ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le lundi 17 mai 2021

à 13 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 13 mai 2021

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil municipal qui se déroulera exceptionnellement à huis clos est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le lundi 17 mai 2021, à 13 h**, **via téléconférence**. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

_____

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building, street level)

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le lundi 17 mai 2021

à 13 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du lundi 17 mai 2021 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 6 mai 2021.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des points 5.01 à 5.03, 7.13 à 7.17, 8.02, 15.01 à 15.04, 20.28 à 20.41, 30.03 à 30.06, 41.07 à 41.09, 43.01, 46.01, 50.02, 51.01 et 51.02 ainsi que des points 80.01 (20.19) à 80.01 (20.44), 80.01 (30.02), 80.01 (30.03), 80.01 (42.02), 80.01 (51.01) à 80.01 (51.03). De plus, une nouvelle version du règlement accompagnant le dossier inscrit au point 41.06 remplace celle livrée précédemment en raison d'une correction mineure d'ordre technique

Veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, que le document afférent au point 3.02 est maintenant accessible via ladite base de données, que le document afférent au point 7.14 sera livré ultérieurement et qu'aucun document ne sera livré pour les points 51.02, 80.01 (51.01) et 80.01 (51.02).

Assemblée ordinaire du conseil municipal du lundi 17 mai 2021

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

03.02 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 19 avril 2021

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

04.02 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

05 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

05.01 *Service du greffe*

Résolution CA21 170108 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Motion - Vote par correspondance - Élections municipales 2021

05.02 *Service du greffe*

Résolution CA21 13 0084 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard - Motion pour demander formellement à la Ville de Montréal de permettre le vote par correspondance pour les électeurs montréalais âgés de 70 ans et plus

05.03 *Service du greffe*

Résolution CA21 12110 du conseil d'arrondissement d'Anjou - Recommander que l'alimentation électrique du parc d'affaires d'Anjou soit de type aérien et située en arrière-lot

06 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06.01 *Service du greffe*

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

07 – Dépôt

07.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 avril 2021

07.02 *Anjou , Direction des travaux publics* - 1211154003

Bilan annuel 2020 de l'arrondissement d'Anjou faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

07.03 *Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics* - 1213903001

Bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

07.04 *Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics* - 1217413001

Bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

07.05 *Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe* - 1210717001

Dépôt du bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2020

07.06 *Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil* - 1218215001

Dépôt du rapport d'activité 2020 du Conseil interculturel de Montréal

07.07 *Conseil des Montréalaises* - 1217721002

Dépôt du rapport d'activité 2020 du Conseil des Montréalaises

07.08 *Conseil des Montréalaises* - 1207721004

Dépôt de l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé « Avis du Conseil des Montréalaises sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada »

07.09 *Conseil des Montréalaises* - 1217721003

Dépôt de l'avis du Conseil des Montréalaise intitulé « Avis du Conseil des Montréalaises sur la sécurité des femmes pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada »

07.10 *Conseil Jeunesse* - 1217181002

Dépôt du rapport d'activité 2020 du Conseil jeunesse de Montréal

07.11 *Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil* - 1214320007

Dépôt du rapport annuel 2020 du conseiller à l'éthique et à la déontologie des élu-e-s et du personnel de cabinet de la Ville de Montréal

07.12 *Direction générale adjointe - Qualité de vie* - 1207350001

Dépôt des documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2016 » et « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2017 »

07.13 *Service du greffe* - 1210132002

Dépôt du rapport d'activités 2020 du Conseil du patrimoine de Montréal

07.14 *Service du greffe*

Dépôt du rapport annuel 2020 de l'Ombudsman de Montréal

07.15 *Service de l'habitation , Direction* - 1210498001

Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2020

07.16 *Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières* - 1218395002

Dépôt du rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière non audité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020

07.17 *Direction générale , Cabinet du directeur général* - 1215330007

Dépôt du rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur l'examen des états financiers et les documents complémentaires pour l'année fiscale 2020

08 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

08.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport d'étude et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Favoriser la participation des personnes racisées et des Autochtones aux instances municipales : réflexion sur les pistes d'actions à développer »

08.02 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de la Commission de la sécurité publique intitulé : « Statut des inspecteurs de la Société de transport de Montréal à titre de constables spéciaux »

11 – Dépôt de pétitions

11.01 *Service du greffe*

Dépôt de pétitions

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 *Service du greffe*

Déclaration sur la vitalité économique de Montréal

15.02 *Service du greffe*

Déclaration pour souligner la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, et reconnaître l'importance du Village à Montréal

15.03 *Service du greffe*

Déclaration de solidarité avec les secteurs de Montréal aux prises avec une hausse de la violence par armes à feu

15.04 *Service du greffe*

Déclaration reconnaissant l'importance de l'encadrement de l'hébergement touristique à court terme pour la sauvegarde du parc locatif montréalais

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1215382005

Accorder un contrat à Robert Hydraulique inc. pour l'acquisition de huit fourgonnettes avec engin élévateur de 36 pieds avec aménagement - Dépense totale de 1 382 779,49 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18526 (2 soum.)

20.02 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels* - 1218174001

Accorder trois contrats aux firmes 9190-8673 Québec inc., Pépinière Jardin 2000 inc. et Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'arbres pour les années 2021-2024 - Dépense totale de 6 308 182,43 $, taxes, contingences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 20-18078 (4 soum.)

20.03 *Service des technologies de l'information , Direction engagement numérique* - 1217655003

Accorder un contrat de gré à gré à PG Solutions inc., pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2023, pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de la solution Ludik, ainsi que pour les mises à jour de l'intégration aux systèmes mission et aux fondations numériques de la solution, pour une somme maximale de 954 709,60 $, taxes incluses

20.04 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition* - 1217360001

Conclure une entente-cadre avec Gestion Paramédical inc. pour la fourniture sur demande d'articles de premiers soins, pour une durée de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 479 878,84 $, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 21-18656 (2 soum., 1 seul conforme)

20.05 *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau* - 1218696003

Accorder un contrat à Atera Enviro inc. pour l'acquisition d'électrodes Kemio, modèle KEM22MPB pour appareil Palintest Kemio (HM) pour l'analyse de la concentration du plomb dans l'eau, pour 24 mois - Dépense totale de 727 703,45 $, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public AO 21 - 18635 (1 seul soum.)

20.06 *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau* - 1218023001

Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour des travaux de réparation ponctuelle de conduites d'égouts secondaires de la ville de Montréal - Dépense totale de 933 333,32 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 10364 (1 soum.)

20.07 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1212968006

Accorder un contrat à Bruneau électrique inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans cinq intersections de la ville de Montréal, pour une période de 17 semaines - Dépense totale de 1 157 771,81 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 466621 (4 soum.)

20.08 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1212968007

Accorder un contrat à Pierre Brossard (1981) ltée pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans cinq intersections de la ville de Montréal, pour une période de 17 semaines - Dépense totale de 1 342 753,34 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 466644 (4 soum.)

20.09 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1217231028

Accorder un contrat à Construction Viatek inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-Des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Ville-Marie (PCPR et PRCPR 2021) - Dépense totale de 4 481 247,39 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463417 (5 soum.)

20.10 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1218807001

Accorder un contrat à Mécanicaction inc. pour l'exécution des travaux de conversion du système de chauffage lot 1 du centre Pierre-Charbonneau - Dépense totale de 1 606 616,83 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15710 (4 soum.)

20.11 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1217231024

Accorder un contrat à Excavation Gricon (3286916 Canada inc.) pour des travaux de reconstruction d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Laniel, de la rue de la Caserne au boulevard Gouin Ouest - Dépense totale de 2 023 597,09 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 414210 (8 soum.)

20.12 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1211670001

Accorder un contrat à Axe Construction inc. pour la fourniture et l'installation de bancs de gradins au théâtre de Verdure du parc La Fontaine - Dépense totale de 1 505 274,59 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 15665 (2 soum.)

20.13 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1212968008

Accorder un contrat à Pierre Brossard (1981) ltée pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans quatre intersections de la ville de Montréal, pour une période de 17 semaines - Dépense totale de 1 720 361,36 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 466645 (3 soum.)

20.14 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1217231031

Accorder un contrat à Meloche, Division de Sintra, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Saint-Laurent, d'Anjou, de Lachine, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (PCPR-PRCPR 2021) - Dépense totale de 4 137 925,96 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463418 (8 soum.)

20.15 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1217231015

Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc. pour des travaux de voirie, de fabrication et d'implantation de fûts dans différents arrondissements de la ville de Montréal - Dépense totale de 690 078,39 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460911 (2 soum.)

20.16 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1212968009

Accorder un contrat à Bruneau électrique inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans sept intersections de la ville de Montréal, pour une période de 17 semaines - Dépense totale de 3 300 000 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 466646 (4 soum.)

20.17 *Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique* - 1213815004

Accorder un contrat de gré à gré à Atomic 3 pour concevoir et réaliser des interventions multimédias artistiques pour l'événement Jardins de Lumière - Dépense totale de 937 046,25 $, taxes incluses

20.18 *Service de l'eau* - 1218020001

Demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi qu'au gouvernement du Canada de procéder à l'annulation des demandes d'aide financière 2029008, 2029009, 2029012 et 2029013 du programme FIMEAU, ainsi que des protocoles d'entente intervenus pour ces dossiers et de réactiver les dossiers 2029007 et 2029011, pour lesquels une annulation a été demandée par erreur administrative de la Ville de Montréal

20.19 *Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement* - 1218042002

Approuver un projet de bail par lequel le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal loue de la Ville de Montréal le local situé au rez-de-chaussée du 544, avenue Davaar, d'une superficie de 2 880 pieds carrés, dans l'arrondissement d'Outremont, pour un terme d'un an rétroactivement du 16 juillet 2020 au 15 juillet 2021, pour les fins d'une clinique de dépistage de la COVID-19, pour un loyer total de 41 760 $, plus les taxes applicables

20.20 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1218682003

Approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Microcrédit Montréal, pour une période de trois ans, à compter du 1er juin 2021, les locaux 319, 323 et 341 de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 2 561,16 pieds carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 63 091,44 $, plus les taxes applicables. Le montant de la subvention représente une somme de 129 000 $

20.21 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports* - 1211543001

Approuver le projet d'entente avec le Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux Montréal pour la location de la partie profonde de son bassin aquatique, pour une durée de trois ans, débutant le 1er janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2024 / Autoriser une dépense maximale de 72 432 $ annuellement, pour un total de 217 296 $, toutes taxes incluses

20.22 *Service de la culture , Direction du développement culturel* - 1217666002

Accorder un soutien financier de 16 500 000 $ à la Compagnie de théâtre Le Caroussel pour la réalisation du projet Le Cube, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant de 16 500 000 $

20.23 *Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements* - 1216370005

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 105 000 $ au Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. pour l'organisation de la 187e édition de la Fête nationale du Québec à Montréal afin de soutenir ses activités pour l'année 2021 / Approuver les projets de conventions à cet effet

20.24 *Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements* - 1216370007

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 630 000 $ à Cité des arts du cirque pour l'organisation de la 12e édition du festival Montréal Complètement Cirque 2021 / Approuver les projets de conventions à cet effet

20.25 *Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements* - 1216370006

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 325 000 $ à Les Francofolies de Montréal inc. pour l'organisation de la 32e édition des Francos de Montréal 2021 / Approuver les projets de conventions à cet effet

20.26 *Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements* - 1216370021

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 180 000 $ au Festival du Nouveau cinéma de Montréal pour l'organisation de la 50e édition du Festival du nouveau cinéma 2021 / Approuver les projets de conventions à cet effet

20.27 *Service de l'habitation* - 1198441002

Adopter une résolution visant à remplacer l'acte de cession de rang prévu aux points 1 et 2 de la résolution CM21 0178 par un nouvel acte de cession de rang, dans le cadre de l'aide financière d'un maximum de 5 300 000 $ accordée à l'organisme à but non lucratif UTILE Angus, pour l'acquisition du lot 6 232 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et la construction d'un bâtiment locatif destiné à la clientèle étudiante de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

20.28 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1217231052

Autoriser une dépense additionnelle de 368 138,51 $, taxes incluses, pour compléter les travaux de voirie, d'éclairage et de signalisation lumineuse dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à la rue Victoria, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du contrat 310102 accordé à Charex inc. (CM20 0632), majorant ainsi l'enveloppe des contingences reliée au contrat de 594 146,07 $ à 962 284,58 $, taxes incluses

20.29 *Service de la diversité et de l'inclusion sociale* - 1217736001

Accorder un contrat de service, de gré à gré, à l'OBNL Atelier Entremise pour assurer la gestion de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières - Dépense maximale de 364 699 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

20.30 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1217231018

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 5 476 261,41 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463217 (2 soum.)

20.31 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1217231010

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Charex inc. pour des travaux de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige Angrignon - Dépense totale de 11 932 001,16 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 446210 (9 soum.)

20.32 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1217231019

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 12 299 123,96 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460521 (3 soum.)

20.33 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1217231020

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 3 066 739,35 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463317 (4 soum.)

20.34 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1217231023

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de reconstruction de massifs et de puits d'accès de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon - Dépense totale de 7 080 201,97 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 326001 (4 soum.)

20.35 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1217231027

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 11 809 574,49 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460523 (5 soum.)

20.36 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1217231025

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Duroking Construction pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans le boulevard Grande-Allée, entre la rue Fleury et le boulevard Gouin - Dépense totale de 8 402 350,55 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 428410 (4 soum.)

20.37 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1217231021

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball - Dépense totale de 19 465 840,72 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 415410 (6 soum.)

20.38 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1210575002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à K. F. Construction inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 3 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 36 728 444,44 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 202106 (3 soum.) / Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 12 930,14 $, taxes et contingences incluses

20.39 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1217231032

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage, dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 15 723 327,14 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463211 (2 soum.)

20.40 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1217231033

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 7 768 777 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463318 (4 soum.)

20.41 *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1210154002

Accorder un soutien financier de 3 000 000 $ au Partenariat du Quartier des spectacles pour 2021 en vue de soutenir la mise en œuvre d'un plan de soutien à la relance du centre-ville / Approuver un projet de convention à cet effet

30 – Administration et finances

30.01 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1201097005

Autoriser la modification du calendrier de réalisation des voies cyclables temporaires dans les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine / Modifier la portée des aménagements de la rue Saint-Antoine (CM20 0529)

30.02 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1216945002

Accepter la délégation du conseil d'agglomération, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard, dans l'arrondissement de LaSalle, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux

Mention spéciale: Dossier en lien avec le point 80.01 (30.01)

30.03 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme* - 1210252001

Mandater la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports pour tenir une consultation publique portant sur le projet de Cadre d'intervention en patrimoine

30.04 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1208746002

Offrir aux conseils d'arrondissement, aux conditions prévues à l'offre de services proposée, de prendre en charge la négociation des termes d'une entente avec Astral Media Affichage S.E.C. (Astral) pour l'exploitation de bornes « Montréal à Pied » (MàP) sur le territoire des arrondissements participants, pour la période se terminant en 2034, et de prendre en charge certains aspects de l'application et de la gestion de cette entente, une fois qu'elle sera entérinée par les règlements des conseils d'arrondissements participants, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* / Autoriser un budget annuel additionnel de revenus et de dépenses de 600 000 $, entièrement financé par les redevances versées par Astral à la Ville, au budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité / Autoriser la création de deux postes temporaires pour permettre la mise à jour du système MàP et la planification de distribution des bornes sur le territoire de la ville

30.05 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1212689001

Reporter les budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2020 - volet conseil municipal

30.06 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1216254001

Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2020, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et adopter l'affectation de surplus 2020 à des dossiers spécifiques

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 *Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications* - 1216744002

Avis de motion et dépôt - « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2021) (20-045) », afin de modifier l'article 45 pour ajouter la Biosphère aux institutions d'Espace pour la vie, ajouter les tarifs de forfaits pour cinq institutions d'Espace pour la vie et ajouter les tarifs de location des espaces de la Biosphère à l'annexe 2

41.02 *Service de la culture , Direction du développement culturel* - 1213243001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 5 674 000 $ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations

41.03 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1211081003

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 43 300 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements ainsi que l'acquisition d'équipements écoresponsables

41.04 *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1217632002

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 19 300 000 $ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal

41.05 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports* - 1208168007

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels

41.06 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports* - 1219126001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 65 942 000 $ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la construction d'équipements aquatiques intérieurs

41.07 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1219131001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 27 600 000 $ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel

41.08 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1200769001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 $ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés et la mise en place de nouveaux procédés en géomatique

41.09 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition* - 1214990001

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038)

42 – Adoption de règlements

42.01 *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1217796004

Adoption - Règlement régissant les heures d'exploitation de permis d'alcool pour certains secteurs du territoire de la Ville de Montréal

42.02 *L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement* - 1210543001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 495 000 $ pour la réalisation des travaux de construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et d'un poste de pompage sanitaire sur la rue Terrasse Martin et sur une partie du Chemin du Bord-du-Lac dans l'arrondissement de L'Île Bizard–Sainte-Geneviève

42.03 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme* - 1215950001

Adoption - « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain et l'acquisition d'immeubles » dans le cadre d'interventions municipales dans des secteurs stratégiques

43 – Avis de motion et adoption d'un projet de règlement et procédure nécessaire à cette fin

43.01 *Service de l'habitation* - 1217252002

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) », afin d'y ajouter une zone de logement abordable / Remplacement de l'assemblée publique en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par une consultation écrite d'une durée de 15 jours

44 – Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme

44.01 *Anjou , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1208770046

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de créer un nouveau secteur de densité à même le secteur 02-04, dans le secteur du parc Jean-Desprez sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou

Mention spéciale: Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 22 mars 2021

Consultation écrite tenue du 27 mars au 10 avril 2021

46 – Toponymie et voies publiques

46.01 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme* - 1219026003

Renommer « jardin communautaire des Belles-Roses » le jardin communautaire des Deux-Sapins dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

50 – Ressources humaines

50.01 *Commission de la fonction publique de Montréal* - 1219098001

Renouveler le mandat de Mme Micheline Van-Erum à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal pour une durée de quatre ans

50.02 *Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel* - 1218451001

Approuver la nomination de Emmanuel Tani-Moore à titre de Directeur de service - Greffe et greffier dans la fourchette salariale FM11, à compter du 31 mai 2021 et ce, pour une durée indéterminée

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Conseil Jeunesse* - 1217181003

Nomination et renouvellement de mandat au Conseil jeunesse de Montréal

51.02 *Service du greffe*

Nomination aux commissions permanentes

65 – Motion des conseillers

65.01 *Service du greffe*

Motion de l'opposition officielle afin de maintenir le financement et le port d'armes à feu chez l'ensemble des policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

65.02 *Service du greffe*

Motion de l'opposition officielle pour mettre fin à la crise des campements de fortune à Montréal

65.03 *Service du greffe*

Motion non partisane visant à utiliser le vote par correspondance pour augmenter la participation électorale à Montréal dans un contexte de pandémie

65.04 *Service du greffe*

Motion non partisane visant à examiner des systèmes de gestion des preuves qui réduisent le temps et les coûts relatifs à la préparation administrative des dossiers juridiques, ainsi que les coûts de stockage des données recueillies à l'aide de caméras corporelles

65.05 *Service du greffe*

Motion non partisane pour la prolongation du trajet de la branche nord du REM à l'Est de l'A25

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1217075002*

Exercer une option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 6 673 040 $, taxes et contingences incluses, pour le tri, le traitement et la mise en marché des résidus de construction, rénovation, démolition et des encombrants de 33 territoires et sept écocentres de l'agglomération de Montréal, pour une période maximale de 12 mois, dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc. (Services Matrec), majorant ainsi le montant total du contrat à 25 546 355 $ taxes incluses

Compétence d'agglomération :	*Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières*

20.02 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports - 1211543002*

Exercer la première année d'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 440 526,72 $, taxes incluses, pour les services de déneigement, pour une période d'un an, soit du 1er novembre 2021 au 30 avril 2022, dans le cadre des contrats accordés à Paysagiste Solarco inc. (Lot 1), à 178001 Canada inc./Groupe Nicky (Lot 2) (CG19 0470), majorant ainsi le montant total des contrats de 881 053,43 $ à 1 321 580,15 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération :	*Acte mixte*

20.03 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1211029002*

Exercer la première option de renouvellement de l'entente-cadre pour la fourniture de stations de recharge avec accessoires d'installation pour les véhicules électriques dans le cadre du contrat accordé à Westburne (CG18 0169)

Compétence d'agglomération :	*Acte mixte*

20.04 *Service des technologies de l'information , Direction connectivité - 1211073001*

Exercer les options de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 398 171,82 $, taxes incluses, pour la fourniture d'équipements de télécommunication, incluant assistance technique et formation, pour une période de deux ans, soit du 31 mai 2021 au 31 mai 2023, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG18 0274), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 912 186,59 $ à 2 310 358,41 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.05 *Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales - 1208468001*

Accorder un soutien financier maximal de 75 000 $ à TechnoMontréal pour l'organisation de l'événement Expérience technologique Campus Party Montréal qui se tiendra les 5, 6 et 7 novembre 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

20.06 *Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice - 1215035003*

Accorder un contrat à Axon Public Safety Canada inc. (ci-après Axon), pour l'acquisition d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avec service d'installation, d'intégration et de configuration, pour la période du 17 juin 2021 au 16 juin 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 595 864,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18142 (5 soum.)

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.07 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1218008001*

Conclure une entente-cadre avec Pronex excavation inc., d'une durée de trois ans, pour l'exécution des travaux d'entretien du réseau de captage du biogaz et de rehaussement des puits au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 1 522 409,75 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 440913 ENV CESM 2021-01 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : *Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières*

20.08 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1213438009*

Accorder un contrat à Mofax électrique ltée, d'une durée approximative de 24 mois, pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée - Dépense totale de 752 218,48 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP21016-167032-C (4 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.09 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1218115003*

Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15673 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.10 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1218161001*

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour des travaux de maintien d'actif au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 1 844 818,73 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 21-6572 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Parc du Mont-Royal*

20.11 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1210652002*

Accorder un contrat à Immobilier Belmon inc. pour l'exécution de travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux Ateliers municipaux Rouen situés au 5035, rue de Rouen, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 418 169 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15720 (6 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.12 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1211029001*

Accorder un contrat à Gestion Septem inc. pour le remplacement du système de dépoussiérage de la menuiserie des Carrières, sans option de prolongation - Dépense totale de 2 479 320,90 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15700 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.13 *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels - 1218144001*

Accorder un contrat à Le groupe Desfor pour la fourniture de services professionnels et techniques en foresterie, pour une période de trois ans, renouvelable pour une période additionnelle d'un an - Dépense totale de 4 786 652,13 $, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 20-18351 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.14 *Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1217953001*

Accorder un contrat à La Piscine pour des services professionnels de gestion, de coordination et d'accompagnement du parcours entrepreneurial, Le Cabinet Créatif (gré à gré avec un OBNL), pour une somme de 143 718, 75 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

20.15 *Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire - 1215006001*

Conclure deux ententes-cadres avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la fourniture de prestation de services de développement de tableau de bord QLik Sense Enterprise (lot 1 pour une somme de 474 823,76 $, taxes incluses - 2 soum.) et pour de la prestation de services d'ingénierie de la donnée Python (lot 2 pour une somme de 422 372,16 $, taxes incluses - 1 soum.) pour une durée de 24 mois, soit du 20 mai 2021 au 20 mai 2023, avec deux options de prolongation de 12 mois pour chacun des lots - Appel d'offres public 21-18583

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.16 *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1210154001*

Accorder un soutien financier de 95 000 $ au Groupe de ressources techniques « Bâtir son quartier », pour 2021, en vue de soutenir la mise en œuvre d'un projet pilote d'acquisition collective d'un immeuble non résidentiel à des fins de maintien d'espaces de travail abordables pour les entrepreneurs / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

20.17 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels - 1217102002*

Accorder un soutien financier au Centre de la montagne pour la réalisation de son projet « Paroles de paysage » dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, pour une somme maximale de 201 450 $, répartie du 25 mai 2021 au 30 avril 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Parc du Mont-Royal*

20.18 *Service de la diversité et de l'inclusion sociale - 1218741001*

Approuver les projets d'Addenda 1, aux conventions initiales intervenues entre la Ville de Montréal et le Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc. et La porte ouverte Montréal (CG20 0686), reportant la date de fin des conventions respectives au 31 juillet 2021 et accordant un soutien financier additionnel totalisant 150 000 $, soit 100 000 $ à Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc., majorant ainsi le soutien financier total de 100 000 $ à 200 000 $ et 50 000 $ à La porte ouverte Montréal majorant ainsi le soutien financier total de 50 000 $ à 100 000 $ / Approuver les projets d'addendas à cet effet

Compétence d'agglomération : *Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri*

20.19 *Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel - 1214464004*

Accorder un contrat de services professionnels à SuccessFinder, d'une durée de cinq ans, pour l'administration d'un inventaire de personnalité pour le recrutement des emplois pompier et policier, pour une somme maximale de 267 920,49 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18558 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.20 *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie - 1213838001*

Exercer une option de prolongation, pour une période de 12 mois, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à La Boutique du Plongeur (Triton) ltée (CG18 0220) / Le montant estimé pour la période de prolongation est de 80 482,50 $, taxes incluses, ce montant faisant partie du montant total du contrat initial de 308 723,28 $, taxes incluses, n'ayant pas été utilisé complètement

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.21 *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1217956001*

Accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 000 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion de la qualité et de la diversité de la gastronomie et des restaurateurs et des restauratrices indépendants en 2021, conditionnellement à l'autorisation par le Ministre de l'Économie et de l'Innovation d'un plan d'action pour le centre-ville / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

20.22 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures - 1217231008*

Autoriser une dépense de contingences additionnelle de 87 028,49 $, taxes incluses, pour compléter les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est, de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien, dans le cadre du contrat accordé à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., (CG20 0313) et autoriser le transfert d'une somme de 604 695,01 $, taxes incluses, du poste « Contrat » vers le poste « Contingences », majorant ainsi le montant total des contingences de 608 276,50 $ à 1 300 000 $, taxes incluses et du contrat de 3 649 659,01 $ à 3 736 687,50 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.23 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1216025004*

Approuver un projet de première convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc. pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2025, des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 12 934 pieds carrés, pour les besoins du point de service de la cour municipale (secteur est), pour une dépense totale de 1 813 182,71 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Cour municipale*

20.24 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1216025005*

Approuver un projet de première convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc. pour une durée de cinq ans, à compter du 7 novembre 2020 jusqu'au 6 novembre 2025, des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie d'environ 4 100 pieds carrés, pour les besoins du Bureau des réclamations, pour une dépense totale de 508 737,65 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Cour municipale*

20.25 *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie - 1216232001*

Approuver un projet de protocole d'entente de gré à gré d'une durée de huit mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, entre La Société canadienne de la Croix-Rouge et la Ville de Montréal pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Autoriser le versement des honoraires mensuels à La Société canadienne de la Croix-Rouge, à compter du 1er janvier 2021, au montant de 38 304,76 $, taxes incluses, jusqu'au 31 août 2021, pour un total de 343 210,65 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.26 *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie - 1216232002*

Approuver un projet de protocole d'entente de gré à gré d'une durée de huit mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, entre Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Autoriser le versement des honoraires mensuels à Jeunesse au Soleil, à compter du 1er janvier 2021, au montant de 13 690,05 $, taxes incluses, jusqu'au 31 août 2021, pour un total de 122 662,88 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.27 *Service de l'habitation - 1218440002*

Accorder un soutien financier additionnel d'une somme maximale de 6 397 928 $ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Coopérative d'habitation de la Pointe amicale pour le projet Coopérative de la Pointe amicale, rue Bourgeoys et rue Charon

Compétence d'agglomération : *Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri*

20.28 *Service de l'habitation - 1218440001*

Accorder un soutien financier additionnel d'une somme maximale de 2 186 942 $ provenant du Fonds d'inclusion social de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Habitation Héritage Pointe St-Charles pour le projet du même nom, rue Bourgeoys et rue Sainte-Madeleine

Compétence d'agglomération : *Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri*

20.29 *Service de l'habitation - 1219168001*

Accorder un soutien financier additionnel d'une somme maximale de 788 488 $ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Maison Le Parcours inc. pour le projet Habitations Sainte-Anne

Compétence d'agglomération : *Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri*

20.30 *Service de l'habitation - 1219053001*

Accorder un soutien financier additionnel d'une somme maximale de 2 007 500 $ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Les Habitations communautaires Mainbourg pour le projet Les Habitations communautaires Mainbourg - Honoré-Beaugrand

Compétence d'agglomération : *Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri*

20.31 *Service de l'habitation - 1217597001*

Accorder un soutien financier additionnel d'une somme maximale de 808 000 $ provenant du Fonds d'inclusion social de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme RESAC pour le projet Jean-Brien

Compétence d'agglomération : *Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri*

20.32 *Service de l'habitation - 1217597003*

Accorder un soutien financier additionnel d'une somme maximale de 1 614 000 $ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Hapopex pour le projet Hapopex - Henri-Bourassa 2

Compétence d'agglomération : *Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri*

20.33 *Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel - 1217520002*

Accorder un contrat de gré à gré à LinkedIn Corporation, fournisseur unique, afin d'optimiser la visibilité de la Ville de Montréal et les activités de recherche et d'acquisition de talents, d'une durée de trois ans, pour une somme maximale de 374 061,85 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.34 *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie - 1213838003*

Conclure des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation pour une année additionnelle, avec Aréo-Feu ltée et Boivin et Gauvin inc., pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie, de marque Globe Noire et de marque Fire Dex, à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 20-18251 (3 soum., 1 seul conforme pour le lot 1 et 2 soum. pour le lot 2) / Montant estimé est de 777 231 $, taxes incluses, pour Aréo-Feu ltée et de 569 126,25 $, taxes incluses, pour Boivin et Gauvin inc.

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.35 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1218197001*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Parko inc. pour la reconstruction de la grande passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 5 427 292,32 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 20-6513 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : *Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé*

20.36 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1215110001*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de permettre la réalisation de divers projets par le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une durée de quatre ans, avec une possibilité de prolongation d'un an - Montant estimé des ententes : 4 721 717,36 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18598 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.37 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1214656002*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour des travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, dans la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater - Dépense totale de 4 814 562,49 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10348 (6 soum.) / Autoriser une dépense de 133 472,64 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour des travaux de Bell Canada intégrés au contrat ainsi qu'une dépense de 570 561,16 $, taxes, contingences et incidences incluses, qui sont remboursables, respectivement, par Bell Canada et la Ville de Westmount en vertu d'ententes conclues avec la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.38 *Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires - Institutionnelles - 1208057004*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Constellio inc. pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien, pour une durée de quatre ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025, avec trois options de prolongation de 24 mois chacune, pour une somme maximale de 4 996 920 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18092 (4 soum., 1 seul conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.39 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1217910002*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec K.F. Construction inc. pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 11 510 601,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10360 (5 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.40 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs - 1219119001*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder trois contrats de services professionnels à Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc. pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante, pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de six mois - Dépense totale de 5 395 155,89 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18297 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.41 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1213438005*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour la mise à niveau de la station de pompage de l'Île Notre-Dame - Dépense totale de 5 407 471,18 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IP21001-181541-C (3 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.42 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1218867001*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à WAA Montréal inc., pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, pour une période de 55 mois - Dépense totale de 1 074 979,95 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18538 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Parc du Mont-Royal*

20.43 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1219057006*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15686 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.44 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1217343001*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels en ingénierie et en architecture, d'une durée de sept ans avec le regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc. (contrat A) et le regroupement Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc. (contrat B), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable - Dépense totale de 15 808 174,32 $, taxes et contingences incluses pour le contrat A et de 19 803 768,27 $, taxes et contingences incluses pour le contrat B - Appel d'offres public 20-18260 (Contrat A : 4 soum.) (Contrat B: 3 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

30 – Administration et finances

30.01 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1216945001*

Déléguer au conseil municipal, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard dans l'arrondissement de LaSalle, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux

Mention spéciale: *Dossier en lien avec le point 30.02*

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

30.02 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité - 1218862001*

Autoriser une appropriation de 1 253 000 $ de la réserve de voirie locale et de 845 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et des besoins opérationnels au budget de fonctionnement 2021 du Service de l'urbanisme et de la mobilité

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

30.03 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1210805002*

Approuver le remboursement du coût de projet de construction du nouveau poste de quartier 5, situé au 393, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire, pour une somme maximale de 9 084 473,68 $ et autoriser un budget d'incidences de 316 181,25 $, pour une dépense totale de 9 400 654,93 $, taxes et incidences incluses

Compétence d'agglomération :	*Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

42 – Adoption de règlements

42.01 *Service des finances , Direction des revenus - 1213843004*

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020)

Compétence d'agglomération :	*Alimentation en eau et assainissement des eaux*

42.02 *Service de sécurité incendie de Montréal - 1212675025*

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 17 juin 2021

Compétence d'agglomération :	*Élément de la sécurité publique qu'est l'élaboration et l'adoption du schéma de sécurité civile et du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie*

45 – Règlement de la Société de transport de Montréal

45.01 *Société de transport de Montréal - 1217945003*

Approuver le Règlement R-200 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 120 900 925 $ pour financer le projet « Programme de Réfection des Infrastructures surface (PRI surface) - phase 2 » pour un terme de 20 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2021-2030 de la Société de transport de Montréal

Compétence d'agglomération : *Transport collectif des personnes*

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Service du greffe*

Nomination(s) à la Société de transport de Montréal

51.02 *Service du greffe*

Nominations aux commissions permanentes

51.03 *Direction générale , Cabinet du directeur général - 1215330006*

Nomination temporaire de M. François Limoges, conseiller de la Ville, au sein du comité d'audit de la Ville

Compétence d'agglomération : *Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé*

Point 3.02

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 19 avril 2021
13 h

Séance tenue le lundi 19 avril 2021
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier

---

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* :

Mme Christine Black, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Sue Montgomery et Mme Marie-Josée Parent.

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Mme Miron rappelle qu'une icône de la chanson, M. Michel Louvain, est décédé le 14 avril dernier. La présidente souligne que M. Louvain, dont le charme n'avait d'égal que son élégance, laisse un grand vide dans le paysage artistique québécois. Elle ajoute que s'il y a autant de femmes qui se prénomment Louise, Lison, Linda ou Sylvie, c'est un peu à cause de lui.

La présidente du conseil, Mme Miron, remercie M. Louvain d'avoir fait danser et rêver toute sa famille, et des admirateurs francophones des quatre coins du monde. Au nom des membres du conseil, Mme Miron offre ses condoléances à son conjoint, sa famille, ses ami-es, ainsi qu'à la communauté artistique et politique.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, invite les membres du conseil à une minute de recueillement à la mémoire de M. Louvain.

Par la suite, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, enchaîne avec les célébrations internationales, les anniversaires des élu-es et les naissances du mois d'avril :

1. Célébrations internationales du mois d'avril

- 6 avril : Journée internationale du sport au service du développement et de la paix
- 7 avril : Journée Internationale de réflexion sur le génocide de 1994 au Rwanda
- 15 avril : Journée Mondiale de l'Art
- 16 avril : Journée Mondiale contre l'esclavage des enfants
- 18 au 24 avril : Semaine nationale du don d'organes et de tissus
- 19 avril : Journée Mondiale des adjoint(e)s administratifs-(ves) et secrétaires
- 22 avril : Journée internationale de la Terre
- 28 avril : Journée Mondiale sur la sécurité et la santé au travail
- 30 avril : Journée Internationale du Jazz / Journée Mondiale des Mobilités et de l'Accessibilité

2. Anniversaires des élu.es

- 4 avril : Craig Sauvé
- 7 avril : Sophie Mauzerolle
- 16 avril : Effie Giannou
- 17 avril : Suzanne Décarie
- 30 avril : Cathy Wong

3. Naissances

- 5 avril : la conseillère Laurence Lavigne Lalonde a accouché d'une petite fille
- 12 avril : la conseillère Marie-Josée Parent a donné naissance à un garçon qui se prénomme Tadek
- 17 avril : la mairesse de Montréal-Nord, Mme Christine Black a donné naissance à une petite fille

La présidente ajoute que tous-tes se portent bien et elle félicite les nouveaux parents.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, remercie les membres de leur attention, souhaite un bon conseil à tous et déclare la séance ouverte.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Quel est l'échéancier pour la prolongation de la ligne bleue du métro? / Comment l'Administration explique la hausse des coûts de ce projet?
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	Projet du Faubourg Contrecœur (projet Sobeys) – Demande que le maire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga–Maisonneuve donne son point de vue sur ce projet? / Est-ce que le projet présenté au dernier conseil d'arrondissement est compromis?

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande à la leader de l'opposition officielle, Mme Boivin-Roy, de retirer ou de reformuler l'expression « se cacher derrière un argument » qu'elle a utilisée lors de son intervention. Mme Boivin-Roy se rétracte et remplace l'expression par « le CCU a le dos large ». La présidente la remercie.

Question de	À	Objet
M. Luis Miranda	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Prolongement de la ligne bleue du métro – Souhaite qu'un fonctionnaire de l'arrondissement d'Anjou) se joigne à la formation du groupe d'action (Bureau d'étude) / Remercie l'Administration de son ouverture
M. Giovanni Rapanà	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Désenclaver le secteur de Rivière-des-Prairies et prolonger l'autoroute 25 – Quel est le plan d'action de l'Administration dans ce dossier? / Est-ce que ce projet peut être mis en priorité?
M. Marvin Rotrand	M. Craig Sauvé (M. Alex Norris)	Incident à la station de métro Jean-Talon, le samedi 17 avril 2021 – Demande à l'Administration si la force utilisée par les inspecteurs de la Société de transport de Montréal (STM) était excessive et quel est niveau de confiance de la population envers la STM à la suite de cet incident / Aimerait savoir si l'Administration considère faire appel à un groupe d'experts indépendants au sujet des relations entre la STM et les minorités visibles
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Parc Jean-Drapeau – Quel est le plan d'accessibilité pour desservir tous les Montréalais?

_____

À 13 h 39,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

La proposition est agréée.

_____

Question de	À	Objet
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Reformule sa question en faisant mention d'embûches liées à la mobilité
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (M. Nathalie Goulet)	Itinérance et personnes en situation d'itinérance – Demande des justifications sur les décisions budgétaires prises par l'Administration dans les dossiers liées à l'itinérance / Souhaite que le plan d'action en Itinérance soit un plan à long terme
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Quel est le point de vue de l'Administration sur l'armement ou le désarmement des policiers au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

_____

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande au conseiller Abdelhaq Sari, de retirer le mot « incompétent » de son intervention. M. Sari précise qu'il a utilisé le mot « compétent ». La présidente le remercie pour cette précision.

_____

Question de	À	Objet
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Quelle est la volonté de l'Administration concernant un projet pilote dans ce dossier?

_____

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande également au conseiller Sari de retirer l'expression « induire en erreur » de son intervention. Le conseiller Sari remplace l'expression par « ce n'est pas exact ». La présidente le remercie.

_____

Question de	À	Objet
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Questionne la démarche de consultations publiques de la Société du parc Jean-Drapeau concernant son plan directeur / Commente la réponse donnée

_____

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Robert Beaudry, qui demande que le conseiller Francesco Miele retire l'expression « consultation bidon » qu'il a utilisée lors de son intervention. Le conseiller Miele remplace l'expression par « consultation de sots ».

_____

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 13 h 56.

_____

La présidente du conseil remercie l'ensemble des élu.e.s. Avant de céder la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour, la présidente du conseil donne la parole à la conseillère Giuliana Fumagalli. Cette dernière exprime le souhait d'une alternance de femmes et d'hommes lors de la période de questions des membres du conseil. La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, la remercie de sa proposition puis elle informe Mme Fumagalli que le Bureau de la présidence a déjà traité de cette question et qu'il lui fera plaisir de lui acheminer la réponse à cet effet.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

_____

CM21 0345

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 avril 2021 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

03.01

_____

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole et informe les membres du conseil d'un changement de séquence dans l'ordre du jour et qu'à cet effet, le point 7.05 sera appelé à la séance du 20 avril 2021, après la période de questions des conseillères et conseillers.

_____

CM21 0346

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 22 mars 2021

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 22 mars 2021, conforment à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 15 avril 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

_____

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* , pour la période du 1er au 31 mars 2021

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1er au 31 mars 2021

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1er au 31 mars 2021

_____

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

5.01 Résolution CA21 08 0128 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent - Dépôt d'une motion demandant à la Ville de Montréal d'adopter une résolution afin d'opter pour le vote par correspondance lors de l'élection municipale

---

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Magda Popeanu

--- Dépôt de la réponse de Mme Magda Popeanu à Mme Christine Gosselin en lien avec le point 20.19 du conseil municipal du 22 mars 2021, et qui souhaite connaître les noms des personnes siégeant sur le conseil d'administration du Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal et désire obtenir le rapport d'activités de cet organisme.

Par M. Robert Beaudry

--- Dépôt de la réponse de M. Robert Beaudry à M. Christian Arseneault en lien avec le point 20.12 du conseil municipal du 22 mars 2021, et qui souhaite connaître les plans à moyen et long terme pour l'utilisation de ce terrain.

Par Mme Caroline Bourgeois

--- Dépôt de la réponse de Mme Caroline Bourgeois à M. Marvin Rotrand en lien avec le point 80.01 (20.14) du conseil municipal du 22 février 2021, concernant la fourniture de services spéciaux par le SPVM à Aéroports de Montréal.

---

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 mars 2021

CM21 0347

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) des Faubourgs - Projet de règlement P-04-047-209

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) des Faubourgs - Projet de règlement P-04-047-209, et le conseil en prend acte.

07.02 1211079003

CM21 0348

Dépôt du rapport annuel 2020 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2020 de la Commission de la fonction publique de Montréal en conformité aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec,* R.L.R.Q.C. c-11.4 et du Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061), et le conseil en prend acte.

07.03 1219098002

CM21 0349

Dépôt du bilan annuel 2020 du Réseau de suivi du milieu aquatique / Service de l'environnement - 1214060001

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2020 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA), et le conseil en prend acte.

07.04 1214060001

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole et rappelle aux membres du conseil que le point 7.05 sera appelé à la séance du 20 avril 2021, après la période de questions des conseillères et conseillers.

CM21 0350

Dépôt des sommaires 1210739001 (Résolution : CA21 12042) et 1210739002 (Résolution : CA21 12043), adoptés lors de la tenue de la séance du conseil d'arrondissement d'Anjou du 2 mars 2021

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose les dossiers décisionnels 1210739001 (Résolution : CA21 12042) et 1210739002 (Résolution : CA21 12043), adoptés lors de la tenue de la séance du conseil d'arrondissement de l'arrondissement d'Anjou du 2 mars 2021, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1214689001

CM21 0351

Dépôt du rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Étude du droit de vote pour les résident-es permanent-es - Rapport et recommandations »

La conseillère Mary Deros dépose, à titre de vice-présidente de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, le rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Étude du droit de vote pour les résident-es permanent-es - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

---

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

CM21 0352

Déclaration pour la Journée commémorative du génocide arménien - 106e anniversaire

Attendu que le 24 avril 2021 marquera les 106 ans du génocide arménien, le premier génocide du XXe siècle, qui a décimé les deux tiers de la population arménienne entre 1915 et 1916;

Attendu que ce génocide a été reconnu dans une résolution de la Sous-Commission des droits de l'homme de l'ONU en août 1985;

Attendu que depuis 1997, le conseil municipal de Montréal reconnaît annuellement, par une déclaration, le 24 avril comme « Journée commémorative du génocide arménien » et condamne le massacre de 1,5 million d'hommes, de femmes et d'enfants, ainsi que la déportation et le déracinement des survivantes et survivants de leurs territoires historiques;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté le 28 novembre 2003 la Loi proclamant le Jour commémoratif du génocide arménien, qui proclame le 24 avril de chaque année « Jour commémoratif du génocide arménien »;

Attendu que le Parlement canadien a adopté, le 21 avril 2004, une motion reconnaissant le génocide arménien;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée, par la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion, la Charte montréalaise des droits et responsabilités, et la Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et à s'engager à les combattre, à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre le racisme et les discriminations, ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu que la Ville de Montréal accorde une grande importance au devoir de mémoire;

Attendu que le 24 avril 2021 commémorera les victimes des massacres et soulignera l'engagement constant des membres de la communauté arménienne dans le travail de reconnaissance du génocide sur la scène internationale;

Attendu que Montréal a été une terre d'accueil pour les réfugiés arméniens et que les derniers témoins de cette tragédie sont de moins en moins nombreux;

Attendu que plus de 50 000 Montréalaises et Montréalais sont d'origine arménienne;

Attendu que les membres de la communauté arménienne du Québec, descendants de celles et ceux qui ont survécu à ce génocide, contribuent à façonner notre ville par leur engagement sur les plans politique, économique, culturel et social.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par Mme Valérie Plante
Mme Effie Giannou
Mme Mary Deros

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1- souligne l'anniversaire du génocide arménien le 24 avril 2021;

2- rappelle l'importance du devoir de mémoire et invite les Montréalaises et les Montréalais à affirmer leur solidarité avec le peuple arménien;

3- salue les contributions importantes de la communauté arménienne à la vitalité de la métropole, notamment sur les plans politique, économique, culturel et social.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la conseillère Émilie Thuillier, pour la présentation de la Déclaration.

La conseillère Thuillier prend la parole et présente la Déclaration. Elle nous rappelle que les deux tiers de la population arménienne ont été décimés entre 1915 et 1916, et que les survivants ont été déportés et déracinés de leurs territoires historiques. Mme Thuillier poursuit et mentionne que Montréal a été une terre d'accueil pour de nombreux réfugiés arméniens, et qu'aujourd'hui plus de 50 000 personnes d'origine arménienne habitent Montréal. Mme Thuillier souligne notamment la ténacité, le courage et la résilience de la communauté arménienne de Montréal.

De plus, la conseillère Thuillier mentionne le décès d'un des membres fondateurs du Comité national arménien du Québec, M. Dikran Arouchian, et offre ses condoléances à sa famille, ses amis et toute la communauté arménienne de Montréal..La conseillère Thuillier invite la population à souligner le 106e anniversaire du génocide arménien et à témoigner de sa solidarité envers le peuple arménien et sa diaspora montréalaise.

La présidente du conseil remercie la conseillère Thuillier pour sa présentation et cède respectivement la parole aux conseillères Mary Deros et Effie Giannou.

La conseillère Deros prend la parole et insiste sur notre devoir de mémoire. Elle rend hommage à celles et ceux qui ont perdu la vie, aux résistants, à celles et ceux qui ont été déportés à la suite de cette terrible tragédie. La conseillère Deros poursuit et mentionne que le 24 avril de chaque année fait ressurgir de douloureux moments, mais que la commémoration de la souffrance de tout un peuple est primordiale.

Mme Deros souligne entre autres que ses grands-parents, son oncle et son père ont fui vers la Grèce pour échapper à ces atrocités, et rappelle qu'entre 1916 et 1917, 1,5 millions d'Arméniens sont disparus dans l'indifférence. Elle indique que son histoire est la même que celle de milliers d'autres personnes qui vivent ou ont vécu un génocide. Elle fait référence au Rwanda, à la Shoah, à la Palestine, à la Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, à la Birmanie ou Myanmar, sans oublier l'histoire des Amérindiens en Amérique du Nord.

Mme Effie Giannou prend à son tour la parole, et déclare notamment qu'à titre de conseillère du district de Bordeaux-Cartierville, elle est fière de représenter des Montréalaises et Montréalais d'origine arménienne, et qu'à l'approche du 24 avril, Jour de commémoration du génocide arménien, elle tient à réitérer sa solidarité à ce peuple courageux. Mme Giannou poursuit et précise qu'il y a 106 ans, entre 1,2 et 1,5 millions d'Arméniens vivaient dans ce qu'on appelait autrefois l'empire Ottoman. Elle leur rend hommage en citant leur persévérance et leur résilience.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, remercie les conseillères Mary Deros et Effie Giannou pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM21 0353

Déclaration pour souligner l'importante contribution des golfs dans la préservation d'espaces verts

Attendu que la conservation d'espaces verts est une priorité pour la Ville de Montréal, notamment dans le cadre de la relance verte et inclusive et du Plan climat;

Attendu que les citoyen.nes de Montréal et des villes liées se mobilisent par milliers afin de préserver les derniers grands espaces verts de l'île de Montréal et que leurs préoccupations pour la biodiversité sont partagées par la Ville de Montréal;

Attendu que les terrains de golf, en particulier, peuvent contribuer à combler le manque à gagner en espaces verts dans les milieux urbains, tel que revendiqué notamment par la coalition Les terrains de golf en transition;

Attendu que le Club de Golf Métropolitain Anjou revêt, sur le plan de l'intérêt écologique et des services écosystémiques, une valeur de conservation considérée comme *étant élevée à très élevée*, car il permet de consolider un noyau de biodiversité;

Attendu que depuis 2018, près de 60 hectares d'espaces verts et de milieux naturels dans le secteur du Club de Golf Métropolitain Anjou sont disparus, ceci dans l'un des arrondissements avec le plus faible indice canopée, et ce, malgré l'agrandissement du parc-nature du Bois-d'Anjou en 2018 par la Ville de Montréal;

Attendu que le Golf de Dorval et certains lots adjacents, qui appartiennent tous au gouvernement fédéral via Aéroports de Montréal, présentent un potentiel très intéressant pour contribuer aux objectifs environnementaux partagés par la Ville de Montréal et le gouvernement fédéral;

Attendu que le Golf de Dorval et ces mêmes lots adjacents po urraient contribuer à bonifier l'initiative de conservation que représente le parc-nature des Sources;

Attendu que le projet de parc-nature des Sources abrite une biodiversité remarquable ainsi que des habitats, dont des milieux humides, qui se raréfient et qui fournissent d'importants services écologiques;

Attendu que le gouvernement fédéral a affirmé, dans le cadre de son plus récent discours du trône, son engagement de travailler en collaboration avec les municipalités afin d'accroître le nombre de pa rcs en milieu urbain, pour que tout le monde ait accès à un espace vert;

Attendu que des efforts conjoints pour la protection de milieux naturels dans le secteur du parc -nature des Sources remontent à près de 20 ans;

Il est proposé par M. Robert Beaudry

appuyé par Mme Valérie Plante

que la Ville de Montréal :

1- enjoigne le gouvernement fédéral à appuyer la conservation du Golf de Dorval ainsi que des lots adjacents qui lui appartiennent, afin de créer une trame verte qui viendrait bonifier le projet du parc-nature des Sources;

2- invite le ministre des Transports fédéral à engager les discussions avec les services de la Ville afin de déterminer les modalités de ce projet de conservation conjoint;

3- reconnaisse l'importance de préserver la vocation d'espaces verts des terrains de golfs situés sur son territoire;

4- confirme sans équivoque, le maintien de l'affectation « Grand espace vert ou récréation » au Schéma d'aménagement en ce qui concerne le Club de Golf Métropolitain Anjou.

_____

Un débat s'engage.

_____

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Robert Beaudry.

M. Beaudry présente la Déclaration et rappelle notamment l'importance des golfs dans la préservation des espaces verts et de leurs impacts sur la biodiversité. Il poursuit et indique que tous n'ont pas la même vision sur la vocation de ces espaces verts qui représentent une superficie de plus de 1250 hectares. Il réitère sa volonté que la vocation des ces espaces soit préservée. Pour terminer, M. Beaudry invite les membres du conseil à voter en faveur de cette Déclaration.

La présidente remercie M. Beaudry pour son intervention et cède la parole au maire de l'arrondissement d'Anjou, M. Luis Miranda.

M. Miranda prend la parole et demande que le conseiller Beaudry retire l'expression « décision douteuse » utilisée lors de son intervention. La présidente demande au conseiller Beaudry de modifier ou retirer ses propos. M. Beaudry acquiesce et remplace l'expression par « décision qui ne vont pas dans le sens de la protection des milieux naturels et dans la mise en valeur de ces milieux ». La présidente le remercie et cède la parole au maire de l'arrondissement d'Anjou afin qu'il poursuive son intervention.

_____

Le débat se poursuit.

_____

La présidente du conseil remercie le maire de l'arrondissement d'Anjou pour son intervention et cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

M. Miele prend la parole pour signifier que l'opposition officielle inscrira sa dissidence sur le 4e « Résolu », conformément à l'article 82 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil met aux voix le point 15.02 et le déclare adopté à la majorité des voix, avec les dissidences des trois membres suivants sur l'ensemble de la Déclaration :

- M. Luis Miranda
- Mme Andrée Hénault
- M. Giovanni Rapanà

Et avec les dissidences des membres suivants sur le 4e « Résolu » de la Déclaration :

- M. Lionel Perez
- Mme Karine Boivin-Roy
- M. Francesco Miele
- M. Alan DeSousa
- M. Abdelhaq Sari
- Mme Effie Giannou
- M. Aref Salem
- M. Dimitrios (Jim) Beis
- Mme Mary Deros
- M. Josué Corvil
- M. Benoit Langevin
- Mme Chantal Rossi
- Mme Suzanne Décarie
- M. Dominic Perri
- Mme Catherine Clément-Talbot
- M. Richard Guay
- M. Michel Bissonnet
- M. Marvin Rotrand
- Mme Manon Barbe
- M. Richard Deschamps
- Mme Lise Zarac

Et il est

RÉSOLU

en conséquence.

15.02

CM21 0354

Déclaration pour une meilleure protection des locataires et du parc de logement locatif

Attendu que 63 % des ménages montréalais sont locataires, que plus de 36 % d'entre eux ont des difficultés financières à se loger, consacrant 30 % et plus de leurs revenus à se loger, et que 11 % des locataires occupent un logement trop petit pour la taille de leur ménage;

Attendu que près de 23 000 ménages sont sur la liste d'attente de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour un logement subventionné;

Attendu que la SCHL fait état d'une perte de milliers de logements locatifs au cours des dix dernières années, principalement dans les quartiers centraux, en raison de fusions et de conversions de logements, et ce, malgré le moratoire sur la conversion de logements locatifs en copropriétés divises en vigueur à Montréal;

Attendu que le phénomène de location touristique à court terme, notamment via la plateforme Airbnb, a un impact significatif sur l'érosion de l'offre de logements locatifs et sur l'augmentation des loyers;

Attendu que la pandémie de la COVID-19 a exacerbé les problèmes sociaux et les problèmes de logement, particulièrement à Montréal;

Attendu que, malgré la hausse du taux d'inoccupation sur l'île de Montréal en 2021, principalement causée par les effets de la pandémie (la diminution de l'immigration, de la population étudiante et du retour partiel et temporaire sur le marché locatif de logements de type Airbnb), ce portrait est très variable d'un arrondissement à l'autre et selon le type de logements, notamment les logements pour les familles et les unités abordables;

Attendu que Montréal a connu en 2020 sa plus forte hausse de loyers depuis 2003, soit une moyenne de 4,6 % pour la dernière année;

Attendu que de nombreux cas d'évictions ont été exposés au cours des derniers mois dans les médias, ce qui ne représente qu'une faible proportion des ménages évincés pour causes de subdivision, d'agrandissement, de rénovation ou de reprise de logements;

Attendu que les pratiques douteuses, voire malveillantes, de certains promoteurs et propriétaires immobiliers, dans le cadre de reprises de logements et d'évictions, contribuent à la précarité de nombreux ménages montréalais;

Attendu que les dispositions des articles 1959 et 1966 du Code civil du Québec imposent au locataire le fardeau de l'ouverture du dossier au Tribunal administratif du logement, et que trop peu de locataires entament ces démarches, notamment en raison de la lourdeur du processus, d'un manque de ressources ou par crainte de représailles;

Attendu que les comité logements, malgré un travail exceptionnel et des ressources limitées, n'arrivent pas à eux seuls à répondre à la demande grandissante de ménages victimes de hausses de loyers abusives ou de stratégies frauduleuses visant à les évincer de leurs logements;

Attendu qu'en raison de la crise sanitaire, les inégalités sociales ont été exacerbées et les besoins des personnes en situation d'itinérance ont fortement augmenté, amenant la Ville de Montréal, de concert avec le réseau de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires, à mettre en place le plus important plan de mesures hivernales de l'histoire de Montréal, qui comprend deux fois plus de ressources que l'hiver dernier;

Attendu que le nombre de ménages ayant fait appel au service d'urgence de l'Office municipal de l'habitation de Montréal a plus que doublé entre 2019 et 2020;

Attendu que Montréal a multiplié les investissements et les programmes d'appui pour le développement, le maintien et l'acquisition de logements sociaux et abordables au cours des dernières années, notamment avec la mise en place de son Règlement pour une métropole mixte, ainsi que sa Stratégie 12 000 logements sociaux et abordables;

Attendu que Montréal, ses arrondissements et le gouvernement du Québec ont agi afin de mieux encadrer les activités liées aux résidences touristiques, et continuent de collaborer afin de sévir contre les résidences touristiques illégales;

Attendu que de nombreux arrondissements ont adopté des règlements resserrant les règles sur les subdivisions et les agrandissements afin de limiter les évictions liées à ces opérations;

Attendu que la Ville a bonifié de 3 M$ supplémentaires pour 2020 et 2021 le budget du service de référence de l'Office municipal de l'habitation de Montréal, afin de venir en aide aux ménages sans logis au 1er juillet et de couvrir les frais supplémentaires liés aux besoins d'hébergement temporaire et au maintien des services à la population;

Attendu que malgré l'ensemble des mesures déployées par la Ville de Montréal pour le développement de logements sociaux et abordables et la protection du parc locatif, les locataires montréalais continuent de faire face à des situations précaires en matière de logement, et sp écifiquement de logement abordable.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Robert Beaudry
M. Marvin Rotrand
Mme Giuliana Fumagalli

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1- réitère au gouvernement du Québec l'importance de la mise en p lace d'un registre public des loyers afin de limiter les hausses de loyer abusives lors de changements de locataires;

2- demande au gouvernement du Québec de réviser les dispositions du Code civil du Québec afin de mieux protéger les locataires;

3- reconnaisse l'important travail effectué par les comités logements dans l'information et la défense des droits des locataires;

4- collabore avec le gouvernement du Québec afin de poursuivre la recherche de solutions et d'outils pour mieux encadrer le phénomène des rénovictions.

_____

Un débat s'engage.

_____

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole et présente la Déclaration. Elle rap pelle notamment toute son importance puisque la crise du logement à Montréal atteint un niveau préoccupant cette année en raison du manque de logements sociaux, abordables et familiaux, et ce, combiné avec les crises sanitaires et économiques causées par la COVID-19. Elle souhaite que la recherche d'un logement à la hauteur de ses moyens ne représente pas un obstacle sans issue.

La présidente remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède respectivement la parole au conseiller Marvin Rotrand et à la mairesse de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Mme Giulianna Fumagalli.

M. Rotrand prend la parole et demande que son nom soit ajouté à titre d'appuyeur de la Déclaration. M. Rotrand fait état entre autres de situations vécues dans l'arrond issement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Il conclut en mentionnant qu'il espère trouver des solutions non partisanes pour le bénéfice des Montréalais.es.

Mme Fumagalli prend à son tour la parole et suggère notamment que des représentations soient faites auprès du gouvernement Québec et souhaite que le projet d'un registre public des loyers voit le jour. Elle termine en insistant sur la révision de quelques critères dans l'attribution des permis de rénovation afin que la Ville assume son leadership pour protéger le parc locatif et les locataires. Elle demande également que son nom soit ajouté à la liste des appuyeurs de la Déclaration.

La présidente remercie M. Rotrand et Mme Fumagalli pour leurs interventions et cède la parole à la mairesse de l'arrondissement de LaSalle, Mme Manon Barbe.

Mme Barbe débute son intervention en partageant une situation vécue par sa fille, locataire d'un appartement à Montréal dont l'immeuble a été vendu; Mme Barbe relate plusieurs de ses mésaventures. Elle souligne notamment qu'il est important que le gouvernement du Québec intervienne et que des mesures soient mises de l'avant rapidement afin d'atténuer les inquiétudes des locataires.

À 15 h 24, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par télé conférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

M. Bissonnet remercie la mairesse de l'arrondissement de LaSalle pour son intervention et cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

Mme Boivin-Roy prend la parole et expose entre autres l'ampleur de la crise du logement qui sévit à la grandeur de l'île de Montréal. Mme Boivin-Roy rappelle plusieurs causes contribuant à cette crise, notamment la venue des Airbnb. Elle fait plusieurs suggestions dont une approche réglementaire plus rigoureuse et appuie la création d'un registre public de baux. En conclusion, Mme Boivin-Roy indique que Montréal doit être partie prenante du processus et elle fait mention du travail accompli par tous les acteurs du milieu.

Le vice-président du conseil remercie Mme Boivin-Roy pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM21 0355

Déclaration pour souligner l'importance de préserver l'unicité du paysage montréalais

Attendu que le mont Royal est un symbole identitaire puissant de Montréal, représentant la métropole dans l'esprit de millions de gens à travers le monde;

Attendu que la préservation du mont Royal et de sa vue fait partie des principes urbanistiques et architecturaux montréalais qui ont permis au cœur de Montréal de garder un caractère unique, qui le distingue de toutes les autres métropoles et qui fait partie de son attrait, autant pour les résidentes et résidents, que pour les touristes;

Attendu que la nécessité de maintenir les liens visuels entre le mont Royal, le fleuve Saint -Laurent, les autres cours d'eau et le milieu urbain environnant a été exprimée par de multiples intervenants depuis plusieurs décennies, notamment en 1992 dans le Plan d'urbanisme et le Plan de mise en valeur du mont Royal, puis dans le Plan d'urbanisme de 2004, qui souligne l'importance de protéger et de mettre en valeur ces vues;

Attendu que le Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal, déposé en avril 2009, prévoit l'amélioration de la performance des outils de protection existants, et le développement de modalités visant la mise en valeur de ces vues significatives pour l'identité de Montréal;

Attendu que dans son rapport sur ce plan, l'OCPM stipule que « le paysage de la Montagne résulte des occupations successives du territoire qui allient un ensemble de composantes naturelles et anthropiques, auxquelles les individus et les collectivités accordent une valeur paysagère dont il importe de préserver les éléments les plus fondamentaux pour les générations actuelles et futures »;

Attendu que le conseil municipal a adopté à l'unanimité, en 2020, le Plan particulier d'urbanisme pour la Pointe-Nord de L'Île-des-Sœurs, dans lequel est réitérée l'importance de la protection des vues du fleuve Saint-Laurent à partir du mont Royal;

Attendu que la densification du centre-ville de Montréal doit se faire de façon intelligente et planifiée, de façon à préserver l'importance du mont Royal et des perspectives visuelles permettant de l'admirer;

Attendu que la privatisation des vues, tant du mont Royal que du fleuve Saint -Laurent, n'est pas une avenue souhaitable pour le bien commun de toute la population montréalaise;

Attendu que plusieurs acteurs importants du patrimoine se sont récemment exprimés pour demander que soit préservée la prédominance du mont Royal sur le paysage montréalais;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Robert Beaudry

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1- réitère l'importance du mont Royal dans l'identité et le paysage montréalais;

2- continue de faire du mont Royal un point de repère prédominant dans le paysage montréalais et que cela demeure une priorité dans ses politiques urbanistiques et architecturales;

3- déploie tous les outils en place pour éviter la privatisation des vues du mont Royal et du fleuve Saint-Laurent;

4- maintienne les limites de hauteurs actuelles au centre-ville;

5- exprime son désaccord envers toute tentative d'obstruer la vue vers le mont Royal au profit d'un développement privé qui ferait de Montréal une ville comme n'importe quelle autre.

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

La mairesse de Montréal prend la parole et rappelle que Montréal peut compter sur plusieurs symboles identitaires forts, comme le fleuve Saint-Laurent, le Vieux-Montréal et le Stade olympique, mais aucun n'est aussi puissant et important que le mont Royal, qui donne à la ville tout son caractère et son unicité. Mme Plante rappelle que depuis 1992, le Plan d'urbanisme de Montréal souligne l'importance de maintenir et protéger les liens visuels entre le mont Royal, le fleuve Saint-Laurent, les autres cours d'eau et le milieu urbain environnant. Mme Plante mentionne également que la protection du mont Royal et de ses vues est au cœur du développement de Montréal et ne saurait être remis en question . Elle précise que le développement du centre-ville de Montréal doit se faire de manière à préserver l'importance du mont Royal et les perspectives visuels qui permettent de l'admirer de partout.

La mairesse de Montréal poursuit et nomme plusieurs acteurs importants du patrimoine montréalais dont Phyllis Lambert, Gérard Beaudet et M. Sylvain Gariépy qui souhaitent que la prédominance du mont Royal dans le paysage montréalais soit préservée et mis en valeur. Elle termine en s'engageant à ce que les limites de hauteurs au centre-ville ne soient pas augmentées, et réitère son désaccord avec toute tentative d'obstruer la vue vers le mont Royal au profit d'un développement privé.

Le vice président du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et mentionne que Montréal est une métropole et une ville internationale, qu'elle n'est pas que la somme de ses quartiers, et que la protection de Montr éal doit se faire autrement. M. Perez met de l'avant la consultation citoyenne, l'augmentation de l'offre de logements pour en réduire les coûts et diminuer l'étalement urbain et ses impacts environnementaux. M. Perez souhaite que les débats à ce sujet soient ouverts avec de nouvelles solutions.

En conclusion, M. Perez mentionne que le mont Royal constitue un joyau emblématique qu'il faut valoriser, sans qu'il devienne un frein au développement d'une ville ambitieuse. M. Perez termine en demandant à ce que la dissidence des membres de l'opposition officielle soit notée sur le point sous étude.

À 15 h 41, la présidente, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention et cède respectivement la parole aux conseillers Giuliana Fumagalli, Marvin Rotrand et Robert Beaudry.

La conseillère Fumagalli prend la parole et se réjouit de cette déclaration. Elle est également d'avis que le mont Royal représente une merveille à Montréal, visible depuis les limites nord-est de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, soit depuis le parc Champdoré ; elle souhaite que cette vue soit préservée. Mme Fumagalli précise toutefois que cette vue commence à s'effriter avec les développements des arrondissements voisins, et que les citoyens de son arrondissement souhaitent bénéficier de la vue sur le mont Royal.

Le conseiller Marvin Rotrand prend ensuite la parole et indique être en accord avec l'analyse de la situation exprimée par le chef de l'opposition officielle, tout en étant en accord avec la préservation des vues sur le mont Royal. M. Rotrand explique notamment que le développement à échelle humaine offre plusieurs possibilités, mais que le Règlement pour une métropole mixte change la donne selon lui Il demande à ce que sa dissidence sur le point à l'étude soit notée.

Le conseiller Robert Beaudry prend à son tour la parole et se dit surpris de certains commentaires sur un sujet qui fait pourtant consensus, soit la présence emblématique de la montagne sur l'île de Montréal. M. Beaudry expose le fait que si Montréal se définit comme une ville extraordinaire, c'est notamment en raison de la grande valeur et de la préservation de ses actifs verts. M. Beaudry termine en mettant l'emphase sur l'importance de protéger ces actifs dont fait partie le mont Royal.

La présidente du conseil remercie Mme Fumagalli, MM. Rotrand et Beaudry pour leurs interventions. Elle prend note de la dissidence des membres de l'opposition officielle, du conseiller Rotrand et de l'équipe Anjou.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, met aux voix le point 15.04 et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Richard Guay
Mme Andrée Hénault
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Luis Miranda
M. Lionel Perez
M. Dominic Perri
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

15.04

CM21 0356

Déclaration pour mieux encadrer les locaux commerciaux vacants

Attendu que la santé des artères commerciales et des commerces montréalais constitue un élément crucial de l'attractivité des quartiers, du rayonnement de Montréal, de la qualité de vie des Montréalais et des Montréalaises et du développement économique de la métropole;

Attendu que le secteur du commerce de détail et de la restauration représente 15 % de l'emploi (2020) de l'agglomération de Montréal et qu'il s'agit de l'un des secteurs les plus affectés en termes de pertes d'emplois depuis le début de la pandémie, avec une diminution de 18 % du nombre d 'emplois dans le secteur entre mars 2020 et mars 2021;

Attendu que la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation a lancé, en août 2019, une vaste consultation sur la question des locaux vacants, qui était un problème important avant même les crises sanitaire et économique provoquées par la pandémie, et qui s'est aggravé en raison de la COVID-19;

Attendu que la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation a consulté les principaux acteurs montréalais, a organisé des activités participatives dans 19 arrondissements et a mis en ligne un questionnaire diffusé au grand public qui a été complété par 4 000 personnes;

Attendu que les travaux de la Commission se sont conclus par la publication, le 25 mai 2020, d'un rapport étoffé contenant 38 recommandations;

Attendu que la Ville de Montréal a déployé, au cours de la dernière année, plusieurs mesures en lien avec les recommandations de la Commission afin de soutenir le secteur commercial montréalais. Parmi les mesures mises en place, notons l'appui à la vitalité des artères commerciales par des mesures d'aménagement et d'animation, l'augmentation de l'appui financier aux SDC, le début des travaux pour la mise en place d'une base de données sur l'occupation des locaux commerciaux, l'appui de la Ville, par le biais de différents programmes, au virage numérique et à la livraison urbaine, le gel de taxes pour 2021, l'allègement du fardeau fiscal des petits immeubles non résidentiels pour une troisième année consécutive, la réduction de l'écart du taux de taxation entre les locaux commerciaux et résidentiels et l'intégration des questions d'urbanisme commercial dans les travaux de préparation du nouveau Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal;

Attendu qu'entre 2019 et janvier 2021, le taux de vacance sur le territoire des SDC de Montréal est passé de 15 % à 20 %;

Attendu que les commerces de Montréal ont été particulièrement affectés par la pandémie de la COVID-19 et qu'au cours des derniers mois, l'environnement d'affaires a beaucoup évolué à Montréal et s'est dégradé pour plusieurs commerçants, ce qui a eu un impact additionnel sur le nombre de locaux vacants présents sur les artères commerciales de Montréal;

Attendu que dans son plan de relance économique 2021, Agir maintenant pour la relance économique, la Ville de Montréal a réservé 12,2 M$ pour soutenir la vitalité commerciale montréalaise;

Attendu que certaines artères commerciales de Montréal présentent un nombre élevé de locaux vacants et que ce taux de vacance peut générer des impacts négatifs sur l'expérience offerte sur ces rues commerciales, sur la vitalité des artères et donc, ultimement, sur la qualité de vie des Montréalais et des Montréalaises;

Attendu que les hausses abusives de loyers, telles qu'imposées par certains propriétaires, comme cela fut le cas dans le Mile-End récemment, peuvent amplifier le problème des locaux vacants et que, dans le contexte actuel, ce genre de pratique n'est pas acceptable;

Attendu que pour permettre une meilleure prévisibilité aux commerçants, afin que ceux-ci puissent prévoir à plus long terme le développement de leur entreprise, l'encadrement des baux commerciaux est essentiel;

Il est proposé par M. Richard Ryan

appuyé par Mme Valérie Plante

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1- demande au gouvernement du Québec de mettre en place un bail type pour les locaux commerciaux;

2- travaille avec le gouvernement du Québec afin de rendre obligatoire l'enregistrement des baux commerciaux d'un an et plus au Registre foncier du Québec afin d'offrir aux locataires commerciaux une meilleure protection et une collecte de données uniformes et fiables sur les locaux commerciaux;

3- demande au gouvernement du Québec de mettre en place un encadrement formel et structuré, assorti de la gouvernance et des mesures de contrôle nécessaires pour éviter les hausses abusives de loyers commerciaux, le tout, en vue de soutenir la vitalité et la mixité des quartiers;

4- travaille conjointement avec le gouvernement du Québec afin de faire évoluer certaines pratiques gouvernementales de manière à assurer à Montréal de meilleurs leviers de planification urbaine et commerciale et pour offrir à la métropole et aux sociétés de développement commercial les ressources financières nécessaires pour sa mise en œuvre.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Richard Ryan pour la présentation de la Déclaration.

Le conseiller Ryan prend la parole et présente la Déclaration. Il mentionne d'entrée de jeu que les Montréalais sont très attachés aux commerces de proximité. Les fermetures engendrées par la pandémie nous rappelle leur importance et leur rôle dans nos milieux de vie. M. Ryan souligne que l'activité commerciale de proximité est un secteur clé du développement économique des quartiers et de la métropole et, qu'à cet effet, la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation a tenu des consultations afin de trouver des pistes de solutions sur la problématique des locaux vacants.

M. Ryan déplore que certains propriétaires de locaux commerciaux profitent de la pandémie afin d'augmenter considérablement le prix des loyers, et ce, malgré plusieurs incitatifs mis de l'avant par l'Administration. Le conseiller Ryan poursuit en précisant notamment qu'à l'instar du quartier Mile-End, d'autres secteurs de la Ville sont maintenant victimes des spéculateurs, ce qui finit par nuire à la mixité des artères commerciales.

En conclusion, M. Ryan mentionne qu'il faut trouver des solutions aux autres causes des locaux vacants, et qu'en cette période de relance économique qui se veut verte et inclusive, il est primordial d'agir sur la situation des baux commerciaux.

La présidente du conseil remercie le conseiller Richard Ryan pour son intervention et cède la parole respectivement aux conseillers Dominic Perri, Marvin Rotrand, Luc Rabouin et au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le conseiller Dominic Perri prend la parole et souligne entre autres qu'une vie commerciale prospère est importante pour l'économie de la métropole et le mode de vie urbain qui nous caractérise. M. Perri mentionne qu'en 2019, 15 % des locaux commerciaux étaient vacants, alors qu'actuellement nous en sommes à 20% de locaux vacants. M. Perri rappelle que plusieurs solutions se trouvent dans le mémoire de la consultation publique de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation sur la problématique des locaux vacants.

Puis, le conseiller Perri mentionne que le rapport minoritaire de l'opposition officielle sur cette consultation appuie la majorité des recommandations de cette Commission, mais que la présente Déclaration ne reflète pas selon lui les conclusions du rapport de la consultation publique sur la problématique des locaux vacants. M. Perri demande à ce que la dissidence des membres de l'opposition officielle soit notée sur le point sous étude.

Le conseiller Marvin Rotrand prend à son tour la parole et exprime son désaccord au regard de cette Déclaration. Il juge notamment que le contrôle du prix des loyers n'est pas une solution pour le secteur commercial, et il donne l'exemple du gouvernement fédéral qui a utilisé une autre approche afin de venir en aide aux propriétaires et locataires de locaux commerciaux en difficulté. M. Rotrand rappelle les responsabilités de la Ville en ce qui a trait au budget ou aux investissements en immobilisations sur les artères commerciales. M. Rotrand termine en demandant à ce que sa dissidence soit notée sur le point sous étude.

Le conseiller Luc Rabouin prend ensuite la parole pour rappeler que cette Déclaration vise à fournir un encadrement pour la minorité de propriétaires au comportement abusif qui imposent des hausses de loyers exagérées. M. Rabouin précise que l'Administration est déjà à mettre en application certaines des recommandations apparaissant au rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation à la suite de la consultation sur la problématique des locaux vacants. M. Rabouin invite les membres du conseil à prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de ladite Commission, et à voter en faveur de cette Déclaration.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez prend la parole et donne son accord sur l'enregistrement des baux commerciaux dans un registre central, mais il nuance son propos car selon lui la Déclaration ne reflète pas ce qui est recommandé par la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation à la suite de sa consultation. Il ajoute que selon lui, il n'est pas possible d'imposer l'utilisation d'un bail type pour les locaux commerciaux.

La présidente du conseil remercie les conseillers MM. Perri, Rotrand et Rabouin ainsi que le chef de l'opposition officielle M. Lionel Perez pour leurs interventions et prend note de la dissidence des membres de l'opposition officielle, des conseillers Marvin Rotrand et Giovanni Rapanà, ainsi que des membres d'Équipe Anjou.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, met aux voix le point 15.05 et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Richard Guay
Mme Andrée Hénault
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Luis Miranda
M. Lionel Perez
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

15.05

CM21 0357

Déclaration pour le retour de la Fête nationale à Montréal

Attendu que la Fête nationale du Québec est une tradition des plus importantes, qui permet d'unir les Québécoises et les Québécois de tous horizons depuis 1834, et qui est solidement ancrée à Montréal;

Attendu que Montréal a vu naître la Fête nationale du Québec en 1834, alors que le journaliste Ludger Duvernay a organisé, le 24 juin, un banquet dans les jardins de l'avocat John McDonnell, qui deviendront plus tard la gare Windsor, afin de concrétiser son projet de doter le peuple canadien-français d'une fête nationale annuelle;

Attendu que le premier défilé à grand déploiement de la Saint-Jean-Baptiste a eu lieu à Montréal en 1843;

Attendu que jusqu'en 1925, les célébrations de la Saint-Jean-Baptiste étaient principalement concentrées à Montréal et à Québec. En 1925, la Saint-Jean est devenue une fête officielle et a été déclarée, par la législature du Québec, comme étant un congé férié;

Attendu que la Société Saint-Jean-Baptiste a fondé le Comité de la Fête nationale de la St-Jean (CFN) à Montréal, comité qui, depuis 50 ans, assure les manifestations de portée nationale à Montréal, dont le défilé et le Grand spectacle, télédiffusés sur ICI Radio-Canada et rejoignant l'ensemble de la francophonie depuis 1975;

Attendu que le 24 juin 1976, le grand spectacle « 1 fois 5 », présenté sur le mont Royal, à Montréal, est passé à l'histoire et demeure l'un des plus grands spectacles de la Fête nationale de l'histoire du Québec;

Attendu que chaque année depuis 50 ans, le grand spectacle de la Fête nationale présenté à Montréal attire des dizaines de milliers de personnes et des centaines de milliers de téléspectateurs;

Attendu que la Fête nationale à Montréal a non seulement une importance historique, mais aussi une importance contemporaine, dans une métropole cosmopolite où le français est le principal lien commun;

Attendu que Montréal, la métropole francophone de l'Amérique du Nord, s'est dotée, le 22 mars 2021, de son tout premier plan en matière de valorisation du français, qui vise à favoriser la promotion et le rayonnement de la langue française dans la métropole;

Attendu que la Fête nationale joue aussi un rôle central dans la promotion et le rayonnement de la langue française et que son organisation à Montréal vient appuyer les efforts de la Ville de Montréal en ce sens;

Attendu que la Fête nationale donne lieu à de grands rassemblements annuels qui suscitent chez l'ensemble des Québécoises et des Québécois de toutes origines, l'appartenance au Québec et la fierté d'être Québécois.es;

Attendu que la pandémie de la COVID-19 a exceptionnellement forcé le gouvernement à adapter les festivités et à proposer une seule émission de la Fête nationale du Québec, télédiffusée sur les quatre grands réseaux : Télé-Québec, ICI Radio-Canada, TVA et Noovo. Ainsi, le grand spectacle a été enregistré à Trois-Rivières en 2020, et sera enregistré à Charlevoix en 2021;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Cathy Wong

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1- demande au gouvernement du Québec de garantir dans les plus brefs délais le retour du grand spectacle télédiffusé de la Fête nationale à Montréal dès 2022 et pour les années à venir;

2- demande au gouvernement du Québec de confirmer que les arrangements temporaires pris en raison de la pandémie de la COVID-19 dans l'organisation des festivités de la Fête nationale ne deviendront pas permanents;

3- rappelle l'importance de la Fête nationale pour les Montréalaises et les Montréalais, son caractère rassembleur, son pouvoir d'unification et la fierté qu'elle parvient à créer chez les citoyennes et les citoyens de Montréal de toutes origines.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

La mairesse Valérie Plante présente la Déclaration et dresse un bref historique de la fête nationale et de son lien particulier avec la métropole puisque cette célébration a vu le jour en 1834, à Montréal, et que le tout premier défilé de la Saint-Jean Baptiste, en 1843, a également eut lieu dans les rues montréalaises. Elle rappelle le spectacle mythique « 1 fois 5 » sur le mont Royal, en 1976. La mairesse de Montréal souligne aussi l'importance de cet événement rassembleur qui se tient dans une région différente de la province et qui est diffusé sur les grandes chaînes de télévision depuis le début de la crise sanitaire. En tant que seule métropole cosmopolite francophone en Amérique du Nord, elle constate que Montréal joue un rôle important dans le rayonnement du français. Elle demande au gouvernement provincial de faire tout son possible pour le retour du grand spectacle télédiffusé de la Fête nationale à Montréal dès 2022 et pour les années à venir; elle termine en invitant tous les membres du conseil à voter en faveur de la déclaration.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour la présentation de la Déclaration et cède la parole à la conseillère Chantal Rossi.

La conseillère Rossi prend la parole et cite un extrait d'une chanson du groupe Loco Locass qui met en lumière tout le sens que revêt la Fête nationale. Elle souligne notamment que cette célébration constitue une occasion extraordinaire pour unir les peuples qui composent le Québec et faire apparaître un héritage commun pour tous les Québécoises et Québécois, immigrants ou non. Elle conclut en insistant sur le fait que la Fête nationale représente la célébration de la langue, de la culture et de l'histoire et qu'elle revêt une immense importance pour les Montréalaises et Montréalais car cette fête a vu le jour ici, dans la métropole du Québec.

La présidente du conseil remercie la conseillère Rossi pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.06

À 16 h 20, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0358

Accorder un contrat à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence) pour des services techniques de travaux arboricoles d'entretien et d'urgence dans les grands parcs de la ville de Montréal, pour une période de 36 mois, soit de mai 2021 à avril 2024 inclusivement - Dépense totale de 996 065,55 $, taxes et variation de quantité incluses - Appel d'offres public 20-18524 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des services techniques de travaux arboricoles d'entretien et d'urgence dans les grands parcs de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, de mai 2021 à avril 2024 inclusivement, soit pour une somme maximale de 885 391,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public 20-18524 et aux tableaux des prix reçus joints au dossier décisionnel;

2- d'autoriser une dépense de 110 673,95 $, taxes incluses, à titre de budget de variations des quantités;

3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217675001
80.01 (20.01)

CM21 0359

Accorder un contrat à 178001 Canada inc./Groupe Nicky pour le parc Frédéric-Back (lot 1), d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour les services d'entretien général des espaces verts et des surfaces, pour une somme de 1 576 199,63 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18520 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour le lot 1, pour une période de 36 mois, le contrat pour les services d'entretien général des espaces verts et des surfaces, aux prix de leur soumission, soit pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18520;

Firme	Article	Montant (taxes incluses)
178001 Canada inc./Groupe Nicky	Lot 1 – Parc Frédéric-Back	1 214 028,38 $

2- d'autoriser une dépense de 362 171,25 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219063001
80.01 (20.02)

CM21 0360

Exercer la première option de prolongation du contrat accordé à Les entreprises Canbec Constructions inc. pour le lot 2 (CG18 0604), pour une période de 12 mois à compter du 1er octobre 2021, pour le service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal, pour un montant de 39 475,90 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 103 215,57 $ à 142 691,46 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

1- d'exercer la première option de prolongation pour une période de 12 mois à compter du 1er octobre 2021, et d'autoriser une dépense additionnelle 39 475,90 $, taxes incluses, pour le service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Canbec Constructions inc. (CG18 0604 – lot 2), majorant ainsi le montant total du contrat de 103 215,57 $ à 142 691,46 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217157001
80.01 (20.03)

CM21 0361

Exercer l'option de prolongation pour une période de deux ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023, et autoriser une dépense additionnelle de 344 925, $, taxes incluses, pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC Web) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Morpho Canada inc. (CG18 0528), majorant ainsi le montant total du contrat de 494 724,78 $ à 839 649,78 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

1- d'exercer l'option de deux années de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 344 925 $, taxes incluses, pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC Web) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de deux ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023, dans le cadre du contrat accordé à Morpho Canada inc. (CG18 0528), majorant ainsi le montant total du contrat de 494 724,78 $ à 839 649,78 $, taxes incluses;

2- d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville de Montréal;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1210206001
80.01 (20.04)

CM21 0362

Conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une durée de trois ans, soit du 1er mai 2021 au 30 avril 2024, avec Microsoft Canada inc. par l'entremise de son entente avec Infrastructures technologiques Québec (ITQ), pour la fourniture et l'entretien des licences de la suite Office 365 requises pour les employés de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 775 033,40 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibératio ns lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

1- de conclure une entente-cadre de gré à gré avec Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec Infrastructures technologiques Québec (ITQ), pour la fourniture et l'entretien de licences de la suite Office 365 requises pour les employés de la Ville de Montréal, p our une durée de trois ans, soit du 1er mai 2021 au 30 avril 2024, pour une somme maximale de 775 033,40 $, taxes incluses;

2- d'autoriser le Directeur Institutionnel du Service des technologies de l'information à signer tous les documents à cette fin;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218057001
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0363

Accorder un contrat de gré à gré à Adobe Systems inc. pour une période d'un an, soit du 3 juin 2021 au 2 juin 2022, pour la fourniture de licences logiciels incluant l'entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 709 830,01 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre de vant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

1- d'accorder à Adobe Systems inc. un contrat de gré à gré pour une période d'un an, soit du 3 juin 2021 au 2 juin 2022, pour la fourniture de licences logiciels incluant l'entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 709 830,01 $, taxes incluses;

2- d'autoriser le directeur institutionnel, du Service des technologies de l'information (TI), à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville de Montréal;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1218057002
80.01 (20.06)

CM21 0364

Accorder un contrat à Cloud Monitored Objects inc. (ci-après CMO) pour le service d'installation et de support des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM), pour la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 334 801,45 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18549 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

1- d'accorder au seul soumissionnaire Cloud Monitored Objects inc (ci-après CMO), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le service d'installation et de support des ordinateurs véhiculaires du Service de Sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM), pour la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 334 801,45 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18549;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1215035002
80.01 (20.07)

CM21 0365

Exercer l'option de la deuxième prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 942 391,09 $, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de produits d'entretien, dans le cadre du contrat accordé à Produits Sany inc. (CG20 0132), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 4 213 149,69 $ à 5 878 532,81 $, taxes incluses / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision de possibles variations de quantité, soit 141 358,66 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

1- d'exercer la deuxième option de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 942 391,09 $, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de produits d'entretien pour la période du 16 mai 2021 au 15 mai 2022, dans le cadre du contrat accordé à Produits Sany inc. (CG20 0132), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 4 213 149,69 $ à 5 878 532,81 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense de 141 358,66 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1219107001
80.01 (20.08)

CM21 0366

Exercer l'option de prolongation pour la fourniture d'abrasifs d'hiver ainsi que la livraison sur demande et autoriser une dépense additionnelle de 1 424 207,90 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Demix Agrégats, une division de groupe CRH Canada inc. (CG19 0511), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 2 848 415,81 $ à 4 272 623,71 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

1- d'exercer l'option de prolongation d'une durée de 12 mois à compter du 1 er mai 2021, et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 424 207,90 $, taxes incluses, pour la fournitur e et la livraison sur demande d'abrasifs d'hiver, dans le cadre du contrat accordé à Demix Agrégats, une division de groupe CRH Canada inc. (CG19 0511), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 2 848 415,81 $ à 4 272 623,71 $, taxes incluses;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1217360002
80.01 (20.09)

CM21 0367

Accorder deux contrats à Remorquage Burstall Conrad Inc. Lot 2 (139 901,58 $, taxes incluses) et Remorquage Centre-ville inc. Lot 5 (107 604 $, taxes incluses), pour la gestion de secteurs d'exclusivité pour la fourniture de services de remorquage consistant à déplacer tout véhicul e en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, pour une période de 24 mois, avec possibilité de deux prolongations de 12 mois, pour une somme maximale de 247 505, 58 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18487 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

1- d'accorder deux contrats aux entreprises ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des lots, pour une période de 24 mois, avec possibilité de deux prolon gations de 12 mois chacune, pour la gestion de secteurs d'exclusivité pour la fourniture de services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18487;

Soumissionnaires	**Lot**	**Secteur**	**Montant (taxes incluses)**
Remorquage Burstall Conrad inc.	2	B (PDQ (9-11) et 26)	139 901,58 $
Remorquage Centre-ville inc	5	E (PDQ 21 et 22)	107 604 $

2- de procéder à une évaluation du rendement des adjudicataires;

3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1218812002
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0368

Autoriser une dépense additionnelle de 200 558 $, taxes incluses, dans le cadre de l'entente avec Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles (CG15 0252), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 029 048,93 $ à 1 229 606,93 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

d'autoriser une dépense additionnelle de 200 558 $, taxes incluses, dans le cadre de l'entente avec Lafarge Canada inc. (CG15 0252), pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 029 048,93 $ à 1 229 606,93 $, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

1213438010
80.01 (20.11)

CM21 0369

Accorder un contrat à Les entreprises Cogenex inc. pour le projet Construction de chambres de vannes et de mesure, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 244 834,32 $ taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10356 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

1- d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le projet « Construction de chambres de vannes et de mesure dans le secteur Le Plateau Mont-Royal », aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 037 361,94 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10356;

2- d'autoriser une dépense de 103 736,19 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 103 736,19 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1216263002
80.01 (20.12)

CM21 0370

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour le projet Construction de chambres de vannes et de mesure, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 865 002,92 $ taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10355 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

1- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le projet « Construction de chambres de vannes et de mesure dans le secteur Mercier –Hochelaga-Maisonneuve », aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 720 835,76 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10355;

2- d'autoriser une dépense de 72 083,58 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 72 083,58 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1216263003
80.01 (20.13)

CM21 0371

Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 326 454,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 (2 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

1- d'accorder à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imper méabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit 283 873,28 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15676;

2- d'autoriser une dépense de 42 580,99 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219057005
80.01 (20.14)

CM21 0372

Autoriser la modification de l'aspect financier du contrat accordé à Procova inc. pour réaliser les travaux de réfection du chalet du Mont-Royal et réaménagements extérieurs, afin de modifier l'imputation des dépenses au règlement d'emprunt

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de présenter une nouvelle structure de financement pour l'octroi de contrat à la firme Procova inc. (CG20 0510) qui modifie le règlement d'emprunt dans le montage financier initial;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention Addenda - service des finances. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1201670002
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0373

Accorder un contrat à SST Consultant inc., pour une période de trois ans, pour la fourniture de services de surveillance en santé et sécurité sur le chantier de l'usine de production d'eau potable de la Ville de Dorval, pour une somme maximale de 737 334,68 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18313 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder à SST Consultant, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services de surveillance en santé et sécurité sur le chantier de l'usine de production d'eau potable à Dorval, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 737 334,68 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18313;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198375002
80.01 (20.16)

CM21 0374

Accorder un contrat, de gré à gré, à LinkedIn Ireland Unlimited Company (LinkedIn Learning) à la suite de l'avis d'intention no 20-00009 pour l'achat de licences d'accès à la plate-forme de formations vidéo LinkedIn Learning, pour la période du 30 avril 2021 au 29 avril 2024, pour une somme maximale de 300 740 $, exempt de taxes, incluant les contingences et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention / Autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer tous les documents relatifs à ce contrat

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à LinkedIn Ireland Unlimited Company (LinkedIn Learning), soumissionnaire unique à la suite de la publication d'un avis d'intention no 20-00009, pour l'achat de licences d'accès à la plateforme de formations vidéo LinkedIn Learning, pour la période du 30 avril 2021 au 29 avril 2024, pour une somme de 273 400 $, exempt de taxes, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'autoriser une dépense de 27 340 $, exempt de taxes, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer tous les documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal;

4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1215138001
80.01 (20.17)

CM21 0375

Approuver la signature du projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb de la Ville de We stmount sous la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la signature de l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Vill e de Westmount afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb de la Ville de Westmount sous la rue Saint -Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater.

Adopté à l'unanimité.

1214656001
80.01 (20.18)

CM21 0376

Accorder un soutien financier d'une somme maximale de 772 000 $, répartie du 1 er mai 2021 au 30 avril 2023, au Centre de la montagne pour la réalisation de son projet de demande de soutien à la mission / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier de 772 000 $ au Centre de la montagne afin de réaliser son projet de demande de soutien à la mission pour la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2023;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, le Centre de la montagne et Les Amis de la montagne, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217102001
80.01 (20.19)

CM21 0377

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme maximale de 580 000 $ à six différents organismes pour le déploiement du projet Entreprendre Ensemble, dans le cadre du plan de relance économique - phase 2 / Approuver les six projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 580 000 $ aux six organismes ci-après désignés, pour le déploiement du projet Entreprendre Ensemble;

ORGANISME	**MONTANT**
CDEC de Montréal-Nord	100 000 $
CJE ABC	100 000 $
Entreprendre Ici	80 000 $
Groupe 3737	100 000 $
Horizon Carrière	100 000 $
PROMIS	100 000 $

2- d'approuver les six projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

1217016001
80.01 (20.20)

_____

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

_____

CM21 0378

Accorder un soutien financier de 374 000 $, pour l'année 2021, à Moisson Montréal pour soutenir le projet « Insécurité alimentaire et impacts de la COVID -19 à Montréal », couvrant la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2023, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier de 374 000 $, pour l'année 2021, à Moisson Montréal inc. pour soutenir le projet « Insécurité alimentaire et impacts de la COVID-19 à Montréal » pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales – Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

1210744002
80.01 (20.21)

CM21 0379

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 966 533 $, en 2021, à cinq différents organismes pour leur projet respectif se déroulant du 1er avril 2021 au 31 mars 2023, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du Fonds en faveur des enfants et des familles vulnérables / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 966 533 $, en 2021, à cinq différents organismes ci-après désignés, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour leur projet respectif se déroulant du 1er avril 2021 au 31 mars 2023, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales – Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale :

Organisme	Projet 2021 à 2023	Soutien
Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal	**« Cultiver la solidarité et nourrir l'espoir »**	**250 000 $**
Distribution alimentaire de Montréal-Nord, coopérative de solidarité	**« Bonne boîte futée »**	**248 337 $**
La fabrique des mobilités Québec	**« Cyclistes solidaires : Livraison écologique pour la sécurité alimentaire »**	**157 336 $**
Jeunesse au Soleil	**« Nourrir l'espoir en pandémie »**	**184 802 $**
Les petits frères des pauvres	**« Luttons ensemble contre l'insécurité alimentaire et la dénutrition chez les grands aînés »**	**126 058 $**

2- d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1210744001
80.01 (20.22)

CM21 0380

Accorder un soutien financier de 250 000 $ à Centre de référence du Grand Montréal, en 2021, pour la réalisation du projet « Équipe multidisciplinaire 211 pour lutter contre l'insécurité alimentaire : suivi, documentation et concertation », se déroulant du 1er avril 2021 au 31 décembre 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier de 250 000 $ à Centre de référence du Gran d Montréal, en 2021, pour la réalisation du projet « Équipe multidisciplinaire 211 pour lutter contre l'insécurité alimentaire : suivi, documentation et concertation » se déroulant du 1er avril 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre du budget du Service du développement économique;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1210744003
80.01 (20.23)

CM21 0381

Accorder un soutien financier maximal de 200 000 $, pour les années 2021 et 2022, à Projet MTLab en appui au projet - Incuber l'innovation et accélérer les opportunités - visant à faire de Montréal un laboratoire vivant et un hub d'innovation dans l'industrie touristique, culturelle et du divertissement / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier maximal de 200 000 $ au projet MTLAB, pour les années 2021 et 2022, en appui au projet « Incuber l'innovation et accélérer les opportunités afin de faire de Montréal un laboratoire vivant et hub d'innovation dans l'industrie touristique, culturelle et du divertissement » dans le cadre du plan de relance économique - phase 2;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217952003
80.01 (20.24)

CM21 0382

Accorder un soutien financier de 85 914 $ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place la Patrouille bleue 2021 / Approuver le projet de convention de contribution financière à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier de 85 914 $ au Regroupement des éco -quartiers afin de coordonner et mettre en place les activités de la Patrouille bleue pour l'année 2021;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1214217001
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0383

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme maximale totale de 776 809 $, à huit différents organismes, à la suite du dépôt de projets 2021 - Appel à projets conjoint destiné au secteur bioalimentaire montréalais / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 776 809 $, aux huit organismes ci-après désignés, pour la période de 2021 à 2023 ainsi que pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

	Organisme	Projet	Montant
3	Laboratoire sur l'agriculture urbaine	Mise en marché mutualisée pour assurer la résilience des producteurs agricoles urbains à Montréal	80 792 $
4	7 à nous	La fermette de Pointe-Saint-Charles	100 000 $
5	Ville en vert	Le conteneur agricole	99 899 $
6	CRPE (Cafés et Restaurants pour l'Environnement) La Vague	Des commandes à emporter Zéro Déchet pour Montréal	96 658 $
7	Table de développement social de LaSalle	Carrefour alimentaire de Lasalle	100 000 $
8	Ya quelqu'un l'aut bord du mur	Ferme urbaine éducative, projet collectif porté par Paysage solidaire	100 000 $
9	Montréal Métropole en Santé (porteur du Conseil du système alimentaire montréalais)	Guichet unique pour la transition alimentaire	100 000 $
10	Coopérative de solidarité Miel Montréal	Première miellerie participative montréalaise	99 460 $

2- d'approuver les huit projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218369001
80.01 (20.26)

CM21 0384

Approuver un projet d'entente intermunicipale entre les Villes de Varennes, Repentigny et Montréal, visant à mandater la Ville de Varennes afin d'offrir un service de navette fluviale dans le cadre du projet « Fleuve à vélo » offert en collaboration avec les Villes de Varennes et Repentigny / Autoriser une dépense représentant la portion de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au montant de 128 540,13 $ à verser à la Ville de Varennes pour l'implantation du service de navette fluviale, pour les années 2021, 2022 et 2023, avec la possibilité de prolongation pour les années 2024 et 2025 / Approuver un montant total de 146 821,15 $, taxes et option incluses / Approuver le virement de crédits nécessaire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et les Villes de Varennes et de Repentigny afin d'offrir un service de navette fluviale, dans le cadre du projet « Fleuve à vélo »;

2 - de mandater la Ville de Varennes afin d'offrir un service de navette fluviale dans le cadre du projet « Fleuve à vélo », en collaboration avec les Villes de Varennes et de Repentigny ainsi que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour les années 2021, 2022 et 2023 avec la possibilité de prolonger le contrat pour les années 2024 et 2025;

3 - d'autoriser une dépense totale de 128 540,13 $ à être versée à la Ville de Varennes pour ce service, correspondant à la portion de l'arrondissement pour les années 2021, 2022 et 2023, pour un montant total de 146 821,15 $, taxes et option incluse;

4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1211609002
80.01 (20.27)

CM21 0385

Approuver la résiliation des ententes-cadres conclues avec Métal M-Pact inc. (CE20 1676 lots 2 à 6 et CG20 0577 lot 1) pour l'acquisition de métaux bruts pour 36 mois avec option de deux périodes de prolongation de 12 mois, au montant estimé de 2 043 513,89 $ taxes incluses - Appel d'offres 20-18270

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la résiliation des ententes-cadres accordées à Métal M-Pacts inc. (CE20 1676 lots 2 à 6 et CG20 0577 lot 1) pour l'acquisition de métaux bruts, pour 36 mois avec option de deux périodes de 12 mois, au montant estimé de 2 043 513,89 $, taxes incluses - Appel d'offres 20-18270.

Adopté à l'unanimité.

1215382001
80.01 (20.28)

CM21 0386

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Osédea inc. pour l'acquisition et le déploiement d'une solution technologique corporative en gestion de projets, de programmes et de portefeuilles (solution infonuagique) pour une durée de cinq ans, soit du 1er mai 2021 au 30 avril 2026, avec deux options de prolongation de 24 mois chacune, pour une somme maximale de 9 236 804,06 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18318 (10 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Osédea inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour l'acquisition et le déploiement d'une solution technologique corporative en gestion de projets, programmes et portefeuilles (solution infonuagique), pour une durée de cinq ans, soit du 1er mai 2021 au 30 avril 2026 avec deux options de prolongation de 24 mois chacune, pour une somme maximale de 8 575 697,81 $, taxes incluses, conformé ment aux documents de l'appel d'offres public 20-18318;

3- d'autoriser une dépense de 661 106,25 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217684003
80.01 (20.29)

CM21 0387

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Mongrain inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 615 516,36 $, taxes et conti ngences incluses - Appel d'offres public IMM-15684 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder à Mongrain inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumis sion, soit pour une somme de 535 231,62 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15684;

3 - d'autoriser une dépense de 80 284,74 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219057004
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 17 h 02, le leader de la majorité, M. François Limoges, reporte l'étude du point 80.01 (20.35) à une phase ultérieure, afin de permettre aux membres du conseil de prendre connaissance de l'amendement mineur proposé par l'Administration.

Le conseil débute l'étude des points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.34).

Un débat s'engage.

À 17 h 29, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 19 avril 2021
13 h

Séance tenue le lundi 19 avril 2021 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* :

Mme Christine Black, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Sue Montgomery et Mme Marie-Josée Parent.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Peter McQueen

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite un bon retour à toutes et à tous, puis déclare la séance ouverte.

Préalablement à la tenue de ce conseil virtuel à huis clos, la période de questions a été ouverte aux citoyens et citoyennes cinq jours avant l'assemblée, jusqu'à 13 h le jour du conseil, par le biais notamment d'un formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville.

---

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, fait un bref rappel de cette période de questions. Elle souligne qu'à chaque séance du conseil municipal, les citoyennes et les citoyens sont invités à poser leurs questions aux membres du conseil. La présidente s'adresse plus particulièrement à tous ceux et celles qui souhaitent participer à ces séances, et surtout aux femmes, qui selon les statistiques dont elle dispose, se font moins entendre, bien qu'une progression à cet effet soit remarquée, notamment depuis la mise en place d'un formulaire web. Elle ajoute que depuis 2018, la réflexion est amorcée afin que la participation publique soit augmentée, entre autres avec le projet MTElles.

La présidente du conseil rappelle que les femmes vivent des réalités différentes par rapport aux hommes. C'est pour cette raison qu'elle interpelle les femmes pour leur participation à la période de questions du public afin d'exposer davantage leurs préoccupations et ainsi s'assurer que les projets, les plans et les politiques de la Ville de Montréal répondent aux besoins de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais. C'est pourquoi, la présidente du conseil encourage les femmes à transmettre leurs questions.

Puis, la présidente informe les membres du conseil que 204 questions ont été reçues de la part de 94 femmes, 68 hommes, 18 autres et 24 personnes qui n'ont pas répondu à cette question; elle les remercie tous d'avoir participé en si grand nombre.

Ensuite, la présidente du conseil fait la lecture de 35 questions. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

Question de	À	Objet
Gabrielle Lepage	Mme Valérie Plante	Bonjour, Ma question s'adresse à la mairesse Valérie Plante. Je m'appelle Gabrielle Lepage. J'ai été déçue d'apprendre cette fin de semaine que vous refusez de nommer une rue d'Outremont au nom du Dr. Camille Laurin. Sur Twitter, vous avez dit qu'il y a déjà une rue qui porte son nom. J'ai regardé sur Internet et il y a une toute petite rue de rien, qui est en plus un cul de sac et qui n'est même pas dans l'arrondissement où habitait Dr. Laurin. Je me dis que Camille Laurin mérite quand même plus qu'un cul de sac et mérite d'être souligné dans son arrondissement. Quelles sont vos intentions à ce sujet?
Sophie Montpetit	Mme Cathy Wong (M. Robert Beaudry)	J'habite une coopérative d'habitation située aux abords d'une ruelle très passante (accès aux artères principales bleury/ Jeanne-Mance/président Kenney) . Notre cour donne directement sur la ruelle qui nest vraiment pas sécuritaire. Ma demande de remettre des ralentisseurs à été acceptée mais celle pour installer de la signalisation (affiche de présence d'enfants, de max de vitesse) a été rejetée. Pourquoi l'arrondissement interdit elle ce type de signalisation et nous empêche den installer sois même ? Il y a eu des accidents d'abus de vitesse (voiture projetée dans le bâtiment de luquam en provenance de la ruelle sans amortisseur et signalisation). La securite des enfants et du voisinage nous tient à cœur. Merci

Question de	À	Objet
Bernard Baynes	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier	As a Black person I am disappointed and hurt that your administration has blocked naming Place des Festival for Oscar Peterson. No gesture would have been more appropriate. The Quartier des spectacles hosts Montreal's Jazz Festival and having Oscar Peterson's name grace this location would enhance Montreal's international image while honouring the memory of a great musician and a great Montrealer. When will we finally see your administration accede to this request supported by the Black community ? Please note that Oscar Peterson had nothing to do with public transportation and no we don't want his name given to a train station as some in your party suggest. We hope to see the name Oscar Peterson given to Place des Festival this summer.
Mary McLeod	Responsable métro Jean-Talon (M. Alex Norris)	A black woman was punched in the head and attempted chokehold by STM agents and SPVM agents on saturday April 17th around 15h30 at metro jean talon. What is the city going to do about this?
Fiona Ainsworth	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	On Saturday, April 15, around 17h30, I saw a black woman be brutally attacked by SPVM officers in Jean Talon metro, who punched her in the head and attempted a chokehold. What is the city going to do about this?
Bara Hladik	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	On Saturday April 17th at 15:30 at Jean talon metro I saw STM and SPVM agents attack a black woman, punching her in the head and chocking her. What is the city going to do about this and other recent instances of violent racial profiling? The world is watching.
Al Klein	Mme Valérie Plante (Mme Cathy Wong)	My question is for Mayor Plante as I have yet to hear her personally in her own words. Last week we commemorated Yom Hashoah where we pay tribute to the victims and survivors of the Holocaust. You should not use these events to speak out against combatting Jewish hate to only repeatedly refuse to adopt the IHRA definition of Antisemitism. The definition is not controversial. It has been adopted by over 35 countries and cities like London and Paris. It is only marginal groups who have a political agenda that use disinformation to oppose it. You are associating yourself with them by refusing to adopt the definition. Also, you are also telling the victims (Jews and its institutions) that you know better than them how to define the hate their experience. I can't imagine any other group being told that they are not self-empowered to decide how to define their "hate". Mayor Plante, will you stop appeasing radical elements in your party and groups and finally adopt the IHRA definition?

Question de	À	Objet
Patrick Dostie	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais))	Le parc thibodeau sur lacordaire/boileau est un point de rassemblement important pour le quartier. Les arbres sont pas mal tous le même espèce et la même age. Ça se voit qu'ils sont très mature et approche leur fin de vie. Pour éviter que la verdure dans le parc soit raser tout d'un coup est il possible de verdir (par des arbres, plantes grimpantes, fleurs, etc).
Thomas Morin	M. Benoit Dorais	Plusieurs propriétaires de copropriétés indivises ne paient pas des taxes municipales correspondant à la juste valeur marchande de leur propriété tel que l'exige la loi. Puisque la taxation municipale est un système de vases communicants, leur fardeau de taxation est transféré aux autres propriétaires qui paient plus que leur juste part. Pouvez-vous corriger cette situation qui n'est pas équitable?
Sebastien Proulx	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Est-ce envisageable d'acquérir des terrains vacants dans le secteur Assomption-sud-Longue-Pointe et de les décontaminer avec le budget, à ce jour non-utilisé, qui a été alloué par le gouvernement provincial pour la décontamination de l'Est?
Maï Lê	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Bonjour, comme citoyenne d'Hochelaga Maisonneuve (et psychchoéducatrice de formation), je vois les impacts directs du manque de logements sociaux abordables & manque d'aide avec le campement Notre Dame vécu l'été dernier. Campement qui avait prit des proportions ingérables un moment donné. Il y'a eu des déchets, des méfaits et une accumulation de dons des gens de la banlieue pendants des mois avant qu'on intervienne concrètement. Bref, voyant un campement embryonnaire au campement Notre-Dame et un autre qui s'appelle Le campement Hochelaga se situant un peu plus dans l'Est, quel sont les budgets alloués aux ressources d'aides et au logements apportés aux tinérants en temps de Covid afin de prévenir cette situation cet été 2021? Merci
Amélie Boulerice	Mme Valérie Plante (Mme Cathy Wong)	Bonjour, Quelle est votre position sur l'implantation d'un conseil de la langue française à Montréal? Pourquoi ne pas avoir implanté cette mesure?
Bell Donivan	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	With the new constable role given to regular STM security & your violent removal of the tent village last autumn, I ask, why does your government continuously put minorities in harmful circumstances? What steps will you take to prevent abuse by STM officials who shouldn't even be certified to subdue people?

Question de	À	Objet
Sophie Hart	M. Luc Rabouin, M. Alex Norris, Mme Josefina Blanco, Mme Maeva Villain, Mme Marianne Giguere, Mme Marie Plourde, M. Richard Ryan (Mme Nathalie Goulet)	Hi all, my question is what is the plan for the summer to promote safer living for our Indigenous neighbours experiencing housing insecurity and handling the tensions between community members? Most shelters are still functioning at 20% capacity, meaning people cannot find respite indoors. With the closing of the Mont-Royal heating tent another safe space has been taken away from unhoused individuals. Summers are hot and it will be unbearable for people to have to sit outside on the concrete in 30 degree weather. If they can't go inside shelters, such as Open Door that is functioning at 20% capacity, where are they supposed to find respite? There is increasingly worse relationships between long term residents of Milton-Parc and unhoused Indigenous Peoples. This does not feel like reconciliation. What is the plan? How are we going to support more culturally appropriate services for our unhoused Indigenous neighbours? Specifically more mental health checkups, healthcare and support.
Louis Letellier de St-Just	Mme Nathalie Goulet	Le 26 janvier dernier le conseil municipal a adopté par une forte majorité la Motion non partisane demandant à la ville de Montréal d'exhorter le gouvernement canadien à décriminaliser la possession simple de drogue pour usage personnel. Quelles suites ont été données à cette motion et plus particulièrement en ce qui a trait a l'engagement de la Ville de voir à l'élaboration d'une stratégie des réduction des méfaits.
David Bélanger	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	1-Est-ce que l'administration peut fournir aux citoyens les études qui ont été faites pour la piste cyclable au coin de la première avenue et Jarry . Et est-ce qu'elle s'engage à consulter les riverains sur le projet 2- Jarry est un boulevard de camionnage et la circulation dans ce coin est très dense , nous n'avons pas de problèmes avec les cyclistes mais il faut que les décisions soient sécurisées et bien travaillées. Est-ce que l'administration peut s'engager à refaire ses devoirs pour présenter un autre tracé ? 3- Dans le projet de la piste cyclable sur Jarry, 3 citoyens vont être touchés de manière directe et de plus sur la 1ere avenue entre Jarry et Crémazie il y a plusieurs entrées charretières qui vont être impactées aussi . Pourquoi l'administration ne considère pas l'option de la Rue De Lorimier pour accéder au Parc Frédéric Back?
Ginette Pepin	Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu)	Nous devons agir rapidement si on veut sauver la bibliothèque St-Sulpice Question Que prévoyez -vous faire pour sauver la bibliothèque St-Sulpice à court et à long terme? https://www.ledevoir.com/culture/597404/patrimoine-la bibliotheque-saint-sulpice-a-besoin-de-travaux-urgents

Question de	À	Objet
Clare Carter	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Why did you increase funding for the 2021 SVPM budget after widespead calls to defund the police in 2020?
Vincent Blackburn	Mme Cathy Wong	Bonjour, Comment la ville de Montréal se positionne-t-elle par rapport à l'anglicisation effrénée du centre-ville de Montréal? Qu'est-ce que la ville compte faire sur cet enjeu précis? Vincent Blackburn.
Marie-Eve Leblanc	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Bonjour, suite des constructions l'accès au stationnement du Parc de Dieppe ne sera pas accessible jusqu'à décembre 2021. Ce stationnement, est principalement utilisé par des sportifs (cycliste, surfer, kayakiste) ainsi que par des familles. Le fait de fermer ce stationnement limite beaucoup l'accès aux sports puisqu'il s'agit d'un parc loins des quartiers résidentiels. Je crois qu'il est donc important pour la santé physique et mentale des gens de maintenir un accès et ce surtout en ces temps difficiles. Je vous demande donc de m'aider à trouver une solution à cette problématique. En toute collaboration, Marie -Eve Leblanc
Ali Nansour	M. Jérôme Normand (M. Éric Alan Caldwell)	Bonjour M. Normand, J'ai lu dans les journaux que vous avez proposé d'implanter une taxe kilométrique lors du congrès annuel de Projet Montréal. Je suis une personne à mobilité réduite et je n'ai pas choix d'utiliser ma voiture pour me déplacer. Vais-je devoir payer cette taxe kilométrique même si je suis dans l'obligation de me déplacer en voiture en raison de ma condition physique ? Merci!
Donovan King	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Given that the REM has alre ady desecrated the Irish Famine Cemetery at the Black Rock and the historic Irish neighborhood of Griffintown by co branding it with Bernard Landry, what is City Hall going to do to protect Saint Patrick's Basilica from the REM's latest plan destroy more Irish heritage by running a monorail beside it?
Anik Malenfant	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Pourquoi ces nouveaux arrêts? Avec la piste cyclable qui est maintenant plus large que par le passé et les automobiles qui sont stationnées du côté sud, il est impossible de rouler vite. Par conséquent, ces arrêts supplémentaires vont causer une congestion monstre aux heures de pointe, transformant ainsi une rue résidentielle en stationnement, contribuant encore davantage aux émissions de gaz à effet de serre. Quelle horreur! Pourquoi ne pas instatller des panneaux solaires indiquant la vitesse des automobilistes tel qu'il y en a à RDP et accroitre la présence policière? Avec les travaux sur Pie IX, il est déjà assez difficile de circuler dans le secteur, pitié, pas d'arrêts supplémentaires pour accroitre le bruit et la pollution!

À 20 h 01,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

Question de	À	Objet
Suzanne Beier	M. Lionel Perez	Bonjour, ma question s'adresse au chef de l'opposition, M. Perez. Je m'appelle Suzanne et je suis très inquiète de la position des membres de l'administration Plante qui souhaitent désarmer les policiers montréalais. Votre parti est-il contre le désarmement des policiers du SPVM ? Merci!
Francine Robert	M. Éric Alan Caldwell	Merci de répondre à ma question. En 2019, il y a eu beaucoup de bruit autour de l'éventualité que le projet du Campus MIL pourrait supprimer le parc à chien Outremont, le plus grand de Montréal et le seul à Outremont. À votre point 43.01 de votre ordre du jour, je vois que vous voter pour un changement dans l'urbanisme du secteur. Il y a des cartes qui sont présentés dans vos documents, mais aucune carte n'inclut le parc à chien. Je me rappelle il y a deux ans que vous nous aviez promis que le parc à chien n'était pas en péril à l'intérieur de ce présent mandat. Etes-vous entrain de renier votre parole? Est-ce que ce dossier est annonciateur de ce qui s'en vient au prochain mandat de Projet Montréal, c'est-à-dire la perte du parc à chien pour les citoyens?
Guillaume De Tonnancourt	M. Robert Beaudry	Dans le contexte des travaux en cours à la jetée Mackay, avis 442513, quelles sont les mesures qui seront mise en place afin d'avoir des places de stationnement pour permettre la pratique du surf dans les vagues d'Habitat 67? Il est difficile, et même impossible pour certains de se rendre au site en vélo, alors les interdictions de stationnement rendent le site inaccessibl, à toute fin pratique. Merci pour vos efforts.

Question de	À	Objet
Mathieu Demers	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Considérant : 1) la grande et croissante popularité du surf de rivière, de la planche à pagai e et du kayak de rivière 2) l'insuffisance des 2 sites actuels (Habitat 67 et Vague à Guy) à accueillir un si grand nombre d'adeptes des sports susmentionnés 3) le potentiel offert par nos cours d'eau de présenter la Ville de Montréal comme une plaque tournante du surf de rivière, de la planche à pagaie et du kayak, au Québec et en Amérique du Nord Est-ce que la Ville de Montréal est prête à appuyer des projets d'aménagement de nouvelles vagues stationnaires pour sports nautiques dans le parc des Rapides et dans le parc-nature de l'Île de la Visitation?
Irwin Rapoport	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	As you are aware, the forest and ecosystem (home to 65 species of birds) that makes up the St. Jacques Falaise, has suffered severe damage and tribulations due to the work for the MTQ's Turcot Interchange project. This has resulted in the cutting down of more than 800 trees, the dumping of earth and rock on the bottom portion by contractors, the cutting of trees at four locations to construct the Bande Verte, and the filling in of a wetland to create a drainage ditch for the Bande Verte. The forest and its biodiversity cannot take much moreabuse and it will soon reach a tipping point from which it cannot recover. the city is building three service roads at the bottom, resulting in more lost trees and ground cover. As a municipal ecoterritory, the Falaise has no protection whatsoever. We call on your to rapidly convert the forestinto a nature park/wildlife sanctuary, with all the protections that an official park status provides.This can be done quickly. Can it be dine by mid-June?
Samuel Vanzin	Mme Cathy Wong	Le 6 avril derrnier, on a vu avec horreur, un homme tirer des balles de plomb sur une centre communautaire islamique à Montréal. Pour bon nombre de Québécois, cet acte d'agression armée inacceptable nous fait penser à la tragédie meurtrière à Québec. Pour bon nombre de membres de la communauté musulmane de Montréal, c'est un acte criminel et haineux qui sème la terreur, l'insécurité et la peine. Qu'a fait la Ville de Montréal concrètement et au-delà des paroles, depuis le 6 avril, pour sécuriser les centres communautaire islamiques et les mosquées à travers la ville ? Quelles mesures la Ville a-t-elle mise sur pied pour aider et sécuriser ces organismes, et rassurer les Montréalaises et Montréalais de foi musulmane du West Island à la Pointe-aux-Trembles?

Question de	À	Objet
Giovanni Guillabert	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Comment la ville compte-t-elle protéger ses citoyens de la hausse exponentielle de la valeur marchande des immeubles à Montréal, qui a pour conséquence la transformation des logements en produits financiers et l'éviction de milliers de locataires à chaque année.
Andre Boisvert	M. Robert Beaudry	L'arrondissement d'Anjou a déposé au greffe du conseil municipal les sommaires 1210739001 (Résolution: CA21 12042) et 1210739002 (Résolution: CA21 12043), adoptés lors de la tenue de la séance du conseil d'arrondissement d'Anjou du 2 mars 2021. Ces sommaires visent l'abolition de servitudes qui protègent la partie nord du golf d'Anjou du développement immobilier. Ces servitudes sont alignées avec le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. L'agglomération a indiqué une intention de créer un parc autour du parc nature du bois d'Anjou. La ville ou l'agglomération peut-elle stopper la demande d'abolition de ces servitudes? Quel est le plan pour la création d'un parc de l'est?
Tricia Robinson	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Comment la ville compte-t-elle protéger ses citoyens de la hausse exponentielle de la valeur marchande des immeubles à Montréal, qui a pour conséquence la transformation des logements en produits financiers et l'éviction de milliers de locataires à chaque année.
Rob Gordon	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Depuis le début de la crise, les familles qui ne joignent pas les deux bouts se multiplient, et elles se demandent: Mais comment font ces autres à qui tout réussit? Les portes laissent entrer les cris de famine, même en fermant. il faut absolument que la Ville bonifie son aide aux programmes de distribution de nourriture aux plus démunis; c'est une question de vie ou de mort. Si l'on changeait les choses un peu, rien qu'en aimant donner, nous ferions de Montréal un rêve, une éternité. Serez-vous au rendez-vous?
Diane Gervais	M. Benoit Langevin	Ca fait des 8 mois que des citoyens distribuent la nourriture au Square Cabot, faute de soutien et à côté de ça, l'administration n'augmente pas son aide aux organismes. Les tentes commencent déjà à apparaître. L'administration Plante ne reconnaît pas sa responsabilité dans la gestion de l'itinérance, j'aimerais donc savoir ce qu'Ensemble Montréal propose ?

Question de	À	Objet
Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Il faut transformer l'économie, transformer la société et transformer la présente forme de gouvernance. L'avenir de nos jeunes et de l'humanité en dépend. Il faut transformer notre économie et faire une troisième révolution industrielle, le "New Deal vert". Il faut une taxe carbone agressive mais tous les revenus de ces impôts devraient immédiatement retourner sur une base mensuelle à toutes les familles québécoises. Il faut que les sociétés du monde qui utilisent la moitié des terres agricoles pour faire croître des récoltes pour nourrir les animaux le cessent. Il faut transformer la forme de gouvernance. Question : Comme tous les anciens toxicomanes qui ont réussi à s'en sortir, ne pouvez-vous pas, vous aussi, voir l'urgence de vous sortir de cette dépendance au capitalisme suicidaire et pouvez-vous prendre connaissance des documents suivants?

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la période de questions du public close à 20 h 31. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 31, le conseil reprend l'étude des points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.34).

CM21 0388

Autoriser la ratification de l'avenant 2020-8 au contrat de prêt de 120 millions de dollars conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises interven u entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal augmentant le montant du prêt de 30 millions de dollars

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la ratification de l'avenant 2020-8 au contrat de prêt de 120 millions de dollars intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises augmentant le montant du prêt de 30 millions de dollars.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand qui soulève une question de privilège à l'égard des propos tenus par le conseiller Luc Rabou in qui a critiqué un vote de l'équipe d'Ensemble Montréal sur un autre dossier, lors de son intervention. La présidente du conseil est également d'avis qu'un vote donné antérieurement ne devrait pas être commenté par la suite et invite le conseiller Rabouin à reformuler son commentaire. M. Rabouin retire ses propos. La présidente le remercie et clôt le débat.

Adopté à l'unanimité.

1218927006
80.01 (20.31)

CM21 0389

Autoriser la ratification de l'entente tripartite avec l e ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal, permettant le transfert de 79 400 000 $ destinés à des projets d'habitation, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 79 400 000 $

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser la ratification de l'entente tripartite avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal, permettant le transfert de 79 400 000 $ destiné à des projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;

2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la su bvention attendue de 79 400 000 $;

3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1210196001
80.01 (20.32)

CM21 0390

Approuver le projet d'Entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Viau

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Soc iété de transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation des travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (PLBM) afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Viau.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

1211019001
80.01 (20.33)

CM21 0391

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société du patrimoine Angus, aux fins d'un projet de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 2 468,8 mètres carrés, situé du côté sud de l'avenue du Mont-Royal Est, entre les rues Augustin-Frigon et Molson, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué des lots 6 243 458 et 6 232 021 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 1 008 000 $ et par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en sa faveur et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 4 juin 2020, sous le numéro 25 430 088, afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société du patrimoine Angus, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain v acant d'une superficie de 2 468,8 mètres carrés, situé du côté sud de l'avenue du Mont-Royal Est, entre les rues Augustin-Frigon et Molson, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué des lots 6 243 458 et 6 232 021 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 1 008 000 $, et par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple de l'hypothèque publiée le 4 juin 2020, au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 25 430 088, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208190002
80.01 (20.34)

À 20 h 48, le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle le point 80.01 (20.35)

CM21 0392

Approuver un projet de lettre d'entente entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau visant l'occupation des espaces intérieurs de la Biosphère à des fins muséales à partir du 1er avril 2021

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de lettre d'entente entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau visant l'occupation des espaces intérieurs de la Biosphère à des fins muséales à partir du 1er avril 2021.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui désire apporter un amendement mineur au dossier afin de corriger l'information apparaissant à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

La présidente du conseil cède ensuite la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, qui soulève une question de règlement afin de clarifier la règle à savoir si les propositions d'amendements mineurs doivent d'abord être transmises par écrit.

La présidente du conseil confirme qu'effectivement les amendements mineurs doivent être transmis par écrit au Service du greffe préalablement à leur présentation.

À 17 h 02, le leader de la majorité reporte l'étude du point 80.01 (20.35) à une phase ultérieure, afin de permettre aux membres du conseil de prendre connaissance de l'amendement proposé.

À 20 h 48, le conseil reprend l'étude du point 80.01 (20.35).

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'amender l'article sous étude afin de remplacer le texte apparaissant à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel, par le suivant :

« Notons que le financement de l'exploitation du musée (opérations et travaux capitalisables) sera financé pour les 5 prochaines années par le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal à raison de 3 M$ chacun par an (9 M$ par an pour un total de 45 M$ sur 5 ans). »

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare l'amendement du leader de la majorité, M. Limoges, et du président du comité exécutif, M. Dorais, recevable et adopté à l'unanimité.

Un débat s'engage sur l'article 80.01 (20.35), tel qu'amendé.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, met aux voix le point 80.01 (20.35), tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1210348005
80.01 (20.35)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0393

Accorder un soutien financier non récurrent maximal de 40 000 $ et mise à disposition de l'expertise interne disponible pour un équivalent de 40 000 $ à l'Université de Sherbrooke pour lui permettre de réaliser son projet pilote de biofiltration passive des biogaz au Complexe environnemental de Saint-Michel / Approuver un projet de « Convention de contribution de la Ville de Montréal à l'Université de Sherbrooke et licence » à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier maximal de 40 000 $ et une mise à disposition de l'expertise interne disponible pour une contribution en nature (en biens et en services) d'une valeur de 40 000 $ à l'Université de Sherbrooke pour la réalisation de son projet concernant la biofiltration passive des biogaz au Complexe environnemental de Saint-Michel;

2- d'approuver le projet de convention de contribution et licence entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement des contributions de la Ville et de la licence consentie par l'Université de Sherbrooke;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1211151001
80.01 (20.36)

CM21 0394

Accorder un soutien financier de 1 200 000 $ à Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV ou Centre), pour les années 2021 et 2022 afin de réaliser son plan d'action, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier de 1 200 000 $ à Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV), pour les années 2021 et 2022 afin de réaliser son plan d'action, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, invite les membres du conseil à axer leurs interventions sur le point à l'étude, soit d'accorder un soutien financier au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence.

Adopté à l'unanimité.

1216794001
80.01 (20.37)

CM21 0395

Accorder un soutien financier non récurrent maximal de 545 000 $ à C2.MTL afin de réa liser les événements Movin'On et C2 Montréal en 2021/ Approuver un projet de convention à cet effet

La conseillère Effie Giannou déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent maximal de 545 000 $ à C2.MTL afin de réaliser les événements Movin'On et C2 Montréal en 2021;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, é tablissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217019001
80.01 (20.38)

CM21 0396

Accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 $ au Regroupement des éco -quartiers afin d'organiser la 17e édition de la Patrouille verte, pour la période du 31 mai au 20 août 2021, dans le cadre d'un financement provenant du Service de l'environnement, du Service de l'eau, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Bureau de la transition écologique et de la résilience / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du su jet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 $ au Regroupement des Éco-quartiers afin d'organiser la 17e édition de la Patrouille verte, pour la période du 31 mai au 20 août 2021, dans le cadre d'un financement provenant du Service de l'environnement, du Service de l'Eau, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Bureau de la transition écologique et de la résilience;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219089001
80.01 (20.39)

CM21 0397

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à ESI Technologies de l'information inc., pour l'acquisition d'une solution infonuagique de gestion de l'informatique de l'utilisateur final (EUC/UEM) pour une durée de quatre ans, soit du 26 mars 2021 au 25 mars 2025 avec trois options de prolongation de 24 mois chacune, pour une somme maximale de 6 918 074,49 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18467 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder à ESI Technologies de l'information inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'une solution infonuagique de gestion de l'informatique de l'utilisateur final (EUC/UEM), pour une durée de quatre ans, soit du 26 mars 2021 au 25 mars 2025, avec trois options de prolongation de 24 mois chacune, pour une somme maximale de 6 918 074,49 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18467;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1207684008
80.01 (20.40)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0398

Autoriser une dépense maximale de 536 281,46 $, taxes incluses, en remboursement à la Société québécoise des infrastructures (SQI) du coût des travaux pour le remplacement d'une conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre dans l'axe du boulevard Gaétan Laberge, entre la rue Hickson et la rue de l'Église, dans l'arrondissement de Verdun

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibé rations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense maximale de 536 281,46 $, taxes incluses, en remboursement à la Société québécoise des infrastructures (SQI) du coût des travaux pour le remplacement d'une conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre dans l'axe du boulevard Gaétan Laberge, e ntre la rue Hickson et la rue de l'Église, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1205946001
80.01 (30.01)

CM21 0399

Adopter le Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement 2020 -2030 de la Société du parc Jean-Drapeau

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre dev ant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement 2020 -2030 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Un débat s'engage.

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, prend la parole en souhaitant que le conseiller Robert Beaudry retire ses dernières paroles concernant l'ancien maire de Montréal Denis Coderre. La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, acquiesce à cette demande et s'adresse à M. Beaudry en ce sens; ce dernier reformule son commentaire. La présidente le remercie.

À la suite de l'intervention de la présidente du conseil, la leader de l'opposition officielle prend la parole et soulève une question de privilège en vertu de l'article 101 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) questionnant la partialité de la présidente. Mme Miron prend acte des commentaires de la leader de l'opposition officielle et déclare l'incident clos.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Christian Arseneault
M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Richard Guay
Mme Andrée Hénault
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Luis Miranda
M. Lionel Perez
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

1217862009
80.01 (30.02)

CM21 0400

Autoriser, conformément à l'Entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (CG21 0022), une dépense totale de 848 425,88 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour le contrat à être accordé par la STM à Les Excavation s Lafontaine inc. pour la réalisation de travaux sur des conduites principales et secondaires (aqueduc) dans le boulevard Lacordaire, à l'intersection avec la rue Bourdaloue, dans l'arrondissement de Saint-Léonard

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser, conformément à l'Entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) (CG21 0022), une dépense totale de 848 425,88 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour le contrat à être accordé par la STM à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réalisation de travaux sur des conduites principales et secondaires (aqueduc) dans le boulevard Lacordaire, à l'intersection de la rue Bourdaloue, dans l'arrondissement de Saint-Léonard;

2- d'autoriser une dépense de 97 895,29 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 97 895,29 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande au conseiller Dominic Perri d'axer son intervention sur l'objet du point sous étude.

Adopté à l'unanimité.

1219059001
80.01 (30.03)

CM21 0401

Autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'expropriation des immeubles requis dans le cadre du projet du centre d'attachement Nord-Ouest - CANO

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'acquisition, par expropriation, des immeubles requis dans le cadre du projet du centre d'attachement Nord-Ouest (ci-après « CANO »), lesquels sont identifiés à l'Annexe A jointe à la résolution CA-2021-027 de la Société de transport de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1218464001
80.01 (30.04)

À 22 h 04, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, ajourne la séance jusqu'au mardi 20 avril 2021, à 9 h 30.

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 19 avril 2021
13 h

Séance tenue le mardi 20 avril 2021 – 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giann ou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* :

Mme Christine Black, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Sue Montgomery et Mme Marie-Josée Parent.

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

La présidente enchaîne en souhaitant que les membres du conseil se recueillent en mémoire de tous les employé-es décédé-es dans le cadre de leur travail. Elle précise que le 28 avril prochain sera souligné le Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail et ajoute que la Ville de Montréal est consciente des dangers liés aux tâches effectuées par plusieurs dans le cadre de leur fonction. En ce sens, la Ville s'assure de procurer un environnement de travail sain et sécuritaire pour tous ses employé-es afin de réduire les accidents du travail.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, mentionne également le départ soudain et prématuré de Mme Carole Paré, une collègue de travail de l'entretien ménager à l'hôtel de ville. Le décès de Mme Paré est survenu le 1er avril dernier. En son nom et en celui des membres du conseil, la présidente offre ses plus sincères condoléances à ses proches et aussi à sa famille de l'hôtel de ville. La présidente demande une minute de silence.

Puis, la présidente du conseil remercie les membres pour leur attention et déclare la séance ouverte.

---

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente du conseil fait la lecture de 11 questions de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

Question de	À	Objet
Micheline Maranda	Mme Valérie Plante (M. Philipe Tomlinson)	Le 25 mars dernier l'arrondissement d'Outremont nous annonçait que deux collectes d'ordures supplémentaires à celle du 25 auraient lieu le 26 et le 27 mars dans la foulée de la Pâques Juive. En réponse à une question citoyenne, M Tomlinson répondait que ces collectes spéciales étaient à coût nul car ces deux collectes spéciales étaient une gracieuseté du Plateau Mont-Royal. Pourtant, M Rabouin, affirmait lundi dernier qu'Outremont serait facturé pour ces deux collectes effectuées par les cols bleus de son arrondissement. De toute évidence, ces deux versions contradictoires ne peuvent coexister et un des deux Maires Projet Montréal a sciemment déformé les faits à des fins politiques. Mme Plante, lequel des deux Maires d'arrondissement dit la vérité et allez vous exiger de l'autre qu'il se rétracte publiquement tout en présentant des excuses à ses concitoyens pour avoir diffuser des informations inexactes?
Katherine Collin	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Vu que la Ville de Montréal est maintenant propriétaire et responsible d'une grande partie des terrains à l'Eco-Campus et au secteur Ipex des milieux humides de Montréal/Technoparc, et Vu que cet espace a été identifié comme ayant "la plus haute priorité de protection pour la biodiversité" selon une étude recent sur le Grand Montréal (cf. Rayfiel, B. et al, Les infrastructures vertes, 2015, p.38), Vu que cet espace est d'une immense valeur écologique, non seulement en étant l'espace avec la plus haute concentration d'espèces d'oiseaux sur l'île de Montréal mais aussi comme lieu qui arbite de nombreuses espèces vulnérables, telles que la trille rouge et la couleuvre brune, et Vu que la Ville n'a toujours pas établi un budget ou défini son projet pour la creation du fameux Parc-Nature des Sources, Qu'est-ce que la Ville de Montréal compte faire pour protéger cet espace, qui tombe précisément sous sa responsabilité (et non pas celle du fédéral)?
René Chartrand	M. Pierre Lessard-Blais (M. Éric Alan Caldwell)	Qu'allez-vous-vous faire en 2021 par vos actions concrètes pour préserver pour de bon ce boisé (Steinberg) (entre Hochelaga et Notre-Dame) et qui est essentiel pour un futur vert et écologique , pour le quartier MHM ? - Il faudrait aussi l'aménager pour que ce soit sécuritaire de s'y promener paisiblement pour tous les citoyens de MTL... Qu'en pensez-vous ? En d'autres mots, pour sauver cette très belle forêt urbaine... Que faire ? Avant qu'il ne soit trop tard. Merci.

Question de	À	Objet
Paule Dufour	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Le secteur Assomption-Sud dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga¬Maisonneuve sera l'objet de multiples transformations dans un avenir proche. Des travaux visant la création d'un viaduc portuaire débuteront cet été. L'entreprise Ray-Mont Logistiques a également l'intention d'y installer un centre de transbordement de conteneurs. Le tracé du REM soumis à la population laisse voir la création d'une station dans le secteur. Tout ceci, sans oublier le prolongement du boulevard de l'Assomption et la création d'un poste de transformation d'Hydro-Québec, fait craindre pour l'avenir des espaces verts existants dans ce qui devait être l'Écoparc Industriel de la Grande Prairie. Est-ce que votre administration a l'intention de créer une trame verte qui servirait de lien piétonnier et cyclable à partir des boisés existants dans l'Assomption-sud?
Elisabeth Greene	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Pourquoi pas un Parc Nature dans MHM? L'arrondissement est pourtant l'un des plus minéralisés et des plus pollués de la ville de Montréal. En ce sens, le développement d'un parc industriel au coeur du secteur, sur le terrain Assomption-sud-Longue-Pointe (ASLP), semble tout à fait inadéquat. En effet, ce projet contribuera à l'augmentation du problème plutôt que de maximiser le potentiel environnemental et social que présente ce terrain.
Frédérick Bastarache-Ouellette	Mme Émilie Thuillier	Bonjour madame Thuillier, Je vous pose cette question dans une optique de savoir si l'administration municipale peut ajuster la commission sur les grands ensembles industriels afin qu'elle puisse être nettement plus pragmatique par rapport aux éléments fondamentaux du patrimoine industriel de Montréal ? Pourrions¬nous avoir une conversation sur le sujet afin que je puisse vous informez de l'ensemble des éléments de la question ? En vous remerciant pour votre précieuse attention. Recevez mes salutations les meilleures
Gabriel Tellier	Élu de l'arrondissement de Ville-Marie	Est-ce qu'une accomodation sera prévu pour la communauté de surf de Montréal qui a besoin d'avoir accès au parc de Dieppe (et besoin de pouvoir stationner à proximité) pour pratiquer son sport. Une pratique qui dûre depuis plus de deux décennies.
Francois-Xavier Panaccio	Élu responsable du dossier (M. Éric Alan Caldwell)	Tout d'abord merci pour votre disponibilité et vos réponses aux questions des citoyens. Concernant le tronçon de la rue Berri situé immédiatement au nord et au sud du boulevard Gouin, le nombre de voies de circulation passe de 3 (route 335) à 2, en plus d'intégrer une voie supplémentaire en provenance de Berri nord et ce, sans signalisation spécifique. Il en résulte un volume important d'interactions bruyantes, chaotiques et dangereuses entre les nombreux automobilistes y circulant quotidiennement. Est-il projeté de corriger cette situation par les mesures appropriées, si oui lesquelles? Si non, quelle est votre analyse de cette situation?

Question de	À	Objet
Charles-Étienne Ostiguy	M. Lionel Perez	Le Club de golf Métropolitain d'Anjou est divisé en deux lots, le premier couvrant la partie nord et le deuxième la partie sud. La partie nord est contiguë au Parc-nature du Bois-d'Anjou. La préservation du caractère végétalisé de ce lot est particulièrement importante car la santé des arbres du parc mentionnée plus tôt en dépend. Selon les informations dont nous disposons, le zonage de cette partie n'y permet pas le développement industriel. Est-ce que vous et le parti que vous représentez sont prêts à s'engager à ne pas changer le zonage de ce lot au cas où vous prendriez le pouvoir dans une élection future? Question posée à M. Robert Beaudry, responsable des Grands Parcs à la Ville de Montréal par Raymond Moquin, président du Collectif en environnement Mercier-Est
Magali Morin	M. Pierre Lessard-Blais	Nouvellement résidente d'Hochelaga, je suis étonnée de voir qu'il y a peu ou pas de supports à vélo sur les rues (j'habite Jeanne D'Arc hauteur De Rouen 1 seul support pour toute la rue) et aucun contenant pour récupération alors que dans le Sud-Ouest, ces contenants sont partout avec les poubelles. Promenade Luc Larrivée très achalandée, le terrain est rempli de mégots de cigarette partout. Il faudrait penser aussi à des contenants plus nombreux car celui sur la place Simon Valois est quasiment non visible, trop en retrait. Bref, il faut inciter les gens à disposer de leurs déchets dans les contenants et non au sol partout donc il faut installer des contenants. Le quartier est vraiment très sale. J'ai habité le Plateau, Sud┐ Ouest et Rosemont et vraiment très malpropre ici. Idem au Parc Lalancette, rempli de mégots partout car aucun endroit pour en disposer. Merci beaucoup.
Luzviminda Mazzone	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	I am a senior. I live independently and in good health. I would like to vote by mail in November's election, but will only be able to do so if your administration adopts a bylaw before July 1 allowing voting by mail. The Government of Canada will soon adopt legislation Bill C-19 allowing everyone, not only seniors to vote by mail. It is easy and had been successfully used. Yet, according to what I read in the media, your party is opposed to voting by mail. Am I wrong in my opinion that you oppose voting by mail? Will your administration adopt the bylaw allowing seniors like myself to vote by mail this November?

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la période de questions du public close à 10 h 02. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Demande à l'Administration qu'il y ait une enquête indépendante dans l'incident impliquant des inspecteurs de la Société de transport de Montréal, à la station de métro Jean-Talon, le samedi 17 avril 2021 / Reformule sa question

---

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande à la mairesse de Montréal de retirer les mots « démagogie, démagogue » de son intervention. La mairesse acquiesce et remplace l'expression par « nous faire la leçon ». La présidente la remercie.

Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (Mme Cathy Wong)	Est-ce que l'Administration peut justifier les récentes nominations notamment celles au conseil d'administration du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence

---

Le leader de la majorité, M. François Limoges, soulève une question de règlement en vertu de l'article 45 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) et considère que l'intervention de Mme Boivin-Roy ne constitue pas une question aux membres du conseil. La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, en prend note et invite Mme Boivin-Roy à poser sa deuxième question.

Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Reformule sa question concernant les récentes nominations et dénominations de l'Administration et aimerait des justifications à cet effet

---

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, répond à une question de règlement soulevée dans le clavardage par le conseiller Marvin Rotrand concernant le temps alloué et restant à la période de questions compte tenu des questions de règlement qui ont été abordées et des échanges en marge des questions posées. La leader de l'opposition officielle, Mme Boivin-Roivin, soulève à son tour une question de privilège afin de préciser qu'il ne s'agit pas ici de procès d'intention mais d'informations factuelles, comme énoncées dans sa première question. La présidente du conseil clôt le débat en invitant les membres à poursuivre les travaux du conseil afin de donner l'opportunité aux conseillers et conseillères de poser leurs questions.

M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Est-ce que cette année le sondage concernant les travaux de la Commission sur les finances et l'Administration tiendra compte des commentaires reçus dans le passé et comment s'assurer de l'impartialité de la démarche?

À 10 h 21,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de prolonger la période de questions des membres de sept minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

La proposition est agréée.

Question de	À	Objet
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Suggère qu'une seule personne puisse répondre au sondage, et demande pourquoi il n'y pas une question « réduction des dépenses » dans ce sondage
M. Marvin Rotrand	M. Craig Sauvé	Est-ce que M. Peter Trent quitte le conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, le cas échéant, à quel moment le poste vacant sera-t-il comblé? / Souhaite plus d'informations au sujet de cette future nomination

---

N'ayant aucune autre question de la part des membres du conseil, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 10 h 29.

La présidente fait un rappel sur les arrière-plans d'écran à utiliser durant les assemblées virtuelles du conseil municipal et souligne qu'ils sont disponibles sur le disque partagé du Bureau de la présidence. À ce sujet, elle demande à M. Alan DeSousa d'effectuer les changements requis à la suite de l'envoi qui lui a été fait.

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, demande à la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, que les débats entre les leaders n'amputent pas le temps alloué à la période de questions des membres du conseil. La présidente informe Mme Boivin-Roy que la présente période de questions a été allongée de quatre minutes afin de tenir compte des échanges en marge des questions posées par les membres du conseil.

La présidente du conseil remercie l'ensemble des élu.e.s et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM21 0402

Avis du greffier - Élection du 7 novembre 2021

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose l'avis du greffier concernant l'élection du 7 novembre 2021, et le conseil en prend acte.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que le conseil se transforme en comité plénier pour une durée d'une heure, pour une présentation du Service du greffe de la Ville de Montréal concernant les élections 2021. Le directeur du Service du greffe et greffier de la Ville disposera d'une période de 15 minutes pour sa présentation. Les membres du conseil bénéficieront d'une période de 45 minutes pour poser des questions et ce temps de parole sera réparti comme suit :

- Projet Montréal : 24 minutes
- Ensemble Montréal : 13 minutes
- Autres élu.e.s : 8 minutes

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand qui soulève une question de règlement à l'effet que le nom du président ou de la présidente du comité plénier doit être nommé lors de cette proposition. La présidente du conseil remercie M. Rotrand et confirme que le nom du président ou de la présidente du comité plénier doit être nommé dans cette proposition. À la demande du leader de la majorité, la présidente du conseil suspend brièvement les travaux afin que M. Limoges propose un président ou une présidente de comité plénier.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais
M. Marvin Rotrand

que le conseil se transforme en comité plénier pour une durée d'une heure, pour une présentation du Service du greffe de la Ville de Montréal concernant les élections 2021 et que le conseil désigne Mme Manon Barbe pour agir à titre de présidente du comité plénier. Le directeur du Service du greffe et greffier de la Ville disposera d'une période de 15 minutes pour sa présentation. Les membres du conseil bénéficieront d'une période de 45 minutes pour poser des questions et ce temps de parole sera réparti comme suit :

- Projet Montréal : 24 minutes
- Ensemble Montréal : 13 minutes
- Autres élu.e.s : 8 minutes

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader de l'opposition officielle, M. Lionel Perez qui demande des clarifications sur la répartition du temps de parole. Après discussions, avec le leader de la majorité, M. François Limoges, ces deux derniers conviennent de répartir le temps de parole de cette manière :

- Projet Montréal : 23 minutes
- Ensemble Montréal : 14 minutes
- Autres élu.e.s : 8 minutes

À 10 h 35, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux afin de permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 10 h 35, Mme Manon Barbe déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue au directeur du Service du greffe et greffier de la Ville de Montréal, Me Yves Saindon, ainsi qu'à ses collaborateurs, Me Emmanuel Tani-Moore, M. Charles-André Goulet et M. Richard Grenier. Elle invite Me Saindon à débuter sa présentation.

À 11 h 43, Mme Barbe indique la levée du comité plénier. Le conseil reprend ses travaux et, en vertu de l'article 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande à la présidente du comité plénier de présenter le rapport des travaux du comité plénier. À cet effet, Mme Manon Barbe mentionne que le comité plénier a siégé durant 70 minutes, huit membres ont pris la parole pour un total de 23 questions, les travaux du comité plénier se sont déroulés correctement et elle remercie tous les membres qui sont intervenus.

Le débat se poursuit sur le point 7.05.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la par ole au leader adjoint de l'opposition officielle M. Francesco Miele qui soulève une question de privilège en reprenant certains propos de l'intervention de la conseillère Émilie Thuillier où cette dernière a dit « …pour MM. Miele et Perri la santé des personnes âgées n'est pas importante ». Mme Thuillier reformule de cette façon : « le vote par correspondance n'a pas été permis durant la période des élections partielles, et ce, nulle part au Québec, incluant l'arrondissement de Saint-Léonard. Dans ces circonstances, comment les conseillers Miele et Perri voyaient-il cette élection partielle ? ». La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, et à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin -Roy, qui divergent d'opinion sur la question de privilège. La présidente du conseil demande à la conseillère Thuillier de retirer les propos cités par M. Miele; celle-ci acquiesce et les retire. La présidente la remercie et clôt le débat.

Le débat se poursuit.

07.05

À 12 h 18, le leader de la majorité, M. François Limoges, en accord avec la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, appelle le point 65.01.

Le conseil débute l'étude du point 65.01.

Un débat s'engage.

À 12 h 32, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux jusqu'à 13 h 30.

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 19 avril 2021
13 h

Séance tenue le mardi 20 avril 2021 – 13 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popea nu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* :

Mme Christine Black, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Sue Montgomery et Mme Marie-Josée Parent.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Luis Miranda et M. Jean-François Parenteau.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.01 :

Mme Christine Black, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Marie-Josée Parent, M. Luis Miranda, Mme Sue Montgomery et M. Giovanni Rapanà.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.01 :

M. Hadrien Parizeau.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 80.01 (42.05) :

Mme Valérie Plante, Mme Christine Black, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Luis Miranda, Mme Sue Montgomery, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau et M. Giovanni Rapanà.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 80.01 (42.05) :

M. Hadrien Parizeau.

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite la bienvenue à tous et à toutes.

Puis, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, rappelle que les personnes élues ont l'obligation de respect, l'un envers l'autre et envers les citoyennes et citoyens, conformément au *Code d'éthique et de déontologie*. Elle renchérit et explique que les personnes élues, à titre d'administrateurs municipaux, ne bénéficient d'aucune immunité pour les paroles qu'elles prononcent à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle du conseil et que certains propos peuvent donner lieu à une poursuite pour diffamation devant les tribunaux, lorsqu'il y a préjudice et que les paroles sont prononcées dans un contexte de négligence ou de malveillance. La décision que certains commentaires sont ou ne sont pas diffamatoires relève des pouvoirs d'un tribunal et non de la personne à la présidence du conseil. Les membres du conseil doivent être prudents lors de leurs interventions. À l'avenir, lorsque certains propos sembleront problématiques ou tendancieux, la présidente du conseil, Mme Miron, invitera les membres du conseil à la prudence.

Toutefois, si la présidente du conseil juge que les paroles prononcées constituent des insinuations, des allusions personnelles, des accusations, des paroles violentes ou irrespectueuses ou une tournure non parlementaire, elle demandera leur retrait puisque cela est interdit en vertu de l'article 66 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La présidente conclut en souhaitant que tous les membres du conseil contribuent à rehausser le niveau des échanges lors des travaux parlementaires, sans attaques personnelles, insinuations, ou sous-entendus. La présidente insiste sur l'importance de la courtoisie et du respect durant les débats en cette année difficile de pandémie et afin de répondre aux attentes des citoyens et citoyennes à cet égard.

La présidente du conseil déclare la séance ouverte.

À 13 h 31, le conseil reprend ses travaux avec l'étude du point 65.01.

CM21 0403

Motion de l'opposition officielle pour permettre le vote par correspondance aux électeurs de 70 ans et plus aux élections municipales 2021

Attendu que l'élection générale pour les municipalités du Québec se tiendra en novembre 2021 et que les craintes liées à la pandémie de la COVID-19 seront encore bien présentes, ce qui peut réduire le taux de participation des citoyens les plus vulnérables et les plus âgés;

Attendu que le vote par correspondance est un outil utilisé à travers le monde dans plusieurs démocraties;

Attendu que, jusqu'à tout récemment, la loi ne permettait le vote par correspondance que pour les propriétaires d'un actif immobilier dans une municipalité lorsqu'ils ne résident pas dans cette municipalité, alors que les résidents de cette même municipalité n'y ont pas droit;

Attendu que la possibilité de voter par correspondance confortera grandement les personnes qui hésitent à se rendre à un bureau de vote en raison du coronavirus ou celles qui se considèrent trop à risque pour se déplacer;

Attendu que le vote par correspondance est une méthode sécuritaire et éprouvée qui permet d'augmenter la participation des électeurs;

Attendu que sans vote par correspondance, on pourrait s'attendre à une réduction importante du taux de participation aux prochaines élections municipales;

Attendu que la Commission de la présidence du conseil de la Ville de Montréal a recommandé, dans son rapport adopté le 24 août 2020, de « poursuivre la réflexion avec le gouvernement du Québec et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), afin d'identifier et mettre en œuvre des alternatives au vote traditionnel dans un contexte de distanciation, mais également dans la perspective d'ouvrir davantage les modes de participation pour rejoindre le plus grand nombre »;

Attendu que le conseil municipal a adopté le 20 octobre 2020 la résolution CM20 1054 par laquelle elle demandait à la Ville de Montréal de :

« 1- poursuive ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'assurer des modes de participation alternatifs au cours des prochaines élections municipales que ce soit le vote par correspondance et la tenue d'un scrutin sur plusieurs journées;

2- donner le mandat à Élection Montréal de se tenir prêt à permettre techniquement aux Montréalais de voter par correspondance en novembre 2021. »;

Attendu que l'arrêté numéro 2020-060 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 28 août 2020 remplace le vote itinérant par le vote par correspondance et permet aux gens isolés chez eux d'utiliser cette méthode de votation;

Attendu qu'Ensemble Montréal, le parti de l'Opposition officielle à l' hôtel de Ville de Montréal, a déposé un mémoire demandant à la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'étendre le vote par correspondance minimalement à tous les électeurs de 65 ans et plus;

Attendu que lors de l'étude du projet de loi 85 la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec a adopté, l'amendement suivant :

À l'article 3 de ce projet de loi : rempla cer, dans le paragraphe 1° du deuxième alinéa, « et de tout électeur pour lequel les autorités de santé publique ordonnent ou recommandent son isolement en raison de la pandémie de la COVID-19 » par «, de tout électeur pour lequel les autorités de santé pu blique ordonnent ou recommandent son isolement en raison de la pandémie de la COVID -19 et, pour toute municipalité ayant pris une résolution favorable au plus tard le 1 er juillet 2021, de tout autre électeur âgé de 70 ans ou plus »;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi 85 le 25 mars 2021 intitulé la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (la « Loi »);

Attendu que l'article 3 de la Loi autorise le vote par correspondance pour les électeurs âgés de 70 ans et plus « pour toute municipalité ayant pris une résolution favorable au plus tard le 1er juillet 2021 »;

Attendu que l'adoption de la présente motion par le conseil municipal permettra de satisfaire l'exigence prévue dans la Loi donnant droit au vote par correspondance aux électeurs montréalais âgés de 70 ans et plus;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la démocratie montréalaise que les électeurs disposent de plus d'alternatives pour exercer leur droit de vote;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Alan DeSousa
Mme Karine Boivin-Roy
M. Francesco Miele
M. Abdelhaq Sari,
Mme Effie Giannou
M. Aref Salem
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Mary Deros,
M. Josué Corvil
M. Benoit Langevin
Mme Chantal Rossi
Mme Suzanne Décarie
M. Dominic Perri
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Richard Guay
M. Michel Bissonnet
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

1 - que le conseil municipal déclare sa volonté d'adopter une résolution favorable afin que la Ville de Montréal permette à tout électeur de 70 ans et plus de voter par correspondance tel que lui permet l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre dans le contexte de la pandémie de la COVID-19*; et

2 - que le greffier de la Ville de Montréal s'assure de satisfaire toutes les exigences légales pour donner suite à la volonté déclarée de permettre à tout électeur de 70 ans et plus de voter par correspondance à Montréal lors de l'élection municipale du 7 novembre 2021.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, pour la présentation de la motion.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et rappelle l'importance de protéger les personnes les plus vulnérables comme les personnes de 70 ans et plus. Il mentionne notamment que cette motion invite les membres du conseil à prendre une décision dans les meilleurs intérêts de la population, et réitère sa confiance envers le Service du greffe pour que la tenue du vote par correspondance puisse se faire selon les règles de l'art.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

Le conseiller DeSousa prend la parole et souligne que le vote par correspondance devrait aussi être offert à plus grande échelle, et en particulier, à la population de moins de 70 ans qui présente des conditions particulières de santé. M. DeSousa poursuit et précise entre autres que des démarches auraient dû être entreprises depuis octobre 2020 pour mettre en place le vote par correspondance. Il donne comme exemple l'adoption de budgets additionnels ou l'acquisition de nouvelles technologies afin que le vote par correspondance puisse être un moyen d'accroître le taux de participation des citoyens aux élections municipales, et par le fait même, puisse accroître la légitimité des élus municipaux.

En conclusion, M. DeSousa invite les conseils d'arrondissements à adopter des motions pour la promotion du vote par correspondance, et invite les membres du conseil à voter favorablement pour l'adoption de cette motion.

La présidente du conseil remercie le conseiller Alan DeSousa pour son intervention.

À 12 h 32, le conseil suspend ses travaux.

À 13 h 31, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil cède respectivement la parole aux conseillères et conseillers Christian Arseneault, Christine Gosselin, Émilie Thuillier, Marvin Rotrand, au leader de la majorité M. François Limoges et au chef de l'opposition officielle M. Lionel Perez.

Le conseiller Christian Arseneault prend la parole et mentionne tout d'abord être en accord avec le principe du vote par correspondance. Toutefois, M. Arseneault retient certains éléments importants de la présentation faite plus tôt par le greffier dont la complexité du système électoral montréalais et l'échéancier prévu pour la mise en place du vote par correspondance qui n'est peut-être pas réaliste dans les circonstances actuelles. En terminant, M. Arseneault explique qu'il votera contre la motion.

La conseillère Christine Gosselin prend à son tour la parole et expose les raisons pour lesquelles elle ne votera pas en faveur de cette motion. Elle cite entre autres l'avancement de la campagne de vaccination, le fait que la population soit maintenant habituée à porter le masque et à respecter le deux mètres de distance et la complexité d'instaurer le vote par correspondance dans un si court délai avant les élections de 2021. Elle conclut que l'enjeu d'une meilleure participation électorale demeure entier.

La conseillère Émilie Thuillier prend la parole et souhaite d'entrée de jeu réitérer certains consensus, par exemple : tous souhaitent une pleine participation aux élections municipales, tous souhaitent que les élections soient sécuritaires, efficaces, et que l'intégrité du processus électoral soit assuré. Mme Thuillier confirme que l'Administration effectue des représentations auprès du gouvernement du Québec depuis juin 2020 et qu'à cet effet elle a déposé un mémoire lors des consultations parlementaires sur le projet de loi 85. La conseillère Thuillier indique également que le vote par correspondance sera offert à près de 50 000 personnes qui ne peuvent pas se déplacer, pour des raisons de santé ou autres. Mme Thuillier répond au conseiller Perri en confirmant que la décision d'avoir des bureaux de vote dans les résidences pour personnes âgées revient à la Santé publique. Enfin, Mme Thuillier rappelle que la tenue des élections incombe au président des élections (le greffier de la Ville) et à son équipe, qui doivent porter la responsabilité de la réussite de ces élections. Elle invite les membres à voter contre cette motion.

Le conseiller Marvin Rotrand prend ensuite la parole et demande dans un premier temps que le mémoire qu'a présenté la Ville de Montréal, lors des consultations parlementaires sur le projet de loi 85, soit déposé au conseil municipal. M. Rotrand poursuit et donne en exemple les États-Unis où il était possible de voter par correspondance dans les 50 états lors des élections de novembre 2020. Le conseiller Rotrand souhaiterait que les Montréalais puissent voter de leur domicile, et ce, en toute sécurité, ce qui permettrait aussi de faire grimper le taux de participation. Il souligne entre autres que quelques villes canadiennes ont tenu des votes par correspondance en 2020, et que cela a occasionné une augmentation de la participation. Le conseiller Rotrand avise les membres du conseil qu'il votera en faveur de cette motion.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole et rappelle notamment que ce sujet a été discuté à la Commission de la présidence du conseil en présence de représentants de tous les partis, et que le rapport qui s'en est suivi démontre de façon unanime l'impossibilité de tenir un vote par correspondance élargi dans un si court délai, sans les outils adéquats. Il précise que tenir un tel vote dans la présente situation peut ouvrir la porte à de multiples erreurs qui peuvent miner la confiance des électeurs dans les institutions. M. Limoges réitère sa confiance au gouvernement du Québec en place pour gérer de possibles nouvelles vagues de la pandémie, tout comme il exprime sa confiance envers le greffier de la Ville qui organise les élections à Montréal depuis les 15 dernières années.

La présidente du conseil remercie les conseillères et conseillers pour leurs interventions et cède la parole au chef de l'opposition officielle M. Lionel Perez afin qu'il exerce son droit de réplique. Ce dernier demande d'inscrire tous les membres présents d'Ensemble Montréal comme appuyeurs de cette motion et invite les membres du conseil à voter en faveur.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur le point 65.01.

Avant de procéder au vote, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande que M. Perez reformule l'expression qu'il a utilisée « parler des deux côtés de la bouche ». M. Perez remplace les paroles en question par « incohérence absolue pour essayer de ne pas prendre une mauvaise décision mais ne pas paraître le faire ».

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet et Rotrand (18)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Bourgeois, Croteau, Thuillier, Wong, Rabouin, Parenteau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Norris, Pauzé, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Filato, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Rouleau, Barbe, Deschamps, Zarac, Hénault, Fumagalli, Arseneault et Gosselin (38)
Résultat:	En faveur : 18 Contre : 38

La présidente du conseil déclare le point 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence

65.01

À 14 h 30, le leader de la majorité, M. François Limoges, en accord avec le conseiller Marvin Rotrand, appelle le point 65.02.

Point 65.02

Motion non partisane visant à utiliser le vote par correspondance pour augmenter la participation électorale à Montréal dans un contexte de pandémie

Le conseiller Marvin Rotrand, après discussion avec le leader de la majorité, M. François Limoges, retire le point 65.02, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0404

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la Place des Nations du parc Jean-Drapeau (RCG 20-009) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 74 817 000 $

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la Place des Nations du parc Jean-Drapeau (RCG 20-009) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 74 817 000 $ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1217862001
80.01 (42.01)

CM21 0405

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 35 784 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement du secteur du Mont Boullé du parc Jean-Drapeau

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 784 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement du secteur du Mont Boullé du parc Jean-Drapeau », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1217862005
80.01 (42.02)

CM21 0406

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1211179003
80.01 (42.03)

CM21 0407

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) » afin d'y refléter les changements apportés à l'annexe D en lien à la délégation de l'entretien des ouvrages, en fonction des opérations courantes, ainsi qu'à la grille tarifaire des équipements et véhicules.

Adopté à l'unanimité.

1219086001
80.01 (42.04)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 20 mai 2021

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) ».

_____

Un débat s'engage.

_____

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Il et proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

que le conseil se transforme en comité plénier, pour une durée de deux heures, qui sera présidé par le conseiller Michel Bissonnet, conformément à l'article 113 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipa*l (06-051), afin de permettre aux membres du conseil de questionner l'équipe du Bureau de coordination de la sécurité publique sur l'état de situation de ce dossier.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole pour informer les membres du conseil que l'Administration n'est pas d'accord avec la motion du chef de l'opposition officielle et du leader adjoint de l'opposition à l'effet que le conseil se transforme en comité plénier.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur la motion à l'effet que le conseil se transforme en comité plénier.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur :	Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Hénault, Rotrand et Gosselin (20)
Votent contre :	Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Bourgeois, Croteau, Thuillier, Wong, Rabouin, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Norris, Pauzé, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Filato, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Rouleau, Barbe, Deschamps, Zarac, Fumagalli et Arseneault (34)
Résultat :	En faveur : 20 Contre : 34

La présidente du conseil déclare la motion du chef de l'opposition officielle et du leader adjoint de l'opposition officielle à l'effet de transformer le conseil en comité plénier rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil met aux voix le point 80.01 (42.05) et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

80.01 1212675016 (42.05)

CM21 0409

Autoriser, rétroactivement, le prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), pour une période de deux ans et 20 jours, soit à compter du 2 décembre 2020 au 22 décembre 2022, pour une somme de 176 400 $ / Autoriser le directeur du SPVM à signer le projet de protocole d'entente de prêt de service à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser rétroactivement, le prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), pour une période de deux ans et 20 jours, soit à compter du 2 décembre 2020, et ce, jusqu'au 22 décembre 2022;

2- d'autoriser le Directeur du SPVM à signer le protocole d'entente de prêt de service au nom de la Ville de Montréal;

3- d'autoriser une dépense de 176 400 $ à cette fin;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1205326006
80.01 (50.01)

CM21 0410

Motion du maire de la Ville de Côte-Saint-Luc portant sur la planification du grand projet de mobilité Cavendish

Attendu que le projet de raccordement du boulevard Cavendish-Cavendish est à l'étude depuis des décennies;

Attendu que depuis les 10 dernières années le projet de raccordement a été soutenu à maintes reprises par les résolutions des villes liées et les arrondissements concernés et l'agglomération de Montréal en appui à la réalisation du projet;

Attendu que l'orientation du projet Cavendish-Cavendish a évolué pour refléter les préoccupations des citoyens, les nouvelles politiques de mobilité et propositions de projets en s'appuyant sur la Politique de la mobilité durable 2030 de la MTQ (2018), le rapport du groupe de travail sur Namur-De la Savane (2019) et le rapport de l'OCPM sur le quartier Namur-Hippodrome (2020);

Attendu que la vision actuelle du projet est axée sur la connexion des quartiers dans une perspective de transition écologique, en favorisant notamment la mobilité durable;

Attendu que récemment les villes de Montréal, Côte-Saint-Luc, Mont-Royal ainsi que les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et de Saint-Laurent, situés aux abords du boulevard Décarie, se sont mobilisés pour créer un plan intégré de transport axé sur le transport collectif et actif pour le secteur élargi Namur-De la Savane, incluant le raccordement du boulevard Cavendish;

Attendu que le 17 décembre 2020, le conseil d'agglomération a adopté à l'unanimité la résolution CG20 0719 visant, entre autres, à demander à l'ARTM d'étudier dès 2021, en collaboration avec les équipes de la Ville de Montréal et les différentes parties prenantes, incluant les villes liées et la STM, la mise en place d'une desserte appropriée en transport collectif électrique structurant dans le secteur élargi de Namur - De la Savane, incluant l'axe du boulevard Cavendish, et de proposer le mode approprié pour cette desserte;

Attendu que le succès de la mise en Suvre du plan intégré de transport et le bon développement du secteur Namur-De La Savane axé sur le raccordement du boulevard Cavendish requiert la participation de toutes les parties prenantes incluant, l'agglomération de Montréal, les promoteurs et les paliers supérieurs;

Attendu que le projet de raccordement du boulevard Cavendish-Cavendish nécessite l'approbation préalable du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour pouvoir avancer;

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - que le Conseil demande à la Ville de Montréal de soumettre au plus tard au mois de mai 2021, aux noms des villes membres de l'agglomération de Montréal, un avis d'assujettissement au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques indiquant son intention d'entreprendre le projet de raccordement du boulevard Cavendish, incluant différents aménagements dont une voie routière, une voie dédiée au transport en commun électrifié, une voie cyclable sécurisée ainsi que des voies pour les piétons;

2 - que la Ville de Montréal fasse une présentation publique du programme préliminaire du projet;

3 - que le Conseil mandate l'administration de la Ville de Montréal à poursuivre, en collaboration avec les équipes de la Ville de Montréal et les différentes parties prenantes, incluant les villes liées et les arrondissements concernés, l'ARTM et la STM, l'élaboration du plan préliminaire du projet de raccordement du boulevard Cavendish-Cavendish, afin d'avancer vers sa réalisation.

_____

Un débat s'engage.

_____

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède respectivement la parole aux conseillers Marvin Rotrand et Éric Alan Caldwell.

Les conseillers prennent la parole pour remercier l'auteur de la motion, le maire de la Ville de Côte-Saint-Luc, M. Mitchell Brownstein d'avoir apporté certaines modifications au texte de la motion en cohérence avec les orientations de la Ville en mobilité durable. M. Caldwell rappelle les engagements de tous les acteurs dans ce dossier.

La présidente remercie MM. Rotrand et Caldwell pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (65.01)

_____

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0411

Exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 248 940,74 $, taxes et variations des quantités incluses, pour l'acquisition des pichets d'eau ainsi que des cartouches de rechanges dans le cadre du contrat accordé à Zero Technologies LLC (CM20 0630), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 248 940,74 $ à 2 497 881,48 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7avril 2021 par sa résolution CE21 0494;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'exercer l'option de renouvellement de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 086 035,43 $, taxes incluses, pour l'acquisition des pichets d'eau ainsi que des cartouches de rechanges dans le cadre du contrat accordé à Zero Technologies LLC (CM20 0630) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 086 035,43 $ à 2 172 070,86 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépenses de 162 905,31 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1218696002

CM21 0412

Accorder un soutien financier totalisant 400 000 $ à Festival TransAmériques inc. pour soutenir la 15e édition du Festival TransAmériques 2021 / Approuver deux projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0524;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 400 000 $ à Festival TransAmériques, pour soutenir la 15e édition du Festival TransAmériques 2021;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1216370002

CM21 0413

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour l'exécution des travaux de réaménagement du pôle d'accueil du parc Maisonneuve, incluant le seuil d'entrée de l'Insectarium - Dépense totale de 6 894 899,99 $, taxes, contingences, variations des quantités et incidences incluses - Appel d'offres public 19-6452 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0498;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement du Pôle d'accueil du parc Maisonneuve, incluant le seuil d'entrée de l'Insectarium, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 429 055,11 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-6452;

2- d'autoriser une dépense de 651 486,61 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 380 033,86 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- d'autoriser une dépense de 434 324,41 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1201701004

CM21 0414

Accorder un contrat à Services d'Egout Capital inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 742 713,55 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463315 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0502;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Services d'Égout Capital inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 331 343 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463315;

2- d'autoriser une dépense de 333 134,30 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 78 236,25 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1217231016

CM21 0415

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Montréal-Nord, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (PCPR et PRCPR-2021) - Dépense totale de 4 020 409,34 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463413 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0503;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements de Montréal-Nord, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (PCPR et PRCPR-2021), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 414 630,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463413;

2- d'autoriser une dépense de 341 463,05 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 264 315,79 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1217231001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0416

Accorder un contrat à Meloche, Division de Sintra inc. pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Saint-Laurent (PCPR et PRCPR-2021) - Dépense totale de 3 850 934,30 $, taxes, contingences et incidences - Appel d'offres public 463415 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0507;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Meloche, Division de Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans l'arrondissement de Saint-Laurent (PCPR et PRCPR-2021), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 328 015,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463415;

2- d'autoriser une dépense de 332 801,55 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 190 117,25 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1217231012

CM21 0417

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et de Saint-Léonard (PCPR et PRCPR-2021) - Dépense totale de 3 779 355,27 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463412 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0504;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et de Saint-Léonard (PCPR ET PRCPR-2021), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 248 488,20 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463412;

2- d'autoriser une dépense de 324 848,82 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 206 018,25 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1207231083

CM21 0418

Accorder un contrat à Bruneau électrique inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à huit intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 21 semaines - Dépense totale de 1 043 741,06 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 466620 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0501;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à huit intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 21 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 869 784,22 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466620;

2- d'autoriser une dépense de 173 956,84 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1212968005

CM21 0419

Accorder un contrat à Gestion Septem inc. pour l'exécution de travaux de remplacement des systèmes énergétiques au mazout par des systèmes de chauffage électrique dans les bâtiments situés au 390, rue du Port-Royal Est et au 388, rue du Port-Royal Est - Dépense totale de 496 959,78 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15651 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0505;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Gestion Septem inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de remplacement des systèmes énergétiques au mazout par des systèmes de chauffage électrique dans les bâtiments situés au 390, rue du Port-Royal Est, Montréal, et au 388, rue du Port-Royal Est, Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 394 019,33 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15651;

2- d'autoriser une dépense de 57 132,80 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 45 807,65 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1218911002

CM21 0420

Approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Courrier S.O.S /St-Martin inc., à des fins d'entreposage, un espace d'une superficie totale de 500 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, pour une période de deux ans, à compter du 1er avril 2021, moyennant un loyer total de 8 444,40 $, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0519;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Courrier S.O.S / St-Martin inc., pour une période de deux ans, à compter du 1er avril 2021, un espace au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, d'une superficie totale de 500 pieds carrés, à des fins d'entreposage, moyennant un loyer total de 8 444,40 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation du bail;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1218682002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0421

Approuver rétroactivement un amendement au bail par lequel la Ville de Montréal loue un terrain à Restaurant Macgeorge inc., pour la période du 25 janvier 2021 au 31 août 2022 et trois renouvellements d'une année chacun, à des fins d'entrée charretière non exclusive et chemin d'accès pour le service au volant du restaurant ayant pignon sur le boulevard Décarie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, situé à l'est du boulevard Décarie et au nord de la rue Jean-Talon Ouest, constitué du lot 2 945 013 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 104 pieds carrés, pour une somme totale de 59 344,88 $, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0517;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver, rétroactivement, un amendement au bail par lequel la Ville de Montréal loue à Restaurant Macgeorge inc. pour la période du 25 janvier 2021 au 31 août 2022 avec trois renouvellements d'une année chacun, un terrain à des fins d'entrée charretière non exclusive et chemin d'accès pour le service au volant du restaurant ayant pignon sur le boulevard Décarie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, situé à l'est du boulevard Décarie et au nord de la rue Jean-Talon et constitué du lot 2 945 013 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 2 104 pieds carrés (195 mètres carrés) pour un montant total de 59 344,88 $, plus les taxes applicables;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1210515002

CM21 0422

Accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 $ au Conseil régional de l'environnement de Montréal pour la mise en œuvre de sa mission pour la période 2021-2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0531;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 $ au Conseil régional de l'environnement de Montréal pour la réalisation de sa mission sur la période 2021-2023;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1217731002

CM21 0423

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue, à titre gratuit, à Îlot 84, afin d'y installer un espace éphémère tel que montré au document concept intitulé « Green Haüs » et d'y organiser différentes activités d'animation et de sensibilisation à l'agriculture urbaine pour la communauté d'affaires et les résidents, un terrain connu sous le nom 50-150 Louvain Ouest, situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 78 244 pieds carrés, constitué d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la période du 1er avril jusqu'au 31 octobre 2021. Le montant de la subvention immobilière est de 73 027,73 $ / Retirer du domaine public la superficie requise et verser cette partie de terrain dans le domaine privé pour la durée du bail

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0518;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Îlot 84, à titre gratuit, du 1er avril jusqu'au 31 octobre 2021, un terrain connu sous le nom 50-150 Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade et constitué d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 78 244 pieds carrés (7 269 mètres carrés), afin d'y installer un espace éphémère tel que montré au document concept intitulé « Green Haüs » et d'y organiser différentes activités d'animation et de sensibilisation à l'agriculture urbaine pour la communauté d'affaires et les résidents. Le montant de la subvention immobilière est de 73 027,73 $;

2- de retirer du domaine public la superficie requise et verser cette partie de terrain dans le domaine privé pour la durée du bail.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1215372004

CM21 0424

Accorder un soutien financier de 243 467 $, en 2021, à Dépôt alimentaire NDG pour le projet « Expansion régionale des ateliers boîtes à lunchs », pour la période du 1er avril 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0525;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 243 467 $, en 2021, à Dépôt alimentaire NDG pour le projet « Expansion régionale des ateliers boites à lunchs » pour la période du 1er avril 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1210744004

CM21 0425

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 7 879 923,84 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463213 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0568;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 011 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463213;

3- d'autoriser une dépense de 726 499,59 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 142 424,25 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1207231085

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0426

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à De Sousa-4042077 Canada inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro (PCPR et PRCPR-2021) - Dépense totale de 5 260 721,37 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463414 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0569;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à De Sousa-4042077 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de l'Île-Bizard—Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro (PCPR-PRCPR 2021) aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 494 454,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463414;

3- d'autoriser une dépense de 449 445,44 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 316 821,55 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1217231002

CM21 0427

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure quatre ententes-cadres avec la firme Matériaux Paysagers Savaria ltée pour la fourniture et la livraison sur demande de mélanges de terre, sable et compost, pour une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 2 798 237,04 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18551 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0560;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure quatre ententes-cadres d'une durée de 36 mois, avec une option de prolongation, par lesquelles Matériaux Paysagers Savaria ltée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, divers mélanges de terre, sable et compost pour une somme maximale de 2 798 237,04 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18551;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

À 15 h 26, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1214338001

CM21 0428

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 17 033 333,57 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463215 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0570;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 831 324,16 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463215;

3- d'autoriser une dépense de 1 705 954,66 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 496 054,75 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1217231006

CM21 0429

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 4 766 280,13 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463216 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0571;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 186 830,46 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463216;

3- d'autoriser une dépense de 445 624,42 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 133 825,25 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1217231017

CM21 0430

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc, pour des travaux de voirie et d'éclairage dans les boulevards Métropolitain et Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 10 728 010,05 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 289203 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0572;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie et d'éclairage dans les boulevards Métropolitain et Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 365 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 289203;

3- d'autoriser une dépense de 1 046 828,80 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 316 181,25 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1217231003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0431

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie (PCPR et PRCPR-2021) - Dépense totale de 4 837 273,96 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463416 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0562;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc , plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie (PCPR-PRCPR 2021), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 070 144 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463416;

2- d'autoriser une dépense de 407 014,40 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 360 115,56 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1217231014

CM21 0432

Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Marie-Michelle Deschamps, artiste professionnelle, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Réciprocités » pour le projet d'aménagement de la place des Arrimeurs - Dépense totale de 379 417,50 $, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0574;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de contrat pour l'exécution d'œuvre d'art avec Marie-Michelle Deschamps, artiste professionnelle, au montant de 344 925 $, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Réciprocités », dans le cadre du projet d'aménagement de la place des Arrimeurs;

2 - d'autoriser une dépense de 34 492,50 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1217637002

CM21 0433

Accorder un contrat à Les constructions H2D inc., pour le réaménagement des abords de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) Phase 2A, d'une partie des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis - Dépense totale de 10 521 497,90 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 457820 (5 soum.) / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 484 245,81 $, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 38 719,56 $, taxes et contingences incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 637 883,13 $, taxes et contingences incluses, pour les travaux de l'UQAM intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par l'UQAM en vertu de l'entente à être approuvée dans le dossier décisionnel 1214139001

Le conseiller Abdelhaq Sari déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0563;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Les constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux pour le réaménagement des abords de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) Phase 2A, d'une partie des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 531 606,16 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 457820;

2- d'autoriser une dépense de 1 103 880,04 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 886 011,69 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 637 883,13 $, taxes et contingences incluses, pour les travaux de l'UQAM intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par l'UQAM en vertu de l'entente présentée dans le dossier décisionnel 1214139001;

5- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 484 245,81 $, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;

6- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 38 719,56 $, taxes et contingences incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente;

7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1217231004

CM21 0434

Approuver le projet de premier addenda modifiant l'accord intervenu entre la Ville et DEVIMCO inc. pour le développement du projet Griffintown II - Phase I (CG10 0151)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0575;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet de premier addenda modifiant l'accord de développement intervenu entre la Ville et DEVIMCO inc. pour le développement du projet Griffintown II - Phase I (CG10 0151).

Adopté à l'unanimité.

20.24 1207506001

CM21 0435

Approuver l'entente de collaboration entre l'Université du Québec à Montréal (UQAM), l'arrondissement de Ville-Marie et la Ville de Montréal visant à convenir des conditions de réalisation des travaux des phases 2A et 2B du projet de réaménagement des abords de l'UQAM et à intégrer à ces travaux ceux visant la réfection des membranes des toits de deux tunnels appartenant à l'UQAM situés sous la rue Saint-Denis et la rue Sainte-Catherine

Le conseiller Abdelhaq Sari déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0576;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie et l'Université du Québec à Montréal (UQAM), visant à convenir des conditions de réalisation des travaux des phases 2A et 2B du projet de réaménagement des abords de l'UQAM et à intégrer à ces travaux ceux visant la réfection des membranes des toits de deux tunnels appartenant à l'UQAM situés sous la rue Saint-Denis et la rue Sainte-Catherine.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1214139001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0436

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec (fournisseur exclusif), pour le raccordement de 200 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques en 2021 dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour une somme maximale de 1 449 000,81 $ taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0558;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour le raccordement électrique de 200 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques, dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, soit pour une somme maximale de 1 449 000,81 $, taxes incluses;

2 - d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'acceptation des travaux à cet effet;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1217231029

CM21 0437

Accorder un soutien financier maximal de 319 934 $ à Réseau, pour un projet de collecte de données par et pour les Autochtones, qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0588;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier maximal de 319 934 $ à Réseau de la communauté autochtone à Montréal, pour un projet de collecte de données par et pour les autochtones qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1217149003

CM21 0438

Accorder un contrat à Mécanicaction inc. pour les travaux de remplacement des systèmes de stérilisation (systèmes UV et détecteurs ozones) des bassins au Biodôme de Montréal - Dépense totale de 584 053,22 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 2402_IM-PR-18-0052 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0565;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Mécanicaction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement des systèmes de stérilisation des bassins (Systèmes UV et détecteurs d'ozone) au Biodôme de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 486 711,02 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2402_IM-PR-18-0052;

2- d'autoriser une dépense de 97 342,20 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1216891003

CM21 0439

Approuver un projet de première convention de modification de bail (CM16 1174) par lequel la Ville de Montréal loue de Progimont inc., pour un terme de 10 ans, soit du 1er juillet 2021 au 30 juin 2031, un espace d'une superficie de 25 851 pieds carrés, situé au 10000, Louis-H. Lafontaine, pour les besoins du Centre de formation Maxim'Eau du Service de l'eau - Dépense totale de 5 033 823,95 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0590;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet de première convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Progimont inc., un espace d'une superficie de 25 851 pieds carrés situé au 10000 Louis-H. Lafontaine, pour les besoins du Centre de formation Maxim'Eau du Service de l'eau, pour une période de 10 ans, à compter du 1er juillet 2021, moyennant un loyer total de 1 159 841,50 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;

2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2021 au locateur, représentant un montant de 759 984,75 $, auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 113 997,71 $, pour une dépense maximale de 873 982,46 $, taxes incluses;

3- d'autoriser un virement budgétaire de 104 659 $ du Service de l'eau vers le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) en 2021;

4- d'autoriser un ajustement budgétaire récurrent de 211 628 $ du Service de l'eau vers le SGPI de 211 628 $ à compter de 2022 et les années subséquentes;

5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

À 15 h 55, la présidente, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1214565002

_____

CM21 0440

Conclure des ententes-cadres avec Guillevin International Cie, Les Industries Précision Plus inc. et Lumca inc. pour la fourniture et la livraison sur demande de fûts piétons, de luminaires DEL et de divers accessoires d'éclairage public pour inventaire, pour une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois pour chaque entente - Montant estimé des ententes : 4 383 758,48 $, taxes et variations des quantités incluses - Appel d'offres public 20-18261 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0592;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des items, d'une durée approximative de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des fûts piétons, des luminaires piétons décoratifs et divers accessoires d'éclairage public, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18261 et au tableau de prix reçus;

Firmes	Items	Montant (taxes incluses)
Guillevin International Cie	1, 3, 4, 5, 6, 19, 24	2 264 584,36 $
Les Industries Précisions Plus inc.	25	587 752,20 $
Lumca inc.	7, 8, 12, 14, 20, 23	959 627,34 $

2- d'autoriser une dépense totale estimée de 571 794,58 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, répartie comme suit;

Firmes	Items	Dépense supplémentaire à titre de budget de variations de quantités (Montant taxes incluses)
Guillevin International Cie	1, 3, 4, 5, 6, 19, 24	339 687,65 $
Les Industries Précisions Plus inc.	25	88 162,83 $
Lumca inc.	7, 8, 12, 14, 20, 23	143 944,10 $

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1219109001

CM21 0441

Approuver le projet de convention d'aide financière entre la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 12 000 000 $, pour la période 2021-2024, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2021 par sa résolution CE21 0621;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention d'aide financière entre la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la Ville de Montréal, établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 12 000 000 $ à la Ville aux fins de planifier, de mettre en œuvre et de soutenir des projets visant l'intégration des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes, couvrant la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2024 - Entente MIFI-Ville (2021- 2024);

2- d'autoriser la réception d'une aide financière de 12 000 000 $ provenant du MIFI pour la réalisation des projets issus de ladite convention;

3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels correspondant de 12 000 000 $ à affecter pour la réalisation de ladite convention, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1215970001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0442

Offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la planification et l'exécution des travaux de réaménagement du parc Hector-Toe-Blake, de la place Henri-Dunant, de la rue du Sussex (entre l'avenue Hope et la rue Tupper), de la rue Tupper (entre la rue Lambert-Closse et la rue du Sussex) et de l'avenue Hope (entre la rue du Sussex et le boulevard René-Lévesque) incluant la maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du projet Sussex / Tupper, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0535;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la planification et la réalisation des travaux de réaménagement du parc Hector-Toe-Blake, de la place Henri-Dunant, de la rue du Sussex (entre l'avenue Hope et la rue Tupper), de la rue Tupper (entre la rue Lambert-Closse et la rue du Sussex) et de l'avenue Hope (entre la rue du Sussex et le boulevard René-Lévesque) incluant la maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du projet Sussex / Tupper, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.*

Adopté à l'unanimité.

30.01 1208935001

CM21 0443

Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville de Montréal ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0536;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1218126002

CM21 0444

Autoriser un budget de 4 455 600 $, taxes nettes, au centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'Entreprises de la Pointe-Saint-Charles au Service de l'environnement, pour l'année 2021, à même la provision pour passif environnemental comptabilisée au bilan à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0541;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de doter le centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles au Service de l'environnement d'un budget nécessaire de 4 455 600 $, taxes nettes, pour l'année 2021, à même la provision pour passif environnemental comptabilisée au bilan à cet effet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1215886001

CM21 0445

Fermer et retirer du domaine public comme rue une partie des lots 2 228 012 et 1 870 280 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au sud du viaduc Van Horne entre les rues Clark et le boulevard Saint-Laurent et de les verser dans le domaine public comme parc local et ce, dans le cadre d'un réaménagement complet du secteur

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0609;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de fermer et de retirer du domaine public comme rue une partie des lots 2 228 012 et 1 870 280, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et de les verser dans le domaine public comme parc local, et ce, dans le cadre d'un réaménagement complet du secteur.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1202728002

CM21 0446

Adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2021 de l'Agence de mobilité durable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0600;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2021 de l'Agence de mobilité durable;

2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1218373002

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0447

Majorer la dotation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles par l'entremise de la réserve du passif environnemental pour un montant total de 171 506,66 $, avant taxes, pour des services professionnels pour le suivi des infiltrations de biogaz et la préparation des plans et devis pour la réalisation de travaux d'une tranchée d'aération pour l'évacuation de gaz en arrière de la 52e avenue

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0601;

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de majorer la dotation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, par l'entremise de la réserve du passif environnemental pour un montant total de 171 506,66 $, taxes non incluses, pour des services professionnels pour le suivi des infiltrations de biogaz et la préparation des plans et devis pour la réalisation de travaux d'une tranchée d'aération pour l'évacuation de gaz en arrière de la 52e avenue;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1211528005

CM21 0448

Autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal à réaliser des travaux et actes visant à restaurer, modifier et agrandir l'immeuble situé sur le lot 1 878 396 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 64 et au chapitre VI.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2021 par sa résolution CE21 0622;

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter une résolution autorisant, en vertu de l'article 64 et du chapitre VI.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC), le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal à réaliser des travaux et actes visant à restaurer, modifier et agrandir la bibliothèque Maisonneuve située au 4120, rue Ontario Est (lot 1 878 396 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal) et visée par un avis d'intention de classement (site patrimonial de Maisonneuve) transmis à la Ville le 30 mars 2021 (numéro de référence SATSA de la demande : 20210572).

Attendu les articles 64 et 179.1 et suivants de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002) (ci-après la « LPC »);

CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété identifiée comme le lot 1 878 396 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur le plan de l'annexe A intitulée « Plan d'arpenteur » jointe à la présente résolution.

La propriété visée par la présente résolution est située dans le territoire visé par un avis d'intention de classement en vertu de la LPC (site patrimonial de Maisonneuve).

CHAPITRE II
AUTORISATIONS

2. Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, le conseil de la Ville autorise :

Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal (SGPI)
303, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

à réaliser ou faire réaliser les actes ou travaux suivants :

- modifier des caractéristiques architecturales du bâtiment d'origine pour permettre l'agrandissement du bâtiment;
- restaurer les façades existantes;
- agrandir le bâtiment en deux ailes latérales;
- aménager le terrain;
- ajouter un éclairage architectural au bâtiment.

3. L'autorisation est soumise aux conditions suivantes :

1° sous réserve du paragraphe 2°, les travaux doivent être réalisés conformément aux plans suivants joints en annexe à la présente résolution :

- « Bibliothèque Maisonneuve », numérotés de A001 à A312, émis pour construction, préparés par Georges Drolet, architecte, en date du 2020-06-08 (voir l'annexe B en pièce jointe);
- « Aménagement paysager », numérotés AP-01 à AP-11, émis pour construction, préparés par Peter Soland, architecte paysagiste, en date du 2020-06-08 (voir l'annexe C en pièce jointe);
- « Éclairage architectural », numérotés E-015 à E-018, émis pour construction, préparé par Olivier Goyette Cournoyer, ingénieur, en date du 2020-06-08 (voir l'annexe D en pièce jointe);
- « Tuyauterie – Géothermie rez-de-chaussée », numéroté M-031, préparé par Dan Mihaescu et Caroline Paquet, ingénieurs, en date du 2020-06-08 » (voir l'annexe E en pièce jointe).

2° les plans prévus aux annexes B, C, D et E joints en annexe à la présente résolution doivent être ajustés afin de limiter l'impact visuel de la tour de l'escalier, d'affirmer davantage l'entrée principale du bâtiment inauguré en 1912 et de revoir l'aménagement paysager, le tout de façon à refléter les recommandations formulées dans la section Avis et recommandations de l'avis A21-SC-06 du Conseil du patrimoine de Montréal.

ANNEXE A
PLAN INTITULÉ « PLAN D'ARPENTEUR »

ANNEXE B
PLANS INTITULÉS « Bibliothèque Maisonneuve, numérotés de A001 à A312, émis pour construction, préparés par Georges Drolet, architecte, en date du 2020-06-08 »

ANNEXE C
PLANS INTITULÉS « Bibliothèque Maisonneuve, numérotés AP-01 à AP-11, émis pour construction, préparés par Peter Soland, Architecte Paysagiste, en date du 2020-06-08 »

ANNEXE D
PLANS INTITULÉS « Éclairage architectural, numérotés E-015 à E-018, Émis pour construction, préparé par Olivier Goyette Cournoyer, ingénieur, en date du 2020-06-08 »

ANNEXE E
PLANS INTITULÉS « TUYAUTERIE - GÉOTHERMIE REZ-DE-CHAUSSÉE », numéroté M-031, préparé par Dan Mihaescu et Caroline Paquet, ingénieurs, en date du 2020-06-08 »

Adopté à l'unanimité.

30.07 1216924001

CM21 0449

Avis de motion et dépôt - Règlement régissant les heures d'exploitation de permis d'alcool pour certains secteurs du territoire de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Mme Émilie Thuillier de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement régissant les heures d'exploitation de permis d'alcool pour certains secteurs du territoire de la Ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1217796004

CM21 0450

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 1 495 000 $ pour la réalisation des travaux de construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et d'un poste de pompage sanitaire sur la rue Terrasse Martin et sur une partie du Chemin du Bord-du-Lac dans l'arrondissement de L'Île Bizard–Sainte-Geneviève

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Mme Émilie Thuillier de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 495 000 $ pour la réalisation des travaux de construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et d'un poste de pompage sanitaire sur la rue Terrasse Martin et sur une partie du chemin du Bord-du-Lac, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1210543001

CM21 0451

Avis de motion et dépôt - « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain et l'acquisition d'immeubles » dans le cadre d'interventions municipales dans des secteurs stratégiques

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Mme Émilie Thuillier de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain et l'acquisition d'immeubles », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1215950001

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0452

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 3 à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal

Vu l'avis de motion donnée du Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 3 de l'Entente intervenue entre la Ville de Montréal et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés sur le territoire de la Ville de Montréal à l'assemblée du conseil municipal du 22 mars 2021 par sa résolution CM21 0322;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 3 de l'Entente intervenue entre la Ville de Montréal et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés sur le territoire de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 22 mars 2021 par sa résolution CM21 0322;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0364;

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 3 de l'Entente intervenue entre la Ville de Montréal et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés sur le territoire de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1218945002

Règlement 19-022-3

CM21 0453

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 800 000 $ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélo en libre-service BIXI

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 8 800 000 $ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélo en libre-service BIXI à l'assemblée du conseil municipal du 22 mars 2021 par sa résolution CM21 0323;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 800 000 $ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélo en libre-service BIXI » à l'assemblée du conseil municipal du 22 mars 2021 par sa résolution CM21 0323;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021, par sa résolution CE21 0365;

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 800 000 $ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélo en libre-service BIXI », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1204368009

Règlement 21-019

CM21 0454

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et des responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)

Vu l'avis de motion donnée du Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et des responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) à l'assemblée du conseil municipal du 22 mars 2021 par sa résolution CM21 0324;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et des responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 mars 2021 par sa résolution CM21 0324;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0418;

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et des responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) ».

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

42.03 1205051002

Règlement 05-056-6

_____

CM21 0455

Adoption - Règlement visant à créer un programme municipal d'aide à l'acquisition de propriétés abordables pérennes

Vu l'avis de motion donnée du Règlement visant à créer un programme municipal d'aide à l'acquisition de propriétés abordables pérennes à l'assemblée du conseil municipal du 22 mars 2021 par sa résolution CM21 0325;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement visant à créer un programme municipal d'aide à l'acquisition de propriétés abordables pérennes » à l'assemblée du conseil municipal du 22 mars 2021 par sa résolution CM21 0325;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0420;

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement visant à créer un programme municipal d'aide à l'acquisition de propriétés abordables pérennes ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Richard Guay
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Lionel Perez
M. Dominic Perri
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

42.04 1213227001

Règlement 21-020

CM21 0456

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045)

Vu l'avis de motion donnée du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045) à l'assemblée du conseil municipal du 22 mars 2021 par sa résolution CM21 0326;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 mars 2021 par sa résolution CM21 0326;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0421;

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1216744001

Règlement 20-045-1

CM21 0457

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108)

Adoption - Règlement établissant le programme de soutien financier visant le maintien et la consolidation des sociétés de développement commercial en 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 / Réserver une somme de 4,15 M$ pour sa mise en Suvre

Vu l'avis de motion donnée du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) à l'assemblée du conseil municipal du 22 mars 2021 par sa résolution CM21 0327;

Vu l'avis de motion donnée du Règlement établissant le programme de soutien financier visant le maintien et la consolidation des sociétés de développement commercial en 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 à l'assemblée du conseil municipal du 22 mars 2021 par sa résolution CM21 0327;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 mars 2021 par sa résolution CM21 0327;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme de soutien financier visant le maintien et la consolidation des sociétés de développement commercial en 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 » à l'assemblée du conseil municipal du 22 mars 2021 par sa résolution CM21 0327;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0426;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) »;

2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme de soutien financier visant le maintien et la consolidation des sociétés de développement commercial en 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 »;

3- de réserver une somme de 4,15 M$ pour sa mise en oeuvre.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

42.06 1217796003

Règlement 03-108-7
Règlement 21-021

_____

CM21 0458

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) », dans le but de permettre la construction d'une école primaire par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et la construction d'un nouveau pavillon par l'Université de Montréal et de retirer le secteur Atlantic (zone C-12) du territoire d'application du règlement / Tenue de consultations publiques

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) » dans le but de permettre la construction d'une école primaire par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et la construction d'un nouveau pavillon par l'Université de Montréal et de retirer le secteur Atlantic (zone C-12) du territoire d'application du règlement, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) », dans le but de permettre la construction d'une école primaire par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et la construction d'un nouveau pavillon par l'Université de Montréal et de retirer le secteur Atlantic (zone C-12) du territoire d'application du règlement;

2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne les assemblées publiques de consultation prévues conformément à la loi.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

43.01 1217596002

Règlement P-06-069-1

_____

CM21 0459

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé aux abords de la rue Sainte-Catherine Ouest entre les rues Guy et Towers, jusqu'au boulevard De Maisonneuve

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé aux abords de la rue Sainte-Catherine Ouest entre les rues Guy et Towers, jusqu'au boulevard De Maisonneuve, à l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020, par sa résolution CM20 0182 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM20 0182 du conseil municipal lors de son assemblée du 24 février 2020, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) du 10 août 2020 au 15 octobre 2020, tel qu'il appert dans son rapport daté du 26 janvier 2021;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de l'assemblée du 22 février 2021 par sa résolution CM21 0121;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021, par sa résolution CE21 0614;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé aux abords de la rue Sainte-Catherine Ouest entre les rues Guy et Towers, jusqu'au boulevard De Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1187400005

Règlement 04-047-207

CM21 0460

Nommer le parc Elie-Wiesel, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0612;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais
M. Marvin Rotrand
M. Lionel Perez

Et résolu :

de nommer « parc Elie-Wiesel » le nouveau parc situé au sud de l'avenue de Courtrai, entre les avenues Trans Island et de Westbury, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et constitué du lot numéro 6 049 214 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1214521002

CM21 0461

Nominations de membres au Conseil des Montréalaises

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0538;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de nommer Nelly Dennene à titre de membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en avril 2024, en remplacement d'André-Yanne Parent;

2- de nommer France Leblanc à titre de membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en avril 2024, en remplacement de Zina Laadj;

3- de nommer Marianne-Sarah Saulnier à titre de membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en avril 2024, en remplacement de Josiane Maheu;

4- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des Montréalaises.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1217721001

CM21 0462

Nominations de commissaires à l'Office de consultation publique de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0543;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de nommer, pour une période de trois ans, les personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal :

- Maryse Alcindor
- Isabelle Beaulieu
- Bruno Bergeron
- Nicole Brodeur
- Pierre-Constantin Charles
- Helen Finn
- Lise Gagné
- Pierre Gauthier
- Judy Gold
- David Hanna
- Marie Claude Massicotte
- Luba Serge
- Francine Simard
- Arlindo Vieira

2- de fixer leur rémunération à 550 $ par jour pour les commissaires et à 750 $ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.*

Adopté à l'unanimité.

51.02 1211079004

CM21 0463

Nomination d'un membre et désignation de membres au poste de premier.ère vice-président.e et au poste de deuxième vice-président.e au Comité Jacques-Viger

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0539;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de nommer monsieur Ziad Haddad, architecte paysagiste et designer urbain, à titre de membre du Comité Jacques-Viger, pour un premier mandat de trois ans;

2- de désigner madame Isabelle Giasson, architecte paysagiste, designer urbain et récréologue, à titre de première vice-présidente du Comité Jacques-Viger, pour un mandat de trois ans;

3- de désigner monsieur Michel Rochefort, urbaniste, à titre de second vice-président du Comité Jacques-Viger, pour un mandat de trois ans.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1210132001

CM21 0464

Motion non partisane examinant la diversification des dépictions sur les pièces et les billets canadiens afin de mieux refléter une société plus hétérogène et inclusive

Attendu que la monnaie d'un pays ne représente pas seulement ses valeurs et ses aspirations, mais joue aussi un rôle d'ambassadrice à l'échelle mondiale en présentant les aspects historiques de l'identité nationale que les citoyens considèrent comme importants, mais aussi ce qu'ils aimeraient que leur société devienne;

Attendu que le 18 août 2015, le conseil municipal a adopté la motion CM 15 1029, qui a été proposée par le conseiller Marvin Rotrand et appuyée par les conseillers Manon Barbe, Claude Dauphin, Manon Gauthier, Andrée Hénault et Steve Shanahan, avec un seul vote dissident, celui du conseiller Alex Norris. Cette motion invitait la Banque du Canada et la Monnaie royale canadienne à veiller à ce que les pièces et billets canadiens représentent les importantes et précieuses contributions de femmes à l'égard de notre société;

Attendu que la Banque du Canada a confirmé que cette motion, ainsi qu'une motion semblable adoptée par la Ville de Toronto, la résolution MM9.6, ratifiée le 1er octobre 2015 après avoir été proposée par la conseillère Mary Fragedakis, font partie des facteurs qui ont motivé le choix de l'image de Viola Desmond pour illustrer les billets de 10 $ imprimés à partir du 19 novembre 2018;

Attendu que le choix des personnes dont les portraits sont utilisés pour illustrer la monnaie canadienne, et plus particulièrement les billets, a toujours tendu à honorer des politiciens et des chefs d'État plutôt qu'à illustrer d'autres facettes de la vie canadienne, comme les réalisations culturelles et scientifiques ou l'engagement civique de citoyens et que, de façon générale, on a accordé peu d'importance aux contributions des membres des Premières Nations, des femmes et des groupes minoritaires;

Attendu que l'administration Biden a récemment annoncé qu'elle procéderait rapidement à la refonte du billet de 20 dollars et que le portrait du président Andrew Jackson serait remplacé par celui de l'abolitionniste Harriet Tubman, et qu'elle a entamé une réflexion au sujet de la conception de la monnaie américaine afin de déterminer si ce nouveau billet doit marquer un moment décisif en évaluant si les militantes pour les droits des femmes Lucretia Mott, Sojourner Truth, Susan B. Anthony, Elizabeth Cady Stanton et Alice Paul figureront au verso du billet de 10 $ américain et s'il faut ajouter les héros des droits civiques Martin Luther King Jr. et Marian Anderson au verso du billet de 5 $, ce qui encouragerait la population à adopter une perception plus large des images qui figurent sur la monnaie des États-Unis;

Attendu que l'approche de l'administration Biden consiste à célébrer la lutte contre l'esclavage et le racisme tout en exprimant de la fierté pour les réalisations artistiques et scientifiques américaines, reflétant ainsi la diversité de l'héritage culturel américain, ce qui donne au Canada une occasion de se livrer à des réflexions semblables;

Attendu que les images qui figurent sur les pièces et les billets canadiens illustrent un Canada homogène qui représente bien les origines historiques du pays, mais beaucoup moins sa population actuelle, qui est plus hétérogène, ainsi que les valeurs d'inclusion propres à l'identité nationale canadienne;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Giuliana Fumagalli
M. Luis Miranda
Mme Andrée Hénault
Mme Manon Barbe
Mme Lise Zarac
Mme Cathy Wong

Et résolu :

1- que le Conseil municipal appuie le principe voulant que la monnaie canadienne soit utilisée pour promouvoir la diversité et réclame que la Banque du Canada et la Monnaie royale canadienne élargissent leur perspective en ce qui a trait à la conception de pièces et de billets canadiens;

2- que le Conseil municipal invite la Banque du Canada et la Monnaie royale canadienne à prendre note des changements de politiques qui ont lieu aux États-Unis et évalue la possibilité d'effectuer des changements semblables afin qu'à l'avenir, la monnaie canadienne illustre une plus grande gamme d'expériences canadiennes pour souligner l'importance de réalisations effectuées dans plusieurs domaines et veiller à ce que notre monnaie accorde une place plus importante aux contributions des femmes ainsi que des membres des Premières Nations et de groupes minoritaires;

3- qu'une copie de cette motion soit envoyée aux gouverneurs de la Banque du Canada et de la Monnaie royale canadienne, au premier ministre Justin Trudeau et aux chefs de tous les partis fédéraux représentés à la Chambre des communes.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole en ajoutant le nom de la mairesse de l'arrondissement de LaSalle, Mme Manon Barbe à la liste des appuyeurs de la motion. Puis, M. Rotrand procède à la présentation de la motion et informe les membres que cette motion sera également présentée aux assemblées des conseils municipaux des villes de Toronto et Vancouver. Il souligne qu'une réflexion s'impose sur la représentativité sans oublier les grands canadiens qui ont marqué notre histoire et ceux qui représentent les valeurs d'aujourd'hui.

La présidente du conseil remercie le conseiller Marvin Rotrand pour son intervention et cède la parole à la conseillère Cathy Wong.

Mme Wong prend la parole pour appuyer la motion présentée par le conseiller Rotrand afin d'accroître la représentativité sur les pièces et les billets canadiens et de l'importance de mettre en lumière ces diversités. Elle réitère l'appui de l'Administration à cette démarche afin de promouvoir la diversité et les valeurs d'inclusion.

La présidente du conseil remercie la conseillère Cathy Wong pour son intervention et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand afin qu'il exerce son droit de réplique.

Le conseiller Rotrand débute son droit de réplique en ajoutant le nom de la conseillère Lise Zarac à la liste des appuyeurs et il invite les membres à voter en faveur de cette motion.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Alex Norris

65.03

CM21 0465

Motion non partisane demandant au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de mieux soutenir son module d'incidents et crimes haineux et de le doter des ressources adéquates

Avant présentation, le conseiller Marvin Rotrand dépose une nouvelle version de la motion 65.04 travaillée en collaboration avec Mme Caroline Bourgeois, responsable de la sécurité publique et de l'Est de Montréal pour l'Administration. La nouvelle version de la motion se lit comme suit :

Attendu que les Montréalais ont réagi avec choc à l'incident très médiatisé survenu dans le métro le 27 mars 2021, au cours duquel une personne d'origine asiatique a été harcelée et ciblée par des insultes racistes;

Attendu que ces derniers jours, les Montréalais ont pris note des violentes attaques brutales contre des personnes d'origine asiatique à New York et à San Francisco qui ont attiré l'attention des médias et recentré le débat sur la nécessité pour les autorités locales aux États-Unis et au Canada d'allouer des ressources adéquates pour lutter contre la haine;

Attendu que le 16 juin 2020, le conseil municipal a unanimement dénoncé les actes haineux, le racisme et la violence envers les personnes d'origine asiatique à Montréal, actes dont la fréquence a augmenté en raison de la perception biaisée qui associe la COVID-19 aux personnes qui sont, ou sont perçues comme étant, d'origine chinoise et que le conseil a accepté d'offrir à tous les Montréalais et Montréalaises une protection efficace contre la haine, la discrimination et la violence sur tout le territoire de la Ville de Montréal;

Attendu que le conseil municipal a exprimé sa solidarité avec les populations juives et musulmanes de Montréal en adoptant des déclarations dénonçant l'antisémitisme et l'islamophobie, tout en condamnant aussi la haine et le racisme envers les Montréalais et Montréalaises noirs;

Attendu que plusieurs services de police qui desservent les grandes villes, tels que le Edmonton Police Service et le Toronto Police Service, ont des unités spécialisées en matière de crimes haineux composées de policiers et/ou de civils, ayant reçu une formation spéciale sur les crimes motivés par la haine, qui assistent les policiers sur le terrain, enquêtent sur les crimes haineux, éduquent les autres policiers et la communauté et sensibilisent les communautés affectées;

Attendu que selon les données de Statistique Canada sur les crimes haineux rapportés à la police en 2019, 45 % des victimes sont ciblées en fonction de leur race ou leur ethnicité, 31 % en fonction de leur religion, 13,5 % selon leur orientation sexuelle et le restant en fonction d'autres facteurs comme la langue, le handicap, le sexe, l'âge ou de motivations indéterminées;

Attendu qu'en mars 2020, Statistique Canada rapportait une augmentation de 17 % des crimes haineux envers les Autochtones entre 2016 et 2018 et que dans 45 % des cas recensés entre 2010 et 2018, les victimes étaient des femmes;

Attendu que les femmes continuent à être disproportionnellement visées, constituant 60 % du nombre des victimes d'incidents haineux anti-asiatiques dénoncés sur www.elimin8hate.org et www.covidracism.ca de mars à septembre 2020;

Attendu qu'en février 2021, un rapport présenté par le Vancouver Police Department au Vancouver Police Board, soulignait une augmentation de 97 % des crimes haineux (de 142 incidents en 2019 à 280 en 2020) et une augmentation de 717 % des crimes haineux commis contre les personnes d'origine asiatique (de 12 incidents en 2019 à 98 en 2020);

Attendu qu'en février 2021, le Service de police d'Ottawa a rapporté une croissance de 57 % des crimes haineux entre 2019 et 2020 (de 116 incidents en 2019 à 182 en 2020), une croissance de 600 % des incidents haineux contre les personnes originaires de l'Asie de l'Est et du Sud-Est (de 2 incidents en 2019 à 14 en 2020) et une croissance de 173 % des incidents haineux contre des personnes noires (de 22 incidents en 2019 à 60 en 2020);

Attendu qu'un recensement des incidents antisémites au Québec a révélé une augmentation de 12,9 % des incidents en 2019 par rapport à l'année précédente et que le SPVM a récemment rapporté une augmentation importante des crimes haineux contre les Montréalais et Montréalaises d'origine asiatique entre mars et décembre 2020, un tiers de ces crimes étant liés à une association biaisée entre la COVID19 et les personnes d'origine asiatique;

Attendu que la haine en ligne est aujourd'hui reconnue comme une menace sérieuse à la sécurité publique et à la sécurité, à la dignité et à la liberté des membres des groupes les plus vulnérables aux crimes haineux;

Attendu que le SPVM publie annuellement des données sur les crimes contre la personne ou la propriété motivés par la haine au sein de la Ville de Montréal, mais ne publie pas d'informations concernant les victimes ou les auteurs des crimes haineux, à savoir : la race, l'origine ethnique ou nationale, la langue, la religion, le genre, l'âge, le handicap physique ou intellectuel, l'identité de genre, l'orientation sexuelle ou tout autre facteur similaire;

Attendu que, selon l'Enquête sociale générale (ESG), environ les deux tiers des individus ayant déclaré avoir été victimes d'incidents motivés par la haine n'avaient pas rapporté ces incidents à la police en 2018 et que, parmi les victimes n'ayant pas rapporté les incidents à la police, 64 % admettaient avoir fait ce choix parce qu'elles croyaient que la police ne considérerait pas l'incident comme étant assez important;

Attendu que, selon le rapport de Statistique Canada sur les perceptions du public à l'égard des services de police dans les provinces canadiennes en 2019, publié en novembre 2020, la volonté des victimes d'obtenir de l'aide, de rapporter un crime et de coopérer lors de l'enquête dépend étroitement de leur perception de la police et de leur niveau de confiance envers les services de police;

Attendu qu'il est important de favoriser une sensibilisation efficace auprès des victimes qui pourraient être réticentes à signaler des crimes haineux à la police et qui font face à d'autres obstacles systémiques dans l'accès aux services fournis par la police et aux systèmes de justice civile et pénale, en raison de leur statut d'immigration récent ou précaire, de leur race, ethnicité, genre, langue, orientation sexuelle, identité de genre, sexe ou handicap;

Attendu que le signalement d'incidents motivés par la haine est une étape importante dans la lutte contre la haine et pour la prévention d'autres incidents haineux, et que la police est consciente de l'étendue de ces incidents dont l'analyse peut permettre d'entreprendre des actions appropriées, notamment de mettre en place des ressources pour renforcer la sécurité des communautés montréalaises;

Attendu que la Ville de Montréal a créé le 25 mai 2016 le module Crime haineux et incidents à caractères haineux au sein du SPVM;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Luis Miranda
Mme Andrée Hénault
M. Giovanni Rapanà
M. Lionel Perez
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Caroline Bourgeois
M. Alex Norris
Mme Cathy Wong
M. Christian Arseneault

1- que le conseil municipal salue le travail de l'équipe du module spécialisé dédié aux enquêtes sur les incidents et les crimes haineux du SPVM qui a été créé en réponse à plusieurs enjeux, dont la discrimination et la polarisation des idées, et qui permet non seulement d'enquêter les discours haineux et d'agir sur la personne qui le diffuse, mais d'intervenir également, de concert avec les partenaires, auprès de sa famille, de son entourage et de la population visée dont le sentiment de sécurité est affecté;

2- que le SPVM dote son module spécialisé en incidents et crimes haineux de suffisamment de personnel disposant d'une formation approfondie sur l'identification, l'enregistrement et l'enquête des crimes haineux afin de répondre aux besoins des victimes, renforcer la confiance du public envers la police, faciliter le signalement d'incidents par les victimes et faire en sorte que de tels incidents soient mieux documentés

3- que cette unité dédiée aux crimes haineux du SPVM soit accompagnée d'intervenants qui possèdent les compétences culturelles et linguistiques nécessaires pour communiquer, rejoindre et travailler efficacement avec les diverses communautés vulnérables aux crimes haineux à Montréal;

4- que le SPVM s'assure que des données statistiques sur les incidents à caractère haineux soient facilement accessibles au public, bonifie ces données qui se retrouvent actuellement dans le bilan annuel, tout en étudiant les enjeux, notamment technologiques, liés à la production de ces statistiques, et continue le travail d'amélioration de son site internet, et ce, afin de mieux informer les citoyennes et citoyens qui voudraient s'y référer;

5- que le bilan annuel du SPVM fournisse une vue d'ensemble de la formation reçue par les agents en matière de crimes haineux au cours de l'année, ainsi que des initiatives de liaison communautaire prises par l'unité dédiée aux crimes haineux et les autres unités du Service;

6- que le site web du SPVM fournisse des définitions claires de la propagande haineuse et d'autres crimes mentionnés dans les articles du Code criminel relatifs à la propagande haineuse, tels que l'encouragement au génocide (art. 318), l'incitation publique à la haine [art. 319 (1)], fomenter volontairement la haine [art. 319 (2)] et le méfait lié aux biens religieux [art. 430 (4.1)];

7- que le SPVM prenne toutes les mesures appropriées et nécessaires pour s'assurer que les motifs haineux et leurs preuves soient adéquatement documentés et remis au procureur de la poursuite, et que les victimes de crimes haineux soient pleinement informées de leurs droits et du processus judiciaire;

8- que le site web du SPVM publie des conseils additionnels et des directives destinées aux victimes et aux témoins dans les langues parlées par les personnes les plus vulnérables aux crimes haineux, notamment les membres des communautés autochtones, asiatiques et arabes, ainsi que des plans de liaison communautaire, de l'information au sujet des lignes d'assistance téléphonique permettant aux victimes de signaler des incidents urgents et non-urgents et son bilan annuel contenant des statistiques sur les incidents et crimes à caractère haineux;

9- que le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques travaille avec le SPVM afin que les procédures du module spécialisé dédié aux enquêtes sur les incidents et les crimes haineux soient plus claires pour les citoyennes et citoyens, et poursuive l'étude des modalités possibles et optimales pour une nouvelle diffusion d'une documentation multilingue spécifiant ce qu'est un acte haineux et un incident haineux;

10- que la Ville de Montréal exhorte le gouvernement du Québec à mettre sur pied un comité sur les crimes haineux afin de favoriser la formation, le renforcement de capacités et un environnement sécuritaire et sans haine à travers la province, et à fournir des services pour les victimes d'incidents haineux, particulièrement lorsque sont impliqués les autorités policières, les services d'aide aux victimes de crimes et le système judiciaire.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand présente la nouvelle version de la motion travaillée de concert avec l'Administration. M. Rotrand poursuit en mentionnant notamment que le renvoi à la Commission de la sécurité publique de la motion présentée le mois dernier a suscité de vives réactions parmi les groupes communautaires et c'est pour raison que la motion a été soumise à nouveau en y apportant des modifications en collaboration avec l'Administration. Pour terminer, M. Rotrand demande que les noms de Mme Caroline Bourgeois, M. Alex Norris et Mme Cathy Wong soient ajoutés à la liste des appuyeurs de la motion.

La présidente du conseil remercie le conseiller Marvin Rotrand pour son intervention et cède la parole à la mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et responsable de la sécurité publique et de l'Est de Montréal pour l'Administration, Mme Caroline Bourgeois.

Mme Bourgeois prend la parole et mentionne que cette motion a été bonifiée avec l'ajout de certains éléments dont la reconnaissance du module du SVPM dédié aux enquêtes sur les crimes à caractère haineux et plus d'accessibilité aux données comparativement à la version présentée le mois dernier. Mme Bourgeois remercie le conseiller Rotrand pour son travail de collaboration.

La présidente du conseil remercie Mme Bourgeois pour son intervention et cède la parole au conseiller Christian Arseneault.

Le conseiller Arseneault prend la parole et demande que son nom soit ajouté à la liste des appuyeurs de la motion.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

M. Perez prend la parole sur cette nouvelle version de la motion et se dit heureux que l'Administration ait reconnu l'urgence de la situation. Il espère que le travail de réflexion se poursuive sur ces enjeux plus particulièrement sur le partage des informations. Il présente un amendement.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Marvin Rotrand

d'amender la motion sous étude afin :

- d'ajouter après le dernier « Résolu » le texte suivant :

« Que le conseil municipal retire le mandat donné à la Commission de la sécurité publique d'étudier la version de la présente motion, et adopté par la résolution CM21 0342 lors de la séance ordinaire du conseil municipal le 22 mars 2021 ».

La présidente du conseil déclare l'amendement du chef de l'opposition officielle et du conseiller Rotrand recevable puis elle cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui indique que l'Administration accepte l'amendement. La présidente du conseil déclare l'amendement adopté.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand afin qu'il exerce son droit de réplique sur le point 65.04, tel qu'amendé.

La présidente du conseil met aux voix le point 65.04, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

Point 65.05

Motion non partisane pour la prolongation du trajet de la branche nord du REM à l'Est de l'A25

La présidente du conseil avise les membre du conseil qu'en l'absence du porteur du dossier M. Giovanni Rapanà, cette motion ne sera pas débattue en vertu de l'article 32 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

À 17 h 53, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

_____
Suzie Miron
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

_____
Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Valérie Plante
MAIRESSE

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
17 MAI 2021

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE VILLE

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 30 AVRIL 2021

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 AVRIL 2021 AU 30 AVRIL 2021

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
AMÉNAGEMENTS NATUR'EAU-LAC INC.	100% VILLE	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	DIRECTION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	1215886002	ACCORDER UN CONTRAT À AMÉNAGEMENTS NATUR'EAU-LAC INC., POUR LE REBOISEMENT ET LE VERDISSEMENT DU PARC D'ENTREPRISES DE LA POINTE-SAINT-CHARLES - DÉPENSE TOTALE DE 184 137,64 $, TAXES INCLUSES (CONTRAT : 167 397,85 $ + CONTINGENCES : 16 739,79 $) - APPEL D'OFFRES PUBLIC (15706) - (7 SOUMISSIONNAIRES)	CE21 0499	2021-04-09	184 138,00 $
PLOMBERIE NOËL FREDETTE INC.	100% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1216891001	ACCORDER UN CONTRAT À PLOMBERIE NOËL FREDETTE INC. POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA LIGNE DE GÉOTHERMIE AU BIODÔME DE MONTRÉAL - DÉPENSE TOTALE DE 261 660,11$, TAXES INCLUSES (CONTRAT : 218 050,09 $ + CONTINGENCES : 43 610,02 $) - APPEL D'OFFRES 2402_IM-PR-18-0031 (7 SOUMISSIONNAIRES).	CE21 0567	2021-04-16	261 660,00 $
GESTION SEPTEM INC.	100% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1216891002	ACCORDER UN CONTRAT À GESTION SEPTEM INC. POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA ROUE DE DESSICANT DU SYSTÈME DE VENTILATION DU MONDE POLAIRE AU BIODÔME DE MONTRÉAL - DÉPENSE TOTALE DE 265 868,20 $ TAXES INCLUSES (CONTRAT : 221 556,83 $ + CONTINGENCES : 44 311,37 $) - APPEL D'OFFRES 2402_IM-PR-18-0050 (3 SOUMISSIONNAIRES).	CE21 0566	2021-04-16	265 868,00 $
AXIA SERVICES	100% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION - OPTIMISATION_SÉCURITÉ ET PROPRETÉ	1217157002	ACCORDER UN CONTRAT À LA FIRME AXIA SERVICES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE GARDIENNAGE POUR LA CITÉ DES HOSPITALIÈRES POUR UNE PÉRIODE D'ENVIRON 12 MOIS, À PARTIR DU 5 MAI 2021 JUSQU'AU 4 MAI 2022. DÉPENSE TOTALE DE 325 587,12 $ TAXES INCLUSES. APPEL D'OFFRES PUBLIC NO 21-18527, (8 SOUMISSIONNAIRES)	CE21 0482	2021-04-09	325 587,00 $
MANUFACTURIER SHELTEC INC.	100% VILLE	SERVICE DES INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU ROUTIER	DIRECTION DES INFRASTRUCTURES	1217231030	ACCORDER UN CONTRAT À MANUFACTURIER SHELTEC INC., POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET INSTALLATION DE KIOSQUES URBAINS SUR LA RUE CLARK DANS LE QUARTIER DES SPECTACLES - ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE. DÉPENSE TOTALE DE 360 953,66 $ (CONTRAT : 317 687,42 $ + CONTINGENCES:31 768,74 $ + INCIDENCES:11 497,50 $), TAXES INCLUSES. APPEL D'OFFRES PUBLIC 402413 - 3 SOUMISSIONNAIRES	CE21 0638	2021-04-28	317 687,00 $
NIPPAYSAGE INC.	100% VILLE	SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ	DIRECTION DE L'URBANISME	1218191001	ACCORDER UN CONTRAT À NIPPAYSAGE INC. POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS MULTIDISCIPLINAIRES POUR L'ÉLABORATION D'UN AVANT-PROJET DÉTAILLÉ POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC DE QUARTIER ET DES RUES LIMITROPHES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET MIL MONTRÉAL. DÉPENSE TOTALE DE 367 712,47 $, TAXES INCLUSES (HONORAIRES : 282 855,75 $ + CONTINGENCES : 56 571,15 $ + INCIDENCES : 28 285,57 $) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 21-18594 – 3 SOUMISSIONNAIRES (3 CONFORMES)	CE21 0640	2021-04-28	282 856,00 $

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 AVRIL 2021 AU 30 AVRIL 2021

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
EBI ENVIROTECH INC.	ENTENTE CADRE RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DES RÉSEAUX D'EAU	1218479001	CONCLURE DEUX (2) ENTENTES-CADRES AVEC EBI ENVIROTECH INC. POUR LE SERVICE DE NETTOYAGE PARTIEL DE PUISARDS, REGARDS, ÉGOUTS ET CHAMBRES DE VANNE EN PÉRIODE D'INONDATION POUR DEUX ARRONDISSEMENTS, AVEC LA POSSIBILITÉ D'UNE OPTION DE PROLONGATION D'UNE ANNÉE, POUR UNE PÉRIODE DE 12 (DOUZE) MOIS (MONTANT ESTIMÉ DE L'ENTENTE LOT 1: 159 878,47$ TAXES INCLUSES (CONTRAT: 139 024,76$ + VARIATION DES QUANTITÉS: 20 853,71$), LOT 2: 292 643,09$, TAXES INCLUSES(CONTRAT: 254 472,26$ + VARIATION DES QUANTITÉS: 38 170,84$) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 21-18638 - (4 SOUMISSIONNAIRES)	CE21 0559	2021-04-15	139 025,00 $
EBI ENVIROTECH INC.	ENTENTE CADRE RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DES RÉSEAUX D'EAU	1218479001	CONCLURE DEUX (2) ENTENTES-CADRES AVEC EBI ENVIROTECH INC. POUR LE SERVICE DE NETTOYAGE PARTIEL DE PUISARDS, REGARDS, ÉGOUTS ET CHAMBRES DE VANNE EN PÉRIODE D'INONDATION POUR DEUX ARRONDISSEMENTS, AVEC LA POSSIBILITÉ D'UNE OPTION DE PROLONGATION D'UNE ANNÉE, POUR UNE PÉRIODE DE 12 (DOUZE) MOIS (MONTANT ESTIMÉ DE L'ENTENTE LOT 1: 159 878,47$ TAXES INCLUSES (CONTRAT: 139 024,76$ + VARIATION DES QUANTITÉS: 20 853,71$), LOT 2: 292 643,09$, TAXES INCLUSES(CONTRAT: 254 472,26$ + VARIATION DES QUANTITÉS: 38 170,84$) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 21-18638 - (4 SOUMISSIONNAIRES)	CE21 0559	2021-04-15	254 472,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 8

TOTAL : 2 031 293,00 $

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
20 MAI 2021

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 30 AVRIL 2021

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 AVRIL 2021 AU 30 AVRIL 2021

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
ANTAGON CONSTRUCTION INC.	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	1213438006	ACCORDER UN CONTRAT À ANTAGON CONSTRUCTION INC, LE CONTRAT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE LA CHAMBRE D'AIR IRRADIÉ DE L'UNITÉ DE TRAITEMENT DES ODEURS DE LA 75 IÈME AVENUE DANS L'ARRONDISSEMENT LASALLE - DÉPENSE TOTALE DE 313 881,87 $, TAXES INCLUSES (CONTRAT : 257 401,56 $ + CONTINGENCES : 51 480,31 $ + INCIDENCES: 5 000 $) - APPEL D'OFFRES PUBLIC IP20042-157509-C - 3 SOUMISSIONNAIRES	CE21 0508	2021-04-09	257 402,00 $
SANEXEN SERVIES ENVIRONNEMENTAUX INC.	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DES RÉSEAUX D'EAU	1216263001	ACCORDER UN CONTRAT À SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC., POUR LE PROJET "CONSTRUCTION DE CHAMBRES DE VANNES ET DE MESURE, SECTEUR SUD-OUEST" - DÉPENSE TOTALE DE 421 475,07 $, TAXES INCLUSES (CONTRAT : 366 500,06 $ + CONTINGENCES : 54 975,01 $) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 10357 (4 SOUMISSIONS CONFORMES)	CE21 0506	2021-04-09	421 475,00 $
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	ENTENTE CADRE RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	DIRECTION	1217655001	CONCLURE TROIS (3) ENTENTES-CADRES AVEC LES FIRMES SUIVANTES : CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC. (LOT 1 AU MONTANT DE 82 872,00 $, TAXES INCLUSES - 5 SOUMISSIONNAIRES), CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC. (LOT 2 AU MONTANT DE 266 650,02 $, TAXES INCLUSES - 4 SOUMISSIONNAIRES) ET ONEPOINT DÉVELOPPEMENT INC. (LOT 3 AU MONTANT DE 88 530,75 $, TAXES INCLUSES - 3 SOUMISSIONNAIRES), POUR UNE DURÉ DE 24 MOIS, AVEC UNE (1) OPTION DE PROLONGATION DE DOUZE (12) MOIS, POUR LA FOURNITURE SUR DEMANDE DE PRESTATION DE SERVICES USER EXPERIENCE (UX) POUR LA RECHERCHE, LA CONCEPTION D'INTERFACES ERGONOMIQUES ET LA MISE EN PLACE D'ATELIERS DE CO-CRÉATION - APPEL D'OFFRES PUBLIC (20-18474).	CE21 0513	2021-04-09	82 872,00 $
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	ENTENTE CADRE RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	DIRECTION	1217655001	CONCLURE TROIS (3) ENTENTES-CADRES AVEC LES FIRMES SUIVANTES : CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC. (LOT 1 AU MONTANT DE 82 872,00 $, TAXES INCLUSES - 5 SOUMISSIONNAIRES), CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC. (LOT 2 AU MONTANT DE 266 650,02 $, TAXES INCLUSES - 4 SOUMISSIONNAIRES) ET ONEPOINT DÉVELOPPEMENT INC. (LOT 3 AU MONTANT DE 88 530,75 $, TAXES INCLUSES - 3 SOUMISSIONNAIRES), POUR UNE DURÉ DE 24 MOIS, AVEC UNE (1) OPTION DE PROLONGATION DE DOUZE (12) MOIS, POUR LA FOURNITURE SUR DEMANDE DE PRESTATION DE SERVICES USER EXPERIENCE (UX) POUR LA RECHERCHE, LA CONCEPTION D'INTERFACES ERGONOMIQUES ET LA MISE EN PLACE D'ATELIERS DE CO-CRÉATION - APPEL D'OFFRES PUBLIC (20-18474).	CE21 0513	2021-04-09	266 650,00 $

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 AVRIL 2021 AU 30 AVRIL 2021

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
ONEPOINT DÉVELOPPEMENT INC	ENTENTE CADRE RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	DIRECTION	1217655001	CONCLURE TROIS (3) ENTENTES-CADRES AVEC LES FIRMES SUIVANTES : CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC. (LOT 1 AU MONTANT DE 82 872,00 $, TAXES INCLUSES - 5 SOUMISSIONNAIRES), CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC. (LOT 2 AU MONTANT DE 266 650,02 $, TAXES INCLUSES - 4 SOUMISSIONNAIRES) ET ONEPOINT DÉVELOPPEMENT INC. (LOT 3 AU MONTANT DE 88 530,75 $, TAXES INCLUSES - 3 SOUMISSIONNAIRES), POUR UNE DURÉ DE 24 MOIS, AVEC UNE (1) OPTION DE PROLONGATION DE DOUZE (12) MOIS, POUR LA FOURNITURE SUR DEMANDE DE PRESTATION DE SERVICES USER EXPERIENCE (UX) POUR LA RECHERCHE, LA CONCEPTION D'INTERFACES ERGONOMIQUES ET LA MISE EN PLACE D'ATELIERS DE CO-CRÉATION - APPEL D'OFFRES PUBLIC (20-18474).	CE21 0513	2021-04-09	88 531,00 $
OSLO CONSTRUCTION INC.	30,33% AGGLO 69,67% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1218911001	ACCORDER UN CONTRAT À OSLO CONSTRUCTION INC. POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES AU MAZOUT PAR DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE DANS LE BÂTIMENT SITUÉ AU 12375, RUE DE FORT-LORETTE, MONTRÉAL (BÂTIMENT FORT-LORETTE) ET DANS LE BÂTIMENT SITUÉ AU 294, CHEMIN SENNEVILLE, SENNEVILLE (MAISON EUSTACHE-ROULEAU) - DÉPENSE TOTALE DE 271 322,88 $, TAXES INCLUSES (CONTRAT : 194 719,36 $ + CONTINGENCES : 38 943,87 $ + INCIDENCES 37 659,65 $). APPEL D'OFFRES PUBLIC IMM-15652 - 3 SOUMISSIONNAIRES.	CE21 0564	2021-04-15	271 323,00 $
PROTECTION INCENDIE TROY LTEE	64% AGGLO 16% VILLE 20% ARR	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION - GESTION IMMOBILIÈRE ET EXPLOITATION	1219007001	ACCORDER UN CONTRAT À PROTECTION INCENDIE TROY LTÉE POUR LA SOMME DE 223 734,74 $ TAXES INCLUSES, POUR LE SERVICE D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN DES SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE POUR UNE PÉRIODE DE 32 MOIS À COMPTER DU 15 AVRIL 2021 - APPEL D'OFFRES PUBLIC 21-18617 (2 SOUMISSIONNAIRES)	CE21 0484	2021-04-09	223 735,00 $
TENAQUIP LIMITÉE ET LE GROUPE J.S.V. INC.	ENTENTE CADRE RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION ACQUISITION	1219107002	EXERCER L'OPTION DE LA PREMIÈRE PROLONGATION POUR L'APPROVISIONNEMENT EN OUTILS MANUELS DIVERS ET AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 295 752,97 $, TAXES INCLUSES POUR LE GROUPE UN AU MONTANT DE 48 910,41 $, TAXES INCLUSES, OCTROYÉ À TENAQUIP LTÉE; POUR LE GROUPE DEUX AU MONTANT 153 817,97 $, TAXES INCLUSES, OCTROYÉ À LE GROUPE J.S.V. INC.; POUR LE GROUPE TROIS AU MONTANT 93 024,59 $, TAXES INCLUSES, OCTROYÉ À LE GROUPE J.S.V. INC.; DANS LE CADRE DU CONTRAT ACCORDÉ (CE19 0762), MAJORANT AINSI LE MONTANT TOTAL ESTIMÉ DU CONTRAT DE 446 400,38 $ À 742 153,35 $	CE21 0487	2021-04-09	340 116,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 8

TOTAL : 1 952 104,00 $

04.02

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
17 MAI 2021

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE VILLE

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 30 AVRIL 2021

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 AVRIL 2021 AU 30 AVRIL 2021

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC-CARTIERVILLE	100% VILLE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	DIRECTION	1210005001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT POUR LA RÉALISATION DE MURALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ART MURAL - VOLET 2, TOTALISANT LA SOMME DE 290 747,44 $, AUX 13 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS ET AU MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX. / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE21 0647	2021-04-28	20 800,00 $
PRÉVENTION CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	100% VILLE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	DIRECTION	1210005001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT POUR LA RÉALISATION DE MURALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ART MURAL - VOLET 2, TOTALISANT LA SOMME DE 290 747,44 $, AUX 13 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS ET AU MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX. / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE21 0647	2021-04-28	16 000,00 $
PRÉVENTION CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	100% VILLE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	DIRECTION	1210005001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT POUR LA RÉALISATION DE MURALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ART MURAL - VOLET 2, TOTALISANT LA SOMME DE 290 747,44 $, AUX 13 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS ET AU MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX. / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE21 0647	2021-04-28	20 000,00 $
NOTRE-DAME-DES-ARTS	100% VILLE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	DIRECTION	1210005001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT POUR LA RÉALISATION DE MURALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ART MURAL - VOLET 2, TOTALISANT LA SOMME DE 290 747,44 $, AUX 13 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS ET AU MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX. / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE21 0647	2021-04-28	15 900,00 $
MAISON DES JEUNES L'ESCALIER DE LACHINE	100% VILLE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	DIRECTION	1210005001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT POUR LA RÉALISATION DE MURALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ART MURAL - VOLET 2, TOTALISANT LA SOMME DE 290 747,44 $, AUX 13 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS ET AU MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX. / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE21 0647	2021-04-28	25 000,00 $
KOLAB	100% VILLE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	DIRECTION	1210005001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT POUR LA RÉALISATION DE MURALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ART MURAL - VOLET 2, TOTALISANT LA SOMME DE 290 747,44 $, AUX 13 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS ET AU MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX. / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE21 0647	2021-04-28	19 336,00 $

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 AVRIL 2021 AU 30 AVRIL 2021

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES	100% VILLE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	DIRECTION	1210005001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT POUR LA RÉALISATION DE MURALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ART MURAL - VOLET 2, TOTALISANT LA SOMME DE 290 747,44 $, AUX 13 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS ET AU MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX. / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE21 0647	2021-04-28	10 000,00 $
A.G.C ART PUBLIC	100% VILLE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	DIRECTION	1210005001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT POUR LA RÉALISATION DE MURALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ART MURAL - VOLET 2, TOTALISANT LA SOMME DE 290 747,44 $, AUX 13 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS ET AU MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX. / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE21 0647	2021-04-28	10 900,00 $
A.G.C ART PUBLIC	100% VILLE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	DIRECTION	1210005001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT POUR LA RÉALISATION DE MURALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ART MURAL - VOLET 2, TOTALISANT LA SOMME DE 290 747,44 $, AUX 13 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS ET AU MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX. / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE21 0647	2021-04-28	25 000,00 $
LA TABLE DE QUARTIER HOCHELAGA-MAISONNEUVE	100% VILLE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	DIRECTION	1210005001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT POUR LA RÉALISATION DE MURALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ART MURAL - VOLET 2, TOTALISANT LA SOMME DE 290 747,44 $, AUX 13 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS ET AU MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX. / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE21 0647	2021-04-28	18 500,00 $
KOLAB	100% VILLE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	DIRECTION	1210005001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT POUR LA RÉALISATION DE MURALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ART MURAL - VOLET 2, TOTALISANT LA SOMME DE 290 747,44 $, AUX 13 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS ET AU MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX. / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE21 0647	2021-04-28	19 744,00 $
CONVENTION INTERNATIONALE DE LA CULTURE URBAINE	100% VILLE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	DIRECTION	1210005001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT POUR LA RÉALISATION DE MURALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ART MURAL - VOLET 2, TOTALISANT LA SOMME DE 290 747,44 $, AUX 13 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS ET AU MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX. / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE21 0647	2021-04-28	16 667,00 $

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 AVRIL 2021 AU 30 AVRIL 2021

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
KOLAB	100% VILLE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	DIRECTION	1210005001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT POUR LA RÉALISATION DE MURALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ART MURAL - VOLET 2, TOTALISANT LA SOMME DE 290 747,44 $, AUX 13 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS ET AU MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX. / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE21 0647	2021-04-28	21 227,00 $
MAISON DES JEUNES DE SAINT-LÉONARD	100% VILLE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	DIRECTION	1210005001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT POUR LA RÉALISATION DE MURALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ART MURAL - VOLET 2, TOTALISANT LA SOMME DE 290 747,44 $, AUX 13 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS ET AU MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX. / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE21 0647	2021-04-28	15 000,00 $
SAESEM	100% VILLE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	DIRECTION	1210005001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT POUR LA RÉALISATION DE MURALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ART MURAL - VOLET 2, TOTALISANT LA SOMME DE 290 747,44 $, AUX 13 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS ET AU MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX. / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE21 0647	2021-04-28	14 300,00 $
SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	DIRECTION	1210005001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT POUR LA RÉALISATION DE MURALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ART MURAL - VOLET 2, TOTALISANT LA SOMME DE 290 747,44 $, AUX 13 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS ET AU MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX. / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE21 0647	2021-04-28	15 373,00 $
MILMURS PRODUCTION	100% VILLE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	DIRECTION	1210005001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT POUR LA RÉALISATION DE MURALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ART MURAL - VOLET 2, TOTALISANT LA SOMME DE 290 747,44 $, AUX 13 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS ET AU MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX. / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE21 0647	2021-04-28	7 000,00 $
ACFAS	100% VILLE	SERVICE DE L'ESPACE POUR LA VIE	DIRECTION	1216157002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 2 000 $ À L'ASSOCIATION FRANCOPHONE POUR LE SAVOIR (ACFAS) POUR LE PROJET LA PREUVE PAR L'IMAGE.	CE21 0453	2021-04-01	2 000,00 $
CONGRÈS NATIONAL DES ITALO-CANADIENS (RQ)	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	25 000,00 $

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 AVRIL 2021 AU 30 AVRIL 2021

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
ALCHIMIES, CRÉATIONS ET CULTURES	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	22 750,00 $
LA FONDATION B.B.C.M.	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	21 000,00 $
FESTIVAL HAÏTI EN FOLIE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	20 750,00 $
LA PÉPINIÈRE ESPACE COLLECTIFS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	13 250,00 $
ATSA	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	10 000,00 $
FESTIVAL ACCÈS ASIE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	10 000,00 $
FONDATION LATINARTE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	10 000,00 $
SOCIETE MONTREALAISE DES JEUX DES HIGHLANDS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	10 000,00 $

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 AVRIL 2021 AU 30 AVRIL 2021

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
SOCIÉTÉ DE PROMOTION ET DE DIFFUSION DES ARTS ET DE LA CULTURE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	8 500,00 $
FONDATION FABIENNE COLAS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	8 250,00 $
CENTRE CULTUREL KABIR	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	7 500,00 $
PAAL PARTAGEONS LE MONDE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	7 000,00 $
FESTIVAL DES ARTS DE RUELLE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	6 500,00 $
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ENSEMBLE-CLAVIERS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	6 500,00 $
COMMUNAUTÉ SÉPHARADE UNIFIÉE DU QUÉBEC	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	6 000,00 $
FESTIVAL DU FILM CORÉEN AU CANADA	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	6 000,00 $

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 AVRIL 2021 AU 30 AVRIL 2021

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
KEPKAA	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	6 000,00 $
CENTRE DES MUSICIENS DU MONDE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	5 750,00 $
FONDATION MASSIMADI	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	5 250,00 $
//SAS// LABORATOIRE DE CRÉATION	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	5 000,00 $
FESTIVAL DE CONTES IL ÉTAIT UNE FOIS...	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	4 500,00 $
NOTRE-DAME-DES-ARTS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	4 000,00 $
UN GOÛT DES CARAIBES INC.	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	4 000,00 $
BIENVENUE À NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	3 750,00 $

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 AVRIL 2021 AU 30 AVRIL 2021

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
L'AMITIÉ NUESTROAMERICANA	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	3 000,00 $
MISSIONS EXEKO	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	3 000,00 $
MOUVEMENT ATD QUART MONDE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	3 000,00 $
RACINE CROISEE SOLIDARITÉ SAWA	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	3 000,00 $
ÉQUIPE RDP	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	2 750,00 $
FIERTÉ LITTÉRAIRE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	2 500,00 $
LE CI DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION HAÎTI., CARIBÉ ET AFRO-CANAD	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	2 500,00 $
COMÉDIENS ET PLUS	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	2 000,00 $

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 AVRIL 2021 AU 30 AVRIL 2021

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
COMPAGNIE THÉÂTRE CRÉOLE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	2 000,00 $
MONTRÉAL LA PLUS HEUREUSE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	2 000,00 $
VUES D'AFRIQUE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	2 000,00 $
ALLIANCE QUÉBÉCOISE DE L'ASIE DU SUD	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	1 500,00 $
MAISON D'HAÏTI	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	1 500,00 $
CENTRE CULTUREL GEORGES-VANIER	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	1 000,00 $
CENTRE CULTUREL KABIR	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	1 000,00 $
COMPAGNIE CULTURELLE THÉÂTRALE BLANCH (CCTB)	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	1 000,00 $

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 AVRIL 2021 AU 30 AVRIL 2021

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
L`ILE DE CUBA	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	1 000,00 $
PRODUCTIONS EVENITY	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	1 000,00 $
SPICE ISLAND CULTURAL DAY ASSOCIATION OF QUEBEC	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	1 000,00 $
THÉÂTRE DE LA BOTTE TROUÉE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 45 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 275 000 $ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (PSDEC) 2021.	CE21 0581	2021-04-16	1 000,00 $
FESTIVAL FANTASIA	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370009	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 100 000 $ À L'ORGANISME FESTIVAL FANTASIA POUR L'ORGANISATION DE LA 25E ÉDITION DU FESTIVAL FANTASIA 2021. APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET.	CE21 0529	2021-04-09	100 000,00 $
PRODUCTIONS NUITS D'AFRIQUE INC.	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370010	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 145 000 $ À L'ORGANISME PRODUCTIONS NUITS D'AFRIQUE INC. POUR L'ORGANISATION DE LA 35IÈME ÉDITION DU FESTIVAL INTERNATIONAL NUITS D'AFRIQUE 2021 / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE21 0587	2021-04-16	145 000,00 $
COOP LA GUILDE DU JEU VIDÉO DU QUÉBEC	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370022	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 7 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 220 000 $ DANS LE CADRE DU FONDS MARCHÉS ET VITRINES CULTURELS ET CRÉATIFS 2021. APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE21 0648	2021-04-28	25 000,00 $
LA DANSE SUR LES ROUTES DU QUÉBEC	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370022	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 7 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 220 000 $ DANS LE CADRE DU FONDS MARCHÉS ET VITRINES CULTURELS ET CRÉATIFS 2021. APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE21 0648	2021-04-28	40 000,00 $

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 AVRIL 2021 AU 30 AVRIL 2021

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
ASSOCIATION DES GALERIES D'ART CONTEMPORAIN - AGAC	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370022	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 7 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 220 000 $ DANS LE CADRE DU FONDS MARCHÉS ET VITRINES CULTURELS ET CRÉATIFS 2021. APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE21 0648	2021-04-28	35 000,00 $
FESTIVAL MONTRÉAL MUNDIAL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370022	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 7 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 220 000 $ DANS LE CADRE DU FONDS MARCHÉS ET VITRINES CULTURELS ET CRÉATIFS 2021. APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE21 0648	2021-04-28	35 000,00 $
M POUR MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370022	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 7 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 220 000 $ DANS LE CADRE DU FONDS MARCHÉS ET VITRINES CULTURELS ET CRÉATIFS 2021. APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE21 0648	2021-04-28	35 000,00 $
ANTENNE CRÉATIVE	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370022	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 7 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 220 000 $ DANS LE CADRE DU FONDS MARCHÉS ET VITRINES CULTURELS ET CRÉATIFS 2021. APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE21 0648	2021-04-28	20 000,00 $
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉDITEURS DE LIVRES - QUÉBEC ÉDITION	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1216370022	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À 7 ORGANISMES POUR UN MONTANT TOTAL DE 220 000 $ DANS LE CADRE DU FONDS MARCHÉS ET VITRINES CULTURELS ET CRÉATIFS 2021. APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE21 0648	2021-04-28	30 000,00 $
SANDRINE DE BORMAN	100% VILLE	SERVICE DE L'ESPACE POUR LA VIE	JARDIN BOTANIQUE	1217229001	AUTORISER LA PRÉSENTATION DES OEUVRES DE L'ARTISTE SANDRINE DE BORMAN, D'UNE VALEUR DE 20 282 $, DANS LE CADRE D'UNE EXPOSITION TEMPORAIRE INTITULÉE « JOYEUSES EMPREINTES BOTANIQUES », DU 1ER MAI AU 31 OCTOBRE 2021, AU PAVILLON JAPONAIS DU JARDIN BOTANIQUE DE MONTRÉAL, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 3 200 $ TAXES INCLUSES ET APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION D'EXPOSITION À CETTE FIN.	CE21 0649	2021-04-28	3 200,00 $
CENTRE DES ARTS DE LA SCÈNE PAULINE JULIEN	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1217464001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 110 000 $ AU CENTRE DES ARTS DE LA SCÈNE PAULINE-JULIEN POUR LA RÉALISATION DES PROJETS DE SON PLAN D'ACTION 2020-2021 DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL MCC/VIILE 2018-2021 (EDCM) ET APPROUVER LA CONVENTION À CET EFFET.	CE21 0522	2021-04-09	110 000,00 $
MAISON DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	100% VILLE	DIRECTION GÉNÉRALE	DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - QUALITÉ DE VIE	1217731001	APPROUVER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LA MAISON DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU MONTANT TOTAL DE 150 000$ (TAXES INCLUSES) POUR L'ANNÉE 2021.	CE21 0532	2021-04-09	150 000,00 $

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 AVRIL 2021 AU 30 AVRIL 2021

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
AUDACE AU FÉMININ	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1218121003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 30 000 $ À AUDACE AU FÉMININ POUR SON PROJET « VALORISATION DES FEMMES NOIRES DE MONTRÉAL » DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS, CONCLUE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION ET LA VILLE DE MONTRÉAL (ENTENTE MIDI-VILLE 2018 - 2021) / APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE21 0456	2021-04-01	30 000,00 $
CENTRE INTERNATIONAL DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION HAÏTIENNE, CARAÏBÉENNE ET AFRO-CANADIENNE (CIDIHCA)	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1218728001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 10 000 $ À LE CENTRE INTERNATIONAL DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION HAÏTIENNE, CARAÏBÉENNE ET AFRO-CANADIENNE (CIDIHCA) POUR LA RÉALISATION DE LA 22E ÉDITION DE LA " SEMAINE D'ACTIONS CONTRE LE RACISME ET POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES (SACR) " PRÉVUE DU 19 AU 31 MARS 2021 DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE - APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE21 0455	2021-04-01	10 000,00 $
SERVICE À LA FAMILLE CHINOISE DU GRAND MONTRÉAL INC.	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1218804001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 40 157 $ À SERVICE À LA FAMILLE CHINOISE DU GRAND MONTRÉAL INC. POUR LE PROJET « DIALOGUE AVEC LE QUARTIER CHINOIS » DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES CONCLUE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION ET LA VILLE DE MONTRÉAL / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE21 0458	2021-04-01	40 157,00 $
FONDATION DYNASTIE	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1219084001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 10 000 $ À LA FONDATION DYNASTIE POUR LA TENUE DE LA 5E ÉDITION DU GALA DYNASTIE DANS LE CADRE DU BUDGET DU BUREAU D'INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS À MONTRÉAL (BINAM) DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE (SDIS) / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE21 0457	2021-04-01	10 000,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 79

TOTAL : 1 386 104,00 $

04.03

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
17 MAI 2021

DÉPÔT DES CONTRATS OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1er AU 30 AVRIL 2021

LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CEGEP DU VIEUX MONTREAL	1469540	28 AVR. 2021	LEVEILLE, MARIE-LYNE	AFFAIRES JURIDIQUES-PAIEMENT-Formation pour les secrétaires Cegep vieux Montréal ; Français écrit- L'autocorrection de textes	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 307,11 $	
EN CLAIR SERVICE-CONSEIL INC.	1466841	12 AVR. 2021	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Service des affaires juridiques / Paiement de facture pour sessions de formation 16 et 24 mars- L'art de la communication claire et efficace	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 937,03 $	
SOCIETE QUEBECOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)	1467721	16 AVR. 2021	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Service des affaires juridiques / Paiement de facture - Affaires civiles - Banque de données - Période de consultation 01/03/2021 au 31/03/2021	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 430,73 $	
ALLALI BRAULT INC.	06298	27 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; JM Corbeil 220003-1	Affaires juridiques	Affaires civiles	12 019,76 $	
ALLALI BRAULT INC.	06311	27 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; JM Corbeil 220003-1	Affaires juridiques	Affaires civiles	7 916,42 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	392968	26 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-000057	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 116,82 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	392971	26 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier ; 20-001264	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 488,20 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	394422	20 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-000169	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 617,44 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	394489	26 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 20-000698	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 362,22 $	
BLAKE CASSELS & GRAYDON	2207826	26 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-0000.6	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 116,03 $	
CABINET JURIDIQUE ST-LAWRENCE S.E.N.C.R.L.	7835	26 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais services relation de travail dossier; 20-000219	Affaires juridiques	Affaires civiles	8 162,78 $	
CABINET JURIDIQUE ST-LAWRENCE S.E.N.C.R.L.	7837	26 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais services relation de travail dossier; 20-001884	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 214,19 $	
D3B AVOCATS INC.	02793	13 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-002825	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 624,69 $	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	169631	14 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 15-003251	Affaires juridiques	Affaires civiles	21 521,70 $	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	171309	14 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 20-001411	Affaires juridiques	Affaires civiles	5 276,41 $	
IMK S.E.N.C.R.L.	40115	14 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002629	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 893,46 $	
IMK S.E.N.C.R.L.	40116	14 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 16-003203	Affaires juridiques	Affaires civiles	8 679,58 $	
IMK S.E.N.C.R.L.	40125	19 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002104	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 294,51 $	
IMK S.E.N.C.R.L.	40134	14 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-002347	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 229,41 $	
IMK S.E.N.C.R.L.	40148	14 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 14-002910	Affaires juridiques	Affaires civiles	5 326,02 $	
IMK S.E.N.C.R.L.	40149	14 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-000330	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 803,17 $	
ME ERIC FRANCHI	ndmont21101	29 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 21-000837	Affaires juridiques	Affaires civiles	10 498,75 $	
MUNICONSEIL AVOCATS	11915	19 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 21-000669	Affaires juridiques	Affaires civiles	24 551,54 $	
MUNICONSEIL AVOCATS	12022	27 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 21-000669	Affaires juridiques	Affaires civiles	55 063,70 $	
MUNICONSEIL AVOCATS	12033	27 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 21-000669	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 520,13 $	
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L.	9090313263	26 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques expert en relation travail dossier ; 18-001439	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 632,57 $	
RACICOT CHANDONNET LTEE	32460	13 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 16-002225	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 755,92 $	
RACICOT CHANDONNET LTEE	33115	13 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 17-002604	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 950,15 $	
RACICOT CHANDONNET LTEE	33120	13 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 20-001774	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 818,92 $	
RACICOT CHANDONNET LTEE	33121	13 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 21-000110	Affaires juridiques	Affaires civiles	13 816,35 $	
EBI ENVIROTECH INC.	1463729	29 AVR. 2021	PAQUIN, DOMINIQUE	Service de nettoyage d'égout et disposition des résidus de nettoyage pour 2021 - Aqueduc	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	20 101,16 $	
GROUPE PROTEC INC.	1468717	22 AVR. 2021	BOULIANE, CLAUDE	Réfrigérateur pour Aqueduc	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	2 834,66 $	
L.J. EXCAVATION INC.	1466106	07 AVR. 2021	PAQUIN, DOMINIQUE	Service de rétro caveuse - Aqueduc mars 2021	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	4 887,17 $	
ARBORICULTURE DE BEAUCE INC.	1468332	21 AVR. 2021	DUSSAULT, MARC	CONTRAT GRÉ À GRÉ pour plusieurs essouchements sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou 2021	Anjou	Horticulture et arboriculture	5 574,84 $	
ARBORICULTURE DE BEAUCE INC.	1468332	28 AVR. 2021	DUSSAULT, MARC	CONTRAT GRÉ À GRÉ pour plusieurs essouchements sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou 2021	Anjou	Horticulture et arboriculture	8 210,62 $	
ARBORICULTURE DE BEAUCE INC.	1468332	20 AVR. 2021	DUSSAULT, MARC	CONTRAT GRÉ À GRÉ pour plusieurs essouchements sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou 2021	Anjou	Horticulture et arboriculture	47 537,74 $	
GROUPE SANYVAN INC.	1451482	01 AVR. 2021	BOISVERT, CHANTAL	BCO-ANJ-2021-TP - Services de débouchage d'égout combiné	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	3 480,63 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GROUPE SDM INC	1462576	20 AVR. 2021	BOISVERT, CHANTAL	ENTENTE 1442054 degel de conduite	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	3 280,04 $	1442054
LAFARGE CANADA INC	1451357	07 AVR. 2021	DUSSAULT, MARC	BCO-ANJ-2021-TP achat de pierre con cassé	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	2 972,01 $	1402405
ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITEE	1468078	22 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	ST-LAURENT / REAPPRO (INVENTAIRE - BROSSE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	26,25 $	
ARCTIC TRAVELER (CANADA) LTD	1468091	22 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO (INVENTAIRE - COMPRESSEUR)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	123,87 $	
COMAQ, CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGREES DU QUEBEC	1468436	21 AVR. 2021	ROUSSIN, VERONIQUE	Formation chez Comaq sur demande« L'appel d'offres avec système de pondération et d'évaluation et le rôle du comité de sélection dans l'évaluation qualitative des offres » / Deux groupe de 20- 4 et 5 mais 2021	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	6 299,25 $	
CUBEX LIMITED	1466903	13 AVR. 2021	LOISEAU, DEBORAH	REAPP INVENTAIRE ANJOU-BROSSE RAVO	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	131,23 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1466150	12 AVR. 2021	LOISEAU, DEBORAH	REAPP INVENTAIRE ST-LAURENT-PIECE PRINOTH	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	41,99 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1466308	09 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP DICKSON - COIN,PELLE,BOMBARDIER,MANCHON,CALE,ESPACEMENT	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	92,36 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1467822	19 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO (INVENTAIRE - PIÈCES PRINOTH)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	21,20 $	
EXPROLINK INC.	1452015	16 AVR. 2021	JOLY, LINDA	Livraison 15 mars 2021 REAPP COLBERT - SAC,JETABLE,NYLON,DECHET,43" X 45",ASPIRATEUR,MADVAC	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	104,99 $	
EXPROLINK INC.	1466310	08 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP DICKSON - FILTRE,HYDROSTATIQUE,SAC,TUYAU D'ECHAPPEMENT	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	71,86 $	
FERRONNERIE BRONX	1466775	13 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP VERDUN - FE/3/4" X 4' X 8',CONTRE-PLAQUE,B.C.F.,BON 1 COTE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	52,49 $	
FERTILEC LTEE	1467250	14 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SECATEUR A MANCHE,LONGUEUR 23", CAPACITE 1 1/2",SCIE,REPLIABLE,COUPE TIRANTE,LAME 16 CM	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	44,62 $	
FERTILEC LTEE	1469311	28 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SECATEUR A MANCHE,LONGUEUR 23",SECATEUR A MAIN,8 1/2", CAP. 3/4"	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	57,74 $	
INDUSTRIE DU PANIER	1466871	14 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP LASALLE - PANIER,PAPIER,BROCHE GALVANISEE,HAUT	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	115,49 $	
LE GROUPE SPORTS INTER PLUS INC.	1469591	29 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	VER-MUNI / REAPPRO (INVENTAIRE - FILET DE SOCCER)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	89,24 $	
MARTECH SIGNALISATION INC.	1467206	15 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	MTLN-DISTR / REAPPRO (INVENTAIRE - POTEAU)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	89,24 $	
METALLURGIE CASTECH INC.	1466168	28 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COUVERCLE,ACIER,BORNE,ARPENTAGE & CROCHET,COUVERCLE,BORNE,ARPENTAGE D-581 USINE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	220,47 $	
SIGNOPLUS	1466865	13 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP LASALLE - ATTACHE,POTEAU,SIGNALISATION,SU-33,POTEAU,TELESPAR,ACIER GALVANISE,SUPPORT,FIXATION,CROIX,90 DEGRE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	78,74 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1467083	21 AVR. 2021	ROY, GUY	REAPP COLBERT - EXTENSION DE BOITE DE VANNE,EN FONTE,TETE AJUSTABLE EN FONTE POUR BOITE DE VANNE EN COMPOSITE,TUYAU DE CUIVRE EN ROULEAU	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	41,99 $	
TECHNO FEU INC	1465986	08 AVR. 2021	LOISEAU, DEBORAH	REAPP INVENTAIRE VIAU-PIECE CAMION INCENDIE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	78,74 $	
TECHNO FEU INC	1466019	09 AVR. 2021	LOISEAU, DEBORAH	REAPP INVENTAIRE VIAU-PIECES CAMION INCENDIE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	21,00 $	
TECHNO FEU INC	1467709	16 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO (INVENTAIRE - PIÈCES POUR CAMIONS INCENDIE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	21,00 $	
TECHNO FEU INC	1469402	28 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO (INVENTAIRE - PIÈCES POUR LES CAMIONS INCENDIE)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	21,00 $	
TENCO INC.	1467854	16 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO (INVENTAIRE - ENS. PIVOT)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	94,49 $	
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC.	1467670	15 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SAC,JETABLE,NYLON,DECHET,43" X 45",ASPIRATEUR,MADVAC	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	62,99 $	
AB EXPRESS-MERCIER	1465534	01 AVR. 2021	BRISEBOIS, LUC	100 GANT JETABLE,MOYEN,SANS POUDRE,SANS LATEX,UTILISATION UNIQUE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	6 848,33 $	
ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITEE	1468078	19 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	ST-LAURENT / REAPPRO (INVENTAIRE - BROSSE)	Bilan	Matériel roulant	2 460,22 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1464040	15 AVR. 2021	COUTURE, MAGGIE	CDM / REAPPRO (INVENTAIRE - MASQUE ET CARTOUCHE)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	21 269,46 $	1454852
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1468331	20 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_REAPPROVISIONNEMENT CDM: ACHAT DE MASQUES ET ACCESSOIRES POUR APPAREILS RESPIRATOIRES.	Bilan	Sécurité et santé	2 797,03 $	1454852
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1468331	20 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_REAPPROVISIONNEMENT CDM: ACHAT DE MASQUES ET ACCESSOIRES POUR APPAREILS RESPIRATOIRES.	Bilan	Vêtement et équipement de travail	37 171,15 $	1454852
AEROCHEM INC.	1465988	07 AVR. 2021	LOISEAU, DEBORAH	REAPP INVENTAIRE VIAU-NETTOYEUR	Bilan	Entretien et nettoyage	2 725,79 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1465515	01 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - TUYAU EN FONTE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	10 326,23 $	1137513
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1465704	01 AVR. 2021	MILLIEN, GUIBONSE	REAPP COLBERT - ROBINET-VANNE,RALLONGE POUR BOITE DE SERVICE,D67M PREMIER,BORNE FONTAINE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	16 756,00 $	1048943
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1465704	01 AVR. 2021	MILLIEN, GUIBONSE	REAPP COLBERT - ROBINET-VANNE,RALLONGE POUR BOITE DE SERVICE,D67M PREMIER,BORNE FONTAINE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	503,94 $	1137513
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1465704	01 AVR. 2021	MILLIEN, GUIBONSE	REAPP COLBERT - ROBINET-VANNE,RALLONGE POUR BOITE DE SERVICE,D67M PREMIER,BORNE FONTAINE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	9 271,99 $	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1467082	13 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ROBINET-VANNE,203MM (8"),OUVERTURE DROITE,TUYAU EN FONTE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 314,62 $	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1467082	13 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ROBINET-VANNE,203MM (8"),OUVERTURE DROITE,TUYAU EN FONTE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 957,36 $	1137513
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1467180	15 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP VILLE-MARIE - COUDE 90* "QUICK" EN LAITON 3/4",TIGE OUVERTURE DROITE,POUR ROBINET-VANNE CLOW 152MM	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 178,49 $	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1469650	29 AVR. 2021	MILLIEN, GUIBONSE	REAPP COLBERT - ROBINET-VANNE,254MM,TUYAU EN FONTE,BOULON,T,REGULIER	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	12 125,13 $	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1469650	29 AVR. 2021	MILLIEN, GUIBONSE	REAPP COLBERT - ROBINET-VANNE,254MM,TUYAU EN FONTE,BOULON,T,REGULIER	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	7 962,25 $	1048943
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1469650	29 AVR. 2021	MILLIEN, GUIBONSE	REAPP COLBERT - ROBINET-VANNE,254MM,TUYAU EN FONTE,BOULON,T,REGULIER	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	1 496,87 $	1137513
ALFAGOMMA CANADA INC.	1465527	01 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 25,ATTACHE,COURROIE,ACIER INOXYDABLE,1",COURROIE,ACIER INOXYDABLE,TYPE 201	Bilan	Transport et entreposage	10 324,47 $	
ALFAGOMMA CANADA INC.	1469725	29 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 1 1/2" X 50',BOYAU,INCENDIE,CAOUTCHOUC,RACCORD PYROLITE,NPSH	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	6 357,01 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1466521	09 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GANT,GR. X-LARGE,CUIR,VACHE,NON DOUBLE,GANT, IMPERMEABLE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	9 329,19 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1469302	27 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PANTALON DENIM "JEANS", EXTENSIBLE,GILET,VESTE,SECURITE,HOMME,DEVANT A FERMETURE ECLAIR	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 758,87 $	
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1465893	06 AVR. 2021	PAIEMENT-POIRIER, ROXANNE	Commande pré-saison aquatique	Bilan	Culture, sport et loisir	1 837,28 $	
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1465893	06 AVR. 2021	PAIEMENT-POIRIER, ROXANNE	Commande pré-saison aquatique	Bilan	Transport et entreposage	587,93 $	
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1465893	06 AVR. 2021	PAIEMENT-POIRIER, ROXANNE	Commande pré-saison aquatique	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	4 755,93 $	
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1465893	06 AVR. 2021	PAIEMENT-POIRIER, ROXANNE	Commande pré-saison aquatique	Bilan	Énergie et produit chimique	1 226,25 $	
ARCTIC TRAVELER (CANADA) LTD	1468091	19 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO (INVENTAIRE - COMPRESSEUR)	Bilan	Outillage et machinerie	2 217,19 $	
BATTERIES DIXON INC.	1465740	06 AVR. 2021	LOISEAU, DEBORAH	REAPP INVENTAIRE VIAU-BATTERIE	Bilan	Matériel roulant	2 380,01 $	1349699
BATTERIES DIXON INC.	1469133	26 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO (INVENTAIRE - BATTERIES)	Bilan	Matériel roulant	4 643,23 $	1349708
BUNZL SECURITE	1469305	27 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CASQUE,PROTECTEUR,ORANGE,ROCHET "SURE-LOCK"	Bilan	Vêtement et équipement de travail	5 892,32 $	
BUNZL SECURITE	1469728	29 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - LUNETTE,SECURITE,ANTI-BUEE,ANTI-RAYURE,LENTILLE FUMEE,GANT JETABLE EN VINYLE DIAPHANE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 237,49 $	
CHAUSSURES BELMONT INC	1467369	14 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTINE DE TRAVAIL 8" POUR FEMME	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 875,29 $	1431934
CHAUSSURES BELMONT INC	1467607	15 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTINE,SECURITE,HAUT.8",DOUBLEE,TAN,BOTTINE,SECURITE,HAUT. 8",SOULIER DE SECURITE SPORT EN TISSUS SYNTHETIQUE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	16 014,31 $	1431934
CHAUSSURES BELMONT INC	1468414	21 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTINE,SECURITE,HAUT.8",BOTTINE DE SECURITE, 8",DOUBLEE,HIVER,NOIRE,BOTTINE,SECURITE,HAUT. 8",NYLON BALISTIQUE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	8 129,87 $	1431934
CHAUSSURES BELMONT INC	1469306	27 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTINE,SECURITE,8"	Bilan	Vêtement et équipement de travail	5 853,26 $	1431934
CHAUSSURES BELMONT INC	1469658	29 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTINE,SECURITE,HAUT. 8",TAN	Bilan	Vêtement et équipement de travail	10 291,86 $	1431934
CHAUSSURES BELMONT INC	1469732	29 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTINE,SECURITE,8"	Bilan	Vêtement et équipement de travail	4 389,95 $	1431934
CUBEX LIMITED	1466903	12 AVR. 2021	LOISEAU, DEBORAH	REAPP INVENTAIRE ANJOU-BROSSE RAVO	Bilan	Matériel roulant	2 561,69 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EMBALLAGES JEAN CARTIER INC.	1465976	08 AVR. 2021	LOISEAU, DEBORAH	REAPP INVENTAIRE VIAU-GANTS	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 543,22 $	
EMBALLAGES JEAN CARTIER INC.	1469397	28 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO (INVENTAIRE - GANTS)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 179,03 $	
ENTREPRISE PREMONT INC.	1467422	14 AVR. 2021	MIADI, WAFA	MU_CDM Réapprovisionnement : Achat de MASQUES CHIRURGICAUX JETABLES AVEC FENETRES TRANSPARENTES.	Bilan	Transport et entreposage	78,74 $	
ENTREPRISE PREMONT INC.	1467422	14 AVR. 2021	MIADI, WAFA	MU_CDM Réapprovisionnement : Achat de MASQUES CHIRURGICAUX JETABLES AVEC FENETRES TRANSPARENTES.	Bilan	Sécurité et santé	11 023,69 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1466150	07 AVR. 2021	LOISEAU, DEBORAH	REAPP INVENTAIRE ST-LAURENT-PIECE PRINOTH	Bilan	Matériel roulant	3 277,71 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1466308	08 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP DICKSON - COIN,PELLE,BOMBARDIER,MANCHON,CALE,ESPACEMENT	Bilan	Matériel roulant	2 606,77 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1467822	16 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO (INVENTAIRE - PIÈCES PRINOTH)	Bilan	Matériel roulant	3 321,80 $	
EQUIPEMENTS RECREATIFS JAMBETTE INC.	1465344	01 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SIEGE,BALANCOIRE,ADULTE,POLYURETHANE(RIGIDE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	17 940,26 $	
ETIQUETTES MIJO INC.	1461562	28 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 100,SAC,POLYETHYLENE,TRANSPARENT,DEPOT,ARGENT,5" X 9", 2.5 MIL	Bilan	Transport et entreposage	3 628,37 $	
EXPROLINK INC.	1452015	16 AVR. 2021	JOLY, LINDA	Livraison 15 mars 2021 REAPP COLBERT - SAC,JETABLE,NYLON,DECHET,43" X 45",ASPIRATEUR,MADVAC	Bilan	Entretien et nettoyage	2 021,01 $	
EXPROLINK INC.	1466310	08 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP DICKSON - FILTRE,HYDROSTATIQUE,SAC,TUYAU D'ECHAPPEMENT	Bilan	Matériel roulant	5 291,37 $	
FAUCHER INDUSTRIES	1469403	27 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO (INVENTAIRE - MARCHE PIED)	Bilan	Matériel roulant	3 705,18 $	
FERRONNERIE BRONX	1466775	13 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP VERDUN - FE/3/4" X 4' X 8',CONTRE-PLAQUE,B.C.F.,BON 1 COTE	Bilan	Construction	4 613,15 $	
FERTILEC LTEE	1467250	14 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SECATEUR A MANCHE,LONGUEUR 23", CAPACITE 1 1/2",SCIE,REPLIABLE,COUPE TIRANTE,LAME 16 CM	Bilan	Outillage et machinerie	2 632,46 $	
FERTILEC LTEE	1469311	27 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SECATEUR A MANCHE,LONGUEUR 23",SECATEUR A MAIN,8 1/2", CAP. 3/4"	Bilan	Outillage et machinerie	2 777,51 $	
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1465540	01 AVR. 2021	LOISEAU, DEBORAH	REAPP INVENTAIRE ST-LAURENT-LAMPE DEL	Bilan	Construction	2 182,69 $	
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1468237	20 AVR. 2021	ROY, GUY	Réap Colbert	Bilan	Outillage et machinerie	3 729,16 $	
GELPAC POLY BRAMPTON INC.	1465708	01 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 50,SAC,ORDURE,35 X 50,NOIR, 4 MIL., XXXX-FORT	Bilan	Environnement et nature	4 110,26 $	1276659
GIROUD TECHNOLOGIES MANUTENTION GTM INC.	1466757	12 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_CDM Réapprovisionnement : Achat de visières protectrices avec serre-tête.	Bilan	Vêtement et équipement de travail	41 785,02 $	
GIROUD TECHNOLOGIES MANUTENTION GTM INC.	1469710	29 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_Réapprovisionnement CDM: Achat de sacs POLYETHYLENE clairs.	Bilan	Transport et entreposage	8 814,75 $	
GOODYEAR CANADA INC.	1469391	28 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	ST-LAURENT / REAPPRO (INVENTAIRE - PNEUS)	Bilan	Matériel roulant	1 903,63 $	
GOODYEAR CANADA INC.	1469391	27 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	ST-LAURENT / REAPPRO (INVENTAIRE - PNEUS)	Bilan	Matériel roulant	1 183,25 $	1348816
HARNOIS ENERGIES INC.	1466314	08 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP DICKSON - 55KG,GRAISSE,EP2,LITHIUM	Bilan	Matériel roulant	2 171,14 $	
INDUSTRIE DU PANIER	1466871	12 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP LASALLE - PANIER,PAPIER,BROCHE GALVANISEE,HAUT	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 619,44 $	
IPL INC.	1467979	19 AVR. 2021	QUACH, TIN	REAPP COLBERT - BAC ROULANT VERT 360 L ESTAMPE V.DE M., BAC ROULANT BRUN,240 L,ESTAMPE V.DE M	Bilan	Environnement et nature	74 379,37 $	1317213
J.A. LARUE INC	1468842	28 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO (INVENTAIRE - PIÈCES)	Bilan	Matériel roulant	532,16 $	
J.A. LARUE INC	1468842	22 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO (INVENTAIRE - PIÈCES)	Bilan	Matériel roulant	4 147,95 $	
KENWORTH MONTREAL	1465979	07 AVR. 2021	LOISEAU, DEBORAH	REAPP INVENTAIRE VIAU-PLAQUETTE DE FREIN ET JOINT DE BOYAU	Bilan	Matériel roulant	5 722,07 $	
KENWORTH MONTREAL	1467708	15 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO (INVENTAIRE - DISQUE, HARNAIS & SOUPAPE)	Bilan	Matériel roulant	5 150,41 $	
KENWORTH MONTREAL	1467708	16 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO (INVENTAIRE - DISQUE, HARNAIS & SOUPAPE)	Bilan	Matériel roulant	2 009,90 $	
KENWORTH MONTREAL	1468777	22 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO (INVENTAIRE - PIÈCES POUR MÉCANIQUE)	Bilan	Matériel roulant	6 324,80 $	
KENWORTH MONTREAL	1468777	23 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO (INVENTAIRE - PIÈCES POUR MÉCANIQUE)	Bilan	Matériel roulant	2 624,69 $	
KENWORTH MONTREAL	1468813	22 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO (INVENTAIRE - TENDEUR)	Bilan	Matériel roulant	2 026,74 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1449178	27 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CHAINE,MAILLONS,LUBRIFIANT,PROTECTEUR METAL,PINCE A JOINT COULISSANT	Bilan	Outillage et machinerie	429,55 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1449178	27 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CHAINE,MAILLONS,LUBRIFIANT,PROTECTEUR METAL,PINCE A JOINT COULISSANT	Bilan	Construction	2 132,39 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1449178	27 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CHAINE,MAILLONS,LUBRIFIANT,PROTECTEUR METAL,PINCE A JOINT COULISSANT	Bilan	Énergie et produit chimique	2 727,32 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1464371	16 AVR. 2021	ROY, GUY	Réap Colbert	Bilan	Entretien et nettoyage	633,49 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LE GROUPE J.S.V. INC	1464371	16 AVR. 2021	ROY, GUY	Réap Colbert	Bilan	Transport et entreposage	3 336,95 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1465810	06 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COUTEAU,UTILITE RETRACTABLE	Bilan	Outillage et machinerie	2 328,20 $	1344947
LE GROUPE J.S.V. INC	1468306	20 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	VER-MUNI / REAPPRO (INVENTAIRE - BIDON)	Bilan	Transport et entreposage	2 095,57 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1468411	21 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	COLBERT / REAPPRO (INVENTAIRE - QUINCAILLERIE)	Bilan	Construction	216,51 $	1374956
LE GROUPE J.S.V. INC	1468411	21 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	COLBERT / REAPPRO (INVENTAIRE - QUINCAILLERIE)	Bilan	Outillage et machinerie	2 976,08 $	1344947
LE GROUPE J.S.V. INC	1468730	22 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	COLBERT / REAPPRO (INVENTAIRE - QUINCAILLERIE)	Bilan	Outillage et machinerie	3 390,32 $	1344947
LE GROUPE SPORTS INTER PLUS INC.	1469591	29 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	VER-MUNI / REAPPRO (INVENTAIRE - FILET DE SOCCER)	Bilan	Culture, sport et loisir	4 272,99 $	
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1469747	29 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - LIVRET/50 REGISTRE DE LA RONDE DE SECURITE	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	5 996,89 $	
LES ENTREPRISES ALPHA PEINTURECO 1975 LTEE	1466100	07 AVR. 2021	BRISEBOIS, LUC	Commande réparation fût inventaire	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 860,91 $	
LES PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	1468555	21 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO (INVENTAIRE - SOLENOIDE)	Bilan	Matériel roulant	2 052,55 $	
LES PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	1468555	22 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO (INVENTAIRE - SOLENOIDE)	Bilan	Matériel roulant	613,13 $	
LOUIS HEBERT UNIFORME INC.	1469317	27 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SALOPETTE,TRAVAIL,BLEU,UNISEXE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 454,60 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1446468	29 AVR. 2021	JOLY, LINDA	PROJET MAN - REAPP COLBERT 300M, CABLE "Z", 24+1 CONDUCTEURS, BOBINE NON RET.,300M, CABLE "W", 4 CONDUCTEURS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	6 201,41 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1462736	19 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 20,MASQUES RESPIRATOIRES N95 "8210"	Bilan	Vêtement et équipement de travail	196,54 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1462736	27 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 20,MASQUES RESPIRATOIRES N95 "8210"	Bilan	Vêtement et équipement de travail	1 209,45 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1462736	01 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 20,MASQUES RESPIRATOIRES N95 "8210"	Bilan	Vêtement et équipement de travail	408,19 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1462736	28 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 20,MASQUES RESPIRATOIRES N95 "8210"	Bilan	Vêtement et équipement de travail	483,78 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1466157	07 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 75M, FIL ELECTRIQUE,AC-90,+12,2 CONDUCTEURS,0.5 KG,FIL BRASURE TENDRE,AME RESINE	Bilan	Construction	1 921,27 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1466157	07 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 75M, FIL ELECTRIQUE,AC-90,+12,2 CONDUCTEURS,0.5 KG,FIL BRASURE TENDRE,AME RESINE	Bilan	Matériaux de fabrication et usinage	503,94 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1467086	13 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PANTALON,PLUIE,BAVETTE,ORANGE FLUO,GRAND	Bilan	Vêtement et équipement de travail	5 528,60 $	1414669
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1467642	15 AVR. 2021	ROY, GUY	Réap St-Léonard	Bilan	Construction	4 840,55 $	
MARTECH SIGNALISATION INC.	1467206	13 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	MTLN-DISTR / REAPPRO (INVENTAIRE - POTEAU)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 015,76 $	
MESSER CANADA INC.	1465530	01 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GANT GR. MOYEN,CUIR VACHE,NON DOUBLE,DOS COTON PROTECTEUR CUIR	Bilan	Vêtement et équipement de travail	5 820,51 $	
MESSER CANADA INC.	1466158	07 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GANT UNIVERSEL,TRAVAIL,ENDUIT VINYL,DOIGTS INCURVES,POUCES FLECHIS	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 850,61 $	
MESSER CANADA INC.	1469322	27 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GANT HAUTE DEXTERITE,GANT,CHAUFFEUR,CUIR NON-DOUBLE,ENS/COUVRE-OREILLES,RELEVABLE,CASQUE PROT.,SANS BRAS PORTE-VISIERE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	8 674,28 $	
MESSER CANADA INC.	1469322	28 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GANT HAUTE DEXTERITE,GANT,CHAUFFEUR,CUIR NON-DOUBLE,ENS/COUVRE-OREILLES,RELEVABLE,CASQUE PROT.,SANS BRAS PORTE-VISIERE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	502,89 $	
METALLURGIE CASTECH INC.	1466168	28 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COUVERCLE,ACIER,BORNE,ARPENTAGE & CROCHET,COUVERCLE,BORNE,ARPENTAGE D-581 USINE	Bilan	Technologie et science	5 249,38 $	
METAL M-PACT INC.	1466522	14 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PIECE DE BALANCOIRE EN FORME DE 8,	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	5 982,19 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1465514	01 AVR. 2021	MONTPETIT, SYLVAIN	PNEU HIVER,ROUE MOTRICE,CAMION,IND.CHARGE "H",11R22.5,SEMELLE M711,RECHAPPE, USAGE UNIQUE CAMION INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	3 415,37 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1465720	01 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO (INVENTAIRE - PNEU)	Bilan	Matériel roulant	4 273,73 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1466324	08 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP DICKSON - PNEU,ETE,TOUT TERRAIN,MICHELIN	Bilan	Matériel roulant	4 193,41 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1469412	27 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	PIERREFONDS / REAPPRO (INVENTAIRE - PNEU)	Bilan	Matériel roulant	2 434,41 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1469413	28 AVR. 2021	HUARD, FRANCOIS	REAPPROVISIONEMENT MAGASIN 02 VIAU LE 28 AVRIL 2021	Bilan	Matériel roulant	8 551,74 $	1348797

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
OPALE INTERNATIONAL INC.	1468413	21 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PANTALON CARGO,MARINE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	15 253,23 $	1365329
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1467253	14 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - LUBRIFIANT PENETRANT TOUT USAGE	Bilan	Énergie et produit chimique	2 539,86 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1467456	15 AVR. 2021	LESSARD, SIMON	réapprovisionnement antigel vrac magasin 02 Viau 22.avril 2021	Bilan	Matériel roulant	2 290,35 $	
PROCURENET AMERICA	1466228	08 AVR. 2021	COUTURE, MAGGIE	MU - CDM Réapprovisionnement: Achat de boites de masques chirurgicaux jetables.	Bilan	Sécurité et santé	55 013,45 $	1454860
PRODUITS SANY	1467085	13 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MANCHE,BOIS,VERNIS,BOUT,FILETE,SAC,ORDURE,35 X 50 NOIR, X-FORT	Bilan	Environnement et nature	12 502,92 $	1048199
PRODUITS SANY	1467085	13 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MANCHE,BOIS,VERNIS,BOUT,FILETE,SAC,ORDURE,35 X 50 NOIR, X-FORT	Bilan	Entretien et nettoyage	366,87 $	1048199
QUINCAILLERIE SECURITE CANADA (QSC)	1465707	01 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CADENAS,1 1/2" LARGEUR,CLES DIFFERENTES,CADENAS,CLE MODIFIABLE,4 GOUPILLES & BARILLET	Bilan	Construction	3 883,49 $	1203411
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1466981	13 AVR. 2021	LESSARD, SIMON	REAPPROVISIONEMENT HUILE EN VRAC MAG02 LE13.4.2021	Bilan	Matériel roulant	2 601,40 $	
SECURITE LANDRY INC	1469741	29 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MASQUE RESPIRATOIRE N95 "8212" DE «3M» JETABLE CONTRE VAPEURS DE SOUDURE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 625,76 $	
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	1468815	22 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO (INVENTAIRE - CHAMBRE A AIR)	Bilan	Matériel roulant	2 971,20 $	
SIGNOPLUS	1466865	12 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP LASALLE - ATTACHE,POTEAU,SIGNALISATION,SU-33,POTEAU,TELESPAR,ACIER GALVANISE,SUPPORT,FIXATION,CROIX,90 DEGRE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 241,60 $	
STELEM (CANADA) INC.	1466638	09 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP VILLE-MARIE - GUIDE DE TIGE,POUR B.I.,VIS DE BLOCAGE DU GUIDE DE TIGE,JOINT TORIQUE DU BOUCHON	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	5 839,41 $	
STELEM (CANADA) INC.	1466638	13 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP VILLE-MARIE - GUIDE DE TIGE,POUR B.I.,VIS DE BLOCAGE DU GUIDE DE TIGE,JOINT TORIQUE DU BOUCHON	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	293,96 $	
STELEM (CANADA) INC.	1467654	15 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ENSEMBLE DE CHAINE,CROCHET ET ANNEAU POUR 3 BOUCHONS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	7 979,05 $	
STELEM (CANADA) INC.	1469756	29 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ENSEMBLE RALLONGE POUR SECTION INTERMEDIAIRE,ECROU DE MANOEUVRE HYDRALUBE,ITEM#2,BORNE FONTAINE,M67BRIGADIER	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	8 619,48 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1465444	01 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP VILLE-MARIE - ENS/3 PIECES,CADRE,CADRE GUIDEUR,GRILLE ANTI-VELO,DALLE DE FOND DE CHAMBRE DE VANNE EN BETON,ANNEAU DE PUISARD EN BETON	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	1 170,61 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1465444	01 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP VILLE-MARIE - ENS/3 PIECES,CADRE,CADRE GUIDEUR,GRILLE ANTI-VELO,DALLE DE FOND DE CHAMBRE DE VANNE EN BETON,ANNEAU DE PUISARD EN BETON	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	1 572,52 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1465516	01 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COLLIER DE SERVICE EN FONTE,MANCHON DE REPARATION EN ACIER INOXYDABLE,RACCORD DE SERVICE "QUICK"	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 302,82 $	1388427
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1465516	01 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COLLIER DE SERVICE EN FONTE,MANCHON DE REPARATION EN ACIER INOXYDABLE,RACCORD DE SERVICE "QUICK"	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	1 467,45 $	1388424
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1465516	01 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COLLIER DE SERVICE EN FONTE,MANCHON DE REPARATION EN ACIER INOXYDABLE,RACCORD DE SERVICE "QUICK"	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	11 232,67 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1465705	01 AVR. 2021	MILLIEN, GUIBONSE	REAPP COLBERT - TRAPPE,PUISARD,17",FONTE GRISE,COLLIER DE SERVICE EN FONTE,TUYAU EN PVC POUR EGOUT	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	5 525,81 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1465705	01 AVR. 2021	MILLIEN, GUIBONSE	REAPP COLBERT - TRAPPE,PUISARD,17",FONTE GRISE,COLLIER DE SERVICE EN FONTE,TUYAU EN PVC POUR EGOUT	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	5 260,25 $	1388415
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1465705	01 AVR. 2021	MILLIEN, GUIBONSE	REAPP COLBERT - TRAPPE,PUISARD,17",FONTE GRISE,COLLIER DE SERVICE EN FONTE,TUYAU EN PVC POUR EGOUT	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	5 185,28 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1465705	01 AVR. 2021	MILLIEN, GUIBONSE	REAPP COLBERT - TRAPPE,PUISARD,17",FONTE GRISE,COLLIER DE SERVICE EN FONTE,TUYAU EN PVC POUR EGOUT	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 802,73 $	1388424
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1465788	06 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ENS/RACCORD SERVICE,TUYAU,ACIER,2" GARNITURE ET JOINT ETANCHEITE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 553,30 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1465846	06 AVR. 2021	LABELLE, MARC-ANDRE	REAPP VILLE-MARIE - ECROU ET GARNITURE "QUICK JOINT",ANNEAU DE REHAUSSEMENT POUR BOITE VANNE,ARRET DE DISTRIBUTION "QUICK"	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 611,66 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1465846	06 AVR. 2021	LABELLE, MARC-ANDRE	REAPP VILLE-MARIE - ECROU ET GARNITURE "QUICK JOINT",ANNEAU DE REHAUSSEMENT POUR BOITE VANNE,ARRET DE DISTRIBUTION "QUICK"	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	1 711,52 $	1388427
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1465846	06 AVR. 2021	LABELLE, MARC-ANDRE	REAPP VILLE-MARIE - ECROU ET GARNITURE "QUICK JOINT",ANNEAU DE REHAUSSEMENT POUR BOITE VANNE,ARRET DE DISTRIBUTION "QUICK"	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	697,29 $	1388424
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1465846	06 AVR. 2021	LABELLE, MARC-ANDRE	REAPP VILLE-MARIE - ECROU ET GARNITURE "QUICK JOINT",ANNEAU DE REHAUSSEMENT POUR BOITE VANNE,ARRET DE DISTRIBUTION "QUICK"	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	17 122,40 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1466251	08 AVR. 2021	LOISEAU, DEBORAH	REAPP INVENTAIRE LASALLE-ARRET DE DISTRIBUTION MUELLER	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 691,25 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1466274	08 AVR. 2021	LOISEAU, DEBORAH	REAPP INVENTAIRE PIERREFONDS-MANCHON DE REPARATION ET COUVERCLE DE REGARD	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 122,51 $	1277188

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1466274	08 AVR. 2021	LOISEAU, DEBORAH	REAPP INVENTAIRE PIERREFONDS-MANCHON DE REPARATION ET COUVERCLE DE REGARD	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	172,03 $	1388427
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1466386	08 AVR. 2021	LABELLE, MARC-ANDRE	REAPP COLBERT - COLLET DE RETENUE EN FONTE,COLLIER DE SERVICE EN FONTE,TUYAU EN PVC POUR EGOUT	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	227,59 $	1388424
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1466386	08 AVR. 2021	LABELLE, MARC-ANDRE	REAPP COLBERT - COLLET DE RETENUE EN FONTE,COLLIER DE SERVICE EN FONTE,TUYAU EN PVC POUR EGOUT	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	965,13 $	1388427
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1466386	08 AVR. 2021	LABELLE, MARC-ANDRE	REAPP COLBERT - COLLET DE RETENUE EN FONTE,COLLIER DE SERVICE EN FONTE,TUYAU EN PVC POUR EGOUT	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	927,31 $	1388415
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1466386	08 AVR. 2021	LABELLE, MARC-ANDRE	REAPP COLBERT - COLLET DE RETENUE EN FONTE,COLLIER DE SERVICE EN FONTE,TUYAU EN PVC POUR EGOUT	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	11 218,44 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1466386	08 AVR. 2021	LABELLE, MARC-ANDRE	REAPP COLBERT - COLLET DE RETENUE EN FONTE,COLLIER DE SERVICE EN FONTE,TUYAU EN PVC POUR EGOUT	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	9 479,11 $	1388417
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1466641	09 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP VILLE-MARIE - RACCORD,SERVICE,REDUIT,CUIVRE,ANNEAU DE PUISARD EN BETON,BOUCHON EN FONTE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	5 480,62 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1466641	15 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP VILLE-MARIE - RACCORD,SERVICE,REDUIT,CUIVRE,ANNEAU DE PUISARD EN BETON,BOUCHON EN FONTE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	536,49 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1466772	13 AVR. 2021	COUTU, JESSICA	REAPP VERDUN - ENS/3 PIECES,CADRE,CADRE GUIDEUR,GRILLE ANTI-VELO,PUISARD,29 1/2",FONTE,SILENCIEUX DE REGARD	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 905,47 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1466772	12 AVR. 2021	COUTU, JESSICA	REAPP VERDUN - ENS/3 PIECES,CADRE,CADRE GUIDEUR,GRILLE ANTI-VELO,PUISARD,29 1/2",FONTE,SILENCIEUX DE REGARD	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	192,91 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1466772	19 AVR. 2021	COUTU, JESSICA	REAPP VERDUN - ENS/3 PIECES,CADRE,CADRE GUIDEUR,GRILLE ANTI-VELO,PUISARD,29 1/2",FONTE,SILENCIEUX DE REGARD	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	128,61 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1467040	13 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	ST-LAURENT / REAPPRO (INVENTAIRE - AQUEDUC	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 491,98 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1467083	13 AVR. 2021	ROY, GUY	REAPP COLBERT - EXTENSION DE BOITE DE VANNE,EN FONTE,TETE AJUSTABLE EN FONTE POUR BOITE DE VANNE EN COMPOSITE,TUYAU DE CUIVRE EN ROULEAU	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 598,86 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1467083	13 AVR. 2021	ROY, GUY	REAPP COLBERT - EXTENSION DE BOITE DE VANNE,EN FONTE,TETE AJUSTABLE EN FONTE POUR BOITE DE VANNE EN COMPOSITE,TUYAU DE CUIVRE EN ROULEAU	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	4 517,82 $	1388417
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1467174	13 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP VILLE-MARIE - DALLE DE FOND DE CHAMBRE DE VANNE EN BETON,ANNEAU DE PUISARD EN BETON	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	7 350,18 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1467463	15 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP VILLE-MARIE - TUYAU EN PVC POUR EGOUT,ENS/3 PIECES,CADRE,CADRE GUIDEUR,ANNEAU DE PUISARD EN BETON	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	580,73 $	1388415
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1467463	15 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP VILLE-MARIE - TUYAU EN PVC POUR EGOUT,ENS/3 PIECES,CADRE,CADRE GUIDEUR,ANNEAU DE PUISARD EN BETON	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 931,31 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1467463	15 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP VILLE-MARIE - TUYAU EN PVC POUR EGOUT,ENS/3 PIECES,CADRE,CADRE GUIDEUR,ANNEAU DE PUISARD EN BETON	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	1 668,26 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1467907	19 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	ST-LAURENT / REAPPRO (INVENTAIRE - AQUEEUC)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	22,32 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1467907	21 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	ST-LAURENT / REAPPRO (INVENTAIRE - AQUEEUC)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 054,55 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1468410	21 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	COLBERT / REAPPRO (INVENTAIRE - PIÈCES EGOUT ET AQUEDUC)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	489,24 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1468410	21 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	COLBERT / REAPPRO (INVENTAIRE - PIÈCES EGOUT ET AQUEDUC)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	1 823,63 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1468410	21 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	COLBERT / REAPPRO (INVENTAIRE - PIÈCES EGOUT ET AQUEDUC)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	283,26 $	1388427
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1468729	22 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	COLBERT / REAPPRO (INVENTAIRE - AQUEDUC)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	5 283,41 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1468855	23 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	VILLE-MARIE / REAPPRO (INVENTAIRE - AQUEDUC)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 517,60 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1469651	29 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOITE DE VANNE EN COMPOSITE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	17 257,58 $	1143933
TACEL LIMITEE	1467400	14 AVR. 2021	QUACH, TIN	PROJET MAN - ENSEMBLE DE DETECTEURS AVEC OBJECTIF A GRAND ANGLE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	89 953,29 $	
TECHNO CVC INC.	1469401	27 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO (INVENTAIRE - ALTERNATEUR)	Bilan	Matériel roulant	3 532,75 $	
TECHNO FEU INC	1463635	13 AVR. 2021	MILLIEN, GUIBONSE	VIAU / REAPPRO (INVENTAIRE - PIÈCES POUR CAMIONS INCENDIE)	Bilan	Matériel roulant	3 163,15 $	
TECHNO FEU INC	1465986	07 AVR. 2021	LOISEAU, DEBORAH	REAPP INVENTAIRE VIAU-PIECE CAMION INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	6 933,54 $	
TECHNO FEU INC	1465986	07 AVR. 2021	LOISEAU, DEBORAH	REAPP INVENTAIRE VIAU-PIECE CAMION INCENDIE	Bilan	Construction	3 322,98 $	
TECHNO FEU INC	1466019	07 AVR. 2021	LOISEAU, DEBORAH	REAPP INVENTAIRE VIAU-PIECES CAMION INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	4 552,80 $	
TECHNO FEU INC	1467709	15 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO (INVENTAIRE - PIÈCES POUR CAMIONS INCENDIE)	Bilan	Matériel roulant	2 071,14 $	
TECHNO FEU INC	1467914	19 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	VIAU / RÉAPPRO (INVENTAIRE - MODULE & CHARGEUR)	Bilan	Matériel roulant	1 173,05 $	
TECHNO FEU INC	1467914	19 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	VIAU / RÉAPPRO (INVENTAIRE - MODULE & CHARGEUR)	Bilan	Matériel roulant	4 783,29 $	1325286

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TECHNO FEU INC	1469402	27 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	VIAU / REAPPRO (INVENTAIRE - PIÈCES POUR LES CAMIONS INCENDIE)	Bilan	Matériel roulant	5 062,94 $	
TENAQUIP LIMITED	1465531	01 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 4 L/ALCOOL ISOPROPYLIQUE 70 %	Bilan	Énergie et produit chimique	3 265,53 $	
TENCO INC.	1467854	16 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO (INVENTAIRE - ENS. PIVOT)	Bilan	Matériel roulant	7 101,04 $	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1466020	07 AVR. 2021	LOISEAU, DEBORAH	REAPP INVENTAIRE VIAU-LUMIERE ET COURROIE	Bilan	Matériel roulant	9 922,71 $	
UNI-SELECT CANADA INC.	1466246	08 AVR. 2021	ARCE, CRISTIAN	REAPP COLBERT - FILTRE A EAU DU SYSTEME DE REFROIDISSEMENT,FILTRE,CARBURANT,SEPARATEUR EAU,FILTRE,HUILE,MOTEUR	Bilan	Matériel roulant	2 881,91 $	1406141
UNI-SELECT CANADA INC.	1466349	08 AVR. 2021	POMPONI, GINO	REAPP DICKSON - GAZ,BUTANE,FER,SOUDER,FILTRE,AIR,PRIMAIRE,ENS/JOINT TORIQUE	Bilan	Matériel roulant	2 593,40 $	
UNI-SELECT CANADA INC.	1466349	09 AVR. 2021	POMPONI, GINO	REAPP DICKSON - GAZ,BUTANE,FER,SOUDER,FILTRE,AIR,PRIMAIRE,ENS/JOINT TORIQUE	Bilan	Matériel roulant	73,04 $	
UNI-SELECT CANADA INC.	1466349	08 AVR. 2021	POMPONI, GINO	REAPP DICKSON - GAZ,BUTANE,FER,SOUDER,FILTRE,AIR,PRIMAIRE,ENS/JOINT TORIQUE	Bilan	Énergie et produit chimique	107,19 $	
UNI-SELECT CANADA INC.	1467837	16 AVR. 2021	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO (INVENTAIRE - LAME, FILTRE ET COMPRESSEUR)	Bilan	Matériel roulant	2 931,70 $	
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC.	1467670	15 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SAC,JETABLE,NYLON,DECHET,43" X 45",ASPIRATEUR,MADVAC	Bilan	Entretien et nettoyage	10 162,79 $	
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	1467164	13 AVR. 2021	LOISEAU, DEBORAH	REAPP INVENTAIRE ST-LAURENT-LUMINAIRE PROMENADE DEL	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	4 682,68 $	
WM GROUPE INC.	1465890	06 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOUTEILLE 300ML DE GEL HYDROALCOOLIQUE, DESINFECTANT POUR LES MAINS AVEC POMPE	Bilan	Entretien et nettoyage	9 225,13 $	1454856
WOLSELEY CANADA INC.	1465706	01 AVR. 2021	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MANCHON DE PERFORATION EN ACIER RECOUVERT D'EPOXY	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	7 240,91 $	1137506
ESPRESSO COMMUNICATION & DESIGN INC.	1416097	16 AVR. 2021	GALIPEAU, MICHELE	Contrat BVG-SP-2020-06	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	3 538,08 $	
MARIO VANDAL	1446584	08 AVR. 2021	GALIPEAU, MICHELE	CONTRAT BVG-SP-2020-16	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	20 997,50 $	
ALAIN APRIL	1467581	15 AVR. 2021	CHABOT, ISABELLE	Commission de la fonction publique / Paiement de facture pour Avis indépendant : questions d¿expertise pour un poste d¿Analyste TI princial Oracle EBS12.1.3 ¿ ERP Cloud (Avril 2021)	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	2 500,00 $	
COMMUNICATIONS INFRAROUGE INC.	1467674	15 AVR. 2021	CHABOT, ISABELLE	CFP / Paiement de facture pour les services d'élaboration d'un plan de communication (Avril 2021)	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	6 299,25 $	
EVALUATION PERSONNEL SELECTION INTERNATIONAL INC	1467610	15 AVR. 2021	CHABOT, ISABELLE	Experts-conseils. Commission de la fonction publique (CFP)	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	23 097,25 $	
ACCES COMMUNICATIONS	1466037	07 AVR. 2021	WU, CANDY YU	location de radios pour 1 mois et achat de 3 radios	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 227,93 $	
BELL CANADA	1446457	08 AVR. 2021	WU, CANDY YU	CAP 2020 - Jarry Est d'Iberville à Pie-In - G87784) - Facturation finale	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 720,17 $	
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	1467730	16 AVR. 2021	WU, CANDY YU	KS-0800 - nouveaux postes et réaménagement CSEM	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	18 633,83 $	
HYDRO-QUEBEC	1465874	06 AVR. 2021	WU, CANDY YU	Frais de concession 2021	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	25 615,36 $	
HYDRO-QUEBEC	1465874	09 AVR. 2021	WU, CANDY YU	Frais de concession 2021	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	29 487,92 $	
HYDRO-QUEBEC	1469779	29 AVR. 2021	WU, CANDY YU	Facturation dans le cadre de l'entente 83-89. Déplacement de réseau aérien. Retrait des poteaux sur la rue Desmarteaux. Facture 779127.	Commission des services électriques	Autres biens - Rénovation urbaine	34 645,87 $	
JEAN-YVES DUTHEL	1467332	14 AVR. 2021	WU, CANDY YU	honoraires professionnels	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	20 000,00 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1467759	16 AVR. 2021	WU, CANDY YU	Demi pare-chocs Génération 4 avec quincaillerie (vis etc .) Peinture de couleur noire # de pièce A-Born-1001	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	4 760,02 $	
BELL MOBILITE INC	20210307534014179	01 AVR. 2021	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	4 439,02 $	
BELL MOBILITE INC	20210407534014179	22 AVR. 2021	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	4 391,36 $	
COMPLEXE PLACE CREMAZIE S.E.C.	csemmai2021	08 AVR. 2021	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	46 583,74 $	
DIVERSIFIED CERTIFICATION ET INSPECTION SERVICES	2123	13 AVR. 2021	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 862,32 $	
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUEBEC	48598600465930012 10331	08 AVR. 2021	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	5 306,20 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FIDUCIE DESJARDINS (CSEM)	de210323dascsem	07 AVR. 2021	RUA SERRANO, SHIRLEY SAMARIS	Contribution de la CSEM au régime de retraite service courant -Compte no 42-1601962 - Part employeur -Paie du 25 mars 2021	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	79 109,78 $	
FIDUCIE DESJARDINS (CSEM)	de210329dascsem	12 AVR. 2021	RUA SERRANO, SHIRLEY SAMARIS	Cotisations de l'employeur pour services courants (60652) compte 00160197/0	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	18 750,00 $	
LES INVESTISSEMENTS DALU INC.	2104	08 AVR. 2021	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	14 936,05 $	
PCI-PERRAULT CONSEIL INC.	23514	20 AVR. 2021	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 924,59 $	
TEAM VIEWER GMBH	r00620113	13 AVR. 2021	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 890,14 $	
VAD DESIGNERS D'ESPACES INC.	in008676	14 AVR. 2021	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 728,93 $	
CLEMENT ET FRERE LTEE	1469740	29 AVR. 2021	HOULE, STEPHANIE	SCA-21-05-Achat d'une roulotte sur roues pour le LEN Lausanne (MTN)	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	46 194,50 $	
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1465631	01 AVR. 2021	EZZAHER, DRISS	Location Pick-up - Escouade mobilité - avril à juin 2021	Concertation des arrondissements	Autres - Transport	5 556,25 $	1407595
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1465631	08 AVR. 2021	EZZAHER, DRISS	Location Pick-up - Escouade mobilité - avril à juin 2021	Concertation des arrondissements	Autres - Transport	17 007,97 $	
ESRI CANADA LIMITED	1468017	19 AVR. 2021	HOULE, STEPHANIE	Renouvellement ArcGIS - Du 1er juin 2021 au 31 mai 2022 - Selon soumission 96051812	Concertation des arrondissements	Rel. avec les citoyens et communications	3 065,63 $	
ESRI CANADA LIMITED	1468017	19 AVR. 2021	HOULE, STEPHANIE	Renouvellement ArcGIS - Du 1er juin 2021 au 31 mai 2022 - Selon soumission 96051812	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	2 394,97 $	
ESRI CANADA LIMITED	1468017	19 AVR. 2021	HOULE, STEPHANIE	Renouvellement ArcGIS - Du 1er juin 2021 au 31 mai 2022 - Selon soumission 96051812	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	292,71 $	
GENDRON LEFEBVRE, ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	1437625	19 AVR. 2021	DENAULT, BENJAMIN	AO20-18435 - Mesurage de bennes de camion au ruban à mesurer afin d'en déterminer le volume réel	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 057,75 $	
GENDRON LEFEBVRE, ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	1437625	19 AVR. 2021	DENAULT, BENJAMIN	AO20-18435 - Mesurage de bennes de camion au ruban à mesurer afin d'en déterminer le volume réel	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	356,96 $	1439250
GROUPE INFORMATION TRAVAIL	1468603	22 AVR. 2021	HOULE, STEPHANIE	Brigades de propreté - Programme de réinsertion de personnes issues de la communauté autochtone - 1er juin 2021 au 29 octobre 2021	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	42 335,96 $	
LES PAVAGES DANCAR (2009) INC.	1432373	15 AVR. 2021	SAVARD, MARTIN	Site LAN - Location d'un tracteur-Chargeur 0725 avec opérateur - Lot 8 au taux de 115,50 $ - Saison H20-21 (AO 20-18232)	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	12 792,99 $	
METEOGLOBALE TECH INC	1468763	22 AVR. 2021	PUGI, BENJAMIN	3 Stations météorologiques pour l'année 2021	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	10 601,64 $	
MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ELECTRICIEN LTEE	1469739	29 AVR. 2021	HOULE, STEPHANIE	SCA-21-01-Travaux d'éclairage dans la chute à l'égout de Jules-Poitras 1 (AHU)	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	83 039,86 $	
MINISTRE DES FINANCES	1467867	16 AVR. 2021	PUGI, BENJAMIN	Demande de modification d'un certificat d'autorisation des lieux d'élimination de neige Sartelon, Thimens et Armand-Chaput, en vertu de l'article 22 de la LQE	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	2 097,00 $	
TELTECH SIGNALISATION INC.	1437462	16 AVR. 2021	HOULE, STEPHANIE	Fourniture, transport et installation de divers panneaux d'identification dans les dépôts à neige	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	84 111,13 $	1307671
TELUS MOBILITE	1466467	08 AVR. 2021	SAVARD, MARTIN	Téléphonie cellulaire SCA - Compte 36715256 - Facture 36715256014 du 16 mars 2021	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	325,60 $	
TELUS MOBILITE	1466467	08 AVR. 2021	SAVARD, MARTIN	Téléphonie cellulaire SCA - Compte 36715256 - Facture 36715256014 du 16 mars 2021	Concertation des arrondissements	Rel. avec les citoyens et communications	388,35 $	
TELUS MOBILITE	1466467	08 AVR. 2021	SAVARD, MARTIN	Téléphonie cellulaire SCA - Compte 36715256 - Facture 36715256014 du 16 mars 2021	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	104,57 $	
TELUS MOBILITE	1466467	08 AVR. 2021	SAVARD, MARTIN	Téléphonie cellulaire SCA - Compte 36715256 - Facture 36715256014 du 16 mars 2021	Concertation des arrondissements	Autres - Transport	1 141,06 $	
TELUS MOBILITE	1466467	08 AVR. 2021	SAVARD, MARTIN	Téléphonie cellulaire SCA - Compte 36715256 - Facture 36715256014 du 16 mars 2021	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	179,74 $	
7871104 CANADA INC.	1465928	06 AVR. 2021	BAUDIN, CYRIL	Travaux de réparation de drain privé dans l'arrondissement.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseaux d'égout	22 790,69 $	
ATELIER D'USINAGE INNOVA PRECISION 2014	1465681	01 AVR. 2021	TURNBLOM, SYLVAIN	Réparation des équipements & appareils de levage suite à l'inspection annuelle(Norme ASME B30) pour l'aqueduc de la cour de voirie Madison.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	2 556,55 $	
ENVIROSERVICES INC	1450287	15 AVR. 2021	BAUDIN, CYRIL	BC Ouvert 2021 - Prélèvement et analyse de sol en pile pour Madison et Darlington	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	6 299,25 $	1408088
GROUPE SANYVAN INC.	1467989	19 AVR. 2021	BAUDIN, CYRIL	Travaux d'hydro excavation effectués à des adresses de l'arrondissement.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	5 963,29 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1468054	19 AVR. 2021	BAUDIN, CYRIL	Travaux de réparation de drain privé dans l'arrondissement.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseaux d'égout	22 441,08 $	
PROJET PAYSAGE INC.	1468977	23 AVR. 2021	PLANTE, STEPHANE	PARC GILBERT-LAYTON: PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU TERRAIN DE BASKET-BALL	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	22 275,72 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1465670	01 AVR. 2021	BAUDIN, CYRIL	Pièces d'aqueduc (hors entente)	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	4 330,74 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1465670	20 AVR. 2021	BAUDIN, CYRIL	Pièces d'aqueduc (hors entente)	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	919,70 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1469034	26 AVR. 2021	HOOPER, CHANTAL	Achat de pièces en fonte pour la division aqueduc.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	17 518,84 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1469039	26 AVR. 2021	HOOPER, CHANTAL	Pièces d'aqueduc	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	7 061,30 $	1277188
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1465899	06 AVR. 2021	BAUDIN, CYRIL	Travaux de remplacement de drains privés dans l'arrondissement de CDN/NDG	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseaux d'égout	21 522,44 $	
AGENCE MXO INC.	1468518	21 AVR. 2021	MELANCON, MARIE-ODILE	Facture 1849 **Service Soutien informatique MXO Technologies - Réseau Accès Culture //CULT	Culture	Autres - activités culturelles	2 047,26 $	
ANIK MEUNIER	1466351	08 AVR. 2021	LALIBERTE, ANNABELLE	Évaluation de l¿offre aux groupes d¿adultes immigrantsen francisation	Culture	Autres - activités culturelles	11 000,00 $	
ANTONIO PIERRE DE ALMEIDA	1467669	15 AVR. 2021	LALIBERTE, ANNABELLE	Projet Hongrois: Préparation, réalisation et tournage; de deux documentaires d'une durée approximative de 8 minutes chacun. Recherche de plusieurs témoins.	Culture	Autres - activités culturelles	10 717,23 $	
ATMOSPHERE SPORTS - PLEIN-AIR (786)	1468149	20 AVR. 2021	BARIL, CHLOE	Matériel de plein air : raquettes, talons de raquettes, sacs de rangement. //CULT	Culture	Bibliothèques	8 954,53 $	
CHARLIE LEYDIER-FAUVEL	1466363	08 AVR. 2021	ROSE, STEPHANIE	Service de conception, production et animation d'activités en ligne du 4 et 11 fev.2021 dans le cadre du 11RVLC	Culture	Autres - activités culturelles	6 141,77 $	
CINE XPERT INC.	1467117	13 AVR. 2021	ROSE, STEPHANIE	Equipement de scène pour T.Outremont_CinExpert_Projecteur et dock station	Culture	Autres - activités culturelles	15 643,13 $	
DIAMOND YAO	1467689	15 AVR. 2021	LALIBERTE, ANNABELLE	Convention de services : Chercheure et rédactrice pour Dialogue avec les Sino-Montréalais//CULT	Culture	Autres - activités culturelles	2 700,00 $	
DINA ABDUL-MALAK	1469433	28 AVR. 2021	LALIBERTE, ANNABELLE	Services professionnels en design technique pour le projet du MEM.//CULT	Culture	Musées et centres d'exposition	22 828,34 $	
ELIANE RENAUD	1468669	22 AVR. 2021	COURT, ALEXANDRA	Paiement de de facture : 21384 Éliane Renaud, psychologue organisationnelle	Culture	Bibliothèques	2 624,69 $	
FESTIVAL INTERNATIONAL DE PROJECTION ILLUSIONNISTE DE MONTREAL	1466737	12 AVR. 2021	ROSE, STEPHANIE	Projet projection vidéo Napa - MAPP - conception et réalisation	Culture	Autres - activités culturelles	10 236,28 $	
MARC-OLIVIER BECOTTE	1466104	07 AVR. 2021	ROSE, STEPHANIE	Honoraires hiver 2021_Documentation oeuvres d'art_MarcOlivier Becotte	Culture	Autres - activités culturelles	5 487,70 $	
MARC THOMAS-DUPUIS	1467501	15 AVR. 2021	LALIBERTE, ANNABELLE	Projet en cours : VFPH 2020-21 (Rive-Sud) - Refaire processus 63 vidéos/élèves (45 min par vidéo)	Culture	Autres - activités culturelles	2 564,32 $	
MICHELE DAGENAIS	1469018	26 AVR. 2021	LALIBERTE, ANNABELLE	Services professionnels en histoire pour la révision des chroniques rédigées par le Centre d'histoire de Montréal, dans le cadre du projet du MEM	Culture	Musées et centres d'exposition	21 002,07 $	
RENAUD LALONDE-DOLBEC	1467544	15 AVR. 2021	LALIBERTE, ANNABELLE	Services professionnels de recherche pour l'exposition permanente et la publication inaugurale du MEM-Centre des mémoires montréalaises. Convention de services professionnels.	Culture	Musées et centres d'exposition	6 930,00 $	
RESEAU QUEBECOIS DES FEMMES EN ENVIRONNEMENT	1469185	27 AVR. 2021	RAMOISY, THOMAS	Conseiller - Gestion des matières résiduelles: OUTIL DE MESURE DE L¿INDICE D¿ÉCORESPONSABILITÉ DES PROMOTEURS ET DES ORGANISATEURS DE FESTIVALS MONTRÉALAIS **facture 21090** CULT	Culture	Autres - Activités récréatives	6 450,43 $	
STEPHANIE ROBERT	1467514	15 AVR. 2021	LALIBERTE, ANNABELLE	Convention de services **Conception, rédaction 3 situations pour mise en valeur le Site Mémoire des Montréalais //CULT	Culture	Autres - activités culturelles	8 000,00 $	
ANNIE PREFONTAINE	contrat2021	29 AVR. 2021	GALLERAND, LAURENCE	Assistante à la mise en scène Théâtre de la Roulotte	Culture	Autres - activités culturelles	2 000,00 $	
DOMINIQUE MARTEL	01010421	23 AVR. 2021	ACOSTA GARCIA, SALOME	Coordination, animations et statistiques dans le cadre du Programme LDR Francisation	Culture	Autres - activités culturelles	2 589,24 $	
EBSCO CANADA LTEE	8042545	20 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	16 085,11 $	
EBSCO CANADA LTEE	8042546	13 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 448,51 $	
GUIDES DE VOYAGES ULYSSE INC	10035693	13 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 725,55 $	
ISABELLE LAMONTAGNE	66	23 AVR. 2021	ACOSTA GARCIA, SALOME	16 animations -Coordination, animations et statistiques dans le cadre du Programme LDR Francisation	Culture	Autres - activités culturelles	4 537,56 $	
JEAN BRILLANT	av2020011	14 AVR. 2021	ACOSTA GARCIA, SALOME	Subventions aux artistes GDD 1171361002 - CM17 0813_Lot 21-11 mars 2021	Culture	Autres - activités culturelles	5 931,00 $	
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	57763	06 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	5 170,15 $	
LA LIBRAIRIE DE VERDUN	58279	15 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	5 830,35 $	
LA MAISON DE L'EDUCATION (LIBRAIRE) INC	182448	15 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 300,89 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LA MAISON DE L'EDUCATION (LIBRAIRE) INC	182552	15 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 045,41 $	
LA MAISON DE L'EDUCATION (LIBRAIRE) INC	182689	28 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 249,40 $	
LIBRAIRIE ASSELIN	109703	06 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 333,96 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	171257	06 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 581,85 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	171601	19 AVR. 2021	DAIGNEAULT-CLERMONT, CHLOE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 179,02 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	171603	22 AVR. 2021	DAIGNEAULT-CLERMONT, CHLOE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 317,37 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	171615	22 AVR. 2021	DAIGNEAULT-CLERMONT, CHLOE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 499,86 $	
LIBRAIRIE DU SQUARE INC.	807a	15 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 342,99 $	
LIBRAIRIE GOURMANDE	lg2130	19 AVR. 2021	DAIGNEAULT-CLERMONT, CHLOE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 316,00 $	
LIBRAIRIE MEDIASPAUL	624693	28 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	5 247,90 $	
LIBRAIRIE MEDIASPAUL	624694	13 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 049,40 $	
LIBRAIRIE MEDIASPAUL	624702	28 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 289,57 $	
LIBRAIRIE MEDIASPAUL	624773	12 AVR. 2021	DAIGNEAULT-CLERMONT, CHLOE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	5 946,72 $	
LIBRAIRIE MEDIASPAUL	624808	26 AVR. 2021	DAIGNEAULT-CLERMONT, CHLOE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 447,35 $	
LIBRAIRIE MEDIASPAUL	624944	29 AVR. 2021	DAIGNEAULT-CLERMONT, CHLOE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 914,60 $	
LIBRAIRIE MONET INC	257377	15 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	6 513,12 $	
LIBRAIRIE MONET INC	258543	28 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 485,76 $	
LIBRAIRIE PARAGRAPHE BOOKSTORE & CAFE	212082	26 AVR. 2021	DAIGNEAULT-CLERMONT, CHLOE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 940,00 $	
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	6199159	28 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 480,18 $	
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	6199160	28 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 461,22 $	
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	6221432	28 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 220,07 $	
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	6221773	28 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 343,23 $	
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	6221789	28 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 988,50 $	
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	6221804	28 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 707,08 $	
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	6221835	28 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 557,92 $	
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	6223727	28 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 626,87 $	
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	6223730	28 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 520,41 $	
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC	cw24049256	12 AVR. 2021	DAIGNEAULT-CLERMONT, CHLOE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	5 098,24 $	
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC	cw24170052	14 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 757,49 $	
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC	cw24170569	12 AVR. 2021	DAIGNEAULT-CLERMONT, CHLOE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 567,45 $	
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC	cw24170811	08 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 484,20 $	
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC	cw24191728	19 AVR. 2021	DAIGNEAULT-CLERMONT, CHLOE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 543,35 $	
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC	cw24237762	06 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 322,95 $	
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC	cw24237844	06 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 458,85 $	
MARIELLE GRENIER	046	23 AVR. 2021	ACOSTA GARCIA, SALOME	Animations de lectures pour les personnes aînées janvier-juin 2021 - Programme Lecture auprès des personnes aînées	Culture	Autres - activités culturelles	2 102,00 $	
MICHELE TREMBLAY	2021040102	23 AVR. 2021	ACOSTA GARCIA, SALOME	14 animations -Coordination, animations et statistiques dans le cadre du Programme LDR Francisation	Culture	Autres - activités culturelles	3 891,00 $	
MILUTIN GUBASH	04	14 AVR. 2021	GALLERAND, LAURENCE	Frais de redevances pour utilisation oeuvre acquise en 2020	Culture	Autres - activités culturelles	2 000,00 $	
OVERDRIVE INC.	05161co21125160	15 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 210,97 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
OVERDRIVE INC.	05161co21135720	15 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 990,90 $	
OVERDRIVE INC.	05161co21137806	15 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 186,78 $	
PLANETE BD	5199	06 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 902,85 $	
PLANETE BD	5247	14 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 313,25 $	
PLANETE BD	5248	14 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 154,55 $	
PLANETE BD	5297	22 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	6 059,50 $	
PLANETE BD	5303	22 AVR. 2021	CHAMAKHI, KATI	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 927,50 $	
PLANETE BD	5353	26 AVR. 2021	DAIGNEAULT-CLERMONT, CHLOE	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 830,30 $	
VANESSA YANOW	av2020022	14 AVR. 2021	ACOSTA GARCIA, SALOME	Subventions aux artistes GDD 1171361002 - CM17 0813_Lot 21-11 mars 2021	Culture	Autres - activités culturelles	3 999,00 $	
DIGICAST	1467215	14 AVR. 2021	MORIN, GABRIEL	BCO : Service de webdiffusion - Tenue des redditions de comptes du BRR/Placement aux comités	Dépenses communes	Administration, finances et approvisionnement	12 598,50 $	
9362-2934 QUEBEC INC	50032711223208	19 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier 20-000350	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 000,00 $	
CHARRON BOISSE LEVESQUE, HUISSIERS DE JUSTICE INC.	75209	26 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais siginfication huissiers de justice	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 580,31 $	
COMMISSION DE LA CAISSE COMMUNE	de210412financ	06 AVR. 2021	GELINAS, ISABELLE	Régime de retraite complémentaire Réclamation de solvabilité - Caisses de retraite des cadres, fonctionnaires et pompiers	Dépenses communes	Autres - Administration générale	419 525,62 $	
DESJARDINS ASSURANCES GENERALES INC.	50022265110208	19 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 20-003357	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 500,00 $	
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de210407dasresshum01	09 AVR. 2021	KABANGE, MBOMBO MICHELINE	Contrat # Q1637 - Retraités St-Laurent centre des coûts C208 - pour Mars 2021	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	21 944,70 $	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	168835	19 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 20-000431	Dépenses communes	Autres - Administration générale	24 435,85 $	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	169631	14 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 15-003251	Dépenses communes	Autres - Administration générale	514,79 $	
ETIENNE MIRON	50032710409196	19 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 19-002848	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 073,80 $	
GASCO GOODHUE ST-GERMAIN S.E.N.C.R.L.	50017105835188	06 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires jurdiques règment dossier; 18-004351	Dépenses communes	Autres - Administration générale	45 000,00 $	
HEBERT MILLER AVOCATS	50017114753208	13 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier;20-003222	Dépenses communes	Autres - Administration générale	25 000,00 $	
IMK S.E.N.C.R.L.	40116	14 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 16-003203	Dépenses communes	Autres - Administration générale	211,00 $	
INDUSTRIELLE ALLIANCE ASSURANCE AUTO ET HABITATION INC.	50022263331202	26 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 20-002518	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 970,17 $	
J.S. HELD LLC	1205900	28 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais d'ingénérie dossier;18-004256	Dépenses communes	Autres - Administration générale	13 122,13 $	
LA PERSONNELLE, ASSURANCE GENERALE INC.	50022262211107	06 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires jurdiques règment dossier; 20-001659	Dépenses communes	Autres - Administration générale	20 000,00 $	
LAPORTE & LAVALLEE AVOCATS INC.	50017109052194	21 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 19-002079	Dépenses communes	Autres - Administration générale	22 000,00 $	
LA SOCIETE JURICOMPTABLE INC.	lsj19395	14 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais vérification comptable dossier; 18-000031	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 160,12 $	
LAVERY, DE BILLY	50022247033189	07 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier 18-001927	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 341,81 $	
MINISTRE DES FINANCES	50061506256198	20 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier;20-000100	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 579,00 $	
MOHAMAD OSSEYRANE	2021vdm1	13 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais ingénérie dossier 09-002271	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 989,52 $	
MOHAMAD OSSEYRANE	2021vdm2	13 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais ingénérie dossier 17-001790	Dépenses communes	Autres - Administration générale	16 598,52 $	
MOHAMAD OSSEYRANE	2021vdm3	13 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais ingénérie dossier 19-000599	Dépenses communes	Autres - Administration générale	7 629,97 $	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	958252	19 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais huissiers de justice significations	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 986,53 $	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	959995	14 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais huissiers de justice	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 410,41 $	
POULIN ET ASSOCIES AVOCATS	50022257540198	22 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiqus règlement dossier; 19002259	Dépenses communes	Autres - Administration générale	16 000,00 $	
PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L./ S.E.N.C.R.L.	mn141130933	29 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais expertise comptable dossier; 15-002345	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 739,07 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PRUD'HOMME, MERCIER & ASSOCIES	5352b	14 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais évaluateur agrée dossier; 16-002147	Dépenses communes	Autres - Administration générale	10 498,75 $	
PRUD'HOMME, MERCIER & ASSOCIES	5889	22 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais ingénérie dossier;16-002482	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 923,94 $	
PRUD'HOMME, MERCIER & ASSOCIES	5910	14 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais évaluateur agrée dossier; 18-000031	Dépenses communes	Autres - Administration générale	19 616,99 $	
PYROTECH BEI INC.	35695	19 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais ingénérie dossier; 19-002613	Dépenses communes	Autres - Administration générale	10 383,26 $	
RACICOT CHANDONNET LTEE	33115	13 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 17-002604	Dépenses communes	Autres - Administration générale	10 834,71 $	
RACICOT CHANDONNET LTEE	33121	13 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 21-000110	Dépenses communes	Autres - Administration générale	1 220,48 $	
SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPES DE MONTREAL S.C.F.P. 301 / F.T.Q.	de210421dasresshum	28 AVR. 2021	GELINAS, ISABELLE	Assurance collective syndicale - col bleu permanent - période du 27-02-2021 au 26-03-2021	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	696 651,27 $	
SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPES DE MONTREAL S.C.F.P. 301 / F.T.Q.	de210421dasresshum01	28 AVR. 2021	GELINAS, ISABELLE	Assurance collective syndicale - col bleu auxiliaire - période du 27-02-2021 au 26-03-2021	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	130 866,94 $	
SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTREAL	de210420dasresshum	28 AVR. 2021	GELINAS, ISABELLE	Assurance collective syndicale - col blanc non permanent du 27-02-2021 au 26-03-2021	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	182 661,42 $	
SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTREAL	de210420dasresshum01	28 AVR. 2021	GELINAS, ISABELLE	Assurance collective syndicale - col blanc permanent du 27-02-2021 au 26-03-2021	Dépenses communes	Rémun. et cotisations de l'employeur - À redistribuer	776 861,51 $	
TRUST ROYAL DU CANADA	de210415financ	01 AVR. 2021	KABANGE, MBOMBO MICHELINE	Cotisations d'équilibre liées aux déficits actuariels constatés dans les évaluations actuarielles du 31/12/15- Période avril 2021	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 899 100,00 $	
IP SOFTS	1467133	13 AVR. 2021	MAILLOUX, NADINE	OMBU - paiement de facture - Contrat d'assistance base de données OMBUD	Dépenses de contributions	Conseil et soutien aux instances politiques	2 834,66 $	
FIDUCIE DESJARDINS	206672	25 AVR. 2021	KABANGE, MBOMBO MICHELINE	HONORAIRES DE GESTION DE PORTEFEUILLE	Dépenses financières	Autres frais de financement	6 768,67 $	
MCE CONSEILS	1467171	13 AVR. 2021	CHIASSON, JOSEE	SDE - MCE Conseils - Accorder un contrat de services professionnels visant à développer des outils pour aider les arrondissements et SDC à développer un plan d'action conjoint.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	22 309,84 $	
REGROUPEMENT DES PRODUCTEURS MULTIMEDIA	1184674003210427	27 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1184674003, RPM - Essor industrie du multimedia 2018-2021, 5 ième vers. de 6, 2 / 2 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	25 000,00 $	
SOCIETE DU PATRIMOINE ANGUS	de210328	08 AVR. 2021	KABANGE, MBOMBO MICHELINE	GDD 1187340008, Société du Patrimoine Angus - Boucle énergétique, 7e vers. de 10,	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	823 473,28 $	
SOCIETE DU PATRIMOINE ANGUS	de21032801	09 AVR. 2021	KABANGE, MBOMBO MICHELINE	Bloquée car manque signature, @ à Fanie Figaro -GDD 1187340008, Société du Patrimoine Angus, Décontamination, 2e versement de 4 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	50 163,57 $	
SOCIETE DU PATRIMOINE ANGUS	de210331	08 AVR. 2021	KABANGE, MBOMBO MICHELINE	GDD 1187340008, Société du Patrimoine Angus, Infrastructure, 1e versement de 4 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	615 375,71 $	
COPTICOM INC	1466608	09 AVR. 2021	GUIDOIN, STEPHANE	DG - Service - Rédaction pour page WEB Montréal en commun	Direction générale	Gestion de l'information	6 430,06 $	
SANTROPOL ROULANT INC.	1468447	21 AVR. 2021	LAPOINTE, NORMAND	2217736002 Accorder un contrat de services professionnels pour une somme maximale de 29 337 $, tti, pour assurer la gestion du potager et des récoltes de la Cité-des-Hospitalières pour la saison 2021	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	29 337,00 $	
TERRITOIRES INNOVANTS EN ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	1466602	09 AVR. 2021	GUIDOIN, STEPHANE	DG - Accompagnement dans la planification de la stratégie d¿évaluation et de transfert de connaissances de Montréal en commun	Direction générale	Gestion de l'information	22 677,30 $	
KHEOPS- CONSORTIUM INTERNATIONAL RECHERCHE GOUVERNANCE GRANDS PROJETS INFRAS.	031	06 AVR. 2021	LESPERANCE, YANICK	Contribution 2021-2022 (troisième versement en vertu du protocole d'entente entre la Ville de Montréal et KHEOPS). Dossier: 1191613001 / CE19 1748. Bureau des projets.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	45 656,66 $	
DIANE BERNIER DESIGN INC	1466329	08 AVR. 2021	LADOUCEUR-GIRARD, MARIE-CHRISTINE	Projet: Dialogue avec les sino-montréalais	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	16 152,33 $	
PARKER MAH	1466320	08 AVR. 2021	LADOUCEUR-GIRARD, MARIE-CHRISTINE	Services professionnels pour volet exposition pour Projet-Dialogue avec Quartier chinois.	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	5 000,00 $	
YANG SHI	1466909	12 AVR. 2021	LALIBERTE, ANNABELLE	Projet: Dialogue avec le Quartier Chinois Élaboration questionnaire et entrevues //CULT convention de service	Diversité et inclusion sociale	Autres - activités culturelles	4 409,47 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ACCUEIL AUX IMMIGRANTS DE L'EST DE MONTREAL	da211361001	12 AVR. 2021	DESCHENES, KARINE	Aide financière aux OBNL locataires 2020_DA211361001	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 $	
A COEUR OUVERT (FOND DE DEPANNAGE)	da211361001	12 AVR. 2021	DESCHENES, KARINE	Aide financière aux OBNL locataires 2020_DA211361001	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 223,00 $	
ATELIERS BELLEVILLE	da211361001	12 AVR. 2021	DESCHENES, KARINE	Aide financière aux OBNL locataires 2020_DA211361001	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 115,00 $	
CENTRE DE REVES ET ESPOIRS	da211361001	12 AVR. 2021	DESCHENES, KARINE	Aide financière aux OBNL locataires 2020_DA211361001	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 752,00 $	
CENTRE EUREKA INC.	da211361001	12 AVR. 2021	DESCHENES, KARINE	Aide financière aux OBNL locataires 2020_DA211361001	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 131,00 $	
CENTRE GENERATION EMPLOI	da211361001	12 AVR. 2021	DESCHENES, KARINE	Aide financière aux OBNL locataires 2020_DA211361001	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 727,00 $	
CENTRE N A RIVE DE MONTREAL	da211361001	12 AVR. 2021	DESCHENES, KARINE	Aide financière aux OBNL locataires 2020_DA211361001	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 549,00 $	
CLEF POUR L'INTEGRATION AU TRAVAIL DES IMMIGRANTS	da211361001	12 AVR. 2021	DESCHENES, KARINE	Aide financière aux OBNL locataires 2020_DA211361001	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 252,00 $	
CLUB DE RECHERCHE D'EMPLOI MONTREAL CENTRE-NORD (CREMCN) INC.	da211361001	12 AVR. 2021	ACOSTA GARCIA, SALOME	GDD 2211361001_Aide financière aux OBNL locataires	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 490,00 $	
COUP DE BALAI INC.	da211361001	12 AVR. 2021	ACOSTA GARCIA, SALOME	GDD 2211361001_Aide financière aux OBNL locataires	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 214,00 $	
CYBERCAP	da211361001	12 AVR. 2021	ACOSTA GARCIA, SALOME	GDD 2211361001_Aide financière aux OBNL locataires 2020_DA211361001	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 186,00 $	
EDUCALOI	da211361001	12 AVR. 2021	ACOSTA GARCIA, SALOME	GDD 2211361001_Aide financière aux OBNL locataires 2020_DA211361001	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 084,00 $	
FONDATION POUR L'ART THERAPEUTIQUE ET L'ART BRUT AU QUEBEC	da211361001	12 AVR. 2021	ACOSTA GARCIA, SALOME	GDD 2211361001_Aide financière aux OBNL locataires 2020_DA211361001	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 447,00 $	
GROUPE ACTION PREVENTION DE LA TRANSMISSION DU VIH ET L'ERADICATION DU SIDA	da211361001	12 AVR. 2021	ACOSTA GARCIA, SALOME	GDD 2211361001_Aide financière aux OBNL locataires 2020_DA211361001	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 652,00 $	
LA BOURGADE INC.	da211361001	12 AVR. 2021	ACOSTA GARCIA, SALOME	GDD 2211361001_Aide financière aux OBNL locataires 2020_DA211361001	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 296,00 $	
LA FONDATION PAUL GERIN-LAJOIE POUR LA COOPERATION INTERNATIONALE	da211361001	12 AVR. 2021	ACOSTA GARCIA, SALOME	GDD 2211361001_Aide financière aux OBNL locataires 2020_DA211361001	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 507,00 $	
LA FONDATION QUEBECOISE POUR L'ALPHABETISATION	da211361001	12 AVR. 2021	ACOSTA GARCIA, SALOME	GDD 2211361001_Aide financière aux OBNL locataires 2020_DA211361001	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 253,00 $	
LA GANG A RAMBROU	da211361001	12 AVR. 2021	ACOSTA GARCIA, SALOME	GDD 2211361001_Aide financière aux OBNL locataires 2020_DA211361001	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 $	
LA VIE DES ARTS	da211361001	12 AVR. 2021	ACOSTA GARCIA, SALOME	GDD 2211361001_Aide financière aux OBNL locataires 2020_DA211361001	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 937,00 $	
REGROUPEMENT DE PARENTS DE PERSONNE AYANT DEFICIENCE INTELLECTUELLE MTL	da211361001	12 AVR. 2021	ACOSTA GARCIA, SALOME	GDD 2211361001_Aide financière aux OBNL locataires 2020_DA211361001	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 161,00 $	
SERVICES JURIDIQUES COMMUN. POINTE ST-CHARLES & PETITE BOURGOGNE INC.	da211361001	12 AVR. 2021	ACOSTA GARCIA, SALOME	GDD 2211361001_Aide financière aux OBNL locataires 2020_DA211361001entions ou contributions financières	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 747,00 $	
S.O.S. VELO MERCIER / HOCHELAGA MAISONNEUVE INC.	da211361001	12 AVR. 2021	ACOSTA GARCIA, SALOME	GDD 2211361001_Aide financière aux OBNL locataires 2020_DA211361001	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 $	
COLE-PARMER CANADA COMPANY	1467682	15 AVR. 2021	BLAIN, ERIC	Achat de 2 sondes de pH pour l'usine du PEPSC-AVRIL 2021	Environnement	Protection de l'environnement	2 971,02 $	
DERICHEBOURG CANADA ENVIRONMENT INC.	1464974	09 AVR. 2021	URRA, PAULA	Service - Collecte de déchet - Derichebourg - CDN-NDG (Collecte spéciale 27-03-2021)	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - collecte et transport	4 677,19 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
HONEYWELL LTEE	1469820	29 AVR. 2021	BLAIN, ERIC	Contrat 1 ans pour vérification et calibration biannuel des détecteurs de gaz dangereux. Charles, Langlois. En remplacement du BC 1469142 annuler pour mauvais fournisseur.	Environnement	Protection de l'environnement	3 438,34 $	
IPL INC.	1468004	19 AVR. 2021	URRA, PAULA	ACHAT DE BAC ROULANT VERT 240L POUR L'ARRONDISSEMENT VSMPE	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	42 489,70 $	1317213
ROUSSEAU LEFEBVRE INC.	1432266	29 AVR. 2021	THAI, SADETH	2021 - Préparation de devis et surveillance dans le cadre du projet de réhabilitation du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles	Environnement	Protection de l'environnement	19 960,75 $	
3090-6556 QC INC.	1469211	27 AVR. 2021	CHARPENTIER, ANNE	Phase I: Projet sur les plantes médicinales anishnabeg,recensement du savoir. 11 participants - Espace pour la vie	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	16 000,00 $	
ACCES LOCATION D'EQUIPEMENT INC.	1467783	16 AVR. 2021	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	Location de nacelle pour l'enduit de peinture sur les serres du jardin botanique.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 322,00 $	
AMELIE GREGOIRE TAILLEFER	1469121	26 AVR. 2021	LARRIVEE, MAXIM	Développer et offrir une formation entomologique à un groupe de jeunes d'une communauté du Nunavik	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	43 831,65 $	
ATS SCIENTIFIC INC.	1466365	08 AVR. 2021	LABRECQUE, MICHEL	Pièces de remplacement pour broyeur à tissus végétaux robustes pour jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 686,00 $	
CREATIONS LUPUNA S.E.N.C.	1436570	27 AVR. 2021	LARRIVEE, MAXIM	EPLA_Conception et facilitation d'un processus de co-créations pour rêver l'Insectarium 2021-2025	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 237,50 $	
GESTION C. & L. LAROCHELLE INC. - CANADIAN TIRE	1452249	27 AVR. 2021	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2021 - Matériaux de quincaillerie pour les Jardins extérieurs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 000,00 $	
HELENE CAMIRAND	1454658	13 AVR. 2021	CHAREST, SONYA	Services professionnels de graphisme - 2021.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 000,00 $	
INSTITUT DE RECHERCHE EN BIOLOGIE VEGETALE DE MONTREAL	1468305	20 AVR. 2021	LABRECQUE, MICHEL	Mise en place d'un dispositif expérimental, échantillonnage et inventaires floristiques, analyses quantitatives des données et rédaction d'un rapport - Espace pour la vie	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	14 000,00 $	
LA BANDE A PAUL INC.	1464841	16 AVR. 2021	BERNIER, MARTINE	EPLV - Honoraires - Gestion et supervision des travaux supplémentaires, rencontres, déplacements, suivi client, supervision et planification de la fabrication, l¿excavation et l¿installation	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	17 474,00 $	
LEGER	1466528	09 AVR. 2021	LE NAY, ALBANE	Réalisation d'un sondage sur la notoriété d'Espace pour la vie.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 900,00 $	
LES CHAPITEAUX CLASSIC INC.	1468284	20 AVR. 2021	SAINT-GERMAIN, MICHEL	TENTE 10' X 40' AVEC MURS FENÊTRE ANCRAGE DES PIEUX 36" SUR LE GAZON - DU 3 MAI AU 2 JUIN 2021 de l'espace pour la vie	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 180,00 $	
LES ENTREPRISES ECOSOLARIS	1468036	19 AVR. 2021	CHARPENTIER, ANNE	EPLV_Pour le paiement de la facture 3965_Achat de panneaux solaires de bonne qualité et répondant aux besoins spécifiques du projet Phyto - Second Souffle_Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	9 434,84 $	
L'UNIVERSITE DANS LA NATURE	1469563	28 AVR. 2021	CHAREST, SONYA	EPLV_Création d'une vidéo informative de 5 minutes au sujet des bienfaits de la nature sur la santé	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 520,00 $	
MARC-ANDRE ROY	1466064	07 AVR. 2021	JODOIN, JULIE	Contrat pour des services de graphisme spécialisé en signalétique et en matériel d'animation pour l'année 2021-2022 Marketing et Éducation Biodôme.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	45 000,00 $	
MICHAEL JAMES BUNSEN	1468294	20 AVR. 2021	LARRIVEE, MAXIM	Offre de service afin d'ajouter plusieurs fonctionnalités, améliorations et administration du site eButterfly de l'espace pour la vie	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	24 996,00 $	
MP REPRODUCTIONS INC.	1468546	23 AVR. 2021	LAURENCE, ETIENNE	EPLV_Impression du visuel d'exposition dans le cadre de l'exposition La preuve par l'image organisée en partenariat avec l'ACFAS	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 266,62 $	
PASCAL TREMBLAY-DAUPHINAIS	1455033	12 AVR. 2021	CHAREST, SONYA	SEPVL / Services de recherche photos et vidéos et acquisition des droits d'auteur pour l'application mobile Métamorphose - Période de 4 semaines débutant le 8 février 2021	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 960,00 $	
POMPETECH INC	1451513	28 AVR. 2021	GAGNE, ANNIE	Réparation de 2 pulvérisateurs pour pesticides des Serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 758,36 $	
PRODUCTIONS DOUBLE EFFET INC.	1468964	23 AVR. 2021	BERNIER, MARTINE	EPLV_Fabrication de quatre (4) chariots_Stations gourmandes	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	23 655,00 $	
PUBLICATIONS BLD INC.	1468773	22 AVR. 2021	LE NAY, ALBANE	Publicités dans les magazines Les Débrouillards / Les Explorateurs et dans les infolettres enseignants / parents.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	36 500,00 $	
SOLOTECH INC	1469086	26 AVR. 2021	CHAREST, SONYA	EPLV_Enceinte de sous-graves 400W/4 OHMS (Bass Shaker) Buttkicker LFE	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 139,41 $	
TACT INTELLIGENCE-CONSEIL INC.	1465577	01 AVR. 2021	HERNANDEZ, OLIVIER	Service - Formation en développement organisationnel et technique pour l'espace pour la vie	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	13 200,00 $	
VIVRE PERCHE INC.	1468544	21 AVR. 2021	BERNIER, MARTINE	EPLV_Démantèlement du parcours et disposition des matériaux - Projet du pont Odyssée	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 640,00 $	
W COMMUNICATION INC.	1467395	14 AVR. 2021	ROY, ANDREANNE	Développement plateforme graphique pour le Jardin botanique de Montréal/Insectarium/Planétarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 500,00 $	
XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	1466893	12 AVR. 2021	BERNIER, MARTINE	EPLV_Achat d'équipement audiovisuel, Réf.: AL210326_maison de l'arbre, pour le Planétarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 884,57 $	
CISION QUEBEC INC.	765842	08 AVR. 2021	SCHOEB, AMELIE	Réf. #138 : Surveillance de la visibilité média radio-télévision, Surveillance mensuelle de la presse écrite, coupures avec sommaire, résumé de nouvelles éditées et droit d'auteur pour l'Espace pour la vie - Mars 2021	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 128,32 $	
DANICA	inv1118067178	20 AVR. 2021	BELHUMEUR, AURELIE	Marchandise destinée à la revente - objets souvenirs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 562,67 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MARCHE FLORAL INTER-PROVINCIAL LTEE.	53194	14 AVR. 2021	BELHUMEUR, AURELIE	Marchandise destinée à la revente - plantes et fleurs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 398,20 $	
MARCHE FLORAL INTER-PROVINCIAL LTEE.	53573	14 AVR. 2021	BELHUMEUR, AURELIE	Marchandise destinée à la revente - plantes et fleurs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 856,60 $	
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	343070	15 AVR. 2021	GAGNE, ANNIE	Scies, lames de rechange, ceinture en cuir, bottes et casque	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 273,54 $	
TELE-UNIVERSITE	018082	07 AVR. 2021	GAGNE, ANNIE	Contribution 2021 pour le support du Réseau Reboisement ligniculture Québec	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 000,00 $	
UNIVERSITE MCGILL	20210301	07 AVR. 2021	KERR, NATASHA	Contrat externe pour la gestion de la page Web Mission Monarque et MMpro	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 500,00 $	
WALTERS GARDENS INC.	00143383	19 AVR. 2021	GAGNE, ANNIE	Divers végétaux pour les Jardins extérieurs	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 855,31 $	
ACCENT IMPRESSION INC.	1466693	12 AVR. 2021	PAQUIN, LUCIE	SECC - Accent impression - Révision des avis de travaux, Impression de papier entêtes - 250 000 copies	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	8 566,98 $	
ALAIN PETIT	1466627	09 AVR. 2021	HAMEL, NATHALIE	SECC- Alain Petit Coaching, Formation - Coaching de développement - gestion pour Lyne Bellavance	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 249,37 $	
CNW GROUP LTD.	1468115	20 AVR. 2021	MERCILLE, ISABELLE	SECC - Gré à gré - paiement de facture - CNW - Diffusion de communiqués de presse - Année 3/3 diffusion de 2021 - Contrat de 36 mois du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	26 245,83 $	
GROUPE LA GUERILLA INC.	1468278	20 AVR. 2021	BEDARD, JOSEE	SECC - Groupe La Guérilla - Production d'un vidéo, Plan nature et sports	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 769,07 $	
IMPRESSION MULTI-SOURCES	1466447	08 AVR. 2021	TREMBLAY, LOUISE	SECC - Impression Multi-Sources, Déploiement collecte matières organiques 9 logements et plus (Soumission 1273b et 12732b)	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	7 287,79 $	
IMPRESSION MULTI-SOURCES	1466694	12 AVR. 2021	PAQUIN, LUCIE	SECC -Impression Multi-Sources, Patrouille Bleue - Impression 4500 dépliants règlement gouttières et 3000 pochette accroches portes	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 845,19 $	
LA CENTRALE A IMAGES INC.	1466845	12 AVR. 2021	PAQUIN, LUCIE	SECC - La centrale à image - Production d'un vidéo, V01 - Patrouille bleue réglementation gouttières	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 228,35 $	
LA PRESSE LTEE	1461126	07 AVR. 2021	PICARD, EMMANUELLE	COMM - La Presse - Placement média publicitaire, Activités culturelles pandémie. Selon les soumissions pour les mois de février, mars et avril.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	18 833,69 $	
LA PRESSE LTEE	1466639	09 AVR. 2021	HAMEL, NATHALIE	SECC - Service rendu - La Presse - Placement média publicitaire, Activités culturelles, activités culturelles pandémie, Offre culturelle et Activités culturelles pandémie, semaine de relâche	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	18 833,69 $	
L & L IMPRESSION	1461039	12 AVR. 2021	PAQUIN, LUCIE	SECC - Impression, Installation et Désinstallation de pancartes de chantiers - EAU - Travaux	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 199,50 $	
MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	1466649	09 AVR. 2021	VIDAL, STEPHANIE	SECC - Médias Transcontinental S.E.N.C (Constructo), AGIR, Placement média - Publicité numérique du 1er avril au 6 mai: Marketing de contenu	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	14 971,22 $	
METRO MEDIA	1466645	09 AVR. 2021	VIDAL, STEPHANIE	SECC - Metro Media - Placement média Réservoir Rosemont du 13 mars au 12 mai 2021 - Journal régulier	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	15 120,30 $	
QUEBECOR MEDIA VENTES	1450510	16 AVR. 2021	PICARD, EMMANUELLE	Quebecor Media Ventes - Placement média - Campagne hivernale - Plaisirs de l'hiver 20-21_7 Décembre 2020 au 14 février 2021 (soumission #8910)	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 733,37 $	
QUEBECOR MEDIA VENTES	1468117	20 AVR. 2021	TREMBLAY, LOUISE	SECC - Quebecor media - Placement média auprès pour campagne sur les droits des locataires	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 249,37 $	
SBI AUDIO-VISUEL INC.	1466224	08 AVR. 2021	VIDAL, STEPHANIE	SECC - SBI Audiovisuel, Séance informations virtuelle - Sainte-Catherine Ouest + McGill College	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 309,72 $	
SBI AUDIO-VISUEL INC.	1467157	13 AVR. 2021	HAMEL, NATHALIE	SECC- SBI Audiovisuel, Séance informations virtuelle - Programmation SECC 2021	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 257,23 $	
SERVICES LINGUISTIQUES	1467136	13 AVR. 2021	PAQUIN, LUCIE	SECC- Services professionnels - Service de traduction d'avis aux résidents - divers services.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	1 049,87 $	
SERVICES LINGUISTIQUES	1467136	14 AVR. 2021	PAQUIN, LUCIE	SECC- Services professionnels - Service de traduction d'avis aux résidents - divers services.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	20 472,53 $	
SOCIETE EN COMMANDITE IMMOBILIERE NOTRE-	1464006	12 AVR. 2021	GRANDMAISON, BRIGITTE	GRÉ À GRÉ - S.E.C. Immobilière Notre-Dame Ouest- Travaux remplacement inverseur de courant et UPS	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	32 295,50 $	
SOCIETE RADIO-CANADA	1450506	16 AVR. 2021	PICARD, EMMANUELLE	Campagne: ON-06701 SRC - Ville de Montréal -Entente annuelle - 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 - Campagne #17 - Plaisirs d'hiver 20-21 (soumission #6583)	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 733,40 $	
SOCIETE RADIO-CANADA	1460338	09 AVR. 2021	MARCOTTE, CATHY	SECC - BCO - Placement média publicitaire, Activités culturelles pandémie 1er juillet 2020 au 30 juin 2021	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 199,50 $	
THE CANADIAN TRAFFIC NETWORK ULC	1468283	20 AVR. 2021	VIDAL, STEPHANIE	SECC-SOUMISSION-The Canadian Traffic Network - Service - Placement média publicitaire - Square Viger	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	9 842,58 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112828762	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 294,58 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112829798	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 167,84 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112829799	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 290,83 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENERGIE VALERO INC.	4112832117	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 252,29 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112832118	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 877,02 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112832119	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 248,45 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112832120	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 441,71 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112832121	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 414,47 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112832122	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 062,67 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112832123	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 106,25 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112832124	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 476,16 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112832125	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 358,35 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112832126	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 508,31 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112832127	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 991,28 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112832128	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 628,96 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112832130	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 333,88 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112832238	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	29 655,82 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112832921	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 226,55 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112832922	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 346,53 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112833464	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 788,16 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112835320	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 625,57 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112835321	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 667,21 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112835686	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 139,36 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112836130	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 628,39 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112838775	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 337,94 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112839196	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 220,61 $	
LES PETROLES PARKLAND	34832451	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 279,51 $	
LES PETROLES PARKLAND	34832465	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 019,20 $	
LES PETROLES PARKLAND	34846531	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	21 544,16 $	
LES PETROLES PARKLAND	34846533	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 779,85 $	
LES PETROLES PARKLAND	34861236	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	24 559,83 $	
LES PETROLES PARKLAND	34861237	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	24 587,31 $	
LES PETROLES PARKLAND	34861241	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 413,63 $	
LES PETROLES PARKLAND	34861242	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 988,29 $	
LES PETROLES PARKLAND	34861246	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 279,27 $	
LES PETROLES PARKLAND	34886801	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	22 538,19 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PETROLES PARKLAND	34886802	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	22 537,17 $	
LES PETROLES PARKLAND	34886803	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 718,21 $	
LES PETROLES PARKLAND	34886804	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 656,22 $	
LES PETROLES PARKLAND	34916394	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 510,45 $	
LES PETROLES PARKLAND	34944163	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 984,01 $	
LES PETROLES PARKLAND	34944164	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 111,38 $	
LES PETROLES PARKLAND	34944165	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 228,44 $	
LES PETROLES PARKLAND	34944168	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 990,11 $	
LES PETROLES PARKLAND	34944169	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 170,68 $	
LES PETROLES PARKLAND	34944170	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 981,81 $	
LES PETROLES PARKLAND	35026161	21 AVR. 2021	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 277,37 $	
ENVIRONNEMENT S-AIR INC.	1448597	15 AVR. 2021	BLANCHARD, PIERRE	Inspection et prélèvement d¿échantillons de matériaux susceptibles de contenir de l¿amiante	Finances	Administration, finances et approvisionnement	105 512,44 $	
MHV SERVICES D'HYGIENE INDUSTRIELLE INC.	1448595	15 AVR. 2021	BLANCHARD, PIERRE	Inspection et prélèvement d¿échantillons de matériaux susceptibles de contenir de l¿amiante - Soumission S-201754	Finances	Administration, finances et approvisionnement	105 512,43 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1467410	14 AVR. 2021	COURCHESNE, YVES	Frais de cellulaires Service des Finances no de compte 7-3762-0625	Finances	Administration, finances et approvisionnement	4 042,02 $	
SOGICA INC.	1466361	08 AVR. 2021	HEBERT, ISABELLE	FINANCES - Impression, insertion, expédition, fourniture de papeterie et d'enveloppes pour toutes les tâches d'impression de la division de la facturation en 2021 - A/O 19-17981	Finances	Administration, finances et approvisionnement	25 063,15 $	
STRATEGIE ORGANISATION ET METHODE SOM INC.	1466226	08 AVR. 2021	COURCHESNE, YVES	Gré à gré	Finances	Administration, finances et approvisionnement	30 817,56 $	
TELUS MOBILITE	1467408	14 AVR. 2021	COURCHESNE, YVES	Frais de cellulaires Service des Finances No de compte : 36583631	Finances	Administration, finances et approvisionnement	11 548,62 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	allocationensemblemontreal202087p	26 AVR. 2021	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	13 107,15 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	allocationensemblemontreal202088p	26 AVR. 2021	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	7 665,00 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	allocationensemblemontreal202092p	12 AVR. 2021	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	7 760,81 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	allocationensemblemontreal202107p	08 AVR. 2021	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	10 323,61 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	allocationensemblemontreal202108p	12 AVR. 2021	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	2 560,30 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	allocationensemblemontreal202109p	08 AVR. 2021	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	4 917,80 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	allocationensemblemontreal202110p	12 AVR. 2021	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	2 458,90 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	allocationensemblemontreal202114p	20 AVR. 2021	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	11 635,02 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	allocationensemblemontreal202115p	26 AVR. 2021	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	2 290,30 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	allocationensemblemontreal202116p	26 AVR. 2021	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	2 458,90 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	rechercheelusensemblemtl20207588e	12 AVR. 2021	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	4 088,33 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	rechercheelusensemblemtl202077e	20 AVR. 2021	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	12 082,94 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	rechercheelusensemblemtl202080e	26 AVR. 2021	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	3 059,57 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	rechercheelusensemblemtl202090e	12 AVR. 2021	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	8 170,01 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENSEMBLE MONTREAL.	rechercheelusensemblemtl202107e	08 AVR. 2021	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	8 808,33 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	rechercheelusensemblemtl20210809e	08 AVR. 2021	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	3 546,29 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	rechercheelusensemblemtl202110e	12 AVR. 2021	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	2 381,54 $	
ENSEMBLE MONTREAL.	rechercheelusensemblemtl202113e	20 AVR. 2021	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	8 946,58 $	
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	allocationprojetmtl2020 2046a	28 AVR. 2021	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	5 395,25 $	
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	rechercheelusprojetmontreal202048e	28 AVR. 2021	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	4 259,34 $	
VRAI CHANGEMENT POUR MONTREAL - FRANTZY CHARLES	fraisverificateurs2020vcm	26 AVR. 2021	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	5 173,88 $	
8505284 CANADA INC	1465608	01 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	0025,77-475863, Remplacement de la porte de l'escalier, Martin Déry, Facture 002579	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 955,40 $	
8505284 CANADA INC	1466250	08 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	0421, 77-478097. Réparer le plancher endommagé au 2ème étage à la caserne 39. Zoé Boucher. Facture no 002590.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 178,82 $	
8505284 CANADA INC	1469823	29 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	3217, 77-481254. Effectuer ouverture exploratoires (murs de gypse) selon la soumission UC2240. Chantale, Tremblay. Facture no 002606.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 991,03 $	
9149-8097 QUEBEC INC	1467317	14 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	0005, Soumission S01004. Remplacement général : achat de luminaires de remplacement. Annie Fontaine	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 116,32 $	
9149-8097 QUEBEC INC	1467322	14 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	0005, Soumission 824541. Fourniture et livraison de plusieurs ampoules et tubes fluorescents. Juliette Nortier. Facture no 09700261.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 601,67 $	
9333-4787 QUEBEC INC.	1469544	28 AVR. 2021	DARCY, PENELOPE	Sécuriser le travail en hauteur au jardin et Biodôme.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	36 575,00 $	
9337-7224 QUEBEC INC.	1465923	06 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	3707, 01-467938. Fournir et installer une porte et un cadre en acier. Chantale Tremblay. Réf. facture no 76202.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 937,03 $	
ACCES BRANDSAFWAY INC	1443782	15 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	POTVIN - LOCATION ÉCHAFFAUDAGE DE PROTECTION POUR BAT: 0024	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 063,00 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1468578	22 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	RICHER - SURMONTOIR POUR BAT: 9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 362,77 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1469260	27 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	LEMAY - HARNAIS POUR BAT: 9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 235,18 $	
AEVITAS INC.	1449005	14 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	BC OUVERT 2021 - collectes	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 498,75 $	
AL CARRIERE EXTINCTEUR (1991) LTEE	1467172	13 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	AO 16-15202. Inspection annuelle. Redouane Chaaibi. Facture no 120009.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 627,19 $	
AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC.	1468776	22 AVR. 2021	KAMIL, AZIZE	OUEST TEM VFI POUR TRAVAILLEURS OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 554,82 $	
AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC.	1469723	29 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	LEMAY - VESTE DE FLOTAISON POUR BAT: 9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 013,16 $	
ARMSTRONG DARLING INC.	1466480	09 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	VEZINA - POMPE POUR BAT:0560	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 108,07 $	
ARMSTRONG DARLING INC.	1469193	27 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	VEZINA - POMPE DE FILTRATION POUR BAT: 0110	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	15 912,09 $	
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1466119	07 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	Lot 2 - Entretien 2021 sur ascenseur du bâtiment 0002 - Édifice Gosford	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	37 648,48 $	
ASCENSEUR NEOSERVICES INC.	1467847	16 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	3687, 77-481214. Travaux de remplacement du moteur et de l¿huile hydraulique. Kifah, Jaara. Facture no 10783.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 303,54 $	
ASCENSEURS INNOVATEC INC.	1466054	07 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	0183, 01-479672. Remplacement de la valve hydraulique. Kifah, Jaara. Facture no 083925.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 564,34 $	1295095
ASCENSEURS THYSSENKRUPP	1469447	28 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	Bâtiment no 1303, Requête no 01-474626. Ajout d'une serrure pour restreindre l'accès au 4eme étage. JAARA, Kifah. Facture no 1000062170.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 813,66 $	
A.S.I. EXPERT AQUATIQUE	1466122	07 AVR. 2021	KAMIL, AZIZE	OUEST CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRÂCE INJECTEUR CENTRE COMMUNAUTAIRE N-D-G KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 405,39 $	
ATTACHES ET REMORQUES LABELLE INC.	1466654	09 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	CORBEIL - ADAPTATEUR POUR BAT:9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 241,48 $	
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1465615	01 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	3116, 77-479200, Vérifier la prise qui alimente le chargeur du camion 1680, Nettoyer auto-eject sur camion, vérifier séchoir à boyaux, Younes Bennani, Facture 1821	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 394,83 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1468979	26 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	3076, 77-480309. Tel que demandé, trouver trouble, et réalimenter correctement sechoir a boyaux . 40 amps@ 240 volts. Younes, Bennani. Facture no 1826.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 091,52 $	
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1469278	27 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	0190, 77-465694. SGPI entretien. Tel que demandé, fournir et installer nouveaux appareils d'éclairage DEL, Panne aux 1x 4 pour plafonds suspendus, c/a contrôle et gradateur pour l'éclairage et autres. Younes, Bennani. Facture no 1768.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 728,93 $	
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1469967	30 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	0037, 77-481171, Faire évaluation et procéder au changement d'éclairage afin de maximiser l'éclairage du garage et rendre l'endroit sécuritaire, Younes Bennani, Facture 1832	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 092,44 $	
BENOIT REFRIGERATION INC.	1467227	20 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	Tremblay, M - Compresseur 30 T	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	1 081,37 $	
BENOIT REFRIGERATION INC.	1467227	14 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	Tremblay, M - Compresseur 30 T	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 517,08 $	
BUANDERIE LIEGE	1466145	07 AVR. 2021	GUERIN, CAROLE	Service de nettoyeur - lavage des chiffons pour la Division de la propreté	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 299,25 $	
BUREAU DE CONFERENCIERS ORIZON INC.	1469095	26 AVR. 2021	FORTIN, FRANCINE	Membres de jury pour Réinventé Montréal	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 299,25 $	
BUSCH VACUUM TECHNICS INC.	1467356	14 AVR. 2021	VERREAULT, DOMINIQUE	SURPRRESSEUR AVEC CABINET INSONORISANT SELON SOUMISSION	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	14 653,00 $	
CERAMIQUE BO-T	1469712	29 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	LEMAY- FILET MOSAIQUE POUR BAT: 0868	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 727,57 $	
CHOQUETTE ET FILS INC.	1467291	14 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	3728, Requête 01-477025, Maintien de clôture de chantier, François Plaisance, Facture 1773	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 359,60 $	
CIMA+ S.E.N.C.	1469496	28 AVR. 2021	DARCY, PENELOPE	Services professionnels de contrôleur de chantier sont requis pour assurer la surveillance des travaux et le soutien administratif.	Gestion et planification immobilière	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	21 804,85 $	1366477
CLAUDE LEPAGE ELECTRIQUE (2012) INC.	1467632	15 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	0191, 01-481952. Travaux électrique selon la soumission 810. Jacques, St-Phard. Facture no 7923.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 047,26 $	
CLAUDE LEPAGE ELECTRIQUE (2012) INC.	1468962	23 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	0879, 77-475679, Faire la réparation de l'éclairage dans l'immeuble sur les 3 étages, incluant l'entrepot, Sébastien Pelland, Facture 9591	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 759,46 $	
COFORCE INC.	1465799	06 AVR. 2021	GUERIN, CAROLE	Service de désinfection halte fraicheur à la bibliothèque et a la maison de la culture Frontenac au 2550 Ontario - Facture 298	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 790,00 $	
COFORCE INC.	1466336	08 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	3728, 01-480215. Replacer les clôtures et niveler les trous des trottoirs au SPVM. Francois Plaisance. Facture no 1308.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 204,64 $	
COFORCE INC.	1468966	23 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	3070, 77-480178, Enlever les tuiles plafond cuisine, nettoyer les lisses de métal et les peinturer. Charles Hall, Facture 1368	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 666,20 $	
CONSTRUCTION & EXCAVATION MAP 2000	1466414	08 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	3228 - Faire l'entrée laveuse-sécheuse. Charles Hall	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 808,42 $	
CONSTRUCTION & EXCAVATION MAP 2000	1466433	08 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	3106 - Fabrication et installation de meubles sur mesure pour pièce feu des officiers. Charles Hall.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 637,83 $	
CONSTRUCTION & EXCAVATION MAP 2000	1467633	15 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	3228 - Soumission MAP 21-054. Refaire le plafond suspendu et l'éclairage à la caserne 57. Charles Hall	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 556,46 $	
CONSTRUCTION & EXCAVATION MAP 2000	1467643	15 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	3228 - Soumission MAP 21-068. Plâtrer et repeinturer la cuisine et 2 cadres de portes à la caserne 57. Charles Hall	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 007,90 $	
CONSTRUCTIONS LUSSIER & FRERES INC.	1469548	28 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	Refaire partie bleu de la céramique et la remplacer par de la tuile gris, refaire le calfeutrage, gratter et repeindre plafond et portes, nettoyer la céramique et changer robinets douches. Ref. Zoe Boucher.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	15 301,93 $	
DAFCO FILTRATION GROUP CORPORATION	1467469	15 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	CORBEIL - Filtres pour le 0434	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 181,83 $	
DAFCO FILTRATION GROUP CORPORATION	1467929	19 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	MARTIN TREMBLAY- FILTRES POUR BAT: 9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 305,62 $	
DARSPEC	1468906	23 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	BRAULT - MANOMETRE POUR BAT: 9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 216,71 $	
DATAGLOBE CANADA INC.	1464104	01 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	Programme d'entretien préventif des systèmes d¿alimentation sans coupure (UPS) 2021.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	37 113,08 $	1463317
DATAGLOBE CANADA INC.	1468536	21 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	3249, 01-474754, Remplacement de batteries UPS, François Plaisance, Facture 21-9721	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 246,73 $	
DESCAIR INC.	1468370	21 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	MARTIN TREMBLAY - OUTILS POUR RIVADENEIRA POUR BAT: 9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 110,06 $	
DESCHENES & FILS LTEE	1468431	21 AVR. 2021	DESROCHERS, ERIC	OUEST - LE PLATEAU MONT-ROYAL - VALVE DANFOSS 1/2 & 3/4 - CENTRE CULTUREL CALIXA-LAVALLÉE - DESROCHERS, ÉRIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 314,85 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1454083	12 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	Chabot - Pour inventaire	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 385,73 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1466341	08 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	Chabot - inventaire	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 005,01 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1468181	20 AVR. 2021	BERROUARD, SEBASTIEN	OUEST - MÉTIERS - PORTES MOBILE - OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST - BERROUARD, SÉBASTIEN	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 569,84 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1468619	22 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	CHABOT - FUSIBLES POUR BAT: 9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 699,62 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1469707	29 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	CHABOT - BOITE TIRAGE POUR BAT: 9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 044,28 $	
DUR-PRO LTEE	1466902	12 AVR. 2021	VERREAULT, DOMINIQUE	SYSTÈME DE FILTRATION POUR TOUR DE REFROIDISSEMENT	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	16 785,99 $	
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1469480	28 AVR. 2021	SOULIERES, MICHEL	Formation pour les chefs d'équipes, amélioration continue et renforcement des connaissances.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 725,00 $	
EKM ARCHITECTURE	1466358	14 AVR. 2021	SOULIERES, MICHEL	Réaménagement des cages, réglage de la ventilation du bâtiment de quarantaine fédérale et installation d'une barrière véhiculaire automatisée dans le Jardin botanique.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	120 054,11 $	1429366
EKM ARCHITECTURE	1466975	13 AVR. 2021	DARCY, PENELOPE	Services professionnels pour réaliser une étude de l¿état du système d¿incendie (gicleurs) de l¿écosystème tropical du Biodôme	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	15 812,60 $	1429366
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1468540	21 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	3714, 77-478458, Refaire l'étanchéité de deux bases d'unités mécaniques sur la toiture en membrane élastomère de type inversée, Chantale Tremblay, Facture 18311	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 141,77 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1469927	30 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	9322, 01-482072, Programme d'inspection et de prévention Rassure-Toit, Charles Langlois, Facture 18325	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 703,64 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1469929	30 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	9322, 01-480861, Programme d'inspection et de prévention Rassure-Toit, Charles Langlois, Facture 18314	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 167,47 $	
FLOCOR INC.	1465523	01 AVR. 2021	LYNCH, RENE	OUEST ALARME INCENDIE GICLEUR CADENASSAGE VALVE MAISON SMITH LYNCH, RENE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 818,57 $	
FORAGE EXPERT QUEBEC INC.	1451281	14 AVR. 2021	SOULIERES, MICHEL	Pour le sciage de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Autoriser une dépense DA2208864005	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	4 480,81 $	
GESTION PFB	1465940	06 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	3136, 77-475896. Peinturer la cuisine. Younes, Bennani. Facture no 5143.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 941,80 $	
GESTION PFB	1466239	08 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	0295, 77-475874. Démolition de la mezzanine, démantèlement de l'électricité et disposition des rebuts à la caserne 41. Zoé Boucher. Réf. Facture no 5141.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 206,12 $	
GIVESCO INC.	1466275	08 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	LEMAY - CALFEUTRANT POUR PISCINE POUR BAT: 9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 794,51 $	
G & L THIVIERGE INC	1465902	06 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	0037, 77-475593. Remplacer 2 portes d'acier intérieur à la caserne 49. Younes Bennani. Réf. Facture no 13068.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 119,71 $	
GLT + INC	1445456	21 AVR. 2021	SOULIERES, MICHEL	Services professionnels de contrôleur de chantier pour les travaux de rénovation du bâtiment de la cour de services du Sud-Ouest situé au 3558, rue St-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (1094) (1593)	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	36 745,62 $	1429736
GLT + INC	1468189	20 AVR. 2021	CAPPELLI, JEAN	Estimation d'honoraire sur une base budgétaire pour effectuer un rapport d'analyse et de recommandations afin d'évaluer la conformité du bâtiment selon les normes et code en vigueur dans le cadre du projet de l¿Ex-Caserne 11.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	15 212,69 $	
G. MITCHELL CHAUFFAGE ET CLIMATISATION CIE LTEE	1468052	19 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	CORBEIL - CHAUDIERE NEOTHERM LAARS POUR BAT: 0111	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 840,49 $	
GMS TECHNOLOGIES INC.	1467719	16 AVR. 2021	VERREAULT, DOMINIQUE	Travaux effectués sur les portes du périmètre	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	22 912,87 $	
GROUPE ALPHARD INC.	1468889	23 AVR. 2021	CAPPELLI, JEAN	Services professionnels, dans le cadre de la réception des travaux au Stationnement 78 (#8150)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 910,29 $	
GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC.	1468396	21 AVR. 2021	TURGEON, FRANCOISE	Réaliser les études préliminaires requises et concevoir les plans et devis pour la consolidation de la tour à boyaux de la caserne de pompiers 37.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	176 955,12 $	1356590
GROUPE REAL JEAN	1463402	29 AVR. 2021	KAMIL, AZIZE	OUEST TEM DEMANTELEMENT ET INSTALLATION DE POMPE (BENNY)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 001,64 $	
GROUPE SANYVAN INC.	1466708	12 AVR. 2021	SAUVE, STEPHANE	OUEST LE SUD OUEST APPEL DE SERVICE DE NETTOYAGE 6000 NOTRE DAME OUEST SAUVE, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 004,67 $	
HONEYWELL LTEE	1466563	09 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	1106, 77-468478. Traitement de l'eau par sous-traitants. Francois, Plaisance. Facture no 5255478585.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 094,51 $	
HONEYWELL LTEE	1469226	27 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	1043, 77-468179. Alarme du système de pressurisation de Glycol. Zahra, Siamer. Facture no 5254115497.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 463,74 $	1222907
HONEYWELL LTEE	1469249	27 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	0795, 77-467851. Remplacement de la tuyauterie de chauffage percée et son isolant. Zahra, Siamer. Facture no 5253913525.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 258,54 $	1222907
INGENIERIE CARMICHAEL LTEE	1467353	14 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	0191, 77-478811, Remplacer un conduit d'évacuation endommagé pour le séchoir à boyaux à la caserne 29, Zoé Boucher, Facture MT-0100261	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 521,54 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
INOLEC	1468588	22 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	VEZINA - OUTILS CAMION DIONNE POUR BAT: 2407	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 160,35 $	
INOLEC	1468605	22 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	VEZINA - OUTILS CAMION GRENIER POUR BAT: 2407	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 160,35 $	
INOLEC	1469424	28 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	VEZINA - OUTILS POUR CAMION PAQUIN POUR BAT: 4397	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 160,35 $	
LA COMPAGNIE ROBERT BURY LTEE	1468660	22 AVR. 2021	KAMIL, AZIZE	OUEST VILLE MARIE PLYWOOD 6000 NOTRE DAME OUEST KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 564,24 $	
LAFLEUR & FILS INC.	1467789	16 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	Remplacement de la porte d'accès. Chantale Tremblay.(0261)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 705,42 $	
LE GROUPE MASTER INC.	1465743	06 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	Corbeil - Chauffe eau gaz giant	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 228,28 $	
LE GROUPE MASTER INC.	1466289	08 AVR. 2021	VERREAULT, DOMINIQUE	Panneaux de recouvrement pour sections supérieures de la fenestration périmétrique.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	23 532,00 $	
LE GROUPE MASTER INC.	1466660	09 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	CORBEIL - INN/RECON BLOWER POUR BAT: 0480	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 635,18 $	
LES ARCHITECTES FABG INC.	1469711	29 AVR. 2021	CAPPELLI, JEAN	Services professionnels en architecture afin de réaliser une recherche documentaire et une caractérisation de l'enveloppe extérieure dans le cadre du projet Décontaminer et sécuriser l¿Ex-Caserne 11.	Gestion et planification immobilière	Autres - activités culturelles	24 724,55 $	
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	1465953	07 AVR. 2021	KAMIL, AZIZE	OUEST VILLE MARIE CALIBRATION DU CHILL GUARD ARÉNA CAMILIEN HOUDE KAHRBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 103,23 $	
LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	1467397	14 AVR. 2021	KAMIL, AZIZE	OUEST - CÔTE-DES-NEIGES-N-D-G - PIECES POUR ENTRETIEN ANNUEL DU CHAUFFAGE - EDIFICE MADISON, C.S.M. MADISON - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 365,46 $	
LES ENTREPRISES TONY DI FEO INC.	1469852	30 AVR. 2021	GUERIN, CAROLE	AO 20-17983 - Entretien paysager pour 6 bâtiments de la Ville de Montréal. Du 1er juin 2021 au 31 mai 2022. (huit soumissions)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 249,37 $	1469337
LES ENTREPRISES TONY DI FEO INC.	1469859	30 AVR. 2021	GUERIN, CAROLE	AO 20-17983 - Entretien paysager pour 8 bâtiments de la Ville de Montréal. Du 1er juin 2021 au 31 mai 2022. (huit soumissions)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 698,24 $	1469337
LES ENTREPRISES TONY DI FEO INC.	1469876	30 AVR. 2021	GUERIN, CAROLE	AO 20-17983 - Entretien paysager pour 6 bâtiments de la Ville de Montréal. Du 1er juin 2021 au 31 mai 2022. (huit soumissions)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	20 997,48 $	1469337
LES INDUSTRIES THERMO PLUS INC.	1469644	29 AVR. 2021	KAMIL, AZIZE	OUEST VILLE MARIE AJOUT D'UN SUPPORT ARÉNA CAMILIEN HOUDE KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 199,50 $	
LES INDUSTRIES THERMO PLUS INC.	1469716	29 AVR. 2021	SAUVE, STEPHANE	OUEST LE SUD OUEST APPEL DE SERVICE ÉDIFICE DU 3552 ST PATRICK SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 624,69 $	
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M. INSTRUMENTS INC.	1467256	14 AVR. 2021	DESROCHERS, ERIC	OUEST - LE PLATEAU MONT-ROYAL - OUTILS INSTRUMENTATION PIERRE HUARD - OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST - DESROCHERS, ÉRIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 233,39 $	
LES JARDINS MICHEL CORBEIL INC.	1461974	16 AVR. 2021	BOUVRETTE, JEAN	Commande de végétaux pour compléter le projet insectarium	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 162,50 $	
LES PEINTRES CHAMAR INC.	1468028	19 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	Sabler, gratter, nettoyer et peinturer la toiture de la sous-station électrique. Chantale,Tremblay.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 824,19 $	
LES PEINTURES EUROTECK INC.	1466376	08 AVR. 2021	SAUVE, STEPHANE	OUEST- LE SUD-OUEST - PEINTURE EPOXY DEUX COMPOSANTES GRIS 346 - ÉDIFICE DU 6000 NOTRE-DAME OUEST - SAUVE, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 764,11 $	
LES PLANCHERS 4 SAISONS INC.	1468045	19 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	2391, 77-476634. PC sabler plancher existant, couche de préparation surface de Finitec, 3 couches de verni à l'eau Top Surface lustré de Finitec. Sébastien, Pelland. Facture no F20213876.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 045,71 $	
LES PLASTIQUES CY-BO INC	1468308	23 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	BRAULT -	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 779,08 $	
LES PLASTIQUES CY-BO INC	1468657	22 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	VEZINA- RESERVOIR DE GRADE POUR BAT: 0376	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 040,97 $	
LES PORTES J.P.R. INC.	1465526	01 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	0273, 77-478239, M.O. SERVICE COM 2H, ÉQUIPEMENT, SOLENOID SWITCH 240V, RELAIS 240V et 24V COIL DPDT, Martin Dery, Facture # F-458423	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 302,77 $	
LES PORTES J.P.R. INC.	1468072	19 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	0454, Requête no 77-475858. Divers travaux effectués selon soumission S-34735. Chantale, Tremblay. Facture F-459061.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 208,85 $	
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	1469555	28 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	VEZINA - NACELLE ARTICULÉE POUR BAT: 4397	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 349,00 $	
LOCATION TREMBLAY INC.	1469694	29 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	THAYS - ROULOTTE POUR BAT:8235	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 264,04 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1466356	08 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	Chabot - éclairage d'urgence inventaire	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 413,35 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1467925	19 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	CHABOT - ENS COMBO PICTO 2 X DELMR16 POUR BAT: 9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 730,68 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1469105	26 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	CHABOT - ENSIGNE PICTOGRAMME POUR BAT: 9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 163,77 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1469649	29 AVR. 2021	KAMIL, AZIZE	OUEST - CÔTE-DES-NEIGES-N-D-G - CONVERSION DES LUMIERES DU PETIT GARAGE AUX LED - ÉDIFICE MADISON, C.S.M. MADISON - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 949,41 $	
MACONNERIE RICHARD TREMBLAY INC.	1467325	14 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	Rejointer des section de façades et une section de la cheminée. Martin Dery	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	25 406,97 $	
M.A.D.V. CONSTRUCTIONS ET RENOVATIONS INC.	1449993	07 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	Soumission: 2020-12-10 Caserne 53 Travaux sur dalle de béton et caniveaux à la caserne 53. Voir devis pour les détails. Charles Hall	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 774,31 $	
MARCHILDON CENTRE DU PIED	1468292	20 AVR. 2021	GUERIN, CAROLE	Commande urgente de bottes sur mesure pour Richard Giroux.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 078,75 $	
MECANIQUE RH 2003 LTEE	1468574	22 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	POTVIN - UNITÉ DAIKIN POUR BAT: 0113	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 057,75 $	
MON PARKING	1465563	01 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	0025, 77-479214, Réparation de plâtre et effectuer la peinture du local 303 en blanc, porte et calorifère en gris, Martin Déry, Facture #367	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 624,95 $	
NAVADA LTEE	1466000	07 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	5361, 77-479683. Appel de service 1049649 / 1050091. Jacques, St-Phard. Facture no 16631.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 335,50 $	
NEDCO	1465954	07 AVR. 2021	KAMIL, AZIZE	OUEST CÔTE DESNEIGES NOTRE DAME DE GRÂCE LUMACELL CDN S.CULT CÔTE DES NEIGES KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 669,59 $	
NEDCO	1467209	14 AVR. 2021	SAUVE, STEPHANE	OUEST - LE SUD-OUEST - BANQUE CONDENSATEUR + DISJONCTEUR 600 VOLTS - BAIN ÉMARD - SAUVÉ, STÉPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 384,27 $	
NEDCO	1468145	20 AVR. 2021	DESROCHERS, ERIC	OUEST LE PLATEAU MONT ROYAL REDUCTEUR OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 229,29 $	
NEDCO	1468368	21 AVR. 2021	SAUVE, STEPHANE	OUEST LE SUD OUEST LUMACELL BIBLIOTHEQUE SAINT CHARLES SAUVE, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 246,74 $	
NIVELLEMENT P.B.R. INC.	1465601	01 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	Réparation de la dalle en béton devant les portes de garage (Urgent risque CSST).	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	16 267,81 $	
NIVELLEMENT P.B.R. INC.	1466067	07 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	0150, 77-480138. Travail assujetti a la CCQ-Trottoir. Younes, Bennani. Facture No.: 2021-03-30-01 MOD 0.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 299,25 $	
NORTHERN BUSINESS INTELLIGENCE	1467495	15 AVR. 2021	REICHSON, JORDY	Pièces et services de GPS des véhicules de patrouille pour 2021.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 401,59 $	
OPTIMUM TALENT (MC)	1466012	07 AVR. 2021	BUTEAU, FRANCOIS	Buteau - Service de coaching	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 023,69 $	
PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES S.E.N.C.	1466050	07 AVR. 2021	TURGEON, FRANCOISE	Construction de 4 marquises et travaux connexes au Complexe Sportif Marie-Victorin.	Gestion et planification immobilière	Autres - Activités récréatives	143 133,65 $	
PIER TECK CONSTRUCTION INC.	1467474	15 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	3136. Réparation en excavation - Travaux asphalte EB-10C de 65mm à la caserne 76. Younes Bennani.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 278,30 $	
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC.	1469128	26 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	0005, 01-465363. Entretien annuel chaudières, Marché Bon secours: 330 Rue Saint Paul Est, Montreal. Zahra, Siamer. Facture no 172335.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 149,87 $	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1465588	01 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	0317, 77-475850, Refaire les deux branchements du drain fluvial, isoler la tuyauterie, Martin Déry, Facture 387232	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 101,17 $	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1465590	01 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	0346, 77-461714, Refaire la section du drainage, Martin Déry, Facture 387048	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 111,83 $	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1466712	12 AVR. 2021	BOUVRETTE, JEAN	Travaux de correction de plomberie afin d'éviter les refoulements d'eau au bâtiment 4545 Hochelaga.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	15 492,43 $	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1467592	15 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	0032, 77-474486. Appel de service - Fournir et remplacer un évier Kindred et un robinet d'évier et refaire le renvoi de l'évier à la caserne 14. Zoé Boucher. Réf. Facture no 387213.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 320,22 $	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1467593	15 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	0293, 77-478716. Appel de service - Plusieurs remplacements de tuyauterie de drainage à la caserne 31. Zoé Boucher. Réf. Facture no 387309.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 659,88 $	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1467599	15 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	3115, 77-479798. Appel de service - Pomper et nettoyer puisard et ligne à la caserne 71. Charles Hall. Réf. Facture no 387317.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 443,07 $	
PLOMBERIE MGF INC.	1468975	23 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	Remplacement de la plomberie des sanitaires qui passe dans la salle de la commune au 330 Rue Saint Paul E, Montréal. Ref. Zahra Simaer.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 390,43 $	
POMPES ASSELIN INC	1469222	27 AVR. 2021	VERREAULT, DOMINIQUE	URGENT SYSTÈME DUPLEX SURPRESSION	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	16 800,00 $	
PRESTIGE SECURKEY INC	1465586	01 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	0025, 77-473323, BARRE PANIC VON DUPRIN A MORTAISE,POIGNEE A TIRE VON DUPRIN, MAIN D'OEUVRE, Martin Déry, Facture IN110416	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 403,16 $	
PRESTIGE SECURKEY INC	1469064	26 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	Installer barre panique et serrure a code sur la porte du 1135 Rachel Est. Ref. Charles Hall.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 592,67 $	
PREVENTION INCENDIE SAFETY FIRST INC	1469083	26 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	Inspection en extra des pré-actions non inclus dans le contrat initial. Francois, Plaisance.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 076,18 $	
PROTECTION INCENDIE ROBERTS	1467063	13 AVR. 2021	LYNCH, RENE	OUEST ALARME INCENDIE GICLEUR CADENASSAGE DÉTECTEUR OVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST LYNCH, RENE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 184,75 $	
PROTECTION INCENDIE ROBERTS	1468107	20 AVR. 2021	LYNCH, RENE	OUEST ALARME INCENDIE GICLEURS MATÉRIEL SIMPLEX	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 873,97 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PROTECTION INCENDIE TROY LTEE	1468421	23 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	PEP 2021 - Service d'inspection, test, entretien et réparation des systèmes d¿alarme incendie , Ref. Redouane Chaaibi.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	19 484,29 $	
PROTECTION INCENDIE TROY LTEE	1468421	22 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	PEP 2021 - Service d'inspection, test, entretien et réparation des systèmes d¿alarme incendie , Ref. Redouane Chaaibi.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 537,55 $	
PROTECTION INCENDIE TROY LTEE	1468421	21 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	PEP 2021 - Service d'inspection, test, entretien et réparation des systèmes d¿alarme incendie , Ref. Redouane Chaaibi.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 532,83 $	
QUEBEC LINGE CO	1450221	01 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	Location de vêtements pour l'année 2021	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 445,70 $	
REGULVAR INC	1469206	27 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	CORBEIL - EBM POUR BAT: 9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 005,99 $	
REGULVAR INC	1469517	28 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	CASTELLI - FT6 18/6 Blindé (300m) POUR BAT: 0194	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 160,64 $	
RESTAURATIONS DYC INC.	1467551	15 AVR. 2021	VERREAULT, DOMINIQUE	Travaux de réfection urgent à l'entrée du Pavillon Japonais	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	34 800,00 $	
R.G. TECHNILAB	1391109	01 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	Entretien des sondes de détection des gaz dangereux. Appel d'offres: 19-17623.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 015,75 $	
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1468459	21 AVR. 2021	KAMIL, AZIZE	OUEST VILLE MARIE DESAMINANTAGE PAVILLON DU LAC AUX CASTORS KHARBOUCH. KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 544,23 $	
RONALD C. LISTER CANADA INC.	1465919	06 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	3227, 01-480932. Fournir et installer 4 ferme-portes. Chantale Tremblay. Réf. Facture no 348556.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 032,04 $	
SANIVAC	1469288	27 AVR. 2021	RINFRET, SIMON	OUEST TEM LOCATION DE 4 TOILETTES CHIMIQUE AVEC SERVICE SIMON RINFRET	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 373,56 $	
SANTINEL INC.	1468106	20 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	MCDUFF - Analyse de risques de 17 piscines municipales POUR BAT: 4397	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 231,04 $	
SANTINEL INC.	1468864	23 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	ROBIDOUX - CARACTERISATION ET ELABORATION DES PROCÉDURES POUR BAT:0095	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 572,19 $	
SERVICE D'ENTRETIEN D'EDIFICES PERE ET FILS INC.	1469890	30 AVR. 2021	GUERIN, CAROLE	AO 20-17983 - Entretien paysager pour 8 bâtiments de la Ville de Montréal. Du 1er juin 2021 au 31 mai 2022. (huit soumissions)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	18 425,30 $	1469157
SERVICE D'ENTRETIEN D'EDIFICES PERE ET FILS INC.	1469893	30 AVR. 2021	GUERIN, CAROLE	AO 20-17983 - Entretien paysager pour 14 bâtiments de la Ville de Montréal. Du 1er juin 2021 au 31 mai 2022. (huit soumissions)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 724,43 $	1469157
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1465727	05 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	3070, requête no 77-471955. Installation des feux de recul et autres travaux électriques. Charles, Hall. Facture no 08124.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 651,97 $	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1465868	06 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	3070, requête no 77-471955. Installation des contacts magnétiques et autres travaux électriques. Charles, Hall. Facture no 08125.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 633,89 $	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1468420	21 AVR. 2021	COURVILLE, JANOS	3070, 77-471955. Installation des feux de circulation à la caserne 65. Charles Hall. Réf. Facture no 08123.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 996,31 $	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1465946	06 AVR. 2021	CORBEIL, SEBASTIEN	Achat de 2 imprimantes Sharp Modèle MX-3571	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	4 020,64 $	
SITE INTEGRATION PLUS INC.	1469583	28 AVR. 2021	CORBEIL, SEBASTIEN	Mise jour du logiciel Pro-Watch de 4.3.5 a 5.0 service pack 1	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 081,91 $	
SOLMATECH INC.	1468493	21 AVR. 2021	LALONDE, SOPHIE	Étude environnemental-phase 2. Suite de l'étude phase 1 .(BC1463198) (URGENT)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 761,21 $	1370787
SOUDURE VANRICK GAGNON	1468872	23 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	VEZINA - SUPPORT PLANCHER POUR BAT: 0560	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 973,81 $	
SUDHIR KUMAR SURI	1469099	26 AVR. 2021	FORTIN, FRANCINE	Membres de jury pour Réinventé Montréal	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 000,00 $	
TECHNO-CONTACT INC.	1468446	21 AVR. 2021	SAUVE, STEPHANE	OUEST LE SUD OUEST LUMIÈRE ET CORP 24VOLT SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 999,15 $	
TECHNO-CONTACT INC.	1469419	28 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	CHABOT - DEMARREUR POUR BAT: 0499	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 514,46 $	
TECHNO-CONTACT INC.	1469699	29 AVR. 2021	VERREAULT, DOMINIQUE	ENTRETIEN DE LA SOUS-STATION ÉLECTRIQUE DU PLANÉTARIUM	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	11 370,00 $	
TENAQUIP LIMITED	1465737	06 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	Chabot - Harnais de sécurité piscine	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	29 168,95 $	
TENAQUIP LIMITED	1465755	06 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	chabot - Ancrage de securite pour piscine	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 945,98 $	
TENAQUIP LIMITED	1466221	08 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	vezina - pour protection	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 218,97 $	
TENAQUIP LIMITED	1468525	21 AVR. 2021	KAMIL, AZIZE	OUEST TEM ENROULEUR DE SÉCURITÉ OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 976,95 $	
TRADELCO INC.	1466130	07 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	Chabot - Matériaux pour le 0095	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 019,98 $	
ULINE CANADA CORP	1469604	29 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	LEMAY - POIDS DU CONE POUR BAT: 9996	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 866,81 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ULINE CANADA CORP	1469627	29 AVR. 2021	KAMIL, AZIZE	OUEST TEM POIDS POUR LES CONES OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 866,81 $	
UNITED RENTALS DU CANADA	1469693	29 AVR. 2021	VERREAULT, DOMINIQUE	Location mensuel d'une génératrice	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	9 065,00 $	
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	1467144	21 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	VEZINA- VACUUM 12 ROUES	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 461,43 $	
VERTIKA INC.	1466990	13 AVR. 2021	BOUVRETTE, JEAN	Évaluation et de-classification des espaces clos au Biodôme.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	19 446,50 $	
VITRERIE AVEC-VOUS INC.	1467505	15 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	POTVIN - 2 THERMOS CLAIRS POUR BAT: 0028	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 900,09 $	
VITRERIE AVEC-VOUS INC.	1468317	20 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	POTVIN - VITRE BROCHÉS CLAIRS POUR BAT: 0434	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 954,54 $	
WHITE ARKITEKTER AB	1469096	26 AVR. 2021	FORTIN, FRANCINE	Membres de jury pour Réinventé Montréal	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 000,00 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1465571	01 AVR. 2021	KAMIL, AZIZE	OUEST - CÔTE-DES-NEIGES-N-D-G -VALVE - CENTRE COMMUNAUTAIRE N-D-G - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 775,52 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1467932	19 AVR. 2021	KAMIL, AZIZE	OUEST CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRÂCE TUYAU CENTRE COMMUNAUTAIRE N-D-G KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 516,22 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1468569	22 AVR. 2021	KAMIL, AZIZE	OUEST VILLE MARIE FILTRE ARÉNA CAMILIEN HOUDE KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 210,02 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1468702	22 AVR. 2021	KAMIL, AZIZE	OUEST - CÔTE-DES-NEIGES-N-D-G - RACCORD P.V.C. - CENTRE COMMUNAUTAIRE N-D-G - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 352,76 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1468703	22 AVR. 2021	KAMIL, AZIZE	OUEST CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRÂCE BOULONS CENTRE COMMUNAUTAIRE N-D-G KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 660,97 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1469072	26 AVR. 2021	KAMIL, AZIZE	OUEST CÔTE DESNEIGES NOTRE DAME DE GRÂCE RACCORD CENTRE COMMUNAUTAIRE N-D-G AZIZE, KAMIL	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 970,01 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1469087	28 AVR. 2021	MCDUFF, DAVID	BRAULT - RACCORD POUR BAT: 0095	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 967,04 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1469414	28 AVR. 2021	DESROCHERS, ERIC	OUEST TEM RACCORD CENTRE DU PLATEAU DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 400,19 $	
WSP CANADA INC.	1392481	13 AVR. 2021	SHARIFIAN, JABIZ	Production d'un audit de désuétude dans le cadre du projet de réfection de la ventilation de la cour de services Côte-des-Neiges, au 2140 avenue Madison (0138)	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	5 312,37 $	
WSP CANADA INC.	1465871	28 AVR. 2021	SHARIFIAN, JABIZ	Estimation budgétaire d'une option d'aménagement du centre récréatif Gadbois	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 981,67 $	
WSP CANADA INC.	1465871	06 AVR. 2021	SHARIFIAN, JABIZ	Estimation budgétaire d'une option d'aménagement du centre récréatif Gadbois	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	15 748,12 $	
WSP CANADA INC.	1467683	15 AVR. 2021	SHARIFIAN, JABIZ	Validation des estimations budgétaires Classe D du projet de construction de la cour de services Plateau-Mont-Royal.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 073,56 $	
ARMORTHANE MONTREAL	8162	28 AVR. 2021	LAPALME, JULIE	BC214708: TRAVAUX DE MEMBRANE POUR LE BASSIN OCTOGONALE DEVANT LE BÂTIMENT MV	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	8 670,00 $	
ARMORTHANE MONTREAL	8163	28 AVR. 2021	LAPALME, JULIE	BC214707: TRAVAUX DE MEMBRANE DU BASSIN RECTANGULAIRE DEVANT BATIMENT MV	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	7 050,00 $	
ARMORTHANE MONTREAL	8164	28 AVR. 2021	LAPALME, JULIE	BC214825: ENLEVER LES SURFACE DE BÉTON DÉTACHER ET NON SAINES, MEULAGE ET LAVAGE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	6 424,00 $	
ARMORTHANE MONTREAL	8165	28 AVR. 2021	LAPALME, JULIE	BC214824: REFAIRE L'ÉTANCHÉITÉ DE LA FONTAINE #1 DU RESTAURANT	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 924,00 $	
BAULNE INC.	c006539	28 AVR. 2021	LAPALME, JULIE	BC214844: ENTRETIEN PLANIFIÉ TOURS DE REFROIDISSEMENTS	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 036,50 $	
BF-TECH INC.	6834	19 AVR. 2021	LAPALME, JULIE	BC214315: RÉPARATION BORNE D'INCENDIE SECTEUR F INSECTARIUM	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 326,59 $	
DESCHENES & FILS LTEE	9412251	07 AVR. 2021	LAPALME, JULIE	BC214362: L17 À 20 l.22-24-26-27	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 161,82 $	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	142021100606	19 AVR. 2021	LAPALME, JULIE	BC214682: URGENT VALVE POUR RÉSEAU DE SOUFFLANTE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	7 065,00 $	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	142021102903	13 AVR. 2021	LAPALME, JULIE	BC214683: URGENT CHECK VALVE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 620,00 $	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	142021106966	15 AVR. 2021	LAPALME, JULIE	BC214601: FLUSH VALVE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 150,00 $	
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	fc00001915	28 AVR. 2021	LAPALME, JULIE	BC214726: VANNE BRAY ET ACTUATEUR	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	6 243,94 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	s0094347	19 AVR. 2021	LAPALME, JULIE	BC214281: ENTRETIEN COMPLET DES ASSÉCHEUR D'AIR DU BIO	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	7 910,51 $	
LES VALVES ET CONTROLES DIRECTES INC.	2494	19 AVR. 2021	LAPALME, JULIE	BC214500: LECTURE DE DÉBIT COLLECTEUR FROID	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	7 410,00 $	
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	9776104	19 AVR. 2021	LAPALME, JULIE	BC214672: LOCATION NACELLE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 834,68 $	
MACHINERIE PLUS LTEE	137183	20 AVR. 2021	LAPALME, JULIE	BC214566: ENSEMBLE PRESS TOOL	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 199,00 $	
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	in0559936	29 AVR. 2021	LAPALME, JULIE	BC214720: MOTEUR VENTILATEURS TOURS DE REFROIDISSEUR	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	7 840,00 $	
SERVICES TECHNIQUES CLAUDE DROUIN INC.	inv000003424	27 AVR. 2021	LAPALME, JULIE	BC214784: APPAREIL D'ALIGNEMENT AU LASER	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	6 837,00 $	
TENAQUIP LIMITED	1358795701	29 AVR. 2021	LAPALME, JULIE	BC214414: OUTILLAGE JARDIN	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 267,71 $	
TENAQUIP LIMITED	1360414500	09 AVR. 2021	LAPALME, JULIE	BC214502: COFFRES MENUISIERS JARDIN	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 450,92 $	
VENTILATION MANIC INC.	13681	15 AVR. 2021	LAPALME, JULIE	BC214711: BRANCHEMENT DE CONDUIT DE VENTILATION POUR CHAMBRE DE PEINTURE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 960,00 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1077827	15 AVR. 2021	LAPALME, JULIE	BC214571: KIT DE RÉPARATION DE DAR	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	6 778,10 $	
9048-3173 QUEBEC INC.	1467580	15 AVR. 2021	LELIEVRE-DOUYON, GEORGES-EDOUARD	SGPMRS - Contrat pour les services de manutention et de livraison d'arbres aux divers arrondissements de la Ville, pour une durée de 12 mois	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	108 773,35 $	
ACTI-COM INC.	1467928	19 AVR. 2021	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	SGPMRS_Contrat de service pour la formation des employés sur l'écriture stratégique	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	4 409,47 $	
AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC.	1466792	12 AVR. 2021	LEARY, GENEVIEVE	DGIS - Achat d'équipements pour la piscine du Centre Claude Robillard	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	4 071,89 $	
CENTRE D'ECOLOGIE URBAINE DE MONTREAL	1462714	15 AVR. 2021	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Accompagnement dans l¿élaboration et la réalisation de consultations citoyennes dans le cadre du plan d¿aménagement - parc Jarry	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	36 934,09 $	
CENTRE DU JARDIN DEUX-MONTAGNES INC.	1466942	13 AVR. 2021	BEDARD, DANIEL	SGPMRS - Fourniture et la livraison de 135 plantes (automne 2021)	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	10 320,26 $	
CONCEPTION ET GESTION INTEGREES INC.	1467404	14 AVR. 2021	LEARY, GENEVIEVE	DGIS - Bonification annuelle selon le contrat, pour l'année 2019 concernant le Centre sportif Marie-Victorin	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	11 004,72 $	
FELLICE STRATEGIES HUMAINES	1468307	20 AVR. 2021	DUPLANTIE, SYLVIA-ANNE	SGPMRS_OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS COACHING DE CADRE	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	6 299,25 $	
GUEPE, GROUPE UNI DES EDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT	1465281	13 AVR. 2021	DESAUTELS, ANNE	SGPMRS - Services techniques pour les activités de sensibilisation à la coexistence avec le coyote	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	2 397,91 $	
IRRIGLOBE INC.	1458389	05 AVR. 2021	LEARY, GENEVIEVE	DGIS - Ouverture et fermeture des appareils de plomberie CSCR (saison 2021)	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	10 210,03 $	
LES SERVICES EXP INC.	1467621	15 AVR. 2021	DUPLANTIE, SYLVIA-ANNE	SGPMRS-Mandat numéro 18-1958-M10 rev02 : Parc Angrignon - Accompagnement pour les projets d¿éclairage et de mise à niveau des installations électriques	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	89 482,00 $	
LES SERVICES EXP INC.	1469462	28 AVR. 2021	BILODEAU BALATTI, STEVE	SGPMRS - Préparation des plans et devis pour les travaux de branchements de services sanitaires, d'aqueduc et électriques et d¿une dalle de béton d'un nouveau bâtiment préfabriqué au parc des Rapides - Secteur Vague à Guy	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	49 179,82 $	1437192
MFR INC.	1467873	16 AVR. 2021	FRAPPIER, GENEVIEVE	SGPMRS_Échafaudage du plancher et du pont mobile pour la fermeture estivale 2021 et déséchafaudage par la suite	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	15 223,19 $	
MORNEAU SHEPELL LTD	1455591	20 AVR. 2021	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Service d'aide aux employés pour l'année 2021 au SGPMRS	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	16 798,00 $	
NYP CORPORATION - NATIONAL BURLAP MANUFACTURER	1467344	20 AVR. 2021	LEARY, GENEVIEVE	Pépinière municipale (SGPMRS) Achat de paniers pour les arbres.	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	602,11 $	
NYP CORPORATION - NATIONAL BURLAP MANUFACTURER	1467344	14 AVR. 2021	LEARY, GENEVIEVE	Pépinière municipale (SGPMRS) Achat de paniers pour les arbres.	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 455,49 $	
PAYSAGISTE SOLARCO INC.	1458401	05 AVR. 2021	LEARY, GENEVIEVE	Contrat pour faire les vidanges des poubelles enfouies au CSCR (saison 2021)	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	9 658,85 $	
PEPINIERE CRAMER INC	1466987	13 AVR. 2021	BEDARD, DANIEL	SGPMRS - Fourniture et livraison de 295 plantes (automne 2021)	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	21 601,18 $	
PEPINIERE DOMINIQUE SAVIO LTEE	1466956	13 AVR. 2021	BEDARD, DANIEL	SGPMRS - Fourniture et livraison de 50 plantes (automne 2021)	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	2 798,34 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PLANT PRODUCTS INC.	1465733	05 AVR. 2021	LEARY, GENEVIEVE	SGPMRS - Achat de fournitures horticoles pour la pépinière municipale	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 046,73 $	
PLANT PRODUCTS INC.	1465733	06 AVR. 2021	LEARY, GENEVIEVE	SGPMRS - Achat de fournitures horticoles pour la pépinière municipale	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	850,40 $	
SCOTTS CANADA LTEE	1466260	08 AVR. 2021	DESAUTELS, ANNE	SGPMRS - Achat de 56 verges cubes de terreau avec écorce Agro-mix N7 pour l'empotage	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	13 663,49 $	
SERVICE AU FIL DES SAISONS INC.	1458391	05 AVR. 2021	LEARY, GENEVIEVE	DGIS - Entretien des Plate-bande du CSCR (2021/2022)	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	16 693,01 $	
SERVICE AU FIL DES SAISONS INC.	1458393	05 AVR. 2021	LEARY, GENEVIEVE	Contrat pour l'entretien des plate bande à l'AMR (Saison 2021)	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Arénas et patinoires	10 617,85 $	
SOVERDI	1465010	23 AVR. 2021	LELIEVRE-DOUYON, GEORGES-EDOUARD	Services techniques pour la plantation d'arbres en remplacement de frênes privés abattus sur le territoire de la Ville de Montréal - printemps 2021	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	86 735,00 $	
TECHNOLOGIA FORMATION	1457513	13 AVR. 2021	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Accorder une contrat pour la formation " Gestion du temps et des priorités" pour les adjoint.es du SGPMRS	Grands parcs, mont Royal et sports	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	2 624,69 $	
CEGID INC.	1467525	15 AVR. 2021	SAINDON, YVES	Licence SaaS du 1er janvier du 30 juin 2021 pour l'élection générale à venir le 7 novembre 2021 prochain - Ville de Montréal EVDM	Greffe	Greffe	74 436,13 $	
DIANE MORIN	1468287	20 AVR. 2021	SINCLAIR, NANCY	Service du greffe / Service de conception et de réalisation graphique de l'avis sur l'utilisation de systèmes de décision automatisée par la Ville de Montréal (Avril 2021)	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	3 550,00 $	
GROUPE APTAS INC.	1468601	22 AVR. 2021	SINCLAIR, NANCY	Greffe - Urnes et isoloirs pour les élèctions municipal de 2021	Greffe	Greffe	27 863,70 $	
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	1469184	27 AVR. 2021	SINCLAIR, NANCY	Service du greffe / Acquisition de 50 licences Microsoft 365 apps for entreprise (mensuel) pour les élections	Greffe	Greffe	7 653,59 $	
INSTITUT DU NOUVEAU MONDE	1467748	16 AVR. 2021	CLOUTIER, MARIANNE	HAB_Services professionnels_Démarche de concertation des acteurs sur les questions entourant le 1er juillet 2021 et la crise du logement en contexte de pandémie de COVID-19	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	51 666,45 $	
LES HABITATIONS DUFF COURT	210423	23 AVR. 2021	MARTINEZ SANCHEZ, ANGELA MARIA	GDD 1180640006 - Montant de la subvention pour le projet Duff Court (1 404 000 $) - Habitations communautaires Duff Court - 1	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	1 404 000,00 $	
TELUS MOBILITE	36763172013	14 AVR. 2021	DESCHENES, KARINE	Frais de téléphonie cellulaire facture #36763172013 le 16 mars 2021	Habitation	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	6 606,95 $	
BELL CANADA	1466940	13 AVR. 2021	BOULIANNE, MARTIN	INGP 441610 - Enfouissement des câbles aériens réseau Bell dans les nouveaux massifs de la CSEM sur la rue William dans Griffintown. Projet Bell H75894 - Dem: R. Brabant Blaquière - Réso tr. CG19 0314 - Gré à gré utilité pub. 573.3 par.7	Infrastructures du réseau routier	Autres - Amén., urb. et développement	156 392,26 $	
CANADIEN NATIONAL	1468592	22 AVR. 2021	GOUDREAULT, JACQUES	CANADIEN NATIONAL - Pour payer la facture 91568922 du mois de Mars	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	8 071,00 $	
CANADIEN NATIONAL	1469698	29 AVR. 2021	GOUDREAULT, JACQUES	SIR - paiement de facture - Entretien de passage à niveau public pour le mois de février 2021	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	8 071,00 $	
COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DU CANADIEN PACIFIQUE	1468062	19 AVR. 2021	GOUDREAULT, JACQUES	CANADIEN PACIFIQUE - Mars 2021 & Entretient et réparation Les factures d'entretient et réparations	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	8 404,41 $	
COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DU CANADIEN PACIFIQUE	1468549	21 AVR. 2021	DESHAIES, SEBASTIEN	IN 422920 (GP) - Signaleurs du CP requis à la gare Parc dans le cadre d'activités d'arpentage pour la production des plans et devis - Passage à niveau Ogilvy - Dem: Eve Laberge - Reso tr: Avant-projet - Gré à gré, selon art.573.3, par. 10	Infrastructures du réseau routier	Autres - Amén., urb. et développement	2 624,69 $	
COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DU CANADIEN PACIFIQUE	1469483	28 AVR. 2021	GOUDREAULT, JACQUES	INFRASTRUCTURE-POUR PAIEMENT DE FACTURE POUR LE CANADIAN PACIFIC AVRIL 2021	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 285,50 $	
ENERGIR S.E.C.	1466066	07 AVR. 2021	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	IN 223802 - Travaux intégrés réalisés par Énergir et leur entrepreneur spécialisé, Projet Jarry. Dem: Renaud Roy - Réso tr. CM 19 0332 - Gré à gré - V/réf: Facture no. 0301-104456.	Infrastructures du réseau routier	Éclairage des rues	40 555,08 $	
G.R.E.B.E. INC.	1466292	08 AVR. 2021	DESHAIES, SEBASTIEN	SPGP 459210 - Gré à Gré-105-001 - Services de suivi de l'avifaune - printemps 2021 - Mandat Remembrance Côte-des-Neiges - Dem: Tristan Desjardins Drouin - Réso tr: G21 0141	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	20 236,34 $	
HYDRO-QUEBEC	1465725	03 AVR. 2021	MISHRA, ANJALI	INGP 333905 - Feux de circulation rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue de Bleury.- Dem: Thibault Serge - Réso tr: CM19 0441 - Gré à gré utilité pub. 573.3 par. 7 - V/Réf: Facture 780790	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	3 841,49 $	
KI2	1468998	26 AVR. 2021	MARTEL, NATHALIE	SIRR - Honoraires professionnels - Conseiller en planification stratégique - coaching executif pour une durée de 6 mois	Infrastructures du réseau routier	Transport - Dir. et admin. - À répartir	5 669,32 $	
LES SERVICES MULTIPORTE INC.	1468548	21 AVR. 2021	OSTIGUY, MONYA	IN 412411 - Gré à Gré - Travaux de voirie, d'éclairage et feux circulation rue Peel de rue Notre-Dame au bd René-Lévesque (Aménagement) - Dem: Sergio Sollazzo - Réso tr. CG20 0130	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	3 095,03 $	
LUCID SOFTWARE INC.	1464776	13 AVR. 2021	GAUDETTE, MARTIN	25 licences Lucidchart Enterprise - réf Martin Gaudette	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	6 221,74 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PEPINIERE DOMINIQUE SAVIO LTEE	1466653	09 AVR. 2021	OSTIGUY, MONYA	IN 325301 - Végétaux Saillie Papineau. Dem: Fernando Rivera - Réso tr. CG 19 0142 - Gré à gré - V/réf: Soumission.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	3 398,76 $	
QUEBEC MULTIPLANTS	1467793	16 AVR. 2021	OSTIGUY, MONYA	IN 325301 - Végétaux Saillie Papineau. Dem: Fernando Rivera - Réso tr. CG 19 0142 - V/réf: Bon d'achat 9 Avril 2021	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	8 679,21 $	
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1466384	08 AVR. 2021	VIEL, CHRISTIAN	SIRR_Renouvellement des licences AutoCAD Map 3D du 11 avril 2021 au 10 avril 2022	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	18 950,24 $	
SYSTEME D'INFORMATION BATIMENT DEVISUBOX INC	1469812	29 AVR. 2021	DESHAIES, SEBASTIEN	IN 459210 (GP) - Fourniture, installation, entretien et maintenance d'une caméra de suivi du chantier du 23 avril 2021 pour une durée de 31 mois - Dem: Tristan Desjardins Drouin - Gré à Gré - Réso tr: CG21 0141	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	19 873,08 $	
TERRAPEX ENVIRONNEMENT LTEE	1466262	08 AVR. 2021	BOULIANNE, MARTIN	IN 308801 - Unité mobile de traitement des eaux usées, Projet rue Christophe Colomb. Dem: Benoit Grondin - Réso tr. CG19 0241 - - V/#proposition CM5492.1_rev1	Infrastructures du réseau routier	Réseaux d'égout	39 895,25 $	
TERRAPEX ENVIRONNEMENT LTEE	1466262	08 AVR. 2021	BOULIANNE, MARTIN	IN 308801 - Unité mobile de traitement des eaux usées, Projet rue Christophe Colomb. Dem: Benoit Grondin - Réso tr. CG19 0241 - - V/#proposition CM5492.1_rev1	Infrastructures du réseau routier	Réseau de distribution de l'eau potable	46 194,49 $	
VIDEOTRON LTEE .	1465726	03 AVR. 2021	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	IN 304902 - Déplacement du réseau, poteaux déplacés rue Saint-André. Dem: Fernando Riviera - Réso tr. CG 18 0189 - Gré à gré, art. 573.3 par. 7 - V/réf: Projet ING-301552.	Infrastructures du réseau routier	Réseaux d'égout	15 060,69 $	
GROUPE SDM INC	1468683	22 AVR. 2021	GIRARD, MARIE-JOSEE	Travaux de plomberie tel que l'entente 18-17126 pour le service de l'eau, facture 202106 du 29 mars 2021	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	3 171,54 $	
LES PRODUITS ENERGETIQUES GAL INC.	1466280	08 AVR. 2021	GIRARD, MARIE-JOSEE	Location - Génératrice et câble pour traitement de l'eau usée. Installation et désinstallation. Facture 03146680	Lachine	Réseaux d'égout	8 240,02 $	
NORDIKEAU INC	1466758	12 AVR. 2021	GIRARD, MARIE-JOSEE	Rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc de l'arrondissement Lachine, no de réf. 8000-003-1048-rev01	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	15 065,71 $	
9311-9576 QUEBEC INC.	1467372	14 AVR. 2021	LAMBERT, LYNE	LAS-BCR-TP 2021 REVETEMENT BITUMINEUX RUE LAPIERRE	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	7 454,11 $	
CREUSAGE RL	1466295	08 AVR. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	ARR LAS_Pour le paiement de la facture F11451_TP 2021 - Fouilles exploratoires d'entrée en plomb- pour 8 résidences à LaSalle	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	3 084,01 $	
CREUSAGE RL	1466860	12 AVR. 2021	LAMBERT, LYNE	LAS BCR TP 2021 - Fouilles exploratoires d'entrée en plomb- pour la rue Gérald et Knowlton	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	12 598,50 $	
LOISELLE INC.	1465861	06 AVR. 2021	LAMBERT, LYNE	LAS TP BCR 2021/Loiselle inc. traitem.ent et valorisation de sol contaminés de type BC sans odeur-2021 - Entente 1402167	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	11 368,05 $	1402167
SCIAGE DE BETON 2000 INC.	1468010	19 AVR. 2021	LAMBERT, LYNE	LAS TP BCR 2021 - SCIAGE DE BETON 2000 besoin pontcuel été 2021	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	5 049,89 $	
CENTRE DES ARTS DE LA SCENE PAULINE-JULIEN	1397622	12 AVR. 2021	MORIN, PIERRE YVES	IBSGEN - Plan de médiation culturelle 2018-2021	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Autres - activités culturelles	7 305,06 $	
NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.	1465617	01 AVR. 2021	PROVENCHER, SYLVAIN	IBSGEN - 2021 - Service d'analyse des demandes de permis d'abattage d'arbres- Offre de service du 26 mars 2021	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Horticulture et arboriculture	4 698,45 $	
PEPINIERE AUCLAIR ET FRERES (1991) INC.	1465607	01 AVR. 2021	LANE, TREVOR	IBSGEN - 2021 - Plantes - Soumission 3668	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Horticulture et arboriculture	5 444,12 $	
STELEM (CANADA) INC.	1465803	06 AVR. 2021	MORIN, PIERRE YVES	IBSGEN - 2021 - Équipements et produits aqueduc et égout - Factures 086873 - 086966 - 086972 - 086974 -	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	3 154,87 $	
A-1 MACHINERIE INC.	DIC999266	08 AVR. 2021	ROY, PATRICK	LOCATION CHARIOT ÉLÉVATEUR TOYOTA + CHARGEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 099,74 $	
ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITEE	1468623	22 AVR. 2021	RADI, NASSIRI	Location d'un balai compact de marque Bucher modèle CityCat 5006XL (2016 ou plus récent) incluant 3e brosse RDP/PAT brosse de caniveaux et flèche de signalisation, pour 3 mois (1er avril au 30 juin 2021) -	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	26 752,91 $	
ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITEE	AVM998115	15 AVR. 2021	BOURRET, YANICK	PIECES MELANGÉES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 985,14 $	
ACIER TAG / RIVE-NORD	SLT997944	01 AVR. 2021	MONTPETIT, SYLVAIN	ACIER ATELIER MECANIQUE AUT S.LEDUC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 227,21 $	
ADF DIESEL MONTREAL INC.	ROS998672	12 AVR. 2021	BELANGER, BRUNO	PIECES JOB MOTEUR CAMION INCENDIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 531,31 $	
ADF DIESEL MONTREAL INC.	ROS999720	19 AVR. 2021	LESSARD, SIMON	TETE MOTEUR CUMMINS NEUVE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 251,99 $	
AGRITEX	CAR999234	08 AVR. 2021	JUTEAU, JACQUES	P/O POUR AGRITEX ST ROCH REPARATION DIFFERENTIEL AVANT SELON BON DE TRAVAIL: 172242	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 847,88 $	
AIR LIQUIDE CANADA INC	DIC1000235	19 AVR. 2021	ROY, PATRICK	CAGE D'ENTREPOSAGE POUR CYLINDRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 624,69 $	
ATELIERS DE RADIATEURS BERNARD INC.	ROS1000502	21 AVR. 2021	AUBIN, FREDERIC	REBATIR RADIATEUR À NEUF, AVEC RÉSERVOIR EN CUIVRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 797,92 $	
BATTERIES DIXON INC.	CAR998022	14 AVR. 2021	AUDY, MICHEL	FR48/25EA CHARGEUR A BATTERIE 48 V	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 478,98 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BATTERIES NATECH INC.	CAR998656	13 AVR. 2021	GAUVREAU, ALAIN	C1577548 (ACHAT DE DEUX CAISSONS (BATTERIE) POUR APPAREIL ZAMBONI 2007	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 446,26 $	
BOULEVARD DODGE-CHRYSLER-JEEP (2000) INC.	MAD1001209	29 AVR. 2021	RECTON, YAN	fournir po pour réparation transmission	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 750,77 $	
BOULEVARD DODGE-CHRYSLER-JEEP (2000) INC.	MAD999114	14 AVR. 2021	CHRETIEN, NORMAND	REPARATION DU SYSTEME ANTI POLLUTION FILTRE A PARTICULE ECT.....	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 777,26 $	
BRANDT TRACTEUR	DIC995462	26 AVR. 2021	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR UN PO A BRANDT POUR LA REPARATION DU DIFFERENTIEL, LE REMPLACEMENT DU TURBO ET EGR COOLER ET VERIFIER LA TETE DE MOTEUR SELON LA SOUMISSION CI-JOINT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	15 141,62 $	
BRANDT TRACTEUR	MAD968732	28 AVR. 2021	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO A BRANDT BROSSARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	19 017,75 $	
BRANDT TRACTEUR	MAD968734	28 AVR. 2021	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO A BRANDT BROSSARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	15 687,75 $	
BRANDT TRACTEUR	ROS1001189	29 AVR. 2021	PASCAL, RAOUL	PIECES POUR REMISE A NEUF DE RETROCAVEUSE JOHN DEERE FOURNISSEUR EXCLUSIF DE PIECES D'ORIGINE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 152,84 $	
BRIDGESTONE CANADA INC.	1468990	26 AVR. 2021	VEILLETTE, PATRICK	ACHAT DE PNEUS BRIDGESTONE POUR LE COE ET J-F	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 003,95 $	1348750
BRIDGESTONE CANADA INC.	1469621	29 AVR. 2021	THIBAULT, MAXIME	ACHAT DE PNEUS DE CARAVAN ET 4 PNEUS POUR SEBASTIEN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 820,37 $	
CAMFIL FARR (CANADA) INC.	ROS998903	06 AVR. 2021	LESSARD, SIMON	FILTREUR DURAFIL SALLE DE POMPE 24X24X12	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 489,65 $	
CAMION ISUZU MONTREAL OUEST (2015) INC.	DIC999657	13 AVR. 2021	ROY, PATRICK	314-15167	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 219,33 $	
CAMION & REMORQUE H.K. INC.	AVM999401	26 AVR. 2021	GAUVREAU, ALAIN	FACTURE : H40295 - SOUMISSION 104423	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 207,05 $	
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	CAR999613	13 AVR. 2021	GAUVREAU, ALAIN	REMPLACEMENT DU TCM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 276,07 $	
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	CAR1000406	20 AVR. 2021	ROUSSEL, BRUNO	UNITÉ : 597-09490 W/O : 1049439	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 613,95 $	
CENTRE DU CAMION ET REMORQUES CAMTEK INC.	CAR999416	12 AVR. 2021	CRITES, JEAN-PHILIPPE	UNITÉ : 317-12038	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	15 420,07 $	
CENTRE DU CAMION U.T.R. INC.	DIC999147	15 AVR. 2021	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO POUR ACHAT DE PIÈCES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 845,80 $	
CERTIFLO INC.	LAS999367	09 AVR. 2021	LAPLANTE, JEAN-MARC	EFFECTUER LES REPARATION SUITE A L'INSPECTION SELON SOUMISSION 101114	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 547,83 $	
CERTIFLO INC.	VER993868	16 AVR. 2021	VEILLETTE, PATRICK	UNITÉ 323-07580 POMPE DE CITERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 361,36 $	
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	SLT1000022	19 AVR. 2021	DYOTTE, MATHIEU	REPARATION UNITÉ 233-06749	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 623,38 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	DIC1000202	19 AVR. 2021	GAUVREAU, ALAIN	FAIRE UN P.O. POUR CLIFFORD UNDERWOOD POUR LA FACTURE # 2021-74641AU MONTANT DE 9 164.80 AVANT TAXE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 621,89 $	
COOPER EQUIPMENT RENTALS LIMITED	1467815	16 AVR. 2021	CLOUTIER, SIMON	MRA_Location nacelle de 80-85 pieds pour 45 jours pour l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 695,59 $	
CUBEX LIMITED	DIC1000061	19 AVR. 2021	GAUVREAU, ALAIN	Pièce de balais	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 184,68 $	
CUBEX LIMITED	NME999345	09 AVR. 2021	BRISEBOIS, JOEL	pièces de balais ravo	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 292,57 $	
CUBEX LIMITED	NME999345	12 AVR. 2021	BRISEBOIS, JOEL	pièces de balais ravo	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	70,34 $	
CUMMINS CANADA ULC	AVM1000732	23 AVR. 2021	BOURRET, YANICK	PAYER FACTURE #AN-68833	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 354,27 $	
CUMMINS CANADA ULC	AVM999402	11 AVR. 2021	GAUVREAU, ALAIN	PAYER FACTURE #AN-73737	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 202,61 $	
CUMMINS CANADA ULC	CAR1000983	27 AVR. 2021	GAUVREAU, ALAIN	P/O POUR CUMMINS CANADA # SOUMISSION 314-14245 27 SELON # DE RÉFÉRNCE: 188852 AVRIL 2021	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 810,11 $	
CUMMINS CANADA ULC	PIR1000739	23 AVR. 2021	MOCANU, SILVIU	2021 PFDS BCG SERV. EXT. REP. FUITE ANTIGEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 412,07 $	
CUMMINS CANADA ULC	SLT1001020	28 AVR. 2021	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE EXT AUT S.LEDUC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 291,69 $	
CUMMINS CANADA ULC	SLT998860	06 AVR. 2021	MONTPETIT, SYLVAIN	service ext aut s.leduc	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 757,47 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CUMMINS CANADA ULC	SLT999052	07 AVR. 2021	MONTPETIT, SYLVAIN	service ext aut s.leduc	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 720,95 $	
CYCLO CHROME INC.	1469253	27 AVR. 2021	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO POUR RÉPARATION DE VÉLOS DU SPVM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 320,53 $	
DESJARDINS FORD LTEE	PIR997064	12 AVR. 2021	CRITES, JEAN-PHILIPPE	2021 PFDS BCG SERV. EXT. REP. FUITE HUILE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 127,66 $	
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1468140	20 AVR. 2021	RADI, NASSIRI	MRA_Pour payer la facture 8404014220_AO 19-17903_Location de nacelle 60 pieds	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 561,72 $	
EQUIPEMENTS J.K.L. INC.	MAD991167	19 AVR. 2021	VEILLETTE, PATRICK	UNITÉ:923-08250 W/O:1036149	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 915,43 $	
EQUIPEMENTS J.K.L. INC.	VER999503	12 AVR. 2021	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIE B/C POUR SOUMISSION DE JKL REPARATION POMPE A EAU ET HYDRAILIQUE SOUMISSION 7016	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 104,95 $	
EQUIPEMENT SMS INC.	CAR1000062	15 AVR. 2021	JUTEAU, JACQUES	SUPPORT CABINE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 884,08 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	DIC997947	01 AVR. 2021	VEILLETTE, PATRICK	COMMANDE + DE $3000.00	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 311,87 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	LAC999776	14 AVR. 2021	HUARD, FRANCOIS	FOURNIRE UN P.O POUR LA COMPAGNIE EQUIPEMENT PLANNORD ,SOUMISSION EL05568	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 327,22 $	
EQUIPEMENTS ROBERT	PIR994483	03 AVR. 2021	MOCANU, SILVIU	2021 PFDS BCG ENS. DE PIÈCES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 458,91 $	
EQUIPEMENTS ROBERT	PIR994483	27 AVR. 2021	MOCANU, SILVIU	2021 PFDS BCG ENS. DE PIÈCES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	152,91 $	
EQUIPEMENTS STINSON (QUEBEC) INC.	1467813	16 AVR. 2021	CLOUTIER, SIMON	Gré à gré - Fourniture d'une remorque non-motorisée avec Benne à asphalte basculante de 4 tonnes tel que devis 71821A11	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	55 433,40 $	
EQUIPEMENTS TWIN (LAVAL) INC.	PIR999222	08 AVR. 2021	LATOUR, REMI-PAUL	CYLINDRE DE LEVAGE BENNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 202,11 $	
EQUIPEMENTS TWIN (LAVAL) INC.	PIR999303	08 AVR. 2021	CRITES, JEAN-PHILIPPE	REPARER BOITE (FACT.# 9002315)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 882,69 $	
EXPROLINK INC.	CAR1000150	23 AVR. 2021	BERRAHMA, SALIM	CLOS ST MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	17,09 $	
EXPROLINK INC.	CAR1000150	16 AVR. 2021	BERRAHMA, SALIM	CLOS ST MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 121,77 $	
EXPROLINK INC.	CAR1000746	28 AVR. 2021	BERRAHMA, SALIM	109-15123	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	27,55 $	
EXPROLINK INC.	CAR1000746	23 AVR. 2021	BERRAHMA, SALIM	109-15123	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 456,70 $	
EXPROLINK INC.	CAR1000939	27 AVR. 2021	BERRAHMA, SALIM	109-11388	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 177,44 $	
EXPROLINK INC.	MAD1000748	23 AVR. 2021	RECTON, YAN	MV-11788 FILTRE DANS LE CUVE ARRIERE POUR SYSTEME D'ASPIRATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 078,75 $	
EXPROLINK INC.	NME999560	13 AVR. 2021	BRISEBOIS, JOEL	FRAIS DE TRANSPORT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	48,66 $	
EXPROLINK INC.	NME999560	13 AVR. 2021	BRISEBOIS, JOEL	19486-AB CABLE DACIER DE RETENU DE BENNE ARRIERE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 104,48 $	693966
FASTENAL CANADA LTEE	ROS1000468	26 AVR. 2021	BELANGER, BRUNO	ETAUX DE MECANICIEN POUR ATTELIER MECANIQUE VIAU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	738,42 $	
FASTENAL CANADA LTEE	ROS1000468	21 AVR. 2021	BELANGER, BRUNO	ETAUX DE MECANICIEN POUR ATTELIER MECANIQUE VIAU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 631,91 $	
FINITION ULTRASPEC INC	ROS1000342	20 AVR. 2021	BEAULIEU, DAMIEN	PIECE A ANODISÉ POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR L'U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 872,98 $	
FORTIER AUTO (MONTREAL) LTEE.	ANJ995355	13 AVR. 2021	VEILLETTE, PATRICK	AR 246-12536/REMPLACEMENT DU MOTEUR 010321	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 167,71 $	1401636
FORTIER AUTO (MONTREAL) LTEE.	DIC997733	01 AVR. 2021	ARCE, CRISTIAN	TURBO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 866,14 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	AVM999403	11 AVR. 2021	GAUVREAU, ALAIN	PAYER FACTURE #532618	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 265,40 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR1000017	15 AVR. 2021	JUTEAU, JACQUES	0SEPARATEUR FUEL---EAU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 181,71 $	1336848
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR1000017	15 AVR. 2021	JUTEAU, JACQUES	RADIATEUR MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 306,42 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR1000233	19 AVR. 2021	TROTTIER, LUC	CONNECTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	37,00 $	1337753
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR1000233	19 AVR. 2021	TROTTIER, LUC	COMPRESSEUR A AIR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 133,08 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR998710	13 AVR. 2021	JUTEAU, JACQUES	8O"RING	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	97,63 $	1336848

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR998710	01 AVR. 2021	JUTEAU, JACQUES	0RENFORT DAILE C/D	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 613,25 $	1336848
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR998785	01 AVR. 2021	GAUVREAU, ALAIN	P/O POUR SOUMISSION INSP PEP POUR GLOBOCAM ANJOU # DE SOUMISSION: RC0331A	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 001,75 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR998785	14 AVR. 2021	GAUVREAU, ALAIN	MONTANT FINAL DE LA FACTURE # 251205 AU MONTANT DE 4495.58 AVANT TAXES , CE MONTANT EST SOUSTRAIT DES SOUMISSION PRÉCÉDENTE DONC: 954.16 + 1267.46= 2221.62- 4495.58 =2273	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 387,37 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR998785	13 AVR. 2021	GAUVREAU, ALAIN	FRAIS SUPPLÉMENTAIRE SELON UNE DEUXIEME SOUMISSION # SC0406E	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 330,67 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DEU45774	14 AVR. 2021	VEILLETTE, PATRICK	2021 - BC OUVERT GLOBOCAM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 249,37 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC1000293	21 AVR. 2021	POMPONI, GINO	6CORE COMPRESSEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 127,60 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC994151	09 AVR. 2021	TREMBLAY, MICHEL	DDE/RA0001404378 POMPE D'UREE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 314,20 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC995959	06 AVR. 2021	VEILLETTE, PATRICK	PIECE POUR REPARATION SYSTEME DPF	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 133,73 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC996388	01 AVR. 2021	RECTON, YAN	ACHAT POUR REMPLACEMENT EGR COOLER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	62,49 $	1336848
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC996388	07 AVR. 2021	RECTON, YAN	ACHAT POUR REMPLACEMENT EGR COOLER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9,12 $	1336848
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC996388	16 AVR. 2021	RECTON, YAN	ACHAT POUR REMPLACEMENT EGR COOLER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 072,12 $	1336848
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC998951	07 AVR. 2021	VEILLETTE, PATRICK	2CAT0R8340 COMPRESSEUR CORE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 396,36 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC999190	08 AVR. 2021	POMPONI, GINO	007-24359-000 COOLER TRANSMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 891,18 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD1000274	20 AVR. 2021	CHRETIEN, NORMAND	JOB DINJECTEUR COMPLETE MOTEUR CUMMINS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 275,50 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD1000501	21 AVR. 2021	VEILLETTE, PATRICK	fournir po pour réparation fuite huile moteur et moteur surge.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 517,94 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD1001036	28 AVR. 2021	RECTON, YAN	014-19372-000 CORE BOITIER DE DIRECTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 791,99 $	1336848
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD1001221	29 AVR. 2021	GRENON, LUC	FOURNIR PO A GLOBOCAM ANJOU POUR RÉPARATION FUITE MOTEUR ET AUTRES.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	14 763,29 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD998970	06 AVR. 2021	VEILLETTE, PATRICK	UNITÉ:317-12074 W/O:1047473	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 777,01 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	PIR998834	06 AVR. 2021	CRITES, JEAN-PHILIPPE	0CONTRE EC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	20 159,55 $	1336848
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	DIC1000185	19 AVR. 2021	GAUVREAU, ALAIN	PAYER FACTURE POUR REPARATION MOTEUR ET FREIN ARR. SELON SOUMISSION RB-0408-A	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 523,76 $	
GOODYEAR CANADA INC.	ANJ999354	09 AVR. 2021	ROY, ALAIN	AR 246-12536/225/70R19.5 GT fuel max RTD 139172808 090421	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 716,97 $	1348816
GROUPE ENVIRONNEMENTAL LABRIE INC.	MAD998689	01 AVR. 2021	DUCLOS, CHARLES	UNITÉ:317-12074 W/O:1046270	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 288,44 $	
GROUPE ST-HENRI INC.	DIC999546	13 AVR. 2021	ROY, PATRICK	INSPECTION SAAQ ET RÉPARATIONS DIVERS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 838,44 $	
HARNOIS ENERGIES INC.	CAR998240	15 AVR. 2021	GAUVREAU, ALAIN	C1576644 (ACHAT D'HUILE 5W20 SYNTHETIQUE POUR ATELIER DES CARRIÈRES)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 202,06 $	
HEBDRAULIQUE INC.	DIC1000203	19 AVR. 2021	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR UN P.O. A HEBDRAULIQUE POUR LA REPARATION DU CYLINDRE FACTURE # S44-309260 AU MONTANT DE 2685 AVANT TAXES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 818,91 $	
HEBDRAULIQUE INC.	PIR997935	15 AVR. 2021	MOCANU, SILVIU	2021 PFDS BCG RACC. HYDRAULIQUES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 387,84 $	
HYDRAULIQUES RNP 2016 INC.	DIC999909	14 AVR. 2021	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P/O POUR TRAVAUX TEL QUE SOUMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 899,91 $	
HYDRAUMAX ATELIER D'USINAGE INC.	CAR1000182	21 AVR. 2021	TROTTIER, LUC	RECONDITIONNER CYLINDRE HYDRAULIQUE - TAG 04638	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 267,73 $	
HYDRAUMAX ATELIER D'USINAGE INC.	CAR998244	19 AVR. 2021	CRITES, JEAN-PHILIPPE	RECONDITIONNER POMPE KOMATSU 708-1L-00380 - TAG 04622	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 304,50 $	
INDUSTRIES JACQUES INC.	SLT1000495	29 AVR. 2021	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES EXT AUT S.LEDUC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 692,93 $	
INTERNATIONAL RIVE NORD INC.	PIR1001168	29 AVR. 2021	CRITES, JEAN-PHILIPPE	2021 PFDS BCG SERV. EXT. REP UNITE 285-10153	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 598,42 $	
INTERNATIONAL RIVE NORD INC.	PIR998840	02 AVR. 2021	CRITES, JEAN-PHILIPPE	REPARER VEHICULE (FACT. # 268037)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 459,99 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
J.A. LARUE INC	CAR996942	08 AVR. 2021	DYOTTE, MATHIEU	PIECES DE ROULEAU COMPACTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 598,74 $	
J.A. LARUE INC	DIC997961	07 AVR. 2021	LEBRUN, ANDRÉ	4812123466 POMPE HYDRAULIQUE DE TRACTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 658,92 $	
J.A. LARUE INC	LAC999986	15 AVR. 2021	TOSKA, ERMIR	910286 SNAP RING PAGE 34-7	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 350,36 $	1288537
J.A. LARUE INC	VER1001222	29 AVR. 2021	LAJEUNESSE, MARC	FACT:I000057618 / CHAINE DE TRANSFER CASE (DROP BOX) 340499	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 467,21 $	
J.C. TRANSMISSION INC.	DIC999869	14 AVR. 2021	DUCLOS, CHARLES	UNITÉ:212-16294 W/O:1052647 ESTIMÉ:69846 Travaux effectuer à la demande de Richard Caza	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 402,93 $	
JOE JOHNSON EQUIPEMENT INC.	CAR999722	13 AVR. 2021	GAUVREAU, ALAIN	P/O SELON SOUMISSION 009771 INSPECTION 4000HRS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 868,05 $	
JOE JOHNSON EQUIPEMENT INC.	CAR999722	28 AVR. 2021	GAUVREAU, ALAIN	RÉPARATION SUITE A L'INSPECTION SELON # DE SOUMISSION : 008843	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 415,17 $	
KENWORTH MONTREAL	MAD1000119	21 AVR. 2021	GARNEAU, DOMINIC	CHANGER TURBO COMPLET SUR MOTEUR ISL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 407,70 $	
KENWORTH MONTREAL	ROS1000393	20 AVR. 2021	LESSARD, SIMON	EGR COOLER 4999595	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 107,02 $	
KONECRANES CANADA INC.	VER999813	14 AVR. 2021	VEILLETTE, PATRICK	SOUMISSION 1-16SY9655 RÉPARATION PONT ROULANT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 115,85 $	
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	CAR999419	12 AVR. 2021	ROUSSEL, BRUNO	UNITÉ : 592-16168	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 229,79 $	
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	CAR999421	12 AVR. 2021	ROUSSEL, BRUNO	UNITÉ : 593-16167	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 742,14 $	
LAVAGE TECHNI-PRO INC.	AVM999394	11 AVR. 2021	BOURRET, YANICK	PAYER FACTURES MULTIPLES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 866,16 $	
LAVAGE TECHNI-PRO INC.	AVM999394	13 AVR. 2021	BOURRET, YANICK	PAYER FACTURES MULTIPLES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	511,81 $	
LE GROUPE GUY INC.	MAD999372	13 AVR. 2021	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO POUR FAIRE L'INSPECTION STATUTAIRE, REPARATION SUITE A L'INSEPCTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 525,34 $	
LE GROUPE GUY INC.	MAD999373	13 AVR. 2021	ITIM, SAÏD	FAIRE L'INSPECTION STATUTAIRE, REPARATION SUITE A L'INSEPCTION STATUTAIRE SELON SOUMISSION BL70888	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 114,60 $	
LE GROUPE GUY INC.	MAD999374	13 AVR. 2021	ITIM, SAÏD	VERIFIER LE BOITIER DE DIRECTION ET LES COMPOSANTES DE LA DIRECTION, EFFECTUER LES REPARATIONS SELON LA SOUMISSION BL70662	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 317,54 $	
LE GROUPE GUY INC.	VER999429	12 AVR. 2021	VEILLETTE, PATRICK	PAYER FACTURE GROUPE GUY POUR INSPECTION ET REPARATIONS FACTURE BL70239	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 339,31 $	
LE GROUPE GUY INC.	VER999434	12 AVR. 2021	VEILLETTE, PATRICK	PAYER FACTURE BL70661 GROUPE GUY POUR INSPECTION ET REPARATIONS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	16 396,19 $	
LES ENTREPRISES DOUGLAS POWERTECH INC	MAD999624	13 AVR. 2021	ITIM, SAÏD	PAYER FACTURE POUR RÉPARER LE HARNESS ET REMPLACER LA POMPE DPF	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 516,15 $	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	MAD969838	15 AVR. 2021	BRISEBOIS, JOEL	VERIFIER MOTEUR NE DEMARRE PLUS QUAND CHAUD +FAIRE MISE AU POINT COMPLETE +VERIFIER SYSTEME ELECTRIQUE BEAUCOUP DE VERT DE GRIS PARTOUT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 918,65 $	
LES EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE	PIR994786	08 AVR. 2021	ARSENAULT, JESSY	ACHAT EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 076,04 $	
LES PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	DIC1001098	28 AVR. 2021	ROY, PATRICK	brosse de balais	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 364,32 $	
LES RESSORTS LASALLE INC	MAD998604	01 AVR. 2021	BLAIS, JEAN-ROBERT	RÉPARER SUSPENSION AVANT C/D AFFAISÉE RÉPARER BOLTS DE LA TORQUE ROD DU DIFFÉRENTIEL ARRIÈRE LOUSSE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 646,21 $	
LES RESSORTS LASALLE INC	MAD998962	12 AVR. 2021	BLAIS, JEAN-ROBERT	LAMES AV GAUCHE ET DROIT AFFESSER ET TIMBREN AVANT GAUCHE ARRACHER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 949,08 $	
LES RESSORTS LASALLE INC	PIR1000691	28 AVR. 2021	MOCANU, SILVIU	2021 PFDS BCG SERV. EXT. REP. SUSP. UNITE 396-13058	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 658,55 $	1434269
LES RESSORTS LASALLE INC	PIR999352	13 AVR. 2021	LATOUR, REMI-PAUL	PIECES DE SUSPENSION (FACT. # 88809)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 690,70 $	1434269
LES RESSORTS LASALLE INC	PIR999504	13 AVR. 2021	MOCANU, SILVIU	2021 PFDS BCG SERVICE EXTERNE: REP UNITE 293-16308	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 392,37 $	1434269
LES RESSORTS LASALLE INC	PIR999640	14 AVR. 2021	LATOUR, REMI-PAUL	REPARER SUSPENSION (FACT. # 88822)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 591,42 $	1434269
LES RESSORTS LASALLE INC	SLT1000028	19 AVR. 2021	DYOTTE, MATHIEU	REPARATION UNITÉ 396-14064	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 687,17 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES RESSORTS LASALLE INC	SLT998821	06 AVR. 2021	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE EXT S.LEDUC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 962,78 $	
LES RESSORTS LASALLE INC	VER998708	06 AVR. 2021	VEILLETTE, PATRICK	UNITÉ 395-13231 RÉPARTION SUSPENSION AVANT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 172,95 $	1434269
LES RESSORTS LASALLE INC	VER999551	14 AVR. 2021	VEILLETTE, PATRICK	UNITÉ 314-11473 REMPLACER KING PIN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 024,69 $	
LES TRANSPORTS LACOMBE INC	1469281	27 AVR. 2021	CLOUTIER, SIMON	MRA-SERVICE DE DÉMÉNAGEMENT -POUR Transport de coffres suite au transfert des employés	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	14 960,72 $	
LOCAPRO 2002	PIR997277	07 AVR. 2021	MOCANU, SILVIU	2021 PFDS BCG COURROIE ET AUTRES PIÈCES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 089,41 $	
LOCAPRO 2002	PIR997277	11 AVR. 2021	MOCANU, SILVIU	2021 PFDS BCG COURROIE ET AUTRES PIÈCES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 464,34 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1329462	22 AVR. 2021	RADI, NASSIRI	Paiement factures- Location panel allongé ¾ toit moyen pour Rosemont - aqueduc (avril à juin 2020)- Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	14 012,68 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1406484	22 AVR. 2021	RADI, NASSIRI	Location auto compacte hybride pour finances (décembre 2019 à octobre 2020) et (novembre 2020 à mars 2021)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 392,18 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1456359	22 AVR. 2021	RADI, NASSIRI	MRA_Location d'un crew cab 4x4 1 tonne essence pour le Service de l'Eau, pour une période de 3 mois (février à avril 2021)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 551,20 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1456406	22 AVR. 2021	RADI, NASSIRI	MRA_Location camion-cube 16 pieds pour le Service de l'Eau pour une période de 3 mois (février à avril 2021 ajout mai à juin 2021)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 084,53 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1456621	22 AVR. 2021	RADI, NASSIRI	MRA_Location d'un crew cab 4x4 1 tonne essence pour le Service de l'Eau, pour une période de 3 mois (février à avril 2021 ajout mai 2021)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 551,20 $	
LONGUS EQUIPEMENT INC.	DIC999729	16 AVR. 2021	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO POUR ACHAT DE PIÈCES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 254,40 $	
MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE INC.	AVM997916	16 AVR. 2021	GAUVREAU, ALAIN	RÉPARER POMPE HYDRAULIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 023,92 $	
MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE INC.	CAR998766	07 AVR. 2021	BERRAHMA, SALIM	CLOS ST MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 318,54 $	
MANUFACTURIER BONNEAU (1990) INC.	CAR1000463	20 AVR. 2021	TROTTIER, LUC	FOURNIR BON DE COMMANDE POUR FAIRE VERIFIER LE MECANISME DE MONTEE ET DESCENTE DU PONT ROULANT MIZIA 12.5 TONNES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 842,80 $	
MECANO ALCA INC	CAR999231	12 AVR. 2021	BERRAHMA, SALIM	393-07117	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	14,17 $	
MECANO ALCA INC	CAR999231	08 AVR. 2021	BERRAHMA, SALIM	393-07117	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 010,30 $	
MERCEDES-BENZ LAVAL	MAD999388	09 AVR. 2021	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO POUR DIAGNOSTIQUER ET RÉPARER LE MOTEUR QUI ARRETE EN DESÉCCELERATION.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 703,42 $	
MERCEDES BENZ RIVE SUD	VER999667	28 AVR. 2021	LAJEUNESSE, MARC	FACT:273866PG / SIEGE C/G (CHAUFFEUR) 000-910-25-04-9G66	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 393,12 $	
MERCEDES-BENZ WEST ISLAND	LAS999694	13 AVR. 2021	HUARD, FRANCOIS	AJOUT POUR REPARATION DU MOTEUR SELON SOUMISSION 986307	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 033,21 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	DIC986835	26 AVR. 2021	THIBAULT, DENIS	FACT.#DA0008014872 / FOURNIR UN PO A MICHELIN (COMPTE NATIONAL 0329487) SELON ENTENTE CSPQ POUR LA FOURNITURE DE 9 PNEUS NEUFS EFFECTUE PAR PNEU LAMATER SELON L'ESTIMATIO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 596,30 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	DIC993247	20 AVR. 2021	THIBAULT, DENIS	FACT.#8081347 / FOURNIR UN PO A MICHELIN (COMPTE NATIONAL 0329487) SELON ENTENTE CSPQ POUR LA FOURNITURE DE 8 PNEUS NEUFS EFFECTUE PAR PNEU LAMATER SELON L'ESTIMATION # B	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 376,58 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	LAC1000419	20 AVR. 2021	TOSKA, ERMIR	FOURNIRE UN P.O POUR MICHELIN CANADA	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 985,02 $	1348797
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	VER1000124	16 AVR. 2021	LEFEBVRE, RICHARD	UNITÉ 437-12376 PNEU 2205R25	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 985,02 $	1348797
MULTI-PRESSIONS L.C. INC.	CAR991195	07 AVR. 2021	LUSSIER, STEPHANIE	DEVIDOIR À DEGRAISSEUR+MÉLANGEUR +205L DE PRODUIT POUR SALLE DE LAVAGE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 303,45 $	
MULTI-PRESSIONS L.C. INC.	PIR998864	15 AVR. 2021	MOCANU, SILVIU	2021 ILE BIZARD POMPE T88	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 375,10 $	
ND GRAPHICS INC.	ROS999328	12 AVR. 2021	BEAULIEU, DAMIEN	PAPIER NOIR REFLECTIF POUR LE LETTRAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 830,46 $	
O.J. COMPAGNIE	PIR998004	14 AVR. 2021	CRITES, JEAN-PHILIPPE	2021 ILE BIZARD ENS. DE ROUES ET FILTRES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 748,02 $	
O.J. COMPAGNIE	PIR998004	15 AVR. 2021	CRITES, JEAN-PHILIPPE	2021 ILE BIZARD ENS. DE ROUES ET FILTRES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	475,16 $	
ORDI-CAM 2000 INC.	CAR998679	01 AVR. 2021	LUSSIER, STEPHANIE	PAYER FACTURE ORDI-CAM M20168 1958.25$ + TX CALIBRATION BALANCE + REMPLACER MONITEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 055,92 $	
ORDI-CAM 2000 INC.	CAR999082	13 AVR. 2021	BERRAHMA, SALIM	293-10060	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	26,25 $	
ORDI-CAM 2000 INC.	CAR999082	07 AVR. 2021	BERRAHMA, SALIM	293-10060	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 905,53 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PETROLES DUPUIS & FILS INC.	AVM994566	11 AVR. 2021	BOURRET, YANICK	HUILE 15W40 VRAC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 043,90 $	
PETROLES DUPUIS & FILS INC.	CAR1000849	26 AVR. 2021	BERRAHMA, SALIM	CLOS ST MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 179,37 $	
PETROSUR LTEE	1468690	22 AVR. 2021	RADI, NASSIRI	MRA_OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR 7 SITES_VÉRIFICATION DES ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 238,88 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	CAR998097	06 AVR. 2021	AUDY, MICHEL	C1576286 (ACHAT DE PIÈCES POUR DÉPÔT DES CARRIÈRES)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 567,94 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	CAR998097	07 AVR. 2021	AUDY, MICHEL	C1576286 (ACHAT DE PIÈCES POUR DÉPÔT DES CARRIÈRES)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	61,23 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	DEU45772	14 AVR. 2021	VEILLETTE, PATRICK	2021 - BC OUVERT PIECES AUTO JARRY	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 249,37 $	
PIECES D'AUTO ST-HENRI	ROS999127	07 AVR. 2021	LESSARD, SIMON	REEL LEG-L8611FZ (DANS G2S)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 118,54 $	
PNEUS BELISLE (BOUCHERVILLE) INC.	CAR986640	22 AVR. 2021	CRITES, JEAN-PHILIPPE	0MAIN D'OEUVRE PNEU BELISLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 108,69 $	
PNEUS BELISLE (BOUCHERVILLE) INC.	CAR988668	06 AVR. 2021	GAUVREAU, ALAIN	ACHAT PNEU GARAGE ROSEMONT PNEUS BÉLISLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 357,76 $	
PNEUS BELISLE (BOUCHERVILLE) INC.	CAR988668	12 AVR. 2021	GAUVREAU, ALAIN	ACHAT PNEU GARAGE ROSEMONT PNEUS BÉLISLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 507,21 $	
PNEUS BÉLISLE (MONTRÉAL) INC.	PIR1000078	19 AVR. 2021	ARSENAULT, JESSY	ACHAT EXTERNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 099,12 $	
PNEUS METRO INC.	MAD999686	13 AVR. 2021	ITIM, SAÏD	REMPLACEMENT DE CARCASSE 20.5R25, RECHAPAGE DE LA NOUVELLE CARCASSE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 013,66 $	
PNEUS METROPOLITAINS INC.	MAD1000220	29 AVR. 2021	RECTON, YAN	APPEL DE SERVICE POUR LE REMPLACEMENT DE 5X11R22.5 PLUS FOURNIR 3X11R25.5 MONTÉS SUR ROUES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 861,41 $	
REMATECH DIVISION BREMO	SLT1000015	15 AVR. 2021	DYOTTE, MATHIEU	RECONDITIONNER PIECES BALAIS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 200,58 $	
REMORQUAGE MOG INC.	AVM999397	11 AVR. 2021	BOURRET, YANICK	REMORQUAGE MULTIPLES VEHICULES RENCART	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 278,22 $	
RESSORT IDEAL LTEE	AVM999407	29 AVR. 2021	GAUVREAU, ALAIN	1 ER ESSIEU LOUSSE, A RÉPARER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 166,76 $	1434270
RESSORT IDEAL LTEE	CAR1000859	26 AVR. 2021	JUTEAU, JACQUES	P/O RESSORT IDEAL # SOUMISSION W0053816-02 SELON ENTENTE 1434270	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 953,14 $	1434270
RESSORT IDEAL LTEE	CAR1001121	28 AVR. 2021	CRITES, JEAN-PHILIPPE	UNITÉ : 293-07344 W/O : 1051298	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 570,41 $	1440236
RESSORT IDEAL LTEE	CAR999182	07 AVR. 2021	GAUVREAU, ALAIN	REPARATION DE LA SUSPENSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 248,52 $	1434270
RESSORT IDEAL LTEE	CAR999221	08 AVR. 2021	JUTEAU, JACQUES	P/O RESSORT IDEAL SELON # DE FACTURE : F0177852 ENTENTE 1440236	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 136,07 $	1440236
RESSORT IDEAL LTEE	CAR999902	26 AVR. 2021	JUTEAU, JACQUES	AJOUT SELON SOUMISSION W0053633-04 ET ENTENTE 1434270 REPARATION DE SUSPENSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 351,02 $	1434270
RESSORT IDEAL LTEE	CAR999902	14 AVR. 2021	JUTEAU, JACQUES	P/O RESSORT IDEAL SELON SOUMISSION W0053633-02 ET ENTENTE 1434270 REPARATION DE SUSPENSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 125,79 $	1434270
RESSORT IDEAL LTEE	DIC988904	07 AVR. 2021	TREMBLAY, MICHEL	RÉPARATION DE SUSPENSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 655,86 $	
RESSORT IDEAL LTEE	DIC997556	07 AVR. 2021	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO POUR RÉPARATION DE SUSPENSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 429,71 $	
RESSORT IDEAL LTEE	DIC998757	01 AVR. 2021	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR UN PO A RESSORTS IDEAL POUR L'INSPECTION PEP ET ENTRETIEN DEMANDE ET REPARATIONS AUTORISES SUR L`APPAREIL (CONFORMEMENT AUX MODALITES DE L`ENTENTE # 1440236)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 968,17 $	
RESSORT IDEAL LTEE	ROS998737	01 AVR. 2021	GARNEAU, DOMINIC	reparation de suspension sous entente	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 072,93 $	1434273
RESSORT IDEAL LTEE	ROS999829	14 AVR. 2021	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR P/O POUR RESSORT IDEAL # DE FACTURE F0177788	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 287,96 $	1440236
RESSORT IDEAL LTEE	SLD999590	14 AVR. 2021	MONGEON, JEAN-FREDERIC	SLD MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 620,38 $	1434270
RESSORTS MONTREAL-NORD LTEE	CAR1000817	26 AVR. 2021	GAUVREAU, ALAIN	P/O POUR INSPECTION PEP ET REPARATIONS SELON # DE FACT: 1036277	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 101,28 $	
RESSORTS MONTREAL-NORD LTEE	CAR1000819	26 AVR. 2021	JUTEAU, JACQUES	P/O SELON SOUMISSION REPARATION COMPRESSEUR A AIR SELON # DE SOUMISSION: 16481	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 612,36 $	
RESSORTS MONTREAL-NORD LTEE	CAR1001282	29 AVR. 2021	GAUVREAU, ALAIN	P/O POUR SOUMISSION # 16678 REMPLACEMENT DU DIFFERENTIEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 004,89 $	
ROBERT BOILEAU INC	CAR997141	08 AVR. 2021	AUDY, MICHEL	C1573696 (ACHAT D'UN MOTEUR ÉLECTRIQUE POUA APPAREIL ZAMBONI 2007)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 492,92 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROBERT BOILEAU INC	VER988171	08 AVR. 2021	LAJEUNESSE, MARC	UNITÉ 26 GARDE CHAINE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 745,11 $	
RYDER EQUIPEMENTS DE MANUTENTION	LAS999651	13 AVR. 2021	TOSKA, ERMIR	REPARATION DES FREINS SELON SOUMISSION SVQ0137690	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 414,97 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	CAR999071	08 AVR. 2021	CRITES, JEAN-PHILIPPE	REAPPROVISIONNEMENT DES HUILES EN VRAC - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 676,66 $	
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	PIR997440	30 AVR. 2021	CRITES, JEAN-PHILIPPE	2021 PFDS BCG REP. SUSPENSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 317,80 $	
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT998921	06 AVR. 2021	BRISEBOIS, LUC	Service mécanique	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 236,54 $	
ST-LEONARD NISSAN	CAR998297	06 AVR. 2021	AUDY, MICHEL	C1576286	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 714,22 $	
TECHNO FEU INC	ROS1000719	26 AVR. 2021	BELANGER, BRUNO	TRUNION MIV	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 997,85 $	
TECHNO FEU INC	ROS998826	06 AVR. 2021	CHARRON, DANIEL	#TL905052R, BARRE D'ÉCLAIRAGE AU LED CÔTÉ DROIT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 080,98 $	
TECHNO FEU INC	ROS999633	13 AVR. 2021	AUBIN, FREDERIC	CLUSTER KIT, GAUGE PANEL, TABLEAU DE BORD - pROGRAMMATION AU MILLAGE 101511KM ET 7063 HEURES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 380,10 $	1325290
TENAQUIP LIMITED	ROS1000465	20 AVR. 2021	BELANGER, BRUNO	ETABLIS POUR ATTELIER MECANIQUE VIAU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 937,96 $	
TENAQUIP LIMITED	ROS1000733	23 AVR. 2021	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	EQUIPEMENT D'aTELIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 677,26 $	
TENAQUIP LIMITED	ROS1001003	27 AVR. 2021	BELANGER, BRUNO	ETABLIS POUR ATELIER MECANIQUE VIAU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 273,21 $	
TENCO INC.	DIC999886	14 AVR. 2021	DUCLOS, CHARLES	UNITÉ:924-08225 W/O:1051911	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 666,60 $	
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS999810	14 AVR. 2021	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR P/O POUR L'ARSENAL # DE SOUMISSION 9571 POUR FILLAGE DANS ECHELLE, CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	16 888,65 $	
T.M.S. MAITRES DES CAMIONS LTEE	PIR997932	15 AVR. 2021	MOCANU, SILVIU	2021 PFDS BCG SERV. EXTERNE REP. UNITE 285-10153 ET 234-09334	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 488,78 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	CAR1000588	21 AVR. 2021	LUSSIER, STEPHANIE	REPARATIONS DE FUITES HYDRAULIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 827,49 $	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	DEU45773	14 AVR. 2021	VEILLETTE, PATRICK	2021 - BC OUVERT TRACTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 249,37 $	
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	CAR1000338	20 AVR. 2021	JUTEAU, JACQUES	P/O TROIS DIAMANTS SELON SOUMISSION REPARATION DE TRANSMISSION ET INSPECTION REGULIERE ET REPARATION SELON # DE FACTURES: BC23718 ET CRÉDIT # BC24469	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 781,11 $	
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	CAR999220	08 AVR. 2021	GAUVREAU, ALAIN	P/O POUR TROIS DIAMANTS SELON SOUMISSION REPARATION TRANMISSION + AIR CLIMATISER SELON SOUMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 310,40 $	
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	SLT1000890	26 AVR. 2021	CRITES, JEAN-PHILIPPE	SERVICE EXT AUT S.LEDUC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 174,30 $	
UAP INC.	VER999675	29 AVR. 2021	LAJEUNESSE, MARC	FACT:629-914290 / FLECHE SWS 5800	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 294,82 $	
ULINE CANADA CORP	CAR999389	09 AVR. 2021	GENNARELLI, GERARDO	BENNE BASCULANTE EN ACIER ROBUSTE - 2 VERGES CUBES**** MODELE H-2111R *** ROUGE *** 2058$ **** IMPORTANT (ROBUSTE POUR METAL)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 691,27 $	
ULINE CANADA CORP	ROS1000707	23 AVR. 2021	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	equipement d'atelier	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 831,67 $	
UNI-SELECT CANADA INC.	SLD998630	20 AVR. 2021	IOANNONE, REMO	SLD-MECANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 472,01 $	
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC.	DIC999576	13 AVR. 2021	ROY, PATRICK	Pièces de balais	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 790,57 $	
VEOLIA SERVICES A L'ENVIRONNEMENT	CAR988798	08 AVR. 2021	GAUVREAU, ALAIN	POMPER ET NETTOYER RÉSERVOIR D'ANTIGEL CONTAMINÉ À L'HUILE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 121,88 $	
VERMEER CANADA INC.	PIR996888	08 AVR. 2021	LATOUR, REMI-PAUL	REMPLACER ARBRE DE COUPE (FACT. # 16085045)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 276,19 $	
VERMEER CANADA INC.	PIR999150	13 AVR. 2021	CRITES, JEAN-PHILIPPE	REPARER MOTEUR (FACT. # 16085104)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 237,94 $	
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX	1468882	23 AVR. 2021	RADI, NASSIRI	MRA_Pour payer des factures_Essence sans plomb 2020 et 2021	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	25 208,68 $	
VILLE DE MONTREAL-EST	1467809	16 AVR. 2021	CLOUTIER, SIMON	MRA_Pour payer des factures_Consommation d'essence du SIM pour les mois de novembre et décembre 2020 et janvier 2021	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 464,72 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
9217-2089 QUEBEC INC.	021253	10 AVR. 2021	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:482955	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 917,36 $	
CHAMPLAIN DODGE CHRYSLER LTEE	bd45565	17 AVR. 2021	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:482574	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 419,30 $	
CHAMPLAIN DODGE CHRYSLER LTEE	bd45748	17 AVR. 2021	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:483094	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 613,84 $	
CHAMPLAIN DODGE CHRYSLER LTEE	bd45752	10 AVR. 2021	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:483028	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 040,20 $	
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	3127	10 AVR. 2021	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:482949	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 173,78 $	
GABRIEL MOTO B MONTREAL S.E.C.	32112	10 AVR. 2021	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:483008	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 299,46 $	
LAPIERRE FINE MECANIQUE INC.	170473	10 AVR. 2021	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:482515	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 559,19 $	
LES ENT. DM LEO INC.	66761	14 AVR. 2021	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:483105	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 330,92 $	
LES ENT. DM LEO INC.	66765	14 AVR. 2021	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:483047	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 404,67 $	
LES ENT. DM LEO INC.	66771	14 AVR. 2021	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:483050	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 327,15 $	
LES ENT. DM LEO INC.	66790	14 AVR. 2021	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:483048	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 852,73 $	
LES ENT. DM LEO INC.	66877	14 AVR. 2021	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:483108	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 900,99 $	
RADIATEUR PLUS	55713	17 AVR. 2021	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:482565	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 513,53 $	
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	9082	14 AVR. 2021	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:483111	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 980,79 $	
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	9083	14 AVR. 2021	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:483112	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 300,61 $	
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	9175	14 AVR. 2021	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:483131	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 022,66 $	
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	9195	14 AVR. 2021	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:483109	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 973,25 $	
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	9200	14 AVR. 2021	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:483113	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 083,66 $	
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	9211	14 AVR. 2021	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:483110	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 318,99 $	
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	9225	14 AVR. 2021	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:483115	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 544,90 $	
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	9226	14 AVR. 2021	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:483114	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 657,76 $	
TELUS	32872398046	01 AVR. 2021	BEAUDOIN, JULIE	Téléphonie cellulaire pour le SMRA - Mars 2021	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 546,62 $	
TRANSMISSION CR	032084	08 AVR. 2021	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:482937	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 230,55 $	
CONSTRUCTION DJL INC	1424335	13 AVR. 2021	BROSSAULT, STEPHANE	Commande d'asphalte pour la période hivernale 2020-2021 selon l'entente 1339665.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	6 299,25 $	1339665
CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF INC.	1465948	06 AVR. 2021	VILLANDRE, SERGE	Asphalte chaude en vrac pour la division de la Voirie pour l'année 2021 selon l'entente 1339435.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	31 496,25 $	1339435
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1468583	22 AVR. 2021	DUCHARME, PATRICK	Location d'un camion grue de type Hiab pour les travaux d'aqueduc.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	4 250,51 $	
LOISELLE INC.	1468279	20 AVR. 2021	VILLANDRE, SERGE	Élimination et traitement de sols contaminés et des matières résiduelles AB selon l'entente 1402167 pour l'année 2021.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	53 806,09 $	1402167
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1465942	06 AVR. 2021	DIN, RASHED	Commande de pièces pour travaux d'égouts	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	318,36 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1465942	06 AVR. 2021	DIN, RASHED	Commande de pièces pour travaux d'égouts	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	6 509,12 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1465942	06 AVR. 2021	DIN, RASHED	Commande de pièces pour travaux d'égouts	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	1 910,78 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1466444	08 AVR. 2021	DUCHARME, PATRICK	Grilles et têtes de puisards	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	1 253,55 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1466444	08 AVR. 2021	DUCHARME, PATRICK	Grilles et têtes de puisards	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	1 559,63 $	1277188
2322-6392 QUEBEC INC.	1467140	13 AVR. 2021	CARDIN, MARTINE	DA 678800 : Nettoyage des combinaisons de travail de l'équipe de l'Acqueduc	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	4 015,77 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PLOMBERIE MIRAGE INC	1466315	08 AVR. 2021	PERROTTE, LINE	DA 678304 : Urgent travaux de réparation de conduite d'égout au 3505 Monselet	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	12 703,49 $	
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1467078	28 AVR. 2021	VASSART, CLAIRE	DA #678785 : Demande de soumission pour des travaux urgent de réparation d'égout au 5500 bl. Gouin Est.	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	602,07 $	
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1467078	13 AVR. 2021	VASSART, CLAIRE	DA #678785 : Demande de soumission pour des travaux urgent de réparation d'égout au 5500 bl. Gouin Est.	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	11 658,86 $	
RECY-BETON INC	1469047	26 AVR. 2021	VASSART, CLAIRE	DA 679669 : Pour dépôt de pierre, roc, béton et asphalte, selon l'entente #1358345.	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	8 157,53 $	1358345
SANIVAC	1466236	08 AVR. 2021	CARDIN, MARTINE	DA 678196 : Facture à payer, pour service d'hydro-excavation au 12243 avenue Edger	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	3 985,66 $	
ULINE CANADA CORP	1468474	21 AVR. 2021	CARDIN, MARTINE	DA 679784 : Achat de barbecues - 1077 - Aimé-Léonard, Incidences	Montréal-Nord	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 400,64 $	
EBI ENVIROTECH INC.	1466674	09 AVR. 2021	JACOB, DOMINIQUE	BCO 2021 - Intervention de nettoyage ou récurage EN URGENCE seulement	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	68 611,20 $	
LOCATION DICKIE MOORE.	1465570	01 AVR. 2021	SZABO, ANDREA	Pierrefonds-Roxboro / BCO 2021 - Location d'un bureau mobile et d'un air climatisé pour les cols bleus de l'aqueduc pour l'année 2021	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	3 280,85 $	
PROAX TECHNOLOGIES LTEE	1459692	14 AVR. 2021	DIONNE, MANON	Pierrefonds-Roxboro / BCO 2021 - Achat de matériel électrique et électronique pour les feux de circulation de l'arrondissement ainsi que d'une "Frequency Drive" pour la station de pompage Belvédère	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	2 329,15 $	
9082-8179 QUEBEC INC.	1465996	07 AVR. 2021	BEGIN, NATHALIE	Location de camions 12 roues selon la facture 3803	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	6 567,50 $	
MACHINERIE PLUS LTEE	1449397	09 AVR. 2021	PABOT, YOANN	Bon de commande ouvert 2021 pour Clos Mentana	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	4 199,50 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1465883	06 AVR. 2021	BEGIN, NATHALIE	CADRE,AJUSTABLE,FONTE ET ENSEMBLE DE PIECES SELON L'ENTENTE 1277188	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	11 879,75 $	1277188
ALAIN PETIT	1466362	08 AVR. 2021	CORMIER, MELISSA	RH_Coaching de développement pour Sylvain Lecours	Ressources humaines	Gestion du personnel	6 456,73 $	
ALIA CONSEIL INC.	1467764	16 AVR. 2021	LAPOINTE, JOSEE	RH_PRÉPARATION ET ANIMATION DE SESSIONS DE CODÉVELOPPEMENT	Ressources humaines	Gestion du personnel	21 551,31 $	
ANDRE BERGERON AVOCAT	1468270	20 AVR. 2021	PAQUIN, NATHALIE	RH-Pour payer la facture 2515_Honoraires professionnels pour griefs # 2015-019 et 2015-020	Ressources humaines	Gestion du personnel	4 464,49 $	
ANDRÉ G. LAVOIE ARBITRE INC.	1468058	19 AVR. 2021	DESJARDINS-SAEY, CAROLINE	RH_Pour payer la facture 1529_Services professionnels rendus pour grief : SPPMM18-60	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 762,64 $	
AUDIOLOGIE CENTRE-OUEST INC.	1466966	13 AVR. 2021	TREMBLAY, STEPHANIE	RH - Évaluation et rédaction du rapport-synthèse d'expertise et d'analyse des éléments aux dossiers	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 250,00 $	
COACHING HD INC.	1467756	16 AVR. 2021	LAPOINTE, JOSEE	RH_Offre de service ¿ Coaching Florian Peignier	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 937,03 $	
DANNY BOUDREAULT	1468051	19 AVR. 2021	DESJARDINS-SAEY, CAROLINE	RH_Pour payer la facture 20210406_Honoraires professionnels _Grief et requête	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 411,96 $	
DROIT-INC.COM LTEE	1466443	08 AVR. 2021	LEFRANCOIS, SIMON	RH_Pour payer des factures_Affichage d'offres d'emploi surDroit-Inc.com_Option Visibilité "En vedette" sur Droit-inc.com	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 385,23 $	
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1467027	13 AVR. 2021	BEAUDET, GENEVIEVE	Formation Rôle et leadership d'impact (2 groupes) - Paiement de la Facture 116056000	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 149,62 $	
EMPREINTE HUMAINE CANADA 2019 INC.	1469810	29 AVR. 2021	LAVOIE, STEPHANE	RH_SERVICES PROFESSIONNELS_ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE QVT	Ressources humaines	Gestion du personnel	18 477,80 $	
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1465828	06 AVR. 2021	TREMBLAY, STEPHANIE	RH_Pour payer une facture 24538_Honoraires professionnels en psychiatrie par Dr Marc-André Laliberté	Ressources humaines	Gestion du personnel	4 199,50 $	
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1467031	13 AVR. 2021	TREMBLAY, STEPHANIE	Expertise- Paiement de la facture 24558	Ressources humaines	Gestion du personnel	4 199,50 $	
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1468047	19 AVR. 2021	TREMBLAY, STEPHANIE	RH_Pour payer une facture 24607_Honoraires professionnels par Dr Paul Lespérance	Ressources humaines	Gestion du personnel	4 199,50 $	
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1469123	26 AVR. 2021	TREMBLAY, STEPHANIE	RH_Pour payer la facture 24655_Honoraires professionnels_Expertise neuropsychologique les 16 et 18 mars 2021	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 307,11 $	
GROUPE EDGENDA INC.	1465779	06 AVR. 2021	BEAUREGARD, GENEVIEVE	RH_Pour payer une facture VMTL21001-01_Projet : Positionnement du rôle du partenaire pour la période du 21 mars 2021	Ressources humaines	Gestion du personnel	12 598,50 $	
HUMANILEX SERVICES CONSEILS	1465646	01 AVR. 2021	ALEXANDRE, MAUD	RH_Services professionnels rendus pour médiation	Ressources humaines	Gestion du personnel	5 322,87 $	
I.M. PREVENTION ET REGLEMENT DES CONFLITS INC.	1468967	23 AVR. 2021	ALEXANDRE, MAUD	RH_Services rendus_ Honoraires professionnels pour dossier 2020-245	Ressources humaines	Gestion du personnel	17 811,13 $	
JACQUES GIRARD	1466354	08 AVR. 2021	CORMIER, MELISSA	RH_ Offre de services relative à un programme de coaching exécutif pour Monsieur Richard Liebmann	Ressources humaines	Gestion du personnel	11 338,65 $	
JACQUES GIRARD	1467773	16 AVR. 2021	LAPOINTE, JOSEE	RH_Offre de services ¿ Programme de coaching exécutif	Ressources humaines	Gestion du personnel	10 393,76 $	
LAURIN D. & ASSOCIES INC.	1467869	16 AVR. 2021	ALEXANDRE, MAUD	RH_Dossier 2020-369_Convention de services professionnels pour services rendus	Ressources humaines	Gestion du personnel	21 837,40 $	
LE CABINET RH INC.	1465650	01 AVR. 2021	ALEXANDRE, MAUD	RH_Services professionnels rendus pour enquête	Ressources humaines	Gestion du personnel	16 645,77 $	
LES SERVICES ASSESSMED	1465835	06 AVR. 2021	TREMBLAY, STEPHANIE	RH_Pour payer les factures A-15724 et A-15725_ Expertise en orthopédie par Dr Richard Bonin	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 981,64 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES SERVICES ASSESSMED	1467026	13 AVR. 2021	TREMBLAY, STEPHANIE	Paiement des Factures A-15798 et A-15801	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 286,11 $	
LINKEDIN IRELAND LIMITED	1469809	29 AVR. 2021	LEFRANCOIS, SIMON	RH_Ajout d'un mois pour le contrat actuel_Offres d'emploi portées à partir de sources externes et publiées via des emplacements d'emploi	Ressources humaines	Gestion du personnel	11 056,50 $	
MEDIAL CONSEIL SANTE SECURITE INC.	1452970	06 AVR. 2021	DUFOUR, BERNARD	Services professionnels - Contrat pour ressources en impartition dans la gestion des dossiers en litiges dès le 11 janvier 2021 - Bureau de santé RH.	Ressources humaines	Gestion du personnel	22 828,34 $	
MORNEAU SHEPELL LTD	1467012	13 AVR. 2021	DUFOUR, BERNARD	CH_Séries de webinaires sur le mieux-être	Ressources humaines	Gestion du personnel	14 866,23 $	1310883
PCI-PERRAULT CONSEIL INC.	1469507	28 AVR. 2021	GREGOIRE, SOPHIE	PCI Perrault - Services professionnels concernant les négociations avec les scientifiques	Ressources humaines	Gestion du personnel	26 246,87 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1466426	08 AVR. 2021	BEAUREGARD, GENEVIEVE	RH_BCO2021_Téléphonie cellulaire PARH pour l'année 2021_Compte 104174	Ressources humaines	Gestion du personnel	5 249,37 $	
ROSA FANIZZI	1468253	20 AVR. 2021	PAQUIN, NATHALIE	RH_Pour payer des factures_Honoraires professionnels pour griefs: 2015-019; 020 , grief : 2019-044 et Grief : 2008-026	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 608,68 $	
UNIVERSITE DE SHERBROOKE	1468234	20 AVR. 2021	DUFOUR, BERNARD	RH_Services de formation-action pour un diagnostic SSME dans quatre unités de la Ville de Montréal	Ressources humaines	Gestion du personnel	43 937,27 $	
9082-8179 QUEBEC INC.	1466797	12 AVR. 2021	CASTONGUAY, LUC	Remplacement d'une portion située sous le domaine public d'un branchement d'égout privé dans le cadre de l'application de règlement 20-030 - 157, rue Des Saules (PAT).	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	5 246,51 $	
LES SERVICES EXP INC.	1451348	07 AVR. 2021	LAURIN, MELANIE	Octroi d'un contrat pour services professionnels en caractérisation environnementale des sols et études techniques dans le cadre du projet d'aménagement de deux terrain de Pikleball au parc de l'école secondaire de la PAT	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	10 516,14 $	1338645
LOCATION LORDBEC INC.	1468433	21 AVR. 2021	CASTONGUAY, LUC	Remplacement d'une portion située sous le domaine public du branchement d'égout privé. En application du Règlement 20-030 - 11867, rue Forsyth (PAT).	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	5 616,83 $	
MARTECH SIGNALISATION INC.	1468269	20 AVR. 2021	LAPOINTE, LOUIS	Plaques d'identification pour bornes d'incendie / Tel que soumission du 20 avril 2021	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	8 881,58 $	
PLOMBERIE MIRAGE INC	1465621	01 AVR. 2021	LESSNICK, YANN	Remplacement d'une portion située sous le domaine public d'un branchement d'égout privé dans le cadre de l'application du règlement 20-030 - 10260 De la Flore, est. Tel que soumission du 31 mars 2021.	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	4 199,50 $	
PLOMBERIE MIRAGE INC	1468210	20 AVR. 2021	CASTONGUAY, LUC	Remplacement d'une portion située sous le domaine public d'un branchement d'égout privé dans le cadre de l'application du règlement 20-030 - 1830, 51e Avenue (PAT).	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	4 986,91 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1468201	20 AVR. 2021	CASTONGUAY, LUC	Remplacement d'une portion située sous le domaine public d'un branchement d'égout privé dans le cadre de l'application du règlement 15-085 - 1820, 59e Avenue (PAT).	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	6 194,26 $	
THEATRE DE L'OEIL OUVERT	062021	12 AVR. 2021	PATENAUDE, FRANCE	Médiation culturelle La Corriveau	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Autres - activités culturelles	3 622,07 $	
GDLC EXCAVATION INC.	1463922	12 AVR. 2021	DEZIEL, GUYLAINE	Travaux de réparation d'une conduite d'égout au 5498 4e Avenue (5 soum. approchés, 3 soum. reçues) - DTET RPP (A.D.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	9 448,87 $	
GDLC EXCAVATION INC.	1468281	20 AVR. 2021	DEZIEL, GUYLAINE	Travaux de réparation d'une conduite d'égout au 6626, 14e Avenue (4 soum. approchés, 3 soum. reçues) - DTET RPP (A.D.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	11 128,67 $	
GDLC EXCAVATION INC.	1468514	21 AVR. 2021	DEZIEL, GUYLAINE	Travaux de réparation d'une conduite d'égout au 1665, rue Beaubien Est (4 soum. approchés, 3 soum. reçues) - DTET RPP (A.D.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	13 280,92 $	
LOCATION GUAY	1467348	14 AVR. 2021	DUBOIS, PIERRE	Location d'une rétrocaveuse avec opérateur - pour appels de service selon les besoins de la section Aqueduc de la Voirie de Rosemont-La Petite-Patrie	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 777,98 $	
PLOMBERIE MIRAGE INC	1468427	21 AVR. 2021	REGISMARIANAYAGAM, JEEVANATHAN	Travaux de réparation de la conduite d'égout située au 6626, rue Alma (4 soum. approchés/3 soum. reçues) - DTET RPP (A.D.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	8 923,93 $	
SIG-NATURE	1466029	07 AVR. 2021	GOYETTE, ARIANE	Location d'un tracteur John Deere 4066R avec Charge #série 1LV4066RJLL408666, unité 2277, pour travaux d'essouchement (Période: du 19 avril au 30 octobre 2021 (250 heures)) Budget Canopée - Division Parcs RPP (Y.P.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Horticulture et arboriculture	13 438,40 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1468165	20 AVR. 2021	REGISMARIANAYAGAM, JEEVANATHAN	Travaux d'excavation pour la réparation d'une conduite d'égout en urgence au 5665, 18e Avenue (4 soum. approchés/3 soum. reçues) - DTET RPP (O.V.C.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	8 399,00 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1468182	20 AVR. 2021	DEZIEL, GUYLAINE	Travaux d'excavation pour la réparation d'une conduite d'égout au 6343, rue Cartier (4 soum. approchés/3 soum. reçues) - DTET RPP (O.V.C.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	9 973,81 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1468502	21 AVR. 2021	REGISMARIANAYAGAM, JEEVANATHAN	Travaux d'excavation pour la réparation d'une conduite d'égout au 6861, rue de Normanville (4 soum. approchés/3 soum. reçues) - DTET RPP (O.V.C.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	7 874,06 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1469471	28 AVR. 2021	DEZIEL, GUYLAINE	Travaux d'excavation pour la réparation d'une conduite d'égout au 6777, rue De Lanaudière (4 soum. approchés/3 soum. reçues) - DTET RPP (A.D.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	9 133,91 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1469638	29 AVR. 2021	DEZIEL, GUYLAINE	Travaux d'excavation pour la réparation d'une conduite d'égout au 6558-60, 3e Avenue (4 soum. approchés/3 soum. reçues) - DTET RPP (A.D.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	9 343,89 $	
GROUPE SDM INC	1434266	21 AVR. 2021	BRUNET, SYLVIE A.	SLE-BCO-DTP-VOIRIE 2021 FOURNITURE DES SERVICES DE DÉGEL DE CONDUITES D'EAU MÉTALLIQUES DU RÉSEAU D'AQUEDUC POUR L'ARRONDISSEMENT SAINT-LÉONARD SELON L'ENTENTE 1442054 VALIDE DU 16/11/2020 AU 16/12/2021	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	5 024,31 $	
9291-0413 QUEBEC INC.	1469262	27 AVR. 2021	DEVEAU, DOMINIQUE	Rencontre annuelle DRE (20 Mai 2021) Préparation et personnalisation de la conférence	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 199,50 $	
ATERA ENVIRO INC.	1466864	12 AVR. 2021	DEVEAU, DOMINIQUE	Contrat en gré à gré (21-18749) pour l¿acquisition de 800 boites d¿électrodes KEM22MPB - Approbation Alicia et ensuite Dominique Deveau	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	92 389,00 $	
CANNFORECAST LOGICIEL INC.	1387572	15 AVR. 2021	ELLASSRAOUI, DRISS	Développement et de support technique - Contrat SIAD - Section Plan directeur - DRE / Projet de recherche sur la pression: contribution à l'analyse des données	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	4 199,50 $	
COMPUGEN INC.	1467389	14 AVR. 2021	LEVESQUE, CHRISTELLE	Achat de 2 ordinateurs portatif Latitude 3510 et 2 station d'accueuil - Soumission 458804	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 600,92 $	1410852
EXP GESTION DE PROJETS INC.	1468892	23 AVR. 2021	DEVEAU, DOMINIQUE	Plan et devis projet de correction des raccordements inversés Secteur Rainaud	Service de l'eau	Réseaux d'égout	66 273,15 $	
HORTHEC ELECTRIQUE INC.	1466787	12 AVR. 2021	LEVESQUE, CHRISTELLE	Roulotte en face du 8275 17e avenue. Changer l'éclairage intérieur pour au total 5 strips LED 4'-Changer la fixture de la toilette pour un plafonier LED-Changer 3 plinthes chauffantes pour 3 nouvelles plinthes 1500W-Changer 2 thermostats .	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 556,45 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1468186	20 AVR. 2021	PERIARD, MICHEL	Gag service de l'eau - Location à court terme de fourgonnettes	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	45 505,78 $	
SIA PARTENAIRES INC.	1465937	06 AVR. 2021	DEVEAU, DOMINIQUE	Démarche de concertation entre le Service de l'eau et les arrondissements	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	22 677,30 $	
SIX CREATIVELAB	1467466	15 AVR. 2021	LEVESQUE, CHRISTELLE	BC Ouvert 2021 - Production et préparation à l'impression le bulletin 'La Source' pour l 'année 2021	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	8 399,00 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1469181	27 AVR. 2021	LEVESQUE, CHRISTELLE	Commande de divers items pour le plombier MCE - soumission 1787150 2021 AVR 08	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 315,11 $	
ZERO TECHNOLOGIES LLC	1466209	07 AVR. 2021	DEVEAU, DOMINIQUE	Acquisition des cartouches de rechanges, modèle ZF-201 pour les pichets d¿eau de Zerowater..ZeroWater 5 Stage Ion Exchange Filter (ZF-201), 4 pack filter, ZR-006	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	89 241,71 $	
9188-2340 QUÉBEC INC.	rmi00015427300015 38770004	17 AVR. 2021	Système RECLAM	9188-2340 QUÉBEC INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 20-005075, sur la liste de paiement 2104IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 484,02 $	
ANNA AQUILINO_2	rmi00015541600015 50440005	17 AVR. 2021	Système RECLAM	ANNA AQUILINO\Paiement d'une indemnité pour le dossier 21-000098, sur la liste de paiement 2104IC002 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 531,18 $	
ARIAN HIMA ET KLODIANA BEZAT HIMA	rmi00015555800012 07810005	02 AVR. 2021	Système RECLAM	ARIAN HIMA ET KLODIANA BEZAT HIMA\Paiement d'une indemnité pour le dossier 21-000241, sur la liste de paiement 2103IC011 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 741,76 $	
AVIVA CANADA_4	rmi00015605300011 50290001	17 AVR. 2021	Système RECLAM	AVIVA CANADA\Paiement d'une indemnité pour le dossier 21-000736, sur la liste de paiement 2104IC002 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 797,21 $	
CLOUTIER, JACQUES & MENARD SYLVIE	rmi00015713900015 68580003	30 AVR. 2021	Système RECLAM	CLOUTIER, JACQUES & MENARD SYLVIE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 21-001824, sur la liste de paiement 2104IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 237,85 $	
DANIEL KOKO OLEKO	rmi00015738100015 71340003	23 AVR. 2021	Système RECLAM	DANIEL KOKO OLEKO\Paiement d'une indemnité pour le dossier 21-002064, sur la liste de paiement 2104IC004 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 800,00 $	
DANIEL ST-MARTIN	rmi00015705700015 67800005	30 AVR. 2021	Système RECLAM	DANIEL ST-MARTIN\Paiement d'une indemnité pour le dossier 21-001743, sur la liste de paiement 2104IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 966,65 $	
DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC._24	rmi00015605900015 28590007	17 AVR. 2021	Système RECLAM	DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 21-000743, sur la liste de paiement 2104IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 055,78 $	
DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC._25	rmi00015622100015 19560005	17 AVR. 2021	Système RECLAM	DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 21-000909, sur la liste de paiement 2104IC003 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 103,94 $	
DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC._27	rmi00015577000015 19560001	30 AVR. 2021	Système RECLAM	DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 21-000453, sur la liste de paiement 2104IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 446,24 $	
GIANNI GIORGI	rmi00015708600015 68060003	17 AVR. 2021	Système RECLAM	GIANNI GIORGI\Paiement d'une indemnité pour le dossier 21-001772, sur la liste de paiement 2104IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 374,67 $	
INDUSTRIELLE ALLIANCE ASSURANCE AUTO ET HABITATION INC._28	rmi00015705000009 00800001	23 AVR. 2021	Système RECLAM	INDUSTRIELLE ALLIANCE ASSURANCE AUTO ET HABITATION INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 21-001736, sur la liste de paiement 2104IC004 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 250,00 $	
INTACT ASSURANCE_340	rmi00015587800015 17460005	02 AVR. 2021	Système RECLAM	INTACT ASSURANCE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 21-000561, sur la liste de paiement 2103IC011 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 007,62 $	
JANINE ST-PIERRE	rmi00015738800015 71120003	17 AVR. 2021	Système RECLAM	JANINE ST-PIERRE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 21-002071, sur la liste de paiement 2104IC002 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 012,50 $	
JOLAINE DANKU DRURY	rmi00015472500015 43210005	30 AVR. 2021	Système RECLAM	JOLAINE DANKU DRURY\Paiement d'une indemnité pour le dossier 20-005522, sur la liste de paiement 2104IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 844,64 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
JULIE GAMACHE-MAHER & MICHEL CROTEAU	rmi00015648900015 61720003	17 AVR. 2021	Système RECLAM	JULIE GAMACHE-MAHER & MICHEL CROTEAU\Paiement d'une indemnité pour le dossier 21-001177, sur la liste de paiement 2104IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 000,00 $	
LA PERSONNELLE, ASSURANCES GÉNÉRALES INC._3	rmi00015576700011 75570004	17 AVR. 2021	Système RECLAM	LA PERSONNELLE, ASSURANCES GÉNÉRALES INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 21-000450, sur la liste de paiement 2104IC002 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 407,69 $	
NASSIM BENNACER-LANGLOIS	rmi00015452400015 41310007	23 AVR. 2021	Système RECLAM	NASSIM BENNACER-LANGLOIS\Paiement d'une indemnité pour le dossier 20-005322, sur la liste de paiement 2104IC004 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 262,45 $	
PASCAL-ROBIN RACINE	rmi00015502200015 46130004	23 AVR. 2021	Système RECLAM	PASCAL-ROBIN RACINE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 20-005816, sur la liste de paiement 2104IC004 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	6 000,00 $	
PROMUTEL LES PRAIRIES	rmi00015246600009 31890005	17 AVR. 2021	Système RECLAM	PROMUTEL LES PRAIRIES\Paiement d'une indemnité pour le dossier 20-003307, sur la liste de paiement 2104IC003 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 250,00 $	
PRYSM ASSURANCES GÉNÉRALES INC._3	rmi00015629300015 67790003	17 AVR. 2021	Système RECLAM	PRYSM ASSURANCES GÉNÉRALES INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 21-000981, sur la liste de paiement 2104IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 575,00 $	
TINA PICCIANO	rmi00015527700015 49040003	02 AVR. 2021	Système RECLAM	TINA PICCIANO\Paiement d'une indemnité pour le dossier 20-006066, sur la liste de paiement 2103IC011 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 098,30 $	
TY JEEVARATNAM	rmi00015539500015 50200004	17 AVR. 2021	Système RECLAM	TY JEEVARATNAM\Paiement d'une indemnité pour le dossier 21-000077, sur la liste de paiement 2104IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 500,00 $	
YVAN CORBEIL_1	rmi00015456400015 41740005	17 AVR. 2021	Système RECLAM	YVAN CORBEIL\Paiement d'une indemnité pour le dossier 20-005362, sur la liste de paiement 2104IC002 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 071,77 $	
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & SECURITE AFFAIRES MUNICIPALES	1469345	27 AVR. 2021	CANTINI, MARCO	FORMATION CADENASSAGE	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	2 270,00 $	
AXOL INC	1462098	01 AVR. 2021	CANTINI, MARCO	TRAVAUX TIRAGE DE LIGNE AU 2721 DE CHATEAUGUAY (P.LANDRY)	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	3 989,52 $	
LOCATION GUAY	1468980	24 AVR. 2021	DUBOIS, CLAUDE	LOCATION DE 1 RETROCAVEUSE AVEC OPÉRATEUR ENTRETIEN ET ACCESSOIRES POUR TRAVAUX DE VOIRIE ET AQUEDUC GD2210663003	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	20 569,15 $	
SCIAGE DE BETON 2000 INC.	1468927	23 AVR. 2021	DUBOIS, CLAUDE	144737 - Service de sciage de béton clé en main pour l¿ouverture ou l¿agrandissement de fosses d¿arbre pour la saison du printemps 2021	Sud-Ouest	Horticulture et arboriculture	12 526,06 $	
AGENT VIDEO INTELLIGENCE INC.	1469783	29 AVR. 2021	SARRAF, LIZA	78073 - Accorder un contrat de gré à gré 9 600 pour un mandat d¿accompagnement et de service de licence logicielle pour l¿analyse de la mobilité des foules et des personnes au Quartier des spectacles par caméras selon soumission 619320000	Technologies de l'information	Gestion de l'information	9 600,00 $	
COMPUGEN INC.	1467782	16 AVR. 2021	PAGE, MARTIN	Renouvellement - Licences Azure active directory - Période du 7 avril 2021 au 7 avril 2022 - Conformément à la soumission Q - RMQ-922109-N3Q1	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 538,74 $	
COOPERATIVE DE SOLIDARITE TERRITOIRES	1467137	13 AVR. 2021	LAPORTE, ANNE-MARIE	STI - Renouvellement - Contrat d'entretien et d'hébergement - Sites des bibliothèques - 15 janvier 2021 au 14 janvier 2022 -Facture 174	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 199,50 $	
CPU SERVICE INC.	1466258	08 AVR. 2021	STRASBOURG, PIERRE	STI - Casques d'écoute: W740 SAVI 3IN1 CONVERTIBLE UC et Plantronics EHS Cable	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 636,25 $	
EXFO INC.	1466625	09 AVR. 2021	MOCANU, GIANINA	68037.05 - Acquisition d'équipements de Testsets selon soumission CAN-0258301-C	Technologies de l'information	Gestion de l'information	36 622,40 $	
FRANKLIN EMPIRE INC.	1469330	27 AVR. 2021	SARRAF, LIZA	74840 - Contrat de gré à gré pour l¿acquisition de capteurs selon soumission E1768419	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 233,69 $	
IHS MARKIT CANADA ULC	1466248	08 AVR. 2021	NUNES, DEMIS	STI - Documentation des standards EWB Platform SW Sub, Stds Expert Custom Collection / Online	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 580,47 $	
JOSHUA WOLFE	1467074	13 AVR. 2021	MOCANU, GIANINA	STI - 70151 - Service de traduction Français vers l'anglais et des ajustements au sens des contenus pour le nouveau portail de la Ville de Montréal	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 313,72 $	
KAREN SHERMAN	1466411	08 AVR. 2021	MOCANU, GIANINA	70151 - Services de traduction du français vers l'anglais et des ajustements au sens des contenus pour le nouveau portail de la Ville de Montréal	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 258,62 $	
LES SYSTEMES D'INFORMATION HERA EVOLUTION INC.	1466429	08 AVR. 2021	MOCANU, GIANINA	70910 - Formation techniques CA IDMS pour les employés de la Ville de Montréal (incl. SPVM) et responsable de l'éxécution technique de la migration, maintenance de CA IDMS lors de la mise à jour de l'Ordinateur Central Z/OS2R4 vers Z/OS2R2	Technologies de l'information	Gestion de l'information	45 497,91 $	
MACK COMMUNICATIONS	1466374	08 AVR. 2021	MOCANU, GIANINA	70151 - Gré à gré pour des services de traduction du français vers l'anglais et l'ajustements au sens des contenus pour le nouveau portail de la Ville de Montréal	Technologies de l'information	Gestion de l'information	12 702,59 $	
MADININA SOFTWARE	1467857	16 AVR. 2021	GRENIER, RICHARD	Accompagnement pour l'élaboration et l'implantation d'un processus de priorisation des projets en technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	67 192,00 $	
MOTOROLA SOLUTIONS CANADA INC	1466151	07 AVR. 2021	NUNES, DEMIS	STI - 125 Clés RSA pour se connecter au système SERAM de radios mobiles	Technologies de l'information	Gestion de l'information	21 202,22 $	
NEXTCLOUD GMBH	1467282	14 AVR. 2021	MOCANU, GIANINA	70250 - NextCloud - Renouvellement de la fourniture de service de maintenance et de support avancé.	Technologies de l'information	Conseil et soutien aux instances politiques	3 647,76 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PLURALSIGHT, LLC	1466810	12 AVR. 2021	GRENIER, RICHARD	Licences de formation, accès virtuel, accès annuel renouvellement au 31 mars 2021 au 30 mars 2022 / Pluralsight Plus e-learning subscription (31 march 2021 to 30 march 2022)	Technologies de l'information	Gestion de l'information	53 045,66 $	
RESEAU DE L'INFORMATIQUE MUNICIPALE DU QUEBEC	1468009	19 AVR. 2021	HOULE, CLAUDE	COTISATION ANNUELLE 2021 POUR LE SERVICE DES TI DE LA VILLE DE MONTREAL SELON PROPOSITION 0201	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 011,57 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1467165	13 AVR. 2021	VANDELAC, ROBERT	Renouvellement - Frais d'abonnement - Licence de type location pour l'utilisation des données concernant les codes postaux et adresses de la SCP - Période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 758,60 $	
SOFTCHOICE LP	1467123	13 AVR. 2021	LAPORTE, ANNE-MARIE	STI - Renouvellement licences Visual Studio pro avec MSDN - Période du 1er mai 2021 au 30 avril 2022 - Soumission Q-413782	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 984,28 $	
TELUS	1468148	20 AVR. 2021	MOCANU, GIANINA	74840 - achat de 118 licences Tallymanager afin de permettre le service de configuration des modems Tallysman visant le suivi véhiculaire sur 118 véhicules	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 455,17 $	
TRADUCTIONS TOM DONOVAN INC.	1466418	08 AVR. 2021	MOCANU, GIANINA	70151 - Services de traduction du français vers l'anglais et des ajustements au sens des contenus pour le nouveau portail de la Ville de Montréal	Technologies de l'information	Gestion de l'information	12 702,59 $	
VALIANTYS INC.	1465491	08 AVR. 2021	MOCANU, GIANINA	74250.04 - Acquisition de ¿WBS Gantt Chart for Jira¿ un plugin selon soumission PC-LICATL-23321-06961	Technologies de l'information	Gestion du personnel	5 012,66 $	
ZOOM VIDEO COMMUNICATIONS INC.	1465770	06 AVR. 2021	STRASBOURG, PIERRE	Renouvellement - Licences annuelle Audio License Unlimited US and Canada Annual- Conformément à la soumission Q928287	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 326,67 $	
BELL CANADA	526218253210201	23 AVR. 2021	AVERY-MARTIN, TIFFANY	Frais de services mensuels FÉVRIER 2021	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 443,17 $	
BELL CANADA	526218253210301	27 AVR. 2021	VARGAS ARENAS, XIOMARA ANDREA	FRAIS MARS_NUMÉRO DE COMPTE 526218253	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 443,18 $	
BELL CANADA	526218253210401	28 AVR. 2021	AVERY-MARTIN, TIFFANY	FRAIS MENSUEL AVRIL	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 443,18 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	2274593072	26 AVR. 2021	AVERY-MARTIN, TIFFANY	Frais mensuel JANVIER	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 703,46 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	2308926598	30 AVR. 2021	PROKO, ENTELA	Frais en téléphonie avril 2021 no de compte 7-3761-9957	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 608,41 $	
TELUS	36430068014	27 AVR. 2021	AVERY-MARTIN, TIFFANY	Frais mensuel JANVIER	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 250,62 $	
TELUS	36430068017	30 AVR. 2021	PROKO, ENTELA	Frais en téléphonie avril 2021 no de compte 36430068	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 678,84 $	
VIDEOTRON LTEE .	770685250019210409	28 AVR. 2021	AVERY-MARTIN, TIFFANY	FRAIS MENSUEL AVRIL	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 628,99 $	
AMEUBLEMENT J.C. PERREAULT INC.	1467342	14 AVR. 2021	HAMAOUI, JEAN	SUM_Acquisition de réfrigérateurs ¿ Bâtiment multifonctionnel ¿ Esplanade Tranquille - SP 2135014-001 / SIMON 185986 ¿ Réf. Alejandra Lopez Mandujano	Urbanisme et mobilité	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 521,28 $	
AMEUBLEMENT J.C. PERREAULT INC.	1469236	27 AVR. 2021	HAMAOUI, JEAN	SUM_Acquisition de micro-ondes_ Bâtiment multifonctionnel_Esplanade Tranquille	Urbanisme et mobilité	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 939,65 $	
BELL MOBILITE INC	1466219	07 AVR. 2021	BESSETTE, HUGUES	# COMPTE 514577689 - FERMETURE contrat de service pour la transmission des images des caméras d'observation routière au CGMU avec BELL Mobilité - Ref : Annie Gervais	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	12 598,50 $	
BRUN BOIS INC.	1458324	27 AVR. 2021	HAMAOUI, JEAN	SUM_Acquisition de mobilier sculptural en bois brûlé - Bâtiment multifonctionnel Esplanade Tranquille.	Urbanisme et mobilité	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	24 220,83 $	
BRUNEAU ELECTRIQUE INC.	1468180	20 AVR. 2021	GAGNON, VALERIE	AO 466615 - SP-2021-08 - Travaux électrique de FC - 10 projets - Ref : Serge Pereira	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	133 044,29 $	
CHAISES ET TABLES INTERNATIONALES (CTI)	1469243	27 AVR. 2021	HAMAOUI, JEAN	SUM_Acquisition de d'équipement de restaurant_Bâtiment multifonctionnel_Esplanade Tranquille	Urbanisme et mobilité	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 099,75 $	
CHOQUETTE ET FILS INC.	1465719	01 AVR. 2021	GAGNON, VALERIE	Achat de 7 atténuateurs d'impact incluant installation sur commande - Ref : Zakaria Haddaji	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	83 596,30 $	
EN CLAIR SERVICE-CONSEIL INC.	1468641	22 AVR. 2021	LEPINE, CAROLINE	SUM_Octroyer un contrat à la firme En Clair ¿ Service-Conseil Inc. pour la création d'un document synthèse présentant le «Projet ville» en une dizaine de pages	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	21 889,89 $	
ENSEIGNES BARBO INC.	1469581	28 AVR. 2021	BOURQUE, LOUIS-HENRI	Fabrication d'un lot de 5 panneaux de parc.	Urbanisme et mobilité	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 257,23 $	
HYDRO-QUEBEC	1468841	22 AVR. 2021	GAGNON, VALERIE	Services techniques pour les projets de signalisation lumineuse - Ref : Michel Guerard	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	157 481,25 $	
INFRAROUGE KELVIN INC.	1254878	07 AVR. 2021	BESSETTE, HUGUES	Inspection composantes électrique des installations souterraines - Ref : Giscard Niker De Toki	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	12 000,07 $	
INNOVATIVE TRAFFIC SOLUTIONS INC.	1465714	01 AVR. 2021	GAGNON, VALERIE	Achat de 22 têtes de FC programmable - Ref : Zakaria haddaji	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	90 333,34 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RESOLOGI INC.	1467679	15 AVR. 2021	GAGNON, VALERIE	2018-0001.5 - Amelioration collecteurs Dainsy - Ref : Éric Noiseux	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	86 551,69 $	
TELECOMMUNICATIONS GRIMARD INC.	1437833	07 AVR. 2021	BESSETTE, HUGUES	2021-0001.7 - Achat de 10 caméra IP pour la maintenance de CGMU - Ref : Patrice Gauthier	Urbanisme et mobilité	Signalisation lumineuse	65 597,13 $	
VERSALYS	1468748	22 AVR. 2021	CAREAU, LUCIE	SUM_Services techniques Versalys pour de la formation donnée au Service de l'urbanisme et de la mobilité concernant La suite Google	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	9 748,09 $	
WILLIAM CYR-LAMY	1467365	14 AVR. 2021	BOURQUE, LOUIS-HENRI	SUM_Services professionnels en rendu graphique pour la production de 5 images pour le projet urbain de Griffintown	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	2 156,25 $	
MOBILITE ELECTRIQUE CANADA (MEC)	2100000441	19 AVR. 2021	DESMEULES, CATHERINE	Frais d'adhésion - Période du 1 janvier 2020 au 30 décembre 2020	Urbanisme et mobilité	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	6 942,30 $	
AFFICHAGE ARTPUBLIX INC.	1467585	15 AVR. 2021	DUCHESNE, ANNICK	Verdun - Montage graphique pour la subvention Maison de St Dizier.	Verdun	Autres - activités culturelles	12 435,76 $	
G.I.T. PORTES ET FENETRES LTEE	1465941	06 AVR. 2021	LAUZON, JULIEN	Remplacement des fenêtres du chalet de parc Beurling dans le cadre du programme de protection des immeubles de compétence locale. - 3428 Chalet Beurling	Verdun	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	28 859,74 $	
G.I.T. PORTES ET FENETRES LTEE	1465957	07 AVR. 2021	LAUZON, JULIEN	Remplacement des fenêtres du chalet de parc Reine Élizabeth et ce, dans le cadre du programme de protection des immeubles de compétence locale - 3423 Chalet Reine Elizabeth	Verdun	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	28 357,01 $	
GROUPE SANYVAN INC.	1468580	22 AVR. 2021	ROBERGE, MARTIN	ARR. VERDUN-PAIEMENT - pour camion combiné - disposition du litrage	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	2 065,84 $	
GROUPE SDM INC	1466062	07 AVR. 2021	DORAIS, SYLVAIN	Verdun - paiement de facture - Service de dégel de conduite d'eau - Entente 1442026	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	2 645,74 $	1442026
SERVICE SOLENO INC.	1452016	21 AVR. 2021	ROBERGE, MARTIN	Verdun - BC ouvert 2021 - Location de camion hydro-excavation pour le département des travaux d'aqueduc et égout.	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	10 498,75 $	
CAPITAL SEWER SERVICES INC.	1469220	27 AVR. 2021	LABELLE, MARC	Contrat gré à gré; demande de prix, pour le service d'une équipe d'intervention sur le réseau d'égout en espace clos incluant, au besoin, une unité de nettoyage (combiné) pour un montant de 80,400.00$ avant taxes.	Ville-Marie	Réseaux d'égout	84 409,95 $	
DEMIX BETON	1453341	28 AVR. 2021	ROY, JULIE	2021 - Achat de béton pré mélangé, TP-aqueduc. Entente 1340657 / FIN 16 mai 2021	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	104 126,60 $	1340657
DEMIX BETON	1453341	28 AVR. 2021	ROY, JULIE	2021 - Achat de béton pré mélangé, TP-aqueduc. Entente 1340657 / FIN 16 mai 2021	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 291,35 $	
ELECTRIMAT LTEE	1466595	09 AVR. 2021	LABELLE, MARC	Soumission 83422-471 - Achat de 4 luminaires sans le fût selon le modèle Signify Canada. Dépense reliée aux incidences du projet de mise à niveau de la place Émilie-Gamelin VMP-19-015.	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	10 603,74 $	
ENGLOBE CORP.	1465632	01 AVR. 2021	DUFRESNE, ALAIN	Offre de service: P2103394.000 - Services prof. de contrôle qualitatif des matériaux et des travaux pour le projet de réaménagement de l'escalier du parc Thérèse-Casgrain et ses abords. Dépense sur les incidences du projet VMP-21-001	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	20 975,02 $	1285089
ENVIROSERVICES INC	1463581	28 AVR. 2021	DUFRESNE, ALAIN	Entente contractuelle 1408088 - Service spécialisés en prélèvement d'échantillons de sols, analyses chimiques et rapport d'analyses. Équipe parcs Ville-marie.	Ville-Marie	Horticulture et arboriculture	10 498,75 $	1408088
EXCAVATION R. LECUYER & FILS INC.	1461463	26 AVR. 2021	DUFRESNE, ALAIN	2021 - Pour la location d'accessoires pour pelle hydraulique non inclus dans le contrat 19-17323 pour divers endroits dans Ville-Marie.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	10 918,70 $	
FORMOBILE, CENTRE DE FORMATION INTEGREE INC.	1465587	01 AVR. 2021	HEBERT, NATHALIE	Conception et construction des systèmes de biorétention ¿ Mise en application des nouvelles normes CSA, pour D. Le Lann, V. Abran, G. Langlois, A. Restrepo.	Ville-Marie	Réseaux d'égout	3 002,64 $	
GROUPE ABS INC.	1449820	15 AVR. 2021	LABELLE, MARC	Étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols, zones plantation d'arbres, surface Terrazzo, projet Place Ottawa, arr. Ville-Marie. Proposition UD-18-3613-56 Entente 1338591	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	9 772,55 $	1338591
JEREMY HAMEL	1468633	22 AVR. 2021	L'ARCHEVEQUE, JEAN-LUC	Contrat Gré à Gré sur rotation - Services d'architecture de paysage pour l'élaboration des plans et devis, l'estimation et présentation des projets pour 4 parcs, pour l'arrondissement Ville-Marie.	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	29 750,00 $	
LES CONSTRUCTIONS CORDELLA (CANADA) LTEE	1452644	27 AVR. 2021	RESTREPO, JUAN CARLOS	PARCS Ville-Marie service 2021 : sciage de fosses d'arbres, pour la plantation.	Ville-Marie	Horticulture et arboriculture	7 349,12 $	
LOISELLE INC.	1463591	28 AVR. 2021	LABELLE, MARC	Entente P. 1399671 - Traitement et valorisation des sols contaminés de type BC sans odeur. Équipe parcs Ville-Marie.	Ville-Marie	Horticulture et arboriculture	25 578,10 $	1399671
PIERRE BRUNEAU	1425691	23 AVR. 2021	TREMBLAY, GINA	Convention d'artiste - Projet: Une lettre, une oeuvre une communauté: le Centre Sud à la poste	Ville-Marie	Autres - activités culturelles	4 000,00 $	
QUINCAILLERIE NOTRE-DAME DE ST-HENRI INC.	1456308	30 AVR. 2021	BELLEVILLE, ERIC	Bon de commande ouvert pour Quincaillerie Notre-Dame, achat en urgence pour contremaître	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 624,69 $	
SANIVAC	1466567	09 AVR. 2021	SAUVE, BENOIT	Location toilette régulière - 444 St Antoine Ouest	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	
STANLEY BLACK & DECKER CANADA CORPORATION	1456663	20 AVR. 2021	BELLEVILLE, ERIC	2021 - BC ouvert - Réparation/Entretien/Achat outils divers - TP - Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	6 299,25 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TELTECH SIGNALISATION INC.	1453134	16 AVR. 2021	ROY, JULIE	2021 - BC ouvert, services d'interventions diverses en signalisation routière. TP-aqueduc. Entente 1307671, FIN / juin 2022.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	412 600,87 $	1307671
UNITED RENTALS DU CANADA	1466657	09 AVR. 2021	ALI, SAMBA OUMAR	Location matériel pour le chantier 444, St Antoine. Soumission 192309909.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 505,72 $	
9082-8179 QUEBEC INC.	1466013	07 AVR. 2021	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Remplacement de deux entrées de plomb au 7345, rue Boyer	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	6 299,25 $	
9082-8179 QUEBEC INC.	1466036	07 AVR. 2021	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Remplacement de une entrée de plomb au 7249, rue Boyer	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	7 349,12 $	
DANY TREMBLAY SOUDURE INC.	1465711	01 AVR. 2021	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Travaux de soudure effectué le 1 avril 2021	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 268,78 $	
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1466464	08 AVR. 2021	DANSEREAU, SYLVAIN	CANOPÉE - Location de 3 camionnettes pour 2 mois.	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Horticulture et arboriculture	8 503,99 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1465965	07 AVR. 2021	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Remplacement de plomb au 7096 Querbes	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	7 244,14 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1467898	19 AVR. 2021	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement en urgence au 7656-7664, 14 e avenue	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	13 438,40 $	
PLOMBERIE MIRAGE INC	1468364	21 AVR. 2021	GERVAIS, ROBERT	EGOUT - Remplacement de drain d¿égout au 8840 23e Avenue	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	2 624,69 $	
TECH VAC ENVIRONNEMENT INC.	1467942	27 AVR. 2021	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - Service de location d'un hydro-excavateur avec opérateur le 19 avril 2021	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 389,52 $	
TECH VAC ENVIRONNEMENT INC.	1469207	27 AVR. 2021	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - Service de location d'un hydro-excavateur avec opérateur le 20 avril 2021	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	4 709,74 $	
TECH VAC ENVIRONNEMENT INC.	1469215	27 AVR. 2021	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - Service de location d'un hydro-excavateur avec opérateur le 22 avril 2021	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 314,85 $	
TECH VAC ENVIRONNEMENT INC.	1469310	27 AVR. 2021	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - Service de location d'un hydro-excavateur avec opérateur le 26 avril 2021	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 240,17 $	
TECH VAC ENVIRONNEMENT INC.	1469795	29 AVR. 2021	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - Service de location d'un hydro-excavateur avec opérateur le 28 avril 2021	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 389,52 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1465669	01 AVR. 2021	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 9123, 10e avenue.	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	14 173,31 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1466116	07 AVR. 2021	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 7086, 14e avenue	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	13 438,40 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1466117	07 AVR. 2021	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 7084-85, 14e Avenue	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	8 189,02 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1467515	15 AVR. 2021	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 9422-28 rue Larose	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	9 973,81 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1468470	21 AVR. 2021	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 7606-7608 rue Saint-Gérard,	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	13 438,40 $	
						Total =	**24 169 800,43 $**	

Point 5.01

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 3 mai 2021	Résolution: CA21 170108

MOTION - VOTE PAR CORRESPONDANCE - ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

ATTENDU QUE l'élection générale pour les municipalités du Québec se tiendra en novembre 2021 et que les craintes liées à la pandémie de la COVID-19 seront encore bien présentes, ce qui peut réduire le taux de participation des citoyens les plus vulnérables et les plus âgés;

ATTENDU QUE le vote par correspondance est un outil utilisé à travers le monde dans plusieurs démocraties;

ATTENDU QUE, jusqu'à tout récemment, la loi ne permettait le vote par correspondance que pour les propriétaires d'un actif immobilier dans une municipalité lorsqu'ils ne résident pas dans cette municipalité, alors que les résidents de cette même municipalité n'y ont pas droit;

ATTENDU QUE la possibilité de voter par correspondance confortera grandement les personnes qui hésitent à se rendre à un bureau de vote en raison du coronavirus ou celles qui se considèrent trop à risque pour se déplacer;

ATTENDU QUE le vote par correspondance est une méthode sécuritaire et éprouvée qui permet d'augmenter la participation des électeurs;

ATTENDU QUE sans vote par correspondance, on pourrait s'attendre à une réduction importante du taux de participation aux prochaines élections municipales;

ATTENDU QUE la Commission de la présidence du conseil de la Ville de Montréal a recommandé, dans son rapport adopté le 24 août 2020, de « poursuivre la réflexion avec le gouvernement du Québec et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), afin d'identifier et mettre en œuvre des alternatives au vote traditionnel dans un contexte de distanciation, mais également dans la perspective d'ouvrir davantage les modes de participation pour rejoindre le plus grand nombre »;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le 20 octobre 2020 la résolution CM20 1054 par laquelle elle demandait à la Ville de Montréal de :

> « 1- *poursuive ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'assurer des modes de participation alternatifs au cours des prochaines élections municipales que ce soit le vote par correspondance et la tenue d'un scrutin sur plusieurs journées;*
> 2- *donner le mandat à Élection Montréal de se tenir prêt à permettre techniquement aux Montréalais de voter par correspondance en novembre 2021. »*

ATTENDU QUE l'arrêté numéro 2020-060 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 28 août 2020 remplace le vote itinérant par le vote par correspondance et permet aux gens isolés chez eux d'utiliser cette méthode de votation;

ATTENDU QU'Ensemble Montréal, le parti de l'Opposition officielle à l'Hôtel de Ville de Montréal, a déposé un mémoire demandant à la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'étendre le vote par correspondance minimalement à tous les électeurs de 65 ans et plus;

ATTENDU QUE lors de l'étude du projet de loi 85 la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec a adopté, l'amendement suivant :

> À l'article 3 de ce projet de loi : remplacer, dans le paragraphe 1° du deuxième alinéa, « *et de tout électeur pour lequel les autorités de santé publique ordonnent ou recommandent son isolement en raison de la pandémie de la COVID-19* » par «, *de tout électeur pour lequel les autorités de santé publique ordonnent ou recommandent son isolement en raison de la pandémie de la COVID-19 et, pour toute municipalité ayant pris une résolution favorable au plus tard le 1er juillet 2021, de tout autre électeur âgé de 70 ans ou plus* »;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi 85 le 25 mars 2021 intitulé la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE l'article 3 de la Loi autorise le vote par correspondance pour les électeurs âgés de 70 ans et plus « *pour toute municipalité ayant pris une résolution favorable au plus tard le 1er juillet 2021* »;

ATTENDU QUE d'après le recensement de 2016, la proportion de citoyens de 70 ans et plus représente 10,1% de la population de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce souhaite que ces électeurs montréalais puissent démocratiquement avoir accès à ce vote par correspondance;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a adopté à l'unanimité la résolution CA21 170070 demandant au gouvernement du Québec, entre autres, « *de permettre à tous les électeurs ou, au minimum, à tous les électeurs de 65 ans et plus de voter par la poste dans le cadre d'élections municipales au Québec* »;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce souhaite que ces électeurs montréalais puissent démocratiquement avoir accès à ce vote par correspondance;

ATTENDU QUE le conseil souhaite inviter le conseil municipal permettra de satisfaire l'exigence prévue dans la Loi donnant droit au vote par correspondance aux électeurs montréalais âgés de 70 ans et plus;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la démocratie montréalaise que les électeurs disposent de plus d'alternatives pour exercer leur droit de vote;

ATTENDU QUE l'administration montréalaise a donné, pour le moment, une fin de non-recevoir à la proposition de faciliter le vote des personnes âgées de plus de 70 ans et qu'il est aussi dans la mission des arrondissements de défendre leurs citoyens et citoyennes;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal doit adopter le résolu permettant le vote par correspondance avant le 1er juillet;

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Sue Montgomery

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce demande au conseil municipal de la Ville de Montréal d'adopter avant le 1er juillet 2021 une résolution favorable afin que la Ville de Montréal permette à tout électeur de 70 ans et plus de voter par correspondance tel que lui permet l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre dans le contexte*;

Que l'administration de la Ville de Montréal s'assure de satisfaire toutes les exigences légales pour donner suite à la volonté déclarée de permettre à tout électeur de 70 ans et plus de voter par correspondance à Montréal lors de l'élection municipale du 7 novembre 2021; et

Qu'une copie de cette motion soit envoyée au Service du greffe pour dépôt au conseil municipal de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Monsieur Lionel Perez dépose une correspondance datée du 15 avril 2021 et signée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville, concernant les élections générales du 7 novembre 2021.

Madame la mairesse Sue Montgomery et les conseillers Marvin Rotrand, et Lionel Perez votent en faveur de la proposition.

La conseillère Magda Popeanu et les conseillers Peter McQueen et Christian Arseneault votent contre la proposition.

SUIVANT L'ARTICLE 20.1 DE LA *CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL* (RLRQ, c. C-11.4), LA VOIX DE LA MAIRESSE DE L'ARRONDISSEMENT QUI PARTICIPE À L'ÉGALITÉ DU VOTE DEVIENT PRÉPONDÉRANTE

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

10.05.01 1213571007

Geneviève REEVES
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 5 mai 2021

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 5 mai 2021

Signature numérique de
Geneviève Reeves
Date : 2021.05.05
11:50:25 -04'00'

_____
Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement

Saint-Léonard
Montréal

Point 5.02

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 3 mai 2021	Résolution: CA21 13 0084

MOTION POUR DEMANDER FORMELLEMENT À LA VILLE DE MONTRÉAL DE PERMETTRE LE VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTEURS MONTRÉALAIS ÂGÉS DE 70 ANS ET PLUS.

ATTENDU QUE l'élection générale pour les municipalités du Québec se tiendra en novembre 2021 et que les craintes liées à la pandémie de la COVID-19 seront encore bien présentes, ce qui peut réduire le taux de participation des citoyens les plus vulnérables et les plus âgés;

ATTENDU QUE le vote par correspondance est une méthode sécuritaire et éprouvée qui permet d'augmenter la participation des électeurs et qu'il est utilisé dans plusieurs démocraties;

ATTENDU QUE la possibilité de voter par correspondance confortera grandement les personnes qui hésitent à se rendre à un bureau de vote en raison du coronavirus ou celles qui se considèrent trop à risque pour se déplacer;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, le 20 octobre 2020, la résolution numéro CM20 1054 par laquelle il a été résolu :

« que la Ville de Montréal :

1 - *poursuive ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'assurer des modes de participation alternatifs au cours des prochaines élections municipales que ce soit le vote par correspondance et la tenue d'un scrutin sur plusieurs journées;*

2 - *donne le mandat à Élection Montréal de se tenir prêt à permettre techniquement aux Montréalais de voter par correspondance en novembre 2021. »*

ATTENDU QUE l'arrêté numéro 2020-060 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 28 août 2020 remplace le vote itinérant par le vote par correspondance et permet aux gens isolés chez eux d'utiliser cette méthode de votation;

ATTENDU QU'Ensemble Montréal, le parti de l'Opposition officielle à l'Hôtel de Ville de Montréal, a déposé un mémoire demandant à la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'étendre le vote par correspondance minimalement à tous les électeurs de 65 ans et plus;

ATTENDU QUE l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (la « Loi ») autorise le vote par correspondance pour les électeurs âgés de 70 ans et plus « pour toute municipalité ayant pris une résolution favorable au plus tard le 1er juillet 2021 »;

ATTENDU QUE l'adoption d'une telle résolution par le conseil municipal permettrait de satisfaire à l'exigence prévue dans la Loi donnant droit au vote par correspondance aux électeurs montréalais âgés de 70 ans et plus;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la démocratie montréalaise que les électeurs disposent de plus d'alternatives pour exercer leur droit de vote;

ATTENDU QUE l'administration montréalaise a donné, pour le moment, une fin de non-recevoir à la proposition de faciliter le vote des personnes âgées de plus de 70 ans et qu'il est aussi dans la mission des arrondissements de défendre leurs citoyens et citoyennes.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que l'arrondissement de Saint-Léonard demande formellement au conseil de la Ville de Montréal d'adopter le plus rapidement possible une résolution favorable à la mise en place du vote par correspondance pour l'ensemble des électeurs montréalais âgés de 70 ans et plus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.02 1213022005

Guylaine CHAMPOUX

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 3 mai 2021

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 3 mai 2021

Guylaine Champoux

Guylaine CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

Point 5.03

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 4 mai 2021	Résolution: CA21 12110

Recommander que l'alimentation électrique du parc d'affaires d'Anjou soit de type aérien et située en arrière-lot

ATTENDU QUE le développement du parc d'affaires d'Anjou est une priorité pour l'arrondissement;

ATTENDU QUE l'alimentation électrique actuelle du parc d'affaires d'Anjou est de type aérien et située en arrière-lot;

ATTENDU QUE les coûts d'implantation d'une alimentation électrique de type aérien sont près de dix (10) fois moins dispendieux que ceux reliés à une alimentation électrique de type souterrain;

ATTENDU QUE la poursuite du type d'implantation électrique n'occasionnera aucune problématique pour les entreprises;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

Le conseil d'arrondissement d'Anjou recommande que, dans le cadre du développement du parc d'affaires d'Anjou, l'implantation de l'alimentation électrique continue de s'effectuer en arrière-lot de façon aérienne.

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour faire parvenir une copie de cette résolution au conseil de ville de Montréal ainsi qu'à la Commission des services électriques de Montréal.

ADOPTÉE

15.01

Nataliya HOROKHOVSKA

_____

Secrétaire d'arrondissement par intérim

Signée électroniquement le 5 mai 2021

RAPPORT SUR L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU jeudi 22 avril 2021, à 17 h

Au CM du lundi 17 mai 2021, à 13 h

Point 7.01

20.01	Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels - 1217675001

Accorder un contrat à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence) pour des services techniques de travaux arboricoles d'entretien et d'urgence dans les grands parcs de la ville de Montréal, pour une période de 36 mois, soit de mai 2021 à avril 2024 inclusivement - Dépense totale de 996 065,55 $, taxes et variation de quantité incluses - Appel d'offres public 20-18524 (4 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.02	Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels - 1219063001

Accorder un contrat à 178001 Canada inc./Groupe Nicky pour le parc Frédéric-Back (lot 1), d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour les services d'entretien général des espaces verts et des surfaces, pour une somme de 1 576 199,63 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18520 (4 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.03	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation, sécurité et propreté - 1217157001

Exercer la première option de prolongation du contrat accordé à Les entreprises Canbec Constructions inc. pour le lot 2 (CG18 0604), pour une période de 12 mois à compter du 1er octobre 2021, pour le service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal, pour un montant de 39 475,90 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 103 215,57 $ à 142 691,46 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.04	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice - 1210206001

Exercer l'option de prolongation pour une période de deux ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023, et autoriser une dépense additionnelle de 344 925, $, taxes incluses, pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC Web) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Morpho Canada inc. (CG18 0528), majorant ainsi le montant total du contrat de 494 724,78 $ à 839 649,78 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.05	Service des technologies de l'information , Direction institutionnelle - 1218057001

Conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une durée de trois ans, soit du 1er mai 2021 au 30 avril 2024, avec Microsoft Canada inc. par l'entremise de son entente avec Infrastructures technologiques Québec (ITQ), pour la fourniture et l'entretien des licences de la suite Office 365 requises pour les employés de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 775 033,40 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.06	Service des technologies de l'information , Direction institutionnelle - 1218057002

Accorder un contrat de gré à gré à Adobe Systems inc. pour une période d'un an, soit du 3 juin 2021 au 2 juin 2022, pour la fourniture de licences logiciels incluant l'entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 709 830,01 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.07	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice - 1215035002

Accorder un contrat à Cloud Monitored Objects inc. (ci-après CMO) pour le service d'installation et de support des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM), pour la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 334 801,45 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18549 (1 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.08	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1219107001

Exercer l'option de la deuxième prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 942 391,09 $, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de produits d'entretien, dans le cadre du contrat accordé à Produits Sany inc. (CG20 0132), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 4 213 149,69 $ à 5 878 532,81 $, taxes incluses / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision de possibles variations de quantité, soit 141 358,66 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.09	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1217360002

Exercer l'option de prolongation pour la fourniture d'abrasifs d'hiver ainsi que la livraison sur demande et autoriser une dépense additionnelle de 1 424 207,90 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Demix Agrégats, une division de groupe CRH Canada inc. (CG19 0511), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 2 848 415,81 $ à 4 272 623,71 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.10	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1218812002

Accorder deux contrats à Remorquage Burstall Conrad Inc. Lot 2 (139 901,58 $, taxes incluses) et Remorquage Centre-ville inc. Lot 5 (107 604 $, taxes incluses), pour la gestion de secteurs d'exclusivité pour la fourniture de services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, pour une période de 24 mois, avec possibilité de deux prolongations de 12 mois, pour une somme maximale de 247 505, 58 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18487 (6 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.11	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1213438010

Autoriser une dépense additionnelle de 200 558 $, taxes incluses, dans le cadre de l'entente avec Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles (CG15 0252), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 029 048,93 $ à 1 229 606,93 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.12	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1216263002

Accorder un contrat à Les entreprises Cogenex inc. pour le projet Construction de chambres de vannes et de mesure, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 244 834,32 $ taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10356 (4 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.13	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1216263003

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour le projet Construction de chambres de vannes et de mesure, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 865 002,92 $ taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10355 (5 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.14	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1219057005

Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 326 454,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 (2 soum., 1 seul conforme)

Adopté à l'unanimité.

20.15	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1201670002

Autoriser la modification de l'aspect financier du contrat accordé à Procova inc. pour réaliser les travaux de réfection du chalet du Mont-Royal et réaménagements extérieurs, afin de modifier l'imputation des dépenses au règlement d'emprunt

Adopté à l'unanimité.

20.16	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1198375002

Accorder un contrat à SST Consultant inc., pour une période de trois ans, pour la fourniture de services de surveillance en santé et sécurité sur le chantier de l'usine de production d'eau potable de la Ville de Dorval, pour une somme maximale de 737 334,68 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18313 (2 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.17	Service des ressources humaines , Direction - 1215138001

Accorder un contrat, de gré à gré, à LinkedIn Ireland Unlimited Company (LinkedIn Learning) à la suite de l'avis d'intention no 20-00009 pour l'achat de licences d'accès à la plate-forme de formations vidéo LinkedIn Learning, pour la période du 30 avril 2021 au 29 avril 2024, pour une somme maximale de 300 740 $, exempt de taxes, incluant les contingences et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention / Autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer tous les documents relatifs à ce contrat

Adopté à l'unanimité.

20.18	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1214656001

Approuver la signature du projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb de la Ville de Westmount sous la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater

Adopté à l'unanimité.

20.19	Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité - 1217102001

Accorder un soutien financier d'une somme maximale de 772 000 $, répartie du 1er mai 2021 au 30 avril 2023, au Centre de la montagne pour la réalisation de son projet de demande de soutien à la mission / Approuver le projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.20	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1217016001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme maximale de 580 000 $ à six différents organismes pour le déploiement du projet Entreprendre Ensemble, dans le cadre du plan de relance économique - phase 2 / Approuver les six projets de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.21	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction - 1210744002

Accorder un soutien financier de 374 000 $, pour l'année 2021, à Moisson Montréal pour soutenir le projet « Insécurité alimentaire et impacts de la COVID-19 à Montréal », couvrant la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2023, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver un projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.22	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction - 1210744001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 966 533 $, en 2021, à cinq différents organismes pour leur projet respectif se déroulant du 1er avril 2021 au 31 mars 2023, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du Fonds en faveur des enfants et des familles vulnérables / Approuver les projets de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.23	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction - 1210744003

Accorder un soutien financier de 250 000 $ à Centre de référence du Grand Montréal, en 2021, pour la réalisation du projet « Équipe multidisciplinaire 211 pour lutter contre l'insécurité alimentaire : suivi, documentation et concertation », se déroulant du 1er avril 2021 au 31 décembre 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.24	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1217952003

Accorder un soutien financier maximal de 200 000 $, pour les années 2021 et 2022, à Projet MTLab en appui au projet - Incuber l'innovation et accélérer les opportunités - visant à faire de Montréal un laboratoire vivant et un hub d'innovation dans l'industrie touristique, culturelle et du divertissement / Approuver un projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.25	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1214217001

Accorder un soutien financier de 85 914 $ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place la Patrouille bleue 2021 / Approuver le projet de convention de contribution financière à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.26	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1218369001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme maximale totale de 776 809 $, à huit différents organismes, à la suite du dépôt de projets 2021 - Appel à projets conjoint destiné au secteur bioalimentaire montréalais / Approuver les projets de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.27	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social - 1211609002

Approuver un projet d'entente intermunicipale entre les Villes de Varennes, Repentigny et Montréal, visant à mandater la Ville de Varennes afin d'offrir un service de navette fluviale dans le cadre du projet « Fleuve à vélo » offert en collaboration avec les Villes de Varennes et Repentigny / Autoriser une dépense représentant la portion de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au montant de 128 540,13 $ à verser à la Ville de Varennes pour l'implantation du service de navette fluviale, pour les années 2021, 2022 et 2023, avec la possibilité de prolongation pour les années 2024 et 2025 / Approuver un montant total de 146 821,15 $, taxes et option incluses / Approuver le virement de crédits nécessaire

Adopté à l'unanimité.

20.28	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction - 1215382001

Approuver la résiliation des ententes-cadres conclues avec Métal M-Pact inc. (CE20 1676 lots 2 à 6 et CG20 0577 lot 1) pour l'acquisition de métaux bruts pour 36 mois avec option de deux périodes de prolongation de 12 mois, au montant estimé de 2 043 513,89 $ taxes incluses - Appel d'offres 20-18270

Adopté à l'unanimité.

20.29	Service des technologies de l'information , Direction institutionnelle - 1217684003

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Osédea inc. pour l'acquisition et le déploiement d'une solution technologique corporative en gestion de projets, de programmes et de portefeuilles (solution infonuagique) pour une durée de cinq ans, soit du 1er mai 2021 au 30 avril 2026, avec deux options de prolongation de 24 mois chacune, pour une somme maximale de 9 236 804,06 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18318 (10 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.30	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1219057004

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Mongrain inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 615 516,36 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15684 (1 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.31	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1218927006

Autoriser la ratification de l'avenant 2020-8 au contrat de prêt de 120 millions de dollars conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises intervenu entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal augmentant le montant du prêt de 30 millions de dollars

Adopté à l'unanimité.

20.32	Service de l'habitation , Direction - 1210196001

Autoriser la ratification de l'entente tripartite avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal, permettant le transfert de 79 400 000 $ destinés à des projets d'habitation, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 79 400 000 $

Adopté à l'unanimité.

20.33	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets - 1211019001

Approuver le projet d'Entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Viau

Adopté à l'unanimité.

20.34	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1208190002

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société du patrimoine Angus, aux fins d'un projet de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 2 468,8 mètres carrés, situé du côté sud de l'avenue du Mont-Royal Est, entre les rues Augustin-Frigon et Molson, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué des lots 6 243 458 et 6 232 021 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 1 008 000 $ et par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en sa faveur et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 4 juin 2020, sous le numéro 25 430 088, afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires

Adopté à l'unanimité.

20.35	Service de l'Espace pour la vie , Direction - 1210348005

Approuver un projet de lettre d'entente entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau visant l'occupation des espaces intérieurs de la Biosphère à des fins muséales à partir du 1er avril 2021

Adopté à l'unanimité avec modification.

20.36	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1211151001

Accorder un soutien financier non récurrent maximal de 40 000 $ et mise à disposition de l'expertise interne disponible pour un équivalent de 40 000 $ à l'Université de Sherbrooke pour lui permettre de réaliser son projet pilote de biofiltration passive des biogaz au Complexe environnemental de Saint-Michel / Approuver un projet de « Convention de contribution de la Ville de Montréal à l'Université de Sherbrooke et licence » à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.37	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction - 1216794001

Accorder un soutien financier de 1 200 000 $ à Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV ou Centre), pour les années 2021 et 2022 afin de réaliser son plan d'action, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.38	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1217019001

Accorder un soutien financier non récurrent maximal de 545 000 $ à C2.MTL afin de réaliser les événements Movin'On et C2 Montréal en 2021/ Approuver un projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.39	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1219089001

Accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 $ au Regroupement des éco-quartiers afin d'organiser la 17e édition de la Patrouille verte, pour la période du 31 mai au 20 août 2021, dans le cadre d'un financement provenant du Service de l'environnement, du Service de l'eau, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Bureau de la transition écologique et de la résilience / Approuver un projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.40	Service des technologies de l'information , Direction institutionnelle - 1207684008

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à ESI Technologies de l'information inc., pour l'acquisition d'une solution infonuagique de gestion de l'informatique de l'utilisateur final (EUC/UEM) pour une durée de quatre ans, soit du 26 mars 2021 au 25 mars 2025 avec trois options de prolongation de 24 mois chacune, pour une somme maximale de 6 918 074,49 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18467 (4 soum.)

Adopté à l'unanimité.

30.01	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1205946001

Autoriser une dépense maximale de 536 281,46 $, taxes incluses, en remboursement à la Société québécoise des infrastructures (SQI) du coût des travaux pour le remplacement d'une conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre dans l'axe du boulevard Gaétan Laberge, entre la rue Hickson et la rue de l'Église, dans l'arrondissement de Verdun

Adopté à l'unanimité.

30.02	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction - 1217862009

Adopter le Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement 2020-2030 de la Société du parc Jean-Drapeau

Adopté à l'unanimité.

30.03	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets - 1219059001

Autoriser, conformément à l'Entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (CG21 0022), une dépense totale de 848 425,88 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour le contrat à être accordé par la STM à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réalisation de travaux sur des conduites principales et secondaires (aqueduc) dans le boulevard Lacordaire, à l'intersection avec la rue Bourdaloue, dans l'arrondissement de Saint-Léonard

Adopté à l'unanimité.

30.04	Société de transport de Montréal , Direction - 1218464001

Autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'expropriation des immeubles requis dans le cadre du projet du centre d'attachement Nord-Ouest - CANO

Adopté à l'unanimité.

41.01	Service des finances , Direction des revenus - 1213843004

Avis de motion et dépôt - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020)

Traité.

42.01	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction - 1217862001

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la Place des Nations du parc Jean-Drapeau (RCG 20-009) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 74 817 000 $

Adopté à l'unanimité.

42.02	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction - 1217862005

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 35 784 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement du secteur du Mont Boullé du parc Jean-Drapeau

Adopté à l'unanimité.

42.03	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1211179003

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043)

Adopté à l'unanimité.

42.04	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1219086001

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Adopté à l'unanimité.

42.05	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction - 1212675016

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 20 mai 2021

Adopté à l'unanimité.

50.01	Service de police de Montréal , Direction de l'intégrité et des normes professionnelles - 1205326006

Autoriser, rétroactivement, le prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), pour une période de deux ans et 20 jours, soit à compter du 2 décembre 2020 au 22 décembre 2022, pour une somme de 176 400 $ / Autoriser le directeur du SPVM à signer le projet de protocole d'entente de prêt de service à cet effet

Adopté à l'unanimité.

65.01	Service du greffe , Direction

Motion du maire de la Ville de Côte-Saint-Luc portant sur la planification du grand projet de mobilité Cavendish

Adopté à l'unanimité.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 07.02

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1211154003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport visant l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou pour l'année 2020

De déposer le bilan annuel 2020 de l'arrondissement d'Anjou concernant l'utilisation des pesticides, et ce, conformément au Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), tel que préparé par la Direction des travaux publics.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-14 20:59

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 13 avril 2021	Dépôt: CA21 1218

Dépôt du rapport visant l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou pour l'année 2020

De déposer le bilan annuel 2020 de l'arrondissement d'Anjou concernant l'utilisation des pesticides, et ce, conformément au Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), tel que préparé par la Direction des travaux publics.

60.06 1211154003

Nataliya HOROKHOVSKA
_____
Secrétaire d'arrondissement par intérim

Signée électroniquement le 14 avril 2021

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1211154003**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport visant l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou pour l'année 2020

CONTENU

CONTEXTE

Ce sommaire addenda vise à monter le dossier au niveau supérieur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée KENNY
Secretaire-recherchiste

514.493.8003
Tél :
Télécop. : 000-0000

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.02

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1211154003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport visant l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou pour l'année 2020

De déposer le bilan annuel 2020 de l'arrondissement d'Anjou concernant l'utilisation des pesticides, et ce, conformément au Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), tel que préparé par la Direction des travaux publics.

Signé par Robert DENIS **Le** 2021-04-07 09:48

Signataire : Robert DENIS

Directeur de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises
Anjou , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1211154003**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport visant l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou pour l'année 2020

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a adopté en 2004 le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041). Dans le cadre de ce règlement, les arrondissements sont tenus de déposer un bilan de l'état de l'application de ce règlement à l'égard de leur territoire.
Le présent dossier est pour le dépôt au conseil d'arrondissement du bilan 2020 de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides dans l'arrondissement d'Anjou, pour son approbation et sa transmission au conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 1225 du 7 mai 2019 : Déposer au conseil municipal le rapport sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou pour l'année 2018 (1191154004).
CA17 1231 du 6 juin 2017 : Déposer au conseil municipal le rapport sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou pour l'année 2016 (1160739012).

DESCRIPTION

Dépôt au conseil municipal du rapport visant l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou pour l'année 2020.

JUSTIFICATION

Il est prévu à la section XI, intitulée Application du règlement, et plus particulièrement à l'article 32, du règlement relatif à l'utilisation des pesticides qu'une fois le règlement devenu applicable, le conseil d'arrondissement doit déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Application d'orientations et de méthodes de lutte intégrée pour le contrôle des ravageurs de certains végétaux de l'arrondissement. Le Règlement sur l'utilisation des pesticides vise

une protection accrue de l'environnement en contribuant à la préservation des ressources naturelles, à la conservation des milieux naturels et à la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du bilan 2020 à la séance du :

- conseil d'arrondissement du 13 avril 2021
- comité exécutif du 5 mai 2021
- conseil municipal du 17 mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2021-03-16
Lucie BROUILLETTE	William TROTTIER	

Adjointe de direction

Tél : 514 493-5103
Télécop. :

Chef de division voirie & parcs

Tél : 514-493-5111
Télécop. :



Bilan annuel 2020

Relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) et de la lutte intégrée

Arrondissement d'Anjou

Montréal

Table des matières

Lexique **3**

Introduction **5**

Orientation et objectifs de l'arrondissement 5

Historique – résolutions du conseil d'arrondissement **6**

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) 6

Ressources budgétaires et humaines **8**

Personnel dédié à l'application du règlement **9**

Activités de communication et de sensibilisation ..... Erreur ! Signet non défini.

Gestion des demandes de citoyens **10**

Formation des employés ..... Erreur ! Signet non défini.

Inspections sur les pesticides ..... Erreur ! Signet non défini.

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides .... Erreur ! Signet non défini.

Autorisations spéciales d'utilisations de pesticides ..... Erreur ! Signet non défini.

Évolution des demandes de permis ..... Erreur ! Signet non défini.

Infractions et poursuites judiciaires ..... Erreur ! Signet non défini.

Terrains de golf et de boulingrin **11**

Lutte intégrée **12**

Conclusion **14**

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique **15**

Lexique

Autorisations spéciales
Pouvoir d'ordonnance d'un conseil d'arrondissement permettant de nommer une personne, qui, malgré les interdictions prévues au règlement, peut, en cas de situation exceptionnelle, permettre l'utilisation de pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, y compris dans les zones sensibles.

Biopesticide
(entomologie) Pesticide fabriqué à partir d'organismes vivants.
(Santé Canada) Micro-organismes trouvés à l'état naturel ou génétiquement modifiés (agents microbiens); phéromones; ainsi que les pesticides, à l'inclusion des composés biochimiques, qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'U.S. EPA.

Corporation
Au sens du Règlement, une personne morale, une société, une entreprise, etc. Elle est de droit public ou privé, avec ou sans but lucratif.

Espèce envahissante
Une espèce exotique dont l'introduction ou la propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société.

Infestation
(tout espace extérieur) Présence d'herbes nuisibles, insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, qui, peu importe l'étendue, crée une menace à la sécurité, à la santé humaine, à la survie des arbres et arbustes ou à la vie animale.
(surfaces gazonnées et plate-bande) Présence d'insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, à l'exception d'herbes nuisibles, sur plus de 50 % de l'espace délimité par une pelouse ou sur plus de 5 mètres carrés de l'espace délimité par une plate-bande.

Insecte ravageur
(zoologie) Insecte nuisible qui endommage gravement ou détruit une culture, une récolte ou un aménagement.

Lutte intégrée
Méthode décisionnelle qui a recours à toutes les techniques nécessaires pour réduire les populations d'organismes nuisibles de façon efficace et économique, tout en respectant l'environnement. Celle-ci consiste à combiner divers moyens d'interventions physiques, biologiques et chimiques en dernier recours. Elle est axée sur la prévention – que ce soit par le dépistage des organismes indésirables ou par des pratiques d'entretien favorisant la bonne santé des végétaux. Le succès de la lutte intégrée dépend donc d'une bonne connaissance de l'écosystème local et des facteurs à l'origine de la prolifération des organismes indésirables.

Néonicotinoïdes

Pesticides qui sont employés en tant qu'insecticides pour lutter contre différents types d'insectes. Ce sont des pesticides systémiques qui, une fois appliqués, se distribuent dans toutes les parties de la plante, rendant cette dernière toxique pour les insectes, notamment les abeilles. Toute utilisation de pesticides de la famille des néonicotinoïdes est dorénavant interdite à l'extérieur des bâtiments. Les pesticides du groupe des néonicotinoïdes qui sont actuellement homologués au Canada sont à base de cinq matières actives soit l'acétamipride, la clothianidine, l'imidaclopride, le thiaclopride et le thiaméthoxame.

Pesticides

Toute substance, matière ou micro-organisme destiné à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser directement ou indirectement un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou les autres biens, ou destiné à servir de régulateur de croissance de la végétation, à l'exclusion d'un médicament ou d'un vaccin, au sens de la Loi sur les pesticides.

Zone sensible

Terrains particuliers où, à moins de certaines exceptions prévues par le Règlement, seuls les produits considérés comme des biopesticides, l'huile minérale, l'azadirachtine ainsi que les ingrédients actifs de l'annexe II du Code de gestion des pesticides. Ces zones comprennent des garderies, des écoles, des établissements de santé, des lieux de culte, des résidences pour personnes âgées, des aires de jeux et des terrains sportifs des parcs municipaux. Le conseil d'arrondissement, peut également par un pouvoir d'ordonnance, déterminer que certains parcs, cimetières et jardins communautaires soient considérés comme des zones sensibles. Pour l'ensemble de ces terrains, la zone sensible comprend une bande de 5 m de large au-delà de la limite de chacun de ces terrains.

Introduction

Au terme d'une importante démarche de concertation, et suite à l'adoption du Code de gestion des pesticides par le gouvernement du Québec en 2003, la Ville s'est dotée d'une réglementation sur l'utilisation des pesticides en 2004. Les objectifs de cette réglementation sont de réduire les utilisations de pesticides à Montréal et d'implanter des pratiques de gestion de lutte intégrée sur les terrains municipaux afin de contribuer à l'amélioration de la qualité du milieu de vie des citoyens.

La présence de pesticides dans l'environnement et l'exposition à ces produits, même à de faibles doses, peuvent avoir des effets sur la santé des personnes. Dans le contexte des changements climatiques, où l'usage des pesticides peut s'accentuer en raison de la présence plus importante d'insectes nuisibles et de nouvelles maladies, le développement de solutions de rechange aux pesticides selon une approche en lutte intégrée devient essentiel. De plus, les interventions municipales faites à l'aide de pesticides, en plus de respecter le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), doivent se faire dans le respect de la loi fédérale sur les produits antiparasitaires (LPA) ainsi que des règlements découlant de la loi sur les pesticides du Québec.

Le bilan annuel de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée est une exigence réglementaire (04-041, a. 32; 04-041-2, a. 5) par laquelle le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application du Règlement à l'égard de son territoire.

Orientation et objectifs de l'arrondissement

Dans l'arrondissement d'Anjou, deux unités administratives sont impliquées dans l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée; la Direction des travaux publics ainsi que la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. L'implication de la Division de cette dernière est plutôt en lien avec les demandes de permis temporaires d'utilisation de pesticides ainsi que les infractions concernant l'utilisation des pesticides.

Quant à la Division des travaux publics, c'est là où se retrouve toute autre demande en lien avec les pesticides. C'est au contremaître–Horticulture - Parcs que revient la responsabilité de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée pour toutes les interventions dans les parcs, les espaces verts, ainsi que tout terrain découlant de la responsabilité d'arrondissement.

Chaque demande est traitée à la pièce afin de bien évaluer la pertinence ou non d'utiliser des pesticides sur notre territoire. Le service d'accompagnement aux citoyens et aux inspections est donné en sous-traitance à la compagnie Solution Alternative Environnement. Dans bien des cas, les gens sont orientés vers des alternatives ne nécessitant aucun pesticide. Résultat, aucun permis temporaire n'a été délivré en 2020.

Par contre, dans d'autres cas (exemple : d'infestation), il est nécessaire de faire appel à la sous-traitance (agrile du frêne, nids de guêpes ou fourmis).

Il est bien entendu que tous les efforts ont été mis de l'avant afin de réduire au maximum les utilisations de pesticides sur notre territoire, et ce, depuis plusieurs années.

Historique – résolutions du conseil d'arrondissement

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)

Mise en contexte

L'historique regroupe toutes les décisions prises par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides. Les résolutions visent l'adoption du bilan annuel sur les pesticides ainsi que les pouvoirs d'ordonnance de l'arrondissement (article 27). Un conseil d'arrondissement peut, par l'adoption d'une ordonnance : déterminer certains espaces en tant que zone sensible; limiter ou retirer certaines exceptions prévues au Règlement; limiter l'application de ces exceptions; réduire la période de validité du permis; imposer des conditions d'application de pesticides plus sévères et autoriser une personne à agir de manière exceptionnelle en situation d'urgence.

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
VILLE DE MONTRÉAL			
CM04 0316	2004-04-26	Adoption du règlement sur l'utilisation des pesticides	
CE04 0867	2004-05-05	Virement de crédits en vertu de l'adoption du règlement relatif à l'utilisation des pesticides	15 000 $ accordé à l'arrondissement pour l'application du Règlement et 3000 $ pour les besoins relatifs à la formation continue
CM06 0855	2006-12-11	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-1)	Pouvoir d'ordonnance pour ajouter certaines zones sensibles sur le territoire
CM15 0686	2015-05-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-2)	Ajout de l'azadirachtine parmi la liste des matières actives de pesticides ne nécessitant pas de permis temporaire d'utilisation de pesticides

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
CM16 0144	2016-01-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-3)	Interdiction complète des pesticides faisant partie de la famille des néonicotinoïdes sur le territoire
ARRONDISSEMENT			
CM19 0623	2019-06-17	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2018
CA 17 1231	2017-06-12	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2016
CA16 12087	2016-04-05	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2015
CA15 12077	2015-03-03	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2014
CA14 12162	2014-06-03	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2013
CM 13 129	2013-04-02	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2012

Ressources budgétaires et humaines

Mode de fonctionnement

Dans l'arrondissement d'Anjou, deux unités administratives sont impliquées dans l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée; la Direction des travaux publics ainsi que la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. L'implication de la Division de cette dernière est plutôt en lien avec les demandes de permis temporaires d'utilisation de pesticides ainsi que les infractions concernant l'utilisation des pesticides.

Quant à la Direction des travaux publics, c'est au contremaître–Horticulture - Parcs que revient la responsabilité de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée pour toutes les interventions dans les parcs, les espaces verts, ainsi que tout terrain découlant de la responsabilité d'arrondissement. Dans le dossier de l'agrile du frêne, les traitements au TreeAzin ainsi que les dépistages par écorçage dans notre arrondissement, sont la responsabilité du contremaître–Horticulture - Parcs

Quant aux demandes d'extermination de nids de guêpes, l'arrondissement confie cette tâche à la sous-traitance à l'exception des nids découverts lors d'un émondage ou d'un élagage effectué par les employés de la Division des travaux publics.

Chaque demande est traitée à la pièce afin de bien évaluer la pertinence ou non d'utiliser des pesticides. Le service d'accompagnement aux citoyens et aux inspections est donné en sous-traitance à la compagnie Solution Alternative Environnement (SAE).

Personnel dédié à l'application du règlement

Titre d'emploi	Nombre de semaines de travail (estimé)	Description des tâches rattachées au mandat des pesticides et de la lutte intégrée
Contremaître	6	Responsable de l'équipe d'émondeurs, de l'application des pesticides et de la lutte intégrée.
Inspecteur (environnement)	0	Traiter les demandes d'utilisation temporaire de pesticides
Agent de communication	0	Transmettre les demandes d'extermination au sous-traitant et informer les citoyens des notions de base, notamment l'obligation d'obtenir préalablement un permis.
Total	6	

Commentaires et recommandations

Un pourcentage substantiel du temps de travail des émondeurs et de leur contremaître est dédié à la lutte contre l'agrile du frêne.

Gestion des demandes de citoyens

Nature des demandes

Nature	Nombre Demandes domaine privé	Nombre Demandes domaine public	Type de demandes
Pesticides	0	0	
Agrile du frêne	0	74	Injections
Guêpes	0	1	Destruction d'un nid de guêpe dans un parc
Fourmis	2	4	Application de pesticides ou appâts
Rats / souris	2	9	Installation d'appâts / poison

Terrains de golf et de boulingrin

Mise en contexte

L'utilisation de pesticides, autres que les néonicotinoïdes, est autorisée sous certaines conditions prévues à la section V du Règlement. Ces conditions concernent l'entreposage des pesticides et l'affichage à respecter après l'épandage d'un pesticide. Elles visent également les registres d'utilisations de pesticides de ces exploitants ainsi qu'un état d'avancement du plan de réduction des pesticides selon les dispositions du Code de gestion des pesticides.

Afin de se conformer à l'article 73 du Code de gestion des pesticides, les propriétaires ou les exploitants d'un terrain de golf qui appliquent ou font appliquer un pesticide doivent transmettre tous les trois ans un plan de réduction des pesticides au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et ce, depuis le 3 avril 2006. Ces plans doivent contenir les données sur les quantités de pesticides utilisés, les objectifs de réduction par catégorie de pesticides (fongicides, insecticides, herbicides, etc.), y compris les moyens mis en œuvre pour les atteindre, ainsi que les mesures prises en vue de réduire la migration des pesticides hors du site. De plus, chaque plan doit être signé par un agronome, membre de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ).

Nom de l'exploitant **: Terrain golf métropolitain Anjou**
Adresse : 9555, boul. du Golf, Anjou Québec H1J 2Y2
Description : Terrain de golf situé en périphérie du quartier industriel

Exigence réglementaire	Degré de conformité	Note complémentaire
Déclaration écrite – entreposage des pesticides	NON	
Lieu d'entreposage	NON	
Écriteaux à chaque entrée des terrains suite à l'épandage d'un pesticide	NON	
Conditions d'application (section VIII du Règlement)	NON	
Copie du registre des utilisations de pesticides transmis à l'arrondissement	OUI	
État d'avancement du plan de réduction du terrain de golf	NON	

Lutte intégrée

Agrile du frêne

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Traitements au TreeAzin	SGPVMR	Juin-août	74	12,865 l

Nids de guêpes

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Tétraméthrin + D-Phénothrine 30965	Les Entrprises Maheu ltée	Juillet	1	100 gr

Fourmis autour des bâtisses de l'arrondissement

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Application de Perméthrine et d'Octoborate de disodium tétrahydrate suite à une demande citoyenne	Les Entreprise Maheu Ltée	Août	2	1 l de Dragnet FT 30g de Green Way Gel
Installation d'appâts à base d'acide borique suite à une demande citoyenne	Les Entreprise Maheu Ltée	Août	2	1020 g de Nibam Appât Granuleux C
Installation dans les édifices de l'arrondissement des pièges ou appâts à fourmis à base de : Octoborate de disodium tétrahydrate, Imidacloprid, Thiaméthoxame	Les Entreprise Maheu Ltée	Janvier-décembre	4	130 g de Optigard 50 ml de Green Way liquide 120 g de MaxForce Quantum

Rongeurs

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Installation d'appâts contenant de la Bromadialone et Diphacinone suite à une demande citoyenne	Les Entreprise Maheu Ltée	octobre	2	20g de Contrac blox 454g de Ditrac blox
Installation dans les édifices de l'arrondissement des pièges ou appâts contenenant du Difétialone ou Bromadiolone	Les Entreprise Maheu Ltée	Janvier-décembre	9	90g de Generation mini blocks 550g de Resolv appât mou 160g de FisrtStrike appât mou

Conclusion

Dans l'Arrondissement Anjou, le traitement des ravageurs a été donné à contrat.
Aucun permis n'a été octroyé puisqu'il n'y a pas eu de demande de permis pour l'utilisation de pesticide. Aucun infraction n'a été repérer. Le golf métropolitain collabore bien avec nous pour nous transmettre les données nécessaires. Nous continuons à travailler pour réduire l'utilisation des pesticides et leurs impacts sur l'environnement, un bienfait pour les Angevins et tous les Montréalais.

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique

	Outil de sensibilisation	Descriptif
MONTRÉAL SANS PESTICIDES	ville.montreal.qc.ca/pesticides	Site de référence pour connaître la réglementation en vigueur ainsi que les produits autorisés ou interdits; l'adoption de bonnes pratiques de jardinage sans pesticides; la lutte intégrée et la lutte biologique en particulier.
	Guide Maison propre et Jardin vert	Guide d'entretien ménager et de jardinage écologique destiné au grand public.
	Montréal sans pesticides	Résumé du règlement sur l'utilisation des pesticides. Aide le citoyen à mieux comprendre le règlement qui a été adopté en avril 2004. - Retrait de l'exception visant le contrôle des araignées.
	Guide d'entretien écologique de la pelouse	Feuillet d'information nécessaire pour aider le citoyen à obtenir une belle pelouse sans l'aide de produits chimiques.
	Pesticides à faible impact	Dépliant portant spécifiquement sur la connaissance des pesticides à faible impact, sur les ingrédients actifs, les modes d'application et les mises en garde.
Banque d'info 311	- Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) - Lutte biologique agrile - Puceron - Pucerons du tilleul - Psylle du micocoulier - Guêpes fouisseuses (de sable)	Fiches d'informations sur la réglementation en vigueur relativement aux pesticides, des projets en lutte intégrée menés par le Service de l'environnement (lutte biologique contre le puceron du tilleul, lutte biologique contre l'agrile du frêne) ainsi que des informations pratiques sur les problèmes causés par certains insectes (guêpes fouisseuses, puceron, psylle du micocoulier).

Arrondissement d'Anjou
Direction des travaux publics et des études techniques

Auteur
David Collyer
Contremaître - Horticulture et parcs
Mars 2021

ville.montreal.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 07.03

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1213903001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2020 relatif à l'application du règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (R.V.M.04-041) et de la lutte intégrée.

Il est recommandé au conseil de déposer au conseil municipal le bilan annuel 2020 relatif à l'application du règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (R.V.M.04-041) et de la lutte intégrée.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-24 23:38

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement		**Genuine Extract from the minutes of a Borough Council Sitting**
Séance ordinaire du lundi 8 février 2021 à 19 h	Résolution: CA21 29 0038	Regular sitting of Monday February 8, 2021 at 7 p.m.

BILAN ANNUEL 2020 – RÈGLEMENT 04-041 SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES

2020 ANNUAL REPORT - BY-LAW 04-041 CONCERNING PESTICIDE USE

Il est proposé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot
appuyé par
le conseiller Benoit Langevin

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dépose au conseil municipal son bilan annuel 2020 relatif à l'application du règlement 04-041 de la Ville de Montréal sur l'utilisation des pesticides.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

It was moved by
Councillor Catherine Clément-Talbot
seconded by
Councillor Benoit Langevin

AND RESOLVED

THAT the Borough Council of Pierrefonds-Roxboro present to the Municipal Council its 2020 annual report relative to the application of by-law 04-041 of Ville de Montréal concerning pesticide use.

UNANIMOUSLY ADOPTED

60.01 1213903001

Dimitrios (Jim) BEIS
_____
Maire d'arrondissement
Mayor of the Borough

Suzanne CORBEIL
_____
Secrétaire d'arrondissement
Secretary of the Borough

Signée électroniquement le 9 février 2021

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1213903001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2020 relatif à l'application du règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (R.V.M.04-041) et de la lutte intégrée.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2018, la Direction des travaux publics prépare un sommaire décisionnel pour le dépôt du bilan annuel des pesticides sous l'instance du Conseil d'arrondissement. Or, il a été apporté à notre attention que le niveau décisionnel du sommaire décisionnel aurait dû être celui du Conseil municipal. Le présent sommaire addenda vient corriger cette erreur dans le but de permettre l'inscription de notre dossier au Comité exécutif du 12 mai prochain en vue d'être présenté au Conseil municipal du 17 mai 2021.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claudine LOISELLE, Direction générale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachel LECLAIR
secretaire de direction

514 626-7476

Tél :

Télécop. : 514-626-8994

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.03

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1213903001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2020 relatif à l'application du règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (R.V.M.04-041) et de la lutte intégrée.

Il est recommandé au conseil de déposer au conseil municipal le bilan annuel 2020 relatif à l'application du règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (R.V.M.04-041) et de la lutte intégrée.

Signé par Dominique JACOB **Le** 2021-01-26 16:12

Signataire : Dominique JACOB

Directeur d'arrondissement
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1213903001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2020 relatif à l'application du règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (R.V.M.04-041) et de la lutte intégrée.

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement sur l'utilisation des pesticides 04-041, adopté le 15 mai 2004, contient des dispositions particulières visant le dépôt au conseil de la ville d'un rapport faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire avant le 31 mars de chaque année (article 32).
De plus, en tant que titulaire d'un permis provincial pour l'utilisation de pesticides lui permettant d'exercer ses fonctions, la Ville de Montréal est dans l'obligation de tenir annuellement un registre des achats et des utilisations de pesticides (Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides c.P-9.3, r.0.1).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 290035 - Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2019 relatif à l'application du règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (R.V.M.04-041) et de la lutte intégrée. (GDD 1203903004)
CA19 290055 - Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2018 relatif à l'application du règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (R.V.M.04-041) et de la lutte intégrée (GDD 1193903001)
CA18 290057 - Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2017 relatif à l'application du règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (R.V.M.04-041) et de la lutte intégrée (GDD 1183903001)

DESCRIPTION

Le bilan de l'application du règlement en 2020, le bilan des achats et registre et le bilan cumulatif des interventions sous forme de rapport intégré aux pièces jointes. Le bilan présente les informations suivantes : l'historique des résolutions passées au conseil, les ressources budgétaires et humaines, le personnel dédié à l'application du règlement, les activités de communications et de sensibilisation, la gestion des demandes des citoyens, la formation des employés, les inspections sur les pesticides, les infractions et poursuites judiciaires ainsi que la lutte intégrée. En annexe 5 on traite de l'inventaire des arbres et système de gestion des végétaux et l'on peut dire que la mise à jour de l'inventaire des frênes a été complétée pour les parcs. Le nombre d'arbres publics inventoriés monte à près 16000 arbres. De nouvelles technologies ont été élaborées telles que les versions mobiles

de système des inventaires qui devraient faciliter la compilation des données directement sur le terrain.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis FRADETTE
Chef de section

Tél : 514 624-1381
Télécop. : 514 624-1137

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-26

Stéphane BEAUDOIN
Directeur des travaux publics Arrondissement. Pierrefonds-Roxboro

Tél : 514 624-1204
Télécop. : 514 624-1137



Bilan annuel 2020

relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) et de la lutte intégrée

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Montréal

Table des matières

Lexique **3**

Introduction **5**

Orientation et objectifs de l'arrondissement 5

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement **6**

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) 6

Ressources budgétaires et humaines **8**

Personnel dédié à l'application du règlement **10**

Activités de communication et de sensibilisation **12**

Gestion des demandes de citoyens **14**

Formation des employés **16**

Inspections sur les pesticides **18**

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides **19**

Autorisations spéciales d'utilisations de pesticides **19**

Évolution des demandes de permis **20**

Infractions et poursuites judiciaires **21**

Terrains de golf et de boulingrin **24**

Lutte intégrée **25**

Conclusion **29**

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique **30**

Autres annexes en lien avec le travail de l'inspectrice **31**

Lexique

Autorisations spéciales
Pouvoir d'ordonnance d'un conseil d'arrondissement permettant de nommer une personne, qui, malgré les interdictions prévues au règlement, peut, en cas de situation exceptionnelle, permettre l'utilisation de pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, y compris dans les zones sensibles.

Biopesticide
(entomologie) Pesticide fabriqué à partir d'organismes vivants.
(Santé Canada) Micro-organismes trouvés à l'état naturel ou génétiquement modifiés (agents microbiens); phéromones; ainsi que les pesticides, à l'inclusion des composés biochimiques, qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'U.S. EPA.

Corporation
Au sens du Règlement, une personne morale, une société, une entreprise, etc. Elle est de droit public ou privé, avec ou sans but lucratif.

Espèce envahissante
Une espèce exotique dont l'introduction ou la propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société.

Infestation
(tout espace extérieur) Présence d'herbes nuisibles, insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, qui, peu importe l'étendue, crée une menace à la sécurité, à la santé humaine, à la survie des arbres et arbustes ou à la vie animale.
(surfaces gazonnées et plate-bande) Présence d'insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, à l'exception d'herbes nuisibles, sur plus de 50 % de l'espace délimité par une pelouse ou sur plus de 5 mètres carrés de l'espace délimité par une plate-bande.

Insecte ravageur
(zoologie) Insecte nuisible qui endommage gravement ou détruit une culture, une récolte ou un aménagement.

Lutte intégrée
Méthode décisionnelle qui a recours à toutes les techniques nécessaires pour réduire les populations d'organismes nuisibles de façon efficace et économique, tout en respectant l'environnement. Celle-ci consiste à combiner divers moyens d'interventions physiques, biologiques et chimiques en dernier recours. Elle est axée sur la prévention – que ce soit par le dépistage des organismes indésirables ou par des pratiques d'entretien favorisant la bonne santé des végétaux. Le succès de la lutte intégrée dépend donc d'une bonne connaissance de l'écosystème local et des facteurs à l'origine de la prolifération des organismes indésirables.

Néonicotinoïdes
Pesticides qui sont employés en tant qu'insecticides pour lutter contre différents types d'insectes. Ce sont des pesticides systémiques qui, une fois appliqués, se distribuent dans toutes les parties de la plante, rendant cette dernière toxique pour les insectes, notamment les abeilles. Toute utilisation de pesticides de la famille des néonicotinoïdes est dorénavant interdite à l'extérieur des bâtiments. Les pesticides du groupe des néonicotinoïdes qui sont actuellement homologués au Canada sont à base de cinq matières actives soit l'acétamipride, la clothianidine, l'imidaclopride, le thiaclopride et le thiaméthoxame.

Pesticides
Toute substance, matière ou micro-organisme destiné à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser directement ou indirectement un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou les autres biens, ou destiné à servir de régulateur de croissance de la végétation, à l'exclusion d'un médicament ou d'un vaccin, au sens de la Loi sur les pesticides.

Zone sensible
Terrains particuliers où, à moins de certaines exceptions prévues par le Règlement, seuls les produits considérés comme des biopesticides, l'huile minérale, l'azadirachtine ainsi que les ingrédients actifs de l'annexe II du Code de gestion des pesticides. Ces zones comprennent des garderies, des écoles, des établissements de santé, des lieux de culte, des résidences pour personnes âgées, des aires de jeux et des terrains sportifs des parcs municipaux. Le conseil d'arrondissement, peut également par un pouvoir d'ordonnance, déterminer que certains parcs, cimetières et jardins communautaires soient considérés comme des zones sensibles. Pour l'ensemble de ces terrains, la zone sensible comprend une bande de 5 m de large au-delà de la limite de chacun de ces terrains.

Introduction

Au terme d'une importante démarche de concertation, et suite à l'adoption du Code de gestion des pesticides par le gouvernement du Québec en 2003, la Ville s'est dotée d'une réglementation sur l'utilisation des pesticides en 2004. Les objectifs de cette réglementation sont de réduire les utilisations de pesticides à Montréal et d'implanter des pratiques de gestion de lutte intégrée sur les terrains municipaux afin de contribuer à l'amélioration de la qualité du milieu de vie des citoyens.

La présence de pesticides dans l'environnement et l'exposition à ces produits, même à de faibles doses, peuvent avoir des effets sur la santé des personnes. Dans le contexte des changements climatiques, où l'usage des pesticides peut s'accentuer en raison de la présence plus importante d'insectes nuisibles et de nouvelles maladies, le développement de solutions de rechange aux pesticides selon une approche en lutte intégrée devient essentiel. De plus, les interventions municipales faites à l'aide de pesticides, en plus de respecter le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), doivent se faire dans le respect de la loi fédérale sur les produits antiparasitaires (LPA) ainsi que des règlements découlant de la loi sur les pesticides du Québec.

Le bilan annuel de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée est une exigence réglementaire (04-041, a. 32; 04-041-2, a. 5) par laquelle le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application du Règlement à l'égard de son territoire.

Orientation et objectifs de l'arrondissement

Le dossier des pesticides, piloté par l'inspectrice en horticulture et arboriculture, est depuis quelques années orienté sur la sensibilisation du public plutôt que sur l'application du règlement. La Ligne verte et la Patrouille verte de l'éco-quartier sont deux services mandatés pour informer la population sur les alternatives aux pesticides et le jardinage écologique ainsi que sur la réglementation en vigueur dans les cas d'infraction. La Journée de jardinage et de l'environnement* qui accueille près de 1000 citoyens démontre aussi la volonté de l'arrondissement à promouvoir un milieu de vie sain.

Depuis quelques années, nous consacrons moins de temps aux patrouilles de surveillance des infractions commises sur le territoire. Le plan de lutte à l'agrile du frêne, l'inspection des arbres publics, la mise à jour de l'inventaire des arbres et le programme de renforcement de la canopée ont été priorisés afin d'établir une forêt urbaine résiliente et limiter l'impact de la perte de nombreux frênes.

C'est dans le cadre de la lutte intégrée que les jardiniers, élagueurs et autres employés consacrent du temps au dossier des pesticides. L'abattage des frênes infestés, le désherbage manuel des plates-bandes et la destruction de l'herbe à puce par la vapeur ne sont que quelques exemples de ces projets.

Nous poursuivons toujours nos efforts de conformité en matière d'achat et d'utilisation de pesticides en régie et à contrat avec un exterminateur.

*La Journée de jardinage et de l'environnement n'a pas eu lieu en 2020 en raison de la pandémie.

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041)

Mise en contexte

L'historique regroupe toutes les décisions prises par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides. Les résolutions visent l'adoption du bilan annuel sur les pesticides ainsi que les pouvoirs d'ordonnance de l'arrondissement (article 27). Un conseil d'arrondissement peut, par l'adoption d'une ordonnance : déterminer certains espaces en tant que zone sensible; limiter ou retirer certaines exceptions prévues au Règlement; limiter l'application de ces exceptions; réduire la période de validité du permis; imposer des conditions d'application de pesticides plus sévères et autoriser une personne à agir de manière exceptionnelle en situation d'urgence.

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
VILLE DE MONTRÉAL			
CM04 0316	2004-04-26	Adoption du règlement sur l'utilisation des pesticides	
CE04 0867	2004-05-05	Virement de crédits en vertu de l'adoption du règlement relatif à l'utilisation des pesticides	30 000 $ accordé à l'arrondissement pour l'application du Règlement et 3000 $ pour les besoins relatifs à la formation continue
CM06 0855	2006-12-11	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-1)	Pouvoir d'ordonnance pour ajouter certaines zones sensibles sur le territoire
CM15 0686	2015-05-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-2)	Ajout de l'azadirachtine parmi la liste des matières actives de pesticides ne nécessitant pas de permis temporaire d'utilisation de pesticides

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
CM16 0144	2016-01-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-3)	Interdiction complète des pesticides faisant partie de la famille des néonicotinoïdes sur le territoire
ARRONDISSEMENT			
CA20 290035	2020-02-10	Dépôt du bilan annuel	Dépôt du bilan 2019
CA19 290055	2019-02-11	Dépôt du bilan annuel	Dépôt du bilan 2018
CA18290057	2018-01-30	Dépôt du bilan annuel	Dépôt du bilan 2017
CA17290096	2017-03-11	Dépôt du bilan annuel	Dépôt du bilan 2016
CA16290050	2016-01-25	Dépôt du bilan annuel	dépôt du bilan 2015
CM15 0007	2015-01-26	Dépôt du bilan annuel	dépôt du bilan 2014
CA14290050	2014-02-03	Dépôt du bilan annuel	dépôt du bilan 2013
CA07290066	2007-03-05	Retrait d'une exception	retrait des exceptions sur les fourmis et les araignées
CA07290066	2007-03-05	Conditions d'applications plus sévères	Cimetière considéré comme zone sensible et restriction de l'application du lundi au vendredi (exclusion du samedi et des jours fériés)

Ressources budgétaires et humaines

Mode de fonctionnement

L'inspectrice en horticulture et arboriculture, à la Section Environnement et Parcs de la Direction des travaux publics depuis 2017, voit à l'application du règlement sur les pesticides ainsi qu'à l'évaluation des demandes de permis d'application temporaire s'il y a lieu. L'inspectrice est aussi responsable de répondre aux demandes de la Ligne verte, un service gratuit offert aux citoyens depuis 2004 pour répondre aux questions sur les alternatives aux pesticides et le contrôle écologique des ravageurs. Elle est responsable de promouvoir les pratiques du jardinage écologique par l'organisation de la Journée de jardinage et de l'environnement et la rédaction d'articles de sensibilisation dans la revue municipale Vivre à Pierrefonds-Roxboro. C'est aussi elle qui rédige tous les bilans, en conformité avec le règlement et les exigences gouvernementales.

Malgré que l'inspectrice consacre moins de temps aux patrouilles sur les terrains gazonnés privés depuis quelques années, son rôle à jouer dans la prévention des ravageurs est très important. L'inspection des arbres publics, le choix des essences à planter en fonction de la biodiversité et des menaces à venir, l'augmentation de la canopée sont des éléments préventifs non négligeables dans la lutte aux ravageurs. Ces actions sont réalisées dans l'optique de développer une forêt urbaine résiliente et résistante pour éviter d'avoir à utiliser des pesticides ou des méthodes de lutte quelconques.

L'inspectrice, les jardiniers et les élagueurs sont détenteurs de certificats CD4 émis par le Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC), ce qui leur permet de superviser ou de réaliser les applications de pesticides à des fins horticoles lorsque nécessaires. Ils sont formés pour détecter les signes et symptômes de ravageurs indigènes ou exotiques. Ils jouent un rôle important dans les diverses activités de lutte intégrée de l'arrondissement. Les jardiniers et les élagueurs sont sous la supervision du contremaître Horticulture et Parcs sous la direction des Travaux publics.

Au besoin, la Patrouille verte de l'éco-quartier Pierrefonds-Roxboro est mandaté par l'arrondissement pour effectuer des patrouilles de sensibilisation sur le règlement sur les pesticides dans des secteurs plus problématiques. Nous pouvons aussi mandater des firmes externes pour renforcer la vigilance sur le territoire si la situation le justifie.

Les travaux d'extermination sont réalisés à contrat par une firme externe, à l'intérieur et autour des bâtiments municipaux, sous la supervision de la Division des opérations/bâtiments.

Postes budgétaires	Montant ($) (estimé)	Détails/description
Communication et sensibilisation	5200$	Budget pour les plantes de la Journée de jardinage qui ont été distribuées à des organismes communautaires et des banques alimentaires.
Formation	854$	Inspection des arbres niveau, Repenser le reboisement, Rendez-vous arboricole de la SIAQ.
Lutte intégrée	10 687 $	Contrôle de l'herbe à puce, traitements de guêpes et contrat d'extermination à l'intérieur des bâtiments municipaux.
Salaires (RH)	Non déterminé (voir commentaires)	
Budget global		

Personnel dédié à l'application du règlement

Titre d'emploi	Nombre de semaines de travail (estimé)	Description des tâches rattachées au mandat des pesticides et de la lutte intégrée
Inspecteur (horticulture) (1)	4	Ligne verte, application du règlement, compilation des informations et rédaction des bilans, responsable du dossier de l'agrile du frêne, dépistage.
Contremaître (1)	4	Validation au terrain et planification des travaux, soumissions et devis, répartition du travail.
Jardinier (6)	(1/3 de la normale)	Désherbage manuel pour compenser la non utilisation d'herbicides, traitements de pesticides, contrôle des espèces exotiques envahissantes, dépistage.
Élagueur (2)	???	Traitements de pesticides (nid de guêpes), dépistage, abattage de frênes dans le cadre du plan de lutte à l'agrile du frêne.
Opérateur d'appareils motorisés (1)	2	Contrôle de l'herbe à puce avec un pulvérisateur à vapeur.
Total	**???**	

Commentaires et recommandations

L’année 2020 a été perturbée par la pandémie de coronavirus. Notre programme d’activités pour les citoyens ainsi que nos programmes d’entretien ont été considérablement réduits afin de favoriser le respect des mesures sanitaires. Le nombre de plate-bandes a été réduit environ au tiers. Nos entretiens sur le terrain ont même été limitées aux urgences de la mi-mars à la fin de mai. Il est donc difficile d’évaluer un nombre de semaines et un budget salarial consacrés à la lutte intégrée cette année.

En temps normal, l’abattage des frênes dans le cadre du plan de lutte à l’agrile explique le nombre de semaines consacrées à la lutte intégrée par les élagueurs. Le désherbage manuel des plates-bandes en remplacement de l’usage d’herbicides de pré-levée (pesticides qui empêchent les semences de mauvaises herbes de germer) justifie les semaines travaillées par les jardiniers au volet de la lutte intégrée.

Activités de communication et de sensibilisation

Mise en contexte

Expliquer dans quel cadre vos activités de communication et de sensibilisation sont en lien avec le dossier des pesticides.[1] Les activités de communication peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence de presse, un article à l'intérieur d'un bulletin ou d'un journal d'arrondissement, une publicité, un message sur un babillard électronique, etc. Les activités de sensibilisation peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence ou un atelier d'information, un kiosque lors d'une fête de quartier, etc. Veuillez préciser le nom de l'activité ainsi qu'une brève description, l'objectif de sensibilisation de cette activité et le nombre estimé de citoyens rejoints.

Activités réalisées en 2020

Activité et description	Objectif	Nombre de citoyens rejoints (estimation)
Distribution des plantes de la Journée de jardinage et de l'environnement à des organismes communautaires et banques alimentaires en raison de l'annulation de l'activité.	Favoriser l'embellissement, attirer les pollinisateurs, encourager l'agriculture urbaine.	11 organismes locaux
Parution d'articles dans la revue municipale Vivre à Pierrefonds-Roxboro de janvier (les autres éditions ont été annulées en raison de la Covid-19).	Informer les citoyens sur les divers programmes et activités environnementales de l'arrondissement, éduquer les gens sur des sujets comme l'agrile du frêne et l'importance des arbres, le contrôle écologique des ravageurs, etc.	Tirage de 24600 par parution.
Tournée de sensibilisation à l'usage potentiel de pesticides par l'Éco-Quartier.	Susciter un questionnement sur la nature des produits appliqués chez les clients d'entreprises en entretien de pelouse.	38 propriétés
Collectes itinérantes de RDD (4 jours) qui ont permis de retirer du territoire 618,9 kg de pesticides.	Permettre de se débarrasser de ses produits dangereux de façon sécuritaire.	Non disponible

[1] La liste des outils de communication accessibles à tous les citoyens de Montréal est présentée à l'annexe I du bilan.

Commentaires et recommandations

L'édition 2020 de la Journée de jardinage et de l'environnement n'a pas eu lieu en raison de la pandémie de coronavirus et des mesures sanitaires en vigueur. Les plants ont été distribués à des organismes communautaires ou d'entraide locaux. Ces végétaux ont servi à garnir les potagers des organismes ou ont été distribués à même les paniers des banques alimentaires.

Les éditions de mai et d'août de la revue municipale Vivre à Pierrefonds-Roxboro ont aussi été annulée. Un article sur l'usage de pesticides par les entrepreneurs en entretien de pelouse devait être publié en mai. Nous avons utilisé le texte de cet article pour en faire un avis de courtoisie distribué par la Patrouille verte de l'éco-quartier et destiné aux propriétaires de résidences où on observait une affiche d'entretien de pelouse sur les terrains.

Nous n'avons pas renouvelé notre adhésion au programme des Fleurons du Québec en 2020.

Les outils de communication sont présentés à l'annexe 3.

Gestion des demandes de citoyens

Provenance des demandes

En 2004, afin d'accompagner les citoyens dans le virage *sans pesticides*, l'arrondissement a créé la Ligne verte. Il s'agit d'un service téléphonique et courriel où les gens peuvent s'adresser pour obtenir de l'information sur le jardinage écologique et les alternatives aux pesticides de synthèse. C'est aussi via ce service que les citoyens entreprennent les démarches pour un permis temporaire d'application de pesticides ou signalent des infractions au règlement. Les entrepreneurs en entretien de pelouse, les exterminateurs et les centres de jardinage sont aussi référés à ce service lorsqu'ils contactent l'arrondissement. Ces demandes concernent uniquement le domaine privé. Les statistiques de ces appels sont compilées par l'inspectrice dans un fichier Excel pour aider à la rédaction du bilan annuel.

Les demandes en lien avec le domaine public proviennent du 311 et sont prises en charge dans le système GDT par l'inspectrice en horticulture ou le contremaître. Il n'existe pas de système interne pour compiler facilement les demandes en lien avec le dossier des pesticides ou de la lutte intégrée.

Nature des demandes

Nature	Nombre Demandes domaine privé	Nombre Demandes domaine public	Type de demandes
Pesticides	2		Demandes d'informations sur le règlement et les produits permis. Plainte d'application de pesticides.
Arbres et arbustes	4		Demandes d'informations sur l'entretien, la santé, la plantation et l'abattage d'arbres.
Herbe à la puce	1		Demande de permis pour traiter l'herbe à puce.
Mauvaises herbes	2		Contrôle de la digitaire, demande de permis de pesticides contre la digitaire.
Punaises velues	4		Demandes d'informations sur l'identification des symptômes et méthodes de contrôle des punaises velues. Demande de permis.
Vie animale	1		Problème de rats dans un composteur extérieur.
Puceron		1	Tilleul public, écoulement de miellat
Divers	1		Journée de jardinage.

Commentaires et recommandations

L'arrondissement a reçu très peu de demandes concernant les pesticides et le contrôle des ravageurs en 2020.

Par rapport à l'agrile du frêne, précisons que la majorité des appels concernant les programmes de subvention offerts ont été transférés à l'équipe Agrile du SGPMRS. Ce service a reçu 181 demandes en 2020 pour notre arrondissement, représentant 33% du nombre total des appels traités par ce service.

Très peu de demandes pour le domaine public concernent des problèmes en lien avec le dossier des pesticides ou de la lutte intégrée. Nous n'avons reçu aucun signalement pour des nids de guêpes en 2020. Les demandes pour les arbres malades ou infestés concernent souvent des arbres morts ou des branches mortes, des trous dans les feuilles (ex. scarabées japonais), des taches foliaires esthétiques ou de dessiccation estivale pour lesquels aucune méthode de lutte n'est appliquée.

Nous avions convenu d'intervenir en 2020 pour une problématique de pucerons dans des tilleuls publics d'un tronçon de rue afin de calmer la grogne citoyenne. Bien que des écoulements de miellats aient été constatés en juin 2020 lors de la canicule, nous n'avons fait aucune intervention étant donné que la situation s'est résorbée d'elle-même au courant de l'été. Une vérification en août sur les tilleuls de ce tronçon et dans le parc adjacent n'a pas permis d'observer un écoulement de miellat ni la présence de pucerons. Aucun appel n'a été fait à ce propos d'ailleurs, à l'exception d'un seul cas isolé en juin ailleurs dans l'arrondissement.

Formation des employés

Mise en contexte

Description des formations suivies dans le but de rester à jour dans le dossier des pesticides et de la lutte intégrée. La formation peut prendre la forme, à titre d'exemple, d'un webinaire, d'un atelier, un cours à distance, une participation à un colloque, congrès qui comprend des conférences sur les pesticides ou la lutte intégrée, de tables de discussion, etc. Si l'activité de formation est organisée à l'interne (Ex. Service de l'environnement, Service des grands parcs, Espace pour la vie), vous devez simplement indiquer Ville de Montréal dans la case appropriée.

Titre de la formation	Formateur/Organisateur	Date	Nombre de participants
Table des pesticides et lutte intégrée	BTER	12 février 2020	1
Info-Excavation : lecture de plan	Info-Excavation	24 mars 2020	1
Rencontre des inspecteurs et agents techniques	Montréal	12 mai 2020	1
Table des pesticides et lutte intégrée	BTER	17 juin 2020	1
Inspection des arbres Niveau 2	SAE	15-16 juillet 2020	2
Table des pesticides et lutte intégrée	BTER	29 septembre 2020	1
Formation sur les constats d'infraction	Montréal	9 octobre 2020	5
Repenser le reboisement	SIAQ	27-29 octobre 2020	1
Rendez-vous arboricole de la SIAQ et Expo-Québec vert	SIAQ et divers conférenciers	18-20 novembre 2020	1
Comité régional sur l'agrile du frêne	Montréal (SGPMRS)	25 novembre 2020	2
Rencontre des inspecteurs et agents techniques	Montréal	2 décembre 2020	2

Commentaires et recommandations

Considérant tous les défis qui s'annoncent en matière de lutte intégrée et d'adaptation aux stress des végétaux, la formation continue des employés est à poursuivre. Dans cette optique, il pourrait être plus que pertinent que les inspecteurs en horticulture et arboriculture ainsi que les élagueurs de l'arrondissement obtiennent leur certification d'arboriculteur de l'International Society of Arboriculture (ISA). Cette certification est reconnue mondialement et reflète les compétences professionnelles recherchées par les leaders des secteurs publics et privés. Elle implique de la formation en continue afin de maintenir des connaissances à jour dans le domaine.

Inspections sur les pesticides

Structure administrative

Le service de la Ligne verte instauré en 2004 prévoit aussi des rencontres avec les citoyens, à leur domicile, pour un accompagnement plus personnalisé. Ces visites, avec ou sans rendez-vous, ont pour but d'aider les propriétaires à identifier les ravageurs et les solutions possibles ou à évaluer les conditions de santé des végétaux et proposer les correctifs nécessaires afin de prévenir les infestations.

L'inspectrice est responsable d'effectuer les inspections suite aux demandes de permis d'application temporaire et aux plaintes d'applications illégales de pesticides et de faire le suivi des dossiers si nécessaire. Il arrive que des infractions soient détectées par hasard au terrain, lors de patrouille ou d'inspections qui ne sont pas en lien avec le dossier des pesticides. C'est l'inspectrice qui prépare et émet les permis temporaires et qui émet les avis et les constats d'infraction suite aux résultats de ses inspections.

Inspections

Type d'inspections	Nombre d'effectué
Demandes de citoyens	2
Demande de permis	4

Commentaires et recommandations

Très peu de visites ont été effectuées en 2020 en raison du faible nombre de demandes reçues. La majorité des inspections a été pour évaluer une demande de permis temporaire d'application de pesticides. Nous avons aussi inspecté des propriétés avoisinantes à la voie ferrée, une citoyenne nous informant que ses plants de légumes mourraient toujours au mois d'août sans raison. Nous n'avons pas pu corroborer le lien avec l'usage potentiel d'herbicides sur la voie ferrée et la mortalité de ses plantes. Il sera quand même intéressant de retourner en 2021 sur les lieux pour valider à nouveau l'état des végétaux en bordure de la voie ferrée après les dates d'application. Le calendrier de traitements est disponible sur le site de l'entreprise ferroviaire.

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides

Permis octroyés ou refusés	Raison	Personne physique	Personne morale	Total
Permis octroyés	Infestation	2	0	2
Permis refusés	Intervention en bande riveraine	1	0	1
	Alternative à faible impact	1	0	1

Commentaires et recommandations

Nous avons reçu trois (3) demandes de permis d'application temporaire pour l'usage de Trounce pour le traitement des punaises velues. La canicule de juin a été favorable aux infestations de cet insecte, l'émission des permis a été autorisés dans deux de ces cas. Pour le troisième cas, l'application d'un produit à faible impact ayant été effectuée la veille de l'inspection, l'émission d'un permis pour un autre produit n'était plus vraiment nécessaire.

Nous avons aussi reçu une demande pour l'usage de glyphosate pour le traitement de l'herbe à puce. Nous n'avons pu émettre le permis, l'herbe à puce étant situé dans la bande riveraine où l'usage de pesticides est interdit. Des alternatives ont été conseillées.

Autorisations spéciales d'utilisations de pesticides

Cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, notamment dans les zones sensibles.

Commentaires et recommandations

Il a été porté à notre attention qu'aucune ordonnance n'a été adoptée dans notre arrondissement pour nommer une personne responsable d'autoriser ces interventions comme stipulé dans le règlement. Nous devions déposer cette ordonnance au conseil en 2020 étant donné qu'il arrive que nous ayons à traiter des nids de guêpes dans les zones sensibles comme les aires de jeux de parcs, ce qui n'est pas permis par le règlement, à moins d'une autorisation spéciale de la personne responsable. En raison de la Covid-19, nous n'avons pas été en mesure de déposer cette ordonnance.

Évolution des demandes de permis

Mise en contexte

Il est recommandé de suivre l'évolution des demandes de permis sur une période de 3 ans.

Évolution des demandes de permis de (3 ans)

Année	Permis octroyés	Permis refusés	Total
2018	0	0	0
2019	1	0	1
2020	2	2	4
Total	3	2	5

Infractions et poursuites judiciaires

Mise en contexte

Lorsque l'arrondissement constate une infraction au Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), diverses mesures peuvent être faites auprès d'un contrevenant, principalement sous la forme d'un constat d'infraction ou d'un avis écrit. Les infractions constatées concernent généralement le non-respect de l'article 3 du Règlement : en ayant utilisé ou appliqué, ou même en ayant toléré ou permis l'utilisation des pesticides à l'extérieur des bâtiments. Ces infractions peuvent également viser, de manière générale, les conditions d'applications de pesticides ou le non-respect des exigences spécifiées pour les exploitants de terrains de golf ou de terrains visant la production agricole ou horticole

L'inspectrice est la personne qui constate l'infraction, récolte les preuves, communique avec les propriétaires clients ou applicateurs, fait expertiser le cas s'il y a lieu. Elle rédige ensuite le rapport d'infraction qu'elle dépose à la cour ou l'avis à envoyer au contrevenant par courrier recommandé. Advenant une contestation, l'inspectrice doit témoigner en cour en s'assurant aussi de faire assigner tous les témoins et experts nécessaires.

La procédure recommandée est de procéder par constat sous forme 'parchemin' c'est-à-dire que le rapport d'infraction est envoyé au greffe de la cour afin qu'un procureur autorise la poursuite et impose une amende supérieure au minimum d'après les motifs que nous avons soulevés.

Les procédures sont parfois très longues, le délai d'instruction en cour est souvent de plus d'un an. Il y a de nombreux reports d'assignation, parfois des annulations de causes pour délai expiré. Et au final, le résultat est que l'entreprise plaide coupable et demande une réduction du montant de l'amende. Les infractions deviennent plus difficiles à démasquer, les stratégies pour tricher sont de plus en plus efficaces…

Les contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires si une utilisation de pesticides non conforme est effectuée à l'extérieur des bâtiments. Ces poursuites peuvent mener à des amendes allant de 100 $ à 4 000 $. Les condamnations et les amendes perçues chaque année incluent certaines infractions commises lors d'années antérieures et réglées durant l'année en cours. De même, elles excluent certaines infractions commises pendant l'année courante, mais non réglées pendant cette année.

Suivi des infractions et poursuites judiciaires

Année	2020	2019	2018
Nombre d'avis écrits	2	0	5
Nombre de constats d'infraction	0	0	0
Nombre de constats non contestés et payés	0	0	0
Nombre de chefs d'accusation déposés devant la cour municipale	0	0	0
Nombre de contrevenants condamnés (infractions contestées et jugées)	0	0	0
Amendes totales ($)	0	0	0

Commentaires et recommandations

Un problème de rats dans la cour arrière d'une résidence a fait l'objet d'une couverture médiatique en février. Devant l'urgence de la situation, un exterminateur est intervenu, suscitant des craintes pour la faune sauvage et les animaux domestiques, autant auprès de la résidente que des groupes de protection des animaux. Pour le contrôle des rats, l'exterminateur a employé un raticide en libre accès à l'extérieur et non dans des boîtes d'appâts afin de protéger les animaux non ciblés. Cela constitue une infraction fédérale étant donné que l'application ne respecte pas les directives de l'étiquette du produit. Des inspecteurs fédéraux de l'Agence réglementaire sur la loi antiparasitaire sont d'ailleurs venus inspecter les lieux avec l'inspectrice. Aussi, ni l'exterminateur ni le propriétaire n'a fait de demande de permis pour l'usage des pesticides à l'extérieur des bâtiments. Nous avons préféré sensibiliser l'exterminateur et le propriétaire qui semblent avoir agi de bonne foi. Nous leur avons transmis un avis par courriel ainsi que les informations pour se conformer à la réglementation advenant qu'une nouvelle intervention soit requise.

En 2019, nous avions mandaté la firme SAE pour patrouiller différents secteurs et observer le respect du règlement par les entreprises en entretien de pelouse. Un rapport avait été produit, révélant que plusieurs entreprises commettaient des infractions à plusieurs niveaux. Nous avions prévu quelques actions de sensibilisation et une intensification des inspections en 2020. Le projet a toutefois été mis de côté en raison de la pandémie.

Depuis l'adoption du règlement en 2004, nous constatons qu'il est difficile d'amener des changements de pratiques chez certaines entreprises qui continuent consciemment à faire l'usage de pesticides illégaux. Ces pratiques sont parfois même encouragées par la clientèle exigeante. Le règlement devrait faire l'objet d'une révision importante afin de faciliter son application et ses interventions auprès des récalcitrants. L'enregistrement des entreprises pourrait permettre de repérer plus facilement les entreprises respectueuses, tout en étant une menace pour celles qui pourraient perdre leur droit de travailler sur le territoire en raison du non-respect du règlement. De plus, la vente de pesticides domestiques sur l'île de Montréal viserait à être mieux encadrée. L'usage de pesticides pourrait aussi se limiter aux pesticides à faible impact ou aux biopesticides, éliminant par le fait même la nécessité d'émettre des permis d'usage temporaire, à l'exception des situations où la sécurité est menacée. Par ailleurs, en 2020, nous avons appris que la Ville souhaitait modifier son règlement actuel. C'est le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) qui en a le mandat et les travaux sont en cours.

Terrains de golf et de boulingrin

Mise en contexte

L'utilisation de pesticides, autres que les néonicotinoïdes, est autorisée sous certaines conditions prévues à la section V du Règlement. Ces conditions concernent l'entreposage des pesticides et l'affichage à respecter après l'épandage d'un pesticide. Elles visent également les registres d'utilisations de pesticides de ces exploitants ainsi qu'un état d'avancement du plan de réduction des pesticides selon les dispositions du Code de gestion des pesticides.

Afin de se conformer à l'article 73 du Code de gestion des pesticides, les propriétaires ou les exploitants d'un terrain de golf qui appliquent ou font appliquer un pesticide doivent transmettre tous les trois ans un plan de réduction des pesticides au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et ce, depuis le 3 avril 2006. Ces plans doivent contenir les données sur les quantités de pesticides utilisés, les objectifs de réduction par catégorie de pesticides (fongicides, insecticides, herbicides, etc.), y compris les moyens mis en œuvre pour les atteindre, ainsi que les mesures prises en vue de réduire la migration des pesticides hors du site. De plus, chaque plan doit être signé par un agronome, membre de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ).

Commentaires et recommandations

Une responsable du terrain de boulingrin de Pierrefonds a transmis l'information qu'aucun pesticide n'a été utilisé en 2020.

Lutte intégrée

Mise en contexte

Parmi les problèmes qui justifient la majorité des interventions en lutte intégrée, l'agrile du frêne est toujours en tête de liste. Plusieurs activités de lutte intégrée liées à ce ravageur sont aujourd'hui effectuées ou supervisées par le SGPMRS (inspection des frênes publics et privés, sélection des frênes à abattre et à traiter, installation de pièges, supervision des traitements, avis aux propriétaires de frênes). L'arrondissement a surtout été impliqué dans l'abattage et le remplacement des frênes abattu ainsi que dans l'émission de certificats d'autorisation d'abattage (ressource non comptabilisée dans la section Ressources budgétaires et humaines).

L'herbe à puce est un problème de santé publique lorsqu'elle pousse à proximité des trottoirs, pistes cyclables et clôtures de résidences. Depuis 2014, nous avons délaissé l'usage d'herbicides pour l'usage de vapeur pour traiter les zones infestées par l'herbe à puce. L'usage de vapeur ne requiert pas la certification de l'applicateur ni le respect des conditions d'application pour les pesticides. Nous remarquons un recul significatif des talles d'herbe à puce dans quelques lieux traités depuis plus de 5 ans. Il semble que le succès de la méthode repose en premier lieu sur l'utilisateur. Pour donner un résultat optimal, le brûlage des plants doit être fait en profondeur et l'utilisateur doit être patient.

Les détails sont disponibles dans les tableaux suivants.

Agrile du frêne

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Abattages des frênes infestés et abattages préventifs d'arbres non traitables ou en mauvais état	Arrondissement	En tout temps	382	
Traitements au TreeAzin des frênes publics	SGPMRS	Août	1080	183 litres
Inventaire des frênes privés	SGPMRS	Mise à jour 2020	9100 frênes privés	
Inspection des frênes privés	SGPMRS	2020	4636 frênes	
Demandes de traitement gratuit auTreeAzin des frênes privés	SGPMRS	Juin-août	514 frênes privés traités	128 litres
Demandes de subvention Abattage et remplacement des frênes privés	SGPMRS		479 frênes remplacés	
Envoi massif d'information générale sur l'agrile du frêne aux citoyens propriétaires de frênes	SGPMRS		Non disponible	
Envoi d'avis d'abattage de frênes privés	SGPMRS		38 avis envoyés	
Émission de certificats d'autorisation d'abattage de frênes privés	Arrondissement	Toute l'année	380 demandes	

Herbe à puce

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Brûlage par l'utilisation de vapeur (Éco-Natur)	Arrondissement	Été-automne 2020	7 sites	



Commentaires et recommandations

Nous devons améliorer la prise de données des interventions réalisées dans l'arrondissement, peu importe le type d'intervention. Pour l'instant, il n'existe pas de registre détaillé des traitements de nids de guêpes ou de traitements d'herbe à puce.

En 2019, nous avions débuté l'inventaire des frênes en boisés et le marquage des frênes à abattre. Depuis, nous tentons de limiter les risques pour la sécurité en priorisant l'abattage des frênes dépérissants en bordure des résidences qui pourraient présenter un danger pour la sécurité. En 2020, nous sommes intervenus dans 4 boisés, en plus de nos opérations d'abattage de frênes régulières. 200 frênes ont été abattus en pourtour de boisés. L'aide financière attendue en provenance du SGPMRS n'est toujours pas disponible pour aider l'arrondissement dans cette démarche.

En mars 2020, nous avons validé la conformité de nos entrepôts de pesticides. Nous avons décelé quelques améliorations à apporter comme des affiches à installer, l'ajout d'absorbant et de matériel en cas de déversement et des produits dont on doit se départir puisqu'ils ne sont plus homologués ou autorisés sur le territoire. Les mesures de confinement à la fin mars ont rapidement mis un terme à ces interventions. Un suivi sera fait durant l'hiver 2021 pour voir où nous en sommes.

Conclusion

En résumé, l'année 2020 a été marquée par les restrictions liées à la Covid-19. Nos activités ne se sont pas déroulées comme prévues en raison des mesures sanitaires en vigueur. Nous avons quand même pu répondre aux besoins des citoyens demandant un permis pour l'usage de pesticides et nous avons pu recourir au service de la patrouille verte de l'éco-quartier pour sensibiliser les propriétaires à l'usage de pesticides par leur entreprise d'entretien de pelouse.

La gestion de la forêt urbaine a beaucoup d'importance en termes de prévention des ravageurs. Nos interventions visent à améliorer la résistance et la résilience de notre forêt, ce qui fait partie intégrante du volet préventif en lutte intégrée.

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique

	Outil de sensibilisation	Descriptif
MONTRÉAL SANS PESTICIDES	ville.montreal.qc.ca/pesticides	Site de référence pour connaître la réglementation en vigueur ainsi que les produits autorisés ou interdits; l'adoption de bonnes pratiques de jardinage sans pesticides; la lutte intégrée et la lutte biologique en particulier.
	Guide Maison propre et Jardin vert	Guide d'entretien ménager et de jardinage écologique destiné au grand public.
	Montréal sans pesticides	Résumé du règlement sur l'utilisation des pesticides. Aide le citoyen à mieux comprendre le règlement qui a été adopté en avril 2004. - Retrait de l'exception visant le contrôle des araignées.
	Guide d'entretien écologique de la pelouse	Feuillet d'information nécessaire pour aider le citoyen à obtenir une belle pelouse sans l'aide de produits chimiques.
	Pesticides à faible impact	Dépliant portant spécifiquement sur la connaissance des pesticides à faible impact, sur les ingrédients actifs, les modes d'application et les mises en garde.
Banque d'info 311	- Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) - Lutte biologique agrile - Puceron - Pucerons du tilleul - Psylle du micocoulier - Guêpes fouisseuses (de sable)	Fiches d'informations sur la réglementation en vigueur relativement aux pesticides, des projets en lutte intégrée menés par le Service de l'environnement (lutte biologique contre le puceron du tilleul, lutte biologique contre l'agrile du frêne) ainsi que des informations pratiques sur les problèmes causés par certains insectes (guêpes fouisseuses, puceron, psylle du micocoulier).

Annexe 2 : Ligne verte – Appels et visites

Nombre d'appels à la Ligne verte et de visites effectuées, par année

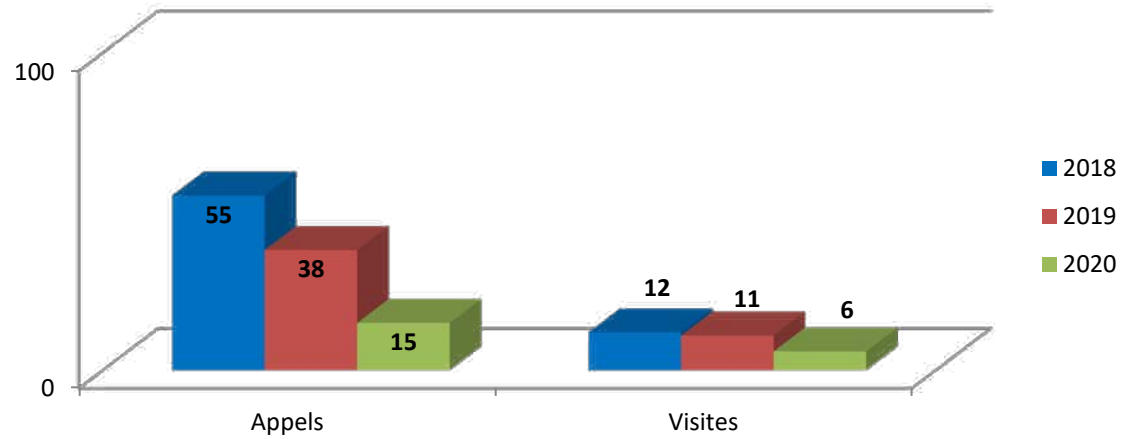

Nombre d'appels à la Ligne verte par mois

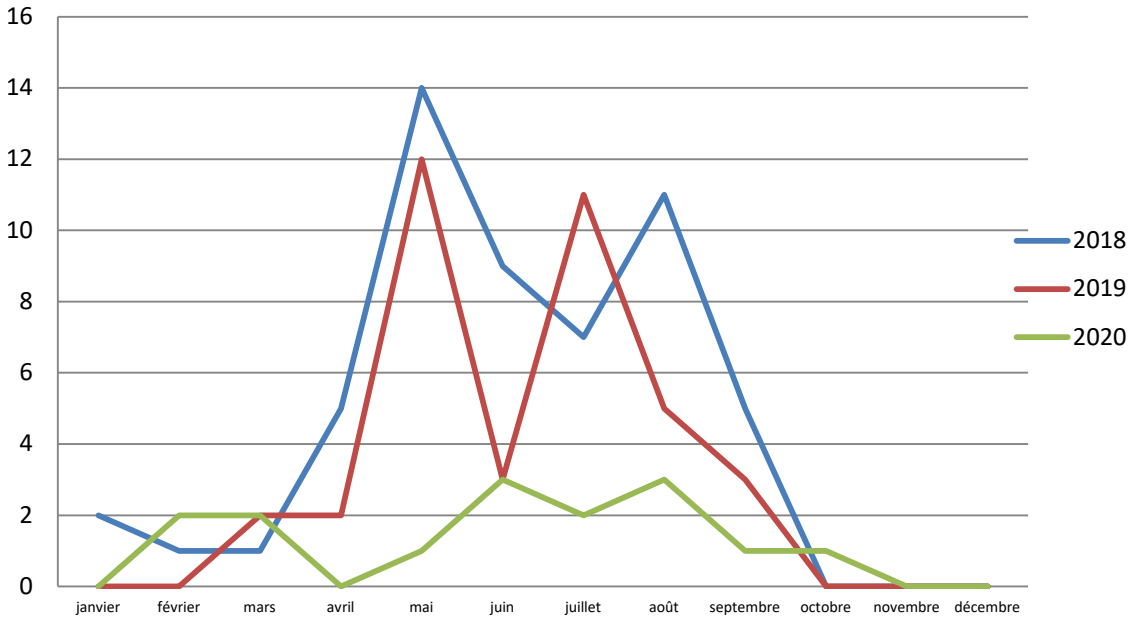

Annexe 3 : Activités de communication

Articles parus dans la revue municipale

Janvier 2020



POURQUOI CONFIER L'ENTRETIEN DE VOS ARBRES À UN ARBORICULTEUR COMPÉTENT?

Les arbres sont des organismes majestueux et utiles qui nécessitent des soins pour assurer qu'ils vous procurent des bienfaits sans compromettre votre sécurité ou la sécurité de vos biens. Par exemple, l'élagage permet d'éliminer les branches malades, mortes ou dangereuses tandis que l'haubanage permet de sécuriser une structure faible.

L'entretien des arbres comporte des risques, que ce soit pour la sécurité des personnes ou pour la santé de l'arbre. Dans bien des cas, il vaut mieux confier la tâche à un arboriculteur compétent.

Mais comment savoir si un arboriculteur est compétent?

D'abord, l'arboriculteur doit avoir reçu une formation pertinente et à jour afin d'apporter les soins requis à vos arbres. Il faut savoir que des arbres mal entretenus peuvent perdre de la valeur ou devenir dangereux. Un élagueur compétent saura déterminer le meilleur type d'élagage pour maintenir ou améliorer la santé et l'apparence des arbres tout en assurant leur protection. Ainsi, il sera en mesure de corriger ou de sécuriser la structure d'un arbre de manière à réduire les risques de dommages attribuables aux tempêtes. Il recommandera l'abattage de l'arbre en dernier recours seulement. Un certificat d'autorisation d'abattage est alors requis.

La Société internationale d'arboriculture du Québec (SIAQ) propose certains critères à respecter pour choisir un entrepreneur :

- Vérifiez si l'arboriculteur est membre d'une organisation professionnelle.
- Vérifiez s'il présente une preuve d'assurance pour la responsabilité civile et les dommages matériels. Il devrait aussi être inscrit à la CNESST. Vous évitez ainsi d'être tenus responsables de dommages ou de blessures pouvant survenir lors des travaux.
- Demandez à l'arboriculteur de vous fournir des références. Il peut aussi être utile de vérifier la réputation de celui-ci auprès de la SIAQ.
- Méfiez-vous des entreprises qui font du porte-à-porte ou qui font des offres à rabais ou sans facture.
- Demandez une soumission par écrit qui comprend la nature des travaux à faire, la gestion du bois et le nettoyage du site. **Rappel : Les troncs et les branches coupées par les entrepreneurs ne sont pas ramassés lors des collectes de branches de l'arrondissement. Assurez-vous que l'entrepreneur les ramasse.**
- Demandez plusieurs soumissions pour pouvoir comparer le rapport qualité/prix.

Pour en savoir davantage sur les principes d'arboriculture et pour obtenir la liste des membres de la SIAQ, consultez le site **siaq.org**.



DES DÉCORATIONS QUI PEUVENT NUIRE AUX ARBRES

Les lumières de Noël apportent une touche festive et colorée durant la période des fêtes. Toutefois, lorsque vous les installez sur les arbres situés dans l'emprise publique adjacente à votre propriété, **vous devez les retirer chaque année** après les fêtes. Sinon, elles gênent le travail des élagueurs qui entretiennent ces arbres. Souvent, elles finissent par blesser sérieusement les arbres qui sont étouffés par les câbles électriques. Nous demandons votre collaboration afin de protéger nos arbres et faciliter notre travail.

DE PLUS N'OUBLIEZ PAS QU'IL EST INTERDIT :

- De coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur un arbre sur le domaine public, sous peine d'amende.
- D'endommager ou de détruire les arbres publics.
- De tailler, d'élaguer ou d'abattre un arbre du domaine public.

Ces infractions sont passibles d'une amende de 500 $ à 1000 $.

Avis de courtoisie distribué par la patrouille verte de l'éco-quartier

Pierrefonds Roxboro Montréal

RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE PESTICIDES- AVIS DE COURTOISIE

☐ **NOUS AVONS CONSTATÉ LA PRÉSENCE D'UNE AFFICHETTE INDIQUANT QUE VOUS CONFIEZ L'ENTRETIEN DE VOTRE PELOUSE À UN PROFESSIONNEL.**

☐ **L'AFFICHETTE INDIQUE QU'UN PESTICIDE A ÉTÉ UTILISÉ.**

Comme tous les citoyens, les entreprises doivent respecter la réglementation municipale relative aux pesticides 04-041. Elles doivent obtenir un permis temporaire d'utilisation des pesticides avant d'effectuer une application chez vous. Au moment de choisir votre entrepreneur, questionnez-le sur ses pratiques et les produits qu'il compte utiliser pour l'entretien de votre terrain. *N'oubliez pas que vous pourriez être tenu responsable des applications illégales de pesticides sur votre terrain! Il en va de votre santé!*

Comment identifier quelques pratiques douteuses

- Si l'odeur est forte après le traitement, il s'agit peut-être d'un herbicide interdit;
- Si les pissenlits et autres herbes à feuilles larges se tordent quelques jours après un traitement, il s'agit sûrement d'un herbicide interdit;
- L'herbicide autorisé à base de fer chélaté (ex. Fiesta) est souvent mélangé à des herbicides illégaux. Le fer cause le noircissement des feuilles. Aucune torsion ou déformation ne devrait être observée;
- Si l'entreprise dit appliquer des nématodes contre les vers blancs en juillet, il s'agit probablement d'un insecticide interdit. La période optimale pour les nématodes est août et septembre;
- Si l'entreprise appose une affiche verte mais qu'elle effectue un traitement contre les indésirables, il s'agit d'une pratique illégale;
- Les algues, la chaux, les engrais, les mycorhizes, les huiles essentielles ne tuent pas les insectes ou les herbes non désirées;
- **Si vous insistez pour avoir une pelouse parfaite, il est possible que vous encouragiez votre entrepreneur à utiliser des pesticides illégaux.**

Pour plus d'information sur le règlement et les produits autorisés en tout temps ou interdits, consultez le site ville.montreal.qc.ca/pesticides.

Pour des informations sur l'entretien écologique de la pelouse, consultez le site espacepourlavie.ca/pelouse-et-couvre-sols.

Si vous suspectez que des pesticides illégaux ont été utilisés ou pour toute demande de permis d'utilisation de pesticides, communiquez avec le 311.

Date : _____ Adresse : _____

Cette action est réalisée en partenariat avec l'Éco-quartier Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme Patrouille Verte (eqpr.ca).

Journée de jardinage annulée – Distribution de végétaux aux organismes communautaires

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro Borough
4 juin 2020 ·

Chaque geste compte 🌱 | Hier matin, avait lieu la distribution de plants pour nos organismes communautaires locaux, tel qu'adopté lors du conseil d'arrondissement du mois de juin.

👉Malgré l'annulation de la journée de jardinage annuelle à Pierrefonds-Roxboro en raison de la Covid-19, nous souhaitions faire une différence dans la communauté avec nos ressources.

👩‍🔧Se faisant, nos services du développement social, de l'horticulture, des travaux publics et des événements se sont donc ralliés pour mettre en branle cette opération de redistribution des plants d'une grande variété aux banques alimentaires, ainsi qu'à des organismes locaux.

Nous espérons que ces plantes contribueront à réduire l'insécurité alimentaire et permettront à nos citoyens vulnérables d'avoir une diète plus balancée avec des fruits et légumes frais ! 🥰🙏

✌️Soulignons la grande collaboration de nos organismes West Island Mission de l'Ouest de l'Île, Carrefour des 6-12 Ans de Pierrefonds-Est Inc, Corbeille de Pain Lac-Saint-Louis, Éco-quartier Pierrefonds-Roxboro, Société d'horticulture et d'écologie de Pierrefonds.

#OnSoccupeDeVous #FortsEnsemble



Annexe 4 : Demandes prises en charge dans GDT

Répartition des demandes prises en charge dans GDT (domaine public) par le groupe Horticulture en 2020 (607 demandes au total)

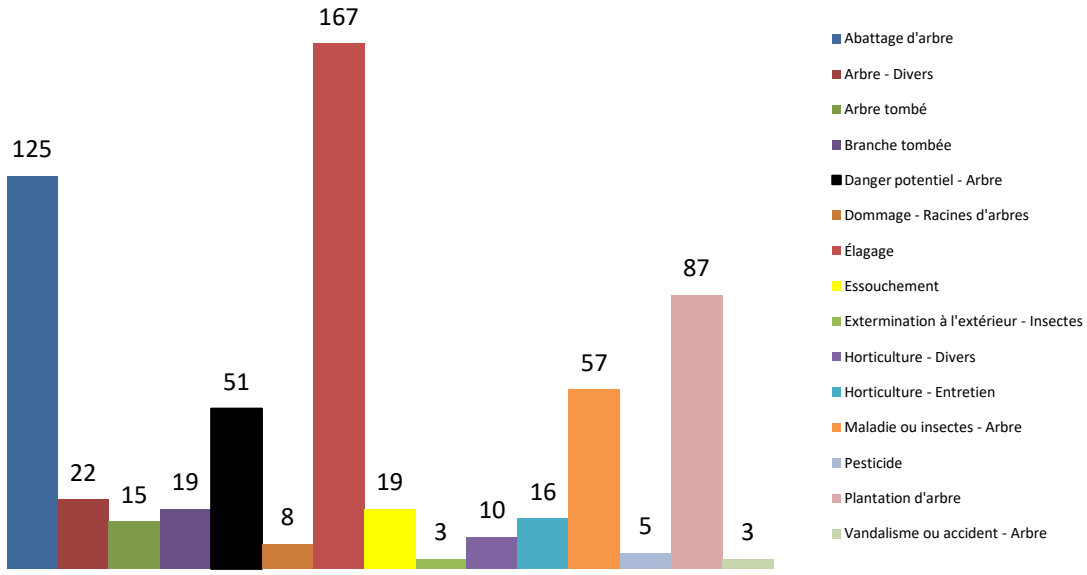

L'année 2020 se situe dans les normales quant au nombre de requêtes pour les arbres publics. Quelques événements météo ont occasionné des demandes supplémentaires pour des branches et des arbres tombés, notamment un épisode de neige lourde en février et des vents violents en juin.

Toutes les demandes n'occasionnent pas des prescriptions de travaux. Une demande d'intervention sur cinq a été refusée, dans la majorité des cas puisqu'il s'agissait d'arbres privés ou que des travaux n'étaient pas requis.

Annexe 5 : Mise à jour de l’inventaire des arbres

En 2020, nous n’avons pas pu continuer la mise à jour de notre inventaire en raison des contraintes de distanciation dues à la pandémie.

Annexe 6 : Évolution des demandes de certificat d'autorisation d'abattage de frênes privés depuis 2016

L'agrile du frêne n'affecte pas seulement la forêt publique. Cette infestation a des conséquences importantes pour les propriétaires de frênes privés et nous pouvons le constater par l'évolution des demandes de certificat d'autorisation d'abattage.

Année	Nombre de demandes pour les frênes privés	% par rapport au nombre total de demandes
2017	267	38% (698 au total)
2018	256	35% (724 au total)
2019	560	56% (1003 au total)
2020	380	45% (838 au total)

Le nombre de demandes de certificat d'abattage de frênes est légèrement inférieur à 2019 puisqu'aucun avis d'obligation d'abattage n'a été envoyé aux propriétaires de frênes dépérissants. Toutefois, l'inspection des frênes privés par les inspecteurs du SGPMRS a eu lieu comme d'habitude, indiquant aux propriétaires par la présence de ruban rouge ou vert que des frênes étaient à traiter ou à abattre. Sur les 4636 frênes inspectés, 2211 étaient évalués à abattre. 514 frênes privés ont été traités gratuitement en 2020 par la ville suite à une demande de subvention des propriétaires de frênes.

À ce jour, l'inventaire de frênes privés compte 9100 arbres dont 3229 qui ont déjà été abattus depuis le début de l'inventaire. Il reste donc une quantité importante de frênes privés dont la condition risque de se détériorer dans la ou les prochaines années. Les demandes de certificat d'autorisation d'abattage ne sont donc pas près de diminuer. Il est prévu qu'en 2021, le SGPMRS envoie à nouveau des avis d'obligation d'abattage, ce qui fera augmenter le nombre de demandes de certificat d'abattage.

L'augmentation du nombre de demandes de certificats d'abattage de frênes a bien sûr des conséquences sur le travail de l'inspecteur en horticulture et arboriculture qui doit évaluer ces demandes, les documenter dans différents systèmes et répondre aux questions des clients par rapport aux subventions ainsi qu'à la gestion du bois de frêne. Pour ces raisons, émettre un certificat d'autorisation pour des frênes prend en moyenne une vingtaine de minutes de plus que pour les autres essences d'arbres. De plus, à de nombreuses reprises, l'inspecteur doit prolonger la durée des certificats étant donné l'incapacité des citoyens à faire abattre leurs arbres dans le délai prescrit en raison de l'indisponibilité des arboriculteurs, de l'inaccessibilité des sites comme lors des inondations, des limitations financières ou l'incidence de problèmes de santé ou simplement par oubli.

Toutes ces tâches supplémentaires justifient amplement la présence d'un deuxième inspecteur en horticulture et arboriculture à l'année qui est affecté à l'émission des certificats à temps plein.

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
Direction des Travaux publics
Section Environnement et Parcs

Auteur (s)
Isabelle Beaudet

26 janvier 2021

Montréal

Registre des achats-pesticides de classe 1,2,3,4,5

Arrondissement: **Pierrefonds-Roxboro** **Année:** 2020

Nom du fournisseur	Adresse du fournisseur	Numéro de permis du fournisseur	Date d'achat du pesticide	Nom commercial du produit	Numéro homologation	Classe (1 à 5)	Quantité achetée
Produits de contrôle supérieurs	3715, La Fayette E. Boisbriand	650821	16-10-2020	Super Chasseur Mousse insecticide contre les guêpes et les frelons II	28267	5	15
Quincaillerie Pont-Mercier Ltée	555 Lafleur, LaSalle	550463	22-09-2020	Wilson One Shot jet de mousse destructeur de frelons et guêpes	31899	5	8

Montréal

1555, rue Carrie-Derick, 2ème Étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Pierrefonds - Roxboro
Bilan cumulatif des interventions phytosanitaires
Année 2020

Nombre de traitements	Type de produit	Nom commercial du produit (Homologation)	Nom de l'ingrédient actif	Quantité totale de matière active
			Produits d'exception	
1	Insecticide chimique	Raid insecticide contre les guêpes et les frelons 7 (29776)	*d-phénotrine*	*3,50 g*
			Tétraméthrine	*5,60 g*
1	Insecticide chimique	Super chasseur mousse insecticide contre guêpes frelons II (32741)	*Dicarboximide de N-octylbicycloheptène*	*12,00 g*
			Perméthrine	*9,60 g*
			Pyréthrines	*2,40 g*

Total : 2

Montréal

1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Pierrefonds - Roxboro

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2020

Firme : Extermination Inspex Inc.

Produits d'exception

Date de l'application	*Site des zones traitées*	*Superficie traitée*	*Objet du traitement*	*Raison de l'application*	*Nom commercial du produit (Homologation)*	*Classe*	*Quantitée appliquée*
15.01.2020				Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	200,00 g
				Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	40,00 g
				Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	20,00 g
05.02.2020				Fourmis (Formica)	Dragnet FT insecticide émulsionnable concentré (24175)	3	1,00 L
				Fourmis (Formica)	Dragnet FT insecticide émulsionnable concentré (24175)	3	1,00 L
11.02.2020				Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	30,00 g
				Fourmis (Formica)	Dragnet FT insecticide émulsionnable concentré (24175)	3	1,00 L
				Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	60,00 g
10.03.2020				Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	40,00 g
				Fourmis (Formica)	Dragnet FT insecticide émulsionnable concentré (24175)	3	1,00 L
29.04.2020				Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	40,00 g
12.05.2020				Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	200,00 g
19.06.2020				Fourmis (Formica)	Dragnet FT insecticide émulsionnable concentré (24175)	3	1,00 L
				Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	80,00 g
14.07.2020				Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	240,00 g
				Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	40,00 g
				Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	20,00 g
11.08.2020				Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	160,00 g
				Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	40,00 g
				Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	120,00 g
09.09.2020				Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	600,00 g
				Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	200,00 g
				Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	20,00 g
14.10.2020				Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	160,00 g
				Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	40,00 g
				Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	240,00 g
10.11.2020				Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	280,00 g
				Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	40,00 g
				Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	60,00 g
				Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	20,00 g

Montréal

1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Pierrefonds - Roxboro

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2020

Firme : Extermination Inspex Inc.

Produits d'exception

Date de l'application	*Site des zones traitées*	*Superficie traitée*	*Objet du traitement*	*Raison de l'application*	*Nom commercial du produit (Homologation)*	*Classe*	*Quantitée appliquée*
10.11.2020				Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	180,00 g
03.12.2020				Fourmis (Formica)	Dragnet FT insecticide émulsionnable concentré (24175)	3	1,00 L
				Coquerelle	Maxforce appât en gel pour blattes (24240)	3	30,00 g
09.12.2020				Souris	Firststrike appât mou (29503)	3	60,00 g

Total firme: 34

Montréal

1555, Rue Carrie-Derick, 2eme étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Pierrefonds - Roxboro

Registre d'utilisation des pesticides des classes 1 à 5
Bilan détaillé des interventions phytosanitaires

Année 2020

Produits d'exception

Date de l'application	*Site des zones traitées*	*Superficie traitée*	*Objet du traitement*	*Raison de l'application*	*Nom commercial du produit (Homologation)*	*Classe*	*Quantité appliquée*	*Applicateur*	*No de certificat*
01.08.2020				Guêpes (Vespula)	Raid insecticide contre les guêpes et les frelons 7 (29776)	5	2,80 Kg	AUBE REJEAN	401816182
				Guêpes (Vespula)	Super chasseur mousse insecticide contre guêpes frelons II (32741)	5	4,80 Kg	AUBE REJEAN	401816182

Total région : 2

Montréal

1555, rue Carrie-Derick, 2ème Étage
Montréal H3C 6W2
N° de permis: **401559839**

Arrondissement Pierrefonds - Roxboro
Bilan cumulatif des interventions phytosanitaires
Année 2020

Firme: Extermination Inspex Inc.

Nombre de traitements	Type de produit	Nom commercial du produit (Homologation)	Nom de l'ingrédient actif	Quantité totale de matière active
			Produits d'exception	
6	Insecticide chimique	Dragnet FT insecticide émulsionnable concentré (24175)	*Perméthrine*	*23,04 ml*
1	Insecticide chimique	Maxforce appât en gel pour blattes (24240)	*Hydraméthylnone*	*0,65 g*
27	Rodenticide	Firststrike appât mou (29503)	*Difethialone*	*0,08 g*

Total firme : 34

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 07.04

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1217413001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M.04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2020.

IL EST RECOMMANDÉ :
De déposer le bilan sur l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2020.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-26 11:13

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 6 avril 2021	Résolution: CA21 170103

DÉPÔT - BILAN SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES

Mme Sue Montgomery dépose le bilan sur l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2020.

60.02 1217413001

Julie FARALDO BOULET

Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 8 avril 2021

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1217413001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M.04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2020.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédérik GENDRON
Agent technique en horticulture et arboriculture

514-872-9390
Tél :
Télécop. : 514-872-1670

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.04

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1217413001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M.04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2020.

Déposer le bilan sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M.04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2020.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2021-03-31 08:03

Signataire : Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1217413001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M.04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2020.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'adoption du Règlement numéro 04-041 relatif à l'utilisation des pesticides, le conseil d'arrondissement doit déposer un rapport annuel faisant état de l'application de ladite réglementation à l'égard de son territoire.
Ce rapport doit être déposé au Conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 170032	Mme Sue Montgomery dépose le bilan sur l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (R.V.M.04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2019.
CA19 170039	Mme Sue Montgomery dépose le bilan sur l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (R.V.M.04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2018.
CA18 170048	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2017.
CA17 170077	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2016.
CA16 170056	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2015.
CA15 170041	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2014.

CA14 170059	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2013.
CA13 170050	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2012.
CA12 170245	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2011.
CA10 170432	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2010.
CA10 170068	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2009.
CA09 170177	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2008.
CA08 170168	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2007.
CA06 170382	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2006.
CA06 170052	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2005.
CA05 170063	Recevoir le bilan sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2004.
CA05 170199	Édicter une ordonnance pour que le chef de division de la Division des parcs et des installations de la Direction des travaux publics soit la personne désignée pour permettre l'utilisation des pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, y compris dans les zones sensibles, dans le cadre de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).
CA04 170163	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides pour permettre l'application de ce Règlement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

DESCRIPTION

Le bilan sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides dresse un portrait de l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Ce bilan a été réalisé à partir d'une compilation de données.

JUSTIFICATION

Il est donc demandé au conseil d'arrondissement de prendre connaissance du bilan et de déposer ce bilan annuel au conseil municipal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Règlement sur l'utilisation des pesticides vise une protection accrue de l'environnement en contribuant à la préservation des ressources naturelles, à la conservation des milieux naturels et à la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédérik GENDRON
Agent technique en horticulture et arboriculture

Tél : 514-872-9390
Télécop. : 514-872-1670

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-21

Pierre P BOUTIN
Directeur

Tél : 514 872-5667
Télécop. : 514 872-1936



Bilan annuel 2020

relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) et de la lutte intégrée

Arrondissement de Côte-des-Neiges Notre-Dame-de-Grâce

Table des matières

Lexique 4-5

Introduction 6

Orientation et objectifs de l'arrondissement 5

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement 7

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) 8

Ressources budgétaires et humaines 9

Personnel dédié à l'application du règlement 9

Activités de communication et de sensibilisation 10

Gestion des demandes de citoyens 12

Formation des employés 13

Inspections sur les pesticides 14

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides 15

Autorisations spéciales d'utilisations de pesticides 16

Évolution des demandes de permis 17

Infractions et poursuites judiciaires 18

Lutte intégrée 19-20

Conclusion 21

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique 22

Lexique

Autorisations spéciales
Pouvoir d'ordonnance d'un conseil d'arrondissement permettant de nommer une personne, qui, malgré les interdictions prévues au règlement, peut, en cas de situation exceptionnelle, permettre l'utilisation de pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, y compris dans les zones sensibles.

Biopesticide
(entomologie) Pesticide fabriqué à partir d'organismes vivants.
(Santé Canada) Micro-organismes trouvés à l'état naturel ou génétiquement modifiés (agents microbiens); phéromones; ainsi que les pesticides, à l'inclusion des composés biochimiques, qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'U.S. EPA.

Corporation
Au sens du Règlement, une personne morale, une société, une entreprise, etc. Elle est de droit public ou privé, avec ou sans but lucratif.

Espèce envahissante
Une espèce exotique dont l'introduction ou la propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société.

Infestation
(tout espace extérieur) Présence d'herbes nuisibles, insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, qui, peu importe l'étendue, crée une menace à la sécurité, à la santé humaine, à la survie des arbres et arbustes ou à la vie animale.
(surfaces gazonnées et plate-bande) Présence d'insectes, moisissures ou autres agents nuisibles, à l'exception d'herbes nuisibles, sur plus de 50 % de l'espace délimité par une pelouse ou sur plus de 5 mètres carrés de l'espace délimité par une plate-bande.

Insecte ravageur
(zoologie) Insecte nuisible qui endommage gravement ou détruit une culture, une récolte ou un aménagement.

Lutte intégrée
Méthode décisionnelle qui a recours à toutes les techniques nécessaires pour réduire les populations d'organismes nuisibles de façon efficace et économique, tout en respectant l'environnement. Celle-ci consiste à combiner divers moyens d'interventions physiques, biologiques et chimiques en dernier recours. Elle est axée sur la prévention – que ce soit par le dépistage des organismes indésirables ou par des pratiques d'entretien favorisant la bonne santé des végétaux. Le succès de la lutte intégrée dépend donc d'une bonne connaissance de l'écosystème local et des facteurs à l'origine de la prolifération des organismes indésirables.

Néonicotinoïdes
Pesticides qui sont employés en tant qu'insecticides pour lutter contre différents types d'insectes. Ce sont des pesticides systémiques qui, une fois appliqués, se distribuent dans toutes les parties de la plante, rendant cette dernière toxique pour les insectes, notamment les abeilles. Toute utilisation de pesticides de la famille des néonicotinoïdes est dorénavant interdite à l'extérieur des bâtiments. Les pesticides du groupe des néonicotinoïdes qui sont actuellement homologués au Canada sont à base de cinq matières actives soit l'acétamipride, la clothianidine, l'imidaclopride, le thiaclopride et le thiaméthoxame.

Pesticides
Toute substance, matière ou micro-organisme destiné à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser directement ou indirectement un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou les autres biens, ou destiné à servir de régulateur de croissance de la végétation, à l'exclusion d'un médicament ou d'un vaccin, au sens de la Loi sur les pesticides.

Zone sensible
Terrains particuliers où, à moins de certaines exceptions prévues par le Règlement, seuls les produits considérés comme des biopesticides, l'huile minérale, l'azadirachtine ainsi que les ingrédients actifs de l'annexe II du Code de gestion des pesticides. Ces zones comprennent des garderies, des écoles, des établissements de santé, des lieux de culte, des résidences pour personnes âgées, des aires de jeux et des terrains sportifs des parcs municipaux. Le conseil d'arrondissement, peut également par un pouvoir d'ordonnance, déterminer que certains parcs, cimetières et jardins communautaires soient considérés comme des zones sensibles. Pour l'ensemble de ces terrains, la zone sensible comprend une bande de 5 m de large au-delà de la limite de chacun de ces terrains.

Introduction

Au terme d'une importante démarche de concertation, et suite à l'adoption du Code de gestion des pesticides par le gouvernement du Québec en 2003, la Ville s'est dotée d'une réglementation sur l'utilisation des pesticides en 2004. Les objectifs de cette réglementation sont de réduire les utilisations de pesticides à Montréal et d'implanter des pratiques de gestion de lutte intégrée sur les terrains municipaux afin de contribuer à l'amélioration de la qualité du milieu de vie des citoyens.

La présence de pesticides dans l'environnement et l'exposition à ces produits, même à de faibles doses, peuvent avoir des effets sur la santé des personnes. Dans le contexte des changements climatiques, où l'usage des pesticides peut s'accentuer en raison de la présence plus importante d'insectes nuisibles et de nouvelles maladies, le développement de solutions de rechange aux pesticides selon une approche en lutte intégrée devient essentiel. De plus, les interventions municipales faites à l'aide de pesticides, en plus de respecter le Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041), doivent se faire dans le respect de la loi fédérale sur les produits antiparasitaires (LPA) ainsi que des règlements découlant de la loi sur les pesticides du Québec.

Le bilan annuel de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée est une exigence réglementaire (04-041, a. 32; 04-041-2, a. 5) par laquelle le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application du Règlement à l'égard de son territoire.

Orientation et objectifs de l'arrondissement

Les orientations et les objectifs de l'arrondissement Côte-des-neiges-Notre-Dame-de-Grâce sont dirigés vers une réduction progressive de tout usage de pesticides et de biopesticides.

Nous visons à contrôler les problèmes d'ordre phytosanitaire par des méthodes de lutte mécaniques mais également par une augmentation de la biodiversité, principalement par l'implantation de végétaux insectifuges et de végétaux hôtes de populations d'insectes prédateurs.

La sensibilisation du grand public sur les alternatives aux pesticides ainsi que sur les bienfaits d'un écosystème diversifié et équilibré est également une priorité de l'arrondissement afin d'atteindre ces objectifs. La connaissance des problématiques et la tolérance envers les insectes nuisibles par le grand public contribue grandement à la réduction de demandes générées concernant le traitement et l'abattage d'arbre.

Un agent technique en horticulture et arboriculture est responsable du dossier des pesticides. Cependant, tous les membres de l'équipe contribuent à développer, proposer et mettre en œuvre des projets de lutte intégrée. La collaboration entre les différents quarts de métiers est un gage de succès à l'atteinte de ces objectifs.

Historique – résolutions du Conseil d'arrondissement

Résolutions adoptées à ce jour par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041)

Mise en contexte

L'historique regroupe toutes les décisions prises par le conseil d'arrondissement relativement à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides. Les résolutions visent l'adoption du bilan annuel sur les pesticides ainsi que les pouvoirs d'ordonnance de l'arrondissement (article 27). Un conseil d'arrondissement peut, par l'adoption d'une ordonnance : déterminer certains espaces en tant que zone sensible; limiter ou retirer certaines exceptions prévues au Règlement; limiter l'application de ces exceptions; réduire la période de validité du permis; imposer des conditions d'application de pesticides plus sévères et autoriser une personne à agir de manière exceptionnelle en situation d'urgence.

No de la résolution	Date (JJ/MM/AAAA)	Objet de la décision	Note complémentaire
VILLE DE MONTRÉAL			
CM04 0316	2004-04-26	Adoption du règlement sur l'utilisation des pesticides	
CE04 0867	2004-05-05	Virement de crédits en vertu de l'adoption du règlement relatif à l'utilisation des pesticides	X $ accordé à l'arrondissement pour l'application du Règlement et 3000 $ pour les besoins relatifs à la formation continue
CM06 0855	2006-12-11	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-1)	Pouvoir d'ordonnance pour ajouter certaines zones sensibles sur le territoire
CM15 0686	2015-05-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041-2)	Ajout de l'azadirachtine parmi la liste des matières actives de pesticides ne nécessitant pas de permis temporaire d'utilisation de pesticides
CM16 0144	2016-01-25	Modifications au Règlement sur l'utilisation des	Interdiction

		pesticides (R.V.M. 04-041-3)	complète des pesticides faisant partie de la famille des néonicotinoïdes sur le territoire
ARRONDISSEMENT			
CA20 170032	2020-02-03	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2019
CA19 170001	2019-02-04	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2018
CA18 170048	2018-02-12	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2017
CA17 170077	2017-03-06	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2016
CA16 170056	2016-03-21	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2015
CA15 170041	2015-02-13	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2014
CA14 170439	2014-01-12	Autorisation exceptionnelle en situation d'urgence	Sommaire 1141371007 - Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la propreté (RCA08 17155).
CA19 170001	2019-02-04	Dépôt du bilan annuel	Bilan 2018

Ressources budgétaires et humaines

Mode de fonctionnement

La responsabilité du dossier des pesticides est chapeautée par la Division des parcs. Un Agent technique en horticulture et arboriculture est mandaté au dossier des pesticides et a pour responsabilité de voir à l'application du règlement, à l'étude des demandes visant la recommandation des permis d'utilisation de pesticides ainsi qu'à la demande et au contrôle des services rendus par un exterminateur de l'externe. La gestion des dossiers tels que celui de l'Agrile du frêne ou lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets de lutte intégrée se fait en collaboration entre les agents techniques, inspecteurs en horticulture et arboriculture et contremaîtres Parcs, Arboriculture et horticulture.

En 2020, l'agent technique mandaté aux pesticides a consacré environ 5% de son temps sur une période d'environ 45 semaines. Le salaire d'agent technique est estimé à 4 250$

Le travail des élagueurs a été requis pour l'installation de pièges répulsifs contre les guêpes en hauteur. Le nombre d'heures travaillées est environ de 16 et le salaire est d'environ 650 $.

Nous avons ajouté 35 % à la somme des salaires investis afin de couvrir les frais des avantages sociaux

Le montant total approximatif est donc de 4 900 $.

Postes budgétaires	Montant ($) (estimé)	Détails/description
Communication et sensibilisation	0$	
Formation	0$	
Lutte intégrée	0$	
Salaires (RH)	4900$	
Budget global	4900$	

Personnel dédié à l’application du règlement

Titre d’emploi	Nombre de semaines de travail (estimé)	Description des tâches rattachées au mandat des pesticides et de la lutte intégrée
Agent technique	3	Rédaction du bilan annuel, recommandation de délivrance de permis d'utilisation de pesticides, inspection et demandes d'extermination pour nids de guêpes, développement de projets de lutte intégrée, participation aux différentes tables et comités municipaux et régionaux sur les pesticides.
Total	3	

Commentaires et recommandations

La situation actuelle à réduits notre capacité et nos interventions au maximum. Nous n’avons presque pas fait de lutte intégré à cause du manque de personnel terrain.

La priorité des communications étaient la situation sanitaire de la Covid-19.

Activités de communication et de sensibilisation

Mise en contexte

Expliquer dans quel cadre vos activités de communication et de sensibilisation sont en lien avec le dossier des pesticides. Les activités de communication peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence de presse, un article à l'intérieur d'un bulletin ou d'un journal d'arrondissement, une publicité, un message sur un babillard électronique, etc. Les activités de sensibilisation peuvent comprendre, à titre d'exemple, une conférence ou un atelier d'information, un kiosque lors d'une fête de quartier, etc. Veuillez préciser le nom de l'activité ainsi qu'une brève description, l'objectif de sensibilisation de cette activité et le nombre estimé de citoyens rejoints.

Activités réalisées en 2020

Activité et description	Objectif	Nombre de citoyens rejoints (estimation)
N/A		

Commentaires et recommandations

L'objectif visé pour 2020 était d'améliorer et d'augmenter les activités de communication et de sensibilisation auprès des citoyens débuté en 2019.

En raison de la Covid-19, l'objectif est mis en suspend et sera de retour dès que la situation le permet.

Gestion des demandes de citoyens

Provenance des demandes

En 2020, 156 demandes de services ont été générées pour l'activité "Maladies ou insectes-Arbre", et 4 demandes pour "Agrile du frêne-Divers".

Nature des demandes

Nature	Nombre Demandes domaine privé	Nombre Demandes domaine public	Type de demandes
Agrile du frêne	0	6	GDT
Fourmis	0	10	GDT
Chenilles	0	1	GDT
Maladies fongiques variées	0	1	GDT
Pucerons	0	5	GDT
Dépérissement et autres demandes	0	137	GDT

Commentaires et recommandations

Nous devrions avoir des activités beaucoup plus précises et non pas juste les regrouper dans « insectes et maladies »

Formation des employés

Mise en contexte

Description des formations suivies dans le but de rester à jour dans le dossier des pesticides et de la lutte intégrée. La formation peut prendre la forme, à titre d'exemple, d'un webinaire, d'un atelier, un cours à distance, une participation à un colloque, congrès qui comprend des conférences sur les pesticides ou la lutte intégrée, de tables de discussion, etc. Si l'activité de formation est organisée à l'interne (Ex. Service de l'environnement, Service des grands parcs, Espace pour la vie), vous devez simplement indiquer Ville de Montréal dans la case appropriée.

Titre de la formation	Formateur/Organisateur	Date	Nombre de participants
Comité municipal sur les pesticides et la lutte intégrée	Ville de Montréal	Avril 2020	1

Commentaires et recommandations

Aucune formation en 2020.

Inspections sur les pesticides

Structure administrative

La structure administrative et opérationnelle qui assure le suivi des inspections et des demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides fonctionne ainsi ;

Les citoyens font des demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides par le biais de Bureau Accès Montréal. Les agents de bureaux transmettent ensuite ces demandes à l'agent technique en horticulture responsable du dossier des pesticides. Suite à l'analyse de la demande et inspection terrain au besoin, nous autorisons ou non l'émission du permis.

Inspections

Type d'inspections	Nombre d'effectué
N/A	0

Commentaires et recommandations

Aucune inspection n'a été réalisée en 2020. Une seule demande de permis d'utilisation de pesticides a été reçue et autorisée conformément au paragraphe 7 de l'article 4 du règlement municipal.

Demandes de permis temporaire d'utilisation de pesticides

Permis octroyés ou refusés	Raison	Personne physique	Personne morale	Total
Permis octroyés	Contrôle des fourmis autour de fondations de bâtiments et une bande de 30 cm Article 4.7	0	1	1
	Sous-total	0	1	1
Permis refusés	N/A	0	0	0
	Sous-total	0	0	0

Commentaires et recommandations

Permis accordé selon la réglementation en vigueur.

Autorisations spéciales d’utilisations de pesticides

Cas d’urgence et de danger pour la santé humaine, notamment dans les zones sensibles.

Raison	Citoyens	Corporations	Total
N/A			

Commentaires et recommandations

Aucune autorisation spéciale n’a été émise.

Évolution des demandes de permis

Mise en contexte

Il est recommandé de suivre l'évolution des demandes de permis sur une période de 3 ans.

Évolution des demandes de permis de (3 ans)

Année	Permis octroyés	Permis refusés	Total
2018	0	0	0
2019	1	0	1
2020	1	0	1
Total	2	0	2

Commentaires et recommandations

Aucun

Infractions et poursuites judiciaires

Mise en contexte

Lorsque l'arrondissement constate une infraction au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041), diverses mesures peuvent être faites auprès d'un contrevenant, principalement sous la forme d'un constat d'infraction ou d'un avis écrit. Les infractions constatées concernent généralement le non-respect de l'article 3 du Règlement : en ayant utilisé ou appliqué, ou même en ayant toléré ou permis l'utilisation des pesticides à l'extérieur des bâtiments. Ces infractions peuvent également viser, de manière générale, les conditions d'applications de pesticides ou le non-respect des exigences spécifiées pour les exploitants de terrains de golf ou de terrains visant la production agricole ou horticole

Aucune infraction ni poursuite pour 2020

Les contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires si une utilisation de pesticides non conforme est effectuée à l'extérieur des bâtiments. Ces poursuites peuvent mener à des amendes allant de 100 $ à 4 000 $. Les condamnations et les amendes perçues chaque année incluent certaines infractions commises lors d'années antérieures et réglées durant l'année en cours. De même, elles excluent certaines infractions commises pendant l'année courante, mais non réglées pendant cette année.

Suivi des infractions et poursuites judiciaires

Année	2020	2019	2018
Nombre d'avis écrits	0	0	0
Nombre de constats d'infraction	0	0	0
Nombre de constats non contestés et payés	0	0	0
Nombre de chefs d'accusation déposés devant la cour municipale	0	0	0
Nombre de contrevenants condamnés (infractions contestées et jugées)	0	0	0
Amendes totales ($)	0	0	0

Liste des personnes morales reconnues coupables en 2020

Nom et adresse du contrevenant	Infraction	Lieu de l'infraction	Date/Amende
N/A			

Commentaires et recommandations

N/A

Lutte intégrée

Mise en contexte

En 2020, outre les problèmes récurrents dont le puceron du tilleul, le psylle du micocoulier et l'agrile du frêne, l'arrondissement est également intervenu au niveau de l'herbe à poux, de l'herbe à puce et du nerprun cathartique.

Agrile du frêne
Les actions de contrôle visant l'agrile du frêne sont gérées par le SGPVMR. Les frênes qualifiés pour un traitement ont reçu des injections de TreeAzin. Ces opérations ont été confiées en sous-traitance.

Pucerons du tilleul
L'arrondissement a poursuivi sa lutte contre le puceron du tilleul. Cette intervention consiste essentiellement à contrôler les populations de pucerons à un niveau où les inconvénients sont tolérables pour les citoyens. Sur certaines sections des rues Marlowe, Northcliffe, Beaconsfield et Bedford, un jet d'eau a été pulvérisé sur la cime des arbres ciblés une fois au mois de juillet. Différentes variétés de vivaces ont été distribuées gratuitement aux résidants des rues identifiées lors d'une journée de distribution afin de favoriser la présence de certains insectes prédateurs du puceron. (en suspend en 2020)

Psylle du micocoulier
Des pièges collants bleus ont été installés sur huit micocouliers sur la rue de La Peltrie, durant les mois de Septembre et Octobre. (en suspend en 2020)

Herbe à poux
Entre le 1er juillet et la mi-octobre, des équipes déployées par la SOCENV ont fait du repérage et de l'arrachage sur les terrains municipaux et para-municipaux ainsi que sur certains terrains institutionnels et privés.

Herbe à la puce
Quatre sites avec présence d'herbe à la puce ont été traités avec le pesticide A.D.I.O.S. dont deux en parcs et un en bordure de la piste cyclable. Des affiches informatives ont également été produites et installées sur ces sites ainsi qu'à certains endroits où le traitement n'était pas souhaité. (en suspend en 2020)

Guêpes

Afin de réduire les utilisations de pesticides en zone sensible, des pièges répulsifs contre les guêpes ont été installés dans les parcs et certains espaces verts de l'Arrondissement.

Nerprun cathartique

Le nerprun cathartique est une plante envahissante présente dans le boisé du parc Mackenzie-King. Il forme une couverture dense en périphérie du boisé en bordure des rues Westbury et de la Côte Ste-Catherine et se propage vers l'intérieur du boisé en contribuant à la disparition des plantes indigènes. Mme Claire Vasseur, citoyenne de l'arrondissement et biologiste à Espace pour la vie, ainsi que Les Amis de la Montagne, ont coordonnés des journées de coupe de tiges de nerprun, de réfection de sentiers avec du paillis et la plantation de végétaux indigènes, aidé de bénévoles. Environ 200 végétaux indigènes ont été plantés pour réduire la reprise du nerprun. L'année 2020 a été en suspend.

Puceron du tilleul

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Pulvérisation de jets d'eau	Frédérik Gendron	Juillet et septembre	Suspend en 2020	209 arbres

Psylle du Micocoulier

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Installation de pièges collants bleus aux troncs	Véronique Gauthier	Fin août à fin octobre	Suspend en 2020	8 arbres

Guêpes

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Installation de pièges répulsifs	Véronique Gauthier	Juillet 2020	1	27

Herbe à la puce

Action	Responsable	Période d'intervention (ex. : mai-juin)	Nombre d'interventions	Quantités/ Unités (si applicable)
Pulvérisation d'A.D.I.O.S. sur le feuillage	Véronique Gauthier		Suspend en 2020	

Commentaires et recommandations

Retour à la normal pour la saison 2021 si la situation sanitaire le permet.

Conclusion

En 2020, les interventions impliquant l'utilisation de pesticides se limitent au contrôle de l'agrile du frêne.

La poursuite des actions entreprises sur le contrôle de l'herbe à poux et du nerprun est recommandée puisque plusieurs années d'efforts sont nécessaires à l'obtention de résultats satisfaisants.

Les intervention pour contrôler les populations de pucerons du tilleul et du psylle du micocoulier devront reprendre en 2021 pour espérer garder le contrôle.

Annexe 1 : Principaux outils de communication sur les pesticides et le jardinage écologique

	Outil de sensibilisation	Descriptif
MONTRÉAL SANSPESTICIDES	ville.montreal.qc.ca/pesticides	Site de référence pour connaître la réglementation en vigueur ainsi que les produits autorisés ou interdits; l'adoption de bonnes pratiques de jardinage sans pesticides; la lutte intégrée et la lutte biologique en particulier.
	Guide Maison propre et Jardin vert	Guide d'entretien ménager et de jardinage écologique destiné au grand public.
	Montréal sans pesticides	Résumé du règlement sur l'utilisation des pesticides. Aide le citoyen à mieux comprendre le règlement qui a été adopté en avril 2004. - Retrait de l'exception visant le contrôle des araignées.
	Guide d'entretien écologique de la pelouse	Feuillet d'information nécessaire pour aider le citoyen à obtenir une belle pelouse sans l'aide de produits chimiques.
	Pesticides à faible impact	Dépliant portant spécifiquement sur la connaissance des pesticides à faible impact, sur les ingrédients actifs, les modes d'application et les mises en garde.
Banque d'info 311	- Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) - Lutte biologique agrile - Puceron - Pucerons du tilleul - Psylle du micocoulier - Guêpes fouisseuses (de sable)	Fiches d'informations sur la réglementation en vigueur relativement aux pesticides, des projets en lutte intégrée menés par le Service de l'environnement (lutte biologique contre le puceron du tilleul, lutte biologique contre l'agrile du frêne) ainsi que des informations pratiques sur les problèmes causés par certains insectes (guêpes fouisseuses, puceron, psylle du micocoulier).

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

PESTICIDES : DEMANDE DE PERMIS

Demande de permis temporaire d'utilisation de pesticides conformément au règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)

Nom du requérant : JLL Pour Pharmascience

Adresse du requérant : 6111 Ave Royal mount

Téléphone (jour) : 438-340-9987 **Téléphone (soir) :** —

Adresse du site à traiter : même

Date de la demande : 2020-JN-23

Si le requérant est distinct du propriétaire du site à traiter. **Accord formel du propriétaire :**

Oui _____ Non _____

Dans le cas où l'applicateur est une entreprise

Nom de l'entreprise : Mahev + Mahev

Adresse : 6005 rue des Rocailles **Ville :** Quebec

Code postal : G2J 1A9 **Téléphone :** 1-800-463-2186

Numéro de permis : P150112 **Numéro du certificat d'application :**

Motif de la demande :

Contrôler une infestation
Article 4.2 —

Contrôler la vermine dans un entrepôt ou une usine de produits alimentaires, rayon de 5 m
Article 4.5 —

Contrôle des fourmis autour de fondations de bâtiments et une bande de 30 cm
Article 4.7 ✓

Spécifications concernant le ravageur/maladie ciblé :

Description des travaux à effectuer et de la zone à traiter Perimètre du bâtiment extérieur. pour Juin et Août.

Types de pesticides qui seront appliqués :

Insecticides ✓ Nom des pesticides : Dragnet (2 Traitements)

Herbicides _____ Numéro d'homologation : 24175

Fongicides _____ Nom de l'organisme visé :

Tout détenteur d'un permis d'application de pesticides doit donner un avis écrit avant d'y procéder, entre 48 et 72 heures avant l'épandage, à tous les occupants des immeubles adjacents.

Responsabilité de l'arrondissement

Déclaration et signature du requérant

L'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce émet des permis temporaires d'utilisation de pesticides en fonction des informations fournies par le requérant.

Le requérant doit s'assurer que les informations fournies sont vraies et exactes. Le requérant a pris connaissance et accepte les conditions d'application des articles 24,25 et 26, tel qu'indiqué sur le document «conditions d'application pour le requérant».

L'arrondissement, ni aucun de ses représentants, ne pourront être tenus responsables de tout dommage qui pourrait survenir suite à l'exécution des travaux visés par ce permis.

Signature du requérant : Maurice pour JLL Date : 2020-JN-23

Espace réservé à l'arrondissement

Inspection réalisée : Oui ____ Non X Sinon, pourquoi? exception article 4.7

Étude de la demande fait par : Véronique Gauthier Date : 25-06-2020

Permis accordé : Oui X Non ____

Si permis est refusé, raison du refus : Site visé est à l'intérieur ou adjacent à une zone sensible ____

Site visé est localisé à moins de 100 m d'une prise d'eau ____

Autre, précisez : permis d'utilisation requis pour chacun des traitements, et valide pour une période de 10 jours à compter de la date de délivrance

Permis octroyé

No de permis : ____ Date de délivrance : ____

Date d'expiration : ____ Coût du permis : ____

Mode de paiement : Chèque ____ Espèces ____

12,50 $ personne physique
31,00 $ personne morale

Signature du responsable : ____ Date : ____

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 07.05

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1210717001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au Conseil municipal le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont--La Petite -Patrie au 31 décembre 2020

Il est recommandé :
De recevoir et de déposer au Conseil municipal le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2020.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-08 13:59

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 6 avril 2021	Résolution: CA21 26 0068

Autoriser le dépôt au Conseil municipal du bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2020

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

De recevoir et de déposer au Conseil municipal le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

60.01 1210717001

François William CROTEAU
_____
Maire de l'arrondissement

Arnaud SAINT-LAURENT
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 7 avril 2021

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.05

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1210717001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au Conseil municipal le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie au 31 décembre 2020

Il est recommandé :
De recevoir et de déposer au Conseil municipal le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie au 31 décembre 2020.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-03-19 15:52

Signataire : Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1210717001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer au Conseil municipal le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie au 31 décembre 2020

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement 02-002 de la Ville de Montréal (*R èglement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de ville aux conseils d'arrondissemen t*), dans son 12e paragraphe du premier alinéa mentionne que le conseil de la ville délègue aux conseils d'arrondissement l'application de la réglementation relative à l'enlèvement, au transport et au dépôt des matières résiduelles ainsi que les activités d'opération en lien avec cette compétence, y compris le suivi et la gestion des contrats, les communications avec les citoyens, la gestion des requêtes des citoyens et la distribution des outils de collecte.
Plus loin dans le *R è glement* , il est fait mention que spécifiquement pour l'application des pouvoirs délégués au 12e paragraphe du premier alinéa, le Conseil d'arrondissement doit fournir au Comité exécutif et au directeur de service - Environnement, dans le format établi par ce dernier :

- un rapport semestriel d'évolution budgétaire;
- un rapport faisant état de l'exercice des activités déléguées au 15 mars et au autre au 15 novembre de chaque année, comportant notamment des informations de nature technique permettant d'élaborer des indicateurs de production concernant la gestion des activités;
- un bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées;
- toute recommandation qu'il juge appropriée relativement à l'amélioration de l'exercice des activités déléguées.

Nous déposons donc le bilan de l'année 2020 dans le présent dossier qui comprend les autres familles de dépenses et la rémunération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 20-0442 : Déposer au Conseil municipal le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie au 31 décembre 2019. (1200717002)

DESCRIPTION

Voir le bilan 2020 détaillé dans le document "pièces jointes".
La présentation du bilan 2020 a été déterminée par l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie, en attendant que le Service de l'environnement nous communique le format voulu comme stipulé dans le Règlement 02-002 de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Il est donc demandé au Conseil d'arrondissement de prendre connaissance du bilan 2020 et de déposer celui-ci au Comité exécutif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Type d'objet	Famille d'objets	Budget original	Budget modifié	Réel	Disp budg budg
Charges	Rémunération globale	3 129 700	3 089 300	3 582 000	
	Autres familles de charges	58 500	98 900	94 471	
Charges		**3 188 200**	**3 188 200**	**3 676 471**	
TOTAL		**3 188 200**	**3 188 200**	**3 676 471**	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'adoption de la recommandation ne présente aucun enjeu, opportunité ou risque particulier en lien avec la situation actuelle découlant de la pandémie du virus COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du bilan 2020 à la séance du :

- Conseil d'arrondissement du 6 avril 2021
- Comité exécutif du 5 mai 2021
- Conseil municipal du 17 mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-03-03
Oana BAICESCU-PETIT C/d ress. fin. Mat.Informationnelles Rosemont - La Petite-Patrie	Simone BONENFANT Directeur
Tél : 514 868-3563 **Télécop. :**	**Tél :** 514 868-3563 **Télécop. :** 514 872-7064

VILLE DE MONTRÉAL
Activités de fonctionnement
BV - 304162 - GMR - 2020 par CResp-activité-objet

Période numéro: '202013', Centre de responsabilité parent: 'B01026', Centre de responsabilité: '304162', Activité: '04311, 04321', Objet premier: '51000', Objet dernier: '69999'

Source: 0010000 - Budget régulier

Direction	Centre de responsabilité	Activité	Famille de dépenses	Budget original	Budget modifié	Réel	Surplus / (Déficit)
Dir. Des travaux publics	304162 - RPP - Voirie - GMR et Hygiène	04311 - Déchets domestiques et assimilés - collecte et transport	Rémunération	2 370 800	2 340 425	2 832 003	-491 578
			Cotisations de l'employeur	758 900	748 875	749 996	-1 121
			Transport et communications		1 160	1 013	147
			Services professionnels, techniques et autres		4 463	4 463	0
			Location, entretien et réparation	27 800		0	0
			Biens non durables	15 000	48 774	48 081	693
			Biens durables	5 000	16 255	16 255	0
		04311 - Déchets domestiques et assimilés - collecte et transport		**3 177 500**	**3 159 952**	**3 651 812**	**-491 859**
		04321 - Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport	Services professionnels, techniques et autres	6 200	28 248	24 659	3 589
			Biens non durables	4 500		0	0
		04321 - Matières recyclables - collecte sélective - collecte et transport		**10 700**	**28 248**	**24 659**	**3 589**
	304162 - RPP - Voirie - GMR et Hygiène			**3 188 200**	**3 188 200**	**3 676 471**	**-488 271**
Dir. Des travaux publics				**3 188 200**	**3 188 200**	**3 676 471**	**-488 271**
TOTAL				**3 188 200**	**3 188 200**	**3 676 471**	**-488 271**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.06

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1218215001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport d'activité 2020 du Conseil interculturel de Montréal

Il est recommandé :
de prendre acte du dépôt du rapport d'activité 2020 du Conseil interculturel de Montréal pour le conseil municipal de la Ville de Montréal.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-04-21 12:26

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1218215001**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport d'activité 2020 du Conseil interculturel de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Instance municipale consultative indépendante, le Conseil interculturel de Montréal (CIM) conseille la Ville sur toutes questions relevant des relations interculturelles. Le CIM est constitué de quinze membres bénévoles, dont un à la présidence et deux à la vice-présidence, représentant la diversité culturelle de Montréal et provenant de milieux professionnels différents. À ce titre, sa principale mission est de conseiller et de donner des avis au comité exécutif et au conseil municipal sur les politiques à mettre en œuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des personnes de toutes origines à la vie politique, économique, sociale et culturelle de Montréal. D'une manière générale, le CIM conseille les personnes élues de Montréal et, sur demande, les services corporatifs et les arrondissements. Annuellement, le Conseil doit rendre compte de ses activités au conseil de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0088 - 25 janvier 2021 - Approuver le Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051) (1204320009).
CM20 0444 - 25 mai 2020 - Dépôt du rapport d'activité 2019 du Conseil interculturel de Montréal (1207968003).
CM19 1043 - 17 septembre 2019 - Approuver le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (1194320002).
CM02 0137 - 25 mars 2002 - Adoption d'un règlement sur le Conseil interculturel de Montréal (1020960001).

DESCRIPTION

Le rapport d'activité 2020 du Conseil interculturel de Montréal rend compte de ses publications, activités et réalisations au cours de l'année 2020, de janvier à décembre. Parmi les travaux les plus significatifs de l'année 2020, le dépôt de l'avis « Racisme systémique : agir pour transformer la culture institutionnelle, changer les attitudes et renforcer les capacités citoyennes » et la production de 10 capsules vidéo sur chacune des recommandations, présentées par des citoyennes et citoyens de Montréal. Aussi, dans le cadre de la consultation publique au sujet de la nouvelle Politique sur les interpellations policières du SPVM tenue par la Commission de la sécurité publique, le CIM a présenté un mémoire intitulé Opinion préliminaire sur la Politique sur les interpellations policières du SPVM. Dès le début de la pandémie, les membres du CIM ont produit des vignettes bilingues déconstruisant 19 mythes associés à la COVID-19 et ils ont créé des capsules vidéos en plusieurs langues afin de fournir plus d'informations pour les personnes dont la langue maternelle n'est pas le français.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 41 du Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051), il est attendu que le Conseil interculturel de Montréal soumette au conseil municipal son rapport d'activité annuel. En effet, « au plus tard le 31 mai de chaque année, le conseil rend compte au conseil de la ville de son rapport d'activités et des perspectives de l'année suivante ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes nécessaires à la production de ce document ont été prises à même le budget du CIM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'équité sociale étant une dimension du développement durable, les activités menées par le Conseil ainsi que ses publications sont des actions qui visent à favoriser à la fois le rapprochement interculturel et un mieux vivre-ensemble. De plus, le rapport d'activité 2020 est imprimé sur papier écologique (papier 100% recyclé, certifié FSC, avec Écologo) en 50 copies.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par la diffusion de son rapport d'activité annuel, le Conseil interculturel de Montréal rend compte des actions mises en oeuvre pour atteindre les objectifs suivants : 1) Influencer et conseiller l'administration municipale; 2) Participer à la vie publique et encourager la participation citoyenne; 3) Sensibiliser aux enjeux interculturels; et 4) Consulter les citoyennes et citoyens et favoriser des collaboration. La publication de ce rapport assure une meilleure visibilité des actions du Conseil interculturel de Montréal et la promotion des enjeux liés aux relations interculturelles.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Diffusion du rapport d'activité auprès des partenaires externes et internes et mise en ligne sur le site Internet du Conseil interculturel de Montréal et sur les réseaux sociaux du CIM.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du rapport à la séance du conseil municipal du 17 mai 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manuelle ALIX-SURPRENANT
Secrétaire-recherchiste

Tél : 514 872-0077
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-21

Marie-Eve BONNEAU
Cheffe de division

Tél : 514 872-6276
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2021-04-21



Conseil interculturel de Montréal

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Montréal

Ce rapport d'activité a été adopté par les membres du Conseil interculturel de Montréal le 7 avril 2021.

RÉDACTION
Service du greffe de la Ville de Montréal

RÉVISION LINGUISTIQUE
Christophe Horguelin

CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUES
Francis Therrien

PHOTOS
Manoucheka Lorgis

DÉPÔT LÉGAL
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021
© Conseil interculturel de Montréal

ISBN 978-2-7647-1815-5 – imprimé français
ISBN 978-2-7647-1816-2 – PDF français

Tirage : 50 exemplaires imprimés

POUR PLUS D'INFORMATIONS
Conseil interculturel de Montréal (CIM)
1550, rue Metcalfe
14e étage, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6
514 868-5809
cim@montreal.ca

CIMMtl
CIMMtl
cim_mtl
Conseil interculturel

TABLE DES MATIÈRES

Lettre à la présidente du conseil 4

Mot du président 5

Le Conseil interculturel de Montréal en bref 6

- Historique
- Cadre législatif et règlementaire
- Structure organisationnelle
- Mandat

Le fonctionnement 9

- Membres
- Vie organisationnelle
- Équipe de soutien
- Ressources financières

Les actions 2020 22

1. Lutter contre le racisme systémique et le profilage racial
2. Rejoindre la diversité montréalaise en temps de crise
3. Engagement et participation citoyenne
4. Rencontres du CIM

Les perspectives 2021 27

Remerciements 28

LETTRE À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Montréal, le 24 mars 2021

Madame Suzie Miron
Présidente du conseil municipal
Ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Objet : Dépôt du rapport d'activité 2020

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter, au nom des membres du Conseil interculturel de Montréal, le rapport d'activité de l'année 2020.

Ce rapport résume les activités du Conseil, ses projets et ses réalisations ainsi que les perspectives de développement pour l'année 2021.

Je vous en souhaite une bonne lecture et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du Conseil interculturel de Montréal,



Souleymane Guissé

MOT DU PRÉSIDENT

Comme ce fut le cas pour la plupart des organisations, l'année 2020 a poussé le Conseil interculturel de Montréal à s'adapter à la réalité de la pandémie de COVID-19. Malgré la difficulté de tenir des rencontres et des activités en personne, le CIM a fait montre d'une grande proactivité dans des dossiers importants pour la Ville de Montréal, notamment la participation citoyenne et le racisme systémique. Afin de porter les préoccupations des citoyennes et citoyens, d'enrichir et d'approfondir ses réflexions et de s'assurer de la pertinence de ses actions, le CIM a continué d'être à l'écoute des organismes communautaires et du milieu universitaire, de même que des citoyennes et citoyens appartenant aux différentes communautés ethnoculturelles de Montréal.

Dans la poursuite de ses travaux, le CIM a ainsi joué un rôle de médiateur auprès d'une diversité d'actrices et d'acteurs, œuvrant aussi bien sur la scène municipale que dans les différents milieux montréalais. Nos publications, notre campagne de recrutement ainsi que les travaux préparatoires de notre prochain avis nous ont permis de poursuivre un dialogue riche avec des citoyennes et des citoyens de tous horizons.

L'année 2020 a été l'occasion de réfléchir plus amplement aux obstacles auxquels font face les personnes racialisées, aussi bien dans l'appareil municipal que dans la cité. Notre réflexion s'est d'abord concentrée sur le racisme systémique, le thème de notre avis publié en mai. Déjà, certaines de nos recommandations ont été mises en œuvre par l'administration municipale, dont la première : la reconnaissance publique de l'existence du racisme systémique par la Ville de Montréal. Nous avons aussi présenté une opinion lors des consultations sur la politique en matière d'interpellations policières. Tout en poursuivant notre travail et notre lutte contre le racisme systémique sous toutes ses formes, nous avons commencé à préparer un avis au sujet des milieux de vie des personnes âgées immigrantes et/ou racialisées qui sera publié en 2021.

Pour le CIM comme pour l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyennes, l'année 2020 a été une année particulière où l'adaptation a été cruciale. Dans ce contexte, par leur dévouement et leur présence active dans la vie publique montréalaise, les membres du CIM ont contribué à maintenir le Conseil comme un acteur incontournable de la participation citoyenne montréalaise, à même de porter les voix des citoyennes et citoyens de la diversité montréalaise.

J'aimerais, en terminant, souligner l'importante contribution des membres qui ont quitté le CIM en 2020 : Wafa Al-Hamed, Rafael Benitez, Frédéric Dejean, François Fournier et Aranzazu Recalde.

Le président du Conseil interculturel de Montréal,

Souleymane Guissé

LE CONSEIL INTERCULTUREL DE MONTRÉAL EN BREF



LE CONSEIL INTERCULTUREL DE MONTRÉAL EN BREF

LE CONSEIL INTERCULTUREL DE MONTRÉAL

Instance municipale consultative indépendante, le Conseil interculturel de Montréal (CIM) conseille la Ville sur toute question relevant des relations interculturelles. Le CIM est constitué de 15 membres bénévoles, dont un à la présidence et deux à la vice-présidence, représentant la diversité culturelle de Montréal et provenant de milieux professionnels différents.

Sa principale mission est de conseiller et de donner des avis au comité exécutif et au conseil municipal sur les politiques à mettre en œuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des personnes de toutes origines à la vie politique, économique, sociale et culturelle de Montréal. D'une manière générale, le CIM conseille les personnes élues de Montréal et, sur demande, les services municipaux et les arrondissements.

HISTORIQUE

2002 : création du Conseil

2003 : début des activités

2018 : 15e anniversaire

CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

- Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051)

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le Conseil interculturel de Montréal relève du conseil municipal. Sa gestion administrative est assurée par la Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil du Service du greffe. La responsable politique du CIM est Mme Cathy Wong, conseillère de la Ville de l'arrondissement Ville-Marie et membre du comité exécutif responsable de la diversité, de l'inclusion en emploi, de la langue française et de la lutte au racisme et à la discrimination. La responsable politique des trois conseils consultatifs est Mme Émilie Thuillier, mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et membre du comité exécutif, responsable de la démocratie, de la transparence, des communications, de l'expérience citoyenne et du patrimoine.

MANDAT

- Le CIM fournit, de sa propre initiative ou à la demande du maire ou de la mairesse, du comité exécutif ou du conseil de ville, des avis sur toute question d'intérêt pour les communautés ethnoculturelles et soumet des recommandations au conseil de ville.
- Il sollicite des opinions, reçoit et entend les requêtes et suggestions de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives aux relations interculturelles.
- Il effectue ou fait effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.



LE FONCTIONNEMENT

LE FONCTIONNEMENT

MEMBRES

Les 15 membres du Conseil interculturel de Montréal sont bénévoles. Toutefois, les titulaires du poste de présidence et des deux postes de vice-présidence reçoivent depuis septembre 2019 une allocation sous forme de jetons de présence. Les personnes membres du Conseil sont nommées par le conseil municipal par vote à la majorité simple pour un mandat de trois ans, sur recommandation d'un comité de sélection composé d'élu.e.s municipaux. Un mandat est renouvelable une fois pour la même période, de façon consécutive.

Les personnes membres du Conseil interculturel de Montréal sont choisies parmi la population montréalaise dans divers secteurs d'activité. Ce choix doit refléter la diversité ethnoculturelle, linguistique, sociale et géographique de Montréal, et respecter la représentativité hommes/femmes et intergénérationnelle.



Souleymane Guissé • *président*

Souleymane Guissé est membre du Conseil interculturel de Montréal depuis le 21 novembre 2016 et a entamé un second mandat en 2019. Il a été nommé à la présidence du CIM en janvier 2020. Il est un professionnel de l'insertion socioprofessionnelle et du développement de carrière, et il s'est spécialisé en immigration et en relations interculturelles. Son implication citoyenne l'a amené à siéger au Comité consultatif des personnes immigrantes, à participer à des projets de recherche universitaires et à collaborer à la réalisation de films documentaires qui touchent ses sujets de prédilection. À titre de conférencier, il aborde des thèmes relatifs aux flux migratoires et à l'intégration des étudiants internationaux dans leur pays d'accueil. Au Conseil interculturel de Montréal, il continue à œuvrer en faveur de l'intégration économique des personnes immigrantes, contribue à la lutte contre le profilage racial et fait la promotion du vivre-ensemble. Souleymane Guissé est titulaire d'un master en études anglophones de l'Université de Grenoble, en France, et d'une maîtrise en médiation interculturelle de l'Université de Sherbrooke.



Marie Christine Jeanty • *vice-présidente (2018-2021)*

Marie Christine Jeanty a été nommée membre du Conseil interculturel de Montréal le 22 janvier 2018 et nommée à la vice-présidence du CIM en janvier 2020. Diplômée en animation et recherche culturelles (baccalauréat par cumul en communications), elle surprend par l'éclectisme de son parcours académique et professionnel. Un fil conducteur : sa détermination à contribuer à l'édification d'un monde meilleur, ouvert à toutes les différences, résolu à promouvoir et à défendre l'égalité entre tous les humains. Sa passion pour la culture l'a amenée d'abord à s'impliquer bénévolement dans différents festivals, puis l'a poussée à utiliser le micro et la plume pour faire rayonner ces cultures dont on parle trop peu dans l'espace public et créer des ponts entre les individus. Comme le dit Dany Laferrière : « Que reste-t-il quand tout tombe? La culture. Et l'énergie d'une forêt de gens remarquables. » Engagée dans la communauté depuis près de 20 ans, c'est dans le nord-est de la ville qu'on peut aujourd'hui la croiser, dans les bibliothèques de Montréal-Nord ou à la Maison d'Haïti dans Saint-Michel. Elle a un attachement particulier aux habitant.e.s de ces quartiers qui ont une énergie et une bonne humeur contagieuses.



Angela Sierra • *vice-présidente (2015-2021)*

Angela Sierra est membre du Conseil interculturel de Montréal depuis le 23 mars 2015 et a entamé un second mandat en 2018. Elle a été nommée à la vice-présidence du CIM en janvier 2020. D'origine colombienne, elle est devenue citoyenne canadienne en 2004. Elle vit et travaille à Montréal depuis 1999. Elle détient un baccalauréat en communication et journalisme de l'Universidad Javeriana de Bogotá, en Colombie, et un diplôme en cinéma et télévision de l'Université Aix-en-Provence, en France. Elle a travaillé comme recherchiste en production audiovisuelle pour des émissions d'affaires publiques à Montréal et en Colombie, ainsi qu'en communication et production événementielle en France. Depuis 2007, elle occupe la direction générale de la Fondation LatinArte, la première vitrine pour les artistes d'origine latino-américaine à Montréal. En octobre 2012, la Chambre de commerce latino-américaine du Québec l'a nommée parmi les finalistes de son concours d'entrepreneuriat, dans la catégorie « Leadership en action ». La même année, l'agence de presse Média Mosaïque l'a placée dans son palmarès « Top 20 diversité ». Depuis 2017, Angela Sierra mobilise la communauté latino-américaine autour de la Maison des Amériques, le premier centre mettant en lumière le continent américain et misant sur une offre d'affaires, culturelle et communautaire de proximité, accessible à un large public.

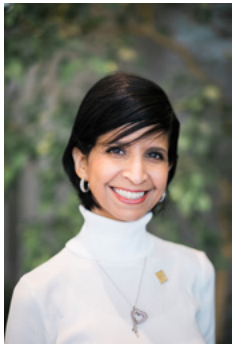

Wafa Al-Hamed • *membre (2018-2020)*

Wafa Al-Hamed a été nommée membre du Conseil interculturel de Montréal le 22 janvier 2018. Originaire du Yémen, elle œuvre depuis plusieurs années dans le domaine des communications, et de la communication interculturelle en particulier. Arrivée à Montréal en 2013, Wafa fait de la promotion et de l'acceptation des différences une priorité. Lauréate du Dubai Municipality Award of Appreciation en 2006, elle a travaillé à la Banque mondiale et mis sur pied sa propre compagnie, Culture and Company, en 2007. Elle est particulièrement préoccupée par l'intégration des personnes immigrantes et par les facteurs qui la favorisent. Son expertise en matière de relations interculturelles a été mobilisée dans des programmes qu'elle a développés pour les expatrié.e.s dans la région de l'ANMO (Afrique du Nord et Moyen-Orient). Aujourd'hui, elle est au service des personnes demandant l'asile, à titre d'intervenante en accueil pour l'organisme montréalais PRAIDA. En tant que membre du CIM, elle entend mettre son expérience personnelle et professionnelle au bénéfice de la population montréalaise.



Layla Belmahi • *membre*

Layla Belmahi est membre du Conseil interculturel de Montréal depuis le 22 septembre 2020. Elle est fortement animée par les valeurs de justice sociale et cherche depuis une dizaine d'années à mettre à profit ses compétences pour favoriser un changement social positif. Après un baccalauréat en communication et études culturelles à l'Université Concordia, elle a obtenu une maîtrise en communication internationale et interculturelle à l'UQAM. Son mémoire porte sur la perception identitaire des Montréalais.e.s noir.e.s. À Rabat, au Maroc, elle a cofondé le mouvement féministe Woman Choufouch, qui luttait contre les violences envers les femmes. Une fois à Montréal, elle a poursuivi son engagement à travers diverses initiatives, cette fois avec un regard davantage intersectionnel. Elle a contribué aux collectifs antiracistes MTL sans profilage et Noor, ainsi qu'à des projets de recherche mettant en lumière des réalités vécues par des femmes, des personnes immigrantes ou des personnes dont les parents ont immigré à Montréal. Œuvrer à faire de Montréal une ville plus juste lui tient particulièrement à cœur, ce qui s'est traduit dans son parcours professionnel. Layla Belmahi travaille aujourd'hui à la Coalition montréalaise des Tables de quartier où elle a le privilège de contribuer au développement social concerté de la ville.



Rafael Benitez • *membre (2018-2020)*

Rafael Benitez a été nommé membre du Conseil interculturel de Montréal le 22 janvier 2018. Mexicain d'origine, il est un artiste multidisciplinaire (illustrateur et conteur) qui explore les thèmes de l'identité, de la diversité culturelle, de la culture populaire et de l'enfance. Il est présentement candidat à la maîtrise en médiation interculturelle à l'Université de Sherbrooke. Il est aussi cofondateur de PAAL partageons le monde, organisme de sensibilisation et de promotion de la diversité culturelle qui met en œuvre des programmes de médiation interculturelle. Il est intéressé par les initiatives qui s'adressent aux enfants migrants. Pour lui, s'occuper des enfants signifie investir pour l'harmonie à Montréal. Les enfants ont besoin de projets qui leur rappellent leurs origines et les aident à retrouver la richesse de leurs traditions. En favorisant un dialogue entre les cultures des habitant.e.s de Montréal, on apprend aux enfants à écouter les autres et à se sentir fiers d'appartenir à une société riche et multiethnique comme celle de Montréal.



Youssef Benzouine • *membre*

Youssef Benzouine est membre du Conseil interculturel de Montréal depuis le 22 septembre 2020. Originaire du Maroc, il habite Montréal depuis bientôt sept ans, où il s'est d'abord installé dans le cadre de ses études de maîtrise en science politique à l'Université de Montréal. Son mémoire porte sur les dynamiques entre ONG et États, plus précisément sur les rapports de pouvoir au sein de celles-ci. Ses engagements ont touché au milieu des arts dans le monde arabe et à la solidarité internationale. En ce sens, il s'implique auprès du Projet Accompagnement Québec Guatemala depuis 2018, un organisme de défense des droits du peuple guatémaltèque, et a publié dans le webzine *Onorient*, qui porte sur la culture et l'art dans le monde arabe. Ses études terminées, il a travaillé dans le milieu communautaire du droit au logement, conjuguant ainsi son intérêt pour la justice sociale à ses connaissances théoriques.



Frédéric Dejean • *membre (2018-2020)*

Frédéric Dejean a été nommé membre du Conseil interculturel de Montréal le 17 décembre 2018. Il est professeur au Département de sciences des religions de l'Université du Québec à Montréal. Originaire de France, il s'est établi au Québec en 2011 après avoir achevé un doctorat en études urbaines en cotutelle (INRS-UCS et Université Paris Ouest-Nanterre La Défense). Les relations interculturelles se situent au cœur de ses recherches puisqu'il s'intéresse à la problématique de la diversité religieuse en contexte urbain, à la place du fait religieux dans les institutions ou encore au rôle des institutions religieuses auprès des personnes immigrantes, notamment les réfugié.e.s et les demandeuses et demandeurs d'asile. Son expérience professionnelle au Québec comprend plusieurs années de recherches postdoctorales en sociologie, en philosophie et en aménagement, ainsi que trois années comme chercheur dans un centre de recherche en milieu collégial, l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (Collège de Maisonneuve). Au cours de ces trois années, il a développé une expertise dans les questions liées aux relations interculturelles au sein des organisations (entreprises, syndicats, établissements d'éducation). L'ensemble de sa pratique de recherche est placé sous le signe de l'interdisciplinarité, du transfert de connaissances et des échanges novateurs entre le milieu collégial et universitaire et le reste de la société, en particulier les organismes communautaires et les institutions publiques. Il est par ailleurs coresponsable de l'axe « Immigration, conditions de vie et religion » du Centre de recherche interdisciplinaire en études montréalaises (Université McGill).

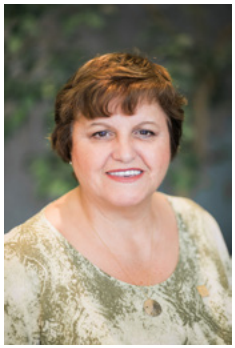

Cécile Deschamps • *membre*

Cécile Deschamps est membre du Conseil interculturel de Montréal depuis le 22 janvier 2018. Elle est titulaire d'un baccalauréat en travail social et a terminé sa scolarité de maîtrise en intervention sociale. Elle a été travailleuse sociale pour le Centre jeunesse de la Montérégie auprès de jeunes issus de différentes communautés ethniques, dont les communautés latino-américaines et autochtones. Elle a aussi été intervenante spécialisée auprès de jeunes contrevenantes, à titre d'agente de probation juvénile. En plus de ses activités de dirigeante syndicale au sein de la Fédération de la santé et des services sociaux (CSN), elle a été membre fondatrice du Carrefour culturel de l'amitié Québec-Cuba en 1979, et en a été la présidente de 1983 à 1989. Maintenant à la retraite, elle poursuit ses activités comme bénévole pour différents organismes communautaires de l'arrondissement Ville-Marie. Depuis 2017, elle s'implique comme administratrice au conseil d'administration du Carrefour de ressources en interculturel du Centre-Sud (CRIC) et comme femme-relais interculturelle (programme d'accompagnement pour les nouvelles arrivantes). C'est son implication au CRIC et sa participation régulière aux rencontres de l'arrondissement Ville-Marie qui ont motivé sa candidature au CIM.



Sonia Djelidi • *membre*

Sonia Djelidi est membre du Conseil interculturel de Montréal depuis le 18 novembre 2019. Militante pour les droits humains, féministe, citoyenne engagée, elle œuvre depuis plus de 15 ans dans le domaine des communications, de la défense de droits et de la mobilisation citoyenne. Sa riche expérience professionnelle et personnelle lui permet d'avoir une fine connaissance des enjeux traités par le CIM dans le cadre de ses travaux. Sonia s'est beaucoup impliquée dans des organismes montréalais de défense de droits socioéconomiques où ses talents de mobilisatrice ont été mis à profit aussi bien auprès des citoyen.ne.s que des partenaires. Elle a également participé aux différents débats publics concernant la lutte antiraciste et est particulièrement préoccupée par la narration et la représentation des personnes racialisées. Dans le cadre de son mandat au CIM, ses talents de communicatrice sont mobilisés pour faire rayonner le Conseil.



Barbara Eyer • *membre*

Barbara Eyer est membre du Conseil interculturel de Montréal depuis le 22 septembre 2020. Elle est titulaire d'une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal et membre de l'Ordre des urbanistes du Québec. Dans le cadre de ses fonctions à Bâtir son quartier, elle accompagne les organismes et les citoyen.ne.s à faible et moyen revenu dans le développement de projets de logement communautaire adaptés à leurs besoins. Pour elle, il est essentiel que cet accompagnement, souvent mené dans un contexte de diversité culturelle, se fasse dans un esprit de concertation et de collaboration. Elle a acquis cette conviction notamment en œuvrant dans le volet habitation et aménagement du Projet Impact Collectif du quartier Saint-Michel. Dans ce contexte, elle a participé à des démarches de mobilisation et de sensibilisation auprès de citoyennes et de citoyens en situation de vulnérabilité. Avocate de formation, elle a également travaillé comme conseillère juridique dans la gestion de projets culturels et socio-éducatifs au Brésil en coordination avec différents partenaires des secteurs public et privé.



François Fournier • *membre (2016-2020)*

François Fournier a été nommé deuxième vice-président du Conseil interculturel de Montréal du 21 novembre 2016 au 21 novembre 2019; il a entamé un second mandat en 2019. Titulaire d'une maîtrise en science politique et d'un doctorat en sociologie, il a développé, au fil des 30 dernières années, une expertise en matière de racisme, de diversité culturelle et de vivre-ensemble. Au début des années 1990, le Comité d'intervention contre la violence raciste l'a engagé pour synthétiser ses consultations publiques, coordonner et animer les discussions du comité, effectuer la recherche pertinente et rédiger un rapport. En 2007-2008, à titre d'analyste senior à la commission Bouchard-Taylor, il a effectué plusieurs recherches d'appoint pour alimenter l'analyse et les recommandations liées au mandat de la commission. De 2008 à 2010, il a participé comme consultant au Groupe de travail du Conseil de l'Europe sur les compétences interculturelles dans les services sociaux. En 2011, il a été directeur exécutif du Symposium international sur l'interculturalisme, tenu à l'initiative du professeur Gérard Bouchard et du Conseil de l'Europe. Il est actuellement coordonnateur scientifique pour l'Unité de soutien de la stratégie de recherche axée sur le patient.



Fanny Guérin • *membre (2015 - 2021)*

Fanny Guérin a été nommée au Conseil interculturel de Montréal le 23 mars 2015 et a entamé un second mandat en 2018. Après une maîtrise en communication internationale et interculturelle à l'Université du Québec à Montréal, Fanny a multiplié les engagements professionnels et sociaux en faveur d'une meilleure représentation de la diversité qui compose la population montréalaise. Elle agit présentement à titre de directrice des communications à Diversité artistique Montréal. Interpellée par les enjeux d'équité et de discrimination, elle tente continuellement de devenir une meilleure alliée au sein des luttes antiracistes.



Stendolph Ismael • *membre*

Stendolph Ismael a été nommé membre du Conseil interculturel de Montréal le 22 janvier 2018. Il est comptable professionnel agréé et détient un baccalauréat en comptabilité de l'Université du Québec à Montréal et un diplôme d'études supérieures de l'Université de Sherbrooke. Il a exercé son métier dans de grandes institutions et entreprises comme Revenu Québec, Desjardins et Ernst & Young. Aujourd'hui, il est consultant et offre ses services à plusieurs compagnies. Son intérêt pour les relations interculturelles date de l'enfance : il a grandi dans des quartiers multiethniques de Montréal, ce qui lui a permis de développer une ouverture quant aux relations interculturelles. Depuis plusieurs années, il a acquis une expérience solide en matière de relations interculturelles grâce à son engagement dans divers organismes multiculturels, dont le conseil d'administration de la Jeune Chambre de commerce haïtienne, Carrefour Hochelaga et Maison Oxygène.



Idil Issa • *membre*

Idil Issa est membre du Conseil interculturel de Montréal depuis le 24 février 2020. Elle possède une grande expérience dans le domaine des communications et des relations publiques. Au cours de sa carrière, elle a travaillé avec des organismes sans but lucratif au Qatar, en Malaisie, en Afrique du Sud et au Canada. De plus, elle écrit fréquemment pour des médias comme *The Globe and Mail, Esquire Malaysia, COLORS Magazine* et *Maisonneuve Magazine*. Préoccupée par la question de défense des droits des populations marginalisées et opprimées, elle aborde des sujets qui touchent les questions à l'intersection de la race, de la religion et du genre.



Bertrand Lavoie • *membre*

Bertrand Lavoie est devenu membre du Conseil interculturel de Montréal en novembre 2019. Juriste de formation pluridisciplinaire, il s'intéresse aux dimensions institutionnelles et juridiques des relations interculturelles. Ses recherches portent notamment sur le pluralisme des valeurs dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Il enseigne dans le domaine des droits et libertés et du droit constitutionnel à l'Université de Sherbrooke, où il développe une expertise sur les questions de liberté de religion et de droit à l'égalité. Il est également chercheur au Centre de recherches société, droit et religions (SoDRUS) de l'Université de Sherbrooke.



Catherine Limperis • *membre*

Catherine Limperis est membre du Conseil interculturel de Montréal depuis le 18 novembre 2019. Détentrice d'un baccalauréat ès arts de l'Université McGill et d'un certificat de gestion des organismes sans but lucratif de l'UQAM, elle œuvre auprès des communautés ethnoculturelles depuis 30 ans, notamment comme fondatrice et dirigeante d'un organisme communautaire voué à l'accueil, à l'établissement, à la francisation et à l'intégration des nouveaux immigrants et des réfugiés. Au fil des ans, elle a participé au développement de nombreux services novateurs pour les néo-Québécois et fait un travail colossal de sensibilisation au fait interculturel auprès de nombreuses instances publiques, parapubliques et communautaires, favorisant ainsi le développement d'une concertation essentielle à la maximisation de l'accès aux services par les nouveaux arrivants et leur pleine participation au sein de la société québécoise. Son implication s'est étendue à une participation à divers comités gouvernementaux, ce qui lui a permis de participer à l'élaboration des politiques d'immigration et de relations interculturelles à l'échelle nationale.



Juste Rajaonson • *membre*

Juste Rajaonson est membre du Conseil interculturel de Montréal depuis le 17 décembre 2018. Titulaire d'un doctorat en études urbaines, il est professeur à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal depuis 2020 et œuvre depuis 15 ans au succès de politiques, de programmes et de projets de développement territorial à travers des mandats variés dans les secteurs public et universitaire. Ancien fonctionnaire fédéral, il a siégé aux côtés des plus hauts fonctionnaires fédéraux au Bureau du Conseil privé où il a, entre autres, piloté en 2019 l'évaluation des nouvelles initiatives de recrutement dans la fonction publique fédérale. Il a été évaluateur et auditeur des programmes d'aide financière du gouvernement fédéral pour les collectivités et les régions du Québec pendant quatre ans. Il a ainsi appuyé et conseillé le développement d'initiatives dédiées aux groupes sous-représentés comme les Autochtones, les femmes et les collectivités éloignées et il a coordonné des examens et audits de la gestion dans son ministère. De 2015 à 2020, il a enseigné à l'Université de Montréal en économie urbaine et régionale, en gouvernance métropolitaine et en géographie économique. Il a siégé à divers comités d'experts en développement urbain et régional, publié dans des revues de recherche et présenté le fruit de ses travaux en Europe, aux États-Unis et ailleurs au Canada lors de conférences internationales sur les villes de 2011 à 2017. Finalement, Juste Rajaonson a travaillé pendant cinq ans dans le secteur municipal, où il s'est fait connaître pour sa contribution à de nombreux projets environnementaux, d'aménagement durable et de réinsertion sociale dans l'arrondissement de Lachine.



Aranzazu Recalde • *membre (2019-2020)*

Aranzazu Recalde a été nommée membre du Conseil interculturel de Montréal le 25 février 2019. Détentrice d'un doctorat en anthropologie de l'Université de Montréal (2012), elle est une experte en matière de droits des migrants, de gestion de la migration internationale et de politiques publiques. Dans le cadre d'une recherche post-doctorale à la Chaire Hans et Tamar Oppenheimer en droit international public de l'Université McGill (2013-2015), elle a examiné les effets de la participation croissante de femmes migrantes à l'« industrie globale de soins ». Dans sa carrière, Aranzazu s'est intéressée aux expériences des personnes migrantes vivant des situations de précarité socioéconomique, légale et environnementale ainsi qu'aux conséquences de cette précarité sur leurs familles. Son expertise a été mise à contribution dans le cadre de plusieurs collaborations avec les milieux institutionnel et communautaire. Elle a notamment œuvré à la promotion et à la protection des droits des enfants au Bureau international des droits des enfants, travaillé à titre d'analyste de politiques et de programmes pour Citoyenneté et Immigration Canada (aujourd'hui IRCC) et assuré le développement et le financement de nouveaux programmes ainsi que la coordination et l'administration d'un réseau d'organismes pour les personnes réfugiées et migrantes en Colombie-Britannique, au sein de la Surrey Delta Immigrant Services Society. Depuis mars 2019, Aranzazu est analyste au bureau du Commissaire à l'admission aux professions de l'Office des professions du Québec.



Rémy-Paulin Twahirwa • *membre*

Rémy-Paulin Twahirwa a été nommé membre du Conseil interculturel de Montréal le 24 février 2020. Il est impliqué dans différentes causes visant la justice sociale, notamment les droits des personnes (im)migrantes et réfugiées. En tant qu'organisateur communautaire et chercheur, il a développé une expertise sur les enjeux touchant l'immigration, la discrimination, le racisme et les inégalités socioéconomiques. Il est détenteur d'un baccalauréat en études internationales (Université Laval) et d'une maîtrise en science politique (Université du Québec à Montréal). Depuis septembre 2020, il est doctorant en sociologie à la London School of Economics and Political Science. Son projet de recherche porte sur les centres de détention pour migrant.e.s au Royaume-Uni et au Canada. Rémy-Paulin Twahirwa est également boursier 2020 de la Fondation Pierre Elliott Trudeau.

Les membres suivants ont quitté le Conseil en 2020 :

- Wafa Al-Hamed (2018-2020)
- Rafael Benitez (2018-2020)
- Frédéric Dejean (2018-2020)
- François Fournier (2016-2020)
- Aranzazu Recalde (2019-2020)

Le CIM tient à les remercier pour leur contribution soutenue à ses travaux et activités.

VIE ORGANISATIONNELLE

L'assemblée du conseil

L'assemblée du conseil est composée des 15 membres du CIM. Les décisions y sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, la présidence peut exercer un vote prépondérant. Le Conseil doit tenir au moins six assemblées régulières par année. En 2020, le CIM a tenu 10 assemblées.

Les comités du CIM en 2020

Comité de direction

Membres : Souleymane Guissé, président; Marie-Christine Jeanty, vice-présidente; Angela Sierra, vice-présidente.

7 rencontres

Le comité de direction est composé du président et des deux vice-présidentes. Il a pour mandat notamment de préparer les ordres du jour des assemblées du conseil et de veiller à la réalisation des orientations stratégiques et à la mise en œuvre du plan d'action annuel adopté par les membres en début d'année. Il assure la prise de décision entre les assemblées.

Comité communication et activités

Co-responsables : Marie-Christine Jeanty et Angela Sierra, vice-présidentes.
Membres : Souleymane Guissé, président; Wafa Al-Hamed; Cécile Deschamps; Sonia Djelidi; Stendolph Ismael.

Ce comité s'attache à mettre en œuvre des activités visant à accroître la visibilité et le rayonnement du CIM et à sensibiliser la population aux enjeux interculturels. Il participe à la réalisation des activités et des événements du CIM tout en établissant et maintenant des relations avec divers publics. Il assure également une veille de l'actualité en lien avec le mandat du CIM.

8 rencontres

Comité avis et recherche

Responsable : Fanny Guérin.
Membres : Souleymane Guissé, président; Layla Belmahi; Rafael Benitez; Youssef Benzouine; Barbara Eyer; François Fournier; Bertrand Lavoie; Catherine Limperis; Juste Rajaonson; Aranzazu Recalde.

9 rencontres

Ce comité se penche sur des enjeux en lien avec le plan d'action du Conseil et propose la réalisation de travaux, comme des avis, des mémoires et des activités de réflexion. Il s'engage activement dans le processus de production des avis et des mémoires et formule des recommandations qui en découlent. Il effectue une veille sur des sujets d'actualité en lien avec les questions interculturelles et mène des consultations auprès de divers organismes et intervenant.e.s.

En 2020, le comité avis et recherche a commencé une étude sur les milieux de vie des personnes âgées immigrantes et racialisées en identifiant trois enjeux à examiner de plus près : 1) le logement, 2) la participation citoyenne et 3) l'urbanisme, l'aménagement et les transports. Les résultats et les recommandations du CIM seront présentés dans un avis en 2021.

ÉQUIPE DE SOUTIEN

– Secrétaires-recherchistes, Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil - Service du greffe

– Barbara Leroy Bernardin, secrétaire d'unité administrative, partagée avec le Conseil des Montréalaises et le Conseil jeunesse de Montréal, de janvier à décembre 2020

– Amel Gherbi, contractuelle en soutien à la recherche et aux communications, de février à août 2020

– Gabrièle Dubé-Roy, contractuelle en soutien aux communications, d'octobre à décembre 2020

RESSOURCES FINANCIÈRES

Le conseil de ville met à la disposition du CIM les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Le budget de fonctionnement du Conseil interculturel de Montréal pour l'année 2020 était de 78 800 $.



LES ACTIONS 2020

LES ACTIONS 2020

L'année 2020 a été particulièrement éprouvante pour les Montréalaises et les Montréalais, notamment en ce qui concerne les effets de la pandémie qui se sont lourdement fait sentir sur le quotidien de toutes et de tous. Malgré le contexte exceptionnel, le CIM s'est attaché à lutter contre les inégalités, le racisme et les discriminations et à mettre en œuvre diverses actions en phase avec son mandat.

1. LUTTER CONTRE LE RACISME SYSTÉMIQUE ET LE PROFILAGE RACIAL



Le cœur du mandat du CIM est de conseiller la Ville sur les politiques à mettre en œuvre pour favoriser l'inclusion et la pleine participation des citoyennes et citoyens de toutes origines. Les actions du Conseil en 2020 se sont donc focalisées sur ce point. Deux publications ont été produites pour permettre de lutter contre le racisme systémique et le profilage racial.

La réalisation centrale du CIM en 2020 a été la production de l'avis *Racisme systémique. Agir pour transformer la culture institutionnelle, changer les attitudes et renforcer les capacités citoyennes*, issu des consultations menées en 2019 dans le cadre de la consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques. Cet avis du CIM, qui s'appuie largement sur les voix citoyennes, propose à l'administration municipale montréalaise une feuille de route afin de lutter contre les manifestations concrètes de racisme et de discrimination et établir un cadre d'action résolument antiraciste et interculturel. Dix recommandations ont été formulées par le CIM en fonction de trois grands objectifs :

1) Faire preuve de responsabilité et d'engagement;
2) Renforcer les capacités et l'autonomisation des citoyennes et citoyens des milieux; et
3) Sensibiliser et changer les attitudes.

Afin que le contenu de cet avis puisse être accessible au grand public malgré la crise sanitaire, le CIM a produit 10 capsules vidéo sur chacune des recommandations et présentées par des citoyennes et citoyens de Montréal.







Parmi ces 10 recommandations, deux sont déjà mises en œuvre par l'administration municipale :

R-1 Que la Ville reconnaisse publiquement le racisme systémique

R-5 Que la Ville crée un poste de commissaire à l'antiracisme et à l'inclusion

Le Conseil interculturel de Montréal a également émis une opinion dans le cadre de la consultation publique de la Commission sur la sécurité publique lors de l'examen de la Politique d'interpellations policières. La question du profilage racial préoccupe grandement le CIM, qui a déjà produit deux avis sur le sujet. Dans le cadre de cette consultation, le CIM a proposé six recommandations, contenues dans un mémoire intitulé *Opinion préliminaire sur la Politique sur les interpellations policières du SPVM*, pour s'assurer que la cette politique soit à même d'empêcher toute forme de profilage et d'assurer une certaine transparence de l'action policière.

2. JOINDRE LA DIVERSITÉ MONTRÉALAISE EN TEMPS DE CRISE



Dès le début de la pandémie de COVID-19, le CIM a souhaité demeurer présent auprès de la population montréalaise. Deux initiatives ont été pensées et réalisées par les membres du CIM pour rejoindre la diversité montréalaise en temps de crise.

Le CIM a produit des vignettes bilingues déconstruisant 19 mythes associés à la COVID-19 qui circulaient alors dans l'espace public montréalais. Ces vignettes ont été largement diffusées via les médias sociaux du CIM.

Afin de fournir plus d'informations pour les personnes dont la langue maternelle n'est pas le français, les membres sur CIM ont créé des capsules vidéos en plusieurs langues : anglais, créole haïtien, espagnol, grec, malgache et peul. Ces capsules ont elles aussi été largement diffusées dans les médias sociaux du CIM.

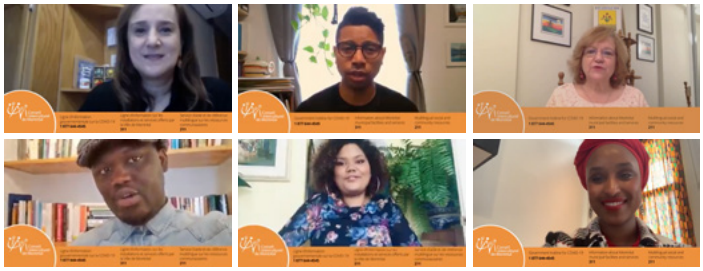

3. ENGAGEMENT ET PARTICIPATION CITOYENNE

La participation citoyenne est un élément central des activités du CIM. En 2020,le Conseil interculturel de Montréal, le Conseil jeunesse de Montréal et le Conseil des Montréalaises ont lancé leur campagne de recrutement pour sélectionner les nouveaux et nouvelles membres bénévoles.



Depuis 2003, les trois conseils travaillent à faire de Montréal une ville à l'image de la diversité de sa population. Composées chacune de 15 personnes bénévoles, choisies de façon à refléter la diversité de la société montréalaise, ces instances ont pour rôle de formuler des avis et des recommandations sur des enjeux au cœur de leurs mandats respectifs. Au fil des ans, ce sont plus de 250 citoyennes et citoyens qui ont ainsi pu faire entendre leurs voix!

La campagne de recrutement 2020-2021 des membres des conseils consultatifs a été marquée par des efforts soutenus pour rejoindre les personnes racisées et les Autochtones. Au total, 164 candidatures ont été soumises. Parmi les personnes ayant soumis leur candidature et consenti à une auto-déclaration volontaire, on peut noter la répartition suivante selon les groupes visés :

Au total, 146 personnes (89 %) ont déclaré faire partie d'au moins l'un des groupes visés qui ont soumis leur candidature aux conseils consultatifs de la Ville de Montréal. Le CIM a pour sa part reçu 45 candidatures lors de cette campagne, soit 29 femmes et 16 hommes, et une seule personne ne s'est pas identifiée comme appartenant à l'un ou l'autre des groupes visés.

Les efforts déployés et les résultats obtenus dans le cadre de cette campagne s'alignent parfaitement sur la vision « Montréal 2030 » et les orientations et priorités organisationnelles visant à assurer que la diversité montréalaise soit mieux représentée au sein des instances de la Ville de Montréal.

Par ailleurs, le CIM a poursuivi sa stratégie de visibilité en utilisant les réseaux sociaux comme moyen de diffusion, de rayonnement et de mobilisation. Le nombre de personnes abonnées à la page Facebook du CIM est passé de 3484 en janvier à 4287 en décembre, une augmentation significative par rapport aux années précédentes. En 2020, 16 capsules vidéos ont été produites par le CIM et diffusées sur Facebook.

LES RENCONTRES DU CIM

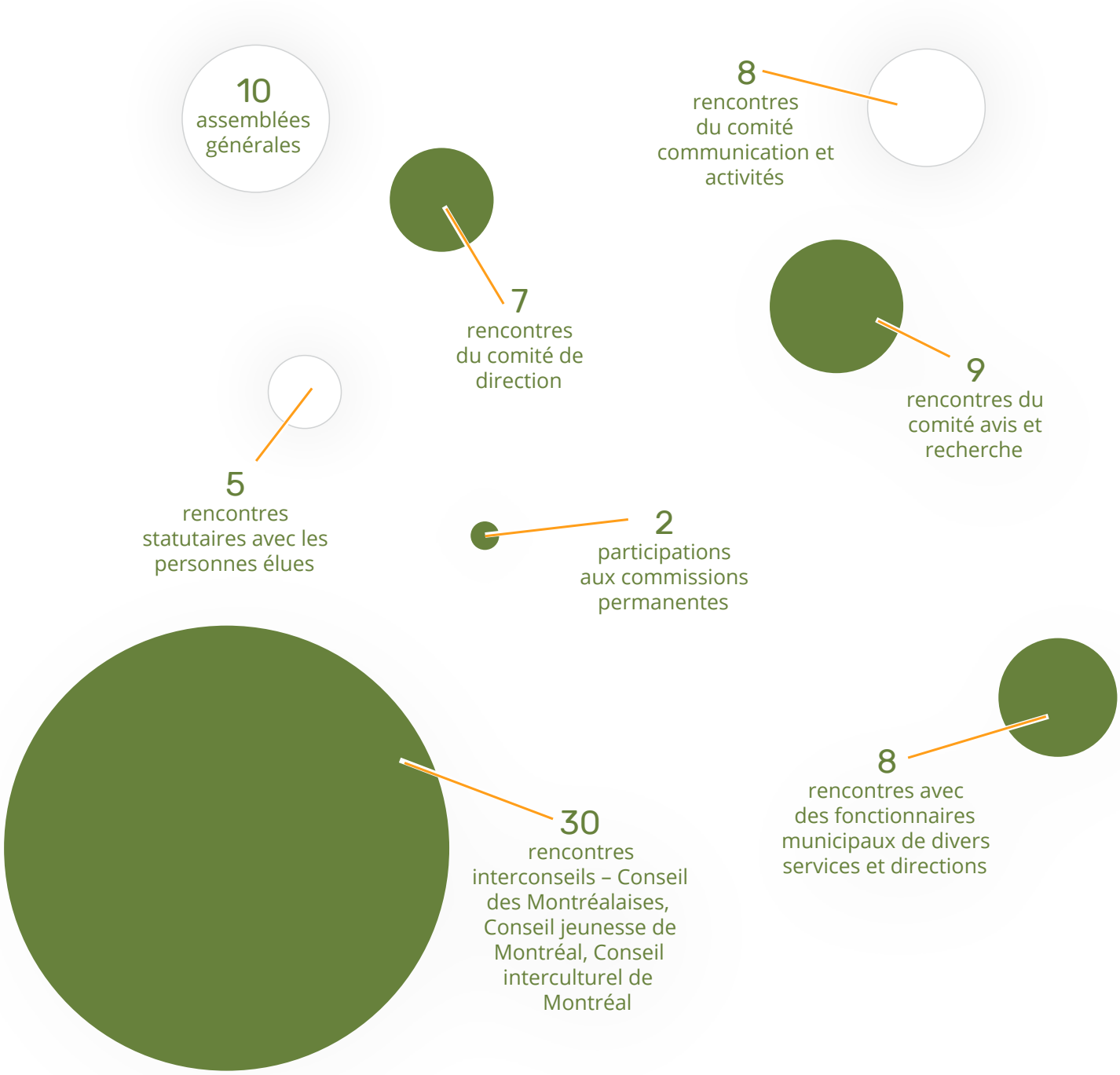

LES PERSPECTIVES 2021

Lors de leurs journées de réflexion de janvier 2021 les membres du CIM se sont fixé deux objectifs généraux et six moyens s'arrimant à la mission du CIM :

- Assurer une meilleure visibilité et reconnaissance des travaux du CIM en développant un « réflexe CIM » auprès des diverses parties prenantes.
  - Communiquer de manière plus efficace les réalisations du CIM et leurs impacts.
  - Être à l'affût de l'actualité et très réactif sur les médias sociaux en mettant en évidence la contribution du CIM aux débats de société.
  - Faire la recension des réalisations du CIM en vue de la rédaction d'un rapport sur les 20 ans du Conseil (en 2022).
- Agir comme courroie de transmission entre l'administration municipale et la société civile en visant des retombées plus concrètes et pertinentes.
  - Être davantage ancré dans les communautés montréalaises (organismes communautaires, milieu universitaire).
  - Développer des partenariats forts avec diverses parties prenantes pouvant être impliquées dans les travaux du CIM.
  - Renforcer les liens avec les différents services de la Ville de Montréal autour des travaux en lien avec les enjeux identifiés.

Ces objectifs guideront les projets et les actions du CIM pour l'année à venir. Le CIM continuera en 2021 à consulter et à mobiliser les citoyennes et citoyens de même que ses partenaires dans le cadre de ses travaux. Effectivement, des activités de consultation, de réflexion et de sensibilisation sont au programme. De plus, le CIM continuera à développer une stratégie de communication pour accroître la visibilité de ses travaux et de ses activités.

Enfin, les membres du CIM ont ciblé deux enjeux prioritaires sur lesquels elles et ils souhaitent porter leur attention au cours de l'année 2021 :

1) la transition socio-écologique
2) la lutte contre la pauvreté

Ce choix s'inscrit dans un contexte où plusieurs actrices et acteurs de la société civile à Montréal et au Québec ont exprimé le souhait que la relance des activités sociales et économiques post-pandémique soit plus verte et plus inclusive.

REMERCIEMENTS

Les membres du Conseil interculturel de Montréal tiennent à remercier tout spécialement les élues Mme Suzie Miron, Mme Magda Popeanu, Mme Émilie Thuillier et Mme Cathy Wong pour le soutien qu'elles ont apporté aux travaux du CIM en 2020.

Le Conseil est également reconnaissant envers ses partenaires et ses collaborateurs, dont le Service du greffe, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale – incluant le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal –, le Service des ressources humaines, le Service de l'expérience citoyenne et des communications, le Bureau du contrôleur général, le Service des finances et le Service des affaires juridiques pour leur soutien professionnel, logistique et financier.

Enfin, les membres du Conseil remercient le personnel de la Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil qui ont soutenu le CIM dans ses travaux en 2020. Le CIM souhaite également remercier Amel Gherbi, contractuelle en soutien à la recherche et aux communications, et Gabrièle Dubé-Roy, contractuelle en soutien aux communications, pour l'accompagnement et le soutien offert durant l'année 2020.



Conseil inteculturel de Montréal
ville.montreal.qc.ca/cim

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.07

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1217721002

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport d'activité 2020 du Conseil des Montréalaises.

Il est recommandé :
de prendre acte du dépôt du rapport d'activité 2020 du Conseil des Montréalaises pour le conseil municipal de la Ville de Montréal.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2021-04-20 11:27

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1217721002**

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport d'activité 2020 du Conseil des Montréalaises.

CONTENU

CONTEXTE

Créé en 2004, le Conseil des Montréalaises fournit des avis et des recommandations à l'Administration municipale sur toute question relative à la condition féminine et à l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes. Il contribue, par son expertise, à l'avancement des débats et des décisions touchant les Montréalaises.
Chaque année, les membres du Conseil déterminent leurs objectifs et leur plan d'action afin d'améliorer les conditions de vie des Montréalaises. Le compte-rendu de leurs réalisations est présenté dans le rapport d'activité 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1043 - 17 septembre 2019 - Approuver le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051).
CM21 0088 - 25 janvier 2021 - Approuver le Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051).

DESCRIPTION

Le rapport d'activité du Conseil des Montréalaises présente la mission du Conseil ainsi que ses membres. Il fait état des avis et des mémoires produits, ainsi que des projets, des événements organisés, des partenariats et des représentations réalisés au cours de l'année 2020. De plus, il fait part des priorités des membres pour l'année 2021.
Parmi les réalisations les plus significatives de 2020, les membres du Conseil ont publié l'avis «Vers une ville féministe : avis sur le Bilan du Plan d'action 2015-2018 *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montr éa l* » qui propose des actions structurantes pour améliorer les mesures mises en place par la Ville de Montréal en matière d'égalité, que ce soit au niveau de la gouvernance, de la ville employeur, des services aux citoyennes, du développement économique ou de la scène internationale.

JUSTIFICATION

Par la production de son rapport d'activité, le Conseil des Montréalaises assure une reddition de compte au conseil municipal concernant ses activités en 2020 et démontre ainsi comment il remplit son mandat. Conformément à l'article 41 du règlement 19-051, "au plus tard le 31 mai de chaque année, il rend compte au conseil de la ville de son rapport d'activité et des perspectives de l'année suivante".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes nécessaires à la production de ce document ont été prises à même le budget du Conseil des Montréalaises.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le travail mené par le Conseil des Montréalaises s'inscrit dans l'objectif d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes et à ce titre, rejoint le principe de développement durable qui vise la collectivité au coeur du développement durable. De plus, le rapport d'activité 2020 est imprimé sur papier écologique (papier 100 % recyclé, certifié FSC). Le nombre de copies imprimées est de 50.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La diffusion du rapport d'activité participe à la réalisation des objectifs fixés par l'Administration municipale et vise la consolidation de l'intervention municipale en matière de condition féminine. De plus, elle assure une meilleure visibilité des actions du Conseil des Montréalaises et la promotion des enjeux de condition féminine. Le rapport d'activité permet aussi au conseil municipal d'approfondir sa connaissance de cette assemblée consultative.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Diffusion du rapport d'activité auprès des partenaires externes et internes et mise en ligne sur le site internet de la Ville de Montréal :
www.ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises et sur les réseaux sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt à la séance du conseil municipal du 17 mai 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kenza BENNIS
Secrétaire-recherchiste

Tél : 514 872-9074
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-19

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

Tél : 514 872-6276
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2021-04-20

2020 RAPPORT D'ACTIVITÉ

Conseil des Montréalaises

Conseil des Montréalaises

Montréal

Ce rapport d'activité a été adopté par les membres du Conseil des Montréalaises en avril 2021.

Rédaction
Kenza Bennis, secrétaire-recherchiste du Conseil des Montréalaises

Révision linguistique
Edith Sans Cartier

Conception et réalisation graphiques
Caroline Marcant – zigomatik.ca

Photos
Christine Bourgier, Sylvain Légaré, Lemay + Angela Silver + SLI,
Manoucheka Lorgis (Lachérie photographie), Ville de Montréal.

Mai 2021
Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

ISBN : 978-2-7647-1828-5 – imprimé français
978-2-7647-1829-2 – PDF français

Conseil des Montréalaises
1550, rue Metcalfe, 14e étage, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-9074

conseildesmontrealaises@montreal.ca
ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises

ConseilDesMontrealaises
C_Montrealaises

Le CM utilise le langage non sexiste dans ses communications et la rédaction de ses recherches. Cet engagement est une étape vers l'adoption d'un langage qui représente et inclut les personnes non binaires et trans.

REMERCIEMENTS

Chaque année, le Conseil des Montréalaises (CM) poursuit son travail pour l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes. Pour ce faire, il bénéficie de l'apport et de la collaboration de partenaires œuvrant au sein de la Ville de Montréal et d'organismes externes. Ce travail collectif et ces partenariats donnent tout leur sens aux réalisations du Conseil.

C'est pourquoi nous désirons remercier toutes les personnes qui ont contribué aux activités du CM en 2020. Nous soulignons l'appui de Nathalie Goulet, membre du comité exécutif responsable de l'inclusion sociale, des sports et loisirs, de la condition féminine, de l'itinérance et de la jeunesse ; de Suzie Miron, conseillère de la ville et conseillère associée aux infrastructures, à l'eau et à la condition féminine (jusqu'en août 2020) ; et d'Émilie Thuillier, membre du comité exécutif responsable de la démocratie, de la transparence, des communications, de l'expérience citoyenne et du patrimoine. Nous remercions le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), avec qui nous collaborons sur plusieurs projets, pour son leadership et son dynamisme, et le Bureau de la présidence du conseil pour son soutien et son engagement. L'appui de la présidente du conseil, Cathy Wong (jusqu'en août 2020), puis Suzie Miron (à partir d'août 2020), nous a été d'une grande aide, notamment pour la réalisation de la formation Cité Elles MTL.

REMERCIEMENTS

Le travail de nos précieuses collaboratrices mérite également d'être souligné : Cynthia Lewis pour la recherche ; Sophie Charest et Caroline Marcant pour la réalisation graphique ; Diane Grégoire et Edith Sans Cartier pour la révision. Nous remercions sincèrement la secrétaire-recherchiste Kenza Bennis, l'agente de recherche Aurélie Lebrun ainsi que Laurence Richard-Nobert, contractuelle en soutien aux communications et à la recherche, qui ont travaillé avec conviction à concrétiser les nombreux projets du CM.

Finalement, nous saluons l'engagement citoyen soutenu de chacune des membres du CM. Grâce à leurs compétences, à leur expérience, à leur ardeur et à la pluralité de leurs points de vue, elles réussissent à animer cette instance démocratique qui fait résonner une voix féministe en faveur de l'égalité entre toutes les femmes et les hommes à Montréal.

TABLE DES MATIÈRES

Lettre à la présidente du conseil 6

Message de la présidente 7

1 Le Conseil des Montréalaises 9
- 1.1 L'historique 9
- 1.2 Le cadre juridique 9
- 1.3 La mission 10
- 1.4 Les fonctions 10
- 1.5 La structure et la vie associative 11
- 1.6 Les membres 13

2 Les actions de 2020 20
- 2.1 Documenter des enjeux 20
- 2.2 Agir en concertation 22
- 2.3 Faire partie d'un réseau et prendre la parole 23
- 2.4 Participer à la vie publique 25
- 2.5 S'impliquer au sein du Conseil des Montréalaises 27

3 Le Conseil des Montréalaises en chiffres 30
- 3.1 Les rencontres du CM 30
- 3.2 Les ressources du CM 31

4 Les actions prioritaires pour 2021 32

LETTRE À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Suzie Miron, présidente du conseil municipal,
Mesdames et messieurs les élu.es,
Honorables partenaires,
Chères citoyennes et chers citoyens de Montréal,

Il me fait plaisir de vous présenter, au nom de toute l'équipe du Conseil des Montréalaises, le compte rendu de nos réalisations pour l'année 2020.

Cette année encore, nous nous sommes investies avec beaucoup d'enthousiasme dans plusieurs projets pour améliorer les conditions de vie de toutes les Montréalaises et la condition féminine au sein de l'administration municipale.

Nous espérons que ce travail portera fruit et mènera la Ville encore plus loin sur le chemin de l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

La présidente,

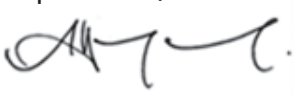

Anuradha Dugal

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2020 a été bouleversée par la pandémie de coronavirus. Il est difficile d'en faire un bilan sans, en premier lieu, rendre hommage aux femmes et particulièrement aux Montréalaises, dont la ville a été très durement touchée. Non seulement les femmes ont subi les plus grands impacts de cette crise, mais ce sont elles qui se sont mobilisées et ont tenu à bout de bras la société, les communautés et les familles.

Au Conseil des Montréalaises (CM), les membres ont également été affectées à différents degrés. Mais plus que tout, cette pandémie, en révélant au grand jour la vulnérabilité de certaines communautés et populations, a renforcé nos convictions et notre volonté de mettre de l'avant les angles morts des politiques publiques.

En effet, la COVID-19 et les mesures sanitaires qui en ont découlé ont eu des conséquences désastreuses sur certaines femmes. Cela a été le cas pour les femmes aînées et les femmes en situation de handicap, qui souffrent du manque de services mais aussi de l'isolement. Certains quartiers, comme Montréal-Nord, ont également vécu des périodes difficiles. Néanmoins, ces communautés et les femmes qui les portent – des femmes majoritairement noires, racisées ou immigrantes – ont fait preuve d'une grande résilience grâce à leur réseau d'entraide local.

Les effets de cette pandémie se feront sentir à long terme. Parmi ses conséquences, les femmes ont été plus durement touchées par les pertes d'emplois et vivent un retour au travail plus lent. Partout, le taux de violence faite aux femmes est en croissance.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

De plus, les groupes de femmes et les groupes communautaires font face à des réductions importantes de leurs revenus. La survie des mouvements féministes est donc en jeu, et il faudra prendre les mesures nécessaires pour les maintenir.

Pour toutes ces raisons, les membres du CM soulignent l'importance de placer les femmes au cœur de la reprise postpandémie. Comme elles le recommandent dans leur avis « Vers une ville féministe : avis du Conseil des Montréalaises sur le Bilan du plan d'action 2015-2018 "Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal" », le plan de relance de la Ville de Montréal doit tenir compte du fait que la pandémie a eu un effet disproportionné sur les femmes pour créer une ville plus égalitaire et plus féministe.

Cette année encore, les membres du CM se sont consacrées à leur mission et n'ont pas ménagé leurs efforts pour accompagner la Ville vers cette société égalitaire dont elles rêvent. Je les remercie profondément pour tout le travail accompli, en dépit des situations personnelles et professionnelles parfois extrêmement ardues.

J'aimerais aussi remercier notre secrétaire-recherchiste, Kenza Bennis, pour son excellent travail et son engagement envers le Conseil.

Bonne lecture !

La présidente,



Anuradha Dugal

LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES 01

1.1 L'historique

Le Conseil des Montréalaises (CM) constitue le plus jeune des trois conseils regroupés au sein de la Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil au Service du greffe. Au cours du Sommet de Montréal en 2002, des citoyennes de toutes origines et des groupes de femmes ont pris la parole et partagé haut et fort leurs attentes et leurs revendications quant à la condition féminine à la Ville de Montréal. Une délégation de femmes a soumis d'importantes recommandations, dont certaines ont été retenues par l'administration municipale et par les personnes présentes au Sommet. La mise en place d'une structure consultative – qui a conduit à la création du Conseil des Montréalaises – était une de ces recommandations.

1.2 Le cadre juridique

Le conseil municipal de la Ville de Montréal, à la séance du 26 avril 2004, a adopté la résolution CM04 0305 à l'effet d'entériner le projet de règlement constituant le CM. À la séance du 28 septembre 2004, il a nommé ses 15 premières membres par la résolution CM04 0665.

Le 16 septembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté un nouveau cadre juridique pour les conseils consultatifs de la Ville : le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051). Ce règlement a fait l'objet d'une révision en 2021.

1.3 La mission

Le CM agit en tant qu'assemblée consultative auprès de l'administration municipale, à la demande du conseil municipal ou de sa propre initiative, en ce qui a trait à la condition féminine et à l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes. Il utilise l'analyse féministe intersectionnelle[1] pour appréhender les réalités et les enjeux vécus par les Montréalaises.

À l'instar d'autres conseils existants, il constitue un précieux outil démocratique et offre un lieu de participation unique. Il est à l'affût d'idées et de courants de pensée tout en étant attentif aux préoccupations exprimées par la population. Sa démarche vise à favoriser une plus grande place pour les femmes dans une perspective d'implication active dans la vie publique montréalaise à titre de citoyennes, de travailleuses ou d'élues à la Ville de Montréal.

1.4 Les fonctions

Le Conseil des Montréalaises exerce les fonctions suivantes (19-051, art. 13) :

A- il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du maire ou de la mairesse, du comité exécutif ou du conseil de la ville, des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes ou à la condition féminine, et soumet des recommandations au conseil de la ville ;

1 L'analyse féministe intersectionnelle est une analyse qui prend en compte les différentes discriminations basées sur le genre et d'autres facteurs comme le statut socioéconomique, le handicap, le statut autochtone, l'identité de genre ou l'ethnicité.

B- il sollicite des opinions, reçoit et entend les requêtes et suggestions de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'égalité entre les femmes elles-mêmes et à la condition féminine ;

C- il contribue à la mise en œuvre et au suivi d'une politique d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal ;

D- il effectue ou fait effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Pour ce faire, le CM est à l'écoute des divers réseaux œuvrant à l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes dans une perspective de justice sociale. Il se sent particulièrement interpellé par le travail des groupes de femmes, car ces derniers acquièrent une connaissance au quotidien des réalités, souvent complexes et multiples, vécues par les Montréalaises. Participer à la réalisation de projets communs permet au CM de mieux cibler ses analyses et ses actions auprès du conseil municipal.

Par ailleurs, le CM crée des liens avec les élues, les mairesses d'arrondissement et les conseillères siégeant au conseil municipal ou dans les arrondissements puisqu'elles sont aussi au cœur des milieux de vie. Il est également attentif aux politiques, engagements et activités de la Ville susceptibles d'influencer les conditions de vie des Montréalaises.

1.5 La structure et la vie associative

Le CM est composé de 15 membres bénévoles, dont une présidente et deux vice-présidentes, lesquelles forment le comité exécutif, où la secrétaire-recherchiste siège d'office. Le mandat de chaque membre est d'une durée de trois ans et est renouvelable une fois.

Les membres se réunissent en assemblée environ une fois par mois. Elles œuvrent aussi au sein de comités chargés de réaliser les objectifs du plan d'action annuel. Ces comités se rencontrent selon les exigences des différents dossiers, participent à la détermination des orientations et aux décisions nécessaires à l'avancement des travaux. Plusieurs comités ont été actifs en 2020 : le comité exécutif, le comité communication, le comité recherche et le comité traite ainsi que quelques comités ponctuels. De plus, les membres représentent le CM et contribuent activement à le faire connaître par leur participation à de nombreuses activités liées aux dossiers qui touchent les femmes.

L'équipe permanente du CM soutient l'ensemble des travaux en fonction des objectifs que le Conseil s'est fixés. Cette équipe est constituée de la secrétaire-recherchiste Kenza Bennis et de la secrétaire d'unité administrative (que le CM partage avec le Conseil jeunesse de Montréal et le Conseil interculturel de Montréal). En 2017, la Ville a accordé des ressources financières additionnelles pour permettre au CM de mener à bien le mandat de recherche sur la traite des femmes lors du Grand Prix du Canada de Formule 1, proposé par l'administration municipale et accepté par le CM en mai 2017. En octobre 2017, l'agente de recherche Aurélie Lebrun a été recrutée pour réaliser ce mandat de trois ans (jusqu'en octobre 2020). Enfin, des contractuelles et des stagiaires contribuent également à la réalisation de certains projets.

1.6 Les membres



Dorothy Alexandre, présidente Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Jusqu'en septembre 2020

Spécialiste des questions de diversité et d'inclusion des communautés à Radio-Canada, Dorothy Alexandre utilise sa plume et sa voix afin de créer des ponts entre des gens de divers horizons. Anciennement entrepreneure en communication et journaliste, elle a produit du contenu engagé et animé des tables rondes portant sur des enjeux de société, l'égalité et la condition féminine, la jeunesse, la représentativité, la participation citoyenne et l'entrepreneuriat. Ses démarches s'inscrivent dans une volonté de valoriser et de faire rayonner des voix et des perspectives diverses. Engagée socialement depuis plus de 15 ans, particulièrement auprès des filles et des femmes, elle a à cœur de contribuer à l'édification d'une société plus juste, égalitaire et inclusive.



Sylvie Cajelait, vice-présidente Lachine

Sylvie Cajelait a deux passions : les gens et la communication. Depuis plus de 25 ans, elle participe activement au développement d'organismes à but non lucratif et d'associations caritatives et non caritatives en tant que membre du personnel, membre du conseil d'administration ou bénévole. Aujourd'hui consultante en communication d'entreprise, elle a auparavant été conseillère en communication pour l'Association des établissements privés conventionnés et a travaillé pour la FADOQ, la Table d'action et de concertation en petite enfance de LaSalle et la Fondation québécoise du cancer. Elle rêve de voir tous les quartiers de Montréal devenir plus sécuritaires et être aménagés selon les besoins des femmes de tous les âges.

01 LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES



Mélissa Côté-Douyon, vice-présidente Rosemont–La Petite-Patrie

Détentrice d'une maîtrise en urbanisme et candidate au doctorat en études urbaines à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), Mélissa Côté-Douyon est passionnée par les enjeux du genre et de la ville. Sa thèse porte sur l'approche de genre en planification urbaine et son adoption au Vietnam. En parallèle avec ses recherches doctorales, elle travaille comme consultante sur divers projets en lien avec la participation des femmes au développement urbain et comme formatrice en ADS+ (analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle).



Dominique Daigneault Rosemont–La Petite-Patrie

Dominique Daigneault est présidente du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN (Confédération des syndicats nationaux), dont le rôle est d'appuyer les luttes syndicales de ses 100 000 membres. Elle y est entre autres responsable des dossiers de la condition féminine, de la santé et des services sociaux. Féministe de longue date, elle a été intervenante sociale au Centre des femmes de Verdun, professeure en Techniques de travail social (en matière de condition féminine) et membre du comité femmes de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec-CSN. La question de la pauvreté des femmes lui tient particulièrement à cœur.



Anuradha Dugal, présidente Le Sud-Ouest

Depuis septembre 2020

Anuradha Dugal est vice-présidente des initiatives communautaires à la Fondation canadienne des femmes, où elle travaille depuis plus de 10 ans. Elle est responsable des stratégies pancanadiennes visant à promouvoir l'équité pour les femmes, les filles et les personnes non binaires dans une perspective intersectionnelle, et dirige l'équipe

qui se concentre sur l'octroi de subventions, la mobilisation des connaissances, l'amélioration des programmes, la convocation et la création de coalitions.
Elle a travaillé comme directrice d'un organisme axé sur la prévention de la violence chez les jeunes et à la Fédération des femmes du Québec dans le cadre de la Marche mondiale des femmes. Elle rêve d'une ville où les logements et l'offre de transport seraient sécuritaires, adaptés aux personnes vivant avec un handicap et abordables pour toutes les Montréalaises et tous les Montréalais.



Andrée Fortin Verdun

Titulaire d'un doctorat en psychologie, Andrée Fortin a été professeure de psychologie à l'Université de Montréal pendant plus de 30 ans. Membre du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, qu'elle a contribué à fonder, elle a mené plusieurs recherches en partenariat avec les milieux communautaires. Elle est autrice de nombreuses publications, notamment sur la maltraitance envers l'enfant et la violence conjugale, et a été conférencière et professeure invitée dans diverses universités européennes. Engagée à promouvoir l'égalité des femmes et à faire reconnaître leur expertise, elle a aussi présidé le Comité permanent sur le statut de la femme à l'Université de Montréal.



Mélissa Gaboury Le Plateau-Mont-Royal

Diplômée en relations internationales et droit international, Mélissa Gaboury est passionnée des questions de justice sociale, d'égalité et d'équité. Elle a travaillé pour diverses organisations internationales à Montréal et à l'étranger, notamment sur des projets de coopération visant la protection des droits des femmes et des enfants. Elle souhaite mettre sa créativité au service de la communauté pour faire de Montréal une ville plus inclusive.

01 LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES



Darly Joseph — Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en développement et gestion des organisations de l'Université Laval ainsi que d'un baccalauréat en travail social de l'Université de Montréal, Darly Joseph a œuvré comme intervenante sociale à L'Armée du Salut avant de rejoindre le réseau de la santé comme travailleuse sociale, notamment auprès des personnes réfugiées. Elle est aujourd'hui cheffe d'administration de programmes pour le Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) au CLSC de Parc-Extension.



Zina Laadj — Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Titulaire d'une maîtrise en aménagement et développement social, Zina Laadj est intervenante sociale depuis plus de 10 ans à La Maisonnée, un organisme qui œuvre à l'accueil et à l'intégration des personnes nouvellement arrivées au Québec. Membre du comité de protection des réfugiés de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), experte des enjeux de l'intégration des femmes immigrantes et des problématiques liées à l'accessibilité au logement, Zina Laadj souhaite contribuer à faire de Montréal une ville égalitaire, inclusive et reflétant la diversité de la population montréalaise.



Josiane Maheu — Verdun

Géographe humaine de formation, Josiane Maheu est présentement coordonnatrice de projets pour l'organisme féministe de liaison et de transfert de connaissances Relais-femmes. Elle y fait de la formation en analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+), de l'accompagnement, de la recherche, de la concertation ainsi que de la liaison et du transfert de connaissances, notamment dans le cadre

du partenariat de recherche en violence conjugale Trajetvi. Elle a auparavant travaillé dans le milieu de la coopération internationale et dans le secteur parapublic. Elle rêve d'un Montréal plus humain, sécuritaire et égalitaire pour toutes les femmes.



André-Yanne Parent — Verdun

Détentrice d'une maîtrise en anthropologie, André-Yanne Parent est directrice générale du Projet de la réalité climatique Canada, un organisme à but non lucratif qui vise à accélérer la mise en œuvre de solutions à la crise climatique. Elle a été directrice principale des opérations et de la philanthropie pour les communautés inuites et des Premières Nations chez Fusion jeunesse, un organisme dont la mission est de favoriser la persévérance scolaire, et a cofondé DestiNATIONS, un organisme qui se consacre à la création, à la diffusion, à la production et à la reconstruction des cultures des peuples autochtones.



Marie-Ève Rancourt — Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Avocate spécialisée dans les enjeux liés aux droits de la personne, Marie-Ève Rancourt travaille comme conseillère syndicale à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et est notamment responsable du dossier de la condition des femmes. Elle a auparavant œuvré dans le milieu communautaire, principalement dans les secteurs de la lutte contre la pauvreté et de la défense collective des droits. Militante et féministe, elle est engagée depuis de nombreuses années dans la défense et la promotion des droits de la personne.



Selma Tannouche Bennani — Rosemont–La Petite-Patrie

Selma Tannouche Bennani est directrice de projets pour Humanov·is, un organisme qui soutient l'innovation sociale. Originaire du Maroc, où elle était journaliste, elle s'est redirigée vers la recherche en sciences humaines dès son arrivée au Québec en 2013.

Elle a travaillé sur le vieillissement des Québécois.es issu.es de l'immigration, la sécurité des femmes, et les actes haineux à caractère raciste et islamophobe. Selma est engagée au sein de la Fondation Paroles de femmes, qui crée des espaces de parole pour les femmes racisées et autochtones de Montréal, ainsi que du GRIS-Montréal, qui démystifie la diversité sexuelle et de genre dans les écoles.



Stéphanie Viola-Plante Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Stéphanie Viola-Plante enseigne au Département de science politique de l'UQAM depuis 2007 et à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa depuis 2013. Les questions d'administration publique, de relations entre les institutions politiques et administratives, de management public et de droit administratif constituent ses champs d'intérêt et d'expertise. Elle termine d'ailleurs un doctorat sur ces questions. Elle a aussi œuvré dans des organisations communautaires et gouvernementales, et a siégé au conseil d'administration de plusieurs organismes.

Nouvelles membres en 2020



Mélissa Garrido Le Plateau-Mont-Royal

Détentrice d'une maîtrise en sexologie clinique de l'Université du Québec à Montréal, Mélissa Garrido compte plus de 13 ans d'expérience en intervention psychosociale. Spécialisée en intervention de crise, en santé mentale et en violences sexuelles, elle a mis son expertise au service du CSSS Lucille-Teasdale et de plusieurs universités (ENAP, Université McGill, Polytechnique Montréal). Elle est actuellement sexologue clinicienne et consultante auprès d'organisations pour lesquelles elle offre des formations sur la santé mentale, le harcèlement et les violences sexuelles. Elle rêve d'une ville égalitaire où les femmes jouiraient des conditions de vie qu'elles méritent, que ce soit sur le plan de l'emploi, du logement, de la sécurité ou de la santé.



Évelyne Jean-Bouchard — Rosemont–La Petite-Patrie

Titulaire d'un doctorat en droit, Évelyne Jean-Bouchard est chercheuse postdoctorale au Centre de recherche en droit prospectif de l'Université de Montréal. En partenariat avec Femmes autochtones du Québec, elle travaille actuellement sur les enjeux liés à la place des femmes dans les structures de gouvernance autochtones au Québec. Elle a œuvré auprès de groupes de femmes touchées par les conflits armés à l'est de la République démocratique du Congo, ainsi qu'au Centre d'étude et de coopération internationale (CECI) en Haïti et au Sénégal. Elle rêve d'une ville où toutes les femmes, y compris les femmes racisées et les femmes marginalisées, pourraient avoir accès à des services sociaux et à des soins de santé adaptés à leurs besoins.



Alexe Lépine-Dubois — Le Plateau-Mont-Royal

Détentrice d'une maîtrise en géographie de l'Université de Montréal, Alexe Lépine-Dubois est conseillère au ministère de la Justice, où elle effectue des travaux de recherche et d'analyse pour le développement et la mise en œuvre de politiques et de programmes relatifs à la lutte contre l'homophobie et la transphobie. Passionnée de politiques publiques et désireuse de promouvoir les droits des personnes LGBTQ+, elle a notamment été directrice associée du Conseil québécois LGBT. Elle rêve d'une ville où les réalités de toutes les femmes seraient prises en compte, particulièrement celles des femmes LGBTQ+ et des personnes non binaires, touchées par la précarité et l'exclusion.

Elles ont quitté le Conseil en 2020

Dorothy Alexandre	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (2016-2020)
Mélissa Gaboury	Le Plateau-Mont-Royal (2019-2020)
André-Yanne Parent	Verdun (2018-2020)

02 LES ACTIONS DE 2020

2.1 Documenter des enjeux

Afin de documenter les enjeux sur lesquels il conseille l'administration municipale, le Conseil des Montréalaises effectue des études et des recherches, seul ou avec des partenaires. Il publie ses travaux sous forme d'avis, de mémoires ou de portraits. Il fait aussi des présentations auprès de différentes instances de la Ville de Montréal.



« Vers une ville féministe : avis du Conseil des Montréalaises sur le Bilan du plan d'action 2015-2018 "Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal" » (septembre)

Cet avis présente les principaux constats et réflexions des membres du CM à l'égard des réalisations de la Ville en matière d'égalité. Il comprend une analyse critique du Bilan du plan d'action en égalité 2015-2018 ainsi que la vision des membres du CM pour une ville égalitaire, exempte de discriminations, où toutes les femmes seraient reconnues comme actrices de changement. Enfin, la dernière partie de l'avis fait état des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les conditions de vie des Montréalaises et présente des recommandations sur la place des femmes dans les plans de relance de la Ville.

Il ressort de cet avis que de nombreux progrès en matière d'égalité ont été réalisés au cours des dernières années. Il reste cependant du chemin à faire pour que l'égalité de fait et la lutte contre les discriminations deviennent réelles. Pour cela, les membres du CM ont formulé 41 recommandations à la Ville de Montréal, portant notamment sur la mise en place d'actions structurantes comme l'établissement d'un processus de reddition de comptes, l'instauration d'un Bureau de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, et l'application de l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) dans l'ensemble de ses processus décisionnels. Les membres soulignent également l'importance d'étendre les mesures d'égalité à l'ensemble des champs de compétence de la Ville et à chacun de ses arrondissements, et ce, aussi bien dans les services offerts à la population qu'au sein de la fonction publique.

Recherche sur la traite et la sécurité des femmes lors du Grand Prix de Formule 1 du Canada

En mai 2017, les membres du CM ont accepté un mandat de recherche de trois ans sur la traite des femmes lors du Grand Prix de Formule 1 du Canada (GP).

En 2020, après avoir finalisé la rédaction de l'« Avis du Conseil des Montréalaises sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada », Aurélie Lebrun, agente de recherche au CM, a complété l'analyse des données et a amorcé la rédaction du deuxième volet de cette recherche, qui porte sur la sécurité des femmes pendant le GP. Ce deuxième avis est un portrait des expériences des femmes présentes lors du GP (les fans de Formule 1, les femmes qui travaillent ou qui sortent pendant le GP) au chapitre de la sécurité, du sentiment de sécurité et des expériences de violence dont elles pourraient avoir été victimes lors de cet événement.

2.2 Agir en concertation

Le Conseil des Montréalaises est convaincu de l'importance de travailler en concertation pour l'avancement des dossiers qui touchent à l'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes. Ainsi, il s'associe régulièrement à des partenaires qui visent des objectifs similaires à Montréal.



- Partenariat avec le Bureau de la présidence du conseil et le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) pour l'organisation de l'événement Cité Elles MTL 2020 (24 février). Lors de cette cinquième édition, 60 femmes ont pu assister à la première soirée de l'événement, avec visionnement commenté du conseil municipal, souper avec les élu.es et visite guidée de l'hôtel de ville. Les deux autres journées de formation-simulation prévues en mars ont été annulées à cause des mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID-19 et mises en place le 12 mars 2020.
- Collaboration avec le Conseil jeunesse de Montréal et le Conseil interculturel de Montréal pour la réalisation de l'appel public de candidatures (du 2 novembre 2020 au 10 janvier 2021) et le recrutement des futur.es membres des trois conseils consultatifs de la Ville de Montréal.
- Collaboration avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) pour l'amélioration du concept d'hommage aux Montréalaises et des textes toponymiques de la place des Montréalaises.
- Partenariat avec l'Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale, pour la réalisation et la diffusion de la campagne grand public COVID-19 Opération voisinage, qui vise à inciter toute personne à dénoncer les situations de violence conjugale et familiale.



- Partenariat avec le SDIS pour la diffusion de la campagne COVID-19 Opération voisinage de l'Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale.
- Participation au comité consultatif du projet MontréaLisons de la Direction des bibliothèques de la Ville de Montréal.
- Participation à titre de membre à la Table des partenaires – Femmes et politique municipale, coordonnée par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation, dans le but d'augmenter le nombre de femmes candidates ou élues municipales et de favoriser leur maintien en poste.

2.3 Faire partie d'un réseau et prendre la parole

Il est important de continuer à faire connaître et rayonner le Conseil des Montréalaises ainsi que ses travaux, tant auprès de l'administration municipale que dans les différents réseaux concernés par les problématiques touchant les Montréalaises.

- Présentation du CM à l'école d'influence de l'Institut du Nouveau Monde (INM) – 26 janvier
- Discussion avec la députée Hélène David sur les actions du CM – 30 janvier
- Présentation du CM au Montreal Council of Women – 6 février
- Présentation du mémoire « Le langage non sexiste : un autre pas vers l'égalité entre les femmes et les hommes » à des employé.es de la Direction des bibliothèques de la Ville de Montréal – 21 février

02 LES ACTIONS DE 2020



- Présentation du CM lors de l'événement La force dans les diversités féminines, organisé par l'association étudiante de l'École de santé publique de l'Université de Montréal à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes – 10 mars
- Présentation du CM au Conseil des Lavalloises – 25 mars
- Participation à un atelier en ligne sur les pratiques innovantes de participation citoyenne en période de confinement, organisé par Concertation Montréal (CMTL) – 11 juin
- Tenue d'une formation sur la rédaction et la production d'un avis auprès du comité de rédaction de l'avis jeunesse 2020-2021 de l'Institut du Nouveau Monde, dans le cadre de la rédaction de l'« Avis jeunesse : regards sur le vivre ensemble », destiné au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) – 28 juillet
- Participation à la journée sur l'égalité de genre du Cégep du Vieux-Montréal – 24 septembre
- Participation à l'atelier de codesign prospectif organisé par les équipes du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) de la Ville de Montréal et du Lab Ville prospective de l'Université de Montréal afin d'alimenter la démarche d'élaboration du PUM – 29 septembre
- Présentation de « Vers une ville féministe : avis du Conseil des Montréalaises sur le Bilan du plan d'action 2015-2018 "Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal" » aux étudiant.es du cours d'introduction du programmes d'études sur le Québec de l'Université McGill – 18 novembre
- Participation au lancement d'« Un plan municipal de reprise genré pour tous », la première réponse féministe à la pandémie de COVID-19, par l'Initiative Une ville pour toutes les femmes (City for All Women Initiative, CAWI) – 27 novembre

- Présentation du CM à l'École des sciences infirmières Ingram de l'Université McGill, dans le cadre du cours Enjeux des femmes en santé – 3 décembre
- Participation au séminaire virtuel de discussion sur l'interaction complexe entre les initiatives de lutte contre la criminalité, l'embourgeoisement et le militantisme en faveur de la justice sociale dans une perspective comparative entre Chicago et Montréal, organisé par le Centre de recherches interdisciplinaires en études montréalaises (CRIEM) – 9 décembre
- Présentation du CM au Carrefour de ressources en interculturel (CRIC) – 14 décembre



Pour optimiser la campagne de recrutement de nouvelles membres, le CM a tenu une soirée d'information virtuelle le 3 décembre. Les participantes ont pu en apprendre davantage sur le CM et échanger avec ses membres. Vingt-cinq citoyennes ont assisté à la soirée.

2.4 Participer à la vie publique[2]

Les membres représentent le Conseil des Montréalaises à de nombreux événements en lien avec leurs préoccupations, organisés par la Ville de Montréal, par des organismes paramunicipaux ou par des groupes de femmes et communautaires.

- Participation à la commémoration de l'attentat à la grande mosquée de Québec, organisée par la Ville de Montréal et le Forum musulman canadien (FMC) – 29 janvier

2 Les points 2.3 et 2.4 mentionnent les principales représentations, mais les listes ne sont pas exhaustives.

02 LES ACTIONS DE 2020



Les membres des trois conseils consultatifs de la Ville de Montréal en compagnie de Cathy Wong, présidente du conseil de ville, pour la soirée d'échange de vœux du Nouvel An.

- Participation à l'échange de vœux du Nouvel An entre les trois conseils consultatifs de la Ville de Montréal, en compagnie de la mairesse Valérie Plante et de Cathy Wong, présidente du conseil de ville – 4 février
- Participation au lancement de l'avis du Conseil jeunesse de Montréal sur l'économie circulaire à Montréal – 18 février
- Participation au Forum des partenaires en égalité, organisé par le Secrétariat à la condition féminine – 27 février
- Participation au lancement du Chantier en accessibilité universelle de la Ville de Montréal – 10 mars
- Participation à une séance de présentation virtuelle des futurs aménagements de la place des Montréalaises, organisée par le Service de l'urbanisme et de la mobilité en collaboration avec le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal – 8 décembre
- Participation au lancement de la « Trousse d'outils pour une participation égalitaire et inclusive pour toutes les femmes », organisé par Concertation Montréal, la Coalition montréalaise des tables de quartier et Relais-femmes afin de souligner l'aboutissement de trois années de recherche-action pour le projet MTElles – 10 décembre



2.5 S'impliquer au sein du Conseil des Montréalaises

Fortes de leur engagement, les membres se sont rencontrées à de nombreuses reprises pour faire avancer les dossiers qu'elles ont priorisés en début d'année.

Comité exécutif

Les membres du comité exécutif s'assurent du respect des orientations déterminées lors de la journée de planification. Elles planifient les assemblées, suivent les dossiers entre les assemblées, représentent le Conseil auprès des élu.es et des organismes et partenaires, et veillent à la réalisation du plan d'action.

Comité communication

Les membres de ce comité sont à l'affût d'outils structurants pour les communications externes et internes du Conseil des Montréalaises. Elles établissent un plan de communication lors des événements publics organisés par le CM et assurent une présence régulière sur les médias sociaux.

Comités recherche

Pour chaque thème sur lequel le CM veut se pencher, un comité recherche ad hoc est mis sur pied. Les membres de ces comités déterminent ou précisent les sujets qui feront l'objet de recherches en vue de produire des avis et des recommandations. Elles encadrent et soutiennent le travail des chercheuses.

02 LES ACTIONS DE 2020



De gauche à droite :
Anuradha Dugal, Kenza Bennis (secrétaire-recherchiste), Sharon Hackett, Josiane Maheu, Zina Laadj, Marie-Ève Maillé, Dorothy Alexandre, Michèle Chappaz, Mélissa Côté-Douyon, Aurélie Lebrun (agente de recherche), Christiane Hoang, Jeannette Uwantege, Marie-Ève Rancourt.



De gauche à droite :
Mélissa Gaboury, Selma Tannouche Bennani, Stéphanie Viola-Plante, Andrée Fortin et Sylvie Cajelait.

Darly Joseph, membre du CM depuis décembre 2019.





De gauche à droite : à l'arrière, Andrée Fortin, Dominique Daigneault, Marie-Ève Rancourt, Josiane Maheu ; à l'avant, André-Yanne Parent, Selma Tannouche Bennani, Dorothy Alexandre, Mélissa Côté-Douyon, Anuradha Dugal.

Comité traite

Le comité traite est un comité ad hoc créé pour trois ans (2017-2020). Il a pour tâche de faire le suivi du mandat sur la traite des femmes pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada accepté par le CM en mai 2017, à la suite de la proposition de l'administration municipale. Son objectif est de documenter le sujet et de faire des recommandations appropriées. Le comité traite est composé de plusieurs membres du CM et d'Aurélie Lebrun, l'agente de recherche qui est responsable de cette recherche.

Vie associative

- Nominations par le conseil municipal :
  - Deux membres – septembre
  - Une membre – décembre
- Accueil et intégration des nouvelles membres
- Planification des activités et des recherches pour 2021



De gauche à droite, les membres nommées ou désignées comme présidente et vice-présidente en 2020 : en haut, Sylvie Cajelait (vice-présidente) et Mélissa Garrido (membre) ; en bas, Alexe Lépine-Dubois (membre), Anuradha Dugal (présidente) et Évelyne Jean-Bouchard (membre).

03 LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES EN CHIFFRES

3.1 Les rencontres du CM

Vie associative

Assemblées	10
Comité exécutif	14
Comité communication	4
Comités recherche	9
Comité traite	5
Rencontres statutaires avec les élues responsables de la condition féminine au comité exécutif de la Ville	7
Rencontres administratives des conseils (Conseil interculturel de Montréal, Conseil jeunesse de Montréal et CM)	30

Concertation avec les partenaires

Comité organisateur de Cité Elles MTL	13
Table des groupes de femmes de Montréal	1
Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal	5
Table des partenaires – Femmes et politique municipale	1
Élu.es et fonctionnaires de la Ville de Montréal	17

Représentation

Présentations faites par le Conseil lors d'événements publics	15
Participation à des colloques, conférences, événements publics	7

Présence dans les médias 2

Publications

Avis	1

3.2 Les ressources du CM

Ressources financières en 2020

77 300 $ (budget de fonctionnement) + 25 000 $ (budget de fonctionnement alloué pour le mandat sur la traite), soit un total de 102 300 $.

Équipe de soutien

- Kenza Bennis, secrétaire-recherchiste
- Aurélie Lebrun, agente de recherche temporaire jusqu'en octobre 2020
- Poste vacant : secrétaire d'unité administrative, partagée avec le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal
- Laurence Richard-Nobert, contractuelle en soutien aux communications et à la recherche de janvier à décembre 2020

04 LES ACTIONS PRIORITAIRES POUR 2021

Documenter la traite des femmes pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada

En mai 2017, les membres du CM ont accepté un mandat de recherche de trois ans sur la traite des femmes pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada (GP). Ce mandat proposé par l'administration municipale consiste à évaluer l'existence et l'ampleur du phénomène de la traite des femmes lors du GP, et à formuler des recommandations aux instances appropriées.

En 2021, les membres du CM vont déposer au conseil municipal les deux avis qui découlent de cette recherche : l'« Avis du Conseil des Montréalaises sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada » et l'« Avis du Conseil des Montréalaises sur la sécurité des femmes pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada ».

Documenter les enjeux municipaux reliés aux changements climatiques et aux femmes

En vue d'un prochain avis, les membres vont commencer à documenter les enjeux municipaux liés aux changements climatiques dans une perspective féministe intersectionnelle.

Former des Montréalaises à la politique municipale : Cité Elles MTL



Le CM est partenaire du Bureau de la présidence du conseil et du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) pour l'organisation du deuxième volet de la cinquième édition de Cité Elles MTL ; la formation et la simulation qui constituent ce volet ont été interrompues en 2020 par les mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID-19. Cet événement d'une journée permettra aux participantes de Cité Elles MTL 2020 d'en apprendre davantage sur le fonctionnement du conseil municipal et d'échanger avec des élues sur les réalités de la vie politique.

Documenter les enjeux municipaux concernant les femmes aînées

En vue d'un prochain avis, les membres du CM vont commencer à documenter les défis vécus par les femmes aînées à Montréal.

Organiser un débat sur la vision des partis quant aux enjeux qui touchent les Montréalaises

À l'occasion des élections municipales de 2021, les membres du CM vont organiser un débat non partisan entre les responsables de la condition féminine des principaux partis présents dans la campagne électorale pour discuter des enjeux qui touchent les Montréalaises (pauvreté, logement, transport, urbanisme, culture, etc.).

04 LES ACTIONS PRIORITAIRES POUR 2021

Mettre à jour le « Répertoire de ressources en condition féminine pour les Montréalaises »

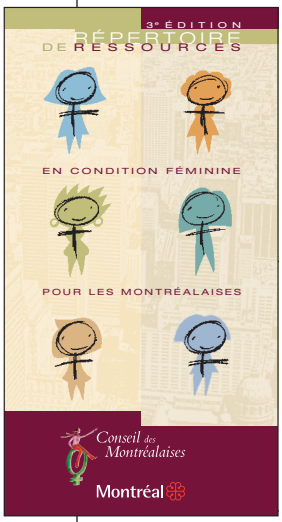

En 2011, les membres du CM ont publié la troisième édition du « Répertoire de ressources en condition féminine pour les Montréalaises ». En 2021, elles vont mettre à jour cet outil de référence qui présente tous les organismes qui œuvrent à l'amélioration des conditions de vie et de travail des Montréalaises.

Augmenter le rayonnement du Conseil des Montréalaises

Les membres du CM poursuivront leur participation à des événements publics ainsi que la promotion du Conseil par différents moyens. Par ailleurs, elles continueront à répondre positivement aux invitations d'organismes à présenter le Conseil et diffuseront largement ses travaux tout au long de l'année. Elles seront également plus présentes que jamais dans les médias sociaux.



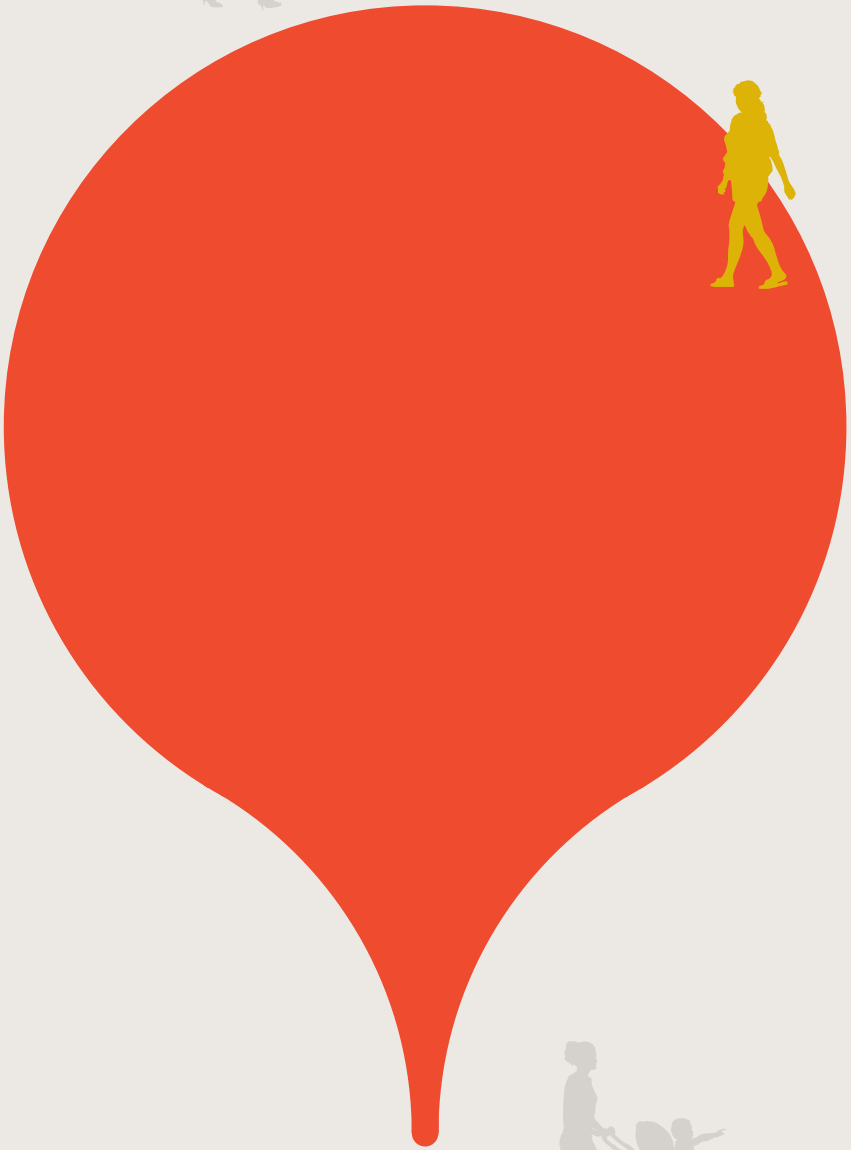

Conseil des Montréalaises

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.08

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1207721004

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de l'«Avis du Conseil des Montréalaises sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada».

Il est recommandé :
de prendre connaissance de l'«Avis du Conseil des Montréalaises sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada».

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-04-20 11:24

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1207721004**

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de l'«Avis du Conseil des Montréalaises sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada».

CONTENU

CONTEXTE

En mai 2017, à la suite d'une proposition de l'Administration municipale, les membres du Conseil des Montréalaises (CM) ont accepté un mandat de recherche d'une durée de trois ans portant sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle lors du Grand Prix de Formule 1 du Canada (ci-après GP). Dans l'« Avis sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada », les membres du CM ont répondu à la question de ce mandat, à savoir quelle est l'ampleur de l'augmentation de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle lors du GP.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM04 0410 - 18 mai 2004 : Adoption du Règlement sur le Conseil des Montréalaises.
CM19 1043 - 16 septembre 2019 : Adoption - Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051).
CM21 0088 - 25 janvier 2021 - Approuver le Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051).

DESCRIPTION

L'«Avis du Conseil des Montréalaises sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada» repose sur une recherche scientifique de trois ans basée sur une revue de littérature, des entretiens individuels, des rencontres avec des organismes communautaires et des représentant-es institutionnels, et plus de 200 heures d'observation lors du GP.
Il ressort de cet avis que la question de l'augmentation entre la traite des femmes et les événements sportifs n'a pas trouvé de réponse claire. La définition même de la traite, établie par le Protocole de Palerme, est sujette à diverses interprétations. Que ce soit du côté des organismes de terrain ou de la littérature scientifique, il est impossible de mesurer

une augmentation de la traite des femmes pendant le GP. Aussi, les estimations exagérées du phénomène de la traite et la présence des forces policières qui en découle ont des conséquences néfastes sur les femmes dans l'industrie du sexe, les femmes autochtones et les femmes racisées, qui sont victimes de harcèlement policier, de profilage ou d'arrestations. À la suite des constats dressés, le CM formule 23 recommandations à la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Selon le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051), le Conseil exerce, entre autres, les fonctions suivantes : « il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du conseil municipal, du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement, des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes et à la condition féminine et soumet des recommandations au conseil de la ville. » Le présent avis se veut un outil supplémentaire pour accompagner la Ville de Montréal dans son engagement à soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux menés par le CM s'inscrivent dans la promotion de la participation citoyenne aux affaires de la cité. L'existence même tout comme les dossiers et les avis produits par le CM touchent à de nombreux critères et principes du plan de développement durable de la Ville de Montréal comme l'équité entre les genres, la promotion des transports collectifs et l'amélioration des conditions de vie des Montréalaises et des Montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les recommandations de l'Avis du CM visent à orienter les interventions de la Ville en matière de traite des personnes. Les membres recommandent notamment que la Ville adopte et diffuse une définition de la traite des personnes et que le SPVM s'assure d'avoir des pratiques exemptes de profilages racial, sexiste et social en matière de lutte contre la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué de presse sera émis, le document sera disponible sur le site Web du Conseil des Montréalaises, publié sur les réseaux sociaux du CM et envoyé aux partenaires de la Ville et du CM qui sont concernés par le sujet abordé. Un lancement public sera aussi organisé au printemps 2021.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt de l'Avis du CM à la séance du conseil municipal du 17 mai 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kenza BENNIS
Secrétaire-recherchiste

Tél : 514 872-9074
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-19

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

Tél : 514 872-6276
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2021-04-20

Avis du Conseil des Montréalaises sur

la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle

pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada

AVIS





Conseil des Montréalaises

Montréal

Remerciements

Le Conseil des Montréalaises tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à cette démarche. Sans leur temps et leur parole, la réalisation de cet avis n'aurait pas été possible.

Organismes participants
AGIR (Action LGBTQ avec les immigrantEs et les réfugiéEs)
Cactus Montréal
Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal (CÉAF)
Centre de lutte contre l'oppression des genres/Centre for Gender Advocacy
Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (CTI)
Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII)/Coalition québécoise contre la traite des personnes
Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES)
Conseil canadien pour les réfugiés (CCR)
Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF)
Femmes autochtones du Québec (FAQ)
Foyer pour femmes autochtones de Montréal (FFAM)/Native Women's Shelter of Montreal (NWSM)
L'Anonyme
La Maison d'Haïti
La Sortie
Le Phare des affranchiEs
Mouvement contre le viol et l'inceste (MCVI)
Projet ado-communautaire en travail de rue (PACT de rue)
Projet 10
Stella, l'amie de Maimie
Y des femmes de Montréal (YWCA)

Cet avis a été adopté par les membres du Conseil des Montréalaises (CM) lors de l'assemblée du 8 juillet 2020 et déposé au conseil municipal de la Ville de Montréal.

Le CM utilise le langage non sexiste dans ses communications et la rédaction de ses recherches. Cet engagement est une étape vers l'adoption d'un langage qui représente et inclut les personnes non binaires et trans.

Comité de travail du Conseil des Montréalaises (2017-2020)
Dorothy Alexandre, Anuradha Dugal, Sharon Hackett, Josiane Maheu, Marie-Ève Maillé, Marie-Ève Rancourt, Selma Tannouche Bennani

Recherche
Coordination de la recherche
Aurélie Lebrun, Ph. D., agente de recherche du CM jusqu'en octobre 2020

Chercheuses et chercheur sur le terrain pendant le GP
Lucio Castracani, Ph. D. (2018)
Audrey Gagnon, candidate au doctorat (2018, 2019)
Aurélie Lebrun, Ph. D. (2018, 2019)
Catherine Montmagny Grenier, Ph. D. (2018, 2019)
Mélissa Perreault, M. A. (2018)
Selma Tannouche Bennani, Ph. D. (2019)

Chercheuses, revue de littérature et traitement des données
Laurence Lallier-Roussin, M. A. (2019-2020)
Jeanne Reynolds, candidate au doctorat (2017)
Laurence Richard-Nobert, M. A (2020)
Selma Tannouche Bennani, Ph. D. (2018-2019)

Rédaction
Aurélie Lebrun, agente de recherche du CM jusqu'en octobre 2020

Coordination
Kenza Bennis, secrétaire-recherchiste du CM

Révision linguistique
Edith Sans Cartier
Annie St-Amour

Conception et réalisation graphiques
Sophie Charest

Mai 2021
Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-7647-1813-1 – imprimé français
978-2-7647-1808-7 – PDF français

CONSEIL DES MONTRÉALAISES
1550, rue Metcalfe, 14e étage, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 868-5809

conseildesmontrealaises@montreal.ca
ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises
ConseilDesMontrealaises
C-Montréalaises

Table des matières

PRÉSENTATION DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES 1

INTRODUCTION 2
Les orientations du mandat accepté par le Conseil des Montréalaises 3

1. Méthodologie et orientations de recherche 4
1.1. Le point de vue des personnes : le choix des méthodes qualitatives. 4
1.2. Les victimes mineures 5
1.3. Les victimes de la traite des personnes 5
1.4. Collecte des données 6

2. Le Grand Prix de Formule 1 de Montréal 7
2.1. La Ville de Montréal et le GP 7
2.2. L'organisation de l'événement 8

3. La traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle au Québec et au Canada 8
3.1. Le protocole de Palerme 8
3.2. La traite des personnes : les contextes canadien et québécois 10
3.3. La traite des personnes et la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle 11
3.4. L'exploitation sexuelle des mineur.es 13
3.5. La traite des personnes et l'exploitation sexuelle. 14

4. La traite à des fins d'exploitation sexuelle et les événements sportifs 16
4.1. La « demande » et les événements sportifs 17
4.2. Les actions contre la « demande » et la traite des femmes à des fins d'exploitation pendant les événements sportifs 18
4.3. Des conclusions contradictoires 19

5. Le Grand Prix de Formule 1 à Montréal et la traite à des fins d'exploitation sexuelle 22
5.1. Les campagnes de sensibilisation contre la traite à des fins d'exploitation sexuelle pendant le GP 22
5.2. Les actions policières de prévention et de répression de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle 23
5.3. Une augmentation de la traite lors du GP ? 25

6. Les victimes de la traite 29
6.1. Les victimes dans le discours médiatique et politique sur le GP 30
6.2. Les victimes de la traite pendant le GP selon les organismes. 32
6.3. La protection des victimes et la police : entre prévention, protection et répression 35

7. Vers une compréhension plus complexe de la traite des personnes 38
7.1. Un phénomène difficile à mesurer et une surenchère constante 38
7.2. Connaître les victimes : la nécessité d'aller au-delà des données policières 41
7.3. Les conséquences : des actions mal ciblées ?. 42
7.4. Questionner l'approche de lutte contre la criminalité et dénoncer la répression policière 43
7.5. Au-delà de la traite à des fins d'exploitation sexuelle : reconnaître les différentes formes de traite des personnes 46
7.6. La traite à des fins d'exploitation sexuelle et les violences sexuelles 47

CONCLUSION 48

RECOMMANDATIONS 50
Recommandations à la Ville de Montréal et à plusieurs de ses instances pour orienter les interventions de la Ville sur la traite des personnes. 50

Intervenir au niveau municipal sur la traite des personnes 50
Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et Ville de Montréal 51
Intervenir dans une optique collective et communautaire sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle 51
Prévention et facteurs de protection 52
Consulter et mener des recherches dans une perspective de prévention de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle 52

Recommandation à la Ville de Montréal et au gouvernement du Canada à mettre en œuvre dès le Grand Prix de Formule 1 de 2021 53

ANNEXES. 54

NOTES 66

Avis du Conseil des Montréalaises sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada





PRÉSENTATION DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES

Créé en 2004, le Conseil des Montréalaises (CM) est composé de 15 membres bénévoles représentant la diversité des Montréalaises. Il agit en tant qu'organisme consultatif auprès de l'administration municipale en ce qui a trait à la condition féminine et à l'égalité entre toutes les femmes et les hommes. Il utilise l'analyse féministe intersectionnelle des enjeux pour appréhender les réalités vécues par les Montréalaises.

Il exerce les fonctions suivantes :

- il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du maire ou de la mairesse, du comité exécutif ou du conseil municipal de la Ville de Montréal, des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes et à la condition féminine, et soumet des recommandations au conseil municipal de la Ville de Montréal ;

- il sollicite des opinions, reçoit et entend les requêtes et suggestions de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'égalité entre les femmes elles-mêmes et à la condition féminine ;

- il contribue à la mise en œuvre et au suivi d'une politique d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal ;

- il effectue ou fait effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le CM constitue un précieux outil démocratique. Il est à l'affût des idées et des courants de pensée, et reste attentif aux tendances et à l'expression des citoyen.nes et des organismes communautaires féministes actifs sur le territoire. Ses principaux axes d'intervention sont : vivre en ville, gouverner la ville et travailler à la Ville. Les travaux du CM portent ainsi sur les conditions de vie des Montréalaises (transport, logement, lutte contre la pauvreté, sécurité, itinérance, offre de sports et de loisirs, etc.), sur la présence et la participation des femmes en politique municipale ainsi que sur les conditions de travail des femmes fonctionnaires.

INTRODUCTION

Le Grand Prix de Formule 1 du Canada (ci-après GP) est une course internationale de Formule 1, discipline reine du sport automobile, qui se déroule chaque année depuis 1978 à Montréal.

Le GP du Canada est un événement important pour Montréal. La semaine du GP marque le début des festivités estivales, entraîne des retombées économiques présumées incomparables, bien que remises en doute, et place Montréal sur la carte du monde pendant le temps de la course.

Le GP se déploie dans plusieurs quartiers de Montréal : au parc Jean-Drapeau, dans le quartier de la Petite-Italie, dans le Vieux-Montréal et au centre-ville, sur la rue Crescent et sur Peel, à la place du Canada. Les festivités ont lieu l'après-midi, le soir et la nuit. Elles attirent des familles, des groupes de jeunes femmes, des groupes de jeunes hommes, des groupes d'ami.es, des fans venu.es de l'étranger, des fans venu.es du Québec qui viennent voir la course depuis toujours. À Montréal, et dans d'autres villes du monde, l'événement du GP est aussi accompagné de soirées VIP, de voitures rutilantes et des « filles de la F1 ». Pendant une semaine, une partie de Montréal vibre au rythme de la F1.

À partir des années 2000, progressivement, une nouvelle trame narrative s'ajoute à la fièvre de la F1. Une multitude d'articles de presse, de témoignages et d'entrevues à la radio ou à la télévision révèlent, lors du GP de Montréal, « une hausse de la traite des femmes[1] ». Le GP de Montréal serait un « pôle d'attraction du trafic humain au Canada[2] ».

En réponse à cette réalité alarmante et alarmiste, des campagnes de sensibilisation contre la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle s'affichent sur les autobus de la métropole, dans les toilettes de plusieurs bars et clubs du centre-ville. Des tracts de sensibilisation contre la traite des personnes sont distribués à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau et dans les hôtels de Montréal. Des opérations policières sont déployées pour lutter précisément contre la demande, les clients. En 2018, les « grid girls[3] » « disparaissent, désuètes, clairement en contradiction avec les normes sociétales modernes[4] ».

La traite des personnes, particulièrement la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle, est une préoccupation internationale qui a mené en 2000 à l'adoption du protocole de Palerme, Protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. La lutte contre la traite des personnes mobilise depuis de nombreuses instances nationales et internationales dans des actions concertées de prévention, de sensibilisation et de répression qui se déroulent notamment lors des grands événements sportifs internationaux.

Depuis une vingtaine d'années, des manifestations sportives de grande importance telles que les Jeux olympiques et la Coupe du monde de la FIFA (Fédération internationale de football association) sont en effet associées à une recrudescence des cas de traite de femmes à des fins d'exploitation sexuelle. Les victimes se compteraient par milliers. L'ampleur exacte demeure incertaine.

Les orientations du mandat accepté par le Conseil des Montréalaises

C'est dans ce contexte que le Conseil des Montréalaises (CM) a accepté le mandat d'évaluer l'ampleur du phénomène de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle qui affecterait le GP de Montréal. Ce mandat confié au CM s'étend sur une période de trois ans, d'octobre 2017 à octobre 2020.

Le CM interprète la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle comme une des formes de violence dont les femmes peuvent être victimes pendant le GP. Historiquement, le CM s'est toujours intéressé à l'ensemble des violences dont peuvent être victimes les femmes lors des événements organisés à Montréal. La présence des femmes dans la ville, sans violence, et leur pleine participation aux événements qui y sont organisés constituent l'une des façons de mettre en œuvre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes. Le CM estime que la participation, sans discrimination, de toutes les femmes à la prise de décision, au partage du pouvoir et à l'imputabilité[5] dans la mise en place et l'organisation d'événements est garante d'une ville sûre.

Dans le cadre de cette recherche, le CM a ainsi posé deux questions : 1) Quelle est l'ampleur de l'augmentation de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle lors du GP ? 2) Quelles sont les expériences des femmes (celles qui travaillent ou qui circulent dans les lieux du GP) par rapport aux violences vécues, au sentiment de sécurité ou d'insécurité ? Cette question en recouvre plusieurs : quelles sont les violences sexistes, racistes, homophobes ou transphobes ? Qu'en est-il des situations de harcèlement sexuel dans l'espace public et dans les lieux consacrés au GP ? Que signifie « être en sécurité » pour toutes ces femmes ? Quelles stratégies développent-elles pour sortir et s'amuser pendant le GP tout en se sentant en sécurité ? Cet avis sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle pendant le GP est le premier volet de cette recherche et répond à notre première question. Un avis sur la sécurité des femmes constituera le deuxième volet.

Il se compose de sept parties. Après la présentation de la méthodologie de recherche et des orientations du mandat (**première partie**) et une mise en contexte sur l'histoire et l'organisation du GP à Montréal (**deuxième partie**), la **troisième partie** circonscrit le sujet de notre mandat, dresse un bref portrait des contextes canadien et québécois de la traite des personnes et effectue un survol de l'évolution de la signification de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle et de l'exploitation sexuelle actuellement au Québec. La **quatrième partie** présente l'état de la question sur les événements sportifs et l'augmentation supposée de la traite à des fins d'exploitation sexuelle. La **cinquième partie** présente l'analyse des entretiens faits avec les organismes sur l'ampleur de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle pendant le GP. La **sixième partie** porte sur les victimes de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle. Elle présente d'abord comment les médias, les forces policières et certains organismes convergent pour établir le discours qui, au Québec, définit l'exploitation sexuelle et le profil des victimes attendues. Le portrait des victimes selon les organismes communautaires est, quant à lui, plus nuancé. Il révèle principalement que, malgré une volonté officielle de protéger les victimes et de prévenir la traite, des femmes appartenant à des groupes marginalisés sont discriminées et violentées par les forces policières. La **septième partie** milite pour une appréhension plus complexe de la traite des personnes basée sur la prise en compte des différentes formes de traite et sur la reconnaissance particulière des violences dont sont victimes les travailleuses du sexe. À la suite de l'ensemble de ces constats, 23 recommandations sont adressées à la Ville de Montréal et à ses partenaires, le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et le Groupe de course Octane.

1. Méthodologie et orientations de recherche

1.1. Le point de vue des personnes : le choix des méthodes qualitatives

La question de l'ampleur du phénomène de la traite des personnes, et particulièrement de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, est au centre de notre mandat et traverse l'ensemble des débats autour de ce phénomène. Savoir combien il y a de victimes de la traite est un enjeu réel, car il n'existe pas de méthodologie établie. De même, les chiffres qui circulent sont le plus souvent des estimations ou des données policières. Nous y reviendrons à plusieurs reprises dans cet avis.

Notre revue de la littérature a permis de mettre en lumière les difficultés à mesurer de façon concluante ce phénomène. Malgré une attention internationale, les recherches empiriques sur la prévalence de la traite des personnes pendant les événements sportifs sont inexistantes. De façon générale, d'ailleurs, les recherches sur la traite des personnes sont rarement empiriques[6] ou qualitatives.

De fait, développer une méthodologie efficace afin d'être en mesure de dresser un portrait réel et exact de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle est un objectif louable. Il demande toutefois des ressources importantes qui doivent être engagées sur un très long terme, affirme par exemple l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime[7].

La recherche qualitative permet de prendre en compte l'apport des personnes, leur parcours, leurs stratégies ou leur expérience personnelle des violences vécues, qui peuvent être variables. Elle permet de rendre compte du sens que les personnes donnent aux expériences qu'elles ont vécues. Recueillir les expériences personnelles permet de déconstruire les catégories et les définitions avec lesquelles on travaille et qui sont, d'une certaine façon, imposées[8].

Le phénomène de la traite des personnes est caché. Les victimes vivent sous la contrainte, peuvent être contrôlées de plusieurs façons. La traite est également criminalisée. La difficulté à recueillir les expériences et les propos des victimes est une des raisons pour lesquelles les formes de la traite sont encore si mal connues.

La littérature montre par ailleurs que la traite des personnes, en tant que phénomène social, n'est pas portée par des revendications collectives de victimes. « [P]oint ici de manifestations de rue, d'occupations d'églises [...], de grèves de la faim [...] ou d'interpellations virulentes et véhémentes des pouvoirs publics[9]. »

Notre premier objectif a été de recueillir les expériences de personnes se disant victimes de traite. Nous ne voulions pas dépendre uniquement des données policières pour documenter ce phénomène. Il est reconnu que les données policières comportent plusieurs limites, la première étant que la traite est un crime sous-rapporté aux autorités policières. De plus, des recherches montrent que les forces de police ont une connaissance limitée de la traite des personnes. Conséquemment, ce crime est mal identifié. Et même si le crime est identifié, il peut ne pas être classé comme tel dans les données

policières[10]. Enfin, la police, en tant qu'institution, est souvent associée à des situations de profilage et de violence, notamment envers les femmes identifiées comme étant plus susceptibles d'être victimes de traite.

Le fait de choisir de rencontrer des victimes, entre autres en utilisant un large réseau d'organismes concernés par le sujet et en menant des activités d'observation sur le terrain, traduit notre volonté de produire une connaissance basée sur les « savoirs situés ». Cette notion est au cœur des théories féministes et postcoloniales. Elle est sous-jacente aux débats actuels sur qui peut parler et pour qui. Les « savoirs situés » ou l'« objectivité forte », telle que définie par Sandra Harding, impliquent que, pour être objectif dans une démarche de recherche, il faut multiplier les points de vue en mettant en pratique une science démocratique[11].

1.2. Les victimes mineures

Notre mandat portait également sur les « filles victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle ». Nous n'avons pas développé de méthodologie spécifique pour rencontrer des mineur.es. Nous avons posé des questions sur les victimes mineures et nous avons analysé tous les mémoires et témoignages de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs menée par le gouvernement du Québec en 2019-2020. Nous considérons toutefois qu'il est important de s'assurer que la parole des jeunes est au centre des recherches qui les concernent.

Recueillir la parole des personnes mineures, de surcroît victimes d'un crime, nécessite de développer un autre type de recherches. Des recherches canadiennes récentes sur la traite des mineur.es au Canada ont été menées avec des spécialistes en matière de protection de l'enfance ou avec des dossiers policiers[12]. Il existe des recherches, américaines notamment, réalisées en collaboration avec les jeunes. Ces recherches, qui portent sur la traite à des fins d'exploitation sexuelle, sont basées sur de nombreuses entrevues et un terrain de recherche avec les jeunes. D'autres sont menées sur le terrain, sur plusieurs années, et mobilisent plusieurs équipes de recherche ainsi que plusieurs étudiant.es diplômé.es[13]. Elles s'intéressent aux expériences subjectives des jeunes, à leurs opinions et à leurs points de vue. Les jeunes sont considéré.es comme des actrices et acteurs sociaux, participant.es actives et actifs dans la construction de leurs propres expériences, de celles des autres et des sociétés dans lesquelles elles et ils vivent[14]. Ces jeunes sont reconnu.es comme des sujets à part entière ayant la légitimité et la capacité de penser et d'exprimer ce qui est bon pour elles et eux.

Cette recherche ne prétend en aucun cas rendre compte de l'expérience des jeunes victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle. Elle aborde toutefois différents discours politiques qui définissent leurs expériences au Québec.

1.3. Les victimes de la traite des personnes

Notre objectif de donner la parole aux victimes de la traite et, de façon générale, aux femmes nous a amenées à utiliser plusieurs méthodes de recherche.

Dans un premier temps, nous avons organisé des observations participantes lors des GP 2018 et 2019. Nous avons ensuite trouvé des informatrices et informateurs clés qui pouvaient nous permettre de rencontrer des femmes s'identifiant comme des victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle ou encore de toute autre forme de traite.

Nous avons ainsi effectué des entretiens avec 20 organismes qui travaillent avec des populations variées et défendent les droits de ces populations. Ces organismes ont été choisis parce qu'ils se sont prononcés publiquement sur le sujet de la traite des personnes, dont la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Pour évaluer cette prise de parole, nous avons réalisé des entretiens avec des organismes ayant pris part à une ou plusieurs activités de sensibilisation sur la traite pendant le GP, à des programmes spécifiques de lutte contre la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle ou de lutte contre l'exploitation sexuelle, ou encore à des consultations nationales ou fédérales sur la traite, notamment :

- celles du Comité permanent de la justice et des droits de la personne (2018) ;
- celles de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs (2019-2020) ;
- celles des campagnes de sensibilisation contre la traite durant le GP (« Acheter du sexe n'est pas un sport » [2016] et « Un trop grand prix » [2017, 2018, 2019]) ;
- celle sur la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes (2018).

D'autres informatrices et informateurs clés ont été choisis parce qu'elles et ils travaillent auprès des groupes de personnes qui seraient surreprésentés parmi les victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle ou de traite des personnes. Bien que surreprésentés, ces groupes ne font pas partie des recherches sur la traite. Des observatrices et observateurs suggèrent fortement de trouver les moyens de les inclure.

Ces groupes incluent des personnes 2ELGBTQQIA[15], des personnes autochtones, des femmes sans statut et des femmes migrantes, des enfants pris.es en charge par la Direction de la protection de la jeunesse et de jeunes fugueuses et fugueurs.

1.4. Collecte des données

Nous avons effectué un état de la question sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle pendant le GP de Montréal en tenant compte de la multiplicité des interprétations et des actions sur le terrain, et ce, afin de rencontrer potentiellement des victimes ayant un profil et des expériences variés. Pour ce faire, nous avons recueilli les points de vue et le portrait des actions de représentant.es d'organismes montréalais, québécois ou nationaux ou d'institutions québécoises ou nationales qui travaillent sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle ou la traite des personnes à des fins de travail forcé. Ces organismes œuvrent auprès des femmes autochtones, des femmes sans statut, des femmes migrantes, des travailleuses et travailleurs du sexe, des consommatrices et consommateurs de substances psychoactives, des jeunes femmes racisées, des jeunes fugueuses et fugueurs et des jeunes 2ELGBTQQIA.

Entre les mois de juin 2018 et de juillet 2019, nous avons réalisé des entretiens semi-ouverts (voir annexe 1) avec la grande majorité des organismes ciblés. Cela représente 20 entretiens[16].

Nous avons également organisé des rencontres ou participé à des activités auxquelles assistaient des représentant.es institutionnel.les, notamment des employé.es du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) (poste de quartier du centre-ville, section Recherche et planification, section

Intervention jeunesse et prévention, Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme), des fonctionnaires de Développement économique Canada, des responsables des sociétés de développement commercial (SDC) Destination centre-ville et Vieux-Montréal, des fonctionnaires de l'arrondissement de Ville-Marie, ainsi que des membres du personnel du Groupe de course Octane et de l'Association des hôtels du Grand Montréal (AHGM).

2. Le Grand Prix de Formule 1 de Montréal

2.1. La Ville de Montréal et le GP

Le GP de Montréal est un événement important, considéré par certains comme un mégaévénement, au même titre que les Jeux olympiques ou la Coupe du monde de la FIFA. En effet, certaines « manifestations parviennent à captiver simultanément des spectateurs et des téléspectateurs à l'échelle du globe. Elles sont capables de mobiliser des investissements colossaux et de générer des capitaux extraordinaires, de susciter un intérêt aussi bien local que planétaire et ainsi [de] se révéler comme des dates majeures pour la prospérité de la ville hôte ou du pays organisateur[17] ». Plusieurs analystes considèrent que le GP, comme d'autres événements internationaux, joue un rôle de plus en plus important dans le développement économique et la politique des villes.

Le GP a lieu à Montréal depuis 1978. La course se déroule sur le circuit Gilles-Villeneuve du parc Jean-Drapeau. Les quatre bailleurs de fonds de l'événement sont la Ville de Montréal, par le biais de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD), le gouvernement du Québec, par le biais de Tourisme Québec, le gouvernement du Canada, par le biais de Développement économique Canada pour les régions (DEC), ainsi que l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, par le biais de Tourisme Montréal[18].

Les trois ordres de gouvernement ont conclu une entente avec Formula One World Championship Limited (FOWC) pour le maintien du GP à Montréal, sur le circuit Gilles-Villeneuve du parc Jean-Drapeau, pour la période de 2015 à 2024. La présence du GP doit se comprendre comme un effort consenti par les trois paliers de gouvernement, dont la Ville de Montréal, pour garder cet événement dans la métropole.

L'arrondissement de Ville-Marie, où se déroulent les festivités liées à la course, fait le lien entre les services de la Ville qui sont concernés et les mandataires. Les mandataires peuvent être des SDC (en majorité) ou des promoteurs. Ils s'adressent à l'arrondissement pour l'obtention d'un permis d'occupation temporaire du domaine public (certaines entreprises sollicitent par exemple l'arrondissement pour stationner des voitures devant des hôtels).

L'arrondissement offre des subventions variées d'un maximum de 35 000 $ pour l'organisation d'activités sur son territoire dans le cadre de la semaine du GP. La Ville engage également des dépenses touchant la logistique de l'organisation des activités du GP dans l'espace public : organisation des lieux, installation et remise en place, nettoyage, etc. Ces dépenses s'insèrent dans le cadre des activités ordinaires de l'arrondissement et ne sont donc pas des dépenses supplémentaires.

Le calcul des retombées économiques du GP pour Montréal et le Québec fait l'objet de nombreuses discussions. Le GP est souvent désigné comme l'événement ayant le plus grand impact[19]. Cependant, d'autres voix plus récentes considèrent que le GP a peu d'impacts économiques importants, voire aucun, si l'on prend en compte la part des subventions publiques qui sont octroyées[20].

2.2. L'organisation de l'événement

L'événement du GP à Montréal monopolise un nombre très important d'instances. Le Groupe de course Octane est en charge de l'organisation de la course sur le circuit Gilles-Villeneuve. La Ville de Montréal est responsable de toute la gestion de la sécurité autour de l'événement au parc Jean-Drapeau, incluant la sécurité routière et la sécurité incendie. Sur le site, le Groupe Octane déploie son propre service de sécurité. Le SPVM, bien qu'impliqué dans le comité organisateur, n'est pas présent sur place. Aucun policier en uniforme ne se trouve au parc Jean-Drapeau.

La Ville de Montréal – plus précisément, dans ce cas-ci, l'arrondissement de Ville-Marie – est quant à elle responsable d'organiser la gestion de l'espace public du centre-ville. Elle doit délivrer les permis requis pour occuper l'espace public ou organiser des événements particuliers. L'arrondissement continue de s'occuper de la gestion de la circulation et de la collecte des ordures. Il prend ainsi en charge l'organisation du GP au centre-ville avec un comité F1 informel dans lequel se retrouvent les parties impliquées.

Le Groupe de course Octane est l'entité officielle responsable de l'organisation du GP au parc Jean-Drapeau. Il organise également, pour faire la promotion de l'événement, des soirées d'ouverture et de fermeture dans le centre-ville et le Vieux-Montréal. Pour ce faire, il s'associe à des promoteurs d'événements ou à ses partenaires officiels, dont des bars et des clubs qui sont des incontournables des soirées du GP, tant au centre-ville que dans le Vieux-Montréal.

3. La traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle au Québec et au Canada

3.1. Le protocole de Palerme

La Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée, dite « convention de Palerme », est une convention des Nations unies signée en décembre 2000 à Palerme, en Italie. Son objectif est la mise en place d'une coopération policière et judiciaire internationale visant à améliorer

la prévention et la répression des phénomènes de criminalité organisée. La Convention est complétée par trois protocoles qui ciblent des activités et des manifestations particulières de la criminalité organisée. Un de ces protocoles est le Protocole additionnel à la Convention visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants[21] (ci-après le protocole de Palerme).

Le protocole de Palerme constitue le premier instrument juridique international qui comprenne une définition consensuelle entre plusieurs États de la traite des personnes. Il définit la traite des personnes ainsi :

« L'expression "traite des personnes" désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes » (article 3*a*).

Le protocole a également pour but de protéger et d'assister les victimes de la traite des personnes dans le respect de leurs droits fondamentaux[22]. Ainsi, la lutte contre la traite des personnes s'organise autour de trois piliers : prévention, protection et répression.

La définition de la traite des personnes du protocole de Palerme s'articule autour de trois éléments :

1) les actions : recrutement, transport, transfert, hébergement ou accueil de personnes ;

2) les moyens de coercition : menace de recours ou recours à la force ou à d'autres formes de contrainte (enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité) ;

3) la fin (l'objectif) : l'exploitation de la personne.

La traite des personnes a ainsi pour fin, c'est-à-dire pour objectif, l'exploitation de personnes. L'exploitation n'est pas définie, mais des formes d'exploitation sont énumérées[23]. En 2013, un jugement reconnaît que l'objectif d'exploitation est l'élément central de la traite des personnes[24].

La coercition est un autre élément au cœur de la définition de la traite des personnes. Sa présence est mesurée en lien avec la crainte d'une personne pour sa sécurité.

Pour déterminer la présence de coercition, le tribunal peut notamment prendre en compte l'usage ou la menace de faire usage de la force, le recours à la tromperie ou encore l'abus de pouvoir ou de la confiance de la personne.

On reconnaît que ce contrôle peut varier en intensité. De plus, ce sont les effets des agissements/actes sur le sentiment de sécurité de la ou des victimes qui sont retenus. Il faut ainsi garder en tête que les situations de traite sont caractérisées par des actions de coercition qui sont telles que la personne qui en est victime craint pour sa sécurité.

Le protocole de Palerme définissait déjà, à l'article 3, que le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme de la traite de personnes, et ce, même s'il n'y a pas de menaces ou de recours à la force ou à d'autres formes de contrainte[25]. Ce n'est toutefois qu'en 2010 qu'a été introduite, au Canada, l'infraction de la traite des personnes âgées de moins de 18 ans[26] (voir annexe 3).

3.2. La traite des personnes : les contextes canadien et québécois

La question de la traite des personnes est mondiale. Elle mobilise les principaux organismes supranationaux des Nations unies et de nombreux gouvernements : 190 pays sont des États parties du protocole de Palerme.

Le protocole de Palerme a été ratifié par le Canada le 13 mai 2002. Conformément aux obligations qui y sont dictées, le Canada a créé plusieurs nouvelles infractions afin de combattre la traite des personnes, d'abord en 2002 dans le cadre de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR)[27], puis en 2005 avec le projet de loi C-49[28]. Ce dernier a créé trois nouvelles infractions. L'infraction principale définit la traite des personnes à des fins d'exploitation (article 279.01, voir annexe 3) en reprenant les éléments principaux de la définition de la traite des personnes du protocole de Palerme[29].

En 2005, la Gendarmerie royale du Canada a mis en place le Centre national de coordination contre la traite de personnes (CNCTP). Celui-ci sert notamment de point de liaison aux organismes d'application de la loi qui cherchent à réprimer les activités des personnes et des organisations criminelles se livrant à la traite de personnes[30].

En 2012, le gouvernement du Canada a lancé le Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes, qui a pris fin en 2016. En 2018, il a entrepris une consultation nationale pour élaborer sa stratégie de lutte contre la traite. Cette consultation a mené à la publication, en 2019, de la « Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes 2019-2024[31] ».

Le Canada est désigné par le Département d'État américain comme un pays source, un pays de destination et un pays de transit pour la traite des personnes[32]. Le profil des victimes a évolué depuis la mise en place du CNCTP en 2005. Les premières victimes étaient principalement des femmes qui n'avaient pas la citoyenneté canadienne, qui pouvaient être originaires de la Thaïlande, du Cambodge, de la Malaisie, du Vietnam et également de l'Europe de l'Est. Ces victimes de la traite des personnes étaient pour la plupart des femmes subissant la traite à des fins d'exploitation sexuelle.

Les différentes instances canadiennes impliquées dans la lutte contre la traite repèrent régulièrement des preuves de l'existence de la traite des personnes à des fins de travail forcé, mais ce phénomène reste, selon plusieurs organismes, largement sous-estimé.

Plus récemment, lors des témoignages devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne, plusieurs intervenant.es ont cité des facteurs de risque pouvant mener une personne à être victime de la traite. La pauvreté, l'isolement social, l'itinérance, la précarité du logement, la violence subie par les enfants, les antécédents de violence, la toxicomanie, les troubles de santé mentale ainsi que le manque de possibilités d'éducation et d'emploi sont à présent cités dans la plus récente stratégie canadienne.

En plus d'établir des facteurs de vulnérabilité, les témoignages ont également mis en lumière des groupes plus susceptibles d'être victimes de la traite des personnes : ce sont les femmes, les filles et les enfants autochtones, les personnes 2ELGBTQQIA, les migrant.es, les nouvelles immigrantes et nouveaux immigrants, les enfants qui se retrouvent en famille d'accueil et les jeunes fugueuses et fugueurs.

Dans le rapport du Comité, on apprend également qu'au Canada comme ailleurs, le « nombre d'incidents de traite des personnes rapportés à la police est à la hausse[33] ». Selon Statistique Canada, en se basant sur les cas rapportés à la police, on observe que 95 % des 865 victimes recensées entre 2009 et 2016 sont des femmes ; 72 % d'entre elles avaient moins de 25 ans, et 26 % avaient moins de 18 ans.

Les statistiques montrent que les hommes sont le plus souvent les auteurs de la traite (81 % des cas entre 2009 et 2016) et que la grande majorité (80 %) des personnes accusées au cours de cette période avaient entre 18 et 34 ans. Enfin, toujours entre 2009 et 2016, 32 % des incidents relatifs à la traite des personnes étaient des infractions transfrontalières[34].

Ces données sur la traite des personnes comprennent les cas d'exploitation sexuelle ou de travail forcé. Statistique Canada ne dispose pas de données distinctes pour ces deux formes de traite.

Les scénarios de traite sont multiples selon qu'il s'agit de travail forcé, de servitude ou d'exploitation sexuelle. Les victimes rapportées dans les cas de traite internationale peuvent être entrées au Canada de façon légale ou illégale, certaines ayant accepté des emplois liés aux secteurs du divertissement et de la restauration (serveuses) ou aux services domestiques (nourrices). Les hommes viennent souvent pour travailler dans les secteurs de l'agriculture et de la construction[35].

De 2005, année de sa création, à novembre 2017, le CNCTP (la GRC) a recensé 455 dossiers pour lesquels des accusations de traite des personnes ont été déposées. Ces dossiers concernent 321 victimes et 180 personnes déclarées coupables de plusieurs infractions. Actuellement, il y a environ 296 cas de traite des personnes devant les tribunaux. Ceux-ci regroupent environ 506 accusés et 420 victimes[36].

3.3. La traite des personnes et la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle

Depuis le début du 20e siècle, des instances internationales (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Conseil de l'Europe, Organisation des Nations unies, Union européenne) se mobilisent autour du phénomène de la traite des personnes pour lutter principalement contre la prostitution, la pornographie et l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. Bien que l'analogie soit fortement contestée[37], c'est en relation avec l'imagerie de la traite des Noirs et de l'esclavage que se construit le récit de la traite des personnes – une imagerie déjà mobilisée pendant l'épisode de la traite des Blanches au 19e siècle, en Europe.

Cet épisode réfère à des enlèvements dramatiques de jeunes filles. Il a été analysé par plusieurs historien.nes comme un phénomène de migrations de femmes, « professionnelles de l'amour vénal désireuses d'échapper aux conditions misérables de l'exercice de leurs activités dans leur pays natal[38] ».

Dès son apparition, le phénomène de la traite des Blanches, puis de la traite des personnes, ainsi que sa définition et les actions pour le réprimer ont visé en premier lieu la traite à des fins d'exploitation sexuelle de celles que l'on considère comme des « victimes de la prostitution ».

Pour plusieurs, au cœur de la définition de la traite des personnes et du protocole de Palerme se trouve le débat entre les groupes abolitionnistes[39] ou néoabolitionnistes et les groupes de défense des droits des travailleuses et travailleurs du sexe. Autour de ces groupes gravitent également de nombreux États et plusieurs organisations internationales ou supranationales.

Plus précisément, selon les sociologues Anderson et O'Connell Davidson[40], les débats autour de la traite des personnes regroupent trois principaux groupes d'actrices et d'acteurs :

- les gouvernements, dont les intérêts quant à la traite des êtres humains résident dans la volonté de contrôler les migrations irrégulières ou le crime organisé, lesquels sont définis comme une menace à la sécurité nationale pour les pays qui sont touchés ;

- les organismes nationaux et internationaux abolitionnistes, pour qui la traite des êtres humains constitue la mondialisation de l'exploitation sexuelle des femmes ;

- les organismes nationaux ou internationaux qui militent pour les travailleuses et travailleurs migrant.es, la défense des travailleuses et travailleurs du sexe, la défense des droits des enfants et des droits de la personne, et pour lesquels la traite est une des formes de violation des droits de la personne et des droits des travailleuses et travailleurs[41].

Ces débats autour de la traite des personnes reviennent au premier plan dans les années 1970, opposant travail du sexe, prostitution et exploitation sexuelle, sous l'impulsion de plusieurs alliances internationales féministes de lutte contre la traite des femmes et de défense des droits des travailleuses et travailleurs du sexe. Ces points de vue ont été portés par deux alliances principales : l'International Human Rights Network et le Human Rights Caucus. Le premier, dirigé par la Coalition Against Trafficking in Women (CATW), est un organisme qui lutte contre la traite des personnes dans une perspective abolitionniste. Le Human Rights Caucus, quant à lui, lutte contre la traite des personnes dans une perspective de reconnaissance des travailleuses et travailleurs du sexe et de reconnaissance de leurs droits. Il est dirigé par deux organismes, soit l'International Human Rights Law Group (IHRLG) et la Global Alliance Against Traffic in Women (GAATW)[42].

Ces perspectives divergentes du travail du sexe nourrissent depuis les débats autour de la définition de la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Pour les groupes abolitionnistes, le travail du sexe est une forme de traite à des fins d'exploitation sexuelle, une violence envers les femmes[43]. Les groupes qui soutiennent la reconnaissance du travail du sexe interprètent la traite des personnes comme une forme d'exploitation du travail du sexe et de travail forcé. Ces derniers distinguent le travail du sexe, qui consiste en des échanges de services entre adultes consentants, et la traite à des fins d'exploitation sexuelle, caractérisée par la coercition et l'exploitation[44].

Pour certains groupes, la résurgence du mouvement antitraite au début des années 2000 est une réponse directe des abolitionnistes aux mouvements de revendication des droits des travailleuses et travailleurs du sexe. Ces actions concertées se sont progressivement organisées à partir des années 1980, notamment en 1986, dans le cadre du Comité international pour les droits des

prostituées[45]. Ce comité international est mené par des groupes de travailleuses et travailleurs du sexe européen.nes qui réclament entre autres la décriminalisation du travail du sexe, l'accès aux systèmes de santé et un changement dans l'opinion publique par rapport au travail du sexe. En réponse à ces revendications, des groupes de femmes se sont unis pour définir la « prostitution » comme une violence envers les femmes[46].

Ces deux perspectives structurent depuis lors toute la littérature et toutes les actions sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle et la traite des personnes en général.

Pour beaucoup, c'est l'expérience de la « victime d'exploitation sexuelle » qui, seule, a orienté en 2000 l'adoption du protocole de Palerme. Aux yeux de plusieurs, ce cadre législatif international « rattache durablement la traite à la question prostitutionnelle[47] ». D'ailleurs, l'adoption de la définition de la traite s'est conclue sur un compromis pour distinguer traite des personnes et travail du sexe. Ainsi, dans la rédaction des travaux préparatoires, une note d'interprétation indique que « le Protocole traite la question de l'exploitation de la prostitution d'autrui et d'autres formes d'exploitation sexuelle uniquement dans le contexte de la traite des personnes. Il ne définit ni les termes "exploitation de la prostitution d'autrui" ni les termes "autres formes d'exploitation sexuelle". Il n'a donc pas d'incidences sur la façon dont les États parties traitent la question de la prostitution dans leur droit interne[48] ».

Ces débats pour définir la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle du point de vue international ont eu des répercussions dans les luttes nationales sur des sujets connexes. Pour certain.es chercheuses et chercheurs, c'est la compréhension de la traite des personnes mineures et la sensibilisation à ce phénomène qui ont entraîné, au Québec notamment, une redéfinition de la « prostitution juvénile », devenue « exploitation sexuelle des mineur.es[49] ».

Au Québec, la signification à la fois sociale et légale de « l'exploitation sexuelle » a évolué dans un contexte d'interprétations polarisées des problématiques de la traite des personnes et du travail du sexe. Ainsi, depuis les années 1980, les formes que recouvre l'exploitation sexuelle se sont considérablement modifiées. Saisir cette évolution est important pour comprendre ce que signifient actuellement la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle et l'exploitation sexuelle aux yeux des organismes et des institutions que nous avons rencontrés.

3.4. L'exploitation sexuelle des mineur.es

Au Canada, le phénomène contemporain de l'exploitation sexuelle des mineur.es a d'abord été traité comme de la prostitution juvénile, puis comme de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, ensuite comme des cas de proxénétisme de mineur.es (particulièrement en lien avec les gangs de rue)[50].

L'expression « exploitation sexuelle des mineur.es » est utilisée et définie à partir des années 1980, à la suite de la publication de deux importants rapports de recherche sur la prostitution juvénile[51]. Elle désigne les abus de pouvoir de nature sexuelle d'adultes envers des personnes de moins de 18 ans. Une infraction en ce sens est ajoutée en 1985 au Code criminel à l'article 153 (1), et elle est toujours en vigueur. L'exploitation sexuelle définie à l'article 153 (1) qualifie davantage des situations entre deux personnes dans le contexte familial, par exemple, que dans le contexte de l'industrie du sexe.

À la fin des années 1990, le vocable « exploitation sexuelle commerciale des enfants » apparaît, principalement dans un contexte international. La déclaration de Stockholm, adoptée en 1996 lors du Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, définit l'exploitation sexuelle commerciale des enfants comme « une forme de coercition et de violence contre les enfants [qui] équivaut à un travail forcé et une forme contemporaine d'esclavage[52] ».

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), sont considérées comme victimes d'exploitation sexuelle commerciale « des garçons, des filles et des adolescents victimes de traite nationale ou internationale à des fins d'exploitation sexuelle. Des garçons, des filles et des adolescents qui se prostituent, tant dans la rue que dans des établissements. Des garçons, des filles et des adolescents utilisés dans la pornographie et des spectacles sexuels. Des garçons, des filles et des adolescents qui sont utilisés pour satisfaire les pulsions sexuelles des pédophiles[53] ».

Ainsi, à partir des années 2000, les personnes mineures qui sont dans l'industrie du sexe ne sont plus vues comme des criminelles. On ne parle plus de prostitution juvénile. Elles sont considérées comme des victimes qui sont forcées et exploitées. On passe d'une approche de criminalisation à la reconnaissance et à la défense des droits des personnes mineures en prenant entre autres en compte leurs conditions de vie.

Dernièrement, en 2019, le projet de loi 99 est entré en vigueur pour modifier, à l'article 38 de la Loi sur la protection de la jeunesse, le motif de compromission[54] « abus sexuel » et y inclure « toute forme d'exploitation sexuelle ». Puisque ce motif de compromission comprenait déjà les cas d'exploitation sexuelle des mineur.es prévus à l'article 153 du Code criminel, cet ajout cible précisément les contextes de sollicitation de services sexuels d'une personne mineure.

Même si l'exploitation sexuelle est toujours considérée comme une infraction commise par un adulte envers une personne mineure, comme prévu à l'article 153 du Code criminel, ce vocable est aujourd'hui passé dans le langage courant pour s'appliquer non seulement aux personnes mineures, mais également aux personnes majeures, essentiellement des femmes, qui sont dans l'industrie du sexe.

3.5. La traite des personnes et l'exploitation sexuelle

L'expression « exploitation sexuelle » n'est pas définie dans le texte du protocole de Palerme. Elle n'est pas non plus définie internationalement. Elle est un emprunt au langage du droit des enfants[55].

Cette expression est toutefois utilisée au Québec, et ce, depuis le début des années 2000. En 2002 (année de la ratification du protocole de Palerme par le Canada), le Conseil du statut de la femme (CSF) publie un avis sur la prostitution dans lequel il définit la prostitution comme une forme d'exploitation sexuelle[56].

En 2007, dans le deuxième plan d'action de la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, l'exploitation sexuelle est définie comme « la manifestation d'un abus de pouvoir, qui ne peut être toléré dans une société qui défend les valeurs de justice et d'égalité entre les femmes et les hommes[57] ». Cette définition est également reprise dans la « Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles[58] ».

Pour le Secrétariat à la condition féminine, l'exploitation sexuelle est « une problématique complexe, notamment en raison des divers contextes où elle peut survenir (milieu prostitutionnel, salon de massage érotique, bar de danseuses nues, etc.) et des activités criminelles qui peuvent y être associées (proxénétisme, traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle, achat de services sexuels, etc.). [...] On considère que les victimes d'exploitation sexuelle incluent les victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle[59] ».

En 2014, le projet de loi C-36, Loi modifiant le Code criminel pour donner suite à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Procureur général du Canada c. Bedford et apportant des modifications à d'autres lois en conséquence[60], est adopté. Le texte législatif entraîne une importante réforme du Code criminel à la suite du jugement Bedford, rendu en 2013 par la Cour suprême du Canada[61], et définit la « sollicitation publique » comme une forme d'exploitation sexuelle qui a une incidence disproportionnée sur les femmes et les filles[62]. « L'ensemble de ses objectifs vise à protéger les personnes qui offrent leurs propres services sexuels moyennant rétribution ; protéger les collectivités, et tout particulièrement les enfants, contre les méfaits causés par la prostitution et réduire la demande de prostitution ainsi que son incidence[63]. »

Le projet de loi établit clairement un lien de cause à effet entre l'augmentation de la demande de services sexuels et la traite des personnes : « Les entreprises commerciales dans lesquelles est pratiquée la prostitution posent également ces préoccupations et créent des occasions permettant à la traite de personnes aux fins d'exploitation sexuelle de prospérer[64]. »

À la suite de ces modifications au Code criminel, entrées en vigueur en 2014, les infractions que constituent la traite des personnes et le proxénétisme deviennent quasiment synonymes, et les peines sont harmonisées. Le projet de loi C-36 harmonise les peines imposées pour les cas liés à la traite des personnes et à l'exploitation sexuelle, ces pratiques étant considérées comme connexes. Toutefois, la traite à des fins d'exploitation sexuelle et le proxénétisme demeurent deux délits distincts[65] (voir annexe 3). Malgré tout, pour plusieurs juristes, les dispositions du Code criminel sur la traite des personnes et le proxénétisme sont à peu près identiques : le législateur procède à une adéquation entre ces deux concepts, comme le laisse entendre le préambule du projet, qui mentionne « l'exploitation inhérente à la prostitution[66] », « éliminant par le fait même toute distinction[67] ».

Les actions (recrute, transporte, transfère, reçoit, détient, cache ou héberge) et les moyens (exerce un contrôle, une direction ou une influence sur les mouvements d'une personne) qui permettent de qualifier le proxénétisme et la traite d'infractions criminelles sont les mêmes. De plus, la loi fait s'équivaloir services sexuels et exploitation.

De fait, Statistique Canada calcule que plus de la moitié des affaires de traite des personnes au Canada comportent une autre infraction qui est habituellement liée à la prostitution :

« Parmi les affaires de traite de personnes déclarées par la police de 2009 à 2016, plus de la moitié (51 %) comportaient au moins une autre infraction. Parmi la grande majorité (89 %) de ces affaires, la traite des personnes constituait l'infraction la plus grave. [...] Dans les affaires mettant en cause plusieurs infractions parmi lesquelles la traite des personnes était la plus grave, les infractions secondaires étaient souvent des infractions relatives à la prostitution (58 %). Parmi les autres infractions secondaires courantes figuraient les voies de fait de tous les niveaux (39 %) et les infractions sexuelles (20 %)[68]. »

De plus, les jugements récents montrent que les actions (recrute, transporte, transfère, reçoit, détient, cache ou héberge) et les moyens (exerce un contrôle, une direction ou une influence sur les mouvements d'une personne) ont mené invariablement à des accusations criminelles pour traite des personnes ou proxénétisme. Ainsi, il semble qu'il ne soit pas nécessaire que tous les éléments (action, moyen et fin) soient présents pour qualifier une situation de traite. En 2013, un jugement a établi que le déplacement hors frontière (internationale ou nationale) ou même dans la même ville n'était pas un critère pour définir une infraction de traite[69].

Selon plusieurs autrices et auteurs, le caractère vague de la législation, l'ampleur de la définition législative ainsi que sa similarité à d'autres dispositions du Code criminel, particulièrement en lien avec le proxénétisme, suscitent des questionnements sur la distinction que le législateur établit entre la traite des personnes, le travail du sexe et l'exploitation sexuelle[70].

Il y a pourtant une distinction entre ces phénomènes. Le degré de coercition a un impact direct sur le sentiment de sécurité des victimes[71] (que ces dernières n'ont pas à prouver). Il distingue, en théorie, la traite des personnes de l'exploitation sexuelle. La notion de crainte pour sa sécurité est toutefois remise en question ; elle doit être le résultat ou la conséquence du degré de coercition et de violence exercé sur la personne.

On peut donc observer ce que l'on appelle une « fusion sémantique » entre l'exploitation sexuelle des mineur.es et l'exploitation sexuelle, d'une part, et entre la traite à des fins d'exploitation sexuelle et l'exploitation sexuelle, d'autre part.

Dans le premier cas, on passe d'un délit constitué pour protéger les enfants des abus de pouvoir des adultes à un délit qui touche les adultes et particulièrement les femmes dans le contexte précis de l'industrie du sexe. Dans le second cas, deux phénomènes qui se distinguaient a priori par la coercition et, par extension, par l'absence de consentement sont à présent synonymes. Ainsi, traite des personnes et travail du sexe s'équivalent.

4. La traite à des fins d'exploitation sexuelle et les événements sportifs

Le mandat de recherche accepté par les membres du Conseil des Montréalaises sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle pendant le GP porte sur une question largement traitée dans la littérature scientifique et la littérature grise. Plusieurs dizaines d'études ont été menées pour évaluer et mesurer l'ampleur supposée de la traite à des fins d'exploitation sexuelle pendant les événements sportifs de grande importance.

La question posée est toujours la même : est-ce que les événements sportifs de grande importance entraînent une augmentation de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle ?

4.1. La « demande » et les événements sportifs

Le lien entre la traite des femmes et les événements sportifs se développe à partir de recherches qui affirment que les événements sportifs, parce qu'ils rassemblent un nombre important de personnes et particulièrement des hommes, augmentent la demande de services sexuels offerts par des femmes : « L'expérience a montré que tout événement majeur au cours duquel un grand nombre de personnes se rassemblent entraîne une augmentation temporaire et spectaculaire de la demande de services sexuels[72]. »

La demande de services sexuels lors de grands événements serait due non seulement à la venue des touristes, mais aussi à celle des travailleurs, des entrepreneurs, des journalistes, voire des athlètes eux-mêmes[73].

De fait, les événements et les lieux identifiés comme étant les plus propices à la traite des personnes sont ceux dans lesquels les hommes se retrouvent en grand nombre et de façon majoritaire. Les événements sportifs qui les attirent comme touristes, les milieux de travail majoritairement masculins (ports, frontières, etc.) de même que les congrès ou les rassemblements politiques auxquels ils participent en font partie[74].

Plusieurs études sur le sport et la construction sociale de la masculinité définissent le milieu du sport professionnel et amateur comme sexiste. Le milieu sportif permet de développer une culture machiste et une masculinité hégémonique qui se construit sur la misogynie, l'homophobie et le sexisme[75].

Ces constats ont mené à des actions internationales de sensibilisation. Récemment, une initiative d'ONU femmes en lien avec la campagne UNiTE, « Tous UNiS pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes[76] », a ciblé la Coupe du monde de football avec le slogan « Les courageux ne sont pas violents (*The brave are not violent*) ». L'objectif était de sensibiliser les adeptes de soccer par rapport à la « responsabilité des hommes [de] mettre un terme à la violence envers les femmes et [de] combattre les stéréotypes sexuels[77] ». Le propos invitait à combattre les stéréotypes sexuels, cherchait à sensibiliser les adeptes de sport à la violence envers les femmes et visait à augmenter la participation des femmes dans tous les sports, particulièrement ceux historiquement réservés aux hommes.

La prémisse est que plus il y a d'hommes dans un espace-temps donné, plus la demande de services sexuels est forte et plus de femmes sont victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle. Conséquemment, on présume que, lors des événements sportifs de grande importance, des travailleuses et travailleurs du sexe se rendent sur place en grand nombre. De façon générale, il est admis que l'industrie du tourisme sexuel et l'industrie du sexe profitent des événements sportifs de grande importance[78].

Les grands événements sportifs internationaux contribueraient ainsi à l'augmentation de la traite de deux façons : en favorisant l'industrie du sexe, qui est exploiteuse, et en facilitant l'entrée de personnes victimes de traite en tant que touristes, lesquelles peuvent ensuite être transportées dans d'autres lieux pour y être exploitées[79].

4.2. Les actions contre la « demande » et la traite des femmes à des fins d'exploitation pendant les événements sportifs

C'est à partir des années 2000 que les gouvernements et les organismes nationaux et internationaux s'interrogent sur l'existence de cas de traite des personnes et de traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle lors de grands événements sportifs. Peu avant les Jeux olympiques d'Athènes de 2004 et à la suite de l'adoption du protocole de Palerme, différent.es actrices et acteurs, dont la police, le gouvernement grec et des organismes, appréhendent une augmentation de la demande de services sexuels et estiment que cette augmentation pourrait entraîner un accroissement significatif du phénomène de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle pour y répondre. En 2004, le protocole de Palerme est effectif depuis deux ans et les pays signataires se mobilisent.

Pour les Jeux olympiques d'Athènes, le gouvernement grec, sur un pied d'alerte, met en place une ligne téléphonique d'aide aux victimes. Plusieurs organismes sont financés afin de venir en aide aux victimes potentielles et les corps policiers sont mobilisés[80].

Par la suite, en 2006, lors de la Coupe du monde de la FIFA en Allemagne, différentes autorités internationales prévoient la venue de 40 000 femmes étrangères, vraisemblablement forcées de se prostituer pour répondre à l'augmentation de la demande de services sexuels. Cette hausse spectaculaire anticipée est une réponse directe à la décision du gouvernement allemand de légaliser le travail du sexe[81].

Le Parlement européen, à la veille de la Coupe du monde, vote une résolution sur la prostitution forcée dans le cadre de manifestations sportives, « considérant que l'expérience montre que, à chaque manifestation sportive rassemblant un nombre important de personnes, on constate une augmentation spectaculaire de la demande de services sexuels[82] ».

En prévision de l'événement, les corps policiers, les organismes non gouvernementaux, les associations religieuses ainsi que l'Organisation internationale du travail ou encore Amnistie internationale se concertent et mettent sur pied des campagnes nationales sur la prostitution forcée dans les événements sportifs. L'objectif est de sensibiliser les clients potentiels et de diminuer la demande de services sexuels. Ces campagnes de sensibilisation touchent la traite des personnes, la prostitution ou l'exploitation sexuelle et font écho au protocole de Palerme.

L'article 9.5 du protocole statue que, dans le cadre d'une campagne de prévention de la traite des personnes, des actions contre la demande devraient être mises en place. Ainsi, le Comité international olympique, les associations sportives, c'est-à-dire la FIFA, l'Union of European Football Associations (UEFA), l'Association allemande de football et d'autres, de même que les sportifs eux-mêmes sont invités à soutenir la campagne « Carton rouge[83] » et à dénoncer haut et fort la traite des êtres humains.

Une autre campagne de sensibilisation est mise en place à Vancouver dès 2007, en prévision des Jeux olympiques de 2010, pour interpeller les clients. La campagne « *The truth is not sexy* » est lancée par l'Armée du Salut. En 2006, la campagne « *Buying sex is not a sport* » est appuyée par une pétition mondiale en ligne parrainée par la Coalition Against Trafficking in Women.

4.3. Des conclusions contradictoires

De nombreuses études ont été menées pour rendre compte de l'ampleur du phénomène de la traite des femmes pendant ces événements de grande ampleur.

À la suite des Jeux olympiques d'Athènes, en 2004, l'organisme non gouvernemental Lost Coin rapporte toutefois qu'aucune victime de traite n'a été trouvée lors des Jeux et que la « prostitution, en général, n'avait pas augmenté[84] ». Le gouvernement grec n'a pas, quant à lui, effectué de bilan. Un rapport rédigé en 2007 par l'organisme The Future Group, basé au Canada, affirme à l'opposé que les cas de traite auraient augmenté de 95 %[85]. Cette augmentation vertigineuse refléterait les efforts accrus déployés sur le terrain par les autorités policières grecques pour s'attaquer au phénomène[86]. Toutefois, l'Organisation mondiale pour les migrations (OIM) aurait conclu pour sa part, en examinant des documents fournis par le gouvernement grec ainsi que ses propres bases de données, qu'il n'y avait eu aucun cas de traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle lié aux Jeux olympiques d'Athènes[87].

Les comptes rendus sur la Coupe du monde d'Allemagne, eux, révèlent également des indices contradictoires aussi bien sur l'augmentation du nombre de travailleuses du sexe que sur l'augmentation du nombre de cas de traite à des fins d'exploitation sexuelle. Par exemple, à Munich, le nombre de travailleuses du sexe est passé de 500 à 800[88]. Un rapport de l'organisme The Future Group indique que le gouvernement allemand a identifié cinq cas de traite qui pourraient être liés à la Coupe du monde[89].

Le gouvernement allemand, dans un rapport datant de 2007 présenté au Groupe multidisciplinaire sur la criminalité organisée du Conseil de l'Union européenne, a montré que l'augmentation anticipée de la traite des personnes aux fins de « prostitution forcée » ne s'était pas concrétisée : « Ils ont également souligné que le nombre de prostituées dénombrées aux sites de compétition et dans les environs avait augmenté, mais la police et, dans une large mesure, les services spéciaux de consultation ont aussi remarqué que l'augmentation de clients prévue par certains ne s'était pas réalisée et c'est pourquoi certaines prostituées sont parties avant la fin de la Coupe du monde de 2006[90]. » Au-delà des chiffres, l'ensemble de ces observatrices et observateurs s'accordent pour affirmer que l'estimation de 40 000 victimes était infondée et irréelle.

Aux Jeux olympiques de Beijing, aucun cas de traite à des fins d'exploitation sexuelle n'a été rapporté, mais les autorités ont été jugées laxistes dans leur analyse du phénomène[91].

Au Canada, en prévision des Jeux olympiques de Vancouver, plusieurs représentant.es des milieux gouvernemental, policier et communautaire se sont organisé.es pour prévenir l'augmentation de la traite des personnes et la hausse de la demande de services sexuels. Un rapport post-Jeux commandé par Sécurité publique Canada indique :

« [À la suite des Jeux de Vancouver, les] données fournies lors des entrevues n'ont pas permis de déterminer qu'il y a eu ou non traite des personnes avant ou pendant les Jeux olympiques de 2010. Sans toutefois écarter la possibilité que la traite des personnes aux fins d'exploitation sexuelle et des travailleurs est peut-être passée inaperçue, et même si le risque de la traite nationale des personnes vers le commerce du sexe a été examiné, la majorité des sources des secteurs intéressés ont indiqué qu'elles ne possédaient aucune connaissance ou preuve concrète et vérifiable qui laissait entendre qu'une traite des personnes aux fins d'exploitation sexuelle ou des travailleurs soit liée aux Jeux olympiques de 2010[92]. »

Dans ces études, les organismes et les corps policiers, bien que préparés à détecter les victimes de traite et à leur offrir des services, affirment qu'ils n'ont pas été témoins d'une recrudescence de cas de traite des personnes. Même chose lors de la Coupe du monde de football du Brésil en 2014[93], des Jeux olympiques d'Athènes en 2004[94] ou de ceux de Beijing en 2008[95].

De façon générale, il est juste de conclure que les données collectées lors de plusieurs événements et publiées dans plusieurs études ne permettent pas de déterminer l'ampleur de la traite des personnes. Toutefois, l'absence de données et l'absence de cas de traite rapportés par les autorités publiques lors des événements sportifs de grande envergure ne permettent pas de conclure à une absence du phénomène.

La nature clandestine, les obstacles à la dénonciation auprès des autorités, la disparité des cadres législatifs, l'existence ou non de banques de données communes entre les États parties, le manque de données de référence quant au nombre de victimes de la traite des personnes avant un événement sportif sont autant de limites à une mesure efficace du phénomène de la traite[96].

Dans le cas des événements sportifs qui se tiennent dans des villes toujours différentes, il faut également tenir compte de la volonté des pays hôtes d'intervenir, voire de reconnaître l'existence de ce phénomène sur leur territoire. Wright remarque qu'avant les Jeux olympiques de 2004 et la Coupe du monde de soccer de 2006, aucune donnée sur la traite des personnes et les événements sportifs de grande ampleur n'existait[97].

Une autre limite à une mesure concluante du phénomène est, par exemple dans le cas des Jeux olympiques d'Athènes, le lien entre les opérations policières et la hausse des cas de traite enregistrée par ces mêmes services policiers : « La préoccupation concernant le trafic sexuel pendant les Jeux a peut-être accru les efforts d'enquête en général, poussant les enquêteurs à détecter et à signaler des chiffres plus élevés sans augmentation réelle de la traite[98]. »

Au-delà de la question consistant à déterminer si les événements sportifs sont un facteur d'augmentation de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, il faut souligner que quantifier les cas n'est pas l'unique moyen de documenter le phénomène de la traite.

Les responsables des recherches qui soutiennent que les événements sportifs entraînent une recrudescence de la demande de services sexuels, et donc de la traite des personnes, reconnaissent également qu'il est difficile de quantifier cette recrudescence[99].

Récemment, des recherches ont été menées sur cette question en réponse au nombre toujours grandissant d'articles médiatiques et scientifiques sur le sujet. Une équipe américaine a développé des protocoles de recherche de grande envergure pour mesurer quantitativement les variations dans la publication de petites annonces portant sur l'offre de services sexuels avant, pendant et après un événement qui rassemble un nombre significatif de participant.es.

Pour ce faire, l'équipe a analysé plus de 32 millions de petites annonces proposant des services sexuels sur Internet en tenant compte notamment de la provenance des annonceurs (locaux ou non). Des mesures ont été prises pendant plusieurs années, soit entre 2011 et 2016, lors de 33 événements,

sportifs ou non, tenus dans plusieurs villes des États-Unis et du Canada. L'objectif était notamment de vérifier si, lors du Super Bowl, événement régulièrement associé à la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle, le volume d'annonces de services sexuels changeait de façon significative.

L'analyse révèle que plusieurs événements entraînent une augmentation des annonces de services sexuels, comme le Memorial Day Week-End à Myrtle Beach, aux États-Unis. Les équipes de recherche ont également observé un afflux significatif de travailleuses et travailleurs du sexe lors du Grand Prix de Formule 1 des États-Unis (à Austin, au Texas) et lors d'autres événements, incluant le Consumer Electronics Show, le Super Bowl et l'Oracle OpenWorld.

Les autrices et auteurs concluent que leur analyse met en lumière l'existence de la traite des personnes dans plusieurs villes et événements, mais qu'il est impossible d'établir sa prévalence pour un événement qui se déroule une fois par an. De plus, les événements sportifs associés à des hausses présumées des cas de traite ne se démarquent pas plus que d'autres qui ne sont jamais associés à de telles hypothèses[100].

Récemment, une équipe de recherche s'est intéressée uniquement au GP d'Austin[101], qui attire environ 200 000 personnes durant une fin de semaine. Cette recherche a été menée en collaboration avec le service de police de la ville d'Austin, qui a fourni ses rapports quotidiens de crimes pour trois mois, soit 48 jours avant et 39 jours après la fin de semaine de la course.

Les catégories de crimes étudiées étaient celles liées à la traite des personnes à des fins d'exploitation et à l'exploitation sexuelle (prostitution, séquestration, etc.). L'analyse des données indique qu'un seul crime de cette nature a été commis durant les trois mois étudiés. Les responsables de la recherche expliquent que leur étude a été motivée par le discours récurrent des forces de l'ordre sur l'augmentation suspectée de ce type de crimes pendant le GP. L'étude conclut que les chiffres n'appuient pas cette hypothèse, que le taux de crimes liés à la traite des personnes pour exploitation sexuelle de même que le taux de crimes contre la propriété n'augmentent pas avant, pendant ou après l'événement.

Bien que les chercheuses et les chercheurs reconnaissent que la traite à des fins d'exploitation sexuelle est un crime très peu rapporté aux autorités policières, elles et ils estiment que leur recherche permet d'affirmer qu'aucun type de crimes en particulier n'est prévalent durant le GP. Ces équipes de recherche considèrent l'idée de mener dans le futur d'autres études similaires sur d'importants événements sportifs qui sont eux aussi associés à un type précis de crimes par les médias.

Dans l'ensemble des recherches menées dans le contexte particulier des événements sportifs d'envergure, les observations sur une éventuelle augmentation des cas de traite des personnes sont contradictoires et les chiffres annoncés n'ont jamais été corroborés.

5. Le Grand Prix de Formule 1 à Montréal et la traite à des fins d'exploitation sexuelle

Depuis une vingtaine d'années, des campagnes de sensibilisation d'envergure portées aussi bien par des organismes locaux que par les corps policiers ou les instances internationales sont organisées dans le monde lors de grands événements sportifs. Elles ont pour objectif de lutter contre l'augmentation de la traite à des fins d'exploitation sexuelle. À Montréal, cela s'est traduit à la fois par des opérations policières, qui ont été très vite publicisées dans l'ensemble des médias, et par des campagnes de sensibilisation organisées en concertation par plusieurs organismes communautaires. Ces actions ont été menées uniquement pendant le GP, qui est le seul événement montréalais de grande envergure visé.

5.1. Les campagnes de sensibilisation contre la traite à des fins d'exploitation sexuelle pendant le GP

Les campagnes organisées pour lutter contre la traite à des fins d'exploitation sexuelle lors du GP sont apparues progressivement au début des années 2010. Elles s'inspirent des campagnes internationales mises en place dès le début des années 2000 tant en Europe qu'aux États-Unis.

À Montréal, ces opérations de sensibilisation, organisées conjointement par plusieurs organismes, dénoncent un événement « ravageur en matière de traite humaine » lors duquel « l'exploitation sexuelle croît de manière alarmante[102] ». Des manifestations dans les zones GP ont également eu lieu, par exemple en 2012[103].

Les campagnes prennent différentes formes : affichage sur des autobus de la Société de transport de Montréal, sur des camions à panneaux rotatifs lumineux qui circulent dans les zones GP ou sur des panneaux d'autoroute, ou messages diffusés sur les réseaux sociaux.

Les slogans changent chaque année. En 2016, le slogan « Acheter du sexe n'est pas un sport[104] » reprenait celui des campagnes de sensibilisation de la Coupe du monde de la FIFA de 2006, tenue en Allemagne. L'objectif est de sensibiliser les hommes à l'origine de la demande de services sexuels, qui cause la traite à des fins d'exploitation sexuelle.

Selon un des organismes organisateurs, cette campagne montréalaise de 2016 a été initiée à la suite de rencontres avec des députés provinciaux qui ne dénonçaient pas l'événement en tant que tel, « mais la façon dont il [était] promu, puisque cela contribue à attirer ceux qui veulent voir des autos et acheter des services sexuels. C'est donc une porte d'entrée vers l'exploitation sexuelle » (org. 1 ; voir l'annexe 1 pour plus de détails sur les organismes consultés).

En 2017, le slogan était « Acheter du sexe, ce n'est pas un jeu ». La campagne consistait en une vidéo humoristique destinée aux clients. L'objectif était « d'hameçonner les clients qui tapaient "sexe Montréal" ou "escort Montreal" sur Google, et qui tombaient alors sur la vidéo[105] ».

En 2018 et 2019, la campagne était intitulée « La vérité sur l'exploitation sexuelle ». Elle a été lancée la veille de la semaine du GP par un comité composé plus ou moins des mêmes organismes.

Ces campagnes financées par les gouvernements provincial et fédéral sont organisées par des organismes communautaires ainsi que par des établissements de santé de Montréal, de la Rive-Sud ou de Laval.

En réponse à ces campagnes, en 2016, un organisme de défense des travailleuses du sexe de Montréal, Stella, l'amie de Maimie, a produit une série d'affiches comportant les slogans « Contre l'exploitation, contre la prohibition », « Pour les droits des travailleuses du sexe, le droit de travailler ». Cette campagne a été diffusée pour rappeler « la réalité et les impacts de la répression et de la prohibition du travail du sexe. [...] [L]a campagne met en lumière l'importance de combattre les conditions de travail abusives plutôt que le travail du sexe lui-même. Au cœur de cette bataille se situe la revendication d'abroger les lois pénales répressives qui criminalisent le travail du sexe et mettent toutes les travailleuses du sexe à risque[106] ».

L'ensemble de ces campagnes de sensibilisation coordonnées s'accompagne d'actions de prévention et de répression menées par différents corps policiers (municipal, provincial et fédéral) qui ciblent également la semaine du GP. Celles-ci prennent la forme d'enquêtes policières, d'opérations policières (descentes) et de séances de formation du personnel dans les milieux ciblés, par exemple les hôtels, les taxis et les aéroports.

Le milieu hôtelier est depuis longtemps un secteur impliqué et interpellé dans la lutte contre la traite des personnes, particulièrement aux États-Unis. Des recherches menées dans l'industrie hôtelière par des organismes américains de lutte contre la traite des personnes[107] ont mesuré les formes et la prévalence du phénomène. Elles ont conduit à de vastes campagnes de sensibilisation dans les hôtels en Europe (« *This is a fair sex hotel*[108] ») et aux États-Unis (« *No Room for Trafficking*[109] »), ralliant l'industrie hôtelière à la lutte contre la traite des personnes, particulièrement la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Des initiatives existent également au Canada[110] et, depuis plus récemment, au Québec. L'industrie touristique et hôtelière, les plateformes de partage de logis et les grands événements sont à présent ciblés à Montréal[111]. Récemment, le label « Québec sans prostitution » a été recommandé au gouvernement[112]. Le programme Lueur — Accueillir sans jugement, agir sans nuire, qui réunit plusieurs partenaires[113], vise à sensibiliser les actrices et acteurs des milieux touristique et hôtelier québécois à la réalité de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle[114].

Pendant le GP, les « grands événements et les hôtels [sont] montrés du doigt[115] ». Dernièrement, les forces de police ont mis en œuvre, pour la période du GP, des campagnes conjointes avec l'industrie touristique. Le projet RADAR répond à une demande des organismes luttant contre la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle[116] de responsabiliser l'industrie hôtelière et l'industrie touristique, qui, de façon générale, profiteraient indirectement de la traite à des fins d'exploitation sexuelle.

5.2. Les actions policières de prévention et de répression de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle

À Montréal, depuis 2002, des équipes spécialisées du SPVM sont impliquées dans la lutte contre la traite des personnes. En collaboration avec plusieurs instances, le SPVM a créé le module Exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.

Depuis, la lutte menée par les corps policiers contre la traite des personnes et l'exploitation sexuelle s'est organisée et étendue. Actuellement, les corps policiers de tous les paliers de gouvernement sont impliqués dans différentes opérations et enquêtes policières, pendant le GP ou à d'autres moments de l'année[117], pour lutter contre la traite : la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la Sûreté du Québec, le SPVM, le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL), le Service de police de Laval (SPL) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Ces différents services travaillent parfois en équipe pour mener des opérations régulières lors du GP auprès de la population québécoise, des visiteurs et des touristes étrangers afin de contrer la traite des personnes : « Les événements d'envergure et de renom international entraînent un achalandage important de visiteurs dans la métropole et nécessitent des services policiers de porter une attention particulière [à] la demande de services sexuels[118]. »

Parmi les différentes campagnes de sensibilisation, citons l'initiative canadienne Griffon, qui a débuté en juin 2017. Cette initiative vise à mettre en œuvre un plan d'action pour prévenir et combattre l'exploitation sexuelle et la traite des personnes dans le cadre particulier du GP de Montréal. Ce plan d'action est mené par Développement économique Canada pour les régions, en étroite collaboration avec la GRC, l'ASFC, le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada et Condition féminine Canada[119]. Il inclut des opérations déployées précisément lors du GP et menées conjointement pour lutter contre la demande (les clients) et le crime organisé international.

En mars 2017, l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP) a été mise sur pied. Son mandat est de lutter contre les réseaux de proxénétisme et de traite des personnes aux fins d'exploitation sexuelle actifs au Québec sur une base interrégionale, interprovinciale ou internationale. Deux intervenantes des centres d'aide aux victimes d'actes criminels travaillent au sein de l'équipe. Durant le GP, l'EILP organise des opérations policières qui visent l'arrestation de clients et qu'elle publicise par la suite dans les médias.

En 2019, le SPVM a mis sur pied un autre programme pour lutter contre l'exploitation sexuelle : RADAR (Repérer, Agir, Dénoncer, Aider, Rétablir). Il vise à sensibiliser le milieu hôtelier et le secteur du taxi de la région de Montréal pour qu'ils soient en mesure de repérer les victimes d'exploitation sexuelle.

RADAR a été lancé deux semaines avant le GP 2019. Les services de police de Laval et de Longueuil travaillent de concert avec le SPVM sur ce programme. L'Association des hôtels du Grand Montréal, le Bureau du taxi de Montréal, l'organisme Jeunesse au soleil, des centres d'aide aux victimes d'actes criminels de même que le projet Les Survivantes[120] sont également associés à cette initiative.

Ainsi, de façon concomitante et souvent concertée, les organismes communautaires et les forces policières, et plus récemment l'industrie hôtelière, occupent l'espace public et médiatique avant, pendant et après le GP. Tous partagent la même volonté de dénoncer et de prévenir l'augmentation de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle et l'exploitation sexuelle.

5.3. Une augmentation de la traite lors du GP ?

Pour les organismes rencontrés, l'augmentation de la traite des femmes pendant le GP n'est pourtant pas une évidence. Même si plusieurs de ces organismes sont ceux-là mêmes qui mènent les campagnes contre la traite et l'exploitation sexuelle pendant la semaine du GP, ils n'observent pas forcément de changements dans leur clientèle ni dans les services qu'ils offrent aux femmes pendant cette période précise.

Les maisons d'hébergement n'accueillent pas plus de femmes et ne reçoivent pas plus d'appels pendant le GP. Certains organismes dont les activités comprennent le travail de rue voient leur clientèle générale augmenter l'été, notamment en raison de la venue de touristes. Plusieurs autres organismes n'ont aucune remarque à faire sur la période du GP en particulier. Certains sont même sceptiques, allant jusqu'à remettre en question le lien présumé entre cet événement et la recrudescence de la traite des femmes.

Si aucun de ces organismes ne peut affirmer que la traite augmente pendant la semaine du GP de Formule 1, quelques-uns rapportent des récits sur le GP : « On sait que ça se passe, parce que les femmes qu'on rencontre nous disent que ça se passe, qu'elles sont forcées de rester réveillées 24 heures parce qu'il y a des clients [...] [L]eur abuseur les amène à l'hôtel qu'il choisit, c'est lui qui loue l'hôtel, puis elle s'en va dans la chambre et elle reste là. Le paiement se fait directement avec le monsieur, elle ne voit jamais l'argent » (org. 5).

Les femmes sont prises dans des réseaux, ce qui explique pourquoi elles ne demandent pas de services aux organismes pendant le GP. « [l]ls sont très bien organisés au niveau du Grand Prix » (org. 15).

Les ressources d'hébergement n'observent aucun changement pendant les événements, que ce soit le GP ou d'autres. Les femmes sont « occupées » et ce n'est pas à ces moments « qu'elles essaient de se sauver parce qu'elles sont dedans et sont contrôlées » (org. 4). Cela dit, le GP ne ressort pas comme un événement très cité par les jeunes femmes qui fréquentent un organisme : « Je sais qu'il y a un taux de fugues qui augmente pendant le GP, mais les cas de fugues qu'on a eus n'étaient pas autour du GP » (org. 10).

En définitive, pour plusieurs organismes, cibler le GP pour dénoncer une augmentation présumée de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle est stratégique : « Pourquoi des campagnes pendant le Grand Prix ? C'est le premier événement qui ouvre la saison et qui attire des touristes étrangers, mais aussi des autres villes du Québec » (org. 3).

Le GP est en fait, pour une grande majorité des organismes, « un moment opportun » ou « un moyen » pour mettre en avant un problème qui est en réalité présent toute l'année. Pour eux, tous les festivals et événements de grande envergure sont en cause, particulièrement l'été, à Montréal (org. 1, 2, 3, 4).

Ce sont surtout les événements de grande fréquentation qui sont visés, bien que ceux qui seraient par définition plus masculins soient les plus problématiques :

« Ce sont surtout les événements sportifs qui sont liés à la traite, parce qu'ils attirent des hommes et que c'est accompagné de plusieurs préjugés : le hockey, la F1, la Coupe du monde, le Super Bowl. Le Festival de jazz n'est pas épargné, mais ce n'est pas aussi sexiste que le sport professionnel. Au

Festival de jazz, on ne voit pas de femmes sur des voitures pour vendre des billets. Les événements sportifs sont liés à l'homme fort, [au] sport, [au] sexe. Pour que les hommes s'amusent, ça implique des femmes toutes nues » (org. 4).

Les intervenant.es des organismes rappellent ainsi que cibler les grands événements comporte des limites : « L'exploitation sexuelle n'est pas [un problème] d'un weekend. Elle est plus visible, plus présente, on la voit mieux, mais elle existe toute l'année [...]. Certains jeunes sont exploités pendant le GP, mais d'autres sont exploités encore pire que ça pendant toute l'année » (org. 12).

De façon générale, toutes les activités liées au travail de rue augmentent, observent des intervenant.es de rue : « Pour nous, c'est une grosse fin de semaine, la consommation de drogue augmente durant la fin de semaine du GP, ainsi qu'avant et après la fin de semaine. Une augmentation similaire est observée durant Osheaga et d'autres événements festifs. La fréquentation du site fixe par les travailleuses du sexe varie aussi durant ces périodes. Plusieurs d'entre elles se rendent ici pour se procurer des condoms » (org. 11).

Cela étant dit, si l'augmentation de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle pendant le GP n'est pas une certitude parce que le phénomène aurait cours toute l'année, il demeure que l'augmentation de la demande de services sexuels pendant le GP est présentée comme une évidence par la majorité des organismes.

Au fur et à mesure des entretiens avec les intervenant.es, plutôt que de parler d'augmentation de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, c'est d'une augmentation de la demande de services sexuels qu'il est question : « La particularité du Grand Prix est l'augmentation de la demande. La demande augmente, donc l'offre doit suivre et des filles viennent spécialement à Montréal pour le Grand Prix de Formule 1 » (org. 1).

La « recrudescence [des recrutements débute] avant, au printemps ». Les « filles » leur parlent du GP, en particulier après l'événement. Pendant la période du GP, la demande augmente et il y a plus de pression sur les filles.

Les campagnes qui ont été déployées lors du GP de Montréal ces dernières années sont ainsi décrites comme des campagnes pour alarmer les populations dans une volonté plus ou moins avouée de lutter à la fois contre l'exploitation sexuelle et contre l'industrie du sexe dans son ensemble.

Ainsi, bien qu'il existe un consensus tacite parmi les organismes sur le fait qu'il est impossible de mesurer une augmentation de la traite des femmes pendant le GP, il existe aussi un consensus voulant que, pendant le GP, la demande de services sexuels augmente.

Cibler le GP s'avère plus une stratégie pour rendre visible le phénomène et sensibiliser les actrices et acteurs impliqué.es parce que, rappelons-le, « c'est le premier événement qui ouvre la saison et qui attire des touristes étrangers, mais aussi des autres villes du Québec » (org. 3).

5.4. Une définition théorique et plusieurs interprétations pratiques

Lors des entretiens avec les organismes, nous leur avons demandé quelle était la définition de la traite des personnes, et plus particulièrement de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle, qu'ils utilisaient dans le cadre de leur mission et de leurs interventions.

Les expressions, termes et définitions sont toujours à comprendre dans des contextes historique et culturel qui évoluent, et on peut observer des différences très claires non seulement dans les définitions recueillies, mais aussi dans l'interprétation de la définition officielle du protocole de Palerme ou même du Code criminel. Ces définitions légales doivent être considérées dans un contexte de luttes politiques. Elles sont sujettes à différentes interprétations par des intervenant.es sur le terrain, par les corps policiers et par les victimes elles-mêmes. Ainsi, les réponses sont loin d'être uniformes.

Le « langage traite » est utilisé principalement par les organismes qui offrent des services aux femmes vivant des situations de violences sexuelles ou conjugales ou ayant un statut d'immigration précaire. Il est aussi employé par les organismes qui ont un mandat plus politique dans le cadre duquel ils occupent, à Montréal, l'espace médiatique et politique consacré à la traite des femmes ou à l'exploitation sexuelle.

Dans l'ensemble des organismes qui, à Montréal, travaillent sur la traite des personnes et auprès de victimes de traite, on trouve plusieurs interprétations de la définition du protocole de Palerme. Et même si certains organismes la connaissent, ils ne s'y réfèrent pas et ne l'utilisent pas dans leurs activités d'intervention.

Ces organismes énumèrent alors les différents éléments qui constituent les phénomènes de traite « pure et dure » (org. 8), particulièrement le déplacement, la contrainte et la crainte pour la sécurité. De plus, « dès qu'il y a eu leurre, séquestration ou fausses promesses, c'est de la traite » (org. 3).

Le déplacement, pour plusieurs, illustre le caractère international de la traite, comme les réseaux fermés étrangers. C'est un phénomène dont plusieurs organismes se sentent loin : « La traite, c'est à grande échelle, et l'exploitation sexuelle, c'est à l'intérieur de la province » (org. 15). Pour un autre organisme, le déplacement constitue en soi une forme de contrainte (org. 2).

Quelques organismes sont critiques de la définition de la traite et estiment que « c'est un mot qui ne fait pas sens, étant donné tous les concepts qu'il y a derrière ça. Il y en a tellement à déconstruire qu'on ne peut pas s'entendre sur une définition » (org. 17). Pour d'autres, « ce qui pose problème, c'est la façon dont la traite est inscrite dans la législation fédérale. Le discours est décalé par rapport aux réalités du terrain. En ce qui concerne la législation, plusieurs vides et défis rendent difficile la défense des droits des plus vulnérables » (org. 14).

Ces organismes estiment d'ailleurs que la traite des personnes ne peut être réduite à la traite à des fins d'exploitation sexuelle : « On reste très critiques parce qu'on pense que plusieurs définitions ne reflètent pas la réalité de toutes les femmes et la diversité de la traite » (org. 17).

De fait, une grande majorité d'organismes articulent leur définition de la traite exclusivement autour de leur compréhension et de leur définition de l'exploitation sexuelle, de façon tautologique. « On l'utilise [le mot « traite »] plus globalement, en incluant l'ensemble des phénomènes. Puis, comme

nous, on est plus dans le domaine de la sexualité, on va parler plus d'exploitation sexuelle. On pourrait l'utiliser parce que l'exploitation sexuelle, c'est un dérivé de la traite. Pour moi, c'est de la traite aussi » (org. 12).

Souvent, dans les questions portant sur la définition de la traite et de l'exploitation sexuelle, les deux concepts se chevauchent. Certains organismes parlent de l'un et de l'autre de manière interchangeable.

En définitive, pour ces organismes, la traite à des fins d'exploitation sexuelle est une forme d'exploitation sexuelle, une « pratique par laquelle une ou des personnes obtiennent une gratification sexuelle, un gain financier ou un avancement quelconque en abusant de la sexualité d'une autre personne ou d'un groupe de personnes au même titre que la prostitution de rue, les services d'escortes, le massage dit érotique, les services de domination et de soumission, la danse nue, le téléphone dit érotique commercial, la pornographie » (org. 3).

Une grande partie de ces organismes considèrent que le travail du sexe constitue de l'exploitation sexuelle. La traite à des fins d'exploitation sexuelle est une forme d'exploitation sexuelle.

Au fil des entretiens, il est devenu assez clair que, pour certains organismes, le phénomène de la traite des personnes ne reflétait pas toujours les réalités rencontrées dans leurs activités et que l'exploitation sexuelle était un concept plus porteur, ou au moins aussi porteur que le concept de traite : « Je ne vois pas vraiment de cas de trafic, mais plutôt d'exploitation sexuelle » (org. 15).

Dans une recherche sur les Jeux olympiques d'hiver de Vancouver, de la même façon, les autrices remarquaient que, « en dépit des définitions juridiques, avant et pendant les Jeux olympiques d'hiver de 2010, différentes définitions de la traite des personnes aux fins d'exploitation sexuelle circulaient, et certains membres de la société civile, d'ONG et de groupes confessionnels favorisaient des définitions qui réunissaient ou avaient tendance à réunir la traite transnationale et nationale des personnes et la prostitution[121] ».

La définition du protocole de Palerme est depuis son adoption sujette à de nombreuses critiques en raison de sa complexité. Elle est reconnue comme difficilement applicable et difficile à interpréter pour la justice. Elle est trop aride et peu utilisable au quotidien, car elle s'applique mal au terrain. Dans une revue de la littérature sur la traite, les autrices et auteurs relèvent qu'il existe de nombreuses définitions et interprétations de la traite et qu'elles sont parfois contradictoires. De même, les principales représentations du phénomène sont fragmentées et elles aussi contradictoires[122].

Les débats sont multiples et soulèvent plusieurs questions. Par exemple, pour distinguer les cas de traite, il reste à savoir s'il doit y avoir « déplacement des victimes soit à l'échelon national, soit à l'échelon international, parallèlement au processus de recrutement, ou s'il faut considérer uniquement l'exploitation qui a lieu au terme du processus. Une autre question se pose : celle de savoir si la traite à des fins d'exploitation suppose obligatoirement une contrainte[123] ». Pour certains, la volonté de rester neutre dans la formulation de la définition de la traite des personnes, pour concilier les dissensions lors des débats sur la prostitution, s'est concrétisée aux dépens de la précision, voire de la compréhension du phénomène.

Il en est de même des réponses collectées, qui sont véritablement scindées en deux groupes plutôt homogènes et hermétiques. Peu d'organismes envisagent la possibilité qu'un travail autre que le travail du sexe, par exemple le travail domestique ou encore celui dans les manufactures ou la restauration, expose les femmes à la traite à des fins d'exploitation sexuelle dans des situations de travail forcé. Donc, qui sont les victimes reconnues de traite à des fins d'exploitation sexuelle pendant le GP de Montréal ?

6. Les victimes de la traite

L'identification d'une victime, c'est-à-dire la qualification comme « victime de traite », est sujette à de nombreux débats, politiques, policiers ou juridiques, et est ultimement tributaire de la définition que l'on donne à la fois de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle, de l'exploitation sexuelle et du travail du sexe. L'ensemble des intervenant.es, y compris les intervenant.es des organismes, reconnaissent que dans ce contexte le dépistage des victimes est complexe.

Cela signifie que « la victime de traite » est une catégorie qui n'existe pas en soi. Elle est créée et influencée par la société, produite par des discours et des décisions politiques, institutionnelles, juridiques, médiatiques, sociales. C'est « un objet de savoir » résultant de pratiques « qui classifient et régulent, qui problématisent et constituent la désignée victime de traite[124] ».

« Bien que la loi dise une chose, la pratique [...] peut mettre en évidence différents éléments de la traite, alors que les prestataires de services peuvent avoir leurs propres critères quant à ce qui constitue de la traite et à qui se qualifie comme victime. En même temps, les sensibilités politiques peuvent aussi influencer les interprétations et les réponses formulées à l'égard de la traite[125]. »

Nous n'avons pas rencontré de victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle pendant le GP. Aucune des stratégies déployées (le terrain d'observation, les entretiens avec les organismes) n'a permis d'entrer en contact avec des femmes victimes de traite pendant le GP.

Cela ne signifie pas qu'il n'y en a pas : cela signifie que nos choix méthodologiques ne nous ont pas permis de les rencontrer[126]. Cela peut également vouloir dire que la définition et la terminologie de la traite à des fins d'exploitation sexuelle sont plus politiques qu'opérationnelles.

La traite des personnes existe dans les données que nous avons collectées auprès des organismes. Ce sont des situations concrètes qui ne sont pas uniformes et qui s'avèrent difficilement descriptibles et mesurables. La traite des personnes existe également dans les discours médiatiques ou politiques comme « causes » à revendiquer ou « problèmes sociaux » à prévenir, « c'est-à-dire en tant que problèmes regrettables, exigeant qu'une intervention publique y mette fin[127] ».

6.1. Les victimes dans le discours médiatique et politique sur le GP

L'ensemble de la presse locale et nationale rédige régulièrement, de façon sensationnaliste et alarmiste, des articles sur la traite des personnes. Dans ceux-ci, le phénomène est toujours présenté comme étant hors de contrôle, d'envergure internationale : « un défi à surmonter[128] ». Lors du GP, la surenchère est encore plus importante.

Chaque année, une couverture médiatique intensive lie irrémédiablement le GP à une « recrudescence de la traite », à « des jeunes femmes amenées à Montréal », « aux annonces louches », « très payantes, mais douteuses ». Elle utilise des titres catastrophistes : « arrestations qui doublent », « quatre fois plus de clients arrêtés[129] », alors que les chiffres sont relativement bas[130]. Le phénomène décrit serait particulièrement dangereux pour les jeunes femmes. Ces articles sur les arrestations policières et la présence policière en général permettent à la fois de communiquer au lectorat que la situation est à ce point grave qu'elle nécessite la présence de la police en première ligne, et de lui faire savoir que la police a la situation en main.

Les campagnes de prévention communautaires et policières sont largement reprises et commentées à la télé, à la radio et dans la presse écrite. Les entrevues avec les représentant.es des organismes, avec les chefs de police ou avec de simples agentes ou agents de police confirmant les arrestations faites pendant le GP nourrissent une grande partie de cette couverture. Les organismes communautaires et les services de police utilisent cette visibilité pour sensibiliser la population au proxénétisme et à la traite des personnes aux fins d'exploitation sexuelle.

Les médias y répondent en partie par un intérêt constant à traiter des femmes et de la sexualité en tant que faits divers[131], reproduisant alors de nombreux stéréotypes sur les agressions sexuelles ou la traite des personnes[132]. La mise en scène du visage d'une jeune femme blanche, innocente et naïve, qui doit être sauvée des mains d'hommes violents[133] constitue, selon Edward Snajdr[134], le récit principal (ou originel) de la lutte contre la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle.

C'est aussi ce récit qui était en cause lors de la lutte contre la traite des Blanches, qualifiée de croisade morale par plusieurs historiennes et historiens, ce qui a transformé un fait divers en problème international[135].

La chercheuse québécoise spécialisée dans la traite des personnes et l'exploitation sexuelle Alexandra Ricard Guay rapporte que les représentations actuelles simplifiées et simplistes de la traite des personnes dans les discours politique et médiatique visent à soulever l'indignation et à susciter des réactions émotives[136]. Ces représentations ont ainsi des effets sur l'opinion publique, mais aussi sur les prises de position politiques et sur le système judiciaire[137].

C'est d'ailleurs quelques jours avant le début du GP 2017 que des député.es ont demandé la tenue d'une commission parlementaire spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineur.es pour « freiner la prostitution juvénile et le proxénétisme qui affligent de plus en plus de femmes au Québec » et pour « débattre de ces fléaux, qui font les manchettes année après année lors du Grand Prix », affirmait dans un communiqué la députée Lise Lavallée, porte-parole de la Coalition Avenir Québec (CAQ) en matière de condition féminine[138].

Cette commission parlementaire[139] annoncée dans la presse s'est fortement appuyée sur ces représentations alarmistes. Lors de l'annonce de la création de la commission spéciale, son président, Ian Lafrenière, a affirmé que les adolescentes québécoises étaient en demande, étaient « exotiques[140] ». Des collègues policiers dans le reste du Canada le lui avaient confirmé[141]. Le Québec était ainsi une « plaque tournante » de l'exploitation sexuelle des mineur.es en Amérique du Nord[142]. Ce phénomène prenait de l'ampleur[143]. Il était facile de recruter des jeunes femmes dans les centres jeunesse[144] et de façon générale au Québec, considéré comme un « bassin de recrutement par excellence[145] ».

L'augmentation présumée des fugues de jeunes femmes des centres jeunesse pour répondre à la hausse de la demande de services sexuels pendant le GP est venue plus récemment s'ajouter à la couverture médiatique. Cette supposition contribue à nourrir les associations entre le GP, la traite des femmes et l'exploitation sexuelle des mineur.es. Or, le rapport sur la situation particulière des fugues du centre de réadaptation de Laval, rédigé à la demande du gouvernement et publié en 2016, nous apprend que les fugues n'ont augmenté que de 5 % par rapport à 2014-2015, que près de 65 % des jeunes placé.es en hébergement ne fuguent pas et que près de 70 % des fugues durent moins de 24 heures. Pour André Lebon, le spécialiste de la protection de l'enfance mandaté pour rédiger le rapport, les fugues ne sont pas un fléau[146].

En réalité, les fugues à répétition ne concernent qu'un « noyau dur ». De la même façon, Jade Bourdages, professeure à l'École de travail social de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), remarque que nous sommes loin d'une crise. Elle estime qu'il convient de « dédramatiser un peu la panique morale qui se joue toujours autour de cette question [...] [T]outes les fugues ne conduisent pas à la prostitution ou aux gangs de rue ». Par ailleurs, elles témoignent de problèmes préalables[147].

Finalement, on peut également se demander pourquoi la crise des fugues ne concerne pas les garçons, qui, lors de leurs fugues, « s'enfonceront dans une délinquance de dépendance aux drogues ou dans une délinquance de violence dont ils ne sortiront pas indemnes[148] ».

Faisant écho à la couverture médiatique et aux opérations de sensibilisation et de prévention qui ciblent les grands événements touristiques, particulièrement le GP, un des objectifs de la commission parlementaire était de « sensibiliser l'industrie touristique et hôtelière, les plateformes de partage de logis et les grands événements et [de] les intégrer dans la réflexion[149] ».

Même si elle portait sur la situation particulière des mineur.es, la commission parlementaire a véritablement traité de la situation des femmes mineures et des femmes majeures[150]. Plusieurs organismes font valoir qu'il est nécessaire de situer le débat de la commission dans une perspective plus large, la violence étant banalisée lorsqu'il s'agit de femmes majeures ; la mineure et l'adulte sont pourtant « la même femme », qui a vieilli[151].

Le profil des victimes présenté lors de cette commission est d'abord celui de femmes[152] mineures ou majeures, mais entrées dans la prostitution en tant que mineures[153], et qui sont dans l'industrie du sexe. Elles présentent des facteurs de vulnérabilité et des facteurs de risque[154]. Elles sont parfois en fugue[155]. Elles proviennent de tous les milieux, mais sont en majorité issues de familles à faible revenu, souvent monoparentales[156]. Ce sont aussi des femmes victimes de la traite des personnes[157]. Plusieurs organismes remarquent une surreprésentation des jeunes femmes autochtones parmi les victimes d'exploitation sexuelle[158].

Savoir qui se qualifie comme victime, et aux yeux de qui, est une question centrale pour évaluer l'augmentation de la traite pendant le GP et pour comprendre les formes que prend ce phénomène. Nous l'avons vu, les organismes qui occupent l'espace politique et médiatique par rapport à la traite ont des interprétations différentes, parfois divergentes de la définition de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, de l'exploitation sexuelle et du travail du sexe.

6.2. Les victimes de la traite pendant le GP selon les organismes

Dans les entretiens, nous avons demandé à tous les organismes de dresser un portrait des victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle auprès desquelles ils ont été amenés à intervenir. Sans surprise, les intervenant.es rencontré.es alternent, dans leurs réponses, entre les descriptions de victimes d'exploitation sexuelle dans l'industrie du sexe, celles de victimes de traite qui ont été exploitées sexuellement à un moment ou à un autre de leur parcours migratoire, et celles de jeunes travailleuses du sexe.

Si les entretiens ont difficilement permis de saisir comment les organismes définissent et interprètent la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle dans le contexte du GP, le profil qu'ils ont dressé des victimes consiste plutôt en une série de descriptions qui brossent un portrait plus riche et complexe.

Dans la mesure où les définitions de la traite varient, il est logique que les intervenant.es ne décrivent pas un seul profil de victimes et qu'il n'y ait pas d'unanimité au moment de désigner une victime de traite. Toutefois, le portrait global est plus nuancé que ce qui peut ressortir à la fois dans les commissions parlementaires, qui demeurent des exercices politiques, et dans les entrevues données aux médias.

Lors du GP, plusieurs organismes estiment que de nombreuses femmes viennent travailler : « C'est des filles de l'extérieur, beaucoup d'Américaines, de Canadiennes anglaises. Elles viennent parce que c'est payant. [Ces jeunes femmes seraient] plus jolies [...] Les filles Formule 1, c'est un autre monde [...] Ces filles-là ont l'air de madame Tout-le-Monde, sont très jolies, souvent indépendantes » (org. 8).

Les jeunes femmes qui travaillent dans la rue pendant le GP seraient aussi dans des agences d'escortes et autres lieux tout au long de l'année. Par contre, les travailleuses du sexe dans la rue qui sont polytoxicomanes ou autochtones ne sont pas celles qui font le plus de clients pendant le GP. Les hommes qui assistent au Grand Prix « ne cherchent pas les femmes autochtones avec qui je travaille. Ils recherchent plus des escortes via Internet. Ces hommes ne se rendent pas près du métro Atwater. Les femmes autochtones ne font pas d'annonces sur Internet et ne travaillent pas dans les bars de danseuses, ce qui diminue les chances d'avoir des clients parmi le public du Grand Prix » (org. 20).

Étant donné que le GP est un événement limité dans le temps, le portrait des victimes dans les entretiens est surtout celui qui ressort du travail ordinaire d'intervention. Deux profils émergent des propos recueillis : les jeunes femmes mineures canadiennes et les femmes migrantes.

Les femmes canadiennes présentées comme victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle sont essentiellement des jeunes femmes, quelquefois mineures, qui travaillent dans l'industrie du sexe, principalement dans la rue.

Trois organismes œuvrant dans la rue à Montréal racontent que ces jeunes femmes qui se retrouvent dans l'industrie du sexe circulent de façon autonome ou sont emmenées dans la grande région de Montréal ou dans différents quartiers de la métropole (org. 8, 12). Elles disparaissent pour un certain temps et réapparaissent, parfois majeures et plus indépendantes, parfois parce qu'elles sont enceintes. Lorsqu'elles sont mineures, à 14, 15 ans, les jeunes femmes sont plus contrôlées par des proxénètes. Elles peuvent être toxicomanes, en fugue.

« Je ne me souviens pas d'avoir vu une jeune fille de 15 ans recrutée qui est revenue à 16-17 ans. On les voit plus à 19-20 ans, puis là, elles ont été danseuses pendant plusieurs années. [...] Quand elles se rapprochent de l'âge de 20 ans, elles deviennent plus indépendantes de leurs proxénètes, mais ne sont pas indépendantes du milieu [...] À ce moment-là, elles peuvent danser à Montréal, et elles peuvent être dans les agences d'escortes et les salons de massage parce qu'elles sont majeures. Elles payent un montant au proxénète, mais c'est moins important que quand elles étaient plus jeunes et qu'elles lui donnaient tout » (org. 8).

La plupart des organismes qui font du travail de rue interviennent plus souvent auprès de jeunes femmes majeures qu'auprès de mineures. Les jeunes femmes mineures et celles qui ont moins de 25 ans sont plus rares dans la rue. En général, les jeunes « vont avoir exploré le travail du sexe autrement, à travers les bars de danseuses, des massages érotiques. À 25 ans, elles vont s'affranchir un peu plus » (org. 12).

Ces femmes peuvent vivre dans la rue ou ne pas avoir de domicile qui leur appartient : « Elles endurent certaines situations pour avoir droit à un domicile. » Elles sont parfois en relation avec des hommes qui les exploitent sexuellement. Ce sont souvent des femmes dépendantes aux drogues (org. 12).

Ces mêmes organismes qui travaillent en collaboration avec la police ou les centres jeunesse parlent aussi de femmes qui sont encore plus jeunes : 14 ans, voire moins (org. 12). Ce sont des mineures qui participent à des projets parce qu'elles ont « manifesté clairement qu'elles ne souhaitent plus vivre cette situation, qu'elles ont peur, qu'elles sont contraintes » (org. 12).

Certaines femmes autochtones sont des travailleuses du sexe, mais elles ne sont pas forcément exploitées sexuellement. Une femme peut aussi vivre les deux situations : elle vit de l'exploitation sexuelle parfois, mais elle est aussi travailleuse du sexe par choix (org. 15). La majorité des femmes offrent des services sexuels pour avoir une place où dormir ou pour consommer de la drogue. Une d'entre elles est allée vivre chez un de ses clients pour être protégée (org. 20).

Elles arrivent à Montréal avec un long historique de violences (org. 20). « La majorité des femmes que je vois ont souffert énormément de violence dans leur communauté » ; elles sont à nouveau à risque de violence lorsqu'elles arrivent à Montréal. Parfois, elles viennent à Montréal parce que la drogue y est moins chère. Ces femmes quittent de mauvaises conditions de vie et arrivent à Montréal sans argent. Elles ne réussissent pas à trouver un loyer abordable, elles n'ont pas de réseau. Donc, quand elles arrivent dans la métropole, elles peuvent se faire « embarquer » (org. 15).

Plusieurs intervenant.es observent que de plus en plus de femmes sont impliquées dans le recrutement d'autres femmes plus jeunes. « C'est dans les règles du travail du sexe de rue de se trouver un proxénète, et les femmes plus âgées trouvent des femmes plus jeunes pour faire de

l'argent. C'est un moyen de faire de l'argent, c'est aussi de la survie » (org. 20). Cela survient quand les jeunes femmes sont rendues plus âgées. Les proxénètes femmes ou hommes peuvent être également des travailleuses ou travailleurs du sexe (org. 15).

Les organismes n'effectuant pas de travail de rue sont moins en contact avec les femmes mineures ou majeures qui travaillent dans l'industrie du sexe, qu'elles soient victimes de traite ou pas.

Les organismes évoquent de nombreux facteurs pour expliquer le cheminement de ces jeunes femmes : leur âge, leur situation socioéconomique, le fait qu'elles vivent dans un centre de réadaptation, leur toxicomanie et les violences sexuelles intrafamiliales. Certaines de ces femmes sont blanches, d'autres sont racisées ou sont immigrantes de deuxième génération.

La plupart sont nées au Québec ou sont arrivées après un parcours migratoire difficile. D'autres proviennent d'Amérique du Sud ou des Caraïbes. Ce sont « des filles vivant encore dans leur milieu familial, des filles qui ont fait des fugues et sont dans des centres jeunesse, des filles qui n'ont pas beaucoup d'argent » (org. 10). Deux organismes mentionnent que les jeunes femmes issues de l'immigration sont ciblées dans les écoles (org. 10, 16).

Elles sont de toutes origines sociales, « mais le risque est limité pour celles qui ont des familles et qui sont bonnes à l'école, qui ont des bons amis. Les proxénètes portent attention aux filles qui ont des difficultés à l'école, qui viennent de familles difficiles [dysfonctionnelles], qui côtoient d'autres jeunes comme elles » (org. 8).

Un organisme observe que les jeunes femmes en général sont contactées par l'intermédiaire des réseaux sociaux : « Elles sont ciblées, et il y a toute une idéologie derrière ça. On a parlé à des filles qui reçoivent des messages sur Facebook et [qui] sont invitées à aller dans des partys. » Pour cette intervenante, la « prostitution est banalisée » (org. 16).

Si les « victimes » canadiennes travaillent dans l'industrie du sexe et sont présentées pour la plupart comme des victimes d'exploitation sexuelle, les migrantes, quel que soit leur statut d'immigration, sont victimes de traite au cours de leur parcours migratoire ou sur leur lieu de travail (travail domestique ou agricole). Dans ce deuxième cas de figure, on ne parle pas d'industrie du sexe, ou très peu, et il ne semble pas y avoir de profil type des victimes.

Les organismes qui travaillent auprès des migrant.es en situation précaire observent que statut migratoire précaire et exploitation sont souvent liés. Les programmes pour les travailleuses et travailleurs temporaires sont souvent associés à des situations d'exploitation qui concernent non seulement les conditions de travail, mais aussi l'exploitation sexuelle (org. 14).

Une intervenante d'un de ces organismes donne l'exemple d'une femme venue des Philippines et vivant à Montréal en tant que travailleuse domestique. Son employeur a retenu son passeport et l'a fait travailler dans des conditions déplorables. Elle était isolée et n'avait pas de vie privée. C'était un cas de travail forcé, dans lequel il y avait aussi de l'exploitation sexuelle.

Une autre intervenante évoque le cas particulier des travailleuses agricoles en provenance d'Amérique du Sud : le nombre élevé d'heures de travail qu'on exige de leur part (de 80 à 100 heures par semaine), l'isolement dans lequel elles se retrouvent, leur mauvais état de santé. Ces femmes sont sous surveillance par caméra et il est difficile de les joindre (org. 13).

Un certain nombre de répondantes expliquent qu'il n'y a pas de profil type des victimes de traite. Elles précisent également qu'il peut se passer une longue période avant que l'organisme connaisse suffisamment l'histoire d'une femme pour déterminer si elle a été victime de traite, ce qui est surtout le cas pour les femmes migrantes.

Une intervenante raconte le cas d'une femme srilankaise qui a été enlevée et emmenée au Canada. Elle était parrainée. Les policiers ont longtemps classé sa situation comme de la violence conjugale. « C'est juste avant qu'elle nous quitte qu'elle nous a avoué tout ce qu'elle avait vécu. Je pense qu'on l'a aidée pendant au moins cinq ans avant qu'elle nous le dise » (org. 4).

Plusieurs organismes travaillent auprès de femmes victimes de multiples formes de violence qui s'accumulent, et n'ont pas de profil type des victimes de traite (org. 17). La traite à des fins d'exploitation sexuelle peut être la trame principale ou secondaire de leur parcours.

6.3. La protection des victimes et la police : entre prévention, protection et répression

Les corps policiers sont des acteurs de premier plan dans la lutte contre la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle lors du GP. Les organismes communautaires rencontrés n'ont pas tous la même lecture de cette présence policière et des opérations policières menées pendant le GP. Ils n'ont pas tous les mêmes liens avec la police dans le cadre de leur travail habituel.

Les opérations policières pendant le Grand Prix sont considérées comme essentielles par un certain nombre d'organismes, bien que ces efforts fournis pour contrer la traite à des fins d'exploitation sexuelle et l'exploitation sexuelle demeurent selon eux encore insuffisants. De plus, beaucoup pensent que ces actions ne peuvent pas être menées uniquement durant ces quatre journées (org. 4). Ces organismes qui militent pour l'abolition de la prostitution ont des relations de collaboration jugées positives avec la police, car celle-ci porte le même discours qu'eux et sert même à l'amplifier. Pour eux, le fait que la police agisse pendant le GP attire l'attention sur des questions qui n'intéressent pas tout le temps les médias (org. 3).

Toutefois, le travail policier peut aussi être jugé négativement par ces organismes qui plébiscitent les actions policières. Même si les relations sont bonnes, ils regrettent par exemple que la police ne cible que les mineures, alors que les femmes majeures peuvent être aussi exploitées (org. 3), ou que les effectifs soient trop peu nombreux (org. 4). Pour plusieurs de ces organismes, l'application de la loi ne se fait pas de manière cohérente par les corps policiers (org. 16). Un organisme se désole du fait que la lutte policière contre la traite des femmes et l'exploitation sexuelle ne soit pas constante et souligne qu'elle devrait être intégrée dans les politiques (org. 4). Les forces policières peuvent être considérées comme inefficaces ou hypocrites quand elles n'interviennent pas dans des lieux dénoncés par ces organismes. Pour certains, il s'agit même de « complicité entre les policiers et les proxénètes [...] [L]a loi n'est pas appliquée à l'année longue, et les clients et proxénètes se baladent en toute impunité

alors que les femmes ont peur et pensent qu'elles sont encore criminalisées, alors qu'elles ne le sont pas » (org. 3). Cette inaction rendrait les femmes méfiantes envers la police. D'autres évaluent plus sévèrement les actions policières pendant le GP.

Plusieurs personnes issues des groupes de population identifiés par les institutions internationales ou les forces policières comme étant plus vulnérables à la traite des personnes dénoncent paradoxalement l'excès de surveillance policière et la répression dont elles sont victimes (org. 10, 15, 17, 20). Les travailleuses et travailleurs du sexe, les femmes autochtones, les jeunes femmes racisées et les personnes consommatrices de substances psychoactives observent que les altercations avec les forces de police augmentent en raison de leur plus grande présence durant la période estivale : « Différentes brigades se mettent en place, ce qui fait que ça fait beaucoup de présence policière » (org. 11). Ainsi, plusieurs personnes marginalisées se sentent toujours sous surveillance en été.

Les femmes autochtones consommatrices de substances psychoactives qui dorment sur des bancs publics se font souvent harceler par la police (org. 15). Un organisme raconte qu'une femme autochtone s'est fait battre pendant le GP lors d'une descente de police (org. 15). Les opérations organisées annuellement pendant le GP pour lutter contre la traite à des fins d'exploitation sexuelle et l'exploitation sexuelle dans des lieux ciblés de l'industrie, comme les bars de danseuses ou les établissements hôteliers, sont également fortement dénoncées par les travailleuses du sexe parce qu'elles les rendent vulnérables à la dénonciation arbitraire et aux arrestations policières[159].

Dans le cadre de leur travail, un certain nombre d'organismes ont développé des relations étroites de collaboration avec la police. Certains organisent des formations avec les corps policiers, d'autres ont des ententes de collaboration dans des situations d'hébergement d'urgence, par exemple (org. 3, 4, 16).

Pour d'autres encore, la relation avec la police n'est pas bonne du tout (org. 15). Certains organismes qui travaillent avec les femmes migrantes sans statut ou à statut précaire, les femmes racisées, les travailleuses du sexe ou les femmes autochtones ont une relation complexe et mitigée avec la police. Une des raisons invoquées pour expliquer leur méfiance est la peur des « représailles de la police si les femmes sans statut les rencontraient à visage découvert » (org. 13).

Un organisme estime que les policiers manquent de formation : « Ils ne sont pas informés [...] manquent de connaissances par rapport à la situation des femmes immigrantes, ce qui met ces femmes à risque [...] [L]a police encourage toutes les femmes à dénoncer leur agresseur ou trafiquant, mais les femmes sans statut vont être mises en détention et déportées si elles portent plainte » (org. 16). Cet organisme qui a collaboré avec la police fédérale sur la question de la traite des personnes a choisi de ne plus le faire parce qu'« il fallait dénoncer les femmes qu'on recevait, alors que nous, on ne garde même pas de dossiers » (org. 16).

D'autres organismes dénoncent la discrimination dont sont victimes les plaignantes de la part des policiers, plus particulièrement des enquêteurs qui « ne croient pas les filles noires. Je pense que les enquêteurs profilent nos filles [...] Ils arrivent rapidement lorsqu'une plainte est faite et ils prennent la plainte au sérieux au départ. Par la suite, l'enquête stagne souvent. Ceci entraîne une déception par rapport à des enquêtes d'agressions envers des filles » (org. 10). C'est aussi l'expérience des organismes qui travaillent auprès des femmes autochtones : « Il faut vraiment les pousser à faire une investigation dans le cas de disparitions, parce qu'il y a beaucoup de préjugés [envers] les femmes inuites » (org. 20).

C'est pourquoi, entre autres, des femmes ne portent pas plainte. Souvent, les femmes vivent dans la rue et leurs agresseurs aussi. « Si elles portent plainte, ça peut les mettre plus à risque. On n'a pas beaucoup de protections dans le système pour ces femmes. » Ainsi, une femme autochtone victime d'agression a porté plainte : « On a fait tout le processus, c'est allé jusqu'aux crimes majeurs, ça a pris des heures parce qu'il fallait qu'elle décrive tout en détail. À la fin, elle était avec moi et je n'avais aucun endroit où l'envoyer. Il n'y a pas de compensation financière ni rien. Ils ont fini par arrêter l'agresseur, mais ensuite il a été libéré avec des charges contre lui. La femme avait très peur et estimait ne plus être en sécurité à Montréal. Elle a fini par quitter la ville » (org. 20).

Une intervenante qui travaille avec les femmes migrantes sans statut ou à statut précaire remarque que, « s'il y a plus de police, ça ne veut pas dire qu'il y aura moins de femmes qui vont être exploitées ou agressées » (org. 16).

Sans aucun doute, l'appel à « la protection des victimes » et surtout, nous l'avons vu, à la protection des femmes est le moteur des actions policières notamment pendant le GP. Et bien que cet appel rallie l'ensemble des institutions politiques et médiatiques, il se heurte à la complexité des parcours des femmes et à la pluralité de leurs expériences, qui ne correspondent pas toujours aux images attendues des victimes. Une intervenante explique par exemple que, « quand on parle de femmes autochtones disparues et assassinées, [il faut savoir] que ce sont les mêmes qui sont incarcérées, qui vendent de la drogue, qui sont criminalisées, qui sont violentes » (org. 20).

Les femmes sur le terrain sont loin des représentations habituelles, des « victimes innocentes » de la traite à des fins d'exploitation sexuelle ou de l'exploitation sexuelle. C'est d'ailleurs pour cela que les femmes qui vont vouloir porter plainte, « qui sont considérées comme des victimes acceptables, sont souvent des femmes qui, elles-mêmes, ne sont pas à très grand risque d'arrestation ou de déportation, donc ce ser[ont] des femmes qui ont un statut légal » (org. 17), qui ne sont pas des consommatrices de drogues ni des travailleuses du sexe ou des femmes autochtones ou racisées.

Ces dernières catégories de femmes sont en fait plus souvent victimes de profilage policier, de harcèlement policier et de discrimination dans le traitement des plaintes ou le processus judiciaire. Nous l'avons vu, elles ne se fient pas à la police. La sous-protection de certains groupes (org. 10, 15, 20) de la population est paradoxalement le pendant de leur « sursurveillance ». Face à ces constats maintes fois exprimés, certain.es intervenant.es formulent le souhait que soit mise en place une sorte de police communautaire qui aurait plus de sensibilité par rapport aux femmes marginalisées et parfois criminalisées, celles-ci étant aussi des victimes (org. 16).

En quelque sorte, le système policier, et par extension le système juridique, ne soutient pas vraiment les victimes, parce qu'il les expose à trop de risques. Le système n'est pas adapté non plus sur le plan culturel, particulièrement pour les femmes autochtones (org. 20). En réalité, conclut une intervenante, « aucune loi au Canada ne protège vraiment les victimes de la traite en particulier. C'est vraiment basé sur une approche de la justice où on va poursuivre le trafiquant. Les victimes sont laissées à l'abandon » (org. 16).

Les entrevues avec les organismes les plus près du terrain, notamment ceux qui font du travail de rue, révèlent une plus grande complexité et un portrait de situations qui sont invariablement qualifiées de traite à des fins d'exploitation sexuelle ou d'exploitation sexuelle. Engager les organismes sur le terrain de l'expérience permet de se défaire momentanément des discours politiques et médiatiques qui précèdent, voire accompagnent les interventions auprès des femmes qu'ils reçoivent.

Pour conclure, nous avançons que, pour connaître et comprendre le phénomène de la traite des personnes à Montréal, que ce soit pendant le GP ou pendant le reste de l'année, il est nécessaire d'en développer une compréhension plus complexe, c'est-à-dire de reconnaître qu'il est difficile à mesurer et que les estimations exagérées sont un frein au développement des connaissances puisque les politiques qui en découlent ne sont pas construites sur une base solide.

7. Vers une compréhension plus complexe de la traite des personnes

7.1. Un phénomène difficile à mesurer et une surenchère constante

Il existe actuellement un consensus grandissant sur le fait que l'ampleur et les formes du phénomène de la traite sont mal connues. Bien qu'il existe de nombreuses estimations, celles-ci dressent un portrait plus impressionniste que réel du phénomène d'un point de vue mondial et national. Ces dernières années, plusieurs ont tâché d'analyser la manière dont la traite des personnes a été historiquement problématisée, particulièrement la façon dont elle est devenue un fléau mondial, alors qu'il existe très peu de données à son sujet.

En 2009, Antonio Maria Costa, directeur de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), affirmait que le rapport annuel de l'ONUDC améliorait la connaissance de la traite des personnes, mais qu'il exposait par le fait même l'ignorance de l'organisation : « Nous avons une vue d'ensemble, mais elle est impressionniste et manque de profondeur. Nous craignons que le problème ne s'aggrave, mais nous ne pouvons pas le prouver par manque de données [...] Si nous ne surmontons pas cette crise de la connaissance, nous lutterons contre le problème les yeux bandés[160]. »

Dans son évaluation 2016-2017 du Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes (PANL-TP)[161], le Groupe de travail sur la traite de personnes du gouvernement canadien établissait également plusieurs constats quant au manque de fiabilité et d'exactitude persistant des données :

- l'absence d'une base de données centralisée, fiable, exacte et récurrente ;
- la sous-déclaration de l'ensemble des activités liées à la traite de personnes (à cause de la nature clandestine de la traite, des victimes qui ne se considèrent pas comme telles, de l'abandon des poursuites liées à la traite de personnes et de leur non-prise en compte dans les bases de données) ;

- la compréhension différente, voire divergente de la traite selon les intervenant.es (ce qu'est la traite, qui sont la victime et l'auteur de la traite) : les gouvernements, les forces de l'ordre et les organismes de prestation de services.

Le constat d'une des juristes internationales les plus reconnues[162] dans le domaine de la traite des personnes est éloquent :

« L'avidité pour la production de données chiffrées — en particulier autour du nombre de victimes et des profits générés — est intense et croissante. C'est compréhensible. Dans notre monde obsédé par les indicateurs, l'affirmation de Bill Gates voulant que "si vous ne pouvez pas le mesurer, ça n'existe pas" sonne étrangement vraie. Sans pouvoir brosser un tableau clair de l'ampleur du problème de la traite, il est difficile d'attirer l'attention, de solliciter de l'argent, de montrer à quel point nous nous débrouillons. Peu de personnalités publiques qui s'expriment sur cette question ont résisté à la tentation de citer des statistiques sur la traite qui sont au mieux invérifiables, au pire manifestement fausses. La communauté antitraite dans son ensemble a été excessivement silencieuse sur les méthodologies de recherche douteuses qui produisent régulièrement des chiffres extrêmement variables et desquels elle dépend fortement. [...] Mais la vérité, qui est simple et tacite, c'est que nous ne savons tout simplement pas combien de personnes ont été ou sont exploitées[163]. »

Cela dit, le phénomène de la traite des personnes se discute encore en chiffres. Les institutions de gouvernance internationales et nationales réclament de plus en plus de mesures quantitatives. Les questions sociales se déclinent en nombres et en indicateurs. Or, ces chiffres en viennent à eux seuls à donner un portrait de ces problèmes politiques.

Régulièrement, des organismes nationaux et internationaux effectuent des exercices de recensement mondial de l'ampleur et des formes de la traite des personnes dans le monde :

- les organes internationaux et supranationaux, soit l'Organisation internationale pour les migrations, les différents organes des Nations unies, particulièrement l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, l'Organisation internationale du travail et le Bureau international du travail (BIT) ;

- les principales agences gouvernementales, notamment le Département d'État américain ;

- plusieurs organismes nationaux de lutte contre la traite reliés aux corps policiers relevant des trois paliers gouvernementaux.

L'ampleur du phénomène se chiffre en milliers, voire en millions de victimes. Deux rapports font particulièrement office de référence en raison de leur publication régulière des portraits internationaux de la traite des personnes : le *Rapport mondial sur la traite des personnes* de l'ONUDC[164] et le rapport *Trafficking in Persons* (TIP) du Département d'État américain[165].

Dans les rapports annuels du Département d'État américain, les estimations oscillent entre 4 millions et 600 000-800 0000 victimes[166]. En 2018, dans une allocution[167] prononcée au cours du Mois de la prévention de la traite humaine, le président des États-Unis Donald Trump a estimé à 25 millions le nombre de victimes dans le monde. Pour l'organisme Not For Sale, « 45,8 millions de personnes seraient victimes de traite des personnes et vivraient dans des conditions proches de l'esclavage [...] [C']est plus que la population de la Californie, du Canada et de l'Argentine[168] ».

Pour l'ensemble de ces données et estimations compilées depuis presque 20 ans, la méthodologie est vague, au mieux, ou inexistante, au pire[169]. En ce qui concerne l'ensemble des données recueillies sur la traite, il est difficile de savoir quelles sont les méthodes utilisées ou de comparer les données présentées. La collecte des données est effectuée en fonction de la mission et des objectifs des organismes ou des institutions, ce qui crée encore plus de disparités dans les définitions et, par conséquent, dans les données recueillies.

Cependant, selon les observateurs, ce qui est le plus frappant est l'écart entre le nombre estimé de victimes, le nombre de victimes identifiées et le nombre de poursuites et de condamnations[170]. L'écart est très important entre les estimations du TIP, celles des gouvernements ou des organismes sur le terrain et les données statistiques recueillies par les forces de l'ordre. Par exemple, le nombre de 40 000 femmes et enfants victimes de traite annoncé lors des premières campagnes de sensibilisation contre la traite à des fins d'exploitation sexuelle pendant la Coupe du monde de la FIFA en Allemagne n'a jamais été corroboré.

La nature contradictoire des résultats de recherche illustre également les intérêts concurrents et la politisation, voire la polarisation des débats autour du phénomène de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle. Pour plusieurs, les estimations astronomiques sont le résultat d'une « panique morale » qui entoure la traite à des fins d'exploitation sexuelle et d'une médiatisation sensationnaliste qui utilise les chiffres sans retenue[171]. De ce fait, de nombreuses personnes estiment que « l'idéologie se substitue aux données[172] » ou que les « défenseurs de l'interdiction de la demande des services sexuels [...] manipulent les données probantes en utilisant des mythes et des anecdotes qui ne résistent pas à un examen empirique[173] ».

Tout un pan de la littérature sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle, dont celle qui se concentre plus particulièrement sur la traite pendant les événements sportifs, soutient que l'idéologie abolitionniste remplace les données : « L'impulsion qui sous-tend la croisade néoabolitionniste crée et maintient des œillères idéologiques qui résistent au test des hypothèses de base et à l'évaluation des impacts des politiques néoabolitionnistes[174]. »

De fait, depuis les dernières années, plusieurs actrices et acteurs s'entendent pour dire que le phénomène de la traite des êtres humains est une question politique peu influencée par les vraies informations du terrain. Les données sur la traite sont en effet difficiles à recueillir. La traite des femmes, comme l'ensemble des violences contre les femmes, est sous-rapportée. Il est également reconnu qu'il est difficile de collecter des données sur les activités criminalisées comme le travail du sexe ainsi que sur les migrations. La peur de subir des représailles ou d'être expulsée, ou encore la stigmatisation associée au travail du sexe et au statut d'immigration des personnes sont parmi les raisons invoquées[175]. Les données sont également réputées peu crédibles en raison de la confusion avec les phénomènes connexes des migrations clandestines et illégales[176]. À cela s'ajoute le fait que la définition de la traite est mal comprise et qu'elle est estimée trop abstraite, réductrice et peu représentative de la réalité du terrain[177].

Les principales données qui circulent actuellement, notamment au Canada et particulièrement pendant le GP, sont des données policières. Elles comportent plusieurs limites précisément parce qu'elles sont avant tout le reflet des activités policières.

Selon plusieurs autrices et auteurs, une présence policière accrue, plutôt qu'une augmentation réelle de la traite, pourrait également expliquer, comme dans le cas des Jeux olympiques d'Athènes, la hausse des cas de traite enregistrée par les services policiers[178]. Sur le site Global Initiative to Fight Human Trafficking des Nations unies, un article sur la traite critique ainsi les méthodes de collecte de données pour mesurer la recrudescence de la traite des personnes pendant le Super Bowl :

« Les chiffres proposés par d'innombrables médias qui diffusent l'histoire chaque année sont trompeurs. En effet, les chiffres liés aux arrestations sont collectés au cours d'une initiative de plusieurs semaines qui implique une coalition nationale des forces de l'ordre dans toutes les villes du pays, et pas seulement dans la ville hôte du Super Bowl. Le caractère unique de cette vaste initiative se traduit par le fait qu'il n'y a aucun autre effort de collaboration de ce type au cours des autres mois de l'année. Par conséquent, lorsque les chiffres stupéfiants liés aux arrestations sont publiés, il n'y a aucun moyen de déterminer dans quelle mesure une augmentation s'est réellement produite[179]. »

7.2. Connaître les victimes : la nécessité d'aller au-delà des données policières

Ces données institutionnelles de la police sont par ailleurs difficiles à comparer d'une année à l'autre, puisqu'il existe de nombreuses méthodes pour les comptabiliser. Le directeur du Centre canadien de la statistique juridique précise à ce sujet qu'il est difficile de déterminer si une augmentation signifie une augmentation réelle du nombre de victimes ou si c'est une « simple indication du fait que les services policiers et les autorités sont mieux outillés pour détecter et rapporter ce type d'incidents[180] ».

Comme le rappelle un témoin du Comité permanent de la justice et des droits de la personne[181], les données policières sont également limitées par rapport à ce qu'elles nous apprennent, par exemple au sujet des conséquences de la traite pour les victimes.

Un grand nombre d'observatrices et d'observateurs sur le terrain dénoncent ainsi le fait qu'on ne s'appuie que sur des données dites officielles, soit celles de la police, pour déterminer les contours d'un phénomène social. Parallèlement à un appel à mieux connaître les formes que prend la traite, quitte à délaisser les estimations chiffrées, les chercheuses et chercheurs rappellent l'importance « d'être rigoureux et de fournir des comptes rendus soignés des expériences de ces réalités[182] ».

Les victimes de la traite prennent rarement la parole, et on s'intéresse peu à elles au-delà de leur statut de victimes de la traite[183]. Elles sont invisibles et invisibilisées bien qu'elles soient au cœur des discours et des luttes contre la traite. Conséquemment, leurs perspectives sont absentes des débats et des politiques publiques élaborées et mises en œuvre.

Dans le cadre de la Commission sur l'exploitation sexuelle des mineurs qui s'est déroulée à la fin de 2019 et au début de 2020, les sources citées pour appuyer les constats émis sur l'exploitation sexuelle des mineur.es proviennent de plans d'action fédéral ou provinciaux, de rapports de commissions parlementaires sur l'exploitation sexuelle des enfants[184], la traite des personnes[185] ou les violences sexuelles[186], ainsi que de rapports de police portant principalement sur la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle et sur le proxénétisme de femmes mineures ou majeures[187]. Ces rapports policiers sont basés sur les données des dossiers d'enquête. La Commission n'a consulté aucune association de jeunes et aucun.e jeune n'est venu.e témoigner. Des organismes ou des personnes qui ont témoigné ou sont intervenus dans les journaux ont dit regretter le fait que le portrait dressé des victimes soit le reflet des données policières[188]. Un organisme témoin lors de la Commission a

également déploré que les études existantes se concentrent sur des populations de jeunes ayant tous et toutes le même profil, réduisant ainsi les possibilités d'entendre des parcours et des discours différents[189]. Par exemple, on ne sait pas comment les femmes mineures, au Québec, interprètent et vivent l'investissement policier et politique visant à lutter contre l'exploitation sexuelle des mineur.es.

7.3. Les conséquences : des actions mal ciblées ?

Un grand nombre d'experts et d'expertes affirment que les estimations exagérées du phénomène de la traite ont pour effet d'affaiblir les politiques publiques de lutte contre la traite et de les rendre inefficaces[190]. En effet, « dans la mesure où la réglementation et le gouvernement dépendent de ce que les données quantitatives rendent visible, ces glissements ont des conséquences sur les pratiques de la gouvernance internationale[191] ».

De plus, les chiffres alarmistes et la politisation marquée du phénomène auraient engendré une inflation des investissements, alors que « les enjeux relatifs à la traite se sont progressivement constitués en un marché — très compétitif — de savoirs et savoir-faire, de positionnements normatifs et de financements[192] ».

Dans une recherche pancanadienne sur les services destinés aux victimes de la traite, les répondant.es d'organismes ont affirmé craindre que beaucoup d'énergie et d'argent soient mis sur le phénomène de la traite, bien que cet enjeu ne représente pour eux et elles qu'une partie des problèmes sociaux sur lesquels ils doivent intervenir. Autrement dit, ils et elles craignent que « l'attention et les énergies consacrées à la traite des personnes [monopolisent] des ressources tout aussi nécessaires au travail essentiel [...] sur d'autres questions sociales[193] ».

En effet, comme le rappelle la Fondation canadienne des femmes, le vocabulaire et l'imagerie de la traite à des fins d'exploitation sexuelle ne sont pas toujours utilisés par les organismes et les groupes de femmes qui offrent des services à des femmes sur le terrain : « l'utilisation du terme "traite" peut convenir aux organismes seulement lorsqu'ils demandent du financement[194] ».

Qui plus est, ces représentations normatives de la traite et du profil des victimes sont utilisées par les bailleurs de fonds dans les appels d'offres. Elles incitent les organismes à ne mentionner que les cas des victimes qui correspondent le plus aux profils recherchés, voire aux représentations médiatiques des victimes qui faussent le portrait de ce phénomène et des formes qu'il prend[195].

Les organismes que nous avons rencontrés expriment ces contraintes qui concernent, à divers degrés, le fonctionnement actuel du financement du secteur communautaire[196]. Certain.es intervenant.es affirment effectivement que les victimes de traite attendues ne sont pas toujours visibles dans leur structure : « dans nos rapports, on fait des cases parce qu'ils en ont besoin pour faire des statistiques, mais dans la violence tout est imbriqué et mélangé ». Pour l'intervenante de cet organisme, ces questions sont difficiles à aborder, mais il existe une réelle volonté de classer les types de violences vécues par les femmes selon les explications qu'elles en donnent (org. 4). C'est pourquoi un autre organisme, dont la mission n'est pas liée à la traite des personnes, s'est quand même inscrit au Répertoire mondial de l'esclavage moderne : « On n'est pas un organisme identifié pour la traite, ce n'est pas notre mission. Mais comme on aide les femmes en difficulté, ça peut être une difficulté » (org. 5).

Les besoins de services des victimes de la traite se recoupent et peuvent être similaires à ceux d'autres populations ayant vécu des abus ou d'autres formes d'exploitation. Des recherches montrent régulièrement qu'au Canada, les personnes victimes de traite n'ont pas accès au logement, aux services de santé, à des mécanismes de protection contre d'éventuelles représailles[197].

Plusieurs intervenant.es estiment que l'aide aux victimes souffre d'un manque de financement, au profit des activités de répression : les États sont prompts à réprimer les actes des personnes responsables à priori de la traite des personnes, mais les actions pour offrir aux femmes d'autres perspectives d'emploi et de meilleures conditions de vie ne suivent pas[198].

De fait, hormis les campagnes de sensibilisation et les services qu'offrent les organismes communautaires aux victimes, la première réponse des gouvernements a été la mise en place d'opérations policières. La qualification criminelle de la traite et du trafiquant a transformé un problème qui tire son origine dans les discriminations systémiques dont sont victimes les femmes (violence, pauvreté, précarité économique) en des problèmes de sécurité aux frontières et d'immigration[199]. Et même si, effectivement, la traite des personnes est un acte de violence à plusieurs égards, un acte criminel, l'encadrement légal actuel « remédie à ses conséquences » sans toutefois en aborder les causes[200].

Plusieurs expert.es du domaine estiment qu'il est temps de développer des réponses à la traite des personnes qui ne s'inscrivent pas dans un cadre criminel. En instaurant un régime de protection des droits des personnes, et particulièrement des droits des migrant.es, il est possible de développer des politiques pouvant à la fois réduire la traite et prévenir les violations des droits de la personne et du travail qui affligent trop souvent les travailleuses et travailleurs migrants.

7.4. Questionner l'approche de lutte contre la criminalité et dénoncer la répression policière

Dès sa création, le protocole de Palerme est présenté comme un pas important de la communauté internationale pour combattre le crime organisé transnational. Dès son adoption, il place la question de la traite des personnes en haut du programme politique en instaurant la collaboration transfrontalière et la protection des personnes[201]. Cependant, dès sa ratification, il est fortement critiqué en raison de son inscription au sein d'une logique répressive[202]. Le protocole est en effet une annexe de la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée, qui a pour objectif la coopération internationale des autorités policières et judiciaires contre la criminalité transnationale organisée. Or, le protocole de Palerme n'est pas le seul protocole ajouté à cette convention. En effet, un deuxième protocole, le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, vise à enrayer le passage clandestin des migrant.es.

Bien qu'il soit commun d'affirmer que la traite des personnes et le passage clandestin (et, de façon générale, toute immigration dite illégale) sont des phénomènes distincts et fondamentalement différents, il demeure qu'en pratique, ces situations sont souvent liées et confondues[203]. Au Canada, il semble qu'il n'est pas rare que des cas de travail forcé soient considérés comme des cas d'immigration illégale[204].

La convention et ses protocoles associés sont orientés vers la lutte contre la criminalité organisée transnationale, essentiellement la poursuite des trafiquants, au détriment de mécanismes coercitifs permettant d'assurer l'identification et la protection des victimes. D'après un organisme qui travaille auprès de personnes réfugiées, le vrai problème, dans les cas de traite à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail forcé, est l'absence chez les femmes d'un statut légal. Les plus vulnérables face à la traite et à toute autre forme d'exploitation sont les femmes racisées n'ayant pas de statut légal au Canada.

Plusieurs organismes regrettent que le discours soit décalé par rapport aux réalités du terrain. Ils observent plusieurs cas de personnes ayant un statut précaire parmi les personnes exploitées : l'exploitation concerne souvent les conditions de travail (org. 13, 14). Celles-ci ne sont pas respectées et les femmes peuvent également être victimes d'exploitation sexuelle. En ce qui concerne la législation, plusieurs vides juridiques rendent difficile la défense des droits des femmes plus vulnérables, même lorsqu'elles sont reconnues par ce même système comme des victimes.

C'est pourquoi plusieurs organismes ont signé une pétition pour que les victimes de la traite aient droit à l'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC)[205].

Cette inscription dans un cadre juridique et politique de lutte contre la criminalité plutôt que dans un cadre de protection des droits a d'importantes conséquences sur la protection des victimes de la traite et sur l'ensemble des personnes marginalisées. Dans ce contexte, le double mandat policier de répression des trafiquants de migrant.es et de protection des victimes peut sembler paradoxal, voire dangereux[206].

Les interventions policières pour lutter contre la traite des personnes lors des événements sportifs mènent également à l'arrestation et à la criminalisation de femmes qui ne sont pas des victimes de traite. De manière générale, la présence accrue des forces policières dans les rues lors de ces événements peut être la source de harcèlement, de discrimination et de marginalisation des travailleuses et travailleurs du sexe, des femmes en situation d'itinérance, des consommatrices et consommateurs de drogues et de toute autre personne ciblée par le profilage policier dans l'espace public. Ces actions ont pour effet de les rendre plus vulnérables aux divers abus.

Les estimations souvent exagérées et alarmistes du nombre de victimes sont pour beaucoup une façon d'instrumentaliser le phénomène de la traite afin de justifier un renforcement des contrôles migratoires et des actions policières dirigées vers l'industrie du sexe et les populations marginalisées en général. Ces estimations qui, nous l'avons vu, sont basées sur des estimations et des mythes concernant la traite des personnes, le travail du sexe et les migrations, selon des organismes canadiens de défense des droits des personnes marginalisées, « augmentent la surveillance des communautés marginalisées et créent des obstacles qui empêchent les travailleuses et les travailleurs du sexe d'être écoutés et d'avoir accès à du soutien et à des services[207] ».

Le vocable de « traite des personnes », régulièrement remplacé par celui d'« esclavage moderne » ou décliné sous la forme de la rhétorique du diable[208], perpétue ce récit principal : « Invoquer le langage de l'esclavage a également contribué à mettre fin au débat politique concernant les contrôles étatiques de plus en plus sévères et violents sur la mobilité humaine, et souvent aussi sur les travailleurs du sexe. Parce qu'une fois que vous dites "Nous faisons x, y ou z pour éradiquer la traite des esclaves", qui peut discuter avec vous ? Si c'est de l'esclavage, même les réponses les plus draconiennes semblent

justifiables[209]. » La lutte contre la traite des personnes et contre l'exploitation sexuelle de même que contre la menace terroriste permet, au nom de la sécurité publique, la mise en place d'importants appareils policiers et étatiques. Bien que l'accent soit largement mis sur la protection des victimes, le discours du danger, et donc de la répression, se renouvelle sans cesse[210].

L'argument de la protection de potentielles victimes de traite servirait un objectif de contrôle migratoire plus serré et de contrôle de la migration irrégulière. La mobilisation autour de la traite lors des événements sportifs renforce la surveillance aux frontières, participe à un profilage sexiste et racial des migrant.es, et entraîne l'expulsion de certaines personnes racisées[211].

Dans leur recherche sur les actions policières de lutte contre la traite durant la Coupe du monde de la FIFA de 2006, les autrices Sanja Milivojevic et Sharon Pickering ont observé que la panique morale qui accompagne la lutte contre la traite a des effets concrets de contrôle des frontières et des corps : « Ce qui ressort de notre examen sur la panique morale entourant le trafic sexuel pendant la Coupe du monde, c'est que ce [...] ne sont pas seulement les agents qui patrouillent la frontière physique, mais aussi les agents (hommes et femmes) qui patrouillent les frontières morales autour de l'acceptabilité du travail du sexe[212]. »

C'est ce qu'a également relevé le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations unies dans une de ses observations sur les raids des unités antitraite : « Le Comité est aussi préoccupé par la persécution des femmes prostituées du fait des mesures prises pour s'attaquer à la traite telles que des opérations de raid et de sauvetage[213]. » Le Groupe d'experts sur la traite des êtres humains de la Commission européenne affirme également que, « voulant sauver des "femmes étrangères" de l'exploitation sexuelle, les services de police de Berlin et d'autres villes hôtes ont énergiquement ciblé des travailleuses du sexe, ont fait des descentes dans des bordels [...] et des clubs de sexe et ont augmenté les vérifications dans les bordels et d'autres établissements[214] ».

Ces descentes et ces interventions n'ont toutefois pas permis d'obtenir la preuve que la traite des personnes avait cours. En d'autres mots, comme l'a fait remarquer le Groupe d'experts sur la traite des êtres humains de la Commission européenne, toutes les activités liées à la Coupe du monde ou à d'autres événements du genre ne devraient pas être mal interprétées ou utilisées pour discriminer les personnes prostituées ou les marginaliser davantage, ce qui les rend plus vulnérables à la traite et à d'autres types d'abus. Ces interventions menées dans le cadre de grands événements sont ponctuelles. Elles instaurent toutefois toutes sortes de précédents, ce que Lancaster appelle des « résidus de lois et de structures[215] » qui restent en place et sont utilisés pour d'autres fins. Dans le cas de la Coupe du monde de soccer de 2014 à Rio de Janeiro, des chercheuses et chercheurs ont démontré que la panique sexuelle autour de l'événement avait servi à pousser les populations « problématiques » hors des quartiers embourgeoisés et avait augmenté les contrôles pour renforcer cette ségrégation, alors qu'on clamait vouloir protéger et défendre les droits des personnes[216].

Une des voies pour transformer les approches policière et judiciaire de la traite des personnes est ainsi de reconnaître leurs effets sur ces groupes de personnes qui, paradoxalement, sont perçues comme les premières victimes. Il convient également de reconnaître que la lutte contre la traite n'est pas une lutte contre le travail du sexe et qu'il est essentiel de se questionner sur l'existence du travail forcé à Montréal.

7.5. Au-delà de la traite à des fins d'exploitation sexuelle : reconnaître les différentes formes de traite des personnes

Lors de la reprise des débats autour de la création d'un cadre législatif international sur la traite des personnes dans les années 1990, plusieurs institutions nationales et internationales ont défendu l'idée que la traite des personnes prenait plusieurs formes et qu'elle concernait plus de personnes. C'est à la suite de la publication du document *Trafficking in Human Beings: Implications for the OSCE* que s'est amorcée véritablement une réflexion sur la traite des personnes à des fins de travail forcé, lors de l'adoption du protocole de Palerme[217].

La traite à des fins d'exploitation sexuelle est encore quasi exclusivement celle qui est reconnue au Canada. Par contre, de plus en plus de voix se font entendre pour que soient reconnues d'autres formes de traite[218] : « Il est à présent largement reconnu qu'une proportion importante et apparemment croissante du nombre de cas de traite des personnes concerne la traite à des fins d'exploitation par le travail ou de travail forcé [...]. Pourtant, par rapport à la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle, le travail forcé reçoit encore relativement peu d'attention [...][219]. »

Considérer la traite des personnes comme un phénomène unique et uniforme dans les politiques publiques ou, comme nous l'avons vu, dans les statistiques masque certains aspects spécifiques et distincts des autres formes de traite. De la même façon, cela affaiblit les objectifs des politiques publiques et leur capacité à prévenir et éradiquer les différentes formes de traite[220]. Les dissensions politiques autour de la définition de la traite ont par ailleurs entraîné l'assimilation juridique de la traite des personnes à l'exploitation sexuelle, ce qui a également des conséquences sur l'application et l'interprétation du Code criminel[221]. Cet outil au centre des luttes internationales s'avèrerait inefficace à poursuivre les responsables de traite des personnes.

Dès l'adoption du protocole de Palerme, il a été relevé que le fait de confondre la traite des personnes avec le travail du sexe, en plus d'ignorer toute autre forme d'exploitation, aurait des répercussions non seulement sur la sécurité des travailleuses du sexe, mais aussi sur celle des hommes victimes de traite[222].

L'attention quasi exclusive des gouvernements, de nombreux organismes sur le terrain et des forces policières envers la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle est évidente lorsque l'on pense au GP. La traite à des fins de travail forcé n'est jamais mentionnée, ni même envisagée, alors que celle-ci concerne également les femmes et Montréal. À Montréal, des organismes montrent du doigt les agences de placement qui ramassent en autobus les travailleuses pour les emmener travailler comme préposées aux bénéficiaires ou dans des manufactures, en particulier dans les usines de textile (org. 13).

La majorité des organismes que nous avons rencontrés, et particulièrement ceux concernés par le travail forcé et les femmes migrantes et sans statut, estiment que la traite des personnes doit également être comprise « avant tout comme une situation de précarité qu'il faut contrecarrer, parce que c'est elle qui peut mener à une situation de traite. [Sur le plan] international, c'est un enjeu. Il est possible de lutter contre la traite des femmes migrantes en leur donnant un statut légal [...] [L]a traite est située au sein d'un spectre d'exploitations. La violation des droits humains concerne à la fois l'exploitation sexuelle, la discrimination, le harcèlement, le renvoi pour cause de grossesse, le traitement inégal, la violation du Code criminel, etc. » (org. 14).

7.6. La traite à des fins d'exploitation sexuelle et les violences sexuelles

L'amalgame entre traite des femmes, exploitation sexuelle et industrie du sexe invisibilise toute autre forme de traite des personnes. Il invisibilise aussi la violence politique et institutionnelle que vivent les travailleuses du sexe.

« Ce qu'on sait, [...] à un niveau plus général en dehors de la loi, au niveau social, c'est que la traite humaine, on pourrait la définir comme un argument, un concept utilisé pour justifier l'oppression envers les travailleuses du sexe et la haine envers les travailleuses du sexe, et [pour] infantiliser les travailleuses du sexe et essayer de faire en sorte que notre voix et notre propre interprétation de nos vies [soient] considérées [comme] invalides » (org. 17).

Les organismes qui travaillent avec les travailleuses du sexe, notamment les travailleuses trans, ont abordé les agressions sexuelles dont elles sont victimes plutôt que les situations d'exploitation sexuelle, parce que « les travailleuses du sexe trans n'évoquent pas de vécu d'exploitation sexuelle, elles gardent tout l'argent qu'elles gagnent » (org. 18).

Le manque de reconnaissance des violences sexuelles que vivent les travailleuses du sexe et la compréhension de leur vécu dans les seuls termes de l'exploitation sexuelle limitent leur capacité à faire valoir leurs droits. Lorsque l'une d'entre elles porte plainte, « que ce soit [pour] une agression sexuelle qu'elle a vécue, que ce soit [parce] qu'elle se fait harceler par quelqu'un qui veut l'extorquer, qu'elle ait un conjoint violent [...] [Ce n'est] pas un profil type, pas une histoire où on peut dire "cette histoire-là, elle est étiquetée 'traite humaine'". C'est n'importe quoi. Ça peut être des problèmes dans la vie personnelle, un problème avec un collègue de travail, un patron, ou peu importe. Tu sais, tout ça, ça s'en va dans la même enveloppe [...] [L]a réponse des policiers et du système criminel était de les identifier comme traite humaine, proxénétisme, même si ce qu'elle a vécu, ce n'est pas ça. [...] [P]arfois, il y a des femmes dans notre communauté qui vont utiliser ce système-là, parce que ça va les aider à arriver à leurs fins, par exemple de ne plus avoir cette personne-là dans leur vie » (org. 17).

Pour les organismes qui travaillent avec les travailleuses du sexe, il est essentiel de reconnaître que, « lorsqu'une travailleuse du sexe est violée, c'est un viol, et quand une travailleuse du sexe est agressée, c'est une agression » (org. 16).

Les violences que vivent les travailleuses du sexe ne se résument pas à l'exploitation sexuelle sur le terrain, et « c'est ce qui est compliqué, parce qu'on a les femmes qui font le travail du sexe sur la rue, qui peuvent être contraintes ou non. Plusieurs ne le sont pas, mais elles le sont d'une autre façon parce qu'elles sont dépendantes. Elles sont polytoxicomanes. Parfois, ta contrainte la plus importante, c'est la dépendance. Leurs âges varient entre 30 et 50 ans » (org. 20).

Les organismes qui travaillent auprès des femmes migrantes, particulièrement, aimeraient également que soient reconnues les situations de violence sexuelle qui ne relèvent pas de la traite à des fins d'exploitation telle que celle-ci est définie. Plusieurs femmes dans des situations de travail forcé ou d'exploitation au travail sont également victimes de violences sexuelles de la part de leurs employeurs ou de leurs collègues. Leur statut d'immigration précaire et leur situation économique de façon plus large les contraignent au silence. Quand il s'agit de traite des personnes, l'exploitation sexuelle et le travail forcé sont souvent entremêlés. Par exemple, les femmes qu'on fait venir au Canada comme travailleuses domestiques vivent à la fois du travail forcé et, souvent, de l'exploitation sexuelle (org. 4, 14, 16).

CONCLUSION

La traite des personnes peut prendre plusieurs formes : le travail forcé, l'exploitation sexuelle, la servitude domestique, le trafic d'organes ou le mariage forcé. C'est principalement l'exploitation sexuelle qui monopolise la plus grande partie des efforts déployés dans la lutte contre la traite. L'adoption du protocole de Palerme est en effet le résultat d'importantes luttes féministes coordonnées sur le plan international par des organismes féministes internationaux. Ces derniers ont monopolisé les débats sur les termes de la définition de la traite en raison d'interprétations divergentes de ce en quoi consistent la traite à des fins d'exploitation sexuelle, l'exploitation sexuelle et le travail du sexe.

En conséquence, la définition du phénomène, pourtant enchâssée dans une convention internationale, reste floue et est matière à de multiples interprétations. De fait, certains groupes, organismes et institutions font s'équivaloir traite des personnes, traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle, exploitation sexuelle et travail du sexe. Plusieurs autres rappellent toutefois que la traite est une exploitation caractérisée par la contrainte, par une coercition telle que la victime pourrait craindre pour sa sécurité. Pour eux, il est important de distinguer les expériences des travailleuses du sexe et de défendre leurs droits.

Dès lors, l'utilisation d'un terme plutôt que d'un autre traduit une posture précise. Au Québec, la signification sociale et légale de « l'exploitation sexuelle » a également évolué dans un contexte d'interprétations polarisées des problématiques de la traite des personnes et du travail du sexe. Ainsi, depuis les années 1980, les formes que prennent les situations d'exploitation sexuelle se sont considérablement modifiées. Saisir cette évolution est important pour comprendre ce que signifient actuellement la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle et l'exploitation sexuelle pour les organismes et les institutions que nous avons rencontrés.

Il est établi dans la littérature scientifique que la question de l'augmentation de la traite des femmes dans le cadre des événements sportifs n'a pas trouvé de réponse claire. Les recherches sur le sujet dressent un portrait partiel du phénomène lors des grands événements et leurs conclusions sont souvent contradictoires.

Les entretiens que nous avons réalisés révèlent que la définition du phénomène de la traite n'est pas comprise de façon uniforme et qu'il y a d'importantes variations dans l'interprétation de la définition de la traite des personnes. Plusieurs organismes estiment également que la traite des personnes n'est pas seulement une question d'exploitation sexuelle et qu'il est urgent de considérer également l'existence du travail forcé.

Finalement, la majorité des organismes affirment ne pas être en mesure de démontrer une augmentation particulière des cas de traite à des fins d'exploitation sexuelle durant le GP.

Ce constat doit se comprendre dans un contexte où les spécialistes et l'ensemble des instances qui comptabilisent les victimes de traite s'accordent pour affirmer que l'on sait encore peu de choses sur les parcours et les profils des victimes. La traite des personnes est un phénomène caché et criminalisé et sa définition ne fait pas consensus. Ainsi, bien qu'il existe de nombreuses estimations, celles-ci dressent un portrait plus impressionniste que réel du phénomène sur les plans mondial et national.

Les victimes au cœur des actions de lutte contre la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle lors du GP prennent souvent le visage d'une femme jeune, la plupart du temps blanche, fugueuse des centres jeunesse. Ces représentations étriquées et erronées des victimes résument difficilement les enjeux de la traite des personnes et de l'exploitation sexuelle à Montréal.

Enfin, de nombreux écrits avancent que les estimations exagérées du phénomène de la traite, tout comme l'amalgame entre l'exploitation sexuelle et le travail du sexe, aboutissent à des actions, notamment policières, qui ont des conséquences néfastes sur des groupes de femmes, dont les femmes dans l'industrie du sexe, les femmes autochtones et les femmes migrantes.

Plusieurs dénoncent les actions de lutte contre la traite des personnes pendant le GP, car elles ont des conséquences importantes sur le sentiment de sécurité des femmes. Nombre d'entre elles, surveillées à outrance, sont victimes de harcèlement policier, de profilage ou de répression.

Cette instrumentalisation politique de la traite des personnes et particulièrement de la traite à des fins d'exploitation sexuelle est un frein au développement des connaissances sur les phénomènes de traite des personnes et empêche de cibler les véritables enjeux de la sécurité des femmes pendant le GP.

Des organismes dont la mission ne porte pas sur la traite des personnes ou l'exploitation sexuelle ont spontanément abordé la diminution du sentiment de sécurité des populations qu'ils reçoivent et le harcèlement dont elles peuvent être victimes lors de la semaine du GP. Ces personnes ne se sentent pas en sécurité dans les zones GP. C'est le cas des personnes 2ELGBTQQIA, en particulier les jeunes et les personnes trans, qui diminuent alors, pendant la semaine de l'événement, leur fréquentation du centre-ville.

Les femmes qui travaillent dans l'industrie touristique racontent également que leurs conditions de travail pendant le GP les exposent au harcèlement et à des violences sexuelles plus fréquentes. La sécurité et le sentiment de sécurité de ces femmes pendant le GP seront l'objet de notre deuxième avis sur le GP.

RECOMMANDATIONS

Le mandat accepté par les membres du CM stipule que, « quoique votre avis s'adressera à l'administration municipale, vous pourrez faire des recommandations pouvant toucher d'autres ordres de gouvernement, d'autres organismes ou encore l'industrie du tourisme ».

Mentionnons également qu'il est précisé dans ce mandat que l'administration municipale se chargera de transmettre nos recommandations.

Dans ce contexte, le CM a formulé 23 recommandations à la Ville de Montréal, dont 1 qui s'adresse également au gouvernement du Canada.

Recommandations à la Ville de Montréal et à plusieurs de ses instances pour orienter les interventions de la Ville sur la traite des personnes

Intervenir au niveau municipal sur la traite des personnes

R1 Que la Ville de Montréal reconnaisse l'existence de la traite des personnes sur son territoire.

a) Que la Ville de Montréal adopte une définition large de la traite qui comprend l'exploitation aux fins de travail forcé et d'exploitation sexuelle ou familiale, et la traite nationale ou internationale impliquant des personnes mineures ou majeures (le mariage forcé, la servitude domestique ou l'adoption, par exemple).

b) Que la Ville de Montréal reconnaisse la différence entre la traite à des fins d'exploitation sexuelle, l'exploitation sexuelle et le travail du sexe.

c) Que la Ville de Montréal reconnaisse que les différentes formes de traite peuvent être parfois distinctes, parfois liées ou concomitantes.

R2 Que la Ville de Montréal diffuse cette position auprès des partenaires identifiés (SPVM, gouvernements provincial et fédéral, Tourisme Montréal, services municipaux concernés) et interpelle les secteurs concernés (industrie touristique, organismes communautaires, etc.).

R3 Que la Ville de Montréal participe à déconstruire les mythes autour de la traite des personnes dans toutes ses actions lors des grands événements touristiques, y compris le Grand Prix de Formule 1, notamment en ce qui concerne la sécurité urbaine. Qu'elle le fasse en publiant et en diffusant des documents de sensibilisation notamment antiracistes et antisexistes, et en veillant à ne pas utiliser des images et représentations stéréotypées et monolithiques de la traite.

R4 Que la Ville de Montréal fasse des représentations auprès du gouvernement provincial pour réformer la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, afin que les victimes de traite des personnes puissent en bénéficier.

Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et Ville de Montréal

R5 Que le SPVM et la Ville de Montréal reconnaissent que les pratiques des équipes policières qui interviennent sur la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle et sur l'exploitation sexuelle, particulièrement les services d'enquête criminelle, ont des effets discriminatoires sur plusieurs groupes de la population dont les travailleuses et travailleurs du sexe, les femmes autochtones et les personnes consommatrices de substances psychoactives.

R6 Que le SPVM et la Ville de Montréal organisent, dans le cadre de leurs actions contre la traite des personnes, des formations annuelles obligatoires sur les formes que peut prendre le travail forcé, formations qui seront basées sur des témoignages de personnes victimes de travail forcé. Que ces formations soient offertes à tout le personnel, notamment les enquêtrices et les enquêteurs.

R7 Que le SPVM et la Ville de Montréal documentent le profil (genre, âge, origine ethnique) des personnes interpellées, arrêtées ou secourues et le type d'interventions réalisées par les forces de police présentes lors de chaque Grand Prix de Formule 1. Les forces de police présentes sont notamment les Brigades des espaces publics, la section Antiterrorisme et mesures d'urgence, les polices de quartier, la section Éclipse, le Groupe tactique d'intervention, la Sûreté du Québec et la Gendarmerie royale du Canada.

a) Que le SPVM et la Ville de Montréal rendent le rapport public six mois après la fin de l'événement.

R8 Que le SPVM et la Ville de Montréal cessent de cibler les travailleuses et travailleurs du sexe, notamment les travailleuses du sexe migrantes ou à statut précaire, lors des opérations policières contre la traite des personnes et l'exploitation sexuelle durant le Grand Prix de Formule 1 et tout au long de l'année.

R9 Que le SPVM et la Ville de Montréal élaborent un plan d'action pour encadrer les interventions policières dans l'industrie du sexe en consultant les femmes qui font ou ont fait partie de cette industrie.

R10 Que le SPVM et la Ville de Montréal mettent en place un mécanisme spécifique de traitement des plaintes des travailleuses et travailleurs du sexe envers la police.

R11 Que le SPVM et la Ville de Montréal priorisent le développement et le maintien d'une expertise interne vis-à-vis des Autochtones à Montréal, en procédant à l'embauche de personnes autochtones au SPVM, notamment des agent.es de liaison et des enquêteurs et enquêtrices au sein des services d'enquête criminelle.

Intervenir dans une optique collective et communautaire sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle

R12 Que la Ville de Montréal, dans une perspective de prévention et d'accompagnement, offre un soutien financier récurrent aux organismes de travail de rue qui détiennent des expertises ou développent des initiatives touchant les communautés autochtones et les personnes 2ELGBTQQIA et qui sont en mesure de travailler avec ces communautés.

R13 Que la Ville de Montréal mette sur pied un comité de concertation sur le travail du sexe qui rassemble des parties prenantes afin d'améliorer la sécurité et la santé des travailleuses du sexe et de prévenir la traite à des fins d'exploitation sexuelle.

a) Que la Ville de Montréal s'assure que ce comité est mis sur pied avec des travailleuses du sexe, des personnes mineures qui ont été ou sont dans l'industrie du sexe et des victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, et qu'il veille à leur inclusion.

R14 Que la Ville de Montréal élabore une stratégie municipale qui adopte une approche « par et pour » sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle et sur l'exploitation sexuelle. Qu'elle le fasse en invitant les différentes parties prenantes des milieux communautaires, de la sécurité publique, de la santé publique et du réseau de la santé et des services sociaux à participer à la réflexion.

R15 Que la Ville de Montréal fasse preuve de leadership et aboutisse à une entente avec le SPVM, la Sûreté du Québec et la Gendarmerie royale du Canada pour cesser de signaler les personnes sans statut d'immigration, notamment les femmes, à l'Agence des services frontaliers du Canada, qui va les détenir et les expulser.

Prévention et facteurs de protection

Hébergement de courte durée et logements sociaux

R16 Que la Ville de Montréal, en partenariat avec les instances appropriées, soutienne, par un financement récurrent et adéquat, des lieux d'hébergement de jour et de nuit pour les femmes autochtones, les personnes 2ELGBTQQIA et les personnes consommatrices de substances psychoactives dans lesquels la consommation de substances psychoactives est autorisée (« wet shelter »), et ce, dans une optique de réduction des méfaits et de prévention de la traite à des fins d'exploitation sexuelle.

R17 Que la Ville de Montréal crée un programme de soutien financier pour des projets d'hébergement avec encadrement communautaire pour des séjours de courte durée (de quelques semaines à quelques mois) destinés aux jeunes en situation précaire temporaire.

R18 Que la Ville de Montréal finance le développement de logements sociaux culturellement adaptés aux personnes autochtones et que ces projets soient conçus et développés en partenariat avec elles.

Consulter et mener des recherches dans une perspective de prévention de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle

R19 Que la Ville de Montréal s'assure que les politiques, plans d'action ou programmes qu'elle finance ou met en œuvre et qui abordent la traite des personnes mineures ou majeures à des fins d'exploitation sexuelle soient l'objet de consultations auxquelles participent des représentant.es de chaque groupe de personnes concerné.

a) Que la Ville de Montréal s'assure que le droit des jeunes d'être consulté.es[223] est respecté.

b) Que la Ville de Montréal s'assure que le contenu des politiques, plans d'action et programmes intègre les recommandations des personnes concernées.

R20 Que la Ville de Montréal rémunère toutes les personnes marginalisées qui participent à des consultations ou à des comités de travail, notamment les victimes d'exploitation sexuelle, les travailleuses du sexe, les personnes trans migrantes et les personnes consommatrices de substances psychoactives, ainsi que les organismes communautaires qui les représentent.

R21 Que la Ville de Montréal, en collaboration avec le gouvernement du Québec, Tourisme Montréal, les sociétés de développement commercial et tout autre partenaire pertinent, documente l'existence du travail forcé dans l'industrie touristique.

R22 Que la Ville de Montréal finance une recherche sur les impacts de la prise en charge policière de la sécurité sur les femmes lors des événements de grande importance qui se déroulent dans l'espace public montréalais.

a) Que la Ville de Montréal rende le rapport public six mois après la fin de l'événement.

Recommandation à la Ville de Montréal et au gouvernement du Canada à mettre en œuvre dès le Grand Prix de Formule 1 de 2021

R23 Que la Ville de Montréal et le gouvernement fédéral, dans l'optique de respecter les engagements internationaux du Canada quant à la protection des victimes de traite des personnes, attribuent des budgets pérennes aux organismes communautaires de défense des droits des personnes migrantes sans statut ou à statut précaire d'immigration et de défense des droits des personnes autochtones afin d'assurer leur stabilité et l'efficacité des services qu'ils offrent à ces populations.

ANNEXES





ANNEXE 1

PROFIL DES ORGANISMES

	MISSION/ MANDAT	CLIENTÈLE	Comité permanent de la justice et des droits de la personne	Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs	Campagnes de sensibilisation contre la traite durant le GP (« Acheter du sexe n'est pas un sport » [2016], « Un trop grand prix » [2017, 2018, 2019])	Consultation sur la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes	Existence de programmes spécifiques sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle ou l'exploitation sexuelle
ORG. 1	Lutter contre la traite des personnes (éducation et sensibilisation, services et programmes, action politique, recherche).	Toutes les victimes de la traite des personnes (défense de droits)	Non	Mémoire	2016	Oui	Programme Lueur (formations et outils sur la réalité de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle - destinés au milieu touristique)
ORG. 2	Éradiquer la traite humaine (recherche, lobbying, éducation et sensibilisation, hébergement et accompagnement des victimes).	Victimes de la traite (hébergement et accompagnement)	Témoin	Non	2016, 2017, 2018	Oui	Non

ANNEXE 1

PROFIL DES ORGANISMES

	MISSION/ MANDAT	CLIENTÈLE	Comité permanent de la justice et des droits de la personne	Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs	Campagnes de sensibilisation contre la traite durant le GP (« Acheter du sexe n'est pas un sport » [2016], « Un trop grand prix » [2017, 2018, 2019])	Consultation sur la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes	Existence de programmes spécifiques sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle ou l'exploitation sexuelle
ORG. 3	Concertation d'organismes et de personnes critiques de l'industrie du sexe (services aux femmes, action politique, sensibilisation et formation)	Femmes ayant un vécu en lien avec l'industrie du sexe et leurs proches (formations, ateliers, groupes de soutien, fonds de solidarité)	Témoin	Mémoire	2016, 2017, 2018, 2019	Oui	Campagne « 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes »
ORG. 4	Association de ressources d'hébergement pour femmes (soutient les ressources, les représente et défend leurs intérêts)	Femmes victimes de violence (hébergement, intervention)	Témoin	Non	Non	Oui	Campagne « 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes »

ORG. 5	Bâtir un avenir meilleur pour les femmes, les filles et leur famille (services directs, création d'outils, éducation et sensibilisation)	Les femmes, les filles et leur famille (activités, accompagnement, services résidentiels et d'employabilité)	Mémoire	Mémoire	2016, 2017, 2018, 2019	Oui	Programme Lueur (partenaire)
ORG. 6	Aide, soutien et accompagnement pour les femmes qui désirent quitter l'industrie du sexe sur le territoire de Montréal (services et sensibilisation)	Femmes victimes ou à risque d'exploitation sexuelle de 18 à 35 ans (hébergement, accompagnement direct, réintégration sociale)	Témoin	Non	Non	Non	Non
ORG. 7	Briser l'isolement des femmes (écoute et référence, activités, mobilisation)	Femmes	Non	Non	Non	Non	Non
ORG. 8	Travail de rue (prévention, présence et accompagnement)	Jeunes et personnes en difficulté (travail de rue)	Non	Non	Non	Non	Non

ANNEXE 1

PROFIL DES ORGANISMES

	MISSION/ MANDAT	CLIENTÈLE	Comité permanent de la justice et des droits de la personne	Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs	Campagnes de sensibilisation contre la traite durant le GP (« Acheter du sexe n'est pas un sport » [2016], « Un trop grand prix » [2017, 2018, 2019])	Consultation sur la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes	Existence de programmes spécifiques sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle ou l'exploitation sexuelle
ORG. 9	Services, information, programmes et ressources en défense des droits juridiques, sociaux et économiques des personnes migrantes	Personnes migrantes LGBTQ (demandeuses et demandeurs d'asile, réfugié.es, immigrant.es et personnes au statut indéterminé)	Non	Non	Non	Non	Non
ORG. 10	Intégration des familles, inclusion sociale et amélioration de la vie des Québécois.es d'origine haïtienne	Québécois.es d'origine haïtienne, communauté du quartier Saint-Michel (éducation, accueil, services)	Non	Mémoire	2018	Non	Programme Juste pour elles : *empowerment* et créativité pour jeunes filles de 10 à 17 ans (prévention de l'exploitation sexuelle et de l'hypersexualisation)

ORG. 11	Prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang (accueil, logement, soutien)	Personnes utilisatrices de drogues par injection et inhalation, travailleuses et travailleurs du sexe, personnes trans (site d'injection supervisé, travail de rue)	Non	Non	Non	Non	Non
ORG. 12	Promotion de comportements sécuritaires et des relations égalitaires, prévention des infections transmissibles sexuellement ou par le sang (éducation et prévention, intervention de proximité)	Jeunes et personnes ayant des comportements à risque (travail de rue)	Non	Mémoire	Non	Non	Projet SPHÈRES (partenaire) : accompagnement pour les jeunes (12-24 ans) victimes ou à risque d'exploitation sexuelle. Projet Satellite : ateliers ludiques pour les 12-25 ans visant à promouvoir les relations égalitaires et consensuelles et à prévenir l'exploitation sexuelle.

ANNEXE 1

PROFIL DES ORGANISMES

	MISSION/ MANDAT	CLIENTÈLE	Comité permanent de la justice et des droits de la personne	Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs	Campagnes de sensibilisation contre la traite durant le GP (« Acheter du sexe n'est pas un sport » [2016], « Un trop grand prix » [2017, 2018, 2019])	Consultation sur la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes	Existence de programmes spécifiques sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle ou l'exploitation sexuelle
ORG. 13	Défense des droits des immigrant.es dans leurs lieux de travail (promotion et éducation, mobilisation, accueil et référence)	Travailleuses et travailleurs immigrant.es	Non	Non	Non	Non	Non
ORG. 14	Défense des droits des réfugié.es et d'autres migrant.es vulnérables (mise en réseau, information, sensibilisation)	Personnes réfugiées et migrantes vulnérables (défense des droits)	Mémoire	Non	Non	Oui	Campagne contre la traite des personnes « Parce que je suis un être humain » (2019)

ORG. 15	Représenter et défendre les intérêts des femmes autochtones, de leur famille et de leur communauté (défense des droits, éducation, outils et programmes).	Femmes des Premières Nations du Québec et femmes autochtones vivant en milieu urbain (services directs)	Non	Mémoire	Non	Oui	Programme Lueur (partenaire). Campagne contre les violences sexuelles « On guérit ensemble ».
ORG. 16	Contrer les formes de violence vécues par les femmes (aide directe, sensibilisation et prévention, défense des droits).	Adolescentes et femmes survivantes de violences et d'agression sexuelle (écoute, suivi, accompagnement)	Témoin	Non	2016, 2017, 2018	Non	Non
ORG. 17	Améliorer la qualité de vie des travailleuses et travailleurs du sexe (sensibilisation et éducation, services et soutien).	Travailleuses et travailleurs du sexe	Témoin	Présentation	Non	Oui	Campagne « Contre l'exploitation, contre la prohibition »

ANNEXE 1

PROFIL DES ORGANISMES

	MISSION/ MANDAT	CLIENTÈLE	Comité permanent de la justice et des droits de la personne	Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs	Campagnes de sensibilisation contre la traite durant le GP (« Acheter du sexe n'est pas un sport » [2016], « Un trop grand prix » [2017, 2018, 2019])	Consultation sur la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes	Existence de programmes spécifiques sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle ou l'exploitation sexuelle
ORG. 18	Promouvoir le bien-être des jeunes LGBTQ2+ (programmes, accompagnement, ateliers, défense des droits).	Personnes LGBTQ2+ de 14 à 25 ans (*drop-in*, ateliers)	Non	Non	Non	Non	Non
ORG. 19	Promouvoir l'égalité entre les genres (programmes, services, défense des droits).	Personnes LGBTQ2+ (*drop-in*, ateliers)	Non	Non	Non	Non	Non

ORG. 20	Services aux femmes et enfants autochtones et défense des droits	Femmes et enfants des Premières Nations, métis et inuits (travail de rue, hébergement, soutien direct, accompagnement, thérapie, ateliers)	Non	Non	Non	Non	Non

ANNEXE 2

GRILLE D'ENTREVUE – THÈMES ABORDÉS

1. Votre organisme :
   a. Mission
   b. Objectifs
   c. Membres
   d. Financement

2. Votre définition et votre portrait de la traite des personnes, notamment la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle et le travail forcé.

3. Votre définition de la traite à des fins d'exploitation sexuelle et de l'exploitation sexuelle.

4. Les actions que vous menez :
   a. Les victimes
   b. La législation
   c. La prévention

5. L'évaluation que vous faites de ces actions depuis les 10 dernières années.

6. Vos connaissances sur les victimes :
   a. Profil (sexe, âge, origine ethnique ou nationale)
   b. Parcours
   c. Besoins

7. Votre connaissance des trafiquants :
   a. Profil (sexe, âge, origine ethnique ou nationale)
   b. Parcours
   c. Besoins

La traite et le Grand Prix de Formule 1 (GP)

1. Les constats que vous faites sur la traite pendant le GP.

2. Vos actions de sensibilisation et de prévention lors du GP.

3. L'évaluation que vous en faites, pour les victimes.

4. Votre connaissance des victimes de la traite lors du GP.

5. Votre connaissance de la traite des personnes dans d'autres événements montréalais.

Défis et enjeux à venir au sujet de la traite pour la Ville de Montréal ?

ANNEXE 3

ARTICLES DE LOI

PL C-49 Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes), 2005	PL C-36 Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation, 2014
Proxénétisme	**Traite des personnes**
286.3 (1) « Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de quatorze ans quiconque amène une personne à offrir ou à rendre des services sexuels moyennant rétribution ou, en vue de faciliter une infraction visée au paragraphe 286.1(1), **recrute, détient, cache ou héberge une personne qui offre ou rend de tels services moyennant rétribution, ou exerce un contrôle, une direction ou une influence sur les mouvements d'une telle personne.** »	**279.01 (1)** Est coupable d'un acte criminel « quiconque **recrute, transporte, transfère, reçoit, détient, cache ou héberge une personne, ou exerce un contrôle, une direction ou une influence sur les mouvements d'une personne**, en vue de l'exploiter ou de faciliter son exploitation ».
Proxénétisme d'une personne âgée de moins de dix-huit ans	**Traite des personnes âgées de moins de dix-huit ans**
286.3 (2) « Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de quatorze ans, la peine minimale étant de cinq ans, quiconque amène une personne âgée de moins de dix-huit ans à offrir ou à rendre des services sexuels moyennant rétribution ou, en vue de faciliter une infraction visée au paragraphe 286.1(2), **recrute, détient, cache ou héberge une telle personne qui offre ou rend de tels services moyennant rétribution, ou exerce un contrôle, une direction ou une influence sur les mouvements d'une telle personne**[224]**.** »	**279.011 (1)** Est coupable d'un acte criminel « quiconque **recrute, transporte, transfère, reçoit, détient, cache ou héberge une personne âgée de moins de dix-huit ans, ou exerce un contrôle, une direction ou une influence sur les mouvements d'une telle personne**, en vue de l'exploiter ou de faciliter son exploitation ».

NOTES

1 Champagne, S. (2017). *Grand Prix: hausse du trafic des femmes aux frontières*. Publié le 9 juin 2017. Le Devoir. En ligne : https://www.ledevoir.com/societe/500779/grand-prix-prostitution.

2 Maria Mourani dans Assemblée nationale du Québec (2019). *Journal des débats de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs*, 45 (3), 6 novembre 2019. En ligne : http://m.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/csesm-42-1/journal-debats/CSESM-191106.html.

3 « Grid girl » (anglicisme) : Jeune femme tenant le drapeau ou l'ombrelle d'un pilote de course automobile ou motocycliste sur la grille de départ.

4 Formula 1. (2018). *Formula 1 to stop using Grid girls*. Publié le 31 janvier 2018. En ligne : https://www.formula1.com/en/latest/article.formula-1-to-stop-using-grid-girls.5HPVglzLHOcliGaAS8eOWE.html.

5 Ville de Montréal (2008). *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal. Plan d'action 2015-2018,* p. 6.

6 Brennan, D. (2005). Methodological challenges in Research with Trafficked Persons: Tales from the Field. *International Migration*, 43 (1/2): 35-54; Weitzer, R. (2014). New Directions in Research on Human Trafficking. *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 653 (1): 6-24.

7 Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) (s.d.). How widespread is Human Trafficking. Human Trafficking FAQs. En ligne : https://www.unodc.org/unodc/en/human-trafficking/faqs.html#How_widespread_is_human_trafficking.

8 Sofaer, S. (1999). Qualitative methods: What are they and why use them? Health Services Research, 34, 1101-1118, p. 1105. En ligne: http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC1089055/.

9 Jakšić, M. (2013). La souffrance faite cause. L'entrée de la traite des êtres humains dans l'arène publique, *Genre, sexualité & société*, 9. En ligne : https://journals.openedition.org/gss/2785?lang=en#citedby.

10 Farrell A. *et al*. (2019). *Capturing Human Trafficking Victimization Through Crime Reporting*. National Criminal Justice reference Service. En ligne: https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/grants/252520.pdf.

11 Harding S. (1991). *Whose science? Whose knowledge? Thinking from women's lives*, Cornell University Press.

12 Baird, K., McDonald, K. P., et Connolly, J. (2020). Sex trafficking of women and girls in a southern Ontario region: Police file review exploring victim characteristics, trafficking experiences, and the intersection with child welfare. *Canadian Journal of Behavioural Science / Revue canadienne des*

sciences du comportement, 52(1), 8–17; Ricard-Guay, A. (2015). *Exploitation sexuelle d'adolescentes et jeunes femmes au Québec : perceptions et interventions. De l'ambivalence des sujets aux dilemmes d'intervention*. Thèse de doctorat, Département de travail social, Université McGill.

13 Swaner, R. *et al*. (2016). *Youth Involvement in the Sex Trade: A National Study*. Center for Court Innovation. Department of Justice. En ligne: https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/ojjdp/grants/249952.pdf; Curtis R. *et al*. (2008). Commercial Sexual Exploitation of Children in New York City. *Volume One: The CSEC Population in New York City: Size, Characteristics, and Needs*. National Criminal Justice reference Service. En ligne : https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/grants/225083.pdf.

14 Voir Woodhead, M. et Faulkner, D. (2008). *Subjects, objects or participants? Dilemmas of psychological research with children.* Dans P. Christensen et A. James (dir.), *Research with children: Perspectives and practices* (p. 10–39). Routledge/Taylor et Francis Group.

15 À l'instar de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, le CM a choisi d'utiliser le terme « 2ELGBTQQIA » : personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, en questionnement, intersexes et asexuelles. L'Enquête explique que, « en ajoutant "2E" devant l'acronyme, nous rappelons que les personnes bispirituelles existaient dans plusieurs Nations et communautés autochtones bien avant que la colonisation apporte les autres conceptions en matière de genre et d'orientation ». Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). *Lexique terminologique*. En ligne : https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/MMIWG_Lexicon_FINAL_ENFR.pdf.

16 Afin de respecter les bonnes pratiques en la matière, nous avons mis en place un encadrement éthique de la recherche. Nous avons fait signer à chaque participant.e un formulaire d'information et de consentement à sa participation.

17 Julien L., Lefebvre S. et Mottet E. (dir.) (2012). *Géopolitique et virages de la Formule 1. Regards croisés sur des dérapages contrôlés*, Québec, Septentrion, p. 13.

18 Tourisme Montréal est un organisme privé à but non lucratif créé en 1919 et incorporé en 1924. Il regroupe plus de 750 membres et partenaires de l'industrie touristique montréalaise, qui partagent son objectif visant à promouvoir Montréal comme destination touristique auprès des clientèles extérieures.

19 Fillion G. (2016). *F1 : Le calcul des impacts économiques*. Radio-Canada. En ligne: https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/785995/f1-automobile-impact-economique-retombee-depense-touriste.

20 Schepper B. (2017). *Arrêtons de payer pour la F1*. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS). En ligne : https://iris-recherche.qc.ca/blogue/arretons-de-payer-pour-la-f1; Gauthier J. (2017). *La mondialisation de la F1 est-elle à l'origine de sa crise de popularité ?* Observatoire géostratégique du sport. Programme sport et relations internationales, sous la direction de Gomez C. et Verschuuren P.

21 Protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, 15 novembre 2000, 2237 RTNU 319 (entrée en vigueur : 25 décembre 2003).

22 L'article 2 définit l'objet du protocole :

a) De prévenir et de combattre la traite des personnes, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants ;

b) De protéger et d'aider les victimes d'une telle traite en respectant pleinement leurs droits fondamentaux ; et

c) De promouvoir la coopération entre les États parties en vue d'atteindre ces objectifs.

23 En 2012, une disposition est ajoutée au Code criminel pour préciser le sens d'« exploitation ».

Selon l'article **279.04, qui s'applique dans les cas de traite**, une personne en exploite une autre si :

a) elle l'amène à fournir ou offrir de fournir son travail ou ses services, par des agissements dont il est raisonnable de s'attendre, compte tenu du contexte, à ce qu'ils lui fassent croire qu'un refus de sa part mettrait en danger sa sécurité ou celle d'une personne qu'elle connaît;

b) elle l'amène, par la tromperie ou la menace ou l'usage de la force ou de toute autre forme de contrainte, à se faire prélever un organe ou des tissus.

24 Urizar c. R., (2013) QCCA 46.

25 « Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme une "traite des personnes" même s'ils ne font appel à aucun des moyens énoncés à l'alinéa a). » *Protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants*, 15 novembre 2000, 2237 RTNU 319, article 3 c).

26 En 2010, la nouvelle infraction de traite d'une personne de moins de dix-huit ans a été adoptée. Essentiellement c'est la même infraction que pour les adultes (art. 279.01), cependant la peine minimale obligatoire est plus élevée (cinq ou six ans).

27 L'article 118 de la LIPR prévient l'entrée organisée de personnes au Canada. L'infraction est limitée à la traite des personnes à destination du Canada, elle vise la traite organisée par des groupes criminalisés.

28 *Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes)* (L.C. 2005, ch. 43), entrée en vigueur le 25 novembre 2005.

29 Les deux autres infractions créées par ce projet de loi sont définies ainsi :

- recevoir un avantage matériel (argent) dans des cas de traite des personnes (279.02) ;

- cacher, enlever, retenir ou détruire tout document de voyage d'une personne dans des cas de traite des personnes (279.03).

30 Le CNCTP a cinq priorités :

1) Élaborer des outils, des protocoles et des directives afin de faciliter les enquêtes sur la traite de personnes.

2) Coordonner les initiatives nationales de sensibilisation, de formation et de lutte contre la traite de personnes.

3) Établir et maintenir des voies de communication, cerner les problèmes exigeant une coordination intégrée et fournir un soutien.

4) Former et entretenir des partenariats internationaux et coordonner des initiatives internationales.

5) Coordonner le renseignement et faciliter la diffusion de l'information et du renseignement de toutes les sources. En ligne : http://www.rcmp-grc.gc.ca/ht-tp/index-fra.htm

31 Sécurité publique Canada (2020). *Centre national de coordination contre la traite des personnes (CNCTP)*. En ligne : https://www.rcmp-grc.gc.ca/ht-tp/index-fra.htm.

32 Département d'État américain (2019). *Trafficking in Persons Report 2019.* Office of the Undersecretary for Civilian Security, Democracy, and Human Rights. En ligne : https://2017-2021.state.gov/trafficking-in-persons-report-2019/index.html.

33 Témoignage de Yvan Clermont, directeur, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada. Comité permanent de la justice et des droits de la personne (2018). *Continuer la lutte contre la traite de personnes au Canada. Chambre des communes du Canada.* En ligne : https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/JUST/Reports/RP10243099/justrp24/justrp24-f.pdf, p. 24.

34 Ibrahim, D. (2016). La traite des personnes au Canada. Bulletin Juristat. Statistique Canada, dans Comité permanent de la justice et des droits de la personne (2018). *Continuer la lutte contre la traite de personnes au Canada. Chambre des communes du Canada.* En ligne : https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/JUST/Reports/RP10243099/justrp24/justrp24-f.pdf.

35 Barnett, L. (2016 [2011]). *La traite des personnes (Étude générale)*. Bibliothèque du Parlement, Ottawa, Canada. Publication 2011-59-F. En ligne : https://bdp.parl.ca/staticfiles/PublicWebsite/Home/ResearchPublications/BackgroundPapers/PDF/2011-59-f.pdf.

36 « Il est important de noter que la méthode de collecte de données de la GRC diffère de celle utilisée par Statistique Canada. On ne peut donc pas comparer leurs statistiques. » De plus, « les statistiques [colligées] par le centre de coordination sont tirées de cas précis de traite de personnes à l'échelle du Canada que le centre de recherche a trouvés et ne doivent pas être considérés comme une représentation complète de la portée ou de la prévalence de la traite de personnes ». Témoignage de Joanne Crampton, commissaire adjointe, Opérations criminelles de la Police fédérale, GRC JUST, Comité permanent de la justice et des droits de la personne (2018). *Continuer la lutte contre la traite de personnes au Canada. Chambre des communes du Canada.* En ligne : https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/JUST/Reports/RP10243099/justrp24/justrp24-f.pdf, p.24-27.

37 Voir notamment Chaumont, J.-M. et Wibrin, A.-L. (2007). Traite des Noirs, traite des Blanches : même combat ? *Cahiers de recherche sociologiques*, 43: 121-132.

38 Chaumont, J.-M. et Wibrin, A.-L. (2007). Traite des Noirs, traite des Blanches : même combat ? *Cahiers de recherche sociologiques*, 43, p. 125.

39 « Abolitionniste » dans ce contexte signifie l'abolition du travail du sexe, en référence au mouvement de l'abolition de l'esclavage. Les groupes abolitionnistes sont associés au courant du féminisme radical.

40 Anderson, B. et O'Connell Davidson, J. (2002). *Trafficking – a demand led problem? A Multi-Country Pilot*. Save the Children Sweden, p.5-6. En ligne : https://documentation.lastradainternational.org/lsidocs/11%20Trafficking%20-%20a%20demand%20led%20problem.pdf.

41 Anderson, B. et O'Connell Davidson, J. (2002). *Trafficking – a demand led problem? A Multi-Country Pilot*. Save the Children Sweden, p.5-6. En ligne : https://documentation.lastradainternational.org/lsidocs/11%20Trafficking%20-%20a%20demand%20led%20problem.pdf.

42 Wijers, M. (2015). Purity, Victimhoom and Agency : Fifteen years of the UN Trafficking Protocol. *Anti-Trafficking Review*, 8: 56-79.

43 Voir Ekberg, G. (2004). The Swedish Law that Prohibits the Purchase of Sexual Services: Best Practices for Prevention of Prostitution and Trafficking in Human Beings. *Violence Against Women*, 10 (10): 1187-1218.

44 Voir notamment Kempadoo, K. (dir.) (2005). *Trafficking and Prostitution Reconsidered: New Perspectives on Migration, Sex Work, and Human Rights*. Ann Arbor: Paradigm Publishers; Outshoorn, J. (2005). The Political Debates on Prostitution and Trafficking of Women. *Social Politics: International Studies in Gender*, State and Society, 12(1): 141-155; Segrave, M., Milivojevic, S. et Pickering, S. (2009). *Sex Trafficking: International Context and Response*. Cullompton: Willan Publishing.

45 Voir Day S. (2010). The re-emergence of 'trafficking': sex work between slavery and freedom, *The Journal of the Royal Anthropological Institute*, 16 (4) : 816-834.

46 Voir Toupin, L. (2006). Analyser autrement la « prostitution » et la « traite des femmes ». *Recherches féministes*, 19 (1): 153-176; Nengeh Mensah, M. et Laberge, M.-C. (2006). Évolution du discours féministe sur « la prostitution » au Québec. Bulletin d'histoire politique, 15 (1): 71-80.

47 Jakšić, M. (2013). La souffrance faite cause. L'entrée de la traite des êtres humains dans l'arène publique, *Genre, sexualité & société*, 9. En ligne : https://journals.openedition.org/gss/2785?lang=en#citedby.

48 Office des Nations unies contre la drogue et le crime (2008). *Travaux préparatoires des négociations en vue de l'élaboration de la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant*, en ligne : https://www.unodc.org/documents/organized-crime/Travaux_Prep_ebook/Travaux_Prep_ebook-f.pdf, p. 362.

49 Hanley, J. et Ricard-Guay, A. (2014). *Intervenir face à la traite humaine: la concertation des services aux victimes au Canada*. Comité d'action contre la traite interne et internationale (CATHII), École de service social, Université McGill. En ligne : http://www.cathii.org/sites/www.cathii.org/files/Recherche%20Intervenir%20CATHII_0_0.pdf.

50 Voir à ce sujet : Ricard-Guay, A. (2015). *Exploitation sexuelle d'adolescentes et jeunes femmes au Québec : perceptions et interventions. De l'ambivalence des sujets aux dilemmes d'intervention*. Thèse de doctorat, Département de travail social, Université McGill. En ligne : https://escholarship.mcgill.ca/concern/theses/1544bs366.

51 Comité d'étude sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes (1984). *Infractions sexuelles à l'égard des enfants (Rapport Badgley)*, vol. I et II. Ministère des Approvisionnements et Services Canada.

52 Organisation internationale du Travail (OIT) (2020). *Exploitation sexuelle et commerciale des enfants*. En ligne : https://www.ilo.org/ipec/areas/CSEC/lang--fr/index.htm.

53 Organisation internationale du Travail (OIT) (2020). *Exploitation sexuelle et commerciale des enfants*. En ligne : https://www.ilo.org/ipec/areas/CSEC/lang--fr/index.htm.

54 Un motif de compromission est une raison de signaler (un motif de signalement) une personne mineure à la Direction de la protection de la jeunesse lorsque l'on pense que sa sécurité ou son développement pourrait être compromis selon les six situations suivantes : abandon, négligence, mauvais traitements psychologiques, abus sexuels, abus physiques, troubles de comportement sérieux.

55 « La Convention relative aux droits de l'enfant identifie les pratiques suivantes comme relevant de l'"exploitation sexuelle des enfants" : (a) inciter ou contraindre un enfant à se livrer à une activité sexuelle illégale ; (b) exploiter un enfant à des fins de prostitution ou d'autres pratiques sexuelles illégales ; (c) exploiter un enfant à des fins de production de spectacles ou de matériel à caractère pornographique. » (Traduction libre.) United Nations Office on Drugs and Crime (2015). *The concept of exploitation in the trafficking in persons protocol Issue Paper*, p. 29. En ligne : https://www.unodc.org/documents/congress/background-information/Human_Trafficking/UNODC_2015_Issue_Paper_Exploitation.pdf.

56 Conseil du statut de la femme (2002). *La prostitution : Profession ou exploitation ? Une réflexion à poursuivre*. Gouvernement du Québec. En ligne : https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/la-prostitution-profession-ou-exploitation-une-reflexion-a-poursuivre.pdf.

57 Secrétariat à la condition féminine (2016). *Les violences sexuelles, c'est non. Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles, 2016-2021*. Gouvernement du Québec. En ligne : http://www.scf.gouv.qc.ca/violences/document-html/strategie-gouvernementale-pour-prevenir-et-contrer-les-violences-sexuelles-2016-2021/.

58 Secrétariat à la condition féminine (2016). *Les violences sexuelles, c'est non. Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles, 2016-2021*. Gouvernement du Québec. En ligne : http://www.scf.gouv.qc.ca/violences/document-html/strategie-gouvernementale-pour-prevenir-et-contrer-les-violences-sexuelles-2016-2021/.

59 Secrétariat à la condition féminine (2020). *Exploitation sexuelle. C'est quoi au juste ?* Gouvernement du Québec. En ligne : http://www.scf.gouv.qc.ca/violences/exploitation-sexuelle/.

60 *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation (L.C. 2014, ch. 25).*

61 « Le 20 décembre 2013, la Cour suprême du Canada (ci-après la “CSC”) rendait un jugement historique unanime en déclarant l’inconstitutionnalité de dispositions du *Code criminel* (ci-après le “Code”) criminalisant certains aspects de la prostitution. Ces aspects sont la communication aux fins de prostitution (art. 213(1)c)), la tenue d’une maison de débauche (art. 210 et 197(1)) et le proxénétisme (art. 212(1)j)).

62 Sécurité publique Canada (2014). *Réforme du droit pénal en matière de prostitution: Projet de loi C-36, Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d’exploitation. Entrée en vigueur le 6 décembre 2014. Fiche d’information*. En ligne : https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/publications/bip/ipe_fevrier_2015/c-36-fiche-info_fr.pdf.

63 Sécurité publique Canada (2014). *Réforme du droit pénal en matière de prostitution: Projet de loi C-36, Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d’exploitation. Entrée en vigueur le 6 décembre 2014. Fiche d’information.* En ligne : https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/publications/bip/ipe_fevrier_2015/c-36-fiche-info_fr.pdf, p. 1.

64 Justice Canada (2014). *Projet de loi C-36, Loi modifiant le Code criminel pour donner suite à la décision de la Cour suprême du Canada dans l’affaire Procureur général du Canada c. Bedford et apportant des modifications à d’autres lois en conséquence (Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d’exploitation). Document technique.* Gouvernement du Canada. En ligne : https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/autre-other/protect/protect.pdf, p. 5.

65 Au contraire, le législateur français, par exemple, a défini la traite à des fins d’exploitation sexuelle à l’article 225-4-1 du Code pénal en l’associant à des faits de proxénétisme.

66 Chambre des communes (2014). *Loi modifiant le Code criminel pour donner suite à la décision de la Cour Suprême du Canada dans l’affaire Procureur général du Canada c. Bedford et apportant des modifications à d’autres lois en conséquence, 2e session, 41e lég. 2014, Préambule*. En ligne : https://www.parl.ca/legisinfo/BillDetails.aspx?billId=6635303&Language=F.

67 Plouffe-Malette, K. et Lemay Langlois, L. (2017). La traite des femmes dans le contexte des grands événements sportifs: Quel plan de match ? *Canadian Journal of Women and the Law, 29,* p.91.

68 Ibrahim, D. (2016). La traite des personnes au Canada, 2016. Bulletin Juristat. Statistique Canada. En ligne : https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-005-x/2018001/article/54979-fra.htm.

69 « Le libellé de l’article 279.01 du Code criminel ne fait aucune mention introduisant une distinction entre la traite interne et la traite internationale. » Plouffe-Malette, K. (2014). L’interprétation de la criminalisation de la traite des êtres humains en droit pénal canadien à l’aune du Protocole de Palerme : analyse de l’arrêt Urizar de la Cour d’appel du Québec. *Revue de droit de l’Université de Sherbrooke*, 44(1), p.13.

70 Roots, K. (2013). Trafficking or Pimping? An Analysis of Canada’s Human Trafficking Legislation and its Implications. *Canadian Journal of Law and Society/ Revue Canadienne Droit et Société*, 28 (1): 21-41.

71 Cette interprétation qui lie exploitation et peur (explicite) pour sa sécurité est perçue comme limitative par des organismes dont le Conseil canadien pour les réfugiés. Dans une consultation auprès de juristes canadiens est ressorti un besoin de conceptualiser la traite des personnes « dans un cadre plus large incluant l'exploitation, la contrainte et le déséquilibre du pouvoir. Une compréhension plus nuancée des moyens de contrôle utilisés par ceux et celles qui s'adonnent à la traite des personnes devrait être intégrée dans la définition de l'exploitation contenue dans le Code criminel, surtout lorsqu'il est question de la traite à des fins de travail forcé ». (Traduction libre.) Conseil canadien pour les réfugiés (2018). *CCR Concerns: Human Trafficking in Canada. A submission to the House of Commons Standing Committee on Justice and Human Rights for their study on human trafficking in Canada*. En ligne: https://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/trafficking_brief_april_2018.pdf, p.5.

72 Hennig, J., Craggs, S., Larsson, F. et Laczko, F. (2006). *Draft Report Trafficking in Human Beings and the 2006 World Cup in Germany*. International Organization for Migration/Swedish International Development Cooperation Agency. En ligne : https://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/projects/documents/World_Cup_2006_CT_Draft_Report.pdf, p.7, traduction libre.

73 Palmer, C. (2011). *Violence against Women and Sport: A Literature Review*. End Violence Against Women/ Trust for London. En ligne : https://www.womensaid.ie/assets/files/pdf/violence_against_women_and_sport_evaw.pdf, p.3.

74 Wright, A. L. (2013). Cleaning Up The Blood, Sweat, and Tears of the Super Bowl [Sex Trade]: What Host Cities Must Do in Preparation for Major Sporting Events to Combat Sex Trafficking. *Virginia Sports & Entertainment Law Journal,* 13 (1), p.102.

75 Messner, M. A. (1992). *Power at play: sports and the problem of masculinity*. Boston: Beacon. Press; Messner, M. A. (2002). *Taking the field: women, men, and sports*. Minneapolis: University of Minnesota Press; Messner, M. A. et Sabo, D. F. (1994). *Sex, violence & power in sports: rethinking masculinity*. Freedom, CA: Crossing Press; Connell, R. (1995). *Masculinities: knowledge, power and social change*. Berkeley: University of California Press; Wheaton, B. (2000). "New Lads"?: Masculinities and the "New Sport" Participant. *Men and Masculinities*, 2(4): 434-456; Anderson, E. (2005). Orthodox and Inclusive Masculinity: Competing Masculinities among Heterosexual Men in a Feminized Terrain. *Sociological Perspectives*, 48(3): 337-355.

76 ONU femmes (s.d.). Campagne « Tous UNiS pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ». En ligne : https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/take-action/unite.

77 Puri, L. (2016). « Sport has huge potential to empower women and girls ». 16 février 2016. Assemblée générale des Nations unies/ UN Women Headquarters. En ligne : https://www.unwomen.org/en/news/stories/2016/2/lakshmi-puri-speech-at-value-of-hosting-mega-sport-event.

78 Anderson, B. et O'Connell Davidson, J. (2003). *Is Trafficking in Human Beings Demand Driven? A Multi-Country Pilot Study.* International Organization for Migration, Migration Research Series 15. En ligne : https://publications.iom.int/system/files/pdf/mrs_15_2003.pdf; Bales, K. et Soodalter, R. (2009). *The Slave Next Door: Human Trafficking and Slavery in America Today*. Berkeley: University of California Press.

79 Perrin, B. (2007). *Faster, Higher, Stronger: Preventing Human Trafficking at the 2010 Olympics*. The Future Group. En ligne : https://commons.allard.ubc.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=1248&context=fac_pubs, p.9.

80 Département d'État américain (2005). Trafficking in Persons Report. En ligne : https://2009-2017.state.gov/documents/organization/47255.pdf, p. 113-114.

81 Voir pour une analyse complète : Milivojevic, S. et Pickering, S. (2008). Football and sex: The 2006 FIFA World Cup and sex trafficking. *Temida*, 11 (2): 21-47.

82 Parlement européen (2006). *Prostitution forcée dans le cadre des événements sportifs mondiaux, Résolution du Parlement européen sur la prostitution forcée dans le cadre de manifestations sportives internationales (C 291 E/292C).* Journal officiel de l'Union Européenne. En ligne : https://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2006-0086+0+DOC+XML+V0//FR.

83 Parlement européen (2006). *Carton rouge à la prostitution forcée*. *Background*. En ligne : https://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+IM-PRESS+20060301BKG05724+0+DOC+PDF+V0//FR&language=FR.

84 Hayes, V. (2010). Human Trafficking for Sexual Exploitation at World Sporting Event. *Chicago-Kent Law Review*, 85 (3), p.1122-1123, traduction libre.

85 Perrin, B. (2007). *Faster, Higher, Stronger: Preventing Human Trafficking at the 2010 Olympics*. The Future Group. En ligne : https://commons.allard.ubc.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=1248&context=fac_pubs, p.14.

86 Alliance mondiale contre la traite des femmes au Canada (2013). *Analyse Jeux d'hiver de 2010 et traite de personnes*. Sécurité publique Canada. En ligne : https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/wntr-gms-2010/index-fr.aspx.

87 Alliance mondiale contre la traite des femmes au Canada (2013). *Analyse Jeux d'hiver de 2010 et traite de personnes*. Sécurité publique Canada. En ligne : https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/wntr-gms-2010/index-fr.aspx.

88 Hayes, V. (2010). Human Trafficking for Sexual Exploitation at World Sporting Event. *Chicago-Kent Law Review*, 85 (3), p.1126.

89 Perrin, B. (2007). *Faster, Higher, Stronger: Preventing Human Trafficking at the 2010 Olympics*. The Future Group. En ligne : https://commons.allard.ubc.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=1248&context=fac_pubs.

90 Alliance mondiale contre la traite des femmes au Canada (2013). *Analyse Jeux d'hiver de 2010 et traite de personnes*. Sécurité publique Canada. En ligne : https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/wntr-gms-2010/index-fr.aspx, p. 13.

91 Finkel, R. et Finkel, M. L. (2015). The 'Dirty Downside' of Global Sporting Events: Focus on Human Trafficking for Sexual Exploitation. *Public Health*, 129 (1), p.20.

92 Alliance mondiale contre la traite des femmes au Canada (2013). *Analyse Jeux d'hiver de 2010 et traite de personnes*. Sécurité publique Canada. En ligne : https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/wntr-gms-2010/index-fr.aspx, p. 66.

93 Blanchette, T. et da Silva, A. P. (2016). "Brazil has its eye on you": sexual panic and the threat of sex tourism in Rio de Janeiro during the FIFA World Cup, 2014. *Brasiliana: Journal of Brazilian Studies*, 4 (2), p.412.

94 Hayes, V. (2010). Human Trafficking for Sexual Exploitation at World Sporting Event. *Chicago-Kent Law Review*, 85 (3), p.1122-1123.

95 Hayes, V. (2010). Human Trafficking for Sexual Exploitation at World Sporting Event. *Chicago-Kent Law Review*, 85 (3), p.1130.

96 Kempadoo, K. (dir.) (2005). *Trafficking and Prostitution Reconsidered: New Perspectives on Migration, Sex Work, and Human Rights*. Ann Arbor: Paradigm Publishers; Palmer, C. (2011). *Violence against Women and Sport: A Literature Review*. End Violence Against Women/ Trust for London. En ligne : https://www.womensaid.ie/assets/files/pdf/violence_against_women_and_sport_evaw.pdf; Toynbee Hall (2009). Olympics and Prostitution Fact Sheet; Lepp, A. (2013). *Do Not Harm: A Human Rights Approach to Anti-Trafficking Policies and Interventions in Canada*. Learning Network Brief (5). London, Ontario: Learning Network, Centre for Research and Education on Violence Against Women and Children.

97 Wright, A. L. (2013). Cleaning Up The Blood, Sweat, and Tears of the Super Bowl [Sex Trade]: What Host Cities Must Do in Preparation for Major Sporting Events to Combat Sex Trafficking. *Virginia Sports & Entertainment Law Journal,* 13 (1), p.113.

98 Hayes, V. (2010). Human Trafficking for Sexual Exploitation at World Sporting Event. *Chicago-Kent Law Review*, 85 (3): 1124, traduction libre.

99 Palmer, C. (2011). *Violence against Women and Sport: A Literature Review*. End Violence Against Women/ Trust for London. En ligne : https://www.womensaid.ie/assets/files/pdf/violence_against_women_and_sport_evaw.pdf, p. 3.

100 Miller, K., Kennedy, E. et Dubrawski, A. (2016). *Do Public Events Affect Sex Trafficking Activity?* Auton Lab, Carnegie Mellon University. En ligne : https://arxiv.org/pdf/1602.05048v1.pdf.

101 Piquero A. R., Leeper Piquero N. et Riddell J. R. (2019). Do (sex) crimes increase during the United States Formula 1 Grand Prix ? *Journal of Experimental Criminology*. https://doi.org/10.1007/s11292-019-09398-7.

102 Le Phare des AffranchiEs (2016). *« Acheter du sexe n'est pas un sport ». Campagne de sensibilisation visant à contrer l'exploitation sexuelle.* Communiqué de presse. Publié le 1er juin 2016. En ligne : https://www.ydesfemmesmtl.org/wp-content/uploads/2016/06/Communique_Acheter-du-sexe.pdf.

103 En 2012, une manifestation organisée par des étudiantes et étudiants affiliés à la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) et l'Association facultaire des étudiants-es en arts de l'UQAM (AFÉA) dénonçait le classisme de l'événement : « Évidemment, le Grand Prix de F1 est très couru par l'élite économique mondiale qui, chaque année, vient

profiter des “charmes” de Montréal : hôtels luxueux, bars de danseuses, services d’escortes et de prostitution, soirées V.I.P., expositions de voitures de luxe, etc. » Voir Teisceira-Lessard, P. (2012). *Brève manifestation contre la prostitution à Montréal*. Publié le 9 juin 2012. La Presse. En ligne https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/201206/09/01-4533367-breve-manifestation-contre-la-prostitution-a-montreal.php.

104 Différents organismes féministes montréalais tels que le Phare des AffranchiEs, en collaboration avec le Y des femmes de Montréal (YWCA), la Concertation des luttes contre l’exploitation sexuelle (CLES), le Comité d’action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII) et le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal ont soutenu cette campagne qui était financée par le Secrétariat à la condition féminine du Québec.

105 Le Phare des AffranchiEs (2017). *Sexploitation, le jeu télé où VOUS avez le choix !* Vidéo en ligne sur Facebook : https://www.facebook.com/watch/?v=1995806057314852.

106 Stella (2016). *Une organisation répond à la campagne «Acheter du sexe n’est pas un sport ». Contre l’exploitation, contre la prohibition. Lettre ouverte*. Publié le 12 juin 2016. Ricochet. En ligne : https://ricochet.media/fr/1213/contre-lexploitation-contre-la-prohibition.

107 Polaris Project (2019). *Human Trafficking and the Hotel Industry*. En ligne : https://polarisproject.org/wp-content/uploads/2019/09/human-trafficking-hotel-industry-recommendations.pdf.

108 Business Against Trafficking (s.d.). *Hotels Against Trafficking*. En ligne : https://realstars.eu/en/csr/hotels/.

109 American Hotel and Lodging Association (2020). *No Room for Trafficking*. En ligne : https://www.ahla.com/issues/human-trafficking.

110 Piller, T. (2020). *Saskatchewan hotel industry stepping up to help put an end to human trafficking*. Publié le 23 janvier 2020. Global News. En ligne : https://globalnews.ca/news/6449921/saskatchewan-hotel-human-trafficking/.

111 Bossé, O. (2019). *Exploitation sexuelle des mineurs: les Québécoises en demande*. Publié le 4 novembre 2019. Le Soleil. En ligne : https://www.ledroit.com/actualites/le-fil-groupe-capitales-medias/exploitation-sexuelle-des-mineurs-les-quebecoises-en-demande-b11dfc838c3a8ed467b643b73658b4eb; Gamache, V. (2019). *Exploitation sexuelle des mineurs : « Le Québec, une pépinière pour le reste du Canada »*. Publié le 4 novembre 2019. Radio-Canada. En ligne : https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1372886/exploitation-sexuelle-mineurs-quebec-pepiniere-canada.

112 Mourani, M. (2019). *Mémoire présenté dans le cadre de la Commission spéciale sur l’exploitation sexuelle des mineurs*. 29 janvier 2019, p. 24.

113 Lueur est un projet réalisé par Le Phare des AffranchiEs en collaboration avec des partenaires : l’Association Hôtellerie Québec, l’Association des Hôtels du Grand Montréal, le Bureau du taxi de Montréal, l’Institut de tourisme et d’hôtellerie du Québec et la Fédération des transporteurs par autobus ; et des spécialistes des enjeux de l’exploitation sexuelle : le CAVAC de Montréal, le Centre d’intervention en délinquance sexuelle de Laval, le CIUSSS de

l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, Femmes Autochtones du Québec, le Projet Intervention Prostitution Québec et le Y des Femmes de Montréal. Ce projet est financé par le Secrétariat à la condition féminine.

114 Garon, M.-È. (2020). *Exploitation sexuelle : Aider les hôteliers à réagir aux cas de traite des personnes*. Publié le 28 février 2020. HRI Mag. En ligne : https://www.hrimag.com/Exploitation-sexuelle-Aider-les-hoteliers-a-reagir-aux-cas-de-traite.

115 Lelièvre, D. (2019). *Prostitution juvénile : les grands événements et les hôtels montrés du doigt*. Publié le 6 novembre 2019. Le Journal de Montréal. En ligne : https://www.journaldemontreal.com/2019/11/06/prostitution-juvenile-les-grands-evenements-et-les-hotels-montres-du-doigt ; Mourani, M. (2019). *Mémoire présenté dans le cadre de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs*. 29 janvier 2019.

116 Il faut remarquer que la traite à des fins de travail forcé dans l'hôtellerie n'est pas l'objet de ces campagnes québécoises, alors que c'est le cas dans les campagnes américaines, notamment la traite à des fins de travail forcé des travailleuses domestiques et employé.es du secteur du nettoyage industriel. Voir Polaris (2018). On-Ramps, Intersections, and Exit Routes: A Roadmap for Systems and Industries to Prevent and Disrupt Human Trafficking. En ligne : https://polarisproject.org/wp-content/uploads/2018/08/A-Roadmap-for-Systems-and-Industries-to-Prevent-and-Disrupt-Human-Trafficking.pdf.

117 Par exemple, l'Opération Northern Spotlight VII chapeautée par la GRC qui rassemble environ 62 autres services policiers à travers le Canada. C'est une opération canadienne de lutte contre la traite qui cible l'industrie du sexe pour « repérer et [...] aider des personnes qui sont soupçonnées de se livrer contre leur gré au commerce du sexe ou que l'on croit très à risque d'être victimes de la traite de personnes ». Gendarmerie royale du Canada (2018). *Opération Northern Spotlight VII : les services de police canadiens continuent de travailler ensemble pour faire échec à la traite de personnes*. En ligne : https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/nouvelles/2018/operation-northern-spotlight-vii-services-police-canadiens-continuent-travailler.

118 SPVM (2017). *Initiative Griffon : la GRC et le SPVM ensemble contre l'exploitation sexuelle*. En ligne : https://spvm.qc.ca/fr/Communiques/Details/13617#:~:text=Les%20.

119 Développement économique Canada pour les régions du Québec (2018). *Le gouvernement du Canada réitère son engagement à lutter contre l'exploitation sexuelle*. Publié le 28 mai 2018. En ligne : https://www.newswire.ca/fr/news-releases/le-gouvernement-du-canada-reitere-son-engagement-a-lutter-contre-lexploitation-sexuelle-683880981.html.

120 Le projet Les Survivantes, initié il y a 10 ans par deux policières, sensibilise différents milieux à l'exploitation sexuelle à Montréal en donnant une voix aux femmes survivantes.

121 Alliance mondiale contre la traite des femmes au Canada (2013). *Analyse Jeux d'hiver de 2010 et traite de personnes*. Sécurité publique Canada. En ligne : https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/wntr-gms-2010/index-fr.aspx, p. 53.

122 Breuil, B.C.O., Siegel, D., van Reenen, P. *et al.* (2011). Human trafficking revisited: legal, enforcement and ethnographic narratives on sex trafficking to Western Europe. *Trends Organ Crim* 14, p.32, dans Byrne, T. et Hamer, C. (2016). *National Evaluation of the Canadian Women's Foundation's Multi-Year Anti-Trafficking Grants Literature Scan Findings*. Violence Prevention Canadian Women's Foundation, p.4, traduction libre.

123 Organisation internationale du travail (OIT) (2009). *Le coût de la coercition. Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux du travail*. Conférence internationale du travail 2009. En ligne : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_106231.pdf, p.7.

124 Bacchi, C. (2012). Why study problematizations? Making politics visible. *Open Journal of Political Science,* 2(1), p.3 dans Leser, J., Pates, R. et Dölemeyer, A. (2017). The Emotional Leviathan - How Street-Level Bureaucrats Govern Human Trafficking Victims. *Digithum*, 19 (19), p.7, traduction libre; Lee, M. (2011). *Trafficking and Global Crime Control*, London: SAGE.

125 Scanlan, S. (2007). *The Identification of Trafficked Persons in the Face of Conflicting Agendas*. Présentation à l'Alliance Against Trafficking in Persons Conference. Vienne, 10-11 septembre 2007. En ligne : https://www.osce.org/files/f/documents/c/3/60585.pdf, p.4, traduction libre.

126 Nous n'avons pas, par exemple, créé de partenariats de recherche avec des organismes qui travaillent sur le terrain auprès de personnes qui pourraient être plus susceptibles d'être victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle. Ce choix s'explique par notre volonté de ne pas circonscrire la définition de la victime de traite à un seul profil de victimes ou même un seul type d'expériences.

127 Mathieu, L. (2017). Pauline Delage, *Violences conjugales. Du combat féministe à la cause publique*. *Lectures, Les comptes rendus*. En ligne : http://journals.openedition.org/lectures/22756.

128 Edwards, L. H. (2010). Once upon a time in law: Myth, metaphor, and authority. *Tennessee Law Review*, 77, p. 886, traduction libre.

129 Gonthier, V. (2019). *Les proxénètes comblent l'offre: des jeunes femmes amenées à Montréal pour le Grand Prix*. Publié le 8 juin 2019. Le Journal de Montréal. En ligne : https://www.journaldemontreal.com/2019/06/08/les-proxenetes-comblent-loffre; Champagne, S. (2017). *Grand Prix: hausse du trafic des femmes aux frontières*. Publié le 9 juin 2017. Le Devoir. En ligne : https://www.ledevoir.com/societe/500779/grand-prix-prostitution; Larin, V. (2017). *Les arrestations ont doublé au Grand Prix. La demande de services sexuels est en croissance*. Publié le 14 juin 2017. Le Journal de Montréal. En ligne : https://www.journaldemontreal.com/2017/06/14/grand-prix-deux-fois-plus-darrestations-pour-des-services-sexuels; Gonthier, V. (2019). *Attention aux offres d'emploi très payantes mais douteuses*. Publié le 3 juin 2019. Le Journal de Montréal. En ligne : https://www.journaldemontreal.com/2019/06/03/attention-aux-offres-demploi-tres-payantes-mais-douteuses; Gonthier, V. (2019). *Offres d'emploi louches pour jeunes femmes*. Publié le 3 juin 2019. Le Journal de Québec. En ligne : https://www.tvanouvelles.ca/2019/06/03/offres-demploi-louches-pour-jeunes-femmes-durant-la-f1; Dumont, M.-E. (2017). *Quatre fois plus de clients arrêtés qu'en 2016*. Le Journal de Québec. Publié le 10 juin 2017. En ligne : https://www.journaldequebec.com/2017/06/10/quatre-fois-plus-de-clients-arretes-quen-2016

130 « Le Grand Prix n'est même pas commencé que déjà quatre fois plus de clients que l'an dernier ont été arrêtés pour avoir sollicité des services sexuels de mineurs », pouvait-on lire dans le *Journal de Québec* en 2017, alors que les arrestations ont passé d'une dizaine en 2016 à 14 (bilan provisoire) l'année suivante. Dumont, M.-E. (2017). *Quatre fois plus de clients arrêtés qu'en 2016*. Le Journal de Québec. Publié le 10 juin 2017. En ligne : https://www.journaldequebec.com/2017/06/10/quatre-fois-plus-de-clients-arretes-quen-2016

Le *Journal de Montréal* rapportait à la même période que « le nombre d'arrestations pour de la sollicitation de services sexuels a presque doublé durant le Grand Prix de Formule 1 cette année alors que les autorités constatent une demande croissante pour de tels services ». Au total, 17 personnes ont été arrêtées pour sollicitation de mineures et 4 pour proxénétisme ou traite des personnes. Larin, V. (2017). *Les arrestations ont doublé au Grand Prix. La demande de services sexuels est en croissance*. Publié le 14 juin 2017. Le Journal de Montréal. En ligne : https://www.journaldemontreal.com/2017/06/14/grand-prix-deux-fois-plus-darrestations-pour-des-services-sexuels.

131 Boudreau, M.-E. (2008). L'impact de la couverture médiatique des violences sexuelles sur les taux d'agressions sexuelles au Québec entre 1974 et 2006. Département de criminologie, Université de Montréal, Faculté des études supérieures.

132 De Shalit, A., Heynen, R. et van der Meulen, E. (2014). Human Trafficking and Media Myths: Federal Funding, Communication Strategies, and Canadian Anti-Trafficking Programs. *Canadian Journal of Communication,* 39 (3): 385-412.

133 Doezema, J. (2000). Loose Women or Lost Women? The Re-emergence of the Myth of White Slavery in Contemporary Discourses of Trafficking in Women. *Gender Issues*, 18(1): 23-50; O'Connell-Davidson, J. (2006). Will the Real Sex Slave Please Stand Up? *Feminist Review*, 83: 4-22.

134 Snajdr, E. (2013). Beneath the master narrative: human trafficking, myths of sexual slavery and ethnographic realities. *Dialectical Anthropology,* 37 (2): 229-256.

135 Walkowitz, J. R. (1980). Prostitution and Victorian Society. Women, class and the state. University of Cambridge ; Irwin, M. A. (1996). 'White Slavery' as Metaphor: Anatomy of a Moral Panic. *The History Journal,* vol. 5 ; Chaumont, J.-M. (2009*). Le mythe de la traite des blanches. Enquête sur la fabrication d'un fléau*. Paris: La Découverte.

136 Ricard-Guay, A. (2015). *Exploitation sexuelle d'adolescentes et jeunes femmes au Québec : perceptions et interventions. De l'ambivalence des sujets aux dilemmes d'intervention*. Thèse de doctorat, Département de travail social, Université McGill. En ligne : https://escholarship.mcgill.ca/concern/theses/1544bs366, p. 20.

137 O'Hara, S. (2012). Monsters, playboys, virgins and whores: rape myths in the news media's coverage of sexual violence. *Language and Literature*, 21(3): 247-259.

138 Agence QMI (2017). *Prostitution durant le Grand Prix et fugues aux centres jeunesse*. Publié le 4 juin 2017. TVA Nouvelles. En ligne : https://www.tvanouvelles.ca/2017/06/04/prostitution-durant-le-grand-prix-et-fugues-aux-centres-jeunesse.

139 La Commission a été constituée à la suite d'une motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en juin 2019. Le mandat de la Commission est d'établir un portrait de l'exploitation sexuelle des mineurs au Québec, d'évaluer ses conséquences sur le passage à la vie adulte et de proposer des solutions. Les parlementaires campent leurs orientations en choisissant leur vocabulaire. On ne parlera pas de prostitution juvénile, mais d'exploitation sexuelle des mineurs, pas des clients, mais des clients abuseurs. Voir : Assemblée nationale du Québec (2019). *Document de consultation. Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs.* Octobre 2019; Assemblée nationale du Québec (2019). *Journal des débats de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs*, 45 (1), 4 novembre 2019. En ligne : http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/csesm-42-1/journal-debats/CSESM-191104.html.

140 Gonthier, V. (2019). *Il est temps de faire la guerre aux pimps*. Publié le 9 novembre 2019. Le Journal de Montréal. En ligne : https://www.journaldemontreal.com/2019/11/08/il-est-temps-de-faire-la-guerre-aux-pimps.

141 Jobin, M. (2019). *De jeunes Québécoises exploitées sexuellement ailleurs au Canada*. Publié le 5 novembre 2019. Radio-Canada. En ligne : https://www.rcinet.ca/fr/2019/11/05/jeunes-quebecoises-exploitation-sexuelle-canada/.

142 Bossé, O. (2019). *Exploitation sexuelle des mineurs: les Québécoises en demande*. Publié le 4 novembre 2019. Le Soleil. En ligne : https://www.ledroit.com/actualites/le-fil-groupe-capitales-medias/exploitation-sexuelle-des-mineurs-les-quebecoises-en-demande-b11dfc838c3a8ed467b643b73658b4eb; Gamache, V. (2019). *Exploitation sexuelle des mineurs : « Le Québec, une pépinière pour le reste du Canada ».* Publié le 4 novembre 2019. Radio-Canada. En ligne : https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1372886/exploitation-sexuelle-mineurs-quebec-pepiniere-canada; Croteau, M. (2019). *Le Québec est une « plaque tournante » de l'exploitation sexuelle des mineurs*. Publié le 5 novembre 2019. La Presse. En ligne : https://www.lapresse.ca/actualites/2019-11-04/exploitation-sexuelle-des-mineurs-quebec-est-une-plaque-tournante.

143 Jung, D. (2019). *Commission sur l'exploitation sexuelle : entre répression et sensibilisation.* Publié le 4 novembre 2019. Radio-Canada. En ligne : https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1375765/crime-entre-repression-sensibilisation-objectifs-commission-exploitation-sexuelle; Gonthier, V. (2019). *Il est temps de faire la guerre aux pimps*. Publié le 9 novembre 2019. Le Journal de Montréal. En ligne : https://www.journaldemontreal.com/2019/11/08/il-est-temps-de-faire-la-guerre-aux-pimps; Gonthier, V. (2019). *Exploitation sexuelle: les adolescentes «aventureuses» inquiètent les autorités*. Publié le 9 novembre 2019. Le Journal de Montréal. En ligne : https://www.journaldemontreal.com/2019/11/09/laventureuse-inquiete-les-autorites.

144 Marin, S. (2019). *Exploitation sexuelle des mineurs: du recrutement dans les centres jeunesse*. Publié le 6 novembre 2019. HuffPost Québec. En ligne : https://quebec.huffingtonpost.ca/entry/exploitation-sexuelle-centres-jeunesse_qc_5dc31bc4e4b03ddc02ee51c9?utm_hp_ref=qc-nouvelles.

145 Villeneuve, C. (2019). *Société de pimps*. Publié le 9 novembre 2019. Le Journal de Québec. En ligne : https://www.journaldequebec.com/2019/11/09/societe-de-pimps.

146 L'auteur du rapport commandé par le gouvernement rappelle à la page 3 du rapport : « 2) La fugue est un fléau… Réponse : Faux. La majorité des jeunes (65 % à 70 %) hébergés en Centre de réadaptation au Québec ne fuguent pas. Parmi ceux qui le font, une majorité (68 %) fugue pour moins de 24 heures. Et la majorité des jeunes qui reviennent en moins de 24 heures le font

à l'intérieur de 5 heures. Notez que 60 % des jeunes qui fuguent le font une seule fois. La fugue fait partie du processus de réadaptation et peut même contribuer à la progression d'un jeune dans sa recherche d'autonomie. La vraie préoccupation doit se porter sur un petit nombre de jeunes qui se mettent en danger lors de ces fugues. 18 % des jeunes fuguent trois fois et plus et 17 % des jeunes fuguent 72 heures et plus. » Lebon, A. (2016). *Les fugues reliées à l'exploitation sexuelle : État de situation et solutions*. Rapport présenté à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois. 10 mars 2016. En ligne : https://www.msss.gouv.qc.ca/inc/documents/ministere/salle-de-presse/rapport-lebon-mars2016.pdf, p.3.

147 Nadeau, J.-F. (2020). *Bémols sur la réalité des fugueuses*. Publié le 8 janvier 2020. Le Devoir. En ligne : https://www.ledevoir.com/societe/570342/la-petite-fugueuse.

148 Lebon, A. (2016). *Les fugues reliées à l'exploitation sexuelle : État de situation et solutions*. Rapport présenté à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois. 10 mars 2016. En ligne : https://www.msss.gouv.qc.ca/inc/documents/ministere/salle-de-presse/rapport-lebon-mars2016.pdf.

149 Bossé, O. (2019). *Exploitation sexuelle des mineurs: les Québécoises en demande*. Publié le 4 novembre 2019. Le Soleil. En ligne : https://www.ledroit.com/actualites/le-fil-groupe-capitales-medias/exploitation-sexuelle-des-mineurs-les-quebecoises-en-demande-b11dfc838c3a8ed467b643b73658b4eb; Gamache, V. (2019). *Exploitation sexuelle des mineurs : « Le Québec, une pépinière pour le reste du Canada »*. Publié le 4 novembre 2019. Radio-Canada. En ligne : https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1372886/exploitation-sexuelle-mineurs-quebec-pepiniere-canada.

150 Côté, M. B. et Gallié, M. (2020). *Mémoire présenté dans le cadre de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineur.e.s*. 21 janvier 2020.

151 Elkouri, R. (2020). *Pour en finir avec l'exploitation sexuelle*. Publié le 20 janvier 2020. La Presse. En ligne : https://www.lapresse.ca/actualites/202001/19/01-5257470-pour-en-finir-avec-lexploitation-sexuelle.php.

152 Assemblée nationale du Québec (2019). *Document de consultation. Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs.* Octobre 2019, p.8; basée sur une donnée du Service du renseignement criminel du Québec (2013). *Portrait provincial du proxénétisme et de la traite des personnes*, p.17.

153 Service de police de la Ville de Laval, Programme Prévention Jeunesse-Laval. « Un écosystème composé de victimes, d'abuseurs et d'exploiteurs », mémoire présenté à la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs, octobre 2019, p.14.

154 Service de police de la Ville de Montréal (2019). *Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs. Mémoire présenté par le Service de police de la Ville de Montréal*. 7 novembre 2019; La Maison d'Haïti (2020). *Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs. Intervention de la Maison d'Haïti*, 20 janvier 2020.

155 Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme, représentée par la Sûreté du Québec et le Service de police de la Ville de Montréal. *Exploitation sexuelle des mineurs et proxénétisme. Mémoire présenté à la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs*. 7 novembre 2019, p.4; Centrale des syndicats du Québec (CSQ). *Mémoire présenté dans le cadre des consultations particulières de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs*. 8 novembre 2019.

156 Centre des familles latino-américaines. *Mémoire présenté au nom de CAFLA, Centre des familles latino-américaines, Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs*. 29 janvier 2020.

157 Nicholls, D. (2020). *Présentation du Département de la Justice et des Services correctionnels du Gouvernement de la nation Crie à la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs*. 23 janvier 2020.

158 Centrale des syndicats du Québec (CSQ). *Mémoire présenté dans le cadre des consultations particulières de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs*. 8 novembre 2019; Service de police de la Ville de Montréal (2019). *Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs. Mémoire présenté par le Service de police de la Ville de Montréal*. 7 novembre 2019; Femmes autochtones du Québec inc. (2020). *Les filles autochtones et l'exploitation sexuelle*. Présenté dans la cadre de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs, 21 janvier 2020; Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES) (2020). *Sortir la société québécoise de la prostitution : Mémoire de la CLES à la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineur.e.s.*

159 Ouellette Vézina, H. (2019). *Des travailleuses du sexe dénoncent un programme du SPVM qui les «met en danger»*. Publié le 30 mai 2019. Journal Métro. En ligne : https://journalmetro.com/actualites/montreal/2329184/des-travailleuses-du-sexe-denoncent-un-programme-du-spvm-qui-les-met-en-danger/.

160 Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) (2009). *UNODC report on human trafficking exposes modern form of slavery*. Publié le 12 février 2009. En ligne : http://www.unodc.org/unodc/en/frontpage/unodc-report-on-human-trafficking-exposes-modern-form-of-slavery-.html.

161 Sécurité publique Canada (2017). *Évaluation horizontale 2016-2017 du Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes (PANL-TP)*. Gouvernement du Canada. En ligne : https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/vltn-nap-ht/index-fr.aspx?wbdisable=true.

162 Anne Gallagher a participé à la rédaction des *Principes et directives recommandés sur les droits de l'homme et la traite des êtres humains* du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et est membre du Groupe de coordination interinstitutions contre la traite des personnes (ICAT) des Nations Unies.

163 Gallagher, A. T. (2017). Four Dangerous Assumptions about Human Trafficking. *World Economic Forum*. En ligne: https://www.weforum.org/agenda/2017/08/4-fallacies-slowing-the-fight-against-human-trafficking/, p.3, traduction libre.

164 Le Rapport global sur la traite des personnes de l'ONUCD publié en 2016 est le troisième de ce type à être commandé par l'Assemblée Générale des Nations unies dans son Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des Nations unies. Ce rapport couvre les actions de 136 pays

et dresse le portrait des formes et des routes de la traite des personnes aux niveaux mondial, régional et national. Le rapport de 2016 est basé sur des cas identifiés de traite des personnes entre 2012 et 2014.

165 « Le Rapport sur la traite des personnes est le principal outil diplomatique américain pour promouvoir auprès des pays étrangers un engagement à lutter contre la traite des personnes dans le monde. C'est également la ressource gouvernementale la plus complète sur les efforts mondiaux de lutte contre la traite dans le monde. Le rapport reflète l'engagement américain d'être le chef de file de la lutte mondiale. » Département d'État américain (s.d.). *Trafficking in Persons Report*. En ligne : https://www.state.gov/trafficking-in-persons-report/.

166 Estimation de 4 millions de victimes : Département d'État américain (2002). *Trafficking in Persons Report*. En ligne : https://2009-2017.state.gov/documents/organization/10815.pdf. Estimation de 600 000-800 000 victimes : Département d'État américain (2007). *Trafficking in Persons Report*. En ligne : https://2009-2017.state.gov/documents/organization/82902.pdf.

167 Département d'État américain (2018). *Recognizing National Slavery and Human Trafficking Prevention Month*. Publié le 5 janvier 2018. Article de blogue. En ligne : https://2017-2021.state.gov/recognizing-national-slavery-and-human-trafficking-prevention-month/index.html.

168 Not for Sale Campaign (s.d.). *Learn Why We Fight Exploitation*. En ligne : https://www.notforsalecampaign.org/why-exploitation/.

169 Timoshkina, N. (2012). Human Trafficking Worldwide: A Critical Assessment of the Available Estimates and Official Statistics. *International Journal of Arts & Sciences*, 5 (7): 409–421; Lee, M. (2011). *Trafficking and Global Crime Control*, London: SAGE.

170 Timoshkina, N. (2012). Human Trafficking Worldwide: A Critical Assessment of the Available Estimates and Official Statistics. *International Journal of Arts & Sciences*, 5 (7): 409–421.

171 Quaterman, L., Kaye, J. et Winterdyk, J. (2012). *Human trafficking in Calgary: Informing a localized Response*. ACT Alberta, Mount Royal University, Centre for Criminology & Justice Research. En ligne : https://www.actalberta.org/wp-content/uploads/2017/03/traffickingincalgary.pdf, p.7; Milivojevic, S. et Pickering, S. (2008). Football and sex: The 2006 FIFA World Cup and sex trafficking. *Temida*, 11 (2): 21-47.

172 Chuang, J. (2010). Rescuing Trafficking from Ideological Capture: Prostitution Reform and Anti-trafficking Law and Policy. *University of Pennsylvania Law Review*, 158 (6), p.1721, traduction libre.

173 Lowman, J. (s.d.). *Exagérations entourant la Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation. Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles*. En ligne : https://sencanada.ca/content/sen/committee/412/lcjc/briefs/c-36/sm_c-36_brief_john_lowman_f.pdf, p.1.

174 Chuang, J. (2010). Rescuing Trafficking from Ideological Capture: Prostitution Reform and Anti-trafficking Law and Policy. *University of Pennsylvania Law Review*, 158 (6), p.1721, traduction libre.

175 Doezema, J. (2000). Loose Women or Lost Women? The Re-emergence of the Myth of White Slavery in Contemporary Discourses of Trafficking in Women. *Gender Issues*, 18(1): 23-50; Laczko, F. et Gramegna, M. (2003). Developing Better Indicators of Human Trafficking. *Brown Journal of World Affairs*, X(1): 179-194; Agustin, L. (2005). Migrants in the Mistress's House: Other Voices in the "Trafficking" Debate. *Social Politics*. 12(1): 96-117; Kempadoo, K. (dir.) (2005). *Trafficking and Prostitution Reconsidered: New Perspectives on Migration, Sex Work, and Human Rights*. Ann Arbor:Paradigm Publishers; Albanese, J. (2007). *Commercial Sexual Exploitation of Children: What Do We Know and What Do We Do About It? Special Report*. U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, National Institute of Justice. Décembre 2007. En ligne : https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/215733.pdf.

176 Anderson, B. et O'Connell Davidson, J. (2002). *Trafficking – a demand led problem? A Multi-Country Pilot*. Save the Children Sweden. En ligne : https://documentation.lastradainternational.org/lsidocs/11%20Trafficking%20-%20a%20demand%20led%20problem.pdf.

177 Ricci, S., Kurtzman, L. et Roy, M.-A. (2012). *Synthèse du rapport. La traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle: entre le déni et l'invisibilité*. Montréal: Université du Québec à Montréal, Institut de recherches et d'études féministes, p. 8. En ligne : https://reqef.uqam.ca/publications/autres-parutions/la-traite-des-femmes-des-fins-dexploitation-sexuelle-entre-le-deni-et-linvisibilite-par-sandrine-ricci-lyne-kurtzman-et-marie-andree-roy-les-cahiers-de-l/

178 Hayes, V. (2010). Human Trafficking for Sexual Exploitation at World Sporting Event. *Chicago-Kent Law Review*, 85 (3), p.1124.

179 Global Initiative to Fight Human Trafficking (2017). *Super Bowl Sex Trafficking*. UNODC. En ligne : http://www.ungift.org/2017/09/20/super-bowl-sex-trafficking.

180 Témoignage de Yvan Clermont, directeur, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada. Comité permanent de la justice et des droits de la personne (2018). *Continuer la lutte contre la traite de personnes au Canada. Chambre des communes du Canada.* En ligne : https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/JUST/Reports/RP10243099/justrp24/justrp24-f.pdf, p.25.

181 Comité permanent de la justice et des droits de la personne (2018). *Continuer la lutte contre la traite de personnes au Canada. Chambre des communes du Canada.* En ligne : https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/JUST/Reports/RP10243099/justrp24/justrp24-f.pdf, p.25.

182 Brennan, D. (2005). Methodological challenges in Research with Trafficked Persons: Tales from the Field. *International Migration*, 43 (1/2), p.36; Weitzer, R. (2014). New Directions in Research on Human Trafficking. *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 653 (1): 6-24.

183 Brennan, D. (2005). Methodological challenges in Research with Trafficked Persons: Tales from the Field. *International Migration*, 43 (1/2).

184 Par exemple, Comité sénatorial permanent des droits de la personne (2011). *Exploitation sexuelle des enfants au Canada : une action nationale s'impose*. Novembre, 84 p. En ligne : https://sencanada.ca/Content/SEN/Committee/411/ridr/rep/rep03nov11-f.pdf.

185 Par exemple, Sécurité publique Canada. (2012). *Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes*. Produit nPS4-175/2012F.

186 Par exemple, *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*, Gouvernement du Québec. En ligne : http://www.scf.gouv.qc.ca/violences/document-html/strategie-gouvernementale-pour-prevenir-et-contrer-les-violences-sexuelles-2016-2021/.

187 Par exemple, Service du renseignement criminel du Québec (SRCQ). (2013). Portrait provincial du proxénétisme et de la traite de personnes. Montréal (Québec), Canada : SRCQ. En ligne : https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/proxenetisme-traite-personnes/en-ligne.html.

188 Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) (2019). *L'intervention en contexte d'exploitation sexuelle auprès des adultes et des mineurs au sein du réseau des CAVAC. Mémoire présenté à la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs*. 7 novembre 2019.

189 PIAMP : « Les études sur les jeunes qui échangent des services sexuels sont réalisées à partir d'échantillons de jeunes qui sont, le plus souvent, vulnérabilisé.e.s par plusieurs facteurs et qui ne représentent pas toujours la diversité de personnes qui les pratiquent (Swaner et al., 2016). » Projet d'Intervention auprès des Mineur.e.s Prostitué.e.s (PIAMP) (2020). *Mémoire déposé dans le cadre des consultations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineur.e.s du gouvernement du Québec*. 21 janvier 2020, p.14.

190 Quaterman, L., Kaye, J. et Winterdyk, J. (2012). *Human trafficking in Calgary: Informing a localized Response*. ACT Alberta, Mount Royal University, Centre for Criminology & Justice Research. En ligne : https://www.actalberta.org/wp-content/uploads/2017/03/traffickingincalgary.pdf, p. 17.

191 Merry, S. E. (2016). Les dimensions culturelles du savoir/pouvoir. Les enjeux de la mesure de la violence envers les femmes. *Sociologie du travail*, 58 (4): 370-380.

192 Ragaru, N. (2007). Du bon usage de la traite des êtres humains : Controverses autour d'un problème social et d'une qualification juridique. *Genèses*, 66(1), p.71.

193 Hanley, J. et Ricard-Guay, A. (2014). *Intervenir face à la traite humaine: la concertation des services aux victimes au Canada*. Comité d'action contre la traite interne et internationale (CATHII), École de service social, Université McGill. En ligne : http://www.cathii.org/sites/www.cathii.org/files/Recherche%20Intervenir%20CATHII_0_0.pdf, p. 45.

194 Fondation canadienne des femmes (2018). *Brief to the House of Commons Standing Committee on Justice and Human Rights. Trafficking Brief*. En ligne: http://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/JUST/Brief/BR10005778/br-external/CanadianWomensFoundation-e.pdf, p. 3.

195 De Shalit, A., Heynen, R. et van der Meulen, E. (2014). Human Trafficking and Media Myths: Federal Funding, Communication Strategies, and Canadian Anti-Trafficking Programs. *Canadian Journal of Communication,* 39 (3), p. 407.

196 Voir à ce sujet : Depelteau, J., Fortier, F., Hébert, G. avec la coll. de Langlois, P. (2013). *Rapport de recherche. Les organismes communautaires au Québec: Financement et évolution des pratiques*. Institut de recherche et d'informations socio-économiques. En ligne : https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/Communautaire-WEB-02.pdf.

197 Département d'État américain (2018). *Trafficking in Persons Report 2018.* Office of the Undersecretary for Civilian Security, Democracy, and Human Rights. En ligne : https://2017-2021.state.gov/trafficking-in-persons-report-2018/index.html ; Hanley, J. et Ricard-Guay, A. (2014). *Intervenir face à la traite humaine: la concertation des services aux victimes au Canada*. Comité d'action contre la traite interne et internationale (CATHII), École de service social, Université McGill. En ligne : http://www.cathii.org/sites/www.cathii.org/files/Recherche%20Intervenir%20CATHII_0_0.pdf; Delas, O. et Plouffe-Malette, K. (2013). La Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains face au droit de l'Union européenne. *Criminologie*, 46 (1): 157-177.

198 Bonthuys, E. (2012). The 2010 Football World Cup and the Regulation of Sex Work in South Africa. *Journal of Southern African Studies*, 38 (1): 11-29.

199 Crépeau, F. et Nakache, D. (2006). « Controlling Irregular Migration in Canada: Reconciling Security Concerns with Human Rights Protection. » *IRPP Choices,* 12 (1). En ligne : https://irpp.org/research-studies/controlling-irregular-migration-in-canada/; Macklin, A. (2003). Dancing Across Borders: 'Exotic Dancers,' Trafficking, and Canadian Immigration Policy. *International Migration Review*, 37(2): 464-500; Wijers, M. et van Doorninck, M. (2002). Only rights can stop wrongs: A critical assessment of anti-trafficking strategies. *EC-IOM Stop Conference*, Bruxelles: IOM.

200 Chuang, J. (2010). Rescuing Trafficking from Ideological Capture: Prostitution Reform and Anti-trafficking Law and Policy. *University of Pennsylvania Law Review*, 158 (6), p. 1725.

201 Gallagher, A. T. (2001). Human Rights and the New UN Protocols on Trafficking and Migrant Smuggling - A Preliminary Analysis. *Human Rights Quarterly*, 23 (4): 975-1004.

202 Gallagher, A. T. (2001). Human Rights and the New UN Protocols on Trafficking and Migrant Smuggling - A Preliminary Analysis. *Human Rights Quarterly*, 23 (4): 975-1004; Fitzpatrick, J. (2002-2003). Trafficking as a human rights violation : The complex intersection of legal frameworks for conceptualizing and combating trafficking. *Michigan Journal of International Law*, 24: 1143-1168; Defeis, E. (2004). Protocol to prevent, suppress and punish trafficking in persons : A new approach. *Journal of International and Comparative Law*. 10(2): 485-491.

203 Voir Dandurand, Y. et Jahn, J. (2020). The Failing International Legal Framework on Migrant Smuggling and Human Trafficking. Dans Winterdyk, J. et Jones, J. (dir.). The Palgrave International Handbook of Human Trafficking. Palgrave Macmillan, Cham.

204 Beatson, J., Hanley, J. et Ricard-Guay, A. (2017). The Intersection of Exploitation and Coercion in Cases of Canadian Labour Trafficking. *Journal of Law and Social Policy*, 26(1): 37-158.

205 Ces organismes s'appuient sur une recommandation du Groupe de travail sur la révision du régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels mandaté par le ministre de la Justice qui recommandait d'élargir l'admissibilité au régime à « [...] tous les crimes définis dans le Code

criminel, dans la mesure où ils causent un préjudice corporel ou psychique [...] ». Groupe de travail sur la révision du régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels (2008). *L'indemnisation des personnes victimes d'actes criminels – Une question de solidarité et d'équité*, rapport Lemieux, p. 25.

206 McCarthy, L. A. (2014). Human Trafficking and the New Slavery. *Annual Review of Law and Social Science*, 10: 221-242.

207 Témoignage de Butterfly (Asian and Migrant Sex Workers Network). Comité permanent de la justice et des droits de la personne (2018). *Continuer la lutte contre la traite de personnes au Canada. Chambre des communes du Canada.* En ligne : https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/JUST/Reports/RP10243099/justrp24/justrp24-f.pdf, p.39; voir également Alliance canadienne pour la réforme des lois sur le travail du sexe (2017). *Turn Off the Spotlight: Sex Workers and Allies Urge an End to Operation Northern Spotlight*. En ligne : http://www.aidslaw.ca/site/download/16267/.

208 Bales, K. (1999). *Disposable People: New Slavery in the Global Economy*. Berkeley: University of California Press; Bertone, A.M. (2000). Sexual Trafficking in Women: International Political Economy and the Politics of Sex. *Gender Issues*, 18: 4-22; Hughes, D. M. (2001). The 'Natasha' Trade: Transnational Sex Trafficking. *National Institute of Justice Journal*, 246: 9-15; Département d'État américain (2004). *Victims of Trafficking and Violence Protection Act of 2000: Trafficking in Persons Report*. En ligne : https://2009-2017.state.gov/j/tip/rls/tiprpt/2004/index.htm

209 Martins Jr., A. (2016). Interview with Julia O'Connell Davidson on Modern Slavery. *Theory, Culture & Society*, 33(7-8). En ligne : http://theoryculturesociety.org/interview-with-julia-oconnell-davidson-on-modern-slavery/, traduction libre.

210 Récemment, la lutte contre la traite des personnes et la lutte contre le terrorisme se sont rapprochées. Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté en 2016 une résolution pour « mieux prendre en compte le lien entre la traite des êtres humains, les violences sexuelles et le terrorisme ». Conseil de sécurité des Nations Unies (2016). *Résolution 2331 (2016) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7847e séance, le 20 décembre 2016*. En ligne : https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2331(2016)&referer=http://www.un.org/en/sc/documents/resolutions/2016.shtml&Lang=F.

211 Andrijasevic, R. (2007). Beautiful Dead Bodies: Gender, Migration and Representation in Anti-Trafficking Campaigns. *Feminist Review*, 86(1): 24-44; Aradau, C. (2008). *Rethinking Trafficking in Women. Politics out of Security*. London: Palgrave Macmillan.

212 Milivojevic, S. et Pickering, S. (2008). Football and sex: The 2006 FIFA World Cup and sex trafficking. *Temida*, 11 (2), p.37, traduction libre.

213 Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (2014). *Observations finales concernant le rapport unique valant quatrième et cinquième rapports périodiques de l'Inde*. En ligne : http://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPRiCAqhKb7yhsgA84bcF Ry75ulvS2cmS%2F%2BhR1fgqxKiywURS0aVJOk6sBezpV1AKQkt7wGc58af2oMqi7dMDZx8i9Zrncki%2Fdmnyo9Aiblun4AlnvL77gLotlvJB3Rj%2Bgu0XbU1ah8toLw%3D%3D.

214 Alliance mondiale contre la traite des femmes au Canada (2013). *Analyse Jeux d'hiver de 2010 et traite de personnes*. Sécurité publique Canada. En ligne : https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/wntr-gms-2010/index-fr.aspx, p.15.

215 Lancaster, R. N. (2012). Sex Panics and the Punitive State. University of California Press, dans Blanchette, T. et da Silva, A. P. (2016). "Brazil has its eye on you": Sexual panic and the threat of sex tourism in Rio de Janeiro during the FIFA World Cup, 2014. Brasiliana: *Journal for Brazilian Studies*, 4(2), p. 414.

216 Blanchette, T. et da Silva, A. P. (2016). "Brazil has its eye on you": sexual panic and the threat of sex tourism in Rio de Janeiro during the FIFA World Cup, 2014. *Brasiliana: Journal of Brazilian Studies*, 4 (2), p.414, traduction libre.

217 Lavaud-Legendre, B. (2017). *Retour sur les pratiques qualifiées d'exploitation dans la définition internationale de la traite*. Document de travail. COMPTRASEC - Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale, Université de Bordeaux. En ligne : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01589859 ; Sécurité publique Canada (2016). *Forum national sur la traite des personnes*. En ligne : https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/2016-ntnl-frm-hmn-trffckng-smmry/2016-ntnl-frm-hmn-trffckng-smmry-fr.pdf.

218 Hanley, J. et Ricard-Guay, A. (2014). *Intervenir face à la traite humaine: la concertation des services aux victimes au Canada*. Comité d'action contre la traite interne et internationale (CATHII), École de service social, Université McGill. En ligne : http://www.cathii.org/sites/www.cathii.org/files/Recherche%20Intervenir%20CATHII_0_0.pdf; Sécurité publique Canada (2016). *Forum national sur la traite des personnes*. En ligne : https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/2016-ntnl-frm-hmn-trffckng-smmry/2016-ntnl-frm-hmn-trffckng-smmry-fr.pdf

219 Dandurand, Y., Chin, V et Wilson, L. (2017). Improved Response to Labour Trafficking International Centre for Criminal Law Reform and Criminal Justice Policy, p. 1. En ligne : https://icclr.org/wp-content/uploads/2019/06/Dandurand_Chin_Wilson_2017_Improved-response-to-labour-trafficking.pdf?x21689, traduction libre.

220 Efrat, A. (2016). Global Efforts against Human Trafficking: The Misguided Conflation of Sex, Labor, and Organ Trafficking. *International Studies Perspectives*, 17(1): 34-54.

221 Kaye, J. et Hastie, B. (2015). The Canadian Criminal Code Offence of Trafficking in Persons: Challenges from the Field and within the Law. 3 (1): 88-102.

222 Jordan, A. (2002). Human rights or wrongs? The struggle for a rights-based response to trafficking in human beings. *Gender and Development*, 10(1): 28-37.

223 Article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

224 Auparavant, les actions qui qualifiaient le proxénétisme des mineur.es étaient : aide, encourage, contraint, menace.

CONSEIL DES MONTRÉALAISES
1550, rue Metcalfe, 14e étage, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 868-5809

conseildesmontrealaises@montreal.ca
ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises
ConseilDesMontrealaises
C-Montrealaises

Avis du Conseil des Montréalaises sur

la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle

pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada

FAITS SAILLANTS





Conseil des Montréalaises

Montréal

Le Conseil des Montréalaises tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à cette démarche. Sans leur temps et leur parole, la réalisation de cet avis n'aurait pas été possible.

Organismes participants

AGIR (Action LGBTQ avec les immigrantEs et les réfugiéEs)
Cactus Montréal
Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal (CÉAF)
Centre de lutte contre l'oppression des genres/Centre for Gender Advocacy
Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (CTI)
Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII)/Coalition québécoise contre la traite des personnes
Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES)
Conseil canadien pour les réfugiés (CCR)
Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF)
Femmes autochtones du Québec (FAQ)
Foyer pour femmes autochtones de Montréal (FFAM)/Native Women's Shelter of Montreal (NWSM)
L'Anonyme
La Maison d'Haïti
La Sortie
Le Phare des affranchiEs
Mouvement contre le viol et l'inceste (MCVI)
Projet ado-communautaire en travail de rue (PACT de rue)
Projet 10
Stella, l'amie de Maimie
Y des femmes de Montréal (YWCA)

Mai 2021
Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-7647-1814-8 – imprimé français
978-2-7647-1807-0 – PDF français

CONSEIL DES MONTRÉALAISES
1550, rue Metcalfe, 14e étage, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 868-5809

L'« Avis du Conseil des Montréalaises sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada » (dont est issu ce résumé) a été adopté par les membres du Conseil des Montréalaises (CM) lors de l'assemblée du 8 juillet 2020 et déposé au conseil municipal de la Ville de Montréal.

Le CM utilise le langage non sexiste dans ses communications et la rédaction de ses recherches. Cet engagement est une étape vers l'adoption d'un langage qui représente et inclut les personnes non binaires et trans.

Comité de travail du Conseil des Montréalaises (2017-2020)
Dorothy Alexandre, Anuradha Dugal, Sharon Hackett, Josiane Maheu, Marie-Ève Maillé, Marie-Ève Rancourt, Selma Tannouche Bennani

Recherche
Coordination de la recherche
Aurélie Lebrun, Ph. D., agente de recherche du CM jusqu'en octobre 2020

Chercheuses et chercheur sur le terrain pendant le GP
Lucio Castracani, Ph. D. (2018)
Audrey Gagnon, candidate au doctorat (2018, 2019)
Aurélie Lebrun, Ph. D. (2018, 2019)
Catherine Montmagny Grenier, Ph. D. (2018, 2019)
Mélissa Perreault, M. A. (2018)
Selma Tannouche Bennani, Ph. D. (2019)

Chercheuses, revue de littérature et traitement des données
Laurence Lallier-Roussin, M. A. (2019-2020)
Jeanne Reynolds, candidate au doctorat (2017)
Laurence Richard-Nobert, M. A. (2020)
Selma Tannouche Bennani, Ph. D. (2018-2019)

Rédaction
Aurélie Lebrun, agente de recherche du CM jusqu'en octobre 2020

Coordination
Kenza Bennis, secrétaire-recherchiste du CM

Révision linguistique
Edith Sans Cartier
Annie St-Amour

Conception et réalisation graphiques
Sophie Charest

Table des matières

Présentation du Conseil des Montréalaises 5

Introduction 6

1. Le mandat du Conseil des Montréalaises 8

2. Le terrain de recherche 9

3. La définition de la traite des êtres humains et le protocole de Palerme 10

4. Les actrices et les acteurs du milieu 12

5. Un battage médiatique et politique 13

6. Une augmentation de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle lors du GP ? 14

7. Une augmentation de la traite des personnes dans les grands événements sportifs ? 15

8. Mesurer la traite des personnes 16

9. Les victimes de la traite 17

10. Une définition théorique et plusieurs interprétations pratiques 18

11. Un phénomène mal connu 19

12. Les conséquences de l'instrumentalisation politique de la traite 20

13. La protection des victimes et la répression policière 21

14. Les travailleuses du sexe et la traite des personnes 22

15. Les femmes qui sont sans statut ou qui ont un statut d'immigration précaire et la traite des personnes 23

À retenir 24

Que faire ? Les recommandations du Conseil des Montréalaises 26

Notes 32

Présentation du Conseil des Montréalaises

Créé en 2004, le Conseil des Montréalaises (CM) est composé de 15 membres bénévoles représentant la diversité des Montréalaises. Il agit en tant qu'organisme consultatif auprès de l'administration municipale en ce qui a trait à la condition féminine et à l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes. Il utilise l'analyse féministe intersectionnelle des enjeux pour appréhender les réalités vécues par les Montréalaises.

Il exerce les fonctions suivantes :

- il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du maire ou de la mairesse, du comité exécutif ou du conseil municipal de la Ville de Montréal, des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes et à la condition féminine, et soumet des recommandations au conseil municipal de la Ville de Montréal ;

- il sollicite des opinions, reçoit et entend les requêtes et suggestions de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'égalité entre les femmes elles-mêmes et à la condition féminine ;

- il contribue à la mise en œuvre et au suivi d'une politique d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal ;

- il effectue ou fait effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le CM constitue un précieux outil démocratique. Il est à l'affût des idées et des courants de pensée, et reste attentif aux tendances et à l'expression des citoyen.nes et des organismes communautaires féministes actifs sur le territoire. Ses principaux axes d'intervention sont : vivre en ville, gouverner la ville et travailler à la Ville. Les travaux du CM portent ainsi sur les conditions de vie des Montréalaises (transport, logement, lutte à la pauvreté, sécurité, itinérance, offre de sports et de loisirs, etc.), sur la présence et la participation des femmes en politique municipale ainsi que sur les conditions de travail des femmes fonctionnaires.

Introduction

Le Grand Prix du Canada (ci-après GP) est une course automobile internationale de Formule 1, discipline reine du sport automobile, qui se déroule chaque année depuis 32 ans à Montréal.

Le GP du Canada est un événement important pour Montréal. La semaine du GP marque le début des festivités estivales, génère des retombées économiques présumées incomparables, bien que mises en doute, et place Montréal sur la carte du monde pendant le temps de la course.

Le GP se déploie dans plusieurs quartiers de Montréal : au parc Jean-Drapeau, dans le quartier de la Petite-Italie, dans le Vieux-Montréal et au centre-ville, sur la rue Crescent et sur Peel, à la place du Canada. Les festivités ont lieu l'après-midi, le soir et la nuit. Elles attirent des familles, des groupes de jeunes femmes, des groupes de jeunes hommes, des groupes d'ami.es, des fans venu.es de l'étranger, des fans venu.es du Québec qui viennent voir la course depuis toujours. À Montréal, et dans d'autres villes du monde, l'événement du GP est aussi accompagné de soirées VIP, de voitures rutilantes et des « filles de la F1 ». Pendant une semaine, une partie de Montréal vibre au rythme de la F1.

À partir des années 2000, progressivement, une nouvelle trame narrative s'ajoute à la fièvre de la F1. Une multitude d'articles de presse, de témoignages et d'entrevues à la radio ou à la télévision révèlent, lors du GP de Montréal, « une hausse de la traite des femmes[1] ». Le GP de Montréal serait un « pôle d'attraction du trafic humain au Canada[2] ».

En réponse à cette réalité alarmante et alarmiste, des campagnes de sensibilisation contre la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle s'affichent sur les autobus de la métropole, dans les toilettes de plusieurs bars et clubs du centre-ville. Des tracts de sensibilisation contre la traite des personnes sont distribués à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau et dans les hôtels de Montréal. Des opérations policières sont déployées pour lutter précisément contre la demande : les clients. En 2018, les « grid girls[3] » « disparaissent, désuètes, clairement en contradiction avec les normes sociétales modernes[4] ».

C’est en 2017 que le Conseil des Montréalaises a accepté le mandat d’évaluer l’ampleur du phénomène de la traite des femmes à des fins d’exploitation sexuelle qui affecterait le GP de Montréal.

La traite des personnes, particulièrement la traite des femmes à des fins d’exploitation sexuelle, est une préoccupation internationale qui a mené en 2000 à l’adoption du protocole de Palerme, Protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. La lutte contre la traite des personnes mobilise depuis de nombreuses instances nationales et internationales dans des actions concertées de prévention, de sensibilisation et de répression qui se déroulent notamment lors des grands événements sportifs internationaux.

Depuis une vingtaine d’années, des manifestations sportives de grande importance telles que les Jeux olympiques et la Coupe du monde de la FIFA (Fédération internationale de football association) sont en effet associées à une recrudescence des cas de traite de femmes à des fins d’exploitation sexuelle. Les victimes se compteraient par milliers. L’ampleur exacte demeure incertaine.

Pour mener à bien notre mandat, nous avons réalisé des entretiens avec des organismes communautaires montréalais ainsi que des activités d’observation sur le terrain lors des GP de 2018 et de 2019.

Ce document résume l’« Avis du Conseil des Montréalaises sur la traite des femmes à des fins d’exploitation sexuelle pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada ». Il se compose de fiches synthétiques permettant de comprendre la définition de la traite, les enjeux qui s’y rattachent ainsi que les résultats de notre recherche quant à l’augmentation présumée de la traite pendant le GP. S’y trouvent aussi les 23 recommandations adressées à la Ville de Montréal et ses partenaires, le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et le Groupe de course Octane.

1. Le mandat du Conseil des Montréalaises

En mai 2017, à la suite d'une proposition du cabinet du maire, les membres du Conseil des Montréalaises (CM) ont accepté un mandat de recherche d'une durée de trois ans (2017-2020) sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle lors du Grand Prix de Formule 1 du Canada (ci-après GP).

Pour mener à bien ce mandat, le CM a posé deux questions :

1) Quelle est l'ampleur de l'augmentation de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle lors du GP ?
2) Quelles sont les expériences des femmes (celles qui travaillent ou qui circulent dans les lieux du GP) par rapport aux violences vécues, au sentiment de sécurité ou d'insécurité ?

Cette question en recouvre plusieurs : quelles sont les violences sexistes, racistes, homophobes ou transphobes ? Qu'en est-il des situations de harcèlement sexuel dans l'espace public et dans les lieux consacrés au GP ? Que signifie « être en sécurité » pour toutes ces femmes ? Quelles stratégies développent-elles pour sortir et s'amuser pendant le GP tout en se sentant en sécurité ?

Le CM interprète la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle comme une des formes de violence dont les femmes peuvent être victimes pendant le GP. Historiquement, le CM s'est toujours intéressé à l'ensemble des violences dont peuvent être victimes les femmes lors des événements organisés à Montréal. La présence des femmes dans la ville, sans violence, et leur pleine participation aux événements qui y sont organisés constituent l'une des façons de mettre en œuvre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes. Le CM estime que la participation, sans discrimination, de toutes les femmes à la prise de décision, au partage du pouvoir et à l'imputabilité[5] dans la mise en place et l'organisation d'événements est garante d'une ville sûre.

Ce document expose les faits saillants de l'avis du CM sur la traite des femmes pendant le GP, qui constitue le premier volet de notre recherche et répond au mandat qui nous a été confié.

Un avis sur la sécurité des femmes pendant le GP en constituera le deuxième volet.

2. Le terrain de recherche

Pour cette recherche, nous avons rencontré **20 organismes** qui travaillent avec les personnes migrantes, à statut précaire ou sans statut d'immigration, les travailleuses du sexe, les victimes d'exploitation sexuelle, les jeunes femmes racisées, les femmes autochtones ou les personnes 2ELGBTQQIA, et qui défendent les droits de ces populations.

Nous avons également organisé **des rencontres ou participé à des activités auxquelles assistaient des représentant.es institutionnel.les**, notamment des employé.es du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) (poste de quartier du centre-ville, section Recherche et planification, section Intervention jeunesse et prévention, Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme), des fonctionnaires de Développement économique Canada, des responsables des sociétés de développement commercial (SDC) Destination centre-ville et Vieux-Montréal, des fonctionnaires de l'arrondissement de Ville-Marie, ainsi que des membres du personnel du Groupe de course Octane et de l'Association des hôtels du Grand Montréal (AHGM).

Enfin, nous avons effectué **plus de 200 heures d'observation**. Ces périodes d'observation ont eu lieu aussi bien le jour que la nuit, dans **plus d'une trentaine de bars, restaurants, clubs et hôtels**, dans plusieurs lieux liés au GP : parc Jean-Drapeau, centre-ville et Vieux-Montréal.

3. La définition de la traite des êtres humains et le protocole de Palerme

La Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée, dite « convention de Palerme », est une convention des Nations unies signée en décembre 2000 à Palerme, en Italie. Son objectif est la mise en place d'une coopération policière et judiciaire internationale visant à améliorer la prévention et la répression des phénomènes de criminalité organisée. La convention est complétée par trois protocoles qui ciblent des activités et des manifestations particulières de la criminalité organisée. Un de ces protocoles est le Protocole additionnel à la Convention visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants[6] (ci-après le protocole de Palerme).

Le protocole de Palerme constitue le premier instrument juridique international qui comprenne une définition consensuelle entre plusieurs États de la traite des personnes. Il définit la traite des personnes ainsi :

> **L'expression « traite des personnes » désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.**
> (article 3a)

La définition de la traite des personnes du protocole de Palerme s'articule ainsi autour de trois éléments :

1) **les actions : recrutement, transport, transfert, hébergement ou accueil de personnes ;**

2) **les moyens de coercition : menace de recours ou recours à la force ou à d'autres formes de contrainte (enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité) ;**

3) **la fin (l'objectif) : l'exploitation de la personne.**

Le protocole a pour but de protéger et d'assister les victimes de la traite des personnes dans le respect de leurs droits fondamentaux[7]. Ainsi, la lutte contre la traite des personnes s'organise autour de trois piliers : prévention, protection et répression.

Soulignons que la traite des personnes, comme le mentionne le protocole de Palerme, peut prendre plusieurs formes : le travail forcé, l'exploitation sexuelle, la servitude domestique, le trafic d'organes ou le mariage forcé. Mais c'est principalement l'exploitation sexuelle qui monopolise la plus grande partie des efforts déployés dans la lutte contre la traite. L'adoption du protocole de Palerme est en effet le résultat d'importantes luttes féministes coordonnées sur le plan international par des organismes féministes internationaux. Ces derniers ont monopolisé les débats sur les termes de la définition de la traite, en raison d'interprétations divergentes de ce en quoi consistent la traite à des fins d'exploitation sexuelle, l'exploitation sexuelle et le travail du sexe.

4. Les actrices et les acteurs du milieu

Selon les sociologues Anderson et O'Connell Davidson[8], les débats autour de la traite des personnes regroupent trois principaux groupes d'actrices et d'acteurs :

- les gouvernements, dont les intérêts quant à la traite des êtres humains résident dans la volonté de contrôler les migrations irrégulières ou le crime organisé, lesquels sont définis comme une menace à la sécurité nationale pour les pays qui sont touchés ;

- les organismes nationaux et internationaux abolitionnistes[9], pour qui la traite des êtres humains constitue la mondialisation de l'exploitation sexuelle des femmes ;

- les organismes nationaux ou internationaux qui militent pour les travailleuses et travailleurs migrant.es, la défense des travailleuses et travailleurs du sexe, la défense des droits des enfants et des droits de la personne, et pour lesquels la traite est une des formes de violation des droits de la personne et des droits des travailleuses et travailleurs[10].

5. Un battage médiatique et politique

Chaque année, une couverture médiatique intensive lie irrémédiablement le GP à une « recrudescence de la traite », à « des jeunes femmes amenées à Montréal », « aux annonces louches », « très payantes, mais douteuses ». Elle utilise des titres catastrophistes : « arrestations qui doublent », « quatre fois plus de clients arrêtés[11] », alors que les chiffres sont relativement bas[12]. Le phénomène décrit serait particulièrement dangereux pour les jeunes femmes.

Quelques jours avant le début du GP 2017, des député.es ont demandé la tenue d'une commission parlementaire spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineur.es pour « freiner la prostitution juvénile et le proxénétisme qui affligent de plus en plus de femmes au Québec » et pour « débattre de ces fléaux, qui font les manchettes année après année lors du Grand Prix[13] ». Le Québec était ainsi une « plaque tournante » de l'exploitation sexuelle des mineur.es en Amérique du Nord[14]. Ce phénomène prenait de l'ampleur[15]. Il était facile de recruter des jeunes femmes dans les centres jeunesse[16] et de façon générale au Québec, considéré comme un « bassin de recrutement par excellence[17] » où les adolescentes québécoises étaient en demande, étaient « exotiques[18] ».

Ces propos alarmants se retrouvent également au niveau international. Dans les rapports annuels du Département d'État américain, les estimations oscillent entre 4 millions[19] et 600 000-800 0000 victimes[20]. En 2018, dans une allocution[21] prononcée au cours du Mois de la prévention de la traite humaine, le président des États-Unis Donald Trump a estimé à 25 millions le nombre de victimes dans le monde. Pour l'organisme Not For Sale, « 45,8 millions de personnes seraient victimes de traite des personnes et vivraient dans des conditions proches de l'esclavage [...] [C']est plus que la population de la Californie, du Canada et de l'Argentine[22] ».

De nombreux observateurs et observatrices estiment que les représentations actuelles simplifiées et simplistes de la traite des personnes dans les discours politique et médiatique visent à soulever l'indignation et à susciter des réactions émotives[23].

6. Une augmentation de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle lors du GP ?

Pour les organismes rencontrés, l'augmentation de la traite des femmes pendant le GP n'est pas une évidence. Même si plusieurs de ces organismes sont ceux-là mêmes qui mènent les campagnes contre la traite et l'exploitation sexuelle pendant la semaine du GP, ils n'observent pas forcément de changements dans leur clientèle ni dans les services qu'ils offrent aux femmes pendant cette période précise.

En définitive, pour plusieurs organismes, cibler le GP pour dénoncer une augmentation présumée de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle est stratégique : « Pourquoi des campagnes pendant le Grand Prix ? C'est le premier événement qui ouvre la saison et qui attire des touristes étrangers, mais aussi des autres villes du Québec » (org. 3).

Le GP est en fait, selon une grande majorité des organismes, « un moment opportun » ou « un moyen » pour mettre en avant un problème qui est en réalité présent toute l'année. Pour eux, tous les festivals et événements de grande envergure sont en cause, particulièrement l'été, à Montréal (org. 1, 2, 3, 4).

Un consensus tacite existe parmi les organismes sur le fait qu'il est impossible de mesurer une augmentation de la traite des femmes pendant le GP. Mais il existe aussi un consensus voulant que, pendant le GP, la demande de services sexuels augmente. Selon la définition que les organismes adoptent et utilisent, cette augmentation peut soit entraîner une recrudescence de l'exploitation sexuelle, soit être une occasion de travail pour plusieurs femmes.

7. Une augmentation de la traite des personnes dans les grands événements sportifs ?

Les données collectées lors de nombreux événements depuis presque 20 ans par plusieurs chercheuses et chercheurs ne permettent pas de déterminer l'ampleur ni l'augmentation des cas de traite de personnes pendant les événements sportifs.

Jeux olympiques d'Athènes en 2004 : aucune victime de traite n'a été trouvée lors des Jeux.

Coupe du monde de la FIFA en Allemagne en 2006 : l'estimation de 40 000 victimes de traite annoncée avant l'événement était infondée et irréelle.

Jeux olympiques de Beijing en 2008 : aucun cas de traite à des fins d'exploitation sexuelle n'a été rapporté, mais les autorités ont été jugées laxistes dans leur analyse du phénomène[24].

Jeux olympiques de Vancouver en 2010 : aucune preuve ne permet de conclure qu'une traite des personnes aux fins d'exploitation sexuelle soit liée aux Jeux[25].

Toutefois, l'absence de cas de traite rapportés lors des événements sportifs de grande envergure ne permet pas de conclure à une absence du phénomène.

8. Mesurer la traite des personnes

Les autrices et auteurs des recherches qui soutiennent que les événements sportifs entraînent une recrudescence de la demande de services sexuels, et donc de la traite des personnes, reconnaissent également qu'il est difficile de quantifier cette recrudescence[26].

Leur analyse met en lumière l'existence de la traite des personnes dans plusieurs villes et événements, sans qu'il soit possible d'établir sa prévalence pour le GP en particulier.

De plus, selon ces chercheuses et chercheurs, les événements sportifs associés à des hausses présumées des cas de traite ne se démarquent pas plus, dans les faits, que d'autres qui ne sont jamais associés à de telles hypothèses[27].

Cependant, il faut savoir que la traite des femmes, comme l'ensemble des violences contre les femmes, est sous-rapportée. Il est également reconnu qu'il est difficile de collecter des données sur les activités criminalisées comme le travail du sexe ainsi que sur les migrations. La peur de subir des représailles ou d'être expulsée, ou encore la stigmatisation associée au travail du sexe et au statut d'immigration des personnes sont parmi les raisons invoquées[28]. Les données sont également réputées peu crédibles en raison de la confusion avec les phénomènes connexes des migrations clandestines et illégales[29]. À cela s'ajoute le fait que la définition de la traite est mal comprise et qu'elle est estimée trop abstraite, réductrice et peu représentative de la réalité du terrain[30].

Dans l'ensemble des recherches menées dans le contexte spécifique des événements sportifs d'envergure, **les observations sur une éventuelle augmentation des cas de traite des personnes sont contradictoires et les chiffres annoncés n'ont jamais été corroborés**.

9. Les victimes de la traite

L'identification d'une victime, c'est-à-dire la qualification comme « victime de traite », est sujette à de nombreux débats, politiques, policiers ou juridiques, et est ultimement tributaire de la définition que l'on donne à la fois de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle, de l'exploitation sexuelle et du travail du sexe. L'ensemble des intervenant.es reconnaissent que, dans ce contexte, **le dépistage des victimes est complexe**.

Cela signifie que « la victime de traite » est une catégorie qui n'existe pas en soi. Elle est créée et influencée par la société, produite par des discours et des décisions politiques, institutionnelles, juridiques, médiatiques, sociales. C'est « un objet de savoir » résultant de pratiques « qui classifient et régulent, qui problématisent et constituent la désignée victime de traite[31] ».

Il n'y a pas de profil type de la victime de traite. Les victimes de la traite prennent rarement la parole, et on s'intéresse peu à elles au-delà de leur statut de victimes[32].

Les femmes sur le terrain sont loin des représentations habituelles des « victimes innocentes » de la traite à des fins d'exploitation sexuelle ou de l'exploitation sexuelle. C'est d'ailleurs pour cela que les femmes qui vont vouloir porter plainte, « qui sont considérées comme des victimes acceptables, sont souvent des femmes qui, elles-mêmes, ne sont pas à très grand risque d'arrestation ou de déportation, donc ce ser[ont] des femmes qui ont un statut légal » (org. 17), qui ne sont pas des consommatrices de drogues, ni des travailleuses du sexe ou des femmes autochtones ou racisées.

10. Une définition théorique et plusieurs interprétations pratiques

Les organismes que nous avons rencontrés ont plusieurs interprétations de la définition de la traite proposée dans le protocole de Palerme.

La définition du protocole de Palerme est depuis son adoption sujette à de nombreuses critiques en raison de sa complexité. Elle est reconnue comme difficilement applicable et difficile à interpréter pour la justice. Elle est trop aride et peu utilisable au quotidien, car elle s'applique mal au terrain. Dans une revue de la littérature sur la traite, les autrices et auteurs relèvent qu'il existe de nombreuses définitions et interprétations de la traite et qu'elles sont parfois contradictoires. De même, les principales représentations du phénomène sont fragmentées et elles aussi contradictoires[33].

La définition de la traite, en somme, est mal comprise et estimée trop abstraite, réductrice et finalement peu représentative de la réalité du terrain[34].

11. Un phénomène mal connu

Il existe actuellement un consensus grandissant sur le fait que l'ampleur et les formes du phénomène de la traite sont mal connues. Bien qu'on trouve de nombreuses estimations, celles-ci dressent un portrait plus impressionniste que réel du phénomène d'un point de vue mondial et national.

Les gouvernements, entre autres, exercent une pression constante pour produire des données chiffrées sur la traite. De plus, « [p]eu de personnalités publiques qui s'expriment sur cette question ont résisté à la tentation de citer des statistiques sur la traite qui sont au mieux invérifiables, au pire manifestement fausses. La communauté antitraite dans son ensemble a été excessivement silencieuse sur les méthodologies de recherche douteuses qui produisent régulièrement des chiffres extrêmement variables et desquels elle dépend fortement. [...] Mais la vérité, qui est simple et tacite, c'est que nous ne savons tout simplement pas combien de personnes ont été ou sont exploitées[35] ».

Pour plusieurs, les estimations astronomiques sont le résultat d'une « panique morale » qui entoure la traite à des fins d'exploitation sexuelle et d'une médiatisation sensationnaliste qui utilise les chiffres sans retenue[36]. De ce fait, de nombreuses personnes estiment que « l'idéologie se substitue aux données[37] » ou que les « défenseurs de l'interdiction de la demande des services sexuels [...] manipulent les données probantes en utilisant des mythes et des anecdotes qui ne résistent pas à un examen empirique[38] ».

La nature contradictoire des résultats de recherche illustre les intérêts concurrents et la politisation, voire la polarisation des débats autour du phénomène de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle.

De fait, depuis les dernières années, plusieurs expertes et experts s'entendent pour dire que le phénomène de la traite des êtres humains est une question politique peu influencée par les vraies informations du terrain.

12. Les conséquences de l'instrumentalisation politique de la traite

Les estimations exagérées du phénomène de la traite, tout comme l'amalgame entre l'exploitation sexuelle et le travail du sexe, aboutissent à des actions, notamment policières, qui ont des conséquences néfastes sur des groupes de femmes, dont les femmes dans l'industrie du sexe, les femmes autochtones et les femmes migrantes.

De plus, l'instrumentalisation politique de la traite des personnes, et particulièrement de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, est un frein au développement des connaissances sur les phénomènes liés à la traite des personnes et empêche de cibler les véritables enjeux de la sécurité des femmes pendant le GP. Les estimations exagérées des cas de traite ont pour effet d'affaiblir les politiques publiques de lutte contre la traite et de les rendre inefficaces[39]. Par exemple, l'aide aux victimes souffre d'un manque de financement, au profit des activités de répression[40].

13. La protection des victimes et la répression policière

Le protocole de Palerme est fortement critiqué en raison de son inscription au sein d'une logique répressive[41]. Il est en effet une annexe de la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée, qui a pour objectif la coopération internationale des autorités policières et judiciaires contre la criminalité transnationale organisée.

De manière générale, la présence accrue des forces policières dans les rues lors des événements sportifs d'envergure peut être la source de harcèlement, de discrimination et de marginalisation des travailleuses et travailleurs du sexe, des femmes en situation d'itinérance, des consommatrices et consommateurs de drogue et de toute autre personne ciblée par le profilage policier dans l'espace public.

Les actions de lutte contre la traite des personnes pendant le GP, en particulier, ont des conséquences importantes sur le sentiment de sécurité des femmes pendant l'événement. Nombre d'entre elles se disent surveillées à outrance, victimes de harcèlement policier, de profilage ou d'arrestations arbitraires.

D'ailleurs, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations unies, dans une de ses observations sur les raids des unités antitraite, se dit préoccupé par la persécution des femmes prostituées liée aux mesures prises pour s'attaquer à la traite, telles que les opérations de raid et de sauvetage[42].

Ces interventions menées dans le cadre de grands événements sont ponctuelles. Elles instaurent toutefois toutes sortes de précédents, ce que Lancaster appelle des « résidus de lois et de structures[43] » qui restent en place et sont utilisés à d'autres fins. Dans le cas de la Coupe du monde de soccer de 2014 à Rio de Janeiro, par exemple, des chercheuses et chercheurs ont démontré que la panique sexuelle autour de l'événement avait servi à pousser les populations « problématiques » hors des quartiers embourgeoisés et avait augmenté les contrôles pour renforcer cette ségrégation, alors qu'on clamait vouloir protéger et défendre les droits des personnes[44].

14. Les travailleuses du sexe et la traite des personnes

L'amalgame entre traite des femmes, exploitation sexuelle et industrie du sexe invisibilise toute autre forme de traite des personnes. Il invisibilise aussi la violence politique et institutionnelle que vivent les travailleuses du sexe. Selon une intervenante,

> **ce qu'on sait, [...] à un niveau plus général en dehors de la loi, au niveau social, c'est que la traite humaine, on pourrait la définir comme un argument, un concept utilisé pour justifier l'oppression envers les travailleuses du sexe et la haine envers les travailleuses du sexe, et [pour] infantiliser les travailleuses du sexe et essayer de faire en sorte que notre voix et notre propre interprétation de nos vies [soient] considérées [comme] invalides.** (org. 17)

Les organismes qui travaillent avec les travailleuses du sexe ont abordé les agressions dont celles-ci sont victimes. Ils ont aussi souligné que le manque de reconnaissance des violences sexuelles que vivent ces travailleuses et la compréhension de leur vécu dans les seuls termes de l'exploitation sexuelle limitent leur capacité à faire valoir leurs droits.

Les organismes qui travaillent auprès des femmes migrantes, pour leur part, aimeraient que soient reconnues les situations de violence sexuelle qui ne relèvent pas de la traite à des fins d'exploitation telle que celle-ci est définie.

15. Les femmes qui sont sans statut ou qui ont un statut d'immigration précaire et la traite des personnes

D'après des organismes qui travaillent auprès de personnes migrantes ou de travailleurs et travailleuses temporaires, le vrai problème, dans les cas de traite à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail forcé, est la précarité du statut d'immigration : par exemple l'absence de statut légal (femmes sans statut), l'attente d'un statut légal (demandeuses d'asile) et le statut légal mais temporaire (travailleuses temporaires).

La plupart des femmes les plus vulnérables à la traite des personnes mais aussi à toute autre forme d'exploitation sont des femmes racisées n'ayant pas de statut au Canada.

Leur statut d'immigration précaire et leur situation économique de façon plus large les contraignent au silence. Quand il s'agit de traite des personnes, l'exploitation sexuelle et le travail forcé sont souvent entremêlés. Par exemple, les femmes qu'on fait venir au Canada comme travailleuses domestiques vivent à la fois du travail forcé et, souvent, de l'exploitation sexuelle (org. 4, 14, 16).

Les organismes, plus particulièrement ceux qui œuvrent dans le domaine du travail forcé et auprès des femmes migrantes et sans statut, estiment que :

> **Il est possible de lutter contre la traite des femmes migrantes en leur donnant un statut légal [...] [L]a traite est située au sein d'un spectre d'exploitations. La violation des droits humains concerne à la fois l'exploitation sexuelle, la discrimination, le harcèlement, le renvoi pour cause de grossesse, le traitement inégal, la violation du Code criminel, etc.** (org. 14)

Les besoins de services des victimes de la traite se recoupent et peuvent être similaires à ceux d'autres populations ayant vécu des abus ou d'autres formes d'exploitation. Des recherches montrent régulièrement qu'au Canada, les personnes victimes de traite n'ont pas accès au logement, aux services de santé ni à des mécanismes de protection contre d'éventuelles représailles[45].

À retenir

- La majorité des organismes affirment ne pas être en mesure de démontrer une augmentation des cas de traite à des fins d'exploitation sexuelle durant le GP.

  Il est établi dans la littérature scientifique que la question d'une possible augmentation des cas de traite des femmes lors des événements sportifs n'a pas de réponse claire : les conclusions sont souvent contradictoires.

  Les spécialistes qui comptabilisent les victimes de traite s'accordent pour dire que l'on sait encore peu de choses sur les parcours et les profils des victimes. Les nombreuses estimations dressent un portrait plus impressionniste que réel du phénomène.

- La traite des personnes n'est pas seulement une question d'exploitation sexuelle.

  Elle peut prendre plusieurs formes : le travail forcé, l'exploitation sexuelle, la servitude domestique, le trafic d'organes ou le mariage forcé.

- La traite des personnes est une exploitation caractérisée par la contrainte et par une coercition telle que la victime pourrait craindre pour sa sécurité.

  La traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle est distincte du travail du sexe.

- Les approches policière et judiciaire de la traite des personnes ont des effets néfastes sur des groupes de personnes qui, paradoxalement, sont perçues comme les premières victimes.

  La lutte contre la traite des personnes ne doit pas être une lutte contre le travail du sexe ou les femmes migrantes.

- Considérer la traite des personnes comme un phénomène unique et uniforme affaiblit les objectifs des politiques publiques et leur capacité à prévenir et éradiquer la traite des personnes[46].

  Les représentations étriquées et erronées des victimes résument difficilement les enjeux de la traite des personnes et de l'exploitation sexuelle à Montréal.

  Les représentations actuelles de la traite des personnes dans les discours politique et médiatique sont simplifiées et simplistes, et visent à soulever l'indignation et à susciter des réactions émotives[47].

Que faire ?

Les recommandations du Conseil des Montréalaises





Le CM a formulé 23 recommandations à la Ville de Montréal, dont 1 qui s'adresse également au gouvernement du Canada.

Recommandations à la Ville de Montréal et à plusieurs de ses instances pour orienter les interventions de la Ville sur la traite des personnes

Intervenir au niveau municipal sur la traite des personnes

R1 Que la Ville de Montréal reconnaisse l'existence de la traite des personnes sur son territoire.

a) Que la Ville de Montréal adopte une définition large de la traite qui comprend l'exploitation aux fins de travail forcé et d'exploitation sexuelle ou familiale, et la traite nationale ou internationale impliquant des personnes mineures ou majeures (le mariage forcé, la servitude domestique ou l'adoption, par exemple).

b) Que la Ville de Montréal reconnaisse la différence entre la traite à des fins d'exploitation sexuelle, l'exploitation sexuelle et le travail du sexe.

c) Que la Ville de Montréal reconnaisse que les différentes formes de traite peuvent être parfois distinctes, parfois liées ou concomitantes.

R2 Que la Ville de Montréal diffuse cette position auprès des partenaires identifiés (SPVM, gouvernements provincial et fédéral, Tourisme Montréal, services municipaux concernés) et interpelle les secteurs concernés (industrie touristique, organismes communautaires, etc.).

R3 Que la Ville de Montréal participe à déconstruire les mythes autour de la traite des personnes dans toutes ses actions lors des grands événements touristiques, y compris le Grand Prix de Formule 1, notamment en ce qui concerne la sécurité urbaine. Qu'elle le fasse en publiant et en diffusant des documents de sensibilisation notamment antiracistes et antisexistes, et en veillant à ne pas utiliser des images et représentations stéréotypées et monolithiques de la traite.

R4 Que la Ville de Montréal fasse des représentations auprès du gouvernement provincial pour réformer la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, afin que les victimes de traite des personnes puissent en bénéficier.

Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et Ville de Montréal

R5 Que le SPVM et la Ville de Montréal reconnaissent que les pratiques des équipes policières qui interviennent sur la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle et sur l'exploitation sexuelle, particulièrement les services d'enquête criminelle, ont des effets discriminatoires sur plusieurs groupes de la population dont les travailleuses et travailleurs du sexe, les femmes autochtones et les personnes consommatrices de substances psychoactives.

R6 Que le SPVM et la Ville de Montréal organisent, dans le cadre de leurs actions contre la traite des personnes, des formations annuelles obligatoires sur les formes que peut prendre le travail forcé, formations qui seront basées sur des témoignages de personnes victimes de travail forcé. Que ces formations soient offertes à tout le personnel, notamment les enquêtrices et les enquêteurs.

R7 Que le SPVM et la Ville de Montréal documentent le profil (genre, âge, origine ethnique) des personnes interpellées, arrêtées ou secourues et le type d'interventions réalisées par les forces de police présentes lors de chaque Grand Prix de Formule 1. Les forces de police présentes sont notamment les Brigades des espaces publics, la section Antiterrorisme et mesures d'urgence, les polices de quartier, la section Éclipse, le Groupe tactique d'intervention, la Sûreté du Québec et la Gendarmerie royale du Canada.

a) Que le SPVM et la Ville de Montréal rendent le rapport public six mois après la fin de l'événement.

R8 Que le SPVM et la Ville de Montréal cessent de cibler les travailleuses et travailleurs du sexe, notamment les travailleuses du sexe migrantes ou à statut précaire, lors des opérations policières contre la traite des personnes et l'exploitation sexuelle durant le Grand Prix de Formule 1 et tout au long de l'année.

R9 Que le SPVM et la Ville de Montréal élaborent un plan d'action pour encadrer les interventions policières dans l'industrie du sexe en consultant les femmes qui font ou ont fait partie de cette industrie.

R10 Que le SPVM et la Ville de Montréal mettent en place un mécanisme spécifique de traitement des plaintes des travailleuses et travailleurs du sexe envers la police.

R11 Que le SPVM et la Ville de Montréal priorisent le développement et le maintien d'une expertise interne vis-à-vis des Autochtones à Montréal, en procédant à l'embauche de personnes autochtones au SPVM, notamment des agent.es de liaison et des enquêteurs et enquêtrices au sein des services d'enquête criminelle.

Intervenir dans une optique collective et communautaire sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle

R12 Que la Ville de Montréal, dans une perspective de prévention et d'accompagnement, offre un soutien financier récurrent aux organismes de travail de rue qui détiennent des expertises ou développent des initiatives touchant les communautés autochtones et les personnes 2ELGBTQQIA et qui sont en mesure de travailler avec ces communautés.

R13 Que la Ville de Montréal mette sur pied un comité de concertation sur le travail du sexe qui rassemble des parties prenantes afin d'améliorer la sécurité et la santé des travailleuses du sexe et de prévenir la traite à des fins d'exploitation sexuelle.

a) Que la Ville de Montréal s'assure que ce comité est mis sur pied avec des travailleuses du sexe, des personnes mineures qui ont été ou sont dans l'industrie du sexe et des victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, et qu'il veille à leur inclusion.

R14 Que la Ville de Montréal élabore une stratégie municipale qui adopte une approche « par et pour » sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle et sur l'exploitation sexuelle. Qu'elle le fasse en invitant les différentes parties prenantes des milieux communautaires, de la sécurité publique, de la santé publique et du réseau de la santé et des services sociaux à participer à la réflexion.

R15 Que la Ville de Montréal fasse preuve de leadership et aboutisse à une entente avec le SPVM, la Sûreté du Québec et la Gendarmerie royale du Canada pour cesser de signaler les personnes sans statut d'immigration, notamment les femmes, à l'Agence des services frontaliers du Canada, qui va les détenir et les expulser.

Prévention et facteurs de protection

Hébergement de courte durée et logements sociaux

R16 Que la Ville de Montréal, en partenariat avec les instances appropriées, soutienne, par un financement récurrent et adéquat, des lieux d'hébergement de jour et de nuit pour les femmes autochtones, les personnes 2ELGBTQQIA et les personnes consommatrices de substances psychoactives dans lesquels la consommation de substances psychoactives est autorisée (« wet shelter »), et ce, dans une optique de réduction des méfaits et de prévention de la traite à des fins d'exploitation sexuelle.

R17 Que la Ville de Montréal crée un programme de soutien financier pour des projets d'hébergement avec encadrement communautaire pour des séjours de courte durée (de quelques semaines à quelques mois) destinés aux jeunes en situation précaire temporaire.

R18 Que la Ville de Montréal finance le développement de logements sociaux culturellement adaptés aux personnes autochtones et que ces projets soient conçus et développés en partenariat avec elles.

Consulter et mener des recherches dans une perspective de prévention de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle

R19 Que la Ville de Montréal s'assure que les politiques, plans d'action ou programmes qu'elle finance ou met en œuvre et qui abordent la traite des personnes mineures ou majeures à des fins d'exploitation sexuelle soient l'objet de consultations auxquelles participent des représentant.es de chaque groupe de personnes concerné.

a) Que la Ville de Montréal s'assure que le droit des jeunes d'être consulté.es[48] est respecté.

b) Que la Ville de Montréal s'assure que le contenu des politiques, plans d'action et programmes intègre les recommandations des personnes concernées.

R20 Que la Ville de Montréal rémunère toutes les personnes marginalisées qui participent à des consultations ou à des comités de travail, notamment les victimes d'exploitation sexuelle, les travailleuses du sexe, les personnes trans migrantes et les personnes consommatrices de substances psychoactives, ainsi que les organismes communautaires qui les représentent.

R21 Que la Ville de Montréal, en collaboration avec le gouvernement du Québec, Tourisme Montréal, les sociétés de développement commercial et tout autre partenaire pertinent, documente l'existence du travail forcé dans l'industrie touristique.

R22 Que la Ville de Montréal finance une recherche sur les impacts de la prise en charge policière de la sécurité sur les femmes lors des événements de grande importance qui se déroulent dans l'espace public montréalais.

a) Que la Ville de Montréal rende le rapport public six mois après la fin de l'événement.

Recommandation à la Ville de Montréal et au gouvernement du Canada à mettre en œuvre dès le Grand Prix de Formule 1 de 2021

R23 Que la Ville de Montréal et le gouvernement fédéral, dans l'optique de respecter les engagements internationaux du Canada quant à la protection des victimes de traite des personnes, attribuent des budgets pérennes aux organismes communautaires de défense des droits des personnes migrantes sans statut ou à statut précaire d'immigration et de défense des droits des personnes autochtones afin d'assurer leur stabilité et l'efficacité des services qu'ils offrent à ces populations.

Notes

1 Champagne, S. (2017). Grand Prix : hausse du trafic des femmes aux frontières. Publié le 9 juin 2017. *Le Devoir.* En ligne : https://www.ledevoir.com/societe/500779/grand-prix-prostitution.

2 Maria Mourani dans Assemblée nationale du Québec (2019). *Journal des débats de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs*, 45(3), 6 novembre 2019. En ligne : http://m.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/csesm-42-1/journal-debats/CSESM-191106.html.

3 « Grid girl » : jeune femme tenant le drapeau ou l'ombrelle d'un pilote de course automobile ou motocycliste sur la grille de départ.

4 Formula 1. (2018). *Formula 1 to stop using Grid girls*. Publié le 31 janvier 2018. En ligne : https://www.formula1.com/en/latest/article.formula-1-to-stop-using-grid-girls.5HPVglzLHOcliGaAS8eOWE.html.

5 Ville de Montréal. (2008). *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal. Plan d'action 2015-2018,* p. 6.

6 Protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, 15 novembre 2000, 2237 RTNU 319 (entrée en vigueur : 25 décembre 2003).

7 L'article 2 définit l'objet du protocole :

« a) De prévenir et de combattre la traite des personnes, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants ;

b) De protéger et d'aider les victimes d'une telle traite en respectant pleinement leurs droits fondamentaux ; et

c) De promouvoir la coopération entre les États parties en vue d'atteindre ces objectifs. »

8 Anderson, B. et O'Connell Davidson, J. (2002). *Trafficking – a demand led problem? A Multi-Country Pilot*. Save the Children Sweden, p. 5-6. En ligne : https://documentation.lastradainternational.org/lsidocs/11%20Trafficking%20-%20a%20demand%20led%20problem.pdf.

9 « Abolitionniste », dans ce contexte, signifie « qui souhaite l'abolition du travail du sexe », en référence au mouvement d'abolition de l'esclavage. Les groupes abolitionnistes sont associés au courant du féminisme radical.

10 Anderson, B. et O'Connell Davidson, J. *Op. cit.*

11 Gonthier, V. (2019). Les proxénètes comblent l'offre : des jeunes femmes amenées à Montréal pour le Grand Prix. Publié le 8 juin 2019. *Le Journal de Montréal.* En ligne : https://www.journaldemontreal.com/2019/06/08/les-proxenetes-comblent-loffre ; Champagne, S. *Op. cit.* ; Larin, V. (2017). Les arrestations ont doublé au Grand Prix. La demande de services sexuels est en croissance. Publié le 14 juin 2017. *Le Journal de Montréal.* En ligne : https://www.journaldemontreal.com/2017/06/14/grand-prix-deux-fois-plus-darrestations-pour-des-services-sexuels ; Gonthier, V. (2019). Attention aux offres d'emploi très payantes mais douteuses. Publié le 3 juin 2019. *Le Journal de Montréal.* En ligne : https://www.journaldemontreal.com/2019/06/03/attention-aux-offres-demploi-tres-payantes-mais-douteuses ; Gonthier, V. (2019). Offres d'emploi louches pour jeunes femmes. Publié le 3 juin 2019. *Le Journal de Québec.* En ligne : https://www.tvanouvelles.ca/2019/06/03/offres-demploi-louches-pour-jeunes-femmes-durant-la-f1 ; Dumont, M.-E. (2017). Quatre fois plus de clients arrêtés qu'en 2016. Publié le 10 juin 2017. *Le Journal de Québec.* En ligne : https://www.journaldequebec.com/2017/06/10/quatre-fois-plus-de-clients-arretes-quen-2016.

12 « Le Grand Prix n'est même pas commencé que déjà quatre fois plus de clients que l'an dernier ont été arrêtés pour avoir sollicité des services sexuels de mineurs », pouvait-on lire dans le *Journal de Québec* en 2017, alors que les arrestations ont passé d'une dizaine en 2016 à 14 (bilan provisoire) l'année suivante. Dumont, M.-E. *Op. cit.*

Le *Journal de Montréal* rapportait à la même période que « le nombre d'arrestations pour de la sollicitation de services sexuels a presque doublé durant le Grand Prix de Formule 1 cette année alors que les autorités constatent une demande croissante pour de tels services ». Au total, 17 personnes ont été arrêtées pour sollicitation de mineures et 4 pour proxénétisme ou traite des personnes. Larin, V. (2017). Les arrestations ont doublé au Grand Prix. *Op. cit.*

13 Agence QMI. (2017). Prostitution durant le Grand Prix et fugues aux centres jeunesse. Publié le 4 juin 2017. *TVA Nouvelles*. En ligne : https://www.tvanouvelles.ca/2017/06/04/prostitution-durant-le-grand-prix-et-fugues-aux-centres-jeunesse.

14 Bossé, O. (2019). Exploitation sexuelle des mineurs : les Québécoises en demande. Publié le 4 novembre 2019. *Le Soleil.* En ligne : https://www.ledroit.com/actualites/le-fil-groupe-capitales-medias/exploitation-sexuelle-des-mineurs-les-quebecoises-en-demande-b11dfc838c3a8ed467b643b73658b4eb ; Gamache, V. (2019). Exploitation sexuelle des mineurs : « Le Québec, une pépinière pour le reste du Canada ». Publié le 4 novembre 2019. *Radio-Canada.* En ligne : https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1372886/exploitation-sexuelle-mineurs-quebec-pepiniere-canada ; Croteau, M. (2019). Le Québec est une « plaque tournante » de l'exploitation sexuelle des mineurs. Publié le 5 novembre 2019. *La Presse.* En ligne : https://www.lapresse.ca/actualites/2019-11-04/exploitation-sexuelle-des-mineurs-quebec-est-une-plaque-tournante.

15 Jung, D. (2019). Commission sur l'exploitation sexuelle : entre répression et sensibilisation. Publié le 4 novembre 2019. *Radio-Canada.* En ligne : https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1375765/crime-entre-repression-sensibilisation-objectifs-commission-exploitation-sexuelle ; Gonthier, V. (2019). Il est temps de faire la guerre aux pimps. Publié le 9 novembre 2019. *Le Journal de Montréal.* En ligne : https://www.journaldemontreal.com/2019/11/08/il-est-temps-de-faire-la-guerre-aux-pimps ; Gonthier, V. (2019). Exploitation sexuelle : les adolescentes « aventureuses » inquiètent les autorités. Publié le 9 novembre 2019. *Le Journal de Montréal.* En ligne : https://www.journaldemontreal.com/2019/11/09/laventureuse-inquiete-les-autorites.

16 Marin, S. (2019). Exploitation sexuelle des mineurs : du recrutement dans les centres jeunesse. Publié le 6 novembre 2019. *HuffPost Québec.* En ligne : https://quebec.huffingtonpost.ca/entry/exploitation-sexuelle-centres-jeunesse_qc_5dc31bc4e4b03ddc02ee51c9?utm_hp_ref=qc-nouvelles.

17 Villeneuve, C. (2019). Société de pimps. Publié le 9 novembre 2019. *Le Journal de Québec.* En ligne : https://www.journaldequebec.com/2019/11/09/societe-de-pimps.

18 Gonthier, V. (2019). Il est temps de faire la guerre aux pimps. *Op. cit.*

19 Département d'État Américain. (2002). *Trafficking in Persons Report*. En ligne : https://2009-2017.state.gov/documents/organization/10815.pdf.

20 Département d'État Américain. (2007). *Trafficking in Persons Report*. En ligne : https://2009-2017.state.gov/documents/organization/82902.pdf.

21 Département d'État Américain. (2018). *Recognizing National Slavery and Human Trafficking Prevention Month*. Publié le 5 janvier 2018. Article de blogue. En ligne : https://2017-2021.state.gov/recognizing-national-slavery-and-human-trafficking-prevention-month/index.html.

22 Not for Sale Campaign. (s.d.). *Learn Why We Fight Exploitation*. En ligne : https://www.notforsalecampaign.org/why-exploitation/.

23 Ricard-Guay, A. (2015). *Exploitation sexuelle d'adolescentes et jeunes femmes au Québec : perceptions et interventions. De l'ambivalence des sujets aux dilemmes d'intervention*. Thèse de doctorat, Département de travail social, Université McGill. En ligne : https://escholarship.mcgill.ca/concern/theses/1544bs366, p. 20.

24 Finkel, R. et Finkel, M. L. (2015). The "Dirty Downside" of Global Sporting Events: Focus on Human Trafficking for Sexual Exploitation. *Public Health*, 129(1), p. 20.

25 Alliance mondiale contre la traite des femmes au Canada. (2013). *Analyse Jeux d'hiver de 2010 et traite de personnes*. Sécurité publique Canada. En ligne : https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/wntr-gms-2010/index-fr.aspx, p. 66.

26 Palmer, C. (2011). *Violence against Women and Sport: A Literature Review*. End Violence Against Women/Trust for London. En ligne : https://www.womensaid.ie/assets/files/pdf/violence_against_women_and_sport_evaw.pdf, p. 3.

27 Miller, K., Kennedy, E. et Dubrawski, A. (2016). *Do Public Events Affect Sex Trafficking Activity?.* Auton Lab, Carnegie Mellon University. En ligne : https://arxiv.org/pdf/1602.05048v1.pdf.

28 Doezema, J. (2000). Loose Women or Lost Women? The Re-emergence of the Myth of White Slavery in Contemporary Discourses of Trafficking in Women. *Gender Issues*, 18(1), p. 23-50 ; Laczko, F. et Gramegna, M. (2003). Developing Better Indicators of Human Trafficking. *Brown Journal of World Affairs*, X(1), p. 179-194 ; Agustin, L. (2005). Migrants in the Mistress's House: Other Voices in the ''Trafficking'' Debate. *Social Politics*, 12(1), p. 96-117 ; Kempadoo, K. (dir.). (2005). *Trafficking and Prostitution Reconsidered: New Perspectives on Migration, Sex Work, and Human Rights*. Ann Arbor : Paradigm Publishers ; Albanese, J. (2007). *Commercial Sexual Exploitation of Children: What Do We Know and What Do We Do About It? Special Report*. U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, National Institute of Justice. Décembre 2007. En ligne : https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/215733.pdf.

29 Anderson, B. et O'Connell Davidson, J. *Op. cit.*

30 Ricci, S., Kurtzman, L. et Roy, M.-A. (2012). *Synthèse du rapport. La traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle : entre le déni et l'invisibilité*. Montréal : Université du Québec à Montréal, Institut de recherches et d'études féministes, p. 8. En ligne : https://reqef.uqam.ca/publications/autres-parutions/la-traite-des-femmes-des-fins-dexploitation-sexuelle-entre-le-deni-et-linvisibilite-par-sandrine-ricci-lyne-kurtzman-et-marie-andree-roy-les-cahiers-de-l/.

31 Bacchi, C. (2012). Why study problematizations? Making politics visible. *Open Journal of Political Science*, 2(1), p. 3, dans Leser, J., Pates, R. et Dölemeyer, A. (2017). The Emotional Leviathan - How Street-Level Bureaucrats Govern Human Trafficking Victims. *Digithum*, 19(19), p. 7, traduction libre ; Lee, M. (2011). *Trafficking and Global Crime Control*. London : SAGE.

32 Brennan, D. (2005). Methodological Challenges in Research with Trafficked Persons: Tales from the Field. *International Migration*, 43(1/2).

33 Breuil, B. C. O., Siegel, D., van Reenen, P. *et al.* (2011). Human trafficking revisited: Legal, enforcement and ethnographic narratives on sex trafficking to Western Europe. *Trends Organ Crim*, 14, p. 32, dans Byrne, T. et Hamer, C. (2016). *National Evaluation of the Canadian Women's Foundation's Multi-Year Anti-Trafficking Grants Literature Scan Findings*. Violence Prevention Canadian Women's Foundation, p. 4, traduction libre.

34 Ricci, S., Kurtzman, L. et Roy, M.-A. *Op. cit.,* p. 8.

35 Gallagher, A. T. (2017). *Four Dangerous Assumptions about Human Trafficking.* World Economic Forum. En ligne : https://www.weforum.org/agenda/2017/08/4-fallacies-slowing-the-fight-against-human-trafficking/, p. 3, traduction libre.

36 Quaterman, L., Kaye, J. et Winterdyk, J. (2012). *Human trafficking in Calgary: Informing a localized response*. ACT Alberta, Mount Royal University, Centre for Criminology & Justice Research. En ligne : https://www.actalberta.org/wp-content/uploads/2017/03/traffickingincalgary.pdf, p. 7 ; Milivojevic, S. et Pickering, S. (2008). Football and sex: The 2006 FIFA World Cup and sex trafficking. *Temida*, 11(2), p. 21-47.

37 Chuang, J. (2010). Rescuing Trafficking from Ideological Capture: Prostitution Reform and Anti-trafficking Law and Policy. *University of Pennsylvania Law Review*, 158(6), p. 1721, traduction libre.

38 Lowman, J. (s.d.). *Exagérations entourant la Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation. Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles*. En ligne : https://sencanada.ca/content/sen/committee/412/lcjc/briefs/c-36/sm_c-36_brief_john_lowman_f.pdf, p. 1.

39 Quaterman, L., Kaye, J. et Winterdyk, J. *Op. cit.,* p. 17.

40 Bonthuys, E. (2012). The 2010 Football World Cup and the Regulation of Sex Work in South Africa. *Journal of Southern African Studies*, 38(1), p. 11-29.

41 Gallagher, A. T. (2001). Human Rights and the New UN Protocols on Trafficking and Migrant Smuggling - A Preliminary Analysis. *Human Rights Quarterly*, 23(4), p. 975-1004 ; Fitzpatrick, J. (2002-2003). Trafficking as a human rights violation: The complex intersection of legal frameworks for conceptualizing and combating trafficking. *Michigan Journal of International Law*, 24, p. 1143-1168 ; Defeis, E. (2004). Protocol to prevent, suppress and punish trafficking in persons: A new approach. *Journal of International and Comparative Law*, 10(2), p. 485-491.

42 Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. (2014). *Observations finales concernant le rapport unique valant quatrième et cinquième rapports périodiques de l'Inde*. En ligne : http://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPRiCAqhKb7yhsgA84bcFRy75ulvS2cmS%2F%2BhR1fgqxKiywURS0aVJOk6sBezpV1AKQkt7wGc58af2oMqi7dMDZx8i9Zrncki%2Fdmnyo9Aiblun4AlnvL77gLotlvJB3Rj%2Bgu0XbU1ah8toLw%3D%3D.

43 Lancaster R. N. (2012). Sex Panics and the Punitive State. University of California Press, dans Blanchette, T. et da Silva, A. P. (2016). "Brazil has its eye on you": Sexual panic and the threat of sex tourism in Rio de Janeiro during the FIFA World Cup, 2014. *Brasiliana: Journal of Brazilian Studies*, 4(2), p. 414.

44 Blanchette, T. et da Silva, A. P. (2016). "Brazil has its eye on you": Sexual panic and the threat of sex tourism in Rio de Janeiro during the FIFA World Cup, 2014. *Brasiliana: Journal of Brazilian Studies*, 4(2), p. 414, traduction libre.

45 Département d'État Américain. (2018). *Trafficking in Persons Report 2018*. Office of the Undersecretary for Civilian Security, Democracy, and Human Rights. En ligne : https://2017-2021.state.gov/trafficking-in-persons-report-2018/index.html ; Hanley, J. et Ricard-Guay, A. (2014). *Intervenir face à la traite humaine : la concertation des services aux victimes au Canada*. Comité d'action contre la traite interne et internationale (CATHII), École de service social, Université McGill. En ligne : http://www.cathii.org/sites/www.cathii.org/files/Recherche%20Intervenir%20CATHII_0_0.pdf ; Delas, O. et Plouffe-Malette, K. (2013). La Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains face au droit de l'Union européenne. *Criminologie*, 46(1), p. 157-177.

46 Efrat, A. (2016). Global Efforts against Human Trafficking: The Misguided Conflation of Sex, Labor, and Organ Trafficking. *International Studies Perspectives,* 17(1), p. 34-54.

47 Ricard-Guay, A. (2015). *Op. cit.*, p. 20.

48 Article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

CONSEIL DES MONTRÉALAISES
1550, rue Metcalfe, 14e étage, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 868-5809

conseildesmontrealaises@montreal.ca
ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises
ConseilDesMontrealaises
C-Montrealaises

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.09

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1217721003

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de l'«Avis du Conseil des Montréalaises sur la sécurité des femmes pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada».

Il est recommandé de:
prendre connaissance de l'«Avis du Conseil des Montréalaises sur la sécurité des femmes pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada».

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-04-21 13:12

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1217721003**

Unité administrative responsable :	Conseil des Montréalaises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de l'«Avis du Conseil des Montréalaises sur la sécurité des femmes pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada».

CONTENU

CONTEXTE

En mai 2017, à la suite d'une proposition de l'Administration municipale, les membres du Conseil des Montréalaises (CM) ont accepté un mandat de recherche d'une durée de trois ans portant sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle lors du Grand Prix de Formule 1 du Canada (ci-après GP). Dans l'« Avis sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada » (également déposé au conseil municipal du 17 mai), les membres ont répondu à la question de ce mandat, à savoir quelle est l'ampleur de l'augmentation de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle lors du GP.
Les membres du CM sont cependant d'avis que la question de la sécurité des femmes pendant le GP est plus large que celle de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle. Faisant écho à ce que les femmes rencontrées lors des entretiens ont décrit et rapporté, cet «Avis du Conseil des Montréalaises sur la sécurité des femmes pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada» aborde la question de la sécurité des femmes qui sortent pendant le GP, des amatrices et amateurs de la F1 et des touristes, mais également celle des femmes qui y travaillent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM04 0410 - 18 mai 2004 : Adoption du Règlement sur le Conseil des Montréalaises.
CM19 1043 - 16 septembre 2019 : Adoption - Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051).
CM21 0088 - 25 janvier 2021 - Approuver le Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051).

DESCRIPTION

L'« Avis du Conseil des Montréalaises sur la sécurité des femmes pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada » est issu de la recherche scientifique de trois ans qui a donné lieu à l'«Avis sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada». Afin de mieux connaître les opinions et les expériences des femmes pendant le GP sur la sécurité, le sentiment d'insécurité et les violences à caractère sexuel qu'elles subissent, 38 entretiens individuels supplémentaires ont été menées pour cet avis. Cet avis met en évidence les nombreux obstacles auxquels font face les femmes qui sortent ou qui travaillent lors du GP ou dans les événements festifs en général. Les femmes ressentent un sentiment d'insécurité dans l'espace public et sont fréquemment victimes de harcèlement ou d'agressions sexuelles.
Les femmes rencontrées, qui travaillent dans les métiers de service, d'accueil et de vente pendant le GP, occupent des emplois précaires où l'apparence et la mise en scène du corps constituent souvent des critères d'embauche. Pour ces femmes, le harcèlement sexuel et sexiste durant le travail est fréquent et considéré comme faisant « partie de la job ». En fait, d'une façon générale, les violences à caractère sexuel et le harcèlement vécus par les femmes, ne sont pas considérés comme des enjeux de sécurité par les corps policiers, ni par les agences de sécurité privées.
Faisant suite à ces constats, le Conseil des Montréalaises adresse 11 recommandations à l'Administration municipale afin d'assurer aux femmes un accès sans violence à l'espace public.

JUSTIFICATION

Selon le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051), le Conseil exerce, entre autres, les fonctions suivantes : « il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du conseil municipal, du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement, des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes et à la condition féminine et soumet des recommandations au conseil de la ville. » Le présent avis se veut un outil supplémentaire pour accompagner la Ville de Montréal dans son engagement à soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant alloué pour le fonctionnement du CM est assuré à 100 % par la Ville de Montréal qui alloue des ressources pour son fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux menés par le CM s'inscrivent dans la promotion de la participation citoyenne aux affaires de la cité. L'existence même tout comme les dossiers et les avis produits par le CM touchent à de nombreux critères et principes du plan de développement durable de la Ville de Montréal comme l'équité entre les genres, la promotion des transports collectifs et l'amélioration des conditions de vie des Montréalaises et des Montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les recommandations de l'avis visent à orienter les interventions de la Ville en matière de sécurité des femmes. Les membres recommandent, entre autres, la création d'un Plan d'action pour une ville festive sûre pour toutes et la mise sur pied de campagnes de sensibilisation et de prévention sur les violences à caractère sexuel et les violences sexistes.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué de presse sera émis, le document sera disponible sur le site Web du Conseil des Montréalaises, publié sur les réseaux sociaux du CM et envoyé aux partenaires de la Ville et du CM qui sont concernés par le sujet abordé. Un lancement public sera aussi organisé au printemps 2021.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt de l'Avis du CM à la séance du conseil municipal du 17 mai.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kenza BENNIS
Secrétaire-recherchiste

Tél : 514 872-0077
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-19

Marie-Eve BONNEAU
Chef de division

Tél : 514 872-0077
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2021-04-21

Avis du Conseil des Montréalaises sur

la sécurité des femmes pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada

AVIS



Remerciements

Le Conseil des Montréalaises tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à cette démarche. Sans leur temps et leur parole, la réalisation de cet avis n'aurait pas été possible.

Organismes participants
Action santé travesti(e)s et transsexuel(le)s du Québec (ASTT(e)Q)
AGIR (Action LGBTQ avec les immigrantEs et les réfugiéEs)
Cactus Montréal
Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal (CÉAF)
Centre de lutte contre l'oppression des genres / Centre for Gender Advocacy
Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (CTI)
Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII) / Coalition québécoise contre la traite des personnes
Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES)
Conseil canadien pour les réfugiés (CCR)
Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF)
Femmes autochtones du Québec (FAQ)
Foyer pour femmes autochtones de Montréal (FFAM) / Native Women's Shelter of Montreal (NWSM)
L'Anonyme
La Maison d'Haïti
La Sortie
Le Phare des affranchiEs
Mouvement contre le viol et l'inceste (MCVI)
Peace Love Unity Respect Initiative (PLURI)
Projet ado-communautaire en travail de rue (PACT de rue)
Projet 10
Stella, l'amie de Maimie
Y des femmes de Montréal (YWCA)

Cet avis a été adopté par les membres du Conseil des Montréalaises (CM) lors de l'assemblée du 24 février 2021 et déposé au conseil municipal de la Ville de Montréal.

Le CM utilise le langage non sexiste dans ses communications et la rédaction de ses recherches. Cet engagement est une étape vers l'adoption d'un langage qui représente et inclut les personnes non binaires et trans.

Comité de travail du Conseil des Montréalaises
Anuradha Dugal, Mélissa Garrido, Josiane Maheu, Marie-Ève Rancourt, Selma Tannouche Bennani

Les membres remercient également les anciennes membres du CM impliquées dans le comité de travail du premier volet de cette recherche intitulé « Avis du Conseil des Montréalaises sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle pendant le Grand Prix de Formule 1 », soit Dorothy Alexandre, Sharon Hackett, Marie-Ève Maillé.

Recherche
Coordonnatrice de la recherche
Aurélie Lebrun, Ph. D., agente de recherche au CM jusqu'en octobre 2020

Chercheuses et chercheur sur le terrain pendant le GP
Lucio Castracani, Ph. D. (2018)
Audrey Gagnon, candidate au doctorat (2018, 2019)
Aurélie Lebrun, Ph. D. (2018, 2019)
Catherine Montmagny Grenier, Ph. D. (2018, 2019)
Mélissa Perreault, M. A. (2018)
Selma Tannouche Bennani, Ph. D. (2019)

Chercheuses, revue de littérature et traitement des données
Laurence Lallier-Roussin, M. A. (2019-2020)
Jeanne Reynolds, candidate au doctorat (2017)
Laurence Richard-Nobert, M. A (2020)
Selma Tannouche Bennani, Ph. D. (2018-2019)

Rédaction
Aurélie Lebrun, avec la collaboration de Laurence Lallier-Roussin et de Selma Tannouche Bennani

Coordination
Kenza Bennis, secrétaire-recherchiste du CM

Révision linguistique
Diane Grégoire

Conception et réalisation graphiques
Sophie Charest

Mai 2021
Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-7647-1822-3 – Imprimé français
978-2-7647-1823-0 – PDF français

CONSEIL DES MONTRÉALAISES
1550, rue Metcalfe, 14e étage, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 868-5809

conseildesmontrealaises@montreal.ca
ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises
ConseilDesMontrealaises
C-Montrealaises

Table des matières

PRÉSENTATION DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES 1

INTRODUCTION 2

1. La méthodologie 4
1.1. Le recrutement des participant.es aux entretiens individuels 4
1.2. L'encadrement éthique de la recherche 5
1.3. Le profil des participant.es 5
1.4. Les limites de la recherche 5

2. Le Grand Prix de Formule 1 à Montréal 6
2.1. Une grande fête 7
2.2. Les publics du GP 8

3. Le travail pendant le GP 11
3.1. Parce que c'est payant 11
3.2. La pénibilité du travail 12
3.3. Les *job*s de la F1 13
3.4. Une mise en scène des normes de la féminité 16

4. Le harcèlement sexuel au travail 18
4.1. Ça fait partie de la *job* 18
4.2. Les conditions et l'organisation du travail 20
4.3. La réponse des employeurs et employeuses 21

5. La définition et la création d'une ville sûre 23
5.1. Les violences à caractère sexuel et l'insécurité 23
5.2. Des récits de stratégies et de prévention 24
5.3. Le sentiment d'insécurité dans l'espace public 25
5.4. Le sentiment de sécurité dans l'espace public 28

6. Vers une redéfinition de la sécurité urbaine 29
6.1. La sécurité publique ou le contrôle de l'ordre public ? 29
6.2. La sécurité des femmes et la police 30
6.3. La sécurité et les agent.es de sécurité 31
6.4. La sécurité des danseuses 33

7. Le sexisme du GP 35
7.1. Une mise en marché des femmes 35
7.2. Les salaires du GP 36
7.3. Des retombées économiques pour qui ? 37
7.4. Vers une politique de la nuit 38

CONCLUSION 42

RECOMMANDATIONS 43
Organisation des festivals et des grands événements extérieurs 43
Prise en compte des femmes dans Montréal, ville touristique et festive 43
Campagne de sensibilisation et de prévention sur les violences à caractère sexuel et les violences sexistes 44
Plan d'action pour une ville festive sûre pour toutes 44
Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire 45
Protocole d'intervention dans des situations de harcèlement ou de violences à caractère sexuel dans les événements extérieurs 46
Soutien des organismes communautaires spécialisés en intervention dans les espaces festifs durant la nuit. 46
ADS+, bailleurs de fonds et grands événements 46

Recommandations à la Ville de Montréal, au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada à mettre en œuvre dès 2021 46
Recommandation à l'organisme chargé de l'organisation du GP (actuellement Groupe de course Octane) à mettre en œuvre dès 2021 47
Recommandations à la Ville de Montréal et au gouvernement du Québec à mettre en œuvre dès 2021 47

ANNEXES 48

LEXIQUE 79

NOTES 84

Avis du Conseil des Montréalaises sur la sécurité des femmes pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada



PRÉSENTATION DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES

Créé en 2004, le Conseil des Montréalaises (CM) est composé de 15 membres bénévoles représentant la diversité des Montréalaises. Il agit en tant qu'organisme consultatif auprès de l'administration municipale en ce qui a trait à la condition féminine et à l'égalité entre toutes les femmes et les hommes et entre toutes les femmes. Il utilise l'analyse féministe intersectionnelle des enjeux pour appréhender les réalités vécues par les Montréalaises.

Il exerce les fonctions suivantes :

- il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du maire ou de la mairesse, du comité exécutif ou du conseil municipal de la Ville de Montréal, des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes et à la condition féminine, et soumet des recommandations au conseil municipal de la Ville de Montréal ;

- il sollicite des opinions, reçoit et entend les requêtes et suggestions de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'égalité entre les femmes elles-mêmes et à la condition féminine ;

- il contribue à la mise en œuvre et au suivi d'une politique d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal ;

- il effectue ou fait effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le CM constitue un précieux outil démocratique. Il est à l'affût des idées et des courants de pensée, et reste attentif aux tendances et à l'expression des citoyen.nes et des organismes communautaires féministes actifs sur le territoire. Ses principaux axes d'intervention sont : vivre en ville, gouverner la ville et travailler à la Ville. Les travaux du CM portent ainsi sur les conditions de vie des Montréalaises (transport, logement, lutte à la pauvreté, sécurité, itinérance, offre de sports et de loisirs, etc.), sur la présence et la participation des femmes en politique municipale ainsi que sur les conditions de travail des femmes fonctionnaires.

INTRODUCTION

En mai 2017, à la suite d'une proposition du maire, les membres du CM ont accepté un mandat de recherche d'une durée de trois ans portant sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle lors du Grand Prix de Formule 1 du Canada (GP).

Dans l'« Avis sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada », le CM a répondu à la question de ce mandat, à savoir quelle est l'ampleur de l'augmentation de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle lors du GP.

Les membres du CM sont cependant d'avis que la question de la sécurité des femmes pendant le GP est plus large que celle de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle. Faisant écho à ce que les femmes rencontrées lors des entretiens ont décrit et rapporté, cet avis aborde la question de la sécurité des femmes qui sortent pendant le GP, des amatrices et amateurs de la F1 et des touristes, mais également celle des femmes qui y travaillent.

Le CM donne en quelque sorte suite à son « Avis sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans lors des événements extérieurs à Montréal », publié en 2017.

Pour réaliser le mandat sur la traite des femmes durant le Grand Prix de Formule 1 du Canada, le CM a organisé des observations participantes lors des GP 2018 et 2019 et effectué des entretiens avec 22 organismes qui travaillent avec des populations variées et qui défendent les droits de ces populations. Afin de mieux connaître les opinions et les expériences des femmes pendant le GP sur la sécurité, le sentiment d'insécurité et les violences à caractère sexuel qu'elles subissent, nous avons mené 38 entretiens individuels supplémentaires. Cet avis est rédigé à partir de l'analyse de ces 38 entretiens individuels.

Le GP est un événement touristique qui se déroule dans de nombreux lieux de l'industrie nocturne de Montréal. Cet avis s'intéresse ainsi à la place qu'y occupent les femmes. En effet, pour le CM, la présence de toutes les femmes dans la ville, sans violence, et leur pleine participation aux événements qui y sont organisés, constituent des façons de mettre en œuvre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes.

À la suite des constats dressés, le CM formule 14 recommandations à la Ville de Montréal.

Le CM tient à souligner que bien des femmes ayant participé à cette recherche ont sans doute perdu leur emploi depuis le début de la pandémie, en mars 2020. Le secteur des services – et plus particulièrement celui des services d'hébergement et de restauration, celui du commerce de gros et de détail ainsi que celui de la culture[1] – a été particulièrement affecté par la pandémie de COVID-19. De plus, les femmes, dans ces secteurs, ont été proportionnellement plus touchées par les mises à pied et les licenciements[2]. Enfin, les femmes de l'industrie touristique, du divertissement ou de la vie nocturne qui font partie de l'économie informelle, parce qu'invisibles, ne reçoivent pas d'aide gouvernementale.

Cet avis est composé de sept parties. Après la présentation de la méthodologie de recherche (**première partie**) et une description du GP (**deuxième partie**), la **troisième partie** aborde les récits des participant.es sur leur lieu de travail pendant le GP. La **quatrième partie** traite du harcèlement sexuel que les femmes subissent lorsqu'elles travaillent. Dans la **cinquième partie,** nous rapportons les propos des femmes qui sortent dans la ville, leur définition de la sécurité et leurs stratégies pour se sentir en sécurité. Dans la **sixième partie,** nous abordons les limites de la définition de la sécurité. La **septième et dernière partie** conclut sur les différentes dimensions du sexisme du GP.

1. La méthodologie

1.1. Le recrutement des participant.es aux entretiens individuels

Dans le cadre du mandat sur la traite des femmes durant le Grand Prix de Formule 1 du Canada, nous avons d'abord organisé des observations participantes lors des GP 2018 et 2019 et effectué des entretiens avec 22 organismes qui travaillent avec des populations variées et défendent les droits de ces populations. Ensuite, nous avons réalisé 38 entretiens individuels.

Le recrutement des personnes pour réaliser ces entretiens a été effectué de différentes façons. Plusieurs ont été recrutées à partir de contacts établis lors des observations participantes menées sur le terrain pendant les GP 2018 et 2019. Les chercheuses et le chercheur sur le terrain ont pu entrer en contact avec plusieurs personnes présentes pendant l'événement, et plusieurs ont accepté de participer à un entretien. Deux chercheuses ont contacté des connaissances qui travaillent dans les bars et les clubs pendant le GP, et ces dernières ont également accepté.

Enfin, un appel aux participant.es (annexe 1) a été publié sur la page Facebook du CM et a été transmis par courriel au réseau de contacts et partenaires du CM au cours de l'hiver 2019. Il s'adressait à la fois aux femmes ayant déjà travaillé pendant le GP (en tant que serveuses, barmaids, danseuses, commerçantes ou travailleuses du sexe) et aux femmes qui avaient pris part aux festivités du GP. Ces différentes méthodes ont permis de recruter 38 participant.es (33 femmes et 5 hommes).

La recherche qualitative permet de prendre en compte le vécu des personnes interviewées : leurs parcours, leurs expériences personnelles des violences vécues et les stratégies qu'elles mettent en place pour se sentir en sécurité. Ce type de recherche permet aussi de rendre compte du sens que les personnes donnent aux expériences qu'elles ont vécues.

Le choix de cette méthode traduit notre volonté de produire une connaissance basée sur les « savoirs situés ». Cette notion est au cœur des théories féministes et postcoloniales. Elle est sous-jacente aux débats actuels sur la légitimité des personnes qui s'expriment : qui peut parler et pour qui ? Les « savoirs situés », ou l'« objectivité forte », telle que définie par Sandra Harding, signifient que, pour être objectif dans une démarche de recherche, il faut multiplier les points de vue en mettant en pratique une science démocratique[3].

Les entretiens individuels semi-ouverts visent à collecter des données en interrogeant les participant.es en face-à-face. Leur objectif est d'identifier les points de vue et les expériences de ces personnes pendant le GP. Ces entretiens ont été structurés à l'aide d'une grille d'entretien (annexe 2) constituée à partir de nos questions de recherche sur les expériences des femmes (celles qui travaillent ou qui circulent dans les lieux du GP) par rapport aux violences vécues, au sentiment de sécurité ou d'insécurité. Cette question en recouvre plusieurs : quelles sont les violences sexistes, racistes, homophobes ou transphobes ? Qu'en est-il des situations de harcèlement sexuel dans l'espace public et dans les lieux consacrés au GP ? Que signifie « être en sécurité » pour toutes ces femmes ? Quelles stratégies développent-elles pour sortir et s'amuser pendant le GP tout en se sentant en sécurité ?

De juin 2018 à juillet 2019, nous avons réalisé 38 entretiens individuels avec des employées de commerce, des serveuses et des serveurs, des danseuses, des femmes qui quêtent dans la rue, des agentes de promotion, des hôtesses, des barmans, des portiers, des commis, ainsi que des touristes. Ces personnes ont travaillé ou sont sorties dans des clubs, restaurants, bars ou hôtels de quartiers différents. Neuf personnes travaillaient dans le même bar de danseuses, et deux autres dans un hôtel. Les participant.es ne se connaissaient pas.

1.2. L'encadrement éthique de la recherche

Un encadrement éthique a été mis en place afin de s'assurer du respect de la confidentialité et de l'anonymat des participant.es à cette recherche. Un formulaire de consentement à la recherche a été signé par chacun.e.

Des compensations financières ont été prévues pour les participant.es. Le montant fixé pour la participation à un entretien individuel était de 25 $. Une compensation spéciale de 100 $ a été versée aux femmes quêtant de l'argent dans la rue et ayant participé à l'entretien. Cette compensation représente une reconnaissance de la situation particulière dans laquelle se trouvent ces personnes et du temps qu'elles nous accordent.

Plusieurs guides d'encadrement éthique de la recherche soulignent que les participant.es méritent de recevoir une compensation proportionnelle aux risques et aux inconvénients induits par leur participation. Il est également établi que cette compensation ne peut être distribuée au hasard. Enfin, cette compensation ne peut servir d'incitatif pour s'assurer de la participation d'une personne. Dans tous les cas, les participant.es ont été informé.es que la compensation serait donnée même si elles désiraient mettre fin à l'entretien, et ce, peu importe la raison.

Avec le consentement des personnes, tous les entretiens ont été enregistrés.

1.3. Le profil des participant.es

Nous avons réalisé 38 entretiens. Toutes les personnes qui ont participé ont une expérience de travail ou de sortie durant le GP, à l'exception d'une participante qui a également travaillé dans tous les autres grands festivals à Montréal. Ces participant.es ont 27 ans en moyenne. Parmi les répondant.es, 23 sont des personnes qui ont travaillé régulièrement pendant le GP et lors de plusieurs éditions antérieures, 15 étaient employé.es de façon contractuelle durant la période du GP seulement, alors que 18 travaillaient toute l'année dans des bars ou des restaurants, incluant la période du GP. En ce qui a trait aux lieux de travail, 22 participant.es travaillaient au centre-ville et dans le Vieux-Montréal, alors que 10 participant.es travaillaient au parc Jean-Drapeau.

1.4. Les limites de la recherche

Cette recherche comporte plusieurs limites. Tout d'abord, les expériences et les opinions des participant.es ne sont pas représentatives de l'ensemble des participant.es du GP, c'est-à-dire que ces 38 personnes ne constituent pas un échantillon représentatif des personnes qui fréquentent le GP. Ainsi, on ne peut en aucun cas affirmer que leurs expériences et leurs opinions représentent celles de l'ensemble des personnes qui fréquentent l'événement du GP.

Les différentes méthodes de recrutement utilisées ont eu un impact sur le profil des participant.es à la recherche. L'appel à participation a circulé dans des publications sur les réseaux sociaux spécialisés dans les sujets féministes, et plusieurs participant.es ont jugé qu'il était important de participer à cette recherche et de pouvoir raconter ce qui se passe au GP :

> « C'est pour ça aussi que, quand j'ai vu l'annonce de cette recherche-là, je vous ai tout de suite écrit parce que je me suis dit : bon, comme je vends un peu mon âme pendant [ces] quelques jours, au moins, là, je peux venir parler vraiment de ce qui se passe. » (Entretien-05, serveuse)

De la même manière, le sujet même de notre appel à participation a pu ne pas intéresser certaines personnes. Ou encore, d'autres personnes n'ont peut-être pas perçu que les expériences de harcèlement racial, homophobe ou transphobe faisaient aussi partie du sujet de l'étude. Des femmes noires ont ainsi expliqué avoir dénoncé leurs agressions à caractère sexuel lors du mouvement #BlackLivesMatter plutôt que celui du #MoiAussi[4]. Des recherches sur le profil des personnes qui portent plainte pour harcèlement sexuel illustrent également que celles qui parlent ou portent plainte pour du harcèlement sexuel sont majoritairement des femmes blanches, citoyennes canadiennes[5]. Aucune travailleuse en situation de travail illégal ou sans statut d'immigration n'a participé, alors qu'on sait que l'industrie touristique en général s'appuie largement sur le travail précaire des jeunes femmes migrantes[6]. De plus, les travailleuses racisées seraient sous-représentées dans les rôles plus visibles, comme les serveuses ou les hôtesses[7], qui sont celles que nous avons le plus rencontrées.

2. Le Grand Prix de Formule 1 à Montréal

Le GP est un événement international qui marque le début de la saison des festivals montréalais. Cette course de voitures se déroule depuis 1978 au début du mois de juin selon le calendrier fixé par la Fédération internationale de l'automobile. Depuis 2010, le GP a lieu à la même période que les Francos de Montréal, qui se déroulent à quelques pas du quadrilatère formé par les rues Peel, Maisonneuve, Crescent et Sainte-Catherine, où une partie des festivités du GP a lieu.

Contrairement aux autres festivals, le GP regroupe en fait plusieurs événements et se déploie dans plusieurs quartiers de la ville : le parc Jean-Drapeau, où se dispute la course, la Petite-Italie, le centre-ville entre les rues Crescent et Peel, et le Vieux-Montréal. Il se déroule donc à la fois dans plusieurs espaces de la ville, mais aussi à plusieurs moments de la journée pendant lesquels sont organisées des activités différentes et qui attirent des publics différents. Selon une répondante, il y a en réalité plusieurs GP :

> « [...] sur la rue Crescent, [il y a] une ambiance complètement différente – comme, tu as une scène, toute la rue est fermée, il y a tellement de gens, tellement de touristes, c'est plus jeune, il y a des kiosques avec des vitrines et des voitures, des boissons énergisantes, et des femmes qui portent,

tu sais… des vêtements plus provocants, il y a beaucoup d'alcool. […] Et puis après, tu as le Grand Prix dans la Petite-Italie, qui est plus "famille", avec la grand-mère, avec les enfants, tu sais. » (Entretien-10, serveuse) [traduction libre]

2.1. Une grande fête

Le GP est présenté comme une grande fête à laquelle toutes et tous sont convié.es. Plusieurs des participant.es à la recherche ont fait quelques sorties avec des ami.es pendant le GP pour s'y amuser. Certain.es nous ont fait part de leur absence d'intérêt pour les courses elles-mêmes et ont dit préférer les activités organisées en marge du GP. Ces personnes témoignent d'expériences positives :

> « Moi, je trouve que c'était festif. Même quand on dansait, je veux dire, personne ne se connaissait, mais tout le monde était sympa. Il y avait des grands écrans, donc on se faisait des coucous. Non, moi, j'ai trouvé que c'était bien. Je pense qu'ils étaient surtout là pour s'amuser, sincèrement ; même s'il y avait beaucoup de groupes de garçons, ils étaient tous en train de rigoler, on se faisait des blagues […]. Non, moi, j'ai trouvé que c'était une bonne ambiance. » (Entretien-24, barman)

> « Je pense que c'est important dans les festivités à Montréal. C'est un peu ça qui lance le bal à notre superbe été. Moi, je vois ça comme étant positif. Je ne suis jamais allée sur le site. Chaque année, je célèbre le Grand Prix et je ne suis jamais allée voir une course. […] Moi, je m'amuse pendant le GP ; il y a tellement d'activités qui sont organisées. » (Entretien-16, serveuse et *bottle girl*)

Des participantes qui y travaillent racontent également que l'ambiance est à la fête et que leurs client.es sont au GP pour en profiter :

> « J'aime bien l'ambiance du GP. Les gens sont vraiment survoltés, excités. Il y a une belle ambiance. Ils sont là pour avoir du *fun*. C'est rare les clients qui sont grognons ou fâchés. Donc, j'aime bien le GP, oui. C'est pour ça que je l'ai refait la deuxième fois. » (Entretien-26, hôtesse)

> « Ben, pendant la fin de semaine du GP, tout le monde est là pour célébrer. Comme… oui… Je ne sais pas comment décrire exactement les interactions, mais c'est vraiment comme si les gens sont en vacances. Même si c'est des gens d'ici, les gens sont en vacances pendant le GP. » (Entretien-16, serveuse et *bottle girl*)

Pour plusieurs participant.es, le GP est toutefois un événement à part. Il se distinguerait d'autres festivals qui ont lieu à Montréal durant l'été, en raison du public et de l'ambiance.

2.2. Les publics du GP

Les participant.es soulignent la présence de plusieurs types de public dans les événements et les lieux de festivités du GP : les amateurs de course, les fêtard.es et les familles :

> « [...] il y a les deux, vraiment, opposés. Il y a ceux qui sont sur le party, qui dépensent sans compter, puis il y a les familles qui sont là pour voir les voitures et qui sont vraiment dérangées par tout le monde autre. » (Entretien-06, hôtesse et serveuse)

> « [...] la F1 cette année, [c'était] très, très diversifié. Tu avais des passionnés de la F1, qui étaient juste des *dudes* ben normaux qui allaient juste voir la course, tu avais du monde qui était là vraiment juste pour le *fame*, juste pour dire que je m'en vais à la F1, *flasher* les gros *bling bling*, les t-shirts Ferrari. Puis tu avais des petites familles, des petits amis... C'était très, très, très varié comme *crowd*. C'est ce qu'on se disait avec le gars avec qui je travaillais à la F1 cette année : c'est très rare de voir des *crowds* rassemblées qui sont aussi diversifiées. Même pour le hockey ou pour les autres événements, tu es quand même capable de cibler un groupe qui est une grosse partie de la clientèle. Mais dans ce cas-ci, vraiment pas. Il y avait vraiment de tout. » (Entretien-22, barman, commis de salle et aide-serveur)

Toutefois, pour beaucoup, le profil des amatrices et amateurs de la F1 serait complètement différent de celui du public des autres grands événements qui se déroulent à Montréal :

> « Oui, aux Francos, tu vas avoir des gangs de gars saouls, mais la proportion n'est pas la même. C'est moins. Je pense que tu as plus de familles dans les festivals de musique, de toutes les classes. » (Entretien-18, sondeuse)

> « Les autres festivals à Montréal, il y en a bien plus qui sont familiaux, culturels... [Au GP], c'est un peu plus macho : des autos, de la bière, puis des filles. Il y en a quand même... je ne vais pas dire "normal", mais des gens qui s'intéressent au sport. Mais il y a quand même un peu plus de clientèle macho que celle du Festival de jazz, c'est sûr. » (Entretien-33, hôtesse)

> « [...] le GP, ça va chercher des Européens. C'est très fort en Europe, la Formule 1. Alors il y a des Italiens, des Français, des Allemands. Ils vont venir plus à Montréal au Grand Prix qu'à n'importe quel autre événement. » (Entretien-34, gérant et portier)

Ce public, les amateurs de la F1 particulièrement visibles, est décrit comme majoritairement masculin et plus âgé :

> « C'est juste que, pendant le GP, clairement la clientèle est beaucoup plus masculine et concentrée dans certains âges précis, parce qu'on a beaucoup de gens qui ont 60, 70 ans. Ils ont de l'argent, ils voyagent. » (Entretien-03, serveuse et barmaid)

> « Les gars, c'est des *douche*. C'est comme un autre look [...]. Des polos, avec des chemises, oui, là, tu le sais qu'ils sont là pour la F1. Mais le look en général, comme je te disais, c'est plus jeune, c'est plus *show off*. » (Entretien-11, serveuse)

« C'est quand même particulier au GP, cette espèce d'événement-là, de richesse concentrée, c'est beaucoup d'hommes blancs d'une certaine catégorie d'âge. Tu sais, les festivals, ça va peut-être plus amener des jeunes, comme Osheaga. Puis de gros événements sportifs, on n'en a pas mille à Montréal. [...] c'est vraiment particulier cet événement-là. » (Entretien-05, serveuse)

Selon certaines personnes, la clientèle du GP aurait la particularité d'être un peu *snob*, arborant une certaine attitude :

« Ils s'attendent à ce qu'ils soient les rois du monde. Mais quand tout le monde est comme ça, ça fait beaucoup. Donc, l'énergie, elle est plus... c'est moins une bonne *vibe*. Tu sais, c'est très *rushant*. Les gens ne sont pas là pour relaxer et avoir du bon temps. C'est plus comme "OK, je veux manger, je veux *show off*, après ça, j'ai quelque chose qui m'attend, donc fais vite". » (Entretien-06, hôtesse et serveuse)

« Il y a comme une envie de bien paraître. C'est là que tu vois aussi les grosses marques sortir. Il y en a qui viennent en auto, et ils ont des autos je ne sais pas combien ça vaut. Puis des montres... Tout le monde veut montrer un peu son argent. Ça dépend où. Mais c'est quand même ressenti... C'est la grosse fête. » (Entretien-16, serveuse et *bottle girl*)

Cette grosse fête s'accompagne aussi de beaucoup de consommation d'alcool :

« Dès 8 h. Dès que c'est permis de sortir de l'alcool. [...] Dès 8 h le matin, 8 h 30, ils demandent une bouteille de champagne, mais il est 8 h 30... on leur sert, parce qu'après 8 h, c'est légal. » (Entretien-03, serveuse et barmaid)

De façon générale, durant cette courte période, « il y a plus de monde saoul, je trouve, au Grand Prix, que dans d'autres événements ». (Entretien-32, agente de promotion)

Le GP est ainsi souvent associé à un public qui appartient à une classe sociale aisée :

« C'est des gens qui ont plus d'argent à dépenser. » (Entretien-34, gérant et portier)

« Souvent, c'est ça, c'est des touristes qui sont majoritairement bien nantis, qui viennent ici justement pour voir les belles voitures et tout ça. C'est aussi un *lifestyle* qui est associé, avec les courses de F1. Donc, [c'est] plus cette clientèle-là, que la famille régulière qui vient profiter du spécial du mercredi, tu sais. » (Entretien-06, hôtesse et serveuse)

« Le prix augmente, et puis des clients dépensent vraiment plus, vu que le type de clientèle est différent. Donc, c'est des clients qui ont vraiment plus d'argent que notre clientèle habituelle. » (Entretien-17, serveuse et agente de promotion)

Cette clientèle dépense sans compter et laisse des pourboires mémorables :

« [Les] gens viennent ici et ils ne comptent pas leur *cash*. Ils *pitchent*. Ça, c'est des Américains. Ils regardent la pile de dollars canadiens qu'il leur reste et ils se disent :"On ne peut pas rentrer ça au pays, ça ne vaut rien." Alors ils déposent ça sur la table et s'en vont. » (Entretien-24, barman)

> « Quand je travaillais sur Crescent, je peux certainement comprendre. Oui, définitivement plus de pourboire, à cause du volume de personnes et d'Américains. Beaucoup d'Américains viennent pour… je pense, en fait, que c'est le sport numéro un aux États-Unis. Ils ont beaucoup de *fans* de courses automobiles. Et en plus de cela, les Américains ont l'habitude de donner plus de pourboires, comme 19 % à 20 %. Ils viennent ici et ils donnent du pourboire en fonction de ce qu'ils ont l'habitude de donner. » (Entretien-10, serveuse) [traduction libre]

Pendant cette semaine, les menus changent et affichent des prix « *boostés*, triplés, quadruplés » (Entretien-13, barmaid) et qui peuvent paraître exorbitants :

> « […] il y a un monsieur qui avait loué la terrasse du [restaurant] en haut. Il y avait service à volonté, souper à volonté pour tout le monde, puis c'est lui qui payait pour tout le monde. Sinon, j'étais en bas, j'ai vu ce qui est propre à la F1 : une douzaine de Dom Pérignon à l'envers sur une table, des quantités d'alcool abusives, des 100 000 $ pour une soirée, ça, tu vois ça à la F1. » (Entretien-21, serveur et aide-serveur)

> « […] le prix des bouteilles, des assiettes, tout était augmenté, donc tes ventes augmentent. Et j'ai dit que c'était beaucoup une clientèle américaine, donc une clientèle américaine donne un pourboire en moyenne de plus de 20 %, tandis qu'ici c'est plus de 15 % la moyenne à laquelle on est habitués. Donc, c'est sûr que ça a aussi un impact. Puis il y en a qui allaient payer en argent américain et, nous, on ne faisait pas la conversion, donc ils payaient 1,3 fois ce qu'il y avait sur la facture. » (Entretien-16, serveuse et *bottle girl*)

Le GP est ainsi caractérisé par un public varié, semblable à la population qui fréquente les festivals montréalais, composée de familles, de jeunes et de moins jeunes. Le GP se distinguerait toutefois par l'intensité de l'événement qui amène une augmentation marquée de la fréquentation des hôtels, bars et clubs. Ces quatre jours s'accompagnent d'une frénésie qui entraîne ce que les participant.es considèrent comme des excès de consommation et de dépenses.

Ce public qui fête est de tout âge. Ce sont des familles, des groupes d'ami.es, des groupes de femmes et des groupes d'hommes. Ce sont de ces derniers que les participant.es parlent le plus souvent. Les groupes d'hommes ou les hommes plus âgés prennent beaucoup de place dans les récits des participant.es ; ce sont eux qui dépenseraient sans compter et consommeraient de l'alcool de façon soutenue. Ce sont également eux qui, selon la majorité des participant.es, changent la donne dans leur travail.

3. Le travail pendant le GP

3.1. Parce que c'est payant

Les participant.es qui travaillent pendant le GP considèrent que c'est une semaine intense, mais très payante. Ces personnes travaillent plus d'heures par jour et gagnent des pourboires plus élevés.

> « Le summum des bonnes fins de semaine, c'est celle-là. » (Entretien-12, danseuse)

> « Le GP, c'est comme Noël, pour les bars. C'est de l'argent très facile, très vite, et c'est beaucoup d'argent. » (Entretien-07, barmaid et *bottle girl*)

> « C'est clairement plus payant pendant le Grand Prix. Tu fais plus d'argent parce qu'il y a plus d'argent généré. Oui, tu fais plus d'heures, mais le *tip* que tu fais est meilleur. » (Entretien-22, barman, commis de salle et aide-serveur)

> « [Ça] a été un salaire de deux semaines en une fin de semaine. J'ai une collègue que ça faisait huit ans qu'elle travaillait là, et une fois, c'était un coup de chance, elle a fait l'argent qu'elle se faisait en un mois. C'est… Tu entends des histoires, des endroits… Les terrasses officielles, c'est fou. C'est beaucoup d'argent, c'est de l'argent facile, mais c'était épuisant, c'était beaucoup d'heures. » (Entretien-16, serveuse et *bottle girl*)

Si, pour plusieurs, travailler pendant le GP représente certainement « une passe d'argent », pour d'autres, il y a un revers à la médaille :

> « Ça va être épuisant, on ne va pas beaucoup dormir, on va courir comme des fous. » (Entretien-11, serveuse)

> « Pour de vrai, c'est le *fun*, le GP, mais c'est brûlant. » (Entretien-24, barman)

Parmi les travailleuses et les travailleurs, il faut distinguer les personnes qui travaillent toute l'année dans un bar, un restaurant, un hôtel ou un club de celles qui travaillent ponctuellement mais régulièrement pendant la période du GP. Les travailleuses régulières reconnaissent que l'argent gagné pendant le GP surpasse n'importe quelle semaine de l'année, mais elles sont souvent moins enthousiastes à l'idée de travailler pour le GP. D'ailleurs, aucune d'entre elles ne « compte sur la F1 pour pouvoir payer son loyer » (Entretien-11, serveuse), alors que pour les autres, majoritairement des étudiantes, le GP représente un moment stratégique pour travailler :

> « C'est de longues heures, c'est une semaine aussi, parce que des fois, c'est deux jours avant le GP et deux jours après. Donc, on se fait 2000 $ rapidement ; quand on est étudiantes, c'est bien. C'est ça la motivation, mais chaque fois je me disais : "Qu'est-ce que je fais ?" » (Entretien-04, agente de promotion)

Ainsi, même les étudiantes, ou celles qui ont besoin de gagner de l'argent en peu de temps, soulignent la pénibilité et l'intensité de leur travail pendant le GP. Montréal en mode GP, ce sont des matinées GP, des brunchs et des soirées spéciales qui se succèdent durant un court laps de temps. Des kiosques provisoires sont également installés dans les rues fermées. Ce surplus d'activités nécessite d'embaucher de nouveaux employé.es. Comme le relève l'Organisation internationale du travail, « le secteur [du tourisme] est caractérisé par une tendance à fonctionner avec un personnel de base et à employer la main-d'œuvre nécessaire pour couvrir les besoins quotidiens dans le cadre d'arrangements contractuels atypiques[8] ».

Des femmes qui quêtent dans la rue estiment également que le GP est un moment opportun pour faire de l'argent :

> « Il y a beaucoup de gens, pour quêter [...] plus de gens qu'y a, plus d'argent que je me fais, c'est sûr. [...] souvent, j'y vais quand j'ai plus besoin d'argent, et puis, disons qu'il y a un gros événement, c'est sûr que j'y vais. » (Entretien-37, femme qui quête)

> « Si je quête, y'a une raison à ça. Si je voulais faire autre chose, je serais ailleurs. » (Entretien-08, femme qui quête)

3.2. La pénibilité du travail

Pendant le GP, la densité de la population dans les espaces du GP (centre-ville, Vieux-Montréal, parc Jean-Drapeau) augmente considérablement. Afin de répondre à la demande, les restaurants et les bars augmentent leur personnel et le nombre d'heures travaillées par leurs employé.es. De manière générale, les femmes qui travaillent pendant le GP nous ont fait part de conditions de travail pénibles pendant cet événement qui s'étend en réalité sur une semaine plutôt que sur quatre jours. Elles évoquent le nombre élevé de clients et la pression qui en découle, les longues heures travaillées et celles passées debout, sous le soleil d'été :

> « On avait beaucoup plus de clientèle que d'habitude [...] on voyait un énorme volume de clients, on parle de plusieurs milliers par jour. Il y avait énormément de roulement. » (Entretien-20, hôtesse et serveuse)

> « C'est des gros *shifts*, il y a beaucoup de monde. C'est difficile même physiquement. Je me suis dit, non, cette année, je vais faire peut-être un peu moins d'argent, parce que c'est sûr que c'est toujours relié un peu à l'argent. Donc, c'est beaucoup plus payant de travailler de soir. C'est pour ça que beaucoup de gens décident de travailler de soir. Mais moi, je me suis dit que je préfère m'éviter tout ce stress, si on veut, puis faire peut-être un peu moins d'argent, mais travailler le matin puis le midi. » (Entretien-11, serveuse)

Les conditions de travail sont également difficiles pour les femmes qui travaillent à l'extérieur (hôtesses, agentes de promotion) pendant le GP et dont les postes de travail se situent dans la rue (centre-ville) ou au parc Jean-Drapeau :

> « Quand tu ne bouges pas, puis t'es comme ça, t'es au gros soleil, tu ne manges pas beaucoup [...] après 10 heures de travail, t'es comme plus capable. Donc, c'est pour ça aussi que je vais juste ne plus jamais aller là, parce que, mentalement, c'était comme un peu du *suffering*. Tu sais, je souffrais. Donc, pour ce côté-là, ce n'était pas facile. » (Entretien-01, hôtesse)

> « Tout le temps debout. C'est souvent comme ça en promo. C'est rare qu'ils vont te laisser t'asseoir parce que tu vas avoir l'air moins invitante. Mais ils étaient quand même… J'ai déjà travaillé pour des compagnies plus strictes que ça. Si on était fatiguées, on pouvait aller s'asseoir un peu en arrière du kiosque et revenir. » (Entretien-32, agente de promotion)

Du fait des demandes qui augmentent et des heures d'ouverture qui s'allongent, le rythme de travail s'accélère. Les travailleuses disent alors travailler avec beaucoup de pression :

> « […] il y a des jours où on travaillait facilement 16 heures et plus, debout en talons hauts, dehors, sans manger, sans boire, sans pauses. » (Entretien-36, hôtesse et *party girl*)

> « Ben, c'est qu'il y a plus d'achalandage, c'est comme si la machine fonctionne à presque 100 %. On est tout le temps sur le stress parce que… C'est normal. Les gens veulent tous entrer, il y a un *line-up*, il fait chaud, c'est l'été, il y a de l'impatience, ça devient plus dur, il y a des gens partout, tout est plus dur. On travaille vraiment 100 %. Puis on va chercher le maximum de chacun. » (Entretien-34, gérant et portier)

> « […] tout le monde veut être servi rapidement, tout le monde en veut pour son argent, tout le monde veut tout en même temps. » (Entretien-13, barmaid)

Ces travailleuses et travailleurs ont clairement différencié la période du GP du « temps normal », où la pression est moins forte, à la fois de la part des employeurs que des clients :

> « En temps normal, on te permettrait d'aller aux toilettes cinq minutes ou de prendre une petite pause si tu travailles pendant la journée et la soirée, mais pas là. Là, tu continues. Si tu as le temps d'aller aux toilettes, tant mieux pour toi. » (Entretien-20, hôtesse et serveuse)

> « À un certain point, on a toutes craqué, puis on en a même discuté hier. On s'est juste toutes assises puis toutes mises à pleurer parce qu'on était comme juste épuisées. On était plus capables d'en prendre, puis… Moi, c'est vraiment ça que je trouve qui a marqué la semaine, parce qu'il arrive vraiment des choses qui n'arrivent pas normalement. » (Entretien-12, danseuse)

3.3. Les *jobs* de la F1

Les participant.es aux entretiens sont hôtesses, sondeuses, serveuses, barmaids, *bottle girls*, aide-serveurs, *party girls*, préposées aux toilettes, danseuses, gérant.es, agent.es de promotion (voir annexe 3 pour le profil des participant.es). Ce sont des agences spécialisées en organisation d'événements ou des agences de placement qui recrutent les temporaires en publiant des annonces sur Kijiji ou Facebook. Il y a également du bouche-à-oreille entre connaissances ou sur les réseaux sociaux, par l'intermédiaire de certains groupes d'embauche spécifiques aux métiers de la restauration ou des bars.

Les femmes qui exercent les métiers de service, d'accueil ou de vente sont littéralement en première ligne pendant la semaine du GP. Elles sont dans la foule, parfois seules, souvent en binôme, et parfois derrière un comptoir. Leurs fonctions, tâches et rôles sont très variés. Elles vendent des programmes,

de la crème solaire ou des billets ; elles accueillent les client.es et les placent. Elles accompagnent des hommes pour la soirée, font la fête avec des groupes, vendent des bouteilles de champagne ou font le service aux tables dans les bars et restaurants.

Bottle girl et *party girl*

La vente de bouteilles d'alcool de luxe, principalement du champagne, auprès de la clientèle de bars et de clubs, est une tâche réservée aux *bottle girls*. La semaine du GP est d'ailleurs l'occasion pour les propriétaires et gérant.es d'acheter des bouteilles très chères, « des bouteilles à 4000, 6000, 8000 $ [...] qui vont permettre aux *bottle girls* de faire un pourboire pouvant aller jusqu'à 1000 $ si elles réussissent à en vendre. [...] Si tu vends la bouteille à 8000 $, on te donne 1000 $. *Cash*. Fait que c'est facile de vendre ces bouteilles-là. Je l'ai fait. » (Entretien-36, hôtesse et *party girl*)

Encourager les client.es à acheter des bouteilles est une tâche importante, puisque lucrative. Dans le but d'augmenter l'attrait pour cet achat, celui-ci est savamment mis en scène :

« Si tu achetais une mégabouteille, tu avais les filles déguisées en chat… des incroyables femmes qui étaient vraiment juste… qui ne faisaient aucun, aucun service, à part aller porter des bouteilles. Elles pouvaient *chiller* pendant une demi-heure entre les deux bouteilles, là. S'il n'y avait pas de bouteilles, il n'y a rien qui se passait. » (Entretien-22, barman, commis de salle et aide-serveur)

Les *party girls* sont elles aussi engagées par l'établissement pour faire la fête avec la clientèle, boire avec elle et mettre de l'ambiance : « *A physically attractive young woman hired to attend parties and entertain men.*[9] » De fait, ces femmes peuvent être aussi des mannequins : « [...] moi, je recevais des demandes de la part de [restaurateurs] pour avoir des mannequins sur place, gratuitement, pour balancer le nombre d'hommes et de femmes. Ils demandaient juste des mannequins femmes d'un certain âge. » (Entretien-17, serveuse et agente de promotion)

Hôtesse

Les hôtesses accueillent les visiteurs et font la promotion de produits. Elles sont souvent étudiantes. Pour travailler comme hôtesse, aucune formation spécifique n'est toutefois demandée.

Il s'agit de mettre en scène leur corps et de respecter un code vestimentaire : « [...] c'est vraiment les talons hauts, le maquillage, les cheveux, mais tout pareil. Elles sont à l'entrée de chaque loge. C'est ça : juste sourire. » (Entretien-05, serveuse)

Si, initialement, ces femmes sont engagées uniquement pour vendre des produits et sourire, en réalité on leur demande beaucoup d'autres choses, comme se faire prendre en photo avec le public. Que cela vienne de Montréalais.es ou de touristes, c'est une demande fréquente adressée aux hôtesses et aux agentes d'accueil pendant le GP.

« Moi, au GP, ça m'énervait vraiment beaucoup qu'on me demande de me faire prendre en photo constamment par des inconnus. [...] Pourquoi, là, tu veux une photo avec moi ? Ça n'a pas rapport [...]. Ce n'est pas dans mon contrat, là. Mon contrat, c'est de faire la promotion. » (Entretien-32, agente de promotion)

Sugar baby et accompagnatrice

Des participantes nous ont confié que, dans plusieurs situations, le travail qu'on leur demandait les avait amenées à faire de l'accompagnement et à accepter parfois des offres de relations sexuelles rémunérées. Les scénarios dont nous ont parlé les participantes ne sont pas tranchés et leurs réponses à ces offres sont également variables.

Lorsqu'elles acceptent ce genre de demande, la plupart y voient une bonne façon de se faire de l'argent en peu de temps. Les récits de certaines d'entre elles illustrent à quel point ces expériences ne se distinguent pas clairement du travail qu'on leur demande comme hôtesse, comme *bottle girl* ou même comme serveuse :

« Je suis aussi une *sugar baby* à temps partiel. Surtout pendant le GP, c'est plus populaire. C'est sûr qu'il y a aussi des jeunes qui vont venir parce qu'aux États-Unis, [l'âge pour sortir dans les bars, c'est 21 ans, alors que] nous autres, ici, c'est 18 ans pour boire. Alors, c'est sûr qu'il y a une catégorie de jeunes. Ces gars-là vont te proposer : "Viens faire la fête avec nous ce soir ! C'est le même principe qu'à la *job*, on va danser, faire la fête, mais il n'y aura rien de sexuel et tu vas être rémunérée !" Ça, il y en a beaucoup plus au GP. » (Entretien-29, danseuse et *sugar baby*)

« [...] On est arrivées et là, ils nous ont assis à une table ; c'était un peu malaisant parce que là, on a compris que c'était comme une *double date*, avec deux messieurs qu'on ne connaissait pas. Mais je pense que, même celle qui nous faisait faire la promo ne savait pas, ou elle ne l'a juste pas trop mentionné. [...] On est restées, ils ont tout commandé, on a commencé à boire des bulles, alors on est restées toute la soirée, mais ça a été... comme... à la fin, ils s'essayaient sur nous. Finalement, ils nous ont donné plein d'argent, puis des fois ils sortaient de la poudre, puis de la coke, c'était n'importe quoi. À la fin de la soirée, c'était un peu malaisant parce qu'ils voulaient repartir avec nous, mais nous, on avait zéro intérêt. » (Entretien-28, accompagnatrice)

Ces métiers de service, d'accueil ou de vente sont des « métiers de femmes », comme l'observe la sociologue Gabrielle Schütz : « [...] Accueillir s'inscrit dans une division sexuée du travail qui réserve aux femmes les tâches d'assistance et de représentation, et c'est une activité qui s'exerce rarement à temps plein, conformément à l'association toujours vivace entre genre féminin et temps partiel. [...] c'est aussi une activité qui requiert d'incarner "la" féminité [...] il s'agit bien d'une performance de genre[10]. »

Plusieurs travaillent régulièrement pendant le GP. Quelques-unes l'ont fait le temps de leurs études, avant d'arrêter. En moyenne, ces femmes sont âgées entre 18 et 50 ans. Comme le remarque l'une d'entre elles, « les personnes qui travaillaient là, c'était beaucoup des jeunes femmes. Comme moi, j'étais la plus vieille. J'ai 27 ans, [...] bientôt 28 ans. Et je trouvais que moi j'étais comme la plus vieille, et les autres, c'étaient comme des filles genre de 17-18 ans. » (Entretien-01, hôtesse)

3.4. Une mise en scène des normes de la féminité

Pour réaliser leur travail, les hôtesses, serveuses ou *bottle girls* utilisent la féminité présumée ou attendue « comme une ressource au travail : s'habiller "en femme", se mouvoir "en femme", activer certaines dispositions pensées comme féminines, telles l'attention à l'autre, la sollicitude ou la séduction[11] ». Dans l'industrie de l'hospitalité, les attentes de la clientèle sont ainsi basées sur des fantasmes qui « sont souvent fondés sur les idées de désir, voire de sexe réel, ce qui peut placer les travailleuses et travailleurs, en particulier les femmes, dans une position qui les rend vulnérables aux remarques et comportements sexuellement suggestifs et à d'autres formes de harcèlement sexuel[12] ». [traduction libre]

Les critères d'embauche de ces femmes qui travaillent dans l'accueil, le service ou la vente sont variés, mais l'apparence en fait grandement partie. Certaines participantes nous ont confié que, parfois, elles sont embauchées en fonction de leur taille et de leur poids, rappelant ainsi que :

> « Dans les performances incarnées (*embodied*) et sexualisées, les caractéristiques d'un corps désirant et désirable jouent un rôle. Des caractéristiques telles que le poids, la couleur de la peau, les cheveux, l'accent, les vêtements et les gestes font toutes partie des interactions entre les prestataires et les consommateurs. Un.e employé.e des métiers de l'interaction tente généralement de persuader le client d'acheter quelque chose [...]. Certaines organisations font de l'exigence d'un corps idéalisé, généralement blanc, propre, mince et jeune, et souvent sexualisé, une partie explicite du processus de recrutement[13]. » [traduction libre]

Le travail dans le secteur des services et de l'accueil est effectué selon un scénario sexiste préétabli. Même si les interactions entre les femmes et les hommes ont l'air spontanées, elles sont régies par des rapports de domination, où les femmes doivent jouer un rôle demandé, s'habiller d'une certaine façon et être ouvertes aux approches de séduction des hommes. Le flirt informel ou occasionnel constitue également une partie connue du scénario des relations femmes-hommes[14]. C'est le cas lors du GP :

> « [...] ils vont vouloir que les employées utilisent le flirt, surtout dans les événements du GP. Je veux dire, c'est encouragé. Quand on se promène sur Peel ou Crescent, si la serveuse, la barmaid ou celle qui présente l'auto est bête, personne ne va prendre les photos avec elle. Personne ne va aller voir l'auto. Si la fille est bête, personne ne va aller prendre sa vodka, son truc. Donc, c'est encouragé d'être gentille, mais plus que gentille, tu sais, ouverte au flirt. » (Entretien-04, agente de promotion)

> « Il y a toujours des hommes qui te draguent en tant que serveuse [...]. Et une partie du travail consiste à être très amicale, et parfois être amicale peut être mal interprété, comme un flirt. Alors le client, qui est un homme, pense que tu flirtes en retour. Tu sais, il peut se sentir à l'aise de te dire des choses, ou te demander ce que tu fais après... » (Entretien-10, serveuse) [traduction libre]

Plusieurs participantes sont par ailleurs critiques de certaines dimensions de leur travail et des demandes qu'on leur fait justement à propos des qualités génériques attendues, soit la patience, le sourire, la proximité :

> « [...] j'avais questionné une gang de gars qui étaient un peu chauds. Puis j'essayais de rester sur leur *vibe*. C'est ça aussi : on était engagées par le GP et il ne fallait pas que je *shut down* la *vibe* des participants. Il ne fallait pas juste être de bonne humeur, mais il fallait être dans la *vibe* du GP. Moi, ça ne me correspondait vraiment pas. Là, j'essayais de rester cool avec les gars pour les garder tout le long de mon sondage, puis... Eux sont devenus un peu joueurs, puis il y en a un qui a voulu me serrer la main. » (Entretien-18, sondeuse)

> « Mais tu sais, c'est sûr qu'on est encouragées à... c'est une forme de prostitution, il ne faut pas se mentir, là. Tu sais, c'est un échange de services avec de l'argent, qui inclut ton corps. Tu sais, oui, tu n'as pas de relations sexuelles complètes avec le client, tu ne fais pas une pipe, tu ne fais pas une branlette. T'es pas dans un salon de massage ou *whatever*. Mais ça reste quand même qu'on te demande de jouer à la potiche. » (Entretien-13, barmaid)

Selon les participant.es, les femmes qui travaillent dans les bars, les clubs et dans le monde de la restauration sont souvent vues par les clients comme des femmes-objets, et ce, tout au long de l'année :

> « Mais en général, dans le métier, pour une femme, c'est difficile. C'est difficile. T'es un peu traitée comme un objet, tu sais [...]. Ils sont polis parce que t'es habillée... t'es toute nue quasiment. Donc, *obviously*, quand t'es une fille... ben, c'est toujours en mode flirt. Tout le monde est saoul. » (Entretien-13, barmaid)

Pour les hôtesses, « être belle et attrayante fait partie de leurs attributions, si bien que leur corps constitue une "qualification" à part entière, même si celle-ci n'est pas "rémunérée" comme telle – alors même qu'elle nécessite des investissements, tant matériels que temporels (maquillage, vêtements lorsqu'un uniforme n'est pas fourni, entretien de la condition physique, etc.) [15] ». L'activité d'accueil, en utilisant les femmes comme des objets esthétiques et en jouant sur le désir hétérosexuel masculin, expose celles-ci à la drague et au harcèlement sexuel normalisé.

4. Le harcèlement sexuel au travail

4.1. Ça fait partie de la *job*

Le harcèlement sexuel et sexiste durant leur travail est fréquent pour l'ensemble des travailleuses que nous avons rencontrées. Ça « fait partie de la *job* ». Ce harcèlement sexuel prend la forme de blagues, de remarques, et même parfois d'insultes :

> « Ça pouvait passer des insultes directes comme "Crisse de conne", "T'es vache", peu importe, parce qu'ils n'étaient pas contents, parce qu'ils ne pouvaient pas rentrer. Ou avec les gens qui étaient à l'intérieur, c'étaient des insultes plus directes comme "T'as pas de seins", "Tes fesses sont énormes", peu importe. » (Entretien-36, hôtesse et *party girl*)

Les contacts non désirés sont fréquents à l'égard de ces femmes et sont souvent banalisés. Cette banalisation est d'usage de la part des clients, mais aussi des femmes elles-mêmes, qui finissent par trouver cela « normal » :

> « [...] les gens sont plus saouls parce que, là, c'est un événement, alors là des fois, ils écoutent un peu moins les règles et vont s'essayer un peu plus, ils vont essayer d'aller plus loin, alors il faut tout le temps que tu... C'est un peu chiant, il faut tout le temps tasser les mains, tasser les mains, mais ce n'est rien de méchant ou rien de trop agressant. Mais tu es à moitié nue devant un homme qui est complètement saoul, c'est normal... Souvent, les clients, quand tu tasses leurs mains, ils disent : "Ah non, excuse-moi, excuse-moi !", mais cinq secondes après, ils vont quand même le refaire... mais ce n'est pas rien de méchant. » (Entretien-29, danseuse et *sugar baby*)

> « Ce n'est pas ma *job* de me faire toucher les fesses. Ce n'est pas sensé m'arriver nécessairement à moi, mais bon, en même temps, comme je dis, on travaille dans l'industrie, dans un endroit où c'est propice à arriver. Donc, est-ce que ça me fait vouloir quitter ma *job* pour ça ? Pas nécessairement, mais je t'avoue que ça me donne envie de rentrer plus tôt chez moi que de continuer à travailler les quatre heures qu'il me reste [elle rit]. » (Entretien-35, commis)

Parfois, le harcèlement prend la forme d'un harcèlement psychologique ou sexiste, ou les deux, plutôt que d'un harcèlement sexuel :

> « Tu sais, des fois, un client qui est trop insistant... Je ne sais pas, on ne fait pas vraiment de service aux tables, mais des fois, il y a, mettons, un groupe qui va plus te *spotter* et tout le temps te faire venir à la table pour leur resservir de l'alcool. Des fois, c'est ça, il y a juste des clients qui sont un peu trop insistants, puis ça me met mal à l'aise. Tu sais, je ne me sentais pas en danger, mais j'étais juste mal. » (Entretien-05, serveuse)

> « Une de mes collègues arrive pour prendre la commande. Le monsieur a le menu devant lui, puis là, elle essaie de lui enlever des mains, puis là, il se penche vers l'arrière, fait que là, elle s'avance pour essayer de reprendre le menu, il se repenche. Fait que là, elle ne comprend pas trop c'est quoi le jeu. Puis il lui dit : "Tu vas bien finir par tomber sur moi." » (Entretien-11, serveuse)

Dans la plupart des cas, les travailleuses affirment endurer le harcèlement sexuel tout en mettant également leurs limites et en développant des stratégies :

> « J'ai des limites. Si quelqu'un me caresse les cuisses ou les fesses, ça ne passerait plus. Avant, je me disais : "Ah, je vais faire de l'argent." Maintenant, je vais leur demander d'arrêter gentiment, et si ça ne marche pas, je ne vais pas pousser parce que là, ça peut devenir dangereux. Non, c'est d'aller chercher quelqu'un. Puis, dans les endroits où j'ai travaillé, il y avait toujours quelqu'un à qui je pouvais me confier, ou qui allait toujours me protéger. » (Entretien-16, serveuse et *bottle girl*)

> « Ben moi, personnellement, je suis capable de gérer parce que je ne me gêne pas de dire non au monde. Il y a des filles qui se sentent moins à l'aise de dire non et elles ne sont pas sûres qu'elles ont le droit, parce qu'elles ne veulent pas être désagréables avec les clients et que le monde associe quelque chose de négatif à la marque. Mais moi, si je ne me sens pas à l'aise, je n'ai pas peur de le dire. Moi, personnellement, je suis capable de le gérer, ça ne me dérange pas. » (Entretien-32, agente de promotion)

Plusieurs d'entre elles, en raison de leur habillement ou du lieu où elles travaillent, se sentent particulièrement vulnérables. Elles sont seules dans la foule, sans équipe et sans espace protégé du public pour travailler et, éventuellement, se réfugier :

> « Tu sais, au restaurant, il fallait que je sorte du bar des fois, que j'ouvre des bouteilles. C'est là que moi j'ai fait, genre, des crises de panique. Parce qu'en arrière de mon bar, je me sentais protégée, mais en salle, je ne me sentais vraiment pas bien. Quand j'allais faire des parades pour des bouteilles, tout le monde te touche. Ça, je trouvais ça difficile. » (Entretien-13, barmaid)

> « Parfois, je regardais les serveuses et je me disais : "J'aurais aimé ça, être à votre place plus qu'être à ma place, parce qu'au final tu travailles, tu fais tes trucs, puis ton contact peut être très court. Puis t'es protégée aussi. Moi, si un homme me tanne ou peu importe, à un certain point, je n'ai pas tant de personnes pour me protéger. Ça ne m'est jamais arrivé cette année, mais je me dis que c'est vrai qu'au final, s'il y a quelqu'un qui me tanne, je ne me sens pas bien, et y a personne au final… » (Entretien-17, serveuse et agente de promotion)

Ces femmes passent ainsi plusieurs heures de travail en développant une vigilance accrue. Elles sont cependant nombreuses à adopter des stratégies pour se protéger et éviter des formes plus graves d'agressions.

Mais au-delà de leurs réponses individuelles aux situations de harcèlement, il faut rappeler que ce sont les conditions de travail et l'organisation du travail qui doivent être questionnées parce qu'elles expliquent comment et pourquoi le harcèlement et les violences à caractère sexuel s'imposent aux femmes lors du GP et dans l'industrie du divertissement et du tourisme de façon générale[16].

4.2. Les conditions et l'organisation du travail

Les employées saisonnières peuvent n'avoir ni contrat de travail ni connaissances de leurs recours. Les milieux des bars, des clubs et des restaurants ne sont pas syndiqués. Les travailleuses peuvent être salariées, mais celles qui travaillent de façon temporaire pour un événement comme le GP travaillent sous contrat. Plusieurs sont engagées, comme nous l'avons vu, par l'intermédiaire d'agences et sont postées dans la rue, loin de leurs employeurs qu'elles n'ont souvent jamais rencontrés en personne.

Leur travail peut s'étendre sur seulement deux ou trois jours, et leurs journées durer jusqu'à 16 heures. Le travail dans le secteur du tourisme est reconnu pour être difficile et mal rémunéré. Dans ce contexte, le pourboire constitue une importante source de revenu. Il est une forme de rémunération à la pièce[17], c'est-à-dire qu'il dépend du nombre de client.es servi.es.

Le pourboire est une forme de rémunération courante dans les métiers de service, qui sont majoritairement occupés par les femmes. Plusieurs recherches démontrent que la relation est floue entre la qualité du service reçu, le service avec le sourire et le montant du pourboire[18] : le pourboire n'agit pas seulement comme une récompense pour le service rendu, mais dépend d'autres facteurs. Certains facteurs peuvent être contrôlés par la travailleuse et d'autres non.

Les recherches montrent notamment que le pourboire augmente lorsque les serveuses correspondent à certains standards de beauté – être jeune, avoir les cheveux blonds, une grosse poitrine et un corps mince[19]. Il augmente aussi lorsque les serveuses ont certains comportements associés à la séduction et à la sollicitude, comme de se baisser pour avoir les yeux à la hauteur du client, ou de toucher celui-ci[20]. Ces normes et attentes inhérentes au pourboire s'illustrent aussi par le fait d'être placées aux entrées, « puis de sourire, de prendre des photos avec les hommes » (Entretien-05, serveuse).

Plusieurs remarquent que le pourboire est également raciste. Arianne Persaud, serveuse et documentariste sur ces sujets, estime que le pourboire « exacerbe le racisme et le ressentiment à l'égard des Noirs, tant chez les clients que chez les serveurs[21] ». Plus encore, le pourboire, complément aux salaires, ne concerne que les emplois de services dans lesquels les travailleuses et travailleurs racisé.es sont les moins présent.es. Arianne Persaud a aussi « constaté que les postes de serveurs (et serveuses) sont généralement occupés par des employés blancs, et qu'ils reçoivent beaucoup plus de pourboires que les ouvriers en arrière-scène[22] ».

Une autre dimension du travail de nos répondant.es est le code vestimentaire. Plusieurs établissements obligent leurs employé.es à adopter un certain code vestimentaire pendant le GP, généralement des robes « courtes, moulantes, ras les fesses [...]. On avait presque toutes la même, les hôtesses. Je pense d'ailleurs que c'était une robe qui venait d'un *sex shop*... » (Entretien-20, hôtesse et serveuse). Plusieurs établissements proposent un code vestimentaire unisexe noir et blanc, t-shirts, jupes, shorts ou pantalons au choix. D'autres établissements laissent aux employé.es le choix de leur tenue.

4.3. La réponse des employeurs et employeuses

Les employeurs et employeuses, qu'ils soient propriétaires ou gérant.es, ont une responsabilité dans l'organisation du travail des employé.es, notamment dans la définition des tâches et le respect de celles indiquées dans le contrat de travail. Ces personnes jouent également un rôle important dans la prévention et la gestion du harcèlement exercé par la clientèle, puisqu'il s'agit d'une obligation légale. En outre, l'employeur doit prévenir le harcèlement psychologique, sexuel et discriminatoire, protéger ses employé.es de ces types de harcèlement et leur garantir un milieu de travail sain[23]. Il est également tenu de ne pas harceler ses employé.es. Effectivement, depuis le 1er janvier 2019, tous les employeurs doivent mettre en place dans leurs entreprises une politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de traitement des plaintes selon la Loi sur les normes du travail (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail [CNESST]).

Formula 1, propriétaire du GP, a élaboré un code de conduite qui a été adopté par chacun de ses partenaires, dont le Groupe de course Octane, responsable de l'organisation du GP au parc Jean-Drapeau et de certaines soirées de promotion dans le centre-ville et le Vieux-Montréal. Ce code s'applique à chaque « fonctionnaire et employé.e (y compris les employé.es temporaires) ». Ainsi, il est écrit que l'entreprise s'engage à assurer un environnement de travail respectueux et ouvert, en interdisant tout type de harcèlement et d'intimidation. Celle-ci s'attend aussi « à ce que ceux qui travaillent pour Formula 1 (consultant.es, agent.es, entrepreneurs, fournisseurs, services de transport, etc.) respectent également ce code ou adoptent des politiques internes similaires[24] ».

Pourtant, la majorité des répondantes qui travaillent pendant le GP ou de façon régulière estiment être seules lorsqu'elles subissent du harcèlement sexuel dans leur milieu de travail :

> « Est-ce que tu en as parlé à ton employeur, quand tu t'es sentie mal à l'aise par rapport aux deux messieurs dont tu m'as parlé ?
>
> — Non. J'ai l'impression que si je lui en avais parlé, mon gérant, c'est le gérant qui me disait que je devais me maquiller le matin, que ça ne se fait pas d'avoir l'air fatigué dans le restaurant, donc que je devrais me maquiller. [...] justement, cet employeur-là... Je suis sûre que quelqu'un m'aurait mis la main au cul et il aurait dit : "Ah oui, ça vient avec le travail, tu sais." » (Entretien-03, serveuse et barmaid)

À l'exception des employées qui travaillent à temps plein dans le même établissement depuis plusieurs années, toutes les travailleuses jugent sévèrement leur employeur ou employeuse et leurs gérant.es sur la façon dont ils réagissent aux situations qu'elles leur rapportent. Elles considèrent que ces personnes n'ont aucun intérêt à leur offrir de bonnes conditions de travail. Plusieurs ont parlé du déni total de leur employeur ou employeuse, même lorsque celui-ci est mis au courant d'une situation ou lorsqu'il est témoin de harcèlement sexuel :

> « Je suis allée faire mes cheveux, j'ai travaillé, ça n'allait pas très bien, j'étais fatiguée, tu sais. Et quelqu'un m'a demandé : "[Elle] est où ?" Pis c'est là que j'ai dit : "Moi et elle, hier, on s'est fait draguer." Et quelqu'un a fait : "Ah mon dieu ! pis t'es là ?" J'ai dit : "Ben, oui." C'est là que ça a fini. Et la personne à qui je l'ai dit, c'était notre gérante. Donc, elle aurait dû être concernée du fait qu'on s'était fait draguer. Puis elle m'a juste dit comme "OK, mais là, ça va ?" J'ai dit "oui, oui", et elle est partie. » (Entretien-36, hôtesse et *party girl*)

> « Je pense que tout le monde dit qu'il n'est pas d'accord, mais tout le monde ferme les yeux aussi. Je ne trouve pas qu'on est très protégées en tant que femmes dans ce métier-là. Je trouve que c'est de la *bullshit* qu'on est protégées. Je pense que c'est la pire *bullshit* quand ils disent : "Ah, je fais attention à mon *staff*." *Bullshit*. Sérieusement. Je ne connais pas vraiment d'endroits où on fait attention à son *staff*. » (Entretien-13, barmaid)

Des participantes pensent que le harcèlement sexuel fait tellement partie de la *job* qu'elles estiment que rapporter un incident de ce type pourrait les amener à perdre leur emploi :

> « Je me suis fait prendre un sein un soir. Quand je lui ai fait payer sa facture, il m'a dit : "Ah, t'as une tache ici", et il m'a pris le sein. Tu sais, je suis supposée faire quoi ? [...] Si je vais chercher un *bouncer* puis que je fais sortir le gars, je perds ma *job*. Personne ne va te le dire comme ça, mais c'est clair que c'est ça qui va arriver. » (Entretien-13, barmaid)

> « Je sentais qu'il n'y avait rien que je puisse faire et que, même en parler à quelqu'un, ça ne changerait pas grand-chose. Je pense aussi que la gérance adhérait à ce comportement-là. Du moins du côté masculin, c'étaient des types de personnes qui n'allaient pas décourager ce type de comportement, donc ça ne me servait à rien, de mon point de vue, d'aller en parler à quelqu'un. Je l'ai peut-être mentionné à un ou une de mes collègues au passage, mais rendu là, c'était déjà passé. Je ne savais pas ce que je pouvais faire. » (Entretien-20, hôtesse et serveuse)

Ainsi, le harcèlement sexuel est considéré comme faisant partie du travail. Il est banalisé et minimisé, ce qui décourage les travailleuses d'en parler et de le dénoncer. Ces jeunes femmes, face à des hommes qui les rémunèrent pour leur prestation et leur sourire, font en quelque sorte un compromis pour une semaine de GP. Par ailleurs, le harcèlement sexuel provient parfois directement des employeurs :

> « [...] j'ai eu une opération à mes seins. Puis des fois, [mon *boss*] va ramener un client que je ne connais pas. Il me présente et tout, puis il va commencer à boire – parce que mes *boss*, ils boivent beaucoup –, il va commencer à boire, puis il va commencer à dire : "Hey, *check* ça, elle s'est refait les *tits*." Puis je vois le client qui me [regarde] pendant genre cinq minutes. Je suis comme... Wow ! je viens de perdre toute crédibilité *live*, par mon *boss* qui me dit ça. J'ai l'air de quoi ? [...] Ces temps-ci, depuis que j'ai fait mon opération, j'ai des remarques comme : "Oui, on pourrait lui donner plus de *shifts*", des affaires de même. » (Entretien-07, barmaid et *bottle girl*)

> « Ils avaient beau nous dire "Dites-le à quelqu'un", la plupart du temps, si c'était pas quelque chose de physiquement violent, ils ne faisaient rien. Parce qu'ils se disaient ces gens-là sont là, ils paient, donc leur attitude c'est comme dans n'importe quelle autre place, on ne peut rien faire. » (Entretien-36, hôtesse et *party girl*)

Dans certains milieux plus professionnalisés, où les travailleuses sont salariées, l'organisation du travail lors du GP est prévue à l'avance et la question des « gestes inappropriés » est abordée :

> « Oui, ils nous le disent, tu sais, que la clientèle va changer (pendant le GP), "vous allez voir. Si vous êtes inconfortables et que vous avez besoin de quelque chose, vous pouvez venir nous voir en tout temps". C'est déjà arrivé qu'ils sortent des gens parce qu'ils étaient inappropriés. » (Entretien-06, hôtesse et serveuse)

5. La définition et la création d'une ville sûre

5.1. Les violences à caractère sexuel et l'insécurité

En 2017, dans son « Avis sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans lors des événements extérieurs à Montréal », le CM a effectué un sondage en ligne auprès de 976 femmes cis et trans dans le but de connaître leurs expériences à propos de la sécurité, de l'insécurité et des violences à caractère sexuel dans les festivals qu'elles ont fréquentés à Montréal.

Selon les résultats de cette recherche, plus d'une répondante sur deux a déjà été victime de harcèlement sexuel ou d'agression sexuelle (56,4 %). La presque totalité des femmes (96,6 %) qui ont subi une agression sexuelle ou du harcèlement sexuel lors d'un événement extérieur à Montréal ne connaissaient pas la personne ou le groupe d'individus ayant commis les violences à caractère sexuel. La majorité des incidents ont eu lieu en soirée (56,2 %). Seulement 22,6 % ont eu lieu le matin ou durant la journée.

Aussi, des écarts significatifs existent entre la proportion de répondantes 2ELGBTQQIA[25] (70,8 %) et de répondantes hétérosexuelles (54,3 %) qui ont vécu du harcèlement sexuel ou une agression sexuelle lors d'événements extérieurs à Montréal. Cet écart existe aussi entre les femmes appartenant à une minorité visible (10,2 %) et celles qui n'appartiennent pas à une minorité visible (3 %)[26] parmi celles qui ont vécu une agression sexuelle pendant un événement extérieur.

Au-delà des festivals, occuper l'espace public, pour les femmes, particulièrement celles à la croisée de différentes oppressions comme les femmes des minorités visibles et les femmes 2ELGBTQQIA, se fait dans la peur et dans la gestion de la peur. Dans la dernière enquête de Statistique Canada sur leur perception de leur sécurité personnelle, des données différenciées montrent que « les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de déclarer que, pour leur sécurité personnelle, elles prennent couramment un taxi, leur voiture ou le transport en commun plutôt que de marcher (38 % par rapport à 18 %) ou demeurent chez elles le soir (10 % par rapport à 2 %)[27] ».

Les témoignages des femmes sur leurs expériences pendant le GP illustrent les mêmes réalités :

> « Moi, je me suis fait droguer pendant la soirée de clôture de la F1. » (Entretien-13, barmaid)

> « Chaque année, mes amies et moi, on se dit "On ne sort pas", et l'année d'après, on se dit "On va lui donner une dernière chance." [...] On était dans un bar, on avait fait la file, et on était habillées de façon normale, j'ai mis des talons hauts et une robe. Puis je me rappelle, j'étais tellement énervée, il y a un gars qui m'a pris les fesses, vraiment là avec sa main comme ça. Je me suis retournée, j'ai commencé à hurler et je lui ai dit, vraiment fort : "*What the fuck are you doing?*" [...] Puis là j'ai hurlé au *bouncer*, et il n'a pas réagi. Je pense que ça leur arrive une fois par heure ce truc-là. » (Entretien-04, agente de promotion)

Ces expériences ne se limitent toutefois pas au GP, puisque les répondantes ont aussi largement témoigné du harcèlement sexuel et des agressions sexuelles dont elles ont été victimes lors de leurs sorties à Montréal :

> « J'étais dans un bar avec des collègues de travail. Comme c'était un lundi soir, je laissais ma bière traîner parce qu'il n'y avait pas beaucoup de monde dans le bar, puis c'était avec des collègues de travail. Finalement, la dernière chose dont je me souviens, c'est de danser, puis je me suis réveillée à l'hôpital. Heureusement, j'étais accompagnée tout le long… une collègue qui voyait que ça ne *feelait* pas. Elle a essayé de me ramener chez moi, puis c'est le chauffeur de taxi qui a appelé l'ambulance […]. » (Entretien-05, serveuse)

> « [Il y avait] un gars un peu trop tactile, que je ne connaissais absolument pas, dans un bar avec des amis. C'était l'anniversaire d'une personne, et puis je ne sais pas, il me regardait. Mon amie est partie fumer et il s'est installé à côté de moi et a commencé à faire la conversation, puis là, il a commencé à me caresser la tête, le dos, comme si on se connaissait depuis longtemps. Et puis je m'en suis tellement voulu ce jour-là, parce que ça m'a complètement paralysée. Je n'ai pas été capable de… Et je suis quelqu'un qui n'est absolument pas tactile. J'ai besoin de ma bulle, je n'aime pas ça. Il est rentré dans ma bulle et il a imposé son truc. Je n'ai rien fait, mais je m'en veux. » (Entretien-15, agente d'accueil)

Être une femme, c'est toujours avoir « une considération de, quand il fait noir, on est plus vigilantes […] Je crois que c'est une habitude depuis qu'on est petites. Donc, c'est toujours en tête, ça ne nous quitte jamais. Et c'est malheureux, mais le premier instinct qui vient quand t'entends un bruit, c'est que quelqu'un va m'agresser ». (Entretien-04, agente de promotion)

> « Mais ça m'est déjà arrivé des fois, quand il y a moins de monde dans la rue et qu'il y a un gars en arrière de moi, c'est sûr que là, ça me stresse tout le temps. Mais ça, c'est quelque chose que toutes les filles vont vivre dans leur vie. Il y a un gars louche en arrière de toi, tu vas avoir peur. Pas peur, mais un petit stress… Je suis alerte. » (Entretien-32, agente de promotion)

> « Les femmes sont cachées. C'est parce que les femmes, on est plus subtiles. Pourquoi ? Justement, le danger. On se fait violer. Pas rien que par nos supposés confrères, protecteurs, amis de la rue, quand ils sont trop gelés, mais aussi par la police. Là, par la population. Comme je vous ai dit, là, moi j'ai failli me faire prendre au coin de la rue à trois heures du matin. Par un passant ! Faque, on est plus subtiles. » (Entretien-37, femme qui quête)

5.2. Des récits de stratégies et de prévention

Pour se sentir en sécurité dans les rues de Montréal, les répondantes déploient toutes sortes de stratégies. Les principaux constats dressés dans l'« Avis sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans lors des événements extérieurs à Montréal », paru en 2017, montraient déjà que les femmes, sans toujours identifier leur peur ou leur sentiment d'insécurité, fréquentent les festivals en déployant des stratégies pour se rassurer. Parmi les femmes interrogées dans cette précédente recherche, 99,4 % ont déclaré adopter au moins une stratégie pour se sentir davantage en sécurité.

Il en est de même lors du GP. Ces « stratégies féminines », comme les appelle une participante (Entretien-04, agente de promotion), sont nombreuses et sont entièrement intégrées à la façon dont ces femmes appréhendent leur présence dans l'espace public.

> « Ça m'est déjà arrivé de faire semblant de parler au téléphone quand [j'étais] toute seule et qu'il n'y avait personne pour aller au stationnement [et que je voyais] cinq gars sur le côté… Ou de changer de rue. Mais si je me dis que je suis capable de passer sans être préoccupée, je me sens en sécurité. » (Entretien-33, hôtesse)

Marcher dans les rues est une activité qu'elles effectuent avec prudence. De façon générale, les déplacements représentent la plus grande menace à leur sentiment de sécurité, que ce soit à pied, en métro ou en taxi :

> « Sinon, c'est sûr que le soir dans le métro, plus je suis habillée, plus je me sens en sécurité aussi. Tu sais, j'essaye pas non plus de provoquer. Tu sais, moi, je suis pour le "Ah ouais, on fait ce qu'on veut, on s'habille comme on veut", 100 %. Mais mon but, ce n'est pas de provoquer non plus. Puis tu sais, je vais m'agencer au décor. Mettons dans un métro, je ne vais pas me promener comme je m'habille au bar. Ça ne fait pas de sens non plus. » (Entretien-07, barmaid et *bottle girl*)

> « Le Uber, tu as ses informations. Ils ont envoyé beaucoup de courriels et de notifications pour que tu t'assures de bien monter avec ton chauffeur, parce qu'il y a des gens qui n'étaient pas les chauffeurs qui faisaient embarquer des filles. Mais si tu fais attention, ça va. Puis le taxi, c'est la même chose. Tu as son permis de taxi. Je connais même des filles qui le prennent en photo [le permis] et qui l'envoient à quelqu'un. […] Mais je regarde toujours la photo, par exemple. Comme ça, s'il arrive quelque chose, je peux décrire. » (Entretien-16, serveuse et *bottle girl*)

Ainsi, même les transports comme les taxis, qui pourraient être considérés comme plus sécuritaires que les transports en commun, ne sont pas vus comme tel pour ces Montréalaises.

5.3. Le sentiment d'insécurité dans l'espace public

Le sentiment d'insécurité renvoie à la peur d'être victime d'un crime. Deux grandes dimensions définissent le sentiment d'insécurité, soit la perception d'un manque de sécurité dans les espaces publics et la peur d'être seul.e dans ces espaces[28]. « Des recherches sur les violences envers les femmes montrent que le sentiment de sécurité est lié à l'estimation subjective des risques que les femmes prennent dans l'espace public. Ce sentiment se construit sur les expériences de violence réellement vécues, mais également sur la désignation d'espaces considérés comme dangereux ou sécuritaires. Par exemple, la peur du viol dans les rues et ruelles est un élément important qui alimente le sentiment d'insécurité des femmes en milieux urbains. Ainsi, il est pertinent d'étudier le sentiment d'insécurité, car il permet de mettre en évidence les constructions sexuées de l'usage et de la perception de l'espace public[29]. »

Le sentiment d'insécurité structure et contraint l'occupation des espaces publics par les femmes. Ces pratiques diffèrent grandement entre les femmes : par exemple, les femmes qui travaillent dans l'espace public, comme la rue, les parcs ou les centres commerciaux, les femmes qui dorment dans cet espace public, celles qui s'y divertissent et y socialisent, selon les quartiers ou les villes où elles se trouvent.

Les thématiques de l'insécurité et du sentiment d'insécurité sont récurrentes dans le débat public, mais ces questions sont encore traitées sans prendre en considération le genre, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

À ce sujet, notre « Avis sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans lors des événements extérieurs à Montréal » (2017) a mis en lumière le fait qu'à Montréal, en 2011, les femmes étaient près de deux fois plus inquiètes que les hommes de marcher seules le soir dans leur quartier (F : 47 % ; H : 22 %) et de marcher seules le soir dans un parc (F : 63 % ; H : 34 %). Les répondantes qui ont participé aux entretiens pour notre recherche actuelle disent d'une manière générale se sentir elles aussi « sur leurs gardes », sans systématiquement exprimer qu'elles ont peur. Les femmes interrogées dans les études sur la sécurité en milieu urbain[30] disent en effet prendre des précautions, se qualifiant de « prudentes » et trouvant ces stratégies normales.

Les femmes ne sont jamais totalement détendues dans les espaces publics urbains. Elles sortent, certes, mais elles le font en quelque sorte « la peur au ventre », un couteau dans les mains. Leurs propos montrent qu'elles sont toujours en train de faire un diagnostic, de calculer, d'évaluer les risques potentiels d'une situation et de s'y préparer :

> « Quotidiennement, peu importe, pas nécessairement au travail, aussi ailleurs, j'ai toujours un couteau sur moi [...] tous les jours quand je sors, mon couteau est déjà dans ma poche. Puis je l'ai dans ma main, je fais juste marcher jusqu'à l'arrêt d'autobus, je prends mon bus, puis là, relaxe, je rentre à la maison tranquille. » (Entretien-35, commis)

> « [...] je fais attention aussi tu sais, s'il est tard le soir, de pas avoir mes écouteurs avec la musique trop forte, au cas où. Dans ce sens-là, j'imagine que je ne me sens pas en sécurité. J'imagine, puisque je prends des mesures. [...] Les clés entre les doigts parce que si quelqu'un arrive par surprise, j'ai quelque chose... [...] Mais c'est sûr que c'est des stratégies que plein de femmes utilisent. Puis, souvent, si mon auto n'est pas loin, je garde mes clés d'auto au cas où, parce que j'ai mes alarmes dessus [rires]. » (Entretien-06, hôtesse et serveuse)

La conceptualisation androcentrique de l'espace public est l'objet de nombreuses critiques de la part des chercheuses féministes, historiennes, géographes ou sociologues qui travaillent, depuis les années 1980, à rendre visibles les femmes et leurs expériences[31]. Elles questionnent la construction sociale des identités de genre dans l'espace, particulièrement la division entre l'espace public, qui est l'espace des hommes, du masculin, lieu de pouvoir et de compétition, et l'espace privé, espace domestique de la maison, havre de paix pour les femmes gardiennes des valeurs morales. L'exclusion des femmes de l'espace public fonctionne alors à partir de cette division qui place « la femme acceptable » dans le privé et le domestique.

L'exclusion des femmes de l'espace public s'est constituée autour de cette vulnérabilité supposée lorsqu'elles sont hors de la maison et non accompagnées d'hommes[32]. Elle est maintenue par des expériences continues de violences à caractère sexuel qui permettent en quelque sorte de réserver l'espace public aux hommes.

Les chercheuses et chercheurs qui les décrivent mettent en évidence les histoires régionales et nationales de colonisation, où les violences à caractère sexuel ont toujours été utilisées comme un outil de répression, de possession, de contrôle et d'effacement des femmes autochtones, des esclaves, des femmes de couleur, des femmes de la classe ouvrière[33].

Pour que les femmes puissent avoir accès à l'espace public, de nombreuses chercheuses féministes travaillent à imaginer une ville non sexiste, une ville émancipée de la division « privé-public » qui structure l'espace en deux sphères genrées, séparées et réservées.

Une grande partie de la recherche féministe sur les femmes en ville a centré ses réflexions sur les limitations des femmes dans l'environnement urbain. Une autre partie a montré que les femmes y négociaient depuis longtemps leur place : les femmes des classes ouvrières dans les quartiers populaires, les lesbiennes dans les bars, les femmes racisées dans les quartiers ethniques ont créé des sous-cultures et développé des identités propres qui existent et qui doivent être prises en compte pour comprendre la ville et ses expériences.

Ces femmes ont contesté les normes sexistes, racistes ou homophobes en rappelant que plusieurs bénéficient depuis toujours de certaines libertés dans l'espace public. En rendre compte permet de transformer l'espace public et les usages qui en sont faits, mais permet aussi de connaître et de comprendre les obstacles auxquels font face les femmes.

Par exemple, dans l'espace nocturne principalement réservé aux hommes, les gais ont profité des caractéristiques fortement unisexes des tavernes et des pubs pour se retrouver[34]. Les lesbiennes ont, elles aussi, « occupé » plusieurs espaces publics[35]. Ces lieux ont une signification particulière dans la constitution de communautés et des identités gaies et lesbiennes.

Plus récemment, un corpus de recherches[36] sur les clubs s'est développé pour rendre compte de l'expérience des jeunes adultes dans des lieux de festivités. Certaines de ces recherches interrogent plus particulièrement les possibilités d'émancipation pour les femmes qu'offrent des événements tels que les *raves*. Sans conteste, de plus en plus présentes dans la vie nocturne, les jeunes femmes semblent y vivre des expériences similaires à celles de leurs partenaires masculins, bien que leurs sorties se posent en termes moraux dans le discours public, puisqu'elles sont l'objet de contrôle et de régulation.

Durant le GP, certaines des répondantes travaillent, tandis que d'autres sortent pour faire la fête. Il était important, dans le même esprit que dans l'« Avis sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans lors des événements extérieurs à Montréal » (2017), de donner une voix aux femmes qui fréquentent le GP pour s'y amuser. Les expériences que les participantes nous ont racontées ne sont pas toutes liées au GP. Plusieurs nous ont en effet raconté leurs sorties nocturnes à différents moments de l'année et dans différents quartiers de Montréal.

Nous l'avons vu, plusieurs estiment que le GP est un événement festif. Celles qui sortent sans y travailler trouvent que « les gens [étaient] de bonne humeur, [qu']il faisait super beau. [...] c'est quand même quelque chose de sympa, de bien. Les gens sont là pour s'amuser » (Entretien-15, agente d'accueil). Le côté festif de Montréal et la densité de l'événement les rassurent :

> « [...] c'est l'*fun* parce que tout est rempli, il y a du monde partout, il y a des gens dans la rue... Je ne me sens pas nécessairement moins en sécurité de sortir pendant la fin de semaine du GP. » (Entretien-16, serveuse et *bottle girl*)

> « C'est ça, on est juste parties (avec des hommes inconnus) sans se poser de questions, alors que jamais dans la vie je ne ferais ça. Mais là, vu que c'est le GP, tu te dis qu'il y a plein d'événements partout. Ça fait que c'est l'*fun*... » (Entretien-28, accompagnatrice)

Les femmes sortent le soir à Montréal et estiment qu'elles s'amusent. Les historiennes féministes ont largement illustré que la ville et la modernité ont permis aux femmes d'expérimenter en dehors de la maison et du mariage[37]. Les récits des femmes dans la ville ne se déclinent pas seulement sur les thèmes de la peur et de la violence. Il est important d'en rendre compte afin de mettre en lumière les multiples expériences urbaines présentes et passées. L'anonymat, la densité et les commerces des villes ont permis aux femmes de transgresser et de redéfinir les normes de la féminité[38].

5.4. Le sentiment de sécurité dans l'espace public

Quelques répondantes abordent leur définition de la sécurité et l'influence du genre sur l'expérience dans l'espace public. En fait, l'apprentissage de la peur et du danger est précoce et est un élément constitutif de l'identité des groupes opprimés. Cela structure et définit leurs expériences par rapport à l'espace et aux autres.

Nous avons posé plusieurs questions aux participant.es au sujet de la sécurité. Pour les femmes, être en sécurité signifie principalement être hors de danger, avoir le sentiment qu'on ne peut pas se faire agresser, attaquer ou suivre c'est de ne pas être sur ses gardes. Le sentiment de sécurité chez les femmes est donc associé à un sentiment de bien-être, de liberté et de sérénité. Se sentir en sécurité, c'est ne pas avoir peur.

> « Pour moi, la sécurité c'est comme, dans le fond, un sentiment de bien-être, que tu peux être où tu veux, quand tu veux, à l'heure que tu veux, sans te sentir dérangée, harcelée, ou comme regardée d'une manière un peu explicite. Donc, pour moi, ce serait ça. » (Entretien-01, hôtesse)

> « Pour moi, la sécurité, c'est juste un état d'esprit, tu vas te sentir bien, tu ne vas pas te sentir angoissée, tu ne vas pas te sentir stressée. Tu vas te sentir zen ; tu vas être quelque part et tu vas être bien. Tu vas sentir que la vie est belle. Pour moi, c'est ça, la sécurité, c'est un état d'esprit et pas autre chose. » (Entretien-31, danseuse)

> « C'est le fait de ne pas avoir peur, pour moi. C'est le fait que je n'ai pas peur de me faire attaquer, je n'ai pas peur de me faire aborder par des gens louches, je n'ai pas peur qu'un inconnu arrive, je n'ai pas peur qu'il m'arrive quelque chose. Finalement, la sécurité, c'est de ne pas avoir peur. » (Entretien-03, serveuse et barmaid)

> « Je me dis, dans le fond, la sécurité, ce n'est pas avoir peur, pouvoir marcher sans devoir toujours regarder en arrière de moi, par-dessus mon épaule, si quelqu'un me suit ou quelque chose comme ça. Ne pas avoir peur de me faire agresser physiquement quand je marche dans la rue à 4 h du matin, et peu importe comment je suis habillée. » (Entretien-14, serveuse)

6. Vers une redéfinition de la sécurité urbaine

Le harcèlement sexuel et sexiste fréquent et constant ou encore le harcèlement transphobe, homophobe et racial sont des formes de discriminations systémiques, car ils ont pour effet l'exclusion, le contrôle, voire la marginalisation de ces groupes dans l'espace public. Différentes formes de harcèlement sexuel sont reconnues comme des atteintes au droit à la dignité, allant de blagues à caractère sexuel ou de gestes sexuels importuns aux demandes sexuelles explicites et aux insultes sexistes.

Plusieurs années après les premières dénonciations du mouvement #MoiAussi, il demeure difficile de considérer les effets de ces actes récurrents sur les femmes, les conséquences sur leur quotidien, leur bien-être ou leurs déplacements. Une des conséquences importantes, pourtant, est que leur accès en toute égalité aux espaces publics est contraint. Les femmes doivent prendre des précautions, en limitant leurs activités dans certains lieux et à certaines heures afin de se sentir en sécurité. Cela restreint leurs possibilités et mène parfois jusqu'à un retrait de la vie publique. De plus, nous rappelions dans notre « Avis sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans lors des événements extérieurs à Montréal » (2017) que ces violences peuvent avoir des conséquences sur leur bien-être.

À la lumière des témoignages recueillis au cours de notre recherche actuelle, nous constatons pourtant que la sécurité des femmes pendant le GP n'est pas considérée parce qu'elle n'est pas reconnue ni définie socialement comme une violence réelle.

6.1. La sécurité publique ou le contrôle de l'ordre public ?

Assurer la sécurité de la population est une priorité durant les grands événements organisés à Montréal. Le terrorisme, les groupes criminalisés, la violence entre les gangs de rue et la traite des personnes[39] sont autant de menaces qui mobilisent plusieurs corps policiers pendant le GP.

La littérature qui porte sur la sécurité, et plus précisément la sécurité publique, montre que le sentiment prévalant, celui de la population en général, est que nous vivons une époque d'incertitude et d'insécurité croissantes, d'augmentation de la délinquance et des menaces de violences.

Cette perception a des effets réels sur notre confiance et oriente les politiques publiques de gouvernance du crime et de la sécurité locale. Plusieurs auteurs remarquent que ces politiques sont de moins en moins solidaires et témoignent d'un durcissement des actions publiques envers les groupes défavorisés ou marginalisés, soit les personnes migrantes, les personnes en situation d'itinérance ou les personnes racisées.

Ce contrôle de plus en plus important de l'espace public, au nom de la sécurité, a donc des conséquences négatives sur plusieurs groupes de la population. De façon assez générale, il est admis que la présence policière accrue a des conséquences négatives pour les populations qui sont discriminées, désignées comme délinquantes parce qu'elles occupent l'espace public. Par exemple, dès 1996, la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones rapportait le problème du racisme et des stéréotypes dont font l'objet des femmes autochtones à l'intérieur du système de

justice, à commencer par les services de police[40]. La violence policière, les profilages racial et social concernent également les personnes 2ELGBTQQIA, notamment les personnes trans qui témoignent d'une longue histoire de violences policières dans leurs communautés[41].

Cette culture du contrôle public[42] amène à « gouverner par le crime et la peur du crime[43] ». En d'autres termes, le sentiment d'insécurité réel ou construit est instrumentalisé afin de mettre en place des mécanismes de contrôle de l'ordre public :

> « Postuler une solution policière aux problèmes d'insécurité, de bien-être et d'ordre, c'est non seulement induire en erreur, mais, étant donné la capacité de la délinquance et de l'activité policière à susciter peurs et anxiétés, peut ne pas être le meilleur moyen pour que s'organisent des communautés ouvertes, tolérantes et portées à l'intégration. La quête de solutions aux problèmes locaux en termes de police et de sécurité peut toutefois empêcher d'aborder les questions sociales et structurelles plus fondamentales qui se cachent souvent derrière ces problèmes et qui en sont à l'origine[44]. »

Plusieurs affirment que nourrir le sentiment d'insécurité dans la population est devenu un outil essentiel pour soutenir les actions du gouvernement et justifier des mesures législatives qui légitimeraient l'exercice du pouvoir par l'État et limiteraient les libertés individuelles[45]. Dans cette étude d'Anna Barker, celle-ci conclut que la répression qui en résulte favorise un durcissement des règles en créant des lignes de démarcation rigides entre comportement convenable et comportement déplacé[46], la baisse de la tolérance envers la déviance et les désordres et une réaction disproportionnée aux infractions aux règles et aux incivilités.

Or, cette sécurisation de l'espace public n'a pas abouti à une prise en compte des violences à caractère sexuel contre les femmes ni d'ailleurs de toutes autres formes de harcèlement ou de profilage. Malgré les récits, les témoignages, les scandales, les violences à caractère sexuel qui occupent l'espace politique et médiatique québécois depuis plusieurs années maintenant, celles-ci ne sont toujours pas reconnues au sein du discours dominant sur la sécurité publique. Les répondantes estiment d'ailleurs que la police ne s'occupe pas de leur sécurité.

6.2. La sécurité des femmes et la police

Les répondant.es considèrent en majorité que la police peut créer un environnement de sécurité, « un climat un peu plus *safe* » (Entretien-15, agente d'accueil). Quelques personnes estiment toutefois être victimes de profilage parce qu'elles sont associées à des groupes stigmatisés et ciblés. Elles avouent en conséquence avoir peur de la police :

> « J'ai toujours eu peur dans la rue. Par exemple, juste à cause de mon style, je me suis toujours fait regarder par les flics ; peut-être [qu'ils pensaient] que je suis une fille dans la rue, que j'étais une *crackhead*, peu importe ce que je pourrais représenter… C'est chiant. C'est chiant parce que je suis la personne qui, oui, est un peu punk, avec un manteau en cuir et des gros *studs* dessus et tout… Et c'est toujours le mec de l'autre bord de la rue, avec sa chemise et sa montre en or et sa valise, qui a de la drogue dedans ou qui a des trucs vraiment, comme, pas corrects. »
> (Entretien-35, commis)

Pour l'ensemble des participantes, les forces policières ne s'intéressent pas aux violences à caractère sexuel dont elles sont victimes et ces violences sont peu prises en compte.

> « Je me suis fait claquer une fesse devant un char de police. C'est comme… C'est des violences ordinaires pour moi. La police va intervenir si je me fais attaquer par un inconnu dans un contexte de ruelle. J'ai l'impression dans l'imaginaire de l'agression sexuelle ou physique, là, oui, la police va intervenir, mais pas dans des violences ordinaires. Là non, vraiment pas. Les gens vont se permettre de me traiter de pute devant la police, n'importe quand, j'en suis certaine. » (Entretien-18, sondeuse)

> « Concernant mon travail, je pense que ce serait que [les policiers] soient plus là de façon respectueuse, qu'ils ne fassent pas des abus de pouvoir. […] Ça devrait être un travail d'équipe et ce ne l'est pas. C'est juste s'assurer qu'on ne fasse rien de croche, mais pas pour s'assurer qu'on est en sécurité. Eux, ils viennent pour s'assurer qu'il n'y a pas d'échange de drogue ou qu'il n'y a pas du monde qu'ils recherchent ou *whatever*. Mais ils ne s'assurent pas qu'on est corrects. Pas du tout, là ! » (Entretien-23, serveuse)

Les répondantes au sondage que le CM avait effectué dans son « Avis sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans lors des événements extérieurs à Montréal » en 2017, dressent un portrait similaire de leur perception et de leur confiance envers les services policiers lorsqu'elles sont victimes de violences à caractère sexuel.

En fin de compte, pour les répondantes, la police reconnaîtrait et répondrait seulement à un certain type de violence, particulièrement les bagarres et le terrorisme :

> « À un moment, il y a eu une bagarre, un peu plus tard dans la nuit. Et sincèrement, la sécurité, enfin la police, est intervenue très rapidement. On est passées devant, il y avait des hommes, des gars alcoolisés, même un peu drogués, parce que ça sentait quand même pas mal le cannabis. […] Ils sont intervenus super rapidement et ça, j'ai trouvé ça bien. » (Entretien-19, cliente de bars et de clubs de nuit)

> « Tu vas dans un festival et tu passes par des détecteurs de métal. La sécurité, ça dépasse juste l'intégrité, que quelqu'un pourrait te toucher une partie de ton corps que tu ne veux pas, là. Moi, j'ai beaucoup plus peur de ce qui est lié au terrorisme que côté harcèlement ou agression… on n'a pas le choix d'y penser. En fait, dans mon travail, il faut y penser. Ça fait partie… Il y a des mesures qui sont prises pour ça. Tout te le rappelle. Il y a des blocs de béton partout, il y a de la détection de métal… » (Entretien-25, chargée de projet)

En plus des forces policières qui sont responsables de la sécurité publique, plusieurs compagnies de sécurité privées sont amenées à garantir la sécurité du public ou d'un lieu.

6.3. La sécurité et les agent.es de sécurité

L'organisation de la sécurité dans les festivals et plus particulièrement pendant le GP est prise en charge, sur le site du parc Jean-Drapeau, par des compagnies de sécurité privées. Aucun policier en uniforme n'est présent sur le site, même si le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

et d'autres corps policiers sont impliqués dans l'organisation globale de la sécurité. Sur le site, nous pouvons en effet remarquer un nombre important d'agent.es de sécurité, posté.es aux différentes entrées, mais aussi sur l'ensemble du site.

Les agent.es de sécurité assurent la sécurité sur le site, et cela concerne également les personnes qui travaillent sur le site. Ces agent.es sont identifié.es majoritairement comme des hommes par les répondantes qui ont travaillé sur le site ou sont allées voir les courses. Pour elles, la sécurité dont ces agent.es sont responsables n'est pas forcément garante de la leur.

> « Au parc Jean-Drapeau, c'est beaucoup des agents de sécurité, puis j'ai remarqué que la sécurité est très, très forte. [...] Donc, ça prend quasiment 40 minutes des fois pour contourner et aller voir telle place pour faire regarder nos badges. [...] Mais parfois, ils savaient déjà que c'était nous, mais des fois, ils avaient un peu le pouvoir [...] et ils étaient comme "non, je dois vérifier quand même". Tu sais, des fois, ils faisaient un peu leur travail, mais de manière abusive, tu sais parfois c'était un peu trop... [...] Oui, on était en sécurité, mais on se faisait *cruiser* par eux. Donc, c'est un peu... tu es en sécurité, mais tu te fais *cruiser*. C'est comme, tu te fais harceler physiquement par eux, mais physiquement, personne ne va t'approcher parce que la sécurité était vraiment là pour nous. Tu sais, ils nous disaient que s'il arrivait quelque chose, ils allaient nous protéger et tout. Tu sais, on le sentait bien, mais d'un autre côté, on savait qu'ils nous *cruisaient*, donc c'était comme... protégées, mais à moitié [rires]. On n'est pas toutes protégées. » (Entretien-01, hôtesse)

Les agent.es de sécurité sont également régulièrement présent.es dans certains clubs ou bars ou dans d'autres événements que le GP. Ce sont alors majoritairement des hommes et sont des collègues de travail des travailleuses du GP. Ils ont à plusieurs reprises été identifiés à la fois comme des sources de protection et de harcèlement par des répondantes qui travaillaient comme agentes d'accueil ou serveuses.

> « Pour les événements, il y a tellement de monde qu'ils prennent plus qu'une seule compagnie de sécurité. C'est des grosses brutes, c'est des gars vraiment, vraiment méchants. Pour eux, le harcèlement et les agressions sexuelles, ça n'existe pas vraiment. Ils sont raides avec mes agentes d'accueil. Il y en a un qui a fait un commentaire très misogyne envers mon agente d'accueil. » (Entretien-02, coordonnatrice à l'information au public)

> « Les gardiens de sécurité autres que lui étaient ultra froids, ils n'étaient pas super au courant de ce qui se passait, ils ne savaient même pas qui travaillait là. Quand on leur disait "Je travaille ici, peux-tu m'aider, il y a une situation", ça leur prenait vraiment du temps à réagir et à faire comme "OK, je peux t'aider." C'était souvent juste comme, ils te donnaient le bras puis c'était comme "Va-t'en", je suis en train de faire ma *job*, je dois rester en poste". » (Entretien-36, hôtesse et *party girl*)

Les équipes d'agent.es de sécurité, contrairement aux policières et policiers, font partie, même momentanément, d'une équipe. Cette promiscuité n'est toutefois pas garante de la sécurité des femmes. Dans son « Avis sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans lors des événements extérieurs à Montréal » publié en 2017, le CM s'était déjà questionné sur la formation de ces employé.es en ce qui a trait aux différentes formes de violences envers les femmes dans l'espace public.

Cette précédente recherche du CM démontrait que les agent.es de sécurité lors de grands événements sont presque toujours engagé.es par une firme privée, qui n'offre pas à ses agent.es une formation sur les problèmes spécifiques associés aux femmes, comme le harcèlement et les violences à caractère sexuel. Ainsi, le CM recommandait notamment que l'octroi de contrats à ces agences de sécurité privées soit conditionnel à une formation sur la sécurité et la prévention de la violence faite aux femmes, une formation qui devrait être menée par des organismes spécialisés sur ces enjeux.

Il appert que la présence marquée d'agent.es de sécurité sur l'ensemble des sites du GP n'a pas pour effet de sécuriser les femmes qui y travaillent. Pire, leur présence peut même avoir pour effet de dissuader certaines personnes issues de groupes marginalisés (personnes racisées, autochtones, en situation d'itinérance, 2ELGBTQQIA, etc.) à participer aux différentes activités entourant le GP, compte tenu notamment de l'historique de profilage que ces personnes peuvent avoir avec les membres du corps policier et les agent.es de sécurité.

6.4. La sécurité des danseuses

Notre terrain de recherche, dans les divers lieux du GP, nous a amenées à visiter des bars de danseuses. La gestion de la sécurité des bars de danseuses n'a aucun point commun avec les autres lieux du GP ou même de l'industrie de la nuit.

Nous avons mené des entretiens avec neuf personnes qui travaillent dans un bar de danseuses. Ce n'était pas notre objectif, mais le bouche-à-oreille a permis de recueillir les expériences de plusieurs femmes et hommes qui y travaillent et qui occupent des postes différents : barmaid, danseuse et gérant.

Nous n'avons pas distingué le travail et les expériences des danseuses du travail et des expériences des autres travailleuses que nous avons rencontrées. Nous n'avons en fait relevé que les métiers du service et de l'hôtellerie s'apparentant parfois à ceux classés dans l'industrie du sexe. Toutefois, les récits des travailleuses et travailleurs de ce bar de danseuses se démarquent de celui des autres répondant.es rencontré.es sur au moins un point : la présence policière constante sur leur lieu de travail et le contrôle dont elles font l'objet.

L'ensemble des participant.es qui travaillent dans d'autres établissements nous a affirmé n'avoir aucune interaction avec la police au travail. Une répondante a remarqué qu'il arrivait que la police entre dans l'établissement dans lequel elle travaille, un hôtel, bar ou restaurant, pour des questions de sécurité incendie sans porter attention aux employé.es :

> « Ils étaient dehors. Ils ne rentraient jamais à l'intérieur. Ils sont rentrés peut-être une ou deux fois à ce que je me souvienne, juste pour comme inspecter les lieux, s'assurer que tout allait bien, puis qu'il n'y avait pas trop de monde dans l'établissement. Ça, ils faisaient attention à ça, les gens qui rentraient, c'est pour ça qu'ils laissaient des gens qui avaient payé sur la rue. Ils avaient peur de se faire dire par le département des feux qu'ils devaient fermer. Mais il y a eu des instances où, de ce que j'ai pu comprendre, la police était au courant de beaucoup de choses qui se passaient puis qu'ils ne voulaient juste pas s'en mêler. » (Entretien-36, hôtesse et *party girl*)

À l'opposé, les interactions entre les travailleuses d'un bar de danseuses et la police sont fréquentes et quasi quotidiennes en période de GP. Plusieurs se questionnent sur les raisons de leur présence, mais toutes semblent habituées aux visites policières, qui les ciblent tout particulièrement pendant le GP :

> « […] je n'ai pas eu le temps de me plonger dans le questionnement, mais je sais juste qu'à telle heure toutes les danseuses devaient aller en avant se faire identifier. Pour être sûr que non seulement toutes les danseuses ont l'âge de faire ce travail-là, mais aussi pour les contrôler, pour qu'on ne les perde pas après. Honnêtement, j'aimerais ça en savoir plus sur ce qu'ils font, mais j'étais tellement dans le jus que… […]. » (Entretien-23, serveuse)

> « Si on prend, par exemple, pour les danseuses, à chaque début de GP, il y a une police spéciale, je ne sais pas vraiment quelle unité c'est, mais ils viennent et ils prennent le nom de toutes les danseuses qui travaillent durant cette journée-là, juste au cas où il y ait des enlèvements ou des choses qui pourraient se passer. » (Entretien-35, commis)

> « Je ne sais pas ce qu'ils pourraient faire [la police]. Je ne sais pas, mais juste arrêter de traiter les filles comme de la marde. Les filles se sentiraient plus en sécurité, puis elles se sentiraient plus capables de se confier. Tandis que là, quand tu te fais traiter comme de la marde, tu n'as pas envie de te confier, tu as juste envie de t'en aller de là. » (Entretien-29, danseuse et *sugar baby*)

Dans notre « Avis sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle pendant le GP de Formule 1 du Canada », nous avons abordé la question de l'augmentation de la présence policière pendant le GP et établi que « les estimations souvent exagérées et alarmistes du nombre de victimes sont pour beaucoup une façon d'instrumentaliser le phénomène de la traite afin de justifier un renforcement des contrôles migratoires et des actions policières dirigées vers l'industrie du sexe et les populations marginalisées en général[47] ».

La surveillance accrue des danseuses démontre que lorsque les corps policiers interviennent auprès de travailleuses pendant le GP, cela demeure une démarche de régulation et de contrôle plutôt qu'une volonté d'assurer la sécurité de ces femmes.

7. Le sexisme du GP

7.1. Une mise en marché des femmes

Tout au long des entretiens, lorsqu'elles racontent leur journée de travail, font des commentaires sur la clientèle ou parlent de leur soirée, les répondantes que nous avons rencontrées parlent de l'attitude de la clientèle à leur égard. Elles estiment que ce qui est vendu, offert pendant le GP dans l'imagerie du GP, les soirées spéciales, ce sont justement les femmes :

> « Parce que c'est sûr que ça attire, ça, là. Ça n'aide pas du tout la cause féminine, au contraire. Tu sais, c'est comme un événement de gars. C'est des voitures, les gars aiment ça, puis tout va être fait en fonction que les gars vont profiter de leur week-end. Les filles vont être là comme, pas en décoration, mais autour. L'événement n'est pas axé sur les femmes, ce n'est pas axé pour que les femmes aient du plaisir ou [qu'elles] trouvent leur compte. Les femmes vont être autour parce qu'elles vont vouloir faire la fête, vont être invitées à faire la fête, vont peut-être leur payer des trucs. Ce n'est pas la femme, la cible, là-dedans, c'est vraiment l'homme, avec les voitures. Puis la femme, c'est comme un objet, un accessoire dans cet événement. » (Entretien-11, serveuse)

Marchandiser la place et le rôle des femmes en première ligne est savamment organisé. La présence des hommes doit être même invisibilisée. Des serveurs expliquent :

> « Nous, c'était *no touch*. Tu ne parles pas au client, tu n'as pas rapport avec le client. C'était vraiment le *feeling* : le client ne veut pas parler aux gars, il veut juste parler aux belles filles. » (Entretien-22, barman, commis de salle et aide-serveur)

> « [...] au restaurant, il n'y avait pas de serveuse ou de barmaid, sauf pour la F1 où ils en faisaient venir une. Toute habillée en robe. Mais elle pouvait s'habiller comme elle voulait vraiment. Ici, toutes les filles devaient avoir des robes rouges. Plus sexy que les hommes, en fait. L'uniforme du gars, c'est vraiment neutre ; la femme, c'était vraiment plus poussé, aguicheuse, rouge, des références contextuelles. La femme désirable. » (Entretien-21, serveur et aide-serveur)

Cette mise en scène des femmes pendant le GP, expliquerait le harcèlement et les violences à caractère sexuel qu'elles subissent :

> « [...] je pense que la différence pendant le GP, c'est plus au niveau de l'attitude générale envers les femmes. [...] je pense que ce qui était plus présent encore pendant le Grand Prix c'étaient des commentaires, des regards insistants, et le fait qu'on est moins habillées, donc on se sent vraiment plus vulnérables. Je pense que c'est une culture en général qui entraîne ce type de comportement là et ce type de réponse là. » (Entretien-20, hôtesse et serveuse)

> « Les clients, ils viennent au GP, donc je pense qu'ils ont déjà un genre de mentalité : "On est ici pour faire le party, pour conduire des autos, pour se saouler, pour voir des filles." Je crois que c'est déjà la mentalité. Déjà que l'environnement est stimulant, tu sais, ça encourage les hommes à penser comme ça parce qu'il y a vraiment tous ces *items* à perte de vue. C'est tolérable, mais ce n'est vraiment pas plaisant. » (Entretien-04, agente de promotion)

Si, de manière générale, la construction hétéronormative de la nuit se transforme et que les femmes et les personnes 2ELGBTQQIA y ont plus de place, c'est moins le cas pendant le GP, où les femmes sont encore l'attrait, le produit à consommer.

Historiquement, les femmes ont toujours été chosifiées dans les représentations portées par l'industrie de la nuit, voire de l'industrie touristique. La nuit s'est construite et développée comme un espace masculin associé à la sexualité dont les femmes sont a priori exclues. La nuit est présentée comme un espace-temps dangereux pour elles[48]. En conséquence, leur place comme actrices indépendantes a toujours été à négocier et demeure précaire. Les femmes qui sortent la nuit ne cessent d'être contraintes et les travailleuses sont cantonnées dans des emplois de services. Le GP s'organise sur ces normes qui sont accentuées dans le cadre de cet événement et qui perdurent également dans l'industrie du divertissement nocturne.

Ces normes sont également racistes. Par exemple, le contrôle des entrées par des jeunes hommes racisés dans certaines lieux du GP a été observé lors de nos activités terrain et est largement documenté. Les videurs (*bouncers*) s'appuient alors sur des codes vestimentaires pour exclure plusieurs groupes de la population considérés comme étant non désirables[49].

7.2. Les salaires du GP

En 2014, un journal français, qui reprenait des informations publiées dans plusieurs quotidiens sportifs, dressait un portrait partiel de la rémunération du personnel du GP[50]. Le salaire moyen dans le paddock, c'est-à-dire celui des pilotes, s'élevait cette année-là à 6,2 millions d'euros (environ 9,5 millions de dollars canadiens) par an. Les salaires annuels des employé.es du circuit du GP variaient entre 35 000 $ pour les secrétaires et les assistant.es marketing, et 160 000 $ pour les ingénieur.es de piste. Les chauffeurs, mécanicien.nes, technicien.nes, analystes de télémétrie et chef.fes de département à la conception gagnaient pour leur part entre 60 000 $ et 110 000 $ par année.

La grande majorité de ces emplois sont occupés par des hommes, sans que nous sachions exactement dans quelle proportion. Les pilotes sont exclusivement des hommes. Cependant, depuis plusieurs années, les initiatives se multiplient pour promouvoir la participation des femmes dans le sport automobile. En 2009, par exemple, la Fédération internationale de l'automobile (FIA) créait la Commission des femmes dans le sport automobile (Women in Motosport Commission), dont un des objectifs est de démontrer et de promouvoir la place des femmes dans le sport automobile à tous les niveaux, y compris en tant que pilotes. Une répondante observe également des changements dans ce sens au GP :

> « La F1 change. […] Les équipes de course, moi, je les vois […]. Il y a beaucoup de femmes, vraiment beaucoup de femmes, des ingénieures. Il y a beaucoup de femmes qui travaillent avec eux, et moi, je trouve que c'est beau, ça, que c'est une belle façon d'intégrer les femmes dans ce qui est… pas "hors normes", mais c'est des métiers qui étaient masculins. […] Je suis vraiment fière de travailler pour cet événement-là. Pas parce que c'est le GP, pas parce que c'est international puis c'est *glamour*, mais parce que je pense que, pour vrai, c'est avec des choses comme ça que les femmes vont progresser et vont être prises au sérieux, puis qu'il va y en avoir de plus en plus. On le voit

dans le sport. Il y a des femmes qui font de la gérance d'athlètes ou qui sont propriétaires d'équipes, ou qui deviennent coachs. Mais c'est comme ça que la cause va progresser, c'est en mettant des femmes dans ces postes-là, comme en politique. » (Entretien-25, chargée de projet)

Dernièrement, le promoteur Formula 1, basé en Angleterre, a également effectué un exercice d'équité salariale conformément à la législation en place, qui l'exige des entreprises ayant plus de 250 employé.es. Cet exercice ne concerne toutefois pas les écuries de course.

7.3. Des retombées économiques pour qui ?

Les parties prenantes dans les événements festifs de Montréal sont nombreuses : la Ville de Montréal, qui délivre plusieurs types de permis et gère la sécurité sur le territoire public et la fermeture des rues ; le Groupe de course Octane, le promoteur du GP qui organise la course au parc Jean-Drapeau ; les trois paliers de gouvernement (municipal, provincial et fédéral), qui financent l'événement ; et l'industrie touristique montréalaise, qui fait la promotion du GP.

Le GP est un événement économique qualifié d'important pour Montréal. Les répondantes ont souligné que, pour elles, cela est effectivement un événement lucratif. Elles font de l'argent ainsi que beaucoup d'autres femmes qui y travaillent également. Le GP est une source de revenus, raison pour laquelle elles sont ambivalentes dans leur appréciation de l'événement :

> « Je ne sais pas quoi en penser, parce que pour des femmes qui ont besoin d'argent, parce qu'ultimement on parle des travailleuses du GP *at large*, c'est une opportunité énorme [...]. Mais en même temps, dans la balance, le harcèlement est présent. Je pense que toute femme peut le dire ouvertement. Les hommes vont le nier parce que les hommes sont un peu aveugles à ça, et ils profitent indirectement du harcèlement. Donc, je ne sais pas quoi dire. » (Entretien-04, agente de promotion)

> « [...] Tu sais, c'est ça, il y a vraiment un moment, la journée du GP, où toutes les filles viennent s'installer à l'entrée des loges. [...] c'est la journée du GP, ça fait qu'il y a du champagne, et tout, donc les hommes s'en viennent un peu plus saouls, puis sur les nerfs. Puis là, ça va commencer, et il y a les avions de chasse canadiens qui passent au-dessus. Là, je me dis : "Mais qu'est-ce que je fais ici ?" C'est comme l'amalgame de tout ce que je trouve absolument épouvantable. Mais c'est ça, on vit dans une société capitaliste, donc je le fais pour l'argent. » (Entretien-06, hôtesse et serveuse)

Elles sont aussi conscientes que si elles font de l'argent, d'autres personnes en gagnent encore plus :

> « Je ne veux pas chialer parce que c'est un sujet qui est super tabou, parce qu'avec le montant d'argent que je fais, je sais qu'en un week-end c'est pas tout le monde qui fait ça à Montréal, pour faire du divertissement. C'est pas ça que je veux dire. Mais *versus* ce que, eux, ils se mettent dans les poches, et nous, ce qui nous revient, la plupart des filles, nous, on est insatisfaites aussi. [...] Tu te fais exploiter non seulement par tes clients, mais par tes patrons aussi quelque part. » (Entretien-13, barmaid)

Ces femmes sont très lucides et négocient activement leur choix de travailler au GP. Quelques-unes affirment avoir une position privilégiée pour observer l'industrie à Montréal, parce qu'il y a « beaucoup d'ombre derrière ça qu'on ne voit pas. Puis c'est juste les femmes, ou les personnes qui travaillent dans l'industrie qui peuvent le voir » (Entretien-01, hôtesse).

Elles se prononcent ainsi largement dans ce grand débat sur l'existence du GP à Montréal, événement économique significatif qui se fait de plusieurs façons à leurs dépens :

> « Je suis partagée parce que je vois l'occasion de faire de l'argent et tout ça, mais en même temps, ça revient vraiment à un débat plus profond. Mais si on arrangeait les inégalités sociales, peut-être qu'on n'aurait pas besoin de se rendre travailler au GP. Mais bon, ça, je crois que c'est plus gros que la bête. Je pense que j'irais plus vers le camp du "non, il ne faut pas arrêter d'organiser le GP" [...] Alors, il faudrait l'encadrer, mieux l'encadrer. Il faudrait trouver des solutions. Une campagne publicitaire vraiment, vraiment accrue, aux États-Unis aussi. Peut-être faire la campagne aux États-Unis, et peut-être faire des publicités sur Facebook, sur les réseaux aux États-Unis. Peut-être cibler les États d'où viennent les gens, et de leur montrer que le harcèlement au Québec, c'est très sévère. » (Entretien-04, agente de promotion)

De nombreuses idées, initiatives, suggestions ponctuent les entretiens sur la façon de transformer le GP, son image, sa culture. Autant d'arguments qui devraient permettre d'explorer une organisation plus inclusive des activités nocturnes et de l'industrie touristique des bars, des clubs et, ultimement, des festivals. Ces femmes veulent pouvoir occuper ces espaces en tout temps, sans violence, en sécurité.

7.4. Vers une politique de la nuit

Une grande partie des festivités du GP se déroulent la nuit ou reprennent les codes de la nuit. Pendant le GP, certains événements spéciaux à thèmes, qui sont habituellement des événements nocturnes tout au long de l'année, se déroulent en journée durant la semaine du GP. Malgré l'heure de l'événement, parfois le matin, tous les codes associés à la nuit s'y retrouvent : musique, danse, alcool, noirceur et habillement festif.

Depuis plus d'une dizaine d'années, dans plus de 40 villes[51], des politiques de la nuit ont été mises en place. La reconnaissance de dynamiques propres à l'espace public durant la nuit a permis, grâce à quelques-uns de ces nouveaux instruments de gouvernance de la nuit, de mettre en lumière, paradoxalement, les expériences d'exclusion de plusieurs groupes de la population, particulièrement les femmes :

> « Créer des espaces inclusifs une fois la nuit tombée : les "maires de nuit" sont de plus en plus reconnus par les conseils municipaux et les comités communautaires comme des alliés clés pour obtenir le soutien de groupes dont les intérêts ont longtemps été négligés. Ces dernières années, ils sont devenus d'importants défenseurs des communautés LGBTQ+ et ils ont soutenu les efforts visant à promouvoir la sécurité des femmes et les droits des travailleur-se-s de nuit. Dans le cadre de son plan d'infrastructure culturelle, Londres s'est engagée à fournir un décompte annuel des lieux de rencontre LGBTQ+ et a créé un engagement en cinq points pour les exploitants, les promoteurs, les propriétaires et d'autres, afin de soutenir les pubs, les bars, les clubs et d'autres lieux de rencontre LGBTQ+ à Londres. » (Maire de Londres, 2019)[52] [traduction libre]

Cela dit, analyser la nuit et ses activités en mettant en place des initiatives qui seraient le résultat d'une réelle analyse féministe intersectionnelle demeure encore marginal[53].

De nombreuses initiatives visent à créer des espaces inclusifs et des espaces sûrs ou espaces de bienveillance. Par exemple, Fierté Montréal, dans le cadre de son festival annuel, a créé un espace bienveillant pour personnes autochtones ou racisées de la diversité sexuelle et de genre, un espace anti-oppressif qui vise à offrir un sentiment de sécurité aux personnes 2ELGBTQQIA autochtones et racisées. La définition et la conception d'espaces inclusifs et d'espaces sûrs ne peuvent et ne doivent pas se comprendre comme des espaces temporaires ou utopiques. En réalité, des chercheuses estiment que ces espaces inclusifs existent parce que les femmes des communautés 2ELGBTQQIA ou racisées ont, de façon ponctuelle mais réelle, créé des espaces sûrs pour elles-mêmes dans les villes. Ce sont ces voix qu'il faut écouter pour concevoir une ville féministe dans laquelle se trouvent de nombreux espaces sûrs.

Les organismes interrogés lors de la recherche qui travaillent avec les personnes 2ELGBTQQIA témoignent que celles-ci se sentent souvent exclues des espaces du centre-ville. Cela est particulièrement vrai pour les jeunes gais et lesbiennes et les personnes trans, qui ne s'y sentent pas en sécurité. La présence de groupes d'hommes dans la rue lors de grands événements diminue leur sentiment de sécurité, encore plus chez les personnes dont l'expression de genre est non binaire ou non conforme à leur genre.

Ces organismes témoignent aussi du fait que ce qui est considéré à Montréal comme l'espace correspondant au « village gai » n'est pas non plus nécessairement un endroit sûr pour toutes les personnes 2ELGBTQQIA, surtout les femmes trans, qui sont souvent fétichisées et peuvent se faire entourer, filmer ou toucher contre leur gré. Cette vulnérabilité augmente généralement durant la période estivale, où elles sont plus exposées au regard de l'autre et ainsi à de potentielles agressions. Ces personnes diminuent donc leur fréquentation du centre-ville.

De la même façon, lutter contre les discriminations doit amener des actions pérennes et cohérentes afin de prévenir les violences à caractère sexuel dont sont victimes les femmes en situation d'itinérance, les femmes qui sortent faire la fête, les danseuses, les femmes racisées, les lesbiennes, les femmes trans et non binaires et d'autres groupes de la population, la nuit et le jour. Cette lutte doit permettre à toutes d'occuper l'espace public sans violence. Cela concerne les transports et la création d'espaces sûrs. Les répondantes ont souvent abordé leur sécurité dans les transports et avaient plusieurs suggestions à soumettre pour redonner du pouvoir aux femmes ou créer des lieux de répit :

> « Des services de raccompagnement, c'est tout le temps très bien. Je suis tout le temps pour ça. Je sais qu'il y a des bus qui, après certaines heures, c'est juste pour les femmes. Mais ce n'est pas très commun. Le métro 24 h, j'aimerais quand même ça, tu sais. [...] Parce que moi, au final, je finis mon *shift* de travail et j'ai juste hâte d'aller chez moi. Il y a presque aucune chance que j'aille chez moi en moins d'une heure. » (Entretien-17, serveuse et agente de promotion)

> « T'sais, d'avoir plus de place pour les femmes, si, admettons, elles ne se sentent pas en sécurité, pour pouvoir aller, tu sais, discuter avec d'autres femmes. Si elles se sentent OK, je vais aller à cette place-là. Je trouve qu'il y a pas assez de centres de femmes, pas assez de places pour les femmes pour aller... pour décompresser, pis toute. » (Entretien-08, femme qui quête)

Si une politique de la nuit doit être orientée par la mise en place de mesures de lutte aux discriminations dans l'espace public, celles-ci doivent également s'assurer que les droits des travailleuses sont en tout temps respectés. La précarité des emplois rend les femmes plus vulnérables au harcèlement sexuel, racial, homophobe ou transphobe et les empêche de connaître et d'utiliser les recours dont elles disposent pourtant, ce que remarque une répondante :

> « Au niveau des employés, hommes et femmes, il faut vraiment les soutenir. Il faut être un peu plus au fait des changements des conditions de travail pendant le GP et, justement, peut-être que des inspections seraient à faire pendant les festivités. Je sais que ça ne peut pas forcément être bon au niveau du gain monétaire pour les entreprises qui travaillent là-dedans. Mais d'un autre côté, c'est là où on voit le plus d'abus au niveau des conditions de travail, et les gens qui travaillent, on a besoin d'un emploi, alors on ne se sent pas en position de dire quoi que ce soit. Je pense que ça incombe vraiment à la ville et, en général, de faire un suivi par rapport à ça. » (Entretien-20, hôtesse et serveuse)

De plus, les initiatives qui permettraient aux femmes de gérer des situations d'insécurité doivent être multipliées, en même temps que des mesures plus structurantes doivent être mises en place. À cet égard, plusieurs bars ont adhéré à l'initiative « Commande un angelot »[54].

Lancée à Montréal en 2017, cette initiative vise à prévenir et à lutter contre les violences à caractère sexuel dans les bars. Dans les établissements participants, un panneau d'information visible et clair est affiché dans les toilettes, et les personnes qui craignent pour leur sécurité sont invitées à « commander un angelot » auprès du personnel dont l'ensemble des membres est formé et responsable de venir en aide aux client.es qui « commandent un angelot ». Parmi les 36 établissements participants au Québec, 14 bars ont joint l'initiative en partenariat avec la Ville de Montréal.

Plusieurs villes ont en ce sens choisi d'encourager les établissements (bars, restaurants, hôtels) à jouer un rôle plus actif dans la prévention de la violence contre les femmes, notamment par le développement et la diffusion de politiques inclusives et par la mise en réseau des établissements pour encourager le partage de meilleures pratiques[55]. Par exemple, la ville de Londres a conçu une Charte de la sécurité des femmes et une Charte LGBTQ+, qui sont diffusées aux établissements de la nuit accompagnées d'une boîte à outils. Ces initiatives permettent d'encourager et de partager les meilleures pratiques concernant la sécurité, l'accessibilité et l'inclusivité des espaces de la nuit[56]. Dans le même ordre d'idées, les villes encouragent – ou, dans le cas de la ville de New York, exigent[57] – les établissements à développer, puis à diffuser et à publiciser les politiques anti-harcèlement, notamment par des campagnes d'affichage destinées à la fois aux client.es et aux employé.es.

Des villes ont également adopté des politiques pour exiger des entreprises qu'elles mettent en place des programmes de formation afin de mieux outiller les personnes qui travaillent dans les « métiers de la nuit », soit les bars, la restauration et l'hôtellerie[58]. D'autres administrations municipales et provinciales ont choisi de mettre elles-mêmes en place de tels programmes, centrés autour de la sécurité des femmes la nuit et disponibles pour de nombreux types d'entreprises. Par exemple, à Vancouver, le groupe Good Night Out, un organisme spécialisé dans cette question, est financé par le gouvernement provincial. L'organisme peut ainsi offrir des formations subventionnées gratuites portant sur des thèmes comme le consentement, la réduction des méfaits et l'intervention des témoins actifs dans la prévention du harcèlement et des agressions sexuelles[59].

D’autres villes encore combinent cette approche avec d’autres approches d’intervention directe, en privilégiant les équipes dans les rues afin de prévenir les violences à caractère sexuel et augmenter le sentiment de sécurité. À Amsterdam, cela prend la forme d’une patrouille amicale, formée en techniques de premiers soins, qui vient désamorcer les situations tendues[60]. À Vancouver, un groupe de bénévoles formés par Good Night Out fait de l’intervention de crise non violente dans une des rues les plus achalandées la nuit. La présence de ces intervenant.es bien visibles permet d’augmenter le sentiment de sécurité.

CONCLUSION

Les femmes qui sortent ou qui travaillent dans les événements festifs font face à de nombreux obstacles. Elles ressentent un sentiment d'insécurité permanent et sont fréquemment victimes de violences à caractère sexuel. De plus, les emplois qu'elles occupent sont précaires et stigmatisés.

Les métiers des services, de l'accueil ou de la vente sont des métiers occupés par les femmes. Au GP, les participantes que nous avons rencontrées accueillent, assistent, servent, autant de tâches qui « [...] incarnent "la" féminité[61] ».

L'omniprésence et la banalisation de ces gestes, notamment par la clientèle, participent à l'instauration d'une sorte de culture du viol qui prévaut durant le GP.

Malgré l'expérience des femmes en la matière, la violence attendue est en général, au moins dans l'espace public, considérée essentiellement comme une violence contre la personne (vols et bagarres), une violence entre hommes.

Aussi, bien que les thématiques de l'insécurité et du sentiment d'insécurité soient récurrentes dans le débat public, ces questions sont encore traitées sans prendre en considération le genre, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Considérer et prendre en compte la parole et les expériences de l'ensemble est pourtant un enjeu central dans les questions de sécurité, comme le démontre cette recherche. L'intégration de l'ADS+ s'inscrit dans un processus d'analyse des inégalités sociohistoriques qui prend en compte les réalités et besoins différenciés de toutes les femmes, hommes et personnes ayant d'autres identités de genre. Elle vise notamment à prévoir les effets distincts du GP sur les conditions de travail des travailleuses et travailleurs concerné.es afin de réduire les discriminations systémiques que ces personnes peuvent subir. Cela devrait être pris en compte dans la conception des politiques et des actions de la Ville afin de permettre à toutes les femmes d'occuper l'espace public sans peur, en sécurité.

Pour cela, la participation, sans discrimination, des femmes à la prise de décision, au partage du pouvoir et à l'imputabilité[62] dans la mise en place et l'organisation d'événements est garante d'une « ville sûre ».

Le Conseil des Montréalaises (CM) insiste sur le fait que la sécurité des femmes dans l'espace public montréalais est un enjeu quotidien, dont l'importance ne se résume pas au seul événement du GP. Bien que des actions de la Ville de Montréal doivent être mises en place pour le GP, elles doivent également s'appliquer à d'autres événements et festivals, quelles que soient leur taille et leur durée.

Il est donc impératif que la réflexion et les actions de la Ville de Montréal soient plus larges que le GP.

Cet avis se termine par 14 recommandations adressées à la Ville de Montréal et à ses partenaires. Celles-ci ont été formulées afin d'assurer aux femmes un accès sans violence à l'espace public. Elles visent également à améliorer les conditions de travail des femmes durant le GP et dans les grands événements extérieurs en général. Certaines recommandations sont reprises de l'« Avis sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans lors des événements extérieurs à Montréal » publié en 2017, car elles n'ont pas encore été mises en œuvre.

RECOMMANDATIONS

Le CM formule 14 recommandations à la Ville de Montréal, dont 5 s'adressent également aux gouvernements du Québec et du Canada, et 1 au Groupe de course Octane.

Le mandat accepté par les membres du CM stipule que, « quoique votre avis s'adressera à l'administration municipale, vous pourrez faire des recommandations pouvant toucher d'autres ordres de gouvernement, d'autres organismes ou encore l'industrie du tourisme ».

Mentionnons également qu'il est précisé dans ce mandat que l'administration municipale se chargera de transmettre les recommandations du CM.

Organisation des festivals et des grands événements extérieurs

R1 Que la Ville de Montréal et ses arrondissements exigent l'intégration d'un volet de prévention de toutes formes de violences à caractère sexuel contre les femmes dans les comités d'organisation des grands événements extérieurs, tels que le Grand Prix de Formule 1. Ce volet devra être élaboré en collaboration avec des organismes féministes et communautaires qui luttent contre les violences à caractère sexuel.

R2 Que la Ville de Montréal et ses arrondissements préconisent l'inclusion des communautés marginalisées (femmes en situation d'itinérance, femmes autochtones, travailleuses du sexe, femmes trans, etc.) dans les comités d'organisation des grands événements extérieurs. Cette inclusion peut se faire en invitant des représentant.es d'organismes experts dans ces comités lors des grands événements comme le Grand Prix de Formule 1 ou la Coupe du monde de soccer.

Prise en compte des femmes dans Montréal, ville touristique et festive

R3 Que la Ville de Montréal reconnaisse l'importance des femmes dans l'industrie touristique et les prenne en compte dans son plan de relance de l'industrie touristique. Par exemple :

a) Qu'elle consacre des fonds spécifiques aux groupes qui travaillent avec les femmes marginalisées : femmes en situation d'itinérance, femmes autochtones, travailleuses du sexe, femmes trans et autres femmes dont le parcours de vie ou l'identité se retrouvent en marge des normes sociales.

b) Qu'elle crée des mesures spécifiques pour les femmes à statut précaire qui travaillent dans l'industrie touristique.

c) Qu'elle intègre des modalités sur l'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes dans les critères d'octroi de subventions à l'industrie touristique. Par exemple, ces critères pourraient tenir compte du pourcentage de femmes siégeant au conseil

d'administration de l'entreprise, du respect des obligations en matière d'équité salariale et de politique contre le harcèlement psychologique et sexuel au travail, de la présence d'un code vestimentaire qui assure le respect et l'intégrité des personnes.

Campagne de sensibilisation et de prévention sur les violences à caractère sexuel et les violences sexistes

R4 Que la Ville de Montréal mette en œuvre une campagne annuelle de sensibilisation et de prévention contre les violences à caractère sexuel et les violences sexistes destinée à toutes les personnes qui circulent dans le centre-ville, dans le Vieux-Montréal et dans les lieux clés de la vie nocturne montréalaise et touristique. Que cette campagne soit créée en collaboration avec des organismes féministes et communautaires qui luttent contre les violences à caractère sexuel et les violences sexistes.

a) Que de l'information sur les façons d'obtenir de l'aide spécialisée communautaire et sur les lieux où il est possible d'obtenir de l'aide soit affichée et communiquée clairement (de façon accessible universellement, en plusieurs langues) sur l'ensemble des sites.

b) Que cette information soit également disponible de façon virtuelle, par exemple sur le site internet de la Ville de Montréal, de Tourisme Montréal ou encore sur les applications mobiles des événements, le cas échéant.

Plan d'action pour une ville festive sûre pour toutes

R5 Que la Ville de Montréal développe et mette en œuvre un plan d'action pour permettre une prise en charge collective et communautaire de la sécurité de toutes les femmes, de façon quotidienne et lors des grands événements touristiques, dans l'espace public et dans les lieux de la vie nocturne montréalaise. Ce plan d'action permettrait d'inclure d'autres acteurs que le SPVM, le Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal et les agences privées de sécurité afin d'assurer la sécurité de la population pendant les événements festifs.

- Ce plan d'action doit notamment viser à prévenir et à lutter contre les violences à caractère sexuel.

- Ce plan d'action doit être développé conjointement avec les femmes et les groupes de femmes, à partir de leurs expériences et de leur utilisation spécifique de l'espace public, en tenant particulièrement compte des expériences des jeunes femmes, des femmes racisées, des travailleuses du sexe, des femmes en situation d'itinérance, des femmes des communautés 2ELGBTQQIA, des femmes autochtones et des femmes en situation de handicap.

- Ce plan d'action doit être rédigé avec la participation active du secteur du tourisme, des associations de bars et clubs, des Sociétés de développement commercial (SDC), ainsi que des organismes communautaires.

- Ce plan d'action doit être basé sur les principes du « Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire de la Ville de Montréal[63] » pour permettre à toutes les femmes de se sentir en sécurité.

a) Que la Ville de Montréal et ses partenaires s'assurent, dans ce plan d'action, que l'ensemble du personnel présent dans les grands événements extérieurs (employé.es d'accueil, bénévoles, agent.es de sécurité, etc.) est formé aux problèmes liés à la sécurité des femmes, notamment les violences à caractère sexuel, par des organismes féministes et communautaires. Plus précisément :

- Que tous les agent.es de sécurité soient obligatoirement formé.es chaque année afin d'intervenir adéquatement de manière à assurer la sécurité et l'inclusion de toutes les femmes dans les espaces festifs.

- Que l'octroi des contrats aux agences de sécurité privées par les partenaires soit conditionnel à la formation continue des employé.es sur la sécurité des femmes.

- Que le personnel et les bénévoles servant ou manipulant des boissons alcoolisées ainsi que les propriétaires et gérants d'établissements où l'on vend des boissons alcoolisées reçoivent une formation sur la sécurité des femmes.

- Que la Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec un contrôle plus serré du respect des conditions de validité des agent.es de sécurité lors des événements[64].

b) Que ce plan d'action sur la sécurité des femmes établisse des mesures et des objectifs clairs en matière de représentativité :

- Que la parité entre les femmes et les hommes en matière de recrutement du personnel et des bénévoles responsables de la sécurité dans les événements festifs soit assurée.

- Que la représentation équitable des groupes visés par les mesures d'accès à l'égalité en emploi lors du recrutement du personnel et des bénévoles responsables de la sécurité dans les événements festifs soit assurée.

Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire

R6 Que la Ville de Montréal mette à jour son « Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire » et crée des outils de vulgarisation et de synthèse en vue de permettre à l'ensemble des acteurs et des actrices qui organisent de grands événements à Montréal de mieux comprendre et d'appliquer les principes de ce guide.

a) Que la Ville de Montréal mette en place une stratégie de diffusion de ces outils auprès de ses services et de ses partenaires externes impliqués dans l'organisation d'événements extérieurs.

b) Que ces outils incluent des exemples de pratiques prometteuses.

Protocole d'intervention dans des situations de harcèlement ou de violences à caractère sexuel dans les événements extérieurs

R7 Que la Ville de Montréal établisse un protocole d'intervention pour agir dans les situations de harcèlement ou de violences à caractère sexuel et exige des promoteurs de grands événements extérieurs de le mettre en œuvre auprès des citoyen.nes et des employé.es.

a) Que ce protocole soit élaboré en collaboration avec des groupes féministes et des groupes communautaires spécialisés en violences à caractère sexuel.

b) Que ce protocole soit connu de toutes les personnes qui travaillent sur le site de l'événement.

c) Que ce protocole soit affiché de façon visible sur les lieux de travail des employé.es.

Soutien des organismes communautaires spécialisés en intervention dans les espaces festifs durant la nuit

R8 Que la Ville de Montréal soutienne financièrement des initiatives qui offrent des services de sensibilisation et qui détiennent une expertise dans les interventions dans des situations de harcèlement et de violences à caractère sexuel dans l'espace public festif.

ADS+, bailleurs de fonds et grands événements

Recommandations à la Ville de Montréal, au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada à mettre en œuvre dès 2021

R9 Que la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, tous trois bailleurs de fonds du Grand Prix de Formule 1 du Canada, effectuent une analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) du financement qu'ils octroient.

a) Que les trois paliers de gouvernement rendent publics les résultats et recommandations de cette analyse.

b) Que les trois paliers de gouvernement mettent en œuvre les recommandations de cette analyse dans le but d'assurer un financement public qui n'est pas discriminatoire.

R10 Que la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, tous trois bailleurs de fonds du Grand Prix de Formule 1 du Canada, exigent que l'organisme chargé de l'organisation du GP (actuellement Groupe de course Octane) et ses partenaires officiels produisent un rapport annuel qui présente les résultats de la mise en œuvre de leur Code de conduite dans le cadre du Grand Prix de Formule 1 de Montréal.

Recommandation à l'organisme chargé de l'organisation du GP (actuellement Groupe de course Octane) à mettre en œuvre dès 2021

R11 Que l'organisme chargé de l'organisation du GP (actuellement Groupe de course Octane) effectue une campagne de communication lors de la semaine du GP, à laquelle seront associés ses partenaires et ses commanditaires pour promouvoir un événement sans discrimination, sans harcèlement ni violences à caractère sexuel.

Recommandations à la Ville de Montréal et au gouvernement du Québec à mettre en œuvre dès 2021

R12 Que la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, notamment la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), organisent une campagne de sensibilisation à grande échelle sur le harcèlement sexuel dans les bars, les clubs et les restaurants dans le cadre de la Loi sur les normes du travail, qui oblige les employeurs à avoir une politique contre le harcèlement psychologique et sexuel au travail, et qui informe les victimes des recours dont elles disposent.

R13 Que la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec créent un comité de travail avec les parties prenantes afin de dresser un portrait des conditions de travail des femmes qui œuvrent dans l'industrie montréalaise des bars, des clubs et des restaurants en documentant le type d'emploi qu'elles occupent, le statut de ces emplois, leurs salaires et leurs conditions de travail.

a) Que ce comité de travail publie un rapport.

b) Que ce comité prévoie des mesures à mettre en place dans les six mois suivant la publication du rapport et qu'il en assure le suivi.

R14 Que la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, notamment la Régie des alcools, des courses et des jeux, exigent qu'une politique contre le harcèlement psychologique et sexuel soit fournie lorsqu'un permis d'alcool est demandé ou renouvelé par un établissement.

ANNEXES



ANNEXE 1

AFFICHE RECRUTEMENT

Conseil des Montréalaises

RECHERCHE DE PARTICIPANTES

ENTREVUES SUR LA SÉCURITÉ DES FEMMES ET SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL LORS DU GRAND PRIX

Vous avez travaillé pendant le Grand Prix de Formule 1 de Montréal ?
- Serveuses
-Barmaids
- Danseuses
- Commerçantes
- Travailleuses du sexe

Vous êtes sorties le soir pendant le Grand Prix de Formule 1 de Montréal ?

Contactez-nous :
conseildesmontrealaises@ville.montreal.qc.ca
514-868-5544

ANONYMAT ASSURÉ

Montréal

ANNEXE 2

GRILLE D'ENTRETIEN

Numéro de l'entretien : _____

Date : _____

Nom de l'intervieweuse :_____

IDENTIFICATION (fiche à remplir à la main)

Nom : _____

Emploi : _____

Nombre d'années à ce poste : _____

Lieu de travail : _____

INTRODUCTION

Présentation et pertinence de la recherche

QUESTIONNAIRE

Emploi

1. Est-ce que vous travaillez au _____ seulement pour le GP ou est-ce votre emploi habituel ?

2. Est-ce que vous auriez préféré ne pas travailler pendant le GP ?

3. Est-ce qu'on vous a déjà offert un autre travail pendant le GP ?

4. Est-ce que vous avez déjà occupé un autre travail pendant le GP ?

Clientèle

5. Quel est le profil de votre clientèle lors du GP ?

6. Est-ce que vos tâches et responsabilités changent parce que c'est le GP ?

7. Quelles sont les dynamiques entre les clients ? (Est-ce que c'est comme d'habitude ?)

8. Quelles sont les dynamiques entre vous et les clients ?

9. Est-ce que ce sont des clients réguliers ou plutôt de nouveaux clients ?

10. Quel est leur profil ?

11. D'après vous, y a-t-il beaucoup de touristes dans votre clientèle pendant le GP ?

12. Pensez-vous que la clientèle est la même que lors d'autres événements importants à Montréal, comme le Festival de jazz ?

Conditions de travail

13. Quel est votre code vestimentaire habituel ?

14. Est-ce que vous avez un nouveau code vestimentaire lors du GP ?
    - Si oui, pouvez-vous le décrire ?
    - Si oui, pouvez-vous décrire celui des hommes ?
    - Si oui, qu'en pensez-vous ?

15. Est-ce que votre salaire (et pourboires) change pendant le GP ?

16. Est-ce que vos horaires changent pendant le GP ?

17. Est-ce que des personnes sont embauchées dans votre établissement pour le GP ?
- Pourquoi ?
- Quel est leur profil ?

18. Est-ce que l'organisation de votre travail change pendant le GP ?

Sécurité pendant le GP

19. Est-ce que cela vous est arrivé de vous sentir mal à l'aise pendant vos journées de travail lors du GP ?
- Si oui, à quoi cela était-il dû en règle générale ?

20. Au cours d'une de vos journées de travail durant le GP, est-il déjà arrivé que quelqu'un ou un groupe d'individus :

Propositions de réponses :

	Jamais	Oui, une fois	Oui, quelques fois	Oui, plusieurs fois
vous touche, vous caresse ?	☐	☐	☐	☐
vous insulte, vous siffle ?	☐	☐	☐	☐
vous suive avec insistance ?	☐	☐	☐	☐
exhibe devant vous ses organes génitaux ou se déshabille ?	☐	☐	☐	☐
vole votre sac, votre portefeuille, vos bijoux, etc. ?	☐	☐	☐	☐
vous gifle, vous frappe ou exerce d'autres brutalités physiques contre vous ?	☐	☐	☐	☐
vous menace ou vous attaque avec une arme ou un objet dangereux ?	☐	☐	☐	☐
vous drogue ? (ex. : drogue du viol)	☐	☐	☐	☐
vous ait fait des attouchements sexuels contre votre gré ?	☐	☐	☐	☐
ait tenté de vous agresser sexuellement ?	☐	☐	☐	☐

21. Est-ce que cela vous est arrivé également en dehors du GP ?

22. Au cours d'une de vos journées de travail durant le GP, avez-vous été témoin d'une situation citée précédemment ? (voir propositions de réponses à la page précédente)

23. Est-ce que vous en avez parlé à quelqu'un ? (comme victime ou comme témoin, pendant le GP et ailleurs)
- Si oui, à qui ?

24. Est-ce que vos collègues ont vécu des expériences similaires ?
- Si oui, est-ce que votre employeur (patron) est au courant et a fait quelque chose ?

25. Est-ce que cela vous dérange ?

26. Que pensez-vous du GP ?

27. Est-ce que vous pensez que des choses devraient changer pendant le GP ?
- En général ?
- Sur votre lieu de travail ?

28. Est-ce que vous pensez que le GP est lié à l'industrie du sexe ?
- De quelle façon ? (encourager à développer)

PROFIL DES RÉPONDANT.ES

Cette section du questionnaire a pour objectif de dresser le profil des répondant.es, et ce, à des fins statistiques.

1. Parmi les lieux suivants, où résidez-vous ?
- ☐ Sur le territoire de la Ville de Montréal.
- ☐ Au Québec (à l'exception de la Ville de Montréal).
- ☐ Au Canada (à l'exception du Québec).
- ☐ Dans un autre pays que le Canada.

2. Si vous habitez à l'étranger, dans quel pays résidez-vous ? _____

3. Si vous résidez sur le territoire de la Ville de Montréal, depuis quelle année résidez-vous sur le territoire de la Ville de Montréal ? _____

4. Quel âge avez-vous ?
- ☐ 14 à 17 ans
- ☐ 18 à 24 ans
- ☐ 25 à 29 ans
- ☐ 30 à 34 ans
- ☐ 35 à 39 ans
- ☐ 40 à 44 ans
- ☐ 45 à 49 ans
- ☐ 50 à 54 ans
- ☐ 55 à 59 ans
- ☐ 60 à 64 ans
- ☐ 65 à 69 ans
- ☐ 70 à 74 ans
- ☐ 75 ans et plus

5. Faites-vous partie de la communauté LGBTQ+ ?
- ☐ Oui
- ☐ Non

6. Faites-vous partie d'une minorité visible ?
- ☐ Oui
- ☐ Non

7. Faites-vous partie des peuples autochtones du Canada ?
- ☐ Oui
- ☐ Non

8. Êtes-vous une personne en situation de handicap ?
- ☐ Oui
- ☐ Non

ANNEXE 3

PROFIL DES PARTICIPANT.ES

	Poste occupé	Lieu de travail	Tâches et responsabilités (question 6)	Code vestimentaire (question 13)
Entretien 01	Hôtesse	Parc Jean-Drapeau	Ouvrir les portes aux client.es, vérifier les badges, sourire et saluer les gens, être sexy et courtoise.	Simple, neutre et sexy, en pantalon ou en jupe, vêtements blancs, noirs et gris, souliers à talons hauts obligatoires. Pas d'accessoires visibles permis.
Entretien 02	Coordonnatrice à l'information au public	Festivals	Se promener sur les lieux des festivals, *briefer*, superviser et répondre aux questions du personnel d'accueil et de sécurité, coordonner et faire la liaison entre la production et le personnel d'accueil.	T-shirt à l'effigie de l'événement, pantalon qui n'est pas un jeans ou un short en bas du genou.
Entretien 03	Serveuse et barmaid	Restaurant d'hôtel au centre-ville	Prendre les commandes des client.es, servir les client.es et débarrasser les tables, servir l'eau et les boissons, prendre les paiements.	Uniforme : robe noire moulante à mi-cuisse avec collant noir et espadrilles.
Entretien 04	Agente de promotion	Kiosque au centre-ville	Se promener autour du lieu de promotion, distribuer des cartes-rabais aux passant.es, parler et flirter avec les client.es, vendre le produit.	Habit sexy composé d'un short court et d'une camisole, parfois en souliers à talons hauts. Vêtements blancs. Manteau et casquette, lorsque le climat est plus froid.

ANNEXE 3

PROFIL DES PARTICIPANT.ES

	Poste occupé	Lieu de travail	Tâches et responsabilités (question 6)	Code vestimentaire (question 13)
Entretien 05	Serveuse	Parc Jean-Drapeau	Déposer la nourriture dans le buffet, servir la nourriture et les boissons aux client.es, débarrasser les tables, répondre aux demandes des clients.	Choix du port d'une jupe au genou ou d'un pantalon, chemisier blanc, nœud papillon.
Entretien 06	Hôtesse et serveuse	Restaurants dans le centre-ville et le Vieux-Montréal	s.o.	Tout en noir, robe noire.
Entretien 07	Barmaid et *bottle girl*	Bars dans le centre-ville et dans le Vieux-Port	Servir les bouteilles d'alcool aux tables et amuser les client.es.	Uniforme : jupe courte et haut court, ou robe courte, décolleté encouragé, souliers à talons très hauts.
Entretien 08	Femme qui quête	Centre-ville	Quêter sans demander d'argent directement.	s.o.
Entretien 09	Hôtesse	Bar dans le Vieux-Montréal	Souhaiter la bienvenue aux client.es, vérifier les réservations et les billets V.I.P., assignation aux tables.	Uniformes désignés par la gestion de l'établissement et qui changent en fonction des thématiques d'événements : robes courtes et décolletées.

Entretien 10	Serveuse	Restaurants au centre-ville et dans la Petite-Italie	Prendre les commandes des client.es, servir les assiettes et débarrasser les tables, servir l'eau et les boissons, prendre les paiements.	T-shirts noirs à l'effigie de marques de voitures de luxe et de sport.
Entretien 11	Serveuse	Restaurant d'hôtel au centre-ville	Prendre les commandes des client.es, servir les assiettes et débarrasser les tables, servir l'eau et les boissons, prendre les paiements.	Pantalon et chemisier à manches longues classiques.
Entretien 12	Danseuse	Club de nuit au centre-ville	Vendre des danses, vendre des billets V.I.P. aux client.es, aller chercher les client.es, danser.	Pas de code vestimentaire – non précisé.
Entretien 13	Barmaid	Bar dans le Vieux-Montréal	Prendre les commandes des client.es, servir les client.es, faire le ménage.	Robe très courte au décolleté plongeant, parfois faite de tissus transparents, souliers à talons hauts.
Entretien 14	Serveuse	Club de nuit et restaurants au centre-ville	Prendre les commandes des client.es, servir les client.es, faire la conversation avec les client.es.	Tenue confortable.
Entretien 15	Agente d'accueil	Parc Jean-Drapeau	Vérifier les billets des client.es et les orienter vers leurs places.	Chandail polo rouge, chaussures noires, pantalon noir.
Entretien 16	Serveuse et *bottle girl*	Restaurants et bars dans le centre-ville et le Vieux-Port	Prendre les commandes des client.es, servir les assiettes et débarrasser les tables, servir l'eau et les boissons, prendre les paiements, servir les bouteilles d'alcool aux tables et amuser les client.es.	Uniforme : souliers à talons hauts obligatoires et robe courte ajustée.

ANNEXE 3

PROFIL DES PARTICIPANT.ES

	Poste occupé	Lieu de travail	Tâches et responsabilités (question 6)	Code vestimentaire (question 13)
Entretien 17	Serveuse et agente de promotion	Restaurants et kiosque du centre-ville	s.o.	Uniforme : souliers à talons hauts obligatoires, robe fleurie ou pantalon blanc et chemisier blanc.
Entretien 18	Sondeuse	Parc Jean-Drapeau	Approcher et accrocher les gens, les convaincre de rester avec elle pour remplir le sondage jusqu'à la fin, leur poser des questions sur leur appréciation de l'événement.	Habillement professionnel, veston, chemisier et pantalon propre, souliers fermés, jeans non permis.
Entretien 19	Cliente de bars et de clubs de nuit	s.o.	s.o.	s.o.
Entretien 20	Hôtesse et serveuse	Restaurants au centre-ville	Service – non précisé.	Vêtements noirs, chaussures fermées, le port de robes noires très courtes et de maquillage est encouragé.
Entretien 21	Serveur et aide-serveur	Restaurants au centre-ville	Prendre les commandes des client.es, servir les assiettes et débarrasser les tables, servir l'eau et les boissons, prendre les paiements.	Vêtements noirs, veston, chemise blanche et nœud papillon, tablier.

Entretien 22	Barman, commis de salle et aide-serveur	Restaurant au centre-ville et kiosque au parc Jean-Drapeau	Changer les tables, débarrasser les tables le plus discrètement possible, interagir avec les client.es, prendre les commandes des client.es, servir les client.es, faire la conversation avec les client.es.	Vêtements noirs, chemise et pantalon, robes courtes noires, décolletés, souliers à talons, chemise blanche, tablier rouge.
Entretien 23	Serveuse	Club de nuit au centre-ville	Service – non précisé.	Chemisier, veston et nœud papillon, pantalon et souliers noirs. Pour le GP, t-shirt à l'effigie de marques de voitures de luxe et de sport.
Entretien 24	Barman	Kiosque au parc Jean-Drapeau	Monter et installer le kiosque, préparer du matériel, préparer des boissons, servir les client.es.	Chemise blanche et pantalon noir, tablier à l'effigie de la marque de boisson.
Entretien 25	Chargée de projet	Parc Jean-Drapeau	Assurer la coordination logistique des infrastructures du parc, leur sécurité et leur bon état.	Pas de code vestimentaire.
Entretien 26	Hôtesse	Parc Jean-Drapeau	Vérifier les billets des client.es et les orienter vers leurs places.	Pantalon et souliers noirs classiques, haut rouge à l'effigie de la compagnie.
Entretien 27	Hôtesse	Parc Jean-Drapeau	Vérifier les billets d'entrée des client.es.	Pantalon et souliers noirs classiques, haut rouge à l'effigie de la compagnie.
Entretien 28	Accompagnatrice	Bar et restaurant dans le Vieux-Montréal	Être une belle fille, animer et amuser les clients hommes.	Tenue de soirée et souliers à talons hauts.

ANNEXE 3

PROFIL DES PARTICIPANT.ES

	Poste occupé	Lieu de travail	Tâches et responsabilités (question 6)	Code vestimentaire (question 13)
Entretien 29	Danseuse et *sugar baby*	Club de nuit au centre-ville	Faire des spectacles en petite tenue ou toute nue, danser aux tables, faire des danses contacts, tenir compagnie à un homme.	En petite tenue (lingerie), avec une référence au GP, souliers à talons très hauts.
Entretien 30	Agente de promotion	Parc Jean-Drapeau	Vendre des programmes de l'événement sur le site.	T-shirt rouge à l'effigie de l'événement, vêtements noirs confortables.
Entretien 31	Danseuse	Club de nuit au centre-ville	Faire des spectacles en petite tenue ou toute nue, danser aux tables, faire des danses contacts, tenir compagnie à un homme.	En petite tenue (lingerie), souliers à talons très hauts.
Entretien 32	Agente de promotion	Kiosque au centre-ville	Entrer en contact avec le public, distribuer des cartes-rabais, encourager les gens à visiter le site web de l'entreprise, encourager les gens à utiliser les installations de l'entreprise.	Vêtements noirs avec un t-shirt à l'effigie de la marque.
Entretien 33	Hôtesse	Club de nuit au centre-ville	Accueillir les client.es, vendre des billets d'entrée, faire de la monnaie.	Pas de code vestimentaire, mais pantalon molletonné non permis.

Entretien 34	Gérant et portier	Club de nuit au centre-ville	Assurer l'ouverture et la fermeture du club, compter les ventes et l'argent, superviser les employé.es, assurer le confort des client.es.	Pas de code vestimentaire.
Entretien 35	Commis	Club de nuit au centre-ville	Prendre les paiements des entrées V.I.P., être jolie.	T-shirt à l'effigie du Grand Prix, vêtements noirs, maquillage.
Entretien 36	Hôtesse et *party girl*	Bar et restaurant dans le Vieux-Port	Accueillir les client.es à l'entrée, danser, interagir avec les client.es, les amuser et les convaincre d'acheter plus d'alcool.	Uniformes désignés par la gestion de l'établissement et qui changent en fonction des thématiques d'événements : robes courtes et décolletées.
Entretien 37	Femme qui quête	Centre-ville	Quêter sans demander d'argent directement.	s.o.
Entretien 38	Préposée aux toilettes	Bar et restaurant dans le Vieux-Port	Assurer la propreté des toilettes et salles de bain.	Vêtements noirs, tenues confortables. Les serveuses sont vêtues de robes courtes.

ANNEXE 4

CONSEILS DE LA NUIT DANS LE MONDE

Grâce à leurs Conseils de la nuit, plusieurs villes ont mis en place des initiatives sur la sécurité des femmes et des personnes 2ELGBTQIA, ainsi que des mesures contre le harcèlement.

Pays	Villes, noms des entités et dates de création	Initiatives sécurité	Initiatives sécurité des femmes et personnes 2ELGBTQIA	Initiatives harcèlement
France	**Paris** « Conseil parisien de la nuit[85, 86] » **Création :** décembre 2014	**1.** Certaines initiatives (ex. : ouverture estivale 24h/24 des parcs et jardins) s'accompagnent d'un « renforcement des équipages de sécurité ». **2.** Formulaires électroniques disponibles sur internet et Twitter pour dénoncer des incivilités et faire des réclamations. **3.** Stratégie globale de la Ville de Paris : création en 2018 du Comité stratégique pour la gestion de l'espace public, rassemblant les élu.es concerné.es (voirie et déplacements, espaces verts, propreté, prévention et sécurité, communication, politique de la nuit).	**1.** Participation à la campagne de prévention concernant le GHB/GBL pilotée par la préfecture de police. **2.** Coproduction et diffusion d'un dépliant sur les risques pour la santé liés au travail de nuit à destination des équipes de bars, discothèques, etc., qui aborde notamment la vulnérabilité du personnel vis-à-vis de la consommation d'alcool et de drogues et les questions spécifiques du personnel féminin. **3.** Étude des pistes pour développer la garde des enfants en horaires tardifs.	**1.** Dispositif « Fêtez clairs », ensemble d'actions de prévention en milieux festifs menées par un collectif d'associations pour promouvoir une culture de la fête favorable à la santé et au bien-être des jeunes. **2.** Campagne estivale de la Ville de Paris pour sensibiliser les noctambules aux pratiques festives et respectueuses (panneaux et affiches, dépliants, vidéos, *tweets*, interventions). **3.** Assemblée plénière thématique consacrée aux discriminations et au harcèlement sexiste et sexuel la nuit.

4. Mise sur pied de soirées conviviales de médiation « Rencontrer des jeunes des quartiers délaissés la nuit », dont un des effets est la diminution de la délinquance et qui permet le référencement vers d'autres organismes.

5. Création d'un dispositif de formation inter-secteur des métiers de la nuit visant à renforcer les compétences des professionnels des métiers de la nuit concernant :

- la gestion des incivilités et des conflits générés par la clientèle, la sensibilisation de la clientèle aux nuisances sonores et au respect de la propreté, la prévention du harcèlement ;
- la gestion des conduites à risques : consommation d'alcool et de drogues, risques auditifs, risques routiers ;
- la sélection à l'entrée des établissements, la lutte contre les discriminations, l'accessibilité.

ANNEXE 4

CONSEILS DE LA NUIT DANS LE MONDE

Grâce à leurs Conseils de la nuit, plusieurs villes ont mis en place des initiatives sur la sécurité des femmes et des personnes 2ELGBTQIA, ainsi que des mesures contre le harcèlement.

Pays	Villes, noms des entités et dates de création	Initiatives sécurité	Initiatives sécurité des femmes et personnes 2ELGBTQIA	Initiatives harcèlement
France (suite)	**Paris** (suite) « Conseil parisien de la nuit[85, 86] » **Création :** décembre 2014	**6.** Commande d'une étude sur les besoins de formation et les dispositifs de formation existants, sur la possible création d'un label qualité, ainsi que sur l'émergence d'un nouveau métier : les « chuteurs » (agents de silence). **7.** Commissions locales de concertation dans les arrondissements pour définir les conditions d'un bon usage de la nuit. Elles ont généralement pour objectif la réduction des nuisances liées aux activités nocturnes : bruit, propreté, incivilités, etc.		

		8. Plan d'investissement dans les salles de musique pour réaliser des travaux d'insonorisation, de sécurité et de mise en accessibilité. **9.** Comité des noctambules (usagers) : organisation de consultations, organisation d'une formation sur l'usage des drogues en milieux festifs et d'une formation croisée sur le consentement avec les associations de réduction des risques, les Pierrots de la nuit, des organisateurs et organisatrices de soirées et responsables d'établissements.		
	Toulouse « Conseil de la nuit[87] » **Création :** mars-avril 2019	**1.** Dispositif « Fêtons plus, risquons moins ». - Dispositif de prévention et de réduction des risques dans les lieux festifs, porté par la mairie de Toulouse. - Espace convivial pour échanger, trouver de l'information et du matériel concernant les sexualités, les risques liés à la consommation de substances psychoactives (alcool, tabac, cannabis et autres produits) et les risques auditifs.	s.o.	s.o.

ANNEXE 4

CONSEILS DE LA NUIT DANS LE MONDE

Grâce à leurs Conseils de la nuit, plusieurs villes ont mis en place des initiatives sur la sécurité des femmes et des personnes 2ELGBTQIA, ainsi que des mesures contre le harcèlement.

Pays	Villes, noms des entités et dates de création	Initiatives sécurité	Initiatives sécurité des femmes et personnes 2ELGBTQIA	Initiatives harcèlement
France (suite)	**Nantes** « Conseil de la nuit[88, 89, 90] » **Création :** 2016	**1.** Atelier de dialogue citoyen pour réinventer le service de bus de nuit, avec des aspects concernant la sécurité et la tranquillité publique. **2.** Réflexion sur les « stations nocturnes », lieux de transition de fin de nuit pour attirer les regroupements vers des lieux sécurisants pour tous et éloignés des habitations. **3.** Proposition d'identifier des « cafés citoyens au quotidien » afin de diffuser des messages de prévention, valoriser l'offre de transport, proposer des solutions de repli à une personne se sentant en danger, offrir un accès à l'eau.	**1.** Démarche participative de dialogue citoyen « La vulnérabilité la nuit : quelles réalités, quels besoins ? » auprès des travailleuses du sexe ou personnes en situation de prostitution et personnes sans abri, à la suite de laquelle la ville s'est engagée autour de trois axes : - Répondre aux besoins fondamentaux des publics la nuit (boire, manger, dormir, se sentir en sécurité…) ; - Faciliter et soutenir l'accès aux droits et aux soins ; - Favoriser la cohabitation la nuit. **2.** Atelier-réflexion suivi d'une publication sur le genre et l'espace public la nuit.	s.o.

	Bordeaux « Conseil de la nuit[91, 92, 93] » **Création :** janvier 2018	**1.** Tendances alternatives festives (TAF) : les jeudi, vendredi et samedi soir, des intervenants sillonnent les rues et interviennent pour prévenir les risques liés à l'alcool. **2.** Soul Tram : prévention des risques liés à l'alcool dans le tram, en musique. **3.** Hangover Café : un minibus dans les places publiques dans lequel des professionnels font de la prévention et de la réduction des risques liés à la drogue et à l'alcool.	**1.** « Projet Mobilités nocturnes », arrêt à la demande et campagne de sensibilisation pour lutter contre l'insécurité dans le tram et le bus.	**1.** « Projet Mobilités nocturnes », arrêt à la demande et campagne de sensibilisation pour lutter contre l'insécurité dans le tram et le bus.
États-Unis	**New York** « Office of Nightlife[94, 95] » **Création :** septembre 2018 « Nightlife Advisory Board » **Création :** 2017	**1.** Participation au « Lower East Side Quality of Life Improvement Plan » : - Campagne « Night Owl Etiquette » pour promouvoir l'utilisation du sens commun au sujet du volume sonore et de la propreté. - Distribution d'affiches dans les bars et clubs sur la prévention des vols dans le Lower East Side.	s.o.	**1.** La campagne « Stop Sexual Harassment Act » est organisée par le NYC Commission on Human Rights.

ANNEXE 4

CONSEILS DE LA NUIT DANS LE MONDE

Grâce à leurs Conseils de la nuit, plusieurs villes ont mis en place des initiatives sur la sécurité des femmes et des personnes 2ELGBTQIA, ainsi que des mesures contre le harcèlement.

Pays	Villes, noms des entités et dates de création	Initiatives sécurité	Initiatives sécurité des femmes et personnes 2ELGBTQIA	Initiatives harcèlement
États-Unis (suite)	**New York** (suite) « Office of Nightlife[94, 95] » **Création :** septembre 2018 « Nightlife Advisory Board » **Création :** 2017	**2.** Avec le New York Police Department : - Formation « Active Shooter Response » ; - Réunions de la vie nocturne à Manhattan, réunions volontaires de la police de New York organisées dans tous les établissements de vie nocturne pour obtenir les dernières mises à jour et statistiques, entendre des présentations d'experts pour aider à garantir des espaces sûrs et rencontrer des officiers de la police de New York et d'autres opérateurs de vie nocturne.	s.o.	

Pittsburgh « Nighttime Economy Manager at City of Pittsburgh[96] » (position) **Création :** 2015	**1.** Mise en place du « Sociable City Plan », une intervention ciblée d'équipes d'inspecteurs du bâtiment et de la santé, de la police, des entreprises et des organisations de quartier pour aider les propriétaires de restaurants et de bars à minimiser les responsabilités, les dommages et la nécessité de faire appliquer la loi. – Objectif du plan : intégrer harmonieusement les restaurants, les divertissements et les événements tout en s'attaquant aux effets négatifs des foules, de l'intoxication et du désordre public.	s.o.	s.o.
Orlando, Floride « Projects Manager of Nighttime Economy[97, 98] » (position) **Création :** 2017	**1.** « Rideshare Hubs Pilot Program »: - Voies réservées aux taxis et aux chauffeurs de covoiturage pour aider à déplacer plus efficacement les gens hors du centre-ville pendant les heures tardives de la nuit ; - Toilettes publiques ; - Amélioration de l'éclairage ; - Sécurité ; - Nettoyage ; - Zones réservées aux camions de ravitaillement à proximité.	s.o.	s.o.

ANNEXE 4

CONSEILS DE LA NUIT DANS LE MONDE

Grâce à leurs Conseils de la nuit, plusieurs villes ont mis en place des initiatives sur la sécurité des femmes et des personnes 2ELGBTQIA, ainsi que des mesures contre le harcèlement.

Pays	Villes, noms des entités et dates de création	Initiatives sécurité	Initiatives sécurité des femmes et personnes 2ELGBTQIA	Initiatives harcèlement
États-Unis (suite)	**Orlando, Floride** (suite) « Projects Manager of Nighttime Economy[97, 98] » (position) **Création :** 2017	**2.** « Downtown Ambassadors Program » : - Assurer une hospitalité de classe mondiale au public en fournissant des orientations, des recommandations et toute autre assistance nécessaire ; - Assurer la présence d'escortes de sécurité à destination et en provenance de n'importe quel endroit du centre-ville ; - Observer et signaler toute activité suspecte et toute mendicité agressive ; - Contacter l'équipe « Downtown Clean Team » pour tout besoin d'embellissement dans l'emprise publique et l'amélioration générale du centre-ville ;	s.o.	s.o.

		- Aider les entreprises et les résidents à répondre aux questions ou aux préoccupations concernant la région ; - Fournir sécurité et information sur les événements spéciaux. **3.** Campagnes éducatives relatives au stationnement, aux services sociaux et aux meilleures pratiques.		
Pays-Bas	**Amsterdam** « Stichting N8BM A'DAM – Office of Night Mayor[99, 100] » (ONG financée en partie par la ville) **Création :** 2014	**1.** « Rembrandtplein Gastvrij » (Une place Rembrandt accueillante), un projet-pilote de trois ans avec l'hôtel de ville. **Objectif :** Minimiser la violence et les nuisances dans le secteur la nuit : - Patrouille (« Rembrandtplein Hosts »), présence différente de celle de la police, plus amicale (boîte à outils pour les travailleurs sociaux ayant une formation médicale et capables de désamorcer les situations) ; - Rues piétonnes le vendredi et le samedi ;	s.o.	s.o.

ANNEXE 4

CONSEILS DE LA NUIT DANS LE MONDE

Grâce à leurs Conseils de la nuit, plusieurs villes ont mis en place des initiatives sur la sécurité des femmes et des personnes 2ELGBTQIA, ainsi que des mesures contre le harcèlement.

Pays	Villes, noms des entités et dates de création	Initiatives sécurité	Initiatives sécurité des femmes et personnes 2ELGBTQIA	Initiatives harcèlement
Pays-Bas (suite)	**Amsterdam** (suite) « Stichting N8BM A'DAM – Office of Night Mayor[99, 100] » (ONG financée en partie par la ville) **Création :** 2014	- Formation du personnel des bars et des clubs pour gérer les personnes sous influence de l'alcool ; - Éclairage adapté et augmentation de la fréquence du nettoyage des rues ; - Site web mobile pour recevoir les plaintes.	s.o.	s.o.
Royaume-Uni	**Londres** « Night Czar[101, 102] » (poste nommé par le maire) **Création :** 2016	s.o.	**1.** « Women's Night Safety Charter », charte, boîte à outils et organisation du « Women's Night Safety Summit » : - Nommer un champion dans l'organisation qui promeut activement la sécurité nocturne des femmes ;	s.o.

			- Démontrer au personnel et aux clients que l'organisation prend au sérieux la sécurité des femmes la nuit, par exemple par le biais d'une campagne de communication ; - Rappeler aux clients et au personnel que Londres est une ville sûre, mais en leur communiquant ce qu'ils doivent faire s'ils sont victimes de harcèlement lorsqu'ils travaillent, sortent ou voyagent ; - Encourager les victimes et les témoins à signaler des situations dans le cadre de la campagne de communication ; - Former le personnel pour s'assurer que toutes les femmes qui signalent des cas sont crues ; - Former le personnel afin de garantir que tous les rapports sont enregistrés et qu'on y a répondu ; - Concevoir les espaces publics et les lieux de travail de manière à les rendre plus sûrs pour les femmes la nuit.		

ANNEXE 4

CONSEILS DE LA NUIT DANS LE MONDE

Grâce à leurs Conseils de la nuit, plusieurs villes ont mis en place des initiatives sur la sécurité des femmes et des personnes 2ELGBTQIA, ainsi que des mesures contre le harcèlement.

Pays	Villes, noms des entités et dates de création	Initiatives sécurité	Initiatives sécurité des femmes et personnes 2ELGBTQIA	Initiatives harcèlement
Royaume-Uni (suite)	**Londres** (suite) « Night Czar[101, 102] » (poste nommé par le maire) **Création :** 2016	s.o.	**2.** « LGBTQ+ Venues Charter » **Objectif :** Encourager l'ouverture de nouveaux établissements LGBTQ+ dans la ville et inciter les établissements à montrer leur solidarité envers la communauté LGBTQ+ de Londres. - Un drapeau arc-en-ciel visible doit être affiché à l'extérieur de l'établissement. - Le lieu doit être commercialisé comme un lieu LGBTQ+. - Le lieu offre un environnement accueillant, accessible et sûr. - La direction et le personnel doivent être favorables aux LGBTQ+. - La programmation doit être axée sur les LGBTQ+.	s.o.

Allemagne	**Berlin – Schöneberg** « Dialogue et Participation[103] » (nouveau département municipal) **Création :** 2020	**1.** Équipes de deux Coureurs de nuit (« Kezläufer » / Veilleuses de nuit) qui : - font preuve de présence dans les parcs et les endroits publics dans le but d'augmenter le sentiment de sécurité des résidents ; - « regardent là où d'autres détournent le regard » ; - sont gérés par la Société SI³ UG, spécialisée dans l'offre de services de sécurité ainsi que de contrôles grâce au déploiement et à la formation du personnel de sécurité dans les zones publiques et privées ainsi que des « marcheurs des parcs et des quartiers ».	s.o.	s.o.
	Berlin « Clubcommission Berlin – AK Politik[104] » **Création :** 2001	s.o.	**1.** Par l'entremise du groupe de travail sur la sensibilisation et la diversité : - Échange approfondi et dialogues divers avec des clubs, des festivals, des collectifs, des invités, des initiatives, avec le Bureau d'État pour l'égalité de traitement et contre la discrimination, avec des femmes réfugiées, des femmes queer, des femmes à des postes de direction, etc.	s.o.

ANNEXE 4

CONSEILS DE LA NUIT DANS LE MONDE

Grâce à leurs Conseils de la nuit, plusieurs villes ont mis en place des initiatives sur la sécurité des femmes et des personnes 2ELGBTQIA, ainsi que des mesures contre le harcèlement.

Pays	Villes, noms des entités et dates de création	Initiatives sécurité	Initiatives sécurité des femmes et personnes 2ELGBTQIA	Initiatives harcèlement
Allemagne (suite)	**Berlin** (suite) « Clubcommission Berlin – AK Politik[104] » **Création :** 2001	s.o.	**2.** Mise en place du projet « Awareness Academy » avec le soutien du Musicboard de Berlin en janvier 2020. - Vise à rassembler des personnes actives, des compétences et des besoins pour permettre l'échange et l'apprentissage sur la culture des clubs, les abus d'autorité, les structures de sécurité et les violences sexuelles dans le but d'établir de nouvelles normes, des conditions cadres et la création de ressources. - Vise à dissiper les mythes sur qui peut et ne peut pas être un auteur d'actes violents, à scruter le cadre juridique, à créer une prise de conscience dans la société, la police et la justice afin que les cas de violences sexuelles soient pris au sérieux.	s.o.

			- Vise à former des alliances et une coopération étroite entre clubs et festivals afin d'affronter les défis posés par la sécurité des femmes.	
Espagne	**Barcelone** « Councillor's Office for Feminism and LGBTI – Barcelona City Council[105] » **Création :** s. d.	s.o.	**1.** « Protocol to combat sexual assaults and harassment in private night-time leisure venues » – Facultatif : les festivals ou les établissements peuvent ou non adhérer au protocole. **N.B. :** Ce protocole s'applique uniquement dans le cas où les agresseurs sont des hommes. Il peut être utilisé sans distinction si la victime est une femme ou un homme. **Principes directeurs** La priorité est de s'occuper de la victime : - Respecter les décisions prises par la victime ; - Ne pas centraliser la procédure pénale (informer la victime des voies existantes – autres que le système de justice pénale – pour faire face à la situation) ;	**1.** « Protocol to combat sexual assaults and harassment in private night-time leisure venues » **Trois piliers :** - Actions préventives : concevoir les outils nécessaires pour promouvoir des lieux où la liberté sexuelle est respectée, en particulier celle des femmes et des personnes ayant une sexualité ou un genre non normatif. - Instructions pour la détection : identifier les situations, réelles ou potentielles, de harcèlement, d'agression ou d'abus sexuels.

ANNEXE 4

CONSEILS DE LA NUIT DANS LE MONDE

Grâce à leurs Conseils de la nuit, plusieurs villes ont mis en place des initiatives sur la sécurité des femmes et des personnes 2ELGBTQIA, ainsi que des mesures contre le harcèlement.

Pays	Villes, noms des entités et dates de création	Initiatives sécurité	Initiatives sécurité des femmes et personnes 2ELGBTQIA	Initiatives harcèlement
Espagne (suite)	**Barcelone** (suite) « Councillor's Office for Feminism and LGBTI – Barcelona City Council » **Création :** s. d.	s.o.	- Éviter de montrer une quelconque complicité avec l'agresseur – même si le but est de réduire la tension ; - Respecter la vie privée de la victime et la présomption d'innocence de l'agresseur.	- Instructions pour l'assistance et l'orientation : agir, disposer des outils nécessaires à la suite des agressions, des abus ou du harcèlement avec chacune des personnes impliquées ; connaître et transmettre le circuit d'orientation optimal pour une assistance immédiate ou ultérieure à la suite d'une situation d'agression, d'abus ou de harcèlement.

LEXIQUE

Code vestimentaire

Le code vestimentaire correspond à un vêtement particulier dont le port est rendu obligatoire par l'employeur. La loi autorise l'employeur à exiger un code vestimentaire, mais celui-ci doit avoir des motifs légitimes et importants, comme la sécurité ou l'image d'entreprise. De plus, les exigences de l'employeur quant au port d'un vêtement particulier ne peuvent pas être abusives ou inadmissibles, elles doivent respecter la liberté et la dignité des employé.es, et elles ne peuvent pas être discriminatoires, c'est-à-dire qu'elles doivent s'appliquer de la même façon pour tous les employé.es[65]. Finalement, « un employeur qui oblige ses personnes salariées à porter des vêtements particuliers [...] doit les fournir gratuitement à celles qui sont payées au salaire minimum[66] ».

Culture du viol

La définition de la culture du viol date des années 1990. Elle est définie comme étant « un ensemble complexe de croyances qui encourage l'agression sexuelle par les hommes et soutient la violence contre les femmes. C'est une société où la violence est considérée comme sexy et la sexualité est considérée comme violente. Dans une culture du viol, les femmes perçoivent un continuum de menaces de violence qui va des remarques sexuelles aux attouchements sexuels, en passant par le viol lui-même. Une culture du viol cautionne le terrorisme physique et émotionnel contre les femmes comme étant la norme[67] ».

Selon ONU Femmes, la culture du viol est « l'environnement social qui permet de normaliser et de justifier la violence sexuelle, alimentée par les inégalités persistantes entre les sexes et les attitudes à leur égard[68] ».

Finalement, il est à noter que « le concept de culture du viol a été critiqué au motif qu'il universalise les différentes expériences de violence sexuelle et (re)centre l'oppression patriarcale comme cause première, occultant ainsi la manière dont les différences structurelles et les contextes sociaux et politiques façonnent les expériences de violence sexuelle[69] ».

Harcèlement

Il existe plusieurs types de harcèlement, notamment le harcèlement psychologique et sexuel au travail et le harcèlement discriminatoire, soit le harcèlement fondé sur le sexuel, communément appelé harcèlement sexuel ou harcèlement racial, homophobe ou transphobe. « Le harcèlement est discriminatoire lorsqu'il est fondé sur une caractéristique personnelle de la personne qui le subit. Il y a 14 caractéristiques personnelles qui sont des motifs interdits de harcèlement : le sexe, la race, la couleur, une grossesse, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, l'âge, l'état civil, la langue, la religion, les convictions politiques, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou les moyens pour pallier ce handicap[70]. » C'est généralement la répétition de paroles ou de comportements offensants qui crée le harcèlement, mais parfois, un seul acte grave peut constituer du harcèlement quand cet acte entraîne un effet nocif et continu sur la personne qui le

subit. Le harcèlement discriminatoire est interdit dans la Charte des droits et libertés des personnes. Le harcèlement discriminatoire n'est pas seulement interdit dans le contexte du travail, mais également dans les autres sphères de la vie (logement, éducation, vie récréative, etc.).

Le harcèlement a de nombreuses conséquences sur les victimes sur les plans physique (maux de tête, troubles du sommeil, etc.), psychologique (grande détresse, consommation de drogues ou d'alcool, etc.) et professionnel (perte d'emploi, perte de revenus, etc.)[71].

Harcèlement psychologique et sexuel selon la LNT

Au Québec, le harcèlement psychologique et sexuel au travail est interdit par la Loi sur les normes du travail (LNT). Dans le cadre du travail, « le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés. Le harcèlement psychologique est de nature à porter atteinte à la dignité, à l'intégrité physique ou psychologique de la personne ou de nature à compromettre un droit ou qui est de nature à compromettre le rendement au travail ou aux études d'une personne ou d'un groupe de personnes ou à créer un climat de travail ou d'études intimidant ou hostile. Une seule conduite grave peut constituer du harcèlement psychologique si elle a les mêmes conséquences et si elle produit un effet nocif continu sur le salarié[72] ». Voici différentes formes de harcèlement psychologique au travail : empêcher une personne de s'exprimer, se moquer d'une personne en public, la menacer ou briser ses biens, etc.

Le harcèlement sexuel au travail est « une conduite à connotation sexuelle se manifestant notamment par des paroles, des gestes et des actes non désirés qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique et entraînent un milieu de travail ou d'études néfaste. Une seule conduite grave peut constituer du harcèlement psychologique si elle a les mêmes conséquences et si elle produit un effet nocif continu sur le salarié[73] ». Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Les expressions du harcèlement sexuel peuvent aller de blagues à caractère sexuel ou de gestes sexuels importuns, aux demandes sexuelles explicites et aux agressions sexuelles.

Harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel englobe plusieurs comportements de nature sexuelle ou sexiste. Il réfère entre autres à « des comportements adressés aux personnes dans les espaces publics et semi-publics, visant à les interpeller, verbalement ou non, leur envoyant des messages intimidants, insistants, irrespectueux, humiliants, menaçants, insultants en raison de leur sexe, de leur genre ou de leur orientation sexuelle[74] ». Ces comportements répréhensibles portent atteinte au droit à l'égalité et à la dignité des victimes[75].

Le harcèlement sexuel et sexiste envers les femmes au travail a été défini comme une forme de violence à l'égard des femmes dans la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes adoptée par les Nations Unies, et l'Organisation mondiale de la santé considère que la violence contre les femmes est un problème mondial de santé publique.

En milieu de travail, le harcèlement sexuel et sexiste, que ce soit par des gestes ou des attitudes, a pour effet de limiter les conditions d'emploi ou les possibilités d'emploi de certain.es employé.es en raison d'une caractéristique prêtée à leur sexe et est, dans ce sens, discriminatoire[76].

Il est ainsi reconnu qu'à la suite de gestes de harcèlement sexuel ou sexiste, certaines victimes décident de quitter leur emploi, de réorienter leur carrière ou de prendre une retraite anticipée. Les femmes peuvent être victimes de représailles, mais elles peuvent également tomber malades, vivre extrêmement de stress, etc.

Des études sur la ségrégation professionnelle en emploi montrent que la fonction du harcèlement sexuel envers les femmes dans les métiers réservés traditionnellement aux hommes est d'exclure les femmes (*keep women out*) et dans les métiers réservés traditionnellement aux femmes de les maintenir en bas de l'échelle (*keep women down*). Le harcèlement sexuel ne doit pas être compris comme une demande de relations sexuelles, même s'il en prend parfois la forme.

Hétéronormativité

L'hétéronormativité « renvoie à une structure sociale liée à l'idée que les êtres humains se divisent en seulement deux catégories distinctes et complémentaires : l'homme et la femme, qui seraient liés par un désir mutuel[77] ». L'hétéronormativité structure les pensées, les discours, les actions et les politiques autour d'une forme spécifique de sexualité, soit la sexualité entre personnes de sexe opposé. L'hétéronormativité peut mener à des violences hétérosexistes, comme la discrimination, les préjugés et l'effacement de l'espace public des sexualités autres qu'hétérosexuelles, par exemple les sexualités gaies, lesbiennes ou bisexuelles. « L'hétéronormativité suppose l'hétérosexualité comme la norme[78] » ou comme la seule forme de sexualité existante.

Profilage racial

« Le profilage racial désigne toute action prise par une ou des personnes en situation d'autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public, qui repose sur des facteurs d'appartenance réelle ou présumée, telles la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale ou la religion, sans motif réel ou soupçon raisonnable, et qui a pour effet d'exposer la personne à un examen ou à un traitement différent.

Le profilage racial inclut aussi toute action de personnes en situation d'autorité qui appliquent une mesure de façon disproportionnée sur des segments de la population du fait, notamment, de leur appartenance raciale, ethnique ou nationale ou religieuse, réelle ou présumée[79]. »

Profilage social

Le profilage social désigne « [...] toute action prise par une ou des personnes en situation d'autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public, qui repose sur des éléments de discrimination autre que raciale, telle la condition, et qui a pour effet d'exposer la personne à un examen ou à un traitement différentiel, lorsqu'il n'y a pas de motifs réels ou de soupçons raisonnables[80] ».

Sentiment d'insécurité

Le sentiment d'insécurité renvoie à la peur d'être victime de violence. Deux grandes dimensions définissent le sentiment d'insécurité, soit la perception d'un manque de sécurité dans les espaces publics et la peur d'être seul.e dans ces espaces[81].

Des recherches sur les violences envers les femmes montrent que le sentiment de sécurité est lié à l'estimation subjective des risques que les femmes prennent dans l'espace public. Ce sentiment se construit sur les expériences de violence réellement vécues, mais également sur la désignation d'espaces considérés comme dangereux ou sécuritaires. Par exemple, la peur du viol dans les rues et ruelles est un élément important qui alimente le sentiment d'insécurité des femmes en milieu urbain. Ainsi, il est pertinent d'étudier le sentiment d'insécurité, car il permet de mettre en évidence les constructions sexuées de l'usage et de la perception de l'espace public.

Stéréotypes

Les stéréotypes sont un ensemble de croyances sur les caractéristiques typiques des membres d'un groupe social (par exemple, les femmes). Ce système de croyances est à la fois simpliste, réducteur et très répandu dans des contextes donnés. [...] Les stéréotypes et les préjugés ont généralement des effets néfastes. Ils façonnent et simplifient à outrance notre perception de la réalité, nous prédisposant à des comportements négatifs envers les membres de certains groupes sociaux. En d'autres mots, stéréotypes et préjudices peuvent facilement engendrer de la discrimination[82].

Par exemple, les femmes sont censées être douces, patientes, souriantes, conformistes, modestes[83]. Les stéréotypes capacitistes souvent associés aux femmes vivant avec un handicap établissent qu'elles sont fragiles, courageuses, dépendantes et asexuées. Des stéréotypes liés à l'orientation sexuelle véhiculent l'idée que les femmes lesbiennes sont des garçons manqués ou des femmes ayant une haine ou une peur des hommes. Les femmes autochtones sont quant à elles perçues comme ayant des problèmes de drogues ou d'alcool. Et les femmes noires sont représentées comme agressives, sexuelles ou encore des mamans bienveillantes.

Violences à caractère sexuel

« Toute forme de violence, physique ou psychologique, perpétrée par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité. Cela comprend les blagues déplacées, le harcèlement sexuel, l'abus sexuel, l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle, le cyberharcèlement et les autres inconduites à caractère sexuel. Ces conduites peuvent se manifester par des gestes, des paroles, des comportements et des attitudes à connotation sexuelle[84]. »

NOTES

1 Provençal, M.-H. (2020). « Impacts économiques de la pandémie sur les femmes », Conseil du statut de la femme. En ligne : https://csf.gouv.qc.ca/article/publicationsnum/les-femmes-et-la-pandemie/economie/impacts-economiques-de-la-pandemie-sur-les-femmes/

2 Abboud, T., P. Déry, A. Dubuc et S. Savard (2020). « L'emploi et la COVID-19 : analyse et propositions pour relancer le marché du travail », Institut du Québec. En ligne : https://secureservercdn.net/45.40.148.147/ehw.395.myftpupload.com/wp-content/uploads/2020/08/20200901EMPLOICOVIDVF-1.pdf?time=1598906374

3 Harding, S. (1991). *Whose science? Whose knowledge? Thinking from women's lives*, Cornell University Press.

4 Souffrant, K. A. (2020). « L'entonnoir », *La Presse,* publié le 10 juillet 2020. En ligne : https://plus.lapresse.ca/screens/b2c2da38-deea-4d7f-a063-64ffb3af1b89__7C___0.html

5 Welsh, S., J. Carr, B. MacQuarrie et A. Huntley (2006). « I'm Not Thinking of It as Sexual Harassment: Understanding Harassment across Race and Citizenship », *Gender & Society*, 20(1), 87-107.

6 Joppe, M. (2012). « Migrant workers: Challenges and opportunities in addressing tourism labour shortages », Tourism Management 33(3) : 662-671 ;

World Tourism Organization (2019). « Global Report on Women in Tourism » – Second Edition, UNWTO, Madrid. En ligne : https://www.e-unwto.org/doi/pdf/10.18111/9789284420384

7 de Montigny, P. (2021). « Donner un pourboire, une pratique discriminatoire ? », Radio-Canada, publié le 10 février 2021. En ligne : https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1769496/pourboires-racisme-discrimination-abolition

8 Organisation internationale du travail (OIT) (2001). « La mise en valeur des ressources humaines, l'emploi et la mondialisation dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme », Genève : Bureau international du travail, p. 51.

9 Collins Dictionary (2021). Definition of 'Party girl'. En ligne : https://www.collinsdictionary.com/dictionary/english/party-girl

10 Schütz, G. (2018). *Jeunes, jolies et sous-traitées : les hôtesses d'accueil*, Paris : La dispute, p. 13.

11 *Ibid.*

12 McDowell, L. (2009). « Working Bodies: Interactive Service Employment and Workplace identities », Oxford : Wiley-Blackwell, p. 57 [traduction libre]. En ligne : https://caringlabor.files.wordpress.com/2012/09/working-bodies-interactive-service-emplo-linda-mcdowell.pdf

13 *Ibid.*

14 *Ibid.*

15 Schütz, G. (2018). *Jeunes, jolies et sous-traitées : les hôtesses d'accueil, op. cit.,* p. 21.

16 World Tourism Organization (2019). « Global Report on Women in Tourism » – Second Edition, UNWTO, Madrid. En ligne : https://www.e-unwto.org/doi/pdf/10.18111/9789284420384

17 Laperrière, È. (2014). « Étude du travail de serveuses de restaurant », thèse présentée comme exigence partielle du doctorat en biologie, Université du Québec à Montréal.

18 Lynn, M. et M. McCall (2000). « Gratitude and Gratuity: A Meta-Analysis of Research on the Service-Tipping Relationship », *Journal of Socio-Economics,* 29 : 203-214.

19 Lynn, M. (2008). « Determinants and consequences of female attractiveness and sexiness: realistic tests with restaurant waitresses », Archives of Sexual Behavior, 38(5) : 737-745.

20 Fellay, A. (2010). « La dimension relationnelle des métiers de service : cache-sexe ou révélateur du genre ? », Colloque international, Université de Lausanne (Suisse) ;

Hubbard, A. S. E., A. Tsuji, C. Williams et V. Seatriz (2003). « Effects of Touch on Gratuities Received in Same-Gender and Cross-Gender Dyads », *Journal of Applied Social Psychology*, 33(11) : 2427-2438 ;

Lynn, M. et K. Mynier (1993). « Effect of Server Posture on Restaurant Tipping », *Journal of Applied Social Psychology*, 23(8) : 678-685.

21 de Montigny, P. (2021). « Donner un pourboire, une pratique discriminatoire ? », Radio-Canada, publié le 10 février 2021. En ligne : https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1769496/pourboires-racisme-discrimination-abolition

22 *Ibid.*

23 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) (s. d.). « Obligations de l'employeur en matière de harcèlement ». En ligne : https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/milieu-travail-sain/harcelement-au-travail/obligations-lemployeur-en-matiere-harcelement

24 Formula 1 Code of Conduct (2018). « Unleash your potential: do the right thing », p. 5 [traduction libre]. En ligne : formula1.com/content/dam/fom-website/manual/Misc/f1_code_of_conduct/Formula%201%20Code%20of%20Conduct%20-%20June%202018.pdf

25 À l'instar de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, le CM a choisi d'utiliser le terme « 2ELGBTQQIA » : personne bispirituelle, lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre, queer, en questionnement, intersexe et asexuelle. L'Enquête explique que « en ajoutant "2E" devant l'acronyme, nous rappelons que les personnes bispirituelles existaient

dans plusieurs Nations et communautés autochtones bien avant que la colonisation n'apporte les autres conceptions en matière de genre et d'orientation ». Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). *Lexique terminologique*. En ligne : https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/MMIWG_Lexicon_FINAL_ENFR.pdf

26 Conseil des Montréalaises (2017). « Avis sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans lors des événements extérieurs à Montréal », p. 18. En ligne : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_montrealaises_fr/media/documents/avis_securite.pdf

27 Perreault, S. (2017). « Enquête sociale générale. Les perceptions des Canadiens à l'égard de la sécurité personnelle et de la criminalité, 2014 », Statistique Canada. En ligne : https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2017001/article/54889-fra.htm

28 Lieber, M. (2008). *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question*, Paris : Les Presses de Sciences Po, 328 p.

29 Conseil des Montréalaises (2017). « Avis sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans lors des événements extérieurs à Montréal ». En ligne : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_montrealaises_fr/media/documents/avis_securite.pdf

30 Martel, D. (1999). « La peur du crime en milieu urbain dans l'ensemble de la population et chez les femmes : recension des écrits », Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre ;

Paquin, S. (2002). « Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire », Montréal : Programme Femmes et Ville, 163 p. En ligne : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/femmes_ville_fr/media/documents/Guide_amenagement_environnement_urbain_securitaire.pdf

31 Peake, L. (1993). « Race' and Sexuality: challenging the patriarchal structure of urban social space », Environment and Planning: Society and Space, 11(4) : 415-432.

32 Wekerle, G. (1981). « Women in the Urban Environment », dans *Women and the American City*, C.R. Stimpson, E. Dixler, M. Nelson et K. B. Yatrakis (dirs.) Chicago : University of Chicago Press.

33 Deer, S. (2009). « Decolonizing Rape Law: A Native Feminist Synthesis of Safety and Sovereignty », Wicazo Sa Review, 24(2), 149-167 ;

McClintock, A. (1995). *Imperial Leather: Race, Gender and Sexuality in the Colonial Contest*, New York : Routledge.

34 Higgins, R. (1999). « Baths, Bushes, and Belonging: Public Sex and Gay Community in Pre-Stonewall Montreal », dans Leap, W. L. (dir.) *Public Sex/Gay Space.* New York : Columbia University Press, p. 187-201.

35 Podmore, J. A. (1999). « St. Lawrence Boulevard as Third City: Space, Gender and Difference along Montréal's 'Main' », thèse de doctorat, Université McGill.

36 Pini, M. (2001). *Club Cultures and Female Subjectivity. The Move from Home to House*, Palgrave Macmillan.

37 Stansell, C. (1986). *City of Women: Sex and Class in New York, 1789-1860,* New York : Knopf, 301 p. ;

Swanson, G. (1995). *Gone shopping : women, consumption and the resourcing of civic cultures,* Brisbane : Griffith University, 46 p.

Wilson, E. (1991). *The Sphinx in the City. Urban Life, the Control of Disorder, and Women*, London : Virago Press, 191 p.

38 Meyerowitz, J. (1993). « Beyond the Feminine Mystique: A Reassessment of Postwar Mass Culture, 1946-1958 », The Journal of American History, 79 (4) : 1455-1482 ;

Ryan, J. (1994). « Women, Modernity and the City », Theory, Culture and Society, 11(1994) : 35-63 ;

Wilson, E. (1991). *The Sphinx in the City. Urban Life, the Control of Disorder, and Women,* London : Virago Press, 191 p.

39 On peut remarquer d'ailleurs que la seule forme de violence envers les femmes considérée suffisamment menaçante et réelle pour nécessiter de nombreuses et étendues opérations policières est l'exploitation sexuelle.

40 Palmater, P. D. (2016 [2011]). *Beyond blood: Rethinking Indigenous Identity*, Vancouver : UBC Press, 280 p.

41 Campbell, C. et P. Eid (2009). « La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : un profilage social », Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec. En ligne : https://www.cdpdj.qc.ca/storage/app/media/publications/itinerance_avis.pdf ;

Humain humain (2020). « Entre visibilité et inclusivité : un village en quête – Perspectives ethnographiques et stratégiques du Village en devenir », Société de développement commercial Village Montréal. En ligne : https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P109/7-53-1_sdc_du_village.pdf

42 Garland, D. (2001). *The Culture of Control: Crime and Social Order in Contemporary Society*, Chicago : University of Chicago Press, 307 p.

43 Simon, J. (2007). *Governing Through Crime,* Oxford : Oxford University Press, 330 p.

44 Barker, A. (2011). « Peur du crime et insécurité – Quelques réflexions sur les tendances de la recherche anglo-américaine », *Déviance et société,* 35(1), p. 85.

45 *Ibid.,* p. 59-91.

46 Un courant bien présent dans les rangs féministes selon l'autrice Elizabeth Bernstein, qui a appelé le féminisme carcéral ce féminisme qui invoque les réformes législatives, le droit et ultimement la police pour atteindre leurs objectifs d'égalité. Voir Bernstein, E. (2007). « The Sexual Politics of the "New Abolitionism" », *Differences: A Journal of Feminist Cultural Studies,* 18(3) : 128-151.

47 Conseil des Montréalaises (2021). « Avis sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada », p. 44.

48 Lieber, M. (2008). *Genre, violences et espaces publics : la vulnérabilité des femmes en question, op. cit.*

49 The Conversation (2018). « Do *bouncer*s at clubs enforce codes equally across races? », publié le 1er juin 2018. En ligne : https://theconversation.com/do-bouncers-at-clubs-enforce-dress-codes-equally-across-races-97497 ;

Buford May, R. A. et P. R. Goldsmith (2017). « Dress Codes and Racial Discrimination in Urban Nightclubs », Sociology of Race and Ethnicity, 4(4) : 555-566.

50 Limacher, M. (2014). « F1 2014: Vettel, Raikkonen...Tous les salaires du paddock », dans *Sportune*, publié le 6 mai 2014. En ligne : https://www.sportune.fr/sport-business/f1-2014-vettel-raikkonen-tous-les-salaires-du-paddock-100582

51 Seijas, A. et M. M. Gelders (2020). **«** Governing the night-time city: The rise of night mayors as a new form of urban governance after dark **»,** *Urban Cities*, 1:19, https://doi.org/10.1177/0042098019895224

52 *Ibid.*, p. 14. [traduction libre]

53 *Ibid.*, p. 10.

54 Commande un angelot (2019). En ligne : https://www.commandeunangelot.com/

55 Par exemple, la Ville de Vancouver : voir Ville de Vancouver (2019). Motion – Ending Sexual Harassment and Violence in Vancouver's Hospitality and Service Industries. Juillet 2019. En ligne : https://council.vancouver.ca/20190724/documents/cfsc7.pdf

56 Mayor of London (s. d.). Women's Night Safety Charter. En ligne : https://www.london.gov.uk/what-we-do/arts-and-culture/24-hour-london/womens-night-safety-charter ;

Mayor of London (s. d.). LGBTQ+ nightlife venues. En ligne : https://www.london.gov.uk/what-we-do/arts-and-culture/lgbtq-nightlife-venues

57 NYC Commission on Human Rights (s. d.). Anti-Sexual Harassment Online Training. City of New York. En ligne : https://www1.nyc.gov/site/cchr/law/sexual-harassment-training.page ;

NYC Mayor's Office of Media & Entertainment (s. d.). Opening & Operating a Nightlife Establishment. City of New York. En ligne : https://www1.nyc.gov/site/mome/nightlife/nightlife-businesses.page

58 Voir à Vancouver et à Paris :

Ville de Vancouver (2019). Motion – Ending Sexual Harassment and Violence in Vancouver's Hospitality and Service Industries. Juillet 2019. En ligne : https://council.vancouver.ca/20190724/documents/cfsc7.pdf ;

Ville de Paris (2017). La nuit est à tou-te-s. En ligne : https://www.paris.fr/pages/la-nuit-est-a-tous-4895/

59 Good Night Out Vancouver (s. d.). Safer Spaces Training. En ligne : https://www.goodnightoutvancouver.com/media

60 Henley, J. (2016). « The stuff of night mayors: Amsterdam pioneers new way to run cities after dark », *The Guardian.* Publié le 21 mars 2016. En ligne : https://www.theguardian.com/cities/2016/mar/21/night-mayor-amsterdam-holland-mirik-milan-night-time-commission

61 Schütz, G. (2018). *Jeunes, jolies et sous-traitées : les hôtesses d'accueil, op. cit.*, p. 13.

62 Ville de Montréal, Service de la diversité sociale et des sports (2008). « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal. Plan d'action 2015-2018 *»,* p. 6.

63 Paquin, S. (2002). « Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire », Montréal : Programme Femmes et Ville, 163 p. En ligne : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/femmes_ville_fr/media/documents/Guide_amenagement_environnement_urbain_securitaire.pdf

64 Voir Conseil des Montréalaises (2017). « Avis sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans lors des événements extérieurs à Montréal ». En ligne : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_montrealaises_fr/media/documents/avis_securite.pdf

65 Latulippe, P. R., et autres (2009). « L'employeur peut-il obliger un employé à porter une tenue vestimentaire particulière ? », Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). En ligne : https://ordrecrha.org/ressources/TBD/Archives/Vigie-RT/l-employeur-peut-il-obliger-un-employe-a-porter-une-tenue-vestimentaire-particuliere, consulté le 23 novembre 2020 ;

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (2019). « Votre code vestimentaire est-il discriminatoire ? » En ligne : https://www.cfib-fcei.ca/fr/tools-resources/votre-code-vestimentaire-est-il-discriminatoire, consulté le 23 novembre 2020.

66 Radio-Canada (2018). « Au salaire minimum, l'employeur doit payer pour l'uniforme. » En ligne : https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1083772/uniforme-travail-code-vestimentaire-job-employeur-payer-salaire-cnesst-normes-du-travail, consulté le 23 novembre 2020.

67 Buchwald, E., P. R. Fletcher et M. Roth (1993). *Transforming a rape culture,* Minneapolis : Milkweed Editions, p. vii. [traduction libre]

68 ONU Femmes (2020). « Passez à l'action : 10 manières d'agir pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, même pendant une pandémie ». En ligne : https://www.unwomen.org/fr/news/stories/2020/11/compilation-take-action-to-help-end-violence-against-women, consulté le 23 janvier 2021.

69 Colpitts, E. M. (2019). « An intersectional analysis of sexual violence policies, responses, and prevention efforts at Ontario universities », thèse de doctorat, York University, p. 35. En ligne : https://yorkspace.library.yorku.ca/xmlui/bitstream/handle/10315/36778/Colpitts_Emily_M_2019_PhD.pdf?sequence=2&isAllowed=y [traduction libre]

70 Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (s. d.). « Le harcèlement ». En ligne : https://www.cdpdj.qc.ca/fr/vos-obligations/ce-qui-est-interdit/le-harcelement, consulté le 15 janvier 2021.

71 Pelletier, M., K. Lippel et M. Vézina (2018). « Harcèlement psychologique au travail », INSPQ, centre d'expertise et de référence en santé publique. En ligne : https://www.inspq.qc.ca/risques-psychosociaux-du-travail-et-promotion-de-la-sante-des-travailleursl/harcelement-psychologique-au-travail, consulté le 15 janvier 2021.

72 Loi sur les normes du travail – Article 81.18. En ligne : https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/acces-linformation/documents-servant-prise-decision/normes-travail/loi-sur-normes-travail/chapitre-iv-normes-travail-art-391-97/section-v2-harcelement-psychologique-art-8118-8120/article-8118, consulté le 15 janvier 2021.

73 *Ibid.*

74 Stop Harcèlement de rue (2020). « Qu'est-ce que le harcèlement de rue ? » En ligne : http://www.stopharcelementderue.org/harcelement/, consulté le 23 novembre 2020.

75 Institut national de santé publique (2012). « Trousse médias sur les agressions sexuelles : le harcèlement sexuel ». En ligne : https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/le-harcelement-sexuel, consulté le 25 janvier 2021.

76 Janzen c. Platy Enterprises Ltd., 1989 1 R.C.S. 1252.

77 Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) (2014). « Des mots pour parler de diversité – Lexique des termes utilisés dans le cadre de la formation "Une pour toutes et toutes pour ELLES". » En ligne : http://www.rqcalacs.qc.ca/administration/ckeditor/ckfinder/userfiles/files/Boite%20a%20outils%20intersectionnalite/LEXIQUE.pdf, consulté le 14 décembre 2020.

78 *Ibid.*

79 Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) (2005). « Le profilage racial : mise en contexte et définition » En ligne : https://www.cdpdj.qc.ca/storage/app/media/publications/profilage_racial_definition.pdf

80 Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) (2017). « Profilage social : un fardeau qui persiste », mémoire déposé à la Consultation publique sur le bilan général des actions de l'agglomération de Montréal pour lutter contre le profilage racial et le profilage social 2012-2016.

81 Lieber, M. (2008). *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question, op. cit.*

82 Doucerain, M. M. (2020). « Stéréotypes et préjugés », dans Gagnon-St-Pierre, E., C. Gratton et E. Muszynski (dirs). Raccourcis : Guide pratique des biais cognitifs Vol. 2. En ligne : https://www.shortcogs.com/biais/stereotypes-et-prejuges

83 Navarro, P. (2002). *Pour en finir avec la modestie féminine,* Montréal : Boréal, 120 p.

84 Bureau de coopération universitaire (2017). « Le harcèlement et les violences à caractère sexuel dans le milieu universitaire – Rapport du Groupe de travail sur les politiques et procédures en matière de harcèlement sexuel et de violence sexuelle (GT-PHS) ». En ligne : https://www.bci-qc.ca/wp-content/uploads/2017/04/Rapport-GT-PHS_adopte-CA_2016-10-14-V-fr-2e-edition-Avril-2017.pdf, consulté le 15 janvier 2021.

85 Ville de Paris, « Conseil de la nuit » (2019). En ligne : https://www.paris.fr/pages/le-conseil-de-la-nuit-3365#:~:text=Le%20Conseil%20de%20la%20Nuit%20se%20r%C3%A9unit%20une%20%C3%A0%20deux,de%20la%20Nuit%20%C3%A0%20Paris

86 Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (2017). « Fêtez clairs ». En ligne : http://mmpcr.fr/article-agir/fetez-clairs/

87 Mairie de Toulouse (2020) « Fêtons plus, risquons moins ». En ligne : https://www.toulouse.fr/web/sante/-/fetons-plus-risquons-moins

88 Nantes Métropole (2018). « Diagnostic auprès des publics vulnérables de la nuit », 31 décembre 2018. En ligne : https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/project/diagnostic-aupres-des-publics-vulnerables-la-nuit-3/presentation/diagnostic-aupres-des-publics-vulnerables-la-nuit

89 Nantes Métropole (2019). « Les mesures de la ville de Nantes suite au diagnostic des publics vulnérables de la nuit », 9 mars 2019. En ligne : https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/blog/les-mesures-de-la-ville-de-nantes-suite-au-diagnostic-des-publics-vulnerables-la-nuit

90 Ville de Nantes (2020). « Le conseil nantais de la nuit : des paroles et des actes ». En ligne : https://metropole.nantes.fr/territoire-institutions/nantes/competences-municipales/nantes-ville-la-nuit/conseil-nantais-de-la-nuit

91 Observation et suivi cartographique des actions régionales de santé (2020). « Tendance alternatives festives (TAF) ». En ligne : https://www.oscarsante.org/nouvelle-aquitaine/action/detail/21275

92 Préfète de la Gironde (2017) « Présentation des dispositifs Hangover Café et Soul tram », 8 décembre 2017. En ligne : http://www.gironde.gouv.fr/Actualites/Communiques-et-dossiers-de-presse/Presentation-des-dispositifs-Hangover-Cafe-et-Soul-Tram

93 Ville de Bordeaux (2020). « Conseil de la nuit ». En ligne : http://www.bordeaux.fr/ebx/pgPresStand8.psml?_nfpb=true&_pageLabel=pgPresStand8&classofcontent=presentationStandard&id=136907

94 NYC Mayor's Office of Media and Entertainment (2019). « Mayor De Blasio Announces Lower East-Side Late-Night Quality of Life Improvement Plan », 22 octobre 2019. En ligne : https://www1.nyc.gov/site/mome/news/10222019-les-improvement-plan.page

95 NYC Human Rights (2020). « Stop Sexual Harassment Act ». En ligne : https://www1.nyc.gov/site/cchr/law/stop-sexual-harassment-act.page

96 City of Pittsburgh (2020). « Nighttime Economy: Responsible Hospitality ». En ligne : https://pittsburghpa.gov/publicsafety/nighttime-economy

97 City of Orlando (2020). « Rideshare Hub Pilot Program ». En ligne : https://www.orlando.gov/Parking-Transportation/Rideshare-Hub-Pilot-Program#:~:text=About%20the%20pilot%20program&text=The%20two%20Rideshare%20Hubs%20are,a%20six%2Dmonth%20pilot%20program.&text=Each%20company%20will%20create%20a,on%20Friday%20and%20Saturday%20nights

98 Orlando Downtown Development Board (2020). « Downtown Ambassadors ». En ligne : https://www.downtownorlando.com/About/Downtown-Ambassadors#:~:text=The%20Ambassador%20program%20provides%20a,and%20other%20assistance%20as%20necessary

99 Griffin, K. « Amsterdam's 'Night mayor' aims to improve Vancouver nightlife », Montreal Gazette, 1er mai 2018. En ligne : https://montrealgazette.com/news/local-news/amsterdams-night-mayor-aims-to-improve-vancouver-nightlife/wcm/55511507-4aa1-4805-9c93-9f87fc3497fa

100 Stichting Nachtburgemeester Amsterdam (2020). « About the Night Mayor of Amsterdam ». En ligne : https://nachtburgemeester.amsterdam/English

101 London City Hall (2020). « Women's Night Safety Charter ». En ligne : https://www.london.gov.uk/what-we-do/arts-and-culture/24-hour-london/womens-night-safety-charter

102 London City Hall (2020). « LGBTQ+ Nightlife Venues ». En ligne : https://www.london.gov.uk/what-we-do/arts-and-culture/lgbtq-nightlife-venues

103 Bezirksamt Friedrichshain-Kreuzberg von Berlin (2019). « Park und Kezläufer », 24 mai 2019. En ligne : https://www.berlin.de/ba-friedrichshain-kreuzberg/aktuelles/bezirksticker/2019/park-und-kiezlaeufer-814273.php

104 Clubcommission (2020). « Frauenkampftag 2020 », 9 mars 2020. En ligne : https://www.clubcommission.de/frauenkampftag-2020/

105 Barcelona City Council (2018). « Protocol “We won’t keep quiet” campaign against sexual assault and harassment in private night-time leisure venues ». En ligne : https://ajuntament.barcelona.cat/feminismes-lgtbi/sites/default/files/documentacio/en_protocol_oci_nocturn.pdf

CONSEIL DES MONTRÉALAISES
1550, rue Metcalfe, 14e étage, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 868-5809

conseildesmontrealaises@montreal.ca
ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises
ConseilDesMontrealaises
C-Montrealaises

Avis du Conseil des Montréalaises sur

la sécurité des femmes pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada

FAITS SAILLANTS



Le Conseil des Montréalaises tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à cette démarche. Sans leur temps et leur parole, la réalisation de cet avis n'aurait pas été possible.

Organismes participants
Action santé travesti(e)s et transsexuel(le)s du Québec (ASTT(e)Q)
AGIR (Action LGBTQ avec les immigrantEs et les réfugiéEs)
Cactus Montréal
Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal (CÉAF)
Centre de lutte contre l'oppression des genres / Centre for Gender Advocacy
Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (CTI)
Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII) / Coalition québécoise contre la traite des personnes
Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES)
Conseil canadien pour les réfugiés (CCR)
Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF)
Femmes autochtones du Québec (FAQ)
Foyer pour femmes autochtones de Montréal (FFAM) / Native Women's Shelter of Montreal (NWSM)
L'Anonyme
La Maison d'Haïti
La Sortie
Le Phare des affranchiEs
Mouvement contre le viol et l'inceste (MCVI)
Peace Love Unity Respect Initiative (PLURI)
Projet ado-communautaire en travail de rue (PACT de rue)
Projet 10
Stella, l'amie de Maimie
Y des femmes de Montréal (YWCA)

Mai 2021
Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-7647-1824-7 – imprimé français
978-2-7647-1825-4 – PDF français

CONSEIL DES MONTRÉALAISES
1550, rue Metcalfe, 14e étage, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 868-5809

conseildesmontrealaises@montreal.ca
ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises
ConseilDesMontrealaises
C-Montrealaises

Cet avis a été adopté par les membres du Conseil des Montréalaises (CM) lors de l'assemblée du 24 février 2021 et déposé au conseil municipal de la Ville de Montréal.

Le CM utilise le langage non sexiste dans ses communications et la rédaction de ses recherches. Cet engagement est une étape vers l'adoption d'un langage qui représente et inclut les personnes non binaires et trans.

Comité de travail du Conseil des Montréalaises

Anuradha Dugal, Mélissa Garrido, Josiane Maheu, Marie-Ève Rancourt, Selma Tannouche Bennani

Les membres remercient également les anciennes membres du CM impliquées dans le comité de travail du premier volet de cette recherche intitulé « Avis du Conseil des Montréalaises sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle pendant le Grand Prix de Formule 1 », soit Dorothy Alexandre, Sharon Hackett, Marie-Ève Maillé.

Recherche

Coordonnatrice de la recherche
Aurélie Lebrun, Ph. D., agente de recherche au CM jusqu'en octobre 2020

Chercheuses et chercheur sur le terrain pendant le GP
Lucio Castracani, Ph. D. (2018)
Audrey Gagnon, candidate au doctorat (2018, 2019)
Aurélie Lebrun, Ph. D. (2018, 2019)
Catherine Montmagny Grenier, Ph. D. (2018, 2019)
Mélissa Perreault, M. A. (2018)
Selma Tannouche Bennani, Ph. D. (2019)

Chercheuses, revue de littérature et traitement des données
Laurence Lallier-Roussin, M. A. (2019-2020)
Jeanne Reynolds, candidate au doctorat (2017)
Laurence Richard-Nobert, M. A (2020)
Selma Tannouche Bennani, Ph. D. (2018-2019)

Rédaction
Aurélie Lebrun, avec la collaboration de Laurence Lallier-Roussin et de Selma Tannouche Bennani

Coordination
Kenza Bennis, secrétaire-recherchiste du CM

Révision linguistique
Diane Grégoire

Conception et réalisation graphiques
Sophie Charest

Table des matières

PRÉSENTATION DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES 5

INTRODUCTION 6

1. La méthodologie 7

2. Le Grand Prix de Formule 1 à Montréal 8

3. Le travail pendant le GP 9

   3.1. Payant, mais pénible 9

   3.2. Des métiers de femmes 10

4. Le harcèlement sexuel au travail : ça fait partie de la *job* 12

5. Montréal, une ville sûre ? 14

6. Vers une redéfinition de la sécurité urbaine 16

7. Le sexisme du GP : repenser la nuit 18

8. Vers une politique de la nuit 19

À RETENIR 20

QUE FAIRE ? Les recommandations du Conseil des Montréalaises 22

NOTES 30

PRÉSENTATION DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES

Créé en 2004, le Conseil des Montréalaises (CM) est composé de 15 membres bénévoles représentant la diversité des Montréalaises. Il agit en tant qu'organisme consultatif auprès de l'administration municipale en ce qui a trait à la condition féminine et à l'égalité entre toutes les femmes et les hommes et entre toutes les femmes. Il utilise l'analyse féministe intersectionnelle des enjeux pour appréhender les réalités vécues par les Montréalaises.

Il exerce les fonctions suivantes :

- il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du maire ou de la mairesse, du comité exécutif ou du conseil municipal de la Ville de Montréal, des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes et à la condition féminine, et soumet des recommandations au conseil municipal de la Ville de Montréal ;

- il sollicite des opinions, reçoit et entend les requêtes et suggestions de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'égalité entre les femmes elles-mêmes et à la condition féminine ;

- il contribue à la mise en œuvre et au suivi d'une politique d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal ;

- il effectue ou fait effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le CM constitue un précieux outil démocratique. Il est à l'affût des idées et des courants de pensée, et reste attentif aux tendances et à l'expression des citoyen.nes et des organismes communautaires féministes actifs sur le territoire. Ses principaux axes d'intervention sont : vivre en ville, gouverner la ville et travailler à la Ville. Les travaux du CM portent ainsi sur les conditions de vie des Montréalaises (transport, logement, lutte à la pauvreté, sécurité, itinérance, offre de sports et de loisirs, etc.), sur la présence et la participation des femmes en politique municipale ainsi que sur les conditions de travail des femmes fonctionnaires.

INTRODUCTION

En mai 2017, à la suite d'une proposition du maire, les membres du CM ont accepté un mandat de recherche d'une durée de trois ans portant sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle lors du Grand Prix de Formule 1 du Canada (GP).

Dans l'« Avis sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada », le CM a répondu à la question de ce mandat, à savoir quelle est l'ampleur de l'augmentation de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle lors du GP.

Les membres du CM sont cependant d'avis que la question de la sécurité des femmes pendant le GP est plus large que celle de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle. Faisant écho à ce que les femmes rencontrées lors des entretiens ont décrit et rapporté, cet avis aborde la question de la sécurité des femmes qui sortent pendant le GP, des amatrices et amateurs de la F1 et des touristes, mais également celle des femmes qui y travaillent.

Le CM donne en quelque sorte suite à son « Avis sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans lors des événements extérieurs à Montréal », publié en 2017.

Le GP est un événement touristique qui se déroule dans de nombreux lieux de l'industrie nocturne de Montréal. Cet avis s'intéresse ainsi à la place qu'y occupent les femmes. En effet, pour le CM, la présence de toutes les femmes dans la ville, sans violence, et leur pleine participation aux événements qui y sont organisés constituent des façons de mettre en œuvre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes.

Ce document résume l'« Avis du Conseil des Montréalaises sur la sécurité des femmes pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada ». Il se compose de fiches synthèses sur les conditions de travail lors du GP, de témoignages de femmes au sujet du harcèlement sexuel, du sentiment d'insécurité et du sexisme du GP. Finalement, à la lumière des constats posés, 14 recommandations sont adressées à la Ville de Montréal.

1. La méthodologie

De juin 2018 à juillet 2019, nous avons réalisé 38 entretiens individuels avec des employées de commerce, des serveuses et des serveurs, des danseuses, des femmes qui quêtent dans la rue, des agentes de promotion, des hôtesses, des barmans, des portiers, des commis, ainsi que des touristes. Ces personnes ont travaillé ou sont sorties dans des clubs, restaurants, bars ou hôtels de quartiers différents. Neuf personnes travaillaient dans le même bar de danseuses, et deux autres dans un hôtel.

Le recrutement des personnes pour réaliser ces entretiens a été effectué de différentes façons. Plusieurs ont été recrutées à partir de contacts établis lors des observations participantes menées sur le terrain pendant les GP 2018 et 2019. De plus, un appel aux participant.es a été publié sur la page Facebook du CM et a été transmis par courriel au réseau de contacts et partenaires du CM au cours de l'hiver 2019.

Il est à noter que les expériences et les opinions des participant.es ne sont pas représentatives de l'ensemble des participant.es du GP, c'est-à-dire que ces 38 personnes ne constituent pas un échantillon représentatif des personnes qui fréquentent le GP. Les différentes méthodes de recrutement utilisées ont eu un impact sur le profil des participant.es à la recherche. L'appel à participation a circulé dans des publications sur les réseaux sociaux spécialisés dans les sujets féministes, et plusieurs participant.es ont jugé qu'il était important de participer à cette recherche et de pouvoir raconter ce qui se passe au GP.

De la même manière, le sujet même de notre appel à participation a pu ne pas intéresser certaines personnes. Ou encore, d'autres personnes n'ont peut-être pas perçu que les expériences de harcèlement racial, homophobe ou transphobe faisaient aussi partie du sujet de l'étude. Aucune travailleuse en situation de travail illégal ou sans statut d'immigration n'a participé, alors qu'on sait que l'industrie touristique en général s'appuie largement sur le travail précaire des jeunes femmes migrantes[1]. De plus, les travailleuses racisées seraient sous-représentées dans les rôles plus visibles, comme les serveuses ou les hôtesses[2], qui sont celles que nous avons le plus rencontrées.

2. Le Grand Prix de Formule 1 à Montréal

Le GP est un événement international qui marque le début de la saison des festivals montréalais. Depuis 2010, le GP a lieu à la même période que les Francos de Montréal, qui se déroulent à quelques pas du quadrilatère formé par les rues Peel, Maisonneuve, Crescent et Sainte-Catherine, où une partie des festivités du GP a lieu. Contrairement aux autres festivals, le GP regroupe en fait plusieurs événements et se déploie dans plusieurs quartiers de la ville : le parc Jean-Drapeau, où se dispute la course, la Petite-Italie, le centre-ville entre les rues Crescent et Peel, et le Vieux-Montréal.

Le GP est présenté comme une grande fête à laquelle toutes et tous sont convié.es. Plusieurs des participant.es à la recherche ont fait quelques sorties avec des ami.es pendant le GP pour s'y amuser. Certain.es nous ont fait part de leur absence d'intérêt pour les courses elles-mêmes et ont dit préférer les activités organisées en marge du GP.

Cette foule qui fête est de tout âge. Ce sont des familles, des groupes d'ami.es, des groupes de femmes et des groupes d'hommes. Toutefois, pour beaucoup, le profil des amatrices et amateurs de la F1 serait complètement différent de celui du public des autres grands événements qui se déroulent à Montréal. Ce public, les amateurs de la F1 particulièrement visibles, est décrit comme majoritairement masculin et plus âgé. Le GP est aussi souvent associé à un public qui appartient à une classe sociale aisée.

> **Les autres festivals à Montréal, il y en a bien plus qui sont familiaux, culturels… [Au GP], c'est un peu plus macho : des autos, de la bière, puis des filles. […]**
> (Entretien-33, hôtesse)

> **C'est quand même particulier au GP, cette espèce d'événement là, de richesse concentrée, c'est beaucoup d'hommes blancs d'une certaine catégorie d'âge. […]**
> (Entretien-05, serveuse)

3. Le travail pendant le GP

3.1. Payant, mais pénible

Les participant.es qui travaillent pendant le GP considèrent que c'est une semaine intense, mais très payante. Ces personnes travaillent plus d'heures par jour et gagnent des pourboires plus élevés.

Le surplus d'activités (soirées spéciales, kiosques dans les rues, etc.) lors du GP nécessite d'embaucher de nouveaux employé.es. Pour certaines personnes qui travaillent uniquement pendant le GP, majoritairement des étudiantes, l'événement représente un moment stratégique pour travailler. Des femmes qui quêtent dans la rue estiment également que le GP est un moment opportun pour faire de l'argent.

Cependant, si, pour plusieurs, travailler pendant le GP représente certainement « une passe d'argent », pour d'autres, il y a un revers à la médaille :

« Ça va être épuisant, on ne va pas beaucoup dormir, on va courir comme des fous. » (Entretien-11, serveuse)

De manière générale, les femmes qui travaillent pendant le GP nous ont fait part de conditions de travail pénibles pendant cet événement qui s'étend en réalité sur une semaine plutôt que sur quatre jours. Elles évoquent le nombre élevé de clients et la pression qui en découle, les longues heures travaillées et celles passées debout, sous le soleil d'été. Les travailleuses et travailleurs ont clairement différencié la période du GP du « temps normal », où la pression est moins forte, à la fois de la part des employeurs que des clients :

> **En temps normal, on te permettrait d'aller aux toilettes cinq minutes ou de prendre une petite pause si tu travailles pendant la journée et la soirée, mais pas là. Là, tu continues. Si tu as le temps d'aller aux toilettes, tant mieux pour toi.** (Entretien-20, hôtesse et serveuse)

3.2. Des métiers de femmes

Les femmes qui exercent les métiers de service, d'accueil ou de vente sont littéralement en première ligne pendant la semaine du GP. Elles sont dans la foule, parfois seules, souvent en binôme, et parfois derrière un comptoir. Leurs fonctions, tâches et rôles sont très variés. Elles vendent des programmes, de la crème solaire ou des billets ; elles accueillent les client.es et les placent. Elles accompagnent des hommes pour la soirée, font la fête avec des groupes, vendent des bouteilles de champagne ou font le service aux tables dans les bars et restaurants.

Ces métiers de service, d'accueil ou de vente sont des « métiers de femmes », comme l'observe la sociologue Gabrielle Schütz : « [...] Accueillir s'inscrit dans une division sexuée du travail qui réserve aux femmes les tâches d'assistance et de représentation, et c'est une activité qui s'exerce rarement à temps plein, conformément à l'association toujours vivace entre genre féminin et temps partiel. [...] c'est aussi une activité qui requiert d'incarner "la" féminité [...] il s'agit bien d'une performance de genre[3]. »

Les critères d'embauche de ces femmes qui travaillent dans l'accueil, le service ou la vente sont variés, mais l'apparence en fait grandement partie. Les participantes nous confient en effet que les employeurs exigent souvent une mise en scène de leur corps et un code vestimentaire à respecter :

> **[...] c'est vraiment les talons hauts, le maquillage, les cheveux, mais tout pareil. Elles sont à l'entrée de chaque loge. C'est ça : juste sourire.**
> (Entretien-05, serveuse)

De plus, l'activité d'accueil, en utilisant les femmes comme des objets esthétiques et en jouant sur le désir hétérosexuel masculin, expose celles-ci à la drague et au harcèlement sexuel normalisé.

Le travail dans le secteur des services et de l'accueil est effectué selon un scénario sexiste préétabli. Même si les interactions entre les femmes et les hommes ont l'air spontanées, elles sont régies par des rapports de domination, où les femmes doivent jouer un rôle demandé, s'habiller d'une certaine façon et être ouvertes aux approches de séduction des hommes. Le flirt informel ou occasionnel constitue également une partie connue du scénario des relations femmes-hommes[4]. C'est le cas lors du GP :

> **[...] ils vont vouloir que les employées utilisent le flirt, surtout dans les événements du GP. Je veux dire, c'est encouragé. Quand on se promène sur Peel ou Crescent, si la serveuse, la barmaid ou celle qui présente l'auto est bête, personne ne va prendre les photos avec elle. Personne ne va aller voir l'auto. Si la fille est bête, personne ne va aller prendre sa vodka, son truc. Donc, c'est encouragé d'être gentille, mais plus que gentille, tu sais, ouverte au flirt.**
> (Entretien-04, agente de promotion)

4. Le harcèlement sexuel au travail : ça fait partie de la *job*

Le harcèlement sexuel et sexiste durant leur travail est fréquent pour l'ensemble des travailleuses que nous avons rencontrées. « Ça fait partie de la *job.* » Ce harcèlement sexuel prend la forme de blagues, de remarques, et même parfois d'insultes. Les contacts non désirés sont fréquents à l'égard de ces femmes et sont souvent banalisés. Cette banalisation est d'usage de la part des clients, mais aussi des femmes elles-mêmes, qui finissent par trouver cela « normal ».

Dans la plupart des cas, les travailleuses affirment endurer le harcèlement sexuel tout en mettant également leurs limites. Mais au-delà de leurs réponses individuelles aux situations de harcèlement, il faut rappeler que ce sont les conditions de travail et l'organisation du travail qui doivent être questionnées parce qu'elles expliquent comment et pourquoi le harcèlement et les violences à caractère sexuel s'imposent aux femmes, lors du GP et dans l'industrie du divertissement et du tourisme de façon générale[5].

Les conditions et l'organisation du travail des participantes sont diverses : certaines sont salariées, mais d'autres travaillent sous contrat, de façon temporaire, parfois par l'intermédiaire d'agences et sont postées dans la rue, loin de leurs employeurs qu'elles n'ont souvent jamais rencontrés en personne. Leur travail peut s'étendre sur seulement deux ou trois jours, et leurs journées durer jusqu'à 16 heures.

Les employeurs et employeuses, qu'ils soient propriétaires ou gérant.es, jouent un rôle important dans la prévention et la gestion du harcèlement exercé par la clientèle, puisqu'il s'agit d'une obligation légale. Ils doivent prévenir le harcèlement psychologique, sexuel et discriminatoire, protéger leurs employé.es de ces types de harcèlement et leur garantir un milieu de travail sain. Formula 1, propriétaire du GP, a élaboré un code de conduite qui a été adopté par chacun de ses partenaires, dont le Groupe de course Octane, responsable de l'organisation du GP au parc Jean-Drapeau et de certaines soirées de promotion dans le centre-ville et le Vieux-Montréal.

Pourtant, la majorité des répondantes qui travaillent pendant le GP ou de façon régulière estiment être seules lorsqu'elles subissent du harcèlement sexuel dans leur milieu de travail. À l'exception des employées qui travaillent à temps plein dans le même établissement depuis plusieurs années, toutes les travailleuses jugent sévèrement leur employeur ou employeuse et leurs gérant.es sur la façon dont ils réagissent aux situations qu'elles leur rapportent. Elles considèrent que ces personnes n'ont aucun intérêt à leur offrir de bonnes conditions de travail.

Ainsi, le harcèlement sexuel est considéré comme faisant partie du travail. Il est banalisé et minimisé, ce qui décourage les travailleuses d'en parler et de le dénoncer. Ces jeunes femmes, face à des hommes qui les rémunèrent pour leur prestation et leur sourire, font en quelque sorte un compromis pour une semaine de GP.

5. Montréal, une ville sûre ?

En 2017, dans son « Avis sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans lors des événements extérieurs à Montréal », le CM a effectué un sondage en ligne auprès de 976 femmes cis et trans dans le but de connaître leurs expériences à propos de la sécurité, de l'insécurité et des violences à caractère sexuel dans les festivals qu'elles ont fréquentés à Montréal.

Selon les résultats de cette recherche, plus d'une répondante sur deux a déjà été victime de harcèlement sexuel ou d'agression sexuelle (56,4 %). Des écarts significatifs existent entre la proportion de répondantes 2ELGBTQQIA[6] (70,8 %) et de répondantes hétérosexuelles (54,3 %) qui ont vécu du harcèlement sexuel ou une agression sexuelle lors d'événements extérieurs à Montréal.

Au-delà des festivals, occuper l'espace public, pour les femmes, particulièrement celles à la croisée de différentes oppressions comme les femmes des minorités visibles et les femmes 2ELGBTQQIA, se fait dans la peur et dans la gestion de la peur.

Les témoignages des femmes sur leurs expériences pendant le GP illustrent les mêmes réalités :

> **« Chaque année, mes amies et moi, on se dit "On ne sort pas", et l'année d'après, on se dit "On va lui donner une dernière chance." [...] On était dans un bar, on avait fait la file, et on était habillées de façon normale, j'ai mis des talons hauts et une robe. Puis je me rappelle, j'étais tellement énervée, il y a un gars qui m'a pris les fesses, vraiment là avec sa main comme ça. Je me suis retournée, j'ai commencé à hurler et je lui ai dit, vraiment fort : "*What the fuck are you doing?*" [...] Puis là j'ai hurlé au *bouncer*, et il n'a pas réagi. Je pense que ça leur arrive une fois par heure ce truc-là. »**
> (Entretien-04, agente de promotion)

Ces expériences ne se limitent toutefois pas au GP, puisque les répondantes ont aussi largement témoigné du harcèlement sexuel et des agressions sexuelles dont elles ont été victimes lors de leurs sorties à Montréal.

Pour se sentir en sécurité dans les rues de Montréal, les répondantes déploient toutes sortes de stratégies. Ces « stratégies féminines », comme les appelle une participante (Entretien-04, agente de promotion), sont nombreuses et sont entièrement intégrées à la façon dont ces femmes appréhendent leur présence dans l'espace public :

« Ça m'est déjà arrivé de faire semblant de parler au téléphone quand [j'étais] toute seule et qu'il n'y avait personne pour aller au stationnement [et que je voyais] cinq gars sur le côté… Ou de changer de rue. » (Entretien-33, hôtesse)

Pour les femmes interrogées, les déplacements représentent la plus grande menace à leur sentiment de sécurité, autant à pied qu'en métro ou en taxi.

Cependant, les récits des femmes dans la ville ne se déclinent pas seulement sur les thèmes de la peur et de la violence. Il est important d'en rendre compte afin de mettre en lumière les multiples expériences urbaines présentes et passées. L'anonymat, la densité et les commerces des villes ont permis aux femmes de transgresser et de redéfinir les normes de la féminité[7].

Plusieurs estiment que le GP est un événement festif. Celles qui sortent sans y travailler trouvent que « les gens [étaient] de bonne humeur [qu']il faisait super beau. […] c'est quand même quelque chose de sympa, de bien. Les gens sont là pour s'amuser » (Entretien-15, agente d'accueil). Le côté festif de Montréal et la densité de l'événement les rassurent.

6. Vers une redéfinition de la sécurité urbaine

Le harcèlement sexuel et sexiste fréquent et constant ou encore le harcèlement transphobe, homophobe et racial sont des formes de discriminations systémiques, car ils ont pour effet l'exclusion, le contrôle, voire la marginalisation de ces groupes dans l'espace public. Différentes formes de harcèlement sexuel sont reconnues comme des atteintes au droit à la dignité, allant de blagues à caractère sexuel ou de gestes sexuels importuns aux demandes sexuelles explicites et aux insultes sexistes.

À la lumière des témoignages recueillis au cours de notre recherche actuelle, nous constatons pourtant que la sécurité des femmes pendant le GP n'est pas considérée parce qu'elle n'est pas reconnue ni définie socialement comme une violence réelle.

Assurer la sécurité de la population est une priorité durant les grands événements organisés à Montréal. Le terrorisme, les groupes criminalisés, la violence entre les gangs de rue et la traite des personnes[8] sont autant de menaces qui mobilisent plusieurs corps policiers pendant le GP.

Or, cette sécurisation de l'espace public n'a pas abouti à une prise en compte des violences à caractère sexuel contre les femmes ni d'ailleurs de toutes autres formes de harcèlement ou de profilage. Malgré les récits, les témoignages, les scandales, les violences à caractère sexuel qui occupent l'espace politique et médiatique québécois depuis plusieurs années maintenant, celles-ci ne sont toujours pas reconnues au sein du discours dominant sur la sécurité publique. Les répondantes estiment d'ailleurs que la police ne s'occupe pas de leur sécurité.

L'ensemble des participantes qui travaillent dans des établissements (restaurants, bars, clubs ou hôtels) nous ont affirmé n'avoir aucune interaction avec la police lorsqu'elles travaillent, à l'exception des danseuses. La surveillance quasi quotidienne de ces dernières démontre que les interventions policières sont, pour ce groupe de femmes, davantage une volonté de régulation et de contrôle qu'une volonté d'assurer leur sécurité.

Pour les participantes, les forces policières ne s'intéressent pas aux violences à caractère sexuel dont elles sont victimes et ces violences sont peu prises en compte :

Je me suis fait claquer une fesse devant un char de police. C'est comme… C'est des violences ordinaires pour moi. La police va intervenir si je me fais attaquer par un inconnu dans un contexte de ruelle. J'ai l'impression dans l'imaginaire de l'agression sexuelle ou physique, là, oui, la police va intervenir, mais pas dans des violences ordinaires. Là non, vraiment pas. Les gens vont se permettre de me traiter de pute devant la police, n'importe quand, j'en suis certaine.
(Entretien-18, sondeuse)

En plus des forces policières qui sont responsables de la sécurité publique, plusieurs compagnies de sécurité privées sont amenées à garantir la sécurité du public ou d'un lieu. C'est le cas dans plusieurs festivals et lors du GP, où la sécurité est prise en charge par des compagnies de sécurité privées. Ces agent.es sont identifié.es majoritairement comme des hommes par les répondantes qui ont travaillé sur le site ou sont allées voir les courses. Pour elles, la sécurité dont ces agent.es sont responsables n'est pas forcément garante de la leur.

Les agent.es de sécurité sont également régulièrement présent.es dans certains clubs ou bars ou dans d'autres événements que le GP. Ils ont à plusieurs reprises été identifiés à la fois comme des sources de protection et de harcèlement par des répondantes qui travaillaient comme agentes d'accueil ou serveuses.

Dans son « Avis sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans lors des événements extérieurs à Montréal » publié en 2017, le CM s'était déjà questionné sur la formation de ces employé.es en ce qui a trait aux différentes formes de violences envers les femmes dans l'espace public. Cette précédente recherche du CM démontrait que les agent.es de sécurité lors de grands événements sont presque toujours engagé.es par une firme privée, qui n'offre pas à ses agent.es une formation sur les problèmes spécifiques associés aux femmes, comme le harcèlement et les violences à caractère sexuel. Ainsi, le CM recommandait notamment que l'octroi de contrats à ces agences de sécurité privées soit conditionnel à une formation sur la sécurité et la prévention de la violence faite aux femmes, une formation qui devrait être menée par des organismes spécialisés sur ces enjeux.

7. Le sexisme du GP : repenser la nuit

Les répondantes que nous avons rencontrées parlent de l'attitude de la clientèle à leur égard. Elles estiment que ce qui est vendu, offert pendant le GP dans l'imagerie du GP, les soirées spéciales, ce sont justement les femmes. Pour les participantes, cette mise en scène des femmes pendant le GP expliquerait le harcèlement et les violences à caractère sexuel qu'elles subissent :

> **Les clients, ils viennent au GP, donc je pense qu'ils ont déjà un genre de mentalité : "On est ici pour faire le party, pour conduire des autos, pour se saouler, pour voir des filles." Je crois que c'est déjà la mentalité. Déjà que l'environnement est stimulant, tu sais, ça encourage les hommes à penser comme ça parce qu'il y a vraiment tous ces *items* à perte de vue. C'est tolérable, mais ce n'est vraiment pas plaisant.**
> (Entretien-04, agente de promotion)

Si, de manière générale, la construction hétéronormative de la nuit se transforme et que les femmes et les personnes 2ELGBTQQIA y ont plus de place, c'est moins le cas pendant le GP, où les femmes sont encore l'attrait, le produit à consommer.

Le GP est un événement économique qualifié d'important pour Montréal. Les répondantes ont souligné que, pour elles, cela est effectivement un événement lucratif. Le GP est une source de revenus, raison pour laquelle elles sont ambivalentes dans leur appréciation de l'événement. Elles sont aussi conscientes que si elles font de l'argent, d'autres personnes en gagnent encore plus :

> **Je ne veux pas chialer parce que c'est un sujet qui est super tabou, parce qu'avec le montant d'argent que je fais, je sais qu'en un week-end c'est pas tout le monde qui fait ça à Montréal, pour faire du divertissement. C'est pas ça que je veux dire. Mais versus ce que, eux, ils se mettent dans les poches, et nous, ce qui nous revient, la plupart des filles, nous, on est insatisfaites aussi. [...] Tu te fais exploiter non seulement par tes clients, mais par tes patrons aussi quelque part.**
> (Entretien-13, barmaid)

8. Vers une politique de la nuit

Depuis plus d'une dizaine d'années, dans plus de 40 villes[9], des politiques de la nuit ont été mises en place. La reconnaissance de dynamiques propres à l'espace public durant la nuit a permis, grâce à quelques-uns de ces nouveaux instruments de gouvernance de la nuit, de mettre en lumière, paradoxalement, les expériences d'exclusion de plusieurs groupes de la population, particulièrement les femmes.

Plusieurs villes ont en ce sens choisi d'encourager les établissements (bars, restaurants, hôtels) à jouer un rôle plus actif dans la prévention de la violence contre les femmes, notamment par le développement et la diffusion de politiques inclusives et par la mise en réseau des établissements pour encourager le partage de meilleures pratiques[10]. Des villes comme Vancouver combinent cette approche avec d'autres approches d'intervention directe, en privilégiant les équipes dans les rues afin de prévenir les violences à caractère sexuel et augmenter le sentiment de sécurité. Aussi, « Londres s'est engagée à fournir un décompte annuel des lieux de rencontre LGBTQ+ et a créé un engagement en cinq points pour les exploitants, les promoteurs, les propriétaires et d'autres, afin de soutenir les pubs, les bars, les clubs et d'autres lieux de rencontre LGBTQ+ à Londres » (Maire de Londres, 2019)[11]. [traduction libre]

Lutter contre les discriminations doit amener des actions pérennes et cohérentes afin de prévenir les violences à caractère sexuel dont sont victimes les femmes en situation d'itinérance, les femmes qui sortent faire la fête, les danseuses, les femmes racisées, les lesbiennes, les femmes trans et non binaires et d'autres groupes de la population, la nuit et le jour. Cette lutte doit permettre à toutes d'occuper l'espace public sans violence. Cela concerne les transports et la création d'espaces sûrs.

Si une politique de la nuit doit être orientée par la mise en place de mesures de lutte aux discriminations dans l'espace public, celles-ci doivent également s'assurer que les droits des travailleuses sont en tout temps respectés. La précarité des emplois rend les femmes plus vulnérables au harcèlement sexuel, racial, homophobe ou transphobe et les empêche de connaître et d'utiliser les recours dont elles disposent pourtant.

À RETENIR

- Le GP est perçu par les participant.es de cette recherche comme une grande fête qui rassemble un public diversifié, mais qui se distingue des autres festivals montréalais par la présence de groupes d'hommes plus âgés et plus aisés financièrement, qui dépensent beaucoup.

- Les métiers du GP qu'occupent les femmes rencontrées sont des métiers de service, d'accueil et de vente. L'apparence et la mise en scène du corps constituent souvent des critères d'embauche.

- Le harcèlement sexuel et sexiste durant le travail est fréquent pour l'ensemble des travailleuses rencontrées. Ce harcèlement est considéré comme faisant « partie de la *job* », même si les travailleuses adoptent des stratégies pour s'en protéger.

- Bien que l'employeur ait la responsabilité légale de prévenir le harcèlement contre ses employé.es, la majorité des répondantes estiment être seules lorsqu'elles subissent du harcèlement.

- Les femmes qui travaillent et sortent pendant le GP sont souvent victimes de harcèlement ou d'agression sexuelle, et cela n'est pas limité au GP.

- Les femmes adoptent des stratégies pour se protéger et se sentir en sécurité, et font preuve d'hypervigilance lorsqu'elles se déplacent dans l'espace public.

- Les violences à caractère sexuel et le harcèlement vécus par les femmes ne sont pas considérés comme des enjeux de sécurité par les corps policiers ni par les agences de sécurité privées.

- Les participant.es soulignent le caractère lucratif du GP, mais jugent que ce qui est vendu dans cet événement, ce sont les femmes. Elles sont aussi conscientes que si elles font de l'argent, leurs employeurs en gagnent encore plus.

- La politique de la nuit de la Ville doit permettre de lutter contre les discriminations afin de prévenir les violences à caractère sexuel dont sont victimes les femmes en situation d'itinérance, les femmes qui sortent faire la fête, les danseuses, les femmes racisées, les lesbiennes, les femmes trans et non binaires et d'autres groupes de la population.

- Les actions de la Ville, comme l'instauration d'une politique de la nuit et la lutte aux discriminations, doivent permettre à toutes d'occuper l'espace public sans violence. Cela concerne les transports et la création d'espaces sûrs.

QUE FAIRE ?

Les recommandations du Conseil des Montréalaises

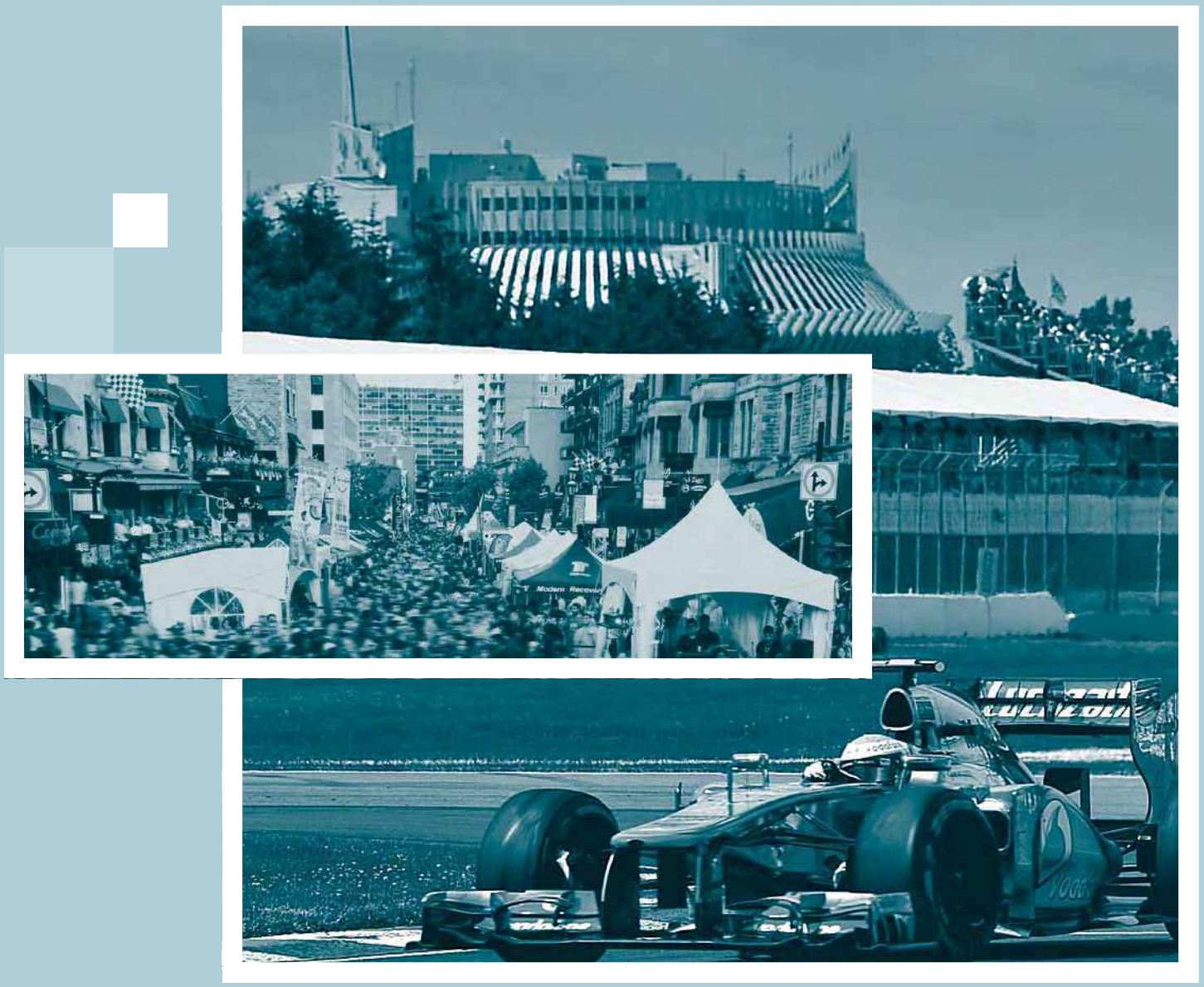

Le CM formule 14 recommandations à la Ville de Montréal, dont 5 s'adressent également aux gouvernements du Québec et du Canada, et 1 au Groupe de course Octane.

Organisation des festivals et des grands événements extérieurs

R1 Que la Ville de Montréal et ses arrondissements exigent l'intégration d'un volet de prévention de toutes formes de violences à caractère sexuel contre les femmes dans les comités d'organisation des grands événements extérieurs, tels que le Grand Prix de Formule 1. Ce volet devra être élaboré en collaboration avec des organismes féministes et communautaires qui luttent contre les violences à caractère sexuel.

R2 Que la Ville de Montréal et ses arrondissements préconisent l'inclusion des communautés marginalisées (femmes en situation d'itinérance, femmes autochtones, travailleuses du sexe, femmes trans, etc.) dans les comités d'organisation des grands événements extérieurs. Cette inclusion peut se faire en invitant des représentant.es d'organismes experts dans ces comités lors des grands événements comme le Grand Prix de Formule 1 ou la Coupe du monde de soccer.

Prise en compte des femmes dans Montréal, ville touristique et festive

R3 Que la Ville de Montréal reconnaisse l'importance des femmes dans l'industrie touristique et les prenne en compte dans son plan de relance de l'industrie touristique. Par exemple :

a) Qu'elle consacre des fonds spécifiques aux groupes qui travaillent avec les femmes marginalisées : femmes en situation d'itinérance, femmes autochtones, travailleuses du sexe, femmes trans et autres femmes dont le parcours de vie ou l'identité se retrouvent en marge des normes sociales.

b) Qu'elle crée des mesures spécifiques pour les femmes à statut précaire qui travaillent dans l'industrie touristique.

c) Qu'elle intègre des modalités sur l'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes dans les critères d'octroi de subventions à l'industrie touristique. Par exemple, ces critères pourraient tenir compte du pourcentage de femmes siégeant au conseil d'administration de l'entreprise, du respect des obligations en matière d'équité salariale et de politique contre le harcèlement psychologique et sexuel au travail, de la présence d'un code vestimentaire qui assure le respect et l'intégrité des personnes.

Campagne de sensibilisation et de prévention sur les violences à caractère sexuel et les violences sexistes

R4 Que la Ville de Montréal mette en œuvre une campagne annuelle de sensibilisation et de prévention contre les violences à caractère sexuel et les violences sexistes destinées à toutes les personnes qui circulent dans le centre-ville, dans le Vieux-Montréal et dans les lieux clés de la vie nocturne montréalaise et touristique. Que cette campagne soit créée en collaboration avec des organismes féministes et communautaires qui luttent contre les violences à caractère sexuel et les violences sexistes.

a) Que de l'information sur les façons d'obtenir de l'aide spécialisée communautaire et sur les lieux où il est possible d'obtenir de l'aide soit affichée et communiquée clairement (de façon accessible universellement, en plusieurs langues) sur l'ensemble des sites.

b) Que cette information soit également disponible de façon virtuelle, par exemple sur le site internet de la Ville de Montréal, de Tourisme Montréal ou encore sur les applications mobiles des événements, le cas échéant.

Plan d'action pour une ville festive sûre pour toutes

R5 Que la Ville de Montréal développe et mette en œuvre un plan d'action pour permettre une prise en charge collective et communautaire de la sécurité de toutes les femmes, de façon quotidienne et lors des grands événements touristiques, dans l'espace public et dans les lieux de la vie nocturne montréalaise. Ce plan d'action permettrait d'inclure d'autres acteurs que le SPVM, le Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal et les agences privées de sécurité afin d'assurer la sécurité de la population pendant les événements festifs.

- Ce plan d'action doit notamment viser à prévenir et à lutter contre les violences à caractère sexuel ;

- Ce plan d'action doit être développé conjointement avec les femmes et les groupes de femmes, à partir de leurs expériences et de leur utilisation spécifique de l'espace public, en tenant particulièrement compte des expériences des jeunes femmes, des femmes racisées, des travailleuses du sexe, des femmes en situation d'itinérance, des femmes des communautés 2ELGBTQQIA, des femmes autochtones et des femmes en situation de handicap ;

- Ce plan d'action doit être rédigé avec la participation active du secteur du tourisme, des associations de bars et clubs, des Sociétés de développement commercial (SDC), ainsi que des organismes communautaires ;

- Ce plan d'action doit être basé sur les principes du « Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire de la Ville de Montréal[12] » pour permettre à toutes les femmes de se sentir en sécurité.

a) Que la Ville de Montréal et ses partenaires s'assurent, dans ce plan d'action, que l'ensemble du personnel présent dans les grands événements extérieurs (employé.es d'accueil, bénévoles, agent.es de sécurité, etc.) est formé aux problèmes liés à la sécurité des femmes, notamment les violences à caractère sexuel, par des organismes féministes et communautaires. Plus précisément :

- Que tous les agent.es de sécurité soient obligatoirement formé.es chaque année afin d'intervenir adéquatement de manière à assurer la sécurité et l'inclusion de toutes les femmes dans les espaces festifs ;

- Que l'octroi des contrats aux agences de sécurité privées par les partenaires soit conditionnel à la formation continue des employé.es sur la sécurité des femmes ;

- Que le personnel et les bénévoles servant ou manipulant des boissons alcoolisées ainsi que les propriétaires et gérants d'établissements où l'on vend des boissons alcoolisées reçoivent une formation sur la sécurité des femmes ;

- Que la Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec un contrôle plus serré du respect des conditions de validité des agent.es de sécurité lors des événements[13].

b) Que ce plan d'action sur la sécurité des femmes établisse des mesures et des objectifs clairs en matière de représentativité :

- Que la parité entre les femmes et les hommes en matière de recrutement du personnel et des bénévoles responsables de la sécurité dans les événements festifs soit assurée ;

- Que la représentation équitable des groupes visés par les mesures d'accès à l'égalité en emploi lors du recrutement du personnel et des bénévoles responsables de la sécurité dans les événements festifs soit assurée.

Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire

R6 Que la Ville de Montréal mette à jour son « Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire » et crée des outils de vulgarisation et de synthèse en vue de permettre à l'ensemble des acteurs et des actrices qui organisent de grands événements à Montréal de mieux comprendre et d'appliquer les principes de ce guide.

a) Que la Ville de Montréal mette en place une stratégie de diffusion de ces outils auprès de ses services et de ses partenaires externes impliqués dans l'organisation d'événements extérieurs.

b) Que ces outils incluent des exemples de pratiques prometteuses.

Protocole d'intervention dans des situations de harcèlement ou de violences à caractère sexuel dans les événements extérieurs

R7 Que la Ville de Montréal établisse un protocole d'intervention pour agir dans les situations de harcèlement ou de violences à caractère sexuel et exige des promoteurs de grands événements extérieurs de le mettre en œuvre auprès des citoyen.nes et des employé.es.

a) Que ce protocole soit élaboré en collaboration avec des groupes féministes et des groupes communautaires spécialisés en violences à caractère sexuel.

b) Que ce protocole soit connu de toutes les personnes qui travaillent sur le site de l'événement.

c) Que ce protocole soit affiché de façon visible sur les lieux de travail des employé.es.

Soutien des organismes communautaires spécialisés en intervention dans les espaces festifs durant la nuit

R8 Que la Ville de Montréal soutienne financièrement des initiatives qui offrent des services de sensibilisation et qui détiennent une expertise dans les interventions dans des situations de harcèlement et de violences à caractère sexuel dans l'espace public festif.

ADS+, bailleurs de fonds et grands événements

Recommandations à la Ville de Montréal, au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada à mettre en œuvre dès 2021

R9 Que la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, tous trois bailleurs de fonds du Grand Prix de Formule 1 du Canada, effectuent une analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) du financement qu'ils octroient.

a) Que les trois paliers de gouvernement rendent publics les résultats et recommandations de cette analyse.

b) Que les trois paliers de gouvernement mettent en œuvre les recommandations de cette analyse dans le but d'assurer un financement public qui n'est pas discriminatoire.

R10 Que la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, tous trois bailleurs de fonds du Grand Prix de Formule 1 du Canada, exigent que l'organisme chargé de l'organisation du GP (actuellement Groupe de course Octane) et ses partenaires officiels produisent un rapport annuel qui présente les résultats de la mise en œuvre de leur Code de conduite dans le cadre du Grand Prix de Formule 1 de Montréal.

Recommandation à l'organisme chargé de l'organisation du GP (actuellement Groupe de course Octane) à mettre en œuvre dès 2021

R11 Que l'organisme chargé de l'organisation du GP (actuellement Groupe de course Octane) effectue une campagne de communication lors de la semaine du GP, à laquelle seront associés ses partenaires et ses commanditaires pour promouvoir un événement sans discrimination, sans harcèlement ni violences à caractère sexuel.

Recommandations à la Ville de Montréal et au gouvernement du Québec à mettre en œuvre dès 2021

R12 Que la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, notamment la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), organisent une campagne de sensibilisation à grande échelle sur le harcèlement sexuel dans les bars, les clubs et les restaurants dans le cadre de la Loi sur les normes du travail, qui oblige les employeurs à avoir une politique contre le harcèlement psychologique et sexuel au travail, et qui informe les victimes des recours dont elles disposent.

R13 Que la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec créent un comité de travail avec les parties prenantes afin de dresser un portrait des conditions de travail des femmes qui œuvrent dans l'industrie montréalaise des bars, des clubs et des restaurants en documentant le type d'emploi qu'elles occupent, le statut de ces emplois, leurs salaires et leurs conditions de travail.

a) Que ce comité de travail publie un rapport.

b) Que ce comité prévoie des mesures à mettre en place dans les six mois suivant la publication du rapport et qu'il en assure le suivi.

R14 Que la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, notamment la Régie des alcools, des courses et des jeux, exigent qu'une politique contre le harcèlement psychologique et sexuel soit fournie lorsqu'un permis d'alcool est demandé ou renouvelé par un établissement.

NOTES

1 Joppe, M. (2012). « Migrant workers: Challenges and opportunities in addressing tourism labour shortages », Tourism Management 33(3) : 662-671 ;

World Tourism Organization (2019). « Global Report on Women in Tourism » – Second Edition, UNWTO, Madrid. En ligne : https://www.e-unwto.org/doi/pdf/10.18111/9789284420384

2 de Montigny, P. (2021). « Donner un pourboire, une pratique discriminatoire ? », Radio-Canada, publié le 10 février 2021. En ligne : https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1769496/pourboires-racisme-discrimination-abolition

3 Schütz, G. (2018). *Jeunes, jolies et sous-traitées : les hôtesses d'accueil*, Paris : La dispute, p. 13.

4 McDowell, L. (2009). « Working Bodies: Interactive Service Employment and Workplace identities », Oxford : Wiley-Blackwell, p. 57 [traduction libre]. En ligne : https://caringlabor.files.wordpress.com/2012/09/working-bodies-interactive-service-emplo-linda-mcdowell.pdf

5 World Tourism Organization (2019). « Global Report on Women in Tourism » – Second Edition, UNWTO, Madrid. En ligne : https://www.e-unwto.org/doi/pdf/10.18111/9789284420384

6 À l'instar de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, le CM a choisi d'utiliser le terme « 2ELGBTQQIA » : personne bispirituelle, lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre, queer, en questionnement, intersexe et asexuelle. L'Enquête explique que « en ajoutant "2E" devant l'acronyme, nous rappelons que les personnes bispirituelles existaient dans plusieurs Nations et communautés autochtones bien avant que la colonisation apporte les autres conceptions en matière de genre et d'orientation ». Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). *Lexique terminologique*. En ligne : https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/MMIWG_Lexicon_FINAL_ENFR.pdf

7 Meyerowitz, J. (1993). « Beyond the Feminine Mystique: A Reassessment of Postwar Mass Culture, 1946-1958 », The Journal of American History, 79 (4) : 1455-1482 ;

Ryan, J. (1994). « Women, Modernity and the City », Theory, Culture and Society, 11(1994) : 35-63 ;

Wilson, E. (1991). *The Sphinx in the City. Urban Life, the Control of Disorder, and Women*, London : Virago Press, 191 p.

8 On peut remarquer d'ailleurs que la seule forme de violence envers les femmes considérée suffisamment menaçante et réelle pour nécessiter de nombreuses et étendues opérations policières est l'exploitation sexuelle.

9 Seijas, A. et M. M. Gelders (2020). « Governing the night-time city: The rise of night mayors as a new form of urban governance after dark », *Urban Cities*, 1:19, https://doi.org/10.1177/0042098019895224

10 Par exemple, la ville de Vancouver : voir Ville de Vancouver (2019). Motion – Ending Sexual Harassment and Violence in Vancouver's Hospitality and Service Industries. Juillet 2019. En ligne : https://council.vancouver.ca/20190724/documents/cfsc7.pdf

11 Seijas, A. et M. M. Gelders (2020). « Governing the night-time city: The rise of night mayors as a new form of urban governance after dark », *op. cit.,* p. 14. [traduction libre]

12 Paquin, S. (2002). « Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire », Montréal : Programme Femmes et Ville, 163 p. En ligne : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/femmes_ville_fr/media/documents/Guide_amenagement_environnement_urbain_securitaire.pdf

13 Voir Conseil des Montréalaises (2017). « Avis sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans lors des événements extérieurs à Montréal ». En ligne : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_montrealaises_fr/media/documents/avis_securite.pdf

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.10

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1217181002

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport d'activité 2020 du Conseil jeunesse de Montréal.

Il est recommandé:
De prendre acte du dépôt du rapport d'activité 2020 du Conseil jeunesse de Montréal pour le conseil municipal.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-04-21 12:23

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1217181002

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport d'activité 2020 du Conseil jeunesse de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) est une instance consultative de la Ville de Montréal, responsable de conseiller l'Administration municipale sur toutes les questions relatives aux jeunes et de s'assurer de la prise en compte de leurs préoccupations. Annuellement, il doit rendre compte de ses activités par le dépôt d'un rapport. Le présent rapport d'activité 2020 illustre sommairement l'ensemble des réalisations du CjM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1043 en date du 17 septembre 2019 - Approuver le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal.
CM20 0446 en date du 25 mai 2020 - Dépôt du rapport d'activité 2019 du Conseil jeunesse de Montréal.

DESCRIPTION

Le rapport d'activité 2020 du CjM présente les membres, en plus de rendre compte des publications, projets et événements organisés, ainsi que des collaborations développées. Parmi les travaux les plus significatifs de l'année 2020, nous comptons la publication d'un avis sur l'économie circulaire à Montréal, un avis sur l'offre de logement locatif pour les jeunes Montréalais-es, un Mémoire sur la Politique sur les interpellations policières du Service de police de la Ville de Montréal, une lettre d'opinion pour la lutte au racisme et la discrimination systémiques à Montréal, une lettre dans le cadre de la Consultation publique sur le projet de refonte tarifaire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Outre ces publications, le CjM a également travaillé à l'élaboration d'un avis sur l'utilisation de systèmes de décision automatisée par la Ville de Montréal qui sera déposé en 2021 et collaboré à différents événements avec des partenaires jeunesse montréalaise. Les perspectives pour l'année 2021 sont présentées à la fin du rapport d'activité.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 41 du Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051), il est attendu que le Conseil jeunesse de Montréal soumette au conseil municipal son rapport d'activité annuel. En effet, "au plus tard le 31 mai de chaque année, le conseil rend compte au conseil de la ville de son rapport d'activités et des perspectives de l'année suivante".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses liées à la réalisation de ce document ont été entièrement assumées par le budget de fonctionnement du CjM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le rapport d'activité 2020 est imprimé sur papier écologique (papier 100% recyclé ou certifié FSC; à haute teneur en matières recyclées; avec Écologo) avec encre végétale. Le nombre d'exemplaires imprimés est de 50.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par la diffusion de son rapport d'activité annuel, le CjM rend compte des actions mises en œuvre pour exercer ses fonctions tel que présentées à l'article 15 du Règlement 19-051: 1- il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du maire ou de la mairesse, du comité exécutif ou du conseil de la ville, des avis sur toute question relative aux préoccupations des jeunes et soumet des recommandations au conseil de la ville; 2- il sollicite des opinions, reçoit et entend les représentations de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives aux préoccupations des jeunes; 3- il effectue ou fait effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Diffusion du rapport d'activité auprès des partenaires externes et internes et mise en ligne sur le site internet de la Ville de Montréal (ville.montreal.qc.ca/cjm) et sur les réseaux sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance visée - conseil municipal : 17 mai 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève COULOMBE
Secretaire- recherchiste

Tél : 514-250-8258
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-20

Marie-Eve BONNEAU
Cheffe de division
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Service du greffe

Tél : 514 872-0077
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2021-04-21



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

Montréal

Rédaction
Geneviève Coulombe

Révision linguistique
Louise-Andrée Lauzière

Conception et réalisation graphiques
Francis Therrien

Photos
Marine Bourbeau
Josie Desmarais / *Métro*
Drowster
Mollie Dujardin
Lachérie Photographie
Sylvain Légaré

Soutien administratif
Mollie Dujardin

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021
© Conseil jeunesse de Montréal, 2021

ISBN
Version papier : 978-2-7647-1817-9
Version électronique : 978-2-7647-1818-6

Conseil jeunesse de Montréal
1550, rue Metcalfe, 14e étage, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 868-5809
cjm@montreal.ca
www.cjmtl.com

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT — 6

LE CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL — 8

- Historique — 8
- Cadre juridique — 8
- Composition — 8
- Fonctions — 8
- Structure et vie associative — 9
- Comités — 9
  - Comité exécutif — 9
  - Comité Comm'Action — 9
  - Comité Avis — 9

LES MEMBRES ET L'ÉQUIPE DU CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL — 10

- Membres — 10
- Ils ont quitté le CjM en 2020 — 18
- Équipe — 18

LE PORTRAIT DES RÉALISATIONS DE 2020 — 19

AVIS, MÉMOIRES ET AUTRES PUBLICATIONS — 20

- *Avis sur l'économie circulaire à Montréal : une transition vers un futur durable* — 20
- *Les jeunes Montréalais.es et le logement locatif : une situation précaire* — 21
- *Avis sur l'utilisation de systèmes de décision automatisée par la Ville de Montréal* — 22
- *Mémoire sur la Politique sur les interpellation policières du SPVM* — 23
- Lettre d'opinion pour la lutte au racisme et à la discrimination systémiques à Montréal — 24
- Lettre du CjM dans le cadre de la consultation publique sur le projet de refonte tarifaire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) — 24
- Rapport d'activité du CjM 2019 – mai 2020 — 24

PROJETS ET ÉVÉNEMENTS PARTICULIERS — 25

- Rencontre avec la mairesse — 25
- Photoreportage sur le logement et les jeunes Montréalais.es — 25

Conseils jeunesse d'arrondissement 26
Ateliers virtuels #TRYinnerSPACES 27
Collaboration à l'événement On est JUSTE(s) en ligne 27
Collaboration au RDV jeunesse – Spécial ados! Comment prendre soin de sa tête 28
Rubrique dans le journal Métro 28
Concours photo du MEM – Centre des mémoires montréalaises 29
Campagne de recrutement 29

CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES 30
TRYSPACES 30
Réinventer les nuits montréalaises 30

RENCONTRES AVEC LES ÉLU.ES ET L'ADMINISTRATION MUNICIPALE 31
Élu.es 31
Administration municipale 32

LE CJM EN ACTIVITÉ 33
Événements, rencontres, formations, consultations 33
Le CjM dans les médias et les réseaux sociaux 38
Autres activités réalisées 38
2020 en chiffres 39

LES PERSPECTIVES POUR 2021 40
Nouvelles études 40
Poursuite des projets existants 40
Projets et événements 40
Travaux internes 41
Suivi des avis publiés 41

REMERCIEMENTS 42

MOT DU PRÉSIDENT

Pour une dix-septième année déjà, c'est avec grand plaisir que les membres du Conseil jeunesse de Montréal désirent vous faire part de leurs réalisations pour l'année 2020.



Pour le CjM comme pour l'ensemble des jeunes Montréalais.es, l'année 2020 fut synonyme d'ajustements majeurs et d'incertitude. Malgré les embûches et les nombreux fardeaux additionnels que la pandémie a fait peser sur nos membres, la dernière année fut extrêmement productive et couronnée d'un succès d'autant plus impressionnant dans les circonstances. En début d'année, nous avons lancé notre *Avis sur l'économie circulaire à Montréal : une transition vers un futur durable* dans le cadre d'un événement qui aura suscité un intérêt remarqué de la part de nombreux intervenant.es du milieu de l'économie circulaire à Montréal. Aussitôt ce projet fut-il achevé que les membres ont tourné leur attention vers une autre thématique brûlante : l'offre de logement locatif dans la métropole. Après plusieurs mois de travail acharné, notre *Avis sur les jeunes Montréalais.es et le logement locatif : une situation précaire*, ainsi que le photoreportage l'accompagnant, sont désormais achevés; ils ont été déposés au conseil municipal et lancés publiquement. En parallèle, le Conseil aura également amorcé la rédaction d'un deuxième avis, celui-là portant sur l'utilisation de systèmes de décision automatisée par la Ville de Montréal. Ces deux avis reflètent bien la constante préoccupation de nos membres de traiter de sujets d'actualité tout en formulant des recommandations novatrices aux élu.es de la Ville.

Évidemment, en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie, le CjM a dû mettre sur glace certains projets événementiels rassemblant des jeunes Montréalais.es, contrairement aux années précédentes. Plutôt, nos efforts furent redéployés à titre de partenaire engagé dans des consultations publiques et d'autres événements d'envergure. À ce chapitre, nous comptons notamment comme réalisations marquantes le dépôt d'un mémoire dans le cadre de la consultation publique sur la *Politique sur les interpellations policières du SPVM*, une contribution à la consultation publique sur la refonte tarifaire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) ainsi qu'une rencontre virtuelle entre nos membres et la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, durant laquelle les priorités de la jeunesse montréalaise furent abordées. La publication d'une lettre d'opinion des membres du Conseil jeunesse sur le racisme et la discrimination systémiques représente également un accomplissement qui suscite notre fierté.

En rétrospective, comme président, je suis particulièrement heureux de constater que notre conseil maintient, contre vents et marées, une capacité de réinvention et un potentiel créatif exceptionnels, permettant le rayonnement de nos réalisations collectives au bénéfice des jeunes Montréalais.es. L'effort, l'engagement et le désir d'innovation de toutes et tous les membres sont à souligner en cette année hors du commun, et je sais que nous saurons garder ce cap pour l'année 2021.

Bonne lecture de notre rapport d'activité!



Benjamin Herrera

LE CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

Historique

C'est pour mieux tenir compte des préoccupations des jeunes Montréalais et Montréalaises et les inviter à prendre part aux décisions qui les concernent que l'Administration municipale a décidé de procéder, en 2002, à la création du Conseil jeunesse de Montréal (CjM).

Cadre juridique

Le CjM fut créé en vertu du règlement 02-177, adopté pendant le conseil municipal de la Ville de Montréal du 23 septembre 2002. Le CjM a pris son envol le 11 février 2003.

Le 16 septembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté un nouveau cadre juridique pour les conseils consultatifs de la Ville : le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051).

Ce règlement a fait l'objet d'une révision en 2021.

Composition

Le CjM est composé de 15 membres âgés de 16 à 30 ans, dont une personne à la présidence et deux personnes à la vice-présidence, lesquelles forment le comité exécutif. Ils et elles sont choisi.es de manière à refléter la représentativité hommes/femmes et la diversité géographique, linguistique, culturelle et sociale de la jeunesse montréalaise. Les membres sont nommé.es pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois. Pour devenir membre, il faut poser sa candidature pendant la campagne de recrutement qui a lieu aux deux ans.

Fonctions

- Fournir, de sa propre initiative ou à la demande du maire ou de la mairesse, du comité exécutif ou du conseil de la ville, des avis sur toute question relative aux préoccupations des jeunes et soumettre des recommandations au conseil de la ville;
- Solliciter des opinions, recevoir et entendre les représentations de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives aux préoccupations des jeunes;
- Effectuer ou faire effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Structure et vie associative

Les membres se réunissent en assemblée environ une fois par mois. Ils et elles œuvrent aussi au sein de comités chargés de réaliser les objectifs du plan d'action annuel. Ces comités se rencontrent selon les exigences des différents dossiers, participent à la détermination des orientations et aux décisions nécessaires à l'avancement des travaux. Plusieurs comités ont été actifs en 2020 : le comité exécutif, le comité Comm'Action, le comité Avis ainsi que quelques comités ponctuels. De plus, les membres représentent le CjM et contribuent activement à le faire connaître par leur participation à de nombreuses activités liées aux dossiers qui touchent les jeunes.

L'équipe permanente du CjM soutient l'ensemble des travaux en fonction des objectifs que le Conseil s'est fixés. Cette équipe est constituée de la secrétaire-recherchiste Geneviève Coulombe et d'une secrétaire d'unité administrative (que le CjM partage avec le Conseil des Montréalaises et le Conseil interculturel de Montréal).

Comités

Comité exécutif

Le comité exécutif (CE) se réunit tous les mois et a notamment la responsabilité de voir au bon déroulement des activités du CjM et d'en assurer le suivi. Le CE est aussi responsable du traitement des différentes demandes issues tant du milieu municipal que du milieu associatif. Il planifie et organise les réunions régulières du CjM, il dynamise les actions et assure la cohésion, le bien-être et la motivation de tous les membres.

Comité Comm'Action

Le comité Comm'Action détermine et planifie le positionnement médiatique du Conseil et veille à la réalisation de sa stratégie de communication. Il a aussi pour rôle d'organiser diverses activités pour que le CjM soit plus visible et mieux connu des jeunes Montréalais.es, des partenaires et des élu.es. Il organise des événements rassembleurs permettant aux jeunes et aux élu.es de se rencontrer et de dialoguer.

Comité Avis

Le comité Avis détermine les problématiques sur lesquelles le CjM souhaite se pencher et en clarifie les angles de recherche. Le comité assure également le suivi des recommandations des avis précédemment déposés au conseil municipal.

LES MEMBRES ET L'ÉQUIPE



Benjamin Herrera, 24 ans

Le Sud-Ouest
Président depuis janvier 2021

Résident de l'arrondissement du Sud-Ouest, Benjamin Herrera est candidat à la maîtrise en droit à l'Université de Montréal, après avoir obtenu un double baccalauréat en droit civil et en *common law* à l'Université McGill. En juin 2020, il a complété la formation professionnelle du Barreau du Québec et poursuit présentement la formation du Barreau de New York. Impliqué dans sa communauté depuis le secondaire, Benjamin a consacré son énergie au cours de ses études à l'accessibilité à la justice pour les populations vulnérables de Montréal. Ainsi, il a contribué à titre de clinicien bénévole à la *Clinique juridique itinérante de Montréal*, où il travaillait au Refuge des Jeunes de Montréal, ainsi qu'à la *Clinique d'information juridique à McGill*. Benjamin siège aussi présentement au conseil d'administration de *Geordie Theatre*, une compagnie ayant pour mission l'épanouissement des jeunes à travers les arts de la scène.

Passionné de longue randonnée et de politique internationale, il a rempli la fonction de stagiaire en droit auprès du juge Daniel Dortélus et a été recruté en 2018 dans le cabinet Stikeman Elliott où il entamera son stage du Barreau en septembre 2021. Dans le cadre de son implication au sein du Conseil jeunesse de Montréal, il désire mettre de l'avant la diversité qui est au cœur de l'identité montréalaise, l'accessibilité à la justice ainsi que les enjeux d'équité sociale.

Audrey-Frédérique Lavoie, 23 ans



Ville-Marie
Vice-présidente depuis janvier 2020
Responsable du comité Comm'Action en 2020
Responsable du comité Avis depuis janvier 2021

Native de Montréal, Audrey-Frédérique Lavoie a élu domicile dans l'arrondissement de Ville-Marie. Elle aime profiter des grands parcs montréalais, du canal Lachine, du marché Jean-Talon ainsi que des nombreuses pistes cyclables et des cafés montréalais. Audrey-Frédérique étudie à l'Université McGill où elle complète un baccalauréat honorifique combinant les sciences politiques et le commerce. Très impliquée tout au long de ses études dans les associations étudiantes et les simulations onusiennes (NMUN-NY), elle a entre autres siégé au sein du *Cercle de la relève de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants*, du *Desautels Sustainability Network* et a occupé plusieurs postes lors de campagnes électorales et courses à la chefferie en politique partisane. Amoureuse de sa ville et passionnée de politique, son implication au CjM reflète bien sa personnalité. En ce sens, les dossiers qui touchent plus précisément à la mobilité en ville, la place accordée aux jeunes entrepreneur.es en commerce durable, l'urbanisme et la valorisation de la culture montréalaise, diverse, l'interpellent beaucoup. Elle désire s'assurer que les préoccupations des jeunes Montréalais.es reliées à ces enjeux soient prises en considération par les instances municipales.

Pentcho Tchomakov, 25 ans



Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
Vice-président et responsable du comité Comm'Action depuis janvier 2021

Originaire de la Bulgarie, mais ayant vécu près de toute sa vie à Montréal, Pentcho Tchomakov réside dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Il travaille présentement comme ingénieur en intelligence artificielle et des données chez Merck et poursuit une maîtrise en génie informatique à l'École polytechnique de Montréal, où il se penche sur l'apprentissage machine ainsi que la réseautique mobile. Il a aussi eu la chance de travailler dans ces domaines à l'international et souhaite faire une carrière en diplomatie technologique. Fortement impliqué dans sa communauté depuis qu'il est très jeune, Pentcho a longtemps œuvré auprès des associations étudiantes de génie autant à l'Université McGill qu'au niveau pancanadien. Il a organisé de nombreuses conférences sur le leadership et la diversité et sur l'inclusion en génie. Passionné par la politique locale et tous les enjeux qui touchent sa ville d'accueil, il souhaite poursuivre son parcours au sein du CjM en se concentrant sur l'action citoyenne des jeunes, le transport et les services en commun et la planification de la ville intelligente du 21e siècle. Il est convaincu qu'une meilleure planification à long terme saura mieux satisfaire les besoins de la jeunesse montréalaise dans le futur.

Jessica Condemi, 25 ans

Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles



Titulaire d'un baccalauréat en développement international et relations internationales de l'Université McGill, Jessica Condemi est animée par le désir de faire rayonner Montréal sur la scène internationale. Elle est présentement étudiante au Barreau, après avoir complété son LL. B. et son DÉSS en *common law* nord-américaine à l'Université de Montréal. Les relations internationales sont au centre de ses expériences personnelles. Elle a participé à une multitude de conférences à Montréal, à Bruxelles et à New York portant sur les enjeux discutés à l'Organisation des Nations unies. Elle a également collaboré à l'organisation de ce genre de conférences à Montréal. Membre du comité Avis du CjM, elle s'est impliquée également à titre de coordonnatrice des communications pour les Jeunes diplomates du Canada. La jeune femme d'origine italienne a également été chargée du projet *Étudiant.es en droit d'aider* mené par le Réseau national des étudiant(e)s Pro Bono du Canada, visant à accroître l'accessibilité à la justice. Elle a également fait partie du procès de la contestation de la *Loi sur la laïcité de l'État*, l'un des plus grands procès de nature constitutionnelle de la dernière décennie.

Rime Diany, 18 ans

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce



Rime Diany étudie présentement au baccalauréat international en sciences de la nature au collège Jean-de-Brébeuf. Récipiendaire de la Médaille du lieutenant-gouverneur pour la jeunesse, elle a un désir ardent de s'impliquer dans sa communauté et de faire une différence autour d'elle.

À l'École internationale de Montréal, elle était présidente du conseil étudiant et membre de plusieurs comités. De plus, elle s'est engagée au sein de la population plus âgée en faisant régulièrement du bénévolat au Centre d'hébergement Saint-Andrew. Elle a d'ailleurs participé au programme *Missive*, un stage intensif combinant du bénévolat au sein du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal et des séminaires éducatifs portant sur le système de santé. Elle a également organisé une campagne de sensibilisation et de collecte de fonds pour les Rohingyas dans le cadre du programme *Quand la jeunesse parraine une personnalité publique,* organisé par Oxfam-Québec. Ayant grandi dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Rime Diany est fière d'être Montréalaise. En tant que membre du CjM, elle s'engage à s'assurer que le bien-être, les valeurs et les préoccupations des jeunes soient pris en compte. Ses principaux objectifs sont l'inclusion de tous les jeunes, peu importe leur situation socioéconomique, et l'accès à l'éducation sous toutes ses formes.

Yazid Djenadi, 25 ans

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Vice-président en 2020
Responsable du comité Avis en 2020



Montréalais depuis son plus jeune âge, Yazid a grandi dans trois différents quartiers de Montréal depuis son arrivée d'Algérie, ce qui lui a permis de découvrir une grande partie de la diversité montréalaise. Traçant sa voie à travers cette route des cultures, il a su s'en imprégner et ainsi se sentir chez lui. Ce sentiment d'appartenance est celui qu'il aimerait promouvoir auprès de tous les jeunes Montréalais.es. Engagé à être un modèle pour les jeunes, à les inspirer à découvrir de nouveaux intérêts et à s'épanouir, il est le cofondateur d'Alveolab, un laboratoire créatif de développement technologique pour et par les jeunes.

Au CjM, Yazid a comme préoccupations l'éducation citoyenne, l'inclusion et l'implication des jeunes ainsi que le développement de l'innovation et de la technologie au sein de la Ville. Sa principale motivation est de donner aux jeunes d'aujourd'hui une éducation ouverte, un environnement plus diversifié et créatif afin qu'ils soient outillé.es pour répondre aux besoins de demain.

Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil, 23 ans

Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension



Titulaire d'un baccalauréat en philosophie de l'Université de Montréal, Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil poursuit actuellement ses études à la maîtrise. Ses recherches portent principalement sur la philosophie de la perception, la phénoménologie, la philosophie du langage, la métaphysique contemporaine et la normativité. Ces dernières années, il a été élu exécutant de l'Association des étudiantes et étudiants en philosophie de l'Université de Montréal pour trois mandats consécutifs. Il a participé à de nombreux colloques portant sur la philosophie, les études classiques et la citoyenneté à titre de conférencier. Il s'implique aussi au sein de diverses associations communautaires et citoyennes en vue de contribuer à la vitalité de son milieu. De surcroît, son parcours universitaire a été agrémenté d'une session d'échange à la *Universidad Nacional de Colombia* à Bogota. En parallèle, il réalisait une attestation en langue et culture italiennes.

Originaire d'Ahuntsic à Montréal, Pascal-Olivier a élu domicile dans le quartier Villeray. Son attachement profond à Montréal constitue une part importante de son identité. Par son implication au CjM, il entend réitérer l'importance d'accorder une place centrale aux aspirations de la jeunesse montréalaise ainsi qu'au bien-être des générations futures dans toutes les décisions prises par les élu.es. Il s'intéresse particulièrement à la représentativité démocratique, à la mobilité durable, à la préservation de l'environnement, au rayonnement du patrimoine culturel, à la vitalité citoyenne et communautaire et à la lutte contre les inégalités sociales.

Sherlyne Duverneau, 28 ans

Anjou



Originaire d'Haïti et titulaire d'un baccalauréat en communication et politique de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en administration publique à l'ENAP, Sherlyne Duverneau s'est installée à Montréal avec sa famille à la suite du tremblement de terre qui a frappé Haïti en 2010.

Elle a toujours été très impliquée au sein de sa communauté. Elle siège au conseil d'administration du Carrefour populaire de Saint-Michel et a également présidé son association étudiante (AEENAP). Sherlyne a organisé des événements « carrière et développement professionnel » pour permettre aux étudiant.es de rencontrer des professionnel.les provenant de différents ministères et organismes. Passionnée par la politique et par tout ce qui touche la justice sociale, elle a à cœur la réalité des femmes immigrantes ainsi que les inégalités sociales et ethniques et se sent interpellée par l'enjeu de la diversité et de la représentativité dans la fonction publique municipale. Sherlyne s'implique au CjM pour promouvoir l'accès à l'éducation et contribuer à l'essor d'une ville inclusive où tous les jeunes se sentent à leur place.

Rizwan Ahmad Khan, 22 ans

Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension



Rizwan Ahmad Khan étudie en droit à l'Université du Québec à Montréal. Interpellé par la politique, la justice sociale ainsi que par les enjeux collectifs, il a été président de son association étudiante au collège Ahuntsic de 2017 à 2019. Il a entre autres activement revendiqué la mise en place d'assurances santé pour les étudiant.es ainsi qu'une augmentation salariale des employé.es au café étudiant, et ce, dans le but d'atteindre l'objectif du salaire minimum à 15 $ l'heure.

De plus, il s'implique dans son quartier natal, notamment au sein du Comité d'action de Parc-Extension (CAPE), qui défend les droits des locataires face aux enjeux d'embourgeoisement, d'éviction ainsi que d'insalubrité du logement. Croyant fermement que le logement est un droit humain fondamental, il milite au sein de son quartier pour plus de logements abordables respectant la dignité des Montréalais.es vivant dans la précarité. Il s'implique également au sein de la Communauté musulmane Ahmadiyya de Montréal en tant que responsable des affaires publiques, où il désire promouvoir un dialogue interculturel et interreligieux pour combattre les préjugés et promouvoir un meilleur vivre-ensemble au sein de la société québécoise.Par sa participation au CjM, Rizwan désire encourager l'implication des jeunes issus des communautés ethnoculturelles qui se sentent peu représentées au sein des institutions de la Ville. Il espère pourvoir contribuer à rendre la Ville réellement inclusive et plus juste pour tous.

Gabriel Laferrière, 27 ans

Le Plateau-Mont-Royal



Gabriel Laferrière est étudiant à la maîtrise en études urbaines à l'Université du Québec à Montréal. Il s'affaire à la rédaction d'un mémoire portant sur le processus de reconversion de bâtiments industriels. Il travaille, en parallèle, comme agent de développement en patrimoine.

Son bagage académique et les différentes expériences professionnelles qu'il a accumulées lui ont permis de développer une passion pour le patrimoine, la participation publique et la politique. Tout au long de son parcours universitaire, Gabriel s'est largement impliqué bénévolement. Il s'est notamment investi au sein du Regroupement des étudiants au baccalauréat en urbanisme puis au sein de l'Association des étudiant.es des cycles supérieurs en études urbaines, qu'il a présidée. Pendant quelques années, il a participé à une « opération populaire d'aménagement » pilotée par la Concertation en développement social de Verdun. Aujourd'hui, il fait partie du Comité de la relève d'Héritage Montréal. En se joignant au CjM, Gabriel souhaite participer avec d'autres jeunes au développement de solutions innovantes à des problèmes complexes.

Xiya Ma, 26 ans

Saint-Laurent



Montréalaise d'origine chinoise, Xiya Ma vient de finir ses études médicales à l'Université de Montréal. Elle s'implique dans le projet *Sensibilisation aux études, à l'université et à la recherche* (Projet SEUR) en donnant des conférences sur la médecine et en faisant du mentorat dans plusieurs écoles secondaires de Montréal. Elle œuvre également auprès de l'*International Student Surgical Network* (InciSioN), qu'elle copréside. Passionnée par la chirurgie, elle a mené, durant ses années préclinicales, le groupe d'intérêt en chirurgie de son université. En plus de ses études, la jeune polyglotte aime apprendre de nouvelles langues et s'adonne à la peinture, au dessin et au ukulélé.

Ayant grandi dans l'arrondissement de Saint-Laurent, Xiya a toujours adoré la diversité culturelle et l'importance que la ville accorde aux voix des jeunes. Ayant un intérêt particulier pour la santé et l'éducation, elle espère pouvoir encourager l'implication des jeunes Montréalais.es dans les dossiers qui leur tiennent à cœur et aider le CjM à répondre aux besoins de cette population.

Alice Miquet, 30 ans

Le Plateau-Mont-Royal
Présidente en 2019 et 2020



C'est en poursuivant une maîtrise en urbanisme à l'Université de Montréal qu'Alice Miquet a commencé à réfléchir aux moyens d'améliorer la ville, que ce soit par des actions concrètes ou politiques. Sa recherche universitaire a porté sur les jeunes et les espaces publics à Hanoï au Vietnam et avait pour but de faire entendre la voix des jeunes, souvent négligée dans les questions d'aménagement et de démocratie. Elle travaille comme chargée de projets en habitation communautaire afin de construire et fournir du logement abordable à celles et ceux qui en ont besoin tout en revitalisant les quartiers montréalais. Au sein du CjM, Alice souhaite aborder les enjeux d'urbanisme, de participation publique, mais aussi d'inclusion sociale et d'accessibilité universelle.

Anne Xuan-Lan Nguyen, 21 ans

Ville-Marie

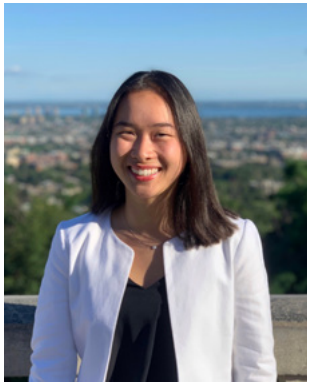

Récipiendaire des médailles du souverain pour les bénévoles, du lieutenant-gouverneur et du gouverneur général pour la jeunesse, Anne Xuan-Lan Nguyen est engagée à faire une différence dans la communauté. Son expérience en tant que monitrice bénévole au camp Plein Air à Plein Cœur a éveillé sa conscience sociale sur les obstacles auxquels font face les communautés marginalisées. En 2017, elle a représenté les jeunes de son arrondissement en tant qu'ambassadrice de l'engagement dans le cadre du projet Jeunesse375Mtl. Aujourd'hui, elle continue d'agir dans sa communauté et poursuit des études en médecine à l'Université McGill. Par son implication au CjM, Anne désire promouvoir l'engagement citoyen et communautaire des jeunes.

Shophika Vaithyanathasarma, 21 ans
Ahuntsic-Cartierville



Au cœur des préoccupations de Shophika Vaithyanathasarma se place le désir de léguer un monde plus beau aux futures générations. Pour cela, elle s'implique dans sa communauté dès l'âge de neuf ans en animant une émission de radio dans sa langue maternelle, le tamoul. Toute aussi fière de sa culture québécoise que de ses origines sri-lankaises, elle souhaite bâtir un Montréal vivant et dynamique pour les jeunes qui y habitent. Shophika se soucie particulièrement de la cohésion entre les jeunes. Dans l'espoir de motiver et soutenir, elle s'implique dans son association étudiante, de nombreux comités à l'université, auprès de Tel-jeunes pour faire rayonner la diversité, mais aussi auprès des personnes âgées au CIUSS de son arrondissement pour redonner à sa communauté.

Elle entreprend actuellement un baccalauréat en mathématiques à l'Université de Montréal. Pour promouvoir les études dans les domaines scientifiques, elle participe à la création d'ateliers mathématiques en santé et environnement pour des étudiant.es du collégial avec Via Math. Au CjM, Shophika désire promouvoir le développement durable, l'implication des jeunes, l'éducation et les domaines scientifiques et la parité entre les hommes et les femmes.

Michael Wrobel, 27 ans
Ahuntsic-Cartierville



Curieux de nature, Michael Wrobel croit en l'importance de continuellement réexaminer ses convictions politiques et d'écouter activement différents points de vue. Il détient un baccalauréat avec double majeure en journalisme et en affaires publiques. En tant que chef des nouvelles au journal étudiant *The Link*, il a couvert la campagne électorale municipale de 2013 en accordant une attention particulière aux préoccupations des jeunes. Il a été membre du conseil d'administration du Syndicat des étudiants et étudiantes de Concordia.

Depuis la création de l'Institut du journalisme d'enquête de l'Université Concordia, en juin 2018, il y travaille et coordonne des enquêtes d'envergure nationale et d'intérêt public. En 2019, onze médias ont publié les résultats d'un projet mené par l'Institut en collaboration avec une dizaine d'universités canadiennes explorant les lacunes dans les normes et contrôles de qualité de l'eau potable. Au Québec, *Le Devoir*, Global News et l'Institut ont dévoilé, entre autres, que les méthodes prescrites par la règlementation provinciale pour mesurer le plomb dans l'eau potable de tous les Québécois.es camouflaient des résultats élevés et potentiellement dangereux pour la santé. En réaction, le gouvernement Legault a promis d'adopter les normes plus strictes de Santé Canada. Pour cette série d'articles, l'Institut et ses médias partenaires ont remporté le Grand Prix Judith-Jasmin, le prix le plus prestigieux du journalisme québécois.

Ils ont quitté le CjM en 2020

Philippe Marceau-Loranger
Rosemont–La Petite-Patrie
(2019-2020)

Sébastien Oudin-Filipecki
Ville-Marie
(2019-2020)

Équipe

Geneviève Coulombe
Secrétaire-recherchiste

Poste vacant
Secrétaire d'unité administrative,
partagé.e avec le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil des Montréalaises

Mollie Dujardin
Contractuelle

LE PORTRAIT DES RÉALISATIONS DE 2020



AVIS, MÉMOIRES ET AUTRES PUBLICATIONS

Avis sur l'économie circulaire à Montréal : une transition vers un futur durable

Les jeunes Montréalais.es sont sensibilisé.es aux changements climatiques, comme l'a entre autres montré la Marche pour le climat du 27 septembre 2019 qui a rassemblé des dizaines, voire des centaines de milliers de jeunes parmi le demi-million de personnes qui ont défilé dans les rues de la métropole. Les jeunes s'imposent véritablement comme la locomotive du changement sur cet enjeu.



Les conséquences du réchauffement climatique sont maintenant bien tangibles et se manifestent de différentes manières. Le modèle économique dans lequel nous vivons constitue la principale cause du problème. En effet, le modèle linéaire (extraire – produire – distribuer – consommer – jeter) présume une disponibilité infinie de ressources à partir de laquelle on cherche à maximiser la vente d'unités de toute sorte afin de produire de la richesse. L'économie circulaire se propose comme une solution de rechange à l'économie linéaire et se définit comme un « système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités[1] ».



Par son avis sur l'économie circulaire, le CjM désirait non seulement joindre sa voix à celles des jeunes de tous les pays pour tirer la sonnette d'alarme auprès des dirigeant.es, mais plus encore, il souhaitait participer à la transition en proposant 10 recommandations aux élu.es afin de rendre Montréal plus circulaire, et ce, dans les meilleurs délais.

Achevé en 2019, ce 25e avis du CjM a été déposé au conseil municipal le 27 janvier 2020 et un lancement public a été organisé à la Maison des régions, le 18 février 2020, en présence de 74 personnes.

[1] *L'économie circulaire : une transition incontournable*, S. Sauvé, D. Normandin et M. McDonald, 2016, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 20.

Les jeunes Montréalais.es et le logement locatif : une situation précaire

L'accès à un logement abordable et adapté fait partie des étapes fondamentales du processus d'insertion sociale et économique des jeunes Montréalais.es. En contexte de rareté du logement et de hausse du coût des loyers, les difficultés que les jeunes rencontrent pour se loger convenablement sont démultipliées et fragilisent leur parcours de vie.

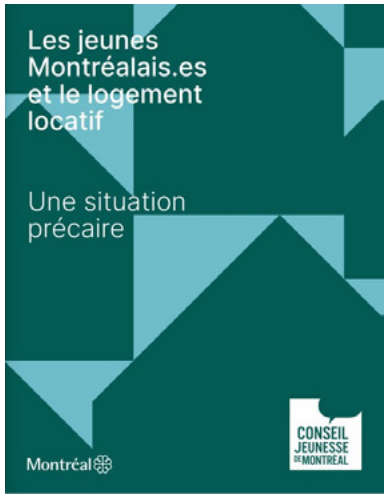

Il ressort de cet avis que les réalités de la précarité résidentielle des jeunes doivent être traitées de façon prioritaire. D'abord, parce que cette population doit faire face à des difficultés systémiques qui se renouvellent, quand elles ne s'amplifient pas, d'une génération de jeunes à l'autre. Ensuite, parce que les jeunes d'aujourd'hui seront les familles, les ménages actifs et les personnes âgées de demain. Fragiliser leur parcours résidentiel revient donc à affecter leur stabilité et leur sécurité future, de surcroît face à un marché du logement en tension. Enfin, et sans surprise, parce que les spécificités liées aux modes d'habiter des jeunes ont également un impact sur la capacité à se loger d'autres types de ménages, et en particulier les familles et les plus démuni.es.

L'ensemble des constats posés dans cet avis appelle donc à une intervention publique active et rapide pour améliorer l'accès des jeunes Montréalais.es à un logement abordable et adapté. Dans cette optique, le CJM formule 14 recommandations aux instances décisionnelles.

Ce 26e avis du CjM a été déposé au conseil municipal du 22 février 2021 et un lancement public virtuel a eu lieu en mars 2021.

Avis sur l'utilisation de systèmes de décision automatisée par la Ville de Montréal

La « ville intelligente » est, depuis plus d'une décennie déjà, l'image dominante à laquelle les villes cherchent à s'identifier[2]. De manière générale, ce qui qualifie la ville intelligente est essentiellement l'utilisation des technologies et des données dans le but d'améliorer l'efficacité, la planification et la prestation des services ainsi que la gestion des infrastructures[3]. L'adhésion croissante au modèle de la ville intelligente repose également sur une idée largement véhiculée selon laquelle les progrès et les solutions aux défis urbains de demain reposent sur les données recueillies par des objets connectés et sur les technologies qui en permettent l'analyse.

Depuis 2014, la Ville oriente son développement à partir du projet de « ville intelligente[4] ». Gagnante du *Défi des villes intelligentes* d'Infrastructure Canada en 2018, la Ville de Montréal entend miser sur l'intelligence artificielle (IA) afin de l'aider à donner un sens aux données massives[5].

Cet avis vise à participer au débat sur l'utilisation des technologies axées sur les données et les outils algorithmiques pour assister la prise de décision par la Ville de Montréal, les organismes associés, les instances paramunicipales ainsi que par les services de sécurité. Concrètement, il s'agit d'étudier les impacts de l'utilisation de ces technologies et de réfléchir à l'élaboration d'un plan d'encadrement, de régulation et de gouvernance de ces technologies. L'objectif est d'apporter des pistes d'action pour mettre en place un cadre responsable de gouvernance avec les données et les technologies axées sur les données.

Ce 27e avis du CjM sera déposé au conseil municipal au cours de l'année 2021.

---

2 « Making sense of smart cities: addressing present shortcomings », R. Kitchin, 2015, p. 131-136, [En ligne], *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society*, 8 (1), https://doi.org/10.1093/cjres/rsu027.

3 « Emerging Legal Issues in the Smart Cities Context », T. Scassa, 2015, [En ligne], *Centre for Law, Technology and Society*, https://techlaw.uottawa.ca/news/emerging-legal-issues-smart-cities-context.

4 *Stratégie montréalaise 2014-2017,* Ville de Montréal, s.d. a, 52 p., [En ligne], https://laburbain.montreal.ca/sites/villeintelligente.montreal.ca/files/strategie-montrealaise-2014-2017-ville-intelligente-et-numerique-fr-amendee.pdf.

5 « Services : Montréal misera sur l'intelligence artificielle », P.-A. Normandin, 19 mars 2019, [En ligne], *La Presse*, https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/201903/18/01-5218722-services-montreal-misera-sur-lintelligence-artificielle.php.

Mémoire sur la Politique sur les interpellations policières du SPVM

Ce mémoire s'inscrivait dans le cadre d'une consultation publique de la Commission de la sécurité publique de Montréal au sujet de la *Politique sur les interpellations policières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).* À titre d'instance consultative représentant les jeunes Montréalais et Montréalaises, le CjM a tenu dans ce mémoire à souligner l'importance des enjeux entourant les interpellations policières. Rappelons que les jeunes de 15 à 34 ans représentent 65,4 % des interpellations du SPVM[6].



Lors de la séance d'information tenue le 1er septembre 2020[7] au cours de laquelle le SPVM a présenté sa nouvelle politique et invité individus, regroupements citoyens et commissaires à poser leurs questions, le CjM a pu s'exprimer à 7 reprises lors des 35 interventions venant du public.

Pour le CjM, la *Politique sur les interpellations policières* présentée par le SPVM ne présente pas de mesures suffisamment détaillées ni un cadre opérationnel systématique pour interdire à l'avenir toute interpellation sur la base de biais racistes ou discriminatoires. L'année 2020 a été révélatrice du manque de confiance, en particulier des groupes et des personnes racisées, envers le corps policier et la Ville de Montréal. Dans son état actuel, la politique du SPVM n'offre pas de mesures suffisamment claires, systématiques, transparentes et contraignantes susceptibles d'avoir un effet positif sur cette confiance à rebâtir.

Il reste donc encore du travail pour parvenir à une politique dont l'objectif est de lutter contre le racisme, la discrimination et les biais systémiques. Toutefois, puisque le SPVM a rappelé à maintes reprises que sa politique est évolutive, le CjM est confiant qu'elle sera bonifiée.

Le mémoire comporte neuf recommandations en ce sens.

---

6 Victor Armony, Mariam Hassaoui et Massimilano Mulone, *Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées. Analyse des données du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et élaboration d'indicateurs de suivi en matière de proflage racial*, rapport final remis au SPVM, août 2019, p. 65.

7 Consultation publique de présentation de la *Politique sur les interpellations policières du SPVM* tenue en ligne le 1er septembre 2020. Disponible en ligne : [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6877,143433210&_dad=portal&_schema=PORTAL].

Lettre d'opinion pour la lutte au racisme et à la discrimination systémiques à Montréal

En juillet dernier, dans la foulée du mouvement Black Lives Matter, les membres du CjM ont souhaité prendre position publiquement afin de dénoncer le profilage racial, la brutalité policière et le racisme systémique qui sont ancrés dans les processus institutionnels de la Ville de Montréal et qui font en sorte qu'encore aujourd'hui, plusieurs Montréalais.es issu.es des communautés autochtones et ethnoculturelles subissent de la discrimination lors de leurs interactions avec la police et, plus largement, avec les services municipaux. Cette lettre, qui a été diffusée dans les médias et transmise aux élu.es de la Ville, a permis de rappeler cinq recommandations tirées du *Mémoire sur la discrimination et le racisme systémiques* du CjM, rédigé en 2019.

Lettre du CjM dans le cadre de la consultation publique sur le projet de refonte tarifaire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)

Lors de la consultation publique menée par l'ARTM sur le projet de refonte tarifaire en septembre dernier, les membres du CjM ont souhaité rappeler trois recommandations qu'ils et elles avaient formulées dans leur *Avis sur la mobilité des jeunes Montréalais.es de 17 à 30 ans*, en mettant entre autres de l'avant le concept de *mobility as a service* ainsi que l'instauration d'une tarification sociale pour répondre aux besoins de mobilité de toutes et tous, y compris les moins nantis.

Rapport d'activité 2019 du CjM – mai 2020

PROJETS ET ÉVÈNEMENTS PARTICULIERS

Rencontre avec la mairesse

Le 21 août dernier, les membres du CjM ont eu le privilège de rencontrer la mairesse, Mme Valérie Plante, afin de lui présenter leurs projets et activités, partager leurs préoccupations et lui poser des questions sur différents sujets, notamment l'économie circulaire, le logement des jeunes Montréalais.es, la place des jeunes dans le budget participatif de la Ville ainsi que le racisme et la discrimination. Cette rencontre d'échange a été fort appréciée par les membres et Mme Plante s'est engagée à refaire cet exercice au cours de 2021.

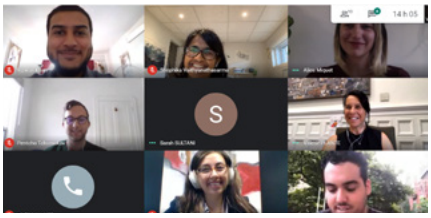

Photoreportage sur le logement et les jeunes Montréalais.es

Dans le cadre de l'*Avis sur les jeunes Montréalais.es et le logement locatif*, les membres du CjM ont eu l'idée de réaliser un photoreportage afin d'illustrer et d'humaniser l'avis en présentant des portraits de jeunes Montréalais.es, les initiatives innovantes en termes de logement pour les jeunes à Montréal ainsi que les difficultés qu'ils et elles rencontrent.

Pour ce faire, le CjM a fait appel au photographe Drowster, qui a coordonné et procédé au photoreportage en rencontrant quelques jeunes qui ont témoigné de leurs expériences et de leurs réalités sur le plan du logement.

En plus de figurer dans l'avis, le photoreportage sera présenté lors d'un lancement et sur les réseaux sociaux du CjM.









Conseils jeunesse d'arrondissement

Les membres du CjM ont poursuivi leurs démarches de soutien à la création des conseils jeunesse d'arrondissement, en collaboration avec le Forum jeunesse de l'île de Montréal (FÎJM), qui a le mandat d'appuyer les responsables administratifs et les jeunes membres des conseils, afin d'offrir des ateliers de formation et d'assurer la coordination entre tous les acteurs et actrices impliqués.

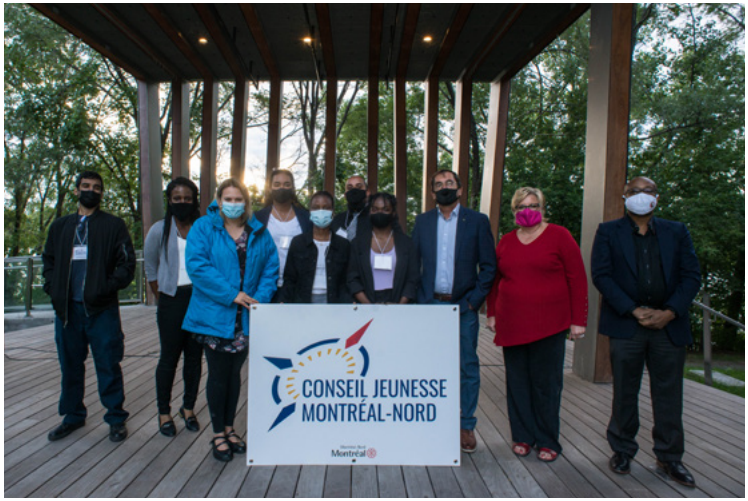

Dans le cadre de leurs rencontres statutaires avec l'élue responsable de la jeunesse, Mme Nathalie Goulet, le CjM l'a notamment encouragée à transmettre une lettre à ses collègues élu.es afin de favoriser la création de conseils jeunesse dans les arrondissements qui en sont dépourvus. Cette démarche a porté fruit : une lettre a été transmise par Mme Goulet à l'automne 2020 et des arrondissements se sont ensuite manifestés auprès du FJÎM pour obtenir plus d'informations sur les étapes de mise en œuvre d'un Conseil jeunesse.

Par ailleurs, au cours de l'année, les membres du CjM ont eu l'occasion de rencontrer les membres des différents conseils jeunesse d'arrondissement et d'en apprendre plus sur leurs activités respectives. Par exemple, à la demande des membres du CjM, le FJÎM a organisé une rencontre d'échange entre les membres de l'exécutif des conseils jeunesse qui s'est tenue le 22 juin dernier. De plus, le 27 août, deux membres du CjM ont participé au lancement de l'avis du Conseil jeunesse de Montréal-Nord intitulé *Consultation auprès des jeunes de Montréal-Nord sur l'offre de services jeunesse dans le cadre du redéploiement de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord et de l'occupation du nouveau pavillon du parc Henri-Bourassa*. Enfin, quelques activités de socialisation ont également été organisées par le FJÎM pour permettre aux membres des différents conseils de se rencontrer et la secrétaire-recherchiste du CjM a participé à deux rencontres réunissant les responsables administratifs des conseils jeunesse d'arrondissement coordonnées par le FJÎM.

Ateliers virtuels #TRYinnerSPACES

Cette année, dans le cadre du projet de recherche TRYSPACES, les membres du CjM ont collaboré avec l'organisme Respire pour concevoir et animer trois ateliers virtuels destinés à des jeunes Montréalais.es les 14, 21 et 28 mai 2020 sous le thème #TRYinnerSPCACES. Ces ateliers avaient comme objectif de permettre aux jeunes de partager leur expérience quant à leur utilisation de l'espace public avant, pendant et après le confinement, tout en apprenant les leviers citoyens pour faire entendre leur voix et leurs besoins auprès des élu.es de la Ville de Montréal.



Les résultats de ces ateliers ont ensuite été présentés lors du panel d'ouverture du laboratoire numérique organisé dans le cadre du partenariat de recherche TRYSPACES intitulé *Les enjeux de l'espace public à l'ère de la COVID-19*, qui s'est tenu le 8 juin 2020 et auquel a participé Mme Alice Miquet, alors présidente du CjM.

Collaboration à l'événement *On est JUSTE(s) en ligne*

Le FJÎM, en collaboration avec différents partenaires jeunesse montréalais dont le CjM, a organisé l'événement *On est JUSTE(s) en ligne,* le 7 mai 2020.



Cet événement virtuel d'une durée d'une heure avait pour objectif de permettre aux jeunes Montréalais.es de se poser la question suivante : comment préparer l'après-COVID-19 pour plus de justice sociale et environnementale? Plus précisément, il a été question de transition écologique, de décroissance, d'égalité des genres et de revenu universel. Chaque courte présentation était entrecoupée d'une prestation artistique offerte par des jeunes artistes de la relève. Plus de 3 000 personnes ont visionné l'événement, en tout ou en partie.

Collaboration au RDV jeunesse – Spécial ados! *Comment prendre soin de sa tête*

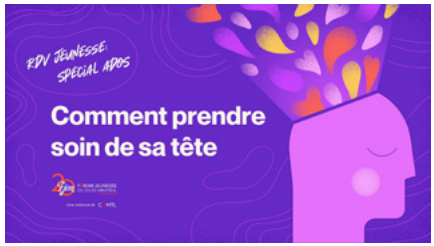

À la suite d'*On est JUSTE(s) en ligne* et devant le constat que l'événement avait peu rejoint les adolescents.es, le FJÎM a à nouveau lancé l'appel à ses partenaires afin d'imaginer cette fois un rendez-vous spécialement pour les adolescent.es pour traiter de la question de la santé mentale dans une ambiance festive.

Le rendez-vous s'est déroulé sur Facebook le 18 juin 2020 et a été concocté par et pour les jeunes grâce au soutien d'un groupe d'adolescent.es. Cet événement d'une durée d'une heure a traité d'écoanxiété, d'utilisation des réseaux sociaux et d'anxiété de performance. Des ados sont venu.es présenter leur témoignage et des pistes de solutions étaient ensuite fournies par un.e spécialiste du sujet. Puis, des jeunes de la relève ont offert des performances artistiques à l'auditoire.

Rubrique dans le journal *Métro*

Le CjM a poursuivi sa collaboration avec le journal *Métro* pour sa rubrique mensuelle qui, depuis 2012, présente une série de portraits de jeunes Montréalais.es ayant, par leurs réussites, un impact positif au sein de la ville. En raison de la pandémie, les seuls profils publiés cette année furent ceux de Maude Massicotte, de Loudernie Jean et de Serena Lopes.


métro
ÉDUCATION
Portée par une cause plus grande que soi
Portait. «SVP, ne dites pas que je souffre d'un handicap, comme le disent souvent les journalistes... Car ce n'est pas vrai, je ne souffre pas», nous a demandé d'entrée de jeu Maude Massicotte lorsque Métro l'a jointe pour parler son engagement communautaire.
CAROLE CÔTÉ
Maude Massicotte est atteinte de paralysie cérébrale et porte des appareils auditifs aux deux
En rafale
«Il y a très peu de logements accessibles et il n'y a pas de banque centralisée pour ces


métro
Quand l'art sert des causes
Loudernie Jean, 23 ans, est une activiste aux multiples combats. Fondatrice de l'association Environnement c'est intersectionnel, elle tente de conscientiser les gens aux problèmes environnementaux et à la justice sociale par l'intermédiaire de l'art.


métro
Bénévole pour la justice réparatrice
Serena Lopes, 24 ans, s'engage depuis plus de 5 ans auprès de détenus ou d'ex-détenus pour les aider à se réinsérer dans la société après leur peine de prison.

Concours photo du MEM – Centre des mémoires montréalaises



Encore cette année, le CjM s'est associé au MEM – Centre des mémoires montréalaises dans le cadre de la 41e édition du concours photo *Montréal à l'œil*, sous le thème « À Montréal, on n'est pas frileux! ». Ce concours s'est déroulé du 15 septembre 2019 au 15 février 2020 et le CjM encourageait les jeunes à s'habiller chaudement pour aller à la rencontre des citoyen.nes dans un de leurs milieux naturels, l'hiver.

Un prix spécial était offert aux participant.es âgé.es de 12 à 30 ans et le CjM a remis un chèque-cadeau de La Vitrine culturelle d'une valeur de 500 $ à Marine Bourbeau, gagnante de la catégorie jeunesse, pour son œuvre intitulée *Sphère urbaine*.

Campagne de recrutement

Du 2 novembre 2020 au 10 janvier 2021, un appel de candidatures a été lancé pour recruter des membres pour les trois conseils consultatifs. À l'hiver 2021, des entrevues de sélection auront lieu afin de confirmer les candidat.es qui se retrouveront sur la liste de réserve du CjM pour une durée de deux ans.

CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES

Le CjM est convaincu de l'importance du travail accompli en concertation avec les partenaires pour l'avancement des dossiers qui préoccupent les jeunes Montréalais.es. Ainsi, il s'associe régulièrement à des partenaires qui traitent de sujets liés à la réalisation de sa mission.

TRYSPACES

TRYSPACES (*Transformative Youth Spaces*) est un projet de recherche collaboratif impliquant des chercheur.es, des étudiant.es interdisciplinaires, des artistes multimédias, des intervenant.es sociaux, des professionnel.les de la Ville et des jeunes provenant de Mexico, Montréal, Paris et Hanoï sur une période de plus de 6 ans (2017-2023). Les partenaires du projet explorent la relation entre la présence des jeunes dans l'espace public, physique et virtuel, et la façon dont ils vivent cette visibilité. Les jeunes étant à l'avant-plan des transformations culturelles, sociales, économiques et politiques de notre époque, ils sont de plus en plus visibles dans ces espaces parce que leurs pratiques déforment, dérangent et repoussent les limites imposées par les normes sociales. L'objectif général de TRYSPACES est de mieux comprendre les effets des pratiques transgressives des jeunes sur la gouvernance urbaine.

La question relative à la place qu'occupent les jeunes dans l'espace public intéresse sans contredit les membres du CjM, qui a produit par le passé des avis sur le sentiment d'appartenance des jeunes à leur ville, sur les graffitis ainsi que sur le sentiment de sécurité des jeunes dans l'espace public. Le CjM voit donc comme une occasion privilégiée ce partenariat avec l'Institut national de recherche scientifique (INRS), porteur du projet, pour contribuer à l'avancement des connaissances en matière de jeunesse et de politiques publiques. Outre le comité de pilotage du projet TRYSPACES, en 2020, les membres du CjM ont collaboré à orienter la cueillette de données de la recherche intitulée *Montréal la nuit : pratiques et expériences juvéniles*. À partir de ses résultats, le CjM rédigera, en 2021, un avis portant sur les pratiques des jeunes Montréalais.es dans les espaces publics la nuit.

Réinventer les nuits montréalaises

Le Service du développement économique de la Ville de Montréal a sollicité le CjM pour participer à une démarche ayant l'ambition de réinventer les nuits montréalaises en élaborant une politique de la vie nocturne globale, intégrée et adaptée à différentes réalités, et ce, pour 2021. L'objectif de cette politique est de promouvoir la vie nocturne tout en favorisant une cohabitation harmonieuse entre les usages. Plus précisément, le CjM a été appelé à participer à l'un des quatre comités pluridisciplinaires proposés, soit celui intitulé *Nuits culturelles et créatives.* Quatre rencontres ont eu lieu au cours de l'automne 2020. Cette démarche s'avère particulièrement intéressante pour le CjM, qui prévoie un avis sur les pratiques des jeunes Montréalais.es dans les espaces publics la nuit.

RENCONTRES AVEC LES ÉLU.ES ET L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Le CjM se doit de faire connaître son existence et ses travaux et d'effectuer le suivi des recommandations déjà formulées, tant auprès des fonctionnaires de la Ville qu'auprès des élu.es. Au cours de la dernière année, les membres ont participé à plusieurs rencontres en ce sens.

Élu.es[8]

Mme Valérie Plante
mairesse
lors des Vœux de la mairesse et de la présidente du conseil municipal et lors d'une rencontre réunissant les membres du CjM
4 février, 21 août

Mme Suzie Miron
présidente du conseil municipal
lors d'une rencontre de courtoisie
6 juin



Mme Cathy Wong
présidente du conseil municipal
lors des Vœux de la mairesse et de la présidente du conseil et pour un suivi des recommandations du CjM dans le cadre de la consultation sur la période de questions du public au conseil municipal
4 février, 25 février

Mme Nathalie Goulet
membre du comité exécutif et responsable de l'inclusion sociale, des sports et loisirs, de la condition féminine, de l'itinérance et de la jeunesse
lors de rencontres statutaires
13 janvier, 11 mai, 22 juin, 14 octobre, 7 décembre



Mme Émilie Thuillier
membre du comité exécutif et responsable de la démocratie et transparence, de l'expérience citoyenne et des communications ainsi que du patrimoine
lors d'une rencontre statutaire
13 janvier

Rencontre avec plusieurs élu.es dans le cadre d'une séance du conseil municipal
27 janvier

[8] Il s'agit des titres que portaient les élu.es au moment de la rencontre.

Administration municipale

Service du greffe
concernant le Règlement des trois conseils consultatifs
4 février, 4 juin, 1er décembre

Service de l'habitation
concernant les différents programmes offerts par la Ville en matière de logement
8 mai, 28 mai

Service des finances
pour le budget du CjM
20 mai

Service de l'expérience citoyenne et des communications
sur la participation publique et l'engagement citoyen à la Ville
29 mai

Service des technologies de l'information et le Laboratoire de l'innovation urbaine
pour une présentation sur l'utilisation de systèmes de décision automatisée par la Ville
23 juin

Service des ressources humaines
concernant l'élaboration de la grille d'entrevue en vue de la campagne de recrutement
4 décembre



LE CJM EN ACTIVITÉ

Le CjM s'intéresse aux questions jeunesse sous toutes leurs formes, ce que démontrent les thèmes des 26 avis qu'il a produits à ce jour. Au cours de la dernière année, les membres du CjM ont été appelés à participer à plusieurs événements pour développer leurs connaissances, renforcer les liens avec les acteurs municipaux et être au fait des réalités jeunesse montréalaises.

Événements, rencontres, formations, consultations

- Consultation publique sur les locaux commerciaux vacants organisée par la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation – 14 janvier



- Rencontre exploratoire avec Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ) pour le développement d'un projet d'échange avec les conseils jeunesse canadiens – 16 janvier
- Lancement de la 33e édition de la simulation du Jeune Conseil de Montréal – 17 janvier
- Présentation du CjM dans le cadre du lunch des conseillères et conseillers du Jeune Conseil de Montréal – 18 janvier
- Journée de réflexion annuelle du CjM – 19 janvier
- Rencontre avec le FJÎM pour échanger sur nos projets respectifs pour 2020 – 20 janvier
- Événement intitulé *Les pratiques de non-violence et d'inclusion en milieu universitaire* organisé par la Ville de Montréal dans le cadre de la Journée Martin Luther King Jr. – 20 janvier
- Panel intitulé *Activating Youth to Drive Social Change* organisé dans le cadre du Sommet montréalais de la jeunesse sur le commerce durable par le Groupe HumaniTERRE de HEC Montréal, *John Molson Sustainable Enterprise Committee* et *Desautels Sustainability Network* – 24 janvier



- École d'influence édition hiver de l'Institut du Nouveau Monde (INM) – 26 janvier
- Dépôt de l'*Avis sur l'économie circulaire à Montréal : une transition vers un futur durable* et nomination de Sherlyne Duverneau au conseil municipal – 27 janvier
- Comité de pilotage TRYSPACES – 30 janvier
- Rencontre des responsables administratifs des conseils jeunesse d'arrondissement organisée par le FJÎM – 31 janvier
- Rencontre du comité de sélection de *One Young World* pour présenter la candidature de Montréal – 5 février
- Rencontre réunissant la Ville de Montréal et le comité de sélection de *One Young World* pour présenter la candidature de Montréal – 6 février
- 5 à 7 soulignant le Mois de l'histoire des Noirs organisé par l'Association étudiante de l'ENAP (AEENAP) – 7 février
- Lancement de l'*Avis sur l'économie circulaire à Montréal : une transition vers un futur durable* – 18 février



- 5 à 7 réunissant les différents conseils jeunesse d'arrondissement – 19 février
- Présentation des principes directeurs de gouvernance, de financement et d'aménagement de la Société du parc Jean-Drapeau – 19 février
- Symposium sur l'économie circulaire de Harvard – 6 mars
- Jury des prix Forces AVENIR 2020 – 31 mars
- Rencontre avec Québec Circulaire et le *Circular Economy Club* portant sur la *Circular Cities Week* – 17 avril
- Rencontre de planification de l'événement *On est JUSTEs en ligne* coordonné par le FJÎM – 20 et 29 avril
- Entrevue avec l'UNESCO en vue de la rédaction d'un rapport sur les conseils jeunesse municipaux – 1er mai
- Jury des prix Forces AVENIR 2020 – 5 mai
- Événement intitulé *On est JUSTEs en ligne* coordonné par le FJÎM – 7 mai
- Rencontre bilan de l'événement *On est JUSTEs en ligne* cordonné par le FJÎM– 11 mai
- Présentation de l'*Avis sur l'économie circulaire à Montréal : une transition vers un futur durable* au Laboratoire d'innovation *Construire l'avenir durablement* de l'Université de Montréal – 13 mai
- Participation d'une membre du CjM à titre de panéliste à l'événement *Le vivre-ensemble en paix vu par les jeunes* organisé par AISA Canada – 16 mai

- Jury du concours de photographie *Montréal à l'œil*, du MEM – Centre des mémoires montréalaises – 14 mai



- Rencontre de planification du RDV jeunesse – Spécial ados! *Comment prendre soin de sa tête,* coordonné par le FJÎM – 21 mai, 1er juin
- Ateliers virtuels #TRYinnerSPACES organisés en collaboration avec l'organisme Respire – 14, 21 et 28 mai
- Rencontre avec l'organisme Mouvement UNIS concernant un programme de bénévolat national – 2 juin
- Participation au panel *La participation citoyenne des jeunes : leçons tirées de la COVID-19* organisé par Concertation Montréal – 3 juin
- Participation de la présidente du CjM à titre de panéliste à l'ouverture du Laboratoire numérique *Les enjeux de l'espace public à l'ère de la COVID-19* organisé par TRYSPACES – 8 juin
- Laboratoire numérique organisé par TRYSPACES – du 8 au 12 juin
- Webinaire *Logement pour les femmes : trouver l'équilibre entre la croissance et le care* organisé par le Comité d'experts en logement (CODEL) de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) – 11 juin
- Participation à un panel sur le logement abordable organisé par la Relève en urbanisme de l'Ordre des urbanistes du Québec – 12 juin
- Présentation du rapport sur le racisme et la discrimination systémiques par l'OCPM – 15 juin
- Conférence de presse – Présentation de la réponse de la mairesse au rapport de l'OCPM sur le racisme et la discrimination systémiques – 15 juin
- Formation sur l'animation participative et inclusive offerte aux membres de l'exécutif du CjM – 15 juin
- Webinaire *La participation citoyenne : leçons tirées de la COVID-19* organisé par Concertation Montréal – 17 juin
- Comité de pilotage TRYSPACES – 18 juin
- Cérémonie de remise des prix de la 41e édition du concours de photographie *Montréal à l'œil* du MEM – Centre des mémoires montréalaises – 18 juin
- RDV jeunesse – Spécial ados! *Comment prendre soin de sa tête,* coordonné par le FJÎM – 18 juin
- Rencontre des exécutifs des conseils jeunesse montréalais – 22 juin
- Rencontre avec Force jeunesse portant sur le logement des jeunes – 14 juillet

- Rencontre avec Mmes Valérie Amiraux, Nathalie Boucher et Sarah-Maude Cossette, collaboratrices au projet TRYSPACES – 29 juillet
- Rencontre avec Florilène Cornier, d'Arpent, concernant le photoreportage sur les jeunes Montréalais.es et le logement – 29 juillet
- Présentation du CjM dans le cadre d'une assemblée des membres du Conseil jeunesse de Laval – 5 août
- Rencontre avec le photographe Drowster concernant le photoreportage sur les jeunes Montréalais.es et le logement – 24 août
- Lancement de l'avis du Conseil jeunesse de Montréal-Nord *Consultation auprès des jeunes de Montréal-Nord sur l'offre de services jeunesse dans le cadre du redéploiement de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord et de l'occupation du nouveau pavillon du parc Henri-Bourassa* – 27 août
- Assemblée publique d'information organisée par la Commission de la sécurité publique de la Ville sur la *Politique d'interpellations policières du SPVM* – 1er septembre



- Rencontre avec le FJÎM concernant le développement des conseils jeunesse d'arrondissement – 9 septembre
- Rencontres du comité *Nuits culturelles et créatives* dans le cadre de la démarche d'élaboration de la politique de la vie nocturne organisée par le Service du développement économique de la Ville – 14 et 28 septembre, 14 octobre et 9 novembre
- Rencontre avec la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) – 16 septembre
- Comité de pilotage TRYSPACES – 24 septembre
- Rencontre avec la coordonnatrice de la Table des CJE de l'île de Montréal – 28 septembre
- Participation d'une membre à titre de panéliste aux consultations d'experts contre le racisme et les discriminations – Amérique du Nord, du Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO – 29 septembre
- Rencontre réunissant différents partenaires jeunesse montréalais organisée par le FJÎM – 7 octobre
- Assemblée générale annuelle de TRYSPACES – 8 octobre
- Webinaire *Missing Middle Youth Housing* organisé par Youthful Cities – 8 octobre
- Rencontre avec l'Aile jeunesse du Chantier de l'économie sociale – 9 octobre

- Atelier de codesign prospectif portant sur le plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal – 9 octobre
- Webinaire sur les logements pour étudiant.es au Canada organisé par le CODEL de la SCHL – 20 octobre
- Rencontre des responsables administratifs des conseils jeunesse d'arrondissement organisée par le FJÎM – 22 octobre
- Présentation des recommandations du CjM dans le cadre de la consultation sur la refonte tarifaire de l'ARTM – 22 octobre
- Événement *Le FJÎM fête ses 20 ans* – 28 octobre
- Séminaire *De la ville intelligente à la ville intelligible* organisé par le Centre de recherches interdisciplinaires en études montréalaises (CRIEM) – 29 octobre
- Lancement de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025 de la Ville de Montréal – 4 novembre
- Rencontre préparatoire *Maîtres chez Vous 2021* organisée par Force jeunesse – 10 novembre
- Instagram en direct organisé par le CjM pour annoncer l'événement portes ouvertes organisé pour la campagne de recrutement – 12 novembre
- Participation d'une membre du CjM au *Rendez-vous national des jeunes élu-es 2020* organisé par l'INM – 12 novembre
- Séance d'information pour les organismes – budget participatif de la Ville de Montréal – 17 novembre
- Formation sur l'organisation municipale sur l'île de Montréal offerte aux membres du CjM par le Service des affaires juridiques de la Ville – 17 novembre
- Événement *Portes ouvertes virtuelles du CjM* dans le cadre de la campagne de recrutement des membres du CjM – 23 novembre

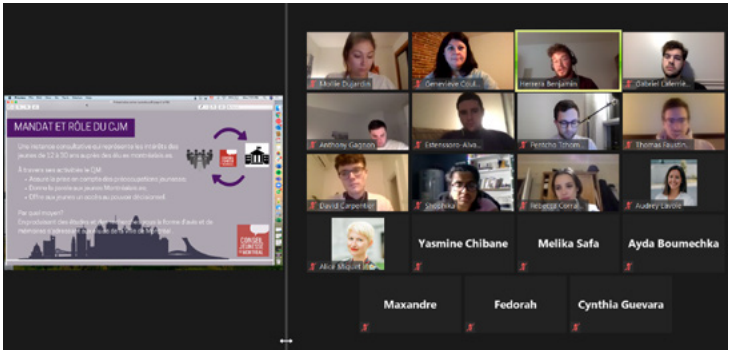

- Laboratoire de solutions pour l'abordabilité et la durabilité en habitation (PORTES) organisé par Vivre en Ville – 24 novembre
- Lancement du *Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal* – 4 décembre
- Comité de pilotage TRYSPACES – 10 décembre
- Présentation du CjM aux participant.es du Carrefour de ressources en interculturel (CRIC) dans le cadre de la campagne de recrutement du CjM – 14 décembre
- Événement réunissant les différents conseils jeunesse d'arrondissement – 16 décembre

Le CJM dans les médias et les réseaux sociaux

2 portraits de jeunes Montréalais.es impliqués dans leur communauté présentés par le CjM dans le journal *Métro*

6 articles ou entrevues sur des projets ou des activités du Conseil

5 portraits de membres du CjM sur notre compte Instagram

4 283 mentions « J'aime » sur notre page Facebook (4 022 en 2020)

3 501 abonné.es à notre compte Twitter (3 440 en 2020)

2 030 abonné.es à notre compte Instagram (1 557 en 2020)

en date du 11 mars 2021

Autres activités réalisées

- Élection par les membres d'un président et de deux vice-président.es
- Nomination, accueil et intégration de trois nouveaux et nouvelles membres
- Rencontres administratives avec la gestionnaire responsable de la Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
- Veille et suivi des répercussions des nombreux avis publiés par le CjM

2020 en chiffres

VIE ASSOCIATIVE

Rencontres

8
Assemblées

9
Comité exécutif

11
Comité Avis

8
Comité Comm'Action

7
Comités ponctuels

CONCERTATION INTERNE

15
Administration et élu.es

5
Élue responsable du dossier jeunesse au comité exécutif de la Ville

30
Rencontres administratives des conseils – CjM, CM et CIM

TRAVAIL EN COLLABORATION

Rencontres

12
Présentation du CjM à des partenaires

20
Développement et suivi de projets avec des partenaires

9
Projet TRYSPACES

4
Comité Nuits culturelles et créatives

AUTRES ACTIVITÉS

44
Activités de représentation

4
Activités de formation

4
Activités de consultation

Budget de fonctionnement initial du Conseil jeunesse de Montréal en 2020 :

78 800 $.

LES PERSPECTIVES POUR 2021

Une année bien remplie s'achève, laissant place à une nouvelle année qui amènera elle aussi son lot d'activités, de travaux et d'événements.

Nouvelles études

En 2021, le CjM terminera la rédaction de l'*Avis sur l'utilisation de systèmes de décision automatisée par la Ville de Montréal.* De plus, il amorcera un avis sur les pratiques des jeunes Montréalais.es dans les espaces publics la nuit. Cet avis sera réalisé à partir des données recueillies par l'équipe de recherche coordonnée par Valérie Amiraux, professeure titulaire au département de sociologie de l'Université de Montréal, intitulée *Montréal la nuit : pratiques et expériences juvéniles.* Cette recherche s'inscrit plus largement dans le cadre du projet TRYSPACES auquel le CjM collabore de manière formelle depuis 2017.

Dans cet avis, le CjM formulera des recommandations à la Ville qui viseront notamment à adapter ses services et installations aux besoins et réalités des jeunes Montréalais.es en ce qui concerne la vie nocturne et à les rendre plus accessibles.

Poursuite des projets existants

- Participation au comité de pilotage et aux activités du projet TRYSPACES
- Rubrique dans le journal *Métro*
- Collaboration au concours de photographie *Montréal à l'œil* du MEM – Centre des mémoires montréalaises
- Appui à la mise sur pied de conseils jeunesse d'arrondissement, en collaboration avec le FJÎM



Projets et événements

- Lancement de l'avis *Les jeunes Montréalais.es et le logement locatif : une situation précaire*
- Lancement de l'avis sur l'utilisation de systèmes de décision automatisée par la Ville de Montréal
- Événement visant à encourager les jeunes à se présenter comme candidat.es aux prochaines élections municipales

- Actions visant à faire valoir les recommandations du CjM en vue des prochaines élections municipales
- Démarche d'approche auprès de différents partenaires jeunesse afin de développer des collaborations
- Participation à l'organisation d'une 4e Journée interconseils

Travaux internes

- Élaboration d'un nouveau Code de régie interne du CjM

Suivi des avis publiés

Au fil des ans, le CjM a produit 26 avis et 23 mémoires qui ont permis de formuler de nombreuses recommandations pour le développement de Montréal. Il apparaît essentiel de poursuivre le suivi de ces travaux auprès des services centraux et des arrondissements.

REMERCIEMENTS

Pour son intérêt manifeste et son soutien indéfectible au développement de la jeunesse montréalaise et aux actions du CjM, nous tenons à remercier Mme Nathalie Goulet, membre du comité exécutif et responsable de l'inclusion sociale, des sports et loisirs, de la condition féminine, de l'itinérance et de la jeunesse.

Aussi, nous souhaitons remercier Mme Émilie Thuillier, membre du comité exécutif et responsable de la démocratie et transparence, de l'expérience citoyenne et des communications ainsi que du patrimoine.

Également, nous souhaitons remercier M. Hadrien Parizeau, conseiller associé en matière de jeunesse, de sports et de loisirs ainsi que Mme Cathy Wong et Mme Suzie Miron, qui ont successivement occupé la fonction de présidente du conseil municipal au cours de l'année 2020.

Nous nous devons de reconnaître également l'appui des répondant.es jeunesse qui nous permettent de rejoindre localement les jeunes et les organismes qui œuvrent auprès d'eux. Nos remerciements s'adressent également aux organismes jeunesse qui collaborent avec nous de manière ouverte.

Un grand merci aux instances administratives de la Ville, dont la Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil, le Service du greffe, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale, le Service des affaires juridiques, le Service des ressources humaines et à leurs représentant.es, avec qui nous travaillons étroitement.



Nous transmettons également nos vœux de succès les plus sincères à Philippe Marceau-Loranger et Sébastien Oudin-Filipecki qui nous ont quittés au cours de l'année passée pour relever de nouveaux défis. Votre contribution aux échanges de points de vue nous a permis de pousser davantage nos réflexions sur les besoins des jeunes.

Enfin, un merci spécial à notre secrétaire-recherchiste, Geneviève Coulombe, qui investit temps, énergie et enthousiasme pour concrétiser nos idées. Nous ne pouvons non plus passer sous silence l'apport précieux de notre collaboratrice Mollie Dujardin, qui contribue de par son expertise et son engagement au bon déroulement des activités du CjM.

Au plaisir de vous croiser de nouveau dans le cadre de nos activités!



CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

cjmtl.com

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.11

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1214320007

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du Rapport annuel 2020 du conseiller à l'éthique et à la déontologie des élu-e-s et du personnel de cabinet de la Ville de Montréal.

Il est recommandé :

- de prendre connaissance du Rapport annuel 2020 de Me André Comeau, conseiller à l'éthique et à la déontologie des élu-e-s et du personnel de cabinet de la Ville de Montréal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-26 13:42

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1214320007

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du Rapport annuel 2020 du conseiller à l'éthique et à la déontologie des élu-e-s et du personnel de cabinet de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite d'une décision du conseil municipal, la Ville de Montréal s'est dotée en 2010 d'une personne contractuelle dont le mandat est de conseiller et orienter les élu-e-s en éthique de manière indépendante. Dans l'exercice de ses fonctions, le conseiller-ère doit produire un rapport annuel d'activités.
À son assemblée du 25 août 2020, le conseil municipal désignait Me André Comeau, avocat, pour agir à titre de conseiller à l'éthique auprès des élus et élues et pour les membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0812 - 25 août 2020 : Accorder un contrat de services professionnels à Me André Comeau, de DHC Avocats Inc. pour les services professionnels requis en aide-conseil à l'éthique auprès des personnes élues ainsi que des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 39 401,93 $, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation no 20-18236 (2 soumissionnaires conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

La présidente du conseil de la Ville, Mme Suzie Miron, souhaite par transparence et reddition de compte, déposer le rapport annuel 2020 au conseil de ville.

JUSTIFICATION

Me Comeau a déposé à la présidence du conseil son rapport annuel 2020 qui tient compte des activités, des consultations et des avis durant l'année de référence. Me Comeau présente également les données fournies par ses prédécesseurs de janvier à août 2020 avant son arrivée en fonction au 1er septembre 2020. Les membres de la Commission de la présidence rencontreront Me Comeau pour son rapport annuel lors d'une séance de travail.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent rapport est uniquement disponible en version numérique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Renforcer la culture éthique et de transparence à la Ville de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance de travail de la Commission la présidence : fin mai 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve BONNEAU
Cheffe de division

Tél : 514 872-0077
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-26

Marie-Eve BONNEAU
Cheffe de division

Tél : 514 872-0077
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2021-04-26

DHC
— AVOCATS —

Avocats-conseils
Jean Hétu, Ad. E.
David Robitaille, Ph.D.

CONFIDENTIEL
PAR COURRIEL : suzie.miron@montreal.ca

André Comeau
Ligne directe : 514 392-5708
acomeau@dhcavocats.ca

Montréal, le 26 avril 2021

Madame Suzie Miron
Présidente du conseil municipal
Présidente de la Commission de la présidence
155, rue Notre-Dame Est, bureau 130
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Objet: **Rapport annuel 2020**
Notre dossier : 2874-255

Madame la Présidente,

Tel que requis, vous trouverez ci-joint le *Rapport annuel 2020 du conseiller à l'éthique et à la déontologie de la Ville de Montréa*l.

Ce rapport fait état des travaux effectués par le conseiller à l'éthique tout au long de l'année 2020 et tient compte des dossiers transmis par notre prédécesseur qui aura agi de janvier à août 2020, le soussigné ayant débuté son mandat en septembre 2020.

Soyez assurée, madame la Présidente, de notre entière disponibilité pour fournir aux membres du Conseil municipal et des Conseils d'arrondissement tous les avis qui pourraient être requis dans le cadre de l'application du « *Code d'éthique et de conduite des membres du Conseil de la Ville et des Conseils d'arrondissement* ».

DHC
— AVOCATS —

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Conseiller à l'éthique



André Comeau
AC/aj
p.j.

c.c. Mme Marie-Eve Bonneau, Cheffe de division,
Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils
et au Bureau de la présidence du conseil
marie-eve.bonneau@montrea.ca

#748099

RAPPORT ANNUEL 2020 DU CONSEILLER
À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE
VILLE DE MONTRÉAL

À titre de conseiller à l'éthique désigné pour la Ville depuis septembre 2020, nous soumettons à la présidente du Conseil municipal de la Ville de Montréal notre rapport d'activités pour l'année 2020. Sous la gestion administrative du bureau de la Présidence, le conseiller à l'éthique est disponible en tout temps pour fournir aux membres du Conseil municipal et des Conseils d'arrondissements tous les avis qui pourraient être requis dans le cadre de l'application du « *Code d'éthique et de conduite des membres du Conseil de la Ville et des Conseils d'arrondissement* [1]». Le conseiller à l'éthique s'est également vu confier le mandat de conseiller les membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 12 des *Conditions de travail* qui leur sont applicables[2] et qui traite des règles déontologiques.

Le présent rapport fera état des travaux effectués tout au long de l'année 2020 et tiendra compte des dossiers transmis par notre prédécesseur qui aura agi de janvier à août 2020, le soussigné ayant débuté son mandat en septembre 2020.

Consultations par les membres d'un conseil

Il y a eu 41 consultations en matière d'éthique et de déontologie par les membres du Conseil municipal ou d'un Conseil d'arrondissement au cours de l'année 2020. Cela représente une hausse significative en comparaison de l'année 2019, mais demeure comparable à l'année 2018 où on note 46 consultations.

Le réflexe de consulter le conseiller à l'éthique semble bien acquis maintenant chez un grand nombre de membres du Conseil.

De façon générale, les consultations ont fait l'objet d'une opinion écrite motivée et détaillée. Quelques avis sommaires ont été rendus à l'occasion d'une communication téléphonique.

Nous constatons toutefois que les consultations demandées sont nécessaires et se justifient pleinement en regard des situations souvent complexes qui ont été présentées. Les tribunaux et particulièrement la Commission municipale du Québec rendent maintenant de nombreuses décisions quant à l'application de la loi et des codes d'éthique municipaux. On peut donc y puiser des sources intéressantes pour l'interprétation du *Code d'éthique*.

Nous avons également noté cette année une plus grande variété dans les sujets pour lesquels nous sommes consultés. Il y a toujours les questions soulevées par les conflits d'intérêts et l'interdiction de se prononcer sur les questions pour lesquelles le membre du

[1] Règlement numéro 18-010 de la Ville de Montréal.
[2] Conditions de travail des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal (janvier 2020)

conseil a un intérêt ou un intérêt pécuniaire. Il y a toujours les questions reliées aux activités personnelles ou professionnelles qui peuvent être exercées parallèlement à l'exercice des fonctions de membre du conseil; mais il y a aussi de nouveaux sujets qui concernent la loyauté envers la municipalité, les règles de respect à l'endroit de la communauté municipale, l'usage et la confidentialité des documents communiqués aux membres du conseil et toujours les règles concernant les avantages qui peuvent être reçus dans le cadre de l'exercice de leur fonction. Le tableau qui suit présente le nombre de consultations par année depuis la création du poste de conseiller à l'éthique.

Consultations par les membres du conseil par année[3]

2010	30
2011	17
2012	20
2013	22
2014	28
2015	20
2016	21
2017	31
2018	46
2019	32
2020	41

Consultations par les membres du personnel de cabinet

Depuis 2017, les membres du personnel de cabinet peuvent également consulter le conseiller à l'éthique et à la déontologie de la Ville au sujet de l'application des règles déontologiques qui font partie de leurs conditions de travail. Pour l'année 2020, nous avons recensé sept (7) consultations par des membres du personnel de cabinet, ce qui est comparable aux années antérieures. Il faut ici noter que les consultations soumises par les membres du personnel de cabinet au bénéfice du membre du conseil qu'il accompagne ont été considérées comme des consultations par les membres du Conseil. Le tableau qui suit présente le nombre de consultations par année depuis la création du poste de conseiller à l'éthique.

[3] Les données antérieures à 2020 proviennent du rapport annuel 2019 du conseiller à l'éthique et à la déontologie.

Consultations par les membres du personnel de cabinet par année[4]

2017	6
2018	9
2019	6
2020	7

Formation

Nous n'avons pas eu l'occasion en 2020 de dispenser de formation ni aux membres du Conseil ni aux 'aux membres du personnel de cabinet. Nous avons toutefois préparé en décembre 2019 une formation générale destinée aux membres du personnel de cabinet ainsi qu'au personnel administratif pour une présentation en janvier 2021.

Perspectives 2021

Le Projet de loi numéro 49 intitulé *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* n'a pas encore été adopté à ce jour. Les travaux parlementaires en cours nous permettent de croire qu'il sera adopté prochainement. Si c'est le cas, nous ferons rapport rapidement et proposerons les modifications requises.

Le Conseiller à l'éthique



André Comeau

[4] Les données pour les années antérieures à 2020 proviennent du rapport annuel 2019 du conseiller à l'éthique et à la déontologie.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.12

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1207350001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Déposer les documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2016 » et « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2017».

Il est recommandé de:
- Déposer les documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2016 » et « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2017 ».

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-04-06 15:14

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207350001**
Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Déposer les documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2016 » et « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2017».

CONTENU

CONTEXTE

L'agglomération de Montréal s'est dotée d'une stratégie de lutte contre les changements climatiques. Elle s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et à limiter les conséquences négatives, tout en tirant profit des bénéfices potentiels du climat changeant.
Par rapport à la réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise, la Ville de Montréal s'est fixé des objectifs ambitieux. En effet, lors de la 21e Conférence des parties de la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP 21), la Ville de Montréal s'est engagée à réduire ses émissions de GES en endossant la déclaration du *Sommet des élus locaux pour le climat.*

Lors de son passage au Global Climate Action Summit en septembre 2018, la Ville a annoncé la signature de la One Planet Charter qui visait entre autres à développer un plan d'action d'ici la fin de 2020, le Paris-compatible Climate Action Plan Commitment ou Deadline 2020. À cet effet, la Ville de Montréal a publié le 10 décembre 2020 le Plan climat 2020-2030. Ce plan de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques est compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris. Ce plan contribue à l'objectif de l'administration municipale de rendre Montréal résiliente aux changements climatiques et de réduire de 55% ses émissions de GES, en vue d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Se positionnant comme chef de file en matière de lutte contre les changements climatiques, tant au Québec qu'à l'étranger, la Ville de Montréal est devenue membre en 2015 du *Global*

Covenant of Mayors for Climate and Energy (Global Covenant) et en 2016 du *C40 - Cities Climate Leadership Group* , un réseau influant et dynamique de 97 villes engagées en faveur du climat. Ces engagements nécessitent de démontrer publiquement les efforts de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques. Ainsi, en adhérant au *Global Covenant* et au *C40* la Ville de Montréal s'est engagée à effectuer un inventaire des émissions de GES en suivant la méthodologie du *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories* (GPC) du *Greenhouse Gas Protocol* qui lui-même repose sur les *Lignes directrices 2006* du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires nationaux. Le *Global Covenant et le C40* exigent également que les progrès de la collectivité soient rapportés annuellement sur la plateforme du *Carbon Disclosure Project* (CDP).

Les émissions de GES de la collectivité montréalaise ont peu varié en 2017 et sont demeurées stables par rapport à la période 2013 - 2016. Les émissions de GES de la période 2013-2017, ainsi que le pourcentage de réduction par rapport à 1990 sont présentés ci-dessous:

2013 : 11 421 kt éq. CO_2; -27%
2014 : 11 430 kt éq. CO_2; -27%
2015 : 11 137 kt éq. CO_2; -29%
2016 : 10 681 kt éq. CO_2; -32%
2017 : 11 111 kt éq. CO_2; -29%

Les émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2017 ont diminué de 29 % par rapport à 1990 et s'approchent de l'objectif visé d'une réduction de 30% des émissions de GES pour 2020.

Des améliorations méthodologiques ont été apportées à l'inventaire 2016 et 2017. Les émissions des années 2013, 2014 et 2015 ont aussi été recalculées et mises à jour pour tenir compte des améliorations méthodologiques, de l'utilisation de données qui n'étaient pas disponibles auparavant ou en raison de la révision et la correction de données historiques provenant de certaines sources. Toutefois, ces ajustements n'ont pas généré des écarts significatifs en comparaison aux émissions calculées lors de la publication des anciens inventaires de la collectivité montréalaise.

En résumé, les émissions de la collectivité montréalaise ont diminué de 29 % en 2017 par rapport à 1990. Le secteur du transport représente 39 % des émissions totales de GES la collectivité (incluant les sous-secteurs routier, hors-route, ferroviaire, maritime et aérien). Ce secteur contribue, encore une fois, le plus aux émissions totales. Le secteur des sources fixes, dont les bâtiments, représente l'autre part importante des émissions de GES avec 22 % pour le secteur industriel, 15 % pour le secteur commercial et institutionnel et 11 % pour le secteur résidentiel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0648 17 décembre 2020 - Dépôt du document intitulé « Plan climat 2020-2030 ».
CG19 0460 24 octobre 2019 - Dépôt du document intitulé « Inventaire des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2015 ».

CE19 1049 – 19 juin 2019 – Approuver les cinq addenda à l'entente de collaboration entre la Ville de Montréal, le C40 Cities Climate Leadership Group, la fondation David Suzuki et la fondation familiale Trottier d'une durée de 2 ans pour la réduction des émissions de GES, l'adaptation aux changements climatiques et la résilience face aux changements climatiques et l'engagement et la mobilisation des acteurs clés dans le contexte de la réduction des

émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques afin d'ajouter les partenaires suivants : le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal de la Direction régionale de santé publique, la Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman, la Fondation McConnell, la Caisse de dépôt et du placement du Québec et la Fondation Écho.

CE18 1992 – 5 décembre 2018 – Approuver l'Entente de Collaboration entre la Ville de Montréal, le C40 Cities Climate Leadership Group, la fondation David Suzuki et la fondation familiale Trottier d'une durée de 2 ans pour la réduction des émissions de GES, l'adaptation aux changements climatiques et la résilience face aux changements climatiques et l'engagement et la mobilisation des acteurs clés dans le contexte de la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques.

CM18 1332 – 19 novembre 2018 – Déclaration pour la reconnaissance de l'urgence climatique.

CM18 1085 – 17 septembre 2018 – Résolution du conseil municipal : que la Ville de Montréal prenne acte des engagements pris lors du Sommet de San Francisco et s'engage à mobiliser les citoyens et l'ensemble des forces vives montréalaises pour relever ce défi majeur et mettre en œuvre des mesures concrètes à la hauteur de ces enjeux.

CG18 0329 – 21 juin 2018 - Dépôt du document intitulé « Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020 ».

CG18 0328 – 21 juin 2018 - Dépôt des documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2014 » et « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015 ».

CG13 0416 - 26 septembre 2013 - Adopter les Plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives et de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal / Mandater la Direction de l'environnement pour développer des indicateurs de résultats, assurer le suivi et produire les rapports afférents.

CG13 0201 - 20 juin 2013 - Dépôt des documents intitulés « Inventaire 2010 des émissions de gaz à effet de serre corporatives - Agglomération de Montréal » et « Inventaire 2009 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal ».

DESCRIPTION

Conformément aux lignes directrices et suivant la méthodologie du GPC, le Bureau de la transition écologique et de la résilience, de la Direction générale, dépose aujourd'hui les documents « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2016 » et « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2017 ». L'inventaire 2016 a été préparé par Enviro-accès, alors que celui 2017 a été préparé par SNC-Lavalin. L'inventaire 2017 a été vérifié par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) selon les spécifications de la norme internationale ISO 14064-3:2006 - partie 3 (Spécifications et lignes directrices pour la vérification des déclarations GES). L'avis indique, entre autres, que la déclaration GES est exacte et fiable et qu'elle satisfait aux exigences applicables.
Les inventaires 2016 et 2017 répertorient les émissions estimées de GES attribuables au territoire des 16 municipalités de l'agglomération de Montréal.

Les inventaires 2016 et 2017 sont déposés simultanément car le Plan climat a été conçu à partir de l'inventaire 2015 qui comprenait alors les données disponibles les plus récentes. Dans un souci de clarté, l'inventaire 2016 est déposé suivant la publication du Plan climat.

JUSTIFICATION

La production des documents « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise – Inventaire 2016 » et « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise – Inventaire 2017 » fait partie des engagements de la Ville de Montréal, en conformité aux exigences du Global Covenant et du C40, auxquels la Ville a adhéré. Ces inventaires permettent d'identifier l'état d'avancement de la collectivité par rapport aux objectifs de réduction d'émissions de GES, soit de réduire de 30 % les émissions de GES d'ici 2020 et de 55 % d'ici 2030, et ce, par rapport à l'année de référence (1990). De plus, ces documents permettent de remplir la déclaration annuelle publique via la plateforme du CDP tel qu'exigé par le C40.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2015, à l'occasion de la 21e Conférence des parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21), la Ville de Montréal a endossé la Déclaration de l'Hôtel de Ville de Paris et s'est engagée à réduire de 80 % ses émissions de GES d'ici 2050. Cet engagement est transposé dans le troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise intitulé : « Montréal Durable 2016-2020, ensemble pour une métropole durable ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À la suite du dépôt, les émissions de GES 2016 et 2017 seront intégrées aux informations publiées annuellement sur la plateforme du CDP. Cette action permettra à la Ville de Montréal de respecter, en partie, ses engagements auprès du C40.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Préparation du document « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2018 ».

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andres BELTRAN
Ingénieur

Tél : 514 872-7657
Télécop. : 514 280-6667

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-23

Jonathan THÉORET
Chef de division - Transport Énergie et Bâtiment

Tél : 514-216-9590
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Diane DRH BOUCHARD
Directrice générale adjointe
Tél : 514 872-5410
Approuvé le : 2021-04-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sidney RIBAUX
Directeur
Tél :
Approuvé le : 2021-03-26

Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise

INVENTAIRE 2016

COORDINATION ET RÉDACTION
Cette publication a été réalisée par Enviro-accès en étroite collaboration avec la Ville de Montréal.

RENSEIGNEMENTS
Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Bureau de la transition écologique et de la résilience par courriel à l'adresse bter@ville.montreal.qc.ca.

REMERCIEMENTS
Le Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'inventaire 2016 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise.

RÉFÉRENCE À CITER
Ville de Montréal. (2019). *Inventaire 2016 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise*, disponible sur le site de la Ville de Montréal à l'adresse suivante :
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7237,75083582&_dad=portal&_schema=PORTAL

DROIT D'AUTEUR POUR LA PHOTO DE COUVERTURE
Les droits d'auteur pour la photo de couverture appartiennent à M. Antoine Goudin. Pour consulter la License de la photo, voir le lien suivant : https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/legalcode.fr.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des figures **4**
Liste des tableaux **5**
Sommaire **6**
Introduction **11**
Sources fixes **13**
Transport **21**
Matières résiduelles **24**
Procédés industriels et utilisation des produits (PIUP) **26**
Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT) **27**
Émissions de GES de la collectivité montréalaise dans le contexte québécois **30**
Analyse et tendances 30
Tendance à court terme : collectivité montréalaise 31
Références bibliographiques **33**
Abréviations **36**

Liste des figures

Figure 1 : Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2016 6

Figure 2 : Émissions de GES de la collectivité montréalaise par source fixe 13

Figure 3 : Distribution des émissions de GES du sous-secteur résidentiel par source d'énergie 15

Figure 4 : Distribution des émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel par source d'énergie 17

Figure 5 : Distribution des émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction par activité en 2016 (excluant les émissions liées à l'utilisation de l'électricité) 19

Figure 6 : Distribution des émissions de GES du secteur du transport par sous-secteur 21

Figure 7 : Distribution des véhicules immatriculés sur le territoire de l'agglomération de Montréal 22

Figure 8 : Distribution des émissions de GES des sous-secteurs du transport hors-route, ferroviaire, maritime et aérien 23

Figure 9 : Distribution des émissions de GES du secteur des matières résiduelles par sous-secteur 25

Figure 10 : Distribution des émissions de GES du secteur AFAT par source 28

Figure 11 : Évolution des émissions de GES de la province de Québec et de la collectivité montréalaise entre 1990 et 2016 31

Liste des tableaux

Tableau 1 : Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990, 2013, 2014, 2015 et 2016.....7
Tableau 2 : Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) des principaux GES 11
Tableau 3 : Émissions de GES du sous-secteur résidentiel 14
Tableau 4 : Nombre et superficie de logements..... 14
Tableau 5 : Consommation d'énergie du sous-secteur résidentiel..... 14
Tableau 6 : Émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel..... 16
Tableau 7 : Superficie totale des bâtiments 16
Tableau 8 : Consommation d'énergie du sous-secteur commercial et institutionnel..... 16
Tableau 9 : Émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction..... 18
Tableau 10 : Émissions de GES du sous-secteur des industries énergétiques 20
Tableau 11 : Émissions de GES du sous-secteur des émissions fugitives..... 20
Tableau 12 : Émissions de GES du secteur du transport..... 21
Tableau 13 : Évolution du nombre d'immatriculations sur le territoire de l'agglomération de Montréal 22
Tableau 14 : Émissions de GES du secteur des matières résiduelles 24
Tableau 15 : Émissions de GES du secteur PIUP 26
Tableau 16 : Émissions de GES du sous-secteur utilisation de produits 26
Tableau 17 : Émissions de GES du secteur AFAT..... 27
Tableau 18 : Émissions de GES de la province du Québec et de la collectivité montréalaise en 1990 et 2016 30
Tableau 19 : Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990, 2013, 2014, 2015 et 2016..... 32

Sommaire

L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) répertorie les émissions estimées de GES de la collectivité montréalaise dont le périmètre se limite à l'agglomération de Montréal. Ces émissions de GES sont comparées à l'année de référence (1990) qui sert de base à l'objectif de réduction. Un inventaire complet nécessite des données de qualité et possédant un certain niveau de précision. Les plus récentes données complètes et disponibles au moment d'entreprendre l'exercice satisfaisant ce critère de qualité sont celles de l'année 2016. De plus, aux fins de comparaison, les émissions de l'année 2013, 2014 et 2015 ont été recalculées au besoin et mises à jour en raison de la révision de données, de l'amélioration de méthodologies de calcul des émissions ou de l'utilisation de données qui n'étaient pas disponibles auparavant.

Les émissions de GES sont présentées en fonction de cinq secteurs d'activités : les sources fixes, le transport, les matières résiduelles, les procédés industriels et l'utilisation de produits (PIUP) et l'agriculture, la foresterie et autres affectations des terres (AFAT). Le sous-secteur des sources fixes représente toute forme d'énergie consommée dans les sous-secteurs résidentiel, commercial et institutionnel, industries manufacturières et la construction, industries énergétiques et émissions fugitives des systèmes de pétrole et de gaz naturel.

La catégorisation des émissions et les méthodologies de quantification des émissions utilisées pour cet inventaire suivent les lignes directrices du document méthodologique *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories* (GPC)[8], qui lui-même repose sur les Lignes directrices 2006[9] du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires nationaux de GES. La conformité aux exigences du GPC fait partie des conditions que doit remplir la Ville de Montréal en ce qui concerne son engagement auprès du C40 et du *Global Covenant of Mayors for Climate and Energy*. Par ailleurs, le premier inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise utilisant cette méthodologie est celui de 2013, publié en 2016.

Pour l'inventaire 2016, les émissions de GES sont passées de 15 469 à 10 692 kt éq. CO_2, correspondant à une diminution de 31 %, par rapport à 1990. La Figure 1 présente la distribution des émissions de GES par secteur d'activité, alors que le Tableau 1 à la page suivante présente les émissions de GES de 1990, 2013, 2014, 2015 et 2016.

Figure 1 : Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2016

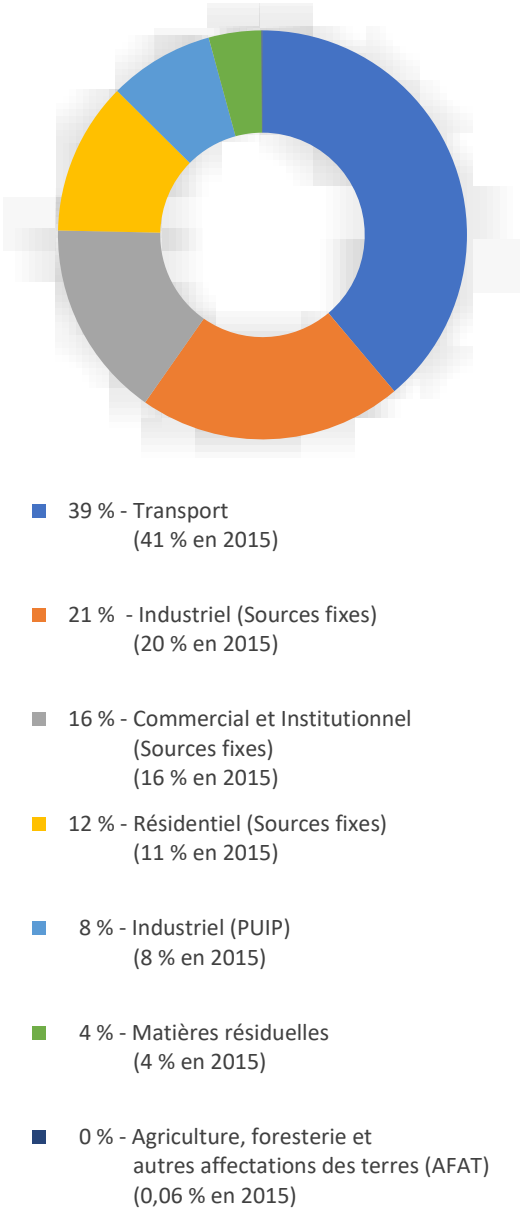

Une diminution de 31 % des émissions GES a été observée depuis 1990. Celle-ci peut être expliquée par plusieurs facteurs, dont l'abandon progressif du mazout pour les sources fixes, la mise en place de capteur de biogaz dans les lieux d'enfouissement technique, des changements de méthodologie de calcul et la disponibilité de nouvelles sources de données dans le secteur des sources fixes, du transport ainsi que des procédés industriels et utilisation de produits (PIUP).

Pour ce qui est de la différence entre les émissions de 2016 par rapport à celles de 2015, elle est reliée en grande partie aux secteurs du transport, plus particulièrement au transport maritime et routier. Cet écart provient d'une forte baisse des émissions de GES canadiennes pour le « Transport maritime intérieur » sur lequel se base le calcul des émissions de GES pour la Ville de Montréal et d'une baisse considérable des ventes de carburants sur le territoire. Ces variations dans les émissions de 2016 par rapport à 2015 ont fait augmenter l'écart des émissions totales de 2016 par rapport à 1990 de 3 %. En effet, une réduction de 28 % des émissions de GES avait été observée en 2015 par rapport à 1990.

Tableau 1 : Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990, 2013, 2014, 2015 et 2016

Secteurs et sous-secteurs d'activité	Émissions (kt éq. CO_2)					Variation avec 1990 (%)
	1990	2013	2014	2015	2016	
Sources fixes	**8 438**	**5 384**	**5 415**	**5 267**	**5 194**	**-38**
Résidentiel	2 431	1 313	1 291	1 278	1 292	-47
Commercial et institutionnel	2 315	1 792	1 782	1 763	1 670	-28
Industries manufacturières et la construction	1 506	1 143	1 238	1 095	1 130	-25
Industries énergétiques	2 171	1 123	1 093	1 116	1 088	-50
Émissions fugitives	15	13	11	15	14	-1
Transport	**4 407**	**4 481**	**4 425**	**4 528**	**4 154**	**-6**
Routier	3 402	3 352	3 348	3 477	3 119	-8
Hors route	40	40	39	41	37	-8
Ferrovaire	148	210	189	165	163	10
Maritime	324	262	272	269	235	-28
Aérien	493	617	578	576	600	22
Matières résiduelles	**1 956**	**443**	**437**	**442**	**445**	**-77**
Enfouissement des matières résiduelles	1 787	315	315	315	316	-82
Traitement biologique des matières organiques	-	7	8	10	18	-
Incinération des matières résiduelles	137	83	76	79	76	-45
Traitement et rejet des eaux usées	33	37	38	37	36	11
Procédés industriels et utilisation de produits (PIUP)	**666**	**1 121**	**1 159**	**904**	**891**	**34**
Procédés industriels	171	170	180	174	165	-4
Utilisation de produits	495	950	979	730	726	47
Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)	**1,4**	**4,2**	**5,5**	**7,0**	**8,5**	**528**
Fermentation et gestion de fumier	0,83	2,4	3,1	3,9	4,5	447
Gestion des sols agricoles	0,48	1,6	2,2	2,9	3,7	669
Chaulage, urée et autres engrais carbonés	0,04	0,2	0,2	0,2	0,3	530
Total	**15 469**	**11 432**	**11 441**	**11 148**	**10 692**	**-31**
Variation des émissions par rapport à 1990	**-**	**26%**	**26%**	**28%**	**31%**	

Note : Les résultats sont arrondis. Par conséquent, les calculs effectués à partir de ces derniers peuvent différer des valeurs présentées.

Modifications méthodologiques

Pour le secteur du transport, une modification méthodologique a été apportée au sous-secteur hors-route dans le but de tenir compte du diesel en plus de l'essence. La façon de déterminer la quantité de carburant consommé par les véhicules hors-route a également été modifiée en utilisant le ratio de véhicules hors route par rapport au nombre de véhicules immatriculés sur le territoire. Un recalcul a été effectué pour les années 1990, 2013, 2014 et 2015 avec cette nouvelle méthodologie, ce qui a causé une hausse des émissions de ce sous-secteur par rapport aux derniers inventaires.

Émissions de la collectivité

La baisse des émissions de GES de 38 % observée dans les sources fixes est attribuable en grande partie à l'abandon progressif du mazout dans les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel ainsi que dans les industries manufacturières et la construction. Comme mentionné lors de l'inventaire 2013, une raffinerie de pétrole située dans l'est de l'île de Montréal a cessé d'être exploitée en 2010, entraînant par le fait même une réduction notable de GES.

Quant au secteur des matières résiduelles, les émissions ont diminué de 77 % entre 1990 et 2016, ce qui correspond aux mêmes réductions identifiées pour l'année 2015. L'amélioration des systèmes de captage du biogaz émis par les sites d'enfouissement entre 1990 et 2016 serait le principal facteur à l'origine de cette baisse.

Une augmentation de 528 % des émissions de GES attribuées au secteur AFAT a été observée entre 1990 et 2016. Ceci s'explique en grande partie par un changement de méthodologie de Statistique Canada dans l'évaluation de la superficie des terres agricoles pour le recensement de 2016 qui surestime fortement la superficie des terres agricoles à Montréal. Les émissions du secteur AFAT ne représentent cependant que 0,08 % des émissions totales de la collectivité montréalaise.

Les émissions de GES du secteur PIUP ont augmenté de 34 % entre 1990 et 2016. Cette hausse serait principalement attribuée à l'augmentation de la production et de la consommation d'hydrofluorocarbures (HFC), de perfluorocarbures (PFC), d'hexafluorure de soufre (SF_6) et de trifluorure d'azote (NF_3). Les HFC et les PFC sont utilisés pour la réfrigération ainsi que pour la fabrication de mousses plastiques, de solvants, d'agents propulseurs et d'anesthésiques.

Les émissions de GES du secteur du transport ont diminué de 6% entre 1990 et 2016. Trois sous-secteurs ont vu leurs émissions diminuées soient le transport routier, le transport hors route et le transport maritime. Les émissions GES du transport aérien et ferroviaire ont donc augmenté depuis 1990. Cette diminution correspond à une réduction de 8% en 2016 par rapport à 2015.

Les écarts significatifs du sous-secteur routier sont dus à deux éléments principalement :

- Une baisse significative des ventes de carburants pour 2016;
- Des changements significatifs au niveau des facteurs d'émission de CH_4 et de N_2O utilisés pour la combustion de carburant qui sont dus à une augmentation de l'efficacité des systèmes anti-pollution des véhicules plus récents par rapport aux véhicules de 1990.

Émissions de la collectivité dans le contexte québécois

Les émissions de la collectivité montréalaise représentaient 14 % des émissions québécoises en 2016. De 1990 à 2016, les émissions de GES québécoises ont diminué de 9 %, alors que les émissions de la collectivité montréalaise ont connu une baisse de 31 %. En matière d'intensité des émissions par habitant, les émissions québécoises et de la collectivité montréalaise ont respectivement diminué de 25 % et de 37 %. Globalement, les différences observées entre les deux inventaires s'expliquent par les caractéristiques propres de la province et de l'agglomération, soit le climat, les activités économiques, l'organisation des transports et les autres caractéristiques sociodémographiques.

Conclusion

La réduction globale de 31 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2016 permet de confirmer que la collectivité montréalaise a atteint son objectif de réduction fixé en 2005, soit celui de réduire les émissions de 30 % d'ici 2020. Cela signifie donc que l'objectif qui était fixé pour 2020 a été atteint en 2016, soit quatre années plus tôt que prévu.

La Ville de Montréal se concentre donc maintenant sur ses prochains objectifs consistant à réduire ses émissions GES de 55% d'ici 2030 et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.


MONTRÉAL A ATTEINT L'OBJECTIF FIXÉ EN 2005 CONSISTANT À RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉALAISE DE 30 % PAR RAPPORT À 1990.

Introduction

Gaz à effet de serre et changements climatiques

L'effet de serre est un phénomène naturel permettant la conservation d'une partie de la chaleur provenant du rayonnement solaire à la surface de la Terre. Les gaz à effet de serre (GES) les plus abondants dans la nature sont la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone (CO_2) et, dans une moindre mesure, le méthane (CH_4) et l'oxyde nitreux (N_2O). Il est aujourd'hui scientifiquement reconnu que les GES d'origine anthropique amplifient ce phénomène naturel et, conséquemment, influencent le climat.

À l'échelle mondiale, trois gaz sont principalement responsables des changements climatiques : le CO_2, le CH_4 et le N_2O. D'autres gaz qui n'existaient pas dans la nature avant l'ère industrielle, dont le SF_6, les PFC, HFC et le NF_3, sont aujourd'hui présents dans l'atmosphère.

Mise en garde

L'inventaire des émissions de GES 2016 de la collectivité montréalaise présente les résultats de calculs des émissions pour 1990 et 2016 en utilisant les données les plus récentes.* De plus, les émissions de l'année 1990, 2013, 2014 et 2015 ont été recalculées et mises à jour au besoin. Pour cette raison, les émissions de GES de la collectivité des années 1990, 2013, 2014 et 2015 publiées dans cet inventaire ne devraient pas être comparées directement avec ceux publiés précédemment.

Par ailleurs, les procédures d'assurance qualité et d'amélioration faisant partie intégrante des processus de production d'inventaires, il est probable que, dans le futur, l'obtention de nouvelles données ou le développement de nouvelles méthodes d'évaluation conduisent à une révision des valeurs présentées dans ce rapport d'inventaire.

* Les résultats présentés sont arrondis. Par conséquent, les calculs effectués à partir de ces derniers peuvent différer des valeurs présentées.

Afin de pouvoir compléter l'inventaire de la collectivité montréalaise, un niveau de complétude et de précision convenable des données sur lesquelles s'appuient les quantifications d'émissions de GES est requis. Les plus récentes données complètes et disponibles au moment d'entreprendre l'exercice satisfaisant ce critère de qualité sont celles de l'année 2016. Cependant, le Rapport d'inventaire national 1990-2017[2] est le plus récent document d'inventaire national disponible actuellement et c'est pourquoi il a été utilisé. Pour ce qui est de l'inventaire provincial québécois, les données les plus à jour sont celles de 2017. Les émissions de GES sont calculées en équivalent CO_2 (éq. CO_2). En effet, le CO_2 est le gaz de référence à partir duquel les autres gaz sont comparés selon leur potentiel de réchauffement planétaire (PRP) respectif. Le PRP est une mesure relative de la capacité de chaque GES à retenir la chaleur dans l'atmosphère. À titre de gaz de référence, le CO_2 possède un PRP de 1. Comme recommandé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans son quatrième rapport d'évaluation[9], les PRP des gaz à l'étude dans le présent inventaire sont illustrés au Tableau 2.

Tableau 2 : Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) des principaux GES

GES	Formule	PRP
Dioxyde de carbone	CO_2	1
Méthane	CH_4	25
Protoxyde d'azote	N_2O	298

Engagements et objectifs

Lors du 4e Sommet des leaders municipaux sur les changements climatiques tenu à Montréal en 2005, la Ville de Montréal s'est engagée à réduire ses émissions de GES de 30 % sous les niveaux de 1990 à l'horizon 2020. L'objectif en question a été atteint en 2016, plus précisément, une réduction de 31% des émissions de GES a été observée en 2016 par rapport à 1990. La Ville de Montréal a également endossé la Déclaration du sommet des élus locaux pour le climat de Paris en marge de la 21e Conférence des parties de la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP 21) et s'est engagée à réduire de 80 % ses émissions de GES d'ici 2050. Ces objectifs se sont reflétés respectivement dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et le Plan Montréal durable 2016-2020.

En 2017, la Ville a signé la Charte de Chicago qui contient des engagements en matière de réduction de l'empreinte carbone des modes de transports, des bâtiments ainsi que des infrastructures de l'administration municipale et de la collectivité. En juin 2018, elle a ratifié la Déclaration d'Edmonton, confirmant qu'il est essentiel de se préparer à répondre adéquatement aux impacts des changements climatiques.

Note

La conformité aux exigences du GPC fait partie des conditions que doit remplir la Ville de Montréal en ce qui concerne son engagement. La Ville a joint le Compact of Mayors en 2015. Cependant, depuis juin 2016, celui-ci a fusionné avec le Covenant of Mayors pour devenir le Global Covenant of Mayors for Climate and Energy.

Lors de son passage au *Global Climate Action Summit* en septembre 2018, la Ville de Montréal a annoncé la signature de la *One Planet Charter* qui vise entre autres à développer un plan d'action d'ici la fin de 2020, le *Paris-compatible Climate Action Plan Commitment* ou *Deadline 2020*. Ce plan de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques doit être compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris et vise la carboneutralité d'ici 2050. De plus, la *One Planet Charter* inclut, entre autres, la *Net Zero Carbon Buildings* afin de décarboniser le parc immobilier. Plus spécifiquement, il vise l'adoption de règlements et de politiques qui garantiront que les nouveaux bâtiments soient carboneutres d'ici 2030 et que tous les bâtiments le seront d'ici 2050 pour la collectivité montréalaise.

Depuis la réalisation de l'inventaire 2013, la méthodologie de quantification utilisée suit les lignes directrices du *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories* (GPC)[8]. La quantification des émissions pour l'inventaire 2016 utilise donc la même méthodologie que pour celui de 2013, 2014 et 2015. Cependant, grâce à la variation méthodologique, une amélioration a été apportée aux calculs du sous-secteur du transport hors route précisant ainsi les résultats de l'inventaire. Les émissions de GES pour l'année 1990, 2013, 2014 et 2015 ont été recalculées afin de tenir compte de ces changements.

Description du territoire à l'étude

Le présent inventaire consolide les données de l'ensemble de la collectivité montréalaise, c'est-à-dire de tout le territoire couvert par l'agglomération de Montréal. Les émissions de GES présentées dans ce rapport sont attribuables aux collectivités des 19 arrondissements de la Ville de Montréal ainsi qu'à celles des 15 villes reconstituées présentes sur l'île, soit Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-Des Ormeaux, Dorval, L'Île-Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Westmount.

Sources fixes

Les sources fixes couvrent les émissions de GES résultant de l'utilisation énergétique des combustibles et les émissions fugitives provenant des procédés générant, alimentant ou consommant différentes formes d'énergie comme la chaleur ou l'électricité. Les émissions de GES des sources fixes de la collectivité montréalaise ont diminué de 38 % en 2016 par rapport à 1990, passant de 8438 à 5 194 kt éq. CO_2

Les sources fixes sont subdivisées en 5 sous-secteurs soient le résidentiel, le commercial et institutionnel, les industries manufacturières et la construction ainsi que les industries énergétiques. Puis, le sous-secteur des émissions fugitives qui comprend les émissions des systèmes de pétrole et de gaz naturel.

Figure 2 : Émissions de GES de la collectivité montréalaise par source fixe

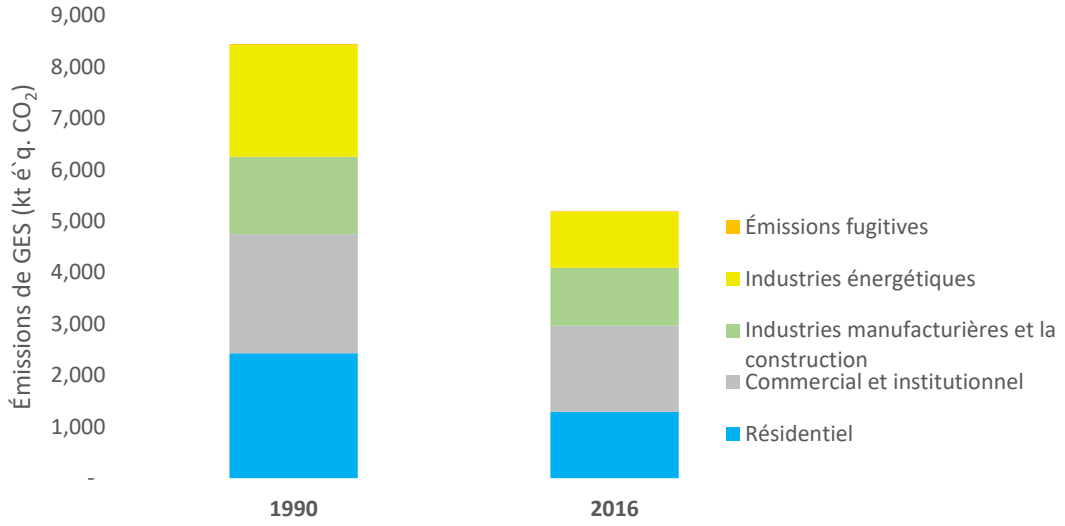

Notes

Les données de consommation de gaz naturel de l'agglomération pour tous les secteurs des sources fixes ont été obtenues d'Énergir. Pour le secteur commercial et institutionnel, une tendance à la hausse des consommations a été observée entre 1990 et 2010. Une révision de la classification des compagnies par Énergir en 2011 a donné lieu à une redistribution des données de consommation de ce secteur vers celui des industries manufacturières. Une correction a également été apportée aux consommations d'électricité du secteur commercial, institutionnel et industriel en utilisant les valeurs révisées d'Hydro-Québec. Cette correction a légèrement augmenté les émissions des années 2013, 2014 et 2015.

Résidentiel

Les émissions de GES attribuées au secteur résidentiel proviennent de l'énergie consommée par les ménages résidant sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour l'éclairage, la climatisation, le chauffage, le chauffage de l'eau et l'utilisation des appareils ménagers. Les principales sources d'énergie consommées sont l'électricité, le gaz naturel, le mazout et le bois.

Les émissions de GES du sous-secteur résidentiel de la collectivité montréalaise ont diminué de 47 % en 2016 par rapport à 1990, passant de 2 431 à 1 292 kt éq. CO_2 (Tableau 3), malgré l'augmentation du parc de logements, de leur superficie (Tableau 4), ainsi que des degrés-jours de chauffage[43]. La réduction des émissions de GES peut être expliquée par la diminution de trois des quatre sources d'énergie consommées sur le territoire, soit le gaz naturel, le mazout et le bois (Tableau 5).

Une augmentation notable de la consommation d'électricité entre 1990 et 2016 a été enregistrée, témoignant d'un nombre important de conversions des systèmes de chauffage au mazout et au gaz naturel, principalement par des systèmes électriques (Tableau 5).

L'importante réduction d'émissions de GES observée pour l'électricité (-84 %) découle strictement du facteur d'émission associée à cette source d'énergie, lequel est nettement inférieur en 2016 à ce qu'il était en 1990 (Tableau 3). Malgré une augmentation de 28 % de la consommation d'électricité pour la même période, les émissions de GES ont tout de même diminué. La demande en énergie du secteur résidentiel est passée de 79 756 à 73 982 TJ entre 1990 et 2016 (Tableau 5). Cette diminution ne peut être expliquée que par l'augmentation de l'efficacité énergétique des bâtiments et des systèmes de chauffage.

Tableau 3 : Émissions de GES du sous-secteur résidentiel

Source d'énergie	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
	1990	2016	(%)
Électricité	143	24	-84
Gaz naturel	811	758	-7
Mazout	1 313	387	-71
Bois	163	123	-24
Total	**2 431**	**1 292**	**-47**

Tableau 4 : Nombre et superficie de logements

	1990	2016	Variation (%)
Nombre de logements	770 195	936 402	22
Superficie du parc de logements (m^2)	79 502	97 633	23

Tableau 5 : Consommation d'énergie du sous-secteur résidentiel

Source d'énergie	Énergie consommée (TJ)		Variation
	1990	2016	(%)
Électricité	36 889	47 210	28
Gaz naturel	16 190	15 127	-7
Mazout	18 495	5 451	-71
Bois	8 182	6 195	-24
Total	**79 756**	**73 982**	**-7**

La Figure 3 présente la distribution des émissions de GES du sous-secteur résidentiel par source d'énergie entre 1990 et 2016.

Figure 3 : Distribution des émissions de GES du sous-secteur résidentiel par source d'énergie

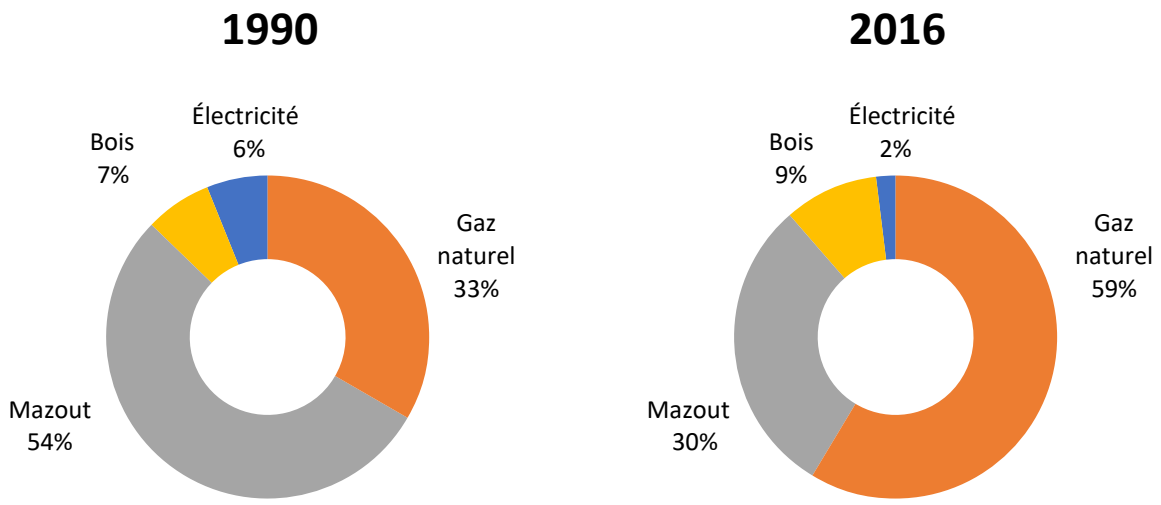

Commercial et institutionnel

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur commercial et institutionnel proviennent de l'énergie consommée pour l'éclairage, le chauffage, la climatisation, le chauffage de l'eau ainsi que divers équipements auxiliaires des commerces et des institutions. Les sources d'énergie consommée dans ce secteur sont : l'électricité, le gaz naturel, le mazout léger, le mazout lourd et le propane.

Les émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel de la collectivité montréalaise ont diminué de 28 % en 2016 par rapport à 1990, passant de 2 315 à 1 670 kt éq. CO_2 (Tableau 6), malgré l'augmentation de la superficie totale des bâtiments de ce secteur (Tableau 7) et d'une légère diminution de degrés-jours de chauffage. La réduction des émissions de GES est expliquée en partie par la diminution de quatre des cinq sources d'énergie consommées sur le territoire, soit l'électricité, le gaz naturel, le mazout léger et le mazout lourd (Tableau 8). En contrepartie, la consommation du propane a augmenté.

La réduction de 85 % des émissions de GES de l'électricité est attribuée au facteur d'émission associé à cette source d'énergie, lequel est plusieurs fois inférieur en 2016 à ce qu'il était en 1990.

Malgré l'augmentation de la superficie totale des bâtiments du secteur commercial et institutionnel (24 %) et une légère diminution (3 %) du nombre de degrés-jours de chauffage[43], la demande en énergie est passée de 75 460 à 74 637 TJ entre 1990 et 2016 (Tableau 8). Cette diminution pourrait s'expliquer principalement par l'augmentation de l'efficacité énergétique des bâtiments et des systèmes de chauffage.

Tableau 6 : Émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel

Source d'énergie	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
	1990	2016	(%)
Électricité	138	21	-85
Gaz naturel	1 559	1 391	-11
Mazout léger	478	117	-76
Mazout lourd	85	6	-92
Propane	54	134	146
Total	**2 315**	**1 670**	**-28**

Tableau 7 : Superficie totale des bâtiments

	1990	2016	Variation (%)
Superficie (m^2)	39 062 301	48 541 322	24

Tableau 8 : Consommation d'énergie du sous-secteur commercial et institutionnel

Source d'énergie	Énergie consommée (TJ)		Variation
	1990	2016	%
Électricité	35 539	42 787	20
Gaz naturel	31 117	27 772	-11
Mazout léger	6 709	1 640	-76
Mazout lourd	1 141	87	-92
Propane	954	2 350	146
Total	**75 460**	**74 637**	**-1**

La figure 4 présente la distribution des émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel par source d'énergie entre 1990 et 2016.

Figure 4 : Distribution des émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel par source d'énergie

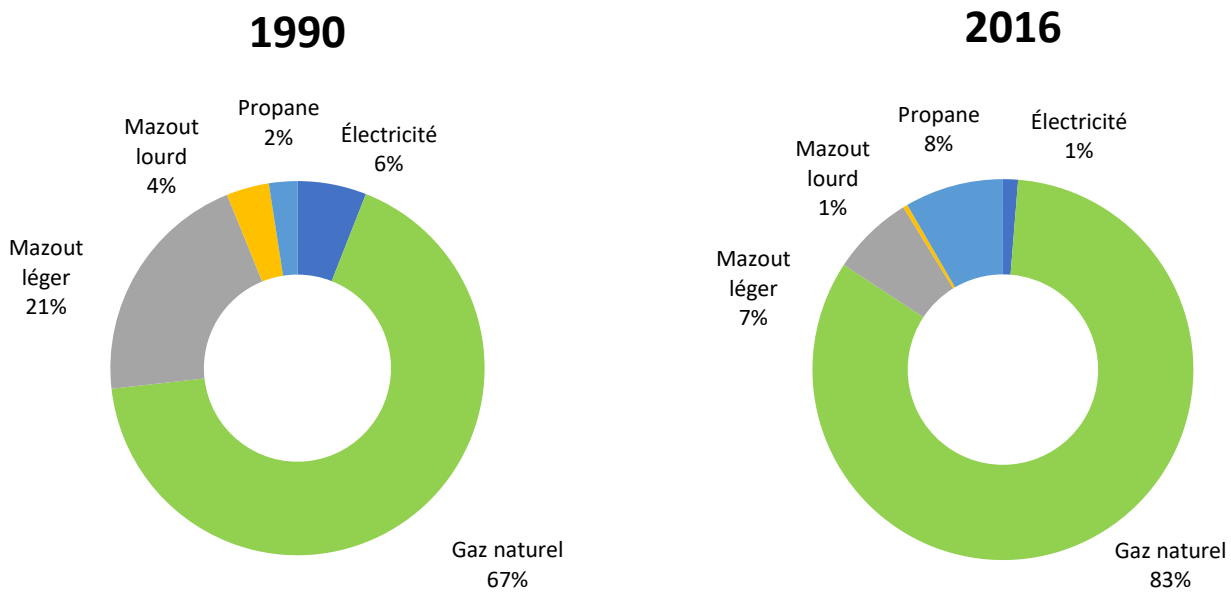



Industries manufacturières et la construction

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur des industries manufacturières et de la construction comprennent les émissions provenant de la combustion stationnaire de carburant. Elles comprennent également les émissions indirectes associées à l'utilisation de l'électricité.

Les émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction de la collectivité montréalaise ont diminué de 25 % en 2016 par rapport à 1990, passant de 1 506 à 1 130 kt éq. CO_2 (Tableau 9).

En parallèle, on observe que le nombre d'emplois du secteur manufacturier a diminué de plus de 27 % entre 2006 et 2016[42] sur le territoire de l'agglomération montréalaise. Il appert donc raisonnable de supposer que la baisse du niveau d'activité des entreprises manufacturières sur le territoire de l'agglomération a eu pour effet de contribuer significativement à la réduction des émissions de ce secteur. Par ailleurs, comme observé dans la Base de données complète sur la consommation d'énergie pour le domaine industriel québécois, plus de 80 % du mazout lourd utilisé en 1990 a été substitué par d'autres sources d'énergie en 2016 (électricité, gaz naturel, diesel, mazouts légers et kérosène)[19].

En ce qui concerne les émissions issues des activités de la construction, les résultats de la quantification n'ont pas été obtenus par l'utilisation de données d'émissions obtenues directement des établissements contrairement aux autres activités. Les valeurs présentées doivent donc être considérées avec précaution et comme permettant de donner une indication sur le niveau des émissions.

Tableau 9 : Émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction

Sous-secteur	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)
	1990	2016	
Industries manufacturières	1 332	1 040	-22
Industries de la construction	119	82	-31
Émissions provenant de la consommation d'électricité (incluant le secteur énergétique)	54	7	-87
Total	**1 506**	**1 130**	**-25**

Les émissions de GES dues à l'utilisation d'électricité du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction et du sous-secteur des industries énergétiques ont diminué de 87 % en 2016 par rapport à 1990, passant de 54 à 7 kt éq. CO_2. Cette tendance est principalement attribuable à la baisse significative du facteur d'émission de l'électricité.

La Figure 5 présente la répartition des émissions des industries manufacturières et de la construction, dont près du tiers sont attribuées à la fabrication de produits du pétrole et de produits pétrochimiques (excluant le raffinage du pétrole).

Figure 5 : Distribution des émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction par activité en 2016 (excluant les émissions liées à l'utilisation de l'électricité)

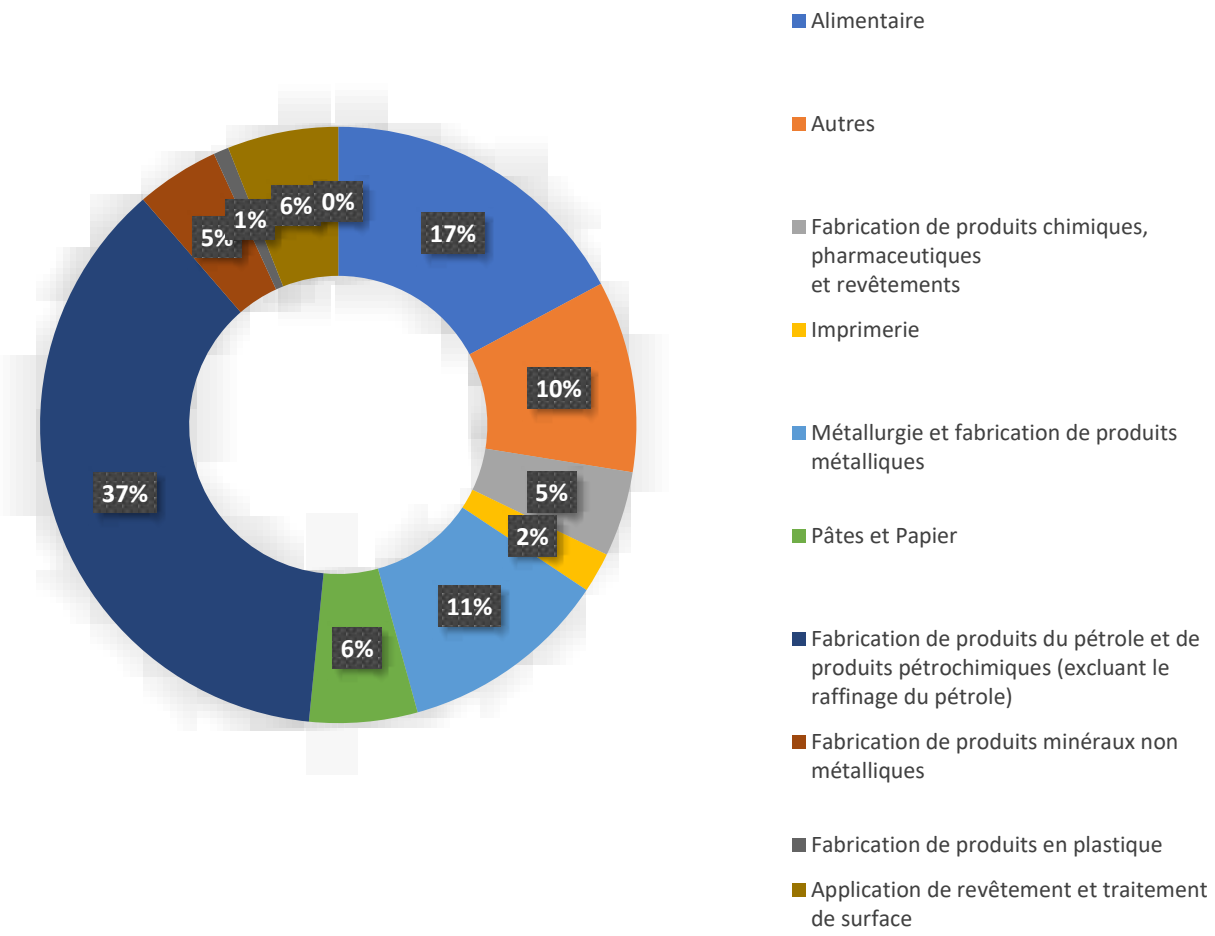



Industries énergétiques

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur des industries énergétiques proviennent de la combustion stationnaire, soit celles liées à la production d'énergie pour la vente et la distribution, le raffinage du pétrole ainsi que le traitement et la valorisation du gaz naturel.

Les émissions de GES du sous-secteur des industries énergétiques de la collectivité montréalaise ont diminué de 50 % en 2016 par rapport à 1990, passant de 2 171 à 1 088 kt éq. CO_2 (Tableau 10). Cette baisse est attribuable principalement à la fermeture d'une raffinerie en 2010.

Tableau 10 : Émissions de GES du sous-secteur des industries énergétiques

Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
1990	2016	%
2 171	1 088	-50



Émissions fugitives

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur des émissions fugitives proviennent des systèmes de pétrole et de gaz naturel, dont les activités de ventilation, de brûlage à la torche et tous les autres types d'émissions fugitives.

Les émissions de GES du sous-secteur des émissions fugitives de la collectivité montréalaise ont diminué de 1 % en 2016 par rapport à 1990, passant de 14,7 à 14,5 kt éq. CO_2 (Tableau 11). Il est à noter que les émissions fugitives provenant des activités de raffinage ont été incluses au sous-secteur des industries énergétiques.

Tableau 11 : Émissions de GES du sous-secteur des émissions fugitives

Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
1990	2016	%
14,7	14,5	-1

Transport

Les émissions de GES attribuées au secteur du transport proviennent de la consommation d'énergie de tous les moyens de transport routier, hors route, aérien, maritime et ferroviaire.

Les émissions de GES du secteur du transport de la collectivité montréalaise ont diminué de 6 % en 2016 par rapport à 1990, passant de 4 407 à 4 154 kt d'éq. CO_2 (Tableau 12). Deux sous-secteurs ont vu leurs émissions GES augmenter sur cette période, soit le transport aérien et le transport ferroviaire. Les émissions de tous les autres sous-secteurs ont diminué.

La Figure 6 présente la distribution des émissions de GES du secteur du transport de la collectivité montréalaise par sous-secteur.

Tableau 12 : Émissions de GES du secteur du transport

Transport	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)
	1990	2016	
Transport routier	3 402	3 119	-8
Transport hors route	40	37	-8
Transport ferroviaire	148	163	10
Transport maritime	324	235	-27
Transport aérien	493	600	22
Total	4 407	4 154	-6

Figure 6 : Distribution des émissions de GES du secteur du transport par sous-secteur

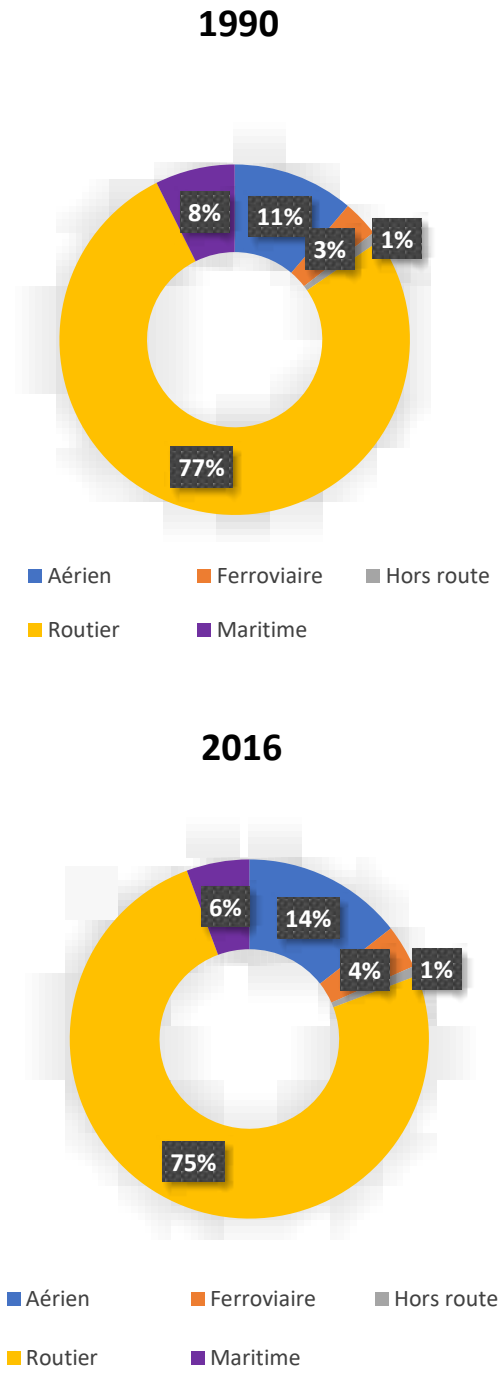

Transport routier

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur du transport routier proviennent de la consommation d'énergie de véhicules sur route.

En 2016, les émissions de GES provenant du transport routier de l'agglomération de Montréal ont connu une baisse en comparaison avec celles de 1990, passant de 3 402 à 3 119 kt éq. CO_2, soit une réduction de 8 %. Cette réduction est attribuable en grande partie par la portion de carburant renouvelable qui se retrouve dans le carburant en 2016 par rapport à 1990, soit 8 % dans l'essence et 2 % dans le diesel. Il est important de rappeler que l'usage de biocarburants permet de réduire les émissions de GES lors de leur utilisation, mais que leur production émet des GES, tout comme la production des carburants fossiles. Cette baisse est également dû à une baisse des ventes de carburants pour 2016 ainsi qu'à des changements significatifs au niveau des facteurs d'émission de CH4 et de N2O utilisés pour la combustion de carburant qui sont dus à une augmentation de l'efficacité des systèmes anti-pollution des véhicules plus récents par rapport aux véhicules de 1990. Entre 1990 et 2016, il y a eu une augmentation de 225 % des immatriculations de camions légers (VUS, multisegments, camionnettes et fourgonnettes). À l'inverse, le nombre de véhicules légers (automobiles et taxis) immatriculés a diminué de 12 % (Tableau 13).

Tableau 13 : Évolution du nombre d'immatriculations sur le territoire de l'agglomération de Montréal

Catégorie	Immatriculation		Variation (%)
	1990	2016	
Véhicules légers	614 595	541 719	-12
Camions légers	100 978	327 694	225
Véhicules lourds	31 498	35 842	14
Motocyclettes (essence)	11 795	21 774	85
Total	758 865	927 029	22

Il est à noter qu'il y avait 2 259 véhicules électriques ou hybrides rechargeables immatriculés dans l'agglomération de Montréal en 2016, soit 0,24 % du parc automobile.

Figure 7 : Distribution des véhicules immatriculés sur le territoire de l'agglomération de Montréal

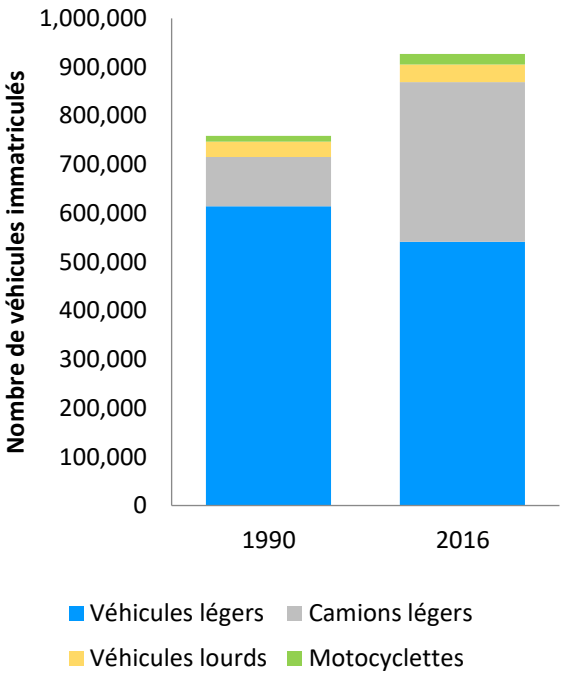

Modification méthodologique

Pour cet inventaire, la méthodologie pour évaluer les émissions du transport hors-route a été modifiée afin de prendre en considération les ventes nettes d'essence et de diesel sur le territoire ainsi que le nombre de véhicules hors route selon les statistiques d'immatriculation. Cette nouvelle méthodologie crée une hausse significative des émissions de GES pour le sous-secteur hors route pour 1990, 2014, 2015 et 2016 en comparaison avec l'ancienne méthodologie.

Transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur du transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien proviennent de la consommation d'énergie de ces véhicules.

La somme des émissions de GES des sous-secteurs du transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien a augmenté de 2,9 % entre 1990 et 2016, passant de 1 005 à 1 035 kt d'éq. CO_2. La Figure 8 présente l'évolution de la distribution de ces émissions de GES.

Les émissions de GES du transport hors route ont diminué de 8 % entre 1990 et 2016, passant de 40 à 37 kt d'éq. CO_2. Cette augmentation ne représente toutefois qu'une petite partie de l'augmentation des sous-secteurs du transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien. Le transport hors route comprend les émissions des véhicules qui ne sont pas autorisés à circuler sur les chemins publics.

Les émissions de GES du transport ferroviaire ont augmenté de 10 % entre 1990 et 2016, passant de 148 à 163 kt d'éq. CO_2. Quant aux émissions de GES du transport maritime, elles ont diminué de 28 % passant de 324 à 235 kt d'éq. CO_2 entre 1990 et 2016.

Pour le transport aérien, les émissions ont augmenté de 22 % entre 1990 et 2016, passant de 493 à 600 kt d'éq. CO_2. Les activités de l'aéroport international Montréal-Trudeau (YUL) sont fortement à la hausse depuis 1990, ce qui explique la hausse des émissions. En effet, une augmentation de près de 28 % des passagers embarqués et débarqués a été constatée pour YUL de 2008 à 2016[44].

Figure 8 : Distribution des émissions de GES des sous-secteurs du transport hors-route, ferroviaire, maritime et aérien

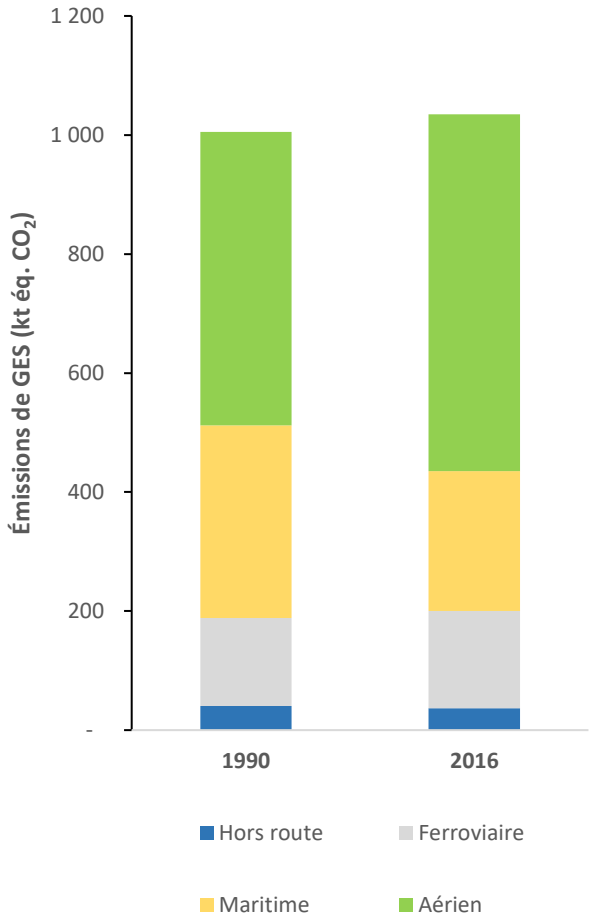

Matières résiduelles

Les émissions de GES attribuées au secteur des matières résiduelles proviennent des activités d'enfouissement, de traitement biologique des matières organiques, de l'incinération et de traitement et de rejet des eaux usées.

Les émissions de GES du secteur des matières résiduelles ont diminué de 77 % entre 1990 et 2016, passant de 1 956 à 445 kt éq. CO_2 (Tableau 14). Au-delà des efforts effectués pour diminuer les taux d'élimination des matières résiduelles par habitant, la réduction des émissions de GES générées par l'enfouissement des matières résiduelles explique principalement cette tendance à la baisse des émissions. L'enfouissement des matières résiduelles constitue une source de GES en raison du biogaz généré par la réaction de décomposition anaérobie se produisant naturellement dans les sites d'enfouissement. L'augmentation de l'efficacité des systèmes de captage de biogaz dans les sites d'enfouissement contribue à la réduction des émissions de GES. Cette récupération de biogaz valorise le méthane qu'il contient pour son potentiel énergétique ou sa destruction par des torchères.

Les émissions de GES du traitement biologique des matières organiques proviennent du compostage des matières organiques produites sur le territoire de l'agglomération. L'incinération des matières résiduelles et des boues de stations d'épuration génère des émissions de GES. Les réactions naturelles de décomposition se produisant dans les eaux usées de même que certaines réactions associées au traitement des eaux usées et des boues d'épuration émettent des GES dans l'atmosphère.

Tableau 14 : Émissions de GES du secteur des matières résiduelles

Sous-secteur	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
	1990	2016	%
Enfouissement des matières résiduelles	**1 787**	**316**	**-82**
Matières résiduelles enfouies sur le territoire de l'agglomération	1 322	29	-98
Matières résiduelles produites par l'agglomération et enfouies à l'extérieur	-	287	-
Matières résiduelles importées et enfouies sur le territoire de l'agglomération	465	-	-100
Traitement biologique des matières organiques	**-**	**18**	**-**
Traitement sur le territoire de l'agglomération	-	2	-
Traitement à l'extérieur	-	15	-
Incinération des matières résiduelles	**137**	**76**	**-45**
Boues de la Station d'épuration	57	76	32
Matières résiduelles	80	-	-
Traitement et rejet des eaux usées	**33**	**36**	**11**
Traitement des eaux usées	33	36	11
Fosses septiques	0,3	0,3	14
Total	**1 956**	**445**	**-77**

La distribution des émissions pour les années 1990 et 2016 est présentée à la Figure 9. En 1990 et en 2016, les émissions sont principalement attribuables aux activités d'enfouissement des matières résiduelles.

Figure 9 : Distribution des émissions de GES du secteur des matières résiduelles par sous-secteur

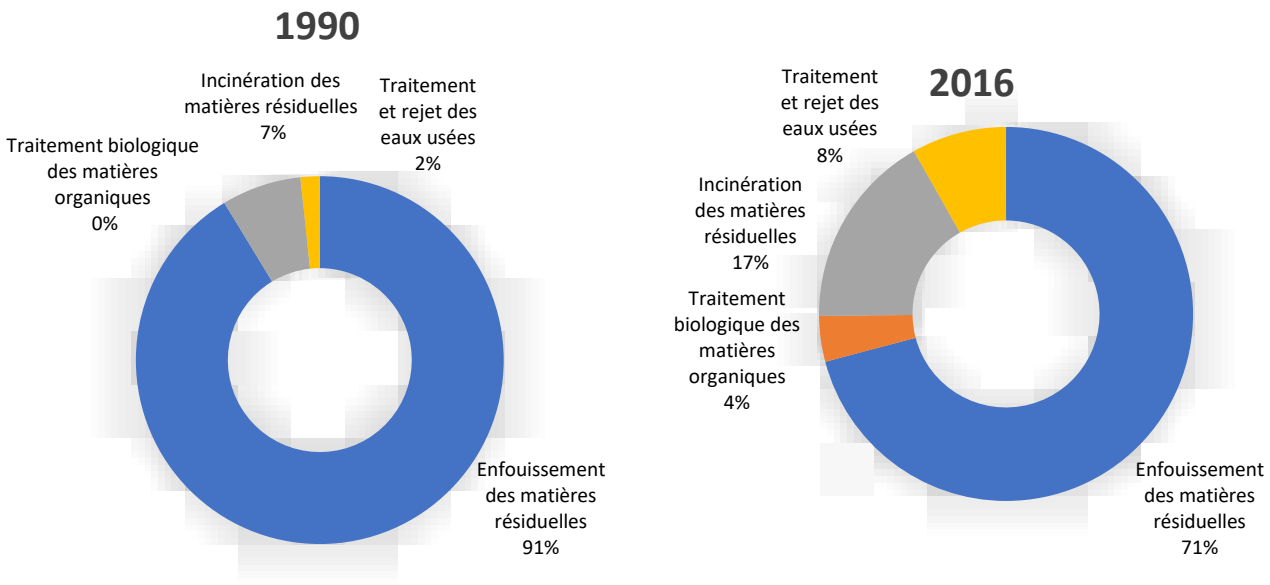

Procédés industriels et utilisation des produits (PIUP)

Les émissions des GES du secteur PIUP comprennent les GES émis comme sous-produits de procédés industriels et les émissions provenant de l'utilisation non énergétique de combustibles, mais excluent les sources fixes de combustion.

Les émissions de GES du secteur PIUP ont augmenté de 34 % en 2016 par rapport à 1990, passant de 666 kt éq. CO_2 à 891 kt éq. CO_2 (Tableau 15). Cette tendance est principalement attribuable à l'augmentation de la production et de la consommation de HFC, de PFC, de SF_6 et de NF_3, alors que les émissions des procédés industriels sont demeurées plutôt stables.

Le Tableau 16 présente les estimations révisées des émissions de GES du sous-secteur utilisation des produits, par catégorie, pour les années 1990 et 2016. Rappelons que les données utilisées par l'agglomération de Montréal pour estimer les émissions de ce sous-secteur sont celles compilées pour la province de Québec dans le rapport d'inventaire national 1990-2017. Selon les explications obtenues par Environnement et Changement climatique Canada, la réduction des émissions de GES en 2016 par rapport à 1990, de la catégorie « Produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvants », est principalement attribuable à une diminution de l'utilisation de coke (charbon) comme non-combustible dans la province de Québec. Les données disponibles ne permettent pas de déterminer la quantité de coke utilisée comme non-combustible sur le territoire de l'agglomération de Montréal depuis 1990.

Tableau 15 : Émissions de GES du secteur PIUP

Sous-secteur	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)
	1990	2016	
Procédés industriels	171	165	-4
Utilisation de produits	495	726	47
Total	**666**	**891**	**34**

Tableau 16 : Émissions de GES du sous-secteur utilisation de produits

Catégorie	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)
	1990	2016	
Production et consommation d'halocarbures, de SF_6 et de NF_3	0,5	560	111 011
Produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvant	474	122	-74
Fabrication et utilisation d'autres produits	21	45	114
Total	**495**	**726**	**47**

Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)

Les émissions de GES attribuables au secteur de l'agriculture, de la foresterie et autres affectations des terres (AFAT) proviennent de la digestion animale, la gestion du fumier, la gestion des sols agricoles, ainsi que de l'application de chaux, d'urée et autres engrais contenant du carbone.

Les émissions de GES du secteur AFAT ont fortement augmenté en 2016 par rapport à 1990, passant de 1,4 kt d'éq. CO_2 à 8,5 kt d'éq. CO_2. Ceci s'explique par un changement de méthodologie de Statistique Canada dans l'évaluation de la superficie des terres agricoles pour le recensement de 2016 qui surestime fortement la superficie des terres agricoles à Montréal.*

En réalité, l'ampleur des activités agricoles sur l'île de Montréal, et par conséquent les émissions de GES associées, n'a pas beaucoup changé depuis 1990. Entre les recensements de 1991 et 2011, la superficie des terres agricoles de Montréal a augmenté de 0,7 %. Puis, au recensement de 2016, elle a bondi de 419 % par rapport à 2011 à cause des changements méthodologiques. Puisque l'évaluation des émissions de GES du secteur AFAT utilise le prorata de la superficie des terres agricoles montréalaises par rapport à l'ensemble du Québec, les résultats montrent une augmentation des GES et ne reflètent pas la réalité. Il est à noter que les émissions de GES du secteur AFAT de 2016 correspondent à environ 0,08 % de l'ensemble des émissions de GES de la collectivité montréalaise. La surestimation des GES de ce secteur reste donc négligeable par rapport à l'ensemble des émissions de GES de l'agglomération de Montréal.

Tableau 17 : Émissions de GES du secteur AFAT

Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)	Émissions (kt éq. CO_2) 1990	2016	Variation (%)
Fermentation et gestion de fumier	0,83	4,54	447
Gestion des sols agricoles	0,48	3,70	669
Chaulage, urée et autres engrais carbonés	0,04	0,27	530
Total	1,4	8,5	528

L'agriculture montréalaise se pratique principalement à l'extrémité ouest de l'île de Montréal, soit dans les villes et les arrondissements suivants : L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro, Senneville et Sainte-Anne-de-Bellevue. Les établissements y font, en majeure partie, de la production végétale, mais quelques-uns pratiquent l'élevage, dont la ferme du campus Macdonald de l'Université McGill à Sainte-Anne-de-Bellevue. De plus, une serre sur toit a été inaugurée à Ahuntsic-Cartierville en 2011, et une autre à Anjou en 2017.

* Avant le recensement de 2016, afin de réduire le surdénombrement de fermes dans les grandes régions métropolitaines, Statistique Canada limitait le nombre d'opérations agricoles rapportées dans ces grandes régions métropolitaines en relocalisant l'information recueillie auprès de répondants des régions où les probabilités d'activités agricoles sont très faibles. De plus, lors du recensement de 2016, l'adresse principale des répondants n'ayant pas répondu à la question sur l'emplacement principal de leur ferme a été utilisée comme emplacement. Ces deux facteurs ont entraîné une grande surévaluation de la superficie des terres agricoles à Montréal.

La Figure 10 présente la distribution des émissions de GES en fonction des différentes sources du secteur AFAT pour 1990 et 2016.

Figure 10 : Distribution des émissions de GES du secteur AFAT par source

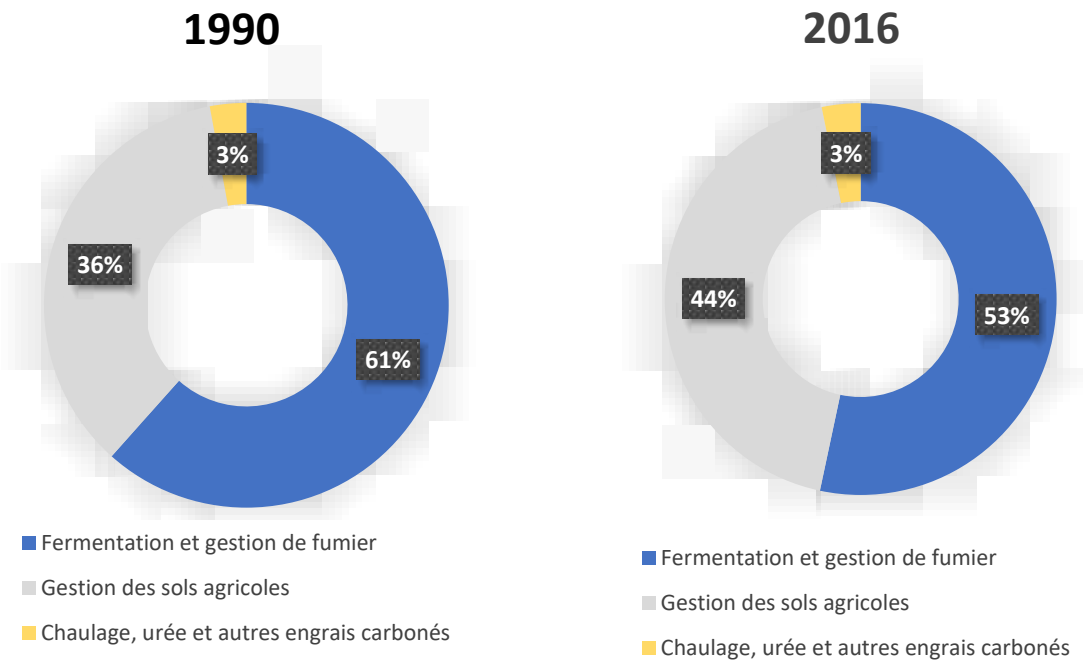



Émissions de GES de la collectivité montréalaise dans le contexte québécois

Analyse et tendances

Pour les besoins de comparaison, les émissions de GES de la collectivité montréalaise sont présentées suivant les mêmes secteurs d'activité que ceux de l'inventaire québécois.

En 2016, les émissions de GES de la collectivité montréalaise représentaient 14 % des émissions québécoises, lesquelles s'élevaient à 78 560 kt éq. CO_2[13]. En termes d'intensité des émissions par habitant, les émissions québécoises ont diminué de 24 % entre 1990 et 2016, soit de 12,4 à 9,4 t éq. CO_2 par habitant. Tandis que l'intensité des émissions de l'agglomération montréalaise a diminuée de 37 %, passant de 8,5 t éq. CO_2 par habitant en 1990 à 5,3 t éq. CO_2 par habitant en 2016.

De 1990 à 2016, le Québec a connu une baisse de 9 % de ses émissions de GES, alors que celles de la collectivité montréalaise ont diminué de 31 % (Tableau 18 et Figure 11).

Pour certains secteurs, l'évolution des émissions de GES est différente, tandis que d'autres ont suivi la même tendance. À titre d'exemple, le secteur industriel et de l'électricité ont suivi de près la même tendance de diminution entre 1990 et 2016 puisque les émissions de GES ont diminué de 29 % au Québec et de 28 % dans la collectivité montréalaise. Les émissions de GES du secteur résidentiel, commercial et institutionnel ont, pour leur part, diminué de 24 % au Québec et de 38 % dans la collectivité montréalaise. Quant au secteur des matières résiduelles, l'agglomération montréalaise a connu une plus grande baisse de ses émissions de GES que l'ensemble de la province soit 77 % comparativement à 32 %.

Le secteur du transport demeure le principal émetteur de GES du Québec et de la collectivité montréalaise, représentant respectivement 43 % et 39 % des émissions totales de GES. Les émissions de GES de ce secteur ont augmenté de 22 % au Québec, alors que pour la collectivité montréalaise, elles ont diminué de 6 %.

Tableau 18 : Émissions de GES de la province du Québec et de la collectivité montréalaise en 1990 et 2016

Secteur	Province du Québec			Collectivité montréalaise		
	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
	1990	**2016**	**%**	**1990**	**2016**	**%**
Transport	27 700	33 760	22	4 407	4 154	-6
Industriel et électricité*	33 500	23 870	-29	4 358	3 122	-28
Résidentiel, commercial et institutionnel	11 210	8 470	-24	4 746	2 962	-38
Agriculture	6 870	7 570	10	1,4	8,5	517
Matières résiduelles	7 160	4 890	-32	1 956	445	-77
Total	**86 440**	**78 560**	**-9**	**15 469**	**10 692**	**-31**

*Il existe une centrale de production d'électricité sur le territoire de l'agglomération. Cependant, suivant la méthodologie du GPC, les émissions de GES sont comptabilisées sous le secteur des industries énergétiques.

De façon générale, les disparités observées entre les deux inventaires peuvent s'expliquer par les caractéristiques propres au territoire de l'agglomération vis-à-vis le climat, les activités économiques, l'organisation des transports et les autres caractéristiques sociodémographiques. À titre d'exemple, en 2016, la population de l'agglomération de Montréal s'élevait à plus de 2 millions d'habitants[10], ce qui se traduit par une densité de population de 4 036 habitants/km^2. À l'échelle du Québec, la densité de population n'est que de 5 habitants/km^2, en considérant l'ensemble du territoire.

Les effets de la densification urbaine, soit la réduction de l'achalandage automobile et le réseau de transport en commun, peuvent expliquer en grande partie l'intensité plus faible des émissions de GES observées pour la collectivité montréalaise. Dans une moindre mesure, les secteurs d'activités économiques et les types d'industries se retrouvant sur le territoire de l'agglomération sont aussi des facteurs qui peuvent expliquer la plus faible intensité des émissions.

Tendance à court terme : collectivité montréalaise

Même si plusieurs inventaires de la collectivité montréalaise ont été réalisés jusqu'à présent, ce n'est que depuis l'inventaire 2013 que ceux-ci suivent les lignes directrices du document méthodologique *Global Protocol for Community- Scale Greenhouse Gas Emission Inventories* (GPC). Afin que les comparaisons soient représentatives, les inventaires doivent utiliser une même méthodologie et des sources de données comparables. Donc, le présent inventaire n'est comparable qu'avec l'année de référence (1990) et les inventaires 2013, 2014 et 2015.

Figure 11 : Évolution des émissions de GES de la province de Québec et de la collectivité montréalaise entre 1990 et 2016

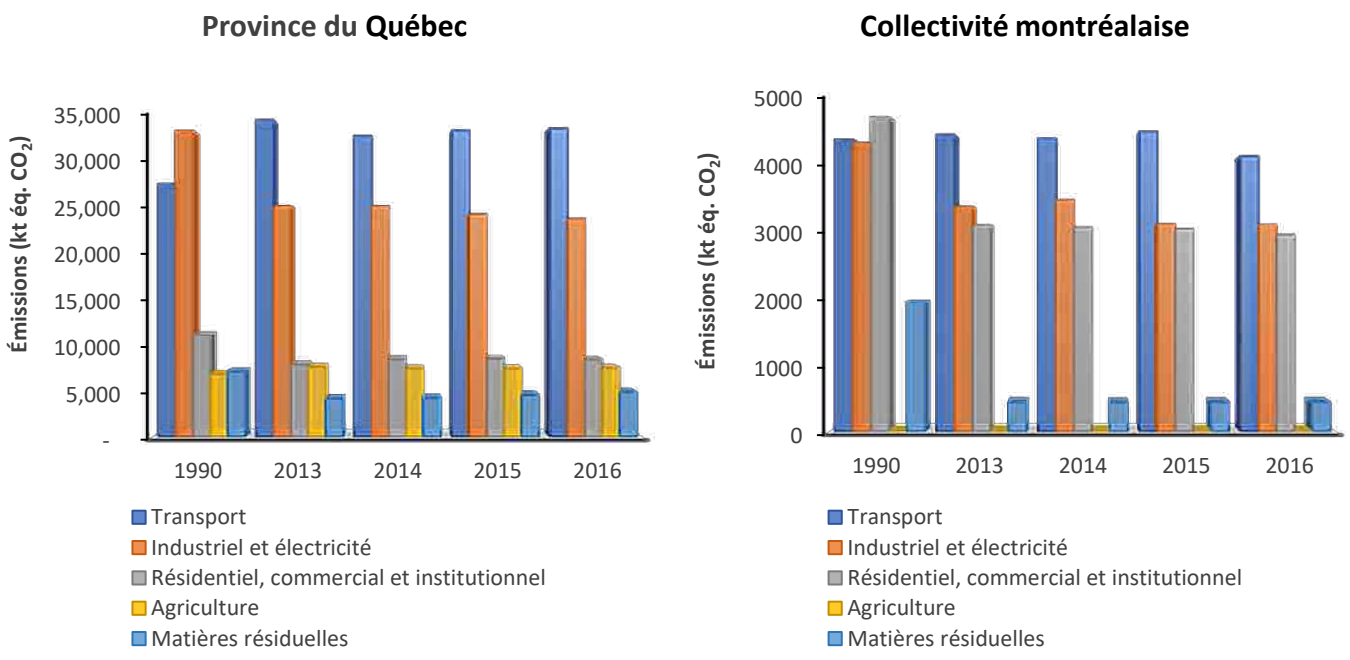

Il est à noter que les émissions de l'année 2013, 2014 et 2015 ont été recalculées et mises à jour à la suite de révisions de données de certaines sources utilisées, de l'amélioration de méthodologies de calcul des émissions et de l'utilisation des données qui n'étaient pas disponibles auparavant.

Tableau 19 : Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990, 2013, 2014, 2015 et 2016

Secteurs et sous-secteurs d'activité	Émissions (kt éq. CO_2)					Variation avec 1990 (%)
	1990	2013	2014	2015	2016	
Sources fixes	**8 438**	**5 384**	**5 415**	**5 267**	**5 194**	**-38**
Résidentiel	2 431	1 313	1 291	1 278	1 292	-47
Commercial et institutionnel	2 315	1 792	1 782	1 763	1 670	-28
Industries manufacturières et la construction	1 506	1 143	1 238	1 095	1 130	-25
Industries énergétiques	2 171	1 123	1 093	1 116	1 088	-50
Émissions fugitives	15	13	11	15	14	-1
Transport	**4 407**	**4 481**	**4 425**	**4 528**	**4 154**	**-6**
Routier	3 402	3 352	3 348	3 477	3 119	-8
Hors route	40	40	39	41	37	-8
Ferrovaire	148	210	189	165	163	10
Maritime	324	262	272	269	235	-28
Aérien	493	617	578	576	600	22
Matières résiduelles	**1 956**	**443**	**437**	**442**	**445**	**-77**
Enfouissement des matières résiduelles	1 787	315	315	315	316	-82
Traitement biologique des matières organiques	-	7	8	10	18	-
Incinération des matières résiduelles	137	83	76	79	76	-45
Traitement et rejet des eaux usées	33	37	38	37	36	11
Procédés industriels et utilisation de produits (PIUP)	**666**	**1 121**	**1 159**	**904**	**891**	**34**
Procédés industriels	171	170	180	174	165	-4
Utilisation de produits	495	950	979	730	726	47
Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)	**1,4**	**4,2**	**5,5**	**7,0**	**8,5**	**528**
Fermentation et gestion de fumier	0,83	2,4	3,1	3,9	4,5	447
Gestion des sols agricoles	0,48	1,6	2,2	2,9	3,7	669
Chaulage, urée et autres engrais carbonés	0,04	0,2	0,2	0,2	0,3	530
Total	**15 469**	**11 432**	**11 441**	**11 148**	**10 692**	**-31**
Variation des émissions par rapport à 1990	**-**	**26%**	**26%**	**28%**	**31%**	

Note : Les résultats présentés sont arrondis. Par conséquent, les calculs à partir de ces derniers peuvent différer des valeurs présentées.

Références bibliographiques

1. Environnement et Changement climatique Canada. Données ouvertes du Règlement sur les carburants renouvelables 2016 [Fichier Excel]. Repéré le 21 décembre 2018 à drive.google.com/drive/folders/1LDba_oM_Qj-bBBmPtxJROVs7xXOiui6i

2. Environnement et Changement climatique Canada. (2019). *Rapport d'inventaire national 1990-2017 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada*. Repéré en août 2018 à www.publications.gc.ca/site/fra/9.502402/publication.html

3. Environnement et Changement climatique Canada. Tableau A9-4 : Résumé des émissions de gaz à effet de serre pour le Canada, 2016 [Fichier Excel]. Repéré le 10 octobre 2019 à http://data.ec.gc.ca/data/substances/monitor/canada-s-official-greenhouse-gas-inventory/A-Tableaux-Secteur-GIEC-Canada/?lang=en

4. Environnement et Changement climatique Canada. Tableau A9-30 : Résumé des émissions de gaz à effet de serre pour le Canada, 1990 [Fichier Excel]. Repéré le 10 octobre 2019 à http://data.ec.gc.ca/data/substances/monitor/canda-s-official-greenhouse-gas-inventory/A-Tableaux-Secteur-GIEC-Canada/?lang=en

5. Environnement et Changement climatique Canada. Tableau A11-11 : Résumé des émissions de gaz à effet de serre pour le Québec, 2016 [Fichier Excel]. Repéré le 10 octobre 2019 à http://data.ec.gc.ca/data/substances/monitor/canada-s-official-greenhouse-gas-inventory/C-Tables-IPCC-Sector-Provinces-Territories/?lang=en

6. Environnement et Changement climatique Canada. Tableau A11-11 : Résumé des émissions de gaz à effet de serre pour le Québec, 1990 [Fichier Excel]. Repéré le 10 octobre 2019 à http://data.ec.gc.ca/data/substances/monitor/canada-s-official-greenhouse-gas-inventory/C-Tables-IPCC-Sector-Provinces-Territories/?lang=en

7. Environnement et Ressources naturelles Canada. Règlement sur les carburants renouvelables : foire aux questions. Repéré à www.canada.ca/fr/environnement-changementclimatique/services/registreenvironnementa l-loi-canadienne-protection/reglement-carburants-renouvelables-foire-questions.html

8. Greenhouse Gas Protocol. (2014). *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories – An Accounting and Reporting Standard for Cities*, partenariat entre le World Resources Institute, le C40 Cities Climate Leadership Group et l'ICLEI pour la création d'un protocole standard pour les villes. Repéré à www.ghgprotocol.org/sites/default/fi les/ghgp/ standards/GHGP_GPC_0.pdf

9. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (2016). *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*, préparé par le Programme du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (édité par S. Eggleston, L. Buendia, K. Miwa, T. Ngara et K. Tanabe). Repéré à www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/french/

10. Institut de la statistique du Québec. (2017). *Le bilan démographique du Québec – Édition 2017*. Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2017.pdf

11. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Données d'élimination des matières résiduelles au Québec. Repéré à www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination.htm

12. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2019). *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2016 et leur évolution depuis 1990*. Repéré à http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2016/inventaire1990-2016.pdf

13. Port de Montréal. Trafic du port de Montréal aux installations de l'île de Montréal, 2014–2016 [Fichier Excel].
Document accessible sur demande à www.portmontreal.com/fr/acces-a-linformation-medias.html

14. Régie de l'énergie. (2012). *Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de carburant diesel – Recensement des essenceries en opération au Québec au 31 décembre 2010*. Repéré à www.regie-energie.qc.ca/documents/autres/RecensementEssenceries2010_novembre2012.pdf

15. Régie de l'énergie. (2017). *Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de carburant diesel – Recensement des essenceries en opération au Québec au 31 décembre 2016*. Repéré à www.regie-energie.qc.ca/documents/autres/RecensementEssenceries2016_juin2017.pdf

16. Ressources naturelles Canada. Base de données nationale sur la consommation d'énergie. Repéré à oee.rncan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/menus/evolution/tableaux_complets/liste.cfm

17. Ressources naturelles Canada. Base de données nationale sur la consommation d'énergie, Secteur industriel – Québec.
Repéré à
oee.rncan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/menus/evolution/complet/evolution_agg_qc.cfm

18. Ressources naturelles Canada. Base de données nationale sur la consommation d'énergie, Secteur des transports – Québec, Tableau 13 : Consommation d'énergie secondaire et émissions de GES du transport aérien par source d'énergie. Repéré à oee.nrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/showTable.cfm?type=CP&sector=tran&juris=qc&rn=13&page=0

19. Société de l'assurance automobile du Québec. Nombre de véhicules en circulation dans la région de Montréal au 31 décembre 2016 selon le type d'utilisation, le type de véhicule et le type de carburant [Fichier Excel]. Document accessible sur demande à saaq.gouv.qc.ca/saaq/acces-information/

20. Société de l'assurance automobile du Québec. Nombre de véhicules en circulation selon le type d'utilisation et le type de véhicule, Québec, régions administratives et municipalités de résidence du propriétaire du véhicule. Repéré à http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPERBATDFA25-2131347997281015&p_lang=1&p_m_o=SAAQ&p_id_ss_domn=718&p_id_raprt=3628

21. Société de l'assurance automobile du Québec. Tableau 89 : Nombre de véhicules en circulation dans la région de Montréal selon le type d'utilisation, le type de véhicule et l'âge, de 1990 à 1995 [Fichier Excel]. Document accessible sur demande à saaq.gouv.qc.ca/saaq/acces-information/

22. Société de l'assurance automobile du Québec. Tableau 89 : Nombre de véhicules en circulation selon le type d'utilisation, le type de véhicule et l'âge, de 1990 à 1995 [Fichier Excel]. Document accessible sur demande à saaq.gouv.qc.ca/saaq/accesinformation/

23. *Bilan 2016 : accidents, parc automobile et permis de conduire*. Repéré à https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/bilan-routier-2016.pdf

24. Statistique Canada. Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, Recensement de l'agriculture de 1991 [Fichier Excel]. Traitement : Communauté urbaine de Montréal.

25. Statistique Canada. Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, Recensement de l'agriculture de 2016. Traitement : Montréal, Québec [DR240666000]. Repéré à www150.statcan.gc.ca/n1/pub/95-640-x/95-640-x2016001-fra.htm

26. Statistique Canada. Tableau 23-10-0066-01 : Ventes de carburants destinés aux véhicules automobiles, annuel (x 1 000). Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=2310006601

27. Statistique Canada. Tableau 23-10-0236-01 : Statistiques du transport maritime international et du cabotage trimestriel (x 1 000) [Contenu archivé]. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2310023601

28. Statistique Canada. Tableau 23-10-0253-01 : Trafic aérien de passagers aux aéroports canadiens, annuel. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2310025301

29. Statistique Canada. Tableau 23-10-0254-01 : Trafic aérien des marchandises aux aéroports canadiens, annuel. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2310025401

30. Statistique Canada. Tableau 32-10-0153-01 : Superficie totale des terres et utilisation des terres agricoles, données chronologiques. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210015301

31. Statistique Canada. Tableau 32-10-0406-01 : Utilisation des terres. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210040601

32. Statistique Canada. Tableau 32-10-0407-01 : Mode d'occupation déclaré des terres possédées, louées, en métayage, utilisées sous d'autres arrangements ou exploitées par d'autres. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210040701

33. Transport Canada. *Les transports au Canada 2018 – Addenda statistique*, 108 pages. Document accessible sur demande à www.tc.gc.ca/fr/transportscanada/organisation/transparence/gestion-rapports-ministeriels/rapportsannuels.html

34. Statistique Canada. (1992). *Trafic des transporteurs aériens aux aéroports canadiens, Octobre – décembre 1990*, catalogue 51-005, vol. 14, no. 4. Repéré à publications.gc.ca/collections/collection_2016/statcan/51-005/CS51-005-14-4.pdf

35. United States Environmental Protection Agency. Clean Air Technology Center Products, Landfill Gas Emissions Model (LandGEM), Version 3.02, 2005 [Fichier Excel]. Repéré à www.epa.gov/catc/clean-air-technology-center-products#software

36. Ville de Montréal. Données d'élimination des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal. Repéré à ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7237,75372170&_dad=portal&_schema=PORTAL

37. Ville de Montréal. Données recueillies en vertu du Règlement sur les rejets à l'atmosphère et sur sa délégation de la Communauté métropolitaine de Montréal (2001-10). Repéré à cmm.qc.ca/champsintervention/environnement/programmes-et-reglements-en-environnement/reglementationsur-lassainissement-de-latmosphere

38. Ville de Montréal. (2016). *Inventaire 2013 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise*, une production du Service de l'environnement. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/invent_ges_collectivite_2013_fr.PDF

39. Ville de Montréal. (2018). *Inventaire 2014 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise*, une production du Service de l'environnement. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/invent_ges_collectivite_2014_vf.PDF

40. Ville de Montréal. (2019). *Inventaire 2015 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise*, une production du Service de l'environnement.

41. Ville de Montréal. Les emplois par secteurs économiques, une production de Montréal en statistique. Repéré à ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,67887593&_dad=portal&_schema=PORTAL

42. Environnement et Ressources naturelles Canada. Conditions météorologiques et climatiques passées, Données historiques. Repéré en septembre 2019 à climat.meteo.gc.ca/historical_data/search_historic_data_f.html

43. Statistique Canada. Tableau : 23-10-0253-01 : Trafic aérien de passagers aux aéroports canadiens, annuel. Repéré à https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=2310025301#timeframe

Abréviations

AFAT Agriculture, foresterie et autres affectations des terres

CH_4 Méthane

CO_2 Dioxyde de carbone

éq. CO_2 Équivalent en dioxyde de carbone

GES Gaz à effet de serre

GPC Global Protocol for Community-Scale

HFC Hydrofluorocarbure

Km^2 Kilomètre carré

kt Kilotonne

m^2 Mètre carré

N Azote

N_2O Oxyde nitreux

NF_3 Trifluorure d'azote

OEE Office de l'efficacité énergétique

PFC Perfluorocarbure

PIUP Procédés industriels et utilisation de produits

SF_6 Hexafluorure de soufre

t Tonne

TJ Térajoule

VUS Véhicules utilitaires sport

Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise

Inventaire 2017

Ville de Montréal



Environnement et géosciences

10 | 03 | 2021

Rapport
Ref. Interne 677578-EG-L05-01

Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise

Inventaire 2017

VILLE DE MONTRÉAL

Simon Piché, ing., Ph. D.
No de membre de l'OIQ : 5001655
Qualité de l'air et changements climatiques
Environnement et géosciences

Gabriel Briceno, ing.
No de membre de l'OIQ : 5032991
Qualité de l'air et changements climatiques
Environnement et géosciences

Jenny Vieira, ing.
No de membre de l'OIQ : 128818
Chef d'équipe, Qualité de l'air et changements climatiques
Environnement et géosciences

N/Dossier n° : 677578
N/Réf. : 677578-EG-L05-01

Le 10 mars 2021

Avis

Le présent rapport a été préparé, et les travaux qui y sont mentionnés ont été réalisés par SNC-Lavalin GEM Québec inc. (SNC-Lavalin), exclusivement à l'intention de la **Ville de Montréal** (le Client), qui fut partie prenante à l'élaboration de l'énoncé des travaux et en comprend les limites. La méthodologie, les conclusions, les recommandations et les résultats cités au présent rapport sont fondés uniquement sur l'énoncé des travaux et assujettis aux exigences en matière de temps et de budget, telles que décrites dans l'offre de services et/ou dans le contrat en vertu duquel le présent rapport a été émis. L'utilisation de ce rapport, le recours à ce dernier ou toute décision fondée sur son contenu par un tiers est la responsabilité exclusive de ce dernier. SNC-Lavalin n'est aucunement responsable de tout dommage subi par un tiers du fait de l'utilisation de ce rapport ou de toute décision fondée sur son contenu.

Les conclusions, les recommandations et les résultats cités au présent rapport (i) ont été élaborés conformément au niveau de compétence normalement démontré par des professionnels exerçant des activités dans des conditions similaires de ce secteur, et (ii) sont déterminés selon le meilleur jugement de SNC-Lavalin en tenant compte de l'information disponible au moment de la préparation du présent rapport. Les services professionnels fournis au Client et les conclusions, les recommandations et les résultats cités au présent rapport ne font l'objet d'aucune autre garantie, explicite ou implicite. Les conclusions et les résultats cités au présent rapport sont valides uniquement à la date du rapport et peuvent être fondés, en partie, sur de l'information fournie par des tiers. En cas d'information inexacte, de la découverte de nouveaux renseignements ou de changements aux paramètres du projet, des modifications au présent rapport pourraient s'avérer nécessaires.

Le présent rapport doit être considéré dans son ensemble, et ses sections ou ses parties ne doivent pas être vues ou comprises hors contexte. Si des différences venaient à se glisser entre la version préliminaire (ébauche) et la version définitive de ce rapport, cette dernière prévaudrait. Rien dans ce rapport n'est mentionné avec l'intention de fournir ou de constituer un avis juridique.

SNC-Lavalin décline en outre toute responsabilité envers le Client et les tiers en ce qui a trait à l'utilisation (publication, renvoi, référence, citation ou diffusion) de tout ou partie du présent document, ainsi que toute décision prise ou action entreprise sur la foi dudit document.

Table des matières

1	Sommaire	1
1.1	Modifications méthodologiques	2
1.2	Émissions de la collectivité	4
1.3	Émissions de la collectivité dans le contexte québécois	4
1.4	Conclusion	5
2	Introduction	6
2.1	Gaz à effet de serre et changements climatiques	6
2.2	Engagements et objectifs	7
2.3	Description du territoire à l'étude	8
3	Sources fixes de combustion	9
3.1	Résidentiel	9
3.2	Commercial et institutionnel	11
3.3	Industries manufacturières et de la construction	13
3.4	Industries énergétiques	14
3.5	Émissions fugitives	15
4	Transport	16
4.1	Transport routier	17
4.2	Transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien	18
5	Matières résiduelles	19
5.1	Changements méthodologiques	20
6	Procédés industriels et utilisation des produits (PIUP)	21
7	Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)	22
8	Émissions de GES de la collectivité montréalaise dans le contexte québécois	24
8.1	Analyse et tendances	24
8.2	Tendance à court terme – Collectivité montréalaise	26
9	Références bibliographiques	28
10	Abréviations	31

Liste des tableaux

Tableau 1 Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990, 2013 à 2016 et 2017 3
Tableau 2 Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) des principaux GES 6
Tableau 3 Émissions de GES du sous-secteur « résidentiel » 10
Tableau 4 Nombre et superficie de logements 10
Tableau 5 Consommation d'énergie du sous-secteur « résidentiel » 10
Tableau 6 Émissions de GES du sous-secteur « commercial et institutionnel » 12
Tableau 7 Superficie totale des bâtiments du sous-secteur « commercial et institutionnel » 12
Tableau 8 Consommation d'énergie de sous-secteur « commercial et institutionnel » 12
Tableau 9 Émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction 14
Tableau 10 Émissions de GES du sous-secteur des industries énergétiques 15
Tableau 11 Émissions de GES associées aux émissions fugitives du secteur de distribution du gaz naturel 15
Tableau 12 Émissions de GES du secteur de transport 16
Tableau 13 Évolution du nombre d'immatriculations sur le territoire de l'agglomération de Montréal 17
Tableau 14 Consommation de carburants pour le transport routier sur le territoire de l'agglomération de Montréal 17
Tableau 15 Émissions de GES du secteur des matières résiduelles 19
Tableau 16 Émissions de GES du secteur PIUP 21
Tableau 17 Émissions de GES du sous-secteur « utilisation de produits » 21
Tableau 18 Émissions de GES du secteur AFAT 22
Tableau 19 Émissions de GES de la province du Québec et de la collectivité montréalaise en 1990 et 2017 25
Tableau 20 Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990, 2013 à 2016 et 2017 27

Liste des figures

Figure 1 Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2017 2

Figure 2 Émissions de GES de la collectivité montréalaise par catégorie de sources fixes de combustion 9

Figure 3 Distribution des émissions de GES du sous-secteur « résidentiel » par source d'énergie 11

Figure 4 Distribution des émissions de GES du sous-secteur « commercial et institutionnel » par source d'énergie 13

Figure 5 Distribution des émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction par activité en 2017 (excluant les émissions liées à la consommation d'électricité) 14

Figure 6 Distribution des émissions de GES du secteur des transports par sous-secteur 16

Figure 7 Distribution des émissions de GES pour le transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien 18

Figure 8 Distribution des émissions de GES du secteur des matières résiduelles par sous-secteur 20

Figure 9 Distribution des émissions de GES du secteur AFAT par source 23

Figure 10 Évolution des émissions de GES de la province de Québec et la collectivité montréalaise entre 1990 et 2017 25

1 Sommaire

L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) répertorie les émissions estimées de GES de la collectivité montréalaise dont le périmètre se limite à l'agglomération de Montréal. Ces émissions de GES sont comparées à l'année de référence (1990) qui sert de base à l'objectif de réduction. Un inventaire complet nécessite des données de qualité et possédant un certain niveau de précision. Les plus récentes données complètes et disponibles au moment d'entreprendre l'exercice satisfaisant ce critère sont celles de l'année 2017. De plus, aux fins de comparaison, les émissions des années 2013 à 2016 ont été recalculées au besoin en tenant compte de certaines améliorations aux méthodologies de calculs des émissions et la révision de certains intrants aux calculs.

Les émissions de GES sont présentées en fonction de cinq secteurs d'activités : les sources fixes de combustion, le transport, les matières résiduelles, les procédés industriels et l'utilisation de produits (PIUP), et l'agriculture, la foresterie et autres affectations des terres (AFAT). Le secteur des sources fixes de combustion représente toute forme d'énergie consommée par les sous-secteurs suivants : (1) résidentiel, (2) commercial et institutionnel, (3) industries manufacturières et de la construction, (4) industries énergétiques et (5) émissions fugitives des systèmes de production et de distribution du gaz naturel.

Cette catégorisation des émissions de GES de la collectivité montréalaise et les méthodologies de calculs utilisées pour cet inventaire suivent les lignes directrices du *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories* (GPC)[5], qui lui-même repose sur les Lignes directrices 2006 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires nationaux de GES.[6] La conformité aux exigences du GPC fait partie des conditions que doit remplir la Ville de Montréal en ce qui concerne son engagement auprès du C40 et du *Global Covenant of Mayors for Climate and Energy*. Par ailleurs, le premier inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise utilisant cette méthodologie est celui de 2013, publié en 2016.

La Figure 1 présente les émissions de GES par secteur d'activité en 2017 alors que le Tableau 1 les compare avec les émissions de l'année de référence (1990) et les années 2013 à 2016. Les émissions de GES sont ainsi passées de 15 702 kt en équivalent dioxyde de carbone (éq. CO_2) en 1990 à 11 111 kt éq. CO_2 en 2017, correspondant à une diminution de 29 %. Cette diminution peut être expliquée par plusieurs facteurs, dont l'abandon progressif du mazout pour les sources fixes de combustion et la mise en place progressive de systèmes de captation et de destruction du biogaz dans les lieux d'enfouissement technique.

Une légère augmentation de 4 % des émissions de GES est constatée en 2017 par rapport à 2016. Cette hausse n'est pas attribuable à un secteur ou sous-secteur en particulier, mais plutôt à l'ensemble des sous-secteurs évalués, exception faite des sous-secteurs « résidentiel (sources fixes de combustion) » et « ferroviaire (transport) » pour lesquels une diminution est notée. Malgré cette hausse ponctuelle, les émissions totales pour 2017 demeurent inférieures aux émissions totales pour les années 2013 à 2015, témoignant d'une tendance à la baisse s'inscrivant dans le long terme.

Figure 1 Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2017

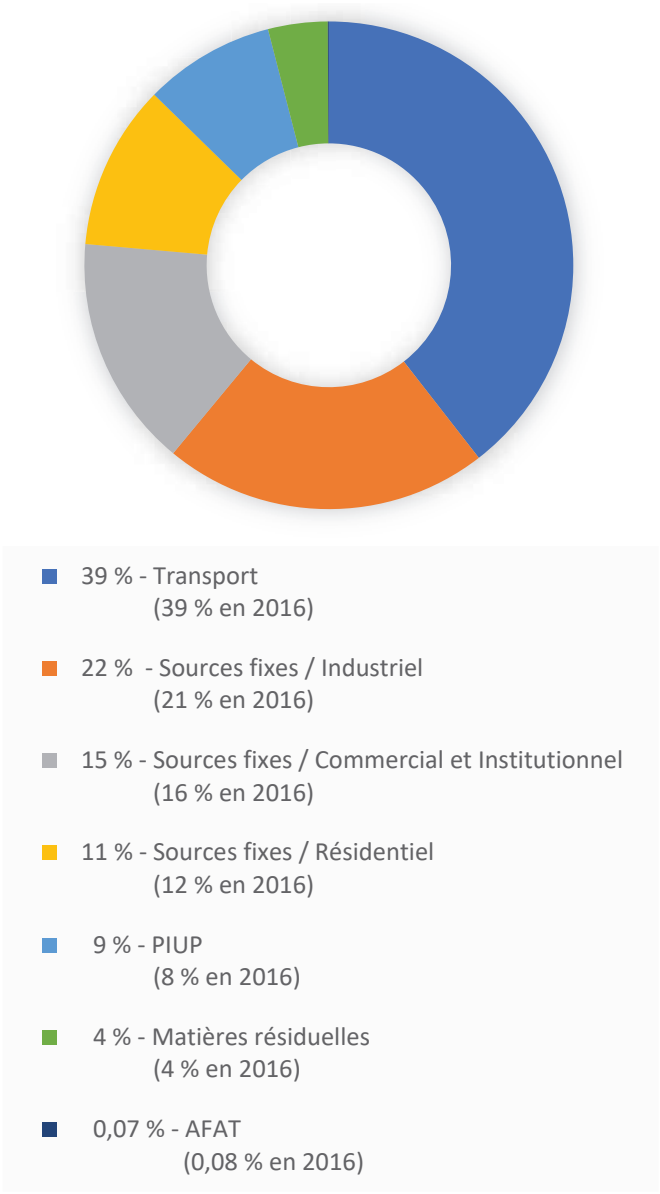

1.1 Modifications méthodologiques

Pour cet inventaire, une modification aux méthodologies de calculs des émissions de protoxyde d'azote (N_2O) associées au traitement des eaux usées et de méthane (CH_4) associées à la décomposition anaérobie des boues de fosses septiques (secteur « matières résiduelles ») a été apportée en fonction de nouveaux protocoles de calculs plus rigoureux suggérés dans le rapport d'inventaire national 1990-2017 préparé par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC).[2] Une diminution des émissions de GES de l'ordre de 33 % pour le sous-secteur « traitement et rejets des eaux usées » est notée avec ces méthodes comparativement aux anciennes méthodes de calculs. L'impact sur le total du secteur des matières résiduelles demeure toutefois minime (< 3 %).

Tableau 1 Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990, 2013 à 2016 et 2017

Secteurs et sous-secteurs d'activités	Émissions (kt éq. CO_2)						Variation avec 1990 (%)
	1990	2013	2014	2015	2016	2017	
Sources fixes de combustion	**8 680**	**5 384**	**5 415**	**5 267**	**5 194**	**5 316**	**-39**
Résidentiel	2 682	1 313	1 291	1 278	1 292	1 216	-55
Commercial et institutionnel	2 306	1 792	1 782	1 763	1 670	1 711	-26
Industries manufacturières et de la construction	1 506	1 143	1 238	1 095	1 130	1 280	-15
Industries énergétiques	2 171	1 123	1 093	1 116	1 088	1 089	-50
Émissions fugitives	15	13	11	15	14	21	42
Transport	**4 407**	**4 481**	**4 425**	**4 528**	**4 154**	**4 388**	**0**
Routier	3 402	3 352	3 348	3 477	3 119	3 260	-4
Hors route	40	40	39	41	37	40	-2
Ferroviaire	148	210	189	165	163	144	-2
Maritime	324	262	272	269	235	315	-3
Aérien	493	617	578	576	600	629	28
Matières résiduelles	**1 946**	**431**	**425**	**431**	**434**	**438**	**-78**
Enfouissement	1 787	315	315	315	316	315	-82
Traitement biologique	-	7	8	10	18	15	-
Incinération	137	83	76	79	76	82	-40
Traitement et rejet des eaux usées	23	26	26	26	26	26	13
Procédés industriels et utilisation de produits (PIUP)	**666**	**1 121**	**1 159**	**904**	**891**	**962**	**44**
Procédés industriels	171	170	180	174	165	198	16
Utilisation de produits	495	950	979	730	726	764	54
Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)	**1,4**	**4,2**	**5,5**	**7,0**	**8,5**	**7,5**	**456**
Fermentation et gestion du fumier	0,83	2,4	3,1	3,9	4,5	4,0	376
Gestion des sols agricoles	0,48	1,6	2,2	2,9	3,7	3,4	605
Chaulage, urée et autres engrais carbonés	0,04	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	339
TOTAL	**15 702**	**11 421**	**11 430**	**11 137**	**10 681**	**11 111**	**-29**
Variation des émissions par rapport à 1990	-	26 %	27 %	29 %	32 %	29 %	

Note : Les résultats présentés sont arrondis. Par conséquent, les calculs à partir de ces derniers peuvent différer des valeurs présentées.

1.2 Émissions de la collectivité

La baisse des émissions de GES de 39 % observée pour le secteur des sources fixes de combustion est attribuable en grande partie à l'abandon progressif du mazout par les sous-secteurs « résidentiel », « commercial et institutionnel » et les « industries manufacturières et de la construction ». Comme mentionné lors de l'inventaire 2013, une raffinerie de pétrole située dans l'est de l'île de Montréal a cessé d'être exploitée en 2010, entraînant par le fait même une réduction notable des émissions de GES par rapport à 1990.

Quant au secteur des matières résiduelles, les émissions ont diminué de 78 % entre 1990 et 2017, ce qui est semblable à ce qui est constaté depuis 2013. L'amélioration et la mise en place progressive de systèmes de captage et de destruction du biogaz émis par les sites d'enfouissement depuis 1990 sont les principaux facteurs à l'origine de cette baisse. Le déclassement de l'incinérateur des Carrières au début des années 1990 est une autre raison.

Une augmentation de 456 % des émissions de GES attribuées au secteur AFAT est constatée en 2017 par rapport à 1990. Ceci s'explique en grande partie par un changement de méthodologie de Statistique Canada dans l'évaluation de la superficie des terres agricoles pour le recensement de 2016 qui surestime fortement la superficie des terres agricoles à Montréal. Les émissions du secteur AFAT ne représentent cependant que 0,07 % des émissions totales de la collectivité montréalaise.

Les émissions de GES du secteur PIUP ont augmenté de 44 % entre 1990 et 2017. Cette hausse est surtout attribuable à l'augmentation de la production et l'utilisation d'hydrofluorocarbures (HFC) et de perfluorocarbures (PFC) et dans une moindre mesure, aux émissions de procédés industriels. Les HFC et PFC, entre autres utilisés pour la réfrigération, ont progressivement remplacé les chlorofluorocarbures (CFC) et les hydrochlorofluorocarbures (HCFC) qui sont des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO).

Les émissions de GES du secteur du transport en 2017 sont équivalentes à celles calculées pour 1990. Trois sous-secteurs ont vu leurs émissions diminuer pendant cette période, soient principalement le transport routier et dans une moindre mesure le transport ferroviaire et le transport maritime. Ces réductions sont compensées par la hausse des émissions notées pour le sous-secteur aérien. Par rapport à 2016, le secteur des transports a vu ses émissions augmenter de 6 %.

1.3 Émissions de la collectivité dans le contexte québécois

Les émissions de la collectivité montréalaise représentaient 14 % des émissions québécoises en 2017. De 1990 à 2017, les émissions de GES québécoises ont diminué de 9 % alors que les émissions de la collectivité montréalaise ont connu une baisse de 29 %. En matière d'intensité des émissions par habitant, les émissions québécoises et de la collectivité montréalaise ont respectivement diminué de 24 % et de 36 % en 2017 par rapport à 1990. Dans l'ensemble, les différences observées entre les deux inventaires s'expliquent par les caractéristiques propres de la province et de l'agglomération de Montréal, soit le climat, les activités économiques, l'organisation des transports et les autres caractéristiques sociodémographiques.

1.4 Conclusion

La réduction globale de 29 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2017 s'approche de l'objectif de réduction fixé en 2005, soit celui de réduire les émissions de 30 % d'ici 2020.

2 Introduction

2.1 Gaz à effet de serre et changements climatiques

L'effet de serre est un phénomène naturel permettant la conservation d'une partie de la chaleur provenant du rayonnement solaire à la surface de la Terre. Les gaz à effet de serre (GES) les plus abondants dans la nature sont la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone (CO_2) et, dans une moindre mesure, le méthane (CH_4) et le protoxyde d'azote (N_2O). Il est aujourd'hui scientifiquement reconnu que les GES d'origine anthropique amplifient ce phénomène naturel et, conséquemment, influencent le climat.

À l'échelle mondiale, ces trois gaz sont principalement responsables des changements climatiques. D'autres gaz qui n'existaient pas dans la nature avant l'ère industrielle, dont l'hexafluorure de soufre (SF_6), les perfluorocarbures (PFC), les hydrofluorocarbures (HFC) et le trifluorure d'azote (NF_3), sont aujourd'hui présents dans l'atmosphère. Afin de pouvoir compléter l'inventaire de la collectivité montréalaise, un niveau de complétude et de précision convenable des données sur lesquelles s'appuient les quantifications d'émissions de GES est requis. Les plus récentes données complètes et disponibles au moment d'entreprendre l'exercice satisfaisant ce critère sont celles pour l'année 2017. Au niveau national, le Rapport d'inventaire national 1990-2017 d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)[2] est le document de référence présentant l'inventaire d'émissions de GES canadien pour 2017. Au niveau provincial, les données les plus à jour disponibles au grand public sont également celles de 2017.

Les émissions de GES sont calculées en équivalent CO_2 (éq. CO_2). En effet, le CO_2 est le gaz de référence à partir duquel les autres gaz sont comparés selon leur potentiel de réchauffement planétaire (PRP) respectif. Le PRP est une mesure relative de la capacité de chaque GES à retenir la chaleur dans l'atmosphère. À titre de gaz de référence, le CO_2 possède un PRP de 1. Comme recommandé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans son quatrième rapport d'évaluation[6], les PRP des gaz à l'étude dans le présent inventaire sont utilisés (Tableau 2).

Tableau 2 Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) des principaux GES

GES	Formule	PRP
Dioxyde de carbone	CO_2	1
Méthane	CH_4	25
Protoxyde d'azote	N_2O	298
Perfluorocarbures	PFC	7 390 – 17 340 *
Hydrofluorocarbures	HFC	12 – 14 800 *
Hexafluorure de soufre	SF_6	22 800
Trifluorure d'azote	NF_3	17 200

* Selon le composé

Mise en garde

L'inventaire des émissions de GES 2017 de la collectivité montréalaise présente les résultats de calculs des émissions pour 1990 et 2017 en utilisant les données les plus récentes. Les résultats présentés sont arrondis. Par conséquent, les calculs effectués à partir de ces derniers peuvent différer des valeurs présentées. De plus, les émissions des années 1990 et 2013 à 2016 ont été recalculées et mises à jour au besoin. Pour cette raison, les émissions de GES de la collectivité pour les années 1990, 2013, 2014, 2015 et 2016 publiées dans cet inventaire ne devraient pas être comparées directement avec celles publiées précédemment.

Par ailleurs, les procédures d'assurance qualité et d'amélioration faisant partie intégrante des processus de production d'inventaires, il est probable que, dans le futur, l'obtention de nouvelles données ou le développement de nouvelles méthodes d'évaluation conduisent à une révision des valeurs présentées dans ce rapport d'inventaire.

2.2 Engagements et objectifs

Lors du 4e Sommet des leaders municipaux sur les changements climatiques tenu à Montréal en 2005, la Ville de Montréal s'est engagée à réduire ses émissions de GES de 30 % sous les niveaux de 1990 à l'horizon 2020. La Ville de Montréal a également endossé la Déclaration du sommet des élus locaux pour le climat de Paris en marge de la 21e Conférence des parties de la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP 21) et s'est engagée à réduire de 80 % ses émissions de GES d'ici 2050. Ces objectifs se sont reflétés respectivement dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et le Plan Montréal durable 2016-2020.

En 2017, la Ville a signé la Charte de Chicago qui contient des engagements en matière de réduction de l'empreinte carbone des modes de transports, des bâtiments ainsi que des infrastructures de l'administration municipale et de la collectivité. En juin 2018, elle a ratifié la Déclaration d'Edmonton, confirmant qu'il est essentiel de se préparer à répondre adéquatement aux impacts des changements climatiques.

Lors de son passage au *Global Climate Action Summit* en septembre 2018, la Ville de Montréal a annoncé la signature de la *One Planet Charter* qui vise entre autres à développer un plan d'action d'ici la fin de 2020, le *Paris-compatible Climate Action Plan Commitment* ou *Deadline 2020*. Ce plan de réduction des émissions de GES publié le 10 décembre 2020, sous le nom de Plan climat Montréal 2020-2030, propose 46 actions qui traceront la voie vers la cible de réduction de 55 % des émissions de GES en 2030 par rapport à 1990, en vue d'être carboneutre en 2050 selon l'Accord de Paris. De plus, la *One Planet Charter* inclut, entre autres, la *Net Zero Carbon Buildings* afin de décarboniser le parc immobilier. Plus spécifiquement, il vise l'adoption de règlements et de politiques qui garantiront que les nouveaux bâtiments soient carboneutres d'ici 2030 et que tous les bâtiments le seront d'ici 2050 pour la collectivité montréalaise.

Depuis 2013, la préparation de l'inventaire annuel suit les lignes directrices du *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories* (GPC). Les méthodes de calculs des émissions pour l'inventaire 2017 sont donc les mêmes que celles utilisées pour les inventaires 2013, 2014, 2015 et 2016. Cela dit, certaines améliorations ont été apportées aux méthodes de calculs des émissions du secteur « matières résiduelles » lors de la préparation de l'inventaire 2017. Les inventaires des années 1990 et 2013 à 2016 ont donc été mis à jour en tenant compte de ces changements.

Note
La conformité aux exigences du GPC fait partie des conditions que doit remplir la Ville de Montréal en ce qui concerne son engagement. La Ville a joint le *Compact of Mayors* en 2015. Cependant, depuis juin 2016, celui-ci a fusionné avec le *Covenant of Mayors* pour devenir le *Global Covenant of Mayors for Climate and Energy*.

2.3 Description du territoire à l'étude

Le présent inventaire consolide les données de l'ensemble de la collectivité montréalaise, c'est-à-dire de tout le territoire couvert par l'agglomération de Montréal. Les émissions de GES présentées dans ce rapport sont attribuables aux collectivités des 19 arrondissements de la Ville de Montréal ainsi qu'à celles des 15 villes reconstituées présentes sur l'île, soit Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-Des Ormeaux, Dorval, L'Île-Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Westmount.

3 Sources fixes de combustion

Les sources fixes de combustion couvrent les émissions de GES résultant de l'utilisation énergétique des combustibles et de l'électricité au niveau résidentiel, commercial, institutionnel et industriel ainsi que les émissions fugitives de GES survenant lors d'activités de production ou de distribution de produits pétroliers comme le gaz naturel.

Les émissions de GES des sources fixes de combustion de la collectivité montréalaise ont diminué de 39 % en 2017 par rapport à 1990, passant de 8 680 à 5 316 kt éq. CO_2 (Figure 2).

Les sources fixes de combustion sont subdivisées en cinq (5) catégories soient le sous-secteur résidentiel, le sous-secteur commercial et institutionnel, les industries manufacturières et de la construction, l'industrie de l'énergie, et les émissions fugitives provenant d'activités de production et de distribution du gaz naturel.

Figure 2 Émissions de GES de la collectivité montréalaise par catégorie de sources fixes de combustion

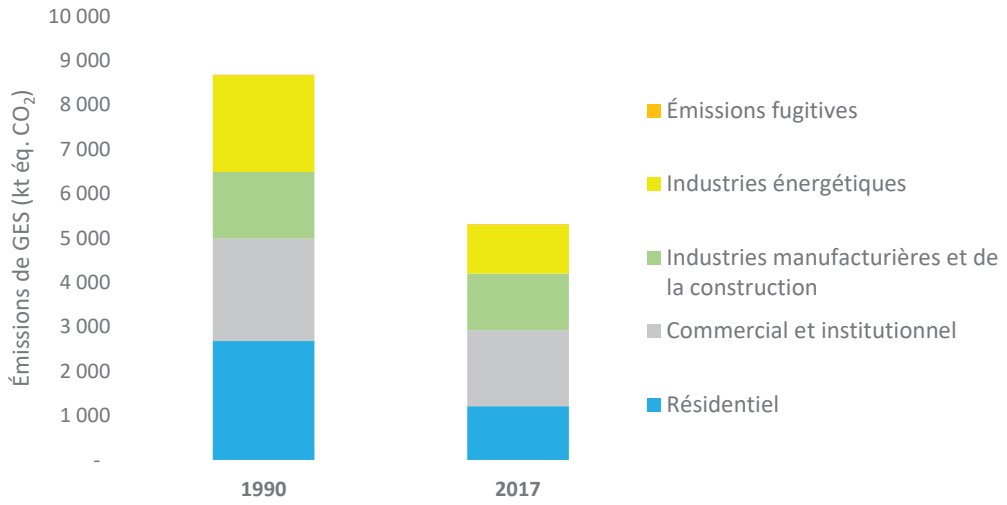

3.1 Résidentiel

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur « résidentiel » proviennent de l'énergie consommée par les ménages résidant sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour l'éclairage, la climatisation, le chauffage, le chauffage de l'eau et l'utilisation des appareils ménagers. Les principales sources d'énergie consommées sont l'électricité, le gaz naturel, le mazout et le bois.

Les émissions de GES de ce sous-secteur ont diminué de 55 % en 2017 par rapport à 1990, passant de 2 682 à 1 216 kt éq. CO_2 (Tableau 3), et ce, malgré l'augmentation du parc de logements et de la superficie totale (Tableau 4) alors que le nombre de degrés-jours de chauffage (DJC) à Montréal a été plus ou moins équivalent entre ces deux années (4 056 DJC en 2017 vs 4 131 DJC en 1990 à la station météorologique de l'Aéroport international Montréal-Trudeau).[3] Cette réduction importante peut être expliquée par la diminution de trois des quatre sources d'énergie consommées sur le territoire (Tableau 5), tout particulièrement le mazout et le bois.

Une augmentation notable de la consommation d'électricité entre 1990 et 2017 a été enregistrée (29 %), témoignant d'un nombre important de conversions des systèmes de chauffage au mazout et au gaz naturel, principalement par des systèmes électriques (Tableau 5). Cela dit, malgré cette hausse de la consommation d'électricité, une importante réduction d'émissions de GES est observée pour l'électricité (-86 %) découlant strictement du facteur d'émission associé à la production de l'électricité au Québec, lequel est nettement inférieur en 2017 à ce qu'il était en 1990 (Tableau 3).

La demande en énergie du sous-secteur « résidentiel » est passée de 84 408 TJ en 1990 à 73 682 TJ en 2017 (Tableau 5). Cette diminution ne peut être expliquée que par l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et des systèmes de chauffage au fil des années.

La Figure 3 présente la distribution des émissions de GES du sous-secteur « résidentiel » par source d'énergie en 1990 et 2017.

Tableau 3 Émissions de GES du sous-secteur « résidentiel »

Source d'énergie	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)
	1990	2017	
Électricité	143	20	-86
Gaz naturel	811	794	-2
Mazout léger	1 533	278	-82
Bois	194	125	-36
Total	**2 682**	**1 216**	**-55**

Tableau 4 Nombre et superficie de logements

	1990	2017	Variation (%)
Nombre	770 195	941 445	22
Superficie totale (m^2)	79 502	98 177	23

Tableau 5 Consommation d'énergie du sous-secteur « résidentiel »

Source d'énergie	Énergie consommée (TJ)		Variation (%)
	1990	2017	
Électricité	36 889	47 664	29
Gaz naturel	16 190	15 840	-2
Mazout léger	21 591	3 919	-82
Bois	9 738	6 259	-36
Total	**84 408**	**73 682**	**-13**

Figure 3 Distribution des émissions de GES du sous-secteur « résidentiel » par source d'énergie

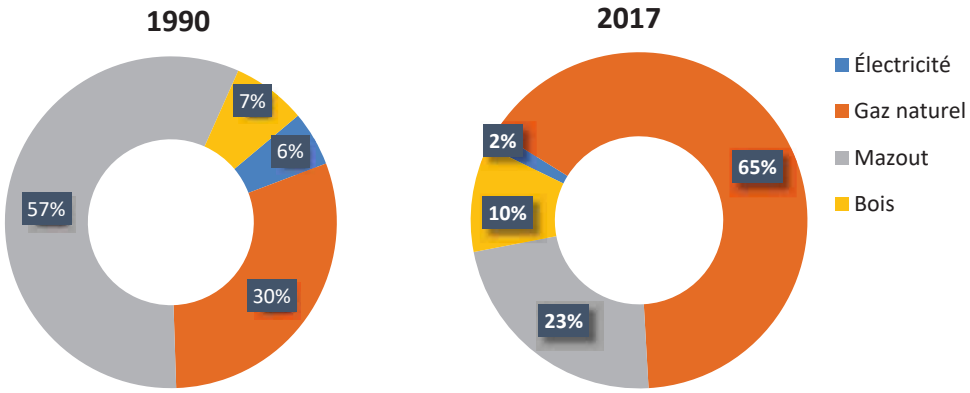

3.2 Commercial et institutionnel

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur « commercial et institutionnel » de la collectivité montréalaise proviennent de l'énergie consommée pour l'éclairage, le chauffage, la climatisation, le chauffage de l'eau et les divers équipements auxiliaires des commerces et des institutions. Les sources d'énergie consommée par ce secteur incluent l'électricité, le gaz naturel, le mazout léger, le mazout lourd et le propane.

Les émissions de GES de ce sous-secteur ont diminué de 26 % en 2017 par rapport à 1990, passant de 2 306 à 1 711 kt éq. CO_2 (Tableau 6). La réduction des émissions de GES est constatée pour quatre des cinq sources d'énergie consommées sur le territoire, soit l'électricité, le gaz naturel, le mazout léger et le mazout lourd (Tableau 8). En contrepartie, les émissions associées à la combustion du propane ont augmenté s'expliquant, du moins en partie, par une meilleure offre et accessibilité du propane aujourd'hui par rapport à il y a 30 ans. La demande en propane aujourd'hui remplace donc en partie la demande en mazout plus élevée en 1990 et dont les émissions de GES sont également plus élevées par unité d'énergie thermique.

La réduction de 87 % des émissions de GES en lien à l'électricité est attribuée au facteur d'émission associé à la production de l'électricité au Québec, lequel est inférieur en 2017 à ce qu'il était en 1990.

La demande en énergie est restée stable à 74 992 TJ en 2017 comparativement à 75 338 TJ en 1990 (Tableau 8), et ce, malgré une augmentation importante de la superficie totale des bâtiments commerciaux et institutionnels (Tableau 7) alors que le nombre de degrés-jours de chauffage (DJC) à Montréal a été plus ou moins équivalent entre ces deux années (4 056 DJC en 2017 vs 4 131 DJC en 1990 à la station météorologique de l'Aéroport international Montréal-Trudeau).[3] Une amélioration de l'efficacité énergétique de ces bâtiments et de leurs systèmes de chauffage et de climatisation peut donc en être déduite pour la période allant de 1990 à 2017. Ceci s'explique par le fait qu'un plus grand pourcentage d'électricité est utilisé comme source d'énergie (Tableau 8) et qu'une réduction des émissions de GES est constatée pour ce sous-secteur.

La Figure 4 présente la distribution des émissions de GES du sous-secteur « commercial et institutionnel » par source d'énergie en 1990 et 2017.

Tableau 6 Émissions de GES du sous-secteur « commercial et institutionnel »

Source d'énergie	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)
	1990	2017	
Électricité	138	18	-87
Gaz naturel	1 559	1 346	-14
Mazout léger	471	210	-55
Mazout lourd	84	7	-91
Propane	53	129	142
Total	2 306	1 711	-26

Tableau 7 Superficie totale des bâtiments du sous-secteur « commercial et institutionnel »

	1990	2017	Variation (%)
Superficie (m^2)	39 062 301	50 115 396	28

Tableau 8 Consommation d'énergie de sous-secteur « commercial et institutionnel »

Source d'énergie	Énergie consommée (TJ)		Variation (%)
	1990	2017	
Électricité	35 539	42 803	20
Gaz naturel	31 117	26 869	-14
Mazout léger	6 620	2 954	-55
Mazout lourd	1 126	100	-91
Propane	935	2 266	142
Total	75 338	74 992	0

Figure 4 Distribution des émissions de GES du sous-secteur « commercial et institutionnel » par source d'énergie

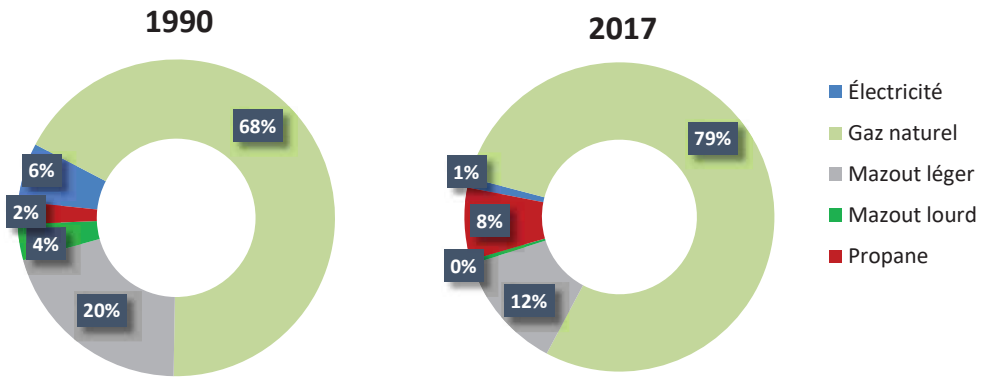

3.3 Industries manufacturières et de la construction

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur des industries manufacturières et de la construction comprennent les émissions provenant de la combustion stationnaire de carburant. Elles comprennent également les émissions indirectes associées à l'utilisation de l'électricité.

Les émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction de la collectivité montréalaise ont diminué de 15 % en 2017 par rapport à 1990, passant de 1 506 à 1 280 kt éq. CO_2 (Tableau 9).

En parallèle, on observe que le nombre d'emplois du secteur manufacturier a diminué selon les dernières données de recensement disponibles, soit de plus de 27 % entre 2006 et 2016[34] sur le territoire de l'agglomération montréalaise. Il appert donc raisonnable d'associer la baisse du niveau d'activité des entreprises manufacturières sur le territoire de l'agglomération comme facteur important dans la réduction des émissions de ce sous-secteur. Par ailleurs, comme observé dans la Base de données complète sur la consommation d'énergie pour le domaine industriel québécois, plus de 85 % du mazout lourd utilisé en 1990 a été substitué en 2017, du moins en partie, par d'autres sources d'énergie moins polluantes comme l'électricité, le gaz naturel, et le carburant diesel.[13]

En ce qui concerne l'industrie de la construction, les émissions de GES n'ont pas été obtenues directement des établissements industriels contrairement aux autres activités. Les valeurs présentées doivent donc être considérées avec précaution et comme permettant de donner une indication sur le niveau des émissions.

Les émissions de GES dues à l'utilisation d'électricité du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction et du sous-secteur des industries énergétiques ont diminué de 89 % en 2017 par rapport à 1990, passant de 54 à 6 kt éq. CO_2. Cette tendance est principalement attribuable à la baisse significative du facteur d'émission associé à la production de l'électricité au Québec.

La Figure 5 illustre la répartition des émissions des industries manufacturières et de la construction, dont près du tiers sont attribuées à la fabrication de produits du pétrole et de produits pétrochimiques (excluant le raffinage du pétrole). Les deux industries suivantes en termes d'importance au niveau des émissions de GES sont le secteur alimentaire et le secteur de la métallurgie et la production de produits métalliques.

Tableau 9 Émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction

Sous-secteur	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)
	1990	2017	
Industries manufacturières	1 332	1 190	-11
Industrie de la construction	119	84	-30
Consommation d'électricité (incluant le secteur énergétique)	54	6	-89
TOTAL	**1 506**	**1 280**	**-15**

Figure 5 Distribution des émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction par activité en 2017 (excluant les émissions liées à la consommation d'électricité)

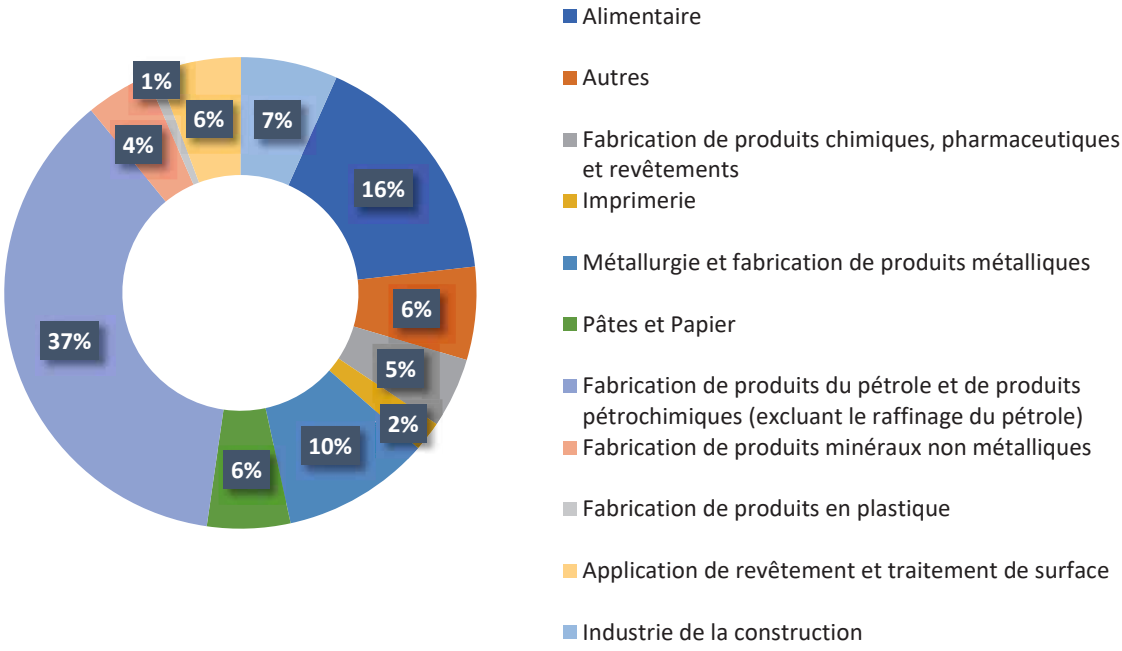

3.4 Industries énergétiques

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur des industries énergétiques proviennent de sources fixes de combustion liées à la production d'énergie pour la vente et la distribution, le raffinage du pétrole ainsi que le traitement et la valorisation du gaz naturel.

Les émissions de GES du sous-secteur des industries énergétiques de la collectivité montréalaise ont diminué de 50 % en 2017 par rapport à 1990, passant de 2 171 à 1 089 kt éq. CO_2 (Tableau 10). Cette baisse est attribuable principalement à la fermeture d'une raffinerie en 2010.

Tableau 10 Émissions de GES du sous-secteur des industries énergétiques

Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)
1990	2017	
2 171	1 089	-50

3.5 Émissions fugitives

Les émissions de GES attribuées aux émissions fugitives proviennent des systèmes de distribution du gaz naturel survenant sur le territoire de l'agglomération de Montréal, ce qui inclut les activités de ventilation et de purge, les bris par des tiers et tout autre type d'émissions fugitives.

Les émissions de GES de la collectivité montréalaise pour cette catégorie ont augmenté de 42 % en 2017 par rapport à 1990, passant de 15 à 21 kt éq. CO_2 (Tableau 11). Ceci s'explique par le fait que les émissions fugitives de gaz sous pression sont conditionnelles en grande partie aux événements ponctuels comme les purges et les bris qui peuvent être plus ou moins nombreux selon l'année. Ainsi, Énergir a noté pour 2017 des bris majeurs sur le réseau de distribution et des modifications aux activités de l'usine LSR (purges) expliquant la hausse des émissions fugitives pour 2017.

Il convient de noter que les émissions fugitives provenant des activités de raffinage sont plutôt incluses au sous-secteur des industries énergétiques.

Tableau 11 Émissions de GES associées aux émissions fugitives du secteur de distribution du gaz naturel

Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)
1990	2017	
15	21	42

4 Transport

Les émissions de GES attribuées au secteur du transport proviennent de la consommation d'énergie de tous les moyens de transport routier, hors route, aérien, maritime et ferroviaire.

Les émissions de GES du secteur du transport de la collectivité montréalaise sont restées stables en 2017 par rapport à 1990, s'établissant à 4 388 kt éq. CO_2 (Tableau 12). Le transport aérien a vu ses émissions de GES augmenter en 2017, compensées par de légères réductions pour chacun des autres sous-secteurs de transport.

La Figure 6 présente la distribution des émissions de GES du secteur du transport de la collectivité montréalaise par sous-secteur.

Tableau 12 Émissions de GES du secteur de transport

Sous-secteur	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)
	1990	2017	
Transport routier	3 402	3 260	-4
Transport hors route	40,3	39,7	-2
Transport ferroviaire	148	144	-2
Transport maritime	324	315	-3
Transport aérien	493	629	28
TOTAL	**4 407**	**4 388**	**0**

Figure 6 Distribution des émissions de GES du secteur des transports par sous-secteur

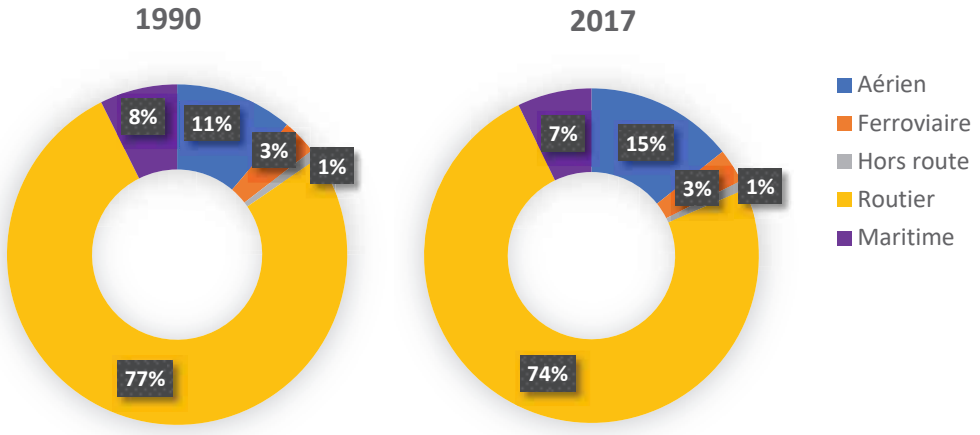

4.1 Transport routier

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur du transport routier proviennent de la consommation d'énergie des véhicules circulant sur la route.

Les émissions de GES provenant du transport routier de l'agglomération de Montréal ont connu une baisse de l'ordre de 4 % en 2017 comparativement à celles de 1990, passant de 3 402 à 3 260 kt éq. CO_2.

Une réduction est constatée malgré l'augmentation du parc de véhicules de l'ordre de 24 % dans l'agglomération de Montréal en 2017 par rapport à 1990, surtout au niveau des camions légers (VUS, multisegments, camionnettes et fourgonnettes) et des motocyclettes (Tableau 13). Il en résulte ainsi à une hausse, quoique moins significative, de la consommation en carburants de l'ordre de 4 % (Tableau 14). Une explication est l'amélioration de la performance énergétique des véhicules et l'apparition des véhicules électriques et hybrides au fil des années.

La réduction d'émissions de GES est donc plutôt attribuable à l'apparition progressive des carburants renouvelables sur le marché, qui a atteint en moyenne 7 % dans l'essence et 2 % dans le diesel en 2017 alors qu'ils étaient inexistants en 1990. Il est important de rappeler que l'usage de biocarburants permet de réduire les émissions de GES lors de leur utilisation, mais que leur production émet des GES, tout comme la production des carburants fossiles. Cette réduction est également due à l'évolution à la baisse des facteurs d'émission de CH_4 et de N_2O pour la combustion de carburant en raison de l'amélioration continue de l'efficacité des systèmes antipollution des véhicules plus récents par rapport aux véhicules de 1990.

Tableau 13 Évolution du nombre d'immatriculations sur le territoire de l'agglomération de Montréal

Catégorie	Immatriculation		Variation (%)
	1990	2017	
Véhicules légers	614 595	545 063	-11
Camions légers	100 978	338 276	235
Véhicules lourds	31 498	36 509	16
Motocyclettes	11 795	22 235	89
TOTAL	**758 865**	**942 082**	**24**

Tableau 14 Consommation de carburants pour le transport routier sur le territoire de l'agglomération de Montréal

Type	Consommation (kL)		Variation (%)
	1990	2017	
Essence	1 103 910	1 125 898	2
Carburants diesels	257 182	294 655	2
TOTAL	**1 361 092**	**1 420 553**	**4**

Note
La méthodologie de calculs des émissions de GES pour le transport routier ne permet pas de mettre en évidence la portion associée au transport de marchandises par rapport au transport de personnes.

4.2 Transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien

Les émissions de GES attribuées au transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien proviennent de la consommation d'énergie de ces véhicules.

La somme des émissions de GES de ces sous-secteurs a augmenté de 12 % entre 1990 et 2017, passant de 1 005 à 1 127 kt éq. CO_2. La Figure 7 présente l'évolution de la répartition de ces émissions de GES sur cette période.

Les émissions de GES du transport hors route, déjà faibles comparativement aux autres sous-secteurs de transport, ont diminué de 2 % entre 1990 et 2017, passant de 40,3 à 39,7 kt éq. CO_2. Le transport hors route comprend les émissions des véhicules qui ne sont pas autorisés à circuler sur les chemins publics. Les émissions de GES pour le transport ferroviaire ont également diminué de 2 % entre 1990 et 2017, passant de 148 à 144 kt éq. CO_2, tout comme les émissions de GES du transport maritime qui sont passées de 324 à 315 kt éq. CO_2 sur la même période.

Pour le transport aérien, les émissions ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2017, passant de 493 à 629 kt éq. CO_2. Ceci s'explique principalement par la hausse des activités de l'Aéroport international Montréal-Trudeau (YUL) depuis 1990. Un exemple est l'augmentation de près de 43 % du nombre de passagers embarqués et débarqués à l'aéroport YUL entre 2008 à 2017.[26]

Figure 7 Distribution des émissions de GES pour le transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien

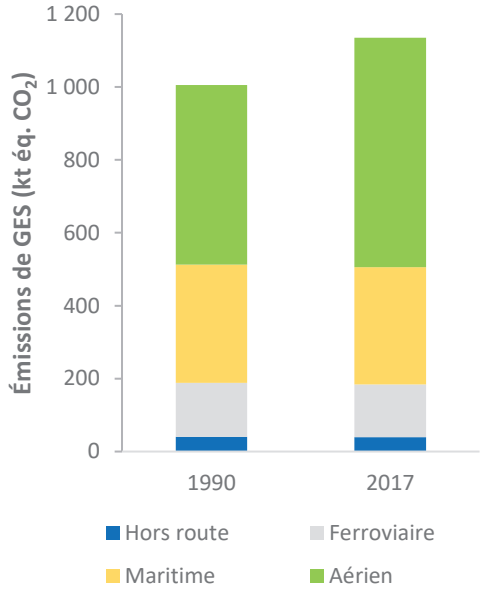

5 Matières résiduelles

Les émissions de GES attribuées au secteur des matières résiduelles proviennent des activités d'enfouissement, de traitement biologique des matières organiques, d'incinération et de traitement et rejet des eaux usées.

Les émissions de GES du secteur des matières résiduelles ont diminué de 78 % entre 1990 et 2017, passant de 1 946 à 438 kt éq. CO_2 (Tableau 15). Cette réduction significative s'explique en partie par les efforts réalisés pour diminuer le taux d'élimination des matières résiduelles par habitant, mais surtout par l'implantation et l'amélioration de l'efficacité de collecte des biogaz générés par les sites d'enfouissement et issus de la décomposition anaérobie des matières organiques. La récupération des biogaz contribuant aux émissions de GES, s'ils sont relâchés à l'atmosphère, permet la valorisation énergétique du méthane qu'il contient ou sa destruction par des incinérateurs à gaz.

Les émissions de GES associées au traitement biologique proviennent du compostage des matières organiques produites sur le territoire de l'agglomération. L'incinération des matières résiduelles et des boues de la station d'épuration des eaux usées génère également des émissions de GES, tout comme les réactions naturelles de décomposition se produisant dans les rejets des eaux usées et les boues de fosses septiques.

La distribution des émissions pour les années 1990 et 2017 est présentée à la Figure 8. Autant en 1990 qu'en 2017, une majorité des émissions de ce secteur est associée à l'enfouissement des matières résiduelles.

Tableau 15 Émissions de GES du secteur des matières résiduelles

Sous-secteur	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)
	1990	2017	
Enfouissement des matières résiduelles	**1 787**	**315**	**-82**
- enfouies sur le territoire de l'agglomération de Montréal	1 322	23	-98
- produites par l'agglomération, mais enfouies à l'extérieur du territoire	-	291	-
- produites à l'extérieur du territoire et enfouies sur le territoire	465	-	-100
Traitement biologique des matières organiques	**-**	**15**	**-**
- traitées sur le territoire de l'agglomération de Montréal	-	2	-
- produites sur le territoire, mais traitées à l'extérieur de Montréal	-	13	-
Incinération des matières résiduelles	**137**	**82**	**-40**
- boues de la station d'épuration des eaux usées	57	82	44
- matières résiduelles	80	-	-100
Traitement et rejet des eaux usées	**23**	**26**	**13**
- traitement des eaux usées	22	25	13
- fosses septiques	0,5	0,6	13
TOTAL	**1 946**	**438**	**-78**

Figure 8 Distribution des émissions de GES du secteur des matières résiduelles par sous-secteur

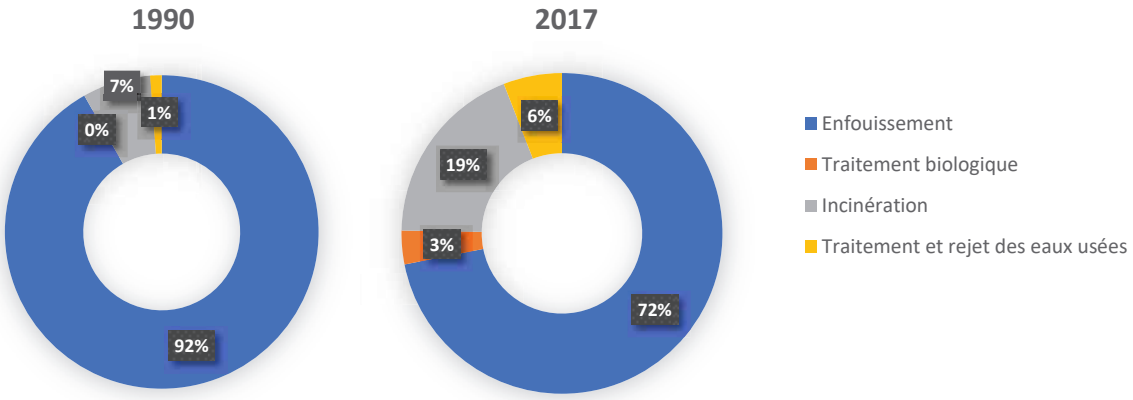

5.1 Changements méthodologiques

Pour cet inventaire, une modification aux méthodologies de calculs des émissions de N_2O associées au traitement des eaux usées et de CH_4 associées à la décomposition anaérobie des boues de fosses septiques a été apportée en fonction de nouveaux protocoles de calculs plus rigoureux suggérés dans le rapport d'inventaire national 1990-2017.[2] Une diminution des émissions de GES de l'ordre de 33 % pour le sous-secteur « traitement et rejet des eaux usées » est notée avec ces méthodes comparativement aux anciennes méthodes de calculs. L'impact sur le total du secteur des matières résiduelles demeure toutefois minime (< 3 %).

6 Procédés industriels et utilisation des produits (PIUP)

Les émissions de GES du secteur des procédés industriels et d'utilisation des produits (PIUP) comprennent les GES émis comme sous-produits de procédés industriels et les émissions provenant de l'utilisation non énergétique de combustibles, ce qui exclut les sources fixes de combustion.

Les émissions de GES du secteur PIUP ont augmenté de 44 % en 2017 par rapport à 1990, passant de 666 kt éq. CO_2 à 962 kt éq. CO_2 (Tableau 16). Cette hausse est principalement attribuable aux émissions associées à la production et la consommation de HFC, de PFC, de SF_6 et de NF_3, et dans une moindre mesure, aux émissions de procédés industriels et de fabrication et d'utilisation d'autres produits, tels que les agents propulseurs et produits anesthésiques.

Le Tableau 17 présente les estimations des émissions de GES du sous-secteur « utilisation de produits », par catégorie, pour les années 1990 et 2017. Rappelons que les données utilisées par l'agglomération de Montréal pour estimer les émissions de ce sous-secteur sont celles compilées pour la province de Québec dans le rapport d'inventaire national 1990-2017.[2] L'apparition d'émissions de GES pour la production et consommation d'halocarbures est attribuable en grande partie au remplacement des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) comme les CFC et les HCFC par des produits de remplacement comme les HFC et les PFC, qui sont toutefois de puissants GES.

D'autre part, la réduction des émissions de la catégorie « produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvant » en 2017 par rapport à 1990 est principalement attribuable à une diminution de l'utilisation de coke (charbon) comme non-combustible dans la province de Québec et par raisonnement dans l'agglomération de Montréal pour laquelle les données d'utilisation ne sont pas disponibles.

Tableau 16 Émissions de GES du secteur PIUP

Sous-secteur	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)
	1990	2017	
Procédés industriels	171	198	16
Utilisation de produits	495	764	54
TOTAL	**666**	**962**	**44**

Tableau 17 Émissions de GES du sous-secteur « utilisation de produits »

Sous-secteur	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)
	1990	2017	
Production et consommation d'halocarbures, de SF_6 et de NH_3	0,5	587	> 100
Produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvant	474	141	-70
Fabrication et utilisation d'autres produits	21	36	73
TOTAL	**495**	**764**	**54**

7 Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)

Les émissions de GES attribuables au secteur de l'agriculture, de la foresterie et d'autres affectations des terres (AFAT) proviennent de la fermentation entérique, la gestion du fumier, la gestion des sols agricoles, ainsi que de l'application de chaux, d'urée et autres engrais contenant du carbone.

Les émissions de GES du secteur AFAT ont augmenté en 2017 par rapport à 1990, passant de 1,4 kt éq. CO_2 à 7,5 kt éq. CO_2. Ceci s'explique par un changement de méthodologie de Statistique Canada dans l'évaluation de la superficie des terres agricoles dans son plus récent recensement en 2016 (données pour 2017 non disponibles) qui surestime fortement la superficie des terres agricoles à Montréal. En réalité, l'ampleur des activités agricoles sur l'île de Montréal, et par conséquent les émissions de GES associées, n'a pas beaucoup changé depuis 1990. Entre les recensements de 1991 et 2011, la superficie des terres agricoles de Montréal a augmenté de 0,7 %. Puis, au recensement de 2016, elle a bondi de 419 % par rapport à 2011 à cause des changements méthodologiques. Puisque l'évaluation des émissions de GES du secteur AFAT utilise le prorata de la superficie des terres agricoles montréalaises par rapport à l'ensemble du Québec, les résultats montrent une augmentation des GES et ne reflètent pas la réalité. Cela dit, cette surestimation a peu d'impact sur le total des émissions de GES de la collectivité montréalaise, étant donné que les émissions du secteur AFAT sont très faibles par rapport aux autres secteurs.

L'agriculture montréalaise se pratique principalement à l'extrémité ouest de l'île de Montréal, soit dans les villes et les arrondissements suivants : L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro, Senneville et Sainte-Anne-de-Bellevue. Les établissements y font, en majeure partie, de la production végétale, mais quelques-uns pratiquent l'élevage, dont la ferme du campus Macdonald de l'Université McGill à Sainte-Anne-de-Bellevue. De plus, une serre sur toit a été inaugurée à Ahuntsic-Cartierville en 2011, et une autre à Anjou en 2017.

La Figure 9 présente la distribution des émissions de GES en fonction des différentes sources du secteur AFAT pour 1990 et 2017.

Tableau 18 Émissions de GES du secteur AFAT

Sous-secteur	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)
	1990	2017	
Fermentation et gestion du fumier	0,83	4,0	376
Gestion des sols agricoles	0,48	3,4	605
Chaulage, urée et autres engrais carbonés	0,04	0,19	339
TOTAL	**1,4**	**7,5**	**456**

Figure 9 Distribution des émissions de GES du secteur AFAT par source

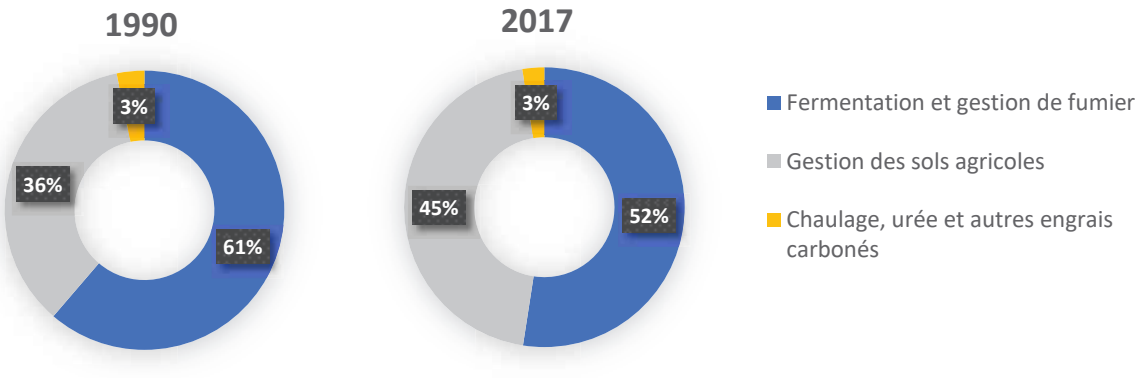

8 Émissions de GES de la collectivité montréalaise dans le contexte québécois

8.1 Analyse et tendances

Pour les besoins de comparaison, les émissions de GES de la collectivité montréalaise sont présentées suivant les mêmes secteurs d'activités que ceux de l'inventaire québécois.

En 2017, les émissions de GES de la collectivité montréalaise représentaient 14 % des émissions québécoises, lesquelles s'élevaient à 78 640 kt éq. CO_2.[9] De 1990 à 2017, le Québec a connu une baisse de 9 % de ses émissions de GES, alors que celles de la collectivité montréalaise ont diminué de 29 % (Tableau 19 et Figure 10).

Les émissions de GES de la province et de la collectivité montréalaise n'ont pas évolué nécessairement de la même façon selon le secteur analysé. À titre d'exemple, le secteur industriel et de l'électricité présente une tendance à la baisse similaire entre 1990 et 2017 puisque les émissions de GES ont diminué de 27 % au Québec et de 23 % dans la collectivité montréalaise. Les émissions de GES du secteur résidentiel, commercial et institutionnel ont, pour leur part, évolué à la baisse quelque peu différemment pour la province (28 %) et la collectivité montréalaise (41 %). Quant au secteur des matières résiduelles, l'agglomération montréalaise a connu une plus grande baisse de ses émissions de GES que l'ensemble de la province soit 78 % comparativement à 34 %.

Le secteur du transport demeure le principal émetteur de GES du Québec et de la collectivité montréalaise, représentant respectivement 43 % et 40 % des émissions totales de GES. Cela dit, les émissions de GES de ce secteur ont augmenté de 23 % au Québec, alors que pour la collectivité montréalaise, elle est restée stable comparativement à 1990.

De façon générale, les disparités observées entre les deux inventaires peuvent s'expliquer par les caractéristiques propres au territoire de l'agglomération vis-à-vis le climat, les activités économiques, l'organisation des transports et les autres caractéristiques sociodémographiques. À titre d'exemple, en 2017, la population de l'agglomération de Montréal s'élevait à plus de 2 millions d'habitants[7], ce qui se traduit par une densité de population de 4 073 habitants/km^2. À l'échelle du Québec, la densité de population n'est que de 5 habitants/km^2 pour l'ensemble du territoire.

En termes d'intensité des émissions par habitant, les émissions québécoises ont diminué de 24 % entre 1990 et 2017, soit de 12,3 à 9,4 t éq. CO_2 par habitant, tandis que pour l'agglomération montréalaise, l'intensité a diminué de 36 %, passant de 8,6 t éq. CO_2 par habitant en 1990 à 5,5 t éq. CO_2 par habitant en 2017. Les effets de la densification urbaine, soit la réduction de l'achalandage automobile et le réseau de transport en commun, peuvent expliquer en grande partie l'intensité plus faible des émissions de GES observées pour la collectivité montréalaise. Dans une moindre mesure, les secteurs d'activités économiques et les types d'industries se retrouvant sur le territoire de l'agglomération sont d'autres facteurs qui peuvent expliquer la plus faible intensité des émissions.

Tableau 19 Émissions de GES de la province du Québec et de la collectivité montréalaise en 1990 et 2017

Secteur	Province de Québec			Collectivité montréalaise		
	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)
	1990	2017		1990	2017	
Transport	27 680	34 060	23	4 407	4 388	0
Industrie et électricité *	33 370	24 200	-27	4 358	3 351	-23
Résidentiel, commercial et institutionnel	11 210	8 110	-28	4 988	2 927	-41
Agriculture	6 950	7 720	11	1,4	7,5	456
Matières résiduelles	6 890	4 550	-34	1 946	438	-78
TOTAL	**86 100**	**78 640**	**-9**	**15 702**	**11 111**	**-29**

* Il existe une centrale de production d'électricité sur le territoire de l'agglomération. Cependant, suivant la méthodologie du GPC, les émissions de GES sont comptabilisées sous le secteur des industries énergétiques.

Figure 10 Évolution des émissions de GES de la province de Québec et la collectivité montréalaise entre 1990 et 2017

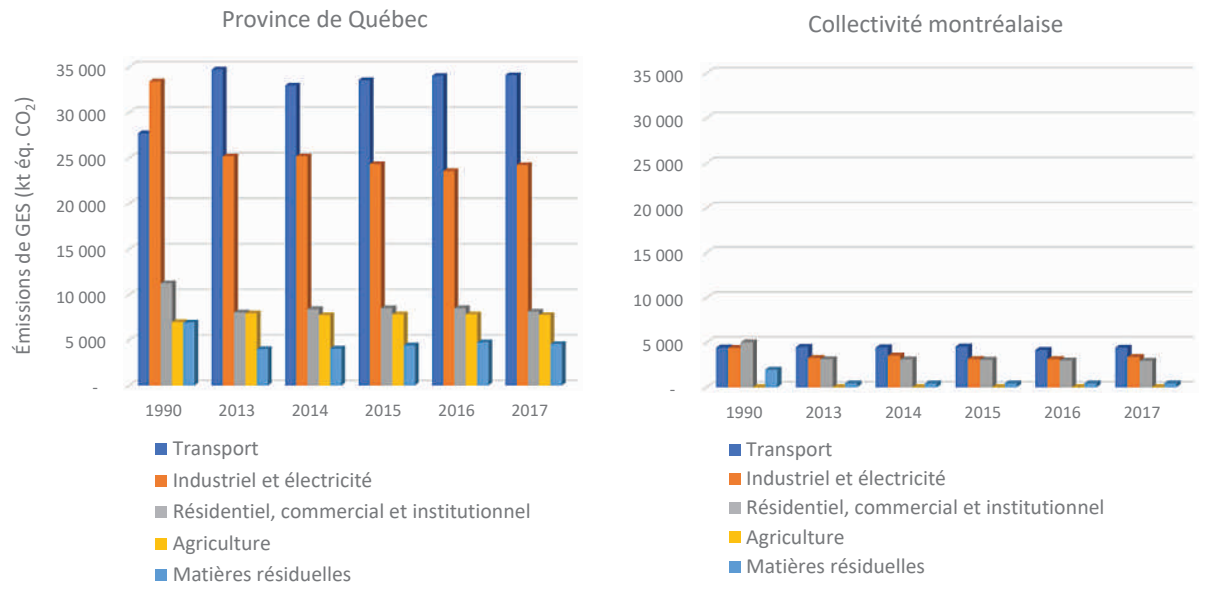

8.2 Tendance à court terme – Collectivité montréalaise

Même si plusieurs inventaires de la collectivité montréalaise ont été réalisés jusqu'à présent, ce n'est que depuis l'inventaire 2013 que ceux-ci suivent les lignes directrices du document méthodologique *Global Protocol for Community - Scale Greenhouse Gas Emission Inventories* (GPC). Afin que les comparaisons soient représentatives, les inventaires doivent utiliser une même méthodologie et des sources de données comparables. Le présent inventaire n'est donc comparable qu'avec l'année de référence (1990) et les inventaires 2013 à 2016.

Une légère hausse des émissions de GES est notée en 2017 par rapport à 2016, attribuable à l'ensemble des sous-secteurs évalués exception faite des sous-secteurs « résidentiel (sources fixes de combustion) » et « ferroviaire (transport) » pour lesquels une diminution est notée (Tableau 20). Malgré cette hausse ponctuelle, les émissions totales pour 2017 demeurent inférieures aux émissions totales pour les années 2013 à 2015, témoignant d'une tendance à la baisse s'inscrivant dans le long terme.

Il est à noter que les émissions des années 2013 à 2016 ont été mises à jour à la suite de révisions de données de certaines sources utilisées, de l'amélioration de méthodologies de calculs des émissions et de l'utilisation des données qui n'étaient pas disponibles auparavant.

Tableau 20 Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990, 2013 à 2016 et 2017

Secteurs et sous-secteurs d'activités	Émissions (kt éq. CO_2)						Variation avec 1990 (%)
	1990	2013	2014	2015	2016	2017	
Sources fixes de combustion	**8 680**	**5 384**	**5 415**	**5 267**	**5 194**	**5 316**	**-39**
Résidentiel	2 682	1 313	1 291	1 278	1 292	1 216	-55
Commercial et institutionnel	2 306	1 792	1 782	1 763	1 670	1 711	-26
Industries manufacturières et de la construction	1 506	1 143	1 238	1 095	1 130	1 280	-15
Industries énergétiques	2 171	1 123	1 093	1 116	1 088	1 089	-50
Émissions fugitives	15	13	11	15	14	21	42
Transport	**4 407**	**4 481**	**4 425**	**4 528**	**4 154**	**4 388**	**0**
Routier	3 402	3 352	3 348	3 477	3 119	3 260	-4
Hors route	40	40	39	41	37	40	-2
Ferroviaire	148	210	189	165	163	144	-2
Maritime	324	262	272	269	235	315	-3
Aérien	493	617	578	576	600	629	28
Matières résiduelles	**1 946**	**431**	**425**	**431**	**434**	**438**	**-78**
Enfouissement	1 787	315	315	315	316	315	-82
Traitement biologique	-	7	8	10	18	15	-
Incinération	137	83	76	79	76	82	-40
Traitement et rejet des eaux usées	23	26	26	26	26	26	13
Procédés industriels et utilisation de produits (PIUP)	**666**	**1 121**	**1 159**	**904**	**891**	**962**	**44**
Procédés industriels	171	170	180	174	165	198	16
Utilisation de produits	495	950	979	730	726	764	54
Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)	**1,4**	**4,2**	**5,5**	**7,0**	**8,5**	**7,5**	**456**
Fermentation et gestion du fumier	0,83	2,4	3,1	3,9	4,5	4,0	376
Gestion des sols agricoles	0,48	1,6	2,2	2,9	3,7	3,4	605
Chaulage, urée et autres engrais carbonés	0,04	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	339
TOTAL	**15 702**	**11 421**	**11 430**	**11 137**	**10 681**	**11 111**	**-29**
Variation des émissions par rapport à 1990	-	26 %	27 %	29 %	32 %	29 %	

Note : Les résultats présentés sont arrondis. Par conséquent, les calculs à partir de ces derniers peuvent différer des valeurs présentées.

9 Références bibliographiques

1. Environnement et Changement climatique Canada. Données ouvertes du Règlement sur les carburants renouvelables 2016 [Fichier Excel]. Repéré à https://drive.google.com/drive/folders/1LDba_oM_Qj-bBBmPtxJROVs7xXOiui6i

2. Environnement et Changement climatique Canada. (2019). Rapport d'inventaire national 1990-2017 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada. Repéré à www.publications.gc.ca/site/fra/9.502402/publication.html

3. Environnement et Ressources naturelles Canada. Règlement sur les carburants renouvelables. Repéré à https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2010-189/index.html

4. Environnement et Ressources naturelles Canada. Conditions météorologiques et climatiques passées, Données historiques. Repéré à https://climat.meteo.gc.ca/historical_data/search_historic_data_f.html

5. Greenhouse Gas Protocol. (2014). Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories – An Accounting and Reporting Standard for Cities, partenariat entre le World Resources Institute, le C40 Cities Climate Leadership Group et l'ICLEI pour la création d'un protocole standard pour les villes. Repéré à https://ghgprotocol.org/sites/default/files/standards/GHGP_GPC_0.pdf

6. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (2016). Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, préparé par le Programme du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (édité par S. Eggleston, L. Buendia, K. Miwa, T. Ngara et K. Tanabe). Repéré à www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/french/

7. Institut de la statistique du Québec. (2018). Le bilan démographique du Québec – Édition 2018. Repéré à https://bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01614FR_Bilandemo2018F00.pdf

8. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Données d'élimination des matières résiduelles au Québec. Repéré à www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination.htm

9. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2019). Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2017 et leur évolution depuis 1990. Repéré à www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2017/Inventaire1990-2017.pdf

10. Port de Montréal. Tonnage manutentionné en 2017. Document fourni par le Port de Montréal.

11. Régie de l'énergie. (2012). Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de carburant diesel – Recensement des essenceries en opération au Québec au 31 décembre 2010. Repéré à www.regie-energie.qc.ca/documents/autres/RecensementEssenceries2010_novembre2012.pdf

12. Régie de l'énergie. (2017). Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de carburant diesel – Recensement des essenceries en opération au Québec au 31 décembre 2016. Repéré à www.regie-energie.qc.ca/documents/autres/RecensementEssenceries2016_juin2017.pdf

13. Ressources naturelles Canada. Base de données complète sur la consommation d'énergie. Repéré à https://oee.rncan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/menus/evolution/tableaux_complets/liste.cfm

14. Société de l'assurance automobile du Québec (2018). Bilan 2017 – Dossier statistique, Accidents, parcs automobiles, permis de conduire. Repéré à https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/espace-recherche/dossier-statistique-bilan-2017.pdf

15. Société de l'assurance automobile du Québec. Nombre de véhicules en circulation selon le type d'utilisation, le type de véhicule et l'âge du véhicule, Québec et régions administratives. Repéré à https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPER43UV2C08-9115247238m8D$&p_lang=1&p_m_o=SAAQ&p_id_ss_domn=718&p_id_raprt=3372#tri_age=1&tri_tertr=0

16. Société de l'assurance automobile du Québec. Tableau 89 : Nombre de véhicules en circulation dans la province de Québec et la région de Montréal selon le type d'utilisation, le type de véhicule et l'âge, de 1990 à 1995 [Fichier Excel]. Document accessible sur demande à saaq.gouv.qc.ca/saaq/acces-information/

17. Statistique Canada. Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, Recensement de l'agriculture de 1991 [Fichier Excel]. Traitement : Communauté urbaine de Montréal.

18. Statistique Canada. Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, Recensement de l'agriculture de 2016. Traitement : Montréal, Québec [DR240666000]. Repéré à www150.statcan.gc.ca/n1/pub/95-640-x/95640-x2016001-fra.htm

19. Statistique Canada. Tableau 23-10-0066-01 : Ventes de carburants destinés aux véhicules automobiles, annuel (x 1 000). Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2310006601

20. Statistique Canada. Tableau 23-10-0236-01 : Statistiques du transport maritime international et du cabotage trimestriel (x 1 000) [Contenu archivé]. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2310023 601

21. Statistique Canada. Tableau 23-10-0253-01 : Trafic aérien de passagers aux aéroports canadiens, annuel. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2310025301

22. Statistique Canada. Tableau 23-10-0254-01 : Trafic aérien des marchandises aux aéroports canadiens, annuel. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2310025401

23. Statistique Canada. Tableau 32-10-0153-01 : Superficie totale des terres et utilisation des terres agricoles, données chronologiques. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210015301

24. Statistique Canada. Tableau 32-10-0406-01 : Utilisation des terres. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210040601

25. Statistique Canada. Tableau 32-10-0407-01 : Mode d'occupation déclaré des terres possédées, louées, en métayage, utilisées sous d'autres arrangements ou exploitées par d'autres. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210040 701

26. Transport Canada. Les transports au Canada 2018 – Addenda statistique, 108 pages. Document accessible sur demande à www.tc.gc.ca/fr/transportscanada/organisation/transpar ence/gestion-rapports-ministeriels/rapportsannuels.html

27. Statistique Canada. (1992). Trafic des transporteurs aériens aux aéroports canadiens, Octobre – décembre 1990, catalogue 51-005, vol. 14, no. 4. Repéré à publications.gc.ca/collections/collection_2016/statcan/5 1-005/CS51-005-14-4.pdf

28. United States Environmental Protection Agency. Clean Air Technology Center Products, Landfill Gas Emissions Model (LandGEM), Version 3.02, 2005 [Fichier Excel]. Repéré à www.epa.gov/catc/clean-air-technologycenter-products#software

29. Ville de Montréal. Données d'élimination des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal. Repéré à https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7237,75372170&_dad=portal&_schema=PORTAL

30. Ville de Montréal. Données recueillies en vertu du Règlement sur les rejets à l'atmosphère et sur sa délégation de la Communauté métropolitaine de Montréal (2001-10). Repéré à cmm.qc.ca/champsintervention/environnement/programmes-et-reglements-enenvironnement/reglementationsur-lassainissement-delatmosphere

31. Ville de Montréal. (2016). Inventaire 2013 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise, une production du Service de l'environnement. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/invent_ges_collectivite_2013_fr.PDF

32. Ville de Montréal. (2018). Inventaire 2014 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise, une production du Service de l'environnement. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/invent_ges_collectivite_2014_vf.PDF

33. Ville de Montréal. (2019). Inventaire 2015 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise, une production du Service de l'environnement.

34. Ville de Montréal. Les emplois par secteurs économiques, Emploi selon les secteurs économiques, agglomération de Montréal, 2006-2016. Repéré à https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,67887593&_dad=portal&_schema=PORTAL

10 Abréviations

AFAT	Agriculture, foresteries et autres affectations des terres
CFC	Chlorofluorocarbure
CH_4	Méthane
CO_2	Dioxyde de carbone
éq. CO_2	Équivalent dioxyde de carbone
DJC	Degrés-jours de chauffage
ECCC	Environnement et Changements climatiques Canada
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GPC	Global Protocol for Community-Scale
HCFC	Hydrochlorofluorocarbure
HFC	Hydrofluorocarbure
kL	Kilolitre
km^2	Kilomètre carré
kt	Kilotonne
m^2	Mètre carré
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
N_2O	Protoxyde d'azote
NF_3	Trifluorure d'azote
PFC	Perfluorocarbure
PIUP	Procédés industriels et utilisation de produits
PRP	Potentiel de réchauffement planétaire
SACO	Substances appauvrissant la couche d'ozone
SF_6	Hexafluorure de soufre
TJ	Térajoule
VUS	Véhicule utilitaire sport



SNC·LAVALIN

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.13

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1210132002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport d'activités 2020 du Conseil du patrimoine de Montréal

Il est recommandé :
De prendre acte du dépôt, conformément à l'article 18 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), du rapport annuel d'activités 2020 du Conseil du patrimoine de Montréal.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2021-04-22 09:54

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1210132002**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport d'activités 2020 du Conseil du patrimoine de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 18 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), le conseil rend compte de ses activités au conseil municipal par le dépôt de son rapport annuel 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0443 - 25 mai 2020 - Dépôt du rapport d'activités 2019 du Conseil du patrimoine de Montréal.
CM19 0376 - 15 avril 2019 - Dépôt du rapport d'activités 2018 du Conseil du patrimoine de Montréal.
CM18 0429 - 23 avril 2018 - Dépôt du rapport d'activités 2017 du Conseil du patrimoine de Montréal.
CM17 1082 - 25 septembre 2017 - Dépôt du rapport d'activités 2016 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.
CM17 0005 - 23 janvier 2017 - Dépôt du rapport d'activités 2015 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.
CM15 1159 - 14 octobre 2015 - Dépôt du rapport d'activités 2014 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.
CM15 0103 - 23 février 2015 - Dépôt du Rapport d'activités 2013 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.
CM13 0692 - 26 août 2013 : Dépôt du Rapport d'activités 2012 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.

DESCRIPTION

Dépôt du Rapport d'activités 2020 du Conseil du patrimoine de Montréal.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514 451-4891
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-21

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514 451-4891
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2021-04-22



CONSEIL
DU PATRIMOINE
DE MONTRÉAL

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020



Montréal

Production

Direction et mot du président
Peter Jacobs

Coordination, rédaction et mise en page
Julie St-Onge

Conception graphique
Ville de Montréal

Disponible sur le site Internet du Conseil du patrimoine de Montréal :
ville.montreal.qc.ca/cpm

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2021

978-2-7647-1826-1 – PDF français

Pour plus d'information :
Conseil du patrimoine de Montréal
303, rue Notre-Dame Est, 6e étage, bureau 6a-26
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
cpm@montreal.ca

Table des matières

PRÉFACE **4**

MOT DU PRÉSIDENT **5**

ENJEUX DE L'ANNÉE 2020 ..... **7**

Ville et pandémie 8

Stratégies de conservation du patrimoine religieux 8

Requalification de propriétés à caractère institutionnel 10

Façadisme et augmentation des hauteurs permises dans des secteurs patrimoniaux 10

Bâtiments municipaux 13

Bâtiments résidentiels ayant un statut patrimonial 14

Commémoration 14

Aménagement de parcs à caractère patrimonial 15

Plans directeurs d'aménagement 15

Projet d'écoquartier 16

Grand projet d'infrastructure (REM) 16

RECOMMANDATIONS S'ADRESSANT À LA VILLE **17**

LES NOUVEAUTÉS AU CPM EN 2020 ..... **19**

ANNEXES **21**

Annexe 1 : Structure organisationnelle et composition du CPM 22

Annexe 2 : Mission et mandat du CPM 26

Annexe 3 : Avis et commentaires émis en 2020 29

Préface

Le 4 décembre dernier, le Conseil du patrimoine et le Comité Jacques-Viger se sont réunis afin d'aborder plusieurs sujets, parmi lesquels la rédaction de nos avis. Composés avec rigueur et articulés avec soin, ils sont conçus afin de bonifier les dossiers qui nous sont soumis pour analyse. Toutefois, la quantité des dossiers ne cesse d'augmenter et nous nous sommes demandés s'il était nécessaire de songer à un nouveau format d'avis. Rappelons que nos avis consistent en une mise en contexte historique, une description des enjeux, une analyse de la proposition et de ses enjeux, ainsi que nos commentaires et recommandations. Le tout prend la forme d'un avis de quatre à six pages.

De façon ludique, nous avons tenté de résumer le contenu de certains avis en haïkus. Ces courts poèmes, issus de la littérature japonaise du 17e siècle, sont composés de 17 syllabes réparties sur trois lignes. Voici, à titre d'exemples, des haïkus basés sur nos avis portant sur des projets de densification aux dépends de bâtiments patrimoniaux.

Un grand magasin
Qu'un gratte-ciel avala
Devint tout petit

Mini église
Grande tour, petit terrain
Sacré contraste

Mot du président



Je me souviens des melons de Montréal qui poussaient à la ferme derrière la maison Monk (Villa Maria) à Notre-Dame-de-Grâce. Hélas, ils n'y poussent plus, tout comme plusieurs des boisés et maisons de fermes d'autrefois sur l'île de Montréal ont disparu du paysage. La perte progressive des composantes de notre patrimoine paysager et bâti s'additionne peu à peu, avec un impact cumulatif conséquent.

Pour qu'un érable à sucre (*Acer saccharum*) puisse atteindre sa pleine hauteur et développer sa couronne maximale, il faut patienter au-delà d'une trentaine d'années, alors que son espérance de vie dépasse les 200 ans. Pendant toute sa durée de vie, il offre un habitat aux oiseaux, petits animaux et insectes, en plus de procurer de l'air frais et de l'ombre à ceux et celles qui passent sous ses branches. « Pour produire un arbre, il faut le temps d'une vie », disait Georges-Émile Lapalme[1]. Or, il faut moins d'une petite minute pour l'abattre. L'écart entre sa période de croissance et la durée de sa destruction est tout simplement stupéfiant. Notre patrimoine bâti est lui aussi assujetti au même phénomène : après de longues années de mûrissement, il peut disparaître subitement.

L'âme de Montréal réside dans son patrimoine matériel et immatériel. Son identité, reconnue sur le plan local et international, est le reflet fidèle des paysages, quartiers, bâtiments, et monuments qui ont persisté jusqu'à nous comme témoins de nos valeurs en tant que société urbaine. Ce portrait de Montréal dépend non seulement de la conservation et de la mise en valeur de ce patrimoine, des ensembles tant naturels que bâtis, mais aussi des politiques, programmes, et projets qui servent d'armature à notre patrimoine futur.

La vision du nouveau Plan d'urbanisme doit assurer la pérennité de notre patrimoine et renforcer la lutte contre des actions qui le fragilisent. La place accordée au patrimoine dans l'ensemble des mesures de planification urbaine en cours et à venir doit tenir compte de ses multiples retombées bénéfiques, tant sur les plans touristiques, culturels et identitaires.

J'aimerais vous rappeler que la vacance et le manque d'entretien des bâtiments patrimoniaux, tels que le théâtre Empress et tant d'autres, conduisent inévitablement à leur démolition et à la disparition de plus en plus d'ensembles patrimoniaux de grande valeur et, par extension, à la dégradation du tissu urbain. Notons aussi qu'un pourcentage important des déchets que nous produisons provient de la démolition des bâtiments. Qu'il s'agisse de grand ou de petit patrimoine, il est évident que des actions visant à contrer le manque d'entretien et l'inoccupation des bâtiments s'imposent pour éviter leur démolition. La voie la plus verte réside dans la conservation et la mise en valeur de notre patrimoine sous toutes ses formes.

Quant aux projets urbains à caractère patrimonial actuellement en élaboration, le CPM a révisé en 2020 plusieurs projets de reverdissement prometteurs tel que la place des Montréalaises. Nous avons aussi revu d'importants projets touchant des ensembles patrimoniaux, tel le site de l'hôpital Royal Victoria, l'ancien hôpital Grace Dart ainsi que le site Louvain Est. Il faut toutefois s'assurer que ces nouvelles initiatives de densification ou de mobilité n'écrasent pas, par leur envergure, les témoins de notre passé. La densification urbaine ne doit pas se faire aux dépens des bâtiments patrimoniaux et doit éviter à tout prix leur marginalisation.

Ce que nous construisons aujourd'hui constituera le patrimoine de demain. La voie du patrimoine à venir passe par la requalification des paysages, des infrastructures et des tissus urbains de Montréal. Les propositions de grands parcs tant dans l'ouest que dans l'est de la ville sont prometteuses de la requalification, voire de la conservation, des paysages naturels. À plusieurs reprises, le

1 Georges-Émile Lapalme, *Georges-Émile Lapalme : Discours et écrits politiques, 1945-1981. Sélection Édition et présentation de Claude Corbo*. Montréal, Éditions Del Busso, 2018, 499 p.

CPM a pu accompagner et bonifier la transformation de telles infrastructures comme l'axe de l'avenue McGill College et la place des Montréalaises. Ces projets d'envergure sont à la base de notre patrimoine futur, aussi bien que les bénéfices potentiels de la requalification des ensembles patrimoniaux et institutionnels tels l'hôpital Royal Victoria et l'Hôtel-Dieu.

Le futur REM de l'Est, dont la planification a été annoncée tout récemment, requiert des études approfondies concernant ses impacts sur le tissu urbain, les espaces verts et les biens patrimoniaux situés le long du parcours proposé. Sa construction fait craindre un possible enclavement de la vieille ville. De plus, la qualité de l'air, l'ambiance et l'esthétique d'une telle initiative requièrent notre attention afin d'assurer une meilleure qualité de vie des citoyens des quartiers touchés.

Ces enjeux concernant la perte et la production du patrimoine, ainsi que les dossiers portants sur les plans directeurs de grands parcs, les infrastructures de mobilité, la transition écologique et la commémoration, sont développés à l'intérieur de ce rapport.

Je vous souhaite une bonne lecture.



Peter Jacobs, C.M.



ENJEUX DE L'ANNÉE 2020

La présente section traite des enjeux en patrimoine qui ont préoccupé le CPM au cours de la dernière année. Elle résume également les enjeux qui émanent des dossiers sur lesquels il s'est penché en 2020. L'accent est mis sur les avis publics, c'est-à-dire qui portent sur des projets qui ont été présentés au conseil municipal ou au conseil d'arrondissement[2].

Ville et pandémie

Au cours des premières décennies du 19e siècle, les épidémies de choléra ont influencé et façonné l'aménagement de Montréal : canalisation de la Petite rivière traversant une partie de la ville, aménagement d'espaces publics, etc. On souhaitait assainir la ville, son air et son eau. Près d'un siècle et demi plus tard, la pandémie de coronavirus a d'innombrables conséquences tant sur le quotidien et la santé des gens que sur l'environnement et les milieux de vie. Plusieurs soutiennent que la pandémie est étroitement liée à la crise environnementale mondiale. Qui plus est, cette situation a démontré l'immense importance des espaces verts et publics offerts aux citadins. Elle nous offre une occasion sans précédent de réinventer la ville en fonction des besoins de ses habitants. Il faut saisir cette occasion pour repenser les espaces publics.

La désertion du centre-ville de Montréal et la fermeture de nombreux commerces auront des impacts considérables sur les milieux de vie, et possiblement, l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux. Le CPM encourage la Ville à prendre les mesures nécessaires pour prévenir l'inoccupation des édifices, une des causes principales des démolitions pour cause de mauvais état.

Stratégies de conservation du patrimoine religieux

Faisant face à un manque de fonds important, les communautés religieuses sont de plus en plus nombreuses à tenter diverses solutions pour atténuer leurs problèmes financiers. Plusieurs projets présentés au CPM et au comité mixte en 2020 font état des stratégies mises de l'avant pour financer l'entretien et assurer la conservation des lieux de culte et autres bâtiments religieux.

Requalification d'usages

Dans certains cas, il est prévu que les bâtiments religieux accueillent de nouveaux usages. C'est le cas du **presbytère de l'église Saint-Louis-de-Gonzague**, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal. Un projet visant à permettre l'occupation du bâtiment à des fins communautaires a été présenté au comité mixte. Cela nécessite que le Plan d'urbanisme soit modifié pour changer l'usage associé au presbytère dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial[3]. Le comité mixte a été satisfait que cette stratégie vise à conserver le presbytère dans la liste, ce qui assure sa protection. Il s'est aussi réjoui que le projet vise l'occupation du bâtiment, ce qui assure à long terme sa préservation, en plus par un usage compatible. Car, comme mentionné dans le Plan d'action en patrimoine 2017-2022, l'inoccupation des bâtiments patrimoniaux est une des causes principales de leur dépérissement et de leur démolition[4]. Enfin, le comité mixte s'est inquiété de la charge financière de l'entretien, qui incombe aux organismes qui en sont propriétaires.

Cette même stratégie a été employée pour l'**église St James United**, située sur la rue Sainte-Catherine Ouest au Quartier des spectacles. Ce lieu de culte est déjà utilisé depuis plusieurs années comme lieu événementiel, ses annexes (le Dawson Hall et le Douglas Hall) étant converties depuis 2016 en cabaret-music hall et aire de préparation de repas. Le projet présenté au comité mixte visait la consolidation de cet usage par l'installation d'équipements sur le parvis de l'église (une billetterie et un kiosque à fleurs) et le réaménagement de son sous-sol. Le comité s'est montré favorable au projet, car il permettait de contribuer à l'animation du parvis et de la rue Sainte-Catherine. De plus, ces fonctions s'inscrivent dans les objectifs du Projet particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles. De plus, le projet permet d'assurer des revenus à l'église pour permettre son occupation et le financement de travaux de conservation et de mise en valeur. Gardant en mémoire le fait que l'église a été cachée, de 1926 à 2005, par un édifice commercial de trois étages construit sur son parvis, le comité a émis des recommandations visant à interdire ou limiter l'expansion de l'occupation commerciale sur le parvis.

Basé sur le même modèle d'affaires que l'église St James

2 Ou, dans de rares cas, qui ont fait l'objet d'une décision déléguée à la directrice ou au directeur d'arrondissement.

3 Il s'agit plus précisément des listes de « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle » de chacun des arrondissements, contenues dans la partie II du Plan d'urbanisme (http://ville.montreal.qc.ca). Ci-après, identifiée comme la « liste des bâtiments d'intérêt patrimonial ».

4 Ville de Montréal. *S'ancrer dans l'identité urbaine montréalaise. Plan d'action en patrimoine 2017-2022.* Montréal, Ville de Montréal, 2017, 50 p.

United, un projet visait l'utilisation à des fins événementielles de l'**église Saint-Vincent-de-Paul**, située sur la rue Sainte-Catherine Est dans l'arrondissement de Ville-Marie. Cela impliquait une modification à la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial pour déplacer l'église de la catégorie « Les lieux de culte » à « Les édifices commerciaux ». Le comité mixte était favorable à ce projet visant l'occupation et la conservation de l'église. Appréciant les efforts visant à minimiser les impacts des interventions, il a encouragé les propriétaires à aller plus loin dans cette volonté et à restaurer tous les vitraux. De plus, considérant que l'église Saint-Vincent-de-Paul fait partie d'un îlot institutionnel patrimonial, le comité a recommandé à l'Arrondissement d'élaborer une stratégie d'aménagement pour cet ensemble afin d'encadrer les futures interventions. Enfin, concernant la dénomination proposée pour le nouveau lieu événementiel, le comité mixte a recommandé aux propriétaires de choisir un nom relatif à l'histoire du lieu.

Nouvelle construction sur le site d'une église

Dans d'autres cas, une partie du terrain d'une église est destinée à un projet de construction. C'est le cas de l'**église Sainte-Rita**, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, qui fait l'objet d'un projet visant la construction d'un immeuble résidentiel de trois étages comprenant une cinquantaine de logements sur son terrain, plus précisément sur le site du presbytère qui serait démoli. La stratégie de conservation de l'église repose sur l'utilisation des fonds découlant des revenus des logements pour son entretien et son maintien. Elle conserverait ainsi ses usages religieux et communautaire. Favorable au projet, le comité mixte a apprécié la stratégie réglementaire visant à scinder le terrain de l'église en deux affectations différentes, ce qui permet de la conserver dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial du Plan d'urbanisme et d'assurer sa protection. Le comité mixte s'est toutefois inquiété que son entretien soit compromis par un budget insuffisant. Il a également encouragé les concepteurs à raffiner davantage la volumétrie du bâtiment proposé afin qu'il s'intègre de manière encore plus respectueuse au caractère du lieu et à poursuivre la réflexion sur l'aménagement des espaces extérieurs afin d'assurer la prédominance des caractéristiques paysagères de l'ensemble. Soucieux de l'impact environnemental des déchets de construction et de démolition, il a également recommandé d'envisager la réutilisation de la pierre du presbytère, notamment pour la construction de murets sur le site.

Une autre église, située pour sa part dans le centre-ville, où les hauteurs permises sont très élevées, a été visée par un projet visant la construction d'une tour de 175 mètres (52 étages) sur son terrain, en lieu et place de son annexe qui serait démolie. Le comité mixte a été consulté pour autoriser sa démolition. Toutefois, le rôle du CPM étant d'analyser l'impact des projets sur le patrimoine bâti, il n'a pu que conclure que le projet ne respectait aucunement le lieu sur lequel il s'implantait et que le choix de ce site pour une telle construction était problématique. Il a jugé que la présence d'une tour, qui s'avancerait en porte-à-faux au-dessus de l'église à partir d'une certaine hauteur, porterait une atteinte irréversible à sa primauté; la tour dominerait l'église et la rendrait caricaturale. Le comité mixte a conclu à l'impossibilité de réaliser un tel projet sur ce site exigu sans dénaturer l'intégrité et l'authenticité de l'église, dont la forte valeur patrimoniale lui a valu d'être reconnue comme Lieu historique national du Canada et d'être située dans un site patrimonial cité. Le comité est très soucieux des enjeux financiers qui poussent une communauté religieuse à envisager la construction d'une tour reliée à son église.

Processus de modification du Plan d'urbanisme

La plupart des projets concernant un lieu de culte visaient une modification au Plan d'urbanisme relativement aux nouveaux usages prévus. Le comité mixte juge que cela crée une confusion dans les paramètres de mise en œuvre du Plan entre les outils de valorisation du patrimoine et ceux de réglementation des affectations. En effet, la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial souligne les usages d'origine des immeubles pour lesquels ils ont acquis cette valeur patrimoniale. Il propose donc de créer une catégorie « anciens lieux de culte » au sein de cette liste, de manière à respecter l'usage d'origine du bâtiment.

Le CPM regrette par ailleurs la complexité du processus d'autorisation des projets de reconversion des lieux de culte, qui oblige à modifier le Plan d'urbanisme. Cela nécessite un processus long et complexe qui implique de nombreux intervenants. Considérant la révision en cours du Plan, il suggère à l'administration municipale de considérer une modification de ce processus afin de faciliter les initiatives de changement de vocation des lieux de culte, puisque leur occupation est essentielle à leur conservation.

Requalification de propriétés à caractère institutionnel

Plusieurs propriétés à caractère institutionnel, dont certaines appartiennent à des communautés religieuses, font face aux mêmes enjeux que la reconversion des lieux de culte ou de leur terrain. C'est le cas notamment du **Grand Séminaire de Montréal**. Lieu historique national du Canada, site patrimonial classé et bénéficiant d'une aire de protection : la valeur patrimoniale de ce domaine appartenant aux anciens seigneurs de l'île de Montréal n'est pas à douter. Un projet visant la transformation de l'aile ouest du Grand Séminaire dans le but d'y accueillir une institution d'enseignement secondaire a été présenté à nouveau au CPM. Satisfait qu'il respecte l'usage du lieu, il a toutefois regretté l'absence d'interventions archéologiques préalables aux travaux, considérant le potentiel pourtant riche, et a recommandé qu'une stratégie globale d'intervention en archéologie soit élaborée. Le CPM a déploré que l'aménagement d'espaces de circulation véhiculaires mène à l'envahissement des espaces verts par des surfaces asphaltées, sur un site d'une aussi grande valeur patrimoniale. Le CPM attend avec intérêt la présentation du plan directeur d'aménagement du site du Grand Séminaire.

Nouveau développement d'un site institutionnel

Une autre grande propriété à caractère institutionnel appartenant à une communauté religieuse a été acquise récemment par des propriétaires privés qui souhaitent y réaliser un projet immobilier. Ce projet implique la démolition partielle du bâtiment principal. Le comité mixte a jugé qu'il était prématuré de se prononcer sur la proposition en l'absence d'une planification détaillée du secteur par l'Arrondissement. De plus, la demande soumise par le promoteur ne contenait pas les informations justifiant une modification au Plan d'urbanisme, ne tenait pas compte du contexte d'insertion particulier, des valeurs et des composantes patrimoniales du lieu, ni de l'impact du projet sur la circulation routière. Le comité s'est dit très soucieux d'une densification trop forte de ce secteur végétalisé en bordure de la rivière des Prairies. Il a rappelé que les valeurs indiquées dans l'Énoncé de l'intérêt patrimonial doivent orienter l'avenir du site et en conditionner les interventions.

Requalification d'anciens hôpitaux

Deux projets de requalification de sites d'anciens hôpitaux ont été soumis au comité mixte. L'un d'eux vise l'occupation d'un ancien ensemble hospitalier par l'agrandissement d'un campus et le développement d'un programme immobilier. Ce projet de grande envergure implique l'utilisation de certains édifices pour d'autres fonctions, certaines démolitions et la construction de nouveaux immeubles. Préoccupé par la disparition de la composante sociale du site, le comité a exprimé sa crainte de voir le site approprié par des fonctions privées et commerciales. Il a insisté pour que, indépendamment des futurs occupants du site, celui-ci demeure une propriété publique avec une vocation sociale.

Le second projet visait la conversion d'un ancien hôpital à des fins résidentielles. Cela implique la démolition de certains bâtiments et la construction, sur le même site, de nouveaux immeubles destinés à accueillir des logements sociaux. Le comité mixte a déploré l'absence d'études patrimoniale et paysagère, faute desquelles il n'a pu remplir son rôle et se positionner sur la demande de démolition d'une partie de l'ancien hôpital. En l'absence de justification, il a donc proposé de reconsidérer la démolition de certaines constructions et annexes. De plus, jugeant que les nouvelles constructions proposées étaient très massives et nuisaient à la lecture du bâtiment patrimonial, il a rappelé que ce dernier doit être prédominant dans le nouvel ensemble.

Façadisme et augmentation des hauteurs dans des secteurs patrimoniaux

Le CPM est fortement préoccupé par l'enjeu du façadisme depuis de nombreuses années. En 2019, il a mis sur pied un comité de travail composé de partenaires issus d'Arrondissements et de services centraux pour se pencher sur cette question et développer une réflexion d'ensemble. Les discussions du groupe de travail ont mené à la réalisation d'un rapport interne à l'attention de la Ville.

En 2020, sept projets s'apparentant à du façadisme ou à une de ses variantes ont été présentés au CPM ou au comité mixte. La presque totalité de ces projets est située dans le centre-ville de Montréal, ce qui soulève la question de la pression engendrée par des hauteurs permises très élevées par rapport à celles des édifices historiques. Il en résulte de nombreux projets visant à conserver l'apparat des bâtiments patrimoniaux, tout en les intégrant à de nouvelles constructions de plus grande ampleur.

Façadisme classique

Un exemple assez représentatif de façadisme est le projet visant la démolition complète de l'immeuble situé au **2142, rue De Bleury**, et d'une série de maisons en rangées situées au **350-372, rue Sherbrooke Ouest**, à l'exception des façades de ces dernières, qui seront conservées et restaurées. Ceci, en vue de les intégrer à un projet de construction d'un immeuble de 80 mètres comportant 24 étages. Le CPM déplore la démolition des volumes des quatre maisons, qui font partie d'une série de dix résidences similaires contigües et sont parmi les seules des années 1870 encore présentes sur la rue Sherbrooke Ouest. Il a déploré le fait que la proposition de démolition soit justifiée par l'incompatibilité de leur structure avec leur changement d'usage. Cela dit, il a souligné que les intentions proposées à l'endroit des anciennes maisons en rangée bonifiaient largement l'idée d'un simple projet de façadisme, permettant ainsi la conservation d'une certaine intégrité de la rangée de maisons victoriennes. Le CPM a également regretté la démolition de l'édifice sur la rue De Bleury, ancien garage étagé construit dans les années 1930, qui est un des rares exemples encore existants de cette typologie oubliée de l'entre-deux-guerres, et possiblement le seul qui n'ait pas encore été rénové pour servir à d'autres fonctions. Par ailleurs, le CPM n'était pas pour l'intégration, dans le nouveau bâtiment proposé en remplacement, de références au style Art déco de l'ancien garage, considérant que celui-ci sera entièrement démoli. Dans le cas où l'on choisit de démolir entièrement un édifice, le CPM n'est généralement pas favorable au mimétisme, c'est-à-dire le fait d'imiter le style architectural d'un bâtiment d'une autre période.

Un autre projet de façadisme prévoyait la démolition de l'**ancienne école Alexandra**, à l'exception de ses façades principale et latérale qui seraient conservées, restaurées et intégrées à un nouveau volume destiné à accueillir l'École des sciences de la gestion de l'UQAM. Le comité mixte s'est réjoui qu'une action rapide soit prévue pour réhabiliter ce bâtiment actuellement vacant et que le projet vise un retour à sa vocation d'origine. Toutefois, bien qu'il comprenne que l'état physique de l'ancienne école Alexandra limite son potentiel de conservation, il se désole que cela mène une fois de plus à du façadisme. De plus, il a jugé que le rehaussement de deux étages, qu'il juge hors échelle, et l'agrandissement en profondeur avaient pour effet de surcharger le site. Il aurait été plus souhaitable de prévoir un programme de moins grande envergure pour cet édifice historique, ou alors de choisir un bâtiment différent pour accueillir ce programme. Il déplore la tendance actuelle à imposer des programmes trop chargés à des édifices historiques et de les modifier en conséquence. Les choses sont faites à l'envers. Selon les bonnes pratiques en patrimoine, le programme doit être subordonné et adapté au bâtiment; il faut chercher un édifice qui convient au programme, et non l'inverse.

Inoccupation et manque d'entretien

Un bâtiment appartenant à la Ville, vacant depuis 1992 et en très mauvais état, est d'un exemple parmi d'autres, trop nombreux, de l'inaction qui a mené à une situation où l'on doit démolir presque l'entièreté d'un bâtiment patrimonial à l'exception de sa façade. Déplorant le manque d'entretien et l'inoccupation trop longue de ce bâtiment, le comité mixte estime que la Ville de Montréal a failli à son devoir d'agir à titre de propriétaire et gestionnaire exemplaires de ses bâtiments patrimoniaux[5]. Il a néanmoins jugé qu'il s'agissait d'un cas où le façadisme était acceptable en raison de l'exceptionnalité de la façade de cet ancien théâtre et de son rôle signalétique fort, et de l'impossibilité de conserver les autres éléments significatifs de l'immeuble.

Deux bâtiments mitoyens, situés au sein d'aires de protection et dans le Lieu historique national du Canada de *La Main*, ont aussi fait l'objet d'un projet de façadisme justifié par leur mauvaise condition. Le CPM s'est inquiété qu'à long terme, l'intégration de nouvelles constructions et les modifications à la pièce dans le paysage urbain du boulevard Saint-Laurent menacent sa valeur patrimoniale. Inquiet de l'impact de la forte pression immobilière sur *La Main*, il a recommandé à l'Arrondissement de réaliser une stratégie de conservation pour l'ensemble du boulevard Saint-Laurent.

Évidage : une forme plus discrète de façadisme

D'autres projets s'apparentent davantage à de l'évidage, une forme plus discrète de façadisme qui consiste en la conservation de l'entièreté de l'enveloppe d'un bâtiment, mais la démolition complète de son intérieur, qui est refait à neuf. Le CPM s'inquiète des projets d'évidage puisqu'ils impliquent l'effacement des divisions intérieures d'un bâtiment patrimonial afin de l'adapter au programme prévu. À cet égard, il a mentionné, dans son avis concernant un édifice visé par un tel projet sur la rue Sainte-Catherine Ouest : « Le CPM déplore le fait que l'on perde cette trame ainsi que la lecture du bâtiment depuis l'intérieur afin d'accommoder des exigences programmatiques qui répondent à un modèle

5 Tel que mentionné dans la Politique du patrimoine de 2005. (Ville de Montréal. *Politique du patrimoine*. Montréal, Ville de Montréal, 5005, 103 p.)

immobilier étranger au bâti caractéristique de ce secteur. Le programme doit être adapté au bâtiment, non l'inverse. Davantage d'efforts auraient pu être déployés pour réhabiliter le bâtiment et le requalifier tout en gardant ses planchers et sa trame intérieure. La solution retenue réduit le projet à du façadisme. »

Une ancienne maison victorienne, visée par un projet d'agrandissement d'un supermarché, situé au **1420-1434, rue du Fort**, constitue un exemple « doux » d'évidage. Visant la restauration de la façade et la conservation de 70% de son intérieur, le projet vise son utilisation à des fins de bureaux. N'étant pas un projet de façadisme à proprement parler, ce projet s'inscrit tout de même dans ses différentes déclinaisons, puisqu'il prévoit l'évidage d'une petite partie de l'intérieur du bâtiment et son utilisation à d'autres fonctions. Favorable à la consolidation de l'offre alimentaire dans ce secteur du centre-ville, le comité mixte s'est abstenu de commenter la proposition de conservation du bâtiment historique puisque les documents nécessaires à son analyse ne lui ont pas été soumis. Par ailleurs, il jugeait que l'utilisation de traitements architecturaux différents pour chacun des trois bâtiments formant le supermarché ne permettait pas de lire l'ensemble comme un tout cohérent. Cela avait pour effet que la maison victorienne semblait coincée entre deux volumes plus imposants.

Ajout d'une tour pour financer la conservation d'un bâtiment patrimonial

Le **magasin La Baie**, situé face au square Phillips, a aussi fait l'objet d'un projet d'évidage. L'ensemble, qui occupe aujourd'hui l'entièreté de l'îlot ceinturé par les rues Sainte-Catherine Ouest et Aylmer, le boulevard de Maisonneuve Ouest et l'avenue Union, est constitué de l'ancien édifice du magasin Morgan's (fusionné à La Baie en 1960), construit en 1891, ainsi que ses trois agrandissements (1902, 1923 et 1966). Le projet prévoit la conservation du bâtiment de 1891 et des quatre premiers étages de ses deux premières extensions, ainsi que la restauration de leurs façades. Il prévoit en outre la démolition de l'agrandissement de 1966, donnant sur le boulevard de Maisonneuve, et la construction, en lieu et place, d'une tour de 120 mètres dont le volume en trois paliers s'appuierait partiellement sur les ailes de 1902 et 1923 au centre du quadrilatère et ira d'une hauteur croissante vers le boulevard de Maisonneuve. Le comité mixte s'est désolé qu'on lui soumette encore une fois une demande de modification à la pièce du Plan d'urbanisme afin de satisfaire un projet particulier dérogatoire. La modification du Plan d'urbanisme n'est pas un geste anodin. Pour le comité, le fait d'accepter de modifier ce document pour un projet qui déroge aux paramètres implique qu'en retour, le projet soit exemplaire. Il a par conséquent jugé que l'approche de conservation nécessitait d'importantes améliorations. Le comité croit que la responsabilité des propriétaires et concepteurs envers le patrimoine s'étend à la conservation des éléments intérieurs d'origine du bâtiment de 1891 et de ses deux premiers agrandissements. Leur proposition de ne rien conserver des intérieurs lui parait être une renonciation à l'égard de la préservation du patrimoine. Concernant la proposition de construction d'une tour, le comité a émis plusieurs recommandations visant à assurer la prédominance et la mise en valeur du bâtiment ancien. Ce projet est représentatif d'un paradigme qu'il a déjà constaté à maintes reprises au cours de l'année : on fait valoir que la seule façon de financer et de rentabiliser les investissements inhérents à la conservation d'un bâtiment ancien est de construire une tour sur le même site. Le comité s'inquiète sérieusement de cette tendance de plus en plus présente au centre-ville, qui a pour effet, comme le façadisme, de fragiliser le patrimoine bâti dans ce secteur. De plus, cela revient à imposer un programme au bâtiment patrimonial et à le modifier en conséquence, plutôt que de trouver un programme qui soit en accord.

Ce même type de stratégie est employé notamment pour le projet, mentionné précédemment, de construction d'une tour sur le site d'une église anglicane au centre-ville de Montréal. Le CPM déplore la pression exercée sur le patrimoine par les hauteurs permises au centre-ville. Il souhaite vivement que cet enjeu soit traité dans le futur Plan d'urbanisme actuellement en préparation.

Augmentation des hauteurs dans un secteur patrimonial

Conscient de l'impact de l'augmentation des hauteurs sur le patrimoine du centre-ville, le comité mixte s'est inquiété de l'effet de la modification des paramètres de hauteur sur le potentiel de préservation et de mise en valeur du patrimoine lors de la présentation du projet de **modification des hauteurs inscrites au Plan d'urbanisme aux abords du canal de Lachine**. Il a redouté que cette possibilité soit perçue comme un facteur favorisant la démolition afin de faciliter les constructions de plus grande hauteur. Il a donc recommandé, dans la démarche de PPCMOI, d'inclure une clause réglementaire visant à lier directement la possibilité

de se prévaloir des paramètres de surhauteur lorsqu'un projet préserve un bâtiment patrimonial, et à limiter l'accès à cette option sur les sites sans composantes patrimoniales. Cette mesure vise à encourager les promoteurs à conserver patrimoine.

Projet de conservation du patrimoine au centre-ville

Un projet exemplaire à cet égard, ou plutôt un contre-exemple de façadisme, a été présenté au CPM : la transformation des **maisons en rangée William-D.-Stroud**, situées sur la rue Pierce, dans un secteur à forte densité du centre-ville. Cité immeuble patrimonial, cet ensemble résidentiel de six maisons mitoyennes de trois étages et demi, abritant chacune deux logements, est un témoin de l'établissement des familles de classe moyenne dans le quartier Saint-Antoine. Toujours utilisé à des fins résidentielles, il fait l'objet d'un projet visant notamment la restauration des fenêtres et des façades selon leur apparence d'origine, ainsi que la transformation des 12 logements, pour lesquels des travaux de mise aux normes et de rénovation majeure sont prévus, en 24 logements. De plus, 6 nouveaux logements sont prévus à l'arrière des maisons de ville par l'aménagement et l'agrandissement mineur des annexes déjà présentes. Le CPM a souligné l'excellence du projet, qui repose sur des efforts de préservation et de mise en valeur. Il a jugé la proposition respectueuse de l'ensemble, notamment parce qu'elle prévoit la conservation de la fonction d'origine des bâtiments, le respect de leur volumétrie et la restauration d'éléments extérieurs selon leur apparence d'origine. Situé dans un secteur dense où les hauteurs permises sont élevées, l'ensemble William-D.-Stroud parait résister à la pression immobilière sur les bâtiments historiques de petit gabarit. Le CPM souhaite que davantage de projets proposent, eux aussi, un programme qui respecte la volumétrie et l'usage d'origine du bâtiment. Il aimerait que cet exemple serve à analyser les facteurs qui permettent la conservation de bâtiments patrimoniaux au centre-ville.

Balises pour encadrer des projets de grande envergure incluant un ou des bâtiments patrimoniaux

Comme il l'a mentionné à plusieurs reprises dans ses avis, le CPM considère que le façadisme est une solution de dernier recours, à envisager seulement lorsqu'il est impossible de conserver l'ensemble de la structure d'un bâtiment. Par ailleurs, l'intégration de la façade au sein d'un nouveau volume de grand gabarit doit être considérée seulement lorsqu'il est impossible d'identifier un usage compatible avec la structure et la volumétrie des bâtiments existants.

Toutefois, dans les cas où le façadisme ou ses variantes sont inévitables, le CPM juge les points suivants essentiels :

• Réaliser une analyse des caractéristiques patrimoniales du secteur pour comprendre la relation entre le bâtiment et le contexte urbain. Celle-ci permet de guider les concepteurs sur les manières d'agrandir en hauteur et de mieux intégrer le nouveau volume dans le contexte urbain;

• Bien qu'une certaine hauteur soit permise par le cadre réglementaire, le CPM juge que le nouveau volume ne doit pas modifier la lecture du tissu urbain;

• Conserver la trame structurale intérieure et la volumétrie perceptible du bâtiment patrimonial;

• Lors de l'intégration de bâtiments patrimoniaux (en tout ou en partie) à une nouvelle construction, les nouveaux volumes doivent être sobres, discrets et subordonnés au patrimoine, de sorte que celui-ci soit mis en valeur. De manière générale, une architecture simplifiée s'intègre mieux au caractère d'un ensemble patrimonial;

• Le programme doit être ajusté pour s'adapter à la physionomie et au caractère du bâtiment patrimonial plutôt que l'inverse;

• Procéder à une analyse des caractéristiques patrimoniales du contexte dans lequel s'insère le projet afin de respecter ses attributs et s'en inspirer, sans mimétisme;

• Pour plusieurs projets impliquant la conservation partielle de bâtiments anciens, le CPM recommande que les fonds nécessaires pour tous les travaux de conservation soient déposés en fidéicommis dès le démarrage du projet afin d'assurer que ces travaux soient mis en œuvre et complétés en cas d'interruption ou d'annulation du projet après l'amorce des travaux;

• Soucieux de l'impact majeur des déchets de constructions pour l'environnement, le CPM considère que la conservation et la réutilisation des bâtiments existants ou, à tout le moins, la réutilisation de leurs matériaux sont des pratiques de développement durable qui devraient être priorisées.

Bâtiments municipaux

Plusieurs projets visant la requalification ou la rénovation d'édifices patrimoniaux appartenant à la Ville ont été présentés au CPM. D'emblée, il se réjouit que la Ville

s'occupe de leur entretien et de leur mise en valeur, remplissant ainsi son rôle, mentionné précédemment, de propriétaire et gestionnaire exemplaires de ses bâtiments patrimoniaux. Le CPM s'est notamment penché sur le projet de transformation de l'ancien hôtel de ville de LaSalle, deux projets visant des réservoirs et stations de pompage, ainsi que la rénovation de la maison Smith située dans le parc du Mont-Royal. Concernant le projet de restauration du **chalet du Mont-Royal**, construit en 1931-1932, le CPM a encouragé les concepteurs à ne pas oublier la valeur patrimoniale de certains éléments intérieurs d'origine, tout en appréciant que les modifications proposées visent notamment des mises aux normes et le renforcement de l'accessibilité universelle. De manière à encourager la cohérence des aménagements, le CPM a incité les architectes paysagistes à statuer sur une période de référence pour les aménagements paysagers.

Situé dans l'arrondissement de Montréal-Nord, entre le boulevard Gouin Est et la rivière des Prairies, le site de la **maison Brignon-Dit-Lapierre**, récemment mise en valeur, fait l'objet d'un projet d'aménagement paysager. Satisfait qu'il vise la préservation des vues vers la rivière des Prairies, le CPM s'est réjoui que le programme prévoie un usage des lieux conséquent avec la vocation culturelle de la maison. Il a appuyé l'idée de recréer un potager et un verger, qu'il juge conséquente avec la période de référence choisie pour les aménagements paysagers et la restauration de la maison. Il aurait toutefois souhaité la réalisation d'une étude pour identifier les espèces qui étaient présentes sur le site lors de la période de référence choisie. Il s'est également questionné sur le mode d'implantation aléatoire des arbres fruitiers et sur la responsabilité de l'entretien du potager. Il a encouragé les concepteurs à élaborer une programmation identifiant notamment qui s'occupera de l'entretien du potager et à qui les légumes seront destinés.

Bâtiments résidentiels ayant un statut patrimonial

Trois projets concernant des résidences privées ayant un statut patrimonial ont été présentés au CPM en 2020. Outre les maisons en rangée William-D.-Stroud, mentionnées plus haut, et un projet d'agrandissement situé dans le site patrimonial du Mont-Royal, le CPM s'est penché sur un projet situé dans le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-de-Rivière-des-Prairies. Celui-ci visait la démolition, justifiée par son mauvais état physique, d'une résidence d'un étage et son remplacement par une maison de deux étages. Le CPM a émis plusieurs recommandations visant à améliorer l'intégration de la nouvelle construction au sein du site patrimonial. L'implantation à proximité de la voie publique étant un élément caractéristique du site patrimonial, il a recommandé de modifier l'alignement pour respecter celui des bâtiments voisins. Également, la volumétrie proposée ne lui paraissant pas appropriée au contexte d'un village patrimonial, il a recommandé de reprendre la volumétrie simple des résidences traditionnelles du secteur. Le CPM est d'avis que les caractéristiques liées au contexte villageois doivent primer sur l'individualité des bâtiments.

Commémoration

En 2020, le CPM s'est penché sur deux projets ayant des volets commémoratifs. Le premier visait l'intégration d'une œuvre d'art commémorative au sein du site patrimonial du Mont-Royal. Dans ce cas-ci, il a jugé que le choix de l'emplacement n'était pas approprié pour recevoir l'œuvre d'art, et ce, pour deux raisons. D'une part, le lieu d'implantation choisi, ceinturé par des voies routières très passantes, ne lui paraissait pas sécuritaire pour les piétons ni approprié pour servir de lieu de reconnaissance. D'autre part, le site n'était pas en lien direct avec le sujet commémoré. Il a recommandé de choisir un endroit sécuritaire plus en lien avec l'œuvre et que le projet soit réalisé en collaboration entre l'artiste et un architecte paysagiste afin de s'assurer qu'elle soit bien intégrée au lieu choisi.

Le second projet concerne l'aménagement d'un parc au sein du site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal), qui intègre un important volet commémoratif. Le CPM a souligné l'exemplarité de la démarche ainsi que plusieurs aspects très positifs de ce projet, parmi lesquels la qualité de la démarche participative et la réalisation d'un inventaire archéologique. Il apprécie grandement que le projet respecte et mette en valeur l'histoire du lieu, puisque le concept d'aménagement est fondé sur la présence à cet endroit d'une partie des anciennes fortifications de la ville, mises au jour lors des fouilles archéologiques. De plus, le projet intègre diverses préoccupations relatives aux enjeux climatiques en prévoyant une extension du périmètre du parc dans la voie publique, diminuant ainsi les surfaces minéralisées au profit d'espaces végétalisés et réduisant du même coup les îlots de chaleur. Toutefois, concernant les intentions de commémoration, le CPM a mis en garde les concepteurs contre la multiplication des stratégies de mise en valeur des vestiges des fortifications,

qui rend le projet trop complexe considérant l'échelle du site et a pour effet de le surcharger. Par conséquent, il a invité les concepteurs à simplifier le concept de commémoration en explorant d'autres formes de transmission de l'information, comme les bornes interactives ou les applications mobiles.

Aménagement de parcs à caractère patrimonial

De nombreux projets présentés au CPM en 2020 concernent des aménagements de parcs ou du domaine public au sein de sites patrimoniaux classés, cités et/ou déclarés. Outre le parc mentionné ci-haut, d'autres projets sont situés dans le site patrimonial de l'Île-Sainte-Hélène, le site patrimonial du Mont-Royal, le site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal), ainsi que le site patrimonial du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada.

D'emblée, il s'étonne que les considérations patrimoniales soient parfois absentes des projets qui lui sont présentés, comme ce fut le cas pour un projet d'**aménagement d'espaces publics et privés aux abords du campus principal de l'Université du Québec à Montréal**, qui prévoit la conversion de certains terrains de l'université en « jardins urbains » accessibles au public. Séduit par l'arrimage entre les domaines publics et privés, le CPM a souligné qu'il manquait un lien entre les aménagements proposés et les parties de l'ancienne église intégrées à l'UQAM (le transept sud et le clocher). Lorsque réalisés en contexte patrimonial, les aménagements doivent, à son avis, nécessairement s'intégrer à leur contexte et mettre en valeur le patrimoine bâti ou paysager du lieu.

Dans le cadre d'un projet de réaménagement dans le site patrimonial du Mont-Royal, le CPM s'est questionné concernant la primauté des travaux de mise aux normes sur la conservation du patrimoine. Selon lui, les mises aux normes ne doivent pas dénaturer le patrimoine. Il jugeait préférable de miser sur la réhabilitation et la restauration de l'existant plutôt que de le remplacer. En plus d'être plus respectueuse du patrimoine, cette approche permet de réduire les déchets de démolition et s'inscrit comme stratégie de développement durable. À cet égard, comme c'est le cas pour les projets visant la restauration de bâtiments patrimoniaux, il convient d'établir des périodes de références pour les aménagements paysagers dans des sites patrimoniaux, afin d'établir des clés de lecture claires pour le public.

De manière générale, le CPM recommande d'éviter la surenchère de propositions pour les aménagements paysagers. Tout comme il prône la sobriété et la simplicité pour les nouveaux volumes dans un contexte patrimonial, cette recommandation s'applique également aux parcs et espaces verts à caractère patrimonial. Faisant sienne l'affirmation « less is more », le CPM recommande d'épurer les aménagements du lieu pour mettre en valeur le paysage et laisser l'usager occuper l'espace. La surenchère s'applique aussi bien aux propositions d'activités que de design (choix de matériaux trop nombreux, etc.). À cet égard, il rappelle l'importance de prendre en considération le mobilier urbain dans les aménagements proposés. L'ajout de lampadaires, supports à vélo, poubelles et éléments de signalisation peut avoir un impact important dans le résultat final d'aménagements proposés et peut contribuer à un effet de surcharge. Il souhaite que ces éléments soient toujours inclus dans les plans qui lui sont présentés.

Soucieux de la pérennité des projets qui lui sont présentés, il recommande de prévoir, dans leur budget, l'entretien à long terme des aménagements. Cet aspect est souvent oublié et, malgré la qualité des projets proposés, cela peut nuire grandement à leur qualité et leur mise en valeur.

Le CPM encourage l'intégration de principes de développement durable dans les projets tant bâtis que paysagers (gestion écologique des eaux, efficacité énergétique, recyclage des matériaux, mobilité active, etc.). Soucieux de l'impact des changements climatiques, il encourage les concepteurs à proposer des solutions visant l'augmentation de la biodiversité et des surfaces végétalisées et, par extension, la réduction des surfaces minéralisées qui créent des îlots de chaleurs. La plantation de nouveaux arbres et le choix d'espèces végétales indigènes sont fort encouragés. Cela dit, bien que le CPM soit favorable à la réduction des espaces minéralisés (dont les espaces de stationnement), il invite les concepteurs à ne pas oublier les besoins des personnes à mobilité réduite.

Fréquemment oubliée dans les programmes d'aménagement, la saison hivernale doit être considérée lors de l'élaboration de la programmation. Les parcs sont des espaces fréquentés aussi bien en hiver qu'en été, et doivent être aménagés en conséquence.

Plans directeurs d'aménagement

Trois projets de plans directeurs d'aménagement visant des sites patrimoniaux ont été soumis au CPM ou au comité

mixte en 2020. Le premier concerne le parc Jean-Drapeau, qui comprend le site patrimonial de l'Île-Sainte-Hélène, alors que les deux autres concernent le site patrimonial du Mont-Royal. Le nouveau **plan directeur du campus de la montagne de l'Université de Montréal**, présenté à deux reprises au comité mixte en 2019, a mené à l'élaboration d'un règlement en vertu de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal pour permettre sa mise en œuvre. Ce règlement autorise l'agrandissement de certains pavillons, des travaux de mise aux normes et l'entretien de bâtiments ainsi que des aménagements extérieurs. Parallèlement, les modifications prévues au document complémentaire du Plan d'urbanisme visent à ajuster les paramètres de hauteur, de densité et de protection des milieux naturels. Comme c'est le cas pour les grandes institutions situées dans le site patrimonial du Mont-Royal, ce processus de planification a été fait de concert avec la Ville de Montréal. Le comité mixte a souligné les efforts de concertation et a émis plusieurs commentaires concernant la protection des milieux naturels, puisque le campus est situé dans un écoterritoire. Il a notamment recommandé l'ajout, dans le règlement, de paramètres liés à la gestion de la neige usée. Soucieux de la gestion des eaux de pluie sur la montagne, il a recommandé que les bassins de biorétention prévus soient intégrés à l'aménagement paysager plutôt que d'être des bassins d'ingénierie. Concernant plus spécifiquement le patrimoine bâti, le comité a recommandé que les traitements de conservation (préservation, restauration et réhabilitation) applicables aux bâtiments et espaces publics du campus soient définis explicitement dans le règlement et dans le plan directeur afin de mieux orienter les interventions futures. Enfin, le comité s'est dit inquiet des paramètres d'insertion de certains projets, de l'augmentation du taux d'implantation et de l'intensification des empreintes au sol des bâtiments sur les espaces naturels. Il a proposé d'ajouter au règlement des mesures d'atténuation visant leur protection.

Projet d'écoquartier

Un terrain d'une superficie de 80 000 mètres carrés situés entre la rue Saint-Hubert, l'avenue Christophe-Colomb, la voie ferrée et la rue Louvain, anciennement utilisée comme cour de voirie, fait l'objet d'un projet de redéveloppement et de mise en valeur. Reposant sur une vaste démarche de concertation, le projet du **site Louvain Est** est pensé en fonction des principes d'un écoquartier, comme un laboratoire d'expérimentation et d'innovation. Il prévoit intégrer des logements abordables et communautaires, de nombreuses cours, placettes et parcs publics, la création d'un pôle alimentaire ainsi que la mise en place d'un réseau de passages et sentiers piétonniers afin de limiter l'utilisation des voitures. Certains bâtiments en mauvais état, contaminés et présentant un faible intérêt patrimonial, seront démolis, alors qu'une partie de deux bâtiments présentant une plus grande valeur serait conservée. En attendant de statuer sur leur usage futur, il est souhaité de leur trouver des usages transitoires afin d'éviter leur dégradation, par la réalisation d'un projet-pilote d'urbanisme transitoire. Le CPM souligne l'importance de ce premier laboratoire urbain piloté par la Ville de Montréal et ses partenaires. Il apprécie vivement les intentions concernant les espaces verts, notamment l'augmentation de la canopée par la plantation de 550 arbres et l'agrandissement de 40% du boisé présent sur le site. Craignant toutefois pour sa pérennité, il recommande de le consolider en augmentant davantage sa superficie. Par ailleurs, l'intégration du boisé au projet d'écocartier pour lui assurer à la fois une viabilité comme espace vert et une appropriation citoyenne reste un défi. Le CPM voit d'un très bon œil ce premier projet d'écoquartier et sa gouvernance partagée et encourage la Ville dans la poursuite de ce projet.

Grand projet d'infrastructure (REM)

Le projet de Réseau express métropolitain (REM) de l'Est, annoncé récemment, vise à desservir l'est de Montréal par un système moderne et performant de transport collectif. Or, l'infrastructure aérienne proposée par CDPQ Infra pose d'énormes enjeux, notamment concernant son intégration dans le tissu urbain. Malgré les impacts majeurs du projet de REM sur les milieux de vie et le patrimoine, le projet est développé sans consultation auprès de la population.

Le CPM rappelle que le succès d'un grand projet urbain dépend non seulement de la réalisation de projets de transport ambitieux, tel le REM, mais également de l'aménagement des espaces publics et des cadres de vie qui seront offerts aux abords de ses stations. Ainsi, le succès du REM dépend directement de l'arrimage des travaux de réalisation avec les efforts d'aménagement conjoints que la Ville de Montréal déploiera dans l'environnement immédiat des stations. Le CPM souhaite donc vivement que son expertise, son approche multidisciplinaire, sa rigueur et son indépendance puissent être mises à contribution dans le but de faire de ce projet d'infrastructure le meilleur qui soit pour Montréal.



RECOMMANDATIONS S'ADRESSANT À LA VILLE

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan d'urbanisme et de mobilité, le CPM recommande à la Ville de :

• Simplifier le processus d'autorisation des projets de reconversion des lieux de culte, qui oblige la modification à la pièce de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial au Plan d'urbanisme. Il suggère de considérer une modification de ce processus afin de faciliter les initiatives de changement de vocation des lieux de culte, puisque leur occupation est essentielle à leur conservation. Il encourage la Ville à réfléchir à une solution à cet égard dans le cadre de l'actuelle révision du Plan d'urbanisme;

• Traiter de la question de la pression exercée sur le patrimoine par les hauteurs élevées permises au centre-ville;

• Établir des mesures pour prévenir l'innoccupation des bâtiments, en particuliers patrimoniaux;

• Intégrer des mesures visant à encourager les promoteurs à conserver le patrimoine;

• Établir des critères stricts et des outils réglementaires pour encadrer les projets de façadisme (ou qui s'apparentent à une des variantes de façadisme). Il est urgent d'agir, alors que de nombreux bâtiments patrimoniaux du centre-ville sont démolis et que seule leur façade est conservée et intégrée au sein d'un nouveau volume, souvent peu harmonieusement. Le comité s'inquiète de cette tendance de plus en plus commune à justifier de tels projets comme étant la seule façon de rentabiliser les investissements financiers de conservation et de mise en valeur du patrimoine.

Il recommande également de :

• Réfléchir à la possibilité de citer un site patrimonial englobant le square Phillips et ses abords, incluant le 585, rue Ste-Catherine Ouest (le « colonial house » construit en 1891, aujourd'hui le magasin La Baie);

• Mettre en place des mesures afin d'inciter davantage la réutilisation des matériaux issus des démolitions, considérant les impacts environnementaux majeurs de ce type de déchets ainsi que les objectifs de développement durable que s'est fixé la Ville;

• Poursuivre la réflexion concernant la réhabilitation et la transformation des lieux de culte afin d'encourager leur occupation par des projets respectant leur caractère patrimonial et leur intégrité;

• Prendre systématiquement en compte le potentiel archéologique préalablement aux travaux d'aménagement dans des secteurs patrimoniaux;

• Mettre davantage en valeur le patrimoine des Premières Nations en l'intégrant notamment dans les projets d'aménagement.



LES NOUVEAUTÉS AU CPM EN 2020

Nouveau poste au sein de l'équipe permanente

D'année en année, le CPM a connu une hausse toujours croissante de ses activités depuis 2015. En 2019, le nombre d'avis produits a bondi de plus de 50 % par rapport à 2018[6].

Alors qu'il pouvait compter jusqu'en 2014 sur une équipe permanente composée de cinq employés, ses ressources ont été réduites à deux employées avant qu'un poste soit ajouté en 2015. Or, bien que les ressources humaines aient diminué, le nombre de dossiers présentés au CPM, au comité mixte ou au Comité Jacques-Viger, lui, n'a fait qu'augmenter. Les tâches ont été réduites et la tenue d'un colloque du CPM a été reportée, faute de ressources suffisantes. Depuis 2015, des démarches ont été faites afin qu'un poste supplémentaire de conseiller.ère en aménagement soit ajouté à l'équipe, considérant la surcharge de travail. Le CPM se réjouit que le Service du greffe ait dégagé les crédits nécessaires afin de permettre la création d'un nouveau poste de conseiller.ère en aménagement à la permanence du CPM et du CJV. Ainsi, depuis le début de l'année 2021, le CPM peut maintenant compter sur une équipe de trois conseiler.ères en aménagement et d'une secrétaire, équipe qui est partagée avec le Comité Jacques-Viger. Il remercie vivement le Service du greffe de cette initiative et est heureux d'accueillir en ses rangs Arnaud Dufort, conseiller en aménagement.

Nouvelles nominations au CPM

À la suite du départ d'Alena Prochazka, membre et vice-présidente, dont le mandat a pris fin le 20 février 2020, Audrey Monty, membre suppléante depuis 2018, a été nommée membre jusqu'à la fin de son premier mandat, le 24 septembre 2021.

Cécile Baird, membre du CPM depuis 2015, a été nommée à la vice-présidence du CPM pour un mandat de trois ans, débutant le 24 février 2020. Elle occupe ce poste conjointement avec Nicole Valois, également vice-présidente du CPM.

Amélioration des processus

En 2020, le CPM a beaucoup travaillé à l'amélioration de ses processus. Dans le but d'assurer un meilleur suivi des projets, il a mis sur pied, conjointement avec le Comité Jacques-Viger, une grille de suivi de ses recommandations, qui est transmise au requérant en annexe de l'avis ou de l'avis préliminaire. Celui-ci est invité à la compléter et à lui soumettre lorsqu'un projet est présenté à nouveau pour avis, facilitant ainsi grandement le suivi des modifications apportées.

Dans un souci de transparence, le CPM, toujours conjointement avec le CJV, a également diffusé ses critères d'évaluation des projets dans une version bonifiée de son Guide de présentation de projet. Celui-ci est toujours accessible sur le site Internet du CPM, à l'adresse ville.montreal.qc.ca/cpm.

Le formulaire d'inscription de projet que les requérants doivent soumettre pour inscrire un projet pour présentation a également été révisé et bonifié pour faciliter l'inscription et le suivi des projets.

6 En 2018, le CPM et le comité mixte ont émis 31 avis, comparativement à 48 avis en 2019.



ANNEXES

ANNEXE 1

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET COMPOSITION DU CPM

Le CPM relève du conseil municipal et sa gestion administrative est assurée par le Service du greffe. Au cours de l'année 2020, la responsable politique du patrimoine et du CPM a été Madame Émilie Thuillier, mairesse de l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et membre du comité exécutif.

Le CPM constitue un groupe pluridisciplinaire représentatif des différentes facettes des patrimoines naturel et culturel. Il est formé de neuf membres, dont un président et deux vice-présidentes, nommés par le conseil municipal à la suite d'un appel public de candidatures et des recommandations du comité de sélection. Le mandat des membres est de trois ans, renouvelable une fois.

Membres réguliers du CPM



Peter Jacobs
Président

Architecte et architecte paysagiste, Peter Jacobs est professeur émérite à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal, dont il a été le directeur de 1978 à 1984 et de 1990 à 1991. Actif tout au long de sa carrière dans plusieurs comités abordant les problématiques de l'environnement et du développement durable, il a été président de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik de 1979 à 2017, et président émérite de la Commission sur la planification environnementale de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Il a été élu membre de l'Académie royale des arts du Canada en 2015, a reçu la Médaille du Gouverneur général du Canada en architecture de paysage en 2020 et a été nommé la même année membre de l'Ordre du Canada. Peter Jacobs est membre du Conseil depuis novembre 2016.



Nicole Valois
Vice-présidente

Architecte paysagiste, Nicole Valois est professeure agrégée à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal. Elle y donne le cours de patrimoine et paysage et enseigne dans les ateliers de projet. Elle est également chercheuse associée à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, où elle poursuit ses études sur les valeurs patrimoniales des espaces publics de la période moderne. Nicole Valois est membre du Conseil depuis 2015.



Cécile Baird
Vice-présidente

Cécile Baird a fait ses études en histoire de l'architecture à Paris-Villemin ainsi qu'à l'*Architectural Association* de Londres. Architecte depuis 1990, elle acquiert de l'expérience dans plusieurs bureaux d'architectes, dont ceux de Michael Graves aux États-Unis et de Melvin Charney à Montréal, avant de cofonder l'Atelier B.R.I.C. en 2001, puis son propre bureau en 2014. Elle y réalise des études patrimoniales, analyses urbaines et projets de diverses échelles visant à révéler le génie des lieux bâtis et naturels. Depuis 2008, elle donne des cours et des ateliers à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Cécile Baird est membre du Conseil depuis 2015.



Madeleine Demers
Membre

Architecte et urbaniste, Madeleine Demers compte 40 ans d'expérience professionnelle dans la sphère privée et dans la fonction publique, aux niveaux municipal, métropolitain, provincial et fédéral. Sa carrière couvre un registre allant de la surveillance de chantier à la planification urbaine, comprenant des mandats de recherche et d'élaboration de politiques et de lignes directrices d'aménagement en relation avec le patrimoine et le design urbain. Elle a été chargée du dossier du « Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 » à la Commission de la capitale nationale du Canada. Elle a contribué à différents dossiers en matière de patrimoine culturel pour la Ville de Québec, la Commission des biens culturels du Québec et la Ville de Montréal. Madeleine Demers est membre du Conseil depuis septembre 2018.



Georges Drolet
Membre

Architecte et historien de l'architecture, Georges Drolet a contribué, en 30 ans de pratique professionnelle, à la mise en valeur de nombreux sites et bâtiments patrimoniaux. Sa double formation l'a amené à développer des approches intégrées pour l'évaluation de bâtiments patrimoniaux, l'élaboration de lignes directrices d'intégration architecturale et la conception de nouvelles constructions en milieu historique. Associé de l'agence EVOQ Architecture (anciennement FGMDA), il est aussi régulièrement sollicité pour œuvrer dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle en conservation du patrimoine. Georges Drolet est membre du Conseil depuis 2015.



Martin Drouin
Membre

Professeur au Département d'études urbaines et touristiques de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (ESG UQAM), Martin Drouin est formé en histoire et en études urbaines. Il s'intéresse aux mécanismes de la patrimonialisation et à la requalification du patrimoine dans une perspective à la fois historique et contemporaine. Il porte également un grand intérêt à la mise en valeur et à la médiation du patrimoine. Il est d'ailleurs directeur de Téoros, une revue pluridisciplinaire de recherche en tourisme. L'histoire du patrimoine à Montréal le passionne depuis de nombreuses années. Martin Drouin est membre du Conseil depuis septembre 2018.



Luce Lafontaine
Membre

Architecte, Luce Lafontaine cumule près de 30 ans d'expérience, de façon indépendante, auprès de la fonction publique ou en association avec d'autres firmes. Sa pratique est avant tout généraliste. Elle développe une expertise particulière dans la remise aux normes de bâtiments anciens, ce qui l'amène à parfaire sa spécialisation en conservation et mise en valeur du patrimoine bâti. Elle travaille également à l'élaboration de termes de référence pour les études patrimoniales. À titre de membre d'associations de conservation du patrimoine, de critique ou de professeur invité, elle participe, comme observatrice ou analyste, à la présentation de différents projets pressentis sur le territoire de l'île de Montréal. Luce Lafontaine est membre du Conseil depuis 2015.



Audrey Monty
Membre

Architecte associée du bureau Provencher_Roy à Montréal, Audrey Monty est diplômée de l'École d'architecture du Languedoc-Roussillon (aujoud'hui l'École nationale supérieure d'architecture de Montpellier - ENSAM) et de l'Université Laval. Elle possède une expertise de conception d'architecture durable acquise sur des projets d'architecture réalisés dans des contextes et climats variés, allant du Grand Nord aux Caraïbes. Sa compréhension des contextes environnementaux et des enjeux ainsi que sa capacité d'analyse et d'organisation ont été mises à contribution dans la gestion de projets atypiques. C'est une conférencière reconnue dans le domaine de l'architecture durable pour son engagement. Audrey Monty est membre suppléante du Conseil depuis septembre 2018.



Ève Wertheimer
Membre

Ève Wertheimer est architecte spécialisée en conservation du patrimoine au sein de l'agence ERA Architectes. Depuis les 20 dernières années, elle œuvre à la conservation et à la mise en valeur des bâtiments et sites patrimoniaux, explorant la relation entre théorie et pratique telle qu'elle se manifeste dans les politiques publiques et les projets. Ayant occupé des postes dans les secteurs privé et gouvernemental, elle a été amenée à travailler sur un éventail de projets dans l'Est canadien, ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre d'outils de gestion en conservation. Son intérêt porte notamment sur la notion de paysage culturel et sa mise en œuvre, particulièrement dans le contexte des aires naturelles protégées, et sur le rapport entre conservation des patrimoines naturel et culturel. Ève Wertheimer est membre du Conseil depuis septembre 2018.

Membres suppléants



Daniel Durand
Membre suppléant

Daniel Durand est architecte depuis 1986. Il a reçu une formation de technologue et d'architecte à Montréal. Il a parfait sa formation en Italie pendant plus de deux ans. Il cumule plus de 30 ans d'expérience au Québec auprès de plusieurs agences d'architecture, dans la fonction publique et à titre d'architecte autonome. Depuis le milieu des années 1990, sa pratique est centrée dans les domaines de la restauration et de la réalisation d'expertises techniques et d'études patrimoniales. Associé de la firme DFS inc. architecture & design, Daniel Durand est membre suppléant du Conseil depuis septembre 2018.



Cornelia Garbe
Membre suppléante

Écologiste forestière de formation, Cornelia Garbe s'est spécialisée dans les effets de la biodiversité, et de sa perte, sur le fonctionnement des écosystèmes, que ce soit en forêt ou en ville. Après avoir géré un projet de reboisement d'envergure pour le Grand Montréal pendant plusieurs années (375 000 arbres), elle travaille aujourd'hui en tant que consultante, surtout en milieu municipal, afin d'augmenter la résilience de la forêt urbaine et, par conséquent, de la société qui en dépend. Cornelia Garbe est membre suppléante du Conseil depuis septembre 2018.



Christian Gates St-Pierre
Membre suppléant

Christian Gates St-Pierre est archéologue. Il a œuvré pendant plusieurs années au sein de firmes d'archéologie et est actuellement professeur adjoint au Département d'anthropologie de l'Université de Montréal, où il dirige le Laboratoire d'archéologie préhistorique. Ses recherches portent principalement sur l'archéologie des Peuples autochtones du Québec et du Nord-Est américain. Il s'intéresse également aux dimensions éthiques de la pratique de l'archéologie, en plus d'être actif dans le domaine de la vulgarisation scientifique et de la sensibilisation citoyenne aux enjeux patrimoniaux. De 2015 à 2018, il a présidé le Comité de défense de l'intérêt public de l'Association canadienne d'archéologie. Christian Gates St-Pierre est membre suppléant du Conseil depuis septembre 2018.

Membre dont le mandat a pris fin en 2020



Alena Prochazka
Vice-présidente

Maître en architecture et docteure en études urbaines, Alena Prochazka est enseignante à l'École d'architecture de l'Université de Montréal et professeure associée à l'École de design de l'Université du Québec à Montréal. Spécialiste dans le domaine de la conception et de l'analyse du cadre bâti des villes, ses recherches portent notamment sur la contribution des projets d'architecture et d'aménagement urbain au façonnement et à l'actualisation de l'identité urbaine du paysage bâti au regard du développement durable. Alena Prochazka a été membre du Conseil de 2012 à février 2020.

Le personnel en soutien au CPM

Le CPM est soutenu dans l'accomplissement de son mandat par une équipe de trois personnes affectées à la permanence, qui est partagée avec le Comité Jacques-Viger. Ce personnel en soutien aux comités fait partie de l'équipe du Service du greffe.

Muriel Dussault secrétaire d'unité administrative, est responsable de la planification et de la gestion des activités quotidiennes et effectue également la gestion de la documentation.

Au cours de l'année 2020, deux professionnelles, conseillères en aménagement, ont assuré la coordination des dossiers, fait la recherche, l'analyse et la rédaction associées au mandat du CPM et l'ont représenté au sein de divers comités et groupes de travail : Myriam St-Denis, urbaniste, ainsi que Julie St-Onge, historienne formée en patrimoine; remplacée durant une partie de l'année par Valérie Poirier, historienne. Arnaud Dufort s'est ajouté comme conseiller en aménagement à l'automne 2020, d'abord à titre temporaire, puis de manière permanente depuis le début 2021.

ANNEXE 2

MISSION ET MANDAT DU CPM

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine. Constitué formellement en 2002, il est entré en activité en février 2003. À l'image des diverses facettes qui composent le patrimoine, il est composé de professionnels et d'experts, extérieurs à la Ville, dans les domaines de l'architecture de paysage, l'architecture, l'écologie, l'archéologie, l'histoire et le développement durable.

Mandat

Le rôle du CPM est de faire des commentaires et des recommandations aux élus du conseil municipal afin de les éclairer dans leurs prises de décision sur des projets qui concernent des bâtiments ou des sites patrimoniaux. Plaçant le respect des valeurs patrimoniales au cœur de son analyse des projets, le CPM conseille la Ville en toute impartialité et objectivité.

Les types de projets devant être soumis au CPM pour avis ont été bonifiés dans le cadre de la mise en place des nouveaux pouvoirs d'autorisation de la Ville.

Ainsi, en vertu de son règlement, modifié le 24 septembre 2018, le CPM doit obligatoirement produire un avis à propos de :

• modifications au Plan d'urbanisme touchant des territoires ou immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale (cités, classés ou déclarés ou aire de protection) en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC);
• tout projet dérogatoire adopté en vertu des paragraphes 1 à 3 et 5 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal touchant des territoires ou immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale (cités, classés ou déclarés) en vertu de la LPC;
• tout projet d'identification d'un élément du patrimoine immatériel, d'un personnage, d'un évènement ou d'un lieu historique, en vertu de la LPC;
• tout projet de citation d'un bien patrimonial : immeuble et site, ainsi qu'objet ou document appartenant à la Ville de Montréal, en vertu de la LPC;
• tout projet de démolition visant une des interventions suivantes, à l'exception de celles projetées à l'égard d'une dépendance construite après 1975 :

  • la transformation ou le retrait d'une caractéristique architecturale d'un bâtiment compris dans un immeuble patrimonial cité ou dans un site patrimonial classé en vertu de la LPC, telle que le revêtement, le couronnement, la toiture, les ouvertures et les saillies, sauf si l'intervention vise à lui conserver ou lui restaurer sa forme, ses matériaux et son apparence actuels, d'origine ou issus d'une période marquante dans l'histoire du bâtiment;
  • la démolition de plus de 40 % du volume hors sol d'un bâtiment situé dans un site patrimonial cité ou déclaré en vertu de la LPC;

• tout projet de démolition de plus de 40 % du volume hors sol d'un bâtiment situé dans une aire de protection délimitée en vertu de la LPC, à l'exception de celui projeté à l'égard d'une dépendance construite après 1975 ou de celui devant être autorisé par le ministre conformément à la LPC;
• tout projet d'aménagement et de réaménagement du domaine public, telle une place publique ou une voie publique, qui est prévu dans une aire de protection ou un site patrimonial cité, déclaré ou classé en vertu de la LPC;
• tout projet majeur de construction ou de transformation relatif à un immeuble appartenant à la Ville, visé par la LPC et répertorié comme étant d'intérêt patrimonial par la direction responsable de l'expertise en patrimoine à la Ville;
• tout projet de demande de désignation d'un paysage culturel patrimonial en vertu de la LPC;
• tout projet de destruction de tout ou partie d'un document ou d'un objet patrimonial cité en vertu de la LPC.

De plus, conformément à la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, le CPM est mis à contribution pour l'étude de tout projet proposé dans un milieu naturel situé dans un écoterritoire ou à moins de 30 mètres d'un tel milieu[7].

Par ailleurs, le règlement de délégation aux Arrondissements lui permet de demander que lui soit présenté, pour avis, tout projet concernant un bâtiment ou un site protégé par la Loi sur le patrimoine culturel[8].

Pouvoir d'initiative

Le mandat du CPM lui permet également :

• de recommander au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement la réalisation d'études relatives à la protection et la mise en valeur du patrimoine;
• de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Politique du patrimoine;
• d'organiser des activités de sensibilisation au patrimoine et d'élaborer des outils pédagogiques;
• de demander la réalisation et la mise à jour d'inventaires du patrimoine montréalais;
• de former des comités relativement à des questions particulières;
• de rédiger des mémoires sur des projets ou des enjeux relatifs aux patrimoines naturel et culturel.

Fonctionnement

Les projets devant obtenir un avis du CPM lui sont présentés en réunion en présence des représentants de la Ville et des représentants externes qui le proposent. Après la présentation du projet et la discussion subséquente, le CPM consigne ses recommandations et commentaires dans des avis. Ceux-ci peuvent être de deux type : un avis préliminaire ou un avis. Ils peuvent être favorables ou défavorables, ou encore contenir des recommandations sans se positionner en faveur ou non du projet, par exemple lorsque la documentation présentée est jugée insuffisante à sa compréhension et à son analyse.

Lorsqu'il est appelé à examiner un projet à une étape préalable à son élaboration, le CPM produit un avis préliminaire, dont le contenu ne sera jamais rendu public. Cela permet aux requérants de retravailler le projet et de revenir le présenter au CPM afin d'obtenir un avis.

Le CPM peut également consigner ses recommandations dans un commentaire. Cette procédure peut être utilisée si la réunion se tient exceptionnellement sans que le quorum ait été atteint, ou encore si les données fournies sont insuffisantes pour la production d'un avis. Le CPM peut aussi transmettre des commentaires aux arrondissements ou aux services centraux à propos d'interventions mineures qui ne requièrent pas de présentation en réunion. Comme l'avis préliminaire, le commentaire n'est jamais rendu public.

Comité mixte

Depuis 2012, le CPM se réunit parfois avec le Comité Jacques-Viger dans le cadre d'un comité mixte afin d'étudier des projets dont les enjeux relèvent de leurs expertises complémentaires en patrimoine, architecture, aménagement, design urbain, architecture de paysage et urbanisme. Ce comité paritaire est composé de trois à cinq membres de chaque entité, dont les présidents. L'avis du comité mixte est alors considéré comme émanant des deux instances consultatives.

7 La liste des écoterritoires peut être consultée en ligne sur le site de la Ville de Montréal, dans la section sur les grands parcs.

8 Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissements (02-002), section 1, paragraphe 3e du premier aliéna.

Types de projets vus par chaque instance

Nature du projet	CPM	COMITÉ MIXTE
Attribution d'un statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel	●	
Modification au Plan d'urbanisme visant un immeuble ou un secteur protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (cité, classé ou déclaré)		●
Projet dérogatoire (article 89, paragraphes 1, 2, 3 et 5 de la Charte de la Ville) visant un immeuble ou un secteur protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (cité, classé ou déclaré)		●
Projet de transformation ou de retrait d'une caractéristique architecturale d'un bâtiment patrimonial cité ou d'un bâtiment situé dans un site patrimonial classé (sauf si l'intervention vise à conserver l'apparence, la forme et les matériaux actuels ou lui restituer ceux d'origine)	●	
Projet impliquant la démolition de plus de 40 % du volume hors sol d'un bâtiment situé dans un site patrimonial cité ou déclaré ou une aire de protection	●	
Projet d'aménagement et de réaménagement du domaine public, telle une place publique ou une voie publique, qui est prévu dans une aire de protection ou un site patrimonial cité, déclaré ou classé	●	
Projet majeur de construction ou de transformation relatif à un immeuble appartenant à la Ville, visé par la Loi sur le patrimoine culturel et répertorié comme étant d'intérêt patrimonial par la Direction de l'urbanisme, sauf si le projet vise à lui conserver ou à lui restaurer sa forme, ses matériaux et son apparence actuels, d'origine ou issus d'une période marquante dans l'histoire du bâtiment.	●	
Projet de destruction de tout ou partie d'un document ou d'un objet patrimonial cité	●	

Le règlement complet du CPM peut être consulté sur son site Internet, dans la section Mandat :

ville.montreal.qc.ca/cpm

ANNEXE 3

AVIS ET COMMENTAIRES ÉMIS EN 2020

Activités du CPM en 2020

31 réunions :

18 réunions du CPM

13 réunions du comité mixte

50 avis :

30 avis du CPM (dont 14 avis préliminaires)

20 avis du comité mixte (dont 8 avis préliminaires)

7 commentaires

6 commentaires du CPM

1 commentaire du comité mixte

Liste des avis et commentaires produits par le CPM et le comité mixte en 2020

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale
		CPM	Comité mixte	
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville				
Église Sainte-Rita 655, rue Sauriol	Modification au Plan d'urbanisme pour permettre la réalisation d'un projet de construction résidentiel sur le site de l'église, tout en conservant le lieu de culte.		Avis préliminaire (AC20-AC-01) Avis (AC20-AC-02)	Bâtiment inscrit à la liste des « bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » (PU*)
9040, boulevard Gouin Ouest	Nouvelle construction résidentielle privée.	Commentaire		Situé dans l'écoterritoire La coulée verte du ruisseau Bertrand
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce				
Ancien théâtre Empress 5550-5560, rue Sherbrooke Ouest	Projet de mise en valeur impliquant possiblement la démolition du volume actuel, la conservation de la façade ainsi qu'une modification au Plan d'urbanisme afin d'augmenter la hauteur permise sur le terrain.		Avis préliminaire (AC20-CDNNDG-01)	Associé à Emmanuel Biffa, personnage historique national du Canada Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU)
Arrondissement de LaSalle				
Ancien hôtel de ville de LaSalle 13, rue Strathyre	Démolition partielle, restauration et requalification de l'ancien hôtel de ville de LaSalle et ajout d'une aile contemporaine.	Avis préliminaire (A20-LAS-01)		Immeuble patrimonial cité (LPC**) Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU)
Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal				
Hospice St Margaret 60, rue Milton	Démolition de la maison du jardinier et projet d'aménagement transitoire du jardin Notman.	Avis (A20-PMR-01)		Situé dans l'aire de protection de la maison William-Notman (LPC)

* Plan d'urbanisme (PU)

** Loi sur le patrimoine culturel (LPC)

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale
		CPM	Comité mixte	
3443-3445 et 3447-3449, boulevard Saint-Laurent	Démolition des deux bâtiments tout en conservant et en restaurant la façade et une certaine profondeur d'un des deux bâtiments. Le projet de remplacement prévoit la construction d'un seul volume.	Avis (A20-PMR-02)		Situé dans le Lieu historique national du Canada de *La Main* Situé dans les aires de protection du Monastère du Bon-Pasteur et de la maison William-Notman (LPC) Situé dans un secteur de valeur exceptionnelle (PU)
Presbytère de l'ancienne église Saint-Louis-de-Gonzague 2330, terrasse Mercure	Modification de l'affectation au sol au Plan d'urbanisme en vue de régulariser l'occupation du presbytère comme centre d'hébergement.		Avis (AC20-PMR-01)	Bâtiment inscrit à la liste des « bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » (PU) Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU)
Arrondissement Le Sud-Ouest				
Abords du canal de Lachine Secteurs Cabot et Monk/Saint-Patrick	Modification du Plan d'urbanisme afin d'harmoniser la hauteur maximum permise aux abords du canal de Lachine en vue de permettre la réalisation de deux projets.		Avis (AC20-SO-01)	Lieu historique national du Canada du Canal-de-Lachine Comprend plusieurs bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural (PU)
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve				
Ancien hôpital Grace Dart 6085, rue Sherbrooke Est	Modifications du Plan d'urbanisme (hauteur et densité permises) en vue de la conversion de l'ancien hôpital à des fins résidentielles et afin de permettre la construction d'immeubles résidentiels.		Avis préliminaire (AC20-MHM-01)	Bâtiment inscrit à la liste des « bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » (PU)
Arrondissement de Montréal-Nord				
Maison Brignon-Dit-Lapierre 4251, boulevard Gouin Est	Projet d'aménagement et de mise en valeur du site.	Avis (A20-MN-01)		Immeuble patrimonial cité (LPC
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro				
Villa Marguerite 9409 à 9427, boulevard Gouin Ouest	Modification du Plan d'urbanisme (affectation, densité de construction, patrimoine bâti) pour permettre le réaménagement du site et la construction de bâtiments résidentiels.		Avis préliminaire (AC20-PR-01)	Grande propriété à caractère institutionnel (Schéma d'aménagement de l'agglomération de Montréal) Situé dans l'écoterritoire La coulée verte du ruisseau Bertrand
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles				
10 130, boulevard Gouin Est	Démolition d'un bâtiment résidentiel et d'une dépendance et construction d'une nouvelle résidence.	Avis préliminaire (A20-RDPPAT-01)		Situé dans le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-de-Rivière-des-Prairies (LPC) Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU)

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale
		CPM	Comité mixte	
Arrondissement de Ville-Marie				
Ancienne école Alexandra 1240, rue Sanguinet	Modification du Plan d'urbanisme afin de permettre la démolition (conservation de façades) et l'agrandissement du bâtiment pour y aménager l'École des sciences de la gestion de l'UQAM.		Avis (AC20-VM-01)	Situé dans un secteur de valeur patrimoniale intéressante (PU) Situé dans un secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel (PU) Bâtiment inscrit à la liste des « bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » (PU)
Bâtiment Coronation 1391-1397, rue Sainte-Catherine Ouest et 1379-1381 et 1383-1389, rue Sainte-Catherine Ouest	Agrandissement et restauration du bâtiment Coronation et démolition des bâtiments à l'est (1379-1389, Ste-Catherine) en vue de les remplacer par un nouveau volume.	Avis (A20-VM-01)		Situés dans l'aire de protection Façade des Appartements-Bishop Court (LPC) Situés dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU)
Parc Fleury-Mesplet Entre les rues Berri, Bonneau, de la Commune Est et de la Friponne	Réaménagement du parc Fleury-Mesplet et projet de commémoration du Montréal fortifié.	Avis (A20-VM-02 et A20-VM-05)		Fait partie d'un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU) Situé dans le site patrimonial déclaré de Montréal (LPC)
Église Saint-Vincent-de-Paul 2340, rue Sainte-Catherine Est	Modification du Plan d'urbanisme pour permettre la transformation de l'église pour la tenue d'événements.		Avis (AC20-VM-02)	Bâtiment inscrit à la liste des « bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » (PU) Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU)
Parc Thérère Casgrain	Réaménagement de l'escalier du parc Thérèse-Casgrain.	Avis (A20-VM-08)		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC) Situé dans l'aire de protection de la maison Ernest-Cormier (LPC)
Grand Séminaire de Montréal / Académie Centennial 2075, rue Sherbrooke Ouest	Transformation de l'aile ouest du Grand Séminaire (aménagement d'une nouvelle entrée, installation d'équipements mécaniques) et réalisation d'aménagements paysagers en vue d'accueillir une institution d'enseignement.	Avis (A20-VM-03)		Lieu historique national du Canada des Tours-des-Sulpiciens / Fort-de-la-Montagne Situé dans le site patrimonial classé du Domaine des Messieurs-de-Saint-Sulpice (LPC) Situé dans l'aire de protection des Tours du Fort-des-Messieurs de-Saint-Sulpice (LPC) Grande propriété institutionnelle (Schéma d'aménagement de l'agglomération de Montréal)
Supermarché PA 1420-1434, rue du Fort	Projet de transformation et d'agrandissement intégrant une ancienne maison victorienne.		Avis (AC20-VM-03)	Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU)

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale
		CPM	Comité mixte	
2142-2146, rue De Bleury et 350-372, rue Sherbrooke Ouest	Démolition de l'immeuble situé au 2142, De Bleury et d'une série de maisons en rangée située au 350-372, Sherbrooke Ouest, à l'exception des façades de ces dernières, qui seront conservées et restaurées. Ceci, en vue d'un projet de construction d'un immeuble en surhauteur de 24 étages (80 mètres).	Avis préliminaire (A20-VM-06) et avis (A20-VM-10)		Situés dans un secteur de valeur exceptionnelle (PU) Situés dans l'aire de protection des Façades de la rue Jeanne-Mance (LPC)
Site de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial 687 à 1025, avenue des Pins Ouest	Plan directeur préliminaire d'aménagement du site du Royal Victoria prévoyant l'agrandissement du campus de l'Université McGill ainsi qu'un programme immobilier pour l'occupation des autres pavillons.		Avis préliminaire (AC20-VM-04)	Lieu historique national du Canada du Pavillon-Hersey Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC) Grande propriété à caractère institutionnel (Schéma d'aménagement) Situé dans l'écoterritoire Les sommets et les flancs du Mont-Royal
Église St. James United 463, rue Sainte-Catherine Ouest	Modifier le Plan d'urbanisme afin d'autoriser les usages « bureau » et « commerce » associés à l'église St. James United en vue de permettre le réaménagement du parvis et du sous-sol de l'église.		Avis (AC20-VM-05)	Lieu historique national du Canada de l'Église-Unie-St. James Immeuble patrimonial classé – Église Saint-James (LPC) Bâtiment inscrit à la liste des « bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » (PU)
71, rue Belvédère Circle	Ajout d'un volume hors toit (mezzanine).	Avis préliminaire (A20-VM-09)		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC)
Plan directeur du Parc Jean-Drapeau Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame	Plan de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030.	Avis préliminaire (A20-VM-04)		Situé dans le site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène (LPC) Situé dans un secteur de valeur patrimonial exceptionnelle (PU)
Place des Nations Parc Jean-Drapeau, île Sainte-Hélène	Réhabilitation du secteur de la place des Nations et du lac des Cygnes dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Plan directeur du parc Jean-Drapeau.	Avis préliminaire (A20-VM-07)		Situé dans le site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène (LPC) Situé dans un secteur de valeur patrimonial exceptionnelle (PU)
Secteur du bassin olympique de l'Île Notre-Dame Parc Jean-Drapeau	Réaménagement d'une partie du secteur du bassin olympique (démantèlement de l'enseigne publicitaire, déplacement des antennes et mise en valeur des mâts à drapeaux des Jeux olympiques de 1976) et aménagement paysager.	Avis (A20-VM-11)		Situé dans un secteur de valeur patrimonial exceptionnelle (PU)

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale
		CPM	Comité mixte	
Maisons en rangée William-D.-Stroud 1419-1441, rue Pierce	Projet de transformation (modification d'ouvertures, remplacement des balcons et escaliers, remplacement de revêtement et agrandissements) et aménagements paysagers.	Avis (A20-VM-12)		Immeuble patrimonial cité – Ensemble résidentiel William-D.-Stroud (LPC) Situées dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU)
Magasin La Baie 585, rue Sainte-Catherine Ouest	Démolition partielle, construction d'un volume en trois paliers culminant en une tour et restauration des façades d'origine.		Avis préliminaire (AC20-VM-06) et avis (AC20-VM-08)	Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU)
Site de l'église anglicane St. George 1001, avenue des Canadiens-de-Montréal / 1101, rue Stanley	Démolition de l'annexe de l'église anglicane St. George et construction d'une tour résidentielle et commerciale considérée comme un agrandissement de l'église.		Avis préliminaire (AC20-VM-07)	Lieu historique du Canada de l'Église-Anglicane-St. George Site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada (LPC) Bâtiment inscrit à la liste des « bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » (PU)
3940, chemin de la Côte-des-Neiges	Construction d'un édicule et d'une terrasse sur le toit.	Commentaire		Situé dans le site patrimonial classé de l'Îlot-Trafalgar-Gleneagles (LPC)
Enseignes d'intérêt patrimonial et identitaire	Modification réglementaire relative aux enseignes emblématiques.	Commentaire		
Services centraux				
Installation d'une œuvre d'art public Îlot situé au coin des avenues Parc et des Pins	Concours d'art public en hommage au 100e anniversaire de la reconnaissance de la profession infirmière.	Avis (A20-SC-01)		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC) Situé dans l'écoterritoire Les sommets et les flancs du Mont-Royal
Maison Smith 1260, chemin Remembrance Parc du Mont-Royal	Rénovation des intérieurs de la maison Smith (mise à niveau et mise aux normes de la fenestration, du portique, de l'entrée nord, de la climatisation, du chauffage et de la ventilation, des escaliers du sous-sol, de la terrasse, de l'étanchéisation et du drainage).	Avis préliminaire (A20-SC-02)		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC) Situé dans l'écoterritoire Les sommets et les flancs du Mont-Royal
Maison Smith 1260, chemin Remembrance Parc du Mont-Royal	Réaménagement des abords de la maison Smith et des stationnements et aménagement des seuils d'accès sur l'avenue Cedar.	Avis préliminaire (A20-SC-03)		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC) Situé dans l'écoterritoire Les sommets et les flancs du Mont-Royal
Rue De La Gauchetière Ouest	Réaménagement de la rue De La Gauchetière ouest aux abords de la place du Canada.	Avis préliminaire (A20-SC-04)		Situé dans le site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada (LPC)

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale
		CPM	Comité mixte	
Place du Canada	Réaménagement de la portion sud de la place du Canada.	Avis préliminaire (A20-SC-06)		Situé dans le site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada (LPC)
Réservoir et station de pompage McTavish 815-855, avenue du Docteur-Penfield	Mise à niveau de l'ensemble des systèmes de la station de pompage, modifications aux façades du bâtiment et aménagements paysagers.	Avis préliminaire (A20-SC-06)		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC) Situé dans l'écoterritoire Les sommets et les flancs du Mont-Royal
Chalet du Mont-Royal 1196, voie Camillien-Houde	Restauration du chalet (remplacement du foyer, réfection d'un escalier extérieur, installation d'un nouveau système de ventilation, restauration de portes et fenêtres et remplacement de persiennes) et réaménagement du secteur.	Avis (A20-SC-07)		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC) Situé dans l'écoterritoire Les sommets et les flancs du Mont-Royal
Place des Montréalaises	Aménagement d'une place publique aux abords de la station de métro Champs-de-Mars, intégration d'un volet commémoratif et construction d'une passerelle piétonne au-dessus de la rue Saint-Antoine.		Avis (AC20-SC-02)	Située en partie à l'intérieur du site patrimonial déclaré de Montréal (LPC) Situé dans un secteur de valeur patrimoniale intéressante (PU)
Édicule d'accès au champ de Mars Rue Gosford, à l'angle de la rue Saint-Antoine	Démolition de l'édicule d'accès au champ de Mars et remplacement par un édicule technique dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Phase 2.		Avis (AC20-SC-03)	Situé dans le site patrimonial déclaré de Montréal (LPC) Situé dans un secteur de valeur patrimoniale intéressante (PU)
Station de pompage et réservoir Côte-des-Neiges 4170, chemin de la Côte-des-Neiges	Reconstruction de la station de pompage Côte-des-Neiges, réfection du réservoir Côte-des-Neiges, reconstruction des entrepôts de sel et de gravier et réaménagement de la cour de voirie Belvédère.	Avis (A20-SC-09)		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC) Situé dans l'écoterritoire Les sommets et les flancs du Mont-Royal
Accessibilité au mont Royal Parc du Mont-Royal	Élaboration d'une vision et d'orientations sur l'accessibilité au mont Royal.	Avis préliminaire (A20-SC-10)		Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC) Écoterritoire Les sommets et les flancs du Mont-Royal
Pôle famille du parc La Fontaine 1450, rue Rachel Est	Réaménagement du pôle famille du parc La Fontaine (réhabilitation des pataugeoires existantes, ajout de jeux d'eau, restauration du pavillon actuel et aménagements paysagers).	Avis (A20-SC-11)		Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU)

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale
		CPM	Comité mixte	
Fontaine lumineuse du parc La Fontaine	Réhabilitation de la fontaine lumineuse et réaménagement partiel des abords du bassin nord du parc La Fontaine.	Commentaire		Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU)
Campus de la montagne de l'Université de Montréal	Élaboration d'un règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal pour permettre la mise en œuvre du Plan directeur de l'Université de Montréal pour le campus de la montagne.		Avis (AC20-SC-04)	Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC) Situé dans l'écoterritoire Les sommets et les flancs du mont Royal
Installation d'une œuvre d'art public Parc Rutherford	Concours d'art public en vue de l'implantation d'une œuvre, dans le cadre du réaménagement du parc Rutherford.	Préliminaire (A20-SC-12)		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC) Situé dans l'écoterritoire Les sommets et les flancs du Mont-Royal
Ouvrages de pierre Parc du Mont-Royal	État de la situation concernant les ouvrages de pierre (murs de soutènement murets, marches, bancs, bordures de rue, caniveaux, surfaces pavées, etc.) et élaboration de critères de conception (assemblage, types de pierre et fini, etc.) pour les projets futurs.	Avis (A20-SC-13)		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC) Situé dans l'écoterritoire Les sommets et les flancs du Mont-Royal
Site Louvain Est 9515, rue Saint-Hubert et 955 à 999, rue de Louvain Est	Modification au Plan d'urbanisme afin de permettre le développement d'un écoquartier à dominance résidentielle.		Avis préliminaire (AC20-SC-01) et avis (AC20-SC-05)	Aucune
Campus principal de l'Université du Québec à Montréal Rue Saint-Denis (entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine, comprenant la place Pasteur) et Sainte-Catherine (entre les rues Berri et Saint-Denis)	Réaménagement d'espaces publics et privés situés aux abords de l'université, dont l'aménagement de « jardins urbains » dans la cour du Transept sud de l'Église-Saint-Jacques, la cour du Clocher de l'Église-de-Saint-Jacques et sur le pourtour de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes.	Avis (A20-SC-14)		Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU) Comprend les immeubles patrimoniaux classés Clocher de l'Église-de-Saint-Jacques et Transept sud de l'Église-de-Saint-Jacques et des ses aires de protection (LPC)
Bâtiment Coronation 1391-1397, rue Sainte-Catherine Ouest et 1379-1381 et 1383-1389, rue Sainte-Catherine Ouest	Démolition partielle et agrandissement du 1391-1397, rue Sainte-Catherine Ouest et démolition des bâtiments situés au 1379-1381 et 1383-1389, rue Sainte-Catherine Ouest.	Commentaire		Situés dans l'aire de protection Façade des Appartements-Bishop Court (LPC) Situés dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU)

Un parc en été
Sous la terre, éclats de pierre
Éclats de lumière

Crédits photographiques

Couverture	***Parc du Mont-Royal - Lac aux Castors et centre-ville (détails)*** © Hélico Inc - Tourisme Montréal
p. 7	***Plateau-Mont-Royal, Square Saint-Louis (détails)*** © Eva Blue - Tourisme Montréal
p. 17	***Parc-nature du Bois-de-l'île-Bizard (détails)*** © Yves Kéroack
p. 19	***Arburetum Morgan (détails)*** © Arburetum Morgan
p. 21	***L'hiver à Montréal*** © Victor Cambet

ville.montreal.qc.ca/cpm

Point 7.14

Dépôt du rapport annuel 2020 de l'Ombudsman de Montréal

Ce document vous sera livré ultérieurement.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.15

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1210498001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2020.

Il est recommandé:
de prendre acte du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2020.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-03-29 11:40

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1210498001**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2020.

CONTENU

CONTEXTE

En 2005, le comité exécutif adoptait la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* qui constitue l'un des outils de mise en œuvre du Plan d'urbanisme et des orientations de la Ville en matière d'habitation. Au moment de l'adoption de la Stratégie, le contexte juridique ne permettait pas d'exiger l'inclusion de logements abordables par voie réglementaire, ce qui a mené la Ville à adopter une approche incitative**.** Cette stratégie d'inclusion, toujours en vigueur au cours de l'année 2020, vise deux grands objectifs :

· Le maintien de la mixité sociale en encourageant le développement, dans les grands sites, d'une gamme diversifiée de logements pour répondre aux besoins de citoyens ayant des revenus variés, favorisant ainsi la création de communautés mixtes et inclusives ;

· Le soutien de la production de logements abordables, en facilitant la réalisation de logements sociaux et communautaires et en stimulant la production de logements (copropriétés ou locatifs) abordables.

Lors de son adoption en 2005, les cibles visées par la Stratégie étaient l'inclusion de 15 % de logements sociaux et communautaires et de 15 % de logements abordables privés dans le cadre de la réalisation de projets résidentiels de 200 logements et plus nécessitant une modification réglementaire importante. Certains objectifs « familles » ont été ajoutés à la suite de l'adoption de la Politique familiale de Montréal en 2008. Depuis décembre 2015, la Stratégie vise des projets de 100 logements et plus nécessitant une modification réglementaire importante à l'usage , la hauteur ou la densité.

Des contributions financières sont versées pour des projets particuliers lorsque la réalisation d'un projet sur site ou hors-site n'est ni souhaitable ou qu'il n'est pas pertinent ou encore lorsqu'il s'avère difficile voire impossible d'inclure les composantes de logements sociaux et communautaires ainsi que des logements abordables privés.

La création du Fonds permettant la gestion des contributions financières reçues des promoteurs a été autorisée par le comité exécutif le 14 mars 2012 par la résolution CE12

0338. Cette résolution permet :
1- d'approuver la création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels ,* afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires, de logements abordables privés et de logements pour familles ;

2- de créer deux comptes de dépôt corporatifs dédiés à cet effet dont un pour le logement social et communautaire et un autre pour le logement abordable privé ou pour familles.

Plus d'une centaine d'ententes d'inclusion ont été conclues depuis le début de la Stratégie. En plus des projets de construction directement issus de ces ententes, les contributions financières obtenues dans ce cadre permettent de compléter le montage financier de projets sociaux et communautaires émergents : plusieurs projets actuellement en élaboration dans le cadre de la Stratégie 12 000 logements sociaux et abordables reposent sur des apports du Fonds de contribution à l'inclusion pour compléter le financement du programme AccèsLogis.

Lors de la création du Fonds, la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire s'est engagée à informer périodiquement le comité exécutif et les arrondissements des contributions reçues, des sommes affectées et de l'état général du fonds. Des bilans ont été présentés annuellement depuis 2012. Le présent sommaire vise donc à présenter un nouveau bilan en date du 31 décembre 2020.

Par ailleurs, le 16 juin 2017, la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* a introduit un nouveau pouvoir habilitant dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU). Les municipalités du Québec peuvent désormais : « (...) par règlement et conformément à des orientations définies à cette fin dans le plan d'urbanisme, assujettir la délivrance de tout permis pour la construction d'unités résidentielles à la conclusion d'une entente entre le demandeur et la municipalité en vue d'améliorer l'offre en matière de logement abordable, social ou familial ».

La Ville de Montréal s'est prévalu de ce pouvoir et a adopté le 26 janvier dernier (CM21 0103) le règlement intitulé *«Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial* » (aussi connu sous le nom de «Règlement pour une métropole mixte»). .Celui-ci entrera en vigueur le 1er avril 2021 et prévoit la création de deux fonds corporatifs qui remplaceront les fonds actuels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0103 (2021-01-26) - Adoption tel qu'amendé du règlement intitulé «Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial».
CG20 0179 (2020-04-23) - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2019.
CG19 0100 (2019-03-28) - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2018.

CG18 0100 (2018-02-22) - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2017.

CG17 0068 (2017-03-30) - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2016.

CG16 0171 (2015-03-24) - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2015.

CM15 1498 (2015-12-14) - Accepter que tous les promoteurs signataires d'ententes comportant l'obligation de réaliser des logements abordables privés puissent se prévaloir, à leur choix, soit des critères tels que stipulés dans leur entente, soit de critères modifiés dans le cadre de l'application de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans le nouveaux projets résidentiels.

CE15 2284 (2015-12-09) - Adopter les modifications à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

CG15 0066 (2015-02-26) - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2014.

CG14 0068 (2014-02-27) - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2013.

CE13 0439 (2013-04-10) - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2012.

CE12 0338 (2012-03-14) - Création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires, de logements abordables privés et de logements pour familles.

CE05 1708 (2005-08-24) - Adoption de *la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.*

DESCRIPTION

A. <u>Fonctionnement du Fonds de contribution</u>
<u>La dotation du Fonds</u>

Les contributions financières des promoteurs pour le *logement social et communautaire* , résultant d'ententes conclues par la Ville en vertu de la Stratégie d'inclusion, doivent être déposées dans le Fonds, y compris les contributions négociées en arrondissement en vertu de stratégies locales et pour des projets comportant moins de 100 logements depuis décembre 2015. Chaque contribution doit être accompagnée d'une lettre d'entente entre le promoteur et la Ville ou d'une lettre d'engagement du promoteur confirmant que la contribution est destinée aux seules fins de réalisation de logements sociaux et communautaires.

Les contributions pour le *logement privé abordable ou pour familles* prennent forme lors de l'encaissement par la Ville des lettres de garantie bancaire, fournies par les promoteurs dans le cadre d'accords de développement ou d'ententes d'inclusion pour la réalisation de logements privés abordables ou pour familles, dont les conditions n'ont pas été respectées.

Les contributions financières résultant d'ententes conclues avant la mise sur pied du Fonds ont également été déposées.

L'utilisation du Fonds

Les sommes versées au Fonds de contribution peuvent servir à deux fins :

1- au développement de logements sociaux et communautaires (en priorité pour l'achat d'immeubles spécifiquement requis pour le développement de nouveaux projets sociaux et communautaires ou, en second lieu, pour compléter le montage financier de projets en élaboration);

2- au développement de logements privés abordables ou pour familles (pour l'achat d'immeubles destinés au développement de nouveaux logements privés abordables ou pour familles ou pour le financement de subventions pour des projets de logements abordables privés ou pour familles).

Chaque affectation de sommes provenant du Fonds fait l'objet d'un dossier décisionnel préparé par le Service de l'habitation. Ce dossier fait état des détails du projet auquel les sommes sont destinées. L'arrondissement d'où provient la contribution est invité à intervenir dans le dossier. Cette affectation est approuvée selon les règles de délégation en vigueur.

Le calcul du montant de la contribution pour les logements sociaux et communautaires

La méthode de calcul utilisée pour déterminer le montant de la contribution est basée sur la différence entre la valeur marchande (prédéterminée) par logement du terrain prêt à construire du secteur moins la capacité de payer des organismes (par logement) pour les projets sociaux subventionnés par les programmes AccèsLogis Québec et Montréal, programmes gouvernementaux dans le cadre duquel les logements sociaux et communautaires sont réalisés.

B. Bilan du Fonds de contribution au 31 décembre 2020

Le grand total du Fonds est de 24 692 294 $, avant les réserves pour projets. Il se découpe en deux volets.

Logement social et communautaire

- Le solde disponible pour ce volet se chiffre à 21 671 294 $ au 31 décembre 2020.
- Au cours de l'année 2020, quinze contributions provenant de projets réalisés dans six arrondissements (Le Sud-Ouest, Côte-des-Neiges-NDG, Villeray-St-Michel-Parc-Extension, Verdun, Plateau Mont-Royal et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve) ont été reçues pour un total de 2 726 011 $.Le tableau présenté en pièce jointe détaille chacune de ces transactions.
- Un seul déboursé au montant de 60 000 $ a été effectué. Il s'agissait d'une partie du coût de l'acquisition d'un terrain situé dans l'arrondissement Le Sud-Ouest.

- Quatre montants totalisant 1 219 160 $ sont réservés pour des projets situés dans les arrondissements Ville-Marie et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Logement abordable privé (et pour familles)

- En date du 31 décembre 2020, le solde total disponible pour le logement abordable privé et pour familles est de 3 021 000 $
- Trois contributions totalisant 130 000 $ ont été déposées en 2020 au profit des arrondissements Le Sud-Ouest et Rosemont - La-Petite-Patrie**.**

A noter que les fonds d'inclusion liés au logement social et au logement abordable qui seront créés à la suite de l'adoption du *«Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial»* seront mutualisés (et non pas répartis par arrondissement) rendant ainsi plus facile leur utilisation pour la réalisation de projets. D'ici à la création de ces fonds, le Service de l'habitation compte utiliser les soldes actuels au cours des prochains mois pour compléter le financement de plusieurs projets d'AccèsLogis. Déjà, un montant de 5 461 500 $ provenant de l'arrondissement Ville-Marie a été accordé le 28 janvier au projet de la Coopérative d'habitation Le Trapèze (CG21 0033). Le suivi de ces affectations de fonds sera intégré au prochain bilan annuel déposé au Conseil.

JUSTIFICATION

Lors de la création du Fonds de contribution, le Service de l'habitation s'est engagée à informer annuellement le comité exécutif et les arrondissements sur les contributions reçues, les sommes affectées et l'état général du Fonds

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Au 31 décembre 2020, le grand total du Fonds était de 24 692 294 $.
Le Fonds ne rapporte pas d'intérêts étant donné le caractère transitoire des sommes qui y sont déposées et du fait qu'il n'a pas été créé par règlement. Ces comptes ne sont pas des réserves financières ni des fonds réservés. Légalement, aucun intérêt n'est calculé sur des comptes de dépôts.

Les deux comptes corporatifs liés au Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* sont sous la gouverne du Service des finances. Le Service de l'habitation tient à jour mensuellement un rapport détaillé (auxiliaire) pour chacun des deux comptes qui fait état de la dotation et de l'utilisation des fonds par arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La création d'un Fonds de contribution, comme instrument de mise en oeuvre de la Stratégie d'inclusion, s'inscrit dans l'orientation du Plan de développement durable visant à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels. Le Fonds permet d'accueillir les contributions qui seront ultérieurement utilisées afin de réaliser des logements sociaux et communautaires qui contribuent à réduire les inégalités sociales et assurer des milieux inclusifs, ainsi que des logements abordables privés dont l'un des objectifs est de réduire le solde migratoire entre Montréal et sa périphérie en retenant des jeunes ménages familiaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Fonds permet d'accepter et de disposer, en toute transparence, des contributions lorsque l'inclusion de logements abordables sur site ou hors site n'est pas possible.
Ces contributions constituent un élément essentiel pour compléter le montage financier de nombreux projets sociaux et communautaires actuellement en développement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'opération de communication, en accord avec Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : Mai 2021
Conseil d'agglomération : Mai 2021
Le prochain bilan sera préparé en date du 31 décembre 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian BORYS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Claude GIRARD
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 2-3323
Télécop. : 2.3883

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-02-08

Martin ALAIN
Chef de division

Tél : 514 872-3488
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2021-03-29

Service de l'habitation

Fonds de contribution à l'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels

Bilan des activités -état de situation - 31 décembre 2020

	Ahuntsic-Cartierville	CDN-NDG	Le Sud-Ouest	Rosemont-La-Petite-Patrie	Ville-Marie	Villeray-St-Michel-Parc-Extension	Saint-Léonard	Verdun	Plateau Mont-Royal	Hochelaga-Maisonneuve	Lachine	Saint-Laurent	TOTAL
Volet Logement social et communautaire													
Solde au 31 décembre 2019	1 144 000 $	1 457 750 $	5 916 870 $	498 488 $	6 633 675 $	111 100 $	899 000 $	432 400 $	495 000 $	1 256 000 $	161 000 $	- $	19 005 283 $
Contributions approuvées par CM/CG, versées en 2020 à un projet de logement social													
- 5233-235, rue St-Ambroise (achat terrain)	- $	- $	(60 000) $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	(60 000) $
Sous-total	- $	- $	(60 000) $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	(60 000 $)
Contributions reçues en 2020													
- 2795, rue Bates	- $	176 524 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	176 524 $
- 5713, Chemin de la Côte-des-Neiges	- $	39 387 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	39 387 $
- 5505, rue Jean-Talon ouest	- $	434 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	434 000 $
- 6415, boulevard Décarie	- $	266 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	266 000 $
- 3456, avenue du Parc	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	40 000 $	- $	- $	- $	40 000 $
- 3880-3884, boul. Saint-Laurent	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	84 000 $	- $	- $	- $	84 000 $
- 1725, rue des Bassins	- $	- $	1 088 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	1 088 000 $
- 2602 , rue St-Patrick	- $	- $	100 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	100 000 $
- 7725, rue Lavaltrie	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	14 000 $	- $	- $	14 000 $
- 3828-3840, rue Lafontaine	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	42 000 $	- $	- $	42 000 $
- 3906, rue Claude	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	6 900 $	- $	- $	- $	- $	6 900 $
- 8151, rue Stewart	- $	- $	- $	- $	- $	27 200 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	27 200 $
- 8300-8360, boul. Saint-Laurent	- $	- $	- $	- $	- $	285 600 $	- $		- $	- $	- $	- $	285 600 $
- 7725-7737, rue Saint-Hubert	- $	- $	- $	- $	- $	78 200 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	78 200 $
- 7444-7456, avenue de Chateaubriand	- $	- $	- $	- $	- $	44 200 $							44 200 $
Sous-total	- $	915 911 $	1 188 000 $	- $	- $	435 200 $	- $	6 900 $	124 000 $	56 000 $	- $	- $	2 726 011 $
Solde au compte au 31 décembre 2020	**1 144 000 $**	**2 373 661 $**	**7 044 870 $**	**498 488 $**	**6 633 675 $**	**546 300 $**	**899 000 $**	**439 300 $**	**619 000 $**	**1 312 000 $**	**161 000 $**	**- $**	**21 671 294 $**
Contributions réservées par CM/CG mais non encore versées													
- Coopérative d'habitation La Montagne Verte (CG16 0319)	- $	- $	- $	- $	(220 000) $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	(220 000) $
- Coopérative d'habitation Gonthier (CG18 0556)	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	(200 000) $	- $	- $	(200 000) $
- Projet Amaryllis du groupe Sidalys (CG19 0068)	- $	- $	- $	- $	(496 160) $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	(496 160) $
- Fondation des aveugles Phase V (CG19 0146)	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	(303 000) $	- $	- $	(303 000) $
Sous-total	- $	- $	- $	- $	(716 160) $	- $	- $	- $	- $	(503 000) $	- $	- $	(1 219 160) $
Solde disponible au 31 décembre 2020	**1 144 000 $**	**2 373 661 $**	**7 044 870 $**	**498 488 $**	**5 917 515 $**	**546 300 $**	**899 000 $**	**439 300 $**	**619 000 $**	**809 000 $**	**161 000 $**	**- $**	**20 452 134 $**
Volet Logement abordable privé et familles													
Solde au 31 décembre 2019	470 000 $	- $	1 480 000 $	260 000 $	- $	40 000 $	- $	- $	- $	460 000 $	161 000 $	20 000 $	2 891 000 $
Contributions versées ou reçues durant l'année 2020													
-Les Bassins du Nouveau-Havre	- $	- $	40 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	40 000 $
- 2175, rue St-Patrick	- $	- $	60 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	60 000 $
- Norampac	- $	- $	- $	30 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	30 000 $
Solde au compte au 31 décembre 2020	**470 000 $**	**- $**	**1 580 000 $**	**290 000 $**	**- $**	**40 000 $**	**- $**	**- $**	**- $**	**460 000 $**	**161 000 $**	**20 000 $**	**3 021 000 $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1210498001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Objet :	Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2020.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1210498001 Bilan fonds d'inclusion.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Christian BORYS
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-5676

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-02-18

Pascal-Bernard DUCHARME
Chef de section
Tél : 514-872-2059
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.16

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1218395002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , Division Informations financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt à l'assemblée du conseil municipal du rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière non audité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020.

Je recommande :

- de prendre connaissance du rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal, du rapport ''Reddition de comptes financière'' non audité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020 et de les déposer à l'assemblée du conseil municipal.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-05-10 20:43

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1218395002**
Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , Division Informations financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt à l'assemblée du conseil municipal du rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière non audité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 91 de l'annexe C de la charte de la Ville, en regard des obligations du trésorier, indique ce qui suit : « Il doit déposer ces états et rapports au bureau du greffier au plus tard le 31 mars à moins que, sur rapport du comité exécutif, le conseil ne lui accorde un délai additionnel qui ne doit pas excéder un mois ». Étant donné le contexte actuel des mesures sanitaires en place résultant de la pandémie COVID-19, et causant différents délais au niveau des travaux de préparation et d'audit du rapport financier 2020, la Ville de Montréal n'a pas été en mesure de déposer son rapport financier avant le 30 avril 2021. Selon la Loi sur les cités et villes, (art. 105), dès la fin de l'exercice financier, le trésorier dresse le rapport financier pour l'exercice qui vient de se terminer et atteste de sa véracité. Ce rapport comprend les états financiers de la municipalité et tout autre document ou renseignement requis par le ministre. Il doit aussi produire un état établissant le taux global de taxation réel de la municipalité, conformément à la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), ainsi que tout autre document ou renseignement requis par le ministre. Le ministre peut prescrire toute règle relative aux documents et renseignements visés aux deux premiers alinéas.

Selon l'article 105.1 de cette même Loi, le trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre.

De plus, selon l'article 105.2, au plus tard le 15 mai, le greffier transmet au ministre le rapport financier et tout rapport d'un vérificateur général ou d'un vérificateur externe en vertu de l'article 108.2 ou 108.2.1 qui ont été déposés lors d'une séance du conseil municipal.

Par contre, le 7 mai 2021, suite aux mesures sanitaires imposées par le Gouvernement du Québec, le Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) avisa qu'il appliquera à l'ensemble des villes une tolérance administrative concernant la date limite de transmission du rapport financier 2020 jusqu'au 30 juin 2021.

De plus, dans une optique de transparence et de saine gestion, l'administration municipale s'est dotée depuis les dernières années d'un outil de gestion, soit le document ''Reddition de

comptes financière''. Ce document est considéré en soi comme un processus visant à faire la preuve, notamment, sous forme de rapport de gestion, que l'administration municipale a fait tout ce qui était raisonnable avec les pouvoirs et les ressources dont elle disposait, pour atteindre des résultats escomptés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1210029001 - CG21 0157 - Report du dépôt du rapport financier 2020 au bureau du greffier, du 31 mars 2021 au 30 avril, au plus tard.

DESCRIPTION

Prendre connaissance du rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal, du rapport Reddition de comptes financière non audité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020.

JUSTIFICATION

Respect des exigences de la Loi sur les cités et villes, articles 105, 105.1 et 105.2

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt aux instances municipales de juin 2021 du rapport financier consolidé vérifié produit sur les formules prescrites par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières

Tél : 514 926-2436
Télécop. : 514 872-8647

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-10

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières

Tél : 514 926-2436
Télécop. : 514 872-8647

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières
Tél : 514 926-2436
Approuvé le : 2021-05-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2021-05-10

Rapport financier annuel

Exercice terminé le 31 décembre 2020



Piétionnisation de la rue Wellington, Arrondissement de Verdun

Crédit photo : Bénédicte Brocard

Rapport financier annuel
Exercice terminé le 31 décembre

2020

Déposé au greffe de la Ville de Montréal
le 12 mai 2021

Montréal

Table des matières

INTRODUCTION

Mot de la mairesse III

Mot du président du comité exécutif IV

Mot du directeur général V

Mot du trésorier VI

Carte géographique du territoire de Montréal XI

L'organisation municipale XIII

Résumé des compétences XIV

INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière 1

Rapport des auditeurs indépendants 2

États financiers consolidés

État consolidé de la situation financière 5

État consolidé des résultats 6

État consolidé de la variation de la dette nette 7

État consolidé des flux de trésorerie 8

Informations sectorielles

Annexe 1 – Situation financière consolidée par organisme 9

Annexe 2 – Résultats détaillés consolidés par organisme 10

Annexe 3 – Excédent (déficit) consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par organisme 11

Annexe 4 – (Déficit) excédent consolidé des activités d'investissement en immobilisations et en prêts à des fins fiscales par organisme 12

Annexe 5 – Charges par objet consolidées par organisme 13

Table des matières (suite)

Notes et tableaux complémentaires 15

Tableau 1 – Excédent (déficit) consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence 46

Tableau 2 – (Déficit) excédent consolidé des activités d'investissement en immobilisations et en prêts à des fins fiscales par compétence 48

Tableau 3 – Excédent accumulé consolidé 50

Tableau 4 – Endettement total net à long terme consolidé 52

Tableau 5 – Conciliation des budgets déposés et du budget consolidé présenté à l'état consolidé des résultats 53

INFORMATION FINANCIÈRE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Ventilation par compétence

Tableau 6 – Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence 56

Tableau 7 – Excédent (déficit) non consolidé des activités d'investissement en immobilisations et en prêts à des fins fiscales par compétence 59

Tableau 8 – Excédent accumulé non consolidé par compétence 60

Tableau 9 – Charges par objet non consolidées à des fins fiscales par compétence 62

Gestion de l'eau

Tableau 10 – Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales lié à la gestion de l'eau par compétence 66

Tableau 11 – Déficit non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales lié à la gestion de l'eau par compétence 69

Ventilation des charges mixtes

Rapport des auditeurs indépendants 72

Tableau de la ventilation des charges mixtes par compétence 74

Notes complémentaires 76

INFORMATION FINANCIÈRE NON AUDITÉE RELATIVE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES 78

Introduction

2020

Mot de la mairesse



À pareille date, il y a un an, alors que nous présentions le bilan de l'exercice financier 2019, la crise sanitaire que nous traversons n'en était encore qu'à ses débuts.

Notre administration était toutefois fin prête à faire face aux impacts économiques et aux défis budgétaires majeurs que cette crise entraînerait assurément.

Notre lecture lucide des événements, dès les débuts de la pandémie, nous a permis de répondre à l'urgence et de franchir 2020 en bonne posture. Elle nous a aussi permis de rapidement nous engager en faveur d'une relance verte et inclusive. Ainsi, les gestes concrets et porteurs que nous avons posés au cours de l'année répondaient non seulement à la crise que nous devions affronter, mais ils s'inscrivaient aussi dans une vision à long terme, en cohérence avec les priorités de notre administration : le développement économique, la transition écologique, la mobilité durable et l'habitation.

Alors que la formidable croissance de l'économie montréalaise a été interrompue en raison de la lutte contre la COVID-19 que nous avons dû mener, notre administration, en collaboration avec ses partenaires, a mis en place de nombreuses mesures, dont le *Plan de relance 2020*, pour soutenir les efforts des secteurs durement frappés et favoriser une relance solide, plus verte et inclusive.

Incontournable pour l'avenir et la résilience de la métropole, la transition écologique est demeurée au cœur des priorités de la Ville, même lorsque celle-ci était occupée à gérer les impacts de la pandémie. Notre administration a poursuivi ses efforts en vue de la transition écologique afin de répondre à l'urgence environnementale et atteindre des cibles aussi précises qu'ambitieuses. Le *Plan climat 2020-2030*, présenté en décembre, de même que l'adoption du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025* en sont des exemples éloquents. Nous publions d'ailleurs dans le rapport financier annuel, pour une deuxième année, un volet dédié à l'information financière relative aux changements climatiques.

Enfin, les actions de la Ville de Montréal en matière d'habitation se sont accélérées en 2020, la crise sanitaire ayant accru l'insécurité financière de nombreux ménages. La Ville a maintenu ses efforts pour améliorer l'offre en logements adéquats et abordables ainsi que la création de milieux de vie plus équitables. Ainsi, à sa troisième année de mise en œuvre, la *Stratégie 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021* a atteint 79 % de son objectif global.

Malgré cette année difficile et les circonstances exceptionnelles qui l'ont teintée, je suis heureuse d'annoncer que l'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal se solde par un excédent qui nous permettra de traverser les prochains mois, qui devraient être marqués par une sortie de crise.

Ces résultats encourageants sont le fruit d'efforts importants, de la détermination de notre administration, de l'impressionnante collaboration de nos partenaires et du travail quotidien réalisé par les services municipaux et les arrondissements, qui demeurent résolus à servir la population montréalaise. Je les en remercie grandement.



Valérie Plante
Mairesse de Montréal

Mot du président du comité exécutif



L'exercice financier 2020 est le quatrième bilan financier présenté par notre administration. Il s'agit du portrait d'une année marquée par une crise sanitaire sans précédent, qui s'est évidemment fait ressentir sur les finances publiques.

Heureusement, notre saine gestion des dernières années avait placé la Ville de Montréal dans une situation enviable avant la crise, qui s'était traduite par un développement économique florissant et des finances publiques solides. Grâce à nos décisions passées, nous avons été en mesure non seulement de traverser la crise, mais également d'être au rendez-vous pour soutenir la population montréalaise.

Que ce soit grâce à nos nombreuses mesures pour nous assurer de ne laisser personne pour compte pendant la crise, ou par la bouffée d'air frais offerte aux contribuables montréalais avec le gel des taxes en 2021 et le report des dates de paiement, notre administration a insisté pour venir en aide à l'ensemble de la population en cette période difficile.

Nos décisions ont également assuré un avenir sain aux finances publiques montréalaises.

C'est ainsi que, dès le printemps 2020, la Ville a mis en place un plan financier de réduction des dépenses de 123,3 M$ pour compenser les coûts supplémentaires et la diminution des revenus engendrés par la pandémie, et ainsi diminuer les impacts négatifs de la crise.

Nous avons également implanté le programme décennal d'immobilisations 2021-2030 (PDI), une nouveauté qui nous permet désormais de planifier nos immobilisations sur un horizon de dix ans, et ainsi mieux arrimer nos grands projets à la transition écologique, à notre volonté d'inclusion et à la prospérité de la métropole.

En parallèle, nous sensibilisons le gouvernement du Québec à l'impact majeur qu'a la pandémie sur les finances de la Ville, ainsi qu'au rôle clé que joue Montréal en tant que métropole, locomotive économique du Québec et partenaire de premier plan de la lutte contre la COVID-19.

À l'automne, la Ville a pu bénéficier d'une aide financière de 263,5 M$ de la part du gouvernement du Québec. Il est important de noter que, sans la mise en place de notre plan financier de réduction des dépenses et l'obtention de l'aide gouvernementale, les résultats financiers de l'année 2020 se seraient soldés par un déficit non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 139,8 M$.

Grâce à nos efforts, l'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal se solde par un excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 247,0 M$, dont un excédent de 442,6 M$ de compétences de nature locale, auquel il faut soustraire le déficit de 195,6 M$ de compétences d'agglomération. Il faut toutefois noter que cet excédent, étonnant dans un contexte de pandémie, inclut, pour des raisons comptables, les sommes versées par le gouvernement du Québec, qui serviront aussi à amoindrir les impacts de la pandémie sur le budget 2021.

Ce document fait la démonstration du bon état des finances publiques montréalaises, du contrôle des dépenses exercé par notre administration et des efforts d'optimisation réalisés en vue de la réalisation des investissements.



Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Mot du directeur général



L'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal, en excluant les organismes de son périmètre comptable, s'est soldé par un excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 247,0 M$. Cela s'explique entre autres par les sommes versées par le gouvernement du Québec afin d'amoindrir les impacts de la pandémie sur les finances de la métropole pour les années 2020 et 2021. Ces bons résultats surviennent alors que la Ville de Montréal a dû affronter les impacts de la pandémie dans tous ses secteurs d'activités.

Ces impacts ont été multiples. Ils se sont fait sentir tant sur le plan des finances municipales, que sur nos employées et employés. Heureusement, nous avons su nous ajuster rapidement, avec rigueur et pragmatisme.

Toutes les équipes municipales ont su intervenir rapidement et efficacement pour répondre à l'urgence et maintenir les services essentiels, soutenir les personnes et les secteurs les plus touchés, ou encore s'adapter à la nouvelle réalité imposée par la COVID-19. Dans le même esprit, les efforts des services centraux et des arrondissements auront permis de mettre en œuvre un plan financier de réduction des dépenses de 123,3 M$ pour compenser les coûts supplémentaires et la diminution des revenus engendrés par la pandémie.

La Ville a ainsi continué à servir au quotidien la population montréalaise, en accord avec les consignes sanitaires, tout en s'appliquant à gérer de manière rigoureuse et responsable les finances publiques. Les résultats de ce bilan financier le démontrent d'éloquente façon.

Malgré le contexte sanitaire difficile, nous avons continué à bâtir une vision pour l'avenir de Montréal, de manière à rendre les actions municipales encore plus cohérentes et percutantes, tant à l'échelle de l'être humain, des quartiers, que de la métropole.

Je pense notamment au lancement, en novembre 2020, du premier budget participatif de la Ville de Montréal. Toute la population était invitée à proposer des idées pour accélérer la transition écologique et sociale de la métropole.

À cet égard, le premier plan stratégique de la Ville, *Montréal 2030*, présenté à l'automne, constitue notre ambitieuse feuille de route. Cette démarche s'articule autour de quatre orientations audacieuses : la transition écologique; la solidarité, l'équité et l'inclusion; la démocratie et la participation; ainsi que l'innovation et la créativité. Cette démarche permet d'amorcer une relance verte et inclusive, qui s'appuie sur une vision d'avenir pour assurer la résilience économique, sociale et écologique de la métropole.

Cette vision est plus que jamais pertinente et demeure réalisable à la lumière des résultats encourageants obtenus en 2020, malgré un contexte des plus périlleux.

Je profite donc de cette occasion pour remercier et féliciter les employées et les employés de la Ville de Montréal qui ont, grâce à leur créativité, à leurs efforts et à leur remarquable résilience, contribué à l'atteinte de ces résultats.



Serge Lamontagne
Directeur général

Mot du trésorier

Mesdames,
Messieurs,

Aujourd'hui, la Ville de Montréal dévoile son rapport financier pour l'année 2020. Ce rapport est maintenant constitué de trois sections : la première concerne les données financières consolidées de la Ville; la seconde présente l'analyse des informations financières de l'administration municipale, en excluant les organismes de son périmètre comptable; enfin, la troisième section met en valeur l'information financière climatique, telle qu'elle est promulguée par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques.

L'année 2020 a eu un impact important sur beaucoup d'organisations à travers le monde et Montréal n'a pas été épargnée, que ce soit opérationnellement ou financièrement. N'eussent été la mise en place d'un plan de redressement de 123,3 M$ dès les premiers impacts de la pandémie de COVID-19, au printemps 2020, ainsi que l'aide et compensation financière de 263,5 M$ reçue du gouvernement du Québec à l'automne 2020, les résultats financiers de la Ville se seraient soldés par un déficit non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 139,8 M$, et non d'un excédent de 247,0 M$, tel que l'indique le rapport financier.

En effet, l'exercice financier de 2020 s'est soldé par un excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 247,0 M$, ou 4,0 % des revenus non consolidés de la Ville. Ces résultats, malgré le contexte de la pandémie, sont le fruit d'une saine gestion et du respect des perspectives financières pour l'année 2020.

Cet excédent est attribuable à des revenus supérieurs au budget de fonctionnement préalablement déposé. Il se ventile de la façon suivante : un excédent de 442,6 M$ pour les compétences de nature locale (191,0 M$ en 2019) et un déficit de 195,6 M$ pour les compétences d'agglomération (excédent de 59,8 M$ en 2019). Ce déficit de 195,6 M$ provient en partie des coûts de 80,0 M$ occasionnés par la sécurité publique, plus précisément par la mise en place des mesures sanitaires imposées par le gouvernement provincial dans le but de contrer la pandémie. En ce qui concerne le surplus de gestion des arrondissements (inclus dans l'excédent des compétences de nature locale), il s'élève à 92,5 M$ (72,6 M$ en 2019).

Les revenus se chiffrent à 6 131,1 M$, soit une hausse de 156,0 M$ (2,6 %) par rapport au budget de fonctionnement. Tel que nous l'avons mentionné, la Ville a reçu une aide et compensation financière de l'ordre de 263,5 M$, ce qui a permis de dégager un écart favorable de 285,0 M$ dans les revenus de transferts.
Les autres éléments favorables sont liés au marché immobilier de Montréal. Grâce à sa performance, celui-ci a généré des revenus additionnels de 39,7 M$ en droits de mutation immobilière, de 25,8 M$ avec la délivrance de permis de construction et de modification ainsi que de 14,9 M$ pour la cession de terrains destinés à la revente. Cependant, ces augmentations ont été impactées par la diminution de certains autres revenus. Ainsi, en ce qui concerne les taxes, il y a eu une diminution de 18,4 M$, ou 0,5 %, des sommes prévues au budget de 2020. Cette baisse résulte d'une croissance immobilière un peu plus faible que prévu et d'un retard dans la réalisation de certains projets de construction, ce qui a eu comme effet de reporter aux années futures certaines taxations.

Pour les revenus des services, compte tenu des mesures sanitaires imposées, plusieurs activités ont été annulées, ce qui a généré une diminution totale de 87,0 M$, comprenant 34,7 M$ en revenus de stationnement et de parcomètres, 32,2 M$ pour les activités culturelles et récréatives, et 14,2 M$ pour les services techniques facturés par la Ville. Enfin, un autre secteur impacté par les mesures sanitaires a été celui des amendes et pénalités, où la baisse a été de 89,5 M$, soit 78,0 M$ en revenus de contraventions liées à la circulation et au stationnement et 11,5 M$ en revenus d'amendes et de pénalités concernant la réglementation municipale, les lois provinciales et le Code criminel.

Les charges de fonctionnement à des fins fiscales et de financement et les affectations sont de l'ordre de 5 884,1 M$, soit une baisse de 91,0 M$ (1,5 %) par rapport au budget établi. Cette diminution provient principalement des charges de fonctionnement, soit 198,5 M$ résultant des impacts des mesures sanitaires sur les différentes activités opérationnelles de la Ville, 9,5 M$ pour les frais de transport, 68,8 M$ pour les services professionnels, techniques et autres et 21,5 M$ pour les biens non durables. Quant aux frais de financement, des économies de 24,5 M$ résultent d'une réduction au programme d'emprunt ainsi que de la négociation de taux d'intérêt moindres que

ceux prévus au budget. Les contributions financières, elles, ont été inférieures de 74,1 M$, dont 48,4 M$ proviennent d'une diminution de la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain compte tenu d'investissements moindres que prévu, en 2019, par la Société de transport de Montréal dans le cadre du programme de la SOFIL, et d'une réduction de 63,4 M$ associée aux contributions aux programmes AccèsLogis, Rénovation Québec, Axe 3 et Adaptation de domicile, en raison des effets des mesures sanitaires sur la construction et la rénovation. Par contre, un montant supplémentaire de 28,0 M$ a été octroyé dans le cadre de diverses ententes pour le développement économique.

Cependant, ces baisses sont contrebalancées par des charges de fonctionnement supérieures de 137,7 M$, provenant principalement des augmentations suivantes :

- 70,6 M$ à la rémunération globale, soit 31,2 M$ pour la rémunération courante, 25,5 M$ pour les heures supplémentaires, 10,2 M$ attribuables au règlement d'un grief sur le comblement de postes et 13,8 M$ en charges sociales, ce dernier montant s'expliquant par des coûts de 26,9 M$ révélés par de nouvelles évaluations actuarielles, mais compensés par une économie de 13,1 M$ sur les assurances collectives et les assurances emploi;
- 45,6 M$ en services professionnels et techniques, provenant principalement de l'application des mesures sanitaires (15,2 M$) et des activités d'élimination de la neige (10,4 M$);
- 18,3 M$ pour les biens durables, résultant d'investissements dans la forêt urbaine et le plan d'action Canopée;
- 9,5 M$ dans les autres objets de dépenses, avec entre autres, 6,9 M$ en coûts de décontamination de certains sites et 4,1 M$ pour les risques financiers liés aux régimes de retraite.

De plus, étant donné que dans les prochaines années, chaque ville devra faire face aux impacts importants des différents bouleversements et changements climatiques, le rapport financier de la Ville inclut dorénavant une section non auditée permettant de divulguer les informations financières relatives aux changements climatiques.

Pour terminer, il est important de souligner le professionnalisme du personnel de la Ville, qui travaille au quotidien à fournir les services municipaux. Ses membres ont contribué à l'atteinte de ces résultats.

Le trésorier de la Ville de Montréal,



Yves Courchesne, CPA, CGA

EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE *(en milliers de dollars)*

	2020								2019
	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Éliminations		Total		Total
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus									
Taxes	3 629 866	3 611 977	49 610	49 075	-	-	3 679 476	**3 661 052**	3 554 283
Compensations tenant lieu de taxes	280 351	279 133	-	-	-	-	280 351	**279 133**	274 855
Quotes-parts	-	-	2 433 499	2 431 746	(2 009 886)	(2 007 250)	423 613	**424 496**	425 936
Transferts	211 788	484 191	328 341	340 971	-	-	540 129	**825 162**	358 668
Services rendus	310 134	230 246	60 582	54 363	(1 984)	(2 833)	368 732	**281 776**	313 994
Imposition de droits	276 656	341 775	1 969	503	-	-	278 625	**342 278**	369 332
Amendes et pénalités	109 566	68 581	109 012	60 511	-	-	218 578	**129 092**	179 463
Intérêts	78 249	76 799	88 779	71 782	-	-	167 028	**148 581**	172 726
Effet net des opérations de restructuration	-	-	-	-	-	-	-	**-**	8 472
Autres revenus	16 123	34 258	2 474	5 295	-	-	18 597	**39 553**	34 481
	4 912 733	5 126 960	3 074 266	3 014 246	(2 011 870)	(2 010 083)	5 975 129	**6 131 123**	5 692 210
Charges de fonctionnement									
Administration générale	514 857	441 678	283 449	296 407	(536)	(217)	797 770	**737 868**	701 590
Sécurité publique	8 664	7 278	1 062 409	1 180 960	(530)	(619)	1 070 543	**1 187 619**	1 096 757
Transport	470 907	460 481	695 841	648 333	(76)	(1 102)	1 166 672	**1 107 712**	1 023 479
Hygiène du milieu	225 723	233 082	231 468	238 573	(378)	(537)	456 813	**471 118**	442 469
Santé et bien-être	60 849	61 838	115 011	85 720	(2)	(2)	175 858	**147 556**	123 976
Aménagement, urbanisme et développement	164 659	131 540	82 392	103 279	(284)	(288)	246 767	**234 531**	278 220
Loisirs et culture	498 664	463 681	114 167	131 166	(178)	(68)	612 653	**594 779**	617 601
Frais de financement	280 285	267 126	140 874	129 570	-	-	421 159	**396 696**	400 983
Effet net des opérations de restructuration	-	9 596	-	-	-	-	-	**9 596**	-
	2 224 608	2 076 300	2 725 611	2 814 008	(1 984)	(2 833)	4 948 235	**4 887 475**	4 685 075
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	2 009 886	2 007 250	-	-	(2 009 886)	(2 007 250)	-	**-**	-
Excédent avant financement et affectations	678 239	1 043 410	348 655	200 238	-	-	1 026 894	**1 243 648**	1 007 135
Financement									
Remboursement de la dette à long terme	(408 144)	(407 602)	(123 048)	(127 246)	-	-	(531 192)	**(534 848)**	(495 961)
Affectations									
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	-	(6 468)	-	(4 968)	-	-	-	**(11 436)**	(10 531)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	101 885	156 107	(15 640)	-	-	-	86 245	**156 107**	159 109
Réserves financières et fonds réservés	(327 017)	(316 843)	(297 652)	(358 990)	-	-	(624 669)	**(675 833)**	(437 312)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(44 963)	(25 972)	87 685	95 330	-	-	42 722	**69 358**	28 419
	(270 095)	(193 176)	(225 607)	(268 628)	-	-	(495 702)	**(461 804)**	(260 315)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	-	442 632	-	(195 636)	-	-	-	**246 996**	250 859

L'île de Montréal et sa population

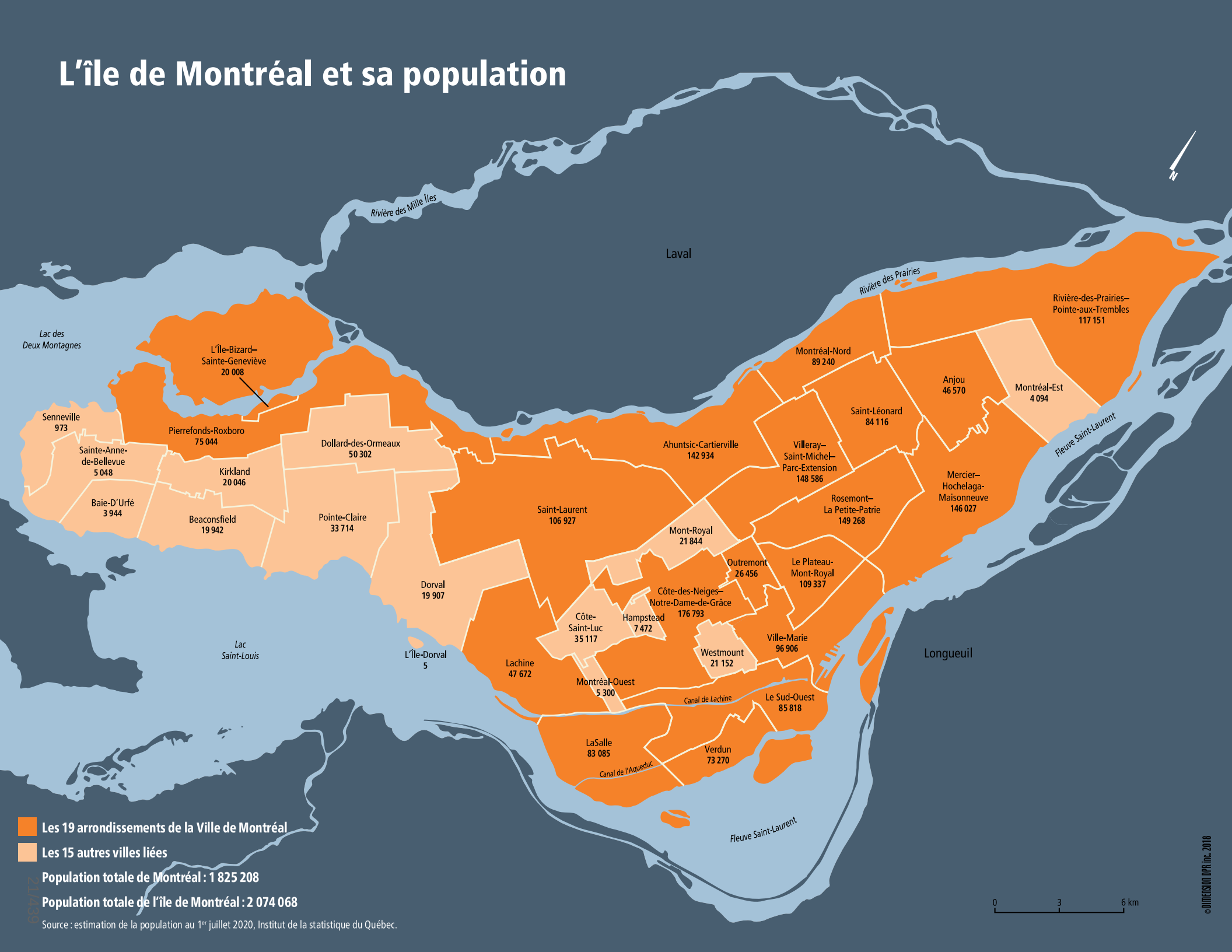

Les 19 arrondissements de la Ville de Montréal

Les 15 autres villes liées

Population totale de Montréal : 1 825 208

Population totale de l'île de Montréal : 2 074 068

Source : estimation de la population au 1er juillet 2020, Institut de la statistique du Québec.

© DIMENSION DPR inc. 2018

21/1439

L'organisation municipale

Les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées sur le territoire de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi 22), adoptée en juin 2008.

Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération à l'égard du réseau artériel de voirie à l'échelle de l'agglomération. Ainsi, la compétence exclusive de la municipalité centrale sur ce réseau se limite désormais à certaines fonctions, notamment celles relatives à la détermination de normes de gestion et d'harmonisation des règles de signalisation et de contrôle de la circulation, de planification générale du réseau et à la réalisation de certains travaux mentionnés dans la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Les autres activités qui concernent le réseau de voirie artérielle à l'échelle de l'agglomération et qui ne sont pas mentionnées dans la loi demeurent de compétence locale.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (no 1229-2005 et modifications) a été diminuée de plusieurs éléments, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals. De plus, à la suite de l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (Projet de loi 120), la Ville de Montréal assume, depuis le 1er janvier 2017, le remboursement des emprunts contractés par le conseil d'agglomération de Montréal pour le financement de dépenses engagées dans l'exercice de la compétence d'agglomération relative à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur désigné comme le centre-ville.

À la suite de l'adoption de la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (Projet de loi 121) qui a notamment modifié la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001), l'activité de dépannage, de remorquage et de remisage des véhicules est maintenant de compétence d'agglomération. Les activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement ont toutefois été déléguées à chaque municipalité liée le 18 avril 2019, conformément au *Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées* (RCG 19-016).

Les compétences d'agglomération

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées par le conseil d'agglomération.

Cette instance politique et décisionnelle de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. La structure du conseil d'agglomération se veut légère et démocratique. La mairesse de Montréal choisit les représentants de la Ville de Montréal qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif.

Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- la mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par la mairesse;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-des-Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 87,8 % pour la Ville de Montréal et 12,2% pour les 15 municipalités reconstituées.

Les compétences locales

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal qui est, d'office, mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des maires d'arrondissement. Les conseils d'arrondissement, dont la composition est fixée par le décret 645-2005, compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Le coût inhérent aux services locaux fournis sur le territoire de la Ville de Montréal est défrayé à même les revenus provenant de la taxe municipale locale acquittée par les contribuables de la Ville de Montréal. Dans certains cas, les contribuables d'un arrondissement peuvent être appelés, à la suite de décisions de leur conseil d'arrondissement, à verser une taxe d'arrondissement pour des services locaux.

Résumé des compétences

Compétences d'agglomération

- L'évaluation foncière
- Les services de police et de sécurité incendie et civile
- Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte Saint-Luc
- Le centre d'urgence 911
- L'élaboration et l'adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile
- La cour municipale
- Le logement social
- L'aide destinée aux personnes en situation d'itinérance
- La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci
- L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses
- L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles
- La gestion des cours d'eau municipaux
- Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales
- Le transport collectif des personnes
- La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées
- La promotion économique, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors du territoire d'une municipalité liée
- Toute mesure pour favoriser le développement local et régional (l'exercice des pouvoirs prévus aux articles 126.2 à 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales*)
- L'accueil touristique
- Les parcs industriels
- Le Conseil des arts de Montréal
- Le schéma d'aménagement
- Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (no 1229-2005 et modifications)
- La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie
- Le dépannage, le remorquage et le remisage des véhicules
- La compétence de conclure et d'appliquer une entente visée à l'article 29.2 de la *Loi sur les cités et villes* (inspection des aliments)
- Toute autre compétence anciennement accordée à la communauté urbaine, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci (ex : les parcs régionaux)

Compétences locales

- L'urbanisme, à l'exception du schéma d'aménagement
- La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité
- L'habitation, à l'exception du logement social
- La prévention en sécurité incendie et sécurité civile
- La collecte et le transport des matières résiduelles
- La gestion des rues locales et artérielles
- Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale
- Les équipements locaux de sport ou de loisir
- Les bibliothèques locales
- Les parcs locaux
- Le développement économique local, communautaire, culturel et social
- Le patrimoine
- L'environnement
- La Commission des services électriques de Montréal
- Les sociétés de développement commercial
- Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020
- L'organisation des élections

Information financière consolidée

2020

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés présentés dans ce rapport sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, le tout tel que décrit à la note 2 afférente à ces états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés et toute l'information figurant dans le présent rapport financier annuel et dans la reddition de comptes financière sont la responsabilité de la direction de la Ville. Cette dernière s'est également assurée de la cohérence entre les états financiers consolidés et toutes les autres informations divulguées dans le rapport financier annuel et dans la reddition de comptes financière.

Pour évaluer certains faits et opérations, la direction de la Ville a procédé à des estimations d'après la meilleure appréciation qu'elle avait de la situation et en tenant compte de l'importance relative.

La direction de la Ville a la responsabilité de maintenir des systèmes de contrôle interne et de comptabilité appropriés qui fournissent une assurance raisonnable que les politiques de la Ville sont suivies, que ses opérations sont effectuées conformément aux lois et autorisations appropriées, que ses biens sont convenablement conservés et que les états financiers consolidés reposent sur des registres comptables fiables.

Les pouvoirs et les compétences de la Ville sont exercés, soit par le conseil d'agglomération, soit par le conseil municipal ou encore par les conseils d'arrondissement.

Les responsabilités du comité d'audit, lequel est composé d'au plus dix membres, dont au moins trois sont conseillers de la Ville, deux sont membres du conseil d'agglomération représentant les municipalités reconstituées et au moins trois membres sont indépendants, comprennent la surveillance du processus de présentation et de communication de l'information financière, ce qui englobe notamment la révision des états financiers consolidés et des autres éléments contenus dans le rapport financier annuel et dans la reddition de comptes financière.

Le vérificateur général de la Ville de Montréal et l'auditeur indépendant, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., ont audité les états financiers consolidés et ont présenté les rapports qui suivent.



Montréal, le 10 mai 2021

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À Madame la Mairesse,
Au président et aux membres du comité exécutif,
Aux membres du conseil municipal de la Ville de Montréal,
Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Montréal (la « Ville »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - informations financières établies à des fins fiscales
Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont décrites à la note 15 des états financiers. La direction a choisi de présenter ces informations, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Informations autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états
La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport financier annuel et de la Reddition de comptes financière, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le Rapport financier annuel et la Reddition de comptes financière avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence

ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Michèle Galipeau, CPA auditeur, CA

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.[1]

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A116207

Montréal, Québec
Le 10 mai 2021

État consolidé de la situation financière
Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	Notes	2020	2019
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	**1 547 479**	902 734
Placements	5	**2 768 920**	2 739 808
Débiteurs	6	**5 233 186**	5 057 134
Propriétés destinées à la revente		**1 970**	1 970
Prêts	7	**95 739**	57 600
		9 647 294	8 759 246
Passifs			
Emprunts temporaires	8	**699 696**	578 396
Créditeurs, provisions et charges à payer	9	**2 500 671**	2 313 560
Revenus reportés	10	**730 244**	577 139
Dette à long terme	11	**13 941 850**	12 980 955
Passif au titre des avantages sociaux futurs	12	**391 692**	308 651
		18 264 153	16 758 701
Dette nette		**(8 616 859)**	(7 999 455)
Actifs non financiers			
Immobilisations	13	**19 988 315**	18 288 245
Propriétés destinées à la revente		**164 679**	157 844
Stocks		**118 244**	98 134
Autres actifs non financiers	14	**301 863**	131 551
		20 573 101	18 675 774
Excédent accumulé	15	**11 956 242**	10 676 319

Obligations contractuelles et droits contractuels	19
Actifs éventuels	20
Passifs éventuels	21
Transfert d'actifs, d'obligations et de responsabilités entre organismes compris dans le périmètre de consolidation	23
Organisation et gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal	24

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des résultats
Exercice terminé le 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	Notes	2020 Budget consolidé [1]	2020 Réalisations	2019 Réalisations
Revenus				
Taxes		3 658 280	**3 634 485**	3 529 631
Compensations tenant lieu de taxes		280 351	**279 133**	274 855
Quotes-parts		423 613	**424 496**	425 936
Transferts	*16*	2 045 331	**1 682 658**	1 233 622
Services rendus		1 922 126	**1 762 070**	1 812 902
Imposition de droits		278 625	**342 278**	369 332
Amendes et pénalités		218 578	**129 092**	179 463
Intérêts	*17*	139 893	**133 537**	167 133
Autres revenus		144 787	**118 547**	97 592
		9 111 584	**8 506 296**	8 090 466
Charges				
Administration générale		804 091	**736 314**	706 143
Sécurité publique		1 100 305	**1 203 017**	1 123 864
Transport		3 104 156	**3 011 720**	2 885 702
Hygiène du milieu		695 229	**572 341**	665 280
Santé et bien-être		226 905	**196 862**	182 698
Aménagement, urbanisme et développement		293 303	**285 203**	323 907
Loisirs et culture		793 271	**731 243**	807 605
Frais de financement		536 429	**489 673**	510 653
		7 553 689	**7 226 373**	7 205 852
Excédent de l'exercice		1 557 895	**1 279 923**	884 614
Excédent accumulé au début de l'exercice		10 676 319	**10 676 319**	9 791 705
Excédent accumulé à la fin de l'exercice		12 234 214	**11 956 242**	10 676 319

[1] Des informations sur les données budgétaires sont fournies au tableau 5.

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la variation de la dette nette
Exercice terminé le 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	Note	**2020**	**2020**	**2019**
		Budget consolidé	**Réalisations**	**Réalisations**
Excédent de l'exercice		1 557 895	**1 279 923**	884 614
Variation des immobilisations				
Acquisition	*13*	(3 426 363)	**(2 609 519)**	(2 747 389)
Produit de cession		7 259	**9 147**	21 652
Amortissement	*13*	1 099 631	**902 366**	1 054 966
Gain sur cession		(7 259)	**(2 064)**	(11 262)
		(2 326 732)	**(1 700 070)**	(1 682 033)
Variation des propriétés destinées à la revente		-	**(6 835)**	(24 128)
Variation des stocks		-	**(20 110)**	(5 223)
Variation des autres actifs non financiers		-	**(170 312)**	29 727
		-	**(197 257)**	376
Variation de la dette nette		(768 837)	**(617 404)**	(797 043)
Dette nette au début de l'exercice		(7 999 455)	**(7 999 455)**	(7 202 412)
Dette nette à la fin de l'exercice		(8 768 292)	**(8 616 859)**	(7 999 455)

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	Note	2020	2019
Activités de fonctionnement			
Excédent de l'exercice		**1 279 923**	884 614
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations	*13*	**902 366**	1 054 966
Gain sur cession d'immobilisations		**(2 064)**	(11 262)
Provision pour moins-value sur prêts (programme d'aide d'urgence)		**29 200**	-
Autres		**(1 719)**	-
		2 207 706	1 928 318
Variation des éléments hors caisse			
Débiteurs		**(176 052)**	(284 051)
Propriétés destinées à la revente		**(6 835)**	(24 506)
Créditeurs, provisions et charges à payer [1]		**88 140**	234 999
Revenus reportés		**153 105**	258 526
Passif au titre des avantages sociaux futurs		**83 041**	(8 213)
Stocks		**(20 110)**	(5 223)
Autres actifs non financiers		**(170 312)**	29 727
		2 158 683	2 129 577
Activités d'investissement en immobilisations			
Acquisition d'immobilisations [1]		**(2 510 548)**	(2 693 194)
Produit de cession d'immobilisations		**9 147**	21 652
		(2 501 401)	(2 671 542)
Activités de placement			
Acquisition de placements		**(531 901)**	(691 647)
Produit de cession de placements		**502 789**	832 215
Émission de prêts aux PME-MTL (Programme d'aide d'urgence)		**(67 114)**	-
Émission de prêts autres		**-**	(20 013)
Remboursement de prêt autres		**1 494**	-
		(94 732)	120 555
Activités de financement			
Produit des emprunts		**1 589 698**	1 946 086
Remboursement de la dette à long terme déduction faite des refinancements		**(625 014)**	(1 204 321)
Rachat d'obligations par refinancement		**(3 789)**	(103 027)
Variation nette des emprunts temporaires		**121 300**	122 116
		1 082 195	760 854
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**644 745**	339 444
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		**902 734**	563 290
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		**1 547 479**	902 734

[1] Le coût des immobilisations impayées au 31 décembre 2020 est établi à 759,3 M$ (660,3 M$ en 2019). La variation de ce coût entre 2020 et 2019 est retranchée des créditeurs, provisions et charges à payer ainsi que des acquisitions puisqu'elle n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Informations sectorielles
Au 31 décembre 2020

ANNEXE 1– SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE PAR ORGANISME *(en milliers de dollars)*

	2020				2019
	Administration municipale	**Organismes contrôlés**	**Éliminations**	**Total**	**Total**
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 128 363	419 116	-	**1 547 479**	902 734
Placements	2 433 425	335 495	-	**2 768 920**	2 739 808
Débiteurs	3 464 662	3 156 331	(1 387 807)	**5 233 186**	5 057 134
Propriétés destinées à la revente	1 592	378	-	**1 970**	1 970
Prêts	93 792	1 947	-	**95 739**	57 600
	7 121 834	3 913 267	(1 387 807)	**9 647 294**	8 759 246
Passifs					
Emprunts temporaires	99 948	599 748	-	**699 696**	578 396
Créditeurs, provisions et charges à payer	1 937 389	612 841	(49 559)	**2 500 671**	2 313 560
Revenus reportés	609 325	120 919	-	**730 244**	577 139
Dette à long terme	10 834 333	4 445 765	(1 338 248)	**13 941 850**	12 980 955
Passif au titre des avantages sociaux futurs	215 506	176 186	-	**391 692**	308 651
	13 696 501	5 955 459	(1 387 807)	**18 264 153**	16 758 701
Dette nette	(6 574 667)	(2 042 192)	-	**(8 616 859)**	(7 999 455)
Actifs non financiers					
Immobilisations	12 775 919	7 212 396	-	**19 988 315**	18 288 245
Propriétés destinées à la revente	164 679	-	-	**164 679**	157 844
Stocks	53 930	64 314	-	**118 244**	98 134
Autres actifs non financiers	47 484	254 379	-	**301 863**	131 551
	13 042 012	7 531 089	-	**20 573 101**	18 675 774
Excédent accumulé					
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	72 492	-	-	**72 492**	236 774
Excédent des activités de fonctionnement affecté	670 056	31 492	-	**701 548**	459 777
Réserves financières et fonds réservés	305 291	171 501	-	**476 792**	606 280
Déficit des activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(521 853)	(473 700)	-	**(995 553)**	(982 306)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 243 929)	(113 209)	43 611	**(1 313 527)**	(1 270 212)
Investissement net dans les immobilisations	7 185 288	5 872 813	(43 611)	**13 014 490**	11 626 006
	6 467 345	5 488 897	-	**11 956 242**	10 676 319

Informations sectorielles
Exercice terminé le 31 décembre 2020

ANNEXE 2 – RÉSULTATS DÉTAILLÉS CONSOLIDÉS PAR ORGANISME *(en milliers de dollars)*

	2020				2019
	Administration municipale	**Organismes contrôlés**	**Éliminations**	**Total**	**Total**
Revenus					
Fonctionnement					
Taxes	3 661 052	-	(26 567)	**3 634 485**	3 529 631
Compensations tenant lieu de taxes	279 133	-	-	**279 133**	274 855
Quotes-parts	424 496	-	-	**424 496**	425 936
Transferts	825 162	126 557	(51 615)	**900 104**	450 817
Services rendus	281 776	1 566 561	(86 267)	**1 762 070**	1 812 902
Imposition de droits	342 278	-	-	**342 278**	369 332
Amendes et pénalités	129 092	-	-	**129 092**	179 463
Intérêts	148 581	27 987	(43 031)	**133 537**	167 133
Effet net des opérations de restructuration	-	9 596	(9 596)	**-**	-
Autres revenus	32 487	33 188	-	**65 675**	74 360
	6 124 057	1 763 889	(217 076)	**7 670 870**	7 284 429
Investissement en immobilisations et en prêts					
Transferts	65 195	717 359	-	**782 554**	782 805
Contributions des promoteurs	16 963	-	-	**16 963**	9 129
Effet net des opérations de restructuration	12 423	6 910	(19 333)	**-**	-
Autres revenus	6 613	29 296	-	**35 909**	14 103
	101 194	753 565	(19 333)	**835 426**	806 037
	6 225 251	2 517 454	(236 409)	**8 506 296**	8 090 466
Charges					
Administration générale	745 491	-	(9 177)	**736 314**	706 143
Sécurité publique	1 203 557	-	(540)	**1 203 017**	1 123 864
Transport	1 391 350	1 713 479	(93 109)	**3 011 720**	2 885 702
Hygiène du milieu	572 949	-	(608)	**572 341**	665 280
Santé et bien-être	148 363	68 229	(19 730)	**196 862**	182 698
Aménagement, urbanisme et développement	282 834	6 004	(3 635)	**285 203**	323 907
Loisirs et culture	727 843	41 050	(37 650)	**731 243**	807 605
Frais de financement	396 696	136 008	(43 031)	**489 673**	510 653
Effet net des opérations de restructuration	16 506	12 423	(28 929)	**-**	-
	5 485 589	1 977 193	(236 409)	**7 226 373**	7 205 852
Excédent de l'exercice	739 662	540 261	-	**1 279 923**	884 614

ANNEXE 3 – EXCÉDENT (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME *(en milliers de dollars)*

		2020				2019
	Budget consolidé	**Administration municipale**	**Organismes contrôlés**	**Éliminations**	**Total**	**Total**
Excédent de l'exercice	1 557 895	739 662	540 261	-	**1 279 923**	884 614
Moins: revenus des activités d'investissement en immobilisaitons et en prêts	(1 499 917)	(101 194)	(753 565)	19 333	**(835 426)**	(806 037)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales de l'exercice	57 978	638 468	(213 304)	19 333	**444 497**	78 577
Conciliation à des fins fiscales						
Immobilisations						
Produit de cession	7 259	9 102	45	-	**9 147**	21 652
Amortissement	1 099 631	562 004	340 362	-	**902 366**	1 054 966
Gain sur cession	(7 259)	(2 036)	(28)	-	**(2 064)**	(11 262)
Effet net des opérations de restructuration	-	6 910	12 423	(19 333)	**-**	-
	1 099 631	575 980	352 802	(19 333)	**909 449**	1 065 356
Prêts						
Provision pour moins-value	-	29 200	-	-	**29 200**	-
	-	29 200	-	-	**29 200**	-
Financement						
Remboursement de la dette à long terme	(649 552)	(534 848)	(104 479)	(12 253)	**(651 580)**	(610 695)
Affectations (note 15)						
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(43 000)	(11 436)	(29 840)	-	**(41 276)**	(61 674)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	87 758	156 107	457	-	**156 564**	159 382
Réserves financières et fonds réservés	(624 669)	(675 833)	(5 752)	-	**(681 585)**	(446 407)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	60 975	69 358	(382)	12 253	**81 229**	37 434
	(518 936)	(461 804)	(35 517)	12 253	**(485 068)**	(311 265)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	(10 879)	246 996	(498)	-	**246 498**	221 973

ANNEXE 4 – (DÉFICIT) EXCÉDENT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS ET EN PRÊTS À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2020					2019
	Budget consolidé	**Administration municipale**	**Organismes contrôlés**	**Éliminations**	**Total**	**Total**
Revenus des activités d'investissement en immobilisations et en prêts	1 499 917	101 194	753 565	(19 333)	**835 426**	806 037
Conciliation à des fins fiscales						
Immobilisations						
Acquisition						
Administration générale	(150 200)	(92 035)	-	-	**(92 035)**	(111 354)
Sécurité publique	(46 300)	(46 864)	-	-	**(46 864)**	(50 547)
Transport	(1 954 563)	(446 204)	(1 203 547)	19 333	**(1 630 418)**	(1 457 354)
Hygiène du milieu	(608 000)	(446 491)	-	-	**(446 491)**	(507 446)
Santé et bien-être	(38 400)	(3 699)	(18 361)	-	**(22 060)**	(31 151)
Aménagement, urbanisme et développement	(131 100)	(84 395)	(43)	-	**(84 438)**	(90 920)
Loisirs et culture	(497 800)	(287 213)	-	-	**(287 213)**	(498 617)
	(3 426 363)	(1 406 901)	(1 221 951)	19 333	**(2 609 519)**	(2 747 389)
Émission de prêts	**-**	(67 114)	-	-	**(67 114)**	-
Financement						
Financement à long terme des activités d'investissement en immobilisations et en prêts	1 240 246	724 687	238 479	-	**963 166**	1 385 656
Affectations (note 15)						
Activités de fonctionnement	43 000	11 436	29 840	-	**41 276**	61 674
Excédent des activités de fonctionnement affecté	-	12 696	-	-	**12 696**	15 155
Réserves financières et fonds réservés	643 200	810 822	-	-	**810 822**	84 782
	686 200	834 954	29 840	-	**864 794**	161 611
(Déficit) excédent des activités d'investissement en immobilisations et en prêts à des fins fiscales de l'exercice	-	186 820	(200 067)	-	**(13 247)**	(394 085)

ANNEXE 5 – CHARGES PAR OBJET CONSOLIDÉES PAR ORGANISME *(en milliers de dollars)*

	2020				2019
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
Rémunération					
Élus	11 444	132	-	**11 576**	11 302
Employés	1 900 856	821 433	(20 512)	**2 701 777**	2 598 176
Charges sociales					
Élus	4 973	22	-	**4 995**	4 797
Employés	532 066	249 091	-	**781 157**	747 285
Transport et communication	30 753	117 583	-	**148 336**	188 119
Services professionnels, techniques et autres					
Honoraires professionnels	93 537	26 898	(29 873)	**90 562**	90 496
Achats de services techniques	345 387	51 072	(17 134)	**379 325**	386 919
Autres	5 397	2 987	-	**8 384**	24 825
Location, entretien et réparation					
Location	103 184	21 185	(18 410)	**105 959**	83 897
Entretien et réparation	101 141	32 423	(34)	**133 530**	131 452
Biens durables					
Travaux de construction	61 813	-	-	**61 813**	58 262
Autres biens durables	6 264	18	-	**6 282**	6 404
Biens non durables					
Fourniture de services publics	71 692	8 494	(315)	**79 871**	94 546
Autres biens non durables	167 482	107 815	(7 697)	**267 600**	254 883
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :					
La municipalité	296 929	62 191	-	**359 120**	364 347
Gouvernement du Québec et ses entreprises	32 806	70 130	-	**102 936**	115 424
Autres tiers	63 816	-	(43 031)	**20 785**	20 886
Autres frais de financement	3 145	3 687	-	**6 832**	9 996
Contributions à des organismes					
Organismes municipaux					
Quotes-parts - Communauté métropolitaine de Montréal	41 984	-	-	**41 984**	39 505
Quotes-parts - Autorité régionale de transport métropolitain	619 946	-	-	**619 946**	541 829
Autres	51 485	-	(51 485)	**-**	293
Organismes gouvernementaux	16 929	-	-	**16 929**	16 441
Autres organismes	285 584	12 961	(130)	**298 415**	310 833
Amortissement des immobilisations	562 004	340 362	-	**902 366**	1 054 966
Autres objets					
Créances douteuses ou irrécouvrables	17 025	719	-	**17 744**	12 824
Provision pour moins-value sur prêts (programme d'aide d'urgence)	29 200	-	-	**29 200**	-
Effet net des opérations de restructuration	16 506	12 423	(28 929)	**-**	-
Autres	12 241	35 567	(18 859)	**28 949**	37 145
	5 485 589	1 977 193	(236 409)	**7 226 373**	7 205 852

1. STATUT

La Ville de Montréal (la Ville) est un organisme municipal constitué le 1er janvier 2002, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (la Charte de la Ville de Montréal) (RLRQ, chapitre C-11.4).

Le 1er janvier 2006, à la suite des résultats du scrutin référendaire tenu en 2004 en vertu de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (L.Q. 2003, chapitre 14), les anciennes municipalités de Baie-d'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des-Ormeaux, de Dorval, de Hampstead, de Kirkland, de L'Île-Dorval, de Montréal-Est, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du Village de Senneville et de Westmount ont été reconstituées, créant ainsi une Ville de Montréal résiduaire de 19 arrondissements, laquelle regroupe 88 % de la population totale de l'île de Montréal. Conformément aux dispositions de cette loi, toutes les municipalités situées sur l'île de Montréal demeurent toutefois liées les unes aux autres et forment une agglomération correspondant au territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existait au 31 décembre 2005.

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret numéro 1229-2005) et ses modifications, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, la Ville de Montréal résiduaire constitue la municipalité centrale chargée d'exercer, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération.

L'agglomération est sous l'autorité du conseil d'agglomération de la Ville, instance politique et décisionnelle, investie des pouvoirs décisionnels relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération. Le conseil d'agglomération est un organe délibérant de la municipalité centrale, distinct du conseil de la Ville visé par l'article 14 de la Charte de la Ville de Montréal. Il est formé de représentants de chacune des municipalités liées; le nombre de représentants de chacune des municipalités est établi de façon proportionnelle à l'importance relative de leur population respective.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les NCCSP). Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales présentées à la note 15.

Dans les informations sectorielles et les notes et tableaux complémentaires, l'expression « Ville » désigne l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes qu'elle contrôle et l'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

A) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de l'administration municipale et des organismes qu'elle contrôle. Ces organismes sont : la Société de transport de Montréal (la STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal (la SHDM), la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, Anjou 80, la Société en commandite Stationnement de Montréal (la SCSM), l'Agence de mobilité durable (l'AMD), le Bureau du taxi de Montréal et BIXI Montréal. Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

Le Technoparc Montréal a été dissout le 29 juillet 2020.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

B) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux NCCSP, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des droits contractuels, des obligations contractuelles, des actifs éventuels et des passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations comprennent : la provision pour créances douteuses sur les débiteurs, la valeur de réalisation nette des propriétés destinées à la revente, la provision pour moins-value et l'écart d'actualisation de prêts, la durée de vie utile estimative des immobilisations, les provisions à l'égard du passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides, du passif environnemental, des contestations d'évaluation et des réclamations en justice, les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et du passif au titre des avantages sociaux futurs et la juste valeur des placements, des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme et de la dette à long terme.

C) Actifs financiers

Les actifs financiers constituent des éléments d'actifs qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures. Ils ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités.

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements très liquides qui viennent à échéance dans les trois mois suivant la date d'acquisition.

b) Placements

Les placements temporaires sont présentés au moindre du coût et de leur juste valeur.

Les autres placements sont présentés au coût et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable et celle-ci est reflétée à l'état consolidé des résultats. L'escompte ou la prime relatifs aux placements sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance. L'utilisation des sommes accumulées au fonds d'amortissement est restreinte aux remboursements d'emprunts à long terme ne comportant pas de remboursement annuel.

c) Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées au moindre du coût et de leur valeur de réalisation nette. La portion de ces propriétés destinées à être vendues au cours de l'exercice subséquent est présentée dans les actifs financiers.

d) Prêts

Les prêts sont présentés au moindre du coût et de leur valeur de recouvrement nette. Les prêts assortis de conditions avantageuses importantes sont présentés à la valeur nominale actualisée pour tenir compte de la valeur de l'élément subvention. Cet élément est constaté à titre de contribution à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel le prêt est consenti. L'écart d'actualisation est amorti sur la durée des prêts selon la méthode de l'intérêt réel. Lorsque des faits laissent présager une perte, une provision pour moins-value est constatée à l'état consolidé des résultats. Cette provision peut être réduite si le recouvrement du prêt est par la suite considéré probable.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

D) Passifs

a) Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées. Le passif provisionné correspond à la valeur actualisée des charges estimatives prévues liées au recouvrement final du site ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation jusqu'en 2062. Ces charges sont présentées au net des redevances découlant de la valorisation des biogaz.

Les hypothèses relatives au calcul de ces coûts sont révisées périodiquement pour tenir compte des progrès dans la gestion des décharges contrôlées de déchets solides.

b) Passif environnemental

La Ville comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, que la Ville est directement responsable ou qu'elle accepte la responsabilité, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause basée sur les flux de trésorerie actualisés présentés, le cas échéant, au net des revenus de transferts.

c) Provision pour contestations d'évaluation

La provision pour contestations d'évaluation représente une estimation des remboursements, comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations d'évaluation foncière ou de valeur locative et à des contestations de codification prévues en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

d) Revenus reportés

Les primes à l'émission de titres sont amorties sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les montants perçus à l'égard de l'acquisition et de l'aménagement des parcs et terrains de jeux et pour le Fonds de développement du logement social sont constatés à l'état consolidé des résultats lors de l'acquisition d'immeubles destinés à ces fins ou lors de la réalisation des travaux qui y sont reliés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

D) Passifs (suite)

e) Passif au titre des avantages sociaux futurs

Régimes à prestations déterminées

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, net des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'actif ou du passif est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction liée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période n'excédant pas quatre ans.

Le coût des services passés, lié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées.

Les gains et pertes actuariels, résultant de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles et de l'expérience réelle des régimes, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs. Au 31 décembre 2020, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 13 ans.

La charge de ces régimes est établie selon la méthode de la comptabilisation d'exercice de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Le coût des services passés, l'amortissement des gains et pertes actuariels, la charge ou le revenu d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value constituent les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées.

Régimes à cotisations déterminées et régimes de retraite des élus municipaux

La charge de retraite de ces régimes est constatée au moment où les cotisations sont dues.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

E) Actifs non financiers

La Ville comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent normalement servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Infrastructures	5 à 130 ans
Réseau du métro - infrastructures	20 à 40 ans
Réseau du métro - tunnels	100 ans
Voitures de métro	40 et 60 ans
Bâtiments	20 à 60 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Véhicules	5 à 25 ans
Ameublements et équipement de bureau	5 à 10 ans
Machinerie, outillage et équipement	5 à 25 ans
Autres	20 à 25 ans

Les immobilisations en cours de réalisation ne sont amorties qu'à compter du moment où elles sont utilisées pour la production de biens ou la prestation de services.

Les terrains servant d'assises de rues, acquis autrement que par un contrat d'acquisition, sont comptabilisés à une valeur symbolique de 1 $. Les autres terrains sont comptabilisés au coût.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel la dépréciation est déterminée. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

b) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût, établi selon la méthode du coût moyen, et de la valeur de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

c) Autres actifs non financiers

Les frais d'émission de titres sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

F) Revenus

a) Taxes et compensations tenant lieu de taxes

À l'exception des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules, les revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice pour lequel ils sont exigibles. Les revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules sont constatés sur une période de douze mois à compter de la date de leur encaissement.

b) Quotes-parts

Les charges de l'administration municipale reliées à l'exercice des compétences d'agglomération sont partagées entre les villes liées au moyen de quotes-parts. Ces quotes-parts sont inscrites à titre de revenus à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel elles sont exigibles.

c) Transferts

Les revenus de transferts sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ils ont été autorisés par le cédant et durant lequel les critères d'admissibilité, s'il en est, sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assortis les transferts créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est inscrit dans les revenus reportés et est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont respectées.

Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la Ville considère que les revenus de transferts sont autorisés par le gouvernement cédant à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

d) Services rendus

En vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre O-7.3), l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'ARTM) a le mandat de financer les services de transport collectif. Les services rendus comprennent notamment les revenus provenant de l'ARTM correspondant à la rémunération prévue selon la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la STM. Exceptionnellement, en raison de la pandémie actuelle, la STM est rémunérée sur la base des charges d'exploitation et des acquisitions d'immobilisations réelles de l'exercice. Ces revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats sur la base des montants convenus entre les deux organismes.

Les autres services rendus sont constatés à titre de revenus lorsque les services sont rendus, qu'ils donnent lieu à une créance et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

e) Imposition de droits, amendes et pénalités, intérêts et autres revenus

Les revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités et les autres revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les revenus d'imposition de droits incluent les droits de mutation immobilière; ceux-ci sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits. Les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

G) Autres éléments

a) Sectorisation et présentation des résultats

La situation financière de la Ville, ses résultats, ses excédents (déficits) des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice ainsi que ses charges par objet sont ventilés entre les deux secteurs suivants : l'administration municipale et les organismes contrôlés.

Les charges sont réparties entre les fonctions suivantes :

- la fonction « administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges sont liées notamment au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi et à la gestion financière, administrative et du personnel;

- la fonction « sécurité publique » comprend les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;

- la fonction « transport » comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises;

- la fonction « hygiène du milieu » comprend les charges relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des matières résiduelles et à la protection de l'environnement;

- la fonction « santé et bien-être » comprend l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes incluant le logement social et la sécurité du revenu;

- la fonction « aménagement, urbanisme et développement » comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les charges liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville;

- la fonction « loisirs et culture » comprend l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes de loisirs et de culture;

- la fonction « frais de financement » regroupe les intérêts et autres frais relatifs au financement.

b) Contributions à des organismes

Les contributions à des organismes sont constatées à titre de charge à l'état consolidé des résultats dans l'exercice où le paiement de transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

G) Autres éléments (suite)

c) Instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque de change et le risque de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme et applique la comptabilité de couverture pour ses relations de couverture admissibles. Lors de leur mise en place, les relations de couverture de devises doivent faire l'objet d'une documentation détaillée telle que requise par la norme SP 2600 *Conversion des devises* et la Ville doit s'attendre à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes de swap et de la dette couverte. La Ville n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de transaction ni de spéculation.

La Ville utilise des contrats de swaps de devises dans le cadre de la gestion du risque associé aux emprunts libellés en devises étrangères. La valeur des swaps de devises est déterminée en appliquant la variation entre les taux de change stipulés aux contrats des swaps et les taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière aux montants des notionnels des swaps. Ceux qui constituent des actifs financiers sont retranchés de la dette à long terme, ceux qui constituent des passifs financiers y sont ajoutés. Les gains et les pertes liés à ces dérivés sont constatés dans la même période que les gains et les pertes de change rattachés à la dette correspondante et sont portés en réduction de ces derniers.

De plus, la Ville utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt lié à sa dette. Ces contrats donnent lieu à des échanges d'intérêt qui sont comptabilisés à titre d'ajustement des frais de financement de l'année. Les montants à payer à des contreparties ou à recevoir de contreparties sont pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus sur la dette correspondante, autrement la valeur des contrats de swaps de taux d'intérêt n'est pas comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière.

d) Conversion de devises étrangères

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière et le gain ou la perte de change est constaté immédiatement à l'état consolidé des résultats.

e) Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui résultent de situations incertaines. L'existence de ces actifs est mentionnée dans les notes complémentaires s'il est probable que l'événement futur dénouant l'incertitude se réalise.

f) Passifs éventuels

Les passifs éventuels, incluant les garanties d'emprunts, sont constatés à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers consolidés et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

G) Autres éléments (suite)

g) Compétences d'agglomération

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), l'administration municipale exerce, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération sur l'ensemble du territoire formé par les municipalités liées. Les compétences portant sur l'évaluation foncière, le transport collectif des personnes, certaines fonctions relatives aux voies de circulation constituant le réseau artériel, l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, les cours d'eau et lacs municipaux, les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants (sauf le territoire de la municipalité de Côte-Saint-Luc), la cour municipale, le logement social et l'aide destinée aux sans-abri et certains éléments de développement économique constituent les principales compétences d'agglomération. La ventilation de l'excédent (déficit) consolidé des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales, par type de compétences, est donnée aux tableaux complémentaires 1 et 2.

h) Données budgétaires

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison des données réelles avec les données budgétaires consolidées.

À l'état consolidé des résultats, les données budgétaires sont constituées du budget de l'administration municipale adopté par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération en décembre 2019 ainsi que des budgets adoptés par les principaux organismes contrôlés. Elles tiennent aussi compte d'ajustements apportés aux données budgétaires de l'administration municipale, afin de se conformer aux NCCSP et d'éliminations d'opérations réciproques. Une conciliation des budgets déposés et du budget présenté à l'état consolidé des résultats est présentée au tableau 5.

À l'état consolidé de la variation de la dette nette, les données budgétaires relatives à l'acquisition des immobilisations proviennent de la combinaison du budget d'immobilisations de l'administration municipale adopté en décembre 2019 par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération ainsi que des budgets d'immobilisations adoptés par les principaux organismes contrôlés.

Une comparaison des données réelles avec les données budgétaires est également présentée dans les annexes et les tableaux établis à des fins fiscales.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Révision des durées de vie utile estimatives des immobilisations

Au cours de l'exercice, l'administration municipale a procédé à une révision des durées de vie utile estimatives de ses catégories d'immobilisations. Basée sur les nouvelles analyses préparées essentiellement par ses ingénieurs, l'administration municipale a choisi de prolonger la durée de vie utile des catégories d'actifs suivantes ; infrastructures, bâtiments, véhicules et machinerie, outillage et équipements. Ces changements ont été appliqués de façon prospective et ont eu pour effet d'augmenter la valeur comptable nette des immobilisations de 223,2 M$ au 31 décembre 2020 et de réduire la charge d'amortissement de l'exercice d'un montant équivalent en comparaison aux durées de vie utiles utilisées antérieurement. L'augmentation de la valeur comptable nette est répartie ainsi : infrastructures 134,3 M$ bâtiments 58,5 M$, véhicules 13,4 M$ et machinerie, outillage et équipement 17,0 M$.

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Trésorerie [1]	1 536 397	846 398
Équivalents de trésorerie	11 082	56 336
	1 547 479	902 734

[1] Comprend des liquidités du fonds d'amortissement de 97,8 M$ (aucune en 2019).

Les équivalents de trésorerie sont constitués essentiellement de billets, d'acceptations bancaires et de certificats de dépôts. Ils portent intérêt à des taux variant de 0,22 % à 1,48 % (de 1,89 % à 2,40 % en 2019).

5. PLACEMENTS
(en milliers de dollars)

	2020			2019
	Fonds d'amortissement	Autres	Total	Total
Dépôts à terme et autres titres	1 683	4 626	6 309	106 743
Obligations et débentures	2 733 336	29 275	2 762 611	2 633 065
	2 735 019	33 901	2 768 920	2 739 808

Au 31 décembre 2020, la juste valeur des placements s'établit à 2 976,5 M$ (2 820,8 M$ en 2019).

Au 31 décembre 2019, les placements du fonds d'amortissement et les autres placements se chiffraient respectivement à 2 377,3 M$ et à 362,5 M$.

Les obligations et débentures détenues par la Ville se composent essentiellement de titres émis par des gouvernements et leurs organismes, des municipalités, des commissions scolaires, des cégeps et des établissements de la santé et des services sociaux. Elles comprennent notamment des obligations et des débentures émises par la Ville de Montréal et la STM qui s'élèvent à 478,8 M$ (505,1 M$ en 2019).

5. PLACEMENTS (suite)
(en milliers de dollars)

Les échéances des placements détenus par la Ville s'établissent comme suit :

	Dépôts à terme et autres titres	Obligations et débentures	Total	Taux d'intérêt nominal pondéré
31 décembre 2020				
2021	6 309	199 437	205 746	3,86 %
2022	-	134 174	134 174	2,87 %
2023	-	186 355	186 355	3,27 %
2024	-	435 226	435 226	3,05 %
2025	-	190 729	190 729	2,84 %
1 à 5 ans	6 309	1 145 921	1 152 230	3,18 %
6 à 10 ans	-	826 594	826 594	2,99 %
11 à 15 ans	-	402 699	402 699	3,31 %
16 à 20 ans	-	336 295	336 295	3,42 %
Plus de 20 ans	-	51 102	51 102	4,63 %
	6 309	2 762 611	2 768 920	3,20 %
31 décembre 2019				
2020	106 743	394 763	501 506	2,73 %
2021	-	211 302	211 302	4,06 %
2022	-	143 061	143 061	2,89 %
2023	-	193 331	193 331	3,25 %
2024	-	409 668	409 668	3,12 %
1 à 5 ans	106 743	1 352 125	1 458 868	3,12 %
6 à 10 ans	-	878 991	878 991	3,24 %
11 à 15 ans	-	212 603	212 603	3,91 %
16 à 20 ans	-	166 973	166 973	3,91 %
Plus de 20 ans	-	22 373	22 373	4,10 %
	106 743	2 633 065	2 739 808	3,27 %

6. DÉBITEURS
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Taxes	157 623	100 505
Gouvernement du Canada et ses entreprises	193 806	273 690
Gouvernement du Québec et ses entreprises [1]	4 297 337	4 199 872
Organismes municipaux	114 887	56 063
Services rendus et autres	469 533	427 004
	5 233 186	5 057 134

[1] Comprend les débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme de 3 054,9 M$ (2 886,2 M$ en 2019) dont la juste valeur s'établit à 3 279,5 M$ (2 990,9 M$ en 2019).

Une provision pour créances douteuses de 153,9 M$ (134,9 M$ en 2019) a été déduite des débiteurs.

Les encaissements des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme, dont les modalités sont déterminées au 31 décembre 2020, s'établissent comme suit :

	Encaissements	Taux d'intérêt nominal pondéré	Refinancement
31 décembre 2020			
2021	318 611	3,07 %	18 593
2022	285 286	3,03 %	10 400
2023	248 400	2,99 %	59 237
2024	180 115	3,04 %	96 293
2025	128 616	2,66 %	97 029
1 à 5 ans	1 161 028	2,99 %	281 552
6 à 10 ans	419 544	2,52 %	516 871
11 à 15 ans	244 053	2,51 %	279 786
16 à 20 ans	141 653	2,17 %	10 451
	1 966 278	2,77 %	1 088 660
31 décembre 2019			
2020	325 596	3,33 %	4 175
2021	284 389	3,22 %	21 268
2022	253 989	3,19 %	13 358
2023	217 214	3,16 %	62 206
2024	149 867	3,25 %	99 262
1 à 5 ans	1 231 055	3,24 %	200 269
6 à 10 ans	335 381	2,77 %	525 728
11 à 15 ans	151 421	2,71 %	377 173
16 à 20 ans	45 778	2,79 %	19 352
	1 763 635	3,09 %	1 122 522

7. PRÊTS
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Prêts aux PME-MTL		
Programme d'aide d'urgence (PAUPME)	37 914	-
Autres	47 312	45 493
Prêts à un office municipal d'habitation	4 518	5 691
Prêts à des organismes à but non lucratif	4 048	4 534
Soldes de prix de vente	1 947	1 882
	95 739	57 600

Dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) élaboré par le ministère de l'Économie et de l'Innovation, la Ville a accordé des prêts sans intérêts aux PME-MTL devant servir exclusivement à l'octroi de prêts aux petites et moyennes entreprises admissibles du territoire montréalais affectées par la pandémie de la COVID-19. Les prêts consentis aux PME-MTL sont remboursables dans l'année suivant l'échéance des prêts consentis aux petites et moyennes entreprises, pour un montant correspondant à la totalité du prêt remboursé par ces dernières. Les sommes octroyées à ces dites entreprises sous la forme de pardon de prêt ainsi que les montants ne pouvant être récupérés ne feront pas l'objet d'un remboursement à la Ville. Un montant de 29,2 M$ a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur de recouvrement nette. Ces prêts sont affectés au remboursement de la dette.

Les autres prêts aux PME-MTL, échéant en 2021, ne portent pas intérêt. Un montant de 0,5 M$ (2,3 M$ en 2019) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Les prêts à un office municipal d'habitation, échéant de 2021 à 2033, ne portent pas intérêt. Un montant de 1,6 M$ (1,9 M$ en 2019) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Les prêts à des organismes à but non lucratif, échéant en 2033 et 2034, ne portent pas intérêt. Un montant de 4,5 M$ (4,0 M$ en 2019) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Pour ces trois dernières catégories de prêts, aucune provision pour moins-value n'a été comptabilisée (aucune en 2019).

8. EMPRUNTS TEMPORAIRES
(en milliers de dollars)

	2020		2019	
	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé
Marges de crédit à demande	312 000	-	312 000	-
Titres [1]	1 845 900	699 696	1 781 500	578 396
	2 157 900	699 696	2 093 500	578 396

[1] Le montant total des titres autorisés de 1 845,9 M$ (1 781,5 M$ en 2019) se compose de la limite autorisée de 750,0 M$ à la STM (750,0 M$ en 2019) et de 1 095,9 M$ en vertu de la Charte de la Ville de Montréal qui autorise jusqu'à 20 % des crédits budgétaires pour l'émission de titres temporaires (1 031,5 M$ en 2019). La Ville peut emprunter, en tout ou en partie, au moyen de billets, d'acceptations bancaires, de papier commercial ou d'autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme.

Au 31 décembre 2020, le taux moyen pondéré des titres émis est de 0,25 % (1,87 % en 2019).

9. CRÉDITEURS, PROVISIONS ET CHARGES À PAYER (en milliers de dollars)

	2020	2019
Fournisseurs	1 014 391	835 248
Rémunération et charges sociales	656 801	586 547
Dépôts et retenues de garantie	265 907	256 812
Intérêts courus sur la dette à long terme	95 361	92 506
Provisions		
Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides [1]	80 295	83 141
Passif environnemental [2]	68 408	77 227
Contestations d'évaluation	49 470	40 708
Autres	91 379	108 473
Gouvernement du Québec et ses entreprises [3]	52 620	51 015
Autorité régionale de transport métropolitain	19 241	96 987
Autres	106 798	84 896
	2 500 671	2 313 560

[1] La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides. Les charges totales estimatives non actualisées se chiffrent à 134,9 M$ (145,2 M$ en 2019) et le taux d'actualisation utilisé est de 3,2 % (3,5 % en 2019).

[2] La Ville comptabilise un passif environnemental à l'égard de l'assainissement des sites contaminés. Ce passif, basé sur les informations connues à ce jour, englobe les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement. Ces coûts comprennent ceux associés aux activités de fonctionnement ainsi que ceux reliés à la construction d'infrastructures utilisées uniquement dans le cadre de l'assainissement des sites. Lorsque la période de réalisation des travaux d'assainissement peut être établie, la Ville en actualise les coûts. Au 31 décembre 2020, le passif relatif aux sites dont les coûts d'assainissement ont été actualisés s'élève à 44,8 M$ (54,1 M$ en 2019), les charges totales estimatives non actualisées, dont la réalisation prévue s'échelonne jusqu'en 2045, se chiffrent à 63,2 M$ (73,5 M$ en 2019) et le taux d'actualisation utilisé est de 3,2 % (3,5 % en 2019). Le passif relié aux sites pour lesquels la période de réalisation des travaux ne peut être établie est de 23,6 M$ (23,1 M$ en 2019). Les recouvrements éventuels de coûts reliés à des transferts gouvernementaux et à la facturation à des partenaires impliqués dans l'assainissement des sites, s'ils sont confirmés et qu'ils satisfont à tous les critères de comptabilisation, sont portés en réduction du passif. Au 31 décembre 2020, aucun recouvrement n'a été porté en réduction du passif (9,8 M$ en 2019).

[3] En 2017, le Gouvernement du Québec et la Société nationale du cheval de course ont cédé à la Ville certains lots d'un emplacement connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal. Cette cession fut faite sans contrepartie monétaire immédiate mais en considération du partage, entre la Ville et le Gouvernement, du prix de vente de ces terrains. Au 31 décembre 2020, le montant payable au Gouvernement du Québec comptabilisé aux livres de la Ville est estimé à 38,8 M$ (39,3 M$ en 2019).

10. REVENUS REPORTÉS
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Transferts	463 005	384 806
Primes à l'émission de titres	123 075	74 856
Acquisition et aménagement de parcs et de terrains de jeux	78 706	55 421
Taxe sur l'immatriculation des véhicules	16 503	16 170
Fonds de développement du logement social	25 005	22 205
Autres	23 950	23 681
	730 244	577 139

11. DETTE À LONG TERME
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Obligations et emprunts bancaires [1]	13 693 311	12 779 514
Emprunts à terme et hypothèques immobilières [2]	170 273	177 972
Emprunt - Gouvernement du Québec (PAUPME) [3]	58 200	-
Autres dettes à long terme	20 066	23 469
	13 941 850	12 980 955

[1] Comprend la dette à long terme reliée au remboursement de l'obligation nette des régimes de retraite qui se chiffre à 1 294,9 M$ (1 294,9 M$ en 2019).

[2] Les hypothèques immobilières, au montant de 2,5 M$ (5,1 M$ en 2019), sont garanties par des propriétés d'une valeur comptable de 19,4 M$ (20,6 M$ en 2019).

[3] L'emprunt, sans intérêts et échéant le 31 mars 2030, doit servir exclusivement à l'octroi de prêts, par l'entremise des PME-MTL, aux petites et moyennes entreprises admissibles du territoire montréalais affectées par la pandémie de la COVID-19. Les sommes octroyées à ces entreprises sous la forme de pardon de prêt ne feront pas l'objet d'un remboursement au gouvernement. De plus, ce dernier pourrait potentiellement radier, à terme, une portion de l'emprunt équivalente aux montants qui n'auront pas été récupérés des entreprises aidées.

11. DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Le recouvrement de la dette à long terme aux fins de son remboursement se répartit de la façon suivante :

	2020	2019
À la charge des contribuables		
De la municipalité centrale	4 796 663	4 753 298
De l'agglomération	2 833 773	2 583 345
Fonds d'amortissement	2 832 859	2 377 291
Débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	3 054 938	2 886 157
À recouvrer de tiers par l'entremise de redevances	385 703	380 864
Prêts aux PME-MTL (PAUPME)	37 914	-
	13 941 850	12 980 955

La Ville utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 273,4 M$ (278,5 M$ en 2019). Les passifs financiers associés à ces swaps sont compris dans le montant de la dette à long terme.

En considérant ces swaps, la totalité des emprunts de la Ville portent intérêt à taux fixe. Au 31 décembre 2020, tous les emprunts contractés en devises font l'objet d'une couverture.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

	2020			2019		
Années	Dollars canadiens	À refinancer	Montant net	Dollars canadiens	À refinancer	Montant net
2020				628 915	57 431	571 484
2021	1 077 754	294 345	783 409	1 031 474	297 167	734 307
2022	861 206	460 912	400 294	814 822	461 024	353 798
2023	1 500 169	579 812	920 357	1 453 541	579 812	873 729
2024	1 246 718	203 102	1 043 616	1 201 192	203 102	998 090
2025	644 145	207 402	436 743	-	-	-
1 à 5 ans	5 329 992	1 745 573	3 584 419	5 129 944	1 598 536	3 531 408
6 à 10 ans	4 519 098	1 452 017	3 067 081	4 217 670	1 377 610	2 840 060
11 à 15 ans	1 297 651	93 321	1 204 330	1 234 463	93 321	1 141 142
16 à 20 ans	1 741 379	247 054	1 494 325	1 345 148	191 183	1 153 965
2043	934 556	-	934 556	934 556	-	934 556
2045	119 174	-	119 174	119 174	-	119 174
TOTAL	13 941 850	3 537 965	10 403 885	12 980 955	3 260 650	9 720 305

11. DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt présentés dans le tableau tiennent compte du taux d'intérêt nominal et de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

	2020	2019
Années d'échéance	**Moyenne pondérée**	**Moyenne pondérée**
1 à 5 ans	3,43 %	3,57 %
6 à 10 ans	2,89 %	3,15 %
11 à 15 ans	4,03 %	4,13 %
16 à 20 ans	3,37 %	3,36 %
2043	6,00 %	6,00 %
2045	6,00 %	6,00 %
	3,50 %	3,66 %

Juste valeur

La juste valeur de la dette se chiffre à 16 091,0 M$ (14 255,7 M$ en 2019). Elle comprend des passifs financiers nets associés à des swaps de devises et de taux d'intérêt de 34,3 M$ (28,0 M$ en 2019).

12. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Régimes de retraite à prestations déterminées	106 140	31 445
Autres régimes	285 552	277 206
Passif au titre des avantages sociaux futurs	391 692	308 651

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées se chiffrent à 333,5 M$ (329,5 M$ en 2019). Les charges relatives aux régimes de retraite à cotisations déterminées et aux régimes de retraite des élus municipaux s'élèvent respectivement à 1,5 M$ (1,5 M$ en 2019) et à 2,9 M$ (2,9 M$ en 2019).

Régimes à prestations déterminées

a) Description des régimes

La Ville offre à la plupart de ses employés différents régimes de retraite à prestations déterminées. En vertu de ces régimes, les prestations versées aux employés sont basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen des années les mieux rémunérées. Les cotisations de la Ville sont établies suivant différentes méthodes actuarielles.

Des avantages complémentaires de retraite, liés à l'assurance-vie et aux assurances couvrant le remboursement des frais médicaux et dentaires, sont aussi accordés à certains employés. De plus, des avantages postérieurs à l'emploi sont aussi fournis. Ces avantages comprennent notamment les prestations de remplacement du revenu, les prestations complémentaires de chômage, le maintien des protections durant des périodes d'absence temporaire et certaines allocations de départ. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Les plus récentes évaluations actuarielles disponibles couvrent les exercices 2017 à 2019.

b) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

	2020		2019	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes	21 548 792	-	20 741 485	-
Obligation au titre des prestations constituées	(21 710 959)	(301 944)	(20 583 458)	(292 262)
Excédent (déficit)	(162 167)	(301 944)	158 027	(292 262)
Pertes (gains) actuarielles non amorties	199 342	16 392	(51 711)	15 056
Actif (passif) au titre des prestations constituées	37 175	(285 552)	106 316	(277 206)
Provision pour moins-value	(143 315)	-	(137 761)	-
Passif au titre des avantages sociaux futurs	(106 140)	(285 552)	(31 445)	(277 206)

12. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

c) Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

	2020		2019	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées	(9 085 306)	(301 944)	(8 746 045)	(292 262)
Valeur actuarielle des actifs des régimes	8 484 237	-	8 235 411	-
Déficit	(601 069)	(301 944)	(510 634)	(292 262)

d) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	2020		2019	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	20 741 485	-	19 741 973	-
Rendement prévu des actifs des régimes	1 199 705	-	1 164 263	-
Gains survenus dans l'exercice sur le rendement prévu des actifs des régimes	233 282	-	347 775	-
Rendement réel des actifs des régimes	1 432 987	-	1 512 038	-
Cotisations de l'employeur [1]	241 069	9 371	327 976	9 689
Cotisations des employés	267 495	-	233 696	-
Prestations versées	(1 134 244)	(9 371)	(1 074 198)	(9 689)
Solde à la fin de l'exercice	21 548 792	-	20 741 485	-
Juste valeur des actifs des régimes [2]	21 870 484	-	21 318 594	-

[1] Un versement de 146,2 M$, correspondant à l'excédent des actifs d'un régime attribué à la STM, a été réduit des cotisations de l'employeur.

[2] La juste valeur des actifs comprend les obligations émises directement par la Ville à ses régimes de retraite. Elles sont inscrites à leur coût de 303,7 M$ (303,7 M$ en 2019).

12. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

e) Obligation au titre des prestations constituées

	2020		2019	
	Régimes de retraite [1]	Autres régimes	Régimes de retraite [1]	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	20 583 458	292 262	19 391 122	299 862
Coût des services rendus au cours de l'exercice	539 286	7 560	510 410	10 105
Coût des services passés	170	-	333 524	(20 285)
Prestations versées	(1 134 244)	(9 371)	(1 074 198)	(9 689)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 186 591	9 137	1 152 421	10 463
Pertes survenues dans l'exercice sur l'obligation	535 698	2 356	270 179	1 806
Solde à la fin de l'exercice	21 710 959	301 944	20 583 458	292 262

[1] Au 31 décembre 2020, l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite comprend une obligation implicite de 2 381,7 M$ (2 196,1 M$ au 31 décembre 2019) découlant de l'adoption, en 2014, de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15).

f) Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2020		2019	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	539 286	7 560	510 410	10 105
Coût des services passés	170	-	333 524	(20 285)
Cotisations des employés	(267 495)	-	(233 696)	-
Perte (gains) actuariels non amortis constatés lors de modifications de régimes	200	-	(134 220)	(2 580)
Amortissement des pertes actuarielles	51 162	1 020	65 809	331
Charge au titre des avantages de retraite	323 323	8 580	541 827	(12 429)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 186 591	9 137	1 152 421	10 463
Rendement prévu des actifs des régimes	(1 199 705)	-	(1 164 263)	-
Charge (revenu) d'intérêt	(13 114)	9 137	(11 842)	10 463
Variation de la provision pour moins-value	5 554	-	(198 567)	-
Charge totale	315 763	17 717	331 418	(1 966)

12. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

g) Principales hypothèses

Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2020		2019	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	5,35 % à 6,20 %	3,00 % à 3,20 %	5,70 % à 6,20 %	3,00 % à 3,50 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	5,35 % à 6,25 %		5,70 % à 6,25 %	
Taux d'inflation	2,00 % à 2,10 %	2,10 %	2,00 % à 2,10 %	2,10 %
Taux de croissance des salaires	2,20 % à 2,75 %	2,20 % à 2,50 %	2,20 % à 2,75 %	2,20 % à 2,50 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé		3,00 % à 7,00 %		3,00 % à 7,50 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé		3,00 % à 5,00 %		3,00 % à 5,00 %
Années où le taux devrait se stabiliser		2028 et 2040		2027 et 2040

Tables de mortalité

Pour ses principaux régimes de retraite, à l'exception de celui des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014 combinée avec l'échelle CPM-B et des facteurs d'ajustement selon les rapports de provisionnement. Pour le régime de retraite des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014Publ avec l'échelle CPM-B et des facteurs d'ajustement selon les rapports de provisionnement.

Régimes à cotisations déterminées et régimes des élus municipaux

a) Description des régimes

Certains employés participent à des régimes de retraite à cotisations déterminées où la cotisation de la Ville représente un pourcentage de la rémunération. Les élus municipaux participent quant à eux à des régimes de retraite à prestations déterminées administrés par Retraite Québec. Les cotisations de la Ville sont fixées par le gouvernement.

b) Cotisations de l'employeur

	2020	2019
Régimes à cotisations déterminées	1 510	1 460
Régimes de retraite des élus municipaux	2 869	2 902

13. IMMOBILISATIONS
(en milliers de dollars)

	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Cessions / Radiations	Solde à la fin de l'exercice
COÛT				
Infrastructures	13 549 622	1 051 711	178 359	14 422 974
Réseau du métro - infrastructures	2 946 287	401 163	4 211	3 343 239
Réseau du métro - tunnels	328 081	-	-	328 081
Voitures de métro	2 069 524	221 313	-	2 290 837
Bâtiments	4 652 493	386 568	2 375	5 036 686
Améliorations locatives	150 484	17 412	231	167 665
Véhicules	1 852 748	286 343	33 195	2 105 896
Ameublement et équipement de bureau	756 823	137 313	70 895	823 241
Machinerie, outillage et équipement	491 601	84 163	17 158	558 606
Terrains	1 545 070	23 533	-	1 568 603
Autres	17 105	-	2 226	14 879
	28 359 838	2 609 519	308 650	30 660 707
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Infrastructures	5 278 459	410 292	179 039	5 509 712
Réseau du métro - infrastructures	862 711	106 484	4 211	964 984
Réseau du métro - tunnels	110 460	3 398	-	113 858
Voitures de métro	328 990	45 301	-	374 291
Bâtiments	1 844 188	79 177	206	1 923 159
Améliorations locatives	85 473	12 666	232	97 907
Véhicules	1 020 030	107 171	28 298	1 098 903
Ameublement et équipement de bureau	326 471	110 806	70 594	366 683
Machinerie, outillage et équipement	214 534	27 071	18 710	222 895
Autres	277	-	277	-
	10 071 593	902 366	301 567	10 672 392
VALEUR COMPTABLE NETTE	18 288 245	1 707 153	7 083	19 988 315

Le coût des immobilisations en cours de réalisation se chiffre à 1 959,3 M$ au 31 décembre 2020 (1 489,0 M$ en 2019). Aucune réduction de valeur n'a été opérée au cours de l'exercice (aucune en 2019).

14. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Dépôt pour l'achat d'actifs		
Terrains et autres actifs	165 937	24 384
Voitures de métro et de bus	57 335	35 308
Frais d'émission de titres	66 851	60 182
Autres	11 740	11 677
	301 863	131 551

15. EXCÉDENT ACCUMULÉ
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	72 492	236 774
Excédent des activités de fonctionnement affecté	701 548	459 777
Réserves financières et fonds réservés	476 792	606 280
Déficit des activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(995 553)	(982 306)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 313 527)	(1 270 212)
Investissement net dans les immobilisations	13 014 490	11 626 006
	11 956 242	10 676 319

Conformément au modèle élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du gouvernement du Québec, la Ville présente, dans son rapport financier annuel, certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé dans différents postes définis aux paragraphes qui suivent, ces informations financières sont montrées aux annexes 3 et 4, ainsi qu'aux tableaux 1 à 11.

Excédent des activités de fonctionnement affecté

L'excédent des activités de fonctionnement affecté correspond à la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (L.Q. 2000, chapitre 56), par des résolutions adoptées par le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissements. Il comprend également l'excédent des activités de fonctionnement des organismes contrôlés.

Réserves financières et fonds réservés

Les réserves financières et fonds réservés correspondent à la partie de l'excédent accumulé réservée à des fins particulières en vertu de dispositions législatives et contractuelles. Ces réserves et fonds réservés servent notamment à l'aménagement et à l'entretien d'unités de stationnement, à la fourniture des services de l'eau et de la voirie et à l'acquisition d'immobilisations.

15. EXCÉDENT ACCUMULÉ (suite)
(en milliers de dollars)

Déficit des activités d'investissement en immobilisations et en prêts

Le déficit des activités d'investissement en immobilisations et en prêts correspond à la différence entre, d'une part, le cumul du coût des immobilisations et des émissions de prêts et, d'autre part, le total des sources de financement.

Charges constatées à taxer ou à pourvoir

Les charges constatées à taxer ou à pourvoir correspondent au solde net des charges constatées à l'état consolidé des résultats qui feront l'objet de revenus futurs. À l'exception du montant lié aux prêts consentis dans le cadre du PAUPME, ce solde net est viré, par affectations, à l'excédent des activités de fonctionnement non affecté selon les montants prévus au budget ou par des résolutions adoptées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Les charges constatées à taxer ou à pourvoir résultent des éléments suivants :

- l'application des mesures d'allègements liées aux régimes de retraite (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2025) et aux avantages complémentaires de retraite et aux autres avantages sociaux futurs postérieurs à l'emploi (affectations sur la base de résolutions spécifiques associées à la valeur du passif);

- l'application des mesures d'allègements pour atténuer les impacts de la crise financière de 2008 sur les régimes de retraite à prestations déterminées (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2022);

- l'application des mesures d'allègements liées au passif environnemental (affectations, sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2042);

- l'application permise pendant la période allant de 2014 à 2017 des mesures d'allègements liées au changement de la méthode de remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) (affectations sur une période maximale de 10 ans);

- le financement à long terme de certaines charges de fonctionnement liées essentiellement au refinancement, effectué en 2003 et 2005, d'actes notariés concernant certains régimes de retraite (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2045);

- l'application de la directive sur le traitement comptable et fiscal des prêts consentis dans le cadre du PAUPME. Cet élément des charges constatées à taxer ou à pourvoir ne fait pas l'objet d'affectations. Il est crédité lors de l'émission des prêts puis débité lors du remboursement des prêts et de l'enregistrement d'une provision pour moins-value.

Investissement net dans les immobilisations

L'investissement net dans les immobilisations correspond à la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la portion de la dette liée à ces immobilisations et augmentée des placements du fonds d'amortissement et des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme.

16. REVENUS DE TRANSFERTS
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Transferts - activités de fonctionnement		
Gouvernement du Canada	-	5 596
Gouvernement du Québec [1]	856 829	402 233
Communauté métropolitaine de Montréal	43 276	42 988
	900 105	450 817
Transferts - activités d'immobilisations		
Gouvernement du Canada		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	11 800	28 874
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec	37	163
Gouvernement du Québec		
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes	191 657	275 391
Programme d'aide financière du fonds de l'insfrastructure de transport en commun	116 548	320 620
Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC)	182 512	-
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	14 879	31 613
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités	3 310	45 806
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec	223 714	30 237
Autres	38 096	50 101
	782 553	782 805
	1 682 658	1 233 622

[1] Comprend une aide financière de 263,5 M$ obtenue dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

17. REVENUS D'INTÉRÊTS
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Placements du fonds d'amortissement	92 072	96 471
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres	23 981	56 141
	116 053	152 612
Arriérés de taxes	17 484	14 521
	133 537	167 133

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Utilisation d'instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque des variations des flux de trésorerie associés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt auxquelles l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ni de spéculation.

Positions de change et d'intérêt

Au 31 décembre 2020, en considérant l'utilisation des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, la totalité des emprunts de la Ville sont libellés en dollars canadiens et portent intérêt à taux fixe.

Risque de crédit

Dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Ville est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tiers. La Ville considère que ces tiers seront en mesure de satisfaire à leurs obligations.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs autres que ceux à affecter au remboursement de la dette à long terme, des emprunts temporaires et des créditeurs, provisions et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers :

(en milliers de dollars)	2020		2019	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements	2 976 527	2 768 920	2 820 754	2 739 808
Débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	3 279 496	3 054 938	2 990 942	2 886 157
Dette à long terme	16 090 970	13 941 850	14 255 749	12 980 955

La juste valeur des placements correspond au montant auquel ils pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes. La juste valeur de la dette à long terme et des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme est fondée essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance. La juste valeur des swaps reflète le montant que la Ville encaisserait ou débourserait si ces contrats étaient terminés à cette date. Au 31 décembre 2020, la juste valeur des passifs financiers associés aux swaps se chiffre à 34,3 M$ (28,0 M$ en 2019). Ils sont compris dans les montants de la dette à long terme.

19. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

a) Obligations contractuelles

En vertu d'obligations contractuelles, qui concernent principalement des contrats de location de propriétés, de location de machinerie et de divers équipements, de service pour le déneigement et la collecte des ordures, la Ville s'est engagée à effectuer des versements pour un montant global de 2 959,5 M$. Les montants qui seront versés au cours des prochains exercices sont estimés comme suit :

2021	2022	2023	2024	2025	2026-2050	Total
664,1 M$	468,9 M$	354,7 M$	259,1 M$	222,3 M$	990,4 M$	2 959,5 M$

Les engagements à l'égard des activités d'immobilisations se chiffrent à 3 053,8 M$, dont 195,5 M$ pour l'acquisition de bus et 211,6 M$ pour l'achat de voitures de métro.

b) Droits contractuels

Les droits contractuels liés aux activités de fonctionnement, estimés à 1 035,0 M$, représentent des revenus futurs auxquels la Ville aura droit en vertu d'ententes déjà conclues. Ils comprennent des revenus de transferts de 487,2 M$ et des services rendus de 547,8 M$ associés à la location de locaux et à des prêts d'employés.

L'échéancier des droits contractuels est établi ainsi :

2021 [1]	2022	2023	2024	2025	2026-2065	Total
261,4 M$	105,7 M$	91,3 M$	81,7 M$	48,7 M$	446,2 M$	1 035,0 M$

[1] Comprend les droits contractuels associés à des ententes à durée indéterminée au montant de 115,4 M$. Ils sont liés à des revenus de transferts de 100,1 M$ et de services rendus de 15,3 M$ associés à des prêts d'employés.

Les droits contractuels liés aux activités d'immobilisations se chiffrent à 1 368,2 M$ dont 193,5 M$ pour l'acquisition de bus et 185,1 M$ pour l'achat de voitures de métro.

20. ACTIFS ÉVENTUELS

a) Réduction de l'emprunt du Gouvernement du Québec

Dans le cadre du PAUPME, le Gouvernement du Québec a consenti un prêt de 58,2 M$ devant servir exclusivement à l'octroi de prêts aux petites et moyennes entreprises admissibles du territoire montréalais affectées par la pandémie de la COVID-19. Selon les modalités du prêt, les sommes octroyées à ces entreprises sous la forme de pardons de prêts ne feront pas l'objet d'un remboursement au gouvernement. Le gouvernement pourrait également radier, à terme, une portion du prêt équivalente aux montants qui n'auront pu être récupérés des entreprises aidées. Au 31 décembre, un montant de 29,2 M$ a été déduit de la valeur des prêts consentis par la Ville dans le cadre de ce programme. La Ville estime probable que ce montant de 29,2 M$ ne fasse pas l'objet d'un remboursement.

b) Poursuites intentées en justice

Afin d'éviter toutes incidences négatives sur le dénouement des poursuites qu'elle a intentées, la Ville a choisi de ne pas divulguer le montant qu'elle juge probable de récupérer.

21. PASSIFS ÉVENTUELS

a) Réclamations et assurances

Les réclamations pendantes en justice contre la Ville s'élèvent à 2 866,2 M$ (2 451,8 M$ en 2019).

Elles comprennent notamment une action collective de 1 500,0 M$ intentée par le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (le RAPLIQ) et autorisée par la Cour supérieure le 26 mai 2017. Le RAPLIQ est un organisme qui a pour mission de promouvoir et de défendre les droits des personnes en situation de handicap physique. Les réclamations comprennent également une action collective intentée par une citoyenne et autorisée par la Cour supérieure le 26 janvier 2021. Cette action collective concerne toutes les personnes physiques, associations et personnes morales ayant utilisé, depuis le 15 juin 2015, un stationnement contrôlé par un parcomètre appartenant à la Ville, ou dont elle a l'usage, la gestion ou la possession, dont le paiement du coût d'utilisation doit être effectué à une borne de péage ou par le biais d'une application mobile et qui n'ont pu cumuler leur temps lors d'un paiement subséquent ou qui n'ont pu bénéficier du temps restant d'un utilisateur précédent. À l'heure actuelle, la Ville n'est pas en mesure de déterminer l'issue de ces actions collectives.

Les avocats de la Ville considèrent que le règlement des autres réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Ville.

L'administration municipale ne contracte aucune assurance contre les risques. Toutefois, elle a prévu à son budget une somme de 32,0 M$ afin de couvrir le règlement de réclamations, le paiement des condamnations judiciaires et les charges non prévues au budget.

b) Contestation de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*

Depuis la sanction de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15) le 5 décembre 2014, des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des associations d'employés.

Dans un jugement rendu le 9 juillet 2020, la Cour supérieure du Québec a déclaré inconstitutionnelles les dispositions relatives à la suspension de l'indexation des rentes des retraités prévues par cette loi. La Cour a cependant déclaré constitutionnelles les dispositions de la même loi visant les participants actifs. Le gouvernement et certaines municipalités ont interjeté appel de la portion du jugement touchant les retraités. Des associations d'employés ont également interjeté appel de la portion du jugement affectant les participants actifs, faisant en sorte que l'ensemble du jugement de première instance est contesté par l'une ou l'autre des parties. L'exécution du jugement est donc suspendue jusqu'à ce que la Cour d'appel du Québec rende sa décision.

Puisque le résultat de ces démarches est indéterminable, les incidences possibles de ces requêtes et du jugement rendu en première instance n'ont pas été comptabilisées au 31 décembre 2020. L'ampleur du passif éventuel ne peut être fournie car elle ne peut être mesurée avec une fiabilité raisonnable.

c) Environnement

La Ville, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer notamment à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (L.Q. 2002, chapitre 11). Entre autres, il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter un terrain après son utilisation ou lorsqu'elle en change l'utilisation.

21. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

d) Garanties d'emprunts

En vertu des dispositions de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre C-37.01) (la CMM), de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (RLRQ, chapitre A-33.3) et de la *Loi sur le réseau de transport métropolitain* (RLRQ, chapitre R-25.01) (le RTM, aussi connu sous le nom d'EXO), les municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la CMM, de l'ARTM ou du RTM sont garantes des obligations et des engagements de ces organismes. Les quotes-parts de l'administration municipale dans l'endettement total net à long terme de ceux-ci sont indiquées au tableau 4.

Dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal), la Ville cautionne des prêts contractés par des organismes à but non lucratif responsables de la réalisation des projets pour un montant maximal de 250,0 M$. Au 31 décembre 2020, le montant des prêts cautionnés par la Ville se chiffre à 28,4 M$. Il est prévu qu'une partie de ces prêts, estimée à 15,5 M$, sera remboursée à même une contribution ultérieure de la Ville. Le passif éventuel relié aux prêts cautionnés est de 12,9 M$. Aucune provision pour perte n'a été comptabilisée, aucune n'étant jugée probable.

22. INFORMATION RELATIVE AUX APPARENTÉS

La Ville est apparentée à ses principaux dirigeants et à leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants de la Ville sont la mairesse, les autres membres du comité exécutif, le directeur général et les directeurs généraux adjoints de l'administration municipale ainsi que les dirigeants des autres entités comprises dans le périmètre de consolidation.

Au cours de l'année financière 2020, la Ville n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

23. TRANSFERT D'ACTIFS, D'OBLIGATIONS ET DE RESPONSABILITÉS ENTRE ORGANISMES COMPRIS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au cours de l'exercice, l'administration municipale a effectué certains transferts d'actifs, d'obligations et de responsabilités avec des organismes compris dans son périmètre de consolidation. Ces transferts ont été effectués à la valeur comptable nette et n'ont aucun effet sur les états financiers consolidés de la Ville.

Société en commandite Stationnement de Montréal

Le 31 décembre 2019, l'administration municipale a résilié l'entente qu'elle avait conclue en 1995 avec la Société en commandite Stationnement de Montréal par laquelle elle lui avait confié l'exploitation du stationnement tarifé sur son territoire. Les parties ont signé un acte de cession qui a fait en sorte que l'administration municipale est devenue propriétaire, le 1er janvier 2020, des immeubles et autres biens meubles liés à l'exploitation du stationnement tarifé d'une valeur comptable nette de 12,4 M$. Cette cession fut consentie sans compensation monétaire et en considération de la prise en charge, par l'administration municipale, de certains contrats, réclamations et recours de la Société.

Agence de mobilité durable

L'Agence de mobilité durable, nouvel organisme du périmètre comptable, a été constituée le 13 février 2019 en vertu de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. Le 1er janvier 2020, conformément à l'entente intervenue entre les parties, l'administration municipale lui a confié la gestion, le développement et la promotion du stationnement tarifé et lui a cédé certains actifs d'une valeur comptable nette de 6,9 M$. Cette cession fut consentie sans compensation monétaire.

24. ORGANISATION ET GOUVERNANCE DU TRANSPORT COLLECTIF DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Depuis le 1er juin 2017, la STM est assujettie à la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre O-7.3).

En vertu de cette loi, l'ARTM doit acquérir de la STM et de la Ville des équipements et des infrastructures qui ont un caractère métropolitain. Les contrats de transfert des actifs devront préciser la date et les modalités de transfert des biens. Il est prévu que ces actifs seront acquis à leur valeur comptable nette, déduction faite de toute aide gouvernementale reçue. Inversement, les actifs auparavant désignés comme métropolitains, dont l'usage est exclusif aux usagers de la STM, seront transférés à cette dernière. Il est prévu que la STM transférera à l'ARTM des voies réservées, des stationnements incitatifs et des terminus et que cette dernière cédera des stationnements incitatifs et des terminus.

25. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

TABLEAU 1 – EXCÉDENT (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2020	
	Compétences de nature locale	
	Budget	**Réalisations**
Revenus		
Taxes	3 629 866	3 611 977
Compensations tenant lieu de taxes	280 351	279 133
Quotes-parts	-	-
Transferts	227 449	496 668
Services rendus	425 816	343 918
Imposition de droits	276 656	341 775
Amendes et pénalités	109 566	68 581
Intérêts	78 855	77 069
Effet net des opérations de restructuration	-	9 596
Autres revenus	16 605	34 546
	5 045 164	5 263 263
Charges de fonctionnement		
Administration générale	614 408	541 229
Sécurité publique	943 166	941 780
Transport	1 057 106	1 039 850
Hygiène du milieu	495 704	500 427
Santé et bien-être	123 199	126 545
Aménagement, urbanisme et développement	225 744	192 220
Loisirs et culture	602 938	567 955
Frais de financement	284 820	272 293
Effet net des opérations de restructuration	-	9 596
	4 347 085	4 191 895
Excédent avant financement et affectations	698 079	1 071 368
Financement		
Remboursement de la dette à long terme [2]	(415 955)	(415 301)
Affectations (note 15)		
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(23 000)	(26 721)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	101 885	156 107
Réserves financières et fonds réservés	(327 017)	(316 843)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(44 963)	(25 972)
	(293 095)	(213 429)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	(10 971)	442 638

[1] Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre comptable et aux opérations intercompétences.

[2] Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers.

(en milliers de dollars)

2020						2019
Compétences d'agglomération		Éliminations [1]		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
49 610	49 075	(21 196)	(26 567)	3 658 280	**3 634 485**	3 529 631
-	-	-	-	280 351	**279 133**	274 855
2 433 499	2 431 746	(2 009 886)	(2 007 250)	423 613	**424 496**	425 936
451 941	455 051	(52 633)	(51 615)	626 757	**900 104**	450 817
1 583 231	1 507 252	(86 921)	(89 100)	1 922 126	**1 762 070**	1 812 902
1 969	503	-	-	278 625	**342 278**	369 332
109 012	60 511	-	-	218 578	**129 092**	179 463
100 706	99 499	(39 668)	(43 031)	139 893	**133 537**	167 133
-	-	-	(9 596)	-	**-**	-
46 839	38 212	-	-	63 444	**72 758**	84 750
4 776 807	4 641 849	(2 210 304)	(2 227 159)	7 611 667	**7 677 953**	7 294 819
283 449	296 407	(109 492)	(108 945)	788 365	**728 691**	692 396
1 062 409	1 180 960	(935 580)	(935 661)	1 069 995	**1 187 079**	1 096 062
2 085 214	1 992 516	(629 670)	(632 790)	2 512 650	**2 399 576**	2 306 432
231 468	238 573	(270 976)	(268 490)	456 196	**470 510**	441 184
115 011	85 720	(24 888)	(27 996)	213 322	**184 269**	172 151
82 392	103 279	(57 553)	(58 658)	250 583	**236 841**	282 269
166 057	172 205	(142 477)	(141 992)	626 518	**598 168**	649 739
291 277	260 411	(39 668)	(43 031)	536 429	**489 673**	510 653
-	-	-	(9 596)	-	**-**	-
4 317 277	4 330 071	(2 210 304)	(2 227 159)	6 454 058	**6 294 807**	6 150 886
459 530	311 778	-	-	1 157 609	**1 383 146**	1 143 933
(221 344)	(224 026)	(12 253)	(12 253)	(649 552)	**(651 580)**	(610 695)
(20 000)	(14 555)	-	-	(43 000)	**(41 276)**	(61 674)
(14 127)	457	-	-	87 758	**156 564**	159 382
(297 652)	(364 742)	-	-	(624 669)	**(681 585)**	(446 407)
93 685	94 948	12 253	12 253	60 975	**81 229**	37 434
(238 094)	(283 892)	12 253	12 253	(518 936)	**(485 068)**	(311 265)
92	(196 140)	-	-	(10 879)	**246 498**	221 973

TABLEAU 2 – (DÉFICIT) EXCÉDENT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS ET EN PRÊTS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	Compétences de nature locale	
	Budget	**Réalisations**
Revenus		
Transferts	200 600	38 485
Contributions des promoteurs	-	16 990
Effet net des opérations de restructuration	-	19 333
Autres revenus	-	6 112
	200 600	80 920
Acquisition d'immobilisations		
Administration générale	84 100	60 031
Sécurité publique	-	145
Transport [2]	526 800	420 487
Hygiène du milieu	207 200	196 107
Santé et bien-être	38 400	18 647
Aménagement, urbanisme et développement	121 800	84 020
Loisirs et culture	386 500	254 724
	1 364 800	1 034 161
Émission de prêts	-	-
Déficit avant financement et affectations	(1 164 200)	(953 241)
Financement		
Financement à long terme des activités d'investissement	805 800	487 625
Affectations (note 15)		
Activités de fonctionnement	23 000	26 721
Excédent des activités de fonctionnement affecté	-	12 696
Réserves financières et fonds réservés	335 400	569 233
	358 400	608 650
(Déficit) excédent des activités d'investissement en immobilisations et en prêts à des fins fiscales de l'exercice	-	143 034

[1] Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre comptable.

[2] Comprend un montant de 19,3 M$ (5,0 M$ en 2019) dans les compétences de nature locale et une élimination du même montant provenant des opérations de restructuration.

(en milliers de dollars)

2020						2019
Compétences d'agglomération		Éliminations [1]		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
1 217 974	744 069	-	-	1 418 574	**782 554**	782 805
-	(27)	-	-	-	**16 963**	9 129
-	-	-	(19 333)	-	**-**	-
81 343	29 797	-	-	81 343	**35 909**	14 103
1 299 317	773 839	-	(19 333)	1 499 917	**835 426**	806 037
66 100	32 004	-	-	150 200	**92 035**	111 354
46 300	46 719	-	-	46 300	**46 864**	50 547
1 427 763	1 229 264	-	(19 333)	1 954 563	**1 630 418**	1 457 354
400 800	250 384	-	-	608 000	**446 491**	507 446
-	3 413	-	-	38 400	**22 060**	31 151
9 300	418	-	-	131 100	**84 438**	90 920
111 300	32 489		-	497 800	**287 213**	498 617
2 061 563	1 594 691	-	(19 333)	3 426 363	**2 609 519**	2 747 389
-	67 114	-	-	-	**67 114**	-
(762 246)	(887 966)	-	-	(1 926 446)	**(1 841 207)**	(1 941 352)
434 446	475 541	-	-	1 240 246	**963 166**	1 385 656
20 000	14 555	-	-	43 000	**41 276**	61 674
-	-	-	-	-	**12 696**	15 155
307 800	241 589	-	-	643 200	**810 822**	84 782
327 800	256 144	-	-	686 200	**864 794**	161 611
-	(156 281)	-	-	-	**(13 247)**	(394 085)

TABLEAU 3 – EXCÉDENT ACCUMULÉ CONSOLIDÉ *(en milliers de dollars)*

	2020	2019
Excédent accumulé		
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	**72 492**	236 774
Excédent des activités de fonctionnement affecté	**701 548**	459 777
Réserves financières et fonds réservés	**476 792**	606 280
Déficit des activités d'investissement en immobilisations et en prêts	**(995 553)**	(982 306)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	**(1 313 527)**	(1 270 212)
Investissement net dans les immobilisations	**13 014 490**	11 626 006
	11 956 242	10 676 319
Ventilation des différents éléments		
Excédent des activités de fonctionnement affecté		
Affectation à l'exercice suivant	**190 687**	12 740
Excédent affecté - Arrondissements	**236 405**	226 117
Excédent affecté - Projets spécifiques	**186 422**	124 866
Excédent affecté - Autres fins	**88 034**	96 054
	701 548	459 777
Réserves financières et fonds réservés		
Réserves financières		
Eau	**10 727**	27 541
Voirie	**19 287**	26 791
Immobilisations	**264 999**	375 450
	295 013	429 782
Fonds réservés		
Immobilisations	**158 444**	152 692
Fonds de roulement	**10 526**	10 570
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	**6 871**	6 871
Unités de stationnement	**5 738**	6 106
Autres	**200**	259
	181 779	176 498
	476 792	606 280
Charges constatées à taxer ou à pourvoir		
Avantages sociaux futurs		
Régimes de retraite	**52 859**	74 558
Autres régimes	**(188 683)**	(191 827)
	(135 824)	(117 269)
Passif environnemental	**(33 600)**	(35 200)
Mesure transitoire relative à la TVQ	**(4 540)**	(6 740)
Prêts aux PME-MTL (PAUPME)	**37 914**	-
Financement à long terme des activités de fonctionnement	**(1 177 477)**	(1 111 003)
	(1 313 527)	(1 270 212)

TABLEAU 3 – EXCÉDENT ACCUMULÉ CONSOLIDÉ (suite)		*(en milliers de dollars)*
	2020	**2019**
Investissement net dans les immobilisations		
Actif		
Placements - Fonds d'amortissement	**2 832 859**	2 377 291
Débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	**2 980 203**	2 795 295
Immobilisations	**19 988 315**	18 288 245
	25 801 377	23 460 831
Passif		
Dette à long terme	**(13 941 850)**	(12 980 955)
Dette n'affectant pas l'investissement net dans les immobilisations	**1 154 963**	1 146 130
	(12 786 887)	(11 834 825)
	13 014 490	11 626 006

TABLEAU 4 – ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ *(en milliers de dollars)*

	2020	2019
Dette à long terme de l'administration municipale	**10 834 333**	9 922 209
Ajouter		
Activités de fonctionnement à financer à long terme	**115 842**	74 234
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts à financer à long terme	**521 853**	708 673
Acquisition de propriétés destinées à la revente à financer à long terme	**70 211**	57 147
Déduire		
Débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	**1 675 100**	1 503 923
Fonds d'amortissement	**2 476 740**	1 934 406
Prêts aux PME-MTL (PAUPME)	**37 914**	-
Montant à recouvrer par l'entremise de redevances	**424 288**	391 127
Endettement net à long terme de l'administration municipale	**6 928 197**	6 932 807
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés	**1 859 446**	1 521 828
Endettement net à long terme	**8 787 643**	8 454 635
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes		
Réseau de transport métropolitain	**174 601**	160 121
Autorité régionale de transport métropolitain	**29 936**	20 856
Communauté métropolitaine de Montréal	**13 540**	12 640
Endettement total net à long terme consolidé	**9 005 720**	8 648 252

L'endettement total net à long terme correspond à l'endettement dont le remboursement doit être pourvu au moyen de revenus fiscaux ou d'autres revenus autonomes futurs.

TABLEAU 5 - CONCILIATION DES BUDGETS DÉPOSÉS ET DU BUDGET CONSOLIDÉ PRÉSENTÉ À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS *(en milliers de dollars)*

	2020				
	Budgets déposés				
	Administration municipale	Organismes contrôlés [1]	Ajustements [2]	Éliminations [3]	Budget consolidé
Revenus					
Taxes	3 679 476	-	-	(21 196)	**3 658 280**
Compensations tenant lieu de taxes	280 351	-	-	-	**280 351**
Quotes-parts	423 613	-	-	-	**423 613**
Transferts	540 129	1 227 235	330 600	(52 633)	**2 045 331**
Services rendus	368 732	1 638 331	-	(84 937)	**1 922 126**
Imposition de droits	278 625	-	-	-	**278 625**
Amendes et pénalités	218 578	-	-	-	**218 578**
Intérêts	167 028	12 533	-	(39 668)	**139 893**
Autres revenus	18 597	126 190	-	-	**144 787**
	5 975 129	3 004 289	330 600	(198 434)	**9 111 584**
Charges					
Administration générale	797 770	-	15 726	(9 405)	**804 091**
Sécurité publique	1 070 543	-	30 310	(548)	**1 100 305**
Transport	1 166 672	1 743 459	285 040	(91 015)	**3 104 156**
Hygiène du milieu	456 813	-	239 033	(617)	**695 229**
Santé et bien-être	175 858	65 986	1 683	(16 622)	**226 905**
Aménagement, urbanisme et développement	246 767	6 406	42 664	(2 534)	**293 303**
Loisirs et culture	612 653	51 905	166 738	(38 025)	**793 271**
Frais de financement	421 159	154 938	-	(39 668)	**536 429**
	4 948 235	2 022 694	781 194	(198 434)	**7 553 689**
Excédent avant financement et affectations	1 026 894	981 595	(450 594)	-	**1 557 895**
Financement					
Remboursement de la dette à long terme	(531 192)	-	531 192	-	**-**
Affectations (note 15)					
Excédent des activités de fonctionnement affecté	86 245	-	(86 245)	-	**-**
Réserves financières et fonds réservés	(624 669)	-	624 669	-	**-**
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	42 722	-	(42 722)	-	**-**
	(495 702)	-	495 702	-	**-**
Excédent consolidé budgété de l'exercice	-	981 595	576 300	-	**1 557 895**

[1] Les revenus et les charges des organismes contrôlés ont été inscrits dans les catégories correspondantes à celles utilisées par l'administration municipale. La charge d'amortissement des immobilisations des organismes contrôlés, au montant de 318,4 M$, est répartie dans les fonctions suivantes : transport 306,5 M$ et santé et bien-être 11,9 M$.

[2] Les ajustements sont relatifs aux données budgétaires de l'administration municipale. Ils sont nécessaires pour calculer l'excédent de l'exercice budgété sur la base des NCCSP. Ils consistent à inclure les revenus liés aux activités d'immobilisations de 330,6 M$ ainsi que la charge d'amortissement des immobilisations au montant de 781,2 M$. En contrepartie, le remboursement de la dette à long terme et les affectations sont éliminés car ils n'ont aucune incidence sur l'excédent établi selon ces mêmes normes.

[3] En vertu des NCCSP, les opérations entre les organismes inclus dans le périmètre de consolidation sont éliminées.

Information financière de l'administration municipale

2020

Ventilation par compétence

Gestion de l'eau

Ventilation des charges mixtes

Information financière de l'administration municipale

2020

Ventilation par compétence

TABLEAU 6 – EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2020	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Revenus		
Taxes	3 629 866	3 611 977
Compensations tenant lieu de taxes	280 351	279 133
Quotes-parts	-	-
Transferts	211 788	484 191
Services rendus	310 134	230 246
Imposition de droits	276 656	341 775
Amendes et pénalités	109 566	68 581
Intérêts	78 249	76 799
Effet net des opérations de restructuration	-	-
Autres revenus	16 123	34 258
	4 912 733	5 126 960
Charges de fonctionnement		
Administration générale	614 408	541 229
Sécurité publique	943 166	941 780
Transport	1 009 486	999 060
Hygiène du milieu	495 704	500 427
Santé et bien-être	69 113	70 102
Aménagement, urbanisme et développement	219 394	186 275
Loisirs et culture	602 938	567 955
Frais de financement	280 285	267 126
Effet net des opérations de restructuration	-	9 596
	4 234 494	4 083 550
Excédent avant financement et affectations	678 239	1 043 410
Financement		
Remboursement de la dette à long terme [2]	(408 144)	(407 602)
Affectations (note 15)		
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	-	(6 468)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	101 885	156 107
Réserves financières et fonds réservés	(327 017)	(316 843)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(44 963)	(25 972)
	(270 095)	(193 176)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	-	442 632

[1] Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

[2] Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers.

(en milliers de dollars)

2020						2019
Compétences d'agglomération		Éliminations [1]		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
49 610	49 075	-	-	3 679 476	**3 661 052**	3 554 283
-	-	-	-	280 351	**279 133**	274 855
2 433 499	2 431 746	(2 009 886)	(2 007 250)	423 613	**424 496**	425 936
328 341	340 971	-	-	540 129	**825 162**	358 668
60 582	54 363	(1 984)	(2 833)	368 732	**281 776**	313 994
1 969	503	-	-	278 625	**342 278**	369 332
109 012	60 511	-	-	218 578	**129 092**	179 463
88 779	71 782	-	-	167 028	**148 581**	172 726
-	-	-	-	-	**-**	8 472
2 474	5 295	-	-	18 597	**39 553**	34 481
3 074 266	3 014 246	(2 011 870)	(2 010 083)	5 975 129	**6 131 123**	5 692 210
283 449	296 407	(100 087)	(99 768)	797 770	**737 868**	701 590
1 062 409	1 180 960	(935 032)	(935 121)	1 070 543	**1 187 619**	1 096 757
695 841	648 333	(538 655)	(539 681)	1 166 672	**1 107 712**	1 023 479
231 468	238 573	(270 359)	(267 882)	456 813	**471 118**	442 469
115 011	85 720	(8 266)	(8 266)	175 858	**147 556**	123 976
82 392	103 279	(55 019)	(55 023)	246 767	**234 531**	278 220
114 167	131 166	(104 452)	(104 342)	612 653	**594 779**	617 601
140 874	129 570	-	-	421 159	**396 696**	400 983
-	-	-	-	-	**9 596**	-
2 725 611	2 814 008	(2 011 870)	(2 010 083)	4 948 235	**4 887 475**	4 685 075
348 655	200 238	-	-	1 026 894	**1 243 648**	1 007 135
(123 048)	(127 246)	-	-	(531 192)	**(534 848)**	(495 961)
-	(4 968)	-	-	-	**(11 436)**	(10 531)
(15 640)	-	-	-	86 245	**156 107**	159 109
(297 652)	(358 990)	-	-	(624 669)	**(675 833)**	(437 312)
87 685	95 330	-	-	42 722	**69 358**	28 419
(225 607)	(268 628)	-	-	(495 702)	**(461 804)**	(260 315)
-	(195 636)	-	-	-	**246 996**	250 859

TABLEAU 7 – EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS ET EN PRÊTS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE *(en milliers de dollars)*

	2020						2019
	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Total		Total
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus							
Transferts	200 600	38 485	130 000	26 710	330 600	**65 195**	149 323
Contributions des promoteurs	-	16 990	-	(27)	-	**16 963**	9 129
Effet net des opérations de restructuration	-	12 423	-	-	-	**12 423**	5 047
Autres revenus	-	6 112	-	501	-	**6 613**	8 573
	200 600	74 010	130 000	27 184	330 600	**101 194**	172 072
Acquisition d'immobilisations							
Administration générale	84 100	60 031	66 100	32 004	150 200	**92 035**	111 354
Sécurité publique	-	145	46 300	46 719	46 300	**46 864**	50 547
Transport [1]	526 800	411 728	40 700	34 476	567 500	**446 204**	556 672
Hygiène du milieu	207 200	196 107	400 800	250 384	608 000	**446 491**	507 446
Santé et bien-être	-	286	-	3 413	-	**3 699**	2 253
Aménagement, urbanisme et développement	121 800	83 977	9 300	418	131 100	**84 395**	95 905
Loisirs et culture	386 500	254 724	111 300	32 489	497 800	**287 213**	498 597
	1 326 400	1 006 998	674 500	399 903	2 000 900	**1 406 901**	1 822 774
Émission de prêts	-	-	-	67 114	-	**67 114**	-
Déficit avant financement et affectations	(1 125 800)	(932 988)	(544 500)	(439 833)	(1 670 300)	**(1 372 821)**	(1 650 702)
Financement							
Financement à long terme des activités d'investissement	790 400	487 625	236 700	237 062	1 027 100	**724 687**	1 082 587
Affectations (note 15)							
Activités de fonctionnement	-	6 468	-	4 968	-	**11 436**	10 531
Excédent des activités de fonctionnement affecté	-	12 696	-	-	-	**12 696**	15 155
Réserves financières et fonds réservés	335 400	569 233	307 800	241 589	643 200	**810 822**	84 782
	335 400	588 397	307 800	246 557	643 200	**834 954**	110 468
Excédent (déficit) des activités d'investissement en immobilisations et en prêts à des fins fiscales de l'exercice	-	143 034	-	43 786	-	**186 820**	(457 647)

[1] Comprend un montant de 12,4 M$ dans les compétences de nature locale provenant des opérations de restructuration (en 2019 un montant de 5,0 M$ dans Aménagement, urbanisme et développement).

TABLEAU 8 – EXCÉDENT ACCUMULÉ NON CONSOLIDÉ PAR COMPÉTENCE

	2020		
	Compétences de nature		
	locale	d'agglomération	Total
Excédent accumulé			
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	305 062	(232 570)	**72 492**
Excédent des activités de fonctionnement affecté	663 345	6 711	**670 056**
Réserves financières et fonds réservés	27 377	277 914	**305 291**
Déficit des activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(309 691)	(212 162)	**(521 853)**
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 181 478)	(62 451)	**(1 243 929)**
Investissement net dans les immobilisations			**7 185 288**
			6 467 345
Ventilation des différents éléments			
Excédent des activités de fonctionnement affecté			
Affectation à l'exercice suivant	190 687	-	**190 687**
Excédent affecté - Arrondissements	236 405	-	**236 405**
Excédent affecté - Projets spécifiques	179 711	6 711	**186 422**
Excédent affecté - Autres fins	56 542	-	**56 542**
	663 345	6 711	**670 056**
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
Eau	88	10 639	**10 727**
Voirie	15 963	3 324	**19 287**
Immobilisations	1 754	263 245	**264 999**
	17 805	277 208	**295 013**
Fonds réservés			
Fonds de roulement	3 526	-	**3 526**
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	108	706	**814**
Unités de stationnement	5 738	-	**5 738**
Autres	200	-	**200**
	9 572	706	**10 278**
	27 377	277 914	**305 291**
Charges constatées à taxer ou à pourvoir			
Avantages sociaux futurs			
Régimes de retraite	(23 404)	82 380	**58 976**
Autres régimes	(89 000)	(6 777)	**(95 777)**
	(112 404)	75 603	**(36 801)**
Passif environnemental	(33 600)	-	**(33 600)**
Mesure transitoire relative à la TVQ	(2 000)	(2 540)	**(4 540)**
Prêts aux PME-MTL (PAUPME)	-	37 914	**37 914**
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 033 474)	(173 428)	**(1 206 902)**
	(1 181 478)	(62 451)	**(1 243 929)**

(en milliers de dollars)

	2019		
	Compétences de nature		
	locale	d'agglomération	Total
Excédent accumulé			
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	283 530	(36 934)	246 596
Excédent des activités de fonctionnement affecté	410 797	6 711	417 508
Réserves financières et fonds réservés	280 018	160 513	440 531
Déficit des activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(452 725)	(255 948)	(708 673)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 207 450)	(5 035)	(1 212 485)
Investissement net dans les immobilisations			6 544 206
			5 727 683
Ventilation des différents éléments			
Excédent des activités de fonctionnement affecté			
Affectation à l'exercice suivant	12 740	-	12 740
Excédent affecté - Arrondissements	226 117	-	226 117
Excédent affecté - Projets spécifiques	118 155	6 711	124 866
Excédent affecté - Autres fins	53 785	-	53 785
	410 797	6 711	417 508
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
Eau	10 090	17 451	27 541
Voirie	22 922	3 869	26 791
Immobilisations	236 963	138 487	375 450
	269 975	159 807	429 782
Fonds réservés			
Fonds de roulement	3 570	-	3 570
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	108	706	814
Unités de stationnement	6 106	-	6 106
Autres	259	-	259
	10 043	706	10 749
	280 018	160 513	440 531
Charges constatées à taxer ou à pourvoir			
Avantages sociaux futurs			
Régimes de retraite	(31 142)	111 817	80 675
Autres régimes	(91 201)	(7 720)	(98 921)
	(122 343)	104 097	(18 246)
Passif environnemental	(35 200)	-	(35 200)
Mesure transitoire relative à la TVQ	(3 000)	(3 740)	(6 740)
Prêts aux PME-MTL (PAUPME)	-	-	-
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 046 907)	(105 392)	(1 152 299)
	(1 207 450)	(5 035)	(1 212 485)

TABLEAU 9 – CHARGES PAR OBJET NON CONSOLIDÉES À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2020	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Rémunération		
Élus	11 399	11 444
Employés	903 204	918 947
Charges sociales		
Élus	4 693	4 973
Employés	293 258	275 241
Transport et communication	31 679	23 427
Services professionnels, techniques et autres		
Honoraires professionnels	81 686	75 420
Achats de services techniques	263 311	235 206
Autres	4 061	2 750
Location, entretien et réparation		
Location	82 253	67 376
Entretien et réparation	76 255	65 144
Biens durables		
Travaux de construction	25 896	40 689
Autres biens durables	1 592	711
Biens non durables		
Fourniture de services publics	45 737	35 788
Autres biens non durables	123 122	95 836
Frais de financement		
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :		
La municipalité	240 269	227 035
Gouvernement du Québec et ses entreprises	14 896	16 782
Autres tiers	23 314	20 807
Autres frais de financement	1 806	2 502
Contributions à des organismes		
Organismes municipaux		
Quotes-parts - Agglomération de Montréal	2 009 886	2 007 250
Quotes-parts - Communauté métropolitaine de Montréal	29 968	30 319
Quotes-parts - Autorité régionale de transport métropolitain	-	-
Autres	15 539	12 818
Organismes gouvernementaux	-	-
Autres organismes	138 474	129 365
Autres objets		
Créances douteuses ou irrécouvrables	9 045	10 391
Effet net des opérations de restructuration	-	9 596
Autres	(196 849)	(236 267)
	4 234 494	4 083 550

[1] Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

(en milliers de dollars)

2020						2019
Compétences d'agglomération		Éliminations [1]		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
-	-	-	-	11 399	**11 444**	11 198
940 925	981 909	-	-	1 844 129	**1 900 856**	1 823 683
-	-	-	-	4 693	**4 973**	4 781
225 269	256 825	-	-	518 527	**532 066**	507 396
8 559	7 326	-	-	40 238	**30 753**	37 413
17 875	18 138	-	(21)	99 561	**93 537**	66 690
100 261	111 970	(1 015)	(1 789)	362 557	**345 387**	357 301
1 054	2 647	-	-	5 115	**5 397**	4 880
21 483	36 266	(491)	(458)	103 245	**103 184**	96 457
31 816	36 544	(415)	(547)	107 656	**101 141**	93 624
16 853	21 124	-	-	42 749	**61 813**	58 262
5 473	5 571	(63)	(18)	7 002	**6 264**	6 385
40 196	35 904	-	-	85 933	**71 692**	83 587
51 652	71 646	-	-	174 774	**167 482**	172 215
75 423	69 894	-	-	315 692	**296 929**	305 492
15 088	16 024	-	-	29 984	**32 806**	34 699
49 834	43 009	-	-	73 148	**63 816**	57 048
529	643	-	-	2 335	**3 145**	3 744
-	-	(2 009 886)	(2 007 250)	-	**-**	-
11 445	11 665	-	-	41 413	**41 984**	39 505
668 394	619 946	-	-	668 394	**619 946**	541 829
39 909	38 667	-	-	55 448	**51 485**	51 990
16 934	16 929	-	-	16 934	**16 929**	16 441
169 392	156 219	-	-	307 866	**285 584**	293 575
11 180	6 634	-	-	20 225	**17 025**	12 351
-	-	-	-	-	**9 596**	-
206 067	248 508	-	-	9 218	**12 241**	4 529
2 725 611	2 814 008	(2 011 870)	(2 010 083)	4 948 235	**4 887 475**	4 685 075

Information financière de l'administration municipale

2020

Gestion de l'eau

TABLEAU 10 – EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES LIÉ À LA GESTION DE L'EAU PAR COMPÉTENCE

	2020	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Revenus		
Quotes-parts - service de l'eau	-	-
Quotes-parts - alimentation en eau potable	-	-
Quotes-parts - financement des investissements TECQ	-	-
Quotes-parts - financement des investissements FCCQ	-	-
Quotes-parts - tarifaire	-	-
Tarification des eaux usées et vente d'eau potable à Charlemagne	-	-
Taxe relative à l'eau	385 696	384 325
Tarification forfaitaire et au compteur	21 160	20 982
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	358	333
Autres tarifications	1 012	1 064
Services rendus	8 165	279
	416 391	406 983
Charges		
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	200 302	197 569
Fonctionnement	125 178	117 249
	325 480	314 818
Excédent avant financement et affectations	90 911	92 165
Financement		
Remboursement de la dette à long terme [1]	(32 680)	(41 905)
Affectations (note 15)		
Excédent de fonctionnement affecté		7 940
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(520)	(524)
Réserve financière de l'eau	(57 711)	(47 469)
	(58 231)	(40 053)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	-	10 207

[1] Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers. Aux fins de ce tableau, le remboursement inclut les frais de financement.

[2] Les opérations intercompétences sont éliminées.

(en milliers de dollars)

2020						2019
Compétences d'agglomération		Éliminations [2]		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
139 057	139 057	(114 921)	(114 920)	24 136	**24 137**	23 480
94 201	92 909	(81 618)	(79 538)	12 583	**13 371**	11 733
5 166	5 166	(924)	(924)	4 242	**4 242**	4 198
3 783	3 783	(436)	(436)	3 347	**3 347**	2 879
2 428	1 968	(2 403)	(1 751)	25	**217**	210
4 298	3 781	-	-	4 298	**3 781**	3 968
-	-	-	-	385 696	**384 325**	371 865
-	-	-	-	21 160	**20 982**	25 468
-	-	(358)	(333)	-	**-**	-
424	537	-	-	1 436	**1 601**	1 318
1 168	742	-	-	9 333	**1 021**	1 813
250 525	247 943	(200 660)	(197 902)	466 256	**457 024**	446 932
-	-	(200 302)	(197 569)	-	**-**	-
177 363	178 262	(358)	(333)	302 183	**295 178**	292 616
177 363	178 262	(200 660)	(197 902)	302 183	**295 178**	292 616
73 162	69 681	-	-	164 073	**161 846**	154 316
(62 244)	(58 238)	-	-	(94 924)	**(100 143)**	(95 076)
				-	**7 940**	-
-	-	-	-	(520)	**(524)**	(517)
(10 918)	(11 443)	-	-	(68 629)	**(58 912)**	(68 965)
(10 918)	(11 443)	-	-	(69 149)	**(51 496)**	(69 482)
-	-	-	-	-	**10 207**	(10 242)

TABLEAU 11 – DÉFICIT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES LIÉ À LA GESTION DE L'EAU PAR COMPÉTENCE

(en milliers de dollars)

	2020						2019
	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Total		
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus							
Transferts	140 813	18 092	71 537	13 740	212 350	**31 832**	66 613
Autres revenus	-	-	-	150	-	**150**	-
	140 813	18 092	71 537	13 890	212 350	**31 982**	66 613
Acquisition d'immobilisations							
Production de l'eau potable	-	-	176 360	135 858	176 360	**135 858**	115 306
Épuration des eaux usées	-	-	109 897	55 621	109 897	**55 621**	87 704
Réseau secondaire d'acqueduc et d'égout	200 000	174 653	10 870	14 710	210 870	**189 363**	231 910
Immeubles	-	18 854	-	2 401	-	**21 255**	23 608
	200 000	193 507	297 127	208 590	497 127	**402 097**	458 528
Déficit avant financement et affectations	(59 187)	(175 415)	(225 590)	(194 700)	(284 777)	**(370 115)**	(391 915)
Financement							
Financement à long terme des activités d'immobilisations	54 800	-	204 463	74 660	259 263	**74 660**	264 483
Affectations (note 15)							
Réserve financière de l'eau	4 387	57 546	21 127	18 462	25 514	**76 008**	84 202
	4 387	57 546	21 127	18 462	25 514	**76 008**	84 202
Déficit des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice	-	(117 869)	-	(101 578)	-	**(219 447)**	(43 230)

Information financière de l'administration municipale

2020

Ventilation des charges mixtes

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À Madame la Mairesse,
Au président et aux membres du comité exécutif,
Aux membres du conseil municipal de la Ville de Montréal,
Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

Opinion
Nous avons effectué l'audit du tableau de la ventilation des charges mixtes entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération de la Ville de Montréal (la « Ville ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, ainsi que des notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement le « tableau »).

À notre avis, le tableau ci-joint pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 a été établi par la Direction de la Ville, dans tous ses aspects significatifs, conformément sur la base du règlement RCG06-054 adopté par le conseil d'agglomération le 13 décembre 2006 et de ses modifications subséquentes (les « exigences réglementaires »).

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit du tableau » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit du tableau au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel comptable
Nous attirons l'attention sur la note 3 afférente au tableau, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Le tableau a été préparé afin de permettre à la Ville de répondre aux exigences réglementaires. En conséquence, il est possible que le tableau ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard du tableau
La Direction est responsable de la préparation du tableau conformément aux exigences réglementaires, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un tableau exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit du tableau
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le tableau est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs du tableau prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que le tableau comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Michèle Galipeau, CPA auditeur, CA

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.[1]

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A116207

Montréal, Québec
Le 10 mai 2021

TABLEAU DE LA VENTILATION DES CHARGES MIXTES PAR COMPÉTENCE

	2020	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Charges		
Administration générale	155 660	116 738
Transport	60 204	60 001
Hygiène du milieu	20 787	19 774
Santé et bien-être	1 099	998
Aménagement, urbanisme et développement	7 573	6 921
Loisirs et culture	25 738	23 757
Total des charges	271 061	228 189

[1] Les opérations intercompétences sont éliminées.

(en milliers de dollars)

2020						2019
Compétences d'agglomération		Éliminations [1]		Total		
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
168 533	182 783	(144)	(24)	324 049	**299 497**	303 666
1 778	1 689	-	(5)	61 982	**61 685**	60 366
8 087	7 752	(1)	-	28 873	**27 526**	26 001
3 078	2 662	-	-	4 177	**3 660**	3 308
6 008	5 978	-	-	13 581	**12 899**	13 680
6 316	5 366	-	-	32 054	**29 123**	29 327
193 800	206 230	(145)	(29)	464 716	**434 390**	436 348

Administration municipale – Ventilation des charges mixtes – Notes complémentaires
31 décembre 2020

1. CHARGES MIXTES

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret 1229-2005) et les décrets l'ayant modifié par la suite, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, les charges engagées par la Ville de Montréal dans l'accomplissement, par l'administration municipale, d'un acte qui relève de l'exercice, à la fois, d'une compétence d'agglomération et d'une autre compétence, sont des charges mixtes assujetties à un règlement du conseil d'agglomération qui établit tout critère permettant de déterminer quelle partie d'une charge mixte constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération.

L'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

2. VENTILATION DES CHARGES MIXTES

Les charges mixtes de l'administration municipale sont ventilées entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération selon les critères et la méthode de calcul définis dans le règlement RCG06-054, adopté par le conseil d'agglomération le 31 décembre 2006, et ses modifications subséquentes.

Ainsi, la partie d'une charge mixte liée aux activités de transport, hygiène du milieu, santé et bien-être, aménagement, urbanisme et développement ainsi que loisirs et culture, qui constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération, est déterminée en fonction de données quantitatives factuelles ou de l'évaluation quantitative des ressources humaines ou financières qui y sont consacrées.

De plus, la partie d'une charge mixte qui en est une d'administration générale réalisée par l'une ou l'autre des unités de soutien dans l'exercice de compétences d'agglomération est déterminée en fonction d'un taux des charges d'administration à appliquer aux charges d'agglomération, à l'exclusion des charges du service de la dette, des charges de contribution, des charges contingentes et des charges mixtes d'administration générale. Le taux des charges d'administration est calculé annuellement en fonction des critères définis au règlement mentionné ci-dessus. Le taux applicable en 2020 est de 9,95 %.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les charges présentées dans le tableau de la ventilation des charges mixtes de l'administration municipale sont extraites des états financiers consolidés de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, lesquels sont dressés conformément aux NCCSP. La note 2 des états financiers consolidés décrit les méthodes comptables appliquées.

De par leur nature, les charges mixtes de l'administration municipale n'incluent aucun élément de conciliation à des fins fiscales.

Information financière non auditée relative aux changements climatiques

2020

CONTEXTE

L'année dernière, la Ville de Montréal a publié pour la première fois dans son Rapport financier annuel pour l'exercice financier de 2019 une section non auditée traitant de l'information financière relative aux changements climatiques, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) connu aussi sous le nom « *Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD)*[1] ». Cette divulgation est encore aujourd'hui volontaire, mais les autorités règlementaires, les banques centrales et les agences de notation sont de plus en plus sous pression pour introduire des règlements afin de rendre cette divulgation obligatoire. D'ailleurs, en 2020, les gouvernements de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni sont devenus les premiers pays à annoncer la divulgation financière liée au climat obligatoire pour les sociétés cotées en bourse, les banques ainsi que les compagnies d'assurances. Aujourd'hui, plus de 1 900[2] organisations à travers le monde ont exprimé leur soutien au GIFCC et ce nombre est en croissance, et ce, depuis la publication des recommandations du GIFCC en 2017. La Ville de Montréal a rejoint ce mouvement ainsi que certaines villes canadiennes, car en tant qu'organisation municipale, elle joue un rôle de premier plan pour assurer le bien-être de sa communauté, la prospérité économique, la protection des plus vulnérables, tout en maintenant la confiance publique. Pour ce faire, comme toute municipalité, nous avons la responsabilité de maintenir en place les opérations, les infrastructures qui sont critiques au bon fonctionnement municipal ainsi que les services essentiels à la population.

Depuis plus d'un an que la grande pandémie de la COVID-19 continue de causer des perturbations sans précédent sur notre vie quotidienne ainsi que sur l'économie mondiale. Comme pour la COVID-19, les impacts des changements climatiques sont tout aussi réels et potentiellement irréversibles sur l'humanité ainsi que sur notre planète. En fait, la dépendance des activités humaines sur la combustion d'énergie fossile a provoqué une hausse de la moyenne de la température mondiale au-delà de 1 °C[3] depuis l'ère préindustrielle. Bien que cette hausse du thermomètre semble marginale, les changements climatiques sont présents et affectent déjà les écosystèmes naturels, les économies et les populations tout en exacerbant les inégalités sociales dans les communautés et dans le monde. De plus, les nouvelles données publiées par « *Climate Action Tracker* » démontrent qu'avec l'adoption de l'Accord de Paris en 2015, le mouvement de transition vers la carboneutralité est amorcé, car la trajectoire climatique actuelle se rapproche un peu plus vers l'objectif de réchauffement de 1,5 °C. Cependant, cette cible est loin d'être atteinte. En considérant les actions politiques en cours adoptées par les gouvernements, cela nous amène vers la trajectoire d'un réchauffement de 2,9 °C[4] d'ici la fin du siècle. Avec ce niveau de réchauffement, les conséquences des changements climatiques seront encore plus importantes à cause de l'augmentation de leur fréquence et de leur intensité. De ce fait, pour atténuer ces impacts, il est impératif de faire rapidement une transition vers une économie à faible carbone et d'atteindre la cible de 1,5 °C[5] de l'Accord de Paris d'ici 2100. Cette transition déclencherait des risques et plus elle sera retardée, plus l'atteinte de la cible de zéro carbone sera abrupte et imprévisible, générant ainsi d'autres impacts sur les économies et sur les communautés mondiales. Toutefois, cette transition devra être accompagnée d'efforts d'adaptation pour réduire les impacts des risques physiques liés aux changements climatiques considérant qu'ils seront plus importants dans le futur si les efforts de transition échouent.

La Ville de Montréal n'est pas la seule municipalité ayant subi antérieurement les conséquences de ces changements climatiques. Les impacts ont été ressentis au niveau de notre administration municipale ainsi qu'au niveau de la communauté montréalaise. Pour l'Administration, les principaux impacts ont été observés autant dans ses activités opérationnelles que celles d'investissements en infrastructures et, conséquemment, sur ses budgets. Pour la communauté montréalaise, les effets des changements climatiques étaient au-delà des pertes matérielles et s'apparentent beaucoup aux impacts actuels de la pandémie, telles que les pertes de vie et de santé, la qualité de vie des citoyens et les répercussions néfastes sur la population souffrante de diverses maladies mentales.

Finalement, les villes offrent un milieu propice au développement économique, social et culturel. Afin d'assurer la continuité de cette prospérité à long terme, les villes doivent mettre en place les mesures nécessaires pour faire face aux changements climatiques tout en faisant preuve d'exemplarité. Ainsi, une initiative des grandes villes canadiennes incluant la Ville de Montréal est d'ajouter la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques dans leur rapport financier annuel.

[1] https://www.fsb-tcfd.org/.
[2] https://www.fsb-tcfd.org/support-tcfd/.
[3] https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2018/12/SR15_FAQ_Low_Res.pdf.
[4] https://climateactiontracker.org/documents/829/CAT_2020-12-1_Briefing_GlobalUpdate_Paris5Years_Dec2020.pdf.
[5] https://unfccc.int/fr/process-and-meetings/l-accord-de-paris/qu-est-ce-que-l-accord-de-paris.

Le cadre du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)

En 2015, le GIFCC a été formé par un organisme international « *Financial Stability Board* » dans le but de renforcer et protéger le système financier mondial. En 2017, le Groupe a publié une série de recommandations sur l'intégration des risques et opportunités liés aux changements climatiques dans tous les processus décisionnels et opérationnels d'une organisation. De ce fait, les organisations sont invitées à divulguer l'information relative aux risques et opportunités ainsi que les impacts financiers potentiels liés au climat dans leur rapport financier annuel.

Bien que ce cadre ait été développé pour le secteur financier, aujourd'hui, il est utilisé par différentes organisations. Les recommandations du GIFCC se regroupent sous quatre piliers essentiels au fonctionnement organisationnel, soit la Gouvernance, la Stratégie, la Gestion des risques et les Mesures et objectifs.

Figure 1 : Les éléments fondamentaux de la divulgation de l'information financière relative au climat

Les quatre éléments clés des recommandations du GIFCC

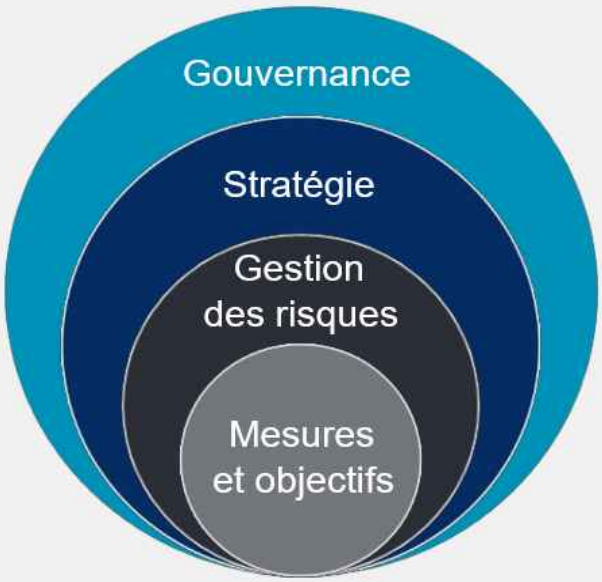

Gouvernance : l'inclusion des risques et opportunités liés au climat dans la gouvernance de la Ville

- Surveillance par les instances municipales
- Rôle des gestionnaires à la Ville de Montréal

Stratégie : les impacts réels et potentiels des risques et opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de la Ville

- Risques et opportunités
- Impacts climatiques sur la Ville
- Stratégies de résilience

Gestion des risques : les processus utilisés par la Ville pour identifier, évaluer et gérer les risques liés au climat

- Processus d'identification et évaluation des risques
- Processus de gestion des risques
- Intégration des risques dans la gestion globale de la Ville

Mesures et objectifs : les paramètres et objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et opportunités liés au climat

- Indicateurs liés au climat
- Émissions de GES de scope 1, 2 et 3
- Cibles liées au climat

Source: Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosure, Final Report, June 2017[6].

État de progression des recommandations du GIFCC à la Ville de Montréal

La figure 2, ci-dessous, illustre à ce jour, l'état de progression de la Ville de Montréal dans la mise en œuvre des recommandations du GIFCC en utilisant l'outil d'évaluation de la maturité de l'ordre des « Comptables professionnels agréés du Canada (CPA) ».

Au niveau de la phase 1 de la gouvernance, la Ville a fait des progrès dans l'intégration des recommandations du GIFCC pour l'année 2020 en passant de 67 % à 83 %. Cette progression résulte principalement de l'adoption par les instances municipales du nouveau Plan climat 2020-2030[7]. Ce Plan contient les actions phares pour l'atteinte des cibles climatiques de la Ville. Celui-ci fait partie intégrante des stratégies globales du nouveau plan stratégique de la Ville, soit Montréal 2030[8].

Pour les deux éléments appartenant à la phase 2, au niveau de la gouvernance et de la gestion des risques, des progressions de 20 % et de 15 % respectivement ont été observées par rapport à 2019. Ces améliorations sont expliquées principalement par l'établissement de comités de travail auxquels les membres de la direction des services centraux et des arrondissements participent et dont l'ordre du jour concerne, entre autres, la gestion des risques climatiques.

Finalement, au niveau de la phase 2 de la stratégie, une hausse de 40 % par rapport à 2019 a été constatée. Cette hausse est attribuée aux apprentissages que la Ville fait présentement au niveau des analyses de scénarios afin de pouvoir évaluer les impacts financiers liés au climat à court, moyen et long terme.

[6] https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2020/10/FINAL-2017-TCFD-Report-11052018.pdf.
[7] https://res.cloudinary.com/villemontreal/image/upload/v1608692024/portail/paqbtuqcmyqdwxrvfb5j.pdf.
[8] https://res.cloudinary.com/villemontreal/image/upload/v1612237761/portail/ynxwhzrvpnfmphxhc7t1.pdf.

Les informations relatives à l'évaluation de la maturité pour les municipalités canadiennes se retrouvent dans le rapport « Améliorer l'information relative aux changements climatiques fournie par les villes : Guide sur l'adoption des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)[9] » publié par CPA.

Ce portrait démontre clairement l'engagement de la Ville dans la mise en place graduelle des recommandations du GIFCC, et ce, malgré le contexte actuel de la pandémie.

Figure 2 : Le cadre d'évaluation de la maturité du GIFCC pour la Ville de Montréal selon les quatre piliers visés par les recommandations du GIFCC

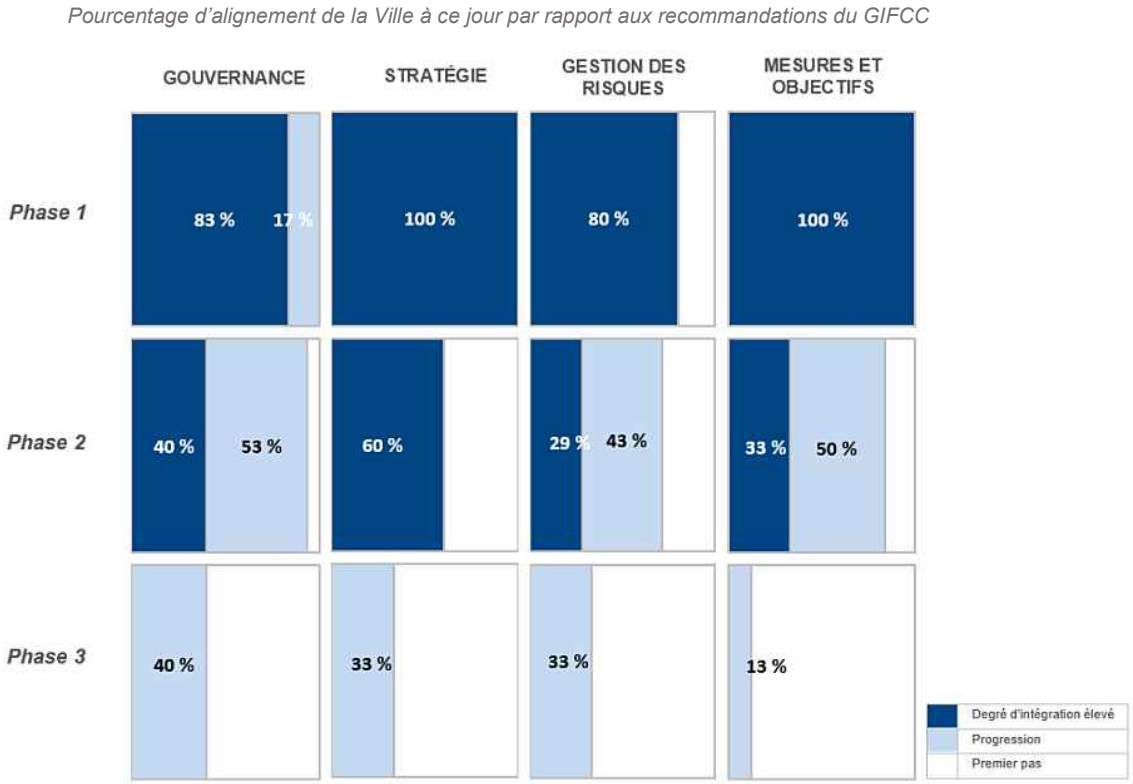

La section suivante passe en revue chacune des recommandations regroupées sous les quatre piliers du GIFCC ainsi que leur application à la Ville de Montréal. De ce fait, elle est traitée en fonction des pratiques et des connaissances acquises à ce jour par la Ville et relève les éléments qu'elle juge les plus pertinents pour les différentes parties prenantes.

GOUVERNANCE : Surveillance par les instances municipales

Les instances municipales de la Ville de Montréal sont les principaux acteurs décisionnels à la Ville. Leur rôle est de s'assurer de la cohérence des activités municipales, telles que les finances, le plan stratégique et les grandes orientations en matière de développement économique et communautaire, d'aménagement et urbanisme, de culture, de loisir ainsi que la résilience de la Ville de Montréal face aux changements climatiques. Ces instances sont composées de la mairesse Valérie Plante et d'un nombre de conseillers et conseillères choisis par les électeurs de la Ville.

Ces instances reconnaissent les impacts de la pandémie actuelle sur la société montréalaise et l'importance de continuer à solidifier les pratiques de gestion et de planification en ajoutant la loupe climatique aux processus opérationnels et décisionnels de la Ville. Ainsi, en décembre 2020, la Ville a émis son premier plan stratégique Montréal 2030 pour la relance de la métropole autant au niveau économique que social, et ce, dans le contexte de la présente crise sanitaire. Ce plan stratégique a été élaboré avec une vision d'avenir en tenant compte de quatre orientations stratégiques, de trois échelles d'intervention centrées sur l'être humain, les quartiers et la métropole ainsi que de vingt priorités en lien étroit avec les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD)[10]. La mise en action de ces priorités sera définie dans les plans et les programmes soutenus par l'ensemble

[9] https://www.cpacanada.ca/fr/ressources-en-comptabilite-et-en-affaires/information-financiere-et-non-financiere/durabilite-environnement-et-responsabilite-sociale/publications/guide-gifcc-pour-villes.
[10] https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/.

des services centraux et des arrondissements de la Ville de Montréal. Ainsi, tous les plans, politiques, programmes et services municipaux doivent donc être conformes à ces orientations. La Ville de Montréal révisera ses règles de gouvernance afin de prendre en compte ces orientations dans toutes ses décisions, qu'elles soient de nature fiscale, budgétaire, administrative ou règlementaire.

Parmi les quatre grandes orientations stratégiques de Montréal 2030, l'accélération des engagements en cours pour la transition écologique figure au premier plan et se décline en cinq priorités. Ces priorités s'inscrivent également dans les orientations du nouveau Plan climat 2020-2030 de la Ville de Montréal.

1	2	3	4	5
Réduire de **55 % les émissions de gaz à effet de serre (GES)** et devenir **carboneutre d'ici 2050**	Enraciner **la nature en ville**	Accroître la **mobilité durable**	Développer une **économie plus verte et inclusive**	Tendre vers un avenir **zéro déchet**

Cette orientation stratégique renforce davantage les engagements de la Ville envers le climat tout en influençant et en mobilisant l'ensemble de la communauté montréalaise afin que la Ville devienne plus verte, inclusive et innovante. Ces engagements sont à l'image de ses citoyens, car plus de 500 000 Montréalais ont participé à la grande marche pour le climat en septembre 2019 en réclamant des gestes concrets pour l'environnement. Afin de répondre aux attentes de la communauté, la Ville s'est dotée d'un comité consultatif sur le climat composé de membres externes dont les résultats de leurs ateliers et travaux ont grandement contribué aux réflexions sur les priorités ainsi que sur les orientations du nouveau Plan climat 2020-2030.

Lors de la 11e conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP-11) tenue à Montréal en 2005, la Ville s'était commise à réduire les émissions de GES de la collectivité montréalaise de 30 % par rapport à l'année de référence 1990. Selon les dernières données disponibles de 2015, la réduction des émissions de GES s'élevait à 28 %. Cette tendance à la baisse démontre que cet objectif sera atteint. Au fil des ans, ces engagements de la Ville envers le climat se sont maintenus, précisés et concrétisés afin de la rendre plus résiliente, plus verte, carboneutre, inclusive et plus équitable tout en soutenant les actions mondiales dans la lutte contre les changements climatiques. Avant la pandémie, au Sommet Action Climat organisé par le Secrétaire général des Nations Unies, la mairesse s'est engagée à réduire les émissions de GES de la Ville d'au moins 55 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030 et d'atteindre la carboneutralité en 2050.

2005

Convention des Nations Unies sur les changements climatiques à Montréal

Émission du premier **Plan de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise 2005-2010**

2007

Publication du premier **Plan de réduction des émissions de GES corporatives 2007-2012**

2012

Adhésion à la ***Disclosure insight action (CDP)***

2013

Publication du **Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020**

Publication du **Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020**

2014

Adhésion au ***Global Resilient Cities Network,*** *anciennement* ***le 100 Resilient Cities Network***

2015

Publication du premier **Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020**



2016

Adhésion au ***C40 Cities*** au **Sommet des Maires à Mexico**

Publication du **Plan Montréal durable 2016-2020**

2017

Signature d'une entente de partenariat avec **Ouranos**

2018

Publication du Rapport sur la **Stratégie montréalaise pour une ville résiliente**



Signature par Montréal de la ***One Planet Charter*** au Sommet mondial de l'action climatique de San Francisco

Création du **Bureau de la transition écologique et de la résilience**

2019

Engagement de la **Ville de Montréal : 55 % les émissions de GES sous le niveau de 1990 d'ici 2030 et carboneutre d'ici 2050**

Création du Comité consultatif sur le climat : **la Fondation David Suzuki, la Fondation Familiale Trottier et la Direction régionale de la santé publique**

Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique (DUC)

Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal (2019)



2020

Production de la section non auditée dans le **Rapport financier annuel 2019 conforme avec le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)**

Publication du nouveau **Plan stratégique Montréal 2030**



Publication du nouveau **Plan climat 2020-2030**



GOUVERNANCE : Rôle des gestionnaires à la Ville de Montréal

Le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) a été créé en 2019. Ce bureau est sous la supervision de la Direction générale adjointe à la qualité de vie et se rapporte directement à madame Laurence Lavigne Lalonde, conseillère municipale et membre du comité exécutif responsable de la transition écologique et résilience, de l'Espace pour la vie et de l'agriculture urbaine.

Dans le but de réaliser les objectifs du Plan climat 2020-2030, la structure de gouvernance suivante a été mise en place.

Figure 3 : La structure de la gouvernance - Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER)

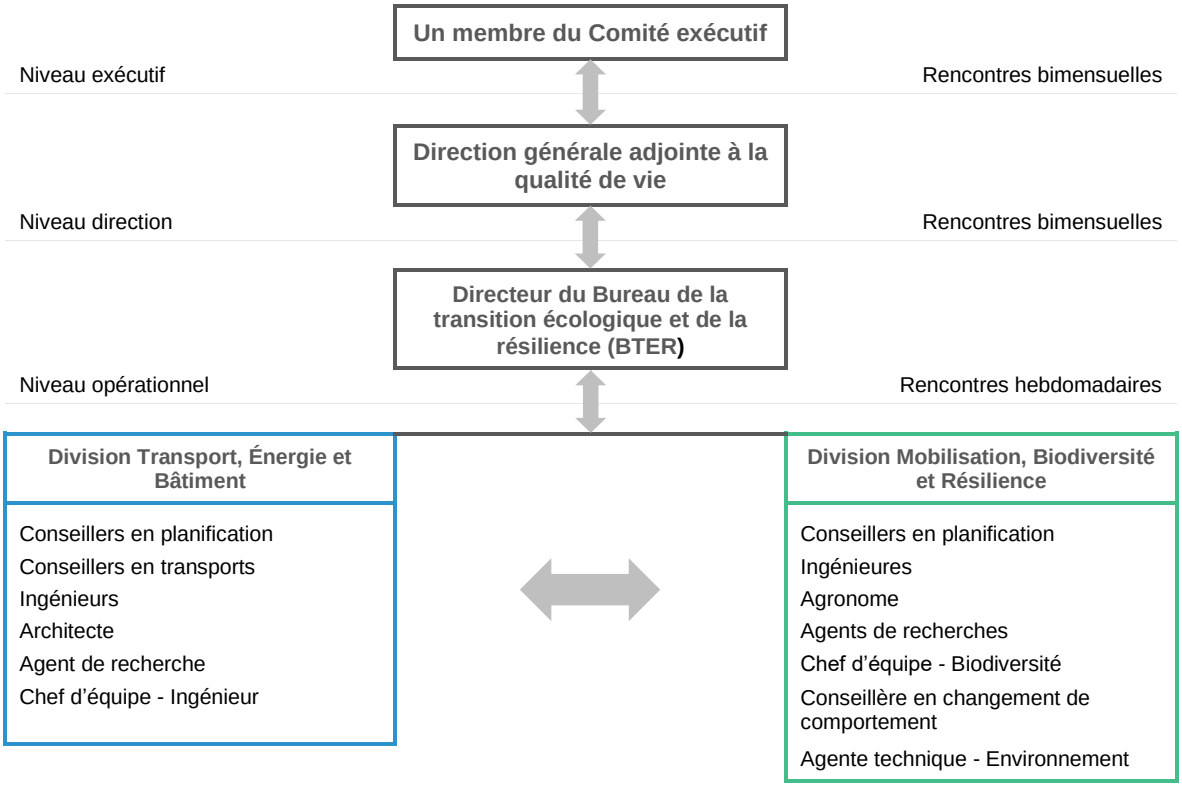

Le principal mandat du BTER est d'accompagner et conseiller les unités administratives afin de transformer le territoire, l'économie et la société montréalaise et de rendre Montréal, une ville inclusive, résiliente ainsi que carboneutre. À cet effet, en décembre 2020, le Bureau a publié son nouveau Plan climat 2020-2030 qui comprend 46 actions dont 16 actions phares regroupées en 5 chantiers d'intervention visant la mobilisation de la communauté montréalaise, la mobilité, l'urbanisme et l'aménagement, les bâtiments, l'exemplarité de la Ville et la gouvernance. Ces actions visent principalement les transformations à apporter pour la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques. Ce plan représente le fruit d'une collaboration avec le Comité consultatif ainsi qu'avec les différentes unités administratives de la Ville.

Les objectifs globaux du Plan climat 2020-2030 s'inscrivent dans les efforts mondiaux engagés dans la lutte contre les changements climatiques. Ces objectifs sont centrés sur les éléments suivants :

- Réduire les émissions de GES en 2030 d'au moins 55 % sous les niveaux de 1990;
- Devenir carboneutre d'ici 2050;
- Augmenter la résilience et la capacité d'adaptation de la collectivité;
- Mobiliser la communauté montréalaise.

La mission du BTER consiste à :

- s'assurer que la Ville de Montréal transforme ses façons de faire et augmente sa résilience face aux enjeux environnementaux comme la crise climatique et la perte de la biodiversité;
- cultiver une approche axée sur la transition écologique équitable et sur la résilience en proposant des directives, des politiques et règlements ainsi que des mesures budgétaires et fiscales;
- accompagner et collaborer avec les unités administratives de la Ville et agir en tant que partenaire avec les parties prenantes pour transformer le territoire et l'économie montréalaise.

En 2020, deux divisions ont été créées au sein du BTER pour former la nouvelle structure, soit la « Division Transport, Énergie et Bâtiment » et la « Division Mobilisation, Biodiversité et Résilience » afin de poursuivre sa mission et réaliser les orientations du Plan climat d'ici 2030.

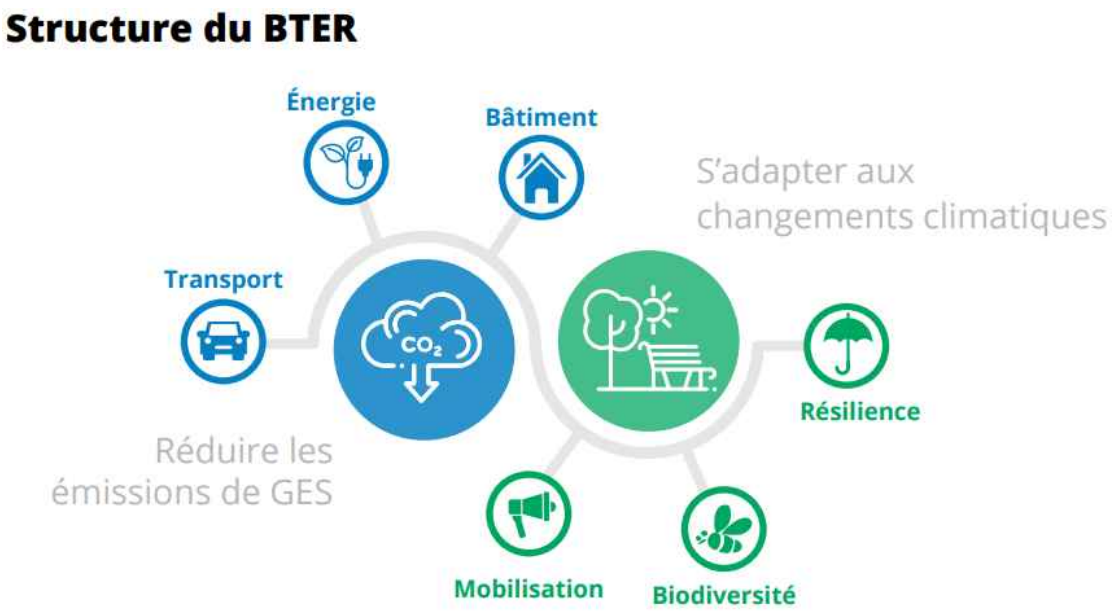

Depuis la dernière année, le BTER a presque doublé le nombre de ses employés. Aujourd'hui, le Bureau compte plus de 30 employés qui participent à la réalisation de la mission climatique de la Ville. Cette participation se base sur les échanges d'expertises entre le BTER et les unités administratives dans la réalisation de divers dossiers et projets.

La progression des travaux du BTER sera présentée à l'automne 2021 lors de l'étude du budget de 2022 par la Commission sur les finances et l'administration de la Ville. Ses travaux sont alignés sur les objectifs suivants :

- Mettre en œuvre plusieurs mesures innovantes découlant du Plan climat pour faire de Montréal un leader en matière de lutte contre les changements climatiques;
- Travailler avec les unités administratives de la Ville de Montréal et ses partenaires externes pour changer les pratiques et les comportements et améliorer ainsi le bilan environnemental de la métropole;
- Établir une vision en agriculture urbaine;
- Accélérer la conversion de la flotte de véhicules vers l'électricité.

Afin d'accomplir sa mission, plusieurs comités de travail ont été mis en place par le BTER avec les différentes unités d'affaires et arrondissements pour avancer dans les actions établies dans le Plan climat 2020-2030, notamment :

- Le **Groupe de travail 10 à 15 %** a été formé pour travailler sur l'action 46 du Plan climat 2020-2030. Ce travail consiste à développer la méthodologie avec le Service des finances afin d'intégrer à hauteur de 10 % à 15 % les projets et les programmes en adaptation aux changements climatiques dans le Programme décennal d'immobilisations (PDI), soit le budget global d'immobilisations de la Ville;

- Le **Comité du test climat** travaille sur l'action 43 du Plan climat 2020-2030 et est complémentaire à l'action précédente. Ce comité œuvre sur la conception d'un outil qui intégrera la loupe climatique lors de la prise de décisions afin de prioriser les projets et les programmes en lien avec l'adaptation aux changements climatiques.

De plus, pour mettre au point les actions du Plan climat, une Division Transition écologique et innovation fût également créée au sein du Service de la gestion et la planification immobilière (SGPI). Le principal mandat de cette division est de mettre en place divers projets de transition écologique visant à réduire l'empreinte écologique des bâtiments municipaux en les rendant carboneutres. Son rôle est défini également, entre autres, dans les actions 30 et 31 du Plan climat 2020-2030 qui visent la transformation du parc immobilier municipal en parc zéro carbone opérationnel tout en le convertissant en énergie renouvelable et en améliorant sa performance énergétique. Ce mandat est réalisé en étroite collaboration avec toutes les unités du SGPI, le BTER et le Service de l'environnement de la Ville.

Aujourd'hui, avec le plan stratégique Montréal 2030 et le Plan climat 2020-2030, le thème des changements climatiques est abordé de manière stratégique à tous les niveaux de la gouvernance de la Ville. Mis à part les rencontres formelles organisées entre les différents paliers opérationnels et décisionnels à la Ville illustrées dans la figure 3, des rencontres informelles sont également organisées lorsque nécessaire.

Finalement, pour la mobilisation des employés, la Ville a mis en place différentes approches afin de les inciter, de les sensibiliser et de les conscientiser aux changements climatiques. Dans un but de faciliter les changements de pratiques et des façons de faire ainsi qu'accélérer la mise en œuvre des actions du Plan climat, la Ville a instauré les initiatives énumérées ci-dessous afin de rehausser l'expertise interne en considérant le climat comme étant un élément central aux différents paliers organisationnels.

- La **Capsule de formation en ligne, la transition écologique à Montréal**, destinée à l'ensemble des employés est la première étape de conscientisation d'une stratégie de gestion de changement en regard du climat.

- La **Cohorte de formation en adaptation aux changements climatiques** vise à développer une expertise transversale en transition écologique ainsi qu'à réaliser un partage d'expérience entre les professionnels des arrondissements responsables des planifications en transition écologique.

- Les **Ateliers de la transition écologique de la Table des directeurs d'arrondissements**, permettent de partager les connaissances, les bons coups et les défis tout en collaborant à trouver des solutions pour la réduction des émissions des pratiques d'entretien et d'aménagement du territoire et de sensibilisation citoyenne.

- La **Vigie en adaptation aux changements climatiques** est un outil qui permet de suivre l'actualité, les offres de financement ou de formation, la diffusion d'outils et de techniques innovants.

STRATÉGIES

Les recommandations du GIFCC encouragent les organisations à identifier, à évaluer, à gérer et à divulguer les risques et opportunités liés aux changements climatiques ainsi que leurs impacts financiers dans leurs rapports financiers annuels. Ainsi, le Groupe de travail présente ci-dessous les principaux risques et opportunités relatifs aux changements climatiques afin d'aider les organisations à évaluer leurs impacts sur les finances d'une organisation.

Figure 4 : Les principaux risques et opportunités liés au climat et leurs incidences financières

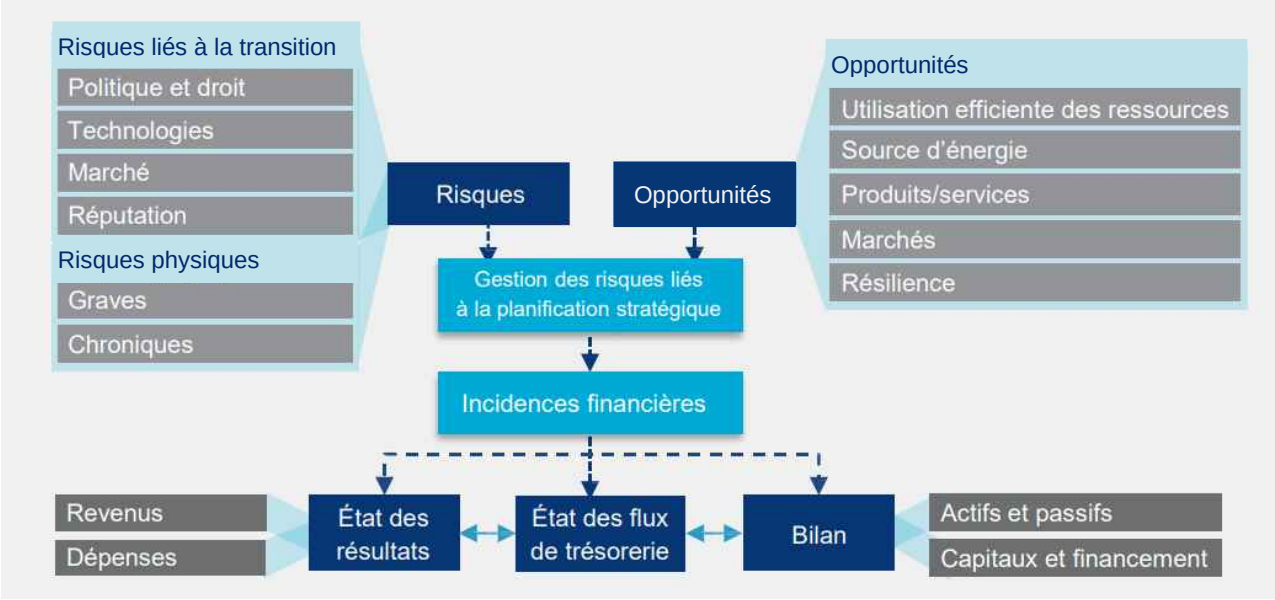

Source: Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosure, Final Report, June 2017[11]

De plus, le GIFCC recommande aux organisations d'effectuer des évaluations prospectives des risques et opportunités liés au climat. Ainsi, il incite les organisations à utiliser l'analyse des scénarios pour évaluer à court, moyen et long terme les impacts des changements climatiques sur leur situation financière et finalement d'en tenir compte lors de la prise de décisions stratégiques.

[11] https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2020/10/FINAL-2017-TCFD-Report-11052018.pdf.

RISQUES LIÉS AU CLIMAT

Selon le Network for Greening the Financial System (NGFS)[12], les impacts des risques climatiques seront importants dans le futur et auront les caractéristiques suivantes.

Étendue et ampleur importantes	▪ Les changements climatiques affecteront les ménages, les entreprises et les gouvernements, dans toutes les industries et zones géographiques. ▪ Les risques devraient être corrélés et potentiellement aggravés par le point de non-retour « ***Tipping point*** » et de manière non linéaire. ▪ Les impacts pourraient être beaucoup plus importants, plus étendus et plus diversifiés que ceux causés par d'autres changements structurels.
Nature prévisible	▪ Les résultats exacts, l'horizon temporel et la trajectoire future sont incertains, mais il existe un degré élevé de certitude qu'une combinaison de risques physiques et de transition se matérialiseront dans le futur.
Irréversible	▪ Il existe un degré élevé de confiance dans le fait que les changements climatiques auront des conséquences irréversibles sur notre planète, car les impacts des changements climatiques sont causés par la concentration des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et il n'existe actuellement aucun moyen d'inverser le processus.
Nécessite des actions à court terme ou immédiates	▪ L'ampleur et la nature des impacts futurs seront déterminées par les mesures prises aujourd'hui. ▪ Les actions doivent donc suivre une trajectoire politique crédible et tournée vers l'avenir.

Des événements météorologiques extrêmes plus fréquents ou plus intenses et/ou une transition tardive et brusque vers une économie faible en carbone pourraient avoir des impacts importants autant pour le système financier que pour le système municipal avec des conséquences systémiques potentielles. Le GIFCC sépare les risques liés au climat en deux grandes catégories, soit les risques liés aux impacts physiques des changements climatiques et les risques liés à la transition vers une économie à faible carbone.

Figure 5 : Les trajectoires des scénarios climatiques futurs à l'échelle mondiale de « *Global Carbon Project*[13] »

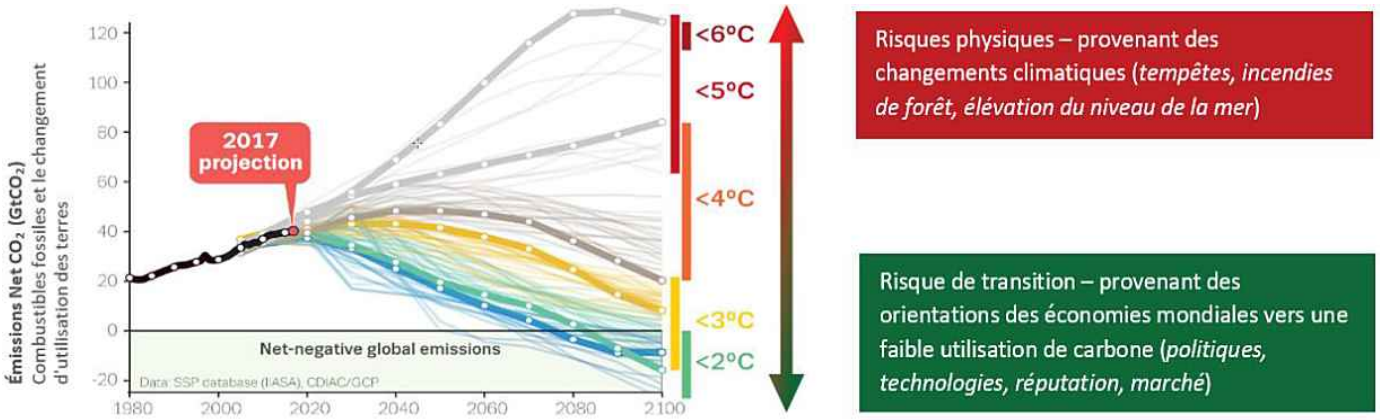

Source : Global Carbon Projet (2017), Banque d'Angleterre (2018)

[12] https://www.ngfs.net/sites/default/files/medias/documents/synthese_ngfs-2019_-_17042019_0.pdf.
[13] https://www.globalcarbonproject.org/carbonbudget/archive/2017/GCP_CarbonBudget_2017_eps.pdf.

RISQUES PHYSIQUES

Les risques physiques sont liés à des événements météorologiques extrêmes, soit de nature grave ou chronique, provoqués par des changements à plus long terme des régimes climatiques. Ces risques sont considérés comme un risque sociétal majeur et de caractère intergénérationnel, car ce sont les villes et les collectivités qui sont le plus durement touchées par les coûts économiques et humains dus au réchauffement climatique. De plus, ils peuvent avoir des implications financières importantes sur les organisations, telles que des dommages directs aux actifs et des impacts indirects, y compris la perturbation de la chaîne d'approvisionnement d'une organisation.

Risques physiques	**Risques graves**	Les risques physiques liés à des événements météorologiques extrêmes : les vagues de chaleur, la sécheresse, les inondations, les feux incontrôlés, les cyclones.
	Risques chroniques	Les risques physiques dus aux importants changements aux régimes climatiques à plus long terme : les changements dans les régimes de précipitations, la hausse des températures moyennes et l'élévation du niveau de la mer.

Le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020 (PACCAM) a identifié six aléas climatiques, de nature chronique et grave, dont les impacts sur le territoire et la population de l'agglomération de Montréal seront susceptibles d'être exacerbés par les changements climatiques. Ce plan fait référence aux aléas suivants : les pluies abondantes, les vagues de chaleur, les crues, l'augmentation des températures moyennes, les sécheresses et les tempêtes destructrices.

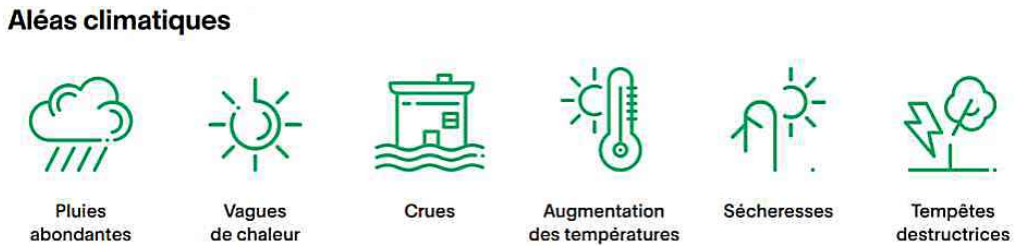

À l'échelle mondiale, les villes sont confrontées aux impacts des changements climatiques à différents degrés. La Ville de Montréal a également été exposée à ces risques et les conséquences de ces événements ont été ressenties dans les activités de l'administration municipale ainsi que par la communauté montréalaise. Certains de ces événements ont engendré des coûts considérables provenant de dégâts matériels importants pour la Ville, pour les assurances ainsi que pour les citoyens.

Avec les changements climatiques, ces événements seront de plus en plus intenses, fréquents, imprévisibles et leurs impacts systémiques seront considérables. Le « *Climate Action Tracker* », dans son rapport publié en 2020 intitulé « *Paris Agreement turning point : Wave of net zero targets reduces warming estimate to 2.1˚C in 2100* »[14], estime qu'avec les engagements politiques actuels dans le monde en matière du climat, la hausse des températures moyennes globales sera de 2,9 °C d'ici la fin du siècle. Selon le « *Technical Summary - Final draft* » publié en juin 2019 par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)[15], cette augmentation de la température semble suivre la trajectoire du scénario statu quo (RCP 8.5)[16]. Ce scénario tient compte d'une augmentation constante des concentrations de CO_2 dans l'atmosphère causant ainsi une plus forte augmentation des températures de la surface de la Terre vers 2100. À cet effet, le tableau 1 présenté ci-après illustre les projections climatiques pour Montréal en se référant aux deux scénarios climatiques, soit le scénario modéré (RCP 4.5) et le scénario élevé ou pessimiste (RCP 8.5).

[14] https://climateactiontracker.org/documents/829/CAT_2020-12-01_Briefing_GlobalUpdate_Paris5Years_Dec2020.pdf.
[15] https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/3/2019/11/SROCC_FD_TS_Final.pdf.
[16] RCP (*Representative Concentration Pathway*). selon Wikipédia, RCP représente une approximation et est défini comme la différence entre la puissance radiative reçue et la puissance radiative émise par un système climatique donnée. Le scénario RCP 8.5 correspond à un forçage de +8,5 W/M^2. https://fr.wikipedia.org/wiki/For%C3%A7age_radiatif. Consulté le 18 avril 2021.

Tableau 1 : Les projections climatiques relatives aux aléas identifiés par la Ville de Montréal dans un scénario modéré (RCP4.5) et scénario élevé (RCP 8.5) d'Ouranos

1981-2010		2041-2070				2071-2100			
Historique		*RCP 4.5*	*RCP 8.5*	*RCP 4.5*	*RCP 8.5*	*RCP 4.5*	*RCP 8.5*	*RCP 4.5*	*RCP 8.5*
6,8 °C Température moyenne annuelle	**996 mm** Précipitations totales annuelles	**9,2 °C** Température moyenne annuelle	**9,9 °C** Température moyenne annuelle	**1039 mm** Précipitations totales annuelles	**1103 mm** Précipitations totales annuelles	**9,9 °C** Température moyenne annuelle	**12,5 °C** Température moyenne annuelle	**1073 mm** Précipitations totales annuelles	**1127 mm** Précipitations totales annuelles
20,1 °C Moyenne estivale annuelle	**72 mm** Maximum de précipitations (5 jours)	**22,4 °C** Moyenne estivale annuelle	**23,3 °C** Moyenne estivale annuelle	**77 mm** Maximum de précipitations (5 jours)	**77 mm** Maximum de précipitations (5 jours)	**23,1 °C** Moyenne estivale annuelle	**26 °C** Moyenne estivale annuelle	**79 mm** Maximum de précipitations (5 jours)	**83 mm** Maximum de précipitations (5 jours)
11 Nombre de jours de >30°C	**73** Nombre d'épisodes de gel-dégels	**30** Nombre de jours de >30°C	**41** Nombre de jours de >30°C	**61** Nombre d'épisodes de gel-dégels	**60** Nombre d'épisodes de gel-dégels	**36** Nombre de jours de >30°C	**75** Nombre de jours de >30°C	**60** Nombre d'épisodes de gel-dégels	**53** Nombre d'épisodes de gel-dégels

Source : Ouranos, Portraits climatiques, www.ouranos.ca, consulté le 11 avril 2021.

En raison des changements climatiques, les villes ne seront pas seulement directement exposées aux risques physiques, par exemple, par le biais d'infrastructures essentielles, mais aussi indirectement via l'économie dans son ensemble. Avec l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes et des changements climatiques, les dommages matériels aux bâtiments et aux infrastructures des villes devraient croître en raison du grand nombre de personnes et de biens situés en zones potentiellement à risque. D'un point de vue économique, ces événements pourraient aussi entraîner des impacts sur la population comme des dommages aux actifs physiques, y compris les biens immobiliers, des pertes de vie, des réductions ou des pertes de couverture d'assurance, des pertes de revenus des ménages et des entreprises, de l'augmentation des défauts de paiement et de la détresse potentielle du secteur financier. Ces éléments auront certainement des incidences importantes sur les états financiers des villes, tels que sur leur trésorerie, leurs actifs et passifs, leurs réserves, leurs revenus et coûts d'exploitation ainsi que sur leurs coûts d'emprunt. Ces impacts varieront en fonction des régions et ils sont illustrés à un niveau global par l'organisme « *Global Association of Risk Professionals (GARP)*[17] » dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Le sommaire des risques physiques (graves et chroniques)

Risques physiques	Graves	Chroniques
Éléments déclencheurs	Risque physique dû aux événements météorologiques extrêmes graves et/ou plus fréquents Par exemple : vagues de chaleur, tempêtes destructrices, etc.	Risque physique chronique lié aux changements à long terme des modèles climatiques Par exemple : hausse des températures moyennes, pluies abondantes, etc.
	Les risques physiques causent directement des dommages (ex. infrastructures municipales), ou ils peuvent indirectement engendrer des pertes via un effet de second ordre (ex. les propriétés appartenant à la communauté).	
Exemples	**Risques graves directs** ▪ Les réclamations pour dommages matériels augmentent à mesure que la fréquence et/ou l'intensité des inondations augmentent aussi. ▪ Les taux de mortalité augmentent en raison d'événements de canicule inhabituels. **Risques graves indirects** ▪ La baisse de la valeur des propriétés en raison de l'augmentation du risque d'inondation. ▪ Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement causées par des événements météorologiques extrêmes.	**Risques chroniques directs** ▪ La hausse des températures crée plus de régions inhabitables (réfugiés climatiques). ▪ Les changements dans les régimes de précipitations réduisent les rendements agricoles. **Risques chroniques indirects** ▪ Les coûts de refroidissement plus élevés en raison de la hausse des températures et de l'inefficacité des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) existants. ▪ Les coûts de construction plus élevés pour la mise en place d'infrastructures conçues pour résister à l'eau.

[17] https://www.garp.org/#!/home. Second Annual Global Survey of Climate Risk Management at Financial Firms, presentation to the GARP Chapter Members, September 22nd, 2020.

En ce moment, aucune analyse des scénarios climatiques n'a été effectuée à la Ville. Cependant, l'analyse qualitative réalisée dans cette section ainsi que dans la section traitant des risques de transition est à haut niveau et est présentée sous un scénario futur pessimiste. Par définition, les scénarios représentent les différentes réalités futures d'une manière hypothétique et plausible et donc ils ne sont pas considérés comme des prévisions. Toutefois, ils permettent aux organisations de se projeter dans le futur, d'explorer et de comprendre les diverses combinaisons de risques liés au climat qui pourraient affecter, au fil du temps, leurs activités, leurs stratégies et leurs performances financières.

Comme il a été soulevé précédemment, les risques physiques se manifesteront en causant des dommages directs aux infrastructures municipales et/ou des impacts indirects via l'économie. À cet effet, un exemple de pluie abondante a été choisi afin d'illustrer les impacts du climat d'une manière qualitative et à haut niveau sur la situation financière d'une ville. Pour la Ville de Montréal, le détail de ces impacts se retrouve également dans le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020.

Par définition, les pluies abondantes se produisent durant la saison estivale et peuvent se manifester par des pluies fortes et/ou fréquentes, soit sur une très courte durée avec une pluie à plus forte intensité et souvent localisée ou sur une durée plus longue en apportant une importante quantité d'eau sur plusieurs jours.

Ouranos estime que pour l'agglomération de Montréal, les épisodes de pluies abondantes seront de plus en plus fréquents et intenses. Ainsi, l'intensité des épisodes de pluies abondantes devrait augmenter de 10 à 25 % d'ici 2100 selon les différents scénarios. De plus, les périodes de retour des maximums annuels du cumul quotidien de précipitations seraient raccourcies. À titre d'exemple, une pluie dont la période de retour était de 20 ans sur l'horizon 1986-2005 pourrait survenir plus fréquemment vers 2046-2065 avec une période de retour autour de 7 à 10 ans, et ce, pour l'ensemble du Québec.

Selon les projections d'Ouranos, ces impacts seront encore plus importants à cause de la hausse de leur fréquence et intensité. Ils se refléteront ainsi sur la situation financière d'une ville, soit sur son bilan, son état des résultats et sa trésorerie.

Effets sur le bilan : Actifs et passifs

Les actifs municipaux pourraient connaître un vieillissement prématuré de leurs immobilisations qui se traduirait par une réduction de leur valeur ou une diminution de leur durée de vie utile. Une dégradation rapide d'un actif générera une intervention prématurée de réhabilitation majeure ou de reconstruction. Ces interventions prématurées augmenteraient le besoin en capital et éventuellement causeront une pression sur la dette. De plus, avec la baisse de la valeur des actifs et l'augmentation de la dette, les agences de notation procéderont à une réévaluation de la cote de crédit d'une ville, et ce, à la baisse laquelle entraînerait une hausse des coûts d'emprunt. Dans le but de remédier à cette situation, les villes devront augmenter leurs réserves de contingences pour faire face à ces impacts grandissants liés au climat.

Les exemples, ci-dessous, présentent les infrastructures publiques susceptibles d'être affectées par les pluies abondantes.

- Dommages au réseau routier et structures connexes.
- Dommages au réseau de commodités souterraines.
- Sollicitation accrue des infrastructures au-delà de leur capacité (conduites, stations de pompage, etc.).
- Détérioration accrue des conduites d'égout en briques.

Effets sur l'état des résultats : Revenus et dépenses

En raison des changements climatiques, les dépenses augmenteront, et ce, à plusieurs niveaux. Les dépenses opérationnelles pourraient augmenter significativement, en particulier celles liées à l'entretien ou à la réparation des infrastructures, par exemple, les bâtiments municipaux endommagés par un glissement de terrain, des inondations, un refoulement d'égout et infiltrations d'eau. Les entretiens et réparations seront plus fréquents, entraînant plus de dépenses pour une ville et pouvant même mettre en péril son équilibre financier et budgétaire. De plus, certains services publics verront leurs coûts augmenter, tels que la hausse des coûts de traitement des eaux en raison de l'augmentation du dosage de produits chimiques et de la sollicitation accrue des équipements. Les services d'urgence, quant à eux, éprouveront une hausse du nombre d'interventions, notamment, celles liées aux conséquences de ces changements climatiques sur la population, à la suite d'inondations par exemple. Aussi, ces dommages engendreront sans doute des dépenses liées aux réclamations. Finalement, les frais financiers liés aux coûts d'emprunt augmenteraient affectant ensuite la liquidité disponible pour les opérations courantes d'une ville. Selon un rapport publié en 2017 par Prairie Climate Centre « Building *a Climate - Resilient City : Economics and finance* »[18], les villes qui n'intègrent pas la résilience climatique dans leurs planifications et opérations à long terme pourraient voir leur cote de crédit se détériorer et par le fait même augmenter leur coût d'emprunt.

[18] http://prairieclimatecentre.ca/wp-content/uploads/2017/04/pcc-brief-climate-resilient-city-economics-finance.pdf.

Les revenus pourraient également être affectés indirectement par les changements climatiques via la conjoncture économique d'une ville. Au niveau des revenus, comme la plupart des villes, la Ville de Montréal perçoit, sur une base récurrente, la majorité de ses revenus par des taxes municipales en provenance des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels. Ces revenus pourraient diminuer en conséquence de la baisse des marchés immobiliers. Comme il a été mentionné préalablement et d'une manière générale, cette baisse du marché immobilier pourrait être affectée par plusieurs facteurs économiques, notamment, la diminution ou la perte des revenus des ménages et des bénéfices des entreprises et la baisse de la valeur des actifs des ménages et des entreprises. Ces acteurs économiques pourraient tous être affectés à leur tour par les changements climatiques, créant ainsi un effet cascade. De plus, la confiance des consommateurs pourrait changer en raison des préoccupations sur les coûts de leur assurance ainsi que des conditions d'assurabilité imposées. Finalement, les institutions financières pourraient revoir leurs politiques de crédit et limiter les possibilités d'emprunt des citoyens et des entreprises.

RISQUES LIÉS À LA TRANSITION

Contrairement aux risques physiques résultant de l'exposition directe et indirecte du capital humain, du capital naturel et du capital physique aux impacts liés aux aléas climatiques, les risques de transition découlent des réponses humaines aux changements climatiques. Le rapport du GIEC[19] publié en 2018 a souligné que les pays devraient cibler un scénario de 1,5 °C plutôt qu'un scénario de 2 °C pour éviter des dommages sans précédent sur la biodiversité, les êtres humains et les économies. Ainsi, les gouvernements, les organisations et les communautés à travers le monde doivent relever la barre de leurs engagements actuels de leurs émissions de GES afin de réduire les émissions de carbone global de 45 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2010 et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Cette transition vers une économie à faible carbone impliquera plusieurs changements majeurs, notamment, l'évolution et la mise en place des politiques climatiques, les avancées technologiques en matière du climat, les investissements dans les technologies vertes ainsi que les comportements et préférences des marchés. Ainsi, en fonction de la nature, de la rapidité et de l'orientation de ces changements, les risques liés à la transition peuvent poser divers niveaux de risque financier et de réputation pour les organisations. En fait, plus la transition vers le faible carbone est ordonnée, plus l'impact négatif sur l'économie est minimal. D'autre part, plus cette transition est retardée ou désordonnée, plus la transition vers la carboneutralité sera abrupte et imprévisible générant ainsi encore plus d'impacts économiques et financiers sur les organisations et les communautés mondiales. Ce virage est primordial et nécessite des actions mondiales et locales concrètes et immédiates afin que cette transition puisse se faire vers une économie faible en carbone d'une manière ordonnée et prévisible en atténuant les impacts des risques physiques sur les économies et les sociétés à travers le monde. Ces impacts seront encore plus significatifs pour les villes qui ont une forte dépendance aux énergies fossiles et sont illustrés à un niveau global par le GIFCC[20] dans le tableau suivant.

Tableau 3 : Le sommaire des risques de transition découlant du passage mondial vers une économie à faible émission de carbone

Risques de transition	Politique et légal	Technologique	Marché	Réputation
Éléments déclencheurs	Le risque politique est lié à la réglementation existante et émergente visant à lutter contre les changements. Ces politiques climatiques visent à la fois la réduction des émissions de GES et aussi l'adaptation aux changements climatiques.	Le risque technologique découle des technologies émergentes visant à soutenir la transition mondiale à faible émission de carbone. Cela créera des gagnants et des perdants.	Le risque du marché découle du changement de l'offre et de la demande de matières premières et de produits et services.	Le risque réputationnel représente l'atteinte à la réputation (image des villes) et de perte de clientèle (citoyens) en raison du changement de sentiment public à l'égard des changements climatiques.
Exemples	▪ La mise en place de la tarification du carbone pour réduire les émissions de GES peut augmenter les coûts. ▪ Les règlements et les politiques sur l'utilisation des sources d'énergie à faible émission. ▪ Litige pour ne pas tenir compte de l'atténuation des risques climatiques lors de la planification des infrastructures.	▪ Augmentation des coûts initiaux de transition vers des technologies moins polluantes. ▪ Investissement dans les nouvelles technologies peu performantes. ▪ Dépenses de recherche et développement dans les nouvelles technologies.	▪ Le comportement des consommateurs peut changer. Ces derniers deviennent plus conscients des impacts environnementaux. ▪ Augmentation des coûts de production en raison de l'évolution des prix des intrants (ex. énergie, eau) et du traitement des extrants (ex. traitement des déchets).	▪ Stigmatisation des secteurs à fortes émissions des GES et perte correspondante de clients. ▪ Engagements croissants de la part des investisseurs en se retirant des sociétés de combustibles fossiles. Cette action réduit ainsi la disponibilité du capital.

[19] https://www.ipcc.ch/sr15/chapter/spm/.
[20] https://www.fsb-tcfd.org/publications/final-recommendations-report/.

Bien que les risques de transition liés au marché, à la technologie et à la réputation soient des éléments importants, la tarification du carbone est un risque réglementaire et est l'un des principaux outils politiques adoptés par les gouvernements pour faciliter la transition vers une économie à faible émission de carbone et limiter ainsi la croissance des températures mondiales en dessous d'un certain niveau. Dans le même ordre d'idée, cette année, la Cour suprême du Canada a statué que le gouvernement fédéral a le pouvoir de mettre en place un programme national de tarification du carbone et de l'imposer aux provinces. La Cour a reconnu que cette intervention fédérale est indispensable et fait partie intégrante de toute initiative de réduction des émissions de GES.

Ainsi, l'établissement du prix de carbone est critique et représente la pierre angulaire nécessaire pour réduire les émissions de GES dans l'atmosphère. Ce prix devra donc refléter les efforts nécessaires pour l'atteinte des objectifs climatiques, car le prix d'aujourd'hui influencera l'ampleur et l'étendue des impacts économiques futurs.

Au même titre que les risques physiques, les risques de transition ont un effet d'interaction et leurs conséquences s'apparentent aux impacts indirects via la conjoncture économique traitée dans la section « Effets sur l'état des résultats : Revenus et dépenses ». De plus, la mise en place d'une taxe carbone hausserait, par exemple, les coûts des matériaux et, conséquemment, les montants des soumissions pour les travaux d'infrastructures. Cette hausse engendrerait un impact sur les dépenses d'exploitation et d'immobilisation, sur la dette ainsi que sur le coût d'emprunt. Cependant, le degré d'impact varie d'une ville à l'autre et est déterminé par la dépendance des activités économiques de ces villes aux secteurs comme l'extraction du charbon, du pétrole et du gaz (y compris le forage, les pipelines, les raffineries et les services), le transport, le ciment, les produits chimiques, l'exploitation minière, le camionnage, la fabrication d'automobiles, etc.

OPPORTUNITÉS

En effet, les changements climatiques présentent des risques importants. Cependant, la nécessité de faire face à ces changements et à leurs impacts offre également des opportunités pour la Ville ainsi que pour la communauté montréalaise. Ces opportunités permettront à la Ville de s'aligner collectivement à prendre le virage vers une économie à faible carbone, et ce, tout en renforçant sa résilience aux changements climatiques. Ainsi pour répondre aux exigences de l'Accord de Paris et limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, cela nécessitera une transition rapide et une transformation importante dans les systèmes énergétiques des bâtiments, des transports, de l'aménagement du territoire, etc. Le GIFCC a identifié cinq domaines d'opportunités : Utilisation efficiente des ressources, sources d'énergie, produits/services, marchés et résilience. Elles varient en fonction de la région, du marché et de l'industrie dans lesquels une organisation opère et elles peuvent générer des économies directes dans leurs coûts d'opération à moyen et long terme et ainsi contribuer aux efforts mondiaux de réduction des émissions de GES.

L'accélération des engagements actuels pour la transition écologique est l'une des orientations stratégiques prioritaires de Montréal 2030 et du Plan climat 2020-2030. Afin d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050, la mise en œuvre de la majorité des actions de réduction des émissions de GES et ainsi que celles en adaptation aux changements climatiques devront être réalisées d'ici 2030.

Tableau 4 : Le résumé des stratégies liées au climat de la Ville de Montréal

STRATÉGIES EN VIGUEUR
2020 : **Plan climat 2020-2030** Le Plan climat 2020-2030 regroupe les actions phares qui auront un impact particulièrement important en matière de mobilisation, de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques.
2020 : Le plan stratégique **Montréal 2030** Un des objectifs majeurs de Montréal 2030 est de rehausser la résilience économique, sociale et écologique de la métropole afin d'accroitre la qualité de vie de l'ensemble des citoyennes et citoyens.
2019 : L'**Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture** Le rôle du Bureau de Design est de mettre en place des objectifs et des mesures visant la qualité et la durabilité en design et en architecture dans les plans et les politiques municipales.
2018 : La **Stratégie montréalaise pour une ville résiliente** En décembre 2014, la Ville de Montréal est devenue membre de *Global Resilient Cities Network***.** Cette stratégie permet à la Ville d'améliorer sa capacité d'anticipation, de prévention et d'adaptation pour mieux faire face aux chocs et au stress pouvant affecter la population, les institutions, les entreprises et les systèmes. Les enjeux identifiés dans cette stratégie sont d'ordres climatiques, sociaux, sanitaires, technologiques et économiques.
2015 : La publication du premier **Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020** Ce plan présente une analyse cartographique des vulnérabilités face aux six aléas climatiques identifiés pour le territoire montréalais. Il énonce les constats en lien avec les défis d'adaptation auxquels est confrontée l'agglomération de Montréal ainsi que les actions à consolider ou à développer concernant les engagements pris par les différentes unités administratives.

Le tableau suivant fournit des exemples d'opportunités relatives à l'utilisation efficiente et efficace des ressources, de la continuité de l'offre de services aux citoyens ainsi qu'au niveau de la résilience de la Ville. Les opportunités liées à la résilience peuvent être particulièrement pertinentes pour les villes dotées, entre autres, d'immobilisations à long terme, de réseaux d'approvisionnement et de distribution étendus. Ces infrastructures permettent à la Ville d'offrir une prestation de services aux citoyens d'une manière fiable et continue. Les villes doivent mettre en place les actions nécessaires pour maintenir le niveau actuel de service. Celles-ci profiteront des opportunités qui s'offrent à elles pour devenir plus résilientes. Ces opportunités pourraient avoir un impact favorable sur sa santé financière, sa capacité d'emprunt et par le fait même sur ses investissements en immobilisations.

Tableau 5 : Les exemples d'opportunités à la Ville selon le Plan climat 2020-2030

Actions du Plan climat 2020-2030	**Exemple d'opportunités**
5	Stimuler et consolider l'économie circulaire par la création de réseaux entre entreprises, commerces et organismes communautaires.
14	Intégrer l'électrification à 100 % des autobus de la STM contribuerait à la réduction des émissions de GES et faire des économies en termes de frais de fonctionnement (entretien, d'essence).
15	Accroître le nombre de bornes de recharge sur l'ensemble du territoire montréalais et adopter une stratégie en électrification des transports routiers de personnes. Cette action permettrait de contribuer à l'atteinte d'au moins 30 % des déplacements à Montréal.
21	Restaurer les berges publiques du réseau des grands parcs d'ici 2030. Cette restauration et conservation des berges augmenteront la résilience de ces écosystèmes riverains ainsi que de certaines infrastructures du territoire tout en offrant des accès sécuritaires aux citoyens.
22	Développer l'agriculture urbaine. Cette action est complémentaire aux autres actions du Plan climat en lien avec l'augmentation des espaces verts, des aires protégées et de la canopée.
31	Optimiser la performance énergétique de bâtiments municipaux qui consiste à réduire la consommation énergétique et de diminuer les coûts d'exploitation.
33	Intégrer l'électrification de l'ensemble de la flotte de véhicules municipale afin de réduire l'impact négatif sur l'environnement tout en bénéficiant des performances supérieures à moindre coût.
40	Réaliser les actions du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) qui consiste à implanter une série de mesures pour atteindre les objectifs en matière de gestion des matières résiduelles de l'agglomération. Ces mesures se déclinent selon les quatre grandes parties suivantes. ▪ Hiérarchie des 3RV-E (réduire, réutiliser, recycler, valoriser, éliminer). ▪ Réduction des émissions de GES liées à la collecte, et au traitement des matières résiduelles. ▪ Mise en œuvre de l'économie circulaire et de la transition écologique. ▪ Mobilisation de l'ensemble des parties prenantes de la collectivité.

GESTION DE RISQUES

Avec l'augmentation des catastrophes naturelles dans le monde occasionnant des impacts financiers majeurs, les villes ne peuvent plus demeurer réactives. Étant donné que les changements climatiques seront encore plus intenses et fréquents dans le futur, leurs impacts nécessiteront des investissements urbains encore plus importants. D'où l'importance de passer à une planification proactive et adaptative pour réduire les impacts potentiels des changements climatiques. La gestion des risques permet d'identifier les risques et les vulnérabilités au sein des zones urbaines, afin que les autorités de la ville soient mieux positionnées pour aborder la réduction des risques de catastrophe à court terme ainsi que les impacts à long terme des changements climatiques. Les villes pourront utiliser cet outil pour les aider à la prise de décision, à la planification et à la conception des programmes ou des stratégies pour une meilleure gestion des risques climatiques. Finalement, la gestion de risque permettra aussi de faire une priorisation des projets et des programmes afin de faciliter la décision sur les allocations de fonds en adaptation aux changements climatiques.

Pour identifier et gérer les risques climatiques, certains comités et équipes de travail ont été mis en place au cours des dernières années.

Comité pour l'atténuation du risque d'inondations fluviales

Dans le Rapport financier annuel 2019 de la Ville, un exemple chiffré a été présenté sur la gestion des inondations à la suite des deux crues printanières qui ont eu lieu en 2017 et 2019. À cet effet, le Comité pour l'atténuation du risque d'inondations fluviales continue son travail dans l'évaluation et dans la mise en place des outils et des infrastructures municipales nécessaires pour prévenir et atténuer les conséquences futures des inondations sur la communauté montréalaise. Ce Comité a été mis en place en mars 2019 à la demande de la Direction générale de la Ville. Plusieurs unités administratives et arrondissements participent aux rencontres et aux travaux de ce comité.

Équipe dédiée à la gestion intégrée des eaux pluviales

Comme il a été précisé dans la section « Stratégies », avec les changements climatiques, les épisodes de pluies abondantes augmenteront en termes de fréquence et d'intensité. Aujourd'hui, elles représentent un véritable enjeu pour la Ville, car elles occasionnent, entre autres, des refoulements d'égout et des inondations urbaines qui ont des impacts négatifs sur la qualité de vie et la sécurité des citoyens ainsi que sur les infrastructures de la Ville. Ces impacts engendreront des coûts de plus en plus importants pour toute la collectivité montréalaise en l'absence de mesures d'adaptation. Afin de trouver des idées innovatrices et des solutions complémentaires aux activités traditionnelles pour améliorer la gestion des eaux pluviales, une équipe a été créée au Service de l'eau en mars 2020. Celle-ci a un mandat bien défini qui consiste à intégrer la planification du territoire, des infrastructures et des actions sur le domaine privé de façon cohérente dans le but de minimiser les impacts des changements climatiques sur les personnes, leurs biens et les activités économiques. Pour ce faire, l'équipe a été mandatée afin d'établir des objectifs, ainsi que de choisir et de prioriser les mesures permettant de réduire ces impacts causés par les différents types de pluie, et ce, au meilleur coût pour la collectivité.

MESURES ET OBJECTIFS

Le Rapport financier annuel pour l'exercice financier de 2019 a également inclus dans cette section les informations détaillées sur les émissions de GES de scope 1, 2 et 3 de la collectivité montréalaise et des activités municipales de l'agglomération de Montréal. Ces informations sont les dernières mises à jour disponibles à la Ville. Cependant, le BTER travaille actuellement sur les émissions de GES pour la collectivité pour les années 2016 et 2017. Les inventaires des émissions de GES seront publiés au cours de l'année 2021. Toutefois, les informations détaillées sur les émissions de GES antérieures sont disponibles dans les derniers rapports suivants : « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise : Inventaire 2015 », « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal : Inventaire 2015 » et finalement dans le rapport annuel publié sur la plateforme du CDP.

Les deux principales sources d'énergie responsables des émissions de GES de la collectivité sont le gaz naturel et l'essence. Le gaz naturel est utilisé principalement par les secteurs tels que résidentiel, commercial, institutionnel et industriel. L'essence, quant à elle, est utilisée par le secteur du transport routier représentant 77 % des émissions des GES de la collectivité en 2015. « Autre 2 % » représente le mazout lourd 0,1 %, l'électricité 0,6 %, le propane 1,6 %, l'éthanol 0,05 % et le biodiesel 0,005 %.

Figure 6 : Répartition des Émissions de GES de la collectivité montréalaise 2015 par source d'énergie

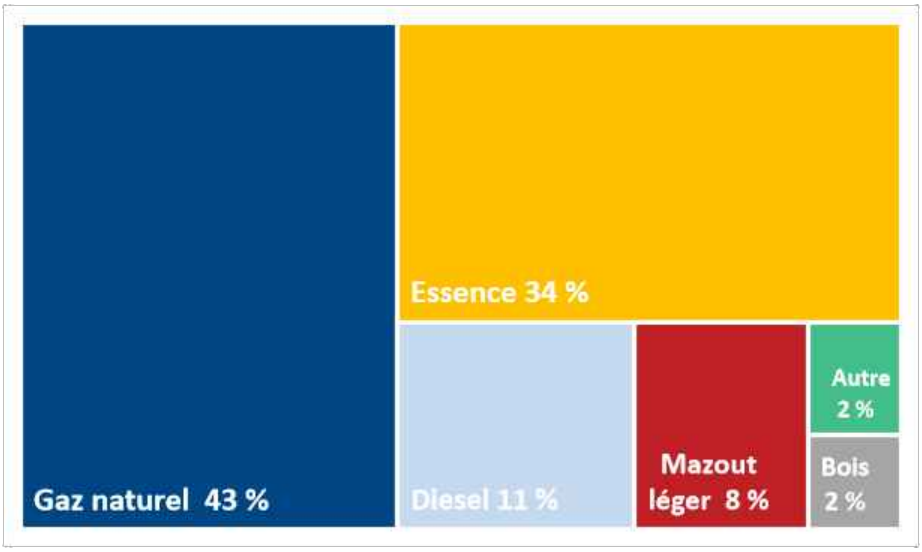

En plus des comités nommés précédemment, la Ville a aussi mis en place un comité dont les travaux contribuent à la réduction des émissions de GES de la Ville, soit le Comité Zone réservée aux véhicules électriques (VZE). De plus, en incluant l'action 44 de son Plan climat, la Ville prévoit instaurer un budget carbone au cours des prochaines années. Ce budget permettra à la Ville de bien suivre la mise en œuvre de ses actions afin d'atteindre ses objectifs au niveau des émissions de GES.

Comité Zone réservée aux véhicules électriques (VZE)

Les mesures du Plan climat 2020-2030 ont été élaborées, entre autres, à partir d'un portrait de la situation actuelle de l'agglomération montréalaise en considérant le territoire urbain, le profil socioéconomique des Montréalais, les éléments du paysage, la mobilité durable ainsi que les tendances des changements climatiques. À titre d'exemple, ce portrait a permis de concevoir les actions novatrices qui permettront de positionner le centre-ville de Montréal dans la transition écologique par l'action 13 du Plan climat. Cette action permettra non seulement de réduire les émissions de GES, mais aussi de limiter la pollution atmosphérique et sonore tout en favorisant les transports actifs et collectifs pour les Montréalais qui se déplace du ou vers le centre-ville. À cet effet, le comité de travail « Comité Zone réservée aux véhicules électriques (VZE) » au centre-ville a été mis sur pied à la demande du directeur général de la Ville afin d'étudier la faisabilité du projet et de proposer des scénarios d'implantation. Ce Comité a débuté ses travaux en avril 2020 et tient compte des deux principaux objectifs en lien avec le Plan climat 2020-2030. Le premier objectif est de réduire de 50 % les émissions de GES du transport routier par rapport à 1990, permettant ainsi à la province du Québec d'atteindre ses cibles. Finalement, contribuer à ce qu'au moins 30 % des déplacements de personnes en véhicules soient électrifiés sur le territoire montréalais.

Budget Carbone

Aussi, la Ville prévoit instaurer graduellement un budget carbone pour la collectivité montréalaise. L'action 44 du Plan climat permettra d'estimer et de suivre les émissions de GES pour chaque projet et par année tout en fournissant aux décideurs les informations pertinentes sur l'évolution des émissions de GES par rapport aux cibles établies et, au besoin, de prendre rapidement les mesures ou les orientations stratégiques appropriées. En fait, le budget carbone est destiné à guider les dirigeants à la prise de décisions dans une ville de la même manière qu'un budget financier.

Le principe du budget carbone part de la quantité maximale d'émission de GES pouvant être émise dans le monde sans augmenter la température moyenne mondiale à plus de 1,5 °C. Autrement dit, les budgets collectifs ne doivent pas dépasser les limites de la planète, soit d'environ 2 600 Gt CO_2 pour arriver à la cible d'augmentation de la température établie par l'Accord de Paris de 1,5 °C d'ici la fin du siècle. Depuis l'ère préindustrielle jusqu'en 2017, un total approximatif de 2 200[21] Gt CO_2 provenant des activités anthropiques a été émis dans l'atmosphère et il est évident que le budget carbone à dépenser pour les années à venir est assez serré. Les villes d'Oslo et d'Edmonton sont pionnières dans l'élaboration d'un cadre budgétaire du carbone et le considèrent comme un outil clé de la gouvernance.

Indicateurs de performance

La transition écologique est un effort collectif et la Ville de Montréal doit prêcher par l'exemple. Les émissions de GES des activités municipales comptent pour moins de 2 % de celles de l'ensemble de la collectivité, mais la Ville de Montréal sera exemplaire en atteignant la carboneutralité en 2040, soit 10 ans avant l'ensemble de la collectivité. Avec les actions du Plan climat 2020-2030, la Ville prévoit publier annuellement l'évolution et l'avancement sur les volets d'adaptation aux changements climatiques et de réduction de GES en utilisant, par exemple, les indicateurs présentés ci-dessous.

Tableau 6 : Les exemples d'indicateurs visés par le Plan climat 2020-2030

Réduction des émissions de GES	Résilience / Adaptation
 Nombre de bâtiments municipaux ainsi que les nouveaux bâtiments de la collectivité. **Cible : 100 % des bâtiments zéro carbone opérationnel d'ici 2030**	Nombre d'arbres plantés par la Ville et ses partenaires (en priorité dans les secteurs vulnérables). **Cible : 500 000 arbres plantés d'ici 2030** 
 Nombre d'autobus électrifiés. **Cible : 100 % d'ici 2040**	Superficie des aires protégées. **Cible : 10 % du territoire d'ici 2030** 
 Utilisation des différents modes de déplacement et part modale de l'automobile. **Cible : Une réduction de 25 % de la part de l'auto solo**	Restauration des berges. **Cible : Les berges restaurées d'ici 2030** 
 Pourcentage de véhicules électriques immatriculés sur le territoire de Montréal. **Cible : 47 % de véhicules électriques immatriculés d'ici 2030**	Superficie des îlots de chaleur. **Cible : Une diminution de la superficie** 

[21] https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/05/SR15_SPM_version_report_LR.pdf.

CANOPÉE

En matière d'adaptation, autre que les éléments mentionnés préalablement en relation avec GIFCC, la Ville de Montréal a aussi comme objectif d'augmenter sa canopée afin de profiter des bienfaits qu'elle engendre.

La Ville de Montréal a choisi d'utiliser l'indice de canopée comme indicateur afin de suivre le succès des efforts qu'elle réalise pour améliorer sa forêt urbaine. L'indice de canopée est le rapport entre la sommation des superficies des couronnes d'arbres ou groupes d'arbres identifiées à partir de relevés aériens, projetés au sol (la canopée) sur la superficie totale du territoire. La Ville de Montréal réalise chaque année des milliers de plantations. Dans le cadre de l'action 20 du Plan climat 2020-2030, elle prévoit une plantation de 500 000 arbres d'ici 2030, ce qui contribuera à augmenter l'indice de canopée à 25 %. L'indice de la canopée a été mesuré à deux reprises. Il était de 19,1 % en 2007 et de 19,4 % en 2015. Comme les techniques de mesure utilisées en 2007 et 2015 diffèrent, on considère que l'indice de canopée est demeuré relativement stable. Cela est un résultat encourageant considérant qu'une grande quantité de frênes ont dû être abattus au cours de cette période en raison de l'agrile du frêne. La méthodologie utilisée en 2015 est cependant réputée être plus précise. Il est également à considérer que la mesure de l'indice de canopée montréalais ne permet pas de capter les plus récents efforts de plantation puisqu'il n'inclut pas le couvert arborescent de moins de 3 mètres de hauteur. La dernière mesure de l'indice de canopée a été réalisée en 2019. Les données obtenues pour cette mesure doivent être traitées pour obtenir le nouvel indice. Le résultat de cette nouvelle mesure sera disponible en 2021.

PERSPECTIVES ET PROCHAINES ÉTAPES

Tout en étant conscient des bouleversements que la pandémie actuelle a apporté au quotidien sur ses opérations et sur ses citoyens, la Ville garde le cap sur ses objectifs reliés au climat et verra à la mise en place de ses actions climatiques, telles que présentées dans son Plan climat 2020-2030. Concernant la divulgation de l'information financière relative au climat, les travaux se continuent avec les autres villes canadiennes et CPA Canada afin de développer des méthodologies et des approches uniformes, standards et cohérentes. De plus, la Ville de Montréal conjointement avec les villes de Toronto et Vancouver ont mis sur pied des comités de travail afin d'approfondir les connaissances en regard de l'analyse des risques, de l'analyse des scénarios climatiques, de la gestion des actifs municipaux et naturels, du budget carbone et de l'évaluation quantitative des impacts des changements climatiques sur les états financiers. Sachant l'ampleur des travaux à venir et des connaissances à acquérir, la Ville devra s'adjoindre différents partenaires gravitant autour de ces domaines d'expertises et du climat.

BIBLIOGRAPHIE

Climate Action Tracker. (2020). Paris Agreement turning point, Wave of net zero targets reduces warming estimate to 2.1˚C in 2100. Repéré https://climateactiontracker.org/documents/829/CAT_2020-12-01_Briefing_GlobalUpdate_Paris5Years_Dec2020.pdf.

CPA Canada. (2019). Améliorer l'information relative aux changements climatiques fournie par les villes : Guide sur l'adoption des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Repéré à www.cpacanada.ca/fr/ressources-en-comptabilite-et-en affaires/information-financiere-et-non-financiere/durabilite-environnement-et-responsabilite-sociale/publications/guide-gifcc-pour-villes.

CPA Canada. (2019). Enjeux relatifs aux changements climatiques : Questions à prendre en considération en vertu des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du secteur public et des énoncés de pratiques recommandées (PR) actuels. Repéré au https://www.cpacanada.ca/fr/ressources-en-comptabilite-et-en-affaires/information-financiere-et-non-financiere/durabilite-environnement-et-responsabilite-sociale/publications/questions-relatives-changements-climatiques.

Financial Stability Board. (2017). Final Report, Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosure. Repéré à www.fsb-tcfd.org/wp-content/uploads/2017/06/FINAL-2017-TCFD-Report-11052018.pdf et à https://www.fsb-tcfd.org/publications/final-recommendations-report/.

Global Carbon Project. (2017). Global Carbon Budget 2017. Repéré à https://www.globalcarbonproject.org/carbonbudget/archive/2017/GCP_CarbonBudget_2017_eps.pdf.

GARP Global Association of Risk Professionals. (2020), Second Annual Global Survey of Climate Risk Management at Financial Firms. Repéré à https://on24static.akamaized.net/event/25/33/34/5/rt/1/documents/resourceList1591295977537/garpchaptermeetingsurveyresults20200922v5wmb1600369428913.pdf.

GARP Global Association of Risk Professionals. (2020). Sustainability and Climate Risk (SCR) Certificate https://www.garp.org/#!/scr.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (2018). Summary for Policymakers. Repéré à https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/05/SR15_SPM_version_report_LR.pdf.

Gouvernement du Québec. (2020). Plan pour une économie verte 2030. Repéré au https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/plan-economie-verte.

Network for Greening the Financial System. (2019). A call for action, Climate change as a source of financial risk. Repéré au https://www.ngfs.net/sites/default/files/medias/documents/synthese_ngfs-2019_-_17042019_0.pdf.

Ouranos. Portraits climatiques. Consulté le 11 avril 2020. Repéré à www.ouranos.ca/portraitsclimatiques/#/.

Prairie Climate Centre. (2017). Building a Climate-Resilient City: Economics and Finance. http://prairieclimatecentre.ca/wp-content/uploads/2017/04/pcc-brief-climate-resilient-city-economics-finance.pdf.

Radio Canada (26 mars 2021). La Cour suprême se prononce sur la taxe carbone. Repéré au https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/pour-faire-un-monde/segments/entrevue/348778/taxe-carbone-decision-cour-supreme-climat.

United Nations. (2020). Department of Economic and Social Affairs. World Social Report 2020, Inequality in a rapidly changing world. Repéré au https://www.un.org/development/desa/dspd/wp-content/uploads/sites/22/2020/02/World-Social-Report2020-FullReport.pdf.

Ville de Montréal. (2020). Montréal 2030. Repéré à https://res.cloudinary.com/villemontreal/image/upload/v1612237761/portail/ynxwhzrvpnfmphxhc7t1.pdf.

Ville de Montréal. (2020). Plan climat 2020-2030. Repéré à https://res.cloudinary.com/villemontreal/image/upload/v1608692024/portail/paqbtuqcmyqdwxrvfb5j.pdf.

Ville de Montréal. (2019). L'Agenda Montréalais pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture. Repéré à https://designmontreal.com/sites/designmontreal.com/files/publications/agenda_mtl_2030_v1.12-19_fr_lr.pdf.

Ville de Montréal. (2019). Émissions de gaz à effet de serre municipales de l'agglomération de Montréal, Inventaire 2015. Repéré à www.ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/INVENT_GES_ACTMUNI_2015_VF.PDF.

Ville de Montréal. (2019). Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise, Inventaire 2015. Repéré à www.ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/INVENTAIRECOLLECTIVITEGES_2015.PDF.

Ville de Montréal. (2019). Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020. Repéré à www.ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/SUIVIPLANADAPTATION2015-2020.PDF.

Ville de Montréal. (2017). Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020, Les constats, une production du Service de l'environnement. Repéré à www.ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/paccam_2015-2020_ lesconstats.pdf.

Ville de Montréal. (2016). Stratégie montréalaise pour une ville résiliente. Repéré à www.resilient.montreal.ca/assets/doc/strategie-montreal-ville-resiliente-fr.pdf.

AUTRES RAPPORTS ET SITES CONSULTÉS

Aviva. (2019). Aviva's Climate – Related Financial Disclosure, Save our future. Repéré à https://www.aviva.com/social-purpose/climate-related-financial-disclosure/.

Axa Group. (2020). Climate report: renewed action in a time of crisis 2020. Repéré à https://www-axa-com.cdn.axa-contento-118412.eu/www-axa-com%2F3800520b-ce0f-4aa7-908d-3ec367b21d39_2020_climate_report_axa.pdf.

Banque du Canada. (2020). Analyse de scénarios et risques économiques et financiers associés aux changements climatiques. Repéré au https://www.banqueducanada.ca/2020/05/document-analyse-personnel-2020-3/.

Citi Group. (2020). Finance for Climate-Resilient Future II, Citi's 2020 TCFD Report. Repéré à https://www.citigroup.com/citi/sustainability/data/finance-for-a-climate-resilient-future-2.pdf?ieNocache=697.

Climate Financial Risk Forum. (2020). Repéré au https://www.fca.org.uk/publication/corporate/climate-financial-risk-forum-guide-2020-disclosures-chapter.pdf.

Desjardins. (2020). Rapport de responsabilité sociale et coopérative 2020, Ensemble depuis 120 ans. Repéré à https://www.desjardins.com/ressources/pdf/d50-rapport-sociale-2020-f.pdf#page=40.

Financial Stability Board. (2020). Repéré le 20 mars 2021 au https://www.fsb-tcfd.org/support-tcfd/.

Global Association of Risk Professionals. (2020). https://www.garp.org/#!/scr.

International Monetary Fund. (2019). The Economics of Climate. Repéré à https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2019/12/pdf/fd1219.pdf.

Itaú Unibanco Holding S.A. (2018). Climate finance: transition to the future, Implementation TCFD recommendations. Repéré à https://www.itau.com.br/_arquivosestaticos/Itau/PDF/Sustentabilidade/Itau_Livreto_18_v4_INGLES20181214.pdf.

Nations Unies. Objectifs de développement durable. Repéré le 20 mars 2020 au https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/.

Network for Greening the Financial System. (2020). Repéré au https://www.ngfs.net/en.

New York State of Opportunity. (2021). For Public Comment: Proposed Guidance for New York Domestic Insurers on Managing the Financial Risks from Climate change. Repéré à https://www.dfs.ny.gov/system/files/documents/2021/03/proposed_ins_climate_guidance_2021_public_comment_1.pdf.

The Bank of England's climate-related financial disclosure 2020. (2020). Repéré à https://www.bankofengland.co.uk/-/media/boe/files/annual-report/2020/climate-related-financial-disclosure-report-2019-20.pdf?la=en&hash=5DA959C54540287A2E90C823807E089055E6721B.

The World Bank. (2012). Urbain risk assessments. Repéré à http://documents1.worldbank.org/curated/en/659161468182066104/pdf/709820PUB0EPI0067926B09780821389621.pdf.

United Nations Climate Change. Repéré le 20 mars 2021 à https://unfccc.int/fr/process-and-meetings/l-accord-de-paris/qu-est-ce-que-l-accord-de-paris.

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances

630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

montreal.ca

Dépôt légal
2e trimestre 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1758-5
Rapport financier annuel 2020
Imprimé, Français

978-2-7647-1766-0
Rapport financier annuel 2020
PDF, Français

978-2-7647-1760-8
2020 Annual Financial Report
Printed document, English

978-2-7647-1794-3
2020 Annual Financial Report
PDF, English

Graphic design:
Ville de Montréal
Service de l'expérience citoyenne
et des communications
26416

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé
sur du papier recyclé.

Montréal

montreal.ca

Reddition de comptes financière

Résultats financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020



Piétionnisation de la rue Wellington, Arrondissement de Verdun

Crédit photo : Bénédicte Brocard

Préparé par
le Service des finances

NOTES

- Pour les sections « Analyse des revenus par objets », « Analyse des charges par secteurs d'activités », « Autres charges corporatives » et « État des activités d'immobilisations », les données de 2018 et de 2019 ont été redressées de manière, notamment, à tenir compte des modifications de structure effectuées en 2020 et de les rendre comparables, dans la mesure du possible, à celles de 2020.

  Pour les autres sections, les données réelles sont comparées avec le budget original afin d'avoir une similitude avec les données à des fins fiscales figurant aux rapports financiers annuels.

- L'année financière s'étend du 1er janvier au 31 décembre.
- À moins d'indications contraires, toutes les données de ce document sont en milliers de dollars.
- L'arrondissement au millier de dollars peut faire en sorte que certaines données présentées dans la Reddition de comptes diffèrent de celles présentées aux états financiers.
- Les données sont non consolidées.

TABLE DES MATIÈRES

Messages

Mot de la mairesse 9

Mot du président du comité exécutif 11

Mot du directeur général 13

Mot du trésorier 15

Objectifs de la reddition de comptes financière 17

Activités de fonctionnement – Faits saillants 19

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats de 2020 25

Analyse des revenus par objets 29

Taxes 29

Compensations tenant lieu de taxes 30

Quotes-parts 31

Transferts 35

Services rendus 37

Imposition de droits 39

Amendes et pénalités 40

Intérêts 41

Autres revenus 42

Affectation de revenus 43

Analyse des charges par secteurs d'activités 45

Services administratifs 47

Sécurité publique 62

Services institutionnels 70

Mobilité et attractivité - Global 84

Qualité de vie 98

Service aux citoyens 117

Arrondissements 126

Autres charges corporatives – Financement et autres charges 181

Service de la dette brute corporative 181

Affectations – Activités d'investissement en immobilisations et en prêts, réserves financières et fonds réservés 183

Dépenses communes 184

Dépenses de contributions corporatives 186
Analyses complémentaires 187
Charges de fonctionnement par objets 187
Analyse de certaines activités 203
Excédents accumulés et réserves 207
Activités d'immobilisations – Analyse des résultats de 2020
État des activités d'immobilisations 209
Portrait des investissements 210
Analyse des investissements par catégories d'actifs 213
Environnement et infrastructures souterraines 213
Infrastructures routières 215
Bâtiments 216
Parcs, espaces verts et terrains de jeux 217
Autres catégories d'actifs 218
Impact des investissements en immobilisations 220
Analyse des principales réalisations 221
Services centraux 222
Arrondissements 232
Dette et financement
Encadrement financier et stratégies de financement 241
Encadrement financier 241
Stratégies de financement des investissements 242
Évolution de la dette directe 246
Évolution de la dette consolidée directe et indirecte 247
Évolution des ratios énoncés dans la politique de gestion de la dette 249
Contributions volontaires énoncées dans la politique de gestion de la dette 252
Annexes
1. Données historiques (revenus et charges) 1.1
2. Répartition des compétences d'agglomération et locales 2.1
3. Glossaire 3.1
4. Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations 4.1

INDEX DES TABLEAUX

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

FAITS SAILLANTS

Tableau 1 Résultats 2020 19
Tableau 2 Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences 24
Tableau 3 Excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales 25

ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2020

Tableau 4 Excédent non consolidé des activités de fonctionnement par secteurs d'activités 26

Analyse des revenus par objets

Tableau 5 Sommaire des revenus 29
Tableau 6 Taxes 29
Tableau 7 Compensations tenant lieu de taxes 30
Tableau 8 Quotes-parts des villes reconstituées 31
Tableau 9 Transferts 35
Tableau 10 Services rendus 37
Tableau 11 Imposition de droits 39
Tableau 12 Amendes et pénalités 40
Tableau 13 Intérêts 41
Tableau 14 Autres revenus 42
Tableau 15 Affectation de revenus 43

Analyse des charges par secteurs d'activités

Tableau 16 Charges par secteurs d'activités 45
Tableau 17 Services administratifs 47
Tableau 18 Direction générale 48
Tableau 19 Affaires juridiques 51
Tableau 20 Finances 53
Tableau 21 Ressources humaines 56
Tableau 22 Bureau de l'inspecteur général 58
Tableau 23 Commission de la fonction publique 60
Tableau 24 Secrétariat de liaison 61
Tableau 25 Sécurité publique 62

Analyse des charges par secteurs d'activités (suite)

Tableau 26 Police ... 63
Tableau 27 Sécurité incendie ... 66
Tableau 28 Services institutionnels ... 70
Tableau 29 Approvisionnement ... 71
Tableau 30 Évaluation foncière ... 73
Tableau 31 Gestion et planification immobilière ... 75
Tableau 32 Greffe ... 78
Tableau 33 Matériel roulant et ateliers ... 80
Tableau 34 Performance organisationnelle ... 82
Tableau 35 Mobilité et attractivité - Global ... 84
Tableau 36 Commission des services électriques ... 85
Tableau 37 Eau ... 87
Tableau 38 Grands parcs, mont Royal et sports ... 90
Tableau 39 Infrastructures du réseau routier ... 93
Tableau 40 Urbanisme et mobilité ... 95
Tableau 41 Qualité de vie ... 98
Tableau 42 Culture ... 99
Tableau 43 Développement économique ... 102
Tableau 44 Diversité et inclusion sociale ... 105
Tableau 45 Environnement ... 108
Tableau 46 Espace pour la vie – Charges de fonctionnement ... 112
Tableau 47 Espace pour la vie – Revenus ... 114
Tableau 48 Habitation ... 115
Tableau 49 Service aux citoyens ... 117
Tableau 50 Concertation des arrondissements ... 118
Tableau 51 Expérience citoyenne et communications ... 121
Tableau 52 Technologies de l'information ... 123
Tableau 53 Sommaire des arrondissements ... 126
Tableau 54 Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ... 128
Tableau 55 Arrondissement d'Anjou ... 131
Tableau 56 Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ... 133
Tableau 57 Arrondissement de Lachine ... 136
Tableau 58 Arrondissement de LaSalle ... 139

Analyse des charges par secteurs d'activités (suite)

Tableau 59 Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève 142
Tableau 60 Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve 144
Tableau 61 Arrondissement de Montréal-Nord 147
Tableau 62 Arrondissement d'Outremont 150
Tableau 63 Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro 153
Tableau 64 Arrondissement du Plateau-Mont-Royal 155
Tableau 65 Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles 158
Tableau 66 Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie 161
Tableau 67 Arrondissement de Saint-Laurent 164
Tableau 68 Arrondissement de Saint-Léonard 167
Tableau 69 Arrondissement du Sud-Ouest 170
Tableau 70 Arrondissement de Verdun 173
Tableau 71 Arrondissement de Ville-Marie 176
Tableau 72 Arrondissement de Villeray-Saint-Michel - -Parc-Extension 178

Autres charges corporatives – Financement et autres charges

Tableau 73 Autres charges corporatives – Financement et autres charges 181
Tableau 74 Service de la dette brute corporative 182
Tableau 75 Affectations – Activités d'investissement en immobilisations et en prêts, réserves financières et fonds réservés 183
Tableau 76 Dépenses communes 184
Tableau 77 Dépenses de contributions corporatives 186

Analyses complémentaires

Tableau 78 Charges de fonctionnement par objets 187
Tableau 79 Rémunération et cotisations de l'employeur 188
Tableau 80 Transport et communications 191
Tableau 81 Services professionnels, techniques et autres 192
Tableau 82 Location, entretien et réparation 195
Tableau 83 Biens non durables 197
Tableau 84 Biens durables 198
Tableau 85 Frais de financement 199
Tableau 86 Principales contributions à des organismes 200
Tableau 87 Autres objets 201
Tableau 88 Sommaire des excédents accumulés et des réserves 207

ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS

État des activités d'immobilisations

Tableau 89 Excédent (déficit) non consolidé des activités d'investissement en immobilisations et en prêts à des fins fiscales 209

Analyse des principales réalisations

Tableau 90 Dépenses d'immobilisations par unités d'affaires 221

DETTE ET FINANCEMENT

Encadrement financier et stratégies de financement

Tableau 91 Encadrement financier 241

Tableau 92 Sources de financement et répartition des dépenses 242

Tableau 93 Évolution du solde à financer 244

Tableau 94 Évolution du coût réel de la dette 245

ANNEXES

Données historiques (revenus et charges)

Tableau 95 Historique des revenus et des charges 1.1

INDEX DES FIGURES

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

FAITS SAILLANTS

Figure 1 Répartition de l'excédent non consolidé à des fins fiscales 20

ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2020

Figure 2 Conciliation des données financières à des fins fiscales du rapport financier annuel et du budget de 2020 25

INDEX DES GRAPHIQUES

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

FAITS SAILLANTS

Graphique 1 Provenance des revenus, des charges de fonctionnement à des fins fiscales, du financement et des affectations 23

ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2020

Graphique 2 Sommaire des revenus et des charges 27

Analyses complémentaires

Graphique 3 Droits sur les mutations immobilières 203

Graphique 4 Coût de l'enlèvement de la neige en fonction des précipitations, de 2016 à 2020 204

Graphique 5 Coût de la gestion des matières résiduelles 205

ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS

Portrait des investissements

Graphique 6 Réalisations annuelles des activités d'investissement en immobilisations à des fins fiscales 211

Graphique 7 Engagements cumulatifs annuels – Ville de Montréal, de 2018 à 2020 212

Analyse des investissements par catégories d'actifs

Graphique 8 Réalisations de 2018 à 2020 par catégories d'actifs 213

DETTE ET FINANCEMENT

Encadrement financier et stratégies de financement

Graphique 9 Évolution de la dette directe brute et nette 246

Graphique 10 Évolution de la dette consolidée brute et nette 247

Graphique 11 Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale), en pourcentage des revenus de la Ville 248

Encadrement financier et stratégies de financement (suite)

Graphique 12 Coût net du service de la dette, en pourcentage des charges de fonctionnement..... 249
Graphique 13 Dette directe nette et dette actuarielle initiale, en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée..... 250
Graphique 14 Dette directe nette par citoyen..... 251

Reddition de comptes financière

2020



MOT DE LA MAIRESSE



À pareille date, il y a un an, alors que nous présentions le bilan de l'exercice financier 2019, la crise sanitaire que nous traversons n'en était encore qu'à ses débuts.

Notre administration était toutefois fin prête à faire face aux impacts économiques et aux défis budgétaires majeurs que cette crise entraînerait assurément.

Notre lecture lucide des événements, dès les débuts de la pandémie, nous a permis de répondre à l'urgence et de franchir 2020 en bonne posture. Elle nous a aussi permis de rapidement nous engager en faveur d'une relance verte et inclusive. Ainsi, les gestes concrets et porteurs que nous avons posés au cours de l'année répondaient non seulement à la crise que nous devions affronter, mais ils s'inscrivaient aussi dans une vision à long terme, en cohérence avec les priorités de notre administration : le développement économique, la transition écologique, la mobilité durable et l'habitation.

Alors que la formidable croissance de l'économie montréalaise a été interrompue en raison de la lutte contre la COVID-19 que nous avons dû mener, notre administration, en collaboration avec ses partenaires, a mis en place de nombreuses mesures, dont le *Plan de relance 2020*, pour soutenir les efforts des secteurs durement frappés et favoriser une relance solide, plus verte et inclusive.

Incontournable pour l'avenir et la résilience de la métropole, la transition écologique est demeurée au cœur des priorités de la Ville, même lorsque celle-ci était occupée à gérer les impacts de la pandémie. Notre administration a poursuivi ses efforts en vue de la transition écologique afin de répondre à l'urgence environnementale et atteindre des cibles aussi précises qu'ambitieuses. Le *Plan climat 2020-2030*, présenté en décembre, de même que l'adoption du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025* en sont des exemples éloquents. Nous publions d'ailleurs dans le rapport financier annuel, pour une deuxième année, un volet dédié à l'information financière relative aux changements climatiques.

Enfin, les actions de la Ville de Montréal en matière d'habitation se sont accélérées en 2020, la crise sanitaire ayant accru l'insécurité financière de nombreux ménages. La Ville a maintenu ses efforts pour améliorer l'offre en logements adéquats et abordables ainsi que la création de milieux de vie plus équitables. Ainsi, à sa troisième année de mise en œuvre, la *Stratégie 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021* a atteint 79 % de son objectif global.

Malgré cette année difficile et les circonstances exceptionnelles qui l'ont teintée, je suis heureuse d'annoncer que l'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal se solde par un excédent qui nous permettra de traverser les prochains mois, qui devraient être marqués par une sortie de crise.

Ces résultats encourageants sont le fruit d'efforts importants, de la détermination de notre administration, de l'impressionnante collaboration de nos partenaires et du travail quotidien réalisé par les services municipaux et les arrondissements, qui demeurent résolus à servir la population montréalaise. Je les en remercie grandement.



Valérie Plante
Mairesse de Montréal

MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF



L'exercice financier 2020 est le quatrième bilan financier présenté par notre administration. Il s'agit du portrait d'une année marquée par une crise sanitaire sans précédent, qui s'est évidemment fait ressentir sur les finances publiques.

Heureusement, notre saine gestion des dernières années avait placé la Ville de Montréal dans une situation enviable avant la crise, qui s'était traduite par un développement économique florissant et des finances publiques solides. Grâce à nos décisions passées, nous avons été en mesure non seulement de traverser la crise, mais également d'être au rendez-vous pour soutenir la population montréalaise.

Que ce soit grâce à nos nombreuses mesures pour nous assurer de ne laisser personne pour compte pendant la crise, ou par la bouffée d'air frais offerte aux contribuables montréalais avec le gel des taxes en 2021 et le report des dates de paiement, notre administration a insisté pour venir en aide à l'ensemble de la population en cette période difficile.

Nos décisions ont également assuré un avenir sain aux finances publiques montréalaises.

C'est ainsi que, dès le printemps 2020, la Ville a mis en place un plan financier de réduction des dépenses de 123,3 M$ pour compenser les coûts supplémentaires et la diminution des revenus engendrés par la pandémie, et ainsi diminuer les impacts négatifs de la crise.

Nous avons également implanté le programme décennal d'immobilisations 2021-2030 (PDI), une nouveauté qui nous permet désormais de planifier nos immobilisations sur un horizon de dix ans, et ainsi mieux arrimer nos grands projets à la transition écologique, à notre volonté d'inclusion et à la prospérité de la métropole.

En parallèle, nous sensibilisons le gouvernement du Québec à l'impact majeur qu'a la pandémie sur les finances de la Ville, ainsi qu'au rôle clé que joue Montréal en tant que métropole, locomotive économique du Québec et partenaire de premier plan de la lutte contre la COVID-19.

À l'automne, la Ville a pu bénéficier d'une aide financière de 263,5 M$ de la part du gouvernement du Québec. Il est important de noter que, sans la mise en place de notre plan financier de réduction des dépenses et l'obtention de l'aide gouvernementale, les résultats financiers de l'année 2020 se seraient soldés par un déficit non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 139,8 M$.

Grâce à nos efforts, l'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal se solde par un excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 247,0 M$, dont un excédent de 442,6 M$ de compétences de nature locale, auquel il faut soustraire le déficit de 195,6 M$ de compétences d'agglomération. Il faut toutefois noter que cet excédent, étonnant dans un contexte de pandémie, inclut, pour des raisons comptables, les sommes versées par le gouvernement du Québec, qui serviront aussi à amoindrir les impacts de la pandémie sur le budget 2021.

Ce document fait la démonstration du bon état des finances publiques montréalaises, du contrôle des dépenses exercé par notre administration et des efforts d'optimisation réalisés en vue de la réalisation des investissements.



Benoit Dorais
Président du comité exécutif

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



L'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal, en excluant les organismes de son périmètre comptable, s'est soldé par un excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 247,0 M$. Cela s'explique entre autres par les sommes versées par le gouvernement du Québec afin d'amoindrir les impacts de la pandémie sur les finances de la métropole pour les années 2020 et 2021. Ces bons résultats surviennent alors que la Ville de Montréal a dû affronter les impacts de la pandémie dans tous ses secteurs d'activités.

Ces impacts ont été multiples. Ils se sont fait sentir tant sur le plan des finances municipales, que sur nos employées et employés. Heureusement, nous avons su nous ajuster rapidement, avec rigueur et pragmatisme.

Toutes les équipes municipales ont su intervenir rapidement et efficacement pour répondre à l'urgence et maintenir les services essentiels, soutenir les personnes et les secteurs les plus touchés, ou encore s'adapter à la nouvelle réalité imposée par la COVID-19. Dans le même esprit, les efforts des services centraux et des arrondissements auront permis de mettre en œuvre un plan financier de réduction des dépenses de 123,3 M$ pour compenser les coûts supplémentaires et la diminution des revenus engendrés par la pandémie.

La Ville a ainsi continué à servir au quotidien la population montréalaise, en accord avec les consignes sanitaires, tout en s'appliquant à gérer de manière rigoureuse et responsable les finances publiques. Les résultats de ce bilan financier le démontrent d'éloquente façon.

Malgré le contexte sanitaire difficile, nous avons continué à bâtir une vision pour l'avenir de Montréal, de manière à rendre les actions municipales encore plus cohérentes et percutantes, tant à l'échelle de l'être humain, des quartiers, que de la métropole.

Je pense notamment au lancement, en novembre 2020, du premier budget participatif de la Ville de Montréal. Toute la population était invitée à proposer des idées pour accélérer la transition écologique et sociale de la métropole.

À cet égard, le premier plan stratégique de la Ville, *Montréal 2030*, présenté à l'automne, constitue notre ambitieuse feuille de route. Cette démarche s'articule autour de quatre orientations audacieuses : la transition écologique; la solidarité, l'équité et l'inclusion; la démocratie et la participation; ainsi que l'innovation et la créativité. Cette démarche permet d'amorcer une relance verte et inclusive, qui s'appuie sur une vision d'avenir pour assurer la résilience économique, sociale et écologique de la métropole.

Cette vision est plus que jamais pertinente et demeure réalisable à la lumière des résultats encourageants obtenus en 2020, malgré un contexte des plus périlleux.

Je profite donc de cette occasion pour remercier et féliciter les employées et les employés de la Ville de Montréal qui ont, grâce à leur créativité, à leurs efforts et à leur remarquable résilience, contribué à l'atteinte de ces résultats.



Serge Lamontagne
Directeur général

MOT DU TRÉSORIER

Mesdames,
Messieurs,

Aujourd'hui, la Ville de Montréal dévoile son rapport financier pour l'année 2020. Ce rapport est maintenant constitué de trois sections : la première concerne les données financières consolidées de la Ville; la seconde présente l'analyse des informations financières de l'administration municipale, en excluant les organismes de son périmètre comptable; enfin, la troisième section met en valeur l'information financière climatique, telle qu'elle est promulguée par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques.

L'année 2020 a eu un impact important sur beaucoup d'organisations à travers le monde et Montréal n'a pas été épargnée, que ce soit opérationnellement ou financièrement. N'eussent été la mise en place d'un plan de redressement de 123,3 M$ dès les premiers impacts de la pandémie de COVID-19, au printemps 2020, ainsi que l'aide et compensation financière de 263,5 M$ reçue du gouvernement du Québec à l'automne 2020, les résultats financiers de la Ville se seraient soldés par un déficit non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 139,8 M$, et non d'un excédent de 247,0 M$, tel que l'indique le rapport financier.

En effet, l'exercice financier de 2020 s'est soldé par un excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 247,0 M$, ou 4,0 % des revenus non consolidés de la Ville. Ces résultats, malgré le contexte de la pandémie, sont le fruit d'une saine gestion et du respect des perspectives financières pour l'année 2020.

Cet excédent est attribuable à des revenus supérieurs au budget de fonctionnement préalablement déposé. Il se ventile de la façon suivante : un excédent de 442,6 M$ pour les compétences de nature locale (191,0 M$ en 2019) et un déficit de 195,6 M$ pour les compétences d'agglomération (excédent de 59,8 M$ en 2019). Ce déficit de 195,6 M$ provient en partie des coûts de 80,0 M$ occasionnés par la sécurité publique, plus précisément par la mise en place des mesures sanitaires imposées par le gouvernement provincial dans le but de contrer la pandémie. En ce qui concerne le surplus de gestion des arrondissements (inclus dans l'excédent des compétences de nature locale), il s'élève à 92,5 M$ (72,6 M$ en 2019).

Les revenus se chiffrent à 6 131,1 M$, soit une hausse de 156,0 M$ (2,6 %) par rapport au budget de fonctionnement. Tel que nous l'avons mentionné, la Ville a reçu une aide et compensation financière de l'ordre de 263,5 M$, ce qui a permis de dégager un écart favorable de 285,0 M$ dans les revenus de transferts. Les autres éléments favorables sont liés au marché immobilier de Montréal. Grâce à sa performance, celui-ci a généré des revenus additionnels de 39,7 M$ en droits de mutation immobilière, de 25,8 M$ avec la délivrance de permis de construction et de modification ainsi que de 14,9 M$ pour la cession de terrains destinés à la revente. Cependant, ces augmentations ont été impactées par la diminution de certains autres revenus. Ainsi, en ce qui concerne les taxes, il y a eu une diminution de 18,4 M$, ou 0,5 %, des sommes prévues au budget de 2020. Cette baisse résulte d'une croissance immobilière un peu plus faible que prévu et d'un retard dans la réalisation de certains projets de construction, ce qui a eu comme effet de reporter aux années futures certaines taxations.

Pour les revenus des services, compte tenu des mesures sanitaires imposées, plusieurs activités ont été annulées, ce qui a généré une diminution totale de 87,0 M$, comprenant 34,7 M$ en revenus de stationnement et de parcomètres, 32,2 M$ pour les activités culturelles et récréatives, et 14,2 M$ pour les services techniques facturés par la Ville. Enfin, un autre secteur impacté par les mesures sanitaires a été celui des amendes et pénalités, où la baisse a été de 89,5 M$, soit 78,0 M$ en revenus de contraventions liées à la circulation et au stationnement et 11,5 M$ en revenus d'amendes et de pénalités concernant la réglementation municipale, les lois provinciales et le Code criminel.

Les charges de fonctionnement à des fins fiscales et de financement et les affectations sont de l'ordre de 5 884,1 M$, soit une baisse de 91,0 M$ (1,5 %) par rapport au budget établi. Cette diminution provient principalement des charges de fonctionnement, soit 198,5 M$ résultant des impacts des mesures sanitaires sur les différentes activités opérationnelles de la Ville, 9,5 M$ pour les frais de transport, 68,8 M$ pour les services professionnels, techniques et autres et 21,5 M$ pour les biens non durables. Quant aux frais de financement, des économies de 24,5 M$ résultent d'une réduction au programme d'emprunt ainsi que de la négociation de taux d'intérêt moindres que ceux prévus au budget. Les contributions financières, elles, ont été inférieures de 74,1 M$, dont 48,4 M$ proviennent d'une diminution de la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain compte tenu d'investissements moindres que prévu, en 2019, par la Société de transport de Montréal dans le cadre du programme de la SOFIL, et d'une réduction de 63,4 M$ associée aux contributions aux programmes AccèsLogis, Rénovation Québec, Axe 3 et Adaptation de domicile, en raison des effets des mesures sanitaires sur la construction et la rénovation. Par contre, un montant supplémentaire de 28,0 M$ a été octroyé dans le cadre de diverses ententes pour le développement économique.

Cependant, ces baisses sont contrebalancées par des charges de fonctionnement supérieures de 137,7 M$, provenant principalement des augmentations suivantes :

- 70,6 M$ à la rémunération globale, soit 31,2 M$ pour la rémunération courante, 25,5 M$ pour les heures supplémentaires, 10,2 M$ attribuables au règlement d'un grief

- sur le comblement de postes et 13,8 M$ en charges sociales, ce dernier montant s'expliquant par des coûts de 26,9 M$ révélés par de nouvelles évaluations actuarielles, mais compensés par une économie de 13,1 M$ sur les assurances collectives et les assurances emploi;
- 45,6 M$ en services professionnels et techniques, provenant principalement de l'application des mesures sanitaires (15,2 M$) et des activités d'élimination de la neige (10,4 M$);
- 18,3 M$ pour les biens durables, résultant d'investissements dans la forêt urbaine et le plan d'action Canopée;
- 9,5 M$ dans les autres objets de dépenses, avec entre autres, 6,9 M$ en coûts de décontamination de certains sites et 4,1 M$ pour les risques financiers liés aux régimes de retraite.

De plus, étant donné que dans les prochaines années, chaque ville devra faire face aux impacts importants des différents bouleversements et changements climatiques, le rapport financier de la Ville inclut dorénavant une section non auditée permettant de divulguer les informations financières relatives aux changements climatiques.

Pour terminer, il est important de souligner le professionnalisme du personnel de la Ville, qui travaille au quotidien à fournir les services municipaux. Ses membres ont contribué à l'atteinte de ces résultats.

Le trésorier de la Ville de Montréal,



Yves Courchesne, CPA, CGA

Objectifs de la reddition de comptes financière

2020



OBJECTIFS DE LA REDDITION DE COMPTES FINANCIÈRE

Dans une optique de transparence et de saine gestion, l'administration municipale s'est dotée d'un outil de gestion, le document *Reddition de comptes financière*.

Ce document, qui se veut complémentaire du rapport financier annuel, permettra à l'administration municipale de répondre aux besoins des différents intervenants concernant l'exercice des responsabilités qui leur sont confiées tout au long de l'année financière.

Le principal objectif du document *Reddition de comptes financière* est de produire une information de gestion plus détaillée que celle du rapport financier annuel. En présentant l'information concernant l'utilisation, par l'administration municipale, des ressources financières mises à sa disposition pour l'année financière écoulée, ce document permet d'analyser en détail les différentes activités de la Ville, de faire le lien et de comparer les données financières à des fins fiscales présentées au rapport financier annuel avec les données budgétaires de la même année. De plus, des analyses permettent de mettre en évidence les tendances qui se dessinent pour certaines données financières ou qualitatives.

Ce document se divise en trois parties. Dans la première, l'ensemble des activités de fonctionnement sont analysées. Dans la deuxième, l'analyse porte sur les activités reliées aux charges d'immobilisations et la troisième partie présente la dette et les autres sources de financement.

Activités de fonctionnement – Faits saillants

2020



ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – FAITS SAILLANTS

Afin de faire le lien avec la présentation officielle du rapport financier de la Ville, cette section présente les charges de fonctionnement et les affectations comme l'exige le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), soit par activités.

L'exercice financier de la Ville pour 2020, en excluant les organismes de son périmètre comptable[1], s'est soldé par un excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 247,0 M$, soit 4,0 % des revenus globaux.

Il faut cependant se rappeler que 2020 a été une année particulière pour la Ville de Montréal, sur le plan tant de ses activités et opérations que de ses finances. Au printemps, à la suite de l'annonce de la pandémie de COVID-19, un plan de redressement financier d'une somme de 123,3 M$ a été mis en place afin de parer aux impacts anticipés des mesures d'urgence sanitaires imposées par le gouvernement provincial. À ce plan de redressement est venue s'ajouter une aide et compensation financière de 263,5 M$ du gouvernement du Québec. Ce montant a été inscrit à titre de revenu dans les résultats financiers de 2020. Sans la mise en œuvre du plan de redressement de la Ville et l'aide gouvernementale reçue à l'automne, les résultats financiers à des fins fiscales de l'année 2020 se seraient soldés par un déficit opérationnel de 139,8 M$, tel que le démontre le tableau 1.

Tableau 1 – Résultats 2020
(en milliers de dollars)

	Compétences de nature locale	Compétences d'agglomération	Total
Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales avec les impacts de la COVID-19	**90 333**	**(230 157)**	**(139 824)**
- Plan de redressement - printemps 2020	88 829	34 521	123 350
- Aide gouvernementale liée à la COVID-19 - automne 2020	263 470	-	263 470
Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales à la suite de la mise en place du plan de redressement et de l'aide gouvernementale liés à la COVID-19	**442 632**	**(195 636)**	**246 996**

1. Le périmètre de consolidation comprend les organismes suivants : la Société de transport de Montréal (STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, Anjou 80, la Société en commandite Stationnement de Montréal, l'Agence de mobilité durable, le Bureau du taxi de Montréal et BIXI Montréal.

Figure 1 – Répartition de l'excédent non consolidé de fonctionnement à des fins fiscales

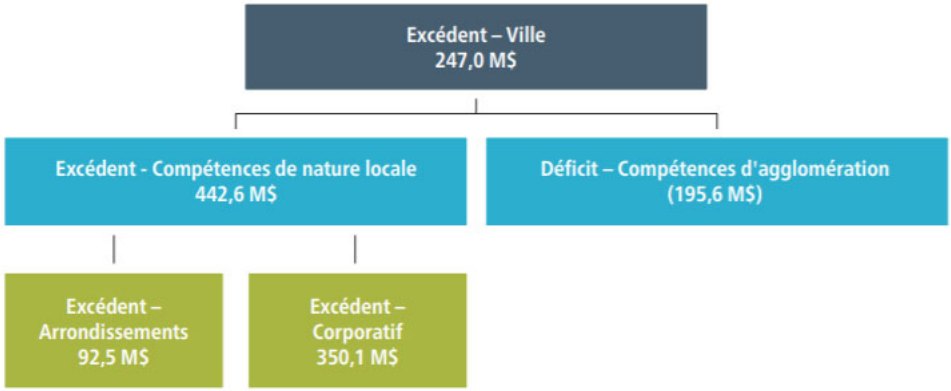

Analyse des résultats de 2020

Les éléments importants ayant permis de générer l'excédent de 247,0 M$ sont des revenus supplémentaires de 156,0 M$, une diminution des charges de fonctionnement de 60,8 M$ et l'utilisation d'affectations, pour 33,9 M$, provenant de d'excédents accumulés tant par le conseil municipal que par les arrondissements. Ces éléments favorables sont contrebalancés par une augmentation de 3,7 M$ du remboursement de la dette à long terme.

Pour ce qui est des revenus, l'excédent budgétaire s'établit à 156,0 M$ et s'explique principalement par les éléments suivants :

- une hausse de 285,0 M$ des transferts gouvernementaux, dont un montant d'aide de 263,5 M$ reçu du gouvernement provincial dans le cadre des mesures d'urgence sanitaires visant à freiner la propagation de la COVID-19;

- une diminution de 18,4 M$ concernant les taxes, causée par une croissance des valeurs immobilières un peu plus faible que prévu et par un retard dans la réalisation de certains projets de construction. En contrepartie, il y a eu moins de pertes que prévu dans les contestations du rôle d'évaluation 2020-2022;

- une baisse de 87,0 M$ des revenus provenant des services rendus, affectés négativement par les confinements et les restrictions sanitaires imposés en 2020. Cette baisse s'explique principalement par un recul de 34,7 M$ pour les revenus de stationnement et de parcomètres, de 32,2 M$ pour les services culturels et récréatifs, notamment ceux de l'Espace pour la vie et du Biodôme, et de 14,2 M$ pour les services techniques, en lien avec le ralentissement des activités et les travaux effectués par la Ville pour des tiers;

- des revenus provenant de l'imposition de droits, pour une augmentation de 63,7 M$ résultant essentiellement des droits de mutation qui, malgré la pandémie, ont augmenté de 39,7 M$ ainsi

que de la délivrance des permis de construction, dont la hausse a été de 25,8 M$ pour divers projets réalisés dans les arrondissements;

- des revenus provenant des amendes et des pénalités, dont la baisse drastique de 89,5 M$, soit 41 % des revenus budgétés pour 2020, provient d'écarts défavorables de :

    - 57,9 M$ pour les revenus de contraventions en matière de circulation émises par les policiers et les agents de stationnement;
    - 20,1 M$ pour les revenus des émissions de procédures de recouvrement, en raison de la suspension par le ministre de la Justice et la juge en chef du Québec de tout délai et de toute nouvelle procédure en recouvrement, de mars à août 2020, pour cause de pandémie;
    - 11,5 M$ pour les autres revenus d'amendes et de pénalités liés à la réglementation municipale, aux lois provinciales et au Code criminel, écart qui s'explique par les mêmes raisons énoncées ci-haut;

- des revenus d'intérêts en baisse de 18,4 M$, en raison principalement de taux d'intérêt moins élevés que prévu sur les placements et du report, en contexte de pandémie, des échéances des taxes foncières et des quotes-parts;

- une hausse de 21,0 M$ par rapport au budget, constatée dans les autres revenus et découlant essentiellement de la cession de terrains destinés à la revente, pour 14,9 M$.

Concernant les charges de fonctionnement à des fins fiscales, leur diminution s'établit à 60,8 M$ et s'explique principalement par les éléments suivants :

- une augmentation de la masse salariale de 70,6 M$, comprenant :

    - 31,2 M$ au niveau de la rémunération régulière, dont 10,2 M$ proviennent du règlement d'un grief sur le comblement de postes vacants associés aux cols bleus;
    - 25,5 M$ pour la rémunération liée aux heures supplémentaires, notamment celles effectuées en lien avec la pandémie – 7,5 M$ au Service de sécurité incendie, 11,8 M$ au Service de police et 6,1 M$ dans les arrondissements et les services centraux;
    - 13,8 M$ pour les charges sociales et de retraite;

- une diminution de 9,5 M$ des frais de transport et de communication, soit 4,8 M$ pour les frais de déplacement pour l'ensemble de la Ville et 4,7 M$ pour les frais de publicité, de poste et de communication;

- une baisse nette de 22,9 M$ des coûts des services professionnels et techniques pour lesquels, malgré des dépenses additionnelles de 45,9 M$ – incluant 10,4 M$ pour les contrats d'enlèvement, de transport et d'élimination de la neige et des coûts supplémentaires de 15,2 M$ au Service de sécurité incendie en rapport avec les opérations liées à la pandémie, des

économies totalisant 68,8 M$ ont été réalisées par les différentes unités d'affaires, dont 19,4 M$ par les arrondissements;

- une diminution nette de 6,6 M$ des frais de location ainsi que des frais d'entretien et de réparation, découlant du fait que malgré des coûts supplémentaires de 27,8 M$ engendrés par les opérations reliées à la pandémie – soit 21,0 M$ au Service de prévention incendie et 6,8 M$ au Service du matériel roulant et des ateliers –, plusieurs économies totalisant 34,4 M$ ont été réalisées par les différentes unités d'affaires, dont 9,0 M$ par les arrondissements;
- des économies totales de 21,5 M$ pour les biens non durables, notamment pour les frais d'électricité, d'énergie et de gaz naturel, pour 14,2 M$, et pour les autres biens non durables comme l'essence, le diesel et le matériel de construction, pour un montant net de 7,3 M$, malgré des coûts supplémentaires de 13,7 M$ reliés aux opérations menées par le Service de prévention incendie en raison de la pandémie;
- une augmentation de 18,3 M$ pour les biens durables, découlant d'un investissement de 15,7 M$ dans la forêt urbaine et le plan d'action Canopée ainsi que de coûts de 3,8 M$ au Service de prévention incendie pour les opérations menées dans le cadre des mesures d'urgence liées à la pandémie de COVID-19;
- une diminution de 74,1 M$ pour les contributions financières, en raison principalement des éléments suivants :
    - une baisse de 48,4 M$ des versements faits à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), due à des investissements réalisés par la STM en 2019, dans le cadre du programme de la SOFIL, moins élevés que prévu;
    - une économie de 63,4 M$ sur les contributions versées au Service de l'habitation, du fait du ralentissement occasionné par la pandémie dans le domaine de la construction et de la rénovation. Cette économie a été principalement réalisée sur la portion non utilisée des budgets des programmes AccèsLogis et Rénovation Québec (PRQ), ainsi qu'en raison de demandes moindres pour certains programmes (interventions de l'Axe et Programme d'adaptation de domicile);
    - contrebalançant ces économies, une augmentation de 28,0 M$ des montants versés par le Service du développement économique, liée principalement aux ententes Réflexe Montréal ainsi qu'à l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) et au Fonds de développement des territoires (FDT);
    - une augmentation de 4,1 M$ des contributions offertes par l'ensemble des arrondissements;
- une économie de 24,5 M$ en frais d'intérêts résultant de taux réels payés sur les emprunts moindres que ceux prévus aux hypothèses budgétaires de 2020.

Graphique 1 – Provenance des revenus, des charges de fonctionnement à des fins fiscales, du financement et des affectations

Total des revenus → **6 131,1 M$**

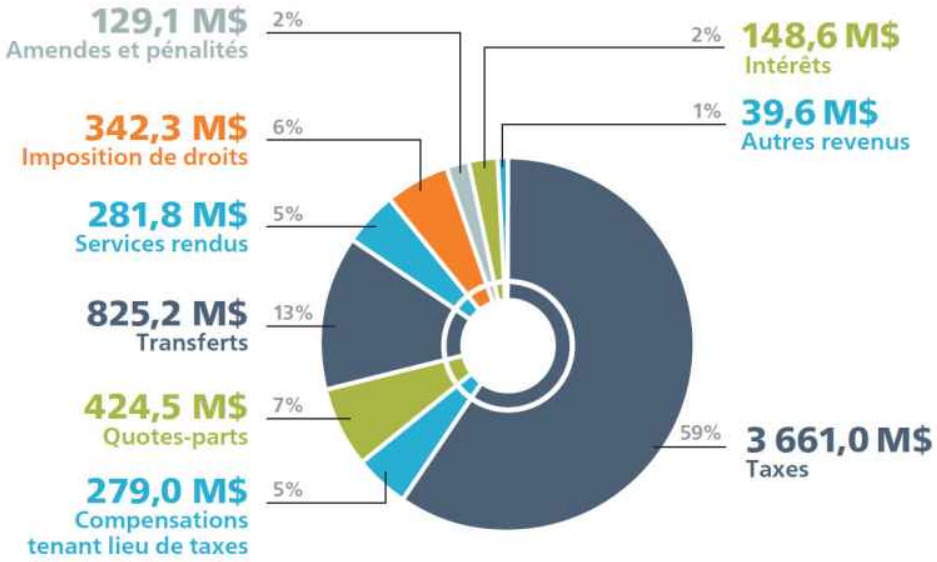

Total des charges de fonctionnement à des fins fiscales et de financement et des affectations → **5 884,1 M$**

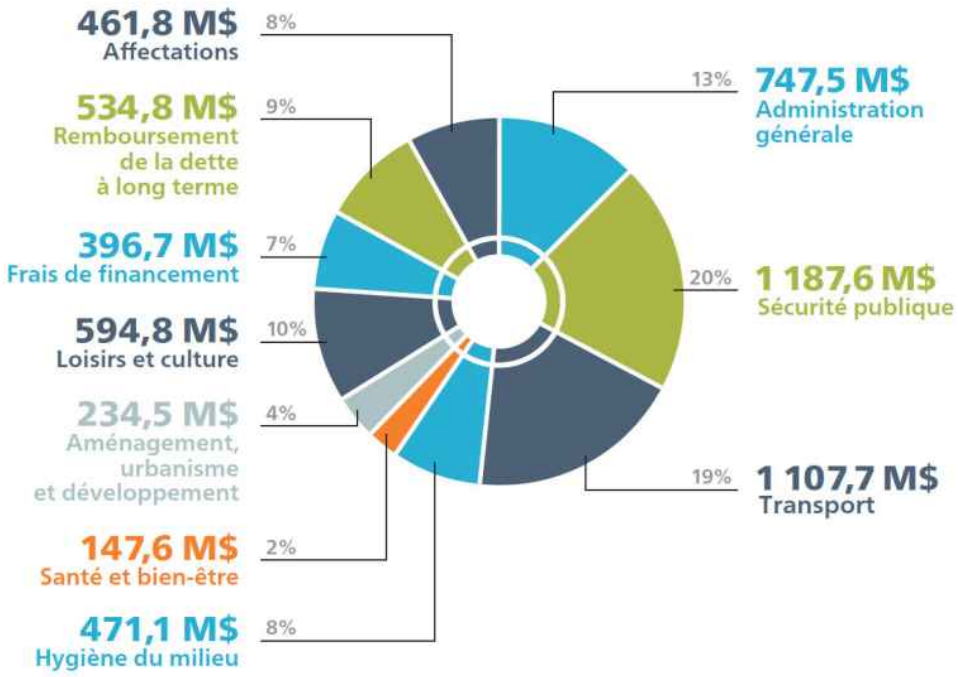

Excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales → **247,0 M$**

Tableau 2 – Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences[2]

(en milliers de dollars)

	2020								2019
	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Éliminations		Total		Total
	Budget original	Réel	Budget original	Réel	Budget original	Réel	Budget original	Réel	Réel
Revenus									
Taxes	3 629 866	3 611 977	49 610	49 075	-	-	3 679 476	**3 661 052**	3 554 283
Compensations tenant lieu de taxes	280 351	279 133	-	-	-	-	280 351	**279 133**	274 855
Quotes-parts	-	-	2 433 499	2 431 746	(2 009 886)	(2 007 250)	423 613	**424 496**	425 936
Transferts	211 788	484 191	328 341	340 971	-	-	540 129	**825 162**	358 668
Services rendus	310 134	230 246	60 582	54 363	(1 984)	(2 833)	368 732	**281 776**	313 994
Imposition de droits	276 656	341 775	1 969	503	-	-	278 625	**342 278**	369 332
Amendes et pénalités	109 566	68 581	109 012	60 511	-	-	218 578	**129 092**	179 463
Intérêts	78 249	76 799	88 779	71 782	-	-	167 028	**148 581**	172 726
Effet net des opérations de restructuration	-	-	-	-	-	-	-	**-**	8 472
Autres revenus	16 123	34 258	2 474	5 295	-	-	18 597	**39 553**	34 481
	4 912 733	5 126 960	3 074 266	3 014 246	(2 011 870)	(2 010 083)	5 975 129	**6 131 123**	5 692 210
Charges de fonctionnement									
Administration générale	514 857	441 678	283 449	296 407	(536)	(217)	797 770	**737 868**	701 590
Sécurité publique	8 664	7 278	1 062 409	1 180 960	(530)	(619)	1 070 543	**1 187 619**	1 096 757
Transport	470 907	460 481	695 841	648 333	(76)	(1 102)	1 166 672	**1 107 712**	1 023 479
Hygiène du milieu	225 723	233 082	231 468	238 573	(378)	(537)	456 813	**471 118**	442 469
Santé et bien-être	60 849	61 838	115 011	85 720	(2)	(2)	175 858	**147 556**	123 976
Aménagement, urbanisme et développement	164 659	131 540	82 392	103 279	(284)	(288)	246 767	**234 531**	278 220
Loisirs et culture	498 664	463 681	114 167	131 166	(178)	(68)	612 653	**594 779**	617 601
Frais de financement	280 285	267 126	140 874	129 570	-	-	421 159	**396 696**	400 983
Effet net des opérations de restructuration	-	9 596	-	-	-	-	-	**9 596**	-
	2 224 608	2 076 300	2 725 611	2 814 008	(1 984)	(2 833)	4 948 235	**4 887 475**	4 685 075
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	2 009 886	2 007 250	-	-	(2 009 886)	(2 007 250)	-	**-**	-
Excédent avant financement et affectations	678 239	1 043 410	348 655	200 238	-	-	1 026 894	**1 243 648**	1 007 135
Financement									
Remboursement de la dette à long terme	(408 144)	(407 602)	(123 048)	(127 246)	-	-	(531 192)	**(534 848)**	(495 961)
Affectations									
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	-	(6 468)	-	(4 968)	-	-	-	**(11 436)**	(10 531)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	101 885	156 107	(15 640)	-	-	-	86 245	**156 107**	159 109
Réserves financières et fonds réservés	(327 017)	(316 843)	(297 652)	(358 990)	-	-	(624 669)	**(675 833)**	(437 312)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(44 963)	(25 972)	87 685	95 330	-	-	42 722	**69 358**	28 419
	(270 095)	(193 176)	(225 607)	(268 628)	-	-	(495 702)	**(461 804)**	(260 315)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	-	442 632	-	(195 636)	-	-	-	**246 996**	250 859

2. Ce tableau correspond à celui présenté à la section Introduction – Information financière de l'administration municipale, à la page IX du rapport financier annuel de 2020.

Tableau 3 – Excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes	3 482 078,4	3 554 283,0	3 661 050,5	3 679 476,4	(18 425,9)	3 679 476,4
Compensations tenant lieu de taxes	264 416,6	274 855,2	279 132,6	280 351,2	(1 218,6)	280 351,2
Quotes-parts	418 105,5	425 936,3	424 495,6	423 612,5	883,1	423 612,5
Transferts	283 068,2	358 667,5	825 161,9	540 128,9	285 033,0	621 899,2
Services rendus	313 509,8	313 994,8	281 776,8	368 731,8	(86 955,0)	369 923,5
Imposition de droits	318 972,4	369 331,9	342 278,0	278 625,3	63 652,7	278 625,3
Amendes et pénalités	189 033,7	179 462,7	129 092,7	218 578,1	(89 485,4)	218 578,1
Intérêts	160 801,0	172 725,6	148 581,5	167 028,0	(18 446,5)	167 028,0
Autres revenus	52 145,7	42 953,1	39 553,8	18 597,2	20 956,6	21 310,1
Total – Revenus	**5 482 131,3**	**5 692 210,1**	**6 131 123,4**	**5 975 129,4**	**155 994,0**	**6 060 804,3**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	673 532,2	701 589,3	747 464,7	797 769,5	50 304,8	885 791,9
Sécurité publique	1 077 331,0	1 096 757,6	1 187 618,1	1 070 543,0	(117 075,1)	1 064 739,7
Transport	1 016 709,2	1 023 479,6	1 107 712,7	1 166 672,1	58 959,4	1 176 302,6
Hygiène du milieu	466 652,2	442 469,0	471 117,4	456 812,6	(14 304,8)	448 505,3
Santé et bien-être	94 991,8	123 977,4	147 556,7	175 857,9	28 301,2	202 107,8
Aménagement, urbanisme et développement	200 722,2	278 219,1	234 531,3	246 767,3	12 236,0	283 733,3
Loisirs et culture	597 209,8	617 600,2	594 778,4	612 652,6	17 874,2	608 606,0
Frais de financement	397 165,8	400 983,1	396 696,3	421 159,4	24 463,1	418 259,4
Total – Charges de fonctionnement	**4 524 314,2**	**4 685 075,3**	**4 887 475,6**	**4 948 234,4**	**60 758,8**	**5 088 046,0**
Financement						
Remboursement de la dette à long terme	473 755,5	495 960,9	534 848,0	531 192,6	(3 655,4)	531 192,6
Affectations						
Activités d'immobilisations	17 704,0	10 531,2	11 436,0	-	(11 436,0)	2 757,4
Excédent des activités de fonctionnement affecté	(117 979,3)	(159 110,3)	(156 106,6)	(86 244,9)	69 861,7	(140 466,5)
Réserves financières et fonds réservés	354 485,8	437 311,8	675 832,3	624 668,7	(51 163,6)	621 996,2
Montant à pourvoir dans le futur	17 157,5	(28 418,0)	(69 358,1)	(42 721,4)	26 636,7	(42 721,4)
Total – Affectations	**271 368,0**	**260 314,7**	**461 803,6**	**495 702,4**	**33 898,8**	**441 565,7**
Excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales	**212 693,6**	**250 859,2**	**246 996,2**	**-**	**246 996,2**	**-**

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2020

Analyse des revenus par objets

Analyse des charges par secteurs d'activités

Autres charges corporatives – Financement et autres charges

Analyses complémentaires



ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2020

La présente section comprend 4 parties, soit une analyse détaillée des revenus par objets, une analyse des dépenses par secteurs d'activités, une analyse des charges de financement corporatives et autres charges ainsi que des analyses complémentaires de certaines charges par objets.

Les charges de fonctionnement à des fins fiscales, les frais de financement et les affectations sont regroupés par secteurs d'activités afin de permettre une reddition de comptes financière sur la même base que celle établie pour la production du budget de 2020.

La figure 2 permet de faire le lien entre les données à des fins fiscales présentées dans le rapport financier annuel de 2020 (tableaux 2 et 3), tel que l'exige le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), et la présentation budgétaire de 2020 (tableau 4), élaborée en fonction des secteurs d'activités, et ce, tel que l'ont adoptée les instances de la Ville.

Figure 2 – Conciliation des données financières à des fins fiscales du rapport financier annuel et du budget de 2020

		Rapport financier	Ajustements	Présentation budgétaire
Revenus	Revenus	6 131,1 M$	-	6 131,1 M$
	Affectations des revenus	-	220,9 M$	220,9 M$
	Total	6 131,1 M$	220,9 M$	6 352,0 M$
Charges	Charges de Fonctionnement[1]	5 422,3 M$	-	5 422,3 M$
	Affectations de charges	461,8 M$	220,9 M$	682,7 M$
	Total	5 884,1 M$	220,9 M$	6 105,0 M$
	Excédent	247,0 M$	-	247,0 M$

1. Comprend les charges de fonctionnement à des fins fiscales et le financement.

Tableau 4 – Excédent non consolidé des activités de fonctionnement par secteurs d'activités

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes	3 482 078,4	3 554 283,0	3 661 050,5	3 679 476,4	(18 425,9)	3 679 476,4
Compensations tenant lieu de taxes	264 416,7	274 855,3	279 132,6	280 351,2	(1 218,6)	280 351,2
Quotes-parts	418 105,5	425 936,3	424 495,7	423 612,5	883,2	423 612,5
Transferts	283 067,9	358 667,4	825 162,0	540 128,9	285 033,1	621 899,2
Services rendus	313 509,9	313 994,7	281 776,8	368 731,8	(86 955,0)	369 923,5
Imposition de droits	318 972,4	369 331,9	342 278,0	278 625,3	63 652,7	278 625,3
Amendes et pénalités	189 033,7	179 462,8	129 092,7	218 578,1	(89 485,4)	218 578,1
Intérêts	160 801,1	172 725,6	148 581,6	167 028,0	(18 446,4)	167 028,0
Autres revenus	52 145,7	42 953,1	39 553,7	18 597,2	20 956,5	21 310,1
Affectation de revenus	158 136,6	226 496,9	220 936,8	192 835,3	28 101,5	247 056,9
Total – Revenus	**5 640 267,9**	**5 918 707,0**	**6 352 060,4**	**6 167 964,7**	**184 095,7**	**6 307 861,2**
Charges par secteurs d'activités						
Services administratifs	191 026,8	190 587,2	201 781,7	215 301,0	13 519,3	212 635,3
Sécurité publique	1 012 981,1	1 037 098,6	1 136 479,3	1 012 131,2	(124 348,1)	1 008 304,1
Services institutionnels	340 566,2	357 698,4	346 655,5	369 839,2	23 183,7	351 284,9
Mobilité et attractivité	429 637,2	494 508,5	484 321,8	492 200,6	7 878,8	480 601,9
Qualité de vie	431 907,9	479 446,4	507 798,0	534 599,2	26 801,2	587 400,9
Service aux citoyens	209 534,7	215 574,6	206 974,5	213 815,2	6 840,7	218 721,8
Arrondissements	885 754,2	916 870,0	882 366,1	924 691,6	42 325,5	934 397,2
Total – Charges par secteurs d'activités	**3 501 408,1**	**3 691 783,7**	**3 766 376,9**	**3 762 578,0**	**(3 798,9)**	**3 793 346,1**
Charges de financement corporatives						
Service de la dette brute	763 845,9	780 813,7	762 212,1	839 065,2	76 853,1	836 165,2
Paiement comptant d'immobilisations	379 198,4	454 851,5	694 277,0	631 618,8	(62 658,2)	631 703,7
Total – Charges de financement	**1 143 044,3**	**1 235 665,2**	**1 456 489,1**	**1 470 684,0**	**14 194,9**	**1 467 868,9**
Autres charges corporatives						
Dépenses communes	174 462,8	135 702,0	193 804,5	198 311,6	4 507,1	312 545,3
Dépenses de contributions	652 895,1	647 284,2	729 308,5	777 218,7	47 910,2	777 516,7
Total – Autres charges corporatives	**827 357,9**	**782 986,2**	**923 113,0**	**975 530,3**	**52 417,3**	**1 090 062,0**
Élimination des transactions internes et interentités	**(44 236,0)**	**(42 587,3)**	**(40 914,8)**	**(40 827,6)**	**87,2**	**(43 415,8)**
Total des charges de fonctionnement, du financement et des affectations	**5 427 574,3**	**5 667 847,8**	**6 105 064,2**	**6 167 964,7**	**62 900,5**	**6 307 861,2**
Excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales	**212 693,6**	**250 859,2**	**246 996,2**	**-**	**246 996,2**	**-**

Graphique 2 – Sommaire des revenus et des charges

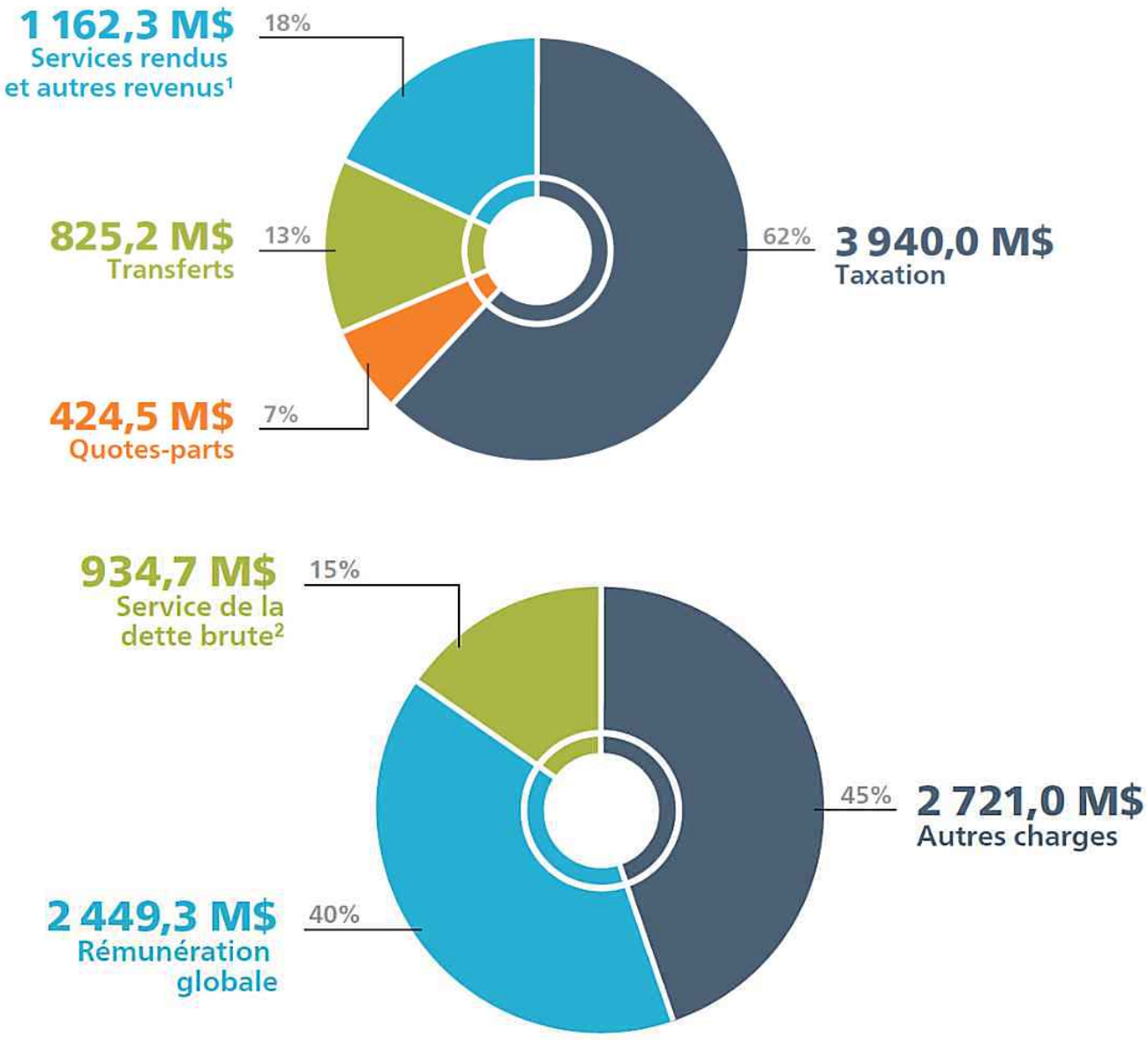

1. Comprend les affectations de revenus, pour 220,9 M$.
2. Comprend les frais de financement, le remboursement de la dette à long terme et le remboursement de capital sur les emprunts contractés pour le financement à long terme de dépenses de fonctionnement.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2020

Analyse des revenus par objets



ANALYSE DES REVENUS PAR OBJETS

Les revenus de 2020, incluant les affectations de revenus, s'élèvent à 6,4 G$, pour un écart favorable de 184,1 M$ par rapport au budget original.

Tableau 5 – Sommaire des revenus
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes	3 482 078,4	3 554 283,0	3 661 050,5	3 679 476,4	(18 425,9)	3 679 476,4
Compensations tenant lieu de taxes	264 416,7	274 855,3	279 132,6	280 351,2	(1 218,6)	280 351,2
Quotes-parts	418 105,5	425 936,3	424 495,7	423 612,5	883,2	423 612,5
Transferts	283 067,9	358 667,4	825 162,0	540 128,9	285 033,1	621 899,2
Services rendus	313 509,9	313 994,7	281 776,8	368 731,8	(86 955,0)	369 923,5
Imposition de droits	318 972,4	369 331,9	342 278,0	278 625,3	63 652,7	278 625,3
Amendes et pénalités	189 033,7	179 462,8	129 092,7	218 578,1	(89 485,4)	218 578,1
Intérêts	160 801,1	172 725,6	148 581,6	167 028,0	(18 446,4)	167 028,0
Autres revenus	52 145,7	42 953,1	39 553,7	18 597,2	20 956,5	21 310,1
Affectations de revenus	158 136,6	226 496,9	220 936,8	192 835,3	28 101,5	247 056,9
Total – Revenus	**5 640 267,9**	**5 918 707,0**	**6 352 060,4**	**6 167 964,7**	**184 095,7**	**6 307 861,2**

TAXES

Les taxes foncières municipales, basées sur la valeur des immeubles, représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal.

Tableau 6 – Taxes
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Taxes						
Taxes générales	2 758 582,7	2 775 694,5	2 874 198,6	2 891 233,0	(17 034,4)	2 891 233,0
Taxes de secteurs	244 881,5	253 918,6	261 340,2	259 003,3	2 336,9	259 003,3
Taxes sur une autre base – Autres	13 572,4	13 748,4	14 950,8	14 934,2	16,6	14 934,2
Taxes, compensation et tarification	117 192,2	116 128,8	102 925,4	104 933,7	(2 008,3)	104 933,7
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	11 006,6	11 104,8	11 307,3	(202,5)	11 307,3
Taxes spéciales	347 849,6	383 786,1	396 530,7	398 064,9	(1 534,2)	398 064,9
Total – Taxes	**3 482 078,4**	**3 554 283,0**	**3 661 050,5**	**3 679 476,4**	**(18 425,9)**	**3 679 476,4**

Les revenus de taxes pour l'année 2020 ont atteint 3,7 G$, produisant un écart défavorable de 18,4 M$, soit 0,5 % des sommes prévues au budget. Cela est principalement dû au fait que la croissance immobilière a été un peu plus faible que prévu et, qu'en moyenne, la fin des travaux de différents projets a été retardée.

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

Ces revenus proviennent des compensations devant être payées par les propriétaires d'immeubles exempts de taxes foncières. À titre d'exemple, les immeubles appartenant aux gouvernements canadien et québécois, les immeubles du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation, et ceux dont le propriétaire est mandataire de la Couronne, chef de l'État canadien, sont visés par différentes lois prévoyant le paiement de compensations.

Tableau 7 – Compensations tenant lieu de taxes
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Compensations tenant lieu de taxes						
Gouvernement du Québec	212 906,8	220 389,7	223 702,1	225 463,9	(1 761,8)	225 463,9
Gouvernement du Canada	35 859,1	39 128,9	39 400,2	39 443,5	(43,3)	39 443,5
Organismes municipaux	13 601,1	13 238,6	14 001,6	13 230,1	771,5	13 230,1
Autres organismes compensables	2 049,7	2 098,1	2 028,7	2 213,7	(185,0)	2 213,7
Total – Compensations tenant lieu de taxes	**264 416,7**	**274 855,3**	**279 132,6**	**280 351,2**	**(1 218,6)**	**280 351,2**

Les revenus provenant des compensations tenant lieu de taxes se sont élevés à 279,1 M$, générant un écart négatif de 1,2 M$, ou de 0,4 %, avec le budget. Cet écart peu important est grandement lié à un revenu moins élevé que prévu lors de l'achèvement d'un grand projet universitaire (catégorie « Gouvernement du Québec »). Inversement, un revenu plus élevé que prévu a émané d'un projet de la STM (catégorie « Organismes municipaux »).

QUOTES-PARTS

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, tel que le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001, ci-après la « Loi »). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.

La Ville de Montréal, en tant que ville liée, participe aussi au financement des dépenses d'agglomération par le paiement de quotes-parts. Celles-ci ont totalisé plus de 2,0 G$ en 2020, soit 2,6 M$ de moins que les prévisions. Cette charge a été financée, principalement, par les taxes et compensations tenant lieu de taxes perçues pour l'exercice.

Le montant global que la Ville de Montréal a perçu en 2020 auprès des autres villes liées, aussi appelées villes reconstituées, se chiffre à 424,5 M$, soit 0,9 M$ de plus que le budget original de 423,6 M$. Ces autres villes liées sont :

- Baie-D'Urfé
- Beaconsfield
- Côte-Saint-Luc
- Dollard-Des Ormeaux
- Dorval
- Hampstead
- L'Île-Dorval
- Kirkland
- Mont-Royal
- Montréal-Est
- Montréal-Ouest
- Pointe-Claire
- Senneville
- Sainte-Anne-de-Bellevue
- Westmount

Tableau 8 – Quotes-parts des villes reconstituées
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Quotes-parts des villes reconstituées						
Dépenses générales	374 024,0	366 945,9	374 656,0	374 656,1	(0,1)	374 656,1
Alimentation en eau potable	11 906,2	11 732,8	13 273,2	12 582,7	690,5	12 582,7
Service de l'eau	22 644,4	23 479,7	24 136,6	24 136,5	0,1	24 136,5
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	1 672,1	427,4	417,5	417,5	-	417,5
Service des premiers répondants	1 374,5	1 311,0	1 490,3	1 490,3	-	1 490,3
Tarifaire (compteurs d'eau)	286,1	209,4	217,5	24,8	192,7	24,8
Déficit - Exercices antérieurs	-	14 752,9	2 714,7	2 714,7	-	2 714,7
Financement des investissements admissibles à la TECQ	3 919,3	4 198,0	4 242,6	4 242,6	-	4 242,6
Financement des investissements admissibles au FCCQ	2 278,9	2 879,2	3 347,3	3 347,3	-	3 347,3
Total – Quotes-parts des villes reconstituées	**418 105,5**	**425 936,3**	**424 495,7**	**423 612,5**	**883,2**	**423 612,5**

La section qui suit explique brièvement les différentes quotes-parts perçues par le conseil d'agglomération. Une distinction est apportée entre les quotes-parts générales, qui financent la plus grande partie des dépenses, et les quotes-parts spécifiques, destinées au financement d'activités précises, notamment tout ce qui concerne la gestion de l'eau.

LES QUOTES-PARTS GÉNÉRALES

Les quotes-parts générales servent au financement des charges relevant des compétences d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Elles sont évidemment les plus importantes parmi l'ensemble des quotes-parts. Conformément à la Loi, ces charges sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, établi conformément aux règles fixées par le gouvernement du Québec.

À moins de circonstances exceptionnelles, les quotes-parts générales sont définitives, de sorte qu'il n'y a pas d'écarts entre les prévisions budgétaires et les résultats financiers, hormis les écarts dus à l'arrondissement des données dans les différents systèmes financiers de la Ville.

LES QUOTES-PARTS SPÉCIFIQUES

Il existe 8 quotes-parts spécifiques, dont 5 financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération : les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable, les quotes-parts pour le service de l'eau, les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau ainsi que celles pour les travaux admissibles au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et au Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ). Les 3 quotes-parts restantes financent d'autres coûts spécifiques assumés par l'agglomération, soit le service des premiers répondants, les dettes de la voirie artérielle et le déficit constaté des exercices antérieurs.

Les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable

Les coûts associés aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagés entre les villes liées en fonction de leur consommation réelle respective. Aussi, les quotes-parts spécifiques pour l'alimentation en eau potable sont basées sur des estimations, à la fois, du volume d'eau consommée et du tarif au mètre cube. Au terme de chaque exercice financier, un tarif final est calculé en fonction des coûts réels et de la production réelle d'eau potable. Les quotes-parts spécifiques exigées des municipalités sont alors ajustées à la lumière de ces données réelles, incluant les frais d'intérêt lorsqu'il y a lieu.

Somme toute, les écarts de fin d'exercice s'expliquent par la combinaison de 2 facteurs : le volume d'eau réellement consommé dans l'ensemble des villes reconstituées et le tarif final par rapport au tarif provisoire établi au moment du budget. En 2020, les revenus de l'exercice ont affiché un écart de 0,7 M$ par rapport aux prévisions.

Les quotes-parts pour le service de l'eau

Les autres charges reliées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode que celui des quotes-parts générales, à savoir le potentiel fiscal. Aussi, tout comme ces dernières, en l'absence de circonstances

exceptionnelles, il n'y a pas d'écart entre les prévisions et les résultats pour ces quotes-parts, hormis les écarts dus à l'arrondissement des données dans les systèmes financiers de la Ville.

Les quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008)

Ces quotes-parts servent au financement des dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, au cours des exercices de 2006, 2007 et 2008. Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde impayé assument donc les charges relatives aux dettes restantes au moyen de quotes-parts.

Étant donné qu'il s'agit d'un service de dette avec des annuités déjà calculées pour chacune des villes, on n'observe aucun écart entre les prévisions budgétaires et les résultats financiers.

Les quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui assume localement le financement de son propre service de premiers répondants (RLRQ, c. E-20.001, article 28.1). Pour cette raison, les activités associées au service des premiers répondants font l'objet de quotes-parts spécifiques, dont la Ville de Côte-Saint-Luc est exclue.

Les charges nettes des subventions prévues pour le service des premiers répondants sur l'île de Montréal sont réparties entre les villes liées en proportion du potentiel fiscal respectif des villes liées, en excluant celui de Côte-Saint-Luc. Tout comme les quotes-parts générales, celles des premiers répondants sont définitives, de sorte qu'il n'y a pas d'écarts entre les prévisions et les résultats.

Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau

L'alimentation en eau relève du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau, ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs.

Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc d'assumer les coûts de ces activités déléguées, de même que le coût des compteurs. Conséquemment, les prévisions budgétaires sont directement liées au nombre de compteurs que l'agglomération estime installer au cours de l'exercice.

Pour 2020, l'écart favorable de 0,2 M$ témoigne de l'achat et de l'installation d'un nombre de compteurs plus élevé que prévu dans les villes reconstituées.

Les quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs

En 2020, l'agglomération de Montréal a prélevé des quotes-parts spécifiques de 15,6 M$ pour combler le déficit des exercices antérieurs. Le remboursement du déficit entre les villes suit les mêmes règles que celles des quotes-parts générales, c'est-à-dire en fonction de leur potentiel fiscal respectif, conformément aux règles prescrites par le gouvernement. La part assumée par l'ensemble des villes reconstituées s'élevait à 2,7 M$, tandis que celle assumée par la Ville de Montréal était de 12,9 M$.

Les quotes-parts pour le financement des investissements admissibles au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et au Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ)

Depuis 2006, les villes liées doivent se partager le financement de travaux effectués sur les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau. Certains de ces travaux sont admissibles à des programmes de subvention, tels que ceux de la TECQ et du FCCQ. Les villes liées doivent choisir annuellement de payer comptant leur part des dépenses pour les travaux effectués l'année précédente ou d'en étaler le paiement sur 20 ans, en s'acquittant d'une quote-part spécifique à cet effet.

Tout comme les dettes de la voirie artérielle, les quotes-parts spécifiques de la TECQ et du FCCQ constituent un service de dette à la charge des villes concernées, en fonction d'annuités déjà calculées. En conséquence, il n'existe pas d'écart entre les prévisions et les résultats de fin d'exercice, hormis ceux attribuables à l'arrondissement des données dans les systèmes financiers.

TRANSFERTS

Les revenus de transferts représentent des sommes reçues des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. Règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage, donc destinées à des fins précises, mais il existe aussi des transferts de droits, qui sont des sommes versées à la Ville sans être associées à des activités précises.

Tableau 9 – Transferts
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Transferts						
Contribution au service de la dette	30 745,0	25 448,2	22 460,7	23 067,0	(606,3)	23 067,0
Compensation relative au pacte fiscal	-	-	14 637,6	14 400,0	237,6	14 400,0
CMM	37 603,0	42 988,3	43 275,9	58 250,0	(14 974,1)	58 250,0
AccèsLogis	978,2	28 106,1	46 318,2	62 400,0	(16 081,8)	61 500,0
Gestion des matières résiduelles	37 343,5	40 895,8	43 382,8	39 159,7	4 223,1	39 159,7
Rénovation urbaine	10 021,5	7 781,8	5 482,1	15 404,0	(9 921,9)	15 404,0
Développement économique local	8 936,6	20 754,7	19 523,4	-	19 523,4	15 464,2
Sécurité publique (police)	8 126,0	14 277,0	5 432,1	14 487,5	(9 055,4)	14 562,5
Lutte contre la pauvreté	8 884,2	7 946,2	9 632,9	10 000,0	(367,1)	9 632,9
Projet des premiers répondants	7 945,8	7 869,4	9 423,7	7 265,9	2 157,8	9 156,0
Loisirs et culture	18 054,3	13 218,6	12 172,4	5 350,3	6 822,1	10 293,5
Violence conjugale	1 758,8	1 483,4	1 848,4	5 106,3	(3 257,9)	5 106,3
Projets « Montréal 2025 »	-	356,8	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet inconditionnel	86 474,2	88 636,7	93 068,5	93 500,0	(431,5)	93 500,0
Réflexe Montréal – Développement économique	8 389,4	25 472,5	44 160,8	20 000,0	24 160,8	44 160,8
Programmes de financements pluriannuels	8 723,4	13 535,5	16 603,7	14 981,3	1 622,4	14 981,3
Autres	9 084,0	19 896,4	437 738,8	156 756,9	280 981,9	193 261,0
Total – Transferts	**283 067,9**	**358 667,4**	**825 162,0**	**540 128,9**	**285 033,1**	**621 899,2**

Les revenus de transferts sont en hausse de 285,0 M$ par rapport au budget original, pour s'établir à 825,2 M$. Cette hausse de revenus s'explique principalement par :

- une baisse globale de 31,1 M$ des subventions reçues pour le programme AccèsLogis, s'expliquant par des baisses de subventions, soit de 16,1 M$ en provenance du gouvernement du Québec et de 15,0 M$ en provenance de la Communauté métropolitaine de Montréal. Ces subventions sont versées en fonction de l'avancement des travaux;
- un excédent de 4,2 M$ lié à la gestion des matières résiduelles, qui s'explique par la compensation de Recyc-Québec pour la collecte sélective ainsi que par la hausse des redevances sur l'élimination des matières résiduelles en raison de la bonne performance de la Ville pour la gestion des matières organiques;
- une baisse de revenus de 9,9 M$ liée aux programmes de rénovation urbaine (Rénovation Québec, Programme d'amélioration des maisons d'hébergement, Programme d'adaptation à domicile, etc.), en raison d'un volume moins élevé de demandes;

- un écart favorable de 19,5 M$, pour le développement économique local, qui s'explique principalement par des revenus en provenance du gouvernement du Québec en fonction de l'avancement des travaux ou par des contributions versées pour le Fonds de développement des territoires 5,3 M$, pour l'entente relative au Fonds régions et ruralité 6,9 M$, pour le développement de l'îlot central du site du Technopôle Angus 2,5 M$ et pour la réhabilitation de terrains dans l'est de Montréal 2,3 M$;
- un revenu moindre que prévu à la sécurité publique de façon temporaire attribuable à la modification de la méthode de comptabilisation en raison de la non-conformité du critère d'autorisation d'un transfert permettant sa constatation, pour 9,7 M$: programme Projet ACCEF (Actions concertées contre les crimes économiques et financiers), ACCES (Actions concertées pour contrer les économies souterraines) et ACCES Cannabis. Cette diminution a été légèrement compensée par des subventions non prévues au budget en provenance du Fonds d'action contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs du gouvernement du Canada, pour 0,5 M$, et du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits - Les Survivantes, pour 0,1 M$;
- une hausse de 6,8 M$ des subventions liées aux loisirs et à la culture, principalement pour les projets réalisés en 2020 en matière d'intégrations de personnes immigrantes, selon l'entente conclue avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), pour 4,6 M$, et pour des transferts concernant l'Entente sur le développement culturel, pour 1,9 M$;
- un déficit budgétaire de 3,3 M$ relatif à la subvention du ministère de la Justice du Québec (MJQ) pour les cas de violence conjugale occasionné par le report d'une subvention potentielle de 3,0 M$ destinée au traitement de 3 000 dossiers ainsi que par un nombre réel d'infractions (dossiers ouverts) en matière de violence conjugale moindre que le nombre minimum de dossiers prévu à l'entente avec le MJQ. Cette situation s'explique par le fait que les signalements auraient été moins nombreux durant la pandémie plutôt que par une diminution de la violence conjugale;
- un écart favorable de 23,7 M$ résultant d'une augmentation des dépenses admissibles à l'entente d'aide financière pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal issue de l'entente Réflexe Montréal;
- un écart favorable de 281,0 M$ qui s'explique principalement par une aide financière du gouvernement du Québec aux municipalités, associée à la COVID-19 pour les années 2020-2021, pour 263,5 M$, par une aide financière de 10,0 M$ du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques visant à compenser les dépenses admissibles du projet du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, dans le cadre du programme de réhabilitation des terrains contaminés Revi-Sols, par une aide estimée à 2,6 M$ du ministère de la Sécurité publique pour les mesures d'urgence liées aux crues printanières de 2020 et par une subvention du gouvernement fédéral se rapportant à la légalisation du cannabis, pour 2,1 M$.

SERVICES RENDUS

Ces revenus comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et lors de cas d'urgence. De plus, cette rubrique comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements ou à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 10 – Services rendus
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Services rendus						
Services rendus aux organismes municipaux	8 481,0	8 627,1	8 814,2	8 762,5	51,7	8 762,5
Autres services rendus	305 028,9	305 367,6	272 962,6	359 969,3	(87 006,7)	361 161,0
Total – Services rendus	**313 509,9**	**313 994,7**	**281 776,8**	**368 731,8**	**(86 955,0)**	**369 923,5**

Les revenus de 281,8 M$ des services rendus sont en baisse de 87,0 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique notamment par :

- un déficit de 34,7 M$ lié aux revenus des stationnements et des parcomètres et s'expliquant par des recettes moins élevées que prévu, principalement imputable aux effets de la pandémie sur la fréquentation des rues commerciales (21,1 M$), à la création de corridors sanitaires retranchant des espaces tarifés (6,9 M$), à des congés de tarification (2,5 M$) et au report de l'application des nouveaux tarifs anticipés au budget (1,6 M$);
- une baisse de revenus de 24,7 M$ à l'Espace pour la vie, se répartissant comme suit : le Jardin botanique pour 11,0 M$, le Biodôme pour 11,1 M$ et le Planétarium pour 2,6 M$. Cette baisse marquée est attribuable à la fermeture des installations au printemps et à l'automne, à la perte de la clientèle touristique, à la baisse de la clientèle locale et scolaire, à la diminution imposée de la capacité d'accueil, au report de l'ouverture du Biodôme et à l'annulation de certains événements majeurs comme les Jardins de lumière, à l'automne;
- un déficit de 14,2 M$ concernant majoritairement le ralentissement des activités qu'ont connu les services techniques et les travaux effectués par la Ville pour des tiers pendant la pandémie, notamment : 4,8 M$ pour le réseau des conduits souterrains, 2,0 M$ pour les grands projets comme le REM, l'échangeur Turcot, l'axe Champlain-A15, etc., 3,2 M$ concernant la commercialisation des services policiers, 1,8 M$ pour les études et travaux menés par les arrondissements et 1,5 M$ pour le matériel roulant;
- un écart défavorable de 6,3 M$ pour les prêts d'employés et les libérations syndicales, lié principalement à l'entente conclue avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et à des prêts et libérations moindres que prévu;

- des recettes moindres que prévu de 7,5 M$ en provenance des arrondissements pour les droits d'entrée aux installations (1,2 M$), les inscriptions et les abonnements (2,6 M$), les bibliothèques (0,2 M$) et les locations de salle et d'installations récréatives (3,5 M$);
- des revenus déficitaires de 2,9 M$ relatifs aux activités de la société BIXI, en raison de la pandémie;
- une baisse de revenus de location de 2,3 M$, attribuable à la fermeture des installations sportives;
- un déficit de 2,2 M$ lié aux réclamations et à la récupération de frais, dont 0,9 M$ en règlements de litige, 0,6 M$ pour le contrôle des rejets des eaux usées, 0,4 M$ concernant la suspension des activités de la navette fluviale et 0,3 M$ en pénalités sur contrat.

Cette baisse est contrebalancée par des hausses de revenus, soit :

- une augmentation de 7,0 M$ des revenus, attribuable à l'occupation du domaine public dans les arrondissements, qui s'explique notamment par une demande de permis pour des projets de plus grande ampleur et de plus longue durée que prévu;
- des revenus supplémentaires de 1,2 M$ en provenance des arrondissements relativement au nombre de vignettes de stationnement et à leur tarification, compensant en partie le déficit attribuable à la baisse de revenus des stationnements et des parcomètres.

IMPOSITION DE DROITS

La Ville de Montréal impose des droits sur les mutations immobilières et perçoit également des revenus pour la délivrance de licences et permis divers.

Tableau 11 – Imposition de droits
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Imposition de droits						
Licences et permis	65 422,7	55 956,5	53 409,1	29 494,4	23 914,7	29 494,4
Droits sur les mutations immobilières	253 549,7	313 375,4	288 868,9	249 130,9	39 738,0	249 130,9
Total – Imposition de droits	**318 972,4**	**369 331,9**	**342 278,0**	**278 625,3**	**63 652,7**	**278 625,3**

En 2020, les revenus de l'imposition de droits sont de 342,3 M$, soit une augmentation de 63,7 M$ par rapport au budget original. Cette hausse est attribuable à :

- un excédent de 23,9 M$, découlant principalement des permis de construction et de modification délivrés par les arrondissements pour des projets immobiliers, tels que plusieurs tours d'habitation au centre-ville, la poursuite du développement de Griffintown, la rénovation et la construction de plusieurs établissements scolaires, etc.
- une augmentation de 39,7 M$ des revenus des droits sur les mutations immobilières, en raison d'un marché immobilier relativement actif malgré la pandémie. Bien que le nombre de transactions ait baissé de 2 % par rapport à 2019, la facture moyenne a augmenté de 3,4 %, ce qui est attribuable à l'augmentation de la valeur moyenne des transactions effectuées. Par ailleurs, les transactions de très grande envergure se sont maintenues à peu près au même niveau que la moyenne des 3 dernières années, mais à un niveau moins élevé que celui de 2019.

AMENDES ET PÉNALITÉS

Cette rubrique regroupe les revenus des contraventions données par les policiers et les agents de stationnement en matière de circulation et de stationnement, ainsi que d'autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention incendie, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales et au Code criminel.

Tableau 12 – Amendes et pénalités
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Amendes et pénalités						
Contraventions – Circulation et stationnement	168 130,6	158 658,6	117 606,2	195 590,4	(77 984,2)	195 590,4
Autres – Amendes et pénalités	20 903,1	20 804,2	11 486,5	22 987,7	(11 501,2)	22 987,7
Total – Amendes et pénalités	**189 033,7**	**179 462,8**	**129 092,7**	**218 578,1**	**(89 485,4)**	**218 578,1**

Les revenus d'amendes et de pénalités en 2020 s'élèvent à 129,1 M$, un écart défavorable de 89,5 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique par les éléments suivants :

- un écart de 78,0 M$ pour les revenus des contraventions en matière de circulation et de stationnement s'expliquant ainsi :
  - un écart défavorable de 57,9 M$ pour les revenus des constats émis par les policiers et les agents de stationnement, essentiellement attribuable à un nombre moins élevé de constats émis en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19;
  - un écart défavorable de 20,1 M$ pour les revenus issus des procédures de recouvrement en raison de la suspension par le ministre de la Justice et la juge en chef du Québec de tout délai et de toute nouvelle procédure en recouvrement, de mars à août 2020, à cause de la pandémie (arrêtés ministériels 2020-4251 et 2020-4303), reportant ainsi une partie de ces revenus;
- un écart de 11,5 M$ pour les autres revenus d'amendes et de pénalités en matière de réglementation municipale, de lois provinciales et en vertu du Code criminel, qui s'explique de la même façon que ci-haut, soit :
  - un écart défavorable de 10,1 M$ pour les revenus des constats émis, essentiellement dû à un nombre moins élevé de constats émis en cours d'année en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19;
  - un écart défavorable de 1,4 M$ pour les revenus issus des procédures de recouvrement en raison de la suspension par le ministère de la Justice et la juge en chef du Québec de tout délai et de toute nouvelle procédure en recouvrement, de mars à août 2020, à cause de la pandémie (arrêtés ministériels 2020-4251 et 2020-4303), reportant ainsi une partie de ces revenus.

INTÉRÊTS

Ces revenus comprennent les intérêts sur les fonds d'amortissement, les intérêts sur l'encaisse et les autres intérêts, ainsi que les intérêts sur les arriérés de taxes.

Tableau 13 – Intérêts
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Intérêts						
Fonds d'amortissement	68 998,6	68 104,3	66 235,9	62 527,8	3 708,1	62 527,8
Encaisse et autres intérêts	75 839,3	90 100,4	64 861,6	91 116,0	(26 254,4)	91 116,0
Arriérés de taxes	15 963,2	14 520,9	17 484,1	13 384,2	4 099,9	13 384,2
Total – Intérêts	**160 801,1**	**172 725,6**	**148 581,6**	**167 028,0**	**(18 446,4)**	**167 028,0**

Les revenus d'intérêts totalisent 148,6 M$, soit une baisse de 18,4 M$ par rapport au budget original. Cette diminution est attribuable à :

- une diminution de revenus de 26,3 M$ générée par des taux d'intérêt moindres que prévu pour les placements et par un report des échéances des taxes foncières et des quotes-parts.

Cette baisse est contrebalancée par des hausses de revenus, dont :

- des revenus supplémentaires de 3,7 M$ produits par l'accroissement des placements du fonds d'amortissement. Le volume additionnel du fonds d'amortissement est requis pour assurer le remboursement de la dette à long terme qui est associé à la hausse du financement des dépenses en immobilisations;
- des revenus supplémentaires de 4,1 M$ générés par des soldes de taxes foncières et de droits sur mutation immobilière beaucoup plus élevés que les années antérieures. Les procédures menant à la vente pour non-paiement de taxes ainsi que la tenue de cette vente permettent normalement de récupérer les soldes de factures qui sont devenus exigibles dans un exercice antérieur et qui demeurent impayés dans l'année courante. En 2020, les arrêtés ministériels 2020-014 et 2020-074 ont interdit aux municipalités la vente pour défaut de paiement de taxes. L'annulation de cette vente laisse des soldes impayés provenant d'années antérieures et génère des intérêts à percevoir.

AUTRES REVENUS

Cette rubrique comprend les revenus de cession d'éléments des actifs, les contributions des organismes municipaux et les revenus divers.

Tableau 14 – Autres revenus
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Autres revenus						
Cession d'éléments d'actif	34 508,9	31 043,4	27 893,5	13 451,1	14 442,4	13 451,1
Autres	17 636,8	11 909,7	11 660,2	5 146,1	6 514,1	7 859,0
Total – Autres revenus	**52 145,7**	**42 953,1**	**39 553,7**	**18 597,2**	**20 956,5**	**21 310,1**

Les autres revenus s'élèvent à 39,6 M$, soit une hausse de 21,0 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique principalement par les éléments suivants :

- un écart favorable de 14,9 M$ pour la cession de terrains destinés à la revente, notamment la vente d'un terrain donnant sur la rue Saint-Jacques, pour 9,5 M$, les droits de la Ville dans l'emphytéose sur la propriété sise au 2300, boulevard René-Lévesque Ouest, pour 3,7 M$, et la vente d'un terrain à la Coopérative d'habitation de la Montagne verte à des fins de logements sociaux, pour 1,6 M$;
- un écart défavorable de 0,4 M$ pour la cession d'actifs à long terme, lié principalement à une diminution de ventes de véhicules occasionnée par la fermeture de l'encan pour plusieurs mois, pendant la période de confinement;
- un écart favorable de 2,1 M$ lié à l'utilisation des fonds des parcs et des terrains de jeux et stationnements en provenance des arrondissements;
- un écart favorable de 1,5 M$ dans les revenus, attribuable à des ententes de règlement en faveur de la Ville, à la suite des travaux de la commission Charbonneau;
- un écart favorable de 2,2 M$ concernant l'amortissement de la provision pour la dévaluation des prêts aux OBNL;
- un écart favorable de 0,6 M$ lié à des revenus encaissés en vertu d'ententes conclues avec divers partenaires (ARTM, Bell Canada, etc.) pour divers projets tels que : le réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest, celui de la rue Peel, l'implantation du SRB Pie-IX, etc.

AFFECTATION DE REVENUS

Cette rubrique regroupe, d'une part, le financement provenant des excédents cumulés des années antérieures, des fonds réservés et des réserves financières et, d'autre part, les montants à pourvoir permis en vertu des dispositions de la comptabilité municipale du MAMH.

Tableau 15 – Affectation de revenus
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Affectation de revenus						
Financement à long terme – SOFIL-STM	6 790,0	5 829,8	26 923,7	84 000,2	(57 076,5)	84 000,2
Financement à long terme – Autres	26 358,7	54 548,2	30 897,8	-	30 897,8	-
Excédent de fonctionnement	81 979,3	74 693,5	88 181,2	33 959,6	54 221,6	80 241,2
Excédent de fonctionnement spécifique	-	71 416,8	12 925,4	12 925,4	-	12 925,4
Excédent de fonctionnement – Gestion de la dette	-	-	40 000,0	40 000,0	-	47 940,0
Excédent de fonctionnement – Élections	-	-	2 000,0	2 000,0	-	2 000,0
Excédent de fonctionnement – TVQ – Allègement	9 300,0	-	-	-	-	-
Excédent de fonctionnement – Régimes de retraite – Allègement	26 700,0	13 000,0	13 000,0	13 000,0	-	13 000,0
Affectation des réserves et fonds	7 008,6	7 008,6	7 008,7	6 950,1	58,6	6 950,1
Total – Affectation de revenus	**158 136,6**	**226 496,9**	**220 936,8**	**192 835,3**	**28 101,5**	**247 056,9**

Ces affectations, qui totalisent 220,9 M$, affichent un écart favorable de 28,1 M$ qui s'explique principalement par les éléments suivants :

- une affectation moindre de 57,0 M$ en financement par emprunt de la contribution versée en 2020 par la Ville dans le cadre du programme de la SOFIL, compte tenu du ralentissement des investissements réalisés par la STM dans le cadre de son programme d'immobilisations;
- une affectation de 30,9 M$ reflétant la décision de financer par emprunt certaines dépenses de fonctionnement, notamment:
  - des travaux d'une valeur de 4,2 M$ pour la mise aux normes de la piscine Henri-Bourassa et le réaménagement extérieur du parc du même nom, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures sportives et d'activités physiques;
  - des dépenses de 14,3 M$ liées à la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine, dans le cadre du plan d'action Canopée de la Ville de Montréal;
  - une affectation de 2,7 M$ pour le financement par emprunt des contributions versées notamment à la Bibliothèque nationale du Québec et à divers organismes culturels, dans le cadre de l'entente MCC-Ville visant à favoriser l'accès aux arts, à la culture et à l'histoire;

- un financement par emprunt d'une contribution de 1,0 M$ versée à Pointe-à-Callière pour le renouvellement de ses expositions permanentes, afin de maintenir le potentiel d'attraction touristique du secteur des musées et des centres d'exposition;
- une affectation de 1,2 M$ pour le financement par emprunt de dépenses liées à l'acquisition et à la distribution d'outils de collecte de matières organiques, dans le cadre du programme de gestion des ordures ménagères et des matières résiduelles;
- une affectation de près de 1 M$ pour le financement par emprunt des contributions versées à divers organismes voués au maintien du patrimoine architectural de Montréal, en vertu de l'entente MCC-Ville;
- des travaux majeurs de nature non capitalisable, pour 6,3 M$, réalisés par les arrondissements, notamment pour l'entretien des infrastructures locales de voirie et des parcs;

▪ une affectation additionnelle de 54,2 M$ reflétant un recours plus important aux excédents accumulés des exercices antérieurs de la Ville, pour financer principalement:

- des dépenses additionnelles de l'ordre de 29 M$ réalisées par les arrondissements et financées à même leurs excédents accumulés, notamment pour des projets d'aménagement urbain, pour des contributions financières à des organismes communautaires et de loisirs ainsi que pour la bonification des services de proximité destinés aux citoyens;

▪ des dépenses additionnelles de 25,2 M$ réalisées par la Ville centre, notamment :

- une somme additionnelle de 14,6 M$ relative aux activités supplémentaires de chargement et de transport de la neige engendrées par des précipitations plus élevées que celles paramétrées à la dotation de base des arrondissements;
- une affectation de 9,6 M$ pour la radiation d'éléments d'actifs à la suite de la liquidation de la Société en commandite Stationnement Montréal, dont toutes les activités sont assumées par la nouvelle Agence de mobilité durable depuis 2019.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2020

Analyse des charges par secteurs d'activités

- Services administratifs
- Sécurité publique
- Services institutionnels
- Mobilité et attractivité – Global
- Qualité de vie
- Service aux citoyens
- Arrondissements



ANALYSE DES CHARGES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS

Tableau 16 – Charges par secteurs d'activités

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Services centraux						
Direction générale	19 618,6	18 721,8	26 505,3	22 547,2	(3 958,1)	27 647,2
Affaires juridiques	61 918,9	60 291,3	60 303,8	66 659,6	6 355,8	63 780,5
Finances	46 647,8	46 053,9	47 532,8	49 061,8	1 529,0	47 790,6
Ressources humaines	52 691,7	55 607,1	56 952,2	62 916,8	5 964,6	59 301,4
Bureau de l'inspecteur général	4 186,1	4 500,3	4 508,3	6 258,8	1 750,5	6 258,8
Commission de la fonction publique	624,5	351,7	336,7	740,7	404,0	740,7
Secrétariat de liaison	38,5	85,0	84,0	711,9	627,9	711,9
Vérificateur général	5 300,7	4 976,1	5 558,6	6 404,2	845,6	6 404,2
Total – Services administratifs	**191 026,8**	**190 587,2**	**201 781,7**	**215 301,0**	**13 519,3**	**212 635,3**
Police	667 783,8	681 243,8	709 077,9	665 264,1	(43 813,8)	661 154,1
Sécurité incendie	345 197,3	355 854,8	427 401,4	346 867,1	(80 534,3)	347 150,0
Total – Sécurité publique	**1 012 981,1**	**1 037 098,6**	**1 136 479,3**	**1 012 131,2**	**(124 348,1)**	**1 008 304,1**
Approvisionnement	21 957,5	28 483,1	24 109,7	25 906,0	1 796,3	25 553,7
Évaluation foncière	15 942,5	15 464,0	16 151,1	16 567,8	416,7	16 188,5
Gestion et planification immobilière	157 525,6	165 562,5	164 998,1	179 239,9	14 241,8	166 878,0
Greffe	28 359,0	29 283,0	29 363,5	31 896,6	2 533,1	31 219,7
Matériel roulant et ateliers	113 089,5	115 250,0	108 015,9	109 420,4	1 404,5	106 849,1
Performance organisationnelle	3 692,1	3 655,8	4 017,2	6 808,5	2 791,3	4 595,9
Total – Services institutionnels	**340 566,2**	**357 698,4**	**346 655,5**	**369 839,2**	**23 183,7**	**351 284,9**
Commission des services électriques	64 098,6	65 700,3	69 465,3	81 378,2	11 912,9	81 378,2
Eau	227 803,5	255 963,3	267 055,1	262 308,4	(4 746,7)	256 306,7
Grands parcs, mont Royal et sports	49 942,1	52 614,5	52 555,0	41 904,1	(10 650,9)	39 905,8
Infrastructures du réseau routier	37 541,7	36 017,0	36 494,2	37 154,5	660,3	35 737,2
Urbanisme et mobilité	50 251,3	84 213,4	58 752,2	69 455,4	10 703,2	67 274,0
Total – Mobilité et attractivité	**429 637,2**	**494 508,5**	**484 321,8**	**492 200,6**	**7 878,8**	**480 601,9**
Culture	67 339,5	64 330,7	61 456,1	65 833,1	4 377,0	62 271,2
Développement économique	61 725,8	92 832,9	93 643,7	61 775,9	(31 867,8)	98 634,2
Diversité et inclusion sociale	29 205,5	29 253,7	34 628,7	30 410,1	(4 218,6)	34 757,6
Environnement	174 877,9	146 736,3	169 013,9	151 858,5	(17 155,4)	150 411,9
Espace pour la vie	58 201,2	59 351,3	59 449,0	71 424,6	11 975,6	68 915,5
Habitation	40 558,0	86 941,5	89 606,6	153 297,0	63 690,4	172 410,5
Total – Qualité de vie	**431 907,9**	**479 446,4**	**507 798,0**	**534 599,2**	**26 801,2**	**587 400,9**
Concertation des arrondissements	101 971,1	104 827,5	98 409,6	93 159,4	(5 250,2)	102 864,0
Expérience citoyenne et communications	23 716,8	23 867,0	25 899,2	28 700,2	2 801,0	28 382,4
Technologies de l'information	83 846,8	86 880,1	82 665,7	91 955,6	9 289,9	87 475,4
Total – Service aux citoyens	**209 534,7**	**215 574,6**	**206 974,5**	**213 815,2**	**6 840,7**	**218 721,8**
Arrondissements	885 754,2	916 870,0	882 366,1	924 691,6	42 325,5	934 397,2
Total – Charges par secteurs d'activités	**3 501 408,1**	**3 691 783,7**	**3 766 376,9**	**3 762 578,0**	**(3 798,9)**	**3 793 346,1**

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2020

Analyse des charges par secteurs d'activités

Services administratifs


HISTORIC RESERVOIR
NO TAVISH

SERVICES ADMINISTRATIFS

Tableau 17 – Services administratifs

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Services administratifs						
Services de la direction générale						
Direction générale	19 618,6	18 721,8	26 505,3	22 547,2	(3 958,1)	27 647,2
Affaires juridiques	61 918,9	60 291,3	60 303,8	66 659,6	6 355,8	63 780,5
Finances	46 647,8	46 053,9	47 532,8	49 061,8	1 529,0	47 790,6
Ressources humaines	52 691,7	55 607,1	56 952,2	62 916,8	5 964,6	59 301,4
Autres services administratifs						
Bureau de l'inspecteur général	4 186,1	4 500,3	4 508,3	6 258,8	1 750,5	6 258,8
Commission de la fonction publique	624,5	351,7	336,7	740,7	404,0	740,7
Secrétariat de liaison	38,5	85,0	84,0	711,9	627,9	711,9
Vérificateur général	5 300,7	4 976,1	5 558,6	6 404,2	845,6	6 404,2
Total – Services administratifs	**191 026,8**	**190 587,2**	**201 781,7**	**215 301,0**	**13 519,3**	**212 635,3**

DIRECTION GÉNÉRALE

Sous l'autorité du comité exécutif, la Direction générale dirige l'ensemble des activités administratives de la Ville de Montréal, établit les priorités d'action, soutient le processus décisionnel des instances politiques et voit à la mise en œuvre de leurs décisions.

La Direction générale exerce un rôle de leadership, d'expertise et de coordination en matière de transition écologique et de résilience, d'innovation urbaine, de relations gouvernementales et municipales, de relations internationales, de contrôle interne, de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques et, enfin, de suivi des projets et programmes d'immobilisations.

Tableau 18 – Direction générale
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	14 047,7	13 682,8	16 427,0	16 071,3	(355,7)	16 114,0
Transport et communications	568,8	375,4	188,9	649,0	460,1	289,1
Services professionnels	862,7	1 650,2	1 591,6	1 352,0	(239,6)	2 075,9
Services techniques et autres	2 627,7	1 861,0	1 816,3	2 794,2	977,9	2 493,5
Location, entretien et réparation	278,6	92,8	62,3	155,2	92,9	112,3
Biens durables et non durables	229,0	162,0	100,5	179,2	78,7	159,0
Contributions à des organismes	941,8	899,9	6 316,3	1 287,1	(5 029,2)	6 344,2
Autres objets de dépenses	62,3	(2,3)	2,4	59,2	56,8	59,2
Total – Charges de fonctionnement	**19 618,6**	**18 721,8**	**26 505,3**	**22 547,2**	**(3 958,1)**	**27 647,2**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- supervision des opérations liées à la crise sanitaire et de la reprise des activités liées à la COVID-19, de concert avec le Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU);
- communication constante et efficace avec le personnel pour favoriser la création d'un climat de mobilisation et d'engagement;
- adoption de Montréal 2030, le premier plan stratégique de la Ville, qui est un engagement à transformer l'organisation afin de donner plus d'efficience et d'impact aux actions, un cadre pour insuffler une plus grande cohérence aux plans, programmes et politiques phares de l'administration municipale;
- création du Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques dont le mandat est de s'assurer que l'ensemble des unités de la Ville de Montréal agissent fermement et de façon concertée pour combattre le racisme et les discriminations;
- adoption du Plan climat 2020-2030, avec pour objectif de réduire de 55 % les gaz à effet de serre émis à Montréal;

- actualisation du cadre de gouvernance des projets et programmes d'immobilisations d'envergure de la Ville de Montréal et élaboration des scénarios de reconversion potentielle des projets stratégiques prioritaires;
- encadrement des projets du Défi des villes intelligentes et lancement de l'identité « Montréal en commun »; adoption d'une nouvelle approche pour les données ouvertes et mise en œuvre d'un plan d'action visant à mieux soutenir l'usage de ces données par la population montréalaise;
- coordination des négociations pour obtenir des gouvernements une compensation financière pour les pertes de revenus et les dépenses additionnelles provoquées par la pandémie;
- adoption de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones;
- contribution au leadership international de Montréal en faveur de l'Agenda des maires pour une relance verte plus juste et équitable, dans un contexte de pandémie et de transition écologique;
- préparation, avec les principales unités concernées, d'un encadrement établissant les conditions d'application des devis de performance et d'un encadrement qui fixe les normes minimales de reddition de comptes des OBNL bénéficiant de contributions financières de la Ville.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 5,1 M$ entre le budget original et le budget modifié est principalement attribuable à un budget de subvention de 6,4 M$ dans le cadre du Défi des villes intelligentes (compensé par un revenu) ainsi que par 1,4 M$ lié au plan de redressement pour contrer la crise économique et financière de 2020.

Charges de fonctionnement

Rémunération et cotisations de l'employeur

L'écart défavorable de 0,4 M$ est principalement dû aux éléments suivants :

- écart défavorable de 0,8 M$, lié aux postes financés par la subvention du Défi des villes intelligentes compensé par un écart favorable de 0,8 M$ provenant de la gestion des postes vacants;
- écart défavorable de 0,4 M$, attribuable à la répartition de la provision pour vacances et maladies sur des soldes non utilisés à la grandeur de la Ville par accréditation, qui sont plus élevés qu'à l'habitude à cause de la pandémie de COVID-19;

Autres familles de dépenses

La variation entre les dépenses réelles et le budget original est principalement attribuable aux éléments suivants :

- écart favorable de 1,4 M$, principalement attribuable au lancement du Plan climat, en décembre, ainsi qu'à la réduction de dépenses telles que les frais de déplacement, d'hébergement, d'accueil et de réception, un effet du contexte pandémique;
- écart défavorable de 5,0 M$ pour les contributions à des organismes, principalement relié à des dépenses financées par la subvention du Défi des villes intelligentes et compensées par un revenu.

AFFAIRES JURIDIQUES

La mission du Service des affaires juridiques est d'offrir des services-conseils en matière juridique ainsi que des services de négociation et de rédaction de contrats et d'actes notariés pour le compte des autorités administratives et politiques de la Ville (services centraux et arrondissements), de rédiger des règlements municipaux et de représenter la Ville devant les tribunaux de droit commun et les tribunaux administratifs.

Le Service des affaires juridiques vise également à assurer à la population de l'agglomération de Montréal les services d'une cour municipale accessible, moderne et efficace ayant pour objectif d'offrir à l'ensemble des justiciables de l'île de Montréal une justice pénale de proximité. Il vise aussi à assurer la représentation de la poursuite de la Ville de Montréal, des 15 autres municipalités de l'agglomération de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de la Société de transport de Montréal (STM), de Sa Majesté la Reine, dans les dossiers traités par la cour municipale en matière pénale et criminelle relevant de sa compétence, et du Bureau du taxi de Montréal.

Enfin, le Service des affaires juridiques offre les services accessibles et efficaces du Bureau des réclamations, où les citoyens peuvent déposer leurs demandes d'indemnisation pour des dommages subis en raison d'une faute commise par la Ville ou l'un de ses employés.

Tableau 19 – Affaires juridiques
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	50 709,9	49 368,0	51 844,1	54 102,7	2 258,6	52 991,5
Transport et communications	2 232,6	1 995,6	1 209,9	2 582,3	1 372,4	1 983,6
Services professionnels	2 102,7	2 241,3	2 480,7	2 082,9	(397,8)	1 989,3
Services techniques et autres	6 069,0	5 899,1	4 206,7	7 075,8	2 869,1	6 017,1
Location, entretien et réparation	158,5	135,5	105,9	144,8	38,9	125,4
Biens durables et non durables	639,4	658,1	446,5	671,1	224,6	663,6
Contributions à des organismes	-	-	10,0	-	(10,0)	10,0
Autres objets de dépenses	6,8	(6,3)	-	-	-	-
Total – Charges de fonctionnement	**61 918,9**	**60 291,3**	**60 303,8**	**66 659,6**	**6 355,8**	**63 780,5**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- le Service des affaires juridiques a été un acteur de premier plan au cours de l'année 2020 dans de multiples aspects de la gestion de la crise sanitaire causée par la pandémie de COVID-19, notamment en assurant une vigie juridique constante en lien avec les nombreuses mesures gouvernementales adoptées principalement en application de la *Loi sur la* santé publique, et en

fournissant l'accompagnement juridique hautement spécialisé requis par les diverses unités d'affaires de la Ville, incluant le CCMU et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);

- en sus des activités liées à la pandémie, les équipes de la Direction des affaires civiles, de la Division du droit du travail et de la Division des affaires policières ont fourni un nombre incalculable d'avis juridiques et représenté la Ville devant toutes les juridictions civiles du Québec et de nombreuses instances administratives;
- les équipes de la cour municipale (Direction des poursuites pénales et criminelles, Division du greffe, Division de la perception et des services à la clientèle et Division soutien et processus) ont assuré le maintien exemplaire et sécuritaire des activités de la plus grande cour pénale de première instance (en volume) au Canada, et ce, le tout dans le difficile et historique contexte de la pandémie;
- le personnel de la direction du service a poursuivi la consolidation et la modernisation des activités.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 2,9 M$ entre le budget original et le budget modifié est uniquement attribuable au plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des affaires juridiques présente un excédent budgétaire de 6,4 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 3,1 M$ découlant principalement des économies générées par le non-comblement de postes vacants, afin de contribuer à hauteur de 1,1 M$ au financement du plan de redressement, et des écarts salariaux, pour 1,4 M$;
- écart favorable de 0,9 M$, en raison de la répartition de la provision pour vacances et maladies sur des soldes non utilisés plus élevés qu'à l'habitude en raison de la pandémie de COVID-19;

Transport et communications, services professionnels et techniques

- écarts favorables de 1,4 M$ et 2,5 M$, respectivement pour les frais de poste et les services professionnels et techniques, en raison de la publication, en contexte de pandémie, de 2 arrêtés ministériels ordonnant pour 6 mois la suspension des procédures de recouvrement et ayant pour conséquence de reporter une partie de ces charges, combinée à une baisse du nombre de constats émis en matière de circulation et de stationnement liée à l'imposition du confinement.

FINANCES

Leader de la fonction « finance » et gardien des fonds publics, le Service des finances réalise des activités de conseils stratégiques, opérationnelles et transactionnelles, selon les meilleures pratiques de gouvernance, de gestion et de contrôle.

Le Service des finances :

- réalise la planification financière à long terme de la Ville et fournit des services d'expert-conseil en stratégies financières et fiscales aux unités d'affaires et aux instances;
- conseille et appuie les unités d'affaires dans la planification et l'optimisation des ressources financières. Il assure leur respect des normes et l'exactitude de leurs informations financières;
- gère les opérations de taxation et de perception, ainsi que les transactions de facturation et de déboursés, en conjuguant la qualité du service à la clientèle, l'innovation et l'efficience;
- produit les informations financières statutaires et de gestion et fournit un service d'expertise en comptabilité;
- établit les stratégies et gère les activités de financement, de placement et de trésorerie. Dans le cadre de mandats délégués, il administre les régimes de retraite dans le respect des lois et règlements applicables.

Tableau 20 – Finances
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	37 542,6	35 956,6	38 105,8	37 153,4	(952,4)	37 610,1
Transport et communications	1 346,7	1 688,8	1 198,8	1 590,1	391,3	1 314,0
Services professionnels	907,2	1 406,0	1 491,6	1 508,2	16,6	1 552,1
Services techniques et autres	3 222,4	3 436,2	3 171,9	4 871,6	1 699,7	3 409,9
Location, entretien et réparation	103,2	121,7	53,2	134,6	81,4	80,1
Biens durables et non durables	202,4	183,5	246,4	392,6	146,2	393,1
Autres objets de dépenses	3 323,3	3 261,1	3 265,1	3 411,3	146,2	3 431,3
Total – Charges de fonctionnement	**46 647,8**	**46 053,9**	**47 532,8**	**49 061,8**	**1 529,0**	**47 790,6**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en place rapide du télétravail, et ce, sans diminuer la quantité et la qualité du travail, tout en respectant les divers échéanciers tels que ceux du Rapport financier et de la Reddition de comptes financière de 2019, du Budget annuel 2021 et du Programme décennal d'immobilisations (PDI);

- mise en œuvre de l'offre de services de la Direction du conseil et du soutien financier et développement d'outils pour aider ses clients dans l'analyse de leurs résultats et le processus de prise de décision;
- mise en œuvre du PDI 2021-2030, par la Direction du budget et de la planification financière et fiscale, suivi des impacts de la pandémie de COVID-19 sur les finances de la Ville et mise en place d'un plan financier visant à en atténuer les impacts;
- mise en place, par la Direction des revenus, de la solution PSM pour l'automatisation des processus de la comptabilisation des revenus et des encaissements dans les points de services manuels;
- tenue d'assemblées annuelles en webdiffusion, par le Bureau des régimes de retraite, ce qui a contribué à doubler l'assistance par rapport aux années précédentes. Une refonte et une correction des contenus ont également été faites afin d'en faciliter la compréhension;
- gestion du report de la deuxième échéance des comptes de taxes au 1er juillet et, par la suite, au 1er septembre tant sur le plan opérationnel qu'avec les différents intervenants (institutions financières, 311, etc.).

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 1,3 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique par l'adoption d'un plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19, à hauteur de 2,0 M$, ainsi que par un transfert de 0,7 M$ provenant du Bureau des régimes de retraite.

Charges de fonctionnement

La variation entre les dépenses réelles et le budget original est principalement attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 1,0 M$ s'expliquant principalement par une répartition de la provision pour vacances et maladies basée sur des soldes non utilisés grandeur Ville par accréditation plus élevés qu'à l'habitude à cause de la pandémie de COVID-19, pour 0,9 M$;

Transport et communications

- écart favorable de 0,4 M$ découlant principalement des frais de poste et les frais de déplacement attribuables au télétravail;

Services techniques et autres

- écart favorable de 1,7 M$, dont une somme de 1,1 M$ est imputable à une diminution de l'utilisation des services bancaires, entre autres attribuable à la fermeture de plusieurs points de service en période de confinement. De plus, une économie de 0,6 M$ en frais de perception, d'impression, de numérisation et de formation a été réalisée en raison de la crise sanitaire.

RESSOURCES HUMAINES

Le Service des ressources humaines exerce un leadership stratégique en offrant des services-conseils et des solutions à haute valeur ajoutée qui permettent une gestion saine et équitable des ressources humaines. Il contribue de manière importante à ce que la Ville dispose d'employés compétents et mobilisés, dans une perspective d'excellence des services aux citoyens.

Tableau 21 – Ressources humaines

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	46 123,7	49 146,5	52 434,8	54 590,6	2 155,8	53 046,5
Transport et communications	646,5	1 006,9	985,1	1 078,7	93,6	1 154,0
Services professionnels	3 796,7	4 150,2	2 747,5	4 995,8	2 248,3	3 685,4
Services techniques et autres	1 859,2	943,2	923,4	1 803,3	879,9	1 193,6
Location, entretien et réparation	73,8	64,7	25,4	99,2	73,8	39,2
Biens durables et non durables	182,5	295,6	103,3	349,2	245,9	182,7
Autres objets de dépenses	9,3	-	(267,3)	-	267,3	-
Total – Charges de fonctionnement	**52 691,7**	**55 607,1**	**56 952,2**	**62 916,8**	**5 964,6**	**59 301,4**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- production de plusieurs directives, outils et plans d'action pour aider les gestionnaires à mettre en place les mesures préventives nécessaires et assurer la gestion du temps et des salaires pour assurer la disponibilité, la santé et la sécurité des employés dans le contexte de la crise sanitaire;
- coordination d'un comité de travail multidisciplinaire mandaté pour accompagner le virage vers une nouvelle normalité du travail où le télétravail occupe une plus grande place;
- conception et lancement d'une stratégie talents en diversité permettant de développer les compétences de gestion de candidats internes;
- élaboration d'un plan directeur 2021-2023 en diversité, équité et inclusion, visant à assurer une juste représentation de la diversité montréalaise;
- virtualisation de formations pour soutenir le développement des compétences à distance et le maintien des activités;
- renouvellement de la convention collective des pompiers de Montréal, et ce, sans moyen de pression pour les citoyens de Montréal, et conclusion d'une entente pour une contribution à l'effort budgétaire, avec les pompiers, les scientifiques et les 3 associations de cadres.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 3,6 M$ entre le budget original et le budget modifié est principalement attribuable au plan de redressement de 2,9 M$ qui a été adopté pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19 ainsi qu'au transfert budgétaire du programme d'assignation temporaire aux unités d'affaires participantes.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des ressources humaines présente un excédent budgétaire de 6,0 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 2,8 M$, en raison d'économies générées par la gestion des postes vacants;
- écart favorable de 0,6 M$, relatif à la diminution, en 2020, du nombre de stagiaires du programme de parrainage professionnel en raison du télétravail;
- écart défavorable de 1,3 M$, attribuable à la répartition de la provision des vacances et maladies sur des soldes non utilisés grandeur Ville par accréditation plus élevés qu'à l'habitude à cause de la pandémie de COVID-19;

Services professionnels

- écart favorable de 1,5 M$, généré par le ralentissement et l'annulation de plusieurs programmes, entraînés par la pandémie;
- écart favorable de 0,7 M$, principalement attribuable à des dépenses moindres que prévu en honoraires professionnels pour les expertises médicales et les enquêtes externes en lien avec le respect de la personne;

Services techniques

- écart favorable de 0,6 M$, attribuable au ralentissement des activités et à la diminution des dépenses générés par le télétravail;
- écart favorable de 0,3 M$, relatif aux économies réalisées dans la formation d'employés et de contremaîtres ainsi que dans la formation prévue au programme de leadership;

Location, biens durables, biens non durables et autres objets de dépenses

- écart favorable de 0,6 M$ découlant d'une diminution des dépenses de fonctionnement directement liée au télétravail, ainsi que du remboursement des salaires des employés du Service des ressources humaines qui ont travaillé pour les mesures d'urgence.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

Le Bureau de l'inspecteur général a pour mandat de surveiller les processus de passation de contrats et l'exécution de ceux-ci par la Ville ou par toute personne morale qui lui est liée, par exemple la Société d'habitation de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Bureau du taxi, etc.

L'inspecteur général recommande au conseil municipal et à toutes les autres instances toute mesure visant à prévenir les manquements à l'intégrité dans le cadre de la passation de contrats. Il recommande également au conseil toute mesure visant à favoriser le respect des dispositions légales et des exigences de la Ville en matière de passation et d'exécution de contrats.

Le bureau exerce son mandat tant à l'égard des contrats qui relèvent d'une compétence d'agglomération que de ceux qui relèvent d'une compétence de proximité.

Tableau 22 – Bureau de l'inspecteur général
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	3 804,1	3 955,6	4 121,0	4 129,9	8,9	4 129,9
Transport et communications	76,2	76,0	29,2	106,0	76,8	106,0
Services professionnels	8,5	54,2	210,6	1 565,4	1 354,8	1 565,4
Services techniques et autres	206,0	261,9	100,7	346,0	245,3	346,0
Location, entretien et réparation	29,1	34,7	14,5	34,0	19,5	34,0
Biens durables et non durables	62,2	117,9	32,3	77,5	45,2	77,5
Total – Charges de fonctionnement	**4 186,1**	**4 500,3**	**4 508,3**	**6 258,8**	**1 750,5**	**6 258,8**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- réception de plusieurs centaines de signalements, réalisation de nombreuses enquêtes et surveillances de chantiers, dépôt de 2 rapports de recommandations aux instances et publication d'un rapport de décision résiliant plusieurs contrats octroyés. De plus, un bulletin de prévention a été publié et un rapport annuel a été déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération pour rendre compte des interventions menées du 1er janvier au 31 décembre 2020;
- formation de tous les employés de la Ville, des élus, des membres de conseils et des employés des sociétés paramunicipales. Un programme de formation est offert depuis l'automne 2017 dans le but d'accroître l'intégrité dans la gestion des contrats de la Ville. Au-delà des problématiques associées à la pandémie de COVID-19, qui a réduit significativement la capacité de formation en présentiel, l'année 2020 a été marquée par le déploiement de 5 capsules web de formation, d'une durée d'environ 15 minutes chacune;

- restructuration de ses formations afin de s'adapter à la nouvelle réalité virtuelle des fonctionnaires et des élus. Une nouvelle formation, élaborée en collaboration avec le Bureau du contrôleur général de la Ville de Montréal et l'Unité permanente anticorruption (UPAC), a également été offerte virtuellement;
- surveillance et analyse des appels d'offres publiés et des contrats octroyés afin d'y déceler la possibilité d'indices de collusions ou d'anomalies. Ces travaux mèneront à des enquêtes plus approfondies et leurs résultats seront communiqués aux autres bureaux d'intégrité du Québec;
- révision de son système informatique de gestion et d'analyse de preuve. À ces fins, le bureau a mandaté une firme externe pour évaluer et définir ses besoins. Un appel d'offres est lancé et l'année 2021 sera marquée par l'implantation d'un nouveau système informatique;
- présentation, à la demande des élus de l'Assemblée nationale du Québec, de propositions sur des projets de loi favorisant la reprise économique du Québec, soit le projet de loi 61, puis le projet de loi 66. Les propositions déposées en commission parlementaire par l'inspectrice générale ont reçu un accueil favorable et contribué à bonifier la loi favorisant la reprise économique, adoptée en décembre 2020.

Principales variations

Charges de fonctionnement

La variation favorable de 1,8 M$ entre les dépenses réelles globales et le budget original est principalement attribuable aux éléments suivants :

Services professionnels

- écart favorable de 1,4 M$ correspondant aux montants budgétisés non dépensés pour des services professionnels. Ces montants sont réservés pour des projets ponctuels non récurrents et/ou pour des circonstances imprévues;

Services techniques et autres

- écart favorable de 0,2 M$ pour un prêt de service non renouvelé (mi-janvier).

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

La Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) est un organisme indépendant dont la mission première est de traiter les plaintes relatives aux processus de dotation et de gestion de la main-d'œuvre. La Commission mène ses activités avec rigueur, impartialité et professionnalisme, et ce, dans le but d'assurer la confiance des employés et des citoyens envers les pratiques en place. Dans une perspective d'amélioration continue, elle émet des recommandations et privilégie, dans toutes ses interventions, une approche constructive et de collaboration, tout en demeurant objective et neutre. En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, la CFPM relève du conseil municipal et est encadrée par le règlement 04-061 de la Ville.

Tableau 23 – Commission de la fonction publique
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	509,0	278,1	274,0	605,2	331,2	605,2
Transport et communications	7,9	6,5	0,9	25,0	24,1	20,8
Services professionnels	88,4	50,2	28,5	70,5	42,0	57,4
Services techniques et autres	17,3	12,5	26,6	28,6	2,0	43,4
Location, entretien et réparation	0,8	2,7	3,3	2,7	(0,6)	5,2
Biens durables et non durables	1,1	1,7	3,4	8,7	5,3	8,7
Total – Charges de fonctionnement	**624,5**	**351,7**	**336,7**	**740,7**	**404,0**	**740,7**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- traitement de 51 requêtes, dont 33 plaintes qui ont mené à une enquête : 7 se sont avérées recevables et 1 s'est avérée fondée en partie;
- traitement des plaintes recevables dans un délai moyen de 45 jours en 2020, atteignant la cible des 45 jours ouvrables;
- élaboration du plan stratégique 2021-2024.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Globalement, la Commission de la fonction publique présente un excédent budgétaire de 0,4 M$ par rapport au budget original, attribuable principalement à la rémunération :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 0,3 M$ découlant des économies générées par les postes vacants.

SECRÉTARIAT DE LIAISON

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal (SLAM) est entré en service le 1er janvier 2009, à la suite de l'adoption, par le gouvernement du Québec, du projet de loi 22 modifiant le décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), en juin 2008. Le SLAM relève directement du conseil d'agglomération.

La mission du SLAM est de répondre à toute demande d'information formulée par un membre du conseil d'agglomération sur tout aspect de l'administration de la municipalité centrale qui intéresse l'agglomération. Pour ce faire, le SLAM soumet une demande à la municipalité centrale en s'adressant à la personne désignée par le directeur général, le tout suivant les dispositions du décret concernant l'agglomération de Montréal.

Tableau 24 – Secrétariat de liaison

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	35,5	81,4	83,1	234,2	151,1	234,2
Transport et communications	-	-	-	12,7	12,7	12,7
Services professionnels	-	-	-	152,9	152,9	152,9
Services techniques et autres	3,0	3,6	0,9	14,9	14,0	14,9
Location, entretien et réparation	-	-	-	4,0	4,0	4,0
Biens durables et non durables	-	-	-	293,2	293,2	293,2
Total – Charges de fonctionnement	**38,5**	**85,0**	**84,0**	**711,9**	**627,9**	**711,9**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- traitement de 109 demandes en provenance des maires des villes liées;
- coordination de 5 demandes de présentation.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Globalement, le Secrétariat de liaison présente un excédent budgétaire de 0,6 M$ par rapport au budget original, principalement attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 0,2 M$ découlant des économies générées par les postes vacants;

Autres familles de dépenses

- écart favorable de 0,4 M$, principalement attribuable à des besoins et dépenses minimes en services techniques, alors que le budget global du service est établi par règlement.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2020

Analyse des charges par secteurs d'activités

Sécurité publique



SÉCURITÉ PUBLIQUE

Tableau 25 – Sécurité publique

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Sécurité publique						
Police	667 783,8	681 243,8	709 077,9	665 264,1	(43 813,8)	661 154,1
Sécurité incendie	345 197,3	355 854,8	427 401,4	346 867,1	(80 534,3)	347 150,0
Total – Sécurité publique	**1 012 981,1**	**1 037 098,6**	**1 136 479,3**	**1 012 131,2**	**(124 348,1)**	**1 008 304,1**

POLICE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pour mission de protéger la vie et les biens des citoyens, de maintenir la paix et la sécurité publique, de prévenir et de combattre le crime et de faire respecter les lois et les règlements en vigueur.

En partenariat avec les institutions, les groupes communautaires ainsi que la population de l'agglomération de Montréal, le SPVM s'engage à réduire la criminalité, à améliorer le bilan routier, à favoriser le sentiment de sécurité, à développer un milieu de vie paisible et sûr, et ce, dans le respect des droits et libertés garantis par les chartes canadienne et québécoise.

Tableau 26 – Police
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	646 095,7	658 473,5	687 917,3	637 383,2	(50 534,1)	635 121,5
Transport et communications	2 055,3	2 233,1	2 018,8	2 901,6	882,8	2 209,7
Services professionnels	801,7	976,0	1 180,3	1 845,6	665,3	2 919,5
Services techniques et autres	3 433,2	4 263,4	3 902,1	4 502,5	600,4	4 132,9
Location, entretien et réparation	2 332,0	2 099,8	2 173,2	2 685,3	512,1	2 286,4
Biens durables et non durables	8 905,7	9 595,9	8 866,3	11 095,8	2 229,5	9 634,0
Contributions à des organismes	4 161,9	4 647,8	4 850,1	4 850,1	-	4 850,1
Autres objets de dépenses	(1,7)	(1 045,7)	(1 830,2)	-	1 830,2	-
Total – Charges de fonctionnement	**667 783,8**	**681 243,8**	**709 077,9**	**665 264,1**	**(43 813,8)**	**661 154,1**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en place, dans le contexte de la pandémie, d'un ensemble de mesures exceptionnelles visant à poursuivre la mission du SPVM auprès de la population, tout en préservant la santé des policiers;
- élaboration de la première politique sur les interpellations policières au Québec, accompagnée de :
  - la mise en place d'ateliers de formation;
  - la mise sur pied d'une équipe de formateurs en interpellation;
  - l'attribution d'un second mandat à une équipe de chercheurs indépendants;
  - la signature d'un contrat avec un sociologue en tant que conseiller indépendant et stratégique accompagnant les efforts de changement;
- déploiement d'outils de géolocalisation des policiers;

- ajout de brigadiers à 19 traverses scolaires, pour un total de 538 traverses surveillées;
- mise en place d'un processus de double vérification des dossiers d'agression sexuelle;
- mise en place de l'équipe multidisciplinaire de concertation communautaire E=mc^2.

Principales variations

Budget modifié

L'écart défavorable de 4,1 M$ entre le budget original et le budget modifié est majoritairement attribuable à la contribution du SPVM au plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19, de l'ordre de 4,4 M$, ainsi qu'à un ajout de 0,4 M$ pour l'achat d'armes de support, et ce, en vue d'assurer une robustesse opérationnelle et une disponibilité des équipements appropriés à la suite d'une évaluation de la désuétude.

Charges de fonctionnement

La variation entre les dépenses réelles et le budget original est principalement attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- résultat défavorable de 50,5 M$ qui s'explique comme suit :
  - écart défavorable de 20,0 M$ pour la portion non réalisée de l'optimisation de la structure des effectifs policiers;
  - écart défavorable de 14,6 M$ pour le coût excédentaire du régime de retraite des policiers à la suite de l'évaluation actuarielle et autres cotisations de l'employeur;
  - écart défavorable de 10,9 M$ pour les heures supplémentaires, principalement lié aux opérations et aux services aux cours;
  - écart défavorable de 9,2 M$ pour une provision prise en prévision de règlements de griefs;
  - écart favorable de 3,1 M$ découlant d'économies réalisées, entre autres, sur les départs à la retraite et les postes laissés vacants;
  - écart favorable de 2,3 M$, lié au plan de redressement mis en place pour contrer les impacts anticipés de la COVID-19 sur les finances de la Ville de Montréal;
  - écart défavorable de 1,2 M$ pour des dépassements liés aux activités de la centrale 911.

Autres familles de dépenses

- résultat favorable de 6,7 M$, principalement attribuable aux éléments suivants :
  - écart favorable de 2,1 M$, lié au plan de redressement mis en place pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19 sur les finances de la Ville de Montréal;
  - écart favorable de 1,8 M$ découlant d'ajustements comptables pour le transfert d'une dépense du SPVM à la Sécurité civile pour les mesures d'urgence (COVID-19, crues printanières et chaleurs extrêmes);
  - écart favorable de 1,6 M$, attribuable à un effort additionnel de compression des dépenses afin de contribuer à la contrainte budgétaire;
  - écart favorable de 0,5 M$, dû à des économies sur le budget destiné à la réalisation de projets ponctuels et au report de certains travaux et acquisitions, notamment la sécurisation de voûtes ainsi que l'achat de casiers et d'équipements spécialisés;
  - écart favorable de 0,5 M$, attribuable à des économies sur le coût des uniformes et des accessoires et sur les achats de munitions.

SÉCURITÉ INCENDIE

Le Service de sécurité incendie de Montréal s'emploie à rendre l'agglomération de Montréal plus sécuritaire en protégeant les vies, les biens et l'environnement.

Cette mission se réalise en intervenant lors de tous types d'urgence, notamment les urgences médicales, les incendies et les mesures d'urgence, et en poursuivant les actions de prévention, d'éducation et de sécurité civile.

Tableau 27 – Sécurité incendie
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	334 124,0	327 831,2	335 851,7	334 731,6	(1 120,1)	333 573,3
Transport et communications	740,9	1 027,6	2 505,3	909,3	(1 596,0)	819,3
Services professionnels	946,8	1 925,6	1 787,9	1 421,4	(366,5)	1 358,9
Services techniques et autres	1 697,4	3 210,2	19 578,5	2 301,1	(17 277,4)	1 735,6
Location, entretien et réparation	839,2	3 435,1	21 867,5	946,4	(20 921,1)	989,0
Biens durables et non durables	6 758,1	11 929,5	34 540,1	6 357,3	(28 182,8)	8 623,9
Contributions à des organismes	104,4	33,0	26,2	200,0	173,8	50,0
Autres objets de dépenses	(13,5)	6 462,6	11 244,2	-	(11 244,2)	-
Total – Charges de fonctionnement	**345 197,3**	**355 854,8**	**427 401,4**	**346 867,1**	**(80 534,3)**	**347 150,0**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- mobilisation de l'Organisation de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal depuis le 10 mars 2020 et déclaration de l'état d'urgence local depuis le 27 mars 2020 en raison de l'urgence sanitaire nationale liée à la pandémie de COVID-19;
- coordination avec le réseau de la santé et des services sociaux, dans un contexte pandémique, pour la mise en place de cliniques de dépistage dans le réseau de la santé, du télétravail pour les employés et des voies actives et sécuritaires pour les citoyens, ainsi que pour le soutien des personnes en situation d'itinérance et des organismes communautaires;
- déploiement du Plan de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal et soutien à la coordination pour plusieurs sinistres tels que la crue des eaux printanières, les chaleurs extrêmes ainsi que la crise du logement, le tout exacerbé par la COVID-19;
- élaboration de différentes mesures de protection du personnel en période de pandémie, permettant d'assurer le service à la population de façon sécuritaire;
- conclusion d'une entente de principe avec l'Association des pompiers de Montréal;

- révision des programmes de formation dans un contexte pandémique, intégration de 34 nouveaux officiers et de 195 nouvelles recrues;
- poursuite de l'implantation du programme de prévention des blessures de stress opérationnel en planifiant des activités de formation, de recherche et d'aide clinique;
- participation à la mise en place d'un outil de mobilité relatif aux inspections en prévention incendie, permettant d'augmenter de 10 % l'efficacité de la division.

Principales variations

Budget modifié

La différence entre le budget original et le budget modifié s'explique par un budget additionnel en provenance du Service des ressources humaines pour le remboursement des affectations temporaires de l'année 2020. De plus, il faut ajouter les contributions financières fédérale et provinciale reliées à la recherche et au sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipements lourds. À cause du contexte pandémique, il y a eu la mise en place d'un plan de redressement budgétaire de 2,2 M$ pour le SIM afin de contrer les impacts anticipés de la COVID-19.

Charges de fonctionnement

Rémunération et cotisations de l'employeur

L'écart défavorable de 1,1 M$ s'explique par les éléments suivants :

- écart défavorable de 7,9 M$, dû aux heures supplémentaires, principalement pour les pompiers, se détaillant ainsi :
    - 5,2 M$ pour les opérations;
    - 3,0 M$ en dépense additionnelle liée à une mesure devant être appliquée en raison de la COVID-19, soit les remplacements restreints entre casernes;
    - 1,4 M$ pour le remboursement des affectations temporaires en cours d'année, engendrant un écart défavorable en heures supplémentaires;
    - 1,7 M$ en économies liées à la revue de la formation des recrues et à l'arrêt temporaire des formations de premiers répondants, afin de contribuer au plan de redressement;
- écart favorable de 7,8 M$, réalisé grâce à des économies sur les postes vacants, les écarts salariaux et autres;
- écart favorable de 1,3 M$, dû à des taux de charges sociales inférieurs aux hypothèses budgétaires;
- écart favorable de 0,5 M$ relatif à l'ajustement de provisions diverses;

- écart défavorable de 2,8 M$, en lien avec les indexations salariales prévues à la nouvelle convention collective des pompiers, supérieures aux sommes budgétées.

Autres familles de dépenses

L'écart défavorable de 79,4 M$ entre les dépenses réelles et le budget original est principalement attribuable aux éléments suivants :

- écart défavorable de 77,0 M$, relié aux dépenses de la Sécurité civile, des villes liées, des arrondissements et autres services de la Ville concernant les mesures d'urgence relatives à la COVID-19;
- écart défavorable de 3,4 M$, relié aux dépenses de la Sécurité civile, des villes liées, des arrondissements et autres services de la Ville concernant les mesures d'urgence relatives à la crue des eaux printanières, aux épisodes de chaleur extrême et à la crise du logement;
- écart défavorable de 1,8 M$ pour l'achat d'abris d'urgence gonflables pour la recherche et le sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipements lourds;
- écart défavorable de 0,6 M$, attribuable à l'acquisition d'habits de combat pour les pompiers;
- écart favorable de 0,5 M$, attribuable au plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la COVID-19;
- écart favorable de 2,9 M$, attribuable à des économies réalisées sur des honoraires professionnels, sur de la formation ainsi que sur l'achat de mobilier et d'équipement divers.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2020

Analyse des charges par secteurs d'activités

Services institutionnels


Bell
BNP PARIBAS

SERVICES INSTITUTIONNELS

Tableau 28 – Services institutionnels

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Services institutionnels						
Approvisionnement	21 957,5	28 483,1	24 109,7	25 906,0	1 796,3	25 553,7
Évaluation foncière	15 942,5	15 464,0	16 151,1	16 567,8	416,7	16 188,5
Gestion et planification immobilière	157 525,6	165 562,5	164 998,1	179 239,9	14 241,8	166 878,0
Greffe	28 359,0	29 283,0	29 363,5	31 896,6	2 533,1	31 219,7
Matériel roulant et ateliers	113 089,5	115 250,0	108 015,9	109 420,4	1 404,5	106 849,1
Performance organisationnelle	3 692,1	3 655,8	4 017,2	6 808,5	2 791,3	4 595,9
Total – Services institutionnels	**340 566,2**	**357 698,4**	**346 655,5**	**369 839,2**	**23 183,7**	**351 284,9**

APPROVISIONNEMENT

Par l'expertise de ses employés, le Service de l'approvisionnement soutient les unités d'affaires pour leurs besoins liés au matériel, aux services et aux activités. Il développe des stratégies d'acquisition et de logistique contribuant à la saine gestion et à l'essor de la Ville de Montréal.

Tableau 29 – Approvisionnement

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	21 054,7	21 207,5	22 323,2	21 802,1	(521,1)	21 829,4
Transport et communications	193,1	204,2	190,2	232,0	41,8	218,9
Services professionnels	61,0	155,6	97,5	252,1	154,6	161,0
Services techniques et autres	225,5	3 529,4	1 968,1	3 016,3	1 048,2	2 664,7
Location, entretien et réparation	44,4	67,0	12,4	78,5	66,1	16,0
Biens durables et non durables	177,8	197,1	195,3	235,9	40,6	243,9
Contributions à des organismes	-	-	-	-	-	2,7
Autres objets de dépenses	201,0	3 122,3	(677,0)	289,1	966,1	417,1
Total – Charges de fonctionnement	**21 957,5**	**28 483,1**	**24 109,7**	**25 906,0**	**1 796,3**	**25 553,7**

Faits saillants

Les résultats du Service de l'approvisionnement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en place d'une cellule de crise visant à assurer l'approvisionnement essentiel d'équipements de protection individuelle pour les employés de la Ville et une partie de la population à risque;
- adaptation des processus et mise en place de mesures alternatives pour assurer le maintien de l'ensemble des activités, maintenir l'octroi de contrats et soutenir l'économie locale;
- mise en place d'une planification stratégique des acquisitions ainsi que d'une gestion rigoureuse des achats, et ce, afin de respecter les lois et règlements en vigueur;
- création de la Division gouvernance et normalisation, responsable de la gestion des documents et devis normalisés pour les appels d'offres de travaux;
- augmentation du portefeuille d'ententes corporatives et regroupement de besoins des unités d'affaires de la Ville;
- mise en place de nouvelles initiatives favorisant et augmentant le volume d'achats responsables et sociaux;
- harmonisation et renforcement du processus d'évaluation des fournisseurs pour assurer à la Ville une meilleure gestion de ses fournisseurs.

Principales variations

Budget modifié

Le Service de l'approvisionnement a contribué à hauteur de 0,4 M$ au plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19.

Charges de fonctionnement

Par rapport au budget original, le Service de l'approvisionnement présente un excédent budgétaire de 1,8 M$, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 0,4 M$, en raison de la répartition de la provision des vacances et maladies sur des soldes non utilisés grandeur Ville par accréditation plus élevés qu'à l'habitude à cause de la pandémie de COVID-19;
- écart défavorable de 0,3 M$ qui s'explique par les heures supplémentaires effectuées pour soutenir les opérations du Service du matériel roulant et des ateliers;
- écart favorable de 0,2 M$ s'expliquant principalement par les économies sur les postes vacants;

Services techniques et autres

- écart favorable de 1,0 M$, dû à une économie générée par le contrat de service de gestion vestimentaire intégrée, à la contribution au plan de redressement ainsi qu'à la baisse des activités causée par la COVID-19;

Autres objets de dépenses

- écart favorable de 1,0 M$, en raison d'un remboursement pour les activités d'entretien sanitaire et de désinfection liées aux mesures d'urgence prises pour la COVID-19;

Services techniques et autres

- écart favorable de 1,0 M$, dû à une économie générée par le contrat de service de gestion vestimentaire intégrée, à la contribution au plan de redressement ainsi qu'à la baisse des activités causée par la COVID-19;

Autres objets de dépenses

- écart favorable de 1,0 M$, en raison d'un remboursement pour les activités d'entretien sanitaire et de désinfection liées aux mesures d'urgence prises pour contrer les impacts de la COVID-19.

ÉVALUATION FONCIÈRE

La mission du Service de l'évaluation foncière est de confectionner, tenir à jour et défendre le rôle d'évaluation foncière des municipalités de l'agglomération de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Tableau 30 – Évaluation foncière

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	15 327,3	14 881,5	15 577,4	15 748,6	171,2	15 369,3
Transport et communications	197,0	191,9	172,1	304,4	132,3	259,9
Services professionnels	15,5	10,0	7,1	19,2	12,1	42,7
Services techniques et autres	291,1	249,1	251,6	306,4	54,8	287,9
Location, entretien et réparation	24,1	24,5	21,9	40,3	18,4	38,8
Biens durables et non durables	87,5	107,0	121,0	148,9	27,9	189,9
Total – Charges de fonctionnement	**15 942,5**	**15 464,0**	**16 151,1**	**16 567,8**	**416,7**	**16 188,5**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- réception et traitement des demandes de révision déposées à l'encontre des nouveaux rôles de 2020, le tout selon une formule adaptée aux mesures sanitaires requises par la pandémie;
- mise au rôle des nouvelles constructions et améliorations pour une valeur totale de 4,7 G$;
- maintien des délais de traitement près des cibles établies malgré l'application de mesures sanitaires requises par la pandémie;
- augmentation de la valeur ajoutée au rôle à la suite de la réinspection des immeubles.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 0,4 M$ entre le budget original et le budget modifié est uniquement attribuable au plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19.

Charges de fonctionnement

La variation entre les dépenses réelles et le budget original est principalement attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 0,2 M$, qui résulte des éléments suivants :
  - 0,5 M$: économies relatives à la gestion des postes vacants et des écarts salariaux qui ont principalement contribué au financement du plan de redressement;
  - (0,3 M$) : répartition de la provision pour vacances et maladies sur des soldes non utilisés grandeur Ville par accréditation plus élevés qu'à l'habitude à cause de la pandémie de COVID-19;

Transport et communications

- écart favorable de 0,1 M$ découlant d'économies sur les frais de poste et les frais de déplacement attribuables, entre autres, au télétravail;

Services techniques et autres

- écart favorable de 0,1 M$, attribuable aux frais d'impression et de formation. Le service n'a pas eu à procéder à la collecte des données économiques en 2020, activité qui engendre des frais d'impression importants. La fermeture des institutions d'enseignement ainsi que l'annulation de plusieurs congrès en raison de la pandémie ont eu une incidence directe sur les frais de formation.

GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

La mission du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) consiste à offrir à ses clients des solutions immobilières performantes, novatrices et écoresponsables, à l'image et au bénéfice des Montréalais.

Tableau 31 – Gestion et planification immobilière

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	55 974,1	57 801,4	64 493,6	64 981,7	488,1	61 844,6
Transport et communications	691,1	678,1	591,4	710,1	118,7	781,4
Services professionnels	657,9	873,2	1 161,8	1 618,7	456,9	1 885,6
Services techniques et autres	7 940,3	7 681,8	7 817,2	9 145,7	1 328,5	8 996,5
Location, entretien et réparation	67 325,0	73 094,5	69 106,9	79 181,7	10 074,8	70 774,3
Biens durables et non durables	24 593,5	25 443,3	22 231,8	23 602,0	1 370,2	22 595,4
Contributions à des organismes	343,7	-	0,2	-	(0,2)	0,2
Autres objets de dépenses	-	(9,8)	(404,8)	-	404,8	-
Total – Charges de fonctionnement	**157 525,6**	**165 562,5**	**164 998,1**	**179 239,9**	**14 241,8**	**166 878,0**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- constitution d'une équipe se consacrant à l'audit des immeubles municipaux : 40 audits réalisés en 2020;
- poursuite de la mise en œuvre du Plan de réduction de la consommation énergétique et des émissions de GES des bâtiments municipaux du SGPI 2018-2021;
- création de l'Escouade de gestion de projets en transition écologique;
- acquisition et prise en charge d'immeubles, dans le cadre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021 : 7300, rue Hutchison, 7255, rue Saint-Urbain, 7235-7237, rue Saint-Urbain et 3 terrains (rues Mackenzie, Augustin-Frigon et Barré);
- acquisition, en recourant au droit de préemption, d'une propriété sise au 7290-7300, rue Hutchison;
- livraison de projets : Biodôme, CTMR Lachine, usine de traitement des eaux au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, Château Dufresne, arénas Saint-Michel, Chénier, Mont-Royal et Denis-Savard;
- hébergement de personnes en situation d'itinérance, développement de stratégies immobilières pour les bâtiments vacants et excédentaires et reprise de la gestion immobilière ainsi que de l'opération du marché Bonsecours et du Technoparc Montréal.

Principales variations

Budget modifié

La variation à la baisse de 12,4 M$ entre le budget original et le budget modifié du SGPI est marquée par les éléments suivants :

- contribution au plan de redressement à hauteur de 13,0 M$ afin de contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19;
- augmentation de 0,4 M$ pour la gestion immobilière du Technoparc Montréal;
- augmentation de 0,2 M$ provenant d'une affectation d'excédents pour les études d'avant-projet.

Charges de fonctionnement

Globalement, le SGPI présente un excédent budgétaire de 14,2 M$ par rapport au budget original, attribuable principalement à la contribution de 13,0 M$ réservée pour le plan de redressement :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 0,5 M$, attribuable à la contribution au plan de redressement, et ce, malgré un déficit au niveau de l'effort demandé en gestion de la main-d'œuvre et la charge supplémentaire de la provision pour vacances et maladies (provision basée sur des soldes non utilisés grandeur Ville par accréditation plus élevés qu'à l'habitude à cause de la pandémie de COVID-19);

Services professionnels

- écart favorable de 0,5 M$, dû à l'effet jumelé de la contribution au plan de redressement et du report de l'utilisation de services professionnels;

Services techniques et autres

- écart favorable de 1,3 M$, attribuable à l'effet combiné de la contribution au plan de redressement et du report de contrats de services techniques;

Location, entretien et réparation

- écart favorable de 10,1 M$, attribuable à la contribution au plan de redressement, à des dépenses de location moins élevées que prévu (principalement dû au report en 2021 de travaux au stationnement du 801, rue Brennan) et à des dépenses réelles inférieures aux prévisions pour l'entretien sanitaire des immeubles, en raison de fermetures de bâtiments causées par la pandémie;

Biens durables et non durables

- écart favorable de 1,4 M$, attribuable à la contribution au plan de redressement, malgré un déficit au niveau de l'effort demandé pour les pièces et accessoires nécessaires à l'entretien des immeubles;
- écart favorable de 0,4 M$, en raison d'un remboursement pour les activités de sécurité, d'entretien sanitaire et de désinfection liées aux mesures d'urgence prises pour contrer les impacts de la COVID-19.

GREFFE

Le Service du greffe voit à la préparation, à la tenue et au suivi des séances du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération. Il assure le soutien opérationnel et professionnel aux commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération, au Conseil du patrimoine de Montréal, au Comité Jacques-Viger, au Conseil interculturel de Montréal, au Conseil des Montréalaises ainsi qu'au Conseil jeunesse. Il voit à la gestion des documents et des archives de la Ville ainsi qu'au traitement et à la signature des contrats. Il a également comme obligation de voir à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur les archives* ainsi qu'à la gestion des processus électoraux.

Tableau 32 – Greffe

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	25 752,1	27 053,8	27 951,7	28 123,4	171,7	27 563,6
Transport et communications	431,0	460,9	215,5	446,1	230,6	403,5
Services professionnels	249,2	288,6	458,2	2 031,0	1 572,8	2 001,4
Services techniques et autres	896,7	775,7	369,7	701,0	331,3	638,3
Location, entretien et réparation	491,8	401,1	229,9	309,9	80,0	326,8
Biens durables et non durables	149,3	193,7	148,8	245,2	96,4	246,1
Contributions à des organismes	320,4	40,0	5,0	40,0	35,0	40,0
Autres objets de dépenses	68,5	69,2	(15,3)	-	15,3	-
Total – Charges de fonctionnement	**28 359,0**	**29 283,0**	**29 363,5**	**31 896,6**	**2 533,1**	**31 219,7**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en place, dans le cadre des services essentiels et de la période de confinement, de toutes les mesures nécessaires afin que les instances de la Ville puissent se réunir et prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement de la Ville, ainsi que des éléments visant à favoriser le maintien de la participation citoyenne dans un contexte sanitaire variable et dans le cadre de la tenue à huis clos des séances du conseil municipal et du conseil d'agglomération;

- dans le cadre des travaux préparatoires de l'élection générale de 2021, refonte complète du site Internet du Bureau des élections. Ce nouveau site comprend un important volet interactif où les 15 000 travailleurs d'élection pourront soumettre leur candidature, puis recevoir, en tout ou en partie, la formation nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 0,7 M$ entre le budget original et le budget modifié est principalement dû à la contribution au plan de redressement, à hauteur de 1,1 M$, pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19, ainsi qu'à l'octroi de crédits additionnels de 0,4 M$ pour la tenue d'une élection partielle dans l'arrondissement de Saint-Léonard.

Charges de fonctionnement

Par rapport au budget original, le Service du greffe présente un excédent budgétaire de 2,5 M$, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 0,4 M$, dû à des dépenses moindres que prévu pour la rémunération relative aux travaux préparatoires de l'élection générale de 2021, ces crédits ayant été reportés à 2021;
- écart défavorable de 0,2 M$, en raison de la répartition de la provision pour vacances et maladies basée sur des soldes non utilisés grandeur Ville par accréditation plus élevés qu'à l'habitude à cause de la pandémie de COVID-19;

Transport et communications

- écart favorable de 0,2 M$, dû à une réduction des frais de déplacement;

Services professionnels

- écart favorable de 1,6 M$, dont la majeure partie provient du report en 2021 des honoraires professionnels liés aux travaux préparatoires de l'élection générale de 2021;

Services techniques

- écart favorable de 0,3 M$, dû à l'effet jumelé du plan de redressement et de la baisse des activités à l'Hôtel de ville;

Autres écarts (autres familles de dépenses)

- écart favorable de 0,2 M$, attribuable à l'effet combiné du plan de redressement et de dépenses moindres que prévu pour la location, l'entretien et les fournitures de bureau et informatiques.

MATÉRIEL ROULANT ET ATELIERS

Le Service du matériel roulant et des ateliers a pour mission d'assurer la disponibilité et la fiabilité des véhicules et équipements ainsi que d'offrir divers services et produits spécialisés adaptés aux besoins des arrondissements et des services centraux, de façon écoresponsable et dans un milieu sécuritaire.

Tableau 33 – Matériel roulant et ateliers

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	47 153,5	47 580,8	46 704,8	46 935,5	230,7	46 127,0
Transport et communications	174,1	163,9	162,0	205,2	43,2	168,7
Services professionnels	73,3	163,4	83,9	70,1	(13,8)	88,8
Services techniques et autres	2 997,9	2 760,8	2 650,1	2 860,2	210,1	2 722,5
Location, entretien et réparation	12 759,0	16 679,1	20 723,5	14 799,6	(5 923,9)	21 559,9
Biens durables et non durables	52 795,3	49 864,3	38 547,0	48 034,8	9 487,8	39 960,6
Contributions à des organismes	10,0	12,5	-	15,0	15,0	-
Autres objets de dépenses	(2 873,6)	(1 974,8)	(855,4)	(3 500,0)	(2 644,6)	(3 778,4)
Total – Charges de fonctionnement	**113 089,5**	**115 250,0**	**108 015,9**	**109 420,4**	**1 404,5**	**106 849,1**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- maintien des activités à 100 % pour la sécurité publique et les services essentiels dans tous les ateliers mécaniques;
- reprise à 100 % de toutes les activités dès le mois de mai pour la majorité du personnel;
- préparation des équipements hivernaux terminée au 1er novembre soit près de 2 semaines plus tôt qu'en 2019;
- conjugaison remarquable des efforts des gestionnaires pour participer aux opérations de la Mission soutien logistique du Centre de coordination des mesures d'urgence (présence les quarts de jour, de soir, de fin de semaine et sur appel la nuit), équivalant à 392 jours/employés;
- réussite d'un projet pilote de 9 semaines mené dans 3 arrondissements et consistant à offrir des formations sur simulateur pour équipements hivernaux : augmentation de la disponibilité des véritables équipements et de la productivité des employés dès la première journée aux commandes d'un appareil ;
- élaboration d'un plan de redressement à la suite de la réception de rapports de vérification mettant en évidence d'importantes lacunes opérationnelles et de gestion.

Principales variations

Budget modifié

La variation à la baisse de 2,6 M$ entre le budget original et le budget modifié provient de la réduction du budget à la suite d'une participation du service de 7,0 M$ au plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la COVID-19 et d'une augmentation du budget de 4,4 M$ pour les biens non durables afin d'assurer la fiabilité et la sécurité des véhicules et des équipements.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service du matériel roulant et des ateliers présente un excédent budgétaire de 1,4 M$ par rapport au budget original, attribuable principalement aux éléments suivants :

Location, entretien et réparation

- écart favorable de 1,0 M$ pour la location de véhicules attribuable à la non-disponibilité de véhicules et d'équipements sur le marché;
- écart défavorable de 6,9 M$, imputable à l'augmentation des dépenses d'entretien des véhicules à l'externe, causée en partie par les absences autorisées des cols bleus dans les premiers mois de la pandémie;

Biens durables et non durables

- écart favorable de 5,8 M$, attribuable à une économie sur le carburant (prix et consommation moindres en 2020 en raison de la pandémie);
- écart favorable de 3,7 M$, principalement dû à des dépenses moindres que prévu en pièces et accessoires pour l'entretien des véhicules, à la suite d'absences autorisées des cols bleus dans les premiers mois de la pandémie;

Autres objets de dépenses

- écart défavorable de 2,6 M$, occasionné par une diminution du nombre de demandes des unités d'affaires aux ateliers spécialisés (facturation interne).

PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Le Service de la performance organisationnelle (SPO) accompagne les services centraux et les arrondissements pour l'amélioration durable de leur performance et l'atteinte de leurs objectifs, grâce à l'utilisation d'expertises spécialisées et de solutions éprouvées en amélioration continue, en architecture d'affaires, en stratégies ainsi qu'en matière de performance financière, d'indicateurs et d'étalonnage.

Tableau 34 – Performance organisationnelle

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	2 891,8	3 069,0	3 307,3	4 190,8	883,5	3 595,8
Transport et communications	28,7	22,7	9,5	210,0	200,5	24,9
Services professionnels	679,6	477,8	668,5	1 372,2	703,7	813,2
Services techniques et autres	48,7	66,0	66,4	534,5	468,1	88,7
Location, entretien et réparation	5,4	2,6	0,5	121,4	120,9	12,0
Biens durables et non durables	37,9	17,7	31,8	379,6	347,8	61,3
Autres objets de dépenses	-	-	(66,8)	-	66,8	-
Total – Charges de fonctionnement	**3 692,1**	**3 655,8**	**4 017,2**	**6 808,5**	**2 791,3**	**4 595,9**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- réalisation de plus 50 projets de simplification de processus d'affaires, notamment le développement d'indicateurs de performance pour mieux gérer le rendement du fournisseur de gestion vestimentaire, la révision du processus de plantation des arbres et la refonte des parcours de chargement de la neige dans plusieurs arrondissements, tous des projets facilitant l'atteinte des cibles organisationnelles;
- révision, avec le Service de l'environnement, des processus de gestion des collectes, du transport, du transbordement et de l'élimination des matières résiduelles;
- gestion des sols liés aux travaux d'excavation, en collaboration avec le Service de l'eau, le Service de l'environnement ainsi que de nombreux arrondissements et autres parties prenantes;
- recensement, analyse et publication annuelle de plus de 141 indicateurs de performance dans 20 secteurs d'activités, sur la métropole seule et comparée à Calgary, à Toronto et à Winnipeg;
- mise en place d'une communauté de pratique interne en amélioration continue, avec une première cohorte de 15 employés participant actuellement au programme de certification « ceinture verte en amélioration continue »;
- prêt de ressources et partage d'expertise en contexte d'urgence sanitaire, notamment pour accroître la capacité et la productivité de la Mission soutien logistique du Service du matériel

roulant et des ateliers au Centre de coordination des mesures d'urgence, et soutien à la mise en place de la Ligne Affaires Montréal, au Service du développement économique;

- réalisation de dossiers d'architecture d'affaires avec le Service de l'eau pour la définition, l'évaluation et la présentation de la vue d'ensemble de son modèle de capacités actuelles, afin de lui permettre de réviser son organisation et de préparer soit un plan d'amélioration soit la révision des capacités en fonction de la mise en place d'un nouveau modèle de service au Service de l'approvisionnement.

Principales variations

Budget modifié

La variation à la baisse de 2,2 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique par la contribution au plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19, à hauteur de 1,7 M$, ainsi que par un transfert budgétaire de 0,5 M$ à d'autres services centraux.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de la performance organisationnelle présente un excédent budgétaire de 2,8 M$ par rapport au budget original, principalement attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- L'écart favorable de 0,9 M$ qui s'explique par les éléments suivants :
  - écart favorable de 0,6 M$, dû à l'effet jumelé d'un transfert de budget à d'autres services centraux et de la contribution au plan de redressement;
  - écart favorable de 0,3 M$, attribuable principalement aux économies générées par la gestion des postes vacants;

Autres familles de dépenses

L'écart favorable de 1,9 M$ est expliqué par les éléments suivants :

- écart favorable de 1,9 M$ qui s'explique principalement par un report du projet d'alignement stratégique, dont les sommes ont servi à contribuer au plan de redressement.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2020

Analyse des charges par secteurs d'activités

Mobilité et attractivité – Global

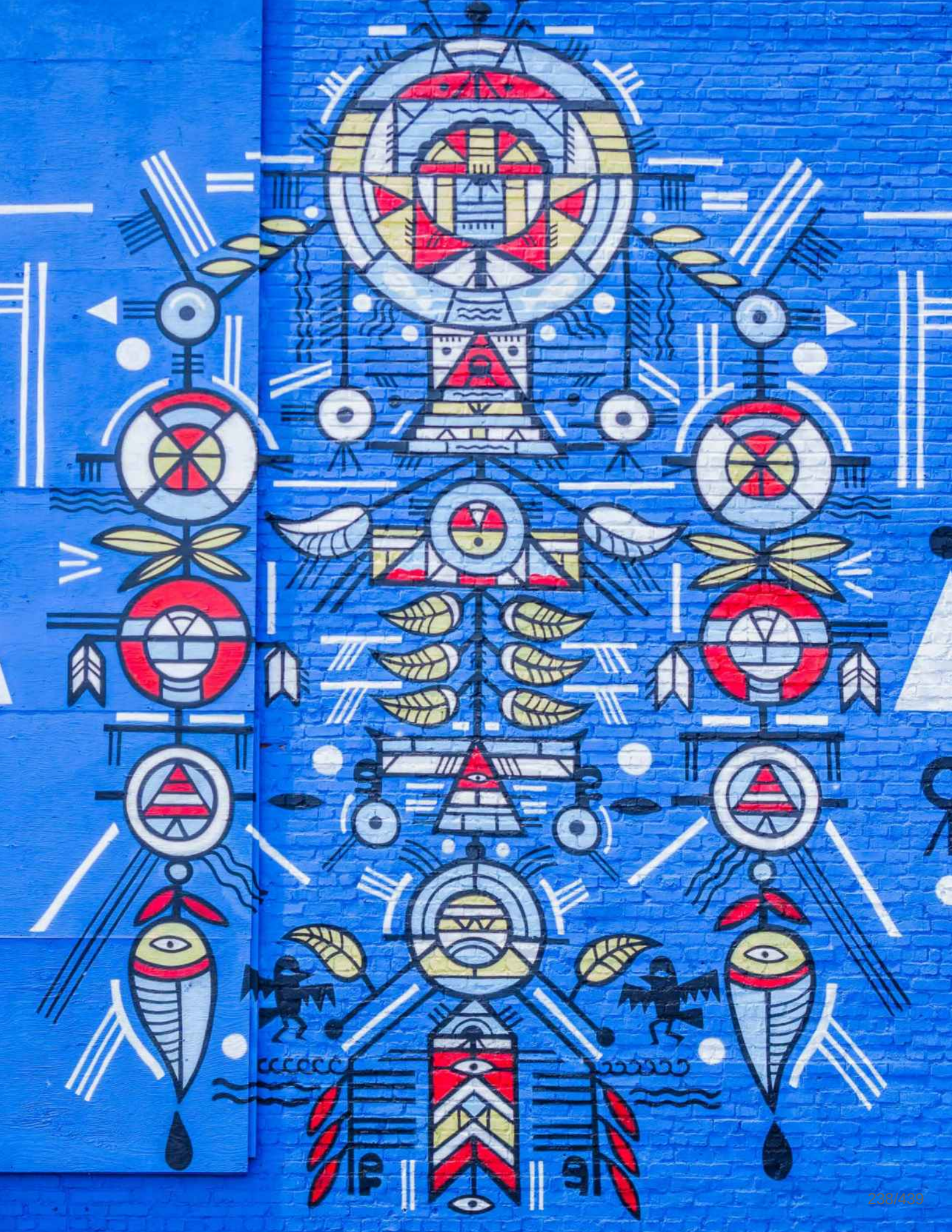

MOBILITÉ ET ATTRACTIVITÉ - GLOBAL

Tableau 35 – Mobilité et attractivité - Global

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Mobilité et attractivité						
Commission des services électriques	64 098,6	65 700,3	69 465,3	81 378,2	11 912,9	81 378,2
Eau	227 803,5	255 963,3	267 055,1	262 308,4	(4 746,7)	256 306,7
Grands parcs, mont Royal et sports	49 942,1	52 614,5	52 555,0	41 904,1	(10 650,9)	39 905,8
Infrastructures du réseau routier	37 541,7	36 017,0	36 494,2	37 154,5	660,3	35 737,2
Urbanisme et mobilité	50 251,3	84 213,4	58 752,2	69 455,4	10 703,2	67 274,0
Total – Mobilité et attractivité	**429 637,2**	**494 508,5**	**484 321,8**	**492 200,6**	**7 878,8**	**480 601,9**

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES

La Commission des services électriques de Montréal (CSEM) s'emploie à promouvoir et à favoriser l'enfouissement des réseaux câblés sur l'ensemble du territoire de Montréal, conformément aux orientations et politiques de la Ville.

La CSEM planifie, conçoit, fait construire, entretient, exploite et administre le réseau de conduits souterrains. Elle gère et coordonne les interventions sur le réseau de distribution aérien et assure l'intégration de celui-ci au réseau souterrain.

La CSEM se finance au moyen de redevances perçues auprès de ses usagers et de ses utilisateurs.

Tableau 36 – Commission des services électriques

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	6 947,3	6 514,2	6 596,2	6 816,1	219,9	6 816,1
Transport et communications	190,7	235,3	196,2	290,4	94,2	290,4
Services professionnels	350,2	466,4	485,3	565,9	80,6	599,0
Services techniques et autres	3 562,5	3 864,5	4 137,0	8 445,9	4 308,9	8 300,0
Location, entretien et réparation	1 234,8	1 251,9	1 475,9	1 775,0	299,1	1 754,0
Biens durables et non durables	536,3	597,9	520,9	640,8	119,9	774,6
Frais de financement	22 947,6	20 865,6	20 807,1	24 515,2	3 708,1	24 515,2
Remboursement de la dette à long terme	28 027,9	31 473,5	34 499,9	36 678,9	2 179,0	36 678,9
Contributions à des organismes	301,3	431,0	746,8	1 650,0	903,2	1 650,0
Total – Charges de fonctionnement	**64 098,6**	**65 700,3**	**69 465,3**	**81 378,2**	**11 912,9**	**81 378,2**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- réalisation d'un volume de 96,7 M$ en travaux de construction et de modification de conduits souterrains, incluant ceux de la Ville et des tiers sur le réseau de la CSEM;
- enlèvement de poteaux sur 7 km de rues;
- inspection structurale de 3 200 puits d'accès et vérification de l'occupation sur 1 050 structures;
- fixation du taux de redevances à 3,973 $ du mètre, soit 2,0 % de plus que le taux réel de 2019;
- aboutissement des négociations et ratification des 2 conventions collectives.

Principales variations

Charges de fonctionnement

La variation entre les dépenses réelles et le budget original de la Commission des services électriques est principalement attribuable aux éléments suivants :

Services techniques et autres

- écart favorable de 4,3 M$ s'expliquant ainsi :
  - écart favorable de 2,5 M$, causé par le fait que plusieurs travaux de construction sont intégrés aux contrats de la Ville de Montréal et du ministère des Transports du Québec et ne sont donc pas imputés aux comptes de dépenses et de revenus de la CSEM;
  - écart favorable de 1,1 M$ sur les frais d'administration de la Ville, à la suite d'une nouvelle entente conclue en 2019;
  - écart favorable de 0,7 M$, relié à des économies dans les dépenses d'inspection structurale du réseau et de nettoyage des puits d'accès ainsi que dans les frais de services professionnels;

Frais de financement

- écart favorable de 3,7 M$, dû à des frais d'intérêts moins élevés que ceux prévus au budget;

Remboursement de la dette à long terme

- écart favorable de 2,2 M$, relié à des remboursements d'emprunt réels qui sont inférieurs aux montants budgétés;

Contributions à des organismes

- écart favorable de 0,9 M$, relié au reclassement de l'objet comptable « Programmes d'aides et de subventions ».

EAU

Le Service de l'eau fournit l'eau potable à la collectivité montréalaise, gère les eaux pluviales et assainit les eaux usées pour assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, maintenant et pour les générations futures.

Tableau 37 – Eau

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	77 732,5	76 259,0	82 827,7	77 547,2	(5 280,5)	78 448,2
Transport et communications	651,0	651,9	640,7	784,9	144,2	1 046,0
Services professionnels	6 849,0	8 021,8	7 938,8	8 977,2	1 038,4	7 756,7
Services techniques et autres	9 425,3	8 852,8	7 563,3	9 938,5	2 375,2	9 779,7
Location, entretien et réparation	9 315,1	10 831,4	10 509,4	17 787,4	7 278,0	14 144,0
Biens durables et non durables	49 399,1	56 658,2	57 413,5	62 378,0	4 964,5	60 057,5
Frais de financement	25 235,0	31 443,7	36 012,4	35 198,9	(813,5)	35 198,9
Remboursement de la dette à long terme	50 528,5	64 148,9	64 654,0	60 244,9	(4 409,1)	60 244,9
Contributions à des organismes	423,2	438,7	30,9	422,5	391,6	487,7
Autres objets de dépenses	(1 755,2)	(1 343,1)	(535,6)	(10 971,1)	(10 435,5)	(10 856,9)
Total – Charges de fonctionnement	**227 803,5**	**255 963,3**	**267 055,1**	**262 308,4**	**(4 746,7)**	**256 306,7**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- continuité des activités malgré la pandémie, et ce, sans interruption de service et dans le respect de la réglementation et des paramètres du Programme d'excellence en eau potable (PEXEP);
- investissement direct de plus de 0,5 M$ dans l'élimination à la source des accidents du travail et dans plus de 12 heures de formation par employé en santé et sécurité du travail;
- création de SETPluie, avec pour mandat d'élaborer une stratégie intégrée de gestion des eaux en temps de pluie;
- déploiement des meilleures pratiques de planification des activités d'entretien dans 3 arrondissements au moyen d'un progiciel de gestion de la maintenance (MAXIMO);
- dépistage de 28 800 entrées de service en plomb et auscultation de 262 km de conduites d'aqueduc et d'égouts;
- renouvellement de 100 km de conduites comprenant plus de 2 700 entrées de service en plomb;
- lancement de plusieurs appels d'offres : projet de désinfection des eaux usées, réhabilitation des réservoirs McTavish (phase 1) et Dollard-des-Ormeaux, modernisation des usines de Dorval et Lachine, et plan d'alimentation des réseaux de l'ouest.

Principales variations

Budget modifié

L'écart défavorable de 6,1 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique par :

- une augmentation de 2,9 M$ pour soutenir la hausse du coût des coagulants;
- une diminution de 6,9 M$, liée au plan de redressement;
- une diminution de 1,8 M$ pour un transfert aux arrondissements concernant les activités d'entretien des réseaux d'eau.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de l'eau présente un déficit opérationnel de 4,7 M$ par rapport au budget original. Les principaux écarts s'expliquent de la façon suivante :

- écart favorable à la suite de la contribution du Service de l'eau au plan de redressement de la Ville, qui s'élève à 6,9 M$;

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 5,3 M$, attribuable à la diminution de la main-d'œuvre capitalisée, aux rajustements salariaux ainsi qu'à une hausse du nombre d'heures supplémentaires et compensées;

Services professionnels

- écart favorable de 1,1 M$ à la suite d'un report dans la gestion des actifs d'eau potable;

Services techniques et autres

- écart favorable de 1,0 M$ qui s'explique par un retard dans la mise en œuvre du programme de dépistage des entrées de service en plomb, causé par la pandémie de COVID-19;

Location, entretien et réparation

- écart favorable de 2,2 M$ correspondant au montant réservé pour les transferts aux arrondissements relatifs à l'entente de partenariat;
- écart favorable de 1,1 M$, lié au montant réservé pour les interventions pour travaux majeurs et imprévus;
- écart favorable de 0,4 M$, relié à l'entretien délégué des conduites principales d'aqueduc;

- économie de 0,4 M$, reliée à des investissements moins élevés que prévu dans la réparation d'égouts et l'inspection des bornes d'incendie;

Biens durables et non durables

- écart favorable de 1,9 M$ pour les dépenses en électricité provenant principalement du crédit de dépenses reçu d'Hydro-Québec, du report de la mise en service du procédé d'ozonation à l'usine Charles-J.-Des Baillets et du débit d'eaux usées traitées;
- écart favorable de 0,9 M$ en économie d'énergie (essence et gaz naturel), en partie attribuable à la baisse du débit d'eaux usées traitées;
- écart défavorable de 1,3 M$ pour les dépenses en produits chimiques, incluant un déficit de 2,2 M$ lié à la hausse du coût des coagulants;
- écart favorable de 1,1 M$ pour l'achat des véhicules de l'équipe « du plomb »;

Frais de financement et remboursement de la dette à long terme

- écart défavorable de 5,2 M$, attribuable à la sous-estimation des investissements financés par emprunt pour les exercices financiers de 2019 et 2020;

Autres objets de dépenses

- écart défavorable de 10,4 M$, lié à une économie anticipée au budget, sans suppression d'activités et basée sur les excédents historiques.

GRANDS PARCS, MONT ROYAL ET SPORTS

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports contribue à la transition écologique de la Ville. Il offre un réseau de grands parcs et d'installations sportives d'envergure. Il a pour mandat de protéger, de réhabiliter et de mettre en valeur les milieux naturels, la forêt urbaine et les espaces publics.

Le service contribue à une vie physiquement active en soutenant la pratique sportive, le développement et la mise aux normes d'équipements sportifs. Il accompagne la tenue d'événements sportifs de portée régionale, nationale et internationale.

Par ses actions, le service enracine la nature dans la métropole, permet à la population de découvrir Montréal d'une rive à l'autre, innove dans la conservation du mont Royal et contribue à faire bouger d'avantage les citoyennes et citoyens au quotidien.

Tableau 38 – Grands parcs, mont Royal et sports

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	22 385,8	21 742,1	19 764,7	21 682,0	1 917,3	21 302,4
Transport et communications	305,8	267,3	187,8	306,9	119,1	297,4
Services professionnels	2 989,9	3 774,6	2 672,5	2 709,3	36,8	2 556,2
Services techniques et autres	9 315,4	7 968,8	6 587,7	5 588,0	(999,7)	6 349,1
Location, entretien et réparation	3 243,1	3 360,8	2 965,6	3 810,3	844,7	3 659,4
Biens durables et non durables	4 841,9	6 633,0	10 666,4	926,3	(9 740,1)	761,8
Contributions à des organismes	6 773,9	8 825,7	9 985,8	6 843,0	(3 142,8)	4 941,2
Autres objets de dépenses	86,3	42,2	(275,5)	38,3	313,8	38,3
Total – Charges de fonctionnement	**49 942,1**	**52 614,5**	**52 555,0**	**41 904,1**	**(10 650,9)**	**39 905,8**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- création du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise Saint-Jacques;
- tenue d'une consultation citoyenne pour établir une vision collective et réalisation d'études pour le développement du secteur agricole du Grand parc de l'Ouest;
- ouverture d'une nouvelle section du parc Frédéric-Back et actualisation du plan directeur;
- mise en œuvre d'inventaires écologiques pour suivre l'évolution des milieux naturels dans le réseau des parcs-nature;
- évaluation de l'état des berges du parc de Dieppe et des équipements du port de plaisance de Lachine;
- annonce de la transformation de la marina Lachine en parc riverain;
- aménagement temporaire du belvédère Camillien-Houde;

- analyse de l'accessibilité du mont Royal;
- élaboration d'un plan directeur pour la rénovation du Complexe sportif Claude-Robillard;
- mise en place du Conseil du sport de Montréal;
- conception d'un guide d'exploitation des piscines et des pataugeoires, en collaboration avec l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM);
- réalisation de travaux préparatoires pour le dépôt de la candidature de Montréal pour la Coupe du monde FIFA 2026™;
- contribution à l'amélioration de la piscine Henri-Bourassa dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

La pandémie aura eu d'importants impacts sur la programmation sportive offerte à la population. Les centres sportifs et les chalets d'accueil des parcs-nature sont demeurés fermés pendant plusieurs semaines et tous les événements sportifs majeurs ont été annulés. Dans ce contexte pandémique, notons les résultats suivants :

- croissance de 64 % de l'achalandage dans le réseau des grands parcs;
- affectation de 42 employés aux mesures d'urgence;
- collaboration à la transformation de l'aréna Maurice-Richard pour l'hébergement de personnes en situation d'itinérance (90 jours d'activité);
- soutien à l'Office municipal d'habitation de Montréal et aux ressources communautaires locales.

Principales variations

Budget modifié

Le service a enregistré une diminution de 2,0 M$ de son budget de fonctionnement, principalement attribuable à sa participation au plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19, à hauteur de 2,1 M$.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports présente un déficit opérationnel de 10,7 M$ par rapport au budget original, principalement attribuable aux dépenses reliées au Plan de gestion de la forêt urbaine et à la contribution pour la construction de la piscine Henri-Bourassa.

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 1,9 M$, composé de :
  - 0,7 M$ pour la fermeture des installations sportives et l'exploitation des parcs;
  - 0,7 M$ pour d'autres écarts en rémunération (principalement des postes vacants);
  - 0,5 M$ pour la participation au plan de redressement;

Services professionnels et autres

- écart favorable de 1,1 M$ pour les contrats de gestion d'installations sportives et les contrats d'animation et d'accueil dans les parcs-nature;
- écart favorable de 0,3 M$, lié à la participation au plan de redressement;
- écart défavorable de 1,7 M$, attribuable aux dépenses du Plan de gestion de la forêt urbaine;
- écart défavorable de 0,7 M$ pour la sécurisation de la falaise Camillien-Houde;

Location, entretien et réparation

- écart favorable de 0,6 M$, principalement attribuable à la fermeture au public des installations sportives et à la fermeture partielle du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard;
- écart favorable de 0,2 M$, lié à la participation au plan de redressement;

Biens durables et non durables

- écart favorable de 0,6 M$, lié à des économies sur l'acquisition de biens durables et non durables pour les installations sportives et les parcs;
- écart défavorable de 10,3 M$, attribuable aux dépenses du Plan de gestion de la forêt urbaine;

Contributions à des organismes

- écart favorable de 1,5 M$ pour des virements budgétaires, principalement pour la sécurisation de la falaise Camillien-Houde, le déneigement et le Programme des initiatives locales (PIL);
- écart favorable de 0,6 M$, lié au report des événements sportifs;
- écart favorable de 0,6 M$, lié à la participation au plan de redressement;
- écart défavorable de 4,2 M$, lié à la contribution pour l'amélioration de la piscine Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Montréal-Nord;
- écart défavorable de 1,6 M$, attribuable aux dépenses du Plan de gestion de la forêt urbaine.

INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU ROUTIER

La mission du Service des infrastructures du réseau routier est de protéger, d'aménager et de développer les infrastructures urbaines de façon durable et innovante, afin de concrétiser le Montréal de demain.

Tableau 39 – Infrastructures du réseau routier

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	24 472,5	22 264,5	25 052,2	23 965,4	(1 086,8)	23 593,2
Transport et communications	627,7	633,2	466,1	843,6	377,5	665,5
Services professionnels	2 104,5	1 024,8	638,7	1 489,7	851,0	1 080,0
Services techniques et autres	1 624,4	3 020,5	1 017,7	1 023,3	5,6	985,5
Location, entretien et réparation	8 132,4	8 413,0	9 044,5	8 928,0	(116,5)	8 837,2
Biens durables et non durables	555,6	659,8	513,3	862,2	348,9	663,1
Contributions à des organismes	32,6	31,9	75,0	42,3	(32,7)	77,3
Autres objets de dépenses	(8,0)	(30,7)	(313,3)	-	313,3	(164,6)
Total – Charges de fonctionnement	**37 541,7**	**36 017,0**	**36 494,2**	**37 154,5**	**660,3**	**35 737,2**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- accompagnement des partenaires externes de la Ville dans la réalisation de leurs grands projets afin de faire respecter les exigences municipales et de saisir les occasions de bonifier l'intégration des réalisations au milieu bâti;
- planification intégrée des projets et réalisation d'un portefeuille de quelque 450 M$ en travaux pour le compte de différents requérants, dans le contexte de la pandémie de COVID-19 (guides et mesures);
- gestion, avec guichet unique, de l'ensemble des demandes des entreprises des réseaux techniques urbains – 5 500 consentements municipaux traités en 2020;
- amélioration de l'encadrement des services techniques externes, notamment avec la nouvelle Escouade chantier – plus de 100 chantiers visités et 393 interventions (essais, échantillonnages, audits, contrôles, inspections, etc.);
- développement de la « dronautique », en collaboration avec la CMM, pour l'acquisition et le traitement de photos aériennes de haute précision et la consolidation d'une approche mixte de levés de terrain et de levés photogrammétriques.

Principales variations

Budget modifié

Le service a eu, pour l'année 2020, une diminution de budget de 1,4 M$, s'expliquant principalement par les éléments suivants :

- diminution de 2,8 M$, attribuable au plan de redressement lié à la pandémie de COVID-19;
- augmentation de 0,4 M$ pour des études et expertises en phase d'avant-projets préliminaires afin de soutenir les projets d'investissements (rue Peel, angle Berri-Sherbrooke, rue des Pins);
- augmentation de 1,0 M$ pour des études et expertises en phase d'avant-projets préliminaires afin de soutenir les projets menés en partenariat (SRB Pie-IX, corridor du pont Samuel-De Champlain, rue Sainte-Catherine Ouest).

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des infrastructures du réseau routier présente un excédent budgétaire de 0,7 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants:

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 1,3 M$ pour les postes vacants, les heures supplémentaires et les écarts salariaux;
- écart défavorable de 0,9 M$ pour les projets menés en partenariat (SRB Pie-IX et corridor du pont Samuel-De-Champlain);
- écart défavorable de 1,5 M$ aux cotisations de l'employeur, causé par des coûts excédentaires du régime de retraite, à la suite de l'évaluation actuarielle, et des autres cotisations de l'employeur, qui étaient plus élevées que prévu.

Services professionnels, techniques et autres

- écart favorable de 1,2 M$ pour le report d'études liés à des projets spécifiques afin de respecter le plan de redressement;
- écart défavorable de 0,3 M$ pour des travaux réalisés pour des partenaires.

URBANISME ET MOBILITÉ

S'inscrivant dans une perspective de transition écologique, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) assure un développement et une mise en valeur du territoire répondant aux aspirations des Montréalais. À cette fin, il offre son expertise et sa capacité à innover à la Direction générale, aux arrondissements ainsi qu'aux partenaires de la Ville.

Tableau 40 – Urbanisme et mobilité
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	21 906,8	26 901,6	30 919,4	30 248,2	(671,2)	30 033,1
Transport et communications	691,5	951,9	525,3	738,6	213,3	623,0
Services professionnels	7 175,8	7 796,5	7 848,3	8 264,7	416,4	10 527,3
Services techniques et autres	2 524,4	2 745,7	2 616,0	5 181,4	2 565,4	3 502,0
Location, entretien et réparation	2 707,4	(624,2)	506,0	1 200,0	694,0	1 086,2
Biens durables et non durables	4 879,8	14 060,3	4 548,6	8 122,7	3 574,1	6 018,8
Contributions à des organismes	10 368,0	32 381,6	11 800,1	15 699,8	3 899,7	15 466,5
Autres objets de dépenses	(2,4)	-	(11,5)	-	11,5	17,1
Total – Charges de fonctionnement	**50 251,3**	**84 213,4**	**58 752,2**	**69 455,4**	**10 703,2**	**67 274,0**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- afin de contrer les impacts de la COVID-19, déploiement en un temps record d'un vaste réseau temporaire destiné à faciliter le déplacement sécuritaire des piétons et des cyclistes : les voies actives et sécuritaires (VAS). Ce réseau, long de près de 26 km, a permis d'assurer les règles de distanciation sociale, tout en favorisant l'activité physique. Les VAS ont été implantées, entre autres, sur les avenues Christophe-Colomb et du Mont-Royal, la rue Rachel et le boulevard Gouin;
- avancement des mandats du service, notamment :
  - mise en œuvre d'une concertation interne (services et arrondissements) sur le Plan d'urbanisme et de mobilité et tenue d'ateliers prospectifs avec des partenaires externes;
  - présentation du programme préliminaire d'urbanisme transitoire à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation;
  - réalisation d'études complémentaires sur la ligne rose et préparation des études à venir;
  - collaboration au développement d'un projet de transport électrique structurant permettant de relier l'Est, le Nord-Est et le Grand Sud-Ouest au centre-ville;
  - accompagnement de la nouvelle Direction générale dans la mise en place de l'Agence de mobilité durable;
  - mise à l'essai d'une approche d'aménagement évolutive favorisant le partage de la rue dans certains projets, dont celui de la rue de la Commune;

- poursuite de la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro (diffusion de l'état de la sécurité routière en 2020 et réalisation de 21 visites terrain par l'équipe post-collision, qui ont abouti à la mise en place de 24 actions);
- planification de nouveaux axes du Réseau express vélo (REV) : Viger–Saint-Antoine–Saint-Jacques, Henri-Bourassa et Peel;
- réparation de près de 150 000 nids-de-poule.

Principales variations

Budget modifié

L'écart entre le budget original et le budget modifié s'explique par une compression budgétaire de 5,9 M$ dans le cadre du plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19 et par un budget additionnel de 3,7 M$, dont 2,7 M$ en provenance du fonds de voirie et 1,0 M$ pour des études d'avant-projets et des activités prioritaires.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de l'urbanisme et de la mobilité présente un excédent budgétaire de 10,7 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants:

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écarts défavorables de 0,7 M$ s'expliquant principalement par une capitalisation moindre des coûts de la main-d'œuvre affectée à des projets d'immobilisations, pour 1,5 M$ et de 0,8 M$ pour diverses économies en rémunération;

Services professionnels

- écart favorable de 0,4 M$ s'expliquant par les éléments suivants :
  - écart défavorable de 2,7 M$ pour des études et expertises en phase d'avant-projets et de projets prioritaires;
  - économies de 2,4 M$, attribuables au plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19 et de 0,7 M$ pour des dépenses moindres que prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel;

Services techniques et autres

- écart favorable de 2,6 M$ s'expliquant par les éléments suivants :
  - économies de 2,0 M$, liées au plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la COVID-19 et de 0,6 MS pour des virements vers d'autres familles de dépenses;

Biens durables et non durables

- écart favorable de 3,6 M$ s'expliquant par les éléments suivants :
  - économies de 2,9 M$ à la suite de virements à d'autres familles de dépenses et de 0,7 M$ pour des dépenses moindres que prévu;

Contributions à des organismes et autres objets de dépenses

- écart favorable de 4,0 M$ s'expliquant en grande partie par les éléments suivants :
  - 1,9 M$ pour une contribution moindre que prévu à BIXI Montréal;
  - 1,5 M$ pour des dépenses moindres que prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2020

Analyse des charges par secteurs d'activités

Qualité de vie


3805

QUALITÉ DE VIE

Tableau 41 – Qualité de vie

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Qualité de vie						
Culture	67 339,5	64 330,7	61 456,1	65 833,1	4 377,0	62 271,2
Développement économique	61 725,8	92 832,9	93 643,7	61 775,9	(31 867,8)	98 634,2
Diversité et inclusion sociale	29 205,5	29 253,7	34 628,7	30 410,1	(4 218,6)	34 757,6
Environnement	174 877,9	146 736,3	169 013,9	151 858,5	(17 155,4)	150 411,9
Espace pour la vie	58 201,2	59 351,3	59 449,0	71 424,6	11 975,6	68 915,5
Habitation	40 558,0	86 941,5	89 606,6	153 297,0	63 690,4	172 410,5
Total – Qualité de vie	**431 907,9**	**479 446,4**	**507 798,0**	**534 599,2**	**26 801,2**	**587 400,9**

CULTURE

Le Service de la culture a pour mission de favoriser l'accès à la culture pour tous et d'enrichir l'expérience culturelle des Montréalais dans tous les arrondissements ainsi qu'au Quartier des spectacles. Cette culture de proximité s'exprime dans un esprit d'inclusion et de diversité et dans une perspective de transition écologique.

De manière plus précise, l'action du service a pour but de développer ou de mettre en valeur :

- le loisir, la pratique artistique amateur et le patrimoine immatériel;
- le réseau des bibliothèques et le réseau municipal de diffusion culturelle (Accès culture);
- la médiation culturelle, l'art public et le patrimoine artistique;
- les événements publics, les festivals et événements culturels;
- l'industrie cinématographique et télévisuelle, les industries culturelles et créatives.

Tableau 42 – Culture
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	17 658,2	15 426,0	16 215,8	16 710,6	494,8	15 836,0
Transport et communications	326,6	213,2	80,4	316,7	236,3	139,5
Services professionnels	4 994,4	3 825,3	3 822,8	4 440,4	617,6	3 625,6
Services techniques et autres	3 043,1	3 723,6	2 901,5	2 965,5	64,0	2 275,6
Location, entretien et réparation	95,4	112,2	40,4	160,7	120,3	68,4
Biens durables et non durables	8 124,4	8 076,2	8 037,8	7 922,9	(114,9)	8 111,0
Contributions à des organismes	33 097,4	32 954,2	30 357,4	33 316,3	2 958,9	32 215,1
Total – Charges de fonctionnement	**67 339,5**	**64 330,7**	**61 456,1**	**65 833,1**	**4 377,0**	**62 271,2**

Faits saillants

En 2020, une offre culturelle adaptée au contexte de la pandémie de COVID-19 a été proposée aux Montréalais. De plus, le milieu culturel a pu compter sur un soutien financier précieux pour ce secteur tout particulièrement fragilisé :

- offre d'abonnements en ligne par les bibliothèques afin que tous les citoyens puissent avoir accès aux collections numériques – près de 10 000 nouveaux abonnements ont ainsi été enregistrés;
- adaptation des activités estivales au contexte de la pandémie : activités et concerts virtuels, baladodiffusions, déambulatoires et pop-up surprises, expositions d'œuvres temporaires et murales, ainsi que projets de médiation culturelle à l'extérieur;
- mise en place d'une programmation culturelle pour les voies actives sécuritaires (VAS) – 91 balados diffusés et 17 installations artistiques et numériques proposées dans une dizaine d'arrondissements;

- apport d'un soutien financier au Partenariat du Quartier des spectacles pour réaliser un vaste programme d'interventions estivales visant à créer des lieux sécuritaires et animés permettant aux citoyens d'explorer le centre-ville;
- apport d'un soutien financier aux festivals pour créer une programmation diversifiée et, ainsi, proposer aux citoyens une série d'événements inédits;
- coordination de la reprise des tournages pour une reprise immédiate, 24 heures après le feu vert du gouvernement provincial;
- contribution du Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal à l'implantation des tournages verts afin de réduire au minimum l'empreinte écologique des équipes de production – un guide contenant plus de 50 mesures écoresponsables leur est maintenant distribué;
- bonification importante de la subvention aux artistes en arts visuels et métiers d'art, en collaboration avec le Conseil des arts de Montréal – près de 500 artistes ont pu bénéficier d'un soutien financier pour l'occupation de leur atelier;
- installation de 5 nouvelles œuvres d'art public dans des espaces du domaine public;
- participation du milieu culturel à une vaste consultation qui a permis d'élaborer une vision concertée du développement culturel, qui sera portée par Montréal métropole culturelle.

Principales variations

Budget modifié

La diminution nette de 3,6 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par une diminution de 4,6 M$ à la suite de la mise en place du plan de redressement afin de contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19 et par un budget additionnel de dépenses de 1,0 M$: 0,4 M$ pour le projet d'animation culturelle prévu par le plan de relance du centre-ville de Montréal, 0,4 M$ pour des études liées au Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques (RAC) et 0,2 M$ pour diverses autres dépenses.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de la culture présente un excédent budgétaire de 4,4 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 0,5 M$ s'expliquant principalement par des postes vacants;

Services professionnels

- écart favorable de 1,3 M$ à la suite de la mise en place du plan de redressement afin de contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19;
- écart défavorable de 0,3 M$ pour des services professionnels liés à une œuvre d'art destinée à la jetée Alexandra et financés par l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- écart défavorable de 0,4 M$ pour des études menées dans le cadre du programme RAC;

Contributions à des organismes

- écart favorable de 1,7 M$ à la suite de la mise en place du plan de redressement afin de contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19;
- écart favorable de 2,7 M$ pour des dépenses reportées, prévues dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- écart défavorable de 1,0 M$ pour le musée Pointe-à-Callière – renouvellement des expositions permanentes 2018-2020;
- écart défavorable de 0,4 M$ pour le projet d'animation culturelle prévu dans le plan de relance du centre-ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La mission principale du Service du développement économique consiste à faire de Montréal un leader dans des secteurs d'avenir et une référence en matière de croissance économique durable et inclusive, en collaboration avec les acteurs du milieu.

Tableau 43 – Développement économique
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	7 032,9	8 194,9	9 180,0	7 967,3	(1 212,7)	8 472,5
Transport et communications	493,9	540,4	357,0	495,0	138,0	1 005,7
Services professionnels	1 848,7	2 683,4	4 248,0	1 856,7	(2 391,3)	5 676,2
Services techniques et autres	1 280,7	461,0	742,4	426,0	(316,4)	1 096,4
Location, entretien et réparation	122,9	25,8	3,4	92,6	89,2	59,9
Biens durables et non durables	255,5	61,4	195,9	130,1	(65,8)	227,4
Contributions à des organismes	51 366,0	80 862,7	78 901,9	50 803,2	(28 098,7)	82 077,0
Autres objets de dépenses	(674,8)	3,3	15,1	5,0	(10,1)	19,1
Total – Charges de fonctionnement	**61 725,8**	**92 832,9**	**93 643,7**	**61 775,9**	**(31 867,8)**	**98 634,2**

Faits saillants

Dès le mois de mars, le service s'est consacré à soutenir l'activité économique montréalaise, fortement affectée par la crise sanitaire. Compte tenu de l'urgence de la situation et des nouveaux défis en matière de développement économique, social et culturel de la métropole, les actions sous-jacentes aux objectifs fixés pour 2020 ont été remplacées par un ensemble de mesures d'urgence et de relance.

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- implantation d'une ligne téléphonique « affaires », qui permet d'accéder à l'ensemble des outils et programmes d'aide offerts tant par la Ville que les gouvernements et les autres organismes de soutien à l'entreprise – elle a répondu à plus de 10 000 demandes d'information des commerçants et des entrepreneurs montréalais;
- augmentation de 2,0 M$ de l'aide financière destinée aux entreprises commerciales afin que celles-ci réalisent des projets pour consolider leurs activités;
- apport d'un soutien de 1,0 M$ à 17 initiatives offrant à 2 625 entreprises montréalaises des solutions tangibles pour faire face aux défis de la crise sanitaire;
- apport de soutien aux sociétés de développement commercial (SDC) : financement, report d'échéance des cotisations des membres, mise en œuvre d'un programme d'aide financière de 0,5 M$, applicable à une campagne de sociofinancement des entreprises commerciales;

- mise en œuvre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises du gouvernement du Québec – au 31 décembre 2020, 1 655 dossiers étaient admis pour l'obtention d'une aide financière, pour une valeur totale de 67,4 M$;
- lancement, en juillet, du plan « Une impulsion pour la métropole : agir maintenant », comprenant 20 mesures de soutien et de relance, réparties en 4 axes :
  - axe 1 – Mettre le commerce au cœur de la relance;
  - axe 2 – Aider les entrepreneurs à faire des affaires autrement;
  - axe 3 – Réinventer le développement économique du territoire;
  - axe 4 – Mobiliser l'écosystème économique pour susciter un engagement collectif et renouvelé;
- réalisation des actions suivantes, à partir de ce plan :
  - offre de programmes d'aide pour les salles de spectacle privées et non subventionnées et les cinémas indépendants, pour les entreprises émergentes et pour les établissements situés dans un secteur traversé par le Réseau express vélo;
  - offre de soutien à des organismes phares afin qu'ils accompagnent les entreprises de leur écosystème dans l'adaptation de leur modèle d'affaires;
  - ajout de 1,5 M$ en aide financière pour les entreprises commerciales et de 1,7 M$ pour les entreprises d'économie sociale et leurs projets de consolidation d'activités;
  - production d'un guide d'adaptation des commerces et d'un webinaire de partage, adaptés au contexte pandémique, et aménagement de 5 espaces sur rue, terrasses et placottoirs créés par des designers montréalais;
  - soutien à la livraison urbaine décarbonée et à une campagne de promotion des entreprises qui misent sur une clientèle touristique;
  - mise en place d'un moratoire de 6 mois sur les remboursements des prêts octroyés aux entreprises par les organismes du réseau PME MTL;
- réalisation de mesures ciblées pour la période des Fêtes : campagne d'achat local, prolongation des heures d'ouverture des commerces, soutien financier à la livraison urbaine, aménagement de 26 stations hivernales, gratuité du stationnement tarifé sur rue au centre-ville.

Principales variations

Budget modifié

L'augmentation de 36,9 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par les éléments suivants :

- 10,2 M$ liés aux budgets additionnels octroyés dans le cadre des ententes relatives au Fonds régions et ruralité (FRR) et au Fonds de développement des territoires (FDT);
- 5,1 M$ liés au projet d' îlot central du Technopôle Angus (Angus) et au Programme de réhabilitation de terrains de l'est de Montréal;
- 24,2 M$ liés aux revenus « Réflexe », conformément aux dispositions de l'entente de 150 M$ conclue avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec;
- 1,0 M$ lié aux excédents affectés de la Ville transférés au Fonds de dynamisation des artères commerciales pour les SDC de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- diminution de 3,4 M$, liée au plan de redressement exigé par le contexte de crise sanitaire.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service du développement économique présente un déficit opérationnel budgétaire de 31,9 M$ par rapport au budget original. Celui-ci s'explique par l'accélération des dépenses associées au contexte de pandémie. Les principaux écarts notés sont les suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 0,6 M$ pour les écarts salariaux et les heures supplémentaires;
- écart défavorable de 0,6 M$ s'expliquant par la croissance de la main-d'œuvre financée par les ententes de 150,0 M$, de 75,0 M$ (Réhabilitation des terrains contaminés) et Angus;

Services et honoraires professionnels

- écart défavorable de 2,4 M$, associé à l'augmentation des dépenses, notamment pour la réalisation d'études quant à la mise en œuvre de mesures de relance;

Contributions à des organismes et autres objets de dépenses

- écart défavorable de 20,3 M$, attribuable à une augmentation de 150,0 M$ des contributions financées par l'entente Réflexe Montréal;
- écart défavorable de 10,8 M$, en lien avec la hausse des contributions financées par le FRR, le FDT et l'entente sur le projet Angus;
- écart favorable de 3,0 M$, lié au plan de redressement.

DIVERSITÉ ET INCLUSION SOCIALE

La mission du Service de la diversité et de l'inclusion sociale est de mobiliser les forces de transformation sociale et d'agir pour révéler tous les visages de Montréal : une ville inclusive, engagée et diversifiée.

Tableau 44 – Diversité et inclusion sociale

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	5 244,4	6 111,5	6 949,4	5 554,5	(1 394,9)	6 520,5
Transport et communications	221,3	111,8	412,4	89,7	(322,7)	435,7
Services professionnels	1 366,5	1 636,1	1 655,7	1 339,8	(315,9)	1 912,8
Services techniques et autres	295,0	342,7	354,3	662,3	308,0	390,5
Location, entretien et réparation	9,5	1,9	1,3	24,4	23,1	18,3
Biens durables et non durables	42,7	70,0	33,0	47,9	14,9	49,9
Contributions à des organismes	22 026,1	20 451,6	24 713,4	22 691,5	(2 021,9)	24 920,7
Autres objets de dépenses	-	528,1	509,2	-	(509,2)	509,2
Total – Charges de fonctionnement	**29 205,5**	**29 253,7**	**34 628,7**	**30 410,1**	**(4 218,6)**	**34 757,6**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en œuvre des plans d'action suivants :
  - Rassembler Montréal 2019-2020 – premier plan d'action en développement social de la Ville;
  - Montréal inclusive 2018-2021 – premier plan d'action de la Ville en matière d'intégration des personnes immigrantes;
  - Parce que la rue a différents visages 2018-2020 – plus de 40 actions visant à répondre aux besoins et aux différents visages de l'itinérance;
  - un investissement de plus de 20 M$ à quelque 400 organismes, dans plusieurs domaines (itinérance, sécurité alimentaire, rapprochement interculturel, lutte contre les discriminations et la pauvreté, etc.) et auprès de tous les segments de la population (enfants, jeunes, aînés, familles, immigrants, migrants à statut précaire, personnes en situation de handicap, membres de la communauté LGBTQ2+, etc.);
- exercice d'un rôle incontournable dans la gestion de la crise sanitaire auprès des personnes vulnérables, notamment :
  - en coordonnant une nouvelle cellule d'urgence en insécurité alimentaire;
  - en soutenant au quotidien le Centre de coordination des mesures d'urgence ainsi que des mesures avec le réseau de la santé;

- en mettant en œuvre des services d'hébergement d'urgence ainsi que des services alimentaires pour des milliers de personnes en situation d'itinérance;
- en rendant disponibles, en une quinzaine de langues, des capsules audio et des fiches d'information sur les ressources et mesures sanitaires.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 4,2 M$ entre le budget original et le budget modifié provient des éléments suivants :

- 4,6 M$: report de la subvention reliée aux ententes avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (Ville-MIFI);
- 2,2 M$: report de l'aide financière pour la légalisation du cannabis;
- 1,0 M$: réception d'une contribution financière de la Fondation AMC liée à la pandémie de COVID-19;
- (1,5 M$) : plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19;
- (2,1 M$) : transferts budgétaires aux arrondissements, dans le cadre de la Politique de l'enfant.

Charges de fonctionnement

Rémunération et cotisations de l'employeur

L'écart défavorable de 1,4 M$ s'explique par les éléments suivants :

- écart défavorable de 1,2 M$, dont un montant de 0,9 M$ est attribuable aux postes financés par des subventions et 0,3 M$, à des postes hors budget;
- écart défavorable de 0,2 M$, en raison de la répartition de la provision pour vacances et maladies basée sur des soldes non utilisés grandeur Ville par accréditation plus élevés qu'à l'habitude à cause de la pandémie de COVID-19.

Contributions à des organismes

L'écart défavorable de 2,0 M$ s'explique par les éléments suivants :

- écart défavorable de 2,7 M$, lié à des soutiens financiers assurés par la subvention Ville-MIFI;
- écart défavorable de 1,2 M$ provenant de l'aide financière pour la légalisation du cannabis;
- écart défavorable de 1,0 M$, lié à la contribution reçue de la Fondation AMC pour les fonds COVID-19;

- écart favorable de 2,2 M$, principalement lié aux virements budgétaires aux arrondissements dans le cadre de la Politique de l'enfant;
- écart favorable de 0,7 M$ découlant de réaménagements internes liés à la subvention du MTESS.

Autres objets de dépenses

L'écart défavorable de 0,5 M$ s'explique par les dépenses subventionnées relatives à l'aide financière pour la légalisation du cannabis.

ENVIRONNEMENT

Le Service de l'environnement oriente ses actions afin d'améliorer la qualité et le cadre de vie des citoyens de l'agglomération de Montréal, en sensibilisant la population aux problématiques environnementales, en assurant la promotion et le contrôle de la qualité du milieu physique, en agissant pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire et en contrôlant la qualité et l'innocuité des aliments des établissements alimentaires.

Par son expertise, le service assume, auprès des services municipaux, des arrondissements, des villes liées et autres instances, un rôle d'expert en matière de protection de l'environnement et développe, à ce titre, des politiques, des programmes et des plans d'action, le tout dans une perspective de transition écologique.

Tableau 45– Environnement

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	21 955,4	21 697,4	23 010,6	23 318,7	308,1	22 912,8
Transport et communications	646,0	513,0	341,6	687,7	346,1	491,6
Services professionnels	612,7	2 984,3	2 546,2	3 114,8	568,6	4 791,7
Services techniques et autres	111 891,1	120 155,1	127 308,3	129 509,4	2 201,1	128 541,8
Location, entretien et réparation	843,0	890,4	759,5	1 597,0	837,5	1 368,9
Biens durables et non durables	5 040,0	27 632,9	29 380,0	33 676,0	4 296,0	36 527,2
Contributions à des organismes	131,4	146,2	25,0	170,5	145,5	144,5
Autres objets de dépenses	33 758,3	(27 283,0)	(14 357,3)	(40 215,6)	(25 858,3)	(44 366,6)
Total – Charges de fonctionnement	**174 877,9**	**146 736,3**	**169 013,9**	**151 858,5**	**(17 155,4)**	**150 411,9**

Faits saillants

La pandémie de COVID-19 a eu un impact important sur les activités du Service de l'environnement, qu'elles fassent partie ou non des services essentiels à maintenir. La capacité d'adaptation des équipes, fortement sollicitées, a permis d'apporter une contribution parfois différente de son rôle habituel, tout en poursuivant la réalisation de projets majeurs et innovants visant à participer à la transition écologique de l'agglomération de Montréal. Parmi les réalisations, les suivantes sont à souligner :

- adoption du Plan de gestion des matières résiduelles 2020-2025 (PDGMR) qui vise l'atteinte du zéro déchet d'ici 2030;
- maintien des activités de collecte et de traitement de l'ensemble des matières résiduelles depuis le début de la pandémie grâce à des communications régulières avec les entrepreneurs;
- mise en œuvre de la stratégie de renouvellement des contrats de collecte et transport et de traitement (octroi d'un premier bloc de contrat de plus de 170,0 M$), qui prévoit la collecte dans les immeubles de 9 logements et plus dans le respect des engagements du PDGMR;

- intégration de mesures sanitaires et de contrôles spécifiques aux écocentres faisant de Montréal la seule municipalité du Québec à offrir, sans arrêt, ce service aux citoyens;
- gestion rigoureuse de l'ensemble du processus de gestion de la faillite de l'entreprise Rebuts solides canadiens (RSC); établissement et mise en œuvre d'options pour assurer le maintien de la collecte et du tri des matières recyclables sur le territoire;
- réalisation de projets visant la maîtrise du passif environnemental de l'agglomération :
  - construction et mise en service d'un mur-écran et d'une usine de traitement des eaux souterraines au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC);
  - conception et lancement de la construction d'une usine de traitement du lixiviat au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM);
- maintien du respect des normes de qualité de l'air et de l'eau, malgré le ralentissement provoqué par la pandémie de COVID-19. En complément du bilan annuel, un rapport spécifique sur l'évolution de la qualité de l'air pendant les mois d'activités réduites, en raison de la pandémie, a aussi été produit;
- appui d'organisations par la Division de l'inspection des aliments, la pandémie ayant durement touché le secteur de la restauration. En complément de son rôle, l'équipe a pu épauler le centre d'appel en soutien aux commerces ainsi que la CNESST (collecte d'informations sur le respect des directives sanitaires dans les établissements).

Principales variations

Budget modifié

L'écart entre le budget original et le budget modifié est de 1,4 M$ et provient principalement du plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19, pour 4,2 M$, du programme MTQ-Turcot pour la mesure de la qualité de l'air, pour 0,2 M$, et de budgets additionnels pour les activités de la gestion des matières résiduelles, pour 2,6 M$.

Charges de fonctionnement

La variation entre les dépenses réelles et le budget original est principalement attribuable aux éléments suivants :

Services professionnels

- écart favorable de 0,6 M$, principalement attribuable à des études non réalisées dans un souci d'optimisation budgétaire;

Services techniques

- écart favorable de 2,2 M$, principalement attribuable aux activités de la gestion des matières résiduelles, et plus spécifiquement :
  - écart favorable de 3,8 M$, lié à des économies sur les contrats de collecte et de transport (indice de carburant), à des mesures d'optimisation budgétaire pour la pandémie (horaire des écocentres et report de projets pilotes des 9 logements et plus) et à l'optimisation des activités relatives aux matières recyclables;
  - écart favorable de 0,7 M$, occasionné par le maintien des horaires d'hiver pour les écocentres;
  - écart favorable de 0,5 M$, attribuable aux baisses de volume ou de coût de gestion de certains déchets domestiques (bois, résidus de construction-rénovation-démolition et résidus dangereux) et à des études non réalisées, à des fins d'optimisation budgétaire;
  - écart favorable de 2,5 M$, attribuable au retard de la mise en service de l'usine de traitement des eaux, au PEPSC (le budget prévoyant 6 mois de fonctionnement), et à celui de la construction de l'usine du lixiviat, au CESM (impact de la pandémie);
  - écart défavorable de 3,5 M$, imputable à la hausse des coûts des nouveaux contrats de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles;
  - écart défavorable de 1,6 M$, lié à la hausse des coûts de la valorisation des matières recyclables, en raison de la crise du marché des matières recyclables;

Location, entretien et réparation

- écart favorable de 0,8 M$ attribuable au report de la mise en service de l'usine de traitement des eaux du PEPSC ainsi qu'à la baisse des activités des écocentres et du contrôle des rejets industriels.

Biens durables et non durables

- écart favorable de 4,2 M$, imputable aux dépenses suivantes :
  - écart favorable de 4,9 M$, lié à des retards dans la construction de l'usine d'assainissement du lixiviat, au report du projet de rationalisation des équipements du CESM et au report de l'implantation des mesures de mitigation au PEPSC;

Autres objets de dépenses

- écart de 25,8 M$, s'expliquant par les éléments suivants :
  - écart défavorable de 6,9 M$, dû à la révision à la hausse des provisions pour passifs environnementaux associées au centre de tri Saint-Michel, au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles et aux sites contaminés;
  - écart de 18,9 M$ pour les réserves des passifs environnementaux, principalement attribuable à une subvention de 10,0 M$ du programme Revi-sols ainsi qu'au retard dans les travaux effectués au CESM et au PEPSC.

ESPACE POUR LA VIE

Par ses actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation, le Service de l'Espace pour la vie accompagne l'humain pour mieux vivre la nature. Ensemble, le Biodôme, le Jardin botanique, l'Insectarium et le Planétarium Rio Tinto Alcan forment le plus grand complexe muséal en sciences de la nature au Canada – un important pôle de biodiversité actif et ouvert sur le monde, en milieu urbain.

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- fermeture forcée des musées de l'Espace pour la vie pendant plusieurs mois (de mars à juin et d'octobre à décembre), en raison de la pandémie;
- réouverture du Biodôme, en août 2020 : véritable coup de maître architectural, la restauration de ce bâtiment patrimonial laisse toute la place à la nature et offre de nouveaux points de vue sur les écosystèmes, plus immersifs, en plus d'inviter les citoyens à passer à l'action pour protéger la biodiversité;
- développement d'activités numériques et virtuelles permettant de renouer avec les publics et de favoriser l'innovation ouverte avec les citoyens d'ici et d'ailleurs;
- tenue de l'événement international « Activer le potentiel humain en faveur de la biodiversité », à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement et en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique des Nations unies;
- déploiement d'une programmation hors les murs, « Espace pour la vie près de chez vous » – les animateurs de l'Espace pour la vie se sont rendus dans 44 parcs de Montréal et de plusieurs autres municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- participation à l'effort collectif en temps de pandémie : augmentation exceptionnelle de la production de légumes dans les jardins nourriciers, jeunes et des nouveautés, permettant de distribuer plus de 780 caisses de légumes à des banques alimentaires et cuisines collectives montréalaises.

Tableau 46 – Espace pour la vie – Charges de fonctionnement

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	29 811,9	28 802,1	28 958,3	33 421,1	4 462,8	32 457,1
Transport et communications	1 980,1	2 168,7	1 278,1	1 440,8	162,7	1 898,1
Services professionnels	1 122,9	1 432,1	1 479,5	1 722,7	243,2	1 681,2
Services techniques et autres	8 673,7	8 886,0	8 397,1	11 958,8	3 561,7	10 425,0
Location, entretien et réparation	172,0	202,3	157,0	207,7	50,7	235,9
Biens durables et non durables	4 119,7	4 332,8	3 265,2	5 407,3	2 142,1	4 959,9
Frais de financement	5 147,7	5 627,8	6 388,6	7 151,3	762,7	7 151,3
Remboursement de la dette à long terme	6 750,1	7 464,5	9 065,7	9 636,9	571,2	9 636,9
Contributions à des organismes	423,1	435,0	490,7	478,0	(12,7)	470,1
Autres objets de dépenses	-	-	(31,2)	-	31,2	-
Total – Charges de fonctionnement	**58 201,2**	**59 351,3**	**59 449,0**	**71 424,6**	**11 975,6**	**68 915,5**

Principales variations

Budget modifié

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la Ville de Montréal, selon une gestion serrée des finances publiques, a pris la décision responsable de réduire ses dépenses courantes afin d'atténuer l'impact fiscal sur les citoyens, qui ont fait face à cette pandémie mondiale de façon courageuse et solidaire. La diminution de 2,5 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par les éléments suivants :

- une contribution de 3 M$ (1,0 M$ en rémunération et 2,0 M$ dans les autres familles de dépenses) au plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19;
- des contributions financières diverses de 0,3 M$, des contrats échanges et les camps de jour de l'Espace pour la vie, pour un montant de 0,2 M$.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de l'Espace pour la vie présente un excédent budgétaire de 12,0 M$, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 4,5 M$ s'expliquant ainsi :
  - 1,1 M$ en charges sociales et régimes de retraite;
  - 4,4 M$ résultant du gel temporaire de l'embauche et de la fermeture des institutions au printemps et à l'automne, d'économies sur les postes vacants, des écarts salariaux et des

primes, des coûts excédentaires du régime de retraite à la suite de l'évaluation actuarielle et des autres cotisations de l'employeur, plus élevées que prévu au budget;

- 1 M$ du plan de redressement;

Services techniques

- écart favorable de 3,6 M$ provenant des économies engendrées par la fermeture des institutions au printemps et à l'automne, l'annulation de certains projets de programmation et la réduction des frais d'administration internes facturés par la Ville à l'Espace pour la vie, au prorata des dépenses de fonctionnement;

Biens durables et non durables

- écart favorable de 2,1 M$ découlant de la réduction des achats de marchandises destinées à la revente en boutique et en restauration, liée à la réduction de l'achalandage, ainsi que des acquisitions de biens nécessaires à l'entretien des collections végétales et animales;

Frais de financement et remboursement de la dette à long terme

- écart favorable de 1,3 M$, dû à la baisse des taux d'intérêt associés au financement et au volume d'emprunt relatif aux projets d'investissement.

Tableau 47 – Espace pour la vie – Revenus

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Transferts	358,0	214,9	86,8	-	86,8	86,8
Services rendus	17 127,0	14 617,9	3 394,2	27 931,3	(24 537,1)	28 344,9
Total – Revenus	**17 485,0**	**14 832,8**	**3 481,0**	**27 931,3**	**(24 450,3)**	**28 431,7**

Principales variations

Budget modifié

L'augmentation de 0,5 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par un budget additionnel de revenus pour les éléments suivants :

- Des contributions financières diverses de 0,3 M$, des contrats échanges et les camps de jour de l'Espace pour la vie pour un montant de 0,2 M$.

Revenus

La variation entre les dépenses réelles et le budget original est principalement attribuable aux éléments suivants :

Services rendus

- écart défavorable de 24,5 M$ découlant des éléments suivants :
  - Jardin botanique : fermeture au printemps et à l'automne entraînant une perte d'environ 200 000 visiteurs, pour 2,8 M$; perte d'environ 275 000 visiteurs de la clientèle touristique, pour 5,8 M$; baisse de la clientèle locale causant une perte d'environ 70 000 visiteurs, pour 0,7 M$; annulation de l'événement Jardins de lumière représentant une perte d'environ 175 000 visiteurs, pour 1,7 M$;
  - Biodôme : report d'ouverture et fermeture à l'automne entraînant une perte d'environ 675 000 visiteurs, pour 8,3 M$; perte d'environ 170 000 visiteurs des clientèles scolaires et de groupes, pour 2,3 M$; baisse de la clientèle locale et baisse de capacité d'environ 46 000 visiteurs, pour 0,5 M$;
  - Planétarium : fermeture au printemps et à l'automne générant une perte d'environ 110 000 visiteurs, pour 1,1 M$; perte de clientèles scolaires et de groupes et baisse de capacité d'environ 120 000 visiteurs, pour 1,5 M$.

HABITATION

Le Service de l'habitation a pour mission de soutenir et d'accélérer un développement résidentiel équilibré à Montréal, d'améliorer l'habitat et de répondre aux enjeux urbains en intervenant de façon structurante sur le cadre bâti et le territoire.

Tableau 48 – Habitation

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	8 838,2	9 654,8	10 806,8	10 580,0	(226,8)	10 580,0
Transport et communications	105,4	76,7	44,6	63,2	18,6	71,2
Services professionnels	268,1	408,2	556,0	904,0	348,0	1 117,6
Services techniques et autres	177,0	84,0	123,4	163,4	40,0	172,6
Location, entretien et réparation	7,1	19,6	2,4	19,1	16,7	19,1
Biens durables et non durables	142,3	139,2	92,3	100,9	8,6	153,1
Contributions à des organismes	31 019,9	76 559,0	78 066,9	141 466,4	63 399,5	160 296,9
Autres objets de dépenses	-	-	(85,8)	-	85,8	-
Total – Charges de fonctionnement	**40 558,0**	**86 941,5**	**89 606,6**	**153 297,0**	**63 690,4**	**172 410,5**

Faits saillants

Dans le contexte d'une crise sanitaire sans précédent, le Service de l'habitation a poursuivi ses efforts pour soutenir une offre résidentielle diversifiée, saine et abordable.

Dans sa troisième année de mise en œuvre de la Stratégie 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021, le service a atteint 79 % de la cible globale avec :

- 3 639 logements sociaux en chantier ou en élaboration avec engagement de subventions;
- 5 690 ménages touchés par des interventions pour le logement abordable.

Pour la seule année 2020, voici les principaux éléments :

- inspection de 2 088 logements par la Division salubrité pour lutter contre l'insalubrité;
- adoption (janvier 2021) d'un projet de règlement révisé pour une métropole mixte, qui balise l'inclusion de logements sociaux, abordables et familiaux dans les projets résidentiels;
- rénovation avec subvention de 827 logements locatifs rénovés avec subvention et finalisation de l'adoption de nouveaux programmes : Programme d'adaptation de domicile (pour personnes handicapées), modulé au contexte montréalais; RénoPlex (appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels); Réno logement abordable (appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs);
- réorganisation des activités pour le télétravail et poursuite du traitement des demandes pour le Programme d'appui à l'acquisition résidentielle (1 335 dossiers traités);

- élaboration, avec de nombreux partenaires, d'un plan d'urgence pour l'Opération 1er juillet, qui a permis de répondre aux besoins de plus de 750 ménages, dont 370 ont été accompagnés dans leurs recherches de logement et plus de 100 ont été hébergés.

Principales variations

Budget modifié

Le service a reçu des budgets additionnels au cours de l'année 2020, ce qui a porté l'écart entre le budget original et le budget modifié à 19,1 M$, un montant qui s'explique de la façon suivante :

- 22,6 M$ en budgets supplémentaires découlant des ententes tripartites 2018, 2019 et 2020 intervenues entre la Ville de Montréal, la Société d'habitation du Québec (SHQ) et le gouvernement du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec. Ce montant correspond aux dépenses réelles effectuées en 2020 et les portions inutilisées de ces budgets sont reportables à l'année suivante;
- 4,5 M$ en réduction destinée au plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19;
- 1,2 M$ supplémentaire pour le protocole d'entente de gestion intervenu entre la SHQ et la Ville, destiné à venir en aide aux ménages faisant face à la pénurie de logements locatifs;
- 0,2 M$ en transfert budgétaire au Service de l'urbanisme et de la mobilité, ayant pour effet de diminuer le budget modifié du service.

Charges de fonctionnement

La variation entre les dépenses réelles et le budget original est principalement attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 0,2 M$ qui s'explique principalement par des besoins additionnels, notamment pour la gestion des différents programmes de subventions; par ailleurs, cet écart est compensé par un réaménagement des autres familles de dépenses;

Contributions à des organismes

- écart favorable de 63,4 M$, qui provient de dépenses moindres que prévu, associées à AccèsLogis, au programme Rénovation Québec et à l'Axe 3, et attribuables à des retards observés sur plusieurs chantiers des organismes bénéficiaires. Notons que pour la majorité de ces budgets, la Ville est compensée par la SHQ et qu'ils sont reportables à l'année suivante.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2020

Analyse des charges par secteurs d'activités

Service aux citoyens



SERVICE AUX CITOYENS

Tableau 49 – Service aux citoyens

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Service aux citoyens						
Concertation des arrondissements	101 971,1	104 827,5	98 409,6	93 159,4	(5 250,2)	102 864,0
Expérience citoyenne et communications	23 716,8	23 867,0	25 899,2	28 700,2	2 801,0	28 382,4
Technologies de l'information	83 846,8	86 880,1	82 665,7	91 955,6	9 289,9	87 475,4
Total – Service aux citoyens	**209 534,7**	**215 574,6**	**206 974,5**	**213 815,2**	**6 840,7**	**218 721,8**

CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS

Le Service de la concertation des arrondissements conseille les services municipaux et les arrondissements et se concerte avec eux, principalement en lien avec le respect de la Politique de déneigement, la mobilité, la gestion animalière et la propreté, notamment en développant des outils technologiques adaptés à leurs besoins.

Tableau 50 – Concertation des arrondissements

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	6 288,7	7 285,5	8 282,3	9 466,0	1 183,7	8 865,9
Transport et communications	148,1	150,4	168,0	232,1	64,1	182,9
Services professionnels	230,6	368,9	557,8	599,9	42,1	767,5
Services techniques et autres	93 075,7	95 634,5	88 185,2	81 475,1	(6 710,1)	91 679,0
Location, entretien et réparation	1 393,1	522,7	525,2	505,5	(19,7)	583,8
Biens durables et non durables	489,8	526,1	381,3	580,8	199,5	429,9
Contributions à des organismes	309,9	337,2	309,8	300,0	(9,8)	355,0
Autres objets de dépenses	35,2	2,2	-	-	-	-
Total – Charges de fonctionnement	**101 971,1**	**104 827,5**	**98 409,6**	**93 159,4**	**(5 250,2)**	**102 864,0**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en place de services de déneigement flexibles :
  - suivant la révision de la Politique de déneigement en 2019, possibilité pour les arrondissements de réaliser les chargements locaux afin de s'adapter aux conditions climatiques;
  - au total, réalisation de 4 chargements à l'initiative de la Ville et de 2 chargements locaux d'arrondissement – à noter qu'en janvier, 5 chargements en 4 semaines ont été faits;
  - mise en place d'un contrôle systématique du remplissage des bennes de camions de neige;

- élargissement du champ d'action de l'Escouade mobilité :
  - réalisation de plus de 22 401 interventions destinées à améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements (30 000 depuis 2018) – l'escouade est active depuis 2020 dans tous les arrondissements;
  - implication de première ligne pour le déploiement des corridors sanitaires et des voies actives sécuritaires;

- amélioration de la propreté dans les lieux publics :
  - déploiement de brigades de propreté sur les rues très achalandées de tous les arrondissements;
  - installation de 800 cendriers publics sur les artères à fort achalandage, ce qui a permis de collecter et d'envoyer au recyclage plus de 1,5 million de mégots;
  - apport d'un soutien à plus de 17 organismes communautaires et culturels pour la réalisation de murales dans 12 arrondissements, dans le cadre du Programme d'art mural, volet 2;

- gestion d'une cohabitation sécuritaire entre citoyens et animaux domestiques :
  - réalisation de plus de 7 700 interventions auprès des gardiens de chiens, à des fins d'application réglementaire et de sensibilisation;
  - poursuite des études et démarches afin d'établir de nouveaux concepts pour le projet de refuge animalier;

- développement et exploitation de systèmes informatiques adaptés à la réalité COVID-19 :
  - développement d'un formulaire en ligne de demande de vignettes de stationnement pour les 19 arrondissements ainsi que d'outils de gestion pour le suivi des demandes;
  - participation au développement de nouveaux formulaires en ligne (permis de rénovations intérieures) et gestion du changement et de la formation des utilisateurs.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 9,7 M$ entre le budget original et le budget modifié est principalement attribuable au budget additionnel de 12,0 M$ reçu pour les coûts supplémentaires de chargement et de transport de la neige (provenant de la réserve neige) ainsi qu'au plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19, représentant une compression de 2,1 M$.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de la concertation des arrondissements présente un déficit budgétaire de 5,3 M$ par rapport au budget original attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 1,2 M$, généré principalement par la gestion des postes vacants;

Services techniques et autres

- écart défavorable de 10,4 M$ afin de couvrir les coûts supplémentaires d'enlèvement, de transport et d'élimination de la neige, compensé par la réserve neige;
- écart favorable de 1,9 M$, principalement attribuable à l'annulation de la saison des corvées de propreté printanières, due au contexte pandémique, ainsi qu'à l'annulation de certaines activités de sensibilisation en gestion animalière;
- écart favorable de 1,8 M$, relié au remorquage et s'expliquant par le fait que 50 % des dépenses sont déjà incluses dans les contrats de déneigement clés en main.

EXPÉRIENCE CITOYENNE ET COMMUNICATIONS

Le Service de l'expérience citoyenne et des communications a pour mission de créer une expérience citoyenne simplifiée et fluide en établissant des liens intelligibles, compréhensibles et logiques entre les actions de la Ville et la population. Porte-étendard de la Ville, il fait rayonner celle-ci en la rendant inspirante, attrayante et accueillante.

Tableau 51 – Expérience citoyenne et communications

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	19 113,0	19 136,9	22 548,1	23 084,2	536,1	23 032,3
Transport et communications	2 751,7	3 185,8	2 360,7	3 479,6	1 118,9	3 183,4
Services professionnels	307,2	575,1	447,8	597,1	149,3	752,3
Services techniques et autres	1 114,8	1 020,0	815,2	1 357,5	542,3	1 142,8
Location, entretien et réparation	286,8	20,8	5,7	13,2	7,5	7,2
Biens durables et non durables	143,8	87,8	151,5	168,6	17,1	214,4
Contributions à des organismes	(0,5)	-	50,0	-	(50,0)	50,0
Autres objets de dépenses	-	(159,4)	(479,8)	-	479,8	-
Total – Charges de fonctionnement	**23 716,8**	**23 867,0**	**25 899,2**	**28 700,2**	**2 801,0**	**28 382,4**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- report de plusieurs activités et campagnes de communication en raison de la pandémie;
- gestion de crise en raison de la pandémie de COVID-19 et des autres urgences découlant de la crue des eaux, des chaleurs extrêmes et de la crise du logement;
- présence 24 h/24 et 7 j/7 des équipes au Centre de coordination des mesures d'urgence;
- développement de centaines d'outils (panneaux, affiches, etc.) sur les consignes sanitaires, produits et distribués à l'ensemble des services, des arrondissements et des villes liées;
- tenue de nombreuses campagnes d'information et de sensibilisation portant, entre autres, sur l'offre culturelle numérique, le déménagement dans le contexte de la pandémie, les règles sanitaires, la relance économique ainsi que les programmes d'aide aux entreprises et aux commerçants;
- organisation de plus de 100 événements de presse et traitement de plus de 1 000 demandes de médias liées aux mesures d'urgence et autres sujets;
- gestion de plus de 45 000 commentaires et questions de citoyens sur les médias sociaux de la Ville;
- enregistrement de plus de 5,5 millions de visites et de 15 millions de pages vues sur le site **montreal.ca**;

- traitement d'un volume d'appels accru au centre de services 311, particulièrement au deuxième trimestre;
- création d'une dizaine de nouveaux services numériques visant à simplifier la vie des citoyens tout en leur évitant de se rendre à un bureau Accès Montréal;
- organisation de séances de consultation et d'information virtuelles pour les projets de Griffintown, des rues Peel et Sainte-Catherine Ouest, du Réseau express vélo, du Grand parc de l'Ouest et du boulevard Gouin;
- distribution de près d'un million d'avis de travaux pour les 200 à 300 chantiers ayant repris leur activité.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 0,3 M$ entre le budget original et le budget modifié est principalement attribuable au plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19, à hauteur de 1,1 M$, ainsi qu'à un transfert en provenance de 3 arrondissements pour la centralisation du centre de services 311.

Charges de fonctionnement

Rémunération et cotisations de l'employeur

L'écart favorable de 0,5 M$ s'explique principalement par les éléments suivants :

- écart favorable de 1,5 M$, principalement dû à la gestion des postes vacants;
- écart défavorable de 0,6 M$, attribuable au transfert budgétaire en provenance de 3 arrondissements pour le centre de services 311;
- écart défavorable de 0,4 M$, en raison de la répartition de la provision pour vacances et maladies sur des soldes non utilisés grandeur Ville par accréditation plus élevés qu'à l'habitude à cause de la pandémie de COVID-19.

Autres familles de dépenses

L'écart favorable de 2,3 M$ s'explique principalement par les éléments suivants :

- écart favorable de 1,8 M$, dû à l'annulation ou au report de plusieurs activités et campagnes de communication, telles que la campagne d'impact pour la relance de la rue Sainte-Catherine Ouest et l'annulation du sommet Montréal 2030;
- écart favorable de 0,5 M$, imputable au remboursement des salaires admissibles des employés affectés aux mesures d'urgence.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le Service des technologies de l'information assure le maintien des services technologiques clés de la Ville et en soutient la modernisation. Il appuie aussi les unités de la Ville dans leurs mandats liés à la ville intelligente et numérique, aux initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

Tableau 52 – Technologies de l'information

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	48 101,3	45 468,7	45 934,0	48 616,3	2 682,3	46 242,7
Transport et communications	8 079,9	9 813,6	8 139,1	9 092,0	952,9	8 330,1
Services professionnels	1 054,7	788,5	739,8	785,0	45,2	1 182,9
Services techniques et autres	3 447,7	1 065,5	1 227,5	1 513,4	285,9	1 541,6
Location, entretien et réparation	21 465,3	28 553,2	27 693,1	30 838,3	3 145,2	28 738,5
Biens durables et non durables	2 466,5	1 185,1	661,3	1 110,6	449,3	1 470,3
Contributions à des organismes	0,5	5,5	11,8	-	(11,8)	11,8
Autres objets de dépenses	(769,1)	-	(1 740,9)	-	1 740,9	(42,5)
Total – Charges de fonctionnement	**83 846,8**	**86 880,1**	**82 665,7**	**91 955,6**	**9 289,9**	**87 475,4**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- déploiement d'envergure du télétravail et adaptation aux impacts de la pandémie de COVID-19 : augmentation importante du soutien opérationnel TI lors de l'implantation du télétravail, le tout ayant été mis en place dans de très courts délais. La Ville a pu maintenir les services essentiels aux citoyens grâce au déploiement, en moins de 3 semaines, d'outils permettant le télétravail;
- architecture d'entreprise TI : livraison d'une quinzaine d'architectures de solutions, dont un modèle d'architecture de réseau industriel intégré au réseau de la Ville;
- optimisation de la téléphonie : réduction de 2 000 lignes filaires pour les employés possédant 2 modes de communication (téléphone et cellulaire) afin de consolider l'actif, tout en améliorant les activités;
- processus du bureau de projet : mise en place de tableaux de bord dynamiques pour la surveillance et la reddition de comptes.

Principales variations

Budget modifié

La diminution nette de 4,5 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique par une diminution de 4,0 M$, à la suite de la mise en place du plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19, par une autre de 0,9 M$ liée au transfert de 7 postes au Service de l'eau ainsi que par l'octroi d'un budget additionnel de 0,4 M$ pour l'analyse des modèles d'affaires en vue du déploiement de la 5G.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des technologies de l'information présente un excédent budgétaire de 9,3 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 1,5 M$, à la suite de la mise en place du plan de redressement, qui a entraîné la non-attribution de postes vacants;
- écart favorable de 0,3 M$, relié à des taux de cotisation de l'employeur moins élevés que les taux budgétaires;
- écart favorable de 0,9 M$, à la suite du transfert de 7 postes au Service de l'eau;

Transport et communications

- écart favorable de 0,6 M$, à la suite du ralentissement du déploiement du WiFi public (0,4 M$), ainsi que de la diminution du nombre de licences pour le service 311 (0,1 M$) et de la téléphonie Centrex IP (0,1 M$), dans le cadre du plan de redressement;
- écart favorable de 0,4 M$, attribuable à des économies sur la téléphonie;

Location, entretien et réparation

- écart favorable de 1,6 M$, attribuable à la réduction du transfert de certains outils vers l'infonuagique (0,6 M$), au report partiel du déploiement de la suite Google (0,6 M$) et au report de l'acquisition d'outils informatiques dû à la diminution des activités (0,4 M$);
- écart favorable de 1,5 M$ s'expliquant par des économies sur divers contrats d'entretien informatique et infonuagique;

Autres objets de dépenses

- remboursement de 1,7 M$ du Centre de coordination des mesures d'urgence de Montréal pour l'assistance fournie par le service durant la pandémie.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2020

Analyse des charges par secteurs d'activités

Arrondissements

L'île de Montréal et sa population



Les 19 arrondissements de la Ville de Montréal

Les 15 autres villes liées

Population totale de Montréal : 1 801 546

Population totale de l'île de Montréal : 2 050 053

Source : estimation de la population au 1er juillet 2019, Institut de la statistique du Québec.

© DIRECTION DPR inc., 2018

ARRONDISSEMENTS

En 2020, le résultat des arrondissements présente un excédent de 92,5 M$ sur un budget original de dépenses de fonctionnement de 924,7 M$. Ces excédents historiques émanent du contexte de la pandémie en lien avec la COVID-19 qui a permis de générer des économies substantielles dans les arrondissements principalement à cause des situations suivantes :

- les installations sportives, culturelles et de loisirs ont été fermées temporairement, des cours et événements publics ont été annulés. Ainsi, malgré une baisse de revenus dans les arrondissements, des économies de dépenses de fonctionnement ont été générées au niveau de l'énergie dans les bâtiments, de l'entretien, des dépenses de location, de la rémunération, des services techniques liés aux fêtes, spectacles et événements publics;
- l'accroissement du télétravail a apporté des économies au niveau des dépenses de fournitures de bureau et de photocopies, de formations, de frais de déplacement et d'allocation automobile, de frais de réception, de communication, etc.;
- les mesures de sécurité mises en place ont aussi amené un ralentissement dans certaines activités des Travaux publics afin de prioriser le déploiement des mesures d'urgence pour s'assurer d'un milieu de travail le plus sécuritaire possible autant pour les employés que pour la clientèle desservie.

Tableau 53 – Sommaire des arrondissements

(en milliers de dollars)

	Réel 2020					Réel 2019
	Revenus	Charges[1]	Affectations	Ajustements corporatifs	Excédent	Excédent
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	55 271,7	58 389,4	3 371,1	4 774,3	5 027,7	4 302,6
Anjou	25 947,0	25 229,8	1 024,0	1 000,6	2 741,8	922,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	65 166,9	65 214,6	3 036,6	4 514,0	7 502,9	7 107,6
Lachine	27 548,7	28 199,4	2 297,5	734,4	2 381,2	1 946,5
LaSalle	38 210,1	37 362,9	1 467,5	3 182,3	5 497,0	1 741,4
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 450,7	10 993,0	106,1	606,3	170,1	(330,0)
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	64 071,2	63 713,7	3 130,0	2 019,5	5 507,0	2 439,3
Montréal-Nord	39 968,7	40 170,5	2 638,0	1 892,9	4 329,1	3 567,4
Outremont	15 111,4	14 467,5	(171,4)	597,3	1 069,8	876,7
Pierrefonds-Roxboro	30 883,0	29 862,6	864,1	620,0	2 504,5	1 582,9
Plateau-Mont-Royal	51 626,2	51 989,5	1 972,9	1 689,4	3 299,0	4 805,8
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	59 210,4	57 282,2	2 642,9	1 798,1	6 369,2	2 199,8
Rosemont–La Petite-Patrie	63 041,7	64 352,7	6 220,5	(1 590,4)	3 319,1	10 296,8
Saint-Laurent	66 955,2	62 952,6	40,6	1 713,2	5 756,4	5 753,9
Saint-Léonard	34 572,1	34 535,4	800,1	1 098,5	1 935,3	1 856,4
Sud-Ouest	51 280,0	52 903,5	4 752,2	2 034,0	5 162,7	3 753,6
Verdun	33 369,5	35 740,7	2 392,6	365,7	387,1	1 782,9
Ville-Marie	86 817,2	90 713,5	15 339,3	12 799,2	24 242,2	16 338,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	57 528,4	58 292,6	2 380,2	3 676,9	5 292,9	1 671,5
Total – Arrondissements	**877 030,1**	**882 366,1**	**54 304,8**	**43 526,2**	**92 495,0**	**72 615,1**

1. Inclut le remboursement de la dette à long terme.

Le budget des arrondissements comprend des activités déléguées par le conseil municipal et des activités de compétence locale, notamment l'adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire respectif et concernant l'urbanisme, la voirie locale, le développement économique local, communautaire, culturel et social, les parcs locaux ainsi que les activités et équipements sportifs et culturels à vocation locale. Le conseil municipal adopte le budget des arrondissements et leurs excédents de gestion découlant des activités sous leur responsabilité.

L'excédent des arrondissements atteint 92,5 M$ incluant des ajustements corporatifs totalisant 43,5 M$. Ceux-ci portent essentiellement sur les excédents de revenus de permis de construction et de modification, pour 25,8 M$, le remboursement des dépenses relatives au Plan d'action canopée, foresterie urbaine, déminéralisation et autres dépenses non capitalisables financées par emprunt, pour 6,3 M$, une portion des gains de vente de terrains, pour 5,1 M$, les ajustements au budget des matières résiduelles, pour 4,5 M$, le remboursement des camps de jour, pour 3,5 M$, des ajustements touchant la SST, pour 3,2 M$, une contribution de 1,3 M$ de Ville-Marie versée au Service du développement économique pour la relance de l'économie et une participation des arrondissements à l'abolition des mesures transitoires relatives au régime de retraite, pour 4,0 M$.

ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Tableau 54 – Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	7 120,9	7 305,4	7 520,8	7 460,4	60,4	7 421,1
Transferts centraux	47 447,1	47 224,3	45 968,8	47 816,5	(1 847,7)	46 602,1
Services rendus et autres revenus	2 200,0	2 488,3	1 639,2	1 946,3	(307,1)	2 072,3
Transferts	10,0	5,0	142,9	-	142,9	131,2
Total – Revenus	**56 778,0**	**57 023,0**	**55 271,7**	**57 223,2**	**(1 951,5)**	**56 226,7**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	7 539,2	7 659,5	7 790,7	8 416,9	626,2	8 237,6
Sécurité publique	379,7	325,4	208,3	382,0	173,7	462,0
Transport	13 468,3	14 576,0	13 567,6	13 337,9	(229,7)	13 794,1
Hygiène du milieu	7 885,0	7 970,0	8 692,7	7 970,8	(721,9)	7 920,8
Santé et bien-être	321,8	300,3	245,4	324,6	79,2	362,7
Aménagement, urbanisme et développement	3 329,7	3 514,0	3 917,7	3 287,6	(630,1)	3 859,7
Loisirs et culture	22 759,9	24 440,7	23 967,0	23 503,4	(463,6)	24 366,9
Total – Charges de fonctionnement	**55 683,6**	**58 785,9**	**58 389,4**	**57 223,2**	**(1 166,2)**	**59 003,8**
Affectations	1 395,7	3 061,8	3 371,1	-	3 371,1	2 737,7
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**2 490,1**	**1 298,9**	**253,4**	**-**	**253,4**	**(39,4)**
Ajustements	1 884,6	3 003,7	4 774,3			
Excédent (déficit) de gestion	**4 374,7**	**4 302,6**	**5 027,7**	**-**	**5 027,7**	**(39,4)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en place du marché public d'été d'Ahuntsic-Cartierville sur la rue Basile-Routhier et du projet pilote concluant sur un autre site, dans le secteur de Bordeaux-Cartierville;
- mise en place d'une première rue partagée temporaire sur le boulevard Gouin Est, au cœur du village historique du Sault-au-Récollet;
- mise en œuvre de 2 projets issus du premier budget participatif et lancement de la 2e édition de ce budget;
- lancement d'un projet pilote pour développer d'autres choix que le voiturage en solo et implantation de 3 groupes de partage de véhicules LocoMotion;
- tenue d'une campagne de promotion pour encourager l'achat local et soutenir les commerces de proximité;
- plantation de 977 arbres dans les rues et les parcs locaux;

- bonification du soutien financier apporté par l'Arrondissement aux sociétés de développement commercial (SDC) et aux associations de gens d'affaires;
- appui de nouveaux projets d'agriculture urbaine.

Principales variations

Budget modifié

La variation entre le budget original et le budget modifié est de 1,8 M$. Elle provient essentiellement des éléments suivants :

- réduction du budget de 1,8 M$ provenant essentiellement de la participation de l'Arrondissement au plan de redressement de la Ville pour contrer les effets économiques et financiers de la crise sanitaire causée par la COVID-19;
- ajout de 0,4 M$ pour refléter la nouvelle répartition de la charge interunités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage (EESM) et de 0,2 M$ pour la Politique de l'enfant;
- affectation d'un excédent de gestion de 2,8 M$, notamment pour financer partiellement le plan de redressement financier, la plantation d'arbres, les ruelles vertes, les mesures sanitaires relatives à la COVID-19 et les contributions aux organismes pour les soutenir en contexte de pandémie.

Revenus

Transferts centraux

- Écart défavorable de 1,8 M$, lié au plan de redressement financier.
- Virements corporatifs de 0,7 M$ à l'Arrondissement, principalement pour la charge interunités EESM et la Politique de l'enfant.
- Écart d'affectation de 0,6 M$ pour le financement de la plantation d'arbres et du remplacement des frênes.

Services rendus et autres revenus

- Écart défavorable de 0,1 M$ provenant des divers services aux citoyens dans les bibliothèques.
- Écart défavorable de 0,2 M$ provenant d'une diminution du nombre de contraventions de stationnement et des autres amendes et pénalités.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Économie budgétaire de 0,3 M$ provenant des honoraires professionnels liés aux relations de travail et aux formations.
- Excédent de 0,3 M$ provenant des autres services techniques de la Direction de l'Arrondissement.

Hygiène du milieu de vie

- Écart défavorable de 1,1 M$ provenant de la rémunération de collecte sélective et des déchets domestiques suite à la mise en place de nouvelles mesures de sécurité pour les employés et du ramassage de déchets plus fréquent dans les parcs.
- Économie budgétaire de 0,4 M$ provenant de la rémunération dans l'activité du réseau de distribution de l'eau potable.

Aménagement, urbanisme et développement

- Écart défavorable de 0,6 M$ provenant des postes supplémentaires pour la mise en œuvre des actions du Plan local de déplacements.

Loisirs et culture

- Écart défavorable de 0,6 M$ provenant de l'augmentation de l'offre de services concernant le programme « Un arbre abattu, un arbre planté ».
- Dépenses additionnelles de 0,6 M$ pour le programme de remplacement des frênes.
- Écart défavorable de 0,2 M$, relatif au programme « Ruelles vertes et jardins communautaires ».
- Économie budgétaire de 1,0 M$ sur les activités récréatives offertes dans les centres communautaires, les patinoires, les piscines et les bibliothèques, en raison de la pandémie.

ARRONDISSEMENT D'ANJOU

Tableau 55 – Anjou

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	5 930,3	6 946,7	7 747,4	7 754,1	(6,7)	7 750,5
Transferts centraux	17 926,9	18 666,3	17 200,1	18 268,2	(1 068,1)	17 588,7
Services rendus et autres revenus	1 336,3	1 259,7	980,6	1 530,7	(550,1)	1 530,7
Transferts	33,5	25,0	18,9	50,5	(31,6)	50,5
Total – Revenus	**25 227,0**	**26 897,7**	**25 947,0**	**27 603,5**	**(1 656,5)**	**26 920,4**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	3 781,3	3 747,1	3 815,0	4 702,5	887,5	4 491,5
Sécurité publique	163,9	167,5	521,0	169,9	(351,1)	1 137,5
Transport	7 102,7	8 145,4	6 996,4	7 175,7	179,3	7 111,8
Hygiène du milieu	1 867,9	2 223,3	1 973,1	1 903,2	(69,9)	1 937,4
Aménagement, urbanisme et développement	1 529,5	1 494,9	1 632,9	1 901,9	269,0	1 916,0
Loisirs et culture	11 195,4	11 073,1	10 108,4	11 567,2	1 458,8	10 782,1
Frais de financement	65,7	58,3	50,5	59,9	9,4	59,9
Total – Charges de fonctionnement	**25 706,4**	**26 909,6**	**25 097,3**	**27 480,3**	**2 383,0**	**27 436,2**
Financement	(117,3)	(124,7)	(132,5)	(123,2)	(9,3)	(123,2)
Affectations	1 534,2	357,2	1 024,0	-	1 024,0	635,5
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**937,5**	**220,6**	**1 741,2**	**-**	**1 741,2**	**(3,5)**
Ajustements	794,0	701,4	1 000,6			
Excédent (déficit) de gestion	**1 731,5**	**922,0**	**2 741,8**	**-**	**2 741,8**	**(3,5)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- réorganisation des ressources humaines et matérielles afin de maintenir les services aux citoyens en contexte de pandémie;
- mise sur pied de la banque alimentaire en fournissant chaque semaine plus de 500 familles en situation de précarité;
- mise en place, pour la période estivale, d'un programme d'animation dans les parcs pour offrir aux enfants une solution de remplacement à la suite de l'annulation des camps de jour;
- révision de la programmation culturelle pour tenir compte des consignes sanitaires;
- adaptation virtuelle de la programmation des bibliothèques, avec participation citoyenne grandissante;
- finalisation des travaux de revitalisation de l'avenue de Chaumont;
- plantation de 906 arbres dans le cadre du plan maître de plantation.

Principales variations

Budget modifié

La variation s'explique principalement par le plan de redressement financier de 0,9 M$ pour la pandémie de COVID-19 et les mesures sanitaires, financées pour 0,4 M$ par des excédents de gestion, ainsi que par des transferts des services centraux, notamment pour la Politique de l'enfant, le déneigement et les activités de gestion de l'eau.

Revenus

Transferts centraux

- Plan de redressement : 0,8 M$ pour la pandémie de COVID-19 et les mesures sanitaires.
- Écart d'affectation de 0,4 M$ pour le plan d'action Canopée.
- Transfert de 0,1 M$ pour l'activité de déneigement.

Services rendus et autres revenus

- Annulation des camps de jour à la suite de l'imposition des mesures sanitaires, pour 0,3 M$.
- Annulation des cours et des activités, conséquemment à l'imposition des mesures sanitaires, pour 0,1 M$.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Allocation d'une somme non requise de 0,6 M$ pour imprévus.
- Économie de 0,1 M$ sur les postes vacants.
- Excédent de 0,1 M$ sur divers postes budgétaires.

Sécurité publique

- Dépenses supplémentaires relatives aux mesures d'urgence reliées à la pandémie, pour 0,3 M$.

Loisirs et culture

- Économie de 0,3 M$ sur les postes vacants liés à la fermeture du Centre communautaire durant la pandémie.
- Excédent de 0,3 M$, lié à la location d'installations récréatives et sportives et à l'annulation d'activités.
- Écart favorable de 0,6 M$, à la suite de l'annulation des camps de jour, causée par les mesures sanitaires.

ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Tableau 56 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	8 871,4	9 175,9	9 390,9	9 404,5	(13,6)	9 453,2
Transferts centraux	52 617,1	53 759,2	52 363,6	54 095,5	(1 731,9)	52 631,8
Services rendus et autres revenus	3 918,9	5 895,6	3 335,3	3 171,0	164,3	3 184,0
Transferts	12,6	111,9	77,1	-	77,1	66,1
Total – Revenus	**65 420,0**	**68 942,6**	**65 166,9**	**66 671,0**	**(1 504,1)**	**65 335,1**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	7 569,3	7 974,5	8 083,0	9 093,2	1 010,2	8 285,9
Sécurité publique	619,6	671,4	319,6	637,4	317,8	675,4
Transport	12 606,1	13 015,9	12 601,7	14 131,0	1 529,3	13 913,2
Hygiène du milieu	10 683,7	10 640,9	9 939,9	10 185,4	245,5	10 113,3
Santé et bien-être	1 483,2	1 727,1	1 653,1	1 342,7	(310,4)	1 785,3
Aménagement, urbanisme et développement	4 203,7	5 191,5	4 602,9	4 877,6	274,7	5 102,8
Loisirs et culture	28 357,1	29 336,4	28 014,4	27 903,7	(110,7)	28 178,6
Total – Charges de fonctionnement	**65 522,7**	**68 557,7**	**65 214,6**	**68 171,0**	**2 956,4**	**68 054,5**
Affectations	623,2	2 650,5	3 036,6	1 500,0	1 536,6	2 768,4
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**520,5**	**3 035,4**	**2 988,9**	**-**	**2 988,9**	**49,0**
Ajustements	3 738,0	4 072,2	4 514,0			
Excédent (déficit) de gestion	**4 258,5**	**7 107,6**	**7 502,9**	**-**	**7 502,9**	**49,0**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués en grande partie par la mise sur pied de mesures exceptionnelles pour soutenir les communautés et les commerces, et pour assurer le maintien des services essentiels durant la pandémie de COVID-19. En voici les principaux éléments :

- mise en place d'un fonds d'urgence pour les organismes et contribution de 0,1 M$ à Centraide pour son aide à la population;
- création d'un fonds d'urgence local pour soutenir la relance économique;
- réalisation du projet d'assembler 15 000 visières de protection destinées au personnel médical de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal et achat de couvre-visages pour les citoyens;
- mise en place d'un service en ligne pour le traitement des demandes de permis;
- mise en place d'activités virtuelles pour assurer les services à la population, notamment les séances du conseil d'arrondissement, les comités consultatifs et les services en bibliothèque;
- apport d'un soutien au programme visant la mise en place des camps de jour sur le territoire;

- production de plus de 6 000 outils de communication, dont certains conçus en 7 langues.

Les résultats de l'Arrondissement ont aussi été marqués par les éléments suivants :

- poursuite des activités de l'Escouade mobilité sur le territoire, du projet *Vélorution CDN-NDG* et du projet d'éradication de l'herbe à poux;
- réalisation du projet Darlington – corridor écologique et vivrier;
- poursuite du projet de rues piétonnes et partagées sur la rue Jean-Brillant.

Principales variations

Budget modifié

- Application d'un plan de redressement financier menant à une réduction du budget de l'arrondissement de 2,1 M$, en lien avec la pandémie de COVID-19.
- Affectation d'un excédent de 1,0 M$ pour divers projets, comprenant 0,3 M$ pour le redéveloppement de l'ancien théâtre Empress, 0,3 M$ pour des travaux supplémentaires d'arboriculture, 0,2 M$ en soutien aux camps de jour et 0,1 M$ pour le projet *Vélorution*.
- Versement de contributions financières additionnelles de 0,3 M$ en raison de la pandémie, soit 0,1 M$ à Centraide et 0,2 M$ à divers organismes communautaires.
- Transfert de 0,4 M$ de la Ville centre, notamment de 0,2 M$ pour la Politique de l'enfant.
- Reclassement des budgets pour l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour 0,3 M$.

Revenus

Transferts centraux

- Transfert de 2,1 M$ à la Ville centre dans le cadre du plan de redressement, en aide à l'équilibre financier de 2020 en contexte de pandémie.
- Transfert de 0,7 M$ en provenance d'autres unités administratives pour la Politique de l'enfant (0,2 M$), le plan de contrôle de l'herbe à poux (0,1 M$), le programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (0,1 M$) et l'ajustement des charges interunités de la Direction de l'entretien de l'éclairage, du marquage et de la signalisation (0,3 M$).
- Écart d'affectation de 0,2 M$ pour le plan d'action Canopée.

Services rendus et autres revenus

- Perte de revenus de 0,1 M$, liée à la fermeture des installations et à l'offre de gratuité de certaines activités telles que le tennis.

- Revenus supplémentaires de 0,1 M$ provenant des vignettes de stationnement pour résidents (SRRR).
- Revenus supplémentaires de 0,1 M$, liés à divers travaux d'infrastructures effectués par la Ville.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Économie de 1,0 M$, notamment sur les services professionnels et techniques, résultant essentiellement de l'arrêt des chantiers de construction durant la pandémie.

Transport

- Économie de 0,5 M$ sur les activités d'enlèvement de la neige, résultant de précipitations moins abondantes en novembre et décembre.
- Économie de 0,9 M$ sur les activités de voirie, dont une économie de 0,4 M$ sur les coûts d'électricité est liée en partie à l'implantation de l'éclairage de type DEL.

Hygiène du milieu

- Économie de 0,6 M$ sur les activités d'entretien des réseaux d'eau potable et d'égouts.
- Déficit de 0,4 M$ pour les activités de gestion des matières résiduelles.

Loisirs culture et parcs

- Déficit de 0,6 M$ pour les activités des bibliothèques, lié entre autres au déploiement d'activités numériques virtuelles dans le contexte de la pandémie et aux dépenses supplémentaires que génère le respect des mesures sanitaires. Économie de 0,2 M$ en lien avec la fermeture temporaire des bibliothèques.
- Économie de 0,2 M$, liée à la fermeture temporaire des piscines et des pataugeoires, conformément aux directives de la santé publique.
- Économie de 0,1 M$, à la suite de l'annulation d'activités culturelles.

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Tableau 57 – Lachine

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	4 325,3	4 443,2	4 540,5	4 527,8	12,7	4 538,4
Transferts centraux	20 890,6	21 632,8	20 934,4	21 869,3	(934,9)	21 057,0
Services rendus et autres revenus	3 506,9	3 669,8	2 049,3	3 739,5	(1 690,2)	3 817,6
Transferts	57,0	58,2	24,5	57,5	(33,0)	57,5
Total – Revenus	**28 779,8**	**29 804,0**	**27 548,7**	**30 194,1**	**(2 645,4)**	**29 470,5**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	3 709,3	4 121,0	4 233,0	5 470,2	1 237,2	4 830,1
Sécurité publique	51,4	33,2	26,9	65,0	38,1	65,0
Transport	4 358,3	5 206,4	4 616,9	5 371,2	754,3	5 437,0
Hygiène du milieu	3 671,4	4 019,8	3 519,0	3 535,2	16,2	3 773,6
Santé et bien-être	1 104,5	1 293,5	1 177,2	1 171,1	(6,1)	1 169,3
Aménagement, urbanisme et développement	1 958,7	2 193,8	2 141,9	2 207,0	65,1	2 239,2
Loisirs et culture	14 065,1	13 726,4	12 484,5	13 768,6	1 284,1	14 120,8
Total – Charges de fonctionnement	**28 918,7**	**30 594,1**	**28 199,4**	**31 588,3**	**3 388,9**	**31 635,0**
Affectations	924,6	1 550,0	2 297,5	1 394,2	903,3	2 174,9
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**785,7**	**759,9**	**1 646,8**	**-**	**1 646,8**	**10,4**
Ajustements	581,6	1 186,6	734,4			
Excédent (déficit) de gestion	**1 367,3**	**1 946,5**	**2 381,2**	**-**	**2 381,2**	**10,4**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- vente du centre communautaire Albert-Gariépy au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et déménagement des organismes communautaires et d'une partie du personnel de la Direction de la culture, sports, loisirs et développement communautaire;
- partenariat avec le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour la réalisation de travaux qui s'échelonneront sur plusieurs années et qui permettront la réaffectation du site du port de plaisance et, à terme, la démocratisation de l'accès à l'eau et aux activités nautiques;
- mise en place d'un bureau de projet dans le cadre du développement de Lachine-Est et tenue de 6 rencontres thématiques avec des experts, des promoteurs et des intervenants du milieu. Dépôt d'une synthèse du plan concept qui va alimenter le programme particulier d'urbanisme (PPU), en lien avec les consultations tenues au courant de l'année;
- développement soutenu du secteur de Jenkins de Lachine-Est, qui s'étend actuellement sur plus de 60 % du site, et délivrance des permis pour plus de 350 unités sur les 600 planifiées;

- prise en charge de plus de 2 300 adresses où vivent des citoyens de plus de 70 ans, au mois de mars 2020, avec établissement de communications téléphoniques;
- intégration des ressources de l'Arrondissement au sein de l'équipe de la Ville centre responsable de la fourniture des services 311, pour une expérience client les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés;
- adaptation de l'offre de services pour l'ensemble des équipes de l'Arrondissement, dans un contexte de pandémie et de respect de mesures sanitaires en constante évolution – plusieurs services et activités ont été maintenus, étant considérés comme essentiels, par exemple le bureau Accès Montréal, le bureau des permis, plusieurs activités de voirie, le transport, le déneigement et l'entretien des infrastructures;
- soutien en ressources humaines, matérielles et physiques à la distribution alimentaire hebdomadaire des organismes communautaires auprès des citoyens;
- soutien accru à la mise en œuvre des consignes sanitaires pour les équipes de l'Arrondissement et des organismes œuvrant à des activités culturelles et sportives qui ont subi plusieurs arrêts et reprises en 2020 (piscines, patinoires, bibliothèques, musée);
- accès public aux sommaires décisionnels du conseil d'arrondissement;
- proposition de la première version d'une vision commerciale pour l'Arrondissement, à la suite du dépôt de l'étude de Vivre en ville;
- début d'une analyse pour repenser la gestion des matières résiduelles avec un éco-quartier;
- mise en place d'un corridor sanitaire temporaire sur le boulevard Saint-Joseph.

Principales variations

Budget modifié

- Affectation d'excédents de 0,8 M$ pour divers dossiers (revitalisation de la rue Notre-Dame, Lachine-Est, Centraide et centre communautaire Albert-Gariépy).
- Participation au plan de redressement de la Ville centre, pour 1,0 M$, afin de contrer les impacts de la pandémie de COVID-19 sur la crise économique et financière.
- Virement de crédits de 0,2 M$ en provenance de la Direction des réseaux d'eaux, pour des projets d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Crédits de 0,5 M$ transférés pour le financement de la masse salariale affectée aux projets de la Direction des travaux publics.

- Économie de 0,7 M$ sur la masse salariale et les autres familles de dépenses, attribuable à l'interruption de l'activité économique imposée par les vagues successives de la pandémie.

Transport

- Économie de 0,1 M$ sur les achats pour le sel et les abrasifs utilisés dans les activités de déneigement, attribuable à une saison hivernale plus clémente qu'à l'ordinaire.
- Crédits non dépensés de 0,4 M$ en déneigement, pour les contrats de services techniques et la location des équipements.

Loisirs et culture

- Écart favorable de 1,3 M$, à la suite de la fermeture temporaire des installations sportives, culturelles et de loisir, et de l'annulation d'événements en contexte de pandémie, provenant principalement de la masse salariale, des services techniques, des dépenses en utilité publique et de l'entretien des immeubles.

ARRONDISSEMENT DE LASALLE

Tableau 58 – LaSalle

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	4 424,0	4 532,8	4 801,4	4 757,7	43,7	4 720,5
Transferts centraux	30 895,4	32 416,0	32 070,8	33 664,5	(1 593,7)	32 583,5
Services rendus et autres revenus	1 486,2	1 761,7	1 326,8	1 450,5	(123,7)	1 738,2
Transferts	43,5	38,4	11,1	29,1	(18,0)	29,1
Total – Revenus	**36 849,1**	**38 748,9**	**38 210,1**	**39 901,8**	**(1 691,7)**	**39 071,3**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	5 885,6	6 104,2	6 202,6	7 832,2	1 629,6	7 790,0
Sécurité publique	461,6	517,0	274,2	582,8	308,6	526,1
Transport	9 472,1	10 753,1	9 514,0	10 526,7	1 012,7	10 330,8
Hygiène du milieu	3 677,4	3 601,4	3 650,8	3 485,8	(165,0)	3 626,3
Aménagement, urbanisme et développement	1 599,9	1 871,8	2 086,5	1 837,9	(248,6)	1 960,5
Loisirs et culture	15 129,6	16 540,8	15 634,8	16 238,8	604,0	15 829,4
Frais de financement	-	12,5	-	-	-	-
Total – Charges de fonctionnement	**36 226,2**	**39 400,8**	**37 362,9**	**40 504,2**	**3 141,3**	**40 063,1**
Affectations	857,1	1 086,4	1 467,5	602,4	865,1	954,7
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**1 480,0**	**434,5**	**2 314,7**	**-**	**2 314,7**	**(37,1)**
Ajustements	1 960,8	1 306,9	3 182,3			
Excédent (déficit) de gestion	**3 440,8**	**1 741,4**	**5 497,0**	**-**	**5 497,0**	**(37,1)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- gestion rigoureuse des dépenses et contribution de 1,3 M$ au plan de redressement COVID-19 de la Ville de Montréal;
- réalisation d'aménagements physiques et organisationnels pour adapter l'accueil des citoyens à la mairie d'arrondissement et à la bibliothèque L'Octogone aux règles sanitaires liées à la COVID-19;
- réorganisation du travail de toutes les unités en fonction de la COVID-19 afin d'assurer le maintien des services aux citoyens essentiels et la continuité de l'administration de l'Arrondissement;
- mise sur pied d'un fonds COVID-19 de 0,1 M$ pour soutenir les organismes communautaires;
- pavage de 25 tronçons de rue et reconstruction de nombreuses sections de trottoirs;

- sécurisation des quadrilatères des écoles primaires Sainte-Catherine-Labouré et du Grand-Héron;
- commande et installation d'une sculpture en hommage aux travailleurs qui luttent contre la COVID-19;
- allocation d'une somme de 0,2 M$ à un fonds pour la relance des commerces laSallois et la tenue d'une campagne d'achat local;
- prêt de l'aréna Jacques-Lemaire pour l'installation d'un hôpital temporaire COVID-19 par la Croix-Rouge;
- poursuite de l'ambitieux programme de réfection des parcs et des piscines avec le réaménagement du parc Ménard et la reconstruction de la piscine Lefebvre;
- tenue de l'exposition d'art contemporain La Grande Promenade pour permettre aux citoyens d'apprécier des œuvres en plein air.

Principales variations

Budget modifié

- Variation défavorable de 0,4 M$ provenant d'une diminution des crédits pour la participation de l'Arrondissement au plan de redressement de la Ville visant à contrer les impacts de la pandémie de COVID-19 de 1,3 M$, de l'ajout de crédits additionnels de 0,2 M$ pour des projets spéciaux, de l'affectation du dépôt de garantie d'un promoteur de 0,3 M$ à la réalisation de travaux en défaut et l'appropriation de l'excédent de 0,4 M$ pour l'aide aux commerces et aux organismes communautaires de l'arrondissement.

Revenus

Transferts centraux

- Participation au Plan de redressement de la Ville pour la COVID-19 de 1,3 M$;
- Transferts en provenance d'autres unités administratives pour la Politique de l'enfant de 0,1 M$ et pour la réalisation d'activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts de 0,1 M$.
- Transferts de 0,1 M$ en provenance d'autres unités administratives – principalement pour la Politique de l'enfant.
- Écart d'affectation de 0,5 M$ pour le plan d'action Canopée et la déminéralisation.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Écart favorable de 1,6 M$ provenant principalement de transferts à d'autres activités budgétaires et d'économies sur des sommes allouées pour imprévus.

Sécurité publique

- Écart favorable de 0,3 M$ provenant du remboursement par le Centre de coordination des mesures d'urgence de la rémunération des employés affectés spécifiquement aux tâches extraordinaires liées à la pandémie de COVID-19 et aux travaux de la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine, ceux-ci ayant été annulés à cause de la pandémie.

Transport

- Écart favorable de 1,0 M$ découlant d'un nombre de chargements de neige moins élevé que prévu, d'une diminution des coûts d'entretien et d'économies sur les frais d'éclairage et de chauffage des bâtiments municipaux, fermés au public pendant la pandémie de COVID-19.

Loisirs et culture

- Écart favorable de 0,6 M$ pour les services techniques, l'acquisition de biens, les locations, l'entretien et les réparations en raison de l'annulation d'événements, d'activités et de programmes durant la pandémie de COVID-19.

ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD–SAINTE-GENEVIÈVE

Tableau 59 – L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	1 359,5	1 540,2	1 676,1	1 677,2	(1,1)	1 667,9
Transferts centraux	8 456,6	8 734,2	8 396,8	8 501,4	(104,6)	8 480,4
Services rendus et autres revenus	476,5	338,2	377,8	603,1	(225,3)	615,1
Transferts	6,0	6,2	-	7,0	(7,0)	7,0
Total – Revenus	**10 298,6**	**10 618,8**	**10 450,7**	**10 788,7**	**(338,0)**	**10 770,4**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	2 039,9	2 302,2	2 469,6	2 348,8	(120,8)	2 335,5
Sécurité publique	54,4	171,1	76,8	136,3	59,5	137,4
Transport	2 956,6	3 055,0	3 219,7	3 055,9	(163,8)	3 047,1
Hygiène du milieu	779,0	1 038,2	900,0	715,4	(184,6)	898,5
Santé et bien-être	9,2	36,1	25,7	10,0	(15,7)	39,9
Aménagement, urbanisme et développement	622,2	699,6	913,2	806,7	(106,5)	906,7
Loisirs et culture	4 113,5	3 855,4	3 388,0	3 715,6	327,6	3 437,0
Total – Charges de fonctionnement	**10 574,8**	**11 157,6**	**10 993,0**	**10 788,7**	**(204,3)**	**10 802,1**
Affectations	17,5	38,3	106,1	-	106,1	22,5
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**(258,7)**	**(500,5)**	**(436,2)**	**-**	**(436,2)**	**(9,2)**
Ajustements	(222,4)	170,5	606,3			
Excédent (déficit) de gestion	**(481,1)**	**(330,0)**	**170,1**	**-**	**170,1**	**(9,2)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- en raison de la pandémie, adaptation continuelle à l'urgence sanitaire et aux directives en matière de santé publique et de sécurité civile visant, notamment, l'accueil des citoyens dans les installations (mairie, Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises, installations de loisirs et bibliothèques);
- achat de clapets antiretour pour les rues potentiellement inondables;
- organisation d'une série de rencontres avec les résidents des secteurs les plus touchés par les inondations;
- poursuite des rencontres avec les acteurs impliqués dans le dossier « Paysage humanisé ».

Principales variations

Revenus

Transferts centraux

- Écart défavorable de 0,1 M$ découlant du plan de gestion de la foresterie urbaine.

Services rendus et autres revenus

- Variation défavorable de 0,2 M$, occasionnée par la perte de revenus en location des glaces, des espaces et de la palestre, au Complexe sportif St-Raphaël, attribuable à la pandémie de COVID-19.

Charges de fonctionnement

Loisirs et culture

- Écart favorable de 0,3 M$ représentant une économie sur la rémunération des postes vacants ainsi que sur les autres charges, conséquemment à la diminution du nombre d'événements causée par la pandémie de COVID-19.

ARRONDISSEMENT DE MERCIER–HOCHELAGA-MAISONNEUVE

Tableau 60 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	9 441,4	9 673,2	9 933,7	10 024,1	(90,4)	9 899,4
Transferts centraux	50 515,1	51 358,9	50 278,3	52 371,2	(2 092,9)	50 833,3
Services rendus et autres revenus	3 510,2	3 999,0	3 859,2	3 248,8	610,4	3 297,8
Total – Revenus	**63 466,7**	**65 031,1**	**64 071,2**	**65 644,1**	**(1 572,9)**	**64 030,5**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	6 974,7	7 190,2	7 808,0	7 707,0	(101,0)	7 335,6
Sécurité publique	525,3	490,9	(284,2)	474,2	758,4	1 243,9
Transport	16 056,9	16 724,1	15 259,4	16 225,0	965,6	16 486,4
Hygiène du milieu	8 020,4	7 785,6	7 558,4	7 576,5	18,1	7 455,7
Santé et bien-être	122,5	530,7	493,6	225,0	(268,6)	495,1
Aménagement, urbanisme et développement	3 673,3	3 941,5	4 177,9	4 142,5	(35,4)	4 387,7
Loisirs et culture	26 750,3	28 919,0	28 700,6	29 663,3	962,7	29 325,5
Total – Charges de fonctionnement	**62 123,4**	**65 582,0**	**63 713,7**	**66 013,5**	**2 299,8**	**66 729,9**
Affectations	2 167,8	1 946,1	3 130,0	369,4	2 760,6	2 574,9
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**3 511,1**	**1 395,2**	**3 487,5**	-	**3 487,5**	**(124,5)**
Ajustements	372,2	1 044,1	2 019,5			
Excédent (déficit) de gestion	**3 883,3**	**2 439,3**	**5 507,0**	-	**5 507,0**	**(124,5)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été fortement marqués par la pandémie, qui a nécessité l'adaptation des services aux citoyens. Voici les principaux éléments :

- préparation de centres d'hébergement temporaires pour les personnes en situation d'itinérance au YMCA du Complexe Guy-Favreau, au YMCA du centre-ville et à l'aréna Maurice-Richard, et d'un centre de jour à l'aréna Francis-Bouillon;
- création d'un fonds d'urgence local de plus de 0,3 M$ et d'une cellule d'urgence locale;
- déploiement du projet pilote de piétonnisation de la rue Ontario, avec la création d'une brigade de propreté;
- mise en place d'une programmation culturelle estivale spontanée et lancement de la démarche pour un plan d'action culturel local;
- mise en œuvre de projets de verdissement partout sur le territoire, comprenant la réalisation de 8 nouvelles ruelles vertes, la plantation de 837 arbres et la végétalisation de 134 fosses en saillie;

- démarrage des premières étapes de la démarche du budget participatif de Mercier-Est, et préparation et élaboration de la démarche pour Hochelaga-Maisonneuve.

Principales variations

Budget modifié

- Réduction du budget de 2,0 M$ dans le cadre du plan de redressement COVID-19.
- Affectation d'excédents de 1,9 M$ pour augmenter l'offre de services prévue au budget et contribuer à celle des partenaires.
- Utilisation de 0,3 M$ du fonds de stationnement pour l'achat et l'installation de supports à vélos.
- Attribution d'un budget additionnel de 0,5 M$, lié aux charges pour le marquage et la signalisation, ainsi qu'aux contributions financières reliées à la Politique de l'enfant et à la Société d'animation de la Promenade Bellerive.

Revenus

Transferts centraux

- Ajustements de 2,0 M$ des transferts centraux pour la participation de l'Arrondissement au plan de redressement et de 0,5 M$ pour le soutien de projets liés à la Politique de l'enfant, à l'animation du parc de la Promenade-Bellerive, etc.
- Écart d'affectation de 0,5 M$ pour le plan d'action Canopée.

Services rendus et autres

- Revenus excédentaires de 0,6 M$, reliés principalement à l'occupation du domaine public, aux études de demandes de permis de construction et à la vente des vignettes SRRR.

Charges de fonctionnement

Sécurité publique

- Dépassement de 0,7 M$, lié aux contributions spéciales COVID-19 octroyées aux organismes pour venir en aide aux citoyens et pour les projets particuliers sur la rue Ontario.
- Remboursement de 1,5 M$, relié aux dépenses effectuées par l'Arrondissement pour les mesures sanitaires d'urgence.

Transport

- Économie de 1,1 M$, attribuable à du temps doux à la fin de l'année 2020. Cette économie est liée aux heures d'utilisation des tracteurs-chargeurs et à la rémunération des cols bleus.

Santé et bien-être

- Dépassement de 0,3 M$ pour les contributions octroyées dans le cadre de la Politique de l'enfant et de la relance économique post-pandémie.

Loisirs et culture

- Économie de 1,5 M$, liée directement à la fermeture complète ou partielle des bibliothèques, des centres communautaires et des piscines en temps de pandémie.
- Dépassement de 0,5 M$ pour les dépenses effectuées dans le cadre du plan d'action Canopée.

ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD

Tableau 61 – Montréal-Nord

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	8 353,4	8 466,5	9 653,9	9 654,9	(1,0)	9 640,4
Transferts centraux	31 008,7	32 018,2	29 557,3	31 270,2	(1 712,9)	30 071,6
Services rendus et autres revenus	728,9	854,1	757,5	898,2	(140,7)	898,2
Total – Revenus	**40 091,0**	**41 338,8**	**39 968,7**	**41 823,3**	**(1 854,6)**	**40 610,2**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	5 890,6	6 269,5	6 277,5	7 214,3	936,8	7 026,4
Sécurité publique	202,1	134,8	107,3	174,5	67,2	459,1
Transport	6 759,9	7 877,9	7 178,9	7 882,9	704,0	7 450,0
Hygiène du milieu	4 502,7	4 610,1	4 450,7	4 528,4	77,7	4 369,0
Santé et bien-être	1 750,5	2 146,9	1 563,3	1 778,1	214,8	1 545,7
Aménagement, urbanisme et développement	3 003,1	2 871,3	3 201,4	3 436,8	235,4	3 264,3
Loisirs et culture	16 718,9	16 539,2	17 391,4	17 868,5	477,1	18 633,8
Total – Charges de fonctionnement	**38 827,8**	**40 449,7**	**40 170,5**	**42 883,5**	**2 713,0**	**42 748,3**
Affectations	139,9	1 512,9	2 638,0	1 060,2	1 577,8	2 123,6
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**1 403,1**	**2 402,0**	**2 436,2**	-	**2 436,2**	**(14,5)**
Ajustements	152,8	1 165,4	1 892,9			
Excédent (déficit) de gestion	**1 555,9**	**3 567,4**	**4 329,1**	-	**4 329,1**	**(14,5)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en place de mesures afin de contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19 sur son territoire : achat et distribution de masques; aménagement de corridors sanitaires; tenue d'une campagne de prévention et de sensibilisation auprès des commerces et des industries, des propriétaires, concierges et locataires d'immeubles locatifs, entre autres;
- création d'un fonds d'aide local, en collaboration avec la Caisse Desjardins de Sault-au-Récollet–Montréal-Nord et la Table de quartier Montréal-Nord (TQMN), destiné à des organismes qui apportent de l'aide alimentaire directe et des services de soutien psychosocial à la population nord-montréalaise, et contribution aux fonds d'urgence de Centraide du Grand Montréal;
- lancement d'un plan d'action qui vise à redonner à l'économie du territoire un nouvel élan après le passage de la pandémie, en collaboration avec les partenaires du milieu;
- poursuite du Plan d'action collectif Priorité Jeunesse 2017-2027, visant à renverser les indicateurs de pauvreté et à mettre en œuvre des changements positifs, structurants et durables dans la vie des jeunes de Montréal-Nord;

- implantation d'un programme de soutien aux commerçants pour la construction de terrasses;
- inauguration de 2 nouvelles ruelles vertes.

Principales variations

Budget modifié

L'écart défavorable de 0,1 M$ entre le budget original et le budget modifié pour les charges de fonctionnement s'explique par une participation de l'Arrondissement de 1,3 M$ pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19, par un ajout de 0,1 M$ relatif à la Politique de l'enfant et par une affectation d'excédents de 1,1 M$, notamment pour la mise aux normes de la piscine Henri-Bourassa.

Revenus

Transferts centraux

- Plan de redressement financier de 1,3 M$ afin de contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19.
- Écart défavorable de 0,4 M$, relatif à une affectation pour la reclassification de la contribution de l'Arrondissement à la réfection de la piscine Henri-Bourassa.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Réserve de 0,5 M$ pour compenser la perte anticipée de revenus.
- Économie de 0,2 M$ sur les publications de l'Arrondissement et les événements annulés en raison de la pandémie.

Transport

- Excédent de 0,3 M$ pour le déneigement, s'expliquant par un hiver doux.
- Économie de 0,4 M$, attribuable à des comblements tardifs à taux moindre ou à des remplacements non effectués.

Hygiène du milieu

- Écart favorable de 0,3 M$, relatif aux contrats d'entretien des conduites et des puisards.

Aménagement, urbanisme et développement

- Projets non réalisés, en raison de la pandémie, pour 0,3 M$, notamment le marché public, le développement de la zone d'emploi, la révision de la réglementation et le plan d'action collectif en habitation.

Loisirs et culture

- Économie de 0,8 M$, relative à la main-d'œuvre non requise à la suite de la fermeture d'installations.
- Excédent de 0,2 M$ en cachets d'artistes à la suite de l'annulation d'événements culturels.
- Écart défavorable de 0,4 M$, lié à la reclassification de la contribution de l'Arrondissement à la réfection de la piscine Henri-Bourassa.

ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Tableau 62 – Outremont

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	2 602,2	2 874,0	2 952,2	3 037,2	(85,0)	2 926,0
Transferts centraux	9 079,8	9 051,6	8 706,9	9 242,8	(535,9)	8 776,9
Services rendus et autres revenus	1 746,4	2 170,6	3 452,3	2 643,9	808,4	3 751,3
Transferts	3,4	19,0	-	8,0	(8,0)	8,0
Total – Revenus	**13 431,8**	**14 115,2**	**15 111,4**	**14 931,9**	**179,5**	**15 462,2**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	2 893,9	2 315,4	3 306,2	3 267,0	(39,2)	3 388,7
Sécurité publique	551,1	498,1	682,1	621,7	(60,4)	782,0
Transport	3 964,6	3 839,0	2 777,0	2 899,6	122,6	2 841,1
Hygiène du milieu	653,6	790,1	750,7	865,1	114,4	874,0
Santé et bien-être	-	-	134,7	100,6	(34,1)	109,1
Aménagement, urbanisme et développement	1 326,8	1 343,1	1 431,6	1 467,8	36,2	1 509,7
Loisirs et culture	5 786,1	5 342,2	5 385,2	5 710,1	324,9	5 827,3
Total – Charges de fonctionnement	**15 176,1**	**14 127,9**	**14 467,5**	**14 931,9**	**464,4**	**15 331,9**
Affectations	1 872,9	438,3	(171,4)	-	(171,4)	(241,4)
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**128,6**	**425,6**	**472,5**	**-**	**472,5**	**(111,1)**
Ajustements	512,9	451,1	597,3			
Excédent (déficit) de gestion	**641,5**	**876,7**	**1 069,8**	**-**	**1 069,8**	**(111,1)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :
Contexte sanitaire COVID-19

- Sécurisation des voies publiques : 15 rues actives et familiales; piétonnisation de l'avenue Bernard.
- Réduction des tarifs pour les permis de café-terrasse, soutien à la campagne d'achat local et création du Fonds local d'urgence COVID-19 pour soutenir les initiatives locales.
- Création d'une cellule communautaire pour favoriser l'échange et l'entraide entre les organismes de l'arrondissement et l'ensemble des partenaires (santé publique, Service de police, Service de sécurité incendie, etc.).
- Piscine John-F. Kennedy : bain libre gratuit pour tous durant l'été 2020.

Urbanisme

- Réalisation d'une étude pour mieux coordonner les projets de mise à niveau des chalets de parc.
- Déploiement des permis de construction et de rénovation en ligne.

Animation de l'espace public, développement social et culture

- Agriculture urbaine (bibliothèque, îlot Saint-Viateur, mairie d'arrondissement), tenue de plusieurs mini-concerts et événements, ainsi que peinture de murale au Centre communautaire intergénérationnel (CCI).

Mesures de transition écologique et de développement durable

- Analyse de gaz à effet de serre.
- Achat et installation de 52 supports pour 7 vélos et de 6 supports pour 2 ou 3 trottinettes.

Verdissement

- Plantation de 140 arbres, élagage de 450 arbres matures et tenue d'une campagne d'embellissement, plantation de fleurs, de vivaces, de graminées et d'arbustes.

Propreté

- Distribution de dépliants en 3 langues visant à mieux informer les citoyens sur les règles de la gestion des matières résiduelles.

Principales variations

Budget modifié

- Participation de 0,5 M$ au plan de redressement financier de la Ville.
- Affectation d'excédents, de fonds et de revenus reportés de 0,9 M$ pour l'élagage, les travaux paysagers, l'achat de végétaux, les camps de jour, une étude typomorphologique, etc.

Revenus

Transferts centraux

- Plan de redressement de 0,5 M$ afin de contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19.

Services rendus et autres revenus

- Encaissement de revenus reportés – parcs et terrains de jeux et du Fonds d'unité de stationnement, pour 1,1 M$, afin de réaliser, entre autres, les projets liés aux stationnements sur rue pour résidents et le verdissement de stationnements existants.
- Diminution de revenus de services récréatifs et culturels, pour 0,5 M$, conséquemment aux fermetures des installations municipales.
- Écart favorable de 0,3 M$, attribuable à l'augmentation du nombre de permis d'occupation du domaine public vendus.

Charges de fonctionnement

Loisirs et culture

- Économie de 0,3 M$, en raison de la fermeture du CCI, de l'aréna et de la bibliothèque, et de la réduction du nombre d'activités culturelles offertes.

ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

Tableau 63 – Pierrefonds-Roxboro

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	5 255,0	5 548,7	5 999,5	5 983,7	15,8	5 963,9
Transferts centraux	22 745,1	24 244,5	23 724,1	24 736,1	(1 012,0)	23 841,6
Services rendus et autres revenus	1 430,3	1 578,2	1 159,4	1 493,3	(333,9)	1 711,9
Transferts	8,0	9,4	-	24,5	(24,5)	24,5
Total – Revenus	**29 438,4**	**31 380,8**	**30 883,0**	**32 237,6**	**(1 354,6)**	**31 541,9**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	4 818,8	4 842,5	4 530,6	5 964,7	1 434,1	5 947,1
Sécurité publique	170,9	31,1	(153,3)	80,8	234,1	39,8
Transport	8 877,2	8 565,2	7 338,8	6 384,0	(954,8)	6 929,7
Hygiène du milieu	3 087,3	3 083,3	3 122,6	3 230,1	107,5	3 154,0
Santé et bien-être	288,0	415,5	379,6	210,5	(169,1)	316,8
Aménagement, urbanisme et développement	2 573,0	2 660,7	2 820,4	3 073,6	253,2	2 802,9
Loisirs et culture	13 043,2	12 839,8	11 823,9	13 293,9	1 470,0	13 118,1
Total – Charges de fonctionnement	**32 858,4**	**32 438,1**	**29 862,6**	**32 237,6**	**2 375,0**	**32 308,4**
Affectations	3 133,2	3 008,7	864,1	-	864,1	746,7
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**(286,8)**	**1 951,4**	**1 884,5**	**-**	**1 884,5**	**(19,8)**
Ajustements	543,2	(368,5)	620,0			
Excédent (déficit) de gestion	**256,4**	**1 582,9**	**2 504,5**	**-**	**2 504,5**	**(19,8)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- acquisition de plusieurs équipements pour contrer la crue des eaux, tels que des barrières anti-inondations, des murs de protection, et autres;
- versement de nombreuses contributions financières visant à soutenir les organismes locaux, et ce, malgré la pandémie;
- poursuite du Plan d'action économique de l'Arrondissement;
- déploiement d'une clinique de dépistage de la COVID-19 au centre communautaire Gerry-Robertson;
- mise en place, pour les citoyens, de plusieurs mesures préventives à la bibliothèque, à la mairie d'arrondissement et dans les parcs, dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

Principales variations

Budget modifié

L'écart entre le budget original et le budget modifié s'explique par des affectations d'excédents de 0,7 M$ et par l'utilisation des revenus reportés – parcs et terrains de jeux, pour 0,2 M$, autorisées par le conseil d'arrondissement, de manière à bonifier les services offerts par les Travaux publics. De plus, le budget original a été réduit d'un montant de 1,0 M$ pour participer au plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19.

Revenus

Transferts centraux

- Diminution de 1,0 M$ des transferts centraux, en lien avec la participation au plan de redressement.

Services rendus et autres revenus

- Diminution de 0,4 M$ des revenus de location de l'aréna et d'autres revenus reliés aux loisirs (ex. : location de salles, de piscines, etc.), due à la COVID-19.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Économie de 0,2 M$, attribuable à des absences de longue durée et à des postes non comblés.
- Écart favorable de 0,1 M$ en frais de déplacement, contributions à des organismes et biens non durables.
- Écart favorable de 0,9 M$ en honoraires professionnels, services techniques et dépenses contingentes.

Transport

- Augmentation des dépenses salariales de 1,1 M$ au Service des travaux publics, financée en partie par les excédents, notamment pour le déneigement et la collecte des branches.
- Écart favorable de 0,1 M$ en achats de sels et abrasifs.

Loisirs et culture

- Économie totale de 1,5 M$ sur les dépenses salariales, les honoraires professionnels, les services techniques, l'électricité et le chauffage, principalement reliée à la fermeture temporaire des installations.

ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL

Tableau 64 – Plateau-Mont-Royal

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	9 812,6	10 086,9	10 281,7	10 286,4	(4,7)	10 257,7
Transferts centraux	37 895,7	35 155,9	33 728,4	35 372,4	(1 644,0)	33 705,4
Services rendus et autres revenus	7 965,2	9 271,4	7 581,7	8 464,0	(882,3)	8 464,0
Transferts	-	51,8	34,4	23,0	11,4	23,0
Total – Revenus	**55 673,5**	**54 566,0**	**51 626,2**	**54 145,8**	**(2 519,6)**	**52 450,1**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	6 013,0	5 872,7	6 163,4	7 054,8	891,4	6 151,6
Sécurité publique	152,6	305,1	(115,1)	160,3	275,4	170,4
Transport	17 102,2	16 131,1	14 618,5	15 874,5	1 256,0	15 985,3
Hygiène du milieu	8 258,6	8 038,8	8 035,0	7 780,0	(255,0)	7 682,2
Aménagement, urbanisme et développement	4 059,5	4 103,3	4 613,8	4 143,6	(470,2)	4 593,4
Loisirs et culture	18 492,3	18 832,1	18 673,9	19 854,8	1 180,9	19 891,8
Total – Charges de fonctionnement	**54 078,2**	**53 283,1**	**51 989,5**	**54 868,0**	**2 878,5**	**54 474,7**
Affectations	1 191,6	2 029,7	1 972,9	722,2	1 250,7	1 996,0
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**2 786,9**	**3 312,6**	**1 609,6**	**-**	**1 609,6**	**(28,6)**
Ajustements	808,4	1 493,2	1 689,4			
Excédent (déficit) de gestion	**3 595,3**	**4 805,8**	**3 299,0**	**-**	**3 299,0**	**(28,6)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- dans le cadre du plan de redressement Ville, contrainte budgétaire de 3,1 % de son budget, soit 1,7 M$;
- en compensation d'une perte éventuelle de revenus occasionnée par la pandémie de COVID-19, réserve d'un montant de 1,7 M$ destinée à financer la reprise des activités;
- contribution à divers fonds afin d'atténuer les effets de la pandémie de COVID-19, à hauteur de 0,2 M$ pour l'Arrondissement (partenaires : Centraide, Mouvement Desjardins, Bureau de la députée provinciale de Mercier);
- mise en place d'un budget participatif local de 0,3 M$;
- ajustement de l'offre de services aux règles sanitaires : piétonnisation de l'avenue du Mont-Royal, création de rues familiales et partagées, déploiement d'une vaste programmation des bibliothèques en ligne, implantation du paiement par carte de crédit des réservations aux tennis; implantation d'un système de réservation pour les installations sportives intérieures, aréna et piscines; demandes de permis en ligne; maintien de l'ouverture des bureaux des permis et Accès Montréal;

- création de 8 ruelles vertes, incluant la 100e de l'arrondissement, et augmentation de 20 % des participants au compostage communautaire;
- plantation de 916 arbres, désherbage de 498 saillies (28 275 m^2) et plantation de vivaces et d'arbustes dans 96 saillies (4 806 m^2), ce qui constitue une année record;
- rajeunissement de parcs locaux, notamment les parcs Albert-Saint-Martin, de La Bolduc et Alphonse-Télésphore-Lépine, et réaménagement du terrain de balle du parc Sir-Wilfrid-Laurier;
- apaisement et sécurisation de la circulation sur les rues De Bienville, Saint-André, entre les rues Sherbrooke et Cherrier, et l'avenue Laurier Est, entre les rues Cartier et de Bordeaux; création de la place Fairmount; plantation de 113 arbres sur la rue Saint-Denis (REV);
- adoption de nouveaux règlements : protection du parc de logements, préservation de la valeur patrimoniale des enseignes d'intérêt, encadrement des résidences de tourisme et redéfinition des usages de restauration, de bars et de microbrasseries;
- entretien de 21,5 km de voies cyclables à longueur d'année; effacement de 36 000 m^2 de graffitis du domaine privé; réfection de 3 400 m^2 de trottoirs;
- traçage de 2 circuits de ski de fond au parc La Fontaine;
- soutien de 8 projets annuels, pour 0,1 M$, et de 11 projets pluriannuels, pour 0,2 M$, dans le cadre de l'appel de projets Lutte contre la pauvreté et l'exclusion;
- soutien et déploiement de 4 marchés fermiers.

Principales variations

Budget modifié

- Écart défavorable de 1,7 M$ correspondant à la participation au plan de redressement.
- Transfert de 0,2 M$ au centre de services 311.
- Virement de 0,3 M$ en provenance de la Ville centre pour la Politique de l'enfant, la dynamisation des rues commerciales, le soutien financier à l'organisme Espace La Fontaine et la nouvelle répartition des charges interunités.
- Budget additionnel de 1,2 M$ provenant des excédents à des fins de projets liés à l'aménagement, au transport, à la culture et aux loisirs.

Revenus

Transferts centraux

- Transfert de 1,7 M$ reflétant la participation de l'Arrondissement au plan de redressement.
- Virement de 0,2 M$ correspondant au déplacement de 3 postes d'agents de communication sociale au centre de services 311.
- Virement de 0,3 M$ en provenance de la Ville centre pour la Politique de l'enfant, la dynamisation des rues commerciales, le soutien financier à l'organisme Espace La Fontaine et la nouvelle répartition des charges interunités.

Services rendus et autres services

- Baisse des revenus de 0,5 M$ en location d'installations ainsi qu'en frais d'inscription et droits d'entrée des arénas et des piscines.
- Écart défavorable de 0,2 M$ pour les revenus de vignettes de stationnement.
- Baisse de 0,2 M$ pour les revenus provenant des amendes liées à la propreté et des demandes d'étude des dossiers d'urbanisme.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Économie de 0,9 M$ sur les services professionnels qui faisaient partie du plan de redressement.

Sécurité publique

- Écart favorable de 0,3 M$ correspondant au remboursement des salaires dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

Transport

- Économie de 1,2 M$ sur la rémunération et les heures supplémentaires liées aux activités de voirie et de déneigement.

Hygiène du milieu

- Dépenses supplémentaires de 0,3 M$, essentiellement pour les activités de collecte des matériaux secs.

Aménagement, urbanisme et développement

- Écart de 0,2 M$ correspondant à des contributions financières à même l'excédent de l'Arrondissement.
- Dépenses supplémentaires de 0,3 M$ dues aux écarts salariaux et à la répartition d'autres activités.

Loisirs et culture

- Économie de 1,2 M$ relative à la fermeture des arénas et des piscines afin de contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19.

ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES

Tableau 65 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	9 949,4	10 234,2	10 439,7	10 429,1	10,6	10 383,8
Transferts centraux	46 243,2	47 784,7	47 020,3	48 321,7	(1 301,4)	47 602,3
Services rendus et autres revenus	1 682,8	1 327,2	1 701,7	1 465,0	236,7	1 475,0
Transferts	11,0	11,7	48,7	26,0	22,7	26,0
Total – Revenus	**57 886,4**	**59 357,8**	**59 210,4**	**60 241,8**	**(1 031,4)**	**59 487,1**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	6 201,5	6 853,4	6 918,9	7 947,9	1 029,0	7 863,9
Sécurité publique	353,3	362,3	140,6	367,4	226,8	395,4
Transport	13 473,1	16 047,7	14 149,9	15 122,9	973,0	15 246,4
Hygiène du milieu	7 775,2	7 737,7	7 667,9	7 302,2	(365,7)	7 429,5
Santé et bien-être	354,0	391,7	660,6	215,8	(444,8)	650,0
Aménagement, urbanisme et développement	3 420,6	3 592,0	3 671,4	3 758,0	86,6	3 929,3
Loisirs et culture	23 447,2	24 595,8	24 072,9	25 527,6	1 454,7	26 078,9
Total – Charges de fonctionnement	**55 024,9**	**59 580,6**	**57 282,2**	**60 241,8**	**2 959,6**	**61 593,4**
Affectations	740,8	1 398,8	2 642,9	-	2 642,9	2 060,9
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**3 602,3**	**1 176,0**	**4 571,1**	**-**	**4 571,1**	**(45,4)**
Ajustements	2 255,2	1 023,8	1 798,1			
Excédent (déficit) de gestion	**5 857,5**	**2 199,8**	**6 369,2**	**-**	**6 369,2**	**(45,4)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- obtention de la Plume d'excellence de l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) pour la campagne promotionnelle de 2019 relative à la mise en service de la navette fluviale reliant Pointe-aux-Trembles et le centre-ville de Montréal;
- mise en opération du centre sportif et culturel Saint-Jean-Vianney, acquis par l'Arrondissement en fin d'année 2019, comprenant des terrains de soccer intérieurs avec estrades, un aréna, des gymnases et 2 terrains de soccer extérieurs synthétiques;
- lancement du plan d'action en agriculture urbaine 2020-2022, conformément aux engagements de la Politique en agriculture urbaine de l'Arrondissement;
- mise en place d'un fonds d'urgence, en partenariat avec le Mouvement Desjardins, visant à soutenir les organismes communautaires de l'arrondissement dans le déploiement d'une réponse aux besoins des citoyens les plus vulnérables – 0,2 M$ octroyés et 19 projets soutenus;
- création d'une brigade mobile multilingue dans le but de sensibiliser la population aux consignes sanitaires à respecter en période de pandémie;
- croissance immobilière : 124 nouveaux logements;

- mise en valeur d'un nouvel aménagement sur le boulevard Gouin, nommé Projet poussette, permettant l'amélioration de la mobilité urbaine sur le territoire de l'arrondissement;
- réduction de la limite de vitesse de 40 km à 30 km/h sur plusieurs axes routiers de l'arrondissement et mise en place de diverses mesures d'apaisement de la circulation;
- installation de panneaux Lexan permettant d'améliorer la signalisation lors d'opérations de chargement ainsi que lors de travaux de réfection de routes, de trottoirs et autres;
- plantation de 16 000 fleurs annuelles et de 457 arbres;
- mise en place de la brigade neige, favorisant l'intégration des jeunes tout en apportant une aide aux personnes à mobilité réduite;
- maintien d'événements culturels et artistiques, de prêts de livres et de livres numériques et, dans les installations, d'une offre de services adaptée aux conditions de la pandémie.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 1,4 M$ entre le budget original et le budget modifié résulte de la participation de l'Arrondissement au plan de redressement de la Ville centre, pour 1,9 M$, ainsi que d'un transfert de dotation budgétaire de la Ville centre de 1,2 M$ pour le centre sportif et culturel Saint-Jean-Vianney, la Politique de l'enfant, les réseaux d'aqueduc et d'égouts et des charges interunités. À cela s'ajoutent des affectations d'excédents de 2,1 M$, autorisées par le conseil d'arrondissement, pour des gardiens de parcs, du mobilier urbain, les cours de voirie, le centre sportif et culturel Saint-Jean-Vianney, le fonds d'urgence, les camps de jour, des études en design urbain, le marquage et la signalisation, l'élagage des arbres, des panneaux Lexan, la location d'espaces additionnels, et autres.

Revenus

Transferts centraux

- Transfert de dotation budgétaire des services centraux, pour 1,2 M$, écart d'affectation de 0,6 M$ pour le remplacement des frênes et participation de l'Arrondissement au plan de redressement, pour 1,9 M$.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Réserve de 0,3 M$ résultant d'économies sur les structures, l'électricité, les biens durables et non durables, les honoraires professionnels, les placements médias et les événements, conséquentes à la baisse des activités en arrondissement. Celles-ci ont été consacrées au plan de redressement.

- Économie de 0,7 M$, relative aux honoraires professionnels ainsi qu'à divers postes de dépenses reliées à la Maison du citoyen.

Transport

- Réserve de 0,4 M$ résultant d'économies sur les structures et la location d'équipements et d'électricité, destinée au plan de redressement.
- Réserve de 1,0 M$ résultant du report d'activités de voirie prévues au printemps et reportées à la saison estivale, les employés ayant été réaffectés à des activités essentielles telles que les collectes des matières résiduelles.
- Déficit de 0,6 M$ pour les activités de déneigement.
- Économie de 0,2 M$ en matière d'éclairage des rues et de circulation.

Hygiène du milieu

- Déficit de 0,4 M$ pour la main-d'œuvre liée à la gestion des matières résiduelles.

Santé et bien-être

- Variation défavorable de 0,2 M$ pour les contributions destinées aux camps de jour et financées par affectation d'excédents.
- Variation défavorable de 0,2 M$ pour les contributions financières au développement social.

Loisirs et culture

- Réserve de 0,9 M$ résultant d'économies sur les structures, les honoraires, les services techniques, les locations, l'entretien et la réparation, les pièces et accessoires ainsi que les cachets d'artistes, en raison du report d'activités. Celles-ci ont été consacrées au plan de redressement.
- Dépenses additionnelles de 0,4 M$ pour les gardiens de parcs financés par l'affectation d'excédents.
- Variation défavorable de 0,3 M$ pour la mise en opération du centre sportif et culturel Saint-Jean-Vianney.
- Excédent de 1,0 M$ pour les patinoires ainsi que pour la gestion et l'exploitation des piscines, relié à la fermeture des installations et au report d'activités pendant la pandémie.
- Économie de 0,3 M$ relative aux bibliothèques, aux musées et autres activités culturelles.

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

Tableau 66 – Rosemont–La Petite-Patrie

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	8 788,8	9 057,5	9 233,6	9 269,4	(35,8)	9 218,7
Transferts centraux	46 221,6	47 700,1	45 777,8	48 116,2	(2 338,4)	46 319,8
Services rendus et autres revenus	7 663,5	9 066,9	7 764,7	3 278,8	4 485,9	6 542,5
Transferts	9,5	26,8	265,6	-	265,6	-
Total – Revenus	**62 683,4**	**65 851,3**	**63 041,7**	**60 664,4**	**2 377,3**	**62 081,0**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	10 926,0	8 360,4	8 861,4	8 408,6	(452,8)	8 686,3
Sécurité publique	187,5	87,6	39,3	114,8	75,5	81,0
Transport	17 243,2	19 404,8	18 572,5	16 951,5	(1 621,0)	20 876,4
Hygiène du milieu	7 489,3	7 323,2	7 118,1	7 233,9	115,8	7 224,7
Santé et bien-être	810,4	1 150,0	1 423,2	883,2	(540,0)	1 531,5
Aménagement, urbanisme et développement	3 409,9	3 474,5	3 517,4	3 324,3	(193,1)	3 771,7
Loisirs et culture	20 674,6	23 629,4	24 820,8	24 023,4	(797,4)	25 638,6
Total – Charges de fonctionnement	**60 740,9**	**63 429,9**	**64 352,7**	**60 939,7**	**(3 413,0)**	**67 810,2**
Affectations	1 668,1	2 584,4	6 220,5	275,3	5 945,2	5 678,7
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**3 610,6**	**5 005,8**	**4 909,5**	**-**	**4 909,5**	**(50,5)**
Ajustements	3 198,1	5 291,0	(1 590,4)			
Excédent (déficit) de gestion	**6 808,7**	**10 296,8**	**3 319,1**	**-**	**3 319,1**	**(50,5)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en œuvre de Vision vélo et installation de 700 nouveaux supports à vélos;
- sécurisation de nombreuses intersections et mise en place de mesures d'apaisement de la circulation;
- refonte réglementaire, accompagnement en transition écologique et partenariat avec la Chaire de recherche sur la transition écologique de l'UQAM;
- accompagnement de 100 familles dans le Défi Zéro déchet et lancement d'une cohorte de commerces zéro déchet, en collaboration avec le Jour de la Terre;
- création de 3 milieux de vie issus du programme Projets participatifs citoyens, portant à 8 le nombre de ces milieux de vie;
- plantation de 2 382 arbres et collaboration avec la Chaire de recherche sur la forêt urbaine de l'UQAM;

- élaboration d'une politique regroupant des activités diverses en matière d'agriculture urbaine et des investissements dans les programmes de verdissement et de biodiversité;
- poursuite du programme de subventions pour couches lavables et extension aux produits d'hygiène féminine;
- rénovation de la cuisine du Centre de ressources et d'action communautaire de La Petite-Patrie (CRACPP);
- octroi de subventions aux partenaires offrant des camps de jour dans l'arrondissement;
- réalisation d'aménagements éphémères hivernaux et estivaux à l'espace Boyer;
- apport d'un soutien aux sociétés de développement commercial;
- collaboration avec la Chaire internationale sur les usages et les pratiques de la ville intelligente;
- contribution au Fonds d'urgence Centraide COVID-19, à hauteur de 0,1 M$;
- réalisation de diverses interventions pour se conformer aux normes sanitaires dictées par les instances.

Principales variations

Budget modifié

- Facturation interne de la Direction de l'entretien de l'éclairage et de la signalisation et du marquage de la chaussée, apportant une hausse de 2,8 M$ au budget de revenus et de charges de fonctionnement.
- Virement de 5,2 M$ du compte d'excédents budgétaires pour financer différents projets, notamment 0,3 M$ pour le déneigement, 1,6 M$ pour la plantation d'arbres, 0,5 M$ pour les camps de jour et le restant pour divers projets (Vision vélo, Défi Zéro déchet, etc.) et pour des contributions financières à différents organismes.
- Participation au plan de redressement, pour 1,9 M$.
- Utilisation de 0,6 M$ des revenus reportés pour les parcs et terrains de jeux et du fonds de stationnement.

Revenus

Transferts centraux

- Participation au plan de redressement, pour 1,9 M$.
- Affectation aux dépenses non capitalisables – plan d'action Canopée, pour 0,5 M$.

Services rendus et autres revenus

- Facturation interne de la Direction entretien, éclairage, signalisation et marquage sur la chaussée, pour 2,8 M$.
- Occupation temporaire du domaine public, études de demande et autres travaux effectués, pour 1,2 M$.
- Revenus réservés (fonds de parc et de stationnement), pour 0,5 M$.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Coûts additionnels d'assignation temporaire des employés.

Transport

- Direction de l'entretien de l'éclairage et de la signalisation et du marquage de la chaussée : coûts additionnels et autres régularisations, pour 0,7 M$, liés à l'accroissement des demandes de services internes.
- Divers mandats en lien avec la transition écologique financés par l'excédent, pour 0,3 M$.
- Activités de nettoyage des voies publiques et autres, financées par l'excédent, pour 0,5 M$.

Santé et bien-être

- Divers projets de l'Arrondissement principalement financés par l'excédent (Projets participatifs citoyens, Défi Zéro déchet, Politique de l'enfant, fonds d'urgence COVID-19, etc.), pour 0,5 M$.

Loisirs et culture

- Plantation d'arbres financée par l'excédent, pour 1,7 M$, et économie sur la masse salariale de 0,8 M$, due à la fermeture des installations.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT

Tableau 67 – Saint-Laurent

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	12 997,4	13 333,9	13 539,5	13 598,8	(59,3)	13 548,2
Transferts centraux	52 368,0	52 746,2	51 286,5	53 610,8	(2 324,3)	51 519,9
Services rendus et autres revenus	4 542,6	4 515,2	2 095,4	4 832,2	(2 736,8)	4 832,2
Transferts	-	-	33,8	-	33,8	-
Total – Revenus	**69 908,0**	**70 595,3**	**66 955,2**	**72 041,8**	**(5 086,6)**	**69 900,3**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	9 795,1	7 831,0	9 897,0	11 119,8	1 222,8	10 659,0
Sécurité publique	1 470,8	1 106,5	1 340,1	1 223,0	(117,1)	1 383,1
Transport	14 847,9	16 818,7	15 394,8	17 564,1	2 169,3	17 092,7
Hygiène du milieu	5 115,9	5 283,1	5 064,9	5 501,3	436,4	5 378,0
Santé et bien-être	1 340,6	1 532,8	1 780,3	1 424,2	(356,1)	1 832,3
Aménagement, urbanisme et développement	4 856,4	4 927,3	4 913,0	5 576,3	663,3	5 685,0
Loisirs et culture	28 764,3	28 545,6	24 562,5	30 015,9	5 453,4	27 728,1
Total – Charges de fonctionnement	**66 191,0**	**66 045,0**	**62 952,6**	**72 424,6**	**9 472,0**	**69 758,2**
Affectations	(416,5)	(387,2)	40,6	382,8	(342,2)	(192,7)
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**3 300,5**	**4 163,1**	**4 043,2**	**-**	**4 043,2**	**(50,6)**
Ajustements	775,0	1 590,8	1 713,2			
Excédent (déficit) de gestion	**4 075,5**	**5 753,9**	**5 756,4**	**-**	**5 756,4**	**(50,6)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- réalisation de la phase 1 des travaux d'aménagement du corridor de biodiversité, lequel traversera des secteurs industriels, commerciaux et résidentiels;
- poursuite de la planification de l'aire TOD (*Transit-Oriented Development*) Bois-Franc, qui se déploiera autour de la future gare Bois-Franc du REM;
- adoption d'un plan directeur piétonnier afin de favoriser et de sécuriser les déplacements à pied, en lien avec l'approche Vision zéro préconisée par la Ville de Montréal;
- modification du règlement sur la propreté afin de favoriser la biodiversité, la connectivité écologique et la lutte contre les îlots de chaleur;
- lancement d'un projet d'amélioration de l'expérience citoyenne;
- réaménagement du parc Philippe-Laheurte afin de favoriser la pratique d'activités sportives et l'adoption de saines habitudes de vie.

Principales variations

Budget modifié

La baisse de 2,7 M$ entre les budgets original et modifié provient essentiellement des éléments suivants :

En réduction :

- participation au plan de redressement de 2,2 M$ pour financer le déficit anticipé de la Ville centre;
- retour à l'excédent d'un montant de 0,4 M$, inutilisé en raison de l'interruption d'activités;
- remboursement de 0,2 M$ du fonds de roulement;
- utilisation de 1,1 M$ du budget de fonctionnement pour financer de la main-d'œuvre capitalisable;

En augmentation :

- paiement au comptant de 1,0 M$ pour des travaux de rénovation des Travaux publics;
- ajustement de 0,3 M$ pour les dépenses liées aux plans sectoriels.

Revenus

Transferts centraux

- Participation de 2,2 M$ au plan de redressement financier.

Services rendus et autres revenus

- Manque à gagner de 2,7 M$ s'expliquant par la fermeture des installations et/ou l'interruption d'une grande partie des activités culturelles, de loisir et communautaires, en raison de la pandémie de COVID-19.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Écart favorable de 1,2 M$ qui s'explique principalement par des virements d'autres activités pour financer le plan de déneigement et diverses études non capitalisables.

Transport

- Économie de 2,1 M$ pour l'activité de déneigement, attribuable à un automne clément et sans tempête de neige.

Santé et bien-être

- Écart défavorable de 0,4 M$ pour de l'aide supplémentaire à plusieurs organismes en contexte de pandémie.

Aménagement, urbanisme et développement

- Économie de 0,7 M$ sur la rémunération de plusieurs postes vacants, cette activité étant en restructuration.

Loisirs et culture

- Économie de 5,5 M$ due à la fermeture des installations.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Tableau 68 – Saint-Léonard

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	7 129,0	7 261,3	7 461,7	7 481,5	(19,8)	7 459,2
Transferts centraux	26 175,9	26 823,0	25 851,1	26 657,8	(806,7)	25 978,7
Services rendus et autres revenus	1 761,6	1 761,9	1 257,1	1 811,6	(554,5)	1 811,6
Transferts	2,1	6,0	2,2	30,1	(27,9)	30,1
Total – Revenus	**35 068,6**	**35 852,2**	**34 572,1**	**35 981,0**	**(1 408,9)**	**35 279,6**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	5 345,6	4 640,8	5 042,6	5 464,6	422,0	5 300,6
Sécurité publique	184,1	215,5	213,0	180,7	(32,3)	193,5
Transport	8 361,2	8 120,2	7 149,9	8 114,2	964,3	6 951,6
Hygiène du milieu	2 610,5	2 916,7	2 834,1	2 972,8	138,7	3 002,4
Santé et bien-être	193,1	163,6	343,5	208,5	(135,0)	367,2
Aménagement, urbanisme et développement	1 849,1	1 942,5	1 917,0	1 874,5	(42,5)	1 838,2
Loisirs et culture	15 948,8	16 599,7	16 095,9	16 870,5	774,6	17 381,3
Frais de financement	341,7	300,2	255,9	256,1	0,2	256,1
Total – Charges de fonctionnement	**34 834,1**	**34 899,2**	**33 851,9**	**35 941,9**	**2 090,0**	**35 290,9**
Financement	(597,7)	(639,2)	(683,5)	(683,6)	0,1	(683,6)
Affectations	616,8	1 246,9	800,1	644,5	155,6	672,5
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**253,6**	**1 560,7**	**836,8**	**-**	**836,8**	**(22,4)**
Ajustements	203,7	295,7	1 098,5			
Excédent (déficit) de gestion	**457,3**	**1 856,4**	**1 935,3**	**-**	**1 935,3**	**(22,4)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- investissement de 1,0 M$ dans le cadre de la Politique de foresterie urbaine afin d'augmenter la canopée et de remplacer les frênes abattus par la plantation de plus de 700 arbres;
- création d'un fonds d'urgence local COVID-19 de 0,2 M$, en partenariat avec la Caisse Desjardins du Centre-est de Montréal, afin d'offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires de l'arrondissement;
- distribution de près de 30 000 masques gratuits, jetables ou réutilisables, pour la protection des citoyens, en partenariat avec des organismes communautaires;
- achèvement des travaux d'aménagement aux bassins de rétention du Domaine Chartier pour y créer le parc Ermanno-La Riccia;
- poursuite de l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme pour le corridor de la ligne bleue du métro sur le territoire de l'arrondissement.

Principales variations

Budget modifié

La variation défavorable de 0,7 M$ entre le budget original et le budget modifié provient essentiellement des éléments suivants :

- réduction du budget de 1,1 M$, attribuable à la participation de l'Arrondissement au plan de redressement de la Ville centre pour contrer les effets de la crise économique et financière;
- transfert budgétaire corporatif de 0,2 M$ pour la prise en charge de nouvelles responsabilités à l'égard des activités de déneigement;
- participation à des programmes corporatifs, pour un ajout de 0,3 M$ au budget de 2020, notamment pour la gestion des activités d'aqueduc et l'application de la Politique de l'enfant.

Revenus

Transferts centraux

- Variation défavorable des transferts centraux de 0,8 M$, qui s'explique par des variations au budget modifié de 0,7 M$ et par l'ajout de 0,1 M$ dans le cadre du Programme de renforcement de la canopée, pour la plantation d'arbres.

Services rendus et autres revenus

- Perte de revenus généralisée, en lien avec les impacts des mesures mises en place pour contrer les effets de la pandémie de COVID-19. La réduction, l'annulation et la gratuité des activités de loisirs et culturelles ont entraîné des pertes de 0,4 M$.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Transfert de 0,3 M$ du budget de contingences pour financer des projets en lien avec la pandémie de COVID-19, notamment des contributions à des organismes communautaires et de loisirs pour des activités imprévues.

Transport

- Écart favorable de 0,3 M$ pour l'entretien de la voirie, comprenant les opérations de colmatage de nids-de-poule.
- Écart favorable global de 0,3 M$ pour les opérations de déneigement.
- Écart défavorable de 0,3 M$ pour l'achat de sels et abrasifs.
- Économie de 0,1 M$ pour l'activité d'éclairage de rues, notamment par la diminution de la consommation énergétique générée par la poursuite de la conversion aux lumières DEL.

Loisirs et culture

- Économie globale de 0,4 M$ réalisée par l'annulation du montage de la structure gonflable hivernale au stade Hébert, en raison de la non-rentabilité de l'opération compte tenu des mesures sanitaires en cours.
- Dépenses additionnelles de 0,5 M$ pour les activités de gestion et d'entretien de la foresterie urbaine, avec des investissements supplémentaires dans les contrats d'émondage, d'abattage, d'essouchage et de plantation d'arbres.
- Écart favorable de 0,5 M$ pour les dépenses de rémunération affectées à l'entretien des parcs ainsi que pour les activités de loisirs, en raison de l'annulation de certaines activités causée par la pandémie de COVID-19.
- Écart favorable de 0,2 M$ en dépenses de rémunération affectées à la bibliothèque, découlant de la réduction des services offerts pendant la période de pandémie.

ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST

Tableau 69 – Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	7 298,6	7 790,5	7 942,2	7 950,2	(8,0)	7 708,8
Transferts centraux	39 625,6	40 132,6	38 625,6	40 728,2	(2 102,6)	39 086,9
Services rendus et autres revenus	5 768,9	7 058,8	4 707,7	4 236,2	471,5	4 282,2
Transferts	26,7	37,1	4,5	-	4,5	4,5
Total – Revenus	**52 719,8**	**55 019,0**	**51 280,0**	**52 914,6**	**(1 634,6)**	**51 082,4**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	10 695,3	10 831,7	9 942,8	11 241,9	1 299,1	11 001,5
Sécurité publique	164,3	174,6	21,9	209,8	187,9	162,8
Transport	11 632,8	12 095,0	11 410,8	12 483,6	1 072,8	12 061,9
Hygiène du milieu	8 310,8	7 709,3	7 540,4	7 984,3	443,9	7 663,0
Santé et bien-être	3 297,8	3 723,9	3 992,4	3 212,5	(779,9)	4 095,2
Aménagement, urbanisme et développement	4 076,3	4 130,4	4 177,4	4 431,8	254,4	4 445,4
Loisirs et culture	16 361,5	16 303,1	15 817,8	16 041,4	223,6	16 184,8
Total – Charges de fonctionnement	**54 538,8**	**54 968,0**	**52 903,5**	**55 605,3**	**2 701,8**	**55 614,6**
Affectations	3 914,4	4 215,6	4 752,2	2 690,7	2 061,5	4 290,7
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**2 095,4**	**4 266,6**	**3 128,7**	**-**	**3 128,7**	**(241,5)**
Ajustements	3 411,0	(513,0)	2 034,0			
Excédent (déficit) de gestion	**5 506,4**	**3 753,6**	**5 162,7**	**-**	**5 162,7**	**(241,5)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- développement urbain, permis et inspection : délivrance de 491 permis de construction et transformation générant un revenu de 3,6 M$ et représentant, entre autres, 609 nouvelles unités résidentielles;
- développement durable et transition écologique : distribution de plus de 26 376 végétaux aux citoyens, début de démarches pour rendre certains jardins zéro déchet, plantation de 20 vignes sur les murs de l'École de technologie supérieure (ETS) et dans 2 coopératives de Griffintown;
- mobilité et déplacements : début du projet Réseau express vélo (REV); élaboration d'une vignette de stationnement COVID-19, en collaboration avec l'Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour le personnel soignant des hôpitaux et les organismes communautaires (50 vignettes fournies gratuitement dans l'arrondissement);
- loisirs, sports et culture : création de trousses de lecture clés en main pour jeunes et adultes, à la bibliothèque Saint-Charles; inscription de 178 personnes à des cours gratuits, à l'hiver 2020, dans le cadre du programme Accès-Loisirs; versement de contributions financières pour des

événements qui aident à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et au développement économique local;

- bureau Accès Montréal et demandes d'accès à l'information : maintien de la performance de traitement, même en période de pandémie, pour la transmission des réponses aux courriels de citoyens (BAM virtuel). Plus efficient que la norme de 2,0 jours prescrite par la Direction générale. Arrondissement ayant le taux d'abandon le plus bas (4 %), lors du traitement des appels au 311;
- services administratifs : organisation rapide du confinement et de la logistique des équipements du télétravail; coordination de la logistique avec le Centre de coordination des mesures d'urgence (équipements de protection individuelle, équipements TI, téléphonie et affichage des consignes sanitaires) et organisation de la répartition aux unités; élaboration d'un plan local d'achats responsables en arrondissement, en collaboration avec le Service de l'approvisionnement de la Ville centre.

Principales variations

Budget modifié

- Affectation des excédents de gestion de l'Arrondissement de 1,6 M$, principalement pour l'octroi de contributions financières à des activités de loisirs et culturelles, pour des projets de développement économique, pour le plan d'action 2018-2021 et pour le financement de projets d'aménagement urbain, notamment la piétonnisation de la rue Island.
- Réduction du budget de 1,7 M$ résultant du plan de redressement financier de la Ville centre pour contrer les effets de la crise économique et financière.

Revenus

Transferts centraux

- Plan de redressement financier de 1,7 M$ et affectation de 0,5 M$ pour le Plan de foresterie urbaine.

Services rendus et autres revenus

- Excédent de 1,1 M$ pour les revenus des permis d'occupation du domaine public, s'expliquant par la vigueur de la construction dans le secteur de Griffintown.
- Excédent de 0,2 M$, relatif aux revenus des frais d'étude de demandes.
- Écart défavorable de 0,3 M$ provenant des revenus de parcomètres et de stationnement, dû notamment à la pandémie de COVID-19.

- Écart défavorable de 0,5 M$ pour des revenus des permis de coupe et de désaffectation d'entrées charretières comptabilisés en 2021.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Écart favorable de 0,5 M$ pour les coûts d'énergie (chauffage et climatisation), dû notamment à la fermeture des installations et à l'inoccupation des bureaux administratifs imposée par la pandémie de COVID-19.
- Écart favorable de 0,2 M$ pour des contrats de services professionnels liés à des projets d'investissements qui ont été reportés en 2021.
- Économie de 0,5 M$ sur la rémunération provenant des postes vacants non comblés en 2020 pour équilibrer le budget de l'Arrondissement à la suite du plan de redressement COVID-19.

Transport

- Économie de 0,7 M$ dans les autres familles de dépenses de la voirie, notamment les frais de location d'équipements et de matériel roulant et autres services techniques, servant à compenser un déficit salarial aux Travaux publics.
- Économie de 0,2 M$ sur l'électricité (réduction des coûts avec une solution d'éclairage DEL).

Hygiène du milieu

- Écart favorable de 0,3 M$ pour les activités déléguées au réseau d'aqueduc et le report de certaines interventions, dû notamment à la pandémie de COVID-19.

Santé et bien-être

- Affectation d'excédents de 0,8 M$ pour octroyer des contributions financières à des organismes œuvrant dans Le Sud-Ouest.

ARRONDISSEMENT DE VERDUN

Tableau 70 – Verdun

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	6 817,4	6 981,0	7 151,4	7 194,4	(43,0)	7 176,5
Transferts centraux	25 214,6	24 973,2	24 432,8	25 735,1	(1 302,3)	24 674,2
Services rendus et autres revenus	1 642,8	1 584,5	1 727,5	2 008,7	(281,2)	2 024,5
Transferts	0,4	-	57,8	-	57,8	57,8
Total – Revenus	**33 675,2**	**33 538,7**	**33 369,5**	**34 938,2**	**(1 568,7)**	**33 933,0**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	5 419,8	5 186,6	5 652,8	5 843,9	191,1	5 452,2
Sécurité publique	491,8	465,8	278,1	427,8	149,7	442,3
Transport	11 680,5	10 093,5	10 402,8	9 159,6	(1 243,2)	9 666,3
Hygiène du milieu	2 300,9	2 376,6	2 408,9	2 403,1	(5,8)	2 436,8
Santé et bien-être	169,9	554,9	836,0	509,5	(326,5)	874,4
Aménagement, urbanisme et développement	2 291,7	2 333,9	2 494,2	2 388,3	(105,9)	2 581,0
Loisirs et culture	13 766,7	14 821,9	13 667,9	15 902,9	2 235,0	14 649,0
Total – Charges de fonctionnement	**36 121,3**	**35 833,2**	**35 740,7**	**36 635,1**	**894,4**	**36 102,0**
Affectations	2 427,2	2 963,6	2 392,6	1 696,9	695,7	2 151,1
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**(18,9)**	**669,1**	**21,4**	**-**	**21,4**	**(17,9)**
Ajustements	1 574,7	1 113,8	365,7			
Excédent (déficit) de gestion	**1 555,8**	**1 782,9**	**387,1**	**-**	**387,1**	**(17,9)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- réalisation d'un virage technologique majeur et aménagement d'espaces afin d'assurer le maintien et l'accessibilité des services en période de pandémie;
- aménagement de 21,5 km de voies sécuritaires au profit des piétons, des cyclistes et des commerçants, comprenant la piétonnisation de la rue Wellington et l'aménagement de 13 rues familiales et actives;
- réouverture de l'auditorium de Verdun et ouverture du nouveau stade de baseball Ronald-Piché ainsi que d'un nouveau jardin communautaire dans le parc Lucien-Caron.

Principales variations

Budget modifié

L'écart défavorable de 0,5 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par les éléments suivants :

- contribution de l'Arrondissement de 1,1 M$ au plan de redressement visant à atténuer, pour 2020, les effets de la pandémie;
- affectation de l'excédent de gestion de 0,5 M$ afin de financer diverses dépenses liées aux activités de déneigement, pour 0,3 M$, et une subvention aux camps de jour en raison de la pandémie, pour 0,2 M$;
- aide financière de 0,1 M$ de la Communauté métropolitaine de Montréal pour un projet de protection et de mise en valeur des milieux naturels du lac des Battures.

Revenus

Transferts centraux

- Baisse de budget de 1,1 M$, relative à la contribution de l'Arrondissement au plan de redressement visant à atténuer, pour 2020, les effets de la pandémie de COVID-19.
- Écart d'affectation défavorable de 0,2 M$ pour le plan d'action Canopée et le programme d'aide pour la déminéralisation.

Services rendus et autres revenus

- Diminution de 0,5 M$ des revenus de location de salles et d'installations récréatives, de vente de billets, d'abonnements et d'inscriptions, découlant des interdictions gouvernementales de rassemblement en raison de la pandémie.
- Baisse de 0,2 M$ des revenus découlant des travaux effectués par la Ville afin de réparer des infrastructures endommagées conséquemment à l'encaissement de dépôts de garantie.
- Augmentation de 0,2 M$ des revenus de permis d'occupation temporaire du domaine public.
- Autres revenus de 0,2 M$ provenant d'une entente à l'amiable.

Charges de fonctionnement

Transport

- Écart défavorable de 0,7 M$, lié aux activités de déneigement – achat de sels et d'abrasifs et dépenses additionnelles en rémunération.

- Dépenses supplémentaires de 0,3 M$ en location d'équipements, visant le respect des règles de distanciation.
- Provision de 0,3 M$ pour conventions collectives échues.
- Baisse de 0,2 M$ pour les dépenses reliées aux travaux effectués par la Ville concernant l'encaissement des dépôts de garantie.

Santé et bien-être

- Contributions additionnelles afin de venir en aide aux organismes en période de pandémie.

Loisirs et culture

- Contribution de l'Arrondissement au plan financier général de 1,0 M$ et à son plan financier local de 0,5 M$, visant à équilibrer la perte de revenus liée à la pandémie : réduction de l'entretien des plateaux récréatifs et de l'entretien horticole et arboricole, pour 0,7 M$; fermeture temporaire des bibliothèques et de la Maison Nivard-De Saint-Dizier, pour 0,2 M$; programmation réduite dans les piscines, pour 0,4 M$; annulation des événements culturels et sportifs (Festival international de Jazz à Verdun, Festival Marionnettes plein la rue, Rendez-vous actifs, etc.), pour 0,2 M$.
- Économie additionnelle de 0,7 M$, liée à la fermeture des installations et à l'annulation des activités et événements culturels, sportifs et récréatifs, à la suite de la prolongation des mesures de confinement, à l'automne 2020.

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

Tableau 71 – Ville-Marie

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	17 090,3	17 904,5	18 520,0	18 420,1	99,9	18 074,2
Transferts centraux	48 009,6	48 578,5	44 689,6	47 533,8	(2 844,2)	44 807,1
Services rendus et autres revenus	21 177,1	24 024,2	23 555,4	20 970,0	2 585,4	20 956,0
Transferts	9,4	76,5	52,2	10,0	42,2	10,0
Total – Revenus	**86 286,4**	**90 583,7**	**86 817,2**	**86 933,9**	**(116,7)**	**83 847,3**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	11 219,4	11 513,3	10 891,4	12 304,2	1 412,8	14 427,4
Sécurité publique	369,6	644,3	67,5	441,8	374,3	419,5
Transport	27 865,1	29 314,9	25 409,2	29 165,0	3 755,8	28 008,8
Hygiène du milieu	15 940,2	17 446,9	17 275,6	16 440,4	(835,2)	17 415,1
Santé et bien-être	1 050,3	956,3	1 010,1	1 118,4	108,3	1 197,2
Aménagement, urbanisme et développement	8 662,5	10 199,8	9 655,7	8 604,1	(1 051,6)	10 115,7
Loisirs et culture	26 251,2	27 580,0	26 404,0	27 876,2	1 472,2	27 831,4
Total – Charges de fonctionnement	**91 358,3**	**97 655,5**	**90 713,5**	**95 950,1**	**5 236,6**	**99 415,1**
Affectations	10 886,3	13 612,3	15 339,3	9 016,2	6 323,1	15 221,9
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**5 814,4**	**6 540,5**	**11 443,0**	-	**11 443,0**	**(345,9)**
Ajustements	16 569,8	9 797,5	12 799,2			
Excédent (déficit) de gestion	**22 384,2**	**16 338,0**	**24 242,2**	-	**24 242,2**	**(345,9)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- permis et inspection : utilisation de SmartUse, permettant le dépôt des permis en ligne et la manipulation des plans de façon électronique – délivrance de 1 847 permis (construction et transformation) correspondant à des coûts de travaux de 1,5 G$;
- développement urbain : 4 373 nouveaux logements, présentation de 453 dossiers au comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement, réalisation de 376 révisions architecturales et élaboration d'un plan de mise en valeur du patrimoine local de Ville-Marie;
- développement économique : apport d'un soutien financier de 2,8 M$ pour la réalisation de divers projets, dont 1,2 M$ dans le cadre d'un programme temporaire COVID-19 de relance commerciale;
- culture, sports, loisirs et développement social : versement de contributions financières de 3,0 M$, dont 0,4 M$ dans le cadre d'un fonds d'urgence COVID-19 pour soutenir des organismes.

Principales variations

Budget modifié

- Affectation d'excédents et de fonds réservés de 3,2 M$, principalement pour des contributions financières dans le cadre de la pandémie de COVID-19, le financement de travaux au Quartier des spectacles, des dépenses d'affectations temporaires et l'achat de supports à vélos.

Revenus

Transferts centraux

- Transfert de 3,0 M$ au Service des finances pour le plan de redressement COVID-19.
- Réduction de 1,1 M$ pour la nouvelle répartition des charges interunités concernant l'entretien de l'éclairage et de la signalisation ainsi qu'au marquage de la chaussée (EESM).
- Virement de 1,3 M$ en provenance des services corporatifs, notamment pour les activités de gestion de l'eau et pour le financement du projet d'animation de la rue Sainte-Catherine Ouest.

Services rendus et autres revenus

- Excédent de 2,6 M$, principalement attribuable à la délivrance des permis d'occupation temporaire du domaine public.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Excédent de 1,4 M$, principalement lié au budget de dépenses contingentes et autres objets, viré pour financer des projets dans d'autres activités.

Transport

- Écart favorable de 3,8 M$, occasionné par des économies sur l'enlèvement de la neige et par la réduction du budget de charges interunités EESM.

Hygiène du milieu

- Déficit de 0,8 M$, attribuable à l'entretien du réseau de distribution d'eau potable.

Aménagement, urbanisme et développement

- Écart défavorable de 1,1 M$, principalement lié aux affectations d'excédents pour soutenir les sociétés de développement commercial et autres organismes, en contexte de pandémie.

Loisirs et culture

- Excédent de 1,5 M$, principalement lié à des économies sur la location d'immeubles et d'installations sportives, l'énergie et les services techniques.

ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION

Tableau 72 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	7 558,6	7 740,3	7 906,0	7 973,2	(67,2)	7 900,1
Transferts centraux	47 328,8	46 748,6	45 648,0	47 407,7	(1 759,7)	45 898,5
Services rendus et autres revenus	3 745,7	3 896,7	3 972,2	3 300,2	672,0	3 416,7
Transferts	37,2	5,0	2,2	-	2,2	-
Total – Revenus	**58 670,3**	**58 390,6**	**57 528,4**	**58 681,1**	**(1 152,7)**	**57 215,3**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	7 112,8	6 934,3	6 532,2	7 279,3	747,1	6 833,7
Sécurité publique	619,9	570,2	565,7	627,6	61,9	624,0
Transport	13 012,2	14 715,5	12 280,6	14 053,9	1 773,3	12 978,4
Hygiène du milieu	9 487,3	8 481,9	8 723,3	7 766,4	(956,9)	8 033,5
Santé et bien-être	206,7	455,4	602,7	175,1	(427,6)	600,7
Aménagement, urbanisme et développement	3 423,9	3 672,4	3 893,9	3 747,4	(146,5)	3 771,9
Loisirs et culture	26 670,8	27 578,5	25 694,2	25 806,4	112,2	26 575,9
Total – Charges de fonctionnement	**60 533,6**	**62 408,2**	**58 292,6**	**59 456,1**	**1 163,5**	**59 418,1**
Affectations	1 579,6	3 611,7	2 380,2	775,0	1 605,2	2 129,8
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**(283,7)**	**(405,9)**	**1 616,0**	**-**	**1 616,0**	**(73,0)**
Ajustements	2 698,0	2 077,4	3 676,9			
Excédent (déficit) de gestion	**2 414,3**	**1 671,5**	**5 292,9**	**-**	**5 292,9**	**(73,0)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- aménagement de 16 nouvelles ruelles vertes et de 150 carrés d'arbre ainsi que plantation de 644 arbres sur le domaine public et distribution de 42 000 végétaux;
- adoption de plans d'action pour tracer l'avenir en culture et en développement social;
- autorisation de construction pour 3 projets de logements sociaux et participation à l'achat de 4 propriétés pour des développements futurs;
- acceptation d'un premier don pour l'aménagement d'un parc conçu entièrement selon les normes d'accessibilité universelle;
- révision du règlement de zonage pour préserver le parc locatif et faciliter la compréhension de certaines dispositions complexes (taux d'implantation, nombre d'étages, marges, etc.);
- implantation de zones de stationnement vouées à l'autopartage et de nouveaux supports à vélos sur le domaine public;
- agrandissement de secteurs de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR);

- mise en place de mesures d'apaisement de la circulation sur des rues résidentielles et réduction de la limite de vitesse sur plusieurs artères; déploiement de mesures d'apaisement de la circulation aux endroits problématiques (arrêts, dos d'âne).

Principales variations

Budget modifié

La variation entre le budget original et le budget modifié est minime. Elle provient essentiellement des éléments suivants :

- budget additionnel de 1,5 M$ provenant de l'excédent pour des projets liés à la réalisation de ruelles vertes et au verdissement des espaces publics et à la tenue des camps de jour à l'été 2020, ainsi que pour des actions liées à la mobilité et à la sécurité des citoyens;

- transfert budgétaire de 0,5 M$ de la Ville centre pour la Politique de l'enfant et les réseaux d'aqueduc et ajustement budgétaire négatif de 0,2 M$ pour le marquage et la signalisation;

- participation au plan de redressement budgétaire, pour 1,8 M$.

Revenus

Transferts centraux

- Budgets additionnels de 0,5 M$ pour la Politique de l'enfant et les réseaux d'aqueduc.
- Écarts défavorables de 0,3 M$ pour la plantation d'arbres, dans le cadre du plan d'action Canopée, et de 0,2 M$ pour le marquage et la signalisation.
- Participation au plan de redressement budgétaire, pour 1,8 M$.

Services rendus et autres revenus

- Excédent de 0,9 M$ provenant des revenus d'occupation temporaire du domaine public et de 0,2 M$ pour la vente de vignettes de stationnement sur rue réservé aux résidents.
- Baisse des revenus de 0,4 M$ causée par les fermetures temporaires des installations récréatives.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Économie budgétaire de 0,7 M$ relative aux honoraires professionnels et aux dépenses d'entretien et de réparations non capitalisables pour les bâtiments de l'Arrondissement.

Transport

- Écart favorable de 1,0 M$ pour les opérations de déneigement, principalement causé par une diminution du nombre d'heures supplémentaires, ainsi que du recours aux services techniques et à la location d'équipements.
- Excédent de 0,3 M$ pour l'éclairage des rues et de 0,4 M$ pour l'entretien et la réfection des chaussées, des trottoirs et des tranchées.

Hygiène du milieu

- Variation défavorable de 0,8 M$, relative à la rémunération destinée à la gestion des matières résiduelles.
- Dépassement budgétaire de 0,2 M$, conséquemment à l'augmentation du nombre d'interventions sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts.

Santé et bien-être

- Contributions financières à des organismes, financées par l'excédent, pour 0,4 M$, dont une grande partie est en lien avec la pandémie de COVID-19.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2020

Autres charges corporatives – Financement et autres charges



AUTRES CHARGES CORPORATIVES – FINANCEMENT ET AUTRES CHARGES

Tableau 73 – Autres charges corporatives – Financement et autres charges

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de financement corporatives						
Service de la dette brute	763 845,9	780 813,7	762 212,1	839 065,2	76 853,1	836 165,2
Affectations – Activités d'immobilisations, réserves financières et fonds réservés	379 198,4	454 851,5	694 277,0	631 618,8	(62 658,2)	631 703,7
Total – Charges de financement corporatives	**1 143 044,3**	**1 235 665,2**	**1 456 489,1**	**1 470 684,0**	**14 194,9**	**1 467 868,9**
Autres charges corporatives						
Dépenses communes	174 462,8	135 702,0	193 804,5	198 311,6	4 507,1	312 545,3
Dépenses de contributions	652 895,1	647 284,2	729 308,5	777 218,7	47 910,2	777 516,7
Total – Autres charges corporatives	**827 357,9**	**782 986,2**	**923 113,0**	**975 530,3**	**52 417,3**	**1 090 062,0**
Total – Autres charges corporatives et de financement	**1 970 402,2**	**2 018 651,4**	**2 379 602,1**	**2 446 214,3**	**66 612,2**	**2 557 930,9**

Les dépenses associées aux autres charges corporatives totalisent 2,4 G$, soit 66,6 M$ de moins que le budget original. Cette rubrique est constituée du service de la dette brute corporative, des paiements au comptant d'immobilisations, des dépenses communes (charges relatives aux régimes de retraite, charges requises en vertu des dispositions légales, etc.) et des dépenses de contributions versées à des agences et organismes gouvernementaux et régionaux pour la réalisation d'activités relevant de leur responsabilité.

SERVICE DE LA DETTE BRUTE CORPORATIVE

Le service de la dette brute corporative comprend les éléments suivants :

- les frais de financement correspondant aux intérêts et autres frais relatifs à l'ensemble des emprunts émis par la Ville;
- le remboursement de la dette à long terme, reflétant les contributions au fonds d'amortissement et les remboursements de capital pour les emprunts liés au financement des dépenses d'immobilisations. Il inclut également le versement de contributions à la réserve financière destinée au remboursement accéléré de la dette;
- le remboursement de capital sur les emprunts servant au financement à long terme de dépenses de fonctionnement.

Tableau 74 – Service de la dette brute corporative

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Frais de financement	397 165,8	400 970,5	396 696,2	421 159,4	24 463,2	418 259,4
Remboursement de la dette à long terme	473 755,5	495 960,9	534 848,0	531 192,6	(3 655,4)	531 192,6
Affectations – Remboursement de capital	32 683,8	46 028,5	3 217,9	61 262,1	58 044,2	61 262,1
Sous total – Service de la dette brute	**903 605,1**	**942 959,9**	**934 762,1**	**1 013 614,1**	**78 852,0**	**1 010 714,1**
Service de la dette décentralisée[1]	(139 759,2)	(162 146,2)	(172 550,0)	(174 548,9)	(1 998,9)	(174 548,9)
Total – Service de la dette brute	**763 845,9**	**780 813,7**	**762 212,1**	**839 065,2**	**76 853,1**	**836 165,2**

1. Ce montant correspond aux remboursements de dettes, aux intérêts et autres frais sur la dette à long terme dont le budget se trouve dans certaines unités d'affaires (Commission des services électriques, Eau, Espace pour la vie et arrondissements d'Anjou et de Saint-Léonard).

Le service de la dette brute corporative, totalisant 762,2 M$, affiche une économie de 76,9 M$ par rapport au budget prévu. Celle-ci s'explique principalement par des taux d'intérêt moindres que ceux prévus lors de la confection budgétaire et par un volume d'emprunts plus important que prévu au programme d'emprunt.

AFFECTATIONS – ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS ET EN PRÊTS, RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS

Tableau 75 – Affectations - Activités d'investissement en immobilisations et en prêts, réserves financières et fonds réservés

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Affectations						
Affectation – Réserve financière – Eau	(16 522,0)	14 878,9	4 393,2	13 829,0	9 435,8	13 829,0
Affectation – Réserve financière – Eau – Taxes dédiées	63 000,0	54 800,0	54 800,0	54 800,0	-	54 800,0
Affectation – Réserve financière – Voirie	(1 869,0)	(797,0)	(554,3)	2 000,0	2 554,3	(892,8)
Affectation – Réserve financière – Immobilisations	316 482,5	375 168,1	565 605,9	560 900,0	(4 705,9)	560 900,0
Affectation – Financement comptant des activités d'immobilisations	17 704,0	10 531,2	11 436,0	-	(11 436,0)	2 757,4
Affectation – Fonds réservés	402,9	270,3	58 596,2	89,8	(58 506,4)	310,1
Total – Affectations	**379 198,4**	**454 851,5**	**694 277,0**	**631 618,8**	**(62 658,2)**	**631 703,7**

Le paiement au comptant d'immobilisations, totalisant 694,3 M$, a été plus élevé que prévu au budget original d'une somme de 62,6 M$ et s'explique par les éléments suivants :

- des contributions moindres de 9,4 M$ et de 2,5 M$ aux réserves financières de l'eau et de la voirie, respectivement destinées au financement des investissements portant sur ces 2 catégories d'infrastructures, principalement attribuables aux compressions budgétaires imposées par le plan de redressement requis en cours d'année pour atténuer les effets négatifs de la pandémie sur la situation financière de la Ville;
- une contribution additionnelle de 4,7 M$ reflétant principalement les revenus d'intérêts inhérents à la réserve financière des immobilisations;
- une affectation de 11,4 M$ au financement au comptant des activités d'immobilisations, comprenant notamment :
  - une somme de 8,9 M$ provenant du gouvernement du Québec dans le cadre de son programme de prêts-subventions consentis aux petites et moyennes entreprises (PME) situées à Montréal;
  - une somme de 1,8 M$ affectée par les arrondissements au financement des investissements relevant de leur compétence;
- une somme de 58,2 M$ en provenance du gouvernement du Québec dans le cadre de son programme de prêts d'urgence aux PME afin de soutenir leur viabilité financière, menacée par le ralentissement économique qui, depuis le début de la pandémie en 2020, se poursuit en 2021.

DÉPENSES COMMUNES

Tableau 76 – Dépenses communes
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Dépenses communes						
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	83 146,9	46 968,1	75 384,8	52 106,0	(23 278,8)	52 106,0
Crédits pour dépenses contingentes	(14 757,8)	44 285,2	21 379,6	32 018,6	10 639,0	15 973,8
Pertes possibles dans la perception	23 299,8	12 246,4	16 959,3	23 130,0	6 170,7	23 130,0
Prêt d'employés au MESS	21 821,2	17 857,6	15 709,7	16 739,7	1 030,0	16 739,7
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	644,3	644,3	-
Prêt d'employés au Bureau du taxi de Montréal	3 029,2	3 018,6	3 036,6	2 939,7	(96,9)	2 946,7
Bureau des régimes de retraite	7 392,0	7 219,0	6 902,6	7 994,8	1 092,2	7 291,3
Affectation – Régimes de retraite	32 600,0	14 300,0	14 300,0	14 300,0	-	14 300,0
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(30 177,6)	(32 168,5)	(32 854,4)	(38 083,3)	(5 228,9)	(38 083,3)
Affectation – Sites contaminés	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	-	1 600,0
Affectation – Montant à pourvoir – TVQ	13 600,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	-	2 200,0
Affectation – Comblement de déficit ou autres	-	-	-	15 640,1	15 640,1	15 640,1
Autres	32 909,1	18 175,6	69 186,3	67 081,7	(2 104,6)	198 701,0
Total – Dépenses communes	**174 462,8**	**135 702,0**	**193 804,5**	**198 311,6**	**4 507,1**	**312 545,3**

Les dépenses communes de 193,8 M$ affichent un écart favorable de 4,5 M$ qui s'explique par les éléments suivants :

- un écart favorable global de 23,3 M$, associé aux charges liées au redéploiement des ressources et aux régimes de retraite, soit :
  - un écart défavorable de 2,4 M$, lié principalement aux règlements des griefs corporatifs;
  - un écart défavorable de 2,7 M$ découlant des rajustements à la hausse de la rémunération, conformément à la politique de la Ville en matière d'équité salariale;
  - un écart favorable de 1,1 M$, lié principalement à des dépenses moindres en matière de relations de travail et de gestion de la santé et de la sécurité au travail;
  - un écart favorable de 27,3 M$ découlant des derniers ajustements imputés aux charges de retraite comptabilisées au chapitre corporatif et dont la finalité reflète, conformément au dépôt de la dernière évaluation actuarielle, une charge de retraite globale à hauteur de 249,3 M$ pour l'ensemble de la Ville, comparativement au budget de 222,5 M$, tel que le présente le tableau 79 « Rémunération et cotisations de l'employeur »;
- un écart favorable de 10,6 M$ aux dépenses contingentes, principalement attribuable au fait que les dépenses ont été réalisées dans les unités d'affaires où des budgets ont été transférés, à la suite des autorisations des instances, pour la réalisation de projets ponctuels;

- un écart favorable de 1,0 M$, lié à une réduction du nombre d'employés de la Ville (départs à la retraite) affectés à la gestion des programmes sociaux du MESS, conformément à l'entente;
- un écart favorable de 0,6 M$, attribuable au fait que les dépenses ont été réalisées par les arrondissements où les budgets, à la suite des autorisations des instances, ont été transférés pour financer les dépenses d'exploitations liées à l'ouverture de leurs nouvelles infrastructures sportives et socioculturelles;
- un écart défavorable de 3,9 M$ découlant de la révision des montants à pourvoir qui sont liés aux régimes de retraite et établis selon la plus récente évaluation actuarielle;
- un écart défavorable de 2,1 M$ découlant principalement des éléments suivants :
  - un écart favorable de 6,1 M$ découlant de la révision à la baisse des comptes créditeurs de fin d'exercice;
  - un écart défavorable de 9,6 M$ découlant de la radiation d'un actif lié à la liquidation de la Société en commandite Stationnement Montréal;
  - un écart favorable de 1,0 M$ découlant de la révision de divers comptes payables et recevables liés à certains dossiers en cours, menés avec le gouvernement du Québec.

DÉPENSES DE CONTRIBUTIONS CORPORATIVES

Ce poste prévoit les contributions financières versées à des organismes relevant de la juridiction de la Ville, le paiement des quotes-parts de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi que la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), qui se consacre à la planification des services de transport collectif sur l'ensemble de son territoire, constitué de ceux de la CMM, de Kahnawake et de la ville de Saint-Jérôme.

Tableau 77 – Dépenses de contributions corporatives
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Dépenses de contributions corporatives						
Communauté métropolitaine de Montréal	39 328,0	39 505,0	41 983,8	41 412,1	(571,7)	41 412,1
Autorité régionale de transport métropolitain	551 450,4	541 829,4	619 946,6	668 394,0	48 447,4	668 394,0
Société du parc Jean-Drapeau	14 104,0	15 053,3	15 194,0	15 353,1	159,1	15 353,1
Société d'initiative et de développement commercial	13 572,4	13 748,4	14 950,8	14 935,0	(15,8)	14 935,0
Conseil des arts	16 950,0	18 450,0	20 235,0	20 235,0	-	20 235,0
Bureau du taxi de Montréal	4 577,8	4 805,0	3 238,2	3 238,2	-	3 238,2
Autres organismes	12 912,5	13 893,1	13 760,1	13 651,3	(108,8)	13 949,3
Total – Dépenses de contributions corporatives	**652 895,1**	**647 284,2**	**729 308,5**	**777 218,7**	**47 910,2**	**777 516,7**

Les dépenses de contributions corporatives, totalisant 729,3 M$, affichent un écart favorable de 47,9 M$, associé aux éléments suivants :

- une contribution moindre de 48,4 M$ à l'ARTM qui s'explique ainsi :
  - un écart favorable de 55,5 M$, attribuable à la contribution moindre que la Ville a dû verser dans le cadre du programme de la SOFIL, compte tenu des investissements moins élevés réalisés par la STM;
  - une contribution additionnelle de 7,1 M$ relativement à l'exercice 2019, contribution qui s'est avérée plus élevée que prévu lors de la confection budgétaire, et facturée par l'ARTM en 2020 selon les modalités de sa loi constitutive, à la suite de la vérification de ses états financiers pour 2019;
  - une contribution moindre de 0,5 M$ à la CMM résultant de la facturation finale de la quote-part devant être versée par la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de sa loi constitutive.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2020

Analyses complémentaires


4413

ANALYSES COMPLÉMENTAIRES

CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR OBJETS

Tableau 78 – Charges de fonctionnement par objets

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original[1]	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération	1 784 675,4	1 834 881,5	1 912 300,4	1 855 528,3	(56 772,1)	1 833 674,3
Cotisations de l'employeur	580 658,8	512 177,1	537 039,3	523 220,3	(13 819,0)	519 022,8
Transport et communications	34 932,8	37 413,5	30 752,7	40 238,7	9 486,0	37 296,1
Services professionnels, techniques et autres	394 901,2	428 870,9	444 321,2	467 233,4	22 912,2	483 651,7
Location, entretien et réparation	171 139,5	190 080,1	204 324,8	210 901,8	6 577,0	203 347,4
Biens non durables	238 961,9	255 801,7	239 173,5	260 706,3	21 532,8	244 521,8
Biens durables	32 063,2	64 646,3	68 075,5	49 751,1	(18 324,4)	60 436,1
Frais de financement	397 165,8	400 983,0	396 696,3	421 159,4	24 463,1	418 259,4
Contributions à des organismes	792 077,5	943 341,4	1 015 928,4	1 090 054,4	74 126,0	1 154 872,2
Autres objets	97 738,1	16 879,8	38 863,5	29 440,6	(9 422,9)	132 964,0
Total – Charges de fonctionnement	**4 524 314,2**	**4 685 075,3**	**4 887 475,6**	**4 948 234,3**	**60 758,7**	**5 088 045,8**

RÉMUNÉRATION ET COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR

Tableau 79 – Rémunération et cotisations de l'employeur
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Rémunération						
Salaires et avantages rattachés à la rémunération	1 668 120,7	1 703 957,8	1 798 573,6	1 767 393,8	(31 179,8)	1 749 824,0
Temps supplémentaire	111 829,5	126 168,1	108 845,0	83 382,6	(25 462,4)	79 098,4
Allocations et autres avantages	4 725,2	4 755,6	4 881,8	4 751,9	(129,9)	4 751,9
Total – Rémunération	**1 784 675,4**	**1 834 881,5**	**1 912 300,4**	**1 855 528,3**	**(56 772,1)**	**1 833 674,3**
Cotisations de l'employeur						
Régimes de retraite						
Services courants	197 269,4	199 012,7	206 513,2	187 163,5	(19 349,7)	187 619,6
Services passés	107 321,1	64 007,2	42 850,6	35 327,2	(7 523,4)	35 327,2
Total – Régimes de retraite	**304 590,5**	**263 019,9**	**249 363,8**	**222 490,7**	**(26 873,1)**	**222 946,8**
Charges sociales et autres cotisations	276 068,3	249 157,2	287 675,5	300 729,6	13 054,1	296 076,0
Total – Cotisations de l'employeur	**580 658,8**	**512 177,1**	**537 039,3**	**523 220,3**	**(13 819,0)**	**519 022,8**
Total – Rémunération globale	**2 365 334,2**	**2 347 058,6**	**2 449 339,7**	**2 378 748,6**	**(70 591,1)**	**2 352 697,1**

Salaires et avantages rattachés à la rémunération

La rémunération régulière, soit les salaires et avantages rattachés à la rémunération, s'élève à 1,8 G$ en 2020, soit un écart défavorable de 31,2 M$ avec les prévisions budgétaires. Cette rémunération représente 94,1 % de l'ensemble de la rémunération. L'écart budgétaire s'explique principalement par les éléments suivants :

- services centraux : un écart défavorable net de 12,6 M$ comprenant :
  - pour les policiers : un écart défavorable de 24,6 M$, généré principalement par la non-réalisation de l'optimisation de la structure des effectifs policiers et par la non-réalisation d'économies sur les postes vacants;
  - pour les employés autres que la police : un écart favorable net de 12,0 M$, causé par un nombre élevé de postes vacants, notamment chez les professionnels (15,4 M$), les cols blancs (7,5 M$) et les pompiers (3,0 M$), et ce, malgré l'anticipation d'économies sur les postes vacants déjà budgétisés;
- chapitres corporatifs : un écart défavorable net de 10,2 M$ provenant principalement du règlement d'un grief sur le comblement de postes vacants associés aux cols bleus;
- arrondissements : un écart défavorable net de 8,4 M$.

Heures supplémentaires

En 2020, la rémunération liée aux heures supplémentaires s'élève à 108,8 M$, soit un écart défavorable de 25,5 M$ avec les prévisions budgétaires. Une grande partie de l'excédent des dépenses liées à la rémunération en heures supplémentaires concerne la sécurité publique, soit plus de 77 %. Plus spécifiquement, l'écart budgétaire s'explique notamment par les éléments suivants :

- au Service de police, un écart défavorable de 11,8 M$:
  - policiers et officiers : un écart défavorable de 10,0 M$, principalement lié aux opérations;
  - employés civils : un écart défavorable de 1,8 M$, principalement associé aux préposés aux communications d'urgence;
- au Service de sécurité incendie, un écart défavorable de 7,5 M$, principalement associé au travail des pompiers et de l'état-major, à un dépassement en heures supplémentaires notamment relié au plan de redressement COVID-19, aux mesures d'urgence COVID-19 et au remplacement des postes vacants;
- dans les arrondissements, un écart défavorable de 0,4 M$, principalement attribuable aux heures supplémentaires non budgétées;
- dans les services centraux, un écart défavorable net de 5,7 M$ pour le remplacement des postes vacants.

Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur incluent les charges des régimes de retraite, les avantages sociaux et la part de l'employeur à l'égard des charges sociales.

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont à prestations déterminées. On entend par régime de retraite à prestations déterminées un régime dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les employés, soit le mode de calcul du montant de ces prestations. Ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation. Les cotisations déposées dans une caisse de retraite et les revenus de placement qui en découlent servent à financer le paiement des prestations prévues.

La charge des services courants représente la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Elle est déterminée selon les hypothèses actuarielles. Ce montant permet de faire face aux obligations des régimes de retraite en fonction des hypothèses actuarielles. Il s'agit de la part de l'employeur.

La charge des services passés est un montant déterminé par l'actuaire afin de respecter les obligations des régimes de retraite en fonction des déficits actuariels. Il s'agit notamment de la partie nécessaire au remboursement du déficit.

Les dépenses associées aux cotisations de l'employeur ont atteint 537,0 M$ en 2020, soit un écart défavorable de 13,8 M$ avec les prévisions budgétaires. Cet écart provient principalement des éléments suivants :

- pour les régimes de retraite, un écart défavorable de 26,9 M$ découlant principalement de 2 éléments :
  - services courants : un écart défavorable de 19,3 M$, généré principalement par de nouvelles évaluations actuarielles;
  - services passés : un écart défavorable de 7,5 M$, généré principalement par l'impact d'une baisse des taux de rendement espérés;
- pour les charges sociales et autres cotisations, un écart favorable de 13,1 M$ découlant entre autres des éléments suivants :
  - une économie de 4,0 M$ sur les prévisions concernant l'assurance collective;
  - une économie de 9,1 M$ sur les prévisions et autres provisions annuelles non utilisées relatives à l'assurance emploi.

TRANSPORT ET COMMUNICATIONS

Tableau 80 – Transport et communications

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Transport et communications						
Transport et communications	34 932,8	37 413,5	30 752,7	40 238,7	9 486,0	37 296,1
Total – Transport et communications	**34 932,8**	**37 413,5**	**30 752,7**	**40 238,7**	**9 486,0**	**37 296,1**

Les charges associées au transport et aux communications sont de 30,8 M$, en baisse de 9,5 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique notamment par les diminutions suivantes :

- 4,8 M$ pour les frais de déplacement de l'ensemble de la Ville, dont 2,2 M$ pour les frais d'hébergement, 1,3 M$ pour les moyens de transport et 0,8 M$ pour les allocations d'automobiles;
- 1,8 M$ principalement dans les arrondissements pour les dépenses de publicité et d'information concernant les événements annulés;
- 1,5 M$ pour les dépenses de télécommunications, comprenant 1,0 M$ au STI en raison du ralentissement du déploiement du WiFi public, des licences pour le service 311 et d'économies sur la téléphonie;
- 1,4 M$ pour les frais de poste de la cour municipale, en raison de la suspension des procédures de recouvrement et d'une baisse du nombre de constats émis en matière de circulation et de stationnement.

SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES

Tableau 81 – Services professionnels, techniques et autres

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Services professionnels, techniques et autres						
Honoraires professionnels	57 822,6	66 689,5	93 537,3	99 561,4	6 024,1	111 826,1
Services techniques	332 248,2	357 301,4	345 387,3	362 557,1	17 169,8	367 360,9
Autres	4 830,4	4 880,0	5 396,6	5 114,9	(281,7)	4 464,7
Total – Services professionnels, techniques et autres	**394 901,2**	**428 870,9**	**444 321,2**	**467 233,4**	**22 912,2**	**483 651,7**

Les charges en services professionnels, techniques et autres s'élèvent à 444,3 M$ et affichent un écart favorable de 22,9 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique notamment par les éléments suivants :

Honoraires professionnels en baisse de 6,0 M$, baisse causée principalement par :

- une diminution de 18,5 M$ résultant des éléments suivants :
  - 10,5 M$ d'écart favorable, imputable au plan de redressement lié au ralentissement et au report des activités culturelles et sportives;
  - 3,9 M$ dans les arrondissements, notamment dans Le Plateau-Mont-Royal pour des honoraires professionnels destinés à des projets spéciaux et à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour des activités non réalisées;
  - 1,4 M$ au Bureau de l'inspecteur général, correspondant aux montants budgétisés non dépensés pour des services professionnels. Ces montants sont réservés pour des projets ponctuels non récurrents et/ou pour répondre à des circonstances imprévues;
  - 1,3 M$ au Service du greffe, pour les dépenses relatives aux travaux préparatoires de l'élection générale de 2021, moindres que prévu;
  - 0,7 M$ au Service des ressources humaines, pour les expertises médicales et les enquêtes externes en lien avec le respect de la personne;
  - 0,7 M$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, pour des dépenses moindres que prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel;
- diminution contrebalancée par une hausse de 12,5 M$, soit :
  - 3,7 M$ pour le recours à des firmes externes d'avocats pour la défense de la Ville dans les dossiers de réclamations délégués au Service des affaires juridiques;
  - 3,0 M$ pour les frais de gestion facturés par la nouvelle Agence de mobilité durable;
  - 2,7 M$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, pour des études et expertises en phase d'avant-projets et des projets prioritaires;

- 2,4 M$ au Service du développement économique, notamment pour la réalisation d'études visant la mise en œuvre de mesures de relance;
- 0,7 M$ au Service de la culture, soit 0,4 M$ pour des études menées dans le cadre du programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques et 0,3 M$ pour l'œuvre d'art destinée à la jetée Alexandra, dans le port de Montréal;

Services techniques en baisse de 17,1 M$, baisse causée par :

- une diminution de 50,3 M$ des dépenses en services techniques, se répartissant ainsi :
  - 16,5 M$ dans les arrondissements en raison de projets financés par les réserves, de projets non réalisés et de la fermeture des installations causée par la pandémie;
  - 13,6 M$ d'écart favorable imputable au plan de redressement jumelé au ralentissement des activités;
  - 7,5 M$ au Service de l'environnement, pour les économies suivantes :
    - 4,5 M$ sur les contrats de collecte et de transport et sur les mesures d'optimisation budgétaire pour la pandémie (horaire des écocentres, report de projets pilotes des 9 logements et plus, et optimisation du coût du tri des matières recyclables);
    - 2,5 M$ en raison du retard de la mise en service de l'usine des eaux du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles et de la construction de l'usine de traitement du lixiviat, au Complexe environnemental de Saint-Michel;
    - 0,5 M$, baisse attribuable aux baisses de volume et de coût de gestion des déchets domestiques (bois, résidus de construction, de rénovation et de démolition et résidus dangereux) ainsi qu'à des études non réalisées;
  - 3,7 M$ au Service de concertation des arrondissements, baisse qui s'explique par l'annulation des corvées de propreté printanières ainsi que de certaines activités de sensibilisation en gestion animalière, pour 1,9 M$, et par une baisse en remorquage étant donné que 50 % des dépenses sont déjà incluses dans les contrats de déneigement clés en main, 1,8 M$;
  - 3,2 M$ à la Commission des services électriques, soit un écart de 2,5 M$ causé par le fait que plusieurs travaux de construction sont capitalisés et un autre de 0,7 M$ relié à une économie sur les dépenses d'inspection structurale du réseau et de nettoyage des puits d'accès;
  - 2,1 M$ au Service des affaires juridiques, écart attribuable aux montants moins élevés versés à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) en raison de la suspension des procédures de recouvrement ainsi qu'à la baisse du nombre de constats de circulation et de stationnement émis;
  - 1,7 M$ au Service des finances, soit une économie de 1,1 M$ imputable à une utilisation moindre des services bancaires, attribuable à la fermeture de plusieurs points de service en

période de confinement, et une autre de 0,6 M$ en frais de perception, d'impression, de numérisation et de formation;

- 1,1 M$ au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour les contrats de gestion d'installations sportives et les contrats d'animation et d'accueil dans les parcs-nature;
- 0,6 M$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, pour des virements à d'autres familles de dépenses;
- 0,3 M$ au Service des technologies de l'information, diminution attribuable à des économies sur le soutien technique de la téléphonie et de la téléinformatique;

▪ diminution contrebalancée par une hausse de 33,1 M$, soit :

- 15,2 M$ au Service de sécurité incendie, en raison des dépenses occasionnées par les mesures d'urgence;
- 10,4 M$ au Service de concertation des arrondissements, afin de couvrir les coûts supplémentaires d'enlèvement, de transport et d'élimination de la neige, compensés par la réserve neige;
- 5,1 M$ au Service de l'environnement, soit 3,5 M$ imputables à la hausse des coûts des nouveaux contrats de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles et 1,6 M$ liés à la hausse des coûts de valorisation des matières recyclables en raison de la crise du marché des matières recyclables;
- 2,4 M$ au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, soit 1,7 M$ attribuables aux dépenses associées au Plan de gestion de la forêt urbaine et 0,7 M$ pour la sécurisation de la falaise Camillien-Houde.

LOCATION, ENTRETIEN ET RÉPARATION

Tableau 82 – Location, entretien et réparation

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Location, entretien et réparation						
Location de bâtiments et de terrains	74 206,5	74 539,0	75 765,2	78 291,0	2 525,8	75 820,2
Location de véhicules et de matériel roulant	14 298,7	17 969,5	16 293,5	19 575,8	3 282,3	17 769,5
Autres locations	4 250,0	3 948,1	11 125,5	5 378,6	(5 746,9)	4 280,5
Entretien et réparation de bâtiments et de terrains	32 700,5	39 250,9	45 217,0	46 650,3	1 433,3	41 709,0
Entretien et réparation de véhicules et de matériel roulant	8 371,7	12 266,8	15 078,1	11 384,3	(3 693,8)	17 020,2
Entretien et réparation – Autres	37 312,1	42 105,8	40 845,5	49 621,8	8 776,3	46 748,0
Total – Location, entretien et réparation	**171 139,5**	**190 080,1**	**204 324,8**	**210 901,8**	**6 577,0**	**203 347,4**

Les charges de location, d'entretien et de réparation sont de 204,3 M$, en baisse de 6,6 M$ par rapport au budget original. Cet écart est principalement attribuable aux éléments suivants :

- un écart favorable de 0,1 M$ pour les charges de location, attribuable notamment aux éléments suivants :
  - augmentation de 7,9 M$ liée aux mesures d'urgence COVID-19;
  - diminution de 8,0 M$ concernant l'utilisation des véhicules, pour 3,3 M$, la location d'installations sportives et culturelles dans les arrondissements, pour 2,6 M$, et la location d'équipements de bureau et informatiques, pour 2,1 M$;
- un écart favorable de 6,5 M$ pour les charges d'entretien et de réparation, soit :
  - 10,3 M$ pour l'entretien sanitaire des immeubles, en raison de la fermeture temporaire des installations et bâtiments municipaux en contexte de pandémie;
  - 6,0 M$ au Service de l'eau soit 2,5 M$ pour une utilisation moindre de la réserve pour travaux imprévus, 2,2 M$ pour les transferts aux arrondissements relatifs à l'entente de partenariat et 1,3 M$ pour des investissements dans les travaux moins élevés que prévu;
  - 2,3 M$ pour l'entretien de l'ameublement de bureau et l'entretien informatique, comprenant 1,5 M$ d'économies sur des contrats d'entretien informatique et infonuagique;
  - 1,5 M$ dans les arrondissements pour l'entretien des infrastructures municipales;
  - 8,9 M$ d'augmentation concernant les mesures d'urgence COVID-19;

- 6,9 M$ de hausse imputable à l'augmentation des dépenses pour l'entretien des véhicules effectué à l'externe en partie à cause des absences autorisées des cols bleus dans les premiers mois de la pandémie.

BIENS NON DURABLES

Tableau 83 – Biens non durables

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Biens non durables						
Fourniture de services publics	84 125,0	83 587,6	71 691,5	85 933,2	14 241,7	77 993,8
Autres biens non durables	154 836,9	172 214,1	167 482,0	174 773,1	7 291,1	166 528,0
Total – Biens non durables	**238 961,9**	**255 801,7**	**239 173,5**	**260 706,3**	**21 532,8**	**244 521,8**

Les charges associées aux biens non durables sont de 239,2 M$, en baisse de 21,5 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique, notamment, par les diminutions suivantes :

- un écart favorable de 14,2 M$ pour la fourniture de services publics, soit 9,9 M$ pour les frais d'électricité et 4,1 M$ pour l'énergie et le gaz naturel ;
- une baisse de 7,3 M$ pour les autres biens non durables soit 5,8 M$ pour l'essence et le diesel, 5,6 M$ pour les pièces et accessoires destinés à l'entretien des véhicules, des équipements spécialisés et des infrastructures municipales, 5,1 M$ pour les matériaux de construction et 3,3 M$ pour l'achat de fournitures de bureau et informatiques. Par ailleurs, on enregistre au Service de sécurité incendie une hausse de 13,7 M$ associée aux dépenses occasionnées par les mesures d'urgence.

BIENS DURABLES

Tableau 84 – Biens durables

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Biens durables						
Biens durables	24 134,2	58 261,2	61 812,4	42 749,5	(19 062,9)	53 434,5
Propriétés destinées à la revente	7 929,0	6 385,1	6 263,1	7 001,6	738,5	7 001,6
Total – Biens durables	**32 063,2**	**64 646,3**	**68 075,5**	**49 751,1**	**(18 324,4)**	**60 436,1**

Les charges associées aux biens durables sont de 68,1 M$, en hausse de 18,3 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique notamment par les augmentations suivantes :

- 17,0 M$ de dépenses non capitalisables payées par emprunt :
  - 10,3 M$ pour le Plan de gestion de la forêt urbaine;
  - 5,5 M$ pour le plan d'action Canopée, la lutte contre l'agrile du frêne et le projet de déminéralisation et de verdissement;
  - 1,2 M$ pour l'achat d'outils de collecte des matières résiduelles;
- 2,7 M$ dans les arrondissements pour des équipements dans les parcs et les terrains de jeux, de l'outillage, du matériel de signalisation, des travaux mineurs et du mobilier urbain;
- 3,9 M$ au Service de sécurité incendie pour les dépenses concernant les mesures d'urgence COVID-19;

Ces augmentations sont contrebalancées, notamment, par les diminutions suivantes :

- 4,2 M$ en raison de retards de construction à l'usine d'assainissement du lixiviat et du report du projet de rationalisation des équipements du CESM;
- 0,9 M$ en raison de la faible valeur comptable des terrains cédés.

FRAIS DE FINANCEMENT

Tableau 85 – Frais de financement

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Frais de financement						
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme	396 121,5	397 238,8	393 551,9	418 824,4	25 272,5	415 924,4
Autres frais de financement	1 044,3	3 744,2	3 144,4	2 335,0	(809,4)	2 335,0
Total – Frais de financement	**397 165,8**	**400 983,0**	**396 696,3**	**421 159,4**	**24 463,1**	**418 259,4**

Les frais de financement présentent un écart favorable de 24,5 M$ par rapport au budget original. Cette économie s'explique principalement par la réduction du programme d'emprunt de 2020 et par un financement négocié à des taux d'intérêt moindres que ceux prévus lors de la confection budgétaire.

CONTRIBUTIONS À DES ORGANISMES

Tableau 86 – Principales contributions à des organismes

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original[1]	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Principales contributions						
Communauté métropolitaine de Montréal	39 328,0	39 505,0	41 983,8	41 412,1	(571,7)	41 412,1
Autorité régionale de transport métropolitain	551 450,4	541 829,4	619 946,6	668 394,0	48 447,4	668 394,0
Société du parc Jean-Drapeau	14 104,0	15 053,3	15 194,0	15 353,1	159,1	15 353,1
Société d'initiative et de développement commercial	13 572,4	13 748,4	14 950,8	14 935,0	(15,8)	14 935,0
Conseil des arts	16 950,0	18 450,0	20 235,0	20 235,0	-	20 235,0
Bureau du taxi de Montréal	4 577,8	4 805,0	3 238,2	3 238,2	-	3 238,2
Autres organismes	152 094,9	309 950,3	300 380,0	326 487,0	26 107,0	391 304,8
Total – Principales contributions	**792 077,5**	**943 341,4**	**1 015 928,4**	**1 090 054,4**	**74 126,0**	**1 154 872,2**

Les charges des contributions à des organismes totalisent 1 015,9 M$, en baisse de 74,1 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique, entre autres, par les éléments suivants :

- un écart favorable de 48,4 M$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), qui s'explique ainsi :
  - une économie de 55,5 M$ attribuable à la contribution moindre que la Ville a dû verser dans le cadre du programme de la SOFIL, compte tenu des investissements moins élevés réalisés par la STM en 2019;
  - une contribution additionnelle de 7,1 M$, relativement à l'exercice 2019, qui s'est avérée plus élevée que prévu lors de la confection budgétaire, et facturée par l'ARTM en 2020;
- un écart favorable de 26,1 M$ relativement aux contributions aux autres organismes, qui s'explique par les principaux éléments suivants :
  - une économie de 63,4 M$ au Service de l'habitation, à la suite du ralentissement de la construction et de la rénovation (effet COVID-19), provenant de portions non utilisées pour AccèsLogis, Rénovation Québec (PRQ), et en raison de demandes moindres pour le programme Axe 3 et le Programme d'adaptation de domicile;
  - un écart défavorable de 28 M$ au Service du développement économique, lié principalement aux ententes Réflexe Montréal et à l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) et au Fonds de développement des territoires (FDT);
  - des contributions supplémentaires de 8,6 M$ pour l'ensemble des arrondissements qui ont versé des sommes plus importantes que prévu au courant de l'année aux sociétés de développement commercial (SDC) et aux organismes sportifs, de loisirs et communautaires, pour diverses situations liées à la pandémie de COVID-19.

AUTRES OBJETS

Tableau 87 – Autres objets
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Autres objets						
Dépenses contingentes	(17 267,7)	40 434,4	19 806,3	37 327,0	17 520,7	16 151,4
Créances douteuses ou irrécouvrables	23 464,2	12 351,0	26 621,5	20 224,5	(6 397,0)	29 773,4
Autres objets – Autres que dépenses contingentes	91 541,6	(35 905,6)	(7 564,3)	(28 110,9)	(20 546,6)	87 039,2
Total – Autres objets	**97 738,1**	**16 879,8**	**38 863,5**	**29 440,6**	**(9 422,9)**	**132 964,0**

Les charges des autres objets totalisent 38,9 M$, en hausse de 9,4 M$ par rapport au budget original. Cet écart est attribuable principalement aux éléments suivants :

- une baisse de 17,5 M$ dans les dépenses contingentes :
  - une réduction de 14,5 M$, due au fait que les dépenses sont réalisées dans les unités d'affaires où des budgets ont été transférés à la suite des autorisations des instances, pour la réalisation de projets ponctuels;
  - une baisse de 12,4 M$ pour les litiges en réclamations contre la Ville réglés pour un montant moindre que prévu;
  - une hausse de 12,4 M$, attribuable à la révision de la provision pour les causes en justice liées aux poursuites intentées contre la Ville;
  - un écart favorable de 3,0 M$ dans les arrondissements, relié à des réserves non utilisées;
- un écart défavorable de 6,4 M$ pour les créances douteuses ou irrécouvrables, attribuable à la radiation de 9,5 M$ pour un actif lié à la liquidation de la Société en commandite Stationnement Montréal et à un ajustement à la baisse de 3,1 M$ de la provision pour les constats d'infraction;
- une hausse de 20,5 M$ pour les autres objets, soit les augmentations suivantes :
  - 18,9 M$ pour les projets couverts par les réserves des passifs environnementaux du CESM, du PEPSC et des autres sites contaminés, dont 10,0 M$ sont dus à une utilisation moindre de la subvention du programme Revi-Sols (revenus en déduction des dépenses couvertes par la réserve);
  - 10,0 M$ au Service de l'eau, en raison d'une économie anticipée au budget sans suppression d'activités, basée sur les excédents historiques;
  - 6,9 M$ pour cause d'une révision à la hausse en 2020 des provisions pour passifs environnementaux associés au CESM, au PEPSC (essentiellement la mise à jour du taux d'actualisation) et aux sites contaminés;
  - 5,6 M$ pour le règlement des intérêts sur les sommes dues en matière d'équité salariale;

- 4,1 M$ pour les risques financiers liés aux régimes de retraite;

- des éléments contrebalancés par les diminutions suivantes :
  - 11,9 M$ pour des budgets non utilisés destinés aux nouveaux dossiers mis en priorité en cours d'exercice par l'Administration municipale;
  - 6,1 M$ pour l'ajustement à la baisse des charges à payer de l'exercice antérieur;
  - 4,2 M$ de réserve dans les dépenses générales d'administration des arrondissements;
  - 3,0 M$ en budget non requis en matière de relations de travail.

ANALYSE DE CERTAINES ACTIVITÉS

DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Graphique 3 – Droits sur les mutations immobilières
(en millions de dollars)

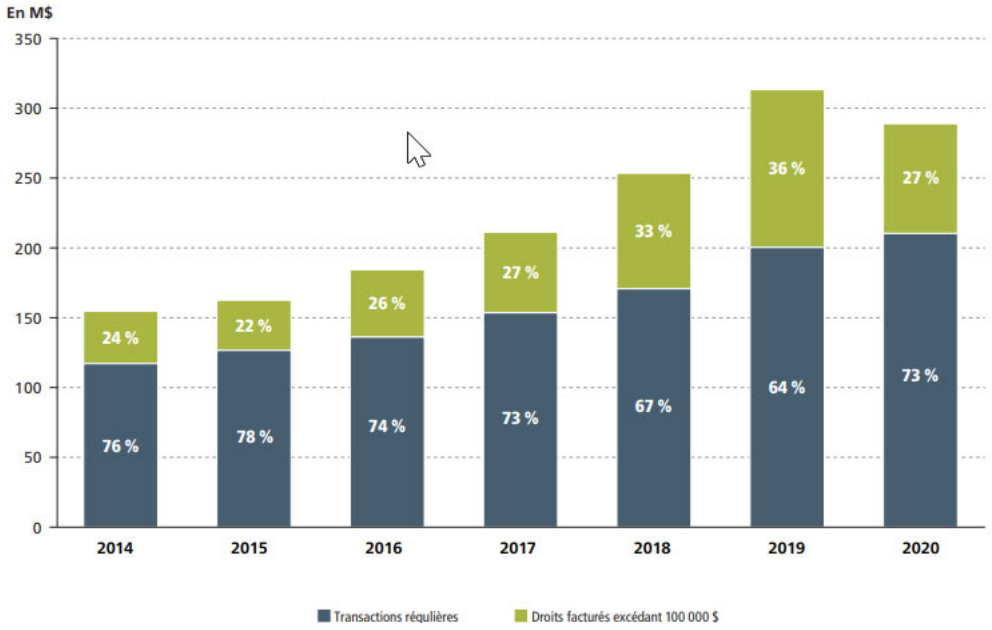

Les revenus associés aux droits sur les mutations immobilières n'ont que légèrement diminué en 2020 par rapport à l'année précédente. Malgré la pandémie, les transactions courantes ont rapporté plus que par les années passées, tandis que les grandes transactions générant des factures de plus de 100 000 $ ont pour leur part subi une baisse.

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

Graphique 4 – Évolution du coût réel de l'enlèvement de la neige en fonction des précipitations, de 2016 à 2020

(en millions de dollars)

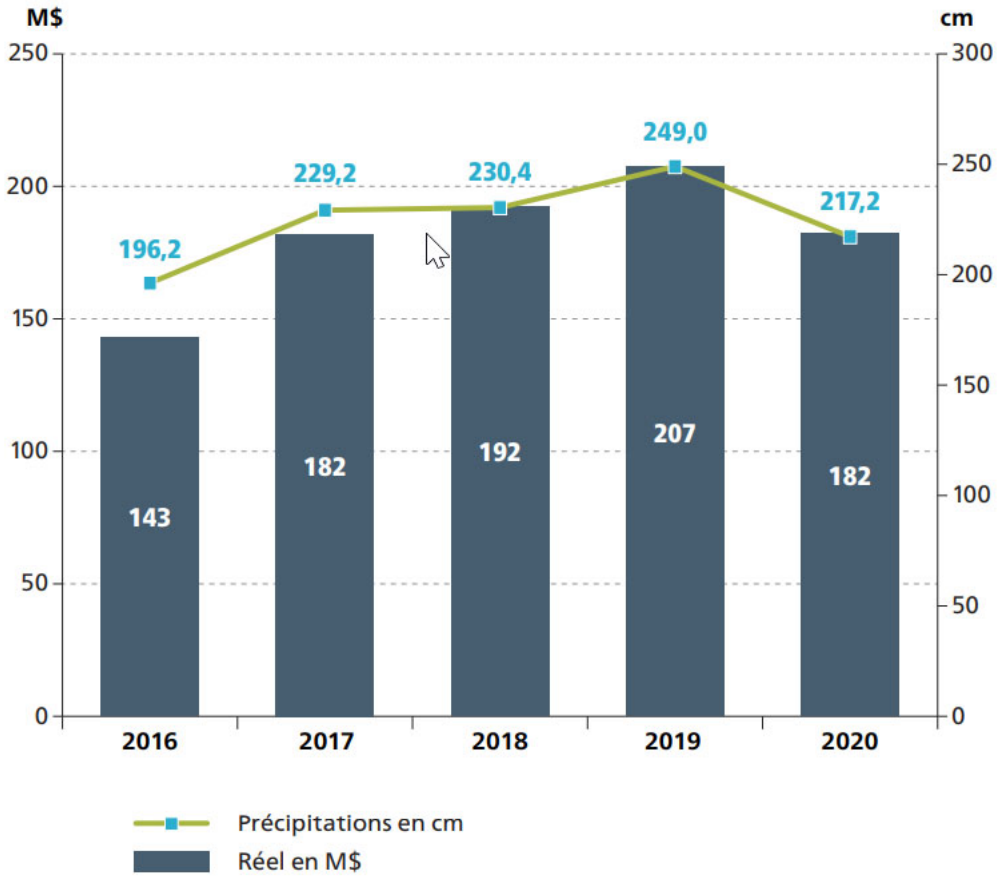

La diminution des coûts de 25 M$ pour les activités de déneigement de 2020, par rapport à 2019, s'explique par des précipitations de neige moins élevées, entraînant notamment moins de jours de chargement.

Les données relatives aux précipitations proviennent de l'Aéroport international Montréal-Trudeau.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Graphique 5 – Coût de la gestion des matières résiduelles
(en millions de dollars)

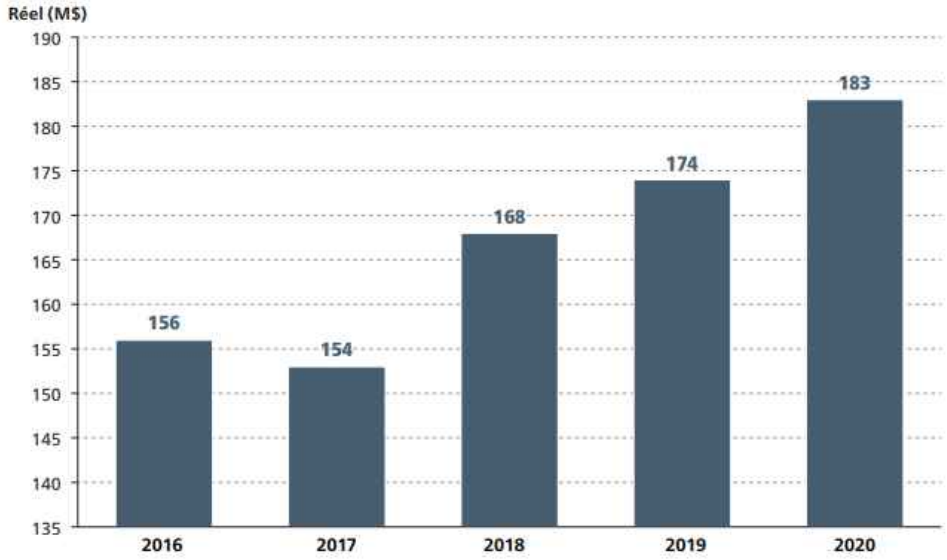

Basé sur les définitions du *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*, le coût de la gestion des matières résiduelles regroupe plusieurs dépenses relatives aux activités associées aux matières résiduelles, notamment :

- la collecte, le transport et l'élimination des déchets domestiques et assimilés;
- la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables provenant de la collecte sélective;
- la collecte, le transport et le traitement des matières organiques (résidus verts et alimentaires);
- la collecte, le transport et la valorisation des matériaux secs tels que les résidus de construction, de rénovation et de démolition d'immeubles, de ponts, de routes et autres structures;
- la collecte, le transport, l'entreposage et la valorisation des autres matières non énumérées précédemment et destinées à être valorisées comme les pneus, les électroménagers, les meubles, les résidus domestiques dangereux, les résidus technologiques, etc.;
- la réalisation, la modification et la révision d'un plan de gestion des matières résiduelles.

Les dépenses de la Ville reliées aux matières résiduelles s'élèvent à 183,1 M$ en 2020. Il s'agit d'une hausse de 9,0 M$ par rapport à 2019, principalement attribuable aux éléments suivants :

- une hausse de 4,2 M$, principalement attribuable à la hausse du coût de traitement des nouveaux contrats (résidus alimentaires, résidus verts et bois) et du volume des matières collectées (résidus alimentaires et mélangés, bois et résidus verts);
- une hausse de 2,9 M$, attribuable à l'indexation des contrats actuels et au coût des nouveaux contrats de collecte et de transport des matières résiduelles, qui incluent le déploiement élargi de la collecte des matières organiques (immeubles de 9 logements et plus);
- une augmentation des dépenses des écocentres de 1,2 M$, liée au coût de location et de transport des conteneurs;
- un écart de 1,1 M$, lié à une baisse des coûts de traitement des matières recyclables en lien avec la mise en service du centre de tri des matières recyclables de Lachine;
- un ajustement des dépenses liées au matériel roulant en fonction de l'inventaire des véhicules, pour un impact négatif de 0,6 M$;
- une hausse des coûts associés aux activités de la gestion des matières résiduelles des arrondissements, pour 1,5 M$.

Sur cette période, les revenus totaux de 44,6 M$ présentent une augmentation de 2,6 M$ par rapport à 2019, principalement en raison d'une hausse de la compensation reçue, via le régime de compensation en place, pour les coûts de gestion des matières recyclables (eux-mêmes en hausse).

EXCÉDENTS ACCUMULÉS ET RÉSERVES

Tableau 88 – Sommaire des excédents accumulés et des réserves

(en millions de dollars)

	Compétences de nature locale			Compétences d'agglo-mération	Total	
	Ville	Arrondis-sements	Total		2020	2019
Excédents accumulés non affectés[1]	212,6	92,5	305,1	(232,6)	72,5	246,6
Excédents accumulés affectés	427,0	236,4	663,4	6,7	670,1	417,5
Solde su 31 décembre	**639,6**	**328,9**	**968,5**	**(225,9)**	**742,6**	**664,1**
Réserves						
Eau	0,1	-	0,1	10,6	10,7	27,5
Voirie	16,0	-	16,0	3,3	19,3	26,8
Immobilisations	1,8	-	1,8	263,2	265,0	375,5
Autres	0,2	9,4	9,6	0,7	10,3	10,7
	18,1	**9,4**	**27,5**	**277,8**	**305,3**	**440,5**
	657,7	**338,3**	**996,0**	**51,9**	**1 047,9**	**1 104,6**

1. Après affectation des excédents de gestion aux arrondissements et affectation à l'équilibre budgétaire de l'année suivante.

Les excédents accumulés de la Ville représentent les sommes dont la Ville dispose, en plus de son budget annuel, pour réaliser certains projets spécifiques. Ils sont composés des excédents accumulés non affectés et des excédents accumulés affectés.

EXCÉDENTS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS

Ces excédents accumulés représentent les sommes pour lesquelles aucune affectation n'a encore été faite, c'est-à-dire les excédents libres de la Ville. Ces montants sont présentés avant toute autre affectation à différents projets ou réserves.

EXCÉDENTS ACCUMULÉS AFFECTÉS (RÉSERVES DE FONDS)

Ces excédents accumulés représentent l'ensemble des sommes affectées par la Ville ou les arrondissements à divers projets, ainsi que les sommes disponibles pour les excédents des arrondissements.

Activités d'immobilisations – Analyse des résultats

2020

État des activités d'immobilisations

Portrait des investissements

Analyse des investissements par catégories d'actifs

Lien avec le Programme montréalais d'immobilisations (PMI)

Impact des investissements en immobilisations

Analyse des principales réalisations



ÉTAT DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS

Le sommaire des résultats contenus dans le tableau suivant présente les activités d'investissement en immobilisations et en prêts de la Ville de Montréal. Ces activités non consolidées couvrent les investissements réalisés sur le territoire de Montréal. Le tableau illustre aussi les revenus et le financement à long terme des activités d'investissement en immobilisations ainsi que les affectations utilisées pour le paiement des immobilisations.

Tableau 89 – Excédent (déficit) non consolidé des activités d'investissement en immobilisations et en prêts à des fins fiscales
(en milliers de dollars)

	2018	2019	2020
Revenus			
Transferts	191 429	149 323	65 195
Autres revenus			
Contributions des promoteurs	7 386	9 129	16 963
Effet net des opérations de restructuration	-	5 047	12 423
Autres	7 752	8 573	6 613
Total – Revenus	**206 567**	**172 072**	**101 194**
Dépenses d'immobilisations			
Infrastructures	1 285 381	1 295 629	1 050 114
Bâtiments et améliorations locatives	281 851	331 010	208 346
Véhicules	35 363	47 901	38 279
Ameublement et équipements de bureau	83 687	105 700	82 694
Machinerie, outillage et équipements	23 284	21 303	22 992
Terrains	3 735	18 410	5 157
Autres	8 200	2 821	(681)
Total – Dépenses d'immobilisations	**1 721 501**	**1 822 774**	**1 406 901**
Émission de prêt	**-**	**-**	**67 114**
Déficit de l'exercice	**(1 514 934)**	**(1 650 702)**	**(1 372 821)**
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	918 781	1 082 587	724 687
Affectations			
Activités de fonctionnement	17 704	10 531	11 436
Excédent des activités de fonctionnement affecté	10 150	15 155	12 696
Réserves financières et fonds réservés	426 443	84 782	810 822
Total – Affectations	**454 297**	**110 468**	**834 954**
Excédent (déficit) des activités d'investissement en immobilisations et en prêts à des fins fiscales de l'exercice	**(141 856)**	**(457 647)**	**186 820**

PORTRAIT DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'immobilisations proviennent d'un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville de Montréal réalise sur son territoire pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie des citoyens. La valeur de remplacement des éléments des actifs de la Ville est estimée à environ 66 G$[1].

Les infrastructures de la Ville ont besoin d'entretien et de réfection réguliers afin de parer aux hausses des coûts de fonctionnement et, aussi, d'éviter les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet, à la limite de la durée de vie d'un élément d'actif. Ainsi, les activités d'investissement en immobilisations et en prêts s'imbriquent à plusieurs égards dans le budget de fonctionnement de la Ville pour maximiser l'utilisation des actifs.

[1] Données de 2011, en cours de révision.

Graphique 6 – Réalisations annuelles des activités d'investissement en immobilisations à des fins fiscales

(en millions de dollars)

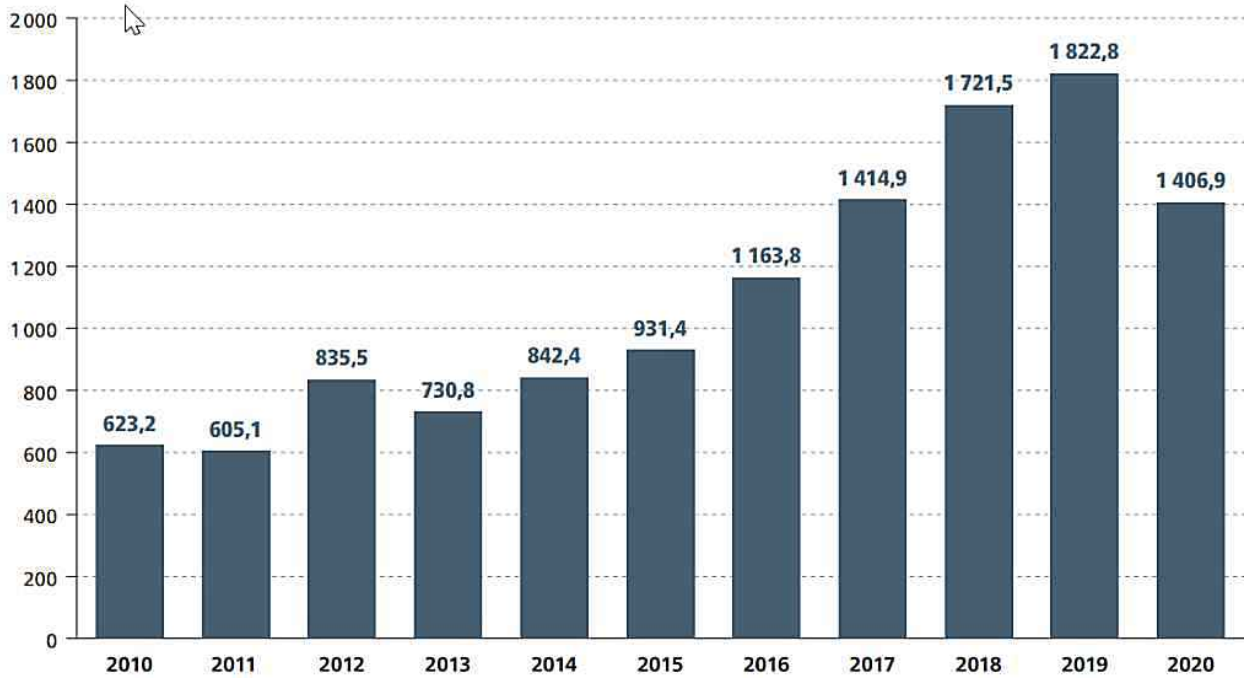

En 2020, les sommes investies sur l'ensemble du territoire montréalais totalisent 1,4 G$, soit une baisse de 415,9 M$ ou 22,8 % par rapport à 2019.

Après une progression constante de la valeur des réalisations en investissements qui a presque doublé de 2015 à 2019, étant passée de 0,9 G$ à 1,8 G (soit une augmentation de 95,7 %), il est possible d'observer un fort ralentissement des réalisations en 2020, tel que l'illustre le graphique 6. Ce ralentissement s'explique par la pandémie de COVID-19, dont les impacts retardent ou font remettre les chantiers de construction.

Les principales réalisations de 2020 proviennent des investissements dans les éléments d'actifs liés à l'environnement et aux infrastructures souterraines, pour 532,9 M$, aux infrastructures routières, pour 385,9 M$, aux bâtiments, pour 208,3 M$, ainsi qu'aux parcs, aux espaces verts et aux terrains de jeux, pour 131,3 M$.

Le graphique 7 illustre les engagements annuels cumulés, des années 2018 à 2020. La baisse des engagements annuels cumulatifs de la Ville en 2020 fait suite aux nombreux contrats qui n'ont pu être octroyés par les différents services centraux et arrondissements en période de pandémie. Ces contrats, retardés ou remis, seront octroyés au cours des mois et des années à venir pour poursuivre l'objectif de la Ville de combler les besoins à l'égard de ses infrastructures vieillissantes et d'éliminer, notamment, le déficit d'entretien de ses réseaux d'eau et de voirie.

Graphique 7 – Engagements cumulatifs annuels – Ville de Montréal, de 2018 à 2020
(en milliers de dollars)

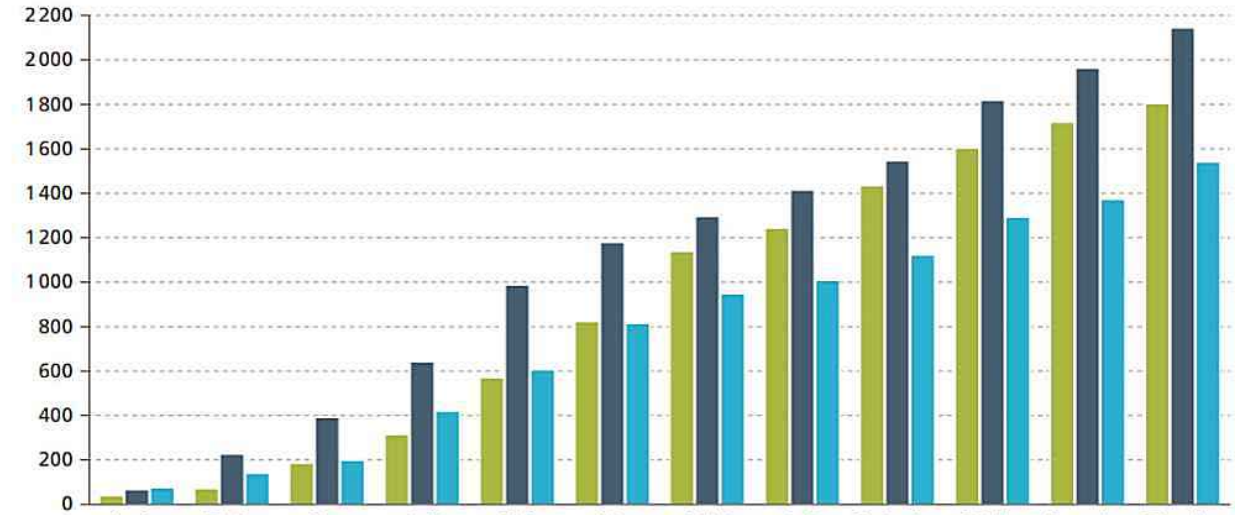

	Janvier Cumul.	Février Cumul.	Mars Cumul.	Avril Cumul.	Mai Cumul.	Juin Cumul.	Juillet Cumul.	Août Cumul.	Septembre Cumul.	Octobre Cumul.	Novembre Cumul.	Décembre Cumul.
2018	39,7	72,0	186,0	315,8	571,0	823,0	1 139,1	1 243,9	1 434,7	1 604,3	1 720,3	1 803,7
2019	67,2	226,8	391,6	642,4	988,6	1 179,5	1 296,7	1 415,2	1 547,2	1 818,3	1 963,9	2 144,6
2020	75,9	139,9	199,0	420,3	607,1	815,4	947,1	1 008,5	1 123,1	1 294,0	1 372,9	1 542,0

ANALYSE DES INVESTISSEMENTS PAR CATÉGORIES D'ACTIFS

La Ville de Montréal a injecté, en 2020, 1,4 G$ pour l'entretien, la réhabilitation et le développement d'éléments de ses actifs, répartis sur l'ensemble du territoire montréalais. À ces investissements totaux, ses services centraux ont participé à hauteur de 1,3 G$ et les arrondissements, à hauteur de 144,9 M$.

Cette section présente par grandes catégories d'actifs les principaux projets et programmes pour lesquels les sommes ont été investies.

Graphique 8 – Réalisations de 2018 à 2020, par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

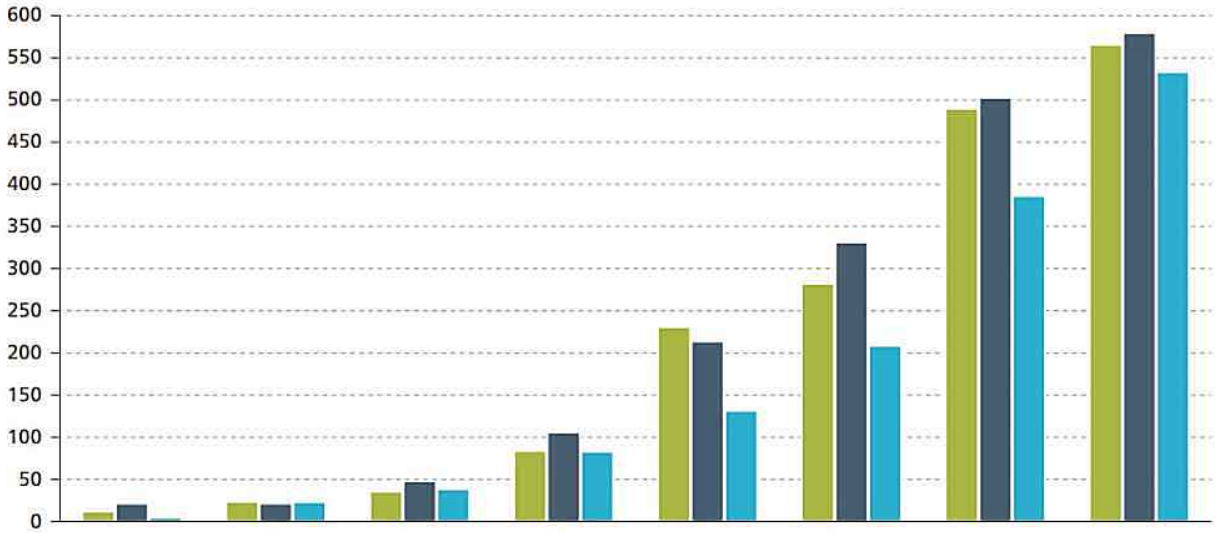

	Terrains et autres éléments d'actifs	Machineries, outillage spécialisés et équipement	Véhicules	Ameublement et équipement de bureau	Parcs, espaces verts et terrains de jeux	Bâtiments	Infrastructures routières	Environnement et infrastructures souterraines
2018	11,9	23,3	35,4	83,7	230,6	281,8	489,5	565,3
2019	21,2	21,3	47,9	105,7	213,6	331,0	502,6	579,4
2020	4,5	23,0	38,3	82,7	131,3	208,3	385,9	532,9

ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES

Un montant de 532,9 M$ a été investi en 2020 dans la catégorie d'actifs relative à l'environnement et aux infrastructures souterraines, en baisse de 46,5 M$ ou 8,0 % par rapport à l'exercice précédent.

La gestion de l'eau est une priorité pour la Ville de Montréal. De nombreux projets sont réalisés sur l'ensemble du territoire pour éliminer le déficit d'entretien des années antérieures et pour entretenir et développer l'ensemble des éléments d'actifs relatifs à l'eau.

Des investissements importants de 253,6 M$ ont été consacrés au renouvellement de l'ensemble des conduites. De ce montant, 63,9 M$ ont servi à la réhabilitation et à la reconstruction de 5,1 km de conduites primaires d'aqueduc, tandis que 174,6 M$ ont été investis dans le renouvellement de 36,7 km du réseau d'aqueduc et de 57,6 km d'égouts secondaires. La technique d'intervention sans tranchée a été utilisée pour 82 % des conduites. Un montant de 15,1 M$ a également été employé pour le réseau des collecteurs d'égouts.

Un montant de 44,8 M$ a servi à la modernisation et à l'entretien des éléments d'actifs liés aux usines de production d'eau potable (notamment 14,0 M$ pour l'usine Atwater et 12,2 M$ pour l'usine Pierrefonds). Des investissements ont également été réalisés dans d'autres projets, soit 9,5 M$ pour la modernisation du réservoir McTavish, 7,8 M$ pour la remise en service du réservoir Rosemont et 2,5 M$ pour la protection de la source d'alimentation, à l'usine Atwater. Afin d'améliorer et d'optimiser la consommation et la distribution de l'eau potable, 10,3 M$ ont été investis de manière à sectoriser le réseau, à réguler la pression et à mesurer la distribution.

En ce qui a trait à la gestion des eaux usées et à la protection de l'environnement, un montant de 19,9 M$ a été investi dans la station d'épuration Jean-R.-Marcotte et son réseau d'intercepteurs afin de maintenir l'actif en bon état. De plus, des investissements de 18,0 M$ ont été réalisés dans le projet de désinfection à l'ozone des eaux usées.

Concernant les conduites d'aqueduc et d'égouts, des investissements ont également été effectués pour la réalisation de grands projets de réaménagement urbain, notamment 8,7 M$ pour le projet visant la mise en fonction du système rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX. Des projets de réaménagement d'artères importantes sur l'ensemble du territoire de Montréal ont aussi fait l'objet d'investissements, tel que celui de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour 8,7 M$.

À propos de développement durable, la Ville a investi 23,9 M$ pour la construction d'un centre de compostage, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, afin de traiter les matières organiques. De plus, 14,9 M$ ont été consacrés au projet de centre de biométhanisation de Montréal-Est.

Par ailleurs, la Commission des services électriques de Montréal a investi 71,6 M$ dans le programme de construction et de modification de conduits souterrains. Ce programme est autofinancé à 100 %, à même les redevances payées par les utilisateurs, selon la portion de conduits qu'ils utilisent.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Un montant de 385,9 M$ a été investi en 2020 dans la catégorie d'actifs relative aux infrastructures routières, en baisse de 116,7 M$ ou 23,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures, constitue un défi majeur et demeure chaque année une grande priorité pour la Ville. En conséquence, la remise à niveau de ce réseau névralgique afin d'éliminer son déficit d'entretien a été établie comme un objectif stratégique.

Globalement, c'est un investissement de 142,3 M$ qui a été consacré à l'entretien des éléments d'actifs liés à la voirie, ce qui a permis de réhabiliter ou reconstruire 84 km de rues. Ainsi, la Ville de Montréal a investi dans plusieurs programmes destinés aux infrastructures de la voirie :

- 40,0 M$ dans le programme de réfection des artères;
- 11,6 M$ dans le programme de réfection du réseau de rues locales;
- 25,4 M$ dans les programmes d'aménagement des rues;
- 24,2 M$ dans le programme de réfection des structures routières (ponts et tunnels);
- 29,4 M$ dans les programmes complémentaires de planage-revêtement (qui consistent à prolonger la durée de vie des chaussées en attente de réhabilitation majeure);
- 11,3 M$ dans les programmes de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement;
- 0,4 M$ dans le programme de maintien des infrastructures routières.

La Ville a poursuivi la mise en œuvre des mesures de sécurisation en consacrant 5,7 M$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et aux intersections, en accord avec l'approche Vision Zéro. À cela s'ajoute un montant de 21,9 M$ dédié aux programmes de mises aux normes, de maintien et d'amélioration des feux de circulation, afin de maintenir une gestion optimale des déplacements en matière tant de sécurité et de mobilité que de développement durable. Un investissement de 9,8 M$ a également été réalisé dans le programme de réaménagement géométrique du réseau artériel.

Par ailleurs, une somme de 55,5 M$ a été investie dans plusieurs projets de réaménagement d'artères importantes sur le territoire de Montréal, notamment ceux de la rue Saint-Hubert, pour 28,9 M$, de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour 22,1 M$, et de la rue Jarry Est, pour 4,5 M$. De plus, un montant de 12,1 M$ a été consacré au programme d'acquisition de mobilier d'éclairage et au projet de mise à niveau de l'éclairage de rue.

La réalisation de grands projets d'aménagement urbain et de transport a également nécessité des investissements en infrastructures routières, soit :

- 21,5 M$ dans la mise en fonction du système rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX;
- 9,7 M$ dans la réalisation du Campus Outremont et de ses abords;
- 4,8 M$ dans la revitalisation du Quartier des gares;
- 4,3 M$ dans la construction du Réseau express métropolitain (REM), réalisée par la Caisse de dépôt et placement du Québec;
- 3,7 M$ dans le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur de Griffintown;
- 2,5 M$ dans la reconstruction du complexe Turcot.

La Ville de Montréal reconnaît le vélo comme l'un des modes de transport privilégiés pour le déplacement actif des personnes grâce à des axes cyclables confortables et sécuritaires. Afin d'augmenter la part modale du vélo, un investissement de 11,7 M$ a été consacré au programme Réseau express vélo (REV) et au développement du réseau cyclable sur rue. Une somme additionnelle de 1,3 M$, provenant du programme de maintien du réseau cyclable, a également permis de corriger les déficiences observées à la surface des voies cyclables sur rue.

Enfin, un montant total de 55,0 M$ a été investi par les 19 arrondissements dans différents programmes de réfection routière afin de maximiser la durée de vie et le confort des réseaux locaux de rues.

BÂTIMENTS

Un montant de 208,3 M$ a été investi en 2020 dans la catégorie d'actifs relative aux bâtiments, en baisse de 122,7 M$ ou 37,1 % par rapport à l'exercice précédent. Les principaux investissements sont les suivants :

- 24,9 M$ dans le programme de mise aux normes des arénas;
- 21,8 M$ à l'Espace pour la vie, principalement dans les projets *Métamorphose de l'Insectarium* et *Migration du Biodôme* ainsi que dans le programme commun de maintien des actifs;
- 15,4 M$ dans le projet de réaménagement du secteur de la Place des Arts et de l'esplanade Tranquille, dans le Quartier des spectacles;
- 12,5 M$ en matière de sécurité publique : programmes d'entretien des bâtiments du Service de police et du Service de sécurité incendie, projet de développement du pôle multifonctionnel du Service de police et projet de captation des gaz dans les casernes;
- 11,2 M$ dans le réseau des bibliothèques : programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques et programme d'aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID;
- 10,9 M$ dans le projet de rénovation de l'hôtel de ville;

- 10,9 M$ dans le programme de construction d'équipements aquatiques et sportifs, principalement en lien avec le complexe aquatique de Rosemont;
- 9,8 M$ dans le programme de mise à niveau des cours de services, dans les arrondissements;
- 8,3 M$ dans le programme de réfection des bâtiments des grands parcs et dans le programme de protection des bâtiments sportifs;
- 6,8 M$ au parc Jean-Drapeau, principalement dans la protection de son actif immobilisé;
- 5,2 M$ dans le programme d'amélioration locative des immeubles administratifs et dans le programme de protection des bâtiments administratifs et commerciaux;
- 3,5 M$ dans le programme de protection des bâtiments culturels;
- 3,1 M$ dans le développement du logement social et communautaire;
- 1,1 M$ dans le programme d'accessibilité universelle (chalets de parc, arénas et piscines).

Enfin, 47,5 M$ ont été consacrés par les arrondissements à différents programmes de réfection, de protection et d'amélioration des installations et des bâtiments.

PARCS, ESPACES VERTS ET TERRAINS DE JEUX

Un montant de 131,3 M$ a été investi en 2020 dans la catégorie d'actifs relative aux parcs, aux espaces verts et aux terrains de jeux, en baisse de 82,3 M$ ou 38,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Une somme de 11,1 M$ a été investie pour l'aménagement de certaines sections du parc Frédérick-Back, situé au cœur du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM). La transformation de ce parc constitue le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain, en Amérique du Nord. De plus, 9,7 M$ ont été consacrés au réaménagement du réseau des grands parcs ainsi qu'à celui du mont Royal, pour permettre sa protection et sa mise en valeur tout en bonifiant son accessibilité, et un montant de 4,0 M$ a servi à la protection de l'actif immobilisé du parc Jean-Drapeau.

La réalisation de projets structurants d'aménagement urbain a nécessité des investissements dans les parcs, les espaces verts et les terrains de jeux, soit 10,0 M$ dans le réaménagement du square Viger, qui s'inscrit dans la requalification du secteur Champ-de-Mars, ainsi que 7,8 M$ dans le réaménagement du secteur de la Place des Arts et de l'esplanade Tranquille, dans le Quartier des spectacles. Par ailleurs, pour 6,0 M$, la Ville a fait l'acquisition de plusieurs lots d'un terrain vacant appartenant au YMCA, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, afin d'en faire un parc.

De manière à favoriser l'utilisation sécuritaire du vélo selon une approche de développement durable, un montant de 10,2 M$ a été consacré au Réseau express vélo (REV) et au développement du réseau cyclable montréalais dans les parcs.

Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place, à partir de 2019, un nouveau programme de soutien aux 19 arrondissements afin d'offrir des sites conviviaux et accessibles, favorisant les activités de plein air, et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'offre aux usagers. Ce soutien a permis d'investir 7,7 M$ en 2020 pour rénover des parcs dans plusieurs arrondissements.

Par ailleurs, le programme des installations sportives extérieures (PISE) a fait l'objet d'un investissement de 7,4 M$ afin de résorber le déficit d'entretien qui limite actuellement l'utilisation de ces installations. En soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, le PISE a pour objectif de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'offrir des installations de qualité, sécuritaires et pérennes. Grâce à cette mise à niveau, le programme permet de favoriser la pratique sportive et de maintenir le statut de Montréal comme ville sportive par excellence.

Pour leur part, les 19 arrondissements ont investi un total de 37,7 M$ dans des programmes de réfection et d'aménagement de parcs et d'aires de jeux.

AUTRES CATÉGORIES D'ACTIFS

Un montant de 82,7 M$ a été investi en 2020 dans la catégorie d'actifs relative à l'ameublement et aux équipements de bureau, en baisse de 23,0 M$ ou 21,8 % par rapport à l'exercice précédent. Les principaux investissements ont été réalisés dans des projets liés aux technologies de l'information, pour 73,0 M$, comprenant : 6,7 M$ pour les plateformes et les infrastructures, 5,2 M$ pour l'évolution des postes de travail, 2,5 M$ pour le programme de sécurité et de continuité des opérations, 2,3 M$ pour le développement de nouveaux contenus et sites web, 1,9 M$ pour la mise à niveau et la modernisation des systèmes de répartition des interventions d'urgence et 1,5 M$ pour les services numériques transactionnels destinés aux citoyens et aux entreprises.

Un montant de 38,3 M$ a été investi dans la catégorie d'actifs relative aux véhicules, en baisse de 9,6 M$ par rapport à l'exercice précédent. Plus précisément, un montant de 25,9 M$ a permis d'acheter et de remplacer des véhicules pour le Service de police et le Service de sécurité incendie. De plus, un montant de 12,0 M$ a contribué à renouveler la flotte de véhicules, de camionnettes et autres équipements spécialisés pour les services centraux et les arrondissements. Les véhicules sont prioritairement remplacés par des modèles 100 % électriques ou plus écologiques, selon les catégories. Soulignons que la Ville de Montréal possède 254 automobiles compactes 100 % électriques, ce qui la place au premier rang des municipalités canadiennes à ce chapitre.

Un montant de 23,0 M$ a été investi en 2020 dans la catégorie d'actifs relative à la machinerie, à l'outillage spécialisé et aux équipements, en hausse de 1,7 M$ par rapport à l'exercice précédent. Les principaux investissements sont les suivants :

- 6,2 M$ pour le développement et l'optimisation du système de vélo en libre-service BIXI;

- 2,0 M$ pour l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques;
- 1,8 M$ pour l'ensemble des 19 arrondissements;
- 1,7 M$ pour la mesure de la consommation d'eau.

Enfin, un montant de 4,5 M$ a été investi pour la catégorie des terrains et autres éléments d'actifs, en baisse de 16,7 M$ par rapport à l'exercice précédent. Les principaux investissements ont concerné le programme d'acquisitions stratégiques dans les secteurs prioritaires de planification.

IMPACT DES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS

Les projets et programmes d'immobilisations influencent le budget de fonctionnement par leurs modes de financement. En effet, différentes sources de financement sont nécessaires, entre autres des emprunts à long terme, afin que la Ville soit en mesure d'effectuer ses investissements. Les emprunts ainsi contractés constituent la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les charges prévues au budget de fonctionnement : c'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Un autre mode de financement influence également le budget de fonctionnement, soit le paiement au comptant d'immobilisations.

Enfin, les frais d'exploitation liés à certains investissements en immobilisations influencent également le budget de fonctionnement. En effet, les charges concernant l'exploitation et l'entretien des infrastructures sont comptabilisées au budget de fonctionnement. Ainsi, toute nouvelle construction ou tout développement d'un nouvel élément des actifs de la Ville doit faire l'objet d'une analyse d'impact sur le budget de fonctionnement à court et long terme pour en mesurer les répercussions sur le cadre financier des prochaines années et établir les besoins de financement qui s'y rattachent.

ANALYSE DES PRINCIPALES RÉALISATIONS

Cette section présente les principales réalisations liées aux investissements effectués par les unités d'affaires de la Ville de Montréal.

Tableau 90 – Dépenses d'immobilisations par unités d'affaires

(en milliers de dollars)

	2018	2019	2020
Services centraux			
Commission des services électriques	51 469,2	69 089,9	76 397,8
Concertation des arrondissements	2 014,9	3 021,1	3 183,5
Culture	19 834,8	31 351,9	39 859,8
Diversité et inclusion sociale	366,9	1 704,6	3 309,5
Eau	478 562,7	435 006,6	379 704,5
Environnement	14 576,2	42 289,9	41 330,0
Espace pour la vie	14 142,6	43 489,2	27 233,1
Gestion et planification immobilière	75 847,2	93 619,0	77 612,8
Grands parcs, mont Royal et sports	95 584,4	187 469,7	88 373,9
Habitation	26 938,5	6 757,7	19 217,8
Infrastructures du réseau routier	6 785,5	34 553,7	37 522,2
Matériel roulant et ateliers	38 803,0	50 098,6	39 773,6
Sécurité incendie	354,0	895,6	162,5
Société du parc Jean-Drapeau	97 310,9	54 162,0	14 126,5
Technologies de l'information	75 824,6	91 998,7	72 979,1
Urbanisme et mobilité	540 862,2	495 054,4	341 781,3
Autres ajustements	8 200,9	2 851,7	(559,7)
Total – Services centraux	**1 547 478,5**	**1 643 414,3**	**1 262 008,2**
Arrondissements			
Ahuntsic-Cartierville	9 540,2	4 765,0	4 792,7
Anjou	5 225,1	7 715,8	4 051,7
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	10 991,1	11 776,8	7 861,8
Lachine	2 584,2	3 018,3	2 548,3
LaSalle	8 704,5	9 769,2	9 671,7
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 737,4	1 464,9	5 723,2
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11 979,2	5 228,3	9 474,1
Montréal-Nord	8 792,6	10 441,9	7 807,5
Outremont	1 605,3	5 483,5	1 881,4
Pierrefonds-Roxboro	9 687,9	11 230,9	2 276,4
Plateau-Mont-Royal	9 596,5	10 596,0	9 203,1
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	18 463,4	15 084,8	15 867,5
Rosemont–La Petite-Patrie	16 697,1	11 494,7	5 988,2
Saint-Laurent	14 129,9	13 537,6	12 497,5
Saint-Léonard	7 656,1	9 830,6	6 055,5
Sud-Ouest	5 298,8	11 085,2	11 147,3
Verdun	7 303,8	15 519,4	6 845,6
Ville-Marie	14 321,5	9 512,4	9 821,6
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	9 708,4	11 804,8	11 377,8
Total – Arrondissements	**174 023,0**	**179 360,1**	**144 892,9**
Total – Dépenses d'immobilisations	**1 721 501,5**	**1 822 774,4**	**1 406 901,1**

Les montants énumérés ci-après peuvent différer de ceux présentés dans la section relative aux investissements par catégories d'actifs. En effet, alors que cette dernière énumère les investissements pour une catégorie d'actifs à la fois, les réalisations retenues dans la prochaine section peuvent couvrir plusieurs catégories d'actifs.

SERVICES CENTRAUX

Les services centraux mettent de l'avant des projets et programmes qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière. Par ailleurs, ils appuient les arrondissements dans la réalisation de différents projets et programmes tels que les programmes de mise aux normes des arénas et des équipements aquatiques, les programmes de réfection des rues locales, le programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques, et d'autres. En 2020, un montant de 1,3 G$ a été consacré à différentes activités d'investissement en immobilisations, ce qui représente une baisse de 381,4 M$ ou 23,2 % par rapport à l'exercice précédent.

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL : 76,4 M$

- Intégration des travaux de la CSEM à une vingtaine de projets de la Ville relatifs au réseau de conduits souterrains.
- Enlèvement de poteaux sur 7 km de rues.
- Coordination de réseaux sur 0,8 km de nouveaux ensembles résidentiels.

CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS : 3,2 M$

- 46e Avenue : fin du réaménagement complet du site (pavage, éclairage et bassin), pour 1,4 M$.
- Réalisation de travaux de voirie dans le site du dépôt à neige Verdun, pour 0,9 M$.
- Renforcement de la sécurisation des sites à neige : réalisation de divers travaux, notamment le réaménagement de clôtures, le renforcement de la signalisation, le réaménagement des aires d'arrêt et d'inspection des camions, pour 0,6 M$.
- Aménagement du futur site Solutia : étude de conception et travaux sur le terrain pour l'élimination de la neige, pour 0,3 M$.

CULTURE : 39,9 M$

- Quartier des spectacles : réaménagement du secteur de la Place des Arts, bonification des aménagements et réalisation de travaux sur l'esplanade Tranquille, pour 26,4 M$.
- Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques, pour 5,5 M$:
  - Début des travaux à la bibliothèque Maisonneuve, pour 4,5 M$.

- Réalisation du concours d'architecture et de développement des collections du centre Sanaaq (anc. Peter-McGill), pour 0,4 M$.
- Clôture du projet de la bibliothèque de Pierrefonds, pour 0,3 M$.
- Préparation de plans et devis pour la bibliothèque L'Octogone, pour 0,1 M$.

- Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID – programme RAC, pour 5,8 M$:
  - Fin des travaux pour les bibliothèques suivantes :
    - Bibliothèque de Côte-des-Neiges, pour 1,5 M$.
    - Bibliothèque de Parc-Extension, pour 1,0 M$.
    - Bibliothèque Mercier, pour 0,9 M$.
    - Bibliothèque Frontenac, pour 0,7 M$.
  - Réalisation de travaux pour les bibliothèques Saint-Henri, de La Petite-Patrie, de Notre-Dame-de-Grâce et Robert-Bourassa, pour 0,7 M$.
- MEM – Centre des mémoires montréalaises – Concours – Expérience muséale du nouveau Centre d'histoire, pour 0,8 M$.

DIVERSITÉ ET INCLUSION SOCIALE : 3,3 M$

- Programme municipalité amie des aînés (MADA) et accessibilité universelle, pour 2,3 M$: financement de 23 projets afin de rendre les infrastructures municipales universellement accessibles et d'améliorer la qualité de vie des personnes aînées. Projets terminés en 2020 :
  - Corridors d'autonomie de l'arrondissement du Sud-Ouest.
  - Achat de balancelles accessibles dans l'arrondissement de Saint-Léonard.
  - Aménagement d'un espace communautaire au parc Georges-Saint-Pierre de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.
  - Bonification de collections des bibliothèques.
- Programme d'aménagement urbain pour les enfants, pour 0,7 M$: début de réalisation de 4 projets de ce programme implanté en 2019, dans LaSalle, Montréal-Nord, Le Plateau-Mont-Royal et Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.
- Programme Quartier intégré RUI, pour 0,3 M$: réalisation de travaux d'aménagement sur la rue de Dijon, dans le secteur de la RUI de Montréal-Nord (Nord-Est).

EAU : 379,7 M$

- Rattrapage du déficit d'entretien des actifs afin de préserver leur état fonctionnel et d'assurer un service fiable d'eau potable et d'eaux usées :
  - Modernisation et entretien d'éléments liés aux usines de production d'eau potable, pour 49,0 M$.
  - Mise à niveau des réservoirs et stations de pompage, notamment les réservoirs Rosemont, Dollard-des-Ormeaux et McTavish, pour 20,1 M$.
  - Maintien en bon état de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte et de son réseau d'intercepteurs, pour 20,9 M$.
  - Réalisation d'investissements dans le réseau de conduites primaires d'eau potable, pour 65,3 M$.
  - Réalisation d'investissements dans le réseau des collecteurs d'égouts, pour 15,6 M$.
  - Renouvellement de conduites secondaires d'eau potable et d'eaux usées, pour 174,7 M$.
- Protection de l'environnement et respect du cadre réglementaire :
  - Construction d'ouvrages de rétention afin de réduire les surverses d'eaux usées, pour 0,6 M$.
  - Poursuite du projet visant la désinfection des eaux usées à l'ozone, pour 18,0 M$.
- Amélioration et optimisation de la consommation et de la distribution de l'eau potable :
  - Installation et mise en service de 1 100 compteurs dans les industries, commerces et institutions, pour 4,3 M$, pour un total de 20 367 compteurs installés à ce jour.
  - Implantation de 2 secteurs de régulation de pression et de 10 sites de mesures de débit, pour 10,4 M$.

ENVIRONNEMENT : 41,3 M$

- Développement de projets majeurs et innovants :
  - Centre de compostage, à Saint-Laurent : fin de la conception des installations et réalisation des travaux de construction (mise en service prévue à l'automne 2021), pour 24,0 M$.
  - Centre de biométhanisation, à Montréal-Est : conception des installations et réhabilitation environnementale du site (mise en service prévue en 2022), pour 15,1 M$.
- Acquisition et installation des équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales, pour 0,4 M$.

ESPACE POUR LA VIE : 27,2 M$

- Investissements dans le programme de maintien des actifs, pour 6,1 M$:
  - Planétarium Rio Tinto Alcan : renouvellement des équipements techniques des théâtres, pour 3,3 M$.
  - Biodôme : réfection des zones non touchées par le projet Migration (murs et pochettes de plantation, éclairage et filets des écosystèmes), rénovation des sanitaires, mise aux normes des issues, remplacement des cabinets de chauffage, sécurisation du travail en hauteur et réalisation de travaux sur les infrastructures et les réseaux télécoms, pour 2,0 M$.
  - Jardin botanique : réfection des fontaines, des bassins et des éléments aquatiques, réaménagement des serres Louis-Dupire, restauration et mise aux normes du bâtiment administratif, réfection des sentiers, des ruisseaux et des jardins et autres travaux (clôture, balustrade, pergolas et murets, etc.), pour 0,8 M$.
- Investissements dans 3 grands projets, pour 21,1 M$:
  - Métamorphose de l'Insectarium, pour 15,2 M$.
  - Migration du Biodôme (terminé), pour 4,1 M$.
  - Parcours des phytotechnologies, pour 1,8 M$.

GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE : 77,6 M$

- Acquisition de terrains à des fins municipales, notamment l'ensemble des biens (terrains, mobilier et machinerie) cédés par la Société en commandite Stationnement de Montréal et plusieurs lots du terrain vacant appartenant au YMCA, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour 19,0 M$.
- Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, pour 10,9 M$.
- Mise à niveau de la cour de services Dickson et réalisation de travaux au garage des Carrières et à la cour Bercy, pour 9,8 M$.
- Réalisation de travaux aux arénas Maurice-Richard et Mont-Royal, et réfection de la toiture et de l'unité de ventilation du complexe sportif Marie-Victorin, pour 8,0 M$.
- Restauration des casernes 26, 30, 31, 42, 61 et 63, pour 6,8 M$.
- Réalisation de travaux d'améliorations locatives, notamment au 5800, rue Saint-Denis pour le regroupement des équipes de la Direction de la rémunération et des systèmes d'information et de la Division du respect de la personne, pour 4,4 M$.
- Réalisation de travaux de rénovation dans divers bâtiments culturels, y compris la restauration du Château Dufresne, pour 3,5 M$.

- Réfection des postes de quartier (PDQ) 9, 21, 39 et 49, et réalisation de diverses autres interventions à ces PDQ, pour 3,4 M$.
- Agrandissement et rénovation du pôle multifonctionnel du Service de police, pour 1,8 M$.
- Mise en œuvre du nouveau programme de réfection des chalets de parc, destiné aux arrondissements, pour 1,7 M$.
- Réalisation de travaux d'accessibilité universelle à l'aréna Saint-Michel, au chalet du parc Jeannotte, au chalet du parc Saint-Georges et au centre Notre-Dame-des-Victoires, pour 1,1 M$.
- Réalisation de projets de transition écologique : Maison du fermier, 21253, boulevard Gouin Ouest, chalet Louisbourg, maison Pitfield, ainsi que conversion du chauffage et installation de bornes électriques sur plusieurs sites, pour 0,8 M$.
- Réalisation du projet de captation des gaz à la source, dans les casernes, pour 0,6 M$.

GRANDS PARCS, MONT ROYAL ET SPORTS : 88,4 M$

- Projets de développement du réseau des grands parcs :
  - Aménagement d'un nouveau secteur du parc Frédéric-Back, pour 11,1 M$.
  - Aménagement des îlots du square Viger et des rues adjacentes, pour 10,0 M$.
- Réaménagement des grands parcs et des espaces riverains :
  - Réhabilitation des parcs urbains, incluant le chantier du théâtre de Verdure du parc La Fontaine et l'entrée Villeray du parc Jarry, pour 4,9 M$.
  - Réalisation de travaux d'aménagement dans le réseau des grands parcs, incluant l'accès à la « vague à Guy » ainsi que la réfection des belvédères du parc-nature de l'Île-de-la-Visitation et du secteur du Bois-de-l'Île-Bizard du Grand parc de l'Ouest, pour 4,4 M$.
  - Réalisation de travaux au parc du Mont-Royal, incluant la sécurisation du sentier de l'escarpement et différents réaménagements autour du chalet, pour 2,4 M$.
- Construction et mise aux normes d'installations sportives :
  - Achèvement de la mise aux normes de 4 arénas (Verdun, Plateau-Mont-Royal, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et Anjou), pour 24,9 M$.
  - Poursuite des travaux au complexe aquatique de Rosemont (dernière phase) et démarrage du projet de centre aquatique et récréatif de Pierrefonds-Roxboro, pour 10,9 M$.
  - Démarrage du projet du complexe récréatif Gadbois, dans Le Sud-Ouest.
- Soutien aux arrondissements pour l'amélioration des parcs et installations sportives locales :
  - Réfection et verdissement de 40 parcs locaux (19 arrondissements), pour 10,3 M$.
  - Amélioration de 27 installations sportives extérieures, pour 7,4 M$.

- Conception du stade de baseball Gary-Carter (Ahuntsic-Cartierville) et finalisation des travaux de mise aux normes de terrains de balles, pour 0,8 M$.
- Réalisation de travaux de mise aux normes dans les installations aquatiques, pour 0,2 M$.

HABITATION : 19,2 M$

- Travaux de réaménagement et d'infrastructures sur le site de Faubourg Contrecœur, pour 13,8 M$.
- Poursuite du programme d'infrastructures destinées au développement du logement social et communautaire, pour 3,0 M$.
- Réalisation d'investissements nécessaires au développement immobilier, principalement attribuables à des travaux d'infrastructures pour un projet de l'OMHM, Habitations Saint-Michel Nord, pour 2,4 M$.

INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU ROUTIER : 37,5 M$

- SRB Pie-IX : fin de la phase 2 du projet, entre le boulevard Henri-Bourassa et l'avenue Pierre-De Coubertin, pour 30,4 M$.
- Réseau express métropolitain (REM) : réalisation de plusieurs interventions pour le volet de compensation environnementale, octroi de contrats pour des études préparant la conception du lien de l'ouest (emprise A-440) et acquisition d'un terrain pour le lien Jacques-Bizard (bretelle d'accès à la station Pointe-Claire), pour 4,3 M$.
- Complexe Turcot : fin de la réception provisoire de l'ensemble des travaux d'infrastructures municipales, réalisés par le MTQ, et de la conception des travaux de parachèvement, de concert avec la Ville de Montréal (pied de la falaise Saint-Jacques, pied du CUSM et autres espaces publics qui seront cédés à la Ville de Montréal), pour 2,4 M$.

MATÉRIEL ROULANT ET ATELIERS : 39,8 M$

- Remplacement de 7 autopompes, de 8 camions à échelle ainsi que de 5 camions à échelle avec plateforme élévatrice pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour 22,5 M$.
- Remplacement de véhicules et d'équipements, incluant 11 souffleuses à neige, 28 épandeurs d'abrasifs sur trottoir, 38 véhicules tout terrain avec bennes basculantes ainsi que 25 véhicules électriques pour le Service de l'eau, pour 12,0 M$.
- Acquisition de plusieurs véhicules pour le Service de police de la Ville de Montréal, incluant 65 VUS hybrides pour la patrouille, pour 3,3 M$.
- Acquisition d'équipements mécaniques et spécialisés, incluant des équipements de levage et de petits outils, pour 1,3 M$.

SÉCURITÉ INCENDIE : 0,2 M$

- Remise à neuf des séchoirs à tuyaux dans les casernes, pour 0,2 M$.

SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU : 14,1 M$

- Réalisation de divers travaux dans le cadre du programme de protection des actifs immobilisés, pour 12,4 M$:
  - Circuit Gilles-Villeneuve (amélioration) et « paddocks », pour 4,5 M$.
  - Espace 67, pour 1,6 M$.
  - Chalet du Petit Prince, pour 0,9 M$.
  - Pavillon du Canada, pour 0,9 M$.
  - Complexe aquatique, pour 0,5 M$.
  - Musée Stewart, pour 0,4 M$.
  - Biosphère, pour 0,3 M$.
  - Bâtiment CJPX, pour 0,2 M$;
  - Achat d'équipements, pour 0,7 M$.
- Infrastructures du Grand Prix du Canada, pour 0,9 M$.
- Legs du 375e anniversaire de Montréal, pour 0,6 M$.
- Place des Nations, pour 0,2 M$.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION : 73,0 M$

- Centre d'expertise – Plateformes et infrastructures, pour 6,7 M$:
  - Mise en place des infrastructures nécessaires au télétravail et permettant l'accès à distance de plus de 12 000 employés.
  - Rehaussement des systèmes de sauvegarde visant à accroître la résilience et la sécurité des données et systèmes de la Ville.
  - Mise en place des fondations de surveillance des services applicatifs et techniques.
- Centre d'expertise – Connectivité, pour 5,6 M$:
  - Déploiement des infrastructures télécoms (12 salles, 195 antennes, plus de 1 200 prises réseau, plus de 2 500 mètres de fibre) et du premier réseau événementiel (Wi-Fi) de la Ville au Biodôme.
  - Déploiement de 83 sites Wi-Fi.
  - Retrait de 2 000 lignes filaires de téléphonie, dans le cadre de l'optimisation des actifs.
- Centre d'expertise – Intelligence d'affaires, pour 3,6 M$:

- Mise en production du nouveau portail des données ouvertes.
- Ouverture de 29 jeux de données.
- Mise en place du module analytique de données.

- Solutions d'affaires – Institutionnelles, pour 25,1 M$:
  - Mise en place de 7 environnements infonuagiques pour les solutions de paie, RH, finances et approvisionnement, et début des travaux afin d'implanter ces solutions infonuagiques.
  - Mise en production d'une solution avec déploiement progressif, jusqu'en juin 2021, afin d'optimiser les processus de traitement des factures des fournisseurs pour l'ensemble des unités d'affaires de la Ville et d'atteindre le délai de paiement de moins de 30 jours. Cette solution permet la saisie, le classement et, à terme, l'élimination des factures papier.
  - Adaptation du système budgétaire aux nouveaux critères du programme décennal d'immobilisations.
  - Remplacement des postes de travail mobiles et des stations d'arrimage dans les auto-patrouilles du SPVM.
  - Mise en production de la solution Points de service manuels (plus de 200), avec déploiement progressif jusqu'en 2021, afin de créer les bordereaux de dépôt et d'automatiser la comptabilisation des recettes et encaissements;
  - Mise en production de la solution relative aux droits de préemption permettant à la Ville d'officialiser et de communiquer ses droits.
  - Déploiement d'une solution de gestion et de diffusion des ordres du jour des instances (comité exécutif et conseil municipal), basée sur la suite bureautique Google.
  - Remplacement de plus de 3 000 ordinateurs devenus désuets.
  - Mise à niveau de plus de 10 000 ordinateurs (Windows 10).
- Solutions d'affaires – Gestion du territoire, pour 11,6 M$:
  - Déploiement du volet planification du projet AGIR, permettant de consulter la programmation 2020 des chantiers du Service des infrastructures du réseau routier.
  - Livraison de Géo-Trafic, permettant une meilleure gestion de la mobilité urbaine par la saisie en temps réel des entraves sur le réseau routier et par l'intégration des données de l'application Waze, pour le Centre de gestion de la mobilité urbaine et le Service de l'expérience citoyenne et des communications.
- Solutions d'affaires – Sécurité publique et justice, pour 8,7 M$.

- Déploiement de la nouvelle solution de consoles téléphoniques (la prochaine génération 911) au Centre de communication en sécurité incendie, en conformité à la nouvelle norme du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.
- Mise en place, pour les juges, d'une application de réservation des salles d'audience de la cour municipale, permettant de réduire le délai des audiences (arrêt Jordan).
- Recours aux premiers témoignages vidéo en vidéocomparution, dans le cadre du projet de cour municipale numérique.
- Déploiement de l'algorithme pour la prédiction des risques d'incendie à des fins d'activités de prévention, en lien direct avec l'optimisation des interventions sur le terrain.

- Solutions d'affaires – Engagement numérique, pour 9,2 M$:
  - Lancement officiel de **Montreal.ca**.
  - Bonification de l'offre de services numériques par l'ajout de formulaires de permis et de services en ligne.
  - Poursuite de l'évolution du dossier citoyen intégré et du paiement en ligne.
  - Déploiement d'un système de gestion des files d'attente dans les points de service.
  - Amélioration de l'expérience client pour l'ouverture du Biodôme à l'aide d'une application mobile expérientielle et de bornes d'achat interactives.
- Sécurité de l'information, pour 2,5 M$:
  - Poursuite du déploiement et intégration d'une solution d'authentification unique rehaussée pour toutes les applications.
  - Rehaussement des équipements de sécurité pour l'accès Internet et l'accès à distance.

URBANISME ET MOBILITÉ : 341,8 M$

- Maintien des actifs de voirie : investissement de 127,9 M$ pour réhabiliter, reconstruire ou réaménager 77 km de rues artérielles et pour réhabiliter 10 structures routières.
- Poursuite de la réalisation de projets structurants destinés, entre autres, à améliorer la convivialité des lieux ainsi que la sécurité des déplacements, tout en assurant le réaménagement géométrique du réseau artériel, pour 81,6 M$: les rues Sainte-Catherine Ouest, Saint-Hubert et Jarry Est, l'intersection Laurentien-Lachapelle ainsi que le Quartier des gares.
- Réalisation de grands projets de requalification urbaine, pour 31,4 M$, notamment : le site du Campus Outremont et ses abords, la place des Montréalaises et les abords de l'autoroute Ville-Marie, le quartier de Griffintown ainsi que le projet Le Triangle.
- Mise aux normes et amélioration de feux de circulation : 270 interventions, comprenant 250 ajouts de feux piétons selon le nouveau guide, pour 22,0 M$.

- Déploiement du Réseau express vélo (REV) et du réseau cyclable, pour 21,9 M$: ajout de 18 km de voies cyclables protégées et de 16 km de voies cyclables non protégées, portant la longueur totale du réseau à 1 001 km. Réalisation, notamment, des axes REV Berri–Lajeunesse–Saint-Denis et Bellechasse.
- Acquisition de mobilier d'éclairage et mise à niveau de l'éclairage des rues, pour 12,1 M$.
- Poursuite du déploiement du système de vélo en libre-service BIXI : acquisition de plus de 1 000 vélos à assistance électrique et mise en service de 5 stations électriques, pour 6,5 M$.
- Mise en œuvre de l'approche Vision Zéro : financement de 20 projets visant 22 écoles situées dans 10 arrondissements et sécurisation d'une cinquantaine d'intersections, pour 5,5 M$.
- Réalisation de projets patrimoniaux, notamment la mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux, l'aménagement de la rue Saint-Paul et l'achèvement du réaménagement du domaine public de la rue Saint-François-Xavier, pour 4,1 M$.
- Déploiement et maintien de systèmes de transport intelligents ou utilisant les nouvelles technologies, pour 3,7 M$.
- Acquisition et installation de 70 bornes de recharge, pour 2,3 M$.

ARRONDISSEMENTS

Les arrondissements, au moyen des budgets qui leur sont réservés, investissent dans les éléments des actifs touchant les services de proximité destinés aux citoyens. Pour 2020, un montant de 144,9 M$ a été consacré à diverses activités d'investissement en immobilisations, ce qui représente une baisse de 34,5 M$ ou 19,2 % par rapport à l'exercice précédent.

AHUNTSIC-CARTIERVILLE : 4,8 M$

- Réalisation de travaux sur les rues Prieur et Sauriol Est dans le cadre du programme complémentaire de planage-revêtement, pour 1,7 M$.
- Pavage et reconstruction de différents tronçons, comprenant l'aménagement de 40 saillies de trottoirs permettant de sécuriser les intersections, pour 0,9 M$.
- Mise en œuvre du programme de protection des bâtiments, comprenant l'achèvement des plans et devis du futur centre culturel et communautaire de Cartierville, pour 0,7 M$.
- Réalisation de travaux pour le remplacement du terrain synthétique, au parc Marcellin-Wilson, et la stabilisation des berges, au parc Nicolas-Viel, et obtention de services professionnels pour le réaménagement de l'étang du parc Ahuntsic, du *skatepark*, du parc Nicolas-Viel et de l'îlot Gouin-De Martigny, pour 0,7 M$.
- Implantation de mesures de sécurisation aux abords de 3 écoles et installation de feux dynamiques autour de 5 écoles situées sur des artères, pour 0,4 M$.

ANJOU : 4,1 M$

- Rénovation de l'édifice des travaux publics, rue Bombardier, pour 0,9 M$.
- Planage et revêtement de la chaussée des avenues d'Aubigny et Azilda, pour 0,9 M$.
- Rénovation de divers bâtiments, pour 0,8 M$.
- Réaménagement de divers parcs, pour 0,8 M$.
- Fin des travaux de mise aux normes de l'aréna Chénier, pour 0,3 M$.
- Réfection de rues et trottoirs, pour 0,3 M$.

CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE : 7,9 M$

- Mise en œuvre du programme de réfection routière local, comprenant la réfection de trottoirs, pour 2,9 M$.
- Fin des travaux de réaménagement des bureaux et de la nouvelle salle de conseil, au 5160, boulevard Décarie, pour 1,4 M$.

- Réalisation de travaux dans divers bâtiments municipaux, comme le 6767, chemin de la Côte-des-Neiges et l'aréna Bill-Durnan, pour 1,3 M$.
- Acquisition d'un terrain vacant appartenant au YMCA, afin d'y aménager un nouveau parc, pour 0,8 M$.
- Réalisation de mesures d'apaisement de la circulation, pour 0,4 M$.
- Achèvement du réaménagement des jeux d'eau du parc Notre-Dame-de-Grâce, pour 0,2 M$.
- Réfection du terrain de basketball du parc Mackenzie-King, pour 0,2 M$.
- Fin des travaux d'installation d'un nouveau toit au-dessus du terrain de bocce du parc Georges-Saint-Pierre, pour 0,2 M$.
- Début des travaux visant le développement du site de l'ancien hippodrome, pour 0,1 M$.

LACHINE : 2,5 M$

- Octroi d'un contrat pour la construction d'une nouvelle piscine publique au parc LaSalle, avec 10 corridors, et la rénovation complète du chalet, pour 0,7 M$.
- Réfection de rues, de trottoirs et de bordures, pour 0,6 M$.
- Réfection des toitures du chalet du parc Kirkland et de la Vieille Brasserie, pour 0,3 M$.
- Réfection des systèmes d'éclairage de la 52e Avenue et à plusieurs endroits du quartier industriel, pour 0,3 M$.
- Sécurisation des abords de 2 écoles et de 8 parcs avec l'ajout de dos d'âne et de traverses surélevées, pour 0,2 M$.
- Construction d'un terrain synthétique (soccer, football et athlétisme) derrière l'école Dalbé-Viau, pour 0,1 M$.
- Ajout de 5 lampadaires sur la rue de la Verrerie, pour 0,1 M$.
- Achat de mobilier urbain pour le boulevard Saint-Joseph, pour 0,1 M$.

LASALLE : 9,7 M$

- Programme de réfection des parcs et piscine, pour 5,6 M$:
  - Réaménagement complet du parc Ménard (phase 1) et du parc Père-Marquette.
  - Reconstruction de la piscine et du pavillon des baigneurs, au parc Lefebvre.
  - Réfection des terrains, aménagement paysager et mobilier urbain au centre de tennis Cavelier.
  - Reconstruction du terrain de baseball du stade Éloi-Viau.
  - Installation d'une nouvelle signalisation tout le long du parc riverain.

- Programme de réfection des bâtiments, pour 2,1 M$:
  - Remplacement de l'ascenseur de la mairie d'arrondissement (accessibilité universelle).
  - Réalisation de travaux de rénovation et d'accessibilité universelle au chalet du parc Riverside.
  - Installation d'un nouvel éclairage pour le stationnement du complexe aquatique Michel-Leduc.
- Programme de réfection routière, pour 1,2 M$:
  - Reconstruction de la rue Clément (entre l'avenue Lafleur et la rue Trudeau) et prolongement de la rue du Bois-des-Caryers.
  - Réalisation de travaux de pavage et de reconstruction de sections de trottoirs sur 25 tronçons de rues.
- Réalisation de travaux de structure et de décontamination pour le projet *Quartier culturel 13 Strathyre*, pour 0,8 M$.

L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève : 5,7 M$

- Pavage et reconstruction de différents tronçons de chaussées et de trottoirs permettant d'améliorer l'état du réseau routier local, pour 4,2 M$.
- Mise en œuvre du programme de réaménagement de parcs, pour 0,8 M$.
- Mise en œuvre du programme de réfection des bâtiments, pour 0,5 M$.
- Acquisition d'équipements pour réduire la vitesse et apaiser la circulation, pour 0,1 M$.

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve : 9,5 M$

- Mise en œuvre du programme d'apaisement de la circulation, comprenant la sécurisation aux abords des écoles Philippe-Labarre, Sainte-Louise-de-Marillac, Saint-François-d'Assise et Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, ainsi que l'aménagement de 8 nouvelles ruelles vertes, pour 3,4 M$.
- Mise en œuvre du programme de réaménagement de parcs, comprenant l'acquisition d'une partie du terrain de la Résidence Sainte-Émilie pour y aménager un parc, l'aménagement d'un jardin communautaire au parc Clément-Jetté Nord, la mise aux normes de la pataugeoire du parc Jean-Amyot, le début de la planification de plusieurs projets (la pataugeoire du parc Saint-Aloysius, le *skatepark* du parc Honoré-Mercier, de même que différents projets de verdissement), l'achat d'éléments d'éclairage, l'achat de mobilier urbain ainsi que l'achat et l'installation d'un abri pour le parc Saint-Donat, pour 2,8 M$.
- Mise en œuvre du programme de réfection routière, comprenant la conception, la reconstruction et l'aménagement d'avancées de trottoirs, pour 1,2 M$.
- Mise en œuvre du programme de protection des bâtiments, comprenant la réfection de la palestre du centre Pierre-Charbonneau, le début de la conception pour la réfection des murs et ouvertures

de la maison de la culture Maisonneuve, la poursuite du projet d'accessibilité universelle au centre Notre-Dame-des-Victoires, le début de la planification de divers travaux pour les chalets de plusieurs parcs (Félix-Leclerc, Raymond-Préfontaine, Jean-Amyot et Saint-Aloysius) et un audit technique pour la piscine Pierre-Lorange et la bibliothèque Hochelaga, pour 1,0 M$.

- Aménagement d'un passage à niveau dans l'axe de la rue Taillon, dans Mercier-Est, pour 0,6 M$.
- Mise en œuvre du programme d'acquisition d'équipements, comprenant l'achat d'équipements pour la maison de la culture Mercier, d'équipements d'accessibilité universelle pour la piscine Pierre-Lorange, ainsi que d'un système d'étançonnement et de panneaux d'affichage pour différents parcs, pour 0,5 M$.

MONTRÉAL-NORD : 7,8 M$

- Achèvement de plusieurs travaux au parc Henri-Bourassa, notamment ceux relatifs à la construction d'un nouveau pavillon, pour 2,2 M$.
- Aménagement d'une scène extérieure au parc Aimé-Léonard et rénovation du chalet de parc, pour 1,9 M$.
- Réfection et mise aux normes de bâtiments administratifs, pour 1,0 M$.
- Fin des travaux d'aménagement du parc et du chalet de service du parc Sabrevois, pour 0,5 M$.
- Réfection de 0,6 km de rues et de 2,37 m^2 de trottoirs, et construction de 345 ml de fosses de plantation et de 40 saillies, pour 0,4 M$.
- Fin des travaux de réaménagement du bureau Accès Montréal (BAM), pour 0,4 M$.
- Aménagement d'une place publique au coin du boulevard Langelier et de la rue Villeneuve, pour 0,4 M$.
- Mise aux normes de piscines et aires de jeux de différents parcs, pour 0,2 M$.
- Réalisation de travaux d'aménagement extérieur, pour 0,2 M$.
- Aménagement du parc-école Jules-Verne, pour 0,1 M$.
- Aménagement de 2 nouvelles ruelles vertes, pour 0,1 M$.

OUTREMONT : 1,9 M$

- Programme de réfection routière, pour 0,8 M$:
  - Réfection de 1,8 km de rues, y compris de multiples aménagements sécuritaires permanents.
  - Réfection de trottoirs.
  - Installation de 30 dos d'âne dans les rues et de 2 en ruelle.
  - Aménagement de 14 nouvelles saillies avec plantation.

- Amélioration des infrastructures, pour 0,5 M$:
  - Achat de 4 poubelles intelligentes à grande capacité (*Big Belly*).
  - Lancement des travaux de réfection du chalet du parc Pratt et de son pourtour.
  - Lancement des travaux de rénovation du chalet du parc Joyce.
  - Réalisation de 7 projets citoyens de ruelles vertes.
- Développement technologique et ville intelligente, pour 0,2 M$:
  - Acquisition de nouveaux serveurs.
  - Gestion de la désuétude informatique (mise à niveau pour le télétravail).
- Protection des bâtiments, pour 0,2 M$:
  - Plan directeur des bâtiments.
  - Réalisation de travaux à la maison des jeunes.

PIERREFONDS-ROXBORO : 2,3 M$

- Réfection routière, principalement sur le boulevard Gouin, pour 0,6 M$.
- Réalisation de travaux dans les bâtiments administratifs, pour 0,4 M$.
- Acquisition d'équipements de parc, pour 0,1 M$.

PLATEAU-MONT-ROYAL : 9,2 M$

- Mise en œuvre du programme de réaménagement des infrastructures, comprenant notamment le réaménagement géométrique des rues De Bienville, Saint-Dominique, Saint-André, Sherbrooke, Bagg, Napoléon, Marie-Anne et Cartier, de l'avenue Fairmount et de l'avenue du Mont-Royal, la reconstruction de trottoirs, des bordures et des dos d'âne ainsi que l'aménagement des ruelles vertes et des saillies, pour 6,2 M$.
- Mise en œuvre du programme de protection des bâtiments, comprenant la poursuite de la mise aux normes de l'aréna Mont-Royal ainsi que la réfection du pavillon des baigneurs Baldwin, de la piscine Laurier et des chalets Baldwin et Saint-Pierre-Claver, pour 1,6 M$.
- Mise en œuvre du programme de réaménagement des parcs, principalement avec le réaménagement du terrain de balle du parc Sir-Wilfrid-Laurier, la réalisation de l'avant-projet de l'aménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent, la poursuite des travaux d'aménagement des parcs Mercure, Champ des Possibles et Devonshire, l'aménagement du *skatepark* et la déminéralisation des terrains vacants, pour 1,0 M$.
- Mise en œuvre du programme de réfection routière, pour 0,4 M$.

Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles : 15,9 M$

- Aménagement de la phase 2 de la plage de l'Est, pour 6,6 M$.
- Réfection routière et réaménagement de rues, pour 3,1 M$.
- Réaménagement de terrains de soccer, particulièrement le terrain du parc René-Masson, pour 1,6 M$.
- Réaménagement des terrains de baseball des parcs de la polyvalente Pointe-aux-Trembles, Sainte-Marthe, Daniel-Johnson et Saint-Marcel, pour 1,4 M$.
- Réalisation de divers travaux d'aménagement dans des parcs, tels que le parc Saint-Joseph avec son aire de jeux inclusive et son bloc sanitaire, et au site de la maison de la culture Pointe-aux-Trembles et début des travaux pour la construction du chalet Armand-Bombardier, pour 1,2 M$.
- Aménagement de 2 stationnements dans le cadre de la revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles, pour 0,8 M$.
- Réalisation de divers travaux de réfection dans les centres de loisirs et communautaires, notamment pour la mise aux normes du condensateur du complexe St-Jean-Vianney, réfection de la maison Antoine-Beaudry et début des travaux pour la mise aux normes du système de ventilation et de déshumidification du centre aquatique Rivière-des-Prairies, pour 0,4 M$.
- Acquisition d'enseignes publicitaires et dynamiques, au profit de l'arrondissement, pour 0,3 M$.
- Mise en valeur de la rivière des Prairies depuis divers parcs, pour 0,1 M$.
- Fin de l'aménagement de la piscine et du chalet du parc Hans-Selye, pour 0,1 M$.
- Installation de conteneurs semi-enfouis dans les parcs, pour 0,1 M$.

Rosemont–La Petite-Patrie : 6,0 M$

- Mise en œuvre du programme de réfection routière et mobilier urbain, pour 1,1 M$.
- Amélioration du milieu de vie et apaisement de la circulation – Vision vélo, pour 0,9 M$.
- Transformation d'un vestiaire en locaux pour la maison des jeunes l'Hôte Maison, dans le centre Père-Marquette, et autres travaux, pour 0,9 M$.
- Réfection des terrains de tennis et éclairage au parc Beaubien, pour 0,6 M$.
- Aménagement de 5 nouvelles ruelles vertes et d'un jardin de rue, et verdissement de saillies, pour 0,2 M$.
- Lancement de la mise à niveau de l'intérieur de la bibliothèque de Rosemont, pour 0,1 M$.

SAINT-LAURENT : 12,5 M$

- Réalisation de rénovations majeures à l'aréna Raymond-Bourque, pour 3,3 M$.
- Réfection des composantes électromécaniques et sécurisation de toitures à la mairie d'arrondissement, pour 2,6 M$.
- Réalisation de travaux d'amélioration et d'aménagement de différents parcs et terrains de jeux (parcs Marcel-Laurin, Chamberland, Crépeau, Montpellier, Toupin, Houde, Noël-Nord, Guillaume-Bruneau, nouveau square du Nordet, etc.), pour 2,3 M$.
- Mise en œuvre du programme de réfection routière, pour 1,5 M$.
- Réalisation de rénovations aux ateliers municipaux et dans la cour arrière, comprenant la sécurisation des entrées, la ventilation ainsi que la climatisation, pour 1,2 M$.
- Application de mesures découlant du Plan de transport, pour 0,7 M$.
- Remplacement d'éléments de mobilier d'éclairage, pour 0,6 M$.
- Protection de divers bâtiments sportifs et des centres de loisirs et communautaires, pour 0,3 M$.

SAINT-LÉONARD : 6,1 M$

- Réalisation d'investissements locaux dans le programme de réfection de rues et trottoirs, d'éclairage et de construction de saillies pour sécuriser les abords des écoles, pour 3,5 M$.
- Réalisation d'investissements dans le programme d'amélioration des aires de jeux, pour 1,7 M$:
  - Réfection des terrains de tennis des parcs Hébert, Pie-XII et Ladauversière, pour 0,7 M$.
  - Fin des travaux d'aménagement des bassins de rétention du Domaine Chartier, dans le nouveau parc Ermanno-La Riccia, pour 0,3 M$.
  - Acquisition d'un terrain sur la rue Arthur-Péloquin pour la réalisation de jardins communautaires, pour 0,3 M$.
  - Réaménagement des terrains de basketball du parc Hébert, pour 0,2 M$.
- Fin des travaux de réaménagement des locaux administratifs de la mairie d'arrondissement à des fins de mise aux normes et de regroupement d'activités, pour 0,5 M$.
- Réalisation de travaux de réfection de la tuyauterie et du système de filtration de la piscine du parc Giuseppe-Garibaldi, pour 0,4 M$.

SUD-OUEST : 11,1 M$

- Réalisation d'investissements dans la mise aux normes des installations et le développement immobilier, pour 3,6 M$:

- Mise aux normes des systèmes de réfrigération des arénas du complexe récréatif Gadbois, pour 1,9 M$.
- Fin de la construction de la piscine Sir-George-Étienne Cartier, pour 1,1 M$.
- Fin de la construction du Pavillon des aînés de Pointe-Saint-Charles, pour 0,5 M$.

- Réalisation de plusieurs interventions dans les parcs, pour 2,2 M$:
  - Début des travaux de développement des parcs Philippe-Lalonde et du Lac-à-la-Loutre (phase 1), pour 0,9 M$.
  - Achèvement de projets, notamment aux parcs Daisy-Peterson-Sweeney, Campbell-Ouest et Vinet, ainsi qu'à la pataugeoire du parc Saint-Gabriel, pour 0,7 M$.
  - Fin des travaux de réaménagement du parc de la Traite-des-Fourrures, pour 0,3 M$.
- Réalisation d'investissements dans les infrastructures urbaines, y compris diverses mesures d'apaisement de la circulation, pour 4,8 M$:
  - Réfection et construction de trottoirs, de chaussées et de saillies sur plusieurs rues ainsi que réalisation de divers aménagements, pour 3,0 M$.
  - Mise en valeur du boulevard Monk, pour 1,1 M$.
  - Création d'îlots de fraîcheur à la suite de travaux d'aménagement paysager dans 6 ruelles vertes, pour 0,4 M$.

VERDUN : 6,8 M$

- Achèvement du projet de l'auditorium, pour 2,5 M$.
- Programme de réfection routière, pour 1,8 M$:
  - Création d'espaces verts pour la rue Wellington, réfection de ruelles vertes et réalisation d'aménagements pour favoriser les déplacements en transports actifs.
  - Reconstruction de trottoirs.
- Travaux dans les parcs et les places publiques, pour 1,7 M$:
  - Aménagement paysager de l'auditorium et travaux de réhabilitation au lac Lacoursière.
  - Aménagement et amélioration des parcs Elgar, Poirier, Beurling, du Souvenir, Duquette, des Madelinots, du Cours-du-Fleuve et de la Reine-Élisabeth.
  - Aménagement de nouvelles installations sportives dans les parcs Elgar, Wilson et Woodland, ajout de mobilier au parc riverain ainsi que sur les berges et aménagement de jardins communautaires.
- Protection des bâtiments administratifs, sportifs et communautaires, pour 0,6 M$.

- Réalisation de travaux de réfection aux chalets des parcs Beurling et de la Reine-Élisabeth et de travaux au pavillon du parc de la Fontaine ainsi qu'aux ateliers municipaux.

VILLE-MARIE : 9,8 M$

- Programme de réfection routière, pour 5,0 M$:
  - Construction de saillies de trottoirs, pour 2,2 M$.
  - Réalisation de travaux de réaménagement sur la rue de Versailles, l'avenue Goulet et les ruelles reliant les parcs Sainte-Marie et Olivier-Robert, pour 1,8 M$.
- Aménagement de parcs et d'espaces verts, pour 3,2 M$:
  - Réalisation de travaux aux parcs de l'Espoir, des Joyeux-Vikings, Sainte-Marie, Toussaint-Louverture et à la nouvelle place publique de la rue Ottawa, pour 1,7 M$.
  - Réaménagement de la place Émilie-Gamelin, pour 0,8 M$.
  - Rénovation de la vespasienne et installation de toilettes publiques au parc du Pied-du-Courant, pour 0,7 M$.
- Travaux de mise aux normes inscrits au programme de protection des bâtiments, pour 1,3 M$:
  - Consolidation du muret et de la cheminée au Carrefour Saint-Eusèbe, pour 0,5 M$.
  - Remplacement du chauffe-eau à la piscine du Centre Jean-Claude Malépart, pour 0,2 M$.
  - Achat et installation de bornes de recharge électriques au clos de voirie Bercy, pour 0,2 M$.

VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION : 11,4 M$

- Poursuite du programme de réfection routière permettant d'améliorer l'état du réseau routier local, pour 3,5 M$.
- Mise aux normes de la pataugeoire du parc Nicolas-Tillemont, pour 1,3 M$.
- Réaménagement et rénovation du chalet du parc De Normanville, pour 1,3 M$.
- Mise aux normes des systèmes de réfrigération de l'aréna Saint-Michel, pour 1,1 M$.
- Poursuite du réaménagement du parc Nicolas-Tillemont et mise à niveau de son chalet, pour 1,0 M$.
- Réaménagement du parc du Bon-Air, pour 0,8 M$.
- Acquisition de 2 terrains en vue de les aménager en espace vert, pour 0,6 M$.
- Réaménagement du parc Birnam, pour 0,5 M$.
- Réaménagement du parc Julie-Hamelin, pour 0,3 M$.
- Fin du réaménagement intérieur, du remplacement du système de chauffage et de la réfection de la toiture au Centre Patro Le Prevost, pour 0,3 M$.

Dette et financement 2020

Encadrement financier et stratégies de financement



ENCADREMENT FINANCIER ET STRATÉGIES DE FINANCEMENT

ENCADREMENT FINANCIER

La Ville de Montréal a recours à l'emprunt pour financer une partie de ses investissements. Cela implique que la Ville doit faire des choix parce qu'elle ne peut pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale à son pouvoir d'emprunt. La Ville a donc élaboré une stratégie financière qui tient compte notamment de son endettement. C'est dans cet esprit qu'elle s'est dotée, depuis 2004, d'une politique de gestion de sa dette.

Rappelons que cette politique a pour but :

- de définir les objectifs de la gestion de la dette;
- de rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- d'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d'endettement;
- de doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

La politique de gestion de la dette fixe également certaines balises essentielles à de bonnes pratiques de gestion. Ces dernières composent l'encadrement financier et sont résumées dans le tableau suivant.

Tableau 91 – Encadrement financier

Balises	Définitions	Objectifs	Limite
Dette directe et indirecte nette / Revenus annuels	Solde de la dette nette par rapport aux revenus annuels	Limiter le niveau de la dette	Limiter le niveau de la dette directe et indirecte nette à 100 % des revenus annuels
Coût annuel net de la dette / Dépenses de fonctionnement	Coût net de la dette par rapport à l'ensemble des charges, du financement et des affectations	Limiter le coût net de la dette	Limiter le coût annuel net de la dette à la charge des contribuables à 16 % des dépenses de fonctionnement
Réserves de fonds (Surplus affectés)	Excédents annuels cumulés des revenus sur les dépenses, réservés à des fins particulières	Créer des réserves suffisantes pour faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues	Aucune
Réserve financière pour le paiement accéléré de la dette		Prévoir à même les frais financiers une contribution volontaire devant servir à rembourser la dette	5 M$ + une hausse minimum de 10 % par année et affecter 50 % des économies d'intérêts pour rembourser la dette
Dette nette / Potentiel fiscal	Solde des emprunts contractés par la Ville et à la charge de celle-ci par rapport à la capacité qu'a la Ville de générer des revenus	Éviter que la dette augmente plus rapidement que la capacité qu'a la Ville de générer des revenus	Aucune
Dette par habitant	Niveau d'endettement net par habitant	Déterminer le niveau de la dette par habitant	Aucune

STRATÉGIES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

En 2020, diverses sources de financement autres que l'emprunt ont servi à financer les dépenses de 1,6 G$ imputées aux différents règlements d'emprunt et autres prêts, tel que le présente le tableau suivant.

Tableau 92 – Sources de financement et répartition des dépenses[1]
(en millions de dollars)

	2018	2019	2020
Paiement au comptant d'immobilisations et autres			
Réserve pour le paiement au comptant d'immobilisations	356,5	-	676,0
Réserve Eau	69,6	84,2	76,0
Autres paiements au comptant[2]	49,8	51,2	121,8
Sous-total paiement au comptant	**475,9**	**135,4**	**873,8**
Subventions gouvernementales			
Subventions différées	106,3	119,4	32,6
Subventions comptant	91,7	39,2	36,4
Sous-total subventions gouvernementales	**198,0**	**158,6**	**69,0**
Total des autres sources de financement	**673,9**	**294,0**	**942,8**
Dépenses à financer par emprunts	**1 105,5**	**1 631,0**	**608,8**
Total – Montant global imputé à l'activité d'investissement en 2019	**1 779,4**	**1 925,0**	**1 551,6**
Répartition des dépenses			
Dépenses d'immobilisations	1 699,4	1 823,9	1 406,9
Emission de prêt	-	-	67,1
Dépenses de fonctionnement[2]	67,8	69,7	64,5
Propriétés acquises à des fins de revente	12,2	31,4	13,1
Dépenses totales imputées à l'activité d'investissement	**1 779,4**	**1 925,0**	**1 551,6**

1. Pour l'ensemble des dépenses qui y sont imputées (d'immobilisations, de fonctionnement et autres).
2. Inclut un montant pour des travaux effectués pour des tiers et pour lesquels la Ville se fait rembourser.

STRATÉGIE DE PAIEMENT AU COMPTANT (PCI)

Auparavant, la Ville finançait par emprunts la majorité de ses investissements. Depuis 2014, elle a opté pour une stratégie visant à accroître substantiellement, d'année en année, la portion des investissements qui seront financés au comptant. Au cours de 2020, les emprunts qui ont été évités grâce aux investissements qui ont été payés au comptant s'élèvent à 873,8 M$. Ces efforts contribuent grandement à limiter la hausse de l'endettement.

SUBVENTIONS DETTES DEVENUES SUBVENTIONS DIFFÉRÉES

Afin de financer une partie des investissements de la Ville, le gouvernement du Québec octroie à celle-ci des subventions. Certaines sont payées au comptant, alors que d'autres sont versées sur plusieurs années, selon les différents programmes et protocoles d'entente. Auparavant, la Ville devait financer par emprunt la part du gouvernement du Québec qui était remboursable sur plusieurs années (subventions dettes). Le coût de l'emprunt était alors remboursé par les différents ministères. Depuis quelques années, de nouvelles clauses ont été ajoutées aux protocoles afin de ne plus obliger la Ville à emprunter, et ce, même si la subvention est remboursée par le gouvernement sur plusieurs années (subventions différées). Dans ce cas, des clauses spécifiques indiquent comment déterminer les dépenses d'intérêts qui seront effectivement remboursées à la Ville par les ministères.

Du point de vue financier, il est nettement préférable pour la Ville de bénéficier de ces nouvelles conditions. Cela diminue le besoin d'emprunts et génère des revenus d'intérêts supérieurs, compte tenu des taux d'intérêt des emprunts, des subventions et des placements actuels.

C'est donc dans ce contexte qu'à la fin de 2015, la Ville a adapté sa stratégie de financement des investissements qui bénéficient de subventions gouvernementales à être versées sur plusieurs années (subventions différées). Cette stratégie sera revue en fonction de l'évolution future des taux d'intérêt des emprunts, des subventions et des placements.

FINANCEMENT PAR EMPRUNT

Une partie des investissements est à la charge de tiers (principalement la CSE) et l'autre, à la charge des contribuables. Dans les deux cas, une portion doit être financée par emprunts. Par conséquent, une partie des emprunts sera à la charge de tiers, et l'autre, à la charge des contribuables.

Plusieurs facteurs doivent être considérés avant la réalisation des emprunts, notamment :

- la capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers;
- la stratégie de report du financement à long terme des investissements;
- l'utilisation des sommes réservées, en vue de réduire le recours à l'emprunt, notamment les sommes provenant de la politique de gestion de la dette et celles affectées à la réserve d'immobilisations;

- depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM). La STM en assume tous les frais;
- les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville a émis en 2020 un volume d'emprunts de 1,01 G$. Ces emprunts ont été émis pour des termes de 5, 10 et 18 ans, selon les besoins et opportunités des marchés financiers. La Ville a obtenu un taux d'intérêt nominal moyen de 2,19 %. Ces emprunts ont été émis à des fins de refinancement pour 3,8 M$, pour les besoins de la STM, pour 265,3 M$ et pour le financement à long terme des dépenses de la Ville (dépenses de fonctionnement, pour 16,2 M$, et investissements à hauteur de 724,7 M$).

Compte tenu des dépenses, des autres sources de financement et des emprunts émis en 2020, voici l'évolution du solde des dépenses à financer en fin d'exercice :

Tableau 93 – Évolution du solde à financer
(en millions de dollars)

	2018	2019	2020
Solde des dépenses à financer par emprunt au 1er janvier	**258,6**	**390,4**	**840,0**
Plus : dépenses	1 779,4	1 925,0	1 551,6
Moins : autres sources de financement (voir tableau 92)	673,9	294,0	942,8
Total – Montant à financer par emprunt	**1 364,1**	**2 021,4**	**1 448,8**
Moins : emprunts réalisés	973,7	1 181,4	740,9
Solde des dépenses à financer par emprunt au 31 décembre		**840,0**	**707,9**
Moins : Montant réservé en vue du paiement au comptant des immobilisations au 31 décembre	-	375,4	-
	390,4	**464,6**	**707,9**

Après la réalisation du programme d'emprunts, au 31 décembre 2020, la dette brute de la Ville, non consolidée, s'élevait à 10,8 G$, alors que la dette nette atteignait 6,3 G$. Les coûts bruts et nets de cette dette pour les exercices 2018 à 2020 sont présentés dans le tableau ci-après. En 2020, le coût brut s'élevait à 1,03 G$ et le coût net, à 759,2 M$, comparativement à des budgets respectifs de 1,11 G$ et de 831,6 M$.

Tableau 94 – Évolution du coût réel de la dette

(en milliers de dollars)

	2018	2019	2020	Budget original 2020	Écart 2020	Budget modifié 2020
Coût brut de la dette						
Intérêts et autres frais	397 165,8	400 970,5	396 695,7	421 159,4	24 463,7	421 159,4
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	473 755,0	495 960,9	534 848,0	531 192,5	(3 655,5)	531 192,5
	870 920,8	**896 931,4**	**931 543,7**	**952 351,9**	**20 808,2**	**952 351,9**
Affectation au remboursement de la dette	32 684,0	46 029,0	3 217,9	61 262,0	58 044,1	61 262,0
Remboursement de capital par subventions [1]	84 845,2	79 615,4	72 462,5	72 307,6	(154,9)	72 307,6
Remboursement de capital de la STM [2]	30 125,5	26 254,6	21 139,9	21 139,9	-	21 139,9
	147 654,7	**151 899,0**	**96 820,3**	**154 709,5**	**57 889,2**	**154 709,5**
Coût brut de la dette	**1 018 575,5**	**1 048 830,4**	**1 028 364,0**	**1 107 061,4**	**78 697,4**	**1 107 061,4**
Moins :						
Revenus de placement des fonds d'amortissement	68 998,0	68 104,0	66 235,9	61 711,6	4 524,3	61 711,6
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec						
pour la portion des intérêts	30 745,0	25 448,0	22 460,7	23 066,8	(606,1)	23 066,8
pour la portion du capital [1]	84 845,2	79 615,4	72 462,5	72 307,6	154,9	72 307,6
	184 588,2	**173 167,4**	**161 159,1**	**157 086,0**	**4 073,1**	**157 086,0**
Moins :						
Recouvrement de la Société de transport de Montréal						
pour la portion des intérêts	27 696,9	36 190,0	43 009,4	49 834,0	(6 824,6)	49 834,0
pour la portion du capital [2]	30 125,5	26 254,6	21 139,9	21 139,9	-	21 139,9
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	40 171,0	41 423,0	43 827,0	47 379,4	(3 552,4)	47 379,4
	97 993,4	**103 867,6**	**107 976,3**	**118 353,3**	**(10 377,0)**	**118 353,3**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**735 993,9**	**771 795,4**	**759 228,6**	**831 622,1**	**72 393,5**	**831 622,1**

1. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.
2. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

ÉVOLUTION DE LA DETTE DIRECTE

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe, brute et nette, depuis l'année 2010.

La dette nette comprend l'ensemble des emprunts contractés par la Ville, déduction faite de la portion remboursable par le gouvernement du Québec et d'autres tiers, ainsi que des sommes accumulées au fonds d'amortissement.

La dette nette est en hausse de 2,2 % par rapport à 2019. Elle a atteint 6,3 G$ en 2020, soit une augmentation de 155,9 M$.

Graphique 9 – Évolution de la dette directe brute et nette
(en millions de dollars)

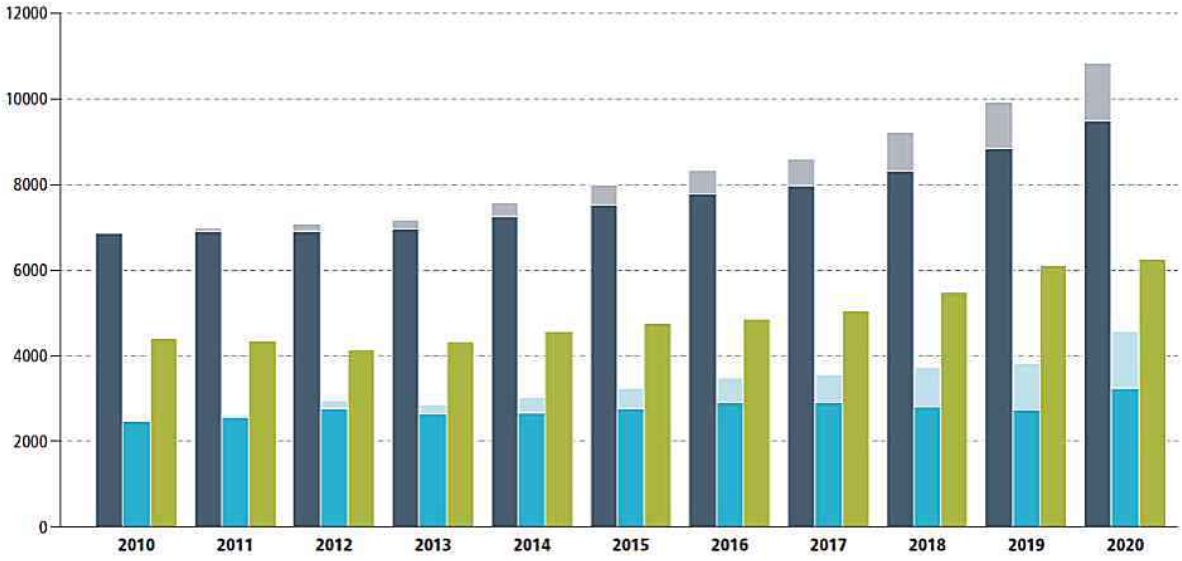

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dette brute (excluant STM)	6 865	6 917	6 900	6 966	7 241	7 519	7 774	7 968	8 296	8 828	9 496
Dette brute STM	-	58	184	215	350	473	564	637	925	1 094	1 338
Déductions (excluant STM)[1]	2 469	2 566	2 771	2 631	2 674	2 757	2 907	2 914	2 803	2 725	3 237
Déductions STM	-	58	184	215	350	473	564	637	925	1 094	1 338
Dette nette (excluant STM)	4 396	4 351	4 129	4 335	4 567	4 763	4 867	5 054	5 493	6 103	6 259

1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées au fonds d'amortissement.

ÉVOLUTION DE LA DETTE CONSOLIDÉE DIRECTE ET INDIRECTE

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée, brute et nette, de la Ville de Montréal, de 2010 à 2020. Celle-ci comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, soit la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal et Anjou 80.

Graphique 10 – Évolution de la dette consolidée brute et nette

(en millions de dollars)

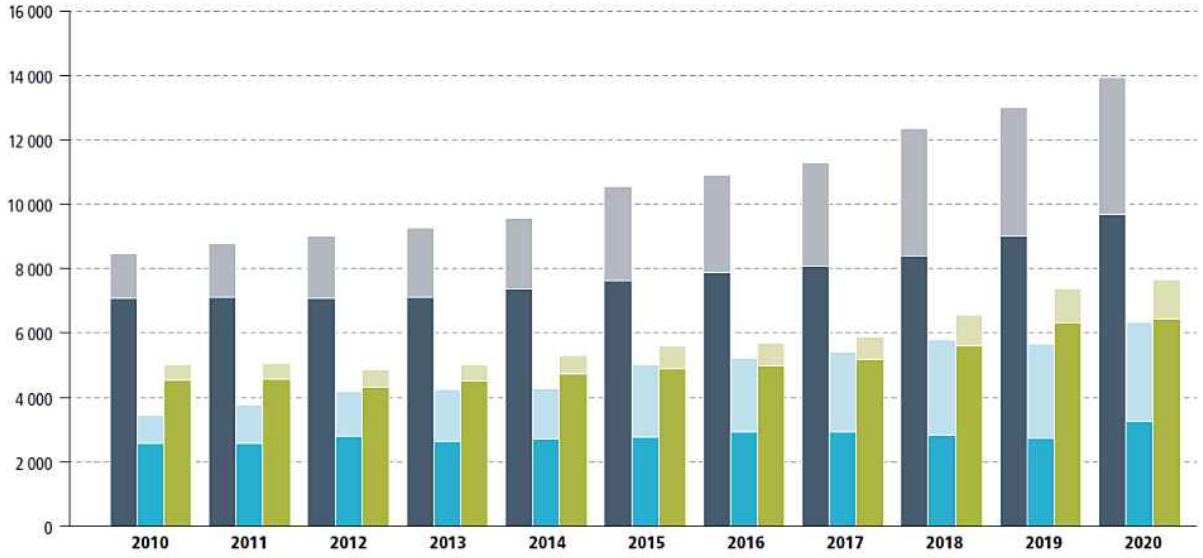

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dette brute (excluant STM)	7 072	7 101	7 069	7 121	7 378	7 632	7 877	8 065	8 387	9 006	9 666
Dette brute STM	1 374	1 684	1 940	2 127	2 174	2 930	3 014	3 213	3 955	3 975	4 276
Déductions[1] (excluant STM)	2 546	2 563	2 771	2 631	2 674	2 757	2 907	2 914	2 803	2 725	3 237
Déductions STM	890	1 200	1 390	1 603	1 584	2 237	2 294	2 481	2 982	2 919	3 074
Dette nette (excluant STM)	4 526	4 538	4 298	4 490	4 704	4 875	4 970	5 151	5 584	6 281	6 429
Dette nette STM	484	485	550	524	590	693	721	732	973	1 056	1 201

1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées au fonds d'amortissement.

ÉVOLUTION DES RATIOS ÉNONCÉS DANS LA POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalant à 100 % des revenus du budget global de la Ville de Montréal.

L'analyse des données permet de constater que pour 2020, ce ratio atteint 106 %, soit 6 % au-dessus de la limite fixée de 100 % mais 3 % sous le ratio prévu au budget de 2020. Ce résultat est conséquent avec les stratégies retenues par l'administration municipale prévoyant une dérogation à ce paramètre de la politique de gestion de la dette à compter de 2019, et ce, jusqu'en 2026, portant la limite du ratio d'endettement à un maximum de 120 %. Cette orientation vise à permettre un important rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs municipaux tout en exerçant un contrôle serré du bilan financier de la Ville.

Graphique 11 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale), en pourcentage des revenus de la Ville
(données au 31 décembre de chacune des années)

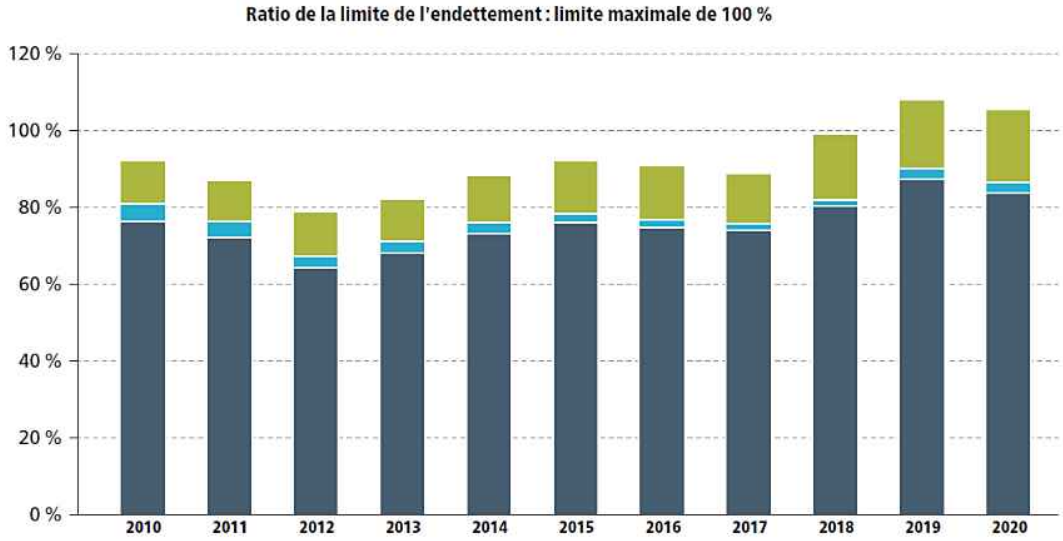

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total	92 %	87 %	79 %	82 %	88 %	92 %	91 %	89 %	99 %	108 %	106 %
Dette STM	11 %	11 %	12 %	11 %	12 %	14 %	14 %	13 %	17 %	18 %	19 %
Autres dettes	5 %	4 %	3 %	3 %	3 %	2 %	2 %	2 %	2 %	3 %	3 %
Dette Ville	76 %	72 %	64 %	68 %	73 %	76 %	75 %	74 %	80 %	87 %	84 %

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net[1] de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses[2]. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette, excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum de 16 % de l'ensemble des charges et du financement de la Ville.

Depuis 2010, ce ratio est relativement stable, passant de 12,6 % en 2010 à 11,1 % en 2020.

Graphique 12 – Coût net du service de la dette, en pourcentage des charges de fonctionnement

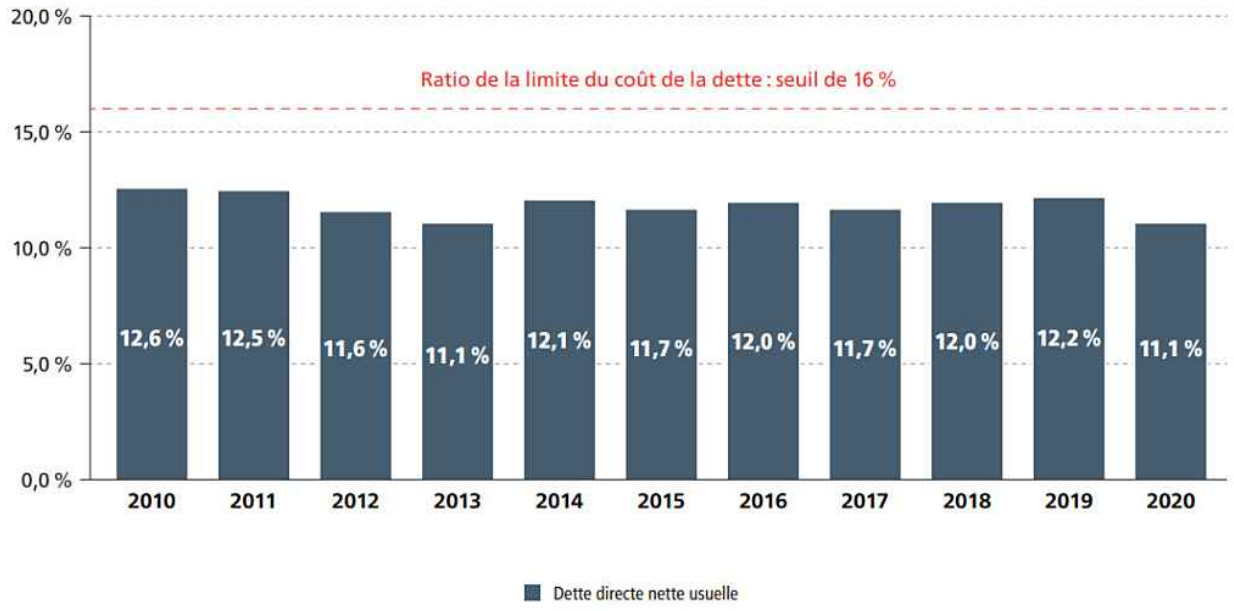

1. Le coût net de la dette exclut celui de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de 5 des 6 régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal, qui s'élève à 83,0 M$.
2. Le niveau des dépenses utilisé aux fins de l'établissement de ce ratio est celui présenté au tableau 3 – Excédent non consolidé des activités de fonctionnement par secteurs d'activités.

Ratio du poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée[3]. Le poids de la dette directe nette est passé de 1,65 % en 2010 à 1,63 % en 2020. En tenant compte du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) de certains régimes de retraite, ce ratio atteint 1,9 % en décembre 2020. Cette variation est attribuable à 3 facteurs principaux :

- l'appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- l'évolution à la hausse de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- la stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal.

Graphique 13 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale, en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée

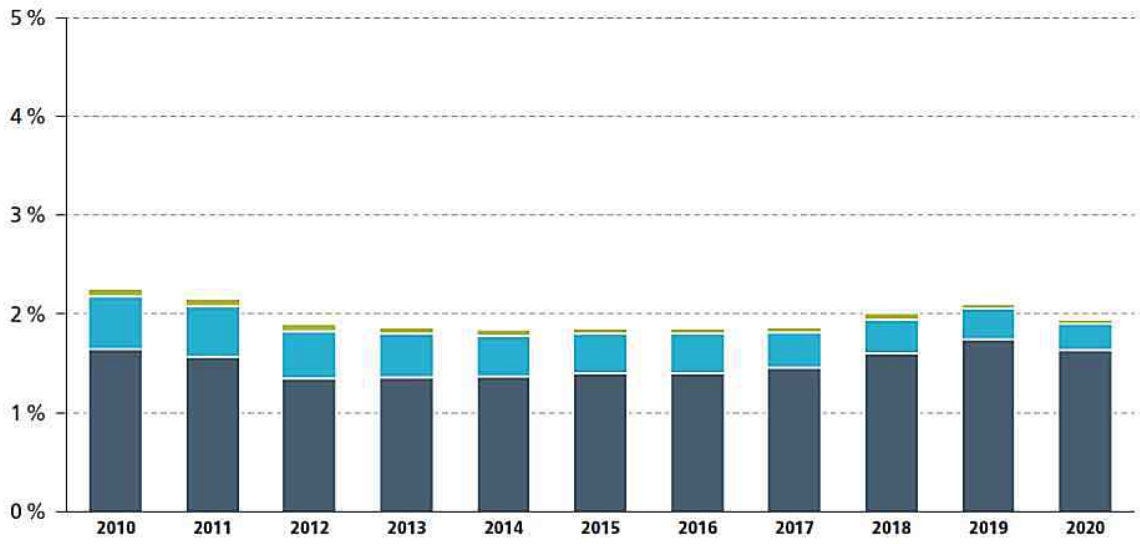

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Solde (DAI)	0,08 %	0,08 %	0,08 %	0,08 %	0,07 %	0,07 %	0,06 %	0,06 %	0,06 %	0,06 %	0,05 %
Dette directe nette: refinancement (DAI)	0,53 %	0,51 %	0,47 %	0,44 %	0,41 %	0,40 %	0,40 %	0,35 %	0,35 %	0,31 %	0,27 %
Dette directe nette usuelle	1,65 %	1,57 %	1,35 %	1,36 %	1,37 %	1,40 %	1,40 %	1,46 %	1,60 %	1,74 %	1,63 %

3. La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur ajustée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier et pour refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

Ratio du poids de la dette par citoyen

Le prochain graphique indique que la dette directe nette par citoyen, en incluant le refinancement de la dette actuarielle initiale, a augmenté de 28 % depuis 2010. Elle est passée de 2 566 $ en 2010 à 3 290 $ en 2020, soit une augmentation cumulative de 724 $ par habitant. Comparativement à 2019, la dette par citoyen est passée de 3 251 $ à 3 290 $. Cette hausse de 39 $, ou 1 %, est attribuable à 2 facteurs, soit la hausse de l'endettement de la Ville (79 $), compensée par la hausse de la population (40 $).

Graphique 14 – Dette directe nette par citoyen

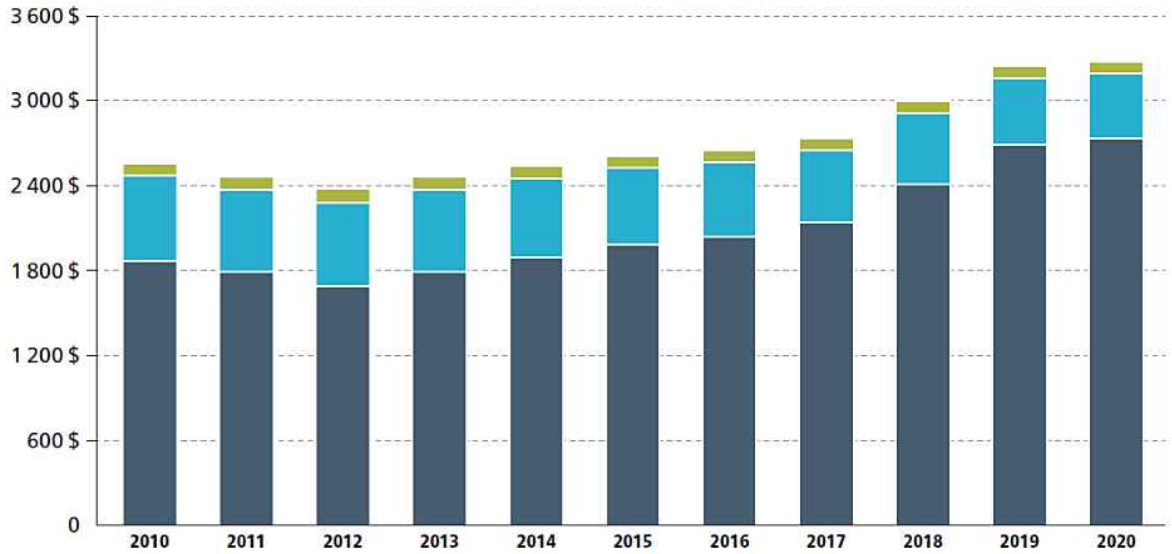

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Solde (DAI)	91	94	96	94	91	89	87	86	87	83	81
Dette directe nette: refinancement (DAI)	604	583	588	578	560	541	526	511	503	478	459
Dette directe nette usuelle	1 871	1 793	1 699	1 799	1 897	1 990	2 045	2 145	2 415	2 690	2 750
Total	**2 566**	**2 470**	**2 383**	**2 471**	**2 548**	**2 620**	**2 658**	**2 742**	**3 005**	**3 251**	**3 290**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ÉNONCÉES DANS LA POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

La politique de gestion de la dette prévoit l'ajout chaque année de contributions volontaires pour réduire le niveau de la dette. Ces contributions, qui se sont élevées en 2020 à 82,0 M$, ont permis, depuis leur mise en place en 2004, de diminuer l'endettement global net de diverses façons, pour un montant total de 718,4 M$, notamment pour augmenter des contributions au remboursement accéléré d'un emprunt, pour 9,2 M$, pour réduire le recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunt, pour 335,7 M$, ou encore pour éviter des refinancements, pour 288,5 M$. Un solde de 85,0 M$ demeure en réserve au 31 décembre 2020. Il sera utilisé ultérieurement pour réduire les emprunts de refinancements ou pour financer au comptant des dépenses imputées aux règlements d'emprunt.

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer le profil financier de la Ville et, ce faisant, de contribuer à bonifier sa cote de crédit[4].

4. Moody's, depuis 2006 : Aa2; Standard & Poor's, depuis 2015 : AA-.

Annexes

2020

Données historiques (revenus et charges)

Répartition des compétences d'agglomération et locales

Glossaire

Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations



DONNÉES HISTORIQUES (REVENUS ET CHARGES)

Tableau 95 – Historique des revenus et des charges de fonctionnement à des fins fiscales

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Revenus										
Transferts	367 108,0	381 637,3	358 327,6	251 799,7	256 024,0	244 535,7	350 701,8	283 068,2	358 667,5	825 161,9
Taxes	2 746 059,4	2 871 471,3	2 973 164,1	3 061 444,5	3 173 700,8	3 262 398,2	3 343 440,9	3 482 078,4	3 554 283,0	3 661 050,5
Services rendus et autres revenus	820 214,4	879 545,1	851 348,8	850 841,6	834 531,3	857 965,8	940 792,0	1 034 462,6	1 078 468,1	941 282,8
Quotes-parts	378 785,9	393 230,3	396 295,7	400 572,5	406 084,3	404 753,5	397 246,2	418 105,5	425 936,3	424 495,6
Compensations tenant lieu de taxes	227 816,4	241 638,1	238 411,8	250 956,6	254 543,3	252 329,6	260 024,1	264 416,6	274 855,2	279 132,6
	4 539 984,1	**4 767 522,1**	**4 817 548,0**	**4 815 614,9**	**4 924 883,7**	**5 021 982,8**	**5 292 205,0**	**5 482 131,3**	**5 692 210,1**	**6 131 123,4**
Charges de fonctionnement et autres activités financières										
Rémunération globale	2 299 338,0	2 436 570,3	2 439 961,9	2 363 751,2	2 369 989,5	2 367 691,3	2 412 358,5	2 365 334,2	2 347 058,6	2 449 339,7
Frais de financement	388 281,8	365 408,2	366 499,5	376 588,0	377 064,7	382 947,0	389 789,0	397 165,8	400 983,0	396 696,3
Contributions à des organismes	618 052,3	610 378,0	650 025,6	631 586,2	698 336,3	769 656,4	854 046,1	792 077,5	943 341,4	1 015 928,4
Biens et services	722 779,6	745 029,2	786 509,0	700 785,9	752 345,2	776 005,5	847 837,0	871 998,6	976 812,5	986 647,7
Autres objets de dépenses	85 895,3	39 113,4	187 816,0	69 548,2	105 373,1	95 833,8	84 159,2	97 738,1	16 879,8	38 863,5
	4 114 347,0	**4 196 499,1**	**4 430 812,0**	**4 142 259,5**	**4 303 108,8**	**4 392 134,0**	**4 588 189,8**	**4 524 314,2**	**4 685 075,3**	**4 887 475,6**
Remboursement de la dette à long terme	**(376 004,1)**	**(379 013,9)**	**(376 515,8)**	**(385 304,2)**	**(387 158,8)**	**(449 312,5)**	**(463 853,5)**	**(473 755,5)**	**(495 960,9)**	**(534 848,0)**
Affectations	**29 596,8**	**(82 883,2)**	**(58 162,2)**	**(74 111,4)**	**(88 802,8)**	**(41 416,3)**	**(100 651,8)**	**(271 368,0)**	**(260 314,7)**	**(461 803,6)**
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales	**79 229,8**	**109 125,9**	**(47 942,0)**	**213 939,8**	**145 813,3**	**139 120,0**	**139 509,9**	**212 693,6**	**250 859,2**	**246 996,2**

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION ET LOCALES

Compétences d'agglomération	Compétences locales
▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 911 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abri ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (n° 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci	▪ L'adoption du plan d'urbanisme et les modifications qui y sont apportées ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égouts, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport et ou de loisir ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques de Montréal ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

GLOSSAIRE

Acquisition d'immobilisations

Poste qui représente les sommes destinées aux charges d'immobilisations prévues au Programme triennal d'immobilisations.

Affectation

Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières, ou fonds réservés, et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PTI.

Agglomération

L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes de l'île de Montréal. Elle a été créée le 1er janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004)* comme relevant du regroupement des municipalités, plutôt que de chacune. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement

Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Année-personne (a-p.)

Unité de mesure correspondant au temps de travail d'une personne ou d'un groupe d'employés converti en temps de travail régulier (c.-à-d. temps plein). Pour calculer des années-personnes, le nombre d'heures totales travaillées est divisé par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail du groupe d'emplois.

Arrondissement

Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements, considérés comme des unités d'affaires.

Budget

Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital

Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Charge des services courants

Montant déterminé par l'actuaire du régime de retraite pour respecter les obligations de ce régime en fonction des hypothèses actuarielles. Il s'agit de la part de l'employeur.

Charges par objets

Système de classification des charges établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les charges selon les objets qui suivent : rémunération; cotisations de l'employeur; transport et communications; services professionnels, techniques et autres; location, entretien et réparation; biens durables; biens non durables; frais de financement; contributions à d'autres organismes; autres objets.

Charte de la Ville de Montréal

Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. C'est dans la Charte de la Ville de Montréal que se trouvent les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Dépense contingente

Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépenses d'investissement – voir aussi «Immobilisations »

Charges comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dette

Somme due à un ou plusieurs créanciers.

Dette brute

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dette nette

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées au fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec, de même que par d'autres tiers et organismes.

Droits sur les mutations immobilières

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Efficacité

Mesure du degré d'accomplissement d'objectifs donnés.

Efficience

Mesure de l'utilisation des ressources pour atteindre un objectif donné.

Émission

Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Financement (mode de)

Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Immobilisations

Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore pour l'entretien, la réparation, le développement, la mise en valeur ou la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (capitalisation)

Charge faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les charges courantes d'entretien et de réparation.

Infrastructures

Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, installations technologiques, etc.

Investissements

Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui procurera des avantages économiques ou sociaux au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien des infrastructures, des actifs

Action de maintenir en bon état de fonctionnement de l'équipement, des installations, des locaux, etc. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisateurs, sur de l'équipement ou des installations afin qu'ils puissent être utilisés jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et techniques mises en œuvre pour éviter un dommage ou une panne.

Méthode 5S

Technique de gestion d'origine japonaise faisant partie de la démarche qualité, qui vise l'amélioration continue des tâches effectuées dans les entreprises par l'optimisation en permanence des conditions et travail et du temps de travail en assurant l'organisation, la propreté et la sécurité d'un plan de travail.

Mutation immobilière

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Paiement au comptant d'immobilisations (PCI)

Procédé utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Potentiel fiscal

Capacité, pour la Ville de générer des revenus sur la valeur des immeubles faisant partie du territoire de Montréal. Sont incluses dans ce potentiel fiscal :

- la valeur des immeubles résidentiels (unifamiliaux, bifamiliaux, multifamiliaux);
- la valeur des immeubles non résidentiels (industriels et commerciaux), majorée selon un facteur déterminé pour tenir compte du fait que ces immeubles sont imposés à un taux de taxe supérieur à celui des autres immeubles;
- la valeur pondérée des immeubles à l'égard desquels sont versés des paiements tenant lieu de taxes (gouvernements);
- la valeur des terrains vacants.

Programme triennal d'immobilisations (PTI)

Il regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les charges prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Projet non capitalisable

Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même acquis par emprunt à long terme (ex. : bacs de recyclage, matériel informatique, armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, il s'agit de différents programmes de subventions (ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou d'ententes de contribution à différents projets.

Proximité (compétences par service)

Un conseil municipal local, formé de représentants élus, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

Refinancement

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt, jusqu'au terme de l'amortissement. Les emprunts qui poursuivent le financement pour le reste de la période d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Règlement qui autorise le financement par emprunt de certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rôle d'évaluation foncière

Registre préparé par le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Service central

Entité administrative ou unité d'affaires qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Secteur d'activités

Regroupement de services ou unités d'affaires ayant la même activité principale.

Service de la dette

Le service ou coût brut de la dette comprend les charges d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et d'autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés qui sont reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Transferts

Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les charges de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires

Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

AA -	Cote de crédit « Haute qualité » (High grade) de Standard & Poor's
Aa2	Cote de crédit « Haute qualité » (High grade) de Moody's
ACCES	Action concertée contre l'économie souterraine
AMC	Affaires mondiales Canada
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
BAM	Bureau Accès Montréal
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
CESM	Complexe environnemental de Saint-Michel
CFPM	Commission de la fonction publique
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
DAI	Dette actuarielle initiale
DEL	Diode électroluminescente
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
G$	Milliard de dollars
KM	Kilomètre
LRQ	Lois refondues du Québec
M$	Million de dollars
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MEI	Ministère de l'Économie et de l'Innovation
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTQ	Ministère des transports du Québec
PDQ	Poste de quartier
PEPSC	Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles
PEXEP	Programme d'excellence en eau potable
PME MTL	Réseau d'experts en soutien aux entrepreneurs et aux entreprises
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRQ	Programme Rénovation Québec
RAC	Programme de rénovation, d'aménagement et de construction de

	bibliothèques
REM	Réseau express métropolitain
RH	Ressources humaines
RLRQ	Recueil des lois et règlements du Québec
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
SDC	Société de développement commercial
SGPI	Service de la gestion et planification immobilière
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
STI	Service des technologies de l'information
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
TI	Technologies de l'information
TVQ	Taxe de vente du Québec
UQAM	Université du Québec à Montréal

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances

630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

montreal.ca

Dépôt légal
2e trimestre 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1762-2
Reddition de comptes financière 2020
Imprimé, Français

978-2-7647-1796-7
Reddition de comptes financière 2020
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal
Service de l'expérience citoyenne
et des communications
26416

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé
sur du papier recyclé.

Montréal

montreal.ca

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.17

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1215330007

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur l'examen des états financiers et les documents complémentaires pour l'année fiscale 2020

Il est recommande,
de prendre connaissance du rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur l'examen des états financiers et les documents complémentaires pour l'année fiscale 2020.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-05-11 15:05

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1215330007**
Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur l'examen des états financiers et les documents complémentaires pour l'année fiscale 2020

CONTENU

CONTEXTE

Le comité d'audit de la Ville de Montréal a pour mission de conseiller les diverses instances de la Ville en matière d'audit, notamment quant aux rapports d'audit, aux états financiers, aux prévisions budgétaires et au plan annuel d'audit de la Vérificatrice générale (VG). Le comité agit également comme intermédiaire entre le conseil municipal, le conseil d'agglomération et la Vérificatrice général afin de s'assurer que cette dernière puisse accomplir ses mandats adéquatement et soit informée des préoccupations des Conseils. Le Comité s'assure aussi du suivi de la mise en œuvre des plans d'action en réponse aux recommandations de la vérificatrice générale, de l'auditeur externe et du contrôleur général. La Charte du comité prévoit à l'art. 20 (1er paragraphe, 4e, 5e et 7e alinéas) que le comité d'audit examine les états financiers et les documents complémentaires pertinents avec la direction, le vérificateur général et l'auditeur externe en vue de déterminer que les états financiers sont complets, donnent une image fidèle et que les informations présentées sont claires et transparentes et fait rapport aux conseils de son travail effectué et de ses commentaires à cet égard.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0156 - 25 mars 2021 - Adopter le projet de modification de la Charte du comité d'audit de la Ville de Montréal afin de modifier l'article 4
CG21 0172 - 25 mars 2021 - Approuver le renouvellement des mandats de Mmes Lisa Baillargeon et Suzanne Bourque et de M. Yves Gauthier à titre de membres indépendants du comité d'audit de la Ville de Montréal, et procéder à la désignation de Mme Lisa Baillargeon comme Présidente et de M. Yves Gauthier comme Vice-président de ce comité

DESCRIPTION

Prendre connaissance du travail effectué par le comité et de ses commentaires concernant le rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020.

JUSTIFICATION

Respect des exigences de la Loi sur les cités et villes (article 117.17) et de la Charte du comité d'audit (art. 20)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 12 mai 2021
Conseil municipal : 17 mai 2021
Conseil d'agglomération : 20 mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fredy Enrique ALZATE POSADA
Conseiller en analyse

Tél : 514 8722895
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-11

Domenico ZAMBITO
Chef de division soutien aux instances

Tél : 514 872-326
Télécop. :

COMITÉ D'AUDIT
VILLE DE MONTRÉAL

COMMUNIQUÉ

RAPPORT AUX CONSEILS SUR L'ÉXAMEN DES ÉTATS
FINANCIERS ET LES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

Suite à la rencontre du comité d'audit en date du 10 mai 2021- présentation des auditeurs externes et du BVG du rapport d'audit des États financiers de la ville :

- Le comité d'audit se dit satisfait des informations et explications reçues de la part des auditeurs externes, du BVG et du service des finances.
- Le rapport d'audit est conforme aux attentes et les auditeurs sont confortables avec une opinion favorable. Les normes comptables sont respectées dans le cadre de l'exercice 2020.
- La norme NCA 540 a été respectée et les évaluations de plusieurs immobilisations ont été revues à la hausse en termes d'année de vie utile. Tout a été bien documenté pour ces nouvelles évaluations et les auditeurs se disent satisfaits.
- Le comité s'est assuré de l'indépendance du vérificateur général et de l'auditeur externe conformément aux normes à cet égard.

Points de suivis ultérieurs:

- Anomalies non corrigées;
- Coûts et subventions liées à la pandémie
- Éléments liés au coût de la main-d'œuvre
- Dette et cadre financier
- Financement de déficit accumulé d'agglomération inclus dans le surplus affecté

Lisa Baillargeon Ph.D., MBA, CPA, CMA, Adm.A.
Présidente du comité d'audit
Ville de Montréal

Directrice de l'Institut du patrimoine/Managing Director of the Heritage Institute
Professeure titulaire/Professor
École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal

Commission de la présidence du conseil

Favoriser la participation des personnes racisées et des Autochtones aux instances municipales : réflexion sur les pistes d’actions à développer

RAPPORT D’ÉTUDE ET RECOMMANDATIONS

Rapport déposé au conseil municipal
Assemblée du 17 mai 2021

Montréal

Pour suivre les travaux et l'actualité des commissions permanentes

Abonnez-vous à l'infolettre des commissions
Visitez le site Internet des commissions permanentes : ville.montreal.qc.ca/commissions
Communiquez avec nous : commissions@montreal.ca
Abonnez-vous à la chaîne Youtube de la Ville de Montréal MTLVille
Suivez-nous sur les réseaux sociaux :
@commissions.mtl
@Comm_MTL

Montréal

Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Présidence

Mme Suzie Miron
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. François Limoges
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Mme Chantal Rossi
Arrondissement de Montréal-Nord

Membres

M. Sterling Downey
Arrondissement de Verdun

Mme Marianne Giguère
Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Mme Andrée Hénault
Arrondissement d'Anjou

M. Normand Marinacci
Arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

M. Peter McQueen
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Mme Marie-Josée Parent
Arrondissement de Verdun

M. Aref Salem
Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Lise Zarac
Arrondissement de LaSalle

Montréal, le 17 mai 2021

Mme Valérie Plante
Mairesse de Montréal
Hôtel de ville de Montréal - Édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Mairesse,

En vertu du *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission de la présidence du conseil, le rapport et les recommandations formulées à la suite de l'étude portant sur les pistes d'actions à développer pour favoriser la participation des personnes racisées et des Autochtones aux instances municipales.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Suzie Miron Présidence	Stéphanie Espach Secrétaire recherchiste

TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION **6**

1. DÉMARCHE **7**

1.1. Mise en contexte 7

1.2. Description du mandat 7

1.3. Déroulement des travaux 8

2. ANALYSE ET RECOMMANDATIONS **10**

2.1. Quelques préalables 10

2.2. Diversité de parcours et d'obstacles 12

2.3. Objectifs poursuivis 13

2.4. Recommandations 13

CONCLUSION **19**

Annexe : Liste des personnes-ressources invitées **20**

Montréal

INTRODUCTION

À la fin de l'été 2020, la Commission de la présidence du conseil a initié un mandat d'étudier les pistes d'actions à développer pour favoriser la participation des personnes racisées et des Autochtones aux instances municipales.

Le présent rapport est divisé en deux grandes parties. La première décrit le mandat et fait état de la démarche menée par la Commission pour l'étude de ce dossier. La seconde présente l'analyse de la Commission et ses recommandations.

En annexe, se trouve la liste des personnes-ressources invitées par la Commission lors des séances à huis clos et en public pour contribuer à la démarche.

1. DÉMARCHE

1.1. Mise en contexte

L'importante mobilisation citoyenne ayant mené à la tenue d'une vaste consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en 2020 sur le racisme et les discriminations systémiques, ainsi que le constat de sous-représentativité de la diversité au sein du conseil municipal, sont deux éléments qui pourraient à eux seuls justifier que la Commission de la présidence du conseil (CPC) initie un mandat pour réfléchir aux pistes d'action pour favoriser la présence des personnes racisées et des Autochtones au sein des instances municipales.

Des lieux de pouvoir et de discussion encore trop peu accessibles, des espaces d'échange qui devraient être plus inclusifs, une accessibilité encore difficile à la participation citoyenne et civique sont autant de constats tirés du rapport[1] de l'OCPM déposé en juin 2020, et corroborés par des avis du Conseil Interculturel de Montréal (CIM) et du Conseil jeunesse de Montréal (CJM) notamment, parus dans les dernières années. La Commission partage l'ensemble de ces constats.

La nomination en juin 2020 d'une personne élue responsable, entre autres, des questions de diversité et d'inclusion, ainsi que de la lutte au racisme et à la discrimination au comité exécutif, ainsi que la création en octobre de la même année, d'un Bureau de la lutte contre le racisme et la discrimination systémiques au sein de la Ville de Montréal, démontrent l'importance que la Ville de Montréal accorde à ces questions.

1.2. Description du mandat

La recommandation 37 du rapport de l'OCPM interpelle directement la Commission de la présidence du conseil. La recommandation se lit comme suit : « *La commission recommande à la Ville de Montréal que la Commission de la présidence du conseil (CPC), dans le cadre de sa réflexion annoncée sur la thématique de la démocratie municipale, étudie en priorité les moyens d'accroître la présence au conseil municipal des personnes racisées et autochtones afin que le conseil municipal reflète adéquatement la réalité sociodémographique montréalaise*[2] *».*

Cette recommandation découle du constat 11 : « *La commission salue l'atteinte d'une zone paritaire femmes-hommes parmi les personnes élues, mais constate qu'en dépit de l'adoption de deux motions unanimes incitant les partis politiques à présenter une diversité de candidatures montréalaises lors des élections, le conseil municipal n'incarne toujours pas la réalité sociodémographique*[3] *».*

La Commission reconnaît l'importance de cet enjeu pour une métropole comme Montréal, reconnue pour sa richesse culturelle et la diversité de sa population. Bien que n'ayant pas été formellement mandatée par le conseil municipal pour mener l'étude suggérée dans la recommandation 37, la Commission s'est donnée, dès la fin de l'été 2020, un mandat d'initiative pour réfléchir à la question

[1] Office de consultation publique de Montréal (OCPM), *Racisme et discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal*, juin 2020.
[2] *Ibid.*, p. 185-186.
[3] *Ibid.*, p. 185-186.

de la sous-représentativité au sein des instances municipales et identifier des pistes d'actions pour pallier.

La Commission a décidé de circonscrire sa réflexion autour du rôle institutionnel de la Ville de Montréal, en lien avec sa capacité d'influence et d'action en matière d'engagement civique et de mobilisation citoyenne, ainsi que ses responsabilités en matière d'intégration et d'inclusion, et de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques.

À l'instar de la commission de l'OCPM, la Commission de la présidence du conseil estime que les partis politiques ont un rôle majeur à jouer, si ce n'est le premier rôle, pour développer des stratégies de recrutement et pour faire élire des candidat-es racisés et autochtones. Toutefois, la Commission considère qu'il appartient à chaque formation politique de définir les moyens pour y parvenir, et ce, dès le scrutin de novembre 2021.

Cela étant, à la lumière des expériences partagées lors des travaux de la Commission, il est suggéré aux partis politiques de mutualiser leurs forces avec les organismes du milieu, comme Concertation Montréal, l'Institut du Nouveau Monde (INM) ou le CARI St-Laurent, qui bénéficient d'une banque de talents issus de la diversité, et qui sont en mesure d'identifier des profils qui pourraient être intéressés à se lancer en politique. Aussi, elle invite les partis à ne pas tomber dans le piège de l'instrumentalisation, et à mettre de l'avant des personnalités élues racisées et des leaders issus des communautés pour s'exprimer sur des sujets autres que ceux liés à la diversité.

1.3. Déroulement des travaux

La Commission a consacré plusieurs séances de travail entre août 2020 et avril 2021 pour réaliser son mandat et formuler les recommandations contenues dans le présent document.

Ainsi, à la séance de travail du 11 août 2020, les membres de la Commission de la présidence du conseil s'entendent sur la nécessité, en premier lieu, d'obtenir les données pertinentes pour bien définir la problématique soulevée dans la recommandation 37 du rapport de l'OCPM sur le racisme et la discrimination systémiques, avant d'aborder des moyens précis à mettre en oeuvre. Une démarche en trois étapes est alors proposée, incluant une recherche statistique et démographique sur le portrait des personnes élues par instances depuis 2001, une présentation d'un rapport de recherche de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) de 2008[4], ainsi qu'une revue des initiatives et principales recommandations sur ce sujet.

À la séance de travail du 17 septembre, le plan d'action global du Bureau de la présidence sur le suivi administratif des recommandations du rapport de l'OCPM est présenté. L'approche de la Commission pour aborder la recommandation 37 y est incluse. Il est convenu d'intégrer des activités à caractère public dans la démarche de la Commission, en faisant appel à des personnes disposant d'une expertise sur le sujet et des personnes représentantes des groupes cibles, soit des personnes racisées et des Autochtones.

[4] Groupe de recherche sur les innovations municipales, INRS, *La participation et la représentation politique des membres des communautés ethnoculturelles au sein des instances démocratiques municipales*, 2008.

Le 8 octobre 2020, la Commission reçoit en séance de travail la présidente de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin de revenir, entre autres, sur la consultation publique sur le racisme et la discrimination systémiques. Au cours des échanges, la présidente de l'Office réitère l'importance d'obtenir des données précises pour constater la situation, puis de se donner des cibles claires avec les moyens nécessaires pour les atteindre. On souligne aussi l'importance de miser sur des initiatives déjà existantes (ex. Caravane de la démocratie) afin d'aller rejoindre les personnes directement dans leur milieu.

Lors de la séance de travail du 5 novembre, un plan de travail pour aborder le mandat est entériné. Ainsi, à la séance du 3 décembre, les représentantes du Service du greffe présentent la revue de littérature, ainsi que le portrait statistique des personnes élues réalisé avec les données qu'il a été possible de compiler de 2009 à 2017 à l'aide de revues de presse. Lors de cette même séance, la Commission reçoit Mme Carolle Simard, professeure associée de sciences politiques à l'Université du Québec à Montréal, afin de présenter ses travaux de recherche et proposer des pistes de solution à explorer.

À la séance du 20 janvier 2021, les commissaires mènent une communauté de pratique à huis clos pour partager leurs parcours respectifs et identifier les outils à développer pour se présenter et réussir en politique.

Les séances du 10 et du 24 février sont consacrées à la tenue de deux tables rondes thématiques publiques avec des personnes invitées. La première est consacrée à la réflexion autour des outils à mettre en place pour favoriser la formation à la vie civique municipale. La seconde porte sur la mise en œuvre d'un éventuel programme de mentorat.

À la séance de travail du 10 mars, et considérant les constats tirés des tables rondes virtuelles, la Commission convient de la nécessité d'approfondir la réflexion en échangeant avec des personnes élues, actuellement en poste, issues de la diversité. Aussi, à la séance du 24 mars, plusieurs élu-es de la Ville de Montréal se joignent aux membres pour une session d'échanges. À la séance de travail du 7 avril 2021, la Commission reçoit le député fédéral de Bourassa, M. Emmanuel Dubourg, pour parler de son parcours d'élu, ainsi que de l'initiative du comité des parlementaires noirs. Puis, à la séance du 21 avril, la Commission finalise son rapport et ses recommandations, à huis clos.

La liste des personnes invitées par la Commission au cours de ses travaux est disponible en annexe. De plus, les documents consultés par la Commission, ainsi que le lien Web pour accéder à la webdiffusion en différé des tables rondes thématiques, sont disponibles sur la page dédiée aux travaux de la Commission : ville.montreal.qc.ca/democratieinclusive.

2. ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

Le présent chapitre fait état de l'analyse menée par la Commission à la lumière de l'information fournie par le Service du Greffe et tirée des diverses activités menées à huis clos et en public.

2.1. Quelques préalables

Au fils de ses travaux, la Commission a vu se dessiner une problématique complexe, car il n'y a pas une seule cause au déficit de représentativité, et encore moins une solution unique. Malgré ses efforts pour diversifier les points de vue entendus, la Commission ne prétend pas avoir une compréhension indiscutable des réalités vécues et des solutions à apporter. D'entrée de jeu, il importe de noter que les membres ont abordé ce mandat avec humilité et ouverture, avec la volonté première de faire avancer la réflexion collective.

Les paragraphes qui suivent font état de quelques préalables importants considérés par la Commission pour mener à bien son analyse.

2.1.1. Terminologie et personnes visées. À l'instar de la commission de l'OCPM qui a mené la consultation sur le racisme et la discrimination systémiques, la Commission s'est questionnée sur la terminologie à utiliser dans son approche de la problématique. Par souci de clarté et de cohérence, et parce que la sémantique fait l'objet de vifs débats, il a été décidé d'utiliser l'expression « personnes racisées », plutôt que « personnes issues de l'immigration », « personnes immigrantes », « minorités visibles » ou « communautés culturelles », comme suggéré dans le rapport[5] de l'OCPM.

Extraits du rapport de l'OCPM :

> « *L'expression personne racisée est plus englobante et ne réfère pas uniquement aux personnes immigrantes ou nouvellement arrivées. Les membres de groupes racisés peuvent être nés au Canada et appartenir à un groupe racial ou à un groupe minoritaire sur le plan culturel, linguistique, social ou religieux. À l'instar d'organisations œuvrant en défense des droits au Québec, la commission estime que ces expressions font ressortir les aspects socialement construits du racisme et non pas l'existence des races. Elle est aussi d'avis que ce choix de mots permet de rompre avec ce refus de prendre publiquement au sérieux l'impact social du concept de race.* » *Rapport OCPM, p. 117-118.*
>
> « *Le terme communauté culturelle est considéré comme étant désuet puisqu'il tend à enfermer les personnes dans des identités qui ne représentent pas la complexité des identités collectives et personnelles et puisqu'il sous-entend une très forte similitude entre les personnes d'une même communauté, ce qui n'est pas toujours le cas. (…) Il est préférable de n'utiliser l'expression minorité visible que dans les statistiques où cette catégorie est utilisée, par exemple dans les programmes d'accès à l'égalité en emploi. L'expression minorité racisée est à privilégier.* » *Tiré du glossaire de la* Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion, *Rapport OCPM, p. 118.*

[5] Office de consultation publique de Montréal (OCPM), *Racisme et discrimininations systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal*, juin 2020, p. 1 et section 3.1.1, p. 117-118.

De la même manière que la commission de l'OCPM, la Commission de la présidence du conseil choisit de ne pas englober les « personnes autochtones » dans l'expression « personnes racisées », en raison de leur histoire coloniale dans le contexte montréalais et québécois.

La Commission reconnaît néanmoins que toutes les terminologies sont acceptables et qu'il convient de respecter les personnes qui souhaitent s'y identifier. Elle estime que l'enjeu de la sous-représentativité de la diversité doit être abordé de façon non discriminatoire en représentant toute la diversité de la société.

2.1.2. Un champ d'études encore peu investi. À la lumière de l'étude effectuée par le Service du greffe[6], peu de recherches et d'analyses ont été réalisées sur la sous-représentation politique des personnes racisées et autochtones. Ces questions ont commencé à être un peu plus étudiées à partir des années 2000, alors que ces enjeux sont aussi devenus d'intérêt pour le grand public.

Il ressort du *Portrait statistique des candidat-es et élu-es de Montréal (2009-2017)*[7] réalisé par le Service du greffe que les minorités visibles et ethniques et les Autochtones sont sous-représentés par rapport à leur poids démographique au sein des personnes candidates et élues à Montréal.

À ce sujet, un rapport d'étude déposé par la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise au conseil municipal du 19 avril 2021[8] portant sur le droit de vote des résident-es permanent-es estime que l'octroi du droit de vote et d'éligibilité pour les personnes résidentes permanentes marquerait un pas en avant vers l'atteinte d'une représentation proportionnelle.

Cette Commission est d'avis également qu'il existe encore aujourd'hui trop peu d'analyses et d'études pour expliquer ces écarts de représentation. Il appert donc important de documenter de manière plus précise à la fois la participation et la représentation politique si l'on veut tendre vers un indice de proportionnalité plus représentatif de la diversité de la population montréalaise[9].

2.1.3. Représentation et représentativité. D'entrée de jeu, la Commission s'est questionnée sur le rôle que peut exercer la Ville pour renverser la tendance et faire en sorte qu'il y ait davantage de personnes élues racisées et autochtones au sein du conseil municipal. La réalité du processus démocratique a été abordée. Dans les faits, la population choisit de donner son vote à la personne de son choix, et l'on pourrait convenir que le champ d'action de la Ville est limité, voire inexistant, puisque la population choisit la composition des instances.

Dans le même esprit, une personne élue représente une communauté dans son ensemble, et pas seulement sa communauté. Aussi, est-ce que le fait que la personne élue ne soit pas racisée ou autochtone crée un déficit de représentation des communautés? La question se pose.

---

[6] Service du greffe, *Enjeux en matière de représentation des personnes racisées et des Autochtones*, décembre 2020, p. 3-9.
[7] *Ibid.*, p. 4-9.
[8] Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, *Rapport d'étude sur le droit de vote des résident-es permanent-es*, déposé au conseil municipal du 19 avril 2021.
[9] *Ibid.*, p .17.

Afin de bien saisir la dynamique représentation-représentativité, voici un bref rappel de ces notions[10] :

« *Représentation politique : c'est le fait que des personnes soient choisies ou déléguées pour en représenter d'autres et prendre légitimement les décisions en leur nom. Le mécanisme électif assure la représentation légitime en régime de démocratie représentative. Sa base est territoriale.* »

« *Représentativité : c'est le degré de similitude entre les représentants et ceux qu'ils représentent – ressemblance sociale, économique, physique (race, sexe). On peut l'appeler « représentation statistique » pour la différencier de la représentation politique.* »

La Commission est d'avis que le but n'est pas d'opposer ou de débattre de ces deux notions, mais plutôt de trouver un équilibre, afin qu'un effort supplémentaire soit fait pour que les instances reflètent davantage l'évolution et la composition de la société.

2.1.4. Différentes approches et visions s'expriment lorsqu'il s'agit d'identifier des solutions pour lever les obstacles. Certains estiment qu'une personne doit être jugée d'abord et avant tout sur ses compétences, comme n'importe quel individu, sans égard à ses origines ou sa couleur de peau. Il convient alors de miser sur la force de caractère d'un individu, sa résilience, sur sa capacité à faire son chemin en politique en misant sur une grande motivation et ses propres ressources. Les personnes ciblées doivent apporter une valeur ajoutée à l'institution, pas seulement une particularité de diversité.

D'autres sont d'avis qu'il est primordial de prendre acte de cette absence de non-reconnaissance et d'adopter une approche plus interventionniste, en misant sur des politiques de recrutement et en se dotant d'objectifs chiffrés et mesurables. Par exemple, pour qu'il y ait des femmes en politique, il a fallu que les partis prennent acte. La Commission est d'avis que la discrimination positive fonctionne et est nécessaire.

La Commission reconnaît que le fait de vouloir se lancer en politique et de réussir dans ce milieu est un défi pour n'importe quelle personne, en partant. Pour bon nombre de personnes, la clé est l'implication dans la communauté au départ, et s'ensuit un parcours plus ou moins jonché d'obstacles. Toutefois, la Commission est d'avis que les personnes racisées et Autochtones vivent des défis multiples et davantage de barrières. La Commission cherche à identifier des solutions pour lever ses barrières.

2.2. Diversité de parcours et d'obstacles

Chaque personne, qu'elle soit autochtone, nouvelle arrivante ou immigrante de 3e génération, vit des réalités différentes et fait face à divers obstacles qui peuvent agir comme des freins à la représentativité politique et à la mise en candidature. Au fil des travaux, la Commission a vu se dessiner deux grands types d'obstacles qui peuvent s'imbriquer.

Le premier type d'obstacles pourrait être qualifié d'obstacle individuel. On parle ici des valeurs personnelles, de la situation personnelle et professionnelle, du niveau socio-économique, de la

[10] Jacques. T. Godbout, *Pas de représentation sans représentativité?* , Revue du Mauss, 2005.

trajectoire migratoire, de la maîtrise ou non de la langue dominante, des liens sociaux créés dans la communauté, etc.

Le second type d'obstacles pourrait être qualifié d'obstacle institutionnel. On réfère ici à la culture institutionnelle des partis politiques et de la Ville de Montréal, à la fermeture aux réseaux établis, au déficit de confiance en l'institution Ville, à la discrimination politique, etc.

La Commission reconnaît qu'il y a une diversité de parcours au sein même de la diversité. Elle reconnaît également que les personnes racisées et les Autochtones font face à davantage de barrières que le reste de la population, et qu'il existe une discrimination systémique à leur égard. Une distinction est néanmoins à faire entre les Autochtones et les personnes racisées, car ce ne sont pas les mêmes obstacles et réalités qui sont vécus.

De façon générale, la Commission considère qu'il faut répondre aux deux types d'obstacles identifiés, soit ceux individuels et ceux institutionnels.

2.3. Objectifs poursuivis

À travers sa démarche, la Commission poursuit trois grands objectifs :

- Sensibiliser les personnes racisées et les Autochtones à la vie démocratique et aux instances municipales;
- Accompagner et soutenir le développement d'habiletés;
- Assurer une place aux personnes racisées et aux Autochtones dans les instances et activités de la Ville.

2.4. Recommandations

2.4.1. Mieux documenter la problématique de sous-représentativité

ATTENDU que la revue de littérature a montré que les questions de représentativité et de diversité n'occupent pas un champ d'études important et que cela a commencé à être un peu plus étudié à partir des années 2000, alors que ces enjeux sont devenus d'intérêt pour le grand public;

ATTENDU que la réalisation du portrait statistique des élu-es et candidat-es à Montréal depuis 2009 a permis de mettre en lumière la difficulté d'accès à des données cohérentes et systématiques, ainsi qu'un déficit de données en lien avec les mises en candidature, ce qui ne permet pas d'identifier avec justesse à quelle étape du continuum politique se situent les freins;

ATTENDU que les personnes racisées et les Autochtones sont sous-représentés par rapport à leur poids démographique[11];

[11] Selon un article paru en 2004 dans la revue Nos Diverses cités (p. 191), l'indice de proportionnalité des minorités visibles et ethniques au sein de l'administration montréalaise est de 0,39 (1 signifiant une représentation proportionnelle parfaite). L'indice de proportionnalité est la proportion des membres d'un groupe au sein du corps électoral, divisé par la proportion des membres du groupe au sein de la population générale. Aucune actualisation de cet indice pour Montréal n'a pu être trouvé dans la littérature récente.

ATTENDU que dans un rapport d'étude déposé au conseil municipal du 19 avril 2021[12] portant sur le droit de vote des résident-es permanent-es, la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise partage les mêmes constats sur le manque d'analyses et d'études pour expliquer ces écarts de représentations;

ATTENDU qu'Élection Montréal a un rôle de premier plan à jouer dans la cohérence de la collecte de données, autant pour les mises en candidatures que pour les personnes élues, et pour les rendre disponibles sur son site web;

La Commission constate que des analyses et études approfondies seraient nécessaires pour expliquer les écarts de représentation. La Commission est d'avis qu'une collecte de données précises et ventilées, menée de façon systématique, permettrait de mieux cibler la problématique en identifiant précisément d'où viennent les freins, et par la suite de développer des solutions adaptées. Ceci permettrait également une meilleure évaluation des initiatives mises en place par la Ville de Montréal et ses partenaires.

La Commission recommande à l'Administration :

R-1 Que des données ventilées et cohérentes sur les personnes candidates et élues soient recueillies et rendues publiques par Élection Montréal, de manière à avoir un portrait détaillé de la représentativité de la diversité sur toute la durée du processus électif, de la mise en candidature à l'élection.

2.4.2. Inviter les personnes racisées et les Autochtones à mieux connaître les instances démocratiques de la Ville de Montréal

ATTENDU que l'éducation, l'engagement à la vie civique, l'implication dans la communauté, la connaissance du fonctionnement des institutions, ainsi que le contact et la proximité avec les personnes élues, ont été identifiés à maintes reprises comme des facteurs favorisant une meilleure représentativité;

ATTENDU que la Ville de Montréal, à travers les visites guidées de l'hôtel de ville et des initiatives comme la Caravane de la démocratie qui va à la rencontre des personnes dans leur milieu ou la simulation de conseil municipal organisée par le Jeune conseil de Montréal qui permet à des jeunes d'investir les lieux décisionnels, peut jouer un rôle proactif en matière d'engagement civique;

ATTENDU qu'en 2021 une version adaptée au mode virtuel de la Caravane de la démocratie a été mise en place sous forme d'un projet pilote dans l'arrondissement de Saint-Léonard permettant de sensibiliser les personnes plus éloignées des enjeux municipaux et de les initier aux modes de participation afin d'encourager une citoyenneté active;

[12] Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, *Rapport d'étude sur le droit de vote des résident-es permanent-es*, déposé au conseil municipal du 19 avril 2021, p. 17.

ATTENDU qu'au printemps 2021, une tournée virtuelle de la présidente est effectuée pour rejoindre des groupes sous-représentés lors des périodes de questions du public, afin de les inciter à participer davantage;

ATTENDU qu'un avis du Conseil interculturel de Montréal paru en 2018 recommandait à la Ville de mette en place une initiative afin de former les citoyen-nes à la politique municipale, ses enjeux et ses modalités de participation, de type Cité Elles MTL;

ATTENDU que l'existence de trois conseils consultatifs à la Ville de Montréal offre une opportunité unique pour des personnes de s'impliquer sur des sujets qui leur tiennent à cœur, et permet de sensibiliser à la vie démocratique et au fonctionnement des instances municipales, ce qui peut constituer un tremplin pour un engagement politique futur;

ATTENDU que dans son rapport portant sur le conseil municipal du 21e siècle[13] déposé en décembre 2019, la Commission de la présidence du conseil avait recommandé de mettre au cœur de la vision du nouvel hôtel de ville, la notion d'ouverture de maison des citoyen-nes pour favoriser la participation citoyenne;

ATTENDU l'importance d'arrimer les outils de sensibilisation et d'éducation à la réalité des personnes racisées et des Autochtones, en utilisant la communication interculturelle, anti-raciste et anti-oppressive;

La Commission estime que plusieurs obstacles à la participation et à la représentation politiques pourraient être levés par une meilleure information, sensibilisation et éducation. À cet égard, la Commission constate qu'il existe déjà des initiatives porteuses à l'hôtel de ville menées par le Bureau de la présidence du conseil, et qu'elles pourraient être mieux adaptées à la réalité des personnes racisées et des Autochtones.

La Commission recommande à l'Administration :

R-2 En prévision de la réouverture de l'hôtel de ville après sa restauration, que le contenu des visites et de l'exposition de l'hôtel de Ville soit actualisé davantage, afin de promouvoir non seulement l'histoire du lieu, mais également les façons de s'impliquer ou de vivre une expérience au sein des instances;

R-3 Que les visites guidées avec des étudiant-es en francisation soient mises de l'avant et promues, dès la reprise normale des activités à l'hôtel de ville, car elles contribuent à rejoindre de nouvelles personnes arrivantes notamment;

R-4 Qu'un appel soit lancé aux personnes élues de la Ville de Montréal pour accompagner les personnes qui visitent l'hôtel de ville afin d'incarner des modèles concrets de réussite et inciter à l'engagement civique;

[13] Commission de la présidence du conseil, *Rapport d'étude et recommandations sur le conseil municipal du 21e siècle*, déposé au conseil municipal du 16 décembre 2019, p. 15.

R-5 Qu'une image de marque soit développée pour la maison des citoyen-nes (hôtel de ville rénové) qui doit être un lieu ouvert à toutes et tous, dans l'objectif de démocratiser les lieux de pouvoir, à la fois en matière d'infrastructures et dans les pratiques d'accueil;

De plus, la Commission constate que des unités spécialisées de la Ville, comme le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) dont la mission est de créer les conditions permettant d'accélérer le processus d'intégration des personnes nouvelles arrivantes afin de maximiser leur participation à la vie collective montréalaise, peuvent jouer un rôle-clé en matière d'éducation et de sensibilisation.

R-6 Que le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) ait le mandat de produire et de diffuser de l'information vulgarisée avec un contenu qui fasse écho aux réalités des personnes racisées, aux Autochtones, et aux personnes nouvelles arrivantes, afin qu'elles puissent s'approprier les institutions politiques montréalaises.

2.4.3. Accompagner et soutenir le développement d'habiletés politiques

ATTENDU qu'il y a davantage d'obstacles pour se faire élire lorsque l'on est une personne racisée ou autochtone, notamment pour contrer les préjugés, et qu'il a été recommandé de miser sur des initiatives favorisant le développement des capacités et du leadership des personnes issues des groupes visés;

ATTENDU que plusieurs organismes du milieu, comme Concertation Montréal, l'Institut du nouveau monde et le CARI St-Laurent, ont une expertise reconnue en matière notamment d'éducation à la citoyenneté et d'accompagnement des personnes issues de la diversité, et que d'autres comme Montréal Autochtone joue un rôle moteur au sein de la communauté autochtone;

ATTENDU qu'un avis du Conseil interculturel déposé en 2018 recommandait à la Ville de Montréal de mettre en place un programme de mentorat, semblable à celui du parrainage professionnel, entre les élu-es et des personnes issues de la diversité pour favoriser à long terme leur représentation au sein des diverses instances politiques;

ATTENDU l'importance de soutenir la capacité d'actions des personnes racisées et des Autochtones que ce soit à l'aide de jumelage, de pairage, de programme de mentorat, ou de soutien financier aux organismes qui peuvent accompagner ces personnes en matière de formation, par exemple;

ATTENDU qu'il a été porté à l'attention de la Commission, lors de la table ronde du 10 février 2021, qu'il existe un spectre idéologique au sein de la communauté autochtone et que celui-ci doit être respecté. La réalité du milieu autochtone et les valeurs qui animent la communauté doivent être prises en compte;

ATTENDU que la confiance dans le processus démocratique et dans les instances a été identifiée comme un frein à la représentativité et à l'engagement;

La Commission constate que des organismes du milieu bénéficient d'une expertise reconnue en matière d'éducation à la citoyenneté et d'accompagnement au développement de compétences des personnes issues de la diversité et des Autochtones. La Commission estime qu'il faut miser sur les forces actives du milieu qui ont de l'expérience en matière d'accompagnement, de l'expertise en communication interculturelle et un lien de confiance déjà établi avec les groupes cibles.

La Commission recommande à l'Administration :

R-7 De miser sur la collaboration avec des organismes du milieu reconnus par leur expertise en matière d'accompagnement des personnes racisées et des Autochtones pour mettre sur pied un programme de mentorat pour les personnes qui auraient un intérêt à se lancer en politique;

R-8 Qu'une démarche soit initiée auprès de l'Association québécoise des anciennes élues et anciens élus municipaux, afin d'évaluer la possibilité que d'anciennes personnes élues puissent aussi agir comme mentors au sein d'un éventuel programme de mentorat;

2.4.4. Donner les moyens aux personnes racisées et aux Autochtones d'investir les lieux de pouvoir administratif et politique

ATTENDU que pour avoir une place en politique, il est important de développer des réseaux et des aptitudes de socialisation politique, en plus de pouvoir investir temps et argent pour faire campagne;

ATTENDU que la discrimination positive et la mise en place d'objectifs chiffrés sont des approches qui fonctionnent, comme en témoigne l'atteinte en 2017 d'une majorité de femmes au sein des personnes élues de la Ville de Montréal avec 53 femmes élues sur 103 postes électifs soit 51 %;

ATTENDU que lors de la table ronde du 24 février 2021, la commissaire du Bureau à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques a informé qu'une Stratégie sur trois ans est en préparation, en collaboration avec le Service des ressources humaines de la Ville de Montréal et la commissaire aux relations avec les peuples autochtones, afin d'assurer une meilleure représentativité de la fonction publique montréalaise;

ATTENDU que d'autres initiatives existent à la Ville de Montréal, comme la Stratégie Talents Diversité, un programme de formation interne qui vise à augmenter la représentation des personnes issues de la diversité dans les postes de cadres et d'accélérer leur développement des habiletés en leadership;

ATTENDU que les témoignages entendus ont insisté sur le fait que la représentation politique passe aussi par des nominations à des postes clés au sein de cabinets politiques par exemple ou des nominations dans des postes de pouvoir administratifs;

ATTENDU que plusieurs pièges sont à éviter pour que la représentation soit la plus incarnée possible, comme par exemple, celui de l'instrumentalisation, de l'assignation identitaire ou de la folklorisation, de faire appel toujours aux mêmes personnes, et le déni du soutien financier qui est nécessaire pour corriger certaines inégalités d'accès par exemple;

La Commission constate qu'une approche hybride, misant sur la mise en candidature et l'élection de personnes racisées et autochtones d'une part, et des nominations administratives à des fonctions de haut niveau ou au sein de cabinets politiques, d'autre part, constitue la clé pour permettre cette représentativité. La Commission constate que des initiatives existent et qu'elles doivent être amplifiées afin que la Ville de Montréal soit davantage représentative de sa population.

La Commission recommande à l'Administration :

R-9	D'organiser annuellement à l'hôtel de ville, en collaboration avec les organismes du milieu, un événement de réseautage apolitique et de portes ouvertes entre élu-es et personnes intéressées à faire le saut comme candidat-es, afin de faciliter les contacts et une meilleure appropriation des lieux de pouvoir; et inviter les arrondissements à suivre la même démarche.

CONCLUSION

La Commission tient à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes qui ont accepté de contribuer à ses travaux, tant à huis clos qu'en public.

Elle remercie tout particulièrement les personnes élues invitées pour le partage d'expérience et les pistes de solutions suggérées qui ont permis à la Commission d'approfondir sa réflexion. La Commission remercie également chaleureusement les personnes ayant accepté de participer aux deux tables rondes publiques. Tout au long de la démarche, les membres retiennent des échanges riches, constructifs et menés dans le respect des points de vue de chacune et chacun.

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* (06-009), le présent rapport peut être consulté sur la page Internet dédiée aux travaux de la Commission : ville.montreal.qc.ca/democratieinclusive, de même qu'à la division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil.

Annexe : Liste des personnes-ressources invitées

Service du greffe
Mme Marie-Eve Bonneau, cheffe de division, division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Mme Marie-Claude Haince, secrétaire recherchiste, division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Office de consultation publique de Montréal (OCPM)
Mme Dominique Ollivier, présidente

Personne du milieu universitaire invitée lors d'une séance à huis clos
Mme Carolle Simard, professeure associée de sciences politiques à l'Université du Québec à Montréal

Personnes invitées à la table ronde thématique du 10 février 2021
Mme Bochra Manaï, commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, Ville de Montréal
M. Philippe Tsaronséré Meilleur, directeur de Montréal Autochtone et président du regroupement des centres d'amitiés autochtones
Mme Myrlande Pierre, vice-présidente, responsable du mandat Charte de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Personnes invitées à la table ronde thématique du 24 février 2021
M. El Hadji Diaw, conseiller en emploi de CARI St-Laurent
M. Sami Ghzala, chargé de projet à l'Institut du Nouveau Monde
M. Philippe Massé, chef d'équipe, diversité et parité à Concertation Montréal

Personnes élues invitées lors des séances à huis clos
M. Josué Corvil, conseiller de ville, arrondissement de Villeray−Saint-Michel−Parc-Extension
M. Alan DeSousa, maire, arrondissement de Saint-Laurent
Mme Mary Deros, conseillère de ville, arrondissement de Villeray−Saint-Michel−Parc-Extension, *(a participé comme observatrice à la séance de travail avec les élu-es de la Ville de Montréal, à titre de vice-présidente de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise)*
M. Emmanuel Dubourg, député fédéral, circonscription de Bourassa
Mme Cathy Wong, conseillère de ville, arrondissement de Ville-Marie, responsable de la diversité, de l'inclusion en emploi, de la langue française et de la lutte au racisme et à la discrimination au comité exécutif

Point 8.02

Statut des inspecteurs de la Société de transport de Montréal à titre de constables spéciaux

RECOMMANDATIONS

Commission de la sécurité publique

Déposées au conseil municipal et au conseil d'agglomération
Les 17 mai et 20 mai 2021

Montréal

Service du greffe
Division du soutien aux commissions, aux conseils consultatifs
et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

PRÉSIDENT

M. Alex Norris
Conseiller de la Ville
Arrondissement Le Plateau — Mont-Royal

VICE-PRÉSIDENTS

M. Philippe Roy
Maire
Ville de Mont-Royal

M. Abdelhaq Sari
Conseiller de la Ville
Arrondissement Montréal-Nord

MEMBRES

M. John Belvedere
Maire
Ville de Pointe-Claire

Mme Josefina Blanco
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement Le Plateau — Mont-Royal

M. Younes Boukala
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

Mme Michèle Flannery
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

M. Jacques Mercier
Représentant du Gouvernement du Québec

Mme Cathy Wong
Conseillère de la Ville
Arrondissement Ville-Marie

Montréal, le 17 mai 2021

Madame Suzie Miron
Présidente du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Présidente,

Au nom de la Commission de la sécurité publique de l'Agglomération de Montréal, nous avons l'honneur de déposer les recommandations préparées à l'issue des travaux sur le Statut des inspecteurs de la Société de transport de Montréal à titre de constables spéciaux, conformément à l'article 33, alinéa 2 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Alex Norris
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Lydia Atrouche
Secrétaire recherchiste

Service du greffe
Division du soutien aux commissions, aux conseils consultatifs
et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

PRÉSIDENT

M. Alex Norris
Conseiller de la Ville
Arrondissement Le Plateau — Mont-Royal

VICE-PRÉSIDENTS

M. Philippe Roy
Maire
Ville de Mont-Royal

M. Abdelhaq Sari
Conseiller de la Ville
Arrondissement Montréal-Nord

MEMBRES

M. John Belvedere
Maire
Ville de Pointe-Claire

Mme Josefina Blanco
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement Le Plateau — Mont-Royal

M. Younes Boukala
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

Mme Michèle Flannery
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

M. Jacques Mercier
Représentant du Gouvernement du Québec

Mme Cathy Wong
Conseillère de la Ville
Arrondissement Ville-Marie

Montréal, le 20 mai 2021

Madame Manon Barbe
Présidente du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Présidente,

Au nom de la Commission de la sécurité publique de l'Agglomération de Montréal, nous avons l'honneur de déposer les recommandations préparées à l'issue des travaux sur le Statut des inspecteurs de la Société de transport de Montréal à titre de constables spéciaux, conformément à l'article 39, alinéa 2 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ	***ORIGINAL SIGNÉ***
Alex Norris *Président*	*Lydia Atrouche* *Secrétaire recherchiste*

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL CONCERNANT LE PROJET DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL DE TRANSFORMER SES INSPECTEURS EN CONSTABLES SPÉCIAUX

La Commission de la sécurité publique de l'agglomération de Montréal (CSP) a pris connaissance des démarches entamées par la Société de transport de Montréal (STM) auprès du ministère de la Sécurité publique (MSP) afin de modifier le statut et les pouvoirs de ses inspecteurs en constables spéciaux.

La Commission de la sécurité publique réitère l'importance d'une collaboration pleine et entière en amont des décisions et changements portant sur les enjeux de sécurité publique avec les instances, telle que le stipule sa mission.

La CSP formule les constats et recommandations suivants :

CONSIDÉRANT le processus entamé par la STM pour convertir ses 180 inspecteurs en constables spéciaux;

CONSIDÉRANT les avantages qu'une telle transformation comportera, tant en ce qui concerne la sécurité des usagers et la qualité de service qui leur est offert, qu'en ce qui a trait aux droits des personnes auprès de qui ces constables spéciaux seraient appelés à intervenir;

CONSIDÉRANT que ce nouveau statut accroîtra le nombre de situations que ces employés de la STM pourront gérer par eux-mêmes, plutôt que d'attendre l'arrivée du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), par exemple des arrestations dans certains cas;

CONSIDÉRANT que ce nouveau statut accordera désormais l'autorité aux constables spéciaux d'ordonner eux-mêmes la libération de voies publiques réservées bloquées en y faisant remorquer des véhicules illégalement immobilisés, sans avoir à attendre l'arrivée de représentants du SPVM ou de l'Agence de mobilité durable;

CONSIDÉRANT que l'objectif de ce changement de statut n'est pas de suppléer au travail policier, mais plutôt de mieux permettre, et de manière plus efficace, la poursuite de la mission des actuels inspecteurs de la STM, qui consiste notamment à soutenir la fluidité des déplacements du système de transport en commun, à augmenter la sécurité et le sentiment de sécurité des usagers et à prévenir des entraves aux réseaux ou l'apparition de menaces aux infrastructures de transport en commun;

CONSIDÉRANT les avantages qu'une telle modification de statut peut engendrer en ce qui concerne l'efficacité de mise en application des lois et règlements au sein du réseau de la STM;

CONSIDÉRANT la formation que reçoivent déjà les inspecteurs de la STM à l'École Nationale de Police du Québec, ainsi que la formation additionnelle qu'il recevront avant qu'on leur confie le titre de constable spécial, notamment en ce qui a trait à l'application des lois dans les situations spécifiquement prévues à l'acte de nomination ainsi que sur la déontologie et l'imputabilité des agents de la paix;

CONSIDÉRANT les avantages en termes d'imputabilité dans le cas de plaintes pouvant viser ces constables spéciaux, ces plaintes ne faisant plus l'objet uniquement d'une évaluation à l'interne par la STM mais pouvant désormais être étudiées par des instances externes, soit le Comité de déontologie policière ou, dans certaines circonstances, le Bureau des enquêtes indépendantes;

CONSIDÉRANT que la STM a clairement spécifié dans sa demande auprès du Ministère de la sécurité publique que les constables spéciaux ne doivent pas être autorisés à porter ou à utiliser des armes de service, et a demandé que cette condition soit stipulée « clairement et inconditionnellement » dans l'acte de nomination de chaque constable spécial;

CONSIDÉRANT la sollicitation par la STM, à la demande de l'administration de la Ville de Montréal, d'un expert externe – le criminologue et professeur agrégé à l'École de criminologie, M. Rémi Boivin – pour la conseiller de manière indépendante sur la démarche entamée dans le but de s'assurer qu'elle soit conforme aux meilleures pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT que Monsieur Boivin, dans son rapport à la STM, a exprimé son accord global avec la démarche entamée mais a notamment affirmé « […] qu'il est nécessaire de préciser dans la demande au MSP que les « nouveaux » constables spéciaux ne pourront pas être équipés d'armes à feu, d'armes à impulsion électriques (AIE ou « Taser ») ni d'aérosol capsique (OC ou « poivre de Cayenne ») » et qu'il fallait « […] éviter de laisser « une porte ouverte » à ce que ce type d'équipement soit ajouté plus tard, sans discussion ultérieure avec le MSP »[1];

CONSIDÉRANT que, dans sa demande d'autorisation auprès du Ministère de la sécurité publique, la STM n'a pas offert de précisions au sujet des modalités quant au port d'armes à impulsion électriques ou de poivre de Cayenne;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a, dans une lettre adressée au SPVM en date du 25 février 2021, annoncé son approbation du projet, mais que les modalités plus précises de ce changement de statut sont en voie d'être définies;

CONSIDÉRANT la présentation sur la modification faite par la STM aux membres de la CSP le 30 mars 2021 et les préoccupations qui y ont été soulevées sur l'absence de précisions quant aux armes à impulsion électrique et le poivre de Cayenne dans la demande faite par la STM au MSP;

CONSIDÉRANT que le président du conseil d'administration de la STM, Monsieur Philippe Schnobb, a répondu à ces préoccupations par voie de lettre le 9 avril 2021 au président de la CSP indiquant que la STM demanderait qu'il soit explicitement mentionné dans l'acte de nomination des constables spéciaux qu'ils ne seraient pas habilités à porter ou à utiliser les armes de type Taser ou le poivre de Cayenne et que le conseil d'administration de la STM adopterait une motion en ce sens lors de sa prochaine séance publique;

CONSIDÉRANT que Monsieur Schnobb a par la suite fourni au président de la CSP, le 14 avril 2021, le texte de l'acte de nomination rédigé par le MSP et que ce texte précise que, pour un nouveau constable spécial : « Dans l'exercice de ses fonctions, il est uniquement autorisé à porter et à utiliser le bâton télescopique. Toute autre arme lui est interdite, notamment l'arme à feu, l'arme à impulsions électriques (AIE) ou la capsicine oléorésineuse (vaporisateur de poivre de Cayenne). »

IL EST RÉSOLU QUE :

La Commission de la sécurité publique prend acte de la démarche entamée par la STM visant à convertir ses inspecteurs en constables spéciaux;

La CSP reconnaît l'engagement du président du conseil d'administration de la STM de proposer une résolution à la prochaine séance publique de son conseil d'administration précisant que l'acte de nomination des nouveaux constables spéciaux stipulera que ceux-ci n'auront pas le droit de porter ou d'utiliser d'autres armes de service notamment, mais non exclusivement, des armes à impulsion électrique ou du poivre de Cayenne;

La CSP prend acte du texte d'acte de nomination subséquemment fourni au président de la CSP spécifiant que les constables spéciaux n'auront pas le droit de porter d'autres armes que le bâton

[1] Boivin, R. Avis sur la demande de statut de constables spéciaux pour les inspecteurs de la STM. 13 mars 2020, p.6-7.

téléscopique qu'ils portent actuellement, et que l'usage d'armes de service, d'armes à impulsion électrique ou de poivre de Cayenne leur sera spécifiquement interdit;

Tout en étant en accord avec les objectifs escomptés, la Commission souhaite quand même soulever quelques enjeux, notamment l'importance de lutter contre le profilage racial et social.

La CSP recommande, en ce sens, aux membres du conseil d'administration de la STM d'adopter une résolution afin de rassurer le public clarifiant que le rôle des nouveaux constables spéciaux et que ceux-ci ne porteront pas d'autres armes que le bâton télescopique qu'ils portent actuellement et que le port et l'utilisation des armes de service, des armes à impulsion électrique et du poivre de Cayenne leur seront spécifiquement interdits, notamment afin que la recommandation de l'expert externe Rémi Boivin soit respectée.

****

Les recommandations ont été adoptées par l'ensemble des membres de la Commission lors d'une séance de travail à huis clos tenue le 26 avril 2021, à l'exception de M. Abdelhaq Sari qui a manifesté sa dissidence.

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009)*, les présentes recommandations ainsi que tous les documents de soutien à la présente consultation sont accessibles sur le site web des commissions permanentes ville.montreal.qc.ca/commissions, de même qu'au Service du greffe de la Ville de Montréal, Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil.

montreal.ca

Montréal

Déclaration
Séance du conseil municipal du 17 mai 2021

Point 15.01

Déclaration sur la vitalité économique de Montréal

Attendu que Montréal avait une des croissances économiques les plus dynamiques en Amérique du Nord au début 2020, avant que la pandémie de la COVID-19 ne frappe;

Attendu que malgré les contrecoups économiques de la pandémie mondiale, Montréal reste très bien positionnée pour sa relance économique, forte d'une main d'oeuvre jeune et qualifiée, d'une qualité de vie urbaine hautement recherchée, d'universités et de centres de recherche de haut niveau et d'un positionnement de leader dans des secteurs économiques d'avenir;

Attendu que Montréal est une des métropoles les plus résilientes en matière d'emploi parmi les 20 plus grandes métropoles d'Amérique du Nord, se situant en 3e position pour la reprise de l'emploi, avec un écart de -1,8 % par rapport au niveau de février 2020;

Attendu que ce résultat se compare avantageusement au niveau d'emploi de Toronto, qui se situe à -3.9 % pendant la même période, tandis que le niveau médian de croissance de l'emploi des métropoles nord-américaines est de -6 %;

Attendu qu'au cours du premier trimestre de 2021, la métropole, avec l'apport de Montréal International, a atteint un niveau record d'investissements directs étrangers, totalisant 745 M$;

Attendu que pour l'année 2020, malgré le contexte économique difficile, les entreprises étrangères ont investi 2,23 G$ dans 90 projets situés dans la région métropolitaine, menant à la création de 8 200 emplois de qualité. Parmi ces investissement, 86 % (soit une valeur de 1,9 G$) ont été réalisés sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

Attendu que certains secteurs économiques clés pour Montréal ont été frappés plus durement par la pandémie, notamment l'aérospatial, le tourisme, le commerce, la restauration et les industries culturelles et créatives;

Attendu que le secteur géographique du centre-ville est mis à rude épreuve depuis mars 2020 en raison de l'absence de touristes internationaux et de la grande majorité des travailleurs et des étudiants, qui font habituellement vibrer son écosystème touristique, commercial et culturel;

Attendu que les secteurs de l'intelligence artificielle, de la créativité numérique, des jeux vidéo, des services financiers, de la mobilité et des technologies propres font partie des secteurs dans lesquels Montréal se distingue;

Attendu que la valeur des investissements en construction dans la région métropolitaine de Montréal s'est établie à un peu plus de 1,7 G$ en mars 2021, soit une croissance de près de 28 % par rapport à mars 2020;

Attendu que Montréal a joué un rôle de premier plan pour aider les entreprises à traverser la crise, avec plus de 260 M$ injectés pour soutenir les entreprises et la relance de la métropole depuis le début de la crise, dont près de 90 M$ dans le cadre des différentes phases des mesures de relance, avec l'appui financier des deux autres paliers de gouvernement;

Attendu que la Ville, en partenariat avec le gouvernement du Québec, a adopté un plan de relance du centre-ville, disposant d'une enveloppe de 25 M$, en avril 2021, incluant une aide directe spécifique au secteur des bars et des restaurants;

Attendu que PME MTL a réussi à soutenir plus de 3 800 entreprises avec des investissements de plus de 130 M$ grâce à des programmes des trois paliers de gouvernement;

Attendu que la Ville s'est associée à six organismes possédant une expertise dans les secteurs d'activités affectés par la mise sur pause de l'économie, afin d'offrir des services d'accompagnement permettant la résilience des entreprises et l'adaptation du modèle d'affaires (soit le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD), Culture Montréal, l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ), le Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal (CESIM), le Conseil des Industries Bioalimentaires de l'île de Montréal (CIBIM), et l'École des entrepreneurs du Québec). Ces partenariats ont permis d'offrir de l'accompagnement stratégique à 450 PME dans les secteurs les plus touchés;

Attendu le rôle crucial joué par les sociétés de développement commercial dans le maintien de rues commerciales sécuritaires, dynamiques et attrayantes malgré le contexte de pandémie;

Il est proposé par Valérie Plante, mairesse de Montréal, et appuyé par Luc Rabouin, responsable du développement économique et commercial et du design au comité exécutif;

Que la Ville de Montréal souligne le courage, la détermination, la créativité et l'agilité des entrepreneurs montréalais, sources de la résilience de l'économie montréalaise, et poursuive ses efforts pour retrouver une économie aussi forte et attractive qu'avant la crise sanitaire mondiale;

Que la Ville de Montréal reconnaisse la contribution exceptionnelle des organismes de soutien aux entreprises qui ont su faire preuve d'agilité, d'engagement et de professionnalisme afin de soutenir les entrepreneurs tout au long de la pandémie;

Que la Ville de Montréal continue d'être proactive dans le soutien des entreprises et qu'elle maintienne son orientation forte d'une relance résolument alignée sur la transition écologique et qui profite à toutes et à tous, dans tous les quartiers.

Montréal

Déclaration
Séance du conseil municipal du 17 mai 2021

Point 15.02

Déclaration pour souligner la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, et reconnaître l'importance du Village à Montréal

Attendu que la Fondation Émergence lançait en 2003 la première Journée nationale contre l'homophobie, devenue Journée internationale le 17 mai 2006;

Attendu que la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie est soulignée chaque année le 17 mai, puisque cette date correspond à la date à laquelle l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a retiré, en 1990, l'homosexualité de la liste des maladies mentales;

Attendu que le terme transphobie a été ajouté en 2014 au nom de la Journée internationale contre l'homophobie, pour en faire la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*;

Attendu que toutes les citoyennes et tous les citoyens de la Ville de Montréal bénéficient des droits fondamentaux proclamés et garantis par la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* (1975) et par la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982);

Attendu que la Ville de Montréal a adopté sa *Charte montréalaise des droits et responsabilités* (2005) dont un des principes et des engagements est de combattre toutes les formes de discriminations, notamment celles fondées sur le sexe et sur l'orientation sexuelle;

Attendu qu'en avril 2021, la Ville de Montréal a modifié sa *Charte montréalaise des droits et responsabilités* pour y inclure les discriminations fondées sur l'identité et l'expression de genre, la lesbophobie et la transphobie, parmi les formes de discriminations qu'elle combat;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté en 2007 la *Déclaration de Montréal sur les droits des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transsexuelles* proclamée lors de la clôture de la Conférence internationale des droits des LGBT, qui avait lieu à Montréal en 2006;

Attendu que la Ville de Montréal a mené, en 2019, une consultation publique à laquelle plus de 3300 personnes ont participé afin de connaître les besoins et enjeux vécus par la population LGBTQ2+ montréalaise;

Attendu que les constats de cette consultation indiquent que 75 % des répondant.es ont indiqué avoir été victimes d'un ou de plusieurs comportements inadéquats en raison de leur identité et expression de genre ou de leur orientation sexuelle au cours des deux dernières années précédent la consultation et que ce constat s'applique pour 93% des personnes trans;

Attendu que suite à cette consultation, la Ville de Montréal a annoncé une première série d'engagement municipaux LGBTQ2+, notamment en matière de formation des employé.es municipaux et des policiers, de création d'outils de sensibilisation et des lignes directrices, d'amélioration de la prise en compte des enjeux et des besoins des communautés LGBTQ2+ dans les services de la Ville et les arrondissements par l'application de l'ADS+, et du soutien à des initiatives communautaires venant en aide aux populations LGBTQ2+ plus vulnérables et à risque de vivre de l'exclusion sociale;

Attendu que l'arrondissement de Ville-Marie a contribué au financement de l'étude « Perspectives ethnographiques et stratégiques du Village en devenir », dans le cadre de la planification stratégique « Village 2025 » de la SDC du Village;

Attendu que le Village est un lieu historique pour la reconnaissance des droits et libertés des communautés LGBTQ2+, et que cet espace se veut inclusif et sécuritaire pour de nombreuses personnes LGBTQ2+, un lieu de refuge qui permet leur affirmation identitaire;

Attendu que le Village est un des plus grands territoires LGBTQ2+ au monde et qu'il est un lieu emblématique de Montréal, un lieu de rassemblement, de festivités et d'animation qui fait rayonner Montréal à l'échelle nationale et internationale, et que son dynamisme attire des millions de visites chaque année;

Attendu que la pandémie de la COVID-19 a eu des impacts importants sur l'isolement des communautés LGBTQ2+, sur le travail des organismes qui leur viennent en aide ainsi que sur la vitalité économique du Village;

Attendu que la Ville de Montréal soutient financièrement et appuie les démarches de piétonnisation estivale du Village, qui contribuent à sa vitalité ainsi qu'à son rayonnement local et international;

Attendu que le Village possède une trame commerciale importante qui contribue au développement économique de Montréal;

Attendu qu'après consultation des parties prenantes, la Ville de Montréal a débuté en 2020 les travaux de réaménagement du parc de l'Espoir, situé à l'angle des rues Sainte-Catherine Est et Panet, en mettant en valeur la vocation de mémoire des victimes du sida;

Attendu qu'à l'initiative de la Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais, de nombreux organismes de la société civile se mobilisent depuis plusieurs années afin de mettre en place un lieu-hommage LGBTQ2+ à Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie et les partenaires du milieu collaborent dans la mise en oeuvre d'une série d'actions visant à soutenir une saine cohabitation sociale et à maintenir un haut sentiment de sécurité de l'ensemble des personnes circulant, étudiant, occupant, habitant ou travaillant dans le Village;

Attendu que l'Assemblée nationale a reconnu, le 14 mai 2019, le statut historique et la vocation actuelle du Village gai de Montréal comme lieu de refuge et d'émancipation des communautés LGBTQ2+ du Québec.

Il est proposé par Valérie Plante, mairesse de Montréal, appuyé par Nathalie Goulet, responsable de l'inclusion sociale, des sports et loisirs, de la condition féminine, de l'itinérance ainsi que de la jeunesse au comité exécutif,

Et résolu :

Que la Ville de Montréal souligne la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai 2021 et sensibilise la population à l'importance de lutter contre toutes les formes de discrimination, à l'encontre de nos concitoyennes et concitoyens LGBTQ2+;

Que la Ville de Montréal s'engage à lutter contre toutes les formes de discriminations et de violences homophobes, transphobes, lesbophobes dans l'espace public et à soutenir des initiatives communautaires en prévention;

Que la Ville de Montréal s'engage à accompagner l'accès à des locaux communautaires pour les organismes LGBTQ2+, dont la mise en place d'un espace communautaire concerté pour les groupes et organismes à mission LGBTQ2+;

Que la Ville de Montréal reconnaisse l'importance du Village et des diverses communautés le composant, de sa contribution à l'histoire de Montréal ainsi que

son apport à la vitalité de notre métropole, et continue de travailler en étroite collaboration avec les partenaires du Village pour soutenir et renforcer les initiatives communautaires, artistiques, culturelles et économiques du quartier, qui en font la renommée au Québec comme à l'international;

Que la Ville de Montréal réaffirme l'importance du devoir de mémoire en soutenant la création d'un lieu-hommage visant à célébrer les luttes, les avancées et la résilience des populations LGBTQ2+ en rappelant les moments clés de leur histoire, tout en saluant la mémoire des victimes de crimes haineux visant les communautés LGBTQ2+.

Montréal

Déclaration
Séance du conseil municipal du 17 mai 2021

Point 15.03

Déclaration de solidarité avec les secteurs de Montréal aux prises avec une hausse de la violence par armes à feu

Attendu que le décès tragique d'une adolescente de 15 ans, le 8 février dernier à St-Léonard, a ébranlé toute la population montréalaise;

Attendu que des récents événements, particulièrement dans le nord-est, ont ébranlé le sentiment de sécurité d'une partie de la population montréalaise;

Attendu que ces événements surviennent alors que la crise sanitaire a pour effet d'exacerber les difficultés, la détresse et l'inquiétude vécus au sein de la population;

Attendu que Montréal est reconnue comme l'une des métropoles les plus sécuritaires en Amérique du Nord, et au monde, et qu'elle doit le demeurer;

Attendu que toute hausse de la violence et du sentiment d'insécurité doit être prise au sérieux et nécessite la mise en œuvre d'actions concertées et structurantes de la part de l'ensemble des partenaires et de tous les paliers de gouvernement afin d'améliorer les conditions de vie de la population;

Attendu que le SPVM, en collaboration avec le gouvernement du Québec, a mis sur pied en février dernier une escouade spécialisée dans la lutte contre le trafic des armes à feu (ELTA) dont l'objectif premier est de prévenir des crimes par armes à feu afin d'éviter l'escalade de violence entre différents groupes criminalisés;

Attendu que cette équipe permanente est à pied d'œuvre et permet d'approfondir les enquêtes dans le but ultime d'arrêter les têtes dirigeantes des réseaux existants et de s'attaquer au marché du trafic d'armes;

Attendu que Montréal et le SPVM travaillent en étroite collaboration avec les acteurs du milieu et les arrondissements pour endiguer les problématiques de violence sur le territoire;

Attendu que la Ville a annoncé un investissement additionnel de 1,4 M$ destiné à financer des initiatives d'organismes communautaires au sein des arrondissements

du nord-est touchés par les incidents impliquant des armes à feu pour agir en prévention de la violence et pour hausser la qualité de vie dans ces milieux. Cette somme s'ajoute au financement annuel de plus d'un million de dollars octroyé par la Ville au programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes;

Attendu que le SPVM a renforcé la présence des enquêteurs et des patrouilleurs sur le terrain dans les secteurs touchés par les incidents impliquant des armes à feu;

Attendu que Montréal a demandé au gouvernement fédéral d'adopter une législation uniforme sur le territoire canadien afin d'avoir un meilleur contrôle sur les armes de poing au Canada en plus de prôner une interdiction de ces armes;

Attendu que Montréal fait des représentations auprès du gouvernement du Québec afin de financer une stratégie globale d'intervention en sécurité urbaine comprenant la mise sur pied de nouvelles équipes de médiation et d'intervention sociale;

Il est proposé par Caroline Bourgeois, responsable de la sécurité publique au comité exécutif, et appuyé par Valérie Plante, mairesse de Montréal;

Que la Ville de Montréal réaffirme sa détermination à solutionner les problèmes de violences armées qui affectent les résidentes et résidents du nord-est de Montréal;

Que la Ville de Montréal réaffirme sa solidarité envers les proches et les familles des victimes de ces actes de violence;

Que la Ville de Montréal poursuive sa lutte contre toute forme de violence, particulièrement celle par armes à feu, et redouble d'efforts pour assurer un environnement sécuritaire à l'ensemble de la population montréalaise;

Que la Ville de Montréal réitère sa demande au gouvernement fédéral de légiférer de manière uniforme au pays pour un meilleur contrôle des armes de poing sur le territoire;

Que la Ville de Montréal réitère sa demande au gouvernement du Québec de financer une stratégie globale d'intervention en sécurité urbaine comprenant la mise sur pied de nouvelles équipes de médiation et d'intervention sociale, de même que d'investir à long terme dans le programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes.

Montréal

Déclaration
Séance du conseil municipal du 17 mai 2021

Point 15.04

Déclaration reconnaissant l'importance de l'encadrement de l'hébergement touristique à court terme pour la sauvegarde du parc locatif montréalais

Attendu que le marché de l'habitation à Montréal vit actuellement une surchauffe et que les logements locatifs abordables se font rares;

Attendu que le phénomène d'hébergement touristique à court terme a eu, en période pré-COVID, un impact important sur le marché de l'habitation de la métropole et sur la quiétude des quartiers résidentiels, particulièrement dans les quartiers centraux de la métropole;

Attendu qu'il est primordial de faire la distinction entre l'hébergement collaboratif et l'hébergement commercial, tant dans leur impact sur le marché de l'habitation que sur la vie de quartier;

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît l'apport de l'économie collaborative à échelle humaine et la possibilité pour ses résident.es de louer leur résidence principale en tant qu'hébergement touristique à court terme;

Attendu que depuis 2018, les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie, du Sud-Ouest, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ont adopté des règlements d'urbanisme afin de circonscrire la location touristique commerciale dans des secteurs précis;

Attendu que la Ville collabore avec le gouvernement du Québec depuis 2018 afin de mettre en place le meilleur cadre règlementaire possible pour encadrer le phénomène, dans la métropole et ailleurs au Québec;

Attendu que malgré l'impact important de la COVID-19 sur le tourisme international et l'offre d'hébergement touristique, la métropole doit poursuivre ses efforts afin d'être prête pour la reprise économique;

Attendu que l'état actuel du marché locatif est préoccupant et qu'il est primordial d'agir sur tous les fronts afin de le protéger;

Attendu que la récente loi 67 donne des pouvoirs à la ministre du Tourisme, lui permettant de retirer des attestations d'établissement de résidence principale en cas d'infractions répétées à la tranquillité publique;

Attendu que dans le cadre de la récente loi 67, la Ville de Montréal a demandé au gouvernement de collaborer avec elle dans l'élaboration d'un règlement qui encadrera la suspension et le retrait des attestations de résidence principale afin de préserver la vie de quartier;

Il est proposé par Robert Beaudry, responsable de l'habitation, de la stratégie immobilière, des grands parcs et du parc Jean-Drapeau au sein du comité exécutif, appuyé par Richard Ryan, président de la Commission sur le développement économique et urbain, et l'habitation;

Et résolu :

Que la Ville poursuive ses échanges avec le gouvernement du Québec afin d'améliorer les mécanismes de collaboration et d'échange d'information entre le ministère du Tourisme, Revenu Québec et les arrondissements, et d'assurer le respect des règlements municipaux et l'application de la réglementation gouvernementale;

Que les représentations se poursuivent afin d'assurer que les ressources nécessaires et une équipe d'inspecteurs soient dédiées à Montréal par Revenu Québec afin d'assurer le respect des dispositions encadrant l'hébergement touristique, à temps pour le retour du tourisme dans la métropole;

Que Montréal participe activement, avec le ministère du Tourisme, à la mise en place de la réglementation découlant de la loi 67 qui doit permettre à la ministre de suspendre ou de retirer une attestation d'établissement de résidence principale et que cette application soit simple, claire et applicable sur le territoire montréalais.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.01

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1215382005

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Robert Hydraulique inc. pour l'acquisition de huit (8) fourgonnettes avec engin élévateur de 36 pieds avec aménagement - Dépense totale de 1 382 779,49 $ taxes incluses (contrat: 1 316 932,85 $ + contingences: 65 846,64 $) Appel d'offres public 20-18526 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. d'accorder à Robert Hydraulique, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de huit (8) fourgonnettes avec engin élévateur de 36 pi et aménagement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 316 932,85 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (20-18526) - 2 soumissionnaires ;

2. d'autoriser une dépense de 65 846,64 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. de procéder à une évaluation du rendement de Robert Hydraulique inc.;

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-04-14 12:02

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1215382005

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Robert Hydraulique inc. pour l'acquisition de huit (8) fourgonnettes avec engin élévateur de 36 pieds avec aménagement - Dépense totale de 1 382 779,49 $ taxes incluses (contrat: 1 316 932,85 $ + contingences: 65 846,64 $) Appel d'offres public 20-18526 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers a pour mission d'assurer la disponibilité et la fiabilité des véhicules et équipements ainsi que d'offrir divers services et produits spécialisés adaptés aux besoins des arrondissements et services centraux, de façon écoresponsable et dans un milieu sécuritaire.
Pour assister les opérations d'entretien des systèmes d'éclairage et de signalisation des rues du territoire de la Ville de Montréal, les arrondissements Outremont, Pierrefonds - Roxboro, Lasalle, Montréal-Nord et Saint-Léonard utilisent des fourgonnettes munies d'une nacelles.

Pour répondre aux besoins opérationnels de ces arrondissements, le SMRA souhaite faire l'acquisition de huit (8) fourgonnettes avec engin élévateur de 36 pieds avec aménagement. Afin de répondre à ce besoin, l'appel d'offres public, # 20-18526 a été publié dans Le Journal de Montréal et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 86 jours, soit du 16 novembre 2020 au 11 février 2021 inclusivement. Il y a eu trois (3) reports de date pour l'ouverture des soumissions. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité et le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant.

Tableau des addendas :

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	14 décembre 2020	Report de date au 7 janvier 2021
2	5 janvier 2021	Report de date au 14 janvier 2021
3	11 janvier 2021	Report de date au 11 février 2021

La durée de validité de la soumission est de 180 jours suivant la date d'ouverture des soumissions soit jusqu'au 10 août 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0927 - 21 septembre 2020 - Accorder un contrat à Robert Hydraulique inc. pour l'acquisition de 18 fourgonnettes avec engin élévateur de 29 pieds avec aménagement - Dépense totale de 2 172 955,07 $ taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18052 (4 soum.)

DESCRIPTION

De façon plus précise, le SMRA désire faire l'acquisition de ces fourgonnettes à toit surélevé, un engin élévateur de 36 pieds de type télescopique avec rallonge à col de cygne et un aménagement de type armoires et étagères.
Tel qu'indiquée dans la soumission de l'adjudicataire, la première unité sera livrée onze (11) mois après l'émission du bon de commande et les sept (7) unités subséquentes seront livrées à raison de quatre (4) unités par mois.
Une garantie d'un (1) an est prévue sur les pièces et la main d'oeuvre suivant la date de la mise en service du véhicule. Les garanties débuteront à partir de la date de mise en service de chaque véhicules. La Ville s'engage à aviser l'adjudicataire, par écrit, de cette date.

Cette acquisition vise le remplacement de huit (8) véhicules pour lesquels les critères de désuétude sont atteints:

Ancien matricule	Arrondissement	Année des véhicules à remplacer	Durée de vie des véhicules	Âge du véhicule à remplacer
212-03699	Outremont	2003	10	18
215-02160	Pierrefonds - Roxboro	2002	11	19
215-05284	Lasalle	2005	11	16
215-06407	Pierrefonds - Roxboro	2006	11	15
215-09278	Lasalle	2009	11	12
217-03756	Montréal-Nord	2003	12	18
237-05113	Saint-Léonard	2005	12	16
245-06803	Outremont	2006	15	15

Les véhicules devant faire l'objet d'un remplacement sont déterminés non seulement en fonction de l'âge, mais aussi selon les nouveaux critères de priorisation :

- Importance stratégique des véhicules pour la Ville et les services essentiels;
- Dépenses d'entretien encourues au cours des 3 dernières années en fonction de l'utilisation observée;
- Priorisation opérationnelle telle que définie par le client.

JUSTIFICATION

Lors de l'appel d'offres, il y a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges. Sur ce nombre, trois (3) ont remis des soumissions (60 %). Robert Hydraulique inc. a remis deux enveloppes contenant chacune une offre. L'offre 2 ne contenait pas de prix pour l'item 1, il a donc été considéré à 0$. En vertu de la clause 2.01.04 (Prix des items proportionnés), la soumission a été rejetée puisque le prix de l'item 1 du Bordereau de prix n'est pas proportionné.
Deux (2) des cinq (5) preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offre à la Ville parce que:

- Un (1) a soumis comme sous-traitant
- Un (1) ne pouvait respecter les spécifications du devis technique

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Robert Hydraulique - 1	1 316 932,85 $	65 846,64 $	1 382 779,49 $
9467866 Canada inc. (Silver Star Montréal)	1 893 537,07 $	94 676,85 $	1 988 213,92 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 472 339,96 $	73 617,00 $	1 545 956,96 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-155 407,11 $ -10,56 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			576 604,22 $ 43,78 %

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions.*

L'écart de 43,78 % entre les soumissionnaires peut se justifier en partie par le fait que le plus bas soumissionnaire est une entreprise qui fabrique elle-même au Québec les engins élévateurs proposés dans leur soumission et importe des États-Unis les fourgonnettes seulement alors que Silver Star Montréal propose, à titre de concessionnaire, un produit fabriqué entièrement aux États-Unis (fourgonnettes et engins élévateurs). À cela s'ajoutent les incertitudes des tarifs douaniers, des taux de change, des frais de transport, des décisions politiques et autres facteurs économiques reliés au commerce Canada- États-Unis qui ont certainement eu un impact à la hausse dans la présentation de la soumission de l'autre soumissionnaire en cette période de pandémie.

Un autre aspect non négligeable expliquant aussi en partie cet écart est le fait que la configuration de base de l'engin élévateur du plus bas soumissionnaire, soit une échelle hydraulique, est une technologie plus simple, donc moins dispendieuse, tout en étant autant de qualité et performante, sinon plus, que la configuration des engins élévateurs à bras hydraulique proposée par l'autre soumissionnaire.

Une évaluation du rendement de l'adjudicataire sera effectuée conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l’encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plus bas soumissionnaire conforme Robert Hydraulique s’engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant 1 316 932,85 $, incluant les taxes.
La provision pour contingences de 5 %, soit 65 846,64 $, incluant taxes, servira de provision pour des travaux ou fournitures supplémentaires imprévisibles au moment de la préparation des documents de soumission. Cette provision a été ajoutée afin de s'assurer, advenant un possible cas d'imprévu, d'être en mesure de le gérer efficacement et rapidement, sans ajouter des délais administratifs inopportuns à la livraison des véhicules.

Un montant de 1 202 535,23 $ (net de ristourne de taxes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corporative (19-018) destiné aux achats de véhicules et leurs

équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Les 8 fourgonnettes avec engin élévateur seront livrées en 2022.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'exploration des possibilités de véhicules hybrides ou électriques est toujours effectuée au moment de la rédaction du devis. En ce moment, il n'existe pas de fourgonnette hybride ou rechargeable pouvant servir de véhicule porteur pour un engin élévateur à nacelle. En effet, la vigie du marché des véhicules électriques et hybrides réalisée par le SMRA dans les derniers mois de 2020 indique que le marché des véhicules électriques pourra seulement débuter la production de camions électriques vers 2022. Il existe d'ailleurs peu de détails à cet égard. Notamment, on ne sait pas s'il s'agira de véhicules de grade commercial disponibles dans les formats que le SMRA se doit d'acheter pour répondre aux besoins des arrondissements et services (ex. : déplacement des équipes de travail nécessitant des modèles comme des F-350 ou F-450 à cabine d'équipe). Pour ce qui est des véhicules hybrides, la vigie réalisée démontre qu'il ne semble pas y avoir de livraison prévue de camions de grade commercial dans un horizon de moyen terme (d'ici 3 ans). Selon la littérature disponible, Chevrolet aurait un modèle électrique pour 2025. Sinon, rien en vue hormis des produits très singuliers offerts par des entreprises en démarrage.
Toutefois, le devis utilisé pour le présent appel d'offres comprenait une option de pompe hydraulique électrique rechargeable permettant d'opérer l'engin élévateur à nacelle avec le moteur de la fourgonnette arrêté. Le fournisseur recommandé pour l'octroi de ce contrat a inclus cette option dans son offre de base.

Par ailleurs, bien que le SMRA ne puisse pas dès maintenant acquérir des véhicules électriques pour répondre aux besoins à court terme de ses clients, il a amorcé la planification de la métamorphose qui s'opérera au cours de la prochaine décennie dans le parc de véhicules sous sa gestion. En effet, le SMRA participe activement au plan d'action pour le déploiement de bornes de recharge électrique permettant la prise en charge des véhicules électriques dans les garages municipaux de chaque arrondissement. Le SMRA effectuera aussi des analyses quantifiables de l'utilisation qui est faite des véhicules actuels par les services et arrondissements afin d'avoir des données factuelles permettant de remettre en question la nécessité d'avoir autant de véhicules dans le parc, d'évaluer leur remplacement par de plus petites cylindrées ou encore pour identifier avec justesse les meilleurs candidats à la mutualisation ou simplement d'autres moyens de transport que ceux qui consomment des énergies fossiles.

De plus, le simple fait de remplacer de vieux véhicules par des plus récents dotés des nouvelles technologies en matière de gestion des carburants contribue à réduire les émissions de GES. Il importe de retenir que le SMRA équipe systématiquement les camions acquis de systèmes qui préviennent le roulement du moteur à l'arrêt pour le chauffage et la climatisation de la cabine. Ces dispositifs permettent d'ores et déjà une réduction des GES.

Finalement, en lien direct avec le Plan de relance économique de la Ville de Montréal, l'octroi à l'adjudicataire Robert Hydraulique favorise l’achat local.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-remplacement d'un appareil accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d’entretien et de réparation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En regard d'un dossier de même nature auprès du même adjudicataire (CM20 0927), la COVID-19 pourrait avoir un certainement un impact sur les délais de livraison des fourgonnettes à partir des États-Unis retardant ainsi la fabrication et l'installation des engins hydrauliques fabriqués au Québec.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE: Mai 2021

CM : Mai 2021

Émission du bon de commande : Mai 2021

Réception de la première unité : Avril 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sylvie ROUSSEAU)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-03-26

Marie-Laine FORCIER
Agente de recherche

Tél : N/A
Télécop. :

Nassiri RADI
chef de section - ingenierie (smra)

Tél : 5148721843
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Simon CLOUTIER
Directeur de service - matériel roulant et ateliers
Tél : 514-872-0873
Approuvé le : 2021-04-14

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1215382005

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder un contrat à Robert Hydraulique inc. pour l'acquisition de huit (8) fourgonnettes avec engin élévateur de 36 pieds avec aménagement - Dépense totale de 1 382 779,49 $ taxes incluses (contrat: 1 316 932,85 $ + contingences: 65 846,64 $) Appel d'offres public 20-18526 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18526_Intervention.pdf 20-18526_TCP_V2.pdf 20-18526_PV.pdf 20-18526_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marc-André DESHAIES
Agente d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-6850

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-01

Richard DAGENAIS
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18526 — No du GDD : 1215382005

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de fourgonnettes avec engin élévateur de 36 pi et aménagement

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 16 - 11 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 17 - 12 - 2020

Ouverture faite le : 11 - 2 - 2021

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 11 - 1 - 2021

Délai total accordé aux soumissionnaires : 86 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de réponses : 60

% de rejets : 33,33

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Robert Hydraulique inc. - 2	Administratif (clause 2.01.04 (Prix des items proportionnés)) (1)

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 10 - 8 - 2021

Date d'échéance révisée : 10 - 8 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Robert Hydraulique inc. - 1	1 316 932,85 $	√	1
9467866 Canada inc. (Silver Star Montréal)	1 893 537,07 $		1

Information additionnelle

(1) Robert Hydraulique inc. a remis deux enveloppes contenant chacune une offre. L'offre 2 ne contenait pas de prix pour l'item 1, il a donc été considéré à 0$. En vertu de la clause 2.01.04 (Prix des items proportionnés), la soumission est rejetée puisque le prix de l'item 1 du Bordereau de Prix n'est pas proportionné.

Les trois (3) preneurs de cahier des charges qui n'ont pas présenté de soumission ont donné les motifs de désistement suivants :
- Un (1) n'a donné aucune réponse
- Un (1) a soumis comme sous-contractant
- Un (1) ne pouvait respecter les spécifications du devis technique

Préparé par : Marc-André Deshaies — Le 1 - 4 - 2021

Numéro de l'appel d'offres : 20-18526
Titre : Acquisition de fourgonnettes avec engin élévateur de 36 pi et aménagement
Date d'ouverture des soumissions : 11 février 2021

	Article	Quantité	Robert Hydraulique inc. - 1		9467866 Canada inc. (Silver Star Montréal)		Robert Hydraulique inc. - 2 (1)	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	Camion nacelle avec un châssis porteur de type fourgonnette à toit surélevé, un engin élévateur de 36 pi de type télescopique avec rallonge à col de cygne et un aménagement de type armoires et étagères	8	140 876,00 $	1 127 008,00 $	205 864,00 $	1 646 912,00 $	- $	- $
2	Système autonome de chauffage à combustion	8	2 175,00 $	17 400,00 $	- $	- $	2 175,00 $	17 400,00 $
3	Ensemble pour activité de Marquage							
4	Manuels numériques	1	- $	- $	- $	- $	- $	- $
5	Manuel imprimé d'opération du châssis porteur	8	- $	- $	- $	- $	- $	- $
6	Manuel imprimé d'entretien, de réparation et des pièces du châssis porteur	5	- $	- $	- $	- $	- $	- $
7	Paire de manuels imprimés d'opération de l'engin élévateur	8	- $	- $	- $	- $	- $	- $
8	Paire de manuels imprimés d'entr., de rép. et des pièces de l'engin élév.	8	- $	- $	- $	- $	- $	- $
9	Manuel imprimé d'opération de l'aménagement	8	- $	- $	- $	- $	- $	- $
10	Manuel imprimé d'entretien, de réparation et des pièces de l'aménagement	5	- $	- $	- $	- $	- $	- $
11	Présentation aux utilisateurs et formateurs	5	100,00 $	500,00 $	- $	- $	100,00 $	500,00 $
12	Formation des mécaniciens	5	100,00 $	500,00 $	- $	- $	100,00 $	500,00 $
	Total avant taxes			1 145 408,00 $		1 646 912,00 $		18 400,00 $
	TPS 5 %			57 270,40 $		82 345,60 $		920,00 $
	TVQ 9,975 %			114 254,45 $		164 279,47 $		1 835,40 $
	Montant total			1 316 932,85 $		1 893 537,07 $		21 155,40 $

Numéro de l'appel d'offres : 20-18526
Titre : Acquisition de fourgonnettes avec engin élévateur de 36 pi et aménagement
Date d'ouverture des soumissions : 11 février 2021

Article	Quantité	Robert Hydraulique inc. - 1		9467866 Canada inc. (Silver Star Montréal)		Robert Hydraulique inc. - 2 (1)	
		Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
Signature		OUI		OUI		OUI	
Achat SEAO		OK		OK		OK	
Numéro TPS/TVQ		OUI		OUI		OUI	
Numéro de fournisseur VDM		115518		158908		115518	
Numéro NEQ		1143219351		1171491062		1143219351	
Vérification REQ		OK		OK		OK	
RENA		OK		OK		OK	
Registre des personnes inadmissibles et LNPC		OK		OK		OK	
Liste des firmes à rendement insatisfaisant		OK		OK		OK	
Liste des sous-contractants		N/A		OK		N/A	
Renseignements complémentaires		OUI		OUI		OUI	
Devis techniques		À évaluer lors de la conformité technique par le requérant		À évaluer lors de la conformité technique par le requérant		À évaluer lors de la conformité technique par le requérant	
Documents indiqués à la clause 42 du devis technique							
Option 1 Pompe électrique rechargeable		N/A		N/A		N/A	
Option 2 Outil de diagnostic (Engin élévateur à nacelle)		N/A		N/A		N/A	
Option 3 Outil de diagnostic (Automate programmable de l'aménagement)		N/A		N/A		N/A	
Option 4 Système autonome de climatisation		N/A		N/A		N/A	

(1) Robert Hydraulique inc. a remis deux enveloppes contenant chacune une offre. L'offre 2 ne contenait pas de prix pour l'item 1, il a donc été considéré à 0$. En vertu de la clause 2.01.04 (Prix des items proportionnés), la soumission est rejetée puisque le prix de l'item 1 du Bordereau de Prix n'est pas proportionné.

Remarque :
Non-conforme
Correction - Erreur de calcul
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Marc-André Deshaies **Date :** 23 février 2021

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Plaintes
- Liste des commandes
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 20-18526
Numéro de référence : 1423440
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal – Acquisition de fourgonnettes avec engin élévateur de 36 pi et aménagement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Echelle Warwick inc 1 rue du Parc Warwick, QC, J0A1M0 NEQ : 1170685540	Monsieur Daniel Pépin Téléphone : 819 358-5444 Télécopieur : 819 358-5208	**Commande : (1817858)** 2020-12-02 8 h 09 **Transmission :** 2020-12-02 8 h 09	3417416 - Addenda 1 - Report de date 2020-12-14 15 h 12 - Courriel 3423781 - ADDENDA 2 - REPORT DE DATE 2021-01-05 13 h 34 - Courriel 3426924 - Addenda 3 - Report de date 2021-01-11 16 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Équipements Twin Inc. 10401 BOUL. PARKWAY Montréal, QC, H1J 1R4 http://www.twin.ca NEQ : 1170813936	Monsieur Louis Beaulieu Téléphone : 514 353-1190 Télécopieur : 514 353-1119	**Commande : (1815102)** 2020-11-24 15 h 22 **Transmission :** 2020-11-24 15 h 22	3417416 - Addenda 1 - Report de date 2020-12-14 15 h 12 - Courriel 3423781 - ADDENDA 2 - REPORT DE DATE 2021-01-05 13 h 34 - Courriel 3426924 - Addenda 3 - Report de date 2021-01-11 16 h 44 - Courriel

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	JACQUES OLIVIER FORD INC. 4405 CHEMIN CHAMBLY Longueuil, QC, J3Y 3M7 NEQ : 1143058627	Monsieur Serge Labelle Téléphone : 450 445-3673 Télécopieur : 450 445-4451	**Commande : (1815430)** 2020-11-25 10 h 55 **Transmission :** 2020-11-25 10 h 55	3417416 - Addenda 1 - Report de date 2020-12-14 15 h 12 - Courriel 3423781 - ADDENDA 2 - REPORT DE DATE 2021-01-05 13 h 34 - Courriel 3426924 - Addenda 3 - Report de date 2021-01-11 16 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Robert Hydraulique Inc. 89 Du Parc Industriel Lanoraie, QC, J0K 1E0 NEQ : 1143219351	Madame Isabelle Boulet Téléphone : 450 582-8701 Télécopieur :	**Commande : (1812227)** 2020-11-17 13 h 07 **Transmission :** 2020-11-17 13 h 07	3417416 - Addenda 1 - Report de date 2020-12-14 15 h 12 - Courriel 3423781 - ADDENDA 2 - REPORT DE DATE 2021-01-05 13 h 34 - Courriel 3426924 - Addenda 3 - Report de date 2021-01-11 16 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	SilverStar Montreal inc. (9467866 CANADA INC.) 7800 boulevard Decarie Montréal, QC, H4P1J3 NEQ : 1171491062	Monsieur Pierre Lachapelle Téléphone : 514 735-5501 Télécopieur : 514 735-3165	**Commande : (1830673)** 2021-01-13 10 h 20 **Transmission :** 2021-01-13 10 h 20	3417416 - Addenda 1 - Report de date 2021-01-13 10 h 20 - Téléchargement 3423781 - ADDENDA 2 - REPORT DE DATE 2021-01-13 10 h 20 - Téléchargement 3426924 - Addenda 3 - Report de date 2021-01-13 10 h 20 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1215382005

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder un contrat à Robert Hydraulique inc. pour l'acquisition de huit (8) fourgonnettes avec engin élévateur de 36 pieds avec aménagement - Dépense totale de 1 382 779,49 $ taxes incluses (contrat: 1 316 932,85 $ + contingences: 65 846,64 $) Appel d'offres public 20-18526 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1215382005 - acquisition de 8 fourgonnettes avec engin élévateur.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sylvie ROUSSEAU
Préposée au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-4232

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-29

Françoise TURGEON
Conseiller(ere) budgetaire

Tél : 514 872.0946
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.02

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1218174001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder trois contrats aux firmes 9190-8673 Québec inc., Pépinière Jardin 2000 inc. et Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'arbres 2021-2024 - Dépense totale de 6 308 182,43 $, taxes incluses (contrat : 5 046 545,94 $ + contingences : 504 654,60 $ + variation de quantités : 756 981,89 $) - Appel d'offres public 20-18078 - quatre soumissionnaires.

Il est recommandé :
1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'arbres 2021-2024, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18078 ;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
9190-8673 Québec inc.	Lot 1	1 592 150,81 $
Pépinière Jardin 2000 inc.	Lot 2	1 583 856,51 $
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée	Lot 3	1 870 538,62 $

2. d'autoriser une dépense de 504 654,60 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 756 981,89 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4. de procéder à une évaluation de rendement de ces adjudicataires;

5. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-15 14:56

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1218174001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder trois contrats aux firmes 9190-8673 Québec inc., Pépinière Jardin 2000 inc. et Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'arbres 2021-2024 - Dépense totale de 6 308 182,43 $, taxes incluses (contrat : 5 046 545,94 $ + contingences : 504 654,60 $ + variation de quantités : 756 981,89 $) - Appel d'offres public 20-18078 - quatre soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2012, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) coordonne un plan intensif de plantation d'arbres sur le domaine public qui s'ajoute aux efforts de plantation déjà entrepris par les arrondissements. Ce plan de gestion de la forêt urbaine vise à augmenter la canopée et à enrichir la biodiversité. Les arrondissements qui souhaitent participer à ce plan déposent une liste de sites prêts à recevoir un arbre, précisent l'essence sélectionnée et fournissent d'autres informations demandées par le SGPMRS.
Pour maximiser le nombre d'arbres à planter, tous les sites soumis par les arrondissements ont été retenus et inclus dans l'appel d'offres public 20-18078 qui comprenait 4 lots de travail. Les lots 1, 2 et 3 font l'objet du présent dossier. Le lot 4 a été octroyé le 22 mars dernier par le biais d'un autre dossier décisionnel (GDD 1208174003). Une nouvelle source de financement par règlement d'emprunt (GDD 1208144001) était attendue afin de procéder à l'octroi des 3 présents lots.

Les arrondissements des lots 1 à 3 sont :

· Lot 1 - L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (606 arbres);
· Lot 1 - Pierrefonds-Roxboro (364 arbres);
· Lot 2 - Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (203 arbres);
· Lot 2 - Montréal-Nord (437 arbres);
· Lot 2 - Saint-Laurent (350 arbres);
· Lot 3 - Lachine (350 arbres);

· Lot 3 - LaSalle (127 arbres);
· Lot 3 - Le Sud-Ouest (372 arbres);
· Lot 3 - Verdun (331 arbres).

L'appel d'offres public 20-18078 lancé par le Service de l'approvisionnement a été publié le 2 septembre 2020 dans le quotidien Le Journal de Montréal et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en plus d'être affiché sur le portail officiel de la Ville de Montréal. La durée de la publication dans le SÉAO a été de 33 jours. L'ouverture des soumissions s'est déroulée le 6 octobre 2020. La période initiale de validité des soumissions était de 180 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, une demande de prolongation de 90 jours supplémentaires a été demandée et acceptée par tous les soumissionnaires. L'octroi est fait par lot au plus bas soumissionnaire conforme. Cette façon de procéder assure à la Ville de Montréal l'obtention du meilleur prix pour chacun des lots.

Deux (2) addendas ont été émis :
· Addenda 1 (21 septembre 2020) « Question et réponse » : précisions sur la date d'ouverture des soumissions;
· Addenda 2 (24 septembre 2020) « Question et réponse » : demande de remplacer certaines variétés d'arbres pour cause de taux de mortalité élevé ou parce qu'elles sont difficiles à trouver dans les quantités demandées. La réponse indique les sections du devis faisant référence à ces points, entre autres la procédure en cas de rupture de stock chez les fournisseurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0291 - 22 mars 2021 - Accorder à Pépinière Jardin 2000 inc. le contrat du lot 4 pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'arbres de 2021 à 2024 - Dépense totale de 2 058 993,14 $, taxes, contingences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 20-18078 (3 soum.).
CG20 0076 – 27 février 2020 - Accorder à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée les contrats pour les lots 1 et 2 pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien des arbres de 2020-2023; montant total de 2 039 574,59 $ taxes, contingences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 19-17976 – (2 soum.).

CM19 1345 – 16 décembre 2019 - Accorder deux contrats à Pépinière Jardin 2000 inc. pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien des arbres, pour la période 2020-2023. Dépense totale de 2 731 407,19 $ taxes, contingences et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 19-17805 (lots 2 et 4) (5 soum.).

CM19 0711- 17 juin 2019 - Accorder des contrats à 9190-8673 Québec inc. pour le lot 1, à Pépinière Jardin 2000 inc. pour les lots 2 et 4 et à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée pour le lot 3, pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres - Dépense totale de 4 456 587,50 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17517 (7 soum.).

DESCRIPTION

Les lots 1 à 3 faisant l'objet du présent dossier couvrent les activités suivantes :
· la fourniture de 3 140 arbres de calibre (printemps et automne 2021);
· les préparatifs préalables à la plantation (printemps et automne 2021);
· la plantation et l'arrosage de 3 140 arbres sur le domaine public (printemps et automne 2021);
· l'arrosage et l'entretien de tous les arbres plantés en 2021 pour les trois années subséquentes (2022 à 2024);
· l'arrosage des arbres remplacés en 2022 dans le cadre de la garantie (2022 à 2024);
· l'arrosage des arbres remplacés en 2023 dans le cadre de la garantie (2023 à 2025);

· l'arrosage des arbres remplacés en 2024 dans le cadre de la garantie (2024 à 2026).

Les travaux seront réalisés en étroite collaboration avec les intervenants des arrondissements concernés.

Un montant représentant 10 % de la valeur des contrats est prévu pour les contingences et un montant représentant 15 % de la valeur des contrats est prévu pour les variations de quantités.

JUSTIFICATION

Il y a eu cinq preneurs de cahier des charges pour l'appel d'offres public 20-18078. Quatre entreprises ont déposé une soumission, soit 80 % des preneurs. Pour les lots 1 à 3 faisant l'objet du présent dossier, de 2 à 3 entreprises ont déposé une soumission.

Soumissionnaires conformes	**Lot 1 Prix soumis (taxes incluses)**	**Lot 2 Prix soumis (taxes incluses)**	**Lot 3 Prix soumis (taxes incluses)**	**TOTAL (taxes incluses)**
9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.)	1 592 150,81 $	- $	2 226 893,29 $	3 819 044,10 $
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée	1 783 112,78 $	1 910 119,92 $	1 870 538,62 $	5 563 771,32 $
Pépinière Jardin 2000 inc.	- $	1 583 856,51 $	1 965 417,14 $	3 549 273,65 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 291 861,65 $	1 318 497,97 $	1 571 543,04 $	4 181 902,65 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)	300 289,16 $	265 358,54 $	298 995,58 $	864 643,29 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	23,2%	20,1%	19,0%	20,7 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)	190 961,97	326 263,41	94 878,52	612 103,90 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	12,0%	20,6%	5,1%	12,1 %
Contrat (taxes incluses)	**1 592 150,81 $**	**1 583 856,51 $**	**1 870 538,62 $**	**5 046 545,94 $**
AUTRES (Contingences + variations de quantités) (taxes incluses)	398 037,70 $	395 964,13 $	467 634,66 $	1 261 636,49 $
MONTANT TOTAL	**1 990 188,51 $**	**1 979 820,64 $**	**2 338 173,28 $**	**6 308 182,43 $**

À la suite de l'analyse des soumissions, les entrepreneurs suivants sont déclarés les plus bas soumissionnaires conformes pour le lot indiqué :

· lot 1 (L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro), 970 arbres : 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.);
· lot 2 (Saint-Laurent, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Montréal-Nord), 990 arbres :

Pépinière Jardin 2000 inc.;
· lot 3 (Lachine, LaSalle, Le Sud-Ouest, Verdun), 1 180 arbres : Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée.

En date du 25 février 2021, ces entreprises n'étaient pas :
· sur la Liste des firmes à rendement insatisfaisant;
· inscrites au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
· rendues non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle.

Ces entreprises détiennent une licence d'entrepreneur avec la sous-catégorie 2.5 excavation et terrassement émise par la Régie du bâtiment du Québec et une autorisation de contracter avec des organismes publics de l'AMP.

Au terme des contrats, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports produira une évaluation de rendement pour chacun des adjudicataires.

La plus basse soumission pour chacun des lots est supérieure en moyenne de 20,7 % par rapport à la dernière estimation, comme le démontre le tableau ci-dessus. L'analyse détaillée des écarts permet d'identifier des écarts plus importants pour les items directement liés à la main-d'œuvre pour les lots 1 et 2, soit la plantation et l'arrosage. L'écart pour ces items est de 34 %. Si on en retire cet écart, l'écart des autres items de la plus basse soumission serait de -5 % par rapport à la dernière estimation.

L'explication de cet écart plus important lié à la main-d'œuvre peut s'expliquer par certaines préoccupations exprimées par les fournisseurs quant aux:
- difficultés de trouver et retenir une main-d'œuvre qualifiée;
- difficultés à faire venir les travailleurs étrangers.

Dans le cas du lot 3, l'écart est plus important du côté des items liés à la fourniture d'arbres. Les difficultés d'approvisionnement d'arbres sont présentes depuis quelques années déjà, comme soulevées dans les questions reçues (addenda 2). La demande pour les arbres de calibre est grande, en particulier depuis l'arrivée de l'agrile du frêne qui engendre de nombreux remplacements. L'écart pour ces items est de 46 %. Si on en retire cet écart, l'écart des autres items de la plus basse soumission du lot 3 serait de 8 % par rapport à la dernière estimation.

Ces préoccupations grandissantes ont probablement été exacerbées dans ce contexte de pandémie. L'autre facteur à considérer dans l'explication des écarts est la quantité d'arbres à planter dans le présent appel d'offres qui est à la hausse par rapport aux dernières années (13 % de plus que 2019 et 30 % de plus que 2020).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut des contrats à octroyer est de 5 046 545,94 $ incluant les taxes.
Montant des contingences : 504 654,60 $, soit 10% du montant du contrat.
Montant pour la variation des quantités : 756 981,89 $, soit 15% du montant du contrat.

Un montant maximal de 5 760 211,36 $ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt 20-050. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

La répartition de la dépense (net de ristourne) par année se fera comme suit :

Projet	2021	2022	2023	2024
20-050 - Contrat	3 082 128,54 $	508 680,18 $	508 680,18 $	508 680,18 $
20-050 - Contingences	308 212,85 $	50 868,02 $	50 868,02 $	50 868,02 $

20-050 - Variation quantités	462 319,28 $	76 302,03 $	76 302,03 $	76 302,03 $
Dépense totale	**3 852 660,67 $**	**635 850,23 $**	**635 850,23 $**	**635 850,23 $**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En conformité avec le *Plan climat 2020-2030 :*
« 4 Orientations : Accélérer la transition écologique, ...».
«Priorité : Nature en ville»
«Action phare du chantier B : Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres, en priorité dans les zones vulnérables aux vagues de chaleur».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Avec l'octroi de ces contrats à la séance du conseil municipal du 17 mai 2021, une partie des travaux pourraient être exécutés au printemps et la planification des travaux de l'automne débuterait dans les temps. L'octroi est nécessaire à l'atteinte de l'objectif de plantation prévu au Plan climat 2020-2030.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La situation de la COVID-19 pourrait entraîner un retard dans l'exécution des travaux (sélection ou livraison des arbres, plantation par manque de personnel ou par procédures supplémentaires visant le maintien de la santé et sécurité sur le chantier) ce qui affecterait le calendrier de plantation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pour les plantations sur le domaine public en milieu résidentiel, les propriétaires riverains recevront une lettre les informant de la plantation imminente d'un arbre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance visée pour approbation par le comité exécutif : 5 mai 2021;
Séance visée pour approbation par le conseil municipal : 17 mai 2021;
Période visée pour la réalisation des travaux de plantation :

- Printemps 2021: mai à juin
- Automne 2021: octobre à novembre

Période visée pour la réalisation des travaux d'entretien et d'arrosage :

- Printemps 2021 à automne 2024 (2026 pour les arbres remplacés sous garantie).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Hugues KYONGO M'NYAMPARA)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Valérie LAVIGNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Lyne ARBOUR
Conseillère en planification

Tél : 514-262-3867
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-31

Daniel BÉDARD
Chef de division

Tél : 514 872-1642
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Georges-Edouar LELIEVRE-DOUYON
Directeur - gestion des grands parcs et milieux naturels
Tél : 514 872-7403
Approuvé le : 2021-04-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2021-04-14

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 26 juillet 2017

PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC.
A/S MONSIEUR MARC-ANTOINE VEILLEUX
2000, CH DE LA BELLE-RIVIÈRE
SAINTE-JULIE (QC) J3E 1Y2

N° de décision : 2017-CPSM-1041045
N° de client : 3001233736

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **25 juillet 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Marc-Antoine Veilleux

À: Information
Objet: RE: AMP – Intervention client – Demande de renouvellement - PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC

De : helene.roy@amp.quebec <helene.roy@amp.quebec>
Envoyé : 18 septembre 2020 09:15
À : Information <info@pepinierejardin2000.com>
Objet : AMP – Intervention client – Demande de renouvellement - PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC

Bonjour Monsieur Veilleux,

Suite au dépôt de votre demande de renouvellement de l'autorisation, votre dossier est présentement en traitement chez nos partenaires. Nous sommes dans l'attente d'une recommandation de l'UPAC afin de pouvoir rendre une décision éclairée. Il se peut que vous vous receviez votre nouvelle lettre d'autorisation après la date d'échéance de celle que vous détenez. Nous sommes dans l'impossibilité de vous donner une date de fin d'analyse de dossier.

Vous devez référer le donneur d'ouvrages au Registre des entreprises autorisées (REA) de l'Autorité. De plus, vous pouvez lui transmettre l'accusé de réception que vous avez reçu suite au dépôt de votre demande de renouvellement à l'Autorité.

Tel que stipulé dans le communiqué émis par le Secrétariat du Conseil du trésor, lorsqu'une entreprise présente une demande de renouvellement au moins 90 jours avant le terme de la durée de validité de son autorisation, elle demeure autorisée à contracter, sous réserve d'une révocation durant ce délai.

Voici le lien qui vous dirige vers la publication du Secrétariat du Conseil du trésor afin d'apporter des précisions concernant le renouvellement des autorisations de contracter avec l'état émise par l'Autorité des marchés publics.

http://www.tresor.gouv.qc.ca/faire-affaire-avec-letat/publications/info-marches-publics/bulletins/volume-18-numero-4-juin-2016/ .

Ce communiqué a été publié afin d'informer tous les acteurs de l'industrie y compris les donneurs d'ouvrages.

Je demeure disponible pour toute question de votre part.

Merci de votre précieuse collaboration.

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Hélène Roy
Agente d'autorisation aux marchés publics
Autorité des marchés publics
T. 418 646-1564
525, boul. René-Lévesque Est, RC.30, Québec (Québec) G1R 5S9
helene.roy@amp.quebec

Marc-Antoine Veilleux

À: sara.fortin@amp.quebec
Objet: RE: AMP

De : sara.fortin@amp.quebec <sara.fortin@amp.quebec>
Envoyé : 17 juin 2020 16:30
À : Marc-Antoine Veilleux <m-a.veilleux@pepinierejardin2000.com>
Objet : TR: AMP

Monsieur Veilleux,

Étant donné la situation particulière que nous vivons actuellement, l'AMP comprend qu'il est parfois difficile pour les entreprises de répondre à ses obligations dans les délais requis. Plus précisément, concernant votre situation, nous avons pris en considération le fait que vos employés de bureau sont présentement affectés à d'autres tâches.

Nous allons donc traiter votre demande de renouvellement comme si elle avait été transmise dans les délais prescrits. Ainsi, le nom de votre entreprise ne sera pas retiré de Registre des entreprises autorisées à l'échéance de l'autorisation. Vous pourrez alors soumissionner sur de nouveaux appels d'offres sans problème.

En espérant que cet accommodement soit à votre satisfaction.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez d'autres questions à ce sujet.

Cordialement,

Début du message transféré :

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Sara Fortin
Coordonnatrice
Autorité des marchés publics
T. 418 646-1591
525, boul. René-Lévesque Est, RC.30, Québec (Québec) G1R 5S9
sara.fortin@amp.quebec

De : Marc-Antoine Veilleux [mailto:m-a.veilleux@pepinierejardin2000.com]
Envoyé : 16 juin 2020 14:37
À : _Boîte Réception AMP <reception@amp.quebec>

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 12 avril 2019

9190-8673 QUÉBEC INC.
A/S MONSIEUR LOUIS-CHARLES GOUDREAU
191, RUE MARIA
BUR. B
ROSEMÈRE (QC) J7A 2Y2

No de décision : 2019-DAMP-0235
N° de client : 1100009008

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LES ENTREPRISES ROSE NEIGE, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). 9190-8673 QUÉBEC INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **11 avril 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 17 juin 2020

ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE
A/S MONSIEUR JESSICA MILLIGAN
2288, RUE DE CANNES-BRÛLÉES
LASALLE (QC) H8N 2Z2

N° de décision : 2020-DAMP-1574
N° de client : 3000727134

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous BOTANICA TREE SERVICES, SERVICES D'ARBRES BOTANICA, STRATHMORE LANDSCAPE CONTRACTORS (1997) LTD, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **16 juin 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1218174001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Objet :	Accorder trois contrats aux firmes 9190-8673 Québec inc., Pépinière Jardin 2000 inc. et Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'arbres 2021-2024 - Dépense totale de 6 308 182,43 $, taxes incluses (contrat : 5 046 545,94 $ + contingences : 504 654,60 $ + variation de quantités : 756 981,89 $) - Appel d'offres public 20-18078 - quatre soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18078_Intervention_GDD No 2 (1).pdf
20-18078_DET_CAH.pdf
21-18078 Resolution CM21 0291_1208174003.pdf
20-18078_TCP_PDF_1.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugues KYONGO M'NYAMPARA
Agente d'approvisionnement niv. 2
Tél : 514-872-1858

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-01

Richard DAGENAIS
Chef de Section - stratégie en biens
Tél : 514-872-2608
Division : Direction - Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18078 — No du GDD : 1218174001

Titre de l'appel d'offres : Fourniture, plantation, arrosage et entretien d'arbres 2021-2024

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 2 - 9 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 6 - 10 - 2020

Ouverture faite le : 6 - 10 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 24 - 9 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 4

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 80

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 90 jrs

Date d'échéance initiale : 4 - 4 - 2021

Date d'échéance révisée : 3 - 7 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Entreprise Rose-Neige	1 592 151,81	√	1
Entrepreneur Paysagiste Strathmore Landscape 1997	1 783 112,78		1
Pépinière Jardins 2000 Inc.	1 583 856,61	√	2
Entrepreneur Paysagiste Strathmore Landscape 1997	1 910 119 ,92		2
Entrepreneur Paysagiste Strathmore Landscape 1997	1 870 538,62	√	3
Pépinière Jardins 2000 Inc.	1 965 417,14		3
Entreprise Rose-Neige	2 226 893,29		3

Information additionnelle

Cinq (5) firmes ont commandées le cahier des charges sur SEAO. Quatre (4) soumissions ont été reçues. Deux (2) addendas ont été publiés pour répondre à des questions. La soumission la plus basse conforme est de 23,24% supérieur à l'estimation réalisée pour le lot #1; 20,12% supérieur à l'estimation réalisée pour le lot #2; 19% supérieur à l'estimation réalisée pour le lot #3.

Préparé par : Hugues K. Munyampara — Le 1 - 4 - 2021

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
20-18078

Agent d'approvisionnement
Marlene Dufour

Conformité Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 1	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève Pierrefonds-Roxboro	**Total (Entreprise Rose-Neige)**							**1 384 780,00 $**	**1 592 150,81 $**
LOT 1	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève Pierrefonds-Roxboro	**Total (Entrepreneur Paysagiste Strathmore Landscape 1997)**							**1 550 870,00 $**	**1 783 112,78 $**
LOT 2	Montréal-Nord Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension Saint-Laurent	**Total (Pépinière Jardins 2000 Inc.)**							**1 377 566,00 $**	**1 583 856,51 $**
LOT 2	Montréal-Nord Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension Saint-Laurent	**Total (Entrepreneur Paysagiste Strathmore Landscape 1997)**							**1 661 335,00 $**	**1 910 119,92 $**
LOT 3	Le Sud-Ouest, Lachine, LaSalle, Verdun	**Total (Entrepreneur Paysagiste Strathmore Landscape 1997)**							**1 626 909,00 $**	**1 870 538,62 $**
LOT 3	Le Sud-Ouest, Lachine, LaSalle, Verdun	**Total (Pépinière Jardins 2000 Inc.)**							**1 709 430,00 $**	**1 965 417,14 $**
LOT 3	Le Sud-Ouest, Lachine, LaSalle, Verdun	**Total (Entreprise Rose-Neige)**							**1 936 850,00 $**	**2 226 893,29 $**
LOT 4	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve Saint-Léonard	**Total (Pépinière Jardins 2000 Inc.)**							**1 432 654,50 $**	**1 647 194,51 $**
LOT 4	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve Saint-Léonard	**Total (Les Entreprises Daniel Robert inc.)**							**1 622 674,50 $**	**1 865 670,01 $**
LOT 4	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	**Total (Entrepreneur Paysagiste Strathmore Landscape 1997)**							**1 681 023,00 $**	**1 932 756,19 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18078
Numéro de référence : 1403667
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture, plantation, arrosage et entretien d'arbres 2021-2024

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Entreprises Daniel Robert Inc. 11550 Av Philippe-Panneton Rivière-des-Prairies Montréal, QC, H1E 4G4 NEQ : 1140155889	Monsieur Daniel Robert Téléphone : 514 648-3320 Télécopieur : 514 494-3964	**Commande : (1784855)** 2020-09-03 9 h 34 **Transmission :** 2020-09-03 9 h 34	3377432 - 20-18078_Addenda 1 2020-09-21 13 h 11 - Courriel 3379320 - 20-18078_Addenda 2 2020-09-24 13 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Entreprises rose neige 1055 armand-Bombardier Terrebonne, QC, J6Y 1S9 NEQ : 1164885072	Monsieur Louis-Charles Goudreau Téléphone : 450 979-4068 Télécopieur :	**Commande : (1785832)** 2020-09-08 10 h 44 **Transmission :** 2020-09-08 10 h 44	3377432 - 20-18078_Addenda 1 2020-09-21 13 h 11 - Courriel 3379320 - 20-18078_Addenda 2 2020-09-24 13 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
lefebvre multi services inc 55 markey joliette Joliette, QC, j6e8j7 NEQ : 1175062059	Monsieur alexy lefebvre Téléphone : 450 365-3878 Télécopieur :	**Commande : (1786173)** 2020-09-08 19 h 10 **Transmission :** 2020-09-08 19 h 10	3377432 - 20-18078_Addenda 1 2020-09-21 13 h 11 - Courriel 3379320 - 20-18078_Addenda 2 2020-09-24 13 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pépinière Jardin 2000 inc 2000 chemin de la Belle-Rivière Sainte-Julie, QC, j3e 1y2 http://www.pepinierejardin2000.com NEQ : 1173321275	Monsieur Marc-Antoine Veilleux Téléphone : 450 649-2622 Télécopieur : 450 649-9800	**Commande : (1789995)** 2020-09-18 9 h 19 **Transmission :** 2020-09-18 9 h 19	3377432 - 20-18078_Addenda 1 2020-09-21 13 h 11 - Courriel 3379320 - 20-18078_Addenda 2 2020-09-24 13 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Strathmore Landscape 2288 Canne Brûlée (Lasalle) Montréal, QC, H8N 2Z2 http://www.strathmore.pro NEQ : 1143413681	Monsieur Gordon Milligan Téléphone : 514 992-8010 Télécopieur : 866 844-4365	**Commande : (1785729)** 2020-09-08 8 h 57 **Transmission :** 2020-09-08 8 h 57	3377432 - 20-18078_Addenda 1 2020-09-21 13 h 12 - Télécopie 3379320 - 20-18078_Addenda 2 2020-09-24 13 h 18 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218174001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Objet :	Accorder trois contrats aux firmes 9190-8673 Québec inc., Pépinière Jardin 2000 inc. et Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'arbres 2021-2024 - Dépense totale de 6 308 182,43 $, taxes incluses (contrat : 5 046 545,94 $ + contingences : 504 654,60 $ + variation de quantités : 756 981,89 $) - Appel d'offres public 20-18078 - quatre soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

certification fond 1218174001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Valérie LAVIGNE
Préposée au budget
Tél : 514-872-7801

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-08

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514.872.7801
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.03

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1217655003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction engagement numérique , Division solutions numériques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à PG Solutions inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de la solution Ludik, ainsi que pour les mises à jour de l'intégration aux systèmes mission et aux fondations numériques de la solution, pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2023, pour une somme maximale de 954 709,60 $, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré entre la Ville et PG Solutions inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de la solution Ludik, ainsi que pour les mises à jour de l'intégration aux systèmes mission et aux fondations numériques de la solution, pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2023, pour une somme maximale de 954 709,60 $, taxes incluses;

2. d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-26 11:05

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217655003**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction engagement numérique , Division solutions numériques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à PG Solutions inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de la solution Ludik, ainsi que pour les mises à jour de l'intégration aux systèmes mission et aux fondations numériques de la solution, pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2023, pour une somme maximale de 954 709,60 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) s'est dotée d'une vision pour les dix prochaines années, Montréal 2030, afin d'affronter les défis d'aujourd'hui et de mieux se préparer à ceux de demain. Les efforts mis en place par le Service des TI s'inscrivent directement dans cette lignée.
La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

La Ville de Montréal utilise la solution Ludik (Loisirs Montréal) de la firme PG Solutions inc. pour la gestion des activités de sports et de loisirs municipaux.

Cette solution intégrée, qui répond toujours au besoin de la Ville, permet aux responsables des loisirs de gérer la programmation des activités, la réservation des espaces sportifs, des loisirs et la location d'équipements.

Ludik (Loisirs Montréal) permet la création et la gestion de la carte citoyen des bibliothèques et des loisirs. Permet aussi de consulter et rechercher des informations sur les organismes partenaires de la Ville de Montréal qui proposent également des activités. Les citoyens peuvent donc consulter en ligne les activités offertes par la Ville de Montréal et ses arrondissements, s'inscrire en ligne à une activité en plus de consulter les lieux dans lesquels se déroule cette dernière, réserver en ligne certains plateaux sportifs.

Les citoyens peuvent donc avoir une vue d'ensemble de la majorité des activités de sports et loisirs offerts par leur municipalité.

Les 19 arrondissements et la Division de la gestion des installations sportives qui relève du Service de Concertation des arrondissements sont des utilisateurs de Ludik (Loisirs Montréal). Des employés de la Ville utilisent Ludik dans les 45 bibliothèques, les centres sportifs et de loisirs, ainsi que dans certains Bureaux Accès Montréal.

Des améliorations fonctionnelles ont été intégrées à la solution Ludik (Loisirs Montréal) au cours des deux dernières années notamment :

- L'évolution de l'interface pour le citoyen avec notamment l'application des notes de crédit, la disponibilité en ligne des relevés 24, les inscriptions aux activités libres en période de pandémie ;
- L'évolution de l'interface de gestion et de la connectivité avec SIMON dans les points d'encaissement manuels permettant d'automatiser les transferts d'information;
- L'accès complet aux API (interfaces ouvertes) permettant de continuer l'intégration des loisirs à la stratégie de la présence numérique de la Ville.

Il est donc important de poursuivre l'utilisation du système et le rehaussement de la qualité des services offerts aux citoyens en matière de loisirs.

Le présent dossier décisionnel vise à accorder un contrat de gré à gré à PG Solutions inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de la solution Ludik (Loisirs Montréal), ainsi que pour les mises à jour de l'intégration aux systèmes mission et aux fondations numériques de la solution, pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2023, pour une somme maximale de 954 709,60 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0745 - 18 juin 2019 - Accorder un contrat de gré à gré à PG Solutions inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik ainsi que pour les mises à jour de l'intégration aux systèmes mission et aux fondations numériques de la solution, pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2021, pour une somme maximale de 925 457,08 $, taxes incluses.
CM17 0783 - 13 juin 2017- Accorder un contrat de gré à gré à Acceo Solutions inc., fournisseur exclusif, pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik, ainsi que pour l'extension fonctionnelle de la solution, pour la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2019, pour une somme maximale de 958 150,74 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 41 245,42 $ pour 2018 et les exercices subséquents

CM16 0728 - 21 juin 2016 - Accorder un contrat de gré à gré à Acceo Solutions inc., fournisseur exclusif, pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik pour une somme maximale de 276 212,47 $, taxes incluses, pour la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 / Approuver un projet de renouvellement de contrat de services à cet effet

CM15 1473 - 14 décembre 2015 - Approuver un contrat de gré à gré à Acceo Solutions inc., pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik pour une somme maximale de 131 716,41 $, taxes incluses, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2016.

CM14 1025 - 28 octobre 2014 - Accorder un contrat de gré à gré à Acceo Solutions inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik pour une somme maximale de 263 432,81 $, taxes incluses, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 et approuver le contrat de services à cet effet.

CM13 0129 - 25 février 2013 - Autoriser une dépense de 28 787,46 $, taxes incluses, pour l'entretien du progiciel Ludik à La Société GRICS pour la période du 1er janvier au 13 février 2012 et le contrat de services de maintenance entre la Ville et Acceo Solutions inc. pour la solution Ludik, pour une somme maximale de 720 263,20 $, taxes incluses, pour la période du 14 février 2012 au 31 décembre 2014 (de gré à gré).

CG12 0052 - 23 février 2012 - Autoriser une dépense de 399 374,14 $ pour l'entretien du progiciel Ludik par La Société GRICS, pour la période du 1er mai 2010 au 31 décembre 2011 et approuver la quittance à cette fin.

CM09 1044 - 15 décembre 2009 - Autoriser l'achat des licences d'utilisation du progiciel Ludik à La Société GRICS afin de permettre à 8 arrondissements de se joindre au projet de « Loisirs en ligne » pour une somme maximale de 200 139 $.

CM09 0853 - 22 septembre 2009 - Approuver l'entente entre la Ville et La Société GRICS pour des services techniques de développement de plusieurs fonctionnalités permettant d'utiliser le progiciel Ludik dans les bibliothèques et les centres de loisirs au montant de 664 375 $.

CG07 0319 - 30 août 2007 - Approuver la convention de services professionnels entre la Ville et La Société GRICS afin de mettre en place la version courante du progiciel Ludik dans 11 arrondissements ainsi que pour le développement des fonctionnalités permettant l'inscription aux activités de loisirs, par Internet, pour un montant total approximatif de 1 076 000 $.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'intégration aux systèmes missions et aux fondations numériques de la Ville de Montréal. La Ville met en place un nouveau système centralisé de gestion des dossiers des citoyens et de nouvelles fondations numériques. Il est donc important que Ludik et le service numérique Loisirs Montréal soient parfaitement intégrés. De façon générale, nous prévoyons des mises à jour afin de permettre :

- Une intégration au terminal point de vente (TPV);
- Une amélioration de l'expérience utilisateur;
- Une amélioration de l'authentification Ville;
- Une amélioration des APIs, indicateurs et rapport.

Le présent dossier vise également à renouveler le contrat d'entretien de tous les modules de la solution Ludik (Loisirs Montréal) utilisés par la Ville. Ce contrat comprend le service de soutien, la correction d’erreurs et un service d'évolution de base de la solution.

JUSTIFICATION

Les possibilités de couplage du système Ludik (Loisirs Montréal) avec les autres systèmes de la Ville seront rehaussées, notamment dans le cadre des projets en lien avec la présence numérique. La livraison des améliorations se fera au cours de la période d'entretien de la solution. Les déboursés se feront à la livraison de chaque amélioration.
Ce contrat est accordé, de gré à gré, à PG Solutions inc. Cette entreprise est propriétaire depuis le 15 février 2018 du code source de l'application Ludik et, de ce fait, est la seule autorisée à y faire des modifications et la seule en mesure de fournir les services de support et d'entretien requis. Les exceptions prévues aux articles 573.3 (6) (a et b) et 573.3 (9) de la Loi sur les cités et villes, concernant les contrats accordés de gré à gré s'appliquent à ce dossier.

L'estimation initiale a été réalisée en fonction des honoraires établis lors de l'ancien contrat pour des services équivalents. L'adjudicataire a maintenu le même pourcentage (%) d'augmentation par rapport au contrat précédent ce qui nous a permis de ne pas avoir d'écart entre l'estimation et le prix soumis.

Après vérification, PG Solutions inc. n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat de **954 709,60 $**, taxes incluses, sera assumé comme suit :

Description	**2021**	**2022**	**Total**
Demande de changements, intégration aux systèmes missions et aux fondations numérique (PDI)	135 000,00 $	96 904,58 $	231 904,58 $
Support et entretien Ludik (BF)	356 940,75 $	365 864,27 $	722 805,02 $
Total (PDI + BF)	**491 940,75 $**	**462 768,85 $**	**954 709,60 $**

Demande de changements, intégration aux systèmes missions et aux fondations numérique (PDI) :

La dépense de 231 904,58 $, taxes incluses, (211 759,79 $ net de taxes) sera imputée au PDI 2021-2030 du Service des TI dans le cadre du projet 72515 - Système de gestion des loisirs municipaux et sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 15-044. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

La dépense prévue pour la période 2021 est de 135 000 $ et pour la période 2022 est de 96 904,58 $. **Ces prévisions en prestations de services professionnels sont sujettes à changement selon les besoins et les budgets.**

La livraison des intégrations aux systèmes missions et aux fondations numériques et des DDC se fera au cours de la période d'entretien de la solution. Les déboursés se feront à la livraison de chaque demande de changement.

Support et entretien Ludik (BF) :

La dépense de 722 805,02 $ taxes incluses (660 017,33 $ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Cette dépense est entièrement assumée par la ville-centre.

Tableau comparatif des coûts d'entretien

Durée du contrat	Coût avec taxes	Variation annuelle
1er janvier au 31 décembre 2013	250 745,11 $	
1er janvier au 31 décembre 2014	258 267,47 $	3 %
1er janvier au 31 décembre 2015	263 432,81 $	2 %
1er janvier 2016 au 30 juin 2016	131 716,41 $	0 %
1er juillet 2016 au 30 juin 2017	276 212,47 $	3,2 % (annuellement pour 2016 et 2017)
1er juillet 2017 au 30 juin 2018	276 212,47 $	0 %
1er juillet 2018 au 30 juin 2019	331 454,97 $	20 %
1er juillet 2019 au 30 juin 2020	339 741,34 $	2,5 %
1er juillet 2020 au 30 juin 2021	348 234,29 $	2,5 %
1er juillet 2021 au 30 juin 2022	356 940,75 $	2,5 %
1er juillet 2022 au 30 juin 2023	365 864,27 $	2,5 %

En référence au tableau comparatif des coûts d'entretien, le montant du coût d'entretien pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 représente une augmentation de 2,5 % par rapport au montant de l'année 2019-2020 et de 2,5 % pour l'année 2022-2023.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le rehaussement de la qualité des services offerts aux citoyens en matière de loisirs s'intègre au 2e défi de développement durable pour Montréal (Montréal équitable) qui vise à améliorer l'accès aux services et aux infrastructures. La Ville souhaite mettre l’accent sur les mesures qui assurent un accès équitable à ses services et à ses équipements culturels, sportifs et de loisirs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permet d'assurer le maintien et le bon fonctionnement du système Ludik offrant des services directs et de qualité aux citoyens en matière de loisirs.
L'intégration aux fondations numériques permettra de faciliter l'intégration des loisirs à la stratégie de présence numérique, l'intégration avec le système SIMON et de mieux soutenir les activités de gestion de la solution dans les arrondissements.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le comité exécutif : 5 mai 2021
- Approbation du dossier par le conseil municipal : 17 mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mirabelle MADAH)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maricela FERRER VISBAL
Conseillère analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-868-5701
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-08

Anne-Marie LAPORTE
chef de division - solutions numeriques

Tél : 438 833-5392
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Liza SARRAF
Directirce - Engagement numérique

Tél : 514-239-3328
Approuvé le : 2021-04-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information
Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2021-04-19

ATTESTATION FOURNISSEUR UNIQUE

PG Solutions

Montréal, le 25 février 2021

A/S : Madame Liza Sarraf
Directrice, Engagement numérique
Ville de Montréal

Objet : Fournisseur unique Solution de loisir Ludik

Madame,

Par la présente, nous vous confirmons que PG Solutions Inc. est le fournisseur unique dans le monde municipal Québécois et Canadien (villes, municipalités et MRC), en regard des services de support, d'entretien et d'évolution de la Solution de logiciels de Loisirs Ludik.

Également, nous confirmons que PG Solutions Inc., est propriétaire unique des codes sources de laSolution de logiciels de Loisirs Ludik.

Veuillez recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.



Luc Gagnon
Vice-Président Ventes & Marketing
PG Solutions Inc.
l.gagnon2@pgsolutions.com

PG Solutions

Contrat d'entretien et soutien des applications Ludik

DOCUMENT PRÉSENTÉ À
Madame Liza Sarraf
Directrice, Engagement numérique
Ville de Montréal

Le vendredi 9 avril 2021

David Champmartin- Directeur de compte sénior
Luc Gagnon – Vice – Président Ventes & Marketing



Table des matières

SERVICE À LA CLIENTÈLE 3
OFFRE DE SERVICES 10
Annexe Développements personnalisés Intégration aux fondations numériques 2021-2023 19

SERVICE À LA CLIENTÈLE

Notre service à la clientèle possède une expertise des plus polyvalentes. Il est constitué d'un personnel spécialisé et d'expérience qui est en relation constante avec notre équipe de développement afin d'assurer le meilleur service de soutien téléphonique à notre clientèle. De plus, l'ensemble de la clientèle est invité, occasionnellement, à assister à des séminaires de formation spécialisée par gamme de produits. Des sessions de formation à distance sont également disponibles pour combler des besoins ponctuels de formation. Le taux de satisfaction à plus de 90%, depuis plusieurs années, démontre bien qu'une des principales forces de notre entreprise est le service à la clientèle.

Contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA)

Le CESA permet au client d'obtenir tous les services nécessaires au bon fonctionnement des progiciels PG SOLUTIONS, et comprend :

Soutien logiciel limité

- Soutien logiciel via Extranet personnalisé;
- Soutien logiciel via ligne téléphonique sans frais;
- Soutien logiciel par connexion à distance, sans frais de communication.

Mise à jour des applications

- Suite aux modifications de source législative;
- Suite aux améliorations suggérées par notre clientèle;
- Suite à l'évolution des systèmes d'exploitation;
- Suite à l'évolution rapide des équipements informatiques.
- Téléchargement directement sur l'Extranet PG SOLUTIONS.

Vous trouverez à l'Annexe 8 des exemples de contrats d'entretien et des licences d'exploitation.

Portail Client (Extranet)

Sur l'Extranet PG SOLUTIONS, vous pouvez :

- Placer vos demandes d'assistance;
- Consulter la liste et le détail de vos demandes;
- Consulter votre banque de temps de soutien;
- Consulter votre banque de services prépayés;
- Consulter le cheminement de vos demandes de développement;
- Consulter les publications d'informations;
- Télécharger des fichiers (procédures, mises à jour, etc.);
- Vous inscrire à nos formations à distance et nos séminaires;
- Répondre à nos sondages de satisfaction;
- Prendre rendez-vous pour une installation technique;
- Modifier votre profil d'utilisateur Extranet;
- Et plus encore… puisque l'Extranet PG est en continuelle évolution.

Les avantages sont nombreux à utiliser l'Extranet PG :

- Disponible 24 heures sur 24;
- Pas de boîte vocale ou de mise en attente;
- Suivi de votre dossier (demandes d'assistance, formations, services prépayés, etc.);
- Accès rapide à une multitude d'informations et de fonctionnalités;
- Nous pouvons vous répondre par courriel, si vous le désirez.

Pour vous inscrire, visitez notre site web au **www.pgsolutions.com** et choisissez l'option Portail client (**Extranet)**. Utilisez le lien « Ajouter un nouvel utilisateur » pour accéder au formulaire d'inscription.

Équipe de service à la clientèle

Le **soutien logiciel et technique** est assuré par un groupe de 40 à 45experts entièrementdédiés à cette fonction qui implique une connaissance à toute épreuve des logiciels que PGSOLUTIONS offre à sa clientèle (Figure 1).

Figure 1 : Département du service à la clientèle

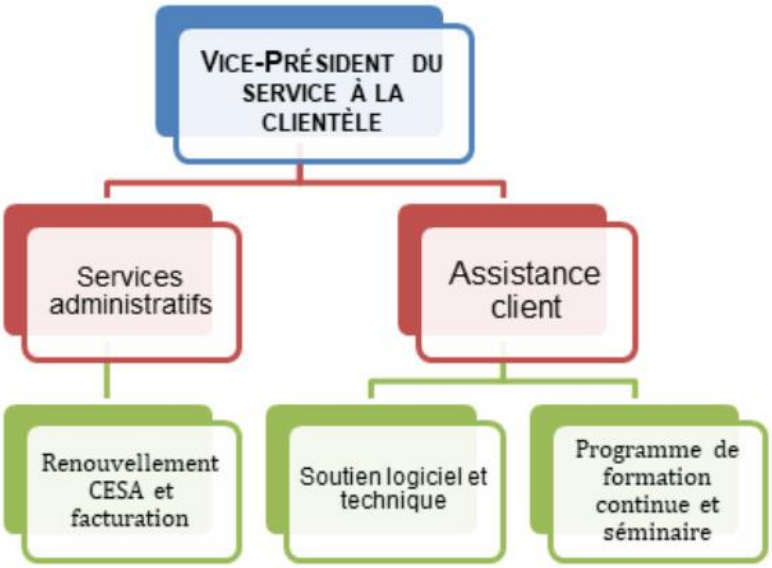

Le nombre de personnes affectées au service à la clientèle peut varier selon certaines périodes de l'année et selon certains événements spécifiques ou législatifs (mises à jourmajeures, réforme municipale, etc.).

Un bref examen du processus de « Solution des demandes d'assistance des clients » (Figure2) démontre le cheminement des demandes de soutien aux différentes équipes jusqu'à la solution. La très grande majorité des demandes sont résolues au premier niveau soit par l'équipe de soutien logiciel ou par l'équipe de soutien matériel selon le cas.

Le client place une demande soit par l'Extranet (à prioriser) ou par téléphone. Les demandes sont enregistrées dans une base informatique qui est accessible par tous les agents de soutien. Un agent rappelle le client pour lui fournir la ou les solutions. Il est également possible de fournir la solution par courriel. Les demandes d'assistance de tous les clients sont conservées ainsi que le détail et le temps de chaque intervention. Des statistiques sont compilées et prélevées au besoin pour sonder régulièrement l'efficacité du processus et le volume des demandes par catégorie.

Figure 2 : Processus de solution des demandes d'assistance des clients

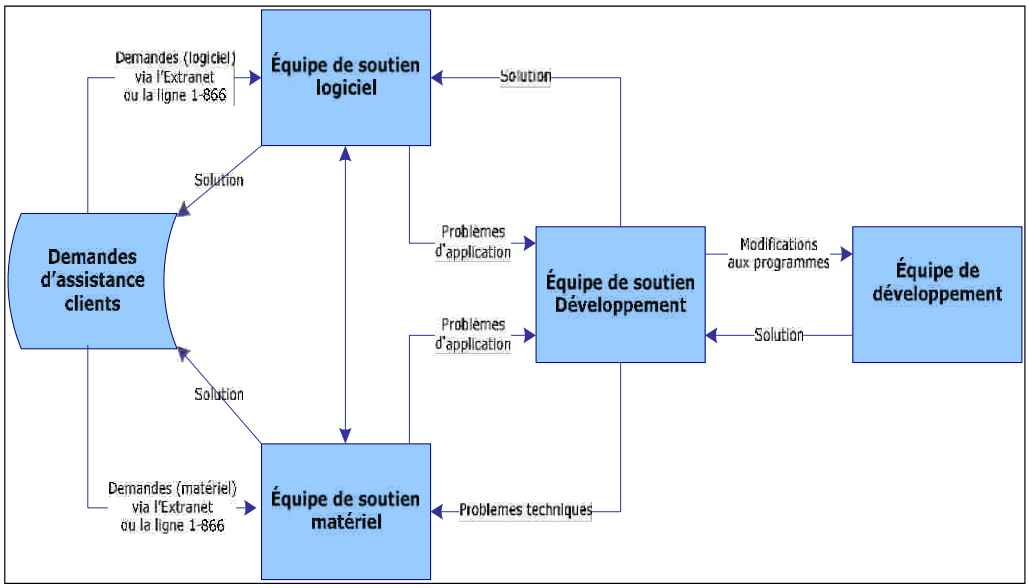

Disponibilité du support à distance et sur place

Bien entendu, tous nos clients sont munis d'un logiciel de connexion à distance, ce qui donne l'opportunité au personnel de soutien d'entrer directement dans le système du clientsi la situation l'exige.

Dans des circonstances particulières, par exemple le remplacement de congé de maladie oudu nouveau personnel chez le client, des agents de formation peuvent se rendre sur place, à la demande du client, pour combler les besoins de formation du personnel remplaçant. Des formations à distance sont également possibles.

Bien sûr, lorsqu'il s'agit de réparation d'équipements, des techniciens basés dans la région du client peuvent se rendre sur place, à la demande du client, lorsque le diagnostic des équipes de soutien l'exige.

DÉLAI DE RÉSOLUTION

La majorité des demandes sont résolues très rapidement (quelques minutes) selon la disponibilité des agents de soutien et/ou le nombre de demandes en attente. En moyenne, ledélai de rappel se situe à moins de quatre heures. La résolution du problème est bien sûr fonction de l'ampleur de ce dernier. S'il s'agit d'une correction dans un programme et que ceproblème empêche le système de fonctionner, la correction sera faite en urgence et acheminée au client par connexion à distance. Dans la majorité des cas, la situation sera rétablie dans la journée. Si le problème n'empêche pas le système de fonctionner correctement et que la solution n'est pas urgente, la correction peut se faire dans les jours qui suivent ou lors d'une prochaine mise à jour.

Bien entendu, en phase d'implantation, des mesures particulières peuvent être prises pourrépondre aux besoins spécifiques d'un client en cours d'implantation.

NIVEAU DE SERVICE

Le tableau qui suit montre l'objectif de résolution des appels par sévérité.

Niveau	Priorité	Description	Temps de réponse maximum	Temps de résolution maximum	Objectif visé
0	Critique	Arrêt complet, impossibilité d'accéder ou manquement majeur du *logiciel* qui arrête les opérations du client pour un ou plusieurs utilisateurspendant une période critique.	1 heure	3 heures	95% des cas
1	Élevée	Problème *logiciel* majeurqui perturbe les opérations.	4 heures	8 heures	90% des cas
3	Modérée	Problème qui ne perturbepas les opérations et contournement acceptable.	8 heures	48 heures	85% des cas
4	Faible	Problème mineur ou demande d'informationdes utilisateurs.	24 heures	72 heures	80% des cas

PROCESSUS D'ESCALADE

Dans l'éventualité que vous ne soyez pas entièrement satisfait de la résolution de votre demande, nous vous invitons à communiquer au service à la clientèle comme suit :

- Niveau 1 : Communiquer avec l'agent de soutien qui s'occupe de votre demande
- Niveau 2 : Communiquer avec le coordonnateur de l'agent de soutien
- Niveau 3 : Communiquer avec le directeur assistance client
- Niveau 4 : Communiquer avec le vice-président du service à la clientèle
- Niveau 5 : Communiquer avec la directrice générale de PG Solutions

Pendant l'implantation de nos solutions logicielles

Notre personnel de soutien téléphonique étant spécialisé par gamme de produits peut assister notre client en cours d'implantation. Des rapports de suivi de formation sont effectués par nos agents de formation après chaque bloc de formation et nos agents de soutien logiciel peuvent s'y référer en tout temps. Ce qui permet à nos clients d'avoir un processus d'implantation continue sans avoir la présence permanente d'un agent de formation sur place.

Horaire du service à la clientèle

L'horaire régulier du service à la clientèle est du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00.

Il est également possible, selon certaines conditions, d'offrir au client du support en dehors de l'horaire régulier. Lesdites conditions sont alors négociées entre le client et PG SOLUTIONS.

Statistiques

Des statistiques sur le volume et la nature des demandes d'assistance sont conservées et analysées continuellement. L'analyse de ces statistiques permet de prévoir les ressources requises au service à la clientèle selon les périodes de l'année et selon les besoins de notre clientèle. Elle permet également d'évaluer la stabilité de nos différentes applications.

L'analyse de ces statistiques nous permet également d'évaluer la stabilité de nos différentes *applications.*

Centre de service PG SOLUTIONS

Notre centre de service bénéficie d'une organisation solide qui fait honneur à sa réputation. Notre équipe de soutien est composée de personnes qualifiées dont la formation académique est issue de l'enseignement supérieur. Le traitement des demandes de soutien est géré par notre système de gestion des appels. Ce système permet à l'utilisateur de placerun appel de soutien soit par téléphone ou soit par le WEB grâce à son accès personnel dans l'Extranet client et de suivre les interventions reliées à cet appel, et ce, en temps réel. Cela permet également de référer à l'historique des appels pour les cas récurrents. Cet historiquecomprend les informations sur le demandeur, le détail de la demande et la résolution du problème.

Nos clients bénéficient donc d'un traitement optimal des appels avec une qualité accrue decommunication des informations nécessaires à la résolution du problème. Notre engagement de délai-réponse est de quatre heures suivant la prise de l'appel. Les heures d'ouverture du centre de service sont de 8h00 à 17h00, du lundi au vendredi. Il est également possible d'obtenir du soutien technique ou logiciel en dehors des heures d'affaires selon certaines modalités.

OFFRE DE SERVICES



PG Solutions

LOISIRS

Offre de services présentée à :

Ville de Montréal

Contrat d’entretien et soutien des applications Ludik

www.pgsolutions.com | ventes@pgsolutions.com | 1 866 617-4468

Québec, le vendredi 9 avril 2021

1VMON50-2021-23-LG1

Madame Liza Sarraf
Directrice, Engagement numérique
Service des technologies de l'information
Ville de Montréal

Objet : Renouvellement 2021 – 2023 du Contrat d'Entretien et Soutien des Applications Ludik

Madame Sarraf,

Nous avons le plaisir de vous soumettre notre offre de services pour le renouvellement du contrat d'entretien et soutien des applications pour la solution Ludik. Conformément à la politique de signatures, cette offre de services signée par un administrateur autorisé, confirme l'engagement officiel de PG Solutions.

N'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller pour obtenir des renseignements supplémentaires:

David Champmartin
Directeur de comptes sénior
PG Solutions
dchampmartin@pgsolutions.com
Téléphone : 450-979-7535 x69170

Nous vous remercions de votre confiance envers PG Solutions et son personnel et nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Luc Gagnon
Vice-président – Ventes et marketing

Les informations contenues dans ce document sont la propriété intellectuelle de PG Solutions, et ne peuvent être utilisées, reproduites ou divulgués à des tiers, sauf autorisation expresse de PG Solutions.



ATTENDU que PG Solutions reconnaît que la Ville de Montréal détient un droit d'utilisation non-exclusif perpétuelle des modules et fonctionnalités de la solution Ludik ci-après décrits et ce, aux fins internes de la Ville et de ses organismes partenaires, et non pour revente ou autre diffusion externe.
ATTENDU que PG Solutions reconnaît que le droit d'utilisation par la Ville s'applique pour l'ensemble de son territoire, pour le nombre d'employés requis ainsi que pour tous les organismes partenaires de la Ville sur son territoire.
ATTENDU que le droit d'utilisation détenue par la Ville lui permet d'exploiter directement la solution Ludik ou par l'entremise d'un organisme partenaire aux conditions applicables.

Modules inclus	Fonctionnalités incluses
Ludik	Fonctionnalités des modules de base Fonctionnalités Plus Carte Citoyens (Phototèque) Tarification familiale Équipement Plus Contrôle d'accès Importation en lot d'activités Indicateurs REM Assignation de personnel
Internet Citoyen IC2	Inscriptions en ligne Réservations en ligne Salle d'attente Services Web IC2 Intégration aux fonctionnalités Ludik
Internet Citoyen IC3	Inscriptions en ligne Réservations en ligne Salle d'attente Authentification unique Dossier Loisirs Citoyen *Dossier familial* *Historique des achats et transactions* *Relevés 24* *Utilisation des notes crédits* *Paiement d'un solde* Interface adaptative Navigation dirigée (i.e. Navigation par tuile) Formulaires dynamiques (i.e. Fiches santé) Intégration aux fonctionnalités Ludik Intégration Google Analytics <u>Nouveautés 2020-2021 incluses</u> *Paiements préautorisés - *Transphere Paiement est requis* *Gestion automatique des listes d'attente* *Inscription aux activités de type libre* *Communications massives*
API – Connect	Services Web REST/JSON Documentation interactive (Swagger) Intégration aux fonctionnalités Ludik
Internet Organisme	Fonctionnalités de base pour la gestion des Loisirs des organismes externes Intégration aux fonctionnalités Ludik

** Tous les frais de services professionnels ou de personnalisations sont en sus*

Détails de l'offre de services

Le prix du Contrat d'Entretien et Soutien des Applications (Programme CESA) :

Le Contrat d'Entretien et soutien des applications (Programme CESA) comprend le service de soutien, la correction d'erreurs et un service d'évolution de base de la solution. Le programme CESA est obligatoire pour maintenir à jour vos licences et vous assurer le support de celles-ci. Toute annulation du programme CESA résulterait en la perte de ces services.

Prix

Prix du contrat d'entretien et soutien des applications services Ludik (Programme CESA)	Total (avant taxes)
Contrat de services pour la période 1 juillet 2021 au 30 juin 2022	310 450,75 $
Contrat de services pour la période 1 juillet 2022 au 30 juin 2023	318 212,02 $
Total :	**628 662,77 $**

Services professionnels	Total (avant taxes)
Développements personnalisés Intégration aux fondations numériques 2021-2022	119 200,00 $
Développements personnalisés Intégration aux fondations numériques 2022-2023	82 500,00 $
Total :	**201 700,00 $**

Taux horaire – Heures d'affaires normales – 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi	Total (avant taxes)
Taux horaire harmonisé 2021-2022	160,00 $
Taux horaire harmonisé 2022-2023	165,00 $
Taux horaire en dehors des heures d'affaires normales	**Total (avant taxes)**
Taux horaire harmonisé 2021-2022	240,00 $
Taux horaire harmonisé 2022-2023	247,50 $
Taux horaire lors des jours fériés	**Total (avant taxes)**
Taux horaire harmonisé 2021-2022	320,00 $
Taux horaire harmonisé 2022-2023	330,00 $

Modalités générales

- Les prix sont en dollars canadiens;
- Toutes les taxes applicables sont en sus;
- Les termes de paiements sont NET 30;
- Cette offre de services est valide pour une période de 120 jours à partir de la date de celle-ci.

Acceptation de la présente offre de services **1VMON50-2021-23-LG1**

Le client accepte les conditions présentes à cette offre de services et comprend que les licences et services à cette même offre de services sont sujets aux termes et conditions du contrat de PG Solutions.

La présente offre de services est régie par les lois en vigueur dans la province de Québec.

Le CLIENT	**PG SOLUTIONS**
Liza Sarraf Directrice, Engagement numérique	Daniel Rondy Vice-président Exécutif

Ludik Annexe Licence

Ludik	Le progiciel permettant de gérer les loisirs installés sur les postes de travail.
API – Connect | Ludik (API Web Ludik)	L'API Web de Ludik, aussi appelée par son nom de code « Lazer », est une interface web permettant à des applications externes d'utiliser certaines fonctionnalités de Ludik, sans avoir à se soucier ou connaître les détails de leurs implémentations.
Fonctionnalités Plus	Les fonctionnalités de la solution *Ludik* qui permettent de gérer des multi-plateaux ainsi que la vente et la location d'item, des activités à horaire variable et les jeux d'activité.
Carte citoyens (Photothèque)	Le progiciel intégré dans la solution *Ludik* qui permet d'interfacer avec une caméra afin de capter une photo d'une personne et l'associer à son dossier.
Internet Citoyens 2 / 3 – IC2 / IC3	Le progiciel Web qui permet aux citoyens de visualiser de l'information contenue dans la solution *Ludik* et interagir avec cette dernière à travers l'Internet.
Fiche santé	Fonctionnalité qui permet de collecter de l'information selon un formulaire de questions précises. Le formulaire est en lien avec une activité particulière.
Services Web IC2	Un ensemble de fonctionnalités qui permet à *IC2* ou un logiciel de la Ville d'interagir avec la base de données sans y accéder directement.
Internet Organismes	Le progiciel Web qui permet aux Organismes partenaires d'effectuer des opérations de gestion de loisirs sans utiliser la solution *Ludik.*
Tarification familiale	Des fonctionnalités dans *Ludik*, *IC2/IC3* qui permettent d'offrir des rabais aux familles au moment de l'inscription.
Équipements Plus	Fonctionnalité qui permet de gérer les équipements de manière à gérer les livraisons à l'heure ou à la journée. Calendrier des réservations et demandes de réservations simplifiées. Gestion des équipements fixes dans les espaces.
Assignation du personnel	Fonctionnalité qui permet d'assigner des ressources humaines à des activités planifiées.
Contrôle d'accès	Fonctionnalité qui permet de contrôler les accès des personnes inscrites à des activités en lien avec des plateaux identifiés dans le système. Ces plateaux sont protégés par un système mécanique ayant accès à la base de données Ludik (tourniquet, barrière, portes, etc).

Salle d'attente	Un progiciel qui permet gérer le nombre de personnes qui accèdent simultanément à *IC2*.
Importation en lot	Fonctionnalité qui permet d'importer dans Ludik une programmation provenant d'une source de données standard. Cette programmation consiste à un ensemble d'activités-groupes avec leur horaire.
Indicateurs REM	Intrants nécessaires depuis Ludik en vue de produire les indicateurs REM, tel qu'identifiés : 1. SREC 140 : Pourcentage de la population participant à un programme en régie avec inscription 2. SREC 110 : Nombre de visites de participants par habitant pour les programmes en régie avec inscription 3. SREC 210 : Capacité d'accueil des programmes en régie avec inscription par habitant 4. SREC 410 : Taux d'utilisation des programmes en régie avec inscription (à partir 110 & 210) 5. SREC310T : Coûts d'exploitation des activités sports et loisirs par visite de participant (la base est couverte mais les coûts doivent provenir d'une autre source de donnée) 6. SREC114 : Nombre de visites de participant par habitant pour un programme en régie exigeant un permis

LOISIRS

Annexe Développements personnalisés
Intégration aux fondations numériques 2021-2023

	1 Juillet 2021 - 30 juin 2022			1 Juillet 2022 - 30 juin 2023		
	Heures	**Taux**	**Total**	**Heures**	**Taux**	**Total**
Tests de charge pour les transactions en ligne ***SANS FRAIS ***	4	1 500.00 $	0.00 $			
Intégration des loisirs aux processus de la ville						
Amélioration diverses (DDC)	745	160.00 $	119 200.00 $	500	165.00 $	82 500.00 $
			119 200,00 $			**82 500,00 $**
					Total:	**201 700,00 $**

.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217655003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction engagement numérique , Division solutions numériques
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à PG Solutions inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de la solution Ludik, ainsi que pour les mises à jour de l'intégration aux systèmes mission et aux fondations numériques de la solution, pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2023, pour une somme maximale de 954 709,60 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification GDD 1217655003.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mirabelle MADAH
Préposée au Budget
Tél : 514 872-9547

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-09

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0709
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.04

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1217360001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Gestion Paramédical inc. pour la fourniture sur demande d'articles de premiers soins, pour une durée de vingt-quatre (24) mois - Montant estimé de l'entente: 479 878,84 $, taxes incluses (entente : 417 285,95 $ + variation de quantités 62 592,89$) - Appel d'offres public 21-18656 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

Il est recommandé :
1. de conclure une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre (24) mois, par laquelle Gestion Paramédical inc., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, pour la fourniture d'articles de premiers soins, pour une somme maximale de 417 285,95 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18656 ;

2. d'autoriser une dépenses de 62 592,89 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités ;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-04-22 09:34

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217360001**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Gestion Paramédical inc. pour la fourniture sur demande d'articles de premiers soins, pour une durée de vingt-quatre (24) mois - Montant estimé de l'entente: 479 878,84 $, taxes incluses (entente : 417 285,95 $ + variation de quantités 62 592,89$) - Appel d'offres public 21-18656 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une (1) entente-cadre pour la fourniture sur demande d'articles de premiers soins principalement destinés aux premiers secours en milieu de travail. Cette entente-cadre sera mise à la disposition de toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal.
En accord avec la Loi sur la santé et la sécurité du travail, les conventions collectives en vigueur et les normes CNESST, la Ville, à titre d'employeur, a l'obligation de fournir au travailleur tous les moyens et les équipements de protection individuelle afin de répondre aux besoins opérationnels.

En novembre 2017, le contrat pour la fourniture sur demande d'articles de premiers soins (produits ou services) a été octroyé, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15763, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Gestion Paramédical inc., pour un montant total estimé de 139 131,02 $, taxes incluses. Cette entente-cadre était valide pour une période de soixante (60) mois se terminant le 27 novembre 2022 et incluait deux options de prolongation. En décembre 2020, le Service de l'approvisionnement a anticipé que la consommation complète de l'entente-cadre serait atteinte en avril 2021 et a procédé au lancement d'un appel d'offres afin de combler les fournitures sur demande d'articles de premiers soins.

L'appel d'offres public 21-18656 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le Journal de Montréal. La publication s'est déroulée sur une période de trente-quatre (34) jours calendaires, soit du 10 février 2021 au 16 mars 2021. Les soumissions reçues sont valides pour une période de cent vingt (120) jours calendaires, c'est-à-dire jusqu'au 14 juillet 2021.

Deux (2) addenda ont été émis au cours de la période de sollicitation visant à reporter la date de dépôt des soumissions et à clarifier le bordereau de prix.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1851 - 22 novembre 2017 - Conclure une entente-cadre avec Gestion Paramédical inc., pour une période de soixante (60) mois, pour la fourniture sur demande d'articles de premiers soins - Appel d'offres public 17-15763 (4 soum.) (Montant estimé : 139 131,02 $.)
DA142832005 - 12 novembre 2014 - Conclure avec la firme PSP Argentino, une entente-cadre pour d'une période de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de produits de premiers soins - Appel d'offres sur invitation 14-13274 (3 soum.) (Montant estimé : 40 304,75 $.)

DESCRIPTION

La présente entente-cadre vise la fourniture sur demande d'articles de premiers secours pour toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal. Ces produits doivent être conformes à la norme CAN/CSA Z1220-17. Le matériel est déterminé en proportion des risques présents dans le milieu de travail. La quantité de matériel est établie en fonction du nombre de travailleuses et de travailleurs par quart de travail. Chaque employeur doit fournir un nombre adéquat de ces trousses incluant tous les articles nécessaires.
L'entreprise recommandée doit effectuer, selon la demande des unités d'affaires, la livraison à différentes adresses sur le territoire de la Ville des produits inscrits au bordereau de prix pour répondre à leurs besoins. Les produits seront disponibles pour la mise en inventaire au Centre de distribution de la Ville de Montréal.

L'appel d'offres a été élaboré en collaboration avec la Division prévention de la Direction Santé, sécurité et mieux-être du Service des ressources humaines de la Ville de Montréal.

Les quantités inscrites au bordereau de prix sont fournies à titre indicatif seulement. Elles reposent sur l'historique de consommation des trente-neuf (39) derniers mois, sur les nouveaux articles obligatoires et nécessaires afin d'être conforme à la norme CAN/CSAZ1220-1 et également sur les prévisions de consommation pour une période de vingt-quatre (24) mois, ce qui par ailleurs, n'engage aucunement la Ville pour quelque quantité que ce soit.

Les prix sont fermes pour toute la durée de l'entente.

À l'aide d'une matrice décisionnelle élaborée par le Service de l'approvisionnement visant à déterminer les montants des garanties de soumission et d'exécution, nous avons déterminé qu'aucune garantie de soumission ou de garantie d'exécution n'était nécessaire pour ce dossier.

JUSTIFICATION

La conclusion d'une (1) entente-cadre permettra d'assurer la constance et la facilité de l'approvisionnement.
Preneurs du cahier des charges (16) :
- BD - Canada;
- BIDIBIDI;
- Commission scolaire des Patriotes;
- Dépôt médical Canada inc.;
- Dufort et Lavigne, une compagnie de Medline Canada;
- Emm2008;
- Gestion Paramédical inc.;
- Grainger Canada;
- Grand & Toy Limitée;
- Hazmasters Montreal;
- Médi-Sécur;
- Québec matériel médical inc.;
- Ramco Impex Canada ltd.;

- SPMEDICAL inc.;
- Ville de Kirkland;
- WM Groupe inc. / JWG Import;

Soumissionnaires (2) :
- Gestion Paramédical inc.;
- Ramco Impex Canada ltd.

Un (1) soumissionnaire a été déclaré non conforme, n’ayant pas complété le bordereau de prix.

Des seize (16) preneurs du cahier des charges, deux (2) ont soumissionné. Des quatorze (14) preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné, seulement trois (3) ont donné une raison de leur désistement. Une (1) firme a indiqué que son carnet de commandes était complet, une (1) firme a indiqué avoir manqué de temps pour préparer la soumission et une (1) firme s'est désistée à cause de restrictions législatives.

Octroi au plus bas soumissionnaire conforme.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Gestion Paramédical inc.	417 285,95 $	62 592,89 $	479 878,84 $
Dernière estimation réalisée ($)	322 623,87 $	32 262,38 $	354 886,25 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			124 992,59 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			35,20 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			N/A

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation s'explique par une faible concurrence du marché pour certains produits régis par le Ministère de la Santé et des Services sociaux de la province de Québec.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier n’est déclaré non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle.

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI). Au moment de l'octroi du contrat, ce dossier ne requiert pas une évaluation de la performance de l'adjudicataire, mais cette décision pourrait être révisée en cours de

contrat, advenant une mauvaise performance de l'adjudicataire ou la réception de plainte.

Le présent dossier d'appel d'offres n'exige pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme être conforme en tout point au Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 322 623,87 $, taxes incluses, pour les vingt-quatre (24) prochains mois.
Cette estimation repose sur l'historique de consommation des trente-neuf (39) derniers mois et est calculée en fonction des derniers prix moyens payés pour ces produits.

Le montant estimé de l'entente-cadre pour la période de vingt-quatre (24) mois est de :
362 936,25 $ + 18 146,81 $ (TPS) + 36 202,89 $ (TVQ) = 417 285,95 $

Un montant équivalant à 15 % du montant total octroyé, soit 62 592,89 $, taxes incluses, a été ajouté en prévision des possibles variations de quantité au contrat pour un montant total estimé de 479 878,84 $, taxes incluses.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, selon les besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume. La conclusion d'une entente-cadre, outre la constitution de volumes économiques profitables, permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement, le niveau de qualité des produits obtenus.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La situation du COVID-19 n'a aucun impact sur le projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion d'une (1) entente-cadre ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra une (1) entente-cadre avec la firme retenue.
CE 05 mai 2021
CM 17 mai 2021
Début du contrat 18 mai 2021
Fin du contrat 17 mai 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mireille DUPONT, Service des ressources humaines

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LANGLOIS
Conseiller en approvisionnement

Tél : 514 872-2988
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-12

Djamel Eddine TALEB
C/D acquisition

Tél : 000-0000
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Yasmina BELLACHE
Directrice de direction - architecture
Tél : 514 868-3422
Approuvé le : 2021-04-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
Directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2021-04-21

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
21-18656

Agent d'approvisionnement
Madalina Rosca

Conformité	Oui

		Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Gestion Paramedical Inc.			
		362 936,25 $	417 285,95 $
Total (Gestion Paramedical Inc.)		**362 936,25 $**	**417 285,95 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 21-18656
Numéro de référence : 1450962
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture sur demande d'articles de premiers soins

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
BD - Canada 2100 Derry Road West Suite 100 Mississauga, ON, L5N 0B3 http://www.bd.com NEQ : 1173028409	Madame MJ Arseneault Téléphone : 905 288-6080 Télécopieur :	**Commande : (1847433)** 2021-02-10 20 h 02 **Transmission :** 2021-02-10 20 h 02	3465639 - 21-18656_Addenda #1 2021-03-01 16 h 23 - Courriel 3468804 - 21-18656_Addenda #2 (devis) 2021-03-04 14 h 56 - Courriel 3468805 - 21-18656_Addenda #2 (bordereau) 2021-03-04 14 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BIDIBIDI 3700 St-Patrick, Suite#230 Montréal, QC, H4E 1A2 NEQ : 1165474041	Monsieur Jean-François Le Gruiec Téléphone : 514 761-4011 Télécopieur : 514 761-0519	**Commande : (1847864)** 2021-02-11 11 h 33 **Transmission :** 2021-02-11 11 h 40	3465639 - 21-18656_Addenda #1 2021-03-01 16 h 23 - Courriel 3468804 - 21-18656_Addenda #2 (devis) 2021-03-04 14 h 56 - Courriel 3468805 - 21-18656_Addenda #2 (bordereau) 2021-03-04 14 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Commission scolaires des Patriotes. 1220 Rue Lionel-H.-Grisé Saint-Bruno-de-Montarville, QC, J3V 4W3 NEQ :	Madame Lorraine Provost Téléphone : 450 441-2919 Télécopieur :	**Commande : (1847595)** 2021-02-11 8 h 50 **Transmission :** 2021-02-11 8 h 50	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Dépôt médical Canada Inc 55 de la Pointe Langlois Laval, QC, H7L 3J4 NEQ : 1163573588	Monsieur Denis Carbonneau Téléphone : 450 622-8770 Télécopieur : 450 625-3770	**Commande : (1847420)** 2021-02-10 18 h 47 **Transmission :** 2021-02-10 18 h 47	3465639 - 21-18656_Addenda #1 2021-03-01 16 h 23 - Courriel 3468804 - 21-18656_Addenda #2 (devis) 2021-03-04 14 h 56 - Courriel 3468805 - 21-18656_Addenda #2 (bordereau) 2021-03-04 14 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Dufort et Lavigne, une compagnie de Medline Canada 8581, Place Marien Montréal, QC, H1B 5W6 NEQ : 1161996294	Madame Sophie Asselin Téléphone : 514 527-9381 Télécopieur : 514 527-6883	**Commande : (1848193)** 2021-02-11 15 h 50 **Transmission :** 2021-02-11 15 h 50	3465639 - 21-18656_Addenda #1 2021-03-01 16 h 23 - Courriel 3468804 - 21-18656_Addenda #2 (devis) 2021-03-04 14 h 56 - Courriel 3468805 - 21-18656_Addenda #2 (bordereau) 2021-03-04 14 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	emrn2008 11996 Boulevard Albert-Hudon Montréal, QC, h1g 3k7 https://emrn.ca NEQ : 1165097297	Monsieur Joe Friedman Téléphone : 514 852-3899 Télécopieur :	**Commande : (1849180)** 2021-02-14 15 h 56 **Transmission :** 2021-02-14 15 h 56	3465639 - 21-18656_Addenda #1 2021-03-01 16 h 23 - Courriel 3468804 - 21-18656_Addenda #2 (devis) 2021-03-04 14 h 56 - Courriel 3468805 - 21-18656_Addenda #2 (bordereau) 2021-03-04 14 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GESTION PARAMEDICAL INC. 6005, BOUL. GRANDE-ALLÉE Brossard, QC, J4Z 3G4 http://www.gestionparamedical.com NEQ : 1164783202	Monsieur ANDRÉ CHOUINARD Téléphone : 450 926-2301 Télécopieur : 450 926-1383	**Commande : (1857852)** 2021-02-27 16 h 17 **Transmission :** 2021-02-27 16 h 17	3465639 - 21-18656_Addenda #1 2021-03-01 16 h 23 - Courriel 3468804 - 21-18656_Addenda #2 (devis) 2021-03-04 14 h 56 - Courriel 3468805 - 21-18656_Addenda #2 (bordereau) 2021-03-04 14 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Grainger Canada 4475 GRIFFITH Montréal, QC, H4T 2A2 NEQ : 1146329009	Monsieur Julien Manseau Téléphone : 438 828-7180 Télécopieur :	**Commande : (1848481)** 2021-02-12 9 h 13 **Transmission :** 2021-02-12 9 h 13	3465639 - 21-18656_Addenda #1 2021-03-01 16 h 23 - Courriel 3468804 - 21-18656_Addenda #2 (devis) 2021-03-04 14 h 56 - Courriel 3468805 - 21-18656_Addenda #2 (bordereau) 2021-03-04 14 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Grand & Toy Limitée 2275 52nd avenue Montréal, QC, H8t2Y8 https://www.grandandtoy.com NEQ : 1145735826	Madame Beth Cummings Téléphone : 514 636-7733 Télécopieur :	**Commande : (1848256)** 2021-02-11 16 h 41 **Transmission :** 2021-02-11 16 h 41	3465639 - 21-18656_Addenda #1 2021-03-01 16 h 23 - Courriel 3468804 - 21-18656_Addenda #2 (devis) 2021-03-04 14 h 56 - Courriel 3468805 - 21-18656_Addenda #2 (bordereau) 2021-03-04 14 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Hazmasters Montreal 126 ave Lindsay	Madame Micheline Angiolelli Téléphone : 514 633-8533 Télécopieur : 514 633-8533	**Commande : (1855020)** 2021-02-23 13 h 10	3465639 - 21-18656_Addenda #1 2021-03-01 16 h 23 - Courriel

	Dorval, QC, H9P 2T8 NEQ : 1148749741		**Transmission :** 2021-02-23 13 h 10	3468804 - 21-18656_Addenda #2 (devis) 2021-03-04 14 h 56 - Courriel 3468805 - 21-18656_Addenda #2 (bordereau) 2021-03-04 14 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	MÉDI-SÉCUR 3636, RUE PASCAL GAGNON Terrebonne, QC, J6X 4J2 http://www.medisecur.com NEQ : 1165159915	Monsieur MARC FORGET Téléphone : 514 207-1030 Télécopieur : 450 477-7910	**Commande : (1851229)** 2021-02-17 9 h 17 **Transmission :** 2021-02-17 9 h 17	3465639 - 21-18656_Addenda #1 2021-03-01 16 h 24 - Télécopie 3468804 - 21-18656_Addenda #2 (devis) 2021-03-04 14 h 57 - Télécopie 3468805 - 21-18656_Addenda #2 (bordereau) 2021-03-04 14 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Québec matériel médical inc 4070 croissant bazin Brossard, QC, j4z2j4 NEQ : 1174277500	Monsieur mohammed zaari jabiri Téléphone : 418 264-6360 Télécopieur :	**Commande : (1847212)** 2021-02-10 14 h 33 **Transmission :** 2021-02-10 14 h 33	3465639 - 21-18656_Addenda #1 2021-03-01 16 h 23 - Courriel 3468804 - 21-18656_Addenda #2 (devis) 2021-03-04 14 h 56 - Courriel 3468805 - 21-18656_Addenda #2 (bordereau) 2021-03-04 14 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ranco Impex Canada Ltd 2920 du pic Laval, QC, h7e 1j8 NEQ : 1143501865	Madame Anila Rana Téléphone : 514 827-3093 Télécopieur : 514 697-1445	**Commande : (1847234)** 2021-02-10 14 h 43 **Transmission :** 2021-02-10 14 h 43	3465639 - 21-18656_Addenda #1 2021-03-01 16 h 23 - Courriel 3468804 - 21-18656_Addenda #2 (devis) 2021-03-04 14 h 56 - Courriel 3468805 - 21-18656_Addenda #2 (bordereau) 2021-03-04 14 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	SPMEDICAL inc. 450, St-Jean-Baptiste 50 Québec, QC, G2E6H5 http://www.spmedical.ca NEQ : 1172240997	Madame Michèle Laroche Téléphone : 418 580-5186 Télécopieur : 418 877-5599	**Commande : (1855439)** 2021-02-24 7 h 35 **Transmission :** 2021-02-24 7 h 35	3465639 - 21-18656_Addenda #1 2021-03-01 16 h 23 - Courriel 3468804 - 21-18656_Addenda #2 (devis) 2021-03-04 14 h 56 - Courriel 3468805 - 21-18656_Addenda #2 (bordereau) 2021-03-04 14 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Kirkland. 17200 Boulevard Hymus Kirkland, QC, H9J 3Y8 NEQ :	Madame Olga Tabernero Téléphone : 514 694-4100 Télécopieur : 514 630-2728	**Commande : (1847480)** 2021-02-10 22 h 57 **Transmission :** 2021-02-10 22 h 57	Mode privilégié : Ne pas recevoir

WM GROUPE INC / JWG Import
3295 av. Saint-Léandre
Québec, QC, G1P1E7
NEQ : 1171974984

Monsieur Frédéric Leclerc
Téléphone : 418 561-9071
Télécopieur :

Commande : (1847324)
2021-02-10 15 h 46
Transmission :
2021-02-10 15 h 46

3465639 - 21-18656_Addenda #1
2021-03-01 16 h 23 - Courriel

3468804 - 21-18656_Addenda #2 (devis)
2021-03-04 14 h 56 - Courriel

3468805 - 21-18656_Addenda #2 (bordereau)
2021-03-04 14 h 56 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.05

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1218696003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Atera Enviro Inc. pour l'acquisition d'électrodes Kemio, modèle KEM22MPB pour appareil Palintest Kemio (HM) pour l'analyse de la concentration du plomb dans l'eau, pour 24 mois - Dépense totale de 727 703,45 $, taxes incluses (Contrat : 632 785,61 $ + variation de quantités : 94 917,84 $). Appel d'offres public No AO 21 - 18635 (1 seul soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire **Atera Enviro Inc**, pour une période de 24 mois, un contrat pour la fourniture d'électrodes Kemio, modèle KEM22MPB pour appareil Palintest Kemio (HM) pour l'analyse de la concentration du plomb dans l'eau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 632 785,61 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **No AO21-18635**;

2. d'autoriser une dépenses de 94 917,84 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-22 10:22

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1218696003**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Atera Enviro Inc. pour l'acquisition d'électrodes Kemio, modèle KEM22MPB pour appareil Palintest Kemio (HM) pour l'analyse de la concentration du plomb dans l'eau, pour 24 mois - Dépense totale de 727 703,45 $, taxes incluses (Contrat : 632 785,61 $ + variation de quantités : 94 917,84 $). Appel d'offres public No AO 21 - 18635 (1 seul soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Soucieuse de la santé et du bien-être de ses citoyens, la Ville de Montréal est sensible à la problématique du plomb présent dans l'eau potable. En collaboration avec de nombreux partenaires, dont la direction régionale de santé publique (DRSP), la Chaire industrielle CRSNG en eau potable de l'école Polytechnique de Montréal et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la Ville de Montréal a mis en place une méthodologie de dépistage des entrées de service en plomb ainsi qu'un programme de remplacement.

En 2019, la Ville a revu son plan d'action et s'est donné les moyens d'éliminer toutes les entrées de service en plomb situées sur son territoire d'ici 2030.

Le plan d'action comprend six actions, dont l'accélération du dépistage afin de localiser précisément l'ensemble des entrées de service en plomb sur son territoire.

La Ville de Montréal analysera l'eau du robinet d'environ 100 000 bâtiments d'ici 2022 en donnant la priorité aux bâtiments hébergeant des services de garderie en milieu familial, les centres de la petite enfance (CPE) et les maisons de type unifamilial, duplex et triplex.

De ce fait, avec l'acquisition d'électrodes Kemio, modèle KEM22MPB compatibles aux appareils Palintest Kemio (HM) dont la Ville dispose pour réaliser ses tests de dépistage, elle pourra atteindre son objectif de réaliser 100 000 tests de dépistage de plomb dans l'eau d'ici 2022. Il est à préciser, qu'en situation actuelle de Pandémie, la date de 2022 initialement prévue pour finaliser le dépistage des entrées de service en plomb sera

probablement repoussée jusqu'à 2023.

Un appel d'offres public a été publié le 22 février 2021 sur le site SEAO (système électronique d'appel d'offres) et dans *Le Journal de Montréal.* L'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 avril 2021. La période de validité des soumissions est de 90 jours.

Cinq (5) addendas ont été émis en période de soumission :

Numéro d'addenda,	Description
Addendas 1, 2, 3, 5	Réponses à des questions relatives aux aspects contractuels et au devis technique
Addenda 4	Report de la date d'ouverture de soumission, initialement prévue pour le 25 mars au 8 avril 2021

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 20 - 0389 - 20 avril 2020- Accorder un contrat à Atera Enviro inc. pour l'acquisition d'analyseurs et des capteurs pour la mesure de la concentration du plomb dans l'eau, pour l'année 2020 - Dépense totale de 366 517,31 $, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public AO 20-18115, un (1) soumissionnaire.

CM 20 0261- 23 mars 2020- Accorder un contrat à Atera Enviro inc. pour l'acquisition d'électrodes PT-435 pour l'appareil Palintest SA-1100 afin d'analyser la concentration de plomb dans l'eau, pour la période de mars 2020 à octobre 2022 - Dépense totale de 1 867 492,94 $, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public AO 20-18003, un (1) soumissionnaire.

CM 19 0318 - 26 mars 2019 - Accorder un contrat à Atera Enviro inc. pour la fourniture d'électrodes pour analyse avec l'appareil Palintest SA-1100 pour une période de vingt-quatre (24) mois pour le dépistage des entrées de service en plomb sur le territoire de la Ville de Montréal - Dépense totale de 596 030.40 $ taxes incluses. Appel d'offres public #19 -17463, un (1) soumissionnaire.

CE 17 0851 - 31 mai 2017 - Accorder un contrat à Atera Enviro inc. pour la fourniture d'électrodes pour analyse avec l'appareil Palintest SA-1100 pour une période de vingt-quatre (24) mois pour le dépistage des entrées de service en plomb sur le territoire de la Ville de Montréal - Dépense totale de 307 903.05 $ taxes incluses. Appel d'offres public #17 -16056 - un (1) soumissionnaire.

CM 15 1033 - 21 septembre 2015 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur l'étude de l'article 89.13 du *Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais.*

CE 15 1722 - 16 septembre 2015 - Réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur l'étude de l'article 89.13 du *Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais.*

CE 15 0103 - 14 janvier 2015 - Prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant l'étude de l'article 89.13 du *Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais.*

DESCRIPTION

Le présent contrat prévoit l'acquisition de 4 800 boîtes de 10 électrodes de type Kemio KEM22MPB nécessaires pour la mesure de la concentration du plomb dans l'eau avec l'appareil portatif Palintest Kemio (HM).

JUSTIFICATION

Analyse de la soumission et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Il y a eu un (1) seul preneur du cahier des charges, dont la seule entreprise a déposé une soumission, ce qui représente un taux de réponse de 100%

À la suite de conformité administrative et de l'analyse technique de l'offre, nous recommandons l'octroi du contrat à Atera Enviro inc.

Les délais de livraison du produit du présent contrat étant de 3 mois suite à l'émission du bon de commande.

Analyse de la soumission :

Soumissions conformes	Coût de base (taxes incluses)	Autre (15% de variation de quantités, taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Atera Enviro Inc	632 785,61 $	94 917,84 $	727 703,45 $
Dernière estimation réalisée;	618 105,60 $	92 715,84 $	710 821,44 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			16 882.01 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			2,38 %

En vertu de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'appel d'offres du présent sommaire décisionnel n'est pas visé par l'obligation de fournir une autorisation de L'Autorité des marchés publics (AMP).

L'adjudicataire ne se retrouve pas sur la liste RENA.

L'écart est défavorable de 2,38 % du fait que l'estimation avait prévu une légère augmentation de prix par rapport à la soumission du gré à gré du mois de novembre 2020.

L'adjudicataire n'est pas dans l'obligation de détenir une licence valide de la Régie du

Bâtiment du Québec.

L'adjudicataire ne s'est pas rendu non conforme en vertu du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

L'adjudicataire ne se trouve pas dans la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisants (LFRI)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts de ces travaux seront assumés à même le budget de fonctionnement de la Direction des réseaux d'eau, et les détails de ceux-ci sont présentés dans l'intervention du Service des finances.

Des montants nets (taxes incluses) de 288 908,81 $ pour 2021 et de 375 581,44 $ pour 2022 (288 908,80 $ + 86 672,64 $ représentant le montant net de la variation de quantités) seront imputés au budget de fonctionnement pour un total net de 664 490,25 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal s'est dotée en 2011 de la Stratégie montréalaise de l'eau qui comprend des objectifs de sécurité publique, de gestion responsable des actifs et de développement durable.

Le projet de dépistage des entrées de service en plomb contribue à cette stratégie et améliore la qualité de l'eau potable qui est distribuée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où le contrat ne serait pas octroyé, il sera difficile pour la Ville de Montréal de réaliser son objectif de dépistage d’entrées de service en plomb pour les années 2021 et 2022.
Ultimement, cela compromettrait l'atteinte de l'objectif d'éliminer toutes les entrées de service en plomb sur le domaine public d'ici 2030.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication globale concernant le dossier du plomb dans l'eau est élaborée par le Service de l’expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : mai 2021

juin 2021 : Début de la saison de dépistage des entrées de service en plomb
août 2021 : Réception de 2 400 boîtes d'électrodes
Octobre 2021 : Fin de la saison de dépistage des entrées de service en plomb

mai 2022 : Réception de 2 400 boîtes d'électrodes
juin 2022 : Début de la saison de dépistage des entrées de service en plomb
Octobre 2022 : Fin de la saison de dépistage des entrées de service en plomb

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Prosper Olivier RAMAMONJISOA)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Francesca RABY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bruno LAGACÉ, Service des finances
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Bruno LAGACÉ, 21 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cherif Mohamed BENIDIR
Ingénieur

Tél : 438 483 9079
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-12

Alicia BANNIER
Chef de section Dépistage Plomb

Tél : 514 238 8443
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 438 280 4243
Approuvé le : 2021-04-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 438 871 7682
Approuvé le : 2021-04-21

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1218696003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Objet :	Accorder un contrat à Atera Enviro Inc. pour l'acquisition d'électrodes Kemio, modèle KEM22MPB pour appareil Palintest Kemio (HM) pour l'analyse de la concentration du plomb dans l'eau, pour 24 mois - Dépense totale de 727 703,45 $, taxes incluses (Contrat : 632 785,61 $ + variation de quantités : 94 917,84 $). Appel d'offres public No AO 21 - 18635 (1 seul soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

21-18635_PV.pdf 21-18635_Det Cah.pdf 21-18635_TCP.pdf 21-18635_Intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Francesca RABY
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-4907

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Denis LECLERC
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 21-18635

No du GDD : 1218696003

Titre de l'appel d'offres : Acquisition d'électrodes KEM22MPB ou son équivalence pour l'appareil Kemio (HM) de Palintest pour la mesure de la concentration du plomb dans l'eau.

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 22 - 2 - 2021

Ouverture originalement prévue le : 25 - 3 - 2021

Ouverture faite le : 8 - 4 - 2021

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 5

Date du dernier addenda émis : 30 - 3 - 2021

Délai total accordé aux soumissionnaires : 44 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 1

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 100

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 7 - 7 - 2021

Date d'échéance révisée : 7 - 7 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Atera Enviro inc.	632,785.61 $	√	

Information additionnelle

Préparé par : Francesca Raby

Le 15 - 4 - 2021

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
21-18635

Agent d'approvisionnement
Francesca Raby

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données: Montant sans taxes	Données: Montant taxes incluses
Atera Enviro inc.										
	0	0	1	Électrodes KEM22MPB pour l'appareil Kemio (HM) de Palintest ou son équivalent	4800	Boîte de 10	1	114,66 $	550 368,00 $	632 785,61 $
Total (Atera Enviro inc.)									**550 368,00 $**	**632 785,61 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 21-18635
Numéro de référence : 1454145
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition d'électrodes KEM22MPB ou son équivalence pour l'appareil Kemio (HM) de Palintest pour la mesure de la concentration du plomb dans l'eau

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Atera Enviro Inc 952, Rouville Repentigny, QC, J5Y2N4 NEQ : 1163050819	Monsieur Pascal Picotte Téléphone : 514 592-4626 Télécopieur :	**Commande : (1854419)** 2021-02-22 14 h 46 **Transmission :** 2021-02-22 14 h 46	3464080 - 21-18635 Addenda #1 2021-02-26 12 h 46 - Courriel 3465269 - 21-18635 Addenda #2 2021-03-01 13 h 13 - Courriel 3477470 - 21-18635 Addenda #3 2021-03-16 9 h 46 - Courriel 3482702 - 21-18635 Addenda #4 - Report de date 2021-03-22 10 h 34 - Courriel 3490076 - 21-18635 Addenda #5 2021-03-30 13 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218696003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Objet :	Accorder un contrat à Atera Enviro Inc. pour l'acquisition d'électrodes Kemio, modèle KEM22MPB pour appareil Palintest Kemio (HM) pour l'analyse de la concentration du plomb dans l'eau, pour 24 mois - Dépense totale de 727 703,45 $, taxes incluses (Contrat : 632 785,61 $ + variation de quantités : 94 917,84 $). Appel d'offres public No AO 21 - 18635 (1 seul soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_1218696003.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Prosper Olivier RAMAMONJISOA
Préposé au budget
Tél : 514 872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-15

Reak Sa SEN
Conseillère budgetaire
Tél : 517-872-2813
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.06

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1218023001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour des travaux de réparation ponctuelle de conduites d'égouts secondaires de la Ville de Montréal - Dépense totale de 933 333,32 $, taxes incluses (Contrat 888 888,88 $ taxes incluses, budget de contingences de 44 444,44, taxes incluses) - Appel d'offres public 10364 - 1 soumissionnaire

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Services Infraspec inc., seul soumissionnaire conforme pour des travaux de réparation ponctuelle de conduites d'égouts secondaires de la Ville de Montréal, au montant de 888 888,88 $, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public # 10364;
2. d'autoriser une dépense de 44 444,44 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. de procéder à une évaluation du rendement de Services Infraspec inc.;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-22 11:22

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1218023001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour des travaux de réparation ponctuelle de conduites d'égouts secondaires de la Ville de Montréal - Dépense totale de 933 333,32 $, taxes incluses (Contrat 888 888,88 $ taxes incluses, budget de contingences de 44 444,44, taxes incluses) - Appel d'offres public 10364 - 1 soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réparation ponctuelle d'égouts secondaires sont identifiés par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau à la suite d'inspections télévisées de conduites d'égouts. Ces travaux de réparation (avec et sans tranchées) font partie des interventions qui contribuent à assurer la pérennité des infrastructures collectives et à améliorer le niveau de service aux citoyens. Les conduites d'égout à réparer présentent plusieurs anomalies telles que des fractures, des trous et des déformations constatées lors d'inspections CCTV. La nature de ces bris ainsi que les caractéristiques des conduites rendent possible une réparation ponctuelle par l'intérieur, sans tranchée, par un entrepreneur spécialisé.

Ces techniques sans tranchée comportent de nombreux avantages comparativement aux méthodes traditionnelles de réparation par excavation, notamment :
· Réduction importante des coûts d'exécution;
· Rapidité dans la réalisation des travaux;
· Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
· Rapidité de la remise en état des lieux;
· Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
· Réduction des émissions de gaz à effet de serre;
· Maintien de la mobilité durant les travaux.

Dans le cas d'impossibilité de réparer les tronçons d'égouts par chemisage ponctuel pour des raisons techniques, la réparation se fera par excavation. Les dégradations ponctuelles des égouts nécessitent une intervention rapide afin d'éviter de coûteuses reconstructions à moyen terme.

La DRE a procédé à un appel d'offres public pour l'octroi de travaux de réparation ponctuelle

de conduites d'égouts secondaires de la Ville de Montréal.

L'appel d'offres 10364 a été publié dans le Journal de Montréal et dans le site électronique d'appel d'offres SEAO le 15 février 2021.

La durée globale de publication de l'appel d'offres a été de 24 jours. La soumission est valide pendant cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture le 11 mars 2021, soit jusqu'au 9 juillet 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0404 - 20 avril 2020 - Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour un montant de 901 214,87 $, taxes, contingences et incidences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 10339.
CM19 0546 - 13 mai 2019 - Accorder un contrat à Services Infraspec inc., pour un montant de 598 876,04 $, taxes, contingences et variation de quantité incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 10302.

CE18 1225 - 01 août 2018 - Accorder un contrat à chacune des firmes : Services Infraspec inc., lot A (30 réparations) pour un montant de 483 185,10 $ taxes incluses et Clean Water Works inc., lot B (15 réparations) pour un montant de 491 421,55 $ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 10269.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat de réparation ponctuelle sur divers tronçons d'égouts secondaires de la Ville de Montréal. Il y aura soixante-trois (63) réparations à faire, dont douze (12) par excavation. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 mars 2021 dans les locaux du Service du greffe.
Pour cet appel d'offres, quatre (4) entrepreneurs se sont procuré le cahier des charges via le SEAO. L'octroi du contrat sera attribué au plus bas soumissionnaire conforme.

Il est recommandé l'octroi du contrat à Services Infraspec inc., seul soumissionnaire conforme, d'un montant total de 888 888,88 $, taxes incluses.

Dans ce contrat, il est prévu un budget de contingences (5 %), d'un montant de 44 444,44 $, taxes incluses.

JUSTIFICATION

Sur quatre (4) preneurs de cahier des charges, une seule compagnie a déposé une soumission, soit une proportion de 25%. La compagnie Manorex est sous-traitant du soumissionnaire. En ce qui concerne les motifs de désistement et suite à notre demande, les entrepreneurs Capital Sewer Services et Construction GC-Mérineau ltée n'ont pas répondu.
La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.
Les prix de la soumission et les documents relatifs à la soumission conforme ont été vérifiés.
Le tableau des résultats d'ouverture de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à octroyer.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (TAXES INCLUSES)	**Autres (contingences 5%)** (TAXES INCLUSES)	**TOTAL** (TAXES INCLUSES)

Services Infraspec inc.	888 888,88 $	44 444,44 $	933 333,32 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 185 466,98 $	59 273,35 $	1 244 740,33 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) VOICI LA FORMULE : (l'adjudicataire – estimation)			-311 407,01 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(l'adjudicataire – estimation)/estimation) x 100]			-33,4%

L'estimation interne des professionnels a été réalisée à partir de l'historique des appels d'offres pour des travaux similaires. Il s'agit du quatrième contrat de cette nature à la ville de Montréal avec des quantités aussi importantes de réparation ponctuelle de conduites d'égouts et un délai de réalisation aussi court de cent vingt (120) jours.

Il y a un écart favorable entre la soumission et l'estimation des professionnels de 33,4 %.La plus grande partie de l'écart entre l'estimation interne et la soumission conforme est expliquée par la sous-estimation de l'entrepreneur de certains postes, la baisse du prix du soumissionnaire par rapport aux contrats précédents. La balance de l'écart est répartie sur différents articles du bordereau de prix.

Le contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, la date d'obtention par l'adjudicataire, de son attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) est le 6 décembre 2017 et valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 19 juin 2020. L'attestation est en pièce jointe.

Après validation, l'adjudicataire ne fait pas partie du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), et de la liste des firmes à rendement insatisfaisant et est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

Services Infraspec inc., 4585 boulevard Lite, Laval (QC) H7C 0B8, a fourni l'attestation de Revenu Québec, valide jusqu'au 30 juin 2021. L'attestation est en pièce jointe.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Services Infraspec inc., dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total relatif au contrat est réparti comme suit :
Contrat : 888 888,88 $, taxes incluses;

Budget de contingences (5 %) : 44 444,44 $, taxes incluses;

Le budget total est de 933 333,32 $, taxes incluses, ce qui représente une dépense nette de 852 257,74 $, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales.

Cette dépense est assumée par le budget de fonctionnement de la Direction des réseaux d'eau du Service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du Plan d'action Montréal durable 2016-2020 - Optimiser la gestion de l'eau.
Action 5 du Plan stratégique Montréal 2030 - Transition écologique : ce contrat privilégie les techniques de réparation sans tranchée afin de diminuer à la source les matières résiduelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La date souhaitée de la décision des instances est la mi-mai. Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux de réparation dans un délai relativement rapproché peut impliquer une détérioration accrue des conduites d'égout et pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts plus importants.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel de la pandémie du COVID-19, il sera demandé à l'adjudicataire du contrat de nous fournir les mesures de prévention adéquates qu'il mettra en place afin de respecter les mesures prescrites actuellement par la Ville de Montréal, notamment en ce qui a trait à l'isolation préventive et les mesures d'hygiène et sanitaire requises en lien avec la COVID-19. À la réception des mesures préventives de l'adjudicataire du contrat, nous communiquerons avec ce dernier pour confirmer si les travaux peuvent débuter, en conformité avec les directives actualisées du gouvernement du Québec, relatives à la pandémie COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée selon les besoins, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 5 mai 2021
Conseil municipal : 17 mai 2021

Début prévisionnel des travaux : 25 mai 2021

Fin prévisionnelle des travaux : 22 septembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Prosper Olivier RAMAMONJISOA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelkrim RAYASSE
Ingénieur

Tél : 514 872-9399
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-22

Rémi LACROIX
Chef de section Intervention

Tél : 872-3973
Télécop. : 514 872-8827

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2021-03-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2021-04-21

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 6 décembre 2017

SERVICES INFRASPEC INC.
A/S MONSIEUR ÉRIC BELLEMARE
4585, BOUL LITE
LAVAL (QC) H7C 0B8

N° de décision : 2017-CPSM-1063080
N° de client : 3000241603

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LES CANALISATIONS KARIC, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SERVICES INFRASPEC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 juin 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
www.amp.quebec

Le 25 février 2020

SERVICES INFRASPEC INC.
4585, BOUL LITE
LAVAL QC H7C 0B8

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000241603
N° de demande :	2000021135
N° de confirmation de paiement :	024547

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10339
Numéro de référence : 1335083
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de réparation ponctuelle de conduites d'égouts secondaires de la Ville de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Capital Sewer Services 10300 Boul. Henri-Bourassa O Montréal, QC, H4S1N6	Monsieur Luc Lefebvre Téléphone : 514 245-9130 Télécopieur :	**Commande : (1683101)** 2020-01-15 12 h 21 **Transmission :** 2020-01-15 12 h 21	3239428 - 10339_ADDENDA no 1 2020-01-22 20 h 05 - Courriel 3239431 - 10339_formulaire de soumission_v1 (devis) 2020-01-22 20 h 04 - Courriel 3239432 - 10339_formulaire de soumission_v1 (bordereau) 2020-01-22 20 h 04 - Téléchargement 3251474 - 10339_ADDENDA no 2 2020-02-10 21 h 27 - Courriel 3251488 - 10339_formulaire de soumission_v2 2020-02-10 21 h 36 - Courriel 3257150 - 10339 Addenda no3 2020-02-18 11 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Clean Water Works Inc. (CWW Réhabilitation) 1800 rue Bantree Ottawa, ON, K1B5L6 http://www.cwwcanada.com	Monsieur Nicolas Brennan Téléphone : 613 745-9536 Télécopieur : 613 745-9994	**Commande : (1704125)** 2020-02-21 15 h 25 **Transmission :** 2020-02-21 15 h 25	3239428 - 10339_ADDENDA no 1 2020-02-21 15 h 25 - Téléchargement 3239431 - 10339_formulaire de soumission_v1 (devis) 2020-02-21 15 h 25 - Téléchargement 3239432 - 10339_formulaire de soumission_v1 (bordereau) 2020-02-21 15 h 25 - Téléchargement 3251474 - 10339_ADDENDA no 2 2020-02-21 15 h 25 - Téléchargement 3251488 - 10339_formulaire de soumission_v2 2020-02-21 15 h 25 - Téléchargement 3257150 - 10339 Addenda no3 2020-02-21 15 h 25 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Construction GC-Merineau ltée 2481, Dollard Montréal, QC, H8N 1S2	Monsieur Joe Ciconte Téléphone : 514 768-0222 Télécopieur : 514 768-7450	**Commande : (1692676)** 2020-02-03 15 h 13 **Transmission :** 2020-02-03 15 h 13	3239428 - 10339_ADDENDA no 1 2020-02-03 15 h 13 - Téléchargement 3239431 - 10339_formulaire de soumission_v1 (devis) 2020-02-03 15 h 13 - Téléchargement 3239432 - 10339_formulaire de soumission_v1 (bordereau) 2020-02-03 15 h 13 - Téléchargement 3251474 - 10339_ADDENDA no 2 2020-02-10 21 h 27 - Courriel 3251488 - 10339_formulaire de soumission_v2 2020-02-10 21 h 36 - Courriel 3257150 - 10339 Addenda no3 2020-02-18 11 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Services Infraspec inc 4585 boulevard Lite Laval, QC, H7C0B8	Monsieur Eric Bellemare Téléphone : 450 937-1508 Télécopieur : 450 937-2522	**Commande : (1682645)** 2020-01-14 16 h 07 **Transmission :** 2020-01-14 16 h 07	3239428 - 10339_ADDENDA no 1 2020-01-22 20 h 05 - Courriel 3239431 - 10339_formulaire de soumission_v1 (devis) 2020-01-22 20 h 04 - Courriel 3239432 - 10339_formulaire de soumission_v1 (bordereau) 2020-01-22 20 h 04 - Téléchargement 3251474 - 10339_ADDENDA no 2 2020-02-10 21 h 27 - Courriel 3251488 - 10339_formulaire de soumission_v2 2020-02-10 21 h 36 - Courriel 3257150 - 10339 Addenda no3 2020-02-18 11 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218023001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Objet :	Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour des travaux de réparation ponctuelle de conduites d'égouts secondaires de la Ville de Montréal - Dépense totale de 933 333,32 $, taxes incluses (Contrat 888 888,88 $ taxes incluses, budget de contingences de 44 444,44, taxes incluses) - Appel d'offres public 10364 - 1 soumissionnaire

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1218023001_DRE_Information comptable.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Prosper Olivier RAMAMONJISOA
Préposé au budget
Tél : 514 872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-29

Reak Sa SEN
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-872-2813
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.07

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1212968006

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Bruneau électrique Inc.pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 5 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 17 semaines. Dépense totale : 1 157 771,81 $, taxes incluses (montant du contrat : 964 809,84 $; contingences : 192 961,97 $) - Appel d'offres public 466621 - (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Bruneau électrique Inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à 5 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 20 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 964 809,84 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466621;

2. d'autoriser une dépense de 192 961,97 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau électrique Inc.;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-15 10:55

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1212968006**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Bruneau électrique Inc.pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 5 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 17 semaines. Dépense totale : 1 157 771,81 $, taxes incluses (montant du contrat : 964 809,84 $; contingences : 192 961,97 $) - Appel d'offres public 466621 - (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Les besoins en lien avec les feux de circulation sont en perpétuel changement. La ville de Montréal doit constamment mettre à jour ses infrastructures de feux de circulation afin de maintenir la pérennité des équipements installés et d'assurer un niveau optimal dans la gestion des déplacements, tant au niveau de la sécurité, de la mobilité que du développement durable.

Il est important de souligner que les interventions prévues au présent contrat, impliquent l'ajout systématique de têtes de feux pour piétons afin d'assurer des déplacements actifs sécuritaires, tel que prévu au Guide de conception des feux pour piétons de la Ville de Montréal. Ce contrat répond aussi à l'engagement de réviser le mode de protection des piétons, débuté l'an dernier, pour l'ensemble des feux de circulation du territoire de la Ville et ce, à raison d'un minimum de 250 intersections par année, sur une période maximale de 8 ans.

Les interventions aux feux de circulation ont pour objectifs de :

- Encourager le transport actif par l'implantation de feux pour les piétons, pour les personnes ayant une déficience visuelle et pour les cyclistes;
- Soutenir les efforts déployés en sécurité routière dans le cadre de l'approche «Vision Zéro» par la modification de la signalisation lumineuse;
- Modifier les feux de circulation dans le cadre de réaménagements de rues effectués par la Ville;
- Favoriser un transfert modal des usagers de la route vers le transport collectif par l'implantation de mesures préférentielles aux feux de circulation pour les bus;
- Prévenir la désuétude des équipements de feux de circulation;
- Diminuer les impacts négatifs de la congestion routière dans une perspective de développement durable.

Dans le but d'effectuer la mise à niveau des feux de circulation, la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) au Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a procédé à l'appel d'offres 466621. Lancé le 15 février 2021 pour une période de 23 jours de calendrier, il a été publié dans SEAO et dans le Journal de Montréal. Les soumissions sont valides pour une durée de 120 jours de calendrier, soit jusqu'au 9 juillet 2021.

Aucun addenda n'a été publié pour cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 1219 - 10 décembre 2020 - Adoption du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

CM20 0625 - 16 juin 2020 - Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans cinq intersections de la ville de Montréal, pour une période de 13 semaines - Dépense totale de 2 298 118 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 461716

CM20 0601 - 16 juin 2020 - Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans quatre intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 12 semaines - Dépense totale de 1 806 655,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 461715

CM20 0303 - 23 mars 2020 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 36 500 000 $ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation

DESCRIPTION

En vue d'améliorer la sécurité des usagers à 5 intersections (voir liste en pièce jointe), le présent contrat de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse comprend, là où requis, des modifications telles que :

- L'ajout de feux à décompte numérique pour les piétons;
- L'installation de signaux sonores pour les personnes ayant une déficience visuelle;
- L'ajout de détecteurs véhiculaires pour optimiser et sécuriser les mouvements véhiculaires;
- La construction de base de fût et de conduits.

Lorsque nécessaire, le contrat prévoit aussi une mise à niveau de certains équipements tel qu'un changement de contrôleur ou le remplacement des lentilles fonctionnant avec des ampoules incandescentes par des lentilles à diode électroluminescente (DEL) pour des économies d'énergie.

Des contingences représentant 20 % de la valeur du contrat, sont prévues, entre autres, pour couvrir les imprévus pouvant survenir lors de l'installation des différents équipements (par exemple, le déplacement de coffrets de télécommunication si certains conduits souterrains s'avéraient bloqués, le besoin de tests additionnels pour calibrer les détecteurs véhiculaires, etc.).

Une pénalité de 1000 $ par jour de retard dans l'exécution des travaux, par intersection, est prévue dans le dossier de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Sur un total de 5 preneurs du cahier de charges, 4 firmes ont déposé une soumission conforme, soit 80 %. Un preneur du cahier de charges s'est désisté sans donner de raison. La liste des preneurs de cahier de charge et le tableau des résultats sont fournis en pièces jointes.

Soumissions conformes	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences de 20 % (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Bruneau électrique Inc.	964 809,84 $	192 961,97 $	1 157 771,81 $
Laurin, Laurin (1991) Inc.	981 998,03 $	196 399,61 $	1 178 397,64 $
Pierre Brossard (1981) Ltée	1 025 828,14 $	205 165,63 $	1 230 993,77 $
Systèmes Urbains Inc.	1 294 093,06 $	258 818,61 $	1 552 911,67 $
Dernière estimation réalisée ($)	964 555,80 $	192 911,16 $	1 157 466,96 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			304,85 $ 0,03 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse ($) Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%)			20 625,83 $ 1,8 %

L'estimation de contrôle a été réalisée à l'interne par la Division exploitation, innovation et gestion des déplacements (DEIGD).

Lors de l'analyse des soumissions par la DGPEC, les prix de soumission et l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics (AMP) ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) obtenue avant la création de l'AMP, le 11 juin 2018, et qui venait à échéance le 30 avril 2020, a été déposée avec la soumission de l'adjudicataire (voir pièce jointe). En date du 12 mars 2021, le nom de l'adjudicataire figure sur la liste du Registre des entreprises admissibles (REA) de l'AMP (voir pièce jointe). Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés. Les vérifications suivantes ont été effectuées :

- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Les soumissionnaires ont déposé une attestation valide de Revenu Québec (RQ) avec la soumission;
- Les soumissionnaires respectent le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038);
- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

La dépense nette liée à ce contrat de construction étant supérieure à 1 M$, l'adjudicataire

devra faire l'objet d'une évaluation de son rendement, conformément à l'encadrement administratif en vigueur (Directive no C-OG-APP-D-21-001 du 16 mars 2021).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 1 157 771,81 $ (taxes incluses), incluant des contingences 192 961,97 $, sera assumé par la ville centre comme suit :

Un montant maximal de 1 057 199,98 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 20-006 – Achat et installation d'équipements de feux de circulation, signalisation et lampadaires.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2021 -2030 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de $) :

Programme	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
59000 – Programme de maintien et amélioration des feux de circulation	1 057	0	0	0	0	1 057

Les montants, contingences et taxes incluses, des dépenses liées à ce contrat sont sans impact au budget de fonctionnement.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'amélioration continue et le maintien des actifs de feux de circulation s'inscrivent dans une perspective de développement durable de différentes façons. En effet, les modifications apportées aux feux permettent d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes et des marchandises en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. Ce projet vise à augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun, en intégrant de nouveaux paramètres favorables, aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, pour des déplacements plus sécuritaires.
En favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour les transports actifs et collectifs, l'amélioration continue des feux favorise le développement économique de Montréal tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la possibilité d'accorder ce contrat pour améliorer les feux de circulation, il serait difficile d'atteindre les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision du mode de protection des piétons à 250 intersections par année et de l'approche «Vision Zéro» en sécurité routière. En effet, l'installation des feux à décompte numérique pour les piétons, des signaux sonores pour les personnes ayant une déficience visuelle, ou des feux pour les cyclistes, pourrait être retardée.
Les impacts sur la sécurité et la mobilité seraient importants pour les usagers, notamment les plus vulnérables. De plus, des projets tels que les mesures préférentielles (feux chandelles) pour la Société de transport de Montréal (STM) ainsi que les mesures prioritaires pour les véhicules d'urgence du Service sécurité incendie de Montréal (SSIM) seraient compromis.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte de la pandémie attribuable à la Covid-19, l'échéancier du mandat de l'adjudicataire pourrait subir des changements pour des raisons telles qu'un manque de personnel ou des restrictions imposées par la Direction régionale de la santé publique de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal: 17 mai 2021

- Octroi de contrat : mai 2021
- Réalisation des travaux : de juin à novembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Véronique PARENTEAU, 26 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-03-25
Sylvain PROVOST Agent technique principal - Systèmes de transport intelligent	Hugues BESSETTE Chef de Division ing.
Tél : 514 872-9019	**Tél :** 514 872-5798

Télécop. : 514 872-9458 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2021-04-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2021-04-14

GDD **1212968006**

Int_no	Rue_1	Rue_2	Nom arr
57	Madison	Saint-Jacques	NDG-CDN
1238	Saint-Jacques	6645 Saint-Jacques (Loblaws)	NDG-CDN
1317	53 e Avenue	Sherbrooke	RDP-PAT
1457	Dickson	Jumonville	RPP
7039	Gouin	Langelier	Montréal-Nord

RÉSUMÉ DES INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Réalisé par la Direction des infrastructures (SIRR)

Identification

No de l'appel d'offres : 466621 — No du GDD : 1212968006

Titre de l'appel d'offres : SP-2021-06 Travaux civils-électriques de signalisation lumineuse (5 projets)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 2 - 2021 — Ouverture originalement prévue le : 11 - 3 - 2021

Ouverture faite le : 11 - 3 - 2021 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 23 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 0

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5 — Nbre de soumissions reçues : 4 — % de réponses : 80

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0,0

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 9 - 7 - 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés*	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total $**
BRUNEAU ÉLECTRIQUE INC.	964 809,84
LAURIN LAURIN (1991) INC.	981 998,03
PIERRE BROSSARD (1981) LTÉE	1 025 828,14
SYSTÉMES URBAINS INC.	1 294 093,06

Estimation	**interne**	964 555,80

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **0,0%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **1,8%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** ☐ **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ	☐	X	AMP	☐	X	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA	☐	X	Revenu Qc	☐	X	

Préparé par l'équipe Sollicitation des marchés et conformité de la Division de la gestion de projets et économie de la construction

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 11 juin 2018

BRUNEAU ELECTRIQUE INC.
A/S MONSIEUR PATRICE BRUNEAU
527, DOLLARD
JOLIETTE (QC) J6E 4M5

N° de décision : 2018-CPSM-1035845
N° de client : 3000214820

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous GÉNÉRATRICE LANAUDIÈRE, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). BRUNEAU ELECTRIQUE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **30 avril 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Pierre-Gabriel Lavoie

De: dominique.gosselin@amp.quebec
Envoyé: 23 avril 2020 13:38
À: Pierre-Gabriel Lavoie
Objet: RE: Délais de traitement ; Prolongation de l'autorisation de soumissionner sur les contracts publics - 3000214820

Bonjour M. Lavoie,

Nous ne transmettons pas de lettres concernant les renouvellements.

Je vous réfère sur notre site internet afin de consulter les informations pertinentes qui s'applique dans votre dossier.

https://amp.quebec/autorisation-de-contracter/renouveler-votre-autorisation/

Étant donné que vous avez soumis vos demandes dans les délais, je vous rassure, vous avez l'autorisation de soumissionner sur de nouveaux contrats même si l'autorisation n'est toujours pas émise.

Le nom de la compagnie figurera au Registre des entreprises autorisées même après le 30 avril 2020.

« **Si vous envoyez votre demande de renouvellement avant cette date, l'autorisation de votre entreprise demeure valide**, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant sa révocation, jusqu'à ce que l'AMP procède à son renouvellement. Vous serez donc autorisé durant la période d'analyse de votre demande à poursuivre l'exécution de vos contrats en cours, de même qu'à conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics. »

Je reste disponible pour toute question,

Cordialement,

Veuillez prendre note que je fais du télétravail. Je vous invite à me joindre au 418-669-4030 et non au numéro de téléphone indiqué dans ma signature courriel.

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Dominique Gosselin
Agente d'autorisation aux marchés publics
Autorité des marchés publics
T. 418 646-1588
525, boul. René-Lévesque Est, RC.30, Québec (Québec) G1R 5S9
dominique.gosselin@amp.quebec

De : Pierre-Gabriel Lavoie [mailto:Pierre-Gabriel.Lavoie@BruneauElectrique.com]
Envoyé : 23 avril 2020 10:32

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **jeudi, 11 mars 2021 à 19:30**

Extrait du Registre des entreprises admissibles (REA) de l'Autorité des marchés publics

Fiche de l'entreprise

Nom : BRUNEAU ELECTRIQUE INC.
Adresse du siège social : 527, BOUL DOLLARD, , JOLIETTE, QC, J6E 4M5, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000214820
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1142851337

Autres noms d'affaires
• GÉNÉRATRICE LANAUDIÈRE

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 466621

Date de publication : 2021-02-15
Date d'ouverture : 2021-03-11

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	Bruneau Électrique inc.
2	Laurin, Laurin (1991) inc..
3	Neolect inc.
4	Pierre Brossard 1981 Ltée
5	Systèmes Urbains inc.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1212968006

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Objet :	Accorder un contrat à Bruneau électrique Inc.pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 5 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 17 semaines. Dépense totale : 1 157 771,81 $, taxes incluses (montant du contrat : 964 809,84 $; contingences : 192 961,97 $) - Appel d'offres public 466621 - (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds_GDD 1212968006.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Immacula CADELY
Préposée au budget
Tél : 514 872-9547

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-29

Fidel COTÉ-FILIATRAULT
Conseiller budgétaire
Tél : (514) 872-6748
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.08

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1212968007

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pierre Brossard (1981) Ltée pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 5 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 17 semaines. Dépense totale : 1 342 753,34 $, taxes incluses (montant du contrat : 1 118 961,12 $; contingences : 223 792,22 $) - Appel d'offres public 466644 - (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Pierre Brossard (1981) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à 5 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 20 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 118 961,12 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466644;

2. d'autoriser une dépense de 223 792,22 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. de procéder à une évaluation du rendement de Pierre Brossard (1981) Ltée;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-15 10:54

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1212968007**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pierre Brossard (1981) Ltée pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 5 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 17 semaines. Dépense totale : 1 342 753,34 $, taxes incluses (montant du contrat : 1 118 961,12 $; contingences : 223 792,22 $) - Appel d'offres public 466644 - (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Les besoins en lien avec les feux de circulation sont en perpétuel changement. La ville de Montréal doit constamment mettre à jour ses infrastructures de feux de circulation afin de maintenir la pérennité des équipements installés et d'assurer un niveau optimal dans la gestion des déplacements, tant au niveau de la sécurité, de la mobilité que du développement durable.

Il est important de souligner que les interventions prévues au présent contrat, impliquent l'ajout systématique de têtes de feux pour piétons afin d'assurer des déplacements actifs sécuritaires, tel que prévu au Guide de conception des feux pour piétons de la Ville de Montréal. Ce contrat répond aussi à l'engagement de réviser le mode de protection des piétons, débuté l'an dernier, pour l'ensemble des feux de circulation du territoire de la Ville et ce, à raison d'un minimum de 250 intersections par année, sur une période maximale de 8 ans.

Les interventions aux feux de circulation ont pour objectifs de :

- Encourager le transport actif par l'implantation de feux pour les piétons, pour les personnes ayant une déficience visuelle et pour les cyclistes;
- Soutenir les efforts déployés en sécurité routière dans le cadre de l'approche «Vision Zéro» par la modification de la signalisation lumineuse;
- Modifier les feux de circulation dans le cadre de réaménagements de rues effectués par la Ville;
- Favoriser un transfert modal des usagers de la route vers le transport collectif par l'implantation de mesures préférentielles aux feux de circulation pour les bus;
- Prévenir la désuétude des équipements de feux de circulation;
- Diminuer les impacts négatifs de la congestion routière dans une perspective de développement durable.

Dans le but d'effectuer la mise à niveau des feux de circulation, la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) au Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a procédé à l'appel d'offres 466644. Lancé le 22 février 2021 pour une période de 23 jours de calendrier, il a été publié dans SEAO et dans le Journal de Montréal. Les soumissions sont valides pour une durée de 120 jours de calendrier, soit jusqu'au 16 juillet 2021.

Aucun addenda n'a été publié pour cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 1219 - 10 décembre 2020 - Adoption du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

CM20 0625 - 16 juin 2020 - Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans cinq intersections de la ville de Montréal, pour une période de 13 semaines - Dépense totale de 2 298 118 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 461716

CM20 0601 - 16 juin 2020 - Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans quatre intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 12 semaines - Dépense totale de 1 806 655,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 461715

CM20 0303 - 23 mars 2020 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 36 500 000 $ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation

DESCRIPTION

En vue d'améliorer la sécurité des usagers à 5 intersections (voir liste en pièce jointe), le présent contrat de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse comprend, entre autres, les modifications suivantes :

- L'ajout de feux à décompte numérique pour les piétons;
- La modification de la géométrie par l'ajout entre autre de saillies de trotttoirs;
- La construction de base de fût et de conduits.

Lorsque nécessaire, le contrat prévoit aussi une mise à niveau de certains équipements tel qu'un changement de contrôleur ou le remplacement des lentilles fonctionnant avec des ampoules incandescentes par des lentilles à diode électroluminescente (DEL) pour des économies d'énergie.

Des contingences représentant 20 % de la valeur du contrat, sont prévues, entre autres, pour couvrir les imprévus pouvant survenir lors de l'installation des différents équipements (par exemple, le déplacement de coffrets de télécommunication si certains conduits souterrains s'avéraient bloqués, le besoin de tests additionnels pour calibrer les détecteurs véhiculaires, etc.).

Une pénalité de 1000 $ par jour de retard dans l'exécution des travaux, par intersection, est prévue dans le dossier de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Sur un total de 6 preneurs du cahier de charges, 4 firmes ont déposé une soumission conforme, soit 67 %. Deux preneurs du cahier de charges se sont désistés sans donner de raison. La liste des preneurs de cahier de charge et le tableau des résultats sont fournis en pièces jointes.

Soumissions conformes	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences de 20 % (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Pierre Brossard (1981) Ltée	1 118 961,12 $	223 792,22 $	1 342 753,34 $
Bruneau électrique Inc.	1 119 259,37 $	223 851,87 $	1 343 111,24 $
Laurin, Laurin (1991) Inc.	1 162 922,69 $	232 584,54 $	1 395 507,23 $
Systèmes Urbains Inc.	1 727 518,23 $	345 503,65 $	2 073 021,88 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 213 998,35 $	242 799,67 $	1 456 798,02 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			114 044,68 $ - 7,83 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse ($) Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%)			357,90 $ 0,03 %

L'estimation de contrôle a été réalisée à l'interne par la Division exploitation, innovation et gestion des déplacements (DEIGD).

Lors de l'analyse des soumissions par la DGPEC, les prix de soumission et l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics (AMP) ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Une autorisation de l'Autorité des marchés financiers obtenue avant la création de l'AMP, le 5 juillet 2017, venant à échéance le 30 avril 2020, a été déposée avec la soumission de l'adjudicataire. Une demande de renouvellement de l'autorisation de l'AMP a été déposée par l'adjudicataire avant l'arrivée à échéance de l'autorisation de l'AMF dont il était détenteur. En date du 23 mars 2021, le nom de l'entreprise Pierre Brossard (1981) Ltée figurait au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA) de l'AMP (voir pièces jointes). Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés. Les vérifications suivantes ont été effectuées :

- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Les soumissionnaires ont déposé une attestation valide de Revenu Québec (RQ) avec la soumission;
- Les soumissionnaires respectent le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038);
- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

La dépense nette liée à ce contrat de construction étant supérieure à 1 M$, l'adjudicataire devra faire l'objet d'une évaluation de son rendement, conformément à l'encadrement administratif en vigueur (Directive no C-OG-APP-D-21-001 du 16 mars 2021).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 1 342 753,34 $ (taxes incluses), incluant des contingences 223 792,22 $ sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 1 226 112,78 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 20-006 – Achat et installation d'équipements de feux de circulation, signalisation et lampadaires.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2021 -2030 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de $) :

Programme	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
59000 – Programme de maintien et amélioration des feux de circulation	1 226	0	0	0	0	1 226

Les montants, contingences et taxes incluses, des dépenses liées à ce contrat sont sans impact au budget de fonctionnement.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'amélioration continue et le maintien des actifs de feux de circulation s'inscrivent dans une perspective de développement durable de différentes façons. En effet, les modifications apportées aux feux permettent d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes et des marchandises en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. Ce projet vise à augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun, en intégrant de nouveaux paramètres favorables, aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, pour des déplacements plus sécuritaires.
En favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour les transports actifs et collectifs, l'amélioration continue des feux favorise le développement économique de Montréal tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la possibilité d'accorder ce contrat pour améliorer les feux de circulation, il serait difficile d'atteindre les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision du mode de protection des piétons à 250 intersections par année et de l'approche «Vision Zéro» en sécurité routière. En effet, l'installation des feux à décompte numérique pour les piétons, des signaux sonores pour les personnes ayant une déficience visuelle, ou des feux pour les cyclistes, pourrait être retardée.
Les impacts sur la sécurité et la mobilité seraient importants pour les usagers, notamment les plus vulnérables. De plus, des projets tels que les mesures préférentielles (feux chandelles) pour la Société de transport de Montréal (STM) ainsi que les mesures prioritaires pour les véhicules d'urgence du Service sécurité incendie de Montréal (SSIM) seraient compromis.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte de la pandémie attribuable à la Covid-19, l'échéancier du mandat de l'adjudicataire pourrait subir des changements pour des raisons telles qu'un manque de personnel ou des restrictions imposées par la Direction régionale de la santé publique de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal: 17 mai 2021

- Octroi de contrat : mai 2021
- Réalisation des travaux : de juin à novembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Véronique PARENTEAU, 30 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-03-25
Sylvain PROVOST Agent technique principal - Systèmes de transport intelligent	Hugues BESSETTE Chef de Division ing.
Tél : 514 872-9019	**Tél :** 514 872-5798

Télécop. : 514 872-9458 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2021-04-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2021-04-14

GDD **1212968007**

Int_no	Rue_1	Rue_2	Nom arr
1338	18 e Avenue	Provost	Lachine
5770	10 e Avenue	Notre-Dame	Lachine
14229	Église de l'	Verdun	Verdun
16985	10 e Avenue	Provost	Lachine
17625	Verdun	Woodland	Verdun

RÉSUMÉ DES INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Réalisé par la Direction des infrastructures (SIRR)

Identification

No de l'appel d'offres : 466644 — No du GDD : 1212968007

Titre de l'appel d'offres : SP-2021-07 Travaux civils-électriques de signalisation lumineuse (5 projets)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 22 - 2 - 2021 — Ouverture originalement prévue le : 18 - 3 - 2021

Ouverture faite le : 18 - 3 - 2021 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 23 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 0

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 6 — Nbre de soumissions reçues : 4 — % de réponses : 67

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0,0

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 16 - 7 - 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés*	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total $**
PIERRE BROSSARD (1981) LTEE	1 118 961,12
BRUNEAU ELECTRIQUE INC.	1 119 259,37
LAURIN LAURIN (1991) INC.	1 162 922,69
SYSTEMES URBAINS INC.	1 727 518,23
Estimation interne	1 213 998,35

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **-7,8%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **0,0%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** ☐ **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ	☐	X	AMP	☐	X	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA	☐	X	Revenu Qc	☐	X	

Préparé par l'équipe Sollicitation des marchés et conformité de la Division de la gestion de projets et économie de la construction

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 5 juillet 2017

PIERRE BROSSARD (1981) LTÉE
A/S MONSIEUR BERNARD BROSSARD
9595, IGNACE
BROSSARD (QC) J4Y 2P3

N° de décision : 2017-CPSM-1037935
N° de client : 3000235692

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). PIERRE BROSSARD (1981) LTÉE demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **30 avril 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Paula Salles de Carvalho

De: Sophie Dauth
Envoyé: Tuesday, May 12, 2020 10:53 AM
À: Paula Salles de Carvalho
Cc: Ginette Miron
Objet: AMP - Infos

Bonjour Paula,

En référence à ta question au sujet du renouvellement du certificat de l'AMP (anciennement l'AMF), pour Pierre Brossard (1981) Ltée, voir la réponse de la représentante de l'AMP ci-dessous.

Je te ferai parvenir une copie de la lettre d'autorisation dès qu'elle sera disponible.

SVP ne pas hésiter à me contacter si tu as des questions.

Merci et bonne journée,

Sophie

From: celine.paquet@amp.quebec [mailto:celine.paquet@amp.quebec]
Sent: Tuesday, May 12, 2020 09:57
To: Sophie Dauth <sdauth@blackandmcdonald.com>
Subject: [External\Externe]RE: Demande d'information - AMP - Renouvellement Pierre Brossard (1981) Ltée - No. dossier: 3000235692

Bonjour Madame Dauth,

Nous sommes toujours en attente du rapport de l'UPAC nous permettant d'émettre votre lettre d'autorisation; les délais sont plus longs pour les demandes de renouvellement et puisque vous avez soumis votre dossier dans les délais requis, votre dossier a été renouvelé automatiquement, le temps de recevoir le document de l'UPAC.

Lorsque vous avez soumis votre renouvellement, un accusé réception a été déposé dans vos Services en ligne et de plus, le nom de votre entreprise demeure dans notre Registre des Entreprises autorisées et il faut donc inviter les donneurs d'ouvrage et les clients à consulter ce registre.

Cordialement.

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Céline (AMP) Paquet
Agente d'autorisation aux marchés publics
Autorité des marchés publics
T. 418 646-1565
525, boul. René-Léves ue Est, RC.30, Québec (Québec) G1R 5S9
celine.paquet@amp.quebec

From: Paula Salles de Carvalho
Sent: Monday, May 11, 2020 12:00

To: Sophie Dauth <sdauth@blackandmcdonald.com>
Subject: RE: amf

Merci!

De : Sophie Dauth
Envoyé : Monday, May 11, 2020 11:59
À : Paula Salles de Carvalho <pcarvalho@pbrossard.ca>
Objet : RE: amf

Bonjour Paula,

J'ai fait la demande de renouvellement de l'AMF pour Pierre Brossard en février dernier.

Je vais faire un suivi aujourd'hui.

Merci et bonne journée,

Sophie

From: Paula Salles de Carvalho
Sent: Monday, May 11, 2020 11:14
To: Sophie Dauth <sdauth@blackandmcdonald.com>
Subject: amf

Salut Sophie,
Nous avons remarqué que notre lettre de renouvellement de la AMF a expiré le 30 avril passé. Pourriez-vous faire une demande d'extension?
Merci

PAULA SALLES DE CARVALHO | Adjointe administrative / Administrative assistant
Pierre Brossard (1981) Ltée

Tel: (450) 659-9641
9595 Rue Ignace, Brossard, QC, J4Y 2P3

Brossard
Une entreprise de Black & McDonald

Remarque : Notre priorité est de protéger la santé et la sécurité de notre personnel, de nos clients et de nos visiteurs. Nous vous demandons de ne pas vous présenter à notre bureau si vous manifestez des symptômes similaires à ceux de la grippe, si vous avez voyagé à l'extérieur du Canada (y compris aux États- nis) au cours des 14 derniers jours ou si vous avez eu des contacts étroits avec une personne ayant reçu un diagnostic de COVID-19 Nous nous ferons un plaisir de communiquer avec vous par courriel, téléphone ou vidéoconférence. Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

SVP pensez à l'environnement avant d'imprimer ce courriel.

Ce message s'adresse aux personnes concernées seulement et peut contenir des renseignements confidentiels ou privilégiés. Tout usage de ces renseignements par toute autre personne que celle concernée est défendu. Si vous avez reçu ce message par erreur, prière de répondre à l'expéditeur et de supprimer le courriel ou détruire toutes les copies.

SOPHIE DAUTH
Adjointe exécutive

Executive Assistant

Black & McDonald Limitée
Black & McDonald

Tel: (438) 968-3862
625, rue Gougeon, Montréal
625 rue Gougeon, Montréal, QC, H4T 2B4

Black&McDonald

Note: The health and safety of our people, clients and visitors is our top priority. We kindly ask that you do not come into our offices if you are experiencing flu-like symptoms; you have travelled outside of Canada (including the US) in the last 14 days; or you know or suspect you have been in close contact with someone who has been diagnosed with COVID-19. We would be pleased to connect with you by email, phone or video conference. Thank you for your understanding and cooperation.

Remarque : Notre priorité est de protéger la santé et la sécurité de notre personnel, de nos clients et de nos visiteurs. Nous vous demandons de ne pas vous présenter à notre bureau si vous manifestez des symptômes similaires à ceux de la grippe, si vous avez voyagé à l'extérieur du Canada (y compris aux États-Unis) au cours des 14 derniers jours ou si vous avez eu des contacts étroits avec une personne ayant reçu un diagnostic de COVID-19. Nous nous ferons un plaisir de communiquer avec vous par courriel, téléphone ou vidéoconférence. Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

Please consider the environment before printing this email.

This message is intended for the addressees only and may contain confidential or privileged information. Any use of this information by persons other than addressees is prohibited. If you have received this message in error, please reply to the sender and delete or destroy all copies.

SVP pensez à l'environnement avant d'imprimer ce courriel.

Ce message s'adresse aux personnes concernées seulement et peut contenir des renseignements confidentiels ou privilégiés. Tout usage de ces renseignements par toute autre personne que celle concernée est défendu. Si vous avez reçu ce message par erreur, prière de répondre à l'expéditeur et de supprimer le courriel ou détruire toutes les copies.

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **lundi, 22 mars 2021 à 19:30**

Extrait du Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA) de l'Autorité des marchés publics (AMP) en date du 23 mars 2021

Fiche de l'entreprise

Nom : PIERRE BROSSARD (1981) LTÉE
Adresse du siège social : 7005, BOUL TASCHEREAU, SUITE 340, BROSSARD, QC, J4Z 1A7, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000235692
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1143511773

Autres noms d'affaires
• Aucun

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 466644
Numéro de référence : 1454680
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : SP-2021-07 Travaux civils-électriques de signalisation lumineuse (5 projets)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Bruneau Électrique Inc. 527 boul Dollard Joliette, QC, J6E 4M5	Monsieur Eric Bruneau Téléphone : 450 759-6606 Télécopieur : 450 759-2653	**Commande : (1853732)** 2021-02-22 7 h 16 **Transmission :** 2021-02-22 7 h 16	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Madame Iulia Savescu Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	**Commande : (1859590)** 2021-03-02 14 h 37 **Transmission :** 2021-03-02 15 h 43	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Laurin, Laurin (1991) Inc.. 12000 Arthur Sicard Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.laurinlaurin.ca	Monsieur Charles Mclaughlin Téléphone : 450 435-9551 Télécopieur :	**Commande : (1866091)** 2021-03-12 10 h 14 **Transmission :** 2021-03-12 10 h 14	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1854337)** 2021-02-22 13 h 46 **Transmission :** 2021-02-22 19 h 24	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pierre Brossard 1981 Ltée 9595 Rue Ignace Brossard, QC, J4Y 2P3	Monsieur Marc Desautels Téléphone : 450 659-9641 Télécopieur : 450 659-4068	**Commande : (1854082)** 2021-02-22 10 h 56 **Transmission :** 2021-02-22 10 h 56	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1854122)** 2021-02-22 11 h 19 **Transmission :** 2021-02-22 11 h 19	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1212968007

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Objet :	Accorder un contrat à Pierre Brossard (1981) Ltée pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 5 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 17 semaines. Dépense totale : 1 342 753,34 $, taxes incluses (montant du contrat : 1 118 961,12 $; contingences : 223 792,22 $) - Appel d'offres public 466644 - (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds GDD 1212968007.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Iulia Ramona BOAR BUCSA
Préposée au budget
Tél : (514) 872-9964

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-29

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.09

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1217231028

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Viatek Inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et Ville-Marie (PCPR et PRCPR 2021). Dépense totale de 4 481 247,39 $ (contrat: 3 837 963,57 $ + contingences: 383 796,36 $et incidences: 259 487,46 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463417 - (5 soumissionnaires)

IL est recommandé:
1- d'accorder à Construction Viatek Inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements Cote-Des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et Ville-Marie (PCPR et PRCPR 2021) aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 837 963,57 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463417;

2- d'autoriser une dépense de 383 796,36 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 259 487,46 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Viatek inc.

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 1,70 % par l'agglomération, pour un montant de 75 945,84 $ et à 98,30 % par la ville centrale pour un montant de 4 405 301,55 $ taxes incluses.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-21 16:31

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217231028**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Viatek Inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et Ville-Marie (PCPR et PRCPR 2021). Dépense totale de 4 481 247,39 $ (contrat: 3 837 963,57 $ + contingences: 383 796,36 $et incidences: 259 487,46 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463417 - (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 de la Ville de Montréal, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) s'est vu allouer un budget de 45 M $ pour l'année 2021 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) et le programme de réhabilitation de chaussée par planage et revêtement (PRCPR). Le présent contrat combine des interventions de ces deux programmes.
Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine[1], le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction de la mobilité soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.

Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes. Toutefois, il peut exister certaines

conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons, dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l'objet du PCPR et PRCPR 2020 leur a été transmise en février 2020 de façon à ce qu'ils puissent planifier la reconstruction des sections de trottoirs jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

Le dernier bilan de condition du réseau routier de la Ville de Montréal, réalisé à la suite de l'auscultation de l'ensemble des chaussées en 2018, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d'améliorer rapidement le niveau de service des chaussées, des investissements importants sont prévus dans les prochaines années.

Les besoins identifiés étant d'une grande ampleur, la remise à niveau d'une portion importante du réseau routier s'étalera sur plusieurs années. Un nouveau programme a été élaboré afin de pallier au déficit des conditions de la chaussée à très court terme. Ce programme portant le nom de Programme de réhabilitation de chaussées par planage revêtement (PRCPR) vise à prolonger la durée de vie des chaussées d'environ 3 à 5 ans, en attente d'une reconstruction des infrastructures. Les interventions se limitent donc à des travaux de planage et de pose d'un nouveau revêtement bitumineux, sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

La sélection des projets est effectuée par la Division de la gestion des actifs routiers et cyclables à la Direction de la mobilité du SUM, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIRR.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées. La Direction de la mobilité a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management,* avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0080 – 28 février 2019 - Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: SNC-Lavalin inc. (contrat #1: 7 122 722,87 $, taxes incluses) et AXOR Experts-Conseils inc. (contrat #2: 8 490 064,43 $, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public n° 18-17304 (1185249004)

CG20 0610 – 19 novembre 2020 - Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2021, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat pour des travaux de planage et revêtement bitumineux dans les arrondissements Cote-Des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et Ville-Marie (PCPR-PRCPR

2021). Ces travaux seront exécutés sur une distance totalisant environ 8.6 kilomètres dont ± 5.9 kilomètres de PCPR et ± 2.7 kilomètres de PRCPR.
Un tronçon de piste cyclable de 625 mètres de longueur dans le boulevard Maisonneuve entre Av Atwater et rue St Mathieu (Arrond. Ville-Marie) a été pris en charge dans le programme de PCPR afin de ne pas intervenir une nouvelle fois dans le même tronçon.

Une liste de rues ainsi que les cartes d'arrondissements se trouvent en pièces jointes.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 383 796,36 $, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux par rue. En effet, l'article 3.1.10 du cahier des clauses administratives spéciales du cahier des charges prévoit quatre (4) différentes pénalités ainsi que l'article 7.4.2 du même cahier prévoit une autre pénalité pour le non respect des délais entre les différentes opérations de planage, revêtements et marquage. :

1) 1 918,98 $ par jour pour le non respect du délai maximal par rue de type 1 (Locale);
2) 2 878,47 $ par jour pour le non respect du délai maximal par rue de type 2 (Collectrice);
3) 3 837,96 $ par jour pour le non respect du délai maximal par rue de type 3 (Artères);
4) 3 837,96 $ par jour pour le non respect du délai maximal par rue de type 4 (Artères à caractère régional);
5) 500,00 $ par jour pour le non respect du délai maximal par rue entre les différentes opérations de planage, revêtements et marquage.

Ces pénalités mentionnées à l'article 3.1.10 des clauses administratives spéciales du cahier des charges visent le respect du délai contractuel.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d’ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l’écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l’estimation des professionnels et l’écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission.

La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) disponibles du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

La GDPÉC a procédé à l’analyse des cinq (5) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable de 15.0 % a été constaté entre la plus basse soumission

conforme et l’estimation de soumission.

Cet écart est réparti dans les articles de travaux de planage et de pavage et démontre la compétition dans le domaine du pavage de grande envergure. Le plus bas soumissionnaire conforme a été agressif afin de remplir son carnet de commande.

Dans ce contexte et en considérant que l'écart favorable à la Ville, soit de 15.0 %, la DGPÉC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

La Ville procédera à l’évaluation de rendement de l'adjudicataire Construction Viatek inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 4 481 247,39 $, taxes incluses, comprenant:
- un contrat avec Construction Viatek Inc. pour un montant de 3 837 963,57 $ taxes incluses;
- plus des contingences 383 796,36 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 259 487,46 $ taxes incluses;

Cette dépense est assumée à 1,70 % par l'agglomération pour un montant de 75 945,84 $ taxes incluses, représente un coût net de 69 604,47 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, puisqu'elle concerne le réseau cyclable qui est de compétence d'agglomération en vertu de la loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations et à 98,30 % par la ville centrale. *Le programme 55856 - Programme complémentaire de planage et revêtement artériel s'élevant à un montant net de ristourne de* 2 895 845,13 $ *est subventionné à 100% par le* programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).
De ce fait, le coût net imputé à la ville centrale s'élève à 1 203 770,53 $ lorsque diminué des ristournes provinciales et fédérales.
Le financement sera fait de la manière suivante:

- # 15-019 «Programme complémentaire de planage revêtement»
pour un montant de 3 165 905,53 $ et une proportion de 70,65 %

- # 18-047 «Programme de réhabilitation de chaussées par planage revêtement»
pour un montant de 1 239 396,03 $ et une proportion de 27,65 %

- # RCG 19-035 «Programme de réhabilitation de pistes cyclables»
pour un montant de 75 945,84 $ et une proportion de 1,70 %

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est représenté dans le tableau ci-dessous:

Projets ING31-01	2021	2022	2023	Ultérieur	Total
55856 - Programme complémentaire de planage/revêtement -Artériel- Divers arrondissements.	2895 $	- $	- $	- $	2895 $
Subvention TECQ	(2895 $)	- $	- $	- $	(2895)
55861 - Programme de réhabilitation de chaussée par planage/revêtement-Artériel-Divers arrondissements.	1134 $	- $	- $	- $	1134 $
45009 - Financement de travaux de maintien du réseau cyclable	70 $	- $	- $	- $	70 $
Total	**1204 $**	**- $**	**- $**	**- $**	**1204 $**

Les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal" ont été délégués au conseil de la ville par résolution similaires (CG20 0610 et CM20 1177).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 28 juin 2021, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.
De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2021 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la mobilité».

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le démarrage du présent contrat est prévu à l'été 2021 tel qu'indiqué dans les clauses contractuelles. Aucun impact anticipé selon le scénario de reprise des travaux de construction du 11 mai 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze, ...).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
CM: 17 mai 2021
Début des travaux : Juin 2021
Fin des travaux : Octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Denis ALLARD, Service des infrastructures du réseau routier
Isabelle BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Alain DUFRESNE, Ville-Marie
Christian BISSONNETTE, Le Sud-Ouest
Farid OUARET, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Pierre P BOUTIN, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Valérie G GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Valérie G GAGNON, 22 avril 2021
Isabelle BESSETTE, 13 avril 2021
Alain DUFRESNE, 8 avril 2021
Jean CARRIER, 7 avril 2021
Farid OUARET, 7 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Madjid IMINE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-07

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 242 3171
Télécop. :

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2021-04-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nathalie M MARTEL
Directrice
Tél : -
Approuvé le : 2021-04-21

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 463417 — 1217231028

Titre de l'appel d'offres : Travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et Ville-Marie (PCPR et PRCPR 2021)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 1 / 3 / 2021 — 23 / 3 / 2021

Ouverture faite le : 30 / 3 / 2021 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 28

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 4 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
15 / 3 / 2021	La modification a été apportée: -Certains items et quantités modifiés au formulaire de soumission . - Modifications de certains articles DTSI-V , plans, cahier des charges et bordereau	-1 735,50
18 / 3 / 2021	La modification a été apportée: - Report de la soumission au 25 mars 2021 et Modifcation DTSI-M	Neant
19 / 3 / 2021	La modification a été apportée: - Report de la soumission au 30 mars 2021 et Modifcation DTSI-V	4 000,00
23 / 3 / 2021	La modification a été apportée: -Certains items et quantités modifiés au formulaire de soumission . - Modifications au bordereau du cahier des charges	1 084,25

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7 — Nbre de soumissions reçues : 5 — % de réponses : 71

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0,0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 28 / 6 / 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
CONSTRUCTION VIATEK INC.	3 837 963,57
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	4 502 714,81
AMÉNAGEMENT DE SOUSA - 4042077 CANADA INC.	4 624 575,04
METROPOLITAIN INC.	5 266 303,86
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	5 558 094,99
Estimation — **interne**	4 512 628,45

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **-15,0%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **17,3%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** ☐ **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ	☐	x	AMP	☐	x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA	☐	x	Revenu Qc	☐	x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : CONSTRUCTION VIATEK INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 3 837 963,57

Montant des contingences ($) : 383 796,36

Montant des incidences ($) : 259 487,46

Date prévue de début des travaux : 28 / 6 / 2021 — Date prévue de fin des travaux : 26 / 10 / 2021

Liste des rues de la soumission : 463417
Arrondissements : Cote-Des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et Ville-Marie

PCPR : Programme Complémentaire de Planage-Revêtement 2021				
Arrondissement	**Sur**	**De**	**A**	**N° de plan**
Cote des Neige - Notre Dame de Grâce	Barclay avenue	Victoria avenue	Plamondon avenue	**PL-VO-146**
	Cavendish boulevard	Somerled avenue	Fielding avenue	**PL-VO-147**
	Côte-des-Neiges chemin de la	Édouard-Montpetit boulevard	Côte-Sainte-Catherine chemin de la	**PL-VO-148**
	Côte-Saint-Luc chemin de la	Somerled avenue	Décarie boulevard	**PL-VO-149**
	Côte-Saint-Luc chemin de la	Belmore avenue	Westbourne avenue	**PL-VO-150**
	Terrebonne rue de	Beaconsfield avenue	Hampton avenue de	**PL-VO-151**
	Terrebonne rue de	Madison avenue	Benny avenue	**PL-VO-152**
	Westbury avenue de	Dornal avenue	Queen-Mary chemin	**PL-VO-153**
	Décarie boulevard	Savane rue de la	De Sorel rue	**PL-VO-154**
	Édouard-Montpetit boulevard	Côte-des-Neiges chemin de la	Légaré rue	**PL-VO-155**
	Plamondon avenue	Westbury avenue de	Trans Island avenue	**PL-VO-156**
	Van Horne avenue	Lavoie rue	Victoria avenue	**PL-VO-157**
	Wilderton avenue	Côte-Sainte-Catherine chemin de la	Wilderton-Crescent rue	**PL-VO-158**
Ville-Marie	Clark rue	Viger Ouest avenue	Sainte-Catherine Ouest rue	**PL-VO-163**
	Côte-des-Neiges chemin de la	St-Mathieu	Docteur-Penfield avenue du	**PL-VO-164**
	Côte-Sainte-Catherine chemin de la	Parc avenue du	Mont-Royal Ouest avenue du	**PL-VO-165**
	McDougall, chemin	Non-nommée, voie	Le Boulevard	**PL-VO-167**
	Parthenais rue	Rouen rue de	Sherbrooke Est rue	**PL-VO-168**
	Saint-Hubert rue	René-Lévesque Est, boulevard	Sainte-Catherine Est rue	**PL-VO-169**
	De Maisonneuve Ouest boulevard	Atwater avenue	Saint-Mathieu rue	**PL-VO-183**

PRCPR : Programme de Réhabilitation des Chaussées par Planage-Revêtement 2021				
Arrondissement	**Sur**	**De**	**A**	**N° de plan**
Cote des Neige - Notre Dame de Grâce	Sainte-Anne-De-Bellevue bl. de	Pullman rue	Lily-Simon rue	**PL-VO-171**
	Queen-Mary chemin	Décarie boulevard	Ponsard avenue	**PL-VO-172**
	Décarie boulevard	Notre-Dame-De-Grâce avenue	Monkland avenue de	**PL-VO-185**
Ville-Marie	De La Gauchetière Ouest rue	Robert-Bourassa boulevard	Mansfield rue	**PL-VO-173**
	Saint-Dominique rue	Viger Est avenue	De Maisonneuve Est boulevard	**PL-VO-175**
	Ville-Marie boulevard	Papineau avenue	Notre-Dame Est rue	**PL-VO-177**
	Saint-Urbain rue	René-Lévesque	Viger Ouest avenue	**PL-VO-170**

Préparé par Madjid Imine, Ing,



TYPE D'INTERVENTION : P.C.P.R.

Ref.	Plans Numéro	Nom de la rue
163	463417-PL-VO-163	Rue Clark avenue Viger Ouest à rue Sainte-Catherine Ouest
164	463417-PL-VO-164	Chemin de la Côte-des-Neiges St-Mathieu à avenue Docteur-Penfield
165	463417-PL-VO-165	Chemin de la Côte-Sainte-Catherine avenue du Parc à avenue Mont-Royal Ouest
167	463417-PL-VO-167	Chemin McDougall Voie Non-nommée à Le Boulevard
168	463417-PL-VO-168	Rue Parthenais Rue de Rouen à Rue Sherbrooke Est
169	463417-PL-VO-169	Rue Saint-Hubert Boulevard René-Lévesque Est à rue Sainte-Catherine Est
183	463417-PL-VO-183	Boulevard De Maisonneuve Ouest avenue Atwater à Rue Saint-Mathieu

TYPE D'INTERVENTION : P.R.C.P.R.

Ref.	Plans Numéro	Nom de la rue
170	463417-PL-VO-170	Rue Saint-Urbain Boul. René-Lévesque à avenue Viger Ouest
173	463417-PL-VO-173	Rue De La Gauchetière Ouest Boul. Robert-Bourassa à la rue Mansfield
175	463417-PL-VO-175	rue Saint-Dominique Ave. Viger Est à boul. De Maisonneuve Est
177	463417-PL-VO-177	boulevard Ville-Marie ave. Papineau à rue Notre-Dame Est

LES TRAVAUX MONTRÉS AU PLAN SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT, LEURS POSITIONNEMENTS PEUVENT VARIER

Orientation

LE FOND DE PLAN EST ISSU DE LA CARTOGRAPHIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

Préparé par :
Gregory SEVASTIANENKO, dess.

Vérifié

Ingénieur (e) :
Madjid IMINE, ing.

Sceau de l'ingénieur(e):

Original signé le:
2021-03-26

Arrondissement(s):
Ville-Marie

Date:
2021 / 03 / 26

Nature des travaux:
Arrondissements intervention globale
Réseaux de (P.C.P.R.) - (P.R.C.P.R.)

Titre du plan:
Plan de présentation

Échelle:
Aucune échelle

No. de soumission:	No. de plan:
463417	- PL-VO -A.I.G.-01



TYPE D'INTERVENTION : P.C.P.R.

Ref.	Plans Numéro	Nom de la rue
146	463417-PL-VO-146	Avenue Barclay de avenue Victoria à avenue Plamondon
147	463417-PL-VO-147	Boulevard Cavendish avenue Somerled à avenue Fielding
148	463417-PL-VO-148	Chemin de la Côte-Des-Neiges Boulevard Édouard-Montpetit à chemin de la Côte-Sainte-Catherine
149	463417-PL-VO-149	Chemin de la Côte-Saint-Luc avenue Somerled à boulevard Décarie
150	463417-PL-VO-150	Chemin de la Côte-Saint-Luc avenue Belmore à avenue Westbourne
151	463417-PL-VO-151	Rue de Terrebonne avenue Beaconsfield à avenue Hampton
152	463417-PL-VO-152	Rue de Terrebonne avenue Madison à avenue Benny
153	463417-PL-VO-153	Avenue de Westbury avenue Dornal à Chemin Queen-Mary
154	463417-PL-VO-154	boulevard Décarie rue de la Savane à Rue de Sorel
155	463417-PL-VO-155	Boulevard Édouard-Montpetit Chemin de la Côte-des-Neiges à rue Légaré
156	463417-PL-VO-156	Avenue Plamondon avenue Westbury à avenue Trans Island
157	463417-PL-VO-157	Avenue Van Horne rue Lavoie à avenue Victoria
158	463417-PL-VO-158	Avenue Wilderton Chemin de la Côte-Sainte-Catherine à rue Wilderton-Crescent

TYPE D'INTERVENTION : P.R.C.P.R.

Ref.	Plans Numéro	Nom de la rue
171	463417-PL-VO-171	Boul. Sainte-Anne-De-Bellevue rue Pullman à la rue Lily-Simon
172	463417-PL-VO-172	Chemin Queen-Mary boulevard Décarie à avenue Ponsard
185	463417-PL-VO-185	Boulevard Décarie ave. Notre-Dame-De-Grâce à ave. Monkland

LES TRAVAUX MONTRÉS AU PLAN SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT, LEURS POSITIONNEMENTS PEUVENT VARIER

Orientation

LE FOND DE PLAN EST ISSU DE LA CARTOGRAPHIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Montréal

Service des infrastructures
du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

Visée

Préparé par :

Gregory SEVASTIANENKO, dess.

Sceau de l'ingénieur(e):

Ingénieur (e) :

Madjid IMINE, ing.

Original signé le:
2021-04-06

Arrondissement(s):
Côte-Des-Neiges

Date:
2021 / 03 / 26

Nature des travaux:
Arrondissements intervention globale
Réseaux de (P.C.P.R.) - (P.R.C.P.R.)

Titre du plan:
Plan de présentation

Échelle:
Aucune échelle

No. de soumission:	No. de plan:
463417	- PL-VO -A.I.G.-01

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre: Travaux de voirie dans les arrondissements de Cote-Des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et Ville-Marie (PCPR et PRCPR 2021)

Entrepreneur: Construction Viatek Inc.

Soumission: 463 417 | GDD: 121 - 7231 - 028 | Responsable: Madjid Imine | Date: 2021-03-31

Projet #01: 55 856 | Client payeur : Direction de l'urbanisme | Corpo

#01-01 Sous-projet: 21 - 55 856 - 003 | n° Simon: 186 191

PCPR-Planage- revetement de la chaussée dans divers arrondissements- 463417

		Montants avant taxe	avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		2 364 530,85 $	2 718 619,34 $	2 482 461,83 $
Travaux contingents	10 %	236 453,09 $	271 861,93 $	248 246,18 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		2 600 983,94 $	2 990 481,28 $	2 730 708,01 $
Sous-total complet du sous-projet		2 600 983,94 $	2 990 481,28 $	2 730 708,01 $

#01-02 Sous-projet: 21 - 55 856 - 004 | n° Simon: 186 192

PCPR : Incidences techniques et professionnelles -463417

		taxation	Montants avant taxe	avec taxes	net de taxes
Dépenses incidentes					
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisation (non taxable)	Non	57 000,00 $	57 000,00 $	57 000,00 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (taxable)	Normal	48 000,00 $	55 188,00 $	50 394,00 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	7 000,00 $	8 048,25 $	7 349,13 $
Tech	Utilités publiques	Normal	48 000,00 $	55 188,00 $	50 394,00 $
Sous-total des incidence du sous-projet			160 000,00 $	175 424,25 $	165 137,13 $
Sous-total complet du sous-projet			160 000,00 $	175 424,25 $	165 137,13 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01: 55 856 | Client payeur : Direction de l'urbanisme | Corpo

		Montants avant taxe	avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		2 364 530,85 $	2 718 619,34 $	2 482 461,83 $
Travaux contingents	10,00 %	236 453,09 $	271 861,93 $	248 246,18 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		2 600 983,94 $	2 990 481,28 $	2 730 708,01 $
Dépenses incidentes		160 000,00 $	175 424,25 $	165 137,13 $
Sous-total complet du projet investi		**2 760 983,94 $**	**3 165 905,53 $**	**2 895 845,13 $**

Projet #02: 55 861 | Client payeur : Direction de l'urbanisme | Corpo

#02-01 Sous-projet: 21 - 55 861 - 001 | n° Simon: 186 193

PRCPR-Planage- revetement de la chaussée dans divers arrondissements- 463417

		Montants avant taxe	avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		916 924,45 $	1 054 233,89 $	962 656,06 $
Travaux contingents	10 %	91 692,45 $	105 423,39 $	96 265,61 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		1 008 616,90 $	1 159 657,28 $	1 058 921,66 $
Sous-total complet du sous-projet		1 008 616,90 $	1 159 657,28 $	1 058 921,66 $

#02-02 Sous-projet: 21 - 55 861 - 002 | n° Simon: 186 195

PRCPR- Incidences techniques et professionnelles-463417

		taxation	Montants avant taxe	avec taxes	net de taxes
Dépenses incidentes					
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisation (non taxable)	Non	28 000,00 $	28 000,00 $	28 000,00 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (taxable)	Normal	20 000,00 $	22 995,00 $	20 997,50 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	5 000,00 $	5 748,75 $	5 249,38 $
Tech	Utilités publiques	Normal	20 000,00 $	22 995,00 $	20 997,50 $
Sous-total des incidence du sous-projet			73 000,00 $	79 738,75 $	75 244,38 $
Sous-total complet du sous-projet			73 000,00 $	79 738,75 $	75 244,38 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #02: 55 861 | Client payeur : Direction de l'urbanisme | Corpo

		Montants avant taxe	avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		916 924,45 $	1 054 233,89 $	962 656,06 $
Travaux contingents	10,00 %	91 692,45 $	105 423,39 $	96 265,61 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		1 008 616,90 $	1 159 657,28 $	1 058 921,66 $
Dépenses incidentes		73 000,00 $	79 738,75 $	75 244,38 $
Sous-total complet du projet investi		**1 081 616,90 $**	**1 239 396,03 $**	**1 134 166,04 $**

Projet #03: 45 009 | Client payeur : Direction de la mobilité - Aménagement des voies cyclables | Agglo

#03-01 Sous-projet: 21 - 45 009 - 003 | n° Simon: 186 849

Piste cyclable PCPR (Bd Maisonneuve, PL-V0-183) -463417

		Montants avant taxe	avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		56 630,00 $	65 110,34 $	59 454,42 $
Travaux contingents	10 %	5 663,00 $	6 511,03 $	5 945,44 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		62 293,00 $	71 621,38 $	65 399,86 $
Sous-total complet du sous-projet		62 293,00 $	**71 621,38 $**	65 399,86 $

Le montant de 65 110,34 $ sert à payer la même portion du bordereau # 2155856003 (PCPR)

#03-02 Sous-projet: 21 - 45 009 - 004 | n° Simon: 186 850

Piste cyclable PCPR (Bd Maisonneuve, PL-V0-183)- Incidences techniques et professionnelles-463417

		taxation	Montants avant taxe	avec taxes	net de taxes
Dépenses incidentes					
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisation (non taxable)	Non	2 944,76 $	2 944,76 $	2 944,76 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (taxable)	Normal	700,00 $	804,83 $	734,91 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	500,00 $	574,88 $	524,94 $
Sous-total des incidence du sous-projet			4 144,76 $	4 324,46 $	4 204,61 $
Sous-total complet du sous-projet			4 144,76 $	**4 324,46 $**	4 204,61 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #03: 45 009 | Client payeur : Direction de la mobilité - Aménagement des voies cyclables | Agglo

		Montants avant taxe	avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		56 630,00 $	65 110,34 $	59 454,42 $
Travaux contingents	10,00 %	5 663,00 $	6 511,03 $	5 945,44 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		62 293,00 $	71 621,38 $	65 399,86 $
Dépenses incidentes		4 144,76 $	4 324,46 $	4 204,61 $
Sous-total complet du projet investi		**66 437,76 $**	**75 945,837 $**	**69 604,47 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

		Montants avant taxe	avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		3 338 085,30 $	3 837 963,57 $	3 504 572,30 $
Travaux contingents	10,00 %	333 808,53 $	383 796,36 $	350 457,23 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		3 671 893,83 $	4 221 759,93 $	3 855 029,53 $
Dépenses incidentes		237 144,76 $	259 487,46 $	244 586,11 $
Total des montants maximum autorisés		**3 909 038,59 $**	**4 481 247,39 $**	**4 099 615,64 $**

Répartition par payeur :

Agglo	1,70%	69 604,47 $
Corpo	98,30%	4 030 011,17 $
Total	100,0%	**4 099 615,64 $**

Montréal

SOUMISSION 463417- PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et de Ville-Marie (PCPR -PRCPR 2021)
PL-V0-146 **Avenue Barclay** De l'avenue Victoria et l'avenue Plamondon	**Travaux de planage et de pavage:** Fermeture complète avec le maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage; **Horaire de travail:** Lundi au Vendredi 9h à 19h, Samedi et Dimanche 10h à 18h.
PL-VO-147 **Boulevard Cavendish** De l'avenue Terrebonne à l'avenue Fielding	**Travaux de planage**: Fermeture complète d'une direction à la fois avec l'aménagement d'un contresens dans la direction opposée en maintenant une voie de circulation d'une largeur minimale de 4,0 mètres par direction; **Travaux de pavage:** Fermeture complète de la chaussée; **Horaire de travail pour le planage:** Lundi au Vendredi 9h30 à 15h30 Samedi et Dimanche 10h à 18h; **Horaire de travail pour le pavage:** Lundi au Dimanche 22h à 5h.
PL-VO-148 **Chemin de la Côte-des-Neiges** Du boulevard Édouard-Montpetit au chemin de la Côte-Sainte-Catherine	**Travaux de planage**: Fermeture complète d'une direction à la fois avec l'aménagement d'un contresens dans la direction opposée en maintenant une voie de circulation d'une largeur minimale de 3,5 mètres par direction; **Travaux de pavage:** Fermeture complète de la chaussée; **Horaire de travail pour le planage :** Lundi au Vendredi 9h30 à 15h30, Samedi et Dimanche 10h à 18h; **Horaire de travail pour le pavage:** Lundi au Dimanche 22h à 5h.
PL-VO-149 **Chemin de la Côte-Saint-Luc** De l'avenue Somerled au boulevard Décarie	**Travaux de planage**: Fermeture complète d'une direction à la fois avec l'aménagement d'un contresens dans la direction opposée en maintenant une voie de circulation d'une largeur minimale de 4,5 mètres par direction; **Travaux de pavage :** Fermeture complète de la chaussée; **Horaire de travail pour le planage :** Lundi au Vendredi 9h30 à 15h30, Samedi et Dimanche 10h à 18h; **Horaire de travail pour le pavage:** Lundi au Dimanche 22h à 5h.
PL-VO-150 **Chemin de la Côte-Saint-Luc** De l'avenue Belmore à l'avenue Westbourne	**Travaux de planage et de pavage** : Fermeture complète de la direction est avec l'aménagement d'un contresens dans la direction opposée en maintenant une voie de circulation d'une largeur minimale de 4,5 mètres par direction; **Horaire de travail:** Lundi au Vendredi 9h30 à 15h30, Samedi et Dimanche 10h à 18h.
PL-VO-151 **Rue de Terrebonne** De l'avenue Beaconsfield à l'avenue de Hampton	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage; **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 7h à 19h, Samedi et Dimanche 10h à 18h.
PL-VO-152 **Rue de Terrebonne** De l'avenue Madison à l'avenue Benny	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage; **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 7h à 19h, Samedi et Dimanche 10h à 18h.
PL-V0-153 **Avenue de Westbury** Du chemin Queen-Mary à l'avenue Dornal	**Travaux de planage et de pavage:** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage; **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 7h à 19h, Samedi et Dimanche 10h à 18h.
PL-V0-154 **Boulevard Décarie** De la rue de la Savane à la rue de Sorel	**Travaux de planage:** Entrave partielle de la direction nord, un côté à la fois avec le maintien d'une voie de circulation d'une largeur minimale de 4,0 mètres; **Travaux de pavage** : Fermeture complète de la direction nord; **Horaire de travail :** Dimanche au Jeudi 22h00 à 5h00, Jeudi à Vendredi 22h30 à 5h00, Vendredi à Samedi 23h00 à 6h30 et Samedi à Dimanche 23h00 à 7h00.
PL-VO-155 **Boulevard Édouard-Montpetit** Du chemin de la Côte-des-Neiges à la rue Légaré	**Travaux de planage et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage; **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 9h30 à 15h30, Samedi et Dimanche 10h à 18h.

Secteur	Travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et de Ville-Marie (PCPR -PRCPR 2021)
PL-V0-156 **Avenue Plamondon** De l'avenue Westbury à l'avenue Trans Island	**Travaux de planage et de pavage:** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage; **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 7h à 19h, Samedi et Dimanche 10h à 18h.
PL-VO-157 **Avenue Van Horne** De la rue Lavoie à l'avenue Victoria	**Travaux de planage**: Fermeture complète d'une direction à la fois avec l'aménagement d'un contresens dans la direction opposée en maintenant une voie de circulation d'une largeur minimale de 3,2 mètres par direction; **Travaux de pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec le maintien de la circulation locale à l'extérieur de la zone de travaux; **Horaire de travail pour le planage :** Lundi au Vendredi 9h30 à 15h30, Samedi et Dimanche 10h à 18h; **Horaire de travail pour le pavage:** Lundi au Vendredi 22h à 5h, Samedi et Dimanche 10h à 18h.
PL-VO-158 **Avenue Wilderton** Du chemin de la Côte-Sainte-Catherine à la rue Wilderton-Crescent	**Travaux de planage**: Entrave partielle d'un côté à la fois avec le maintien d'une voie de circulation d'une largeur minimale de 3,2 mètres; **Travaux de pavage :** Fermeture complète de la chaussée; **Horaire de travail pour le planage:** Lundi au Vendredi 7h à 19h, Samedi et Dimanche 10h à 18h; **Horaire de travail pour le pavage:** Lundi au Vendredi 9h30 à 15h30, Samedi et Dimanche 10h à 18h.
PL-VO-163 **Rue Clark** De l'avenue Viger Ouest à la rue Sainte-Catherine Ouest	**Travaux de planage phase 1A et 1B:** Entrave partielle d'un côté à la fois avec le maintien d'une voie de circulation d'une largeur minimale de 3,2 mètres; **Travaux de pavage phase 2A et 2B :** Fermeture complète de la chaussée; **Horaire de travail pour le planage phase 1A et phase 1B:** Lundi au Vendredi 7h à 19h, Samedi et Dimanche de 9h à 19h; **Horaire de travail pour le pavage phase 2A :** Lundi au Vendredi 9h30 à 15h30, Samedi et Dimanche 9h à 19h; **Horaire de travail pour le pavage phase 2B :** Lundi au Samedi 21h à 5h, Samedi et Dimanche 9h à 19h.
PL-VO-164 **Chemin de la Côte-des-Neiges** De la rue Saint-Mathieu à l'avenue du Docteur Penfield	**Travaux de planage:** Entrave partielle un côté et une direction à la fois avec le maintien d'une voie de circulation d'une largeur minimale de 3,5 mètres; **Travaux de pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec le maintien de la circulation locale à l'extérieur de la zone de travaux; **Horaire de travail pour le planage :** Lundi au Vendredi 9h30 à 15h30, Samedi et Dimanche 9h à 19h; **Horaire de travail pour le pavage :** Lundi au Samedi 21h à 5h.
PL-VO-165 **Chemin de la Côte-Sainte-Catherine** De l'avenue du Mont-Royal Ouest à l'avenue du Parc	**Travaux de planage :** Entrave partielle de la direction est, un côté à la fois, avec maintien d'une voie de circulation d'une largeur minimale de 3,5 mètres; **Travaux de pavage :** Fermeture de la direction est avec l'aménagement d'un contresens dans la direction opposée en maintenant une voie de circulation d'une largeur minimale de 3,5 mètres par direction; **Horaire de travail du planage:** Lundi au Vendredi 9h30 à 15h30, Samedi et Dimanche 9h à 19h; **Horaire de travail du pavage:** Lundi au Samedi de 21h à 5h.
PL-VO-167 **Chemin McDougall** De l'avenue Le Boulevard à la voie non nommée	**Travaux de planage :** Entrave partielle, un côté à la fois avec le maintien d'une voie de circulation d'une largeur minimale de 3,5 mètres; **Travaux de pavage :** Fermeture de direction avec l'aménagement d'un contresens dans la direction opposée en maintenant une voie de circulation d'une largeur minimale de 3,5 m par direction; **Horaire de travail du planage:** Lundi au Vendredi 9h à 15h30, Samedi et Dimanche 9h à 19h; **Horaire de travail du pavage:** Lundi au Samedi de 21h à 5h.

Secteur	Travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et de Ville-Marie (PCPR -PRCPR 2021)
PL-VO-168 **Rue Parthenais** De la rue de Rouen à la rue Sherbrooke	**Travaux de planage et de pavage :** Fermeture complète avec le maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage; **Horaire de travail du planage et de pavage:** Samedi 8h à 19h et Dimanche 9h à 19h.
PL-VO-169 **Rue Saint-Hubert** Du boulevard René-Levesque E à la rue Sainte-Catherine Est	**Travaux de planage :** Fermeture d'une direction à la fois avec le maintien de la circulation locale; **Travaux de pavage :** Fermeture complète de la chaussée; **Horaire de travail du planage:** Lundi au Vendredi 7h à 19h, Samedi 8h à 19h; **Horaire de travail du pavage :** Lundi au Samedi de 22h à 5h.
PL-VO-183 **Boulevard de Maisonneuve Ouest** De l'avenue Atwater à la rue Saint-Mathieu	**Travaux de planage et pavage phases 1A et 2A :** Fermeture complète de la piste cyclable avec la mise en place d'une piste cyclable bidirectionnelle sur rue balisée par des TRV-10 avec le maintien d'une voie de circulation d'une largeur minimale de 3,5 mètres; **Travaux de planage phase 1B:** Entrave partielle de la chaussée, un côté à la fois avec le maintien d'une voie de circulation d'une largeur minimale de 3,5 mètres; **Travaux de pavage phase 2B :** Fermeture complète de la chaussée avec le maintien de la circulation locale à l'extérieur de la zone des travaux; **Horaire de travail du planage et du pavage phases 1A, 1B et 2A :** Lundi au Vendredi 9h30 à 15h30, Samedi 8h à 19h Dimanche 9h à 19h; **Horaire de travail du pavage phase 2B :** Lundi au Samedi de 22h à 5h.
PL-V0-171 **Boulevard de Sainte-Anne de Bellevue** De la rue Pullman à la rue Lily-Simon	**Travaux de planage :** Entrave partielle, un côté à la fois de la direction ouest avec le maintien d'une voie de circulation d'une largeur minimale de 4,0 mètres; **Travaux de pavage :** Fermeture complète de la direction ouest avec la mise en place d'un contresens dans la direction opposée en maintenant une voie de circulation d'une largeur minimale de 4,0 mètres par direction; **Horaire de travail du planage et du pavage :** Dimanche au Jeudi 22h00 à 5h00, Jeudi à Vendredi 22h30 à 5h00, Vendredi à Samedi 23h00 à 6h30 et Samedi à Dimanche 23h00 à 7h00.
PL-V0-172 **Chemin Queen-Mary** Du boulevard Décarie à l'avenue Ponsard	**Travaux de planage :** Entrave partielle d'une direction et d'un côté à la fois avec maintien d'une voie de circulation d'une largeur minimale de 4,0 mètres sans entrave dans la direction opposée; **Travaux de pavage :** Fermeture complète de la chaussée; **Horaire de travail du planage phase 1A :** Lundi au Vendredi 7h00 à 15h30, Samedi et Dimanche 10h à 18h; **Horaire de travail du planage phase 1B :** Lundi au Vendredi 9h30 à 19h00 Samedi et Dimanche 10h à 18h; **Horaire de travail du pavage :** Dimanche au Jeudi 22h00 à 5h00, Jeudi à Vendredi 22h30 à 5h00, Vendredi à Samedi 23h00 à 6h30 Samedi à Dimanche 23h00 à 7h00.
PL-VO-185 **Boulevard Décarie** De l'avenue Notre-Dame-de-Grâce à l'avenue Monkland	**Travaux de planage et de pavage:** Fermeture d'une direction à la fois avec l'aménagement d'un contresens dans la direction opposée en maintenant une voie de circulation d'une largeur de 3,2 mètres dans chaque direction; **Travaux de planage et pavage:** Samedi et Dimanche 10h à 18h.
PL-VO-170 **Rue Saint-Urbain** Du boulevard René-Lévesque Ouest à l'avenue Viger Ouest	**Travaux de planage :** Fermeture d'un côté à la fois avec le maintien d'une voie de circulation d'au moins 3,5 mètres **Travaux de pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec le maintien de la circulation locale excepté dans la zone des travaux; **Horaire de travail du planage:** Lundi au Vendredi 9h30 à 15h30, Samedi 7h à 19h; **Horaire de travail du pavage:** Lundi au Samedi 22h à 5h.

Secteur	Travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et de Ville-Marie (PCPR -PRCPR 2021)
PL-VO-173 **Rue de La Gauchetière Ouest** Du boulevard Robert-Bourassa à la rue Mansfield	**Travaux de planage :** Entrave partielle d'une direction et un coté à la fois avec le maintien d'une voie de circulation d'une largeur minimale de 3,2 mètres; **Travaux de pavage :** Fermeture complète de la chaussée; **Horaire de travail du planage** Lundi au Vendredi 9h30 à 15h30, Samedi 7h à 19h; **Horaire de travail du pavage :** Lundi au Samedi 21h à 5h;
PL-VO-175 **Rue Saint-Dominique** De l'avenue Viger Est au boulevard de Maisonneuve Est	**Travaux de planage et de pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec le maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage; **Horaire de travail du planage et du pavage :** Lundi au Vendredi 7h à 19h, Samedi et Dimanche 9h à 17h.
PL-VO-177 **Boulevard Ville-Marie** De l'avenue Papineau à la rue Notre-Dame Est	**Travaux de planage :** Entrave partielle de la chaussée avec le maintien de deux voies de circulation d'une largeur minimale de 3,5 mètres dans chaque voie; **Travaux de pavage :** Fermeture complète de la chaussée; **Horaire de travail du planage:** Lundi au Vendredi 9h30 à 15h30, Samedi et Dimanche 9h à 19h; **Horaire de travail du pavage:** Lundi au Samedi de 21h à 5h.
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	- Les travaux sont prévus d'être réalisés en 2021; - L'Entrepreneur doit redonner les voies à la circulation à la fin de chaque quart de travail; - Maintien, en tout temps, des trottoirs et des passages piétonniers libres d'obstacles; - Ajustement de la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux; - Sécurisation de l'aire de travail des voies de circulation ouvertes à l'aide de repères visuels de type T-RV-7; - Délimitation des voies en contresens à l'aide de repères visuels de type T-RV-10; - Maintien en tout temps, de façon sécuritaire, de tous les mouvements permis aux intersections, à moins d'indication contraire; - Présence de signaleurs pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent la zone des travaux incluant les piétons et cyclistes; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et de leur durée. Installation et mise en fonction des chemins de détour avant la mise en place des entraves; - Installation de PMVM pour les rues artérielles - Accommodation et maintien en tout temps d'accès pour les services d'Urgences-Santé, au service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et au SPVM. Les véhicules d'urgence doivent avoir accès aux bâtiments dans le secteur des travaux; - Des plaques d'acier pour circulation doivent être prévues pour redonner accès aux riverains en dehors des heures de travail, si requis; - Commercialisation policière pour la gestion des intersections, au besoin; - L'Entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite; - L'Entrepreneur doit coordonner ses interventions avec les travaux exécutés par d'autres entrepreneurs à proximité de son chantier.

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
www.amp.quebec

Le 21 septembre 2020

CONSTRUCTION VIATEK INC.
4915, LOUIS-B.-MAYER
LAVAL QC H7P 0E5

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3001157827
N° de demande :	2000034298
N° de confirmation de paiement :	006186

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 10 janvier 2018

CONSTRUCTION VIATEK INC.
A/S MONSIEUR PATRICK FRANCOEUR
4915, LOUIS-B.-MAYER
LAVAL (QC) H7P 0E5

N° de décision : 2018-CPSM-1001876
N° de client : 3001157827

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CONSTRUCTION VIATEK INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **9 janvier 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 463417

Date de publication : 2021-03-01
Date d'ouverture : 2021-03-30

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	Construction Viatek Inc.
2	De Sousa
3	Eurovia Québec Construction Inc
4	Les Entrepreneurs Bucaro Inc.
5	Les Entreprises Michaudville Inc.
6	Meloche, Division de Sintra
7	Pavages Métropolitain Inc.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231028

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Construction Viatek Inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et Ville-Marie (PCPR et PRCPR 2021). Dépense totale de 4 481 247,39 $ (contrat: 3 837 963,57 $ + contingences: 383 796,36 $et incidences: 259 487,46 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463417 - (5 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds GDD 1217231028_VF.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Immacula CADELY
Préposée au budget
Tél : 514 872-9547

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-15

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.10

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1218807001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Mécanicaction inc. pour l'exécution des travaux de conversion du système de chauffage lot 1 du centre Pierre-Charbonneau - Dépense totale de 1 606 616,83 $, taxes incluses (contrat : 1 144 313,98 $ + contingences 228 862,80 $ + incidences 233 440,05 $ - Appel d'offres public IMM-15710 - Quatre (4) soumissionnaires

Il est recommandé:
1. d'accorder à Mécanicaction inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de conversion du système de chauffage lot 1 du centre Pierre-Charbonneau, au prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 1 144 313,98 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15710;

2. d'autoriser une dépense de 228 862,80 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 233 440,05 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Mécanicaction inc.;

5. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-04-22 10:56

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1218807001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Mécanicaction inc. pour l'exécution des travaux de conversion du système de chauffage lot 1 du centre Pierre-Charbonneau - Dépense totale de 1 606 616,83 $, taxes incluses (contrat : 1 144 313,98 $ + contingences 228 862,80 $ + incidences 233 440,05 $ - Appel d'offres public IMM-15710 - Quatre (4) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le centre Pierre-Charbonneau, situé au coeur du Parc olympique, est un complexe multidisciplinaire ouvert depuis 1960. Le centre accueille une vaste gamme d'activités récréatives et d'événements sportifs et culturels pour toutes les clientèles (jeunes, adolescents, adultes et âge d'or).
L'énergie du centre Pierre-Charbonneau (0087) est fournie par la Régie des installations olympiques (RIO) depuis 1977. Le 1er février 2016, la RIO a informé la Ville de son intention de convertir à l'eau chaude ses installations de production de vapeur dans le cadre de son projet d'économie d'énergie. Des travaux de transformation des installations de chauffage ont été initiés au centre Pierre-Charbonneau pour répondre à ces dernières modifications.

Les travaux du lot 1 consistent à remplacer les conduits entre la RIO et le centre Pierre-Charbonneau en préparation pour les travaux de conversion des équipements de chauffage du centre qui sont prévus à l'été 2022 (lot 2).

Pour l'hiver 2021-2022, la location d'une chaudière à vapeur temporaire sera requise pour alimenter les appareils de chauffage du centre Pierre-Charbonneau.

L'appel d'offres public IMM-15710 a été publié dans le Journal de Montréal et sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 12 février 2021. L'ouverture de l'appel d'offres initialement prévue le 16 mars a été reportée au 23 mars 2021. Le délai pour permettre aux soumissionnaires de récupérer les documents, préparer et déposer leur soumission auprès du Service du greffe a été de trente-neuf (39) jours.

La période de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours soit jusqu'au 21 juillet 2021.

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire

1	2021-03-02	- Ajouts et précisions aux plans de civil et mécanique; - Ajouts et précisions au devis mécanique; - Ajouts et changements au Cahier des Clauses Administratives Spéciales (CCAS); - Réémission du bordereau de soumission.	Oui
2	2021-03-05	- Ajouts et précisions aux plans de structure, mécanique et civil; - Changements aux devis techniques; - Réémission du bordereau de soumission; - Report date d'ouverture des soumissions du 16 au 18 mars 2021.	Oui
3	2021-03-11	- Précisions au plan de civil - Ajout au devis mécanique - Report date d'ouverture des soumissions du 18 au 23 mars 2021	Oui
4	2021-03-18	- Confirmation que l'appel d'offres concerne le lot 1 tel qu'indiqué dans le titre et que les travaux du lot 2 sont hors contrat.	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1199 - 18 novembre 2019 : Approuver un projet de contrat entre la Ville et la Régie des installations olympiques pour la fourniture d'électricité, d'eau chaude et d'eau refroidie pour le centre Pierre-Charbonneau, l'aréna Maurice-Richard, le Biodôme et le Planétarium, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er novembre 2019 - Montant estimé de **13,4 M$**.

DESCRIPTION

Les travaux de conversion à l'eau chaude du lot 1 consistent entre autres à remplacer les conduits de condensat pour des conduits plus gros. Une partie de ces conduits sont enfouis entre le Centre Pierre-Charbonneau et la régie des installations olympiques (RIO). Considérant que nous devons procéder à leur excavation, les conduits adjacents servant à la vapeur et à l'eau refroidie qui datent de 1975 seront aussi remplacés. Le reste des conduits touchés par les travaux se trouvent au 2e sous-sol du centre, étage destiné à la mécanique du bâtiment.

JUSTIFICATION

Il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges incluant une (1) association professionnelle.
Quatre (4) preneurs du cahier des charges ont déposé une soumission sur six (6) entrepreneurs généraux, soit 67 %.

Une entreprise a déclaré dans un avis de désistement que les fournisseurs ne pouvaient pas garantir la livraison au moment voulu. L'autre preneur du cahier des charges a affirmé ne pas avoir été en mesure de trouver un sous-traitant pour les travaux civils. Toutefois, il a soumis un prix comme sous-traitant en mécanique.

À la suite de l'analyse des quatre (4) soumissions reçues, trois (3) soumissions sont conformes et une (1) soumission ne l'est pas puisque plusieurs documents sont manquants. Le présent sommaire décisionnel propose d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**CONTINGENCES** (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Mécanicaction inc.	**1 144 313,98 $**	**228 862,80 $**	**1 373 176,78 $**
Procova inc.	1 196 889,75 $	239 377,95 $	1 436 267,70 $
Oslo Construction inc.	1 454 060,08 $	290 812,02 $	1 744 872,10 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 421 299,10 $	284 259,82 $	1 705 558,92 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-276 985,12 $ -19,49 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			52 575,77 $ 4,59 %

L’écart de -19,49 % entre la soumission du plus bas soumissionnaire conforme Mécanicaction inc. et la dernière estimation des professionnels se constate principalement au niveau de la section mécanique avec un écart de -29,12%. Il appert que les travaux mécaniques, qui représentent plus de 45 % du prix total soumis, ont été surestimés par les professionnels. D'ailleurs, les écarts entre les autres soumissions et l’estimation sont de -24,82% et -38,43% pour la section mécanique seulement et ils appuient cette hypothèse.

L’impact de la COVID-19 semble aussi avoir été surestimé considérant que le total de l'estimation initiale des professionnels avait déjà un écart de -8,63 % avec le plus bas soumissionnaire conforme avant qu'un facteur COVID de près de 12 % du coût total y soit ajouté.

Le faible écart de 4,59 % entre les deux plus bas soumissionnaires laisse croire que les documents d'appel d'offres étaient clairs et que les entrepreneurs ont bien compris la portée des travaux. Le troisième plus bas soumissionnaire a prévu des dépenses plus importantes que le plus bas soumissionnaire et que l'estimation au niveau des charges administratives et des travaux civils.

L'analyse des soumissions effectuées par Lemay CO inc. démontre que Mécanicaction inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. En conséquence, les professionnels recommandent d'octroyer le contrat à cette entreprise dans la lettre placée dans la section « Pièces jointes ». En réponse aux réserves émises par Lemay CO inc., la Ville a validé le calcul des montants de la soumission et a interrogé Mécanicaction inc. afin de confirmer l'inclusion de tous les travaux requis dans le prix soumis. Mécanicaction inc. a affirmé que tous les travaux avaient bien été inclus.

Par ailleurs, Mécanicaction inc. n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n’a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). De plus, Mécanication inc. n’est pas rendu non-conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle. Le contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrat public et ne nécessite pas d'attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Une évaluation du rendement de l'adjudicataire sera effectuée conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l’encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet est prévu au programme de protection des bâtiments sportifs #42306 et la dépense est disponible au PTI 2020-2022 du SGPI.
(projet IM-PR-17-0015, contrat SIGI 15710)

Le coût total brut du contrat à octroyer est de 1 144 313,98 $ (avec taxes, sans les contingences).

Le budget de contingences est de 228 862,80 $ (avec taxes), soit 20 % du coût du contrat. Les travaux seront effectués sur des installations datant de 1975,il faut donc s'attendre inévitablement à faire face à certains imprévus. De plus, les travaux ne durent que 4 mois et touchent un système critique pour la conservation et l'occupation du bâtiment : le chauffage.

Le budget d'incidences est de 233 440,05 $ (avec taxes), soit 17 % du coût du contrat avec contingences.
La moitié de ce budget, soit 115 000 $, est destiné à la location de la chaudière temporaire à la vapeur requise pour le chauffage du centre Pierre-Charbonneau à l'hiver 2021-2022. L'autre moitié servira à mandater un contrôleur de chantier ainsi qu'un professionnel pour la gestion des sols, tous les deux ayant une entente-cadre.

La dépense totale brute est de 1 606 616,83 $ (avec taxes).
La dépense nette après ristourne de taxes est de 1 467 055,31 $.

La dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.
Elle sera financée par le Règlement d'emprunt pour les travaux de protection et de développement durable dans les immeubles municipaux relevant de la compétence du conseil municipal. Le règlement inclut, entre autres, le programme de protection des bâtiments sportifs (42306).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet respecte les objectifs de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal, notamment les Exigences en énergie et émissions de gaz à effet de serre pour les bâtiments de la Ville de Montréal. Ce projet ne vise pas la certification LEED.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des travaux du lot 1 est une étape importante pour compléter le projet de conversion du chauffage du centre Pierre-Charbonneau avec l'exécution du lot 2 à l'été 2022.
L’octroi du contrat de construction doit avoir lieu au plus tard le 17 mai 2021 afin de respecter le calendrier de réalisation du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.
Toutes les installations de l'entrepreneur (roulotte, bureau de chantier, toilettes, etc.) et une partie des travaux seront à l'extérieur. Les éléments intérieurs touchés par les travaux se situent au 2e sous-sol du centre Pierre-Charbonneau qui n'est pas occupé. L'accès y est facile à partir de l'extérieur et il y aura peu ou pas de contact avec les occupants du bâtiment.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue à cette étape du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Recommandation d'octroi par le CE : 5 mai 2021
Octroi du contrat de construction CM : 17 mai 2021
Début du chantier : 7 juin 2021
Réception partielle des travaux (tous les systèmes/réseaux requis pour le chauffage) : 10 septembre 2021
Fin du chantier : 27 septembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Thays TORRES, Service de la gestion et de la planification immobilière
Karine DAGENAIS LANGLOIS, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Alexis OUELLETTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Alexis OUELLETTE, 12 avril 2021
Karine DAGENAIS LANGLOIS, 9 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joannie HOUDE
gestionnaire immobilier

Tél : 514-868-8779
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-07

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-868-7854
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2021-04-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2021-04-21

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

Projet : Travaux conversion du système de chauffage lot 1 du centre Pierre-Charbonneau (0087)
Description : Octroi de contrat à **Mécanicaction Inc.**

				Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat:	**Travaux forfaitaires**	**%**	**$**			
	Prix forfaitaire	100,0%	**995 272,00**			
	Sous-total :	100,0%	**995 272,00**	**49 763,60**	**99 278,38**	**1 144 313,98**
	Contingences	20,0%	199 054,40	9 952,72	19 855,68	228 862,80
	Total - Contrat :		**1 194 326,40**	**59 716,32**	**119 134,06**	**1 373 176,78**
Incidences:						
	Total - Incidences :	17,0%	**203 035,49**	**10 151,77**	**20 252,79**	**233 440,05**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		**1 397 361,89**	**69 868,09**	**139 386,85**	**1 606 616,83**
Ristournes:	Tps 100,00%			69 868,09		69 868,09
	Tvq 50,0%				69 693,42	69 693,42
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		**1 397 361,89**	**0,00**	**139 386,85**	**1 467 055,31**

Nom du service : Service de la gestion et de la planification immobilière
Nom de la direction, division, etc. : Direction de la gestion des projets immobiliers, Division projets corporatifs

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

Date de publication : 12 février 2021
Date d'ouverture : 23 mars 2021

IMM-15710_Conversion du système de chauffage lot 1 - Centre Pierre-Charbonneau (0087)

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	
1	ACQ - Provinciale
2	Construction D.L.T. inc.
3	Le Groupe Centco inc.
4	Mécanicaction inc.
5	Oslo Construction inc.
6	Procova inc.
7	Tuyauterie Expert inc.
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218807001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat à Mécanicaction inc. pour l'exécution des travaux de conversion du système de chauffage lot 1 du centre Pierre-Charbonneau - Dépense totale de 1 606 616,83 $, taxes incluses (contrat : 1 144 313,98 $ + contingences 228 862,80 $ + incidences 233 440,05 $ - Appel d'offres public IMM-15710 - Quatre (4) soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1218807001 - Travaux conversion chauffage centre Pierre-Charbonneau.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-13

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.11

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1217231024

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Gricon (3286916 Canada inc.) , pour des travaux de reconstruction d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Laniel, de la rue de la Caserne au boulevard Gouin Ouest Dépense totale de 2 023 597,09 $ (contrat: 1 610 619,06 $ + contingences: 193 274,29 $ + incidences: 219 703,75 $), taxes incluses. Appel d'offres public 414210 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :
1. d'accorder à Excavation Gricon (3286916 Canada inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de reconstruction d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Laniel, de la rue de la Caserne au boulevard Gouin Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 610 619,06 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 414210 ;

2. d'autoriser une dépense de 193 274,29 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 219 703,75 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à l'évaluation de rendement de Excavation Gricon (3286916 Canada inc.) ;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville Centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-25 16:28

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217231024**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Gricon (3286916 Canada inc.) , pour des travaux de reconstruction d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Laniel, de la rue de la Caserne au boulevard Gouin Ouest Dépense totale de 2 023 597,09 $ (contrat: 1 610 619,06 $ + contingences: 193 274,29 $ + incidences: 219 703,75 $), taxes incluses. Appel d'offres public 414210 - 8 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.
Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé et leur état de dégradation structurale, ainsi que le manque de capacité, la conduite d'égout unitaire en béton armé (installée en 1954) ainsi que la conduite d'eau secondaire en fonte grise (installée aussi en 1954) de la rue Laniel, entre la rue de la Caserne et le boulevard Gouin Ouest, ont été identifiées par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement.

Également, dû à la présence de travaux majeurs de reconstruction d'infrastructures souterraines dans la rue Laniel, la Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit – via le *Programme d'aménagement des rues (PAR)* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

La Direction des réseaux d'eau, ainsi que la Direction de la mobilité du SUM ont mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux d'égout, de conduite d'eau secondaire et de voirie dans la rue Laniel, de la rue de la Caserne au boulevard Gouin Ouest consistent en :
- le remplacement d'une conduite d'égout unitaire, par une conduite sanitaire de ± 280 mètres de diamètre variant entre 300 mm et 375 mm;
- la construction de ± 270 mètres d'une conduite d'égout pluvial de diamètre variant entre 375 mm et 600 mm;
- la reconstruction de ± 340 mètres de conduites d'eau secondaires de diamètre variant entre 150 mm et 300 mm;
- la reconstruction complète de la chaussée (± 2 640 m^2);
- la reconstruction complète des trottoirs du côté ouest (± 410 m^2);
- la reconstruction de bordure en béton du côté est (± 340 m).

Le plan de localisation des travaux est en pièce jointe.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 193 274,29 $, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 12 % du coût des travaux assumés par la Ville.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de chloration des conduites d'eau existantes, de gestion des impacts, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences* en pièce jointe.

Dans l'article 3.1.10 *Retard dans l'exécution des travaux* , section III du Cahier des Charges sont définies les pénalités pour chaque jour de retard à terminer les travaux. Cet article mentionne que dans le cas échéant, l'Entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité journalière correspondant à un pourcentage du prix du contrat, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente du Québec (TVQ). Le montant de la pénalité applicable est établi selon la caractéristique des axes routiers où les travaux seront réalisés.

Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité journalière correspondant, pour le présent contrat, à 0,05 % dans la rue Laniel et de 0,075 % dans le boulevard Gouin. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard.

Un extrait de l'article 3.1.10 *Retard dans l'exécution des travaux* se trouve dans le document "Article de pénalités pour retards" en pièce jointe au présent dossier.

Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission de la firme Legico-CHP Inc., mandatée par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC), est a été préparée pendant la période de soumission. Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

La DGPE a procédé à l'analyse de huit (8) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable de 5.5 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de soumission.

Les écarts les plus importants sont localisés dans les articles :

- Assurance, garanties et frais généraux;
- Maintien de la mobilité et de la sécurité routière;
- Bordure en béton.

Pour le premier article, la DGPEC pense que le plus bas soumissionnaire conforme a réduit au minimum ses frais de gestion pour s'assurer de remporter le contrat.

Pour les deux autres articles, la DGPEC a constaté que ce sont les prix de l'estimation de contrôle qui sont élevés car le projet se situe sur une rue locale qui sera fermée à la circulation et que les bordures seront réalisées à la machine plutôt qu'à la main.

En considérant ces informations et dans ce contexte, la DGPEC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Excavation Gricon (3286916 Canada inc.) dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 2 023 597,09 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat avec Excavation Gricon (3286916 Canada inc.) pour un montant de 1 610 619,06 $ taxes incluses;
- plus des contingences de 193 274,29 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 219 703,75 $ taxes incluses.

Cette dépense de 2 023 597,09 $ taxes incluses, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 1 848 421,94 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et

provinciale.

Ce coût net est réparti entre les différentes unités comme suit:

Portion Service de l'Eau

La dépense de 2 023 597,09 $ taxes incluses, comprend les coûts de contingences et coûts d'incidences, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 1 119 349,72 $ (60,55%) lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt #17-083. Le montant total est à la charge du contribuable.

Portion Service urbanisme et mobilité

Un coût net de 729 072,23$ (39,45%) est financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 19-023 Programme aménagement des rues du réseau artériel.

Le budget net requis (en milliers $) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2021-2022 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2021	2022	2023	Ultérieur
59070 Programme aménagement des rues du réseau artériel	729 $	0 $	0 $	0 $
Total	729 $	0 $	0 $	0 $

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, augmente le risque dû à une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'égout et de la chaussée. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 23 juin 2021, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « *Principes de gestion de la mobilité* » .

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : juin 2021
Fin des travaux : octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samira GALMAI H)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Normand MARINACCI, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Isabelle BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Valérie G GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 13 avril 2021
Isabelle BESSETTE, 13 avril 2021
Jean CARRIER, 8 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benjamin RODRIGUEZ HIGUERA
ingenieur(e)

Tél : 514 237-6928
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-08

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2021-04-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2021-04-23

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 414210 — 1217231024

Titre de l'appel d'offres : Travaux de reconstruction d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Laniel, de la rue de la Caserne au boulevard Gouin Ouest

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 1 / 3 / 2021 — 25 / 3 / 2021

Ouverture faite le : 25 / 3 / 2021 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 23

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 2 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
15 / 3 / 2021	Ajustement aux items du bordereau reconstruction chausée	-70 000,00
17 / 3 / 2021	Ajustement aux items du bordereau reconstruction chausée et article de pavage temporaire du DTSI-V	2 300,00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 14 — Nbre de soumissions reçues : 8 — % de réponses : 57

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0,0

Soumissions rejetées (nom) — Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 23 / 6 / 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
EXCAVATION GRICON (3286916 CANADA INC.)	1 610 619,05
DUROKING CONSTRUCTION / 9200-2088 QUEBEC INC.	1 734 834,39
TRAVAUX ROUTIERS MÉTROPOLE (9129-2201 QUEBEC INC.)	1 810 993,50
PAVAGES D'AMOUR INC.	1 842 112,43
ALI EXCAVATION INC.	1 879 718,46
PRONEX EXCAVATION INC.	1 958 031,36
LES EXCAVATIONS SUPER INC.	2 103 766,10
COJALAC INC.	2 835 337,77

Estimation — **Externe** — 1 704 564,16

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **-5,5%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **7,7%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** ☐ **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMP		x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : EXCAVATION GRICON (3286916 CANADA INC.)

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 1 610 619,05

Montant des contingences ($) : 193 274,29

Montant des incidences ($) : 219 703,75

Date prévue de début des travaux : 28 / 6 / 2021 — Date prévue de fin des travaux : 29 / 10 / 2021

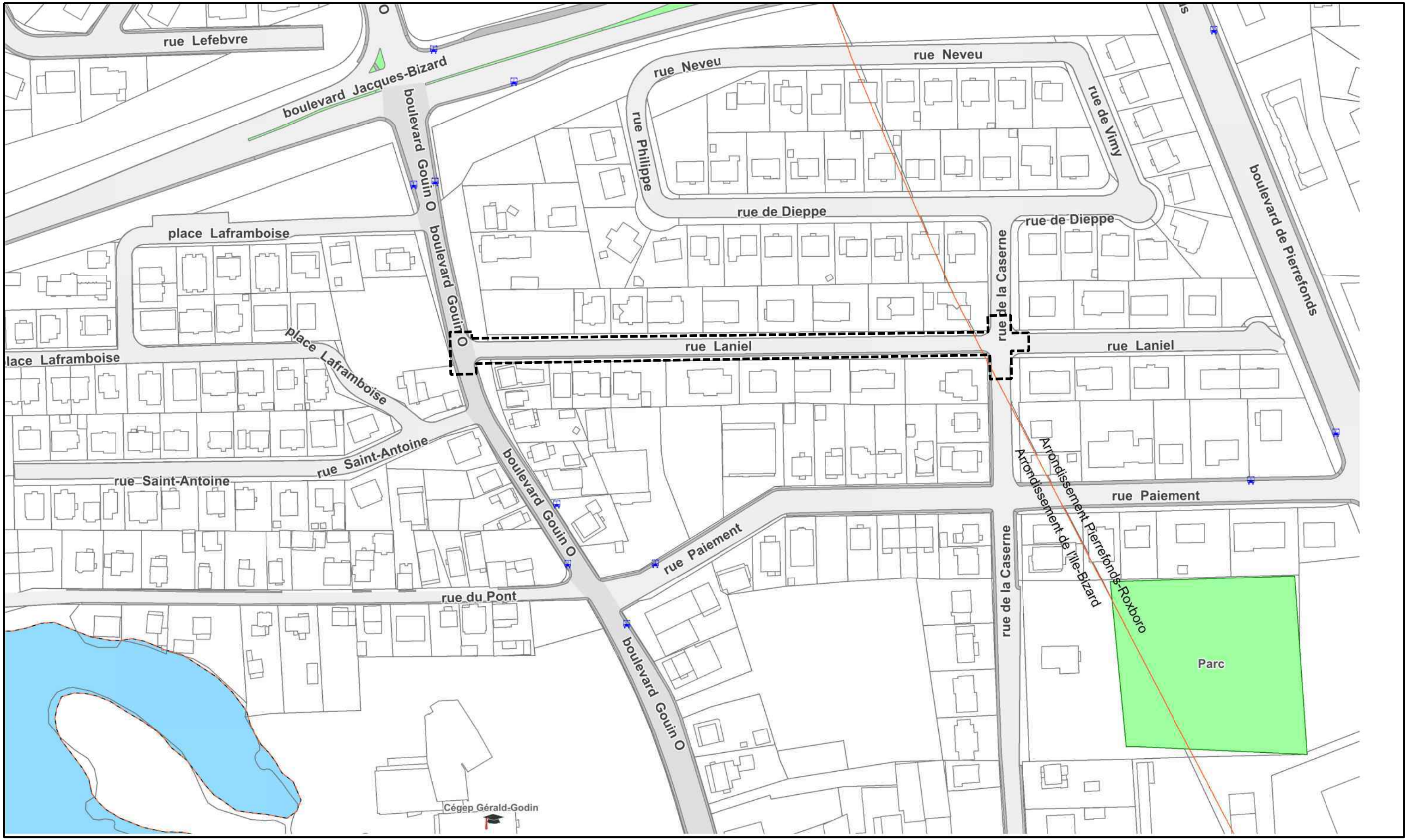

Cartouche révisée le : 2021 / 03 / 25

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

10/20

PROJET: RUE LANIEL
De la rue de la Caserne au boulevard Gouin Ouest

NATURE DES TRAVAUX: Travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et de voirie

TITRE DU PLAN: Plan de localisation des travaux

SOUMISSION : 414210

ARRONDISSEMENTS : L'île-Bizard-Sainte-Geneviève
Pierrefonds-Roxboro

ÉLABORÉ PAR : Johanna Montoya, ing.

PRÉPARÉ PAR : Benjamin Rodriguez, ing.

PLAN: 414210-PL-EA-01-GDD

DATE : 25 Mars 2021

ÉCHELLE : Aucune

Légende Éléments existants

Eau :

- Conduite d'eau
- Bouche à clé de vanne
- Boîte de vanne
- Vanne de poteau d'incendie
- Vanne de glicleur
- Regard d'eau
- Vanne entrée d'eau
- Poteau d'incendie

Égout :

- Conduite d'égout unitaire ou sanitaire
- Conduite d'égout pluvial
- Regard d'égout
- Puisard de trottoir
- Puisard circulaire
- Puisard rectangulaire

Utilites publiques :

- UP Bell
- UP Gaz
- UP Hydro-Québec
- UP CSEM
- Regard Bell
- Cabine téléphonique
- Regard de la STM
- Grille voute triple
- Regard électrique
- Voute transformateur
- Regard Hydro-Québec
- Regard électrique
- Vanne Énergir (Gaz Métro)
- Regard gazoduc
- Entrée de gaz
- Lampadaire simple
- Feux de circulation simple
- Feux de circulation double
- Hauban

Aménagement :

- Arbre
- Entrée de porte
- Entrée de garage
- Marche
- Escalier
- Bollard
- Poteau
- Fossé
- Voie ferrée
- Haut et bas de talus
- Muret
- Boisé
- Haie
- Clôture
- Sondage/Forage

Légende Éléments ajoutés

- Nouveau puisard de rue
- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Structure à enlever
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-fontaine
- Bouche à clé
- Bouche à clé de gaz
- Regard chambre de la CSEM
- Chambre d'aqueduc
- Regard chambre d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- Manchon
- Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
- Chambre de transformateur
- Chambre de transformateur (Hydro-Québec)
- Sondage / forage
- D.F.,C. Début-Fin de courbe
- Symboles grossis pour plus de clarté.

Légende Échelle

- Base à remplacer
- Base à construire
- Base existante
- Base à briser ou à enlever

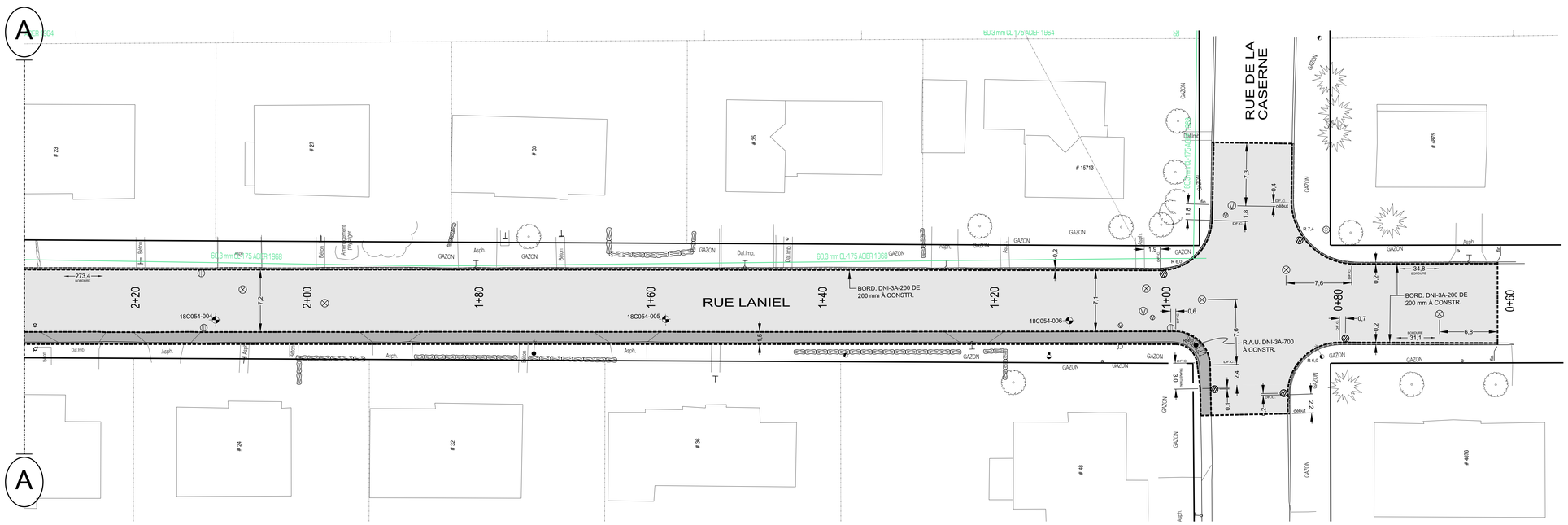



LÉGENDE:

TROTTOIR ET BORDURES À RECONSTRUIRE

Technique (s) :

BOULEVARD GOUIN :

- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURE;
- INSTALLATION D'UNE MEMBRANE GÉOTEXTILE DE RENFORCEMENT;
- FONDATION INFÉRIEURE EN MATÉRIAUX GRANULAIRES MG-56 DE 400MM D'ÉPAISSEUR POSÉEN DEUX (2) COUCHES DE 200 MM CHACUNE;
- FONDATION SUPÉRIEURE EN PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG-20 DE 250 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉDÉ TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28 DE 50 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,20 L/M²
- COUCHE INTERMÉDIAIRE D'UN ENROBÉDÉ TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28 DE 50 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,20 L/M²
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉDÉ TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28 DE 50 MM D'ÉPAISSEUR.

RUE LANIEL :

- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURE;
- INSTALLATION D'UNE MEMBRANE GÉOTEXTILE DE RENFORCEMENT;
- FONDATION INFÉRIEURE EN MATÉRIAUX GRANULAIRES MG-56 DE 400 MM D'ÉPAISSEUR POSÉEN DEUX (2) COUCHES DE 200 MM CHACUNE;
- FONDATION SUPÉRIEURE EN PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 300 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉDÉ TYPE ESG-10, 3B, 2, PG 64H-28 DE 60 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉDÉ TYPE EC-10, 3B, 2, PG 64H-28 DE 40 MM D'ÉPAISSEUR.

Orientation

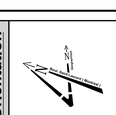

REPÈRE GÉODÉSIQUE: M00KM065
RUE DE LA CASERNE/ RUE DE DIEPPE
ALTITUDE: 24,100m

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83(scrs)

Plan de localisation

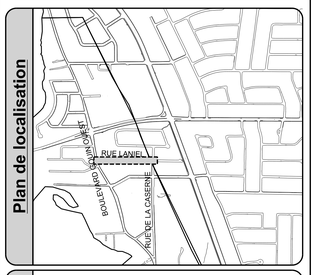

Références

Plan d'arpentage:	190037-scrs.dgn
Plan EGA:	414210_20181119-50%V1.dgn
Plan BC:	XXX
Plan géométrie:	XXX

Légende

- NS — Nouvelle structure
- Conduite ou structure à enlever
- Conduite ou structure à abandonner
- AJ — Ajustement de cadre ajustable
- CTR — Cadre et tampon à remplacer
- CGR — Cadre et grille à remplacer
- BCR — Extension de bouche à clé de vanne à remplacer
- SCR — Section de cheminée à remplacer
- SPR — Section de puisard à remplacer
- SPA — Section de cheminée de puits d'accès à remplacer
- CRG — Couvercle de repère géodésique à niveler
- AR — Anneau de rehaussement en fonte
- RAU — Rampe d'accès universel
- BCG — Bouche à clé de borne d'essai de gaz à niveler
- CONT. — À contourner
- PR — Puisard à remplacer
- +REP. — À réparer

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2021 / 02 / 12	Émis pour appel d'offre	Malek YOUCEF

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

Élaboré par:

- (RELEVÉ TERRAIN) AAAA / MM / JJ

Patrick COLLAS, dess. (MISE EN PLAN) 2021 / 02 / 02

Richard CÔTÉ, ag. tech. 2021 / 02 / 02

Visité

Sceau de l'ingénieur(e):

Malek YOUCEF, ingénieur, 2021-02-18

Préparé par:
Malek YOUCEF, ing.

2021-02-18
Original signé le:

Projet:

Rue Laniel
De la rue de la Caserne au Boulevard Gouin

Arrondissement(s): **Île-Bizard-Sainte-Geneviève**

Nature des travaux:

Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie

Titre du plan:

Réconstruction de trottoirs, de bordures et de chaussée, là où requis.
Ch. 0+61 @ 2+63

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 200

0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 (mètres)

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
414210	PL-VO-01	1 / 1	000	4

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre	Travaux de reconstruction d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Laniel, de la rue de la Caserne au boulevard Gouin Ouest				
Entrepreneur	Excavation Gricon				
Soumission	414 210	GDD	122 - 7231 - 023	Responsable	Benjamin Rodriguez
Date	2021-03-29				
Projet #01	56 106	Client payeur :	Service de l'eau - DRE		Corpo

#01-01 Sous-projet	17 - 56 106 - 013	n° Simon 168 255		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
	Laniel, de Laniel à Gouin Ouest - reconst AQ					
	Montant de la soumission applicable au projet			318 510,74 $	366 207,71 $	334 396,46 $
	Travaux contingents	12 %		38 221,29 $	43 944,93 $	40 127,58 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet			356 732,03 $	410 152,64 $	374 524,04 $
	Sous-total complet du sous-projet			356 732,03 $	410 152,64 $	374 524,04 $

#01-02 Sous-projet	17 - 56 106 - 015	n° Simon 168 258		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
	Laniel, de Laniel à Gouin Ouest - reconst ÉG san					
	Montant de la soumission applicable au projet			311 265,93 $	357 878,00 $	326 790,32 $
	Travaux contingents	12 %		37 351,91 $	42 945,36 $	39 214,84 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet			348 617,84 $	400 823,36 $	366 005,16 $
	Sous-total complet du sous-projet			348 617,84 $	400 823,36 $	366 005,16 $

#01-03 Sous-projet	17 - 56 106 - 017	n° Simon 168 260		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
	Laniel, de Laniel à Gouin Ouest - reconst ÉG pluv					
	Montant de la soumission applicable au projet			208 983,86 $	240 279,19 $	219 406,93 $
	Travaux contingents	12 %		25 078,06 $	28 833,50 $	26 328,83 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet			234 061,92 $	269 112,70 $	245 735,76 $
	Sous-total complet du sous-projet			234 061,92 $	269 112,70 $	245 735,76 $

#01-04 Sous-projet	17 - 56 106 - 014	n° Simon 168 257		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
	Incidences - reconstruction AQ.					
	Dépenses incidentes		taxation			
Tech	Utilités publiques		Normal	11 000,00 $	12 647,25 $	11 548,63 $
Pro	Surveillance environnementale		Normal	25 000,00 $	28 743,75 $	26 246,88 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (tax		Normal	8 000,00 $	9 198,00 $	8 399,00 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)		Non	2 000,00 $	2 000,00 $	2 000,00 $
	Sous-total des incidence du sous-projet			46 000,00 $	52 589,00 $	48 194,50 $
	Sous-total complet du sous-projet			46 000,00 $	52 589,00 $	48 194,50 $

#01-05 Sous-projet	17 - 56 106 - 016	n° Simon 168 259		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
	Incidences - reconstruction Eg Sanitaire.					
	Dépenses incidentes		taxation			
Tech	Utilités publiques		Normal	11 000,00 $	12 647,25 $	11 548,63 $
Pro	Surveillance environnementale		Normal	25 000,00 $	28 743,75 $	26 246,88 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (tax		Normal	8 000,00 $	9 198,00 $	8 399,00 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)		Non	2 000,00 $	2 000,00 $	2 000,00 $
	Sous-total des incidence du sous-projet			46 000,00 $	52 589,00 $	48 194,50 $
	Sous-total complet du sous-projet			46 000,00 $	52 589,00 $	48 194,50 $

#01-06 Sous-projet	17 - 56 106 - 018	n° Simon 168 261		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
	Incidences - reconstruction Eg Pluvial.					
	Dépenses incidentes		taxation			
Tech	Utilités publiques		Normal	8 000,00 $	9 198,00 $	8 399,00 $
Pro	Surveillance environnementale		Normal	18 000,00 $	20 695,50 $	18 897,75 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (tax		Normal	8 000,00 $	9 198,00 $	8 399,00 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)		Non	1 000,00 $	1 000,00 $	1 000,00 $
	Sous-total des incidence du sous-projet			35 000,00 $	40 091,50 $	36 695,75 $
	Sous-total complet du sous-projet			35 000,00 $	40 091,50 $	36 695,75 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01	56 106	Client payeur : Service de l'eau - DRE			Corpo
			Montants		
			avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet		838 760,53 $	964 364,92 $	880 593,71 $
	Travaux contingents	12,00 %	100 651,26 $	115 723,79 $	105 671,25 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		939 411,79 $	1 080 088,71 $	986 264,96 $
	Dépenses incidentes		127 000,00 $	145 269,50 $	133 084,75 $
	Sous-total complet du projet investi		**1 066 411,79 $**	**1 225 358,21 $**	**1 119 349,71 $**

Projet #02	59 070	Client payeur : Direction de la mobilité - Aménagement et grands projets	

#02-01 Sous-projet	21 - 59 070 - 008	n° Simon 186 143			
	Construction de la chaussée			Montants	
			avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet		375 667,88 $	431 924,15 $	394 404,32 $
	Travaux contingents	12 %	45 080,15 $	51 830,90 $	47 328,52 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		420 748,03 $	483 755,04 $	441 732,83 $
	Sous-total complet du sous-projet		420 748,03 $	483 755,04 $	441 732,83 $

#02-02 Sous-projet	21 - 59 070 - 009	n° Simon 186 144			
	Reconstruction de trottoirs et de bordures			Montants	
			avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet		120 824,70 $	138 918,20 $	126 850,83 $
	Travaux contingents	12 %	14 498,96 $	16 670,18 $	15 222,10 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		135 323,66 $	155 588,38 $	142 072,93 $
	Sous-total complet du sous-projet		135 323,66 $	155 588,38 $	142 072,93 $

#02-03 Sous-projet	21 - 59 070 - 022	n° Simon 186 252			
	Frais généraux et Mobilité			Montants	
			avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet		65 589,73 $	75 411,79 $	68 861,02 $
	Travaux contingents	12 %	7 870,77 $	9 049,42 $	8 263,32 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		73 460,50 $	84 461,21 $	77 124,34 $
	Sous-total complet du sous-projet		73 460,50 $	84 461,21 $	77 124,34 $

#02-04 Sous-projet	21 - 59 070 - 011	n° Simon 186 145			
	Incidences techniques et profes. - Chaussée et trottoirs			Montants	
			avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes	taxation			
Tech	Utilités publiques	Normal	12 000,00 $	13 797,00 $	12 598,50 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	37 000,00 $	42 540,75 $	38 845,38 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatif par firme (taxa	Normal	14 000,00 $	16 096,50 $	14 698,25 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	2 000,00 $	2 000,00 $	2 000,00 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		65 000,00 $	74 434,25 $	68 142,13 $
	Sous-total complet du sous-projet		65 000,00 $	74 434,25 $	68 142,13 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #02	59 070	Client payeur : Direction de la mobilité - Aménagement et grands projets			0
			Montants		
			avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet		562 082,31 $	646 254,14 $	590 116,17 $
	Travaux contingents	12,00 %	67 449,88 $	77 550,50 $	70 813,94 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		629 532,19 $	723 804,63 $	660 930,11 $
	Dépenses incidentes		65 000,00 $	74 434,25 $	68 142,13 $
	Sous-total complet du projet investi		**694 532,19 $**	**798 238,88 $**	**729 072,23 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

			Montants	
		avant taxe	avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		1 400 842,84 $	1 610 619,06 $	1 470 709,88 $
Travaux contingents	12,00 %	168 101,14 $	193 274,29 $	176 485,19 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		1 568 943,98 $	1 803 893,34 $	1 647 195,06 $
Dépenses incidentes		192 000,00 $	219 703,75 $	201 226,88 $
Total des montants maximum autorisés		**1 760 943,98 $**	**2 023 597,09 $**	**1 848 421,94 $**

Répartition par payeur :

Corpo	100,0%	1 848 421,94 $
Total	100,0%	**1 848 421,94 $**

Feuille de calcul pour le partage des coûts entre différents payaurs

		sous-projet investi	Simon	Montant avant taxe	Montant taxes incl	Commentaire sur le partage
1	1	17 56 106 013	168 255	318 510,74 $	366 207,71 $	Ce montant provient du bordereau 17 56 106 013 (281 343,53 $ avant taxes et 323 474,71 $ avec taxes) pour les travaux de réhabilitation de la conduite d'eau, **plus** la valeur au prorata des frais généraux et Mobilité du bordereau 21 59 070 02 (37 167,21 $ avant taxes et 42 733,00 $).
	2	17 56 106 015	168 258	311 265,93 $	357 878,00 $	Ce montant provient du bordereau 17 56 106 015 (274 944,12 $ avant taxes et 316 117,00 $) pour les travaux de réhabilitation de la conduite d'eau, **plus** la valeur au prorata des frais généraux et Mobilité du bordereau 21 59 070 02 (36 321,81 $ avant taxes et 41 761,00 $).
	3	17 56 106 017	168 260	208 983,86 $	240 279,19 $	Ce montant provient du bordereau 17 56 106 017 (184 597,41 $ avant taxes et 212 240,87 $ avec taxes) pour les travaux de réhabilitation de la conduite d'eau, **plus** la valeur au prorata des frais généraux et Mobilité du bordereau 21 59 070 02 (24 386,45 $ avant taxes et 28 038,32 $).
	4	17 56 106 014	168 257	0,00 $	0,00 $	
	5	17 56 106 016	168 259	0,00 $	0,00 $	
	6	17 56 106 018	168 261	0,00 $	0,00 $	
	7	21 59 070 000	000 000	0,00 $	0,00 $	
	8	21 59 070 000	000 000	0,00 $	0,01 $	
	9	21 59 070 000	000 000	0,00 $	0,00 $	
	10	21 59 070 000	000 000	0,00 $	0,00 $	
	11	21 56 106 000	#N/A	0,00 $	0,00 $	
	12	21 56 106 000	#N/A	0,00 $	0,00 $	
2	1	21 59 070 008	186 143	375 667,88 $	431 924,15 $	
	2	21 59 070 009	186 144	120 824,70 $	138 918,20 $	
	3	21 59 070 022	186 252	65 589,73 $	75 411,79 $	Ce montant provient du bordereau 17 56 106 022 (163 465,20 $ avant taxes et 187 944,11 $ avec taxes) pour les travaux de réhabilitation de la conduite d'eau, **moins** la valeur au prorata des frais généraux et Mobilité transferés aux bordereaux: 17 56 106 013 (37 167,21 $ avant taxes et 42 733,00 $), 17 56 106 015 (36 321,81 $ avant taxes et 41 761,00 $) et 17 56 106 017 (24 386,45 $ avant taxes et 28 038,32 $).
	4	21 59 070 011	186 145	0,00 $	0,00 $	

Montréal

SOUMISSION 414210 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de reconstruction d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Laniel, de la rue de la Caserne au boulevard Gouin Ouest
Rue Laniel, entre le boulevard Gouin Ouest et la rue de la Caserne	Les travaux sont répartis en 4 phases et une phase préparatoire. **Délai** : 161 jours - 2021 **PHASE 0 (préparatoire) :** Réalisation de fouilles exploratoires sur le côté ouest de la rue Laniel, installation du réseau d'eau temporaire dans le cadre du projet et élargissement temporaire de la chaussée de 1.5 mètre à l'intersection de la rue Laniel et la rue de la Caserne, coin sud-est **Horaire de travail** : Lundi à vendredi 7h à 19h, Samedi 9h-19h, Dimanche 9h-19h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation en alternance avec signaleurs au niveau des travaux. **PHASE 1A** : Travaux de reconstruction d'égout, de conduite d'eau et de voirie à l'intersection de la rue Laniel et la rue de la Caserne **coin sud-est** **Horaire de travail :** Lundi à vendredi de 7h à 19h, Samedi et Dimanche 9h-17h **Maintien de la mobilité :** L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Laniel du boulevard Gouin au boulevard Pierrefonds et la rue de la Caserne de la rue Paiement à la rue Dieppe avec maintien de la circulation locale seulement; - À la hauteur des travaux, la circulation est gérée en alternance à l'aide de signaleurs ou du DN TCD-006 adapté; - Fermer complètement le lien cyclable sur la rue Laniel entre le boulevard Gouin et le boulevard Pierrefonds et détourner les cyclistes vers la rue Paiement. **PHASE 1B** : Travaux de reconstruction d'égout, de conduite d'eau et de voirie à l'intersection de la rue Laniel et la rue de la Caserne **coin sud-ouest** **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 19h, Samedi et Dimanche 9h-17h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Laniel du boulevard Gouin au boulevard Pierrefonds et la rue de la Caserne de la rue Paiement à la rue Dieppe avec maintien de la circulation locale seulement; - À la hauteur des travaux, la circulation est gérée en alternance à l'aide de signaleurs ou du DN TCD-006 adapté; - Fermer complètement le lien cyclable sur la rue Laniel entre le boulevard Gouin et le boulevard Pierrefonds et détourner les cyclistes vers la rue Paiement. **PHASE 1C** : Travaux de reconstruction d'égout, de conduite d'eau et de voirie à l'intersection de la rue Laniel et la rue de la Caserne **portion nord** **Horaire de travail :** Lundi à vendredi de 7h à 19h, Samedi et Dimanche 9h-17h **Maintien de la mobilité :** L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Laniel du boulevard Gouin au boulevard Pierrefonds et la rue de la Caserne de la rue Paiement à la rue Dieppe avec maintien de la circulation locale seulement; - À la hauteur des travaux, la circulation est gérée en alternance à l'aide de signaleurs ou du DN TCD-006 adapté; - Fermer complètement le lien cyclable sur la rue Laniel entre le boulevard Gouin et le boulevard Pierrefonds et détourner les cyclistes vers la rue Paiement. **PHASE 2** : Travaux de reconstruction d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur la rue Laniel entre le boulevard Gouin et la rue de la Caserne **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 19h, Samedi et Dimanche 9h-17h

	Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Laniel entre le boulevard Gouin et la rue de la Caserne avec maintien de la circulation locale; - Fermer complètement le lien cyclable sur la rue Laniel entre le boulevard Gouin et le boulevard Pierrefonds et détourner les cyclistes vers la rue Paiement. **PHASE 3** : Travaux de reconstruction d'égout, de conduite d'eau, de voirie, des trottoirs et de pavage de la couche de surface à l'intersection de la rue Laniel et du boulevard Gouin **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 19h, Samedi et Dimanche 9h-17h **Maintien de la mobilité**: L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement le boulevard Gouin de la rue Paiement au le boulevard Jacques-Bizard et la rue Laniel du boulevard Gouin à la rue de la Caserne avec maintien de la circulation locale; - Fermer la baie de virage à gauche en direction nord au coin de Jacques-Bizard et Gouin; - Fermer complètement le lien cyclable sur la rue Laniel entre le boulevard Gouin et le boulevard Pierrefonds et détourner les cyclistes vers la rue Paiement. **PHASE 4** : Travaux de pavage de la couche de surface sur la rue Laniel entre le boulevard Gouin et la rue de la Caserne ainsi qu'à l'intersection de la rue Laniel et la rue de la Caserne **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 19h, Samedi et Dimanche 9h-17h **Maintien de la mobilité**: L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Laniel entre le boulevard Gouin et la rue de la Caserne; - Fermer complètement la rue de la Caserne, entre la rue Paiement et la limite Est, avec maintien de la circulation locale seulement; - Fermer complètement le lien cyclable sur la rue Laniel entre le boulevard Gouin et le boulevard Pierrefonds et détourner les cyclistes vers la rue Paiement.
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum; - Installer des repères visuels de type T-RV-7 et des glissières en béton pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour pour chaque fermeture de rue ou direction.

3.1.10 Retard dans l'exécution des travaux

L'Entrepreneur doit noter que la clause 5.1.14.3 « *Retard dans l'exécution des travaux* » du CCAG est remplacée par celle-ci :

a) Le délai stipulé au Cahier des charges pour la réalisation des travaux est de l'essence même du Contrat et le simple retard dans l'exécution des obligations de l'Entrepreneur peut entraîner l'imposition, par le Directeur, d'une pénalité.

b) Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'Entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité journalière correspondant à un pourcentage du prix du contrat, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente du Québec (TVQ). Le montant de la pénalité applicable est établi selon la caractéristique des axes indiqué à l'ANNEXE 2 – CARTE DU RÉSEAU ROUTIER HIÉRARCHISÉ du DTNI-8A, définissant ici quatre (4) types :

Type 1 Local
Type 2 Collectrices
Type 3 Artères
Type 4 Artères à caractère régional

c) Pour les contrats multi-sites avec un délai contractuel global, le montant de la pénalité est établi selon la caractéristique de l'axe la plus sensible (**Type 1** à **Type 4**).

Le calcul de la pénalité est réalisé par tranche et décrite au Tableau 1 et le montant de la pénalité est prélevé à même les sommes dues à l'Entrepreneur. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1 000 $ par jour de retard.

Tableau 1 - Pénalité applicable pour un retard dans l'exécution des travaux

Prix du contrat	**Montant de pénalité par tranche**			
	Type 1	**Type 2**	**Type 3**	**Type 4**
Moins de 10 millions $	0.05 %	0.075 %	0.1 %	0.1 %
10 millions $ ou plus	0.025 %	0.05 %	0.05 %	0.05 %

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 19 juin 2020

3286916 CANADA INC.
A/S MONSIEUR MAURO GRILLI
4523, BOUL SAINT-CHARLES
PIERREFONDS (QC) H9H 3C7

N° de décision : 2020-DAMP-1580
N° de client : 3000222170

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous EXCAVATION GRICON et GRICON, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. 3286916 CANADA INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **18 juin 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 414210

Date de publication : 2021-03-01
Date d'ouverture : 2021-03-25

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	ADS Canada inc.
2	Ali Excavation inc.
3	Cojalac inc.
4	DUROKING Construction / 9200 2088 Québec inc.
5	Excavation Gricon inc.
6	Le Groupe Lécuyer Ltée
7	Legico CHP Consultants
8	Les Entreprises Cogenex inc.
9	Les Entreprises Michaudville inc.
10	Les Pavages D'Amour inc.
11	MPotvin excavation - 9329-0146 québec inc.
12	Pronex Excavation inc
13	Super Excavation inc.
14	Travaux Routiers Métropole Inc / 9129-2201 Québec inc

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231024

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Gricon (3286916 Canada inc.) , pour des travaux de reconstruction d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Laniel, de la rue de la Caserne au boulevard Gouin Ouest Dépense totale de 2 023 597,09 $ (contrat: 1 610 619,06 $ + contingences: 193 274,29 $ + incidences: 219 703,75 $), taxes incluses. Appel d'offres public 414210 - 8 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_ GDD 1217231024.xlsx

SUM_GDD 1217231024.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Samira GALMAI H
Préposé au budget
Tél : 514 872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Anna CHKADOVA
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-280-5763
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.12

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1211670001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Axe Construction Inc. pour la fourniture et l'installation de bancs de gradins au théâtre de Verdure du parc La Fontaine - Dépense totale de 1 505 274,59 $, taxes incluses (contrat : 1 246 604,22 $ + contingences : 186 990,63 $ + incidences 71 679,74 $) - Appel d'offres public 15665 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement du théâtre de Verdure au parc La Fontaine, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 505 274,59 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (15599);
2. d'autoriser une dépense de 186 990,63 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 71 679,74 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre;
5. de procéder à une évaluation du rendement de Axe Construction inc.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-04-19 11:34

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1211670001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Axe Construction Inc. pour la fourniture et l'installation de bancs de gradins au théâtre de Verdure du parc La Fontaine - Dépense totale de 1 505 274,59 $, taxes incluses (contrat : 1 246 604,22 $ + contingences : 186 990,63 $ + incidences 71 679,74 $) - Appel d'offres public 15665 - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc La Fontaine situé au cœur de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal dessert une clientèle locale et constitue une destination à l'échelle montréalaise. Il fait l'objet d'une réflexion de la part de la Ville de Montréal afin d'identifier les enjeux et les défis associés à son avenir, laquelle a été confirmée par le dépôt d'un plan directeur, en octobre 2018. Une consultation en amont de la rédaction du plan directeur aura permis de faire ressortir les éléments de la vision globale, les orientations spécifiques et les pistes de mise en œuvre souhaitées par la population. Dès le départ de cette démarche, le projet *de Reconstruction du Théâtre de Verdure* est identifié comme l'un des premiers projets de mise en œuvre du plan directeur.
Le théâtre de Verdure est un espace scénique en plein air situé dans le parc La Fontaine. En activité depuis 1956, il a offert jusqu'en 2014 un programme varié de représentations culturelles et scéniques (danse, musique, théâtre, cirque, cinéma d'auteur, art numérique et médiatique, etc.), très prisé par le public estival. Il est composé d'un amphithéâtre pouvant accueillir près de 1 700 personnes et d'un bâtiment de scène abritant les loges et disposant d'une structure en acier pouvant recevoir une toile couvrant la scène pendant la saison d'activités. Le constat de l'état de désuétude avancé de l'édifice et des infrastructures du site a amené, toutefois, la Ville à cesser les activités du théâtre en 2014.

Suite à une redéfinition des principes directeurs de réaménagement du parc, entendue par les parties prenantes du projet, à savoir le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), le Service de la culture (SC), l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal (PMR) et le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI-exécutant), une équipe multidisciplinaire de professionnels coordonnée par la firme Lemay a été retenue en février 2018 pour en élaborer la conception, les plans d'exécution et assumer la surveillance des travaux. Un appel d'offres a été lancé en 2020 pour la construction de l'ensemble des infrastructures du théâtre à l'exception des bancs de gradins, dont la spécificité recommandait un appel d'offres distinct, et de l'achat d'équipement technique.

Le projet de fourniture et d'installation des bancs de gradins vient ainsi compléter la portion construite de cet ensemble culturel. L'objectif visé est de finaliser l'ensemble des travaux en vue d'une ouverture en juin 2022 pour une pleine saison estivale.

L'appel d'offres public pour la fourniture et l'installation des bancs de gradins au théâtre de Verdure, publié dans Le Devoir le 1er mars 2021, a offert aux soumissionnaires un délai de trente-deux (32) jours afin d'obtenir les documents nécessaires dans le Système Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) et déposer leur soumission. Aucune visite du site n'était jugée requise. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 1er avril 2021.

Un (1) addenda a été émis lors de cet appel d'offres. Ceux-ci ont permis d'apporter les modifications, clarifications et ajouts mineurs requis en réponse aux questions posées par les soumissionnaires selon la procédure établie.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU	IMPACT MONÉTAIRE
1	26 mars 2021	Précision apportée en électricité	Non

Le délai de validité des soumissions de cent vingt (120) jours à partir de la date de dépôt des soumissions, correspondant au 29 juillet 2021

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 20 1031 du 20 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axe Construction inc. pour réaliser les travaux de réaménagement du théâtre de Verdure au parc La Fontaine - Dépense totale de 15 470 877,05 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 15599 (3 soum.) GDD 1201670001.
CM 19 1027 du 16 septembre 2019 - Autoriser une dépense additionnelle de 814 260,14 $, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de réaménagement du théâtre de Verdure - contrat 15224 / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et l'équipe formée par Lemay Co Inc. en architecture et architecture de paysage, Bouthillette Parizeau inc. en génie électrique, mécanique et électronique, Calculatec Inc. en génie de charpente et Marchand Houle & Associés inc. en génie civil (CM18 0235) majorant ainsi le montant total du contrat de 925 776,80 $ (taxes, contingences et incidences incluses) à 1 740 036,93 $ (taxes, contingences et incidences incluses) GDD1191670001

CM18 0235 du 19 février 2018 - Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par Lemay Co Inc. en architecture et architecture de paysage, Bouthillette Parizeau inc. en génie électrique, mécanique et électronique, Calculatec Inc. en génie de charpente et Marchand Houle & Associés inc. en génie civil pour la réalisation du projet de réaménagement du théâtre de Verdure pour une somme maximale de 805 023,30 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16557 (3 soumissions) / Contrat 15224 - Approuver un projet de convention à cette fin - Autoriser une dépense de 925 776,80 $.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à la firme Axe Construction inc. pour la fourniture et l'installation de bancs de gradins au théâtre de Verdure du parc La Fontaine. Ces travaux incluent la construction de bancs des gradins en bois et acier, de base de bancs en béton préfabriqué et de supports de lumière intégrés aux bases de béton. Cet équipement théâtral extérieur composé de 610 sections de bancs permettra d'asseoir 1 700 spectateurs.
Il est à préciser que la firme Axe Construction inc. est l'entrepreneur général qui a été retenu pour construire le projet d'ensemble et dont la mise en oeuvre a débuté en novembre 2020.

L'installation des bases de bancs et support d'éclairage est prévue en automne 2021 et les bancs seront installés au printemps 2022 afin de leur épargner une saison hivernale sans

nécessité.

Pour ce projet, un montant de 186 990,63 $, taxes incluses, représentant 15 % du montant forfaitaire, est requis comme budget pour travaux contingents.

Un budget d'incidence de 71 679,74 $, taxes incluses, représentant 5 % du montant forfaitaire plus le budget de contingences, est inclus à la dépense dans le but de couvrir les coûts reliés :

· au contrôle de la qualité des matériaux (bois, acier et béton);
· au contrôle de chantier (interne) durant les travaux;
· à d'autres dépenses incidentes jugées nécessaires pour mettre en service ces nouvelles installations.

Un appel d'offres sera lancé en 2022 pour l'acquisition et l'installation de nouveaux équipements scénographiques afin de doter le théâtre des équipements (son, éclairage, équipement de contrôle) nécessaires pour les représentations.

Par ailleurs, de façon à permettre aux professionnels de disposer de contingences suffisantes pour accompagner les travaux, le budget d'honoraires de leur contrat 15224 devra être majoré. Un sommaire décisionnel sera présenté ultérieurement à cet effet.

JUSTIFICATION

Lors de l'appel d'offres, treize (13) entreprises se sont procuré le cahier de charges sur SEAO, soit une (1) association, neuf (9) fournisseurs ou entrepreneurs spécialisés et les trois (3) entrepreneurs généraux suivants :
1- Axe Construction inc.
2- Urbex Construction inc.
3- Lanco aménagement inc.

Parmi ces trois (3) entrepreneurs généraux, un (1) n'a pas déposé de soumission, soit Lanco aménagement inc., mentionnant avoir fait le choix de ne pas soumissionner.

Le tableau suivant d'analyse des soumissions présente les deux (2) soumissions jugées conformes. Aucune des soumissions reçues n'a été jugée non conforme.

Soumissions conformes	**Coût de base** (taxes incluses)	**Contingences** (taxes incluses)	**Total** (taxes incluses)
1- Axe construction inc.	1 246 604,22 $	186 990,63 $	1 433 594,85 $
2- Urbex construction inc.	1 860 297,80 $	279 044,67 $	2 139 342,47 $
Estimation déposée par les professionnels	1 483 263,73 $	222 489,56 $	1 705 753,29 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			1 786 468,66 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			24,61%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			705 747,62 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			50,77%

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*	-272 158,44 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	**-15,96%**

L’écart entre la plus basse soumission par Axe Construction inc. et l’estimation fournie par les professionnels du projet, incluant l'addenda, est inférieur de 272 158,44 $, soit 15,96 % plus bas que l'estimation. Cet écart se justifie en raison de l'instabilité actuelle du prix de matériaux (béton et bois particulièrement), par manque de disponibilité de matière première ou de main d'oeuvre, qui rend imprécises les estimations des professionnels. Cette situation favorise une évaluation plus conservatrice de la part des professionnels.

L'écart important de 50,77 % entre les deux soumissionnaires illustre bien l'incertitude liée au marché actuel. Par ailleurs, la moyenne des deux soumissions indique un écart de 80 715 $ avec l'estimation déposée par les professionnels.

L’analyse des soumissions par la firme Lemay (architectes) démontre que Axe Construction inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent en conséquence d’octroyer le contrat à cette firme.

L'entreprise Axe Construction inc. n’est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), ni sur la Liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI) et n’a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

L'adjudicataire n'est pas assujetti à l'obligation d'obtenir une autorisation de l’Autorité des marchés publics (AMP) dans le cadre de ce contrat dont la valeur est inférieure à 5 M$.

Le dossier n'a pas à être présenté à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

Conformément aux articles 5.5,5.6,5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001, une évaluation du rendement de l'adjudicataire sera effectuée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant brut de la dépense à autoriser pour cette phase du projet est de 1 505 274,59 $. Après la ristourne de taxes, le montant net à emprunter est de 1 374 516,34 $. Ce montant comprend le prix forfaitaire de la soumission au montant de 1 246 604,22 $ (taxes incluses) pour la réalisation des travaux, un montant de 15 % pour travaux contingents, soit 186 990,63 $ (taxes incluses) et un budget d’incidences de 5 %, soit 71 679,74 $ (taxes incluses).
La dépense est assumée à 100 % par la ville centre mais répartie entre les PTI du SGPMRS (50 %) et celui du SGPI (50 %) et sera répartie entre les années 2021 à 2022 selon les répartitions suivantes :

	2021	2022	Total
SGPI	210 738,25 $	541 899,05 $	752 637,30 $
SGPMRS	210 738,25 $	541 899,05 $	752 637,30 $

Le projet sera financé à 50 % par chacun des programmes suivants :

- 34800 - Programme de réhabilitation du parc La Fontaine via le règlement d'emprunt RE16-028 Travaux Aménagement Parcs (CM17 1044).

- 38009 - Programme de protection des bâtiments culturels via le règlement d'emprunt # 20-018 Protection et développement d'immeubles (CM20 0425).

Ce projet n'est éligible à aucune subvention.

Les dépenses d'entretien ont déjà été mentionnées dans le sommaire du contrat global d'aménagement du théâtre de Verdure. Elles seront priorisées au budget de fonctionnement du SGPI, tout comme sera ajustée la base budgétaire d'entretien sanitaire et paysager du budget de fonctionnement de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal ainsi que la base budgétaire du budget de fonctionnement du Service de la culture pour assumer les opérations du théâtre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans exiger une accréditation LEED, le projet est conçu et sera réalisé de façon à atteindre les exigences minimales de performance énoncées dans la « Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal ».
Le projet exige par ailleurs une certification FSC (système de contrôle assurant la saine gestion des forêts) pour le bois Sapin Douglas, de provenance canadienne. Cette essence, recommandée par l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, a été privilégiée pour des raisons environnementales au bois ipé utilisé plus communément pour ce type d'installation. La provenance de l'Amazonie (Brésil) n'offrait aucune garantie de retraçabilité assurant une gestion saine des forêts.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un mandat en début juin permettra aux fournisseurs de produire les 1 200 bases de béton requises pour recevoir les bancs. Celles-ci devront être installées en fin d'année 2021 une fois la surface de réception des gradins réalisée. L'installation des bancs sera réalisée en mai-juin 2022 juste avant la réouverture du théâtre en juin. L'objectif est d'éviter l'exposition des bancs pendant l'hiver sans nécessité et à de potentiels actes de vandalisme.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service de l’expérience citoyenne et des communications (central) et la Direction des services administratifs et des citoyens de l’arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : 5 mai 2021
CM : 17 mai 2021
Ordre de débuter les travaux : juin 2021
Durée des travaux : automne 2021 (base de bancs et électricité) et mai-juin 2022 (installation des bancs)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie ROSE, Service de la culture
Marie-Claude SEGUIN, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Simon S LEMIEUX, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rémy-Paul LAPORTE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 239-1068
Télécop. : 280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-08

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514 977-9883
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2021-04-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2021-04-16

Projet : Théâtre de Verdure
Travaux de réaménagement

				Tps 5,0%		Tvq 9,975%	Total
Contrat :	**Travaux forfaitaires**	**%**	**$**				
	Prix forfaitaire	0,0%	1 084 239,37				
		0,0%					
		0,0%					
		0,0%					
	Admin et profits	0,0%	0,00				
	Divers - Autres trav.	0,0%					
	Sous-total :	100,0%	**1 084 239,37**	**54 211,97**		**108 152,88**	**1 246 604,22**
	Contingences	15,0%	162 635,91	8 131,80		16 222,93	186 990,63
	Total - Contrat :		**1 246 875,28**	**62 343,76**		**124 375,81**	**1 433 594,85**
Incidences :	Dépenses générales						
	Dépenses spécifiques						
	Total - Incidences :	5,0%	**62 343,76**	**3 117,19**		**6 218,79**	**71 679,74**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		**1 309 219,04**	**65 460,95**		**130 594,60**	**1 505 274,59**
Ristournes :	Tps	100,00%		65 460,95			65 460,95
	Tvq	50,0%				65 297,30	65 297,30
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		**1 309 219,04**	**0,00**		**130 594,60**	**1 374 516,34**

Montréal

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	**15665**
Titre d'AO :	**Théâtre de Verdure: fourniture et installation de bancs de gradins**
Date d'ouverture :	**1er avril 2021**
Heure d'ouverture :	**13h30**

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	Axe Construction inc.
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	1,246,604.22 $
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	Urbex Construction inc.
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	1,860,297.80 $
Dernière estimation :	1,483,263.73 $
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	-16%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	49%
Nombre de soumissions déposées :	2

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis $	Statut intérimaire	Statut final	Remarque
1	Axe construction inc.	1,246,604.22 $	Conforme	À COMPLÉTER	
2	Urbex Construction inc.	1,860,297.80 $	Conforme	CONFORME	
3			Conforme	À COMPLÉTER	
4			Conforme	À COMPLÉTER	
5			Conforme	À COMPLÉTER	
6			Conforme	À COMPLÉTER	
7			Conforme	À COMPLÉTER	
8			Conforme	À COMPLÉTER	
9			Conforme	À COMPLÉTER	
10			Conforme	À COMPLÉTER	

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

Aucun

IDENTIFICATION

Analyse faite par :	Arnaud Villard	
Vérifiée par :	**Marie-Eve Parent**	2021-04-09

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : IMM-15665
Numéro de référence : 1455216
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture et installation des bancs de gradins dans le cadre des travaux de réaménagement du théâtre de Verdure au Parc La Fontaine situé au 4020, Avenue du Parc La Fontaine à Montréal

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca NEQ :	Monsieur Luc Claveau Téléphone : 514 354-0609 Télécopieur :	**Commande : (1858878)** 2021-03-01 23 h 16 **Transmission :** 2021-03-01 23 h 16	3487833 - Addenda 1 2021-03-26 13 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Axe Construction 1071, rue Principal Sainte-Julie, QC, J3E 0c1 http://axe-construction.ca NEQ : 1164410525	Monsieur Carlos Pajares Téléphone : 450 733-0631 Télécopieur : 450 733-0632	**Commande : (1866737)** 2021-03-15 8 h 22 **Transmission :** 2021-03-15 12 h 22	3487833 - Addenda 1 2021-03-26 13 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Axe Construction 1071, rue Principal Sainte-Julie, QC, J3E 0c1 http://axe-construction.ca NEQ : 1164410525	Monsieur Patrice Paré Téléphone : 450 733-0631 Télécopieur :	**Commande : (1861563)** 2021-03-05 9 h 04 **Transmission :** 2021-03-05 9 h 13	3487833 - Addenda 1 2021-03-26 13 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Equiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs Inc. 1001, rue James-Brodie Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J2X0C1 http://www.equiparc.com NEQ : 1143665777	Monsieur Equiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs Inc. Téléphone : 450 346-1882 Télécopieur :	**Commande : (1859978)** 2021-03-03 8 h 54 **Transmission :** 2021-03-03 8 h 54	3487833 - Addenda 1 2021-03-26 13 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Thermo-Lite inc 9065 rue champ d'eau Montréal, QC, h1p3m3 https://www.Thermo-Lite.ca NEQ : 1167168765	Madame Daphné Laberge Téléphone : 438 494-4034 Télécopieur :	**Commande : (1865935)** 2021-03-12 8 h 38 **Transmission :** 2021-03-12 8 h 38	3487833 - Addenda 1 2021-03-26 13 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Lanco Amenagement INC. 1110 Place Verner Laval, QC, H7E 4P2 https://www.lancoamenagement.com NEQ : 1143790237	Monsieur Kevin Langlois Téléphone : 450 661-4444 Télécopieur : 450 664-4555	**Commande : (1862181)** 2021-03-07 8 h 51 **Transmission :** 2021-03-08 9 h 25	3487833 - Addenda 1 2021-03-26 13 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Landscape Forms 48 rue Verdon Sainte-Thérèse, QC, J7E3B3 NEQ :	Madame Marie Barbin Téléphone : 514 638-4466 Télécopieur :	**Commande : (1858397)** 2021-03-01 12 h 06 **Transmission :** 2021-03-01 12 h 06	3487833 - Addenda 1 2021-03-26 13 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Maglin Site Furniture Inc 3-468 Innovation Way Woodstock, ON, N4V 0B9 http://www.maglin.com NEQ : 1169848950	Madame Amélie Cadieux Téléphone : 514 294-6735 Télécopieur : 877 260-9393	**Commande : (1864498)** 2021-03-10 12 h 09 **Transmission :** 2021-03-10 12 h 09	3487833 - Addenda 1 2021-03-26 13 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8 NEQ : 1166302126	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1858316)** 2021-03-01 11 h 27 **Transmission :** 2021-03-01 13 h 51	3487833 - Addenda 1 2021-03-26 13 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Poitras Industries Inc 1265 rue borne Québec, QC, g1n1m6 NEQ : 1170634878	Madame Daphnee Champagne Téléphone : 418 681-6271 Télécopieur :	**Commande : (1872352)** 2021-03-23 11 h 37 **Transmission :** 2021-03-23 11 h 37	3487833 - Addenda 1 2021-03-26 13 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Rocher Menuiserie. 340,de warwick, Tingwick, QC, J0a1l0 http://www.rochermenuiserie.com NEQ : 1161795449	Madame Catherine Lemieux Téléphone : 819 848-1012 Télécopieur :	**Commande : (1861058)** 2021-03-04 12 h 03 **Transmission :** 2021-03-04 12 h 03	3487833 - Addenda 1 2021-03-26 13 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Saho construction 424 boul. Raymond Québec, QC, G1C8K9 NEQ : 1167019216	Monsieur Dan Renauld Téléphone : 418 614-3425 Télécopieur : 418 661-1177	**Commande : (1864069)** 2021-03-09 22 h 22 **Transmission :** 2021-03-10 9 h 06	3487833 - Addenda 1 2021-03-26 13 h 54 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com NEQ : 1168008721	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1859553)** 2021-03-02 14 h 10 **Transmission :** 2021-03-02 14 h 10	3487833 - Addenda 1 2021-03-26 13 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Urbex Construction Inc 3410 Rue Hormidas-Deslauriers H8T 3P2 Montréal, QC, H8T 3P2 http://www.urbexconstruction.com NEQ : 1161557807	Monsieur Marc-André Bastien Téléphone : 514 556-3075 Télécopieur : 514 556-3077	**Commande : (1861346)** 2021-03-04 16 h 11 **Transmission :** 2021-03-04 16 h 11	3487833 - Addenda 1 2021-03-26 13 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1211670001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat à la firme Axe Construction Inc. pour la fourniture et l'installation de bancs de gradins au théâtre de Verdure du parc La Fontaine - Dépense totale de 1 505 274,59 $, taxes incluses (contrat : 1 246 604,22 $ + contingences : 186 990,63 $ + incidences 71 679,74 $) - Appel d'offres public 15665 - 2 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1211670001 - Travaux gradins théatre de Verdure - portion SGPI.xlsx

1211670001 GPMRS.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021
&
Mirabelle madah
Préposée au budget, Préposée au budget
Division conseil et soutien financier
Service des finances

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-15

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.13

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1212968008

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pierre Brossard (1981) Ltée pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 4 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 17 semaines. Dépense totale : 1 720 361,36 $, taxes incluses (montant du contrat : 1 433 634,47 $; contingences : 286 726,89 $) - Appel d'offres public 466645 - (3 soumissionnaires conformes).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Pierre Brossard (1981) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à 4 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 17 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 433 634,47 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466645;

2. d'autoriser une dépense de 286 726,89 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. de procéder à une évaluation du rendement de Pierre Brossard (1981) Ltée;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-22 08:07

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1212968008**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pierre Brossard (1981) Ltée pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 4 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 17 semaines. Dépense totale : 1 720 361,36 $, taxes incluses (montant du contrat : 1 433 634,47 $; contingences : 286 726,89 $) - Appel d'offres public 466645 - (3 soumissionnaires conformes).

CONTENU

CONTEXTE

Les besoins en lien avec les feux de circulation sont en perpétuel changement. La ville de Montréal doit constamment mettre à jour ses infrastructures de feux de circulation afin de maintenir la pérennité des équipements installés et d'assurer un niveau optimal dans la gestion des déplacements, tant au niveau de la sécurité, de la mobilité que du développement durable.

Il est important de souligner que les interventions prévues au présent contrat, impliquent l'ajout systématique de têtes de feux pour piétons afin d'assurer des déplacements actifs sécuritaires, tel que prévu au Guide de conception des feux pour piétons de la Ville de Montréal. Ce contrat répond aussi à l'engagement de réviser le mode de protection des piétons, débuté l'an dernier, pour l'ensemble des feux de circulation du territoire de la Ville et ce, à raison d'un minimum de 250 intersections par année, sur une période maximale de 8 ans.

Les interventions aux feux de circulation ont pour objectifs de :

- Encourager le transport actif par l'implantation de feux pour les piétons, pour les personnes ayant une déficience visuelle et pour les cyclistes;
- Soutenir les efforts déployés en sécurité routière dans le cadre de l'approche «Vision Zéro» par la modification de la signalisation lumineuse;
- Modifier les feux de circulation dans le cadre de réaménagements de rues effectués par la Ville;
- Favoriser un transfert modal des usagers de la route vers le transport collectif par l'implantation de mesures préférentielles aux feux de circulation pour les bus;
- Prévenir la désuétude des équipements de feux de circulation;
- Diminuer les impacts négatifs de la congestion routière dans une perspective de développement durable.

Dans le but d'effectuer la mise à niveau des feux de circulation, la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) au Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a procédé à l'appel d'offres 466645. Lancé le 8 mars 2021 pour une période de 23 jours de calendrier, il a été publié dans SEAO et dans le Journal de Montréal. Les soumissions sont valides pour une durée de 120 jours de calendrier, soit jusqu'au 30 juillet 2021.

Aucun addenda n'a été publié pour cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 1219 - 10 décembre 2020 - Adoption du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

CM20 0625 - 16 juin 2020 - Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans cinq intersections de la ville de Montréal, pour une période de 13 semaines - Dépense totale de 2 298 118 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 461716

CM20 0601 - 16 juin 2020 - Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans quatre intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 12 semaines - Dépense totale de 1 806 655,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 461715

CM20 0303 - 23 mars 2020 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 36 500 000 $ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation

DESCRIPTION

En vue d'améliorer la sécurité des usagers à 4 intersections (voir liste en pièce jointe), le présent contrat de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse comprend, là où requis, des modifications telles que :

- L'ajout de feux à décompte numérique pour les piétons;
- L'ajout de détecteurs véhiculaires pour optimiser et sécuriser les mouvements véhiculaires;
- La modification de la géométrie par l'ajout entre autre de saillies de trottoirs;
- La construction de base de fût et de conduits.

Lorsque nécessaire, le contrat prévoit aussi une mise à niveau de certains équipements tel qu'un changement de contrôleur ou le remplacement des lentilles fonctionnant avec des ampoules incandescentes par des lentilles à diode électroluminescente (DEL) pour des économies d'énergie.

Des contingences représentant 20 % de la valeur du contrat, sont prévues, entre autres, pour couvrir les imprévus pouvant survenir lors de l'installation des différents équipements (par exemple, le déplacement de coffrets de télécommunication si certains conduits souterrains s'avéraient bloqués, le besoin de tests additionnels pour calibrer les détecteurs véhiculaires, etc.).

Une pénalité de 1000 $ par jour de retard dans l'exécution des travaux, par intersection, est prévue dans le dossier de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Sur un total de 5 preneurs du cahier de charges, 4 firmes ont déposé une soumission, soit 80 %.

Un preneur du cahier de charges s'est désisté sans donner de raison. La soumission de la firme Laurin, Laurin (1991) Inc. a été jugée non conforme en raison de l'absence de prix pour 3 items du bordereau de soumission.

La liste des preneurs de cahier de charge et le tableau des résultats sont en pièces jointes.

Soumissions conformes	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences de 20 % (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Pierre Brossard (1981) Ltée	1 433 634,47 $	286 726,89 $	1 720 361,36 $
Bruneau électrique Inc.	1 476 272,85 $	295 254,57 $	1 771 527,42 $
Systèmes urbains Inc.	2 199 275,14 $	439 855,03 $	2 639 130,17 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 244 977,76 $	248 995,55 $	1 493 973,31 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			226 388,05 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			15,2 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse ($)			51 166,06 $
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%)			3,0 %

L'estimation de contrôle a été réalisée à l'interne par la Division exploitation, innovation et gestion des déplacements (DEIGD).

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation s'explique par des prix plus élevés aux items liés aux travaux civils, dont le coût de certaines matières premières, notamment le béton et l'enrobé bitumineux, est à la hausse.

Lors de l'analyse des soumissions par la DGPEC, les prix de soumission et l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics (AMP) ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Une autorisation de l'Autorité des marchés financiers obtenue avant la création de l'AMP, le 5 juillet 2017, venant à échéance le 30 avril 2020, a été déposée avec la soumission de l'adjudicataire. Une demande de renouvellement de l'autorisation de l'AMP a été déposée par l'adjudicataire avant l'arrivée à échéance de l'autorisation de l'AMF dont il était détenteur. En date du 12 avril 2021, le nom de l'entreprise Pierre Brossard (1981) Ltée figurait au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA) de l'AMP (voir pièces jointes). Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés. Les vérifications suivantes ont été effectuées :

- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Les soumissionnaires ont déposé une attestation valide de Revenu Québec (RQ) avec la soumission;

- Les soumissionnaires respectent le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038);
- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

La dépense nette liée à ce contrat de construction étant supérieure à 1 M$, l'adjudicataire devra faire l'objet d'une évaluation de son rendement, conformément à l'encadrement administratif en vigueur (Directive no C-OG-APP-D-21-001 du 16 mars 2021).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 1 720 361,36 $ (taxes incluses), incluant des contingences 286 726,89 $ sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 1 570 919,23 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 20-006 – Achat et installation d'équipements de feux de circulation, signalisation et lampadaires.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2021 -2030 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de $) :

Programme	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
59000 – Programme de maintien et amélioration des feux de circulation	1 571	0	0	0	0	1 571

Les montants, contingences et taxes incluses, des dépenses liées à ce contrat sont sans impact au budget de fonctionnement.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'amélioration continue et le maintien des actifs de feux de circulation s'inscrivent dans une perspective de développement durable de différentes façons. En effet, les modifications apportées aux feux permettent d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes et des marchandises en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. Ce projet vise à augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun, en intégrant de nouveaux paramètres favorables, aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, pour des déplacements plus sécuritaires.
En favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour les transports actifs et collectifs, l'amélioration continue des feux favorise le développement économique de Montréal tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la possibilité d'accorder ce contrat pour améliorer les feux de circulation, il serait difficile d'atteindre les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision du mode de protection des piétons à 250 intersections par année et de l'approche «Vision Zéro» en sécurité routière. En effet, l'installation des feux à décompte numérique pour les piétons, des signaux sonores pour les personnes ayant une déficience visuelle, ou des feux pour les cyclistes, pourrait être retardée.
Les impacts sur la sécurité et la mobilité seraient importants pour les usagers, notamment les plus vulnérables. De plus, des projets tels que les mesures préférentielles (feux

chandelles) pour la Société de transport de Montréal (STM) ainsi que les mesures prioritaires pour les véhicules d'urgence du Service sécurité incendie de Montréal (SSIM) seraient compromis.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte de la pandémie attribuable à la Covid-19, l'échéancier du mandat de l'adjudicataire pourrait subir des changements pour des raisons telles qu'un manque de personnel ou des restrictions imposées par la Direction régionale de la santé publique de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal: 17 mai 2021

- Octroi de contrat : mai 2021
- Réalisation des travaux : juin à novembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mirabelle MADAH)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Véronique PARENTEAU, 19 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-04-13

Sylvain PROVOST
Agent technique principal - Systèmes de transport intelligent

Tél : 514 872-9019
Télécop. : 514 872-9458

Hugues BESSETTE
Chef de Division ing.

Tél : 514 872-5798
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2021-04-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2021-04-21

GDD **1212968008**

Int_no	Rue_1	Rue_2	Nom arr
3983	Bannantyne	Église de l'	Verdun
7733	Atwater	Henri-Duhamel / Joseph	Verdun
14677	Fredmir	Pierrefonds	Pierrefonds - Roxboro
17645	18e Avenue	Victoria	Lachine

RÉSUMÉ DES INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Réalisé par la Direction des infrastructures (SIRR)

Identification

No de l'appel d'offres : 466645 — 1212968008

Titre de l'appel d'offres : Travaux civils électriques de signalisation lumineuse (4 projets)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 8 / 3 / 2021 — Ouverture originalement prévue le : 1 / 4 / 2021

Ouverture faite le : 1 / 4 / 2021 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 23 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 0

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5 — Nbre de soumissions reçues : 4 — % de réponses : 80

Nbre de soumissions rejetées : 1 — % de rejets : 25,0

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique
Laurin, Laurin (1991) Inc.	Aucun prix soumis pour 3 items: muret de soutènement en bloc, clôture existante à relocaliser et clôture existante à relocaliser

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 30 / 7 / 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés*	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total $**
PIERRE BROSSARD 1981 LTÉE	1 433 634,47
BRUNEAU ÉLECTRIQUE INC.	1 476 272,85
SYSTÈMES URBAINS INC.	2 199 275,14

Estimation	**Interne**	1 244 977,76

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **15,2%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **3,0%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** ☐ **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ	☐	X	AMP	☐	X	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA	☐	X	Revenu Qc	☐	X	

Préparé par l'équipe Sollicitation des marchés et conformité de la Division de la gestion de projets et économie de la construction

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 5 juillet 2017

PIERRE BROSSARD (1981) LTÉE
A/S MONSIEUR BERNARD BROSSARD
9595, IGNACE
BROSSARD (QC) J4Y 2P3

N° de décision : 2017-CPSM-1037935
N° de client : 3000235692

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). PIERRE BROSSARD (1981) LTÉE demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **30 avril 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Paula Salles de Carvalho

De: Sophie Dauth
Envoyé: Tuesday, May 12, 2020 10:53 AM
À: Paula Salles de Carvalho
Cc: Ginette Miron
Objet: AMP - Infos

Bonjour Paula,

En référence à ta question au sujet du renouvellement du certificat de l'AMP (anciennement l'AMF), pour Pierre Brossard (1981) Ltée, voir la réponse de la représentante de l'AMP ci-dessous.

Je te ferai parvenir une copie de la lettre d'autorisation dès qu'elle sera disponible.

SVP ne pas hésiter à me contacter si tu as des questions.

Merci et bonne journée,

Sophie

From: celine.paquet@amp.quebec [mailto:celine.paquet@amp.quebec]
Sent: Tuesday, May 12, 2020 09:57
To: Sophie Dauth <sdauth@blackandmcdonald.com>
Subject: [External\Externe]RE: Demande d'information - AMP - Renouvellement Pierre Brossard (1981) Ltée - No. dossier: 3000235692

Bonjour Madame Dauth,

Nous sommes toujours en attente du rapport de l'UPAC nous permettant d'émettre votre lettre d'autorisation; les délais sont plus longs pour les demandes de renouvellement et puisque vous avez soumis votre dossier dans les délais requis, votre dossier a été renouvelé automatiquement, le temps de recevoir le document de l'UPAC.

Lorsque vous avez soumis votre renouvellement, un accusé réception a été déposé dans vos Services en ligne et de plus, le nom de votre entreprise demeure dans notre Registre des Entreprises autorisées et il faut donc inviter les donneurs d'ouvrage et les clients à consulter ce registre.

Cordialement.

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Céline (AMP) Paquet
Agente d'autorisation aux marchés publics
Autorité des marchés publics
T. 418 646-1565
525, boul. René-Léves ue Est, RC.30, Québec (Québec) G1R 5S9
celine.paquet@amp.quebec

From: Paula Salles de Carvalho
Sent: Monday, May 11, 2020 12:00

To: Sophie Dauth <sdauth@blackandmcdonald.com>
Subject: RE: amf

Merci!

De : Sophie Dauth
Envoyé : Monday, May 11, 2020 11:59
À : Paula Salles de Carvalho <pcarvalho@pbrossard.ca>
Objet : RE: amf

Bonjour Paula,

J'ai fait la demande de renouvellement de l'AMF pour Pierre Brossard en février dernier.

Je vais faire un suivi aujourd'hui.

Merci et bonne journée,

Sophie

From: Paula Salles de Carvalho
Sent: Monday, May 11, 2020 11:14
To: Sophie Dauth <sdauth@blackandmcdonald.com>
Subject: amf

Salut Sophie,
Nous avons remarqué que notre lettre de renouvellement de la AMF a expiré le 30 avril passé. Pourriez-vous faire une demande d'extension?
Merci

PAULA SALLES DE CARVALHO | Adjointe administrative / Administrative assistant
Pierre Brossard (1981) Ltée

Tel: (450) 659-9641
9595 Rue Ignace, Brossard, QC, J4Y 2P3

Brossard
Une entreprise de Black & McDonald

Remarque : Notre priorité est de protéger la santé et la sécurité de notre personnel, de nos clients et de nos visiteurs. Nous vous demandons de ne pas vous présenter à notre bureau si vous manifestez des symptômes similaires à ceux de la grippe, si vous avez voyagé à l'extérieur du Canada (y compris aux États- nis) au cours des 14 derniers jours ou si vous avez eu des contacts étroits avec une personne ayant reçu un diagnostic de COVID-19 Nous nous ferons un plaisir de communiquer avec vous par courriel, téléphone ou vidéoconférence. Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

SVP pensez à l'environnement avant d'imprimer ce courriel.

Ce message s'adresse aux personnes concernées seulement et peut contenir des renseignements confidentiels ou privilégiés. Tout usage de ces renseignements par toute autre personne que celle concernée est défendu. Si vous avez reçu ce message par erreur, prière de répondre à l'expéditeur et de supprimer le courriel ou détruire toutes les copies.

SOPHIE DAUTH
Adjointe exécutive

Executive Assistant

Black & McDonald Limitée
Black & McDonald

Tel: (438) 968-3862
625, rue Gougeon, Montréal
625 rue Gougeon, Montréal, QC, H4T 2B4

Black&McDonald

Note: The health and safety of our people, clients and visitors is our top priority. We kindly ask that you do not come into our offices if you are experiencing flu-like symptoms; you have travelled outside of Canada (including the US) in the last 14 days; or you know or suspect you have been in close contact with someone who has been diagnosed with COVID-19. We would be pleased to connect with you by email, phone or video conference. Thank you for your understanding and cooperation.

Remarque : Notre priorité est de protéger la santé et la sécurité de notre personnel, de nos clients et de nos visiteurs. Nous vous demandons de ne pas vous présenter à notre bureau si vous manifestez des symptômes similaires à ceux de la grippe, si vous avez voyagé à l'extérieur du Canada (y compris aux États-Unis) au cours des 14 derniers jours ou si vous avez eu des contacts étroits avec une personne ayant reçu un diagnostic de COVID-19. Nous nous ferons un plaisir de communiquer avec vous par courriel, téléphone ou vidéoconférence. Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

Please consider the environment before printing this email.

This message is intended for the addressees only and may contain confidential or privileged information. Any use of this information by persons other than addressees is prohibited. If you have received this message in error, please reply to the sender and delete or destroy all copies.

SVP pensez à l'environnement avant d'imprimer ce courriel.

Ce message s'adresse aux personnes concernées seulement et peut contenir des renseignements confidentiels ou privilégiés. Tout usage de ces renseignements par toute autre personne que celle concernée est défendu. Si vous avez reçu ce message par erreur, prière de répondre à l'expéditeur et de supprimer le courriel ou détruire toutes les copies.

Nouvelle recherche

Extrait du Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA) de l'Autorité des marchés publics (AMP) en date du 12 avril 2021

Dernière mise à jour : **dimanche, 11 avril 2021 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : PIERRE BROSSARD (1981) LTÉE
Adresse du siège social : 7005, BOUL TASCHEREAU, SUITE 340, BROSSARD, QC, J4Z 1A7, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000235692
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1143511773

Autres noms d'affaires
• Aucun

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 466645
Numéro de référence : 1461001
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : SP-2021-09 Travaux civils électriques de signalisation lumineuse (4 projets)

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Bruneau Électrique Inc. 527 boul Dollard Joliette, QC, J6E 4M5 NEQ : 1142851337	Monsieur Eric Bruneau Téléphone : 450 759-6606 Télécopieur : 450 759-2653	**Commande : (1862606)** 2021-03-08 10 h 44 **Transmission :** 2021-03-08 10 h 44	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Laurin, Laurin (1991) Inc.. 12000 Arthur Sicard Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.laurinlaurin.ca NEQ : 1142298448	Monsieur Charles Mclaughlin Téléphone : 450 435-9551 Télécopieur :	**Commande : (1872927)** 2021-03-24 9 h 10 **Transmission :** 2021-03-24 9 h 10	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8 NEQ : 1166302126	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1863555)** 2021-03-09 11 h 02 **Transmission :** 2021-03-09 13 h 25	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pierre Brossard 1981 Ltée 9595 Rue Ignace Brossard, QC, J4Y 2P3 NEQ : 1143511773	Monsieur Marc Desautels Téléphone : 450 659-9641 Télécopieur : 450 659-4068	**Commande : (1862572)** 2021-03-08 10 h 27 **Transmission :** 2021-03-08 10 h 27	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com NEQ : 1168008721	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1862657)** 2021-03-08 11 h 07 **Transmission :** 2021-03-08 11 h 07	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1212968008

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Objet :	Accorder un contrat à Pierre Brossard (1981) Ltée pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 4 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 17 semaines. Dépense totale : 1 720 361,36 $, taxes incluses (montant du contrat : 1 433 634,47 $; contingences : 286 726,89 $) - Appel d'offres public 466645 - (3 soumissionnaires conformes).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification_1212968008.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mirabelle MADAH
Préposée au Budget
Tél : 514 872-9547

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Isabel Cristina OLIER
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-3752
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.14

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1217231031

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Meloche, Division de Sintra, pour des travaux de voirie dans les arrondissements Saint-Laurent, Anjou, Lachine, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (PCPR-PRCPR 2021). Dépense totale de 4 137 925,96 $ (contrat : 3 565 241,49 $ + contingences: 356 524,15 $ + incidences: 216 160,32 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463418 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé:
1- d'accorder un contrat à Meloche, Division de Sintra, pour des travaux de voirie dans les arrondissements Saint-Laurent, Anjou, Lachine, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (PCPR-PRCPR 2021)aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 565 241,49 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463418;

2- d'autoriser une dépense de 356 524,15 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 216 160,32 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à l'évaluation du rendement de Meloche, Division de Sintra;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centrale pour un montant de 4 137 925,96 $ taxes incluses.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-22 16:58

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217231031**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Meloche, Division de Sintra, pour des travaux de voirie dans les arrondissements Saint-Laurent, Anjou, Lachine, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (PCPR-PRCPR 2021). Dépense totale de 4 137 925,96 $ (contrat : 3 565 241,49 $ + contingences: 356 524,15 $ + incidences: 216 160,32 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463418 - 8 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 de la Ville de Montréal, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) s'est vu allouer un budget de 45 M$ pour l'année 2020 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) et le programme de réhabilitation de chaussée par planage et revêtement (PRCPR). Le présent contrat combine des interventions de ces deux programmes.
Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine[1], le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction de la mobilité soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.

Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions,

diminuent l’attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes. Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons, dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l’objet du PCPR et PRCPR 2021 leur a été transmise en février 2020 de façon à ce qu'ils puissent planifier la reconstruction des sections de trottoirs jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

Le dernier bilan de condition du réseau routier de la Ville de Montréal, réalisé à la suite de l’auscultation de l’ensemble des chaussées en 2018, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d’améliorer rapidement le niveau de service des chaussées, des investissements importants sont prévus dans les prochaines années.

La sélection des projets est effectuée par la Division de la gestion des actifs routiers et cyclables à la Direction de la mobilité du SUM, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIRR.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées. La Direction de la mobilité a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management,* avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0080 – 28 février 2019 - Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: SNC-Lavalin inc. (contrat #1: 7 122 722,87 $, taxes incluses) et AXOR Experts-Conseils inc. (contrat #2: 8 490 064,43 $, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public n° 18-17304 (1185249004)

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat pour des travaux de planage et revêtement bitumineux dans les arrondissements Saint-Laurent, Anjou, Lachine, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (PCPR-PRCPR 2021). Ces travaux seront exécutés sur une distance totalisant environ 3.8 kilomètres. Une liste de rues ainsi qu'une carte des arrondissements se trouvent en pièces jointes.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 356 524,15 $, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités

publiques, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux par rue. En effet, l'article 3.1.10 du cahier des clauses administratives spéciales du cahier des charges prévoit quatre (4) différentes pénalités ainsi que l'article 8.4.2 du même cahier prévoit une autre pénalité pour le non respect des délais entre les différentes opérations de planage, revêtements et marquage. :

1) 1 770,00 $ par jour pour le non respect du délai maximal par rue de type 1 (Locale);
2) 2 655,00 $ par jour pour le non respect du délai maximal par rue de type 2 (Collectrice);
3) 3 540,00 $ par jour pour le non respect du délai maximal par rue de type 3 (Artères);
5) 500,00 $ par jour pour le non respect du délai maximal par rue entre les différentes opérations de planage, revêtements et marquage.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse. Dans le présent dossier l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de 8,9%, favorable à la Ville.
La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie à partir des documents d'appel d'offres, durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel.

La DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Meloche, Division de Sintra dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 4 137 925,96 $, taxes incluses, comprenant:
- un contrat avec Meloche, Division de Sintra pour un montant de 3 565 241,49 $ taxes incluses;
- plus des contingences 356 524,15 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 216 160,32 $ taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 3 780 823,35 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt suivant:

15-019 « Programme complémentaire de planage revêtement »
pour un montant de 3 780 823,35 $ et une proportion de 100 %

Le programme 55856 - Programme complémentaire de planage et revêtement artériel est subventionné à 100% par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), ce qui implique que le coût net imputé à la ville centrale est de 0 $.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est représenté dans le tableau suivant:

Projets	2021	2022	2023	Ultérieur	Total
55856 - PCPR 2021 planage/revêtements div. arrond.	3 781	-	-	-	3 781
Subvention TECQ	(3 781)				(3 781)
Total	0	-	-	-	0

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 30 juin 2021, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.
De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2021 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la mobilité».

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le démarrage du présent contrat est prévu à l'été 2021 tel qu'indiqué dans les clauses contractuelles. Aucun impact anticipé selon le scénario de reprise des travaux de construction du 11 mai 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication

suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze, ...).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux :juin 2021
Fin des travaux : septembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Denis ALLARD, Service des infrastructures du réseau routier
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Valérie G GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Stéphane CARON, Anjou
Dang NGUYEN, Saint-Laurent
Genny PAQUETTE, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Robert MALEK, Lachine
Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Valérie G GAGNON, 22 avril 2021
Robert MALEK, 21 avril 2021
Jean CARRIER, 19 avril 2021
Damien LE HENANFF, 18 avril 2021

Abdelwahid BEKKOUCHE, 16 avril 2021
Isabelle BESSETTE, 16 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Khemais JOUINI
ingénieur

Tél : 514-213-8241
Télécop. : 514 872-2874

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-13

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2021-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nathalie M MARTEL
Directrice
Tél : -
Approuvé le : 2021-04-22

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 463418 — No du GDD : 1217231031

Titre de l'appel d'offres : Travaux de voirie dans les arrondissements Saint-Laurent, Anjou, Lachine, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 8 / 3 / 2021 — Ouverture originalement prévue le : 1 / 4 / 2021

Ouverture faite le : 1 / 4 / 2021 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 23

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
29 / 3 / 2021	Tableau des questions et réponses	Néant

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 11 — Nbre de soumissions reçues : 8 — % de réponses : 73

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 30 / 6 / 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
MELOCHE, DIVISION DE SINTRA	3,565,241.49
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	3,592,057.92
DE SOUSA	3,673,017.79
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE CRH CANADA INC.	4,035,622.51
PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.	4,056,289.36
UNIROC CONSTRUCTION INC.	4,094,281.81
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	4,157,462.10
CONSTRUCTION VIATEK INC.	4,666,981.96
Estimation — **Externe**	3,911,976.83

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **-8.9%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **0.8%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** ☐ **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMP		x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : MELOCHE, DIVISION DE SINTRA

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 3,565,241.49

Montant des contingences ($) : 356,524.15

Montant des incidences ($) : 216,160.32

Date prévue de début des travaux : 14 / 6 / 2021 — Date prévue de fin des travaux : 14 / 9 / 2021

Liste de rues soumission 463418 : Programme Complémentaire de Planage-Revêtement 2021

ARR.	Rue	De	À	No de Plan	PROG	Longueur (M)
LCH	Boulevard Jean-Baptiste DesChamps	rue Courval	rue Louis-A,Amos	PL-VO-001	PCPR	536
VSL	Boulevard Thimens	Boulevard Henri-Bourassa	rue Sartelon	PL-VO-002	PCPR	580 2 directions
ANJ	rue Colbert	rue Grenache	rue Bombardier	PL-VO-003	PCPR	490
MHM	rue Bombardier	De Promenade des Riverains	bou Les Galeries d'Anjou	PL-VO-004	PCPR	245
RDP	Boulevard Perras	avenue Pierre-Baillargeon	Boulevard Rodolphe Forget	PL-VO-051	PCPR	390 2 directions
VSE	rue Deville	8e avenue	Boulevard Saint-Michel	PL-VO-005	PCPR	196
	8e avenue	Rue Bélanger	Rue Jean-Talon Est	PL-VO-055	PCPR	310
	Avenue Shelley	rue Michel-Ange	Boulevard Crémazie Est	PL-VO-059	PCPR	145


003
004
RUE COLBERT
RUE BOMBARDIER
RUE GRENACHE
RUE DE LA RUE
RUE DE LA RUE
RUE DE LA RU

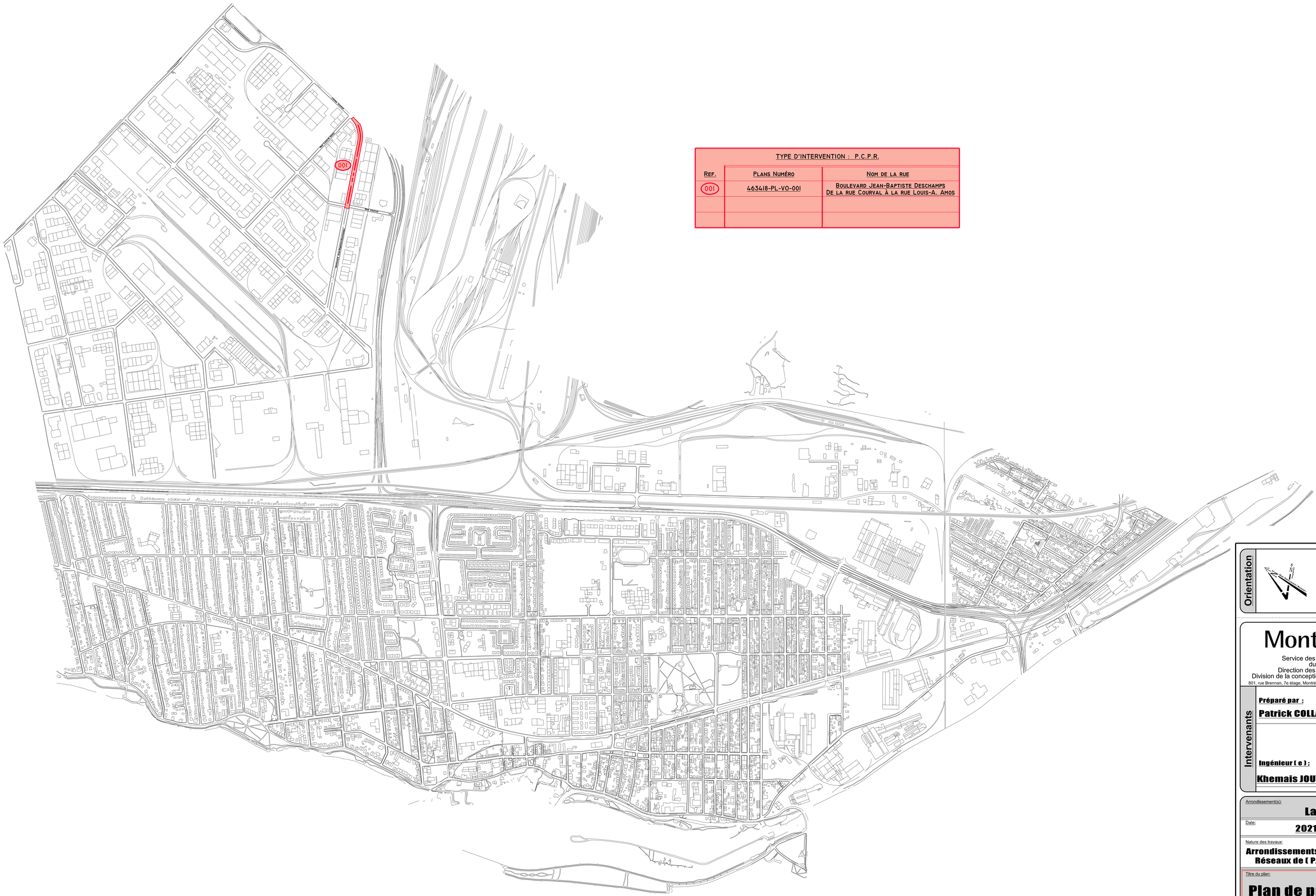

TYPE D'INTERVENTION : P.C.P.R.

REF.	PLANS NUMÉRO	NOM DE LA RUE
001	463418-PL-VO-001	BOULEVARD JEAN-BAPTISTE DESCHAMPS DE LA RUE COURVAL À LA RUE LOUIS-A. AMOS

LES TRAVAUX MONTRÉS AU PLAN SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT, LEURS POSITIONNEMENTS PEUVENT VARIER

Orientation

LE FOND DE PLAN EST ISSU DE LA CARTOGRAPHIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Montréal

Service des infrastructures
du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

Préparé par :
Patrick COLLAS, dess.

Vérifié

Ingénieur (e) :
Khemais JOUINI, ing.

Sceau de l'ingénieur(e):

Original signé le:

Arrondissement(s):
Lachine

Date:
2021 / 04 / 22

Nature des travaux:
Arrondissements intervention globale Réseaux de (P.C.P.R.) - (P.R.C.P.R.)

Titre du plan:
Plan de présentation

Échelle:
Aucune échelle

No. de soumission:	No. de plan:
463418	- PL-VO -A.I.G.-01



TYPE D'INTERVENTION : P.C.P.R.		
Ref.	Plans Numéro	Nom de la rue
051	463418-PL-VO-051	Boulevard Perras De l'av. Pierre-Baillargeon au boul. Rodolphe-Forget

LES TRAVAUX MONTRÉS AU PLAN SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT, LEURS POSITIONNEMENTS PEUVENT VARIER

Orientation

LE FOND DE PLAN EST ISSU DE LA CARTOGRAPHIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Montréal

Service des infrastructures
du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

Visite

Préparé par :
Patrick COLLAS, dess.

Ingénieur (e) :
Khemais JOUINI, ing.

Sceau de l'ingénieur(e):

Original signé le:

Arrondissement(s):
Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles

Date:
2021 / 04 / 22

Nature des travaux:
Arrondissements intervention globale
Réseaux de (P.C.P.R.) - (P.R.C.P.R.)

Titre du plan:
Plan de présentation

Échelle:
Aucune échelle

No. de soumission:	No. de plan:
463418	- PL-VO -A.I.G.-01



TYPE D'INTERVENTION : P.C.P.R.		
REF.	PLANS NUMÉRO	NOM DE LA RUE
005	463418-PL-VO-005	RUE DEVILLE DE LA 81ÈME AVENUE AU BOUL. SAINT-MICHEL
055	463418-PL-VO-055	81ÈME AVENUE DE LA RUE JEAN-TALON À LA RUE BÉLANGER
059	463418-PL-VO-059	AVENUE SHELLY DE LA RUE MICHEL-ANGE AU BOUL. CRÉMAZIE

LES TRAVAUX MONTRÉS AU PLAN SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT, LEURS POSITIONNEMENTS PEUVENT VARIER

Orientation

LE FOND DE PLAN EST ISSU DE LA CARTOGRAPHIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Montréal

Service des infrastructures
du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

Préparé par :
Patrick COLLAS, dess.

Visée

Ingénieur (e) :
Khemais JOUINI, ing.

Sceau de l'ingénieur(e):

Original signé le:

Arrondissement(s):
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Date:
2021 / 04 / 22

Nature des travaux:
Arrondissements intervention globale
Réseaux de (P.C.P.R.) - (P.R.C.P.R.)

Titre du plan:
Plan de présentation

Échelle:
Aucune échelle

No. de soumission:	No. de plan:
463418	- PL-VO -A.I.G.-01

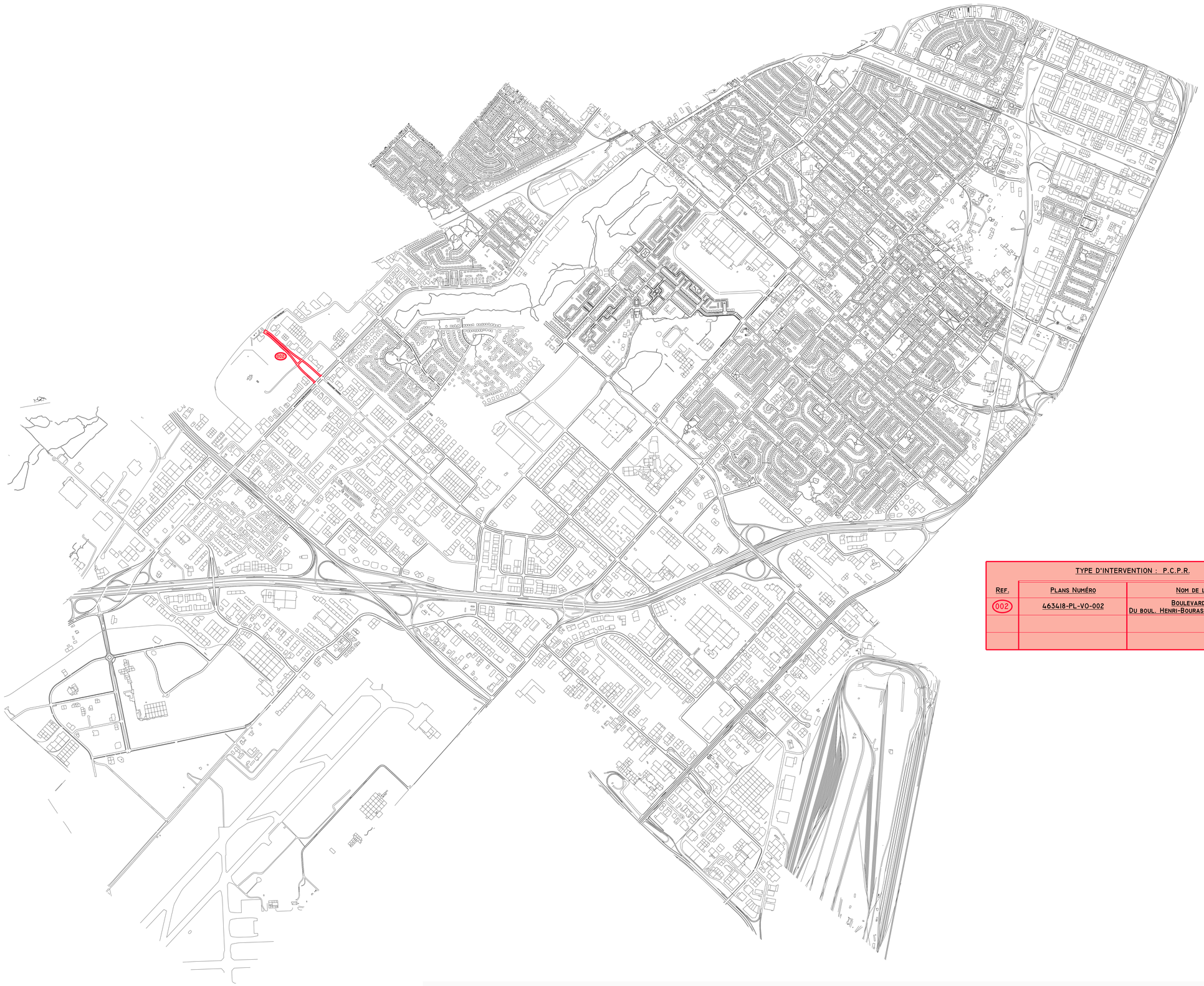

TYPE D'INTERVENTION : P.C.P.R.		
REF.	PLANS NUMÉRO	NOM DE LA RUE
002	463418-PL-VO-002	BOULEVARD THIMENS DU BOUL. HENRI-BOURASSA À LA RUE SARTELON

LES TRAVAUX MONTRÉS AU PLAN SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT, LEURS POSITIONNEMENTS PEUVENT VARIER

Orientation

LE FOND DE PLAN EST ISSU DE LA CARTOGRAPHIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Montréal

Service des infrastructures
du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

Préparé par :
Patrick COLLAS, dess.

Visas

Ingénieur (e) :
Khemais JOUINI, ing.

Sceau de l'ingénieur(e):

Original signé le:

Arrondissement(s):
Saint-Laurent

Date:
2021 / 04 / 22

Nature des travaux:
Arrondissements intervention globale
Réseaux de (P.C.P.R.) - (P.R.C.P.R.)

Titre du plan:
Plan de présentation

Échelle:
Aucune échelle

No. de soumission:	No. de plan:
463418	**- PL-VO -A.I.G.-01**

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre	Travaux de voirie dans les arrondissements Saint-Laurent, Anjou, Lachine, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Rivière-des-Prairies–Pointe-				
Entrepreneur	Meloche, Division de Sintra				
Soumission	463 418	GDD	121 - 7231 - 031	Responsable	Khemais Jouini
Date	2021-04-09				
Projet #01	55 856	Client payeur :	Direction de l'urbanisme		Corpo

#01-01 Sous-projet: 21 - 55 856 - 001 — n° Simon: 186 135 — PCPR 2021 Planâge/Revêtement Chaussée Troncons Divers Arr SO-

			Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet			3 100 884,10 $	3 565 241,49 $	3 255 540,69 $
Travaux contingents	10	%	310 088,41 $	356 524,15 $	325 554,07 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet			3 410 972,51 $	3 921 765,64 $	3 581 094,76 $
Sous-total complet du sous-projet			3 410 972,51 $	3 921 765,64 $	3 581 094,76 $

#01-02 Sous-projet: 21 - 55 856 - 002 — n° Simon: 186 136 — PCPR : Incidences techniques et professionnelles

		taxation	Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Dépenses incidentes					
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisation (non	Non	27 000,00 $	27 000,00 $	27 000,00 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (taxable)	Normal	72 000,00 $	82 782,00 $	75 591,00 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	15 000,00 $	17 246,25 $	15 748,13 $
Tech	Utilités publiques	Normal	77 523,00 $	89 132,07 $	81 389,46 $
Sous-total des incidence du sous-projet			191 523,00 $	216 160,32 $	199 728,58 $
Sous-total complet du sous-projet			191 523,00 $	216 160,32 $	199 728,58 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01 55 856 — Client payeur : Direction de l'urbanisme — Corpo

			Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet			3 100 884,10 $	3 565 241,49 $	3 255 540,69 $
Travaux contingents	10,00	%	310 088,41 $	356 524,15 $	325 554,07 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet			3 410 972,51 $	3 921 765,64 $	3 581 094,76 $
Dépenses incidentes			191 523,00 $	216 160,32 $	199 728,58 $
Sous-total complet du projet investi			**3 602 495,51 $**	**4 137 925,96 $**	**3 780 823,35 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

			Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet			3 100 884,10 $	3 565 241,49 $	3 255 540,69 $
Travaux contingents	10,00	%	310 088,41 $	356 524,15 $	325 554,07 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet			3 410 972,51 $	3 921 765,64 $	3 581 094,76 $
Dépenses incidentes			191 523,00 $	216 160,32 $	199 728,58 $
Total des montants maximum autorisés			**3 602 495,51 $**	**4 137 925,96 $**	**3 780 823,35 $**

Répartition par payeur :

Corpo	100,0%	3 780 823,35 $
Total	100,0%	**3 780 823,35 $**

817

Montréal

SOUMISSION 463418 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de voirie dans les arrondissements Saint-Laurent, Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension, Anjou, Lachine et Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles
PL-VO-001 **Boulevard Jean-Baptiste-Deschamps** De la rue Courval à la rue Louis.-A.-Amos	**Travaux de planage, fondation et pavage :** Fermeture complète une direction à la fois avec maintien d'une voie dans la direction opposée. Fermeture de la sortie #2 de l'A-13 Sud lors des travaux de la direction est et de la rue Courval avec maintien de la circulation locale. **Horaire de travail :** Lundi au jeudi 21h à 5h, Vendredi à samedi 21h à 7h, Samedi à dimanche 19h à 7h et Dimanche à lundi 19h à 5h.
PL-VO-005 **Rue Deville** Du boulevard Saint-Michel à la 8e Avenue	**Travaux de planage, fondation et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. Circulation locale sur les rues transversales. **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h à 19h, Samedi et dimanche 9h à 17h.
PL-VO-055 **8e Avenue** De la rue Bélanger à la rue Jean-Talon Est	**Travaux de planage, fondation et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. Entraves partielles sur les rues transversales. **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 7h à 19h (9h30 à 15h30 entrave sur Jean-Talon), Samedi et dimanche 9h à 17h.
PL-VO-059 **Avenue Shelley** De la rue Michel-Ange au boulevard Crémazie Est	**Travaux de planage, fondation et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. Entraves partielles sur les rues transversales. **Horaire de travail :** Lundi au Vendredi 7h à 19h (9h30 à 15h30 entrave sur Crémazie), Samedi et dimanche 9h à 17h.
PL-VO-003 **Rue Colbert** De la rue Grenache à la rue Bombardier	**Travaux de planage, fondation et pavage :** Fermeture complète de la chaussée avec maintien de la circulation locale excepté lors des travaux de pavage. Entrave partielle sur la rue Grenache. **Horaire de travail :** Lundi au jeudi 21h à 5h, Vendredi à samedi 21h à 7h, Samedi à dimanche 19h à 7h et Dimanche à lundi 19h à 5h.
PL-VO-004 **Rue Bombardier** Du boulevard des Galeries-d'Anjou à la Promenade des Riverains	**Travaux de planage et fondation :** Fermeture complète une direction à la fois avec maintien d'une voie dans la direction opposée. **Travaux de pavage :** Fermeture complète de la chaussée. **Horaire de travail :** Planage et fondation : Lundi au Vendredi 7h à 15h30 (direction est) 9h30 à 19h (direction ouest). Pavage Dimanche au jeudi 21h à 5h, Vendredi et samedi 22h à 7h.
PL-VO-002 **Boulevard Thimens** Du boulevard Henri-Bourassa Ouest à la rue Sartelon	**Travaux de planage, fondation et pavage :** Fermeture complète une direction à la fois avec maintien de la direction opposée. Entraves partielles ou complètes des rues transversales. **Horaire de travail :** Lundi au jeudi 21h à 5h, Vendredi à samedi 21h à 7h, Samedi à dimanche 19h à 7h et Dimanche à lundi 19h à 5h.
PL-VO-051 **Boulevard Perras** De l'avenue Pierre-Baillargeon au boulevard Rodolphe-Forget	**Travaux de planage, fondation et pavage :** Fermeture complète une direction à la fois avec circulation à contresens sur la direction opposée. Entraves des rues transversales. **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h à 19h, Samedi et dimanche 19h à 7h.
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	- Les travaux sont prévus d'être réalisés en 2021; - L'Entrepreneur doit redonner les voies à la circulation locale à la fin de chaque quart de travail, lorsque possible; - Maintien, en tout temps, des trottoirs et des passages piétonniers libres d'obstacles; - Ajustement de la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux; - Sécurisation de l'aire de travail des voies de circulation ouvertes à l'aide de repères visuels de type T-RV-7; - Délimitation des voies en contresens à l'aide de repères visuels de type T-RV-10; - Maintien en tout temps, de façon sécuritaire, de tous les mouvements permis aux intersections, à moins d'indication contraire;

Secteur	Travaux de voirie dans les arrondissements Saint-Laurent, Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension, Anjou, Lachine et Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles
	- Présence de signaleurs pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent la zone des travaux incluant les piétons et cyclistes; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et de leur durée. Installation et mise en fonction des chemins de détour avant la mise en place des entraves; - Installation de PMVM pour le tronçon de la rue Bombardier; - Accommodation et maintien en tout temps d'accès pour les services d'Urgences-Santé, au service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et au SPVM. Les véhicules d'urgence doivent avoir accès aux bâtiments dans le secteur des travaux; - Des plaques d'acier pour circulation doivent être prévues pour redonner accès aux riverains en dehors des heures de travail, si requis; - Commercialisation policière pour la gestion des intersections, au besoin; - L'Entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite; - L'Entrepreneur doit coordonner ses interventions avec les travaux exécutés par d'autres entrepreneurs à proximité de son chantier; - Coordination requise lors de travaux qui affectent les opérations de la STM.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 6 avril 2017

SINTRA INC.
A/S MONSIEUR GERMAIN PERRON
4984, PLACE DE LA SAVANE
MONTRÉAL (QC) H4P 2M9

N° de décision : 2017-CPSM-1018611
N° de client : 2700000307

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- ASPHALTE DES CANTONS, DIV. DE SINTRA INC.
- BÉTON ST-ÉPHREM, DIV. DE SINTRA INC.
- BÉTON ST-GEORGES, DIV. DE SINTRA INC.
- BÉTON ST-JOSEPH, DIV. DE SINTRA INC.
- COMPAGNIE ASPHALTE (CAL)
- CONSTRUCTION B.M.L., DIVISION DE SINTRA INC.
- CONSTRUCTION CHOINIÈRE, DIVISION DE SINTRA INC.
- FRANROC, DIVISION DE SINTRA INC.
- LAMOTHE, DIV. DE SINTRA INC.
- LES PAVAGES LAURENTIENS, DIV. DE SINTRA INC.
- PAGÉ CONSTRUCTION, DIV. DE SINTRA INC.
- PAVAGES MÉGANTIC, DIVISION DE SINTRA INC.
- RAY-CAR, DIVISION DE SINTRA INC.
- S.T.E.B., DIVISION DE SINTRA INC.
- SINTRA - DIVISION CENTRE
- SINTRA - DIVISION EST
- SINTRA - DIVISION OUEST
- SINTRA - RÉGION MAURICIE/CENTRE-DU-QUÉBEC
- SINTRA INC. - RÉGION ESTRIE

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

- SINTRA INC. - RÉGION MONTÉRÉGIE - RIVE-SUD
- SINTRA INC. - RÉGION RICHELIEU
- SINTRA INC., ÉNERGIE
- SINTRA INC.-RÉGION LANAUDIÈRE- LAURENTIDES

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SINTRA INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **25 juillet 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Autorité
des marchés publics
Québec

525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
Télécopieur (sans frais) : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Le 24 avril 2019

SINTRA INC.
5500, AV ROYALMOUNT
BUR 335
MONT-ROYAL QC H4P 1H7

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700000307
N° de demande :	1900001512
N° de confirmation de paiement :	000254279704

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 463418

Date de publication : 08-03-2021
Date d'ouverture : 01-04-2021

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	Meloche, Division de Sintra
2	De Sousa
3	Demix Construction, une division de CRH Canada Inc.
4	Eurovia Québec Construction Inc.
5	Les Entrepreneurs Bucaro Inc.
6	Les Entreprises Michaudville Inc.
7	Les Pavages Céka Inc.
8	Macogep Inc.
9	Meloche, Division de Sintra
10	Pavages Métropolitain Inc.
11	Uniroc Construction Inc.

Montréal

Service des infrastructure du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 463418

Date de publication : 08-03-2021
Date d'ouverture : 01-04-2021

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	Construction Viatek Inc.
2	De Sousa
3	Demix Construction, une division de CRH Canada Inc.
4	Eurovia Québec Construction Inc.
5	Les Entrepreneurs Bucaro Inc.
6	Les Entreprises Michaudville Inc.
7	Les Pavages Céka Inc.
8	Macogep Inc.
9	Meloche, Division de Sintra
10	Pavages Métropolitain Inc.
11	Uniroc Construction Inc.
12	

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231031

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Meloche, Division de Sintra, pour des travaux de voirie dans les arrondissements Saint-Laurent, Anjou, Lachine, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (PCPR-PRCPR 2021). Dépense totale de 4 137 925,96 $ (contrat : 3 565 241,49 $ + contingences: 356 524,15 $ + incidences: 216 160,32 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463418 - 8 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds GDD 1217231031.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Immacula CADELY
Préposée au budget
Tél : 514 872-9547

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-20

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.15

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1217231015

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., pour des travaux de voirie, de fabrication et d'implantation de fûts dans différents arrondissements. Dépense totale de 690 078,39 $ (contrat : 566 242,54 $ + contingences: 84 936,38 $ + incidences: 38 899,47 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460911 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé:
1- d'accorder à Bruneau Électrique Inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, de fabrication et d'implantation de fûts dans différents arrondissements aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 566 242,54 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460911;

2- d'autoriser une dépense de 84 936,38 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 38 899,47 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centrale;

5- de procéder à l'évaluation du rendement de Bruneau Électrique Inc.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-26 09:10

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217231015**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., pour des travaux de voirie, de fabrication et d'implantation de fûts dans différents arrondissements. Dépense totale de 690 078,39 $ (contrat : 566 242,54 $ + contingences: 84 936,38 $ + incidences: 38 899,47 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460911 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le programme d'affichage libre de la Ville de Montréal est né d'un besoin du milieu culturel et des citoyens d'avoir un espace de diffusion accessible. L'affichage sauvage sur le mobilier urbain de la Ville cause la malpropreté et nuit grandement aux efforts de nettoyage des arrondissements. Bien que certains arrondissements aient proposé, au fil des années, du mobilier pour l'affichage libre à la disposition des citoyens et des organismes communautaires et culturels, l'offre demeure insuffisante en plus de constituer une charge supplémentaire pour les équipes d'entretien du domaine public.
Dans le cadre de son programme d'affichage libre couvrant l'ensemble de son territoire , la Ville de Montréal a déjà installé 295 modules d'affichage libre sur des fûts existants et 34 sur des poteaux d'Hydro-Québec à la suite d'une entente . Afin de finaliser le déploiement de son programme, 179 fûts qui serviront à accueillir des modules d'affichage libre, vont être installés dans le cadre du présent contrat dans 16 arrondissements où cela est requis.

À terme, 508 modules seront disponibles et accessibles aux citoyens ainsi qu'aux organismes communautaires et culturels sur l'ensemble du territoire montréalais.

La démarche préconisée était de concevoir un module d'affichage ajustable sur différents types de fûts circulaires appartenant à la Ville, dont le design:

- Minimise son empreinte sur le domaine public (déneigement, circulation);
- S'adapte à du mobilier existant;
- S'installe facilement et rapidement dans des zones définies et achalandées;
- Permet un entretien facile (changement de pièce, nettoyage);
- S'intègre à l'ensemble du territoire;

- S’intègre aux démarches entreprises en matière de propreté mises de l'avant par la Ville et les arrondissements;
- Répond aux normes d’accessibilité universelle telles que, le dégagement minimal sur le trottoir pour l’installation des modules, le signalement du module sur le support, etc.
- Réalisable à moindre coût.

À ce titre, un prototype a été conçu et installé le 27 avril 2018 à l'angle des rues Saint-Denis et Marie-Anne.

Afin de définir la quantité de modules requis pour l'ensemble du territoire et leurs lieux d'implantation, la Ville a réalisé 19 caractérisations pour chaque territoire des arrondissements. Ces caractérisations étaient basées sur les critères suivants:

- Maintien de la sécurité des déplacements et le déploiement de mobilier urbain visant l'orientation et l'acheminement des piétons vers les destinations à vocation touristique, culturelle, sportive et communautaire des arrondissements.
- Emplacement à proximité des artères commerciales, des lieux d’intérêt culturels, communautaires ou sportifs, aux abords des parcs ou près des services publics générant un important achalandage piéton, selon la méthodologie développée pour le projet MÀP.
- Ne pas limiter l’accessibilité : dégagement minimal requis, depuis le point externe du mobilier, de 1.8 mètres et de 1.5 mètres pour les cas problématiques;
- Tenir compte de la présence d’autres mobiliers à proximité (bancs, poubelles, etc.);
- Faire en sorte que l’ensemble des faces du module d’affichage libre soit accessible.

Chaque arrondissement a ensuite approuvé le nombre, les emplacements et les types de fixation des modules.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1241 - 22 octobre 2018 Accorder un contrat à Enseicom Inc. pour la fabrication et l'installation de modules d'affichage libre sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. Dépense totale de 1 463 689,24$ taxes incluses (offre: 1 272 773,25$, contingences: 190 915,99 $). Appel d'offres 18-17215 / 5 soumissionnaires (1187286004)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise l'octroi d'un contrat pour la fabrication et l'installation de fûts afin de recevoir des modules d'affichage. Les travaux de voirie, de fabrication et d'implantation de fûts dans différents arrondissements, consistent en : la fabrication et l'installation de fûts destinés à supporter des modules d’affichage libre dont la masse est d’environ 50 kg. répartis dans 16 arrondissements. Une liste d'emplacements se trouve en pièce jointe.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte, également le choix des emplacements et le type de fixation des fûts ont été coordonnés avec les arrondissements.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 84 936,38 $, taxes incluses, soit 15 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et de signalisation ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 3.1.10 du cahier des clauses administratives spéciales du cahier prévoit quatre (4) différentes pénalités :

1) 283,12 $ par jour pour le non respect du délai maximal par rue de type 1 (Locale);
2) 424,68 $ par jour pour le non respect du délai maximal par rue de type 2 (Collectrice);
3) 556,24 $ par jour pour le non respect du délai maximal par rue de type 3 (Artères);
4) 566,24 $ par jour pour le non respect du délai maximal par rue de type 4 (Artères à caractère régional);

Ces pénalités mentionnées à l'article 3.1.10 des clauses administratives spéciales du cahier des charges visent le respect du délai contractuel

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission.
La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission a été préparée durant la période de soumission par la division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPEC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que tous les documents de l'appel d'offres.

L'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) a procédé à l'analyse des deux (2) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart défavorable de 26.5 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme (PBSC) et l'estimation de soumission.

Selon l'analyse préparée la ÉÉC, la majeure partie de l'écart soit 24,1 % se trouve dans les articles :

- Fût DNI-5A-3310,

- Dalle en béton.

L'écart résiduel (2.4%) est distribué sur les autres articles.

La DGPEC croit que le PBSC a soumis des prix acceptables et que l'écart de prix est dû à la difficulté de trouver des fûts correspondants à ceux exigés pour le projet et à celle d'évaluer

la perte de temps de déplacement des équipes entre la multitude d'endroits où seront implantés ces fûts à travers la ville.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Bruneau Électrique Inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

Étant donné la particularité de ces travaux et leur degré de difficulté, nous recommandons l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 690 078,39 $, taxes incluses, comprenant:

- un contrat avec Bruneau Électrique Inc. pour un montant de 566 242,54 $ taxes incluses;
- plus des contingences 84 936,38 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 38 899,47 $ taxes incluses

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 630 561,36 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants:

- # 21-001 «Aménagement domaine public CM21 0091» .

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est représenté dans le tableau suivant:

Projet	2021	2022	Ultérieur	Total
59060 - Travaux d'aménagement - Système intelligent d'orientation et d'acheminement des piétons	631	-	-	631
	631	-	-	631

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 14 juin 2021, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.
De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier sont planifiés selon

un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la mobilité».

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le démarrage du présent contrat est prévu à l'été 2021 tel qu'indiqué dans les clauses contractuelles.
Aucun impact anticipé selon le scénario de reprise des travaux de construction 11 mai 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze, ...).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : Juin 2021
Fin des travaux : Novembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie HOULE, Service de la concertation des arrondissements
Valérie G GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Martin SAVARIA, Rosemont - La Petite-Patrie
Ève LEDUC, Service des infrastructures du réseau routier
Driss EZZAHER, Ville-Marie
Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville
Stéphane CARON, Anjou
Stephane P PLANTE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Robert MALEK, Lachine
Sandra PICARD, Le Sud-Ouest
Richard C GAGNON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Denis CHARLAND, Montréal-Nord
Sophie LABERGE, Outremont
Manon DIONNE, Pierrefonds-Roxboro
Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Guylaine DÉZIEL, Rosemont - La Petite-Patrie
Dang NGUYEN, Saint-Laurent
Jean-François MARCHAND, Saint-Léonard
Jean CARDIN, Verdun
Christian BISSONNETTE, Le Sud-Ouest
Genny PAQUETTE, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Marie-Claude LEBLANC, Outremont

Lecture :

Marie-Claude LEBLANC, 25 avril 2021
Ève LEDUC, 20 avril 2021
Sophie LABERGE, 20 avril 2021
Denis CHARLAND, 19 avril 2021
Sandra PICARD, 19 avril 2021
Valérie G GAGNON, 19 avril 2021
Robert MALEK, 19 avril 2021
Stéphane CARON, 19 avril 2021
Manon DIONNE, 19 avril 2021
Guylaine DÉZIEL, 19 avril 2021
Abdelwahid BEKKOUCHE, 19 avril 2021
Jean-François MARCHAND, 19 avril 2021
Stephane P PLANTE, 19 avril 2021
Stéphanie HOULE, 19 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rafik MEZIANI
ingenieur(e)

Tél : 514-872-5761
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-15

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nathalie M MARTEL

Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2021-04-25

Directrice
Tél : -
Approuvé le : 2021-04-26

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres :	460911	1217231015
Titre de l'appel d'offres :	Travaux de voirie, de fabrication et d'implantation de fûts dans différents arrondissements	
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme	

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	1	2	2021	Ouverture originalement prévue le	25	2	2021
Ouverture faite le :	16	3	2021	Délai total accordé aux soumissionnaires :	42		

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 5 ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda			Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
11	2	2021	Clarification des 3 options de soumission,changements dans le DTSI-V afin de mieux expliquer aux soumissionnaires les trois options pour soumissionner.	Néan
24	2	2021	Report de la date d'ouverture des soumissions au 4 mars 2021 afin d'informer les associations d'entrepreneurs de la publication de l'appel d'offres	Néan
1	3	2021	Report de la date d'ouverture des soumissions au 16 mars 2021 pour donner suffisamment de détail aux soumissionnaires qui ont pris connaissance de l'appel d'offres via les associations d'entrepreneurs pour préparer leurs soumissions.	Néan
8	3	2021	Révision des quantités et changement de type de fixation	6 000,00
11	3	2021	Clarification des 3 options de soumission, changements dans formulaire de soumission afin de permettre aux soumissionnaires de bien différencier les trois types de fût proposés.	Néan

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs	7	Nbre de soumissions reçues	2	% de réponses	29
		Nbre de soumissions rejetées	0	% de rejets	0,0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 14 - 6 - 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
BRUNEAU ELECTRIQUE INC.	566 242,54
PALLCHANTIERS INC.	915 186,49

Estimation	**Interne**	447 534,30

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **26,5%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **61,6%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** ☐ **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMP		x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire :	BRUNEAU ELECTRIQUE INC.
Montant du contrat (incluant les taxes) ($) :	566 242,54
Montant des contingences ($) :	84 936,38
Montant des incidences ($) :	38 899,47

Date prévue de début des travaux : 21 6 2021 — Date prévue de fin des travaux : 18 11 2021

460911 - Travaux de voirie, de fabrication et d'implantation de fûts dans différents arrondissements

Liste d'emplacements proposés

ID	UNID	numero	rue	rue_t	t_supp	Arrond
2	AC02	10125	Parthenais		Poteau de stationnement	Ahuntsic-Cartierville
6	AC06	0	de Louvain	Olivier Maurault	Poteau de stationnement	Ahuntsic-Cartierville
11	AC11	161	Henri-Bourassa		Poteau de stationnement	Ahuntsic-Cartierville
13	AC13	11885	Marcel-Laurin		Poteau à implanter	Ahuntsic-Cartierville
18	AC18	422	Fleury		Poteau de stationnement	Ahuntsic-Cartierville
23	AC23	2612	Henri-Bourassa		Poteau de stationnement	Ahuntsic-Cartierville
26	AC26	9795	Sauvé	de l'Acadie	Poteau à implanter	Ahuntsic-Cartierville
28	AC28	0	Fleury	Charton (parc du Sault-au-Recollet)	Poteau de stationnement	Ahuntsic-Cartierville
30	AC30	0	Ernest-Savignac	(parc Victor Barbeau)	Poteau à implanter	Ahuntsic-Cartierville
32	AC32	0	Olivier Berthelet	(parc Alice-Nolin)	Poteau de stationnement	Ahuntsic-Cartierville
33	AC33	0	de l'Acadie	Dudemaine	Poteau à implanter	Ahuntsic-Cartierville
34	AC34	0	Victor-Doré	(parc-école Glencoe)	Poteau de stationnement	Ahuntsic-Cartierville
1	AJ01	0	Rondeau	(parc Roger-Rousseau)	Poteau à implanter	Anjou
6	AJ06	7800	Métropolitain		Poteau à implanter	Anjou
3	CN03	0	Jean-Talon Ouest	Decarie	Poteau à implanter	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
4	CN04	0	Van Horne	Victoria	Poteau à implanter	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
6	CN06	5151	Côte-Sainte-Catherine	Mountain Sights	Poteau à implanter	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
7	CN07	0	Sherbrooke	West Broadway	Poteau de stationnement	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
8	CN08	0	Harvard	Monkland	Poteau de stationnement	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
13	CN13	0	Maisonneuve	Marlowe	Poteau à implanter	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
19	CN19	0	Van Horne	Wilderton	Poteau à implanter	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
20	CN20	0	Côte-des-Neiges		Poteau à implanter	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
25	CN25	6573	Somerled	Cumberland	Poteau de stationnement	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
27	CN27	4400	West Hill		Poteau à implanter	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
28	CN28	6169	Monkland	Beaconsfield	Poteau à implanter	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
35	CN35	0	Victoria	Bouchette	Poteau de stationnement	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
41	CN41	5252	Sherbrooke	Northcliffe	Poteau à implanter	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
42	CN42	5600	Upper Lachine		Poteau à implanter	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
44	CN44	0	Hampton		Poteau de stationnement	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
45	CN45	4985	West Hill	Biermans	Poteau à implanter	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
1	LC01	69	Saint-Pierre (avenue)	Saint-Jacques	Poteau de stationnement	Lachine
2	LC02	0	des Érables	(Parc Kirkland)	Poteau à implanter	Lachine
3	LC03	800	Sherbrooke		Poteau à implanter	Lachine
4	LC04	0	Saint-Joseph	(Parc Saint-Louis)	Poteau à implanter	Lachine
5	LC05	0	Piché	18e avenue	Poteau à implanter	Lachine
6	LC06	0	Notre Dame	11e avenue	Poteau à implanter	Lachine
8	LC08	2585	Provost	26e avenue	Poteau à implanter	Lachine
9	LC09	1925	Saint-Antoine	19e avenue	Poteau à implanter	Lachine

10	LC10	0	40e Avenue	Provost (Parc Carignan)	Poteau à implanter	Lachine
11	LC11	0	Saint-Joseph	Braodway	Poteau à implanter	Lachine
12	LC12	250	54e Avenue	(Parc Dixie)	Poteau à implanter	Lachine
5	LN05	0	Collerette	(parc Wilfrid-Bastien)	Poteau à implanter	Saint-Léonard
7	LN07	7755	Colbert	(devant arena)	Poteau à implanter	Saint-Léonard
10	LN10	0	Dujarlé	(parc Pie-XII)	Poteau de stationnement	Saint-Léonard
13	LN13	0	Jean-Talon	(en bordure du parc Ladauversière)	Poteau de stationnement	Saint-Léonard
16	LN16	5959	Robert		Poteau à implanter	Saint-Léonard
17	LN17	8250	Langelier		Poteau de stationnement	Saint-Léonard
19	LN19	0	Lacordaire	des Grandes-Prairies	Poteau à implanter	Saint-Léonard
20	LN20	9020	Lacordaire	Honoré-Mercier	Poteau à implanter	Saint-Léonard
21	LN21	0	Giovanni-Caboto		Poteau à implanter	Saint-Léonard
22	LN22	0	Couture	Frencois-Premier	Poteau à implanter	Saint-Léonard
23	LN23	4545	Jarry	de Nice	Poteau à implanter	Saint-Léonard
1	LR01	0	Sainte-Croix	Decelles	Poteau à implanter	Saint-Laurent
2	LR02	0	Sainte-Croix	(entrée cégep Saint-Laurent)	Poteau à implanter	Saint-Laurent
4	LR04	1385	Jules-Poitras		Poteau de stationnement	Saint-Laurent
5	LR05	475	de la Côte-Vertu		Poteau à implanter	Saint-Laurent
7	LR07	0	Décarie	(dans le parc Beaudet)	Poteau à implanter	Saint-Laurent
8	LR08	2350	Thiemens		Poteau à implanter	Saint-Laurent
5	MH05	3100	Arcand	Jean-Lecompte	Poteau de stationnement	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
6	MH06	0	Guerin-Lajoie	du Quesne	Poteau à implanter	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
8	MH08	5900	Pierre-de Coubertin	Bossuet	Poteau de stationnement	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
10	MH10	0	Bennett	Hochelaga	Poteau à implanter	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
12	MH12	0	Place Gennevillier-Lalibe		Poteau à implanter	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
13	MH13	4200	Ontario	Des Jardains	Poteau à implanter	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
14	MH14	2315	Nicolet	(dans parc Lalancette)	Poteau à implanter	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
16	MH16	3800	Sherbrooke		Poteau à implanter	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
19	MH19	0	Prefontaine	la Fontaine	Poteau à implanter	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
20	MH20	0	Parc Edmond-Hamelin		Poteau à implanter	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
21	MH21	3452	Ontario Est	Aylwin	Poteau à implanter	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
24	MH24	0	Sherbrooke	du Trianon	Poteau à implanter	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
25	MH25	0	des Ormeaux	Sherbrooke	Poteau à implanter	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
28	MH28	0	Pie-IX	Pierre-de Coubertin	Poteau à implanter	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
29	MH29	0	Cirier	(dans parc Liebert)	Poteau à implanter	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
37	MH37	7811	Notre-Dame Est	de Saint-Just	Poteau à implanter	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
38	MH38	0	Liebert	Rameau	Poteau de stationnement	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
1	MN01	11121	Salk		Poteau à implanter	Montréal-Nord
3	MN03	0	Henri-Bourassa	Lacordaire	Poteau à implanter	Montréal-Nord
4	MN04	0	Léger	Lacordaire	Poteau à implanter	Montréal-Nord
2	OM02	1138	Bernard	De l'Épée	Poteau à implanter	Outremont

4	PR04	0	Brook	Harvey	Poteau à implanter	Pierrefonds-Roxboro
5	PR05	0	de Pierrefonds	Richmond	Poteau à implanter	Pierrefonds-Roxboro
6	PR06	14339	de Pierrefonds	Saint-Jean	Poteau à implanter	Pierrefonds-Roxboro
7	PR07	0	Jacques-Bizard	de Pierrefonds	Poteau de stationnement	Pierrefonds-Roxboro
8	PR08	0	Saint-Charles	de Pierrefonds	Poteau à implanter	Pierrefonds-Roxboro
11	PR11	19866	Gouin O.	Pilon	Poteau à implanter	Pierrefonds-Roxboro
13	PR13	0	Gouin	Rose Marie	Poteau à implanter	Pierrefonds-Roxboro
1	RO01	0	Beaubien	Saint-Denis	Poteau de stationnement	Rosemont-La Petite-Patrie
2	RO02	6507	Saint-Hubert	Beaubien	Poteau de stationnement	Rosemont-La Petite-Patrie
3	RO03	0	Rosemont	Saint-Denis	Poteau à implanter	Rosemont-La Petite-Patrie
6	RO06	0	Casgrain	Shamrock	Poteau à implanter	Rosemont-La Petite-Patrie
7	RO07	0	Saint-Michel	Rachel	Poteau à implanter	Rosemont-La Petite-Patrie
8	RO08	0	10e Avenue	Masson	Poteau de stationnement	Rosemont-La Petite-Patrie
9	RO09	0	Saint-Joseph	13e Avenue (parc Lafond)	Poteau à implanter	Rosemont-La Petite-Patrie
10	RO10	3943	Masson	Charlemagne	Poteau à implanter	Rosemont-La Petite-Patrie
13	RO13	0	Saint-Zotique	9e Avenue	Poteau de stationnement	Rosemont-La Petite-Patrie
15	RO15	0	Rosemont	41e Avenue (parc Cité-Jardin)	Poteau à implanter	Rosemont-La Petite-Patrie
16	RO16	0	41e Avenue	(parc Joseph-Paré)	Poteau de stationnement	Rosemont-La Petite-Patrie
19	RO19	1258	Bélanger	de Normanville	Poteau de stationnement	Rosemont-La Petite-Patrie
21	RO21	2555	Holt	Molson	Poteau de stationnement	Rosemont-La Petite-Patrie
26	RO26	0	d'Iberville	(dans parc Rosemont)	Poteau à implanter	Rosemont-La Petite-Patrie
3	RP03	0	du Tricentennaire	Joseph d'Argent	Poteau à implanter	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
5	RP05	0	8e Avenue	Ontario (parc Saint-Marcel)	Poteau à implanter	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
8	RP08	488	85e avenue		Poteau à implanter	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
9	RP09	0	de la Galissonière	(parc des Botanistes)	Poteau à implanter	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
12	RP12	0	24e avenue	Gouin	Poteau de stationnement	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
14	RP14	0	Maurice-Duplessis	27e avenue	Poteau à implanter	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
3	SO03	525	Dominion	Workman	Poteau de stationnement	Le Sud-Ouest
4	SO04	2490	Notre-Dame		Poteau de stationnement	Le Sud-Ouest
5	SO05	0	Charlevoix	Delisle	Poteau de stationnement	Le Sud-Ouest
10	SO10	0	Sainte-Émilie	Square Sir-Georges-Étienne-Cartier	Poteau à implanter	Le Sud-Ouest
11	SO11	660	De Courcelle		Poteau de stationnement	Le Sud-Ouest
12	SO12	1956	Grand Trunk		Poteau de stationnement	Le Sud-Ouest
13	SO13	255	Ash		Poteau de stationnement	Le Sud-Ouest
14	SO14	1050	d'Hibernia	Mullins	Poteau à implanter	Le Sud-Ouest
18	SO18	0	Galt	Angers	Poteau de stationnement	Le Sud-Ouest
21	SO21	6052	Monk		Poteau de stationnement	Le Sud-Ouest
25	SO25	1825	Notre-Dame	Seigneurs	Poteau de stationnement	Le Sud-Ouest
26	SO26	0	Georges-Vanier	Saint-Antoine	Poteau à implanter	Le Sud-Ouest
29	SO29	4700	Notre-Dame	De Courcelle	Poteau à implanter	Le Sud-Ouest
33	SO33	2270	Wellington	d'Hibernia	Poteau à implanter	Le Sud-Ouest

36	SO36	6094	Laurendeau	Jolicoeur	Poteau à implanter	Le Sud-Ouest
37	SO37	0	Laurendeau	(parc d'Arcy-Mcgee)	Poteau à implanter	Le Sud-Ouest
41	SO41	0	des Trinitaires	(edicule Angrignon)	Poteau de stationnement	Le Sud-Ouest
47	SO47	1485	Ottawa	(Parc du Bassin à Gravier)	Poteau à implanter	Le Sud-Ouest
48	SO48	4020	Saint-Ambroise		Poteau de stationnement	Le Sud-Ouest
49	SO49	0	Saint-Jacques	Greene	Poteau à implanter	Le Sud-Ouest
50	SO50	5485	Côte-Saint-Paul		Poteau à implanter	Le Sud-Ouest
51	SO51	0	De Montmagny	Jacques Hertel	Poteau à implanter	Le Sud-Ouest
52	SO52	0	Le ber	Sainte-Madeleine	Poteau à implanter	Le Sud-Ouest
53	SO53	0	de la Montagne	Rioux	Poteau de stationnement	Le Sud-Ouest
54	SO54	0	Saint-Patrick	Pitt	Poteau à implanter	Le Sud-Ouest
2	VD02	0	de Verdun	(parc du Souvenir)	Poteau à implanter	Verdun
3	VD03	4501	Bannantyne		Poteau à implanter	Verdun
10	VD10	1150	de Galt		Poteau à implanter	Verdun
13	VD13	0	de l'Île-des-Soeurs	de Gaspé	Poteau à implanter	Verdun
16	VD16	0	Champlain	(parc Cooney)	Poteau à implanter	Verdun
17	VD17	0	LaSalle	Stephens	Poteau à implanter	Verdun
4	VM04	2053	Fullum	Prince-Georges	Poteau de stationnement	Ville-Marie
8	VM08	2375	De Maisonneuve	Dufresne	Poteau de stationnement	Ville-Marie
17	VM17	0	Berri	Viger	Poteau de stationnement	Ville-Marie
20	VM20	441	De Maisonneuve	Berri	Poteau de stationnement	Ville-Marie
26	VM26	175	Sainte-Catherine	Jeanne-Mance	Poteau de stationnement	Ville-Marie
27	VM27	175	Rene-Levesque	Jeanne-Mance	Poteau de stationnement	Ville-Marie
28	VM28	265	Saint-Jacques	Bleury	Poteau de stationnement	Ville-Marie
29	VM29	550	Sherbrooke	Union	Poteau à implanter	Ville-Marie
30	VM30	0	Sherbrooke	Victoria	Poteau à implanter	Ville-Marie
39	VM39	1440	Pierce	Sainte-Catherine	Poteau de stationnement	Ville-Marie
41	VM41	300	Le Moyne	Saint Nicolas	Poteau à implanter	Ville-Marie
43	VM43	3775	University	Des Pins	Poteau de stationnement	Ville-Marie
45	VM45	0	Duke	Brennan	Poteau de stationnement	Ville-Marie
46	VM46	0	Place Jacques-Cartier		Poteau à implanter	Ville-Marie
49	VM49	0	de Lorimier	de Maisonneuve	Poteau à implanter	Ville-Marie
52	VM52	959	René-Lévesque	Saint-Timothée	Poteau de stationnement	Ville-Marie
55	VM55	815	Ontario	Saint-Christophe	Poteau de stationnement	Ville-Marie
58	VM58	0	Saint Jacques	McGill	Poteau à implanter	Ville-Marie
62	VM62	0	Sherbrooke	du Fort	Poteau à implanter	Ville-Marie
1	VS01	4105	47e avenue	Pie-IX	Poteau de stationnement	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
3	VS03	7501	François-Perrault		Poteau à implanter	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
7	VS07	2345	des Regrattiers		Poteau de stationnement	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
9	VS09	7285	Chabot		Poteau à implanter	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
14	VS14	0	de Chateaubriand	(parc Jean-Marie-Lamonde)	Poteau de stationnement	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

19	VS19	0	Jean-Talon	(Parc Athéna)	Poteau à implanter	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
20	VS20	0	Ogilvy	Bloomfield	Poteau à implanter	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
26	VS26	0	13e avenue	(parc Georges-Vernot)	Poteau à implanter	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
27	VS27	8200	Pie IX		Poteau à implanter	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
28	VS28	0	25e Avenue	(parc René-Goupil)	Poteau à implanter	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
31	VS31	9093	16e avenue	(parc Sainte-Lucie)	Poteau à implanter	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
33	VS33	791	Mistral	Saint-Hubert	Poteau de stationnement	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
34	VS34	505	Liège	Berri	Poteau de stationnement	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
35	VS35	426	Villeray	Berri	Poteau de stationnement	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
37	VS37	0	Guizot	(parc des Rêves)	Poteau à implanter	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
41	VS41	7300	Hutchitson	Ogilvy	Poteau de stationnement	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
42	VS42	0	Liège	(Parc Howard)	Poteau à implanter	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
43	VS43	0	De Castelneau	Saint-Laurent	Poteau à implanter	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
46	VS46	0	Everett	(Parc du Bon-Air)	Poteau à implanter	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
50	VS50	1425	Jarry	Garnier	Poteau de stationnement	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
54	VS54	0	D'Iberville	Émile journault	Poteau de stationnement	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
56	VS56	8200	Rousselot	Jarry	Poteau de stationnement	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
59	VS59	0	Stuart	Saint-Roch	Poteau de stationnement	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
61	~~VS61~~	~~0~~	~~Beaumont~~	~~Acadie~~	~~Poteau à implanter~~	~~Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension~~

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre	Travaux de voirie, de fabrication et d'implantation de fûts dans différents arrondissements				
Entrepreneur	Bruneau Électrique Inc.				
Soumission	460 911	GDD	121 - 7231 - 015	Responsable	Rafik Meziani
Date	2021-04-08				
Projet #01	59 060	Client payeur :	Direction de la mobilité - Aménagement et grands projets		Corpo

#01-01 Sous-projet: 21 - 59 060 - 001 — n° Simon: 186 972 — Aménagement

		Montants avant taxe	avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		492 491,88 $	566 242,54 $	517 054,91 $
Travaux contingents	15 %	73 873,78 $	84 936,38 $	77 558,24 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		566 365,66 $	651 178,92 $	594 613,15 $
Sous-total complet du sous-projet		566 365,66 $	651 178,92 $	594 613,15 $

#01-02 Sous-projet: 21 - 59 060 - 002 — n° Simon: 186 973 — PCPR- Incidences techniques et professionnelles

		taxation	Montants avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes				
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisatic	Non	4 924,92 $	4 924,92 $	4 924,92 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (taxa	Normal	7 387,38 $	8 493,64 $	7 755,82 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	7 387,38 $	8 493,64 $	7 755,82 $
Tech	Utilités publiques	Normal	14 774,76 $	16 987,28 $	15 511,65 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		34 474,43 $	38 899,47 $	35 948,21 $
	Sous-total complet du sous-projet		34 474,43 $	38 899,47 $	35 948,21 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01 59 060 — Client payeur : Direction de la mobilité - Aménagement et grands projets — Corpo

		Montants avant taxe	avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		492 491,88 $	566 242,54 $	517 054,91 $
Travaux contingents	15,00 %	73 873,78 $	84 936,38 $	77 558,24 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		566 365,66 $	651 178,92 $	594 613,15 $
Dépenses incidentes		34 474,43 $	38 899,47 $	35 948,21 $
Sous-total complet du projet investi		**600 840,09 $**	**690 078,39 $**	**630 561,36 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

		Montants avant taxe	avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		492 491,88 $	566 242,54 $	517 054,91 $
Travaux contingents	15,00 %	73 873,78 $	84 936,38 $	77 558,24 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		566 365,66 $	651 178,92 $	594 613,15 $
Dépenses incidentes		34 474,43 $	38 899,47 $	35 948,21 $
Total des montants maximum autorisés		**600 840,09 $**	**690 078,39 $**	**630 561,36 $**

Répartition par payeur :

Corpo	100,0%	630 561,36 $
Total	100,0%	**630 561,36 $**

Montréal

SOUMISSION 460911- PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de voirie, de fabrication et d'implantation de fûts dans différents arrondissements
Divers endroits dans l'Agglomération de Montréal	**Concept:** L'Entrepreneur doit : - maintenir en tout temps pendant les heures de pointe, soit entre 7h et 9h30 et entre 15h30 et 18h30, le même nombre de voies de circulation qu'à l'existant; - maintenir en tout temps, pendant les heures de travail, la circulation des véhicules dans les directions autorisées; - Est autoriser à occuper la voie de droite de la chaussée à la hauteur de la zone des travaux, et en dehors des heures de pointe, si celle-ci est une voie de circulation à ces périodes; - Doit maintenir les intersections situées de part et d'autre de la zone des travaux libres de toute entrave et bien dégagées pour assurer la visibilité aux usagers de la route; **Horaires de travail :** - L'Entrepreneur doit respecter les plages horaires ainsi que les aires de travail qui lui sont autorisées d'occuper sur le permis d'occupation du domaine public ou dans l'entente conclue avec l'arrondissement concerné.
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	- L'Entrepreneur doit redonner les voies à la circulation à la fin de chaque quart de travail; - Ajustement de la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux; - Sécurisation de l'aire de travail des voies de circulation ouvertes à l'aide de repères visuels de type T-RV-7; - Délimitation des voies en contresens à l'aide de repères visuels de type T-RV-10; - Maintien en tout temps, de façon sécuritaire, de tous les mouvements permis aux intersections, à moins d'indication contraire; - Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et de leur durée. Installation et mise en fonction des chemins de détour avant la mise en place des entraves, si requis; - Accommodation et maintien en tout temps d'accès pour les services d'Urgences-Santé, au service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et au SPVM. Les véhicules d'urgence doivent avoir accès aux bâtiments dans le secteur des travaux; - Des plaques d'acier pour circulation doivent être prévues pour redonner accès aux riverains en dehors des heures de travail, si requis; - Commercialisation policière pour la gestion des intersections, au besoin; - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A; - L'Entrepreneur doit coordonner ses interventions avec les travaux exécutés par d'autres entrepreneurs à proximité de son chantier.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 11 juin 2018

BRUNEAU ELECTRIQUE INC.
A/S MONSIEUR PATRICE BRUNEAU
527, DOLLARD
JOLIETTE (QC) J6E 4M5

N° de décision : 2018-CPSM-1035845
N° de client : 3000214820

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous GÉNÉRATRICE LANAUDIÈRE, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). BRUNEAU ELECTRIQUE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **30 avril 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Pierre-Gabriel Lavoie

De: dominique.gosselin@amp.quebec
Envoyé: 23 avril 2020 13:38
À: Pierre-Gabriel Lavoie
Objet: RE: Délais de traitement ; Prolongation de l'autorisation de soumissionner sur les contracts publics - 3000214820

Bonjour M. Lavoie,

Nous ne transmettons pas de lettres concernant les renouvellements.

Je vous réfère sur notre site internet afin de consulter les informations pertinentes qui s'applique dans votre dossier.

https://amp.quebec/autorisation-de-contracter/renouveler-votre-autorisation/

Étant donné que vous avez soumis vos demandes dans les délais, je vous rassure, vous avez l'autorisation de soumissionner sur de nouveaux contrats même si l'autorisation n'est toujours pas émise.

Le nom de la compagnie figurera au Registre des entreprises autorisées même après le 30 avril 2020.

« **Si vous envoyez votre demande de renouvellement avant cette date, l'autorisation de votre entreprise demeure valide**, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant sa révocation, jusqu'à ce que l'AMP procède à son renouvellement. Vous serez donc autorisé durant la période d'analyse de votre demande à poursuivre l'exécution de vos contrats en cours, de même qu'à conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics. »

Je reste disponible pour toute question,

Cordialement,

Veuillez prendre note que je fais du télétravail. Je vous invite à me joindre au 418-669-4030 et non au numéro de téléphone indiqué dans ma signature courriel.

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Dominique Gosselin
Agente d'autorisation aux marchés publics
Autorité des marchés publics
T. 418 646-1588
525, boul. René-Lévesque Est, RC.30, Québec (Québec) G1R 5S9
dominique.gosselin@amp.quebec

De : Pierre-Gabriel Lavoie [mailto:Pierre-Gabriel.Lavoie@BruneauElectrique.com]
Envoyé : 23 avril 2020 10:32

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 460911

Date de publication : 01/02/2021
Date d'ouverture : 16/03/2021

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	Bruneau Électrique Inc.
2	Construction NRC Inc.
3	Environnement Routier NRJ Inc .
4	Groupe Thermo-Lite inc
5	Neolect Inc.
6	PallChantiers Inc .
7	Senterre Entrepreneur Général inc

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231015

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., pour des travaux de voirie, de fabrication et d'implantation de fûts dans différents arrondissements. Dépense totale de 690 078,39 $ (contrat : 566 242,54 $ + contingences: 84 936,38 $ + incidences: 38 899,47 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460911 - 2 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1217231015_VF.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Iulia Ramona BOAR BUCSA
Préposée au budget
Tél : (514) 872-9964

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-23

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.16

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1212968009

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Bruneau électrique Inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 7 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 17 semaines. Dépense totale : 3 300 000,00 $, taxes incluses (montant du contrat : 2 750 000,00 $; contingences : 550 000,00 $) - Appel d'offres public 466646 - (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Bruneau électrique Inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à 7 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 17 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 750 000,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466646;

2. d'autoriser une dépense de 550 000,00 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau électrique Inc.;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-22 08:08

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1212968009**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Bruneau électrique Inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 7 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 17 semaines. Dépense totale : 3 300 000,00 $, taxes incluses (montant du contrat : 2 750 000,00 $; contingences : 550 000,00 $) - Appel d'offres public 466646 - (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Les besoins en lien avec les feux de circulation sont en perpétuel changement. La ville de Montréal doit constamment mettre à jour ses infrastructures de feux de circulation afin de maintenir la pérennité des équipements installés et d'assurer un niveau optimal dans la gestion des déplacements, tant au niveau de la sécurité, de la mobilité que du développement durable.

Il est important de souligner que les interventions prévues au présent contrat, impliquent l'ajout systématique de têtes de feux pour piétons afin d'assurer des déplacements actifs sécuritaires, tel que prévu au Guide de conception des feux pour piétons de la Ville de Montréal. Ce contrat répond aussi à l'engagement de réviser le mode de protection des piétons, débuté l'an dernier, pour l'ensemble des feux de circulation du territoire de la Ville et ce, à raison d'un minimum de 250 intersections par année, sur une période maximale de 8 ans.

Les interventions aux feux de circulation ont pour objectifs de :

- Encourager le transport actif par l'implantation de feux pour les piétons, pour les personnes ayant une déficience visuelle et pour les cyclistes;
- Soutenir les efforts déployés en sécurité routière dans le cadre de l'approche «Vision Zéro» par la modification de la signalisation lumineuse;
- Modifier les feux de circulation dans le cadre de réaménagements de rues effectués par la Ville;
- Favoriser un transfert modal des usagers de la route vers le transport collectif par l'implantation de mesures préférentielles aux feux de circulation pour les bus;
- Prévenir la désuétude des équipements de feux de circulation;
- Diminuer les impacts négatifs de la congestion routière dans une perspective de développement durable.

Dans le but d'effectuer la mise à niveau des feux de circulation, la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) au Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a procédé à l'appel d'offres 466646. Lancé le 15 mars 2021 pour une période de 23 jours de calendrier, il a été publié dans SEAO et dans le Journal de Montréal. Les soumissions sont valides pour une durée de 120 jours de calendrier, soit jusqu'au 6 août 2021.

Un addenda en lien avec cet appel d'offres a été publié le 26 mars 2021 : amendement au devis et au bordereau de soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 1219 - 10 décembre 2020 - Adoption du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

CM20 0625 - 16 juin 2020 - Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans cinq intersections de la ville de Montréal, pour une période de 13 semaines - Dépense totale de 2 298 118 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 461716

CM20 0601 - 16 juin 2020 - Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans quatre intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 12 semaines - Dépense totale de 1 806 655,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 461715

CM20 0303 - 23 mars 2020 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 36 500 000 $ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation

DESCRIPTION

En vue d'améliorer la sécurité des usagers à 7 intersections (voir liste en pièce jointe), le présent contrat de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse comprend, là où requis, des modifications telles que :

- Ajouter des feux à décompte numérique pour les piétons;
- Des feux prioritaires dans le cadre des mesures préférentielles pour autobus;
- La modification de la géométrie par l'ajout de descente de trottoirs ou de modification au mail central;
- La construction de bases de fût et de conduits.

Lorsque nécessaire, le contrat prévoit aussi une mise à niveau de certains équipements tel qu'un changement de contrôleur ou le remplacement des lentilles fonctionnant avec des ampoules incandescentes par des lentilles à diode électroluminescente (DEL) pour des économies d'énergie.

Des contingences représentant 20 % de la valeur du contrat, sont prévues, entre autres, pour couvrir les imprévus pouvant survenir lors de l'installation des différents équipements (par exemple, le déplacement de coffrets de télécommunication si certains conduits souterrains s'avéraient bloqués, le besoin de tests additionnels pour calibrer les détecteurs

véhiculaires, etc.).

Une pénalité de 1000 $ par jour de retard dans l'exécution des travaux, par intersection, est prévue dans le dossier de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Sur un total de 5 preneurs du cahier de charges, 4 firmes ont déposé une soumission conforme, soit 80 %. Un preneur du cahier de charges s'est désisté sans donner de raison. La liste des preneurs de cahier de charge et le tableau des résultats sont fournis en pièces jointes.

Soumissions conformes	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences de 20 % (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Bruneau électrique Inc.	2 750 000,00 $	550 000,00 $	3 300 000,00 $
Pierre Brossard (1981) Ltée	2 824 928,88 $	564 985,78 $	3 389 914,66 $
Laurin, Laurin (1991) Inc.	2 942 536,62 $	588 507,32 $	3 531 043,94 $
Systèmes Urbains Inc.	3 616 561,62 $	723 312,32 $	4 339 873,94 $
Dernière estimation réalisée ($)	2 833 221,45 $	566 644,29 $	3 399 865,74 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			- 99 865,74 $ - 2,9 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse ($) Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%)			89 914,66 $ 2,7 %

L'estimation de contrôle a été réalisée à l'interne par la Division exploitation, innovation et gestion des déplacements (DEIGD).

Lors de l'analyse des soumissions par la DGPEC, les prix de soumission et l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics (AMP) ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) obtenue avant la création de l'AMP, le 11 juin 2018, et qui venait à échéance le 30 avril 2020, a été déposée avec la soumission de l'adjudicataire (voir pièce jointe). En date du 13 avril 2021, le nom de l'adjudicataire figure sur la liste du Registre des entreprises admissibles (REA) de l'AMP (voir pièce jointe). Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés. Les vérifications suivantes ont été effectuées :

- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Les soumissionnaires ont déposé une attestation valide de Revenu Québec (RQ) avec la soumission;
- Les soumissionnaires respectent le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038);
- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

La dépense nette liée à ce contrat de construction étant supérieure à 1 M$, l'adjudicataire devra faire l'objet d'une évaluation de son rendement, conformément à l'encadrement administratif en vigueur (Directive no C-OG-APP-D-21-001 du 16 mars 2021).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 3 300 000,00 $ (taxes incluses), incluant des contingences 550 000,00 $ sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 3 013 339,86 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 20-006 – Achat et installation d'équipements de feux de circulation, signalisation et lampadaires.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2021 -2030 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de $) :

Programme	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
59000 – Programme de maintien et amélioration des feux de circulation	3 013	0	0	0	0	3013

Les montants, contingences et taxes incluses, des dépenses liées à ce contrat sont sans impact au budget de fonctionnement.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'amélioration continue et le maintien des actifs de feux de circulation s'inscrivent dans une perspective de développement durable de différentes façons. En effet, les modifications apportées aux feux permettent d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes et des marchandises en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. Ce projet vise à augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun, en intégrant de nouveaux paramètres favorables, aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, pour des déplacements plus sécuritaires.
En favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour les transports actifs et collectifs, l'amélioration continue des feux favorise le développement économique de Montréal tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la possibilité d'accorder ce contrat pour améliorer les feux de circulation, il serait difficile d'atteindre les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision du mode de protection des piétons à 250 intersections par année et de l'approche «Vision Zéro» en sécurité routière. En effet, l'installation des feux à décompte numérique pour les piétons, des signaux sonores pour les personnes ayant une déficience visuelle, ou des feux pour les cyclistes, pourrait être retardée.
Les impacts sur la sécurité et la mobilité seraient importants pour les usagers, notamment les plus vulnérables. De plus, des projets tels que les mesures préférentielles (feux chandelles) pour la Société de transport de Montréal (STM) ainsi que les mesures prioritaires pour les véhicules d'urgence du Service sécurité incendie de Montréal (SSIM) seraient compromis.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte de la pandémie attribuable à la Covid-19, l'échéancier du mandat de l'adjudicataire pourrait subir des changements pour des raisons telles qu'un manque de personnel ou des restrictions imposées par la Direction régionale de la santé publique de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal: 17 mai 2021

- Octroi de contrat : mai 2021
- Réalisation des travaux : juin à novembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mirabelle MADAH)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Véronique PARENTEAU, 20 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-04-15
Sylvain PROVOST Agent technique principal - Systèmes de transport intelligent	Hugues BESSETTE Chef de Division ing.
Tél : 514 872-9019	**Tél :** 514 872-5798

Télécop. : 514 872-9458 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2021-04-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2021-04-20

GDD **1212968009**

Int_no	Rue_1	Rue_2	Nom arr
1673	Thimens	Canadair Bombardier	Saint-Laurent
1674	Thimens	2405 Aréna	Saint-Laurent
1676	Thimens	Place Vertu	Saint-Laurent
7198	Bégin	Thimens	Saint-Laurent
10288	Alexis-Nihon	Thimens	Saint-Laurent
11179	Beaulac	Thimens	Saint-Laurent
17593	Thimens	Todd	Saint-Laurent

RÉSUMÉ DES INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Réalisé par la Direction des infrastructures (SIRR)

Identification

No de l'appel d'offres : 466646 — 1212968009

Titre de l'appel d'offres : SP-2021-11 - Travaux civils électriques de signalisation lumineuse (7 projets)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 / 3 / 2021 — Ouverture originalement prévue le : 8 / 4 / 2021

Ouverture faite le : 8 / 4 / 2021 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 23 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5 — Nbre de soumissions reçues : 4 — % de réponses : 80

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0,0

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 6 / 8 / 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés*	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total $**
BRUNEAU ÉLECTRIQUE INC	2 750 000,00
PIERRE BROSSARD (1981) LTÉE	2 824 928,88
LAURIN, LAURIN (1991) INC.	2 942 536,62
SYSTÈMES URBAINS INC.	3 616 561,62

Estimation — **Interne** — 2 833 221,45

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **-2,9%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **2,7%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** ☐ **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ	☐	X	AMP	☐	X	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA	☐	X	Revenu Qc	☐	X	

Préparé par l'équipe Sollicitation des marchés et conformité de la Division de la gestion de projets et économie de la construction

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 11 juin 2018

BRUNEAU ELECTRIQUE INC.
A/S MONSIEUR PATRICE BRUNEAU
527, DOLLARD
JOLIETTE (QC) J6E 4M5

N° de décision : 2018-CPSM-1035845
N° de client : 3000214820

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous GÉNÉRATRICE LANAUDIÈRE, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). BRUNEAU ELECTRIQUE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **30 avril 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Pierre-Gabriel Lavoie

De: dominique.gosselin@amp.quebec
Envoyé: 23 avril 2020 13:38
À: Pierre-Gabriel Lavoie
Objet: RE: Délais de traitement ; Prolongation de l'autorisation de soumissionner sur les contracts publics - 3000214820

Bonjour M. Lavoie,

Nous ne transmettons pas de lettres concernant les renouvellements.

Je vous réfère sur notre site internet afin de consulter les informations pertinentes qui s'applique dans votre dossier.

https://amp.quebec/autorisation-de-contracter/renouveler-votre-autorisation/

Étant donné que vous avez soumis vos demandes dans les délais, je vous rassure, vous avez l'autorisation de soumissionner sur de nouveaux contrats même si l'autorisation n'est toujours pas émise.

Le nom de la compagnie figurera au Registre des entreprises autorisées même après le 30 avril 2020.

« **Si vous envoyez votre demande de renouvellement avant cette date, l'autorisation de votre entreprise demeure valide**, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant sa révocation, jusqu'à ce que l'AMP procède à son renouvellement. Vous serez donc autorisé durant la période d'analyse de votre demande à poursuivre l'exécution de vos contrats en cours, de même qu'à conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics. »

Je reste disponible pour toute question,

Cordialement,

Veuillez prendre note que je fais du télétravail. Je vous invite à me joindre au 418-669-4030 et non au numéro de téléphone indiqué dans ma signature courriel.

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Dominique Gosselin
Agente d'autorisation aux marchés publics
Autorité des marchés publics
T. 418 646-1588
525, boul. René-Lévesque Est, RC.30, Québec (Québec) G1R 5S9
dominique.gosselin@amp.quebec

De : Pierre-Gabriel Lavoie [mailto:Pierre-Gabriel.Lavoie@BruneauElectrique.com]
Envoyé : 23 avril 2020 10:32

Extrait du Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA) de l'Autorité des marchés publics (AMP) en date du 13 avril 2021

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **lundi, 12 avril 2021 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : BRUNEAU ELECTRIQUE INC.
Adresse du siège social : 527, BOUL DOLLARD, , JOLIETTE, QC, J6E 4M5, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000214820
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1142851337

Autres noms d'affaires
• GÉNÉRATRICE LANAUDIÈRE

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 466646
Numéro de référence : 1463313
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : SP-2021-11 Travaux civils électriques de signalisation lumineuse (7 projets)

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Bruneau Électrique Inc. 527 boul Dollard Joliette, QC, J6E 4M5 NEQ : 1142851337	Monsieur Eric Bruneau Téléphone : 450 759-6606 Télécopieur : 450 759-2653	**Commande : (1866978)** 2021-03-15 10 h 28 **Transmission :** 2021-03-15 10 h 28	3487932 - AO466646_Addenda_n°1 2021-03-26 15 h 22 - Courriel 3487941 - SP-2021-11 Section IV - Formulaire_soumission-R1 (devis) 2021-03-26 15 h 26 - Courriel 3487942 - SP-2021-11 Section IV - Formulaire_soumission-R1 (bordereau) 2021-03-26 15 h 26 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Laurin, Laurin (1991) Inc.. 12000 Arthur Sicard Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.laurinlaurin.ca NEQ : 1142298448	Monsieur Charles Mclaughlin Téléphone : 450 435-9551 Télécopieur :	**Commande : (1870470)** 2021-03-19 10 h 54 **Transmission :** 2021-03-19 10 h 54	3487932 - AO466646_Addenda_n°1 2021-03-26 15 h 22 - Courriel 3487941 - SP-2021-11 Section IV - Formulaire_soumission-R1 (devis) 2021-03-26 15 h 26 - Courriel 3487942 - SP-2021-11 Section IV - Formulaire_soumission-R1 (bordereau) 2021-03-26 15 h 26 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8 NEQ : 1166302126	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1867162)** 2021-03-15 11 h 55 **Transmission :** 2021-03-15 19 h 35	3487932 - AO466646_Addenda_n°1 2021-03-26 15 h 22 - Courriel 3487941 - SP-2021-11 Section IV - Formulaire_soumission-R1 (devis) 2021-03-26 15 h 27 - Courriel 3487942 - SP-2021-11 Section IV - Formulaire_soumission-R1 (bordereau) 2021-03-26 15 h 27 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pierre Brossard 1981 Ltée	Monsieur Marc Desautels	**Commande : (1867759)**	3487932 - AO466646_Addenda_n°1

☐ 9595 Rue Ignace Brossard, QC, J4Y 2P3 NEQ : 1143511773	Téléphone : 450 659-9641 Télécopieur : 450 659-4068	2021-03-16 8 h 54 **Transmission :** 2021-03-16 8 h 54	2021-03-26 15 h 22 - Courriel 3487941 - SP-2021-11 Section IV - Formulaire_soumission-R1 (devis) 2021-03-26 15 h 26 - Courriel 3487942 - SP-2021-11 Section IV - Formulaire_soumission-R1 (bordereau) 2021-03-26 15 h 26 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com NEQ : 1168008721	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1868153)** 2021-03-16 14 h 02 **Transmission :** 2021-03-16 14 h 02	3487932 - AO466646_Addenda_n°1 2021-03-26 15 h 22 - Courriel 3487941 - SP-2021-11 Section IV - Formulaire_soumission-R1 (devis) 2021-03-26 15 h 26 - Courriel 3487942 - SP-2021-11 Section IV - Formulaire_soumission-R1 (bordereau) 2021-03-26 15 h 26 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1212968009

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Objet :	Accorder un contrat à Bruneau électrique Inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 7 intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 17 semaines. Dépense totale : 3 300 000,00 $, taxes incluses (montant du contrat : 2 750 000,00 $; contingences : 550 000,00 $) - Appel d'offres public 466646 - (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification_1212968009.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mirabelle MADAH
Préposée au Budget
Tél : 514 872-9547

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-19

Isabel Cristina OLIER
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-2059
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.17

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1213815004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Atomic 3 pour concevoir et réaliser des interventions multimédias artistiques pour l'événement Jardins de Lumière - Dépense totale de 937 046,25 $, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Atomic 3, pour concevoir et réaliser des interventions multimédias pour l'événement Jardins de lumière, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 937 046,25 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 19 février 2021;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2021-04-23 16:10

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur général adjoint par intérim
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1213815004**
Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Atomic 3 pour concevoir et réaliser des interventions multimédias artistiques pour l'événement Jardins de Lumière - Dépense totale de 937 046,25 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1992, l'événement Jardins de lumière jouit d'une grande popularité, qui ne se dément pas. Il a débuté par la Magie des lanternes au Jardin de Chine.
En 2012, l'offre au public a été augmentée en illuminant le Pavillon et le Jardin japonais. En 2014, le Jardin des Premières-Nations s'est joint au parcours de visite avec une illumination partielle. L'expérience est ainsi formée de la visite des trois jardins culturels et s'accompagne d'activités culturelles de qualité. Célébrant l'automne avec un jardin éblouissant, Jardins de lumière est aujourd'hui l'événement phare du Jardin botanique. Il s'agit de la période de l'année où le plus fort achalandage est enregistré.

Afin de maintenir son attractivité et sa popularité lors des prochaines éditions et de contribuer de manière plus significative encore à la mise en valeur de la diversité culturelle, et notamment des Premiers Peuples dans le cadre de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones, le Jardin botanique souhaite renouveler l'événement en profondeur en offrant aux visiteurs de nouvelles expériences immersives et sensorielles conjuguant art, science, technologie et émotion. C'est donc dans cet objectif que le parcours de visite a été revu et amélioré en conservant les expériences existantes, en améliorant certaines zones et en créant des nouveaux pôles d'attraction, réalisés par l'intégration d'effets lumineux, sonores et/ou visuels, dès l'édition 2021. En 2020, Espace pour la vie a réalisé une étude d'interventions et une évaluation de coûts auprès d'un conseiller artistique indépendant afin de limiter les risques et d'assurer la viabilité du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent contrat concerne la conception et la réalisation d'interventions multimédias artistiques dans l'ensemble du parcours de Jardins de lumière, et particulièrement au Jardin des Premières-Nations du Jardin botanique.
Il vise à unifier et améliorer le parcours pour en faire une expérience de haute qualité, cohérente, immersive et sans temps mort. Deux nouveaux pôles sont aussi ajoutés, soit une zone interactive et ludique pour tous, et un parcours traversant tout le Jardin des Premières-Nations. Rappelons que, depuis 2001, le Jardin des Premières-Nations est un lieu

culturel important pour l'identité autochtone, car il est aménagé et s’anime tout en respectant les valeurs et savoirs de leurs différentes cultures. Ce lieu vise à favoriser la découvrabilité aux identités et cultures autochtones par des activités de médiation et de mise en valeur telles que la tenue de cérémonies, le port de vêtements traditionnels, des démonstrations de savoirs-faire et des présentations de tradition et de réalités actuelles. Ce partage avec les québécois.e.s et les montréalais.e.s contribue aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et est un vecteur de guérison. Le Jardin des Premières-Nations permet aussi aux personnes autochtones de cultures différentes de se connaître, de tisser des liens et de développer des projets communs. D'ailleurs, la création du Jardin des Premières-Nations avait fait l'objet d'un consensus fort et demeure une source de fierté auprès des personnes autochtones. Il vise aussi à contribuer au rayonnement international des Premiers Peuples du Québec.

Ainsi, Atomic 3 travaillera en collaboration avec la poétesse innue Joséphine Bacon et l’artiste multidisciplinaire autochtone Moe Clark afin d’enrichir la proposition artistique et de proposer une œuvre commune, originale et porteuse de sens tout en mettant en valeur la relation que les Premiers Peuples entretiennent avec la nature. Les interventions prévues vont illuminer et animer un nouveau parcours nocturne inspiré par la lune: par sa lumière, ses formes, son rythme, son imaginaire et son impressionnante beauté.

En 2021, l'événement Jardins de lumière aura lieu du 3 septembre au 31 octobre.

JUSTIFICATION

Comme il s'agit d'un service de nature culturelle (création et réalisation d'oeuvres multimédia), ce contrat peut être accordé de gré à gré, conformément au paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 573.3 du la Loi sur les cités et villes. Un appel de proposition a été lancé le 13 janvier 2021 afin d'identifier la meilleure proposition visant à obtenir l'expérience souhaitée pour le visiteur. L’invitation a été envoyée à sept firmes de conception et production d’expériences en multimédia. Quatre propositions conformes ont été reçues le 19 février 2021. Une cinquième a été jugée non conforme car elle dépassait le cadre budgétaire indiqué dans l'appel de propositions.
Un jury a été formé pour évaluer les propositions. Ce jury était formé de deux cadres de la Ville et d'un consultant expert externe.

La firme Atomic 3 a reçu la plus haute note. Le jury a considéré que cette proposition rencontrait les exigences en terme de conception, capacité de production, expertise dans le domaine et calendrier de production. L'aspect intégrateur à l'esprit du lieu (notamment du Jardin des Premières-Nations), la présence d'artistes autochtones dans l'équipe et la profondeur du concept ont séduit les membres du jury.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 937 046,25 $ sera entièrement financé par le budget de fonctionnement du service de l'Espace pour la vie. Cette dépense est entièrement assumée par la ville-centre.
Une contribution de 125 000 $ de la Fondation Espace pour la vie est attendue dans le cadre de ce projet. Elle fera l'objet d'un autre dossier décisionnel sous peu.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tel que précisé dans le devis, l’ensemble des composantes et matériaux choisis pour réaliser ce contrat devront privilégier les principes de développement durable (recours à des fournisseurs locaux, potentiel de récupération et de recyclage des matériaux en fin de vie, matériaux ayant un moindre impact sur l’environnement, etc.).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Espace pour la vie est à la fois le plus important complexe muséal en sciences de la nature au Canada et l'un des lieux touristiques les plus fréquentés à Montréal et au Québec. Sa programmation thématique annuelle des institutions contribue à augmenter l'achalandage. L'événement Jardins de lumière est le projet d'Espace pour la vie qui attire la plus grande fréquentation en seulement huit semaines. Cet événement a su fidéliser sa clientèle depuis une trentaine d'années. Entre 250 000 et 300 000 personnes le visitent chaque année.
Le contrat doit être octroyé d'ici la fin du mois de mai pour que l'événement soit prêt à être ouvert au public début septembre.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Jardins de lumière est un parcours extérieur linéaire et dirigé. En contrôlant le nombre d'entrées selon les mesures sanitaires qui seront en vigueur en septembre prochain, il sera tout à fait possible de le réaliser.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera développé pour l'ensemble de la thématique pour assurer la promotion de ce renouvellement. Il assurera le positionnement du nouveau Jardins de lumière comme produit d'appel incontournable en 2021 pour le grand public.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Concept final: Juin
- Plans et devis : Juillet
- Approbation finale: Juillet
- Réalisation – Fabrication : Août
- Montage : du 16 août au 29 août 2021
- Essai et rodage du : 30 août au 17 septembre 2021
- Tenue de l'événement : du 3 septembre au 31 octobre 2021
- Démantèlement : du 1er novembre au 12 novembre

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine BERNIER
Chef de division

Tél : 438-993-4862
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Anne CHARPENTIER
Directrice du Jardin botanique

Tél : 514-872-1452
Télécop. : 514 872-1455

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie JODOIN
Directrice du Service Espace pour la vie (par interim)
Tél : 514 872-9033
Approuvé le : 2021-04-23

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal. Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du de la résolution CM03 0836;

Ci-après nommée : la **« Ville »**

ET :
ATOMIC3 INC, société de création et de réalisation d'expérience multimédia, ayant sa principale place d'affaires au 4-7095, rue Waverly, Montréal, QC, H2S 3J1, représentée par Louis-Xavier Gagnon Lebrun, dûment autorisé) à agir aux fins des présentes tel qu'il le déclare.

No d'inscription TPS: 81236 6284 RT0001
No d'inscription TVQ: 1219016685 TQ0001
No fournisseur : 269623

Ci-après nommé : le **« Contractant »**

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement au Contractant;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Annexe 1** » : les termes de référence pour services professionnels, en date du 18 janvier 2021, relatifs à concevoir et réaliser des interventions multimédias dans le cadre de l'édition 2021 de l'événement annuel Jardins de Lumière.

1.2 « **Annexe 2** » : l'offre de services présentée par le Contractant le 19 février 2021

1.3 « **Directeur** » : le directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

1.4 « **Propriété intellectuelle** » : documents, études et rapports préparés par le Contractant dans le cadre de la présente convention;

1.5 « **Unité administrative** » : le Service de l'Espace pour la vie

ARTICLE 2
INTERPRÉTATION

2.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourraient être inconciliables avec celui-ci.

2.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 3
OBJET

La Ville retient les services professionnels du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, pour assurer la conception et réalisation des interventions multimédias dans les zones suivantes : 1) l'entrée du Jardin botanique, 2) le corridor d'entrée, 3) le café terrasse, 4) la cour des petits monstres, 5) les zones gazonnées à proximité de l'Insectarium, 6) le sentier de la sortie du parcours, 7) l'entrée du Jardin des Premières Nations, 8) la forêt des conifères du Jardin des Premières Nations, 9) la forêt des feuillus au Jardin des Premières Nations. Ces interventions, destinées à connecter l'ensemble du parcours de visite et à enrichir le contenu de l'évènement Jardins de lumière, vont améliorer les zones et créer des nouvelles expériences en illuminant et animant un parcours nocturne inspiré par la lune: par sa lumière, ses formes, son rythme, son imaginaire et son impressionnante beauté.

L'événement Jardins de lumière aura lieu le 3 septembre 2021, suite à une période de rodage.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties, suivant la date la plus tardive ou à compter de toute date ultérieure fixée par le Directeur et, sous réserve de l'article 11 (RÉSILIATION), prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses obligations.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit :

5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;

5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utile à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant doit :

6.1 exécuter avec diligence, les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant demeure maître des moyens à mettre en œuvre pour exécuter ses obligations;

6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;

6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;

6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;

6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;

6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;

6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;

6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées conformément à la somme prévue à l'article 8.1 et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;

6.9 dans la mesure où le Contractant fait des représentations à la Ville à l'effet que son activité ou ses services ne sont pas taxables, prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne en capital, intérêts et frais, eu égard à toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales pour le paiement des taxes;

6.10 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique ce dernier, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et du déroulement des activités faisant l'objet de la présente convention;

6.11 n'entreprendre aucun travail susceptible d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;

6.12 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

6.13 adresser toute communication à la Ville en français. Il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage du Contractant dans les locaux de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité.

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la convention;

7.2 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention et des Annexes 1 et 2;

7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de **NEUF CENT TRENTE-SEPT MILLE QUARANTE-SIX dollars et vingt-cinq (937 046,25$),** couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant. La prétention du Contractant selon laquelle son activité ou les services rendus aux

termes de la présente convention ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville et, dans un tel cas, aucune somme additionnelle ne sera versée par la Ville au Contractant à titre de taxes.

Cette somme est payable comme suit :

À la signature du contrat: (5%)
 46 852.31 $

À la remise du concept final : (8%)
 74 963,7 $

À la remise des plans et devis 50% et commande des équipements (28 mai 2021): 45%
 421 670.81 $

À la remise des plans et devis 100% : 5%
 46 852.31 $

À la fin de la phase de fabrication et pré-programmation (le 2 août 2021) : 24%
 224 891.1 $

À la fin de la phase d'installation et mise en route (le 3 septembre 2021) : 10%
 93 704.63 $

À la fin de la phase d'opération et du démantèlement (le 5 novembre 2021) : 3%
 28 111,39 $

8.2 Les factures adressées à la Ville par le Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

8.3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.1.

ARTICLE 10
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En considération du paiement de toute somme prévue à l'article 8.1, le Contractant :

10.1 cède à la Ville tous ses droits de propriété intellectuelle se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux;

10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits de propriété intellectuelle relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert pour exécuter ses obligations aux termes de la présente convention;

10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11
RÉSILIATION

11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps. Le Directeur avise le Contractant par écrit de son intention de recommander à la Ville de mettre fin à la présente convention. Sur réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Directeur tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des travaux ou services rendus et de la valeur des biens fournis, le cas échéant, qui demeurent impayés à la date de l'avis du Directeur en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.

11.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Directeur. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS

La terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Entente complète**

La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 **Modification à la Convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux parties.

13.5 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.6 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie.

13.7 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile du Contractant

Le Contractant fait élection de domicile au 4-7095, rue Waverly, Montréal, province de Québec, H2S 3J1 et tout avis doit être adressé à l'attention de Louis-Xavier Gagnon Lebrun. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6 et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur.

13.8 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, A LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
(Nom et titre de la personne autorisée)

Le e jour de 20

ATOMIC3 INC.

Par : _____
Louis-Xavier Gagnon Lebrun

Cette convention a été approuvée par le (inscrire le nom de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention) de la Ville de Montréal, le e jour de 20__ (Résolution (inscrire l'abréviation de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention) …….).

[NOTE : ASSUREZ-VOUS QUE LE BLOC DE SIGNATURE EST SUR UNE MÊME PAGE IDÉALEMENT AVEC LE DERNIER ARTICLE DU CONTRAT.]

Concours conception - réalisation

« Jardins de lumière 2021 »

Janvier 2021

espace pour la vie montréal
jardin botanique

1. INTRODUCTION

Le Jardin botanique de Montréal désire lancer un concours sur invitation afin de retenir les services d'un contractant pour concevoir et réaliser des interventions multimédias (voir l'annexe 1) dans le cadre de la prochaine édition de son événement annuel Jardins de Lumière, dont l'ouverture est prévue au 3 septembre 2021. Ces interventions, destinées à connecter l'ensemble du parcours de visite et à enrichir le contenu de l'évènement, se focalisent sur les zones suivantes : 1) l'entrée du Jardin botanique, 2) le corridor d'entrée, 3) le café terrasse, 4) la cour des petits monstres, 5) les zones gazonnées à proximité de l'Insectarium, 6) le sentier de la sortie du parcours, 7) l'entrée du Jardin des Premières Nations, 8) la forêt des conifères du Jardin des Premières Nations, 9) la forêt des feuillus au Jardin des Premières Nations.

2. CONTEXTE

Depuis 1992, l'évènement Jardins de lumière jouit d'une grande popularité qui ne se dément pas. Il a débuté par la Magie des lanternes au Jardin de Chine. En 2012, l'offre au public a été augmentée en illuminant le Pavillon et le Jardin japonais, 20 ans plus tard. Et puis en 2014, le Jardin des Premières nations s'est joint au parcours de visite. Dès lors, l'expérience est essentiellement formée de la visite des trois jardins culturels, ce qui s'accompagne d'activités culturelles de qualité.

Célébrant l'automne avec un jardin éblouissant, Jardins de lumière est aujourd'hui l'événement phare du Jardin botanique. Il s'agit de la période de l'année où le plus fort achalandage est enregistré.

Cependant, l'événement s'est peu amélioré dans les dernières années. Ainsi, le Jardin botanique souhaite le renouveler en profondeur en offrant aux visiteurs de nouvelles expériences immersives et sensorielles conjuguant art, science, technologie et émotion. C'est donc dans cet objectif que le parcours de visite a été revu et amélioré. En conservant les expériences existantes, une amélioration des zones et la création des nouveaux pôles d'attraction, réalisés par l'intégration des effets lumineux, sonores et/ou visuels, sont attendues pour l'édition 2021.

L'ANNEXE 1 présente le plan du site, les zones à développer, les intentions et inspirations
L'ANNEXE 2 présente la description du Jardin des Premières-Nations
L'ANNEXE 3 présente les orientations thématiques pour la forêt des feuillus au Jardin des Premières Nations
L'ANNEXE 4 présente les consignes de protection et de préservation du site

3. DESCRIPTION DU MANDAT

3.1 Mandat

Le contractant choisi doit avoir une expertise en conception d'expériences et de scénographie lumineuse.

Des services clé en main sont exigés, le mandat inclut

- concevoir les expériences offertes pour les différentes zones;
- scénariser, mettre en scène et produire les contenus, éléments et réaliser des installations;
- louer ou acheter et livrer les installations;
- installer et démonter les installations la première année;
- fournir un représentant technique pour les deux premières semaines d'opération sur place;
- assurer un suivi à distance au besoin et assurer un suivi de réparation dans les 24h à partir de la deuxième semaine de l'évènement;
- s'assurer du respect des normes de sécurité établies;
- remettre une description détaillée des opérations quotidiennes;
- remettre un plan de montage détaillé;
- identifier le matériel (si requis) en fonction des sites pour en faciliter l'emballage et le montage l'année suivante.
- fournir les spécifications techniques à respecter pour l'entreposage, l'installation, l'utilisation des équipements;
- participer à des rencontres de travail au Jardin, selon les besoins et les étapes du projet;
- fournir les fichiers graphiques de présentation qui pourront être utilisés pour la diffusion et la promotion du projet. Les documents de présentation du contractant devront inclure un minimum de 3 simulations visuelles (perspectives d'ambiance, ou modélisation) de 3 lieux clés, en format 11x17 (jpeg ou pdf haute résolution);
- remettre en état le site (sentier, gazon…), si nécessaire

3.2 Éléments hors mandat

- L'entreposage des installations si elles sont achetées par le Jardin botanique;
- La réalisation des travaux pour les aménagements horticoles, si applicable;
- Les infrastructures électriques.

4. CRITÈRES DE DESIGN ET DE QUALITÉ DES ÉLÉMENTS À RESPECTER, MÉTHODE DE TRAVAIL

4.1 Critères de design et de qualité des éléments à respecter

- Les expériences de visite qui existent déjà, soient les éléments illuminés au Jardin de Chine et au Jardin et Pavillon japonais, l'éclairage du Jardin aquatique, ainsi que l'arbre sacré et la zone des feux du Jardin des Premières Nations, devront être conservées;
- Toutes les interventions devront être ficelées et scénarisées dans un souci de continuité, de cohérence avec les ambiances lumineuses existantes et le génie des lieux (atmosphère des lieux physique, ambiance végétale, etc.);
- Les installations devront être conçues pour être montées et démontées par le contractant la première année, et à déterminer par la suite chaque année, pour une période minimale de 5 ans. Elles devront être automatisées avec horloges au maximum;
- Privilégier les principes de développement durable, i.e. avoir recours à des fournisseurs

locaux, potentiel de récupération et de recyclage des matériaux en fin de vie, matériaux ayant un moindre impact sur l'environnement, etc.;

- L'aménagement des installations sera pensé afin de permettre à la très grande majorité des visiteurs incluant les enfants, les adultes âgés et les personnes à mobilité réduite d'y avoir accès;
- Les installations et leurs composantes seront en tous points sécuritaires. Les mécanismes, surfaces, matériaux doivent mettre le visiteur hors de tout risque;
- Les installations devront être solides et durables, elles seront exposées aux intempéries et à un fort flot de visiteurs, elles ne doivent comporter aucune pièce amovible et être protégées contre la détérioration, le bris et le vol;
- Le fournisseur doit respecter toutes les normes et lois en vigueur pour l'exécution du mandat. Il est également invité à respecter scrupuleusement les règles de santé et sécurité au travail reliées à son mandat au Jardin botanique de Montréal;
- Les installations livrées par le fournisseur devront conformes au code du bâtiment et les équipements devront avoir la certification CSA.

4.2 Méthode de travail

- Le fournisseur devra préparer un maximum de composantes en atelier afin de limiter les interventions sur le site;
- D'autres fournisseurs étant présents sur le site, l'équipe du Jardin botanique exige la meilleure collaboration et bonne communication de tous les intervenants;
- Le Jardin botanique est un musée vivant. Ces plantes constituent des collections précieuses dont la protection constitue une priorité. L'installation et le démantèlement devront être soigneusement coordonnés avec les équipes concernées. Le contractant devra exposer les méthodes qu'il entend prendre pour protéger les végétaux. Les détails sont fournis en annexe 4.

5. PROPRIÉTÉ, RÔLE ET AUTORITÉ DE LA VILLE

5.1 Propriété

Les installations seront la propriété du Jardin botanique, les équipements achetés appartiendront au Jardin botanique, certains équipements pourront être en location. La liste de ces équipements de location sera remise au Jardin botanique.

5.2 Rôle et Autorité

La réalisation du projet se déroulera sous l'autorité de Madame Martine Bernier, chef de division Programmes publics et éducation au Jardin botanique de Montréal. Le contractant présentera et fera approuver par Martine Bernier tous les livrables et documents exigés.

Le contractant agira en étroite collaboration avec les représentants désignés qui incluent entre

autres, mais non exclusivement :

- Madame Fei Gao, agente culturelle du Jardin de Chine, qui agira à titre de chargée de projet pour le Jardin botanique. Elle s'assurera de la coordination des équipes internes et externes en lien avec le projet.
- Un agent technique du Jardin botanique qui assurera les conditions techniques du site et le suivi des travaux.
- Un représentant de l'équipe horticole qui fournira les informations nécessaires pour guider et valider les installations en lien avec les éléments vivants du Jardin.
- Madame Sylvie Paré, agente culturelle du Jardin des Premières-Nations, qui offrira des conseils sur la culture et les croyances des Premières Nations.

Le contrat entre le contractant retenu et la Ville prendra fin au démantèlement de tous les éléments après l'événement.

6. ENVELOPPE BUDGÉTAIRE, CALENDRIER ET LIVRABLES

6.1 L'enveloppe budgétaire

L'enveloppe budgétaire totale dédiée à la réalisation de ce projet, pour l'ensemble des services professionnels, la conception, la réalisation, la production, l'achat des équipements, les travaux, l'installation, le démontage, le transport et toutes les contingences, est de **815 000 $** avant taxes.

Une bonne partie du budget devra être consacrée à la conception et réalisation des interventions au pôle interactif des zones gazonnées à proximité de l'Insectarium et à la forêt des feuillus du Jardin des Premières Nations. Nous proposons cette répartition :

- 30% Pôle interactif – zones gazonnées à proximité de l'Insectarium
- 30% Forêt des feuillus – Jardin des Premières Nations
- 39% pour le reste
- 1% pour le café-terrasse et l'éclairage de sentier

Une autre proposition pourra être faite et justifiée dans la proposition remise dans le cadre de ce concours.

6.2 Calendrier et livrables

Dès l'octroi du contrat, le contractant devra être disponible pour exécuter le mandat immédiatement.

Dans sa soumission, le contractant devra s'engager à respecter le délai prévu pour réaliser le mandat.

Lancement du concours	13 janvier 2021
Période de dépôt + visite de site	12 janvier au 11 février

Date limite de dépôt des candidatures	12 février 2021
Octroi du contrat	26 février 2021
Rencontre de démarrage :	1er mars 2021

Livrables :

1) Concept préliminaire	du 2 mars au 26 mars 2021 (3 semaines)
Approbation	du 29 mars au 2 avril 2021 (1 semaine)
2) Concept final	du 5 avril au 16 avril 2021 (2 semaines)
Approbation	du 19 avril au 23 avril 2021 (1 semaine)
3) Plans et devis	du 26 avril au 21 mai 2021 (4 semaines)
Approbation	du 24 mai au 28 mai 2021 (1 semaine)
Réalisation – Fabrication	du 31 mai au 13 août 2021 (11 semaines)
Montage	du 16 août au 29 août 2021 (2 semaines)
Essai et rodage	du 30 août au 17 septembre 2021 (3 semaine)
4) Tenue de l'événement	du **3 septembre au 31 octobre 2021**
5) Démantèlement	du 1e novembre au 12 novembre (2 semaines)

7. DOCUMENT REQUIS POUR LE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Pour déposer sa candidature, les candidats sont priés de présenter un document détaillant les points suivants, lesquels seront pris en compte dans la sélection du contractant.

1) Présentation de l'approche proposée

Cette section doit inclure une description de l'approche proposée, au moins pour deux zones, incluant une des zones principales, soit le pôle interactif des zones gazonnées ou la forêt des feuillus du Jardin des Premières Nations. Cette description de l'approche doit être accompagnée d'une ou de quelques images permettant au jury de comprendre les intentions des concepteurs (images d'ambiance, d'inspiration, croquis…)

2) Compréhension du mandat

Le candidat expliquera clairement comment il conçoit ce mandat et les services offerts pour sa réalisation.

3) Capacité de production et échéancier

Cette section doit inclure: une estimation du temps alloué au mandat par rapport à la durée totale : un calendrier de réalisation du mandat, une description de la méthode de travail préconisée et une ventilation budgétaire préliminaire.

4) Expérience et expertise dans des projets semblables

Le contractant soumissionnaire présentera trois (3) projets réalisés démontrant l'expertise du contractant

Indiquer pour chaque projet cité :

- l'année de réalisation;
- le coût approximatif des services professionnels ainsi que le coût total du projet;
- une brève description du projet qui fait ressortir en quoi sa réalisation est originale;
- une courte description de l'implication des membres de l'équipe;

5) CV et portfolio

8. ÉVALUATION DES CANDIDATURES

La grille d'évaluation est la suivante :

Critères d'évaluation		Pointage
1	Présentation de concept général	/ 30
2	Compréhension du mandat	/ 20
3	Capacité de réalisation et échéancier	/ 20
4	Expérience et expertise du contractant dans des projets semblables	/ 20
5	Cv et portfolio	/ 10
	Total	/ 100

9. DÉROULEMENT DU CONCOURS

Une visite du site est obligatoire. Elle aura lieu entre le 25 et 29 janvier, sur rendez-vous. Aucune question ne pourra être posée pendant cette visite. Les questions seront soumises par écrit après la visite, la réponse devra être transmise à tous.

Veuillez envoyer votre proposition par courriel, à l'adresse suivante :

Fei Gao, agente culturelle
Jardin de Chine
Fei.gao@montreal.ca

Les propositions doivent être reçues au plus tard **le 12 février, à 16h**.

Toute communication, demande de visite ou question concernant ce concours peut être adressée par courriel à cette même adresse. Les questions et les réponses seront transmises à tous les candidats invités.

La Ville se réserve le droit de ne retenir aucune des propositions sur ce concours.

L’ANNEXE 1 DESCRIPTION DES INTENVENTIONS

Concours conception – réalisation
Jardins de lumière 2021

Concours - Jardins de lumière 2021 - Plan général

Expériences de visite existantes

7- Entrée Jardin des Premières Nations

6- Sortie du parcours

5-Pôle Interactif

4-Module de jeu lumineux

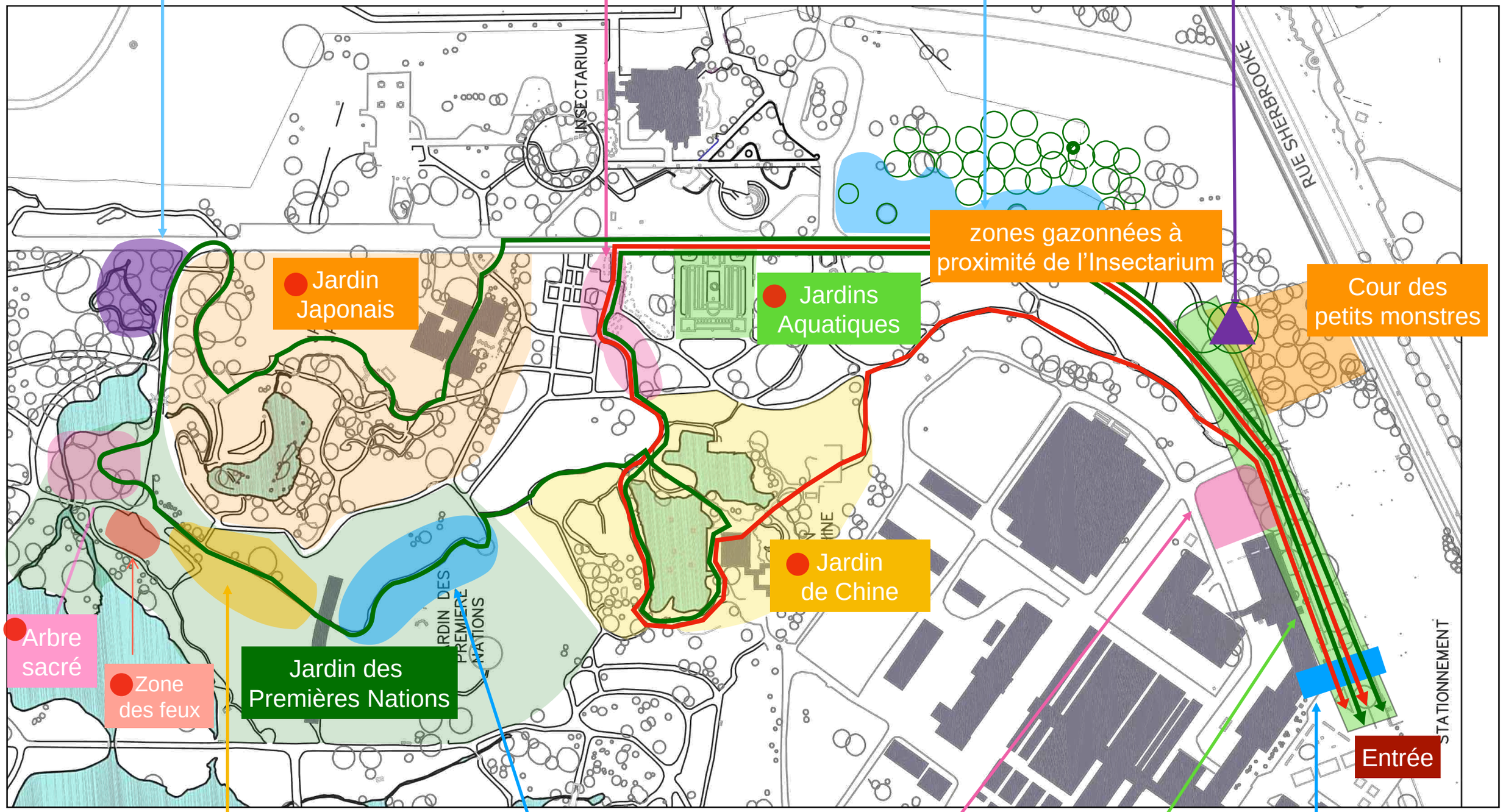

8- Forêt des conifères

9- Forêt des feuillus, pôle multumédia

3- Café Terrasse

2- Corridor d'entrée

1- Signalétique d'entrée

Liste des interventions souhaitées

1. Élément signalétique d’entrée
2. Corridor d’entrée
3. Café-terrasse
4. Module de jeu lumineux – Cours des petits monstres
5. Pôle interactif – zones gazonnées à proximité de l’Insectarium
6. Éclairage de sentiers – sortie du parcours
7. Entrée – Jardin des Premières Nations
8. Forêt des conifères – Jardin des Premières Nations
9. Pôle multimedia, forêt des feuillus – Jardin des Premières Nations

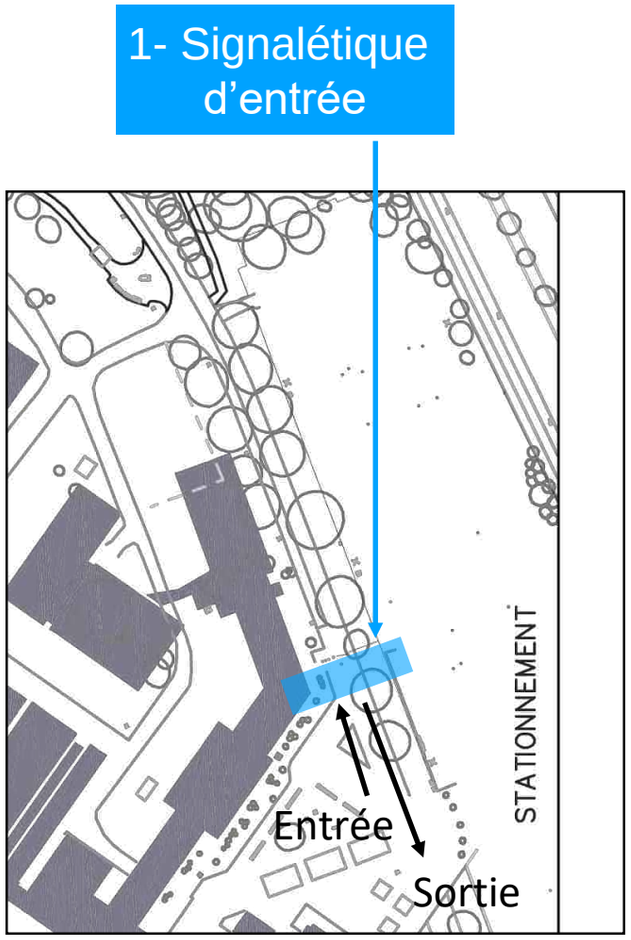

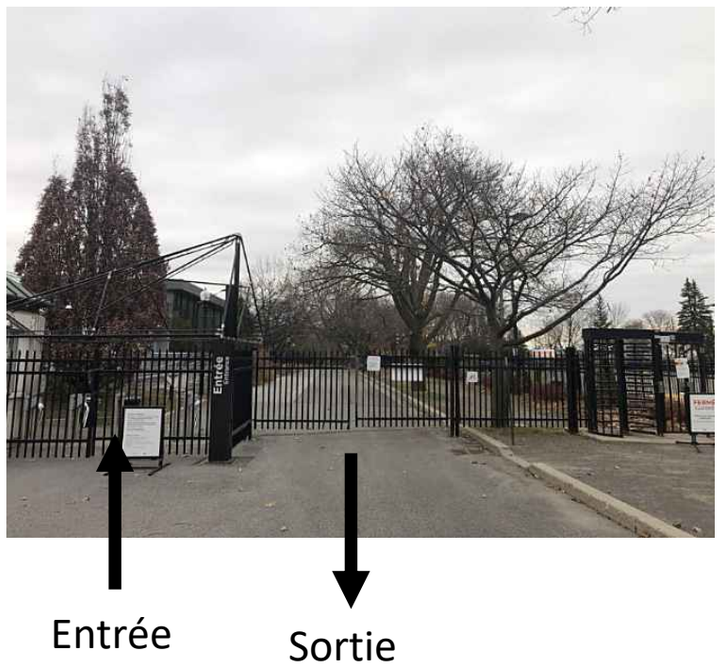

1- Signalétique d’entrée

Contexte:

- Le Jardin botanique désire avoir une installation signalétique importante marquant l’endroit où les visiteurs doivent se rendre pour commencer le parcours.

- L’installation sera une opportunité pour les visiteurs à prendre des photos qui se retrouveront possiblement sur les différents réseaux sociaux

Description:

- L’entreprise choisie devra concevoir et réaliser une installation temporaire à l’entrée de l’ évenement.

- Cette installation devra être en harmonie avec les différents thèmes des Jardins de Lumières.

- Ce serait une installation unique ou multiple, en forme d’arche ou autre, éclairée ou lumineuse, statique ou animée…

- Les dimensions de cette installation devront permettre le passage de camions de livraison

1- Signalétique d’entrée
Situation actuelle et simulation d'interventions









1- Signalétique d’entrée
Inspirations











2- Corridor d’entrée

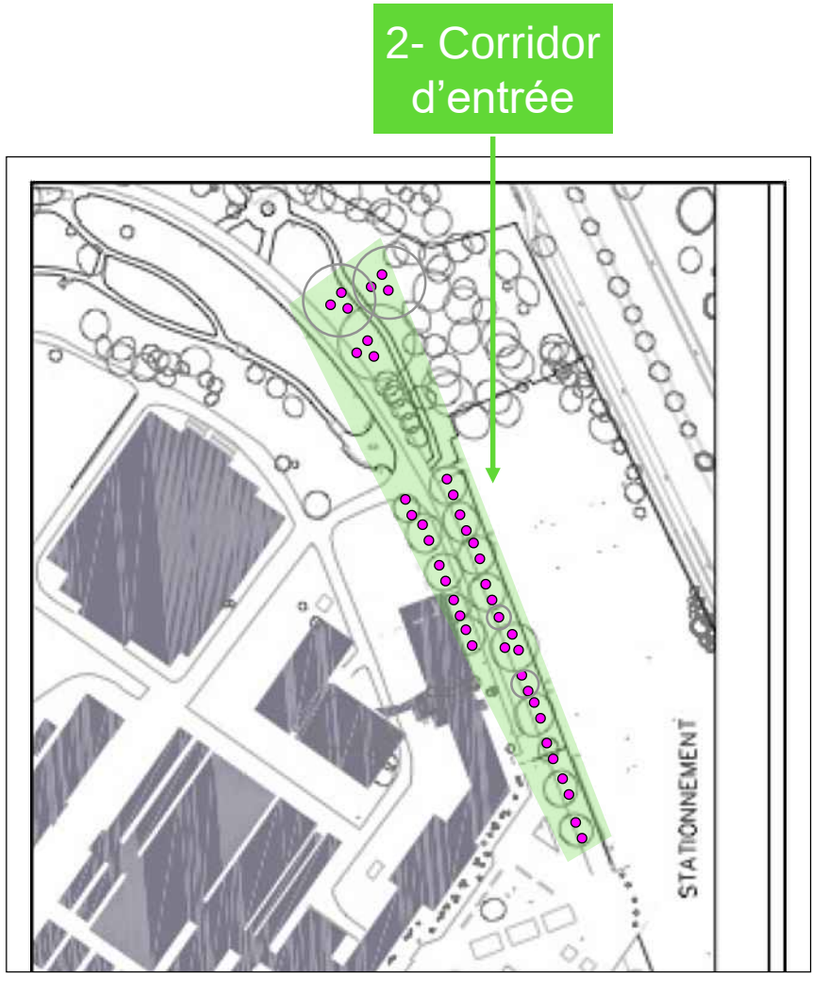



Contexte:

- Le Jardin botanique a l’intention de rehausser l’expérience visuelle dans le corridor d’entrée.
- Une vingtaine de tronc d’arbres sont illuminés avec des projecteurs qui appartiennent au Jardin botanique (40 X-Focus). Ces projecteurs sont tous installés au sol et branchés par les équipes du Jardin botanique. Ils ne sont pas reliés à un système de contrôle d’éclairage.
- Le Jardin botanique souhaite que les éclairages soient animés dans ce corridor.
- En plus des troncs d’arbre, le Jardin botanique souhaite aussi mettre en valeur avec des éclairages, le feuillage de ces arbres afin de créer un passage, une voute.

Description:

- L’entreprise choisie devra concevoir et réaliser un éclairage temporaire, en incluant les équipements du Jardin botanique
- Il est souhaité que l’éclairage soit animé, vivant, coloré et invitant.

● = X-Focus

2- Corridor d’entrée
Inspirations



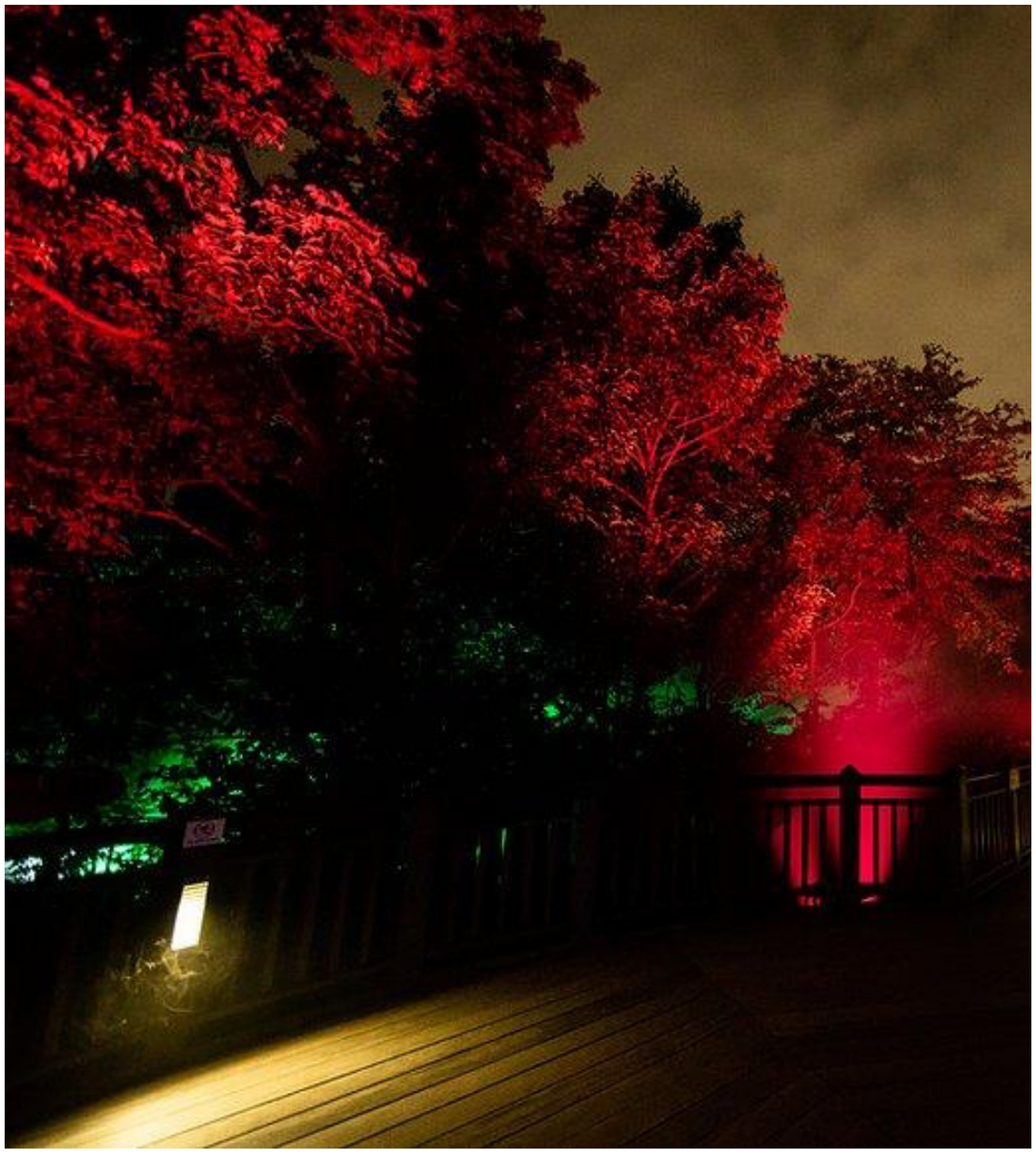



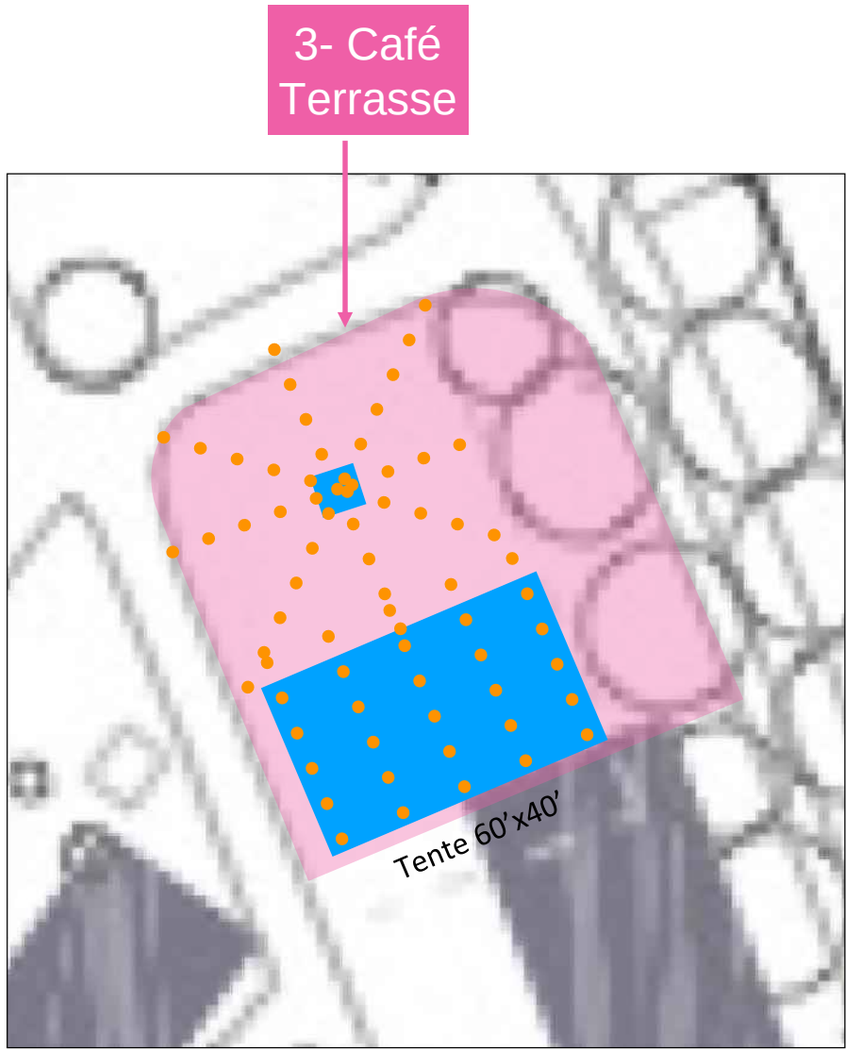



3- Café terrasse

Contexte:

- Le Jardin botanique offre une zone de restauration près du corridor d'entrée. Les visiteurs peuvent consommer soit dans une tente de 60' x 40', soit à l'extérieur.

- Cette zone, peu illuminée, pourrait être agrémentée de guirlandes de lumière, ou autres.

Description:

- Le Jardin botanique souhaite acheter et faire installer des guirlandes de lumières (blanc chaud) ou autres, dans la tente et à l'extérieur

3- Café Terrasse
Inspirations





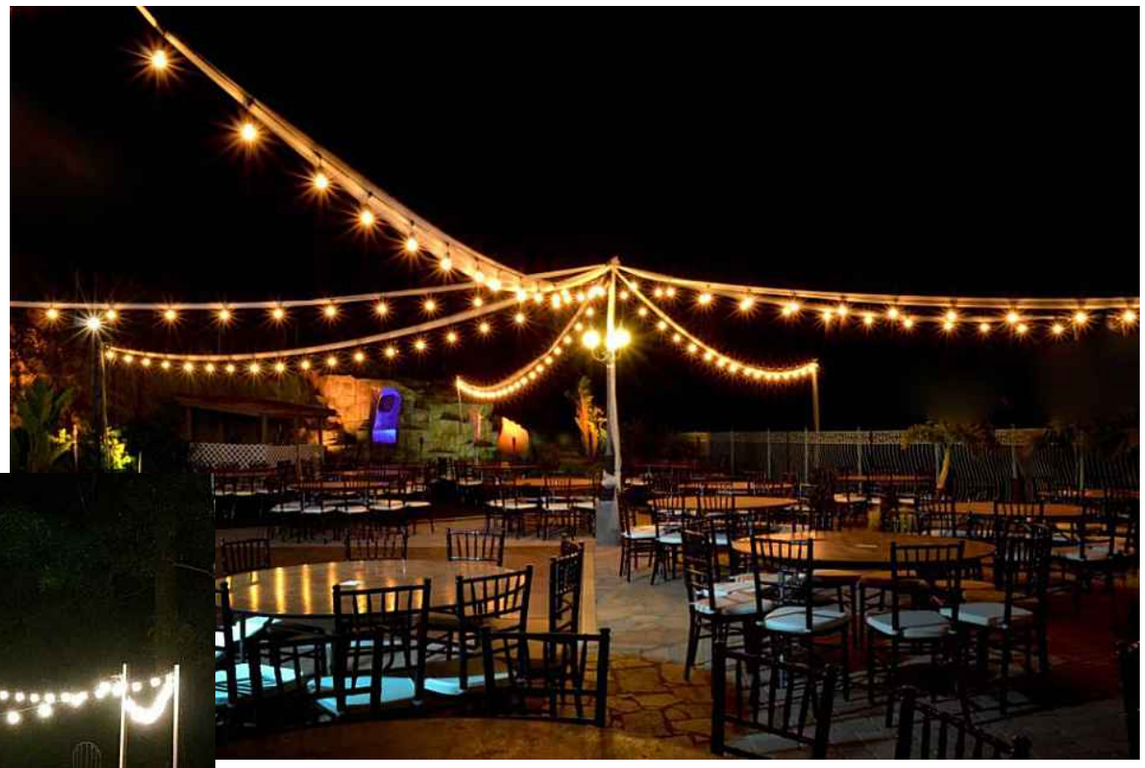





4 - Module de jeu lumineux
Cour des petits monstres

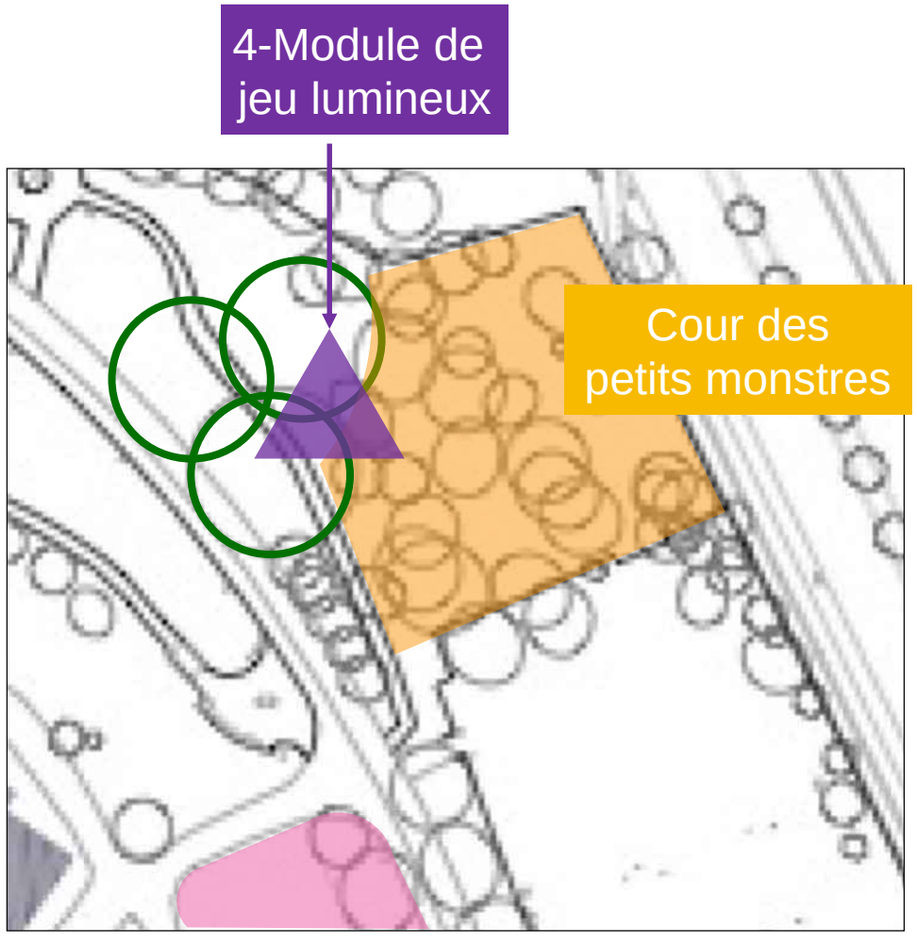

Contexte:

- La cour des petits monstres est un espace récréatif réservé aux enfants avec la thématique de l'Halloween.

- Il est souhaité de dynamiser l'endroit à l'aide de l'ajout d'un module ludique et lumineux.

Description:

- L'entreprise choisie devra louer ou concevoir et réaliser un module de jeu lumineux temporaire.

- Le module pourrait se trouver au pied des 3 gros arbres. Les enfants pourraient grimper ou interagir avec ce module.





La cour des petits monstres

4 - Module de jeu lumineux
La cour des petits monstres
Inspirations



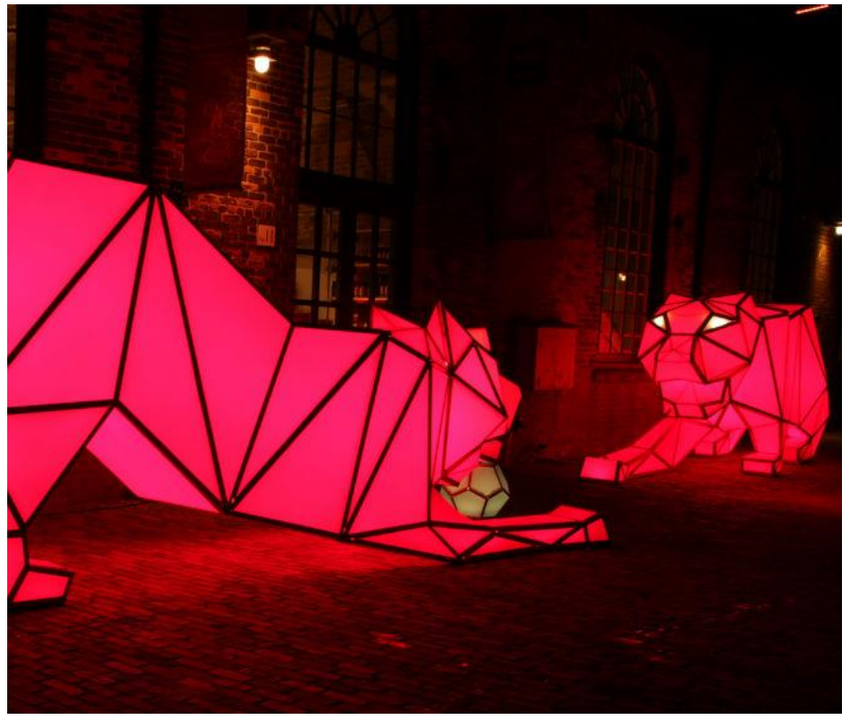



5- Pôle interactif
Zones gazonnées à proximité de l'Insectarium







Contexte:

- Afin d'augmenter l'offre des activités le long du chemin de ceinture, le Jardin botanique souhaite créer un nouveau pôle où une installation interactive importante serait disponible pour toute la famille

Description:

- L'entreprise choisie devra concevoir et réaliser une installation interactive temporaire, qui sera positionnée dans ces zones gazonnées .

- Cette installation interactive sera amusante et visuellement captivante. En actionnant des bornes interactives, les visiteurs déclenchent des séquences audio, vidéos et d'éclairages.

- D'autres types d'installations interactive pourront être considérées.

- De plus, l'illumination des arbres au fond du terrain pourront faire partie de l'interactivité.

5- Pôle interactif
Zones gazonnées à proximité de l’Insectarium









6- Éclairage de sentiers
Sortie de parcours

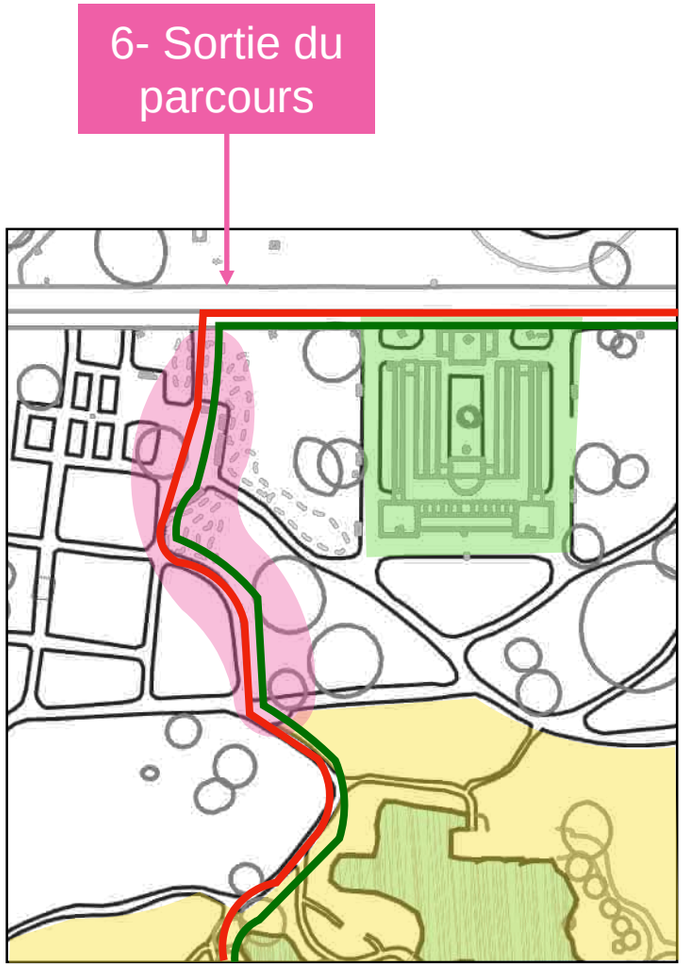



Contexte:

- La sortie du parcours se fait par une zone où les sentiers ne sont pas éclairés. Le Jardin botanique veut rendre ces sentiers sécuritaires et éclairer certains arbres aux alentours

Description:

- L'entreprise choisie devra éclairer le sentier (150' approx) à l'aide de petits projecteurs LED Blanc chauds

6- Eclairage de sentiers
Sortie de parcours
Inspirations

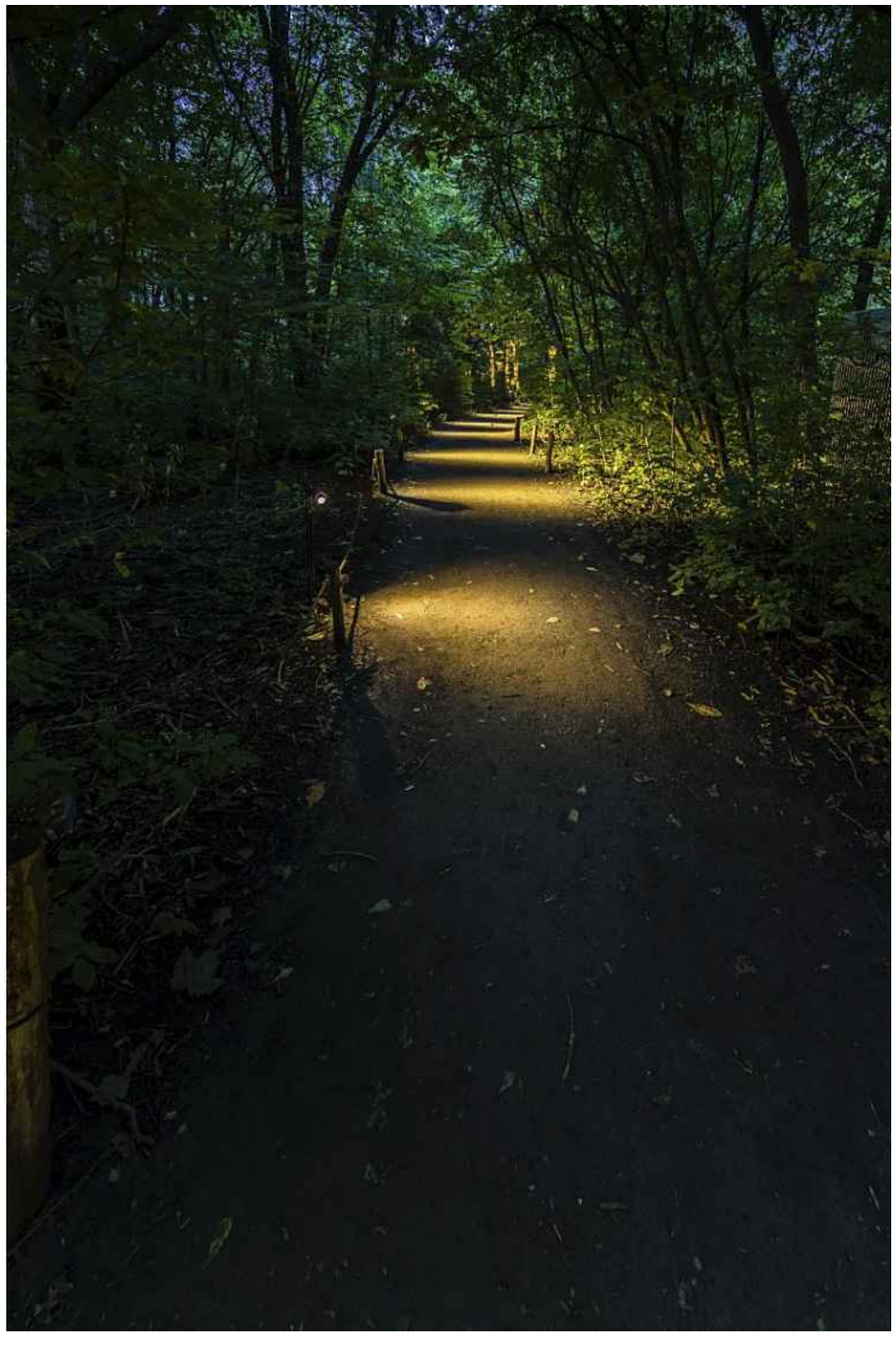





7, 8, 9- Jardin des Premières Nations

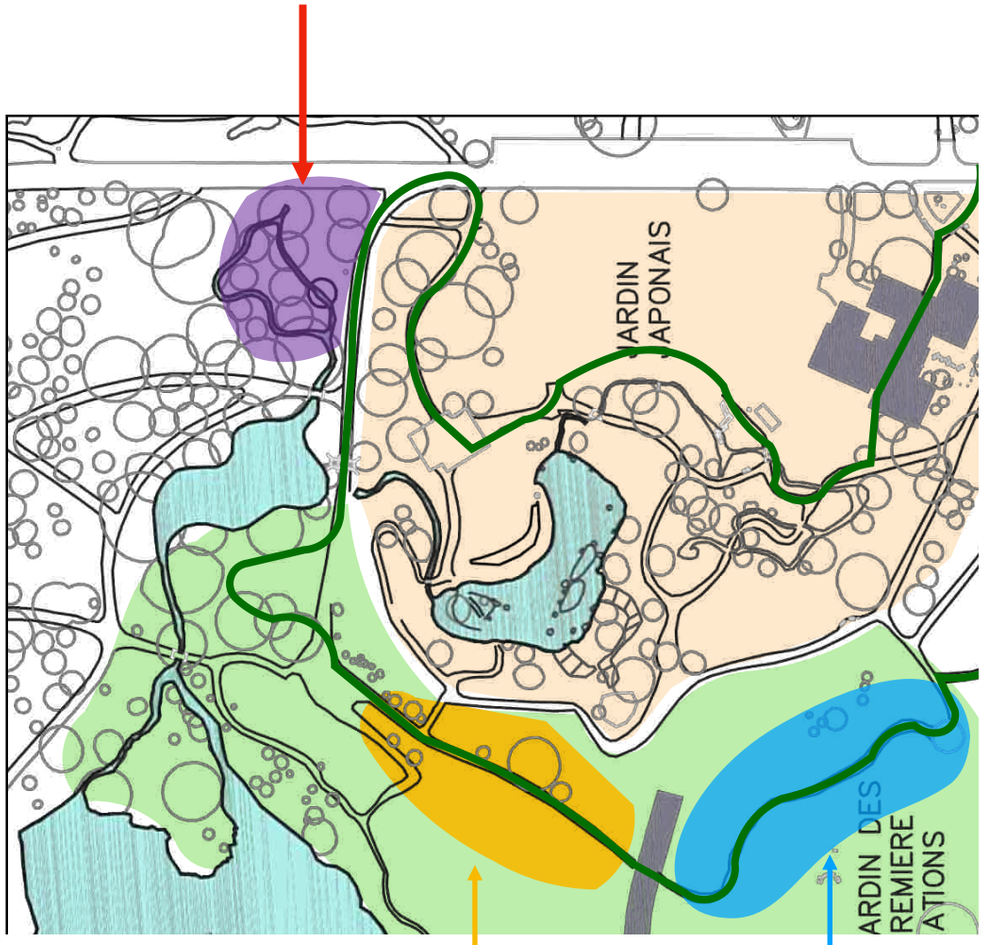

Introduction:

- Afin d'équilibrer l'offre d'expérience entre les 3 jardins culturels, le Jardin botanique tient à ajouter 3 interventions lumineuses au Jardin des Premières Nations:
  - une première à l'entrée du Jardin;
  - une 2e dans la forêt des coniferes;
  - et la dernière, la plus importante, dans la forêt des feuillus, qu'on appelle le pôle multimédia.

- Évidemment, ces installations devront être en harmonie avec les croyances et coutumes des Premières Nations. Le document, en annexe, « Description du Jardin des Premières Nations » rédigé par l'agent culturel du Jardin des Premières Nations, peut servir de guide quant au contenu de ces installations.

- La collaboration d'un artiste autochtone sera un point positif et sera considéré.

7- Entrée Jardin des Premières Nations

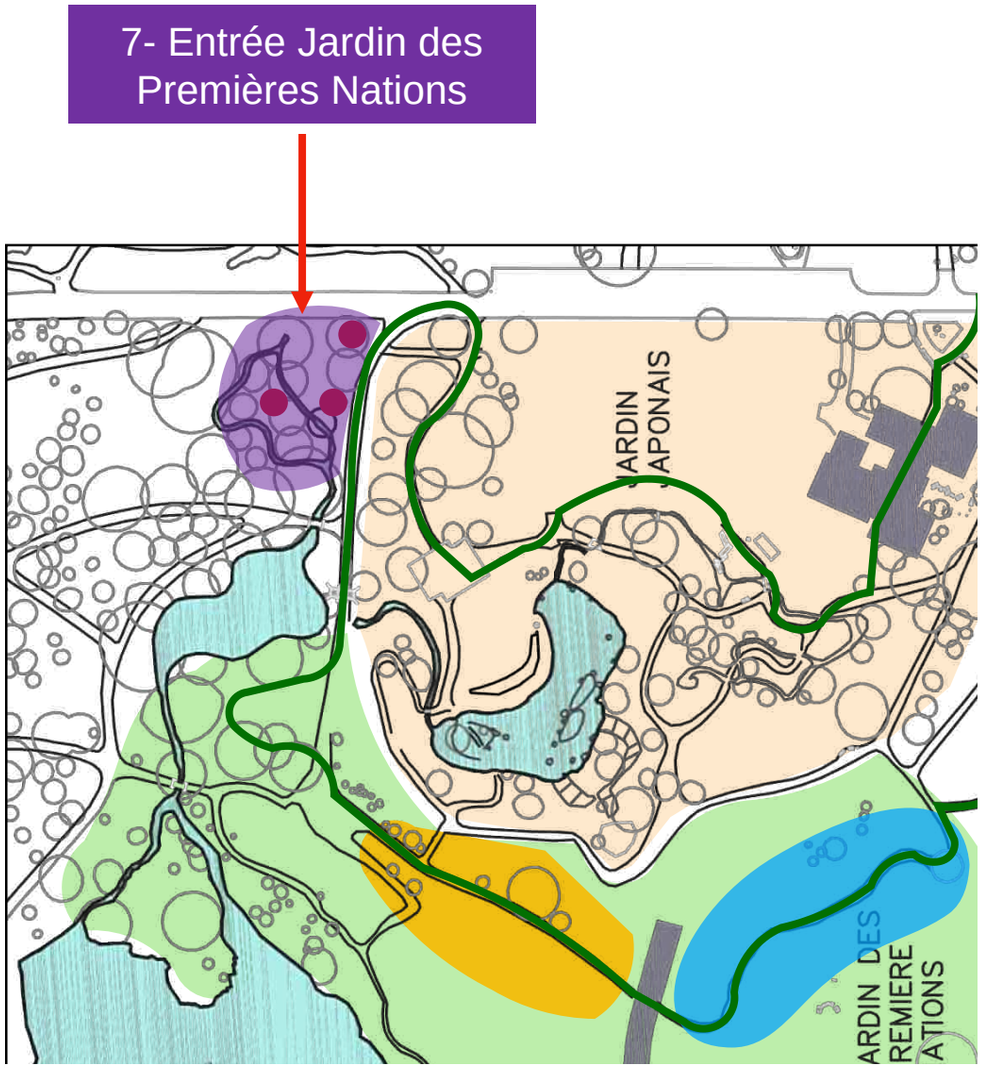



Contexte:

- Après la sortie du Jardin japonais, il y a une grande zone de transition avant d'arriver au Jardin des Premières Nations.

- Le Jardin botanique désire intégrer cette zone, ceinturée d'une petite rivière, au Jardin des Premières Nations en y insérant une installation lumineuse.

Description:

- L'entreprise choisie devra concevoir et réaliser une installation temporaire qui marque l'entrée du Jardin des Premières Nations.

- Cette installation pourrait rendre hommage aux différents types d'habitations ou aux habitudes des ces habitants.

- Le Jardin botanique n'est pas arrêté à ce thème et est ouvert à tout autre concept.

7- Entrée du Jardin des Premières Nations
Inspirations







8- Forêt des conifères



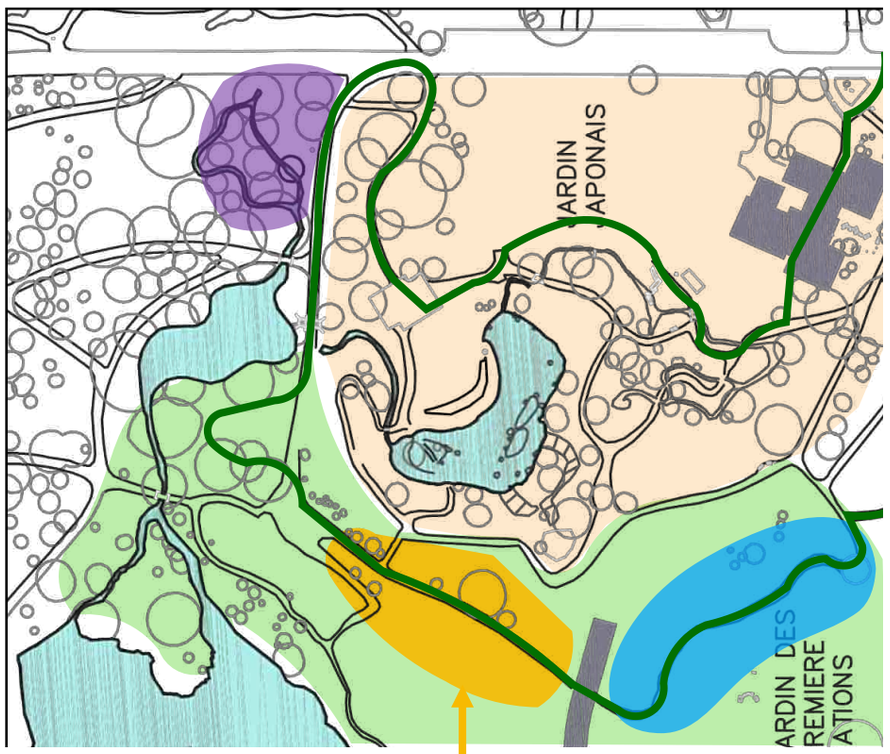

Contexte:

- Dans les années passées, une section du Jardin des Premières Nations a été illuminée à l'aide de petits projecteurs accrochés aux arbres qui pointaient sur des petites boules de miroirs déposées au sol.
- Cette année, le Jardin botanique veut magnifier cet effet de constellation ou créer un nouveau concept.

Description:

- L'entreprise choisie devra concevoir et réaliser une installation temporaire de constellation ou un autre concept.

8- Forêt des conifères
Inspirations



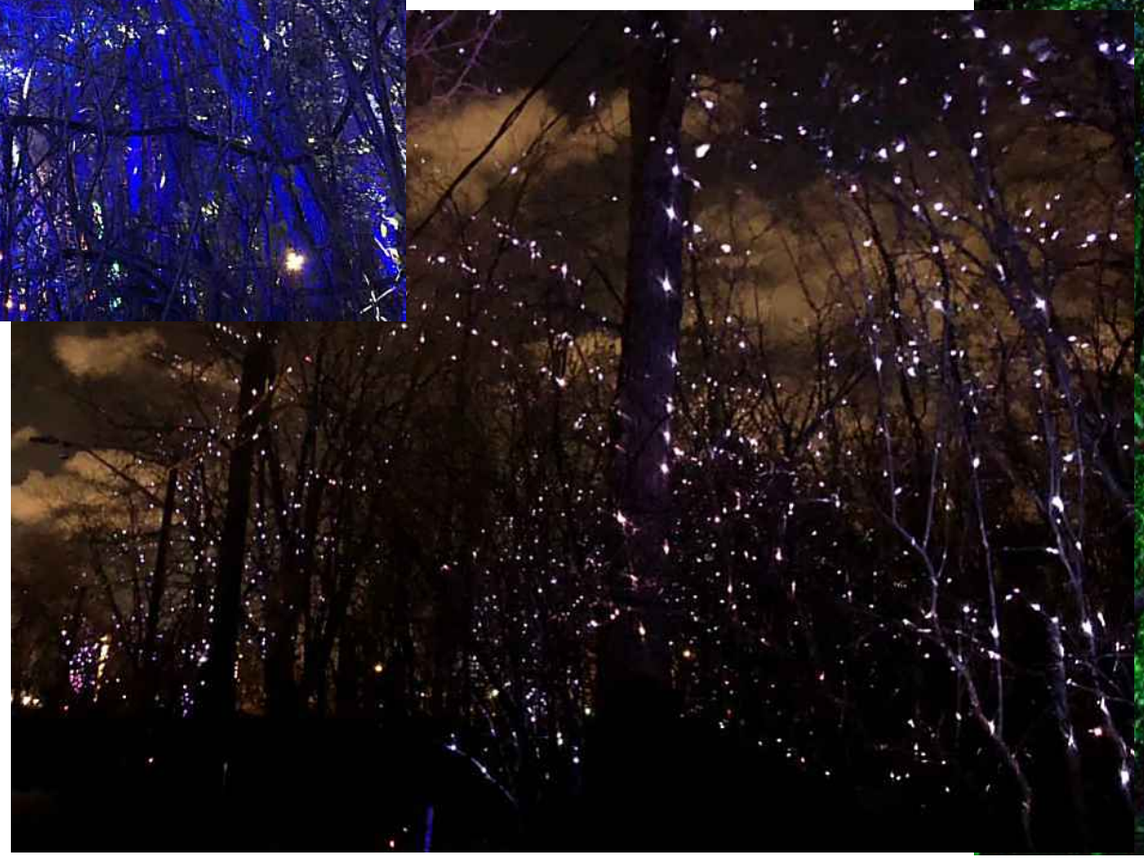

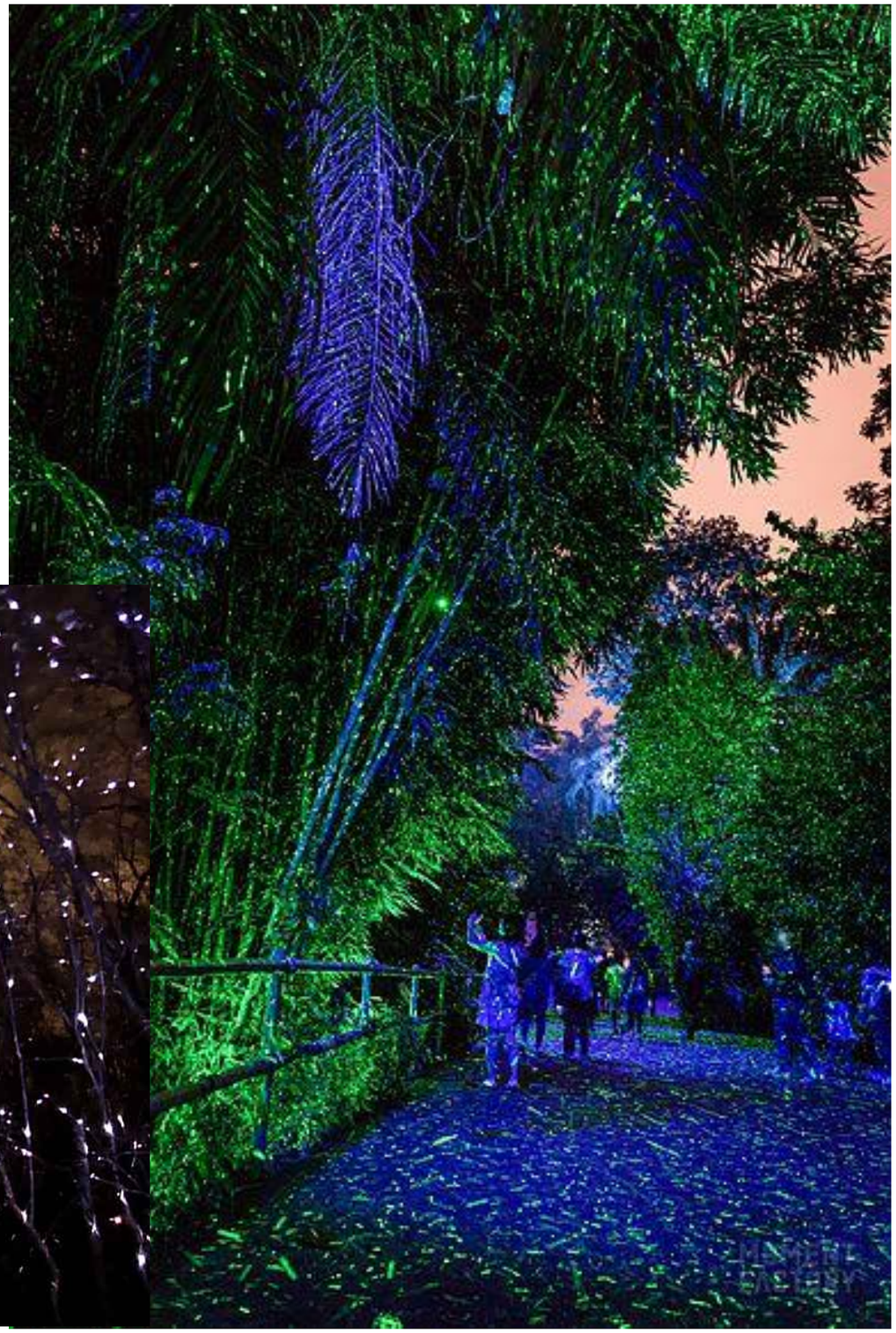

9- Pôle multumédia
Fôret des feuillus



Contexte:

- Le Jardin botanique veut créer un pôle multimédia important dans la forêt des feuillus du Jardin des Premières Nations.

- Ce pôle serait axé sur les aspects sensoriels et oniriques et non sur l'interprétation des symboles et des personnages.

- Le document, en annexe, « Évocation de monde du rêve » rédigé par l'agent culturel du Jardin des Premières Nations, peut servir de guide quant au contenu de cette zone.

Description:

- L'entreprise choisie devra concevoir et réaliser une importante installation multimédia temporaire.

9- Pôle multumédia
forêt des feuillus
Inspirations







L'ANNEXE 2 – DESCRIPTION DU JARDIN DES PREMIÈRES NATIONS

Le Jardin des Premières Nations

Les peuples autochtones partagent leur vision de la nature

Le Jardin des Premières Nations, ouvert au public le 3 août 2001, présente les rapports que les Premières Nations et Inuits entretenaient et entretiennent toujours avec le monde végétal. Évoquant un environnement naturel, ce jardin constitue la première infrastructure de cette importance sur le territoire montréalais dédié aux Premières Nations du Québec. Ce jardin d'une superficie de 2,5 hectares est l'aboutissement de trois années d'efforts et la concrétisation d'un rêve inachevé du frère Marie-Victorin.

Le site prévu du Jardin des Premières Nations comptait déjà un massif boisé très diversifié. Actuellement, le jardin est composé de plus de 300 espèces végétales différentes ayant nécessité la plantation de 5 000 arbres, arbustes et graminées. Le Jardin des Premières Nations est situé en plein cœur du Jardin botanique et est compris entre le Jardin de Chine, le Jardin japonais, les étangs, le Ruisseau fleuri et le Jardin alpin.

La découverte des cultures des Premiers Peuples d'Amérique

Lieu de connaissances et de rencontres entre les cultures, le Jardin des Premières Nations permet d'une part à la population québécoise de découvrir ou de redécouvrir la culture des Premiers Peuples d'Amérique, et assure d'autre part aux Premières Nations la diffusion de traditions, de savoirs et de savoir-faire. Le Jardin botanique et un comité de représentants des Premières Nations, mis sur pied spécifiquement pour ce projet, ont travaillé en étroite collaboration sur un ensemble d'orientations et de paramètres lors de la conception et la réalisation de ce jardin.

Le Jardin des Premières Nations est un jardin contemporain plutôt que folklorique, inspiré des cultures des Premières Nations et Inuits. Il met en valeur non seulement les connaissances botaniques des Premières Nations et des Inuits, mais aussi les activités en lien avec le monde végétal : la cueillette des plantes alimentaires et médicinales, l'utilisation du bois et des arbres pour la fabrication d'objets, le transport, la construction d'habitations et la culture de plantes, principalement le maïs, les courges et les haricots.

Ces thèmes sont abordés de différentes façons : panneaux d'interprétation, bornes interactives, animations, spectacles, événements spéciaux, etc. Ces méthodes de diffusion, d'échanges et de communication prennent place dans l'une ou l'autre des cinq zones du jardin, soit la forêt de feuillus, la forêt de conifères, le territoire nordique, le pavillon d'interprétation et les aires de rassemblement. De plus, des sentiers, des bornes d'interprétation sur les végétaux et des visites guidées par des animateurs autochtones permettent une découverte éclairée de ce jardin thématique. On trouve aussi sous le pavillon une exposition permanente incluant des films sur la vie contemporaine des peuples autochtones.

L'ANNEXE 3 – LES ORIENTATIONS CONCEPTUELLES POUR LA FORÊT DES FEUILLUS AU JARDIN DES PREMIÈRES NATIONS.

Évocations du monde du rêve

En premier lieu, il est important de spécifier que le rêve chez les Premiers Peuples relève du domaine spirituel et sacré. C'est pourquoi il est important dans notre démarche de parler davantage d'évocations liées au monde du rêve et non pas des enseignements liés à ce dernier. Nous chercherons à faire vivre aux visiteurs une expérience onirique et immersive en effleurant la richesse du monde du rêve chez les peuples autochtones.

Ce qu'il faudra éviter :

- l'interprétation des symboles ou de spécifier le rêve d'un personnage historique;
- de faire parler un chaman;
- de trop personnaliser l'expérience et d'offrir des enseignements liés à ce monde;
- la représentation d'objets sacrés.

Les voies à suivre :

- s'en tenir aux aspects sensoriels : la lumière (source de vie, étoiles filantes, lune, etc.), le son (chuchotements, battements d'ailes, éléments naturels), mouvement (gradation de la lumière, déplacements de la lumière, brume, nuages...), projections (abstraites : poudre de lumière, aurores boréales qui peuvent former des images, etc.);

- les sentiers, les pas sont importants pour ces peuples, marcher, méditer sont des composantes qui alimentent leurs imaginaires et leurs poésies;

- le temps du rêve qui n'est pas linéaire, passage d'un moment à un autre sans transition, passé-présent-futur se confondent;

- l'équipe choisie pour la conception devrait préférablement être en lien avec un.e artiste autochtone.

<u>L'importance du rêve pour les Premiers Peuples</u>

Les Hurons (Wendat) attachaient beaucoup d'importance aux rêves et y cherchaient la réponse à beaucoup de leurs problèmes. On croyait que le rêve était le langage de l'âme et le révélateur des désirs cachés.

Un rêve pouvait être une promesse de succès ou la prémonition d'un danger que l'on pouvait éviter qu'à la condition de satisfaire certains désirs de l'âme (Trigger, 1976, p. 64-66).

Extraits d'un texte

«Plusieurs rêves relatent l'utilisation d'une racine à base de plantes médicinales, démontrant combien de traitements à base de plantes, non seulement parmi les Amérindiens, mais aussi chez des peuples tribaux du monde entier, ont vu le jour.
En fait, de nombreuses tribus ont attribué les origines de bon nombre de leurs objets culturels, leur religion, l'utilisation du feu, à un rêve spécifique vécu par un ancien membre de la tribu.

En raison des nombreuses tribus amérindiennes et de leurs différentes croyances oniriques, il est impossible de résumer les vues de la vie, de la mort et des origines humaines découlant de leurs rêves et visions» (Man And His Symbols de Carl Jung, publié par Aldus Books, 1964. Il est extrait de la section sur le processus d'individuation de Marie L. Von Franz).

Chez les Inuit*

«En dressant un bilan de ces publications récentes, on remarque que le discours inuit dominant reste de nos jours largement en phase avec les représentations anciennes à travers 1) la persistance d'une forte relation entre l'expérience onirique et la mort, 2) la perception du rêve comme mode de réception de messages provenant d'autres niveaux de réalité et 3) la perception du rêve comme moyen de prédiction (oniromancie)» (Bordin, 2007).

* L'orthographe du mot Inuit respecte la langue d'origine, Inuit est un mot pluriel qui signifie « les hommes » , « le peuple », « les gens ».

Le rêve peut être à la fois :

- une vision (un événement qui adviendra ou qui est advenu);
- une guérison (un désir enfoui qui doit se manifester);
- une réponse du monde des Esprits afin de guider celle ou celui qui fait une demande;
- la promesse d'une bonne chasse;
- bon ou mauvais.

Chez les peuples algonquiens, c'est par le rêve que l'on reçoit l'autorisation de jouer du tambour sacré (teueikan). Habituellement, il faut rêver trois fois au tambour sacré avant de l'utiliser. Le chant aussi est transmis par le rêve. C'est par le tambour qu'ils reçoivent les visions et les paroles qu'ils chantent.

L'ANNEXE 4 - CONSIGNES DE PROTECTION ET DE PRÉSERVATION DU SITE

Consignes générales

- Le fournisseur devra créer une zone de chantier sécurisée autour des lieux de travail, celle-ci protégeant en tout temps les visiteurs.
- Le fournisseur devra démontrer une sensibilité et une préoccupation pour la protection du site, du sol, des racines et des arbres de collection du Jardin botanique.
- Tout besoin d'élagage de branches devra être soumis pour évaluation au contremaître responsable de l'Arboretum et sera effectué par l'équipe du Jardin botanique.
- Tous les véhicules et outils sont fournis par le FOURNISSEUR.

Protection des arbres

Avant le démarrage du chantier d'installation, la méthode de travail devra être exposée aux responsables du Jardin botanique et validée par ceux-ci.

Pour limiter la compaction ou l'altération des sols

- Suivre les consignes et recommandations du contremaître sur les lieux.
- Utiliser les sentiers existants.

Véhicules autorisés : tout véhicule circulant en zone sensible devra être approuvé par le contremaître avant utilisation et s'accompagner des mesures de protection demandées :

Important : dans le cas du transport de composantes lourdes, quel que soit le véhicule utilisé, des sections de contre-plaqué (4x8, ¾'' épaisseur) en nombre suffisant (fournies par le fournisseur) devront être placées et déplacées sur tous les espaces gazonnés en zone sensible.

Installation de pieux (si requis)

L'installation de pieux vissés peut constituer une menace pour le système racinaire des arbres. Pour éviter tout dommage, le fournisseur devrait respecter les distances indiquées par l'équipe du Jardin botanique lors de l'implantation. Lors de la pose des pieux, si une racine importante est heurtée, l'emplacement du pieu devra être (raisonnablement) déplacé.

Remise en état du site ou autres composantes

Le contractant devra prendre à sa charge et prévoir une remise en état du site, si malencontreusement il était responsable d'altération ou bris des surfaces végétales ou minérales, de structure architecturale ou infrastructure autre pendant la période d'installation.

JARDINS DE LUMIÈRE 2021

PHASE CONCOURS
19 FÉVRIER 2021

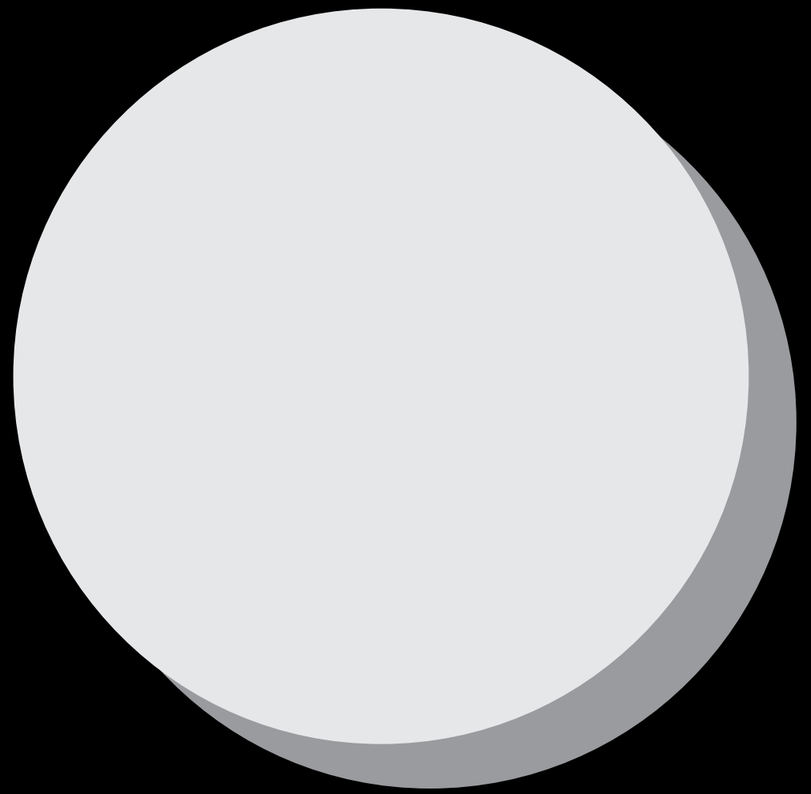

ATOMIC 3

20K

AVANT-PROPOS

Aux membres du comité de sélection,

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous vous présentons notre candidature pour la conception et la production d'une expérience nocturne mémorable dans le cadre de l'événement annuel Jardins de Lumière.

Pionniers des parcours nocturnes en milieu naturel, les Jardins de Lumière font maintenant partie d'un mouvement de plus en plus populaire, ici et à l'étranger. Ce concours présente donc une occasion unique pour le Jardin botanique de Montréal de consolider les temps forts de l'événement et d'enrichir le parcours en proposant une expérience complète et cohérente, dès l'entrée au Jardin.

Depuis 2014, nous avons eu le privilège de collaborer étroitement avec l'équipe du Jardin botanique pour le développement du parcours nocturne du Jardin des Premières-Nations. Du concours *L'Esprit des lieux* en 2014 à la réalisation de *L'Arbre sacré* à l'été 2017, en passant par la mise en lumière de la forêt des feuillus en 2018 et 2019, nous avons pu saisir l'essence de l'événement, comprendre la nature particulière des jardins et développer une approche artistique à la fois originale et respectueuse de ces milieux fragiles.

Toutes ces années à vivre les différentes éditions des Jardins de lumière ont suscité, au sein de notre équipe, de nombreuses réflexions quant aux diverses façons de faire évoluer l'expérience du visiteur et d'enrichir le parcours tant sur le plan artistique que logistique. Cette candidature est donc pour nous l'occasion de vous présenter le fruit de ces réflexions en vous partageant notre vision des Jardins de Lumière 2021.

Dans le cadre de ce projet, ATOMIC3 et 20K s'unissent pour former une équipe solide et inspirée autant pour l'aspect artistique que de la production et des opérations. Nos réalisations passées ont su démontrer notre savoir-faire dans la mise en lumière en milieu naturel, notre capacité à développer des œuvres interactives dans l'espace public, notre grande expertise en scénographie technologique et surtout, notre approche narrative singulière qui place l'histoire au cœur de l'expérience.

Ainsi, en plus de nos fidèles collaborateurs, la poétesse Joséphine Bacon et l'artiste pluridisplinaire Moe Clark se joignent à l'équipe afin d'enrichir la proposition artistique et de proposer une œuvre commune, originale et porteuse de sens.

Inspirés par les richesses de ces jardins depuis plusieurs années, nous mettrons tout en œuvre pour faire de ce nouveau parcours nocturne une expérience magique et poétique.

En espérant avoir l'opportunité de poursuivre la collaboration dans le cadre de ce nouveau projet fort passionnant, veuillez agréer nos salutations distinguées.

Louis-Xavier Gagnon-Lebrun et Félix Dagenais



APPROCHE CONCEPTUELLE

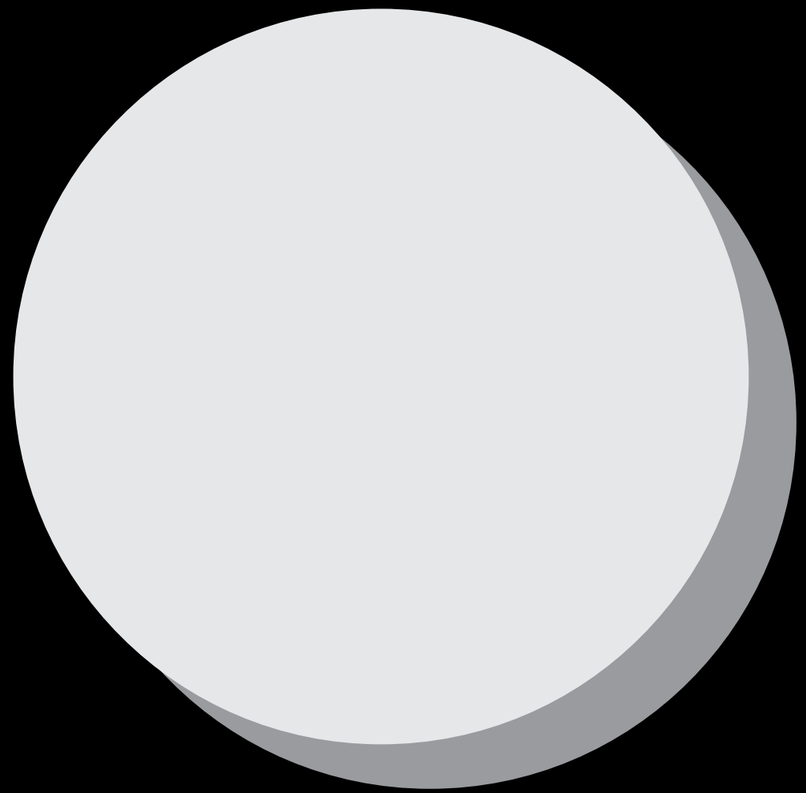

LA LUMIÈRE DE LA NUIT

Chine, Japon et Premières Nations
Trois cultures millénaires
Trois jardins emblématiques
Un parcours nocturne
Un clair de lune.

–

Lieu de tous les possibles, de toutes les rêveries : la lune réunit les peuples depuis des millénaires. Visible en tout point de la terre, à la fois discrète et omniprésente, elle fascine depuis toujours.

Véritable miroir de nous-mêmes, elle est une page blanche sur laquelle se reflètent nos histoires, nos croyances, nos souhaits. Tantôt caressante, tantôt changeante, tantôt inquiétante, la lune invite au rêve et à la contemplation.

Phare universel qui guide les hommes depuis la nuit des temps, elle sera la lumière de la nuit qui accompagnera le visiteur tout au long de sa découverte du nouveau parcours nocturne des Jardins de Lumière.

Un parcours nocturne inspiré par la lune: par sa lumière, ses formes, son rythme, son imaginaire et son impressionnante beauté.

L'ENTRÉE

À son arrivée au Jardin botanique, le visiteur est accueilli par une impressionnante structure lumineuse qui marque **l'entrée du parcours**. Scintillante, marquante, vibrante, elle frappe l'imaginaire. Composée d'une multitude de sources lumineuses, elle rappelle l'énergie frénétique de la ville que s'apprête à quitter le visiteur pour explorer l'univers poétique des Jardins de Lumière. Elle marque le seuil, le début du passage entre le réel et l'imaginaire.

Ainsi, très compactes et brillantes à l'entrée, les sources lumineuses s'éclatent dans l'espace de façon progressive pour créer, au-dessus du corridor d'entrée, un tunnel de lumière qui enveloppe le visiteur alors qu'il entame la découverte de ce parcours féérique. Véritable voûte céleste, dont les étoiles se dispersent à mesure que l'on avance, ce plafond de lumière s'étend jusqu'au **café terrasse** où brillent les constellations.

À **la cour des petits monstres**, un module lumineux attire l'attention et marque l'imaginaire des jeunes… et des moins jeunes. Évoquant l'univers du conte, *Décroche-moi la lune* est une installation ludique et poétique mettant en scène la lune et les trois majestueux peupliers situés à proximité. Ce module participatif permet aux enfants d'interagir ensembles et de prendre part à la création d'un impressionnant tableau lumineux.

Alors que s'amusent les enfants, le visiteur est interpellé par un chant bien singulier: un loup semble hurler au loin. Intrigué, il poursuit sa route afin de découvrir l'origine du son.





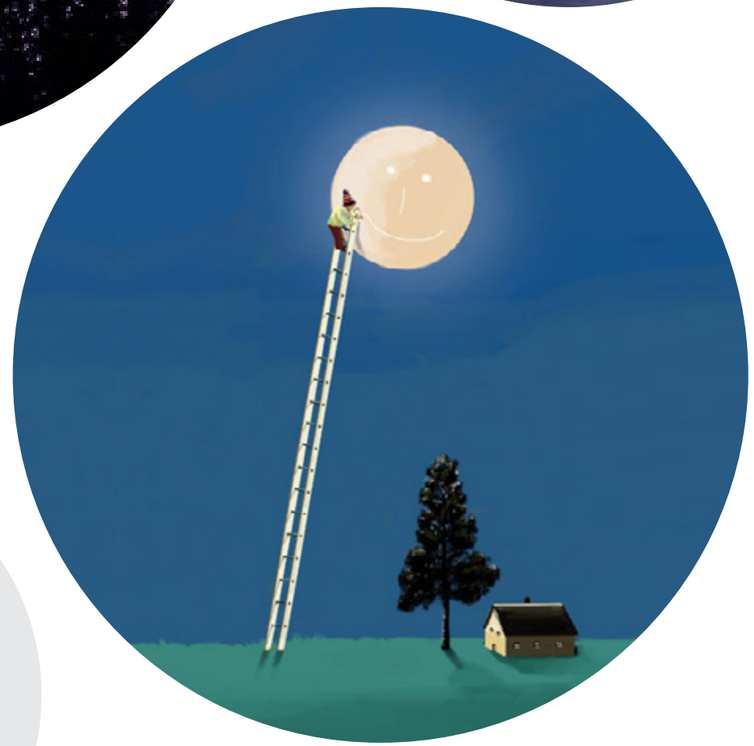

LE PÔLE INTERACTIF

Marchant dans l'allée, il aperçoit une imposante structure blanche posée sur le gazon au loin. Sa lumière est changeante et semble réagir aux hurlements, qui se font de plus en plus nombreux. S'approchant du **pôle interactif**, il y découvre une installation lumineuse et sonore rassemblant les visiteurs autour d'une œuvre scénographique représentant la lune.

Inspirée par cette image romantique du loup hurlant à la lune, cette expérience participative invite le visiteur à joindre la meute et prendre part au chant de hurlements.

Contrairement aux croyances populaires, le loup n'est pas un animal solitaire. Il vit en bande et ses hurlements lui permettent de garder le contact avec les autres membres du clan. Que ce soit pour rassembler la meute, pour signifier l'emplacement de la bande ou avertir les loups étrangers de rester à l'écart, les loups hurlent pour communiquer entre eux et s'adonnent fréquemment à des hurlements en chœur.[1]

C'est ainsi, rassemblés en cercle autour d'une lune réinventée, que les visiteurs prennent part au chœur de loups, dont le son est traité numériquement pour créer un chant à la fois riche et harmonieux. Transformées en doux et légers hurlements, ces voix génèrent une lumière qui révèlent, de façon progressive, les différents quartiers de la lune.

Et lorsque tous hurlent à l'unisson, la lune se dévoile et présente sa mystérieuse face cachée.







«Ceci est la preuve de l'harmonie unique qui règne dans la meute et qui à nos yeux, se reflète comme des « mini concerts »: la paire leader – les loups alpha – commence avec un premier hurlement sur un ton bas pendant lequel les autres doivent restés prudents. S'ensuit le hurlement du loup beta qui se fait sur un ton plus haut. Puis celui des loups au niveau intermédiaire qui reproduisent des vocalisations hétérogènes, se rapprochant de l'aboiement, et servant à donner l'impression d'une très grande meute. »[2]

LE JARDIN JAPONAIS

—

Après avoir chanté à la lune, le visiteur est invité à un moment de contemplation au pays du soleil levant, où chaque automne, le soir du 15e jour du 8e mois lunaire, les japonais célèbrent le Tsukimi (月見) dont l'idéogramme « tsuki » (月) fait référence à l'astre lunaire et le « mi » (見) signifie « regarder »[3].

C'est au cours de cette nuit que la lune, alors en phase pleine, est la plus ronde et la plus lumineuse de l'année. Il est alors de bonne augure de prendre le temps de la contempler et de la remercier pour les bénéfices qu'elle apporte.



LE JARDIN DES PREMIÈRES-NATIONS

« La lune et le soleil sont d'une importance cruciale pour les autochtones qui portent une attention très fine à la nature et à ses mouvements perpétuels de lumière, de couleur ou de texture. Chaque transformation crée un cycle rythmant le monde spirituel, étroitement relié aux récoltes, à la chasse et à la cueillette. »[4]

La lune marque le temps et rythme la vie. Elle est au cœur du cercle sacré où se succèdent, dans un mouvement perpétuel, les saisons de la vie.

Chez les Premières Nations, les « forces du monde » se manifestent toujours de façon circulaire. De la forme des astres aux nids d'oiseaux, en passant par les troncs d'arbre et les tourbillons qu'effectue le vent, l'énergie cosmique se déplace de façon circulaire et spiralée. ***« La vie humaine est aussi un cercle menant de l'enfance à l'enfance et il en est ainsi pour tout ce qui est animé »***[5]**.**

C'est le grand cercle de la vie. Il est divisé en quatre points cardinaux qui, au-delà de la direction, incarnent les grandes forces naturelles associées aux quatre saisons[6] auxquelles sont associés les quatre éléments que sont l'eau, le feu, la terre et l'air.

Ainsi, inspiré par ces grands principes spirituels que partagent la plupart des peuples autochtones et portés par les mots de la poétesse innue Joséphine Bacon, le parcours lumière du Jardin des Premières-Nations propose un voyage immersif et poétique au cœur des saisons de la vie. De la naissance à l'âge de la sagesse en passant par les apprentissages et les épreuves, ce parcours présente une rencontre avec les forces et les esprits de **la rivière, du feu, de la forêt et du vent**.

Chaque nation attribut
un nom aux treize lunes composant
le calendrier lunaire.
Bien que différents d'une nation à l'autre,
les noms des lunes
et les contes qui y sont rattachés
s'inspirent de la saison
dans laquelle apparaît
la nouvelle lune.

LA RIVIÈRE
LE FEU
LA FORÊT
LE VENT

LA RIVIÈRE

JARDIN DES PREMIÈRES-NATIONS

À sa sortie du Jardin Japonais, empruntant le chemin du grand contour, le visiteur aperçoit au loin une intrigante lueur chaude. À mesure qu'il avance, une forme se dessine. Une demi-sphère semble surgir à l'horizon. La bruine légère qui jaillit de cet arc lumineux intriguant donne à la lumière un aspect vaporeux, évanescent.

Une nouvelle lune se lève. C'est la naissance d'un nouveau cycle, le début d'un nouveau parcours, le commencement du voyage. Nous voici au printemps de la vie: l'éveil de la nature.

En contre-bas, un scintillement bleu émane du lit du petit ruisseau et illumine de façon dynamique le feuillage des arbres adjacents. On entend couler la **rivière** dont on suit le long cours. Partant de sa source à la montagne jusqu'à la rencontre des eaux du Saint-Laurent, le visiteur voyage au son des mouvements de l'eau : de l'écoulement d'un petit ruisseau à la descente de rapides, en passant par les eaux calmes des lacs et les vagues agitées du grand fleuve.

À travers les flots, une voix se fait entendre. Discrète, elle semble sortir des bois. C'est la voix de Joséphine Bacon qui, par ses vers et sa voix chaleureuse, invite à la découverte.

Habité par les mots et les sons propres à langue innue, le visiteur s'engouffre dans le chemin menant à l'arbre à sacré tout en suivant la lueur bleutée du ruisseau dont l'intensité diminue avec la distance.

Ce soir la lune déborde
Une mélodie raconte un son
Une incantation de tambour
Chante une terre

Un loup hurle sa joie
Les caribous sont là
Le cœur bat

Un rythme sonne un sourire
Une danse invite
À la musique
Où les pas laissent leurs traces

- J. Bacon



LE FEU

JARDIN DES PREMIÈRES-NATIONS

Arrivé à *L'Arbre sacré,* le visiteur est plongé au cœur de l'été de la vie. Cette période d'ouverture et d'apprentissage où se transmettent les traditions et valeurs spirituelles.

Devant *L'Arbre sacré,* il apprivoise l'énergie du **feu** dont la lumière se transforme au gré du jour et des saisons, évoquant ainsi les grands principes du cercle de la vie et l'interdépendance entre toute forme de vie sur la terre.

Incarnant la connexion entre la Terre-Mère et le Père-Ciel, cet arbre sacré nous rappelle qu' ***« au sommet de l'existence cosmique se tient le Créateur, il est l'Esprit universel. Il n'a pas de forme. Il est comme l'air que nous respirons, invisible. Il est sans cesse en mouvement et imprègne tout. Son pouvoir habite tout ce qui vit »***[7]. Derrière chaque parcelle de matière se cache un esprit, qui est en fait la voix du Grand Esprit dans le monde visible.



LA FORÊT

JARDIN DES PREMIÈRES-NATIONS

En pénétrant dans la forêt de conifères, l'ambiance est sombre, voire menaçante.
Le visiteur entre alors dans l'automne de la vie, le temps des épreuves et des réalisations.
La lumière est froide et basse. Une aura de mystère plane sur la forêt. Les sources lumineuses, cachées derrière les troncs sur plusieurs plans, découpent la silhouette des épinettes en créant un effet de profondeur.

Fort des enseignements de l'arbre sacré, le visiteur poursuit sa route en marchant dans les traces de ses ancêtres. Déambulant le long du sentier, l'écho de ses pas résonnent dans la forêt et éveillent les esprits de la Terre-Mère.

Incarnés par la lumière et le son, les esprits s'activent sous les pas du visiteur grâce à des capteurs de mouvements discrètement positionnés le long du parcours. Réagissant aux déplacements du visiteur, ils se manifestent de maintes façons.

Ainsi, lorsqu'il s'engage sur le chemin de la forêt de conifères, une ligne de lumière semblant jaillir du sol s'enfonce dans la forêt, tel un éclair traversant le ciel obscur.
Un peu plus loin, alors qu'il pose le pied au sol, un bruissement se fait entendre. Il perçoit de l'agitation sous les feuillages. Soudain, une lumière furtive surgit et disparaît dans le bois.
Alors qu'il poursuit sa route, le visiteur remarque une lueur scintillante qui s'anime sous les fougères. Une lumière chaude et vaporeuse dont les variations d'intensité rappellent les battements du cœur de la Terre-Mère. La lueur se dissipe doucement sous les pas du visiteur qui reprend son chemin.

Tantôt lumineuses, tantôt sonores, ces quelques exemples d'empreintes créées par le visiteur en traversant la **forêt** lui rappellent qu'il est ***« en lien avec tout être dans le cercle de la vie, que toutes les créatures sont les enfants du même Grand Esprit, que tout être mérite le respect; et que tout est profondément lié en cette création ».***[8]

Le visiteur arrive paisiblement au pavillon qui marque le seuil du quatrième tableau.

Bruit de pas
Rythme du cœur
Son de tambours

L'écho fredonne une incantation
Papakassiku l'entend
Et envoie son fils Caribou
Nourrir mon corps fatigué

- J. Bacon

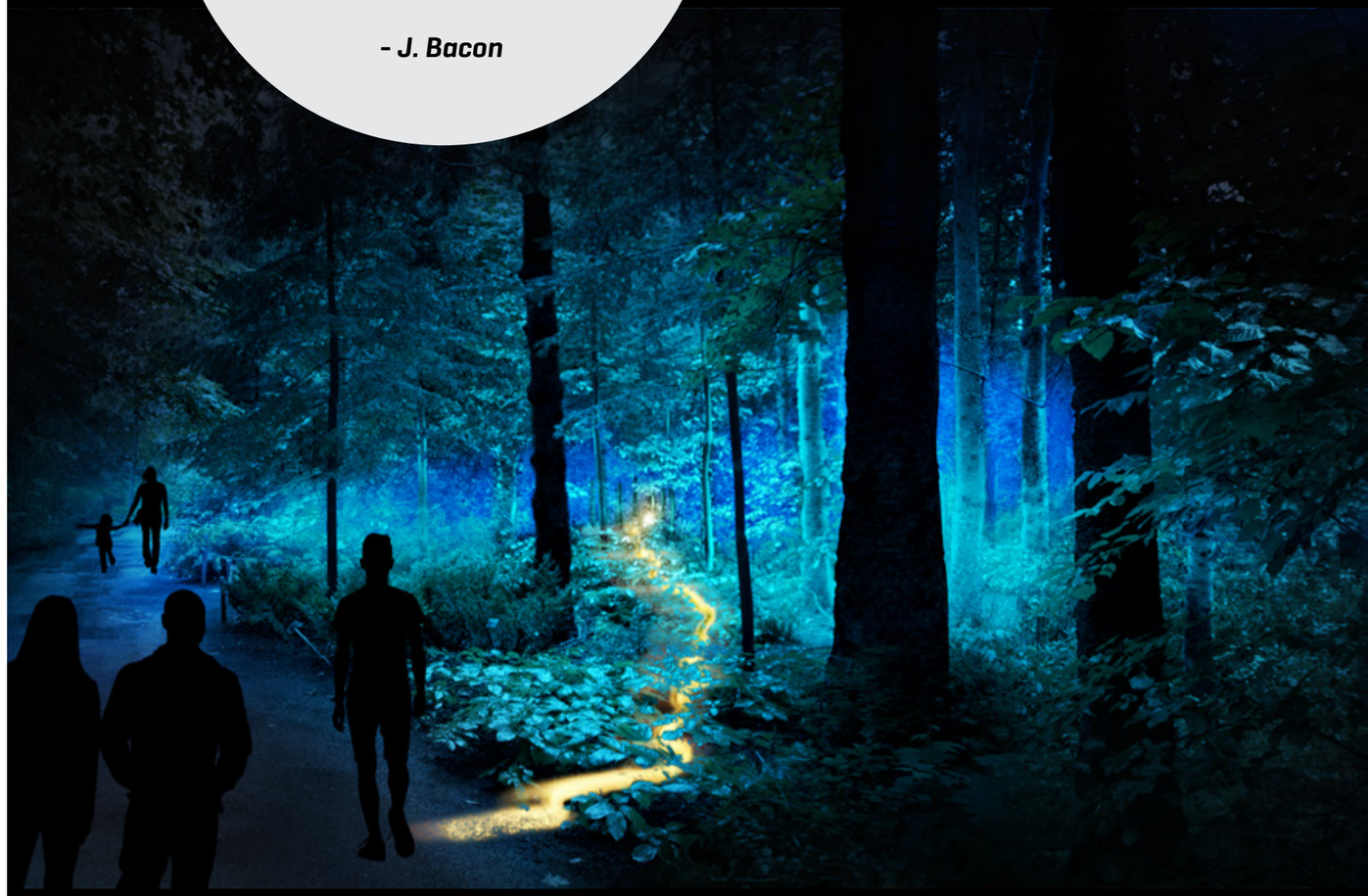

LE VENT

JARDIN DES PREMIÈRES-NATIONS

Le voici arrivé à l'hiver de la vie. Cette période de plénitude, de sagesse qui invite à la communion avec le Grand Esprit. Une étape de recueillement qui s'incarne ici par le rêve, ce ***« moment privilégié de contact avec un monde intangible, et non moins réel. Un monde organisé, structuré où chaque individu doit en comprendre les messages et suivre les instructions ».***[9]

Les mots de Joséphine Bacon résonnent alors que le visiteur s'apprête à quitter le pavillon et à entrer dans la majestueuse forêt de feuillus. Toute en hauteur, la lumière souligne la verticalité des arbres. Disposées sur plusieurs plans, les sources lumineuses créent une impression de profondeur, de grandeur. Le visiteur pénètre ainsi dans une véritable cathédrale naturelle dont la voûte feuillue est animée par une nuée d'oiseaux dansant dans le vent.

Une fresque organique et vivante qui, soudain, se transforme sous le regard du visiteur. Le tambour résonne. La forêt devient plus sombre. Un chant se fait entendre. Une bruine légère se répand sur le sol. La nuée d'oiseaux se métamorphose en une impressionnante aurore boréale balayant le ciel arctique. Soudain, la majestueuse cathédrale n'est plus. Nous voilà au coeur de la toundra. Plongé dans cet univers onirique, le visiteur se laisse bercer par la voix de Moe Clark dont les notes, emportées par le vent, ***« s'estompent pour aller se greffer au monde des esprits »***[10].

Tu es rare
Tu es l'immensité
Je te connais hors du temps
Un rêve de couleurs
Me conduit au chant
De mes ancêtres

J'ai perdu mes incantations
Je t'implore de diriger mes pas
Là où tout se rassemble

- J. Bacon



LE VENT

JARDIN DES PREMIÈRES-NATIONS

Alors qu'il poursuit sa route, le rêve se dissipe, la forêt redevient cathédrale et les oiseaux dansent à nouveau dans la canopée. Un peu plus loin, un flash de lumière attire son attention. Boom, sonne le tambour. Une section de la forêt passe au noir. Boom. Une lueur blanche apparaît derrière un tronc. Boom. Une seconde lueur. Boom. Une troisième. Et une autre. Et une autre encore. Le vent se lève. Des « bâtons de castor » se font entendre. Les lueurs s'activent. Elles montent et descendent, dévoilant des parcelles de la nature sous un angle nouveau. La forêt devient magique. Elle s'anime, imprégnée d'esprits anciens. Une voix résonne. Des halos de lumière commence à s'agiter. Une respiration lumineuse et vaporeuse se disperse dans la forêt. Le temps est suspendu.

Doucement, les lueurs disparaissent, la forêt retrouve sa nature originelle : lumineuse, profonde, élancée. Le visiteur poursuit son chemin. Croisant un arbre à l'allure particulière, il s'arrête. Son tronc semble s'animer. La lumière se transforme. Une succession de sources lumineuses rasantes effleurent la riche texture de son écorce. Les mouvements de lumière créent des jeux d'ombre impressionnants. Un visage se dessine. L'esprit de l'arbre prend forme sous nos yeux. Un flash de lumière. Le visage disparaît.

Un peu plus loin, dans la dernière section du parcours, la végétation se fait plus dense, plus basse. On entend voler une chouette. Le forêt s'assombrit. Cling ! Son de cristal.
Deux petites boules de lumière apparaissent dans le feuillage. Ce sont les yeux du maître des animaux ailés. Il lance un cri. On entend les branches s'agiter. Cling ! Une seconde paire d'yeux émerge parmi les feuilles. Cling ! Suivie par une autre. Cling ! Et une autre... Cling ! Voilà le visiteur plongé dans l'obscurité, regardé de toutes parts par un chœur de chouettes perchées dans les branches. On entend leur doux chant à travers le cliquetis des cristaux bercés par la brise. Subitement, le vent se lève : bruissements d'ailes. Une bourrasque chasse les regards lumineux. La lumière revient. La forêt retrouve sa vraie nature.

Tantôt organique, tantôt onirique, le tableau présentant les forces et les esprits du **vent** fait voyager le visiteur entre rêve et réalité, entre magie et poésie. Obéissant aux mouvements des visiteurs, ce tableau vivant, en constante transformation, dévoile les richesses naturelles composant la forêt des feuillus dont les séquences présentées ici n'en sont que quelques exemples.

ATOMIC3 + 20K



ÉPILOGUE

JARDIN DES PREMIÈRES-NATIONS

Arrivé près de la sortie, une lumière singulière brille au centre du cercle des nations. Composé de petits morceaux de miroir, un rond de feu diffracte la lumière en une constellation de points lumineux dans le feuillage. Un feu d'étoiles projetées dans la voute feuillue qui recouvre cet espace commémoratif dédié aux Premières Nations sédentaires.

Enveloppé d'étoiles, au centre de la voûte céleste, le visiteur perçoit sous ses pieds le sourd et discret battement de la Terre-Mère. Suspendu entre le Ciel et la Terre, il se laisse porter, une dernière fois, par la poésie de Joséphine Bacon.

De la lune aux étoiles, c'est ainsi que se termine le voyage au cœur des saisons de la vie. La fin d'un cycle, prélude à un nouveau recommencement. Le visiteur poursuit sa route pour découvrir le spectacle féérique des lanternes au Jardin de Chine.



LE JARDIN DE CHINE

Au nouveau chapitre attend le visiteur alors qu'il entre dans le Jardin de Chine.
Un univers haut en couleur se dessine devant de lui.

Un spectacle de lanternes scintillantes et multicolores qui, en ce soir de septembre, rappelle la très populaire fête de la mi-automne au cours de laquelle les enfants se promènent avec des lanternes alors que brille la pleine lune des moissons.

Cette pleine lune de la mi-automne étant considérée comme la plus belle de l'année, c'est autour d'elle que sont organisés les festivités appelées traditionnellement *shang yuè* qui signifie « contemplation de la Lune » et zou yuè, « promenade sous la Lune »[11].



PLAN GÉNÉRAL

Un parcours nocturne guidé par la lumière de nuit



SOURCES

[1] FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA FAUNE. Les loups hurlent-ils vraiment à la lune [En ligne] 2021 [www.cwf-fcf.org/fr/fcf/faq/les-loups-hurlent-ils.html]
[2] IDEM
[3] NAUTILJON. Tsukimi, la fête de la lune [En ligne] 2021[www.nautiljon.com/culture/coutumes+-+rituels-6/tsukimi,+la+fête+de+la+lune-170.html]
[4] FONDATION ESPACE POUR LA VIE. Les treize lunes et le projet Otehra : voyager en territoire amérindien [En ligne] 2021 [fondationespacepourlavie.ca/wp-content/uploads/2019/08/Les-13-lunes.pdf]
[5] GENDARMERIE ROYALE DU CANADA. Guide de la spiritualité chez les Amérindiens. [En ligne] 2021 [www.rcmp-grc.gc.ca/pubs/abo-aut/spirit-spiritualite-fra.htm]
[6] IDEM
[7] ARCHIE FIRE Lame Deer. Le cercle sacré, Mémoires d'un homme-médecine sioux. PARIS : Albin-Michel, 2000.
[8] LANGUIRAND Jacques, PROULX Jean. L'Héritage spirituel amérindien, Le Grand mystère. MONTRÉAL : Le Jour, 2009 p.22
[9] BEAUDRY, NICOLE. Des rêves et des chants : la création des chants chez les Amérindiens. MONTRÉAL : Les Cahiers de l'association pourl'avancement de la recherche en musique au Québec, No 14 p.3
[10] IDEM
[11] WIKIPEDIA. Fête de la mi-automne. [En ligne] 2021 [www.fr.wikipedia.org/wiki/Fête_de_la_mi-automne]

COMPRÉHENSION DU MANDAT

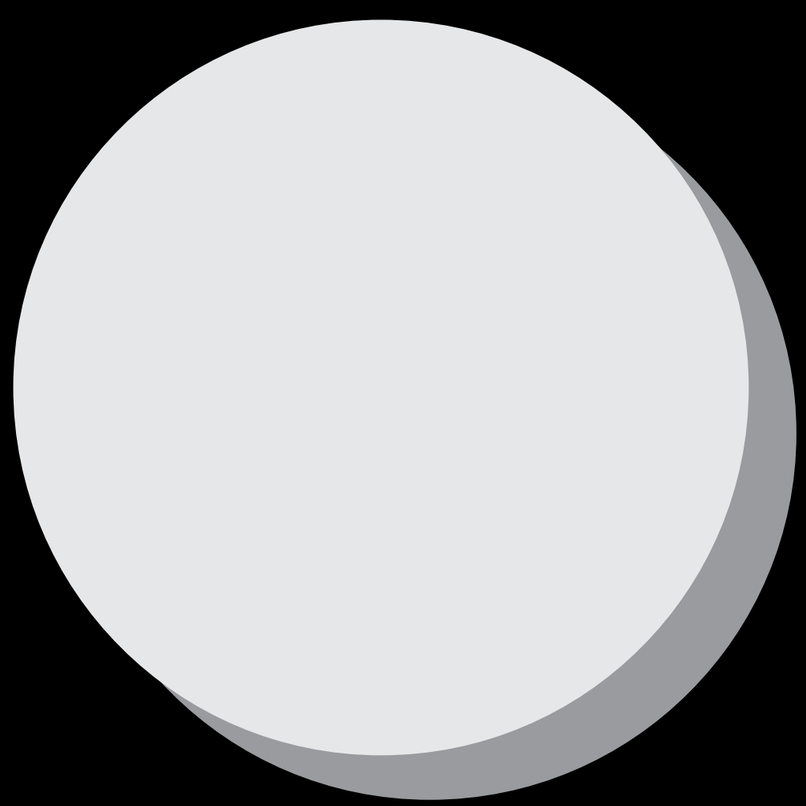

PROCESSUS DE CRÉATION

RENCONTRES

L'approche artistique présentée ici est une première étape dans le processus de création du nouveau parcours des Jardins de Lumière. Il s'agit de grandes orientations, de grandes idées qui seront développées de concert avec les différents intervenants du Jardin botanique tout au long du processus de création et de production. Le nouveau parcours sera ainsi développé et réalisé à la lumière des échanges avec les différentes équipes concernées.
Le succès de la réalisation d'un projet de cet ordre réside dans la fluidité des communications et la collaboration entre les divers intervenants.

La nature étant au cœur de la mission du Jardin botanique, l'approche proposée vise la mise en valeur des richesses naturelles des lieux sans les dénaturer. C'est la nature qui est le spectacle, et les interventions lumineuses, sonores et scénographiques sont des outils permettant de la révéler sous un jour nouveau.

Le Jardin des Premières-Nations occupe une place importante dans ce nouveau parcours et sa mise en lumière se doit de respecter les valeurs et les richesses culturelles de ces peuples qui occupent le territoire depuis des siècles. Ce projet est l'occasion de tisser des liens, de provoquer des rencontres pour réaliser une œuvre commune dans le respect et l'harmonie. La participation de la poétesse innue Joséphine Bacon et de l'artiste multidisciplinaire Moe Clark au processus création s'inscrit dans cette intention de créer, ensemble, une expérience sensible et rassembleuse.

Tu parles d'étoiles
Je te parle de rivières
Tu parles d'astres
Je te parle de lacs
Tu parles d'infini
Je te parle de la toundra
Tu parles d'anges
Je te parle d'aurores boréales
Tu parles de cieux
Je te parle de la terre

- J. BACON

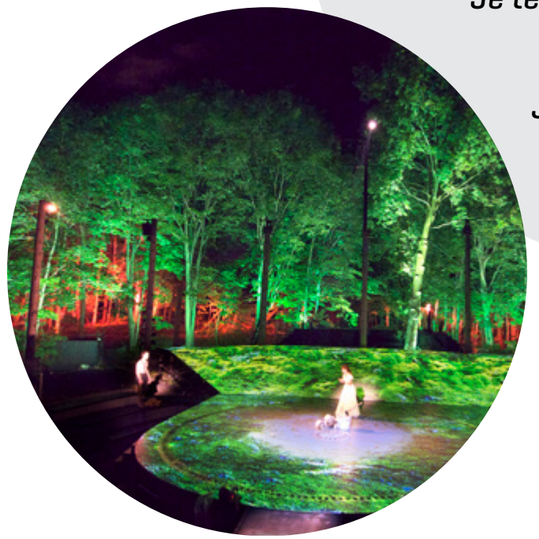

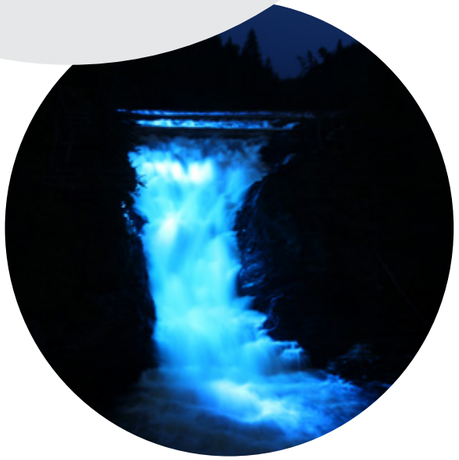

PROCESSUS DE PRODUCTION



Au premier plan se présentent d'abord le Jardin et son écosystème. La mise en scène, les effets lumineux, la scénographie, la vidéo et les ambiances sonores appuient avec élégance et discrétion ces derniers afin de créer une symbiose impeccable. C'est d'ailleurs dans le plus grand respect des aménagements que les interventions nécessaires seront mises de l'avant.

Pour ce faire, la collaboration entre les équipes horticoles, les représentants du Jardins botanique et notre équipe sera la clé de la réalisation de ce projet afin de réaliser l'expérience souhaitée et optimiser les approches et les initiatives.

Dans notre approche, nous croyons fort au mariage des disciplines artistiques et technologiques. D'une part, les concepts artistiques sont poussés technologiquement afin de mieux servir les productions de ce type de parcours lumineux en forêt ou dans les jardins botaniques.

La grande popularité des Jardins de Lumière attire une grande foule constituée d'un public diversifié. L'expérience sera scénarisée et conçue afin de plaire aux petits comme aux grands, sans oublier de permettre l'accessibilité aux des installations et sentiers à tous.

De plus, une attention particulière sera portée au niveau de la fabrication des éléments et des méthodes d'intégration préconisées afin que l'expérience soit des plus sécuritaire pour le public. Les infrastructures mises en place seront conformes aux normes locales et sécurisées contre les bris et le vol.

Un parcours lumineux de cette envergure fera certes vivre des émotions multiples à différentes intensités. Nous souhaitons que les spectateurs puissent jouir de cette expérience immersive pendant la totalité du projet (5 ans) beau temps mauvais temps. Pour ce faire, les systèmes devront être conçus avec rigueur afin d'offrir pérennité et stabilité. Le choix des équipements, des composantes et des matériaux sélectionnés se fera donc sous des critères strictes et appropriés. Les éléments seront préassemblés et identifiés selon les documents fournis afin de simplifier leur intégration et minimiser notre présence sur le site pendant les opérations normales du Jardin.

Les interventions de montage et de démontage seront limitées afin d'éliminer la dégradation potentielle des équipements et, bien entendu, de simplifier les processus d'opération. Ce processus sera également très pertinent lors des montages futurs.

Un guide d'opération simple incluant plans, liste des opérations quotidiennes, entretiens préventifs et section dépannage sera remis afin de faciliter la compréhension générale du fonctionnement du projet. Les différents contrôles seront accessibles via diverses plateformes. L'ouverture et la fermeture des systèmes se feront autant que possible de façon automatique.

Un membre de l'équipe qui aura été présent tout au long du projet restera sur place après l'ouverture de l'événement pour une période de deux (2) semaines afin d'assurer le bon fonctionnement de l'expérience et d'entamer la passation.

De plus, nous avons réalisé plusieurs installations à divers endroits de par le monde et nous supportons nos clients à distance avec des méthodes éprouvées. Les installations du Jardin seront conçues afin qu'elles bénéficient de ces dernières. L'expérience utilisateur sera donc simplifiée tout en procurant un support à distance intégré rapide. Nos équipes se déplaceront sur le site dans l'éventualité d'un problème physique. Ce soutien technique se fera à partir de la deuxième semaine et durant les huit (8) semaines de la première année d'opération. Enfin, nous serons responsables du démantèlement des installations pour la première année d'opération.

Finalement, nous procèderons à l'achat ou la location de tous les équipements techniques en support à l'œuvre. Le choix d'acheter ou de louer les équipements sera établi en fonction du concept final et des paramètres budgétaires à préciser pour chacune des zones. Une attention particulière sera portée afin de prévaloir la location ou l'achat auprès d'entreprises montréalaises ou québecoises, dans la mesure du possible.

UNE ÉQUIPE INSPIRÉE ET À LA FINE POINTE

La création d'un parcours immersif visuel et sonore dans un lieu naturel chargé de sens et d'histoire implique la rencontre de plusieurs disciplines artistiques et techniques. Le partage des expériences et des cultures ainsi que la confrontation des points de vue favorisent l'élaboration de solutions originales et inspirées. Forts d'une riche expérience dans leur domaine, les membres de l'équipe ont su développer, avec le temps, une approche et une expertise unique qui saura nourrir l'œuvre et lui donner une facture unique.

Ayant collaborés ensemble sur plusieurs projets de même nature, les membres de l'équipe possèdent l'expérience, la complicité et la créativité nécessaires pour réaliser ce tout nouveau parcours nocturne. Sensibles aux enjeux du projet, visionnaires et passionnés, ces artistes et professionnels réputés sont reconnus pour la qualité et l'innovation de leur travail, comme l'attestent les nombreux prix et distinctions qu'ils ont obtenus au fil des années. La conception de ce nouveau parcours des Jardins de Lumière représente pour cette équipe inspirée un défi emballant et une occasion unique de dévoiler la face cachée du Jardin botanique, empreinte de magie et de poésie, tout en respectant les milieux sensibles dont il a la mission de protéger.





ATOMIC3 + 20K

ATOMIC3 _ Direction artistique / Conception lumière et scénographie / Trame Narrative

Metteur en scène et concepteur lumière pour les arts de la scène depuis plus de dix-neuf ans, Félix Dagenais et Louis-Xavier Gagnon-Lebrun ont fondé ATOMIC3 dans le but d'approfondir leur recherche artistique au-delà des murs du théâtre et d'inventer de nouvelles façons de raconter des histoires et de marquer l'imaginaire. Studio de création rassemblant des concepteurs d'horizons diversifiés, ATOMIC3 développe des expériences immersives singulières où la lumière, la vidéo, la musique, la scénographie et les nouvelles technologies plongent les visiteurs au cœur de l'histoire, au cœur de l'œuvre.

Qu'elles soient interactives ou contemplatives, les créations d'ATOMIC3 transforment l'espace public pour interpeller les citoyens dans leur quotidien. Elles les invitent à collaborer ensemble, à s'ouvrir à l'autre et à jeter un regard nouveau sur le monde et l'espace qui les entourent. À l'écoute du milieu dans lequel s'inscrivent ses réalisations, ATOMIC3 explore les différents langages que propose la lumière en optimisant ses qualités naturelles pour créer des œuvres vivantes et porteuses d'histoires.

20K _ Direction de production / Design technologique / Direction technique

Firme spécialisée en conception et en consultation technologique, 20K est sensible aux aspects créatifs des projets qu'elle entreprend et est reconnue pour les solutions novatrices et efficaces qu'elle met de l'avant. 20K développe des environnements immersifs et génératifs, conçoit des systèmes complexes qui englobent plusieurs technologies, donnant des résultats extraordinaires pour des clients exceptionnels. Elle collabore avec ses clients et ses fournisseurs pour imaginer, créer et livrer des expériences de classe mondiale, des spectacles sans précédent.

20k a réalisé plusieurs projets audacieux et complexes sur la scène locale, nationale et internationale. Les systèmes de nombreux théâtres, événements grand public, tournées internationales, expositions et installations permanentes sont passés entre les mains de ces professionnels des technologies.
Le travail de 20k repose sur les connaissances approfondies de son équipe et s'appuie sur des études et simulations de haute précision. Les systèmes qui portent la marque de 20k sont méthodiquement élaborés et démontrent une rigueur de conception incomparable. 20k ne se contente pas de mettre la technologie à son service; la compagnie participe activement aux avancées technologiques de son industrie.

UNE ÉQUIPE INSPIRÉE ET À LA FINE POINTE

LOUIS-XAVIER GAGNON-LEBRUN _ Co-directeur artistique et concepteur lumière

Concepteur lumière pour l'architecture et les arts de la scène, Louis-Xavier Gagnon-Lebrun a étudié en conception lumière architecturale à l'Institut Royal de Technologies de Stockholm. Principalement développée au théâtre, l'approche conceptuelle de Louis-Xavier place l'expérience vécue par le visiteur au centre de la démarche créative, au cœur du projet. Que ce soit par la mise en lumière d'espaces urbains ou par la conception d'installations multimédias, ses réalisations sont le fruit d'une réflexion née d'un propos, d'une histoire qui nourrit l'imaginaire et la réflexion du visiteur. Inspiré par le lieu, Louis-Xavier travaille habilement la lumière en mettant de l'avant ses qualités naturelles pour créer des environnements fonctionnels, beaux et inspirants.

Au sein d'ATOMIC3, il a créé plusieurs œuvres lumière dans l'espace public parmi lesquels on compte *L'Arbre sacré* présenté dans le cadre des Jardins de lumière au Jardin botanique de Montréal ainsi que la mise en lumière du Pont Jacques-Cartier en collaboration avec Moment Factory. Louis-Xavier met actuellement la touche finale à la conception lumière d'une expérience immersive sur le pouvoir de l'eau à la centrale électrique Canadian Power Niagara, construite à même la chute Niagara, en collaboration avec Thinkwell Studio Montréal.

FÉLIX DAGENAIS _ Co-directeur artistique et concepteur narratif

Metteur en scène et concepteur narratif, Félix Dagenais a cofondé en 2012 le studio de création ATOMIC3 avec Louis-Xavier Gagnon-Lebrun. À titre de concepteur et de co-directeur artistique, il a travaillé à la création de plusieurs œuvres participatives parmi lesquelles on compte, entre autres, *Iceberg*, *Maestro* et *Îlot de chaleur* qui ont été présentées à Montréal ainsi qu'en tournée à l'étranger.

Félix a également participé à la réalisation d'installations lumière permanentes dont *L'Arbre sacré* au Jardin botanique de Montréal, *Nuée de verre* à l'aéroport Montréal-Trudeau. Membre de l'équipe de conception du projet de mise en lumière permanente du pont Jacques-Cartier, il a co-réalisé la direction artistique du spectacle marquant l'inauguration de cette grande illumination et le lancement des festivités du 375e anniversaire de Montréal.

Formé au théâtre, Félix a travaillé aux côtés de Robert Lepage pendant plus de dix ans à titre d'assistant metteur en scène et de régisseur. Il a également collaboré avec la metteure en scène Brigitte Haentjens aux productions *Hamlet-Machine* et *Vivre* ainsi qu'avec Martin Genest pour la création du spectacle *Le Hangar des oubliés*, produit par le Cirque du Soleil.

OLIVIER GAGNON _ Scénographe technologique principal et directeur technique

Olivier Gagnon est de ces visionnaires qui transforment l'ordinaire en mémorable grâce à une conception juste et harmonieuse du son et de l'image. Rigoureux, investi et perfectionniste, Olivier continue de parfaire son expertise en ingénierie de système grâce à diverses formations spécialisées en audio-vidéo. Au cours de ses 22 années d'expérience, son leadership et son professionnalisme lui ont permis de collaborer avec les meilleurs de son domaine, maîtrisant à la fois les aspects techniques et créatifs de l'intégration multimédia.

Olivier est à la tête de 20k, une firme spécialisée en conception de technologies appliquées à l'architecture et aux arts de la scène depuis sa fondation en 2008. En tout, c'est plus d'une centaine de projets, événements et installations permanentes qui ont profité de son expertise en design et intégration technologique.

FRANÇOIS CANAC-MARQUIS _ Directeur de production et chargé de projet

François Canac-Marquis est bachelier en génie mécanique et détient plus de 18 ans d'expérience professionnelle acquise en Amérique, au Moyen-Orient et en Asie. C'est donc à l'échelle mondiale que François contribue à de nombreuses réalisations unissant l'architecture et les technologies des arts.

Expatrié en 2007 aux Émirats arabes unis, il collabore à différents projets tout en assumant les responsabilités de conception et de construction de ceux-ci. De retour au Canada en 2011, il dirige la production de plusieurs spectacles et la conception technologique de maintes installations artistiques et interactives.

UNE ÉQUIPE INSPIRÉE ET À LA FINE POINTE

MOE CLARK _ Compositrice et interprète

Artiste multidisciplinaire âpihtawikosisâniskwêw, Moe Clark mêle l'improvisation vocale et le lyrisme multilingue dans des créations dont le sens prend racine dans son héritage personnel et dans la mémoire ancestrale. Son dernier album solo *Within* a tourné à travers l'Amérique du Nord tandis que son vidéoclip *nitahkôtan* a obtenu le prix du meilleur vidéo de musique en langue autochtone au festival imagiNATIVE.

En plus de ses performances, Moe anime des ateliers créatifs centrés sur l'enracinement corporel en lien avec la terre, les revendications culturelles et les voix émergentes. En 2016, elle a fondé nistamîkwan, une organisation d'arts transformationnels. Son travail a été présenté dans de nombreux contextes à travers le monde, dont le Centre Lincoln (New-York), le festival UBUD Writers & Readers (Indonésie) ou encore le festival Origins à Londres (Royaume-Uni).

JEAN-SÉBASTIEN CÔTÉ _ Concepteur sonore

Jean-Sébastien Côté développe son expertise en sonorisation pour mieux conjuguer la composition musicale et la conception sonore. Depuis plus de quinze ans, son travail est intimement lié à celui du metteur en scène Robert Lepage; il a conçu l'environnement sonore, composé la musique ou sonorisé la quasi-totalité du travail théâtral de ce dernier dont *Les Aiguilles et l'Opium, La Trilogie des Dragons, La face cachée de la lune, Zulu Time, Le Projet Andersen, Le Dragon Bleu, Eonnagata, LipSynch* et *Jeux de Cartes-Coeur,* et a conçu les effets sonores de *1984: The Opera*, présenté au Royal Opera House de Londres et à La Scala de Milan. Il a également eu la chance de travailler avec plusieurs autres metteurs en scène de renom tels Daniel Brooks, Wajdi Mouawad, François Girard, Michel Nadeau et Gill Champagne.

Parallèlement à ces créations pour la scène, Jean-Sébastien a composé la musique et mixé bon nombre de documents audiovisuels pour la télévision et le cinéma et a effectué le design technique de plusieurs systèmes de diffusion sonore. Collaborateur d'ATOMIC3 de longue date, il a composé la musique et les effets sonores de *L'Arbre sacré* au Jardin botanique de Montréal, ainsi que des installation interactives *Iceberg*, *Maestro*, *Orchestre de lumière* et *Ilot de chaleur*.

JOSÉPHINE BACON _ Poétesse et écrivaine

Née en 1947 dans la communauté innue de Pessamit, Joséphine Bacon est une femme de lettres reconnue dans toute la Francophonie. Nomade de cœur, elle est réalisatrice, traductrice, parolière et enseignante. Très engagée sur la scène littéraire et artistique autochtone, elle inspire aux jeunes générations la fierté d'être autochtone et la volonté de défendre leur langue et leur culture.

Amoureuse de la langue innue, elle nous présente en 2009 son tout premier recueil, une œuvre bilingue innu aimun- français, *Bâtons à message / Tshissinuatshitakana* (Mémoire d'encrier). Cette œuvre marque les esprits et, en 2010, elle reçoit le Prix des lecteurs du Marché de la poésie de Montréal pour son poème *Dessine-moi l'arbre*. Son second recueil, *Un thé dans la toundra / Nipishapui nete mushuat* (Mémoire d'encrier, 2013), est finaliste au Prix du Gouverneur général en 2014. Son troisième ouvrage, *Uiesh / Quelque part* publié en 2018 lui a valu le Prix des Libraires du Québec 2019, catégorie poésie et le Prix Indigenous Voices Awards 2019. En 2016, elle reçoit de l'Université Laval un doctorat honoris causa en anthropologie pour sa participation et sa contribution à l'avancement de la recherche depuis les années 70. Joséphine Bacon souhaite, par ses œuvres, transmettre aux jeunes générations et à ceux qui viendront la tradition des aînés de sa communauté qu'elle a longuement côtoyés.

MAUDE SAINT-LOUIS _ Scénographe et conceptrice visuelle

Designer multidisciplinaire, Maude Saint-Louis consacre sa pratique au design collaboratif. Après avoir travaillé au sein de grands bureaux d'architecture tels que Cardinal Hardy, IBI-CHBA et Lemay, elle a participé à une multitude de projets urbains et artistiques, en étroite collaboration avec différents bureaux de design. Avec une technique en architecture, un baccalauréat en design de l'environnement et une formation en développement durable, Maude consacre une importance à toutes les échelles du design, de l'objet jusqu'au projet urbain. Elle a une grande expertise dans le domaine de l'éphémère et du permanent. Depuis 2015, elle collabore régulièrement avec l'équipe d'ATOMIC3 à titre de scénographe et conceptrice visuelle. Inspirée par le contexte dans le lequel le projet s'inscrit, elle ose bousculer, séduire, et surprendre pour faire découvrir.

ORGANIGRAMME

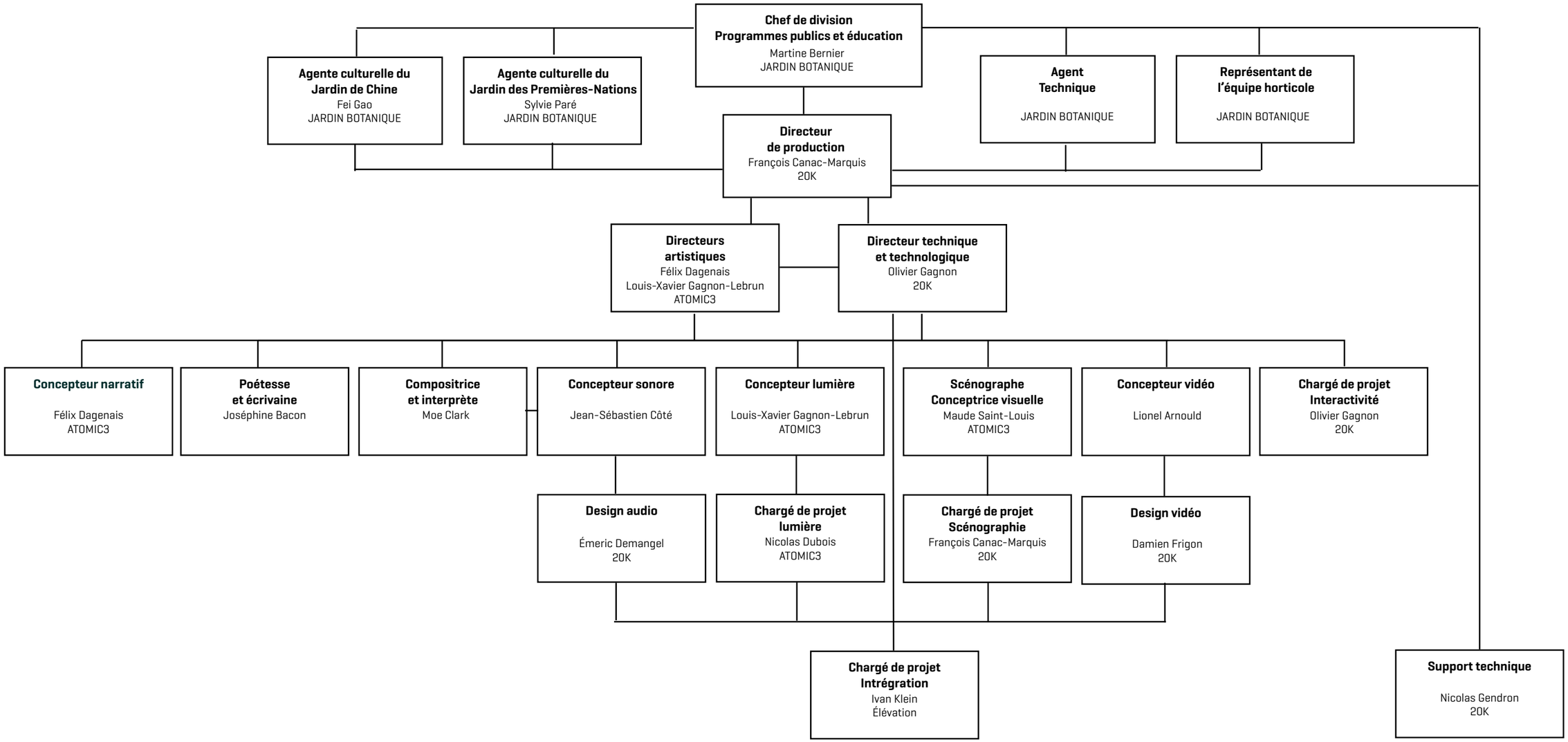

CAPACITÉ DE PRODUCTION ET ÉCHÉANCIER

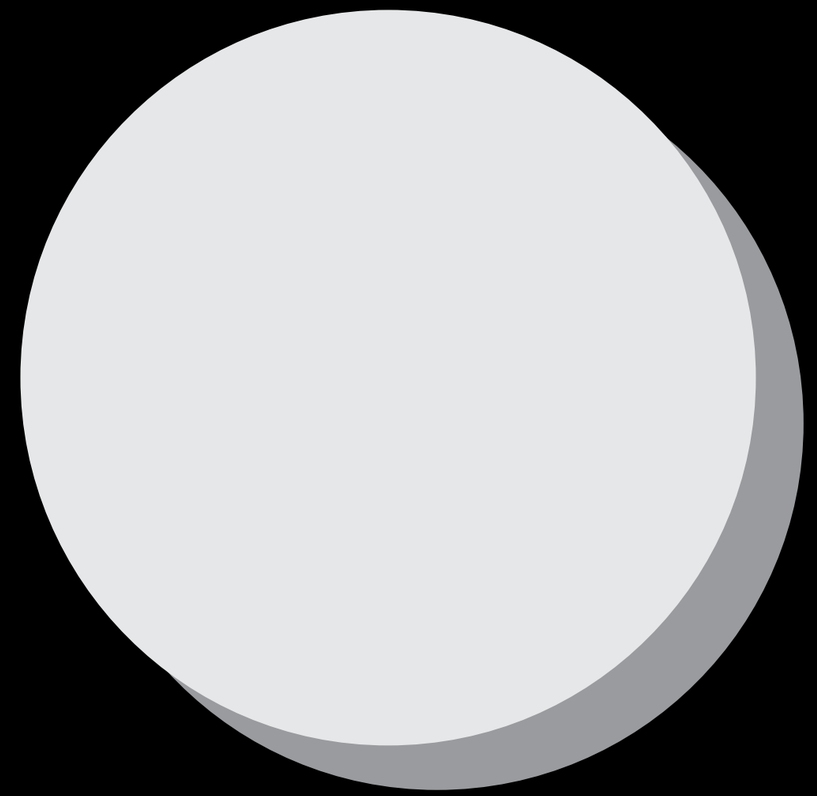

MÉTHODOLOGIE

Concepts préliminaire et final

Les phases de conception dictant l'orientation et les fondements du projet sont cruciales. Le cahier de charges ainsi que les addendas forment donc notre point de départ. Nous proposons une approche basée sur ces grandes orientations, dépassant les attentes exprimées. Nous préconisons un processus de création participatif, facilitant l'approbation d'un concept final à la plus grande satisfaction de tous.

Nous collaborerons avec l'équipe du Jardin Botanique afin d'étudier en détails les particularités du lieu, son audience cible, les précautions à prendre entourant la protection de le flore et les infrastructures à disposition.

Plans et devis et production multimédia

Nos dessins, nos schémas et nos spécifications techniques définiront les systèmes et permettront de coordonner leur assemblage avec précision. Les éléments scénographiques seront conçus en collaboration avec des ateliers de fabrication pour assurer une qualité basée sur des méthodes de fabrication maitrisées et éprouvées.

Les appareils technologiques seront sélectionnés avec rigueur, en collaboration avec les artistes responsables des contenus et des effets visuels, le tout en assurant un mariage parfait entre la technologie choisie et les orientations du concept proposé. Le budget et l'échéancier seront régulièrement revus afin de contrôler les coûts et maîtriser la réception des équipements.

Production, installation, programmation

Les fournisseurs d'équipement et les ateliers de fabrication feront l'objet de suivis serrés. Certains éléments pourront être validés lors de laboratoires créatifs. Ces laboratoires permettront de vérifier la programmation interactive et de faire des ajustements au besoin.

Un pré-montage sera favorisé, permettant de gagner du temps d'installation et de mieux contrôler les coûts de fabrication. Les infrastructures seront coordonnées afin qu'elles soient en place avant la mobilisation. Ainsi, lors du montage au Jardin botanique, nous aurons minimisé l'impact de notre présence sur le site et sur les opérations du Jardin. L'installation sera rapide et il ne restera que l'intégration des contenus et la programmation.

Rodage, Opération et démantèlement

Les derniers détails seront apportés aux installations et aux contenus, afin de rendre l'expérience à son meilleur et corriger toute défaillance qui pourrait être encore nécessaire. Nous accompagnerons l'équipe du Jardin dans l'opération, assurant un support technique efficace. Le système de contrôle rendra l'opération autonome et sera accessible de l'extérieur pour un support technique rapide. Les défaillances seront corrigées avec diligence. Nous documenterons l'installation finale et le démantèlement, simplifiant les éditions futures.

Concept préliminaire *Comprendre - Définir - Imaginer - Innover*

- Recueillir les commentaires des intervenants du Jardin
- Approfondir la compréhension des objectifs de production
- Définir les enjeux liés à l'exploitation du lieu et à l'intégration des installations
- Élaborer le concept préliminaire (idéation, esquisses, illustrations)
- Élaborer des composantes lumières, scénographiques, sonores et interactives
- Réaliser les modélisation 3D et visualisations

Concept final *Approfondir - Définir - Tester - Développer*

- Échanger avec les experts du Jardin des meilleures pistes artistiques et techniques à développer
- Réviser le concept pour l'ensemble des zones
- Idéation, esquisses, illustrations

Plans et devis et production multimedia *Spécifier - Démontrer - Assurer la viabilité*

- Spécifier les appareils et matériaux choisis
- Confirmer les systèmes de contrôle
- Développer les détails d'assemblage et de montage
- Préciser les méthodes d'assemblage
- Estimer les coûts de réalisation

Production, installation, programmation *Observer - Superviser - Corriger - Valider*

- Procéder à l'achat des équipements
- Fabriquer
- Assembler des différentes compostantes technologiques et scénographiques en atelier
- Installer les différentes compostantes technologiques et scénographiques sur le site
- Intégrer les contenus multimédias et programmer les effets

Rodage, Opération et démantèlement *Accompagner - Répondre - Succès*

- Optimiser l'installation
- Corriger les défaillances
- Supporter l'équipe d'opération
- Être présent et agir en cas de besoin

CALENDRIER DE RÉALISATION

L'échéancier présente les étapes de production se déployant sur toute la période. Les équipes artistique et technique sont prêtes à débuter le mandat dès la confirmation du contrat et enchaineront les étapes promptement pour mener à terme le projet dans les délais.



ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Le budget présenté représente une répartition préliminaire de l'enveloppe. Elle doit être précisée, considérant une contingence dégressive, modulée en fonction des étapes du projets franchies dans le temps. La répartition budgétaire tient compte de l'effort que chaque zone va requérir à sa réalisation.

1. Signalétique d'entrée	**37 000 $**	**5%**
2. Corridor d'entrée	**41 000 $**	**5%**
3. Café terrasse et éclairage des sentiers	**10 020 $**	**1%**
4. Cour des petits monstres	**41 455 $**	**5%**
5. Pôle interactif	**245 050 $**	**30%**
7. Jardin des Premières-Nations_Entrée	**72 000 $**	**9%**
8. Jardin des Premières-Nations_Conifères	**108 007 $**	**13%**
9. Jardin des Premières-Nations_Feuillus	**260 000 $**	**32%**
Total	**814 532 $**	**100%**

1. Équipements et fabrication	**461 832,00 $**	**56%**
Éclairage	152 300,00 $	
Audio	55 532,00 $	
Vidéo	121 000,00 $	
Réseautique	8 000,00 $	
Contrôle	6 000,00 $	
Scénographie	90 000,00 $	
Electricité / Data / Câblage	20 500,00 $	
Accsessoires / Quincallerie	8 500,00 $	
2. Direction artistique et conception	**95 000,00 $**	**12%**
Direction artistique	26 000,00 $	
Conception narrative et mise en scène	11 000,00 $	
Conception lumière	11 000,00 $	
Conception sonore / effets / système	16 000,00 $	
Composition musicale	11 000,00 $	
Rédaction et poésie	7 000,00 $	
Images et rendus visuels	7 000,00 $	
Scénographie	6 000,00 $	
3. Production et réalisation	**71 450,00 $**	**9%**
Direction de production	20 250,00 $	
Direction Technique	8 100,00 $	
Design technologique	8 100,00 $	
Plans, dessins techniques et cahier d'opération	7 425,00 $	
Supervision	4 050,00 $	
Charge de projet Éclairage	4 725,00 $	
Charge de projet Fabrication	3 675,00 $	
Programmation interactive et de contrôle	7 625,00 $	
Frais de déplacement	2 500,00 $	
Laboratoires et maquettes	5 000,00 $	
4. Installation et opération	**38 000,00 $**	**5%**
Installation et mise en route démantèlement	30 000,00 $	
Support technique	8 000,00 $	
5. Administration	**26 000,00 $**	**3%**
6. Contingence	**122 250,00 $**	**15%**
Total	**814 532,00 $**	**100%**

EXPÉRIENCE ET EXPERTISE DANS DES PROJETS SEMBLABLES

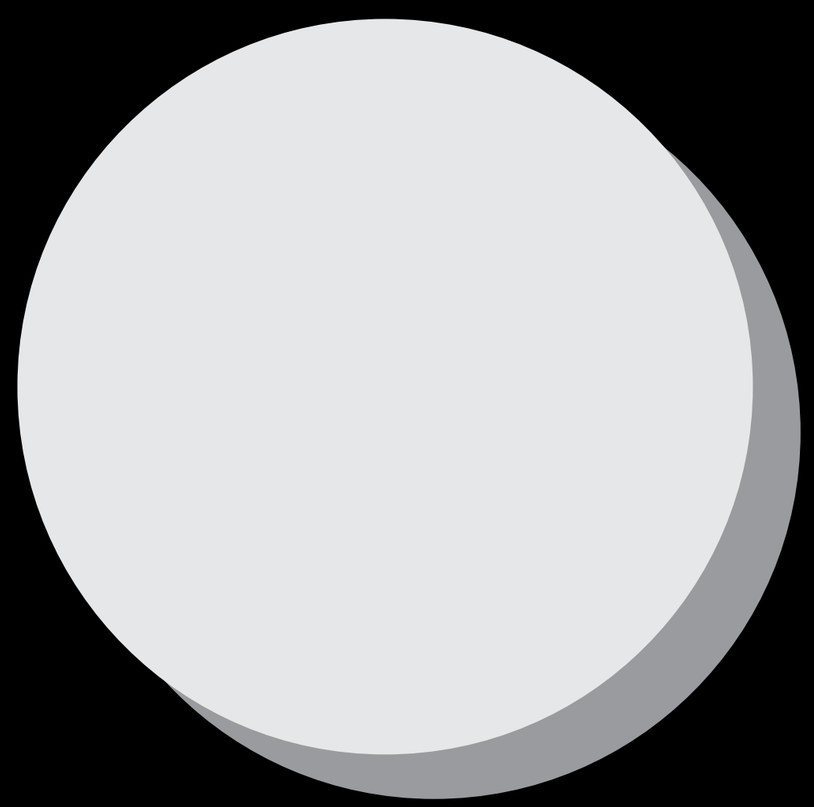

FAISCEAUX D'HISTOIRE

"TRANSLATIONS"

MONTRÉAL / CANADA
2017

Translation « Action par laquelle on transporte quelque chose ou quelqu'un d'un lieu à un autre. »

Commande du Bureau d'art public Montréal à la suite d'un concours.

Faisceaux d'histoire, legs de la Ville de Montréal à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à l'occasion du 375e anniversaire de fondation de Montréal, propose des œuvres lumineuses sur quatre sites emblématiques du territoire.

Inspirées par les modes de transport ayant marqué l'histoire de l'arrondissement, ces installations de lumière déploient des rails, des dormants, des routes, des carrefours... comme autant de lignes chargées d'histoires. Des lignes de transport devenues lignes de lumière qui révèlent, à leur façon, l'âme des différents quartiers. Des faisceaux de lumière dynamiques et ludiques rappellent la présence des personnes qui ont écrit l'histoire au quotidien et des communautés qui habitent ces quartiers, les animent et leur donnent vie.

Coût total du projet: 896 000$
Coût des services professionnels: 150 000$

Responsabilités des professionnels:
· Création et direction artistique des 4 installations d'art public permanentes
· Production et gestion de projet pour la réalisation des 4 installations
· Conception lumière
· Intégration technologique
· Coordination avec les équipes de design et de production de contenu
· Entretien annuel depuis 2017

Membres d'ATOMIC3 impliqués:
· Louis-Xavier Gagnon-Lebrun – Co-directeur artistique et concepteur lumière
· Félix Dagenais – Co-directeur artistique
· Maude St-Louis – Conceptrice visuelle
· François Ferland Bilodeau - Design technique
· Simon Cloutrier - Direction technique


photo: Martine Doyon




photo: Martine Doyon


photo: Martine Doyon

FLORA BORÉALIS

JARDIN BOTANIQUE DU MISSOURI

ST. LOUIS, MISSOURI / ÉTATS-UNIS
2018

Situé dans le Jardin botanique du Missouri, à St-Louis, plus vieux Jardin botanique encore en activité aux États-Unis, Flora Boréalis est une expérience multimédia nocturne se déroulant en plein air.

Combinant jeux de lumières, lasers, projections, images en mouvement et ambiances sonores, cette promenade immersive est composée de 11 installations interactives distribuées sur plus de 1,5 km de parcours aménagé. Avec une volonté de divertir en plus d'éduquer, l'expérience transmet un message que les animaux, les plantes et les humains doivent coexister pour maintenir la planète en vie.

Pour ce faire, le visiteur est invité à visiter la vie secrète des plantes, à touchant les arbres, ce qui déclenche la narration de leur histoire. Dans une ambiance mystérieuse, des projections sont à découvrir tout au long du parcours, sur les troncs d'arbres, les sentiers, et aussi sur toute la hauteur du Tower Grove House , bâtiment emblématique du parcours, sur les troncs d'arbres, les sentiers, et aussi sur toute la hauteur du Tower Grove House , bâtiment emblématique du Jardin.

Client: Christie 360
Coût total du projet: 2,5M$US
Coût des services professionnels: 135 000$US

Responsabilités des professionnels:
· Design et direction technologique
· Mapping vidéo et études de projection
· Programmation système de contrôle et serveurs média
· Intégration technologique
· Conception et mixage audio
· Programmation d'éclairage

Membres de 20K impliqués:
· Olivier Gagnon – Direction technique et design technologique
· Émeric Demanger – Design audio, calibration
· Alexandra Donnely - Dessins techniques
· Damien Frigon - Design et dessins techniques, programmation
· Joël Desmarais - Programmation, calibration et mise en route
· Nicolas Gendron - Programmation, calibration, mapping vidéo


photo: Gentilhomme

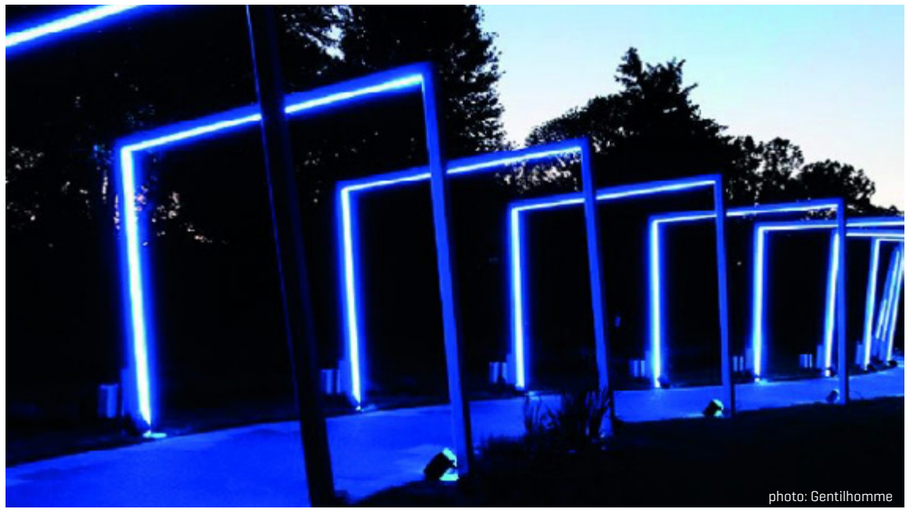
photo: Gentilhomme


photo: Wesley Schaefer

MAESTRO
PLACE DES FESTIVALS

MONTRÉAL / CANADA
2015- 2016

Installation interactive permettant aux passants de devenir les maîtres de la fontaine du Quartier des spectacles et de vivre l'expérience d'un chef d'orchestre en unissant le mouvement et la musique. Sur des musiques de Bizet, Tchaïkovski ou de Beethoven, les maestros en herbe sont invités à saisir la baguette dotée de capteurs afin de contrôler à distance les centaines de jets de la fontaine de la place des Festivals. Ceux-ci jailliront au rythme des mouvements de la baguette et de la musique. Tout un spectacle !

Pour arriver à ce résultat, une baguette « intelligente » et un lutrin, muni d'une caméra qui capte l'amplitude des mouvements du prétendu chef d'orchestre, ont été mis au point. Ces données sont transmises en temps réel et influencent le volume de la musique et dictent l'intensité des jets.

Client: Partenariat du Quartier des spectacles Montréal
Coût total du projet: 75 000$
Coût des services professionnels (ATOMIC3 + 20K): 50 000$

Responsabilités des professionnels:
· Création et direction artistique, Production et gestion de projet, Intégration technologique
· Conception lumière, Conception de système interactif, Conception audio
· Programmation, Show control, Réseautique
· Entretien et suivi technique lors des diffusions

Membres d'ATOMIC3 impliqués:
· Louis-Xavier Gagnon-Lebrun – Co-direction artistique et conception lumière
· Félix Dagenais – Co-direction artistique et conception lumière
· Jean-Sébastien Côté – Conception sonore

Membres de 20K impliqués:
· Olivier Gagnon – Scénographie technologique
· Émeric Demangel – Conception audio
· Damien Frigon - Scénographie technologique
· Joël Desmarais – Programmation


photo: Martine Doyon


photo: Martine Doyon


photo: Martine Doyon

PORTFOLIOS

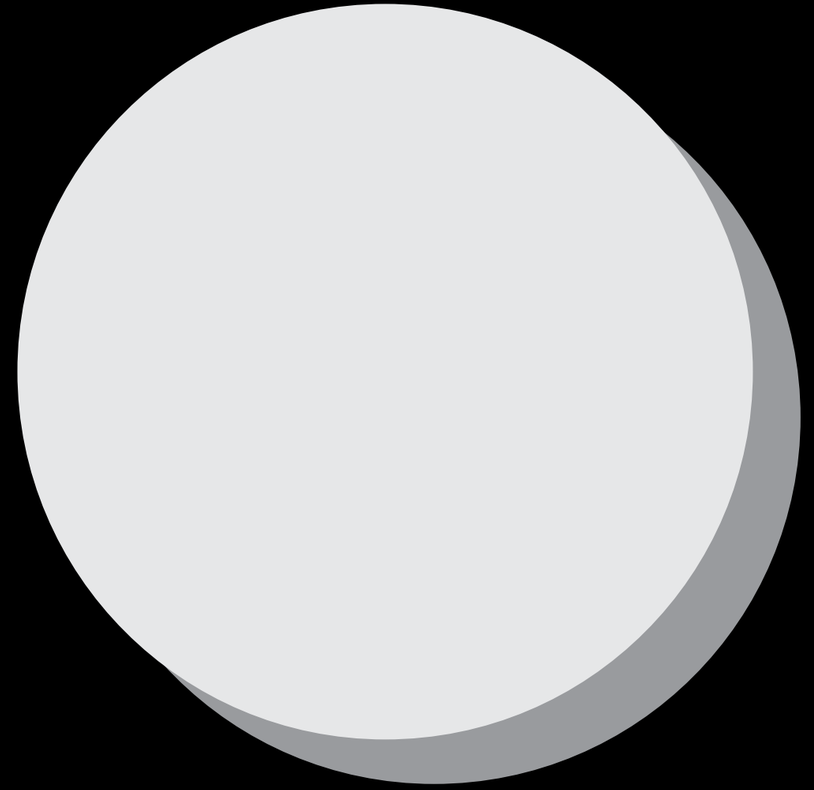

ATOMIC 3

portfolio





PONT JACQUES-CARTIER

CONCEPTION LUMIÈRE + RÉALISATION CONTENU

MONTRÉAL / CANADA
2014-2017



Avec l'illumination interactive *Connexions vivantes*, le pont Jacques-Cartier devient le premier pont connecté au monde. Il s'illumine et s'anime chaque nuit grâce à une programmation intelligente qui évolue au rythme des saisons et de l'énergie montréalaise. Activé par des millions de connexions humaines et naturelles, le pont s'éveille dès le coucher du soleil et s'endort aux premières lueurs du jour. Cette nouvelle signature lumineuse, aussi ambitieuse que novatrice, rend hommage à cette icône architecturale du paysage montréalais.

Projet phare du 150e anniversaire de la Confédération du Canada et du 375e anniversaire de Montréal, l'illumination a été conçue en collaboration avec 6 studio de multimedia montréalais: Moment Factory, Ambiances Design Production, Ombrages, Lucion, Udo Design et Réalisations.

En plus de contribuer à la conception lumière et à la direction artistique de l'illumination permanente, ATOMIC3 a également été mandaté pour concevoir et réaliser le spectacle inaugural. ATOMIC3 a ainsi créé la trame narrative du spectacle, le contenu multimedia en plus de collaborer avec l'Orchestre Métropolitain pour l'aspect musical du spectacle.





Co-conception lumière et réalisation
ATOMIC3

Ingénierie
WSP-AECOM

Travaux d'installation
Pomerleau

Client
Moment Factory



photo: Martine Doyon

PRRR...

IDÉE ORIGINALE + DIRECTION ARTISTIQUE + PRODUCTION


photo: Martine Doyon

MONTRÉAL / CANADA
2017

Installation créée à la suite d'une invitation par les commissaires du parcours d'art visuel KM3, présenté au Quartier des spectacles de Montréal, dans le cadre du 375e anniversaire de la ville. Le mandat était de créer une oeuvre à partir d'un lieu choisi dans le Quartier, en lien avec le thème *Les voisins*.

Œuvre de musique et de lumière surplombant une petite maison préservée de l'usure du temps, *Prrr...* puise dans les mémoires du quartier et donne vie aux souvenirs de ses habitants.

Attirés par la lueur rouge qui émane des persiennes du 1239 avenue de l' Hôtel-de-Ville, les passants sont invités à emprunter cette rue discrète et à lever les yeux au ciel pour se laisser porter par les faisceaux qui s'animent au son d'une trame sonore évocatrice (diffusée dans leurs téléphones cellulaires). Parce qu'elle occupe, sur le toit, un vide entre deux bâtiments plus élevés, cette sculpture lumineuse souligne aussi une fragile césure dans la trame urbaine qui incarne la résistance face à la densification des villes. À l'image du quartier où se mélangent les extrêmes, l'œuvre est en dialogue constant entre deux pôles. Elle oscille entre l'extérieur et l'intérieur, entre les apparences et l'essence, entre la vie quotidienne routinière et le clinquant des folles nuits de Montréal, entre jour et la nuit... entre une lumière diffuse et vaporeuse et une lumière brute et dynamique.

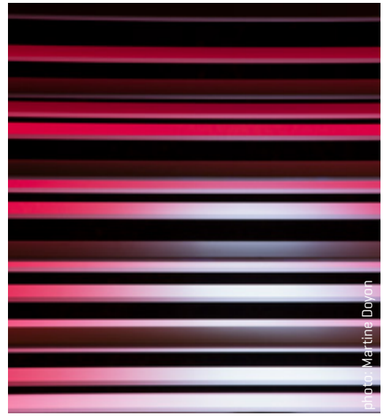
photo: Martine Doyon

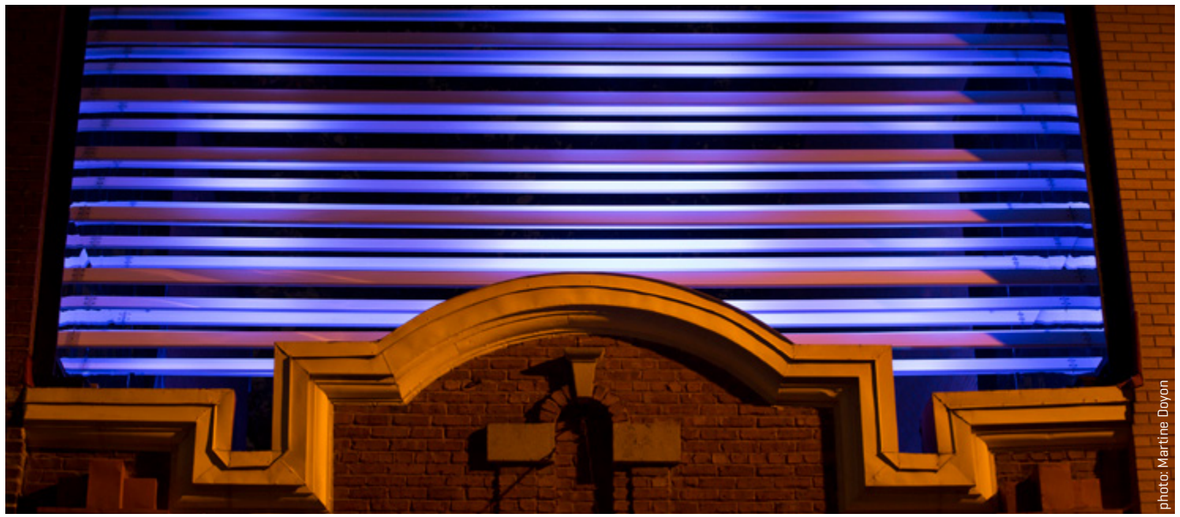
photo: Martine Doyon

Direction artistique Scénographie + lumière
ATOMIC3

Conception sonore
Uberko

Design technique et production
ATOMIC3

Client
Quartier des spectables Montréal


photo: Martine Doyon

L'ESPRIT DES LIEUX

IDÉE ORIGINALE + DIRECTION ARTISTIQUE + PRODUCTION

MONTRÉAL / CANADA
2017 - ...

Tableau animé où la lumière, la vidéo et la musique révèlent la nature sous un jour nouveau, L'Esprit des lieux puise dans la culture autochtone pour donner vie au majestueux peuplier du Jardin des Première-Nations du jardin botanique de Montréal.

Pour les Premières-Nations, les « forces du monde » se manifestent de façon circulaire. De la forme des astres aux nids d'oiseaux, en passant par les troncs d'arbre et les tourbillons qu'effectue le vent, l'énergie cosmique se déplace de façon circulaire et spiralée. Même les saisons forment un grand cercle en se succédant dans un ordre immuable. La vie humaine est aussi un cercle et il en est ainsi pour tout ce qui est animé. C'est le grand Cercle de la vie.


photo: Martine Doyon

De la naissance au passage vers l'au-delà, du réveil du printemps au long sommeil de l'hiver, du lever du jour à la profondeur de la nuit noire, l'Esprit des lieux transforme en son et lumière le grand peuplier du jardin des Premières-Nation au rythme des cycles de la vie.

Véritable personnage de l'histoire, ce peuplier incarne l'union entre les forces terrestres et célestes. Tel un arbre sacré et habité, il élève le cœur des humains vers les hauteurs et leur permet d'atteindre les grandes forces spirituelles.

Ancré dans l'histoire et inspiré par la nature, L'Esprit des lieux explore les richesses de la lumière pour offrir une expérience immersive où le public est invité à entrer contact avec la grandeur de la terre, de notre Terre-Mère.


photo: Martine Doyon


photo: Martine Doyon

Direction artistique Scénographie + lumière
ATOMIC3

Conception sonore
Jean-Sébastien Côté

Design technique et production
ATOMIC3

Client
Jardin Botanique Montréal



photo: Alexandre Ayer


photo: Alexandre Ayer

ICEBERG

DIRECTION ARTISTIQUE + CONCEPTION + PRODUCTION


photo: Eventattitude


photo: Martine Doyon

MONTRÉAL / CANADA + TOURNÉE MONDIALE 2012- ...
Conception et production de cette installation interactive présentée à la place des Festivals de Montréal et dans plusieurs villes un peu partout sur la planète, dont Bruxelles, New York et Détroit.

Lauréat du concours
Luminothérapie 2012
Quartier des spectacles Montréal

Iceberg est une œuvre ludique et immersive qui présente le parcours d'un Iceberg, de sa descente dans les eaux polaires jusqu'à sa dissolution près du littoral méridional.

À l'état naturel, les crevasses à l'intérieur de l'iceberg résonnent tels de gigantesques tuyaux d'orgue, dont les sonorités se transforment au gré de leur lente fonte. À l'image de cet instrument de musique monumental, Iceberg est composé d'une série d'arches métalliques lumineuses qui diffusent des sons particuliers. Organisées en tunnel, elles invitent les visiteurs à s'y engouffrer pour écouter et pour jouer de cet orgue géant dont les notes et la lumière voyagent d'un bout à l'autre de ce corridor musical.

L'activité humaine « réchauffe » ces monuments de glace et transforme leur nature originelle en une symphonie visuelle et sonore.


photo: Martine Doyon

Direction artistique + scénographie + lumière
ATOMIC3 et Appareil Architecture

Conception sonore
Jean-Sébastien Côté

Conception du système interactif
Philippe Jean

Production
ATOMIC3


photo: Alexandre Ayer


photo: Alexandre Ayer

ILOT DE CHALEUR

DIRECTION ARTISTIQUE + CONCEPTION + PRODUCTION

MONTRÉAL / CANADA
+ TOURNÉE MONDIALE
2016 - ...

Installation interactive présentée au Festival Montréal en Lumière et un peu partout sur la planète, aux États-Unis, en Chine et en Europe.


photo: Frédéric Ménard Aubin

Sous les étoiles, au cœur de la ville, réunir autour d'un grand feu de camp, des gens de tous horizons. Créer un feu de joie composé de plus de 200 ampoules incandescentes qui prend vie et s'active sous l'effet de la chaleur humaine. L'Ilot de chaleur, une installation lumière interactive qui permet aux visiteurs de générer les mouvements et les sons du feu. Grâce à des capteurs placés sur huit chaises berçantes et sous le plancher, les festivaliers dictent les mouvements des flammes et la musique créée par les sons du feu. Qu'ils se bercent ou qu'ils sautent, ils attisent les braises, réveillent les flammes et font voler les étincelles. Des flammes qui montent, virevoltent et tourbillonnent, créant chaleur, lumière, fumée et musique. Plus il y a d'activité autour du feu, plus le brasier gagne en intensité et la musique se fait de plus en plus présente. Et tandis que tous s'accordent et s'harmonisent dans leurs mouvements, l'Ilot de chaleur atteint son apogée et se transforme en une véritable symphonie visuelle et sonore. Une bouffée d'énergie collective dont l'ardeur contagieuse se propage et anime le cœur de la ville.


photo: Frédéric Ménard Aubin

Direction artistique + scénographie + lumière
ATOMIC3 et Appareil Architecture

Conception sonore
Jean-Sébastien Côté

Conception du sys. interactif
Benjamin De Leneer

Production
ATOMIC3, Spectra, QDS

ATOMIC 3





NUÉE DE VERRE

IDÉE ORIGINALE + CONCEPTION + PRODUCTION

MONTRÉAL / CANADA
2014-2016



Installation lumière interactive composée de verres colorés suspendus au plafond de la nouvelle jetée internationale de l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal. Évoquant le mouvement d'une envolée d'oiseaux et rappelant les grands vitraux de la métropole, *Nuée de verre* est une installation lumière qui, tout en s'intégrant à l'architecture épurée du terminal, dynamise le lieu de façon organique et offre au voyageur une expérience unique et ce, tant au départ qu'à l'arrivée.

Véritable colonne vertébrale incitant les voyageurs à entrer au cœur de la zone commerciale, elle brille tel un vitrail géant dont on aurait dispersé les morceaux d'un bout à l'autre du nouveau terminal.
Dynamique par ses multiples sources lumineuses et ses variations d'intensité, *Nuée de verre* transforme en couleurs et en mouvements l'ambiance du terminal selon le rythme de l'activité du lieu. Grâce à des capteurs de mouvements placés aux barrières d'embarquement ainsi que dans les corridors des arrivées, le déplacement des voyageurs influence l'animation des différentes sources lumineuses, modulant ainsi les jeux de réflexions multicolores projetées sur le plafond.





Idée originale et conception
ATOMIC3

Système interactif et technologique
20K

Architecture et aménagement intérieur
Lemay-CHA / JLP architectes en consortium

Client
Aéroports de Montréal


photo: Jean-Sébastien Côté

ÉCLATS DE VERRE

DIRECTION ARTISTIQUE + CONCEPTION + PRODUCTION

MONTRÉAL / CANADA
HIVER 2011-2012

Installation lumière et vidéo interactive présentée à la Place Émilie-Gamelin,du 15 décembre 2011 au 26 mars 2012.

Lauréat du concours
Créer l'hiver 2011
Quartier des spectacles Montréal.

Un vitrail géant décomposé en plusieurs panneaux de couleur dispersés sur la place Émilie-Gamelin. Une installation lumière dans laquelle les passants sont invités à déambuler, et ainsi prendre part à ce tableau vivant d'ombres en mouvement et de réflexions multicolores animé par la lumière du jour.

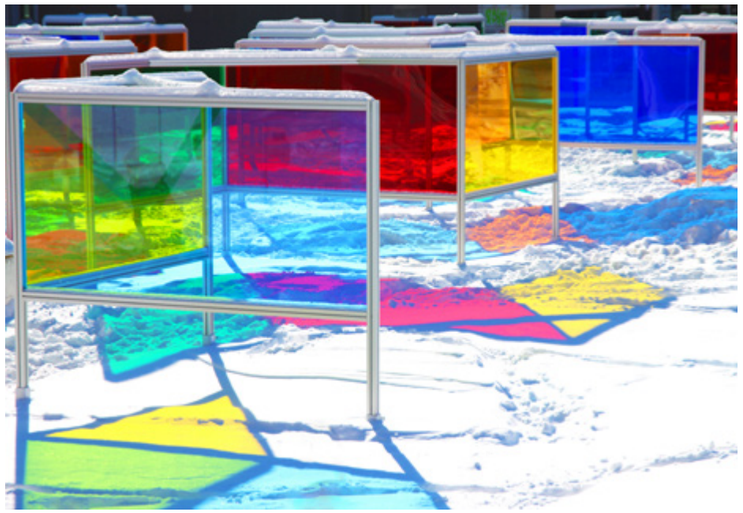


photo: Martine Doyon

Le soir, des sources lumineuses placées au cœur de l'installation animent de façon dynamique le parcours de verres polychromes, tandis qu'une projection vidéo interactive illumine l'Hôtel des Gouverneurs. À l'aide de deux cubes montés sur des ressorts, le visiteur peut transformer l'espace qui l'entoure en modulant les images vidéo ainsi que l'éclairage et l'ambiance sonore de la place.


photo: Martine Doyon

Conception + Réalisation
ATOMIC3 + Éric Gautron

Conception sonore
Jean-Sébastien Côté

Conception du système interactif
Philippe Jean

Production
ATOMIC3 + Michel Granger



LE HANGAR DES OUBLIÉS

CONCEPTION LUMIÈRE





QUÉBEC / CANADA
2013

Conception lumière et assistance à la mise en scène du 5e chapitre de l'événement *Les Chemins invisibles,* créé par le Cirque du Soleil.

Le spectacle extérieur combine les arts du cirque et la tradition du conte dans une mise en scène portant la signature distinctive du Cirque du Soleil. Présenté à l'Agora du Port de Québec du 23 juin au 1er septembre 2013.







Mise en scène
Martin Genest

Direction de création
Richard Dagenais

Conception lumière
Louis-Xavier Gagnon-Lebrun

Scénographie
Guillaume Lord

Production
Cirque du Soleil

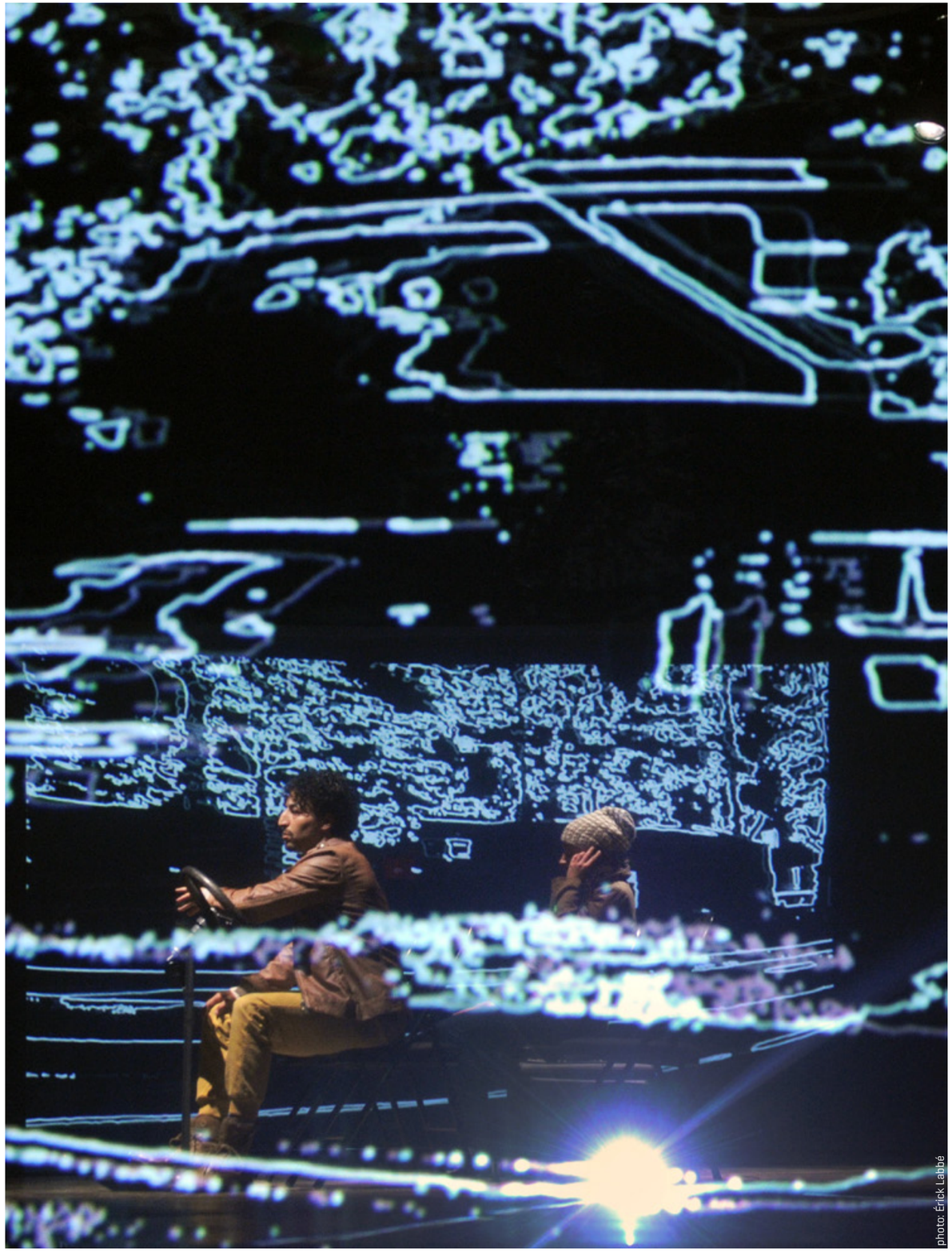

JEUX DE CARTES: COEUR

CONCEPTION LUMIÈRE



ESSEN / ALLEMAGNE
+ TOURNÉE MONDIALE
2013 - 2015

Conception lumière de cette pièce de théâtre mise en scène par Robert Lepage. Le spectacle, conçu spécialement pour les salles circulaires, est actuellement en tournée mondiale.

Second d'une série de 4 spectacles.

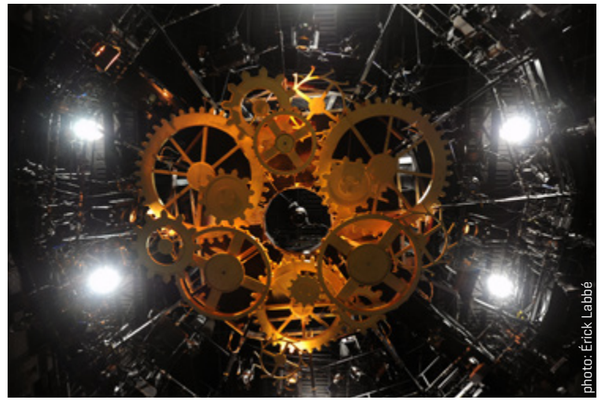





Les jeux de cartes comportent un ensemble de règles, de structures mathématiques ou numérologiques, de signes, de mythologies et, surtout, de personnages. En les combinant et les ordonnant, on peut créer autant d'histoires qu'il y a d'agencements possibles. C'est du moins l'intuition guidant Robert Lepage et ses collaborateurs dans le projet Jeux de cartes.

Face à un tel éventail de possibilités, les créateurs se sont donc imposé un cadre que la structure même du jeu de cartes fournit: au terme du projet, il y aura quatre spectacles, PIQUE, CŒUR, CARREAU et TRÈFLE, explorant chacun un univers inspiré de l'atout qui le représente.

Mise en scène
Robert Lepage

Conception lumière
Louis-Xavier Gagnon-Lebrun

Scénographie
Jean Hazel + Michel Gauthier

Conception des images
David Leclerc

Production
Ex Machina





CHAMPIONS!

SCÉNOGRAPHIE + CONCEPTION LUMIÈRE

LAUSANNE / SUISSE
2016

Co-conception, scénarisation, design de la production et des éclairages de ce spectacle d'envergure créé pour célébrer le 100e anniversaire de la présence du Comité International Olympique à Lausanne, en Suisse.

Spectacle mettant en vedette Stéphane Lambiel, médaillé olympique, le chanteur Bastian Baker et plus de 400 patineurs, danseurs, chanteurs et athlètes, sous la direction artistique d'Olivier Dufour.

Présenté sur la Place de la Riponne, les 21-22 novembre 2015.









Direction artistique
Olivier Dufour

Scénographie + Conception lumière
Louis-Xavier Gagnon-Lebrun

Design technologique
20K

Production
Canton de Vaud + Ville Lausanne

ATOMIC 3


photo: Maxim Boisseau


photo: Maxim Boisseau

LA TEMPÊTE

CONCEPTION LUMIÈRE

WENDAKE / CANADA
2012

Conception lumière de cette pièce de théâtre mise en scène par Robert Lepage.

Finaliste pour le prix Jacques-Pelletier
Conception Lumière de l'année
Prix d'Excellence des Arts et de la Culture (2011)


photo: Renaud Philippe


photo: Renaud Philippe

Ex Machina, en collaboration avec la Nation huronne-wendat, a présenté *La Tempête* de William Shakespeare à Wendake à l'été 2011. Cette nouvelle mise en scène de Robert Lepage était présentée à l'amphithéâtre extérieur de Wendake du 1er au 30 juilllet. L'amphithéâtre s'inscrit dans un espace naturel exceptionnel aux abords de la rivière Saint-Charles, à 15 minutes du centre-ville de Québec. Le spectacle regroupait des comédiens autochtones et non-autochtones et a été présenté un mois seulement.

LA TEMPÊTE
La Tempête est souvent considérée comme le testament de Shakespeare, une de ses grandes œuvres où le personnage central, Prospero, incarne et résume la philosophie du plus grand auteur de théâtre de l'histoire.


photo: Renaud Philippe

Mise en scène
Robert Lepage

Conception lumière
Louis-Xavier Gagnon-Lebrun

Conception des images
David Leclerc

Conception costumes
Mara Gottler

Production
Ex Machina

20K

Portfolio

Scénographie Technologique



Emporium District

2015 - Bangkok, TH

MOMENT FACTORY

Mapping vidéo
Programmation serveur multimédia







Epic Nightime Spectacular - Universal Studio Orlando

2018 - Orlando, FL

THINKWELL

Conception de système vidéo - Étude de projection
Calibration audio - Mixage audio - Programmation audio
Programmation serveur multimédia
Validation







Mystic Tree Show - Song Cheng Parc Thématique

2017 - Hangzhou, CN

MOMENT FACTORY

Conception audio
Calibration
Programmation audio
Mixage audio







Axel

Spectacle sur glace - Cirque du Soleil

2019 - Cornwall, ON

Programmation serveur multimédia
Conception de système







Fontaines du Quai Paquet

2016 à 2019 - Lévis, QC

Ville de Lévis

Conception
Production
Programmation







Musée Pointe-à-Callière

2019 - Montréal, QC

TKNL®
CRÉATEURS D'EXPÉRIENCES

Conception de système
Mapping vidéo - Étude de projection
Show control - Programmation show control - Programmation vidéo
Conception audio



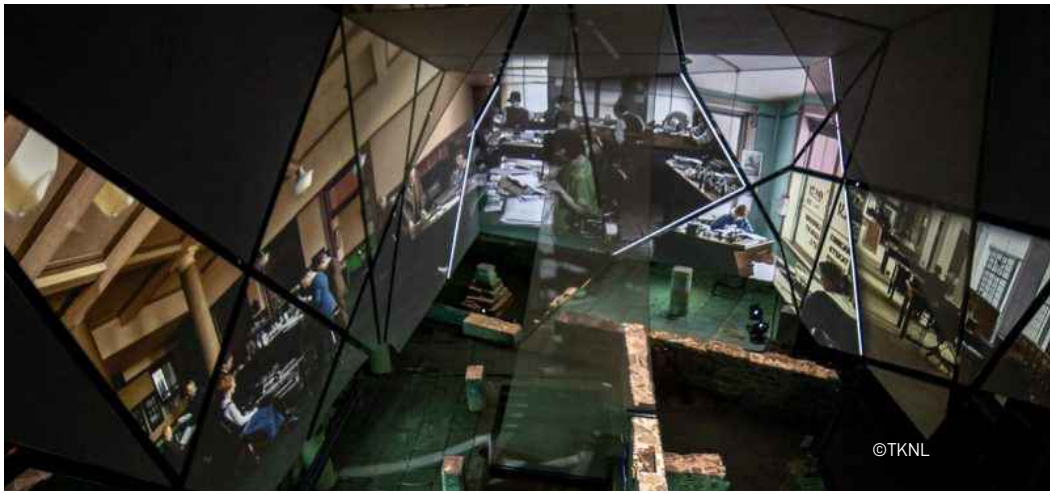



Planétarium Rio Tinto Alcan

2013 - Montréal, QC

Programmation audio
Calibration audio

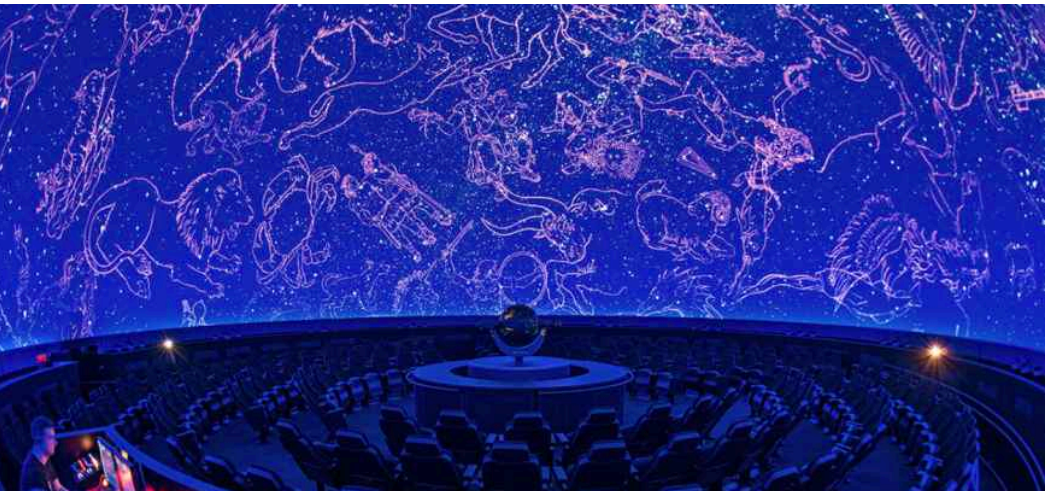





©Moment Factory

Tropicana Casino Boardwalk

2016 - Atlantic City, NJ

MOMENT FACTORY

Conception audio
Calibration
Mixage audio



©Moment Factory



©Moment Factory



PY1 - Au-delà des échos

2019 - International

Programmation serveur multimédia
Mapping vidéo - Conception de système
Étude photométrique - Étude de projection - Validation







Spectra's Cabaret - Spectacle permanent à bord du bateau de croisière Anthem of the Seas

MOMENT FACTORY

2015 - International

Programmation serveur multimédia
Calibration

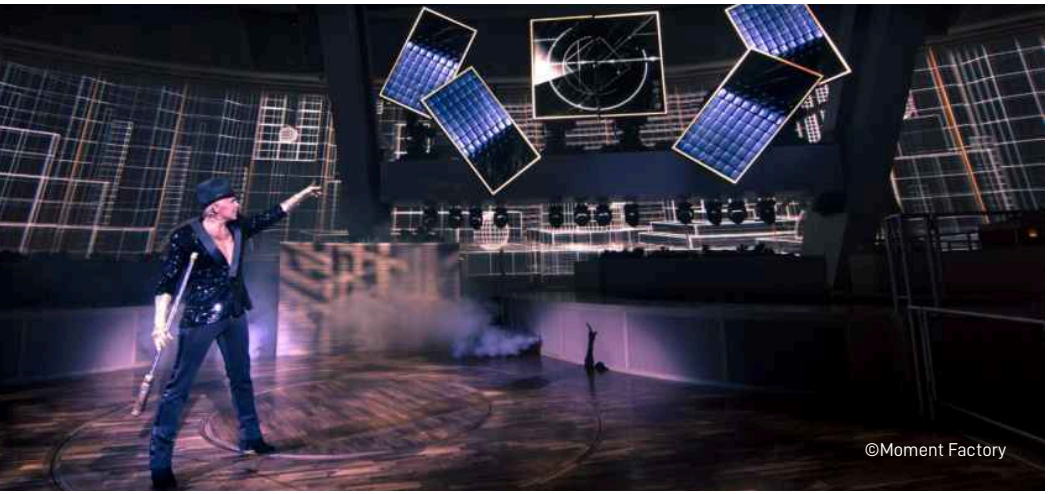



CURRICULUM VITAE

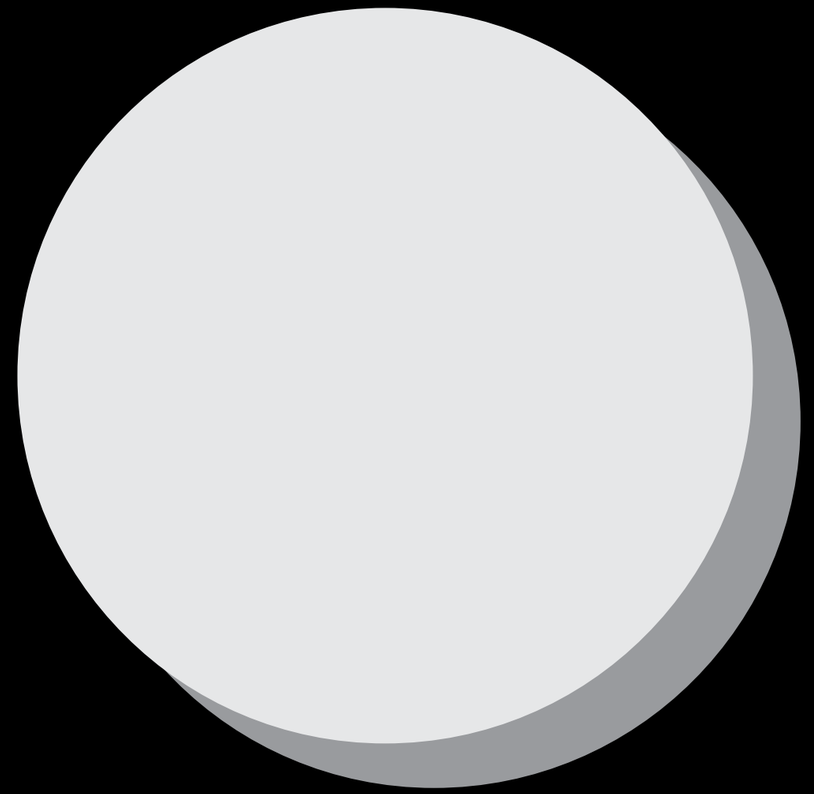

ATOMIC 3

7240, rue Clark - suite 101
Montréal (Québec)
Canada
H2R 2Y3

atomic3.ca

Louis-Xavier Gagnon-Lebrun
Concepteur lumière et art public
Architecture, multimedia et arts de la scène
lx@atomic3.ca

---------- *formation académique*

MSc Conception Lumière Architecturale
Université KTH-SYD (Institut Royal de Technologies) mémoire de fin d'études non complété, Stockholm / Suède (2005 – 2007)

BSc Génie Électrique
Institut International des Télécommunications, Université Laval, Québec / Canada (2003)

---------- *expériences professionnelles*

2011- : Directeur artistique, concepteur lumière, concepteur d'installation multimédia – ATOMIC3
2001-2011 : Concepteur lumière-vidéo pigiste pour les arts de la scène
2003-2005 : Concepteur lumière pour l'architecture – Ambiance Design Productions

--- *art public : lumière + multimedia (projets sélectionnés)*

Hanging Sky, direction artistique et conception de cette œuvre d'art public permanente, produite par ATOMIC3 et Public Studio, à la station Lawrence Heights Yorkdale , commandée par Toronto Public Art – Toronto / Canada (2018 –installation au printemps 2021)

Light Orchestra, conception, direction artistique et production d'une installation interactive produite par ATOMIC3 + OTTOMAT et présentée à La Villette – Paris / France + Canal Convergence – Scottsdale / USA + Manchester / UK – Tournée mondiale (2019 - ...)

Tree of Shifting forms, conception lumière d'une oeuvre intégrée à l'aménagement de la cour intérieure de la nouvelle Chancellerie canadienne à Paris, en collaboration avec Nadia Myre et WAA Paris / France (2018)

« Prrr... », conception, direction artistique et production d'une œuvre lumière présentée dans le cadre du parcours KM3 au Quartier des spectacles de Montréal – Montréal / Canada (2017)

L'Esprit des lieux, conception, direction artistique et production d'un parcours son et lumière au Jardin des Premières-Nations du Jardin botanique de Montréal – Montréal / Canada (2017)

Translations, conception, direction artistique et production de quatre œuvres lumière permanentes dans l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension. Œuvres sélectionnées par le bureau d'Art public - Montréal / Canada (2017)

Ilot de Chaleur, conception, direction artistique et production d'une installation interactive produite par Montréal en Lumière et le Partenariat du Quartier des spectacles de Montréal – Montréal / Canada + tournée mondiale (2016 - ...)

Nuée de verre, conception, direction artistique et production d'une installation lumière interactive et permanente intégrée à l'architecture de la nouvelle jetée internationale de l'Aéroport Pierre-Elliott-Trudeau – Montréal / Canada (2016)

Maestro, conception, direction artistique et production d'une installation interactive produite par Partenariat du Quartier des spectacles de Montréal. Présentée sur la place des Festivals – Montréal / Canada (étés 2015 + 2016)

Prismatica, conception, direction artistique et production d'une installation interactive produite par Raw Design et le Quartier des spectacles de Montréal et présentée sur la place des Festivals – Montréal / Canada + Tournée mondiale (2015 - ...)

Iceberg, conception, direction artistique et production. Installation interactive produite par ATOMIC3 et le Quartier des spectacles de Montréal. Présentée sur la place des Festivals – Montréal / Canada (2012) + Place de la Monnaie – Bruxelles / Belgique (2013) + Tournée mondiale (2013 - ...)

Éclats de verre, conception, direction artistique et production d'une installation interactive produite par ATOMIC3 et le Partenariat du Quartier des spectacles de Montréal. Présentée sur la place Émilie-Gamelin – Montréal / Canada (2011)

---------- *lumière architecturale (projets sélectionnés)*

Aménagement du Pôle municipal Vaudreuil-Dorion, conception lumière des aménagements extérieurs, design par Lapointe Magne et associées + L'O.E.U.F + NIPPAYSAGE – Montréal / Canada (2019- en cours)

Plan d'ensemble du Parc Jean-Drapeau, consultant pour la mise en lumière des aménagements extérieurs et la mise en œuvre du plan directeur 2020-2030, en collaboration avec NIPPAYSAGE et Réal Paul Architecte – Montréal / Canada (2019 - 2020)

Creactive – Expérience immersive, conception lumière de cet expérience intérieure permanente imaginée et produite par le Cirque du Soleil – Vaughan, Toronto / Canada (2018 – en cours)

Mise en lumière permanente du pont Jacques-Cartier, conception lumière, en collaboration avec Moment Factory, Réalisations, Ambiance Design Productions, Éclairage public / Ombrage, Lucion Média, Udo Design - Montréal / Canada (mai 2017)

Aménagement du Pôle Gadbois, conception lumière, architecture de paysage par NIPPAYSAGE – Montréal / Canada (2017 - en cours)

---------- *lumière architecturale (projets sélectionnés)*

Ruelles Mackay-Bishop et De la montagne-Drummond, conception lumière, en collaboration avec NIPPAYSAGE - Montréal/Canada (projet suspendu)

Façade de la Salle-Albert-Rousseau, conception lumière, en collaboration avec la firme 20K et ABCP Architecture – Québec / Canada (2015)

Iceberg, conception, direction artistique et production d'une installation lumière interactive dans le cadre de Luminothérapie 2012 au Quartier des spectacles – Montréal / Canada (hiver 2012-13) + Place de la Monnaie – Bruxelles / Belgique (hiver 2013-14)

Cathédrale Saint-Boniface, co-conception, en collaboration avec la firme Scatliff+Miller+Murray inc, du plan directeur pour le réaménagement et la mise en valeur de la cathédrale dans le cadre du projet *Vers 2018* - Winnipeg / Canada (2013)

Chute du Grand-Saut, conception de la mise en lumière de la chute, Canyon des Portes de l'enfer, Rimouski / Canada (2012)

Éclats de verre, conception, direction artistique et production d'une installation lumière et vidéo interactive dans le cadre de Luminothérapie au Quartier des spectacles, parc Émilie-Gamelin – Montréal / Canada (hiver 2011-12)

Le Potager des Visionnaires , conception lumière d'une installation extérieure sous la direction artistique de Franco Dragone, produit par le Musée de la Civilisation, dans le cadre des fêtes du 400e anniversaire de Québec – Québec / Canada (été 2008)

Casino de Montréal, co-conception lumière de l'entrée principale, en collaboration avec Martin Gagnon – Montréal / Canada (2005)

Our Lives, co-conception lumière, en collaboration avec Martin Gagnon, de l'exposition présentée au Smithsonian Institution, NMAI Museum – Washington / USA (2004)

---------- *arts de la scène (projets sélectionnés)*

Champions!, conception lumière et scénographie d'un spectacle multimédia extérieur soulignant le 100e anniversaire de la présence du Comité International Olympique à Lausanne sous la direction artistique d'Olivier Dufour, produit par la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud – Lausanne / Suisse (2015)

Réinventer, conception lumière de l'événement créé pour l'inauguration du Centre de congrès Swisstech, sous la direction artistique d'Olivier Dufour, produit par École Polytechnique Fédérale de Lausanne – Lausanne / Suisse (2014)

Jeux de cartes: COEUR, conception lumière d'une pièce de théâtre mise en scène par Robert Lepage, produit par Ex Machina – Essen / Allemagne + Tournée mondiale (2013 - 2017)

Le Hangar des oubliés, conception lumière du 5e chapitre du spectacle extérieur Les Chemins Invisibles du Cirque du Soleil, mis en scène par Martin Genest, produit par le Cirque du Soleil – Québec / Canada (juin-sept. 2013)

Lumières, Conception lumière du spectacle multimédia extérieur sous la direction artistique d'Olivier Dufour, produit par Dufour spectacles et images – Québec / Canada (2013)

3 Paysages, conception lumière de cette création de danse chorégraphiée par Karine Ledoyen, produit par Danse K par K – Montréal / Canada + Tournée québécoise (2013)

Le Mur du Son, conception lumière de ce spectacle musical extérieur sous la direction artistique d'Olivier Dufour, produit par Opus One pour le 250e anniversaire du journal 24heures – Lausanne / Suisse (sept. 2012)

Jeux de cartes: PIQUE, conception lumière de cette pièce de théâtre mise en scène par Robert Lepage, produit par Ex Machina – Madrid / Espagne + Tournée mondiale (2012 - 2017)

La Tempête, conception lumière de cette pièce de théâtre de William Shakespeare mise en scène par Robert Lepage, produit par Ex Machina – Wendake / Canada (été 2011)

Le Dragon Bleu, conception lumière de pièce de théâtre mise en scène par Robert Lepage, produit par Ex Machina – Chalons-en-Champagne / France + Tournée mondiale (avril 2008 - 2014)

Fresque de nuit, conception lumière de ce spectacle multimédia extérieur par produit Ambiance Design Productions – Mont-Laurier / Canada (étés 2012 - 2013)

Thérèse et Pierrette à l'école des Saints-Anges, conception lumière de cette pièce de théâtre mise en scène par Gill Champagne, produit par le théâtre du Trident – Québec / Canada (jan.-fév. 2012)

Octobre 70, conception lumière de cette pièce de théâtre mise en scène par Martin Genest, produit par le Théâtre Blanc – Québec / Canada (fév. 2010) + Festival TransAmériques – Montréal / Canada (juin 2011)

Enter Numan, conception lumière + vidéo de cette pièce de théâtre physique de Peder Bjurman + Lars Bethke (Missing Link), p roduit par Loco-Motion.se et Dansens Hus – Stockholm / Suède + tournée européenne (2009-2010)

Arturo Brachetti, ciak si gira!, conception lumière + intégration vidéo (collaboration avec Laurent Routhier) du spectacle d'humour mis en scène par Serge Denoncourt produit par les Productions Juste pour Rire – Turin / Italie + Tournée européenne + canadienne (Octobre 2010 - ...)

---------- ***enseignement/conférences/ jury***

Conférencier invité pour présenter ***Lights and Architecture : Multi-sensory experiences*** au ***Lights Symposium***, événement bi-annuel produit par le Lighting Laboratory à l'université KTH Architecture School – Stockholm / Suède (2018)

Conférencier invité pour présenter ***Light Art and Placemaking*** au Think Forum de la Guangzhou International Lighting Exhibition,– Guangzhou / Chine (2018)

Workshop head pour ***Lights in Alingsas***, atelier de conception d'une installation lumière architecturale avec un groupe d'étudiants internationaux en design, organisé par IALD (International Association of Lighting Designer) – Alingsas / Suède (2017)

Conférencier invité pour présenter ***Light storytelling in the digital age***, dans le cadre de la conférence internationale biannuelle PLDC (Professional Lighting Designer Convention) – Rome / Italie (2015)

Membre du jury ***Concours CLUE***, compétition internationale de design lumière pour étudiants et jeunes professionnels, Philips Lighting University – Montréal / Canada (2015)

Tuteur pour projets de fin d'études en conception lumière, programme de production de l'École Nationale de Théâtre du Canada – Montréal / Canada (2010 - 2016)

---------- ***distinctions***

Lauréat – Grand Prix du Design, catégorie Éclairage pour la conception de l'œuvre Translation 3 qui illumine la façade de la Bibliothèque Saint-Michel – Montréal / Canada (2019) – prix remis dans le cadre de l'événement Les Grands Prix du Design 2019

Lauréat – Prix Smart Cities pour la conception de l'illumination interactive permanente du Pont Jacques-Cartier, en collaboration avec Moment Factory – Montréal / Canada (2018) – prix remis dans le cadre de l'événement South by Southwest 2018

Lauréat – Prix Lumière IES Montréal pour la conception de l'illumination interactive permanente du Pont Jacques-Cartier, en collaboration avec Moment Factory – Montréal / Canada (2017)

Lauréat – Concours Faisceaux d'histoire pour la création de quatre œuvres de lumière permanentes sur quatre sites de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, concours lancé par le Bureau d'art public de la Ville de Montréal– Montréal / Canada (2016)

Lauréat – Concours L'Esprit des lieux – pour la conception du parcours immersif son et lumière du Jardin des Premières-Nations du Jardin botanique de Montréal dans le cadre de l'événement Jardin de Lumière – prix remis par Espace pour la vie et le Conseil des arts de Montréal – Montréal / Canada (2014)

Lauréat – Prix d'Excellence Live Design – pour le projet *Le Mur du Son à Lausanne*, direction artistique d'Olivier Dufour, produit par Opus One – prix remis par le magazine américain Live Design – New York / États-Unis (2013)

Lauréat – Concours Luminothérapie 2012, pour l'installation *Iceberg*, place des Festivals + esplanade de la Place des Arts – Quartier des Spectacles de Montréal / Canada (2012)

Lauréat – Concours Créer l'hiver au Quartier des spectacles, pour l'installation *Éclats de verre*, parc Émilie-Gamelin – Quartier des Spectacles de Montréal / Canada (2011-2012)

Finaliste – Prix Jacques-Pelletier pour la conception lumière de la pièce *La Tempête*, produite par Ex Machina – Québec / Canada (2011) – prix d'excellence des arts et de la culture 2011

Finaliste – Concours de création de la médaille des Prix du Québec 2011, en collaboration avec la sculpteure Maude Lapierre – Montréal / Canada (2011)

Lauréat – Prix Gascon-Roux – «Conception lumière de l'année» pour la pièce *Le Dragon Bleu*, produite par Ex Machina – Montréal / Canada (2009) – prix remis par le Théâtre du Nouveau-Monde

Lauréat – Prix d'Excellence – «Conception et Aménagement d'installations» pour le projet *Le Potager des Visionnaires* produit par le Musée de la Civilisation du Québec – Québec / Canada (2009) – prix remis par l'Association des Musées Canadiens

ATOMIC 3

7240, rue Clark - suite 101
Montréal (Québec)
Canada
H2R 2Y3 atomic3.ca

Félix Dagenais
Metteur en scène – Directeur de création
felixdagenais@videotron.ca / 514 808 0708

---------- *formation académique*

B.A. Art dramatique, profil interprétation
Université du Québec à Montréal. Québec / Canada (2000)

---------- *expériences professionnelles*

2001-2011 : Assistant metteur, régisseur – Ex Machina
2011-2019 : Codirecteur artistique, concepteur narratif, metteur en scène – ATOMIC3
2020- Directeur de création, metteur en scène, concepteur narratif – Travailleur autonome

---------- *installations / lumière architecturale*

L'Exil vaut le voyage, idéateur et directeur de création de cette vidéo-projection extérieure présentée sur le pavillon Président-Kennedy de l'UQAM. Une coproduction de l'Office National du film du Canada et du Partenariat du Quartier des spectacles - Montréal / Canada (septembre – novembre 2020)

Un Cœur nomade, d'après l'œuvre de Dany Laferrière, directeur de création et commissaire de l'exposition extérieure présentée la Promenade des artistes. Une production du Partenariat du Quartier des spectacles - Montréal / Canada (septembre – novembre 2020)

Light Orchestra, conception, direction artistique et production d'une installation interactive produite par ATOMIC3 et Ottomata et présentée en tournée dans le cadre de festivals lumière – Paris / France + Scottsdale / USA + Salford / Grande-Bretagne (2019)

Chancellerie canadienne à Paris, co-conception lumière d'une oeuvre intégrée à l'architecture, en collaboration avec Nadia Myre et WAA Paris / France (2018)

« Prrr... », conception, direction artistique et production d'une œuvre lumière présentée dans le cadre du parcours KM3 au Quartier des spectacles de Montréal – Montréal / Canada (automne 2017)

L'Esprit des lieux, conception, direction artistique et production d'un parcours son et lumière au Jardin des Premières-Nations du Jardin botanique de Montréal – Montréal / Canada (septembre 2017/2018/2019)

Spectacle de lancement de l'illumination du pont Jacques-Cartier, conception et direction artistique du spectacle son et lumière présenté sur le pont Jacques-Cartier lors du 375e anniversaire de la ville de Montréal - Montréal / Canada (mai 2017)

Mise en lumière permanente du pont Jacques-Cartier, conception lumière, en collaboration avec Moment Factory, Réalisations, Ambiance Design Productions, Éclairage public / Ombrage, Lucion Média, Udo Design - Montréal / Canada (2017)

Translations, conception, direction artistique et production de quatre œuvres lumière permanentes dans l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension. Œuvres sélectionnées par le bureau d'Art public - Montréal / Canada (mars 2016)

Nuée de verre, conception, direction artistique et production d'une installation lumière interactive et permanente intégrée à l'architecture de la nouvelle jetée internationale de l'Aéroport Pierre-Elliott-Trudeau – Montréal / Canada (mai 2016)

Maestro, conception, direction artistique et production d'une installation interactive produite par Partenariat du Quartier des spectacles de Montréal et présentée sur la place des Festivals – Montréal / Canada (été 2015)

Prismatica, conception lumière et production d'une installation lumière présentée dans le cadre de Luminothérapie 2015 au Quartier des spectacles de Montréal, place des Festivals - Montréal / Canada (hiver 2014-15)

Iceberg, conception, direction artistique et production d'une installation lumière interactive dans le cadre de Luminothérapie 2012 au Quartier des spectacles – Montréal / Canada (hiver 2012-13) + Place de la Monnaie – Bruxelles / Belgique (hiver 2013-14)

Cathédrale Saint-Boniface, co-conception et direction artistique, en collaboration avec la firme Scatliff+Miller+Murray inc, du plan directeur pour le réaménagement et la mise en valeur de la cathédrale dans le cadre du projet *Vers 2018* - Winnipeg / Canada (2013)

Éclats de verre, conception, direction artistique et production d'une installation lumière et vidéo interactive dans le cadre de Luminothérapie au Quartier des spectacles, parc Émilie-Gamelin – Montréal / Canada (hiver 2011-12)

Moulin à images, coordination de la création d'une vidéo projection géante conçue par Robert Lepage lors du 400e anniversaire de Québec – Vieux-Port de Québec / Canada (2007-2008)

art de la scène

***Projet Shakespeare** [titre de travail],* assistance à la mise en scène d'un spectacle de théâtre mis en scène par Brigitte Haentjens, Production Sibyllines – Montréal / Canada (hiver 2023)

Destiny, mise en scène associé de ce spectacle multidisciplinaire permanent, présenté au MGM Macau produit par Scéno Plus Productions – Macau / Chine (projet reporté)

Champions!, co-conception de spectacle multimédia extérieur soulignant le 100e anniversaire de la présence du Comité International Olympique à Lausanne sous la direction artistique d'Olivier Dufour, produit par la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud – Lausanne / Suisse (nov. 2015)

Réinventer, co-conception de l'événement créé pour l'inauguration du Centre de congrès Swisstech, sous la direction artistique d'Olivier Dufour, produit par École Polytechnique Fédérale de Lausanne – Lausanne / Suisse (Mars 2014)

Le Hangar des oubliés, assistance à la mise en scène d'un spectacle extérieur du Cirque du Soleil, mis en scène par Martin Genest, produit par le Cirque du Soleil – Québec / Canada (juin-sept. 2013)

The Tempest, assistance à la mise en scène de l'opéra de Thomas Adès, mis en scène par Robert Lepage, produit par Ex Machina + Metropolitan Opera – Québec / Canada + New York / États-Unis (2012)

Jeux de Cartes 1 : PIQUE, Assistance à la mise en scène de cette pièce de théâtre mise en scène par Robert Lepage, produit par Ex Machina – Madrid / Espagne + Tournée mondiale (2012)

Der Ring des Nibelungens, assistance et régie de répétition de l'opéra de Richard Wagner, mis en scène par Robert Lepage, produit par Ex Machina et le Metropolitan Opera – Montréal / Canada + New York / États-Unis (2010-12)

Eonnagata, assistance à la mise en scène + régie de ce spectacle danse-théâtre créé par Sylvie Guillem + Robert Lepage + Russell Maliphant, produit par Ex Machina + Sadler's Well – Londres / Grande-Bretagne + Tournée mondiale (2007-11)

Dragon Bleu, assistance à la mise en scène de cette pièce de théâtre de Robert Lepage + Marie Michaud, mise en scène par Robert Lepage, produit par Ex Machina – Chalons-en-Champagne / France + Tournée mondiale (2007-2010)

Lipsynch, assistance à la mise en scène de cette pièce de théâtre mise en scène par Robert Lepage, produit par Ex Machina – Newcastle / Royaume-Uni + Tournée mondiale (2007-2010)

Vivre, assistance à la mise en scène de cette pièce de théâtre écrite et mise en scène par Brigitte Haentjens produit par Sybillines – Montréal / Canada (2006-2007)

Le Projet Andersen, assistance à la mise en scène + régie de cette pièce de théâtre écrite et mise en scène par Robert Lepage, produit par Ex Machina – Québec / Canada + Tournée mondiale (2004-2006)

The Busker's opera, assistance à la mise en scène + régie de pièce de ce théâtre musical mis en scène par Robert Lepage, produit par Ex Machina – Québec / Canada + Tournée mondiale (2003-2005)

La Trilogie des Dragons, assistance à la mise en scène + régie de cette pièce de théâtre mise en scène par Robert Lepage, produit par Ex Machina – Québec / Canada + Tournée mondiale (2003-2005)

Song Spiel, assistance à la mise en scène + régie de ce spectacle de Berthol Bretch et Kurt Weill mis en scène par Robert Lepage, produit par Ex Machina – Québec / Canada (2002)

distinctions

Lauréat – Grand Prix du Design, catégorie Éclairage pour la conception de l'œuvre Translation 3 qui illumine la façade de la Bibliothèque Saint-Michel – Montréal / Canada (2019) – prix remis dans le cadre de l'événement Les Grands Prix du Design 2019

Lauréat – Prix Smart Cities pour la conception de l'illumination interactive permanente du Pont Jacques-Cartier, en collaboration avec Moment Factory – Montréal / Canada (2018) – prix remis dans le cadre de l'événement South by Southwest 2018

Lauréat – Prix Lumière IES Montréal pour la conception de l'illumination interactive permanente du Pont Jacques-Cartier, en collaboration avec Moment Factory – Montréal / Canada (2017)

Lauréat – Concours Faisceaux d'histoire pour la création de quatre œuvres de lumière permanentes sur quatre sites de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, concours lancé par le Bureau d'art public de la Ville de Montréal– Montréal / Canada (2016)

Lauréat – Concours L'Esprit des lieux – pour la mise en lumière du Jardin des Premières-Nations du Jardin botanique de Montréal dans le cadre de l'événement Jardins de Lumière – prix remis par Espace pour la vie et le Conseil des arts de Montréal – Montréal / Canada (2014)

Lauréat – Concours Luminothérapie 2012, pour l'installation Iceberg, place des Festivals – Montréal / Canada (2012)

Lauréat – Concours Créer l'hiver au Quartier des spectacles, pour l'installation Éclats de verre, parc Émilie-Gamelin – Montréal / Canada (2011-2012)

ATOMIC 3

7240, rue Clark - suite 101
Montréal (Québec)
Canada
H2R 2Y3

atomic3.ca

Maude St-Louis
Designer de l'environnement
maude@atomic3.ca

---------- *formation académique*

Accréditation LEED-ND (Quartiers)
USGBC (2014)

B.A. Design de l'environnement
Université du Québec à Montréal (2010)

DEC Technologie de l'architecture
Cégep du Vieux-Montréal (2007)

---------- *expériences de travail*

2010-2011 : Designer de l'environnement junior – Atelier d'architecture Alter Ego, Paris
2011-2015 : Designer de l'environnement / Design urbain – Iemay + CHA, Montréal
2015-2019 : Designer de l'environnement pigiste, Montréal
2016- ... : Designer de l'environnement et conceptrice visuelle – ATOMIC3, Montréal
Co-fondatrice Galerie-Boutique Bref, Montréal

---------- *design éphémère et scénographie*

Projet de piétonnisation et d'aménagement transitoire de la rue Ontario entre la rue Darling et le boul. Pie-IX, conception scénographique, en collaboration avec Signature Design Communication, Paprika et NIPPAYSAGE – Montréal / Canada (2020)

She Village, Galerie-boutique Bref, concept et scénarisation d'une boutique éphémère de 6 mois à Seaport, Boston/États-Unis (2018)

Fête de la famille, Concept, Scénarisation et identité graphique pour événement extérieur d'envergure.
Réalisation en collaboration avec Signé François Roy – Laval/Canada (2018)

MR-63, Galerie-boutique Bref, concept et scénarisation d'une boutique éphémère d'un mois dans un wagon de métro.
Montréal/Canada (2018)

Fête de la famille, Concept, Scénarisation et identité graphique pour événement extérieur d'envergure. Réalisation en collaboration avec Signé François Roy - Laval/Canada (2017)

Hall d'honneur de la Place Bell, Design, et identité graphique. Réalisation en collaboration avec SFROY – Laval/Canada (2017)

Hôtel le Dauphin, Aménagement, design intérieur, signalétique et application de la nouvelle image de marque sur divers mediums tels que papeterie, objets promotionnels - Montréal/Canada (2017)

Ruelles Saint-Hubert, démarche d'idéation scénographie et mise en lumière avec consultations publiques pour la plaza St-Hubert, ATOMIC3 – Montréal/Canada (2016)

Bref mtl, galerie-boutique, création et gestion d'une boutique d'art et de design, Concept, aménagement, gestion de création de produits exclusifs en édition limitée, vente au détail, administration, comptabilité – Montréal/Canada (2016)

Faisceaux d'histoire, Arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, concept et scénarisation de quatre oeuvres lumières, design de présentation. ATOMIC3 – Montréal/Canda (2016)

Mouvement, NOVAE, Design de présentation vitrines et salle, concept d'aménagement et identité signalétique – Montréal/Canda (2016)

Oikos - Danone, Cabinet de relations publiques National, concept intégré et gestion de réalisation d'un kiosque installé au Musée des Beaux-Arts de Montréal pour le lancement d'un nou- veau produit, design d'emballage, design culinaire – Montréal/Canda (2016)

Espace Transat, idéation et concept pour la création d'une expérience client à l'aéroport Montréal-Trudeau. ATOMIC3 – Montréal/Canda (2015)

NOVEMBRE concept store éphémère, création et gestion d'une boutique éphémère pour un mois en partenariat avec des artistes, gestion de création de produits exclusifs en édition limité, vente au détail, administration, comptabilité – Montréal/Canda (2015)

Labyrinthe, collaboration avec NIPPaysage, idéation pour une installation sur l'Avenue du Musée durant l'été, en collabora- tion avec le Musée des Beaux-Arts de Montréal – Montréal/Canda (2015)

Banc-nana, collaboration avec DIX au carré, idéation pour mobilier urbain ludique – Montréal/Canda (2015)

---------- ***design urbain***

Aménagement du Pôle Gadbois, conception lumière, en collaboration avec NIPPAYSAGE – Montréal / Canada (2017 – en cours)

Plan directeur de Dominion Bridge, Lachine, Étude d'intégration urbaine et de paysage, analyse du site et du contexte, élaboration de concept d'aménagement pour un quartier LEED-ND, IBI-CHBA – Montréal/Canada (2013-2014)

Promenade Samuel de Champlain – Phase IV, Ville de Québec, Commission de la capitale nationale du Québec, plan directeur de développement urbain et mise en valeur du littoral : caractérisation du territoire, analyse de potentiel, plan d'intervention, IBI-CHBA – Québec/Canada (2011-2014)

Campus Outremont, Université de Montréal, suivi du processus d'accréditation LEED-ND, étude de faisabilité, Soutien technique à l'accréditation, IBI-CHBA et Iemay - Montréal/Canada (2011-2016)

---------- ***distinctions***

Lauréat - Grands prix du design - prix spéciaux éclairage pour l'oeuvre d'art public *Translation_3* - Montréal / Canada (2019)

Finaliste - Prix Shenzhen de la relève en design 2017 (catégorie professionnelle) pour la fondation de la création de la Galerie-Boutique Bref - Shenzhen /Chine (2017)

Lauréat – Concours Faisceaux d'histoire pour la création de quatre œuvres de lumière permanentes sur quatre sites de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, concours lancé par le Bureau d'art public de la Ville de Montréal– Montréal / Canada (2016)

Lauréat - Grands prix du design - catégorie mobilier urbain pour *Banc-nana* en collaboration avec Dix au carré – Montréal / Canada (2016)

Finaliste - Concours #DesignTonSUP, UNDA SUP – Montréal/Québec (2015)

Lauréat - Plante ta ville, Prix du jury ADUQ dans le cadre de Park(ing) Day – Montréal/Canada (2012)

Finaliste - Concours CLU (Concept Lumière Urbaine) pour la proposition *Lumistation* – Montréal/Québec (2008-2009).

Joséphine Bacon

Naissance	23 avril 1947 (72 ans)
Activité principal	Écrivaine, poètesse, réalisatrice documentaire
Langue d'écriture	français, innu-aimun

Joséphine Bacon, née le 23 avril 1947, est une poètesse innue originaire de Pessamit au Canada. Elle écrit en français et en innu-aimun.
Elle est également réalisatrice de films documentaires, parolière et auteure des textes d'enchaînement du spectacle de Chloé Sainte-Marie : *Nitshisseniten e tshissenitamin*. Elle a monté une exposition à la Grande Bibliothèque du Québec : Matshinanu – Nomades.

Œuvres

Joséphine Bacon est l'auteure des ouvrages:

- *Uiesh Quelque part*, édition bilingue innu/français, Mémoire d'encrier, 2018
- *Un thé dans la toundra / Nipishapui nete mushuat*, édition bilingue innu/français, Mémoire d'encrier, 2013
- *Nous sommes tous des sauvages*, recueil écrit à quatre mains par Joséphine Bacon et José Acquelin, Mémoire d'encrier, 2011
- *Bâtons à message / Tshissinuashitakana* édition bilingue innu/français, Mémoire d'encrier, 2009

Elle a également collaboré aux ouvrages:

- *Femmes rapaillées*, Mémoire d'encrier, 2016.
- *Bonjour voisine*, Mémoire d'encrier, 2013.
- *Les Bruits du monde*, Mémoire d'encrier, 2012.
- *Aimititau ! Parlons-nous !*, Mémoire d'encrier, 2008 ; réédité en format poche, 2017.

À la demande de l'auteure, elle a écrit la préface de *Premières Nations : Essai d'une approche holistique en éducation supérieure d'Emmanuel Colomb*, PUQ, 2012.

Filmographie

- Joséphine Bacon a participé comme traductrice et narratrice à de nombreux documentaires du cinéaste Arthur Lamothe
- *Mishtikuashisht - Le Petit Grand Européen : Johan Beetz* (1997)
- *Ameshkuatan - Les sorties du castor* (1978)

Récompenses et distinctions

La poètesse innue Joséphine Bacon a remporté le quatrième Prix des lecteurs du Marché de la poésie de Montréal, pour son recueil de poésie *Bâtons à message*, publié aux éditions Mémoire d'encrier en mai 2010. Elle détient un doctorat *honoris causa* de l'Université Laval. Elle a remporté le prix international Ostana pour écritures en langue maternelle. De plus, pour son ouvrage *Un thé dans la toundra*, elle a été finaliste du Prix du gouverneur général et du Grand prix du livre de Montréal en 2014. Elle vient tout juste de recevoir le Prix des Libraires du Québec 2019, catégorie poésie pour *Uiesh Quelque part* ainsi que le prix *Indigenous Voices Awards 2019* à Vancouver pour cette même catégorie.

MOE CLARK CV

www.moeclark.ca

Select PERFORMANCE + FESTIVAL highlights

2021 ongoing collaborative creation with Rhodnie Désir, Bow'Trail, Place des Arts, QC
2020 SIX MOONS, feature artist, Tulsa Fellowship Elisa Harkins Series, Sala Rosa/Online
Refuge in Truth, Aga Kahn Lapis Event collaboration with Cris Derksen, Toronto/Online
Makusham, feature artist, Montreal Symphony Orchestra, Montreal, QC
music + miskasowin, keynote, Massey College Lectures, online, Toronto, ON
2019 kiciweok: les 13 mots autochtone, théâtre d'aujourd'hui, Montreal, QC
Singapore Writers Festival, feature artist performer, panelist, Singapore, SG
UBUD Writers Festival, feature artist performer, panelist, UBUD, IN
Makusham, Cinquième Salle, Montreal Symphony Orchestra, QC
Origins Festival, feature artist performer, facilitator, London, UK
Book Arsenal, Literary Arts Performance Festival, Kiev, UA
2018 Chaakapesh, the Trickster's Journey, T. Highway opera, Montreal Symphony Orchestra, QC
maelstrÖm poetry festival, midi-minuit 12h ritual performance, Brussels, Belgium
Global Indigenous Exchange, Australia Performing Arts Market, AU
2017 Anishnaabe Kwe, National Arts Centre, ON
Folk on the Rocks Music Festival, Yellowknife, NWT
Adaka Indigenous Arts + Culture Festival, Whitehorse, YK
2016 Queensland Poetry Festival, Brisbane, AU
Out of Doors Performance @Lincoln Centre + Bronx, NY, NY
Skábmagovat Indigenous Film Festival, "nitâhkôtan" film programmed, Inari, Sápmi, Finland
2015 Making Treaty 7 intercultural performance, Bella Theatre, Calgary, AB
KO-KE Storytelling Festival tour, presented by Northern Arts + Cultural Centre, NWT
Transcestral: Gathering of Indigenous + Gnawa Traditions, Presence Autochtone, MTL, QC
2014 Ukiuqtarturmiut Anirnirit Spoken Word Summit, Featured Artist + Facilitator, Iqaluit, NU
Sâkêwêwak Distinguished Storytelling Festival, Featured Performer, Regina, SK
2013 10th Canadian Festival of Spoken Word, Montreal, QC, Featured Performer, Director
Maelström ReEvolution Poétique Festival + Book Launch, Belgium, Featured Artist
2012 Aboriginal Music Week, Opening Act for Tanya Tagaq Featured Performer
London Olympic Games, Vocal Performance at Canada House, Performer
Talking Stick Festival, Performance of Bird Messengers, Featured Performer
2011 Bird Messengers World Premier, Theatre Performance, Co-Founder, Performer, m.a.i, QC 2010
IDEA World Congress, featured performer with Bird Messengers, Belem, BR
2009 Métis Week Celebration, Intersecting Circles Video Premiere, Medicine Hat, AB
Maelström ReEvolution Poétique, Featured Performer, Brussels, Belgium
2008 Tusarniq: Beautiful Sound Aboriginal Performance Festival, Montreal, QC
Transfiguration: In Rounds, Dancers Studio West, Co-Director, Performer, Calgary, AB
2007 PEI Confederation Centre: Alberta Fusion, Youth Show, Assisted art-director, PEI
CBC Poetry Face-Off, Featured performer + winner, Calgary, AB
2006 Calgary International Festival of Spoken Word, Featured performer, Beatniq, Performer

Select PROFESSIONAL development

2020 mâmawapihk, kahkiyaw kâtahkotanânaw arts + cultural exchange, Banff Centre, AB
2019 Canoe Songs Voice Residency, Pura Fe + Rhiannon, Leo Nani Farms, Hilo, HI
The Art of Facilitation, Nadia Chaney, Partners for Youth Empowerment, Montreal, QC
Body Weather Performance + Presence Workshop, Victoria Hunt, Banff Centre, AB
2018 nehiyawak Cree Language Camp, Sturgeon Lake, SK.
World Social Forum, collectif pour un transition social + écologique, Salvador, BR
2017 Tua O Te Arai Performance Workshop, Charles Koroneho, Studio 303, MTL, QC
2015 Vibra Fusion Artist in Residence Collaborative study, Vibra Fusion Lab, London, ON

2014 Linklater Technique Vocal Master Training with David Smuckler, Banff Centre, AB
2013 Spoken Word Program Intensive, Banff Centre, AB
2012 Vocal Improvisation Year-Long Master Class with Rhiannon HI, CA and QC
2011 S.O.R.P.L.U.S.I Methodology Master Class with d'bi young Toronto, ON
2010 IDEA WORLD CONGRESS: Art for Social Transformation, Belem, Brazil
2009 Diverse as This Land Aboriginal Voice Intensive with Pura Fé, Banff Centre, AB
2008 Spoken Word Program Intensive, Banff Centre, AB
2007 BDes, Bachelor of Graphic Design, Alberta University of the Arts, AB

Select COMMUNITY + TEACHING experience

2020 Web of Virtual Kin, celebrating 2S youth + elders brilliance in virtual gatherings + ceremony, online
Land as Our Teacher, Indigenous youth land mentorship, co-facilitator, organizer, QC
2019 NOMAD: papâmâtisiwin, Indigenous youth music mentorship, director, artist, NAC, ON/QC
2018 Restoring Our Roots, Arts & land-based retreat for indigenous youth, co-director, artist, QC
2016 National Arts Centre "Rita Joe Song Project" performance facilitator, Ottawa + Edmonton
2015 National Aboriginal Day looping pedal + poetry workshops, Banff Centre, AB
2014 "Gashka'oode" workshops, London University & Munsee Delaware Healing Lodge
2013 Speak Up! Crash Course in Spoken Word Workshops for Teachers, McGill, Montreal
2012 Quebec Writers' Federation: Writers in the Community workshops, Montreal
2011 Global Youth Assembly: Water as a Form of Resistance in Artistic Practice, AB
2010 Siksika Blackfoot First Nations Spoken Word & Theatre Workshop, Siksika, AB
2009 Tasiutigiit: Inuit & Aboriginal Youth Voice & Expression Workshop, Montreal, QC

Select DISCOGRAPHY + BIBLIOGRAPHY

2019 Rustic Oracle, fiction film, soundtrack support, Sonia Boileau.
Break Away, music video, Gijiit 2S2X Creative Kinship Exhibit, nistamîkwan + articule.
2018 Du teweikan à l'électro, documentary film, terre innue / radio-canada, Kim O'Bomsawin.
Ce silence qui tue, film soundtrack, canal d, Kim O'Bomsawin.
2017 Là où la sang se mêle, theatre soundtrack, nistamîkwan + Musique Nomade.
Coyote, Feast of the Invisible, independent release.
2016 Indigenous Perspectives, The Malahat Review 197, Poetry editor Philip Kevin Paul.
2015 namoya/no, Arc Poetry Magazine 78, editor Tanya Evanson.
A Woman's Story, sound design, documentary film, producations point de vue, Azra Rachid.
2014 Within, full-length spoken word music album, independent release.
Terres de Trickster/Land of Trickster, multilingual Aboriginal stories, éditions possibles.
2013 Fire & Sage / De sauge et de feu, bilingual poetry book, Éditions maelstrom.
2009 Intersecting Circles video poem, permanent collection, Peace River Museum & Bravo!Fact.
2008 Circle of She: Story + Song full-length spoken word album, independent release.

Select AWARDS + GRANTS

2021 Clark Residency, 3 month indigenous arts residency Creative Kin with Dayna Danger, QC
Banff Centre Leighton Studies Digital Project Grant for Weather Beings collaboration V.Hunt, QC
2020 Conseil des Arts du Montreal, acâhkos sipiy - star river songs 2Spirit song creation, QC
Canada Council for the Arts, Spoken Word Touring Grants, Oceania Tour, Asia/Australia
2018 Canada Council for the Arts, Indigenous Projects, Cree Songs Recording, SK, QC
2017 I Am Video Poem official selection, Skábmagovat Film Festival, FN
2016 Canada Council for the Arts, Aboriginal Music Collaboration, Transcestral, QC
2015 Best Music Video for "nitahkôtân" at ImagiNative Film Festival, Toronto, ON
2014 Canada Council for the Arts, Spoken Word Creation + Production Grant for "Within"
2011 LOJIQ Prize for best Art/Culture Project for Bird Messengers, QC, Canada, Brazil
2009 Bravo!Fact Video Production Grant for "Intersecting Circles" video, Calgary, AB
2008 Canada Council for the Arts, Spoken Word Creation + Production Grant for "Circle of She"
2007 CBC Poetry Face-Off, First place award for "Intersecting Circles" poem, Calgary, AB

Jean-Sébastien Côté

compositeur - concepteur sonore - ingénieur de son

www.jscote.com jscote@jscote.com 819-328-3310

Profil

Mon travail est intimement lié à celui du metteur en scène Robert Lepage; j'ai composé et / ou conçu l'environnement sonore de la quasi totalité des créations théâtrales de celui-ci depuis 1999 et parcouru le monde pour les sonoriser. J'ai également eu la chance de travailler avec plusieurs autres metteurs en scène de renom tels Daniel Brooks, Wajdi Mouawad et François Girard. Parallèlement à mes créations pour la scène, j'ai composé la musique et mixé plusieurs documents audiovisuels et musicaux et je fais également la conception de systèmes de diffusion sonore et d'installations interactives.

Grace à l'ensemble de mes compétences techniques et artistiques, j'ai la capacité de diriger la partie audio d'un projet de A à Z, de l'idéation à la conception technique en passant par l'enregistrement, la composition musicale, le mixage et l'installation physique pour diffusion.

EXPÉRIENCE PAR DISCIPLINE

THÉÂTRE

2015	887, écrit et mis en scène par Robert Lepage	Ex Machina	C+CS
2013	Les Aiguilles et l'opium, écrit et m.e.s par Robert Lepage	Ex Machina	C+CS
2013	Jeux de Cartes : Coeur, collectif, m.e.s par Robert Lepage	Ex Machina	C+CS
2012	Jeux de Cartes : Pique, collectif, m.e.s par Robert Lepage	Ex Machina	CS
	Croire au mal, écrit et mis en scène par Jérémie Niel	Petrus	C+CS
2011	La Tempête, W. Shakespeare, m.e.s. par Robert Lepage	Ex Machina	C+CS
	Temps, écrit et mis en scène par Wajdi Mouawad	Trident/Schaubühne	CS
	À toi pour tjrs, ta Marie-Lou, de M. Tremblay, m.e.s G. Champagne	TNM	C+CS
2009	The Aleph, D. Matamoros, m.e.s. par Daniel Brooks	Soulpepper	CS
2008	Le Dragon Bleu, R. Lepage+M. Michaud, m.e.s par R. Lepage	Ex Machina	C+CS
2006	LipSynch, collectif, m.e.s par Robert Lepage	Ex Machina	C+CS
2005	Le Projet Andersen, écrit et m.e.s par Robert Lepage	Ex Machina	C+CS
2003	La Trilogie des dragons, collectif, m.e.s par Robert Lepage	Ex Machina	C
2000	La face cachée de la lune, écrit et m.e.s par Robert Lepage	Ex Machina	CS

DANSE

2012	Goodbye, de Mélanie Demers	Mayday	C+CS
2008	Eonnagata, de Sylvie Guillem, Russell Maliphant et R. Lepage	Ex Machina	C+CS
2007	Fragments, de Daniel Bélanger	Code Universel	C+CS
2005	Projet X, de Daniel Bélanger	Code Universel	C+CS
2004	Quatuor pour la fin du temps, de Daniel Bélanger	Code Universel	C+CS

CINÉMA / TÉLÉ / MULTIMEDIA

2015 La Bibliothèque la nuit, une expérience en réalité virtuelle (Samsung Gear VR) produite par la Grande Bibliothèque de Montréal et Ex Machina, basée sur le livre du même nom d'Alberto Mangel et conçue par Robert Lepage et Ex Machina.
Conception sonore et responsable de tous les aspects audio du projet.

2012 Fresque de Nuit, spectacle multimédia projeté sur la cathédrale de Mont-Laurier produit par Ambiances Design; Composition, conception sonore et conception technique

2008 Ex Machina en Russie, un film documentaire de Jocelyn Langlois produit par CinéScène.
Composition et mixage audio

2003 La Face Cachée de la lune, un film de Robert Lepage produit par In Extremis Images
Montage audio et montage de la musique

2002 Robert Lepage: Tuned to a Different Frequency, documentaire de Martin Fournier et al, produit par In Extremis Images; Composition

INSTALLATIONS ET MUSÉOLOGIE

2016 Ilot de chaleur, installation interactive d'Atomic3 pour le Quartier des spectacles (MTL)
Conception sonore et design technique

2015 Maestro, installation interactive d'Atomic3 pour le Quartier des spectacles (MTL)
Conception sonore

2012 Iceberg, installation interactive d'Atomic3 pour le Quartier des spectacles (MTL)
Conception sonore et design technique

2011 Éclats de verre, installation interactive d'Atomic3 pour le Quartier des spectacles (MTL)
Conception sonore

2003 Musée de la culture populaire de Trois-Rivière, exposition permanente
Conception sonore

2002 La Maison Mauvide-Genest, Ile d'Orléans, exposition permanente
Composition et conception sonore

2001 Tourisme Québec in New York, Tourisme Québec
Composition des musiques accompagnant les installations du North Bridge.

ENREGISTREMENT / STUDIO

2015 Album: Crashride, de Crashride, Note Musik
Composition, prise de son, mixage et enregistrement de l'album

2007 Album : Spot de Rue, d'Interférence Sardines, IS4
Mixage et réenregistrement du morceau « Triste »

2006 Album : Au Gré Des Vents, de Renée Claude Gaumond, Note Musik
Enregistrement additionnel et mixage de l'album

2005 Album : Nu Mains, de Ümanz, Note Musik
Mixage de l'album

1997-99 Enregistrement, montage sonore et programmation MIDI pour Les Créations Sonores Pierre Gagnon, compagnie de production de jingles publicitaires.
Projets : Ashton, Village des Sports, Université Laval, Place Fleur de Lys, Uniprix…

DESIGN DE SYSTÈMES DE DIFFUSION

2014 - 2016 Design du système audio et programmation pour le spectacle multimédia Lumières du Nord, présenté sur la Colline Parlementaire à Ottawa.
Client: Neo6 / Idées au Cube

2012 Design du système audio et programmation pour le spectacle multimédia Fresque de Nuit, présenté sur la Colline Parlementaire à Ottawa.
Client: Ambiance Design

2000 - … Design du système audio de tous les spectacles en tournée d'Ex Machina
Client: Ex Machina

J'ai complété le cours de certification de Meyer Sound SIM system III : Design and Optimization en février 2015 à Berkeley, California.

PRIX ET DISTINCTIONS

2014 Prix Gascon-Roux, Théâtre du Nouveau Monde, Montréal
Meilleure conception sonore pour Les Aiguilles et l'opium

2012 The Elliot Norton Awards-Outstanding Design Large Theatre / Sound Project / Boston Theater Critics Association pour The Andersen Project

2006 Prix Gascon-Roux, Théâtre du Nouveau Monde, Montréal
Meilleure conception sonore pour Le Projet Andersen



Olivier Gagnon

Président - Scénographe technologique principal

Olivier Gagnon est de ces visionnaires qui transforment l'ordinaire en mémorable grâce à une conception juste et harmonieuse du son et de l'image. Rigoureux, investi et perfectionniste, Olivier continue de parfaire son expertise en ingénierie de système grâce à diverses formations spécialisées en audio-vidéo. Au cours de ses 22 années d'expérience, son leadership et son professionnalisme lui ont permis de collaborer avec les meilleurs de son domaine, maîtrisant à la fois les aspects techniques et créatifs de l'intégration multimédia.

Olivier est à la tête de 20k, une firme spécialisée en conception de technologies appliquées à l'architecture et aux arts de la scène depuis sa fondation en 2008. En tout, c'est plus d'une centaine de projets, événements et installations permanentes qui ont profité de son expertise en design et intégration technologique.

Expertises

- •Programmation de serveur multimédia
- •Conception technologique
- •Conception de système vidéo
- •Conception de système audio
- •Mapping vidéo
- •Calibration audio
- •SIM3 & SMAART V7
- •Programmation de processeur audio
- •Programmation de processeur contrôle Medialon
- •Simulation acoustique assistée par ordinateur
- Étude photométrique
- Démarrage de système
- Dessins technique
- Gestion de projet
- Étude budgétaire
- Gestion d'appels d'offre
- Environnement sonore immersif
- Interactivité
- Réseautique
- R&D
- Conception d'éclairage

Associations

SDVOE - Software Defined Video Over Ethernet Alliance
CITT - Canadian Institute for Theatre Technology
CPSA - Canadian Professional Sales Association
ESA - Event Safety Alliance
AES - Audio Engineering Society
RVT - Member of the Board of Director
TEA - Team Entertainement Alliance
SMQ - Société des Musées du Québec
CMA - Canadian Museum Association

PRÉSIDENT - SCÉNOGRAPHE TECHNOLOGIQUE PRINCIPAL

EXPÉRIENCE

Co-fondateur de 20K
22 Années d'expérience

Depuis 2016 - Instructeur de Mapping Vidéo, CITT

Depuis 2015 - Instructeur Coolux

Depuis 2008 - 20k, Président, Scénographe Technologique Principal

2005-2008 - Moog Audio, Coordonnateur du Département Installation

2003-2005 - Chef Band Gear Simple Plan

1998-2004 - Foufounes Électriques, Directeur Technique

1998-2004 - Éclairagiste Indépendant

1998-2002 - Sonorisateur Indépendant

FORMATIONS

2019 - Photon VYV, Montréal

2016 - Disguise (D3), Québec

2015 - Pandora Box Instructor Program, Coolux Media Systems, Allemagne

2013 - Meyer Sound SIM3, Alberta

2013 - SMAART V7, Québec 2012 - Christie Digital (Field Application), Québec

2012 - Coolux Media Sever (Beta Tester), Montréal

2012 - BSS Soundweb London BLU V2, Montréal

2011 - Medialon (Beta Tester), Miami

2011 - Crestron DMC-D, Montréal

2010 - QSC Q-SYS, Montréal

2010 - Meyer Sound D-Mitri/ LCS/ Cue Station/Matrix3, Montréal

2010 - BSS Soundweb London BLU V1, Montréal

2010 - Symnet/Symetrix, Montréal

2010 - Biamp Systems, Montréal

2009 - Maîtrise du Logiciels de prédiction acoustique 3D EASE , Montréal

2006 - BSS Soundweb, Montréal

2001 - Diplôme en Éclairage Architectural, Montréal

Projets Principaux

Oasis Immersion, **Montréal, Canada, 2021**
Mandai Curiosity Cove, **Mandai, Singapour, 2019**
Céline Dion World Tour, **Québec, Canada, 2019**
Madame Chose, Groupe Restos Plaisirs, **Québec, Canada, 2019**
Axel, Cirque du Soleil, **International, 2019**
PY1, **Dallas, États-Unis, 2019**
PY1, **Montréal, Canada, 2019**
Espace Telus, Grand Théâtre de Québec, **Québec, Canada, 2019**
Musée Pointe-à-Callière, **Montréal, Canada, 2019**
Royal Caribbean Cruise Ship, Projets Multiples, **International, 2014 à 2020**
La Maison Simons, Projets Multiples, **Canada, 2012 à 2020**
Missouri Botanical Garden, **Missouri, États-Unis, 2018**
Epic Nightime Spectacular, Universal Studio Orlando, **International, 2018**
Destiny, MGM Cotai, **Macau, Chine, 2018**
Crystal, Cirque du Soleil, **Montréal, Canada, 2018**
MAPP MTL, **Montréal, Canada, 2016, 2017 & 2020**
Infocomm 2017, **Orlando, États-Unis, 2017**
C2, **Montréal, Canada, 2017**
Illumination du Pont Jacques-Cartier, **Montréal, Canada, 2017**
Volta, Cirque du Soleil, **Montréal, Canada, 2016**
Nuée de Verre, Aéroport YUL de Montréal, **Montréal, Canada, 2016**
Institut universitaire de cardiologie et pneumologie de Québec, IUCPQ, **Québec, Canada, 2016**
Puma Fashion Show, **New York, États-Unis, 2016**
Maëstro, Quartier des spectacles, **Montréal, Canada, 2015**
NBA All Stars, **New York, États-Unis, 2015**
Victoria's Secret Fashion Show, **New York, États-Unis, 2015**
Champions !, 100e du Comité Olympique International, **Lausanne, Suisse, 2015**
Jabbawockeez, **Las Vegas, États-Unis, 2015**
National Gallery of Canada, **Ottawa, Canada, 2015**
Façade de la Salle Albert-Rousseau, **Québec, Canada, 2015**
Britney Spears – Piece of Me, **Las Vegas, États-Unis, 2013**
Planétarium Rio Tinto Alcan, **Montréal, Canada, 2013**
New City Gas & Terrasse, **Montréal, Canada, 2012-2013**
Salle Albert-Rousseau, **Québec, Canada, 2012**



François Canac-Marquis

Chargé de projet

François Canac-Marquis est bachelier en génie mécanique et détient plus de 18 ans d'expérience professionnelle acquise en Amérique, au Moyen-Orient et en Asie. C'est donc à l'échelle mondiale que François contribue à de nombreuses réalisations unissant l'architecture et les technologies des arts.

Expatrié en 2007 aux Émirats arabes unis, il collabore à différents projets tout en assumant les responsabilités de conception et de construction de ceux-ci. De retour au Canada en 2011, il dirige la production de plusieurs spectacles et la conception technologique de maintes installations artistiques et interactives.

Expertises

- Direction de production
- Direction Technique
- Étude Budgétaire
- Gestion de Projet
- Gestion d'Appel d'Offre
- Conception Technologique
- Dessin Technique
- Démarrage de Système
- R&D

Projets Principaux

Public Real, Dubai Expo 2020, **Dubai, Émirats Arabes Unis, 2020**
Mandai Curiosity Cove, **Mandai, Singapour, 2019**
Hotel Arte XCaret, **Cancun, Mexique, 2019**
Dream Tunnel, **Montréal, Canada, 2019**
Musée Pointe-à-Callière, **Montréal, Canada, 2019**
Cabico, KBIS, **Orlando, États-Unis, 2018 à 2019**
La Maison Simons, Projets Multiples, **Canada, 2012 à 2019**
Bain Saint-Michel, **Montréal, Canada, 2018**
Quintescence, NRJ Spa Nordique, **Beauce, Canada, 2018**
Amphithéâtre Communautaire d'Edmundston, **Edmundston, Canada, 2017**
Quai Paquet, **Lévis, Canada, 2016 à 2020**
Horizons, Observatoire de la Capitale, **Québec, Canada, 2016**
Nuée de Verre, Aéroport YUL de Montréal, **Montréal, Canada, 2016**
Théâtre Petit Champlain, **Québec, Canada, 2016**

CHARGÉ DE PROJET

EXPÉRIENCE

18 Années d'expérience

Depuis 2015 - 20k, Chargé de Projet

2013-2015 - Dufour, Spectacles et Images, Vice Président

2011-2013 - Dufour, Spectacles et Images, Directeur de Production

2005-2011 - Gsmprjct°, Directeur de Projet, Moyent-Orient

2002-2003 - M2C1, Gestionnaire de Projet, Infrastructures et Technologies

ÉDUCATION

2002 - BEng Génie Mécanique, Université Laval, Québec

Projets Principaux

Quai Paquet, Spectacle d'ouverture, **Lévis, Canada, 2016**
Institut universitaire de cardiologie et pneumologie de Québec, IUCPQ, **Québec, Canada, 2016**
National Gallery of Canada, **Ottawa, Canada, 2015**
Maëstro, Quartier des spectacles, **Montréal, Canada, 2015**
Complexe Desjardins, **Montréal, Canada, 2013**
Lumières, l'étonnante destinée du Séminaire de Québec, **Québec, Canada, 2013**
Gala inaugural de l'Orgue Casavant, Palais Montcalm, **Québec, Canada, 2013**
Le Mur du Son, **Lausanne, Suisse, 2012**
Burj Khalifa, Observatory Deck Experience, **Dubai, Émirats Arabes Unis, 2010**
National Museum of Singapore, **Singapour, Singapour, 2006**
US Open - Tennis, Flushing, **New York, États-Unis, 2004**
Ford Centennial, Dearborn, **Miami, États-Unis, 2003**
Québec - New York, Winter Garden, **New York, États-Unis, 2001**
Festival d'été de Québec, **Québec, Canada, 1999 à 2001**



Burj Khalifa, Observatory Deck Experience

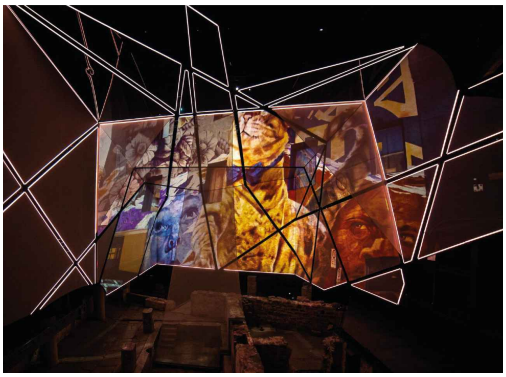

Génération MTL, Musée Pointe-à-Callière



DESIGNER TECHNOLOGIQUE

EXPÉRIENCE

27 Années d'expérience

Depuis 2012 - 20k, Responsable du design technologique

2008-2012 - Palais Montcalm, Chef Son

2007-2008 - Palais Montcalm, Directeur Technique Assistant

2004-2007 - Le Groupe SPL, Directeur Sonorisation

1999-2004 - Sonorisateur Indépendant

1993-1998 - Studio Mélusine, France, Chef Son

FORMATIONS

2017 - AV STUMPFL, Montréal

2017 - DPA Microphone, Montréal

2017 - Audinate Dante, Certification Niveau 2, Montréal

2016 - Yamaha AFC3, Californie

2016 - Audio Architect, Harman certification, Montréal

2014 - BSS London Architect, Certification Niveau 2, Montréal

Émeric Demangel

Designer Technologique

Reconnu pour son professionnalisme, sa créativité et la qualité des solutions qu'il met en place, Émeric Demangel contribue au monde de l'audiovisuel depuis plus de 27 ans en élaborant des concepts et des expériences innovatrices à l'échelle mondiale. De par les stratégies qu'il emploie et sa capacité à rester au fait des dernières avancées technologiques, il bâtit des solutions scéniques avec un grand souci du détail.

Accordant une grande importance à la formation, Émeric a établi une discipline d'apprentissage et de partage des connaissances aux membres de l'industrie du spectacle. Au cours des dernières années, il s'est taillé une place de choix comme consultant scénique, designer audio, directeur technique, chargé de projet et coordonnateur de production.

Expertises

- Conception Technologique
- Conception de Système Audio
- Calibration de Système Audio (SIM3 & SMAART V7)
- Étude budgétaire
- Gestion d'appels d'offre
- Environnement sonore immersif
- Interactivité
- Programmation de Système
- Spacialisation Audio
- Réseautique
- Simulation Acoustique Assistée par Ordinateur
- R&D

Associations

AES - Audio Engineering Society
TEA - Team Entertainement Alliance
CQICTS - Centre Québécois de l'Institut Canadien des Technologies Scénographique, Instructeur, Depuis 2009

Projets Principaux

Oasis Immersion, **Montréal, Canada, 2021**
HGK International Airport, **Hong Kong, Chine, 2020**
Epcot Center, **Floride, États-Unis, 2019**
Shinjuku, **Tokyo, Japon, 2019**

FORMATIONS

2013 - Bob McCarthy : Sound Systems Design & Optimization, Alberta

2013 - QSC Q-SYS, Québec

2012 - Maîtrise du Logiciels de prédiction acoustique 3D EASE

2008 - Yamaha, Montréal

2006 - Electrovoice IRIS-NET, Minneapolis

2005 - Réseautique & System Monitoring, Montréal

2005 - Symetrix, Symnet, Montréal

2004 - SIA SMAARTLive, Floride

Projets Principaux

Madame Chose, Groupe Restos Plaisirs, **Québec, Canada, 2019**
La Maison Simons, Projets Multiples, **Canada, 2012 à 2020**
Paradise City, Séoul, **Corée du Sud, 2019**
Musée Pointe-à-Callière, **Montréal, Canada, 2019**
Mandai Curiosity Cove, **Mandai, Singapour, 2019**
Dream Tunnel, **Montréal, Canada, 2019**
Espace Telus, Grand Théâtre de Québec, **Québec, Canada, 2019**
Quai Paquet, **Lévis, Canada, 2016 à 2020**
Missouri Botanical Garden, **Missouri, États-Unis, 2018**
Epic Nightime Spectacular, Universal Studio Orlando, **International, 2018**
Impérial Bell, **Québec, Canada, 2018**
Pier39, **San Francisco, États-Unis, 2018**
Wizarding World of Harry Potter, Universal Studios Beijing, **Beijing, Chine, 2017**
Mystic Tree Show, Song Cheng, **Hangzhou, Chine, 2017**
Miwaté, Chutes des Chaudières, **Ottawa, Canada, 2017**
100e anniversaire de la bataille de Vimy, **Arras, France, 2017**
MSC Méraviglia, **Saint-Nazaire, France, 2017**
Amphithéâtre Communautaire d'Edmundston, **Edmundston, Canada, 2017**
Quai Paquet, Spectacle d'ouverture, **Lévis, Canada, 2016**
Horizons, Observatoire de la Capitale, **Québec, Canada, 2016**
Tropicana Casino Boardwalk, **Atlantic City, États-Unis, 2016**
Institut universitaire de cardiologie et pneumologie de Québec, IUCPQ, **Québec, Canada, 2016**
Maëstro, Quartier des spectacles, **Montréal, Canada, 2015**
Amphithéâtre COGECO, **Trois-Rivières, Canada, 2015**
National Gallery of Canada, **Ottawa, Canada, 2015**
Façade de la Salle Albert-Rousseau, **Québec, Canada, 2015**
Celebremos "Campeche", **Campeche, Mexique, 2014**
Musée du Fort, **Québec, Canada, 2014**
Musée National des Beaux-Arts du Québec, **Québec, Canada, 2014**
Salle J.-Antonio-Thompson, **Trois-Rivières, Canada, 2013**
Centre PHI, **Montréal, Canada, 2013**
Planétarium Rio Tinto Alcan, **Montréal, Canada, 2013**
Lumières, l'étonnante destinée du Séminaire de Québec, **Québec, Canada, 2013**
New City Gas & Terrasse, **Montréal, Canada, 2012-2013**
Théâtre du Rideau Vert, **Montréal, Canada, 2013**
Collège François-de-Laval, **Québec, Canada, 2012**
Salle Albert-Rousseau, **Québec, Canada, 2012**
Le Mur du Son, **Lausanne, Suisse, 2012**
Sa Majesté la Reine Elizabeth II, **Halifax, Canada, 2010**
Festival d'été de Québec, **Québec, 2001 à 2006**



Damien Frigon

Scénographe Technologique

Damien Frigon est reconnu par ses pairs pour sa solide expertise technologique appliquée au domaine de l'audiovisuel. Son caractère innovant lui a permis, lors de nombreux projets, de repousser les limites technologiques et de créer des univers au-delà des attentes des concepteurs avec lesquels il a collaboré.

Sa rigueur et son dévouement l'ont rapidement amené à travailler sur des projets à forte visibilité et des spectacles à grand déploiement. Son expertise technique s'est aussi fait valoir lors de la conception de nombreuses installations permanentes.

Expertises

- Conception Technologique
- Conception de Système Vidéo
- Mapping Vidéo
- Programmation de Serveur Média
- Modélisation 3D
- Interactivité
- Réseautique & Contrôle
- Démarrage de Système
- Simulation Acoustique Assistée par Ordinateur
- Simulation Mapping Vidéo assistée par Ordinateur
- Programmation de Processeur Contrôle
- Programmation de Processeur Audio
- Conception de Système Audio

Logiciels

Adobe Premiere
After Effect
Autocad
Bright Author
Cinema 4D
Disguise (D3)
Ease
Mapping Matters
Medialon
Pandora Box
Sketchup
Touch Designer
Photon VYV
Widget Designer
XAgora

Projets Principaux

Oasis Immersion, **Montréal, Canada, 2021**
Mural Festival, **Montréal, Canada, 2020**
Mandai Curiosity Cove, **Mandai, Singapour, 2019**
Dream Tunnel, **Montréal, Canada, 2019**
Axel, Cirque du Soleil, **International, 2019**
Céline Dion World Tour, **Québec, Canada, 2019**

SCÉNOGRAPHE TECHNOLOGIQUE

EXPÉRIENCE

6 Années d'expérience

Depuis 2014 - 20k, Scénographe Technologique

FORMATIONS

2019 - Photon VYV, Montréal

2016 - Disguise (D3), Québec

2015 - EMOIQC, Santé et Sécurité Générale sur les Chantiers de Construction, Québec

ÉDUCATION

2014 - DEC, Technologie de l'Électronique, Audiovisuel, Cégep Limoilou, Québe

Projets Principaux

Madame Chose, Groupe Restos Plaisirs, **Québec, Canada, 2019**
PY1, **Dallas, États-Unis, 2019**
PY1, **Montréal, Canada, 2019**
Musée Pointe-à-Callière, **Montréal, Canada, 2019**
Espace Telus, Grand Théâtre de Québec, **Québec, Canada, 2019**
Quintescence, NRJ Spa Nordique, **Beauce, Canada, 2019**
Royal Caribbean Cruise Ship, Projets Multiples, **International, 2014 à 2020**
Quai Paquet, **Lévis, Canada, 2016 à 2020**
Missouri Botanical Garden, **Missouri, États-Unis, 2018**
Epic Nightime Spectacular, Universal Studio Orlando, **International, 2018**
Amphithéâtre Communautaire d'Edmundston, **Edmundston, Canada, 2017**
Crystal, Cirque du Soleil, **Montréal, Canada, 2017**
La Fabuleuse, **Saguenay, Canada, 2017**
C2, **Montréal, Canada, 2017**
Illumination du Pont Jacques-Cartier, **Montréal, Canada, 2017**
Volta, Cirque du Soleil, **Montréal, Canada, 2017**
Cabico, KBIS, **Orlando, États-Unis, 2017**
MAPP MTL, **Montréal, Canada, 2016 à 2017**
Horizons, Observatoire de la Capitale, **Québec, Canada, 2016**
Quai Paquet, Spectacle d'ouverture, **Lévis, Canada, 2016**
Nuée de Verre, Aéroport YUL de Montréal, **Montréal, Canada, 2016**
Institut universitaire de cardiologie et pneumologie de Québec, IUCPQ, **Québec, Canada, 2016**
Maëstro, Quartier des spectacles, **Montréal, Canada, 2015**
Amphithéâtre COGECO, **Trois-Rivières, Canada, 2015**
Foyer de la Salle Albert-Rousseau, **Québec, Canada, 2015**
Façade de la Salle Albert-Rousseau, **Québec, Canada, 2015**
Théâtre Petit Champlain, **Québec, Canada, 2015**
Champions !, 100e du Comité Olympique International, **Lausanne, Suisse, 2015**
Festival d'humour de Québec, ComediHa!, **Québec, Canada, 2015**
Boîte Bell, **Québec, Canada, 2014**
Musée du Fort, **Québec, Canada, 2014**



Alexandra Donnelly

Designer Industriel

Alexandra Donnelly, de par sa rigueur d'exécution, est reconnue pour son apport important lors de la conception et du design de projets audiovisuels. Elle a acquis, avec sa formation en design industriel, une vision large et englobante de la réalisation de projets (dessins, schémas) techniques sous des environnements 2D et 3D.

Son expérience, son instinct et son habileté à vulgariser les production les plus complexes lui ont permis de se démarquer dans toutes les réalisations où son expertise a été mise à contribution.

Expertises

- Conception Technologique
- Dessin Technique
- Modélisation 3D
- Rendus 3D
- Présentation de Produit
- Design Graphique
- Prise de Mesure
- Conception Technologique
- Simulation d'Éclairage Assistée par Ordinateur
- Simulation Acoustique Assistée par Ordinateur
- Simulation Mapping Vidéo Assistée par Ordinateur
- Conception de Système Audio

Logiciels

Adobe Premiere
Autocad
Dialux
Ease
Illustrator
Indesign
Layout
Mapping Matter
Pandora Box
Photoshop
Podium SU
Sketchup
SolidWorks
Rhinoceros
Widget Designer
XAgora

Projets Principaux

Oasis Immersion, **Montréal, Canada, 2021**
Public Real, Dubai Expo 2020, Dubai, **Émirats Arabes Unis, 2020**
HGK International Airport, **Hong Kong, Chine, 2020**
Mandai Curiosity Cove, **Mandai, Singapour, 2019**
Hotel Arte Xcaret, **Cancun, Mexique, 2019**

DESIGNER INDUSTRIEL

EXPÉRIENCE

5 Années d'expérience

Depuis 2015 - 20k, Designer Industriel

FORMATIONS

2017 - Pandora Box, Christie Digital Media System, Québec

2016 - Disguise (D3), Québec

ÉDUCATION

2014 - DEC, Design Industriel, Cegep Ste-Foy, Québec

2011 - Programme Informatique, Juvénat Notre-Dame, Études Secondaires, Québec

Projets Principaux

Dream Tunnel, **Montréal, Canada, 2019**
Madame Chose, Groupe Restos Plaisirs, **Québec, Canada, 2019**
PY1, **Montréal, Canada, 2019**
Lagoon, Los Angeles, **États-Unis, 2019**
Paradise City, **Séoul, Corée du Sud, 2019**
Espace Telus, Grand Théâtre de Québec, **Québec, Canada, 2019**
Musée Pointe-à-Callière, **Montréal, Canada, 2019**
Quintescence, NRJ Spa Nordique, **Beauce, Canada, 2019**
La Maison Simons, Projets Multiples, **Canada, 2015 à 2020**
Quai Paquet, **Lévis, Canada, 2016**
Missouri Botanical Garden, **Missouri, États-Unis, 2018**
Epic Nightime Spectacular, Universal Studio Orlando, **International, 2018**
Wizarding World of Harry Potter, Universal Studios Beijing, **Beijing, Chine, 2017**
Amphithéâtre Communautaire d'Edmundston, **Edmundston, Canada, 2017**
Crystal, Cirque du Soleil, **Montréal, Canada, 2017**
La Fabuleuse, **Saguenay, Canada, 2017**
Volta, Cirque du Soleil, **Montréal, Canada, 2017**
Illumination du Pont Jacques-Cartier, **Montréal, Canada 2017**
MAPP MTL, **Montréal, Canada, 2016 à 2017**
Tropicana Casino Boardwalk, **Atlantic City, États-Unis, 2016**
Horizons, Observatoire de la Capitale, **Québec, Canada, 2016**
Nuée de Verre, Aéroport YUL de Montréal, **Montréal, Canada, 2016**
Sapristi, **Québec, Canada, 2016**
Quai Paquet, Spectacle d'ouverture, **Lévis, Canada, 2016**
Institut universitaire de cardiologie et pneumologie de Québec, IUCPQ, **Québec, Canada, 2016**
Théâtre Petit Champlain, **Québec, Canada, 2015**
Salle J.-Antonio-Thompson, **Trois-Rivières, Canada, 2015**
Moog Audio, divers projets, **Montréal, 2015 à 2017**



Joel Desmarais

Consultant - Spécialiste en technologies

Joël Desmarais est reconnu pour ses connaissances approfondies des diverses technologies en lien avec le monde de l'audiovisuel. Originellement spécialisé en sonorisation, il a rapidement développé une solide expertise dans tous les domaines connexes de l'audiovisuel. Autodidacte, Joël est capable de s'adapter et d'utiliser les technologies, anciennes ou récentes, et les pousser à leur plein potentiel.

Les collègues et clients apprécient la grande versatilité de Joël et sa capacité à réaliser efficacement les projets. Il a été appelé à travailler autant sur des installations permanentes que des installations temporaires ou des événements.

Expertises

- Conception de Système Vidéo
- Mapping Vidéo
- Programmation de Serveur Média
- Conception Technologique
- Dessin Technique
- Consultation
- Contrôle de Système
- Réseautique
- Interactivité
- Démarrage de Système
- Programmation de Processeur
- Contrôle Programmation de Processeur Audio
- Conception de Système Audio
- Simulation Acoustique
- Calibration Audio
- R&D

Logiciels

Pandora Box
Disguise (D3)
Photon VYV
Watchout Arkaos
Smaart
Meyer SIM - EASE Medialon
Cisco
AutoCad
Green Hippo

Projets Principaux

Oasis Immersion, **Montréal, Canada, 2021**
Ships in the Nights - Virgin Voyages, **International, 2020**
Céline Dion World Tour, **Québec, Canada, 2019**
Axel, Cirque du Soleil, **International, 2019**
One Drop, **Las Vegas, États-Unis, 2019**
PY1, **Montréal, Canada, 2019**

SPÉCIALISTE EN TECHNOLOGIES

EXPÉRIENCE

12 Années d'expérience

Depuis 2012 - 20k, Spécialiste en technologies

Depuis 2008 - Sonorisateur Indépendant - Pigiste

Artistes Variés : -Grégory Charles - Robert Charlevoix -Marc Hervieux

Calibration Audio pour installations permanentes, évènements temporaires, évènements corporatifs et spectacles

FORMATIONS

2019 - Photon VYV, Montréal

2016 - Disguise (D3), Québec

2013 - SMAART V7, Québec

Projets Principaux

PY1, **Dallas, États-Unis, 2019**
Madame Chose, Groupe Restos Plaisirs, **Québec, Canada, 2019**
Musée Pointe-à-Callière, **Montréal, Canada, 2019**
La Maison Simons, Projets Multiples, **Canada, 2012 à 2020**
Royal Caribbean Cruise Ship, Projets Multiples, **International, 2017 à 2020**
Missouri Botanical Garden, **Missouri, États-Unis, 2018**
Epic Nightime Spectacular, Universal Studio Orlando, **International, 2018**
Destiny, MGM Cotai, **Macau, Chine, 2018**
Crystal, Cirque du Soleil, **Montréal, Canada, 2017**
La Fabuleuse, **Saguenay, Canada, 2017**
Expo Astana, **Astana, Kazakhstan, 2017**
Quai Paquet, **Lévis, Canada, 2017 à 2020**
ICAO, **Montréal, Canada, 2016**
Jabbawockeez, **Las Vegas, États-Unis, 2015**
Maëstro, Quartier des spectacles, **Montréal, Canada, 2015**
New City Gas & Terrasse, **Montréal, Canada, 2012 à 2013**
Britney Spear - Piece of Me, **Las Vegas, États-Unis, 2013**
Salle J.-Antonio Thompson, **Québec, Canada, 2013**
Complexe Desjardins, **Montréal, Canada, 2013**
Centre des Congrès de Québec, **Québec, Canada, 2014**
Musée Boréalis, **Trois-Rivières, Canada, 2013**
Centre PHI, **Montréal, Canada, 2013**
Gala Inaugural de l'Orgue Casavant, Palais Montcalm, **Québec, Canada, 2013**
Lumières, l'étonnante destinée du Séminaire de Québec, **Québec, Canada, 2013**
UP! Escalier Interactifs, Québecadabra, **Québec, Canada, 2012**



Nicolas Gendron

Consultant - Spécialiste en technologies

Nicolas Gendron est spécialisé en systèmes de projection vidéo complexes et robustes. Il a participé à plusieurs projets de haut niveau qui requièrent la maitrise d'une technologie avancée et qui n'est disponible qu'aux professionnels de la scène.

Nicolas est appelé à voyager à travers le monde pour répondre à des besoins de ressources hautement spécialisées dans son domaine d'expertise. Il a été au cœur de la conception de l'infrastructure vidéo de spectacles parcourant le monde.

Expertises

- Conception de Système Vidéo
- Mapping Vidéo
- Programmation de Serveur Média
- Conception Technologique
- Dessin Technique
- Système de contrôle Réseautique
- Interactivité
- Démarrage de Système
- Programmation de Processeur Contrôle
- R&D

Logiciels

Pandora Box Widget
Designer Disguise
(D3) Watchout
Arkaos
Photon VYV

Projets Principaux - 20k

Oasis Immersion, **Montréal, Canada, 2021**
Mural Festival, **Montréal, Canada, 2020**
Céline Dion World Tour, **Québec, Canada, 2019**
Axel, Cirque du Soleil, **International, 2019**
PY1, **Montréal, Canada, 2019**
The Silk Road - Spectrum of the Seas, **International, 2019**
Musée Pointe-à-Callière, **Montréal, Canada, 2019**
Missouri Botanical Garden, **Missouri, États-Unis, 2018**
Destiny, MGM Cotai, **Macau, Chine, 2018**
Illumination du Pont Jacques-Cartier, **Montréal, Canada 2017**
Expo Astana, **Astana, Kazakhstan, 2017**

SPÉCIALISTE EN TECHNOLOGIES

EXPÉRIENCE

13 Années d'expérience

Depuis 2017 - 20k, Spécialiste en technologies

2015-2017 - Cirque du Soleil - Chargé de Projet Vidéo

2007-2015 - Cirque du Soleil, Évenements et Spectacles, Design et Intégration de Système Multimédia, Programmeur, Opérateur

2011-2014 - Cavalia - Odysseo

2007-2011 - Productions J

FORMATIONS

2019 - Photon VYV, Montréal

2016 - Disguise (D3), Québec

Projets Divers

VOLTA, Cirque du Soleil, **Big Top Tour, 2017**
U=Arena, **Paris, France, 2017**
OvO, Cirque du Soleil, Arena Tour, 2015
Pan-Am Games, **Toronto, Canada**
Expo 2015, **Milano, Italie**
Light Up Your Life, **Beijing, Chine**
Scalada, **Andorre, Europe**
Zaïa, **Macao, Chine**
Cavalia Odysseo, Tour, **2011 à 2014**
Star Academie, **Montréal, Canada, 2007 à 2011**



Flora Borealis, Missouri Botanical Garden



Volta, Cirque du Soleil

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1213815004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Atomic 3 pour concevoir et réaliser des interventions multimédias artistiques pour l'événement Jardins de Lumière - Dépense totale de 937 046,25 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EPLV - 1213815004.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Prepose(e) au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-23

Laura VALCOURT
conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.18

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1218020001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , Section processus_projets et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi qu'au gouvernement du Canada de procéder à l'annulation des demandes d'aide financière 2029008, 2029009, 2029012 et 2029013 du programme FIMEAU, ainsi que des protocoles d'entente intervenus pour ces dossiers et de réactiver les dossiers 2029007 et 2029011, pour lesquels une annulation a été demandée par erreur administrative de la Ville

Il est recommandé :
de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi qu'au gouvernement du Canada de procéder à l'annulation des demandes d'aide financière 2029008, 2029009, 2029012 et 2029013 du programme FIMEAU, ainsi que des protocoles d'entente intervenus pour ces dossiers et de réactiver les dossiers 2029007 et 2029011, pour lesquels une annulation a été demandée par erreur administrative de la Ville.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-22 12:47

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1218020001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , Section processus_projets et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi qu'au gouvernement du Canada de procéder à l'annulation des demandes d'aide financière 2029008, 2029009, 2029012 et 2029013 du programme FIMEAU, ainsi que des protocoles d'entente intervenus pour ces dossiers et de réactiver les dossiers 2029007 et 2029011, pour lesquels une annulation a été demandée par erreur administrative de la Ville

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonnera sur plusieurs années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles normes et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le nouveau Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU). Ce programme découle de la mise en œuvre du secteur « infrastructures municipales » du Plan québécois des infrastructures et du volet Infrastructures vertes de l'Entente bilatérale intégrée relative au programme d'infrastructure Investir dans le Canada. En vigueur depuis janvier 2019 et sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ce programme vise la réalisation de travaux de construction, de réfection, d'agrandissement ou d'ajout d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées.

Le programme FIMEAU est doté d'une enveloppe de 1,5 G$ (750 M$ provenant du gouvernement du Canada, et 750 M$ du gouvernement du Québec). L'aide financière accordée ne peut excéder 80 % du coût réel des travaux admissibles réalisés entre le 25 juin 2019 et le 31 octobre 2027 par une municipalité. L'aide financière est octroyée à parts égales par le gouvernement du Québec et celui du Canada.

Ce programme comporte deux volets : un premier pour les municipalités de moins de 100 000 habitants et un second pour les dix grandes villes de 100 000 habitants et plus. Chacun de ces volets se divise en sous-volets dédiés au renouvellement de conduites et aux infrastructures d'eau potable ou d'eaux usées.

Les modalités de ce programme de compétence locale prévoient que la Ville de Montréal dispose d'une aide financière maximale de 210,96 M$ entre le 25 juin 2019 et le 31 octobre 2027. Le MAMH procédera à trois appels de propositions de projets pour le versement de l'aide financière aux municipalités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 1336 Approuver sept (7) projets de protocole d'entente relatifs à l'octroi à la Ville de Montréal par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'une aide financière d'un montant total de 52 426 840 $ dans le cadre du sous-volet 2.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau pour des travaux (FIMEAU) - Renouvellement de conduites.
CM19 1212 Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour les années 2020-2021 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

DESCRIPTION

Le Conseil municipal du 18 novembre 2019 autorisait le Service de l'eau à déposer 11 programmations de travaux totalisant 84 M$ en aide financière dans le cadre du programme de subvention FIMEAU. Ces travaux, principalement de la réhabilitation de conduites d'égouts, ont reçu l'approbation des gouvernements provincial le 19 mai 2020 et fédéral le 16 juin 2020.
Les règles du programme FIMEAU sont claires à l'effet que les contrats de réalisation de travaux ne peuvent être octroyés avant l'acceptation, par les deux paliers gouvernementaux, des programmations. En ce sens, la Ville a mis en place les mesures de contrôle et les moyens de communication nécessaires pour respecter les règles d'octroi de contrat du programme FIMEAU.

Le Service de l'eau réalise annuellement plus de 200 M$ de travaux sur le domaine public. Pour ce faire, un bureau d'intégration veille à améliorer la planification et la coordination des travaux dans la Ville. La réhabilitation des 416 tronçons de rue, subventionnés par FIMEAU, avait été soumise et approuvée dans le cadre du processus de coordination des travaux (AGIR) lors du conseil municipal du 18 novembre 2019. Toutefois, à la demande de l'équipe d'AGIR, certains de ces travaux ont dû être intégrés à d'autres projets de plus grande envergure dans les mois suivant le dépôt des programmations au MAMH.

Le délai très long entre le dépôt des programmations de travaux subventionnés et leur approbation (7 mois) conjugué à la complexité du processus d'intégration s'est soldé par l'octroi de 5 contrats avant le 16 juin 2020, invalidant ainsi quatre des 11 ententes de subvention. La Ville se prive donc pour ce premier appel de projets de 10,6 M$. Cette somme sera retournée dans l'enveloppe FIMEAU de la Ville de Montréal et sera disponible pour le prochain appel de projet en 2022.

La Ville de Montréal a fait parvenir au MAMH, le 7 décembre 2021, une lettre confirmant l'annulation des quatre protocoles d'entente FIMEAU. Malheureusement, deux ententes ont été fermées auprès des autorités fédérales par le MAMH à la suite d'une erreur administrative sur les numéros d'entente à annuler contenu dans la lettre.

Le Service de l'eau et le MAMH ont convenu ensemble d'intervenir auprès des autorités fédérales pour que ces deux ententes soient réactivées. Sans une confirmation officielle du fédéral de non-annulation des ententes 2029007 et 2029011, la Ville de Montréal ne percevra pas les subventions relatives à celles-ci, soit une promesse de financement pouvant aller jusqu'à 15,9 M$.

JUSTIFICATION

Une décision du conseil est nécessaire pour confirmer l'annulation des ententes de subvention auprès du MAMH et pour demander officiellement au MAMH et à Infrastructure Canada de réactiver les ententes annulées par erreur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'annulation de ces ententes en raison de l'octroi prématuré des contrats engendre une perte de 10,6 M$ pour les années 2020 et 2021. Toutefois, ces sommes seront retournées dans l'enveloppe Ville de Montréal du programme FIMEAU et seront disponibles pour le prochain appel de projets en 2022. Les travaux en cours seront financés à même le règlement d'emprunt du programme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans une confirmation officielle du fédéral de réactivation des ententes 2029007 et 2029011, la Ville de Montréal ne percevra pas les subventions relatives à celles-ci.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission de la résolution au MAMH: mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Pierre ROUETTE, Direction générale

Lecture :

Marie-Pierre ROUETTE, 12 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-France WITTY
Chef de division Stratégies et pratiques d'affaires

Tél : 438-229-0801
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-01

Marie-France WITTY
Chef de division

Tél : 438-229-0801
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2021-04-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2021-04-21

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218020001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , Section processus_projets et partenariat
Objet :	Demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi qu'au gouvernement du Canada de procéder à l'annulation des demandes d'aide financière 2029008, 2029009, 2029012 et 2029013 du programme FIMEAU, ainsi que des protocoles d'entente intervenus pour ces dossiers et de réactiver les dossiers 2029007 et 2029011, pour lesquels une annulation a été demandée par erreur administrative de la Ville

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

4 ententes annulées FIMEAU - impact perte de revenus de subventions - anna.chkadova@montreal.ca - Courriel Ville de Montréal.pdf

TronçonFimeauParSoumission2020 avec Réel 2020.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Agent de gestion des ressources financières
Tél : (514) 872-9999

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-21

Anna CHKADOVA
Conseillere budgétaire
Tél : 514 872-9999
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 20.19

2021/05/17 13:00

(1)

Dossier # : 1218042002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de bail aux termes de laquelle le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal loue de la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont), le local situé au rez-de-chaussée du 544, avenue Davaar à Outremont, d'une superficie de 2,880 pi², pour une durée d'une (1) année, soit du 16 juillet 2020 au 15 juillet 2021, pour les fins d'une clinique de dépistage de la COVID-19. La recette totale est de 41 760,00 $, plus les taxes applicables. Bâtiment 3093.

1. Approuver la convention de bail par laquelle la Ville de Montréal loue au CIUSSS Centre -Ouest-de-l'île-de-Montréal, l'édifice situé au 544, avenue Davaar à Outremont, pour un terme d'un an, rétroactivement à compter du 16 juillet 2020. La recette totale est de 41 760$, plus les taxes applicables.
2. Imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-22 10:20

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Outremont
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 6 avril 2021	Résolution: CA21 16 0089

Approuver une convention de bail aux termes de laquelle le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal loue de la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont), le local situé au rez-de-chaussée du 544, avenue Davaar à Outremont, d'une superficie de 2,880 pi², pour une durée d'une (1) année, soit du 16 juillet 2020 au 15 juillet 2021, pour les fins d'une clinique de dépistage de la COVID-19 et de vaccination. La recette totale est de 41 760,00 $, plus les taxes applicables. Bâtiment 3093.

Il est proposé par Philipe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER la convention de bail par laquelle la Ville de Montréal loue au CIUSSS Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal, l'édifice situé au 544, avenue Davaar à Outremont, pour un terme d'un an, rétroactivement au 16 juillet 2020. La recette totale est de 41 760$, plus les taxes applicables;

D'IMPUTER cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur:	Philipe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak
Votent contre:	Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1218042002

Philipe TOMLINSON
_____
Maire de l'arrondissement

Julie DESJARDINS
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 21 avril 2021

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.19

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1218042002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de bail aux termes de laquelle le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal loue de la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont), le local situé au rez-de-chaussée du 544, avenue Davaar à Outremont, d'une superficie de 2,880 pi², pour une durée d'une (1) année, soit du 16 juillet 2020 au 15 juillet 2021, pour les fins d'une clinique de dépistage de la COVID-19. La recette totale est de 41 760,00 $, plus les taxes applicables. Bâtiment 3093.

1. Approuver la convention de bail par laquelle la Ville de Montréal loue au CIUSSS Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal, l'édifice situé au 544, avenue Davaar à Outremont, pour un terme d'un an, rétroactivement à compter du 16 juillet 2020. La recette totale est de 41 760$, plus les taxes applicables.
2. Imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-03-15 20:35

Signataire : Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1218042002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de bail aux termes de laquelle le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal loue de la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont), le local situé au rez-de-chaussée du 544, avenue Davaar à Outremont, d'une superficie de 2,880 pi², pour une durée d'une (1) année, soit du 16 juillet 2020 au 15 juillet 2021, pour les fins d'une clinique de dépistage de la COVID-19. La recette totale est de 41 760,00 $, plus les taxes applicables. Bâtiment 3093.

CONTENU

CONTEXTE

À la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux, le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS) a ouvert, le 16 juillet 2020, un nouveau centre de dépistage sans rendez-vous à Outremont. La clinique temporaire a pignon sur rue, au 544, avenue Davaar, près du chemin de la Côte-Sainte-Catherine (jadis l'hôtel de Ville d'Outremont). L'objectif ultime est que toute personne qui doit passer un test de dépistage ait accès plus rapidement à ce service, particulièrement dans la région de Montréal.

À la lumière des informations susdites, l'arrondissement d'Outremont a demandé au Service de la gestion et de la planification immobilières (SGPI) de négocier et de rédiger la convention de bail entre l'arrondissement d'Outremont et le CIUSSS.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure.

DESCRIPTION

Ce sommaire a pour but l'approbation d'une convention de bail aux termes de laquelle le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal loue de la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont), le local situé au rez-de-chaussée du 544, avenue Davaar à Outremont, d'une superficie de 2,880 pi², pour une durée d'une (1) année, soit du 16 juillet 2020 au 15 juillet 2021, pour les fins d'une clinique de dépistage de la COVID-19. La recette totale est de 41 760,00 $, plus les taxes applicables. La Ville peut mettre fin au bail avant terme en vertu d'une clause de résiliation, le tout aux conditions qui sont prévues à la convention de bail. Conformément à un avis officiel daté du 21 décembre 2020 et transmis au SGPI le 22 janvier 2021, le ministère de la Santé et des Services sociaux ne permet pas de conclure un bail dont le terme est supérieur à 12 mois, et ce, incluant toute option de prolongation. Cela dit, la convention de bail ne prévoit aucune option de prolongation.

Le CIUSS s'engage contractuellement à payer les frais de l'entretien ménager et détient une police d'assurance responsabilité civile émise par la Direction des assurances du réseau de la santé et des services sociaux (DARSSS) de SigmaSanté. La Ville (arrondissement d'Outremont) est responsable de tous les autres frais afférents, à titre de propriétaire.

Ce dossier est soumis aux instances après le début du bail en raison de la demande postérieure de l'arrondissement d'Outremont au SGPI et des négociations plus longues que prévu avec le CIUSSS.
La convention de bail a été négociée de gré à gré.

JUSTIFICATION

- La Ville n'envisage pas d'autre usage pour les locaux et n'a pas besoin de ces locaux pour d'autres projets;
- La convention de bail proposée répond aux besoins des parties à court terme, sans créer de contraintes organisationnelles importantes;
- La Ville peut, par ailleurs, mettre fin au bail sur préavis écrit, ce qui offre une flexibilité en toutes circonstances, sans nécessiter de démontrer un défaut quelconque du locataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

RECETTES

	Loyer annuel pour un terme de 12 mois à rétroactivement à compter du 16 juillet 2020
Loyer annuel	41 760,00 $
TPS	2 088,00 $
TVQ	4 165,56 $
Loyer total	**48 013,56 $**

Le loyer de base annuel représente 14,50$ /pi² et comprend tous les frais d'exploitation qui sont à la charge de la Ville de même que les réparations majeures. Le taux de location pour ce type de location dans ce secteur oscille entre 13 $/pi² et 18 $/pi².

La recette totale est de 41 760 $, plus les taxes applicables.

Du fait de la différence de provenance des fonds, ce dossier doit passer au CA de l'arrondissement d'Outremont et ainsi qu'aux CE et CM pour approbation des instances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent sommaire contribue à l'action # 8 - *Sensibiliser la population montréalaise à la transition écologique en priorisant la résilience des personnes en situation de vulnérabilité* , du Chantier A - *Mobilisation de la communauté montréalaise,* du *Plan Climat 2020-2030* notamment, en collaborant étroitement avec les partenaires en santé publique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il importe de régulariser la situation actuelle puisque le CIUSSS occupe les locaux depuis le mois de juillet 2020.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Advenant le refus d'approuver la convention de bail, le CIUSSS devra trouver de nouveaux locaux. Cela engendrera notamment des délais significatifs quant à l'accès aux tests de dépistage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications en lien avec la clinique de dépistage de la COVID-19 sont effectuées par la Santé publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue lors du conseil municipal du 17 mai 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Claude LEBLANC, Outremont
Jean-François MELOCHE, Outremont
Julie DESJARDINS, Outremont
Mariette BECHARA, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 22 février 2021
Marie-Claude LEBLANC, 24 janvier 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabrina ZITO
Conseillère en immobilier et expertise immobilière

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-22

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514-297-1315
Télécop. :

Tél : 514-609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2021-02-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2021-02-12

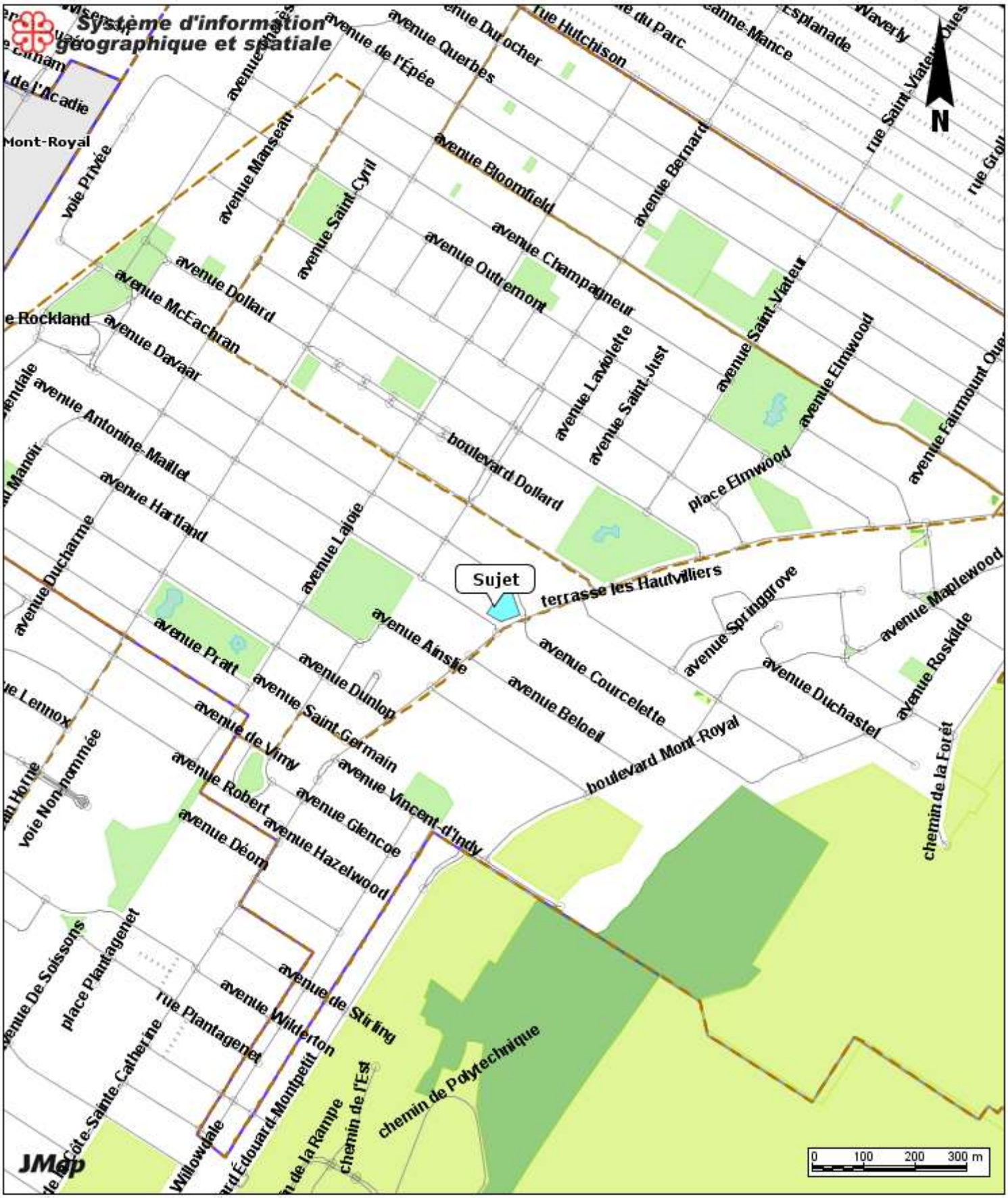

544, avenue Davaar

Date: 20-10-02 14:42

Échelle 1:10000

Producteur: GUILLEMETTE, JULIE

Direction d'arrondissement
543, chemin de la Côte Sainte-Catherine
Outremont (Québec) H2V 4R2

Le 26 août 2020

PAR COURRIEL
francine.fortin@montreal.ca

Madame Francine Fortin
Directrice – Transactions immobilières
Service de la Gestion et de la Planification Immobilière

Objet : Entente de location à conclure avec le CIUSSS Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal – Clinique de dépistage de la COVID-19 au 544, avenue Davaar

---

Bonjour madame Fortin,

Dans le cadre des mesures d'urgence reliées à la pandémie de la COVID-19, l'arrondissement d'Outremont a offert l'utilisation de locaux nouvellement vacants au 544, avenue Davaar au CIUSSS Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal pour l'implantation d'une clinique de dépistage. Considérant l'urgence requise par la situation, l'installation de la clinique a eu lieu dans un très court délai afin d'être fonctionnelle rapidement auprès de la population.

L'Arrondissement et le CIUSSS désirent appuyer l'implantation de cette clinique par une entente écrite de location de ces locaux pour une durée de 12 mois, incluant une option de renouvellement. Le remboursement de certains éléments relatifs à l'installation de la clinique par le CIUSSS devra également être inclus.

Nous désirons vous demander un accompagnement dans la préparation et conclusion de cette entente de location. Nous sommes disponibles pour en discuter plus en détails avec vous. Un représentant du CIUSS est également déjà identifié aux fins de ce dossier.

Nous vous prions d'accepter, nos meilleures salutations.

Marie-Claude Leblanc
Directrice d'arrondissement

Ministère de la Santé
et des Services
sociaux
Québec

Direction de la conservation des infrastructures

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 21 décembre 2020

AUX DIRECTRICES DE SERVICES TECHNIQUES ET DIRECTEURS DE SERVICES TECHNIQUES DES CENTRES INTÉGRÉS ET DES CENTRES INTÉGRÉS UNIVERSITAIRES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Mesdames,
Messieurs,

En lien avec la COVID-19 et les besoins locatifs à la suite de la directive transmise en mars dernier à ce sujet, voici les instructions vu l'échéance de la première période d'une année qui vous permettait de conclure des locations de gré à gré vu l'urgence de la situation.

1. Autorisation de conclure des baux de gré à gré

Vous pourrez reconduire, pour une période supplémentaire et maximale d'une année, les espaces que vous occupez présentement. Vous pourrez également négocier de nouveaux espaces de gré à gré, pour une période maximale d'une année, non renouvelable, puisque la situation d'urgence découlant de la COVID-19 est toujours présente et en constant changement.

Les nouveaux baux ne devront pas avoir de clause de renouvellement sauf si la période est inférieure à douze mois. Comme par exemple :

Durée initiale : 8 mois
Option de renouvellement : quatre mois maximums ou de mois à mois pour un maximum de quatre renouvellements possibles totalisant douze mois.

Un **changement important** à la directive émise en mars 2020 est que vous devrez maintenant transmettre vos demandes avant la signature des baux ou avenant et obtenir l'autorisation ministérielle au préalable.

… 2

930, chemin Sainte-Foy, 5e étage
Québec (Québec) G1S 2L4
Téléphone : 581-814-9100 poste 61171
www.msss.gouv.qc.ca

Pour les baux à reconduire, ayant une clause de renouvellement, nous vous demandons de nous transmettre vos demandes le plus tôt possible afin que l'autorisation vous soit émise avant la date de début de ce renouvellement. Il n'y aura pas de renouvellement supplémentaire possible même si le bail le permet.

2. Demande d'autorisation

Vous devez obligatoirement transmettre une demande d'autorisation en vertu de l'article 263 de la Loi sur les services de Santé et les Services sociaux pour toutes locations en lien avec la COVID-19. Nous constatons que plusieurs baux déjà conclus ne nous ont pas été transmis.

3. Vos besoins

Si, dans votre planification, votre besoin d'espace est supérieur à douze mois, vous devez transmettre une demande afin de procéder à un appel d'offres. Nous sommes conscients du temps que ceci vous demandera, mais vous pourrez ainsi consolider à plus long terme ces espaces.

Toutes vos demandes d'autorisation doivent être transmises à l'adresse corporative dci_transactionsimmo@msss.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Yves Charette

c. c. M. Luc Desbiens, MSSS

N/Réf. : 20-IL-01104

Ministère de la Santé
et des Services
sociaux
Québec

Direction de la conservation des infrastructures

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 23 février 2021

Monsieur Lawrence Rosenberg
Président-directeur général
Centre intégré universitaire de santé
et du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal
Bureau B-119
3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 1E2

Monsieur le Président-Directeur général,

Nous donnons suite à la demande adressée au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) le 31 janvier dernier, relativement à une demande d'autorisation pour une négociation de gré à gré vu le contexte d'urgence découlant de la nécessité d'ajouter des espaces pour l'implantation d'une clinique de dépistage afin de répondre à la pandémie de la COVID-19, dans les espaces sis au 544, avenue Davaar à Outremont.

Plus particulièrement, le MSSS autorise la signature du bail entre le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal et la Ville de Montréal, pour des espaces d'une superficie de 267,56 m^2, d'une période de douze mois, se terminant le 15 juillet 2021, et ce, pour un loyer brut annuel de 41 760 $, excluant TPS/TVQ; le tout conformément aux termes et conditions du bail ci-joint et faisant partie intégrante de la présente autorisation.

En suivi de cette autorisation, nous vous demandons de bien vouloir nous acheminer une copie du bail lorsque celui-ci sera signé par toutes les parties.

… 2

930, chemin Sainte-Foy, 5e étage
Québec (Québec) G1S 2L4
Téléphone : 581 814-9100 poste 61171
www.msss.gouv.qc.ca

En regard des coûts liés à cette activité, veuillez vous assurer de bien identifier ces dépenses additionnelles. Votre direction des ressources financières a reçu toutes les consignes spécifiques visant la compilation de ces coûts. Le financement de ces dépenses vous sera confirmé sous pli distinct.

Veuillez agréer, Monsieur le Président-Directeur général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Yves Charette

p. j. 1

c. c. Mme Francine Dupuis, CIUSSS

N/Réf : 21-IL-00108

BAIL

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par _____ dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **CIUSSS CENTRE-OUEST-DE-L'ILE-DE- MONTRÉAL**, ayant une place d'affaires au **3755 chemin de la Côte-Sainte-Catherine**, à Montréal, province de Québec, H3T 1E2, agissant et représentée par **Docteur Lawrence Rosenberg, Président-directeur général**, dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'il le déclare.

Ci-après nommée le « **Locataire** »

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

SECTION III
BAIL

Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire, qui accepte, les Lieux Loués décrits à l'article 2, le tout sujet aux clauses et conditions suivantes, à savoir :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans ce Bail et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

1.1 **Bail** : le présent Bail, incluant les annexes.

1.2 **Édifice** : le bâtiment dans lequel sont situés les Lieux Loués décrits à l'article 2.

1.3 **Expert** : tout architecte, ingénieur, comptable agréé, arpenteur-géomètre ou autre professionnel qui, dans chaque cas, sera désigné par le Locateur avec l'approbation préalable du Locataire, sauf mention contraire au Bail, comme étant qualifié pour exécuter les fonctions pour lesquelles ses services seront retenus.

1.4 **Frais d'administration** : dépense du Locateur pour gérer l'Immeuble et administrer le Bail.

Frais d'exploitation de l'Immeuble : toutes les dépenses habituellement encourues par le Locateur pour les contrats de service généralement reconnus

Paraphes	
Locateur	Locataire

pour les immeubles locatifs de cette catégorie, notamment pour l'entretien de l'ascenseur, la surveillance, le déneigement, l'entretien paysager, incluant, sans limitation, tous les frais engagés pour remplir toutes les obligations et conditions stipulées au Bail.

Pour fins de précisions, les dépenses afférentes à l'entretien ménager, des Lieux Loués sont exclus des Frais d'exploitation de l'Immeuble et devront être assumées et payées par le Locataire.

1.5 **Immeuble** : l'Édifice et le terrain sur lequel est érigé l'Édifice.

1.6 **Taxes foncières** : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales imposées sur la valeur ou une autre caractéristique de l'Immeuble ou partie de celui-ci (frontage, superficie, stationnements, etc.) et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes que doit assumer le Locateur, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.

1.7 **Usage** : n'utiliser les Lieux Loués qu'à des fins de **clinique de dépistage et de vaccination**. Le Locataire ne sera pas obligé d'occuper ni d'opérer dans les Lieux loués et ceci ne constituera pas un changement de forme ou de destination des Lieux loués. Le Sous-Locataire aura accès aux Lieux loués, vingt-quatre (24) heures par jour, sept (7) jours par semaine.

ARTICLE 2
LIEUX LOUÉS

2.1 **Désignation** : Les Lieux Loués sont situés dans le rez-de-chaussée du bâtiment situé au 544 avenue Davaar, à Outremont, province de Québec, H2V 3A8 (les « **Lieux Loués** »). Cet immeuble est connu et désigné comme étant le lot 1 352 221 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Le tout tel que montré au plan joint comme Annexe A.

2.2 **Superficie** : La superficie des Lieux Loués est fixée à **DEUX MILLE HUIT CENTS QUATRE-VINGT PIEDS CARRÉS (2,880 pi²)** pour les fins du présent Bail.

ARTICLE 3
DURÉE

3.1 **Durée** : Le Bail est consenti pour un terme **d'une (1) année, commençant le seize (16) juillet deux mille vingt (2020) et se terminant le quinze (15) juillet deux mille vingt et un (2021)**.

Si le Bail débute à une date différente de celle indiquée ci-dessus, le Locateur confirmera par écrit au Locataire les nouvelles dates qui constitueront la première et la dernière journée du présent Bail.

Pendant la durée du présent Bail, chacune des parties bénéficie d'une option de résiliation en signifiant au Locataire un préavis écrit de deux (2) mois avant la date de résiliation.

3.2 **Option de renouvellement** : omis intentionnellement.

3.3 **Reconduction tacite** : Nonobstant les dispositions de l'article 1878 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, le Bail se terminera de plein droit à son échéance. Si le Locataire continue néanmoins à occuper les Lieux Loués après l'échéance du Bail, tous les termes et conditions du Bail continueront de s'appliquer et auront plein effet durant cette

Paraphes	
Locateur	Locataire

période d'occupation prolongée par le Locataire. Le Locateur pourra mettre fin à cette occupation prolongée par le Locataire sur préavis écrit de soixante (60) jours.

ARTICLE 4
LOYER

4.1 **Loyer** : Le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel de **QUARANTE ET UN MILLE SEPT CENTS SOIXANTE DOLLARS (41 760, 00 $), plus les taxes applicables, soit 14,50$ le pied carré de la superficie des Lieux Loués.** Ledit loyer sera payable par le Locataire au Locateur en versements mensuels égaux et consécutifs de **TROIS MILLE QUATRE CENTS QUATRE-VINGT DOLLARS (3 480 ,00 $), plus les taxes applicables**, à l'avance, le premier jour de chaque mois.

4.2 Le loyer ci-haut mentionné comprend le loyer de base, les Taxes foncières, les Frais d'exploitation de l'Immeuble et les Frais d'administration, à l'exception des frais d'entretien ménager des Lieux Loués.

ARTICLE 5
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT EN COURS DE BAIL

5.1 **Travaux sous la responsabilité du Locataire** : Le Locataire pourra, à ses frais, après en avoir avisé le Locateur par écrit, et avoir obtenu son autorisation, effectuer des travaux d'aménagement en cours de Bail dans les Lieux Loués. Dans son avis, le Locataire devra décrire la nature et l'étendue des travaux visés et y joindre les plans et devis exacts et détaillés des travaux.

Le Locataire retiendra les services de l'Expert de son choix.

Toutefois, si ces travaux influent sur la structure ou les systèmes électromécaniques des Lieux Loués, le Locataire devra obtenir, préalablement à l'exécution des travaux, la permission du Locateur qui se réserve le droit de refuser ces travaux.

Travaux sous la responsabilité du Locateur : Si le Locataire demande au Locateur d'effectuer ces travaux d'aménagement en cours de Bail, un prix pour ces travaux devra être négocié avant leur réalisation et, à cet effet, les règles d'adjudication des contrats applicables au Locateur devront être respectées et à cette fin, le Locataire devra fournir au Locateur les informations requises à l'établissement du prix.

Dans ce cas, le Locateur devra, sous sa seule et entière responsabilité, faire réaliser tous les travaux, au prix convenu et par l'entrepreneur de son choix. Le Locateur pourra majorer d'au plus cinq pour cent (5%) ce prix, incluant les Frais d'administration et de gestion.

Le Locateur devra réaliser les travaux dans le délai convenu avec le Locataire.

5.2 **Paiement** : Il est convenu entre les parties que le coût total des travaux d'aménagement en cours de Bail payé par le Locateur, incluant tous les coûts chargés par l'entrepreneur et le coût de financement, seront payés comptant par le Locataire, dans les trente (30) jours de la réception d'une facture accompagnée des pièces justificatives requises, le cas échéant.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Outre les obligations auxquelles, le Locateur est tenu en vertu du *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locateur s'engage à :

Paraphes	
Locateur	Locataire
	21

6.1 donner libre accès aux Lieux Loués aux employés du Locataire ainsi qu'aux usagers des Lieux Loués, en tout temps pendant la durée du présent Bail;

6.2 chauffer et maintenir en tout temps dans les Lieux Loués une température convenable aux besoins du Locataire;

6.3 fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des Lieux Loués selon les besoins du Locataire, et payer le coût de cette consommation électrique;

6.4 effectuer l'entretien et les réparations structurales de tous les locaux techniques de l'Édifice, incluant tous les travaux inhérents à la structure de l'Édifice et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

ARTICLE 7
OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Outre les obligations auxquelles, le Locataire est tenu en vertu du *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locataire s'engage à :

7.1 prendre les Lieux Loués dans l'état où ils se trouvent présentement;

7.2 n'utiliser les Lieux Loués qu'aux seules fins d'une **clinique de dépistage et de vaccination**, le tout en conformité avec toute loi ou règlement applicable;

7.3 respecter les jours et heures d'ouverture soit du lundi au vendredi de **7h à 22h**. Pour tenir des activités en-dehors de ces jours et heures, le Locataire devra obtenir au préalable l'autorisation du responsable des Lieux Loués désigné par le Locateur;

7.4 voir lui-même, et à ses frais, à l'aménagement, à l'entretien et au nettoyage des Lieux Loués; il fera toute réparation locative due à son usage normal à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie;

7.5 omis intentionnellement ;

7.6 souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente location, une police d'assurance-responsabilité civile générale, selon ses activités, accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 $) par sinistre pour les dommages pouvant survenir pendant la durée de la présente location, et découlant de l'usage des Lieux Loués par le Locataire. Aucune franchise stipulée dans la police ne serà applicable au Locateur. Le Locataire doit fournir la preuve d'une telle assurance.

7.7 assumer s'il y a lieu, le paiement de toutes autres taxes ou permis afférents à ces lieux, pouvant être imposés au Locataire ou au Locateur en rapport avec l'utilisation des Lieux Loués par le Locataire, applicables en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal;

7.8 ne pas céder ses droits dans le présent Bail, ni prêter, ni sous-louer les Lieux Loués, en tout ou en partie;

7.9 aviser immédiatement le Locateur, par écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux Loués ou à chacun de leurs accessoires;

7.10 fournir, au préalable, s'il désire s'identifier à l'extérieur de l'Immeuble, une maquette de telle identification afin d'obtenir l'approbation écrite du Locateur;

7.11 se conformer à l'article 5 du présent Bail pour effectuer toute modification, transformation ou addition dans les Lieux Loués.

Paraphes	
Locateur	Locataire
	ZL

7.12 permettre au Locateur de faire toutes réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans l'Édifice ou d'entrer dans les Lieux Loués à ces fins, sans aucune déduction ni diminution de loyer ou indemnité, en autant que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable;

7.13 permettre, pendant les trois (3) mois qui précèdent la fin du Bail, que les Lieux Loués soient visités, en tout temps durant les heures d'ouverture, par ceux qui désirent les louer et permettre, en tout temps pendant la durée du Bail, à tout acheteur éventuel de visiter les Lieux Loués.

ARTICLE 8
DOMMAGES ET DESTRUCTION

Si, pendant la durée du Bail, l'Édifice est, en tout ou en partie, endommagé ou détruit par incendie ou par toute autre cause, et que, de l'avis du Locateur, l'Édifice est devenu, en tout ou en partie, impropre à l'occupation, on appliquera alors les règles suivantes :

8.1 **Destruction partielle** : Dans le cas d'une destruction partielle de l'Édifice, le Locateur s'engage à aviser par écrit le Locataire, dans un délai de trente (30) jours de l'événement, de la durée des travaux de réparation. Le Locateur devra procéder à la réparation de l'Édifice avec toute la diligence nécessaire. Le loyer sera alors réduit et réparti selon la partie encore utilisable des Lieux Loués à partir de la date de l'événement jusqu'à la réintégration complète du Locataire dans les Lieux Loués.

8.2 **Destruction totale** : Si l'Édifice est devenu totalement impropre à l'occupation, le Locateur pourra, à son choix, décider de réparer ou non l'Édifice.

S'il décide de ne pas procéder aux réparations, le Locateur en avisera le Locataire par écrit le plus tôt possible, mais au plus tard dans les soixante (60) jours de l'événement et, sans encourir aucune responsabilité envers le Locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, sauf faute de sa part, le Bail prendra alors fin et le Locataire devra évacuer les Lieux Loués. Le Locataire, dans tel cas sera tenu de payer son loyer que jusqu'à la date de l'événement.

S'il décide de procéder aux réparations, le Bail demeure en vigueur et le Locateur devra effectuer ces réparations avec toute la diligence nécessaire. Le loyer sera alors réduit et réparti selon la partie encore utilisable des Lieux Loués à partir de la date de l'événement jusqu'à la réintégration complète du Locataire dans les Lieux Loués.

En aucun cas le Locateur ne pourra être tenu responsable des dommages et inconvénients subis par le Locataire à moins d'une faute ou négligence de la part du Locateur, ses employés ou agents.

ARTICLE 9
DÉFAUT DU LOCATAIRE

9.1 **Modalités** : Dans le cas où le Locateur signifierait au Locataire un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Locataire ne remédie pas à ce défaut :

a) dans les trente (30) jours à compter de la réception de cet avis écrit; ou

b) dans le délai moindre indiqué dans cet avis s'il y a urgence ou si, en raison de la nature de cette inexécution, le Locateur est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Locateur pourra, sans autre avis au Locataire, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Locateur, le Locataire doit

Paraphes	
Locateur	Locataire

assumer tous les frais raisonnables engagés par le Locateur pour remédier à ce défaut, à moins que le Locataire ait commencé à remédier avec diligence à ce défaut auquel il ne peut être remédié raisonnablement dans les délais exigés. Dans ce cas, le Locataire pourra présenter au Locateur un plan de correction accompagné d'un échéancier.

9.2 **Résiliation** : Nonobstant ce qui précède, le Locateur aura toujours le droit, au lieu de remédier au défaut du Locataire, de mettre fin au Bail.

ARTICLE 10
DIVERS

10.1 **Rubriques** : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation à titre de référence seulement et ne peuvent servir à l'interpréter.

10.2 **Renonciation** : Le fait que le Locateur n'ait pas exigé du Locataire l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une obligation du Locataire ou à l'exercice d'un droit du Locateur, qui garde son plein effet.

10.3 **Remise en état** : À l'échéance du Bail, le Locataire devra, au choix du Locateur, abandonner les aménagements ou les enlever, en tout ou en partie, incluant le mobilier intégré, auquel cas il devra remettre les Lieux Loués dans l'état de leur réception, compte tenu de leur vieillissement ou de l'usure normale.

10.4 **Accord complet** : Les parties conviennent que le Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparler, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que la présente.

10.5 **Force majeure** : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.

10.6 **Lois applicables** : Le Bail est régi par les lois du Québec.

10.7 **Règlement sur la gestion contractuelle** : Le Locateur a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de *la Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

ARTICLE 11
ANNEXES

11.1 **Énumération** : Les documents suivants sont annexés au Bail et en font partie intégrante :

► Annexe A : Plan des Lieux Loués ;

Paraphes	
Locateur	Locataire

11.2 **Interprétation** : En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

ARTICLE 12
ÉLECTION DE DOMICILE

12.1 **Adresses** : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes :

► Pour le Locateur :

VILLE DE MONTRÉAL
Bureau d'arrondissement d'Outremont
543, chemin de la Côte Ste-Catherine
Montréal, Québec, H2V 4R2

► Pour le Locataire :

CIUSSS CENTRE-OUEST-DE-L'ILE-DE- MONTRÉAL
3755 chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal, Québec, H3T 1E2

12.2 **Modification** : Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour Supérieure du district judiciaire de Montréal.

12.3 **Avis** : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main, livré par messager ou signifié par huissier. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa livraison par messager ou de sa signification par huissier, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa livraison ou de sa signification.

ARTICLE 13
CONDITION SPÉCIALE

13.1 **Remboursement** : Le Locateur a installé un climatiseur dans les Lieux Loués dont les frais afférents seront entièrement remboursés par le Locataire au Locateur, immédiatement sur présentation de la facture.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en triple exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le _____ 2021

Paraphes	
Locateur	Locataire
	21

VILLE DE MONTRÉAL

_____

par :

Le 8 février 2021 2021

CIUSSS CENTRE-OUEST-DE-L'ILE-DE- MONTRÉAL

_____

par :
Dr. Lawrence Rosenberg
Président directeur général

Paraphes	
Locateur	Locataire

ANNEXE A
PLAN DES LIEUX LOUÉS

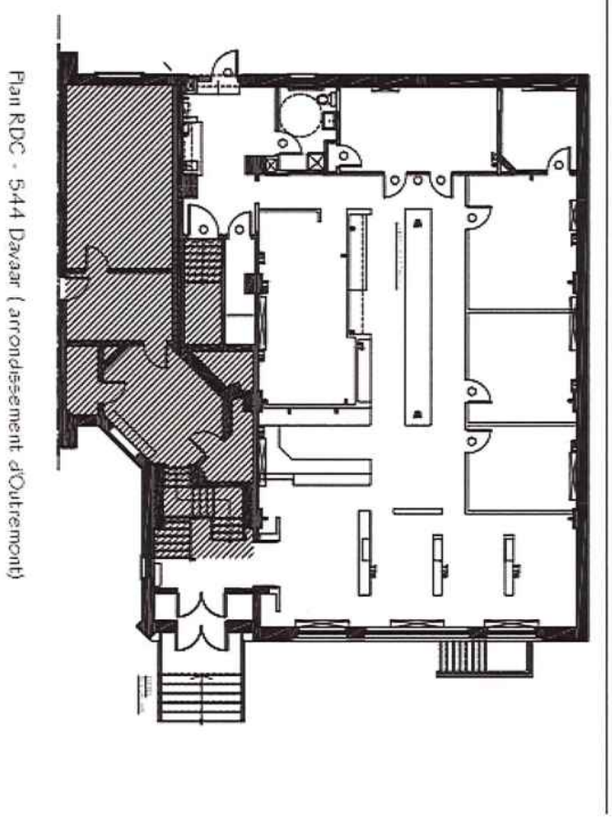

Plan RDC - 544 Davaar (arrondissement d'Outremont)

Paraphes	
Locateur	Locataire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs

Dossier # : 1218042002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Objet :	Approuver une convention de bail aux termes de laquelle le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal loue de la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont), le local situé au rez-de-chaussée du 544, avenue Davaar à Outremont, d'une superficie de 2,880 pi², pour une durée d'une (1) année, soit du 16 juillet 2020 au 15 juillet 2021, pour les fins d'une clinique de dépistage de la COVID-19. La recette totale est de 41 760,00 $, plus les taxes applicables. Bâtiment 3093.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1218042002-Aspects financiers - Revenu Loyer Clinique Covid.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Kalina RYKOWSKA
Conseillère en gestion de ressources financières
Tél : 514-495-6247

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-02-04

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

Tél : 514 495-6202
Division : Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.20

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1218682003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Microcrédit Montréal, pour une période de 3 ans, à compter du 1er juin 2021, les locaux 319, 323 et 341 de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 2 561,16 pi², à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 63 091,44 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail. Le montant de la subvention représente une somme de 129 000 $. (Bâtiment 2453-110)

1 - approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Microcrédit Montréal, pour une période de 3 ans, à compter du 1er juin 2021, les locaux 319, 323 et 341 de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 2 561,16 pi², à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 63 091,44 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail. Le montant de la subvention représente une somme de 129 000 $.
2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-04-22 11:03

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1218682003**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Microcrédit Montréal, pour une période de 3 ans, à compter du 1er juin 2021, les locaux 319, 323 et 341 de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 2 561,16 pi², à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 63 091,44 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail. Le montant de la subvention représente une somme de 129 000 $. (Bâtiment 2453-110)

CONTENU

CONTEXTE

Situé au 3680, rue Jeanne-Mance, le Centre Strathearn est un immeuble utilisé à des fins socioculturelles. Il abrite plusieurs organismes tels que, Montréal arts interculturels, Regroupement québécois de la danse, Les Productions M.E. de l'art, Diversité artistique Montréal et bien d'autres.
Depuis plusieurs années, la Ville loue à l'organisme Microcrédit Montréal (MCM), anciennement l'Association communautaire d'emprunt de Montréal (ACEM), les locaux 319, 323 et 341, d'une superficie totale de 2 561,16 pi², pour des fins administratives. Le 18 juillet 2019, l'ACEM a modifié son nom pour l'appellation Microcrédit Montréal.

Le MCM est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de lutter contre la pauvreté et l'exclusion par une approche centrée sur le crédit communautaire.

Afin que l'organisme puisse poursuivre sa mission auprès de sa clientèle, le Service de la Diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) afin de prolonger le bail de MCM pour une durée additionnelle de 3 ans.

Par conséquent, le présent sommaire vise à faire approuver auprès des autorités compétentes cette prolongation de bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0331 - 27 mars 2019 - Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal, pour une période de 2 ans, à compter du 1er juin 2019, les locaux 319, 323 et 341, situés au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 2 561,16 pi², à des fins administratives, pour un loyer total de 39 833,52 $, excluant les taxes. Le montant de la subvention représente une somme de 88 200 $.

CM16 0584 - 16 MAI 2016 - Approbation de la prolongation de bail pour l'Association communautaire d'emprunt de Montréal, pour 3 ans, du 1er juin 2016, pour les locaux 319, 323 et 341, au 3e étage du 3680, rue Jeanne-Mance. Superficie totale de 2 561,16 pi², moyennant un loyer de 55 504,15 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

CM14 0808 - 18 août 2014 - approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal, pour une période de 26 mois , à compter
du 1er avril 2014, un local d'une superficie de 404 pi², situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 7 074,78 $, excluant les taxes.

DB134069006 - 29 novembre 2013 - approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal, pour une période de 5 mois, à compter du 1er novembre 2013, le local 341, situé au 3e étage, de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 2 896,43 $.

CM13 0439 - 27 mai 2013 - Approuver le projet de convention de prolongation par laquelle la Ville loue à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal (ACEM), pour une durée de 3 ans, à compter du 1er juin 2013, des locaux d'une superficie de 159 m², situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour des fins administratives, moyennant un loyer total de 43 162,34 $, taxes sur les produits et services (TPS) incluses.

DESCRIPTION

Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Microcrédit Montréal, pour une période de 3 ans, à compter du 1er juin 2021, les locaux 319, 323 et 341 de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 2 561,16 pi², à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 63 091,44 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongement de bail.
Le locataire a la responsabilité de veiller à l'aménagement et à l'entretien ménager du local. De plus, il fera toutes réparations locatives dues à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec l'occupation de l'organisme au Centre Strathearn puisque ses activités ne causent aucun préjudice aux activités de l'ensemble des occupants et que les locaux ne sont pas requis pour des fins municipales.
De plus, selon le SDIS, Microcrédit Montréal est un guichet unique outillé pour capter le potentiel entrepreneurial et professionnel des personnes exclues par les sources de financement traditionnelles. Le soutien financier et l'accompagnement personnalisé permettent d'améliorer l'intégration socioprofessionnelle des professionnels immigrants à Montréal. En plus d'assurer à ces personnes l'amélioration de leur employabilité, le soutien financier proposé favorisera des retombées socio-économiques pour Montréal.

La mission de Microcrédit Montréal est la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Elle accomplit sa mission grâce aux investissements à impact social, plus précisément par microcrédit.

De 2016 à 2017, la Ville de Montréal a soutenu le projet « Objectif Reconnaissance (OR) »

de Microcrédit Montréal (ancienne l'ACEM) à hauteur de 70 000 $. Plus récemment, pour les années 2020-2022, le Service de développement économique a accordé une contribution financière de 400 000 $ afin de soutenir le déploiement du microcrédit à Montréal et relancer l'économie locale en soutenant les travailleurs autonomes et les très petites entreprises montréalaises, dans le cadre du Plan de relance économique.

Le taux de location annuel marchand pour ces locaux est d'environ 25 $/p².

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente les recettes totales pour la durée du bail:

	Loyer Antérieur	**2021 7 mois**	**Année 2022**	**Année 2023**	**2024 5 mois**	**TOTAL**
Recette totale avant taxes	20 211,12 $	12 025,65 $	20 855,92 $	21 273,07 $	8 936,80 $	**63 091,44 $**
TPS	1 010,56 $	601,28 $	1 042,80 $	1 063,65 $	446,84 $	**3 154,57 $**
TVQ	2 016,06 $	1 199,56 $	2 080,38 $	2 121,99 $	891,45 $	**6 293,37 $**
Recette totale incluant taxes	23 237,74 $	13 826,49 $	23 979,09 $	24 458,71 $	10 275,09 $	**72 539,38 $**

Ce revenu de 63 091,44 $ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SGPI.

Le taux de location annuel moyen pour la durée du terme est de 8,21 $/pi². Le loyer inclut tous les frais d'exploitation sauf les taxes foncières.

Le montant total de la subvention pour cette occupation est d'environ 129 000 $. La subvention est établie de la façon suivante **:**

(25 $/pi² - 8,21 $/pi²) x 2 561.16 pi² x 3 ans = 129 005,62 $.

Pour l'année 2021, la dépense prévue par le SGPI en frais d'exploitation pour ces locaux (énergie, entretien courant et sécurité) est d'environ 19 157,48 $**.**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le renouvellement du bail permet le maintien de la lutte contre la pauvreté et de l'exclusion ce qui répond à l'orientation «Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion» du Plan stratégique Montréal 2030 plus spécifiquement la priorité #9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'organisme à se trouver d'autres locaux afin de poursuivre sa mission et priverait la Ville d'encaisser la recette.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal : Mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sylvie ROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Salwa MAJOUJI, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Mariana PEREZ-LÉVESQUE, Service du développement économique

Lecture :

Salwa MAJOUJI, 9 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christyne PLANTE
Conseillère en immobilier

Tél : 438-920-6412
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-29

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2021-04-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2021-04-22

Bâtiment - 2453-110, 3680, rue Jeanne-Mance (Centre Strathearn)

Aspects financiers

	Loyer précédent	Loyer 2021 7 mois	Loyer annuel 2022	Loyer annuel 2023	Loyer 2024 5 mois	Total
Revenu total avant taxes	20 211.12 $	12 025.65 $	20 855.92 $	21 273.07 $	8 936.80 $	**63 091.44 $**
TPS	1 010.56 $	601.28 $	1 042.80 $	1 063.65 $	446.84 $	**3 154.57 $**
TVQ	2 016.06 $	1 199.56 $	2 080.38 $	2 121.99 $	891.45 $	**6 293.37 $**
Total	**23 237.74 $**	**13 826.49 $**	**23 979.09 $**	**24 458.71 $**	**10 275.09 $**	**72 539.38 $**

Le loyer inclut l'ensemble des frais d'exploitation à l'exception des taxes foncières

Coût des travaux d'aménagement			
Travaux clé en main		522 346.43	$
Allocation		(96 226.00)	$
Montant des travaux - allocation =		426 120.43	$
TPS		21 306.02	$
TVQ		42 505.51	$
Total avec taxes		489 931.96	$
		-	$
Contingences	0.10	52 234.64	$
Incidences générales	0.05	26 117.32	$
Incidences cablâge TI		20 000.00	$
Incidences déménagement		15 000.00	$
Contingences et incidences totales tx excl		113 351.96	$
TPS		5 667.60	$
TVQ		11 306.86	$
Contingences et incidences totales tx incl		130 326.42	$
Total des travaux		620 258.39	$
Ristourne de TPS		26 973.62	$
Ristourne de TVQ		26 906.19	$
Coût total		566 378.58	$

CONVENTION DE PROLONGATION DU BAIL

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* et des résolutions suivantes :

a) la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-deux (22) octobre deux mille trois (2003); et

b) la résolution numéro CM21_____, adoptée par le conseil municipal à sa séance du_____ 2021;

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **MICROCRÉDIT MONTRÉAL** personne morale sans but lucratif constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ C. C-38), ayant son siège au 3680, rue Jeanne-Mance, local 319, à Montréal, province de Québec, H2X 2K5, agissant et représentée par madame Indu Krishnamurthy, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration en date du _____2021.

Ci-après nommée le « **Locataire** »

OBJET : **3680 rue Jeanne-Mance**

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le Locateur et le Locataire ont conclu un Bail le 26 mai 2016 (le « Bail Initial »), concernant les locaux 319, 323 et 341 ayant une superficie locative de deux mille cinq cent soixante et un virgule quinze pieds carrés (2 561,15 pi²), situés dans l'édifice sis au 3680 Jeanne-Mance, Montréal (Québec) H2X 2K5 (les « Lieux loués»), pour un terme de trois (3) ans, débutant le 1er juin 2016 et se terminant le 31 mai 2019;

ATTENDU QU'EN vertu d'une convention de prolongation signée le 27 mars 2019, le Locateur et le Locataire ont convenu de prolonger le Bail Initial pour une période additionnelle de deux (2) ans, se terminant le 31 mai 2021 ;

ATTENDU QUE le Locataire, Association communautaire d'emprunt de Montréal, a modifié le nom de l'entreprise pour Microcrédit Montréal et ce, le 18 juillet 2019;

ATTENDU QUE le Bail Initial et les Conventions de prolongation sont collectivement nommés le « Bail » ;

ATTENDU QUE le Locataire désire prolonger la durée du Bail, aux termes et conditions stipulés ci-après et que le Locateur y consent ;

ATTENDU QUE le Locateur a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le locataire déclare en avoir pris connaissance; et

Paraphes	
Locateur	Locataire

ATTENDU QUE le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Bail.

EN CONSÉQUENCE, IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente.

ARTICLE 2
DURÉE

2. **Durée** : Le Bail est prolongé pour une période additionnelle de trois (3) ans commençant le 1er juin 2021 et se terminant le 31 mai 2024.

ARTICLE 3
LIEUX LOUÉS

3. **Lieux loués :** Les Lieux loués sont décrits à l'article 1.0 du Bail Initial.

ARTICLE 4
LOYER

4. **Loyer** : Pour la période du premier (1er) juin deux mille vingt et un (2021) au trente et un (31) mai deux mille vingt-deux (2022), le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer annuel brut, une somme totale de vingt mille six cent quinze dollars et quarante cents (**20 615,40** $), payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de mille sept cent dix-sept dollars et quatre-vingt-quinze cents (1 717,95 $), auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ, si applicable, le premier jour de chaque mois à compter du premier (1er) juin deux mille vingt et un (2021).

Pour la période du premier (1er) juin deux mille vingt-deux (2022) au trente et un (31) mai deux mille vingt-trois (2023), le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer annuel brut, une somme totale de vingt et un mille vingt-sept dollars et soixante-douze cents (**21 027,72 $**), payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de mille sept cent cinquante-deux dollars et trente et une cents (1 752,31 $), auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ, si applicable, le premier jour de chaque mois à compter du premier (1er) juin deux mille vingt-deux (2022).

Pour la période du premier (1er) juin deux mille vingt-trois (2023) au trente et un (31) mai deux mille vingt-quatre (2024), le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer annuel brut, une somme totale de vingt et un mille quatre cent quarante-huit dollars et trente-deux cents (**21 448,32 $**), payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de mille sept cent quatre-vingt-sept dollars et trente-six cents (1 787,36 $), auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ, si applicable, le premier jour de chaque mois à compter du premier (1er) juin deux mille vingt-trois (2023).

ARTICLE 5
AUTRES CONDITIONS

5.1 L'article 5.8 du Bail initial est modifié et remplacé par ce qui suit :

Paraphes	
Locateur	Locataire

Assumer le paiement de toutes les Taxes foncières et taxes d'eau afférentes aux Lieux loués, ainsi que, s'il y a lieu, le paiement de toutes autres taxes ou permis afférents à ces lieux, pouvant être imposés au Locataire ou au Locateur en rapport avec l'utilisation des Lieux loués par le Locataire, applicables en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal.

5.2 À compter de la date de signature des présentes, l'article 9.0 RELOCALISATION du Bail Initial est annulé.

5.2 L'article 12.1 du Bail Initial est modifié et remplacé par ce qui suit :

Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes :

► Pour le Locateur :

VILLE DE MONTRÉAL
Service de la gestion et de la planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 2ème étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8
En cas d'urgence, le Locataire devra communiquer avec le 514-872-1234 ou par courriel à immeubles.centreappels@ville.montreal.qc.ca
Pour les demandes financières ou pour toute autre demande, le Locataire devra communiquer par courriel à immeubles.locations@montreal.ca

► Pour le Locataire :

MICROCRÉDIT MONTRÉAL
3680, rue Jeanne-Mance, local 319
Montréal, Québec, H2X 2K5
direction@microcreditmontreal.ca

5.5 À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail.

Paraphes	
Locateur	Locataire

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, électroniquement, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le _____ 2021

VILLE DE MONTRÉAL

_____

par : Yves Saidon

Le 14 avril 2021

LOCATAIRE

_____

par : Indu Krishnamurthy

Paraphes	
Locateur	Locataire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218682003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Microcrédit Montréal, pour une période de 3 ans, à compter du 1er juin 2021, les locaux 319, 323 et 341 de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 2 561,16 pi², à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 63 091,44 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail. Le montant de la subvention représente une somme de 129 000 $. (Bâtiment 2453-110)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

imputer le revenu tel qu'indiqué dans le fichier ci-joint.

FICHIERS JOINTS

GDD 1218682003 - Ville loue à Microcrédit Montréal 3680 Jeanne-Mance.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sylvie ROUSSEAU
Préposée au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-4232

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-01

Diane NGUYEN
Conseiller(ere) budgetaire

Tél : 514 872.0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.21

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1211543001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente avec le Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux Montréal, pour la location de la partie profonde de son bassin aquatique, d'une durée de trois (3) ans, débutant le 1er janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2024 / Autoriser une dépense maximale de 72 432 $ annuellement, pour un total de 217 296 $, toutes taxes applicables incluses

Il est recommandé :
1- d'approuver l'entente avec le Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux Montréal, pour la location de la partie profonde de son bassin aquatique, d'une durée de trois (3) ans, débutant le 1er janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2024;

2- d'autoriser une dépense maximale de 72 432 $ annuellement, pour un total de 217 296 $, toutes taxes applicables incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-13 08:25

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1211543001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente avec le Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux Montréal, pour la location de la partie profonde de son bassin aquatique, d'une durée de trois (3) ans, débutant le 1er janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2024 / Autoriser une dépense maximale de 72 432 $ annuellement, pour un total de 217 296 $, toutes taxes applicables incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel vise à renouveler une entente de trois (3) ans entre la Ville et le CÉGEP du Vieux Montréal (CÉGEP) pour la location de la partie profonde du bassin aquatique du CÉGEP. Cette entente vise à offrir à l'organisme Montréal Synchro (Club) l'accessibilité à la partie profonde de la piscine ainsi que l'accès à des locaux d'appoints essentiels pour l'entraînement des athlètes en natation artistique.
Conformément au Cadre de référence en matière de reconnaissance et de soutien financier aux organismes conventionnés de la division de la gestion des installations sportives (DGIS), la Ville s'engage à mettre à leur disposition l'accès gratuit à des plateaux sportifs. La piscine du CÉGEP est la seule installation disponible qui répond aux besoins du Club.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0988 - 21 août 2018
Approuver un projet d'entente entre la Ville et le Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux Montréal, pour la location de la partie profonde de son bassin aquatique, d'une durée de 3 ans et 4 mois, débutant le 20 août 2018 et se terminant le 31 décembre 2021. Autoriser une dépense totale de 245 665,20 $, taxes incluses, soit 28 369,20 $ pour 2018 et de 72 432 $ pour les années de 2019 à 2021. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CM15 1094 - 21 septembre 2016
Approuver un projet d'entente par lequel le Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux Montréal loue pour une période de deux (2) ans et dix (10) mois, débutant le 5

octobre 2015 et se terminant le 19 août 2018, à la Ville de Montréal la partie profonde de son bassin aquatique, pour une somme maximale et totale de 178 486 $, taxes incluses, détaillée comme suit : 16 038 $ en 2015, 62 082 $ en 2016, 62 082 $ en 2017 et 38 284 $ en 2018, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente et d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

CM13 1133 - 16 décembre 2013
Accorder un soutien financier de 64 241 $ et un soutien en prêt de locaux d'une valeur totalisant 211 010 $, soit une valeur annuelle de 275 251 $ pour les années 2014, 2015 et 2016 / Approuver la convention entre la Ville et le Club Montréal Synchro à cet effet.

DESCRIPTION

L'entente recommandée entrerait en vigueur le 1er janvier 2022 et se terminerait le 31 décembre 2024. La valeur totale de cette entente est de 217 296 $ soit 72 432 $ annuellement toutes taxes applicables incluses.
Le CÉGEP assurera la disponibilité de la partie profonde du bassin aquatique pour un total maximal de 5 400 heures, soit 1 800 heures par année au taux préférentiel de 40,24 $/heure (taxes incluses) pour les trois (3) années de l'entente, au lieu du tarif régulier de 86,23 $/heure. Ce taux préférentiel a été établi en fonction du volume d'heures louées et de la nature de l'utilisation qui s'adresse à un club sportif reconnu par la Ville de Montréal.

Les coûts incluraient d'autres locaux (espaces de rangement, bureau, vestiaire, local pour les entraîneurs, divers plateaux d'entraînement hors piscine), ainsi que le droit d'utiliser l'équipement intégré appartenant au CÉGEP, et ce, pendant toute la durée de l'entente.

JUSTIFICATION

Cette entente favoriserait le développement du sport de haut niveau et contribuerait à la mission du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (Service). Aucune autre installation aquatique appartenant à la Ville de Montréal n'a la capacité d'accueillir le Club considérant le nombre d'heures nécessaires pour l'entraînement des athlètes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier sera financé par le budget de fonctionnement de la DGIS du Service, soit 198 420,21 $ (net de taxes). Cette dépense serait entièrement assumée par la ville centre.

	Entente en vigueur	**Entente en projet**			
	20 août 2018 au 31 décembre 2021	1er janvier au 31 décembre 2022	1er janvier au 31 décembre 2023	1er janvier au 31 décembre 2024	**Total**
Taux horaire (taxes incluses)	40,24 $	40,24 $	40,24 $	40,24 $	
Nb d'heures prévu	6105	1 800	1 800	1 800	**5 400**
Total avant taxes	213 675 $	62 998,04 $	62 998,04 $	62 998,04 $	**188 994,12 $**
Total (Taxes incluses)	**245 665,20 $**	**72 432,00 $**	**72 432,00 $**	**72 432,00 $**	**217 296 $**
Total (Net de taxes)	224 328,35 $	66 140,07 $	66 140,07 $	66 140,07 $	**198 420,21 $**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier s'inscrit dans le Chantier A « Mobilisation de la communauté montréalaise » du Plan climat 2020-2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le présent dossier est accepté, le Club pourra continuer d'offrir ses services, dont la poursuite du programme Sport-études, en janvier 2022.
Si le dossier était reporté, le Club ne pourrait pas continuer de poursuivre ses activités et ses entraînements afin de participer à ses compétitions.

Si ce dossier était refusé, le Club ne pourrait pas continuer à offrir ses services, car, sans l'aide de la Ville, il ne serait pas en mesure d'assumer les coûts de location des heures nécessaires au développement du sport et des athlètes.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme devra se conformer aux mesures sanitaires recommandées par les autorités de la santé publique qui seront en vigueur lors de l'utilisation des plateaux. Dans le contexte où les services ne seraient pas rendus à cause de la COVID-19, la Ville n'aura pas à défrayer de coûts pour des services qui n'auront pas été rendus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2021 : Comité exécutif et conseil municipal
Janvier 2022 : Entrée en vigueur de l'entente
Décembre 2024 : Fin de l'entente

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Valérie LAVIGNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin GINCE
c/s centre sportif et installations dcqmvde

Tél : 514-250-8142
Télécop. : 514-872-4718

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-30

Jean-François DULIÈPRE
c/d gestion des installations (dir sports)

Tél : 438-871-1927
Télécop. : 514 872-4718

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur
Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2021-04-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2021-04-12

ENTENTE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

N^{o} d'inscription TPS : 121364749
N^{o} d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DU VIEUX MONTRÉAL**, personne morale légalement constituée, agissant et représentée par Madame Mylène Boisclair, directrice générale dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'il le déclare.

No d'inscription TPS : R106884059
No d'inscription TVQ : 1006162785

ci-après appelée le « **COLLÈGE** »

ATTENDU QUE le COLLÈGE et la VILLE sont en lien de partenariat depuis plus de 40 ans suite à la cession de la piscine St-Louis et de son terrain adjacent pour permettre l'érection du centre sportif ainsi que de la piscine St-Louis du COLLÈGE sur le même emplacement;

ATTENDU QUE la VILLE offre des services à la population montréalaise;

ATTENDU QUE la VILLE entretient depuis 1996 un lien de partenariat avec l'organisme sans but lucratif Le Club Montréal Synchro Inc., dont la mission est de développer des athlètes de haut niveau en nage synchronisée;

ATTENDU QUE suivant une convention de subvention conclue entre la VILLE et Le Club Montréal Synchro Inc., ce dernier occupait la piscine George-Vernot, propriété de la Ville;

ATTENDU QUE la piscine George-Vernot, rendue inutilisable en raison de son niveau élevé de vétusté a fermée ses portes en 2015;

ATTENDU QUE la VILLE a relocalisé Le Club Montréal Synchro Inc. à la piscine du COLLÈGE à partir du 24 août 2015;

ATTENDU QUE le COLLÈGE offre à la VILLE de louer sa piscine conformément à la présente convention et à ses annexes;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au COLLÈGE;

EN CONSÉQUENCE, EN CONSIDÉRATION DES ENGAGEMENTS PRÉVUS AUX PRÉSENTES, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. DÉFINITIONS

1.1 Lorsque les termes suivants sont utilisés dans cette entente, ils doivent être interprétés comme désignant :

1.1.1 **«** Activités scolaires » : désigne toute activité organisée ou sanctionnée par un responsable autorisé par la direction du COLLÈGE pour des fins pédagogiques; elle est de nature sociale, culturelle, éducative ou sportive et est destinée à la clientèle ou au personnel du COLLÈGE; elle se tient pendant les heures d'enseignement.

1.1.2 « Activités parascolaires et communautaires » : désigne toute activité organisée ou sanctionnée par un responsable autorisé par la direction du COLLÈGE pour des fins d'activités parascolaires et communautaires; elle est de nature sociale, culturelle, éducative ou sportive et est destinée à la clientèle interne (étudiants et personnel du COLLÈGE) et externe (clients du COLLÈGE) ainsi qu'à ses partenaires.

1.1.3 « Activités de la VILLE » : désigne toute activité organisée ou sanctionnée par la Division de la gestion des Installations sportives de la VILLE, telle que plus amplement décrite à l'annexe 1 de la présente entente.

1.1.4 « Année scolaire » : signifie la période commençant le 15 août d'une année et se terminant le 15 juin de l'année suivante.

1.1.5 « Calendrier des opérations » : désigne les périodes d'utilisation de ses installations sportives par le COLLÈGE pour ses activités scolaires, parascolaires et communautaires.

1.1.6 « CEPS » : signifie le Centre d'éducation physique et de sports du COLLÈGE;

1.1.7 « Entretien sanitaire » : signifie tous les travaux d'entretien normaux et habituels assurant la propreté des finis et espaces intérieurs.

1.1.8 « Grille d'utilisation » : désigne la grille indiquant les périodes d'utilisation des Installations sportives du COLLÈGE par la VILLE et figurant à l'annexe 3 de la présente entente.

1.1.9 « Session scolaire » : signifie une période comportant un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation ou toute période déterminée par la réglementation en vigueur applicable aux collèges d'enseignement général et professionnel. L'année scolaire comporte au moins deux (2) sessions scolaires.

1.1.10 « Session d'automne » : période de la fin août à la fin décembre.

1.1.11 « Session d'hiver/printemps» : période du début janvier à la mi-juin.

1.1.12 « Session d'été » : période entre les sessions scolaires d'hiver et d'automne, soit de la mi-juin à la fin août.

1.1.13 « Installations » : signifie la piscine du CEPS ainsi que les locaux et dépôts détaillés à l'article 7 de la présente entente.

1.1.14 « Partenaires de la VILLE » : signifie un ou des organismes dont la programmation et les activités offertes sont planifiées de concert avec la VILLE; lesdits partenaires étant plus amplement identifiés à l'annexe 2 de la présente entente.

1.1.15 « Représentant du COLLÈGE» : signifie la personne occupant le poste de coordonnateur du CEPS ou toute autre personne désignée par elle ou par le COLLÈGE.

1.1.16 « Représentant de la VILLE » : signifie la directrice du Service de la diversité sociale et des sports ou son représentant autorisé.

2. ENTENTE

2.1 Sujet aux termes et conditions établis dans la présente entente, y compris ses annexes, le COLLÈGE accepte de louer ses Installations à la VILLE pour les activités de la Ville décrites à l'annexe 1 avec un partenaire identifié à l'annexe 2.

2.2 En contrepartie de cette location, la VILLE accepte de payer au COLLÈGE les sommes mentionnées à l'article 10, à la date et selon la procédure établie selon les termes et conditions de la présente entente.

3. DURÉE DE L'ENTENTE

3.1 La présente entente entre en vigueur le 1er janvier 2022 et se termine le 31 décembre 2024, sous réserve des dispositions prévues aux présentes.

3.2 À la fin de la présente entente, celle-ci sera renouvelée automatiquement entre les parties, pour une durée de trois (3) ans et suivant les mêmes conditions que celles prévues aux présentes, à moins que l'une ou l'autre des parties n'exprime son intention de ne pas la renouveler ou d'en modifier les termes et conditions, au moyen d'un avis écrit transmis à l'autre partie au moins six (6) mois avant la fin de la présente entente ou de toute période de renouvellement.

4. DÉTERMINATION DU CALENDRIER DES OPÉRATIONS ET DE LA GRILLE D'UTILISATION

4.1 Le COLLÈGE transmettra à la VILLE, le Calendrier des opérations préliminaire pour la:

4.1.1 session d'automne : avant le 1er juin
4.1.2 session d'hiver : avant le 1er octobre
4.1.3 session d'été : avant le 1er avril

4.2 Le COLLÈGE transmettra à la VILLE, le Calendrier des opérations final pour la:

4.2.1 session d'automne : la deuxième semaine d'août
4.2.2 session d'hiver : la deuxième semaine de janvier
4.2.3 session d'été : avant le 15 mai

4.3 La VILLE transmettra au COLLÈGE son programme d'Activités de la VILLE pour la :

4.3.1 session d'automne : avant le 1er août
4.3.2 session d'hiver : avant le 1er décembre
4.3.3 session d'été : avant le 1er juin

accompagné de l'ensemble de ses choix des périodes disponibles du Calendrier des opérations selon les droits et conditions d'utilisation plus amplement définis à l'article 5 de l'entente, le tout selon la Grille d'utilisation.

4.4 Le COLLÈGE transmettra à la VILLE un calendrier d'utilisation conjoint des Installations du COLLÈGE incluant l'ensemble des droits d'utilisation consentis à la VILLE dans sa Grille d'utilisation :

4.4.1 session d'automne : la deuxième semaine d'août
4.4.2 session d'hiver : la deuxième semaine de janvier
4.4.3 session d'été : avant le 15 juin

Toutes demandes de modifications après ces dates doivent être acheminées au COLLÈGE au moins 2 semaines avant la (les) date(s) de modifications prévues.

Si ce délai n'est pas respecté, le COLLÈGE se réserve le droit de refuser la modification et de facturer la VILLE pour les heures prévues et non utilisées.

5. DROITS ET CONDITIONS D'UTILISATION CONSENTIS À LA VILLE

5.1 Le COLLÈGE s'engage à mettre à la disposition de la VILLE dans son Calendrier des opérations annuelles, un nombre minimal de 48 semaines pour la piscine pouvant être choisies par la VILLE conformément à la Grille d'utilisation.

5.2 La VILLE dispose d'un droit de choisir un maximum de quarante-huit (48) semaines par année disponibles aux fins d'établir sa Grille d'utilisation pour ses activités.

5.3 Suivant la détermination du Calendrier des opérations, s'il reste des périodes disponibles et que le COLLÈGE désire les offrir en location, la VILLE bénéficiera d'un taux préférentiel sur le tarif normalement fixé par le COLLÈGE si elle désire louer les Installations pour certaines périodes disponibles restantes. Ce taux préférentiel est prévu à l'article 10.4 de la présente entente.

5.4 Les Installations du COLLÈGE mises à la disposition de la VILLE suivant la Grille d'utilisation déterminée par cette dernière ne doivent être utilisées qu'à des fins reliées exclusivement aux Activités de la VILLE plus amplement décrites à l'annexe 1.

5.5 Toute cession partielle ou totale effectuée par la VILLE, dans ses droits consentis dans la Grille d'utilisation à un tiers qui n'est pas un Partenaire de la VILLE mentionné à l'annexe 2, ne pourra être faite sans avoir au préalable été autorisée, par écrit, par le représentant du COLLÈGE.

5.6 Advenant le cas où la VILLE cède partiellement ou en totalité ses droits consentis dans la Grille d'utilisation à un partenaire de la VILLE, la Ville demeure tenue entièrement responsable, conjointement et solidairement, avec le Partenaire de la VILLE du respect des dispositions de la présente entente.

5.7 Le COLLÈGE peut, après avoir avisé la VILLE par écrit, modifier la Grille d'utilisation afin de respecter les règles le régissant notamment la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (L.R.Q., c. C-29), ainsi que pour :

i) des Activités scolaires;

ii) des travaux d'entretien majeurs, de modifications, de restauration ou de réparation;

iii) des événements non imputables au COLLÈGE autres que les événements de force majeure prévus à l'article 17.

Le délai pour faire parvenir cet avis est de 30 jours avant le début des sessions.

5.8 Dans les cas mentionnés au paragraphe précédent et après entente entre les parties, de nouvelles périodes d'utilisation disponibles sont consenties à la VILLE en remplacement de celles dont elle est privée.

À défaut d'une entente, les parties conviennent d'une banque d'heures à être utilisées par la VILLE ultérieurement.

5.9 À moins d'entente entre les parties, dans le cas où la VILLE serait privée de son droit d'utilisation pour un des motifs mentionnés au paragraphe 5.7 et qu'elle n'aurait pu utiliser durant la période couverte par la présente entente une banque d'heures convenue selon l'article 5.8, le COLLÈGE crédite à la VILLE un montant correspondant au nombre de périodes inutilisées au tarif établi à l'article 10.4.

6. ÉQUIPEMENT INTÉGRÉ

6.1 La VILLE a le droit d'utiliser l'équipement intégré appartenant au COLLÈGE, soit l'équipement inclus dans la structure des Installations mises à sa disposition.

6.2 Le COLLÈGE assure les réparations à ses locaux ou les réparations et remplacements à ses équipements rendus nécessaires par une utilisation normale de ses locaux et de ses équipements.

6.3 Les réparations et les remplacements effectués par le COLLÈGE doivent être faits avec diligence afin de nuire le moins possible au déroulement des activités et à la bonne utilisation des Installations et des équipements par la VILLE.

6.5 Le COLLÈGE s'engage à informer la VILLE, au moins 30 jours ouvrables avant le début de projets d'entretien majeur, de modifications, de restauration ou des réparations à ses Installations qui pourraient priver la VILLE de l'utilisation convenue, à moins que lesdits travaux ne soient nécessaires en raison d'une situation d'urgence.

7. LOCAUX ET DÉPÔTS

7.1 Le COLLÈGE s'engage à mettre à la disposition de la VILLE :

- un espace de rangement barré dans le dépôt de la piscine
- deux espaces de rangement
- le bureau c4.03a
- un vestiaire attitré et verrouillé
- plateaux secs selon la disponibilité
- un local pour les entraîneurs

afin qu'ils lui servent pendant toute la durée de la présente entente.

7.2 Le coût de location des espaces susmentionnés est inclus dans le coût total de location des Installations du COLLÈGE.

8. ENTRETIEN DES INSTALLATIONS

8.1 Le COLLÈGE se charge en tout temps de l'entretien sanitaire habituel de ses Installations mises à la disposition de la VILLE et lui en assure l'accessibilité. Le COLLÈGE voit à rendre ses Installations sécuritaires avant d'en donner accès à la VILLE.

8.2 Le COLLÈGE s'engage à entretenir la piscine qu'il met à la disposition de la VILLE en se conformant, quant à la clarté et à la qualité de l'eau, au *Règlement sur la sécurité dans les bains publics*, et au *Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels*, ou de toute autre disposition ou de tout règlement en vigueur relativement à l'utilisation et l'entretien d'une piscine publique.

9. ACCESSIBILITÉ, SURVEILLANCE ET SÉCURITÉ

9.1 La VILLE doit s'assurer que ses usagers n'ont accès qu'aux installations mises à leur disposition. Tous les règlements actuels et futurs du COLLÈGE notamment l'interdiction de fumer et de consommer des boissons alcooliques et des drogues ou toutes autres matières doivent être intégralement observés par la VILLE et par ses usagers.

9.2 Les normes relatives à la sécurité et à la surveillance doivent être respectées en tout temps par les deux (2) parties selon les lois en vigueur.

9.3 Les heures d'arrivée et de départ doivent être respectées par la VILLE et ses usagers lors de l'utilisation des Installations du COLLÈGE.

9.4 La VILLE s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter des normes de conduite raisonnables par ses usagers lorsqu'ils utilisent les Installations du COLLÈGE.

9.5 Le COLLÈGE doit, dès qu'il a connaissance d'une mauvaise utilisation ou de l'utilisation déraisonnable de ses Installations, de ses équipements ou de son matériel par la VILLE ou ses usagers, le dénoncer à la VILLE au moyen d'un avis écrit à cet effet.

9.6 Suite à la réception d'un avis du COLLÈGE ou dès qu'elle en a eu connaissance, la VILLE doit prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la mauvaise utilisation ou l'utilisation déraisonnable des Installations, des équipements ou du matériel du COLLÈGE dans les plus brefs délais.

9.7 Le COLLÈGE assure via son personnel de soutien l'accès et la préparation des plateaux ainsi que la distribution du matériel requis. Les appariteurs doivent respecter le début et la fin des activités.

9.8 La VILLE accepte de se conformer aux règlements en vigueur ainsi qu'aux normes et directives relatives à l'utilisation de ses Installations qui sont édictés par le COLLÈGE et transmises à la VILLE.

10. TARIFICATION ET COÛTS

10.1 La VILLE s'engage à payer au COLLÈGE un montant maximal, incluant toutes taxes, de :

10.1.1 72 432 $ en 2022;
10.1.2 72 432 $ en 2023;
10.1.3 72 432 $ en 2024.
à titre de compensation pour l'utilisation des plateaux.

10.2 En retour, le COLLÈGE s'engage à offrir à la VILLE un minimum de

10.2.1 1 800 heures d'utilisation de ses plateaux sportifs pour 2022;
10.2.2 1 800 heures d'utilisation de ses plateaux sportifs pour 2023;
10.2.3 1 800 heures d'utilisation de ses plateaux sportifs pour 2024.

tel que détaillé à l'annexe 3.

10.3 Tout montant payable par la VILLE en vertu de l'article 10.1 est payé en trois versements annuels payables le ou vers le 10 avril, le 10 août et le 10 décembre de chaque année sur présentation d'un avis écrit par le COLLÈGE indiquant le montant dû.

10.3 Dans le cadre de l'application de l'article 5.9, le COLLÈGE transmet à la VILLE un avis écrit. Cet avis devra identifier les périodes d'utilisation inutilisées et le montant total qui devra être crédité à la VILLE.

10.4 Le taux horaire préférentiel consenti à la VILLE pour la durée du contrat et de 40,24 $, taxes incluses pour la partie profonde de la piscine du CEPS.

10.5 En cas d'un renouvellement prévu à l'article 3.2, le COLLÈGE s'engage à offrir à la VILLE un nombre minimal d'heures d'utilisation des Installations correspondant à celui prévu dans la Grille d'utilisation, au même tarif que celui qui a été utilisé pour calculer les montants à l'article 10.1 de la présente entente.

11. ASSURANCES

11.1 Le COLLÈGE doit s'assurer contre les risques découlant de sa responsabilité civile pour une somme minimale de quatre millions de dollars (4 000 000,00 $) par année et par événement, fournir une copie de ce contrat d'assurance à la VILLE dans un délai de quinze (15) jours après la signature des présentes, maintenir ce contrat d'assurances en vigueur et faire parvenir les preuves de son renouvellement à la VILLE au moins quinze (15) jours avant son échéance**.** Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la VILLE.

11.2 Ce contrat d'assurances doit contenir un avenant désignant la VILLE comme assurée additionnelle et prévoyant que ledit contrat ne peut pas être résilié ou modifié pour quelque cause que ce soit à moins que la VILLE n'en soit avisée, par écrit, au moins trente (30) jours à l'avance.

11.3 La VILLE s'engage à exiger de tous les partenaires qui utiliseront les Installations du COLLÈGE, une couverture de cinq millions de dollars (5 000 000,00 $) pour les activités aquatiques.

12. MÉCANISME D'ÉVALUATION

12.1 Les parties conviennent de mettre en place, dans le cadre de la présente entente, un mécanisme permettant d'évaluer la qualité et la suffisance des échanges entre les deux parties.

12.2 Cette évaluation dont les critères seront établis conjointement par les deux parties sera faite au besoin.

12.3 Les parties devront procéder aux ajustements nécessaires convenus conjointement.

13. ÉLECTION DE DOMICILE

13.1 Pour les fins des présentes, chacune des parties fait élection de domicile à l'adresse mentionnée ci-dessous en regard de son nom.

13.2 Toute communication ou tout document qu'une partie doit donner à l'autre en vertu de la présente doit être fait par écrit et expédié par courrier recommandé comme suit :

POUR LA VILLE
Mme Louise-Hélène Lefebvre, directrice
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
801, rue Brennan, 4e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

POUR LE COLLÈGE
Michel Arseneault, coordonnateur des services aux étudiants
Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux Montréal
255, rue Ontario Est
Montréal (Québec) H2X 1X6

14. DÉFAUT

Tout défaut de respecter l'une quelconque des dispositions de la présente entente par l'une des parties permettra à l'autre partie, après avoir transmis un avis écrit spécifiant tel défaut à la partie défaillante et que la partie défaillante n'ait pas remédié audit défaut dans un délai raisonnable compte tenu des circonstances, de résilier la présente entente sans frais ni pénalité ou de prendre toute mesure nécessaire au respect de cette entente sans autre avis ni délai.

15. RÉSILIATION

Le COLLÈGE et la VILLE peuvent mettre fin à la présente entente, par un avis écrit d'au moins six (6) mois adressé par courrier recommandé à l'autre partie. L'avis doit préciser la date à laquelle ladite partie désire mettre fin à l'entente.

16. FORCE MAJEURE

16.1 Aucune des parties ne sera responsable du non-accomplissement de ses obligations dans l'éventualité d'un événement de force majeure. Sont assimilés à un événement de force majeure, les catastrophes naturelles, les maladies, les épidémies, les pandémies, la guerre civile ou étrangère, l'invasion, les actes d'ennemis étrangers, les hostilités (que la guerre soit déclarée ou non), la rébellion, la révolution, l'insurrection ou le pouvoir militaire. Ou encore, des empêchements résultant d'une intervention gouvernementale ou d'une réglementation.

16.2 Toute difficulté majeure et incontrôlable reliée à l'accès ou à l'utilisation des Installations du COLLÈGE doit être dénoncée dans les plus brefs délais et l'application de la présente Entente est alors suspendue pour les Installations visées jusqu'à ce que la difficulté soit résolue.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE ENTENTE, EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2021

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le e jour de 2021

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DU VIEUX MONTRÉAL

Par : _____
Madame Mylène Boisclair, directrice générale

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

ANNEXE 1

ACTIVITÉS DE LA VILLE

1. Activités prises en charge par le partenaire principal, soit le Club Montréal Synchro :
   - √ activités de natation artistique aux athlètes de tous les niveaux
   - √ activités de natation artistique récréatives
   - √ camp d'entraînement en natation artistique
   - √ autres activités aquatiques
   - √ entraînement à sec, musculation, danse, étirement
   - √ événements sportifs

2. Activités prises en charge par un des partenaires de la division de la gestion des Installations sportives
   - √ activités aquatiques
   - √ autres activités physiques et sportives

3. Activités organisées par la VILLE.
   - √ activités aquatiques
   - √ autres activités physiques et sportives

4. Événements sportifs de grande envergure sanctionnés par la VILLE.

ANNEXE 2

ORGANISMES PARTENAIRES DE LA VILLE

1. Organisme partenaire de la division de la gestion des Installations (DGIS) et principal utilisateur dans cette entente :

   - Le Club Montréal Synchro Inc.

2. Autre organisme à but non lucratif partenaire de la VILLE et utilisateur potentiel dans cette entente :

   - Le Club aquatique CAMO Montréal (Natation);
   - Le Club aquatique CAMO Montréal (Water Polo);
   - Le Club de plongeon CAMO Montréal;
   - Tout organisme à but non lucratif qui œuvre dans les sports aquatiques et qui a une convention de partenariat avec la VILLE.

ANNEXE 3

UTILISATION PAR LA VILLE DES INSTALLATIONS SPORTIVES DU COLLÈGE

Session:	# Sem	Hrs/sem	Total
Hiver/ printemps	23	40	920
Été	8	19	152
Automne	17	40	680
Événements			48
Total	**48**	**48**	**1800**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1211543001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Objet :	Approuver l'entente avec le Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux Montréal, pour la location de la partie profonde de son bassin aquatique, d'une durée de trois (3) ans, débutant le 1er janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2024 / Autoriser une dépense maximale de 72 432 $ annuellement, pour un total de 217 296 $, toutes taxes applicables incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1211543001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Valérie LAVIGNE
Préposée au budget
Tél : 514-872-7801

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-08

Alpha OKAKESEMA
Conseiller Budgétairet
Tél : 514.872.7801
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.22

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1217666002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division équipements culturels et bureau d'art public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 16 500 000 $ à la compagnie de théâtre Le Caroussel pour la réalisation du projet Le Cube, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet. / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant de 16 500 000 $

Il est recommandé :
1. d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 16 500 000 $ à l'organisme Le Carrousel pour la réalisation du projet Le Cube, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et Le Carrousel établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

3. d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant de 16 500 000 $.

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2021-04-23 16:05

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur général adjoint par intérim
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217666002**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division équipements culturels et bureau d'art public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 16 500 000 $ à la compagnie de théâtre Le Caroussel pour la réalisation du projet Le Cube, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet. / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant de 16 500 000 $

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire vise la réalisation du projet le Cube, *Centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse. Ce* projet culturel, social et communautaire d'immobilisation dans l'arrondissement de Ville-Marie, vise à aménager des espaces de création pour les compagnies de théâtre Le Carrousel et Le Clou dans l'ancienne église Sainte-Brigide-de-Kildare.
Le Carrousel est l'organisme porteur du projet.

Depuis plus de 45 ans, le Carrousel cherche à décloisonner les publics et les pratiques, avec la conviction qu'un théâtre qui s'adresse aux enfants se doit d'interpeller et d'ébranler aussi les adultes. Revendiquant la nécessité d'une véritable rencontre artistique, le Carrousel met au coeur de sa démarche de création la question du « Quoi dire aux enfants? » et poursuit une profonde réflexion sur l'autocensure de l'artiste face au jeune public. Soutenus par un travail de recherche qui repousse les limites et les frontières, les cofondateurs Suzanne Lebeau et Gervais Gaudreault ont déployé assidûment leur passion à la mise en place d'un répertoire d'oeuvres originales, considérées, au Québec et à l'étranger, comme des repères majeurs dans l'histoire du théâtre jeune public.

Le Théâtre Le Clou s'est donné comme mandat de créer des spectacles pour le public adolescent. L'adolescence, c'est le moment des découvertes marquantes, l'époque où l'on vit des choses importantes pour la première fois de sa vie, le temps des grandes questions sur le sens de l'existence, la liberté, l'amour et l'avenir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 1103 - 5 août 2020 - Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 140 000 $ à l'organisme Le Carrousel pour engager des ressources spécialisées afin de réaliser son projet d'immobilisation "Le Cube", dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 / Approuver le projet de convention à cet effet.
CM17 1214 - 25 septembre 2017 - Conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (CM17 1055), accorder un soutien financier de 11 000 000 $ à la Compagnie de théâtre le Carrousel pour la réalisation du projet Le Cube, centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse, dans le cadre de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

CM17 1055 - 21 août 2017 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 (16-032)

CE16 0794 - 11 mai 2016 - Autoriser la cession du contrat de services professionnels intervenu entre la Ville et la Compagnie de théâtre le Carrousel (CE13 1743) en faveur de l'organisme le Cube, centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse, pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions. L'autorisation de cession s'inscrit dans le cadre de la réalisation du projet de collecte de fonds pour le projet d'immobilisation le Cube. Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le projet vise la requalification partielle de l'église Sainte-Brigide-de-Kildare et plus largement son site immédiat, situé au 1153, rue Alexandre-DeSève dans l'arrondissement de Ville-Marie. L'ancienne église est actuellement la propriété du Centre communautaire Sainte-Brigide.

Le Carrousel et le Théâtre Le Clou seront copropriétaires du bâtiment. Trois studios, de l'espace d'entreposage et des bureaux administratifs seront aménagés. De plus, le Cube accueillera en résidence « longue durée » une compagnie de la relève en théâtre pour les jeunes publics qui profitera des bureaux, d'un espace d'entreposage et d'un accès aux studios.

En 2017, la Ville a octroyé une contribution financière de onze millions de dollars (11 000 000 $) au Carrousel pour la réalisation de ce projet. Dans le cadre de cette première convention, la Ville a versé à l'organisme un montant total de deux millions cinq cent mille dollars (2 500 0000$). Cette première convention est venue à échéance, le 31 décembre 2020, avant que l'organisme ait complété son projet. Le présent sommaire vise l'adoption d'une deuxième convention ajustée au budget révisé du projet.

Entamé en 2017, le projet immobilier a été suspendu notamment en raison d'enjeux de mise aux normes sismiques. Depuis, le projet a fait l'objet de plusieurs révisions budgétaires. Le budget révisé et indexé en 2021, chiffre l'ensemble des coûts du projet d'immobilisation passant de 13,5M$ à 23,7M$. Cet écart s'explique principalement par une hausse importante des coûts directs de construction.

Coût du projet

	Budget initial	Budget révisé et indexé
	2015	2021
Construction	10 649 022	18 249 950

Honoraires professionnels	1 577 000	3 526 125
Autres	1 288 900	2 013 000
TOTAL	**13 514 922**	**23 789 075**

En 2021, la ministre de la Culture et des Communications confirme la volonté du Ministère d'appuyer le projet à hauteur de 19 M $ (incluant les 2.5M$ déjà versés) dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Selon les règles du MCC, le soutien financier de 19 M$ ne peut excéder 90% des dépenses admissibles du projet.

Par ailleurs, Patrimoine canadien, les organismes Le Cube et le Centre culturel et communautaire de Ste-Brigide (CCCSB) compléteront le financement du projet à hauteur de 4 789 075 $. Le financement du projet se décrit comme suit :

Financement du projet

	2017	2021	
	(Sommaire 1171654008)	(Présent sommaire)	%
Subvention du MCC (via EDCM)	11 000 000	19 000 000	80
Subvention de Patrimoine canadien	1 400 000	1 400 000	6
Mise de fonds par Le Caroussel	138 099		
Mise de fonds par Le Clou	138 099		
Mise de fonds par Le Cube		711 111	3
Mise de fonds par le CCCSB (Centre culturel et communautaire de Ste-Brigide)	838 724	2 677 964	11
TOTAL	**13 514 922**	**23 789 075**	**100**

JUSTIFICATION

Ce projet s'inscrit dans l'alignement stratégique de la Ville en ce qu'il fait preuve d'innovation. Il est réalisé par un organisme engagé qui soutient la création théâtrale destinée aux jeunes publics, contribuant ainsi au développement et au rayonnement culturel de Montréal.
Ce projet est porteur pour le rayonnement international de Montréal et exemplaire sur le plan de la requalification d'un actif patrimonial d'importance dans le paysage montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à l'entente avec la compagnie de théâtre Le Carrousel pour la réalisation du projet Le Cube, soit une somme maximale de 16 500 000 $ est requis. Cette contribution financière est non récurrente.
Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

La contribution financière est réalisée dans le cadre des Ententes sur le développement culturel de Montréal 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2021.

La dépense de 16 500 000 $ est subventionnée à 100 % par le MCC dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 0$. La dépense a fait l'objet des recommandations de crédit suivantes: 16-04.01.05.00-0142, 16-04.01.05.00-0083, 17-04.01.02.00-0127, 18-02.01.03.00-0165, 19-02.01.03.00-0166 et 20-02.01.03.00-0167.

La contribution financière sera versée à l'Organisme au prorata de l'avancement du chantier, sur attestation de l'avancement des travaux émise par l'architecte du projet. L'estimation des versements prévisionnels se présente comme suit:

- au 31 décembre 2021: environ 3 000 000 $

- au 31 décembre 2022: environ 9 000 000 $

- au 31 décembre 2023: environ 4 500 000 $

Contributions reçues par l'organisme Compagnie de théâtre Le Carrousel, par année, au cours des 5 dernières années:

Nom Fournisseur	**Centre de responsabilité**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
Compagnie de théâtre Le Carrousel	Conseil des arts de Montréal	70 994 $	63 000 $	73 910 $	76 907 $	73 256 $
	Culture	-	2 500 000 $	-	-	112 000 $
	Diversité et inclusion sociale	3 058 $	3 099 $	3 216 $	3 216 $	3 374 $
Total		**74 052 $**	**2 566 099 $**	**77 126 $**	**80 123 $**	**188 630 $**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4e pilier du développement durable et, en ce sens, ce projet contribue directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.
Le projet s'inscrit dans l'action 10 du Plan d'action de l'administration municipale, contenu dans le document intitulé *Plan Montréal durable 2016-2020* qui vise à «Préserver le patrimoine et promouvoir la culture».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du projet Le Cube permettra aux compagnies de théâtre Le Carrousel et Le Clou de disposer de lieux pour soutenir la création théâtrale destinée aux jeunes publics. Il contribuera également à la requalification d'un actif patrimonial d'importance dans le paysage montréalais.
Un retard dans la signature de la convention de contribution financière aurait un effet direct sur l'échéancier du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'échéancier pourrait être ajusté selon l'évolution de la situation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est planifiée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Plans et devis à 100% - novembre 2021

Appels d'offres - octobre 2021 à février 2022

Exécution des travaux - février 2022 à mars 2023

Clôture - mars 2023 à avril 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie ROSE
Chef de division par intérim

Tél : 514-261-0306
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-02-26

Geneviève PICHET
Directrice

Tél : 514-872-8562
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphanie ROSE
Chef de division par intérim
Tél : 514-872-8562
Approuvé le : 2021-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture
Tél : 514.872.9229
Approuvé le : 2021-04-22

ANNEXE 1
PROJET

Le Projet consiste en l'aménagement d'un centre de production en arts de la scène voué à la recherche et la création pour loger la Compagnie de théâtre le Carrousel et le Théâtre le Clou, à titre de copropriétaire, et le Cube Centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse, à titre de locataire, dans une partie de l'ancienne église Sainte-Brigide, située rue Alexandre-de-Sève, dans l'arrondissement de Ville-Marie. L'ancienne église sera subdivisée entre l'Organisme et le Théâtre le Clou et le Projet sera aménagé dans la portion face à la rue.

Le Projet comprend notamment l'aménagement des espaces suivants:

- Espace réservé au public.
- Studios (boîtes noires).
- Espaces administratifs.
- Entreposage et ateliers.

La demande décrivant le Projet, soumise au ministère de la Culture et des Communications, et le budget actualisé en janvier 2021 figurent à la suite.

ANNEXE A

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLIENT-PARTENAIRE

Est jointe à la présente annexe, la demande d'aide financière déposée dans Di@pason.

Initiales des parties _____

Demande

Nom du client/partenaire : Compagnie de théâtre Le Carrousel
Programme : Aide aux immobilisations - Standard
Numéro de la demande : 516166

Identification

Dénomination

Nom du projet : Le Cube, Centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse
Nature des interventions : Acquisition d'un immeuble
Réalisation de travaux de construction ou d'agrandissement
Statut du demandeur : Propriétaire

Adresse

Numéro : 1174-1188
Rue : rue de Champlain
App. / local / autre :
Case postale :
Succursale :
Municipalité : Montréal
Arrondissement : Ville-Marie
Région administrative : 06
Code postal : H2L 2R8
Province : Québec
Pays : Canada
Numéro(s) du cadastre correspondant à la localisation du bien : 4310708

Contacts

Contact pour cette demande

Appellation : M.
Nom : Gaudreault
Prénom : Gervais
Fonction : Président et co-directeur artistique
Téléphone : 514-529-6309 Poste : 25
Autre téléphone : Poste :
Télécopieur : 514-529-6952
Courriel : theatre@lecarrousel.net

Mandataire

Appellation : M.
Nom : Gaudreault
Prénom : Gervais
Titre : Président et co-directeur artistique

Informations relatives au remboursement des taxes du demandeur

Êtes-vous inscrit aux fichiers des taxes ? Oui
No TPS 119010817RT0001
No TVQ 1000984180TQ0001
Êtes-vous admissible à un remboursement de taxes ? Oui
Taux de remboursement TPS : 100.00 %

HZ

Taux de remboursement TVQ : 100.00 %

Description sommaire

Mise en contexte

Historique, problématique et justification de la demande :

Le Carrousel et le Théâtre Le Clou, éprouvant tous deux le besoin de se doter d'un toit permanent, s'associent pour fonder un centre de recherche et de création qu'ils partageront et géreront en commun. Ces deux compagnies s'unissent pour s'équiper d'espaces de travail adaptés à leurs besoins, mais surtout pour mettre en commun leur connaissance de la discipline et la partager avec leur milieu. Ils créent une structure distincte, provisoirement appelée le Centre Carrousel Clou (CCC), qui se veut centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse.

MISSION et OBJECTIFS : Favoriser l'évolution, l'enrichissement et le développement de la création et de la pratique théâtrale destinée à l'enfance et à la jeunesse aux niveaux local, national, international et assurer aux deux compagnies fondatrices les conditions favorables à la pratique de leur art.

Répondre aux besoins des deux compagnies fondatrices;

Créer un cadre propice pour que leurs membres puissent échanger entre eux et avec le milieu du théâtre pour l'enfance et la jeunesse sur tous les aspects de leur travail;

Accueillir et accompagner des projets d'artistes ou de compagnies qui enrichissent la pratique;

Provoquer, au sein du milieu théâtral, la réflexion, l'émulation, le partage d'expertise;

Faciliter la mise en commun de ressources;

Élargir le territoire de recherche aux diverses organisations qui ont un intérêt culturel, éducatif, social en lien avec l'enfance et l'adolescence.

LES ACTIVITES : la recherche et l'expérimentation - la création -l'échange et le perfectionnement.

APPELS DE PROJETS : le CCC lancera des appels de projets, dans le but d'enrichir la réflexion sur le théâtre pour l'enfance et la jeunesse. La politique d'accueil favorisera : la relève, la recherche de nouvelles formes et la multiplication des approches, les artistes chevronnés désirant s'approcher du jeune public, les initiatives qui permettent la réflexion et l'avancement de la pratique.

POSITIONNEMENT DANS LE MILIEU THEATRAL : Complètement singulier dans l'univers théâtral en ce qu'il aura pour mission principale de poursuivre en continuité des recherches spécifiques à la pratique pour l'enfance et la jeunesse, le CCC entend exercer son mandat en préservant l'équilibre qui s'est construit dans le milieu du théâtre pour le jeune public au cours de quatre décennies de concertation. Le mandat du CCC ne concerne d'aucune manière la diffusion de spectacle.

LOCALISATION : Le projet souhaite se réaliser dans l'église Ste-Brigide de Kildare. Situé tout juste à l'est du Quartier des spectacles et au cur du Pôle de création des Faubourgs, le site Ste-Brigide regroupe des organismes sociaux, culturels et communautaires, tous propriétaires de leur lieu : centre de la petite enfance, centre d'hébergement pour adolescents en difficulté, centre de jour pour personnes âgées, coopérative d'habitation pour artistes, etc. Le CCC s'implantera dans ce milieu de vie habité par toutes les générations et animé par des valeurs communes de coopération et de solidarité.

LE CCC, CENTRE DE RECHERCHE ET DE CREATION

permettra une circulation plus large des courants qui se dessinent dans les plus petites compagnies comme dans les mieux établies,

fournira des infrastructures adaptées aux spécificités d'une pratique contemporaine,

regarde résolument vers l'avenir en jetant les bases d'un regroupement intergénérationnel.

Le CCC aura également pour conséquence à plus long terme de faire connaître la valeur et l'importance du théâtre pour l'enfance et la jeunesse dans le milieu théâtral et dans la société. Il marquera le chemin accompli depuis près de 40 ans, garantissant ainsi l'évolution de la pratique, sa vigueur et sa diversité. Enfin, inscrit dans le réseau de relations internationales des compagnies fondatrices et du milieu québécois du théâtre jeune public, le CCC contribuera au rayonnement de ces connaissances et des artistes québécois dans le monde.

Description des interventions projetées

Interventions projetées : Le projet cumule les exigences des deux compagnies de théâtre et de l'espace nécessaire aux activités du CCC. La superficie utile totale du projet est de 1538 m² selon le PFT. Le défi principal dans le cas de la requalification d'une église est de réussir à transformer ses m3 en m2 de superficies utiles. Une des prémices sera de sauvegarder la structure existante (colonnes supportant la toiture) et autant que possible les caractéristiques du lieu. Évidemment cela implique que le rapport superficie aménageable/superficie utile sera plus grand que si le même projet prenait place dans un quelconque immeuble sans valeur architecturale et patrimoniale. Donc dans la portion de la nef qui nous intéresse, l'église Sainte-Brigide possède une superficie aménageable de plancher de 700m2. Le sous-sol sera strictement réservé à l'entreposage. Pour combler les quelques 1538 m² de superficie utile la construction de deux nouveaux planchers à l'intérieur de la nef s'impose. La stratégie structurale consiste à introduire de nouvelles colonnes entre les colonnes existantes avec une charpente métallique, un platelage d'acier et une chape de béton. Ainsi, la structure existante continue de porter la charpente du toit de l'église et la nouvelle structure se contente de porter la nouvelle construction. Ce sont les contraintes de dimension des 2 studios de création et la relation de proximité que ceux-ci doivent assurer qui aura déterminé le nombre de travées nécessaires au projet, donc la proportion de l'église requise à la planification du projet.

Une entrée unique est prévue sur la rue Alexandre-de-Sève. La façade de l'église mérite d'être conservée et mise en valeur selon les règles de l'art. Aussi afin de justement mettre en valeur l'histoire, éviter le mimétisme et dévoiler la signature des nouveaux usagers, la nouvelle entrée sera traitée de manière contemporaine. Un des défis majeurs est de doter tous les espaces communs et bureaux de lumière naturelle. Aussi, de façon générale, les cloisons sont largement vitrées afin de laisser pénétrer généreusement la lumière. Le Piano Nobile et le niveau 1 sont les étages qui bénéficieront le plus de la lumière naturelle, l'aménagement des bureaux y est donc privilégié (niveau 1). Tous les espaces plus publics et communs aux deux compagnies se retrouvent au niveau Piano Nobile. Quant aux studios A et B, qui sont en fait des boîtes noires, ils sauront parfaitement s'accommoder du peu de clarté du niveau 2. Dans ces studios, on tire profit du plafond vouté pour y installer un filet-trampoline constitué d'un treillis de câbles d'acier suspendu qui sert de plateforme pour les systèmes d'éclairage, d'accrochage, de son et de vidéo. Supporté par la nouvelle structure, il n'apporte aucune charge additionnelle à la structure existante et nous permet de sauvegarder les plafonds voutés. Le sous-sol est réservé à l'entreposage et aux ateliers.Un débarcadère sera aménagé à 1,2 m du niveau rez-de-chaussée ainsi qu'une entrée pour accès universel afin de rendre opérationnel et conforme aux exigences réglementaires l'ensemble du nouveau projet.Le baptistère, local attenant à l'église, sera aménagé en logement, sur 2 étages : des chambres et un espace cuisine salon. Cet espace accueillera des artistes en résidence.

L'enveloppe du bâtiment sera gérée par les copropriétaires comme partie commune, selon les règles classiques des copropriétés divises. Le parvis, le clocher, la façade de l'église et du baptistère seront gérés par une entente particulière sous la responsabilité du comité Patrimoine du Centre communautaire Ste-Brigide, auquel contribueront financièrement les copropriétaires selon la quote-part établie pour chacun.

Bien(s) visé(s) par le projet
Équipement #1
Identification
Dénomination

Type de bien : Centre de production

Sous-type de bien : en arts de la scène

Appellation usuelle : Centre de recherche et de création

Secteur et champ d'intervention relatifs au bien

Secteur d'intervention : Arts de la scène

Champ d'intervention : Théâtre

Taille

Superficie actuelle : 1 400,00 mètres carrés

Superficie projetée : 2 890,00 mètres carrés

Certifications
Biens culturels protégés en vertu de la loi

Le bien visé par le projet est-il protégé en vertu de la Loi sur les biens culturels? Non

Biens culturels du patrimoine religieux

Le bien visé par le projet est-il un bien du patrimoine religieux ? Oui

Tradition religieuse : Catholique

Médias communautaires et centre de formation, production et diffusion des arts de la scène, des arts visuels et des métiers d'art

L'organisme utilisateur est-il soutenu au fonctionnement? Oui

Par qui? CALQ

Information sur la clientèle

Territoire desservi

Région(s) administrative(s) : Montréal et tout le Québec

MRC :

Municipalité(s) :

Arrondissement(s) :

Quartiers(s) :

Affluence

Utilisation

Nombre de jours d'utilisation actuellement : 260

Nombre de jours d'utilisation projeté : 260

Fréquentation (achalandage)

Il y a trois ans : 64 639

Il y a deux ans : 53 908

L'an dernier : 59 462

Actuellement : 54 300

L'an prochain : 64 700

Dans deux ans : 52 500

Dans trois ans : 66 000

Population

Population saisonnière : 0

Dépenses

Achat d'équipement ou du mobilier spécialisés non intégrés

Coût d'acquisition de l'équipement et du mobilier spécialisés non intégrés, avant taxes : 615 000,00 $

Coût d'installation de l'équipement et du mobilier non intégrés, avant taxes : 0,00 $

(1) Estimation de la portion non remboursée des taxes : 0,00 $

Honoraires professionnels, avant taxes : 0,00 $

(1) Estimation de la portion non remboursée des taxes : 0,00 $

Achat d'un terrain et/ou d'un immeuble

Honoraires professionnels, avant taxes : 5 500,00 $

(1) Estimation de la portion non remboursée des taxes : 0,00 $

Coût d'acquisition de l'immeuble (bâtiment(s) et terrain) : 250 000,00 $

Droits de mutation : 2 500,00 $

Construction, rénovation, restauration, recyclage

Frais pertinents à la planification du projet

Honoraires professionnels :

Frais reliés aux études de faisabilité, avant taxes : 61 810,00 $

Frais reliés à la définition du projet, avant taxes : 0,00 $

(1) Estimation de la portion non remboursée des taxes : 0,00 $

Frais liés à la réalisation du projet

Honoraires professionnels :

Frais reliés à la tenue d'un concours d'architecture, avant taxes : 225 000,00 $

Frais reliés à la préparation des plans et devis, avant taxes : 1 186 579,00 $

Frais reliés à la surveillance des travaux, avant taxes : 0,00 $

(1) Estimation de la portion non remboursée des taxes : 0,00 $

Travaux

Panneau de chantier :

Coût des travaux de construction, rénovation, restauration, avant taxes : 8 361 252,00 $

Coût des travaux d'aménagement du site ou de délocalisation d'une oeuvre d'art, avant taxes : 0,00 $

Frais reliés aux fouilles archéologiques, avant taxes : 0,00 $

Contingences, avant taxes : 1 623 828,00 $

Plaque permanente d'identification :

Estimation de la portion non remboursée des taxes : 0,00 $

Autres frais

Frais de financement temporaire : 510 746,00 $

Frais de réalisation du financement à long terme : 0,00 $

Calendrier

Date prévue pour le début des travaux : 2016-06-01

Date prévue pour la livraison de l'ouvrage : 2017-09-01

Informations sur les biens mobiliers et immobiliers

Informations sur un bien existant

Maître d'oeuvre : Louis-Gustave Morin, architecte

Année de construction / réalisation : 1875

AB.

Date de rénovation / restauration majeure : 1941-10-29
Fonction d'origine : église
Fonctions subséquentes : église

Évaluation municipale ou rapport d'évaluation

Matricule d'évaluation foncière : 0042-72-8997-0-001-0001
Date de l'évaluation : 2011-10-19
Superficie du terrain : 287,00 mètres carrés
Superficie du bâtiment : 1 163,00 mètres carrés
Valeur du terrain : 854 520,00 $
Valeur du bâtiment : 421 260,00 $
Valeur immobilière totale : 1 275 780,00 $

Accessibilité au bien

Le bien visé par le projet est-il ou sera-t-il ouvert au public, que ce soit totalement ou partiellement ? Toujours
Le bien est-il ou sera-t-il accessible aux personnes à mobilité réduite ? Oui

Mesures de protection

Mesures de protection : Système de détection incendie
Gicleurs
Système de détection intrusion
Paratonnerres

Résumé des coûts du projet

Bien(s)

Appellation usuelle	Type/Sous-Type du bien	Coût maximum admissible avant taxes	Estimation de la portion non remboursée des taxes	Coût du projet servant au calcul du budget d'intégration des arts	Budget prévu pour l'intégration des arts	Frais de services relatifs à l'intégration des arts	Coût total admissible pour le bien
Centre de recherche et de création	Centre de production / en arts de la scène	12 842 215,00 $	0,00 $	10 600 080,00 $	95 500,40 $	19 100,08 $	12 956 815,48 $
Coût total admissible pour le projet		12 842 215,00 $	0,00 $	10 600 080,00 $	95 500,40 $	19 100,08 $	12 956 815,48 $

Financement du projet

Participation du milieu

	Provenance	NEQ	Contribution (en $)
Maître d'ouvrage :	Compagnie de théâtre Le Carrousel	1145030541	250 000,00 $
Partenaire privé :	Levée de fonds		306 815,48 $

Participation gouvernementale

	Provenance	Contribution (en $)
Ministère	Aide aux immobilisations	11 000 000,00 $
Ministère fédéral :	Patrimoine canadien	1 400 000,00 $

Impact de la réalisation du projet sur les activités du demandeur

Nombre d'employés

	Situation actuelle	Prévision année 1	Prévision année 2	Prévision année 3
Équivalent temps complet (ETC) :	0	2	2	2

Budget de fonctionnement

	Situation actuelle	Prévision année 1	Prévision année 2	Prévision année 3
Revenus réels et/ou anticipés				
Subvention du Ministère :				
Subvention du CALQ :	0,00 $	120 000,00 $	100 000,00 $	100 000,00 $
Subvention de la SODEC :				
Subvention de la BAnQ :				
Autres subventions gouvernementales :	0,00 $	91 200,00 $	87 273,00 $	111 246,00 $
Revenus autonomes :	125 917,00 $	145 554,00 $	160 814,00 $	173 814,00 $
Participation du milieu :				
Dépenses réelles et/ou anticipés				
Dépenses totales	125 917,00 $	352 692,00 $	351 533,00 $	385 001,00 $

Renseignements complémentaires sur le demandeur

Fin de l'exercice financier : Août 31

Propriétaire d'un bien culturel protégé : Non

Secteur d'intervention : Secteurs multiples ou autres

Champ d'intervention : Champ multiple

Liste des sociétés apparentées

Nom légal	NEQ
Théâtre Le Clou	1142803809

Liste des documents à joindre

	Document électronique	Document papier sera expédié	Document déjà fourni
Avant-projet :	-	X	-
Carnet de santé du bien patrimonial :	-	X	-
Consentement de l'artiste ayant créé l'oeuvre d'intégration :	-	X	-
Copie du bail, du mandat ou de l'entente pour les occupants de tous les biens :	-	X	-
États financiers les plus récents :	-	X	-
Confirmation des partenaires financiers :	-	X	-
Proposition de traitement ou d'intervention sur l'oeuvre d'intégration :	-	X	-
Rapport d'état de l'oeuvre d'intégration :	-	X	-
Résolution sur la demande et sur le mandataire :	Résolution demande et mandataire-MCCCF signée.pdf	-	-

2015-02-16 12:04:22

AVISON YOUNG

LE CUBE

BUDGET ACTUALISÉ JANVIER 2021

Répartition des coûts	CUBE 90% CCCSB 10%	CUBE 60% et CCCSB 40%		CUBE 100%	CUBE 60% CCCSB 40%	CUBE 100%	CUBE 76% CCCSB 24%

DESCRIPTION DES DÉPENSES	BUDGET	LOT 1 Lot patrimonial	LOT 2 .1 Murs extérieurs et toiture - CUBE	LOT 2.2 Murs extérieurs et toiture - CCCSB	LOT 3 Aménagement intérieur	LOT 6 Mur mitoyen et sismique	LOT 4 Débarcadère et accès universel	LOT 5 Travaux extérieurs	LOT 7 Hors-projet CCCSB
CONSTRUCTION									
Construction incluant conditions générales, administration et profit	12 438 507	737 156	1 449 930	966 620	8 729 704	195 306	299 517	60 276	258 858
Ajout des éléments ayant été retiré du programme initial en cours de conception	2 967 707	632 710	1 001 606	667 737	597 497	0	0	68 157	675
Contingences de construction	1 704 294	178 083	318 700	212 466	932 720	19 531	29 952	12 843	25 953
Contingences de design et de projet	2 309 919	208 973	373 982	249 321	1 385 089	29 003	44 478	19 072	38 541
Travaux de maintien d'actif (toiture, chauffage, maçonnerie) déjà réalisés	215 473		129 284	86 189					0
Total	19 635 901	1 756 922	3 273 501	2 182 334	11 645 010	243 840	373 947	160 349	324 027
Répartition du coût de la construction par lot en %	**100%**	**8,9%**	**16,7%**	**11,1%**	**59,3%**	**1,2%**	**1,9%**	**0,8%**	**N/A**
HONORAIRES PROFESSIONNELS									
Couts initiaux - programme architecture	67 186	6 011	11 201	7 467	39 845	834	1 279	549	
Conseiller - concours architecture	36 000				36 000				
Concours - 3 finalistes	132 400				132 400				
Concours - Jury et comité technique	48 588				48 588				
Architecte, permis et SEAO	740 000	66 211	123 365	82 244	438 855	9 189	14 093	6 043	
Ingénieurs civil / structure	300 000				286 140			13 860	
Ingénieurs mécanique / électricité	240 000	21 474	40 010		169 005	2 980	4 571	1 960	
Acousticien	5 000				5 000				
Scénographe	72 000				72 000				
Inspection de l'enveloppe du bâtiment	50 000	21 350	17 190	11 460					
Contrôle de coûts	0	0	0	0	0	0	0	0	
Gestion de projet	190 000	17 000	31 675	21 117	112 679	2 359	3 618	1 552	
Charge de projet interne	100 000	8 947	16 671	11 114	59 305	1 242	1 904	817	
Frais légaux	25 000	2 237	4 168	2 778	14 826	310	476	204	
Autres et contingences	159 000	14 227	26 507	17 671	94 294	1 974	3 028	1 298	
MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS									
Mobilier et équipements	1 260 000				1 260 000				
ŒUVRE D'ART									
Intégration des arts	210 000				210 000				

AVISON YOUNG

LE CUBE

BUDGET ACTUALISÉ JANVIER 2021

Répartition des coûts	CUBE 90% CCCSB 10%	CUBE 60% et CCCSB 40%		CUBE 100%	CUBE 60% CCCSB 40%	CUBE 100%	CUBE 76% CCCSB 24%	
DESCRIPTION DES DÉPENSES	**BUDGET**	**LOT 1 Lot patrimonial**	**LOT 2 .1 Murs extérieurs et toiture - CUBE**	**LOT 2.2 Murs extérieurs et toiture - CCCSB**	**LOT 3 Aménagement intérieur**	**LOT 6 Mur mitoyen et sismique**	**LOT 4 Débarcadère et accès universel**	**LOT 5 Travaux extérieurs**	**LOT 7 Hors-projet CCCSB**
ACQUISITION									
Frais d'acquisition de l'immeuble	435 000				435 000				
Quote-part pour travaux mur tympan	41 000				41 000				
FINANCEMENT ET AUTRES									
Frais de financement	42 000	3 758	7 002		30 097		800	343	
TOTAL PROJET	**23 789 075**	1 918 138	3 551 289	2 336 185	15 130 044	262 730	403 716	186 974	324 027
sous-total CUBE projet	**21 111 111**	1 726 324	3 551 289	0	15 130 044	157 638	403 716	142 100	
sous-total CCCSB projet	**2 677 964**	191 814		2 336 185		105 092		44 874	324 027
TOTAL DES DÉPENSES ADMISSIBLES	**21 111 111**	**1 726 324**	**3 551 289**	**0**	**15 130 044**	**157 638**	**403 716**	**142 100**	**0**
TOTAL DES DÉPENSES NON-ADMISSIBLES	**2 677 964**	**191 814**	**0**	**2 336 185**	**0**	**105 092**	**0**	**44 874**	
SUBVENTIONS ET MISES DE FONDS									
SUBVENTION MCCQ (90% DES DÉPENSES ADMISSIBLES)	19 000 000 80%	1 553 691 81%	3 196 160 90%	0	13 617 039 90%	141 874 54%	363 344 90%	127 890 68%	
PATRIMOINE CANADIEN - ESPACE CULTUREL	1 400 000 6%		100 000 3%		1 300 000 9%				
TOTAL DES SUBVENTIONS AU CUBE	**20 400 000**	**1 553 691**	**3 296 160**	**0**	**14 917 039**	**141 874**	**363 344**	**127 890**	
MISE DE FOND REQUISE DU CCCSB (EXCLUANT LOT 7)	2 677 964	191 814	0	2 336 185	0	105 092	0	44 874	
MISE DE FOND REQUISE DU CUBE	711 111	172 632	255 129	0	213 004	15 764	40 372	14 210	
GRAND TOTAL DES MISES DE FONDS ET SUBVENTIONS	**23 789 075**	**1 918 138**	**3 551 289**	**2 336 185**	**15 130 044**	**262 730**	**403 716**	**186 974**	

préparé par: GESTION DE PROJET AVISON YOUNG

Service des communications
Direction image de marque et stratégie numérique

Juin 2018

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL

Guide d'application du protocole de visibilité pour les organismes subventionnés, les arrondissements et les services de la Ville

Montréal

Entente sur le développement culturel de Montréal

L'Entente sur le développement culturel de Montréal conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) permet la réalisation de nombreuses initiatives qui visent à consolider le statut de Montréal, métropole culturelle.

La Ville et le MCC ont signé un protocole de visibilité qui s'applique à tous les projets soutenus dans le cadre de cette Entente, qu'ils soient réalisés par un organisme externe, un arrondissement ou un service de la Ville.

Guide d'application du protocole de visibilité

L'organisme subventionné, l'arrondissement ou le service de la Ville doit respecter le protocole de visibilité qui lie la Ville de Montréal au ministère de la Culture et des Communications du Québec. En fonction de l'importance du soutien financier accordé et des impacts médiatiques du projet, il est essentiel de :

1. VISIBILITÉ

1.1. Développer et présenter au responsable du projet de la Ville une stratégie ou des actions de communication et en assurer la réalisation.

1.2. Faire approuver le positionnement des logotypes de tous les partenaires du projet au Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant toute publication.

1.3. S'assurer que tous les sous-traitants engagés respectent les obligations en matière de communication et de normes de visibilité ainsi que la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

2.1. Reconnaissance de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec

- Faire état de la contribution de la Ville et du gouvernement du Québec et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville (@MTL_Ville pour Twitter et @mtlville pour Facebook) et le gouvernement du Québec (@MCCQuebec pour Twitter et @mccquebec pour Facebook) pour leur soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville et du gouvernement du Québec lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les outils de communication imprimés et numériques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le programme officiel, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, les objets promotionnels, etc.

  Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule.

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville et du gouvernement du Québec n'est pas possible, l'organisme doit ajouter la phrase suivante : **Projet financé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec.**

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et du gouvernement du Québec et tous les documents où figurent les logos de la Ville et du gouvernement du Québec, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville et du gouvernement du Québec en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaires principaux, ils devront être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville et du MCC (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville et du gouvernement du Québec, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville et le ministère de la Culture et des Communications :
  - Inviter par écrit la mairesse et la ministre de la Culture et des Communications à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
  - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif et au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
  - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif et au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

1) Pour envoyer une invitation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif ou pour une demande de citation dans un communiqué ou un mot de la mairesse, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2) Pour envoyer une invitation au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications ou demander un mot de la ministre, écrivez à : ministre@mcc.gouv.qc.ca.

Dans les deux cas, il est important de préciser que le projet ou l'activité est subventionné(e) par le biais de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.3. Normes graphiques et positionnement à respecter

Sur tous les outils de communication (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.) :

- Logos : respecter les normes et règles d'utilisation du logo de la Ville et de celui du gouvernement du Québec disponibles sur : http://ville.montreal.qc.ca/culture/logos-et-signatures-graphiques
- Positionnement : respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville, du gouvernement du Québec et des autres partenaires.

  De façon générale, le logo du gouvernement du Québec doit toujours se retrouver à l'extrême droite.

  Quelques cas de figure :

  Montréal + Québec

  Canada + Montréal + Québec

  Arrondissement + Montréal + Québec

  Canada + arrondissement + Montréal + Québec

  Organisme + arrondissement + Montréal + Québec

  Note : il est important que tous les logos aient la même taille.

Exemples de positionnement :









- À NOTER : Afin de respecter le visuel convenu avec le ministère de la Culture et des Communications, les panneaux de chantier doivent être réalisés par le Studio de design graphique du Service des communications de la Ville.
  À cet effet, vous devez transmettre votre demande à visibilite@ville.montreal.qc.ca en indiquant qu'il s'agit d'un projet réalisé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et au MCC, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications sur le site Internet du projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **30 jours ouvrables** à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré de la page 3 du présent document.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminé) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville et du gouvernement du Québec dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics (autres que les événements médiatiques)

- Inviter la mairesse et la ministre de la Culture et des Communications à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec les deux cabinets politiques en avisant le responsable du projet de la Ville.
- Valider les règles protocolaires des deux cabinets en matière d'événements publics.

Pour joindre les cabinets politiques pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré de la page 3 du présent document, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par le biais de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.6. Bilan de visibilité

- Remettre au responsable du projet de la Ville en annexe au bilan, en format numérique :
  - tous les outils de communication développés pour la publicité et l'information publique relative aux activités du projet ou de l'activité (ex : images des mentions, logos sur les affiches, etc);
  - s'il y a lieu, une revue de presse incluant les mentions verbales ou écrites diffusées à la radio ou à la télévision, dans les journaux et imprimés de même que sur le web;
  - s'il y a lieu, une photo des différents montages où figurent les logos de la Ville et du gouvernement du Québec (ex. : conférence de presse).

Pour faire approuver un texte ou un document, ou si vous avez des questions concernant la visibilité de la Ville, veuillez adresser votre demande par courriel au Service des communications de la Ville : **visibilite@ville.montreal.qc.ca**

Si vous avez des questions concernant la visibilité gouvernementale ou l'application du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, veuillez communiquer avec : **visibilite@mcc.gouv.qc.ca**

ANNEXE 3

EXIGENCES DU MCC RELATIVES AU DÉPÔT DE TOUT RAPPORT D'ÉTAPE DE LA RÉALISATION DU PROJET

Tout rapport d'étape de la réalisation du Projet doit comprendre les documents suivants à fournir en format électronique au Responsable par l'Organisme :

1. Le rapport d'étape du Projet signé et scellé par le gestionnaire de projet, comprenant notamment toutes les pièces justificatives demandées par le Responsable touchant les travaux, acquisitions et honoraires professionnels admissibles;

2. Polices d'assurance de l'Immeuble.

ANNEXE 4

EXIGENCES DU MCC RELATIVES AU DÉPÔT DU RAPPORT FINAL DE LA RÉALISATION DU PROJET

Le rapport final de réalisation du Projet doit comprendre notamment les documents suivants à fournir en format électronique au Responsable par l'Organisme :

1. Le rapport final du Projet adopté par résolution de l'Organisme comprenant, notamment:
    a. une copie du certificat de fin des travaux;
    b. un état détaillé de l'utilisation de la contribution financière;
    c. un bilan complet des réalisations;
    d. une liste détaillée de tous les équipements et mobiliers spécialisés acquis dans le cadre du Projet;
    e. un rapport détaillé des revenus et dépenses;
    f. un inventaire détaillé des travaux effectués;
    g. une description de la gestion du lieu;
    h. un plan d'entretien planifié de l'Immeuble selon les exigences transmises par le Responsable.
    i. un devis d'entretien de l'œuvre d'art public par l'artiste ou par le restaurateur, selon les exigences transmises par le Responsable.
    j. une projection de la programmation des activités à venir;
    k. un bilan financier complet et audité du projet.

2. Les états financiers vérifiés consolidés pour l'ensemble du Projet.

VÉRIFICATION

L'Organisme s'engage à permettre, à tout représentant désigné le MCC et la VILLE, un accès raisonnable à ses locaux, à ses livres et aux autres documents aux fins de vérification de l'utilisation de l'aide financière, et ce, jusqu'à trois (3) ans après l'expiration de la présente convention ou jusqu'au règlement des litiges et réclamations, s'il y a lieu, selon la plus tardive des deux dates. Les représentants peuvent faire des copies ou tirer des extraits de tout document qu'ils consultent à cette occasion.

Guide de gestion des contrats

Ministère de la culture et des communications

Octobre 2020

Votre gouvernement

Québec

TABLE DES MATIÈRES

1. Objet 3
2. Champ d'application 3
3. Encadrement administratif 3
4. Définitions 3
5. Principes directeurs 4
6. Modes d'adjudication des contrats 4
7. Appel d'offres public 5
8. Contrat d'approvisionnement ou de services de nature technique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public 6
9. Contrat de services professionnels comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public 8
10. Contrat de travaux de construction comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public 9
11. Contrat comportant une dépense inférieure au seuil d'appel d'offres public 12
12. Principes régissant les modifications apportées au contrat 13
13. Fonctionnement d'un comité de sélection 14
14. Évaluation de la qualité en vue d'une adjudication selon le prix le plus bas 14
15. Évaluation de la qualité en vue d'une adjudication selon le prix ajusté le plus bas ou selon la note finale pour la qualité la plus élevée 14
16. Publication d'un contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public 15

ANNEXE 1 - MODES DE SOLLICITATION DES CONTRATS 16

ANNEXE 2 - CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION 17

ANNEXE 3 - CAUTIONNEMENT D'EXÉCUTION 19

ANNEXE 4 - CAUTIONNEMENT DES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR POUR GAGES, MATÉRIAUX ET SERVICES 21

..... 23

1. Objet

Le présent Guide de gestion des contrats a pour objet d'établir les conditions et modalités concernant la gestion des *contrats* découlant du programme Aide aux immobilisations ou d'un autre programme du ministère de la Culture et des Communications du Québec exigeant son application.

2. Champ d'application

Sous réserve des règles applicables dans un régime équivalent, notamment la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, c. C-19), le Guide s'applique à tous les *contrats d'approvisionnement*, *de services de nature technique*, *de services professionnels*, *d'architecture ou d'ingénierie* et *de travaux de construction* conclus par un *demandeur* d'une aide financière, à l'exception d'une personne physique. Toutefois, la personne physique peut y être assujettie si le ministre de la Culture et des Communications en décide autrement en raison de l'envergure ou de la complexité du projet.

3. Encadrement administratif

Le Guide s'inspire du cadre normatif régissant les *contrats* des organismes publics du gouvernement du Québec, notamment :

3.1. les lois :

- *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1);
- *Loi concernant la lutte contre la corruption* (RLRQ, c. L-6.1);

3.2. les principaux règlements :

- *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1, r. 2);
- *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1, r. 4);
- *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1, r. 5);
- *Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes visés à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1, r. 1.1);
- *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes* (RLRQ, c. C-65.1, r. 9);
- *Décision concernant les taux horaires admissibles pour les services d'architectes aux fins de l'application du tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes* (RPG 10-2-2-4);
- *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs* (RLRQ, c. C-65.1, r. 12);
- *Décision concernant les taux horaires admissibles pour les services d'ingénieurs aux fins de l'application du tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs* (RPG 10-2-2-6).

4. Définitions

Addenda : modification apportée aux *documents d'appel d'offres* durant la période d'appel d'offres.

Adjudicataire : soumissionnaire à qui l'on adjuge le contrat.

Comité de sélection : groupe composé de un (1) secrétaire et d'au moins trois (3) membres participant à la procédure menant à l'adjudication d'un *contrat* à la suite d'un appel d'offres avec une évaluation de la qualité des *soumissions* reçues.

Contrat : document contenant l'ensemble des clauses relatives aux droits, aux obligations et aux responsabilités des deux (2) parties aux fins de l'exécution du mandat confié à l'*adjudicataire*.

Contrat d'approvisionnement : *contrat* d'achat ou de location de biens meubles, lesquels peuvent comporter des frais d'installation, de fonctionnement ou d'entretien.

Contrat d'architecture ou d'ingénierie : contrat de services professionnels à tarifs décrétés (décrets 2402-84 et 1235-87).

Contrat de services professionnels : *contrat* de services reliés à la conception, à la création, à la recherche, à l'analyse ou à la rédaction.

Contrat de services de nature technique : *contrat* de services autres que professionnels.

Contrat de travaux de construction : *contrat* de travaux de construction visés par la *Loi sur le bâtiment* (RLRQ, c. B-1.1) pour lesquels le contractant doit être titulaire de la licence requise en vertu du chapitre IV de cette loi.

Demandeur : organisme ayant déposé une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications.

Documents d'appel d'offres : ensemble des documents fournis par le *demandeur* et servant à la préparation et à la présentation des *soumissions*.

Prix anormalement bas : le prix d'une *soumission* est anormalement bas si une analyse sérieuse et documentée démontre que le prix soumis ne peut permettre au *soumissionnaire* de réaliser le *contrat* selon les conditions des *documents d'appel d'offres* et mettre en péril l'exécution du *contrat*.

SEAO : système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec.

Soumission : ensemble des documents présentés par un *soumissionnaire* en vue de l'obtention du *contrat*.

Soumissionnaire : prestataire de services, fournisseur ou entrepreneur en construction pouvant avoir le statut de personne morale de droit privé ou de société en nom collectif, en commandite ou en participation.

Note : Les termes définis figurent en *italique* dans le texte du présent Guide.

5. Principes directeurs

5.1. L'attribution de tous les *contrats* conclus par un *demandeur* doit être effectuée dans le respect du programme et conformément au présent Guide. Toute dérogation doit être autorisée par le ministre de la Culture et des Communications dans le respect des politiques administratives et directives internes du ministère de la Culture et des Communications.

5.2. Les conditions déterminées par le Guide visent notamment à promouvoir :

- la transparence dans les procédures contractuelles;
- le traitement intègre et équitable des concurrents;
- la possibilité pour les concurrents qualifiés de participer aux appels d'offres;
- la mise en place de procédures efficaces et efficientes, comportant notamment une évaluation des besoins préalable, adéquate et rigoureuse;
- la mise en œuvre de systèmes d'assurance de la qualité;
- la reddition de comptes fondée sur la bonne utilisation des fonds publics.

6. Modes d'adjudication des contrats

6.1. L'adjudication des *contrats* doit être réalisée en fonction des modes et des valeurs seuils indiqués à l'annexe 1.

6.2. Un *demandeur* ne peut scinder ou répartir ses besoins ou apporter une modification à un *contrat* dans le but d'éluder l'obligation de recourir à la procédure d'appel d'offres public ou de se soustraire à toute autre obligation décrite dans le présent Guide.

6.3. Sous réserve de l'autorisation préalable du ministre de la Culture et des Communications, un appel d'offres public n'est pas requis dans l'un ou l'autre des cas suivants :

a) lorsqu'en raison d'une situation d'urgence, la sécurité des personnes ou des biens est en cause;

b) lorsqu'un seul contractant est possible en raison d'une garantie, d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif, tels un droit d'auteur ou un droit fondé sur une licence exclusive ou un brevet, ou de la valeur artistique, patrimoniale ou muséologique d'un bien ou d'un service requis.

6.4. Préalablement au lancement d'un appel d'offres, tout *document d'appel d'offres* doit être soumis à la direction régionale concernée du Ministère afin que cette dernière puisse donner son avis.

6.5. Le Ministère met à la disposition du *demandeur* certains gabarits d'appel d'offres public.

7. Appel d'offres public

Avis d'appel d'offres public

7.1. Tout appel d'offres public s'effectue au moyen d'un avis diffusé dans le *SEAO*.

7.2. Cet avis fait partie des *documents d'appel d'offres* et indique :

a) le nom du *demandeur*;

b) la description sommaire des services ou des travaux de construction requis ainsi que le lieu de leur exécution;

c) la nature et le montant de la garantie de *soumission* exigée, le cas échéant;

d) l'endroit où obtenir des renseignements;

e) une mention selon laquelle les *documents d'appel d'offres* ne peuvent être obtenus que par l'intermédiaire du *SEAO*;

f) l'endroit prévu ainsi que la date et l'heure limites fixées pour la réception et l'ouverture des *soumissions*, le délai de réception ne pouvant être inférieur à vingt et un (21) jours à compter de la date de la diffusion de cet avis;

g) le fait que le *demandeur* ne s'engage à accepter aucune des *soumissions* reçues.

Documents d'appel d'offres

7.3. Un demandeur doit prévoir dans ses *documents d'appel d'offres* :

a) la description, selon le cas :

- des besoins et des modalités d'exécution,
- des travaux de construction et des modalités d'exécution;

b) les conditions d'admissibilité exigées d'un *soumissionnaire* et les conditions de conformité des *soumissions*;

c) la liste des documents ou autres pièces exigés des *soumissionnaires*;

d) les modalités d'ouverture des *soumissions*;

e) lorsqu'une évaluation de la qualité des *soumissions* est prévue, les règles d'évaluation, incluant les critères retenus et leur poids respectif, le cas échéant;

f) la règle d'adjudication du *contrat*, laquelle comprend, le cas échéant, toute modalité de calcul applicable aux fins de l'adjudication;

g) le *contrat* à être signé.

7.4. Les conditions d'admissibilité exigées d'un *soumissionnaire* pour la présentation d'une *soumission* sont les suivantes :

a) posséder les qualifications, les autorisations, les permis, les licences, les enregistrements, les certificats, les accréditations et les attestations nécessaires;

b) avoir au Québec un établissement où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau;

c) détenir, au moment de déposer la *soumission*, une attestation délivrée par l'Agence du Revenu du Québec, nommée « Attestation de Revenu Québec ». Cette attestation est valide jusqu'à la fin de la période de trois (3) mois qui suit le mois au cours duquel elle a été délivrée. De plus, l'attestation ne doit pas avoir été délivrée après la date et l'heure limites fixées pour la réception des *soumissions*;

d) ne pas être inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics;

e) satisfaire à toute autre condition d'admissibilité prévue dans les *documents d'appel d'offres*.

Le défaut d'un *soumissionnaire* de respecter l'une de ces conditions le rend inadmissible.

7.5. Les conditions de conformité doivent indiquer les cas qui entraînent le rejet automatique d'une *soumission*, soit :

a) le non-respect de l'endroit prévu, de la date et de l'heure limites fixées pour la réception des *soumissions*;

b) l'absence d'un document requis;

c) l'absence d'une signature requise d'une personne autorisée;

d) une rature ou une correction apportée au prix soumis et non paraphée;

e) une *soumission* conditionnelle ou restrictive;

f) la présentation d'une garantie ne respectant pas la forme ni les conditions exigées;

g) le non-respect de toute autre condition de conformité indiquée dans les *documents d'appel d'offres* comme entraînant le rejet automatique d'une *soumission*.

7.6. Les conditions de conformité doivent aussi indiquer que :

a) le dépôt par un *soumissionnaire* de plusieurs *soumissions* pour un même appel d'offres entraîne le rejet automatique de toutes ses *soumissions*;

b) une *soumission* est non conforme et doit être rejetée, après l'autorisation du *demandeur*, si elle comporte un *prix anormalement bas*.

Addenda

7.7. Un *demandeur* peut modifier ses *documents d'appel d'offres* au moyen d'un *addenda* transmis aux *soumissionnaires* concernés par l'appel d'offres.

Si la modification est susceptible d'avoir une incidence sur les prix, l'*addenda* doit être transmis au moins sept (7) jours avant la date limite de réception des *soumissions*. Si ce délai ne peut être respecté, la date limite de réception des *soumissions* doit être reportée d'autant de jours qu'il en faut pour que ce délai minimal soit respecté.

7.8. Les *documents d'appel d'offres* et, le cas échéant, tout *addenda* les modifiant ne peuvent être obtenus que par l'intermédiaire du *SEAO*.

Appel d'offres public régionalisé

7.9. Un *demandeur* peut considérer le recours à la procédure d'appel d'offres public régionalisé pour l'adjudication d'un *contrat*.

Dans le cadre d'un tel appel d'offres, seuls les contractants de la région visée par l'appel d'offres peuvent soumissionner. Le *demandeur* doit indiquer la région concernée dans l'avis d'appel d'offres afin d'en informer les *soumissionnaires*.

Les conditions d'admissibilité exigées d'un *soumissionnaire* pour la présentation d'une *soumission* doivent également spécifier la région concernée au paragraphe relatif à l'établissement du *soumissionnaire*.

Il appartient au *demandeur* de délimiter la région concernée par l'appel d'offres. Le *demandeur* n'est pas tenu de respecter les limites des régions administratives connues lors de la délimitation de la région concernée. Toutefois, il est important qu'il existe une concurrence suffisante pour respecter les principes établis à la clause 5.

8. Contrat d'approvisionnement ou de services de nature technique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public

Mode de sollicitation et ouverture des *soumissions*

8.1. Le demandeur sollicite uniquement un prix pour adjuger un contrat d'approvisionnement ou un contrat de services de nature technique.

8.2. Le *demandeur* ouvre publiquement les *soumissions* en présence d'un témoin à l'endroit prévu, ainsi qu'à la date et à l'heure limites fixées dans les *documents d'appel d'offres*.

Lors de l'ouverture publique, le nom des *soumissionnaires* ainsi que le prix total que chacun soumet sont divulgués, sous réserve de vérifications ultérieures.

Le *demandeur* rend disponible, dans les quatre (4) jours ouvrables, le résultat de l'ouverture publique des *soumissions* dans le *SEAO*.

Examen des *soumissions* et adjudication du *contrat*

8.3. Le *demandeur* procède à l'examen des *soumissions* reçues en vérifiant l'admissibilité des *soumissionnaires* et la conformité de leur *soumission*.

S'il rejette une *soumission* parce que le *soumissionnaire* n'est pas admissible ou que cette *soumission* est non conforme, il en informe ce dernier en mentionnant la raison du rejet au plus tard quinze (15) jours après l'adjudication du *contrat*.

8.4. Le *demandeur* adjuge le *contrat* au *soumissionnaire* qui a soumis le prix le plus bas.

8.5. Lorsqu'il y a égalité des résultats à la suite d'un appel d'offres, le *contrat* est adjugé par tirage au sort.

8.6. Le *demandeur* adjuge le *contrat* en fonction des besoins décrits et des règles établies dans les *documents d'appel d'offres* et selon le prix soumis.

Le *demandeur* peut toutefois négocier le prix soumis, et le prix indiqué au *contrat* peut alors être inférieur au prix soumis lorsque les conditions suivantes sont réunies :

a) un seul *soumissionnaire* a présenté une *soumission* conforme;

b) le *soumissionnaire* a consenti un nouveau prix;

c) il s'agit de la seule modification apportée aux conditions énoncées dans les *documents d'appel d'offres* ou à la *soumission* dans le cadre de cette négociation.

8.7. L'adjudication du *contrat* se produit au moment où le choix de l'*adjudicataire* est effectué par le *demandeur* ou, le cas échéant, lorsque le tirage au sort a lieu.

***Contrat* adjugé à la suite d'une évaluation de la qualité**

8.8. Malgré l'article 8.1, un *demandeur* peut décider d'évaluer le niveau de qualité d'une *soumission*. Il sollicite alors un prix et une démonstration de la qualité en fonction de critères d'évaluation prédéterminés et selon l'un ou l'autre des modes suivants :

1) selon le prix le plus bas : quand l'évaluation est fondée sur l'atteinte du niveau minimal de qualité, le *demandeur* doit appliquer les conditions et modalités d'évaluation prévues à la clause 14 et adjuger le *contrat* au *soumissionnaire* qui a soumis le prix le plus bas;

2) selon le prix ajusté le plus bas : quand l'évaluation est fondée sur la mesure du niveau de qualité suivie du calcul du rapport qualité-prix, le *demandeur* doit appliquer les conditions et modalités d'évaluation prévues à l'article 15 et adjuger le *contrat* au *soumissionnaire* qui a soumis le prix ajusté le plus bas.

8.9. Le prix et la démonstration de la qualité doivent être présentés séparément. Le défaut de respecter cette exigence entraîne le rejet automatique d'une *soumission*, en plus des cas prévus à l'article 7.5 sur les conditions de conformité.

8.10. Le *demandeur* doit prévoir dans les *documents d'appel d'offres* les règles d'évaluation de la qualité des *soumissions*, incluant les critères d'évaluation retenus et leur poids respectif.

8.11. L'ouverture publique des *soumissions* se déroule selon les modalités de l'article 8.2. Cependant, seul le nom des *soumissionnaires* est divulgué.

8.12. Les *soumissions* sont évaluées par un *comité de sélection* constitué à cette fin par le *demandeur* et en vertu des modalités prévues à l'article 13.

8.13. Pour l'application de l'article 8.6, à l'égard d'un *contrat* adjugé à la suite d'une évaluation de la qualité, la condition prévue au paragraphe 1 du deuxième alinéa de cette clause est qu'un seul *soumissionnaire* a présenté une *soumission* acceptable.

8.14. Le *demandeur* informe chaque *soumissionnaire* du résultat de l'évaluation de la qualité de sa *soumission* dans les quinze (15) jours suivant l'adjudication du *contrat*.

Les renseignements transmis au *soumissionnaire*, dans le cas d'une évaluation selon le prix le plus bas, sont :

a) la confirmation de l'acceptation ou non de sa *soumission*;

b) le nom de l'*adjudicataire* et le prix soumis par celui-ci.

Les renseignements transmis au *soumissionnaire*, dans le cas d'une évaluation selon le prix ajusté le plus bas, sont :

a) la confirmation de l'acceptation ou non de sa *soumission*;

b) sa note pour la qualité, son prix ajusté et son rang en fonction des prix ajustés, le cas échéant;

c) le nom de l'*adjudicataire*, sa note pour la qualité et, le cas échéant, le prix qu'il a soumis et le prix ajusté qui en découle.

9. Contrat de services professionnels comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public

Mode de sollicitation et ouverture des *soumissions*

9.1. Un *demandeur* évalue le niveau de qualité d'une *soumission* pour adjuger un *contrat de services professionnels*. Il sollicite alors un prix, lorsque requis, et une démonstration de la qualité en fonction de critères d'évaluation prédéterminés.

Le prix et la démonstration de la qualité doivent être présentés séparément.

9.2. Le *demandeur* ouvre publiquement les *soumissions* en présence d'un témoin à l'endroit prévu, à la date et à l'heure limites fixées dans les *documents d'appel d'offres*.

9.3. Seul le nom des *soumissionnaires* est divulgué, et le résultat de l'ouverture publique des *soumissions* est rendu disponible par le *demandeur* dans les quatre (4) jours ouvrables, dans le *SEAO*.

Examen des *soumissions* et adjudication du *contrat*

9.4. Les dispositions de l'article 8.3 s'appliquent au *contrat de services professionnels*.

9.5. Les *soumissions* sont évaluées par un *comité de sélection* constitué par le *demandeur* et selon les modalités de l'article 13.

9.6. La qualité des *soumissions* est évaluée conformément aux dispositions des articles 14 ou 15, selon le cas.

9.7. Lorsqu'une évaluation est fondée sur l'atteinte du niveau minimal de qualité, le *demandeur* doit appliquer les conditions et modalités d'évaluation prévues à l'article 14 et adjuger le *contrat* au *soumissionnaire* qui a soumis le prix le plus bas.

9.8. Lorsqu'une évaluation est fondée sur la mesure du niveau de qualité suivie du calcul du rapport qualité-prix, le *demandeur* doit appliquer les conditions et modalités d'évaluation prévues à l'article 15 et adjuger le *contrat* au *soumissionnaire* qui a soumis le prix ajusté le plus bas.

9.9. Le *demandeur* adjuge le *contrat* en fonction des besoins décrits et des règles établies dans les *documents d'appel d'offres* et selon le prix soumis.

9.10. Le *demandeur* peut toutefois négocier le prix soumis, et le prix indiqué au *contrat* peut alors être inférieur au prix soumis si un seul *soumissionnaire* a présenté une *soumission* acceptable.

9.11. Lorsqu'il y a égalité des résultats à la suite d'un appel d'offres, le *contrat* est adjugé par tirage au sort.

9.12. L'adjudication du *contrat* se produit au moment où le choix de l'*adjudicataire* est effectué par le *demandeur* ou, le cas échéant, lorsque le tirage au sort a lieu.

Résultats de l'évaluation de la qualité

9.13. Le *demandeur* informe chaque *soumissionnaire* du résultat de l'évaluation de la qualité de sa *soumission* dans les quinze (15) jours suivant l'adjudication du *contrat*.

9.14. Les renseignements transmis au *soumissionnaire*, dans le cas d'une évaluation selon le prix le plus bas, sont :

a) la confirmation de l'acceptation ou non de sa *soumission*;

b) le nom de l'*adjudicataire* et le prix soumis par celui-ci.

9.15. Les renseignements transmis au *soumissionnaire*, dans le cas d'une évaluation selon le prix ajusté le plus bas, sont :

a) la confirmation de l'acceptation ou non de sa *soumission*;

b) sa note pour la qualité, son prix ajusté et son rang en fonction des prix ajustés, le cas échéant;

c) le nom de l'*adjudicataire*, sa note pour la qualité et, le cas échéant, le prix qu'il a soumis et le prix ajusté qui en découle.

Contrat d'architecture ou d'ingénierie

9.16. Un *demandeur* doit solliciter uniquement une démonstration de la qualité pour adjuger un *contrat d'architecture ou d'ingénierie* autre que forestier.

9.17. Lorsqu'une évaluation est fondée uniquement sur la mesure du niveau de qualité, le *demandeur* doit appliquer les conditions et modalités d'évaluation prévues aux articles 15.1 à 15.7 et adjuger le *contrat* au *soumissionnaire* dont la *soumission* acceptable a obtenu la note finale la plus élevée.

Appel d'offres public en deux (2) étapes

9.18. Un *demandeur* peut aussi procéder à un appel d'offres en deux (2) étapes en vue d'adjuger un *contrat*.

À la première étape, le *demandeur* sélectionne des *soumissionnaires* en sollicitant uniquement une démonstration de la qualité. Les *documents d'appel d'offres* doivent indiquer si tous les *soumissionnaires* sélectionnés ou seulement un nombre restreint d'entre eux seront invités à participer à la deuxième étape.

Le *demandeur* ouvre les *soumissions* uniquement en présence du secrétaire du *comité de sélection* ou de son représentant à l'endroit prévu ainsi qu'à la date et à l'heure limites fixées dans les *documents d'appel d'offres*.

Il procède à l'examen des *soumissions* reçues en vérifiant l'admissibilité des *soumissionnaires* et la conformité de leur *soumission*.

Le *comité de sélection* évalue la qualité d'une *soumission* selon les conditions et les modalités suivantes :

1) si tous les *soumissionnaires* sélectionnés sont invités à participer à la deuxième étape, l'évaluation de la qualité d'une *soumission* s'effectue selon les conditions et modalités prévues à l'article 14, et tous ceux qui ont atteint au moins le niveau minimal de qualité sont retenus;

2) si seulement un nombre restreint de *soumissionnaires* sélectionnés sont invités à participer à la deuxième étape, l'évaluation de la qualité d'une *soumission* s'effectue selon les conditions et modalités prévues aux articles 15.1 à 15.7, et seuls ceux qui ont obtenu les notes finales les plus élevées sont retenus.

Si le *demandeur* rejette une *soumission* en raison de l'inadmissibilité du *soumissionnaire* ou de la non-conformité de sa *soumission*, il en informe le *soumissionnaire* en mentionnant la raison de ce rejet au moment de transmettre aux *soumissionnaires* retenus leur invitation à participer à la deuxième étape.

Le *demandeur* publie dans le *SEAO* le nom des *soumissionnaires* ayant participé à la première étape dans les quatre (4) jours ouvrables suivant l'ouverture publique des *soumissions* déposées lors de la deuxième étape.

À la deuxième étape, le *demandeur* invite les *soumissionnaires* sélectionnés à présenter une *soumission* comportant uniquement un prix ou une démonstration de la qualité et un prix.

Lorsque seul un prix est demandé, les articles 8.1 à 8.7 s'appliquent, et lorsque le niveau de qualité de la *soumission* est évalué, les articles 9.1 à 9.12 s'appliquent.

10. Contrat de travaux de construction comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public

Mode de sollicitation et ouverture des *soumissions*

10.1. Un *demandeur* sollicite uniquement un prix pour adjuger un *contrat de travaux de construction*. Ce prix doit couvrir la réalisation de l'ensemble des travaux faisant l'objet du *contrat*.

10.2. Le *demandeur* ouvre publiquement les *soumissions* en présence d'un témoin à l'endroit prévu, à la date et à l'heure limites fixées dans les *documents d'appel d'offres*.

Le nom des *soumissionnaires* ainsi que leur prix total respectif sont divulgués, sous réserve de vérifications ultérieures.

Le *demandeur* rend disponible, dans les quatre (4) jours ouvrables, le résultat de l'ouverture publique des *soumissions* dans le *SEAO*.

Examen des *soumissions* et adjudication du *contrat*

10.3. Le *demandeur* procède à l'examen des *soumissions* reçues en vérifiant l'admissibilité des *soumissionnaires* et la conformité de leur *soumission*.

S'il rejette une *soumission* parce que le *soumissionnaire* n'est pas admissible ou que cette *soumission* est non conforme, il en informe ce dernier en mentionnant la raison du rejet au plus tard quinze (15) jours après l'adjudication du *contrat*.

10.4. Le *demandeur* adjuge le *contrat* au *soumissionnaire* qui a soumis le prix le plus bas.

Lorsqu'il y a égalité des résultats à la suite d'un appel d'offres, le *contrat* est adjugé par tirage au sort.

10.5. Le *demandeur* adjuge le *contrat* en fonction des travaux décrits et des règles établies dans les *documents d'appel d'offres* et selon le prix soumis.

Le *demandeur* peut toutefois négocier le prix soumis, et le prix indiqué au *contrat* peut alors être inférieur au prix soumis lorsque les conditions suivantes sont réunies :

a) un seul *soumissionnaire* a présenté une *soumission* conforme;

b) le *soumissionnaire* a consenti un nouveau prix;

c) il s'agit de la seule modification apportée aux conditions énoncées dans les *documents d'appel d'offres* ou à la *soumission* dans le cadre de cette négociation.

10.6. L'adjudication du *contrat* se produit au moment où le choix de l'*adjudicataire* est effectué par le *demandeur* ou, le cas échéant, lorsque le tirage au sort a lieu.

***Contrat* adjugé à la suite d'une évaluation de la qualité et appel d'offres en deux (2) étapes**

10.7. Malgré l'article 10.1, un *demandeur* peut décider d'évaluer le niveau de qualité d'une *soumission* en procédant à un appel d'offres en deux (2) étapes.

La première étape consiste à sélectionner des *soumissionnaires* en sollicitant uniquement une démonstration de la qualité selon les conditions et les modalités prévues à l'article 14.

Le *demandeur* doit prévoir dans les *documents d'appel d'offres* les règles d'évaluation de la qualité des *soumissions*, incluant les critères d'évaluation retenus.

Le *demandeur* ouvre les *soumissions* uniquement en présence du secrétaire du *comité de sélection* ou de son représentant à l'endroit prévu ainsi qu'à la date et à l'heure limites fixées dans les *documents d'appel d'offres*.

Il procède à l'examen des *soumissions* reçues en vérifiant l'admissibilité des *soumissionnaires* et la conformité de leur *soumission*.

S'il rejette une *soumission* en raison de l'inadmissibilité du *soumissionnaire* ou de la non-conformité de sa *soumission*, il en informe le *soumissionnaire* en mentionnant la raison de ce rejet au moment de transmettre aux *soumissionnaires* retenus leur invitation à participer à la deuxième étape.

Le *demandeur* publie dans le *SEAO* le nom des *soumissionnaires* ayant participé à la première étape dans les quatre (4) jours ouvrables suivant l'ouverture des *soumissions* déposées lors de la deuxième étape.

10.8. La deuxième étape consiste à inviter les *soumissionnaires* sélectionnés à présenter une *soumission* comportant uniquement un prix. Ce prix doit inclure la réalisation de l'ensemble des travaux faisant l'objet du *contrat*.

10.9. Le *demandeur* adjuge le *contrat* au *soumissionnaire* qui a soumis le prix le plus bas.

Contrat adjugé à la suite d'une évaluation de la qualité et contrat mixte de travaux de construction et de services professionnels

10.10. Pour l'adjudication d'un *contrat* mixte *de travaux de construction* et *de services professionnels*, un *demandeur* peut prendre en considération le niveau de qualité d'une *soumission*. Pour ce faire, il applique les conditions et modalités d'évaluation prévues à l'article 15.

Dans ce cas, le *demandeur* doit prévoir dans les *documents d'appel d'offres* les règles d'évaluation de la qualité des *soumissions*, incluant les critères d'évaluation retenus et leur poids respectif.

Le prix et la démonstration de la qualité doivent être présentés séparément.

Le prix doit couvrir la réalisation de l'ensemble des travaux faisant l'objet du *contrat*.

En plus des cas prévus à l'article 7.5, les conditions de conformité doivent indiquer que le défaut de respecter l'exigence de « prix séparé » entraîne le rejet automatique d'une *soumission*.

10.11. Le *demandeur* adjuge le *contrat* au *soumissionnaire* qui a soumis le prix ajusté le plus bas.

Contrat* adjugé à la suite d'une évaluation de la qualité et divulgation du nom des *soumissionnaires

10.12. Lors de l'ouverture publique des *soumissions* prévue à l'article 10.2, pour un *contrat* adjugé à la suite d'une évaluation de la qualité, seul le nom des *soumissionnaires* est alors divulgué. Le résultat de l'ouverture publique est rendu disponible par le *demandeur* dans les quatre (4) jours ouvrables, dans le *SEAO*.

Lorsqu'un *demandeur* procède à un appel d'offres en deux (2) étapes, les dispositions précédentes ne s'appliquent qu'à l'égard des *soumissions* présentées lors de la deuxième étape.

Contrat* adjugé à la suite d'une évaluation de la qualité et évaluation des *soumissions

10.13. Les *soumissions* sont évaluées par un *comité de sélection* constitué à cette fin par le *demandeur* et en vertu des modalités prévues à l'article 13. Le comité procède à l'évaluation de la qualité, et ce, sans connaître le prix soumis.

10.14. Le *demandeur* informe chaque *soumissionnaire* du résultat de l'évaluation de la qualité de sa *soumission* conformément à l'article 8.14.

Garanties

10.15. Le *demandeur* précise dans les *documents d'appel d'offres* les garanties exigées ainsi que la forme et les conditions qu'elles doivent respecter.

10.16. Une garantie de *soumission* est exigée par le *demandeur* lorsque le montant estimé du *contrat* est de 500 000 $ ou plus et peut être exigée dans les autres cas.

Lorsqu'une garantie de *soumission* est exigée, le *soumissionnaire* doit également fournir, avant la signature du *contrat*, une garantie d'exécution ainsi qu'une garantie des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services.

10.17. Lorsqu'une garantie de *soumission* est exigée, celle-ci doit correspondre à dix pour cent (10 %) du montant de la *soumission*. Cette garantie de *soumission* doit être valide pour la période de validité de la *soumission* et être présentée sous l'une ou l'autre des formes suivantes :

a) un cautionnement émis par une institution financière et conformément aux exigences de l'annexe 2;

b) un chèque visé, un mandat, une traite, une lettre de garantie irrévocable émise par une banque, une caisse d'épargne ou de crédit ou une société de fiducie ou d'épargne.

10.18. Lorsqu'une garantie d'exécution ainsi qu'une garantie des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services sont exigées, ces garanties correspondent à l'un ou l'autre des montants suivants :

a) 50 % du montant du *contrat*, pour chacune des garanties, si ces dernières sont fournies sous forme de cautionnement émis par une institution financière et conformément aux exigences des annexes 3 et 4;

b) 20 % du montant du *contrat*, si les garanties sont fournies sous forme de chèque visé, de mandat, de traite, d'obligations payables au porteur et émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou le gouvernement du Canada.

10.19. Les garanties sous forme de cautionnement doivent être émises par : une institution financière qui est un assureur détenant un permis émis conformément à la *Loi sur les assureurs* (RLRQ, c. A-32,1) l'autorisant à pratiquer l'assurance cautionnement; une société de fiducie titulaire d'un permis délivré en vertu de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne* (RLRQ, c. S-29.02); une coopérative de services financiers visée par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (RLRQ, c. C-67.3); ou une banque au sens de la *Loi sur les banques* (L.C. 1991, c. 46).

Assurances

10.20. Le *demandeur* précise dans les *documents d'appel d'offres* les assurances exigées ainsi que la forme et les conditions qu'elles doivent respecter.

10.21. Le *soumissionnaire*, préalablement à l'adjudication du *contrat*, doit fournir les assurances suivantes aux montants indiqués :

a) une somme de 2 000 000 $, dans le cas de la police d'assurance responsabilité civile générale pour dommages corporels et matériels;

b) lorsque le montant estimé du *contrat* est de 500 000 $ ou plus, une somme équivalente au prix de la *soumission* dans le cas de la police d'assurance multirisque des chantiers, formule globale.

11. Contrat comportant une dépense inférieure au seuil d'appel d'offres public

11.1. L'adjudication, par un *demandeur*, d'un *contrat* comportant une dépense inférieure au seuil d'appel d'offres public doit être effectuée dans le respect des principes du présent Guide.

Afin d'assurer la saine gestion d'un tel *contrat*, un *demandeur* doit notamment évaluer la possibilité, selon le cas :

a) de procéder par appel d'offres public ou sur invitation;

b) de favoriser l'acquisition de biens, de services ou de travaux de construction auprès de concurrents ou de contractants de la région concernée.

Appel d'offres sur invitation

11.2. Dans le cadre d'un appel d'offres sur invitation, le *demandeur* choisit et invite à soumissionner un minimum de trois (3) *soumissionnaires* ayant un établissement au Québec.

11.3. Un *demandeur* doit prévoir, dans ses *documents d'appel d'offres* sur invitation, les informations énumérées à l'article 7.3.

11.4. Les conditions d'admissibilité exigées d'un *soumissionnaire* pour la présentation d'une *soumission* à la suite d'un appel d'offres sur invitation sont celles énumérées à l'article 7.4.

11.5. Les conditions de conformité doivent indiquer les cas qui entraînent le rejet automatique d'une *soumission* à la suite d'un appel d'offres sur invitation, soit les conditions énumérées à l'article 7.5.

Mode de sollicitation et ouverture des *soumissions*

11.6. À la suite d'un appel d'offres sur invitation, le demandeur sollicite uniquement un prix pour adjuger un contrat.

11.7. Dans le cadre d'un appel d'offres sur invitation, le *demandeur* ouvre les *soumissions* en présence d'un témoin, à un moment qui lui convient après la date et l'heure limites fixées pour la réception des *soumissions*.

L'ouverture des *soumissions* n'est pas publique et l'obligation de publier le résultat de l'ouverture des *soumissions* ne s'applique pas.

11.8. Dans le cas d'un *contrat d'architecture ou d'ingénierie* comportant une dépense inférieure au seuil d'appel d'offres public, le *demandeur* sollicite uniquement un prix. Le *demandeur* n'a pas à tenir un appel d'offres sur invitation.

Examen des *soumissions* et adjudication du *contrat*

11.9. Le *demandeur* procède à l'examen des *soumissions* reçues à l'issue d'un appel d'offres sur invitation en vérifiant l'admissibilité des *soumissionnaires* et la conformité de leur *soumission*.

S'il rejette une *soumission* parce que le *soumissionnaire* n'est pas admissible ou que cette *soumission* est non conforme, il en informe le *soumissionnaire* en mentionnant la raison de ce rejet au plus tard quinze (15) jours après l'adjudication du *contrat*.

11.10. Le *demandeur* adjuge le *contrat* au *soumissionnaire* qui a soumis le prix le plus bas.

Lorsqu'il y a égalité des résultats, à la suite de l'appel d'offres sur invitation, le *contrat* est adjugé par tirage au sort.

11.11. Le *demandeur* adjuge le *contrat* en fonction des besoins décrits et des règles établies dans les *documents d'appel d'offres* et selon le prix soumis.

Le *demandeur* peut toutefois négocier le prix soumis, et le prix indiqué au *contrat* peut alors être inférieur au prix soumis lorsque les conditions suivantes sont réunies :

a) un seul *soumissionnaire* a présenté une *soumission* conforme;

b) le *soumissionnaire* a consenti un nouveau prix;

c) il s'agit de la seule modification apportée aux conditions énoncées dans les *documents d'appel d'offres* ou à la *soumission* dans le cadre de cette négociation.

***Contrat* adjugé à la suite d'une évaluation de la qualité**

11.12. Malgré la clause 11.6, un *demandeur* peut décider d'évaluer le niveau de qualité d'une *soumission* pour l'adjudication d'un *contrat d'approvisionnement* ou *de services de nature technique* ou *de services professionnels*; il sollicite alors un prix et une démonstration de la qualité en fonction de critères d'évaluation prédéterminés.

Le *demandeur* doit prévoir dans les *documents d'appel d'offres* les règles d'évaluation de la qualité des *soumissions*, incluant les critères d'évaluation retenus et, aux fins de l'application de l'article 14 ou 15, leur poids respectif.

Le prix et la démonstration de la qualité doivent être présentés séparément pour permettre l'application de la clause 11.17. En plus des cas prévus à la clause 11.5, les conditions de conformité doivent indiquer que le défaut de respecter cette exigence entraîne le rejet automatique d'une *soumission*.

11.13. Le *demandeur* évalue la qualité des *soumissions* conformément aux dispositions de l'article 14 ou 15, selon le cas.

11.14. Lorsqu'une évaluation est fondée sur l'atteinte du niveau minimal de qualité, le *demandeur* doit appliquer les conditions et modalités d'évaluation prévues à l'article 14 et adjuger le *contrat* au *soumissionnaire* qui a soumis le prix le plus bas.

11.15. Lorsqu'une évaluation est fondée sur la mesure du niveau de qualité suivie du calcul du rapport qualité-prix, le *demandeur* doit appliquer les conditions et modalités d'évaluation prévues à l'article 15 et adjuger le *contrat* au *soumissionnaire* qui a soumis le prix ajusté le plus bas.

11.16. Les *soumissions* sont évaluées par un *comité de sélection* constitué à cette fin par le *demandeur*. Le comité procède à l'évaluation de la qualité, et ce, sans connaître le prix soumis.

11.17. Pour l'application de la clause 11.11 à l'égard d'un *contrat* adjugé à la suite d'une évaluation de la qualité, la condition prévue au paragraphe 1 du deuxième alinéa de cette clause est qu'un seul *soumissionnaire* a présenté une *soumission* acceptable.

11.18. Le *demandeur* informe chaque *soumissionnaire* du résultat de l'évaluation de la qualité de sa *soumission* conformément à la clause 8.14.

12. Principes régissant les modifications apportées au contrat

12.1. Un *contrat* peut être modifié lorsque la modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature.

12.2. Le caractère accessoire des modifications s'évalue par rapport à l'ensemble du *contrat*, en considérant les circonstances particulières de chaque dossier. Une modification accessoire au *contrat* ne pourrait pas faire l'objet d'un *contrat* indépendant et n'aurait pas de raison d'être, n'eût été le *contrat* initial.

12.3. Les modifications au *contrat* ne doivent pas porter atteinte au principe d'égalité de traitement des autres *soumissionnaires* qui n'auraient pas eu l'occasion de présenter une *soumission* pour des travaux substantiellement différents de ceux indiqués dans l'appel d'offres. Conséquemment, les modifications envisagées ne doivent pas entraîner les effets suivants :

a) changer la nature même du *contrat* initial sur lequel les parties se sont entendues;

b) avoir une incidence importante sur le prix du *contrat*;

c) changer de façon considérable l'économie du marché ou ses conditions essentielles;

d) remettre en cause les principes de gestion contractuelle.

13. Fonctionnement d'un comité de sélection

13.1. La qualité des *soumissions* est évaluée par un *comité de sélection* constitué à cette fin par le *demandeur*. Si un prix a été soumis, le comité procède à l'évaluation de la qualité, et ce, sans connaître ce prix.

13.2. Dans le but de favoriser l'uniformité de l'évaluation de la qualité des *soumissions* concernant l'adjudication d'un *contrat d'approvisionnement*, *de services* ou *de travaux de construction* comportant une dépense égale ou supérieure aux seuils d'appel d'offres prévus à l'annexe 1, le *demandeur* doit appliquer les modalités suivantes liées au fonctionnement d'un *comité de sélection* :

a) le *comité de sélection* doit être constitué avant le lancement de l'appel d'offres;

b) le *comité de sélection* doit être composé d'un secrétaire chargé de coordonner les activités du comité et d'un minimum de trois (3) membres dont au moins un (1) doit être externe au *demandeur* concerné par l'appel d'offres;

c) le dirigeant du *demandeur* doit désigner un (1) représentant pour agir en son nom à titre de secrétaire de *comité de sélection*;

d) le secrétaire de *comité de sélection* est responsable de la procédure d'évaluation de la qualité par le comité;

e) le dirigeant du *demandeur* ou son représentant désigné nomme les membres d'un *comité de sélection*;

f) chaque membre du *comité de sélection* a la responsabilité d'analyser individuellement la qualité de chacune des *soumissions* conformes reçues avant l'évaluation par le *comité de sélection*.

14. Évaluation de la qualité en vue d'une adjudication selon le prix le plus bas

14.1. La grille d'évaluation doit prévoir un minimum de quatre (4) critères nécessaires à l'évaluation de la qualité.

14.2. Le *demandeur* doit préciser dans les *documents d'appel d'offres*, pour chaque critère retenu, les éléments de qualité requis pour l'atteinte d'un « niveau de performance acceptable », lequel correspond à ses attentes minimales pour le critère.

14.3. Une *soumission* acceptable à l'égard de la qualité est celle qui, pour chacun des critères retenus, rencontre le « niveau de performance acceptable ». Le cas échéant, une *soumission* qui n'atteint pas ce niveau de performance à l'égard de l'un de ces critères est rejetée.

15. Évaluation de la qualité en vue d'une adjudication selon le prix ajusté le plus bas ou selon la note finale pour la qualité la plus élevée

15.1. La grille d'évaluation doit prévoir un minimum de quatre (4) critères nécessaires à l'évaluation de la qualité.

15.2. Le *demandeur* doit préciser dans les *documents d'appel d'offres*, pour chaque critère retenu, les éléments de qualité requis pour l'atteinte d'un « niveau de performance acceptable », lequel correspond à ses attentes minimales pour le critère.

15.3. Chaque critère retenu dans la grille d'évaluation est pondéré en fonction de son importance relative pour la réalisation du *contrat*. Le poids d'un critère ne peut pas être inférieur à cinq pour cent (5 %) et ne peut pas être supérieur à quarante pour cent (40 %), le poids total de chacun des critères devant obligatoirement être égal à cent pour cent (100 %).

15.4. Chaque critère est évalué sur une échelle de zéro à cent (0 à 100) points, le « niveau de performance acceptable » correspondant à soixante-dix (70) points.

15.5. Un minimum de soixante-dix (70) points peut être exigé, à l'égard de l'un ou l'autre des critères identifiés dans la grille d'évaluation. Le cas échéant, une *soumission* qui n'atteint pas ce minimum est rejetée.

15.6. La note finale pour la qualité d'une *soumission* est la somme des notes pondérées obtenues pour chacun des critères, lesquelles sont déterminées en multipliant la note obtenue pour un critère par le poids de ce critère.

15.7. Une *soumission* acceptable à l'égard de la qualité est celle dont la note finale est d'au moins soixante-dix (70) points.

15.8. Le prix de chaque *soumission* acceptable est ajusté selon la formule suivante :

$$\text{Prix ajusté} = \frac{\text{Prix soumis}}{\text{Coefficient d'ajustement pour la qualité}}$$

Le coefficient d'ajustement pour la qualité est égal à :

$$1 + K\left(\frac{\text{Note finale pour la qualité} - 70}{30}\right)$$

Le paramètre K exprime, en pourcentage, ce que le *demandeur* est prêt à payer de plus pour passer d'une *soumission* de soixante-dix (70) points à une *soumission* de cent (100) points, et ce, sur l'ensemble des critères.

Le *demandeur* détermine, dans les *documents d'appel d'offres*, la valeur du paramètre K, laquelle ne peut pas être inférieure à quinze pour cent (15 %) ni excéder trente pour cent (30 %).

La valeur du paramètre K est obligatoirement de quinze pour cent (15 %) pour un *contrat* mixte *de travaux de construction* et *de services professionnels*.

16. Publication d'un contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public

16.1. À la suite d'un appel d'offres public, le *demandeur* publie dans le *SEAO*, dans les quinze (15) jours suivant la conclusion du *contrat*, la description initiale du *contrat*. Cette description contient au moins les renseignements suivants :

a) le nom de l'*adjudicataire*;

b) la nature des biens, des services ou des travaux de construction qui font l'objet du *contrat*;

c) la date de conclusion du *contrat*;

d) l'un des renseignements suivants, selon le cas :

- le montant du *contrat*;
- lorsqu'un tarif est applicable, le montant estimé du *contrat* en fonction de la méthode de paiement retenue, soit à forfait, à pourcentage ou à taux horaire.

ANNEXE 1 - MODES DE SOLLICITATION DES CONTRATS

Type de contrat	Valeur du contrat[1]	Mode d'adjudication
Approvisionnement, services de nature technique, services professionnels et travaux de construction	**Moins de 26 400 $**	**Gré à gré**
	De 26 400 $ à 105 699 $	Appel d'offres sur invitation auprès d'un minimum de trois (3) *soumissionnaires*
	105 700 $ et plus	Appel d'offres public sur le *SEAO*
Ingénieurs et architectes (tarifs décrétés)	**Moins de 105 700 $**	**Gré à gré**
	105 700 $ et plus	Appel d'offres public sur le *SEAO*

1. Valeur du *contrat* sans les taxes.

MODES D'ADJUDICATION DES CONTRATS COMPORTANT

UNE DÉPENSE ÉGALE OU SUPÉRIEURE AU SEUIL D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

Secteur d'activité	Mode d'adjudication			
	Prix seulement	Qualité et prix	Rapport qualité-prix	Qualité seulement
Approvisionnement	Mode principal	Possible	Possible	Sans objet
Services de nature technique	Mode principal	Possible	Possible	Sans objet
Services professionnels	Mode principal (en appel d'offres sur invitation)	Mode principal (en appel d'offres public)	Mode principal (en appel d'offres public)	Sans objet
Ingénieurs et architectes (tarifs décrétés)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Mode principal
Travaux de construction	Mode principal	Possible	Possible, pour un contrat mixte de services professionnels et de travaux de construction	Sans objet

MODES D'ADJUDICATION DES CONTRATS DE GRÉ À GRÉ

Secteur d'activité	Mode d'adjudication			
	Prix seulement	Qualité et prix	Rapport qualité-prix	Qualité seulement
Approvisionnement, services de nature technique, services professionnels, ingénieurs et architectes et travaux de construction	Mode principal	Sans objet	Sans objet	Sans objet

ANNEXE 2 - CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Travaux de construction

1. La _____(*Nom de la CAUTION*)_____, dont l'établissement principal est situé à _____(*Adresse de la CAUTION*)_____, ici représentée par _____(*Nom et titre*)_____, dûment autorisé, ci-après appelée la CAUTION, après avoir pris connaissance de la soumission devant être présentée le _____ jour de _____ 20____ à _____(*identification de l'ORGANISME PUBLIC*)_____, ci-après appelé l'ORGANISME PUBLIC, par _____(*Nom de l'ENTREPRENEUR*)_____, dont l'établissement principal est situé à _____(*Adresse de l'ENTREPRENEUR*)_____, ici représenté par _____(*Nom et titre*)_____, dûment autorisé, ci-après appelé l'ENTREPRENEUR, pour _____(*Description de l'ouvrage et l'endroit*)_____

se porte caution de l'ENTREPRENEUR envers l'ORGANISME PUBLIC, aux conditions suivantes :

La CAUTION, au cas de défaut de l'ENTREPRENEUR de signer un contrat conforme à sa soumission ou de son défaut de fournir les garanties et autres documents requis, le cas échéant, dans les quinze (15) jours de la date d'acceptation de sa soumission, s'oblige à payer à l'ORGANISME PUBLIC une somme d'argent représentant la différence entre le montant de la soumission qui avait été acceptée et celui de la soumission subséquemment acceptée par l'ORGANISME PUBLIC, sa responsabilité étant limitée, comme prévu dans les documents d'appel d'offres, soit :

- à _____ pour cent du prix de la soumission (____ %)

ou

- au montant forfaitaire déterminé par l'ORGANISME PUBLIC

dollars

($).

2. L'ENTREPRENEUR dont la soumission est acceptée doit être avisé par écrit de l'acceptation de sa soumission avant l'expiration de la période de validité des *soumissions* ou de tout autre délai convenu entre l'ORGANISME PUBLIC et l'ENTREPRENEUR, sans quoi la présente obligation est nulle et sans effet.

3. Ce cautionnement est régi par le droit applicable au Québec et, en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents.

4. La CAUTION renonce au bénéfice de discussion et de division.

5. L'ENTREPRENEUR intervient aux présentes pour y consentir et, à défaut par lui de ce faire, la présente obligation est nulle et sans effet.

EN FOI DE QUOI, la CAUTION et l'ENTREPRENEUR, par leurs représentants dûment autorisés, ont signé les présentes à

_____ le _____ jour de _____ 20 _____

La CAUTION

_____ _____

(Témoin) (Signature)

_____

(Nom du signataire en lettres moulées)

_____

(Titre du signataire en lettres moulées)

L’ENTREPRENEUR

_____ _____

(Témoin) (Signature)

_____

(Nom du signataire en lettres moulées)

_____

(Titre du signataire en lettres moulées)

ANNEXE 3 - CAUTIONNEMENT D'EXÉCUTION

Travaux de construction

1. La _____(*Nom de la CAUTION*)_____, dont l'établissement principal est situé à _____(*Adresse de la CAUTION*)_____, ici représentée par _____(*Nom et titre*)_____, dûment autorisé, ci-après appelée la CAUTION, après avoir pris connaissance de la soumission dûment acceptée par _____(*identification de l'ORGANISME PUBLIC*)_____, ci-après appelé l'ORGANISME PUBLIC, pour _____(*Description de l'ouvrage et l'endroit*)_____ et au nom de _____(*Nom de l'ENTREPRENEUR*)_____, dont l'établissement principal est situé à _____(*Adresse de l'ENTREPRENEUR*)_____, ici représenté par _____(*Nom et titre*)_____, dûment autorisé, ci-après appelé l'ENTREPRENEUR, s'oblige solidairement avec l'ENTREPRENEUR envers l'ORGANISME PUBLIC à exécuter le contrat, y compris, et sans limitation, toutes les obligations relevant des garanties, pour la réalisation de l'ouvrage décrit ci-dessus conformément à l'appel d'offres, la CAUTION ne pouvant en aucun cas être appelée à payer plus que

dollars

($).

2. La CAUTION consent à ce que l'ORGANISME PUBLIC et l'ENTREPRENEUR puissent en tout temps faire des modifications au contrat, sous réserve du droit de la CAUTION d'en être informée sur demande, conformément à l'article 2345 du *Code civil du Québec*, et elle consent également à ce que l'ORGANISME PUBLIC accorde tout délai nécessaire au parachèvement des travaux.

3. Au cas d'inexécution du contrat par l'ENTREPRENEUR, y compris les travaux relevant des garanties, la CAUTION assume les obligations de l'ENTREPRENEUR et, le cas échéant, entreprend et poursuit les travaux requis dans les quinze (15) jours de l'avis écrit qui lui est donné à cet effet par l'ORGANISME PUBLIC, à défaut de quoi l'ORGANISME PUBLIC peut faire compléter les travaux et la CAUTION doit lui payer tout excédent du prix arrêté avec l'ENTREPRENEUR pour l'exécution du contrat.

4. Le présent cautionnement couvre tout défaut dénoncé par un avis écrit de l'ORGANISME PUBLIC à l'ENTREPRENEUR avant la fin de la deuxième année suivant la réception de l'ouvrage au sens de l'article 2110 du *Code civil du Québec*.

5. Ce cautionnement est régi par le droit applicable au Québec et, en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents.

6. L'ENTREPRENEUR intervient aux présentes pour y consentir et, à défaut par lui de ce faire, la présente obligation est nulle et sans effet.

EN FOI DE QUOI, la CAUTION et l'ENTREPRENEUR, par leurs représentants dûment autorisés, ont signé les présentes à

_____ le _____ jour de _____ 20 _____

La CAUTION

_____ _____

(Témoin) (Signature)

_____

(Nom du signataire en lettres moulées)

_____

(Titre du signataire en lettres moulées)

L’ENTREPRENEUR

_____ _____

(Témoin) (Signature)

_____

(Nom du signataire en lettres moulées)

_____

(Titre du signataire en lettres moulées)

ANNEXE 4 - CAUTIONNEMENT DES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR POUR GAGES, MATÉRIAUX ET SERVICES

Travaux de construction

1. La _____(*Nom de la CAUTION*)_____, dont l'établissement principal est situé à _____(*Adresse de la CAUTION*)_____, ici représentée par _____(*Nom et titre*)_____, dûment autorisée, ci-après appelée la CAUTION, après avoir pris connaissance de la soumission dûment acceptée par _____(*Identification de l'ORGANISME PUBLIC*)_____, ci-après appelé l'ORGANISME PUBLIC, pour _____(*Description de l'ouvrage et l'endroit*)_____ et au nom de _____(*Nom de l'ENTREPRENEUR*)_____, dont l'établissement principal est situé à _____(*Adresse de l'ENTREPRENEUR*)_____, ici représenté par _____(*Nom et titre*)_____, dûment autorisée, ci-après appelée l'ENTREPRENEUR, s'oblige solidairement avec l'ENTREPRENEUR envers l'organisme public à payer directement les créanciers définis ci-après, la CAUTION ne pouvant en aucun cas être appelée à payer plus que

dollars

($).

2. Par créancier, on entend :

1° tout sous-traitant de l'ENTREPRENEUR;

2° toute personne physique ou toute personne morale qui a vendu ou loué à l'ENTREPRENEUR ou à ses sous-contractants des services, des matériaux ou du matériel destinés exclusivement à l'ouvrage, le prix de location de matériel étant déterminé uniquement selon les normes courantes de l'industrie de la construction;

3° tout fournisseur de matériaux spécialement préparés pour cet ouvrage et pour ce contrat;

4° la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, en ce qui concerne les cotisations découlant de ce contrat;

5° la Commission de la construction du Québec, en ce qui concerne les cotisations découlant de ce contrat.

3. La CAUTION consent à ce que l'ORGANISME PUBLIC et l'ENTREPRENEUR puissent en tout temps faire des modifications au contrat, sous réserve du droit de la CAUTION d'en être informée sur demande conformément à l'article 2345 du *Code civil du Québec*, et elle consent également à ce que l'ORGANISME PUBLIC accorde tout délai nécessaire au parachèvement des travaux.

4. Sous réserve de l'article 3, aucun créancier n'a de recours direct contre la CAUTION que s'il lui a adressé, ainsi qu'à l'ENTREPRENEUR, une demande de paiement dans les cent vingt (120) jours suivant la date à laquelle il a terminé ses travaux ou fourni les derniers services, matériaux ou matériel.

Tout créancier qui n'a pas un contrat directement avec l'ENTREPRENEUR n'a de recours direct contre la CAUTION que s'il a avisé par écrit l'ENTREPRENEUR de son contrat dans un délai de soixante (60) jours du commencement de la location ou de la livraison des services, des matériaux ou du matériel, tel avis devant indiquer l'ouvrage concerné, l'objet du contrat, le nom du sous-traitant et l'ORGANISME PUBLIC concerné.

Un sous-traitant n'a de recours direct contre la CAUTION pour les retenues qui lui sont imposées par l'ENTREPRENEUR que s'il a adressé une demande de paiement à la CAUTION et à l'ENTREPRENEUR dans les cent vingt (120) jours suivant la date à laquelle ces retenues étaient exigibles.

5. Tout créancier peut poursuivre la CAUTION après l'expiration des trente (30) jours qui suivent l'avis prévu à l'article 4, pourvu que la poursuite ne soit pas intentée avant les quatre-vingt-dix (90) jours de la date à laquelle les travaux du créancier ont été exécutés ou de la date à laquelle les derniers services, matériaux ou matériel ont été fournis.

6. Tout paiement effectué de bonne foi en vertu des présentes a pour effet de réduire d'autant le montant du présent cautionnement.

7. Ce cautionnement est régi par le droit applicable au Québec et, en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents.

8. L'ENTREPRENEUR intervient aux présentes pour y consentir et, à défaut par lui de ce faire, la présente obligation est nulle et sans effet.

EN FOI DE QUOI, la CAUTION et l'ENTREPRENEUR, par leurs représentants dûment autorisés, ont signé les présentes à

_____ le _____ jour de _____ 20 _____

La CAUTION

_____ _____

(Témoin) (Signature)

_____

(Nom du signataire en lettres moulées)

_____

(Titre du signataire en lettres moulées)

L'ENTREPRENEUR

_____ _____

(Témoin) (Signature)

_____

(Nom du signataire en lettres moulées)

_____

(Titre du signataire en lettres moulées)

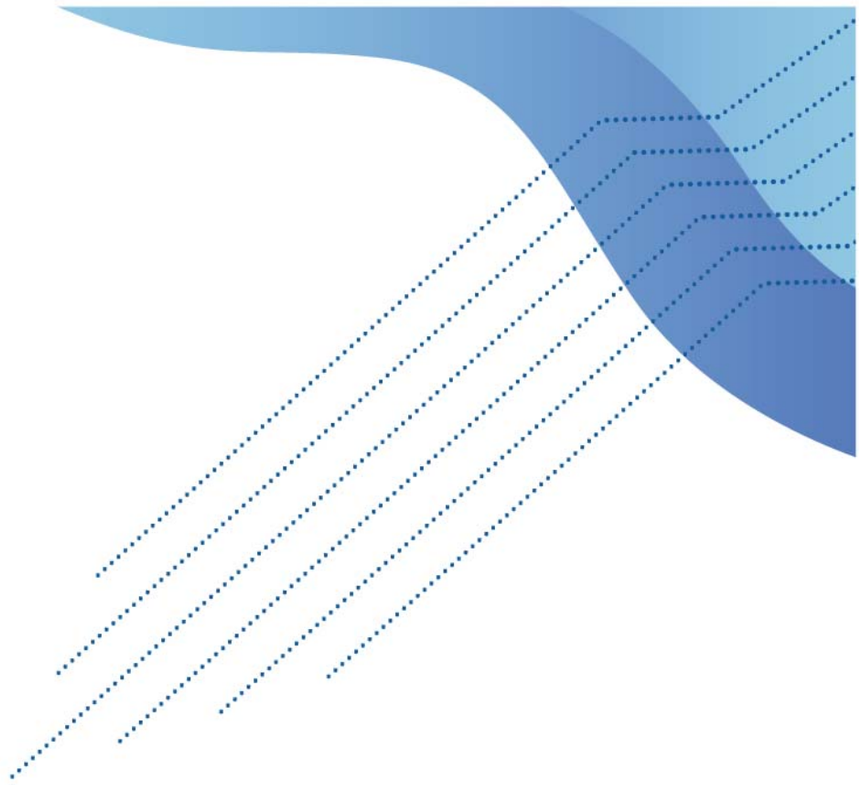

Culture et Communications Québec

Guide de vérification

Programme *Aide aux immobilisations* (service de la dette)

Clients-partenaires

Direction des immobilisations
Ministère de la Culture et des Communications
8 avril 2013

Table des matières

Processus de vérification 3

Annexes 6

Annexe 1 : Documents nécessaires à la vérification s'appliquant à tous les dossiers (construction ou rénovation ou restauration ou achat d'équipements spécialisés) 6

Autorisations 6

Convention 6

Lettre des déclarations 7

Finances 7

Contrats 8

Annexe 2 : Documents spécifiques aux projets de construction ou rénovation ou restauration 9

Superficie 9

Appels d'offres et soumissions 9

Autres 10

Certificats 11

Intégration des arts à l'architecture 11

Annexe 3 : Dépenses admissibles et non-admissibles 12

Processus de vérification

À la **réception provisoire des travaux**, afin d'obtenir la lettre autorisant le début du financement permanent (**vérification préliminaire**) :

1- Récupérer le fichier « Vérification–Aide aux immobilisations » qui vous a été transmis par votre direction régionale.
2- Enregistrer le fichier sous la forme : numéro de demande d'aide financière_nom du client-partenaire_verificationpreliminaire[1].
3- Diviser les documents[2] dans un cartable selon les sections de l'onglet *Constitution du dossier*.
4- Compléter l'onglet *Constitution du dossier* en tenant compte des documents obligatoires afin d'autoriser le début du financement permanent.
5- Compléter l'onglet *Données* (cases jaunes).
6- Compléter l'onglet *Grille détaillée des dépenses*[3] à l'aide des factures relatives au projet[4] :
    a. Modifier le taux de remboursement des taxes (cases P11 et R11) selon ce qui a été déclaré dans la *Lettre des déclarations*.
    b. Pour chaque facture :
        i. Inscrire le nom du fournisseur.
        ii. Inscrire la description de la dépense.
        iii. Choisir la catégorie de la dépense.
        iv. Choisir la sous-catégorie de la dépense.
        v. Inscrire la date de la facture (utiliser le format année-mois-jour).
        vi. Inscrire le numéro de la facture.

[1] Par exemple, 500000_villeQuatreRivieres_verificationpreliminaire
[2] Ne pas transmettre les originaux.
[3] Lorsqu'un même montant revient plus d'une fois, la case devient orangée. C'est un indice pouvant permettre de repérer des factures comptabilisées plus d'une fois.
[4] Les cases *Montant de la subvention*, *Total des dépenses admissibles à justifier par le client-partenaire* et *Montant à soustraire de la subvention* s'ajusteront automatiquement au fur et à mesure que la grille sera complétée.

vii. Inscrire le montant de la facture avec les taxes (le pourcentage des taxes se modifiera automatiquement avec la date de chaque facture). Dans l'éventualité où la dépense n'était pas taxable, l'inscrire dans la colonne « Commentaires ». Aussi, si la dépense est relative à un contrat de construction, le taux de taxe applicable est celui en vigueur au moment où le contrat a été signé. Si le taux de taxe ne correspond pas à celui indiqué sur la facture, l'inscrire dans la colonne « Commentaires ».

7- Inscrire sur chacune des factures le numéro correspondant au numéro de la pièce jointe de la *Grille détaillée des dépenses*.

8- Imprimer les onglets *Constitution du dossier, Données et Grille détaillée des dépenses* et les insérer au début du cartable.

9- Soumettre le dossier à votre direction régionale en deux copies : la copie insérée dans le cartable et une copie numérisée sur disque. Le fichier Excel « numéro de demande d'aide financière_nom du client-partenaire_verificationpreliminaire » devra également être transmis à votre direction régionale.

À la **réception définitive des travaux** (**vérification finale**) :

1- Récupérer le fichier que vous avez créé lors de la vérification préliminaire du dossier.

2- Enregistrer une nouvelle version du fichier sous la forme : numéro de demande d'aide financière_nom du client-partenaire_verificationfinale[5].

3- Diviser les documents non fournis lors de la réception provisoire des travaux (vérification préliminaire) dans un cartable selon les sections de l'onglet *Constitution du dossier*.

4- Achever la *Grille détaillée des dépenses* en y inscrivant la date, le numéro et le montant de la preuve de paiement liée à chacune des factures[6].

[5] Par exemple, 500000_villeQuatreRivieres_verificationfinale

[6] Lorsque la case « Commentaires » est rose, c'est que le montant de la preuve de paiement ne correspond pas au montant de la facture. De plus, lorsque la date du chèque est antérieure à la date de la facture, la case de la colonne W indique « Avant ».

5- Inscrire sur chacune des preuves de paiement le numéro correspondant au numéro de la pièce jointe de la *Grille détaillée des dépenses*.
6- Imprimer les onglets *Constitution du dossier, Données et Grille détaillée des dépenses* et les insérer au début du cartable.
7- Soumettre le dossier à votre direction régionale en deux copies : la copie insérée dans le cartable et une copie numérisée sur disque. Le fichier Excel « numéro de demande d'aide financière_nom du client-partenaire_verificationfinale » devra également être transmis à votre direction régionale.

Annexes

Annexe 1 : Documents nécessaires à la vérification s'appliquant à tous les dossiers (construction ou rénovation ou restauration ou achat d'équipements spécialisés)

Autorisations

Résolution sur la demande : Décision d'un organisme ou d'une autorité publique prise par l'assemblée de ses membres ou de ses actionnaires ou par son conseil d'administration concernant le dépôt d'une demande d'aide financière au Ministère.

Résolution sur le mandataire : Décision d'un organisme ou d'une autorité publique prise par l'assemblée de ses membres ou de ses actionnaires ou par son conseil d'administration concernant la personne autorisée à signer en son nom.

Autorisation de financement permanent : Document d'une page, émis par le Ministère, confirmant que ce dernier prend à sa charge le financement permanent.

Convention

Formulaire de demande d'aide financière : Document déposé via Di@pason au tout début du processus d'octroi de la subvention.

Lettre d'annonce : Signée par le ministre, cette lettre confirme la participation financière du Ministère au projet.

Lettre(s) d'annonce supplémentaire(s) : Signée par le ministre, cette lettre confirme la participation financière additionnelle du Ministère au projet.

Convention (incluant les annexes) : Accord officiel, matérialisé par un écrit, qui témoigne d'un pacte passé entre un individu, un organisme ou une autorité publique et le Ministère.

Convention(s) supplémentaire(s) (incluant les annexes) : Modification de l'un ou de plusieurs articles de l'accord officiel initial, matérialisé par un écrit, qui témoigne d'un acte passé entre un individu, un organisme ou une autorité publique et le Ministère.

Accord de principe : Décision ministérielle autorisant le demandeur à compléter la phase de planification de son projet par l'élaboration des études de faisabilité et la définition des données, des paramètres et de la portée de son projet.

Lettre des déclarations

La lettre des déclarations est un document synthèse permettant de rassembler dans un seul document plusieurs déclarations exigées par le Ministère. Celles-ci sont les suivantes :

- Confirmation du partage de financement;
- Confirmation de conformité des documents originaux;
- Confirmation du pourcentage de remboursement des taxes (TPS et TVQ);
- Confirmation de réception de biens, de services et de paiements[7].

Finances[8]

Factures : Le montant total des factures admissibles devra correspondre au moins au coût total admissible ayant servi au calcul de la subvention selon le taux prévu à la convention. Les montants en devises étrangères devront être indiqués en devises canadiennes dans la *Grille détaillée des dépenses* selon le taux en vigueur à la date de la facture (preuve exigée[9]).

Preuves de paiement : Les preuves de paiement acceptées sont les copies des chèques avec preuve d'encaissement **ou** les copies des chèques recto avec relevé bancaire **ou** les copies d'un reçu avec relevé de carte de crédit commerciale.

[7] Cette déclaration est facultative afin d'obtenir la lettre autorisant le début du financement permanent.
[8] La correspondance entre les factures et les preuves de paiement devra être clairement démontrée.
[9] Preuve provenant du convertisseur de devises des dix dernières années de la Banque du Canada : www.banqueducanada.ca/taux/taux-de-change/convertisseur-de-devises-%e2%80%94-dix-dernieres-annees/

Grille détaillée des dépenses : Document permettant de comptabiliser chacune des dépenses admissibles au projet en tenant compte des taux de remboursement des taxes en vigueur. Il permet également de calculer si le total des dépenses admissibles permet de justifier le montant de la subvention octroyé par le Ministère.

Contrats

Contrat notarié pour l'achat d'un bâtiment et/ou d'un terrain : Contrat d'achat d'un bâtiment ou d'un terrain, passé devant notaire.

Annexe 2 : Documents spécifiques aux projets de construction ou rénovation ou restauration

Superficie

Attestation de la superficie construite : Document émis et signé par l'architecte confirmant la superficie brute de construction.

Appels d'offres et soumissions

Appels de candidatures pour services professionnels : Documents démontrant que le processus d'appels de candidatures exigé par le Ministère a été respecté. Ces documents comprennent notamment :

- Copie de l'avis d'appel d'offres publié dans un journal et sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO).
- Copie des lettres d'invitation.
- Copie des documents d'appel d'offres.
- Procès-verbal d'ouverture des propositions.

Procès-verbal d'évaluation des propositions avec ou sans prix : Ce document fait état des éléments suivants :

- Nom des membres du comité de sélection et du responsable administratif (secrétaire du comité).
- Nom des firmes ayant déposé une proposition.
- Résultat de l'évaluation des propositions (notes).
- Liste des firmes ayant obtenu la note de passage.
- Rapport du responsable administratif.
- Résultat de l'ouverture des soumissions.
- Nom de la firme lauréate.

Appels d'offres – travaux/acquisition d'équipements : Documents démontrant que le processus d'appels d'offres exigé par le Ministère a été respecté. Ces documents comprennent notamment :

- Copie de l'avis d'appel d'offres publié dans un journal et sur SEAO.
- Copie des lettres d'invitation.
- Copie des documents d'appel d'offres.
- Procès-verbal d'ouverture des propositions.

Procès-verbal d'ouverture des soumissions – travaux/acquisition d'équipements : Document faisant état des éléments suivants :

- Nom des personnes responsables de l'ouverture des propositions et/ou des soumissions, selon le cas.
- Nom des personnes présentes (l'ouverture des soumissions doit être publique).
- Nom des soumissionnaires.
- Résultat des soumissions (prix).
- Rapport de conformité des soumissions reçues.
- Identification du plus bas soumissionnaire conforme et copie de sa soumission .

Contrats : Document faisant état de la portée de l'entente, des coûts et de l'échéance pour la livraison de l'ouvrage ainsi que des obligations des parties. Copie du contrat octroyé à l'entrepreneur ou à la firme et signé par chacune des parties. La ventilation du coût des travaux ainsi que la liste des sous-traitants et fournisseurs doivent accompagner le contrat.

Autres

Liste des ordres de changement : Liste résumant les actions par lesquelles le donneur d'ouvrage confirme une modification à la portée d'un ouvrage modifiant le montant du contrat en conséquence de cette modification. Seul le donneur d'ouvrage peut autoriser une modification au contrat.

Certificats

Certificat de réception provisoire des travaux : La délivrance du certificat de réception provisoire des travaux confirme que le bâtiment est prêt pour l'usage auquel il est destiné. Les professionnels font recommandation de réception au donneur d'ouvrage. Ce dernier est le seul à pouvoir émettre ce certificat au moment opportun.

Certificat de réception définitive des travaux : Lorsque le propriétaire décide de procéder à l'émission du « certificat de réception définitive des travaux », il met fin automatiquement au contrat qui le lie avec l'entrepreneur.

Certificats de paiement : Formulaire par lequel l'entrepreneur demande paiement des travaux réalisés durant une période déterminée (généralement un mois) qui est validé par les professionnels et qui est signé par le donneur d'ouvrage.

Intégration des arts à l'architecture

Contrat d'exécution d'œuvre d'art ou preuve d'acquisition : Signé entre le bénéficiaire de la subvention et l'artiste retenu, le contrat d'exécution d'œuvre d'art démontre qu'il y a eu respect de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*.

Annexe 3 : Dépenses admissibles et non-admissibles[10]

Équipements culturels

DÉPENSES ADMISSIBLES	DÉPENSES NON-ADMISSIBLES
Après l'accord de principe	
• Les coûts reliés aux études de faisabilité et à la définition du projet et les honoraires des professionnels et du gestionnaire de projet qui y sont associés.	• Toutes dépenses non reliées aux études de faisabilité et à la définition du projet ainsi que toutes dépenses réalisées avant l'accord de principe.
Après l'annonce de la subvention	
• Le coût des travaux : aménagement, construction, agrandissement, consolidation, rénovation, restauration, aménagement du site, réalisés par un entrepreneur ayant une licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) – **Note 1**. • Les honoraires et les frais de services professionnels. • Le coût d'acquisition d'un bâtiment (le montant moindre entre le coût d'achat et le montant de l'évaluation- **Note 2**), les droits de mutation et les frais notariés. • Les frais de concours d'architecture. • Le coût d'acquisition et d'installation de l'équipement ou du mobilier spécialisé – **Note 3**. • Le coût des travaux et des équipements nécessaires aux expositions permanentes dans les cas de projets d'implantation de lieux d'interprétation du patrimoine. • Les frais rattachés à l'intégration d'une œuvre d'art à un bâtiment ou un site.	Ne sont pas admissibles les dépenses ou groupes de dépenses non mentionnés dans la section dépenses admissibles, notamment : • Le coût des travaux réalisés par le propriétaire lui-même ou par toute personne n'ayant pas une licence d'entrepreneur de la RBQ. • Frais de fonctionnement (par ex. : frais de chauffage, taxes municipales et scolaires, location, salaires, assurances, frais de déplacement et de représentation, etc.) et les dépenses courantes telles que : frais de déneigement, de conciergerie, etc. • Frais de garanties prolongées, de pièces de rechange, d'entretien ou d'utilisation d'un équipement. • Frais de déménagement incluant l'entreposage. • Frais encourus avant l'annonce ou avant l'accord de principe, s'il y a lieu. • Frais d'inventaire. • Frais de préparation d'un dossier, y compris ceux qui se rapportent à la

[10]Cette liste est fournie à titre indicatif et est assujettie à d'éventuelles modifications. Pour confirmer l'admissibilité d'une dépense, veuillez vous référer à votre direction régionale.

• Les frais de financement suivants (projets en service de la dette) : - Les frais d'intérêts du financement temporaire; - Pour les OBNL, les frais d'ouverture de dossier de crédit et les frais notariés pour les hypothèques mobilières et immobilières requises par le prêteur (les frais liés à l'emprunt pour la part du client-partenaire ne sont pas admissibles). - Pour les municipalités, les frais d'escompte et d'émission d'obligations. • Les frais d'une plaque d'identification et du panneau de chantier. • Frais de publication des appels d'offres.	présentation d'une demande d'aide financière. • L'achat de terrain par une municipalité. • Frais de main d'œuvre du client-partenaire (travaux en régie). • Frais de décontamination de bâtiments municipaux ou de terrains. • Les coûts liés à une certification (par exemple, LEED). • Les frais annuels de révision du dossier qui peuvent être réclamés au client-partenaire par le prêteur ainsi que les frais d'assurances pour l'hypothèque immobilière et mobilière.

Précisions complémentaires sur les dépenses admissibles

Note 1 - Travaux pas un entrepreneur avec licence

Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur (général ou spécialisé) ayant sa licence de la Régie du bâtiment du Québec.

Tel que précisé dans les conventions signées dans le cadre du programme *Aide aux immobilisations*, le client-partenaire a l'obligation de « s'assurer les services professionnels de spécialiste pour l'exécution du *projet* visé par la convention » (article 2, point f). Par conséquent, le propriétaire doit confier la réalisation des travaux à un entrepreneur licencié selon la réglementation de la Régie du bâtiment.

Lorsqu'un propriétaire choisit de réaliser les travaux lui-même, ses heures de travail de même que le coût des matériaux ne sont pas admissibles à une subvention.

- Et si le propriétaire détient une licence d'entrepreneur, peut-il réaliser les travaux lui-même?

  Réponse : Non, il devra confier la réalisation de travaux à un autre entrepreneur qui lui facturera son travail par la suite.

Note 2 - Dépenses pour achat d'un bâtiment

Tel que mentionné dans le programme *Aide aux immobilisations*; le prix d'achat d'un immeuble ne peut excéder son évaluation imposable uniformisée ou la valeur déterminée par un évaluateur agréé.

Le coût d'achat considéré est donc le moindre des montants suivants :

1. Le prix d'achat ou
2. L'évaluation imposable uniformisée (ou la valeur déterminée par un évaluateur agréé)

Note 3 - Équipements spécialisés admissibles

Voici quelques précisions sur la notion d'équipements spécialisés :

- Ces derniers constituent des équipements ou mobiliers inhérents à la mission de l'organisme. Dans ce contexte, les achats d'équipements dédiés à la gestion administrative courante de l'organisme ne sont pas considérés comme des équipements spécialisés liés à la mission première de l'organisme et ne sont pas admissibles à une subvention lorsque l'objet de la demande porte uniquement sur l'achat d'équipements.

- Par contre, lorsque le Ministère intervient dans le cadre d'un projet comportant un agrandissement ou d'un projet de nouvelle construction, l'achat des équipements dédiés à la gestion régulière de l'organisme peut être considéré admissible.

Montréal

Service du greffe
275, rue Notre-Dame Est
Bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : 514 872-3142
Télécopieur : 514 872-5655

Le 18 octobre 2017

Monsieur André Courchesne
Président
Compagnie de théâtre le Caroussel
2017, rue Parthenais
Montréal (Québec) H2K 3T1

Objet : **Convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et la Compagnie de théâtre le Caroussel**

Résolution CM17 1214 – 25 septembre 2017

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint un exemplaire original de la convention susmentionnée dûment signée ainsi que la copie certifiée conforme de la résolution du conseil municipal ci-haut décrite et de la résolution CM03 0836.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Yves Saindon, avocat
Le greffier de la Ville

YS/jc

p. j.

APPROUVÉ
QUANT À SA LÉGALITÉ
ET À SA FORME
28 AOUT 2017
POUR LA DIRECTRICE
ET AVOCATE EN CHEF
Service des affaires juridiques

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **COMPAGNIE DE THÉÂTRE LE CAROUSSEL**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 2017, rue Parthenais Montréal, Québec H2K 3T1, agissant et représentée par M. André Courchesne, Président, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

No d'inscription T.P.S. : 119010817 RT0001
No d'inscription T.V.Q. : 1000984180 TQ0001
No d'inscription d'organisme de charité : 1190187 RR0001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la présente convention (ci-après la « **Convention** ») s'inscrit dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017 entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications (ci-après le « **MCC** ») (ci-après l'« **Entente** »);

ATTENDU QUE le MCC et la Ville ont convenu que cette dernière assumerait la gestion de l'Entente;

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme compagnie de théâtre afin de créer, produire et diffuser des spectacles destinés principalement aux jeunes publics;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'Entente, l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente Convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente Convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE l'Entente a été modifiée (résolution CG17 0264 du Conseil d'agglomération de la Ville adoptée le 15 juin 2017) afin de majorer la contribution totale du MCC de quatorze millions sept cent quatre-vingt-deux mille neuf cent dollars (14 782 900 $) (ci-après la « **Modification 1** »);

ATTENDU QUE la Modification 1 prévoit que de ce montant supplémentaire versé par le MCC, une somme maximale de onze millions de dollars (11 000 000 $) est réservée pour la réalisation du Projet;

ATTENDU QUE la Modification 1 prévoit que les dépenses admissibles encourues depuis le 14 mai 2013 par l'Organisme seront prises en compte dans la présente Convention;

ATTENDU QUE la Ville accepte que des représentants du MCC accompagnent l'Organisme dans la réalisation de son Projet en suivant les grands principes du Programme d'aide aux immobilisations (PAI) du MCC;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : les normes de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention;

2.3 « **Annexe 3** » : Exigences du MCC relatives au dépôt de tout rapport d'étape de la réalisation du Projet;

2.4 « Annexe 4 » : Exigences du MCC relatives au dépôt du rapport final de la réalisation du Projet;

2.5 « Annexe 5 » : Guide de gestion des contrats du MCC – avril 2016.

2.6 « Projet » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.7 « Rapport annuel » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.8 « Reddition de compte » : les rapports d'activités, les rapports d'étape et final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.9 « Responsable » : La Directrice du Service de la culture de la Ville ou son représentant dûment autorisé.

2.10« Demandeur » : Dans l'Annexe 5, le Demandeur est compris comme l'Organisme.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.1.3 conformément aux exigences du MCC, respecter les règles énoncées à l'Annexe 5 lorsqu'il conclut tout contrat dans le cadre de la réalisation du Projet.

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir, à ses frais, toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.2.3 dans la mesure où la contribution financière accordée à l'Organisme en vertu de la présente Convention serait appliquée sur un projet de construction couvert par le Décret concernant la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (M-17.1, r.1.1) (ci-après le « **Décret** »), s'assurer d'appliquer les règles et les obligations découlant du Décret à la réalisation du Projet;

4.2.4 dans la mesure où le Projet pourrait nécessiter des interventions archéologiques sur le site patrimoine déclaré de Montréal et sur le site patrimoine déclaré du Mont-Royal, l'Organisme s'engage, en ce qui concerne ses propriétés, à prendre les mesures nécessaires afin que soient assurées la connaissance et la mise en valeur du potentiel archéologique des sites faisant l'objet de travaux et ce, en vertu de la contribution financière prévue à la présente Convention;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville et de celle du MCC, conformément aux dispositions concernant les Normes de visibilité gouvernementales et d'identification permanente (ci-après les « **Normes de visibilité** ») jointes à la présente Convention à l'Annexe 2, ainsi que celles prévues dans *l'Entente sur le développement culturel de Montréal, Guide destiné aux organismes subventionnés* dont une copie est disponible auprès du Responsable, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention et faire en sorte que ces documents reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et par le MCC par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. Tout écrit relatif au Projet doit être approuvé par le Responsable et par le MCC avant diffusion;

4.4.2 associer et inviter la Ville et le MCC aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, notamment celle prévue aux Annexes 3 et 4, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le directeur du Service des finances de la Ville, le MCC et leurs représentants, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville et du MCC, durant les heures normales de bureau, pour répondre à leurs questions et leur fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toutes pièces justificatives leur permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les cent-vingt (120) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée

par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard cent-vingt (120) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $) et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers, le tout au plus tard cent-vingt (120) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants, et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et, sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal

lorsque la contribution financière annuelle est accordée par le conseil municipal, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention;

4.9 Communications des informations

4.9.1 fournir, sur demande, tous les comptes, dossiers ou documents de toute nature, relatifs à la présente Convention, à toute personne autorisée par la Ville afin qu'elle puisse les examiner, les vérifier et en prendre copie. Ces documents doivent demeurer disponibles pendant six (6) ans suivant la date de réclamation;

L'Organisme autorise la Ville à transmettre au MCC une copie de la présente Convention ainsi que, sur demande, toute information, financière ou autre, ou tout document concernant l'Organisme ou la présente Convention.

4.9.2 convoquer le Responsable et toute personne désignée par le MCC aux réunions de coordination ou de chantier au moins cinq (5) jours avant la tenue de celles-ci et permettre au Responsable et à toute personne désignée par le MCC d'y assister à titre d'observateurs;

4.10 Gestion de l'Immeuble

tel que requis par le MCC, pendant toute la durée de la présente Convention, exploiter l'immeuble où se situe le Projet (ci-après l' « **Immeuble** ») selon les dispositions suivantes dès qu'il en est propriétaire en tout ou en partie :

4.10.1 utiliser l'Immeuble, ses équipements et son mobilier pour les fins auxquelles ils sont destinés;

4.10.2 mettre l'Immeuble, ses équipements et son mobilier prioritairement à la disposition des intervenants culturels;

4.10.3 aviser le Responsable le plus tôt possible en cas de perte, destruction ou bris majeur d'une partie ou de la totalité de l'Immeuble, de ses équipements ou de son mobilier;

4.10.4 assurer à l'Immeuble un budget de fonctionnement annuel équivalent à celui prévu dans la demande d'aide financière de l'Organisme et assurant la viabilité et la pérennité des lieux, soit une somme de trois cent cinquante-deux mille six cent quatre-vingt-douze dollars (352 692 $) pour la première année de la présente Convention , de trois cent cinquante et un mille cinq cent trente-trois dollars (351 533 $) pour la seconde année et de trois cent quatre-vingt-cinq mille un dollars (385 001 $) pour la troisième année .

4.10.5 obtenir l'autorisation du Responsable pour :

4.10.5.1 modifier la vocation du lieu;

4.10.5.2 louer, sous-louer, aliéner ou autrement céder, en tout ou en partie, l'Immeuble ou ses équipements acquis dans le cadre du Projet, à temps plein ou partiel pour plus de six (6) mois.

4.10.5.3 modifier ou rénover l'Immeuble ou les équipements, ou encore pour déplacer à l'extérieur de l'Immeuble ses équipements ou son mobilier.

4.10.5.4 confier la gestion de l'Immeuble à un sous-traitant, et ce, aux mêmes obligations que celles prévues à la présente Convention.

4.11 Modifications aux lettres patentes

obtenir l'accord du Responsable avant de modifier ses lettres patentes ou ses statuts et l'informer de tout changement ou modification à ses règlements.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de ONZE MILLIONS de dollars (11 000 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet, étant entendu que, conformément aux exigences du MCC, la somme finale versée par la Ville à l'Organisme doit représenter un maximum de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des dépenses admissibles du Projet après vérification et acceptation de ces dépenses par le Responsable.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme comme suit :

5.2.1 Pour l'année 2017 :

5.2.1.1 une somme maximale de DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE dollars (2 500 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;

5.2.2 Pour l'année 2018 :

5.2.2.1 une somme maximale de DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE dollars (2 500 000 $) à la remise d'un rapport d'étape conforme aux exigences de l'Annexe 3, et ce, à la satisfaction du Responsable;

5.2.2.2 une somme maximale de DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE dollars (2 500 000 $) à la remise d'un rapport d'étape conforme aux exigences de

l'Annexe 3, et ce, à la satisfaction du Responsable;

5.2.2.3 une somme maximale de DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE dollars (2 500 000 $) à la remise d'un rapport d'étape conforme aux exigences de l'Annexe 3, et ce, à la satisfaction du Responsable;

5.2.3 Pour l'année 2019 :

5.2.3.1 une somme maximale de CINQ CENT MILLE dollars (500 000 $) à la remise d'un rapport d'étape conforme aux exigences de l'Annexe 3, et ce, à la satisfaction du Responsable;

5.2.3.2 une somme maximale de CINQ CENT MILLE dollars (500 000 $) à la remise d'un rapport final conforme aux exigences de l'Annexe 4, et ce, à la satisfaction du Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme fait défaut de respecter l'une ou plusieurs des obligations prévues à la présente Convention, après que la Ville l'ait avisée par écrit de remédier dans un délai de trente (30) jours, à un ou plusieurs défauts;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales;

7.1.5 si l'Organisme a, directement ou par l'entremise de ses représentants, présenté des renseignements faux, trompeurs ou incomplets à la Ville ou au MCC.

7.2 Dans le cas prévu au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 Dans le cas prévu au sous-paragraphe 7.1.5, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès que la Ville a connaissance de l'événement;

7.5 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2, 7.3 ou 7.4, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme et même réviser le niveau de sa contribution financière.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

Conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire, la présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.4, 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.7, 4.8, 4.9 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de DEUX MILLIONS de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur en tout temps, les polices d'assurance nécessaires pour protéger l'Immeuble, ses équipements et son mobilier pendant la durée de la présente Convention afin, en cas de sinistre de quelque nature que ce soit, de reconstruire ou remettre l'Immeuble, ses équipements et son mobilier en état.

10.3 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.4 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville et au MCC, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen

que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 2017, rue Parthenais, Montréal, Québec, H2K 3T1, et tout avis doit être adressé à l'attention du Président. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 5e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le 18e jour de octobre 2017

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le 25e jour de septembre 2017

COMPAGNIE DE THÉÂTRE LE CAROUSSEL

Par : _____
André Courschesne
Président

Cette Convention a été approuvée par le Conseil municipal de la Ville de Montréal, le 25e jour de Septembre 2017 (Résolution CM17.1214).

ANNEXE 1

PROJET

Le Projet consiste en l'aménagement d'un centre de production en arts de la scène voué à la recherche et la création pour loger des compagnies de théâtre le Caroussel et le Clou dans une partie de l'ancienne église Sainte-Brigide, située rue Alexandre-de-Sève, dans l'arrondissement de Ville-Marie. L'ancienne église sera subdivisée en copropriété divise et le Projet sera aménagé dans la portion face à la rue.

Le Projet comprend notamment l'aménagement des espaces suivants:

- Espace réservé au public.
- Studios (boîtes noires).
- Espaces administratifs.
- Entreposage et ateliers.
- Logement sur 2 étages pour les artistes en résidence.

La demande décrivant le Projet, soumise au ministère de la Culture et des Communications le 15 février 2015 figure à la suite.

ANNEXE A

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLIENT-PARTENAIRE

Est jointe à la présente annexe, la demande d'aide financière déposée dans Di@pason.

Initiales des parties

Demande

Nom du client/partenaire : Compagnie de théâtre Le Carrousel
Programme : Aide aux immobilisations - Standard
Numéro de la demande : 516166

Identification

Dénomination

Nom du projet : Le Cube, Centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse
Nature des interventions : Acquisition d'un immeuble
Réalisation de travaux de construction ou d'agrandissement
Statut du demandeur : Propriétaire

Adresse

Numéro : 1174-1188
Rue : rue de Champlain
App. / local / autre :
Case postale :
Succursale :
Municipalité : Montréal
Arrondissement : Ville-Marie
Région administrative : 06
Code postal : H2L 2R8
Province : Québec
Pays : Canada
Numéro(s) du cadastre correspondant à la localisation du bien : 4310708

Contacts

Contact pour cette demande

Appellation : M.
Nom : Gaudreault
Prénom : Gervais
Fonction : Président et co-directeur artistique
Téléphone : 514-529-6309 Poste : 25
Autre téléphone : Poste :
Télécopieur : 514-529-6952
Courriel : theatre@lecarrousel.net

Mandataire

Appellation : M.
Nom : Gaudreault
Prénom : Gervais
Titre : Président et co-directeur artistique

Informations relatives au remboursement des taxes du demandeur

Êtes-vous inscrit aux fichiers des taxes ? Oui
No TPS 119010817RT0001
No TVQ 1000984180TQ0001
Êtes-vous admissible à un remboursement de taxes ? Oui
Taux de remboursement TPS : 100.00 %

Taux de remboursement TVQ : 100.00 %

Description sommaire

Mise en contexte

Historique, problématique et justification de la demande :

Le Carrousel et le Théâtre Le Clou, éprouvant tous deux le besoin de se doter d'un toit permanent, s'associent pour fonder un centre de recherche et de création qu'ils partageront et géreront en commun. Ces deux compagnies s'unissent pour s'équiper d'espaces de travail adaptés à leurs besoins, mais surtout pour mettre en commun leur connaissance de la discipline et la partager avec leur milieu. Ils créent une structure distincte, provisoirement appelée le Centre Carrousel Clou (CCC), qui se veut centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse.

MISSION et OBJECTIFS : Favoriser l'évolution, l'enrichissement et le développement de la création et de la pratique théâtrale destinée à l'enfance et à la jeunesse aux niveaux local, national, international et assurer aux deux compagnies fondatrices les conditions favorables à la pratique de leur art.

Répondre aux besoins des deux compagnies fondatrices;

Créer un cadre propice pour que leurs membres puissent échanger entre eux et avec le milieu du théâtre pour l'enfance et la jeunesse sur tous les aspects de leur travail;

Accueillir et accompagner des projets d'artistes ou de compagnies qui enrichissent la pratique;

Provoquer, au sein du milieu théâtral, la réflexion, l'émulation, le partage d'expertise;

Faciliter la mise en commun de ressources;

Élargir le territoire de recherche aux diverses organisations qui ont un intérêt culturel, éducatif, social en lien avec l'enfance et l'adolescence.

LES ACTIVITES : la recherche et l'expérimentation - la création -l'échange et le perfectionnement.

APPELS DE PROJETS : le CCC lancera des appels de projets, dans le but d'enrichir la réflexion sur le théâtre pour l'enfance et la jeunesse. La politique d'accueil favorisera : la relève, la recherche de nouvelles formes et la multiplication des approches, les artistes chevronnés désirant s'approcher du jeune public, les initiatives qui permettent la réflexion et l'avancement de la pratique.

POSITIONNEMENT DANS LE MILIEU THEATRAL : Complètement singulier dans l'univers théâtral en ce qu'il aura pour mission principale de poursuivre en continuité des recherches spécifiques à la pratique pour l'enfance et la jeunesse, le CCC entend exercer son mandat en préservant l'équilibre qui s'est construit dans le milieu du théâtre pour le jeune public au cours de quatre décennies de concertation. Le mandat du CCC ne concerne d'aucune manière la diffusion de spectacle.

LOCALISATION : Le projet souhaite se réaliser dans l'église Ste-Brigide de Kildare. Situé tout juste à l'est du Quartier des spectacles et au cur du Pôle de création des Faubourgs, le site Ste-Brigide regroupe des organismes sociaux, culturels et communautaires, tous propriétaires de leur lieu : centre de la petite enfance, centre d'hébergement pour adolescents en difficulté, centre de jour pour personnes âgées, coopérative d'habitation pour artistes, etc. Le CCC s'implantera dans ce milieu de vie habité par toutes les générations et animé par des valeurs communes de coopération et de solidarité.

LE CCC, CENTRE DE RECHERCHE ET DE CREATION

permettra une circulation plus large des courants qui se dessinent dans les plus petites compagnies comme dans les mieux établies,

fournira des infrastructures adaptées aux spécificités d'une pratique contemporaine,

regarde résolument vers l'avenir en jetant les bases d'un regroupement intergénérationnel.

Le CCC aura également pour conséquence à plus long terme de faire connaître la valeur et l'importance du théâtre pour l'enfance et la jeunesse dans le milieu théâtral et dans la société. Il marquera le chemin accompli depuis près de 40 ans, garantissant ainsi l'évolution de la pratique, sa vigueur et sa diversité. Enfin, inscrit dans le réseau de relations internationales des compagnies fondatrices et du milieu québécois du théâtre jeune public, le CCC contribuera au rayonnement de ces connaissances et des artistes québécois dans le monde.

Description des interventions projetées

Interventions projetées : Le projet cumule les exigences des deux compagnies de théâtre et de l'espace nécessaire aux activités du CCC. La superficie utile totale du projet est de 1538 m² selon le PFT. Le défi principal dans le cas de la requalification d'une église est de réussir à transformer ses m3 en m2 de superficies utiles. Une des prémices sera de sauvegarder la structure existante (colonnes supportant la toiture) et autant que possible les caractéristiques du lieu. Évidemment cela implique que le rapport superficie aménageable/superficie utile sera plus grand que si le même projet prenait place dans un quelconque immeuble sans valeur architecturale et patrimoniale. Donc dans la portion de la nef qui nous intéresse, l'église Sainte-Brigide possède une superficie aménageable de plancher de 700m2. Le sous-sol sera strictement réservé à l'entreposage. Pour combler les quelques 1538 m² de superficie utile la construction de deux nouveaux planchers à l'intérieur de la nef s'impose. La stratégie structurale consiste à introduire de nouvelles colonnes entre les colonnes existantes avec une charpente métallique, un platelage d'acier et une chape de béton. Ainsi, la structure existante continue de porter la charpente du toit de l'église et la nouvelle structure se contente de porter la nouvelle construction. Ce sont les contraintes de dimension des 2 studios de création et la relation de proximité que ceux-ci doivent assurer qui aura déterminé le nombre de travées nécessaires au projet, donc la proportion de l'église requise à la planification du projet.

Une entrée unique est prévue sur la rue Alexandre-de-Sève. La façade de l'église mérite d'être conservée et mise en valeur selon les règles de l'art. Aussi afin de justement mettre en valeur l'histoire, éviter le mimétisme et dévoiler la signature des nouveaux usagers, la nouvelle entrée sera traitée de manière contemporaine. Un des défis majeurs est de doter tous les espaces communs et bureaux de lumière naturelle. Aussi, de façon générale, les cloisons sont largement vitrées afin de laisser pénétrer généreusement la lumière. Le Piano Nobile et le niveau 1 sont les étages qui bénéficieront le plus de la lumière naturelle, l'aménagement des bureaux y est donc privilégié (niveau 1). Tous les espaces plus publics et communs aux deux compagnies se retrouvent au niveau Piano Nobile. Quant aux studios A et B, qui sont en fait des boîtes noires, ils sauront parfaitement s'accommoder du peu de clarté du niveau 2. Dans ces studios, on tire profit du plafond vouté pour y installer un filet-trampoline constitué d'un treillis de câbles d'acier suspendu qui sert de plateforme pour les systèmes d'éclairage, d'accrochage, de son et de vidéo. Supporté par la nouvelle structure, il n'apporte aucune charge additionnelle à la structure existante et nous permet de sauvegarder les plafonds voutés. Le sous-sol est réservé à l'entreposage et aux ateliers.Un débarcadère sera aménagé à 1,2 m du niveau rez-de-chaussée ainsi qu'une entrée pour accès universel afin de rendre opérationnel et conforme aux exigences réglementaires l'ensemble du nouveau projet.Le baptistère, local attenant à l'église, sera aménagé en logement, sur 2 étages : des chambres et un espace cuisine salon. Cet espace accueillera des artistes en résidence.

L'enveloppe du bâtiment sera gérée par les copropriétaires comme partie commune, selon les règles classiques des copropriétés divises. Le parvis, le clocher, la façade de l'église et du baptistère seront gérés par une entente particulière sous la responsabilité du comité Patrimoine du Centre communautaire Ste-Brigide, auquel contribueront financièrement les copropriétaires selon la quote-part établie pour chacun.

Bien(s) visé(s) par le projet

Équipement #1

Identification

Dénomination

Type de bien : Centre de production

Sous-type de bien : en arts de la scène

Appellation usuelle : Centre de recherche et de création

Secteur et champ d'intervention relatifs au bien

Secteur d'intervention : Arts de la scène

Champ d'intervention : Théâtre

Taille

Superficie actuelle : 1 400,00 mètres carrés

Superficie projetée : 2 890,00 mètres carrés

Certifications

Biens culturels protégés en vertu de la loi

Le bien visé par le projet est-il protégé en vertu de la Loi sur les biens culturels? Non

Biens culturels du patrimoine religieux

Le bien visé par le projet est-il un bien du patrimoine religieux ? Oui

Tradition religieuse : Catholique

Médias communautaires et centre de formation, production et diffusion des arts de la scène, des arts visuels et des métiers d'art

L'organisme utilisateur est-il soutenu au fonctionnement? Oui

Par qui? CALQ

Information sur la clientèle

Territoire desservi

Région(s) administrative(s) : Montréal et tout le Québec

MRC :

Municipalité(s) :

Arrondissement(s) :

Quartiers(s) :

Affluence

Utilisation

Nombre de jours d'utilisation actuellement : 260

Nombre de jours d'utilisation projeté : 260

Fréquentation (achalandage)

Il y a trois ans : 64 639

Il y a deux ans : 53 908

L'an dernier : 59 462

Actuellement : 54 300

L'an prochain : 64 700

Dans deux ans : 52 500

Dans trois ans : 66 000

Population

Population saisonnière : 0

Dépenses

Achat d'équipement ou du mobilier spécialisés non intégrés

Coût d'acquisition de l'équipement et du mobilier spécialisés non intégrés, avant taxes : 615 000,00 $

Coût d'installation de l'équipement et du mobilier non intégrés, avant taxes : 0,00 $

(1) Estimation de la portion non remboursée des taxes : 0,00 $

Honoraires professionnels, avant taxes : 0,00 $

(1) Estimation de la portion non remboursée des taxes : 0,00 $

Achat d'un terrain et/ou d'un immeuble

AC

Honoraires professionnels, avant taxes : 5 500,00 $

(1) Estimation de la portion non remboursée des taxes : 0,00 $

Coût d'acquisition de l'immeuble (bâtiment(s) et terrain) : 250 000,00 $

Droits de mutation : 2 500,00 $

Construction, rénovation, restauration, recyclage

Frais pertinents à la planification du projet

Honoraires professionnels :

Frais reliés aux études de faisabilité, avant taxes : 61 810,00 $

Frais reliés à la définition du projet, avant taxes : 0,00 $

(1) Estimation de la portion non remboursée des taxes : 0,00 $

Frais liés à la réalisation du projet

Honoraires professionnels :

Frais reliés à la tenue d'un concours d'architecture, avant taxes : 225 000,00 $

Frais reliés à la préparation des plans et devis, avant taxes : 1 186 579,00 $

Frais reliés à la surveillance des travaux, avant taxes : 0,00 $

(1) Estimation de la portion non remboursée des taxes : 0,00 $

Travaux

Panneau de chantier :

Coût des travaux de construction, rénovation, restauration, avant taxes : 8 361 252,00 $

Coût des travaux d'aménagement du site ou de délocalisation d'une oeuvre d'art, avant taxes : 0,00 $

Frais reliés aux fouilles archéologiques, avant taxes : 0,00 $

Contingences, avant taxes : 1 623 828,00 $

Plaque permanente d'identification :

Estimation de la portion non remboursée des taxes : 0,00 $

Autres frais

Frais de financement temporaire : 510 746,00 $

Frais de réalisation du financement à long terme : 0,00 $

Calendrier

Date prévue pour le début des travaux : 2016-06-01

Date prévue pour la livraison de l'ouvrage : 2017-09-01

Informations sur les biens mobiliers et immobiliers

Informations sur un bien existant

Maître d'oeuvre : Louis-Gustave Morin, architecte

Année de construction / réalisation : 1875

HB. AC

Date de rénovation / restauration majeure : 1941-10-29
Fonction d'origine : église
Fonctions subséquentes : église

Évaluation municipale ou rapport d'évaluation

Matricule d'évaluation foncière : 0042-72-8997-0-001-0001
Date de l'évaluation : 2011-10-19
Superficie du terrain : 287,00 mètres carrés
Superficie du bâtiment : 1 163,00 mètres carrés
Valeur du terrain : 854 520,00 $
Valeur du bâtiment : 421 260,00 $
Valeur immobilière totale : 1 275 780,00 $

Accessibilité au bien

Le bien visé par le projet est-il ou sera-t-il ouvert au public, que ce soit totalement ou partiellement ? Toujours
Le bien est-il ou sera-t-il accessible aux personnes à mobilité réduite ? Oui

Mesures de protection

Mesures de protection : Système de détection incendie
Gicleurs
Système de détection intrusion
Paratonnerres

Résumé des coûts du projet

Bien(s)

Appellation usuelle	Type/Sous-Type du bien	Coût maximum admissible avant taxes	Estimation de la portion non remboursée des taxes	Coût du projet servant au calcul du budget d'intégration des arts	Budget prévu pour l'intégration des arts	Frais de services relatifs à l'intégration des arts	Coût total admissible pour le bien
Centre de recherche et de création	Centre de production / en arts de la scène	12 842 215,00 $	0,00 $	10 600 080,00 $	95 500,40 $	19 100,08 $	12 956 815,48 $
Coût total admissible pour le projet		12 842 215,00 $	0,00 $	10 600 080,00 $	95 500,40 $	19 100,08 $	12 956 815,48 $

Financement du projet

Participation du milieu

	Provenance	NEQ	Contribution (en $)
Maître d'ouvrage :	Compagnie de théâtre Le Carrousel	1145030541	250 000,00 $
Partenaire privé :	Levée de fonds		306 815,48 $

Participation gouvernementale

	Provenance	Contribution (en $)
Ministère	Aide aux immobilisations	11 000 000,00 $
Ministère fédéral :	Patrimoine canadien	1 400 000,00 $

Impact de la réalisation du projet sur les activités du demandeur

Nombre d'employés

	Situation actuelle	Prévision année 1	Prévision année 2	Prévision année 3
Équivalent temps complet (ETC) :	0	2	2	2

Budget de fonctionnement

	Situation actuelle	Prévision année 1	Prévision année 2	Prévision année 3
Revenus réels et/ou anticipés				
Subvention du Ministère :				
Subvention du CALQ :	0,00 $	120 000,00 $	100 000,00 $	100 000,00 $
Subvention de la SODEC :				
Subvention de la BAnQ :				
Autres subventions gouvernementales :	0,00 $	91 200,00 $	87 273,00 $	111 246,00 $
Revenus autonomes :	125 917,00 $	145 554,00 $	160 814,00 $	173 814,00 $
Participation du milieu :				
Dépenses réelles et/ou anticipés				
Dépenses totales	125 917,00 $	352 692,00 $	351 533,00 $	385 001,00 $

Renseignements complémentaires sur le demandeur

Fin de l'exercice financier : Août 31

Propriétaire d'un bien culturel protégé : Non

Secteur d'intervention : Secteurs multiples ou autres

Champ d'intervention : Champ multiple

Liste des sociétés apparentées

Nom légal	NEQ
Théâtre Le Clou	1142803809

Liste des documents à joindre

	Document électronique	Document papier sera expédié	Document déjà fourni
Avant-projet :	-	X	-
Carnet de santé du bien patrimonial :	-	X	-
Consentement de l'artiste ayant créé l'oeuvre d'intégration :	-	X	-
Copie du bail, du mandat ou de l'entente pour les occupants de tous les biens :	-	X	-
États financiers les plus récents :	-	X	-
Confirmation des partenaires financiers :	-	X	-
Proposition de traitement ou d'intervention sur l'oeuvre d'intégration :	-	X	-
Rapport d'état de l'oeuvre d'intégration :	-	X	-
Résolution sur la demande et sur le mandataire :	Résolution demande et mandataire-MCCCF signée.pdf	-	-

2015-02-16 12:04:22

HZ AC

ANNEXE 2

NORMES DE VISIBILITÉ GOUVERNEMENTALES ET D'IDENTIFICATION PERMANENTE

L'Organisme subventionné doit respecter le protocole de visibilité qui lie la Ville au MCC. En fonction de l'importance du soutien financier accordé et des impacts médiatiques du Projet, il doit :

1. VISIBILITÉ

1.1. Développer une stratégie de communication répondant aux exigences de la présente Annexe, la faire approuver par le Responsable du Projet de la Ville et la mettre en œuvre;

1.2. Faire approuver le positionnement des logotypes de tous les partenaires du Projet par le Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant toute publication ou diffusion;

1.3. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication et de normes de visibilité et qu'ils respectent la Charte de la langue française comme cela est prévu à la présente Annexe.

2. COMMUNICATIONS

2.1. Reconnaissance de la Ville et du gouvernement du Québec

- Faire état de la contribution de la Ville et du gouvernement du Québec et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet ou à l'activité;

- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville et le gouvernement du Québec pour leur soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville et du gouvernement du Québec lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan;

- Apposer les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le programme officiel, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, les vidéos, etc.;

  - Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

AC

- Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville et du gouvernement du Québec n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter la phrase suivante : **Projet financé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal par la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec**;

- Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et du MCC, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur envoi pour impression ou leur diffusion;

- Soumettre pour approbation au Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les documents où figurent les logos de la Ville et du gouvernement du Québec, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur envoi pour impression ou leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter le logo de la Ville et du gouvernement du Québec en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaires principaux, les logos de Montréal et du gouvernement du Québec devront être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville et du MCC (incluant les blogueurs, les photographes et les caméramans) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville et du MCC à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville et le MCC :

  - Inviter par écrit un représentant politique de la Ville et un représentant politique du MCC à participer aux annonces et aux conférences de presse organisées dans le cadre du Projet ou de l'activité, un minimum de **vingt (20) jours ouvrables** à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et au cabinet du MCC, le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet ou l'activité;

  - Offrir au cabinet du maire et au cabinet du MCC la possibilité d'insérer une citation dans les communiqués;

2.3. Normes graphiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation des logos de la Ville (www.ville.montreal.qc.ca/logo) et du gouvernement du Québec (www.piv.gouv.qc.ca);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville, du gouvernement du Québec et des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.), soit :

  Montréal + Québec
  Canada + Montréal + Québec
  Arrondissement + Montréal + Québec
  Canada + arrondissement + Montréal + Québec

2.4. Publicité et promotion

- Remettre des photographies et/ou des vidéos officielles au Responsable du Projet de la Ville et au MCC, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur le site Internet ou tout autre support média;

  – Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville et du MCC sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par le Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur envoi pour impression ou leur diffusion;

- Offrir un espace publicitaire d'au moins une demi-page dans le programme de l'événement **au moins vingt (20) jours ouvrables** avant son impression ou sa diffusion. La proposition doit être adressée au Responsable du Projet de la Ville et comporter les spécifications techniques. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un message officiel de la mairie, du MCC ou des élus dans le programme de l'événement. La demande doit être transmise au cabinet du maire et au cabinet du MCC au moins **vingt (20) jours ouvrables** avant la date limite de livraison du matériel pour impression;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques. S'adresser au Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement. (ex. : écrans numériques géants). S'adresser au Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance;

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un

message devra être soumis au Responsable du Projet de la Ville) **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance;

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité. S'adresser au Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l'avance;

- S'assurer de la présence des logos de la Ville et du gouvernement du Québec dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion. S'adresser au Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance.

2.5. Événements publics

- Inviter la Ville et le MCC à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet;

- Aviser le cabinet du maire et le cabinet du MCC par écrit **au moins vingt (20) jours ouvrables** avant l'événement;

- Transmettre le plus rapidement possible au cabinet du maire et au cabinet du MCC le scénario de déroulement de l'événement;

- Pour tous événements publics, coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet du maire et, le cabinet du MCC ou les élus concernés;

- Respecter les règles protocolaires officielles en matière d'événements publics.

2.6. Bilan de visibilité

- Remettre au Responsable du Projet de la Ville en annexe au bilan, en format numérique :

  Les outils de communication développés pour la publicité et l'information publique relatives au Projet ou à l'activité;

  – S'il y a lieu, une revue de presse incluant les mentions verbales ou écrites diffusées à la radio ou à la télévision, dans les journaux et les imprimés de même que sur le web.

Si vous avez des questions concernant les normes d'utilisation du logo de la Ville de Montréal, veuillez adresser votre demande par courriel au Service des communications de la Ville : **visibilite@ville.montreal.qc.ca**

Si vous avez des questions concernant la visibilité gouvernementale ou l'application du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, veuillez communiquer avec :

Mme Marjorie Houle
Conseillère en communication
Direction des communications et des affaires publiques
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc B, 2e étage
Québec (Québec) G1R 5G5
418 380-2363, poste 7220
marjorie.houle@mcc.gouv.qc.ca

Pour communiquer avec les cabinets politiques

Pour joindre le cabinet du maire et du comité exécutif :
remplir le formulaire approprié sur le site du maire (https://mairedemontreal.ca/) ou écrire à l'adresse courriel suivante : cabinet.du.maire@ville.montreal.qc.ca

Pour joindre le cabinet du MCC :
helene.fontaine@mcc.gouv.qc.ca

Lorsque vous communiquez avec les cabinets, il est important de préciser que le Projet est subventionné par le biais de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

ANNEXE 3

EXIGENCES DU MCC RELATIVES AU DÉPÔT DE TOUT RAPPORT D'ÉTAPE DE LA RÉALISATION DU PROJET

Tout rapport d'étape de la réalisation du Projet doit comprendre les documents suivants à fournir en deux copies imprimées et en format électronique au Responsable par l'Organisme :

1. Le rapport d'étape du Projet, comprenant notamment toutes les pièces justificatives demandées par le Responsable touchant les travaux, acquisitions et honoraires professionnels admissibles;

2. Polices d'assurances de l'Immeuble.

ANNEXE 4

EXIGENCES DU MCC RELATIVES AU DÉPÔT DU RAPPORT FINAL DE LA RÉALISATION DU PROJET

Le rapport final de réalisation du Projet doit comprendre notamment les documents suivants à fournir en deux copies imprimées et en format électronique au Responsable par l'Organisme :

1. Le rapport final du Projet adopté par résolution de l'Organisme comprenant, notamment:
    a. une copie du certificat de fin des travaux;
    b. un état détaillé de l'utilisation de la contribution financière;
    c. un bilan complet des réalisations;
    d. une liste détaillée de tous les équipements et mobiliers spécialisés acquis dans le cadre du Projet;
    e. un rapport détaillé des revenus et dépenses;
    f. un inventaire détaillé des travaux effectués;
    g. une description de la gestion du lieu;
    h. un plan d'entretien planifié de l'Immeuble selon les exigences transmises par le Responsable.
    i. un devis d'entretien de l'œuvre d'art public par l'artiste ou par le restaurateur, selon les exigences transmises par le Responsable.
    j. une projection de la programmation des activités à venir;
    k. un bilan financier complet du projet.

2. Les états financiers vérifiés consolidés pour l'ensemble du Projet.

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 25 septembre 2017 Séance tenue le 25 septembre 2017	Résolution: CM17 1214

Conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (CM17 1055), accorder un soutien financier de 11 000 000 $ à la Compagnie de théâtre le Carrousel pour la réalisation du projet Le Cube, centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse, dans le cadre de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2017 par sa résolution CE17 1615;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Réal Ménard

Et résolu :

conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (CM17 1055);

1 - d'accorder un soutien financier de 11 000 000 $ à la Compagnie de théâtre Le Caroussel pour la réalisation du projet *Le Cube, centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse*, dans le cadre de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1171654008
/pl

Denis CODERRE

Maire

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil municipal

Montréal

Assemblée du 27 octobre 2003

Séance(s) tenue(s) le(s) 28 octobre 2003

Numéro de la résolution CM03 0836

Article 30.010 **Remplacement de la résolution CM02 0079 - Signature de documents par la greffière**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2003, par sa résolution CE03 2225,

Il est

Proposé par la conseillère Dida Berku
Appuyé par le conseiller Richard Deschamps

Et résolu :

1- d'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la ville, les contrats, actes ou documents dont la passation ou l'exécution est autorisée par le conseil, y compris ceux dont la conclusion ou l'exécution est déléguée conformément à la loi;

2- de remplacer en conséquence la résolution CM02 0079 du conseil en date du 25 mars 2002.

Adopté à l'unanimité.

Gérald Tremblay
Maire

Jacqueline Leduc
Greffière

(certifié conforme)

GREFFIÈRE

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1217666002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division équipements culturels et bureau d'art public
Objet :	Accorder un soutien financier de 16 500 000 $ à la compagnie de théâtre Le Caroussel pour la réalisation du projet Le Cube, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet. / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant de 16 500 000 $

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

2021-04-21 Version FINALE.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514 820-9488

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-21

Marie-Andrée SIMARD
Notaire, Chef de Division
Tél : 514 501 6487
Division : Droit contractuel



CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

ET : **COMPAGNIE DE THÉÂTRE LE CARROUSEL**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 2017, rue Parthenais Montréal, Québec H2K 3T1, agissant et représentée par M. François Paradis, associé, Osler et Président du conseil d'administration de la Compagnie de théâtre Le Carrousel, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

No d'inscription T.P.S. : 119010817 RT0001
No d'inscription T.V.Q. : 1000984180 TQ0001
No d'inscription d'organisme de charité : 1190187 RR0001

Ci-après, appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « Partie » ou les « Parties ».

ATTENDU QUE la présente convention (ci-après, la « Convention ») s'inscrit dans le cadre des Ententes sur le développement culturel 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2021 entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications (ci-après, le « MCC ») (ci-après, les« Ententes »);

ATTENDU QUE le 25 septembre 2017, la Ville a octroyé à l'Organisme une contribution financière pour une somme maximale de ONZE MILLIONS de dollars (11 000 000$) incluant toutes les taxes devant être affectées à la réalisation du projet de l'Organisme.(ci-après, « la Première contribution ») par sa résolution CM17 1214;

ATTENDU QUE la Première contribution est venue à échéance le 31 décembre 2020 sans que l'Organisme ait complété son Projet (ci-après, le « Projet »);

ATTENDU QUE dans le cadre de la Première contribution la Ville a versé à l'Organisme un premier versement de DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE dollars (2 500 000$);

ATTENDU QUE le MCC et la Ville ont convenu que cette dernière assumerait la gestion des Ententes;

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme compagnie de théâtre afin de créer, produire et diffuser des spectacles destinés principalement aux jeunes publics;

ATTENDU QUE l'Organisme entend se porter acquéreur de droit dans une promesse d'achat lui permettant d'acquérir une partie privative d'un immeuble, circonscription foncière de Montréal, avec un bâtiment dessus érigé portant le numéro 1153, rue Alexandre-de-Sève (ci-après, le « Bâtiment »), dans l'arrondissement de Ville-Marie. Le Bâtiment et le terrain sont collectivement ci-après désignés comme étant l' « Immeuble ». L'immeuble désigne le bâtiment et le terrain actuel ainsi que tout bâtiment ou terrain futur considérant toute modification au cadastre ou tout découpage de lot;

ATTENDU QUE l'Organisme travaille à réaliser le Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente Convention et que le Projet consiste à acquérir et à aménager un centre de production en arts de la scène voué à la recherche et à la création pour loger la Compagnie de théâtre Le Carrousel et le Théâtre Le Clou ainsi que le Cube, centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse;

ATTENDU QUE dans le cadre des Ententes, l'Organisme sollicite à nouveau la participation financière de la Ville pour la continuation de la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente Convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à continuer la réalisation de son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE dans le cadre de la présente Convention, le MCC et la Ville ont convenu que la somme résiduaire de HUIT MILLIONS CINQ CENT MILLE dollars (8 500 000$), reliquat de la Première contribution, soit affectée à la continuité du Projet dans le cadre de la présente Convention.

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente Convention, prévoir les conditions qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme acceptent que des représentants du MCC accompagnent l'Organisme dans la réalisation de son Projet en suivant les grands principes du Programme d'aide aux immobilisations (PAI) du MCC;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : les normes de visibilité mentionnées à l'article 4.4 de la présente Convention;

2.3 « **Annexe 3** » : exigences du MCC relatives au dépôt par l'Organisme de tout rapport d'étape de la réalisation du Projet;

2.4 « **Annexe 4** » : exigences du MCC relatives au dépôt par l'Organisme du rapport final relatif à la réalisation du Projet;

2.5 « **Annexe 5** » : guide de gestion des contrats du MCC – octobre 2020;

2.6 « **Annexe 6** » : guide de vérification – Programme d'aide aux immobilisations – avril 2013;

2.7 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.8 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.9 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape et final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables et tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.10 « **Responsable** » : le directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.11 « Unité administrative » : le Service de la culture de la Ville

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 se porter acquéreur de l'Immeuble;

4.1.2 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.3 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.1.4 conformément aux exigences du MCC, respecter les règles énoncées à l'Annexe 5 lorsque l'Organisme conclut tout contrat dans le cadre de la réalisation du Projet.

4.2 Financement

4.2.1 au plus tard le 31 décembre 2022, ou à toute autre date ultérieure approuvée par le Responsable, transmettre au Responsable toutes les informations permettant de confirmer, à la satisfaction du Responsable, que l'Organisme a obtenu le financement nécessaire pour assurer la réalisation du Projet. Si ce financement prend la forme d'une garantie hypothécaire sur l'Immeuble, l'Organisme s'engage à fournir à la Ville, à la même date, l'offre de financement du prêteur.

4.3 Autorisations et permis

4.3.1 obtenir toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.3.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3.3 dans la mesure où la contribution financière accordée à l'Organisme en vertu de la présente Convention serait appliquée sur un projet de construction couvert par le Décret concernant la politique d'intégration des arts à

l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (M-17.1, r.1.1) (ci-après le « Décret »), s'assurer d'appliquer les règles et les obligations découlant du Décret à la réalisation du Projet;

4.3.4 dans la mesure où le Projet pourrait nécessiter des interventions archéologiques sur le site patrimoine déclaré de Montréal et sur le site patrimoine déclaré du Mont-Royal, l'Organisme s'engage, en ce qui concerne ses propriétés, à prendre les mesures nécessaires afin que soient assurées la connaissance et la mise en valeur du potentiel archéologique des sites faisant l'objet de travaux, et ce, en vertu de la contribution financière prévue à la présente Convention.

4.4 Respect des lois

4.4.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4.2 adresser toute communication à la Ville en français. Il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les installations de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité.

4.5 Promotion et publicité

4.5.1 faire état de la participation financière de la Ville et de celle du MCC, conformément aux dispositions concernant le Protocole de visibilité (ci-après, le « Protocole de visibilité ») joint à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention et faire en sorte que ces documents reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et par le MCC par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. Tout écrit relatif au Projet doit être approuvé par le Responsable et par le MCC avant diffusion;

4.5.2 associer et inviter la Ville et le MCC aux différents événements en relation avec le Projet.

4.6 Aspects financiers

4.6.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, notamment ceux prévus aux Annexes 3 et 4.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 31 décembre de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la

présente Convention et le 31 août pour la première année et la période du 1er septembre d'une année au 31 août de l'année suivante pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après, la « Date de terminaison »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

4.6.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées.

4.6.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant à examiner en tout temps, durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention.

4.6.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les cent vingt (120) jours de la clôture de son exercice financier.

4.6.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de CENT MILLE dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard cent vingt (120) jours après la fin de son exercice financier.

4.6.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de CENT MILLE dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable les états financiers de l'Organisme, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier.

4.6.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée dans la réalisation du Projet.

4.7 Conseil d'administration

4.7.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.7.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme.

4.8 Responsabilité

4.8.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, toutes demandes et tous recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, ses représentants et ses mandataires dans toutes réclamations ou toutes poursuites intentées contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation, toute demande, tout recours ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.8.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention.

4.9 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de CENT MILLE dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.10 Communications des informations

4.10.1 fournir, sur demande, tous les comptes, dossiers ou documents de toute nature, relatifs à la présente Convention, à toute personne autorisée par la Ville afin qu'elle puisse les examiner, les vérifier et en prendre copie. Ces documents doivent demeurer disponibles pendant six (6) ans à la suite de la date de réclamation;

l'Organisme autorise la Ville à transmettre au MCC une copie de la présente Convention ainsi que, sur demande, toute information, financière ou autre, ou tout document concernant l'Organisme ou la présente Convention.

4.10.2 convoquer le Responsable et toute personne désignée par le MCC aux réunions de coordination ou de chantier au moins cinq (5) jours avant la tenue de celles-ci et permettre au Responsable et à toute personne désignée par le MCC d'y assister à titre d'observateurs;

4.10.3 transmettre au Responsable et au MCC une copie des procès-verbaux des réunions de coordination et de chantier, des ordres de changements et des rapports d'inspection, et ce, au plus tard cinq (5) jours après la production de ces documents.

4.11 Gestion de l'Immeuble

4.11.1 tel que requis par le MCC, pendant toute la durée de la présente Convention, et pour une durée additionnelle de quinze (15) ans après l'expiration de la Convention, exploiter l'Immeuble selon les dispositions suivantes dès qu'il en est propriétaire en tout ou en partie : L'Organisme s'engage à exploiter le meuble ou l'Immeuble relatif au Projet, dans la mesure où il s'agit d'un équipement ou d'une infrastructure culturelle, selon les dispositions suivantes:

a) l'utiliser aux fins auxquelles il est destiné;
b) le mettre prioritairement à la disposition des intervenants culturels;
c) le reconstruire ou le remettre en état, à la suite d'un sinistre de quelque nature que ce soit, et en aviser le MCC le plus tôt possible;
d) obtenir l'autorisation du MCC pour :

- modifier sa vocation;
- le louer ou le sous-louer, en tout ou en partie, à temps plein ou à temps partiel, pour une période de plus de six (6) mois; le modifier ou le rénover;
- l'aliéner ou autrement céder les droits qui y sont associés;
- en confier la gestion à un tiers, et ce, avec les mêmes obligations que celles prévues à la présente Convention,

4.11.2 L'Organisme s'engage à souscrire et maintenir en vigueur, à ses frais, les polices d'assurance nécessaires sur l'immeuble, sur les équipements et sur le mobilier associés au Projet, sauf si un régime d'indemnisation public s'applique;

4.12 Modifications aux lettres patentes

Obtenir l'accord du Responsable avant de modifier ses lettres patentes ou ses statuts et l'informer de tout changement ou modification à ses règlements.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues dans la Première contribution et à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de DIX-NEUF MILLIONS de dollars (19 000 000$). Cette somme est répartie comme suit : une somme de DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE dollars (2 500 000$), somme déjà versée à l'Organisme dans le cadre de la Première contribution et une somme maximale de SEIZE MILLIONS CINQ CENT MILLE dollars (16 500 000$) dans le cadre de la présente Convention, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet, étant entendu que, conformément aux exigences du MCC, la somme maximale versée par la Ville à l'Organisme doit représenter un maximum de QUATRE-VINGT-DIX pour cent (90 %) des dépenses admissibles du Projet, et ce, conformément à l'annexe 3 et sujet à l'approbation des travaux, et après vérification et acceptation de ces dépenses par le Responsable.

5.2 Versements

La somme de SEIZE MILLIONS CINQ CENT MILLE dollars (16 500 000$) sera versée à l'Organisme comme suit :

5.2.1 Pour l'année 2021

5.2.1.1 un premier versement au montant d'UN MILLION CINQ CENT MILLE dollars (1 500 000$) effectué dans les 90 jours suivant la signature de la présente Convention. Ce versement est conditionnel à la réception d'une preuve indiquant que l'Organisme est devenu acquéreur de l'Immeuble par bon et valable titre, libre de toutes charges autres que celles auxquelles la Ville aura consenti.

5.2.1.2 une somme maximale de UN MILLION CINQ CENT MILLE dollars (1 500 000$) à la remise d'un rapport d'étape conforme aux exigences de l'Annexe 3, et à la satisfaction du Responsable.

5.2.2 Pour l'année 2022 :

5.2.2.1 une somme maximale de TROIS MILLIONS de dollars (3 000 000$) à. la remise d'un rapport d'étape conforme aux exigences de l'Annexe 3, et à la satisfaction du Responsable;

5.2.2.2 une somme maximale de TROIS MILLIONS de dollars (3 000 000$) à. la remise d'un rapport d'étape conforme aux exigences de l'Annexe 3 et à la satisfaction du Responsable;

5.2.2.3 une somme maximale de TROIS MILLIONS de dollars (3 000 000$) à. la remise d'un rapport d'étape conforme aux exigences de l'Annexe 3, et à la satisfaction du Responsable.

5.2.3 Pour l'année 2023 :

5.2.3.1 une somme maximale de TROIS MILLIONS de dollars (3 000 000$) à. la remise d'un rapport d'étape conforme aux exigences de l'Annexe 3, et à la satisfaction du Responsable;

5.2.3.2 une somme maximale de UN MILLION CINQ CENT MILLE dollars (1 500 000$) à. la remise d'un rapport final conforme aux exigences de l'Annexe 4, et à la satisfaction du Responsable.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer à la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable par écrit :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement

ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.

6.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales;

7.1.5 si l'Organisme a, directement ou par l'entremise de ses représentants, présenté des renseignements faux, trompeurs ou incomplets à la Ville ou au MCC.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 Dans le cas prévu au sous-paragraphe 7.1.5, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès que la Ville a connaissance de l'événement.

7.5 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2, 7.3 ou 7.4, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet, reçue de celle-ci. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme. De plus, dès réception de l'avis du Responsable indiquant que l'unité administrative a l'intention de soumettre à l'instance décisionnelle compétente de la

Ville une recommandation à l'effet de résilier la présente Convention, l'Organisme doit s'abstenir de dépenser toute somme non encore engagée dans la réalisation du Projet.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme, non encore engagée dans le Projet, reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2023.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.4, 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.7, 4.8, 4.9, 4.10 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de DEUX MILLIONS de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur en tout temps, les polices d'assurance nécessaires pour protéger l'Immeuble, ses équipements et son mobilier pendant la durée de la présente Convention et pour une période additionnelle de 15 ans après l'expiration de la Convention afin, qu'en cas de sinistre de quelque nature que ce soit, de reconstruire ou remettre l'Immeuble, ses équipements et son mobilier en état.

10.3 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.4 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville et au MCC, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur, prévue par la loi, sans limites territoriales, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou à tel recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut, sans le consentement de la Ville, consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 2017, rue Parthenais, Montréal, Québec, H2K 3T1, et tout avis doit être adressé à l'attention du Président du conseil d'administration. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 5e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2021

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de 2021

COMPAGNIE DE THÉÂTRE LE CAROUSSEL

Par : _____
François Paradis, président du conseil d'administration

Cette convention a été approuvée par le Conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2021 (Résolution CM…….).

ANNEXE 1

PROJET
(Document joint)

Le Projet consiste en l'aménagement d'un centre de production en arts de la scène voué à la recherche et la création pour loger la Compagnie de théâtre le Carrousel et le Théâtre le Clou, à titre de copropriétaire, et le Cube Centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse, à titre de locataire, dans une partie de l'ancienne église Sainte-Brigide, située rue Alexandre-de-Sève, dans l'arrondissement de Ville-Marie. L'ancienne église sera subdivisée entre l'Organisme et le Théâtre le Clou et le Projet sera aménagé dans la portion face à la rue.

Le Projet comprend notamment l'aménagement des espaces suivants:

- Espace réservé au public.
- Studios (boîtes noires).
- Espaces administratifs.
- Entreposage et ateliers.

La demande décrivant le Projet, soumise au ministère de la Culture et des Communications, figure à la suite.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ
(Document joint)

ANNEXE 3

EXIGENCES DU MCC RELATIVES AU DÉPÔT DE TOUT RAPPORT D'ÉTAPE DE LA RÉALISATION DU PROJET
(Document joint)

Tout rapport d'étape de la réalisation du Projet doit comprendre les documents suivants à fournir en format électronique au Responsable par l'Organisme :

1. Le rapport d'étape du Projet signé et scellé par le gestionnaire de projet, comprenant notamment toutes les pièces justificatives demandées par le Responsable touchant les travaux, acquisitions et honoraires professionnels admissibles;

2. Polices d'assurance de l'Immeuble.

ANNEXE 4

EXIGENCES DU MCC RELATIVES AU DÉPÔT DU RAPPORT FINAL DE LA RÉALISATION DU PROJET

Le rapport final de réalisation du Projet doit comprendre notamment les documents suivants à fournir en format électronique au Responsable par l'Organisme :

1. Le rapport final du Projet adopté par résolution de l'Organisme comprenant, notamment:
    a. une copie du certificat de fin des travaux;
    b. un état détaillé de l'utilisation de la contribution financière;
    c. un bilan complet des réalisations;
    d. une liste détaillée de tous les équipements et mobiliers spécialisés acquis dans le cadre du Projet;
    e. un rapport détaillé des revenus et dépenses;
    f. un inventaire détaillé des travaux effectués;
    g. une description de la gestion du lieu;
    h. un plan d'entretien planifié de l'Immeuble selon les exigences transmises par le Responsable;
    i. un devis d'entretien de l'œuvre d'art public par l'artiste ou par le restaurateur, selon les exigences transmises par le Responsable;
    j. une projection de la programmation des activités à venir;
    k. un bilan financier complet et audité du projet.

2. Les états financiers vérifiés consolidés pour l'ensemble du Projet.

VÉRIFICATION

L'Organisme s'engage à permettre, à tout représentant désigné le MCC et la VILLE, un accès raisonnable à ses locaux, à ses livres et aux autres documents aux fins de vérification de l'utilisation de l'aide financière, et ce, jusqu'à trois (3) ans après l'expiration de la présente convention ou jusqu'au règlement des litiges et réclamations, s'il y a lieu, selon la plus tardive des deux dates. Les représentants peuvent faire des copies ou tirer des extraits de tout document qu'ils consultent à cette occasion.

ANNEXE 5

GUIDE DE GESTION DES CONTRATS DU MCC
(Document joint)

ANEXE 6

GUIDE DE VÉRIFICATION - PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS AVRIL 2013
(Document joint)

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217666002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division équipements culturels et bureau d'art public
Objet :	Accorder un soutien financier de 16 500 000 $ à la compagnie de théâtre Le Caroussel pour la réalisation du projet Le Cube, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet. / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant de 16 500 000 $

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1217666002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Immacula CADELY
Préposée au budget
Tél : 514 872-9547

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Julie NICOLAS
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-7660
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.23

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1216370005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 105 000 $ à l'organisme Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. pour l'organisation de la 187e édition de la Fête nationale du Québec à Montréal afin de soutenir ses activités pour l'année 2021. Approuver les projets de conventions à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 105 000 $ à l'organisme Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. pour soutenir la 187e édition de la Fête nationale du Québec à Montréal.
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.
4. d'appouver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2021-04-23 16:12

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur général adjoint par intérim
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1216370005**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 105 000 $ à l'organisme Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. pour l'organisation de la 187e édition de la Fête nationale du Québec à Montréal afin de soutenir ses activités pour l'année 2021. Approuver les projets de conventions à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Compte tenu des enjeux liés à la crise sanitaire et du fait que le gouvernement du Québec désigne toujours la grande région de Montréal comme zone rouge, le Comité de la Fête nationale de la St-Jean Inc. souhaite contribuer activement à la relance culturelle et économique de Montréal.
L'organisme propose une édition, résiliente et innovante en vue de faire rayonner Montréal, générer un impact économique et social nécessaire dans ce contexte particulier et ainsi participer à la reprise de l'industrie culturelle dans la métropole incluant son centre-ville, un secteur fortement touché par la crise sanitaire.

Le soutien financier au Comité de la Fête nationale du Québec à Montréal reste essentiel pour poursuivre sa mission de célébrer et de promouvoir la fierté des Québécoises et des Québécois par l'histoire, la langue et la culture du Québec.

Chaque année, le Comité présente des festivités uniques à saveur historique, éducative et sociale, plaçant au cœur la culture québécoise et le fait français en Amérique. Les célébrations sont pensées dans le souci particulier que les événements soient représentatifs du Québec d'aujourd'hui et donne une place aux Premières Nations et aux représentants des communautés culturelles. Sa mission est d'organiser, à l'intention de la population métropolitaine, les célébrations de la fête nationale des 23 et 24 juin sur le territoire de Montréal. Il est mandaté par le gouvernement du Québec pour organiser les activités d'impact national de la fête dans la métropole.

Ce présent sommaire vise à autoriser le versement d'une contribution financière de 105 000 $ au Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 0907 - Le 10 juin 2020 - Accorder un soutien financier de 105 000 $ à l'organisme « Comité de la Fête nationale de la St-Jean Inc. » afin de soutenir les activités de la Fête nationale du Québec à Montréal pour l'édition 2020./ Approuver la convention à cette fin.
CM19 0734 - Le 18 juin 2019 - Approuver le protocole d'entente de soutien financier au montant de 105 000 $ et de soutien technique au montant de 75 000 $ avec le « Comité de

la Fête nationale de la St-Jean Inc. » pour la réalisation des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec. / Autoriser la tenue du Grand spectacle le 23 juin et du défilé, le 24 juin 2019 / Autoriser l'occupation du domaine public afférente.

CM18 0818 - Le 19 juin 2018 - Approuver le protocole d'entente de soutien technique estimé à 100 000 $ et de soutien financier de 105 000 $ pour la réalisation d'activités dans le cadre de la Fête nationale avec le « Comité de la fête nationale de la St-Jean inc. » / Autoriser la tenue du Grand spectacle, le 23 juin 2018, et du défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2018 / Autoriser l'occupation du domaine public afférente.

CM17 0732 - Le 13 juin 2017 - Approuver le protocole d'entente de soutien technique estimé à 100 000 $ et de soutien financier de 105 000 $ pour la réalisation d'activités dans le cadre de la Fête nationale avec le « Comité de la fête nationale de la St-Jean inc. » / Autoriser la tenue du Grand spectacle, le 23 juin 2017, et du défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2017 / Autoriser l'occupation du domaine public afférente.

CM16 0753 - Le 21 juin 2016 - Approuver le protocole d'entente de soutien technique estimé à 100 000 $ et de soutien financier de 105 000 $ pour la réalisation activités dans le cadre de la Fête nationale avec le « Comité de la fête nationale de la St-Jean inc. » / Autoriser la tenue du Grand spectacle, le 23 juin 2016, et du défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2016 / Autoriser l'occupation du domaine public afférente.

DESCRIPTION

Normalement, le Grand spectacle et le défilé sont des événements de l'été qui réunissent chaque année plus de 100 000 personnes. En mars 2020, la pandémie a obligé l'organisme à revoir rapidement les festivités de la Fête nationale. Ainsi, selon le souhait du ministère de la Culture et des Communications, le Défilé, la tenue du Grand spectacle en présentiel, ainsi que la captation, ont été annulés et remplacés par une émission télévisée sur les quatre grands réseaux.
Cependant, compte tenu de l'évolution de la pandémie actuelle, les célébrations de la Fête nationale 2021 prendront différentes formes :

1) Le Grand spectacle de la Fête nationale du Québec, qui sera enregistré dans un lieu à déterminer selon les conditions dictées par la Direction de la santé publique, bénéficiera d'un très grand rayonnement via sa diffusion le 24 juin sur les grands réseaux (ICI Radio-Canada Télé, Noovo, Télé-Québec et TVA) et en rediffusion le 25 juin à Télé-Québec;
2) Un défilé inversé avec 5 grandes installations artistiques au Quartier des spectacles (QDS) du 20 au 24 juin en respect des normes sanitaires; ainsi, plutôt que les gens se massent le long d'un trajet pour voir passer un Défilé, des stations seront positionnées sur un parcours que les spectateurs pourront suivre. Les stations proposeront des expériences immersives avec son, lumière, vidéo et nouvelles technologies.
3) Exposition à ciel ouvert sur l'histoire de la Fête nationale du Québec à Montréal en partenariat avec la Société de développement de la rue St-Denis et les archives nationales/BAnQ.

Dans ce contexte de la crise sanitaire, pour mitiger les impacts financiers négatifs encourus par l'ensemble des artistes et des travailleurs du milieu culturel, le Comité de la Fête nationale de la St-Jean Inc. continue de développer et de mettre à l'avant les artistes d'ici. L'apport de l'ensemble de leurs partenaires publics est essentiel pour assumer ces décisions solidaires tout en préservant la santé financière de l'organisme.

JUSTIFICATION

Véritable tribune de la chanson québécoise francophone d'hier et d'aujourd'hui, cette grande célébration musicale met en scène les plus grandes vedettes de la chanson québécoise de même que les artistes les plus prometteurs de la relève. Le côté artistique du défilé inversé permet aux artistes québécois de contribuer à la création d'installations artistiques touchant la société québécoise. Dans ce contexte, la Ville de Montréal affiche sa volonté de renouveler son appui financier à l'organisme, pour lui permettre de consolider ses activités, même en temps de pandémie.
De plus, de façon générale, la Fête nationale du Québec à Montréal se veut une célébration non politique et non partisane qui vise à donner à tous les citoyens montréalais la fierté de vivre dans une ville inclusive, francophone et ouverte sur le monde. Il importe aussi de souligner que les retombées de toute cette activité événementielle sont multiples même en temps de crise sanitaire.

La contribution financière que l'organisme sollicite de la Ville de Montréal vise à :

- Souligner la Fête nationale des Québécois.es de toutes origines;
- Mettre en évidence nos créateurs et talents du Québec;
- Accroître la diffusion artistique pour la culture d'ici;
- Démocratiser et rendre accessible la culture en utilisant les médias sociaux et les plateformes virtuelles;
- Créer de nouveaux contenus et de nouvelles approches artistiques;
- Favoriser la cohésion sociale avec des événements rassembleurs prévus lors de la reprise plus large d'activités en présentiel.

Ce financement s'inscrit directement dans le Plan stratégique 2030 de la Ville de Montréal. Plus précisément, ce soutien financier suit les orientations:

- Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion à travers la priorité no. 8: Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.
- Stimuler l'innovation et la créativité à travers les priorités no. 14: Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité et no.15 Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tableau des octrois au cours des quatre dernières années :

	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Budget de l'organisme	2 020 919 $	2 055 500 $	2 402 073 $	1 630 806,85 $	1 566 000 $
Contribution financière de la Ville	105 000 $	105 000 $	105 000 $	105 000 $	105 000 $
Représentation de la contribution de la Ville	5,1 %	5,1 %	4,4%	6,4 %	6,7 %

Un soutien financier de 105 000 $ est accordé à l'organisme Comité de la Fête nationale de

la St-Jean Inc. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

Le Service de la culture dispose, dans son budget régulier, des crédits nécessaires pour octroyer ce montant à même son budget de fonctionnement.

La contribution financière de 105 000 $ en 2020 représentait 6,4% du budget de l'organisme (1 630 806,85 $). Dans le contexte de l'année 2020, cette hausse du pourcentage est due, en grande partie, à la perte des revenus autonomes (nourriture, boissons, etc.) causés par l'interdiction de tenir l'événement. Pour 2021,

Les partenaires gouvernementaux et paragouvernementaux ont choisi de maintenir leur financement afin de soutenir le Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. dans le cadre incertain de la pandémie.

Pour l'année 2021, la contribution de 105 000 $ représente 6,7% du budget déposé par l'organisme (1 566 000 $).

Un protocole de soutien technique est aussi soumis dans le présent sommaire.
Celle-ci est évaluée à un montant de 55 000 $ pour la réalisation du défilé inversé et de l'exposition

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et culturel).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants. L'événement :

- contribue à présenter un spectacle virtuel de qualité au profit des citoyens montréalais;
- positionne et renforce Montréal comme « Ville de festivals » toute l'année, même en temps de crise sanitaire;
- favorise le rayonnement culturel de la métropole via des activités prévues en ligne et promues sur la scène locale et nationale.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte de la COVID-19, l'organisme présentera, en collaboration avec différents partenaires, divers projets dans un environnement adapté aux mesures sanitaires en vigueur lors du déploiement de leurs activités. Le soutien aux festivals et événements aura un impact positif et significatif sur l'ensemble du milieu culturel, en soutenant les organismes et les artistes offrant des prestations en ces temps difficiles.
Dans la situation actuelle, la Ville et l'Organisme pourraient, au besoin, convenir d'ajustements ou de modifications, et ce conformément à la convention

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.
Chaque organisme doit souligner la contribution de la Ville dans ses documents de promotion comme indiqué dans le protocole de soutien financier (annexe 2 - Protocole de visibilité).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure les conventions requises avec l'organisme

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mylène NASSER
Agent(e) de developpement culturel

Tél : 514 872-2074
Télécop. : 514 872-1153

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-21

Kevin DONNELLY
Chef de division

Tél : 514-809-3070
Télécop. : 514 872-1153

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Thomas RAMOISY
Directeur Cinéma - Festivals - Événements
Tél : 514-872-2884
Approuvé le : 2021-04-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture
Tél : 514.872.9229
Approuvé le : 2021-04-22

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836.

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE DE LA ST-JEAN INC.,** personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C 38), dont l'adresse principale est le 82 rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec, H2X 1X3, agissant et représentée par Mme. Nathalie Gervais, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit dans le but d'organiser les festivités en lien avec la Fête nationale du Québec à Montréal et de promouvoir les artistes du Québec ainsi que les plus prometteurs de la relève ;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « Annexe 3 » : Exigences relatives au dépôt du projet détaillé;

2.4 « Annexe 4 » : Conseil d'administration;

2.5 « Annexe 5 » : Le bilan des réalisations;

2.6 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.7 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de

gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.8 « **Responsable** » : Kevin Donnelly de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.9 « **Unité administrative** » : le Service de la culture.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de

la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de cent cinq mille dollars (105 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de quatre vingt dix milles dollars (90 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de quinze mille dollars (15 000 $), au plus tard le dans les trente (30) jours de la présentation au Responsable du bilan final de la réalisation du Projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties remplissent leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2021.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme co assurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme
L'Organisme fait élection de domicile au 82 rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec, H2X 1X3, à l'attention de la directrice générale, Madame Nathalie Gervais. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville
La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier de la Ville de Montréal

Le 15e jour de avril 2021

COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE DE LA ST-JEAN INC.

Par : _____
Nathalie Gervais, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le Comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2021 (Résolution …….).

ANNEXE 1

PROJET TEL QUE PRÉSENTÉ AU MOMENT DE LA SIGNATURE

Historique de l'événement

La Fête nationale du Québec est née à Montréal en 1834. Ainsi, depuis bientôt 187 ans, le Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. (CFN) offre aux Québécoises et Québécois des grands rassemblements de portée nationale dans la la métropole en suivant sa mission de célébrer et de promouvoir la fierté, l'histoire, la langue et la culture du Québec dans un esprit festif.

Les activités entourant les célébrations de la Fête nationale du Québec à Montréal sont orchestrées par le Comité de la Fête nationale de la Saint-Jean, OBNL qui veille depuis 1970 à la planification et à la réalisation du Grand spectacle, du Défilé, de la réception protocolaire en collaboration avec la Ville de Montréal, ainsi qu'à la coordination des Fêtes de quartier sur le territoire de Montréal.

Chaque année, le Comité présente des festivités uniques à saveur historique, éducative et sociale, plaçant au cœur la culture québécoise et le fait français en Amérique. Les célébrations sont pensées dans le souci particulier que les événements soient représentatifs du Québec d'aujourd'hui et donne une place aux Premières Nations et aux représentants des communautés culturelles.

Compte tenu de l'évolution de la pandémie actuelle, les célébrations de la Fête nationale 2021 prendront différentes formes :

1. Une émission télévisuelle diffusée sur les grands réseaux
2. Un Défilé inversé sur plusieurs jours
3. « Décompte vers la Fête nationale » : des capsules Facebook live en collaboration avec Cogeco Média
4. Une exposition à ciel ouvert sur l'histoire de la Fête nationale du Québec à Montréal
5. Des initiatives dans le cadre de la réception protocolaire en collaboration avec la Ville de Montréal

Description

1. Émission télévisuelle, présentée par le CFN et le MNQ en partenariat avec le Gouvernement du Québec

- Concept de base de l'émission télédiffusée :

C'est sous le signe d'un « Québec tissé serré » que le gouvernement du Québec confie aux grands réseaux (ICI Radio-Canada Télé, Noovo, Télé-Québec et TVA) la diffusion de l'émission du Grand spectacle de la Fête nationale du Québec. Pour une deuxième année consécutive, le tournage se ferait en région, plus précisément aux abords du fleuve Saint-Laurent, dans la région de Charlevoix.

- **Date de diffusion : le 24 juin 2021 à 20h**

Une rediffusion a lieu le 25 juin à Télé-Québec.

- Diffusion :
L'émission sera diffusée sur Télé-Québec, ICI Radio-Canada Télé, TVA et Noovo, chaque plateforme numérique respective, ainsi que sur le réseau Cogeco Média et QUB radio en simultané (à confirmer)

2. Défilé inversé

Afin de répondre aux normes de santé publique lors des festivités 2021 de la Fête nationale à Montréal, le CFN propose un concept de Défilé inversé.
Pour célébrer la Fête nationale avec passion et originalité, le Défilé « s'inverse » pour offrir aux Québécois la chance de découvrir un parcours expérientiel unique! Le Défilé inversé sera à la fois immersif, sensoriel et technologique. Il proposera cinq installations interactives colorant et animant l'espace public du centre-ville de Montréal dans une approche participative et ludique.
Dates : du 20 au 24 juin 2021

- Les installations resteront en place durant 5 jours pour qu'un maximum de spectateurs puisse suivre le parcours
- Les horaires seront à confirmer
- Parcours : Quartier des spectacles

Avec ouverture, humour, légèreté et sensibilité, chaque installation explorera un grand thème ayant une résonnance particulière au Québec : Langue, Imaginaire, Créativité, Ensemble et Territoire.

En jouant sur la juxtaposition de classiques de la culture québécoise avec des éléments issus de sa culture populaire, le Défilé inversé cherchera à toucher, à provoquer des réflexions, à susciter de la fierté et à émerveiller les Québécois. Le Défilé inversé permettra de célébrer la Fête nationale de manière novatrice et sécuritaire au cœur d'une année définitivement pas comme les autres.

- 1ère Installation I / Langue

Dans l'installation, la langue est présentée comme un véhicule – un bateau en papier plié – nous permettant d'explorer le monde, d'aller à la rencontre des autres, d'accueillir de nouvelles idées et de créer de nouveaux horizons.
Les bateaux sont faits avec les pages de grands romans québécois, de pièces de théâtre, de BD et d'essais. Ils parlent de la langue littéraire, celle des grands auteurs et des grands penseurs québécois. Ils font également de la place à des nouvelles voix étonnantes. Dans chaque bateau, assez grand pour qu'on puisse y entrer, les visiteurs déclenchent des moments intimes faits de textes, de poèmes et de chansons résonnant avec les couleurs des divers accents du Québec. On y rencontre une langue vivante, construite, fluide, colorée, fragile, mouvante, diversifiée, belle et résiliente.
De plus petits bateaux flottent également sur le bassin de la Place des Arts. Ils évoquent l'oralité et ils font partie d'une expérience interactive en sons et en lumière.

- **2e Installation II / Ensemble**

De manière ludique et humoristique, l'installation rappelle que tous les habitants et toutes les communautés vivant sur le territoire québécois forment ENSEMBLE - avec leurs particularités, leurs individualités, leurs goûts et leurs préférences - un Québec riche, ouvert, multiple et capable de se remettre en question pour progresser.
L'installation est composée de 5 portes monumentales. Elle met le visiteur au cœur du sujet en l'interrogeant sur ses goûts, ses préférences, ses choix, ses passions, ses ambitions. En posant des questions propres au Québec - tantôt philosophiques, tantôt poétiques et tantôt triviales-, en proposant un jeu ou en offrant une expérience, les portes font réfléchir aux éléments qui nous rapprochent et qui nous caractérisent collectivement.

Chacune des portes s'ouvre sur un champ de possibles, un regroupement d'idées basé librement sur certains des éléments qui caractérisent le Québec. Thèmes préliminaires des portes : joie de vivre, tissés serrés, des arpents de nous, beau temps mauvais temps, courtepointe.

- **3e Installation III / Imaginaire**

Inspirée des jeux pour développer l'imagination croisés avec la grande tradition des conteurs du Québec, cette installation foisonnante aux multiples couleurs invite à explorer la richesse de l'imaginaire québécois.
L'expérience du visiteur rappelle une promenade en forêt, un moment privilégié où l'imaginaire se met à vagabonder.
D'Alexis le trotteur à la Chasse-Galerie en passant par le monstre du Lac Pohénagamook, le visiteur a pour quête de retracer – au cœur d'une forêt inventée – différents éléments provenant des contes et des légendes qui nourrissent l'inconscient collectif québécois.
Dans cette recherche, le public est appelé à s'impliquer pour découvrir la richesse cachée : il doit déclencher des interactions surprenantes, activer des artefacts sonores, dévoiler des éléments dissimulés. En chemin, il est invité à laisser libre cours à son imagination pour inventer ses propres histoires.

- **4 Installation IV / Créativité**

L'installation plonge le visiteur au cœur de l'expérience.
En croisant des jeux high-tech et low-tech, le visiteur interagit avec des œuvres, des idées et des concepts phares illustrant la richesse de la créativité québécoise. Au cœur de l'expérience, le visiteur est invité à créer lui-même des moments éphémères sur des médiums vidéo. Par son engagement physique (chacun de ses mouvements étant captés par des caméras 3D et des technologies de détection), il déclenche des transformations et des effets sur l'environnement vidéo… le modelant à sa manière. Le soir venu, certaines expériences sont transposées à une échelle monumentale en projetant les interactions du public avec le medium vidéo sur l'édifice Wilder. L'ensemble de l'installation souligne l'importance du jeu, du plaisir, du risque et de l'engagement dans tout processus de création.

-5e Installation V / Territoire

Le froid, la glace, les tempêtes, les falaises, le roc, les champs, le fleuve, les rivières, les orages d'été, la faune, la flore, les humains.

Nous faisons tous partie du magnifique territoire québécois, il nous façonne et nous le façonnons. Nous formons un grand cercle en équilibre fragile. Cette appartenance intime est à célébrer. Elle donne aussi la responsabilité d'en prendre soin.
Cette installation est en cours de création.

3. « Décompte vers la Fête nationale » : des capsules Facebook live en collaboration avec Cogeco Média

Fort du succès du « Décompte vers la Fête nationale » de 2020 qui a rejoint plus de 1,8 million de personnes, le CFN prévoit une captation de capsules web pour diffusion sur les réseaux sociaux et autres. En 2020, 10 capsules vidéo de 30 minutes avec des artistes de renom et une émission d'une heure des meilleurs moments ont été diffusées en juin dernier sur les réseaux sociaux du CFN et des stations de Cogeco Média.
Le concept 2021 est en cours de développement.

4. Initiatives dans le cadre de la réception protocolaire

Le CFN organise, depuis 187 ans, en collaboration avec la Ville de Montréal une réception protocolaire le 24 juin. Cette réception réunit les forces vives de notre métropole, élus, membres du corps consulaire, représentants des milieux des affaires et de la culture, etc.
Pour l'année 2021, nous proposons de souligner cet événement de façon virtuelle. Des vidéos des discours des différentes instances, soit le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal, le Comité de la Fête nationale à Montréal et la Société Saint-Jean-Baptiste-de-Montréal, seront diffusées.
Ce concept est en cours de développement avec les différents intervenants responsables.

5. Exposition à ciel ouvert sur l'histoire de la Fête nationale du Québec à Montréal

Un partenariat avec la SDC rue St-Denis et les Archives nationales / BAnQ a eu lieu en 2020 pour la mise en place d'un parcours historique. Le projet inclut l'installation du mobilier urbain (panneaux affichant photos et textes explicatifs) sur la rue St-Denis entre les rues Gilford et Roy.

Cette installation permanente de 15 panneaux propose au public des expositions à ciel ouvert sous différents thèmes. La première exposition a mis en lumière le centenaire des Archives nationales de mi-novembre jusqu'en mai 2021. La Fête nationale du Québec à Montréal est présentée avec quatre photographies de l'exposition des Archives nationales.

La prochaine exposition sera consacrée à l'histoire de la Fête nationale du Québec à Montréal sera inaugurée en juin 2021 pour une durée de six à douze mois.
L'exposition à ciel ouvert présentera 30 photos d'archives sur l'histoire de la Fête nationale du Québec à Montréal. Les piétons pourront admirer l'exposition et en

apprendre davantage grâce à un code QR, disponible sur chaque panneau. Ce code QR permettra aux citoyens de poursuivre la découverte grâce à un site Web, accessible également aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer jusqu'à l'artère commerciale. Le mobilier urbain est intégré sur les trottoirs de la rue Saint-Denis, entre les rues Gilford et Roy, devant des commerces, de façon sécuritaire et suffisamment espacé. Donc, des plans sanitaires spécifiques ne sont pas nécessaires à mettre en place.

Mesures liées à la santé publique

Les projets présentés dans la demande de contribution financière sont conçus et pensés en fonction de répondre aux normes et aux mesures de la santé publique en vigueur au mois de juin 2021. Ainsi, indépendamment du nombre de spectateurs qui sera autorisé à participer, soit de 10 à 250 personnes, ou plus.

Chaque installation aura son plan sanitaire détaillé selon les normes sanitaires en juin, notamment :

- Équipe de deux préposés à la désinfection pour chaque installation
- Désinfection totale des installations au 30 minutes (ce qui implique une fermeture sans accès pendant que l'équipe désinfecte) ou au maximum de temps permis par la santé publique
- La mise en disposition de solution hydro alcoolique (70% minimum) à l'entrée et à la sortie de chaque installation
- Aucune sortie par l'entrée et aucune entrée par la sortie
- Sens de la visite établi afin d'éviter le croisement de personnes
- Calcul du nombre de personnes admises à la fois afin de respecter la distanciation physique à l'intérieur des installations
- Deux agents de sécurité positionnés à la sortie et à l'entrée pour s'assurer du suivi des consignes sanitaires.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

● Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.

● Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.

● Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.

● Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.

● Les logos de Montréal doivent également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

● Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins 10 jours ouvrables avant leur diffusion.

● S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
● Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

● Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

● Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:

○ Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

○ Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;

○ Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez visiter le site de la mairesse : mairesse.montreal.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

● Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville de Montréal. Pour les obtenir, il faut envoyer une demande à : visibilite@ville.montreal.qc.ca.

● Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).

● Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

● Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

● Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.

● Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.

● Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.

● Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.

● Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.

● Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).

● Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

● Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et alimenté en électricité.

● S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

● Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

● Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.

● Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez visiter le site de la mairesse (mairesse.montreal.ca), en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande doit être envoyée via le site de la mairesse : mairesse.montreal.ca

ANNEXE 3

EXIGENCES RELATIVES AU DÉPÔT DU PROJET DÉTAILLÉ

Note: La présente annexe pourrait être modifiée en fonction de la réalité dans laquelle le projet pourra se déployer dans le cadre de crise sanitaire de la COVID-19.

La description du projet :

- Historique de l'événement;
- Le concept et les objectifs;
- La programmation détaillée;
- Les activités professionnelles proposées;
- Le volet de l'occupation du domaine public, s'il y a lieu;
- Le dossier technique;
- Les prévisions budgétaires;
- L'échéancier de réalisation;
- Le plan d'affaires et le plan d'action, s'il y a lieu;
- Les actions mises en place pour le développement durable;
- Les lettres patentes;
- La résolution du conseil d'administration;
- La composition du conseil d'administration (grille à compléter à l'annexe 4).

Cette description du projet doit démontrer clairement :

- Les activités;

- L'Importance culturelle et le rôle distinctif que joue le festival, l'événement ou l'Organisme dans la promotion de son secteur culturel;

- La qualité artistique des activités offertes et l'ouverture à la participation du public montréalais;

- L'originalité et la qualité de la programmation favorisant la création et la relève. Décrire la programmation, sa diffusion et son rayonnement et préciser les activités offertes;

- Les liens développés et proposés avec des artistes et/ou des partenaires étrangers ou locaux;

- Les activités de médiation qui seront réalisées, s'il y a lieu;

- Les activités reliées à des rencontres professionnelles (marché interne, classes de maître, tables-ronde, résidences etc.) et les retombées attendues;

- La capacité de l'organisme de travailler en synergie avec les partenaires du milieu, en complémentarité avec les autres festivals, dans le respect de l'équilibre du marché;

- Les répercussions auprès de la clientèle montréalaise et des clientèles métropolitaine, nationale et internationale;

- La diversification des sources de financement publiques et privées et l'atteinte de l'équilibre budgétaire;

- La pertinence et les bénéfices attendus du plan d'affaires, du plan d'action et des activités;

- Les actions mises en place pour s'assurer de respecter les principes et les normes du développement durable et de l'accessibilité universelle.

La description du projet, lorsqu'il y a occupation du domaine public, doit prendre en compte les éléments suivants :

- La durée du festival, événement ne peut excéder douze (12) jours d'activités en continuité sur le domaine public, à moins d'une autorisation spécifique du Responsable;

- La programmation extérieure doit être en lien direct avec la mission culturelle de l'organisme;

- La programmation extérieure doit être innovante et primer sur les activités de vente et de marchandisation;

- Les activités de vente et de marchandisation ne doivent se tenir que durant les activités de programmation;

- Les activités extérieures sur le domaine public ou privé de la Ville doivent être gratuites et accessibles à l'ensemble de la population;

- Le respect de la qualité de vie des riverains doit être assuré en tout temps. À ce titre, l'Organisme doit travailler à maintenir une bonne entente avec les résidents et les commerçants du voisinage;

- L'Organisme doit porter en tout temps une attention particulière aux nuisances sonores potentielles du festival ou événement pour le voisinage;

- L’Organisme doit s’assurer que la mention du nom du commanditaire apparaît uniquement si elle est associée au nom de l’événement. Dans ce cas précis, le texte ou le message de l’affiche doit accorder une place prépondérante à la promotion de l’activité comme telle. À noter que le commanditaire ne peut figurer seul sur toute structure d’affichage située à l’intérieur du site;

- L’Organisme doit s’assurer qu’il respecte les principes et les normes du développement durable et de l’accessibilité universelle;

ANNEXE 4

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. 2020-2021

Nom	Fonction au CA	Nombre d'années à ce poste	Nombre d'années au CA	Profession / Entreprise
Louise Harel	Présidente	4 ans	5 ans	Retraitée
Marie-Anne Alepin	1e vice-présidente	2 mois	2 mois	Présidente de la Société Saint-Jean-Baptiste-de-Montréal
Mychel St-Louis	2e vice-président	15 mois	3 ans	Retraité
Sébastien Montpas	Trésorier	2 ans	6 ans	Comptable agréé
France Langlais	Secrétaire de réunion	10 mois	9 ans	Retraitée /Ville de Montréal
Robert Ladouceur	Administrateur	2 ans	9 ans	Gestionnaire
Mylène Béliveau-Toussaint	Administratrice	1 an	1 an	Directrice générale de la Traversée (Rive-Sud)
Jean Dorion	Administrateur	9 ans	9 ans	Retraité
Lucner Benoit	Administrateur	3 ans	3 ans	Concepteur électricien
Pierre Bibeau	Administrateur	5 ans	5 ans	Retraité

ANNEXE 5

LE BILAN DES RÉALISATIONS

Note: La présente annexe pourrait être modifiée en fonction de la réalité dans laquelle le projet pourra se déployer dans le cadre de crise sanitaire de la COVID-19.

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment, dans une section en annexe, les bénéfices ou retombées obtenus en regard avec les indicateurs suivants et indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente :

- Participation et satisfaction;
- Culture (mise en évidence de nos créateurs et talents, accroissement de la diffusion artistique pour la culture d'ici et d'ailleurs, démocratisation et d'accessibilité aux arts et à la culture, développement de l'ensemble des secteurs culturels, émergence de nouveaux courants, place pour la relève, etc.);
- Création (nouveaux contenus et nouvelles approches artistiques);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (tout indicateur qui démontre une reconnaissance et une visibilité hors Québec);
- Impacts économiques et d'affaires (budget et sommes dépensés à Montréal, emplois et opportunités d'affaires générées);
- Bénéfices sociaux (cohésion et inclusions sociales, appropriation de l'espace public par les citoyens, opportunités d'emplois et de carrières pour les jeunes de tous les milieux et de toutes les origines, etc.);
- Impact médiatique (mentions dans les médias locaux et étrangers);
- Environnement et développement durable (pratiques et résultats spécifiques à cet effet);
- Collaboration et synergie (collaboration avec d'autres festivals et événements, nombre de partenaires, bénéfices liés à un regroupement et à des activités communes ou regroupées, etc.);
- Finances publiques (revenus de fiscalité pour les gouvernements et les administrations, etc.);
- Inscrire la liste des indicateurs des retombées du projet que l'Organisme devra fournir au Directeur);

- L'Organisme peut indiquer toute autre retombée qu'il juge bénéfique pour la Ville;

- Joindre quatre visuels (3 photos; libre de droits de 1024 pixels de large et une vidéo de 2 minutes, format pdf, 72 dpi);

De plus, l'Organisme, *tel que visée par l'article 107,9 de la Loi sur les cités et villes,* s'engage à :

- Faire parvenir ses états financiers vérifiés au Bureau du vérificateur général, à l'adresse suivante : conformitecontractuelle@bvgmtl.ca;

- Déposer son rapport annuel d'activités par courriel à l'adresse suivante : yves.saindon@montreal.ca, greffier de la Ville de Montréal et mettre en copie Ivan Filion ivan.filion@montreal.ca, directeur du Service de la culture de la Ville de Montréal.

CONVENTION – SOUTIEN TECHNIQUE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE DE LA ST-JEAN INC.,** personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies,* dont l'adresse principale est au 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec, H2X 1X3, agissant et représentée par Mme Nathalie Gervais, Directrice, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Ci-après appelée l' « **ORGANISME** »

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite l'aide de la Ville afin de tenir à Montréal, le **« Défilé inversé de la Fête nationale »**, en présentant cinq installations artistiques, à l'intérieur d'un parcours, au Quartier des spectacles, du 20 au 24 juin 2021 (ci-après appelé l' « Événement »);

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

Dans le présent protocole, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Responsable** » : le Directeur de la Direction Festivals–Événements ou son représentant dûment autorisé de cette Direction;

1.2 « **Site** » : les rues, les parcs utilisés pour la réalisation de l'Événement sur le territoire du Quartier des spectacles et de certains arrondissements qui demeurent à confirmer;

Le préambule fait partie intégrante du présent protocole.

ARTICLE 2
OBLIGATIONS DE LA VILLE

Sous réserve de circonstances qui rendraient, à son avis, l'accomplissement de l'une quelconque des clauses suivantes inopportune, défavorable à l'ordre public ou susceptible de nuire à la sécurité du public, la Ville s'engage à :

2.1 sous réserve du paragraphe 2.2, mettre le Site à la disposition de l'Organisme en vue de la tenue de l'Événement, selon les modalités et conditions prescrites par les résolutions et ordonnances qui seront adoptées à cette fin et uniquement durant les périodes qui y sont déterminées, la Ville ayant accès en tout temps à toute partie du Site afin d'y exercer ses pouvoirs, y compris celui d'exécuter des travaux urgents;

2.2 assumer, à ses frais, la réfection de la chaussée pour permettre la tenue de l'Événement dans la mesure où la Ville dispose des ressources humaines et financières suffisantes pour ce faire; dans le cas contraire, la Ville est disposée à travailler conjointement avec l'Organisme pour trouver des solutions alternatives, étant entendu que ce dernier n'a aucun recours contre la Ville du fait du changement des conditions de la tenue de l'Événement;

2.3 prêter certains équipements et fournir certains services techniques, sous réserve de la disponibilité de ces ressources matérielles et techniques. La Ville n'assumera aucuns frais si l'Organisme doit procéder à la location d'équipement;

2.4 assurer la coordination de l'ensemble des services publics et parapublics;

2.5 assumer les frais d'entrave (occupation du domaine public) et la perte de revenus de parcomètres engendrés par la tenue de l'événement sur le domaine public.

ARTICLE 3
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de l'ensemble du soutien offert par la Ville, l'Organisme prend les engagements suivants :

3.1.1 présenter l'Événement sur le Site, aux dates indiquées au préambule, conformément au présent protocole et à ses Annexes;

3.2 assumer toute l'organisation et le financement complet du programme des activités reliées à l'Événement;

3.3 soumettre au Responsable, pour approbation, le Site de l'Événement;

3.4 mettre en place les installations et les aménagements approuvés par le Responsable en respectant toutes les modalités d'occupation qui lui sont communiquées par la Ville et sans porter atteinte au mobilier urbain et à l'intégrité du Site. L'Organisme devra remettre les lieux dans l'état initial dans les (5) cinq jours suivant la fin de l'Événement;

3.5 adapter le Site de l'Événement afin de le rendre accessible aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, visuelles, auditives, intellectuelles ou verbales);

3.6 payer à la Ville, sur réception d'une facture à cet effet, le coût des dommages causés à la propriété de celle-ci en raison de l'Événement, tel que ces dommages ont été établis par la Ville;

3.7 soumettre au Responsable, pour approbation, une liste ventilée des besoins techniques et matériels, des installations et aménagement requis (2) deux mois avant la présentation de l'Événement;

3.8 soumettre au Responsable, pour approbation, un plan de communication des entraves à la circulation et en assurer la mise en application;

3.9 respecter la réglementation, fournir et installer la signalisation appropriée prescrite par le Code de la sécurité routière, par exemple : en vue d'interdire le stationnement lors de l'Événement, de rediriger la circulation dans le cas d'une fermeture de rue, et transmettre au Responsable les documents relatifs à cette installation (entre autres, le plan de signalisation et le personnel requis, ainsi que le formulaire intitulé « Installation de panneaux prohibant le stationnement ») et assurer à ses frais le service de remorquage, s'il y a lieu;

3.10 accomplir les démarches nécessaires afin de mettre sur pied des mesures compensatoires pour les citoyens privés de certains privilèges (stationnement réservé sur rue pour résident, accès à leur résidence, feuillets informatifs aux passants);

3.11 se conformer aux lois, règlements et ordonnances applicables à l'Événement et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, aux ordonnances autorisant la fermeture de rues, la vente temporaire d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées et aux ordonnances autorisant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores et à toute autre consigne transmise par le Responsable;

3.12 respecter toutes les normes de sécurité en vigueur à la Ville, se conformer aux exigences des différents services et instances publiques concernés et aux directives qui lui sont communiquées par le Responsable;

3.13 exploiter ou superviser lui-même les kiosques de produits alimentaires, de rafraîchissements et de produits promotionnels reliés à l'Événement;

3.14 payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison de la tenue de l'Événement et des activités qui y sont reliées;

3.15 conserver son statut d'organisme à but non lucratif pendant toute la durée du Protocole.

3.16 présenter les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de l'événement;

3.17 transmettre au Responsable, (3) trois mois après l'Événement, un bilan financier et un rapport d'activités incluant notamment la revue de presse, les bénéfices ou les retombées de l'événement. Le rapport d'activité devra également indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente.

ARTICLE 4
DÉFAUT

4.1 Aux fins des présentes, l'Organisme est en défaut :

4.1.1 Si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaire ou autre, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

4.1.2 S'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

4.1.3 S'il n'exécute pas toutes et chacune de ses obligations prises aux termes des articles 3.1 à 3.17 du présent protocole;

4.1.4 S'il perd son statut d'organisme à but non lucratif.

4.2 Dans les cas mentionnés aux sous-paragraphes 4.1.1 et 4.1.3, la Ville peut, à son entière discrétion, résilier le présent protocole sans préjudice quant à ses droits et recours. Dans les cas mentionnés au sous-paragraphe 4.1.3, le Responsable avise l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Si, malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville peut résilier le présent protocole, à son entière discrétion.

4.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 4.1.2 et 4.1.4, le Protocole est résilié de plein droit.

ARTICLE 5
RÉSILIATION

5.1 Une partie peut, à son entière discrétion, par un avis écrit de trente (30) jours adressé par courrier recommandé à l'autre partie, résilier le présent protocole.

5.2 Dans une telle éventualité, chaque partie renonce expressément à toute réclamation ou recours en dommages ou en indemnité quelconque contre l'autre partie, en raison de l'exercice de ce droit de résiliation.

ARTICLE 6
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

6.1 qu'il a le pouvoir de conclure le présent protocole et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celui-ci;

6.2 qu'il est le propriétaire ou l'usager autorisé de tous les droits de propriété intellectuelle pour toute représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle dans le cadre du présent protocole.

ARTICLE 7
INDEMNISATION ET ASSURANCES

7.1 L'Organisme garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet du présent protocole; il prend fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemniser de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

7.2 L'Organisme souscrit, à ses frais, auprès d'une compagnie d'assurances ayant son siège ou une place d'affaires au Québec et maintient en vigueur pendant la durée de l'Événement ainsi que pendant la période au cours de laquelle il a accès au Site ou que la Ville y dépose du matériel relatif à la présentation de celui-ci, que ce soit avant ou après la tenue de l'Événement, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par événement ou accident, une protection minimale de (5) cinq millions de dollars pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels. Cette police doit comporter un avenant qui désigne la Ville comme co-assurée de l'Organisme. De plus, cet avenant doit stipuler qu'aucune franchise n'est applicable à la Ville et que la police ne pourra être résiliée sans un avis écrit de l'assureur à la Ville d'au moins cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement. L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police d'assurance et cet avenant.

7.3 L'Organisme s'engage à souscrire une assurance additionnelle pour feu, vol et vandalisme, au montant établi par le Responsable, couvrant tous les équipements prêtés par la Ville, pour les périodes ci-après indiquées :

7.3.1 si l'équipement est livré par la Ville : depuis la livraison de l'équipement sur le Site par la Ville jusqu'à sa récupération par la Ville;

7.3.2 si l'Organisme prend livraison de l'équipement : depuis le chargement de l'équipement, pendant le transport, et jusqu'au retour après la tenue de l'événement à l'endroit indiqué par le Responsable.

7.4 L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police et de l'avenant.

ARTICLE 8
DISPOSITIONS FINALES

8.1 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

8.2 La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

8.3 Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

8.4 Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

8.5 L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

8.6 Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des parties.

8.7 La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

8.8 La présente convention lie les parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

8.9 Les droits et obligations de l'une ou l'autre des parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie.

8.10 Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

8.11 L'Organisme reconnaît que la Ville n'est en aucun cas responsable du défaut de remplir ses obligations, si tel défaut résulte d'une grève, de piquetage, d'une émeute, d'une agitation populaire, de l'acte d'une autorité publique, d'un cas fortuit ou de force majeure ou de toute autre raison hors du contrôle immédiat et direct de la Ville.

8.12 Cette convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

ARTICLE 9
ÉLECTION DE DOMICILE

Les parties font élection de domicile comme suit :

9.1 **L'Organisme**

L'Organisme fait élection de domicile au 82, rue Sherbrooke Ouest,Montréal, Québec, H2X 1X3, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice générale, Madame Nathalie Gervais. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

9.2 **La Ville**

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6 à Montréal, province de Québec, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, CONVENTION À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ..... e jour de 2021

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le 15 e jour de avril 2021

COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE DE LA ST-JEAN INC.

Par : _____
Nathalie Gervais, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le . e jour de …….. 2021 (Résolution ……..…..).

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1216370005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 105 000 $ à l'organisme Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. pour l'organisation de la 187e édition de la Fête nationale du Québec à Montréal afin de soutenir ses activités pour l'année 2021. Approuver les projets de conventions à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds GDD 1216370005.xlsx.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Iulia Ramona BOAR BUCSA
Préposée au budget
Tél : (514) 872-9964

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Julie NICOLAS
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-7660
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.24

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1216370007

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 630 000$ à l'organisme Cité des arts du cirque pour l'organisation de la 12e édition du festival Montréal Complètement Cirque 2021. Approuver les projets de conventions à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 630 000 $ à l'organisme Cité des Arts du Cirque pour soutenir la 12e édition du festival Montréal Complètement Cirque;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.
4. d'appouver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2021-04-22 08:47

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur général adjoint par intérim
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1216370007**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 630 000$ à l'organisme Cité des arts du cirque pour l'organisation de la 12e édition du festival Montréal Complètement Cirque 2021. Approuver les projets de conventions à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Compte tenu des enjeux liés à la crise sanitaire et du fait que le gouvernement du Québec désigne toujours la grande région de Montréal comme zone rouge, le FESTIVAL MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE souhaite contribuer activement à la relance culturelle et économique de Montréal par une programmation créative et diversifiée, qui tient compte des limitations sanitaires.
L'organisme TOHU - Cité des arts du cirque propose à nouveau une édition toute en couleur en vue de faire rayonner Montréal, générer un impact économique et social nécessaire dans ce contexte particulier et ainsi participer à la reprise de l'industrie culturelle dans la métropole incluant les arrondissements et son centre-ville, deux secteurs fortement touchés par la crise sanitaire. Le soutien financier à l'organisme reste essentiel pour poursuivre de façon pérenne sa mission qui demeure entre autres, de contribuer à la qualité de vie des Montréalais.es et de continuer de positionner et renforcer Montréal comme « Ville de festivals ».

L'organisme TOHU - Cité des arts du cirque, à travers le projet MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE, a une mission de diffusion, de création, d'expérimentation en art du cirque et travaille à la convergence entre culture, environnement et engagement communautaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0649 15 juin 2020. Accorder un soutien financier totalisant six cent trente mille dollars (630 000 $) à l'organisme la TOHU ,Cité des arts du cirque, pour soutenir la 11e édition du Festival Montréal Complètement Cirque 2020. / Approuver la convention à cette fin.
CM19 0750 18 juin 2019: Accorder un soutien financier de six cent trente mille dollars (630 000 $) à l'organisme TOHU, Cité des arts du cirque, pour soutenir la 10e édition du Festival Montréal Complètement cirque 2019 / Approuver un projet de protocole financier à cette fin / Approuver un projet de protocole technique (d'une valeur de 215 000 $).

CM18 0493 23 avril 2018 : Accorder un soutien financier de 630 000 $ à la TOHU, Cité des arts du cirque, pour soutenir la 9e édition du Festival Montréal Complètement cirque 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

CM16 0229, 23 février 2016 : Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs et des marchés et vitrines à Montréal pour les années 2016 et 2017 / Approuver un montant de 7 900 000 $ alloué à cette fin dans le cadre de l'Entente de 175 M$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025, dont 430 000 $ pour les marchés et vitrines / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 470 000 $ à 11 festivals montréalais / Approuver les projets de convention à cet effet.

DESCRIPTION

MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE est le plus important festival dédié au cirque contemporain en Amérique du Nord. Avant l'interruption des grands événements suite à la pandémie de COVID-19, il avait atteint une vitesse de croisière avec 400 000 festivaliers en moyenne sur les trois dernières éditions. Ce faisant, il contribue activement à positionner Montréal comme capitale internationale des arts du cirque, tout en dynamisant plusieurs quartiers de la Ville pendant onze jours, notamment le quartier Saint-Michel et le pôle Quartier latin du Quartier des spectacles. Il profite autant aux Montréalais.es qu'aux touristes et promeut une image de marque conviviale, audacieuse, spectaculaire et drôle. Pour l'édition 2021, tenue du 8 au 18 juillet, Montréal Complètement Cirque va bâtir sur les acquis de l'édition hybride très particulière de 2020; Il continuera à soutenir activement les artistes de cirque et les travailleurs culturels québécois, ainsi que le développement des publics, le tout dans le plus grand respect des directives sanitaires établies.

Voici une description sommaire de cette édition:

- Une scénographie immersive et spectaculaire envahissant la rue Saint-Denis entre de Maisonneuve et Ontario (en collaboration avec la SDC du Quartier latin) et une série de performances surprises dans la rue et dans les vitrines vacantes du secteur ;

- Un pôle festif à la TOHU avec 7 spectacles tarifés (env. 60 représentations) en salle, sous chapiteau et dans le parc Frédéric-Back, ainsi que des aménagements conviviaux et une animation en continu sur la place publique de la Cité des arts du cirque. Ces activités seront offertes et adaptées au besoin en accord avec les règles sanitaires en vigueur ;

- Une tournée des quartiers s'appuyant sur des déambulatoires plutôt que des sites fixes, afin d'éviter les attroupements ;

- Une production d'un concept audiovisuel inspirant, mettant chaque jour en vedette deux artistes s'affrontant dans des défis circassiens spectaculaires. Ces capsules vidéo, diffusés sur un grand nombre de plateformes numériques, mettront en valeur des lieux emblématiques de la métropole.

JUSTIFICATION

MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE est le vecteur numéro 1 qui positionne la métropole comme capitale internationale des arts du cirque. Il s'agit d'un événement incontournable au niveau de son rayonnement international et de sa visibilité qu'il accorde aux compagnies québécoises. Ce produit de marque forte pour Montréal est niché dans l'ADN même de la ville: urbain, ludique, moderne, familial et spectaculaire.
Dans ce contexte, la Ville de Montréal affiche sa volonté de renouveler son appui financier à l'organisme, pour lui permettre de consolider ses activités et de permettre la présentation d'un festival de qualité. L'événement participe au positionnement international de Montréal comme plaque tournante des arts du cirque.

De façon générale, l'apport des festivals et événements comme pilier de développement de Montréal est largement démontré et reconnu ; ils sont au coeur d'une importante économie autant locale qu'à l'échelle nationale, emploient une masse critique de travailleurs du secteur culturel et sont une vitrine essentielle pour les créateurs et les artistes, pour l'émergence de nouvelles pratiques et de nouveaux contenus artistiques qui trouvent à rayonner internationalement. Les événements et les festivals montréalais sont un important liant social puisqu'ils permettent à des publics divers et variés un accès à une diversité de cultures et d'idées.

Avec une programmation diversifiée, MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE a pour objectif de :

- Stimuler l'activité culturelle et économique et préparer la relance;
- Soutenir l'écosystème culturel;
- Demeurer le moteur créatif et économique malgré la crise.

La Direction de la Santé Publique devra donner son accord quand au déploiement des installations, des déambulatoires et des spectacles en salle, telles qu'énumérés dans ce sommaire.

Le soutien à ce projet s'inscrit directement dans le Plan stratégique 2030 de la Ville de Montréal. Plus précisément, ce soutien financier suit l'orientation de stimuler l'innovation et la créativité à travers les priorités no 14: *Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité* et no.15 *Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Service de la culture	600 000 $	630 000 $	630 000 $	630 000 $	630 000 $
Arrondissement de Ville-Marie	30 000 $	6 000 $	-	-	-
CAM	143 683,35 $	105 939 $	84 000 $	74 000 $	74 000 $

Le montant total maximal de cette contribution financière de 630 000 $ sera comptabilisé au budget du Service de la culture. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

L'organisme a un budget d'opération de 3 227 601 $ pour l'année 2021.

Pour 2020, la contribution financière de 630 000 $ a représenté 30,5 % du budget global (2 067 108 $). Ce pourcentage élevé s'explique par les impacts de la crise sanitaire actuelle due, en grande partie, à la perte des revenus autonomes (billetterie notamment) causés par l'interdiction de tenir le festival comme d'habitude.

Pour 2021, la contribution financière de 630 000 $ représente 19,5 % du budget global (3 227 601 $).

Un protocole de soutien technique (d'une valeur de 215 000$) doit être soumis et fait l'objet d'une décision du conseil municipal de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et culturel).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants. L'événement :

- contribue à une animation urbaine de qualité au profit des citoyennes montréalais;
- positionne et renforce Montréal comme « Ville de festivals » toute l'année durant;
- favorise le rayonnement culturel de la métropole via des activités prévues en ligne.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte de la COVID-19, l'organisme présentera, en collaboration avec différents partenaires, divers projets dans un environnement adapté aux mesures sanitaires en vigueur lors du déploiement de leurs activités. Le soutien aux festivals et événements aura un impact positif et significatif sur l'ensemble du milieu culturel, en soutenant les organismes et les artistes offrant des prestations, en ces temps difficiles.
Dans la situation actuelle, la Ville et l'Organisme pourraient, au besoin, convenir d'ajustements ou de modifications, et ce conformément à la convention.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.
Chaque organisme doit souligner la contribution de la Ville dans ses documents de promotion comme indiqué dans le protocole de soutien financier (annexe 2 - Protocole de visibilité).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure les conventions requises avec l'organisme

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mirabelle MADAH)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mylène NASSER
Agent(e) de developpement culturel

Tél : 514 872-2074
Télécop. : 514 872-1153

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-21

Kevin DONNELLY
Chef de division

Tél : 514-872-5189
Télécop. : 514 872-1153

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Thomas RAMOISY
Directeur Cinéma - Festivals - Événements
Tél : 514-872-2884
Approuvé le : 2021-04-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture
Tél : 514.872.9229
Approuvé le : 2021-04-21

CONVENTION – SOUTIEN TECHNIQUE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal. Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du de la résolution CM03 0836;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **CITÉ DES ARTS DU CIRQUE**, personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies, dont l'adresse principale est au 2356, rue Jarry Est, Montréal, Québec, H1Z 4P3 agissant et représenté par M. Stéphane Lavoie, directeur général, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite l'aide de la Ville afin de tenir à Montréal du 8 au 18 juillet 2021, le festival « Montréal Complètement Cirque » (ci-après appelé l'« Événement »);

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer la tenue de l'Événement, notamment en accordant un soutien technique et logistique;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Responsable** » : le Directeur de la Direction Cinéma-Festivals-Événements ou son représentant dûment autorisé de la Division concernée du Service de la culture.

1.2 « **Site** » : les rues, les parcs et les places utilisés pour la réalisation de l'Événement sur le territoire du Quartier des spectacles et de certains arrondissements qui demeurent à confirmer;

Le préambule fait partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 2
OBLIGATIONS DE LA VILLE

Sous réserve de circonstances qui rendraient, selon l'avis du Responsable, l'accomplissement de l'une quelconque des clauses suivantes inopportune, défavorable à l'ordre public ou susceptible de nuire à la sécurité du public, la Ville s'engage à :

2.1 sous réserve du paragraphe 2.2, mettre le Site à la disposition de l'Organisme en vue de la tenue de l'Événement, selon les modalités et conditions prescrites par les résolutions et ordonnances qui seront adoptées à cette fin et uniquement durant les périodes qui y sont déterminées, la Ville ayant accès en tout temps à toute partie du Site afin d'y exercer ses pouvoirs, y compris celui d'exécuter des travaux urgents;

2.2 assumer, à ses frais, la réfection de la chaussée pour permettre la tenue de l'Événement dans la mesure où la Ville dispose des ressources humaines et financières suffisantes pour ce faire; dans le cas contraire, la Ville est disposée à travailler conjointement avec l'Organisme pour trouver des solutions alternatives, étant entendu que ce dernier n'a aucun recours contre la Ville du fait du changement des conditions de la tenue de l'Événement;

2.3 prêter certains équipements et fournir certains services techniques, sous réserve de la disponibilité de ces ressources matérielles et techniques. La Ville n'assumera aucuns frais si l'Organisme doit procéder à la location d'équipement;

2.4 assurer la coordination de l'ensemble des services publics et parapublics;

2.5 assumer les frais d'entrave (occupation du domaine public) et la perte de revenus de parcomètres engendrés par la tenue de l'Événement sur le domaine public.

ARTICLE 3
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de l'ensemble du soutien offert par la Ville, l'Organisme prend les engagements suivants :

3.1 présenter l'Événement sur le Site, aux dates indiquées au préambule, conformément à la présente convention;

3.2 assumer toute l'organisation et le financement complet du programme des activités reliées à l'Événement;

3.3 soumettre au Responsable, pour approbation, le Site de l'Événement;

3.4 mettre en place les installations et les aménagements approuvés par le Responsable en respectant toutes les modalités d'occupation qui lui sont communiquées par ce dernier et sans porter atteinte au mobilier urbain et à l'intégrité du Site. L'Organisme devra remettre les lieux dans l'état initial dans les (5) cinq jours suivant la fin de l'Événement;

3.5 adapter le Site de l'Événement afin de le rendre accessible aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, visuelles, auditives, intellectuelles ou verbales);

3.6 payer à la Ville, sur réception d'une facture à cet effet, le coût des dommages causés à la propriété de celle-ci en raison de l'Événement, selon le montant des dommages établis par la Ville;

3.7 soumettre au Responsable, pour approbation, une liste ventilée des besoins techniques et matériels, des installations et aménagement requis (2) deux mois avant la présentation de l'Événement;

3.8 soumettre au Responsable, pour approbation, un plan de communication des entraves à la circulation et en assurer la mise en application;

3.9 respecter la réglementation, fournir et installer la signalisation appropriée prescrite par le Code de la sécurité routière, par exemple : en vue d'interdire le stationnement lors de l'Événement, de rediriger la circulation dans le cas d'une fermeture de rue, et transmettre au Responsable les documents relatifs à cette installation (entre autres, le plan de signalisation et le personnel requis, ainsi que le formulaire intitulé « Installation de panneaux prohibant le stationnement ») et assurer à ses frais le service de remorquage, s'il y a lieu;

3.10 accomplir les démarches nécessaires afin de mettre sur pied des mesures compensatoires pour les citoyens privés de certains privilèges (stationnement réservé sur rue pour résident, accès à leur résidence, feuillets informatifs aux passants);

3.11 se conformer aux lois, règlements et ordonnances applicables à l'Événement et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, aux ordonnances autorisant la fermeture de rues, la vente temporaire d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées, à l'affichage et aux ordonnances autorisant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores et à toute autre consigne transmise par le Responsable;

3.12 respecter toutes les normes de sécurité en vigueur à la Ville, se conformer aux exigences des différents services et instances publiques concernés et aux directives qui lui sont communiquées par le Responsable;

3.13 exploiter ou superviser lui-même les kiosques de produits alimentaires, de rafraîchissements et de produits promotionnels reliés à l'Événement;

3.14 payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison de la tenue de l'Événement et des activités qui y sont reliées;

3.15 conserver son statut d'organisme à but non lucratif pendant toute la durée du Protocole.

3.16 présenter les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de l'Événement;

3.17 transmettre au Responsable, quatre-vingt-dix (90) jours ouvrables après l'Événement, un bilan financier et un rapport d'activités incluant notamment la revue de presse, les bénéfices ou les retombées de l'Événement. Le rapport d'activité devra également indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente.

ARTICLE 4
DÉFAUT

4.1 Aux fins des présentes, l'Organisme est en défaut :

4.1.1 Si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaire ou autre, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

4.1.2 S'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

4.1.3 S'il n'exécute pas toutes et chacune de ses obligations souscrites aux termes de la présente convention;

4.1.4 S'il perd son statut d'organisme à but non lucratif.

4.2 Dans les cas mentionnés aux sous-paragraphes 4.1.1 et 4.1.3, la Ville peut, à son entière discrétion, résilier la présente convention sans préjudice quant à ses droits et recours. Dans les cas mentionnés au sous-paragraphe 4.1.3, le Responsable avise l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Si, malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville peut résilier la présente convention, à son entière discrétion.

4.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 4.1.2 et 4.1.4, le Protocole est résilié de plein droit.

ARTICLE 5
RÉSILIATION

5.1 Une partie peut, à son entière discrétion, par un avis écrit de trente (30) jours adressé par courrier recommandé à l'autre partie, résilier la présente convention.

5.2 Dans une telle éventualité, chaque partie renonce expressément à toute réclamation ou recours en dommages ou en indemnité quelconque contre l'autre partie, en raison de l'exercice de ce droit de résiliation.

ARTICLE 6
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

6.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

6.2 qu'il est le propriétaire ou l'usager autorisé de tous les droits de propriété intellectuelle pour toute représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle dans le cadre de l'Événement.

ARTICLE 7
INDEMNISATION ET ASSURANCES

7.1 L'Organisme garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente convention; il prend fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

7.2 L'Organisme souscrit, à ses frais, auprès d'une compagnie d'assurances ayant son siège ou une place d'affaires au Québec et maintient en vigueur pendant la durée de l'Événement ainsi que pendant la période au cours de laquelle il a accès au Site ou que la Ville y dépose du matériel relatif à la présentation de celui-ci, que ce soit avant ou après la tenue de l'Événement, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par événement ou accident, une protection minimale de (5) cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels. Cette police doit comporter un avenant qui désigne la Ville comme co-assurée de l'Organisme. De plus, cet avenant doit stipuler qu'aucune franchise n'est applicable à la Ville et que la police ne pourra être résiliée sans un avis écrit de l'assureur à la Ville d'au moins cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement. L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police d'assurance et de cet avenant.

7.3 L'Organisme s'engage à souscrire une assurance additionnelle pour feu, vol et vandalisme, au montant établi par le Responsable, couvrant tous les équipements prêtés par la Ville, pour les périodes ci-après indiquées :

7.3.1 si l'équipement est livré par la Ville : depuis la livraison de l'équipement sur le Site par la Ville jusqu'à sa récupération par la Ville;

7.3.2 si l'Organisme prend livraison de l'équipement : depuis le chargement de l'équipement, pendant le transport, et jusqu'au retour après la tenue de l'Événement à l'endroit indiqué par le Responsable.

7.4 L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police et de l'avenant.

ARTICLE 8
DISPOSITIONS FINALES

8.1 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

8.2 La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

8.3 Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

8.4 Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

8.5 L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

8.6 Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des parties.

8.7 La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

8.8 La présente convention lie les parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

8.9 Les droits et obligations de l'une ou l'autre des parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie.

8.10 Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

8.11 L'Organisme reconnaît que la Ville n'est en aucun cas responsable du défaut de remplir ses obligations, si tel défaut résulte d'une grève, de piquetage, d'une émeute, d'une agitation populaire, de l'acte d'une autorité publique, d'un cas fortuit ou de force majeure ou de toute autre raison hors du contrôle immédiat et direct de la Ville.

8.12 Cette convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

ARTICLE 9
ÉLECTION DE DOMICILE

Les parties font élection de domicile comme suit :

9.1 **L'Organisme**

L'Organisme fait élection de domicile au 2356, rue Jarry Est, Montréal, Québec, H1Z 4P3, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général, Monsieur Stéphane Lavoie. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

9.2 **La Ville**

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6 à Montréal, province de Québec, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, CONVENTION À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ..... e jour de 2021

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le 13 e jour de avril 2021

CITÉ DES ARTS DU CIRQUE

Par : _____
Stéphane Lavoie, directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le . e jour de …….. 2021 (Résolution ……..…..).

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE02-004, article 6;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **CITÉ DES ARTS DU CIRQUE** personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C38) dont l'adresse principale est le 2356, rue Jarry Est, Montréal, Québec, H1Z 4P3 agissant et représenté par M. Stéphane Lavoie, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare; tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme a une mission de diffusion, de création, d'expérimentation en art du cirque et travaille à la convergence entre culture, environnement et engagement communautaire.

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Annexe 3** » : la grille du conseil d'administration;

2.4 « **Annexe 4**» : le bilan des réalisations;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même

que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Chef de division festival et événements du Service de la culture ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service de la culture.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, il est entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés relatifs au Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français. Il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les installations de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité.

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** »), et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements relatifs le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, il est entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de

bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seul toute la responsabilité à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de six cent trente mille dollars (630 000$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de cinq cent soixante-sept mille (567 000 $) dollars dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de soixante-sept mille dollars (63 000 $), au plus tard dans les trente (30) jours de la présentation au Responsable du bilan final de la réalisation du Projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme ;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, salaire, honoraires, rabais ou avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versé à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.

6.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 ou 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties remplissent leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2021.

Advenant la résiliation de la présente convention ou à l'arrivée de son terme, il est entendu que les dispositions nécessaires au respect des obligations souscrites par l'Organisme en vertu de la présente convention survivent à sa résiliation ou à l'arrivée de son terme.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme co-assurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle attachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.
L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle relatifs au Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 2345, rue Jarry Est, Montréal, Québec, H1Z 4P3, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général, Monsieur Stéphane Lavoie. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2021

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier de la Ville de Montréal

Le 13e jour de avril 2021

CITÉ DES ARTS DU CIRQUE

Par : _____
Stéphane Lavoie, directeur général

Cette convention a été approuvée par le Conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2021 (Résolution …….).

ANNEXE 1

PROJET

PROJET TEL QUE PRÉSENTÉ PAR L'ORGANISME AU MOMENT DE LA SIGNATURE

MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CiRQUE (MCC) est le plus important festival dédié au cirque contemporain en Amérique du Nord. Avant l'interruption des grands événements suite à la pandémie de COVID-19, il avait atteint une vitesse de croisière avec 400 000 festivaliers en moyenne sur les trois dernières éditions. Ce faisant, il contribue activement à positionner Montréal comme capitale internationale des arts du cirque, tout en dynamisant plusieurs quartiers de la Ville pendant onze jours, notamment le quartier Saint-Michel et le pôle Quartier latin du Quartier des spectacles. Il profite autant aux Montréalais qu'aux touristes et promeut une image de marque conviviale, audacieuse, spectaculaire et drôle.

Pour l'édition 2021, tenue du 8 au 18 juillet, MCC va travailler sur les acquis de l'édition hybride très particulière de 2020 ; il continuera à soutenir activement les artistes de cirque et travailleurs culturels québécois, ainsi que le développement des publics, le tout dans le plus grand respect des directives sanitaires établies.
Concrètement, il y aura quatre grandes activités :

- Un pôle festif à la TOHU avec 7 spectacles tarifés (env. 60 représentations) en salle, sous chapiteau et dans le parc Frédéric-Back, ainsi que des aménagements conviviaux et une animation en continu sur la place publique de la Cité des arts du cirque ;

- Une scénographie immersive et spectaculaire envahissant la rue Saint-Denis entre de Maisonneuve et Ontario, en collaboration avec la SDC du Quartier latin ; et une série de performances surprises dans la rue et dans les vitrines vacantes du secteur ;

- Une tournée des quartiers s'appuyant sur des déambulatoires plutôt que des sites fixes, afin d'éviter les attroupements ;

- Une production d'un concept audiovisuel s'inspirant à la fois des battles et de la téléréalité, mettant chaque jour en vedette deux artistes qui s'affrontent dans des défis circassiens spectaculaires. Ces capsules vidéo, diffusées sur un grand nombre de plateformes numériques, mettront en valeur des lieux emblématiques de la métropole.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

● Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.

● Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.

● Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.

● Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.

● Les logos de Montréal doivent également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

● Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins 10 jours ouvrables avant leur diffusion.

● S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.

● Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

● Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

● Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:

○ Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

○ Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;

○ Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez visiter le site de la mairesse : mairesse.montreal.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

● Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville de Montréal. Pour les obtenir, il faut envoyer une demande à : visibilite@ville.montreal.qc.ca.

● Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).

● Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

● Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

● Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.

● Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.

● Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.

● Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.

● Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.

● Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).

● Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

● Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

● S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

● Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

● Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.

● Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez visiter le site de la mairesse (mairesse.montreal.ca), en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de
Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande doit être envoyée via le site de la mairesse : mairesse.montreal.ca

ANNEXE 3

EXIGENCES RELATIVES AU DÉPÔT DU PROJET DÉTAILLÉ

Note: La présente annexe pourrait être modifiée en fonction de la réalité dans laquelle le projet pourra se déployer dans le cadre de crise sanitaire de la COVID-19.

La description du projet :

- Historique de l'événement;
- Le concept et les objectifs;
- La programmation détaillée;
- Les activités professionnelles proposées;
- Le volet de l'occupation du domaine public, s'il y a lieu;
- Le dossier technique;
- Les prévisions budgétaires;
- L'échéancier de réalisation;
- Le plan d'affaires et le plan d'action, s'il y a lieu;
- Les actions mises en place pour le développement durable;
- Les lettres patentes;
- La résolution du conseil d'administration;
- La composition du conseil d'administration (grille à compléter à l'annexe 4).

Cette description du projet doit démontrer clairement :

- Les activités;
- L'Importance culturelle et le rôle distinctif que joue le festival, l'événement ou l'Organisme dans la promotion de son secteur culturel;
- La qualité artistique des activités offertes et l'ouverture à la participation du public montréalais;
- L'originalité et la qualité de la programmation favorisant la création et la relève. Décrire la programmation, sa diffusion et son rayonnement et préciser les activités offertes;
- Les liens développés et proposés avec des artistes et/ou des partenaires étrangers ou locaux;
- Les activités de médiation qui seront réalisées, s'il y a lieu;

- Les activités reliées à des rencontres professionnelles (marché interne, classes de maître, tables-ronde, résidences etc.) et les retombées attendues;

- La capacité de l'organisme de travailler en synergie avec les partenaires du milieu, en complémentarité avec les autres festivals, dans le respect de l'équilibre du marché;

- Les répercussions auprès de la clientèle montréalaise et des clientèles métropolitaine, nationale et internationale;

- La diversification des sources de financement publiques et privées et l'atteinte de l'équilibre budgétaire;

- La pertinence et les bénéfices attendus du plan d'affaires, du plan d'action et des activités;

- Les actions mises en place pour s'assurer de respecter les principes et les normes du développement durable et de l'accessibilité universelle.

La description du projet, lorsqu'il y a occupation du domaine public, doit prendre en compte les éléments suivants :

- La durée du festival, événement ne peut excéder douze (12) jours d'activités en continuité sur le domaine public, à moins d'une autorisation spécifique du Responsable;

- La programmation extérieure doit être en lien direct avec la mission culturelle de l'organisme;

- La programmation extérieure doit être innovante et primer sur les activités de vente et de marchandisation;

- Les activités de vente et de marchandisation ne doivent se tenir que durant les activités de programmation;

- Les activités extérieures sur le domaine public ou privé de la Ville doivent être gratuites et accessibles à l'ensemble de la population;

- Le respect de la qualité de vie des riverains doit être assuré en tout temps. À ce titre, l'Organisme doit travailler à maintenir une bonne entente avec les résidents et les commerçants du voisinage;

- L’Organisme doit porter en tout temps une attention particulière aux nuisances sonores potentielles du festival ou événement pour le voisinage;

- L’Organisme doit s’assurer que la mention du nom du commanditaire apparaît uniquement si elle est associée au nom de l’événement. Dans ce cas précis, le texte ou le message de l’affiche doit accorder une place prépondérante à la promotion de l’activité comme telle. À noter que le commanditaire ne peut figurer seul sur toute structure d’affichage située à l’intérieur du site;

- L’Organisme doit s’assurer qu’il respecte les principes et les normes du développement durable et de l’accessibilité universelle;

ANNEXE 4

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Fonction au CA	Nombre d'années à ce poste	Nombre d'années au CA	Profession / Entreprise
Diane Lemieux	Présidente	6	6	PDG, CCQ
Bernard Hébert	Vice-Président	7	9	VP, Lorange Leclair & Cie
Stéphanie Renauld	Secrétaire	3	4	DP, CDPQ
Danick Lavoie	Trésorier	6	6	Président, Pélican Intl
Pierre-Luc Bisaillon	Administrateur	1	1	VP TI, Cirque du Soleil
Philippe Bourbonnais	Administrateur	10	10	Associé, GxB
Stéphane Lavoie	Administrateur	4	4	DG, TOHU
Marguerite Mendell	Administratrice	8	8	Professeur, Concordia
Kerlande Mibel	Administratrice	3	3	Présidente, Agence Zwart
Claudéric St-Amand	Administrateur	2	2	VP associé, Agence Bob
Maryse Vermette	Administratrice	6	6	PDG, Éco Entreprises Québec

ANNEXE 5

LE BILAN DES RÉALISATIONS

Note: La présente annexe pourrait être modifiée en fonction de la réalité dans laquelle le projet pourra se déployer dans le cadre de crise sanitaire de la COVID-19.

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment, dans une section en annexe, les bénéfices ou retombées obtenus en regard avec les indicateurs suivants et indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente :

- Participation et satisfaction;
- Culture (mise en évidence de nos créateurs et talents, accroissement de la diffusion artistique pour la culture d'ici et d'ailleurs, démocratisation et d'accessibilité aux arts et à la culture, développement de l'ensemble des secteurs culturels, émergence de nouveaux courants, place pour la relève, etc.);
- Création (nouveaux contenus et nouvelles approches artistiques);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (tout indicateur qui démontre une reconnaissance et une visibilité hors Québec);
- Impacts économiques et d'affaires (budget et sommes dépensés à Montréal, emplois et opportunités d'affaires générées);
- Bénéfices sociaux (cohésion et inclusions sociales, appropriation de l'espace public par les citoyens, opportunités d'emplois et de carrières pour les jeunes de tous les milieux et de toutes les origines, etc.);
- Impact médiatique (mentions dans les médias locaux et étrangers);
- Environnement et développement durable (pratiques et résultats spécifiques à cet effet);
- Collaboration et synergie (collaboration avec d'autres festivals et événements, nombre de partenaires, bénéfices liés à un regroupement et à des activités communes ou regroupées, etc.);
- Finances publiques (revenus de fiscalité pour les gouvernements et les administrations, etc.);

- Inscrire la liste des indicateurs des retombées du projet que l'Organisme devra fournir au Directeur);

- L'Organisme peut indiquer toute autre retombée qu'il juge bénéfique pour la Ville;

- Joindre quatre visuels (3 photos; libre de droits de 1024 pixels de large et une vidéo de 2 minutes, format pdf, 72 dpi);

De plus, l'Organisme, *tel que visée par l'article 107,9 de la Loi sur les cités et villes,* s'engage à :

- Faire parvenir ses états financiers vérifiés au Bureau du vérificateur général, à l'adresse suivante : conformitecontractuelle@bvgmtl.ca;

- Déposer son rapport annuel d'activités par courriel à l'adresse suivante : yves.saindon@montreal.ca, greffier de la Ville de Montréal et mettre en copie Ivan Filion ivan.filion@montreal.ca, directeur du Service de la culture de la Ville de Montréal.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1216370007

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 630 000$ à l'organisme Cité des arts du cirque pour l'organisation de la 12e édition du festival Montréal Complètement Cirque 2021. Approuver les projets de conventions à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1216370007_Certification de fonds.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mirabelle MADAH
Préposée au Budget

Tél : 514 872-9547

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-21

Jerry BARTHELEMY
Agent(e) de gestion des ressources financières
Tél : 514 872-5066
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.25

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1216370006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 325 000 $ à l'organisme Francofolies de Montréal inc. pour l'organisation de la 32e édition des Francos de Montréal 2021. Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 325 000 $ à l'organisme Francofolies de Montréal inc., pour soutenir la 32e édition des Francos de Montréal 2021;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.
4. d'appouver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2021-04-23 16:19

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur général adjoint par intérim
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1216370006**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 325 000 $ à l'organisme Francofolies de Montréal inc. pour l'organisation de la 32e édition des Francos de Montréal 2021. Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Compte tenu des enjeux liés à la pandémie et du fait que le gouvernement du Québec a désigné la grande région de Montréal comme une zone rouge, les Francos de Montréal souhaitent contribuer activement à la relance culturelle et économique de Montréal.

À l'automne 2020, l'organisme a réalisé sa première «Édition Spéciale» (au contenu hybride) afin de pallier les exigences de santé publique dans le cadre de la pandémie liée à la COVID-19. Il souhaite cette année encore participer à la reprise de l'industrie culturelle dans la métropole et de son centre-ville, deux secteurs fortement touchés par la pandémie. Il s'agit donc cette année de la réelle 32e édition, puisque l'an passé fut plutôt nommé l'*Édition Spéciale des Francos de Montréal* .

Le soutien financier à l'organisme reste essentiel pour poursuivre de façon pérenne sa mission qui demeure, entre autres, de contribuer à la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais et continuer de positionner et renforcer Montréal comme « Ville de festivals ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0921 - 21 septembre 2020 - Accorder un soutien financier totalisant un montant de 325 000 $ à Les Francofolies de Montréal inc. pour soutenir la 32e édition des Francos de Montréal 2020 / Approuver les projets de conventions à cet effet.
CM19 0564 - 13 mai 2019 - Accorder un soutien financier de 325 000 $ à Les FrancoFolies de Montréal inc. pour soutenir la 31e édition des FrancoFolies de Montréal 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet.
CM18 0492 - 23 avril 2018 - Accorder un soutien financier de 325 000 $ à Les FrancoFolies de Montréal inc. pour soutenir la 30e édition des FrancoFolies de Montréal 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Les Francos de Montréal ont été créées dans le but de promouvoir la musique francophone et favoriser l'émergence de la relève artistique d'ici en chanson. Aujourd'hui, elles comptent

plus de 30 ans d'expérience dans l'organisation et la réalisation de ce qui est l'une des plus importantes manifestations culturelles internationales mettant à l'honneur l'univers musical francophone.

Pour cette 32e édition, en raison de la pandémie, les Francos de Montréal se déplacent en septembre et la programmation d'automne se déroulera sur 4 jours, du 9 au 12 septembre. L'édition sera entièrement gratuite et elle mêlera à la fois diffusion présentielle en extérieur et en ligne. Comme à son habitude, la programmation accordera une grande importance à la gratuité, aux artistes émergents et sera le reflet d'un grand éclectisme de styles musicaux.

Site extérieur

Deux scènes extérieures seront érigées sur le site du Quartier des spectacles, l'une sur la Place des festivals et l'autre sur l'Esplanade Tranquille, où y seront présentés au total, 24 spectacles gratuits. Contrairement aux années antérieures, les zones aménagées devant chacune des scènes seront composées de places assises et la capacité d'accueil sera limitée au nombre de places aménagées, afin de respecter les normes de la santé publique.

L'équipe de la programmation des Francos veillera à offrir une programmation de qualité aux styles variés avec des artistes canadiens afin de répondre aux intérêts divers des festivaliers et ainsi rejoindre un plus large public. Un accent sera également mis sur les artistes locaux, ceux de la relève et ceux issus de la diversité, afin d'offrir une visibilité culturelle proprement montréalaise.

Programmation numérique

Cette année, les Francos, fort de leur expérience numérique en 2020, proposeront un nouveau volet numérique comprenant des activités *En direct des Francos* (*Livestream* et animations en direction du site) mais aussi du contenu exclusif avec des capsules diffusées sur le web.

Autres activités possibles

Certaines autres activités pourraient également s'ajouter à la programmation de la 32e édition des Francos, selon les confirmations des soutiens financiers provenant l'aide de d'autres partenaires publics.
Les citoyens pourront accéder gratuitement au contenu qui sera diffusé en ligne. La plateforme de diffusion reste à déterminer, mais le festival s'appuie sur son expérience de l'édition spéciale 2020 afin de bonifier l'expérience de diffusion et les interactions avec le public.

JUSTIFICATION

Les Francofolies de Montréal comptent plus de 30 ans d'expérience dans l'organisation et la réalisation de ce qui est l'une des plus importantes manifestations culturelles internationales mettant à l'honneur l'univers musical francophone. Dans ce contexte, la Ville de Montréal affiche sa volonté de renouveler son appui financier à l'organisme, pour lui permettre de consolider ses activités et de permettre la présentation d'un festival de qualité. L'événement participe au positionnement international de Montréal comme plaque tournante de la musique francophone.
De plus, de façon générale, l'apport des festivals et événements comme pilier de développement de Montréal est largement démontré et reconnu; ils sont au coeur d'une importante économie autant locale qu'à l'échelle nationale, emploient une masse critique de travailleurs du secteur culturel et sont une vitrine essentielle pour les créateurs et les artistes, pour l'émergence de nouvelles pratiques et de nouveaux contenus artistiques qui

trouvent à rayonner internationalement. Les événements et les festivals montréalais sont un important liant social puisqu'ils permettent à des publics divers et variés un accès à une diversité de cultures et d'idées.

Avec sa programmation renouvelée, les Francos de Montréal ont pour objectif de :

- Stimuler l'activité culturelle et économique et préparer la relance;
- Soutenir l'écosystème musical, culturel et touristique;
- Demeurer un moteur créatif et économique malgré la crise.

La Direction de la Santé Publique devra donner son accord au déploiement des installations telles qu'énumérées dans ce sommaire.

Le soutien à ce projet s'inscrit directement dans le Plan stratégique 2030 de la Ville de Montréal.
Plus précisément, ce soutien financier suit l'orientation *Stimuler l'innovation et la créativité* à travers les priorités no. 14: *Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité* no.15 *Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Service de la culture	325 000 $	325 000 $	325 000 $	325 000 $	325 000 $

Le coût total maximal de cette contribution financière de 325 000 $ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du Service de la culture. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Un protocole pour le soutien technique est aussi soumis et doit faire l'objet d'une décision du conseil municipal de la Ville de Montréal.
La contribution de 325 000 $ en 2020 représentait 8,8 % du budget de l'organisme (3 683 796 $). Dans le contexte de l'année 2020, cette hausse du pourcentage est due, en grande partie, à la perte des revenus autonomes (billetterie notamment) causés par l'interdiction de tenir le festival tel qu'à l'habitude.

Pour l'année 2021 la contribution de 325 000 $ représente 7,6 % du budget déposé par l'organisme (4 264 600 $).

Un protocole de soutien technique (d'une valeur estimée à 201 895$) doit être soumis et fait l'objet d'une décision du conseil municipal de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et culturel).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants. L'événement :

- contribue à une animation urbaine de qualité au profit des citoyens montréalais;
- positionne et renforce Montréal comme « *Ville de festivals* » toute l'année durant;
- favorise le rayonnement culturel de la métropole.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte de la COVID-19, l'organisme présentera, en collaboration avec différents partenaires, divers projets dans un environnement adapté aux mesures sanitaires en vigueur lors du déploiement de leurs activités. Le soutien aux festivals et événements aura un impact positif et significatif sur l'ensemble du milieu culturel, en soutenant les organismes et les artistes offrant des prestations en ces temps difficiles.
Dans la situation actuelle, la Ville et l'Organisme pourraient, au besoin, convenir d'ajustements ou de modifications, et ce conformément à la convention.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre de ce projet.
Chaque organisme doit souligner la contribution de la Ville dans ses documents de promotion comme indiqué dans le protocole de soutien financier (annexe 2 - Protocole de visibilité).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure les conventions requises avec l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Valérie LAVIGNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine COUPAL-SCHMIDT
Agent(e) de developpement culturel

Tél : 514-872-7844
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-21

Kevin DONNELLY
Chef de division

Tél : 514-872-5189
Télécop. : 514 872-1153

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Thomas RAMOISY
Directeur Cinéma - Festivals - Événements
Tél : 514-872-2884
Approuvé le : 2021-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture
Tél : 514.872.9229
Approuvé le : 2021-04-22

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**,personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836.

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LES FRANCOFOLIES DE MONTRÉAL INC.,** personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C 38), dont l'adresse principale est le 1275 rue Saint-Antoine Ouest, Montréal (Québec) H3C 5L2, agissant et représentée par Madame Patricia Brissette, Vice-présidente principale, affaires juridiques, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit dans le but de promouvoir la chanson d'expression française, de favoriser sa diffusion et de stimuler la circulation des artistes de toute la francophonie, et a aussi pour mission de contribuer à la qualité de vie des Montréalais.es, à la notoriété internationale de leur ville et à son développement culturel, économique et touristique;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut

nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Annexe 3** » : la grille du conseil d'administration;

2.4 « **Annexe 4**» : le bilan des réalisations;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : le chef de division festivals et événements de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : le Service de la culture.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, il est entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les

taxes, les permis et les droits exigés relatifs au Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français. Il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les installations de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité.

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** »), et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements relatifs le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, il est entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les

pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seul toute la responsabilité à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.8 Séance du conseil d'arrondissement

lorsque la contribution financière annuelle est accordée par le conseil d'arrondissement, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil d'arrondissement, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de trois cent vingt-cinq mille dollars (325 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de deux cent quatre-vingt-douze mille cinq cents dollars (292 500 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de trente-deux mille cinq cents dollars (32 500 $), au plus tard le dans les trente (30) jours de la présentation au Responsable du bilan final de la réalisation du Projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme ;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, salaire, honoraires, rabais ou avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versé à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.

6.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 ou 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet

reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2021.

Advenant la résiliation de la présente convention ou à l'arrivée de son terme, il est entendu que les dispositions nécessaires au respect des obligations souscrites par l'Organisme en vertu de la présente convention survivent à sa résiliation ou à l'arrivée de son terme.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du

certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.
L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle relatifs au Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1275 rue Saint-Antoine Ouest, Montréal (Québec) H3C 5L2, et tout avis doit être adressé à l'attention de la Vice-présidente principale, affaires juridiques, Madame Patricia Brissette. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier de la Ville de Montréal

Le 20e jour de Avril 2021

LES FRANCOFOLIES DE MONTRÉAL INC.

Par : _____
Patricia Brissette, Vice-présidente principale, affaires juridiques

Cette convention a été approuvée par le Conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de …… 2021 (Résolution (inscrire l'abréviation de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention) …….).

ANNEXE 1

FRANCOS DE MONTRÉAL
32e ÉDITION – 9 AU 12 SEPTEMBRE

Les Francos de Montréal ont été créées dans le but de promouvoir la musique francophone et favoriser l'émergence de la relève artistique d'ici en chanson. Aujourd'hui, elles comptent plus de 30 ans d'expérience dans l'organisation et la réalisation de ce qui est l'une des plus importantes manifestations culturelles internationales mettant à l'honneur l'univers musical francophone.

À l'automne 2020, l'organisme a réalisé sa première édition spéciale (au contenu hybride) afin de pallier les exigences de santé publique dans le cadre de la pandémie liée à la COVID-19.

Pour cette 32e édition, le projet se fera en présence extérieure en septembre. L'édition sera entièrement gratuite, elle mêlera à la fois diffusion présentielle en extérieur et en ligne. La programmation d'automne se déroulera sur 4 jours, du 9 au 12 septembre. Comme à son habitude, la programmation accordera une grande importance à la gratuité, aux artistes émergents et sera le reflet d'un grand éclectisme des styles musicaux.

Site extérieur

Deux scènes extérieures seront érigées sur le site du Quartier des spectacles, l'une sur la Place des festivals et l'autre sur la Place tranquille, où y seront présentés, au total, 24 spectacles gratuits. Contrairement aux années antérieures, les zones aménagées devant chacune des scènes seront composées de places assises et la capacité d'accueil sera limitée au nombre de places assises ainsi aménagées. L'achalandage ciblé sera ainsi de 50 000 personnes.

L'équipe de la programmation des Francos veillera à offrir une programmation de qualité et aux styles variés avec des artistes canadiens afin de répondre aux intérêts divers des festivaliers et ainsi rejoindre un plus large public. Un accent sera également mis sur les artistes locaux, ceux de la relève et ceux issus de la diversité, afin d'offrir une visibilité culturelle proprement montréalaise.

Programmation numérique

Cette année, les Francos, fort de leur expérience numérique en 2020, proposera un nouveau volet numérique comprenant des activités *En direct des Francos* (Livestream et animations en direction du site) mais aussi du contenu exclusif avec des capsules.

Autres activités possibles

Certaines autres activités pourraient également s'ajouter à la programmation de la 32e édition des Francos, le tout sera conditionnel à l'obtention de l'aide financière de d'autres partenaires publics.

Les citoyens pourront accéder gratuitement au contenu qui sera diffusé en ligne. La plateforme de diffusion reste à déterminer, mais le festival s'appuie sur son expérience de l'édition spéciale 2020 afin de bonifier l'expérience de diffusion et les interactions avec le public.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

● Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.

● Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.

● Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.

● Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.

● Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

● Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins 10 jours ouvrables avant leur diffusion.

● S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.

● Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

● Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

● Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:

○ Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

○ Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;

○ Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez visiter le site de la mairesse : mairesse.montreal.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

● Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville de Montréal. Pour les obtenir, il faut envoyer une demande à : visibilite@ville.montreal.qc.ca.

● Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).

● Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

● Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

● Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.

● Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.

● Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.

● Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.

● Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.

● Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).

● Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

● Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

● S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

● Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

● Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.

● Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez visiter le site de la mairesse (mairesse.montreal.ca), en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de
Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande doit être envoyée via le site de la mairesse : mairesse.montreal.ca

ANNEXE 3

GRILLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2021

Nom	Fonction au CA	Nombre d'années à ce poste	Nombre d'années au CA	Profession / Entreprise

ANNEXE 4

BILAN DES RÉALISATIONS

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment, dans une section en annexe, les bénéfices ou retombées obtenus en regard avec les indicateurs suivants et indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente :

- Adaptation du projet initial en fonction de la crise sanitaire de la COVID-19;
- Participation et satisfaction;
- Culture (mise en évidence de nos créateurs et talents, accroissement de la diffusion artistique pour la culture d'ici et d'ailleurs, démocratisation et accessibilité aux arts et à la culture, développement de l'ensemble des secteurs culturels, émergence de nouveaux courants, place pour la relève, etc.);
- Création (nouveaux contenus et nouvelles approches artistiques);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (tout indicateur qui démontre une reconnaissance et une visibilité hors Québec);
- Impacts économiques et d'affaires (budget et sommes dépensés à Montréal, emplois et opportunités d'affaires générées);
- Bénéfices sociaux (cohésion et inclusions sociales, appropriation de l'espace public par les citoyens, opportunités d'emplois et de carrières pour les jeunes de tous les milieux et de toutes les origines, etc.);
- Impact médiatique (mentions dans les médias locaux et étrangers);
- Environnement et développement durable (pratiques et résultats spécifiques à cet effet);
- Collaboration et synergie (collaboration avec d'autres festivals et événements, nombre de partenaires, bénéfices liés à un regroupement et à des activités communes ou regroupées, etc.);
- Finances publiques (revenus de fiscalité pour les gouvernements et les administrations, etc.);

- Inscrire la liste des indicateurs des retombées du projet que l'Organisme devra fournir au Directeur);

- L'Organisme peut indiquer toute autre retombée qu'il juge bénéfique pour la Ville;

- Joindre quatre visuels (3 photos; libre de droits de 1024 pixels de large et une vidéo de 2 minutes, format pdf, 72 dpi);

De plus, l'Organisme, *tel que visée par l'article 107,9 de la Loi sur les cités et villes,* s'engage à :

- Faire parvenir ses états financiers vérifiés au Bureau du vérificateur général, à l'adresse suivante : conformitecontractuelle@bvgmtl.ca;

- Déposer son rapport annuel d'activités par courriel à l'adresse suivante : yves.saindon@montreal.ca, greffier de la Ville de Montréal et mettre en copie Ivan Filion ivan.filion@montreal.ca, directeur du Service de la culture de la Ville de Montréal.

CONVENTION – SOUTIEN TECHNIQUE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal. Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du de la résolution CM03 0836;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LES FRANCOFOLIES DE MONTRÉAL INC.,** personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C 38), dont l'adresse principale est le 1275 rue Saint-Antoine Ouest, Montréal (Québec) H3C 5L2, agissant et représentée par Madame Patricia Brissette, Vice-présidente principale, affaires juridiques, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite l'aide de la Ville afin de tenir à Montréal du 9 au 12 septembre 2021, de « Les Francos de Montréal » (ci-après appelé l'« Événement »);

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer la tenue de l'Événement, notamment en accordant un soutien technique et logistique;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Responsable** » : le Directeur de la Direction Cinéma-Festivals-Événements ou son représentant dûment autorisé de la Division concernée du Service de la culture.

1.2 « **Site** » : les rues, les parcs et les places utilisés pour la réalisation de l'Événement sur le territoire du Quartier des spectacles;

Le préambule fait partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 2
OBLIGATIONS DE LA VILLE

Sous réserve de circonstances qui rendraient, selon l'avis du Responsable, l'accomplissement de l'une quelconque des clauses suivantes inopportune, défavorable à l'ordre public ou susceptible de nuire à la sécurité du public, la Ville s'engage à :

2.1 sous réserve du paragraphe 2.2, mettre le Site à la disposition de l'Organisme en vue de la tenue de l'Événement, selon les modalités et conditions prescrites par les résolutions et ordonnances qui seront adoptées à cette fin et uniquement durant les périodes qui y sont déterminées, la Ville ayant accès en tout temps à toute partie du Site afin d'y exercer ses pouvoirs, y compris celui d'exécuter des travaux urgents;

2.2 assumer, à ses frais, la réfection de la chaussée pour permettre la tenue de l'Événement dans la mesure où la Ville dispose des ressources humaines et financières suffisantes pour ce faire; dans le cas contraire, la Ville est disposée à travailler conjointement avec l'Organisme pour trouver des solutions alternatives, étant entendu que ce dernier n'a aucun recours contre la Ville du fait du changement des conditions de la tenue de l'Événement;

2.3 prêter certains équipements et fournir certains services techniques, sous réserve de la disponibilité de ces ressources matérielles et techniques. La Ville n'assumera aucun frais si l'Organisme doit procéder à la location d'équipement;

2.4 assurer la coordination de l'ensemble des services publics et parapublics;

2.5 assumer les frais d'entrave (occupation du domaine public) et la perte de revenus de parcomètres engendrés par la tenue de l'Événement sur le domaine public.

ARTICLE 3
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de l'ensemble du soutien offert par la Ville, l'Organisme prend les engagements suivants :

3.1 présenter l'Événement sur le Site, aux dates indiquées au préambule, conformément à la présente convention;

3.2 assumer toute l'organisation et le financement complet du programme des activités reliées à l'Événement;

3.3 soumettre au Responsable, pour approbation, le Site de l'Événement;

3.4 mettre en place les installations et les aménagements approuvés par le Responsable en respectant toutes les modalités d'occupation qui lui sont communiquées par ce dernier et sans porter atteinte au mobilier urbain et à l'intégrité du Site. L'Organisme devra remettre les lieux dans l'état initial dans les (5) cinq jours suivant la fin de l'Événement;

3.5 adapter le Site de l'Événement afin de le rendre accessible aux personnes ayant des

limitations fonctionnelles (motrices, visuelles, auditives, intellectuelles ou verbales);

3.6 payer à la Ville, sur réception d'une facture à cet effet, le coût des dommages causés à la propriété de celle-ci en raison de l'Événement, selon le montant des dommages établis par la Ville;

3.7 soumettre au Responsable, pour approbation, une liste ventilée des besoins techniques et matériels, des installations et aménagement requis (2) deux mois avant la présentation de l'Événement;

3.8 soumettre au Responsable, pour approbation, un plan de communication des entraves à la circulation et en assurer la mise en application;

3.9 respecter la réglementation, fournir et installer la signalisation appropriée prescrite par le Code de la sécurité routière, par exemple : en vue d'interdire le stationnement lors de l'Événement, de rediriger la circulation dans le cas d'une fermeture de rue, et transmettre au Responsable les documents relatifs à cette installation (entre autres, le plan de signalisation et le personnel requis, ainsi que le formulaire intitulé « Installation de panneaux prohibant le stationnement ») et assurer à ses frais le service de remorquage, s'il y a lieu;

3.10 accomplir les démarches nécessaires afin de mettre sur pied des mesures compensatoires pour les citoyens privés de certains privilèges (stationnement réservé sur rue pour résident, accès à leur résidence, feuillets informatifs aux passants);

3.11 se conformer aux lois, règlements et ordonnances applicables à l'Événement et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, aux ordonnances autorisant la fermeture de rues, la vente temporaire d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées, à l'affichage et aux ordonnances autorisant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores et à toute autre consigne transmise par le Responsable;

3.12 respecter toutes les normes de sécurité en vigueur à la Ville, se conformer aux exigences des différents services et instances publiques concernés et aux directives qui lui sont communiquées par le Responsable;

3.13 exploiter ou superviser lui-même les kiosques de produits alimentaires, de rafraîchissements et de produits promotionnels reliés à l'Événement;

3.14 payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison de la tenue de l'Événement et des activités qui y sont reliées;

3.15 conserver son statut d'organisme à but non lucratif pendant toute la durée du Protocole.

3.16 présenter les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de l'Événement;

3.17 transmettre au Responsable, quatre-vingt-dix (90) jours ouvrables après l'Événement, un bilan financier et un rapport d'activités incluant notamment la revue de presse, les bénéfices ou les retombées de l'Événement. Le rapport d'activité devra également indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus

au cours de l’année précédente.

ARTICLE 4
DÉFAUT

4.1 Aux fins des présentes, l'Organisme est en défaut :

4.1.1 Si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaire ou autre, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

4.1.2 S'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

4.1.3 S'il n'exécute pas toutes et chacune de ses obligations souscrites aux termes de la présente convention;

4.1.4 S’il perd son statut d’organisme à but non lucratif.

4.2 Dans les cas mentionnés aux sous-paragraphes 4.1.1 et 4.1.3, la Ville peut, à son entière discrétion, résilier la présente convention sans préjudice quant à ses droits et recours. Dans les cas mentionnés au sous-paragraphe 4.1.3, le Responsable avise l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Si, malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville peut résilier la présente convention, à son entière discrétion.

4.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 4.1.2 et 4.1.4, le Protocole est résilié de plein droit.

ARTICLE 5
RÉSILIATION

5.1 Une partie peut, à son entière discrétion, par un avis écrit de trente (30) jours adressé par courrier recommandé à l'autre partie, résilier la présente convention.

5.2 Dans une telle éventualité, chaque partie renonce expressément à toute réclamation ou recours en dommages ou en indemnité quelconque contre l'autre partie, en raison de l'exercice de ce droit de résiliation.

ARTICLE 6
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

6.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

6.2 qu'il est le propriétaire ou l'usager autorisé de tous les droits de propriété intellectuelle pour toute représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle dans le cadre de

l'Événement.

ARTICLE 7
INDEMNISATION ET ASSURANCES

7.1 L'Organisme garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente convention; il prend fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

7.2 L'Organisme souscrit, à ses frais, auprès d'une compagnie d'assurances ayant son siège ou une place d'affaires au Québec et maintient en vigueur pendant la durée de l'Événement ainsi que pendant la période au cours de laquelle il a accès au Site ou que la Ville y dépose du matériel relatif à la présentation de celui-ci, que ce soit avant ou après la tenue de l'Événement, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par événement ou accident, une protection minimale de (5) cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels. Cette police doit comporter un avenant qui désigne la Ville comme coassurée de l'Organisme. De plus, cet avenant doit stipuler qu'aucune franchise n'est applicable à la Ville et que la police ne pourra être résiliée sans un avis écrit de l'assureur à la Ville d'au moins cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement. L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police d'assurance et de cet avenant.

7.3 L'Organisme s'engage à souscrire une assurance additionnelle pour feu, vol et vandalisme, au montant établi par le Responsable, couvrant tous les équipements prêtés par la Ville, pour les périodes ci-après indiquées :

7.3.1 si l'équipement est livré par la Ville : depuis la livraison de l'équipement sur le Site par la Ville jusqu'à sa récupération par la Ville;

7.3.2 si l'Organisme prend livraison de l'équipement : depuis le chargement de l'équipement, pendant le transport, et jusqu'au retour après la tenue de l'Événement à l'endroit indiqué par le Responsable.

7.4 L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police et de l'avenant.

ARTICLE 8
DISPOSITIONS FINALES

8.1 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

8.2 La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

8.3 Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

8.4 Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

8.5 L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

8.6 Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des parties.

8.7 La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

8.8 La présente convention lie les parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

8.9 Les droits et obligations de l'une ou l'autre des parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie.

8.10 Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

8.11 L'Organisme reconnaît que la Ville n'est en aucun cas responsable du défaut de remplir ses obligations, si tel défaut résulte d'une grève, de piquetage, d'une émeute, d'une agitation populaire, de l'acte d'une autorité publique, d'un cas fortuit ou de force majeure ou de toute autre raison hors du contrôle immédiat et direct de la Ville.

8.12 Cette convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

ARTICLE 9
ÉLECTION DE DOMICILE

Les parties font élection de domicile comme suit :

9.1 **L'Organisme**

L'Organisme fait élection de domicile au 1275 rue Saint-Antoine Ouest, Montréal (Québec) H3C 5L2, et tout avis doit être adressé à l'attention de la Vice-présidente principale, affaires juridiques, Madame Patricia Brissette. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

9.2 **La Ville**

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6 à Montréal, province de Québec, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, CONVENTION À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ..... e jour de ..... 20....

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le ..... e jour de ..... 20....

LES FRANCOFOLIES DE MONTRÉAL INC.

Par : _____
Patricia Brissette, Vice-présidente principale, affaires juridiques

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le . e jour de …….. 2021 (Résolution ……..…..).

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1216370006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 325 000 $ à l'organisme Francofolies de Montréal inc. pour l'organisation de la 32e édition des Francos de Montréal 2021. Approuver un projet de convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds_GDD 1216370006 vf.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Valérie LAVIGNE
Préposée au budget
Tél : 514-872-7801

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Julie NICOLAS
Conseillère budgétaire
Tél : 514.872.7660
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.26

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1216370021

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 180 000 $ à l'organisme Festival du Nouveau cinéma de Montréal pour l'organisation de la 50e édition du Festival du nouveau cinéma 2021. Approuver les projets de conventions à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 180 000 $ à l'organisme Festival du nouveau cinéma de Montréal, pour soutenir la 50e édition du Festival du nouveau cinéma;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale;
4. d'appouver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2021-04-23 16:03

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur général adjoint par intérim
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1216370021**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 180 000 $ à l'organisme Festival du Nouveau cinéma de Montréal pour l'organisation de la 50e édition du Festival du nouveau cinéma 2021. Approuver les projets de conventions à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En 2021, le Festival du nouveau cinéma de Montréal (FNC) soufflera ses 50 bougies! Malgré la crise de la Covid-19, le Festival est déterminé à célébrer cet anniversaire historique avec la fougue, l'audace et la créativité qui le caractérise. Que le festival soit intégralement en ligne ou hybride, les grandes nouveautés de la 50e édition incluent aussi la mise en place du premier marché international de coproduction, en partenariat avec le Luxembourg et l'accueil du Prix Audentia, en collaboration avec EURIMAGES, remis pour la première fois au Québec, pour récompenser une femme réalisatrice de la programmation. La mission du Festival du nouveau cinéma de Montréal est d'offrir aux publics dans toute leur diversité, une véritable immersion à travers une expérience unique, qui va au-delà d'un simple visionnement de film. Pour 2021 l'objectif du FNC est d'offrir aux festivaliers une expérience sécuritaire à la croisée du cinéma, des nouvelles technologies, de la musique, de la gastronomie et des expériences immersives.
En effet, le Festival du nouveau cinéma est un événement majeur qui se donne comme mandat de soutenir et de diffuser les œuvres importantes du 7e art, de leur donner un tremplin où faire connaître et reconnaître leur originalité et leur diversité. Le FNC positionne notre métropole sur la scène internationale au sein des réseaux les plus influents de l'industrie cinématographique. Il fait partie des plus grands festivals de son créneau en Amérique du Nord et est à ce titre un important port d'accès sur le monde pour les artistes et le public d'ici. Le soutien financier à l'organisme reste essentiel pour poursuivre de façon pérenne sa mission qui demeure, entre autres, de contribuer à la qualité de vie des Montréalais.es et continuer de positionner et renforcer Montréal comme « Ville de festivals ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0157, 24 février 2020 : Accorder un soutien financier de 180 000 $ à l'organisme "Festival du nouveau cinéma de Montréal", pour soutenir la 49e édition du Festival du nouveau cinéma 2020 / Approuver un projet de convention à cette fin.
CM19 0425, 15 avril 2019 : Accorder un soutien financier de 180 000 $ au Festival du nouveau cinéma de Montréal pour soutenir la 48e édition du Festival du nouveau cinéma 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet.
CM18 0490, 23 avril 2018 : Accorder un soutien financier de 180 000 $ au Festival du nouveau cinéma de Montréal pour soutenir la 47e édition du Festival du nouveau cinéma

2018 / Approuver un projet de convention à cet effet.
CM16 0229, 23 février 2016 : Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs et des marchés et vitrines à Montréal pour les années 2016 et 2017 / Approuver un montant de 7 900 000 $ alloué à cette fin dans le cadre de l'Entente de 175 M$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025, dont 430 000 $ pour les marchés et vitrines / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 470 000 $ à 11 festivals montréalais / Approuver les projets de convention à cet effet.
CM15 0318 - 23 mars 2015 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 3 355 000 $ à dix festivals montréalais, pour l'année 2015 / Approuver les projets de convention à cet effet

DESCRIPTION

Le festival est avant tout un déclencheur de rencontres, un espace où développer des discussions et un certain regard critique sur des problématiques locales et internationales. Le FNC joue un rôle distinctif dans le circuit national des festivals de films, ainsi qu'à l'échelle internationale. Depuis les dernières années, le FNC n'a cessé de se développer et d'innover à travers sa programmation d'un cinéma d'ici et d'ailleurs.
Le Festival a développé une programmation en ligne du 6 octobre au 1 novembre en cohérence avec la situation sanitaire et, anticipe des projections en salle aux mêmes dates si les conditions le permettent. Toujours en accord avec les conditions sanitaires, le promoteur planifie aussi un retour sur le domaine public avec une série d'activités du 2 au 6 septembre sur l'Esplanade Tranquille. Voici un aperçu de la proposition :

- Plus de 200 films en provenance de 60 pays en visionnement en ligne ou en direct;
- Une sélection d’oeuvres de réalité virtuelle en visionnement en ligne ou en direct;
- Plusieurs activités de maillage de l’industrie cinématographique (réalisateur, producteur, étudiant, etc.);
- Des volets de programmation orientés vers l’éducation (public jeunesse, médiation, etc.);
- Une mise en valeur de l’industrie gastronomique en créant plusieurs partenariats avec des chefs locaux.

JUSTIFICATION

Le Festival du nouveau cinéma de Montréal a développé, depuis sa création, une programmation riche et relevée qui permet aux Montréalaises et aux Montréalais de découvrir le cinéma d’hier, d’aujourd’hui et de demain dans un environnement renouvelé. Dans ce contexte, la Ville de Montréal affiche sa volonté de poursuivre son appui financier à l'organisme, pour lui permettre de consolider ses activités et produire un festival de qualité. L'événement participe au positionnement international de Montréal comme plaque tournante de la diffusion et de la création artistique.
De plus, de façon générale, l'apport des festivals et événements comme pilier de développement de Montréal est largement démontré et reconnu; ils sont au coeur d’une importante économie autant locale qu’à l'échelle nationale, emploient une masse critique de travailleurs du secteur culturel et sont une vitrine essentielle pour les créateurs et les artistes, pour l’émergence de nouvelles pratiques et de nouveaux contenus artistiques qui trouvent à rayonner internationalement. Les événements et les festivals montréalais sont un important liant social puisqu’ils permettent à des publics divers et variés un accès à une diversité de cultures et d’idées.
Avec sa programmation renouvelée, le Festival du nouveau cinéma du Montréal a pour objectif de :

- Stimuler l’activité culturelle et économique et participer à la relance;
- Soutenir l’écosystème musical, culturel et touristique;
- Demeurer un moteur créatif et économique malgré la crise.

La Direction de la Santé Publique devra donner son accord au déploiement des installations telles qu'énumérées dans ce sommaire.

Le soutien à ce projet s'inscrit directement dans le Plan stratégique 2030 de la Ville de Montréal. En effet, ce soutien financier est en phase avec l'orientation Stimuler l’innovation et la créativité à travers les priorités. Les priorités no.14: *Appuyer l’innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité* et no.15 *Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire* sont ciblées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Service de la culture	180 000 $	165 000 $	180 000 $	180 000 $	180 000 $
Conseil des arts de Montréal	30 000 $	33 000 $	30 000 $	30 000 $	30 000 $
Diversité sociale et des sports	3 279 $	3 304 $	-	-	-
Total	213 279 $	201 304 $	210 000 $	210 000 $	210 000 $

Le coût total maximal de cette contribution financière de 180 000 $ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du Service de la culture. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.
Un protocole pour le soutien technique est aussi soumis et doit faire l'objet d'une décision du conseil municipal de la Ville de Montréal.

La contribution de 180 000 $ en 2020 représentait 8,11 % du budget de l'organisme (2 217 256 $). Dans le contexte de l’année 2020, cette légère hausse du pourcentage est due, en grande partie, à la perte des revenus autonomes (billetterie notamment) causés par l'interdiction de tenir le festival tel qu'à l'habitude.

Pour l'année 2021 la contribution de 180 000 $ représente 6,24 % du budget déposé par l'organisme (2 882 779 $).

Un protocole de soutien technique (d'une valeur de 25 000$) doit être soumis et fait l'objet d'une décision du conseil municipal de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et culturel).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants. L'événement :

- contribue à une animation urbaine de qualité au profit des citoyen.ne.s montréalais.es;

- positionne et renforce Montréal comme « *Ville de festivals* » toute l'année durant;
- favorise le rayonnement culturel de la métropole.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte de la COVID-19, l'organisme présentera, en collaboration avec différents partenaires, divers projets dans un environnement adapté aux mesures sanitaires en vigueur lors du déploiement de leurs activités. Le soutien aux festivals et événements aura un impact positif et significatif sur l'ensemble du milieu culturel, en soutenant les organismes et les artistes offrant des prestations en ces temps difficiles.
Dans la situation actuelle, la Ville et l'Organisme pourraient, au besoin, convenir d'ajustements ou de modifications, et ce conformément à la convention.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Chaque organisme doit souligner la contribution de la Ville dans ses documents de promotion comme indiqué dans le protocole de soutien financier (annexe 2 - Protocole de visibilité).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure les conventions requises avec l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-04-21

Thomas PELTIER
Agent de développement culturel

Tél : 514-779-2114
Télécop. :

Kevin DONNELLY
Chef de division

Tél : 514 809-3070
Télécop. : 514 872-1153

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Thomas RAMOISY
Directeur Cinéma - Festivals - Événements
Tél : 514 872-2884
Approuvé le : 2021-04-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture
Tél : 514 872-9229
Approuvé le : 2021-04-22

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836.

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **FESTIVAL DU NOUVEAU CINÉMA DE MONTRÉAL**, personne morale, régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, dont l'adresse principale est 3805, boulevard Saint-Laurent, Montréal, Québec, H2W 1X9, agissant et représentée par Monsieur Nicolas Girard Deltruc, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'i le déclare;

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme un pilier dans le domaine du cinéma en offrant aux festivaliers le meilleur du cinéma et des nouveaux médias d'ici ou d'ailleurs.

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

NG

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Annexe 3** » : la grille du conseil d'administration;

2.4 « **Annexe 4**» : le bilan des réalisations;

2.5 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.6 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.7 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Chef de division festivals et événements de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service de la culture.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, il est entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet;

NG

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés relatifs au Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français. Il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les installations de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité.

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** »), et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements relatifs le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, il est entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

NG

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

NG

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seul toute la responsabilité à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

NG

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **cent quatre vingt mille dollars** (180 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de cent soixante-cinq mille dollars (165 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de quinze mille dollars (15 000 $), dans les trente (30) jours de la présentation au Responsable du bilan final de la réalisation du Projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme ;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, salaire, honoraires, rabais ou avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versé à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.

6.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

NG

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 ou 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2021.

Advenant la résiliation de la présente convention ou à l'arrivée de son terme, il est entendu que les dispositions nécessaires au respect des obligations souscrites par l'Organisme en vertu de la présente convention survivent à sa résiliation ou à l'arrivée de son terme.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 $) de dollars pour les blessures corporelles,pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.
L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle relatifs au Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

NG

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

NG

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 3805, boulevard Saint-Laurent, Montréal, Québec, H2W 1X9,, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

NG

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2021

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier de la Ville de Montréal

Le 7e jour de avril 2021

FESTIVAL DU NOUVEAU CINÉMA DE MONTRÉAL

Par : _____
Monsieur Nicolas Girard Deltruc, directeur général

Cette convention a été approuvée par le Conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2021 (Résolution CM …….).

ANNEXE 1
PROJET

50e édition du Festival du Nouveau Cinéma de Montréal

En 2021, le Festival du nouveau cinéma de Montréal souffle ses 50 bougies! Malgré la crise de la Covid-19 qui ne nous permet pas de réaliser la 50e édition d'envergure que nous avions imaginée, nous sommes tout de même déterminés à célébrer cet anniversaire historique avec la fougue, l'audace et la créativité qui nous caractérisent. Comme demandé par la Ville de Montréal, deux options sont élaborées pour la prochaine édition (Plan A = tel que réalisable au moment du dépôt; Plan B = en cas de déconfinement possible, avec les conditions de déconfinement identiques à l'été 2020 (250 personnes, distanciation physique de 2 mètres)).

Plan A : Festival en ligne
Si les restrictions gouvernementales devaient être aussi strictes en septembre et octobre 2021 qu'elles le sont aujourd'hui (mars 2021), nous organiserons un festival en ligne du 6 octobre au 1 novembre sur le même modèle que ce que nous avons proposé en 2020.
Voici les volets de programmation développés:

- **FILMS** :
  Plus de 200 films en provenance de 60 pays seront accessibles via notre plateforme online.nouveaucinema.ca. Les films sont répartis à travers différentes sections : Internationale, Nationale, Temps Ø, Les Nouveaux alchimistes, Panorama, Rencontres pancanadiennes du cinéma étudiant, Hommages et rétrospectives, Présentations spéciales.
- **FNC EXPLORE ET CRÉATION ACTUELLE :**
  Diffusion d'une sélection d'une dizaine d'œuvres XR sur la plateforme Viveport, accessible à travers tout le Canada. Des activités professionnelles dédiées aux artistes XR et des événements/performances pour le grand public auront également lieu en ligne sur nos différentes plateformes.
- **MARCHÉ INTERNATIONAL DE COPRODUCTION**
  Une sélection d'une quinzaine de projets de long-métrage et de projets VR en phase de développement provenant du monde entier seront présentés. Ces projets seront représentatifs de l'image du FNC en termes de découverte de nouveaux talents et de projets innovants. 100 professionnel.le.s québécois.es, canadien.ne.s et internationaux.les (producteurs, distributeurs, vendeurs et festivals) seront invités à assister virtuellement à l'événement.
- **FNC FORUM**
  Des professionnels de l'industrie du monde entier seront invités à participer à des ateliers, des panels et des discussions autour de la création, du financement et de la distribution de films et d'œuvres nouveaux médias. Au total, une vingtaine d'activités seront proposées sur 10 jours.

- **RENCONTRES PANCANADIENNES DU CINÉMA ÉTUDIANT (RPCÉ)**
  Organisées pour une 9e année consécutive, les RPCÉ permettent à de jeunes cinéastes de tout le pays et d'une école étrangère invitée de se rencontrer et d'échanger avec des professionnels de l'industrie. Notre partenariat avec Netflix se poursuit dans le cadre du ***Pitch Première Oeuvre*** et permet de remettre un prix de 10 000$, une bourse et une résidence aux meilleures propositions.
- **CRÉATION AUTOCHTONE**
  En 2021, nous poursuivons nos efforts de valorisation de la création et de la culture autochtone à travers une série d'événements festifs, culturels et professionnels en ligne. Pour ce faire nous serons accompagnés de l'équipe du Wapikoni Mobile. Pour une première année nous donnerons accès gratuitement aux œuvres primées dans le cadre du festival Présence Autochtone sur notre plateforme de diffusion.
- **PTITS LOUPS**
  Comme chaque année, notre section P'tits loups proposera 4 programmes de courts métrages pour enfants, pour la plupart diffusés gratuitement dans le cadre de la « Grande Kermesse des P'tits loups ». 4 ateliers créatifs et ludiques seront également proposés en ligne afin de permettre aux enfants de jouer aux apprentis réalisateurs et d'apprendre en s'amusant.
- **ÉVÉNEMENTS**
  Une série d'événements est proposée en ligne tout au long du Festival : performances virtuelles, classes de maître, soirées de remise de prix, rencontres avec les créateur.trice.s, etc.
- **GASTRONOMIE ET CINÉMA**
  L'initiative *Les boîtes ciné du FNC* revient à nouveau cette année. Les festivaliers auront la possibilité de se faire livrer à leur domicile une "boîte ciné FNC" qui leur donnera accès à un film de notre programmation sur notre plateforme de visionnement ainsi qu'un assortiment de mets québécois à cuisiner et à déguster pendant leur soirée. L'initiative est complétée par l'ajout de *La boîte de Grâce* et d'un cours de cuisine et mixologie.
- **PRIX AUDENTIA - EURIMAGES**
  Le FNC a été choisi en 2021 comme l'événement international ou sera remis le prix Audencia. Ce prix récompense le travail d'une réalisatrice de la sélection en 2021.

NG

Plan B : Festival Hybride

Si les mesures étaient assouplies et que les conditions de déconfinement étaient identiques à l'été 2020, nous organiserons une 50e édition hybride, avec une partie de la programmation en ligne, et des événements physiques à Montréal. Les activités se tiendront du 2 au 6 septembre et du 6 octobre au 1 novembre. Aux activités proposées dans le plan A se rajouteront les éléments suivants:

- **FILMS**
  30 projections au Cinéma Impérial pour présenter en primeur des films québécois/canadiens et les titres les plus attendus de l'année.
- **FNC EXPLORE ET CRÉATION ACTUELLE**
  Les œuvres sélectionnées dans ce volet de programmation seraient aussi diffusées au Centre Phi.
- **L'ESTIVAL DU NOUVEAU CINÉMA DE MONTRÉAL (nouveau volet de programmation)**
  Du 2 au 5 septembre le FNC lancera son nouveau volet de programmation extérieur. Un cycle de projections extérieures gratuites à l'Esplanade Tranquille sera proposé au grand public.
- **FNC FORUM**
  Quelques rencontres physiques se tiendront dans le cadre du FNC Forum. Carte Covid
- **RENCONTRES PANCANADIENNES DU CINÉMA ÉTUDIANT (RPCÉ)**
  Quelques rencontres physiques se tiendront dans le cadre des RPCÉ.
- **ÉVÉNEMENTS**
  La grande nuit Madmax au cinéma Impérial - projection de l'ensemble des films de la saga au cours d'une même nuit.
- **GASTRONOMIE ET CINÉMA**
  Des activités physiques viendront compléter la proposition du plan A : Papilles gustatives (forfait restaurant et visionnement) et soirées de réseautage mettant en vedette les chefs primés du Québec.
- **L'ART DANS TA COUR (nouveau volet de programmation)**
  4 événements gratuits en extérieur sur le Plateau-Mont-Royal au cours de l'été dans le but de mettre en valeur les créateurs d'ici. Chaque soirée se déroulera en trois temps : concert de musiciens autochtones, projection d'un programme de court métrage, médiation culturelle.

NG

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

● Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.

● Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.

● Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.

● Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.

● Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

● Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins 10 jours ouvrables avant leur diffusion.

● S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
● Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

● Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

● Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:

○ Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

○ Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;

○ Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez visiter le site de la mairesse : mairesse.montreal.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

● Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville de Montréal. Pour les obtenir, il faut envoyer une demande à : visibilite@ville.montreal.qc.ca.

● Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).

● Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

● Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

● Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.

● Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.

● Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.

● Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.

● Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.

● Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).

● Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

● Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

● S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

● Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

● Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.

● Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez visiter le site de la mairesse (mairesse.montreal.ca), en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de
Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande doit être envoyée via le site de la mairesse : mairesse.montreal.ca

ANNEXE 3

GRILLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021

Nom	Fonction au CA	Nombre d'années à ce poste	Nombre d'années au CA	Profession / Entreprise
Jacques Méthé	Président	3	3	Producteur
Joseph Jarpour	Secrétaire	4	4	Avocat - OAVIES
Pierre Fauteux	Trésorier	5	5	Comptable - FBBL
Caroline Brault	Administratrice	2	2	VP - Banque TD
Élaine Hébert	Administratrice	2	2	Productrice - Micro_scope
Susan Kudzman	Administratrice	2	2	DG - Medavie
Myriam Verreaukt	Administratrice	2	2	Réalisatrice

ANNEXE 4

BILAN DES RÉALISATIONS

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment, dans une section en annexe, les bénéfices ou retombées obtenus en regard avec les indicateurs suivants et indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente :

- Adaptation du projet initial en fonction de la crise sanitaire de la COVID-19;
- Participation et satisfaction;
- Culture (mise en évidence de nos créateurs et talents, accroissement de la diffusion artistique pour la culture d'ici et d'ailleurs, démocratisation et accessibilité aux arts et à la culture, développement de l'ensemble des secteurs culturels, émergence de nouveaux courants, place pour la relève, etc.);
- Création (nouveaux contenus et nouvelles approches artistiques);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (tout indicateur qui démontre une reconnaissance et une visibilité hors Québec);
- Impacts économiques et d'affaires (budget et sommes dépensés à Montréal, emplois et opportunités d'affaires générées);
- Bénéfices sociaux (cohésion et inclusions sociales, appropriation de l'espace public par les citoyens, opportunités d'emplois et de carrières pour les jeunes de tous les milieux et de toutes les origines, etc.);
- Impact médiatique (mentions dans les médias locaux et étrangers);
- Environnement et développement durable (pratiques et résultats spécifiques à cet effet);
- Collaboration et synergie (collaboration avec d'autres festivals et événements, nombre de partenaires, bénéfices liés à un regroupement et à des activités communes ou regroupées, etc.);
- Finances publiques (revenus de fiscalité pour les gouvernements et les administrations, etc.);

- Inscrire la liste des indicateurs des retombées du projet que l'Organisme devra fournir au Directeur);

- L'Organisme peut indiquer toute autre retombée qu'il juge bénéfique pour la Ville;

- Joindre quatre visuels (3 photos; libre de droits de 1024 pixels de large et une vidéo de 2 minutes, format pdf, 72 dpi);

De plus, l'Organisme, *tel que visée par l'article 107,9 de la Loi sur les cités et villes,* s'engage à :

- Faire parvenir ses états financiers vérifiés au Bureau du vérificateur général, à l'adresse suivante : conformitecontractuelle@bvgmtl.ca;

- Déposer son rapport annuel d'activités par courriel à l'adresse suivante : yves.saindon@montreal.ca, greffier de la Ville de Montréal et mettre en copie Ivan Filion ivan.filion@montreal.ca, directeur du Service de la culture de la Ville de Montréal.

NG

CONVENTION – SOUTIEN TECHNIQUE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal. Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du de la résolution CM03 0836;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **FESTIVAL DU NOUVEAU CINÉMA DE MONTRÉAL**, personne morale, régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, dont l'adresse principale est 3805, boulevard Saint-Laurent, Montréal, Québec, H2W 1X9, agissant et représentée par Monsieur Nicolas Girard Deltruc, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite l'aide de la Ville afin de tenir à Montréal du 1er au 6 septembre 2021 et du 6 au 17 octobre 2021, du « Festival du nouveau cinéma de Montréal » (ci-après appelé l'« Événement »);

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer la tenue de l'Événement, notamment en accordant un soutien technique et logistique;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Responsable** » : le Directeur de la Direction Cinéma-Festivals-Événements ou son représentant dûment autorisé de la Division concernée du Service de la culture.

1.2 « **Site** » : les rues, les parcs et les places utilisés pour la réalisation de l'Événement sur le territoire du Quartier des spectacles et de certains arrondissements qui demeurent à confirmer;

Le préambule fait partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 2
OBLIGATIONS DE LA VILLE

Sous réserve de circonstances qui rendraient, selon l'avis du Responsable, l'accomplissement de l'une quelconque des clauses suivantes inopportune, défavorable à l'ordre public ou susceptible de nuire à la sécurité du public, la Ville s'engage à :

2.1 sous réserve du paragraphe 2.2, mettre le Site à la disposition de l'Organisme en vue de la tenue de l'Événement, selon les modalités et conditions prescrites par les résolutions et ordonnances qui seront adoptées à cette fin et uniquement durant les périodes qui y sont déterminées, la Ville ayant accès en tout temps à toute partie du Site afin d'y exercer ses pouvoirs, y compris celui d'exécuter des travaux urgents;

2.2 assumer, à ses frais, la réfection de la chaussée pour permettre la tenue de l'Événement dans la mesure où la Ville dispose des ressources humaines et financières suffisantes pour ce faire; dans le cas contraire, la Ville est disposée à travailler conjointement avec l'Organisme pour trouver des solutions alternatives, étant entendu que ce dernier n'a aucun recours contre la Ville du fait du changement des conditions de la tenue de l'Événement;

2.3 prêter certains équipements et fournir certains services techniques, sous réserve de la disponibilité de ces ressources matérielles et techniques. La Ville n'assumera aucuns frais si l'Organisme doit procéder à la location d'équipement;

2.4 assurer la coordination de l'ensemble des services publics et parapublics;

2.5 assumer les frais d'entrave (occupation du domaine public) et la perte de revenus de parcomètres engendrés par la tenue de l'Événement sur le domaine public.

ARTICLE 3
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de l'ensemble du soutien offert par la Ville, l'Organisme prend les engagements suivants :

3.1 présenter l'Événement sur le Site, aux dates indiquées au préambule, conformément à la présente convention;

3.2 assumer toute l'organisation et le financement complet du programme des activités reliées à l'Événement;

3.3 soumettre au Responsable, pour approbation, le Site de l'Événement;

3.4 mettre en place les installations et les aménagements approuvés par le Responsable en respectant toutes les modalités d'occupation qui lui sont communiquées par ce dernier et sans porter atteinte au mobilier urbain et à l'intégrité du Site. L'Organisme devra remettre les lieux dans l'état initial dans les (5) cinq jours suivant la fin de l'Événement;

3.5 adapter le Site de l'Événement afin de le rendre accessible aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, visuelles, auditives, intellectuelles ou verbales);

3.6 payer à la Ville, sur réception d'une facture à cet effet, le coût des dommages causés à la propriété de celle-ci en raison de l'Événement, selon le montant des dommages établis par la Ville;

3.7 soumettre au Responsable, pour approbation, une liste ventilée des besoins techniques et matériels, des installations et aménagement requis (2) deux mois avant la présentation de l'Événement;

3.8 soumettre au Responsable, pour approbation, un plan de communication des entraves à la circulation et en assurer la mise en application;

3.9 respecter la réglementation, fournir et installer la signalisation appropriée prescrite par le Code de la sécurité routière, par exemple : en vue d'interdire le stationnement lors de l'Événement, de rediriger la circulation dans le cas d'une fermeture de rue, et transmettre au Responsable les documents relatifs à cette installation (entre autres, le plan de signalisation et le personnel requis, ainsi que le formulaire intitulé « Installation de panneaux prohibant le stationnement ») et assurer à ses frais le service de remorquage, s'il y a lieu;

3.10 accomplir les démarches nécessaires afin de mettre sur pied des mesures compensatoires pour les citoyens privés de certains privilèges (stationnement réservé sur rue pour résident, accès à leur résidence, feuillets informatifs aux passants);

3.11 se conformer aux lois, règlements et ordonnances applicables à l'Événement et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, aux ordonnances autorisant la fermeture de rues, la vente temporaire d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées, à l'affichage et aux ordonnances autorisant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores et à toute autre consigne transmise par le Responsable;

3.12 respecter toutes les normes de sécurité en vigueur à la Ville, se conformer aux exigences des différents services et instances publiques concernés et aux directives qui lui sont communiquées par le Responsable;

3.13 exploiter ou superviser lui-même les kiosques de produits alimentaires, de rafraîchissements et de produits promotionnels reliés à l'Événement;

3.14 payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison de la tenue de l'Événement et des activités qui y sont reliées;

3.15 conserver son statut d'organisme à but non lucratif pendant toute la durée du Protocole.

3.16 présenter les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de l'Événement;

3.17 transmettre au Responsable, quatre-vingt-dix (90) jours ouvrables après l'Événement, un bilan financier et un rapport d'activités incluant notamment la revue de presse, les bénéfices ou les retombées de l'Événement. Le rapport d'activité devra également indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente.

ARTICLE 4
DÉFAUT

4.1 Aux fins des présentes, l'Organisme est en défaut :

4.1.1 Si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaire ou autre, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

4.1.2 S'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

4.1.3 S'il n'exécute pas toutes et chacune de ses obligations souscrites aux termes de la présente convention;

4.1.4 S'il perd son statut d'organisme à but non lucratif.

4.2 Dans les cas mentionnés aux sous-paragraphes 4.1.1 et 4.1.3, la Ville peut, à son entière discrétion résilier la présente convention sans préjudice quant à ses droits et recours. Dans les cas mentionnés au sous-paragraphe 4.1.3, le Responsable avise l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Si, malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville peut résilier la présente convention, à son entière discrétion.

4.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 4.1.2 et 4.1.4, le Protocole est résilié de plein droit.

ARTICLE 5
RÉSILIATION

5.1 Une partie peut, à son entière discrétion, par un avis écrit de trente (30) jours adressé par courrier recommandé à l'autre partie, résilier la présente convention.

5.2 Dans une telle éventualité, chaque partie renonce expressément à toute réclamation ou recours en dommages ou en indemnité quelconque contre l'autre partie, en raison de l'exercice de ce droit de résiliation.

ARTICLE 6
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

6.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

6.2 qu'il est le propriétaire ou l'usager autorisé de tous les droits de propriété intellectuelle pour toute représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle dans le cadre de l'Événement.

ARTICLE 7
INDEMNISATION ET ASSURANCES

7.1 L'Organisme garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente convention; il prend fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

7.2 L'Organisme souscrit, à ses frais, auprès d'une compagnie d'assurances ayant son siège ou une place d'affaires au Québec et maintient en vigueur pendant la durée de l'Événement ainsi que pendant la période au cours de laquelle il a accès au Site ou que la Ville y dépose du matériel relatif à la présentation de celui-ci, que ce soit avant ou après la tenue de l'Événement, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par événement ou accident, une protection minimale de (5) cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels. Cette police doit comporter un avenant qui désigne la Ville comme coassurée de l'Organisme. De plus, cet avenant doit stipuler qu'aucune franchise n'est applicable à la Ville et que la police ne pourra être résiliée sans un avis écrit de l'assureur à la Ville d'au moins cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement. L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police d'assurance et de cet avenant.

7.3 L'Organisme s'engage à souscrire une assurance additionnelle pour feu, vol et vandalisme, au montant établi par le Responsable, couvrant tous les équipements prêtés par la Ville, pour les périodes ci-après indiquées :

7.3.1 si l'équipement est livré par la Ville : depuis la livraison de l'équipement sur le Site par la Ville jusqu'à sa récupération par la Ville;

7.3.2 si l'Organisme prend livraison de l'équipement : depuis le chargement de l'équipement, pendant le transport, et jusqu'au retour après la tenue de l'Événement à l'endroit indiqué par le Responsable.

7.4 L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police et de l'avenant.

ARTICLE 8
DISPOSITIONS FINALES

8.1 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

8.2 La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

8.3 Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

8.4 Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

8.5 L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

8.6 Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des parties.

8.7 La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

8.8 La présente convention lie les parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

8.9 Les droits et obligations de l'une ou l'autre des parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie.

8.10 Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

8.11 L'Organisme reconnaît que la Ville n'est en aucun cas responsable du défaut de remplir ses obligations, si tel défaut résulte d'une grève, de piquetage, d'une émeute, d'une agitation populaire, de l'acte d'une autorité publique, d'un cas fortuit ou de force majeure ou de toute autre raison hors du contrôle immédiat et direct de la Ville.

8.12 Cette convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

ARTICLE 9
ÉLECTION DE DOMICILE

Les parties font élection de domicile comme suit :

9.1 **L'Organisme**

L'Organisme fait élection de domicile au 3805, boulevard Saint-Laurent, Montréal, Québec, H2W 1X9,, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

9.2 **La Ville**

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6 à Montréal, province de Québec, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, CONVENTION À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ..... e jour de 2021

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le 7 e jour de avril 2021

FESTIVAL DU NOUVEAU CINÉMA DE MONTRÉAL

Par : _____
Monsieur Nicolas Girard Deltruc, Directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le . e jour de …….. 2021 (Résolution ……..…..).

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1216370021

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 180 000 $ à l'organisme Festival du Nouveau cinéma de Montréal pour l'organisation de la 50e édition du Festival du nouveau cinéma 2021. Approuver les projets de conventions à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1216370021.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Immacula CADELY
Préposée au budget
Tél : 514 872-9547

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Julie NICOLAS
Conseillère budgétaire
Tél : (514) 872-7660
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 20.27

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1198441002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Adopter une résolution visant à remplacer l'acte de cession de rang prévu aux points 1 et 2 de la résolution CM21 0178 par un nouvel acte de cession de rang dans le cadre de l'aide financière d'un maximum de 5 300 000 $ accordée à l'organisme à but non lucratif UTILE Angus, pour l'acquisition du lot 6 232 020 du cadastre du Québec et la construction d'un bâtiment locatif destiné à la clientèle étudiante de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite Patrie

Il est recommandé :

1- Adopter une résolution visant à remplacer l'acte de cession de rang approuvé par de la résolution CM21 0178 par un nouvel acte de cession de rang dans le cadre de l'aide financière d'un maximum de 5 300 000 $ accordée à l'organisme à but non lucratif UTILE Angus, pour l'acquisition du lot 6 232 020 du cadastre du Québec et la construction d'un bâtiment locatif destiné à la clientèle étudiante de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite Patrie;

2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de cession de rang en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-26 11:11

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198441002**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Adopter une résolution visant à remplacer l'acte de cession de rang prévu aux points 1 et 2 de la résolution CM21 0178 par un nouvel acte de cession de rang dans le cadre de l'aide financière d'un maximum de 5 300 000 $ accordée à l'organisme à but non lucratif UTILE Angus, pour l'acquisition du lot 6 232 020 du cadastre du Québec et la construction d'un bâtiment locatif destiné à la clientèle étudiante de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite Patrie

CONTENU

CONTEXTE

Le 22 février 2021, le Conseil municipal de Montréal a approuvé un projet d'acte de cession de rang hypothécaire par lequel la Ville cède son rang en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), prêteur principal de UTILE Angus, un organisme qui vise la réalisation d'un bâtiment locatif destiné à la clientèle étudiante de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite Patrie.

Les 2 premiers points de cette résolution proposaient :

- d'approuver un projet d'acte de cession de rang hypothécaire par lequel la Ville cède son rang en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, prêteur principal de UTILE Angus, le tout conformément au projet joint à l'intervention de la Direction des affaires civiles;
- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de cession de rang en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Après analyse et discussions, la SCHL a exigé que le projet d'acte de cession de rang hypothécaire de la Ville en faveur de la SCHL soit amendé, pour que le montant y indiqué reflète le montant de l'hypothèque que la SCHL a fait inscrire contre l'immeuble de UTILE Angus ($24 162 032,40), plutôt que le montant du prêt de la SCHL en faveur de UTILE Angus ($20 135 027).

Il est donc proposé d'adopter une résolution par laquelle le conseil municipal décide de remplacer l'acte de cession de rang prévu aux points 1 et 2 de la résolution CM21 0178 par un nouvel acte de cession de rang au même effet et d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à le signer.

Le remplacement de l’acte de cession de rang n’a aucun impact financier pour la Ville. Les amendements demandés reflètent le soutien financier de la SCHL au projet d’UTILE Angus.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafsa DABA
Conseiller en développement de l'habitation

514-868-7688
Tél :
Télécop. : 000-0000

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1198441002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Objet :	Adopter une résolution visant à remplacer l'acte de cession de rang prévu aux points 1 et 2 de la résolution CM21 0178 par un nouvel acte de cession de rang dans le cadre de l'aide financière d'un maximum de 5 300 000 $ accordée à l'organisme à but non lucratif UTILE Angus, pour l'acquisition du lot 6 232 020 du cadastre du Québec et la construction d'un bâtiment locatif destiné à la clientèle étudiante de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite Patrie

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme le projet de cession de rang ci-joint. Le conseiller juridique de la SCHL nous a confirmé son accord par écrit quant à ce projet amendé.

FICHIERS JOINTS

2021-04-23 - Cession rang Ville à SCHL.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patrick FLUET
Notaire,

Tél : 514-816-9435

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-23

Patrick FLUET
Notaire

Tél : 514-816-9435
Division : Division du droit notarial, Direction des affaires civiles

CESSION DE RANG consentie à Montréal, le _____ deux mille vingt et un (2021).

PAR : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (la « Charte »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, en la ville de Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par _____, _____, dûment autorisé(e) en vertu de la Charte et de la résolution numéro _____, adoptée par le conseil municipal à sa séance du _____ deux mille vingt et un (2021), dont copie certifiée est annexée à la présente.

(ci-après le « **Cédant** »)

Un avis d'adresse pour le Cédant a été inscrit Registre foncier du Québec sous le numéro 6 019 444.

EN FAVEUR DE: **SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT**, personne morale et société d'État constituée en vertu de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*, L.R.C. (1985) c. C-7, ayant son siège social au 700, Chemin Montréal, en la ville d'Ottawa, province d'Ontario, K1A 0P7, et une place d'affaires au numéro 1100, boulevard René-Lévesque Ouest, 1er étage, en la ville de Montréal, province de Québec, H3B 5J7.

(ci-après la « **SCHL** »)

Un avis d'adresse pour la SCHL a été inscrit au Registre foncier du Québec sous le numéro sous le numéro 6 007 021.

ATTENDU QUE Utile Angus (ci-après l'« **Emprunteur** ») a consenti au Cédant, une hypothèque immobilière grevant l'immeuble connu et désigné comme étant composé des lots numéros 6 232 020 et 6 322 742 au Cadastre du Québec (ci-après l'« **Immeuble** »), laquelle hypothèque a été inscrite le treize (13) décembre deux mille dix-neuf (2019) au bureau de la publicité des droits de Montréal (ci-après le « **Bureau de la publicité** »), sous le numéro 25 102 894 (ci-après la « **Sûreté du Cédant** »);

ATTENDU QUE l'Emprunteur a consenti à la SCHL, une hypothèque immobilière grevant l'Immeuble, laquelle hypothèque a été inscrite le premier (1er) avril deux mille vingt et un (2021) au Bureau de la publicité, sous le numéro 26 184 751 (ci-après la « **Sûreté SCHL** »);

ATTENDU QUE le Cédant accepte de céder en faveur de la SCHL priorité de rang par rapport aux droits qu'il détient en vertu de la Sûreté du Cédant.

EN CONSÉQUENCE, LE CÉDANT CONVIENT DE CE QUI SUIT EN FAVEUR DE LA SCHL :

1. Le Cédant cède à la SCHL la priorité de rang qu'il détient sur l'Immeuble jusqu'à concurrence de vingt-quatre millions cent soixante-deux mille trente-deux dollars et quarante cents (24 162 032,40 $) plus intérêts, frais et accessoires, et consent à ce que ses droits hypothécaires et autres droits en vertu de la Sûreté du Cédant soient primés par les droits hypothécaires et autres droits de la SCHL en vertu de la Sûreté SCHL. En conséquence, tous les droits hypothécaires et autres droits de la SCHL en vertu de la Sûreté SCHL auront préférence sur les droits hypothécaires et autres droits du Cédant en vertu de la Sûreté du Cédant.

2. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, cette cession de rang permettra à la SCHL de faire valoir l'antériorité de ses droits sur ceux du Cédant tant en ce qui a trait à l'exercice de l'un des recours hypothécaires prévus au Code civil du Québec, qu'au cas de paiement d'une indemnité d'assurance ou d'une indemnité d'expropriation ou encore d'une vente du bien sous l'autorité de la justice.

3. Si la SCHL se prévaut de ses recours hypothécaires pour prendre en paiement les biens hypothéqués, ceux-ci seront alors libres de toute hypothèque et de tout autre droit de garantie du Cédant qui s'engage alors de manière ferme, définitive et irrévocable à signer sur demande et après obtention du délaissement volontaire ou forcé, toute

mainlevée à cet effet. À l'inverse, si le Cédant se prévaut de ses recours hypothécaires pour prendre en paiement les biens hypothéqués, ceux-ci seront toujours grevés des hypothèques et autres droits de la SCHL.

4. Si les biens hypothéqués font l'objet d'une vente à la suite de l'exercice d'un recours hypothécaire de vente par la SCHL ou de vente sous contrôle de justice, d'une vente en justice, d'une vente pour taxes ou de tout autre recours entraînant un ordre de collocation ou le paiement d'une indemnité, notamment une indemnité d'assurance ou une indemnité d'expropriation, toute collocation devra respecter l'antériorité des droits de la SCHL sur ceux du Cédant.

5. Cette cession de rang est régie et doit être interprétée conformément au droit de la province de Québec.

Signé à Montréal, province de Québec, le _____ 2021.

VILLE DE MONTRÉAL

Par: _____

ATTESTATION

Je, soussigné (e), _____ atteste que:

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du Cédant à la présente cession de rang;
2. Le présent document traduit la volonté exprimée par le Cédant;
3. Le présent document est valide quant à sa forme.

Attesté à Montréal
Ce _____ jour de deux mille vingt et un (2021).

Nom :
Qualité :
Adresse :

_____

Dossier # : 1198441002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver le projet d'acte de cession de rang hypothécaire par lequel la Ville cède son rang en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), prêteur principal de UTILE Angus (l'Organisme) ; à titre de créancier hypothécaire de l'Organisme; approuver deux actes de servitudes visant des infrastructures, passages et services communs aux différents immeubles de l'écoquartier Angus, dont la propriété de l'Organisme

Le Service de l'habitation recommande:

- d'approuver le projet d'acte de cession de rang hypothécaire par lequel la Ville cède son rang en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, prêteur principal de UTILE Angus, le tout conformément au projet joint à l'intervention de la Direction des affaires civiles;
- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de cession de rang en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement;
- d'approuver, à titre de créancier hypothécaire de UTILE Angus, les deux actes de servitudes publiés au registre foncier le 29 janvier 2021, sous les numéros 26 028 229 et 26 028 230;
- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à consentir et à signer au nom de la Ville, à titre de créancier hypothécaire de UTILE Angus, à tout acte d'établissement ou de modification de servitudes ou de consentement à la modification cadastrale sur les lots faisant l'objet de l'hypothèque de la Ville, en autant que tel acte respecte la convention signée avec UTILE Angus et les droits de la Ville en tant que créancier hypothécaire.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-02-04 12:18

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 22 février 2021 Séance tenue le 22 février 2021	Résolution: CM21 0178

Approuver le projet d'acte de cession de rang hypothécaire par lequel la Ville cède son rang en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), prêteur principal de UTILE Angus (l'Organisme) / Approuver, à titre de créancier hypothécaire de l'Organisme, deux actes de servitudes visant des infrastructures, passages et services communs aux différents immeubles de l'écoquartier Angus, dont la propriété de l'Organisme

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0230;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'acte de cession de rang hypothécaire par lequel la Ville cède son rang en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, prêteur principal de UTILE Angus, le tout conformément au projet joint à l'intervention de la Direction des affaires civiles;

2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de cession de rang en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement;

3- d'approuver, à titre de créancier hypothécaire de UTILE Angus, les deux actes de servitudes publiés au registre foncier le 29 janvier 2021, sous les numéros 26 028 229 et 26 028 230;

4- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à consentir et à signer au nom de la Ville, à titre de créancier hypothécaire de UTILE Angus, à tout acte d'établissement ou de modification de servitudes ou de consentement à la modification cadastrale sur les lots faisant l'objet de l'hypothèque de la Ville, en autant que tel acte respecte la convention signée avec UTILE Angus et les droits de la Ville en tant que créancier hypothécaire.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1198441002
/pl

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 24 février 2021

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198441002**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver le projet d'acte de cession de rang hypothécaire par lequel la Ville cède son rang en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), prêteur principal de UTILE Angus (l'Organisme) ; à titre de créancier hypothécaire de l'Organisme; approuver deux actes de servitudes visant des infrastructures, passages et services communs aux différents immeubles de l'écoquartier Angus, dont la propriété de l'Organisme

CONTENU

CONTEXTE

Contexte:
En novembre 2019, une convention a été conclue entre la Ville et l'organisme UTILE Angus (l'Organisme), par laquelle la Ville accordait une contribution financière de 5,3 M$ à l'Organisme pour l'acquisition d'un terrain et la réalisation d'un immeuble locatif abordable pour étudiants dans le secteur du technopôle Angus, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (voir la convention de subvention en pièce jointe).
Les obligations de l'Organisme aux termes de cette convention sont garanties par un acte d'hypothèque consenti en faveur de la Ville et publié au registre foncier le 13 décembre 2019, (voir en pièce jointe).
L'objectif du présent sommaire est d'approuver, à titre de créancier hypothécaire de l'Organisme, différents actes en lien avec le développement du projet :

1- <u>Cession de rang</u>

Le montage financier initial du projet incluait la subvention de la Ville, mais aussi plusieurs autres créanciers, tels que le Fond d'investissement pour le Logement étudiant (FILE), la Fiducie du chantier de l'économie sociale (Fiducie) et enfin, un prêteur principal qui devait être soit la Caisse Desjardins ou la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).
Tel que mentionné au sommaire décisionnel # 1198441002 qui autorisait la convention de subvention, la créance hypothécaire de la Ville se trouve en 3e rang, après celles de la Fiducie et de la Société du patrimoine Angus (SPA), cette dernière garantissant le solde du prix de vente.
Comme prévu dans le même sommaire, dès la mise en place du financement du prêteur principal, la Ville devait céder son rang en faveur de ce dernier.
Étant donné que l'Organisme a reçu dernièrement la confirmation du financement de la SCHL, le présent sommaire vise à approuver le projet d'acte de cession de rang hypothécaire en faveur de la SCHL et à autoriser la directrice du Service de l'habitation à le signer.

À noter qu'étant donné que l'Organisme a obtenu de la SCHL un prêt hypothécaire avec un taux avantageux sur 50 ans, l'Organisme a décidé de ne pas demander un prêt au FILE. La garantie hypothécaire de la Ville va donc se retrouver au 4e rang, après celles de la SCHL, de la SPA et de la Fiducie et non en 5e rang, tel que mentionné dans le sommaire initial. Il est à noter que, sur réception du premier déboursé de la SCHL, l'Organisme paiera le solde du prix de vente payable à la SPA, qui donnera alors mainlevée de son hypothèque. La garantie hypothécaire de la Ville passera alors en 3e rang.

2- <u>Modification de deux actes de servitudes :</u>

Compte tenu que le projet fait partie de l'ensemble immobilier de l'écoquartier Angus, comprenant plusieurs infrastructures, passages et services en communs aux différents immeubles, dont une boucle énergétique qui a pour but le partage et l'économie d'énergie, le développeur de l'ensemble immobilier, soit la SPA, a établi au début de son projet d'écoquartier Angus, deux actes de servitudes permettant la mise en place de ces infrastructures, passages et services en communs. Lesdits actes de servitudes ont été publiés au registre foncier le 29 octobre 2019 sous les numéros 24 993 844 et 24 993 845. Lesdites servitudes étaient préexistantes au moment de l'acquisition des lots par l'Organisme et de la publication de l'hypothèque en faveur de la Ville. Ces servitudes sont nécessaires à l'exploitation des différents immeubles composant l'écoquartier Angus, dont la propriété de l'Organisme fait partie.
La SPA a dû modifier et remplacer récemment les deux actes de servitudes, afin de tenir compte de l'évolution du projet de l'écoquartier Angus et des nouveaux lots. Les actes de servitudes refondus ont été publiés au registre foncier le 29 janvier 2021 (voir en pièces jointes). Il était important pour le développeur de publier les servitudes avant la création imminente de cadastres verticaux (lots de copropriété divise), de déclarations de copropriété, de syndicats de copropriété ainsi que la vente de plusieurs unités de copropriété dans les prochains jours, de sorte que l'approbation de la Ville, à titre de créancier hypothécaire de l'Organisme, n'a pas pu être obtenue préalablement à la publication desdites servitudes.
À noter que l'Organisme ainsi que tous les créanciers hypothécaires de rang prioritaire à la Ville ont donné leur consentement auxdits actes de servitudes refondus.
À titre de créancier hypothécaire de l'Organisme, il est essentiel pour la Ville d'autoriser l'Organisme à signer ces actes de servitudes refondus pour éviter que l'Organisme ne soit en défaut de respecter ses obligations contractuelles aux termes de l'acte d'hypothèque en faveur de la Ville.
Ainsi, la résolution du conseil municipal, si elle est adoptée, constituera le consentement de la Ville à l'établissement desdites servitudes refondues par l'Organisme, sans qu'il soit nécessaire de signer quelque acte de ratification que ce soit.

3- <u>Autorisation de signature :</u>

Comme les lots appartenant à l'Organisme et faisant l'objet de l'hypothèque en faveur de la Ville font partie d'un grand développement immobilier, il est raisonnablement prévisible que l'Organisme ait à consentir dans le futur à l'établissement ou à la modification de servitudes d'utilités publiques ou autres servitudes visant le partage des infrastructures, passages ou services communs aux différents immeubles de l'écoquartier Angus. Conformément à l'acte d'hypothèque en faveur de la Ville, l'Organisme doit demander et obtenir le consentement de la Ville pour poser l'un ou l'autre de ces gestes. Il serait donc utile que la directrice du Service de l'habitation soit autorisée à consentir au nom de la Ville et à signer telles servitudes, si le cas se présente, en autant que ces actes respectent la convention signée avec l'Organisme et les droits de la Ville en tant que créancier hypothécaire. Il en est de même pour le consentement à toute opération cadastrale visant les lots appartenant à l'Organisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafsa DABA
Conseiller en développement de l'habitation

514-868-7688
Tél :
Télécop. : 000-0000

Dossier # : 1198441002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver le projet d'avenant numéro 1 à la convention de contribution financière entre la Ville et l'organisme UTILE Angus (CM19 0866), afin que la convention désigne les deux lots 6 232 020 et 6 322 742 du cadastre du Québec comme immeuble devant recevoir le projet

Le Service de l'habitation recommande:

d'approuver le projet d'avenant numéro 1 à la convention de contribution financière entre la Ville et l'organisme UTILE Angus, afin que la convention désigne les deux lots 6 232 020 et 6 322 742 du cadastre du Québec comme étant l'immeuble devant recevoir le projet.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-08-26 12:49

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 21 septembre 2020 Séance tenue le 21 septembre 2020	Résolution: CM20 0932

Approuver le projet d'avenant 1 à la convention de contribution financière entre la Ville et UTILE Angus (CM19 0866), afin que la convention désigne les lots 6 232 020 et 6 322 742 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, comme immeuble devant recevoir le projet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE20 1414;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet d'avenant 1 à la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et UTILE Angus, afin que la convention désigne les lots 6 232 020 et 6 322 742 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, comme étant l'immeuble devant recevoir le projet.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1198441002
/pl

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 23 septembre 2020

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1198441002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver le projet d'avenant numéro 1 à la convention de contribution financière entre la Ville et l'organisme UTILE Angus (CM19 0866), afin que la convention désigne les deux lots 6 232 020 et 6 322 742 du cadastre du Québec comme immeuble devant recevoir le projet

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme UTILE Angus détenait une offre d'achat pour l'acquisition d'un terrain (lot 6 232 020 du cadastre du Québec), qui appartenait à la Société Patrimoine Angus, pour la réalisation de son projet de construction de logements locatifs abordables pour étudiants.
En novembre 2019, le conseil municipal avait approuvé l'octroi d'une aide financière de 5,3 M$ à l'organisme pour l'acquisition du terrain et la réalisation du projet. Cependant, au moment de l'acquisition du terrain, il s'est avéré que le lot 6 232 020 du cadastre du Québec désignait seulement le lot superficiaire et que l'organisme devait aussi acquérir le lot 6 322 742 du cadastre du Québec, situé en tréfonds.
Le 23 décembre 2019, l'organisme a acquis les deux lots, alors que la convention signée avec la Ville désignait seulement un seul lot.
Un avenant à la convention devra être signé entre la Ville et l'organisme, afin de désigner les deux lots 6 232 020 et 6 322 742 du cadastre du Québec comme l'immeuble devant recevoir le projet.
L'acte d'hypothèque en faveur de la Ville, garantissant les engagements de l'organisme aux termes de la convention de contribution financière, n'a pas à être modifié puisqu'il fait déjà référence aux deux lots susmentionnés.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Olivier CARIGNAN DE CARUFEL, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafsa DABA
Conseiller en développement de l'habitation

514-868-7688
Tél :
Télécop. : 000-0000

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1198441002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Objet :	Approuver le projet d'avenant numéro 1 à la convention de contribution financière entre la Ville et l'organisme UTILE Angus (CM19 0866), afin que la convention désigne les deux lots 6 232 020 et 6 322 742 du cadastre du Québec comme immeuble devant recevoir le projet

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme le document juridique suivant.

FICHIERS JOINTS



2020-08-21 Avenant VISÉ.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Rasha HOJEIGE
Avocate

Tél : 514-280-2609

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-21

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division, Droit contractuel

Tél : 514-872-2363
Division :

Dossier # : 1198441002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Autoriser une aide financière d'un maximum de 5 300 000 $ à l'organisme à but non lucratif UTILE Angus, pour l'acquisition du lot 6 232 020 du cadastre du Québec et la construction d'un bâtiment locatif destiné à la clientèle étudiante de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite Patrie; approuver la convention de contribution financière entre la Ville et l'organisme UTILE Angus; autoriser l'affectation de 5 300 000 $ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation; autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal et la convention d'instructions au notaire, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière.

Le Service de l'habitation recommande:

- d'autoriser une aide financière d'un maximum de 5 300 000 $ à l'organisme à but non lucratif UTILE Angus, pour l'acquisition du lot 6 232 020 du cadastre du Québec et la construction d'un bâtiment locatif destiné à la clientèle étudiante de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite Patrie;
- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville et l'organisme UTILE Angus;
- d'autoriser l'affectation de 5 300 000 $ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation;
- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal et la convention d'instructions au notaire, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière.
- d'émettre et de transmettre à Me Stéphane Brunelle Notaire en fidéocomis, un premier chèque de 5 246 842 $ en 2019 et la balance en janvier 2020, soit un montant de 53 158 $, à verser à l'Organisme selon les conditions et modalités de la Convention.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-11-04 18:04

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 18 novembre 2019 Séance tenue le 18 novembre 2019	Résolution: CM19 1205

Accorder un soutien financier d'un maximum de 5 300 000 $ à l'organisme à but non lucratif UTILE Angus, pour l'acquisition du lot 6 232 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et la construction d'un bâtiment locatif destiné à la clientèle étudiante de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser l'affectation de 5 300 000 $ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 novembre 2019 par sa résolution CE19 1744;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une aide financière d'un maximum de 5 300 000 $ à l'organisme à but non lucratif UTILE Angus, pour l'acquisition du lot 6 232 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et pour la construction d'un bâtiment locatif destiné à la clientèle étudiante de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;

3- d'autoriser l'affectation de 5 300 000 $ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation;

4- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal et la convention d'instructions au notaire, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;

5- d'émettre et de transmettre à Me Stéphane Brunelle Notaire en fidéicommis, un premier chèque de 5 246 842 $ en 2019 et la balance en janvier 2020, soit un montant de 53 158 $, à verser à l'organisme selon les conditions et modalités de la convention.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1198441002
/pl

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 19 novembre 2019

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198441002**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Autoriser une aide financière d'un maximum de 5 300 000 $ à l'organisme à but non lucratif UTILE Angus, pour l'acquisition du lot 6 232 020 du cadastre du Québec et la construction d'un bâtiment locatif destiné à la clientèle étudiante de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite Patrie; approuver la convention de contribution financière entre la Ville et l'organisme UTILE Angus; autoriser l'affectation de 5 300 000 $ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation; autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal et la convention d'instructions au notaire, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière.

CONTENU

CONTEXTE

UTILE ANGUS (l'Organisme) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de développer et de louer des logements abordables destinés à la population étudiante. Société affiliée au groupe UTILE, l'Organisme poursuit dans la foulée de l'UTILE Papineau, qui a obtenu en 2018 une subvention de la Ville de 1,6 M$ pour la réalisation d'un projet locatif pour étudiants dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.
L'Organisme a élaboré un projet de construction (Projet) sur le site de l'éco-quartier du Technopôle Angus, appartenant à la Société du Patrimoine Angus (SPA). Il sollicite l'aide financière du Service de l'habitation dans le cadre de l'Axe 3 de la Stratégie de développement 12 000 logements sociaux et abordables de la Ville de Montréal. Le choix de l'Axe 3 – destiné aux formules innovantes de logement abordable qui ne s'inscrivent pas dans les programmes existants - s'explique par le fait que la clientèle étudiante n'est pas admissible au programme Accès Logis et que le Projet innove par son mode de financement associant notamment des bailleurs de fonds de l'économie solidaire. Le même axe avait été utilisé pour financer le premier projet, sur l'avenue Papineau.

Les principaux paramètres de traitement des dossiers dans le cadre de l'Axe 3 se présentent comme suit :

1. Caractéristiques de l'organisme promoteur

- Le financement de l'Axe 3 s'adresse aux organismes à but non lucratif et à vocation sociale.

- Les promoteurs de projets doivent démontrer leur capacité à assurer la gestion de leur projet, tant lors de la phase de développement qu'en période d'exploitation.

2. Caractéristiques du projet

- Le projet doit répondre à des besoins en habitation non comblés ou rejoindre une clientèle non prise en charge dans les autres programmes du Service de l'habitation.

- Le projet doit présenter un aspect novateur, qui pourra s'appliquer notamment à un ou plusieurs des éléments suivants: le mode de réponse aux besoins de la clientèle visée; le mode de financement; le mode de gestion; l'organisation spatiale ou fonctionnelle; la pérennité de l'abordabilité .

- Le projet devra faire état des impacts sociaux ou urbains prévus, par exemple sa contribution à une intervention plus large de revitalisation.

3. Montage financier

- Le projet doit être viable financièrement et présenter un budget d'exploitation équilibré.

- Outre la contribution de la Ville, la présence d'au moins une autre source de financement est privilégiée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le financement de l'Axe 3 a été autorisé à ce jour pour cinq projets :
- CM19 0866 – 19 août 2019 (Sommaire 1198441001) - Aide financière à l'organisme à but non lucratif L'Anonyme U.I.M. au montant de 2 373 158 $ pour l'acquisition et la rénovation d'une maison de chambres dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (14 chambres).

- CM18 1505 – 18 décembre 2018 (Sommaire 1180640006) - Aide financière à Habitations communautaires Duff Court au montant de 4 680 000 $ et un prêt de 4 680 000 $ dans le cadre d'un montage financier du Fonds d'Investissement Montréal – phase 4 (FIM-IV), pour l'achat et la rénovation de logements locatifs abordables dans l'arrondissement de Lachine (144 logements).

- CM18 1258 – 22 octobre 2018 (Sommaire 1186692001) - Aide financière de 1 600 000 $ à l'organisme Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE), pour la réalisation du projet de logements abordables pour étudiants, sur l'avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. (90 logements/ 144 chambres) - (ce sommaire modifie à la hausse une première autorisation de subvention de 500 000 $ faite en 2017).

- CM18 1008 – 21 août 2018 (Sommaire 1180640005) - Aide financière à l'organisme Habitations communautaires Olympia, comprenant 1 418 250 $ sous forme de subvention et 1 418 250 $ sous la forme d'un prêt dans le cadre d'un montage financier du Fonds d'Investissement Montréal - phase 4 (FIM-IV), pour l'achat et la rénovation de logements locatifs abordables dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville (61 logements).

- CM18 1007 – 21 août 2018 (Sommaire 1180640004) - Aide financière à l'organisme Les Habitations du trentenaire de la SHAPEM, comprenant une subvention de 2 430 000 $ et 2 430 000 $ sous forme de prêt sans intérêt garanti, dans le cadre d'un montage financier du Fonds d'Investissement Montréal - phase 4 (FIM-IV), pour l'achat et la rénovation de logements locatifs abordables dans l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie (90 logements).

DESCRIPTION

Le site

L'Organisme détient une offre d'achat pour l'acquisition d'un terrain, appartenant à la SPA, situé au sein de l'éco-quartier du Technopôle Angus, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

L'éco-quartier

Le Technopôle Angus est un vaste projet de revitalisation urbaine, développé par la SPA depuis plus de 20 ans, sur les terrains des anciens Ateliers Angus du Canadien Pacifique. L'éco-quartier est localisé dans l'îlot central du Technopôle et vise l'obtention de la certification LEED ND (Neighbourhood) Platine. Une mixité d'usages est prévue, à savoir de l'emploi et des commerces (pour environ 48 000 m^2) et du résidentiel (pour environ 500 unités), incluant des logements sociaux et des logements abordables privés.

Le projet UTILE-Angus

Le bâtiment du Projet prévoit 86 studios et 36 unités de 2 chambres à coucher, offrant en tout 158 chambres en location, ainsi qu'un espace communautaire au rez-de-chaussée et une terrasse commune au toit. La terrasse inclura, entre autres, des jardins communautaires et des gradins.

Le projet prévoit aussi un espace commercial au rez-de-chaussée, qui visera à répondre au besoin de commerces de proximité dans le secteur.

Une certification LEED est visée pour le bâtiment. L'Organisme s'est engagé envers la SPA à étudier l'option de se brancher sur la boucle énergétique de l'éco-quartier, c'est-à-dire une infrastructure de production et d'échange d'énergie commune à l'ensemble des bâtiments de l'éco-quartier. Toutefois, l'Organisme aura la possibilité de ne pas brancher le bâtiment à la boucle, si cela représente un trop grand risque financier. La directrice du Service d'habitation devra d'ailleurs consentir au branchement à la boucle, après analyse des impacts financiers.

Loyers

Les loyers prévisionnels, pour l'année d'occupation prévue en 2021, sont de 703 $ par mois pour les studios et de 1090 $ pour les logements de 2 chambres à coucher (2cc), incluant les services (électricité, eau chaude et chauffage). À noter que, pour la même année, les loyers estimés du projet Papineau sont d'environ 709 $ pour les studios et de 1204 $ pour les 2cc.

Par ailleurs, à titre de référence, les frais de location médians selon le recensement de 2016 et indexés pour 2021, pour le Plateau–Mont-Royal, sont de 741 $ pour les studios et de 1166 $ pour les 2cc. Les frais de location du Plateau–Mont-Royal sont utilisés comme comparables, car la cartographie des valeurs foncières permet de constater que le site Angus s'inscrit en continuité avec les quartiers centraux, dont l'arrondissement du Plateau–Mont-Royal, alors que le reste de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie correspond à des marchés plus périphériques.

Clientèle

Contrairement au Projet Papineau qui est destiné en priorité aux étudiants de l'université Concordia, le Projet Angus s'adresse aux étudiants de toutes les universités et des CEGEP de Montréal.

L'aide financière

L'Organisme demande à la Ville une contribution financière de 5,3 M $. Le coût total du Projet est d'environ 21,7 M $. D'autres bailleurs de fonds sont impliqués dans le financement du Projet. À la stabilisation du financement les montants seront comme suit :

- Prêt hypothécaire de la Caisse d'économie solidaire Desjardins (Caisse) 14,13 M $ (65 %)
- Subvention de la Ville de Montréal 5,30 M $ (24 %)
- Prêt du Fonds d'investissement pour le logement étudiant (FILE) 1,20 M $ (6 %)
- Prêt de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale (Fiducie) 1,00 M $ (5 %)
- Subvention de financement initial de la SCHL 0,05 M $ (0,2 %)

Le FILE est un fonds d'investissement constitué notamment du Fonds immobilier de solidarité FTQ et de la Fondation de la famille J.W. McConnell.

L'Organisme a déposé un dossier à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour l'obtention d'un prêt à un taux d'intérêts avantageux avec une durée d'amortissement de 50 ans. Le cas échéant, ce financement remplacerait le prêt hypothécaire de la Caisse ; le taux plus bas et une période d'amortissement plus longue permettraient de diminuer les loyers et réduiraient la contribution de la Ville. La réduction est estimée à 1 M$ et est prévue dans la convention de contribution.

Échéancier préliminaire

- Automne 2019 : Acquisition de l'immeuble et plans préliminaires
- Printemps 2020 : Confirmation du financement et élaboration des plans et devis pour construction
- Été-Automne 2020 : Début de travaux de construction
- 2022 : Livraison du Projet

JUSTIFICATION

Outre les raisons qui sont présentées à la section Impacts majeurs (voir plus loin), le projet présente des caractéristiques qui justifient son financement dans le cadre de l'Axe 3 de la Stratégie de développement 12 000 logements sociaux et abordables.

Profil de l'organisme promoteur du projet

L'équipe de l'Organisme œuvre depuis 2013 au développement de logement étudiant abordable et son expertise est reconnue, notamment pour l'élaboration d'études et de statistiques concernant la population étudiante. L'organisme dispose également d'une expérience en matière de développement avec la concrétisation de son premier projet, actuellement en chantier sur l'avenue Papineau, dans le Plateau Mon-Royal.

Les conditions associées à l'aide financière

Le financement de la Ville implique la signature, par l'Organisme, d'une convention de contribution financière. Plusieurs obligations sont prévues pour assurer la bonne gestion du Projet. En particulier :

· Convention d'une durée de 25 ans;
· Engagement de l'Organisme à maintenir la vocation d'un bâtiment locatif

destiné aux étudiants.
· Engagement de l'Organisme à maintenir l'abordabilité des loyers;
· Reddition de comptes au plan financier et de la gestion, pour toute la période sous convention;
· Exigence de confier la gestion immobilière du bâtiment à un gestionnaire qualifié;
· Exigence faite à l'Organisme de solliciter des fonds de la SCHL; le cas échéant, réduction de la contribution Ville ou remboursement d'une part de la contribution selon les termes de la convention;
· Droit de regard et de refus de la Ville, au cours de la période de développement du Projet, concernant le branchement à la boucle énergétique, si celle-ci présente des risques jugés trop importants pour la viabilité financière à long terme du Projet;

Ces obligations seront garanties par une hypothèque en faveur de la Ville. Compte tenu des spécificités du montage financier du Projet, se présentant en étapes, le rang hypothécaire de la Ville changera comme suit :

· Automne 2019 (à l'acquisition): L'hypothèque de la Ville sera de 3e rang. La Fiducie, qui finance entre autres des frais de pré-développement du Projet, sera en 1er rang. La SPA détiendra une hypothèque de 2e rang pour garantir le solde du prix de vente. En effet, aux termes de la promesse d'achat intervenue entre SPA et l'Organisme le 23 octobre 2018, il est prévu que le prix de vente du terrain ne sera pas payé intégralement lors de la signature de l'acte de vente, mais plutôt selon un échéancier
· Printemps 2020 (confirmation des financements) : La Ville sera 5e rang, après avoir céder son rang en faveur du prêteur principal, soit la Caisse ou la SCHL, et en faveur du FILE. Et cela pour une période d'environ 3 ans après la livraison du Projet.
· Printemps- Été 2025: Au paiement intégral du solde du prix de vente à la SPA et au remboursement des sommes empruntées à la Fiducie, la Ville se retrouvera en 3e rang.
· Environ en 2037 (15 ans après la livraison) : au remboursement du FILE, la Ville détiendra une hypothèque de 2e rang jusqu'au terme de la convention.

Une autorisation des instances sera nécessaire pour que la Ville cède son rang aux autres bailleurs de fonds lors de la mise en place finale du financement du Projet au printemps 2020.

La juste valeur marchande de l'immeuble (estimée à 16,8 M $) est plus basse que les coûts de réalisation du Projet (estimés à 21,7 M $). Cette valeur marchande, qui s'explique par l'abordabilité des loyers, ne permet pas de financer la totalité des coûts de réalisation. C'est en raison de cet écart entre la valeur marchande et les coûts de réalisation qu'un apport financier municipal est nécessaire, et qu'il est garanti par une hypothèque de rang subséquent. En effet, les autres bailleurs de fonds limitent leur prêt à la valeur marchande de l'immeuble, et ils doivent détenir un rang hypothécaire leur permettant d'être remboursés sur la valeur marchande.

Dans le but de renforcer les garanties de la Ville quant au respect des obligations de la convention de contribution financière, il est prévu que l'organisme déploie les meilleurs efforts afin qu'une clause dite de défauts croisés soit introduite dans les ententes de financement entre l'Organisme et ses bailleurs de fonds, ce qui fera en sorte que tout défaut aux termes de la convention de contribution financière constituera également un défaut aux termes des autres ententes de financement.

Montage financier:

Compte tenu des spécificités du Projet et selon les données fournies par l'Organisme (revenus/coûts de réalisation et d'exploitation), le Projet présente des flux monétaires

cumulatifs positifs tout au long de la phase de construction. Ces flux monétaires cumulatifs demeurent positifs aussi en phase d'exploitation et ce jusqu'à la quinzième année. Conditionnellement à ce qu'aucun imprévu majeur ne vienne modifier considérablement les prévisions, l'Organisme pourrait compter sur un surplus accumulé tout au long de sa période d'exploitation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de subvention est non récurrente et d'un maximum de 5 300 000 $. Le coût total de ce dossier sera financé entièrement par le budget de fonctionnement du Service de l'habitation et proviendra des budgets alloués au financement des interventions de l'Axe 3 pour les nouvelles mesures de logements abordables. Le présent dossier relève des compétences de la Ville centre en matière d'habitation.
La contribution financière servira pour l'acquisition de l'immeuble et les travaux de construction du bâtiment (portion résidentielle) et sera versée à l'organisme de la façon suivante :

- Un premier versement de 1 200 000 $ correspondant à une partie du prix d'acquisition et aux frais afférents; il englobe aussi des frais de pré-développement en amont de l'acquisition de l'immeuble par l'Organisme;

- Des versements durant les travaux de réalisation du Projet, soit une somme de 500 000 $ lorsque les travaux auront atteint 25% d'avancement et une autre de 500 000 $ lorsque les travaux auront atteint 50% d'avancement, sur attestation de l'avancement des travaux émise par l'architecte du Projet;

- Un autre versement de 2 600 000 $ à la livraison du projet, sur attestation de l'achèvement substantiel de l'architecte du Projet.

- Un dernier versement de 500 000 $, au plus tard 18 mois après la livraison du Projet, sur présentation de preuves justificatives démontrant qu'un minimum de 75% des chambres sont louées à des étudiants inscrits à une université ou un CEGEP de Montréal.

La totalité de la contribution financière sera déposée dans le compte en fidéicommis d'un notaire, lequel effectuera ensuite les versements précités sur autorisation de la directrice du Service de l'habitation. Toute somme non requise pour le projet sera remboursée à la Ville.

Considérant les fonds disponibles, la contribution sera transférée au notaire en deux dépôts, soit un premier dépôt de 5 246 842 $ en 2019 et la balance en janvier 2020, soit un montant de 53 158 $.

Si le financement de la SCHL est confirmé pour le Projet, la contribution de la Ville sera réduite d'environ 1 M $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables, qui vise à accroître l'offre de logements abordables sur le territoire montréalais. Une offre de logements abordable est une condition essentielle au maintien de la mixité sociale et d'un climat social inclusif, deux éléments clés du développement durable.
Le projet s'inscrit dans le développement d'un éco-quartier qui vise la certification LEED Neighbourhood (LEED-ND) Platine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet permettra d'offrir des logements avec des loyers abordables pour les étudiants, dans un quartier central et recherché de Montréal. Il contribue à l'atteinte de plusieurs objectifs municipaux :

1. La réponse aux populations à revenus faibles ou modestes

Montréal compte près de 120 000 étudiants. Selon des informations produites par le groupe UTILE en 2017, 60% des quelque 82 000 étudiants universitaires se tournent vers le marché privé pour se loger. Pour ce qui des 25 000 cégépiens, 9 000 sont locataires. A noter que selon cette même source, 40% de la population étudiante au Québec dispose de revenus se situant entre 5 000$ et 15 000 $. Le projet vise à accroître l'offre abordable pour cette clientèle.

2. Le maintien de quartiers centraux animés et favorisant la présence de familles
Les études menées par le groupe UTILE indiquent que dans les quartiers centraux, de nombreux grands logements familiaux sont occupés en co-location par des étudiants. La création de logements locatifs pour étudiants pourrait donc induire la libération de ces grands logements, favorisant ainsi le maintien des familles en ville.

3. La consolidation des zones centrales dans une perspective de transition écologique
Au plan urbain, le Projet s'insère dans un plan d'ensemble visant à compléter le développement du Technopôle Angus et la mise en place d'un éco-quartier. La présence du Projet contribue à répondre aux critères de certification LEED Neighbourhood.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est recommandée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Printemps 2020: Autorisation des instances pour la cession de rang de l'hypothèque de la Ville en faveur des autres bailleurs de fonds, lors de la mise en place finale du financement du Projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Olivier CARIGNAN DE CARUFEL, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Olivier CARIGNAN DE CARUFEL, 29 octobre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafsa DABA
Conseillère en développement de l'habitation

Tél : 514-868-7688
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-10-29

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Isabelle LUSSIER
Chef de division
Tél : 514-872-7909
Approuvé le : 2019-11-04

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.28

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1217231052

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 368 138,51 $, taxes incluses, pour compléter les travaux de voirie, d'éclairage et de signalisation lumineuse dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à la rue Victoria, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du contrat # 310102 accordé à Charex inc. (CM20 0632), majorant ainsi l'enveloppe des contingences reliée au contrat de 594 146,07 $ à 962 284,58 $, taxes incluses.

Il est recommandé:
1. d'autoriser une dépense additionnelle de 368 138,51$, taxes incluses, pour compléter les travaux de voirie, d'éclairage et de signalisation lumineuse dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à la rue Victoria dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du contrat # 310102, accordé à Charex inc., (CM20 0632), majorant ainsi l'enveloppe des contingences reliée au contrat de 594 146,07 $ à 962 984,58 $, taxes incluses.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-30 06:10

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1217231052**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 368 138,51 $, taxes incluses, pour compléter les travaux de voirie, d'éclairage et de signalisation lumineuse dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à la rue Victoria, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du contrat # 310102 accordé à Charex inc. (CM20 0632), majorant ainsi l'enveloppe des contingences reliée au contrat de 594 146,07 $ à 962 284,58 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) et le Service de l'eau ont planifié, pour réalisation en 2020, des travaux de voirie, d'éclairage et de signalisation lumineuse dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à la rue Victoria et des travaux de réhabilitation d'aqueduc et d'éclairage, de la rue Victoria au boulevard René-Levesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. À cet effet, un contrat a été accordé à Charex inc. par le conseil municipal du 16 juin 2020 au montant de 5 141 844,86 $, taxes incluses. De plus, un montant de 594 146,07 $ taxes incluses, pour les dépenses contingentes et un montant de 782 079,09 $ taxes incluses pour les dépenses incidentes, ont été autorisés (CM 20 0632).

Sans s'y limiter, les travaux du contrat comprennent entre autres :

- La reconstruction de chaussée, de trottoirs et de terre-plein central à granulats exposés avec bordures de granit, d'éclairage, de signalisation lumineuse, d'enfouissement de fils sur poteaux d'Hydro-Québec par la CSEM et de déplacement de la conduite de gaz dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à l'avenue Victoria;
- La construction d'un stationnement à l'ouest du boul. Saint-Jean-Baptiste au sud de la rue Prince-Albert;
- La réhabilitation de conduite d'eau secondaire et travaux d'éclairage dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste, de la rue Victoria au boulevard René-Lévesque.

Le délai contractuel du projet est de cent-vingt (120) jours calendrier (du 27 juillet au 23 novembre 2020). Les travaux ont commencé le 27 juillet 2020. Le degré d'avancement des travaux est actuellement de 85 %. La fin des travaux était prévue en novembre 2020 mais, en raison des conditions d'hiver qui prévalaient au mois de novembre 2020, le chantier a été suspendu sans compléter la totalité des travaux prévus au contrat, ce qui entraîne des coûts supplémentaires.

Les travaux restants du contrat seront repris après la période du dégel au printemps 2021. Ces travaux comprennent :

· Le pavage de la couche de surface à module élevé. Ces travaux n'ont pas été réalisés en raison de la température basse durant la période prévue pour la pose au mois de novembre. Cette couche nécessite une température minimale de 15 °Celsius. La décision qui a été prise est que seule la couche de base a été mise en place sur une épaisseur supérieure afin de mieux répondre aux sollicitations de la période hivernale. Le pavage de la couche de surface a été reporté en 2021.

· Les travaux de trottoir à granulats exposés et trottoirs armés sur le côté Est. Ces travaux nécessitant une température adéquate pour effectuer la cure et la finition du béton. Le report de ces travaux affecte aussi la réalisation des fosses de plantation ainsi que les travaux en arrière trottoir.

· La construction de la dalle de béton pour abribus qui a été reportée en raison de l'indisponibilité du béton et les délais prolongés de fourniture; à cet effet nous avons dû paver temporairement la section de la dalle de béton et reporter ces travaux pour 2021. Ces délais prolongés auraient retardé la pose des couches de pavage dans la période de réalisation prévue.

Étant donné que les travaux devaient être terminés en 2020, les coûts de mobilisation et de démobilisation en 2021 n'étaient pas prévus. Le montant de contingences déjà alloué dans le cadre du contrat # 310102 sera nécessaire pour l'exécution des travaux déjà octroyés étant donné la rencontre de plusieurs imprévus coûteux et dépassement de quantités depuis le début de l'exécution du contrat. Suite à l'évaluation des coûts pour les travaux reportés ainsi que les coûts additionnels occasionnés par la fermeture du chantier pour les conditions d'hiver 2020 et la reprise des travaux au printemps 2021, les fonds dans l'enveloppe des contingences du projet seront insuffisants pour couvrir ces frais, d'où la préparation du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0632 - 16 juin 2020 - Accorder un contrat à Charex inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de signalisation lumineuse dans le boul. Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à la rue Victoria et travaux de réhabilitation d'aqueduc et d'éclairage, de la rue Victoria au boul. René-Levesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 6 518 070,02 $ (contrat: 5 141 844,86 $ + contingences: 594 146,07 $ + incidences: 782 079,09 $), taxes incluses. Appel d'offres public 310102 - 5 soumissionnaires. Accorder un contrat gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour les travaux électriques en vue de la mise en oeuvre du réseau électrique souterrain sur un tronçon du boulevard Saint-Jean-Baptiste, pour la somme maximale de 225 302,71 $ taxes incluses (1207231029);

CA20 3006 0136 - 2 juin 2020 - Résolution du conseil d'arrondissement qui autorise une

dépense totale de 739 327,61 $ taxes incluses pour des travaux de construction d'un stationnement en bordure ouest du boulevard Saint-Jean-Baptiste, entre la rue Notre-Dame et la rue Prince-Albert (1208663004).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser une dépense additionnelle pour des travaux de 368 138,51 $ dans le boulevard St-Jean-Baptiste entre le boul. René Levesque et la rue Notre Dame.
Les travaux additionnels comprennent, entre autres :

· Mobilisation et démobilisation de l'entrepreneur et ses sous-traitants;
· Enlèvement du pavage temporaire et construction de la dalle d'autobus côté ouest;
· Enlèvement du pavage temporaire du trottoir côté est;
· Maintien de la signalisation.

Le délai contractuel sera majoré de 42 jours calendriers. Ainsi, le délai du contrat initial passera donc de 120 à 162 jours calendrier.

Aucune autre majoration ne sera demandée en lien avec le présent dossier.

JUSTIFICATION

À ce jour, considérant le degré d'avancement des travaux de ce projet, la compilation des quantités finales pour la majorité des items du bordereau est complétée. Toutes les réclamations de l'entrepreneur pour les travaux supplémentaires réalisés à ce jour sont reçues. La négociation de certaines réclamations est toujours en cours avec l'entrepreneur. Il est évalué que le solde résiduel de l'enveloppe des travaux de 5 141 844.86 $, taxes incluses, sera nécessaire pour compléter les travaux du contrat. Aussi, le solde résiduel de l'enveloppe des contingences de 594 146,07 $ taxes incluses, sera nécessaire pour l'exécution des travaux déjà octroyés étant donné la rencontre de plusieurs imprévus coûteux et dépassement de quantités depuis le début de l'exécution du contrat. En conséquence, le montant de la majoration requise de 368 138,51 $ taxes incluses, correspond à la valeur de la dépense additionnelle requise pour compléter les travaux supplémentaires et les travaux reportés en 2021.

La totalité de l'enveloppe des contingences sera donc 962 284,58 $. Ce montant représente entre autres:

- Un montant de 534 785,24 $ taxes incluses, pour les travaux contingents payés et engagés à ce jour,
- Un montant de 427 488,34 $, taxes incluses, incluant entre autre le montant pour la dépense additionnelle et le montant de contingences sur les travaux à venir en 2021.

Nous n'avons pas considéré de retourner en appel d'offres pour l'exécution des travaux générant le dépassement budgétaire puisque les travaux prévus en 2021 ainsi que le dépassement des quantités sont liés à des travaux contractuels.

Une analyse approfondie de la disponibilité des enveloppes autorisées a été effectuée, dont le détail se trouve en pièce jointe du présent dossier.

Cette modification des travaux déjà prévus au contrat n'en change pas la nature et s'avère accessoire à celui-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle estimée pour compléter les travaux reportés en 2021 est de 368 138,51 $ taxes incluses. Cette majoration représente une augmentation de 6.42 % de la valeur initiale du contrat incluant les contingences.
En effet, la valeur du contrat initial de 5 735 990,93 $ est majorée à 6 104 129.44 $, taxes incluses.

À noter cependant que l'enveloppe des contingences du contrat prévue initialement à 594 146,07 $, taxes incluses (11.56 % du coût des travaux) passe à 962 284.58 $, soit 18.71 % du coût initial des travaux.

La dépense additionnelle de 368 138,51$ taxes incluses, entièrement assumé par la ville centrale, sera imputé dans le PTI de la Direction de la mobilité du SUM et représente un coût net de 336 159,53 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 19-023.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020: "Optimiser la gestion de l’eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la majoration du contrat est reportée à une date ultérieure, le chantier demeurera inachevé jusqu'à la décision des instances et pénalisera ainsi les résidents.
L'entrepreneur, Charex inc., pourrait également réclamer à la Ville un montant à titre de dommages-intérêts équivalent à 5 % du coût des travaux inachevés, en vertu de l'article 4.5.2.2 des Clauses administratives générales de la Ville de Montréal (exécution des travaux - version 30-05-2017).

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: juillet 2020
Fin des travaux initialement prévue : Novembre 2020
Majoration du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Poursuite des travaux: mai 2021
Fin des travaux : juin 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Valérie G GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diego RENDON
Ingénieur

Tél : 514 872 1081
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-20

Monya OSTIGUY
Chef de division

Tél : 514-872-6444
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2021-04-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nathalie M MARTEL
Directrice
Tél : -
Approuvé le : 2021-04-29

Augmentation de la valeur du contrat # 310102 -Travaux de voirie, d'éclairage et de signalisation lumineuse dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à la rue Victoria et travaux de réhabilitation d'aqueduc et d'éclairage, de la rue Victoria au boul. René-Lévesque

GDD # 1217231052

TPS/TVQ $ 1,15

Taxes incluses

	Charex inc. $ 5 735 990,93		Incidences	GRAND TOTAL
	Travaux	Contingences		
Enveloppes budgétaires autorisées (GDD 1207231029)	**$ 5 141 844,86**	**$ 594 146,07**	**$ 782 079,09**	**$ 6 518 070,02**
Travaux payés à ce jour	$ 4 544 321,66	$ 292 611,80		**$ 4 836 933,46**
Travaux engagés à ce jour:	$ 118 310,31	$ 242 184,44		**$ 360 494,75**
Incidences engagées à ce jour (CSEM, Hydro Québec, Énergir-déplacement d'une conduite de gaz, contrôle qualitatif et surveillance environnementake)			$ 513 079,10	**$ 513 079,10**
Total (payé+engagé+imprevus) Ville	**$ 4 662 631,97**	**$ 534 796,24**	**$ 513 079,10**	**$ 5 710 507,31**
Montants disponibles pour les travaux, les contingences et les incidences à ce jour :	**$ 479 212,89**	**$ 59 349,83**	**$ 268 999,99**	**$ 807 562,71**
Travaux du contrat à compléter (pavage, trottoirs, dalle de béton,fosses plantation)	$ 479 212,89			**$ 479 212,89**
Majoration 10 % :		$ 47 921,29		**$ 47 921,29**
Coûts supplémentaires pour la réouverture du chantier en 2021(mobilisation, demobilisation , enlèvement pavage temporaire,maintien signalisation)		$ 379 567,05		**$ 379 567,05**
Incidences à venir			$ 268 999,99	**$ 268 999,99**
Total estimé des travaux et incidences	**$ 5 141 844,86**	**$ 962 284,58**	**$ 782 079,09**	**$ 6 886 208,53**
Surplus (insuffisance) budgétaire pour compléter le contrat	**$ 0,00**	**$ (368 138,51)**	**$ -**	**$ (368 138,51)**
Augmentation de l'enveloppe des contingences à faire autoriser				**368 138,51 $**

	Avant majoration	Majoration	Après majoration	% d'augmentation du contrat
Travaux	$ 5 141 844,86	$ (0,00)	$ 5 141 844,86	
Contingences	$ 594 146,07	$ 368 138,51	$ 962 284,58	
Total	**$ 5 735 990,93**	**$ 368 138,51**	**$ 6 104 129,44**	**6,42%**
Pourcentage des contingences sur le coût initial des travaux du contrat	***11,56%***		***18,71%***	

Imputer l'augmentation dans les sous projets suivants:

Trottoirs - 2059070003 - 182671	184 069,26 $
Chaussée - 2059070007 - 182677	184 069,26 $
	368 138,51 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231052

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 368 138,51 $, taxes incluses, pour compléter les travaux de voirie, d'éclairage et de signalisation lumineuse dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à la rue Victoria, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du contrat # 310102 accordé à Charex inc. (CM20 0632), majorant ainsi l'enveloppe des contingences reliée au contrat de 594 146,07 $ à 962 284,58 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds 1217231052.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Iulia Ramona BOAR BUCSA
Préposée au budget
Tél : (514) 872-9964

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-29

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.29

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1217736001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de service, de gré à gré, à l'OBNL Atelier Entremise pour assurer la gestion de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières - Dépense maximale de 364 699 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

- d'approuver, conformément aux disposition de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Atelier Entremise s'engage à fournir à la Ville les services requis pour assurer la gestion de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières pour une durée de 28 mois au montant de sa soumission soit pour une somme maximale de 364 699 $, taxes incluses, dans le cadre du budget de la Direction générale, conformément à son offre de service en date du 8 avril 2021 et selon les termes et conditions stipulées au projet de convention.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2021-04-22 10:05

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur général adjoint par intérim
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1217736001**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de service, de gré à gré, à l'OBNL Atelier Entremise pour assurer la gestion de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières - Dépense maximale de 364 699 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Au cours de l'été 2017, la Ville de Montréal a acquis la propriété des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (RHSJ), située au pied du mont Royal, en vertu d'une décision du conseil municipal. Un bail à court terme a été conclu avec les RHSJ afin qu'elles occupent le site jusqu'au 1er avril 2019. À la demande de celles-ci, la date a été reportée au 1er mai, date à laquelle la Ville a pris possession de l'ensemble du site (comprenant trois chapelles, un caveau, le couvent, les jardins, le musée et les bâtiments de service). Les religieuses occupent 40 % de la superficie du couvent, en vertu d'un bail à long terme, jusqu'en 2039.

La Ville, en tant que propriétaire de ce site patrimonial, a la responsabilité de protéger ce milieu ainsi que son patrimoine culturel et paysager.

Les efforts de protection de la Ville et le projet de mise en valeur du site devront se conformer aux cinq principes suivants, inscrits à l'acte de vente :

- La préservation de l'esprit des lieux ;
- Le respect des valeurs des Religieuses et de leur mission spirituelle;
- La protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel;
- La cohérence avec l'histoire du site;
- L'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins.

La requalification de ce site patrimonial exceptionnel passe par la création d'un bien commun qui reflètera les valeurs partagées par les acteurs de la collectivité, tant locale que métropolitaine, et qui saura mettre en valeur les différentes composantes de la propriété, en un tout intégré, vivant, comme l'a été le couvent dans le passé. Pour ce faire, le projet repose sur une démarche d'urbanisme transitoire. Cette approche permettra de définir et d'évaluer, au fur et à mesure de son évolution, le sens, la vocation et le modèle de gouvernance le plus adéquat tout en assurant le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et la communauté en devenir.

En parallèle, un travail important est effectué afin de développer une connaissance et compréhension fine du site. Cette compréhension nourrira la phase transitoire, mais

soutiendra également le développement d’une stratégie de conservation afin d’assurer la préservation des patrimoines matériels et immatériels dans les différentes étapes du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0309 - 22 mars 2021
Accorder un soutien financier de 190 000 $ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour son fonctionnement et le maintien de ses activités pour l'année 2021
CE21 0332 - 10 mars 2021
Approuver la prolongation d'un bail aux termes duquel la Ville de Montréal loue au Musée des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal l'édifice situé au 201, avenue des Pins Ouest d'une superficie de 1 122,5 m² ainsi que des locaux additionnels au 251, avenue des Pins Ouest d'une superficie de 581 m², pour une durée de 12 mois, soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, moyennant un loyer symbolique de 100 $ pour la période, auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ
CM20 0803 - 24 août 2020
Accorder un soutien financier de 220 000 $ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour son fonctionnement et le maintien de ses activités pour l'année 2020
CM20 0813 - 24 août 2020
Approuver la prolongation d'un bail aux termes duquel la Ville de Montréal loue au Musée des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal l'édifice situé au 201, avenue des Pins Ouest (1 122,5 m²) ainsi que des locaux additionnels au 251, avenue des Pins Ouest (581 m²), pour une durée de douze (12) mois, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, moyennant un loyer symbolique de 100 $ pour la période, auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ. Ouvrage #1303-102. Arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Cité des Hospitalières. La subvention immobilière représente une somme de 187 879 $
CM19 1368 - 16 décembre 2019
Approuver un bail aux termes duquel les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph louent de la Ville de Montréal des locaux d'une superficie totale de 219 m² dans la Cité des Hospitalières au 251 et 251A, avenue des Pins Ouest, à des fins d'entreposage d'archives, pour une durée de trois (3) ans à compter du 1er mai 2019, moyennant un loyer total de 77 939,25 $, taxes incluses
CM17 0777 - 12 juin 2017
Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph l'immeuble situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest ainsi que le terrain vacant situé sur l'avenue Duluth Ouest, à des fins municipales, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme de 14 550 000 $ / Approuver l'intervention de la Ville au projet d'acte de servitudes entre le Centre Hospitalier de l’Université de Montréal et les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph / Approuver l'entente de services entre le Centre Hospitalier de l'Université de Montréal et la Ville de Montréal / Ratifier les principes contenus dans la promesse bilatérale de vente et d'achat intervenue entre la Ville de Montréal et les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, sauf quant aux délais qui n'ont pu être respectés et ratifier le contrat de services professionnels intervenu entre les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph et Fasken Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l., avec l'intervention de la Ville pour en accepter le bénéfice / Approuver une dépense de 14 450 000 $, constituant le solde du prix de vente, payable à la signature de l'acte vente à l'ordre ou au nom de Fasken Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l., en fiducie / Ajuster la base budgétaire du SGPI de 1 500 000 $ pour l'entretien de l'Immeuble à compter du 1er janvier 2019 / Approuver un projet de bail à court terme et un projet de bail à long terme en faveur des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph. N/Réf. : 31H12-005-0568-02

DESCRIPTION

À partir d'une étude de faisabilité réalisée en 2019, la Ville a confié à l'OBNL Atelier Entremise, un contrat de services professionnels pour réaliser une proposition de projet d'occupation transitoire, notamment afin de définir :

- Les thématiques du projet transitoire, le phasage, l'aménagement et les usages proposés en respect de la réglementation en vigueur (code du bâtiment et zonage);
- Le cadre d'occupation (règles d'utilisation du site, charte du vivre ensemble, types d'occupation et modèle de sélection);
- Le cadre de gestion collectif;
- La mise en œuvre.

Ce travail a été réalisé au courant de l'automne 2020 à partir d'une série d'ateliers de travail avec des représentants des services impliqués dans le projet (Service de la diversité et de l'inclusion sociale, Service de l'urbanisme et de la mobilité, Service des Grands parcs, du mont Royal et des sports, Service de la culture et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal) et des occupants présents sur le site (Musée et Soeurs Hospitalières de Saint-Joseph).

Le présent contrat de gestion vise le déploiement et la gestion du projet d'occupation transitoire sur le site de la Cité-des-Hospitalières à partir du printemps 2021 pour 28 mois. Les services attendus dans le présent contrat sont les suivants :

- Gestion des espaces;
- Gestion du bureau de permanence (accueil);
- Gestion de l'hôtel à projets (occupation ponctuelle : activités et événements);
- Sélection et gestion des locataires;
- Accompagnement de la Ville dans l'animation de la communauté et gouvernance des occupants;
- Communications;
- Collecte de données et documentation.

Étant donné la nature novatrice du projet, un intérêt particulier sera porté à la collecte de données et à l'évaluation. Ces activités serviront tant à déterminer la vocation et la nature du projet dans sa phase pérenne, qu'à nourrir les réflexions plus larges quant à la pratique émergente qu'est l'urbanisme transitoire à Montréal.

Avant toute occupation régulière du bâtiment principal, des travaux touchant à la mise aux normes et à la sécurité incendie devront être planifiés. Toutefois, des travaux de sécurité mineurs seront réalisés à court terme afin de permettre l'accueil de projets ponctuels dès 2021.

La mise en œuvre du projet transitoire se déroulera en deux phases. Lors de la première phase (activation), un bureau de permanence ainsi qu'un hôtel à projets seront mis en place afin de rendre accessibles certaines parties du site à des projets ponctuels de 1 à 30 jours. Lors de la deuxième phase, des appels à candidatures seront lancés afin de sélectionner des locataires.

JUSTIFICATION

La stratégie d'approvisionnement visait à octroyer un premier contrat de service professionnel à Atelier Entremise pour la conception du projet d'occupation transitoire en partenariat avec la Ville de Montréal suivi de ce contrat de gestion pour sa mise en oeuvre. Elle a été validée par le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal. Elle a permis de développer un projet adapté à la dimension novatrice de cette approche ainsi qu'au contexte de la Cité-des-Hospitalières, en concertation avec l'ensemble des services

impliqués. La Ville peut octroyer ces contrats de gré à gré à Atelier Entremise conformément à l'article 573.3, alinéa 1 (2.1°) de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit une telle exception pour les organismes à but non lucratif (OBNL) dans la mesure où cette dépense est inférieure à 366 200 $ taxes incluses. La Ville de Montréal souhaite bénéficier de l'expertise d'Atelier Entremise qui se spécialise dans la conception, la mise en oeuvre et l'opération de projets d'occupation transitoire. Leur mission vise à transformer des espaces vacants ou sous-utilisés en actifs communs pour des villes plus justes, durables et résilientes. Cette approche permet notamment la préservation et la mise en valeur du patrimoine, d'ouvrir ces espaces aux citoyens, créateurs, organismes communautaires, acteurs de l'économie sociale et d'ouvrir la voie à des projets collectifs novateurs. L'Atelier Entremise a été retenu pour son implication et expérience dans le déploiement des premiers projets d'urbanisme transitoire à Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale associée au contrat lié à la gestion du projet d'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières se décline de la manière suivante :

Honoraires estimés	296 298 $
Déboursés estimés	10 900 $
Réserve pour la variation des heures et déboursés estimés	10 000 $
Sous-total, avant taxes	317 198 $
Total avec taxes	**364 699 $**

Ces montants sont ventilés à l'Annexe 2 du projet de convention à l'Intervention des Affaires juridiques joint au présent sommaire décisionnel.

Les décaissements annuels avant taxes, excluant la réserve pour la variation des heures et déboursés estimés, peuvent être prévus de la manière suivante :

- 2021 : 67 198 $
- 2022 : 120 000 $
- 2023 : 120 000 $

La dépense maximale pour ce contrat, toutes taxes incluses, soit 364 699 $ sera financée par le budget de fonctionnement de la Direction générale. Ce dossier ne comporte donc aucun impact sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée en sa totalité par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'urbanisme transitoire participe activement au mouvement de transition écologique mis de l'avant dans le Plan climat 2020-2023. L’urbanisme transitoire est une façon de valoriser autrement des espaces vacants ou délaissés en les réutilisant en l'état actuel afin de planifier au mieux un projet pérenne assurant leur durabilité dans le temps. Cette approche ouverte et inclusive s’inscrit dans un cadre d’urbanisme participatif. L’urbanisme transitoire participe ainsi à la réalisation de la transition socioécologique par l’expérimentation de nouvelles formes de collaboration publique–communautaire, telles que les communs (forme d’usage et de gestion collective d’un lieu ou de ressources).

Le projet met de l'avant dans ses objectifs, les quatre orientations formulées par le plan stratégique Montréal 2030 :

- Accélérer la transition écologique;
- Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion;
- Amplifier la démocratie et la participation;

- Stimuler l'innovation et la créativité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet d'urbanisme transitoire vise à ouvrir le site de la Cité-des-Hospitalières aux Montréalais.es et à nourrir la formulation d'une vocation et d'un projet pérenne. Un retard dans l'octroi du contrat pour le déploiement et la gestion du projet d'occupation transitoire aura ainsi pour impact de retarder l'accès du lieu aux citoyen.nes et la planification, la mise oeuvre et les travaux nécessaires au projet pérenne de requalification du site.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La crise sanitaire a engendré la mise sur pause ou la nécessité de repousser certaines activités dans le temps dont l'ouverture du site et le lancement des activités en personnes. Malgré les circonstances, l'équipe dédiée au projet a poursuivi les activités de planification et de réflexion nécessaires à l'avancement de celui-ci, notamment la mise sur pied du projet d'occupation transitoire pour permettre un lancement au printemps 2021.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications. De plus, un protocole de visibilité sera en vigueur et devra être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2021 Présentation au comité exécutif
Mai 2021 Présentation au conseil municipal pour approbation

Le calendrier prévisionnel du projet conditionnel à son approbation est comme suit :

- Octroi du contrat : mai 2021
- Démarrage du contrat de gestion : mai 2021
- Lancement du projet (ouverture du bureau de permanence et accueil d'activités ponctuelles) : mi-juin 2021
- Fin du contrat : octobre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valentine ABOUT
Conseillère en planification

Tél : 514-872-6180
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-19

Patrice ALLARD
c/d diversite sociale

Tél : 514-872-1274
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nadia BASTIEN
Directrice par intérim SDIS
Tél : (514) 872-3510
Approuvé le : 2021-04-21

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1217736001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction , -
Objet :	Accorder un contrat de service, de gré à gré, à l'OBNL Atelier Entremise pour assurer la gestion de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières - Dépense maximale de 364 699 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme la convention de services à intervenir entre la Ville de Montréal et Ateliers Entremise inc.
Prendre note que nous avons seulement vérifier la convention de services et l'annexe 1, les autres annexes de la convention de services étant des documents dont le contenu n'est pas juridique.

FICHIERS JOINTS

2021-04-16 V-4 Finale convention de service_OSBL_Atelier Entremise.pdf

2021-04-14 V-10 Finale Annexe 1 _ Description services attendus et modalités de fourniture.docx

2021-04-15 V-3 Finale Annexe 3 Protocole de visibilité.docx

Annexe 2_ Description de la prestation de service du Contractant (3).pdf

Annexe A - Dossier de projet - CH.pdfAnnexe B - Fiche paramètres - hôtel à projets (1).pdf

Annexe B - Fiche paramètres- Bureau de permanence.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION **ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-04-20

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT A SA VALIDITE
ET A SA FORME

20 avril 2021

POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CONVENTION DE SERVICES AVEC UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF
GDD 1217736001

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (QC) H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

(Ci-après, nommée la **« Ville »**)

ET : **ATELIER ENTREMISE**, personne morale constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38, dont l'adresse principale est située au 201, rue Sainte-Catherine Est, Montréal (QC) H2X 1L2, agissant et représentée par Philémon Gravel, directeur général par intérim, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 743316929
Numéro d'inscription TVQ : 1223831261

(Ci-après, nommée le **« Contractant »**)

Le Contractant et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « Partie » ou les « Parties ».

ATTENDU QUE la Ville a acquis en juillet 2017 l'immeuble portant les numéros civiques 201 à 251A, avenue des Pins Ouest à Montréal (ci-après la « Cité-des-Hospitalières »), laquelle inclut les lieux ci-après décrits;

ATTENDU QUE lors de cette acquisition, la Ville s'est engagée à occuper et à utiliser la Cité-des-Hospitalières en accord avec les cinq grands principes suivants : la préservation de l'esprit des lieux, le respect des valeurs des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph et de leur mission spirituelle, la protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel, la cohérence avec l'histoire du site et l'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins;

ATTENDU QUE la Ville requiert les services du Contractant pour la mise en valeur du site patrimonial de la Cité-des-Hospitalières par une occupation transitoire du site, lesquels sont plus amplement décrits à l'article 2 des présentes;

ATTENDU QUE le Contractant œuvre dans le domaine de l'urbanisme transitoire;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement au Contractant;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Annexe 1** » : Description des services attendus et des modalités de fournitures de ces services par la Ville;

1.2 « **Annexe 2** » : Description de la prestation de service du Contractant;

1.3 « **Annexe 3**» : Protocole de visibilité;

1.4 « **Responsable** » : La Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

1.5 « **Unité administrative** » : Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville.

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1, 2 et 3 ci-jointes, à assurer la gestion de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières comprenant la gestion des espaces, l'accueil du public, la sélection et la gestion des occupants réguliers et ponctuels et l'animation de la communauté.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

3.1 Le préambule et les Annexes 1, 2 et 3 font partie intégrante de la présente convention.

3.2 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1, 2 et 3 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

Nonobstant la date de sa signature, la présente convention prend effet à partir de la signature de la présente convention par les deux parties et se termine lorsque la somme maximale des honoraires prévue à l'article 8.1 de la présente convention est épuisée ou au plus tard le 1er octobre 2023 suivant la première de ces éventualités, le tout sous réserve des articles 11 et 13.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville doit :

5.1 assurer au Contractant la collaboration du Responsable;

5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés comme exacts, à moins que le Responsable ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Responsable sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant;

5.4 lui verser les sommes prévues à l'article 8 de la présente convention.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

En considération des sommes qui lui sont versées par la Ville, le Contractant s'engage à :

6.1 exécuter les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Responsable et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant conserve le libre choix des moyens d'exécution de la présente convention;

6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1, 2 et 3;

6.3 assumer ses frais généraux tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;

6.4 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;

6.5 transmettre au Responsable, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Responsable, un rapport faisant état des services rendus, des coûts afférents, du respect des échéanciers et de la performance générale des activités;

6.6 n'offrir aucune prestation de service susceptible d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;

6.7 respecter les lois et les règlements en vigueur, se procurer tout permis ou toute licence exigés par les autorités compétentes et payer toutes les taxes et redevances qui pourraient être exigées en vertu de la présente convention;

6.8 rendre disponibles les ressources nécessaires à l'exécution de la présente convention, le recours à la sous-traitance est interdit sauf de manière accessoire et le Contractant s'engage à fournir l'essentiel des services à même ses propres ressources;

6.9 prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne de tout jugement ou toute décision qui pourraient être prononcés à son encontre, en capital, intérêts et frais, dans toute poursuite ou réclamation découlant directement des activités décrites dans la présente convention;

6.10 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention une copie de ses lettres patentes;

6.11 offrir l'accès sans discrimination à toute personne se prévalant des services offerts en vertu de la présente convention;

6.12 ne divulguer aucun des renseignements personnels recueillis aux fins des services rendus en vertu de la présente convention;

6.13 adresser toute communication à la Ville en français. Il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage du Contractant dans les locaux de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité.

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU RESPONSABLE

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Responsable a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la présente convention;

7.2 refuser les travaux, rapports, prestations et tout autre document du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la présente convention ou des Annexes;



7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, rapports, prestations et tous autres documents aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de **trois cent soixante-quatre mille six cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (364 699 $)** couvrant tous les honoraires, les frais et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

8.2 Les honoraires prévus au présent article sont payables comme indiqué à l'Annexe 1.

8.3 Les factures du Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

8.4 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

8.5 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

8.6 Les factures adressées à la Ville doivent contenir les informations suivantes :

- le numéro de la facture;
- la date d'émission et la période couverte par la facture;
- le montant de la facture et le montant facturé avant cette facture;
- le pourcentage d'avancement des honoraires ventilé comme au plan de travail;
- l'identification du fournisseur, incluant ses numéros de taxe sur les produits et services (T.P.S.) et de taxe de vente du Québec (T.V.Q.);
- le numéro du bon de commande.

Les documents suivants doivent être joints à la facture :

- une liste des déboursés remboursables, les factures correspondantes et les pièces justificatives.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou des omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder trois cent soixante-quatre mille six cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (364 699 $).

9.2 La prétention du Contractant selon laquelle ses services ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville. Aucune somme additionnelle ne sera versée à titre de taxe au Contractant. Le Contractant doit prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales à cet égard.

ARTICLE 10
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En considération des honoraires prévus à l'article 8.1, le Contractant :

10.1 cède à la Ville tous ses droits de propriété intellectuelle se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux;

10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits de propriété intellectuelle relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;

10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11
RÉSILIATION

11.1 La Ville peut mettre fin à la présente convention en tout temps. Le Responsable avise le Contractant par écrit de son intention de recommander à la Ville de mettre fin à la présente convention. À la réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Responsable tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des services rendus qui demeurent impayés à la date de l'avis du Responsable en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.

11.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 13
DÉFAUTS

13.1 Il y a défaut :

13.1.1 Si le Contractant n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

13.1.2 Si le Contractant fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

13.1.3 Si l'administration du Contractant passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Contractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

13.1.4 Si le Contractant perd son statut d'organisme sans but lucratif.

13.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 13.1.1, le Responsable avise par écrit le Contractant du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que le Contractant n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, le Contractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée

de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

13.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 13.1.2, 13.1.3 ou 13.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

13.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 13.2 ou 13.3, la Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable ou de l'événement selon le cas. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des articles 13.2 ou 13.3.

ARTICLE 14
ASSURANCES ET INDEMNISATION

14.1 Le Contractant doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

14.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par le Contractant ou par l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

14.3 Le Contractant s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. Le Contractant doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 15
REPRÉSENTATION ET GARANTIE

15.1 Le Contractant déclare et garantit :

15.1.1 Qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

15.1.2 Que les services visés par la présente convention s'inscrivent dans le cadre de sa mission et qu'il a les compétences requises et les ressources pour les fournir;

15.1.3 Que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec la présente convention ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

15.1.4 Qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de céder tous ses droits de propriété intellectuelle prévus à l'article 10 de la présente convention;

15.1.5 Que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 16
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

16.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

16.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

16.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou à tel recours.

16.4 **Représentations du Contractant**

Le Contractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

16.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux Parties.

16.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

16.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

16.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

16.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile du Contractant

Le Contractant fait élection de domicile au 201, rue Sainte-Catherine Est, Montréal (QC) H2X 1L2, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, Montréal (QC) H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

16.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, A LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2021

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le e jour de 2021

ATELIER ENTREMISE

Par : _____
Philémon Gravel, directeur général par intérim

Cette entente a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2021 (Résolution CM21 …….)

Annexe 1 : Description des services attendus et des modalités de fourniture de ces services

Gestion de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières

Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Ville de Montréal
Table des matières

1. Lexique

2. Objet du mandat

3. Contexte
   - 3.1 Le site, son histoire et ses valeurs
   - 3.2 Gouvernance administrative
   - 3.3 Projet d'occupation transitoire
   - 3.4 Projet novateur

4. Objectifs du projet d'occupation transitoire

5. Espaces

6. Phasage du projet d'occupation transitoire

7. Horaires

8. Services attendus
   - 8.1 Gestion des espaces
   - 8.2 Gestion du bureau de permanence
   - 8.3 Gestion de l'Hôtel à projet
   - 8.4 Sélection et gestion des locataires
   - 8.5 Animation de la communauté et gouvernance
   - 8.6 Communications
   - 8.7 Collecte de données et documentation

9. Qualité des services

10. Main d'oeuvre

11. Équipement

12. Obligations complémentaires
    - 12.1 Formats des livrables
    - 12.2 Rencontres
    - 12.3 Documents de suivi des mandats

13. Formule de prix

1. Lexique

Chargé(e) de projet

La personne identifiée comme chargé(e) de projet désigne la personne responsable du contrat chez le Contractant.

Phase d'occupation transitoire

La phase d'occupation transitoire est une période du projet de mise en valeur de la Cité-des-Hospitalières qui comprend plusieurs projets et interventions qui visent à renouveler la vocation du site afin de permettre la formulation d'un projet pérenne.

Projet d'occupation transitoire

Le projet d'occupation transitoire est le projet visé par le présent contrat.

Bureau de permanence

Le bureau de permanence est la porte d'entrée du projet transitoire de la Cité-des-Hospitalières. Composé de personnes-ressources, il est d'abord un lieu physique pour accueillir et informer les visiteurs et les parties prenantes sur le projet transitoire ainsi que sur l'histoire du site. Le bureau de permanence est aussi l'entité qui coordonne la mise en œuvre du projet transitoire.

Occupation ponctuelle

L'occupation ponctuelle désigne toute activité dont la durée est de 1 à 30 jours consécutifs. Voici une liste non exhaustive des types de propositions s'inscrivant dans la définition d'occupations ponctuelles: activités, événements, cours, rencontres, séances de travail, cliniques d'un jour, résidences de création, conférences, représentations artistiques, ateliers de travail, etc.

Occupation régulière

L'occupation régulière désigne toute occupation dépassant le délai de 30 jours consécutifs et nécessitant la signature d'un bail entre l'occupant et la Ville.

Hôtel à projet

L'Hôtel à projet désigne l'outil permettant le déploiement d'occupations ponctuelles. L'Hôtel à projets établira un cadre en vertu duquel les prochaines demandes pourront être évaluées, sélectionnées et accueillies dans le respect des grands principes du projet de mise en valeur et de protection de la Cité-des-Hospitalières. L'Hôtel à projets a pour but de stimuler la participation publique en misant sur l'action et l'utilisation du lieu.

2. Objet du mandat

Le contrat vise à assurer la gestion de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières comprenant la gestion des espaces, l'accueil du public, le processus de sélection et la gestion

des occupants réguliers et ponctuels et l'animation de la communauté. Le projet de la Cité-des-Hospitalières est un projet de la Ville qui prévoit la mise en valeur de ce site patrimonial à travers une occupation transitoire du lieu.

Cette approche innovante permettra de définir et d'évaluer, au fur et à mesure de son évolution, la vocation et le modèle de gouvernance le plus adéquat tout en assurant le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et les besoins de la communauté.

Ainsi, le projet d'occupation transitoire qui sera déployé sur le site vise à permettre l'occupation de la Cité-des-Hospitalières, par différents individus, organismes, entreprises, associations, regroupements sur une base ponctuelle comme régulière afin d'évaluer la vocation, les usages, la gouvernance et le modèle d'affaires qui devront être déployés sur le site à long terme, de façon pérenne.

3. Contexte

3.1 Le site, son histoire et ses valeurs



Fig. 1 : Photo aérienne du site de la Cité-des-Hospitalières

La Ville est, depuis juillet 2017, propriétaire de ce site patrimonial situé au pied du Mont-Royal. Elle a la responsabilité de protéger ce milieu ainsi que son patrimoine culturel et paysager. Ce qu'elle vise à faire, entre autres, par une mise en valeur et une prévention d'usages intensifs, destructeurs ou dont la nature ne s'inscrit pas dans l'esprit du lieu.

La mise en valeur du site par la Ville représente une occasion au XXIe siècle de prolonger le rôle et la contribution des Religieuses Hospitalières de St-Joseph (RHSJ) dans le développement de Montréal. L'actualisation de l'esprit du lieu passe par la formulation d'une nouvelle identité et la création d'un bien commun qui reflèteront les valeurs partagées par les acteurs de la collectivité et qui sauront mettre en valeur les différentes composantes de la propriété en un tout intégré, vivant, comme l'a été le couvent dans le passé.

La Ville joue exceptionnellement le rôle de promoteur pour ce projet d'entrepreneurship urbain du fait de l'importance de ce lieu hautement significatif à une échelle tant locale que métropolitaine.

Principes directeurs

La Ville et les Religieuses Hospitalières ont convenu d'inscrire dans l'acte de vente du site, cinq principes directeurs auxquels le projet de mise en valeur doit se conformer :

- La préservation de l'esprit des lieux;
- Le respect des valeurs des Religieuses et de leur mission spirituelle;
- La protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel;
- La cohérence avec l'histoire du site;
- L'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins.

Des définitions des cinq principes ont été formulées et peuvent être consultées.

Énoncé d'intérêt patrimonial

L'énoncé de l'intérêt patrimonial du site de l'Hôtel-Dieu (hôpital et ensemble conventuel inauguré en 1861) recèle des valeurs symboliques, historiques, paysagères, architecturales :

- La forte dimension humaniste et religieuse du lieu qui évoque spiritualité, humilité, générosité et compassion. Un lieu qui appelle le respect et représente une grande source d'inspiration;
- La grande valeur identitaire du site en raison de sa nature liée aux origines et aux fondateurs de Montréal, la sépulture de Jeanne-Mance s'y trouvant;
- La longue histoire d'accueil et de dévouement de ses occupantes marquée par la solidarité, la compassion, l'innovation, l'engagement social, l'éducation, les soins et le recueillement;
- La composition régulière et harmonieuse de l'ensemble ; l'unité de style architectural d'inspiration néo-classique.

3.2 Gouvernance administrative

En janvier 2019, la responsabilité du projet de mise en valeur de la Cité-des-Hospitalières a été confiée au Service de la Diversité et de l'inclusion sociale (SDIS).

Plusieurs unités administratives internes collaborent de près au projet et font partie du comité de coordination et du comité de direction :

- Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI);
- Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM);
- Le Service des Grands parcs, du mont Royal et des sports (SGMPRS);
- Le Service de la Culture (SC);
- L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (Arr. PMR).

Une charte des rôles et responsabilités a été élaborée afin d'indiquer clairement le rôle de chacun des intervenants (SDIS, SUM, SGPI, SC, SGPMRS, Arr.PMR).

Le Contractant travaillera en collaboration avec les services impliqués dans les comités de direction et de coordination ainsi qu'avec les autres comités ou organes mis en place pour la gestion du site.

3.3 Projet d'occupation transitoire

Il a été convenu que l'occupation des lieux se fera de façon graduelle lors d'une phase transitoire jusqu'à la formulation d'une vocation et d'un projet pérenne pour la Cité-des-Hospitalières.

La projet d'occupation transitoire permettra, par une occupation progressive et évolutive du bâtiment, l'intégration des composantes du projet de mise en valeur : les acteurs, les lieux et leurs sens.

Cette approche permettra de définir et d'évaluer, au fur et à mesure de son évolution, la vocation et le modèle de gouvernance le plus adéquat tout en assurant le meilleur arrimage possible entre le site et les projets.

Le projet d'occupation transitoire devra être développé en respect des principes directeurs formulés par la RHSJ, des lignes directrices dégagées par la Ville et de la vision des jardins en voie de définition par le SGPMRS et le SUM.

À partir de l'étude de faisabilité réalisée en 2019, la Ville a confié à l'organisme à but non lucratif Entremise, un contrat pour réaliser une proposition de projet d'occupation transitoire, notamment afin de définir :

- Les thématiques du projet transitoire, le phasage, l'aménagement et les usages proposés en respect de la réglementation en vigueur (construction et zonage);
- Le cadre d'occupation (règles d'utilisation du site, charte du vivre ensemble, types d'occupation et modèle de sélection);
- Le cadre de gestion collectif;
- La mise en œuvre, l'aménagement et le montage financier.

Ce travail a été réalisé au cours de l'automne 2020 à partir d'une série d'ateliers de travail avec des représentants des services impliqués dans le projet et des occupants présents sur le site (Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal et Soeurs Hospitalières de Saint-Joseph).

L'ensemble des résultats de ces ateliers est compilé dans un dossier de projet et des fiches de paramètres (Annexes A et B de la présente Annexe 1) qui détaillent la forme que prendra le projet transitoire et serviront sa mise en œuvre. Le Contractant devra, dans le cadre du présent contrat, assurer la réalisation du projet selon les paramètres qui y sont détaillés.

Les différents volets compris dans le projet sont les suivants:

- Gestion des espaces;
- Gestion du bureau de permanence;
- Gestion de l'Hôtel à projet (activités ou événements ponctuels);
- L'accueil et la gestion de locataires selon quatre catégories d'occupation : hébergement, espaces de travail; ateliers, espaces communs;
- L'animation de la communauté et la gouvernance;
- La communication et la documentation.

3.4 Projet novateur

Étant donné la nature novatrice du projet, un intérêt particulier sera porté à la collecte de données et à l'évaluation. Ces activités serviront tant à déterminer la vocation et la nature du projet dans sa phase pérenne, qu'à nourrir les réflexions plus larges quant à la pratique émergente qu'est l'urbanisme transitoire à Montréal. De plus, des activités prenant différentes formes (rencontres, présentations, colloques, conférences) pourraient avoir lieu dans le cadre du projet.

4. Objectifs du projet d'occupation transitoire

La mise en valeur du site par la Ville vise à prolonger le rôle et la contribution des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (RHSJ) dans le développement de Montréal. L'actualisation de l'esprit du lieu passe par la formulation d'une nouvelle identité et la création d'un bien commun qui reflèteront les valeurs partagées par les acteurs de la collectivité et qui sauront mettre en valeur les différentes composantes de la propriété en un tout intégré, vivant, comme l'a été le couvent dans le passé.

Le projet d'occupation transitoire vise à atteindre cet objectif de requalification, les objectifs sous-jacents du projet sont les suivants :

- Entretenir, conserver et mettre en valeur ce site patrimonial exceptionnel;
- Actualiser la vocation du site en créant un bien commun qui reflète ses valeurs et son histoire et qui répondra aux besoins de la collectivité;
- Créer une communauté vivante autour du projet qui participe à sa gouvernance et sa mise en valeur.

5. Espaces

Le projet d'occupation transitoire vise les espaces illustrés dans les figures qui suivent.

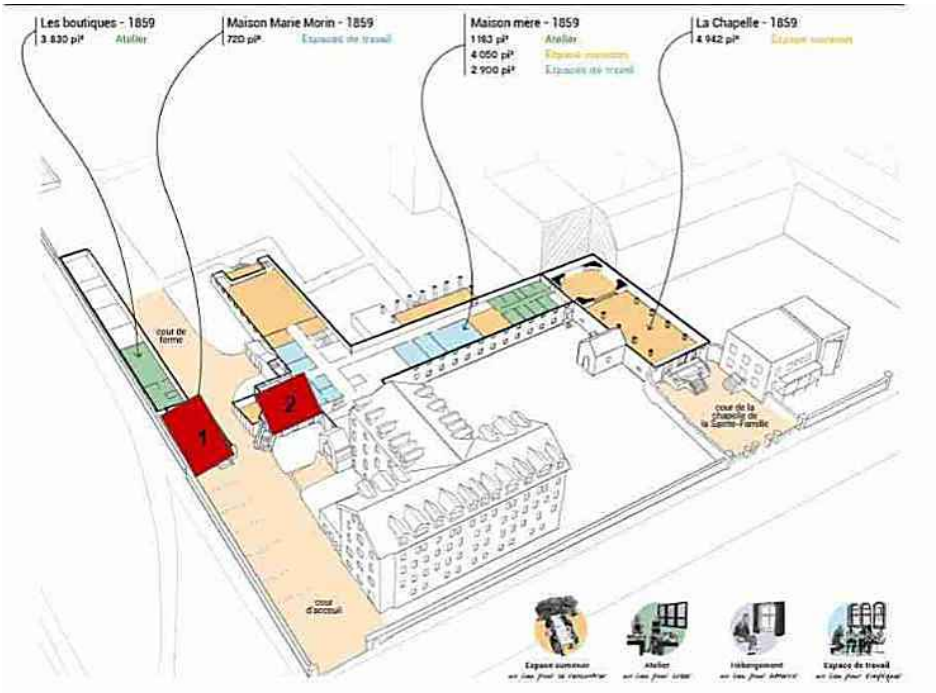

Fig. 2 : Espaces du rez-de-chaussée et 1er étage compris dans le projet d'occupation transitoire

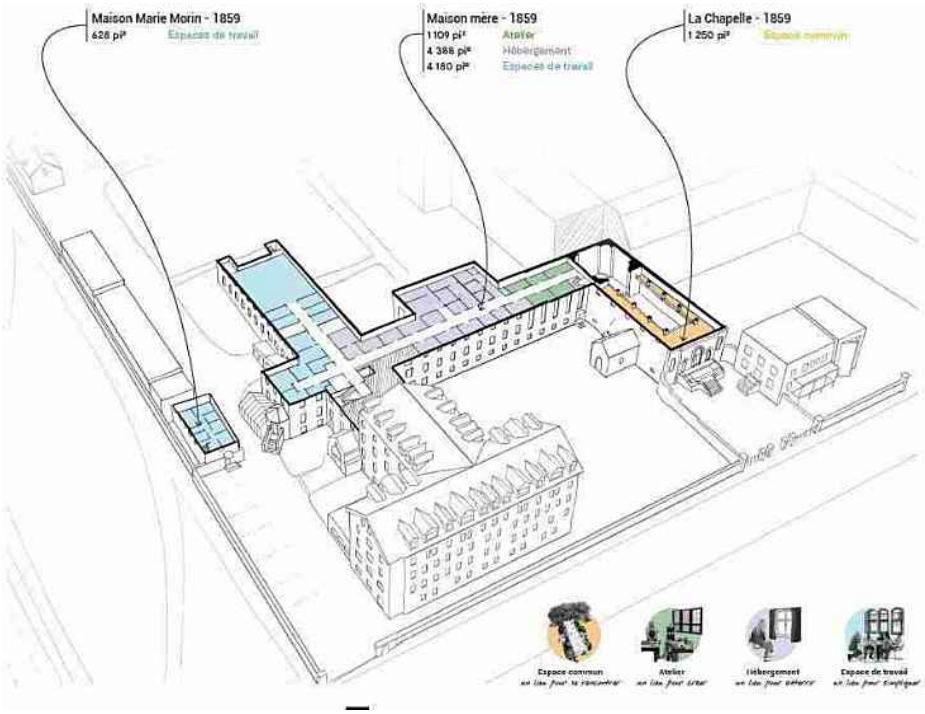

Fig. 3 : Espaces du 2e étage compris dans le projet d'occupation transitoire

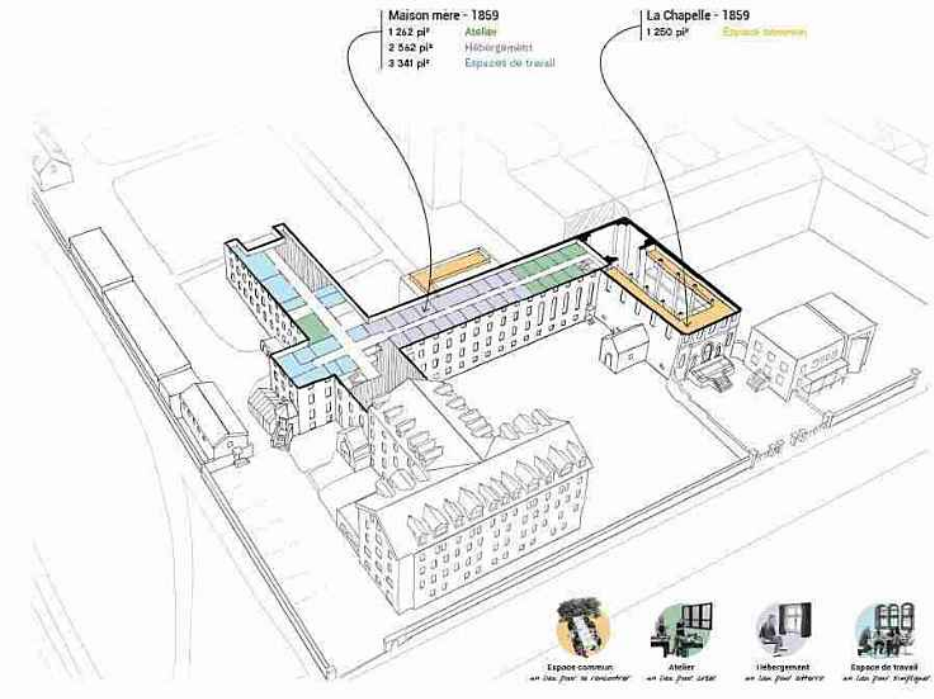

Fig. 4 : Espaces du 3e étage compris dans le projet d'occupation transitoire

Le Contractant devra assurer une présence sur le site en tout temps pendant les horaires d'ouverture.

Les locaux 1 et 2 identifiés en rouge à la figure 3 seront mis à disposition du Contractant afin qu'il puisse exercer cette présence et accomplir ses obligations eu égard à la gestion des espaces et des occupants.

L'occupation devra répondre à la distribution des usages présentée dans l'Annexe A de la présente Annexe 1 (*Dossier de projet*).

Les sections du bâtiment occupées par les RHSJ ne sont pas accessibles au Contractant, aux occupants et aux visiteurs.

6. Déploiement du projet transitoire

Avant toute occupation régulière du bâtiment principal, des travaux touchant à la mise aux normes et à la sécurité incendie devront être planifiés. Toutefois, des travaux de sécurité mineurs seront réalisés à court terme afin de permettre l'accueil de projets ponctuels dès 2021.

Le projet d'occupation transitoire est soumis à l'avancement des travaux de mise aux normes et la mise à disposition des espaces par la Ville. Dans un premier temps, un bureau de permanence ainsi qu'un Hôtel à projets seront mis en place afin de rendre accessibles certaines parties du site à des projets ponctuels dont la durée est de 1 à 30 jours. L'Hôtel à projets sera étendu au fur et à mesure et des appels à candidatures lancés pour sélectionner des locataires. Le Contractant devra faire preuve de flexibilité dans le déploiement du projet afin de permettre

la maximisation des opportunités d'occupation selon le phasage des travaux. Des rencontres de coordination seront organisées sur une base régulière à cette fin.

Le Contractant sera informé par écrit par la Ville des échéanciers de travaux et de la mise à disposition des espaces.

La Ville souhaite profiter de cette activation graduelle du projet au courant de la première phase afin d'entamer la constitution d'une communauté autour du site, de préciser les lignes directrices, le sens du lieu et le potentiel narratif exceptionnel du lieu au vu de l'occupation régulière et enfin de tester les outils et les processus d'appel et de sélection de projets pour assurer le respect et la compatibilité entre le projet, le site et son histoire.

7. Horaires

Les horaires d'opération du site sont les suivantes :

- Mardi et mercredi : 9-17h;
- Jeudi et vendredi : 10-19h
- Samedi et dimanche : 11-17h.

Cet horaire pourra être modifié avec l'accord de la Ville.

8. Services attendus

Les services attendus visent à permettre le bon déroulement du projet tel que décrit dans les Annexes A et B de la présente Annexe 1 (*Dossier de projet et fiches de paramètres).* Ces services seront modulés au fur et à mesure du déploiement du projet transitoire.

Le Contractant doit confier les tâches suivantes à un employé responsable du contrat, qui agira à titre de chargé(e) de projet et qui doit être en contact direct avec la Ville de manière à faciliter le déroulement des opérations et des activités à partir du site :

- planifier, organiser, coordonner et superviser le travail du personnel;
- voir à la formation du personnel;
- informer la Ville de tout enjeu ou situation particulière qui pourrait survenir et qui susciterait son intervention;
- fournir les rapports et documents demandés par la Ville;
- organiser les rencontres nécessaires au bon déroulement du projet;
- poser tous les actes nécessaires à la bonne marche des activités;
- assurer les urgences comme premier répondant.

Le mandataire Contractant doit fournir le matériel de bureau nécessaire au travail de ses employés, selon les nécessités du contrat et effectuer la fourniture du matériel de premiers soins et s'assurer que tout le matériel obligatoire exigé par la CNESST s'y trouve.

Le Contractant devra respecter la vision, les orientations, et les valeurs de la Ville ainsi que celles établies pour la Cité-des-Hospitalières (par la Ville et les RHSJ). Cela devra notamment se traduire dans les différents échanges et communications engendrées par le projet.

La Ville doit approuver tous les travaux, location et action de communication qui surviendraient au fil du projet. Une procédure d'approbation sera mise en place.

Les services requis doivent être réalisés conformément aux recommandations de la santé publique et la sécurité des visiteurs, des usagers et des occupants doit être assurée.

8.1. Gestion des espaces intérieurs

La Ville assurera l'ensemble des tâches concernant les volets de gestion immobilière suivants : entretien technique de l'édifice, travaux capitalisables, entretien sanitaire des parties communes et le déneigement.

Étant donné la nature patrimoniale, fragile et empreinte de signification du lieu, un cadre d'analyse de la conformité des travaux sera mis en place par la Ville afin d'assurer le respect de la qualité du lieu. **L'ensemble des travaux d'aménagement et d'entretien réalisé sur le site par le Contractant (amélioration locative, aménagement des locataires, aménagement des espaces communs, réparations mineures, signalétique, etc.) devront se conformer au cadre établi par la Ville, à la stratégie de conservation du site et être autorisés préalablement par écrit par la Ville**.

Les services assumés par le Contractant quant à la gestion des espaces intérieurs peuvent se résumer comme suit :

- Effectuer, si et quand requis, des travaux d'améliorations locatives. Ces travaux sont des travaux mineurs et doivent être réversibles, se conformer au cadre et être autorisés préalablement par écrit par la Ville (du type peinture, installation d'étagères ou d'espaces de rangement, ameublement). La présente liste n'est pas exhaustive. La liste des travaux d'améliorations locatives sera établie au fur et à mesure des demandes. Ces travaux sont à la charge des occupants;
- S'assurer du respect de la stratégie de conservation et des règles d'utilisation du bâtiment dans l'aménagement des espaces occupés par les locataires;
- Coordonner et réaliser l'aménagement des espaces communs (du type espaces de rencontres, salles à manger, salles de repos, etc.) avec les occupants, comprenant les étapes de co-conception, de co-construction et d'ameublement;
- Concevoir et déployer la signalétique nécessaire au bon fonctionnement du projet transitoire. Cette signalétique doit permettre aux occupants réguliers, mais également au public, soit des visiteurs ponctuels, de se repérer et de se déplacer au sein du site. Le plan de signalisation ainsi que l'identité graphique déployée sur la signalisation devront s'intégrer à la signalisation déjà en place sur le site et devront être approuvés par la Ville avant d'être produits et installés;
- Effectuer les travaux de réparations mineures généralement dévolus à un locataire tels le remplacement des ampoules, le déblocage de toilettes, la restauration ou réparation de poignées de porte, la pose de crochets, etc. Le matériel, les produits et les outils sont à la charge du Contractant. Les produits utilisés devront être des produits écologiques et locaux (la liste des produits sera fournie au Contractant);
- Assurer le suivi logistique des requêtes des occupants ou informer la Ville des requêtes nécessitant son intervention;
- Informer la Ville de tous travaux ou activités d'entretien lié à l'entretien technique de l'édifice, des travaux capitalisables, de l'entretien sanitaire des parties communes et du

déneigement, nécessaires au bon déroulement du projet et au maintien du site en bon état;
- Effectuer la supervision de l'entretien des espaces loués aux occupants réguliers;
- Fournir les équipements pour l'entretien des espaces loués aux occupants et les renouveler sur une base régulière;
- Collaborer avec la Ville pour la planification et la gestion des travaux majeurs;
- Aviser immédiatement la Ville de toute situation nécessitant des mesures d'urgence et devra prendre action de manière diligente.

Le Contractant devra procéder à ses frais aux réparations de tout dommage à la propriété, causé par lui ou ses employés. À défaut de se faire dans les délais prescrits par la Ville, celle-ci fera exécuter ces travaux en chargeant le coût au Contractant.

Le Contractant collabore à la mise en pratique des exigences et procédures émises par la Ville concernant la sécurité incendie sur le site. Les services quant à la gestion de la sécurité incendie peuvent se résumer comme suit :

- Prendre en charge la brigade incendie de l'immeuble;
- Communiquer et collaborer régulièrement avec l'équipe de sécurité du SGPI afin d'améliorer les procédures de sécurité incendie, notamment en participant à des rencontres, des simulations et des exercices d'évacuation à la demande de la Ville;
- Mettre à jour les plans de mesures d'urgence aussi souvent que requis (soit à chaque changement locataires);
- Coordonner la participation aux formations de toutes les personnes identifiées comme responsables (tant dans l'équipe du Contractant, qu'au sein des groupes d'occupants).

8.2. Gestion du bureau de permanence et de l'accueil

Les objectifs du bureau de permanence sont les suivants :

- Créer un espace d'échange et d'information sur le projet transitoire, permettant notamment de poursuivre les discussions entamées avec les acteurs intéressés par le projet;
- Faire de la sensibilisation et de la promotion du sens du lieu ainsi que de la médiation autour du site patrimonial, ses valeurs, les occupants actuels (RHSJ, musée) et du projet d'occupation transitoire;
- Se rendre disponible pour discuter avec les citoyens et acteurs intéressés afin de comprendre les besoins;
- Rejoindre et informer les occupants potentiels, au besoin organiser des rencontres de concertation;
- Être un point de contact direct pour les occupants du site et les visiteurs.

Les services attendus dans le cadre de la gestion du bureau de permanence et donc de la gestion de l'accueil sur le site sont les suivants :

- Accueillir et accompagner les utilisateurs et les visiteurs selon les principes de service à la clientèle et diriger s'il y a lieu les personnes vers les lieux recherchés ainsi que renseigner les usagers sur les activités et usages en vigueur;
- Répondre aux appels téléphoniques du public et renseigner le public, organiser des rencontres en personne que ce soit des rencontres d'information ou de concertation au besoin;

- S’assurer que les lieux sont sécuritaires pour les clients ;
- Mettre à jour les informations nécessaires sur le projet diffusé au bureau de permanence en collaboration avec la Ville;
- Gérer l’information disposée dans les babillards;
- Gérer l’information et sa mise à jour sur la plateforme dédiée et les réseaux sociaux;
- Assurer l’accès au site et aux différentes salles ainsi que la disponibilité des équipements nécessaires aux activités régulières et aux événements ponctuels se déroulant dans sur le site, selon l’horaire déterminé;
- Assurer la surveillance des activités dont il est le promoteur et des activités dont la Ville lui confie la surveillance;
- Accuser réception de la livraison des matériaux, produits et équipements destinés aux occupants de la Cité-des-Hospitalières et assurer que les livraisons soient récupérées par les personnes ayant effectué les commandes;
- À la demande de la Ville, accompagner des partenaires ou des fournisseurs pour des visites du site ou du bâtiment.

8.3 Gestion de l’Hôtel à projet (occupations, activités et événements ponctuels)

L’Hôtel à projet vise à permettre l'accueil d’occupations, d’activités ou d’événements ponctuels sur le site, tel que décrit dans les Annexe A et B de la présente Annexe 1 (*Dossier de projet et fiches de paramètres*).

Les objectifs de l’Hôtel à projet sont les suivants :

- Mettre à profit pour la communauté montréalaise des espaces non utilisés d’un magnifique bâtiment public de manière ponctuelle;
- Nourrir la réflexion sur le sens du lieu et de son interprétation par des acteurs externes;
- Participer à bâtir une communauté autour du projet de la Cité-des-Hospitalières;
- Faire connaître et faire rayonner le bâtiment et son patrimoine;
- Offrir un cadre pour accueillir les différentes demandes reçues par la Ville ainsi que d’autres demandes provenant de la collectivité montréalaise;
- Comprendre et identifier les besoins de la communauté pour l’utilisation ponctuelle des espaces de la Cité-des-Hospitalières.

Toutes les occupations, toutes les activités et tous les événements accueillis lors de l’Hôtel à projets seront encadrés par une entente d’utilisation ponctuelle (de courte durée) des espaces de la Cité-des-Hospitalières. Ces ententes seront soit signées avec le Contractant (activités de catégorie A) soit avec la Ville (activités de catégorie B).

Les activités de catégorie A sont qualifiées de “petites envergures” et répondent à deux critères:

- Comptent entre 1 à 30 participants;
- Sont ouvertes ou non au public;
- Durée maximum de 30 jours.

Les activités de catégorie B sont qualifiées de “moyennes ou grandes envergures” et répondent aux critères suivants:

- Ouvertes au public;
- Plus de 30 personnes;
- Durée maximum de 30 jours.

Les activités proposées, dans le cadre de l'Hôtel à projet, sont diversifiées, d'excellente qualité et en respect avec le site, ses orientations, le milieu environnant et selon les critères établis dans la fiche de paramètres "Hôtel à projet".

Le Contractant devra respecter la grille tarifaire fixée en collaboration avec la Ville. La Ville percevra les montants issus de ces locations d'espaces.

Les services attendus dans le cadre de la gestion de l'Hôtel à projet et donc de la gestion des occupations, activités ou événements de nature ponctuelle sur le site sont les suivants :

- Proposer des solutions permettant d'optimiser la location des espaces, le processus de traitement et de sélection des demandes;
- Effectuer la réception et le traitement des candidatures et des demandes de participation à l'Hôtel à projet;
- Gérer le processus de sélection des activités tel que décrit dans la fiche de paramètre "Hôtel à projet", comprenant la coordination du comité de sélection. La réservation des locaux doit respecter les priorités d'attribution et la tarification adoptée par la Ville. Les frais de location générés par la location des locaux doivent être remis en totalité à la Ville;
- Gérer les procédures liées à la signature des ententes avec les utilisateurs, comprenant la vérification et la validation de la conformité de l'ensemble des documents nécessaires tel que décrit dans les exigences fournies par la Ville;
- Faire approuver les horaires définis selon la nature des activités par la Ville;
- Mettre sur pied un calendrier des activités ou événements qui pourra être consultable en tout temps;
- Assurer toute la communication nécessaire avec les participants potentiels;
- Réaliser des visites des salles et du site au besoin avec les participants en amont des activités ou événements;
- Assurer l'organisation logistique nécessaire au bon déroulement des activités ou événements;
- Assurer l'accueil des participants;
- Assurer le bon déroulement des activités ou des événements;
- Effectuer, à la demande de la Ville, le montage et le démontage de l'équipement nécessaire à la suite de la tenue de certaines activités ou de certains événements. Le montage et démontage des activités ou événements reçus dans le cadre de l'Hôtel à projet devront être pris en charge par le promoteur de l'activité ou événement;
- S'assurer d'obtenir des participants un bilan de l'activité qui participera au processus de collecte de données du projet.

8.4 Sélection et gestion des locataires

L'occupation régulière du site se fera sous forme de location de certains espaces à des occupants qui deviendront ainsi des locataires. Les catégories d'occupation (espace de travail, ateliers, hébergement, etc.) ainsi que les objectifs de l'occupation régulière sont détaillés dans l'Annexe A de la présente Annexe 1 (*Dossier de projet*).

Le Contractant n'aura pas la responsabilité de négocier les montants, termes et conditions des baux, le tout étant fixé par la Ville. Un bail type sera mis à disposition du Contractant. La Ville, en tant que propriétaire, est seule habilitée à négocier et conclure les baux. La Ville perçoit les montants prévus aux baux.

Les services attendus pour la sélection et la gestion des locataires sont les suivants :

- Rédiger les appels à candidatures;
- Gérer des appels à candidatures, comprenant l'ensemble des actions de communication nécessaires (dont la mise sur pied et la réalisation des stratégies de diffusion, les communications directes avec les participants, potentiellement des rencontres en personnes ou des portes ouvertes);
- Rechercher et solliciter des locataires éventuels: recevoir les clients potentiels, promouvoir et faire visiter les espaces vacants pouvant leur convenir, discuter des baux, communiquer les spécificités du fonctionnement propre à la Cité-des-Hospitalières;
- Gérer l'ensemble du processus de sélection avec la Ville;
- Gérer et coordonner l'occupation et la distribution des espaces, notamment en prenant en compte l'échéancier de travaux (en collaboration avec l'équipe de projet SGPI);
- Transmettre à la Ville toute offre de location pour son approbation;
- Gérer l'ensemble du processus de location auprès des locataires sélectionnés, jusqu'à la signature du bail, qui se fera avec le SGPI. Cette étape comprend la collecte de l'ensemble des données ou des informations et la validation de la conformité des documents nécessaires à la signature du bail.
- Prendre en charge le locataire dès la signature du bail et communiquer aux locataires les modalités et les règles d'utilisation du site;
- Accueillir et orienter les nouveaux occupants à l'aide d'une rencontre d'orientation visant à communiquer les règles d'utilisation, les objectifs du projet, l'histoire du lieu ainsi qu'à présenter les autres occupants;
- Mettre en place et assurer le suivi des règles et conditions d'utilisation du site avec les occupants;
- Coordonner l'aménagement des locataires (comprenant l'aspect logistique ainsi que les améliorations locatives nécessaires);
- Mettre en place des outils de mutualisation et de partage de ressources et d'espace entre les occupants;
- Gérer au quotidien des relations et les communications avec les locataires, que ce soit pour le paiement des loyers, de l'entretien ou des diverses demandes des locataires des espaces;
- Assurer l'ensemble des communications internes avec les locataires (dont la création et l'opération des outils de communication et la mise sur pied d'un répertoire des occupants).

8.5 Animation de la communauté et gouvernance

L'occupation du site vise à :

- Créer un sentiment d'appartenance et de communauté au sein des occupants;
- Permettre l'appropriation du bâtiment par les occupants;
- Assurer que les occupants contribuent activement au maintien, à la mise en valeur et au rayonnement du site et de son histoire;
- Mettre sur pied une gouvernance qui intègre la participation des occupants.

La Ville est responsable de la gouvernance du projet. Le Contractant aura la responsabilité d'assurer la gestion des occupants, incluant l'arrimage entre les occupants et la Ville dans la

gouvernance du projet, tel que détaillé dans les Annexes A et B de la présente Annexe 1 (*Dossier de projet et fiches de paramètres).*

Les services attendus concernant l'animation de la communauté et la gouvernance sont les suivants :

- Organiser des activités de rencontre entre les occupants;
- Assurer un support technique et moral aux activités, aux événements et aux projets portés par les occupants;
- Travailler avec les occupants pour mettre en valeur différents éléments du patrimoine du bâtiment (historiques, architecturaux, sociaux, artistique, d'usage, etc.);
- Accompagner la Ville dans la gestion et l'opération des différents sous-comités qui pourraient être créés au fur et à mesure de l'évolution du projet;
- Participer à la documentation du travail réalisé en comités;
- Faire le suivi auprès des représentants de la Ville et du comité de coordination du travail réalisé et des propositions des occupants;
- Participer à l'intégration graduelle des représentants des occupants dans le comité de coordination.

8.6 Communications

Étant donné la nature du projet, sa dimension novatrice ainsi que la complexité que les différents types d'usagers prévus impliquent, le présent contrat comprend des activités de communication. En collaboration avec la Ville, le Contractant devra définir, développer et mettre en œuvre diverses stratégies visant à promouvoir la Cité-des-Hospitalières.

Ces activités ont les objectifs et les publics cibles suivants:

- Nature et vision du projet - aspiration
  Public cible : public
- Avancement du projet, prochaines étapes et évolution du projet - information et rayonnement
  Publics cibles : partenaires, parties prenantes et groupes d'intérêts
- Invitation à participer aux premières étapes du projet d'occupation transitoire - mobilisation
  Publics cibles : parties prenantes, occupants potentiels, résidents du quartier, citoyens montréalais
- Communication avec participants et occupants - logistique
  Public cible : occupants ponctuels et réguliers
- Retour sur expérience et évaluation - documentation, partage et rayonnement
  Public cible: public et professionnels en aménagement

Les services attendus d'un point de vue de communication, afin d'assurer le bon déroulement, la réussite et le rayonnement du projet, sont détaillés dans les Annexes A et B de la présente Annexe 1 (*Dossier de projet et fiches de paramètres*) ainsi que dans le plan de communication du projet.

De manière synthétique, ces activités sont les suivantes:

- Concevoir et coordonner les outils de communication interne pour les occupants. Les outils utilisés devront être approuvés par la Ville, par écrit, en amont;

- Concevoir et opérer des plateformes numériques présentant les projets, les activités, les occupants et l'évolution du projet au grand public. Les plateformes utilisées devront être approuvées par la Ville, par écrit, en amont;
- Assurer la communication du projet sur les différentes plateformes, comprenant la production des messages clés, la rédaction des textes, la mise à jour de l'information, la diffusion des calendriers d'activités, etc. Les éléments communiqués devront être approuvés par la Ville en amont;
- Assurer les communications avec les partenaires externes du projet d'occupation transitoire;
- Mettre sur pied et maintenir à jour les listes d'envoi relatives au projet d'occupation transitoire;
- Mettre sur pied et maintenir un registre des communications. Le registre devra prendre la forme d'un outil collaboratif que la Ville pourra également utiliser;
- Assurer l'ensemble des communications avec les occupants du site;
- Organiser des activités de restitutions publiques sur une base qui sera déterminée par la Ville (annuelle ou bisannuelle).

La Ville fournira un cellulaire au Contractant. Ce cellulaire deviendra la ligne de référence pour le bureau de permanence et le Contractant devra s'assurer de répondre et de faire les suivis nécessaires pour assurer la bonne opération de la ligne. Le cellulaire devra être remis en parfait état à la Ville à la fin du contrat.

L'ensemble des outils développés (plateforme web, réseaux sociaux, gabarits, listes, adresses électroniques, divers accès, etc.) devra être fonctionnel et remis à la Ville à la fin du contrat afin que ses représentants puissent continuer à les utiliser dans les étapes ultérieures du projet.

Un protocole de visibilité a été mis sur pied par la Ville et sera annexé au contrat. Le Contractant devra s'assurer de respecter le protocole et les paramètres de visibilité qui y sont détaillés.

8.7 Collecte de données et documentation

Le Contractant doit fournir pour approbation au représentant de la Ville le format sous lequel il souhaite présenter les documents demandés dans la présente section, lors de la rencontre de démarrage. Les documents devront être disponibles en tout temps à la demande du représentant de la Ville.

La documentation du projet vise à :

- S'assurer de remplir les objectifs, les valeurs et les orientations du projet d'occupation transitoire;
- Permettre un réajustement au fur et à mesure du projet d'occupation transitoire;
- Déterminer la vocation, la gouvernance et le projet pérenne pour le site;
- Nourrir la pratique émergente qu'est l'urbanisme transitoire.

Les services attendus quant à la collecte de données et de la documentation sont donc les suivants :

- Développer des outils permettant la collecte de données;
- Développer des formats types de documents permettant la collecte de données par différents acteurs;

- Documenter toutes les activités, événements et projets accueillis sur le site. Cette documentation se traduit par des photos, des vidéos, des témoignages en plus des documents remplis;
- Produire un rapport d'activité annuel concernant le projet transitoire à des fins de diffusion;
- Produire un rapport de suivi trimestriel (au regard des objectifs fixés par la Ville), comprenant un relevé de fréquentation du site;
- Tenir un registre des activités locatives : taux d'occupation, baux, statut des négociations avec les locataires éventuels, les mouvements des locataires, événements et activités ponctuels, en cours ou à venir, permettant un suivi budgétaire du projet en temps réel. Ce registre devra être consultable par la Ville en tout temps et être transmis à la Ville avant chacune des rencontres de suivi à toutes les deux semaines pour permettre un suivi des opérations;
- Participer à la réflexion de la Ville concernant la vocation pérenne du site, notamment en participant à des rencontres et des ateliers de réflexion (à hauteur de 40h de travail).

Le Contractant devra offrir sa pleine collaboration lorsque la Ville, ou un tiers désigné par la Ville, désirera obtenir images et sons permettant de documenter le projet.

9. Qualité de service

Le Contractant doit assurer un service de qualité dans l'accomplissement des tâches. Il doit assumer la responsabilité de maintenir des normes élevées quant à la tenue, au rendement, à la compétence et à l'intégrité de ses employés.

10. Main d'oeuvre

Le Contractant doit fournir la main-d'œuvre qualifiée requise pour effectuer les tâches prévues au présent contrat. Étant donné la nature du contrat, le Contractant devra assurer une diversité de compétences, expériences et expertises au sein de l'équipe.

L'équipe dédiée au projet devra comprendre **minimalement** :

- un(e) chargé(e) de projet;
- un(e) référent(e) à l'accueil;
- un(e) chargé(e) de communication;
- une personne soutien logistique lors de l'organisation d'activités et d'événements.

Le Contractant est responsable de la formation de son personnel. Il devra assurer une transition dans les connaissances, la compréhension, les valeurs et les enjeux du projet au sein de l'équipe lors de l'intégration de nouvelles ressources. La stratégie et les mesures prises à ce sujet devront être présentées à la Ville au début du contrat.

Le Contractant est responsable de la supervision du rendement des employés sur tous les quarts de travail.

Le Contractant doit remplacer sans délai tout employé qui ne peut se présenter au travail pour quelque raison que ce soit.

11. Équipement

L'énergie ainsi que la connexion internet seront fournies par la Ville. En revanche, la fourniture de bureau et tout autre équipement requis pour assurer la prestation de services sont à la charge du Contractant.

12. Obligations complémentaires

12.1 Formats des livrables

Le format des différents types de livrables est spécifié dans le tableau qui suit :

Type de livrable	Formats
Rapport, table des matières	Outil de la suite Google ou Indesign ou tout autre outil utilisable et jugé acceptable par la Ville et PDF
Présentation	Outil de la suite Google ou Indesign ou tout autre outil utilisable et jugé acceptable par la Ville et PDF
Compte rendu	Outil de la suite Google ou Indesign ou tout autre outil utilisable et jugé acceptable par la Ville PDF

Tab. 2 : Format des livrables

De plus, les photographies ou autres visuels (figure, tableau, etc.) servant à illustrer les rapports, ainsi que leur source, devront aussi être remis dans un fichier à part dans leur format d'origine. Cela permettra à la Ville de les réutiliser dans de futures présentations ou rapport. Le Contractant devra s'assurer d'avoir acquis tous les droits de propriété intellectuelle et les droits moraux lui permettant de céder ces photographies et visuels à la Ville.

12.2 Rencontres

Les rencontres de coordination et de travail se tiendront au 801, rue Brennan, à Montréal ou à la Cité-des-Hospitalières. Certaines rencontres pourraient également se tenir de manière virtuelle à la demande de la Ville.

<u>Réunion de démarrage</u>

Au plus tard cinq (5) jours ouvrables après la signature du contrat, le Contractant doit assister à une réunion de démarrage qui traite du volet administratif et technique du contrat. Cette étape permet entre autres de :

- Présenter les intervenants principaux qui œuvreront au projet;
- Remettre les documents administratifs (assurances, etc.);
- Revoir l'ensemble des points centraux des documents contractuels;

- Revoir l'échéancier détaillé et les étapes (jalons) principales;
- Présenter le plan de travail préliminaire;
- Présenter la liste des intrants requis par le Contractant.

Rencontres de suivi bimensuel

Une fois le contrat octroyé, des rencontres de suivi sont à prévoir. À moins d'avis contraire de la part de la Ville, ces rencontres doivent se tenir toutes les deux semaines.

Lors de ces rencontres, le Contractant doit présenter l'avancement du contrat d'un point de vue technique, en mettant l'emphase sur le travail réalisé dans les deux dernières semaines et sur le travail à prévoir dans les deux semaines suivantes. Ces rencontres visent à faire le point sur les décisions à prendre par la Ville, les enjeux à venir, les informations nécessaires aux prochaines étapes, les rencontres à prévoir, etc. L'objectif est d'anticiper les problématiques afin d'assurer une bonne planification du travail et réaliser un bon suivi du déroulement du projet.

Dans la seconde portion de la rencontre, le Contractant présente l'avancement du mandat d'un point de vue de la gestion, en présentant l'évolution budgétaire, le plan de travail, l'échéancier, la facturation, les demandes d'approbation de personnel, etc.

La personne identifiée comme "chargée de projet" au sein de l'équipe du Contractant ainsi que la personne responsable du mandat identifiée par la Ville devront être présentes à ces rencontres.

Réunions de coordination et d'évaluation

Une séance de coordination et d'évaluation avec la Ville a lieu minimalement une fois par trimestre. Le rapport de suivi trimestriel est présenté au comité de coordination afin de faire le point sur l'atteinte des objectifs fixés par la Ville.

Si des réajustements sont nécessaires concernant certains aspects du projet, ces rencontres visent à formuler les pistes de solutions à mettre en place. Ces réunions devront également faire le point sur les communications du projet.

La personne identifiée comme "chargé(e) de projet" au sein de l'équipe du Contractant, la personne responsable du mandat identifiée par la Ville, ainsi que les gestionnaires respectifs identifiés devront être présents à ces rencontres.

12.3 Documents de suivi des mandats

Le Contractant doit remettre à la Ville, les documents de suivi présentés dans le tableau suivant :

Outil	Objectif	Dépôt
Plan de travail	Déterminer les activités à réaliser, les livrables à produire, les ressources	Version initiale remise avec la soumission,

	clés ainsi que le montant des honoraires pour permettre un suivi pendant la durée du contrat	mise à jour selon la fréquence définie par la Ville
Échéancier	Déterminer et les étapes et les tâches liées à la réalisation du mandat dans le temps alloué	Version initiale remise avec la soumission, mise à jour régulière
Méthodologie pour contrôle de la qualité	Présenter la méthodologie pour assurer la qualité des livrables	Au début du projet
Documentation concernant les occupants	Ensemble de documents nécessaires pour la signature d'une entente ou d'un bail pour toute occupation régulière ou ponctuelle	À la signature du document en question
Tableau de suivi pour facturation	Suivre l'avancement des honoraires comme prévu au plan de travail par rapport à l'avancement réel du projet	À chaque deux semaines, avant la rencontre de suivi bimensuel
Tableau de suivi technique	Suivre l'avancement technique du contrat – comprenant les activités réalisées, dont les travaux, dans les deux dernières semaines, les activités à réaliser dans les deux prochaines semaines, les enjeux, questions et autorisation en suspens	À chaque deux semaines, avant la rencontre de suivi bimensuel
Registre des activités locatives	Suivre les activités locatives dont : taux d'occupation, baux, statut des négociations avec les locataires éventuels, les mouvements des locataires, événements et activités ponctuels, en cours ou à venir, permettant un suivi budgétaire du projet en temps réel.	En continu Envoi : À chaque deux semaines, avant la rencontre de suivi bimensuel
Rapport de suivi trimestriel	Présenter l'évolution du projet au regard des objectifs fixés par la Ville.	À la fin de chaque trimestre d'activité
Rapport annuel d'activité	Présenter l'évolution annuelle du projet pour diffusion publique.	Annuellement
Registre des communications et	Suivre les actions de communications entreprises avec les différents acteurs	En continu

listes d'envoi	entourant le projet, assurer une diffusion largement des activités	
Registre des incidents	Suivre les incidents survenant sur le site afin de poser des actions pour les éviter à l'avenir	En continu- transmission toutes les deux semaines, avant la rencontre de suivi bimensuel
Registre des travaux d'amélioration locatif réalisés	Suivre les travaux d'amélioration locative réalisés, comprenant des photos de l'avant et de l'après	En continu- transmission toutes les deux semaines, avant la rencontre de suivi bimensuel
Comptes rendus	Présenter sommairement ce qui s'est dit dans les rencontres et des actions à entreprendre par la suite	Toutes les deux semaines, avant la rencontre de suivi bimensuel
Bilan de visibilité	Présenter les outils de communication, une revue de presse et tout indicateur permettant d'évaluer les retombées des projets ou des activité réalisés sur le site	Annuellement (date signature du contrat)

Tab. 4 : Documents de suivi du mandat

Le tableau de documents de suivi du mandat pourra être modifié au courant du contrat à la demande de la Ville.

Le format et le gabarit des documents devront être présentés pour approbation à la Ville au début du contrat, soit dans les deux (2) semaines suivant la rencontre de démarrage.

Le Contractant est également responsable de l'archivage et de la gestion documentaire du projet. Il devra faire une proposition à la Ville concernant la plateforme de partage de documents la plus appropriée. Une fois le choix de la plateforme approuvé, il sera responsable de monter la structure de la plateforme de partage. L'ensemble des documents devra y être téléversé aux périodes de dépôt identifiées dans le tableau de l'article 12.3 de la présente Annexe 1. Enfin, le Contractant sera responsable de s'assurer que la plateforme est toujours à jour.

À la fin du contrat, l'ensemble des fichiers sources devra être transmis à la Ville.

13. Formule de prix

La formule de prix applicable est la formule taux horaire. Seuls les services rendus seront payés.

Les heures supplémentaire ne sont pas remboursables, ni la surprime pour le travail de soir, de nuit ou de fin de semaine.

Le prix soumis comprend la fourniture de tous les services et de tous les biens visés par le contrat, notamment les profits, les frais généraux et toutes autres dépenses inhérentes à la réalisation du contrat ainsi que la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ).

Les honoraires et les déboursés relatifs aux activités des patrons et du personnel de soutien et du personnel auxiliaire pour les tâches courantes de gestion et d'administration doivent être inclus et répartis équitablement dans les taux horaires des catégories d'employés apparaissant au bordereau de Prix.

Les honoraires sont payés sur présentation mensuelle d'une facture, du relevé des honoraires et des déboursés du Contractant, eu égard à l'avancement du mandat (comme détaillé dans le rapport de suivi de facturation, voir article 12.3).

Le relevé des honoraires doit être détaillé et rendre compte des heures attribuées à l'exécution des honoraires et des déboursés admissibles réellement encourus relatifs avec le projet et contrat en cours.

Une photocopie des feuilles de temps, originalement signées par un responsable du Contractant, tiendra lieu de pièces justificatives pour les salaires et honoraires. Une copie de la facture payée tiendra lieu de pièces justificatives pour les déboursés.

Le Contractant doit prévoir que le projet se déroulera sur plus d'une année. Les taux horaires indiqués au bordereau seront applicables sur toute la durée du contrat.

Le paiement des honoraires se fera de manière mensuelle.

ANNEXE 3
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Le présent projet de protocole de visibilité a pour but d'éclaircir les rôles et responsabilités relatifs au développement et à la diffusion des communications en lien avec le projet de « La Cité-des-Hospitalières en transition ».

Ce protocole de visibilité est une annexe à la convention de service de gestion de l'occupation transitoire de la Cité-des-Hospitalières GDD numéro 1217736001 établie entre la Ville de Montréal et Atelier Entremise (ci-après, l'« Organisme »):

L'Organisme est responsable des communications visant à louer le site ou à inviter des organismes tiers (ci-après appelés les « tiers ») à y tenir des événements ou activités, ainsi que des communications et de la gestion de tels événements ou activités avec les tiers sélectionnés (ci-après, appelés les « bénéficiaires »). L'Organisme s'engage à respecter toutes les dispositions du présent protocole de visibilité, relativement aux communications à l'égard des éléments suivants :

- La complétion du dossier de projet transitoire;
- L'ouverture et l'opération du bureau de permanence;
- Le lancement de l'appel à candidatures pour l'hôtel à projets;
- La coordination du processus de sélection et d'accueil pour l'hôtel à projets;
- Le lancement des appels à candidatures pour l'occupation transitoire régulière;
- La gestion de et l'occupation transitoire régulière;
- L'accompagnement vers un projet pérenne.

1. Engagements de l'Organisme

1.1 S'assurer que la Ville de Montréal a annoncé officiellement le partenariat avant d'émettre une première communication publique;

1.2 Fournir un document expliquant les moyens qui seront utilisés dans le cadre de ce projet, et la fréquence prévue de ces communications;

1.3 Respecter les exigences, les modalités et les délais d'approbation prévus à la présente Annexe;

1.4 Offrir à la Ville de Montréal la possibilité de participer aux activités de relations publiques et médias, telles qu'elles sont définies au point 2.2;

1.5 S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication et de normes de visibilité ainsi que la Charte de la langue française.

2. Communications

2.1 **Reconnaissance des contributions**

2.1.1 Mentionner la contribution de la Ville de Montréal dans tous les outils promotionnels, les événements médiatiques et les communiqués, les communications imprimées et électroniques, incluant les médias sociaux

et le site internet, en utilisant l'une des mentions suivantes, sauf dans les cas spécifiés à l'article 2.1.4 :

- Mention minimale : « Un projet d'urbanisme participatif réalisé à la Cité-des-Hospitalières de la Ville de Montréal ».
- Mention complète : « Un projet d'urbanisme participatif réalisé à la Cité-des-Hospitalières, un édifice patrimonial de la Ville de Montréal, en partenariat avec (nom de l'Organisme) ».
- Autre mention possible : « Un projet d'urbanisme participatif réalisé à la Cité-des-Hospitalières avec le soutien de la Ville de Montréal ».

2.1.2 Apposer les logos de la Ville de Montréal sur tous les outils de communication imprimés et électroniques, sauf dans le cas spécifié à l'article 2.1.4. Dans le cas où l'insertion des logos n'est pas possible, l'Organisme doit utiliser l'une des mentions indiquées à l'article 2.1.1.

2.1.3 Les logos peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Si d'autres partenaires apportent un soutien financier, la taille de l'ensemble des logos devra refléter, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée.

2.1.4 Aucun logo de la Ville de Montréal ou symbole graphique qui associerait celle-ci à un bénéficiaire en particulier ne doit être utilisé, lors des communications de l'Organisme sur ce bénéficiaire ou lors de la gestion des activités organisées par le bénéficiaire sur le site de la Cité-des-Hospitalières. Dans un tel cas, l'Organisme et le bénéficiaire doivent inclure uniquement la mention suivante dans leurs communications imprimées et numériques :

- « Réalisé à la Cité des Hospitalières, un édifice patrimonial de la Ville de Montréal ».

2.2 Relations publiques et médias

2.2.1 Informer le Responsable du Projet de la Ville, par écrit, de toute activité de presse ou de relations publiques visant à faire connaître les projets soutenus dans le cadre du contrat de gestion, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de cette activité;

2.2.2 Offrir à la Ville la possibilité d'inclure un message officiel dans les communications écrites, incluant les communiqués de presse, au moins **quinze (15) jours ouvrables** avant la date limite de livraison du matériel pour impression;

2.2.3 Lors d'une **annonce importante ou d'un événement public organisé par l'Organisme sur le site de la Cité des Hospitalières** :

- Inviter par écrit un-e représentant-e politique de la mairie de Montréal à participer aux annonces importantes et aux conférences de presse organisées dans le cadre du Projet ou de l'activité, un minimum de **vingt (20) jours ouvrables** à l'avance;

- Dans l'éventualité où un-e représentant-e officiel-le aurait accepté de participer à une annonce importante ou à un événement public, s'assurer de coordonner, d'effectuer un suivi et de valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;
- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville de Montréal, ainsi que ceux qu'ils ont mandatés (influenceurs, photographes, vidéastes, etc.), et valider avec eux que ces personnes peuvent faire l'objet d'une captation visuelle.

2.3 **Publicité et promotion**

2.3.1 Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville de Montréal, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média.

2.3.2 Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville de Montréal en s'assurant de valider au préalable auprès du Responsable du projet le lien à utiliser, soit « montreal.ca » ou « Réalisons Montréal » selon l'évolution du projet;

2.3.3 **Lors d'un événement public ou d'une annonce importante**, offrir à la Ville de Montréal **au moins dix (10) jours ouvrables à l'avance,** et si le contexte s'y prête, la possibilité de:

- installer des bannières promotionnelles (ou d'autres supports à être déterminés);
- installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure sur un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi et situé dans un secteur fréquenté afin de permettre une interaction avec le public;
- adresser un message promotionnel aux participants, qui sera rédigé par le Responsable du Projet de la Ville, lorsqu'il y a la présence d'un animateur.

2.4 **Bilan de visibilité**

2.4.1 Remettre au responsable du Projet de la Ville de Montréal un bilan annuel à la date de la signature de l'Entente, incluant une copie ou une photo des outils de communication, une revue de presse et tout indicateur permettant d'évaluer les retombées des projets ou activités réalisées sur le site de la Cité des Hospitalières, tel que : le nombre de participants, le taux de satisfaction de sondages, etc.

3. Modalités

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Ne pas utiliser le nom, les logos et les marques officielles de la Ville de Montréal en dehors du contexte de la présente convention, sans avoir obtenu le consentement au préalable;

3.1.2 S'assurer de respecter les règles d'utilisation du logo de la Ville de Montréal détaillées dans le guide de normes graphiques.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au **responsable du Projet de la Ville** de Montréal, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant la diffusion, tous les documents qui ont trait aux clauses 2.1.1 et 2.2, incluant :

- Les communiqués de presse et les avis médias;
- Toutes publications soulignant la contribution (soutien financier) de la Ville de Montréal.

3.2.2 Soumettre pour approbation au **Service de l'expérience citoyenne et des communications** (visibilite@montreal.ca) de la Ville de Montréal le positionnement des logos et des mentions requises, sur toutes les communications imprimées et numériques, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur envoi pour impression ou leur diffusion.

3.3 Contacts

Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville de Montréal

Pour offrir à la Ville de Montréal l'un des éléments de visibilité mentionnés dans ce projet de Protocole, pour obtenir le logo et le guide de normes graphiques de la Ville de Montréal, pour faire approuver le positionnement des logos, ou pour toute question portant sur ce sujet, veuillez écrire à : visibilite@montreal.ca

Annexe- Bordereau de prix

Contrat de gestion de l'occupation transitoire de la Cité-des-Hospitalières

Les montants soumis doivent être exprimés en dollars canadiens.

		Heures prévisionnelles*	Taux horaires	Montant total
Honoraires	*Chargé de projet*	1200	$52.16	$62,592
	Chargé de communication	720	$46.46	$33,448
	Référent	3650	$40.75	$148,738
	Soutien logistique aux activités et événements	1400	$24.45	$34,230
	Consultant TI	160	$50.00	$8,000
	Support administratif	200	$46.46	$9,291
	Sous-total honoraires			$296,298

Déboursés	*Outils de communication*	$1,900
	Gestion des espaces (aménagements et entretien)	$9,000
	Sous-total déboursés	$10,900

Contingences	$10,000

Sous-total des honoraires, contingences et déboursés	**$317,198**
Taxe sur les produits et services (5 %) :	$15,860
Taxe de vente provinciale (9,975 %) :	$31,641

TOTAL (honoraires, contingences, déboursés et taxes)	**$364,699**

Nom de la compagnie		
Entremise		
Adresse: 201 st-Catherine Est		
Ville: Montréal	Code postal : H2X 1L2	
Nom de la personne responsable (en majuscules) : PHILÉMON GRAVEL		
	Date	
	Jour : 08 Mois: 04 Année : 2021	
Signature du responsable		

***Les quantités détaillées sont à titre indicatif seulement.**

Cité-des-Hospitalières
en transition

Présentation de l'équipe de projet pour le mandat de Gestion de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières

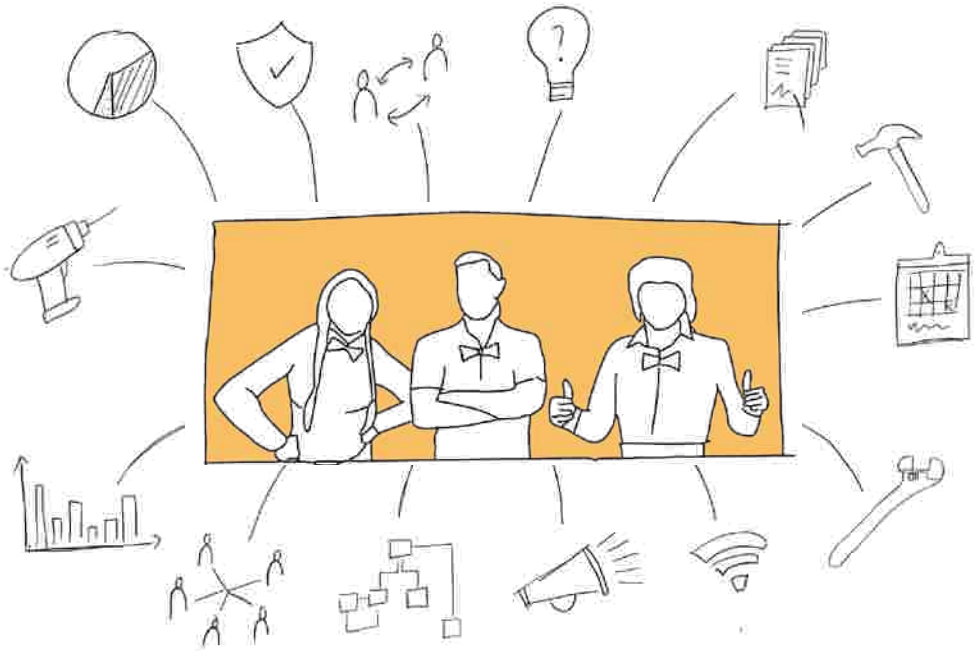

Présenté à :

Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Ville de Montréal
801 rue Brennan, 4e étage,
Montréal (Québec) H3C 0G4

02.02.2021

Notre mission

Entremise accompagne les acteurs publics, les propriétaires immobiliers et les communautés dans la planification et le développement stratégique des espaces en attente de requalification par un processus d'occupation transitoire. Composée de spécialistes en architecture, en communication, en patrimoine et en finance, l'organisation offre une expertise complémentaire au développement immobilier conventionnel. En redonnant vie aux bâtiments délaissés, et en assurant une offre en espaces accessibles et abordables pour le développement d'initiatives, Entremise permet la participation des communautés dans les processus de développement immobilier, pour faire ensemble des milieux de vie plus solidaire et durable.

Faire ensemble

Pour prendre forme, les projets transitoires misent sur une approche itérative, permettant de répondre à des besoins locaux et misant sur une économie circulaire et collaborative. Élaboré selon des valeurs portées par une communauté d'occupants, l'urbanisme transitoire est une nouvelle stratégie inclusive et collective qui s'inscrit de façon complémentaire au processus de participation citoyenne mis en place au 20e siècle.

En effet, les projets transitoires ont le potentiel de servir de porte d'entrée, d'encourager la participation citoyenne active, et d'améliorer la perception et l'appropriation de l'espace urbain collectif.

Faire petit à petit

L'intention d'un projet transitoire est d'influencer, de tester et de bâtir de façon collective la vocation future d'un site, étape par étape, par essai-erreur. On sait qu'un projet immobilier se déploie sur le temps long. En effet, entre l'acquisition, le développement d'un projet, les travaux et l'ouverture, plusieurs années peuvent s'écouler.

L'usage transitoire permet d'utiliser ce temps à bon escient, en ouvrant la porte à une multitude d'acteurs pour jouer un rôle dans le développement d'un projet. En intervenant de façon minimale sur un espace afin de l'ouvrir à des occupants pour une période déterminée, on permet à un projet d'évoluer petit à petit et à moindre risque, tout en construisant la communauté qui l'animera et l'habitera par la suite. L'objectif est donc de mettre à profit les acteurs clés d'un quartier pour enrichir et préfigurer un projet pérenne.





Philémon Gravel | B. & M.Arch

Rôle au sein d'entremise:
Directeur général et cofondateur

Rôle dans le mandat:
Chargé de projet

Détenteur d'une maîtrise en architecture spécialisée en conservation de l'environnement bâti et d'une formation en ébénisterie, Philémon Gravel possède des compétences en gestion de projet, en construction, en architecture durable, en chantier participatif, en développement de partenariat et en montage financier. Il a été impliqué dans la mise sur pied de projets d'architecture alternatifs importants tels que le Catalyseur d'imaginaire urbain au village éphémère du campus Outremont, Bellastock Québec ou encore le Lab éphémère de l'ADUQ. Tout au long de son parcours professionnel et académique, il s'est intéressé à la recherche appliquée dans le domaine du réemploi de matériaux de construction, de la reconversion de bâtiments patrimoniaux et de l'architecture temporaire et transitoire.

Cela fait maintenant 5 ans que Philémon a cofondé Entremise. À titre de Directeur général, il participe aujourd'hui à son développement par la mise sur pied de projets d'occupation transitoire en s'impliquant dans toutes les phases du projet: la stratégie, le développement d'affaires et de partenariat, le montage financier, l'identité visuelle, la mise en œuvre, l'opérationnalisation et la transition vers un projet pérenne. Il a à son actif la réalisation de plusieurs projets dont le Projet Young: premier projet pilote d'occupation transitoire développé en collaboration avec la Ville de Montréal, la MIS et la Fondation McConnell. En plus de ce projet phare, Philémon a coordonné la réalisation de 6 études de faisabilité transitoire. Il est aussi chargé de projet senior pour la mise en œuvre de 2 projets d'occupation transitoire: Espace Ville Autrement en partenariat avec l'UQAM et le Collectif Villes Autrement et Courtepointe en collaboration avec la Société de développement Angus et en collaboration avec l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et PME Est-de-l'Île. Pour ces deux projets, Philémon soutient les référents transitoires concernant la mise en place des outils de gestion, de gouvernance et de planification des aménagements.

Ayant développé durant 2 années le concept transitoire de la Cité-des-Hospitalières en étroite collaboration avec la Ville de Montréal, Philémon Gravel possède une connaissance fine du projet dans son ensemble ainsi que des dimensions patrimoniales du site et des acteurs impliqués dans sa mise en valeur.

Compétences

- Gestion de projet
- Gestion de chantier de construction
- Conservation du patrimoine bâti
- Architecture et aménagement
- Construction et design
- Planification et stratégie
- Montagne financier
- Développement de projet d'occupation transitoire
- Concertation avec les parties prenantes
- Communication



Marie-Josée Vaillancourt | B.A. | M. Urb.

Rôle au sein d'entremise:
Chargée des communications et des partenariats

Rôle dans le mandat:
Chargée des communications

Diplômée d'un baccalauréat en histoire de l'art et d'une maîtrise en urbanisme, Marie-Josée Vaillancourt possède des expériences multiples en communications, en patrimoine et en gestion de projets collectifs. Dans le cadre de sa maîtrise, elle a réalisé l'esquisse d'un plan de conservation municipal pour le site patrimonial du Sault-au-Récollet. En parallèle, elle a été coordonnatrice des communications pour le Comité interuniversitaire urbain (CIU), projet pour lequel elle a mis en place tous les outils de communications (création des comptes et gestion des réseaux sociaux, site internet, identité graphique, plan de commandites, promotion et marketing, bilan d'événement et reddition de compte). Elle possède également des expériences en animation et facilitation développées dans le cadre de consultations publiques pilotées par Convercité et l'Institut du Nouveau Monde. À titre de chargée de projet pour le Corridor écologique Darlington, elle a mis à profit ses compétences en communication, planification et gestion de projet. Par la suite, elle a travaillé pour des firmes privées de service-conseil à titre d'analyste-recherchiste et conseillère en urbanisme chez Art Expert, puis à titre de conseillère en urbanisme et patrimoine chez EVOQ Architecture.

Aujourd'hui, Marie-Josée met à profit son profil pluriel au service de la mission d'Entremise à titre de chargée des communications et des partenariats pour l'entreprise et ses projets. Depuis son arrivée chez Entremise, Marie-Josée a coordonné plusieurs projets de communication tels que le nouveau site internet de l'entreprise et celui d'un autre projet transitoire, l'infolettre, le premier rapport d'activités public, un article sur l'occupation transitoire publié dans le magazine URBA et plusieurs plans de communications. Elle soutient également tous les membres de l'équipe dans la rédaction et la révision de contenu ainsi que les relations publiques et les relations médias.

Dans le cadre du projet, Marie-Josée va coordonner le plan de communication et mettre en place des outils de communication nécessaires à la réussite du projet (site internet, réseaux sociaux, liste de diffusion, infolettre, etc.)

Compétences

- Communication et marketing
- Gestion de communautés (réseaux sociaux)
- Concertation avec les parties prenantes
- Planification et stratégie
- Gestion de projet
- Facilitation et consultation publique
- Développement web
- Relations publiques et médias
- Urbanisme et patrimoine



Référent.e (processus d'embauche en cours)

Rôle dans le mandat:
Coordinateur.trice du projet transitoire

Le poste de référent.e. requiert une personne polyvalente, organisée et créative, capable d'accompagner le chargé de projet dans la mise en place du bureau de permanence qui assurera la gestion de l'occupation transitoire ainsi que l'opération de l'hôtel à projets qui ouvrira le bâtiment à des activités et des événements ponctuels issus de la communauté. Cette personne participera à mettre en œuvre les outils de gestion et de communication pour la première phase de l'occupation transitoire. Elle devra démontrer une excellente capacité à communiquer et travailler avec des partenaires variés, mais aussi un intérêt à participer à la vie communautaire des projets et à leur promotion à travers des activités et événements. Elle sera amenée à travailler avec l'ensemble de l'équipe, sous la responsabilité du chargé de projet.

Compétences requise

- Connaissance dans les domaines suivants: urbanisme, architecture, sociologie, programmation d'usages et d'activités, études urbaines et gestion immobilière
- Excellentes capacités de rédaction en français
- Excellente capacité de communication et d'écoute
- Aisance dans le travail collaboratif et participatif
- Sens de l'initiative, autonomie, rigueur, curiosité intellectuelle
- Pouvoir communiquer et documenter les actions réalisées : rédaction, traitement de texte, mise en page, communication sur les réseaux sociaux, traitement de l'image et du son.



Jérôme Claveau | DEC Informatique

Rôle au sein d'entremise:
Responsable des systèmes informatiques et du développement web

Rôle dans le mandat:
Support technique et développement des outils numériques

Détenteur d'une technique en informatique de gestion, Jérôme Claveau a développé une expertise dans le domaine des technologies de l'information et du développement web. En plus de ses compétences actuelles, Jérôme bonifie et élargit son expertise dans le cadre d'un baccalauréat portant sur l'informatique appliquée, l'analyse d'affaires TI et la cybersécurité. Maîtrisant différents langages: Javascript, Java, SASS, C++, HTML, CSS et ayant travaillé avec différentes bases de données: MySQL, Oracle, MongoDB, le monde du développement web n'a plus de secret pour lui. Jérôme Claveau a réalisé plusieurs projets TI et de développement web tels que le site internet d'Entremise, le formulaire d'inscription et la visite virtuelle de la Cité-des-Hospitalières ainsi qu'un prototype de calendrier de réservation en ligne. Dans le cadre du projet, ses compétences seront mises à profit pour réaliser l'outil complet du site internet incluant la version finale du calendrier de réservation, le calendrier de programmation, la visite virtuelle, le formulaire pour les appels à candidatures, la mise en valeur numérique des projets qui s'y dérouleront et la planification de la transition des outils du développement web à la Ville de Montréal. Il sera aussi en soutien si des besoins TI étaient nécessaires suite au lancement du site internet.

Compétences: - Conception et développement web - Stratégie numérique - Informatique

---



Celene Lindoso | B.A.A.

Rôle au sein d'entremise:
Chargée de l'administration

Rôle dans le mandat:
Support administratif

Celene Lindoso détient un baccalauréat en administration des affaires gestion, marketing et services de soutien apparentés. Elle possède 15 années d'expérience en administration et finance, notamment grâce à ces expériences à titre de conseillère en crédit, administratrice bureau, analyste financière, gestionnaire des finances. Celene est actuellement chargée de l'administration chez Entremise et coordonne, entre autres, la comptabilité, les comptes et la collecte des loyers des occupants. Dans le cadre du projet de la Cité-des-Hospitalières, elle va soutenir le chargé de projet dans la réalisation des budgets, de l'administration et des finances.

Compétences: - Administration - Finance - Comptabilité - Service à la clientèle



Victor Malherbe | B.A.

Rôle au sein d'entremise:
Référent de l'Espace Ville Autrement

Rôle dans le mandat:
Soutien et transfert de connaissance au référent du projet

Titulaire d'un baccalauréat en linguistique à l'Université Concordia, Victor a développé ses compétences en recherche et en vulgarisation des connaissances. Il devient par la suite assistant professeur de langue au Japon où il organise et anime des activités multiples adaptées aux besoins des étudiants. Victor bonifie ensuite ses expériences d'accueil à titre de bibliothécaire-conseil à Édimbourg. Sa passion pour les langues et le café le mène à développer des compétences entrepreneuriales. Il devient professeur d'anglais au Japon puis démarre sa propre entreprise d'expérience en café à Montréal: le Café Vagabond. Entre-temps, il fusionne sa passion pour le développement de projet et les technologies de l'information (TI) et maitrise le développement web éthique. Actuellement, Victor met à projet ses expertises de facilitateur et d'entrepreneur dans le développement du projet Espace Ville Autrement pour lequel il s'occupe de la mise en œuvre, des finances, des opérations, des TI et du développement des partenariats.

Compétences - Accueil et service à la clientèle - Gestion de projet - Développement web (TI) - Coordination des occupants - Gestion des budgets - Opération et développement organisationnel - Développement partenariats

Coordination du mandat

Chargé de projet:
- Présence aux suivis bimensuels auprès de la Ville
- Suivi du plan de travail et de l'échéancier de projet
- Contrôle de la qualité des livrables
- Présentation des rapports de suivi trimestriel à la Ville
- Présentation des rapports d'activités annuel à la Ville
- Gestion contractuelle entre Entremise et la Ville

Chargée des communications:
- Présence aux suivis bimensuels auprès de la Ville
- Contrôle de la qualité des documents publics

Référent.e:
- Présence aux suivis bimensuels auprès de la Ville

Gestion des espaces (8.1)

Chargé de projet:
- Planification, conception des travaux d'amélioration locative pour les espaces loués et communs
- Conception de la signalétique
- Coordination avec le SGPI pour l'exécution et le suivi des travaux d'amélioration locative

Chargée des communications:
- Coordination de la production de la signalétique

Référent.e:
- Coordination des travaux d'amélioration locative pour les espaces loués et les espaces communs
- Coordination / accompagnement / exécution des travaux mineurs
- Suivi / approbation des demandes des occupants vers responsable Ville
- Suivi auprès des occupants des travaux exécutés par la Ville
- Suivi et coordination de l'entretien des espaces loués par les occupants

Gestion du bureau de permanence (8.2)

Chargé de projet:
- Accueil sur le site lors de visites officielles du projet (partenaire, élus, dignitaires, etc)
- Participation aux rencontres avec les acteurs du quartier

Chargée des communications:
- Coordination de la production de la signalétique

Référent.e:
- Accueil des visiteurs et information sur le projet
- Répondre aux appels téléphoniques et aux questions courriel
- Réception des livraisons de matériaux, produits et équipements
- Accueil des partenaires ou fournisseurs à la demande de la VIlle
- Aller à la rencontre des acteurs du quartier pour présenter le projet
- Organiser des activités de concertation en fonction des 4 typologies d'occupation
- Mise à jour des informations sur le projet présenté au bureau de permanence
- Gérer le babillard des activités /occupants

Gestion de l'hôtel à projets - occupations ponctuelles (8.3)

Chargé de projet:
- Proposition et design de l'infrastructure de location (processus et traitement)
- Coordination et animation du comité de sélection pour les occupations ponctuelles
- Préparation et signature des ententes d'utilisation (contrats de location)
- Évaluation de la conformité des documents soumis par les candidats

Chargée des communications:
- Conception et réalisation d'un calendrier d'activités
- Accompagnement du ou de la référent.e pour la mise à jour du calendrier d'activités

Référent.e:
- Réponse aux questions des candidats
- Colliger et présélectionner les candidatures
- Communication et réponse aux questions des candidats sélectionnés
- Évaluation de la conformité des documents soumis par les candidats
- Visite avec les porteurs des projets retenus en amont du projet
- Assurer le support technique, logistique et moral pour la tenue des projets
- Suivi avec les porteurs de projet suite à la tenu de l'événement
- Mise à jour du calendrier d'activités

Sélection et gestion des locataires occupations régulières (8.4)

Chargé de projet:
- Conception des appels à candidatures
- Coordination et animation du comité de sélection pour les occupations régulière
- Préparation et signature des ententes d'utilisation (contrats de location)
- Évaluation de la conformité des documents soumis par les candidats
- Planification et coordination de la distribution des espaces et de l'aménagement des locataires
- Conception des outils de mutualisation et de partage de ressources
- Coordination avec SGPI pour signature des baux

Chargée des communications:
- Mise en place des outils de communication interne aux occupants
- Accompagnement du référent pour la gestion et opération des outils de communication interne

Référent.e:
- Diffusion des appels à candidatures
- Rechercher et solliciter des locataires potentiels
- Réponse aux questions des candidats
- Colliger et présélectionner les candidatures
- Envoie des baux aux occupants sélectionnés
- Communication et réponse aux questions des candidats sélectionnés
- Coordination avec SGPI pour le suivi des paiements
- Coordonner l'aménagement des locataires
- Orienter les occupants (règles et les modalités d'utilisation des espaces)
- Gestion et opération des outils de communication interne
- Opération des outils de mutualisation des ressources

Animation de la communauté et gouvernance (8.5)

Chargé de projet:
- Accompagnement de la VDM pour la mise sur pied de comités de cogestion et de la gouvernance du site

Chargée des communications:
- Soutien au chargé de projet dans la définition de modèle de gouvernance
- Accompagnement du ou de la référent.e pour l'organisation d'activités de réseautage entre les occupant

Référent.e:
- Organisation d'activités de réseautage entre les occupants
- Support technique et moral aux activités, événement des occupants
- Accompagnement de la VDM pour la mise sur pied de comités de cogestion

Communications (8.6)

Chargé de projet:
- Assurer les communications avec les partenaires externes

Chargée des communications:
- Coordination des communications générales sur le projet avec la VDM
- Soutien aux communications et marketing relatifs aux partenariats
- Conception des outils de communication interne (occupants)
- Conception des plateformes numériques pour diffusion du projet
- Animation des réseaux sociaux

Référent.e:
- Opérer les plateformes numériques
- Animation des réseaux sociaux
- Assurer les communications avec les partenaires externes

Collecte de données et documentation (8.7)

Chargé de projet:
- Développer les outils de collecte de données
- Supervision de la production du rapport d'activité annuel
- Participer aux réflexions de la Ville concernant la vocation pérenne du site

Chargée des communications:
- Développer les outils de collecte de données
- Production du rapport d'activité annuel
- Mettre sur pied un registre des activités locatives
- Participer aux réflexions de la Ville concernant la vocation pérenne du site

Référent.e:
- Documenter les activités, événements, projets accueillis sur le site
- Participation à la production du rapport d'activité annuel
- Mettre à jour le registre des activités locatives
- Participer aux réflexions de la Ville concernant la vocation pérenne du site

Tâches récurrentes
Ces tâches sont associées à des responsabilités nécessitant un suivi et un travail sur une base hebdomadaire. L'accueil des visiteurs sur le site, les communications avec les occupants ou encore les mises à jour du calendrier d'activité constituent autant de tâches pour lesquelles un nombre d'heures hebdomadaires a été réservé auprès des différents membres de l'équipe de projet.

Tâches ponctuelles
Ces tâches sont associées à la réalisation de certains projets spécifiques prévus par le mandat. La réalisation des rapports d'activités annuels, la rédaction des appels à candidatures pour les différentes typologies d'occupation ou encore l'aménagement des espaces communs sont des tâches ponctuelles pour lesquelles un nombre d'heures fixé a été prévu. Ces heures seront dépensées à des moments spécifiques de la phase 1 et de la phase 2. Pour des fins de la présentation, les heures associées aux tâches fixes seront présentées en nombre d'heures par semaine, soit la somme de l'ensemble des heures associées à des tâches ponctuelles réparties sur le nombre de semaines prévues par le mandat.

Tableau de la répartition des heures pour la phase 1

Nom du membre de l'équipe	Rôle dans le mandat	Tâches récurrentes (heures/semaine)	Tâches ponctuelles (heures/semaine)	Moyenne totale des heures par semaine	% des heures de l'employé affecté au mandat
Philémon Gravel	Chargé du projet	6h	4h	10h	28%
Marie-Josée Vaillancourt	Chargée des communications	3h	4h	7h	20%
Référent.e	Coordination du projet	26h	3h	28h	80%
Celene Lindoso	Soutient administratif	1h	NA	1h	4%
Jérôme Claveau	Soutient technique	NA	0.5h	0.5h	NA
Victor Malherbe	Soutien additionnel au référent	1h	NA	1h	4%

Cette évaluation est une moyenne des heures régulières qui seront dédiées au projet pour la phase 1 (hôtel à projets). Étant donné qu'il s'agit de la phase de lancement, Entremise à évaluer une implication plus importante du chargée de projet et de la chargée des communications au début de cette première phase du projet afin de mettre tous les outils en place et assurer une excellente transmission des connaissances avec le ou la référent.e. L'évaluation des heures pour le chargé de projet et la chargée des communications est donc doublée dans les premières semaines de la mise en œuvre du projet en plus d'être augmentée ponctuellement lors des événements importants organisés en collaboration avec la Ville (ex.: soirée d'information).

Tableau de la répartition des heures pour la phase 2

Nom du membre de l'équipe	Rôle dans le mandat	Tâches récurrentes (heures/semaine)	Tâches ponctuelles (heures/semaine)	Moyenne totale des heures par semaine	% des heures de l'employé affecté au mandat
Philémon Gravel	Chargé du projet	5h	14h	19h	47%
Marie-Josée Vaillancourt	Chargée des communications	3h	4h	7h	20%
Référent.e	Coordination du projet	26h	9h	35h	100%
Celene Lindoso	Soutient administratif	1h	NA	1h	4%
Jérôme Claveau	Soutient technique	NA	0.5	0.5	NA
Victor Malherbe	Soutien additionnel au référent	5h	5h	10h	28%

Le même principe d'implication plus importante au niveau des heures en début de phase. L'évaluation des heures pour le chargé de projet et la chargée des communications est donc doublée dans les premières semaines de la mise en œuvre du projet en plus d'être augmentée ponctuellement lors de la réalisation de livrables d'importance.

Schéma de fonctionnement de l'équipe

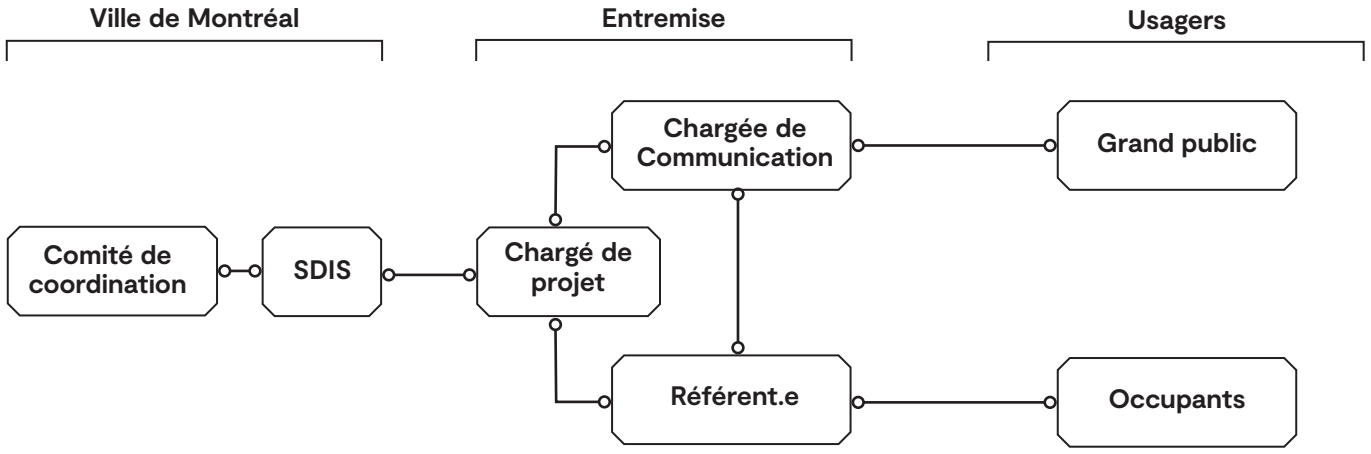

Qualité du processus, de l'échéancier et des livrables

Le contrôle de la qualité à chacune des étapes de production est rigoureux. Il est validé par le chargé de projet qui chapeaute l'ensemble des étapes de l'échéancier en collaboration avec le ou la référent.e, la chargée des communications et la chargée de l'administration chez Entremise ainsi que le Service de la diversité et inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal. Des suivis hebdomadaires à l'interne chez Entremise sont aussi mis en place pour le développement des projets permettant ainsi de synchroniser les différentes expertises mises à profit dans le cadre de ces derniers et il en sera de même pour la Cité-des-Hospitalières. De plus, une rencontre bimensuelle avec le SDIS est aussi prévue afin d'arrimer l'équipe projet chez Entremise et le SDIS.

Qualité des échanges et des communications

La qualité des échanges avec les citoyen.nes, les parties prenantes, les groupes d'intérêts et les occupants constitue sans aucun doute, le principal défi du travail de communication et de médiation culturelle et patrimoniale que nécessite la mise en oeuvre de la phase transitoire du projet de mise en valeur de la Cité-des-Hospitalières de la Ville de Montréal. C'est pourquoi Entremise apporte une attention particulière aux processus de contrôle de qualité concernant les échanges et aux communications relatifs au projet d'occupation transitoire et pérenne souhaités par la Ville de Montréal. L'équipe d'Entremise fait un suivi interne régulier pour tous ces projets et est très proactif si des enjeux potentiels sont soulevés, il en sera de même pour le présent mandat. La présence d'outils tels que le plan de communication, l'expérience du chargé de projet et de la chargée des communications ainsi que la formation spécifique au projet de la Cité-des-Hospitalières que le ou la référent.e aura suivi guideront les lignes directrices et le professionnalisme demandé pour ce projet.

Qualité des rapports

Afin de garantir la qualité des rapports produits par Entremise, notre firme adaptera sa méthodologie actuelle en fonction des besoins du client et selon les objectifs, l'échéancier et les budgets définis au mandat. Entremise prend toutes les dispositions de révision nécessaires afin d'assurer la qualité des informations obtenues, des fichiers et des rapports produits dans le cadre de son mandat.

Confidentialité et exclusivité des renseignements

Entremise se soumet aux exigences du requérant et s'assure de la confidentialité des informations et données partagées à l'interne entre Entremise et le client. Entremise garantit la confidentialité des renseignements sensibles pendant et après la réalisation de ses mandats.

Éthique et déontologie

Le respect du client

Entremise offre la rigueur dans le développement, les stratégies, la mise en œuvre et l'opération des projets qu'il développe avec ses clients dans le respect des échéanciers et des budgets établis.

Le professionnalisme du ou de la référent.e et de l'équipe d'Entremise

La courtoisie, l'ouverture d'esprit et le respect de l'esprit du lieu spécifique au projet de la Cité-des-Hospitalières en transition demeure l'élément essentiel et indiscutable pour inviter les citoyen.e.s, groupes d'intérêt et parties prenantes à participer aux projets transitoires de la Cité-des-Hospitalières que développe Entremise en partenariat avec le SDIS. À la fin d'un contact, sur les réseaux sociaux ou dans le cas des appels et entrevues téléphoniques, le ou la référent.e répond avec professionnalisme à son ou sa interlocuteur.trice et l'oriente vers toutes sources d'information publique disponible ou autres responsables le cas échéant.

Remplacement des ressources dans le cas d'absence

Entremise est une firme qui prône la pluridisciplinarité, ainsi l'ensemble de l'équipe a des connaissances générales sur le développement, la mise en œuvre et l'opération d'un projet d'occupation transitoire. Ainsi, dans l'éventualité où une ressource devait être remplacée, les effectifs internes actuels pourront prendre le flambeau de n'importe quel membre d'ici son remplacement par une autre personne-ressource. De plus, l'organisation interne d'Entremise comprend l'ensemble des procès verbaux des rencontres avec le client (SDIS et autres), le partage des avancés du projet hebdomadaire depuis maintenant 2 ans à l'interne chez Entremise, la classification des livrables, le carnet de contacts «client» des projets, les ententes et outils de mise en oeuvre qui permettront une reprise rapide du dossier le cas échéant, peu importe la ressource à remplacer.

Méthodologie de transfert de connaissance

Entremise prépare actuellement ses outils de projets afin de pouvoir les transférer à la Ville de Montréal lorsque son mandat d'opérateur et gestionnaire transitoire sera terminé. Mentionnons par exemple le type de dossiers partagés (modèle d'appel à candidatures validé en amont avec la Ville, guide de l'occupant, conventions, assurances, description du modèle de gouvernance, etc.). Une attention particulière est aussi posée sur la capacité de transférer les outils de communication (liste de contact, infolettre, site internet, formulaire des potentiels occupants, etc.).

Connaissances, expériences et expertises semblables de la firme

Projet Young, Griffintown (2018-2020)

- Analyse réglementaire et technique du bâtiment
- Réalisation de travaux pour mise aux normes
- Développement d'une identité visuelle
- Réalisation de conventions avec les propriétaires et ententes avec les occupants spécifiques à l'occupation transitoire
- Gestion et opération des lieux selon l'échéancier temporaire

Espace Ville Autrement, Ville-Marie (2019 -...)

- Analyse réglementaire et technique du bâtiment
- Réalisation de travaux pour mise aux normes
- Réalisation de conventions avec les propriétaires et ententes avec les occupants spécifiques à l'occupation transitoire
- Réalisation de convention spécifique à l'occupation transitoire
- Gestion et opération des lieux selon l'échéancier temporaire
- Développement d'une identité visuelle

Courtepointe, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (2020 - ...)

- Analyse réglementaire et technique du bâtiment
- Réalisation de travaux pour mise aux normes
- Développement d'une identité visuelle
- Réalisation de conventions avec les propriétaires et ententes avec les occupants spécifiques à l'occupation transitoire
- Gestion et opération des lieux selon l'échéancier temporaire
- Développement d'une identité visuelle



entremise
201 rue Sainte-Catherine est

Contact

Philémon Gravel
Directeur général
philemon@entremise.ca
438 394-0666

Cité-des-Hospitalières

en transition



Dossier de projet

Présenté à :

Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Ville de Montréal
801 rue Brennan, 4e étage,
Montréal (Québec) H3C 0G4

entremise

02.02.2021

« Nous allons miser plus que jamais sur des pratiques et des processus qui conjugueront durabilité, créativité et innovation. Qui mettront à profit le design et l'architecture dans toutes les actions ayant une incidence sur la qualité de nos milieux de vie. »

Valérie Plante
Mairesse de la Ville de Montréal

AVANT-PROPOS

Le projet de la Cité-des-Hospitalières est un projet de la Ville de Montréal qui vise la mise en valeur de ce site patrimonial à travers une occupation transitoire du lieu menée en partenariat avec l'OBNL Entremise. Cette approche innovante permettra de définir et d'évaluer, au fur et à mesure de son évolution, la vocation et le modèle de gouvernance le plus adéquat pour ce projet unique tout en assurant le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et les besoins de la communauté.

Le dossier de projet qui suit présente l'état d'avancement de cette démarche. Ce que vous vous apprêtez à lire n'est donc pas la présentation d'un projet définitif, mais plutôt la proposition d'un cadre dans lequel le projet pourra évoluer et se développer. Les propositions présentées dans ce document ont été développées par la firme Entremise en étroite collaboration avec les différents services responsables du projet à la Ville de Montréal et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

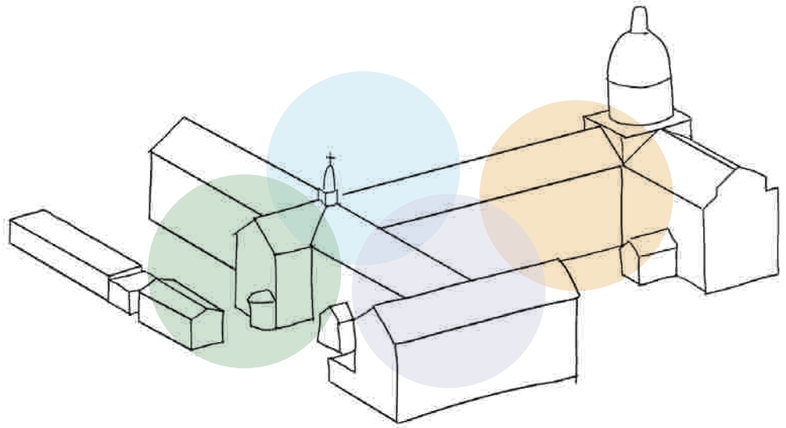



crédit photo - Entremise

Table des matières



Introduction 6

Lexique 8

L'intérêt d'une occupation transitoire pour la Cité-des-Hospitalières 9

La gouvernance du projet d'occupation et son développement 9

Le champ d'intervention du projet transitoire 10



Lignes directrices 12

Valeurs patrimoniales de l'ensemble conventuel 14

Les 5 principes des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph 16

Les thématiques d'occupation identifiées par la Ville de Montréal et les Montréalais.es 18

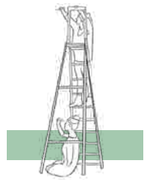

Présentation du projet : la Cité-des-Hospitalières en transition 20

Une communauté élargie pour la Cité-des-Hospitalières 22

Les quatre typologies d'occupation transitoire 24

Aménagement et usages 36



Mise en œuvre du projet transitoire 42

Phase 1: s'approprier le site par l'occupation ponctuelle 44

Phase 2: mettre en valeur le site par l'occupation régulière 46

Échéancier préliminaire 48



Boîte à outils pour la réussite du projet collectif 50

Une gouvernance participative et évolutive 52

Des ententes de réciprocité et une mise en commun 53

Une programmation ouverte et une communication centralisée 54

Quelques exemples internationaux 56



Introduction

La Cité-des-Hospitalières en transition



crédit photo - Entremise

En juin 2017, la Ville de Montréal a acquis le site de l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (RHSJ). Cet ancien monastère situé au pied du mont Royal est au cœur de l'identité montréalaise. Son histoire tout comme son patrimoine prennent racine dans la fondation même de notre métropole. En l'acquérant, la Ville de Montréal s'apprête à écrire une nouvelle page dans l'histoire de ce site d'une valeur inestimable pour les Montréalais.es. L'intention de la Ville est de **protéger et de mettre en valeur le site par la création d'un bien commun au service de la collectivité montréalaise.** Le défi est cependant de taille. En effet, le projet de requalification devra prendre en compte de nombreux intrants: la protection et la mise en valeur du patrimoine, le respect des valeurs du lieu, les impératifs de mise aux normes et de sécurisation, la viabilité financière, l'évolution de la gouvernance et finalement la réponse aux besoins des acteurs du quartier et de la métropole. Définir et mettre en œuvre ce projet ambitieux prendra plusieurs années. Années pendant lesquelles une grande partie du site resterait en temps normal inoccupée. Afin de mettre à profit ces années d'inoccupation et de s'outiller dans la définition d'un projet pérenne, la Ville s'est tournée vers une pratique émergente, mais éprouvée: **l'occupation transitoire.**

Lexique

Occupation temporaire
Processus d'aménagement qui consiste à occuper un bâtiment sous-utilisé, pour une période définie.

Occupation transitoire
Processus d'aménagement qui consiste à occuper un bâtiment sous-utilisé, pour une période définie, tout en engageant une réflexion approfondie sur le projet pérenne lors de son occupation.

Occupation graduelle
Processus d'occupation par phases selon l'état des travaux de sécurisation et de mise aux normes.

Lignes directrices
Ensemble des éléments intangibles qui devront guider la vocation pérenne et le projet d'occupation transitoire, soit: les valeurs patrimoniales de l'ensemble conventuel, les principes directeurs des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, les thématiques d'occupations identifiées par la Ville et les Montréalais .es ainsi que la vision de conservation et de régénération des jardins.

Typologie d'occupation
Catégorisation des usages souhaités pour le projet d'occupation transitoire permettant de sélectionner et d'accueillir les futur.e.s occupant.e.s en fonction de leur secteur d'activité, de leur mission et de leur utilisation de l'espace.

Hôtel à projets
Cadre d'utilisation du site pour des occupations ponctuelles telles que des activités, des événements, des cours, des rencontres, des séances de travail, des cliniques d'un jour, des résidences de création, des conférences, des représentations artistiques, des ateliers de travail, etc.

Bureau de permanence
Composé de référent.e.s, le bureau de permanence assure la gestion *in situ* du projet d'occupation transitoire tout en animant, habitant, accompagnant et définissant le projet avec les occupant.e.s et le propriétaire. Le bureau de permanence est aussi le lieu physique permettant aux référents d'accueillir les visiteurs, d'animer les lieux et de coordonner le projet dans son ensemble.

Référent.e
À la façon d'un super-concierge, le ou la référent.e est une personne-ressource du bureau de permanence qui catalyse les énergies de la communauté d'occupant.e.s pour animer, habiter, accompagner et définir le projet.

Travaux de sécurisation
Travaux nécessaires pour assurer la sécurité des futurs occupant.e.s sur le site en fonction du Code national du bâtiment et du code national de prévention des incendies.

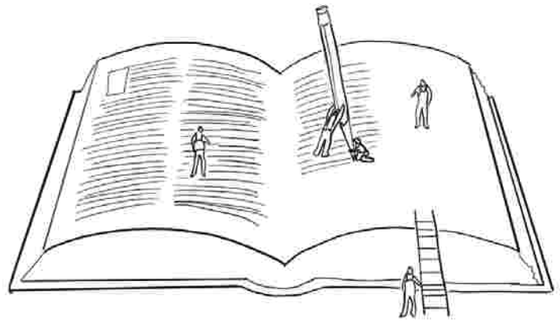

L'intérêt d'une occupation transitoire pour la Cité-des-Hospitalières

Préserver et mettre en valeur un patrimoine matériel et immatériel
La Cité-des-Hospitalières est un lieu imprégné des valeurs que les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph lui ont insufflées depuis 1860. «Ici, on est ailleurs», ce sont les mots utilisés par les RHSJ pour décrire l'atmosphère du site. Ce patrimoine matériel et immatériel doit être préservé. Il s'incarne du plus petit détail (la serrure bicentenaire de l'atelier) jusqu'à la structure même du quartier (la présence monumentale du dôme dans l'axe de la rue Sainte-Famille). Si les projets de requalification conventionnels tentent souvent d'adapter le bâtiment à un nouvel usage défini à l'avance, l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières tentera de faire l'inverse, soit trouver les occupant.e.s les plus adapté.e.s et les plus approprié.e.s aux espaces existants. Cette approche est moins invasive, plus économique et plus réversible qu'une approche conventionnelle de requalification immobilière. L'occupation transitoire permettra d'identifier une utilisation respectueuse de l'intégrité patrimoniale des lieux et établira ainsi les bases pour la réalisation d'un projet d'envergure pouvant profiter à l'ensemble des Montréalais.es.

Faire émerger une communauté d'occupant.e.s pour reprendre le flambeau des RHSJ
Ce qui fait vivre un bâtiment, c'est la communauté qui l'occupe et ses liens avec le milieu environnant. Les RHSJ en sont les témoins vivants. Construire une communauté qui sera en mesure de reprendre le flambeau des RHSJ est capital pour la réussite à long terme du projet de protection et de mise en valeur de Cité-des-Hospitalières. Cependant, une telle communauté ne se bâtit pas en un jour. L'occupation transitoire s'avère une démarche prometteuse et innovante pour répondre à cet enjeu de taille. En rendant accessible les bâtiments à différents occupant.e.s qui souhaitent participer à ce projet, il sera possible de commencer à réunir et à construire cette communauté, petit à petit, par l'occupation et la concertation, puis, finalement, par l'appropriation et la collaboration.

La gouvernance du projet d'occupation et son développement

Afin de mener à bien l'actuel projet de protection et de mise en valeur du site, la Ville de Montréal a mis sur pied une structure de gouvernance transversale mettant à profit l'expertise de différents services et instances municipaux. Parmi ceux-ci on retrouve:

- Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale
- Le Service de la culture
- L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal
- Le Service de la gestion et planification immobilière
- Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
- Le Service de l'urbanisme et de la mobilité

L'intégration et la mise œuvre du projet d'occupation de la Cité-des-Hospitalières, tant le volet pérenne que transitoire, est sous la responsabilité du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS).

Afin de l'accompagner dans le développement et la mise en œuvre du projet transitoire, le SDIS a mandaté l'organisme à but non lucratif Entremise, une organisation multidisciplinaire spécialisée dans la conception, la mise en œuvre et l'opération de projets d'occupation transitoire.

Le champ d'intervention du projet transitoire

Les bâtiments

La Cité-des-Hospitalières et l'Hôtel-Dieu forment ensemble une grande propriété à caractère institutionnel désigné comme tel par le schéma d'aménagement et par le Plan d'urbanisme de Montréal. Le site et les bâtiments de cet ensemble font de surcroît partie du site patrimonial du Mont-Royal en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Le site acquis par la Ville nommé Cité-des-Hospitalières comprend l'ancien couvent des RHSJ, trois chapelles, le Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, les jardins ainsi que le caveau et les bâtiments de services. Le projet d'occupation transitoire présenté dans ce document prendra place dans les 65000 pi² (6000 m²) présentement inutilisés, soit certains espaces situés aux quatre premiers étages de la Maison mère de 1859, la chapelle de la Sainte-Famille et de la Sainte-Trinité, le pavillon Marie-Morin ainsi que certains espaces extérieurs. Si un peu plus de la moitié des bâtiments est aujourd'hui inutilisée, le reste est actuellement occupé par des acteurs.trices d'importance, soit la Maison mère de la congrégation des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph et le Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Bien qu'il ne vise que les espaces inoccupés de l'ensemble conventuel, le projet d'occupation transitoire de la Cité-des-Hospitalières sera développé comme un tout cohérent avec les parties prenantes déjà présentes sur le site.

Les Jardins et ses dépendances

Dans le cadre de l'achat par la Ville de la Cité-des-Hospitalières, l'élaboration du plan directeur des jardins a été confiée au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports. Ce travail vise à dégager les besoins spécifiques de conservation de ces espaces.

La compréhension du territoire des jardins inclut son étendue historique sans se limiter à la partie acquise par la Ville. Elle embrasse à la fois le domaine public entourant le mur d'enceinte comme une aire d'influence et le met en relation avec leur potentiel de mise en valeur à l'échelle du site de l'Hôtel-Dieu. Les dépendances historiques que sont les ateliers, le caveau et la serre sont des composantes essentielles au fonctionnement des jardins.

Le Plan directeur des Jardins s'intitulera L'Almanach des jardins et se développera sur deux axes, la conservation et la regénération. D'une part, l'axe de conservation qui incluera les opérations de maintenance, de réparation et de restauration des différents patrimoines en présence traitera de la portion historique des jardins incluant les activités traditionnelles. De l'autre, l'axe de regénération des jardins proposera une vision renouvelée des jardins, incluant la restitution de certaines composantes ainsi que des actions permettant même de les restructurer et de les agrandir. Ces axes permettront d'élaborer un cadre qui visera à mettre sur pied des partenariats pour conserver, maintenir et animer ce patrimoine vivant dans le cadre du projet transitoire.

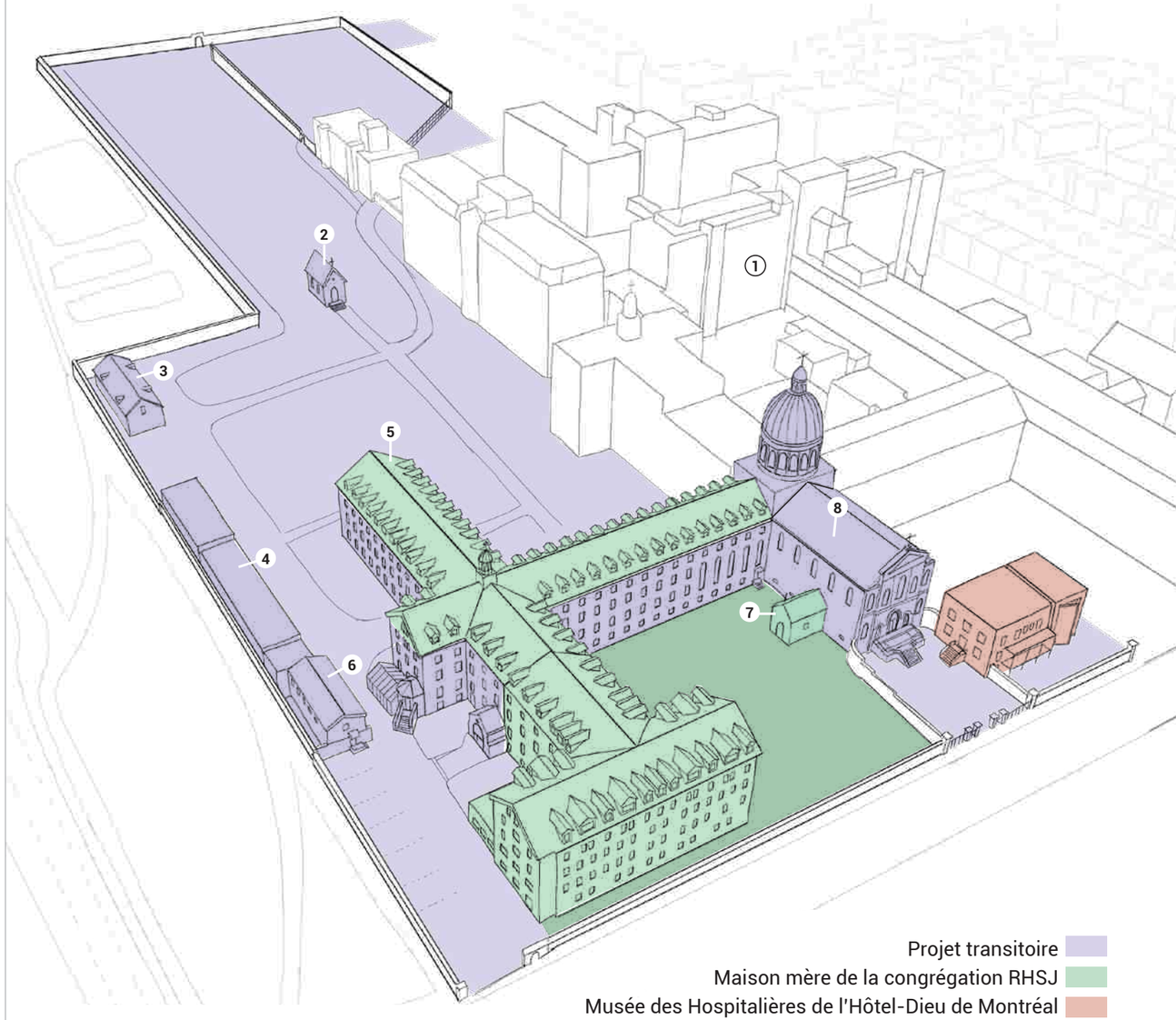

Projet transitoire
Maison mère de la congrégation RHSJ
Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal
CHUM - Hôtel-Dieu ①
Chapelle de l'Immaculée-Conception ②
Caveau ③
Anciennes boutiques, étables et écuries ④
Ancien couvent des RHSJ ⑤
Pavillon Marie-Morin ⑥
Chapelle de la Sainte-Famille et de la Sainte-Trinité ⑦
Chapelle Saint-Joseph ⑧

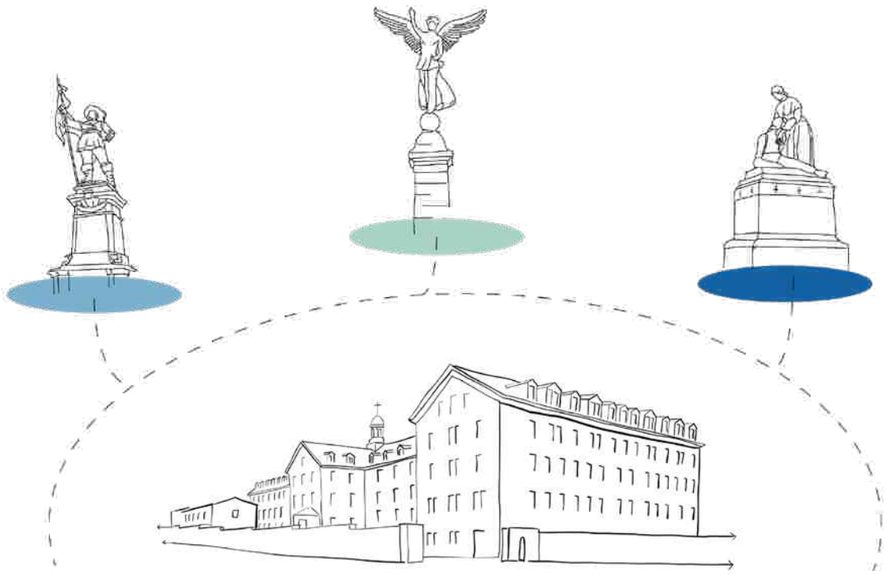

Lignes directrices

Ce qui a été pris en compte pour définir le projet transitoire

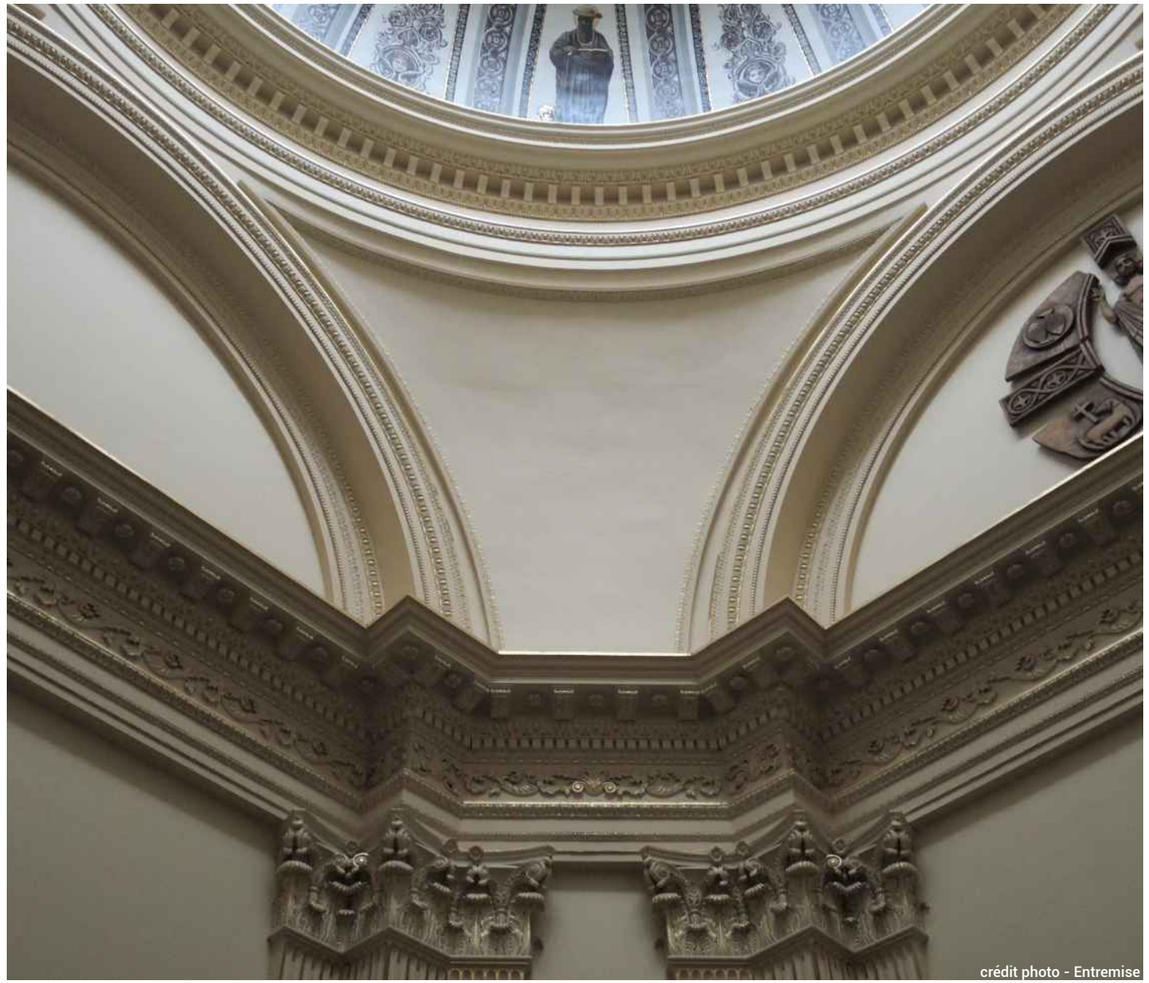

crédit photo - Entremise

La projet d'occupation transitoire propose de définir un cadre dans lequel le projet pourra se développer. Pour s'ancrer dans l'existant, le cadre que propose le projet transitoire à la Cité-des-Hospitalières devra s'imprégner des valeurs patrimoniales, des principes établis par les RHSJ et des thématiques d'occupation identifiées par la Ville de Montréal et les Montréalais.es. La section qui suit présente de façon succincte les lignes directrices à partir desquels le projet transitoire devra se déployer afin de répondre aux attentes et aux objectifs du projet de protection et de mise en valeur de la Cité-des-Hospitalières, soit:

- **Les valeurs patrimoniales de l'ensemble conventuel**
- **Les principes directeurs des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph**
- **Les thématiques d'occupations identifiées par la Ville et les Montréalais.es**
- **La vision de conservation et de régénération des jardins (en cours)**

Valeurs patrimoniales de l'ensemble conventuel

La Cité-des-Hospitalières est un complexe unique au sein du territoire montréalais. De par son caractère symbolique, son architecture, son histoire ou ses qualités paysagères, l'ensemble conventuel témoigne de nombreuses valeurs patrimoniales. Le projet d'occupation transitoire permettra aux Montréalais.es de s'approprier ce site unique dans une logique de continuité avec son histoire. Voici un bref survol des valeurs identifiées par l'énoncé d'intérêt patrimonial et qui ont guidé les propositions faites dans ce projet.



«La mise en valeur du site par la Ville de Montréal représente une occasion au XXIe siècle de prolonger le rôle et la contribution des Religieuses dans le développement de Montréal. L'actualisation de l'esprit du lieu passe par la formulation d'une nouvelle identité et la création d'un bien commun qui réfléteront les valeurs partagées par les acteurs de la collectivité et qui sauront mettre en valeur les différentes composantes de la propriété en un tout intégré, vivant, comme l'a été le couvent dans le passé».

- Plan d'action patrimoine VDM 2017-2022



source - Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Valeur symbolique

La Cité-des-Hospitalières porte en elle-même le symbole du projet fondateur de Montréal. Les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph ont inscrit dans ses murs le sens de leur mission spirituelle: le soin des malades, des pauvres et des démunis. La force du sens symbolique d'un lieu est de permettre sa réactualisation menant à des significations qui s'inscriront dans la poursuite des principes directeurs des RHSJ et dans les valeurs et souhaits d'aujourd'hui pour le site. D'un projet spirituel à un complexe hospitalier moderne ouvert à tous, l'Hôtel-Dieu a su se réinventer tout en préservant sa valeur symbolique profonde. Le legs que font les RHSJ aux Montréalais.es est donc beaucoup plus qu'un bâtiment, c'est un symbole fort dont la signification devra se renouveler pour les années à venir.

Valeur historique

La Cité-des-Hospitalières témoigne d'une partie l'histoire de Montréal et d'une partie de l'évolution de la société montréalaise depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Par sa présence au pied du mont Royal, sa toponymie ou encore par son architecture, le site illustre bien le rôle qu'ont joué les institutions religieuses dans le développement urbain et social de la métropole.

Valeur paysagère

Depuis 1861, le paysage de la Cité-des-Hospitalières et de l'Hôtel Dieu n'a cessé de se transformer et de façonner l'identité paysagère du flanc est du mont Royal. Son organisation pavillonnaire imposante, la présence de son mur d'enceinte et les éléments verticaux comme le dôme sont autant d'emblèmes du paysage montréalais. Derrière ses murs, à l'abri de l'activité urbaine environnante, se déploie un tout autre paysage empreint de recueillement et de quiétude: c'est celui des jardins du couvent et de l'hôpital. Les valeurs paysagères de la Cité-des-Hospitalières sont donc multiples. Celles-ci devront être prises en compte et mises en valeur par les projets et les occupant.e.s qui les investissent.

Valeur architecturale et artistique

Le plan d'origine dessiné par l'architecte Victor Bourgeau témoigne de la mission et des activités des RHSJ à l'Hôtel-Dieu. Le couvent (la part de la communauté) et l'hôpital (la part des pauvres) se déploient de part et d'autre du dôme et de la chapelle (la part de Dieu). Cette dernière est ouverte vers le quartier dans l'axe de la rue Sainte-Famille. Bien que le couvent et l'hôpital soient aujourd'hui des entités complètement distinctes, cette imbrication tant symbolique que spatiale témoigne d'un ensemble architectural structuré au service d'une mission tournée vers la spiritualité et la guérison. Sa monumentalité, ses matériaux de qualité ou encore ses éléments stylistique et artistique donnent à ce bâtiment néo-classique et son site une grande valeur architecturale.

Valeur sociale

L'accueil et le dévouement sont au cœur de la mission des RHSJ. Si l'hôpital a été un lieu très fréquenté par la population montréalaise, l'ensemble conventuel et ses jardins sont restés un lieu de tranquillité, peu accessible à la population. Cette dualité, entre ouverture à la communauté et recueillement, devra guider le projet de requalification tout en recherchant une façon de l'inscrire dans notre mode de vie contemporain.

Les 5 principes des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph

Inscrits dans l'acte de vente, ces cinq principes directeurs représentent les fondements sur lesquels les RHSJ souhaitent voir la requalification de la Cité-des-Hospitalières. Gardiennes des lieux depuis la construction du bâtiment, les RHSJ ont imprégné les lieux de leur présence, de leurs valeurs et de leur mission. Ces principes sont donc un legs indissociable des bâtiments et de son site.



«Nous, Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph sommes appelées à être présentes aux multiples visages de notre monde, au cœur de la Cité-des-Hospitalières, en femmes de foi, libres pour aimer et servir».

- Mission énoncée par les RHSJ en 2019



source - Album P.J. Gordon, 1909

1. La préservation de l'esprit du lieu

Préservée par une enceinte, la Cité-des-Hospitalières est un lieu d'intériorité, de recueillement et de contemplation. Cette idée qu'«ici on est ailleurs» doit être incarnée à travers un esprit de ressourcement et de vivre ensemble, tout en réactualisant la vocation au service de la personne et du mieux-être.

2. Le respect des valeurs de la congrégation et de sa mission spirituelle

L'ensemble conventuel et hospitalier de l'Hôtel-Dieu fut le véhicule par lequel les RHSJ ont incarné leur mission et leurs valeurs: la solidarité sociale, l'ouverture au monde et aux autres, tout comme le soin aux malades et aux moins nantis furent possibles grâce à une gestion rigoureuse de l'évolution du bâtiment. Cette évolution devra se poursuivre en tenant compte des valeurs et de la mission qui l'ont guidée depuis 1861.

3. La protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel

La Cité-des-Hospitalières est un lieu au patrimoine multiple. Son patrimoine y est symbolique, social, historique, architectural et paysager. Afin de réactualiser sa vocation, le respect de ce patrimoine devra se faire en s'inspirant des usages qui lui ont donné forme au fil du temps.

4. La cohérence avec l'histoire du site

Les RHSJ souhaitent que le lieu s'actualise en tenant compte de l'histoire et des usages d'origine du site. Cette histoire devra contribuer à définir et actualiser l'identité collective du lieu, afin qu'elle puisse continuer à rayonner au-delà des murs d'enceinte pour tous les Montréalais.es.

5. L'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins

«Une part pour les pauvres, une part pour la communauté». Cette vocation en deux temps du site, insufflée par les RHSJ, implique que le lieu soit à la fois au service de la collectivité montréalaise et de ceux qui l'habitent. La requalification du site et les activités qui s'y déroulent devront donc pouvoir répondre de différentes façons à l'histoire du lieu, mais aussi à la réponse aux besoins contemporains de la collectivité.



Les thématiques d'occupation identifiées par la Ville de Montréal et les Montréalais.es

Depuis son acquisition, la Ville de Montréal a tenu différentes activités visant à préciser les usages les plus appropriés pour le site. Partant des valeurs patrimoniales, des principes directeurs des RHSJ, des aspirations des Montréalais.es et de ses propres objectifs pour le projet, la Ville a fait ressortir 9 thématiques d'occupations pour la Cité-des-Hospitalières. Ces thématiques d'occupations permettront d'identifier et de sélectionner les futur.e.s occupant.e.s en fonction de leur mission, de leur activité ou de leur contribution au projet. En plus des thématiques d'occupation propre au lieu, la Ville souhaite mettre de l'avant certains objectifs émanant de ses politiques. Pour plus de clarté, ces objectifs propres aux politiques de la Ville seront aussi présentés comme des thématiques d'occupation.



Enseignement, transmission des savoirs et des savoir-faire

Les RHSJ ont développé des expertises dans plusieurs domaines touchant de près ou de loin à la santé et à la vie en communauté. Plusieurs de ces savoirs et savoir-faire étaient transmis d'une religieuse à une autre au sein même de la communauté. Qu'il s'agisse du maraîchage, de la fabrication de fleur en tissu ou encore de la couture, les activités traditionnelles qu'elles exerçaient et se transmettaient quotidiennement touchaient tant au fonctionnement de la communauté qu'au fonctionnement de l'hôpital. Cette notion de transmission des savoirs et des savoir-faire pourra être reprise par les occupant.e.s et les Montréalais.es souhaitant participer au projet.

Leadership des femmes

La Cité-des-Hospitalières à la particularité d'avoir été habitée, gérée et développée par une communauté constituée exclusivement de femmes. La genèse de cette institution dévoile un important leadership assumé par les Sœurs Hospitalières. Au fil du temps, elles se sont impliquées dans le bien-être de la communauté locale, en plus d'œuvrer un peu partout à travers le monde. À Montréal, elles ont également participé au développement urbain de leur quartier. Avec discrétion, elles ont tenu plusieurs rôles: soignantes, formatrices, gestionnaires et femmes d'affaires brillantes, capables de prendre en charge chaque sphère de la vie en société. Cette notion de leadership des femmes devra être mise en valeur auprès des futur.e.s occupant.e.s.

Recherche, création et diffusion artistique et culturelle

Lors des activités publiques, les participants ont abordé l'idée de permettre des espaces de création, d'exposition et de partage. Les RHSJ ont pratiqué différentes activités artistiques sur le site, que ce soit le chant, la musique, la broderie, la peinture, etc. Cette vocation artistique au sens large devra être reprise par les futur.e.s occupant.e.s. Que ce soit par la lecture, la discussion, la création et le partage, la vocation culturelle de la Cité-des-Hospitalières pourra jouer un rôle d'interface avec la communauté. De plus, en offrant vue et accès aux jardins, elle deviendrait un lieu unique combinant nature et culture.

Accueil, soutien, entraide et hébergement

Les RHSJ entretenaient des liens étroits avec la collectivité. Bien que cloîtrées jusqu'aux années 50, elles veillaient au bien-être des malades et des plus démuni.e.s. Afin de conserver cette ouverture et cette bienveillance, les projets et les occupant.e.s accueilli.e.s au sein de la Cité-des-Hospitalières devront réinterpréter à leur manière ces notions de soutien et d'entraide, tant au sein du projet que par leur implication auprès des Montréalais.es.

Intériorité, contemplation, recueillement, mieux-être et spiritualité

Le site de la Cité-des-Hospitalières conserve des traces importantes du mode de vie des RHSJ. Étant un lieu de culte où les religieuses vivaient jadis cloîtrées, le site donne l'impression d'avoir défié le temps, de s'être abstrait du monde extérieur. Créée pour accéder à une vie de prière et de contemplation, de mieux-être et de santé, la Cité-des-Hospitalières invite tout naturellement au silence, au calme et au recueillement. Au-delà de l'architecture monumentale, cette impression d'être hors du temps et de la ville invite au silence et à la méditation; une atmosphère de plus en plus rare de nos jours que les futur.e.s occupant.e.s des lieux auront le devoir de réinterpréter.

Solidarité, équité et inclusion

Le développement de la métropole est réel lorsque toute personne peut utiliser les services offerts à l'ensemble de la population. Montréal s'emploie à rendre accessibles ses installations, services et activités. Cette notion de solidarité, d'équité et d'inclusion est aussi au cœur de la mission des RHSJ qui ont soigné les Montréalais.es sans égard à leur genre, leur origine ou leur statut économique. Le projet de la Cité-des-Hospitalières portera donc une attention particulière à l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'aux personnes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion sociale, économique ou culturelle.

Transition écologique et développement durable

La Ville de Montréal souhaite faire de la métropole une ville sobre en carbone, équitable et exemplaire. Sa volonté est de faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable en favorisant des initiatives touchant à l'économie circulaire, à la synergie industrielle ou encore aux stratégies d'approvisionnement responsable. Agricultrices urbaines avant l'heure, les RHSJ ont su gérer et opérer leur ensemble conventuel dans une logique d'autonomie grâce à leurs productions locales aux ressources limitées, et ce, depuis la fondation de l'Hôtel-Dieu. Le projet de la Cité-des-Hospitalières mettra donc de l'avant la transition écologique et le développement durable, tant pour la gestion du projet qu'avec ses occupant.e.s.

Créativité, innovation et économie sociale

La Ville s'engage à agir sur la base de trois principes d'action — rassembler, stimuler, rayonner — afin que la culture demeure au cœur de l'âme et de l'identité montréalaise. De plus, reconnue internationalement comme un territoire exemplaire pour l'économie sociale, Montréal a démontré au cours des dernières années qu'en plus de répondre à d'importants défis socio-économiques, l'innovation sociale et le milieu créatif sont des vecteurs de richesse collective et durable. Le projet de Cité-des-Hospitalières sera une opportunité d'accueil pour les projets et organisations porteurs. euses de créativité et d'innovation.

Besoins de la communauté, démocratie et participation

Montréal encourage les citoyen.ne.s ainsi que les divers acteurs.trices montréalais.es pouvant contribuer au développement social du projet à participer à sa réflexion et à sa mise en œuvre. Montréal veut être à l'écoute et mieux comprendre les besoins des différents groupes de la population afin d'y répondre adéquatement en s'assurant de la complémentarité des efforts, à l'échelle tant locale que régionale. Le développement de la Cité-des-Hospitalières misera donc sur la participation publique en ouvrant la porte à des organisations ou des citoyen.ne.s souhaitant s'impliquer dans le projet tout en répondant au besoin de la communauté.



La Cité-des-Hospitalières en transition

Présentation du projet d'occupation transitoire



Le projet transitoire à la Cité-des-Hospitalières veut paver la voie à la réalisation d'un bien commun pour la collectivité montréalaise. Pour y arriver, l'occupation transitoire permettra d'abord d'ouvrir les espaces inoccupés à des projets, des organisations et des initiatives souhaitant occuper et faire vivre le site à court terme. Le projet transitoire constitue donc un banc d'essai, tant pour développer un modèle économiquement viable que pour définir de nouveaux usages respectueux du bâtiment et de son histoire. En habitant les lieux, en y déployant leurs activités et en s'appropriant son patrimoine, les occupant.e.s transitoires participeront à définir et matérialiser une vocation à long terme pour la Cité-des-Hospitalières.

Une communauté élargie pour la Cité-des-Hospitalières

Les nouveaux venus

Les occupant.e.s régulier.ère.s

En plus de la Maison mère des Soeurs Hospitalières et du Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal déjà présents, le projet transitoire permettra d'accueillir de nouveaux.elles locataires qui occuperont eux aussi le site sur une base régulière. Ces nouveaux.elles voisin.e.s des RHSJ et du musée pourront occuper le site pour une durée de quelques mois à quelques années permettant ainsi d'élargir la communauté d'occupant.e.s régulier.ère.s de la Cité-des-Hospitalières. L'ancien couvent et les différents espaces de cet ensemble conventuel ont été conçus pour une vie en communauté. Ces nouveaux.elles occupant.e.s devront donc s'approprier et habiter les lieux dans une logique collective de partage et de rencontre au quotidien. Ces occupant.e.s régulier.ère.s seront sélectionné.e.s et accueilli.e.s via les quatre typologies d'occupation transitoire détaillées dans la section suivante.

Les occupant.e.s ponctuel.le.s

Qu'il s'agisse du grand réfectoire, de la chapelle, ou des des lieux extérieurs, la Cité-des-Hospitalières recèle des espaces aussi uniques que diversifiés. Le projet transitoire ouvrira la porte à des organisations ou des citoyen.ne.s souhaitant utiliser certains de ces espaces sur une base ponctuelle, pour une durée de quelques heures, d'une journée ou de quelques jours. Ce cadre d'utilisation ponctuelle permettra d'enrichir et d'élargir la communauté de la Cité-des-Hospitalières en tissant des liens avec des acteurs.trices locaux.les et métropolitain.e.s souhaitant y tenir des activités, des événements ou encore des rencontres. Ce cadre d'utilisation ponctuelle nommé hôtel à projets sera défini à la page 45.

Le public montréalais

Peu de Montréalais.es ont eu l'occasion de visiter les bâtiments et les jardins de la Cité-des-Hospitalières. La Ville souhaite donc que le projet transitoire permette à un plus grand nombre de Montréalais.es d'avoir la chance de découvrir ce site patrimonial emblématique. Plutôt que de prescrire une programmation publique définie à l'avance, le projet transitoire permettra aux occupant.e.s réguliers.ères et ponctuel.le.s de déployer, chacun.e à leur manière, une programmation qui profitera aux Montréalais.es. À titre d'exemple, le Musée des Hospitalières offre déjà des visites guidées du jardin au grand public. De la même manière, les activités et les événements proposés par les occupant.e.s régulier.ère.s et ponctuel.le.s du projet transitoire seront autant de portes d'entrée pour les Montréalais.es afin de s'approprier le site.

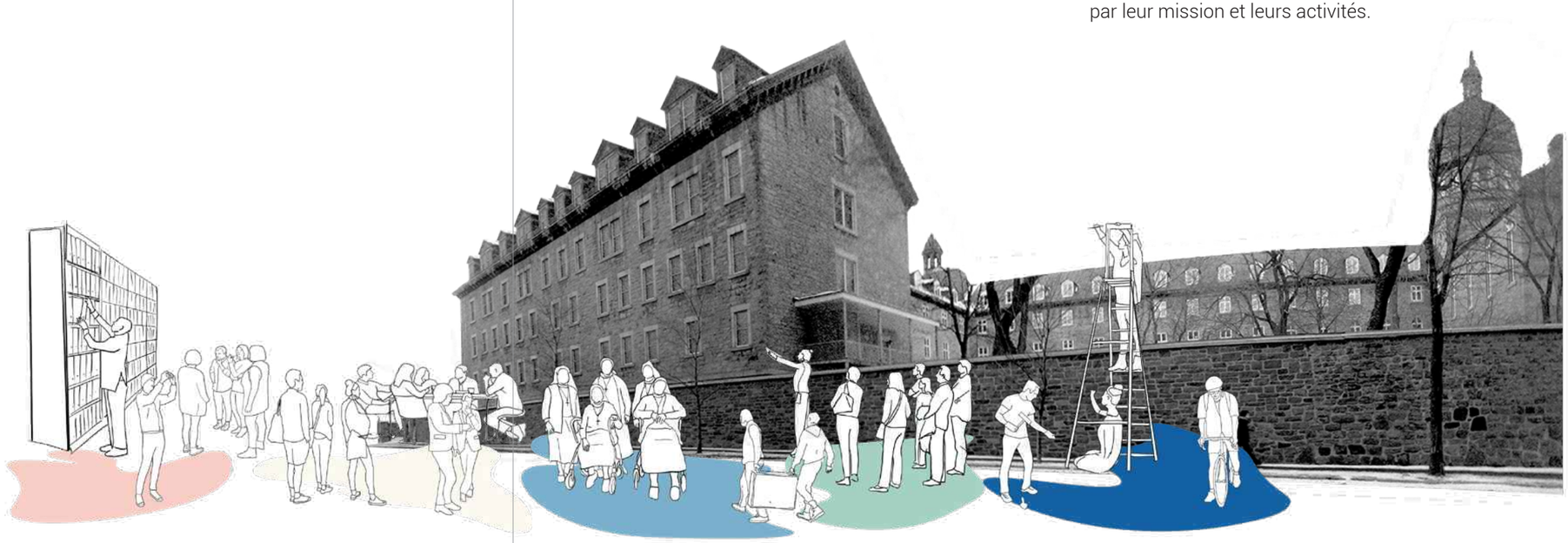

Les acteurs déja présents

Les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph

L'histoire des Religieuses hospitalières est enchâssée dans celle de Montréal. Depuis leur arrivée en 1659, ces femmes de foi ont mobilisé toutes les ressources et ont déployé tous les moyens à leur disposition pour accomplir la mission qui leur a été confiée, mission qui consiste à soigner, abriter et nourrir les pauvres et les malades de toutes origines et de toutes confessions. L'Hôtel-Dieu et son ensemble conventuel sont la matérialisation même de cette mission à Montréal. Gardiennes de ces lieux depuis sa construction en 1860, les RHSJ occupent aujourd'hui l'aile sud de la Cité-des-Hospitalières appelée la Maison des Hospitalières et qui répond davantage aux besoins des religieuses vieillissantes. Le transfert de la propriété à la Ville de Montréal est une étape importante dans l'histoire et l'évolution de l'ensemble conventuel, mais ne néglige en rien l'engagement RHSJ envers ce site emblématique. Les RHSJ souhaitent être présentes et s'impliquer dans la passation du flambeau aux futur.e.s occupant.e.s qui habiteront et animeront les lieux pour les années à venir.

Le Musée des hospitalières de l'Hôtel-Dieu

Le Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal occupe l'ensemble conventuel depuis son inauguration en 1992. Le musée est dépositaire d'un patrimoine unique retraçant l'histoire de Montréal, de la fondation de l'Hôtel-Dieu, de la vie des RHSJ et de l'évolution des soins et des sciences de la santé au Québec sur deux siècles. En plus de ses collections et de ses expositions, le musée offre des activités d'interprétation mettant en valeur certains lieux emblématiques comme le jardin, la chapelle ou la crypte. Le Musée des Hospitalières contribue déjà activement à la mise en valeur de l'ensemble du site. Bien qu'il occupe un espace défini, ses activités et sa mission rayonnent dans tout le monastère et participent à transmettre aux visiteurs l'esprit du lieu. Pour le projet transitoire, le musée agira comme gardien de l'histoire du lieu et guidera ses futur.e.s occupant.e.s vers une utilisation en continuité avec son patrimoine matériel et immatériel. Le projet transitoire permettra d'accueillir des occupant.e.s qui sauront aussi, chacun.e à leur manière, s'engager à la mise en valeur de la Cité-des-Hospitalières par leur mission et leurs activités.

Les quatre typologies d'occupation transitoire

Que ce soit en occupant un espace sur une base régulière ou en utilisant un espace de façon ponctuelle, la Ville souhaite offrir au plus grand nombre d'acteurs.trices montréalais.es l'opportunité de participer au projet transitoire. Le projet présenté dans ce document propose donc un cadre d'occupation qui répond au cadre réglementaire, aux caractéristiques spécifiques des différents espaces ainsi qu'aux lignes directrices du projet énoncées dans la section précédente. Pour ce faire, le projet transitoire se décline en quatre typologies d'occupation. Ces typologies d'occupation permettront de sélectionner et d'accueillir les futur.e.s occupant.e.s en fonction de leur secteur d'activité, de leur mission et de leur utilisation de l'espace. Les quatre typologies d'occupation sont:



Espace commun
un lieu pour se rencontrer



Atelier
un lieu pour créer



Hébergement
un lieu pour atterrir



Espace de travail
un lieu pour s'impliquer

La définition de ces typologies d'occupation s'est appuyée sur les trois paramètres suivants:

1- Le cadre réglementaire

Le principal défi dans la définition des typologies d'occupation réside à trouver le juste équilibre entre, d'une part, les adaptations nécessaires des bâtiments et du cadre réglementaire pour permettre le déploiement du programme d'occupation transitoire souhaité et, d'autre part, la définition d'un tel programme minimisant les impacts sur le bâti et l'environnement patrimonial du site. Pour voir le jour, les usages proposés pour le projet d'occupation transitoire doivent répondre, entre autres, au règlement d'urbanisme de l'arrondissement, au Code de construction du Québec ainsi qu'au Code national de prévention des incendies. Les quatre typologies d'occupation proposées ont donc été conçues pour répondre de façon générale aux exigences de ce cadre réglementaire à court terme, et ce, en préconisant des travaux de mise aux normes minimaux. Toutefois, certaines propositions pourront nécessiter des modifications au cadre réglementaire municipal.

2- Les caractéristiques spécifiques des espaces

Les bâtiments de l'ensemble conventuel de la Cité-des-Hospitalières ont été conçus pour accueillir une vie en communauté religieuse. Chacun des espaces qui la composent a donc ses propres caractéristiques spatiales, fonctionnelles et patrimoniales. Les quatre typologies d'occupation transitoire ont été conçues pour répondre aux caractéristiques et au potentiel spécifiques de chacun de ces espaces dans une logique de «vie en communauté».

3- Les lignes directrices du projet

Chacune à leur manière, les quatre typologies d'occupation permettront au projet transitoire de s'inscrire dans les valeurs patrimoniales, les principes directeurs et les thématiques d'occupations identifiées pour le développement du site de la Cité-des-Hospitalières.

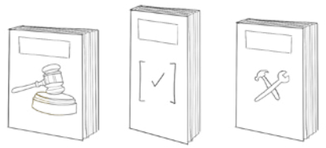

Le cadre réglementaire

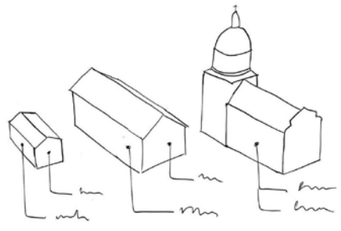

Les caractéristiques spécifiques des espaces



Les lignes directrices du projet

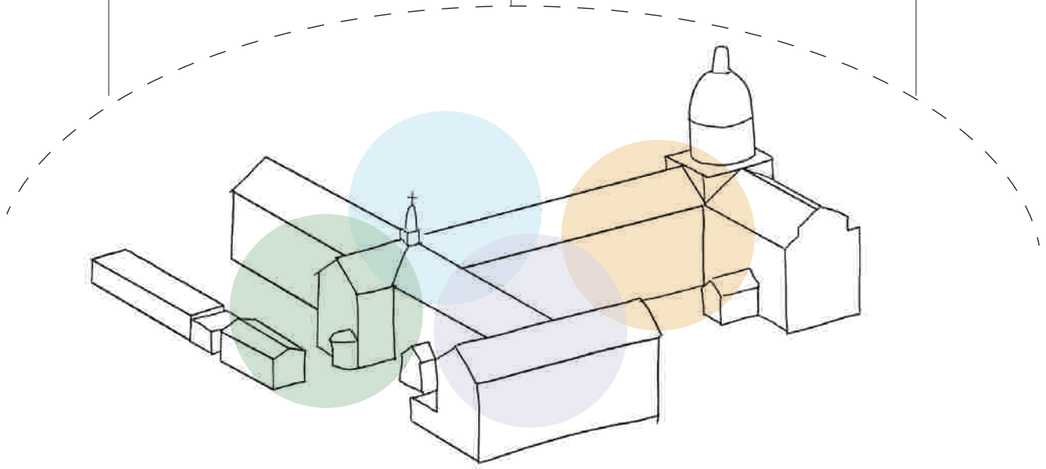

La mise en place graduelle des typologies d'occupation

Les différentes typologies d'occupation ne seront pas toutes mises en œuvre dès l'ouverture du projet transitoire. Leur implantation se fera graduellement, en fonction des travaux minimaux à réaliser pour permettre l'accueil de leurs occupant.e.s respectif.ive.s. Il faut donc voir le projet transitoire présenté dans ce document comme une série d'étapes menant à une occupation complète du bâtiment. Un phasage préliminaire sera présenté à la page 48.

Espace commun
un lieu pour se rencontrer

Atelier
un lieu pour créer

Hébergement
un lieu pour atterrir

Espace de travail
un lieu pour s'impliquer

Les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph

Le Musée des hospitalières de l'Hôtel-Dieu













Cité-des-Hospitalières en transition

Cette vue d'ensemble de la Cité-des-Hospitalières présente, d'une part, les acteurs.trices déjà présent.e.s sur le site et, d'autre part, les quatre typologies d'occupation transitoire qui prendront place dans les espaces actuellement inutilisés du bâtiment. Ces quatre typologies d'occupation permettront d'accueillir une grande diversité de nouveaux.lles occupant.e.s qui, chacun.e à leur manière, contribueront à former une communauté élargie pour la Cité-des-Hospitalières. La section Aménagement (p.36-41) présente les détails de l'attribution des espaces par étages.

Espace commun, un lieu pour se rencontrer



À l'exception des visites guidées du Musée des Hospitalières, le site de la Cité-des-Hospitalières est historiquement resté fermé aux Montréalais.es. La Ville de Montréal souhaite permettre une découverte de ce site patrimonial par les Montréalais.es. Cette ouverture au public reste cependant délicate, car le site et son patrimoine sont empreints d'un esprit de recueillement, d'isolement et de ressourcement. La typologie d'occupation *espace commun* permettra d'articuler cette interface entre les occupant.e.s transitoires, les occupant.e.s actuel.le.s, les résident.e.s du quartier et les Montréalais.es. Qu'il s'agisse des espaces extérieurs, de la chapelle, du réfectoire, les occupant.e.s qui seront sélectionné.e.s dans la typologie *espace commun* auront pour mission de faire rayonner la Cité-des-Hospitalières en tissant des liens avec la communauté riveraine et métropolitaine.

Espaces extérieurs

Le mur d'enceinte bordant le site de la Cité-des-Hospitalières isole les espaces extérieurs du reste de la ville. Le plan directeur développé par le Service des grands parcs et du Mont-Royal et des sports identifie huit sous-ensembles sur la propriété de la Ville de Montréal ayant chacun des patrimoines matériels et immatériels qui les caractérisent. Dans la première phase du projet transitoire, trois de ces huit sous-ensembles seront mis à profit pour la typologie *espace commun*, soit la cour de la chapelle de la Sainte-Famille, la cour d'accueil et la cour de ferme (voir page 36). Ces trois sous-ensembles jouent le rôle de seuil entre le site et l'avenue des Pins. L'activation de ces trois espaces extérieurs par le projet transitoire permettra de tester et d'articuler l'ouverture contrôlée du site aux Montréalais.es tout en préservant la tranquillité des autres espaces intra-muros.

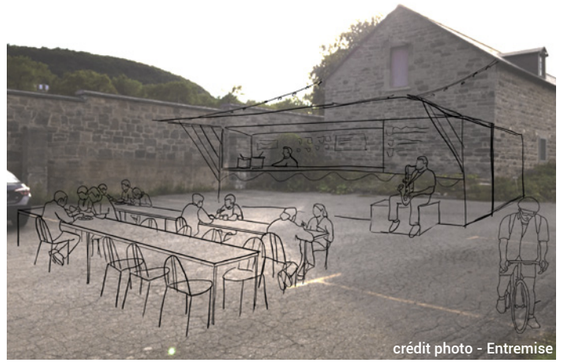

crédit photo - Entremise

Espaces extérieurs - la cours de ferme



crédit photo - Entremise

Espaces de liaison - la serre

Espaces d'accueil

La grille située au fond de la cour d'accueil donne accès à la cour de ferme et au reste des espaces intra-muros. Une fois passé ce seuil menant au jardin, les premiers espaces que rencontrent les visiteurs sont la serre et les bâtiments annexes. Ces deux espaces devront jouer le rôle primordial d'interface entre le jardin et le quartier. Les occupant.e.s transitoires de ces espaces devront accueillir le public sur le site tout en contrôlant l'accès au jardin. Une offre alimentaire qui respecte l'esprit et les valeurs du lieu est pressentie comme étant l'usage le plus approprié pour ces espaces d'accueil.

Espaces publics

Le réfectoire et la chapelle de la Sainte-Famille ont historiquement été des lieux de rassemblements pour les RHSJ, pour les patients de l'Hôtel-Dieu et pour les fidèles du quartier. Ces deux espaces intérieurs sont les seuls pouvant accueillir plus de 200 personnes au sein du bâtiment. Pour le projet transitoire, ces espaces seront l'occasion de permettre à un plus grand nombre de Montréalais.es d'entrer dans le bâtiment pour y découvrir ce patrimoine exceptionnel. Leurs fonctions d'accueil et de rencontres seront préservées et ces espaces seront mis à disposition tant pour des utilisations ponctuelles, pour les occupant.e.s régulier.ère.s, que pour les acteurs montréalais souhaitant en profiter et faire vivre ces lieux.



crédit photo - Entremise

Espaces public - le réfectoire

Atelier, un lieu pour créer



La Cité-des-Hospitalières a toujours été un lieu d'autonomie, de fabrication, de création, de production et de fabrication *in situ*. Prenons en exemple l'atelier de couture, l'ancienne boulangerie, les dépendances du jardin qui hébergeaient un atelier d'ébénisterie, ou encore la longue tradition de fabrication de fleurs en tissu par les RHSJ pour les malades de l'Hôtel-Dieu. La typologie *atelier* permettra de réactualiser cette vocation productive du site en accueillant des artistes et des artisan.e.s qui souhaitent y pratiquer leur métier. La Cité-des-Hospitalières leur offrira un lieu inspirant, en retrait de l'effervescence de la ville et en plein cœur de Montréal. La typologie atelier offrira donc des espaces de création et de production légère mixtes ancrés dans une logique de valorisation des métiers traditionnels, de production locale et de partage des savoir-faire. En s'imprégnant de ce patrimoine matériel et immatériel, les pratiques artistiques et artisanales qui seront accueillies dans la typologie *atelier* pourront participer à actualiser et enrichir ce volet de l'histoire du site. De plus, dans une logique de partage de ressources entre les différents occupant.e.s du projet transitoire, les occupant.e.s de la typologie atelier pourront être invité.e.s à contribuer à la mise en œuvre de petits projets d'aménagement ou d'entretien au sein de la Cité-des-Hospitalières.

Espaces utilitaires

Plusieurs espaces de la Cité-des-Hospitalières gardent la trace de cette notion historique de production et d'autonomie propre à la vie en communauté. L'ancienne buanderie, l'ancienne boulangerie, l'ancienne salle de couture ou encore l'ancien salon de coiffure pourront être réinvestis par des artistes ou des artisan.e.s souhaitant s'inspirer de l'histoire de ces lieux ou utiliser les installations pour leurs pratiques respectives. Au sein de l'ensemble du projet, ces espaces utilitaires pourront retrouver un rôle de production locale et de transmission des savoir-faire.



crédit photo - Entremise

Chambre de création



crédit photo - Entremise

Espaces utilitaires - ancienne salle de musique

Boutiques/ateliers

Attenant à la cour de ferme, les anciennes boutiques/ateliers étaient des espaces dédiés à la réparation, la fabrication et la restauration pour les menus travaux de l'ensemble conventuel. Avec la chapelle et le pavillon Marie-Morin, ces espaces associés à la typologie atelier sont les seuls à être accessibles sans entrer dans le bâtiment principal. Les occupant.e.s accueilli.e.s dans ces espaces pourront donc possiblement profiter de cette ouverture partielle sur l'extérieur pour offrir des services, des activités et une programmation permettant une interface entre le jardin, le bâtiment et le quartier.

Chambres de création

Les anciennes chambres des RHSJ représentent plus d'un tiers des espaces dédiés au projet transitoire. Ces petites pièces monastiques sont toutes dotées d'une vue sur les jardins et portent en elles un esprit de recueillement et de ressourcement. La typologie atelier mettra ces espaces à la disposition d'artistes, d'artisan.e.s ou d'organismes culturels afin que ceux-ci y établissent leur lieu de création. Afin de permettre une certaine latitude dans l'appropriation de ces espaces par leurs occupant.e.s, les chambres identifiées pour les ateliers sont celles ayant une moins grande valeur patrimoniale.



crédit photo - Entremise

Boutiques/atelier - ancien atelier

Hébergement, un lieu pour atterrir



Jusqu'à tout récemment, les Sœurs hospitalières habitaient les 40 petites chambres des niveaux 3 et 4. Ces chambres sobres et donnant sur les jardins témoignent de valeurs intrinsèques au bâtiment: l'hébergement et l'hospitalité. Afin de poursuivre cette vocation d'hôte, le projet transitoire mettra ces chambres à la disposition de personnes ayant besoin de répit et de ressourcement. Les modalités de la typologie *hébergement* seront cependant très délicates à mettre en œuvre. Plusieurs modèles seront testés dans une première phase: résidences d'artistes internationaux, hébergement de travailleurs.euses qui œuvreront sur le site, hébergement de jour de personne vulnérable ou encore accueil de Montréalais.es souhaitant se ressourcer quelques jours. Avant de s'arrêter sur un modèle définitif, cette phase pilote permettra de tester les outils de mise en oeuvre et de comprendre les besoins pour ce type d'usage tout en développant des partenariats avec des organisations spécialisées dans l'hébergement de clientèles spécifiques. Peu importe le ou les modèles qui seront retenus, cette vocation d'hébergement est inscrite dans l'histoire du lieu et les résident.e.s temporaires de ces chambres seront amené.e.s à participer à la vie et à la programmation de l'ensemble du projet. Ainsi, ils et elles pourront profiter plus que d'une simple chambre, mais bien d'un accès à une véritable communauté d'accueil.

Les petites chambres

Les vingt-sept petites chambres situées au 4e étage reprennent les mêmes divisions que le plan d'origine de Victor Bourgeau. Elles sont desservies par des salles de bain communes situées dans le corridor. La petite taille de ces espaces et leur fenêtre donnant sur les jardins leur confèrent un esprit monastique de recueillement et de répit. Les modèles d'hébergement qui seront testés pour ces chambres s'adressent à des artistes, des étudiant.e.s ou des visiteurs.euses de l'extérieur souhaitant résider quelques jours à la Cité-des-Hospitalières dans une logique de ressourcement et de retraite.



crédit photo - Entremise

Espace de vie - Solarium 2e étage



crédit photo - Entremise

Petites chambres - 3e étage

Les grandes chambres

Les dix-sept chambres situées au 3e étage ont été aménagées pour répondre aux besoins des RHSJ vieillissantes tout en constituant l'ancienne infirmerie du couvent. Ces chambres sont plus grandes que les chambres d'origine et sont toutes munies d'une salle de bain individuelle. Les modèles d'hébergement qui seront testés pour ces espaces seront donc propices à des séjours de plus longue durée et pourront accommoder des couples, des petits groupes ou des familles.

Les espaces de vie

Les chambres du 3e et 4e étage sont desservies par plusieurs espaces communs. À l'origine, les RHSJ utilisaient ces espaces comme des salons, lieux de repos, salles de lecture ou salles de rencontres. Leur vocation restera sensiblement la même pour la typologie *hébergement* et leurs usages restera dédiés aux personnes hébergées dans les chambres. Lors de la phase pilote, ces espaces de vie pourront être utilisés par des organisations partenaires des différents modèles d'hébergement.



crédit photo - Entremise

Grandes chambres - 3e étage

Espaces de travail, un lieu pour s'impliquer



Depuis leur fondation en 1636, les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph sont venues en aide à un nombre incalculable de personnes en difficulté à travers le monde. Cette mission est inscrite dans les murs mêmes de la Cité-des-Hospitalières. En proposant des espaces de travail à des organisations ayant une mission sociale, le projet transitoire permettra de perpétuer cette vocation historique du bâtiment. La typologie *espace de travail* offrira donc des espaces de travail destinés aux organisations œuvrant en innovation sociale, en développement communautaire, en transition écologique ou encore en solidarité sociale. Ces occupant.e.s seront invité.e.s à partager leurs ressources et leurs connaissances. En déployant leurs activités respectives au sein du bâtiment, ils et elles actualiseront un principe cher aux RHSJ: la réponse aux besoins de la collectivité et de la communauté d'occupant.e.s.

Aires ouvertes

La salle des novices est une grande pièce à aire ouverte située au 3e étage au-dessus du réfectoire. Fenestrée sur trois côtés, elle est composée d'imposantes armoires murales en chêne. Les RHSJ utilisaient cette pièce comme lieu de conférence et de colloque pour leur congrégation. Certaines contraintes réglementaires rendent difficile sa réutilisation comme espace de rencontres événementielles. La salle des novices sera donc utilisée comme espace de travail à aire ouverte pour le projet transitoire. L'accueil d'organismes issus de l'économie sociale en démarrage propose d'ailleurs un parallèle laïque avec la fonction historique du noviciat quant à l'hébergement des jeunes femmes dans l'année précédant leur prise de vœux pour intégrer la Congrégation des RHSJ.

Bureaux

Le 3e et 4e étage comporte plusieurs petits espaces clos de 200 pi2 à 500 pi2 qui servaient de bureaux pour les sœurs officières de la communauté. Ces espaces de travail seront loués à des organisations œuvrant dans le milieu communautaire, social ou culturel. De par leur proximité avec les chambres de la typologie hébergement, certains de ces espaces de travail pourront être occupés par des organisations partenaires des modèles d'hébergement pour assurer une proximité avec leur clientèle.

Espaces de réunions

Plusieurs espaces qui longent le corridor central du rez-de-chaussée permettent les rencontres et constituent le foyer de la vie communautaire des RHSJ. La salle Catherine-Macé, par exemple, fut aménagée à l'emplacement de l'ancien réfectoire pour être ensuite utilisée comme espace de réunion et de consultation de documents. Dans le projet transitoire, ces espaces garderont leurs fonctions communes. Un calendrier de réservation permettra de les mettre à la disposition des occupant.e.s réguliers.ères, des organisations du quartier ou encore des Montréalais.es souhaitant y tenir une rencontre ou une activité.



crédit photo - Entremise

Aire ouverte - ancienne salle des novices 2e étage



crédit photo - Entremise

Bureau - 2e étage



crédit photo - Entremise

Espaces de réunion - RDC

Aménagement et usages

Rez-de-chaussée

Proposition d'occupation

Premier seuil entre le public et les occupant.e.s du projet transitoire, le rez-de-chaussée sera un cadre d'accueil où ateliers d'artistes et espaces publics se chevaucheront. Vitrine publique des occupant.e.s de la Cité-des-Hospitalières, il servira d'espace de sensibilisation au projet transitoire tout en offrant un premier accès public dans l'enceinte du lieu. Nous pourrons également envisager une offre alimentaire pour favoriser les échanges entre le public et les occupant.e.s.

Superficie locative nette totale

17 625 pi²	**TOTAL**
3 620 pi²	Espace de travail
4 050 pi²	Espace commun
5 013 pi²	Atelier
4 942pi²	Chapelle, espace commun

Valeurs patrimoniales*

Les anciennes boutiques	■■□□□
Maison Marie Morin	■□□□□
Corridor Est-Ouest	■■■■■
La chapelle	■■■■■
La procure	■■■■□
Ancien choeur des religieuses	■■□□□
Croisement des ailes de 1859	■□□□□

**Les valeurs patrimoniales attribuées sont un extrait du rapport de la firme Beaupré Michaud[4], se référer au rapport pour le détail des valeurs. Cinq carrés noirs étant la plus haute valeur patrimoniale.*

Approche architecturale

Des activités de co-design menées de concert avec les occupant.e.s permettront d'élaborer un aménagement permettant une cohésion entre les occupant.e.s et une appropriation qui réponde aux critères de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti. L'aménagement d'un espace de rencontre extérieur permettra de contrôler les accès au jardin ainsi qu'au bâtiment principal.

[4] La Cité-des-Hospitalières d'hier à demain: Principes directeurs de conservation et d'aménagement de la Cité-des-Hospitalières, Beaupré Michaud et associés, Architectes en collaboration avec Jonathan Cha, 19 et 18 novembre 2019.

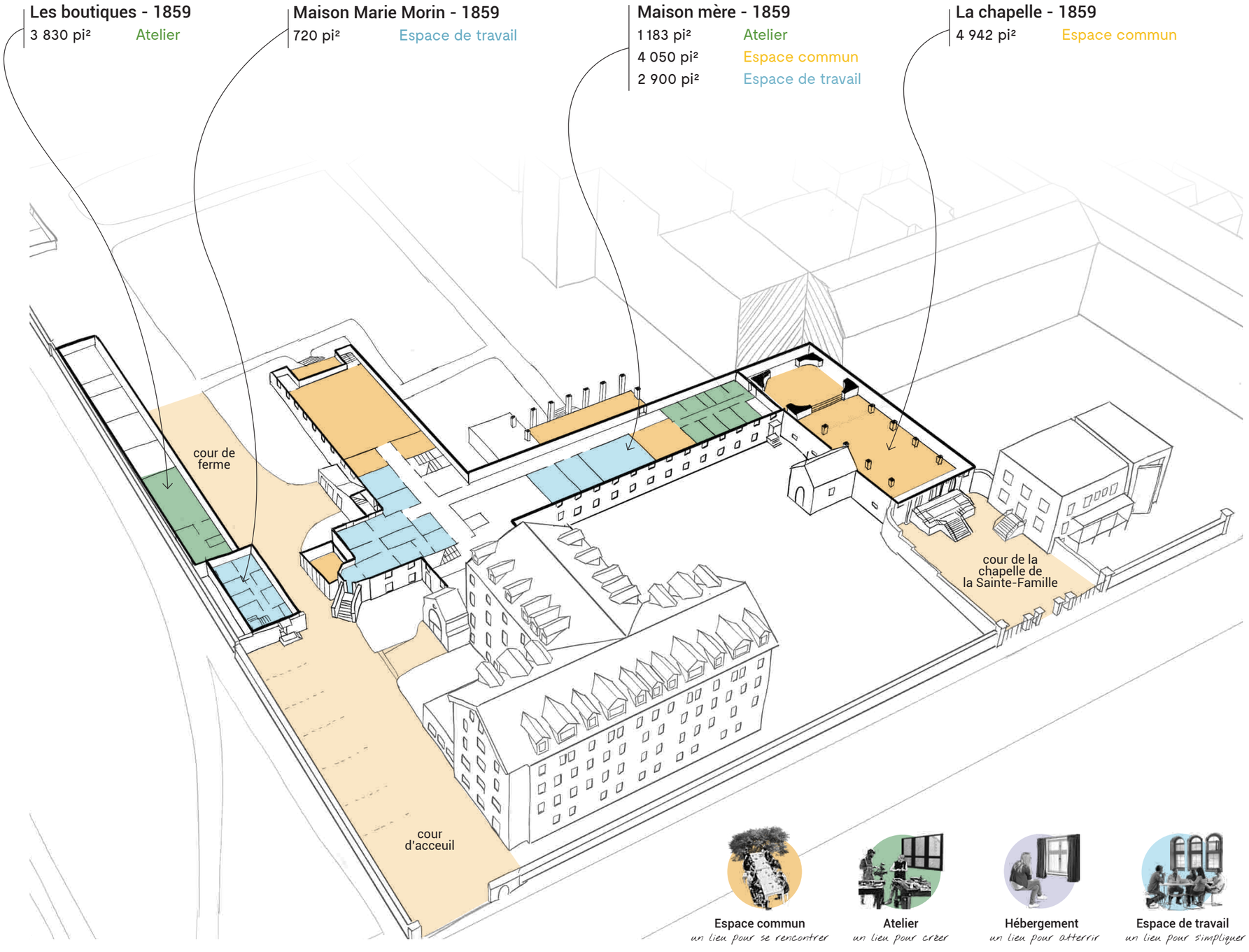

Aménagement et usages

2e étage

Proposition d'occupation

Cet étage est le premier qui offre des espaces d'hébergement comportant **18 chambres** aménagées avec salle de bain complète. Ces espaces permettent d'envisager la mise en place d'un hébergement à moyen terme. Une stratégie devra être élaborée avec des partenaires-occupants pour la gestion des espaces. Cet étage sera réservé aux occupants de la Cité. Nous y trouverons quelques espaces de travail pour les organismes sélectionnés.

Superficie locative nette totale

11 347 pi²	**TOTAL**
4 808 pi²	Espace de travail
1 250 pi²	Espace commun
1 109 pi²	Atelier
4 180 pi²	Hébergement

Valeurs patrimoniales*

Aile Est-Ouest de 1859 ■■■■■
La chapelle ■■■■■
Noviciat de 1932 ■■■■□
Croisement des ailes de 1859 ■□□□□
Salle de communauté ■■■□□

**Les valeurs patrimoniales attribuées sont un extrait du rapport de la firme Beaupré Michaud[4], se référer au rapport pour le détail des valeurs. Cinq carrés noirs étant la plus haute valeur patrimoniale.*

Approche architecturale

Des activités de co-design menées de concert avec les occupant.e.s permettront d'élaborer un aménagement permettant une cohésion entre les occupant.e.s et une appropriation qui réponde aux critères de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti.

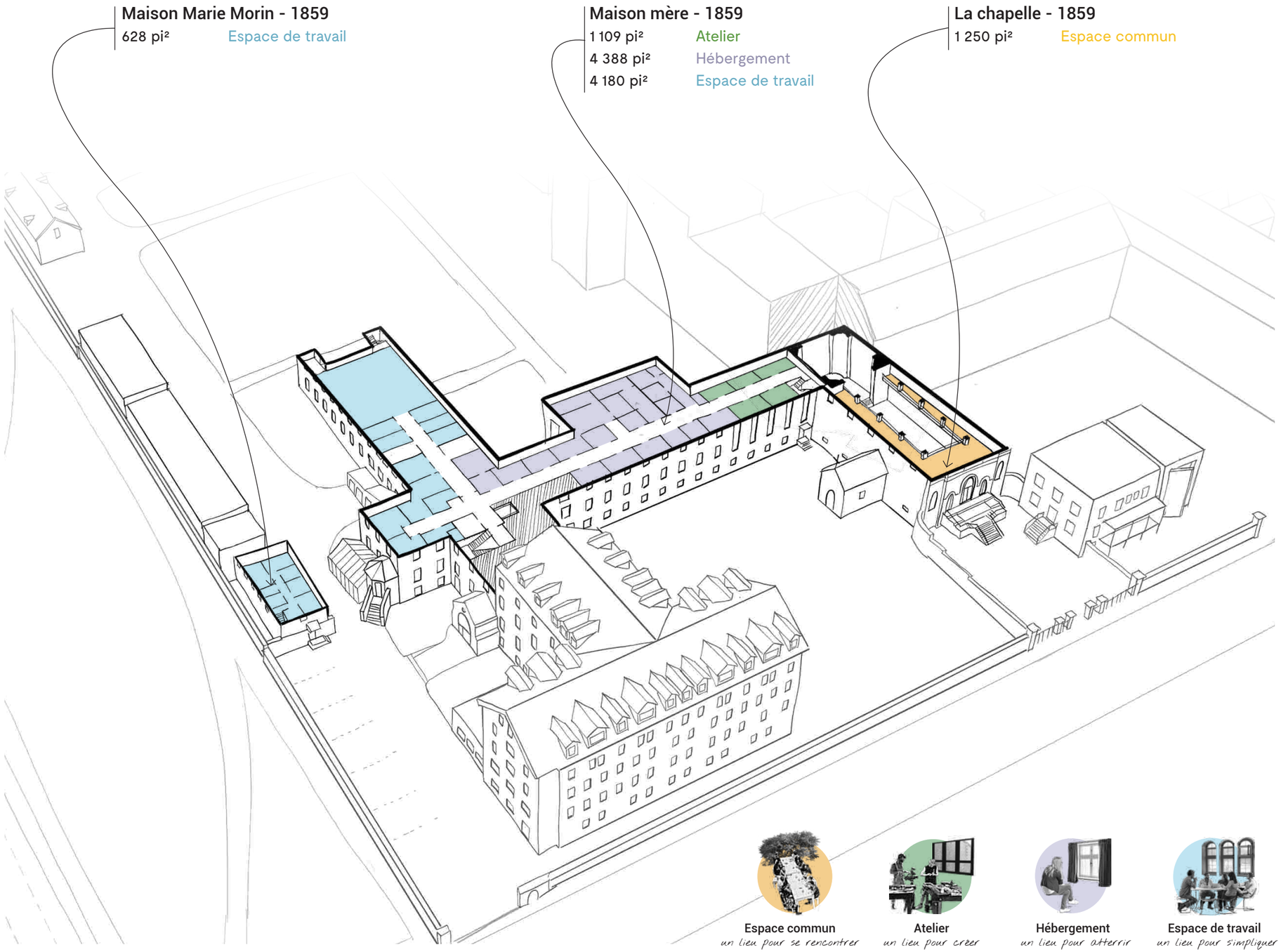

[4] La Cité des Hospitalières d'hier à demain: Principes directeurs de conservation et d'aménagement de la Cité des Hospitalières, Beaupré Michaud et associés, Architectes en collaboration avec Jonathan Cha, 19 et 18 novembre 2019.

Aménagement et usages

3e étage

Proposition d'occupation

Dernier niveau accessible au projet transitoire, le 3e étage est principalement composé de chambres munies d'un lavabo. Un usage d'hébergement temporaire à court terme est à préconiser. Les espaces de travail peuvent être imaginés comme des espaces desservant cet usage.

Superficie locative nette totale

8 415 m²	**TOTAL**
3 341 pi²	Espace de travail
1 250 pi²	Espace commun
1 262 pi²	Atelier
2 562 pi²	Hébergement

Valeurs patrimoniales*

Aile Est-Ouest de 1859 ■□□□□
Ancienne lingerie ■□□□□
Ancienne baignoire ■■■□□
Ancienne roberie ■■■□□
La chapelle ■■■■■
Dôme de la chapelle ■■■■■
Croisement des ailes de 1859 ■■■□□

**Les valeurs patrimoniales attribuées sont un extrait du rapport de la firme Beaupré Michaud[4], se référer au rapport pour le détail des valeurs. Cinq carrés noirs étant la plus haute valeur patrimoniale.*

Approche architecturale

Des activités de co-design menées de concert avec les occupant.e.s permettront d'élaborer un aménagement permettant une cohésion entre les occupant.e.s et une appropriation qui réponde aux critères de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti.

[4] La Cité-des-Hospitalières d'hier à demain: Principes directeurs de conservation et d'aménagement de la Cité-des-Hospitalières, Beaupré Michaud et associés, Architectes en collaboration avec Jonathan Cha, 19 et 18 novembre 2019.

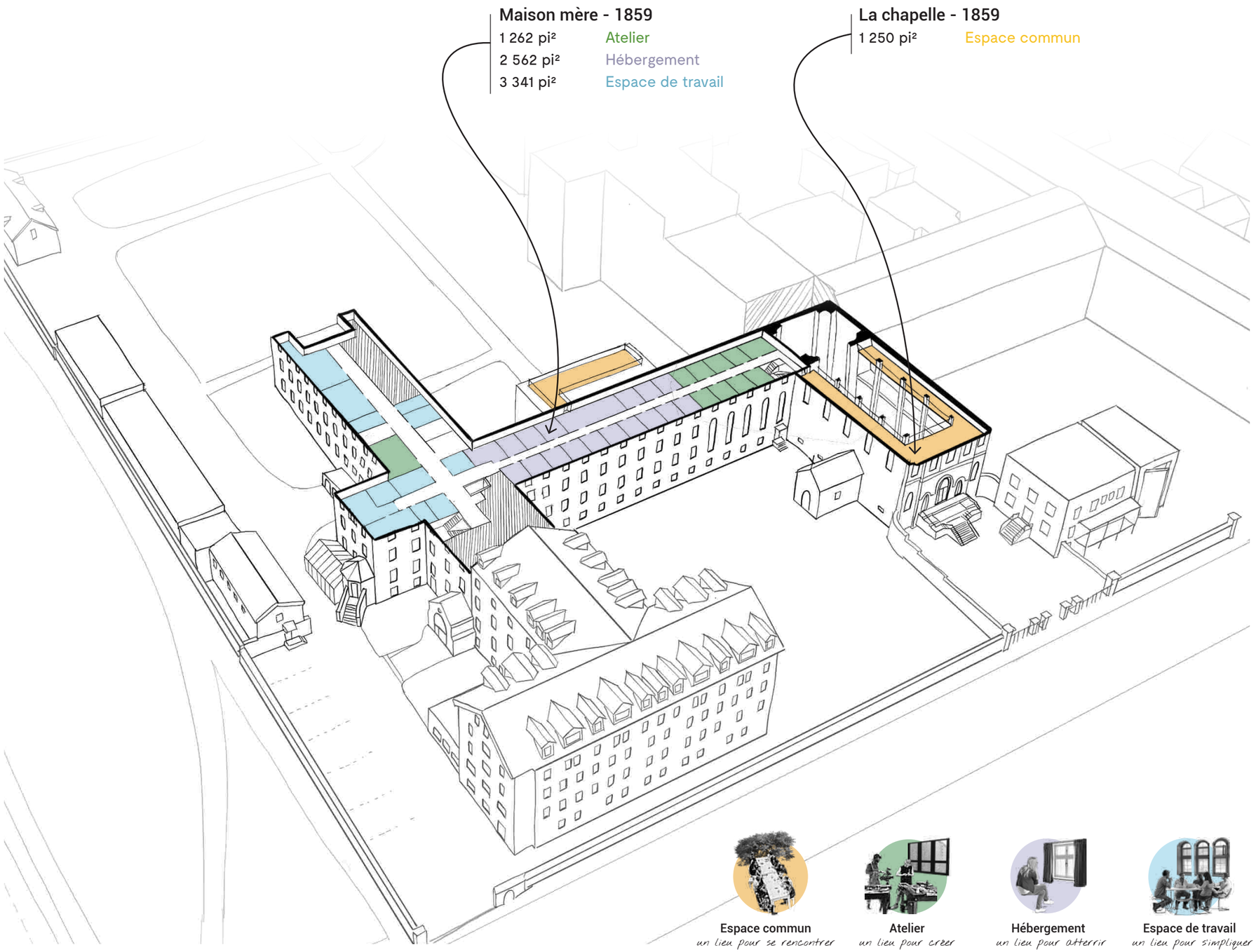

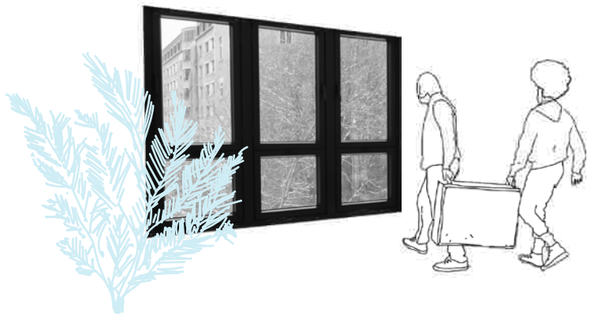

Mise en œuvre du projet transitoire

Un développement en plusieurs phases



crédit photo - Entremise

La mise en œuvre d'un projet transitoire doit s'adapter aux différentes parties du site et des bâtiments. Concernant la Cité-des-Hospitalières, sa réussite réside principalement dans l'accompagnement et la définition d'un cadre qui guidera les étapes de développement du projet, et ce, dans le respect des valeurs et de l'esprit du lieu ainsi que dans l'application des lignes directrices établies par les RHSJ, la Ville de Montréal et les Montréalais.es. Basé sur une approche intégrée, le projet transitoire sera développé afin que cette expérimentation contribue à définir une nouvelle vocation pour la Cité-des-Hospitalières.

Les deux phases du projet transitoire

Avant toute occupation régulière du bâtiment principal, des travaux touchant à la mise aux normes et à la sécurité incendie devront être planifiés. Toutefois, des travaux de sécurité mineurs seront réalisés à court terme afin de permettre l'accueil de projets ponctuels dès 2021. Afin de s'adapter à l'échéancier des travaux, la mise en œuvre du projet transitoire se déroulera en deux phases. Lors de la première phase, un bureau de permanence ainsi qu'un hôtel à projets seront mis en place afin de rendre accessibles certaines parties du site à des projets ponctuels d'une durée de 1 à 30 jours. Lors de la deuxième phase, des appels à candidatures seront lancés afin de sélectionner des occupant.e.s réguliers.ères pour chacune des typologies d'occupation.

Phase 1: s'approprier le site par l'occupation ponctuelle

L'objectif principal de la phase 1 est d'amorcer le projet transitoire en permettant aux Montréalais.es de s'approprier, petit à petit, le site et la démarche transitoire. Deux composantes du projet seront mises en place dès 2021, soit le bureau de permanence et l'hôtel à projets. Ces deux composantes permettront de tisser des liens avec des organisations montréalaises, des acteurs.trices du quartier et des initiatives prometteuses en vue de l'occupation régulière prévue pour la phase 2. La phase 1 doit donc être comprise comme une forme d'étude de marché ou un banc d'essai qui guidera le développement du projet transitoire.

Bureau de permanence - phase 1

Présentation

Afin de réaliser le projet transitoire, un bureau de permanence prendra place à la Cité-des-Hospitalières. Au bureau de permanence, des référent.e.s pourront accueillir les visiteurs et les futur.e.s occupant.e.s. Ce bureau jouera le rôle de quartier général pour coordonner le projet transitoire, favoriser les liens dans cette future communauté et les activités qui s'y dérouleront. À mi-chemin entre un kiosque d'information et un bureau de chantier, la mission du bureau de permanence sera de développer des liens avec la collectivité, favoriser les synergies entre les occupant.e.s, développer une gouvernance participative et guider le projet transitoire vers une vocation pérenne.

Le rôle du bureau de permanence sera amené à évoluer au cours du projet transitoire. Pour la phase 1, le bureau de permanence sera d'abord un lieu d'échange et de rencontre visant à ouvrir la démarche transitoire au grand public et aux occupant.e.s potentiel.le.s. Véritable vitrine du projet transitoire, le bureau de permanence sera le lieu physique où les nombreux paramètres du projet transitoire pourront être visualisés, clarifiés et discutés avec les visiteurs.euse.s. Outre son rôle de vitrine, le bureau de permanence s'assurera du bon fonctionnement de l'hôtel à projets en coordonnant son appel à candidatures, ses communications et sa programmation.

Les référent.e.s

On nomme référent.e.s les différentes personnes chargées de la mise en œuvre des responsabilités du bureau de permanence. Les référent.e.s sont des personnes-ressources avec une vraie connaissance du territoire d'insertion, de ses acteurs.trices et de ses réalités. Ciblé.e.s comme porte d'entrée pour coordonner la diversité des activités et des occupant.e.s de la Cité-des-Hospitalières, les référent.e.s centraliseront les demandes, mettront en relation les occupant.e.s et les orienteront vers les bons interlocuteurs en fonction de leurs besoins. La présence des référent.e.s sur le site permettra d'éviter de tout figer en amont et donnera la latitude nécessaire pour laisser place à l'imprévu, à l'innovation et à la bonne idée inattendue.



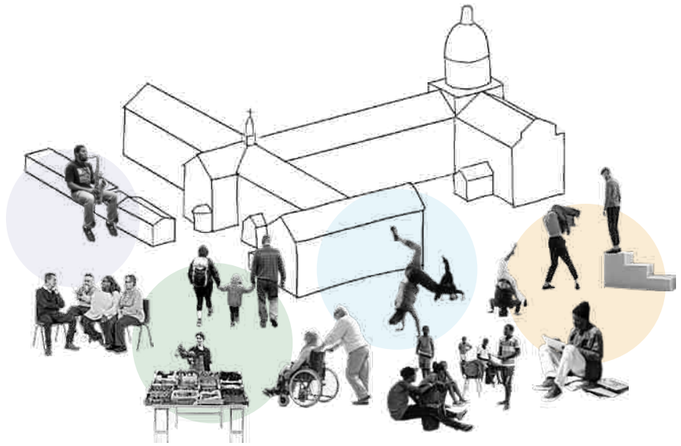

Hôtel à projets

Présentation

La stratégie transitoire pose l'hypothèse que les différents espaces du bâtiment ont un grand potentiel d'occupation dans leur état actuel. La mise en place de l'hôtel à projets constituera un premier pas pour valider cette hypothèse dans une optique d'utilisation ponctuelle des espaces de la Cité-des-Hospitalières.

Depuis l'acquisition du site, la Ville de Montréal reçoit régulièrement des demandes pour utiliser le bâtiment pour quelques heures ou quelques jours. L'hôtel à projets établira un cadre à travers lequel les prochaines demandes pourront être évaluées, sélectionnées et accueillies dans le respect des grands principes du projet de mise en valeur et de protection de la Cité-des-Hospitalières. L'hôtel à projets a pour but de stimuler la participation publique en misant sur l'action et l'utilisation du lieu.

Premier jalon du projet transitoire, la première phase de l'hôtel à projets sera déployée en amont de l'implantation des autres types d'occupations régulières. Lors de cette phase, l'hôtel à projets rendra disponibles les espaces non utilisés du bâtiment ce qui nous permettra de comprendre l'intérêt des Montréalais.es pour le site, de révéler le potentiel d'utilisation des différents espaces et d'entreprendre l'appropriation de la Cité-des-Hospitalières par la communauté montréalaise. Par ailleurs, cette première phase permettra de tester le marché pour l'utilisation ponctuelle des espaces de la Cité-des-Hospitalières et ainsi développer un modèle financier et une grille tarifaire en vue de la phase 2.

Processus de sélection de l'hôtel à projets

Un appel à candidatures pour l'hôtel à projets sera lancé en 2021 pour des individus ou des organisations souhaitant utiliser le bâtiment pour une durée de 1 à 30 jours consécutifs. Les propositions devront respecter l'histoire du site, ses valeurs et ses lignes directrices. Un formulaire de candidature en ligne permettra de proposer une activité, un événement, un cours, une rencontre, une clinique d'un jour, une résidence de création, une conférence, une représentation artistique, etc. Les propositions reçues seront analysées à chaque deux semaines et celles-ci recevront une réponse et entente d'utilisation dans un délai de trois à cinq semaines. Les candidatures seront analysées par le bureau de permanence et validées par le comité de sélection de la Ville. Ces derniers évalueront si les initiatives pourront incarner une ou plusieurs des 9 thématiques d'occupations présentées dans la première section du présent document et, suivant la typologie d'occupation développée, analyserons la cohérence de leur proposition avec l'espace dans lequel leur projet pourrait se tenir.

Phase 2: mettre en valeur le site par l'occupation régulière

Dès que le processus de mise aux normes le permettra, le projet transitoire passera en phase 2. Lors de cette phase, des appels à candidatures seront lancés pour chacune des quatre typologies d'occupation. La phase 2 permettra d'amorcer la définition d'une vocation pérenne pour la Cité-des-hospitalières en occupant l'ensemble du bâtiment sur une base régulière.



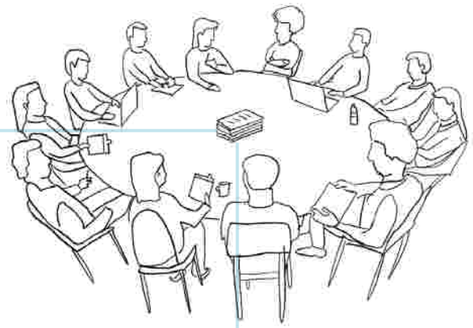

- Enseignement, transmission des savoirs et des savoir-faire
- Accueil, soutien, entraide, solidarité et hébergement
- Leadership des femmes
- Intériorité, contemplation, recueillement, mieux-être et spiritualité
- Recherche, création et diffusion artistique et culturelle
- Solidarité, équité et inclusion
- Transition écologique et développement durable
- Créativité, innovation et économie sociale
- Besoins de la communauté, démocratie et participation

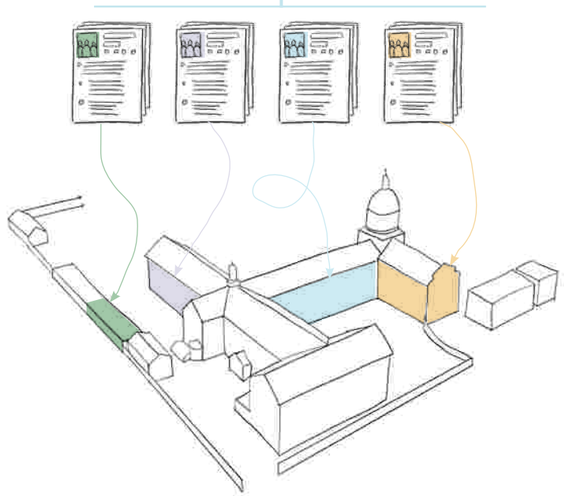

Activation des quatre typologies d'occupation

La Cité-des-Hospitalières est une propriété publique. À cet effet, le projet transitoire donnera l'occasion à une diversité de personnes, d'organisations et d'initiatives de louer des espaces au sein du bâtiment. Les quatre typologies d'occupation présentées dans la section précédente guideront la sélection et l'accueil des futurs occupant.e.s en fonction de leur secteur d'activité, de leur mission et de leur utilisation de l'espace. Une fois sélectionnés, ceux-ci pourront signer des contrats de location allant de quelques mois à quelques années

Processus de sélection

Le processus de sélection s'appuiera sur différents outils : l'appel à candidatures, les critères de sélection et le comité de sélection. Chacun de ces aspects sera ajusté en fonction de deux paramètres: la nature des occupations déterminées par les différentes thématiques d'occupation identifiées par la Ville et les Montréalais.es et les caractéristiques spécifiques des différents espaces du bâtiment liées aux typologies d'occupation.

Les appels à candidatures

Différents appels à candidatures seront mis en place pour chacune des thématiques d'occupation. Ces appels à candidatures permettront aux occupant.e.s potentiel.le.s de comprendre les paramètres d'utilisation du bâtiment, les caractéristiques des espaces disponibles ainsi que les objectifs spécifiques des différentes typologies d'occupation.

Les critères de sélection

Les critères de sélection s'appuieront sur le respect des lignes directrices du projet. Les candidatures seront évaluées par un comité de sélection via une grille de critères. Certains critères seront pondérés différemment en fonction des typologies d'occupation visées, de la nature des différents espaces et des caractéristiques spécifiques aux différents espaces. De façon générale, les critères d'évaluation viseront à s'assurer que les occupant.e.s choisi.e.s puissent s'inscrire dans l'histoire et dans la vocation à long terme du site. La compatibilité de l'initiative avec une ou plusieurs des thématiques d'occupation présentées dans la première section du document sera donc prise en compte pour l'ensemble des candidatures reçues.

Le comité de sélection

Le comité de sélection aura la responsabilité d'interpréter les principes directeurs, les valeurs et les objectifs du projet transitoire. Le comité de sélection sera composé de représentants des différents services responsables de la Ville et de représentants des occupants actuels, soit les RHSJ et le Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu. Des personnes additionnelles, selon le type de proposition, pourraient être appelées à siéger temporairement à ce comité.

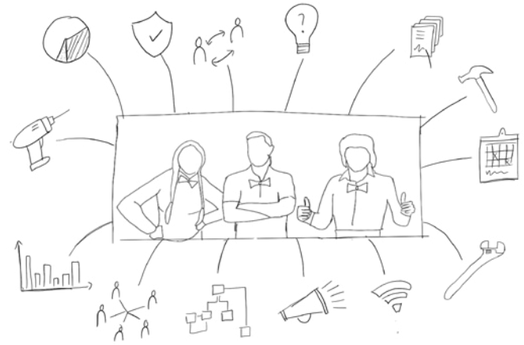

Bureau de permanence phase 2

Lors de la phase 2, le bureau de permanence sera, encore une fois, responsable du bon fonctionnement du projet transitoire en coordonnant la programmation, en documentant et évaluant les résultats du projet, en facilitant la communication interne et externe et en s'assurant d'optimiser les synergies entre les différent.e.s occupant.e.s du projet transitoire. Tiers de confiance entre le propriétaire et les occupant.e.s, le bureau de permanence aura pour responsabilité d'accompagner le projet vers une vocation qui respectera les valeurs et principes directeurs de la Cité-des-Hospitalières, le cadre réglementaire et les objectifs de viabilité financière de la Ville. Les objectifs du bureau de permanence pour la phase 2 peuvent se résumer ainsi:

- Assurer une gestion rapide, efficace, transparente et centralisée
- Faire rayonner le projet, ses occupant.e.s et son patrimoine sein de la communauté locale et métropolitaine
- Créer un sentiment d'appartenance et de communauté au sein des occupant.e.s
- Permettre l'appropriation du bâtiment par les occupant.e.s dans le plus grand respect du patrimoine
- Assurer que les occupant.e.s contribuent activement au maintien, à la mise en valeur et au rayonnement du site et de son histoire
- S'assurer de remplir les objectifs, les valeurs et les orientations du projet de protection et de mise en valeur

Échéancier préliminaire

La stratégie transitoire part de la prémisse que le projet parfait répondant à l'ensemble des principes, des valeurs et des attentes nécessite de la rigueur et un travail minutieux, mais aussi une ouverture à l'innovation et l'incconu. Plutôt qu'une solution idéale, le projet transitoire propose un processus itératif d'occupation pouvant guider le projet vers des pistes de solutions. Le projet transitoire devra donc être considéré comme le chantier expérimental du projet pérenne.

Comme tout chantier, le projet transitoire se fera par étape. Les thématiques d'occupation proposées dans le projet transitoire posent différents défis en termes d'aménagement. Si certaines thématiques peuvent être activées rapidement, d'autres nécessiteront de préciser des contrats, d'effectuer des travaux mineurs et d'établir des partenariats. Nous envisageons donc un échéancier d'occupation qui s'adaptera à ces différentes contraintes. Sachant cela, voici l'échéancier préliminaire du projet transitoire:

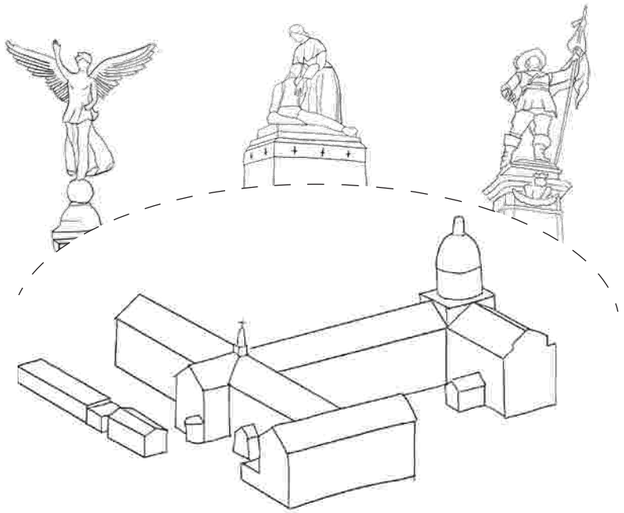

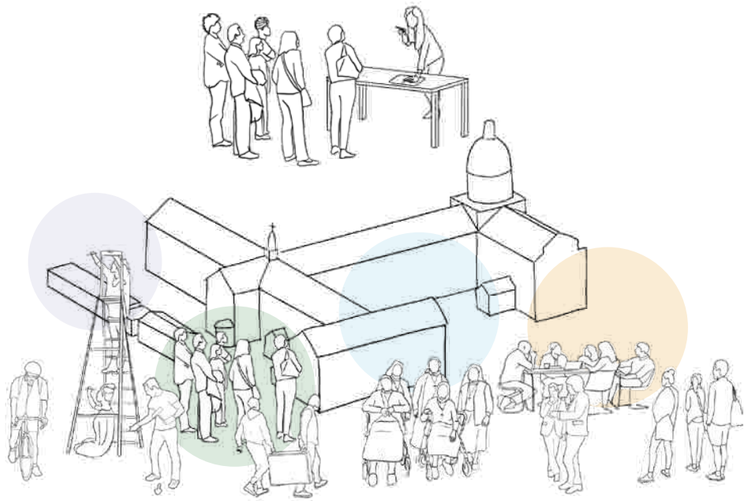

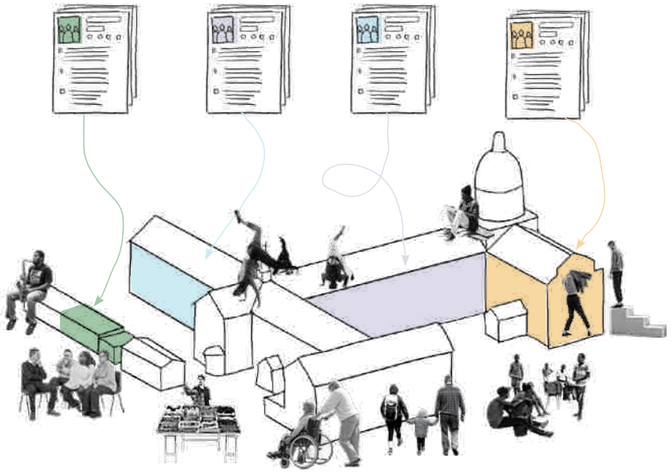

Pré-projet

Printemps 2017
Acquisition du site par la Ville de Montréal

Printemps 2019
Prise de possession des lieux par la Ville de Montréal

Automne 2019 - Automne 2020
Définition des grands principes et élaboration du projet transitoire

Phase 1 du projet transitoire

Hiver 2021
Travaux de mise à niveau et de sécurisation minimaux

Hiver - Automne 2021
-Ouverture du bureau de permanence
-Lancement de l'hôtel à projets
-Accueil d'occupant.e.s ponctuel.le.s
-Planification des travaux de mise aux normes

Automne 2021
Début des travaux de mise aux normes

Phase 2 du projet transitoire

Hiver 2022
-2e phase de l'hôtel à projets
-Appel à candidature pour les quatre typologies d'occupation

Printemps 2022
Emménagement des premiers.ières occupant.e.s réguliers.ères

Printemps 2022 +
Structuration du projet transitoire vers une proposition de vocation pérenne



Boîte à outils

Pour la réussite du projet collectif

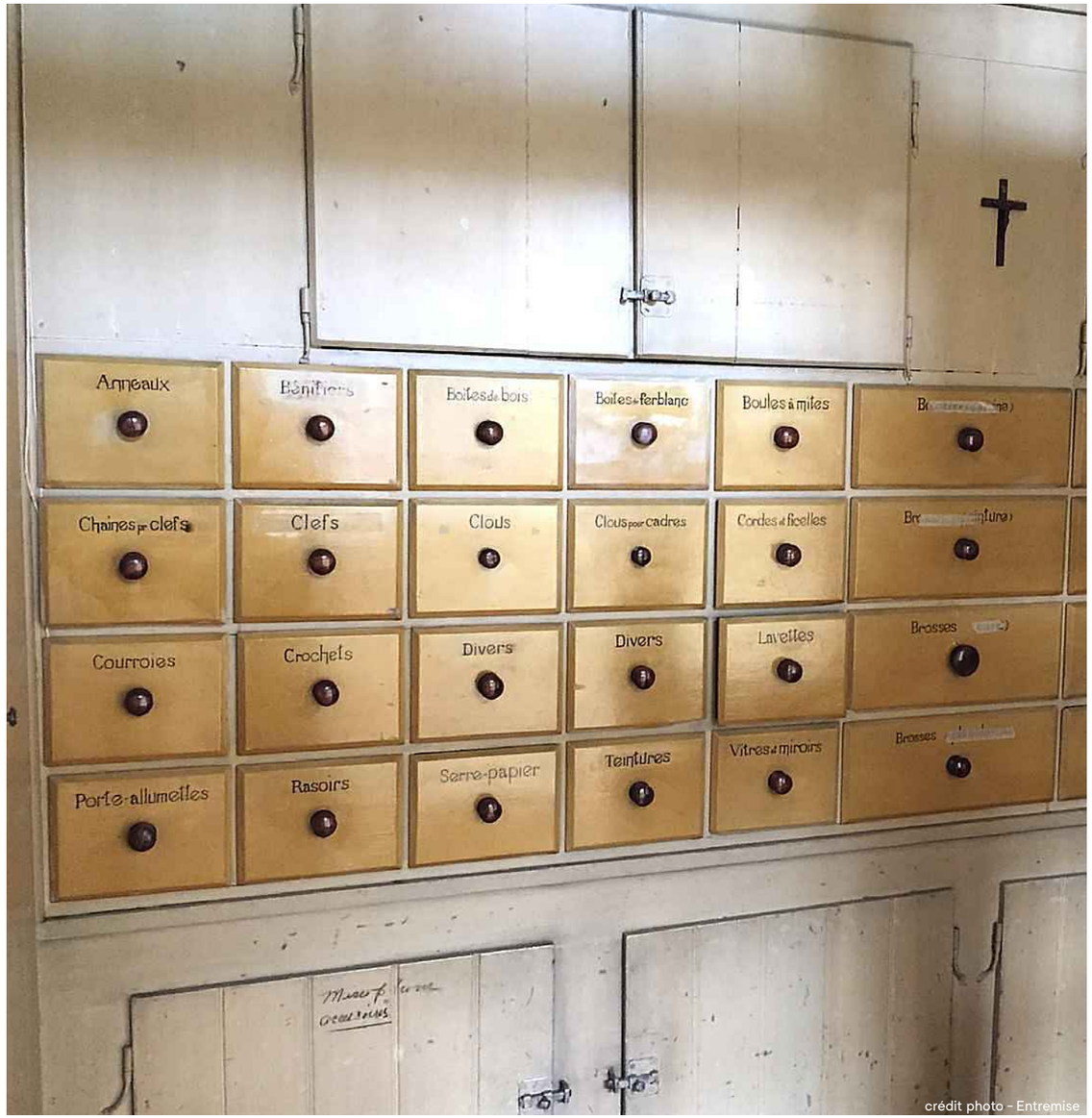

crédit photo – Entremise

L'occupation transitoire est plus qu'une simple location temporaire d'espace à bas coût. Les nombreux exemples internationaux ont démontré l'importance de certains outils pour la réussite d'un projet. Que ce soit pour fédérer une communauté d'occupant.e.s, pour faire émerger une gouvernance participative ou encore pour évaluer les impacts transitoires sur la vocation à long terme, plusieurs outils seront déployés dès l'ouverture du projet de la Cité-des-Hospitalières pour assurer son succès.

- Une gouvernance participative et évolutive pour définir collectivement une vocation pérenne
- Des ententes de réciprocité et une mise en commun pour faire émerger une communauté d'occupant.e.s solidaire
- Une programmation ouverte et une communication centralisée pour faire rayonner le site et ses occupant.e.s hors des murs

Une gouvernance participative et évolutive

Une gouvernance adaptée au transitoire

La Ville de Montréal a établi une structure de gouvernance pour la gestion et le développement du projet de mise en valeur et de protection de la Cité-des-Hospitalières (voir page 9). À l'heure actuelle, cette gouvernance est responsable des décisions tant stratégiques qu'opérationnelles concernant le site. Lors de la phase 2, un modèle de gouvernance spécifique au projet transitoire sera développé. Celui-ci visera à intégrer les occupant.e.s transitoires dans les décisions opérationnelles touchant l'aménagement, la programmation ou encore les règles d'utilisation et de vivre-ensemble. À terme, l'idée est de permettre aux occupant.e.s et à la communauté gravitant autour du projet de devenir des parties prenantes pour la définition d'un projet pérenne.

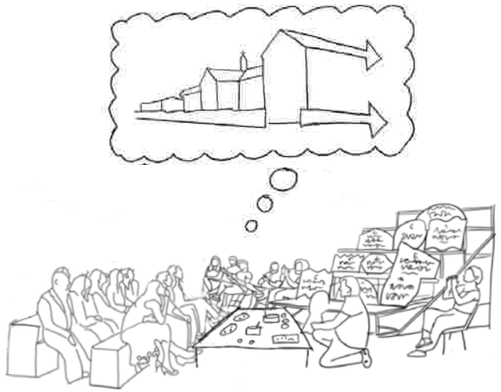

Vers l'établissement d'un cadre collectif

Une des visées du projet transitoire et de sa gouvernance participative et évolutive est de faire émerger une constitution pour la Cité-des-Hospitalières. La constitution sera le socle du modèle de gouvernance, car elle devra, à terme, pouvoir faire office de guide et de référence, tant pour les décisions stratégiques que pour les décisions quotidiennes. Du latin *cum* signifiant «ensemble» et *statuo* signifiant «fixer» ou «établir», une constitution est définie comme une loi fondamentale qui régit les droits, les libertés et les obligations des individus et organisations partageant un même territoire. Tout comme pour un État, l'intérêt d'établir une constitution pour la Cité-des-Hospitalières serait d'adopter collectivement des règles qui s'appliqueront à tous uniformément. La définition d'un modèle de gouvernance participatif et d'une constitution est un projet de longue haleine et se développera par étape. À court et moyen terme, le projet de la Cité-des-Hospitalières sera donc géré, opéré et encadré par la Ville de Montréal.

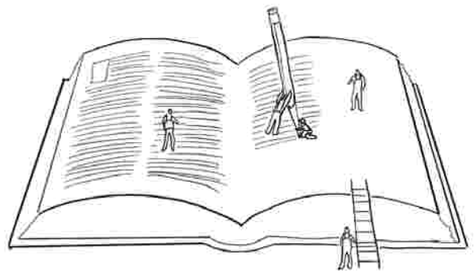

Des ententes de réciprocité et une mise en commun

Mise en commun

Les groupes qui participent à un projet transitoire sont attirés, en grande partie, par la possibilité de faire partie d'une communauté. Même si les individus et les groupes sélectionnés auront des espaces dédiés afin de mener à bien leur mission, ils auront aussi accès à un grand nombre d'espaces communs afin de faciliter la mise en place de cette communauté, de renforcer les liens de confiance et d'encourager la mise en commun des ressources. Certains occupant.e.s pourront être présent.e.s pendant toute la durée du projet transitoire, d'autres viendront y participer de façon ponctuelle. Dans tous les cas, un des objectifs du projet transitoire portera sur la contribution de chaque occupant.e à développer et enrichir l'esprit de communauté et à contribuer à la définition du projet pérenne.

Mise en commun des espaces

Une des clés pour créer un esprit de communauté et un sentiment d'appartenance à un lieu est le partage de certains espaces communs. Ce sont des lieux de rencontre, d'échange et de débat qui permettent de tisser des liens entre les occupant.e.s ainsi que d'optimiser l'utilisation du bâtiment.

Mise en commun des connaissances et des savoir-faire

Les nombreux projets et organisations qui occuperont le bâtiment auront différentes compétences. Ces expertises pourraient être complémentaires et leur partage au sein de la communauté de la Cité-des-Hospitalières pourrait bénéficier à tous. Le bureau de permanence s'assurera de diffuser ces expertises au sein du projet et à l'externe afin de promouvoir et d'amorcer d'éventuels partenariats ou collaborations entre les occupant.e.s et la communauté gravitant autour du projet. Ces expertises pourront aussi être mises à profit, tant dans la gestion quotidienne du bâtiment que dans la définition à long terme du projet.

Mise en commun des équipements et des ressources

La mise en commun des équipements et des ressources a deux objectifs : réduire l'empreinte écologique et alléger le poids financier des occupant.e.s et du projet. Des stratégies de mutualisation seront mises en place par le bureau de permanence, que ce soit le partage de certains équipements (imprimante, projecteur, système audio, voiture) ou le partage de ressources humaines (comptabilité, bénévolat, administration, etc.).

Ententes de réciprocité

Par définition, la réciprocité qualifie «un échange équivalent entre ce qui est reçu et ce qui est donné». L'entente de réciprocité est donc l'outil qui permettra d'induire une culture de participation et d'engagement des occupant.e.s dans le projet transitoire. L'objectif de cette entente est d'assurer que les occupant.e.s ne seront pas considéré.e.s uniquement comme des locataires, mais aussi comme des hôtes qui veilleront sur les lieux et participeront à la vie commune du projet. Les occupant.e.s seront invité.e.s à contribuer à l'échelle de leur capacité, que ce soit par le partage de compétences et connaissances, la mise à disposition de leurs matériel et outils ou l'organisation d'activités profitant à tous. Étant donné la grande diversité de projets et d'activités qui se développeront sur le site, il est essentiel que l'entente de réciprocité permette, lui aussi, une grande souplesse dans les façons de s'impliquer. Pour lui donner forme, des ententes adaptés seront signés entre le gestionnaire et chaque occupant.e: ils mentionneront la forme de réciprocité à laquelle s'engageront les occupant.e.s.

Une programmation ouverte et une communication centralisée

Communications

Communications externes

L'objectif principal des communications externes est de faciliter la compréhension, la participation et la mobilisation du public autour du projet. Les Montréalai.e.s doivent pouvoir se retrouver dans les nouveaux usages qui prendront place au sein de la Cité-des-Hospitalières. Il sera donc important d'informer le grand public de ce projet innovant qui touche ce lieu emblématique. Le défi sera de transmettre les paramètres du projet transitoire, de présenter les différentes organisations qui y prendront part et d'exposer les avancées et l'évolution du projet. L'ensemble de ces outils de communications seront sous la responsabilité du bureau de permanence en étroite collaboration avec la Ville de Montréal

Communications internes

L'esprit de communauté étant au cœur du projet de la Cité-des-Hospitalières, les communications internes devront être particulièrement efficaces et structurées. Que ce soit pour rendre compte des décisions prises dans les différentes instances de gouvernance, organiser les rencontres, informer les occupant.e.s des activités de leurs voisin.e.s, mettre en lien des projets complémentaires ou diffuser la programmation aux occupant.e.s. L'outil de communication interne le plus essentiel au bon fonctionnement sera de nature humaine : la présence continue des référent.e.s au bureau de permanence disposés à répondre aux demandes, informer les visiteur.euse.s et mettre en relation les représentant.e.s des différents projets.

Programmation ouverte

Que ce soit à travers l'hôtel à projets dans la phase 1 ou par les activités déployées dans la typologie espace commun de la phase 2, l'intention du projet transitoire est de permettre une programmation ouverte et participative. Le rôle du bureau de permanence et des référent.e.s sera de faciliter et encourager cette programmation ouverte grâce à un soutien technique, logistique et humain. Le bureau de permanence fera également en sorte que cette programmation soit perçue et comprise comme un ensemble cohérent. Plutôt qu'une série d'événements isolés, le bureau de permanence présentera au grand public une programmation continue et cohérente portée par les occupant.e.s du projet transitoire. Par exemple, un calendrier public centralisera et diffusera les événements et activités ouverts au public pour les Montréalais.es souhaitant y participer.

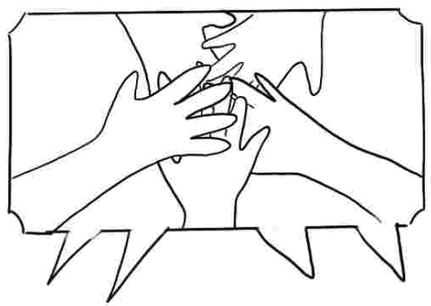



Quelques exemples internationaux

L'occupation graduelle - phasage

Habiter autrement les centres-bourgs

Requalification d'espaces commerciaux vacants

Châteldon, France - 2012-2013

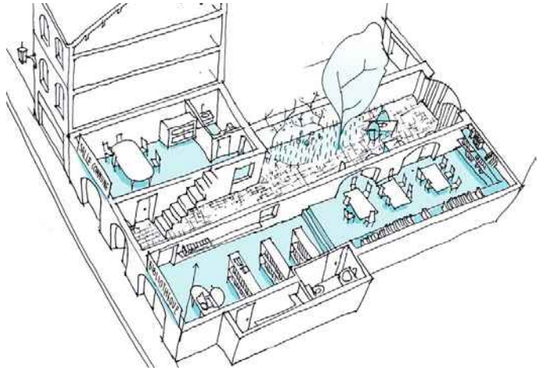

Source: Collectif Etc.

- http://www.collectifetc.com/realisation/au-p-o-i-l/

Mené par un processus étude-action, le Collectif Etc s'est installé en résidence à Châteldon afin d'accueillir des habitants variés des petits centres-bourgs ruraux. L'objectif de cette recherche est d'identifier les freins et leviers au développement de projets en centre-bourg et d'inventer une méthodologie transposable. Le point de départ de l'intervention est de croire à la force des ressources locales, présente ou à révéler. Le collectif s'est donc installé à Châteldon, a récolté des informations des citoyens et a émis les hypothèses de projets ressortissants de ces discussions. Les citoyens ont eu l'occasion d'échanger sur ces options, de les tester en temps réel et de choisir à l'aide d'un vote, celles à développer dans le projet pérenne.

Tri postal

Occupation progressive et réversible

Saint-Gilles, Belgique - Depuis 2019 - en cours



Source: Communa - http://www.communa.be/lieux/tri-postal/

Communa, gestionnaire de l'occupation temporaire du Tri postal, réactive un bâtiment près de la gare du Midi, à l'abandon depuis vingt ans. Tout au long des travaux de réaffectation, le bâtiment est habité. Une première phase d'occupation a débuté avant même que le système de chauffe ne soit installé. Les occupant.e.s ont su s'adapter aux conditions connues. Depuis lors, les travaux avancent simultanément aux occupations.

La programmation ouverte - hôtel à projets

La friche La Belle de Mai

Pluralité et diversité des organismes

Marseille - 2010-2013



Source: La Friche - http://www.lafriche.org/fr/la-friche

La Friche La Belle de Mai est une revitalisation de l'ancienne usine de la Seita en environnement de découverte, de création et d'innovation. Lieu de travail accueillant 70 organismes variés avec une programmation de 600 activités par années, la Friche est devenue un véritable espace public, hautement convoité avec plus de 450 000 visiteurs par an. La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) a été formée pour habiter, orchestrer les différents acteurs impliqués et mieux répondre aux besoins de fonctionnement et d'aménagement. La SCIC, présidée par l'architecte Patrick Bouchain, rassemble dans son conseil d'administration collaboratif des usagers du site et des institutions publiques.

Hôtel Pasteur

Réappropriation graduelle de l'Hôtel Pasteur

Rennes, France - Depuis 2012 - en cours



Source: Hôtel Pasteur - http://www.hotelpasteur.fr/

L'Hôtel Pasteur a commencé à accueillir des porteurs de projets dès le début, malgré les travaux majeurs d'étanchéité du bâtiment. Le concept de foisonnement comme activation du lieu encourage l'occupation, même si elle semble précoce. Les acteurs qui s'y étaient installés ont agi à titre de gardiens des lieux, s'assurant du bon fonctionnement et de la sécurité des lieux. Après ces travaux, l'Hôtel accueille d'autres occupant.e.s, selon deux composantes. Premièrement, une école maternelle a rapidement été inaugurée au rez-de-chaussée puisque ce manque d'institution scolaire était un besoin urgent du quartier. Deuxièmement, un hôtel à projets est réalisé afin d'accueillir différents porteurs de projets éphémères, selon la disponibilité d'espace et la complémentarité des projets.



« L'ouvrage doit rester ouvert, «non fini», et laisser un vide pour que l'utilisateur ait la place d'y entrer pour s'en servir, l'enrichir sans jamais le remplir totalement, et le transformer dans le temps. »

Patrick Bouchain
Architecte

entremise

Hôtel à projets

Fiche de paramètres - Cité-des-Hospitalières en transition

Mise en contexte p.2
Admissibilité des propositions p.4
Processus de sélection p.6
Entente d'utilisation ponctuelle des espaces p.7
Cheminement des candidatures p.8

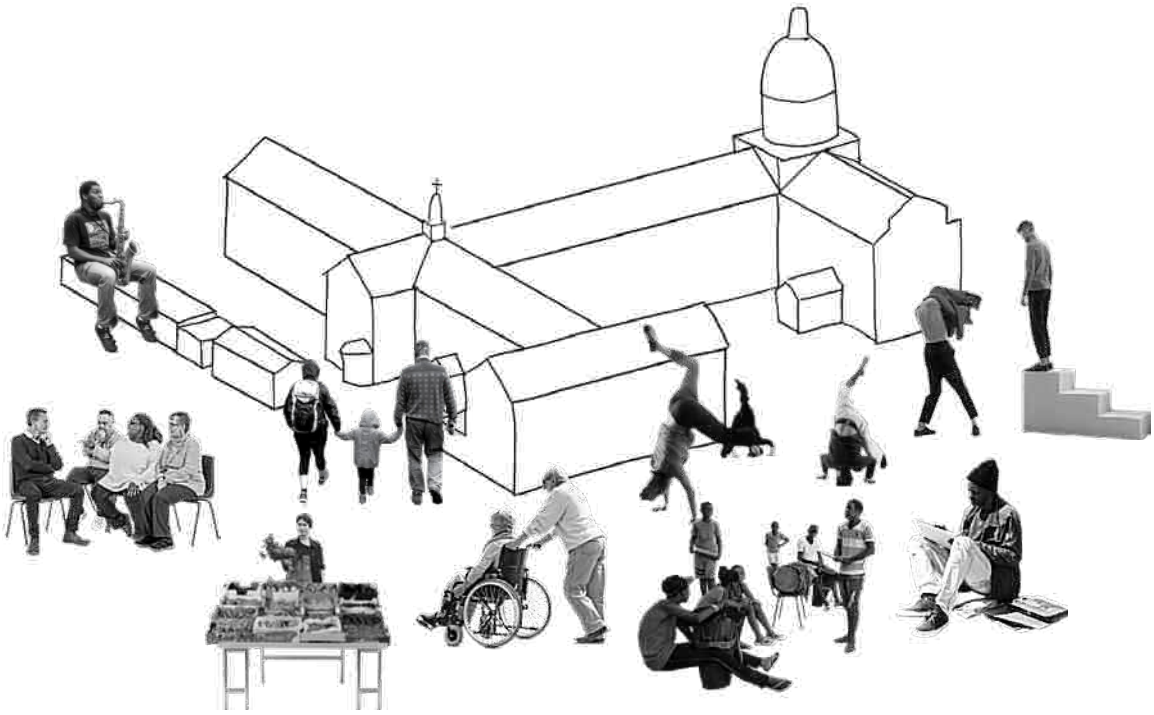

Présenté à :

Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Ville de Montréal
801 rue Brennan, 4e étage,
Montréal (Québec) H3C 0G4

21.09.2020

Mise en contexte

Présentation de l'hôtel à projets

La stratégie transitoire pose l'hypothèse que les différents espaces du bâtiment ont un grand potentiel d'occupation dans leur état actuel. La mise en place de l'hôtel à projets constituera un premier pas pour valider rapidement cette hypothèse dans une optique d'**utilisation ponctuelle des espaces de la Cité-des-Hospitalières par des acteurs externes.** Depuis l'acquisition du site, la Ville de Montréal reçoit régulièrement des demandes pour utiliser le bâtiment pour quelques heures ou quelques jours. L'hôtel à projets établira un cadre à travers lequel ces demandes et bien d'autres pourront être évaluées, sélectionnées et accueillies dans le respect des grands principes du projet de mise en valeur et de protection de la Cité-des-Hospitalières. L'hôtel à projets doit donc être compris comme une forme de participation publique misant sur l'action et l'utilisation du lieu. L'hôtel à projet se déclinera en deux phases. Le présent document présente les paramètres et les modalités pour la Phase 1 de l'hôtel à projet. L'objectif étant de miser sur l'expérience de cette première phase cette phase afin d'affiner le modèle en vue de la phase 2.

Phase 1
Premier jalon du projet transitoire dans son ensemble, la première phase de l'hôtel à Projet sera déployée en amont de l'implantation des autres types d'occupations régulières. Lors de cette phase, l'hôtel à projets mettra à disposition des espaces non utilisés du bâtiment afin de bien comprendre l'intérêt des acteurs intéressés par le site, de révéler le potentiel d'utilisation de différents espaces et d'entreprendre l'appropriation de la Cité-des-Hospitalières par le public montréalais. Cette première phase permettra par ailleurs de tester le marché pour l'utilisation ponctuelle des espaces de la Cité-des-Hospitalières et ainsi développer un modèle financier et une grille tarifaire en vue de la phase 2. La phase 1 de l'hôtel à se déroulera sur 6 mois.

Phase 2
Une fois testé, ajusté, budgété et éprouvé dans la phase 1, le modèle de l'hôtel deviendra une composante intégrée au projet transitoire dans son ensemble. Certains espaces seront ciblés pour accueillir en continu la phase 2 de l'hôtel à projet sur toute la durée de l'occupation transitoire.

Les objectifs de l'hôtel à projets

Appropriation par le public
- Mettre à profit pour la communauté montréalaise des espaces non utilisés d'un magnifique bâtiment public en amorçant concrètement l'occupation transitoire
- Faire connaître et faire rayonner le bâtiment et son patrimoine auprès du public montréalais
- Nourrir la réflexion sur le sens du lieu et de son interprétation par le public montréalais
- Offrir un cadre pour accueillir les demandes d'utilisations ponctuelles.

Définition du projet transitoire
- Tester la fonctionnalité des lieux et les types d'activité qu'il est possible d'accueillir
- Comprendre et identifier les besoins pour l'utilisation ponctuelle des espaces
- Identifier et rencontrer des occupants potentiels et des partenaires d'occupation pour la suite
- Faire émerger les potentiels d'utilisations des espaces en fonctions de leur caractéristique spécifique et de leur histoire
- Tester, à petite échelle, les mécanismes pour le projet transitoire, soit le processus de sélection, le rôle du bureau de permanence, la sécurité et l'accès au site.

Facteurs de risques

Situation COVID-19
Dans le contexte actuel de la COVID-19, plusieurs éléments peuvent influencer le déroulement de l'hôtel à projets. En effet, on constate qu'un nombre important d'organisations ainsi que leurs activités sont actuellement au ralenti et cela pourrait avoir des effets sur le taux de participation. Sachant que plusieurs activités pourraient se dérouler simultanément sur le site, nous pouvons considérer la probabilité que les porteurs de projet puissent être rebutés par les risques de contamination en participant au projet. L'évolution des mesures sanitaires devra donc être prise en compte pour l'ouverture de l'hôtel à projet et les modalités d'utilisation devront être ajustées en conséquence.

Conditions de réussite

Gratuité
Afin de s'assurer de rejoindre un plus grand nombre de porteurs de projet et de recevoir suffisamment de propositions pour faire vivre l'hôtel à projets, la gratuité lors de cette première phase permettra de maximiser l'intérêt des porteurs de projet.

Facilité
Afin de garantir une certaine facilité dans le processus et la mise en oeuvre de l'hôtel à projets, il est important de mettre sur pied un guichet unique et facile d'utilisation pour les personnes souhaitant candidater à l'hôtel à projet.



Admissibilité des propositions

Comme mentionné précédemment, les deux principaux objectifs de l'hôtel à projets sont de permettre l'appropriation du site par le public montréalais et de préciser les paramètres du projet transitoire par l'utilisation ponctuelle des espaces. Afin de remplir ces objectifs, l'admissibilité des activités et des événements accueillis se basera sur trois critères;

1- La nature des propositions
2- Le respect des lignes directrices pour le développement du projet
3- La conformité aux conditions d'Accueil

1-Nature des propositions

Les valeurs patrimoniales présentées dans l'énoncé d'intérêt patrimonial, les principes directeurs énoncés par les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph et les orientations d'occupations identifiées par la Ville font ressortir cinq catégories d'activités ou d'événements réalisables dans le cadre de l'hôtel à projets. Afin d'être admissibles, ceux qui participeront à l'appel à candidatures devront démontrer que leurs propositions s'inscrivent dans l'une de ces catégories:

- **Culturelle / artistique**
- **Communautaire**
- **Étucative**
- **Sociale**
- **Bien-être et spiritualité**

2- Respects lignes directrices pour le développement du projet

Les propositions devront démontrer qu'elles s'inscrivent dans un(e) ou plusieurs des lignes directrices qui guideront le projet de protection et de mise en valeur du site de la Cité-des-Hospitalières. D'une part, cette stratégie d'admissibilité permettra aux utilisateurs du site de se sensibiliser aux nombreuses valeurs, orientations, principes directeurs, et objectifs du projet. D'autre part, la réponse aux lignes directrices par des propositions d'utilisation concrètes permettra d'alimenter la réflexion quant à l'interprétation du sens du lieu par le public montréalais et la Ville de Montréal. Les neuf lignes directrices présentées ci-dessous guideront le processus de sélection des propositions en évaluant si les propositions sont en accords ou en contradiction avec celles-ci (voir processus de sélection pour plus de détails).

- **Enseignement, transmission des savoirs et des savoir-faire**
- **Accueil, soutien, entraide, solidarité et inclusion**
- **Transition écologique et développement durable**
- **Rencontres et partage**
- **Leadership des femmes**
- **Créativité, innovation et économie sociale**
- **Intériorité, contemplation, recueillement, mieux-être et spiritualité**
- **Recherche, création et diffusion artistique et culturelle**
- **Besoins de la communauté, démocratie et participation**

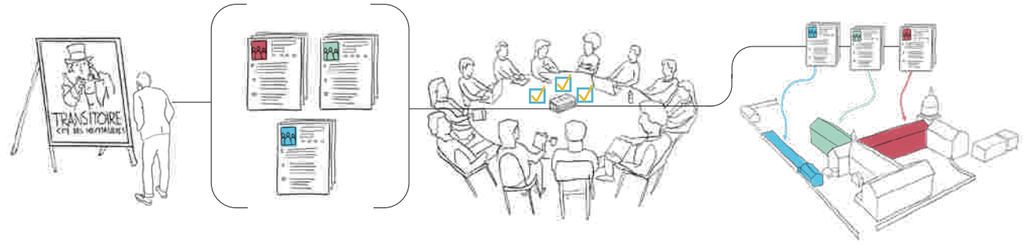

3-Conformité aux conditions d'accueil

Les conditions d'accueil constituent les balises légales, réglementaires, contractuelles et opérationnelles qui encadreront l'utilisation du site pour l'hôtel à projets. Ces conditions d'accueil seront détaillées dans l'appel à candidatures afin que les porteurs de projet puissent présenter des propositions recevables.

Utilisation non-commercial de l'espace
Aucune vente de produits sur place n'est autorisée. Cependant, si l'activité ou l'événement du porteur de projet implique une inscription payante, le prix pour la participation devra suivre la logique du "prix libre" par l'affichage d'un prix suggéré avec la possibilité de payer en fonction de ses capacités.

Cadre d'utilisation des espaces intérieurs
Un cadre d'utilisation du bâtiment (exigence propriétaire) sera fourni par le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville (SGPI) et sera inclus en annexe de l'appel à candidatures. Ce cadre d'utilisation présentera les balises légales et réglementaires en termes d'activités permises, de nombre de personnes autorisé ou d'autorisation nécessaire pour la tenue de certaines activités.

Cadre d'utilisation des Jardins
Les propositions souhaitant utiliser les jardins devront se conformer aux règles d'utilisations et au calendrier fournis par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports. La nature des activités et des événements permis pourra varier en fonction des secteurs des jardins.

Condition COVID 19
L'appel à candidatures présentera les mesures sanitaires prescrites par la CNESST ainsi que les mesures additionnelles en ciblant certains secteurs d'activité en fonction de l'évolution des prescriptions par les autorités. Les porteurs de projet devront démontrer les mesures qu'ils comptent mettre en place pour s'y conformer.

Proposition à coût nul pour la Ville
Afin de permettre la gratuité de l'utilisation ponctuelle de l'espace par les porteurs de projet, les propositions devront être réalisables sans coût additionnel pour la Ville de Montréal.

Disponibilité des représentants / accompagnateur Ville de Montréal
Pour de raison de responsabilité et de sécurité, les activités et les événements accueillis sur le site devront être faits en présence d'un responsable délégué par la Ville de Montréal. Ces responsables pourront être soit un représentant d'Entremise, soit un gardien Garda, soit un employé de la Ville de Montréal.

Processus de Sélection

Comme énoncé précédemment, le processus de sélection se basera sur trois critères d'admissibilité, soit:

1. La nature des propositions
2. La réponse aux lignes directrices
3. La conformité aux conditions d'accueil

Les questions posées dans l'appel à candidatures permettront de récolter les informations nécessaires pour l'évaluation de ces trois critères d'admissibilité. En se rendant disponible aux questions et aux précisions par téléphone et en personne, le bureau de permanence permettra de s'assurer que les porteurs de projet puissent répondre le mieux possible aux critères d'admissibilités avant de candidater.

1- Comité de présélection

Le rôle du comité de présélection sera de faire un tri et d'émettre des avis sur les propositions et leur réponse aux différents critères de sélection. Le cas échéant, le comité de présélection pourra contacter les porteurs de projet pour demander des détails additionnels ou des précisions sur les propositions reçues. Le comité de présélection sera composé d'un membre d'Entremise (Philémon Gravel) et d'un employé de la Ville de Montréal (Valentine About). Les propositions touchant aux espaces des jardins seront présélectionnées avec l'appui d'un représentant du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

2- Comité de sélection

Le rôle du comité de sélection sera d'entériner, de disqualifier ou d'ajouter des conditions aux propositions qui leur seront présentées par le comité de présélection. Le comité de sélection sera composé d'un représentant de chaque service faisant déjà partie du comité de coordination ainsi que d'un représentant des RHSJ et un représentant du Musée des Hospitalières de Saint-Joseph. Des personnes additionnelles, selon le type de proposition, pourraient être appelées à siéger temporairement à ce comité. Lors de la tenue du comité de sélection, les membres du comité de présélection présenteront l'ensemble des candidatures reçues et les avis émis pour chacune d'elles. Pour chaque candidature, le comité de sélection pourra soit 1) entériner l'avis de sélection ou de disqualification du comité de présélection 2) ajouter une ou plusieurs conditions à l'acceptation d'une proposition 3) refuser l'avis de sélection ou de disqualification du comité de présélection

Chevauchement de propositions

Si deux ou plusieurs propositions acceptées visent un même espace dans une même plage horaire, le comité de sélection sera invité à choisir la proposition répondant le mieux lignes directrices. Par la suite, le comité de présélection retournera vers les porteurs de projet des autres propositions afin d'identifier avec eux une autre plage horaire ou un autre lieu.

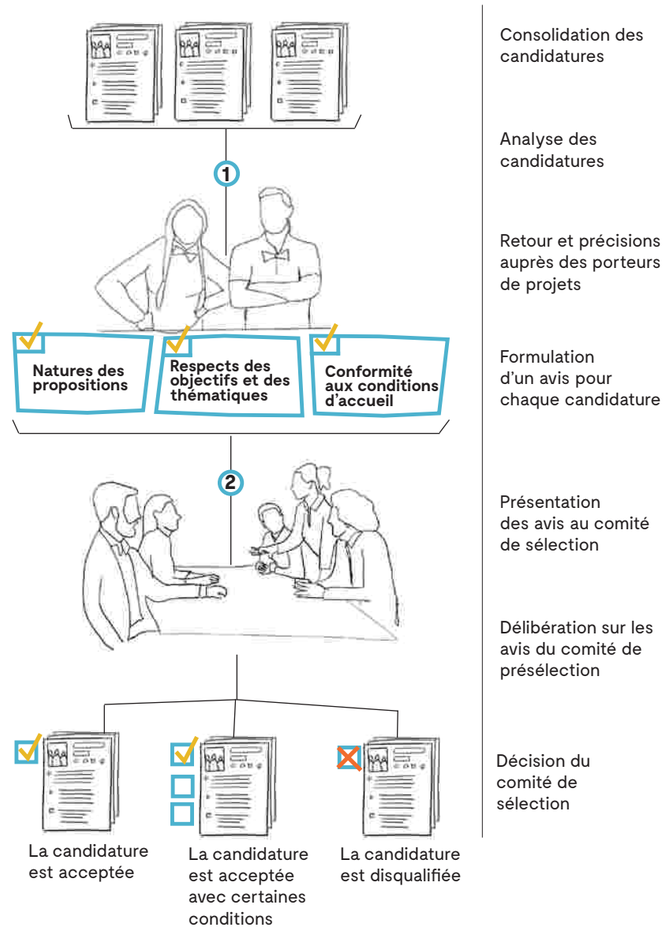

Entente d'utilisation des espaces

Toutes les activités et les événements accueillis lors de l'hôtel à projets seront encadrés par une entente contractuelle d'utilisation ponctuelle des espaces de la Cité-des-Hospitalières. Le schéma ci-dessous présente les différentes ententes qui seront mises en place afin de faciliter et de simplifier l'accueil des porteurs de projet.

SCHÉMA DES ENTENTES

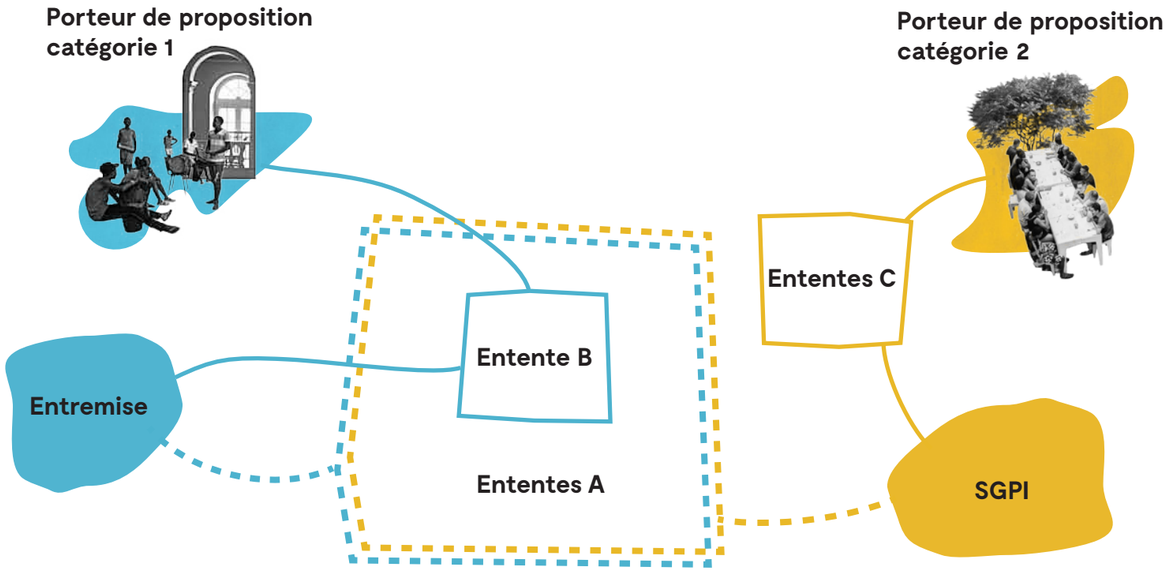

Entente A

Entente de location-opération entre le SGPI et Entremise permettant à Entremise de produire et de signer les ententes B directement avec certains porteurs de projets.

Ententes B

Entente entre les porteurs de projet et Entremise s'inscrivant dans l'entente A. Ces ententes devront être spécifiques aux différents paramètres de chaque proposition. Ces ententes seront générées automatiquement à partir des informations données par le porteur de projet dans l'appel à candidatures puis révisé par Entremise.

Ententes C

Les propositions ne répondant pas aux paramètres de l'entente A, (soit par leur nature, leur ampleur ou leurs besoins spécifiques) devront faire l'objet d'une entente directement entre Le SGPI et le porteur de projets. Les critères qui déterminent le recours à une entente C devront être précisés par le SGPI avant le lancement de l'appel à candidatures.

Assurances

Les assurances d'Entremise couvriront l'ensemble des activités et des événements s'inscrivant dans l'entente B. Pour les ententes C, les porteurs de projet devront, à la demande du SGPI, souscrire à leur propre assurance couvrant leurs activités ou leur événement.

Cheminement des candidatures

Le tableau ci-dessous présente chronologiquement les différentes actions (en jaune) prises par un porteur de projet pour candidater à l'hôtel à projet. Pour chacune de ces actions, le tableau présente les outils et interactions que le bureau de permanence et la Ville devront mettre en oeuvre pour mener à bien le cheminement des candidatures.

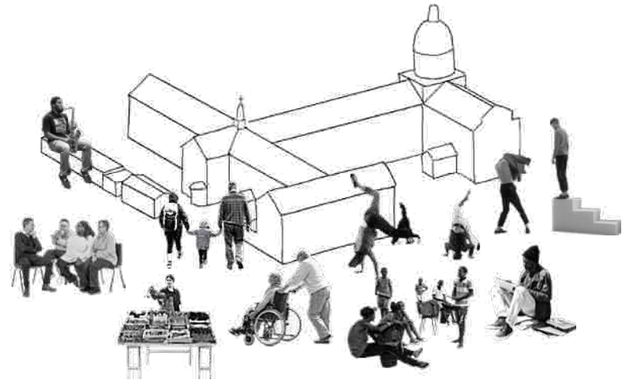

Légende:

(actions) [documents]



Éléments de communication

- Plateformes Entremise
- Plateformes VDM
- Site hospitalières.ca
- Courriel liste d'envoi et démarchage ciblé
- Foire aux questions
- Courriel / téléphone pour support et questions
- Formulaire de candidature
- Entrevues en personne (si demandé)
- Courriel de réponse
- Entente d'utilisation ponctuelle
- Diffusion des activités / événements accueillies
- Fiche de "retour sur l'événement / activités

Actions des usagers

- **Consulter l'appel à candidatures**
- **Demander des précisions / visiter le site**
- **Candidater à l'hôtel à projets**
- **Recevoir une réponse et une entente d'utilisation ponctuelle**
- **Confirmer la participation et signer l'entente d'utilisation ponctuelle**
- **Tenir l'activité / l'événement**
- **Retour sur l'événement / l'activité**

Ligne d'interaction

Intéractions Usagers

- Envoi de courriels aux acteurs pertinents
- Répondre aux questions des candidats + identifier les espaces pertinents pour les propositions + recevoir les candidats au bureau de permanence
- Envoi de courriel de réponse
- Envoi de l'entente d'occupation
- Accompagnement et assistance technique pour la tenue de l'activité
- Envoi courriel + fiche "retour d'événement" a remplir



Actions en coulisse

- Consolider les listes de diffusions Entremise + VDM
- Mise en ligne du contenu via les plateformes d'Entremise et des partenaires
- Collecter les questions et répondre à tout le monde dans un même endroit (Foire aux questions)
- Colliger automatiquement les résultats
- **Processus de Sélection**
- Génération automatique de l'entente d'utilisation (avec données du formulaire de candidatures)
- Révision de l'entente générée automatiquement
- Diffusion du calendrier des activités sur les plateformes
- Collecte de données pour l'évaluation et la recherche
- Colliger les résultats / photos pour fiche diffusion
- Diffuser les résultats sur les plateformes

Outils de mise en oeuvre

- Hositalières.ca mis à jour
- Appel à candidatures
- Visite virtuelle
- Courriel type
- Plateforme de réservation en ligne pour le bureau de permanence
- Plateforme de collecte de candidatures
- Courriel type de réponse
- Générateur d'ententes automatisé
- Processus de diffusion des activités et des événements reçu sur les plateformes Entremise + VDM
- Protocole de collecte d'information
- Ressource humaine pour l'accueil des propositions
- Fiche type "retour d'événement"



Actions en coulisse

- Diffusion de l'appel à candidatures sur les différentes plateformes / liste d'envoi
- Envoi de courriel aux parties prenantes déjà impliquées dans le projet 1.0
- Préciser certaine question technique / réglementaire
- **Processus de Sélection**
- Rédiger des ententes particulières (lorsque nécessaire)
- Signer des ententes particulières
- Diffusion du calendrier des activités sur les plateformes
- Diffuser les résultats sur les plateformes

Outils de mise en oeuvre

- Realisonsmtl.ca mis à jour
- Entente type pour projet public

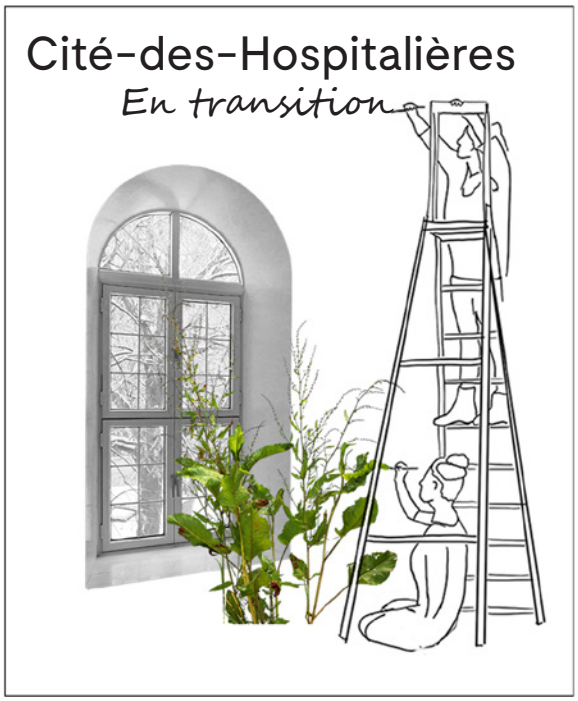

entremise

entremise

Bureau de permanence

Fiche de paramètres - Cité-des-Hospitalières en transition

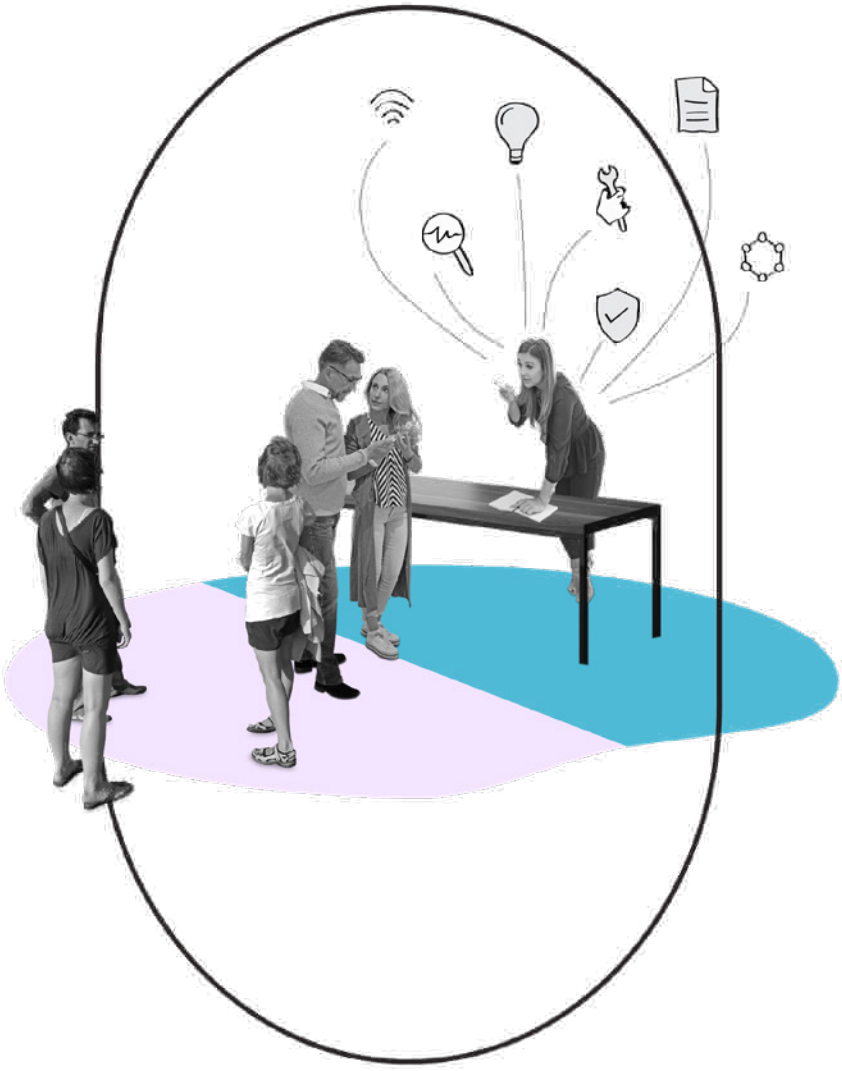

Présenté à :

Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Ville de Montréal
801 rue Brennan, 4e étage,
Montréal (Québec) H3C 0G4

27.08.2020

Mise en contexte

Présentation du bureau de permanence

La stratégie transitoire diffère des modèles de développement traditionnels en raison de sa nature itérative. Toutes les réponses au projet transitoire ne seront pas trouvées au jour 1. Le rôle du bureau de permanence permettra donc d'assurer une présence sur place afin de faire évoluer et d'adapter le projet au jour le jour, et ce, dans un processus continu. Situé dans l'ancienne procure de l'ensemble conventuel, le bureau de permanence jouera le rôle d'interface entre les différentes thématiques d'occupation, les acteurs du quartier, la Ville de Montréal et les acteurs déjà présents sur le site. À mi-chemin entre un kiosque d'information et un bureau de chantier, le rôle du bureau de permanence sera amené à évoluer au cours du projet transitoire. D'abord un lieu d'échange et de rencontre visant à ouvrir la démarche transitoire au grand public et aux occupants potentiels, le bureau de permanence s'assurera ensuite du bon fonctionnement du projet transitoire en coordonnant la programmation, en documentant et évaluant les résultats du projet, en facilitant la communication interne et externe et en s'assurant d'optimiser les synergies entre les différents occupants du projet transitoire.

Entre les nombreuses parties prenantes, le cadre réglementaire, le respect des valeurs du lieu ou encore l'atteinte des objectifs fixés par la Ville, le projet de mise en valeur de la Cité-des-Hospitalières est d'une grande complexité et présente de nombreux défis. Le bureau de permanence sera le lieu physique où ces nombreux paramètres pourront être visualisés, clarifiés et discutés pour ouvrir le projet de mise en valeur de ce bâtiment emblématique au plus grand nombre de Montréalais souhaitant y participer. Tiers de confiance entre le propriétaire et les occupants, cette entité aura pour responsabilité d'accompagner le projet vers un développement qui respectera les principes directeurs, les valeurs et le cadre réglementaire du site.

Au courant de l'automne 2020, les ateliers de travail permettront de définir, de préciser et de valider les responsabilités du bureau de permanence concernant les différents volets du projet transitoire. Le présent document ne présentera donc que les objectifs, l'expérience type du bureau de permanence, les aménagements et les paramètres de mise en oeuvre qui ont déjà été convenus lors de l'atelier du 11 août 2020.

Les objectifs du bureau de permanence

Objectifs communicationnels

- Créer un espace d'échange et de rencontre sur le développement du projet transitoire
- Informer les visiteurs sur l'histoire les valeurs patrimoniales du lieu
- Se rendre disponible pour discuter avec les citoyens, les acteurs de l'écosystème social et les informer sur le projet transitoire
- Rejoindre et informer les occupants potentiels quant aux opportunités d'occupation à venir
- Mesurer l'intérêt des citoyens et des organisations pour le projet transitoire

Objectifs opérationnels

- Organiser des rencontres de concertation ciblée avec les parties prenantes externes touchant aux différentes thématiques et objectifs du projet transitoire
- Solliciter certains acteurs liés aux différents types d'occupations pour sonder leurs besoins et éprouver l'offre en espaces
- Ouvrir le projet au public montréalais
- Faire office de courroie de transmission entre le public, les différents responsables de la Ville et les acteurs déjà présents sur le site (musée et RHSJ)

Les publics cibles

Les publics cibles présentés ici sont une première identification des catégories d'acteurs concernés par le projet transitoire. Un des objectifs du bureau de permanence sera de poursuivre et d'affiner cette catégorisation des acteurs liés au projet.



Acteurs de l'écosystème social

Les grandes orientations et les principes directeurs du projet de mise en valeur et de protection de la Cité-des-Hospitalières ont permis d'identifier certaines thématiques souhaitées pour l'occupation. Le bureau de permanence permettra d'accueillir différents acteurs montréalais reliés à ces thématiques afin de présenter le projet transitoire et d'amorcer la discussion sur l'interprétation et la mise en pratique de ces thématiques d'occupation.



Citoyens montréalais

Les portes ouvertes du 3 octobre 2019 connurent un vif succès. Nombreux résidents du quartier et plusieurs Montréalais se sont présentés pour en connaître davantage sur le bâtiment et sur le projet à venir. Le bureau de permanence permettra de poursuivre le dialogue entre la Ville et les Montréalais sur l'avenir du lieu et la démarche transitoire.



Parties prenantes déjà approchées

Dès l'annonce de l'acquisition du site par la Ville, de nombreux acteurs se sont montrés intéressés au développement du projet. Qu'il s'agisse des parties prenantes déjà approchées par la Ville en amont de l'acquisition, des groupes de défense du patrimoine, des participants aux portes ouvertes ou des organisations ayant écrit à la Ville pour utiliser le bâtiment, ces acteurs déjà sensibilisés au projet souhaiteront poursuivre le dialogue. Le bureau de permanence permettra de reprendre contact avec ces acteurs, d'expliquer le projet transitoire et de réfléchir à leur participation pour la suite.



Occupants potentiels

En amont du projet transitoire, le bureau de permanence permettra de présenter le bâtiment et la démarche transitoire à différents acteurs. Lorsque le projet transitoire ouvrira ses portes à l'occupation, ces acteurs déjà sensibilisés au projet seront plus à même de répondre à l'appel à candidatures ou de le diffuser dans leurs réseaux.

L'expérience type du bureau de permanence

Mise en situation

Afin de bien exprimer le rôle que jouera le bureau de permanence auprès des publics cibles, voici une mise en situation présentant l'expérience vécue par un visiteur:

Le visiteur arrive à l'entrée du stationnement sur l'avenue des Pins (1) . Une affiche posée sur le trottoir lui indique le chemin menant à l'entrée de l'ancienne procure où se situe le bureau de permanence (2) ainsi que l'emplacement du stationnement de vélo. Arrivé dans la pièce d'accueil, un représentant d'Entremise (le référent) lui souhaite la bienvenue et l'invite à s'asseoir. (4) Pendant quelques minutes, on lui explique l'histoire du lieu, l'acquisition par la Ville et la démarche transitoire. Le visiteur est ensuite invité à se présenter et à expliquer la raison qui l'amène à la Cité-des-Hospitalières. Selon la nature de sa visite ou du projet qu'il porte, le référent développe sur certaines orientations d'occupation, sur certains principes directeurs ou sur les opportunités d'occupation qui seront permises par le projet transitoire.

Après avoir reçu les consignes sanitaire et sécuritaire, le visiteur reçoit un plan et une suggestion de parcours pour une visite libre du rez-de-chaussée afin de saisir l'esprit du lieu. (8) À son retour au bureau de permanence, le référent lui présente deux pièces où il pourra en apprendre plus sur le projet et son histoire. Dans la première pièce, le visiteur peut consulter les différents documents relatifs au projet transitoire, aux valeurs patrimoniales et à l'histoire de l'ensemble conventuel. (6) Dans l'autre, le visiteur peut visionner des capsules vidéos sur l'histoire des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, faire une visite virtuelle de l'ensemble du bâtiment et observer les différents artefacts représentant la vie des RSHJ. (5) S'il a des questions, des commentaires ou des idées, le visiteur peut s'adresser en tout temps au référent. À la fin de sa visite, le référent pose quelques questions aux visiteurs sur sa compréhension du projet, sur ces intentions pour la suite et sur son interprétation des principes directeurs et des grandes orientations d'occupation. Le visiteur quitte le bâtiment par l'entrée du bureau de permanence. (2)

Aménagement

L'ambiance générale

Le Musée des Hospitalières prêtera différents objets, mobiliers et décorations appartenant à la collection des RHSJ afin de combler les espaces vides du rez-de-chaussée. Cet aménagement du bureau de permanence permettra au visiteur de se projeter dans l'occupation transitoire tout en lui donnant un aperçu de la façon dont les RHSJ habitaient ces espaces.

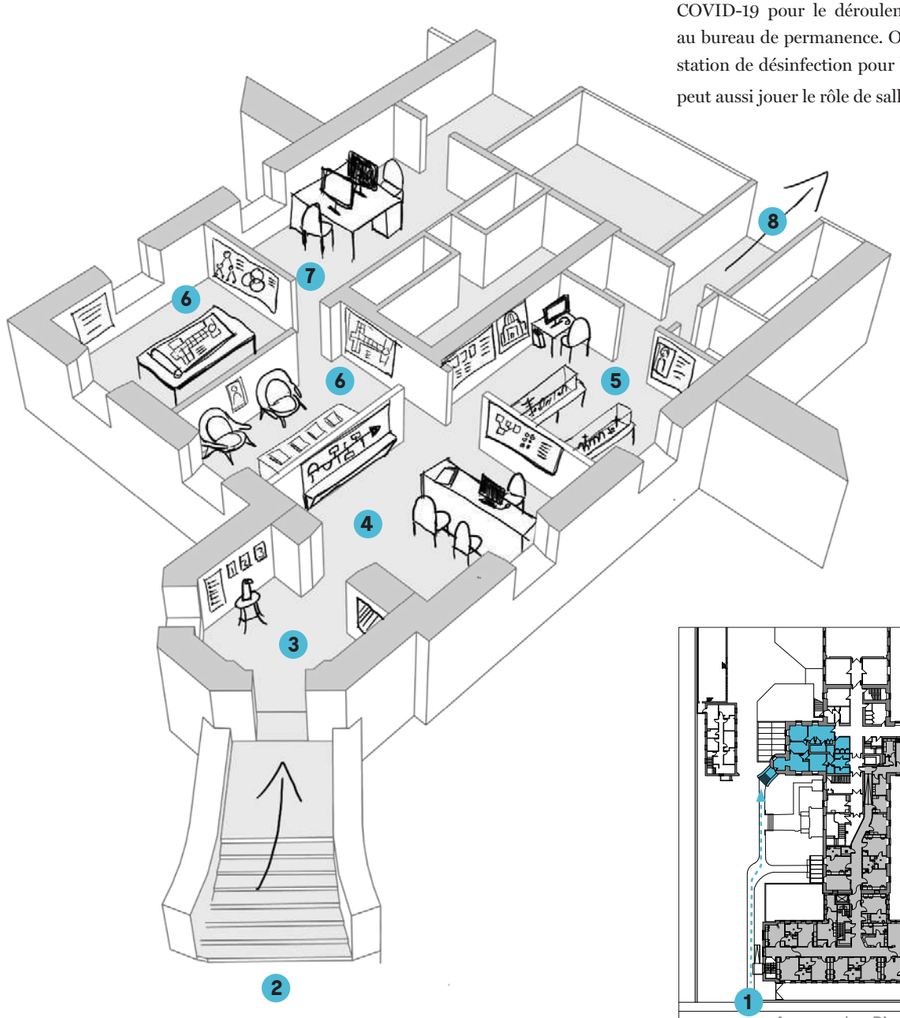

2 L'accès

L'accès au bureau de permanence se fait directement par la porte d'entrée de l'ancienne procure. Les personnes à mobilité réduite seront accompagnées par un référent afin d'emprunter l'entrée des ouvriers munie d'un monte-charge pour ensuite emprunter le corridor du sous-sol menant à l'ascenseur.

3 Le sas d'accueil

Le sas permet de présenter les mesures COVID-19 pour le déroulement de la visite au bureau de permanence. On y retrouve une station de désinfection pour les mains. Le sas peut aussi jouer le rôle de salle d'attente.

4 La réception

La réception permet le premier contact entre le visiteur et le référent. On y retrouve une table d'accueil et trois chaises. Sur les murs sont affichés: un grand babillard où se développe la cartographie des acteurs de l'écosystème, les principes directeurs et les grandes orientations, un plan du site et du quartier. Ainsi qu'une ligne du temps présentant les grandes étapes du projet. Un petit comptoir présente les publications relatives aux autres occupants de la Cité-des-Hospitalières, soit les RHSJ et le Musée des hospitalières. La réception est l'endroit où le référent et le visiteur pourront s'entretenir et discuter du projet.

5 La salle d'exposition

Cette salle vise à transmettre au visiteur l'esprit et l'histoire du lieu. Prenant la forme d'une exposition, on y retrouve des anciens panneaux présentant l'histoire de l'ensemble conventuel, un poste informatique d'où l'on peut visionner des capsules documentaires sur les RHSJ, ainsi que quatre vitrines exposants différents objets et artefacts relatifs à la présence des soeurs. Les quatre vitrines représentent différents aspects de la vie des soeurs, soit: la vie quotidienne, l'administration de l'Hôtel-Dieu, la fabrication in situ et au soin infirmier.

6 La salle de consultation

La salle de consultation permet au visiteur de s'informer sur le projet transitoire et sur le bâtiment. On y retrouve deux fauteuils, un poste d'ordinateur permettant la visite virtuelle, des photos des différents espaces du bâtiment, les plans du bâtiment ainsi que tous les documents relatifs au projet, soit: l'étude patrimoniale, le dossier de projet transitoire, l'énoncé d'intérêt patrimonial, l'échéancier du projet, etc.

7 L'espace de travail

Cet espace fera office de bureau pour les référents. Adjacent à l'ancienne entrée des ouvriers et donnant dans l'axe du corridor principal, il est idéalement situé pour contrôler les allées et venues.

8 La visite du rez-de-chaussée

Afin de s'imprégner de l'esprit du lieu, le visiteur pourra faire une visite libre du rez-de-chaussée, à l'intérieur des balises qui lui seront indiquées par le référent.









Les paramètres du bureau de permanence

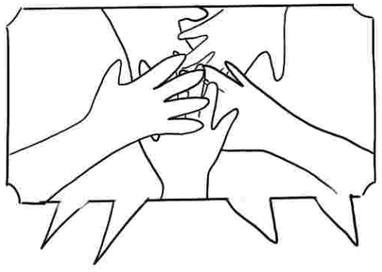

Ressources humaines

Aucune ressource humaine supplémentaire ne sera requise de la part de la Ville de Montréal pour l'opération du bureau de permanence. Pour sa première phase, le bureau de permanence sera principalement opéré par un membre d'Entremise. Il est envisagé qu'un ou deux représentant(s) de la Ville de Montréal soient aussi présents dans l'espace de travail. Selon la nature des visites et des projets, on peut envisager que les représentants de la Ville se joignent aux échanges avec les visiteurs. Qu'il soit un représentant d'Entremise ou de la Ville, la ou les personne(s) occupant le bureau de permanence auront le titre de "référent".

Le référent

On nomme référents les différentes personnes chargées de la mise en oeuvre des responsabilités du bureau de permanence. Le référent est une personne-ressource avec une vraie connaissance du territoire d'insertion, de ses acteurs et de ses réalités. Ayant le rôle d'agent d'accueil auprès des occupants de la Cité-des-Hospitalières, le référent centralise les demandes, met en relation les occupants et les oriente vers les bons interlocuteurs en fonction de leurs besoins. La présence du référent sur le site la latitude nécessaire pour laisser place à l'imprévu, à l'innovation, à la bonne idée inattendue.

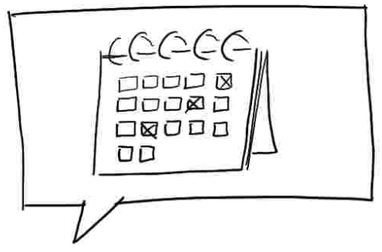

Plage horaire et calendrier de réservation

L'objectif du bureau de permanence est d'être en mesure d'accueillir le plus grand nombre d'acteurs intéressés au projet. Les visites pour une même plage horaire seront limitées à un maximum de 2 représentants d'une même organisation. Les visiteurs pourront réserver à l'avance une plage horaire d'une heure pour leur visite. Une série de plages horaires seront proposées via le calendrier de réservation. Si le visiteur est dans l'impossibilité de se présenter à l'intérieur de ces plages horaires déterminées, le référent se rendra disponible sur demande. Advenant le cas où un visiteur se présenterait sans rendez-vous pendant les heures d'ouverture, le référent l'invitera a réserver une plage horaire ou l'accueillera directement si aucune autre visite n'est en cours. Les plages horaires proposées seront les suivantes:

8 plages d'une heure le mardi de 8h à 16h
8 plages d'une heure le jeudi de 11h à 19h
6 plages d'une heure le dimanche de 10h à 16

Ouvert pour 12 semaines consécutives du 28 septembre au 20 décembre, le bureau de permanence offrira donc 264 plages d'ouvertures aux visiteurs souhaitant échanger sur le projet transitoire, s'informer sur l'histoire du bâtiment et sur les principes directeurs et les grandes orientations, visiter le RDC du bâtiment du site ou encore s'informer sur les possibilités d'utilisation et d'occupation du bâtiment.

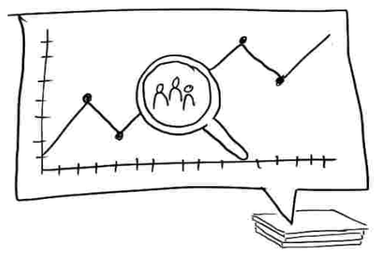

Collecte d'information et mesure d'impact

Le bureau de permanence est un outil atypique dans le cadre d'un projet de développement immobilier. Il partage cependant plusieurs objectifs similaires à un autre outil bien connu: la consultation publique. À la différence de ce dernier, il se déploie sur le temps long et vise à consulter et à échanger dans un cadre individuel et personnalisé. Tout comme la consultation publique, le bureau de permanence cherche à recueillir des informations, des idées et des avis de la part de différents acteurs et citoyens pour en tirer certaines conclusions visant à améliorer le projet. Pour y arriver, une méthodologie de recherche sera développée avec le groupe de recherche Collectif Ville Autrement. Les référents recueilleront donc des données qualitatives sur les visiteurs et produiront un compte rendu pour chaque entretien. Ces données seront colligées et analysées afin de nourrir le processus de développement du projet transitoire.

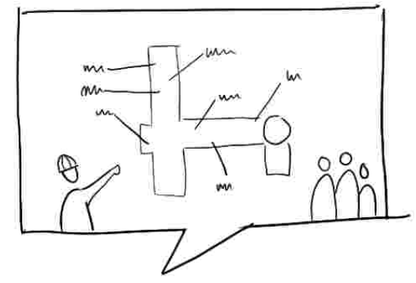

Sécurité

La sécurité est garantie par les référents sur place. Le nombre de visiteurs pouvant être accueilli sur le site étant limité à un maximum de 3 personnes, les référents seront en mesure d'accompagner les visiteurs en tout temps vers la sortie en cas d'urgence. La porte de l'ancienne procure sera verrouillée hors des plages de réservation des visites.

Mesures COVID-19

Toutes mesures prescrites par la CNESST et la santé publique seront mises en oeuvre pour assurer la sécurité sanitaire des référents et des visiteurs, notamment:

- Station de désinfection des mains à l'entrée
- Désinfection de l'ensemble des surfaces à tous les 4h
- Désinfection des surfaces après chaque utilisation
- Port du masque obligatoire lors de la visite et des entretiens

Les paramètres du bureau de permanence

Outils de communication

Tel qu'énoncé dans les objectifs communicationnels, le bureau de permanence vise à s'inscrire dans la stratégie de communication du projet transitoire en amont de l'occupation. Voici les différents outils de communication qui seront déployés par le bureau de permanence:

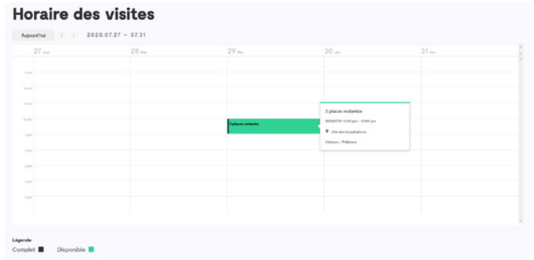

apperçu du calendrier de réservation

Entretien face à face

Les entretiens permettront de créer un lien de confiance plus humain entre le visiteur et les responsables du projet. Le plus simple et le plus riche des outils de communication demeure la discussion. Grâce à ces échanges, le bureau de permanence pourra développer un réseau comprenant les acteurs intéressés par le projet ainsi que les citoyens curieux pouvant enrichir le développement du projet transitoire. Ces entretiens seront aussi l'occasion de prévenir les risques concernant de potentielles mauvaises interprétations ou incompréhensions du projet.

Contenu du bureau de permanence

Que se soit par la présentation de capsules vidéos présentant les RHSJ, de différents documents relatifs au projet ou encore de l'exposition des artefacts du musée, le bureau de permanence permettra au visiteur de s'informer eux-mêmes et à leur rythme sur le projet transitoire et sur l'histoire du bâtiment.

Plateforme de réservation

Une plateforme de réservation sera mise en place afin de permettre à tout acteur intéressé par le projet transitoire ou par l'occupation potentielle des espaces de réserver une plage horaire en ligne d'une heure. Cet outil numérique permettra au référent de gérer les visites et l'affluence des visiteurs. Il sera facile d'utilisation pour les futurs usagers et permettra une large diffusion grâce à un partage sur les réseaux et sites internet associés au projet.

Sites internet

Afin de mettre en oeuvre les outils numériques nécessaires pour l'ouverture du projet transitoire, notamment la plateforme de réservation pour les visites, Entremise fera une mise à jour de la page hospitalières.ca. Cette mise à jour comprendra la présentation du bureau de permanence, l'accès à la plateforme de réservation pour les visites ainsi que l'accès à l'application pour la visite virtuelle des espaces disponibles de la Cité-des-Hospitalières. Le site Réalisons Montréal pourra relayer l'information concernant le bureau de permanence, la plateforme du calendrier de réservation ainsi que la visite virtuelle.

Envoi de courriels

Afin de rejoindre directement les acteurs de l'écosystème social, les référents inviteront différentes organisations en fonction des thématiques d'occupation afin d'échanger sur le projet transitoire et obtenir leur avis. Des courriels d'invitation seront aussi envoyés aux parties prenantes déjà sensibilisées ou déjà approchées afin qu'elles soient personnellement informées des avancées du projet.

Réseaux sociaux

Les différents réseaux sociaux seront mis à profit pour diffuser l'existence du bureau de permanence. Entremise préparera des publications qui pourront être reléguées tant dans les réseaux de l'organisation, dans les infolettres de l'arrondissement, dans les réseaux du Musée des Hospitalières ou encore via le site internet Réalisons Montréal.

Coût du projet d'aménagement

5000$ ont été réservés dans le mandat d'Entremise pour les coûts d'aménagement du bureau de permanence. Le budget préliminaire présenté ici expose les dépenses prévues pour cet aménagement.

Budget d'aménagement préliminaire		
Dépenses	**Coût**	**% du total**
3 postes d'ordinateurs reconditionnés	1 000,00 $	26%
Assurance pour les prêts du musée	800,00 $	21%
Construction de socle pour l'exposition	500,00 $	13%
Impression des documents de références	200,00 $	5%
Impression de la signalétique	900,00 $	23%
Matériel de bureau	150,00 $	4%
Matériel sanitaire COVID-19	100,00 $	3%
Éclairage d'apoint	250,00 $	6%
Sous-total	**3 900,00 $**	**100%**
Contingence	390,00 $	10%
TPS	195,00 $	5,00%
TVQ	389,03 $	9,98%
Grand Total	**4 874,03 $**	**100%**

Échéancier de mise en oeuvre

L'échéancier de mise en oeuvre présenté ici est préliminaire et devra faire l'objet de validation auprès de différentes parties prenantes, soit le SGPI pour l'entente d'occupation et la finalisation des travaux de mise à niveau, le Musée des Hospitalières pour les modalités du prêt d'artéfacts et le Service des communications de la Ville pour la mise à jour de la page réalisons Montréal

Échéancier à valider en fonction du développement des mesures sanitaires

Étape de mise en oeuvre du bureau de permanence	Responsables	31	01	02	03	04	07	08	09	10	11	14	15	16	17	18	21	22	23	24	25	28	29	30	01	02
Validation de la fiche de paramètres par le comité de coordination	Ville																									
Envoi au musée des spécifications sur les objets souhaités pour le prêt	Entremise																									
Préparation et signature de l'entente d'occupation Ville - Entremise spécifique au bureau de premanence	SGPI - Entremise																									
Préparation et signature de l'entente de prêt des artéfacts du Musée des Hospitalières	Musée																									
Finalisation de la plateforme de réservation pour les visites	Entremise																									
Production de la signalétique	Entremise																									
Obtention des assurances pour le pêts des artéfacts du Musée des Hospitalières	Entremise																									
Aménagement du bureau de permanence	Entremise																									
Mise a jour du site internet, intégration de la plateforme de réservation et de la visite virtuelle	Entremise																									
Envoi de courriel personnalisé auprès des parties prenantes déjà impliquées	Entremise - Ville																									
Envoi de courriel aux personnes inscrites sur la liste d'envoi	Entremise - Ville																									
Ouverture du bureau de permanence	Entremise - Ville																									
Annonce de l'ouverture du bureau de la permanence sur les réseaux sociaux	Entremise - Ville																									
Annonce de l'ouverture du bureau de la permanence sur le site internet des Hospitalières	Entremise																									
Annonce de l'ouverture du bureau de la permanence sur le site internet Réalisons Montréal	Ville																									

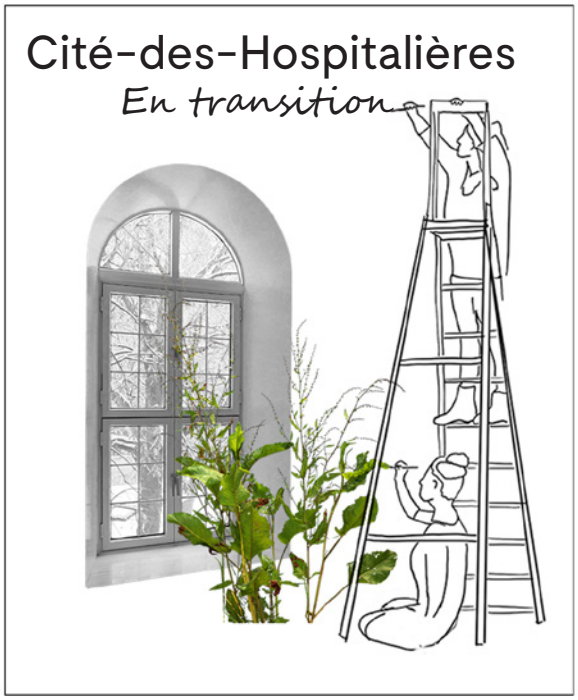

entremise

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217736001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction , -
Objet :	Accorder un contrat de service, de gré à gré, à l'OBNL Atelier Entremise pour assurer la gestion de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières - Dépense maximale de 364 699 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1217736001 Hospitalières.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : (514) 872-2598

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-13

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-4785
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.30

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1217231018

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 476 261,41 $ (contrat: 4 759 795,52 $ + contingences: 485 061,64 $ + incidences: 231 404,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463217 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Sanexen Services Environnementaux Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 759 795,52 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463217 ;

2. d'autoriser une dépense de 485 061,64 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 231 404,25 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville Centrale.

5. de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-18 14:22

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217231018**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 476 261,41 $ (contrat: 4 759 795,52 $ + contingences: 485 061,64 $ + incidences: 231 404,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463217 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

· Rapidité dans la réalisation des travaux;
· Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
· Rapidité de la remise en état des lieux;
· Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'eau, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'eau.
La longueur totale des conduites d'eau secondaire à réhabiliter par chemisage en 2021 sera d'environ vingt et un (21) kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,58 % de l'ensemble du réseau de la Ville.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, la Direction des infrastructures (DI) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a scindé le grand projet des travaux 2021 de

réhabilitation de conduite d'eau potable afin de recommander l'octroi de huit (8) contrats différents.

À ce jour, les appels d'offres #463212 et #463214 publiés pour des travaux de même nature ont été annulés suite à la réception de soumissions jugés trop élevés par rapport au prix actuel du marché.

Suite à l'annulation de ces appels d'offres et toujours pour permettre d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, les travaux en lien avec chacun de ces appels d'offres ont été scindés en deux (2) nouveaux projets, portant ainsi le nombre à dix (10) contrats en 2021.

La présente demande d'octroi de contrat #463217 vise la réhabilitation des conduites d'eau secondaires dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et Saint-Laurent. Ce projet est le sixième des dix (10) projets prévus cette année. Trois (3) projets sont octroyés, trois (3) projets sont en cours d'octroi, deux (2) sont annulés et deux (2) projets autres projets sont en préparation.

La Direction des réseaux d'eau a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0429 - 19 avril 2021 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 766 280,13 $ (contrat: 4 186 830,46 $ + contingences: 445 624,42 $ + incidences: 133 825,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463216 - 2 soumissionnaires - 1217231017.
CM21 0428 - 19 avril 2021 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 17 033 333,57 $ (contrat: 14 831 324,16 $ + contingences: 1 705 954,66 $ + incidences: 496 054,75 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463215 - 2 soumissionnaires - 1217231006.

CM21 0425 - 19 avril 2021 - Accorder un contrat à Foraction Inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 7 879 923,84 $ (contrat: 7 011 000 $ + contingences: 726 499,59 $ + incidences: 142 424,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463213 - 2 soumissionnaires - 1207231085.

CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb. 1218126001

CM20 1032 - 7 octobre 2020 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 3 310 524,54 $ (contrat: 2 938 658,67 $ + contingences: 293 865,87 $ + incidences: 78 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458021 - 2 soumissionnaires - 1207231064

CM20 0806 - 24 août 2020 - Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 688 600 $ (contrat: 4 176 000 $ + contingences: 417 600 $ + incidences: 95 000 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458020 - 2 soumissionnaires - 1207231061

CM20 0515 - 26 mai 2020 **-** Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 12 506 551,98 $ (contrat: 11 158 683,62 $ + contingences: 1 115 868,36 $ + incidences: 232 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458014 - 2 soumissionnaires **-** 1207231040

CM20 0514 - 26 mai 2020 **-** Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 8 796 999,30 $ (contrat: 7 818 635,73 $ + contingences: 781 863,57 $ + incidences: 196 500,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458019 - 2 soumissionnaires **-** 1207231024

CM20 0502 - 25 mai 2020 **-** Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 9 912 300,00 $ (contrat: 8 793 000,00 $ + contingences: 879 300,00 $ + incidences: 240 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458018 - 2 soumissionnaires **-** 1207231028

CM20 0402 - 20 avril 2020 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 2 331 233,75 $, taxes incluses (travaux: 2 052 030,68 $ + contingences: 205 203,07 $ + incidences: 74 000,00 $) - Appel d'offres public 458013 - 2 soumissionnaires - 1207231013.

CM20 0401 - 20 avril 2020 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 13 784 093,17 $ (contrat: 12 245 084,70 $ + contingences: 1 224 508,47 $ + incidences: 314 500,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458016 - 2 soumissionnaires - 1207231009.

CM20 0395 - 20 avril 2020 - Accorder un contrat à Foraction Inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 9 990 187,72 $ (contrat: 8 877 443,38 $ + contingences: 887 744,34 $ + incidences: 225 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458012 - 2 soumissionnaires - 1207231021.

CM20 0276 - 23 mars 2020 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 598 412,23 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458011 - 2 soumissionnaires - 1207231001.

DESCRIPTION

Le présent contrat prévoit réhabiliter une longueur d'environ 3,5 kilomètres de conduites d'eau secondaires et les travaux seront réalisés dans les deux (2) arrondissements suivants: Pierrefonds-Roxboro et Saint-Laurent.
La liste des rues où auront lieu les travaux est jointe au présent dossier.

Les travaux couverts par le présent contrat seront effectués en 2021.

Le projet comprend également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes dans la section privée et ce, conformément au règlement 20-030.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les

parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 485 061,64 $, taxes incluses, soit 10,19 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés.

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux par rue. En effet, l'article 3.1.10 du cahier des clauses administratives spéciales du cahier des charges prévoit quatre (4) différentes pénalités:

1) le montant décrit au tableau ci-dessous par jour de retard pour le non-respect du délai maximal par rue selon sa cote d'impact identifiée au DTSI-M:

Cote d'impact	Montant de pénalité par jour
Cote majeure	3 500$
Cote 1	3 000$
Cote 2	2 000$
Cote 3	1 000$

2) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de transmission à chaque mercredi de l'échéancier global et de la planification hebdomadaire;
3) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de quarante-huit (48) heures pour le nettoyage de la rue;
4) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de la correction des déficiences.

Ces pénalités remplacent les pénalités mentionnées à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales qui visent le respect du délai contractuel.

Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de la soumission a été préparée durant la période de soumission par la division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que tous les documents de l'appel d'offres.

La DGPÉC a procédé à l'analyse des deux (2) soumissions conformes reçues pour l'appel

d'offres. Un écart défavorable de + 11.1 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme (PBSC) et l'estimation de la soumission.

La DGPÉC constate que la majeure partie de l'écart défavorable se trouve dans les articles de « conduite d'eau proposée 150 mm en fonte ductile», du « remplacement d'un robinet d'arrêt», de « nouvelle vanne 150 mm sur conduite existante», de « sondage pour caractérisation environnementale» et de « poteau d'incendie sur une conduite existante».

Aussi, un écart de + 46.4 % a été constaté entre la deuxième soumission conforme et l'estimation de la plus basse soumission . La majorité de cet écart est concentrée dans les articles d' «assurances, garanties et frais généraux », les différents items de l'article «conduite d'eau proposée en fonte ductile », de «nouvelle vanne 150 mm sur conduite existante », des différents items de l'article «réseau d'alimentation temporaire », de «localisation et vérification des branchements d'eau », des différents items de l'article «chemisage de conduite d'eau», «réinfection de coupe» et des différents items de l'article «Maintien de la mobilité et de la sécurité routière».

Étant donné que l'écart est acceptable, soit +11,1%, la DGPÉC recommande l'octroi du contrat.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Sanexen Services Environnementaux inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le coût du contrat d'exécution de travaux est évalué à plus de 2M$. De plus, il y a un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire est incluse dans les documents de l'appel d'offres # 463217 (voir en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 5 476 261,41 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat avec Sanexen Services Environnementaux Inc. pour un montant de 4 759 795,52 $ taxes incluses;
- plus des contingences de 485 061,64 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 231 404,25 $ taxes incluses.

Cette dépense de 5 476 261,41 $ taxes incluses, sera répartie ainsi:
-Un coût net de 4 902 862,88 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale sera assumée par la ville centrale, lequel est financé par le règlement d'emprunt #20-002. Le montant total est à la charge du contribuable.
-Un coût net de 99 517,92 $ relatif aux remplacements d'entrées de service sur le domaine privé sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement 20-030.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'œuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 3 juin 2021, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document *« Principes de gestion de la mobilité ».*

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas pour ce contrat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission permanente sur l'examen des contrats : 05 mai 2021
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : juin 2021
Fin des travaux : novembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Prosper Olivier RAMAMONJISOA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Raphaëlle HAMEL, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Dang NGUYEN, Saint-Laurent
Stéphane BEAUDOIN, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 25 mars 2021
Raphaëlle HAMEL, 25 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yacine FAKHFAKH
Ingénieur

Tél : 514-872-0451
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-24

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2021-04-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur par intérim
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2021-04-12

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 463217 — No du GDD : 1217231018

Titre de l'appel d'offres : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 8 / 2 / 2021 — Ouverture originalement prévue le : 11 / 3 / 2021

Ouverture faite le : 11 / 3 / 2021 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
24 / 2 / 2021	Le retrait des travaux dans le boulevard Laurentien de cet appel d'offres et l'ajout d'un article décrivant le système de retenue à appliquer pour une conduite principale ainsi qu'un article décrivant les travaux à réaliser à la présence d'une clôture existante.	-150 000,00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 3 — Nbre de soumissions reçues : 2 — % de réponses : 67

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0,0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 9 / 6 / 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) Total
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	4 759 795,52
FORACTION INC.	6 969 600,00
Estimation **interne**	4 285 013,85

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **11,1%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **46,4%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		X	AMP		X	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		X	Revenu Qc		X	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 4 759 795,52

Montant des contingences ($) : 485 061,64

Montant des incidences ($) : 231 404,25

Date prévue de début des travaux : 7 / 6 / 2021 — Date prévue de fin des travaux : 26 / 11 / 2021

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

Date: 24 mars 2021
Révision: 02
Par: Yacine FAKHFAKH, ing

LISTE DES RUES

Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal
Soumission : 463217

# Plan	Révision	Arrondissement	Rue	De	À	Type de chaussée	Diamètre (mm)	Longueur (m)	Durée de réalisation
PRF-AQ-2021-01	000	Pierrefonds - Roxboro	**5e Avenue Nord**	Gouin Ouest, boulevard	Limite nord de l'arrondissement	Souple	150 200	457 21	12 semaines
PRF-AQ-2021-02	000	Pierrefonds - Roxboro	**4e Avenue Sud**	Centre-Commercial, rue du	2e Rue	Souple	150	477	12 semaines
PRF-AQ-2021-03	000	Pierrefonds - Roxboro	**15e Rue**	15e Avenue	11e Avenue	Souple	150	626	12 semaines
PRF-AQ-2021-04	000	Pierrefonds - Roxboro	**15e Avenue**	14e Rue	13e Rue	Souple	150	99	6 semaines
PRF-AQ-2021-05	000	Pierrefonds - Roxboro	**Paiement, rue**	Saint-Yves, rue	Sainte-Croix, rue	Souple	150	152	8 semaines
PRF-AQ-2021-07	000	Pierrefonds - Roxboro	**Highland, rue**	Cedar, rue	Jacques-Bizard, boulevard	Souple	200	245	8 semaines
PRF-AQ-2021-09	000	Pierrefonds - Roxboro	**Saint-Charles, boulevard**	Pierrefonds, boulevard de	Gouin Ouest, boulevard	Souple	200	310	10 semaines
PRF-AQ-2021-10	000	Pierrefonds - Roxboro	**Lucerne, rue de**	Sunnybrooke, boulevard	Edward, rue	Souple	150	80	6 semaines
PRF-AQ-2021-11	000	Pierrefonds - Roxboro	**Versailles, avenue de**	Elizabeth, rue	Huntington, rue	Souple	200	230	8 semaines
VSL-AQ-2021-02	000	Saint-Laurent	**Sainte-Croix, Cul-de-sac avenue**	Hodge, rue	Voie ferrée	Souple	150	134	8 semaines
VSL-AQ-2021-04	000	Saint-Laurent	**Henri-Bourassa, boulevard**	Marette, rue	MacQueen, place	Souple	300	170	8 semaines
VSL-AQ-2021-05	000	Saint-Laurent	**Limoges, rue**	Baker, rue	Robitaille, rue	Souple	200	164	8 semaines
VSL-AQ-2021-07	000	Saint-Laurent	**Abbott, rue**	Paton, rue	Decelles, rue	Souple	200	64	6 semaines
VSL-AQ-2021-08	000	Saint-Laurent	**Cavendish, boulevard**	Robert-Joncas, place	Dr.-Frederik-Philips, boulevard	Souple	300	206	12 semaines
							Total	**3435**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre: Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal.

Entrepreneur: Sanexen Services Environnementaux inc.

Soumission: 463 217 | GDD: 121 - 7231 - 018 | Responsable: Yacine FAKHFAKH | Date: 2020-11-18

Projet #01: 18 100 | Client payeur : Service de l'eau - DRE | Corpo

#01-01 Sous-projet: 21 - 18 100 - 013 | n° Simon: 184 861

Réhabilitation d'aqueduc secondaire

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		4 060 860,71 $	4 668 974,60 $	4 263 396,14 $
Travaux contingents	10 %	406 086,07 $	466 897,46 $	426 339,61 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		4 466 946,78 $	5 135 872,06 $	4 689 735,75 $
Sous-total complet du sous-projet		4 466 946,78 $	5 135 872,06 $	4 689 735,75 $

#01-02 Sous-projet: 20 - 18 100 - 706 | n° Simon: 185 693

Remplacement de branchement d'eau - Portion privée

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		78 991,88 $	90 820,91 $	82 931,60 $
Travaux contingents	20 %	15 798,38 $	18 164,18 $	16 586,32 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		94 790,26 $	108 985,10 $	99 517,92 $
Sous-total complet du sous-projet		94 790,26 $	108 985,10 $	99 517,92 $

#01-03 Sous-projet: 21 - 18 100 - 014 | n° Simon: 184 862

Incidences

	Dépenses incidentes	taxation	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Tech	Utilités publiques	Normal	105 000,00 $	120 723,75 $	110 236,88 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	10 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisatic	Non	11 000,00 $	11 000,00 $	11 000,00 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (tax	Normal	63 000,00 $	72 434,25 $	66 142,13 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	15 000,00 $	17 246,25 $	15 748,13 $
Sous-total des incidence du sous-projet			204 000,00 $	231 404,25 $	213 127,13 $
Sous-total complet du sous-projet			204 000,00 $	231 404,25 $	213 127,13 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01: 18 100 | Client payeur : Service de l'eau - DRE | Corpo

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		4 139 852,59 $	4 759 795,52 $	4 346 327,74 $
Travaux contingents	10,19 %	421 884,45 $	485 061,64 $	442 925,93 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		4 561 737,04 $	5 244 857,16 $	4 789 253,67 $
Dépenses incidentes		204 000,00 $	231 404,25 $	213 127,13 $
Sous-total complet du projet investi		**4 765 737,04 $**	**5 476 261,41 $**	**5 002 380,80 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		4 139 852,59 $	4 759 795,52 $	4 346 327,74 $
Travaux contingents	10,19 %	421 884,45 $	485 061,64 $	442 925,93 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		4 561 737,04 $	5 244 857,16 $	4 789 253,67 $
Dépenses incidentes		204 000,00 $	231 404,25 $	213 127,13 $
Total des montants maximum autorisés		**4 765 737,04 $**	**5 476 261,41 $**	**5 002 380,80 $**

Répartition par payeur :

Corpo	100,0%	5 002 380,80 $
Total	100,0%	**5 002 380,80 $**

Montréal

SOUMISSION 463217 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

<table>
<tr><th colspan="2">Secteur</th><th>Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal</th></tr>
<tr><td><u>Arrondissements</u></td><td><u>Rues</u></td><td rowspan="2">Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l'Annexe M1 du DTSI-M.

Pour les rues identifiées comme ayant le plus d'impacts sur la mobilité et le milieu environnant (cote 1 et majeure au DTSI-M), les concepts sont résumés ci-bas.</td></tr>
<tr><td>Pierrefonds-Roxboro</td><td>5e avenue nord, 4e avenue sud, 15e rue, 15e avenue, Paiement, Highland, Saint-Charles, Lucerne, Versailles.</td></tr>
<tr><td>Saint-Laurent</td><td>Sainte-Croix, Henri-Bourassa ouest, Limoges, Abbott, Cavendish.</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">PRF-AQ-2021-09
Boulevard Saint-Charles
De boulevard Pierrefonds à boulevard Gouin ouest.</td><td>Occupation :
- Fermeture complète d'une direction à la fois sur boulevard Saint-Charles entre le boulevard de Pierrefonds et le boulevard Gouin ouest et maintenir une voie de circulation sur la direction opposée, pour les travaux d'excavation.
- Maintenir une voie de circulation en direction sud sur boulevard Saint-Charles entre le boulevard de Pierrefonds et le boulevard Gouin ouest et aucune entrave permise en direction nord pour les autres travaux.
- Fermeture complète de la direction ouest sur boulevard de Pierrefonds à l'intersection avec le boulevard Saint-Charles et maintien d'une voie de circulation par direction à contresens. Déviation de la piste cyclable sur la chaussée, pour les travaux d'excavation.
Horaire de travail :
- Samedi et Dimanche de 10h-19h pour les travaux d'excavation
- Lundi au Vendredi 7h à 19h. Samedi et Dimanche de 10h-19h pour les autres travaux</td></tr>
<tr><td colspan="2">VSL-AQ-2021-02
Avenue Sainte-Croix
À l'avenue Sainte-Croix (Cul-de-sac)</td><td>Occupation :
- Maintenir une voie de circulation par direction sur l'avenue Sainte-Croix, à l'intersection avec l'avenue Sainte-Croix – cul-de-sac et déviation de la piste cyclable sur la chaussée lors des travaux d'excavation et de chemisage de vanne.
- Fermeture complète de la direction sud sur l'Avenue Sainte-Croix entre la rue Saint-Louis et la rue Hodge et maintien d'une voie de circulation en direction nord lors des travaux d'excavation et de chemisage du puits.
- Fermeture complète de l'avenue Sainte-Croix – cul-de-sac.
Horaire de travail :
- Lundi au Vendredi 9h30 à 15h30. Samedi de 8h à 19h et Dimanche de 9h-19h pour les travaux d'excavation et chemisage (Vanne 5102822)
- Samedi de 8h à 19h et Dimanche de 9h-19h pour les travaux d'excavation et de chemisage au niveau du puits 10014891.
- Lundi au Vendredi 7h à 19h. Samedi de 8h à 19h et Dimanche de 9h-19h pour travaux dans Avenue Saint-Croix, Cul-de-sac.</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal
VSL-AQ-2021-04 **Boulevard Henri-Bourassa ouest** De la rue Marette à la Place MacQueen.	**Occupation :** - Fermeture complète de la direction ouest et maintenir une voie de circulation par direction sur le boulevard Henri-Bourassa ouest entre l'adresse civique 6305 boulevard Henri-Bourassa ouest et la rue Sartelon pour les travaux d'excavation, remplacement de conduites transversales. - Maintenir deux voies de circulation en direction ouest sur boulevard Henri Bourassa ouest entre la Place Nigen et la rue Sartelon. Aucune entrave en direction est pour les autres travaux. **Horaire de travail :** - Samedi de 8h à 19h et Dimanche de 9h-19h pour les travaux d'excavation, remplacement de conduites transversales. - Lundi au Vendredi 7h à 19h. Samedi 8h à 19h et Dimanche de 9h-19h pour les autres travaux.
VSL-AQ-2021-08 **Hors-Rue** de Boulevard Cavendish À la Place Robert-Joncas	**Occupation :** - Maintenir deux voies de circulation par direction sur le boulevard Cavendish. - Maintenir une voie de circulation en direction sud sur le boulevard Cavendish lors des travaux d'excavation et chemisage au niveau du puits du côté ouest du trottoir. **Horaire de travail :** - Lundi au Vendredi 9h30 à 15h30, Samedi 8h à 19h et Dimanche de 9h-19h pour les interventions sur le boulevard Cavendish. - Lundi au Vendredi 7h à 19h, Samedi 8h à 19h et Dimanche de 9h-19h pour les interventions.
Mesures de gestion des impacts applicables à toutes les rues	- En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1; - Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux; - Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux); - Maintenir les accès aux services d'urgences lors de travaux à proximité d'établissement de santé ou de casernes du service d'incendie; - Relocaliser les zones de livraison, les zones pour personnes à mobilité réduite, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes; - L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1; -Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1; - Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences à l'Annexe M1. -L'entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 10 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ;

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal
	- Des plaques d'acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l'Annexe M1; - À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la Ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A; - Le réseau d'aqueduc temporaire ne doit pas constituer un obstacle sur les trottoirs. Des pentes d'accès sécuritaire doivent être réalisées, au besoin, afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite.

10. Expérience du Soumissionnaire

Le Soumissionnaire doit joindre à sa soumission, en utilisant le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE**, l'information relative à deux (2) Contrats qui incluent des travaux dont la nature est comparable à ceux visés par le présent Appel d'offres. Il doit être l'Adjudicataire de ces Contrats (donc ne pas avoir réalisé les travaux à titre de sous-traitant) et ces Contrats doivent avoir été exécutés au cours des cinq (5) dernières années[1] ou qui sont en cours d'exécution, et comportant une longueur minimale cumulative de **2 000 m** en longueur de travaux de chemisage de conduites d'eau potable réalisés à la date d'ouverture des Soumissions.

Un Contrat dont la nature est semblable aux travaux visés par le présent Appel d'offres se définit comme étant un projet qui inclut des travaux de réhabilitation de conduite d'eau potable, incluant les interventions sur les branchements d'eau, dont le Soumissionnaire aurait géré toutes les disciplines des travaux, ainsi que le maintien de la circulation, les entraves et les chemins de détour.

Pour chaque contrat, le Soumissionnaire doit indiquer les informations suivantes, en utilisant **IMPÉRATIVEMENT** le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE** prévu à la Section VI « ANNEXES » du Cahier des charges :

- l'année de réalisation;
- la description du projet et la nature des travaux (incluant la longueur des travaux de chemisage de conduites d'eau potable réalisée);
- le nom de l' (des) arrondissement(s) ou de la (des) municipalité(s) et de l'artère;
- la valeur du Contrat et la valeur des travaux réalisés à la date d'ouverture du présent Appel d'offres;
- le nom de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées;
- le nom du donneur d'ouvrage.

Le Soumissionnaire doit cocher la case prévue à cet effet dans la « Liste de rappel » de la section VI « ANNEXES » du Cahier des charges.

ATTENTION – REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION

Le défaut de fournir avec la soumission le Formulaire ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE prévu à la Section VI « ANNEXES » du Cahier des charges dûment complété et référant à deux (2) contrats conformément aux exigences énoncées ci-dessus, ENTRAÎNERA LE REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION. En aucun cas la Ville ne permettra au Soumissionnaire de corriger un tel défaut ou vice qui s'y rattache, et ce, nonobstant l'article 3.4.1 des Instructions aux Soumissionnaires.

Les pièces justificatives acceptées comprennent notamment la dernière facture cumulative des travaux exécutés (décompte progressif) ou toutes autres factures ou preuves pertinentes qui permettent la qualification de la Soumission au regard des critères d'admissibilité, soit :

- **Adjudicataire du Contrat;**
- **Nature des travaux (incluant la longueur des travaux de chemisage de conduites d'eau potable réalisée);**
- **Année(s) d'exécution des travaux;**
- **Montant du contrat;**
- **Montant des travaux réalisés et facturés.**

Note 1 : le certificat d'acceptation provisoire doit avoir été obtenu au cours des 5 dernières années.

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 16 mars 2020

SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.
A/S MONSIEUR RÉJEAN LOISELLE
9935, RUE DE CHÂTEAUNEUF
ENTRÉE 1, BUREAU 200
BROSSARD (QC) J4Z 3V4

N° de décision : 2020-DAMP-1273
N° de client : 2700007373

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

EXCAVA-TECH
REGENERATION
SANEXEN

EXCAVA-TECH DÉNEIGEMENT
REGÉNÉRATION
SANEXEN ENVIRONMENTAL SERVICES INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **15 mars 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 463217

Date de publication : 2021-02-08
Date d'ouverture : 2021-03-11

Liste des preneurs du cahier des charges

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	
1	Foraction inc
2	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE
3	Sanexen Services

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231018

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 476 261,41 $ (contrat: 4 759 795,52 $ + contingences: 485 061,64 $ + incidences: 231 404,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463217 - 2 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_ GDD 1217231018.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Prosper Olivier RAMAMONJISOA
Préposé au budget
Tél : 514 872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-01

Anna CHKADOVA
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-872-5763
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.30

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1217231018

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 476 261,41 $ (contrat: 4 759 795,52 $ + contingences: 485 061,64 $ + incidences: 231 404,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463217 - 2 soumissionnaires

Rapport_CEC_SMCE217231018.pdf

Dossier # :1217231018

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217231018

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 476 261,41 $ (contrat: 4 759 795,52 $ + contingences: 485 061,64 $ + incidences: 231 404,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463217 - 2 soumissionnaires

"Original signé"

Karine Boivin Roy
Présidente

"Original signé"

Stéphanie Espach pour
Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217231018

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 476 261,41 $ (contrat: 4 759 795,52 $ + contingences: 485 061,64 $ + incidences: 231 404,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463217 - 2 soumissionnaires

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 6 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que les travaux s'inscrivent dans la stratégie de gestion performante des infrastructures de l'eau et font appel à une technique de chemisage sans tranchée qui présente plusieurs avantages, dont celui de permettre une rapidité d'exécution des travaux. En 2021, la longueur totale des conduites d'eau secondaires à réhabiliter par chemisage sera d'environ vingt et un kilomètres. Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et la concurrence, les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable pour l'année 2021 ont été scindés en huit contrats distincts, dont celui à l'étude dans le présent rapport qui couvre environ 3,5 kilomètres de conduites d'eau secondaires.

En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 30 jours et a permis de recevoir 2 soumissions. Il est à noter qu'un addenda a été publié au cours de l'appel d'offres. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 11,10 % défavorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle. Il existe par ailleurs un écart de prix de 46,40 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

En réponse aux questions des commissaires, le Service a mentionné que, malgré les efforts déployés pour ouvrir davantage le marché, ce sont les deux mêmes entreprises qui soumissionnent continuellement. Peu d'entreprises possèdent l'expertise ou l'expérience nécessaire pour soumissionner sur ce type de contrats. De plus, les représentants du Service ont expliqué que la technique privilégiée dans ce contrat requiert pour les entreprises de créer un produit spécifique qui doit faire l'objet d'une homologation, ce qui nécessite des investissements considérables ; ceci contribue à expliquer la concurrence limitée pour ce type de contrats.

La Commission salue les efforts déployés en faveur d'une plus grande concurrence, et notamment les démarches effectuées auprès des entreprises pour mieux comprendre le marché et les obstacles éventuels. La Commission s'est montrée satisfaite des explications claires qui ont été fournies par le Service.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE217231018 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.31

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1217231010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Charex Inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige Angrignon 2 . Dépense totale de 11 932 001,16 $ (contrat : 10 653 572.46 $ + contingences:1 065 357,25 $ + incidences: 213 071,45 $), taxes incluses. Appel d'offres public 446210 - 9 soumissionnaires

Il est recommandé:
1- d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige Angrignon 2 dans l'arrondissement LaSalle aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 653 572,46 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 446210;

2- d'autoriser une dépense de 1 065 357,25 $ taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 213 071,45 $ taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense totale de 11 932 001,16 $ (contrat + contingences + incidences), taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centrale.

5- de procéder à une évaluation du rendement de Charex inc.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-18 14:13

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217231010**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Charex Inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige Angrignon 2 . Dépense totale de 11 932 001,16 $ (contrat : 10 653 572.46 $ + contingences:1 065 357,25 $ + incidences: 213 071,45 $), taxes incluses. Appel d'offres public 446210 - 9 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ses opérations de déneigement, la Ville de Montréal élimine environ 12 millions de mètres cubes de neige en utilisant plus de 28 sites différents dont 16 chutes à l'égout. Cependant, les fermetures de plusieurs chutes à neige (Anbar, Stinson, etc.) , l'élargissement de l'autoroute 15 au voisinage de la chute à neige de Verdun et l'importance des changements climatiques ont un impact important sur la stratégie neige de la métropole.

L'aménagement d'un nouveau lieu d'élimination de neige sur l'ancien site SOLUTIA dans l'arrondissement Lasalle requiert des travaux de réhabilitation / décontamination de terrains ainsi que des travaux de voirie, d'égout et d'électricité afin de rendre ce site opérationnel au début de la saison hivernale 2021-2022. Ce projet est admissible au programme de subvention à la réhabilitation des terrains contaminés, dont le volet environnemental est piloté par le Service de l'environnement de la Ville.

L'aménagement et l'exploitation d'un nouveau lieu d'élimination de neige requiert l'obtention d'une autorisation ministérielle au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Les démarches sont en cours et l'autorisation est requise avant le début des travaux.

Les travaux s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration des sites de disposition des neiges usées pour l'ensemble de la ville de Montréal. Les travaux sont sous la compétence du Service de la concertation des arrondissements.

Le Service de la concertation des arrondissements a mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) afin de préparer les

documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0483 - 28 septembre 2017 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Solutia Canada inc., aux fins d'implantation d'un centre de traitement de matières organiques et aux fins d'augmentation de la capacité de stockage de neige dans le secteur Angrignon, un immeuble vacant ayant front sur la rue Saint-Patrick, à l'est du boulevard Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle, désigné par le lot 3 269 985 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au montant de 4 484 025 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus audit projet d'acte. N/Réf. : 31H05-005-6662-01 (dossier 1174435008)
CG12 0312 - 23 août 2012 - Renouveler pour une période de deux ans la réserve pour fins publiques sur le lot 3 269 985 du cadastre du Québec, ayant front sur la rue Saint-Patrick, à l'est du boulevard Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle, aux fins d'implanter des infrastructures de traitement des matières organiques prévues au Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 (dossier 1125941003).

CG10 0309 - 26 août 2010 - Décréter l'imposition d'une réserve aux fins d'implanter des infrastructures de traitement des matières organiques prévues au Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 sur le lot 3 269 985 du cadastre du Québec; Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin; Mandater le SGPI d'acquérir, aux meilleurs coûts possible, de gré à gré ou par voie d'expropriation les sites retenus (dossier 1104422001).

CG10 0081 - 25 février 2010 - Approuver et démarrer le processus d'identification des sites potentiels pour l'implantation des centres de digestion anaérobie et de compostage de même qu'un centre pilote de prétraitement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (dossier 1100704002).

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent à effectuer des travaux de voirie, d'égout, d'électricité et de gestion environnementale des déblais au nouveau site de dépôt à neige situé au 6700 rue Saint-Patrick dans l'arrondissement de LaSalle.
Un plan de localisation se trouve en pièce jointe.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 065 357,25 $, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent les frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l’article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d’offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l’entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat,

excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

L'estimation de soumission de la firme Legico-CHP inc., mandatée par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC), est établie durant la période d'appel d'offres. Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

La DGPÉC a analysé les neuf (9) soumissions reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable à la Ville de 38,3 % a été constaté entre l'estimation de soumission et la plus basse soumission conforme (PBSC).

Nous notons que la majeure partie de l'écart soit 22,5 % se trouve dans le groupe des articles de

- Terrassement brut (Travaux civil)

Dans ce groupe des articles, la firme a considéré des hypothèses très conservatrices et ne tenant pas compte des économies d'échelle qui peuvent être générées par les grands volumes de gestion des sols excavés, disposés et réutilisés dans les divers articles, tandis que les prix proposés par le PBSC sont très agressifs dans tous les articles à l'exception d'un, comparé avec les prix d'autres soumissionnaires, ce qui explique l'écart.

Une autre partie de l'écart soit 10,2 % se trouve dans les articles :

- Enrobé bitumineux
- Fondations en MR-1 ou MR-2
- Système d'éclairage

Dans tous ces articles, les prix de la firme sont plus élevés que tous les prix des soumissionnaires. Les prix proposés par le PBSC sont dans les moyennes des prix reçus. Ces écarts pourraient être expliqués par des prix plus avantageux reçus par le PBSC auprès de ses fournisseurs ou sous-traitants pour ces travaux.

L'écart résiduel (5,6 %) est distribué sur les autres articles.

Considérant ces informations et étant donné que l'écart de 38.3 % est favorable à la Ville, la DGPÉC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Charex inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le coût du contrat d'exécution de travaux est évalué à plus de 10 M$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 11 932 001,16 $, taxes incluses, comprenant:
- le contrat avec Charex inc. pour un montant de 10 653 572,46 $ taxes incluses,
- les contingences de 1 065 357,25 $ taxes incluses,
- les incidences de 213 071,45 $ taxes incluses.

Cette dépense est prévue au PTI de la Direction des travaux publics du Service de la concertation des arrondissements, elle est assumée à 100% par la ville centrale pour un montant de 11 932 001,16 $ taxes incluses, ce qui représente un coût net de 10 895 507,47 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est financée par le règlement d'emprunt suivant:

- # 20-029 « Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et l'amélioration des équipements connexes

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s’applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le report de la date d'octroi, les travaux pourraient ne pas se réaliser en 2021 pour les besoins d'utilisation du site durant l'hiver, ils seraient alors reportés en août 2022 en raison du délai nécessaire à la fonte des neiges accumulées dans le site.
Si ce report est ultérieur à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 9 juin 2021, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le démarrage du présent contrat est prévu à l’été 2021 tel qu’indiqué dans les clauses contractuelles. Aucun impact anticipé selon le scénario de reprise des travaux de construction du 11 mai 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze, ...).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 5 mai 2021
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : Juin 2021
Fin des travaux : Octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Benjamin PUGI, Service de la concertation des arrondissements
Martin SAVARD, Service de la concertation des arrondissements
Christianne CYRENNE, LaSalle

Lecture :

Benjamin PUGI, 25 mars 2021
Christianne CYRENNE, 25 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alfonso Carlos Suarez Rodriguez
Ingénieur

Tél : 438-350-5517
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-25

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur par intérim
Tél : 514 872-9485

Approuvé le : 2021-04-16

Approuvé le : 2021-04-16

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 446210 — 1217231010

Titre de l'appel d'offres : Travaux de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige Angrignon 2

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 18 / 1 / 2021 — 18 / 2 / 2021

Ouverture faite le : 11 / 3 / 2021 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 51

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 6 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
26 / 1 / 2021	Modifications au formulire de soumisison, DTSI-O, DTSI-V et certains plans	0
8 / 2 / 2021	Modifications au formulire de soumisison,Cahier des charges, DTSI-O, DTSI-V, DTSI-E et certains plans	-58320
10 / 2 / 2021	Modifications au cahier des charges et formulaire de soumision	12000
15 / 2 / 2021	Publication Tableau Question-Réponses	0,00
24 / 2 / 2021	Modifications au cahier des charges et formulaire de soumisison	0,00
3 / 3 / 2021	Modifications au cahier des charges et formulaire de soumisison et DTSI-V	0,00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 31 — Nbre de soumissions reçues : 9 — % de réponses : 29

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0,0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 9 / 6 / 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
CHAREX INC.	10 653 572,46
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	11 277 089,26
ROXBORO EXCAVATION INC.	11 328 564,09
DUROKING CONSTRUCTION	11 875 505,42
LES EXCAVATIONS PAYETTE LTEE	11 983 298,83
LOISELLE INC.	12 157 789,93
DEMIX CONSTRUCTION, une division de Groupe CRH Canada inc.	13 313 415,15
AMÉNAGEMENT DE SOUSA - 4042077 CANADA INC.	13 424 630,79
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	14 488 930,71
Estimation **Externe**	17 268 978,94

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **-38,3%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **5,9%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMP		x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : CHAREX INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 10 653 572,46

Montant des contingences ($) : 1 065 357,25

Montant des incidences ($) : 213 071,45

Date prévue de début des travaux : 1 / 6 / 2021 — Date prévue de fin des travaux : 31 / 10 / 2021

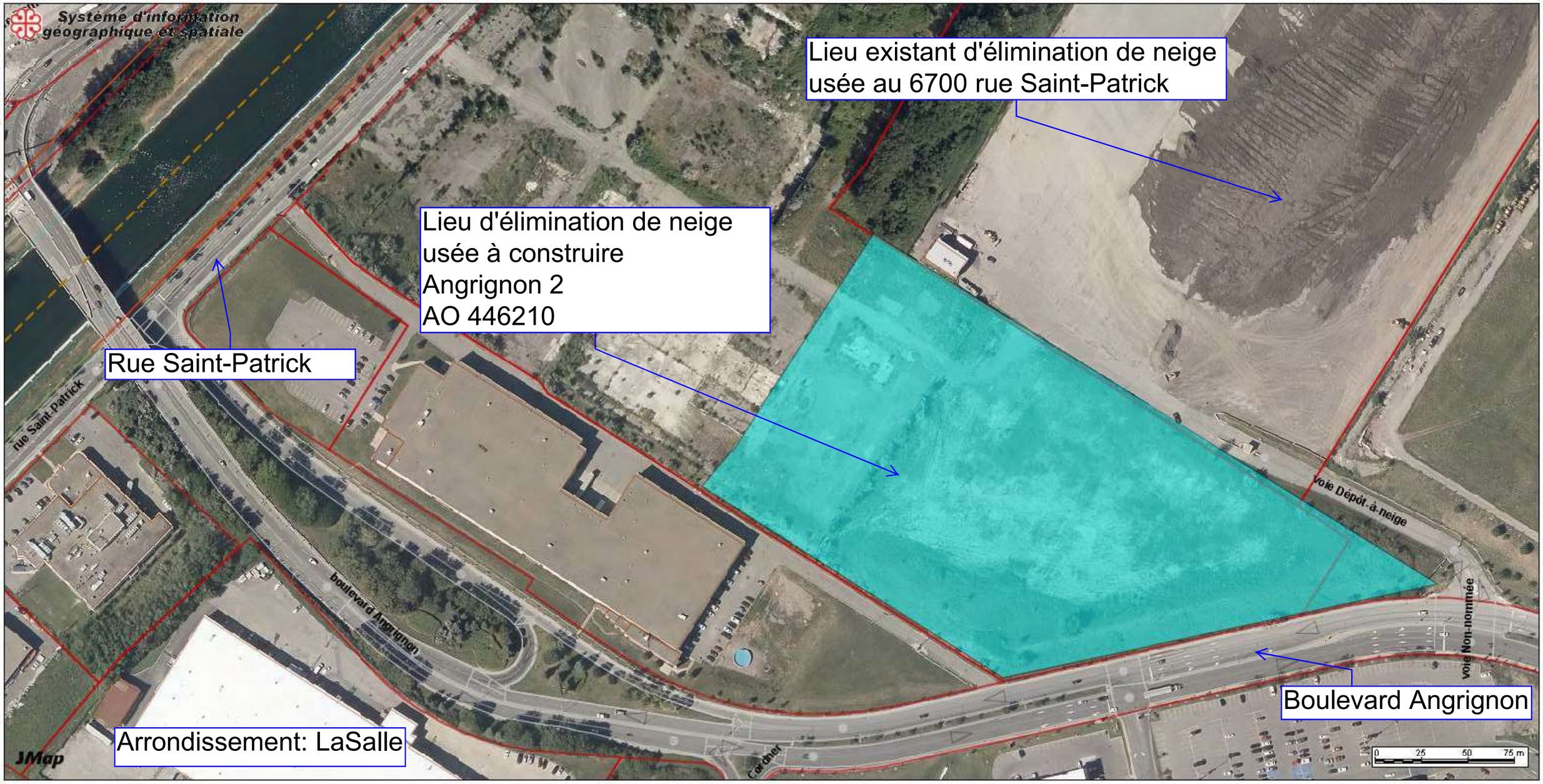

446210 PLAN DE LOCALISATION

Date: 21-02-25 15:19

Échelle 1:2000

Sources: Lieu d'entreposage de neige Angrignon 2

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre	Travaux de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige Angrignon 2.				
Entrepreneur	Charex Inc.				
Soumission	446 210	GDD	121 - 7231 - 010	Responsable	Alfonso Suarez
Date	2021-03-19				
Projet #01	76 002	Client payeur :	Service de la concertation des arrondissements		Corpo

#01-01 Sous-projet	21 - 76 002 - 001	n° Simon	186 759	Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
	Travaux de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige					
	Montant de la soumission applicable au projet			8 075 317,40 $	9 284 596,18 $	8 478 073,86 $
	Travaux contingents	10 %		807 531,74 $	928 459,62 $	847 807,39 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet			8 882 849,14 $	10 213 055,80 $	9 325 881,24 $
	Sous-total complet du sous-projet			8 882 849,14 $	10 213 055,80 $	9 325 881,24 $

#01-02 Sous-projet	21 - 76 002 - 002	n° Simon	186 759	Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
	Travaux de réhabilitiation des sols					
	Montant de la soumission applicable au projet			1 190 673,00 $	1 368 976,28 $	1 250 057,82 $
	Travaux contingents	10 %		119 067,30 $	136 897,63 $	125 005,78 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet			1 309 740,30 $	1 505 873,91 $	1 375 063,60 $
	Sous-total complet du sous-projet			1 309 740,30 $	1 505 873,91 $	1 375 063,60 $

#01-03 Sous-projet	21 - 76 002 - 003	n° Simon	186 759	Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
	Incidences techniques et professionnelles					
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (t	Normal		185 319,81 $	213 071,45 $	194 562,63 $
	Sous-total des incidence du sous-projet			185 319,81 $	213 071,45 $	194 562,63 $
	Sous-total complet du sous-projet			185 319,81 $	213 071,45 $	194 562,63 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01	76 002	Client payeur :	Service de la concertation des arrondissements		Corpo

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		9 265 990,40 $	10 653 572,46 $	9 728 131,67 $
Travaux contingents	10,00 %	926 599,04 $	1 065 357,25 $	972 813,17 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		10 192 589,44 $	11 718 929,71 $	10 700 944,84 $
Dépenses incidentes		185 319,81 $	213 071,45 $	194 562,63 $
Sous-total complet du projet investi		**10 377 909,25 $**	**11 932 001,16 $**	**10 895 507,47 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		9 265 990,40 $	10 653 572,46 $	9 728 131,67 $
Travaux contingents	10,00 %	926 599,04 $	1 065 357,25 $	972 813,17 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		10 192 589,44 $	11 718 929,71 $	10 700 944,84 $
Dépenses incidentes		185 319,81 $	213 071,45 $	194 562,63 $
Total des montants maximum autorisés		**10 377 909,25 $**	**11 932 001,16 $**	**10 895 507,47 $**

Répartition par payeur :

Corpo	100,0%	10 895 507,47 $
Total	100,0%	**10 895 507,47 $**

Montréal

SOUMISSION 446210 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de voirie et d'électricité dans le dépôt à neige au 6800 rue Saint-Patrick
Boulevard Angrignon entre le boulevard Newman et l'A-20	Les travaux sont majoritairement réalisés hors-chaussée sur le site du futur dépôt à neige. **PHASE 0 (préparatoire) :** Installation du réseau d'eau temporaire sur la rue Berri entre les rues Guizot E. et Jarry E. ainsi que sur la rue Guizot E. entre les rues Saint-Denis et Lajeunesse; **Horaire de travail** : Lundi à vendredi 7h à 19h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation sur la rue Berri entre les rues Guizot E. et Jarry E.; - Maintenir une voie de circulation avec gestion en alternance avec signaleur sur la rue Guizot E. à la hauteur des travaux; **PHASE 1** : Travaux au niveau du talus à l'est du boulevard Angrignon. **Horaire de travail :** Lundi au vendredi de 9h30 à 15h30 (entrave de deux voies) et Lundi au Dimanche 7h à 19h (entrave d'une voie) **Maintien de la mobilité :** L'Entrepreneur est autorisé à - Entraver une voie du boulevard Angrignon au niveau des travaux; - Entraver deux voies en période hors-pointe seulement au niveau des travaux; **PHASE 2** : Travaux de raccordement de la conduite d'égout dans le boulevard Angrignon direction nord **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 21h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement pour une durée maximum de cinq jours d'une même semaine la direction nord du boulevard Angrignon entre l'accès au Carrefour Angrignon et l'A-20 avec mise en place d'une circulation à contresens sur la chaussée opposée;
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Présence de PMVM au moins dix (10) jours avant début des travaux; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Utiliser des repères visuels de type T-RV-10 pour séparer les voies de circulation à contresens, si requis; - Installer des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers et cyclistes, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux;

	- Maintien de tous les mouvements permis aux intersections; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au devis technique spécial infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité » (DTSI-M);

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE INTÉGRITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 12 juin 2020

CHAREX INC.
A/S MONSIEUR STÉPHANE CHARETTE
17755, RUE LAPOINTE
MIRABEL (QC) J7J 0W7

N° de décision : 2020-DAMP-1537
N° de client : 2700015391

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. CHAREX INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **11 juin 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 446210

Date de publication : 2021-01-18
Date d'ouverture : 2021-03-11

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	Ali Excavation Inc
2	Armatures Bois-Francs Inc (ABF)
3	Béluga construction inc
4	Charex
5	Construction NRC Inc.
6	C-techno.
7	De Sousa
8	Demix Construction, une division de CRH Canada inc
9	DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc.
10	Environnement Routier NRJ Inc .
11	Eurovia Québec Construction inc. - Agence Chenail
12	Excavation Patrice Couture Inc.
13	Groupe SGM inc
14	L.A. Hébert Ltée
15	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE.
16	Le Groupe LML Ltée
17	Legico CHP Consultants
18	Les Entreprises Ventec Inc
19	Les Excavations Payette ltée
20	Les Pavages D'Amour Inc.
21	Loiselle inc. Forage directionnel, Fonçage & Éclatement
22	Marc Morin Électrique Inc.
23	Musco Sports Lighting
24	Neolect Inc
25	P.L.M. Électrique Inc.
26	Ramcor Construction Inc.
27	Roxboro Excavation INC
28	Sanexen Services
29	Systèmes Urbains Inc.
30	Univert Paysagement Inc. - Division Excavation et Travaux Civils
31	Sintra (Région Montérégie / Rive-Sud)

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Charex Inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige Angrignon 2 . Dépense totale de 11 932 001,16 $ (contrat : 10 653 572.46 $ + contingences:1 065 357,25 $ + incidences: 213 071,45 $), taxes incluses. Appel d'offres public 446210 - 9 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1217231010 solutia nouveau LEN.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposé au budget
Tél : 514 872-2598

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-4785
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Charex Inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige Angrignon 2 . Dépense totale de 11 932 001,16 $ (contrat : 10 653 572.46 $ + contingences:1 065 357,25 $ + incidences: 213 071,45 $), taxes incluses. Appel d'offres public 446210 - 9 soumissionnaires

Rapport_CEC_SMCE217231010.pdf

Dossier # :1217231010

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE1217231010

Accorder un contrat à Charex Inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige Angrignon 2 . Dépense totale de 11 932 001,16 $ (contrat : 10 653 572.46 $ + contingences:1 065 357,25 $ + incidences: 213 071,45 $), taxes incluses. Appel d'offres public 446210 - 9 soumissionnaires

"Original signé"

Karine Boivin Roy
Présidente

"Original signé"

Stéphanie Espach
pour Julie Demers
Secrétaires recherchistes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE1217231010

Accorder un contrat à Charex Inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige Angrignon 2 . Dépense totale de 11 932 001,16 $ (contrat : 10 653 572.46 $ + contingences:1 065 357,25 $ + incidences: 213 071,45 $), taxes incluses. Appel d'offres public 446210 - 9 soumissionnaires

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe :*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 6 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige Angrignon 2.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que les travaux visent l'aménagement d'un nouveau lieu d'élimination de neige sur l'ancien site SOLUTIA dans l'arrondissement de LaSalle. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration des sites de disposition des neiges usées pour l'ensemble de la Ville de Montréal. Ils nécessitent une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) préalablement à leur exécution.

En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 51 jours et a permis de recevoir 9 soumissions. Il est à noter que 6 addendas ont été publiés au cours de l'appel d'offres. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis par le

plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 38,3 % favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, les représentants du Service ont précisé que le certificat d'autorisation venait d'être délivré par le MDDELCC. Il a également été mentionné que la possibilité pour les entreprises d'entreposer les sols excavés *in situ*, en vue de leur caractérisation, leur a permis de réaliser une économie d'échelle intéressante pour le volet de traitement des sols.

À cet égard, la Commission estime dommage qu'il y ait eu seulement 9 soumissions considérant le nombre élevé de preneurs du cahier des charges (31). Elle constate néanmoins que la durée de l'appel d'offre (51 jours) était suffisante. La Commission juge intéressant que le site fasse l'objet d'une réhabilitation globale pour les sols excavés notamment. La Commission est satisfaite des explications claires qui ont été fournies par le Service.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE1217231010 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.32

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1217231019

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 12 299 123,96 $ (contrat: 10 702 400,74 $ + contingences: 1 170 706,72 $ + incidences: 426 016,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460521 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :
1. d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 702 400,74 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460521;

2. d'autoriser une dépense de 1 170 706,72 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 426 016,50 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation de rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville Centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-18 14:19

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1217231019**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 12 299 123,96 $ (contrat: 10 702 400,74 $ + contingences: 1 170 706,72 $ + incidences: 426 016,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460521 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de remplacement des entrées de service en plomb (directive S-DRE-SE-D-2020 -001) s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
L'objectif des travaux est de remplacer les branchements d'eau actuellement en plomb. L'objectif général, est d'éliminer du territoire de la ville de Montréal, dans un horizon de 10 ans, le plomb et tout autre matériau non conforme sur le domaine public et le domaine privé, lorsque requis, et par conséquent, pour tous les branchements d'eau en plomb raccordés sur la conduite d'eau potable municipale localisés sur le tronçon du contrat et de les remplacer par des branchements d'eau en cuivre.

La Direction des infrastructures (DI) a préparé les documents requis au lancement de l'appel d'offres afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Il est prévu en 2021, de remplacer environ 3500 branchements d'eau en plomb ou tout autre matériaux non conforme. Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, la Direction des infrastructures (DI) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), a scindé le grand projet des travaux 2021 afin de recommander l'octroi de huit (8) contrats différents. La présente demande d'octroi de contrat # 460521 vise le remplacement de branchements d'eau actuellement en plomb dans les arrondissements de Rosemont-La-Petite-Patrie et de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension. Ce projet est le premier des huit (8) projets prévus cette année et trois (3) autres projets sont présentement en cours d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb. (1218126001)
CM20 0929 - 21 septembre 2020 - Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la rue Millen, de la rue Émile-Journault à la rue Legendre - Dépense totale de 668 269,32 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460513 (1207231067)

CM20 0924 - 21 septembre 2020 - Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la 3e Avenue, de la rue Holt au boulevard Rosemont - Dépense totale de 657 127,74 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460512 (1207231066)

DESCRIPTION

Le présent projet prévoit le remplacement d'environ 594 branchements d'eau en plomb (RESEP) et les travaux seront réalisés dans les arrondissements de Rosemont-La-Petite-Patrie et de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension.
Le projet comprend également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes dans la section privée et ce, conformément au règlement 20-030.

Le tableau des tronçons de rues où auront lieu les travaux est joint au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 170 706,72 $, taxes incluses, soit 10,94 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, ainsi que la surveillance environnementale pour la gestion des sols excavés.

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences » en pièce jointe.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux par rue. En effet, l'article 3.1.10 du cahier des clauses administratives spéciales du cahier des charges prévoit quatre (4) différentes pénalités:

1) le montant décrit au tableau ci-dessous par jour de retard pour le non-respect du délai maximal par rue selon sa cote d'impact identifiée au DTSI-M:

Cote d'impact	Montant de pénalité par jour
Cote majeure	3 500$
Cote 1	3 000$
Cote 2	2 000$
Cote 3	1 000$

2) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de transmission à chaque mercredi de l'échéancier global et de la planification hebdomadaire;
3) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de quarante-huit (48) heures pour le nettoyage de la rue;
4) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de la correction des déficiences.

Ces pénalités remplacent celles mentionnées à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales qui visent le respect du délai contractuel.

Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels (-4,7% favorable) et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (5,1%).
La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie à partir des documents d'appel d'offres, durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

En considérant ces informations et dans ce contexte, la DGPEC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire recommandé Sanexen Services Environnementaux inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction dont la dépense nette est supérieure à 1 000 000 $. Le processus d'évaluation de rendement est précisé à l'article 4.4 du cahier des clauses administratives générales et la grille d'évaluation est incluse à l'article 7 du cahier des clauses administratives spéciales.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le coût estimé des travaux dépasse les 10 000 000 $.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 12 299 123,96 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat avec Sanexen Services Environnementaux Inc. pour un montant de 10 702 400,74 $ taxes incluses;
- plus des contingences de 1 170 706,72 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 426 016,50 $ taxes incluses.

Cette dépense de 12 299 123,96 $ taxes incluses, sera répartie ainsi:

-Un coût net de 10 133 514,62 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale

sera assumée par la ville centrale, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 20-002.

-Un coût net de 1 100 873,31 $ relatif aux remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine privé sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement # 20 -030.

Cette dépense concernant les travaux de remplacement des entrées de service en plomb pour la partie publique, est prévue au budget comme étant entièrement admissible à une subvention au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant aucune charge aux contribuables, excepté pour la portion des travaux sur le domaine privé.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	**2021** (en milliers $)	**2022** (en milliers $)	**Ultérieur** (en milliers $)	**Total** (en milliers $)
18100 - Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout	8 426 $	2 808 $		11 234 $
Total	**8 426 $**	**2 808 $**		**11 234 $**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire les branchements d'eau à la pièce, au lieu de les remplacer en lot, ce qui entraînerait des coûts plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'œuvre et des matériaux.
Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 21 juin 2021, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait alors procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document *« Principes de gestion de la mobilité »* .

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission permanente sur l'examen des contrats : 5 mai 2021
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : juin 2021
Fin des travaux : mai 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Prosper Olivier RAMAMONJISOA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Kathy DAVID, Service de l'eau
Genny PAQUETTE, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Félix CHAMPAGNE-PICOTTE, Rosemont - La Petite-Patrie
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Kathy DAVID, 26 mars 2021
Félix CHAMPAGNE-PICOTTE, 26 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvon GAUTHIER
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-9731
Télécop. : 514-872-2874

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-25

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2021-04-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur par intérim
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2021-04-16

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 460521 — 1217231019

Titre de l'appel d'offres : Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal.

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 / 2 / 2021 — 11 / 3 / 2021

Ouverture faite le : 23 / 3 / 2021 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 35

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 2 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
2 / 3 / 2021	Au CCAS, report de la date d'ouverture au 23 mars 2021, modification des articles 3.1.10 Retard dans l'exécution des travaux, 8.4 Échéancier d'exécution, 8.5.1 Délai de réalisation des travaux et 8.9 Nettoyage final. Au bordereau de soumission, le nom de quelques items a été modifié et l'article « Trottoir boulevard en béton a été ajouté. Au devis DTSI-O, l'art. 9.1 a été modifié et l'art. 10.7 a été ajouté. Au devis DTSI-M, les art. 5.5 et 5.7 ont été modifiés.	20 000.00
15 / 3 / 2021	Au cahier des charges, à la section V, le document technique normalisé DTNI-1A a été modifié. Au bordereau de soumission, deux nouveaux items ont été ajoutés. Au devis DTSI-O, l'article 7.2 a été modifié, et à l'annexe O1, le tableau des tronçons de rue a été modifié et remplacé	160 000.00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 10 — Nbre de soumissions reçues : 3 — % de réponses : 30

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 21 / 6 / 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) — Total
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	10 702 400.74
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	11 249 279.32
LOISELLE INC.	12 345 678.90

Estimation	**Interne**	11 225 359.96

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **-4.7%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **5.1%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMP		x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 10 702 400.74

Montant des contingences ($) : 1 170 706.72

Montant des incidences ($) : 426 016.50

Date prévue de début des travaux : 14 / 6 / 2021 — Date prévue de fin des travaux : 27 / 5 / 2022

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Montréal

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre	Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal.				
Entrepreneur	Sanexen Services Environnementaux Inc.				
Soumission	460 521	GDD	121 - 7231 - 019	Responsable	Yvon Gauthier
Date	2021-03-25				
Projet #01	18 100	Client payeur :	Service de l'eau - DRE		Corpo

#01-01 Sous-projet	21 - 18 100 - 097	n° Simon 186 211		Montants	
	Remplacement de branchements d'eau - Section Publique		avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet		8 434 646,00 $	9 697 734,24 $	8 855 323,97 $
	Travaux contingents	10 %	843 464,60 $	969 773,42 $	885 532,40 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		9 278 110,60 $	10 667 507,66 $	9 740 856,37 $
	Sous-total complet du sous-projet		9 278 110,60 $	10 667 507,66 $	9 740 856,37 $

#01-02 Sous-projet	21 - 18 100 - 113	n° Simon 186 228		Montants	
	Remplacement de branchements d'eau - **Section Privée**		avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet		873 813,00 $	1 004 666,50 $	917 394,42 $
	Travaux contingents	20 %	174 762,60 $	200 933,30 $	183 478,88 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		1 048 575,60 $	1 205 599,80 $	1 100 873,31 $
	Sous-total complet du sous-projet		1 048 575,60 $	1 205 599,80 $	1 100 873,31 $

#01-03 Sous-projet	21 - 18 100 - 105	n° Simon 186 220		Montants	
	Incidences		avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes	taxation			
Tech	Utilités publiques	Normal	60 000,00 $	68 985,00 $	62 992,50 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	18 000,00 $	18 000,00 $	18 000,00 $
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisatio	Non	24 000,00 $	24 000,00 $	24 000,00 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (taxa	Normal	214 000,00 $	246 046,50 $	224 673,25 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	60 000,00 $	68 985,00 $	62 992,50 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		376 000,00 $	426 016,50 $	392 658,25 $
	Sous-total complet du sous-projet		376 000,00 $	426 016,50 $	392 658,25 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01	18 100	Client payeur :	Service de l'eau - DRE		Corpo
				Montants	
			avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet		9 308 459,00 $	10 702 400,74 $	9 772 718,39 $
	Travaux contingents	10,94 %	1 018 227,20 $	1 170 706,72 $	1 069 011,28 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		10 326 686,20 $	11 873 107,46 $	10 841 729,67 $
	Dépenses incidentes		376 000,00 $	426 016,50 $	392 658,25 $
	Sous-total complet du projet investi		**10 702 686,20 $**	**12 299 123,96 $**	**11 234 387,92 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

			Montants	
		avant taxe	avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		9 308 459,00 $	10 702 400,74 $	9 772 718,39 $
Travaux contingents	10,94 %	1 018 227,20 $	1 170 706,72 $	1 069 011,28 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		10 326 686,20 $	11 873 107,46 $	10 841 729,67 $
Dépenses incidentes		376 000,00 $	426 016,50 $	392 658,25 $
Total des montants maximum autorisés		**10 702 686,20 $**	**12 299 123,96 $**	**11 234 387,92 $**

Répartition par payeur :

Corpo	100,0%	11 234 387,92 $
Total	100,0%	**11 234 387,92 $**

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier

Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage
Montréal, Québec, H3C 0G4

Tableau des tronçons de rues de l'appel d'offres

N° d'appel d'offres : 460521

Titre du projet : Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb dans diverses rues de la ville de Montréal

Préparé par : Yvon Gauthier, ing.
Date : Modifiée le 11 mars 2021

					RESEP						Données techniques							
Numéro de plan	TU	Rue	De	À	Nombre de branchements sur le tronçon de rue (total)	Nombre de branchements d'eau sans plomb (confirmés)	Nombre de branchements possiblement en plomb ou en matériaux non conformes	Nombre de branchements d'eau en plomb (confirmés)	Nombre de branchements potentiellement en plomb (public)	Nombre de branchements potentiellement en plomb (privé)	Juridiction de la rue Locale (L) et/ou Artérielle (L)	Longueur du tronçon (m)	Largeur de rue	Distance entre l'arrière-trottoir et la ligne de lot (Public)	Distance entre la ligne de lot et le mur de fondation (Privé)	Distance entre l'arrière-trottoir et la ligne de lot (Public)	Distance entre la ligne de lot et le mur de fondation (Privé)	Durée de réalisation (semaine)
														Côté pair		Côté impair		
Arrondissement : Rosemont - La Petite Patrie																		
RPP-ESP-2021-03	17014	**12e**	Masson	Dandurand	52	3	6	43	48	17	L	260	9,0	0,5	3,1	0,5	3,5	5
RPP-ESP-2021-07	16669	**Chabot**	Saint-Zotique	Bélanger	49	8	10	31	39	14	L	320	12,1	2,6	3	2,5	3,4	5
RPP-ESP-2021-08	16609	**De Lanaudière**	Bélanger	Jean-Talon	60	12	19	29	44	15	L	325	9,2	0,2	4,5	0,5	4,5	5
RPP-ESP-2021-09	37018	**De Lorimier (coté est)**	Dandurand	#5645 De Lorimier	4	0	2	2	4	1	A	65	39,5	0,5	2,5	0	0	2
RPP-ESP-2021-10	16640	**Fabre**	Beaubien	Saint-Zotique	61	10	6	45	50	18	L	320	11,2	0,7	3,7	0,7	4	6
RPP-ESP-2021-11	16707	**Louis-Hémon**	Rosemont	Bellechasse	30	4	1	25	26	9	L	175	9,0	0,8	5,2	0,4	3,1	4
RPP-ESP-2021-13A	16970	**10e**	Laurier	Masson	46	6	7	33	39	14	L	260	9,5	1,1	3,8	0,7	3,8	5
RPP-ESP-2021-13B	17012	**10e**	Masson	Dandurand	50	6	10	34	42	15	L	260	9,2	0,6	3,6	0,4	3,5	5
RPP-ESP-2021-14	16958	**5e**	Saint-Joseph	Laurier	21	1	5	15	19	7	L	125	9,4	0,1	3,3	0,1	3,1	3
RPP-ESP-2021-15	17055	**7e**	Dandurand	Holt	33	10	5	18	22	8	L	200	8,5	0	2,5	0,3	2,8	3
RPP-ESP-2021-17	37020	**Sagard**	Augier	Bélanger	9	1	2	6	8	3	L	80	9,0	0,2	2,7	1,5	1,8	2
RPP-ESP-2021-19	16541	**de Chateaubriand**	Bellechasse	Beaubien	67	9	12	46	56	20	A	280	13,7	1,1	3,4	1,7	3,2	6
RPP-ESP-2021-22	16480	**Henri-Julien avenue**	Saint-Zotique Est rue	Dante rue	24	5	3	16	18	6	A	175	9,0	0,9	2,6	0,0	0,6	3
RPP-ESP-2021-23	16961	**2e avenue**	Saint-Joseph Est boulevard	Laurier Est avenue	8	0	3	5	7	2	L	125	14,3	0,0	0,0	1,9	3,6	2
Arrondissement : Villeray - Saint-Michel - Parc Extension																		
VSE-ESP-2021-01	22496	**23e**	Villeray	Crémazie	28	25	3	0	1	0	L	235	9,2	0,5	6,5	0,1	6,6	2
VSE-ESP-2021-02	22433	**Bélair**	16e	18e	29	13	10	6	10	4	L	200	9,2	1,0	3,4	4,9	2,8	2
VSE-ESP-2021-03	22247	**Érables**	Everett	L.-O.-David	18	3	4	11	13	5	L	200	9,0	3,9	4,2	3,9	3,0	3
VSE-ESP-2021-04	22255	**Louis-Hémon**	Villeray	Tillemont	11	0	3	8	9	3	L	200	10,8	0,0	0,0	2,8	5,1	2
VSE-ESP-2021-05	21924	**Outremont**	Ogilvy	Saint-Roch	56	9	11	36	41	14	L	310	10,5	0,4	2,7	1,0	3,5	5
VSE-ESP-2021-06	21927	**de l'Épée**	Ogilvy	Saint-Roch	55	12	9	34	38	13	L	310	9,0	1,3	2,9	1,2	2,9	5
VSE-ESP-2021-07	22208	**Papineau avenue**	Tillemont rue	Jarry Est rue	29	11	9	9	13	5	A	250	17,0	2,2	6,0	2,4	3,2	3
VSE-ESP-2021-08	21874	**Stuart**	Anvers	Liège	21	5	3	13	14	5	L	250	9,6	1,0	1,8	1,0	14,0	3
VSE-ESP-2021-09	21862	**Bloomfield**	Liège	Crémazie	59	44	9	6	10	4	L	320	9,0	1,5	2,6	1,3	3,0	2
VSE-ESP-2021-10	22424	**12e**	Bélair	Jean-Talon	38	9	10	19	23	8	L	250	9,0	3,1	2,9	3,0	2,6	3
Nombre de tronçons total :		**24**		**Total :**	**858**	**206**	**162**	**490**	**594**	**210**								

Montréal

SOUMISSION 460521 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

<table>
<tr><th colspan="2">Secteur</th><th>Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal</th></tr>
<tr><td><u>Arrondissements</u></td><td><u>Rues</u></td><td rowspan="2">Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l'Annexe M1 du DTSI-M.

Pour les rues identifiées comme ayant le plus d'impacts sur la mobilité et le milieu environnant (cote 1 et majeure au DTSI-M), les concepts sont résumés ci-bas.</td></tr>
<tr><td>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</td><td>23e Avenue,
rue Bélair,
avenue des Érables,
rue Louis-Hémon,
avenue d'Outremont,
avenue de l'Épée,
avenue Papineau,
avenue Stuart,
avenue Bloomfield,
12e Avenue.</td></tr>
<tr><td>Rosemont-La Petite-Patrie</td><td>12e Avenue,
rue Chabot,
rue de Lanaudière,
avenue de Lorimier,
rue Fabre,
rue Louis-Hémon,
10e Avenue,
5e Avenue,
7e Avenue,
rue Sagard,
avenue de Chateaubriand,
avenue Henri-Julien,
2e Avenue.</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">VSL-ESP-2021-07
Avenue Papineau
de la rue Tillemont à la rue Jarry.</td><td>Occupation :
<u>Phase 1 (côté ouest)</u>
Entrave partielle de la direction sud ; lors des travaux d'excavation, maintien d'une voie de circulation d'une largeur minimale de 3,2 mètres et maintien de deux voies de circulation d'une largeur de 3,2 mètres lors des autres travaux. Aucune entrave permise dans la direction nord.

<u>Phase 2 (côté est)</u>
Entrave partielle de la direction nord ; lors des travaux d'excavation, maintien d'une voie de circulation d'une largeur minimale de 3,2 mètres et maintien de deux voies de circulation d'une largeur de 3,2 mètres lors des autres travaux. Aucune entrave permise dans la direction sud.

Installation de trois PMVM pour la phase 1 et de deux PMVM pour la phase 2 aux endroits prévus par l'Annexe M1.
Aucune entrave permise sur les rues transversales.

Horaire de travail :

<u>Lors des travaux d'excavation de la phase 1 (côté ouest)</u>

Lundi au vendredi 9 h 30 à 19 h
Samedi au dimanche 9 h à 17 h

<u>Lors des travaux d'excavation de la phase 2 (côté est)</u>

Lundi au vendredi 7 h à 15 h 30
Samedi au dimanche 9 h à 17 h

<u>Lors des autres travaux des phases 1 ou 2</u>

Lundi au vendredi 7 h à 19 h
Samedi au dimanche 9 h à 17 h</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal
Mesures de gestion des impacts applicables à toutes les rues	• En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1. • Présence de signaleurs pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux. • Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux). • Maintien des accès aux services d'urgence lors de travaux à proximité d'établissements de santé ou de casernes du service incendie. • Relocalisation des zones de livraison, des zones pour personnes à mobilité réduite, des zones de débarcadère pour garderie ou école, des SRRR, des espaces de stationnement 60 minutes et des zones de taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes. • L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1. • Maintien de la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1. • Maintien des voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences de l'Annexe M1. • L'entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 10 jours à l'avance via un courriel à l'adresse : gestiondesreseaux@stm.info ; • L'entrepreneur doit prévoir la coordination de ces travaux avec le SPVM, le SIM, BIXI, le circuit électrique pour les stations de recharge pour véhicules électriques, les commerces/institutions et les chantiers avoisinants selon les exigences de l'Annexe M1. • Des plaques d'acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l'Annexe M1. • À la demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la Ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité. • Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et la durée de ceux-ci. • L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite comme prévu au DTNI-8A. • Le réseau d'aqueduc temporaire ne doit pas constituer un obstacle sur les trottoirs. Des pentes d'accès sécuritaires doivent être réalisées, au besoin, afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite.

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 16 mars 2020

SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.
A/S MONSIEUR RÉJEAN LOISELLE
9935, RUE DE CHÂTEAUNEUF
ENTRÉE 1, BUREAU 200
BROSSARD (QC) J4Z 3V4

N° de décision : 2020-DAMP-1273
N° de client : 2700007373

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

EXCAVA-TECH
REGENERATION
SANEXEN

EXCAVA-TECH DÉNEIGEMENT
REGÉNÉRATION
SANEXEN ENVIRONMENTAL SERVICES INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **15 mars 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 460521

Date de publication : 2021-02-15
Date d'ouverture : 2021-03-23

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	Construction GC-Merineau ltée
2	Demix Construction, une division de CRH Canada inc.
3	Groupe Unigesco
4	Les Entreprises JCGF inc.
5	Les Entreprises Michaudville Inc.
6	Les Pavage Céka inc
7	Loiselle inc. Forage directionnel, Fonçage & Éclatement
8	M de Luca ltée
9	MPotvin excavation - 9329-0146 québec inc.
10	Sanexen Services Environnementaux inc.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231019

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 12 299 123,96 $ (contrat: 10 702 400,74 $ + contingences: 1 170 706,72 $ + incidences: 426 016,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460521 - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable__GDD 1217231019.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Prosper Olivier RAMAMONJISOA
Préposé au budget
Tél : 514 872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-08

Anna CHKADOVA
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-280-5763
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.32

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1217231019

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 12 299 123,96 $ (contrat: 10 702 400,74 $ + contingences: 1 170 706,72 $ + incidences: 426 016,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460521 - 3 soumissionnaires

Rapport_CEC_SMCE217231019.pdf

Dossier # :1217231019

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE1217231019

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 12 299 123,96 $ (contrat: 10 702 400,74 $ + contingences: 1 170 706,72 $ + incidences: 426 016,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460521 - 3 soumissionnaires

"Original signé"

Karine Boivin Roy
Présidente

"Original signé"

Stéphanie Espach
pour Julie Demers
Secrétaires recherchistes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE1217231019

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 12 299 123,96 $ (contrat: 10 702 400,74 $ + contingences: 1 170 706,72 $ + incidences: 426 016,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460521 - 3 soumissionnaires

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M$;*

Le 6 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que les travaux projetés s'inscrivent dans la stratégie de gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils visent le remplacement des branchements d'eau actuellement en plomb, en conformité avec l'objectif global dont s'est dotée la Ville de Montréal d'éliminer du territoire le plomb et tout autre matériau non conforme sur le domaine public et le domaine privé, dans un horizon de 10 ans.

Les représentants du Service ont précisé que, pour l'année 2021, ce sont environ 3 500 branchements d'eau en plomb ou tout autre matériau non conforme qu'il est prévu de remplacer. Étant donné l'envergure de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, ce grand projet a été scindé en huit contrats distincts pour 2021, incluant celui à l'étude qui prévoit le remplacement d'environ 594

branchements d'eau potentiellement en plomb ou tout autre matériau non conforme sur le domaine public, et environ 210 sur le domaine privé.

En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 35 jours et a permis de recevoir 3 soumissions sur 10 preneurs du cahier de charges. Il est à noter que 2 addendas ont été publiés au cours de l'appel d'offres. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 4,7 % favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, les représentants du SIRR ont précisé que le nombre de branchements d'eau en plomb ou tout autre matériau non conforme à remplacer pour 2021 est une cible fixée par le Service de l'eau. Ils estiment que la réponse du marché (3 soumissions) à cet appel d'offre est assez bonne, considérant qu'il s'agit d'un programme de la Ville encore assez peu connu. Ils anticipent une croissance de la réponse du marché avec les contrats futurs.

La Commission note qu'il s'agit d'un nouvel item en termes de contrat, et estime qu'il faudra suivre les retombées sur le marché à plus long terme. Les membres reconnaissent les efforts déployés par la Ville pour aller à la rencontre des entreprises du marché avec l'objectif d'améliorer les appels d'offres, notamment. Il s'agit d'une veille intéressante qui est saluée par les commissaires. En somme, la Commission est satisfaite des explications claires qui ont été fournies par le Service.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M$;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE1217231019 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.33

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1217231020

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 066 739,35 $ (contrat: 2 716 821,00 $, contingences: 271 682,10 $, incidences: 78 236,25 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463317 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 716 821,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463317 ;

2. d'autoriser une dépense de 271 682,10 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 78 236,25 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à l'évaluation de rendement de Clean Water Works inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville Centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-18 14:24

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1217231020**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 066 739,35 $ (contrat: 2 716 821,00 $, contingences: 271 682,10 $, incidences: 78 236,25 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463317 (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par la technique de chemisage sont proposés par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

· Réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
· Rapidité dans la réalisation des travaux;
· Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
· Rapidité de la remise en état des lieux;
· Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
· Réduction des émissions de gaz à effet de serre comparativement à la reconstruction par excavation;
· Maintien de la circulation durant les travaux.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'égout, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'égout.

La longueur totale des conduites d'égout à réhabiliter par chemisage en 2021-2022 sera d'environ quarante-cinq (45) kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 1,02 % de l'ensemble du réseau.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville à ouvrir le marché et encourager la concurrence, la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a scindé le grand projet de travaux de réhabilitation de conduites d'égout en huit (8) secteurs. La présente demande d'octroi de contrat # 463317 vise la réhabilitation des conduites d'égout dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, Île-Bizard-Sainte-Geneviève et Pierrefonds-Roxboro.

La Direction des réseaux d'eau a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement d'un nouvel appel d'offres et de réaliser ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0317 - 22 mars 2021 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 768 680,00 $ (contrat: 6 047 000,00 $, contingences: 604 700,00 $, incidences: 116 980,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463311 (4 soumissionnaires)
CM21 0316 - 22 mars 2021 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 028 706.50 $ (contrat: 5 067 000.00 $, contingences: 506 700.00 $, incidences: 455 006.50 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463313 (4 soumissionnaires)

CM21 0172 - 22 février 2021- Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 3 132 488,23 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463312 (4 soum.) - (1207231081);

CM 20 0638 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Clean Water Works Inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 6 854 100 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458117 (4 soum.) - (1207231036);

CM20 0637 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 8 072 000 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458111 (4 soum.) - (1207231010);

CM20 0636 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 7 565 429,75 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458112 (4 soum.) - (1207231005);

CM20 0633 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Services d'Égout Capital inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 1 684 723,80 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458118 (4 soum.) - (1207231023);

CM20 0631 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Service d'Égout Capital inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 2 100 341,63 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458115 (4 soum.) - (1207231026);

CM20 0624 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Clean Water Works Inc. pour des travaux

de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 6 826 133,10 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458116 (4 soum.) - (1207231046);

CM20 0619 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 4 367 961,58 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458114 (4 soum.) - (1207231015);

CM20 0615 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 6 148 900,01 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458113 (4 soum.) - (1207231017).

DESCRIPTION

Le présent contrat prévoit réhabiliter une longueur d'environ 7 kilomètres de conduites d'égouts secondaires et les travaux seront réalisés dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, Île-Bizard-Sainte-Geneviève et Pierrefonds-Roxboro.
La liste des rues où auront lieu les travaux est jointe au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 271 682,10$, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale des sols excavés.

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l’article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d’offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l’entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n’est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard.

Aucun boni n’est prévu dans les documents de l’appel d’offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission a été préparée pendant la période de soumission, par la Division

de la conception des travaux (DCT). Cette estimation est basée sur les prix unitaires moyens des derniers contrats octroyés.

La DCT a procédé à l'analyse de quatre (4) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable de 46,4 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de soumission.

Nous notons que la majeure partie de l'écart se trouve dans les articles suivants :

- Assurances, garanties et frais généraux de chantier;

- Travaux préparatoire de conduite d'égout;

- Inspection télévisée V2 et V3;

- Réfection de coupe - chaussée souple et mixte;

- Gestion des sols B-C;

- Maintien de la mobilité et de la sécurité routière.

En général, les prix soumissionnés par les différents soumissionnaires montrent une concurrence agressive dans ce marché.

Étant donné que l'écart est favorable à la Ville, la DCT appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Clean Water Works inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le coût estimé des travaux dépasse les 2 000 000 $. De plus, il y a un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 3 066 739,35 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat avec Clean Water Works inc. pour un montant de 2 716 821,00$ taxes incluses;
- plus des contingences de 271 682,10 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 78 236,25 $ taxes incluses.

Cette dépense de 3 066 739,35 $ taxes incluses, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 2 801 644,79 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 20-002. Le montant total est à la charge du contribuable.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'œuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 16 juin 2021, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document *« Principes de gestion de la mobilité »* .

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC): 5 mai 2021
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : juillet 2021
Fin des travaux : octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Prosper Olivier RAMAMONJISOA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Chantal BRISSON, Pierrefonds-Roxboro
Pierre Yves MORIN, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Sofiane DJAD, Service de l'eau

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 12 avril 2021
Sofiane DJAD, 8 avril 2021
Chantal BRISSON, 7 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles GRONDIN
ingénieur

Tél : 514 872-2357
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-07

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2021-04-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur par intérim
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2021-04-16

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 463317 — 1217231020

Titre de l'appel d'offres : Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 22 / 2 / 2021 — 18 / 3 / 2101

Ouverture faite le : 18 / 3 / 2021 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 23

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 2 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
4 / 3 / 2021	La quantité des travaux préparatoires de branchements de puisard 200 mm a été révisé à la baisse.	-3 000.00
10 / 3 / 2021	Les quantités des conduites 200, 300 et 375 mm à réhabiliter ont été changés.	60 000.00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4 — Nbre de soumissions reçues : 4 — % de réponses : 100

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0.0

Soumissions rejetées (nom) — Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 16 / 6 / 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) — Total
CLEAN WATER WORKS INC.	2 716 821.00
SERVICES INFRASPEC INC.	3 194 424.01
INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED	3 246 000.00
SERVICES D'EGOUT CAPITAL INC.	3 471 235.52
Estimation — **Interne**	5 064 849.96

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **-46.4%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **17.6%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMP		x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : CLEAN WATER WORKS INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 2 716 821.00

Montant des contingences ($) : 271 682.10

Montant des incidences ($) : 78 236.25

Date prévue de début des travaux : 17 / 7 / 2021 — Date prévue de fin des travaux : 6 / 10 / 2021

Service des infrastructures du réseau routier

Direction des infrastructures

Division de la conception des travaux

Tableau des quantités par rue

Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal

Appel d'offres : 463317
Chargé de projet : Charles Grondin, ing

#Plan	Rue	De	À	Type chaussée	Conduite à réhabiliter							
					Diamètre 225 mm	Diamètre 250 mm	Diamètre 300 mm	Diamètre 375 mm	Diamètre 450 mm	Diamètre 750 mm	Diamètre 600x900 mm	Diamètre 900 mm
					(mètre)	(mètre)	(mètre)	(mètre)	(mètre)	(mètre)	(mètre)	(mètre)
Ahuntsic- Cartierville												
AHU-EG-2021-01	Legendre Est, rue	Berri, rue	Lajeunesse, rue	Mixte				48			2	
AHU-EG-2021-02	Sauvé Est, rue	Hamel, avenue	Curotte, avenue	Mixte				71				
AHU-EG-2021-03	Henri-Bourassa Ouest, boulevard	Verville, rue	Jeanne-Mance, rue	Mixte					50			
AHU-EG-2021-04	Henri-Bourassa Est, boulevard	Saint-Hubert, rue	Péloquin, avenue	Souple				74				
AHU-EG-2021-05	Sauriol Est, rue	Chambord, rue	Sacré-Coeur, avenue du	Mixte					35			
AHU-EG-2021-06	Gouin Est, boulevard	Saint-François-d'Assise, rue	Lille, rue de	Mixte				169				
AHU-EG-2021-07	Gouin Ouest, boulevard	Dépatie, rue	Guertin, rue	Mixte							86	
AHU-EG-2021-08	Saint-Urbain, rue	Sauriol Ouest, rue	Fleury Ouest, rue	Mixte							122	
AHU-EG-2021-09	Port-Royal Ouest, rue de	Esplanade, avenue de l'	Saint-Urbain, rue	Mixte							180	
AHU-EG-2021-10	Sauriol Est, rue	Francis, avenue	Garnier, rue	Mixte						224		
AHU-EG-2021-11	Henri-Bourassa Est, boulevard	Curotte, avenue	Francis, rue	Mixte					57			
AHU-EG-2021-12-A	De Saint-Réal, rue	Dudemaine, rue	De Saint-Réal, rue	Mixte							107	
AHU-EG-2021-12-B	De Saint-Réal, rue	De Saint-Réal, rue	De Salaberry, rue	Mixte							92	
AHU-EG-2021-13-A	Tolhurst, rue	Dazé, rue	Gouin Ouest, boulevard	Mixte					183			
AHU-EG-2021-14	Meilleur, rue	Sauvé Ouest, rue	Meilleur, rue	Mixte						33		
AHU-EG-2021-15	Lajeunesse, rue	Legendre Est, rue	Chabanel Est, rue	Mixte							160	
AHU-EG-2021-16	Henri-Julien, avenue	Crémazie Est, boulevard	Chenevert, rue	Mixte								94
AHU-EG-2021-17	D'Auteuil, avenue	Prieur Est, rue	Henri-Bourassa Est, boulevard	Mixte				161	84			
AHU-EG-2021-18	Île-de-la-Visitation, rue de	Limite Sud	Limite Nord	Mixte	307			12				
AHU-EG-2021-19	De Salaberry, rue	Lavigne, rue	Dépatie, rue	Mixte			61					
AHU-EG-2021-20	Gouin Est, boulevard	Laperle, rue	Jésuites, rue des	Mixte			64	78				
AHU-EG-2021-21	Cousineau, rue	Laurin, rue	Gouin Ouest, boulevard	Mixte							105	
AHU-EG-2021-22	Prieur Est, rue	Hamel, avenue	Curotte, avenue	Mixte				70	14			
AHU-EG-2021-23	Viel, rue	Acadie, boulevard de l'	Bois-de-Boulogne, avenue du	Mixte					82		151	
AHU-EG-2021-24	Valmont, rue	Viel, rue	Gouin Ouest, boulevard	Mixte					45		291	
AHU-EG-2021-25	Valmont, rue	Louisbourg, rue de	De Salaberry, rue	Mixte				14			318	
AHU-EG-2021-26	Fort-Lorette, rue du	Henri-Bourassa Est, boulevard	Gouin Est, boulevard	Mixte	74							
AHU-EG-2021-28	Chenevert, rue	Limite sud	Henri-Julien, avenue	Mixte							52	
Pierrefonds- Roxboro												
PRF-EG-2021-01	5e Avenue Nord	Gouin Ouest	Limite Nord	Souple		221						
PRF-EG-2021-02	3e Avenue Sud	Centre-Commercial	2e Rue	Souple		555						
PRF-EG-2021-04	15e Avenue	15 Rue	16e Rue	Souple		100						
PRF-EG-2021-05	16e Avenue	14e Rue	15 Rue	Souple		85						
PRF-EG-2021-06	15e Avenue	13 Rue	14 Rue	Souple		100						
PRF-EG-2021-07	18e Avenue	14e Rue	16e Rue	Souple		184						
PRF-EG-2021-09	15e Rue	11e Avenue	15e Avenue	Souple		620						
PRF-EG-2021-10	11e Avenue	14e Rue	16e Rue	Souple		184						
PRF-EG-2021-11	Ancourt, rue d'	Monk, rue	Limite Est	Souple			79					
PRF-EG-2021-12	18e Avenue	10e Rue	14e Rue	Souple		250						
PRF-EG-2021-13	9e Rue	17e Avenue	19e Avenue	Souple		180						
PRF-EG-2021-14	Sunbury, rue	Sunbury, rue	Sunbury, rue	Souple			177					
PRF-EG-2021-15	7e Rue	6e Avenue	8e Avenue	Souple		199						
PRF-EG-2021-16	William, rue	Sauriol, rue	Desjardins, rue	Souple			167					
L'île-Bizard - Sainte-Geneviève												
IBI-EG-2021-01	Église, montée de l'	Cherrier, rue	Chèvremont, boulevard	Souple					113			
					381	**2678**	**548**	**697**	**663**	**257**	**1666**	**94**
				TOTAUX			**6984**					

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre	Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal				
Entrepreneur	Clean Water Works inc.				
Soumission	463 317	GDD	121 - 7231 - 020	Responsable	Charles Grondin
Date	2021-04-06				
Projet #01	18 100	Client payeur :	Service de l'eau - DRE		Corpo

#01-01 Sous-projet: 21 - 18 100 - 031 — n° Simon: 184 877

Réhabilitation d'égout secondaire

	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet	2 362 966,73 $	2 716 821,00 $	2 480 819,70 $
Travaux contingents 10 %	236 296,67 $	271 682,10 $	248 081,97 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet	2 599 263,40 $	2 988 503,10 $	2 728 901,67 $
Sous-total complet du sous-projet	2 599 263,40 $	2 988 503,10 $	2 728 901,67 $

#01-02 Sous-projet: 21 - 18 100 - 032 — n° Simon: 184 878

Incidences Réhabilitation d'égout secondaire

		taxation	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes				
Tech	Utilités publiques	Normal	20 000,00 $	22 995,00 $	20 997,50 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	15 000,00 $	17 246,25 $	15 748,13 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (taxa	Normal	20 000,00 $	22 995,00 $	20 997,50 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	15 000,00 $	15 000,00 $	15 000,00 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		70 000,00 $	78 236,25 $	72 743,13 $
	Sous-total complet du sous-projet		70 000,00 $	78 236,25 $	72 743,13 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01 18 100 — Client payeur : Service de l'eau - DRE — Corpo

	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet	2 362 966,73 $	2 716 821,00 $	2 480 819,70 $
Travaux contingents 10,00 %	236 296,67 $	271 682,10 $	248 081,97 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet	2 599 263,40 $	2 988 503,10 $	2 728 901,67 $
Dépenses incidentes	70 000,00 $	78 236,25 $	72 743,13 $
Sous-total complet du projet investi	**2 669 263,40 $**	**3 066 739,35 $**	**2 801 644,79 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet	2 362 966,73 $	2 716 821,00 $	2 480 819,70 $
Travaux contingents 10,00 %	236 296,67 $	271 682,10 $	248 081,97 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet	2 599 263,40 $	2 988 503,10 $	2 728 901,67 $
Dépenses incidentes	70 000,00 $	78 236,25 $	72 743,13 $
Total des montants maximum autorisés	**2 669 263,40 $**	**3 066 739,35 $**	**2 801 644,79 $**

Répartition par payeur :

Corpo	100,0%	2 801 644,79 $
Total	100,0%	**2 801 644,79 $**

Montréal

SOUMISSION 463317 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

<table>
<tr><th colspan="2">Secteur</th><th>Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal</th></tr>
<tr><td><u>Arrondissements</u></td><td><u>Rues</u></td><td rowspan="2">Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l'Annexe M1 du DTSI-M.

Pour les rues identifiées comme ayant le plus d'impacts sur la mobilité et le milieu environnant (cote 1 et majeure au DTSI-M), les concepts sont résumés ci-bas.</td></tr>
<tr><td>Ahuntsic-Cartierville</td><td>Boul. Henri-Bourassa Est,
Boul. Henri-Bourassa Ouest,
Chenevert,
Cousineau,
D'Auteuil,
De Saint-Réal,
De Salaberry,
Gouin Est,
Gouin Ouest,
Henri-Julien,
Ile-de-la-Visitation,
Lajeunesse,
Legendre Est,
Meilleur,
Port-Royal Ouest,
Prieur Est,
Saint-Urbain,
Sauriol Est,
Sauvé Est,
Tolhurst,
Valmont et
Viel</td></tr>
<tr><td>Pierrefonds-Roxboro</td><td>Rue d'Ancourt,
rue Sunbury,
rue William,
Montée de l'Église,
3e Avenue Sud,
5e Avenue Nord,
7e rue,
9e rue,
11e Avenue,
15e Avenue et
18e Avenue</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">AHU-EG-2021-01
Rue Legendre Est
De rue Berri à Lajeunesse</td><td>Occupation :
Fermeture complète de la direction ouest de la rue Legendre Est et maintien d'une voie de circulation en direction est entre Berri et Lajeunesse. Fermeture complète avec maintien de la circulation locale seulement sur la rue Berri entre la rue Legendre E et la rue Sauvé E. Mise à double sens entre la rue Legendre E et la rue Sauvé E. Aucune entrave permise sur le réseau express de vélo.
Horaire de travail :
Travaux de chemisage :
Samedi et dimanche 24h/24h.
Autres travaux :
Lundi au vendredi 9h30 – 15h30 (rue Legendre E);
Samedi 8h – 19h (rue Legendre E et rue Berri);
Dimanche 9h – 19h (rue Legendre E et rue Berri).</td></tr>
<tr><td colspan="2">AHU-EG-2021-03
Boulevard Henri-Bourassa Ouest
De la rue Verville à la Rue Jeanne-Mance</td><td>Occupation :
Maintien de 3 voies de circulation en direction est sur Henri-Bourassa Ouest entre Verville et Jeanne-Mance, aucune entrave permise sur les voies en direction ouest. Maintien d'une voie de circulation en direction sud sur la rue Jeanne-Mance, à la hauteur de la zone de travaux.
Horaire de travail :
Travaux de chemisage : Lundi au dimanche 24h/24h
Autres travaux :
Lundi au vendredi : 7h-15h30;
Samedi : 8h-19h;
Dimanche : 7h-19h.</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal
AHU-EG-2021-04 **Boulevard Henri-Bourassa Ouest** De la rue Saint-Hubert Est à l'avenue Péloquin.	**Occupation :** Maintien de 2 voies de circulation en direction ouest sur Henri-Bourassa Ouest, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Péloquin, aucune entrave permise sur les voies en direction est. Maintien d'une voie de circulation par direction sur la Rue Saint-Hubert à la hauteur de la zone de travaux. Prévoir des signaleurs pour gérer les piétons à l'intersection Henri-Bourassa et Saint-Hubert. **Horaire de travail :** **Travaux de chemisage** : Samedi et Dimanche 24h/24h. **Autres travaux** : Lundi au vendredi : 9h-19h Samedi :8h-19h; Dimanche : 9h-19h.
AHU-EG-2021-11 **Boulevard Henri-Bourassa Est** De l'avenue Curotte à la rue Francis.	**Occupation :** Maintien de 2 voies de circulation en direction ouest entre l'avenue Curotte et la rue Francis sur le boulevard Henri-Bourassa Est, aucune entrave permise sur les voies en direction est. Fermeture complète avec maintien de la circulation locale seulement, entre le boulevard Henri-Bourassa E et le boulevard Gouin E sur la rue Francis et mise à double sens entre le boulevard Henri-Bourassa E et le boulevard Gouin E. **Horaire de travail :** **Travaux de chemisage** : Samedi et dimanche 24h/24h. **Autres travaux** : Lundi au vendredi : 9h-19h; Samedi : 8h-19h; Dimanche : 9h-19h.
AHU-EG-2021-15 **Rue Lajeunesse** De la rue Legendre Est à la rue Chabanel Est	**Occupation :** Maintien d'une voie de circulation en direction nord entre la rue Legendre E et la rue Chabanel E sur la rue Lajeunesse, aucune entrave permise sur le réseau Express Vélo (REV). Maintien d'une voie de circulation par direction à la hauteur de la zone de travaux sur la rue Chabanel, prévoir des signaleurs pour gérer les piétons à la traverse sud de l'intersection avec la rue Lajeunesse. **Horaire de travail :** **Travaux de chemisage** : Samedi et Dimanche 24h/24h. **Autres travaux** : Samedi :8h-19h Dimanche : 9h-19h.
AHU-EG-2021-19 **Rue de Salaberry** De la rue Lavigne à la rue Dépatie	**Occupation :** Maintien d'une voie de circulation en direction ouest et de 2 voies de circulation en direction est entre la rue Lavigne et la rue Dépatie sur la rue Salaberry. Maintien d'une voie de circulation en direction nord sur la rue Dépatie en amont de l'intersection avec la rue De Salaberry. **Horaire de travail :** **Travaux de chemisage** : Lundi au dimanche 24h/24h. **Autres travaux** : Lundi au vendredi : 9h30-15h30; Samedi : 8h-19h; Dimanche : 9h-19h.
Mesures de gestion des impacts applicables à toutes les rues	- En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1; - Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux;

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal
Mesures de gestion des impacts applicables à toutes les rues	- Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux); - Maintenir les accès aux services d'urgences lors de travaux à proximité d'établissement de santé ou de casernes du service d'incendie; - Relocaliser les zones de livraison, les zones pour personnes à mobilité réduite, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes; - L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1; - Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1; - Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences à l'Annexe M1. - L'entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 10 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ; - Des plaques d'acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l'Annexe M1; - À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la Ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A.

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 12 décembre 2019

CLEAN WATER WORKS INC.
A/S MONSIEUR JOCELYN CHOUINARD
1800, BANTREE ST
OTTAWA (ON) K1B 5L6

N° de décision : 2019-DAMP-1246
N° de client : 2700007337

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous CWW RÉHABILITATION, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. CLEAN WATER WORKS INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **11 décembre 2022**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 463317

Date de publication : 2021-02-22
Date d'ouverture : 2021-03-18

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	Capital Sewer Services - Services d'Égout Capital inc.
2	Clean Water Works Inc. (CWW Réhabilitation)
3	Infraspec inc.
4	Insituform Technologies Limited

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231020

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 066 739,35 $ (contrat: 2 716 821,00 $, contingences: 271 682,10 $, incidences: 78 236,25 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463317 (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_ GDD 1217231020.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Prosper Olivier RAMAMONJISOA
Préposé au budget
Tél : 514 872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-15

Anna CHKADOVA
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-5763
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.33

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1217231020

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 066 739,35 $ (contrat: 2 716 821,00 $, contingences: 271 682,10 $, incidences: 78 236,25 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463317 (4 soumissionnaires)

Rapport_CEC_SMCE217231020-2.pdf

Dossier # :1217231020

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE1217231020-2

Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 066 739,35 $ (contrat: 2 716 821,00 $, contingences: 271 682,10 $, incidences: 78 236,25 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463317 (4 soumissionnaires).

"Original signé"

Karine Boivin Roy
Présidente

"Original signé"

Stéphanie Espach
pour Julie Demers
Secrétaires recherchistes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE1217231020-2

Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 066 739,35 $ (contrat: 2 716 821,00 $, contingences: 271 682,10 $, incidences: 78 236,25 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463317 (4 soumissionnaires).

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe :*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 6 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que les travaux s'inscrivent dans la stratégie de gestion performante des infrastructures de l'eau et font appel à une technique de chemisage sans tranchée qui présente plusieurs avantages, dont celui de permettre le maintien de la circulation durant les travaux.

En 2021-2022, la longueur totale des conduites d'égouts à réhabiliter par chemisage sera d'environ quarante-cinq (45) kilomètres. Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et la concurrence, les travaux de réhabilitation de conduites d'égouts ont été scindés en huit secteurs. Le contrat à l'étude dans le présent rapport vise la réhabilitation d'environ 7 kilomètres de conduites d'égouts secondaires dans trois arrondissements.

En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 23 jours et a permis de recevoir 4 soumissions sur les 4 preneurs du cahier des charges. Il est à noter que 2 addendas ont été publiés au cours de l'appel d'offres. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 46,4 % favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, le Service a expliqué que l'important écart constaté entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme par rapport à l'estimé de contrôle est attribuable à la dynamique de marché agressive dans ce domaine. Les représentants précisent que le nombre d'entreprises en mesure de soumissionner pour ce type de contrats a doublé par rapport aux dernières années. Questionnés sur la qualité des travaux effectués, les représentants du Service ont mentionné qu'une surveillance étroite sera assurée tout au long des travaux.

La Commission note que la dynamique actuelle du marché pour ce type de contrats est favorable à la Ville. Les membres se sont montrés satisfaits des explications données concernant la surveillance de la qualité des travaux effectués. Pour le futur, il a été demandé au Service de fournir, si possible, comme ce fut le cas durant le mandat prédédent,un tableau illustrant le prix linéaire payé par la Ville pour chaque contrat, afin de mieux refléter l'évolution du marché. La Commission est satisfaite des explications claires qui ont été fournies par le Service.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE1217231020-2 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.34

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1217231023

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de reconstruction de massifs et de puits d'accès de la CSEM dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon. Dépense totale de 7 080 201,97 $ (contrat: 5 489 136,91 $ + contingences: 608 975,65 $ + incidences: 982 089,41 $), taxes incluses. Appel d'offres public 326001 - 4 soumissionnaires.

Il est recommandé :
1. d'accorder à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 489 136,91 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 326001;

2. d'autoriser une dépense de 608 975,65 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 982 089,41 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

5. de procéder à une évaluation du rendement de C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-20 16:48

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217231023**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de reconstruction de massifs et de puits d'accès de la CSEM dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon. Dépense totale de 7 080 201,97 $ (contrat: 5 489 136,91 $ + contingences: 608 975,65 $ + incidences: 982 089,41 $), taxes incluses. Appel d'offres public 326001 - 4 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.
Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés et leurs états de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaire (installées entre 1923 et 1926) ainsi que les conduites d'eau secondaire (installées en 1923) de la rue Iberville, entre la rue Bélanger et le boulevard Jean-Talon ont été identifiées par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Ces tronçons n'ont pas été retenus dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation.

De plus, la Direction de la mobilité (DM) a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel.

Les principaux objectifs de ce programme sont :

· d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
· de mettre le niveaux d'éclairage aux normes;
· de consolider et conserver les équipements municipaux;

· de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

Le présent dossier a été initié par la DRE pour des travaux de reconstruction d'égout et de conduite d'eau auxquels sont intégrés des travaux de reconstruction de chaussée, de trottoirs, d'éclairage, de feux de circulation et actifs de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

Là où requis, des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sont intégrés (directive S-DRE-SE-D-2020-001) et s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes.

La DRE ainsi que la Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) ont mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb. 1218126001

DESCRIPTION

Les travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon consistent en :
- la reconstruction de 445 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 300 mm et 1 050 mm;
- la reconstruction de 400 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre variant entre 200 mm et 300 mm;
- la reconstruction complète de la chaussée (± 3 800 mètres carrés);
- la reconstruction complète des trottoirs (± 1400 mètres carrés);
- la reconstruction et mise aux normes des lampadaires et des fûts (22 unités);
- la mise aux normes de feux de circulation;
- la reconstruction de massifs et de puits d'accès de la CSEM;
- la reconstruction des branchements d'eau en plomb de la partie publique.

Le projet comprend également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes dans la section privée et ce, conformément au règlement 20-030.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 608 975,65$, taxes incluses, soit 11,09 % du coût des travaux du contrat assumé par la Ville.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de chloration des conduites d'eau, de surveillance externe et autres dépenses CSEM, de conception et/ou frais généraux CSEM, ainsi que des dépenses de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 4.1.10 du cahier des clauses administratives spéciales du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard.

Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission de la firme GLT+., mandatée par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC), est établie durant la période d'appel d'offres. Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

La DGPÉC a procédé à l'analyse de quatre (4) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable de 31.9 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de soumission.

Nous notons que la majeure partie de l'écart soit 28.5 % se trouve dans les articles :

- Assurances, garanties et frais généraux de chantier;
- Maintien de la mobilité et de la sécurité routière;
- Conduite d'eau proposée 200 mm en fonte ductile classe 350 (tranchée commune);
- Branchement d'eau de 50 mm et moins en excavation sur conduite proposée;
- Réseau d'alimentation temporaire;
- Conduite d'égout proposée 300 mm en PVC DR-35 (tranchée unique);
- Conduite d'égout proposée 1050 mm en TBA classe iv (tranchée commune);
- Branchement d'égout sur conduite proposée;
- Préparation des sols d'infrastructure;
- Maintien de l'éclairage et feux de circulation.

L'écart résiduel (3.4%) est distribué sur les autres articles.

En général, les prix soumissionnés par les différents soumissionnaires montrent une concurrence agressive dans ce marché.

Étant donné que l'écart est favorable à la Ville, soit de 31.9 %, la DGPEC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire C.M.S. Entrepreneurs

Généraux inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le coût estimé des travaux dépasse les 2 000 000 $. De plus, il y a un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 7 080 201,97 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat avec C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc pour un montant de 5 489 136,91 $ taxes incluses;
- plus des contingences de 608 975,65 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 982 089,41 $ taxes incluses.

Cette dépense de 7 080 201,97 $ taxes incluses, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 6 444 029,52 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale comme suit :

Portion DRE

-un montant de 5 110 234,87$ taxes incluses est réparti ainsi:

-Un montant net de 4 548 745,50 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale sera assumée par la ville centrale pour les travaux sur les conduites d'eau sauf ceux qui concernent les remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine privé , lequel est financé par le règlement d'emprunt de compétence locale au # 20-002. Le montant total est à la charge du contribuable.

Le budget net requis (en milliers $) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2021-2022 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2021	2022	Ultérieur	Total
61261	3 412 K$	1 137 K$		4 549 K$

-Un montant net de 122 184,02 $ relatif aux remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine privé, sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement # 20-030.

Portion DM

Un montant maximal de 732 053,14 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale #19-023 « Programme aménagement des rues du réseau artériel ».

Le budget net requis (en milliers $) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2021-2022 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2021	2022	Ultérieur	Total
59070	549 K$	183 K$		732 K$

Le montant total est à la charge du contribuable.

Portion CSEM

Un montant de 1 041 046,85 $ net de ristournes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 20-023 conduits souterrains/enfouissement fils aériens.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'œuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 25 juin 2021, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document *« Principes de gestion de la mobilité »* .

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission permanente sur l'examen des contrats : 5 mai 2021
Octroi du contrat : 17 mai 2021
Début des travaux : juin 2021
Fin des travaux : octobre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Prosper Olivier RAMAMONJISOA)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Genny PAQUETTE, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Isabelle POISSON, Commission des services électriques
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Valérie G GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Valérie G GAGNON, 13 avril 2021
Hermine Nicole NGO TCHA, 13 avril 2021
Damien LE HENANFF, 12 avril 2021
Jean CARRIER, 8 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles GRONDIN
ingénieur

Tél : 514 872-2357
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-07

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nathalie M MARTEL

Chef de division
Tél : 514-872-6444
Approuvé le : 2021-04-20

Directrice
Tél : -
Approuvé le : 2021-04-20

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION - EBAUCHE

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 326001 — 1217231023

Titre de l'appel d'offres : Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 1 / 3 / 2021 — 23 / 3 / 2021

Ouverture faite le : 25 / 3 / 2021 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 23

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
17 / 3 / 2021	Les articles au CCAS ont été ajustés, la date d'ouverture a été reportée et les items "caisson électriques" et "excavations supplémentaires pour branchement d'eau" ont été ajoutés.	10 000.00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 19 — Nbre de soumissions reçues : 4 — % de réponses : 21

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0.0

Soumissions rejetées (nom) — Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 25 / 6 / 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) — **Total**
C.M.S ENTREPRENEURS GENERAUX INC.	5 489 136.91
9200-2088 QUEBEC INC. (DUROKING CONSTRUCTION)	5 736 794.78
DEMIX CONSTRUCTION, une division de Groupe CRH Canada inc.	7 067 229.26
LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC	7 897 224.00

Estimation — **Externe** — 8 062 212.31

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **-31.9%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **4.5%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMP		x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : C.M.S ENTREPRENEURS GENERAUX INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 5 489 136.91

Montant des contingences ($) : 608 975.65

Montant des incidences ($) : 982 089.41

Date prévue de début des travaux : 28 / 6 / 2021 — Date prévue de fin des travaux : 15 / 10 / 2022

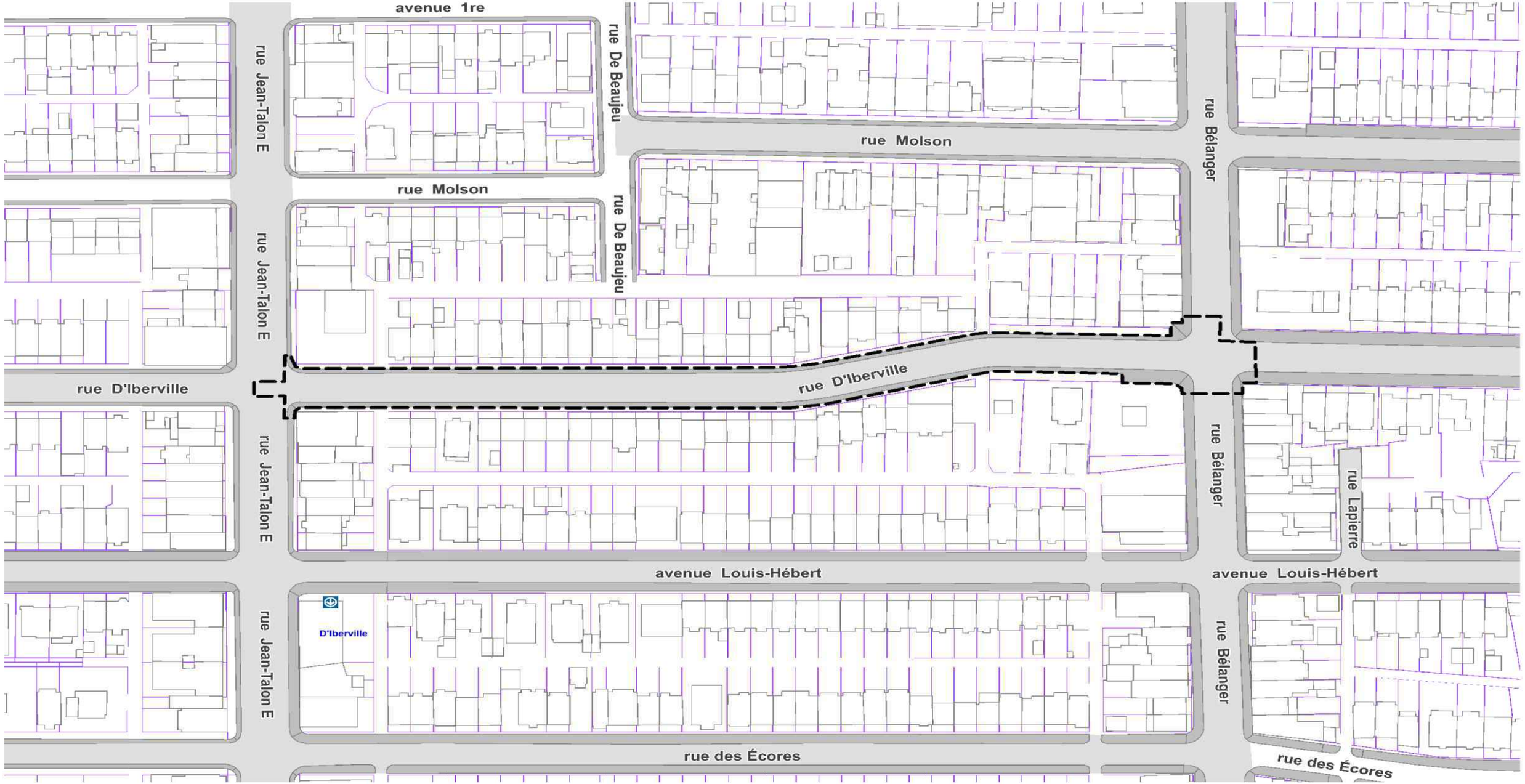

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

PROJET:

RUE D'IBERVILLE

DE LA RUE BÉLANGER À LA RUE JEAN-TALON

NATURE DES TRAVAUX:

TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITES D'EAU, DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE

TITRE DU PLAN:

PLAN DE LOCALISATION DES TRAVAUX

APPEL D'OFFRES	ARRONDISSEMENT :
326001	VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC-EXTENSION

PRÉPARÉ PAR :	DATE :
M. VAMARA COULIBALY, AG. TECH.	30 MARS 2021
APPROUVÉ PAR :	ÉCHELLE :
CHARLES GRONDIN, ING.	AUCUNE

Boul. Saint-Laurent (Montréal)

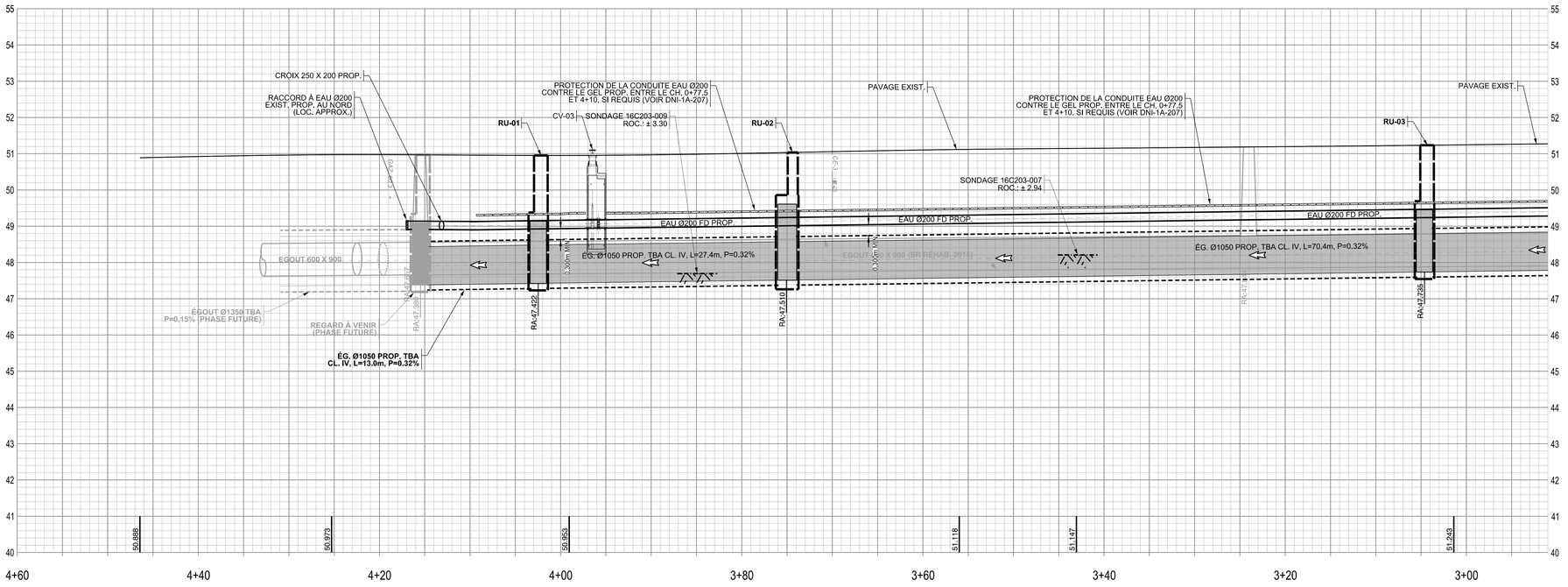

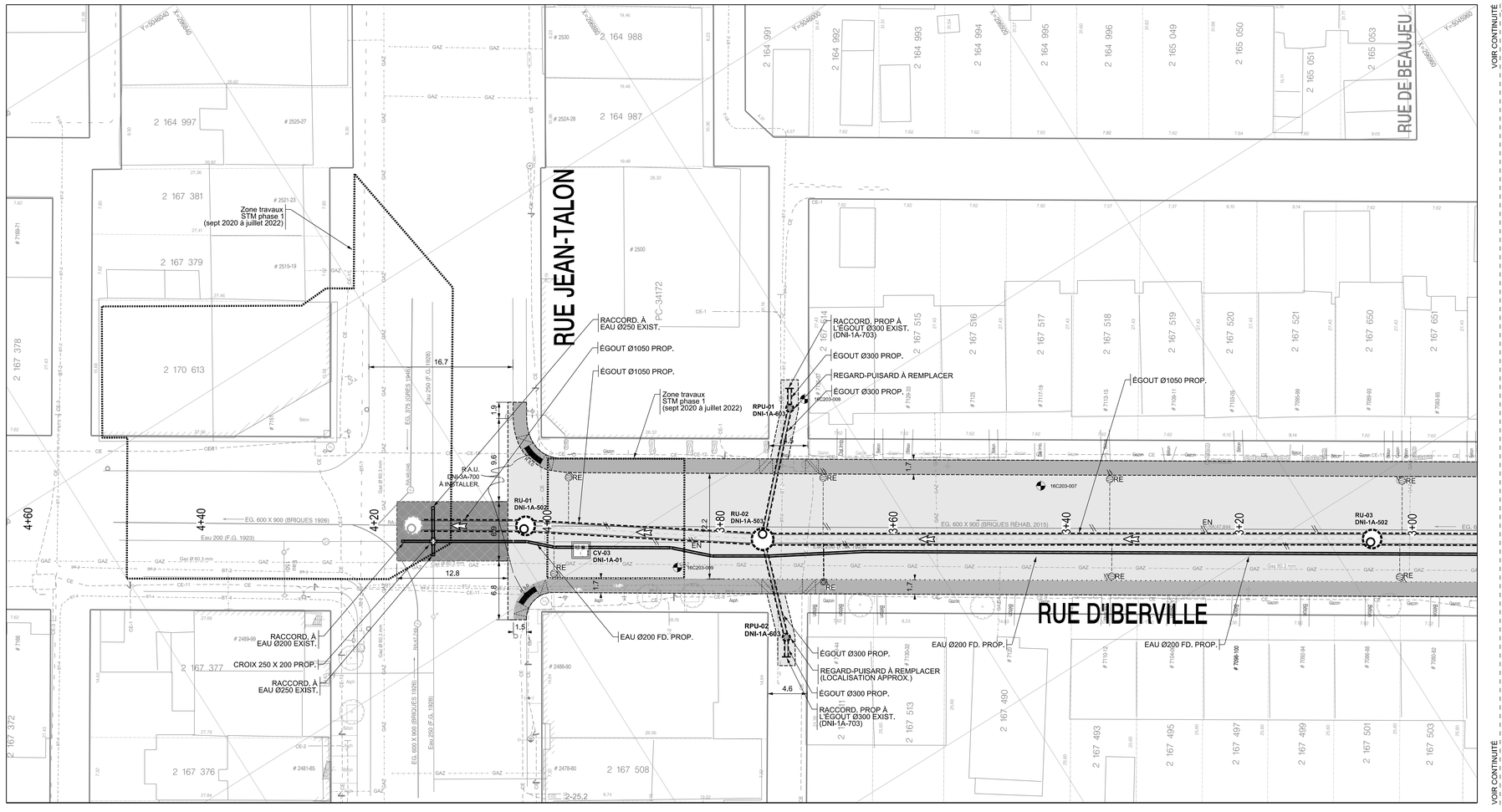

Légende: éléments proposés

- TROTTOIR À RECONSTRUIRE
- RÉFECTION DE COUPE - CHAUSSÉE RIGIDE
- RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE
- Ø.: (mm) — **EAU Ø PROP.** — Conduite d'eau
- Ø.: (mm) — **ÉGOUT Ø PROP.** — Conduite d'égout
- CV-XX / DNI-1A-XXX — Chambre de vanne (Numérotation; N° de croquis voir DTNI-1A)
- RX-XX / DNI-1A-XXX — Regard d'égout circulaire (RPU: Regard puisard unitaire; RP: Regard pluvial; RS: Regard sanitaire; RU: Regard unitaire; Numérotation; N° de croquis voir DTNI-1A)
- RX-XX — Regard d'égout rectangulaire (Numérotation)
- PI-XX / DNI-1A-204 — Poteau d'incendie (Numérotation; N° de croquis voir DTNI-1A)
- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Puisard de trottoir
- Bouche à clé de vanne
- Conduite ou structure à enlever
- Conduite ou structure à abandonner
- Sens d'écoulement
- Limite de chaussée

★Symbole agrandi pour plus de clarté

Légende Éléments existants

Eau
- EAU Ø: Conduite d'eau
- Boîte de vanne
- Bouche à clé de vanne
- Vanne de poteau d'incendie
- Vanne de gicleur
- Regard d'eau
- Bouche à clé de branchement
- Poteau d'incendie

Égout
- ÉG. Ø: Conduite d'égout unitaire ou sanitaire
- ÉG. PLUI. Ø: Conduite d'égout pluvial
- Regard d'égout
- Puisard de trottoir
- Puisard circulaire
- Puisard rectangulaire

Utilités publiques
- BT: Conduite Bell
- GAZ Ø: Conduite Gaz
- HQ: Conduite Hydro-Québec
- CE: Conduite CSEM
- Regard Bell
- Cabine téléphonique
- Regard de la STM
- Grille voute triple
- Regard électrique
- Voute transformateur
- Regard Hydro-Québec
- Regard électrique
- Vanne Énergir (Gaz Métro)
- Regard gazoduc
- Entrée de gaz
- Lampadaire simple
- Feux de circulation simple
- Feux de circulation double
- Haubans
- Conduite abandonnée

Aménagement
- Arbre
- Entrée de porte
- Entrée pour véhicules
- Marche
- Escalier
- Bollard
- Poteau
- Fossé
- Muret
- Haut et bas de talus
- Limite cadastrale
- Limite de boisé
- Haie
- Clôture
- Sondage/Forage

Abréviations

EXIST.	Conduite ou structure existante	FG.	Fonte grise
PROP.	Conduite ou structure proposée	FD.	Fonte ductile
RE.	Structure à remplacer	RACC.	Raccord
NS.	Nouvelle structure	RAD.	Radier
EN.	Structure à enlever	F.	Feuillet
AB.	Structure à abandonner	T.	Tuyau
BA.	Béton Armé	H.P.	Haute pression
BAC.	Béton Acier	B.P.	Basse pression
BR.	Brique		

Notes Particulières

Massifs d'utilités publiques à supporter ou à briser et à reconstruire, si requis.

Orientation

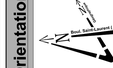

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 26KM044
Iberville / Bélanger
ALTITUDE: 52,173 m (CGVD28)
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 (SCRS).

Plan de localisation

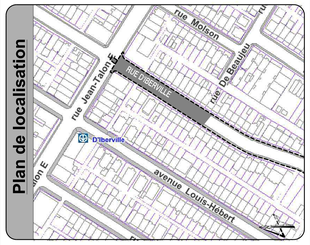

Notes

1. La localisation des conduits et massifs d'utilités publiques est donnée à titre indicatif seulement;
2. Les conduites d'eau secondaires existantes sont en fonte grise, sauf indication contraire;
3. De façon générale, les conduites d'eau existantes et/ou abandonnées ne sont pas montrées aux profils;
4. Les distances et les dégagements minimaux à respecter entre les conduites, les branchements, les structures et les obstacles sont prévus au DTNI-1A.

Références

Plan de la géomatique:	150158a-scrs	
Plan de géométrie:	XXXX-XX-XX-SARA-XX	
Plans et profils:	-	
	Étude(s) technique(s):	Fiche(s) technique(s):
Eau	No dossier: 18-020-D-3 Hakim-Amiche, Ing 2018-09-20	No dossier: 15-VSM-PTI-015 Lahcen-Zaghloul,Ing 2020-06-18
Égout	No dossier: 2019-007-PLD.1 Ngoc Huynh-Minh, ing 2019-07-03	No dossier: 15-VSM-PTI-015 Lahcen-Zaghloul,Ing 2020-06-18

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2021-02-12	Émis pour appel d'offres	V.C.
C	2021-01-28	Émis pour commentaires 100%	V.C.
B	2020-11-23	Émis pour commentaires 50%	V.C.
A	2020-09-15	Émis pour intégration 10%	M.L.

Intervenants

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C0G4

Élaboré par: -	AAAA-MM-JJ
-	AAAA-MM-JJ
Vamara Coulibaly	2021-01-28

Préparé par: Charles Grondin, ing.

Sceau et signature(s):
INGÉNIEUR Charles Grondin 40547 Québec
2021-02-18

Original signé et scellé

Projet:

Rue d'Iberville
De la rue Bélanger à la rue Jean-Talon est

Arrondissement(s): **Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension**

Nature des travaux:

Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon

Titre du plan:

Reconstruction d'égout, de conduites d'eau secondaires, de chaussée et de trottoirs

Plan et Profil

Ch. 04+06 @ 02+91

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: HORZ.: 1:200 VERT.: 1:50 (mètre) 4 2 0 4 8 12

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
326001	PL-EA-01	1/3	000	01

Cartouche révisé le : 2019/07/10

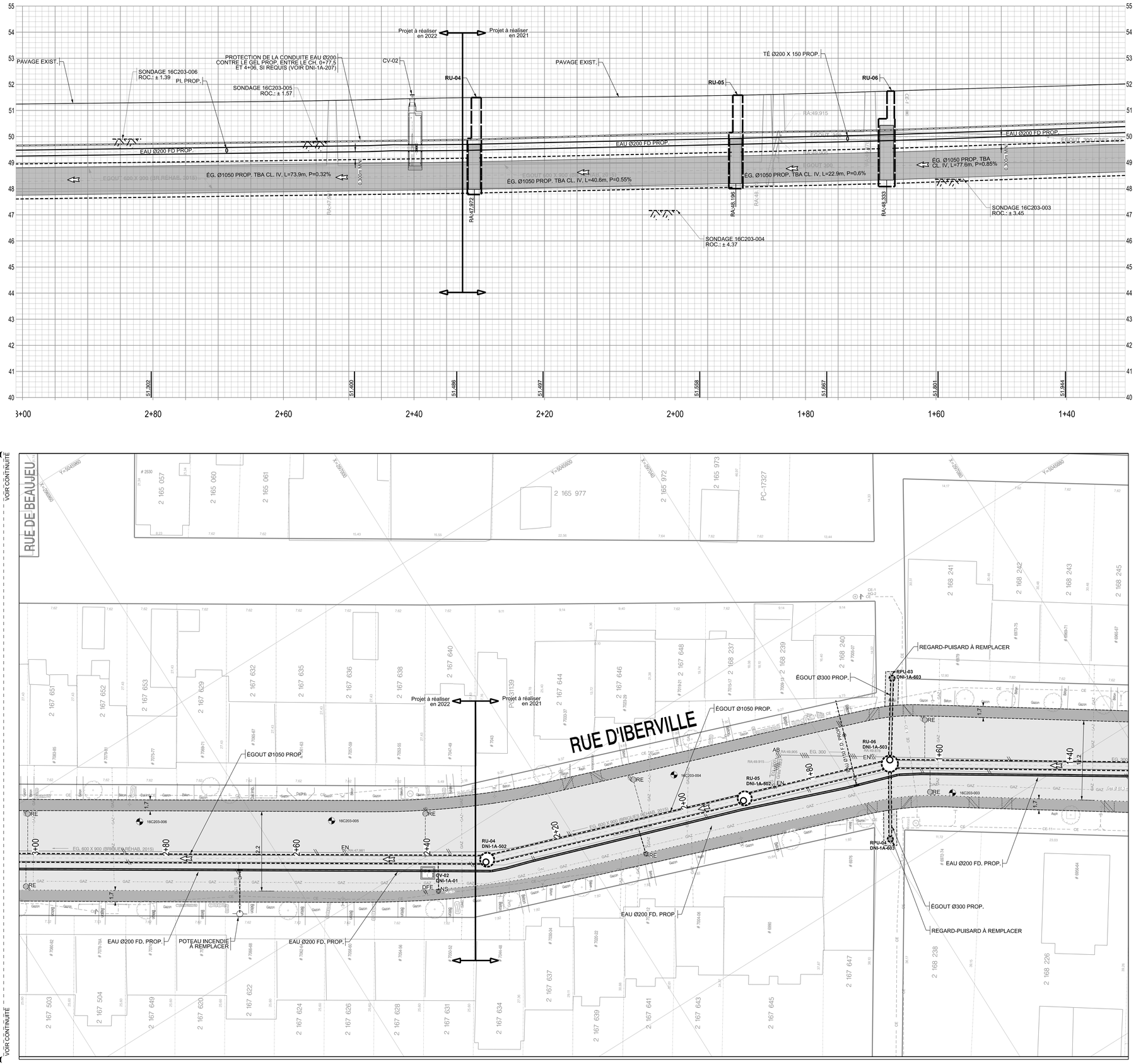

Légende: éléments proposés

- TROTTOIR À RECONSTRUIRE
- RÉFECTION DE COUPE - CHAUSSÉE RIGIDE
- RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE
- EAU Ø PROP. — Ø.: (mm) — Conduite d'eau
- ÉGOUT Ø PROP. — Ø.: (mm) — Conduite d'égout
- CV-XX DNI-1A-XXX — Numérotation — Chambre de vanne — N° de croquis voir DTNI-1A
- RX-XX DNI-1A-XXX — Numérotation — Regard d'égout circulaire — RPU: Regard puisard unitaire; RP: Regard pluvial; RS: Regard sanitaire; RU: Regard unitaire — N° de croquis voir DTNI-1A
- RX-XX — Numérotation — Regard d'égout rectangulaire — RP: Regard pluvial; RS: Regard sanitaire; RU: Regard unitaire
- PI-XX DNI-1A-204 — Numérotation — Poteau d'incendie — N° de croquis voir DTNI-1A
- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Puisard de trottoir
- Bouche à clé de vanne
- Conduite ou structure à enlever
- Conduite ou structure à abandonner
- Sens d'écoulement
- Limite de chaussée

★Symbole agrandi pour plus de clarté

Légende Éléments existants

Eau
- EAU Ø — Conduite d'eau
- BV — Boîte de vanne
- BC — Bouche à clé de vanne
- VPI — Vanne de poteau d'incendie
- VG — Vanne de gicleur
- Regard d'eau
- Bouche à clé de branchement
- Poteau d'incendie

Égout
- EG. Ø — Conduite d'égout unitaire ou sanitaire
- EG.PLU. Ø — Conduite d'égout pluvial
- Regard d'égout
- ou — Puisard de trottoir
- Puisard circulaire
- Puisard rectangulaire

Utilités publiques
- BT — Conduite Bell
- GAZ, Ø — Conduite Gaz
- HQ — Conduite Hydro-Québec
- CE — Conduite CSEM
- Regard Bell
- Cabine téléphonique
- Regard de la STM
- Grille voute triple
- Regard électrique
- Voute transformateur
- Regard Hydro-Québec
- Regard électrique
- Vanne Énergir (Gaz Métro)
- Regard gazoduc
- Entrée de gaz
- Lampadaire simple
- Feux de circulation simple
- Feux de circulation double
- ou — Hauban
- XXX — Conduite abandonnée

Aménagement
- Arbre
- Entrée de porte
- Entrée pour véhicules
- Marche
- Escalier
- Bollard
- Poteau
- Fossé
- Muret
- Haut et bas de talus
- Limite cadastrale
- Limite de boisé
- Haie
- Clôture
- Sondage/Forage

Abréviations

EXIST.	Conduite ou structure existante
PROP.	Conduite ou structure proposée
RE.	Structure à remplacer
NS.	Nouvelle structure
EN.	Structure à enlever
AB.	Structure à abandonner
BA.	Béton Armé
BAC.	Béton Acier
BR.	Brique
FG.	Fonte grise
FD.	Fonte ductile
RACC.	Raccord
RAD.	Radier
F.	Feuillet
T.	Tuyau
H.P.	Haute pression
B.P.	Basse pression

Notes Particulières

Massifs d'utilités publiques à supporter ou à briser et à reconstruire, si requis.

Orientation

Nord géographique / Nord magnétique

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 26KM044

Iberville / Bélanger

ALTITUDE: 52,173 m (CGVD28)

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 (SCRS).

Plan de localisation



Notes

1. La localisation des conduits et massifs d'utilités publiques est donnée à titre indicatif seulement;
2. Les conduites d'eau secondaires existantes sont en fonte grise, sauf indication contraire;
3. De façon générale, les conduites d'eau existantes et/ou abandonnées ne sont pas montrées aux profils;
4. Les distances et les dégagements minimaux à respecter entre les conduites, les branchements, les structures et les obstacles sont prévus au DTNI-1A.

Références

Plan de la géomatique:	150158a-scrs	
Plan de géométrie:	XXXX-XX-XX-SARA-XX	
Plans et profils:	-	
	Étude(s) technique(s):	Fiche(s) technique(s):
Eau	No dossier: 18-020-D-3 Hakim-Amiani, ing 2018-09-20	No dossier: 15-VSM-PTI-015 Lahcen-Zaghloul,ing 2020-06-18
Égout	No dossier: 2019-007-PLD.1 Ngoc Huynh-Minh, ing 2019-07-03	No dossier: 15-VSM-PTI-015 Lahcen-Zaghloul,ing 2020-06-18

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2021-02-11	Émis pour appel d'offres	V.C.
C	2021-01-28	Émis pour commentaires 100%	V.C.
B	2020-11-23	Émis pour commentaires 50%	V.C.
A	2020-09-15	Émis pour intégration 10%	M.L.

Intervenants

Élaboré par:
- AAAA-MM-JJ
- AAAA-MM-JJ
- Vamara Coulibaly 2021-01-28

Préparé par:
Charles Grondin, ing.

Sceau de l'ingénieur(e):
INGÉNIEUR(E) Charles Grondin 20454 QUÉBEC

Original signé le: 2021-02-18

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C0G4

Projet:

Rue d'Iberville
De la rue Bélanger à la rue Jean-Talon est

Arrondissement(s): **Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension**

Nature des travaux:

Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon

Titre du plan:

Reconstruction d'égout, de conduites d'eau secondaires, de chaussée et de trottoirs

Plan et Profil

Ch. 02+91 @ 01+36

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: HORZ.:1:200 VERT.: 1:50 (mètre)

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
326001	PL-EA-01	2/3	000	02

Cartouche révisé le : 2019/07/10

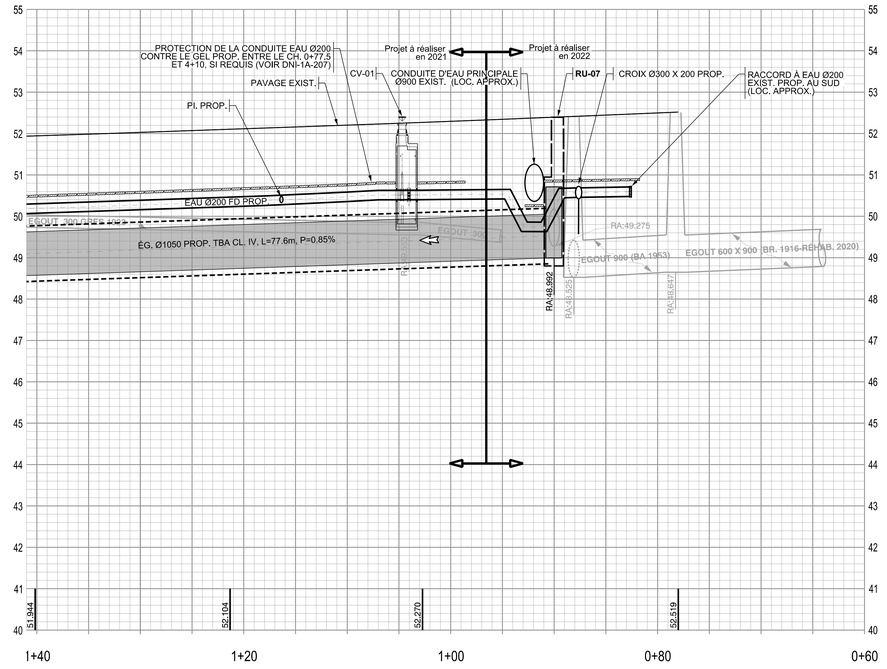

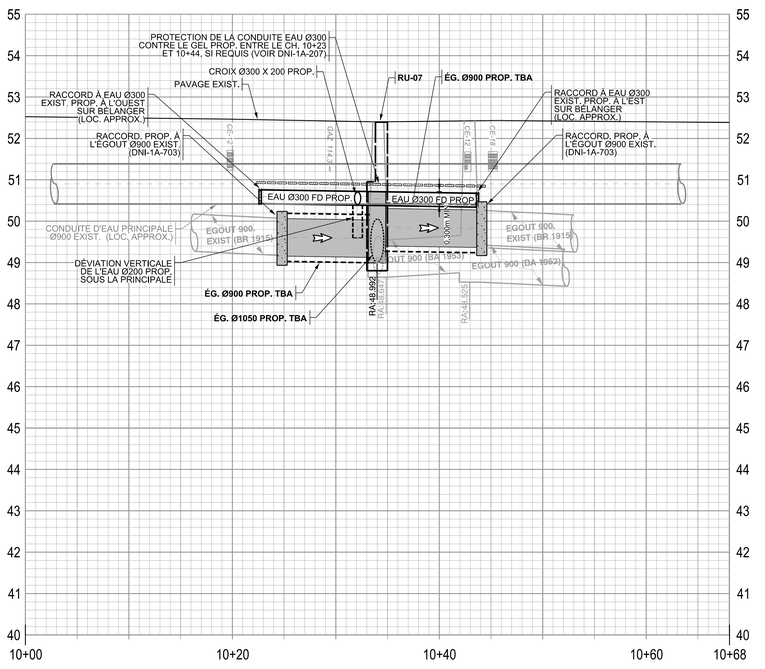

Profil de la rue Bélanger entre chainage 10+00 et 10+68

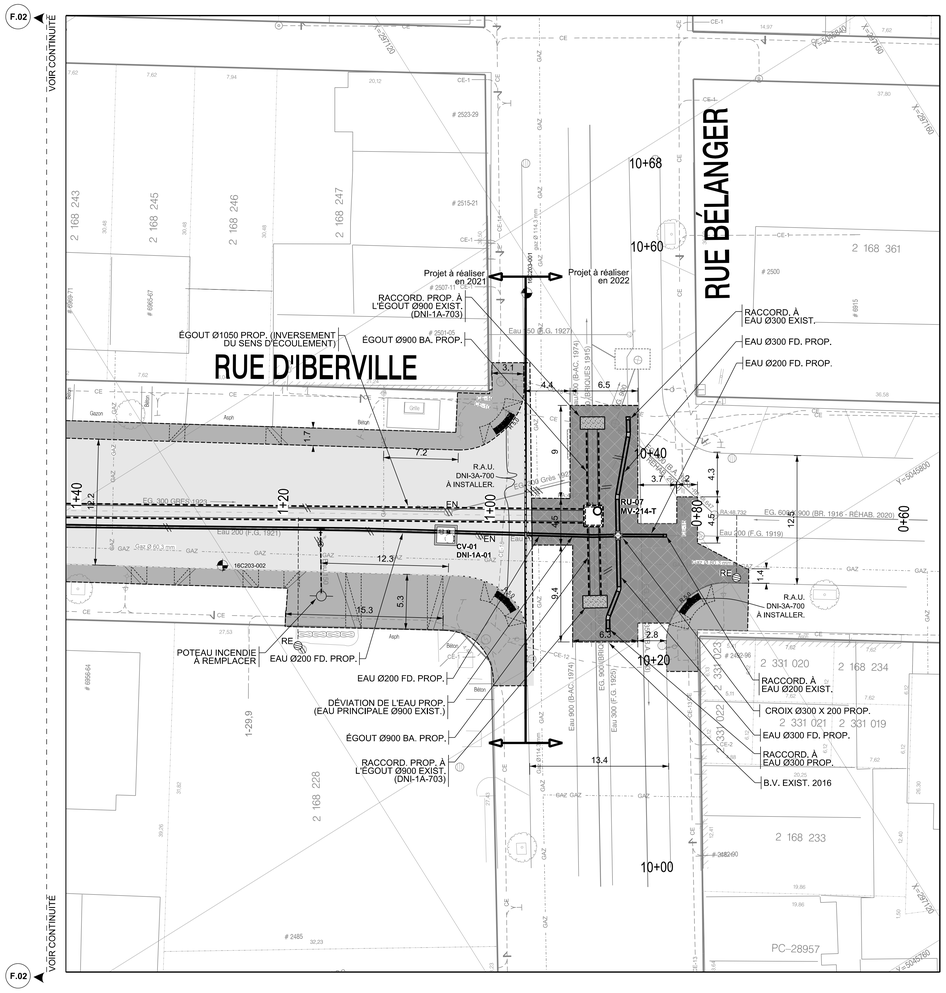

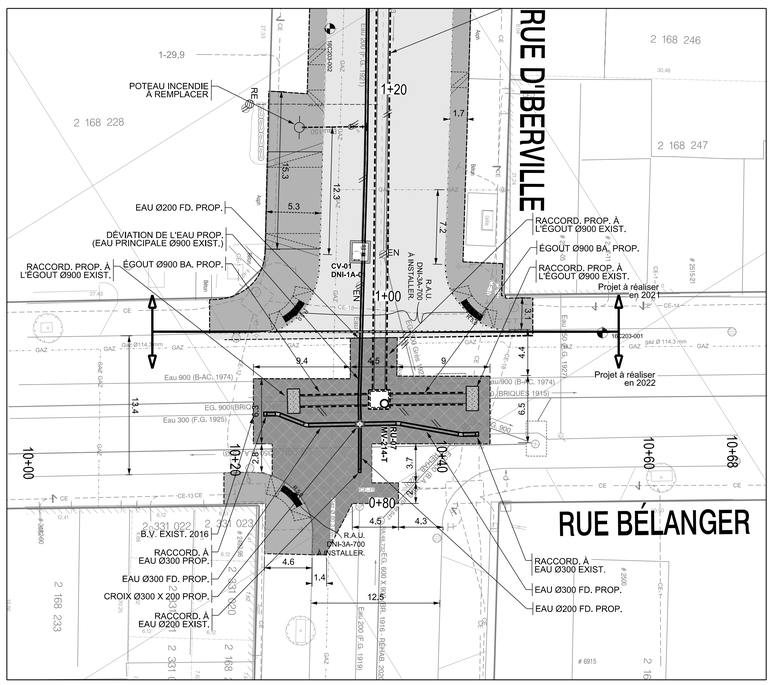

Conduite d'eau et d'égout sur la rue Bélanger entre chainage 10+00 et 10+68

Orientation



REPÈRE GÉODÉSIQUE: 26KM044

Iberville / Bélanger

ALTITUDE: 52,173 m (CGVD28)

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 (SCRS).

Cartouche révisé le : 2019 / 07 / 10

Plan de localisation

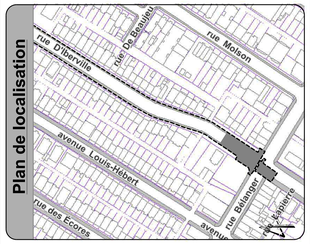

Notes

1. La localisation des conduits et massifs d'utilités publiques est donnée à titre indicatif seulement;
2. Les conduites d'eau secondaires existantes sont en fonte grise, sauf indication contraire;
3. De façon générale, les conduites d'eau existantes et/ou abandonnées ne sont pas montrées aux profils;
4. Les distances et les dégagements minimaux à respecter entre les conduites, les branchements, les structures et les obstacles sont prévus au DTNI-1A.

Références

Plan de la géomatique:	150158a-scrs	
Plan de géométrie:	XXXX-XX-XX-SARA-XX	
Plans et profils:	-	
	Étude(s) technique(s):	Fiche(s) technique(s):
Eau	No dossier: 18-020-D-3 Hakim-Amiche, Ing 2018-09-20	No dossier: 15-VSM-PTI-015 Lahcen-Zaghloul,Ing 2020-06-18
Égout	No dossier: 2019-007-PLD.1 Ngoc Huynh-Minh, Ing 2019-07-03	No dossier: 15-VSM-PTI-015 Lahcen-Zaghloul,Ing 2020-06-18

Légende: éléments proposés

- TROTTOIR À RECONSTRUIRE
- RÉFECTION DE COUPE - CHAUSSÉE RIGIDE
- RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE
- Ø.: (mm) — EAU Ø PROP. — Conduite d'eau
- Ø.: (mm) — ÉGOUT Ø PROP. — Conduite d'égout
- CV-XX / DNI-1A-XXX — Chambre de vanne (Numérotation; N° de croquis voir DTNI-1A)
- RX-XX / DNI-1A-XXX — Regard d'égout circulaire (RPU: Regard puisard unitaire; RP: Regard pluvial; RS: Regard sanitaire; RU: Regard unitaire; Numérotation; N° de croquis voir DTNI-1A)
- RX-XX — Regard d'égout rectangulaire (Numérotation)
- PI-XX / DNI-1A-204 — Poteau d'incendie (N° de croquis voir DTNI-1A)
- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Puisard de trottoir
- Bouche à clé de vanne
- Conduite ou structure à enlever
- Conduite ou structure à abandonner
- Sens d'écoulement
- Limite de chaussée

★ Symbole agrandi pour plus de clarté

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2021-02-12	Émis pour appel d'offres	V.C.
C	2021-01-28	Émis pour commentaires 100%	V.C.
B	2020-11-23	Émis pour commentaires 50%	V.C.
A	2020-09-15	Émis pour intégration 10%	M.L.

Intervenants

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C0G4

Élaboré par:	
-	AAAA-MM-JJ
-	AAAA-MM-JJ
Vamara Coulibaly	AAAA-MM-JJ
Préparé par: Charles Grondin, ing.	Scau de l'ingénieur(e): Charles Grondin 20454 INGÉNIEUR Original signé le: 2021-02-18

Projet:

Rue d'Iberville
De la rue Bélanger
à la rue Jean-Talon est

Arrondissement(s): **Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension**

Nature des travaux:

Travaux d'égout,
de conduites d'eau secondaires, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation

Titre du plan:

Reconstruction d'égout, de conduites d'eau secondaires, de chaussée et de trottoirs

Plan et Profil

Ch. 01+36 @ 00+75

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: HORZ.:1:200 VERT.: 1:50 (4 2 0 4 8 (mètre) 12)

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
326001	PL-EA-01	3/3	000	03

Légende Éléments existants

Eau
- EAU Ø — Conduite d'eau
- W — Boîte de vanne
- W — Bouche à clé de vanne
- W — Vanne de poteau d'incendie
- WG — Vanne de gicleur
- Regard d'eau
- Bouche à clé de branchement
- Poteau d'incendie

Égout
- EG. Ø — Conduite d'égout unitaire ou sanitaire
- EG. PLU. Ø — Conduite d'égout pluvial
- Regard d'égout
- ou — Puisard de trottoir
- Puisard circulaire
- Puisard rectangulaire

Utilités publiques
- BT — Conduite Bell
- GAZ Ø — Conduite Gaz
- HQ — Conduite Hydro-Québec
- CE — Conduite CSEM
- Regard Bell
- Cabine téléphonique
- Regard de la STM
- Grille voute triple
- Regard électrique
- Voute transformateur
- Regard Hydro-Québec
- Regard électrique
- Regard gazoduc
- Entrée de gaz
- Lampadaire simple
- Feux de circulation simple
- Feux de circulation double
- ou — Hauban
- Conduite abandonnée

Aménagement
- Arbre
- Entrée de porte
- Entrée pour véhicules
- Marche
- Escalier
- Bollard
- Poteau
- Fossé
- Muret
- Haut et bas de talus
- Limite cadastrale
- Limite de boisé
- Haie
- Clôture
- Sondage/Forage

Abréviations

EXIST.	Conduite ou structure existante	FG.	Fonte grise
PROP.	Conduite ou structure proposée	FD.	Fonte ductile
RE.	Structure à remplacer	RACC.	Raccord
NS.	Nouvelle structure	RAD.	Radier
EN.	Structure à enlever	F.	Feuillet
AB.	Structure à abandonner	T.	Tuyau
BA.	Béton Armé	H.P.	Haute pression
BAC.	Béton Acier	B.P.	Basse pression
BR.	Brique		

Notes Particulières

Massifs d'utilités publiques à supporter ou à brîser et à reconstruire, si requis.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre	Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon				
Entrepreneur	C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc.				
Soumission	326 001	GDD	120 - 7231 - 023	Responsable	Charles Grondin
Date	2021-04-06				
Projet #01	61 261	Client payeur :	Service de l'eau - DRE		Corpo

#01-01 Sous-projet	14 - 61 261 - 540	n° Simon 155 048	Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
	Reconstruction d'une conduite d'eau secondaire				
	Montant de la soumission applicable au projet		595 526,00 $	684 706,02 $	625 227,86 $
	Travaux contingents	10 %	59 552,60 $	68 470,60 $	62 522,79 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		655 078,60 $	753 176,62 $	687 750,65 $
	Sous-total complet du sous-projet		655 078,60 $	753 176,62 $	687 750,65 $

#01-02 Sous-projet	14 - 61 261 - 560	n° Simon 155 049	Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
	Incidences - Reconstruction d'une conduite d'eau secondaire				
	Dépenses incidentes	taxation			
Tech	Utilités publiques	Normal	25 000,00 $	28 743,75 $	26 246,88 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	65 000,00 $	74 733,75 $	68 241,88 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (taxa	Normal	25 000,00 $	28 743,75 $	26 246,88 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	5 000,00 $	5 000,00 $	5 000,00 $
Tech	Chloration (cols bleus, non taxable)	Non	10 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisatic	Non	15 000,00 $	15 000,00 $	15 000,00 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		145 000,00 $	162 221,25 $	150 735,63 $
	Sous-total complet du sous-projet		145 000,00 $	162 221,25 $	150 735,63 $

#01-03 Sous-projet	21 - 18 100 - 514	n° Simon 186 036	Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
	Reconstruction de branchements d'eau- section privée				
	Montant de la soumission applicable au projet		96 983,00 $	111 506,20 $	101 820,03 $
	Travaux contingents	20 %	19 396,60 $	22 301,24 $	20 364,01 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		116 379,60 $	133 807,45 $	122 184,03 $
	Sous-total complet du sous-projet		116 379,60 $	133 807,45 $	122 184,03 $

#01-04 Sous-projet	14 - 61 265 - 811	n° Simon 155 051	Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
	Reconstruction d'une conduite d'égout combiné				
	Montant de la soumission applicable au projet		2 824 630,50 $	3 247 618,92 $	2 965 508,95 $
	Travaux contingents	10 %	282 463,05 $	324 761,89 $	296 550,89 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		3 107 093,55 $	3 572 380,81 $	3 262 059,84 $
	Sous-total complet du sous-projet		3 107 093,55 $	3 572 380,81 $	3 262 059,84 $

#01-05 Sous-projet	14 - 61 261 - 661	n° Simon 155 052	Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
	Incidences - Reconstruction d'une conduite d'égout combiné				
	Dépenses incidentes	taxation			
Tech	Utilités publiques	Normal	85 000,00 $	97 728,75 $	89 239,38 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	240 000,00 $	275 940,00 $	251 970,00 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (taxa	Normal	80 000,00 $	91 980,00 $	83 990,00 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	23 000,00 $	23 000,00 $	23 000,00 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		428 000,00 $	488 648,75 $	448 199,38 $
	Sous-total complet du sous-projet		428 000,00 $	488 648,75 $	448 199,38 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01 61 261 Client payeur : Service de l'eau - DRE Corpo

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		3 517 139,50 $	4 043 831,14 $	3 692 556,83 $
Travaux contingents	10,28 %	361 412,25 $	415 533,73 $	379 437,69 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		3 878 551,75 $	4 459 364,87 $	4 071 994,52 $
Dépenses incidentes		573 000,00 $	650 870,00 $	598 935,00 $

	Sous-total complet du projet investi		**4 451 551,75 $**	**5 110 234,87 $**	**4 670 929,52 $**

Projet #02 | 59 070 | Client payeur : | Service de l'urbanisme et de la mobilité - DM | Corpo

#02-01 Sous-projet | 21 - 59 070 - 010 | n° Simon | 186 114

Travaux de construction de trottoirs		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		330 195,20 $	379 641,93 $	346 663,69 $
Travaux contingents	10 %	33 019,52 $	37 964,19 $	34 666,37 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		363 214,72 $	417 606,12 $	381 330,05 $
Sous-total complet du sous-projet		363 214,72 $	417 606,12 $	381 330,05 $

#02-02 Sous-projet | 21 - 59 070 - 025 | n° Simon | 186 117

Travaux d'éclairage et de signalisation lumineuse		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		204 341,00 $	234 941,06 $	214 532,51 $
Travaux contingents	15 %	30 651,15 $	35 241,16 $	32 179,88 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		234 992,15 $	270 182,22 $	246 712,38 $
Sous-total complet du sous-projet		234 992,15 $	270 182,22 $	246 712,38 $

#02-03 Sous-projet | 21 - 59 070 - 015 | n° Simon | 186 115

Incidences - Travaux de construction de trottoir, d'éclarage et de signalisation lumineuse			avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Dépenses incidentes		taxation			
Tech	Utilités publiques	Normal	20 000,00 $	22 995,00 $	20 997,50 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	50 000,00 $	57 487,50 $	52 493,75 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (taxa	Normal	20 000,00 $	22 995,00 $	20 997,50 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	4 000,00 $	4 000,00 $	4 000,00 $
Pro	Surveillance CSEM par firme externe gérée pa	normal	1 010,47 $	1 161,79 $	1 060,87 $
#N/A	Laboratoire CSEM (sols cont, contrôle qual.)	normal	513,25 $	590,11 $	538,85 $
#N/A	Ligne de rue CSEM + autres dépenses	normal	562,01 $	646,17 $	590,04 $
#N/A	Conception et frais généraux CSEM	non	3 332,20 $	3 332,20 $	3 332,20 $
Sous-total des incidence du sous-projet			99 417,93 $	113 207,77 $	104 010,71 $
Sous-total complet du sous-projet			99 417,93 $	113 207,77 $	104 010,71 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #02 | 59 070 | Client payeur : | Service de l'urbanisme et de la mobilité - DM | Corpo

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		534 536,20 $	614 583,00 $	561 196,19 $
Travaux contingents	11,91 %	63 670,67 $	73 205,35 $	66 846,24 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		598 206,87 $	687 788,35 $	628 042,44 $
Dépenses incidentes		99 417,93 $	113 207,77 $	104 010,71 $
Sous-total complet du projet investi		**697 624,80 $**	**800 996,12 $**	**732 053,14 $**

Projet #03 | 69 162 | Client payeur : | Commission des services électriques de Montréal (CSEM) | CSEM

#03-01 Sous-projet | 21 - 69 162 - 100 | n° Simon | 186 285

Travaux de la CSEM		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		722 524,70 $	830 722,77 $	728 650,81 $
Travaux contingents	14,5 %	104 576,27 $	120 236,57 $	105 462,95 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		827 100,97 $	950 959,34 $	834 113,75 $
Sous-total complet du sous-projet		827 100,97 $	950 959,34 $	834 113,75 $

#03-02 Sous-projet | 21 - 69 162 - 101 | n° Simon | 186 286

Incidences - Travaux de la CSEM			avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Dépenses incidentes		taxation			
Pro	Surveillance CSEM par firme externe gérée pa	CSEM	37 992,01 $	43 681,31 $	38 314,14 $
#N/A	Laboratoire (sols contaminés)	CSEM	14 473,15 $	16 640,50 $	14 595,86 $
#N/A	Laboratoire (contrôle qualitatif)	CSEM	4 824,38 $	5 546,83 $	4 865,29 $
#N/A	Ligne de rue (service d'arpentage)	csem	7 719,01 $	8 874,93 $	7 784,46 $
#N/A	Autres dépenses (dépl. utilités publiques, …)	csem	13 411,78 $	15 420,20 $	13 525,50 $

#N/A	Conception et frais généraux	non	127 847,86 $	127 847,86 $	127 847,86 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		206 268,20 $	218 011,64 $	206 933,10 $
	Sous-total complet du sous-projet		206 268,20 $	218 011,64 $	206 933,10 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #03 69 162 Client payeur : Commission des services électriques de Montréal (CSEM) CSEM

		Montants		
		avant taxe	avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		722 524,70 $	830 722,77 $	728 650,81 $
Travaux contingents	14,47 %	104 576,27 $	120 236,57 $	105 462,95 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		827 100,97 $	950 959,34 $	834 113,75 $
Dépenses incidentes		206 268,20 $	218 011,64 $	206 933,10 $
Sous-total complet du projet investi		**1 033 369,16 $**	**1 168 970,98 $**	**1 041 046,85 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

		Montants		
		avant taxe	avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		4 774 200,40 $	5 489 136,91 $	4 982 403,83 $
Travaux contingents	11,09 %	529 659,19 $	608 975,65 $	551 746,88 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		5 303 859,59 $	6 098 112,56 $	5 534 150,71 $
Dépenses incidentes		878 686,13 $	982 089,41 $	909 878,81 $
Total des montants maximum autorisés		**6 182 545,71 $**	**7 080 201,97 $**	**6 444 029,52 $**

Répartition par payeur :

Agglo	0,0%	0,00 $
Corpo	83,8%	5 402 982,66 $
CSEM	16,2%	1 041 046,85 $
Bell	0,0%	0,00 $
Énergir	0,0%	0,00 $
Arrond.	0,0%	0,00 $
STM	0,0%	0,00 $
Autre 2	0,0%	0,00 $
Autre 1	0,0%	0,00 $
Total	100,0%	**6 444 029,52 $**

Montréal

SOUMISSION 326001 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon
Rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon	Les travaux sont répartis en 5 phases et une phase préparatoire. **Délai** : 474 jours – 2021-2022 **PHASE 0 (préparatoire) :** Installation du réseau d'eau temporaire dans le cadre du projet, réalisation de fouilles exploratoires dans l'intersection rue Bélanger / rue d'Iberville ainsi que sur le côté ouest de la rue d'Iberville entre la rue Bélanger et l'adresse civique 7043 rue d'Iberville. **(2021-2022)** **Horaire de travail** : Lundi à vendredi 7h à 19h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue d'Iberville entre la rue Bélanger et le #7043 rue d'Iberville; - Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue Bélanger à la hauteur de la rue d'Iberville. **PHASE 1A** : Travaux de conduites d'égouts, de conduites d'eau secondaire, de reconstruction de chaussée, de trottoirs, de la CSEM et d'éclairage sur le côté ouest de la rue d'Iberville entre la rue Bélanger et l'adresse civique 7043 rue d'Iberville. **(2021)** **Horaire de travail :** Lundi à vendredi de 7h à 19h **Maintien de la mobilité :** L'Entrepreneur est autorisé à - S'insérer dans la fermeture complète existante de la rue d'Iberville entre la rue Jean-Talon et la rue Bélanger (STM Phase 1); - Entraver le côté ouest de la rue d'Iberville et maintenir une voie de circulation de 3.6 mètres à la hauteur des travaux du côté est. Gestion de la circulation locale en alternance durant les heures de travail. En dehors des heures de travail, la voie unique doit être fermée et la circulation locale doit être redirigée vers la rue de Beaujeu et les ruelles. **PHASE 1B** : Travaux de reconstruction de chaussée, de trottoirs, de la CSEM et d'éclairage sur le côté est de la rue d'Iberville entre la rue Bélanger et l'adresse civique 7043 rue d'Iberville. **(2021)** **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 9h et samedi 9h à 19h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - S'insérer dans la fermeture complète existante de la rue d'Iberville entre la rue Jean-Talon et la rue Bélanger (STM Phase 1); - Entraver le côté est de la rue d'Iberville et maintenir une voie de circulation de 4.0 mètres à la hauteur des travaux du côté ouest. Gestion de la circulation locale en alternance durant les heures de travail. En dehors des heures de travail, la voie unique doit être fermée et la circulation locale doit être redirigée vers la rue de Beaujeu et les ruelles. **PHASE 2** : Travaux de conduites d'égouts, de conduites d'eau secondaire, de reconstruction de chaussée, de trottoirs, de la CSEM et d'éclairage sur la rue d'Iberville entre la rue Bélanger et la rue Jean-Talon. **(2022)** **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 19h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue d'Iberville entre la rue Bélanger et la rue Jean-Talon avec maintien de la circulation locale jusqu'à la limite des travaux; Les travaux de la phase 2 peuvent seulement débuter une fois que les travaux de la STM Phase 1 sont terminés.

	PHASE 3 : Travaux d'excavation, conduites d'eau et d'égouts, de reconstruction de trottoirs, de la CSEM et d'éclairage à l'Intersection rue Jean-Talon / rue d'Iberville. **(2022)** **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 19h, Les travaux doivent être réalisés durant les vacances scolaires **Maintien de la mobilité**: L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue d'Iberville entre la rue Bélanger et la rue Villeray avec maintien de la circulation locale jusqu'à la limite des travaux; - Fermer complètement la rue Jean-Talon entre le boulevard Saint-Michel et l'avenue de Lorimier avec maintien de la circulation locale jusqu'à la limite des travaux; Les travaux de la phase 3 peuvent seulement débuter une fois que les travaux de la STM Phase 1 sont terminés. Les travaux de la phase 3 ne peuvent pas être réalisés en même temps que les travaux de la phase 4. **PHASE 4** : Travaux de conduites d'eau et d'égouts, de reconstruction de chaussée, de trottoirs, de la CSEM et d'éclairage à l'intersection rue Bélanger et rue d'Iberville. **(2022)** **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 19h, Les travaux doivent être réalisés durant les vacances scolaires **Maintien de la mobilité**: L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue d'Iberville entre la rue Saint-Zotique et la rue Jean-Talon avec maintien de la circulation locale; - Fermer complètement la rue Bélanger entre l'av. de Lorimier et le boulevard Saint-Michel avec maintien de la circulation locale. Les travaux de la phase 4 peuvent seulement débuter une fois que les travaux de la STM Phase 1 sont terminés. Les travaux de la phase 4 ne peuvent pas être réalisés en même temps que les travaux de la phase 3 ou 5. **PHASE 5** : Travaux de pavage final sur la rue d'Iberville entre la rue Bélanger et la rue Jean-Talon. **(2022)** **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 19h **Maintien de la mobilité**: L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue d'Iberville entre la rue Bélanger et la rue Jean-Talon.
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Installation de PMVM pour la durée des travaux; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum; - Utiliser des repères visuels de type T-RV-10 pour séparer les voies de circulation à contresens, si requis; - Installer des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers

	de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au devis technique spécial infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité » (DTSI-M);

Autorité des marchés publics
Québec

Le 9 mai 2019

C.M.S. ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC.
A/S MONSIEUR YVAN ST-HILAIRE
3828, RUE SAINT-PATRICK
MONTRÉAL (QC) H4E 1A4

No de décision : 2019-DAMP-0333
N° de client : 2700001636

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). C.M.S. ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **8 mai 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 800 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 326001

Date de publication : 2021-03-01
Date d'ouverture : 2021-03-25

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	ADS Canada Inc.
2	Ali Excavation Inc.
3	CMS Entrepreneurs Généraux Inc.
4	Cojalac inc.
5	Construction NRC Inc.
6	Demix Construction, une division de CRH Canada inc.
7	DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc.
8	Environnement Routier NRJ Inc
9	GLT+ inc.
10	Groupe Thermo-Lite inc
11	KF Construction inc.
12	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE.
13	Les entreprises Claude Chagnon Inc.
14	Les Entreprises Cogenex Inc.
15	Les Entreprises Michaudville Inc.
16	Neolect Inc.
17	Roxboro Excavation INC..
18	Super Excavation Inc.
19	Systèmes Urbains Inc.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1217231023

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de reconstruction de massifs et de puits d'accès de la CSEM dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon. Dépense totale de 7 080 201,97 $ (contrat: 5 489 136,91 $ + contingences: 608 975,65 $ + incidences: 982 089,41 $), taxes incluses. Appel d'offres public 326001 - 4 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1621 Intervention et répartition des coûts GDD1217231023 révisé.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-15

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231023

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de reconstruction de massifs et de puits d'accès de la CSEM dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon. Dépense totale de 7 080 201,97 $ (contrat: 5 489 136,91 $ + contingences: 608 975,65 $ + incidences: 982 089,41 $), taxes incluses. Appel d'offres public 326001 - 4 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_ GDD 1217231023 V2.xlsx

SUM_GDD 1217231023_VF.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Prosper Olivier RAMAMONJISOA
Préposé au budget
Tél : 514 872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Anna CHKADOVA
Conseillère budgetaire
Tél : 517-872-5763
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.34

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1217231023

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de reconstruction de massifs et de puits d'accès de la CSEM dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon. Dépense totale de 7 080 201,97 $ (contrat: 5 489 136,91 $ + contingences: 608 975,65 $ + incidences: 982 089,41 $), taxes incluses. Appel d'offres public 326001 - 4 soumissionnaires.

Rapport_CEC_SMCE217231023.pdf

Dossier # :1217231023

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217231023

Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de reconstruction de massifs et de puits d'accès de la CSEM dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean - Talon. Dépense totale de 7 080 201,97 $ (contrat: 5 489 136,91 $ + contingences: 608 975,65 $ + incidences: 982 089,41 $), taxes incluses. Appel d'offres public 326001 - 4 soumissionnaires.

"Original signé"	*"Original signé"*
Karine Boivin Roy Présidente	Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217231023

Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de reconstruction de massifs et de puits d'accès de la CSEM dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean- Talon. Dépense totale de 7 080 201,97 $ (contrat: 5 489 136,91 $ + contingences: 608 975,65 $ + incidences: 982 089,41 $), taxes incluses. Appel d'offres public 326001 - 4 soumissionnaires.

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe :*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de reconstruction de massifs et de puits d'accès de la CSEM dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué qu'à la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés et leurs états de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaire (installées entre 1923 et 1926) ainsi que les conduites d'eau secondaire (installées en 1923) de la rue Iberville ont été identifiées comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 23 jours et a permis de recevoir 4 soumissions. Il est à noter qu'un addenda mineur a été publié au cours de l'appel d'offres et qu'il n'a eu aucun impact sur le prix. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis

par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 31,9% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, le Service a souligné la concurrence agressive sur le marché depuis le début de l'année pour expliquer l'écart de prix observé. Il est précisé que les prix des soumissions ne semblent pas avoir été indexés et s'apparentent à ceux reçus au cours des dernières années. La Commission se dit satisfaite des explications reçues.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE217231023 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.35

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1217231027

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 11 809 574,49 $ (contrat: 10 246 500,00 $ + contingences: 1 154 154,49 $ + incidences: 408 920,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460523 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :
1. d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 246 500,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460523;

2. d'autoriser une dépense de 1 154 154,49 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 408 920,00 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation de rendement des Entreprises Michaudville inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville Centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-18 13:56

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217231027**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 11 809 574,49 $ (contrat: 10 246 500,00 $ + contingences: 1 154 154,49 $ + incidences: 408 920,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460523 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau (SE) souhaite réaliser des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.
Les travaux de remplacement des entrées de service en plomb (directive S-DRE-SE-D-2020 -001) s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

L'objectif des travaux est de remplacer les branchements d'eau actuellement en plomb. L'objectif général est d'éliminer du territoire de la ville de Montréal, dans un horizon de 10 ans, le plomb et tout autre matériau non conforme sur le domaine public et le domaine privé, lorsque requis, et par conséquent, pour tous les branchements d'eau en plomb raccordés sur la conduite d'eau potable municipale localisés sur les tronçons du contrat et de les remplacer par des branchements d'eau en cuivre.

La Direction des infrastructures (DI) a préparé les documents requis au lancement de l'appel d'offres afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Il est prévu en 2021, de remplacer environ 3500 branchements d'eau en plomb ou tout autre matériaux non conforme. Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, la Direction des infrastructures (DI) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), a scindé le grand projet des travaux 2021 afin de recommander l'octroi de huit (8) contrats différents. La présente demande d'octroi de contrat # 460523 vise le remplacement de branchements d'eau actuellement en plomb dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Ce

projet est le deuxième des huit (8) projets prévus cette année et deux (2) autres projets sont présentement en cours d'appel d'offres. Les autres appels d'offres sont à venir..

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb. 1218126001
CM20 0929 - 21 septembre 2020 - Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la rue Millen, de la rue Émile-Journault à la rue Legendre - Dépense totale de 668 269,32 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460513 (1207231067)

CM20 0924 - 21 septembre 2020 - Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la 3e Avenue, de la rue Holt au boulevard Rosemont - Dépense totale de 657 127,74 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460512 (1207231066)

DESCRIPTION

Le présent projet prévoit le remplacement d'environ 534 branchements d’eau en plomb (RESEP) et les travaux seront réalisés dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.
Le projet comprend également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes dans la section privée et ce, conformément au règlement 20-030.

Le tableau des tronçons de rues où auront lieu les travaux est joint au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 154 154,49 $, taxes incluses, soit 11,26 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, ainsi que la surveillance environnementale pour la gestion des sols excavés.

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences » en pièce jointe.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux par rue. En effet, l'article 3.1.10 du cahier des clauses administratives spéciales du cahier des charges prévoit quatre (4) différentes pénalités:

1) le montant décrit au tableau ci-dessous par jour de retard pour le non-respect du délai maximal par rue selon sa cote d’impact identifiée au DTSI-M:

Cote d’impact	Montant de pénalité par jour
Cote majeure	3 500$
Cote 1	3 000$

Cote 2	2 000$
Cote 3	1 000$

2) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de transmission à chaque mercredi de l'échéancier global et de la planification hebdomadaire;

3) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de quarante-huit (48) heures pour le nettoyage de la rue;

4) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de la correction des déficiences.

Ces pénalités remplacent celles mentionnées à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales qui visent le respect du délai contractuel.

Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse. Dans le présent dossier l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de -9,1%. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie à partir des documents d'appel d'offres, durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.
En considérant ces informations et dans ce contexte, la DGPEC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Les Entreprises Michaudville inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le coût estimé des travaux dépasse les 10 000 000 $.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 11 809 574,49 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat avec Les Entreprises Michaudville inc. pour un montant de 10 246 500,00 $ taxes incluses;
- plus des contingences de 1 154 154,49 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 408 920,00 $ taxes incluses.

Cette dépense de 11 809 574,49 $ taxes incluses, sera répartie ainsi :

-Un coût net de 9 368 218,87 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale sera assumée par la ville centrale, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 20-002.
-Un coût net de 1 419 058,26 $ relatif aux remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine privé sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement # 20 -030.

Cette dépense concernant les travaux de remplacement des entrées de service en plomb pour la partie publique, est prévue au budget comme étant entièrement admissible à une subvention au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant aucune charge aux contribuables, excepté pour la portion des travaux sur le domaine privé.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.
Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	**2021** (en milliers $)	**2022** (en milliers $)	**Ultérieur** (en milliers $)	**Total** (en milliers $)
18100 - Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout	7 026 $	2 342 $		9 368 $
Total	**7 026 $**	**2 342 $**		**9 368 $**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : « Optimiser la gestion de l’eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire les branchements d'eau à la pièce, au lieu de les remplacer en lot, ce qui entraînerait des coûts plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d’œuvre et des matériaux.
Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 30 juin 2021, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait alors procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document *« Principes de gestion de la mobilité ».*

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s’applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission permanente sur l'examen des contrats : 5 mai 2021
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : juin 2021
Fin des travaux : mai 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samira GALMAI H)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Richard C GAGNON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 12 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude LAVOIE
ingenieur(e)

Tél : 514-872-3945
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-08

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2021-04-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur par intérim
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2021-04-16

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres :	460523	1217231027
Titre de l'appel d'offres :	Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal	
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme	

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	1	3	2021		1	4	2021
Ouverture faite le :	1	4	2021	Délai total accordé aux soumissionnaires :	30		

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 3 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
4 3 2021	Clarifications dans le CCAS, DTSI-Oet DTSI-M	0.00
16 3 2021	Clarifications dans le CCAS (fosses d'exploration)	335 000.00
24 3 2021	Clarification dans le CCAS (retrait du règlement 17-078)	0.00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs	7	Nbre de soumissions reçues	5	% de réponses	71
		Nbre de soumissions rejetées	0	% de rejets	0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 30 6 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) Total
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	10 246 500.00
LOISELLE INC.	10 483 000.00
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	10 485 706.39
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	10 518 114.21
SERVICES INFRASPEC INC.	13 931 900.17
Estimation — **Interne**	11 269 432.37

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **-9.1%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **2.3%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMP		x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire :	LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
Montant du contrat (incluant les taxes) ($) :	10 246 500.00
Montant des contingences ($) :	1 154 154.49
Montant des incidences ($) :	408 920.00

Date prévue de début des travaux : 7 6 2021 — Date prévue de fin des travaux : 7 5 2022

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier

Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage
Montréal, Québec, H3C 0G4

Tableau des tronçons de rues de l'appel d'offres

N° d'appel d'offres : 460523

Titre du projet : Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb dans diverses rues de la ville de Montréal

Préparé par : Claude Lavoie, ing.

Date : Le 4 mars 2021

					RESEP						Données techniques							
Numéro de plan	TU	Rue	De	À	Nombre de branchements sur le tronçon de rue (total)	Nombre de branchements d'eau sans plomb (confirmés)	Nombre de branchements possiblement en plomb ou en matériaux non conformes	Nombre de branchements d'eau en plomb (confirmés)	Nombre de branchements potentiellement en plomb (public)	Nombre de branchements potentiellement en plomb (privé)	Juridiction de la rue Locale (L) et/ou Artérielle (L)	Longueur du tronçon (m)	Largeur de rue	Distance entre l'arrière-trottoir et la ligne de lot (Public)	Distance entre la ligne de lot et le mur de fondation (Privé)	Distance entre l'arrière-trottoir et la ligne de lot (Public)	Distance entre la ligne de lot et le mur de fondation (Privé)	Durée de réalisation (semaine)
														Côté pair		Côté impair		
Arrondissement : Mercier - Hochelaga - Maisonneuve																		
MHM-ESP-2021-03A	14785	**Aylwin**	Ontario	Rouen	58	9	4	45	48	17	L	285,0	9,2	0,3	3,7	0,4	2,6	5
MHM-ESP-2021-03B	14780	**Aylwin**	de Rouen	Hochelaga	51	4	18	29	44	15	L	245,0	9,0	0,7	4,0	0,6	4,2	5
MHM-ESP-2021-06	14778	**Cuvillier**	Rouen	Hochelaga	48	10	4	34	37	13	L	245,0	9,2	0,5	3,0	0,7	2,7	5
MHM-ESP-2021-07	14773	**Darling**	#2775 Darling	Sherbrooke	21	1	1	19	20	7	L	105,0	9,0	4,0	6,0	1,7	4,4	3
MHM-ESP-2021-11	15186	**Meaux**	Louis-Veuillot	Bossuet	18	0	0	18	18	6	L	105,0	10,9	3,1	3,7	1,0	4,6	3
MHM-ESP-2021-13	15259	**Rougemont**	Ontario Est	Dubuisson	29	3	3	23	25	9	L	260,0	11,3	0,0	0,0	0,5	4,0	4
MHM-ESP-2021-15	14782	**Rouen**	Darling	Aylwin	34	8	7	19	25	9	A	230,0	12,0	0,3	2,4	1,3	2,5	4
MHM-ESP-2021-16	15258	**Bossuet**	Ontario	Dubuisson	47	3	3	41	43	15	L	265,0	9,8	0,7	3,2	1,3	4,4	5
MHM-ESP-2021-17	14744	**Dézéry**	Hochelaga	Sherbrooke	34	4	6	24	29	10	L	260,0	9,0	0,5	7,5	1,2	4,7	4
MHM-ESP-2021-18	15010	**Aird**	Sainte-Catherine	Adam	22	4	1	17	18	6	L	135,0	9,5	2,3	3,4	2,3	2,7	3
MHM-ESP-2021-19	14799	**Cuvillier**	Sainte-Catherine	Adam	38	7	5	26	30	11	L	180,0	9,0	0,3	3,6	0,5	2,2	4
MHM-ESP-2021-21	14950	**Letourneux**	La Fontaine	Ontario	13	5	2	6	8	3	L	160,0	12,0	1,1	3,6	0,7	5,8	2
MHM-ESP-2021-22	14741	**Moreau**	Hochelaga	Sherbrooke	41	8	3	30	32	11	L	255,0	9,5	0,5	5,7	0,5	5,6	4
MHM-ESP-2021-23	14833	**Nicolet**	La Fontaine	Adam	23	5	1	17	18	6	L	160,0	9,5	0,2	3,0	0,5	7,2	3
MHM-ESP-2021-24	14846	**Valois**	Charles-Séraphin-Rodier	Sainte-Catherine	19	3	0	16	16	6	L	125,0	12,0	0,6	4,0	0,2	3,5	3
MHM-ESP-2021-25	15051	**Vimont**	Adam	La Fontaine	17	2	0	15	15	5	L	155,0	10,0	3,5	6,0	3,3	6,1	3
MHM-ESP-2021-27A	14800	**Aylwin**	Sainte-Catherine	Adam	22	6	0	16	16	6	L	180,0	10,7	0,7	2,2	0,5	3,6	3
MHM-ESP-2021-27B	14798	**Aylwin**	Charles-Wilson	Sainte-Catherine	33	5	4	24	27	9	L	115,0	9,1	0,2	4,1	0,2	5,2	4
MHM-ESP-2021-29	15187	**Bossuet**	#2285-87 Bossuet	Hochelaga	27	6	3	18	20	7	L	270,0	9,8	0,8	1,5	1,4	3,3	3
MHM-ESP-2021-30	14774	**Darling**	Hochelaga	#2595 Darling	32	3	3	26	28	10	L	130,0	8,8	1,8	7,0	2,2	4,5	4
MHM-ESP-2021-33	14884	**Orléans**	Hochelaga	Pierre-De Coubertin	69	15	7	47	53	19	L	290,0	9,7	1,5	2,7	0,8	3,2	6
MHM-ESP-2021-35	14756	**Saint-Germain**	Adam	De Rouville	29	2	3	24	26	9	L	120,0	11,0	0,3	0,0	0,4	1,0	4
Nombre de tronçons total :		**22**		**Total :**	**725**	**113**	**78**	**534**	**596**	**209**								

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre: Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal.

Entrepreneur: Les Entreprises Michaudville inc.

Soumission: 460 523 | GDD: 121 - 7231 - 027 | Responsable: Claude Lavoie | Date: 2021-04-06

Projet #01: 18 100 | Client payeur : Service de l'eau - DRE | Corpo

#01-01 Sous-projet: 21 - 18 100 - 098 | n° Simon: 186 212

Remplacement de branchements d'eau - Section Publique

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		7 785 566,57 $	8 951 455,16 $	8 173 871,70 $
Travaux contingents	10 %	778 556,66 $	895 145,52 $	817 387,17 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		8 564 123,23 $	9 846 600,68 $	8 991 258,87 $
Sous-total complet du sous-projet		8 564 123,23 $	9 846 600,68 $	8 991 258,87 $

#01-02 Sous-projet: 21 - 18 100 - 114 | n° Simon: 186 229

Remplacement de branchements d'eau - Section Privée

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		1 126 370,81 $	1 295 044,84 $	1 182 548,55 $
Travaux contingents	20 %	225 274,16 $	259 008,97 $	236 509,71 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		1 351 644,97 $	1 554 053,81 $	1 419 058,26 $
Sous-total complet du sous-projet		1 351 644,97 $	1 554 053,81 $	1 419 058,26 $

#01-03 Sous-projet: 21 - 18 100 - 106 | n° Simon: 186 221

Incidences

	Dépenses incidentes	taxation	Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Tech	Utilités publiques	Normal	57 000,00 $	65 535,75 $	59 842,88 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	18 000,00 $	18 000,00 $	18 000,00 $
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisati	Non	23 000,00 $	23 000,00 $	23 000,00 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (tax	Normal	206 000,00 $	236 848,50 $	216 274,25 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	57 000,00 $	65 535,75 $	59 842,88 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		361 000,00 $	408 920,00 $	376 960,00 $
	Sous-total complet du sous-projet		361 000,00 $	408 920,00 $	376 960,00 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01: 18 100 | Client payeur : Service de l'eau - DRE | Corpo

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		8 911 937,38 $	10 246 500,00 $	9 356 420,26 $
Travaux contingents	11,26 %	1 003 830,82 $	1 154 154,48 $	1 053 896,88 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		9 915 768,20 $	11 400 654,49 $	10 410 317,14 $
Dépenses incidentes		361 000,00 $	408 920,00 $	376 960,00 $
Sous-total complet du projet investi		**10 276 768,20 $**	**11 809 574,49 $**	**10 787 277,14 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		8 911 937,38 $	10 246 500,00 $	9 356 420,26 $
Travaux contingents	11,26 %	1 003 830,82 $	1 154 154,48 $	1 053 896,88 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		9 915 768,20 $	11 400 654,49 $	10 410 317,14 $
Dépenses incidentes		361 000,00 $	408 920,00 $	376 960,00 $
Total des montants maximum autorisés		**10 276 768,20 $**	**11 809 574,49 $**	**10 787 277,14 $**

Répartition par payeur :

Corpo	100,0%	10 787 277,14 $
Total	100,0%	**10 787 277,14 $**

Montréal

SOUMISSION 460523 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

<table>
<tr><th colspan="2">Secteur</th><th>Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal</th></tr>
<tr><td><u>Arrondissements</u></td><td><u>Rues</u></td><td rowspan="2">Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l'Annexe M1 du DTSI-M.

Dans le cadre de ce contrat, il n'y a pas de rue identifiée comme ayant des impacts majeurs sur la mobilité et le milieu environnant (cote 1, 2 ou majeure). Toutes les rues sont de cote 3.</td></tr>
<tr><td>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</td><td>Rue Aylwin,
rue Cuvillier,
rue Darling,
rue de Meaux,
avenue Rougemont,
rue de Rouen,
rue Bossuet,
rue Dézéry,
avenue Aird,
avenue Letourneux,
rue Moreau,
rue Nicolet,
avenue Valois,
rue Vimont,
avenue d'Orléans,
rue Saint-Germain.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Mesures de gestion des impacts applicables à toutes les rues</td><td>• En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1.
• Présence de signaleurs pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux.
• Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux).
• Maintien des accès aux services d'urgence lors de travaux à proximité d'établissements de santé ou de casernes du service incendie.
• Relocalisation des zones de livraison, des zones pour personnes à mobilité réduite, des zones de débarcadère pour garderie ou école, des SRRR, des espaces de stationnement 60 minutes et des zones de taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes.
• L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1.
• Maintien des aménagements cyclables en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1.
• Maintien des voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences de l'Annexe M1.
• L'entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 10 jours à l'avance via un courriel à l'adresse : gestiondesreseaux@stm.info .
• L'entrepreneur doit prévoir la coordination de ces travaux avec le SPVM, le SIM, BIXI, le circuit électrique pour les stations de recharge pour véhicules électriques, les commerces/institutions et les chantiers avoisinants selon les exigences de l'Annexe M1.</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal
	• Des plaques d'acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l'Annexe M1. • À la demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la Ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité. • Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et la durée de ceux-ci. • L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite comme prévu au DTNI-8A. • Le réseau d'aqueduc temporaire ne doit pas constituer un obstacle sur les trottoirs. Des pentes d'accès sécuritaires doivent être réalisées, au besoin, afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite.

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 8 janvier 2020

LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
A/S MONSIEUR ROBERT PHANEUF
270, RUE BRUNET
MONT-SAINT-HILAIRE (QC) J3H 0M6

N° de décision : 2020-DAMP-1006
N° de client : 2700000245

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **7 janvier 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 460523

Date de publication : 2021-03-01
Date d'ouverture : 2021-04-01

Liste des preneurs du cahier des charges

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	
1	Eurovia Québec Construction inc
2	Infraspec inc.
3	Les Entreprises JCGF inc.
4	Les Entreprises Michaudville Inc.
5	Loiselle inc. Forage directionnel, Fonçage & Éclatement
6	MPotvin excavation - 9329-0146 québec inc.
7	Sanexen Services Environnementaux inc..

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231027

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 11 809 574,49 $ (contrat: 10 246 500,00 $ + contingences: 1 154 154,49 $ + incidences: 408 920,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460523 - 5 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Copie de Info_comptable_ GDD 1217231027 V2.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Samira GALMAI H
Préposé au budget
Tél : 514 872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-15

Anna CHKADOVA
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-280-5763
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.35

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1217231027

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 11 809 574,49 $ (contrat: 10 246 500,00 $ + contingences: 1 154 154,49 $ + incidences: 408 920,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460523 - 5 soumissionnaires

Rapport_CEC_SMCE217231027.pdf

Dossier # :1217231027

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE1217231027

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 11 809 574,49 $ (contrat: 10 246 500,00 $ + contingences: 1 154 154,49 $ + incidences: 408 920,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460523 - 5 soumissionnaires.

"Original signé"

Karine Boivin Roy
Présidente

"Original signé"

Stéphanie Espach
pour Julie Demers
Secrétaires recherchistes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE1217231027

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 11 809 574,49 $ (contrat: 10 246 500,00 $ + contingences: 1 154 154,49 $ + incidences: 408 920,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460523 - 5 soumissionnaires.

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Le 6 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que les travaux s'inscrivent dans la stratégie de gestion performante des infrastructures de l'eau et visent à remplacer des entrées de service en plomb. Dans un horizon de 10 ans, l'objectif de la Ville est d'éliminer du territoire le plomb et tout autre matériau non conforme sur le domaine public et le domaine privé, lorsque requis.

En 2021, il est prévu de remplacer environ 3 500 branchements d'eau en plomb ou tout autre matériau non conforme. Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et la concurrence, les travaux de réhabilitation de conduite d'eau potable pour l'année 2021 ont été scindés en huit contrats distincts, dont celui à l'étude dans le présent rapport qui prévoit le remplacement d'environ 534 branchements d'eau en plomb.

En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 30 jours et a permis de recevoir 5 soumissions. Il est à noter que 3 addendas ont été publiés au cours de l'appel d'offres. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 9,1 % favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, le Service a précisé qu'un nombre de branchements potentiellement en plomb était estimé au départ et que l'analyse sur le terrain permettait de confirmer le nombre de branchements effectifs à remplacer. De plus, il a été mentionné que le Service des communications et de l'expérience citoyenne était chargé des communications avec les résidents dans le cadre de ces travaux.

La Commission est satisfaite des explications claires fournies par le Service et salue la stratégie globale déployée par la Ville pour remplacer les entrées en plomb sur le territoire de la métropole.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M$;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE1217231027 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.36

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1217231025

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Duroking Construction, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans le boulevard Grande-Allée , entre la rue Fleury et le boulevard Gouin. Dépense totale de 8 402 350,55 $ (contrat: 6 586 888,76 $ + contingences: 688 232,54 $ + incidences: 1 127 229,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 428410 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :
1. d'accorder à Duroking Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie, dans le boulevard Grande-Allée, de la rue Fleury au boulevard Gouin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 586 888,76 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 428410;

2. d'autoriser une dépense de 688 232,54 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 1 127 229,25 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

5. de procéder à l'évaluation du rendement de Duroking Construction.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-19 17:25

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1217231025**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Duroking Construction, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans le boulevard Grande-Allée , entre la rue Fleury et le boulevard Gouin. Dépense totale de 8 402 350,55 $ (contrat: 6 586 888,76 $ + contingences: 688 232,54 $ + incidences: 1 127 229,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 428410 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'eau et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.
Les travaux du présent dossier s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens sur l'île de Montréal.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé et leur état de dégradation structurale, la conduite d'égout unitaire en grès installée en 1929 ainsi que la conduite d'eau secondaire en fonte grise installée en 1929 du boulevard Grande -Allée, côté est et côté ouest, entre la rue Fleury et le boulevard Henri-Bourassa, ont été identifiées par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. De même, la DRE a révélé l'urgence d'intervenir sur les conduites d'eau secondaires en fonte grise de 200 mm de diamètre, installée en 1953, dans la rue Prieur, entre le boulevard Grande-Allée et la rue Clark par la technique de réhabilitation. Dans le même sens, la DRE a révélé la nécessité d'agir sur les conduites d'égout dans la rue Prieur entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark ainsi que sur les conduites d'égout dans le boulevard Grande-Allée entre le boulevard Henri-Bourassa et le boulevard Gouin par la technique de réhabilitation. Les conduites d'égout dans la rue Prieur sont en béton armé de diamètre 450 mm et installées en 1951. Quant aux conduites d'égout dans le boulevard Grande-Allée, elles sont en grès de diamètre variant entre 375 mm et 450 mm et installées en 1929.

Le plan de localisation de ces travaux se retrouve en pièce jointe.

Également, dû à la présence de travaux majeurs de reconstruction d'infrastructures souterraines dans le boulevard Grande-Allée, La Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit sa mission de planifier les activités de reconstruction sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier local témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

En outre, dû à la présence de travaux majeurs de reconstruction d'infrastructures souterraines, l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville profite de l'occasion pour demander des ajustements au terre plein central pour le rendre sécuritaire et confortable aux automobilistes pendant les manoeuvres de virage ainsi que des ajustements aux entrées charretières.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Le présent dossier a été initié par la DRE pour des travaux de reconstruction d'égout et de conduite d'eau auxquels sont intégrés des travaux de reconstruction de chaussée, de trottoirs, de réhabilitation de conduites d'eau secondaires et de réhabilitation de conduites d'égout. Par le fait même les limites du projet s'étendent de la rue Fleury au boulevard Gouin dans le boulevard Grande-Allée ainsi que du boulevard Grande-Allée à la rue Clark dans la rue Prieur.

Là où requis, des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sont intégrés (directive S-DRE-SE-D-2020-001) et s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes.

La Direction des réseaux d'eau, ainsi que la Direction de la mobilité du SUM ont mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb. 1218126001
CM20 0929 - 21 septembre 2020 - Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la rue Millen, de la rue Émile-Journault à la rue Legendre - Dépense totale de 668 269,32 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460513 (1207231067)

CM20 0924 - 21 septembre 2020 - Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la 3e Avenue, de la rue Holt au boulevard Rosemont - Dépense totale de 657 127,74 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460512 (1207231066)

DESCRIPTION

Les travaux auront lieu dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Les travaux de conduites d'eau secondaires et de voirie dans le boulevard Grande-Allée , entre la rue Fleury

et le boulevard Gouin consistent en:
- la reconstruction de ± 1 025 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 450 mm et 900 mm;
- la reconstruction de ± 1 075 mètres de conduites d'eau secondaires de diamètre variant entre 200 mm et 300 mm;
- la reconstruction de la chaussée (± 6 900 m^2);
- la reconstruction complète des trottoirs (± 2 100 m^2);
- la réhabilitation de ± 280 mètres de conduite d'égout de diamètre variant entre 375 mm et 450 mm.

Le projet comprend également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes dans la section privée et ce, conformément au règlement 20-030.

Dans la rue Prieur, du boulevard Grande-Allée à la rue Clark, des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires et de réhabilitation de conduites d'égout auront lieu. Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires s'étendent sur une longueur de ± 220 mètres de conduites à réhabiliter ayant un diamètre de 200 mm. Quant à la réhabilitation de conduites d'égout, les travaux s'étendent sur une longueur de ± 80 mètres de conduites à réhabiliter ayant un diamètre de 450 mm.

Les plans des travaux de surface se trouvent en pièce jointe.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 688 232,54 $, taxes incluses, soit 10,45% du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de mobilier urbain, de plantation, de chloration ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. En plus, des dépenses d'achat de mobilier urbain et de plantation, à la demande de l'arrondissement.

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Pour l'ensemble du contrat, les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 3.1.10.1 du Cahier des clauses administratives spéciales (CCAS) du cahier des charges. Ces pénalités remplacent celles décrites à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,05 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard.

En plus, des pénalités complémentaires, à celles mentionnées à l'article 3.1.10.1 du CCAS qui visent le respect du délai contractuel, peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires dans la rue Prieur. En effet, l'article 3..1.10.2 du CCAS du cahier des charges prévoit quatre (4) différentes pénalités:
1) 2 500,00 $ par jour pour le non-respect du délai maximal des travaux;
2) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de transmission à chaque

mercredi de l'échéancier global et de la planification hebdomadaire;
3) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de quarante-huit (48) heures pour le nettoyage de la rue Prieur;
4) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de la correction des déficiences.

Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

Sur les seize (16) preneurs du cahier des charges, dont la liste complète est présentée en pièce jointe, quatre (4) firmes ont déposé une soumission, soit une proportion de 25 %.

Parmi les douze (12) firmes n'ayant pas déposé de soumission:

- une (1) firme est connue comme sous-traitant;
- onze (11) firmes n'ont pas signifié de raison de désistement.

L'estimation de soumission a été préparée durant la période de soumission par la division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPEC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que tous les documents de l'appel d'offres..

L'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) a procédé à l'analyse de quatre (4) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable de 26.2 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de soumission.

Selon l'analyse préparée la ÉÉC, la majeure partie de l'écart soit 21.8 % se trouve dans les articles:

- Assurances, garanties et frais généraux de chantier;
- Maintien de la mobilité et de la sécurité routière;
- Conduite d'eau proposée 200 mm en fonte ductile classe 350 (tranchée commune);
- Conduite d'égout proposée en TBA classe iv (tranchée commune) 450 mm;
- Conduite d'égout proposée en TBA classe iv (tranchée commune) 675 mm ;
- Branchement d'égout sur conduite proposée;
- Préparation des sols d'infrastructure;
- Fondation inférieure MR-1 ou MR-2.

L'écart résiduel (4.4%) est distribué sur les autres articles.

En général, les prix soumissionnés par les différents soumissionnaires démontrent une concurrence agressive.

Étant donné que l'écart est favorable à la Ville, la DGPEC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

La DRE et le SUM ont examiné le dossier. Ils sont en accord avec les recommandations de la DGPÉC au sujet de cet appel d'offres.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC). En effet, le contrat est supérieur à 2 M$ et il existe un écart de plus de 20 % entre la plus basse soumission conforme et l'estimation.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Duroking Construction dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 8 402 350,55 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat avec Duroking Construction pour un montant de 6 586 888,76 $ taxes incluses;
- plus des contingences 688 232,54 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 1 127 229,25 $ taxes incluses.

Cette dépense totale de 8 402 350,55 $ taxes incluses, représente un coût net de 7 682 195,08 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale et sera répartie comme suit :

- Un coût net de 5 074 982,46 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale sera assumée au PTI de la DRE du Service de l'eau par la ville centrale, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 20-002. Le montant total est à la charge des contribuables de la Ville.
- Un coût net de 323 727,67 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, relatif aux remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine privé qui sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement # 20-030.
- Un coût net de 2 283 484,95 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale sera assumée au PTI de la Direction de la mobilité du SUM, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 19-012 Travaux aménagement rues sur réseau local.

Cette dépense sera réalisée en 2021 et en 2022.

Le budget net requis assumé par les différents PTI pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020-2022 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	**2021** (en milliers $)	**2022** (en milliers $)	**Ultérieur** (en milliers $)	**Total** (en milliers $)
18100 - Renouvellement des actifs des réseaux secondaire d'aqueduc et d'égout	3 197 $	1 878 $		5 075 $

55863 - Programme d'aménagement des rues locales	1 183 $	1 100 $		2 283 $
Total	4 380 $	2 978 $		7 358 $

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'œuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 30 juin 2021, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document *« Principes de gestion de la mobilité »* .

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission permanente sur l'examen des contrats : 5 mai 2021
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : juin 2021
Fin des travaux : novembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samira GALMAI H)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Valérie G GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 13 avril 2021
Isabelle BESSETTE, 13 avril 2021
Jean CARRIER, 8 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yacine FAKHFAKH
Ingénieur

Tél : 514-872-0451
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-08

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Chef de division
Tél : 514-872-6444
Approuvé le : 2021-04-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nathalie M MARTEL
Directrice
Tél : -
Approuvé le : 2021-04-19

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION - EBAUCHE

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 428410 — 1217231025

Titre de l'appel d'offres : Travaux de conduites d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans le boulevard Grande-Allée, entre la rue Fleury et le boulevard Gouin.

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 1 / 3 / 2021 — 1 / 4 / 2021

Ouverture faite le : 1 / 4 / 2021 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 30

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
23 / 3 / 2021	Ajout des modificatifs MODI-1A-2 du DTNI-1A et MODI-3A-1 du DTNI-3A, ajustement de quantités au bordereau de soumission en lien avec ces modificatifs, et correction de texte dans les devis techniques spéciaux.	67 597,00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 16 — Nbre de soumissions reçues : 4 — % de réponses : 25

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0,0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 30 / 6 / 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) — **Total**
9200-2088 QUEBEC INC. / DUROKING CONSTRUCTION	6 586 888,76
COJALAC INC.	7 499 777,77
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	8 042 694,70
PRONEX EXCAVATION INC.	8 882 701,43

Estimation — **Interne** : 8 927 186,67

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **-26,2%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **13,9%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMP		x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : 9200-2088 QUEBEC INC. / DUROKING CONSTRUCTION

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 6 586 888,76

Montant des contingences ($) : 688 232,54

Montant des incidences ($) : 1 127 229,25

Date prévue de début des travaux : 21 / 6 / 2021 — Date prévue de fin des travaux : 19 / 11 / 2022

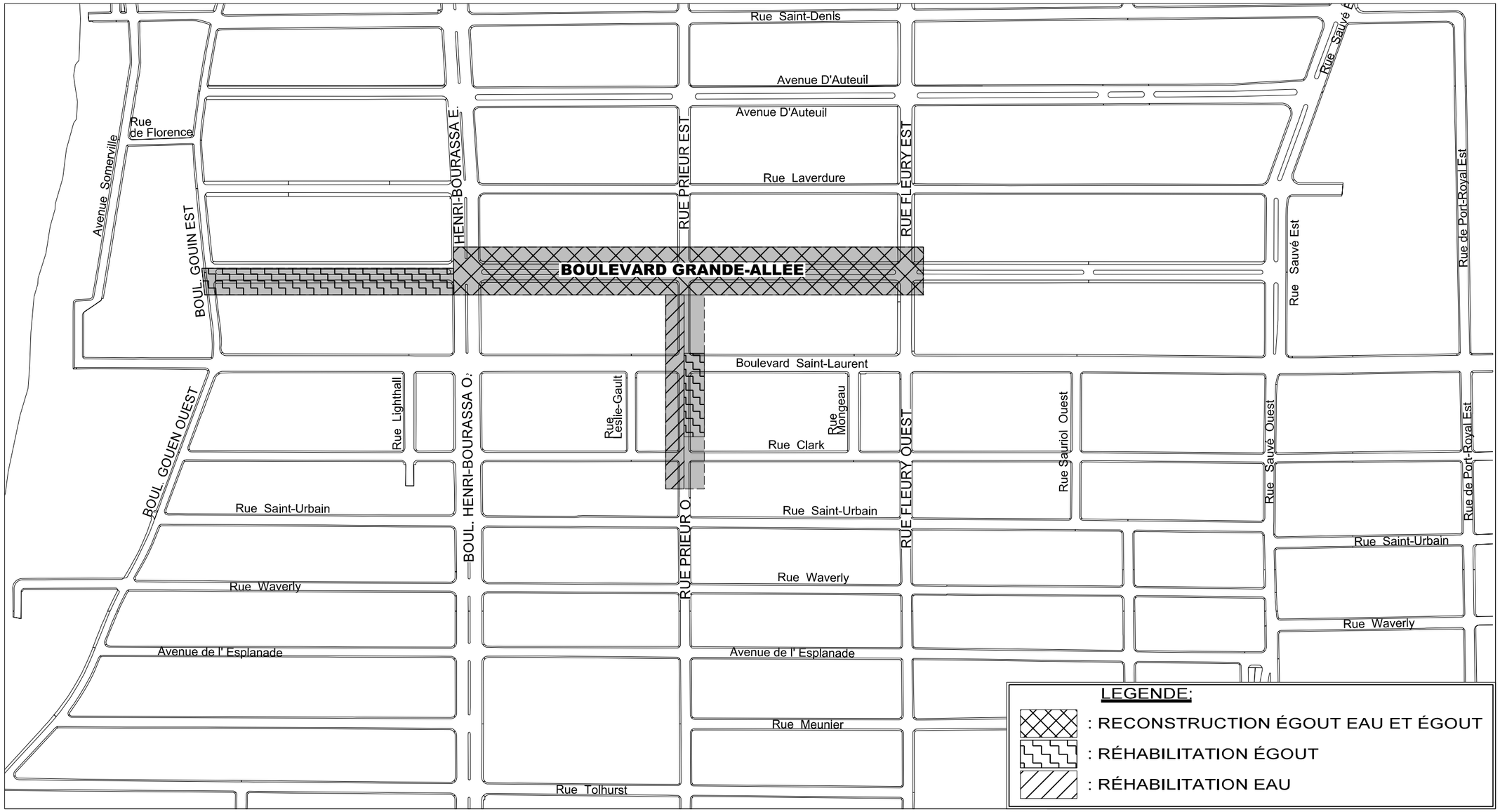

Cartouche révisé le : 2021 / 03 / 25

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

PROJET: BOULEVARD GRANDE-ALLÉE
De la rue Fleury au boulevard Gouin

NATURE DES TRAVAUX: **TRAVAUX DE CONDUITES D'ÉGOUT, DE CONDUITES D'EAU SECONDAIRE ET DE VOIRIE**

TITRE DU PLAN: **PLAN DE LOCALISATION DES TRAVAUX**

SOUMISSION : 428410

ARRONDISSEMENTS : AHUNTSIC - CARTIERVILLE

ÉLABORÉ PAR : Constantin Ngarukiyinka, ag. tech.

PRÉPARÉ PAR : Yacine Fakhfakh, ing.

PLAN: 428410-PL-EA-01-GDD

DATE : 2021-04-08

ÉCHELLE : Aucune

428410-PL-01-GDD.dgn 2021-04-08 14:17:47 "CHEMIN=K:\90_Soumission\400000\428410_Grande Allée\e_CONCEPTION\d_EGOUT-AQUEDUC\h_Plan-Croquis\Plan de locatisation-GDD\"

Légende Éléments existants

Eau :
- Conduite d'eau
- Bouche à clé de vanne
- Boîte de vanne
- Vanne de poteau d'incendie
- Vanne de glaceur
- Regard d'eau
- Vanne entrée d'eau
- Poteau d'incendie

Égout :
- Conduite d'égout unitaire ou sanitaire
- Conduite d'égout pluvial
- Regard d'égout
- Puisard de trottoir
- Puisard circulaire
- Puisard rectangulaire

Utilites publiques :
- UP Bell
- UP Gaz
- UP Hydro-Québec
- UP CSEM
- Regard Bell
- Cabine téléphonique
- Regard de la STM
- Grille voute triple
- Regard électrique
- Voute transformateur
- Regard Hydro-Québec
- Regard électrique
- Vanne Énergir (Gaz Métro)
- Regard gazoduc
- Entrée de gaz
- Lampadaire simple
- Feux de circulation simple
- Feux de circulation double
- Hauban

Aménagement :
- Arbre
- Entrée de porte
- Entrée de garage
- Marche
- Escalier
- Bollard
- Poteau
- Fossé
- Voie ferrée
- Haut et bas de talus
- Muret
- Boisé
- Haie
- Clôture
- Sondage/Forage

Légende Éléments ajoutés
- Nouveau puisard de rue
- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Structure à enlever
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-fontaine
- Bouche à clé
- Bouche à clé de gaz
- Regard chambre de la CSEM
- Chambre d'aqueduc
- Regard chambre d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- Manchon
- Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
- Chambre de transformateur
- Chambre de transformateur (Hydro-Québec)
- Sondage / forage
- F.C. Fin de courbe
- Symboles grossis pour plus de clarté.

Légende Échelle
- Base à remplacer
- Base à construire
- Base existante
- Base à briser ou à enlever

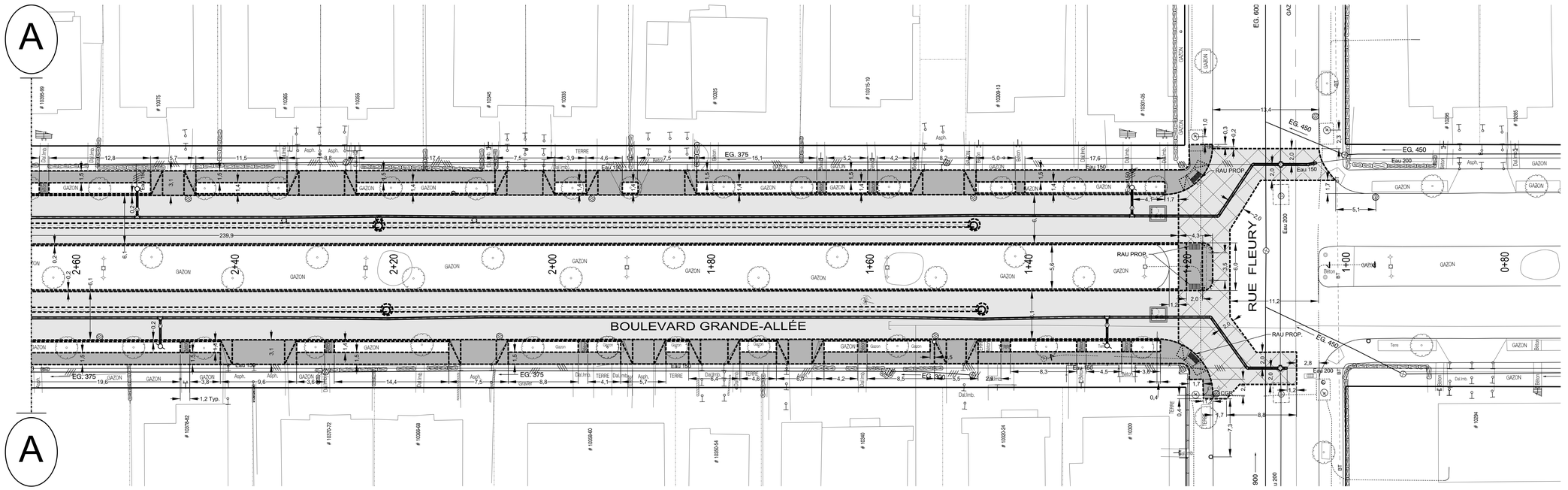

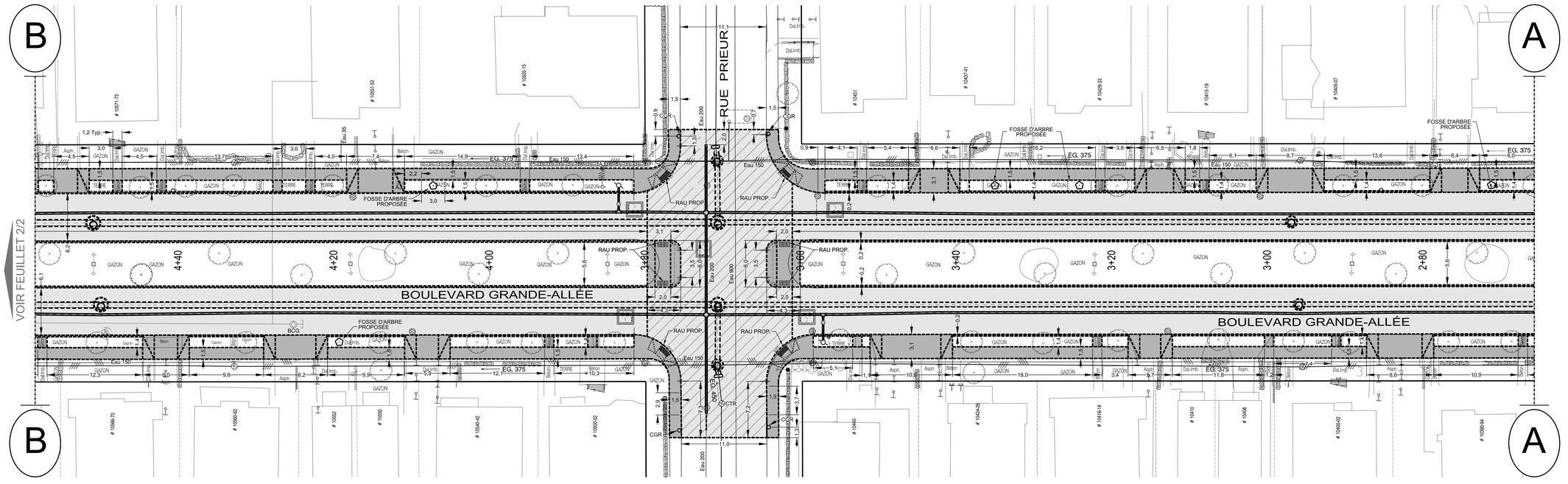

Technique (s) :

TECHNIQUE DE CHAUSSÉE BOULEVARD GRANDE-ALLÉE
- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURES;
- GÉOTEXTILE DE SÉPARATION;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 500 MM D'ÉPAISSEUR*;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 3B, 2, PG 64H-28 DE 60 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M²;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉBE TYPE EC-10, 3B, 2, PG 64H-28 DE 40 MM D'ÉPAISSEUR ;

**LES MATÉRIAUX RECYCLÉS DEVRONT ÊTRE MIS EN PLACE EN DEUX COUCHES DE 250 MM.*

TECHNIQUE DE CHAUSSÉE - INTERSECTION GRANDE ALLÉE / RUE PRIEUR EST
- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURES;
- GÉOTEXTILE DE SÉPARATION;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 500 MM D'ÉPAISSEUR*;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28 DE 60 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M²;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28, DE 60 MM D'ÉPAISSEUR;

**LES MATÉRIAUX RECYCLÉS DEVRONT ÊTRE MIS EN PLACE EN DEUX COUCHES DE 250 MM.*

RÉFECTION DE COUPE - BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST ET RUE FLEURY EST
- PIERRE CONCASSÉE** DE TYPE MG 20 DE 300 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T, JNR3,2 ≤»0,15 KPA•1, DE 70 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE INTERMÉDIAIRE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T, JNR_ ≤0,15 KPA`, DE 70 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T, JNR_≤»0,15 KPA`, DE 70 MM D'ÉPAISSEUR.

*** LA PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 S'APPUIERA SUR LA PIERRE DE TYPE VM-2 UTILISÉE COMME MATÉRIAU DE REMBLAYAGE DE TRANCHÉE.*

LES TRAVAUX DE MISE EN ŒUVRE DE L'ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T, JNR_≤»0,15 KPA`, DEVRAIENT ÊTRE RÉALISÉS AVANT LE 30 SEPTEMBRE. SI CES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS APRÈS CETTE DATE, IL EST RECOMMANDÉ DE PLANIFIER LEUR REPORT AFIN DE S'ASSURER DE LES RÉALISER DANS DES CONDITIONS CLIMATIQUES FAVORABLES (TEMPÉRATURE AMBIANTE ≥15°C).

Orientation

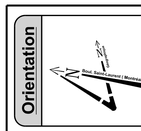

REPÈRE GÉODÉSIQUE: XXKMXXX

RUE / RUE

ALTITUDE: XX,XXX m

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Plan de localisation

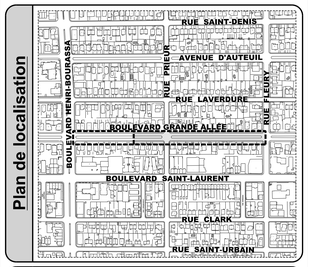

Références

Plan d'arpentage:	428410_RL_Grande-Allée_200012-scrs_R00_2020-05-27
Plan EGA:	428410-PL-EA-01-R0-20201002
Plan BC:	XXX
Plan géométrie:	428410 - PL-VO01_RB_2020-09-01

Légende

- NS — Nouvelle structure
- Conduite ou structure à enlever
- Conduite ou structure à abandonner
- AJ — Ajustement de cadre ajustable
- CTR — Cadre et tampon à remplacer
- CGR — Cadre et grille à remplacer
- BCR — Extension de bouche à clé de vanne à remplacer
- SCR — Section de cheminée à remplacer
- SPR — Section de puisard à remplacer
- SPA — Section de cheminée de puits d'accès à remplacer
- CRG — Couvercle de repère géodésique à niveler
- AR — Anneau de rehaussement en fonte
- RAU — Rampe d'accès universel
- BCG — Bouche à clé de borne d'essai de gaz à niveler
- CONT. — À contourner
- PR — Puisard à remplacer

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2021 / 02 / 15	Émis pour appel d'offres	A. S.

Intervenants

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Élaboré par:
G. Sevastianenko, dess. — 2021 / 02 / 12
A. Rahem; K. Choudar, ag. tech. — 2021 / 02 / 12
- — AAAA / MM / JJ

Visés

Sceau de l'ingénieur(e):

Préparé par:
Alfonso Suarez, ing. PMP

2021-02-19
Original signé le:

Projet: **BOULEVARD GRANDE-ALLÉE**
De la rue Fleury au boulevard Henri-Bourassa

Arrondissement(s): **Ahuntsic - Cartierville (24)**

Nature des travaux:
Travaux de conduite d'égout, de conduite d'eau secondaires et de voirie

Titre du plan:
Reconstruction de chaussée, des trottoirs et des bordures
Ch. 1+15 @ 6+10

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 200 (0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 (mètres))

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
428410	PL-VO-01	1/2	000	--

Légende Éléments existants

Eau :
- Conduite d'eau
- Bouche à clé de vanne
- Boîte de vanne
- Vanne de poteau d'incendie
- Vanne de glaceur
- Regard d'eau
- Vanne entrée d'eau
- Poteau d'incendie

Égout :
- Conduite d'égout unitaire ou sanitaire
- Conduite d'égout pluvial
- Regard d'égout
- Puisard de trottoir
- Puisard circulaire
- Puisard rectangulaire

Utilites publiques :
- UP Bell
- UP Gaz
- UP Hydro-Québec
- UP CSEM
- Regard Bell
- Cabine téléphonique
- Regard de la STM
- Grille voute triple
- Regard électrique
- Voute transformateur
- Regard Hydro-Québec
- Regard électrique
- Vanne Énergir (Gaz Métro)
- Regard gazoduc
- Entrée de gaz
- Lampadaire simple
- Feux de circulation simple
- Feux de circulation double
- Hauban

Aménagement :
- Arbre
- Entrée de porte
- Entrée de garage
- Marche
- Escalier
- Bollard
- Poteau
- Fossé
- Voie ferrée
- Haut et bas de talus
- Muret
- Boisé
- Haie
- Clôture
- Sondage/Forage

Légende Éléments ajoutés
- Nouveau puisard de rue
- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Structure à enlever
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-fontaine
- Bouche à clé
- Bouche à clé de gaz
- Regard chambre de la CSEM
- Chambre d'aqueduc
- Regard chambre d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- Manchon
- Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
- Chambre de transformateur
- Chambre de transformateur (Hydro-Québec)
- Sondage / forage
- F.C. Fin de courbe
- Symboles grossis pour plus de clarté.

Légende Échelle
- Base à remplacer
- Base à construire
- Base existante
- Base à briser ou à enlever

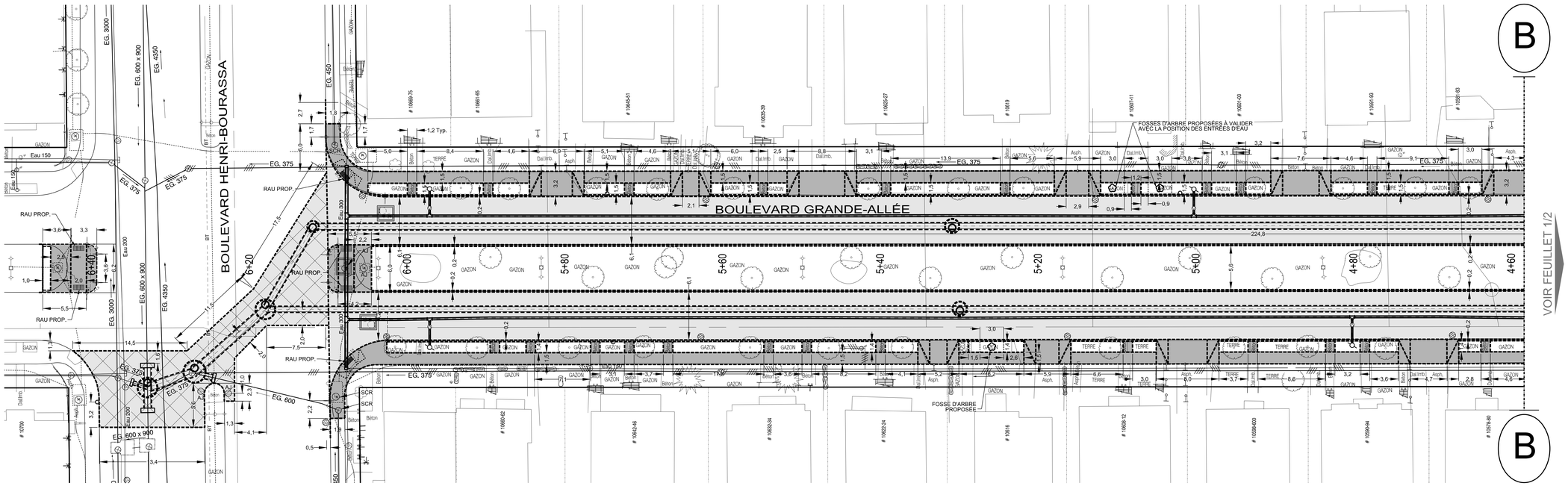

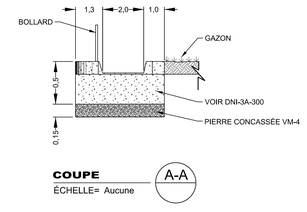

COUPE A-A
ÉCHELLE= Aucune

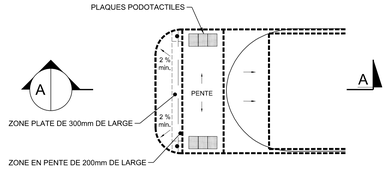

DÉTAIL TYP. - REFUGE PIÉTON
ÉCHELLE= Aucune

Technique (s) :

TECHNIQUE DE CHAUSSÉE BOULEVARD GRANDE-ALLÉE
- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURES;
- GÉOTEXTILE DE SÉPARATION;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 500 MM D'ÉPAISSEUR*;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 3B, 2, PG 64H-28 DE 60 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M²;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉDE TYPE EC-10, 3B, 2, PG 64H-28 DE 40 MM D'ÉPAISSEUR ;

**LES MATÉRIAUX RECYCLÉS DEVRONT ÊTRE MIS EN PLACE EN DEUX COUCHES DE 250 MM.*

RÉFECTION DE COUPE - BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST ET RUE FLEURY EST
- PIERRE CONCASSÉE** DE TYPE MG 20 DE 300 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T, JNR3,2 ≤»0,15 KPA•1, DE 70 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE INTERMÉDIAIRE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T, JNR_ ≤0,15 KPA`, DE 70 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T, JNR_≤»0,15 KPA`, DE 70 MM D'ÉPAISSEUR.

*** LA PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 S'APPUIERA SUR LA PIERRE DE TYPE VM-2 UTILISÉE COMME MATÉRIAU DE REMBLAYAGE DE TRANCHÉE.*

LES TRAVAUX DE MISE EN ŒUVRE DE L'ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T, JNR_≤»0,15 KPA`, DEVRAIENT ÊTRE RÉALISÉS AVANT LE 30 SEPTEMBRE. SI CES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS APRÈS CETTE DATE, IL EST RECOMMANDÉ DE PLANIFIER LEUR REPORT AFIN DE S'ASSURER DE LES RÉALISER DANS DES CONDITIONS CLIMATIQUES FAVORABLES (TEMPÉRATURE AMBIANTE ≥15°C).

Orientation

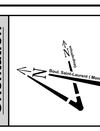

REPÈRE GÉODÉSIQUE: XXKMXXX

RUE / RUE

ALTITUDE: XX,XXX m

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Plan de localisation

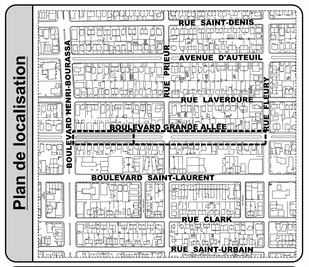

Références

Plan d'arpentage:	428410_RL_Grande-Allée_200012-scrs_R00_2020-05-27
Plan EGA:	428410-PL-EA-01-R0-20201002
Plan BC:	XXX
Plan géométrie:	428410 - PL-VO01_RB_2020-09-01

Légende

- NS — Nouvelle structure
- Conduite ou structure à enlever
- Conduite ou structure à abandonner
- AJ — Ajustement de cadre ajustable
- CTR — Cadre et tampon à remplacer
- CGR — Cadre et grille à remplacer
- BCR — Extension de bouche à clé de vanne à remplacer
- SCR — Section de cheminée à remplacer
- SPR — Section de puisard à remplacer
- SPA — Section de cheminée de puits d'accès à remplacer
- CRG — Couvercle de repère géodésique à niveler
- AR — Anneau de rehaussement en fonte
- RAU — Rampe d'accès universel
- BCG — Bouche à clé de borne d'essai de gaz à niveler
- CONT. — À contourner
- PR — Puisard à remplacer

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2021 / 02 / 15	Émis pour commentaires (50%)	A. S.

Intervenants

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Élaboré par:
G. Sevastianenko, dess. — 2021 / 02 / 12
A. Rahem; S. Bekou, ag, tech. — 2021 / 02 / 12
- — AAAA / MM / JJ

Visés

Préparé par:
Alfonso Suarez, ing. PMP

Sceau de l'ingénieur(e):
Ordre des ingénieurs du Québec — Alfonso Suarez — 137696 — Membre

2021-02-19
Original signé le:

Projet:
BOULEVARD GRANDE-ALLÉE
De la rue Fleury au boulevard Henri-Bourassa

Arrondissement(s): **Ahuntsic - Cartierville (24)**

Nature des travaux:
Travaux de conduite d'égout, de conduite d'eau secondaires et de voirie

Titre du plan:
Reconstruction de chaussée, des trottoirs et des bordures
Ch. 1+15 @ 6+10

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 200

0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 (mètres)

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
428410	PL-VO-01	2/2	000	--

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre	Travaux de conduites d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans le boulevard Grande-Allée, entre la rue Fleury et le boulevard Gouin
Entrepreneur	Duroking Construction
Soumission	428 410
GDD	121 - 7231 - 025
Responsable	Yacine FAKHFAKH
Date	2020-11-18
Projet #01	18 100
Client payeur :	Service de l'eau - DRE — Corpo

#01-01 Sous-projet	20 - 18 100 - 208	n° Simon 184 914		Montants	
	Construction d'aqueduc secondaire		avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet		1 254 805,19 $	1 442 712,27 $	1 317 388,60 $
	Travaux contingents	10 %	125 480,52 $	144 271,23 $	131 738,86 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		1 380 285,71 $	1 586 983,49 $	1 449 127,46 $
	Sous-total complet du sous-projet		1 380 285,71 $	1 586 983,49 $	1 449 127,46 $

#01-02 Sous-projet	21 - 18 100 - 506	n° Simon 186 027		Montants	
	Construction de conduites d'eau secondaires - Partie Privée		avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet		256 957,31 $	295 436,67 $	269 773,06 $
	Travaux contingents	20 %	51 391,46 $	59 087,33 $	53 954,61 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		308 348,77 $	354 524,00 $	323 727,67 $
	Sous-total complet du sous-projet		308 348,77 $	354 524,00 $	323 727,67 $

#01-03 Sous-projet	20 - 18 100 - 210	n° Simon 184 916		Montants	
	Construction d'égout secondaire		avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet		1 921 390,08 $	2 209 118,24 $	2 017 219,41 $
	Travaux contingents	10 %	192 139,01 $	220 911,82 $	201 721,94 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		2 113 529,09 $	2 430 030,07 $	2 218 941,35 $
	Sous-total complet du sous-projet		2 113 529,09 $	2 430 030,07 $	2 218 941,35 $

#01-04 Sous-projet	20 - 18 100 - 250	n° Simon 185 411		Montants	
	Réhabilitation d'aqueduc secondaire		avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet		358 754,92 $	412 478,47 $	376 647,82 $
	Travaux contingents	10 %	35 875,49 $	41 247,85 $	37 664,78 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		394 630,41 $	453 726,32 $	414 312,60 $
	Sous-total complet du sous-projet		394 630,41 $	453 726,32 $	414 312,60 $

#01-05 Sous-projet	20 - 18 100 - 252	n° Simon 185 413		Montants	
	Réhabilitation d'égout secondaire		avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet		174 813,49 $	200 991,81 $	183 532,31 $
	Travaux contingents	10 %	17 481,35 $	20 099,18 $	18 353,23 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		192 294,84 $	221 090,99 $	201 885,54 $
	Sous-total complet du sous-projet		192 294,84 $	221 090,99 $	201 885,54 $

#01-06 Sous-projet	20 - 18 100 - 209	n° Simon 184 915			Montants	
	Incidences - Conduites d'eau			avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes		taxation			
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatif par firme (tax		Normal	40 000,00 $	45 990,00 $	41 995,00 $
Pro	Surveillance environnementale		Normal	150 000,00 $	172 462,50 $	157 481,25 $
Tech	Utilités publiques		Normal	35 000,00 $	40 241,25 $	36 745,63 $
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisati		Non	10 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $
Tech	Chloration (cols bleus, non taxable)		Non	18 000,00 $	18 000,00 $	18 000,00 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)		Non	15 000,00 $	15 000,00 $	15 000,00 $
	Sous-total des incidence du sous-projet			268 000,00 $	301 693,75 $	279 221,88 $
	Sous-total complet du sous-projet			268 000,00 $	301 693,75 $	279 221,88 $

#01-07 Sous-projet	20 - 18 100 - 211	n° Simon 184 917			Montants	
	Incidences - Conduites d'égout			avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes		taxation			
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatif par firme (tax		Normal	58 000,00 $	66 685,50 $	60 892,75 $
Pro	Surveillance environnementale		Normal	168 000,00 $	193 158,00 $	176 379,00 $
Tech	Utilités publiques		Normal	53 000,00 $	60 936,75 $	55 643,38 $
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisati		Non	10 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)		Non	17 000,00 $	17 000,00 $	17 000,00 $
	Sous-total des incidence du sous-projet			306 000,00 $	347 780,25 $	319 915,13 $
	Sous-total complet du sous-projet			306 000,00 $	347 780,25 $	319 915,13 $

#01-08 Sous-projet	20 - 18 100 - 251	n° Simon 185 412		Montants	
	Incidences - Réhabilitation de conduites d'eau		avant taxe	avec taxes	net de taxes

	Dépenses incidentes	taxation				
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (tax	Normal	10 000,00 $	11 497,50 $	10 498,75 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	90 000,00 $	103 477,50 $	94 488,75 $
Tech	Utilités publiques	Normal	12 000,00 $	13 797,00 $	12 598,50 $
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisati	Non	2 500,00 $	2 500,00 $	2 500,00 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	4 000,00 $	4 000,00 $	4 000,00 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		118 500,00 $	135 272,00 $	124 086,00 $
	Sous-total complet du sous-projet		118 500,00 $	135 272,00 $	124 086,00 $

#01-09 Sous-projet: 20 - 18 100 - 255 | n° Simon 185 416 | Incidences - Réhabilitation de conduites d'égout

			Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
	Dépenses incidentes	taxation			
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (tax	Normal	10 000,00 $	11 497,50 $	10 498,75 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	45 000,00 $	51 738,75 $	47 244,38 $
Tech	Utilités publiques	Normal	5 000,00 $	5 748,75 $	5 249,38 $
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisati	Non	1 500,00 $	1 500,00 $	1 500,00 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	3 000,00 $	3 000,00 $	3 000,00 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		64 500,00 $	73 485,00 $	67 492,50 $
	Sous-total complet du sous-projet		64 500,00 $	73 485,00 $	67 492,50 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01 | 18 100 | Client payeur : Service de l'eau - DRE | Corpo

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet	3 966 720,99 $	4 560 737,46 $	4 164 561,20 $
	Travaux contingents 10,65 %	422 367,83 $	485 617,41 $	443 433,43 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet	4 389 088,82 $	5 046 354,87 $	4 607 994,62 $
	Dépenses incidentes	757 000,00 $	858 231,00 $	790 715,50 $
	Sous-total complet du projet investi	**5 146 088,82 $**	**5 904 585,87 $**	**5 398 710,12 $**

Projet #02 | 55 863 | Client payeur : Direction de la mobilité - Travaux aménagement rues sur réseau local

#02-01 Sous-projet: 21 - 55 863 - 001 | n° Simon 186 869 | Reconstruction de la chaussée

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet	917 826,44 $	1 055 270,95 $	963 603,03 $
	Travaux contingents 10 %	91 782,64 $	105 527,09 $	96 360,30 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet	1 009 609,08 $	1 160 798,04 $	1 059 963,34 $
	Sous-total complet du sous-projet	1 009 609,08 $	1 160 798,04 $	1 059 963,34 $

#02-02 Sous-projet: 21 - 55 863 - 002 | n° Simon 186 870 | Construction de trottoirs et de bordures

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet	844 427,36 $	970 880,36 $	886 543,17 $
	Travaux contingents 10 %	84 442,74 $	97 088,04 $	88 654,32 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet	928 870,10 $	1 067 968,39 $	975 197,49 $
	Sous-total complet du sous-projet	928 870,10 $	1 067 968,39 $	975 197,49 $

#02-03 Sous-projet: 21 - 55 863 - 003 | n° Simon 186 871 | Incidences - Chaussée et trottoirs

			Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
	Dépenses incidentes	taxation			
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (tax	Normal	47 000,00 $	54 038,25 $	49 344,13 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	142 000,00 $	163 264,50 $	149 082,25 $
Tech	Utilités publiques	Normal	10 500,00 $	12 072,38 $	11 023,69 $
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisati	Non	5 000,00 $	5 000,00 $	5 000,00 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	16 000,00 $	16 000,00 $	16 000,00 $
Tech	Mobilier urbain	Normal	7 500,00 $	8 623,13 $	7 874,06 $
Tech	Plantation par cols bleus (non taxable)	Non	10 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		238 000,00 $	268 998,25 $	248 324,13 $
	Sous-total complet du sous-projet		238 000,00 $	268 998,25 $	248 324,13 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #02 | 55 863 | Client payeur : Direction de la mobilité - Travaux aménagement rues sur réseau | 0

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet	1 762 253,80 $	2 026 151,31 $	1 850 146,21 $
	Travaux contingents 10,00 %	176 225,38 $	202 615,13 $	185 014,62 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet	1 938 479,18 $	2 228 766,44 $	2 035 160,83 $
	Dépenses incidentes	238 000,00 $	268 998,25 $	248 324,13 $

Sous-total complet du projet investi	**2 176 479,18 $**	**2 497 764,69 $**	**2 283 484,95 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

	Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet	5 728 974,79 $	6 586 888,76 $	6 014 707,41 $
Travaux contingents 10,45 %	598 593,21 $	688 232,54 $	628 448,05 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet	6 327 568,00 $	7 275 121,30 $	6 643 155,45 $
Dépenses incidentes	995 000,00 $	1 127 229,25 $	1 039 039,63 $
Total des montants maximum autorisés	**7 322 568,00 $**	**8 402 350,55 $**	**7 682 195,08 $**

Répartition par payeur :

Corpo	100,0%	5 398 710,12 $
Total	100,0%	**5 398 710,12 $**

817

Montréal

SOUMISSION 428410 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de conduites d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans le boulevard Grande-Allée, entre la rue Fleury et le boulevard Gouin
	Les travaux sont répartis en 5 phases et une phase préparatoire. **Délai** : 360 jours – 2021-2022
Grande Allée, de la rue Fleury au boulevard Henri-Bourassa	**PHASE 0 (Préparatoire) :** Installation du réseau d'eau temporaire dans le cadre du projet, sur Grande Allée entre la rue Fleury et le boulevard Henri-Bourassa. **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h. **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation par direction sur Grande Allée entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Fleury; - Seulement lorsque requis, fermer complètement une direction de Grande Allée à la fois et un seul tronçon à la fois avec maintien de la circulation locale; - Fermer complètement la rue Prieur et maintenir la piste cyclable; - Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue Fleury à la hauteur de Grande Allée.
Boulevard Henri-Bourassa, de la rue Laverdure au boulevard Saint-Laurent	**PHASE 1A :** Travaux de conduite d'égout, de conduite d'eau secondaire et de voirie dans Grande Allée du côté nord de l'intersection du boulevard Henri-Bourassa. **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h (durant la période de vacances scolaires). **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la direction ouest du boulevard Henri-Bourassa entre la rue Laverdure et le boulevard Saint-Laurent, aménager un contresens du côté sud et maintenir deux voies de circulation par direction; - Fermer complètement Grande Allée entre les boulevards Henri-Bourassa et Gouin avec maintien de la circulation locale.
Grande Allée, du boulevard Gouin au boulevard Henri-Bourassa	**PHASE 1B :** Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans Grande Allée entre le boulevard Gouin et le boulevard Henri-Bourassa (durant la période de vacances scolaires). **Horaire de travail** : Travaux de gainage du lundi au vendredi 24h/24h (durant la période de vacances scolaires); Autres travaux du lundi au vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h (durant la période de vacances scolaires). **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la direction sud de Grande Allée entre les boulevards Gouin et Henri-Bourassa avec maintien de la circulation locale; - Fermer complètement la direction est du boulevard Gouin entre le boulevard Saint-Laurent et Grande Allée avec maintien de la circulation locale et maintien d'une voie de circulation en direction ouest; - Fermer complètement la direction ouest du boulevard Henri-Bourassa entre la rue Laverdure et le boulevard Saint-Laurent, aménager un contresens du côté sud et maintenir deux voies de circulation par direction.
Intersection boulevard Henri-Bourassa / Grande Allée	**PHASE 1C :** Travaux de conduite d'égout, de conduite d'eau secondaire et de voirie dans Grande Allée au centre de l'intersection du boulevard Henri-Bourassa. **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h (durant la période de vacances scolaires).

	Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur est autorisé à - Entraver partiellement les directions est et ouest du boulevard Henri-Bourassa à la hauteur de Grande Allée et maintenir deux voies de circulation par direction; - Fermer complètement les directions nord et sud de Grande Allée seulement à l'intersection avec le boulevard Henri-Bourassa.
Boulevard Henri-Bourassa, de la rue Laverdure au boulevard Saint-Laurent	**PHASE 1D :** Travaux de conduite d'égout, de conduite d'eau secondaire et de voirie dans Grande Allée du côté sud de l'intersection du boulevard Henri-Bourassa. **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h (durant la période de vacances scolaires). **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la direction est du boulevard Henri-Bourassa entre la rue Laverdure et le boulevard Saint-Laurent, aménager un contresens du côté nord et maintenir deux voies de circulation par direction; - Fermer complètement Grande Allée entre la rue Prieur et le boulevard Henri-Bourassa avec maintien de la circulation locale.
Grande Allée, du boulevard Henri-Bourassa à la rue Prieur	**PHASE 2A :** Travaux de conduite d'égout, de conduite d'eau secondaire et de voirie dans Grande Allée du côté est de la chaussée entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Prieur. **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h. **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la direction nord de Grande Allée entre la rue Fleury et le boulevard Henri-Bourassa avec maintien de la circulation locale; - Entraver partiellement la direction sud de Grande Allée à la hauteur de la rue Prieur; - Fermer complètement la rue Prieur entre la rue Laverdure et Grande Allée avec maintien de la circulation locale et maintenir la piste cyclable avec déviation, au besoin.
Grande Allée, du boulevard Henri-Bourassa à la rue Prieur	**PHASE 2B :** Travaux de conduite d'égout, de conduite d'eau secondaire et de voirie dans Grande Allée du côté ouest de la chaussée entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Prieur. **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h. **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la direction sud de Grande Allée entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Fleury avec maintien de la circulation locale; - Entraver partiellement la direction nord de Grande Allée à la hauteur de la rue Prieur; - Fermer complètement la rue Prieur entre Grande Allée et le boulevard Saint-Laurent avec maintien de la circulation locale et maintenir la piste cyclable avec déviation, au besoin.
Rue Prieur, de Grande Allée à la rue Clark	**PHASE 3A :** Travaux de réhabilitation des conduites d'eau secondaires par chemisage dans la rue Prieur entre Grande Allée et la rue Clark. **Horaire de travail** : Travaux de gainage (excluant le boulevard Saint-Laurent) du lundi au vendredi 24h/24; Travaux dans le boulevard Saint-Laurent du lundi au vendredi 9 h 30 à 15 h 30, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h, ouverture de toutes les voies existantes sur Saint-Laurent en dehors des heures de travail (durant la période de vacances scolaires); Autres travaux (excluant le boulevard Saint-Laurent) du lundi au vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h. **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Prieur entre Grande Allée et la rue Saint-Urbain avec maintien de la circulation locale et maintenir la piste cyclable; - Fermer complètement la direction sud du boulevard Saint-Laurent à la hauteur de la rue Prieur, aménager un contresens du côté est et maintenir une voie de circulation par direction;

	- Fermer complètement la rue Clark entre la rue Mongeau et la rue Leslie Gault avec maintien de la circulation locale; - Fermer complètement la rue Leslie Gault entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark avec maintien de la circulation locale.
Rue Prieur, du boulevard Saint-Laurent à la rue Clark	**PHASE 3B :** Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans la rue Prieur entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark. **Horaire de travail** : Travaux de gainage (excluant le boulevard Saint-Laurent) du lundi au vendredi 24h/24; Travaux dans le boulevard Saint-Laurent du lundi au vendredi 9 h 30 à 15 h 30, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h, ouverture de toutes les voies existantes sur Saint-Laurent en dehors des heures de travail (durant la période de vacances scolaires); Autres travaux (excluant le boulevard Saint-Laurent) du lundi au vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h. **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Prieur entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark avec maintien de la circulation locale et maintenir la piste cyclable; - Entraver partiellement le boulevard Saint-Laurent à la hauteur de la rue Prieur et maintenir deux voies de circulation en direction sud (aucune entrave en direction nord).
Grande Allée, de la rue Prieur à la rue Fleury	**PHASE 4A:** Travaux de conduite d'égout, de conduite d'eau secondaire et de voirie dans Grande Allée du côté est de la chaussée entre la rue Prieur et la rue Fleury. **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h. **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la direction nord de Grande Allée entre la rue Sauvé et la rue Prieur avec maintien de la circulation locale; - Entraver partiellement la direction sud de Grande Allée à la hauteur des rues Fleury et Prieur; - Entraver partiellement la rue Prieur à la hauteur de Grande Allée, maintenir une voie de circulation et maintenir la piste cyclable avec déviation; - Fermer complètement une direction sur deux de la rue Fleury entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Berri avec maintien de la circulation locale et maintenir une voie de circulation dans l'autre direction.
Grande Allée, de la rue Prieur à la rue Fleury	**PHASE 4B :** Travaux de conduite d'égout, de conduite d'eau secondaire et de voirie dans Grande Allée du côté ouest de la chaussée entre la rue Prieur et la rue Fleury. **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h. **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la direction sud de Grande Allée entre la rue Prieur et la rue Sauvé avec maintien de la circulation locale; - Entraver partiellement la direction nord de Grande Allée à la hauteur des rues Fleury et Prieur; - Entraver partiellement la rue Prieur à la hauteur des travaux, maintenir une voie de circulation et maintenir la piste cyclable avec déviation; - Fermer complètement une direction sur deux de la rue Fleury entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Berri avec maintien de la circulation locale et maintenir une voie de circulation dans l'autre direction.
Grande Allée, du boulevard Henri-Bourassa à la rue Fleury	**PHASE 5 :** Travaux de pavage de la couche de surface sur Grande Allée entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Fleury. **Horaire de travail** : À l'exception des travaux sur le boulevard Henri-Bourassa, du lundi au vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h; Lors des travaux sur le boulevard Henri-Bourassa, du lundi au vendredi 9 h 30 à 15 h 30, samedi 8 h

	à 19 h et dimanche 9 h à 19 h (durant la période de vacances scolaires). **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement Grande Allée entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Fleury un tronçon à la fois et une direction à la fois; - Fermer complètement la rue Fleury entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Laverdure avec maintien de la circulation locale; - Fermer complètement la rue Prieur entre la rue Laverdure et le boulevard Saint-Laurent avec maintien de la circulation locale et rediriger les cyclistes sur le trottoir côté sud; - Les travaux à l'intersection Grande Allée/Henri-Bourassa doivent se faire en deux phases selon les mêmes exigences que les phases 1A et 1D (maintien de deux voies de circulation par direction).
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum; - Utilisation des repères visuels de type T-RV-10 pour séparer les voies de circulation à contresens, si requis; - Installation des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintien de la mobilité, de l'accessibilité universelle et de la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintien/aménagement et sécurisation des passages piétonniers, cyclistes et des accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - Protection des excavations par des glissières de sécurité en béton, lorsque requis; - Installation des chemins de détour par l'Entrepreneur lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au devis technique spécial infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité » (DTSI-M).

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 25 mai 2018

9200-2088 QUÉBEC INC.
A/S MADAME JOCELYNE DUROCHER
370, LARRY-BALL
SAINT-JÉRÔME (QC) J5L 2P6

N° de décision : 2018-CPSM-1033206
N° de client : 3000149027

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous CONSTRUCTION DUROKING et DUROKING CONSTRUCTION, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). 9200-2088 QUÉBEC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **9 octobre 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Sonia Richard
Coordonnatrice
Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires

En vertu de la subdélégation de pouvoir du 22 mai 2018

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
www.amp.quebec

Le 6 août 2020

9200-2088 QUÉBEC INC.
12075, RUE ARTHUR-SICARD
100
MIRABEL QC J7J 0E9

Objet : Accusé de réception - Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics)

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics) ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000149027
N° de demande :	2000033734

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
PUBLICS

Résultats de la recherche

Aucune entreprise trouvée au RENA en date du 2021-03-31 14:57:43

Critères de recherche : 1165343220 (numéro d'entreprise du Québec)

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
www.amp.quebec

Le 26 juin 2020

9200-2088 QUÉBEC INC.
12075, RUE ARTHUR-SICARD
100
MIRABEL QC J7J 0E9

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000149027
N° de demande :	2000028820
N° de confirmation de paiement :	062792

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 428410

Date de publication : 2021-03-01
Date d'ouverture : 2021-04-01

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	ADS Canada Inc
2	Charex
3	Cojalac inc.
4	Demix Construction, une division de CRHCanada inc.
5	DUROKING Construction / 9200 2088Québec Inc
6	Eurovia Québec Construction
7	Eurovia Québec Grands Projets
8	Insituform Technologies Limited
9	KF Construction inc.
10	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE.
11	Les Entreprises Cogenex Inc.
12	Les Entreprises Michaudville Inc
13	Pronex Excavation Inc
14	Roxboro Excavation INC..
15	Sanexen Services Environnementaux inc..
16	Super Excavation Inc.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231025

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Duroking Construction, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans le boulevard Grande-Allée , entre la rue Fleury et le boulevard Gouin. Dépense totale de 8 402 350,55 $ (contrat: 6 586 888,76 $ + contingences: 688 232,54 $ + incidences: 1 127 229,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 428410 - 4 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_ GDD 1217231025 DRE VF.xlsx
SUM_GDD 1217231025.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Samira GALMAI H
Préposé au budget
Tél : 514 872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-19

Anna CHKADOVA
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-280-5763
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.36

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1217231025

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Duroking Construction, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans le boulevard Grande-Allée , entre la rue Fleury et le boulevard Gouin. Dépense totale de 8 402 350,55 $ (contrat: 6 586 888,76 $ + contingences: 688 232,54 $ + incidences: 1 127 229,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 428410 - 4 soumissionnaires

Rapport_CEC_SMCE217231025.pdf

Dossier # :1217231025

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217231025

Accorder un contrat à Duroking Construction, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans le boulevard Grande-Allée , entre la rue Fleury et le boulevard Gouin. Dépense totale de 8 402 350,55 $ (contrat: 6 586 888,76 $ + contingences: 688 232,54 $ incidences: 1 127 229,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 428410 - 4 soumissionnaires

"Original signé"

Karine Boivin Roy
Présidente

"Original signé"

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217231025

Accorder un contrat à Duroking Construction, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans le boulevard Grande-Allée , entre la rue Fleury et le boulevard Gouin. Dépense totale de 8 402 350,55 $ (contrat: 6 586 888,76 $ + contingences: 688 232,54 $ incidences: 1 127 229,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 428410 - 4 soumissionnaires.

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe :*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans le boulevard Grande-Allée, entre la rue Fleury et le boulevard Gouin.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que ces travaux permettront de remplacer en priorité certaines conduites d'égout, dont l'âge avancé et l'état de dégradation structurale a été constaté suite à des analyses et des inspections télévisées. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 30 jours et a permis de recevoir 4 soumissions. Il est à noter qu'un seul addenda mineur a été publié au cours de l'appel d'offres et qu'il n'a eu aucun impact sur le prix. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 26,2% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, le Service a souligné la concurrence agressive sur le marché depuis le début de l'année pour expliquer l'écart de prix observé. Il a été précisé que les soumissionnaires possèdent l'expertise ou l'expérience nécessaire pour soumissionner sur ce type de contrat. La Commission est par ailleurs rassurée de savoir que les devis prévoient des mesures pour protéger les arbres aux abords de la rue et qu'une surveillance rigoureuse du chantier permettra de s'assurer que cette disposition du contrat soit respectée.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE217231025 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.37

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1217231021

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball - Dépense totale de 19 465 840,72 $ (contrat: 15 642 000,00 $, contingences: 1 963 059,66 $, incidences: 1 860 781,06 $), taxes incluses - Appel d'offres public 415410 (6 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 642 000,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 415410;

2. d'autoriser une dépense de 1 963 059,66 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 1 860 781,06 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation de rendement de Roxboro Excavation inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-19 17:22

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217231021**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball - Dépense totale de 19 465 840,72 $ (contrat: 15 642 000,00 $, contingences: 1 963 059,66 $, incidences: 1 860 781,06 $), taxes incluses - Appel d'offres public 415410 (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc secondaire et d'égout unitaire sur le territoire de la ville de Montréal.
Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés et leurs états de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaires (installées en 1913 -1914-1926 et 1931) ainsi que les conduites d'eau secondaires (installées en 1913-1925 et 1931) dans la rue Durocher, entre les rues Jean-Talon et Jarry, et dans l'avenue Ball, entre l'avenue de l'Épée et la rue Durocher, ont été identifiées par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Ces tronçons n'ont pas été retenus dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation par chemisage.

Dû à la présence de travaux majeurs de reconstruction d'infrastructures souterraines, l'arrondissement profite de l'occasion pour procéder à la reconstruction complète des trottoirs, à la construction de nouvelles saillies ainsi que l'ajout et/ou l'agrandissement de fosses d'arbres. La Direction de la mobilité (DM) financera ces travaux de surface, conséquemment au remplacement des conduites.

Le présent dossier a été initié par la DRE pour des travaux de reconstruction d'égout et de conduite d'eau, auxquels sont intégrés des travaux de reconstruction de chaussée, de trottoirs, d'éclairage, de feux de circulation et d'actifs de la Commission des services

électriques de Montréal (CSEM). Le projet comprend également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes dans la partie privée et ce, conformément au règlement 20-030.

La DRE ainsi que la Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) ont mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb (1218126001).

DESCRIPTION

Les travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher, entre les rues Jean-Talon et Jarry, et dans l'avenue Ball, entre l'avenue de l'Épée et la rue Durocher, auront lieu sur une distance totale d'environ 1150 mètres. Sans s'y limiter, ces travaux consistent en :
- la reconstruction d'environ 1190 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 375 mm et 1200 mm;
- la reconstruction d'environ 1350 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre variant entre 200 mm et 300 mm;
- le remplacement de branchements d'eau en plomb dans la partie privée (± 40 unités)
- la reconstruction complète de la chaussée (± 11 300 mètres carrés);
- la reconstruction complète des trottoirs (± 5200 mètres carrés);
- la reconstruction et la mise aux normes de l'éclairage sur l'avenue Ball (4 lampadaires)
- le déplacement et la mise aux normes de feux de circulation dans l'intersection Ball/Querbes (4 feux)
- la reconstruction de puits d'accès de la CSEM (11 unités)
- la construction de nouveaux massifs en béton de 4 conduits de la CSEM (± 1100 m)

Le plan de localisation et le plan des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 963 059,66 $, taxes incluses, soit 12,55 % du coût des travaux du contrat assumé par la Ville.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de plantation de végétaux, de marquage, de signalisation, de chloration des conduites d'eau, ainsi que des dépenses de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale des sols excavés. De plus, d'autres dépenses incidentes de conception, de surveillance, des frais généraux sont prévues pour répondre aux besoins de la CSEM.

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences » en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités

pour retard et sont décrites à l'article 3.1.10 du cahier des clauses administratives spéciales (CCAS) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,05 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse. Dans le présent dossier, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est -10,6% favorable à la Ville.

La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

Sur les dix-huit (18) preneurs du cahier des charges, six (6) ont soumissionné, cinq (5) sont connus comme sous-traitants, un (1) preneur a agi à titre d'estimateur et les six (6) autres preneurs n'ont pas précisé les raisons de leur désistement à soumissionner.

L'estimation de soumission de la firme GLT + Inc., mandatée par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC), est établie durant la période d'appel d'offres. Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

L'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) a procédé à l'analyse de six (6) soumissions reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable de 10.6 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de soumission.

Les écarts les plus importants sont localisés dans les articles suivants :

- Assurance, garanties et frais généraux;
- Conduite d'eau proposée 200 mm (tranchée commune);
- Branchement d'égout sur conduite proposée;
- Branchement d'eau de 50 mm et moins en excavation sur conduite proposée;
- Préparation des sols d'infrastructure;
- Fondation supérieure;
- Trottoir monolithique en béton;

Le reste de l'écart est reparti sur les autres articles de la soumission. Étant donné que l'écart est favorable à la Ville, nous recommandons l'octroi du contrat.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire recommandé Roxboro Excavation inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction dont la dépense nette est supérieure à 1 000 000 $. Le processus d'évaluation de rendement est précisé à l'article 4.4 du cahier des clauses administratives générales et la grille d'évaluation est incluse à l'article 7 du cahier des clauses administratives spéciales.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le contrat comporte une dépense de plus de 10 M$.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 19 465 840,72 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat avec Roxboro Excavation Inc. pour un montant de 15 642 000,00 $ taxes incluses;
- plus des contingences de 1 963 059 ,66 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 1 860 781,06 $ taxes incluses.

Cette dépense de 19 465 840,72 $ taxes incluses, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 17 704 891,65 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Ce coût net est réparti comme suit :

Portion DRE

- Un coût net de 10 027 369,31 $ pour les travaux sur les conduites d'eau sauf ceux qui concernent les remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine privé, lequel est financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 20-002.

Ce coût est prévu au budget comme étant entièrement admissible à une subvention au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant aucune charge aux contribuables, excepté pour la portion des travaux concernant le remplacement d'entrées de service en plomb sur le domaine privé.

Le budget net requis (en milliers $) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2021-2022 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2021	2022	Ultérieur	Total
56126	4 011 K$	6 016 K$		10 027 K$

Portion des entrées de service en plomb domaine privé

- Un coût net de 203 900,43 $ relatif aux remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine privé, sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement # 20-030.

Portion Service urbanisme et mobilité

Un coût net de 4 410 613,61 $ est financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 19-012 Travaux d'aménagement des rues sur le réseau local (CM 19 0227).

Le budget net requis (en milliers $) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible

pour le PTI 2021-2022 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2021	2022	Ultérieur	Total
55863 - Programme d'aménagement des rues local	1 764 K$	2 647 K$		4 411 K$

Portion CSEM

Un dernier coût net de 3 060 008,29 $ est financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 20-023 conduits souterrains/enfouissement fils aériens.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire les vieilles conduites d'eau et d'égout en urgence suite à des bris, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants.
De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'œuvre et des matériaux.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 28 juin 2021, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document *« Principes de gestion de la mobilité »* .

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission permanente sur l'examen des contrats : 5 mai 2021
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : juin 2021
Fin des travaux : novembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Prosper Olivier RAMAMONJISOA)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Genny PAQUETTE, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Isabelle POISSON, Commission des services électriques
Valérie G GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Damien LE HENANFF, 18 avril 2021
Hermine Nicole NGO TCHA, 13 avril 2021
Jean CARRIER, 9 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvon GAUTHIER
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-9731
Télécop. : 514-872-2874

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-08

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Monya OSTIGUY
Chef de division
Tél : 514-872-6444
Approuvé le : 2021-04-19

Nathalie M MARTEL
Directrice
Tél : -
Approuvé le : 2021-04-19

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres :	415410	No du GDD :	1217231021
Titre de l'appel d'offres :	Travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball		
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme		

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	22 / 2 / 2021	Ouverture originalement prévue le :	23 / 3 / 2021		
Ouverture faite le :	30 / 3 / 2021	Délai total accordé aux soumissionnaires :	35	jrs	

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 2 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
12 / 3 / 2021	Au CCAS, ajout de 5 documents techniques normalisés pour les feux de circulation et modification de la tables des matières. Au bordereau de soumission, diminution de la quantité de trottoirs à reconstruire. Au devis DTSI-O, ajout d'un paragraphe à l'art. 5.4. Au devis DTSI-F, annulation de l'art. 2.1. Révision mineure des quatre plans de voirie.	-115 000.00
19 / 3 / 2021	Au devis DTSI-O, remplacement de l'annexe O1 (étude de caractérisation environnementale) et report de la date d'ouverture des soumissions.	N/A

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs	18	Nbre de soumissions reçues	6	% de réponses	33
		Nbre de soumissions rejetées	0	% de rejets	0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission :	90 jrs	Date d'échéance initiale :	28 / 6 / 2021		
Prolongation de la validité de la soumission de :	jrs	Date d'échéance révisée :	JJ - MM - AAAA		

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
ROXBORO EXCAVATION INC.	15 642 000.00
DUROKING CONSTRUCTION / 9200 -2088 QUÉBEC INC.	16 306 460.41
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	16 474 933.49
EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.	16 497 582.24
LOISELLE INC.	17 374 000.00
COJALAC INC.	18 930 777.77

Estimation	**externe**	17 503 505.40

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **-10.6%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **4.2%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMP		x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire :	ROXBORO EXCAVATION INC.
Montant du contrat (incluant les taxes) ($) :	15 642 000.00
Montant des contingences ($) :	1 963 059.66
Montant des incidences ($) :	1 860 781.06

Date prévue de début des travaux : 14 / 6 / 2021 — Date prévue de fin des travaux : 30 / 11 / 2022

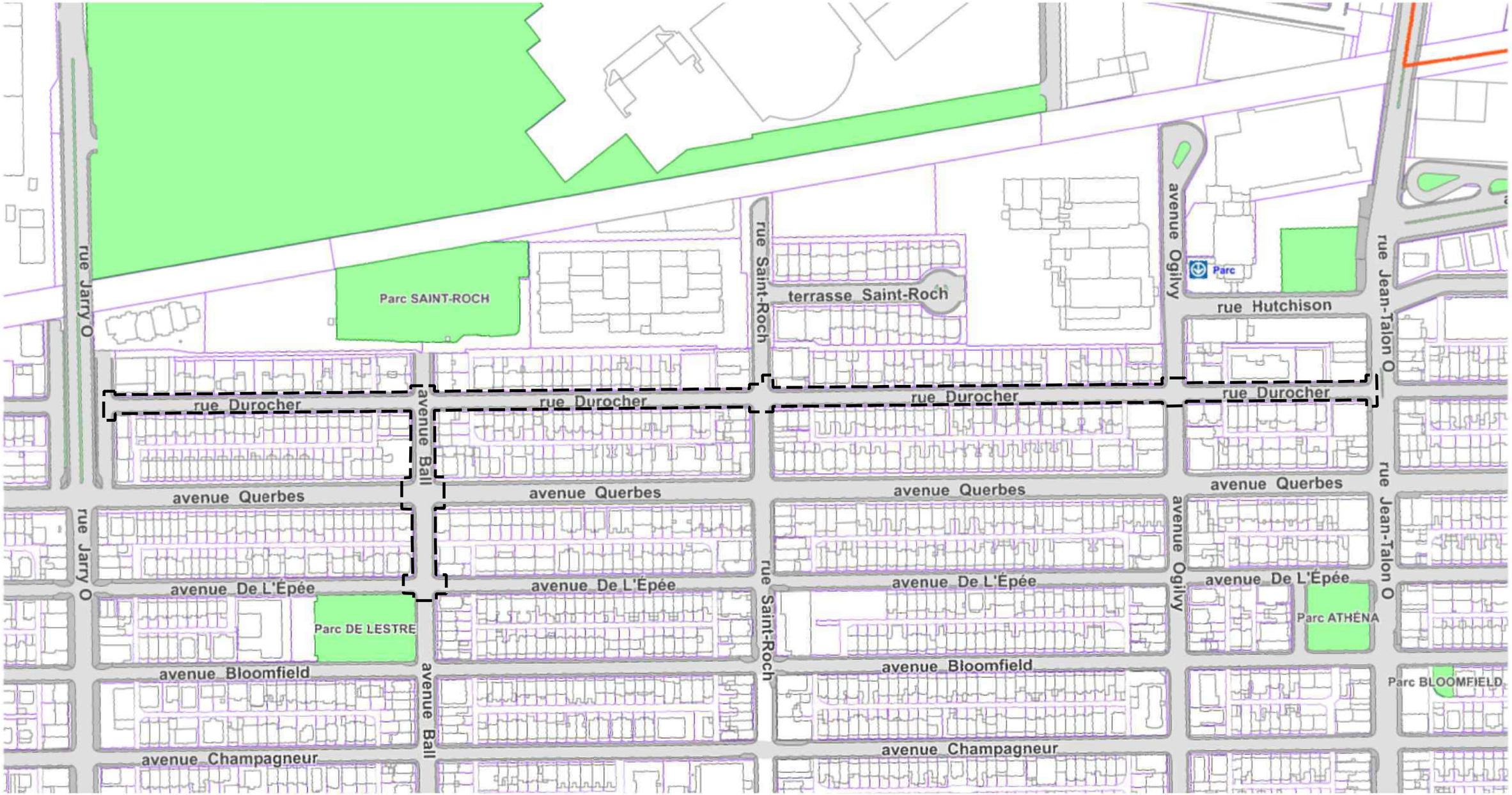

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

PROJET:	Rue Durocher, De la rue Jean-Talon à la rue Jarry et Avenue Ball, De l'avenue de l'Épée à la rue Durocher
NATURE DES TRAVAUX:	Travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation
TITRE DU PLAN:	PLAN DE LOCALISATION DES TRAVAUX
APPEL D'OFFRES: 415410	ARRONDISSEMENT : VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC-EXTENSION

PRÉPARÉ PAR : É. LAFLAMME, AG. TECH.	DATE : 26 MARS 2021
APPROUVÉ PAR : YVON GAUTHIER, ING.	ÉCHELLE : AUCUNE

Légende Éléments existants

Eau :
- Conduite d'eau
- Bouche à clé de vanne
- Boîte de vanne
- Vanne de poteau d'incendie
- Vanne de glaceur
- Regard d'eau
- Vanne entrée d'eau
- Poteau d'incendie

Égout :
- Conduite d'égout unitaire ou sanitaire
- Conduite d'égout pluvial
- Regard d'égout
- Puisard de trottoir
- Puisard circulaire
- Puisard rectangulaire

Utilites publiques :
- UP Bell
- UP Gaz
- UP Hydro-Québec
- UP CSEM
- Regard Bell
- Cabine téléphonique
- Regard de la STM
- Grille voute triple
- Regard électrique
- Voute transformateur
- Regard Hydro-Québec
- Regard électrique
- Vanne Énergir (Gaz Métro)
- Regard gazoduc
- Entrée de gaz
- Lampadaire simple
- Feux de circulation simple
- Feux de circulation double
- Hauban

Aménagement :
- Arbre
- Entrée de porte
- Entrée de garage
- Marche
- Escalier
- Bollard
- Poteau
- Fossé
- Voie ferrée
- Haut et bas de talus
- Muret
- Boisé
- Haie
- Clôture
- Sondage/Forage

Légende Éléments ajoutés
- Nouveau puisard de rue
- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Structure à enlever
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-fontaine
- Bouche à clé
- Bouche à clé de gaz
- Regard chambre de la CSEM
- Chambre d'aqueduc
- Regard chambre d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- Manchon
- Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
- Chambre de transformateur
- Chambre de transformateur (Hydro-Québec)
- Sondage / forage
- F.C. Fin de courbe
- Symboles grossis pour plus de clarté.

Légende Échelle
- Base à remplacer
- Base à construire
- Base existante
- Base à briser ou à enlever

POUR CONTINUITÉ VOIR PLAN 415410-PL-VO-01-F2

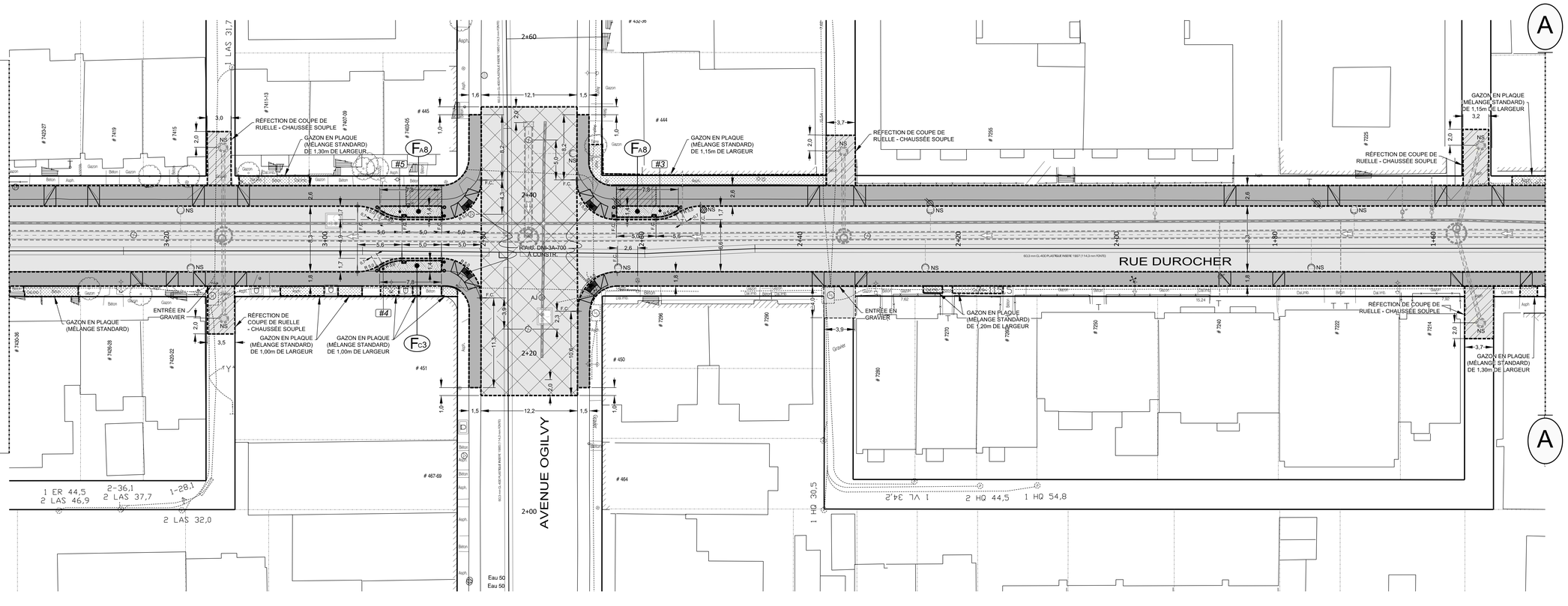

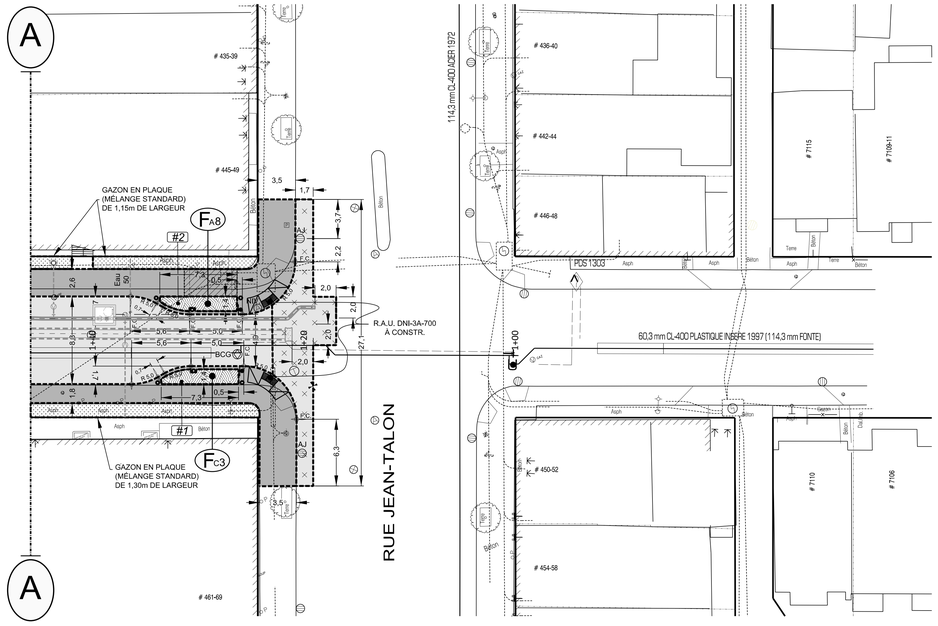

LÉGENDE DES FOSSES DE PLANTATIONS :

- F_A - FOSSE D'ARBRE AVEC " TROTTOIRS STRUCTURAL "
- F_{A1} - EN TROTTOIR AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE
- F_{A8} - EN SAILLIE AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE
- F_{A10} - DOUBLE AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE
- F_C - FOSSE D'ARBRE SANS " TROTTOIRS STRUCTURAL "
- F_{C3} - EN SAILLIE AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE

Technique (s) :

RECOMMANDATION DE CHAUSSÉE RUES DUROCHER ET BALL
- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURE;
- GÉOTEXTILE DE SÉPARATION;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 500 MM D'ÉPAISSEUR*;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉE TYPE ESG-14, 3B, 2, PG 64H-28 DE 70 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉE TYPE ESG-10, 3B, 2, PG 64H-28 DE 60 MM D'ÉPAISSEUR.

* LES MATÉRIAUX RECYCLÉS DEVRONT ÊTRE MIS EN PLACE EN DEUX COUCHES DE 250 MM

RECOMMANDATION CHAUSSÉE AUX INTERSECTIONS DUROCHER ET O'GILVY
- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURE;
- GÉOTEXTILE DE SÉPARATION;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 500 MM D'ÉPAISSEUR*;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉE TYPE GB-20, 2B, 2, PG 64E-28 DE 105 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE INTERMÉDIAIRE D'UN ENROBÉE TYPE ESG-14, 2B, 2, PG 64E-28 DE 70 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T (JNR3,2 s=0,15 KPA-1) DE 60 MM D'ÉPAISSEUR;

* LES MATÉRIAUX RECYCLÉS DEVRONT ÊTRE MIS EN PLACE EN DEUX COUCHES DE 250 MM

RÉFECTION DE COUPE - CHAUSSÉE MIXTE (AUTRE QUE LOCALE) INTERSECTION DUROCHER / JEAN-TALON
- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURE;
- GÉOTEXTILE DE SÉPARATION;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 500 MM D'ÉPAISSEUR*;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉE DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T (JNR3,2 s=0,15 KPA-1) DE 70 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE INTERMÉDIAIRE D'UN ENROBÉE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T (JNR3,2 s=0,15 KPA-1) DE 70 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T (JNR3,2 s=0,15 KPA-1) DE 70 MM D'ÉPAISSEUR.

* LES MATÉRIAUX RECYCLÉS DEVRONT ÊTRE MIS EN PLACE EN DEUX COUCHES DE 250 MM

RÉFECTION DE COUPE DANS RUELLE
- CHAUSSÉE SOUPLE

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: XXKMXXX

RUE / RUE

ALTITUDE: XX,XXX m

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Plan de localisation

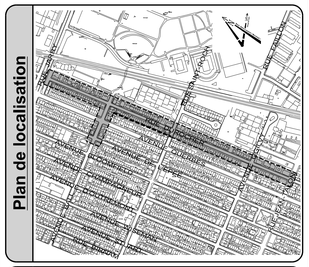

Références

Plan d'arpentage:	415410_PL_Plan profil Durocher_190013-1a-scrs_R01_20201111
Plan EGA:	415410 - Durocher&Ball - Plan 100%_2020-02-16
Plan BC:	415410-PL-BC pour CSEM
Plan géométrie:	415410 - Rues Durocher et Ball-R003

Légende

- NS — Nouvelle structure
- Conduite ou structure à enlever
- Conduite ou structure à abandonner
- AJ — Élément ajustable à ajuster
- CTR — Cadre et tampon à remplacer
- CGR — Cadre et grille à remplacer
- BCR — Extension de bouche à clé de vanne à remplacer
- SCR — Section de cheminée à remplacer
- SPR — Section de puisard à remplacer
- SPA — Section de cheminée de puits d'accès à remplacer
- CRG — Couvercle de repère géodésique à niveler
- AR — Anneau de rehaussement en fonte
- RAU — Rampe d'accès universel
- BCG — Bouche à clé de borne d'essai de gaz à niveler
- CONT. — À contourner
- PR — Puisard à remplacer

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
001	2021 / 03 / 08	Mise à jour réseau égout / aqueduc (Addenda 1)	Alfonso SUAREZ
000	2021 / 02 / 08	Émis pour appel d'offres	Alfonso SUAREZ

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

Élaboré par:
R. CÔTÉ; A. RAHEM; K. CHOUDAR, ag. tech. (Relevé terrain) — 2020 / 07 / 16
Patrick COLLAS; Gregory SEVASTIANENKO, dess. — 2021 / 02 / 02
Akli RAHEM, ag. tech. — 2021 / 02 / 02

Visité

Sceau de l'ingénieur(e):

Ordre des ingénieurs du Québec — Akli Rahem — 172565 — Expiré — 2021-03-08

Préparé par:
Alfonso SUAREZ, ing. PMP

Original signé le:

Projet:

Rue Durocher
De la rue Jean-Talon à la rue Jarry

Arrondissement(s): **Villeray-Saint-Michel - Parc extension (26)**

Nature des travaux:

Travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation

Titre du plan:

Travaux de trottoirs, de saillies, de fosses de plantation et de chaussée, Ch. 1+17 @ 11+06 De la Rue Jean-Talon à la rue Jarry

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 200

0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 (mètres)

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
415410	PL-VO-01	F1	001	–

Légende Éléments existants

Eau :

- Conduite d'eau
- Bouche à clé de vanne
- Boîte de vanne
- Vanne de poteau d'incendie
- Vanne de glaciaux
- Regard d'eau
- Vanne entrée d'eau
- Poteau d'incendie

Égout :

- Conduite d'égout unitaire ou sanitaire
- Conduite d'égout pluvial
- Regard d'égout
- Puisard de trottoir
- Puisard circulaire
- Puisard rectangulaire

Utilites publiques :

- UP Bell
- UP Gaz
- UP Hydro-Québec
- UP CSEM
- Regard Bell
- Cabine téléphonique
- Regard de la STM
- Grille voute triple
- Regard électrique
- Voute transformateur
- Regard Hydro-Québec
- Regard électrique
- Vanne Énergir (Gaz Métro)
- Regard gazoduc
- Entrée de gaz
- Lampadaire simple
- Feux de circulation simple
- Feux de circulation double
- Hauban

Aménagement :

- Arbre
- Entrée de porte
- Entrée de garage
- Marche
- Escalier
- Bollard
- Poteau
- Fossé
- Voie ferrée
- Haut et bas de talus
- Muret
- Bolisé
- Haie
- Clôture
- Sondage/Forage

Légende Éléments ajoutés

- Nouveau puisard de rue
- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Structure à enlever
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-fontaine
- Bouche à clé
- Bouche à clé de gaz
- Regard chambre de la CSEM
- Chambre d'aqueduc
- Regard chambre d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- Manchon
- Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
- Chambre de transformateur
- Chambre de transformateur (Hydro-Québec)
- Sondage / forage
- F.C. Fin de courbe
- Symboles grossis pour plus de clarté.

Légende Échelle

- Base à remplacer
- Base à construire
- Base existante
- Base à briser ou à enlever

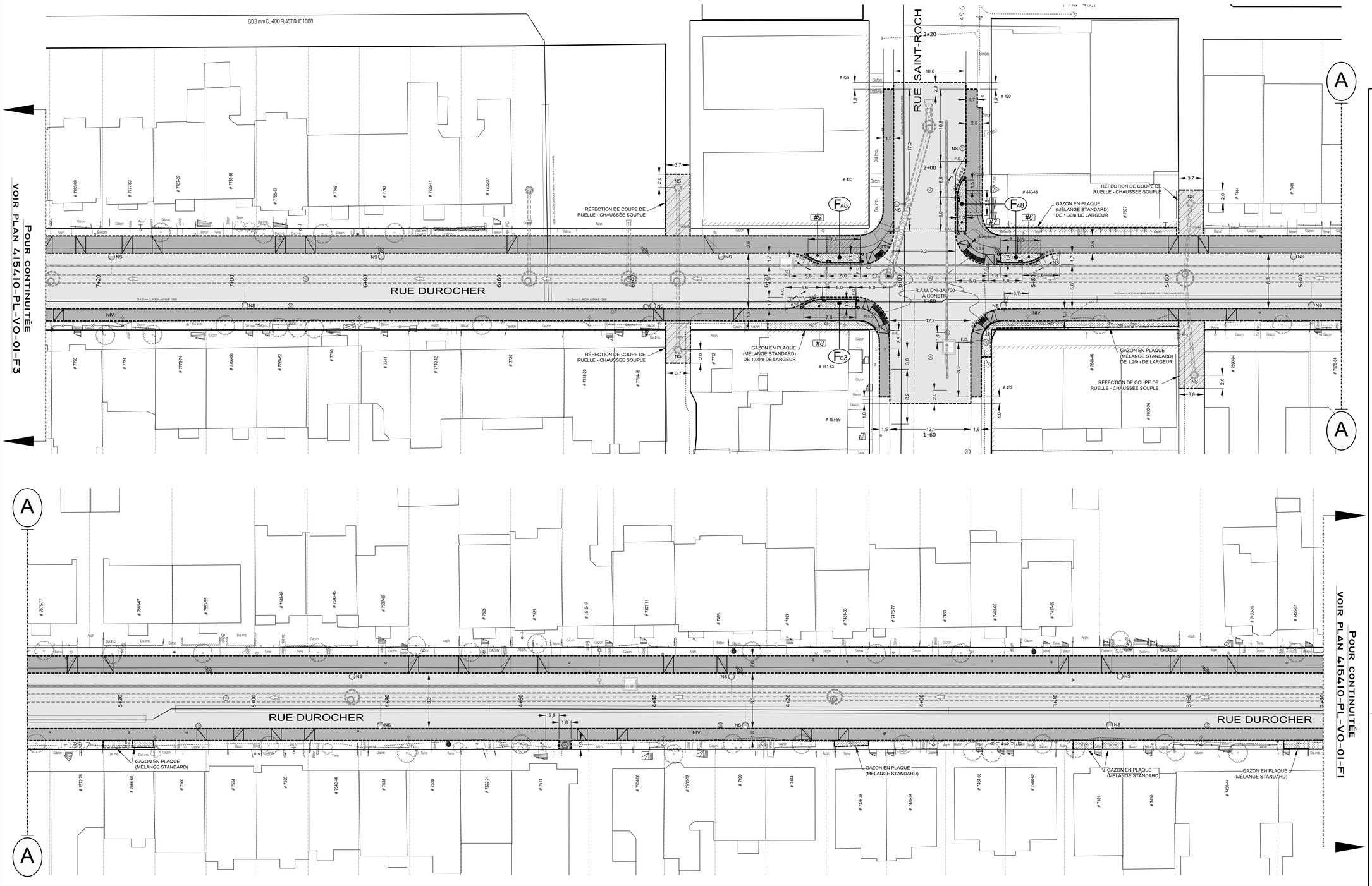

LÉGENDE DES FOSSES DE PLANTATIONS :

- F_A - FOSSE D'ARBRE AVEC " TROTTOIRS STRUCTURAL "
  - F_{A1} - EN TROTTOIR AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE
  - F_{A8} - EN SAILLIE AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE
  - F_{A10} - DOUBLE AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE
- F_C - FOSSE D'ARBRE SANS " TROTTOIRS STRUCTURAL "
  - F_{C3} - EN SAILLIE AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE

Technique (s) :

RECOMMANDATION DE CHAUSSÉE RUES DUROCHER ET BALL
- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURE;
- GÉOTEXTILE DE SÉPARATION;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 500 MM D'ÉPAISSEUR*;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉBE TYPE ESG-14, 3B, 2, PG 64H-28 DE 70 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉDE TYPE ESG-10, 3B, 2, PG 64H-28 DE 60 MM D'ÉPAISSEUR.

* LES MATÉRIAUX RECYCLÉS DEVRONT ÊTRE MIS EN PLACE EN DEUX COUCHES DE 250 MM

RÉFECTION DE COUPE DANS RUELLE

- CHAUSSÉE SOUPLE

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: XXKMXXX

RUE / RUE

ALTITUDE: XX,XXX m

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Plan de localisation

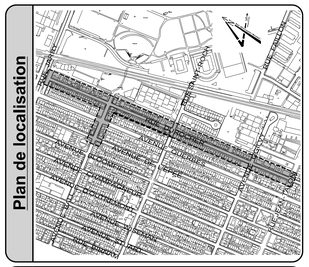

Références

Plan d'arpentage:	415410_PL_Plan profil Durocher_190013-1a-scrs_R01_20201111
Plan EGA:	415410 - Durocher&Ball - Plan 100%_2020-02-16
Plan BC:	415410-PL-BC pour CSEM
Plan géométrie:	415410 - Rues Durocher et Ball-R003

Légende

- NS — Nouvelle structure
- Conduite ou structure à enlever
- Conduite ou structure à abandonner
- AJ — Élément ajustable à ajuster
- CTR — Cadre et tampon à remplacer
- CGR — Cadre et grille à remplacer
- BCR — Extension de bouche à clé de vanne à remplacer
- SCR — Section de cheminée à remplacer
- SPR — Section de puisard à remplacer
- SPA — Section de cheminée de puits d'accès à remplacer
- CRG — Couvercle de repère géodésique à niveler
- AR — Anneau de rehaussement en fonte
- RAU — Rampe d'accès universel
- BCG — Bouche à clé de borne d'essai de gaz à niveler
- CONT. — À contourner
- PR — Puisard à remplacer

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
001	2021 / 03 / 08	Mise à jour réseau égout / aqueduc (**Addenda 1**)	Alfonso SUAREZ
000	2021 / 02 / 08	Émis pour appel d'offres	Alfonso SUAREZ

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

Élaboré par:
R. CÔTÉ; A. RAHEM; K. CHOUDAR, ag. tech. (Relevé terrain) 2020 / 07 / 16
Patrick COLLAS; Gregory SEVASTIANENKO, dess. 2021 / 02 / 02
Akli RAHEM, ag. tech. 2021 / 02 / 02

Vérifié

Préparé par:
Alfonso SUAREZ, ing. PMP

Sceau de l'ingénieur(e):
Ordre des ingénieurs du Québec Alfonso Suarez 2019586 Membre
Original signé le: 2021-03-08

Projet:

Rue Durocher
De la rue Jean-Talon
à la rue Jarry

Arrondissement(s): **Villeray-Saint-Michel - Parc extension (26)**

Nature des travaux:

Travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation

Titre du plan:

Travaux de trottoirs, de saillies, de fosses de plantation et de chaussée, Ch. 1+17 @ 11+06 De la Rue Jean-Talon à la rue Jarry

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 200

0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 (mètres)

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
415410	PL-VO-01	F2	001	--

Légende Éléments existants

Eau :
- Conduite d'eau
- Bouche à clé de vanne
- Boîte de vanne
- Vanne de poteau d'incendie
- Vanne de glaceur
- Regard d'eau
- Vanne entrée d'eau
- Poteau d'incendie

Égout :
- Conduite d'égout unitaire ou sanitaire
- Conduite d'égout pluvial
- Regard d'égout
- Puisard de trottoir
- Puisard circulaire
- Puisard rectangulaire

Utilites publiques :
- UP Bell
- UP Gaz
- UP Hydro-Québec
- UP CSEM
- Regard Bell
- Cabine téléphonique
- Regard de la STM
- Grille voute triple
- Regard électrique
- Voute transformateur
- Regard Hydro-Québec
- Regard électrique
- Vanne Énergir (Gaz Métro)
- Regard gazoduc
- Entrée de gaz
- Lampadaire simple
- Feux de circulation simple
- Feux de circulation double
- Hauban

Aménagement :
- Arbre
- Entrée de porte
- Entrée de garage
- Marche
- Escalier
- Bollard
- Poteau
- Fossé
- Voie ferrée
- Haut et bas de talus
- Muret
- Boisé
- Haie
- Clôture
- Sondage/Forage

Légende Éléments ajoutés
- Nouveau puisard de rue
- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Structure à enlever
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-fontaine
- Bouche à clé
- Bouche à clé de gaz
- Regard chambre de la CSEM
- Chambre d'aqueduc
- Regard chambre d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- Manchon
- Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
- Chambre de transformateur
- Chambre de transformateur (Hydro-Québec)
- Sondage / forage
- F.C. Fin de courbe
- Symboles grossis pour plus de clarté.

Légende Échelle
- Base à remplacer
- Base à construire
- Base existante
- Base à briser ou à enlever

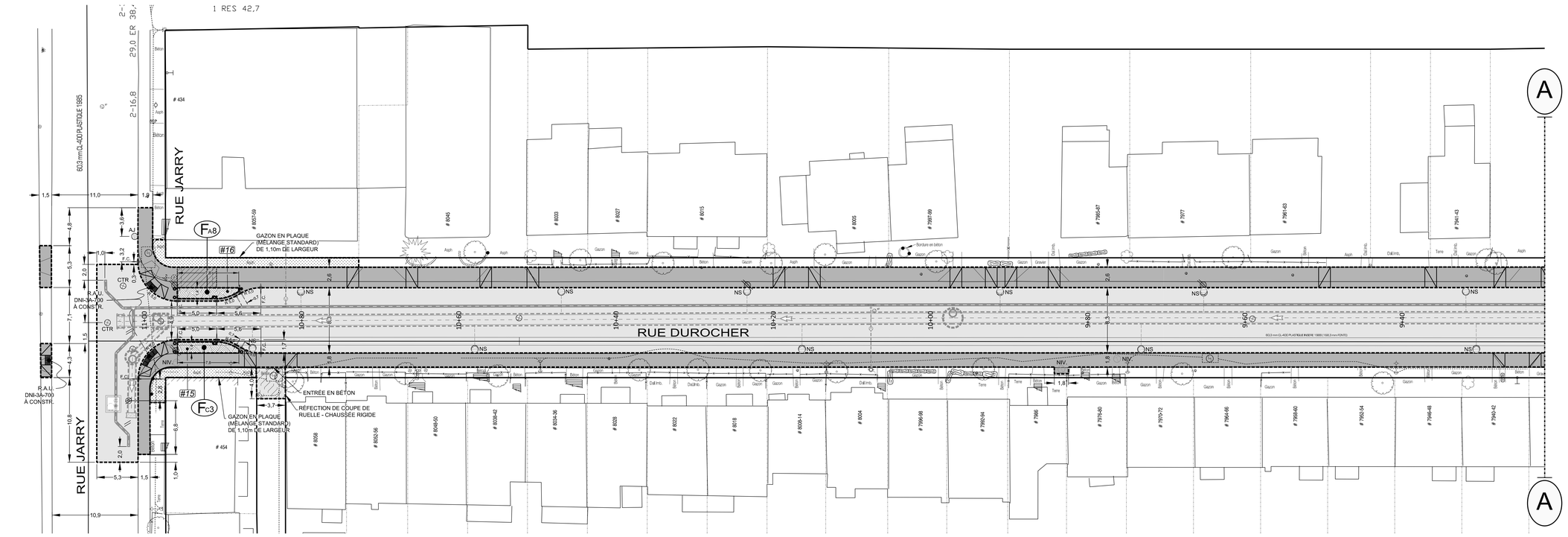

LÉGENDE DES FOSSES DE PLANTATIONS :

- F_A - FOSSE D'ARBRE AVEC " TROTTOIRS STRUCTURAL "
  - F_{A1} - EN TROTTOIR AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE
  - F_{A8} - EN SAILLIE AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE
  - F_{A10} - DOUBLE AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE
- F_C - FOSSE D'ARBRE SANS " TROTTOIRS STRUCTURAL "
  - F_{C3} - EN SAILLIE AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE

Technique (s) :

RECOMMANDATION DE CHAUSSÉE RUES DUROCHER ET BALL
- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURE;
- GÉOTEXTILE DE SÉPARATION;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 500 MM D'ÉPAISSEUR*;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉBÉ TYPE ESG-14, 3B, 2, PG 64H-28 DE 70 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉBÉ TYPE ESG-10, 3B, 2, PG 64H-28 DE 60 MM D'ÉPAISSEUR.

* LES MATÉRIAUX RECYCLÉS DEVRONT ÊTRE MIS EN PLACE EN DEUX COUCHES DE 250 MM

RÉFECTION DE COUPE DANS RUELLE
- CHAUSSÉE SOUPLE

RÉFECTION DE COUPE DANS RUELLE
- CHAUSSÉE RIGIDE

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: XXKMXXX

RUE / RUE

ALTITUDE: XX,XXX m

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Plan de localisation

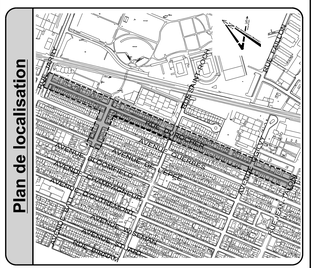

Références

Plan d'arpentage:	415410_PL_Plan profil Durocher_190013-1a-scrs_R01_20201111
Plan EGA:	415410 - Durocher&Ball - Plan 100%_2020-02-16
Plan BC:	415410-PL-BC pour CSEM
Plan géométrie:	415410 - Rues Durocher et Ball-R003

Légende

- NS — Nouvelle structure
- Conduite ou structure à enlever
- Conduite ou structure à abandonner
- AJ — Élément ajustable à ajuster
- CTR — Cadre et tampon à remplacer
- CGR — Cadre et grille à remplacer
- BCR — Extension de bouche à clé de vanne à remplacer
- SCR — Section de cheminée à remplacer
- SPR — Section de puisard à remplacer
- SPA — Section de cheminée de puits d'accès à remplacer
- CRG — Couvercle de repère géodésique à niveler
- AR — Anneau de rehaussement en fonte
- RAU — Rampe d'accès universel
- BCG — Bouche à clé de borne d'essai de gaz à niveler
- CONT. — À contourner
- PR — Puisard à remplacer

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
001	2021 / 03 / 08	Mise à jour réseau égout / aqueduc (Addenda 1)	Alfonso SUAREZ
000	2021 / 02 / 02	Émis pour appel d'offres	Alfonso SUAREZ

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

Élaboré par:
R. CÔTÉ; A. RAHEM; K. CHOUDAR, ag. tech. (Relevé terrain) 2020 / 07 / 16

Vérifié

Patrick COLLAS; Gregory SEVASTIANENKO, dess. 2021 / 02 / 02

Akli RAHEM, ag. tech. 2021 / 02 / 02

Préparé par:
Alfonso SUAREZ, ing. PMP

Sceau de l'ingénieur(e):

Original signé le: 2021-03-08

Projet:

Rue Durocher
De la rue Jean-Talon à la rue Jarry

Arrondissement(s): **Villeray-Saint-Michel - Parc-extension (26)**

Nature des travaux:

Travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation

Titre du plan:

Travaux de trottoirs, de saillies, de fosses de plantation et de chaussée, Ch. 1+17 @ 11+06 De la Rue Jean-Talon à la rue Jarry

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 200

0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 (mètres)

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
415410	PL-VO-01	F3	001	–

Légende Éléments existants

Eau :

- Conduite d'eau
- Bouche à clé de vanne
- Boîte de vanne
- Vanne de poteau d'incendie
- Vanne de glaceur
- Regard d'eau
- Vanne entrée d'eau
- Poteau d'incendie

Égout :

- Conduite d'égout unitaire ou sanitaire
- Conduite d'égout pluvial
- Regard d'égout
- Puisard de trottoir
- Puisard circulaire
- Puisard rectangulaire

Utilites publiques :

- UP Bell
- UP Gaz
- UP Hydro-Québec
- UP CSEM
- Regard Bell
- Cabine téléphonique
- Regard de la STM
- Grille voute triple
- Regard électrique
- Voute transformateur
- Regard Hydro-Québec
- Regard électrique
- Vanne Énergir (Gaz Métro)
- Regard gazoduc
- Entrée de gaz
- Lampadaire simple
- Feux de circulation simple
- Feux de circulation double
- Hauban

Aménagement :

- Arbre
- Entrée de porte
- Entrée de garage
- Marche
- Escalier
- Bollard
- Poteau
- Fossé
- Voie ferrée
- Haut et bas de talus
- Muret
- Boisé
- Haie
- Clôture
- Sondage/Forage

Légende Éléments ajoutés

- Nouveau puisard de rue
- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Structure à enlever
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-fontaine
- Bouche à clé
- Bouche à clé de gaz
- Regard chambre de la CSEM
- Chambre d'aqueduc
- Regard chambre d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- Manchon
- Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
- Chambre de transformateur
- Chambre de transformateur (Hydro-Québec)
- Sondage / forage
- F.C. Fin de courbe
- Symboles grossis pour plus de clarté.

Légende Échelonage

- Base à remplacer
- Base à construire
- Base existante
- Base à briser ou à enlever

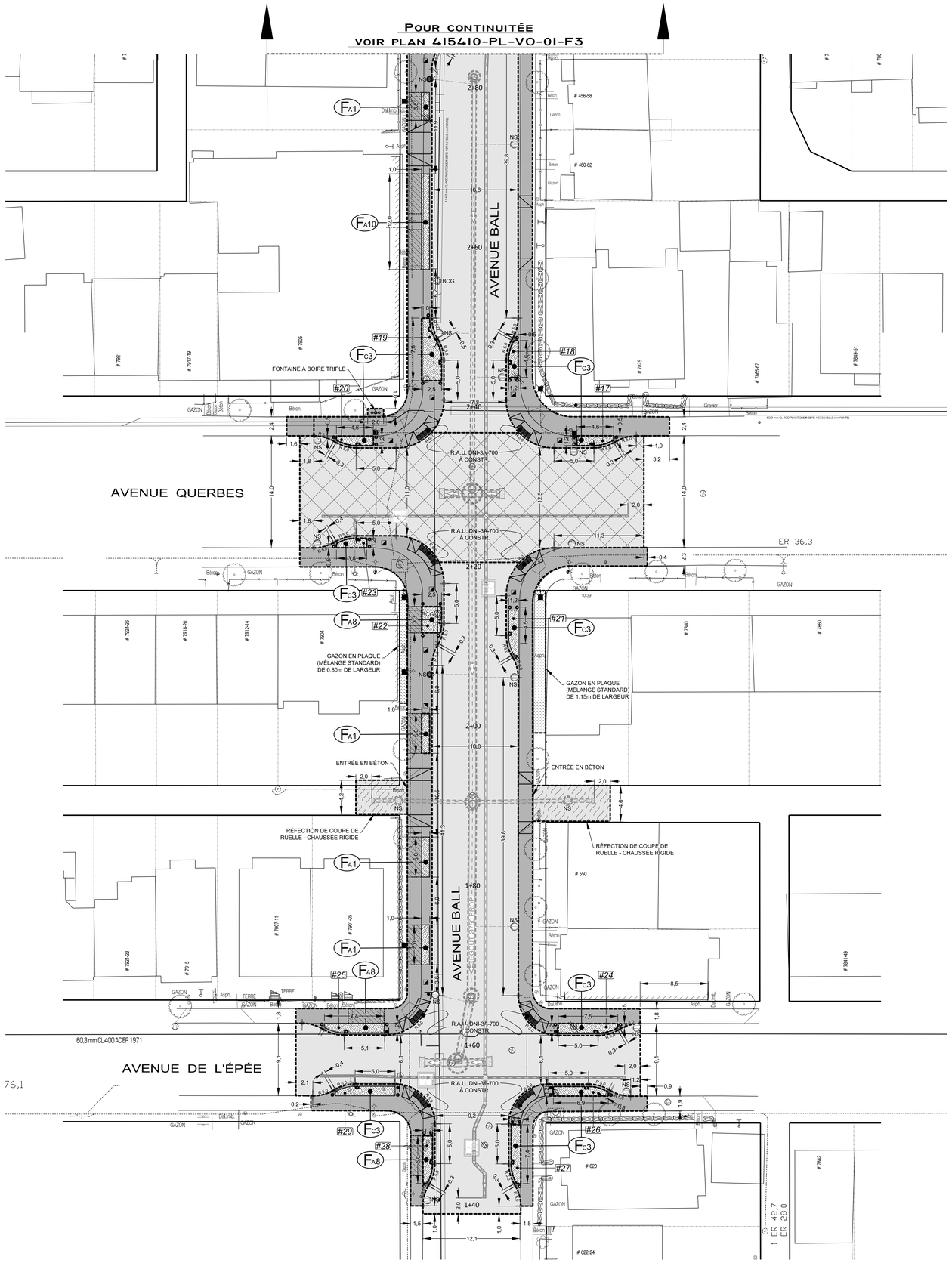

LÉGENDE DES FOSSES DE PLANTATIONS :

- FA - FOSSE D'ARBRE AVEC " TROTTOIRS STRUCTURAL "
  - FA1 - EN TROTTOIR AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE
  - FA8 - EN SAILLIE AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE
  - FA10 - DOUBLE AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE
- FC - FOSSE D'ARBRE SANS " TROTTOIRS STRUCTURAL "
  - FC3 - EN SAILLIE AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE

Technique (s) :

RECOMMANDATION DE CHAUSSÉE RUES DUROCHER ET BALL
- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURE;
- GÉOTEXTILE DE SÉPARATION;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 500 MM D'ÉPAISSEUR*;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ TYPE ESG-14, 3B, 2, PG 64H-28 DE 70 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉE TYPE ESG-10, 3B, 2, PG 64H-28 DE 60 MM D'ÉPAISSEUR.

* LES MATÉRIAUX RECYCLÉS DEVRONT ÊTRE MIS EN PLACE EN DEUX COUCHES DE 250 MM

RECOMMANDATION CHAUSSÉE AUX INTERSECTIONS QUERBES ET BALL
- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURE;
- GÉOTEXTILE DE SÉPARATION;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 500 MM D'ÉPAISSEUR*;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉE TYPE GB-20, 2B, 2, PG 64E-28 DE 105 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE INTERMÉDIAIRE D'UN ENROBÉE TYPE ESG-14, 2B, 2, PG 64E-28 DE 70 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T (JNR3,2 s=0,15 KPA-1) DE 60 MM D'ÉPAISSEUR;

* LES MATÉRIAUX RECYCLÉS DEVRONT ÊTRE MIS EN PLACE EN DEUX COUCHES DE 250 MM

RÉFECTION DE COUPE CHAUSSÉE RUELLE
- CHAUSSÉE RIGIDE

Orientation

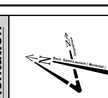

REPÈRE GÉODÉSIQUE: XXKMXXX

RUE / RUE

ALTITUDE: XX,XXX m

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Plan de localisation

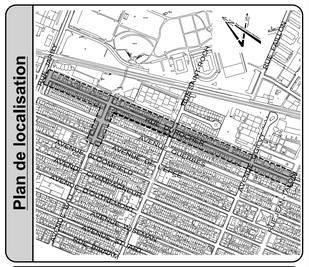

Références

Plan d'arpentage:	415410_PL_Plan profil Ball_190013-4_R00_20181003
Plan EGA:	415410 - Durocher&Ball - Plan 100%_2020-02-16
Plan BC:	415410-PL-BC pour CSEM
Plan géométrie:	415410 - Rues Durocher et Ball-R003

Légende

- NS — Nouvelle structure
- Conduite ou structure à enlever
- Conduite ou structure à abandonner
- AJ — Élément ajustable à ajuster
- CTR — Cadre et tampon à remplacer
- CGR — Cadre et grille à remplacer
- BCR — Extension de bouche à clé de vanne à remplacer
- SCR — Section de cheminée à remplacer
- SPR — Section de puisard à remplacer
- SPA — Section de cheminée de puits d'accès à remplacer
- CRG — Couverde de repère géodésique à niveler
- AR — Anneau de rehaussement en fonte
- RAU — Rampe d'accès universel
- BCG — Bouche à clé de borne d'essai de gaz à niveler
- CONT. — À contourner
- PR — Puisard à remplacer

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
001	2021 / 03 / 08	Mise à jour réseau égout / aqueduc (**Addenda 1**)	Alfonso SUAREZ
000	2021 / 02 / 08	Émis pour appel d'offres	Alfonso SUAREZ

Intervenants

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Élaboré par:
R. CÔTÉ; A. RAHEM; K. CHOUDAR, ag. tech. (Relevé terrain) 2020 / 07 / 16

Vérifié

Patrick COLLAS; Gregory SEVASTIANENKO, dess. 2021 / 02 / 02

Akli RAHEM, ag. tech. 2021 / 02 / 02

Sceau de l'ingénieur(e):

Préparé par:
Alfonso SUAREZ, ing. PMP

2021-03-08
Original signé le:

Projet:

Rue Durocher
De la rue Jean-Talon à la rue Jarry

Arrondissement(s): **Villeray-Saint-Michel - Parc extension (26)**

Nature des travaux:

Travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation

Titre du plan:

Travaux de trottoirs, de saillies, de fosses de plantation et de chaussée, Ch. 1+39 @ 3+20 Avenue Ball, de l'avenue de l'Épée à la rue Durocher

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 200

0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 (mètres)

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
415410	PL-VO-01	F4	001	–

Montréal

SOUMISSION 415410 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball
Rue Durocher, de l'Allée Jarry à la rue Jean-Talon Avenue Ball entre la rue Durocher et l'avenue de l'Épée	Les travaux seront réalisés sur deux années et sont répartis en 5 phases dont 2 phases préparatoires. **Délai** : 500 jours – 2021 et 2022 **PHASE 2020-0 (préparatoire) :** Installation du réseau d'eau temporaire sur la rue Durocher entre l'allée Jarry et la rue Saint-Roch et aussi dans les amorces des rues transversales à la rue Durocher **Horaire de travail :** Lundi à vendredi 7h à 19h - Samedi et dimanche 9h à 17h **Maintien de la mobilité :** L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation de 3,2 mètres sur la rue Durocher entre l'allée Jarry et la rue Saint-Roch; - Maintenir une voie de circulation aux approches des rues perpendiculaires avec gestion en alternance avec signaleurs au besoin à la hauteur des travaux; **PHASE 2021-1** : Travaux de reconstruction de conduites d'égout, d'eau, de la CSEM et de voirie sur la rue Durocher entre l'allée Jarry et la rue Saint-Roch et aussi dans les amorces des rues transversales à la rue Durocher **Horaire de travail :** Lundi à vendredi 7h à 19h - Samedi et dimanche 9h à 17h **Maintien de la mobilité :** L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Durocher entre l'allée Jarry et la rue Saint-Roch avec maintien de la circulation locale seulement; - À l'intersection Ball / Durocher, fermeture d'une direction sur l'avenue Ball et maintien d'une voie de circulation en alternance à la hauteur des travaux **PHASE 2021 et 2022 - 2**: Travaux de reconstruction de puits d'accès de la CSEM sur la rue Durocher et à l'intersection Ball / Querbes et sur l'avenue Ball pendant la période hivernale **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 9h - Samedi et dimanche 9h à 17h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation de 3,2 mètres sur les rues en travaux et la fermeture du trottoir d'un seul côté pour le maintien d'un corridor piéton **PHASE 2022-3 (préparatoire)** : Travaux de reconstruction du puits d'accès à l'intersection Durocher Jean-Talon O. et d'installation du réseau d'aqueduc temporaire sur la rue Durocher entre la rue Saint-Roch à la rue Jean-Talon et sur l'avenue Ball entre l'avenue de l'Épée et la rue Durocher et aussi dans les amorces des rues transversales à la rue Durocher et à l'avenue Ball **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 9h - Samedi et dimanche 9h à 17h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation de 3,2 mètres sur la rue Durocher entre les rues Saint-Roch et Jean-Talon et sur l'avenue Ball entre l'avenue de l'Épée et la rue Durocher; - Maintenir une voie de circulation aux approches des rues perpendiculaires avec gestion en alternance avec signaleurs au besoin à la hauteur des travaux; - À l'intersection Durocher / Jean-Talon, maintenir une voie de circulation d'une largeur minimale de 3,2 mètres et un corridor piéton sécurisé adjacent à la voie de circulation et fermer la bande stationnement de la direction Ouest de la rue Jean-Talon O.

Rue Durocher, de l'Allée Jarry à la rue Jean-Talon Avenue Ball entre la rue Durocher et l'avenue de l'Épée	**PHASE 2022-4** : Travaux de reconstruction de conduites d'égout, d'eau, de la CSEM et de voirie sur l'avenue Ball entre l'avenue de l'Épée et la rue Durocher et aussi dans les amorces des rues transversales à l'avenue Ball **Horaire de travail :** Lundi à vendredi 7h à 19h - Samedi et dimanche 9h à 17h **Maintien de la mobilité :** L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement l'avenue Ball entre l'avenue de l'Épée et la rue Durocher et l'avenue de l'Épée entre les rues Jarry O. et Saint-Roch avec maintien de la circulation locale seulement et prévoir la relocalisation du débarcadère de l'école Camille-Laurin sur l'avenue Bloomfield durant la fermeture de l'avenue de l'Épée; - Maintenir des itinéraires sécurisés pour accommoder les piétons et un corridor cyclable carrossable d'au minimum 2,5 mètres au niveau des travaux ; - À l'intersection Ball / Querbes, deux fermetures distinctes : o Fermeture complète de l'avenue Ball entre l'avenue de l'Épée et la rue Durocher et l'avenue Querbes entre les rues Jarry O. et Saint-Roch **lors travaux d'égouts et d'aqueduc (du côté ouest de l'intersection),** blitz de fin semaine ou de cinq jours au maximum à compter d'un vendredi soir avec maintien de la circulation locale ; o Fermeture du quadrant Sud-Est de Ball / Querbes **lors des travaux d'aqueduc restants** et maintien d'une voie minimale de 3.2 mètres sur l'avenue Querbes. **PHASE 2022-5** : Travaux de reconstruction de conduites d'égout, d'eau, de la CSEM et de voirie sur la rue Durocher, du nord de la rue Saint-Roch à la rue Jean-Talon **Horaire de travail :** Lundi à vendredi 7h à 19h - Samedi et dimanche 9h à 17h **Maintien de la mobilité :** L'Entrepreneur est autorisé à - À l'intersection Durocher / Saint-Roch, (durant le congé scolaire) deux fermetures distinctes et présence de signaleurs à l'obstruction momentanément la voie de circulation maintenue : o Entraver **dans un premier temps** dans le quadrant nord-est de l'intersection et maintien en tout temps d'une voie de circulation en alternance de 3,2 mètres; o Entraver **dans un second temps** simultanément les deux quadrants situés du côté sud de l'intersection. Cependant, le trottoir du côté nord doit être libre de toute entrave et le maintien d'une voie de circulation d'une largeur minimale de 3,2 mètres et des glissières de sécurité en béton pour délimiter la voie de circulation. - Fermer complètement l'intersection Durocher / Ogilvy, la rue du Durocher et l'avenue Ogilvy avec le maintien de la circulation locale lors des travaux à l'intersection; - L'Entrepreneur est autorisé à fermer la direction Ouest de la rue Jean-Talon avec un contresens d'une voie de circulation par direction sur la direction est et de maintenir un couloir piéton séparé des excavations par des glissières de sécurité en béton avec clôtures **PHASE 2022-6** : Travaux de pavage de la couche de roulement et de marquage final sur l'avenue Ball entre l'avenue de l'Épée et la rue Durocher, d'éclairage et de feux de circulation à l'intersection Ball / Querbes et sur la rue Durocher entre l'allée Jarry et la rue Jean-Talon. **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 19h **Maintien de la mobilité**: L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement l'avenue Ball entre l'avenue de l'Épée et la rue Durocher avec le maintien de la circulation locale pour les zones hors travaux ; - Fermer complètement l'avenue Querbes en hors-pointe durant le pavage de l'intersection Ball / Querbes et l'Entrepreneur doit redonner les voies à la circulation dès que possible ; - Fermer complètement la rue Durocher entre l'allée Jarry et la rue Jean-Talon avec le maintien de la circulation locale pour la zone hors travaux. L'Entrepreneur est autorisé <a fermer une direction à la fois aux intersections avec présence de signaleurs et doit rouvrir les intersections une fois qu'elles sont carrossables.

Mesures de gestion des impacts applicables	- L'Entrepreneur doit prévoir la relocalisation du stationnement sur rue réservé aux résidents SRRR. - Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale et de PMVM pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Modification aux feux de circulation à l'intersection Querbes et Jarry pour permettre la sortie de la circulation locale lorsque la rue Durocher sera complètement entravée entre Ball et Jarry; - Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum; - Utiliser des repères visuels de type T-RV-10 pour séparer les voies de circulation à contresens, si requis; - Installer des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au devis technique spécial infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité » (DTSI-M).

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre: Travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball

Entrepreneur: Roxboro Excavation Inc.

Soumission: 415 410 | GDD: 121 - 7231 - 021 | Responsable: Yvon Gauthier | Date: 2021-04-15

Projet #01: 56 126 | Client payeur : Service de l'eau - DRE | Corpo

				Montants		
#01-01 Sous-projet	17 - 56 126 - 018	n° Simon 166 670				
	Durocher, de Jean-Talon à Jarry - reconst AQ			avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet			1 907 180,07 $	2 192 780,29 $	2 002 300,68 $
	Travaux contingents	10 %		190 718,01 $	219 278,03 $	200 230,07 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet			2 097 898,08 $	2 412 058,32 $	2 202 530,74 $
	Sous-total complet du sous-projet			2 097 898,08 $	2 412 058,32 $	2 202 530,74 $
#01-02 Sous-projet	17 - 56 126 - 083	n° Simon 168 803				
	Ball, de Durocher à - De l'Épée reconst. AQ			avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet			483 996,35 $	556 474,80 $	508 135,67 $
	Travaux contingents	10 %		48 399,64 $	55 647,48 $	50 813,57 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet			532 395,99 $	612 122,28 $	558 949,23 $
	Sous-total complet du sous-projet			532 395,99 $	612 122,28 $	558 949,23 $
#01-03 Sous-projet	17 - 56 126 - 016	n° Simon 166 668				
	Durocher, de Jean-Talon à Jarry - reconst ÉG unit			avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet			4 659 337,63 $	5 357 073,44 $	4 891 722,09 $
	Travaux contingents	14,1 %		655 779,91 $	753 982,95 $	688 486,93 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet			5 315 117,54 $	6 111 056,39 $	5 580 209,03 $
	Sous-total complet du sous-projet			5 315 117,54 $	6 111 056,39 $	5 580 209,03 $
#01-04 Sous-projet	17 - 56 126 - 081	n° Simon 168 801				
	Ball, de Durocher à De l'Épée- reconst ÉG unit			avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet			706 709,29 $	812 539,01 $	741 956,42 $
	Travaux contingents	14,1 %		99 464,73 $	114 359,57 $	104 425,53 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet			806 174,02 $	926 898,58 $	846 381,95 $
	Sous-total complet du sous-projet			806 174,02 $	926 898,58 $	846 381,95 $
#01-05 Sous-projet	17 - 56 126 - 017	n° Simon 166 669				
	Durocher, de Jean-Talon à Jarry - serv prof ÉG unit			avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes		taxation			
Pro	Gestion des impacts par firme externe (taxabl		Normal	20 665,00 $	23 759,58 $	21 695,67 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (taxa		Normal	117 869,00 $	135 519,88 $	123 747,72 $
Pro	Surveillance environnementale		Normal	201 484,00 $	231 656,23 $	211 533,01 $
Tech	Utilités publiques		Normal	130 965,00 $	150 577,01 $	137 496,88 $
	Sous-total des incidence du sous-projet			470 983,00 $	541 512,70 $	494 473,28 $
	Sous-total complet du sous-projet			470 983,00 $	541 512,70 $	494 473,28 $
#01-06 Sous-projet	17 - 56 126 - 019	n° Simon 166 671				
	Durocher, de Jean-Talon à Jarry - serv prof AQ			avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes		taxation			
Pro	Gestion des impacts par firme externe (taxabl		Normal	8 460,00 $	9 726,89 $	8 881,94 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (taxa		Normal	48 245,00 $	55 469,69 $	50 651,22 $
Pro	Surveillance environnementale		Normal	82 485,00 $	94 837,13 $	86 598,94 $
Tech	Utilités publiques		Normal	53 605,00 $	61 632,35 $	56 278,55 $
Tech	Chloration (cols bleus, non taxable)		Non	7 500,00 $	7 500,00 $	7 500,00 $
	Sous-total des incidence du sous-projet			200 295,00 $	229 166,05 $	209 910,65 $
	Sous-total complet du sous-projet			200 295,00 $	229 166,05 $	209 910,65 $
#01-07 Sous-projet	17 - 56 126 - 082	n° Simon 168 802				
	Ball, de Durocher à De L'Épée - serv prof ÉG unit			avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes		taxation			
Pro	Gestion des impacts par firme externe (taxabl		Normal	3 135,00 $	3 604,47 $	3 291,36 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (taxa		Normal	17 877,00 $	20 554,08 $	18 768,62 $

Pro	Surveillance environnementale	Normal	30 566,00 $	35 143,26 $	32 090,48 $
Tech	Utilités publiques	Normal	19 863,00 $	22 837,48 $	20 853,67 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		71 441,00 $	82 139,29 $	75 004,12 $
	Sous-total complet du sous-projet		71 441,00 $	82 139,29 $	75 004,12 $

#01-08 Sous-projet — 17 - 56 126 - 084 — n° Simon 168 804

Ball, de Durocher à De l'Épée - serv. Prof. AQ

			avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes	taxation			
Pro	Gestion des impacts par firme externe (taxabl	Normal	2 865,00 $	3 294,03 $	3 007,89 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatif par firme (taxa	Normal	11 313,00 $	13 007,12 $	11 877,24 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	27 935,00 $	32 118,27 $	29 328,26 $
Tech	Utilités publiques	Normal	12 570,00 $	14 452,36 $	13 196,93 $
Tech	Chloration (cols bleus, non taxable)	Non	2 500,00 $	2 500,00 $	2 500,00 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		57 183,00 $	65 371,78 $	59 910,31 $
	Sous-total complet du sous-projet		57 183,00 $	65 371,78 $	59 910,31 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01 — 56 126 — Client payeur : Service de l'eau - DRE — Corpo

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Projet #01	Montant de la soumission applicable au projet	7 757 223,34 $	8 918 867,54 $	8 144 114,85 $
Projet #01	Travaux contingents 12,82 %	994 362,28 $	1 143 268,03 $	1 043 956,10 $
Projet #01	Sous-total travaux + contingences du sous-projet	8 751 585,62 $	10 062 135,57 $	9 188 070,95 $
Projet #01	Dépenses incidentes	799 902,00 $	918 189,82 $	839 298,36 $
Projet #01	**Sous-total complet du projet investi**	**9 551 487,62 $**	**10 980 325,39 $**	**10 027 369,32 $**

Projet #02 — 18 100 — Client payeur : Service de l'eau - DRE — Corpo

#02-01 Sous-projet — 21 - 18 100 - 507 — n° Simon 186 028

Remplacement branchements entrées en plomb section privée

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet	161 845,00 $	186 081,29 $	169 917,02 $
	Travaux contingents 20 %	32 369,00 $	37 216,26 $	33 983,40 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet	194 214,00 $	223 297,55 $	203 900,42 $
	Sous-total complet du sous-projet	194 214,00 $	223 297,55 $	203 900,42 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #02 — 18 100 — Client payeur : Service de l'eau - DRE — Corpo

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Projet #02	Montant de la soumission applicable au projet	161 845,00 $	186 081,29 $	169 917,02 $
Projet #02	Travaux contingents 20,00 %	32 369,00 $	37 216,26 $	33 983,40 $
Projet #02	Sous-total travaux + contingences du sous-projet	194 214,00 $	223 297,55 $	203 900,42 $
Projet #02	Dépenses incidentes	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Projet #02	**Sous-total complet du projet investi**	**194 214,00 $**	**223 297,55 $**	**203 900,42 $**

Projet #03 — 55 863 — Client payeur : Direction de la mobilité - Aménagement des rues sur réseau local — Corpo

#03-01 Sous-projet — 21 - 55 863 - 004 — n° Simon 186 885

Reconstruction de la chaussée

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet	1 624 653,05 $	1 867 944,84 $	1 705 682,62 $
	Travaux contingents 10 %	162 465,31 $	186 794,48 $	170 568,26 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet	1 787 118,36 $	2 054 739,32 $	1 876 250,88 $
	Sous-total complet du sous-projet	1 787 118,36 $	2 054 739,32 $	1 876 250,88 $

#03-02 Sous-projet — 21 - 55 863 - 005 — n° Simon 186 886

Reconstruction de trottoirs et de bordures

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet	1 730 492,52 $	1 989 633,77 $	1 816 800,83 $
	Travaux contingents 10 %	173 049,25 $	198 963,38 $	181 680,08 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet	1 903 541,77 $	2 188 597,15 $	1 998 480,92 $
	Sous-total complet du sous-projet	1 903 541,77 $	2 188 597,15 $	1 998 480,92 $

#03-03 Sous-projet — 21 - 55 863 - 006 — n° Simon 186 887

Fourniture et installation du système d'éclairage

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes

	Montant de la soumission applicable au projet		84 828,00 $	97 530,99 $	89 058,80 $
	Travaux contingents	15 %	12 724,20 $	14 629,65 $	13 358,82 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		97 552,20 $	112 160,64 $	102 417,62 $
	Sous-total complet du sous-projet		97 552,20 $	112 160,64 $	102 417,62 $

#03-04	21 - 55 863 - 007	n° Simon 186 888		Montants	
Sous-projet	Feux de circulation		avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet		34 086,00 $	39 190,38 $	35 786,04 $
	Travaux contingents	15 %	5 112,90 $	5 878,56 $	5 367,91 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		39 198,90 $	45 068,94 $	41 153,95 $
	Sous-total complet du sous-projet		39 198,90 $	45 068,94 $	41 153,95 $

#03-05	21 - 55 863 - 008	n° Simon 186 889		Montants	
Sous-projet	Incidences		avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet			0,00 $	0,00 $
	Travaux contingents	10 %	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Dépenses incidentes	taxation			
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisatic	Non	30 655,00 $	30 655,00 $	30 655,00 $
#N/A	Gestion des impacts, laboratoire - contrôle qualitatif, surv. envir., utilités publiques et éclairage par firme externe par firme externe	Normal	297 690,00 $	342 269,08 $	312 537,29 $
#N/A	Plantation par cols bleus (non taxable) et	Non	40 000,00 $	40 000,00 $	40 000,00 $
#N/A	CSEM - Surv. externe, Laboratoire (sols	Normal	2 183,51 $	2 510,49 $	2 292,41 $
#N/A	CSEM - conception et frais généraux	Non	6 825,55 $	6 825,55 $	6 825,55 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		377 354,06 $	422 260,12 $	392 310,25 $
	Sous-total complet du sous-projet		377 354,06 $	422 260,12 $	392 310,25 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #03	55 863	Client payeur : Direction de la mobilité - Aménagement des rues sur réseau local			Corpo
Projet #03				Montants	
Projet #03			avant taxe	avec taxes	net de taxes
Projet #03	Montant de la soumission applicable au projet		3 474 059,57 $	3 994 299,98 $	3 647 328,29 $
Projet #03	Travaux contingents	10,17 %	353 351,66 $	406 266,07 $	370 975,07 $
Projet #03	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		3 827 411,23 $	4 400 566,05 $	4 018 303,36 $
Projet #03	Dépenses incidentes		377 354,06 $	422 260,12 $	392 310,25 $
Projet #03	**Sous-total complet du projet investi**		**4 204 765,29 $**	**4 822 826,17 $**	**4 410 613,61 $**

Projet #04	69 162	Client payeur : Commission des services électriques de Montréal (CSEM)	CSEM

#04-01	21 - 69 162 - 300	n° Simon 186 287		Montants	
Sous-projet	Réseau CSEM		avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet		2 211 568,77 $	2 542 751,19 $	2 230 320,11 $
	Travaux contingents	14,8 %	327 296,63 $	376 309,30 $	330 071,69 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		2 538 865,40 $	2 919 060,49 $	2 560 391,80 $
	Sous-total complet du sous-projet		2 538 865,40 $	2 919 060,49 $	2 560 391,80 $

#04-02	21 - 69 162 - 301	n° Simon 186 288		Montants	
Sous-projet	Incidences CSÉM		avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes	taxation			
Pro	Surveillance CSEM par firme externe gérée p	CSEM	76 697,54 $	88 183,00 $	77 347,84 $
#N/A	Laboratoire (sols contaminés)	CSEM	9 739,37 $	11 197,84 $	9 821,95 $
#N/A	Laboratoire (contrôle qualitatif)	CSEM	4 869,69 $	5 598,93 $	4 910,97 $
#N/A	Autre dépense (utilités publiques)	CSEM	24 348,43 $	27 994,61 $	24 554,87 $
#N/A	Autre dépense (protection arbres)	CSEM	9 739,37 $	11 197,84 $	9 821,95 $
#N/A	Conception et frais généraux CSEM	Non	376 158,91 $	376 158,91 $	376 158,91 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		501 553,31 $	520 331,12 $	502 616,49 $
	Sous-total complet du sous-projet		501 553,31 $	520 331,12 $	502 616,49 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #04	69 162	Client payeur : Commission des services électriques de Montréal (CSEM)			CSEM
Projet #04				Montants	
Projet #04			avant taxe	avec taxes	net de taxes

Projet #04	Montant de la soumission applicable au projet	2 211 568,77 $	2 542 751,19 $	2 230 320,11 $
Projet #04	Travaux contingents ### %	327 296,63 $	376 309,30 $	330 071,69 $
Projet #04	Sous-total travaux + contingences du sous-projet	2 538 865,40 $	2 919 060,49 $	2 560 391,80 $
Projet #04	Dépenses incidentes	501 553,31 $	520 331,12 $	502 616,49 $
Projet #04	**Sous-total complet du projet investi**	**3 040 418,71 $**	**3 439 391,61 $**	**3 063 008,29 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet	13 604 696,68 $	15 642 000,00 $	14 191 680,27 $
	Travaux contingents 12,55 %	1 707 379,57 $	1 963 059,66 $	1 778 986,27 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet	15 312 076,25 $	17 605 059,66 $	15 970 666,54 $
	Dépenses incidentes	1 678 809,37 $	1 860 781,06 $	1 734 225,10 $
0	**Total des montants maximum autorisés**	**16 990 885,62 $**	**19 465 840,72 $**	**17 704 891,65 $**

Répartition par payeur :

Agglo	0,0%	0,00 $
Corpo	82,7%	14 641 883,35 $
CSEM	17,3%	3 063 008,29 $
Bell	0,0%	0,00 $
Énergir	0,0%	0,00 $
Arrond.	0,0%	0,00 $
STM	0,0%	0,00 $
Autre 2	0,0%	0,00 $
Autre 1	0,0%	0,00 $
Total	100,0%	**17 704 891,65 $**

817

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 19 juin 2020

ROXBORO EXCAVATION INC.
A/S MONSIEUR CHARLES GARIÉPY THÉORÊT
1620, NEWMAN CRESCENT
DORVAL (QC) H9P 2R8

N° de décision : 2020-DAMP-1583
N° de client : 2700005963

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous PRÉCO FONDATIONS, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. ROXBORO EXCAVATION INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **18 juin 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 415410

Date de publication : 2021-02-22
Date d'ouverture : 2021-03-30

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	ADS Canada Inc.
2	Cojalac inc.
3	Construction NRC Inc.
4	Demix Construction, une division de CRH Canada inc.
5	DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc.
6	Environnement Routier NRJ Inc
7	Eurovia Québec Grands Projets
8	GLT+ inc.
9	KF Construction inc.
10	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE
11	Les Entrepreneurs Bucaro Inc.
12	Les Entreprises Michaudville Inc.
13	Loiselle inc.
14	Neolect Inc.
15	Roxboro Excavation INC..
16	Super Excavation Inc.
17	Systèmes Urbains Inc.
18	Travaux Routiers Métropole Inc / 9129-2201 Québec Inc

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1217231021

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball - Dépense totale de 19 465 840,72 $ (contrat: 15 642 000,00 $, contingences: 1 963 059,66 $, incidences: 1 860 781,06 $), taxes incluses - Appel d'offres public 415410 (6 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1623 Intervention et répartition des coûts GDD1217231021.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-19

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231021

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball - Dépense totale de 19 465 840,72 $ (contrat: 15 642 000,00 $, contingences: 1 963 059,66 $, incidences: 1 860 781,06 $), taxes incluses - Appel d'offres public 415410 (6 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable__GDD 1217231021.xlsx

SUM_GDD 1217231021_VF.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Prosper Olivier RAMAMONJISOA
Préposé au budget
Tél : 514 872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-19

Anna CHKADOVA
Conseillère budgetaire
Tél : 517-872-5763
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.37

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1217231021

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball - Dépense totale de 19 465 840,72 $ (contrat: 15 642 000,00 $, contingences: 1 963 059,66 $, incidences: 1 860 781,06 $), taxes incluses - Appel d'offres public 415410 (6 soumissionnaires)

Rapport_CEC_SMCE217231021.pdf

Dossier # :1217231021

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE1217231021

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball - Dépense totale de 19 465 840,72 $ (contrat: 15 642 000,00 $, contingences: 1 963 059,66 $, incidences: 1 860 781,06 $), taxes incluses - Appel d'offres public 415410 (6 soumissionnaires).

"Original signé"

Karine Boivin Roy
Présidente

"Original signé"

Stéphanie Espach
pour Julie Demers
Secrétaires recherchistes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE1217231021

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball - Dépense totale de 19 465 840,72 $ (contrat: 15 642 000,00 $, contingences: 1 963 059,66 $, incidences: 1 860 781,06 $), taxes incluses - Appel d'offres public 415410 (6 soumissionnaires).

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Le 6 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que les travaux s'inscrivent dans la stratégie de gestion de l'eau pour des infrastructures performantes, et visent à remplacer des conduites d'égout unitaires et des conduites d'eau secondaires sur deux tronçons de rue, soit la rue Durocher et l'avenue Ball. Des travaux d'aménagement de surface, incluant la reconstruction des trottoirs, la construction de saillies, l'ajout de fosses d'arbres, ainsi que des travaux d'éclairage et de feux de circulation sont intégrés à ces travaux d'infrastructures souterraines. Les travaux comprennent également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériau non conforme sur le domaine privé.

En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 35 jours et a permis de recevoir 6 soumissions sur 18 preneurs du cahier de charges. Il est à noter que 2

addendas ont été publiés au cours de l'appel d'offres. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 10,6 % favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, les représentants du SIRR ont expliqué que la décision de réhabiliter une conduite d'eau ou de la remplacer est une décision qui relève du Service de l'eau. La Commission a demandé qu'on lui fasse parvenir de l'information complémentaire sur les critères d'analyse qui s'appliquent.

La Commission accueille avec intérêt la réalisation de travaux intégrés dans ce secteur, et l'occasion saisie pour améliorer l'expérience de la rue et la sécurité des usagers avec l'installation de saillies et la réfection des trottoirs notamment. Les économies de coûts et la réduction des nuisances pour les résidents sont à mentionner. La Commission est satisfaite des explications claires qui ont été fournies par le Service.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M$;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE1217231021 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.38

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1210575002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à K. F. Construction Inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 3 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 36 728 444,44 $ (contrat de 31 397 777,77 $ et contingences de 4 790 666,67 $) taxes incluses - Appel d'offres public 202106 (3 soumissionnaires conformes). Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 12 930,14 $ taxes incluses (contrat de 11 243,60 $ et contingences de 1 686,54 $).

Il est recommandé :
1- d'accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à l'entreprise K.F. Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'un montant de 31 973 777,77 $ taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction de la phase 3 du lot Jean-Talon dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB), conformément aux documents de l'appel d'offres public 202106;

2- de procéder à une évaluation du rendement de K.F. Construction Inc.;

3- d'autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 12 930,14 $ taxes incluses (contrat de 11 243,60 $ et contingences de 1 686,54 $);

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville central.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-19 12:13

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1210575002**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à K. F. Construction Inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 3 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 36 728 444,44 $ (contrat de 31 397 777,77 $ et contingences de 4 790 666,67 $) taxes incluses - Appel d'offres public 202106 (3 soumissionnaires conformes). Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 12 930,14 $ taxes incluses (contrat de 11 243,60 $ et contingences de 1 686,54 $).

CONTENU

CONTEXTE

Le projet SRB Pie-IX est un projet intégré codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal. Le volet transport collectif du projet vise l'aménagement de treize (13) kilomètres de voies réservées (onze (11) kilomètres à Montréal et deux (2) kilomètres à Laval) entre la rue Notre-Dame à Montréal et le boulevard Saint-Martin à Laval. Sur le territoire montréalais, à l'exception de l'approche du métro Pie-IX, les voies réservées seront situées au centre du boulevard Pie-IX. Le projet prévoit la construction de vingt stations (dix-huit (18) à Montréal et deux (2) à Laval) et la construction d'un stationnement incitatif à proximité du boulevard Saint-Martin à Laval. Le projet prévoit également l'installation de systèmes de transport intelligents (STI) dans les stations et au niveau du corridor (mesures préférentielles aux feux de circulation), ainsi que l'intégration avec les systèmes technologiques en place ou prévus par les différents transporteurs.

En plus du lot Laval, situé entre les boul. Saint-Martin et Levesque à Laval, le projet est séparé en cinq (5) lots distincts de travaux sur le territoire montréalais :

- Lot Nord : Rue d'Amos à boulevard des Grandes-Prairies;
- Lot Centre : Boulevard des Grandes-Prairies à rue Everett;
- Lot Jean-Talon : Rue Everett à rue Bélair (4 phases);

- Lot Sud : Rue Bélair à l'avenue Pierre-De Coubertin;
- Lot Notre-Dame : Avenue Pierre-De Coubertin à la rue Notre-Dame.

Actuellement, les lots Laval, Nord, Centre, Sud et Jean-Talon (phase 2) sont en cours de réalisation. La phase 3 du lot Jean-Talon, l'objet de ce sommaire, est prévu débutée bientôt, et la phase 4 suivra au cours de l'année 2022. Le lot Notre-Dame est en phase de la conception des plans et devis.

Pour sa part, la Ville de Montréal s'intègre au projet en réalisant les travaux nécessaires aux deux volets suivants :

· Reconstruction et requalification des infrastructures municipales (voirie, réseaux souterrains);
· Bonification de l'aménagement du domaine public (verdissement, élargissement des trottoirs, mobilier urbain).

Préalablement au lancement des travaux du projet intégré SRB Pie-IX en 2018, la Ville de Montréal et l'ARTM ont élaboré une entente détaillée pour la réalisation du projet. Laquelle établit le partage des responsabilités relatives à la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet.

Aussi en 2018, la STM a confié au bureau de projet SRB Pie-IX le mandat de réaliser le tunnel piétonnier devant relier l'édicule principal et l'édicule secondaire projetés à l'intersection du boulevard Pie-IX et de la rue Jean-Talon, dans le cadre du projet du Prolongement de la Ligne Bleue du metro (PLBM). Cette approche permet l'intégration au projet SRB Pie-IX des travaux requis dans le cadre du projet PLBM dans l'emprise du boulevard Pie-IX dans une même entrave. La jonction directe du tunnel piétonnier du projet PLBM à la station SRB dans l'intersection Pie-IX/Jean-Talon permet aussi la création d'un pôle intermodal.

Pour l'intégration de ce volet des travaux, un contrat a été adjugé par la STM pour le Bureau de projet du SRB Pie-IX à l'entreprise SNC-Lavalin pour l'obtention de services professionnels concernant la conception des plans et devis du lot Jean-Talon (AO STM-6085 -02-18-90). Ce mandat fut modifié en 2020 afin de permettre la segmentation en phases des travaux du Lot Jean-Talon.

Le présent sommaire vise l'approbation du contrat de construction qui fait suite à la publication de l'appel d'offres public # 202106 portant sur la réalisation du lot Jean-Talon (phase 3) du projet SRB Pie-IX.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0805 - 25 août 2020 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à Demix inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 2 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 11 925 180,36 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 202105 (5 soum.)
CM20 0641- 15 juin 2020 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à l'entreprise DE SOUSA_4042077 CANADA INC. d'un montant de 3 682 867,70 $ taxes incluses, pour la réalisation de menus travaux de voirie, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB) pour le secteur longeant le boulevard Pie-IX - Autoriser une dépense totale de 4 603 584,63 $ taxes incluses (contrat: 3 682 867,70 $ + contingences: 552 430,16 $ + incidences: 368 286,77 $) - Appel d'offres public no 20-2108 (3 soumissionnaires conformes)

CG18 0502 – 20 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Sud du tronçon montréalais, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 75 676 545 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212003 (3 soum.) / Autoriser une dépense totale de 88 469 719,98 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 173 138,27 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM remboursables par l'ARTM conformément à l'entente intervenue entre la Ville et l'ARTM (CG18 0234);

CM18 1142 – 17 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Nord du tronçon montréalais dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 55 972 336,46 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212001 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 65 740 233,75 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 1 372 046,82 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente intervenue entre l'ARTM et la Ville (CG18 0234);

CM18 1141 – 17 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Centre du tronçon montréalais dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 60 269 895 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212002 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 70 668 488,93 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 737 205,01 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente intervenue entre l'ARTM et la Ville (CG18 0234);

La liste complète des décisions antérieures est mise en pièce jointe au présent sommaire décisionnel.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'octroi d'un contrat à K. F. Construction inc. pour la réalisation des travaux du lot Jean-Talon (phase trois), incluant les travaux suivants : maintien de la circulation, démolition et démantèlement d'ouvrages existants, construction de conduites d'aqueduc secondaire et d'égouts, construction du tunnel piétonnier devant relier le SRB et la ligne bleue du métro, construction des abris SRB.
Le plan de localisation et le plan des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Appel d'offres

L'appel d'offres #202106 a été publié dans le Journal de Montréal et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO le 19 janvier 2021.

L'ouverture, initialement prévue 25 février, fut reportée au 11 mars. La durée totale de publication a donc été de 50 jours de calendrier, ce qui est supérieur au minimum requis en vertu de la Loi sur les cités et villes. La soumission est valide pendant les 120 jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 9 juillet 2021.

Au total, neuf (9) addendas ont été émis dans le cadre de l'appel d'offres. La date d'émission et la description de chacun des addendas sont précisées dans un document en pièce jointe. L'impact des addendas sur le coût estimé du contrat est négligeable.

Contraintes de réalisation

Plusieurs mesures sont intégrées au cahier des charges afin de réduire les impacts causés

par les travaux sur les citoyens, les commerces et les institutions avoisinantes, notamment en terme de durée des travaux.

Les principales pénalités applicables au présent contrat vont comme suit:

· Le non-respect du délai accordé pour certaines phases et activités critiques décrites dans le cahier des clauses administratives et spéciales (CCAS), incluant la date de fin prévue, est passible d'une pénalité de 0.01 % de la valeur du contrat (avant taxes) par jour (calendrier) de retard pour chaque phase de travaux. La pénalité est sans plafond;
· Le non-respect de l'une ou l'autre des clauses du *Devis technique Environnement* (Cahier ENV) relatif à l'environnement est passible d'une pénalité de trois mille dollars (3 000 $) par événement;
· Le non-respect des lois, règlements, règles de l'art et bonnes pratiques en matière de santé et sécurité est passible de pénalité de deux cent (200 $) à quatre mille dollars (4 000 $) par événement;
· Des pénalités spécifiques à certains travaux sont également applicables à l'entreprise l'K. F. Construction et sont décrites dans les différents devis techniques.

JUSTIFICATION

Le projet du prolongement de la ligne bleue doit permettre le déploiement du métro vers les arrondissements situés au Nord-Est de l'île de Montréal. Les travaux sont prévus entre 2020 et 2026. L'achalandage anticipé en 2031 sera de plus de 50 000 déplacements par jour. La station de l'intersection Pie-IX/Jean-Talon sera alors la plus utilisée du prolongement en période de pointe AM.

Le tunnel piétonnier intégré au lot Jean-Talon répond à l'objectif de créer un pôle intermodal sur le site de la station Pie-IX. Le tunnel piétonnier entre les quais du SRB et les édicules de la station de métro à l'intersection Pie-IX/Jean-Talon permet d'assurer la fluidité des échanges, un meilleur confort et une meilleure sécurité des usagers. L'achalandage anticipé à l'horizon 2031 entre le SRB et le métro via le tunnel piétonnier atteindra normalement plus de 2000 personnes par heure de pointe AM ou PM.

Les actifs de la Ville non visés par les besoins du projet SRB Pie-IX ou du prolongement de la ligne bleue dans le secteur du lot Jean-Talon sont en relativement bon état. Ces derniers sont très peu touchés par les travaux du lot Jean-Talon.

Analyse des soumissions

Suite à l'appel d'offres, il y a eu onze (11) preneurs de cahier des charges. Trois (3) entreprises ont déposé une soumission et huit (8) n'ont pas déposée.

Le tableau des résultats présente les résultats de l'appel d'offres, soit le nom du plus bas soumissionnaire conforme, le prix proposé et l'estimation des professionnels externes, le tout incluant les taxes. On y présente également l'écart entre la plus basse soumission et l'estimation de contrôle et l'écart entre la deuxième et la plus basse soumission.

Soumissions conformes *Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés*	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant)
K.F. CONSTRUCTION INC	31 937 777,77 $
EBC INC	39 665 903,14 $
CEGERCO INC.	54 235 338,19 $
Estimation externe	34 155 904,63 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-6,5%

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	24,2%

Écart avec le prix de l'estimation

Le bureau de projet a mandaté la firme externe GLT+ Services conseils pour produire une estimation des coûts de travaux à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main-d'œuvre réels du marché actuel. L'estimation produite par la firme est de 34 155 904,63 $. L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation est de -2 218 127 $, soit -6,5 %.

L'analyse des écarts de prix les plus significatifs entre l'estimation et la soumission de K. F. Construction inc. se situent dans les disciplines suivantes. Pour celles-ci, les prix soumis par K. F. Construction présentent des écarts importants avec l'estimation (favorables au maître d'ouvrage), mais aussi par rapport à la moyenne des prix des soumissions reçues :

· Voirie;
· Égout et aqueduc ;
· Consolidation du roc.

Ces éléments feront l'objet d'un suivi particulier par l'équipe de surveillance afin de s'assurer que les travaux soient réalisés conformément aux besoins et contraintes énoncés au Cahier des charges.

L'analyse des écarts a aussi permis d'identifier des écarts importants avec l'estimation (défavorable au maître d'ouvrage), sans toutefois constater que l'écart par rapport à la moyenne des prix des soumissions reçues soit important. Les disciplines concernées vont comme suit :

· Feu de circulation ;
· Télécommunications.

Pour ces derniers, on considère que les prix soumis sont représentatifs des contraintes particulières des travaux. Nous ne pouvons pas justifier exactement ces écarts, mais la surchauffe du marché en plus de la période de pandémie peut expliquer des coûts supérieurs.

L'écart de 24,2% entre les deux (2) plus bas soumissionnaires (EBC inc et K.F. Construction inc.) sont dans les disciplines suivantes :

- Organisation de chantier : + 25 %
- Voirie : + 113 %
- Égout : + 77 %
- Aqueduc : + 92 %
- Station : + 25 %
- Environnement : 179 %

Ces différences peuvent être expliquées, entre autres, en postulant que ce projet n'était pas essentiel, afin d'assurer le maintien du carnet de commande d'EBC inc..

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire recommandé K.F. Construction inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction dont la dépense nette est supérieure à 1 000 000 $. Le processus d'évaluation de rendement est précisé à l'article 4.4 du cahier des clauses administratives générales et la grille d'évaluation est incluse à l'article 18 du cahier des clauses administratives spéciales.

Contrat conjoint Ville, ARTM

En vertu de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c.c-19) et l'Entente relative à la réalisation des travaux et mise en service du SRB Pie-IX, le contrat résultant du présent appel d'offres liera K. F. Construction inc. à la Ville et l'ARTM. Le contrat est donc octroyé de façon conjointe et mutuellement conditionnelle par les instances de la Ville et de l'ARTM. Le contrat doit être présenté pour approbation finale au Conseil municipal le 17 mai 2021 et au Conseil d'administration de l'ARTM le 27 mai 2021.

Le présent dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le contrat comporte une dépense de plus de 10 M$.

K. F. Construction inc. possède l'attestation de l'AMP, valide jusqu'au 29 octobre 2022. L'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). De plus, K. F. Construction inc. détient également une attestation valide de Revenu Québec. L'attestation de l'AMP de l'entrepreneur est jointe au dossier.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat des travaux du Lot Jean-Talon phase 3 est de 31 937 777,77 $ (taxes incluses) est assumé par l'ARTM à 99,96% (volets SRB et tunnel piétonnier) et par la Ville à 0,04% (volets requalification et bonification), le tout conformément à l'entente pour la réalisation des travaux, mise en service, mise en exploitation et clôture du projet (Résolution CG18 0234 du 26 avril 2018). Le montant de l'enveloppe des contingences reliées au présent contrat est évalué à 4 790 666,67 $ (taxes incluses), soit 15 % du coût de la soumission.
Le coût total des travaux du contrat et des contingences est de 36 728 444,44 $ taxes incluses.

Dépenses pour l'ARTM :

ARTM - tunnel piétonnier (STM) :

Le coût des travaux à la charge de l'ARTM – tunnel piétonnier (STM) est de 26 559 794,39 $ taxes incluses, soit environ 83,16 % du montant de la soumission. À ce montant est ajouté 15% pour couvrir les travaux contingents, soit 3 983 969,16 $.

L'ARTM – tunnel piétonnier s'engage donc à raison d'un montant total de 30 543 763,55 $ taxes incluses.

ARTM – partie SRB:

Le coût des travaux à la charge de l'ARTM – partie SRB est de 5 366 739,78 $ taxes incluses, soit environ 16,80 % du montant de la soumission. À ce montant est ajouté 15% pour couvrir les travaux contingents, soit 805 010,97 $.

L'ARTM – partie SRB s'engage donc à raison d'un montant total de 6 171 750,74 $ taxes incluses

Le coût total des travaux à la charge de l'ARTM est de 36 715 514,29$ taxes incluses.

Dépenses pour la Ville de Montréal :

Le coût des travaux du contrat à la charge de la Ville est de 11 243,60 $ taxes incluses, soit environ 0,04 % du montant de la soumission. À ce montant est ajouté 15% pour couvrir les travaux contingents, soit 1 686,54 $.

La Ville s'engage donc à raison d'un montant total de 12 930,14 $ taxes incluses, ce qui représente un coût net de 11 806,94$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale. Ce coût net est financé par le règlement d'emprunt #16-003 SRB Pie-IX - Deuxième tranche.

Le sommaire de la répartition des coûts entre la Ville et l'ARTM pour ce contrat est représenté en pièce jointe.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet a été conçu de manière à respecter le plan de développement durable 2016-2020 en contribuant avec les deux premières priorités de la Ville, soit de réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles et verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources.
Le projet SRB Pie-IX s'inscrit dans une vision de développement des modes de transport collectif et aura un impact positif sur la mobilité des passagers, de 40 000 personnes/jour à 70 000 personnes/jour.
Les interventions vont permettre entre autres choses la bonification de l'aménagement urbain par le biais de la reconstruction des trottoirs et l'ajout d'un accès avec la ligne bleue du métro.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impact sur la circulation : Les travaux occasionneront une fermeture complète de la rue Jean-Talon et du boulevard Pie-IX durant la principale phase de travaux, dont la durée est d'un peu plus de 2 ans. Compte tenu de l'ampleur du projet SRB Pie-IX et de son impact majeur sur la mobilité du secteur, la planification des entraves sur la circulation a été faite à l'échelle du Secteur névralgique Jean-Talon (sous la gouverne d'AGIR – Section planification intégrée).
Suite à des analyses de mobilité, certains projets intégrés, ainsi que des projets non intégrés, ont été reportés, retardés ou devancés dans le but d'éviter les conflits de mobilité et cela sur les axes parallèles et transversaux. De plus, des interventions préalables à la réalisation du projet ont été planifiées de façon à optimiser les entraves à la circulation.

Impact sur projet de tiers : Une décision tardive ou défavorable dans ce dossier compromettrait l'échéancier global de réalisation du projet SRB Pie-IX, ainsi que les autres projets planifiés en conséquence, incluant le projet du prolongement de la ligne bleue.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel relatif au COVID19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Bureau de projet du SRB Pie-IX s'assurera du volet communications en collaboration étroite avec les responsables des communications de l'ensemble des promoteurs (ARTM, MTQ, STM, Ville de Montréal) du dossier afin de mettre en évidence les motifs justifiant la recommandation de l'octroi de ce contrat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats: 5 mai 2021
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Conseil d'administration de l'ARTM: 27 mai 2021
Début des travaux: juin 2021
Fin des travaux: été 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Véronique PARENTEAU, 15 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tatiane PALLU
Chef de section

Tél : 514 758-3598
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-09

Isabelle LEBRUN
Chef de division - Grands projets partenaires

Tél : 514 872-4685
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2021-04-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur par intérim
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2021-04-16

Montréal

GDD : 1210575002 / AO #202106

Description : Travaux du lot Jean-Talon Phase 3

Entreprise : K.F. Construction Inc.

	Coût Total des Travaux - $	Ville de Montréal	ARTM volet SRB	ARTM volet tunnel
Répartition partenaires		0,04%	16,80%	83,16%
Total travaux soumis	**27 778 019,37 $**	**9 779,17 $**	**4 667 744,97 $**	**23 100 495,23 $**
TPS - 5%	1 388 900,97 $	488,96 $	233 387,25 $	1 155 024,76 $
TVQ - 9,975%	2 770 857,43 $	975,47 $	465 607,56 $	2 304 274,40 $
Sous-total des travaux - taxes incluses	**31 937 777,77 $**	**11 243,60 $**	**5 366 739,78 $**	**26 559 794,39 $**
Contingences - 15%	4 166 702,91 $	1 466,88 $	700 161,74 $	3 465 074,28 $
TPS - 5%	208 335,15 $	73,34 $	35 008,09 $	173 253,71 $
TVQ - 9,975%	415 628,61 $	146,32 $	69 841,13 $	345 641,16 $
Sous-total des contingences - taxes incluses	**4 790 666,67 $**	**1 686,54 $**	**805 010,97 $**	**3 983 969,16 $**
Coût total des travaux + contingences - avant taxes	31 944 722,28 $	11 246,05 $	5 367 906,71 $	26 565 569,52 $
Coût total des travaux + contingences - taxes incluses	**36 728 444,44 $**	**12 930,14 $**	**6 171 750,74 $**	**30 543 763,55 $**

Informations additionnelles - Service de finances Ville de Montréal

Grand catégorie d'actif - Categorie d'actif - Ville de Montréal	Montant Ville Avant taxes	# sous projet SIMON
17020 - Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)	1 727,67 $	À CRÉER
12010 - Égouts pluviaux, combinés, sanitaires - Construction (D.V. 40 ans)	74,57 $	À CRÉER
13020 - Conduites d'eau secondaires - Construction (D.V.40 ans)	7 976,93 $	À CRÉER
Contingence	**1 466,88 $**	À CRÉER
Sous-total	**11 246,05 $**	

Prévision de dépenses 2021/2023 - Ville de Montréal - Avant taxes	2021	2022	2023	TOTAL
17020 - Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)	172,77 $	863,84 $	691,07 $	1 727,67 $
12010 - Égouts pluviaux, combinés, sanitaires - Construction (D.V. 40 ans)	7,46 $	37,29 $	29,83 $	74,57 $
13020 - Conduites d'eau secondaires - Construction (D.V.40 ans)	797,69 $	3 988,46 $	3 190,77 $	7 976,93 $
Contingence	146,69 $	733,44 $	586,75 $	1 466,88 $
Montant taxes incluses	**1 124,60 $**	**5 623,02 $**	**4 498,42 $**	**11 246,05 $**

Décisions antérieures. Sommaire décisionnel #1210575002

CM20 0805 - 25 août 2020 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à Demix inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 2 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 11 925 180,36 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 202105 (5 soum.)

CM20 0641- 15 juin 2020 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à l'entreprise DE SOUSA_4042077 CANADA INC. d'un montant de 3 682 867,70 $ taxes incluses, pour la réalisation de menus travaux de voirie, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB) pour le secteur longeant le boulevard Pie-IX - Autoriser une dépense totale de 4 603 584,63 $ taxes incluses (contrat: 3 682 867,70 $ + contingences: 552 430,16 $ + incidences: 368 286,77 $) - Appel d'offres public no 20-2108 (3 soumissionnaires conformes)

CM20 0506 - 26 mai 2020 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat de services professionnels à FNX-Innov inc. pour la conception et préparation des plans et devis du lot Notre-Dame, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB) sur le boulevard Pie-IX - Dépense totale de 4 938 470,90 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-17802 (4 soum.)

CM20 0535 - 26 mai 2020 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 32 000 000 $ pour le financement de la quatrième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX

CM20 0481 - 26 mai 2020 - Approuver l'addenda no.1 à l'entente détaillée entre la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'intégration du tronçon Notre-Dame au projet d'un service rapide par bus (SRB) (CG18 0234).

CM20 0165 - 24 février 2020 - Accepter une contribution d'un montant de 5 179 084 $ (taxes non applicables) de l'ARTM, afin d'assumer les coûts des ressources de la Ville de Montréal - Autoriser une dépense d'un montant total de 5 940 599 $ (taxes non applicables) pour les coûts des ressources de la Ville de Montréal et de l'ARTM ainsi que pour le maintien de la structure du Bureau de projet pour la période de la phase 2 de réalisation des travaux (2018-2023) dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX.

CE20 0012 - **8 janvier 2020 -** Autoriser le lancement de l'appel d'offres public # 20-17802 d'un contrat de services professionnels pour la conception et préparation des plans et devis du lot Notre-Dame dans le cadre du projet intégré SRB-Pie-IX.

CM19 1102 - 22 octobre 2019 - Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 213 818 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;

CM19 1103 - 22 octobre 2019 - Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen

d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 217 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel– Parc-Extension, dans le cadre du projet SRB Pie-IX / Abandonner l'expropriation pour remplacement du lot 2 217 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, prévue à la résolution CM18 0648;

CM19 1104 - 22 octobre 2019 - Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 213 510 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;

CM19 1105 - 22 octobre 2019 - Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX de 10 lots : 1 412 734, 1 412 733, 1 412 732, 1 412 731, 1 412 745, 1 412 744, 1 412 730, 1 412 697, 1 412 784 et 1 412 783 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;

CM19 0765 - 18 juin 2019 - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 4 588 841 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et ce, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;

CG18 0502 – 20 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Sud du tronçon montréalais, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 75 676 545 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212003 (3 soum.) / Autoriser une dépense totale de 88 469 719,98 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 173 138,27 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM remboursables par l'ARTM conformément à l'entente intervenue entre la Ville et l'ARTM (CG18 0234);

CM18 1142 – 17 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Nord du tronçon montréalais dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 55 972 336,46 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212001 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 65 740 233,75 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 1 372 046,82 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente intervenue entre l'ARTM et la Ville (CG18 0234);

CM18 1141 – 17 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Centre du tronçon montréalais dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 60 269 895 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212002 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 70 668 488,93 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 737 205,01 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente intervenue entre l'ARTM et la Ville (CG18 0234);

CM18 0860 – 18 juin 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 53 930 000,00 $

pour le financement de la troisième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX**);**

CM18 0648 - 29 mai 2018 - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction dans le cadre du projet SRB-Pie IX / Autoriser le remplacement des plans et des descriptions techniques sur plusieurs lots (CM17 0586 et CM17 0778) / Autoriser l'abandon de l'expropriation relativement au lot 2 216 986 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Autoriser une dépense additionnelle de 313 505 $, taxes incluses;
CG18 0234 - 26 avril 2018 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet;

CG18 0232 - 26 avril 2018 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: IGF Axiom inc. (contrat #1: 3 699 964,49 $$ taxes incluses), Les Consultants S.M. inc. (contrat #2: 2 888 401,95 $ taxes incluses), Axor Experts-Conseils inc. (contrat #3: 875 362,16 $ taxes incluses), pour la gestion des impacts, le maintien de circulation et les communications dans le cadre de la réalisation des grands projets - Appel d'offres public No 18-16584 (10 soumissionnaires)

CM18 0486 - 23 avril 2018 - Autoriser la modification du contrat accordé conjointement par la Ville et l'Agence métropolitaine de transport (AMT), maintenant devenue l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), à Aecom Consultants Inc. le 23 février 2016, pour la somme de 9 074 807,74 $, majorant ainsi le montant du contrat à 10 376 494 $, taxes incluses, relativement à la préparation des plans et devis d'ingénierie détaillée du Projet SRB-PIE-IX, tronçon montréalais (CM16 0238) / Autoriser une dépense additionnelle de 623 289,82 $ représentant la part payable par la Ville, celle de l'ARTM étant de 678 397,34 $, soit une majoration totale du contrat de 1 301 687,16 $, taxes incluses / Autoriser l'exercice par la Ville de Montréal, conjointement avec l'ARTM, de l'option d'accompagnement technique en chantier prévue au contrat / Autoriser, à cet effet, une dépense additionnelle de 546 473 $, taxes incluses, pour la Ville de Montréal, celle de l'ARTM étant de 1 275 104,90 $ - Considérant ce qui précède la dépense totale de la Ville associée à ce contrat est alors majorée de 3 216 756 $ à 3 892 205,02 $, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 9 074 807,74 $ à 12 198 070,90 $;

CM17 0778 – 12 juin 2017 – Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur 39 lots situés du côté est et 17 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction / Autoriser une dépense maximale de 2 415 032,20 $, taxes incluses, pour ces acquisitions;

CM17 0586 - 15 mai 2017 - Abroger la résolution CM16 0758 / Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur 25 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction dans le cadre du projet de SRB-Pie-IX / Autoriser une dépense maximale de 1 163 040,78 $, taxes incluses pour ces acquisitions;

CM16 1443 - 20 décembre 2016 - Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Les services exp inc. pour la revue de qualité et

l'estimation de contrôle des plans et devis à 70 % du projet intégré SRB Pie-IX, sur les tronçons de Montréal et de Laval - Dépense totale 424 963,01 $, taxes incluses;

CM16 0758 - 22 juin 2016 - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de 15 servitudes temporaires essentiellement pour l'installation d'un réseau électrique souterrain de la Commission des services électriques de Montréal sur 15 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, entre la 56e Rue et la rue Jean-Rivard, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IXSRB Pie-IX / Autoriser une dépense d'un montant maximal de 11 448 685 $, taxes incluses;

CE16 1066 - 15 juin 2016 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX. Dépense totale de 478 296,00 $, taxes incluses;

CE16 1067 - 15 juin 2016 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX. Dépense totale de 362 976,08 $, taxes incluses (montant de la soumission: 329 978,25 $; réserve pour imprévus 32 997,82 $);

CM16 0373 - 22 mars 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 33 300 000 $ pour le financement de la deuxième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX);

CM16 0238 - 24 février 2016 - Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Aecom Consultants inc. pour la réalisation des plans et devis du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX pour une somme maximale de 9 074 807 $, taxes incluses (comprenant une option d'accompagnement de chantier pouvant ainsi porter le montant total du contrat à 10 722 520 $) / Autoriser une dépense maximale de 2 722 442 $, taxes incluses, pour financer la contribution de Montréal (30 %) à ce contrat. / Approuver un projet de convention à cet effet;

CG15 0703 - 26 novembre 2015 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un système rapide par bus (SRB) / Autoriser l'embauche de 8 personnes requises pour la création du bureau de projet / Autoriser une dépense globale de 2 714 947 $, taxes non applicables.

Le sommaire des modifications apportées par ADDENDA va comme suit :

No. d'Addenda	Contenu sommaire
1 22 janv.	1. Cahier des charges a. Section VII – Devis techniques : inclusion Plans et Devis PLB _ Exigences excavations dans la zone d'intérêt
2 02 fév.	1. Cahier des charges a. Section II – Clauses administratives générales (CCAG) : Mise à jour PPCMO b. Section IV – Formulaire de soumission : modifications de certaines quantités c. Section VIII – Plans : modifications plans Station Électricité (SEL) (11 plans modifiés), Station Architecture (SAR) (14 plans modifiés), Station Structure (SST) (20 plans modifiés), Station Télécommunications (STE) (3 plans modifiés ou ajoutés) 2. Transmission du Tableau de Questions et Réponses
3 9 fév.	1. Cahier des charges a. Section I – Instructions aux soumissionnaires : modification de la date d'ouverture b. Section IV – Formulaire de soumission : modifications de certaines quantités STA c. Section VII – Devis techniques : modifications au Cahier STA (exigences télécommunications) d. Section VIII – Plans : modifications plans Station Électricité (SEL) (3 plans modifiés) 2. Transmission du Tableau de Questions et Réponses
4 19 fév.	1. Cahier des charges a. Section II – Clauses administratives générales (CCAG) : Échéancier de construction demandé à la soumission, report d'un mois des contraintes associées à la présence de câbles, imposition une plage horaire sans travaux de bétonnage de 48 heures consécutives par semaine, c. Section VII – Devis techniques : modifications des spécifications aux finis et couleurs du béton b. Section IV – Formulaire de soumission : modifications de certaines quantités 2. Transmission du Tableau de Questions et Réponses
5 22 fév.	1. Cahier des charges a. Section VIII – Plans : retransmission des plans Station Électricité (SEL) (3 plans modifiés, à l'addenda 3) 2. Transmission du Tableau de Questions et Réponses
6 24 fév.	1. Cahier des charges a. Section VIII – Plans : modifications plans Station Structure (SST) (17 plans modifiés) 2. Transmission du Tableau de Questions et Réponses
7 25 fév.	1. Cahier des charges a. Section VIII – Plans : transmission de plans Station Électricité (SEL) omis lors de la parution initiale (3 plans) 2. Transmission du Tableau de Questions et Réponses
8 3 mars	1. Cahier des charges a. Section IV – Formulaire de soumission : modifications du titre de la Section C 2. Transmission du Tableau de Questions et Réponses
9 5 mars	1. Cahier des charges a. Section VI – Modification de la Liste des documents à joindre à la soumission 2. Transmission du Tableau de Questions et Réponses

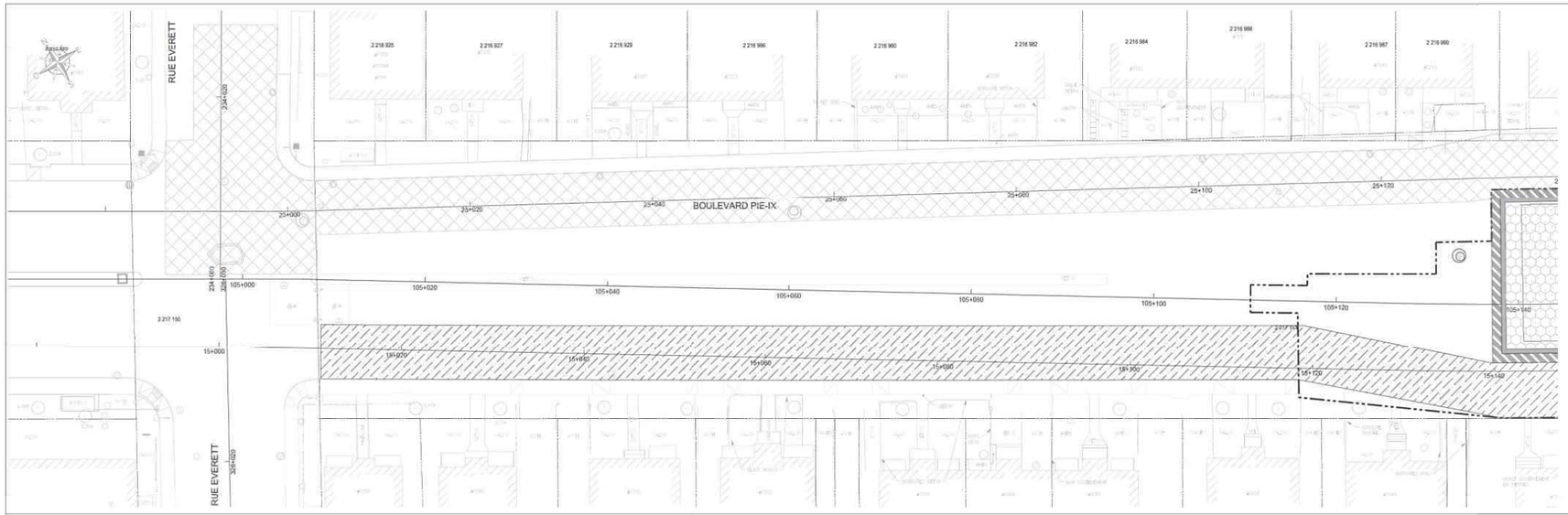

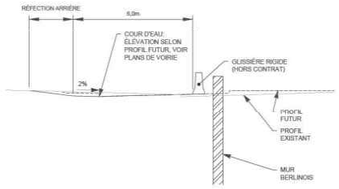

CHEMIN D'URGENCE PROPOSÉ

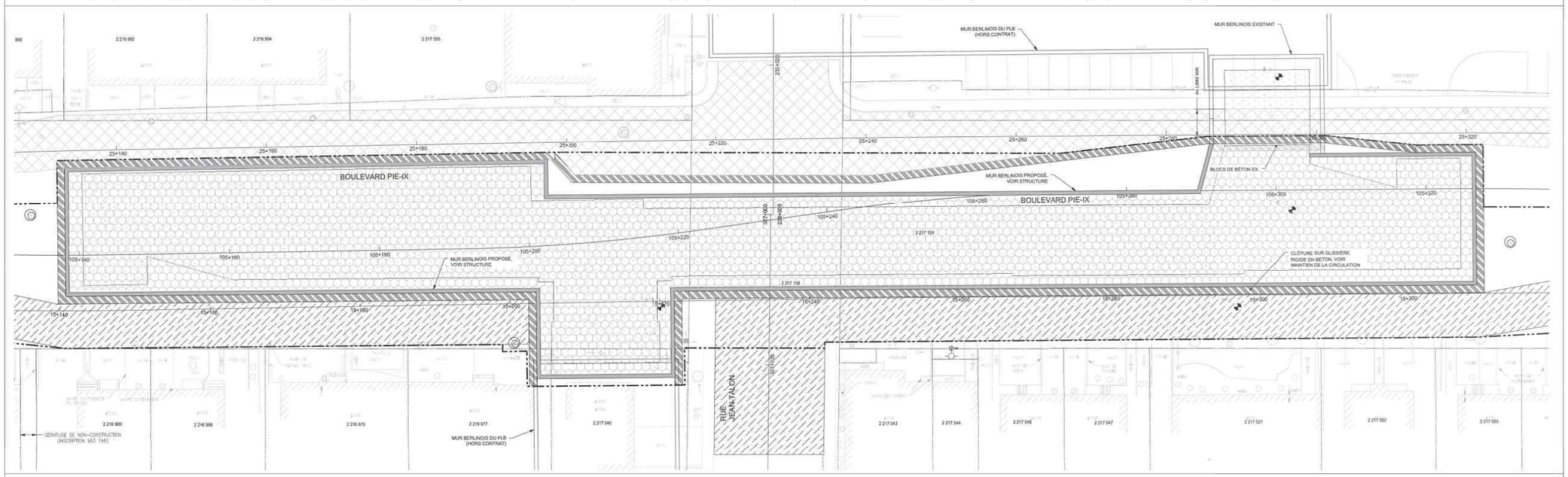

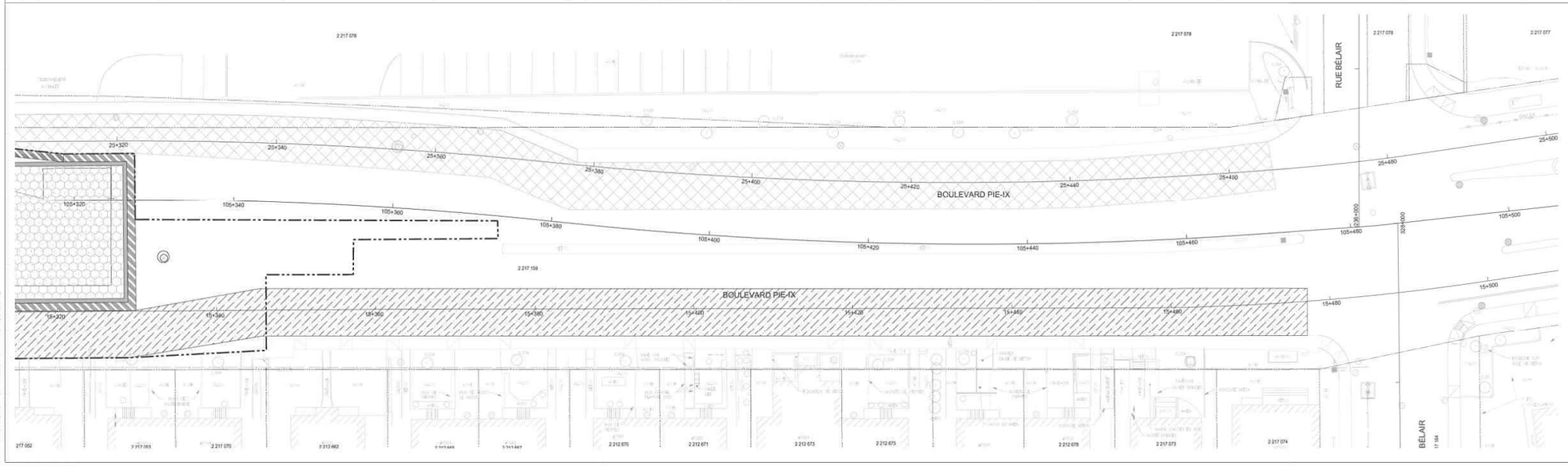

Orientation

REPÈRES

POINT 1	POINT 2	POINT 3
X: 297 430,709 Y: 5 047 476,06 Z: 47,153	X: 297 500,566 Y: 5 047 586,38 Z: 47,084	X: 297 925,099 Y: 5 047 336,77 Z: 49,261

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 (SCRS) SCOPQ, MTM 8, LES ALTITUDES DES REPÈRES GÉODÉSIQUES ONT ÉTÉ ADAPTÉES POUR LA CONSTRUCTION.

Plan de localisation



Note(s) :

LÉGENDE COMPLÉMENTAIRE:

PLAN

- LIMITE DES TRAVAUX
- CHEMIN D'URGENCE EXISTANT À LAISSER LIBRE EN TOUT TEMPS, LARGEUR LIBRE MIN. 6m SAUF INDICATION CONTRAIRE
- CHEMIN D'URGENCE PENDANT LES TRAVAUX À LAISSER LIBRE EN TOUT TEMPS,LARGEUR LIBRE MIN. 6m SAUF INDICATION CONTRAIRE
- REMBLAI TEMPORAIRE JUSQU'À LA LIGNE DE PAVAGE (VOIR STRUCTURE)
- GLISSIÈRE RIGIDE AVEC CLÔTURE À INSTALLER, VOIR MAINTIEN DE LA CIRCULATION

Émission(s)

En.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
00	2020-12-16	POUR APPEL D'OFFRES	A.G.	M.B.

PROJET INTÉGRÉ SRB PIE-IX

SNC·LAVALIN

Intervenants

Relevé de terrain :

Dessiné par :
MÉLANIE ST-JACQUES, techn.

Préparé par :
MATHIEU BEAUREGARD, ing.
ANNABELLE GAGNÉ, ing.

Responsable du projet (consultant) :
PIERRE GAGNON, ing.

Sceau(x) :

PROJET: PROJET INTÉGRÉ SERVICE RAPIDE PAR BUS (SRB)

BOULEVARD PIE-IX - LOT JEAN-TALON - PHASE 3

DE LA RUE EVERETT À LA RUE BÉLAIR

ARRONDISSEMENT(S): Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

NATURE DES TRAVAUX :
TRAVAUX D'ÉGOUT ET DE CONDUITES D'EAU

TITRE DU PLAN :
TRAVAUX TEMPORAIRE
AXE OUEST CH.: 15+113 À 15+360

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle Horiz.: Horizontale 1:200
Échelle Ver.: Verticale 1:50
sauf indication contraire

Plan no	Feuillet :	Émission :	Soumission :
202106-EGA-3005	05de05	00	202106

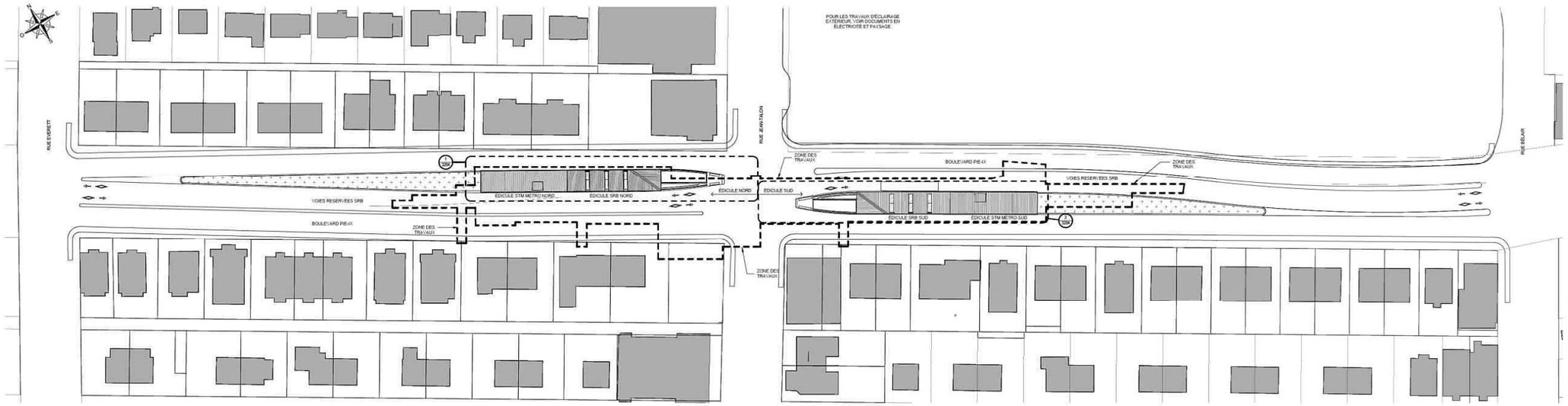

1 PLAN D'IMPLANTATION
3100 Échelle: 1 : 500

Orientation

REPÈRES		
POINT 1 X: 297 430,709 Y: 5 047 476,06 Z: 47,153	POINT 2 X: 297 500,566 Y: 5 047 588,38 Z: 47,084	POINT 3 X: 297 925,099 Y: 5 047 336,77 Z: 49,201

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 (SCRS) SCOPQ, MTM 8. LES ALTITUDES DES REPÈRES GÉODÉSIQUES ONT ÉTÉ ADAPTÉES POUR LA CONSTRUCTION.

Plan de localisation

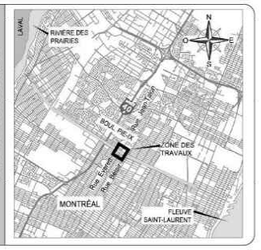

Tableau

TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES NIVEAUX ENTRE LES PROJETS

SERVICE RAPIDE PAR BUS(SRB) DU BOUL. PIE-IX TUNNEL PIÉTONNIER ET ÉDICULE SRB		PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEU(PLB) STATION PIE-IX ÉDICULE PRINCIPALE ET ÉDICULE SECONDAIRE.	
ÉLÉVATION DU FINI DE PLANCHER AU NIVEAU DU TUNNEL PIÉTONNIER	ÉL: 40 893 RÉSEAU SRB	ÉLÉVATION DU FINI DE PLANCHER AU NIVEAU DU PALIER SUPÉRIEUR DE L'ÉDICULE PRINCIPAL DE LA STATION PIE-IX.	ÉL: 40 849 RÉSEAU PLB

Note(s):

NOTES :

- LES TRAVAUX INDIQUÉS RÉALISÉS EN 2018 (PAR D'AUTRES) NE SONT PAS RÉALISÉS AU MOMENT DE L'ÉMISSION DU PRÉSENT DOCUMENT.
- L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE LES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES POUR ASSURER LA PROTECTION DE LA CONDUITE DE GAZ EXISTANTE QUI SERA ACTIVE DURANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AQUÉDUC ET D'ÉGOUT. L'ENTREPRENEUR DEVRA EN TENIR COMPTE DANS SA MÉTHODE DE TRAVAIL.
- LES RACCORDEMENTS DE SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUT DOIVENT ÊTRE RECONSTRUITS JUSQU'À LA LIMITE D'EMPRISE PARTOUT OÙ LA CONDUITE PRINCIPALE EST RECONSTRUITE.
- LES RACCORDEMENTS DE SERVICE EN PLOMB, OÙ INDIQUÉS EN PLAN, MAIS SAIS S'Y LIMITER, DOIVENT ÊTRE REMPLACÉS PARTOUT À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DU PROJET.

CE PLAN NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

Émission(s)

Em.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
00	2020-12-16	POUR APPEL D'OFFRES	MB	PL

PROJET INTÉGRÉ SRB◊PIE-IX

SNC·LAVALIN

Intervenants

Relevé de terrain :

Lessiné par :
Isabelle Brosseau

Préparé par :
Maryse Ballard

Responsable du projet (consultant) :
PIERRE GAGNON, ING.

Sceau(x) :

Ordre des architectes du Québec
PIERRE LAFOURCHE
ARCHITECTE

PROJET : PROJET INTÉGRÉ SERVICE RAPIDE PAR BUS (SRB)
BOULEVARD PIE-IX - LOT JEAN-TALON - PHASE 3
DE LA RUE EVERETT À LA RUE BÉLAIR

ARRONDISSEMENT(S): Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

NATURE DES TRAVAUX :
ARCHITECTURE

TITRE DU PLAN :
PLAN D'IMPLANTATION

(SI)
Échelle : 1 : 500

Préfixe :	Type :	Secteur :	Discipline :	Système :	Sous-système :	Code lieu :	Séq. :
			SAR				3100

Plan numéro :	Feuillet :	Émission :	Soumission :
202106 - SAR -3100	05 de 33	00	202106

Cartouche révisé le : 2019-01

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 30 octobre 2019

K.F. CONSTRUCTION INC.
A/S MADAME JOSÉE LATOUR
1410, RUE DE JAFFA
BUR. 201
LAVAL (QC) H7P 4K9

No de décision : 2019-DAMP-1025
N° de client : 3000680424

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). K.F. CONSTRUCTION INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **29 octobre 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 202106

Date de publication : 2021-01-19
Date d'ouverture : 2021-03-11

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	Armatures Bois-Francs Inc. (ABF)
2	Cegerco inc.
3	Construction Deric inc.
4	Demix Construction, une division de CRH Canada inc.
5	Duroking Construction / 9200 2088 Québec inc.
6	EBC inc.
7	GLT+ inc.
8	KF Construction inc.
9	Neolect inc.
10	Pomerleau inc.
11	Systèmes Urbains inc.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1210575002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à K. F. Construction Inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 3 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 36 728 444,44 $ (contrat de 31 397 777,77 $ et contingences de 4 790 666,67 $) taxes incluses - Appel d'offres public 202106 (3 soumissionnaires conformes). Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 12 930,14 $ taxes incluses (contrat de 11 243,60 $ et contingences de 1 686,54 $).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SIRR - 1210575002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Prepose(e) au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-14

Catherine TOUGAS
conseillère budgétaire
Tél : 514-872-1093
Division : Service des finances , Direction Du Conseil Et Du Soutien Financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.38

2021/05/17 13:00

(2)

Dossier # : 1210575002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à K. F. Construction Inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 3 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 36 728 444,44 $ (contrat de 31 397 777,77 $ et contingences de 4 790 666,67 $) taxes incluses - Appel d'offres public 202106 (3 soumissionnaires conformes). Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 12 930,14 $ taxes incluses (contrat de 11 243,60 $ et contingences de 1 686,54 $).

Rapport_CEC_SMCE210575002.pdf

Dossier # :1210575002

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE210575002

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à K. F. Construction Inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 3 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 36 728 444,44 $ (contrat de 31 397 777,77 $ et contingences de 4 790 666,67 $) taxes incluses - Appel d'offres public 202106 (3 soumissionnaires conformes). Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 12 930,14 $ taxes incluses (contrat de 11 243,60 $ et contingences de 1 686,54 $)

"Original signé"	*"Original signé"*
Karine Boivin Roy Présidente	Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE210575002

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à K. F. Construction Inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 3 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 36 728 444,44 $ (contrat de 31 397 777,77 $ et contingences de 4 790 666,67 $) taxes incluses - Appel d'offres public 202106 (3 soumissionnaires conformes). Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 12 930,14 $ taxes incluses (contrat de 11 243,60 $ et contingences de 1 686,54 $).

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la réalisation des travaux de construction de la phase 3 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué qu'un premier appel d'offres pour ce projet a été annulé sur avis du BIG et que le contrat a par la suite été scindé en trois lots pour ne pas retarder sa réalisation et obtenir de meilleurs prix. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 50 jours et a permis de recevoir 3 soumissions. Il est à noter que, parmi les 9 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres,

aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 6,5% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle. Il existe par ailleurs un écart de prix de 24,2 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

En réponse aux questions des commissaires, le Service a expliqué que la firme retenue souhaite développer le marché municipal et que ce projet est très bien connu par l'adjudicataire, ce qui peut expliquer l'écart de prix observé. Il est mentionné que des mesures de mitigation sont prévues pour assurer la fluidité du trafic durant les travaux, notamment l'ajout de voies réservées et l'embauche d'agents de liaison avec le milieu et d'experts en mobilité. À cet égard, la Commission salue l'ingéniosité du service pour relancer rapidement cet appel d'offres et obtenir un meilleur prix, ainsi que les mesures de mitigations déployées dans le cadre de ce projet .

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE210575002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.39

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1217231032

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 15 723 327,14 $ (contrat: 13 820 502,70 $ + contingences: 1 486 754,69 $ + incidences: 416 069,75 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463211 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :
1. d'accorder à Sanexen Services Environnementaux Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 820 502,70 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463211;

2. d'autoriser une dépense de 1 486 754,69 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 416 069,75 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation de rendement de Sanexen Services Environnementaux Inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville Centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-19 17:27

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1217231032**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 15 723 327,14 $ (contrat: 13 820 502,70 $ + contingences: 1 486 754,69 $ + incidences: 416 069,75 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463211 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

· Rapidité dans la réalisation des travaux;
· Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
· Rapidité de la remise en état des lieux;
· Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'eau, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'eau.

La longueur totale des conduites d'eau secondaire à réhabiliter par chemisage en 2021 sera d'environ vingt et un (21) kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,58 % de l'ensemble du réseau de la Ville.

La Direction des réseaux d'eau a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, la Direction des infrastructures (DI) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a scindé le grand projet des travaux 2021 de réhabilitation de conduite d'eau potable afin de recommander l'octroi de huit (8) contrats différents. La présente demande d'octroi de contrat #463211 vise la réhabilitation des conduites d'eau secondaires dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

À ce jour, les appels d'offres #463212 et #463214 publiés pour des travaux de même nature ont été annulés en raison d'un écart défavorable de plus de 30 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et les plus basses soumissions conformes qui avaient été déposées par Sanexen Services Environnementaux inc., dont les prix étaient respectivement de 3 437 893,34 $ et 4 473 435,80 $.

Ces appels d'offres avaient été publiés du 13 novembre 2020 au 10 décembre 2020 pour le 463212 et du 14 décembre 2020 au 28 janvier 2021 pour le 463214. Deux soumissions conformes avaient été déposées pour chacun des appels d'offres.

Suite à l'annulation de ces appels d'offres et toujours pour permettre d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, les travaux en lien avec le premier appel d'offres (#463212) ont été intégrés dans la soumission #463218 et ceux du deuxième appel d'offres ont été scindés en deux (2) nouveaux projets chacun, portant ainsi le nombre à dix (10) contrats à octroyer en 2021. Trois (3) contrats ont déjà été accordés par le conseil municipal, trois (3) autres sont présentement en cours d'octroi dont le présent dossier et deux (2) sont appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0429 - 19 avril 2021 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 766 280,13 $ (contrat: 4 186 830,46 $ + contingences: 445 624,42 $ + incidences: 133 825,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463216 - 2 soumissionnaires - 1217231017
CM21 0428 - 19 avril 2021 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 17 033 333,57 $ (contrat: 14 831 324,16 $ + contingences: 1 705 954,66 $ + incidences: 496 054,75 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463215 - 2 soumissionnaires - 1217231006.

CM21 0425 - 19 avril 2021 - Accorder un contrat à Foraction Inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 7 879 923,84 $ (contrat: 7 011 000 $ + contingences: 726 499,59 $ + incidences: 142 424,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463213 - 2 soumissionnaires - 1207231085.

CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb. 1218126001

CM20 1032 - 7 octobre 2020 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 3 310 524,54 $ (contrat: 2 938 658,67 $ + contingences: 293 865,87 $ + incidences: 78 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458021 - 2 soumissionnaires - 1207231064

CM20 0806 - 24 août 2020 - Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 688 600 $ (contrat: 4 176 000 $ + contingences: 417 600 $ + incidences: 95 000 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458020 - 2 soumissionnaires - 1207231061

CM20 0515 - 26 mai 2020 **-** Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 12 506 551,98 $ (contrat: 11 158 683,62 $ + contingences: 1 115 868,36 $ + incidences: 232 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458014 - 2 soumissionnaires **-** 1207231040

CM20 0514 - 26 mai 2020 **-** Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 8 796 999,30 $ (contrat: 7 818 635,73 $ + contingences: 781 863,57 $ + incidences: 196 500,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458019 - 2 soumissionnaires **-** 1207231024

CM20 0502 - 25 mai 2020 **-** Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 9 912 300,00 $ (contrat: 8 793 000,00 $ + contingences: 879 300,00 $ + incidences: 240 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458018 - 2 soumissionnaires **-** 1207231028

CM20 0402 - 20 avril 2020 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 2 331 233,75 $, taxes incluses (travaux: 2 052 030,68 $ + contingences: 205 203,07 $ + incidences: 74 000,00 $) - Appel d'offres public 458013 - 2 soumissionnaires - 1207231013.

CM20 0401 - 20 avril 2020 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 13 784 093,17 $ (contrat: 12 245 084,70 $ + contingences: 1 224 508,47 $ + incidences: 314 500,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458016 - 2 soumissionnaires - 1207231009.

CM20 0395 - 20 avril 2020 - Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 9 990 187,72 $ (contrat: 8 877 443,38 $ + contingences: 887 744,34 $ + incidences: 225 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458012 - 2 soumissionnaires - 1207231021.

CM20 0276 - 23 mars 2020 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 598 412,23 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458011 - 2 soumissionnaires - 1207231001.

DESCRIPTION

Le présent contrat prévoit réhabiliter une longueur d'environ 5,1 kilomètres de conduites d'eau secondaires et les travaux seront réalisés dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
La liste des rues où auront lieu les travaux est jointe au présent dossier.

Le projet comprend également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en

matériaux non conformes dans la section privée et ce, conformément au règlement 20-030.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 486 754,69 $, taxes incluses, soit 10,75 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés.

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux par rue. En effet, l'article 3.1.10 du cahier des clauses administratives spéciales du cahier des charges prévoit quatre (4) différentes pénalités:

1) le montant décrit au tableau ci-dessous par jour de retard pour le non-respect du délai maximal par rue selon sa cote d'impact identifiée au DTSI-M:

Cote d'impact	**Montant de pénalité par jour**
Cote majeure	3 500$
Cote 1	3 000$
Cote 2	2 000$
Cote 3	1 000$

2) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de transmission à chaque mercredi de l'échéancier global et de la planification hebdomadaire;
3) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de quarante-huit (48) heures pour le nettoyage de la rue;
4) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de la correction des déficiences.

Ces pénalités remplacent celles mentionnées à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales qui visent le respect du délai contractuel.

Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse. Dans le présent dossier un écart défavorable à la Ville de 8,6 % a été constaté entre l'estimation de soumission et la plus basse soumission conforme (PBSC).
La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

Sur les sept (7) preneurs du cahier des charges, deux (2) ont soumissionné, deux (2) sont

connus comme sous-traitants, un (1) preneur a agi à titre d'estimateur et les deux (2) autres preneurs n'ont pas précisé les raisons de leur désistement à soumissionner.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par la Firme GLT+, mandatée par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

Considérant ces informations et que l'écart est inférieur à 10 %, la DGPÉC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Sanexen Services Environnementaux inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le contrat comporte une dépense de plus de 10 M$.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire est incluse dans les documents de l'appel d'offres # 463211 (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 15 723 327,14 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat avec Sanexen Services Environnementaux Inc. pour un montant de 13 820 502,70 $ taxes incluses;
- plus des contingences de 1 486 754,69 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 416 069,75 $ taxes incluses.

Cette dépense de 15 723 327,14 $ taxes incluses (14 361 576,17 $ net de ristournes), sera répartie ainsi:
-Un coût net de 13 214 267,02 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale sera assumée par la ville centrale, lequel est financé par le règlement d'emprunt #14-025. Le montant total est à la charge du contribuable.
-Un coût net de 1 147 309,15 $ relatif aux remplacements d'entrées de service sur le domaine privé sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement 20-030.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci

risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 7 juillet 2021, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document *« Principes de gestion de la mobilité »* .

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s’applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission permanente sur l'examen des contrats : 05 mai 2021
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : juin 2021
Fin des travaux : octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Prosper Olivier RAMAMONJISOA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville
Raphaëlle HAMEL, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Pierre-Louis AUGUSTIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Michel BORDELEAU, 13 avril 2021
Hermine Nicole NGO TCHA, 12 avril 2021
Pierre-Louis AUGUSTIN, 12 avril 2021
Raphaëlle HAMEL, 11 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amar OUCHENANE
ingenieur

Tél : 438-825-6673
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-09

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Chef de division
Tél : 514-872-6444
Approuvé le : 2021-04-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nathalie M MARTEL
Directrice
Tél : -
Approuvé le : 2021-04-19

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 463211 — No. de GDD 1217231032

Titre de l'appel d'offres : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 8 / 3 / 2021 — Ouverture originalement prévue: 8 / 4 / 2021

Ouverture faite le : 8 / 4 / 2021 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 30

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 2 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
23 / 3 / 2021	Retrait de l'article «Exigences de la STM pour des travaux au-dessus du métro», ajout d'une précision concernant l'échéancier des travaux et modification mineure d'un article au niveau du Devis technique spécial infrastructures.	N/A
30 / 3 / 2021	Mise à jour du nombre de pages des documents normalisés (section V du cahier des charges).	N/A

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7 — Nbre de soumissions reçues : 2 — % de réponses : 29

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0,0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 7 / 7 / 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	13 820 502,70
FORACTION INC.	14 715 000,00

Estimation	**Externe**	12 731 533,69

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **8,6%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **6,5%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMP		x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 13 820 502,70

Montant des contingences ($) : 1 486 754,69

Montant des incidences ($) : 416 069,75

Date prévue de début des travaux : 3 / 6 / 2021 — Date prévue de fin des travaux : 25 / 10 / 2021

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

Date: 17 février 2021
Révision: 01
Par: Amar Ouchenane, ing

LISTE DES RUES

Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie dans diverses rues de la ville de Montréal
Soumission : 463211

# Plan	Révision	Arrondissement	Rue ou Boulevard	De	À	Type de chaussée	Diamètre (mm)	Longueur (m)	Durée de réalisation
AHU-AQ-2021-01	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Boul. Gouin Ouest,	Avenue Norwood,	Rue Verville,	Souple	200	281	9 semaines
AHU-AQ-2021-02	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Rue Lavigne,	Rue De Salaberry,	Rue Forbes,	Mixte	200	331	10 semaines
AHU-AQ-2021-03 A & B	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Rue de Louvain Ouest,	Rue Jean-Pratt,	Boul. de l'Acadie,	Mixte	200	342	10 semaines
AHU-AQ-2021-04	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Rue de Port-Royal Ouest,	Limite Sud	Rue Verville,	Mixte	250	286	9 semaines
AHU-AQ-2021-05	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Rue Saint-Urbain,	Rue Legendre Ouest,	Rue Chabanel Ouest,	Mixte	200	246	10 semaines
AHU-AQ-2021-06	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Rue de Reims,	Rue De Beauharnois Ouest,	Rue Legendre Ouest,	Mixte	200	279	10 semaines
AHU-AQ-2021-07	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Rue Forbes,	Rue Guertin,	Rue Daigle,	Mixte	200	190	8 semaines
AHU-AQ-2021-08	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Rue de Lille,	Rue Prieur Est,	boul. Henri-Bourassa Est,	Mixte	150 200	261 11	10 semaines
AHU-AQ-2021-10	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Rue Saint-Évariste,	Rue De Salaberry,	Rue Forbes,	Mixte	300	324	11 semaines
AHU-AQ-2021-11	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Boul. Henri-Bourassa Est,	Rue Chambord,	Avenue du Sacré-Coeur,	Mixte	300	130	6 semaines
AHU-AQ-2021-12	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Rue Laverdure,	Limite Sud	Rue Fleury Est,	Mixte	200	511	12 semaines
AHU-AQ-2021-13	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Rue Philippe-Hébert,	Avenue Étienne-Parent,	Rue de Louisbourg,	Mixte	200	161	8 semaines
AHU-AQ-2021-14	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Boul. Henri-Bourassa Est,	Rue des Prairies,	Rue De Lille,	Mixte	200	319	10 semaines
AHU-AQ-2021-15	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Rue Parthenais,	Rue Prieur Est,	Boul. Henri-Bourassa Est,	Mixte	200	249	10 semaines
AHU-AQ-2021-16	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Rue Francis,	Rue Prieur Est,	Boul. Henri-Bourassa Est,	Mixte	200	171	8 semaines
AHU-AQ-2021-17	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Place de Nevers,	Rue Henri-D'Arles,	Place de Nevers,	Mixte	200	226	9 semaines
AHU-AQ-2021-18	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Rue Séguin,	Rue Prieur Est,	Boul. Henri-Bourassa Est,	Mixte	200	315	10 semaines
AHU-AQ-2021-19	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Rue de Louisbourg,	Rue De Tracy,	Boul. O'Brien,	Mixte	200	238	9 semaines
AHU-AQ-2021-20	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Rue de Louisbourg,	Rue Grenet,	Rue De Meulles,	Mixte	200	236	9 semaines
							Total	5107	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal.					
Entrepreneur	Sanexen services environnementaux inc.					
Soumission	463 211	GDD	121 - 7231 - 032	Responsable	Amar Ouchenane	Date 2021-05-08
Projet #01	18 100	Client payeur :	Service de l'eau - DRE			Corpo

#01-01 Sous-projet: 21 - 18 100 - 001 — n° Simon 184 849 — 463211 - Travaux - Réhab AQ 2021

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		11 109 770,34 $	12 773 458,45 $	11 663 870,14 $
Travaux contingents	10 %	1 110 977,03 $	1 277 345,84 $	1 166 387,01 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		12 220 747,37 $	14 050 804,29 $	12 830 257,15 $
Sous-total complet du sous-projet		12 220 747,37 $	14 050 804,29 $	12 830 257,15 $

#01-02 Sous-projet: **20 - 18 100 - 700** — n° Simon 185 687 — 463211 - Remplacement de branchement d'eau - Portion privée

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		910 671,23 $	1 047 044,25 $	956 090,96 $
Travaux contingents	20 %	182 134,25 $	209 408,85 $	191 218,19 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		1 092 805,48 $	1 256 453,10 $	1 147 309,15 $
Sous-total complet du sous-projet		1 092 805,48 $	1 256 453,10 $	1 147 309,15 $

#01-03 Sous-projet: 21 - 18 100 - 002 — n° Simon 184 850 — 463211 - Serv.prof. et autres incidences - Réhab AQ 2021

	Dépenses incidentes	taxation	Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Tech	Utilités publiques	Normal	134 000,00 $	154 066,50 $	140 683,25 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	20 000,00 $	20 000,00 $	20 000,00 $
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisation (no	Non	27 000,00 $	27 000,00 $	27 000,00 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (taxable)	Normal	147 000,00 $	169 013,25 $	154 331,63 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	40 000,00 $	45 990,00 $	41 995,00 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		368 000,00 $	416 069,75 $	384 009,88 $
	Sous-total complet du sous-projet		368 000,00 $	416 069,75 $	384 009,88 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01 18 100 — Client payeur : Service de l'eau - DRE — Corpo

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		12 020 441,57 $	13 820 502,70 $	12 619 961,09 $
Travaux contingents	10,76 %	1 293 111,28 $	1 486 754,69 $	1 357 605,21 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		13 313 552,85 $	15 307 257,39 $	13 977 566,30 $
Dépenses incidentes		368 000,00 $	416 069,75 $	384 009,88 $
Sous-total complet du projet investi		**13 681 552,85 $**	**15 723 327,14 $**	**14 361 576,17 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		12 020 441,57 $	13 820 502,70 $	12 619 961,09 $
Travaux contingents	10,76 %	1 293 111,28 $	1 486 754,69 $	1 357 605,21 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		13 313 552,85 $	15 307 257,39 $	13 977 566,30 $
Dépenses incidentes		368 000,00 $	416 069,75 $	384 009,88 $
Total des montants maximum autorisés		**13 681 552,85 $**	**15 723 327,14 $**	**14 361 576,17 $**

Répartition par payeur :

Corpo	100,0%	14 361 576,17 $
Total	100,0%	**14 361 576,17 $**

Montréal

SOUMISSION 463211 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur		**Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal**
Arrondissements	**Rues**	
Ahuntsic-Cartierville	Gouin Ouest, Lavigne, Louvain Ouest, Port-Royal Ouest, Saint-Urbain, de Reims, Forbes, de Lille, Saint-Évariste, Henri-Bourassa Est, Laverdure, Philippe-Hébert, Henri-Bourassa Est, Parthenais, Francis, de Nevers, Séguin, de Louisbourg, de Louisbourg	Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l'Annexe M1 du DTSI-M. Pour les rues identifiées comme ayant le plus d'impacts sur la mobilité et le milieu environnant (cote 1 et majeure au DTSI-M), les concepts sont résumés ci-bas.
AHU-AQ-2021-01 **Boulevard Gouin Ouest** De l'avenue Norwood à la rue Verville		**Occupation :** - Fermeture complète du boulevard Gouin ouest entre la rue de Salaberry et la rue Jeanne-Mance pour les travaux d'excavation. Déviation de la piste cyclable sur la chaussée. - Fermeture complète de la direction est sur boulevard Gouin ouest entre la rue de Salaberry et la rue Jeanne-Mance et aucune entrave permise en direction ouest pour les autres travaux. - Maintenir une voie de circulation sur la rue Verville entre la rue Mcduff et le boulevard Gouin ouest. - Fermeture complète de la rue de Norwood et la rue Tanguay. **Horaire de travail :** - Samedi de 8h à 19h et Dimanche de 9h à 19h pour les travaux d'excavation et remplacement de conduites. - Lundi au Vendredi 7h à 19h. Samedi de 8h à 19h et Dimanche de 9h à 19h pour les autres travaux.
AHU-AQ-2021-11 **Boulevard Henri-Bourassa Est** De la rue Chambord à l'avenue du Sacré-Cœur		**Occupation :** - Maintenir deux voies de circulation en direction ouest sur boulevard Henri-Bourassa Est entre l'avenue Sacré-Cœur et la rue Chambord et aucune entrave permise en direction est pour les travaux d'excavation et remplacement des conduites. - Maintenir trois voies de circulation en direction ouest sur boulevard Henri-Bourassa Est entre l'avenue Sacré-Cœur et la rue Chambord et aucune entrave permise en direction est pour les autres travaux. - Fermeture complète de la rue Chambord et de l'avenue du Sacré-Cœur entre boulevard Gouin Est et boulevard Henri-Bourassa Est. **Horaire de travail :** - Lundi au Vendredi de 9h30 à 15h30. Samedi de 8h à 19h et Dimanche de 9h à 19h pour les travaux d'excavation et remplacement de conduites transversales. - Lundi au Vendredi 7h à 19h. Samedi 8h à 19h et Dimanche de 9h-19h pour les autres travaux.
AHU-AQ-2021-14 **Boulevard Henri-Bourassa Est** De la rue Des Prairies à la rue de Lille		**Occupation :** - Maintenir une voie de circulation en direction ouest sur boulevard Henri-Bourassa Est entre la rue de Lille et la rue de Martigny et aucune entrave permise en direction est. - Maintenir deux voies de circulation en direction ouest sur boulevard Henri-Bourassa Est entre la rue de Martigny et la rue des Prairies et

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal
	aucune entrave permise en direction est pour les travaux d'excavation et remplacement des conduites. - Maintenir trois voies de circulation sur boulevard Henri-Bourassa Est entre la rue de Martigny et la rue des Prairies et aucune entrave permise en direction est pour les autres travaux. - Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue de Lille à l'intersection avec le boulevard Henri-Bourassa E. - Fermeture complète de la rue de Martigny et la rue des Prairies entre la rue André-Ouimet et boulevard Henri-Bourassa E. **Horaire de travail :** - Samedi de 8h à dimanche 19h pour les travaux sur boulevard Henri-Bourassa E entre la rue de Lille et la rue de Martigny. - Lundi au Vendredi de 9h30 à 15h30. Samedi de 8h à 19h et Dimanche de 9h à 19h pour les travaux d'excavation et remplacement de conduites transversales sur boulevard Henri-Bourassa E entre la rue de Martigny et la rue des Prairies. - Lundi au Vendredi 7h à 19h. Samedi 8h à 19h et Dimanche de 9h-19h pour les autres travaux.
Mesures de gestion des impacts applicables à toutes les rues	- En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1; - Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux; - Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux); - Maintenir les accès aux services d'urgences lors de travaux à proximité d'établissement de santé ou de casernes du service d'incendie; - Relocaliser les zones de livraison, les zones pour personnes à mobilité réduite, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes; - L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1; -Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1; - Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences à l'Annexe M1. -L'entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 10 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ; - Des plaques d'acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l'Annexe M1; - À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la Ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité;

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal
	- Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A; - Le réseau d'aqueduc temporaire ne doit pas constituer un obstacle sur les trottoirs. Des pentes d'accès sécuritaire doivent être réalisées, au besoin, afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite.

10. Expérience du Soumissionnaire

Le Soumissionnaire doit joindre à sa soumission, en utilisant le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE**, l'information relative à deux (2) contrats qui incluent des travaux dont la nature est comparable à ceux visés par le présent Appel d'offres. Il doit être l'Adjudicataire de ces contrats (donc, ne pas avoir réalisé les travaux à titre de sous-traitant) et ces contrats doivent avoir été exécutés au cours des cinq (5) dernières années[1] ou qui sont en cours d'exécution, et comportant une longueur minimale cumulative de **2 000 m** en longueur de travaux de chemisage de conduites d'eau potable réalisés à la date d'ouverture des soumissions.

Un contrat dont la nature est semblable aux travaux visés par le présent Appel d'offres se définit comme étant un projet qui inclut des travaux de réhabilitation de conduite d'eau potable, incluant les interventions sur les branchements d'eau, dont le Soumissionnaire aurait géré toutes les disciplines des travaux, ainsi que le maintien de la circulation, les entraves et les chemins de détour.

Pour chaque contrat, le Soumissionnaire doit indiquer les informations suivantes, en utilisant **IMPÉRATIVEMENT** le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE** prévu à la Section VI « ANNEXES » du Cahier des charges :

- l'année de réalisation;
- la description du projet et la nature des travaux (incluant la longueur des travaux de chemisage de conduites d'eau potable réalisée);
- le nom de l' (des) arrondissement(s) ou de la (des) municipalité(s) et de l'artère;
- la valeur du contrat et la valeur des travaux réalisés à la date d'ouverture du présent appel d'offres;
- le nom de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées;
- le nom du donneur d'ouvrage.

Le Soumissionnaire doit cocher la case prévue à cet effet dans la « Liste de rappel » de la section VI « ANNEXES » du Cahier des charges.

ATTENTION – REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION

Le défaut de fournir avec la soumission le Formulaire ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE prévu à la Section VI « ANNEXES » du Cahier des charges dûment complété et référant à deux (2) contrats conformément aux exigences énoncées ci-dessus, ENTRAÎNERA LE REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION. En aucun cas, la Ville ne permettra au Soumissionnaire de corriger un tel défaut ou vice qui s'y rattache, et ce, nonobstant l'article 3.4.1 des Instructions aux Soumissionnaires.

Les pièces justificatives acceptées comprennent notamment la dernière facture cumulative des travaux exécutés (décompte progressif) ou toutes autres factures ou preuves pertinentes qui permettent la qualification de la soumission au regard des critères d'admissibilité, soit:

- **adjudicataire du contrat;**
- **nature des travaux (incluant la longueur des travaux de chemisage de conduites d'eau potable réalisée);**
- **année(s) d'exécution des travaux;**
- **montant du contrat;**
- **montant des travaux réalisés et facturés.**

Note 1 : le certificat d'acceptation provisoire doit avoir été obtenu au cours des 5 dernières années

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 16 mars 2020

SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.
A/S MONSIEUR RÉJEAN LOISELLE
9935, RUE DE CHÂTEAUNEUF
ENTRÉE 1, BUREAU 200
BROSSARD (QC) J4Z 3V4

N° de décision : 2020-DAMP-1273
N° de client : 2700007373

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

EXCAVA-TECH
REGENERATION
SANEXEN

EXCAVA-TECH DÉNEIGEMENT
REGÉNÉRATION
SANEXEN ENVIRONMENTAL SERVICES INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **15 mars 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 463211

Date de publication : 8/3/2021
Date d'ouverture : 8/4/2021

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	Foraction Inc.
2	Forterra - St-Eustache
3	GLT+ Inc.
4	Insituform Technologies Limited
5	Le Groupe Lécuyer Ltée
6	PG Solutions Inc.
7	Sanexen Services Environnementaux Inc.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231032

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 15 723 327,14 $ (contrat: 13 820 502,70 $ + contingences: 1 486 754,69 $ + incidences: 416 069,75 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463211 - 2 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_ GDD 1217231032 VF.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Prosper Olivier RAMAMONJISOA
Préposé au budget
Tél : 514 872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Anna CHKADOVA
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-280-5763
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.39

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1217231032

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 15 723 327,14 $ (contrat: 13 820 502,70 $ + contingences: 1 486 754,69 $ + incidences: 416 069,75 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463211 - 2 soumissionnaires

Rapport_CEC_SMCE217231032.pdf

Dossier # :1217231032

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217231032

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 15 723 327,14 $ (contrat: 13 820 502,70 $ + contingences: 1 486 754,69 $ + incidences: 416 069,75 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463211 - 2 soumissionnaires.

"Original signé"	***"Original signé"***
Karine Boivin Roy Présidente	Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217231032

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 15 723 327,14 $ (contrat: 13 820 502,70 $ + contingences: 1 486 754,69 $ + incidences: 416 069,75 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463211 - 2 soumissionnaires.

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que le présent contrat prévoit notamment la réhabilitation d'une longueur d'environ 5,1 kilomètres de conduites d'eau secondaires dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et le remplacement des branchements d'eau en plomb. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 30 jours et a permis de recevoir 2 soumissions. Il est à noter que, parmi les 2 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 8,6% défavorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, le Service a précisé la teneur du premier addenda. Il a été expliqué que les preneurs du cahier de charges ne spécifient pas toujours les raisons pour lesquelles ils ne soumissionnent pas pour certains contrats, ce

pourquoi ces informations ne figurent pas systématiquement dans les sommaires décisionnels présentés à la CEC. Il est également précisé que le marché pour ce type de contrats est extrêmement restreint et que la Ville ne dispose pas de l'expertise et des ressources pour effectuer elle-même ces contrats. La Commission considère, dans ces conditions, que le prix obtenu semble juste.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M$;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE217231032 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.40

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1217231033

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 7 768 777,00 $ (contrat: 6 930 000,00 $, contingences: 693 000,00 $, incidences: 145 777,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463318 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 930 000,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463318 ;

2. d'autoriser une dépense de 693 000,00 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 145 777,00 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation de rendement de Insituform Technologies Limited ;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville Centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-19 17:30

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1217231033**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 7 768 777,00 $ (contrat: 6 930 000,00 $, contingences: 693 000,00 $, incidences: 145 777,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463318 (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par la technique de chemisage sont proposés par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

· Réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
· Rapidité dans la réalisation des travaux;
· Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
· Rapidité de la remise en état des lieux;
· Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
· Réduction des émissions de gaz à effet de serre comparativement à la reconstruction par excavation;
· Maintien de la circulation durant les travaux.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'égout, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'égout.

La longueur totale des conduites d'égout secondaire à réhabiliter par chemisage en 2021 sera d'environ quarante-cinq (45) kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 1,02 % de l'ensemble du réseau de la Ville.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville à ouvrir le marché et encourager la concurrence, la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a scindé le grand projet de travaux de réhabilitation en huit (8) secteurs.

La présente demande d'octroi de contrat no. 463318 vise la réhabilitation des conduites d'égout dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Rosemont-La Petite-Patrie et de Ville-Marie. Les sept (7) autres projets sont présentement en processus d'appel d'offres ou d'octroi.

La Direction des réseaux d'eau a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement d'un nouvel appel d'offres et de réaliser ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0317 - 22 mars 2021 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 768 680 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463311 (4 soum.) - (1207231088);
CM21 0316 - 22 mars 2021 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 028 706,50 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463313 (4 soum.) - (1207231086);

CM21 0313 - 22 mars 2021 - Accorder un contrat à Service d'Égout Capital inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 882 271,24 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463314 (4 soum.) - (1207231090);

CM21 0172 - 22 février 2021- Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 3 132 488,23 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463312 (4 soum.) - (1207231081);

CM20 0638 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Clean Water Works Inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 6 854 100 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458117 (4 soum.) - (1207231036);

CM20 0637 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 8 072 000 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458111 (4 soum.) - (1207231010);

CM20 0636 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 7 565 429,75 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458112 (4 soum.) - (1207231005);

CM20 0633 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Services d'Égout Capital inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 1 684 723,80 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458118 (4 soum.) - (1207231023);

CM20 0631 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Service d'Égout Capital inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 2 100 341,63 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458115 (4 soum.) - (1207231026);

CM20 0624 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Clean Water Works Inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de

Montréal - Dépense totale de 6 826 133,10 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458116 (4 soum.) - (1207231046);

CM20 0619 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 4 367 961,58 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458114 (4 soum.) - (1207231015);

CM20 0615 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 6 148 900,01 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458113 (4 soum.) - (1207231017);

DESCRIPTION

Le présent contrat prévoit réhabiliter une longueur d'environ 12,6 km de conduites d'égout secondaires et les travaux seront réalisés dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Rosemont-La Petite-Patrie et de Ville-Marie.
La liste des rues où auront lieu les travaux est jointe au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 693 000,00 $, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l’article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d’offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l’entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n’est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard.

Aucun boni n’est prévu dans les documents de l’appel d’offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission a été préparée durant la période d'appel d'offres par la Division de la conception des travaux (DCT). Cette estimation est basée sur les prix unitaires moyens des derniers contrats octroyés.

La DCT a procédé à l'analyse de quatre (4) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable de 37,1 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de soumission.

Nous notons que la majeure partie de l'écart se trouve dans les articles suivants:
- Chemisage de conduite d'égout 600 x 900 mm
- Maintien de la mobilité et de la sécurité routière
- Travaux préparatoires de conduite d'égout 600 x 900 mm
- Assurances, garanties et frais généraux de chantier
- Travaux préparatoire de branchement de puisard 200 mm
- Branchement d'égout de puisard à remplacer

En général, les prix soumissionnés par les différents soumissionnaires montrent une concurrence agressive dans ce marché.
Étant donné que l'écart est favorable à la Ville, la DCT appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Insituform Technologies Limited dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le coût estimé des travaux dépasse les 2 000 000 $. De plus, il y a un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire est incluse dans les documents de l'appel d'offres # 463318 (voir en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 7 768 777,00 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat avec Instituform Technologies Limited pour un montant de 6 930 000,00 $ taxes incluses (3 616 485,29 $ par FIMEAU et 3 313 514,71 $ par TECQ);
- plus des contingences de 693 000,00 $ taxes incluses (361 648,53 $ par FIMEAU et 331 351,47 $ par TECQ);
- plus des incidences de 145 777,00 $ taxes incluses (74 038,25 $ par FIMEAU et 71 738,75 $ par TECQ).

Cette dépense de 7 768 777,00 $ taxes incluses, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 7 097 403,57 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt #14-025

Une partie des travaux de réhabilitation dont le coût net de 3 395 493,03 $ est entièrement admissible à une subvention aux programmes de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ne laissant aucune charge aux contribuables. Cependant, même si nous sommes raisonnablement certains d'obtenir ce financement, la Direction des réseaux d'eau n'a toujours pas reçu le protocole d'entente signé pour cette dernière (TECQ).

L'autre partie des travaux de réhabilitation dont le coût net de 3 701 910,54$ est admissible au programme de subvention FIMEAU et est financée à 80% selon le protocole d'entente,

laissant un coût net de 740 382,11$ à la charge du contribuable.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 7 juillet 2021, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document *« Principes de gestion de la mobilité »* .

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
CEC: 5 mai 2021
Octroi du contrat: à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : juin 2021
Fin des travaux : avril 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Prosper Olivier RAMAMONJISOA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Kathy DAVID, Service de l'eau
Alain DUFRESNE, Ville-Marie
Richard C GAGNON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Guylaine DÉZIEL, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 15 avril 2021
Alain DUFRESNE, 14 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude LAVOIE
ingenieur(e)

Tél : 514-872-3945
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-13

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Chef de division
Tél : 514-872-6444
Approuvé le : 2021-04-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nathalie M MARTEL
Directrice
Tél : -
Approuvé le : 2021-04-19

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 463318 — No. de GDD 1217231033

Titre de l'appel d'offres : Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 8 / 3 / 2021 — Ouverture initialement prévue 30 / 3 / 2021

Ouverture faite le : 8 / 4 / 2021 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 30

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 4 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
11 / 3 / 2021	Report de la date d'ouverture	0.00
17 / 3 / 2021	Éclaircissement dans le CCAS et modifications du bordereau	-12 000.00
31 / 3 / 2021	Modifications dans le DTSI-RE et le DTSI-M	0.00
31 / 3 / 2021	Émission des modifications du formulaire	-42 000.00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs 4 — Nbre de soumissions reçues 4 — % de réponses 100

Nbre de soumissions rejetées 0 — % de rejets 0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 7 / 7 / 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission, l'AMP, , assurances garanties, frais généraux et l'expérience ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED	6 930 000.00
CLEAN WATER WORKS INC.	7 117 321.00
SERVICES INFRASPEC INC.	7 140 167.10
CAPITAL SEWER SERVICES (SERVICE D'ÉGOUT CAPITAL INC.)	8 460 000.00
Estimation **Interne**	11 025 947.28

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **-37.1%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **2.7%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMP		x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 6 930 000.00

Montant des contingences ($) : 693 000.00

Montant des incidences ($) : 145 777.00

Date prévue de début des travaux : 14 / 6 / 2021 — Date prévue de fin des travaux : 8 / 4 / 2022

Service des infrastructures du réseau routier

Direction des infrastructures

Division de la conception des travaux

Tableau des quantités par rue

Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal

Appel d'offres : 463318
Chargé de projet : Claude Lavoie, ing.

Date: 30 mars 2021
Révision: 02

#Plan	Rue	De	À	Type chaussée	Conduite à réhabiliter					Branchement puisards	Chemisage et inspections des branchements de puisard	Remplacem. des branchem. de puisard	Branchement de service	Remplacem. conduite par excavation	Ajout de cheminée d'accès	Regard d'égout à ajouter	Réfection de coupe (Souple)	Réfection de coupe (Mixte)	Gestion des sols B-C	Sondage
					Diamètre 375 mm	Diamètre 450 mm	Diamètre 750 mm	Diamètre 600x900 mm	Diamètre 1050 mm											
						(mètre)	(mètre)	(mètre)		(mètre)	(mètre)	(mètre)	(unité)	(mètre)	(unité)	(unité)	(m^2)	(m^2)	(tonne)	(unité)
Arrondissement Ville - Marie																				
VIM-EG-2021-05	Cathcart, rue	Robert-Bourassa, boulevard	Union, avenue	Mixte				70		24	15	8	13	3		1	0	46	76	3
VIM-EG-2021-06	Pin Ouest, avenue des	Cedar, avenue	Redpath-Crescent, rue	Mixte				246		72	44	22	10				0	35	36	3
Arrondissement Mercier - Hochelaga - Maisonneuve																				
MHM-EG-2021-01	Aird, avenue	Ontario Est, rue	Rouen, rue de	Mixte				56		15	9	5	12				0	8	8	1
MHM-EG-2021-02	Dubuisson, avenue	Bossuet, rue	De Cadillac, rue	Mixte		35				23	14	7	3				0	11	12	1
MHM-EG-2021-03	Marseille, rue de	Saint-Émile, rue	Saint-Donat, rue	Mixte				126		10	6	3	13				0	5	5	1
MHM-EG-2021-04	Desaulniers, rue	Dickson, rue	Lacordaire, rue	Mixte		118				46	28	14	6				0	22	23	2
MHM-EG-2021-07	De Rouville, rue	Dézéry, rue	Darling, rue	Mixte				142		39	24	12	19				0	19	20	2
MHM-EG-2021-08	Desjardins, avenue	Adam, rue	La Fontaine, rue	Mixte				165		57,5	35	18	16				0	29	30	3
MHM-EG-2021-09	Sicard, rue	La Fontaine, rue	Ontario Est, rue	Mixte				180		74	45	23	32		1		0	47	53	5
MHM-EG-2021-10	Marseille, rue de	Louis-Veuillot, rue	Bossuet, rue	Mixte		110				59	36	18	28				0	29	30	3
MHM-EG-2021-11	Hochelaga, rue	Granby, avenue de	Desautels, rue	Mixte	184			22		6	4	2	16				0	3	3	1
MHM-EG-2021-13	Morgan, avenue	La Fontaine, rue	Ontario Est, rue	Mixte				160		10	6	3	7		2		0	25	35	3
MHM-EG-2021-14	Hochelaga, rue	Desautels, rue	Arcand, rue	Mixte	91					4	3	2	5				0	3	3	1
MHM-EG-2021-16	Langelier, boulevard	Marseille, rue de	Parkville, avenue	Mixte			17			0	0	0	1				0	0	0	0
MHM-EG-2021-17	Monsabré, rue	Hochelaga, rue	Desaulniers, rue	Mixte				78		20	12	6	27				0	10	10	1
MHM-EG-2021-19	Curatteau, rue	Lavaltrie, rue de	La Fontaine, rue	Mixte				193		51	31	16	25				0	26	26	3
MHM-EG-2021-20	La Fontaine, rue	Letourneux, avenue	William-David, avenue	Mixte				207		78	47	24	23		1		0	48	55	5
MHM-EG-2021-21	Pierre-Tétreault, rue	Tiffin, rue	Sentennes, rue	Mixte				183		25	15	8	29		1		0	23	28	3
MHM-EG-2021-22	Lepailleur, rue	Lavaltrie, rue de	La Fontaine, rue	Mixte				181		28	17	9	30	4	1		0	35	46	4
MHM-EG-2021-23	Chauveau, rue	De Cadillac, rue	Du Quesne, rue	Mixte	48					12	8	4	11	5			0	19	27	2
MHM-EG-2021-24	Mercier, avenue	Souligny, avenue	Hochelaga, rue	Mixte				100		56,5	34	17	27				0	27	28	3
MHM-EG-2021-25	Souligny, avenue	French, rue	Pierre-Bernard, boulevard	Mixte				89		43,5	27	14	15				0	22	23	2
MHM-EG-2021-26	Leclaire, rue	Adam, rue	La Fontaine, rue	Mixte				164		40,5	25	13	29				0	21	21	2
MHM-EG-2021-27	Lapointe, boulevard	Sainte-Claire, rue	Marseille, rue de	Mixte				84		58,5	36	18	14				0	29	30	3
MHM-EG-2021-28	De Forbin-Janson, rue	Lebrun, avenue	Baldwin, rue	Mixte				66		5	3	2	8				0	3	3	1
MHM-EG-2021-29	Hochelaga, rue	Ville-Marie, rue de	Non-nommée, voie	Mixte	169					3	2	1	10	7			0	20	30	2
MHM-EG-2021-30	Hochelaga, rue	Assomption, boulevard de l'	Dickson, rue	Mixte	155			84		9	6	3	12				0	5	5	1
MHM-EG-2021-31	Dubuisson, avenue	Hector, avenue	Gonthier, avenue	Mixte	46					2,5	2	1	5				0	2	2	1
MHM-EG-2021-32	Hochelaga, rue	Charlemagne, avenue	Pie-IX, boulevard	Mixte	55			51		1	1	1	12				0	2	2	1
MHM-EG-2021-35	Sainte-Claire, rue	Des Ormeaux, rue	Mousseau, rue	Mixte				67		15	9	5	8				0	8	8	1
MHM-EG-2021-37	Saint-Germain, rue	Hochelaga, rue	Sherbrooke Est, rue	Mixte				160		28	17	9	31				0	14	15	2
MHM-EG-2021-40	Mousseau, rue	Sainte-Claire, rue	De Teck, rue	Mixte				366		93,5	57	29	54		1		0	56	63	5
MHM-EG-2021-44	Orléans, avenue d'	La Fontaine, rue	Ontario Est, rue	Mixte				20		0	0	0	1		1		0	10	15	1
Arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie																				
RPP-EG-2021-01	Clark, rue	Henri-IV, rue	Beaubien Ouest, rue	Mixte				240		55	33	17	50				0	27	28	3
RPP-EG-2021-02	De Lorimier, avenue	Beaubien Est, rue	Bélanger, rue	Mixte				625		158	95	48	169				0	77	79	7
RPP-EG-2021-03	Chambord, rue	Carrières, rue des	Rosemont, boulevard	Mixte		25		140		49	30	15	14		1		0	34	40	4
RPP-EG-2021-04	Viau, rue	Sherbrooke Est, rue	Rosemont, boulevard	Mixte	48			605		62	38	19	33		1		0	40	46	4
RPP-EG-2021-05	Saint-Zotique Est, rue	Saint-Laurent, boulevard	Saint-Dominique, rue	Mixte				89		16	10	5	12				0	8	8	1
RPP-EG-2021-07	Bélanger, rue	Saint-Laurent, boulevard	Alma, rue	Mixte				280		127,5	77	39	77				0	62	64	6
RPP-EG-2021-08	Beaubien Est, rue	Chambord, rue	De Lanaudière, rue	Souple				90		24,5	15	8	22				13	0	13	2
RPP-EG-2021-09	15e Avenue	Dandurand, rue	Rosemont, boulevard	Mixte				268	15	75	45	23	57		2		0	57	68	6
RPP-EG-2021-10	Érables, avenue des	Beaubien Est, rue	Saint-Zotique Est, rue	Mixte				325		33	20	10	70				0	16	17	2
RPP-EG-2021-11	Laurier Est, avenue	Saint-Michel, boulevard	12e Avenue	Mixte			68			22	14	7	13				0	11	12	1
RPP-EG-2021-12	Chabot, rue	Rosemont, boulevard	Saint-Zotique Est, rue	Mixte				765		104,6	63	32	186				0	51	53	5
RPP-EG-2021-13	Saint-Dominique, rue	Saint-Zotique Est, rue	Mozart Est, avenue	Souple				357		124,5	75	38	69				61	0	63	6
RPP-EG-2021-14	Rosemont, boulevard	14e Avenue	16e Avenue	Mixte				154		58	35	18	21				0	29	30	3
RPP-EG-2021-15	Rosemont, boulevard	24e Avenue	29e Avenue	Mixte				350		112	68	34	32				0	54	56	5
RPP-EG-2021-18	De Lorimier, avenue	Dandurand, rue	Holt, rue	Mixte				140		41	25	13	32				0	21	21	2
RPP-EG-2021-25	Fabre, rue	Saint-Zotique Est, rue	Bélanger, rue	Mixte				331		71	43	22	57				0	35	36	3
RPP-EG-2021-26	Jeanne-Mance, rue	Saint-Zotique Ouest, rue	Joseph-Tison, rue	Mixte				92		35	21	11	16		1		0	28	33	3
RPP-EG-2021-27	Esplanade, avenue de l'	Saint-Zotique Ouest, rue	Joseph-Tison, rue	Mixte				117		32	20	10	10				0	16	17	2
RPP-EG-2021-28	18e Avenue	Masson, rue	Rosemont, boulevard	Mixte				508		109	66	33	115				0	53	54	5
RPP-EG-2021-29	31e Avenue	Saint-Zotique Est, rue	Bélanger, rue	Mixte	8			331		70	42	21	57				0	34	35	3
				TOTAUX	804	288	85	9067	15	2389	1453	740	1664	19	13	1	74	1315	1544	145
					10259															

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre	Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal				
Entrepreneur					
Soumission	463 318	GDD	121 - 7231 - 033	Responsable	Claude Lavoie
Date	2021-04-13				
Projet #01	18 100	Client payeur :	Service de l'eau - DRE		Corpo

#01-01 Sous-projet — 21 - 18 100 - 033 — n° Simon 184 879

Réhabilitation d'égout secondaire (FIMEAU)

	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet	3 145 453,61 $	3 616 485,29 $	3 302 333,11 $
Travaux contingents 10 %	314 545,36 $	361 648,53 $	330 233,31 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet	3 459 998,97 $	3 978 133,82 $	3 632 566,42 $
Sous-total complet du sous-projet	3 459 998,97 $	3 978 133,82 $	3 632 566,42 $

#01-02 Sous-projet — 21 - 18 100 - 131 — n° Simon 186 525

Réhabilitation d'égout secondaire (TECQ)

	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet	2 881 943,65 $	3 313 514,71 $	3 025 680,59 $
Travaux contingents 10 %	288 194,37 $	331 351,47 $	302 568,06 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet	3 170 138,02 $	3 644 866,18 $	3 328 248,65 $
Sous-total complet du sous-projet	3 170 138,02 $	3 644 866,18 $	3 328 248,65 $

#01-03 Sous-projet — 21 - 18 100 - 034 — n° Simon 184 880

Incidences (FIMEAU)

		taxation	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes				
Tech	Utilités publiques	Normal	20 000,00 $	22 995,00 $	20 997,50 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	10 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisation	Non	10 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatif par firme (taxa	Normal	12 000,00 $	13 797,00 $	12 598,50 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	15 000,00 $	17 246,25 $	15 748,13 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		67 000,00 $	74 038,25 $	69 344,13 $
	Sous-total complet du sous-projet		67 000,00 $	74 038,25 $	69 344,13 $

#01-04 Sous-projet — 21 - 18 100 - 132 — n° Simon 186 527

Incidences (TECQ)

		taxation	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes				
Tech	Utilités publiques	Normal	19 000,00 $	21 845,25 $	19 947,63 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	10 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisation	Non	10 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatif par firme (taxa	Normal	11 000,00 $	12 647,25 $	11 548,63 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	15 000,00 $	17 246,25 $	15 748,13 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		65 000,00 $	71 738,75 $	67 244,38 $
	Sous-total complet du sous-projet		65 000,00 $	71 738,75 $	67 244,38 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01 — 18 100 — Client payeur : Service de l'eau - DRE — Corpo

	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet	6 027 397,26 $	6 930 000,00 $	6 328 013,70 $
Travaux contingents 10,00 %	602 739,73 $	693 000,00 $	632 801,37 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet	6 630 136,99 $	7 623 000,00 $	6 960 815,07 $
Dépenses incidentes	132 000,00 $	145 777,00 $	136 588,50 $
Sous-total complet du projet investi	**6 762 136,99 $**	**7 768 777,00 $**	**7 097 403,57 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet	6 027 397,26 $	6 930 000,00 $	6 328 013,70 $
Travaux contingents 10,00 %	602 739,73 $	693 000,00 $	632 801,37 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet	6 630 136,99 $	7 623 000,00 $	6 960 815,07 $
Dépenses incidentes	132 000,00 $	145 777,00 $	136 588,50 $
Total des montants maximum autorisés	**6 762 136,99 $**	**7 768 777,00 $**	**7 097 403,57 $**

Répartition par payeur :

Corpo	100,0%	7 097 403,57 $
Total	100,0%	**7 097 403,57 $**

<table>
<tr><th colspan="2">Secteur</th><th>Travaux de réhabilitation de conduites d’égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal</th></tr>
<tr><td><u>Arrondissements</u></td><td><u>Rues</u></td><td rowspan="4">Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l’Annexe M1 du DTSI-M.

Pour les rues identifiées comme ayant le plus d’impacts sur la mobilité et le milieu environnant (cote 1 et majeure au DTSI-M), les concepts sont résumés ci-bas.</td></tr>
<tr><td>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</td><td>Aird, Chauveau, Curatteau, De Desaulniers, Desjardins, Dubuisson, Forbin-Janson, Hochelaga, La Fontaine, Langelier, Lapointe, Lepailleur, Leclaire, De Marseille, Mercier, Monsabré, Morgan, Mousseau, D'Orléans, Pierre-Tétreault, De Rouville, Sainte-Claire, Saint-Germain, Sicard et Souligny.</td></tr>
<tr><td>Rosemont- La Petite Patrie</td><td>Beaubien Est, Bélanger, Chabot, Chambord, Clark, Des Érables, De l’Esplanade, Fabre, Jeanne-Mance, De Lorimier, Laurier Est, Rosemont, Saint-Dominique, Saint-Zotique Est, Viau, 15e avenue,18e avenue, et 31e avenue</td></tr>
<tr><td>Ville-Marie</td><td>Cathcart et Des Pins Ouest</td></tr>
<tr><td colspan="2">MHM-EG-2021-16
Boulevard Langelier
De rue de Marseille à l’avenue Parkville</td><td>Occupation :
- Maintenir une voie de circulation en direction sud à la hauteur de la zone de travaux sur le boulevard Langelier. Aucune entrave permise sur les rues transversales.
Horaire de travail :
-Samedi et dimanche 24h/24h, pour les travaux de chemisage.
-Lundi au vendredi 9h30 – 15h30. Samedi et dimanche 9h – 17h pour les autres travaux.</td></tr>
<tr><td colspan="2">MHM-EG-2021-29AB
Rue Hochelaga
De la rue Ville-Marie à voie non-nommée.</td><td>Occupation :
-Maintenir une voie de circulation en direction ouest et aucune entrave en direction est sur la rue Hochelaga, lors des travaux d’excavation et remplacements de conduite. Aucune entrave permise sur Vimont.
-Maintenir deux voies de circulation en direction ouest et aucune entrave en direction est sur Hochelaga lors des travaux exploratoires et de chemisage.
Horaire de travail :
-Samedi et Dimanche 24h/24h pour les travaux de chemisage.
-Lundi au vendredi 9h30 – 15h30, Samedi et dimanche 9h – 17h pour les autres travaux.</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal
MHM-EG-2021-30AB **Rue Hochelaga** De boulevard de l'Assomption à la rue Dickson.	**Occupation :** -Maintenir deux voies de circulation par direction sur la rue Hochelaga, interdire le virage à droite aux camions vers la rue Dickson direction sud. -Maintenir deux voies de circulation en direction nord et aucune entrave en direction sud sur le boulevard de l'Assomption. -Fermeture complète de la direction sud et aucune entrave en direction nord sur la rue Dickson, entre la rue Hochelaga et l'avenue Pierre-De Coubertin pour les travaux au regard ID 5002223 et maintenir une voie de circulation en direction sud pour les travaux au regard ID 5002308. **Horaire de travail :** -Samedi et Dimanche 24h/24h pour les travaux de chemisage. -Samedi et dimanche : 9h-17h pour les autres travaux.
RPP-EG-2021-01 **Rue Clark** De la rue Henri-IV à la rue Beaubien Ouest.	**Occupation :** - Maintenir une voie de circulation en direction sud sur la rue Clark et maintien de la piste cyclable. -Aucune entrave sur la rue Henri-IV. -Maintenir une voie de circulation par direction sur Beaubien Ouest. **Horaire de travail :** -Samedi et Dimanche 24h/24h pour les travaux de chemisage. -Samedi : 8h-19h et dimanche : 10h-19h pour les autres travaux.
RPP-EG-2021-02AB **Avenue de Lorimier** De la rue Beaubien Est à la rue Bélanger	**Occupation :** -Fermeture complète de la direction nord et maintien d'une voie de circulation en direction sud sur l'avenue de Lorimier. -Maintenir une voie de circulation par direction en incluant un contresens sur la rue Beaubien Est et sur la rue Bélanger à la hauteur des travaux. -Aucune entrave permise sur les rues transversales. **Horaire de travail :** -Samedi et Dimanche 24h/24h pour les travaux de chemisage. -Lundi au vendredi 9h30 – 15h30. Samedi 8h – 19h, Dimanche 10h – 19h pour les autres travaux.
RPP-EG-2021-04AB **Rue Viau** De la rue Sherbrooke Est au boulevard Rosemont.	**Occupation :** -Fermeture complète de la direction nord sur la rue Viau, aucune entrave permise sur les voies en direction sud et maintien du lien cyclable, lors des travaux d'excavation. -Maintenir une voie de circulation en direction nord sur la rue Viau et aucune entrave permise sur les voies en direction sud pour les travaux de réhabilitation de conduites. -Maintenir une voie de circulation en direction est sur le boulevard Rosemont et aucune entrave permise en direction ouest pour les travaux de réhabilitation de conduites. -Aucune entrave permise sur les autres rues transversales. **Horaire de travail :** -Samedi et Dimanche 24h/24h pour les travaux de chemisage. -Samedi 8h – 19h et Dimanche 10h – 19h pour les autres travaux.
RPP-EG-2021-14AB **Boulevard Rosemont** De la 14e à la 16e avenue.	**Occupation :** -Maintenir une voie de circulation par direction sur le boulevard Rosemont. Interdire les mouvements de virage à gauche vers la 14e et la 16e Avenue direction sud, ainsi que vers la 15e avenue direction nord. Aucune entrave permise sur les rues transversales. **Horaire de travail :** -Samedi et Dimanche 24h/24h pour les travaux de chemisage. -Lundi au vendredi : 9h30-15h30 Samedi 8h – 19h, Dimanche 10h – 19h pour les autres travaux.
RPP-EG-2021-15AB **Boulevard Rosemont** De la 24e à la 29e avenue.	**Occupation :** - Maintenir une voie de circulation en direction ouest sur le boulevard Rosemont et aucune entrave en direction est. **Horaire de travail :** -Samedi et Dimanche 24h/24h pour les travaux de chemisage. -Lundi au vendredi : 9h30-19h Samedi 8h – 19h, Dimanche 10h – 19h pour les autres travaux.

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal
RPP-EG-2021-18 **Avenue de Lorimier** De la rue Dandurand à la rue Holt.	**Occupation :** - Maintenir une voie de circulation de circulation dans chaque direction sur l'avenue de Lorimier. -Fermeture complète avec maintien de la circulation locale de la voie d'accès est de l'avenue de Lorimier entre la rue Dandurand et l'avenue de Lorimier. -Fermeture complète de la rue Dandurand avec maintien de la circulation locale entre l'avenue de Lorimier et la rue Fullum. **Horaire de travail :** -Samedi et Dimanche 24h/24h pour les travaux de chemisage. -Samedi 8h – 19h Dimanche 10h – 19h pour les autres travaux.
RPP-EG-2021-28AB **18e Avenue** De la rue Masson au boulevard Rosemont	**Occupation :** -Fermeture complète avec maintien de la circulation locale seulement sur la 18e Avenue entre boulevard Rosemont et l'avenue Laurier Est. -Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue Masson à la hauteur des travaux. -Fermeture complète avec maintien de la circulation locale seulement sur la rue Dandurand entre la 17e Avenue et l'avenue Bourbonnière. -Fermeture complète du boulevard Rosemont avec maintien de la circulation locale seulement de la direction est entre le boulevard Saint-Michel et la 17e Avenue sur le boulevard Rosemont. **Horaire de travail :** -Lundi au dimanche 24h/24h pour la 18e Avenue et Dandurand; Samedi et Dimanche 24h/24h pour les travaux de chemisage. -Lundi-dimanche 7-19h pour la 18e avenue et Dandurand; Samedi 8h – 19h Dimanche 10h – 19h pour les autres travaux.
VIM-EG-2021-05 **Rue Cathcart** Du boulevard Robert-Bourassa à l'avenue Union	**Occupation :** -Fermeture complète avec maintien de la circulation locale seulement sur la rue Cathcart. Aucune entrave permise sur Robert-Bourassa O et sur l'avenue Union, pour les travaux d'excavation. -Fermeture complète avec maintien de la circulation locale seulement sur la rue Cathcart, pour les travaux préparatoires et de chemisage. -Maintenir une voie de circulation en direction nord sur le boulevard Robert-Bourassa et aucune entrave en direction sud, pour les travaux préparatoires et de chemisage. -Maintenir une voie de circulation en direction sud sur l'avenue Union entre le boulevard René-Lévesque O et la rue Cathcart et maintenir une voie de circulation par direction entre la rue Cathcart et la rue Sainte-Catherine O, pour les travaux préparatoires et de chemisage. **Horaire de travail :** -Samedi et Dimanche 24h/24h pour les travaux de chemisage. -Samedi 8h – 19h Dimanche 10h – 19h pour les autres travaux.
VIM-EG-2021-06AB **Avenue des Pins** De l'avenue Cedar à la rue Redpath-Crescent	**Occupation :** Maintien d'une voie de circulation en direction ouest sur l'avenue des Pins. Aucune entrave permise sur les autres rues. **Horaire de travail :** -Samedi et Dimanche 24h/24h pour les travaux de chemisage. -Samedi 8h – 19h Dimanche 10h – 19h pour les autres travaux.
Mesures de gestion des impacts applicables à toutes les rues	- En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1; - Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux; - Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux); - Maintenir les accès aux services d'urgences lors de travaux à proximité d'établissement de santé ou de casernes du service d'incendie;

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal
	- Relocaliser les zones de livraison, les zones pour personnes à mobilité réduite, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes; - L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1; - Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1; - Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences à l'Annexe M1; - L'entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 10 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ; - Des plaques d'acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l'Annexe M1; - À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la Ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A.

11. Expérience du Soumissionnaire

Le Soumissionnaire doit joindre à sa soumission, en utilisant le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE**, l'information relative à deux (2) contrats qu'il a obtenus, dont la nature des travaux est comparable à ceux visés par le présent Appel d'offres, qu'il a exécutés à titre d'Adjudicataire du contrat (non pas comme sous-traitant) au cours des cinq (5) dernières années[1] ou qui sont en cours d'exécution, et comportant une longueur minimale cumulative de **2 000 m** en longueur de travaux de chemisage de conduites d'égout réalisés à la date d'ouverture des soumissions.

Un contrat dont la nature des travaux est comparable à ceux visés par le présent Appel d'offres se définit comme étant un projet qui inclut des travaux de réhabilitation de conduite d'égout, incluant les interventions sur les branchements de puisard, exécuté dans un milieu urbain et sur une artère fortement achalandée où le soumissionnaire aura eu à gérer toutes les disciplines des travaux, ainsi que la circulation, les entraves et chemins de détour.

Pour chaque contrat, le soumissionnaire doit indiquer les informations suivantes, en utilisant **IMPÉRATIVEMENT** le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE** prévu à la Section VI « ANNEXES » du Cahier des charges :

- l'année de réalisation ;
- la description du projet et la nature des travaux ;
- le nom de l'artère et de la municipalité ;
- dans le cas d'un contrat en exécution, la valeur du contrat et la valeur des travaux réalisés à la date d'ouverture des Soumissions et joindre à sa soumission une confirmation écrite du donneur d'ouvrage du montant des travaux réalisés. La valeur des travaux réalisés doit être de **6 000 000 $** et plus (taxes incluses) à la date d'ouverture des Soumissions et des travaux de nature comparable mentionnés en a), b) et c) pour les projets de réhabilitation des conduites de (xxx mètres de réhabilitation des conduites de xxx de diamètre) doivent avoir été exécutés à cette même date ;
- le nom de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées ;
- le nom du donneur d'ouvrage.

Le Soumissionnaire doit joindre avec sa soumission les pièces justificatives (notamment la dernière facture cumulative des travaux exécutés (décompte progressif)) ou toutes autres factures ou preuves pertinentes qui permettent de démontrer la qualification de la soumission au regard des critères d'admissibilité :

- **Adjudicataire du Contrat,**
- **nature des travaux,**
- **année d'exécution des travaux[1],**
- **montant du Contrat,**
- **montant des travaux réalisés et facturés pour chaque nature des travaux décrits aux alinéas a), b) et c).**

Le Soumissionnaire doit cocher la case prévue à cet effet dans la « Liste de rappel » de la section VI « Annexes » du Cahier des charges.

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 12 mai 2020

INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED
A/S MONSIEUR NICOLAS SAUVÉ
5743, 68 AVE NW
EDMONTON (AB) T6B 3P8

N° de décision : 2020-DAMP-1432
N° de client : 2700007934

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

INSITUFORM CANADA	INSITUFORM CANADA LIMITÉE
INSITUFORM QUÉBEC	TECHNOLOGIES INSITUFORM

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **11 mai 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 463318

Date de publication : 8/3/2021
Date d'ouverture : 8/4/2021

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	CAPITAL SEWER SERVICES (SERVICES D'ÉGOUT CAPITAL INC.)
2	CLEAN WATER WORKS INC.
3	INFRASPEC INC.
4	INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231033

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 7 768 777,00 $ (contrat: 6 930 000,00 $, contingences: 693 000,00 $, incidences: 145 777,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463318 (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable__GDD 1217231033.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Prosper Olivier RAMAMONJISOA
Préposé au budget
Tél : 514 872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-19

Anna CHKADOVA
Conseillère budgetaire
Tél : 517-872-5763
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.40

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1217231033

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 7 768 777,00 $ (contrat: 6 930 000,00 $, contingences: 693 000,00 $, incidences: 145 777,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463318 (4 soumissionnaires)

Rapport_CEC_SMCE217231033.pdf

Dossier # :1217231033

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE1217231033

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 7 768 777,00 $ (contrat: 6 930 000,00 $, contingences: 693 000,00 $, incidences: 145 777,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463318 (4 soumissionnaires).

"Original signé"

Karine Boivin Roy
Présidente

"Original signé"

Stéphanie Espach
pour Julie Demers
Secrétaires recherchistes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE1217231033

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 7 768 777,00 $ (contrat: 6 930 000,00 $, contingences: 693 000,00 $, incidences: 145 777,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463318 (4 soumissionnaires).

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe :*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 6 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que les travaux s'inscrivent dans la stratégie de gestion performante des infrastructures de l'eau et font appel à une technique de chemisage sans tranchée qui présente plusieurs avantages, dont celui de permettre le maintien de la circulation durant les travaux.

En 2021-2022, la longueur totale des conduites d'égouts à réhabiliter par chemisage sera d'environ quarante-cinq (45) kilomètres. Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et la concurrence, les travaux de réhabilitation de conduites d'égouts ont été scindés en huit secteurs. Le contrat à l'étude dans le présent rapport vise la réhabilitation d'environ 12,6 kilomètres de conduites d'eau secondaires dans trois arrondissements.

En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 30 jours et a permis de recevoir 4 soumissions sur 4 preneurs du cahier de charges. Il est à noter que 4 addendas ont été publiés au cours de l'appel d'offres. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 37,1 % favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, le Service a réitéré qu'il s'agit d'un marché agressif, ce qui explique les prix intéressants constatés. L'ouverture du marché dans les dernières années, avec davantage d'entreprises qui soumissionnent, démontre un intérêt croissant pour ce type de travaux. À cet égard, la Commission salue les efforts déployés en faveur d'une plus grande concurrence et est satisfaite des explications claires qui ont été fournies par le Service.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMC1E217231033 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.41

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1210154002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 3 000 000 $ au Partenariat du Quartier des spectacles pour 2021 en vue de soutenir la mise en oeuvre d'un plan de soutien à la relance du centre-ville / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :
1- d'accorder une contribution financière de 3 000 000 $ au Partenariat du Quartier des spectacles pour 2021 en vue de soutenir la mise en oeuvre d'un plan de soutien à la relance du centre-ville

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et l'organisme établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-05-09 00:13

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1210154002**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 3 000 000 $ au Partenariat du Quartier des spectacles pour 2021 en vue de soutenir la mise en oeuvre d'un plan de soutien à la relance du centre-ville / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le centre-ville est durement touché depuis mars 2020 par les impacts liés à la COVID-19.

Compte tenu des mesures mises en place pour favoriser le télétravail, et les différentes périodes de confinement, la demande et l'offre commerciale ont été considérablement affectées, et ce, plus que dans tous les autres quartiers de la métropole.

Dès le debut de la pandemie au printemps 2020, la Ville de Montréal a pris rapidement des mesures d'urgences en terme de soutien au centre-ville et a également , au dernier trimestre 2020, intégré dans son plan de relance phase 2, des mesures spécifiques pour la relance du centre-ville.

Début 2021, la Ville de Montréal a mis en place un comité de concertation composé de représentants du gouvernement du Québec, de la Ville de Montréal et du gouvernement du Canada afin de proposer des mesures pour mieux appuyer la vitalité du centre-ville durant la pandémie de la COVID-19, et ce, en complémentarité les mesures et les programmes existants. Ces travaux ont permis d'établir, appuyés par la tenue de consultations élargies de partenaires sur l'avenir du centre-ville, un Plan d'action conjoint de 25 M $ avec le gouvernement du Québec pour le soutien au centre-ville. Ce plan a été annoncé en mars 2021

Parmi ces mesures, qui fait l'objet de ce dossier, l'appui à l'opération « Relance centre-ville » déposée par le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) appuyé par la Société de développement commercial (SDC) Montréal Centre-ville.

Le présente dossier concerne l'approbation d'une contribution financière au Partenariat du Quartier des spectacles en réponse à sa demande d'un montant qui s'élève à 3 M $

Le Partenariat du Quartier des spectacles est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'agir comme responsable de l'animation des places publiques du quartier des spectacles, gèrer le calendrier des événements, contribuer à bonifier l'offre culturelle extérieure par ses propres projets et par un soutien logistique et financier à d'autres initiatives. Il a reçu de la Ville de Montréal un soutien de 19 912 000 $ pour la réalisation de

sa mission pour la période de 2019 à 2023 ainsi qu'un montant de 517 000 $ pour la mise en oeuvre de projets supplémentaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0168 - Accorder une contribution financière d'un montant maximal de 165 000 $ à l'organisme Festival Montréal en Lumière Inc. et de 117 000 $ au Partenariat du quartier des spectacles pour la prolongation d'activités extérieurs au centre-ville. / Approuver les projets de convention à cette fin.
CM21 0166 - Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière au Partenariat du Quartier des spectacles, couvrant les années 2019 à 2023 (CM18 1507), visant à autoriser le Partenariat du Quartier des spectacles à utiliser une somme de deux cent mille dollars (200 000 $) prévue à la convention de contribution pour la réalisation de sa mission et des activités autres que celles spécifiques à l'esplanade Tranquille.

CM20 0810 - Accorder un soutien financier de 400 000 $ au Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) afin de lui permettre de réaliser un projet d'animation culturel dans le cadre du plan de relance du centre-ville de Montréal/ Autoriser un virement budgétaire de 400 000 $ en provenance des dépenses contingentes vers le Service de la culture pour l'année 2020 /Approuver le projet de convention de contribution à cet effet.

CA20 240248 - Approuver la programmation spéciale du Partenariat du Quartier des spectacles dans le cadre de la crise de la COVID-19. Autoriser l'occupation du domaine public du 12 juin au 9 septembre 2020

CA20 3010 0262 - Approbation d'une convention avec l'organisme Partenariat du Quartier des Spectacles (PQDS), pour une durée de 10 ans, se terminant le 9 juin 2030 ainsi qu'un octroi de 50 000 $ pour le projet de collaboration INTERVALLE visant la création, la réalisation et la présentation d'une installation collaborative publique originale dans le quartier de Rivière-des-Prairies. Et autoriser les virements de crédit à cette fin.

CM19 1567 - Approuver un projet de convention par laquelle la Ville prête au Partenariat du Quartier des Spectacles (PQdS), à titre gracieux, pour la réalisation de sa mission de production et de diffusion d'activités culturelles ainsi que pour des activités d'opération, à partir de la prise de possession des lieux une fois la construction terminée jusqu'au 31 décembre 2030, des emplacements dans le pavillon multifonctionnel ayant une superficie approximative de 1 500 m² (16 178 pi²), situés sur une partie des lots précités plus haut, mieux connus sous le nom de l'Esplanade Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, situés au sud-ouest des rues De Montigny, Clark et Sainte-Catherine Ouest. La subvention totale est d'une valeur d'environ 4 305 000 $ / Retirer du domaine public, à toutes fins que de droit, les Lieux prêtés aux termes de la convention faisant l'objet du présent sommaire et ce, pour la durée du prêt. N/Réf. : 31H12-005-0470-03 (6015-101)

CM18 1513 - Approuver un projet de convention de gré à gré par lequel le Partenariat du Quartier des spectacles s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme dans le Quartier des spectacles, pour une somme maximale de 14 371 875 $, taxes incluses

CM18 1507 - Accorder un soutien financier de 19 912 000 $ au Partenariat du Quartier des spectacles, pour une durée de 5 ans, couvrant les années 2019 à 2023, pour la réalisation de sa mission dans le Quartier des spectacles / Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le plan de relance porté par le PQDS, d'une valeur visée de 9 M $ et repose sur les axes suivants:

- Soutenir et compléter les initiatives d'aménagement (piétonnisation saisonnière ou de fin de semaine, terrasses mutualisées, halte, etc.) et d'animations des SDC Montréal Centre-ville, Village, Quartier Latin et Vieux-Montréal dont les ressources financières ont été affectées et les besoins ont augmenté par la baisse d'achalandage dans le secteur.

- Déployer des aménagements sur le territoire du Quartier des spectacles et en dehors qui permettent de tenir des activités culturelles, grand public et familiales, dans le respect des normes sanitaires (amphithéâtres) pour favoriser l'achalandage du centre -ville

- Fédérer les acteurs du milieu culturel du centre-ville et offrir des prestations pluridisciplinaire pour animer les artères et places du centre ville : danse, musique, cirque, théâtre de rue, humour, arts visuels et numériques

- Projets spéciaux

- "les visages de Montréal" Projet participatif international « Inside Out » de l'artiste français JR : projet de médiation citoyenne, créatif permettant l'affichage de milliers de portraits de montréalais.

- "Parcours culturel": tracé au sol qui relie tous les pôles de diffusion culturels du Centre ville, ponctué d'œuvres d'art et installations originales, ludiques et participatives qui engagent le public.

- Intervention de verdissement pour accroître la qualité de l'expérience afin de combattre les îlots de chaleur, accroître les zones d'ombres, embellir les aménagements sécuritaire (antiterroriste), etc, en vue de concevoir des projets permanent à la demande des SDC (collaboration avec le Laboratoire de foresterie urbaine, le Laboratoire d'agriculture urbaine et Sentier Urbain).

- Mobiliser les partenaires (économique, culturels, résidents, festivals, restaurateurs, tourisme, grand employeurs, universités) pour assurer aussi bien une réponse adaptée aux besoins, qu'une cohésion en terme d'intervention, de ressources et de promotions des interventions

Le soutien financier demandé à la Ville représente 33% du budget visé

JUSTIFICATION

Le centre-ville a été considérablement affecté économiquement et socialement par la pandémie de la COVID-19 depuis mars 2020. Même si des signes encourageants ont pu être observés dans plusieurs secteurs économiques et géographiques du Grand Montréal, le centre-ville subit toujours les impacts considérables de la désertion des travailleurs, des étudiants, des touristes et des visiteurs.
Le centre-ville doit devenir un lieu d'expérience réinventé au bureau, dans l'espace public, mais aussi perceptible dans les commerces, les services et autres aménités (vivre l'art, la culture, la gastronomie comme un tout).
La Ville souhaite par l'entremise d'initiatives d'aménagements, de mise en valeur du domaine public, de verdissement, d'événements culturels retrouver son pouvoir attractif et

sa dynamique par le retour des consommateurs, travailleurs et visiteurs. Toutes ces initiatives pourront en même temps avoir un impact structurant pourl'écosystème commercial et entrepreneurial
Le soutien financier intervient donc pour accompagner ce nouvel élan, et s'inscrit directement dans le cadre de la mesure 1 du plan de relance économique 2021 "agir maintenant pour préparer la relance"et dans l'axe 1 - Dynamisation des artères commerciales - du plan d'action en commerce de la stratégie de développement économique "Accélérer Montréal".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier décisionnel, il y a lieu d'autoriser une dépense maximale non récurrente de 3 000 000$ pour l'année 2021. Les crédits requis sont prévus au budget régulier du Service du développement économique (SDÉ) dans le cadre du Plan de relance phase 2 (50 M$)
Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville Centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette contribution permet la mise en oeuvre d'activités, des mesures de verdissements et des aménagement d'espaces publics temporaires dans le respect des consignes sanitaires. Ces interventions complémentaires vont donc soutenir à la fois les entrepreneurs , les employeurs et les commerçants qui contribuent à la vitalité des quartiers et donc à la qualité des milieux de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas accorder ce soutien financier aura pour effet de ne pas soutenir le Partenariat du Quartier des spectacles dans la mise en oeuvre de projets de soutien et dynamisation du centre-ville et pourrait alors empêcher les projets de se réaliser

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les projets prévues dans le plan d'action sont bien sûr soumis aux décisions, calendrier et mesures prises par la Direction de la Santé Publique du Québec dans le contexte de la COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution financière comporte des modalités relatives à la visibilité de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'approbation du dossier décisionnel par les instances, le versement de la contribution, selon les conditions de la convention, permettront la mise en oeuvre des projets dès la fin mai et selon le calendrier prévu et ajusté aux conditions sanitaires

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Angelique LECESVE, Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs
Maryse BOUCHARD, Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre GAUFRE
Commisaire au développement économique

Tél : 514 872 8522
Télécop. : 000 000 0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-03

Josée CHIASSON
directeur - mise en valeur des poles economiques

Tél : 514-868-7610
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2021-05-08

REVENUS LE CŒUR DE l'ÎLE

	Confirmé	À confirmer
FÉDÉRAL		
Initiative Canadienne pour des collectivités en santé		250 000 $
Emploi été Canada	52 000 $	
MONTRÉAL		
SDE	3 000 000 $	
QUÉBEC		
Fonds de maintien des actifes stratégiques en tourisme - Festival		1 242 500 $
Fonds de maintien des actifes stratégiques en tourisme - Gastronomie Terrasse		1 568 650 $
PRIVÉ		
Contribution privée	30 000 $	50 000 $
PROMOTEUR		
Montréal ventre-ville	1 069 000 $	
PQDS	1 860 000 $	
TOTAL	**6 011 000 $**	**3 111 150 $**

DÉPENSES LE CŒUR DE l'ÎLE

	PQDS
Projets Visages de Montréal / installation (art public)	625 000 $
Terrasse	1 113 010 $
Aménagement Ste-Catherine	1 044 000 $
Aménagement St-Denis	300 000 $
Mutualisation des espaces scénographique / Forum des Festivals	400 000 $
Animations	1 143 990 $
Commémoration / Célébration	0 $
Promotions	390 000 $
Propreté & Sécurité / Agents d'accueil	605 000 $
Diverses location fournisseur	100 000 $
Gestion de projet honoraires	290 000 $
TOTAL	**6 011 000 $**

UTILISATION DE LA SUBVENTION SDÉ

	SDE
Projets Visages de Montréal / installations participatives	520 000,00 $
Terrasse / Oasis	750 000,00 $
Aménagement Ste-Catherine	260 000,00 $
Aménagement St-Denis	50 000,00 $
Animations	767 000,00 $
Promotions	240 000,00 $
Propreté & Sécurité / Agents d'accueil	163 000,00 $
Diverses location fournisseur	100 000,00 $
Gestion de projet honoraires	150 000,00 $
TOTAL	**3 000 000,00 $**

PRÉSENTATION
RELANCE CENTRE-VILLE 2.0

MARS 2021

QUARTIER
DES SPECTACLES
MONTRÉAL

MONTRÉAL
CENTRE
—VILLE



Contexte

La crise sanitaire, sociale et économique provoquée par la pandémie de la COVID-19 a eu des effets dévastateurs pour le centre-ville de Montréal. Bien que l'économie du Grand Montréal ait connu un rebond au courant de l'été et de l'automne 2020, celle du centre-ville est toujours grandement affectée.

Un **centre-ville déserté de ses travailleurs, de ses étudiants, de ses touristes et de ses visiteurs.** Tout cela sans compter l'accès qui y est parfois difficile en raison des travaux de voirie nécessaires.

Bien que durement affectées par la crise, les **industries culturelles représentent un levier de relance économique,** ainsi qu'un outil pour briser l'isolement vécu par plusieurs.

Dans ce contexte, il est crucial de **poursuivre les efforts déjà amorcés pour redonner vie au centre-ville, miser sur ses lieux de diffusion et de création** et nous assurer qu'il demeurera robuste.

C'est pourquoi, le **Partenariat du quartier des spectacles, Montréal centre-ville et leurs collaborateurs souhaitent poursuivre leur mobilisation et contribuer à revitaliser le centre-ville grâce à différents projets.**

Territoire d'intervention

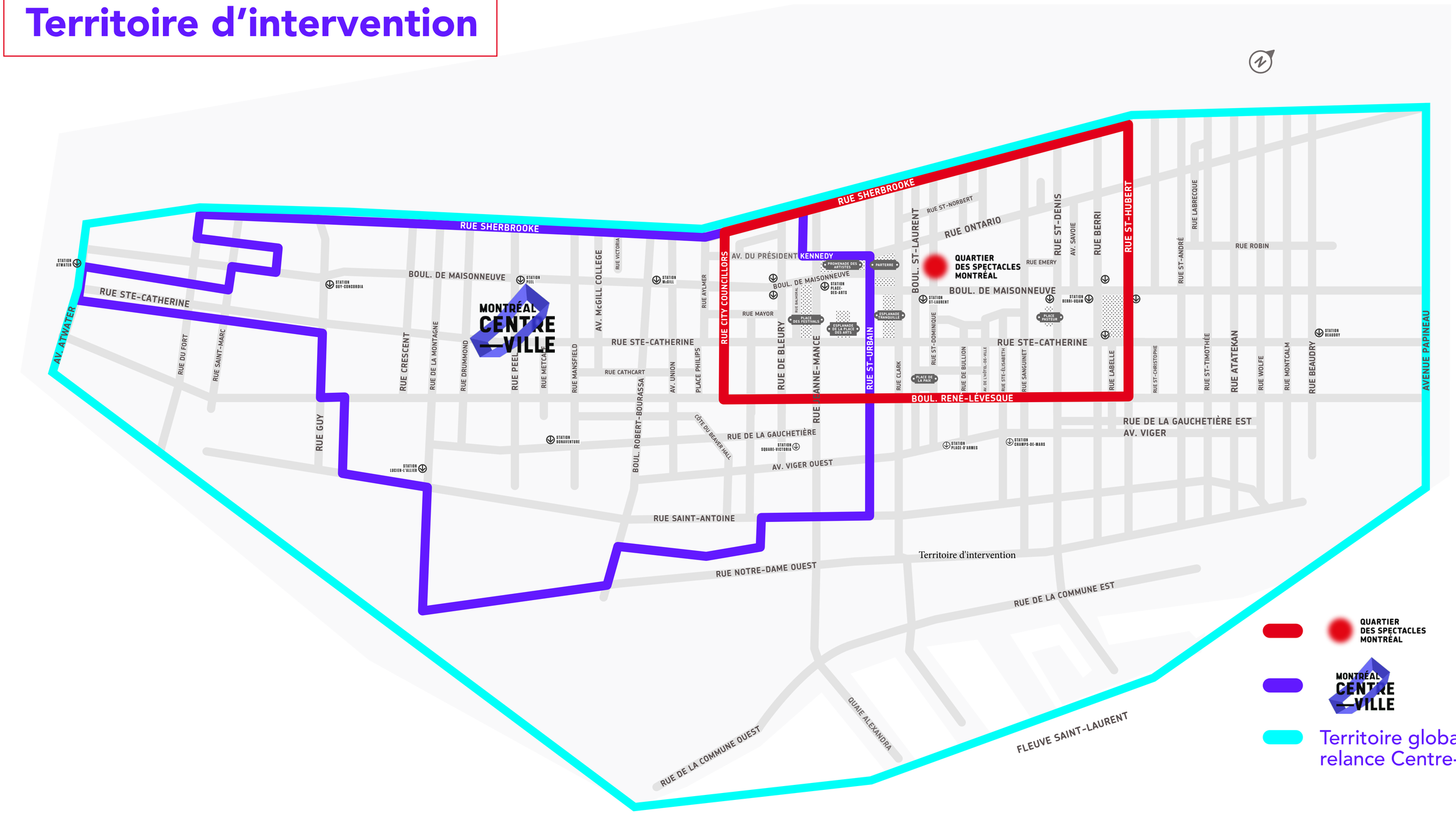

Zone d'intervention de l'aménagement

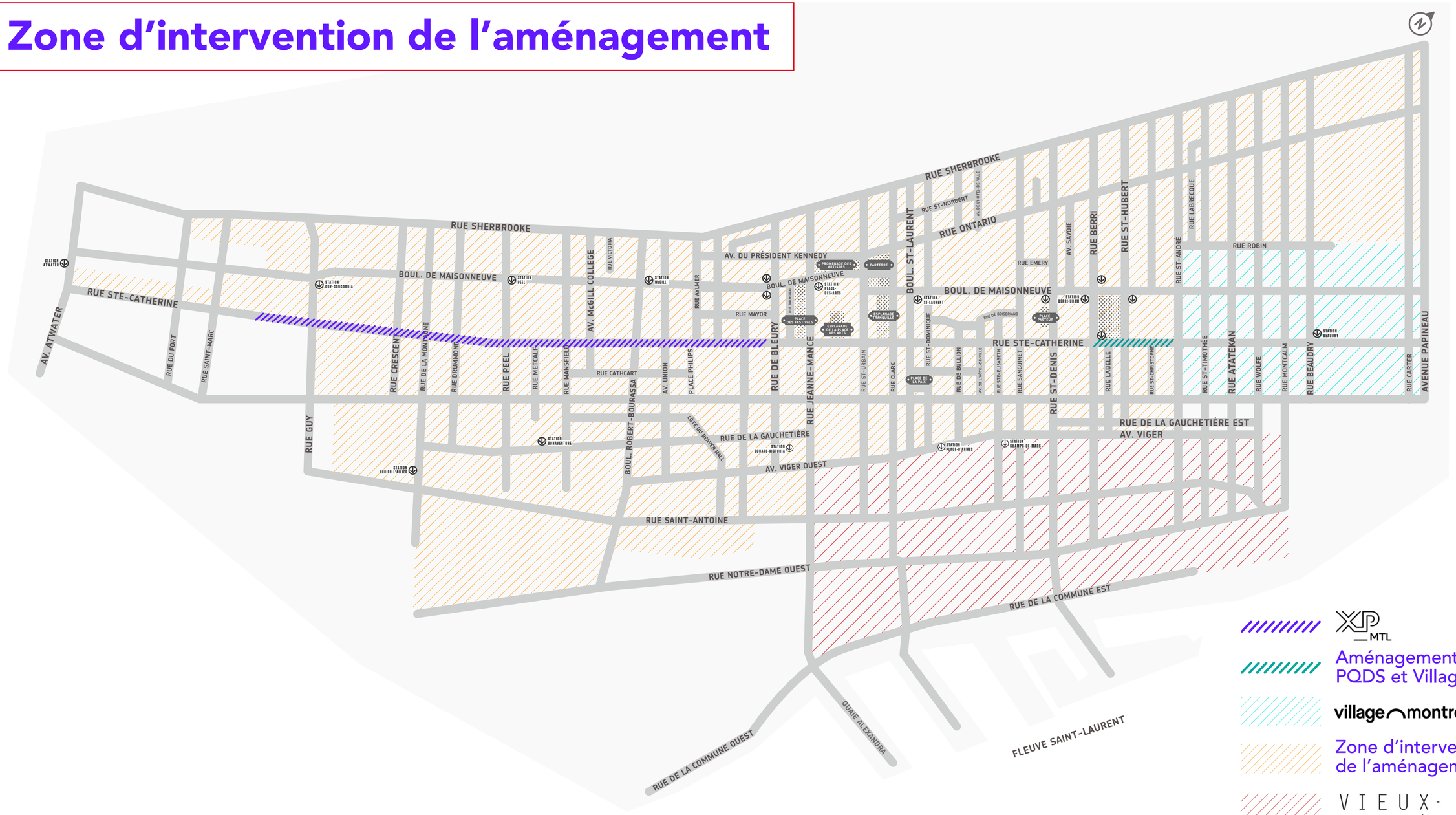

Zone d'intervention de l'animation

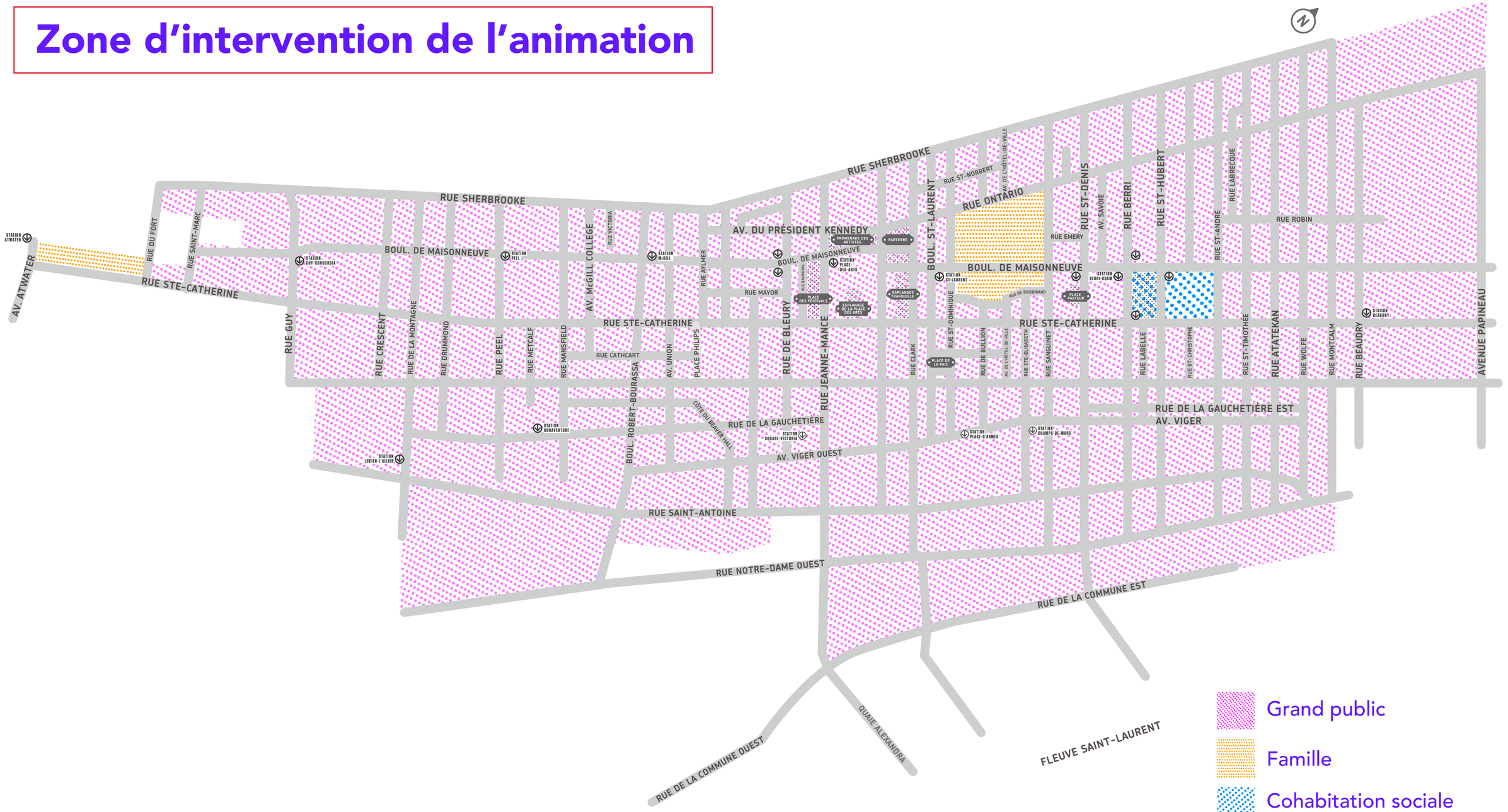

Piétonisation Quartier des spectacles

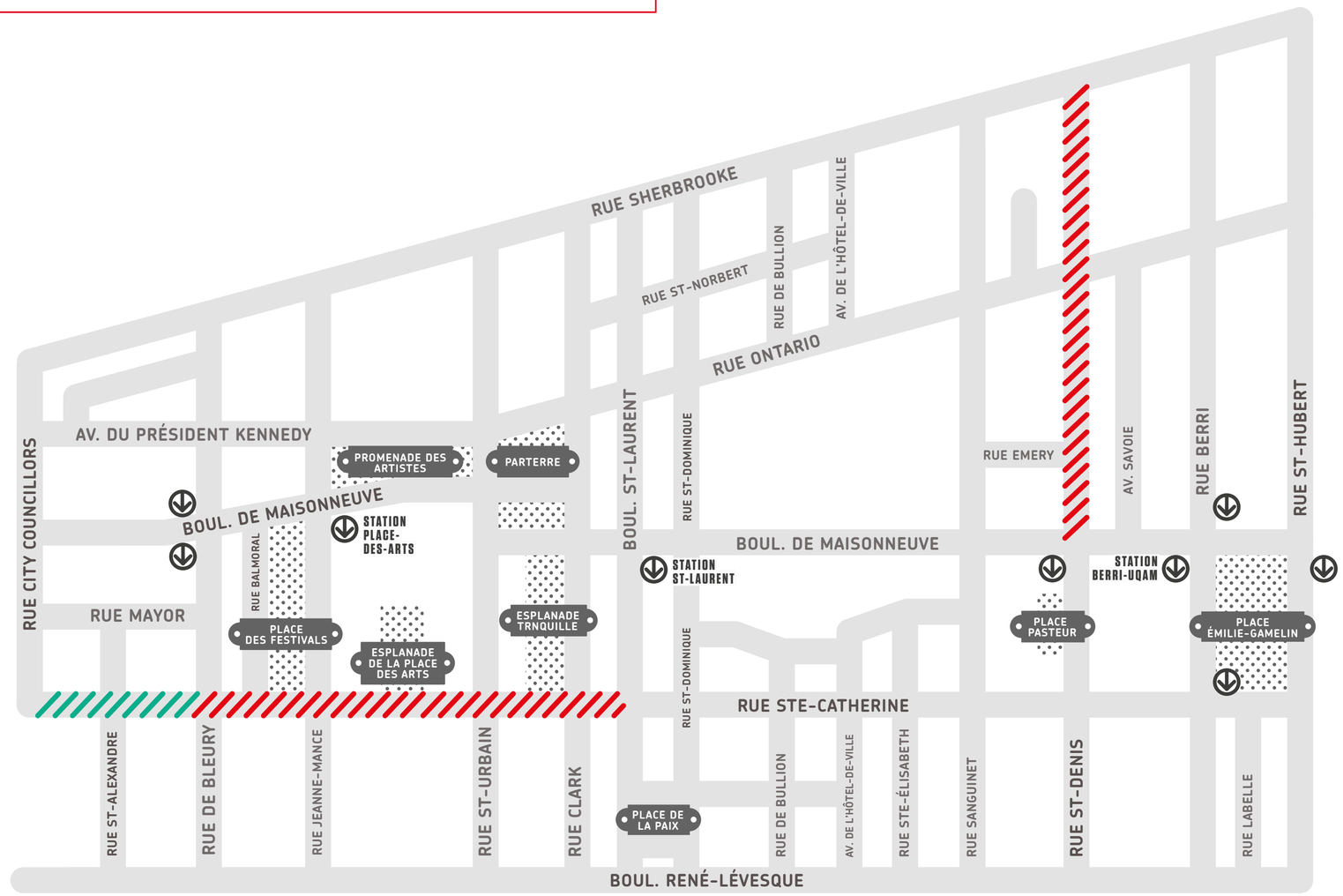

Zone de piétonisation saisonnière

Zone de piétonisation en évaluation

Piétonisation ouest

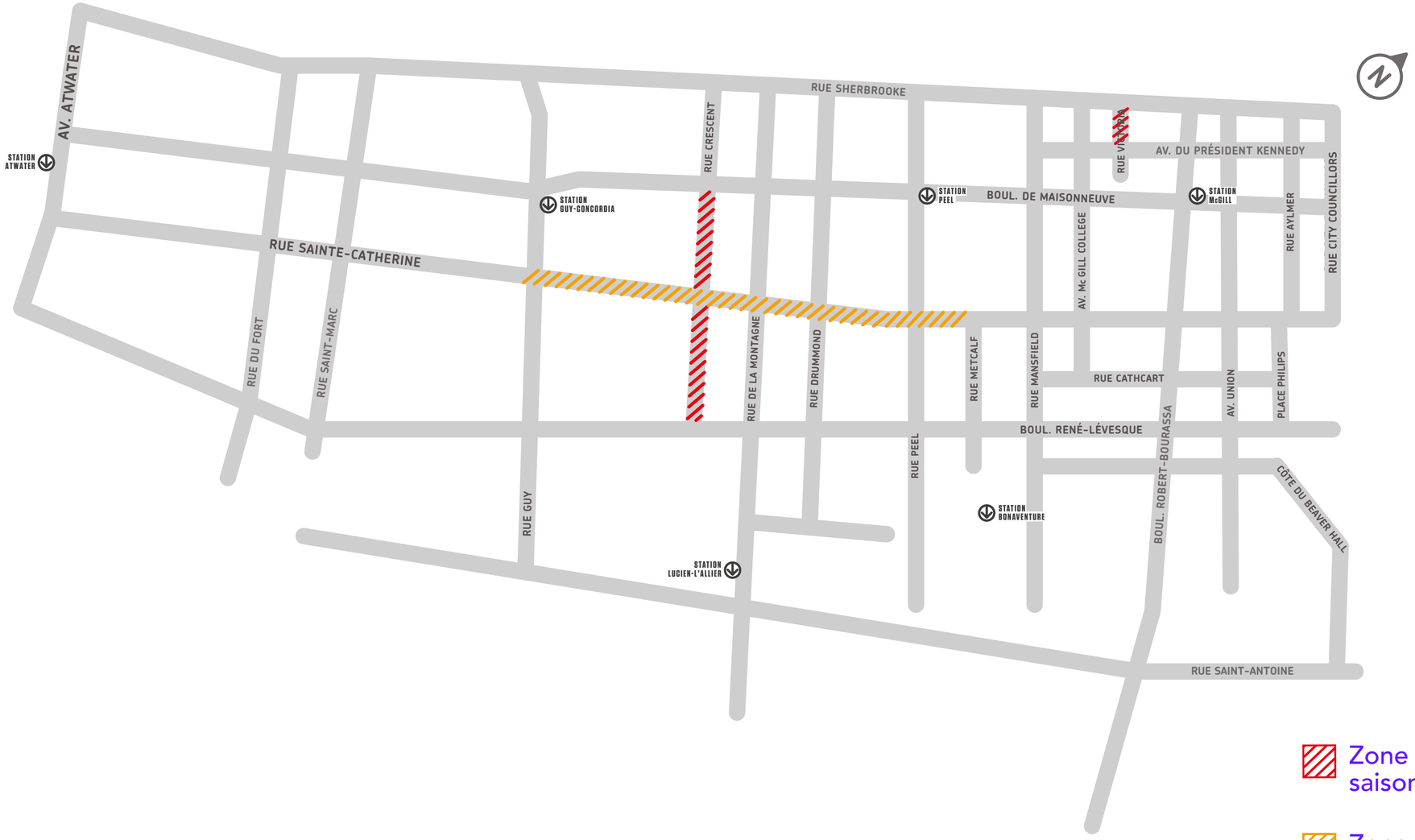

Zone de piétonisation saisonnière

Zone de piétonisation week-end seulement

Installations et terrasses

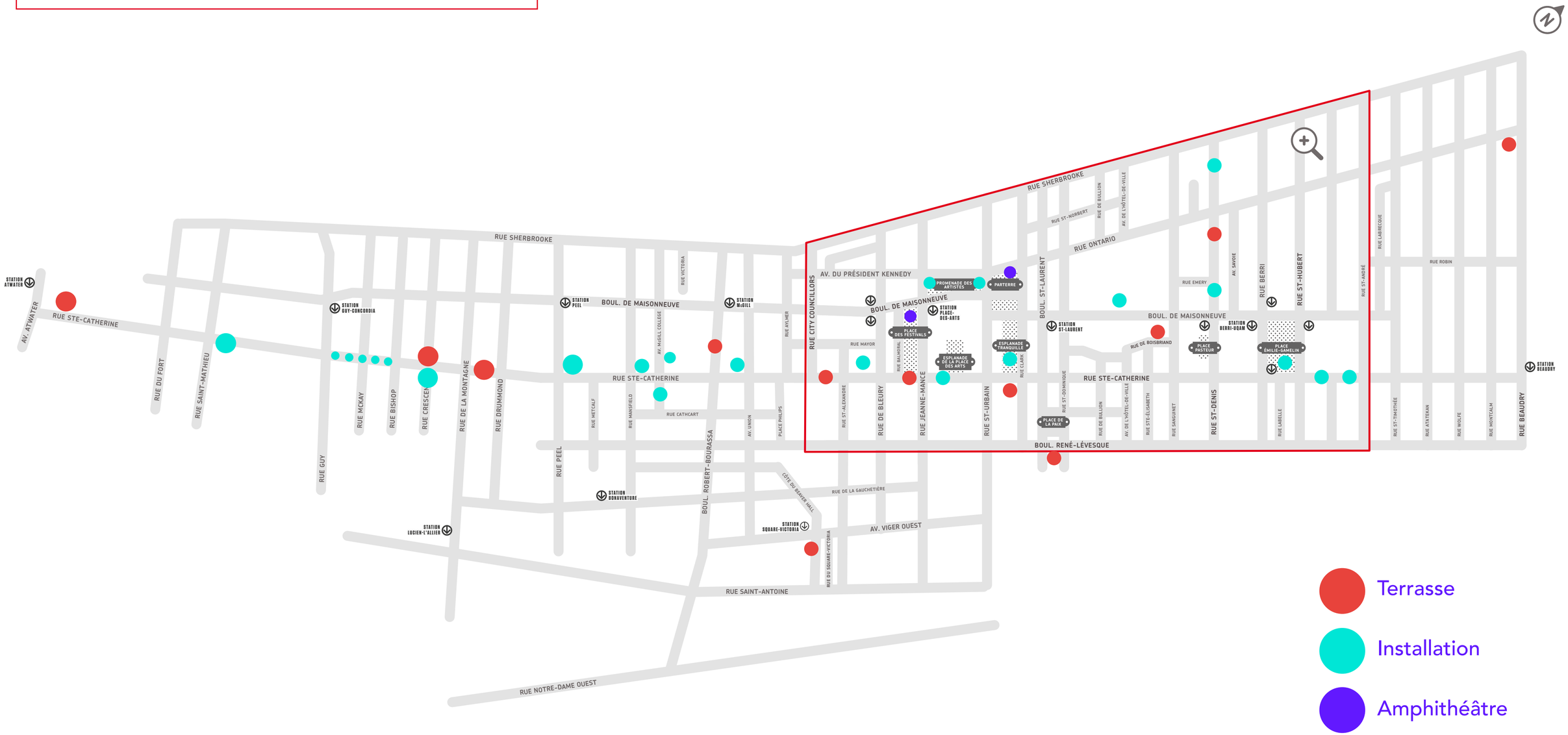

Installations et terrasses



Terrasse

Plage

Dans ma cour

Exposition photo

Inauguration de l'esplanade Tranquille

Jardins Gamelin

Installation

Rivière interactive

Amphithéâtre

Intervention

Programmation

	DISCIPLINE	PARTENAIRES
	CIRQUE	Festival MCC Monastère Hors Piste
	DANSE	Festival Quartiers Danses Salsa Folie Présence Autochtone
	THÉÂTRE DE RUE	OFFTA Festival des arts de ruelle Monument National
	HUMOUR	Juste pour rire LNI
	MUSIQUE	Les Francos FIJM OM Piknic Électronik Nuit d'Afrique
	ART VISUEL ET NUMÉRIQUE	MU UQAM LNDMRK / Festival Mural La Sat UQAM



TOTAL REPRÉSENTATIONS	TOTAL ARTISTES
2141	663

Projets spéciaux

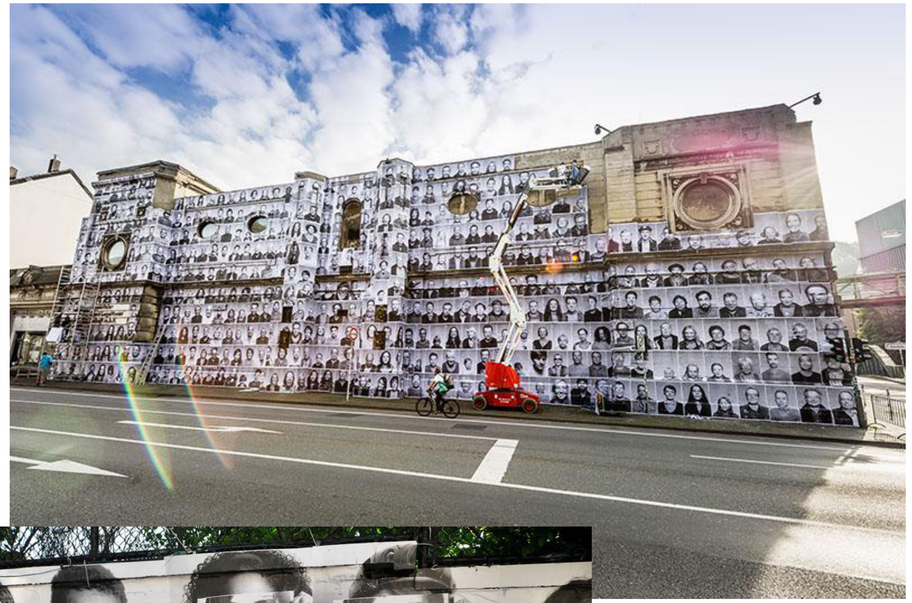



LES VISAGES DE MONTRÉAL

Projet participatif international « Inside Out » de l'artiste français JR :

- Des milliers de portraits de citoyens et citoyennes de Montréal
- Un projet évolutif tout au long de l'été
- Un projet de médiation citoyenne
- Un appel créatif à la solidarité
- Des mosaïques qui tapisseront les palissades de chantiers, les vitrines et les bâtiments du centre-ville



Projets spéciaux





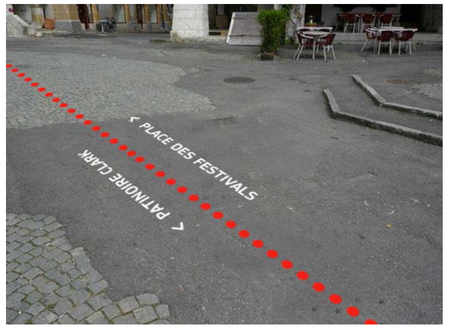





PARCOURS CULTUREL

De l'Usine C au Centre Canadien d'architecture, un tracé au sol qui relie tous les pôlesde diffusion culturels du Centre ville.

Un parcours ponctué d'œuvres d'art et installations originales, ludiques et participatives qui engagent le public.

Plus d'une centaine de lieux à découvrir sur un territoire de 9 kilomètres.

Inspiré de projets internationaux tels que Suivez la ligne verte de Nantes et le Boston freedom trail mais aussi d'importants projets d'ici tels que le sentier des Musées à Québec et le Golden Square Mile (parcours des Musées montréalais).

Projets spéciaux

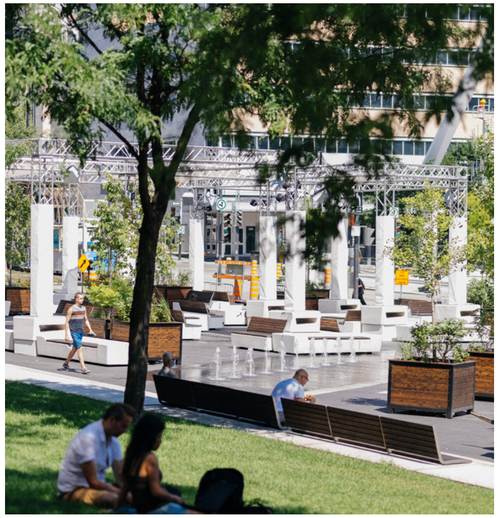

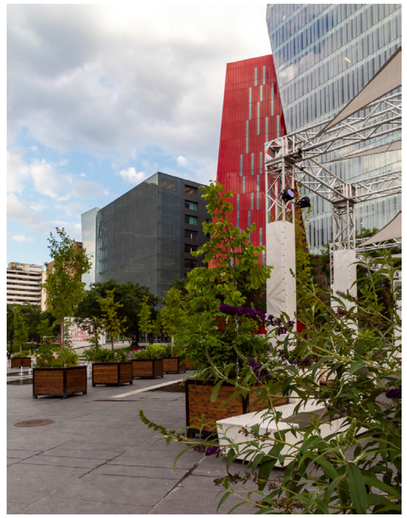



VERDISSEMENT

La notion de verdissement est centrale dans la réflexion des aménagements.

- Combattre les îlots de chaleur
- Création de zones d'ombre
- Aménagement de zones vertes
- Embellissement et amélioration du design des aménagements sécuritaires, dans le respect des normes anti-terrorisme.
- Intégration des populaires et efficaces « bacs à arbres » sur le territoire.
- De projet pilote en 2020 à projet permanent à la demande des SDC

En collaboration avec le Laboratoire de foresterie urbaine, le Laboratoire d'agriculture urbaine et Sentier Urbain.

Mobilisation

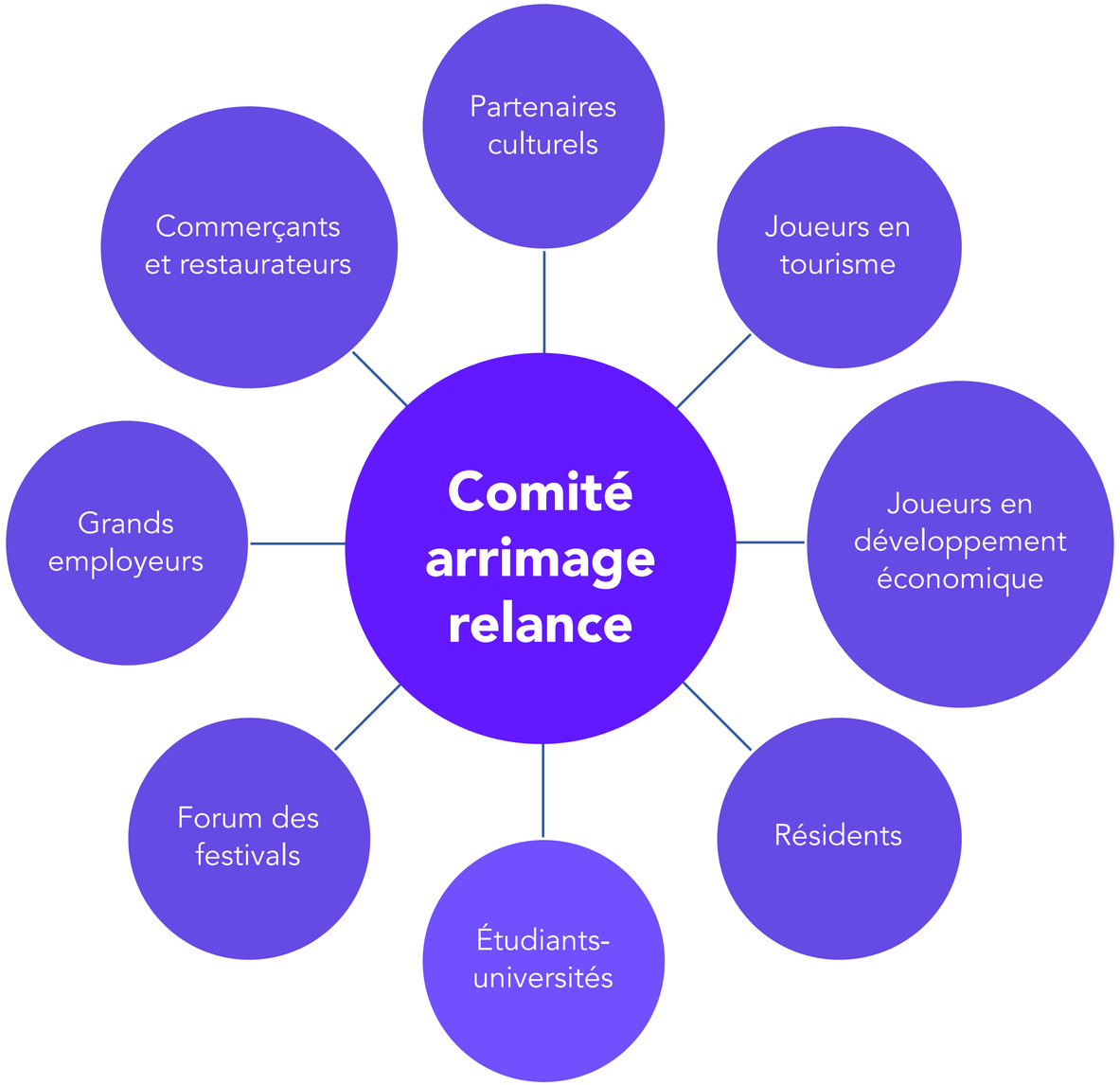

Identification et mobilisation des parties prenantes prioritaires faisant partie de l'écosystème du centre-ville **via la création d'un comité dédié.**



Mobilisation

PARTENAIRES

Partenariat du quartier des spectacles

Montréal centre-ville

Association des sociétés de développement commercial de Montréal

Association des propriétaires immobiliers de McGill

Regroupement des commerçants et propriétaires de la rue Ontario

Association de la rue Crescent

SDC Rue St-Denis

SDC Quartier latin

SDC Village

SDC Vieux-Montréal

Association des commerçants de la rue Crescent

Tourisme Montréal

CCMM

Palais de congrès de Montréal

IDU

Ivanhoé Cambridge

CDPQ

Desjardins

BNC

Hydro Québec

McGill

Concordia

UQAM

Table des Faubourgs St-Laurent

Table Peter-McGill

Association des hôtels du Grand Montréal

Association des restaurateurs du Québec

A5

Le Central

Héritage Montréal, Robert Turgeon

Le Quartier des musées

Société de développement touristique Mille Carré Doré, Pascale Grignon

XP MTL

PME MTL

Mobilisation

Mobilisation communications

- Comité des directions de communications.
    - Objectif : mise en commun d'expertises, consultation et échanges sur les enjeux spécifiques au niveau des communications.

Mobilisation des organismes culturels de l'ensemble du centre-ville

- Mise sur pied d'un comité spécifique avec les organismes culturels du centre-ville : Musée des beaux-arts. McCord, Musée Pointe-à-Callière, Usine C et Écomusée du fier monde.

Exemple de comité qui sera mis sur pied

COMITÉ CRÉATION DU QUARTIER CHINOIS

Jean De Lessard, designer d'espaces collectifs
Karen TAM, artiste visuelle et d'installation
Eva (YiFang Hu), commerçante - propriétaire du COQ FRIT
Parker Mah, artiste
Winston Chan, entrepreneur



Budget

DÉPENSES

PROJET LES VISAGES DE MONTRÉAL / INSTALLATION (ART PUBLIC)	1 050 000 $
TERRASSES	1 980 040 $
AMÉNAGEMENT SAINTE-CATHERINE	1 294 000 $
AMÉNAGEMENT SAINT-DENIS	218 241 $
MUTUALISATION DES ESPACES SCÉNOGRAPHIQUES / FORUM DES FESTIVALS	1 500 000 $
ANIMATION	1 916 500 $
COMMÉMORATION / CÉLÉBRATION	800 000 $
PROMOTION	605 000 $
PROPRETÉ ET SÉCURITÉ / AGENTS D'ACCUEIL / MÉDIATION SOCIALE	500 000 $
TOTAL	9 863 781 $

Budget

REVENUS

FÉDÉRAL	
INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ	500 000 $
FONDS DU CANADA POUR LA PRÉSENTATION DES ARTS	250 000 $
EMPLOI ÉTÉ CANADA	218 241 $
MONTRÉAL	
RELANCE CENTRE-VILLE	3 000 000 $
QUÉBEC	
FONDS DE MAINTIEN DES ACTIFS STRATÉGIQUES EN TOURISME – FESTIVAL	1 000 000 $
FONDS DE MAINTIEN DES ACTIFS STRATÉGIQUES EN TOURISME – GASTRONOMIE TERRASSE	1 170 000 $
FONDS D'INITIATIVE ET DE RAYONNEMENT DE LA MÉTROPOLE	800 000 $
PRIVÉ	
LE CENTRAL	30 000 $
HYDRO-QUÉBEC	50 000 $
AUTRES	125 000 $
PROMOTEUR	
MTLCV	1 069 000 $
PQDS	1 650 000 $
TOTAL	9 862 241 $



QUARTIER
DES SPECTACLES
MONTRÉAL

MONTRÉAL
CENTRE
—VILLE

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1210154002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Accorder une contribution financière de 3 000 000 $ au Partenariat du Quartier des spectacles pour 2021 en vue de soutenir la mise en oeuvre d'un plan de soutien à la relance du centre-ville / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Notre intervention se limite à la validation de l'article 5.6 de la convention à intervenir entre la Ville de Montréal et le Partenariat du Quartier des spectacles. Nous tenons pour acquis que la convention est conforme au modèle de la banque de documents juridiques et que le fond et la forme sont conformes.

FICHIERS JOINTS

2021-05-07 Version finale Ville PQDS.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-07

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873
Division : Droit contractuel

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
12120154002

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), H2Y 1C6 agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

ET : **PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES** personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C38), dont l'adresse principale est le 1435 rue Saint-Alexandre, bureau 500, Montréal, Québec, H3A 2G4, agissant et représentée Madame Monique Simard, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 857612972
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1208457957

Ci-après, appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme responsable de l'animation des places publiques du quartier des spectacles, gère le calendrier des événements, contribue à bonifier l'offre culturelle extérieure par ses propres projets et par un soutien logistique et financier à d'autres initiatives.

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente Convention, prévoir les conditions qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule, l'Annexe 1 et l'Annexe 2 font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : les normes de visibilité mentionnées à l'article 4.4 de la présente Convention;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape et final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même

que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet, lesquels sont plus amplement décrits à l'Annexe 1;

2.6 « **Responsable** » : Directrice du Service du développement économique, ou son représentant dûment autorisé.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet (ci-après le « **Projet** »).

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, il est entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir, à ses frais, toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français. Il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les locaux de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité.

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément aux dispositions concernant le Protocole de visibilité et d'affaires publiques (ci-après les « **Normes de visibilité** ») joint à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements relatifs au Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, il est entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville et leurs représentants, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures

normales de bureau, pour répondre à leurs questions et leur fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives leur permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention. Les pièces justificatives originales et les registres afférents à la présente Convention devront être conservés par l'Organisme pour une période d'au moins six (6) ans après la Date de terminaison ou jusqu'au règlement des litiges et réclamations, s'il y a lieu, selon la plus tardive des deux dates;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les cent-vingt (120) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard cent-vingt (120) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard cent-vingt (120) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait

et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, toute demande, tous recours ou toutes poursuites intentées contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11, et la tient indemne, en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seul toute la responsabilité à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.9 Communications des informations

L'Organisme doit fournir, sur demande, tous les rapports, comptes, dossiers ou documents de toute nature, relatifs à la présente Convention, à toute personne autorisée par la Ville afin qu'elle puisse les examiner, les vérifier et en prendre copie. Ces documents doivent demeurer disponibles pendant six (6) ans suivant la date de réclamation;

4.10 Clauses particulières

4.10.1 conserver son statut d'organisme sans but lucratif pendant toute la durée de la présente Convention. Par conséquent, l'Organisme s'engage à aviser la Ville dans les dix (10) jours de la perte de son statut d'organisme sans but lucratif;

4.10.2 respecter les dispositions de la Charte de la langue française applicables et promouvoir l'usage du français auprès de sa clientèle et de ses employés et avoir un message d'accueil en français;

4.10.3 à la demande de la Ville, participer à un processus d'assurance qualité, de suivi et d'évaluation.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de TROIS MILLIONS de dollars (3 000 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

- un premier versement au montant de un UN MILLION CINQ CENT MILLE DOLLARS (1 500 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;

- un deuxième versement au montant de UN MILLION DEUX CENT MILLE DOLLARS (1 200 000 $), au plus tard le 30 juin 2021, suite à la présentation d'un rapport d'étapes, sous forme de tableau de suivi, du niveau d'avancement du Projet;

- un troisième versement au montant de TROIS CENT MILLE DOLLARS (300 000 $), suite à l'approbation de la Reddition de compte par le Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

5.5 Respect des obligations

Aucun versement fait à l'Organisme ne constitue une reconnaissance du fait que ce dernier a respecté ses obligations en vertu de la présente Convention.

5.6 Dépenses engagées avant la conclusion de la Convention

Nonobstant la date de prise d'effet de la présente Convention, la Ville convient que la contribution financière accordée peut servir à payer des dépenses en lien avec le Projet qui ont été encourues à partir du 18 mars 2021.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme ;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, salaire, honoraires, rabais ou avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versé à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.

6.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme fait défaut de respecter l'une ou plusieurs des obligations prévues à la présente Convention, après que la Ville l'ait avisée par écrit de remédier dans un délai de trente (30) jours, à un ou plusieurs défauts;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par

l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales;

7.1.5 si l'Organisme a, directement ou par l'entremise de ses représentants, présenté des renseignements faux, trompeurs ou incomplets à la Ville .

7.2 Dans le cas prévu au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 ou 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 Dans le cas prévu au sous-paragraphe 7.1.5, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès que la Ville a connaissance de l'événement;

7.5 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2, 7.3 ou 7.4, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme et même réviser le niveau de sa contribution financière.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 janvier 2022.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (2 500 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient tous les droits et a acquis de tout tiers, le cas échéant, lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1435 rue Saint Alexandre, bureau 500, Montréal, Québec H3A 2G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du président du CA. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275 rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Monsieur Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de ..... 20__

PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES

Par : _____
Madame Monique Simard

Cette Convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2021 (Résolution …….).

ANNEXE 1

PROJET

Le Projet est décrit en pièce jointe dans le dossier de demande de contribution financière de l'Organisme daté de mai 2021. Cette pièce jointe constitue une partie intégrante de la présente Convention.

Le plan de relance porté par le PQDS, repose sur les axes suivants:

- Soutenir et compléter les initiatives d'aménagement (piétonnisation saisonnière ou de fin de semaine, terrasses mutualisées, halte, etc.) et d'animations des SDC Montréal Centre-ville, Village, Quartier Latin et Vieux-Montréal dont les ressources financières ont été affectées et les besoins ont augmenté par la baisse d'achalandage dans le secteur.

- Déployer des aménagements sur le territoire du Quartier des spectacles et en dehors qui permettent de tenir des activités culturelles, grand public et familiales, dans le respect des normes sanitaires (amphithéâtres) pour favoriser l'achalandage du centre-ville

- Fédérer les acteurs du milieu culturel du centre-ville et offrir des prestations pluridisciplinaire pour animer les artères et places du centre ville : danse, musique, cirque, théâtre de rue, humour, arts visuels et numériques

- Projets spéciaux
    - "Les visages de Montréal" Projet participatif international « Inside Out » de l'artiste français JR : projet de médiation citoyenne, créatif permettant l'affichage de milliers de portraits de montréalais.

    - "Parcours culturel": boucle de 12 km, appuyée par , un tracé au sol qui relie tous les pôles de diffusion culturels du Centre ville, ponctué d'œuvres d'art et installations originales, ludiques et participatives qui engagent le public.

- Intervention de verdissement pour accroître la qualité de l'expérience afin de combattre les îlots de chaleur, accroître les zones d'ombres, embellir les aménagements sécuritaire (antiterroriste), etc, en vue de concevoir des projets permanent à la demande des SDC (collaboration avec le Laboratoire de foresterie urbaine, le Laboratoire d'agriculture urbaine et Sentier Urbain).

- Mobiliser les partenaires (économique, culturels, résidents, festivals, restaurateurs, tourisme, grand employeurs, universités) pour assurer aussi bien une réponse adaptée aux besoins, qu'une cohésion en terme d'intervention, de ressources et de promotions des interventions

Reddition de compte

Indicateurs de coûts :

- Bilan financier ventilé du projet permettant de comparer le budget prévisionnel au budget réel.

Indicateurs d'efficacité :

- Liste exhaustive des interventions réalisées par rapport aux objectifs annoncés.
- Liste comparative des interventions, par typologie, réalisées en 2021 par rapport à l'année 2020 sur les territoires comparables.
- Cartographie des interventions effectuées en 2021.
- Nombre et entité des partenaires, et leur rôle au sein du comité dédié.
- Taux de participation des partenaires aux rencontres du comité dédié et taux de satisfaction.
- Rapport de couverture médiatique des interventions réalisées : articles, commentaires, mentions dans la presse, les médias électroniques et/ou les médias sociaux.

Indicateurs de qualité :

- Taux de satisfaction de la clientèle/population à l'égard des nouvelles actions (nécessite un travail d'enquête).
- Taux de satisfaction des commerçants (nécessite un travail d'enquête).
- Impacts positifs réels des actions sur le secteur (achalandage, sécurité, retombées financières, etc.) recueillis auprès des partenaires.
- Nombre et montant des contrats octroyés aux firmes en design et architectures, issues ou non du bassin de professionnels identifiés dans le cadre de l'appel à projets réalisé par le Bureau du design du Service du développement économique de la Ville de Montréal.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

· Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

· Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

· Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan;

· Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal.

· Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

· S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

· Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

· Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

· Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

- Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

- Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

- Offrir au cabinet de la mairesse et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairedemontreal.ca/, section «**Communiquer avec nous»**.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

· Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

· Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

· Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

· Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

· Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

· Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

· Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

· Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

· Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

· Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

· Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

· Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

· S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

· Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;

· Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse;

· Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca.

ANNEXE 3
Indicateurs de reddition de compte

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1210154002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Accorder une contribution financière de 3 000 000 $ au Partenariat du Quartier des spectacles pour 2021 en vue de soutenir la mise en oeuvre d'un plan de soutien à la relance du centre-ville / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1210154002 - Partenariat du Quartier des spectacles.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au Budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-07

Sabiha FRANCIS
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9866
Division : Service des finances-Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 30.01

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1201097005

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Autoriser la modification du calendrier de réalisation des voies cyclables temporaires dans les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine / Modifier la portée des aménagements de la rue Saint-Antoine (CM20 0529)

Il est recommandé :
d'autoriser la modification du calendrier de réalisation des voies cyclables temporaires dans les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine et de modifier la portée des aménagements de la rue Saint-Antoine (CM20 0529).

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-22 16:55

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1201097005

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Autoriser la modification du calendrier de réalisation des voies cyclables temporaires dans les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine / Modifier la portée des aménagements de la rue Saint-Antoine (CM20 0529)

CONTENU

CONTEXTE

L'année de réalisation des aménagements cyclables a été modifiée. Initialement prévus en 2020, les aménagements cyclables temporaires dans les rues Saint-Antoine et Saint -Jacques seront réalisés en 2021.
Également, la portée des aménagements de la rue Saint-Antoine a été ajustée. Initialement prévus entre les rues Courcelle et Guy, ces aménagements sont maintenant prévus entre les rues Vinet et Guy.

La portée des aménagements de la rue Saint-Jacques demeure la même, soit entre les rues Rose-de-Lima et Guy.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur(e)

514 872-3481
Tél :
Télécop. : 000-0000

Dossier # : 1201097005

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception, la réalisation et la surveillance des travaux associés à la mise en place temporaire de la piste cyclable faisant partie du Réseau Express Vélo (REV) dans les rues Saint-Antoine, entre les rues de Courcelle et Guy, et Saint-Jacques, entre les rues Rose-de-Lima et Guy.

Il est recommandé d'accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception, la réalisation et la surveillance des travaux associés à la mise en place temporaire de la piste cyclable faisant partie du Réseau Express Vélo (REV) dans les rues Saint-Antoine, entre les rues de Courcelle et Guy, et Saint-Jacques, entre les rues Rose-de-Lima et Guy.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-04-30 12:28

Signataire : Isabelle CADRIN

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1201097005**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception, la réalisation et la surveillance des travaux associés à la mise en place temporaire de la piste cyclable faisant partie du Réseau Express Vélo (REV) dans les rues Saint-Antoine, entre les rues de Courcelle et Guy, et Saint-Jacques, entre les rues Rose-de-Lima et Guy.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) est responsable de l'aménagement, de la réfection (entretien majeur) et du développement du réseau de voirie artérielle de la Ville de Montréal (RAAV), compétence relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville (Art. 87(6) et Art. 105). Par ailleurs, le 24 octobre 2019 le conseil d'agglomération avait délégué au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois jusqu'au 31 décembre 2020, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal. Sachant que l'aménagement et le réaménagement de la piste cyclable sur laquelle il souhaite intervenir est de la juridiction du conseil municipal par délégation du conseil d'agglomération, l'arrondissement du Sud-Ouest a offert d'y réaliser les travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal qui stipule que « Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la ville d'une résolution acceptant la fourniture de services ». L'acceptation de l'offre de service de l'arrondissement du Sud-Ouest constitue l'objet du présent dossier.
L'arrondissement du Sud-Ouest offre de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux associés à la mise en place temporaire de la piste cyclable faisant partie du Réseau Express Vélo (REV) dans les rues Saint-Antoine, entre les rues de Courcelle et Guy, et Saint-Jacques, entre les rues Rose-de-Lima et Guy (voir plan de localisation en pièce

jointe). Il justifie une intervention rapide à cet endroit ainsi. *« Ces liens faciliteront et sécuriseront les déplacements des cyclistes et permettront d'améliorer la santé des citoyens. »*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0483 - 24 octobre 2019 - Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2020, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - GDD1196407001
CA19 22 0140 - 17 mai 2019 - Offre, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), de prendre en charge la réalisation des travaux associés à la mise en place temporaire d'une piste cyclable (dossier 1190890003)

DESCRIPTION

La phase transitoire du projet, prévue en 2020, consiste à implanter une bande cyclable unidirectionnelle protégée par des bollards et à modifier les feux de circulation pour les deux tronçons suivants :

- rue Saint-Antoine entre les rues de Courcelle et Guy (± 2,6 km) en direction ouest
- rue Saint-Jacques entre les rues Rose-de-Lima et Guy (± 1,5 km) en direction est

JUSTIFICATION

Comme les travaux seront exécutés dans le RAAV et touchent également le réseau cyclable identifié au Plan de transport, dont la compétence est déléguée par le conseil d'agglomération à la ville centre, il est requis que celle-ci délègue à l'arrondissement du Sud -Ouest, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant son offre de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.
En raison de son expertise en construction et du fait que les travaux se déroulent sur son territoire, l'arrondissement du Sud-Ouest est l'instance la mieux placée pour réaliser le plus rapidement ces travaux.

Conditions d'acceptation, par la ville centre, de l'offre de services de l'arrondissement :
Pour l'exécution du projet, l'arrondissement devra se soumettre aux conditions suivantes :

- **L'arrondissement devra obtenir l'autorisation de la directrice de la mobilité avant de procéder au lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement cyclable.**
  Cette exigence vise à permettre à la ville centre d'exercer son droit de regard sur le projet visé. La validation des esquisses préliminaires par la division Développement de projets et intégration des réseaux est donc préalable à l'émission de l'autorisation par la directrice de la Direction de la mobilité. Cette autorisation témoignera de l'accord du SUM quant aux aménagements proposés et précisera toutes les conditions et exigences de la ville centre en lien avec la réalisation du projet par l'arrondissement. Les conditions établies par le SUM en lien avec la réalisation dudit projet devront obligatoirement être respectées par l'arrondissement.

- **L'arrondissement devra inscrire le SUM, direction de la mobilité - chef de la Division Développement de projets et intégration des réseaux, comme partie prenante ainsi que le Service des finances comme intervenant pour l'imputation des dépenses dans les sommaires décisionnels d'octroi de**

contrats pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.
Cette intervention confirmera que le SUM assumera l'entièreté des dépenses liées aux aménagements cyclables qui seront faits sur cet axe identifié au plan vélo, selon les conditions émises, y compris les plans et devis.

Les conditions et exigences de la ville centre comprennent également, sans s'y limiter, les modalités suivantes :

- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement s'assurera, s'il y a lieu, d'obtenir l'approbation par le Service de l'eau, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et la Société de transport de Montréal (STM) des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement s'engage à gérer le projet en utilisant les meilleures pratiques de gestion de projet, en conformité avec le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de la Ville (résolution CG10 0158);
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir à la ville centre, à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire.
- Plus précisément, il devra établir et tenir à jour un échéancier maître dans lequel sera inscrit le déroulement du projet, décrire comment sont utilisés les fonds mis à sa disposition pour la réalisation du projet étant entendu que les fonds destinés à la réalisation du projet doivent être utilisés à cette seule fin;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de la mobilité s'engage à assumer les coûts de réalisation du projet, à l'intérieur des budgets prévus du Service de l'urbanisme et de la mobilité sous réserve que le plan final soit approuvé par la division Développement de projets et intégration des réseaux. Les travaux doivent être réalisés en 2020.
Les coûts de main d'oeuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrat seront assumés par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux projetés auront un impact certain sur la qualité de vie des citoyens. Ces liens faciliteront et sécuriseront les déplacements des cyclistes et permettront d'améliorer la santé des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre de services de l'arrondissement n'est pas acceptée, il ne sera pas possible de réaliser à court terme les travaux.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Il n'y a pas d'impact pour l'approbation de l'offre de service de l'arrondissement du Sud-Ouest lié à la COVID-19, cependant il y a un risque que la réalisation des travaux soit retardée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toute activité de communication dans le cadre de ce dossier devra faire l'objet d'une coordination avec le service des communications de la Ville centre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2020 : Acceptation par le conseil municipal de l'offre de services de l'arrondissement
Août 2020 : Octroi du contrat
Automne 2020: Travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sandra PICARD, Le Sud-Ouest
Hugues BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Sandra PICARD, 28 avril 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-04-22

Stéphane BLAIS
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-3481
Télécop. :

Tél : 514 872-1959
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2020-04-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2020-04-30

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 25 mai 2020 Séance tenue le 26 mai 2020	Résolution: CM20 0529

Accepter l'offre de service du conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest de prendre en charge la conception, la réalisation et la surveillance des travaux associés à la mise en place temporaire de la piste cyclable faisant partie du Réseau Express Vélo (REV) dans les rues Saint-Antoine, entre les rues de Courcelle et Guy, et Saint-Jacques, entre les rues Rose-de-Lima et Guy, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0727;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement du Sud-Ouest de prendre en charge la conception, la réalisation et la surveillance des travaux associés à la mise en place temporaire de la piste cyclable faisant partie du Réseau Express Vélo (REV) dans les rues Saint-Antoine, entre les rues de Courcelle et Guy, et Saint-Jacques, entre les rues Rose-de-Lima et Guy, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.*

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Marvin Rotrand

30.09 1201097005
/cb

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 27 mai 2020

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.02

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1216945002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accepter la délégation du conseil d'agglomération en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard à l'arrondissement de LaSalle, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux.

Il est recommandé:
d'accepter la délégation du Conseil d'agglomération en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard à l'arrondissement de LaSalle, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-22 10:25

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1216945002**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accepter la délégation du conseil d'agglomération en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard à l'arrondissement de LaSalle, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet des réseaux de l'ouest, la Direction de l'eau potable (DEP) doit construire une conduite de 900 mm de diamètre entre l'usine Charles-J.-Des Baillets et le réseau de Lachine. Cette conduite constitue un des trois nouveaux liens à construire, totalisant environ 12 kilomètres, dans un horizon de 10 ans afin de desservir le réseau de Lachine par le réseau Atwater/Charles-J.-Des Baillets, et d'abandonner à terme l'usine de production d'eau potable de Lachine.
Il est prévu de construire un premier tronçon de la conduite de 900 mm dans l'emprise d'Hydro-Québec, entre l'avenue Dollard et la 90e Avenue, en 2022. Pour rejoindre l'emprise, la conduite doit traverser l'avenue Dollard, l'usine Charles-J.-Des Baillets se trouvant du côté est de celle-ci. Or, l'arrondissement de LaSalle a récemment obtenu le financement pour effectuer les travaux de réfection et de configuration de la chaussée de l'avenue Dollard, entre les rues Salley et Jean-Brillon. Ainsi, afin de ne pas effectuer de nouveau des travaux en 2022 dans l'avenue Dollard récemment reconstruite, il est requis de s'intégrer au projet de l'arrondissement pour construire un segment d'environ 100 mètres de conduite principale, incluant la chambre de vannes et raccords sur le site de l'usine Charles-J.-Des Baillets.

Selon l'article 19 par. 5 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, le projet de construction de la conduite d'eau potable principale est lié à l'exercice de la compétence d'agglomération relative à l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux, puisqu'il concerne une conduite du réseau d'agglomération.

Aussi, afin que la Ville de Montréal puisse accepter l'offre de l'arrondissement de réaliser les travaux relatifs au projet, le conseil d'agglomération doit d'abord déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal la réalisation de ceux-ci.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1216945001 - Déléguer au conseil municipal, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard à l'arrondissement de LaSalle, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux.
CG20 0034 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, d'une durée de dix ans, avec FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 $, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (15 436 424,21 $, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de deux projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 $ taxes et contingences incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 $ (contingences incluses) pour le contrat B - Appel d'offres public 19-17711 (contrat A : 2 soum., contrat B: 1 soum.)

CG19 0158 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et de Dorval

A18 20 0053 - Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction de la fondation et pavage, trottoir et feux de circulation de l'avenue Dollard entre Jean-Brillon et Salley dans le cadre de la mise en oeuvre des programmations 2018-2020 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT)

DESCRIPTION

Il s'agit d'accepter la délégation au conseil municipal de la Ville de Montréal des responsabilités de gestion et de réalisation des travaux relatifs au projet de construction d'une conduite de 900 mm sous l'avenue Dollard afin de pouvoir donner suite à l'offre de l'arrondissement de LaSalle qui propose à la Ville de prendre en charge les travaux, notamment :

- la gestion des projets;
- la préparation des appels d'offres et l'octroi des contrats;
- le suivi de la surveillance des travaux.

JUSTIFICATION

Cette acceptation de la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au conseil municipal peut s'effectuer par voie de résolution en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, qui stipule que « le conseil d'agglomération et le conseil ordinaire de la municipalité centrale peuvent, par des résolutions similaires, prévoir la délégation, pour une période déterminée, de l'exercice d'une compétence d'agglomération à l'égard de la municipalité ou sur son territoire ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux de construction de la conduite principale d'eau potable sont prévus au règlement d'emprunt.
Le financement des travaux de conduite d'eau potable principale continuera à être assumé par l'agglomération conformément à l'article 65 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations selon lequel les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice d'une compétence d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des autres compétences.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La construction de la conduite principale d'eau potable de 900 mm de diamètre s'inscrit dans le projet des réseaux de l'ouest qui vise la fermeture des usines de Lachine et de Dorval, ce qui permettra d'optimiser les installations en eau potable et par le fait même de réduire les coûts d'exploitation annuels et récurrents au budget de fonctionnement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Acceptation de la délégation du Conseil d'agglomération par le conseil municipal : 17 mai 2021
Délégation du Conseil d'agglomération au Conseil municipal en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations : 20 mai 2021

Conclusion d'une entente de gouvernance de projet entre la ville centrale et l'arrondissement de LaSalle : Mai 2021

Acceptation par le Conseil municipal de l'offre de l'arrondissement de LaSalle de la gestion et de la réalisation du projet en vertu de l'article 85, al.2, de la Charte de la Ville de Montréal : 14 juin 2021

Offre au Conseil municipal par le Conseil d'arrondissement de LaSalle de prendre en charge les travaux : 12 juillet 2021

Octroi de contrat par le Conseil d'arrondissement : 12 juillet 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie PLOUFFE, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Lyne LAMBERT, LaSalle
Farid CHABOUNI, LaSalle
Leilatou DANKASSOUA, Service des finances

Lecture :

Lyne LAMBERT, 16 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

France-Line DIONNE
Ingenieur(e)

Tél : 514 216-3919
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-14

Romain BONIFAY
Chef de section - projets de construction

Tél : 514-467-4001
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2021-04-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2021-04-21

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1216945002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Objet :	Accepter la délégation du conseil d'agglomération en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard à l'arrondissement de LaSalle, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Suivant l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001), le conseil d'agglomération et le conseil ordinaire de la municipalité centrale, soit le conseil municipal de la Ville de Montréal, peuvent, par des résolutions similaires, prévoir la délégation, pour une période déterminée, de l'exercice d'une compétence d'agglomération à l'égard de la municipalité ou sur son territoire. Le présent sommaire décisionnel est conforme à cet article.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate
Tél : 514 872-8594
Division : Droit public et législation

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.03

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1210252001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Mandater la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports pour tenir une consultation publique portant sur le projet de Cadre d'intervention en reconnaissance

Il est recommandé :
de mandater la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports pour tenir une consultation publique portant sur le projet de Cadre d'intervention en reconnaissance.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-05-06 12:28

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1210252001**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Mandater la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports pour tenir une consultation publique portant sur le projet de Cadre d'intervention en reconnaissance

CONTENU

CONTEXTE

La reconnaissance est implantée à Montréal depuis longtemps et nous avons hérité collectivement de nombreux marqueurs de reconnaissance issus des choix du passé. Divers modes d'encadrement des interventions se sont succédé au fil des lois, règlements, politiques, administrations et acteurs civils, ainsi que des changements à l'environnement municipal. La situation actuelle présente des défis du fait que les reconnaissances sont attribuées au cas par cas, selon les propositions qui proviennent de nombreux acteurs et sans vision d'ensemble. En encadrant l'avenir des reconnaissances, la Ville de Montréal souhaite que ses actions témoignent d'une manière plus éloquente de l'histoire de la société montréalaise et des valeurs qu'elle partage, afin de renforcer l'identité montréalaise.

Dans la société actuelle, de nouveaux enjeux de reconnaissance surgissent. La découverte de nouvelles informations ou des changements de valeurs provoquent parfois des questionnements relatifs à des événements ou des personnes reconnus à une autre époque et parfois contestés aujourd'hui qui peuvent occasionner des demandes de révision de certains gestes de reconnaissance passés.

Devant ces enjeux et cette profusion de reconnaissances, la Ville se questionne sur les outils de reconnaissance qui sont à sa disposition et sur les façons de leur offrir un meilleur encadrement. La démarche d'élaboration du Cadre d'intervention en reconnaissance poursuit l'ambition de composer un corpus d'interventions de reconnaissance qui représente l'ensemble des Montréalaises et Montréalais et contribue à la construction de leur identité et à leur épanouissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 1028 – 21 août 2017 – Adoption du Plan d’action en patrimoine 2017-2022

CM05 0356 – 30 mai 2005 – Adoption de la Politique du patrimoine

DESCRIPTION

Le Cadre d’intervention en reconnaissance concerne les interventions officielles de reconnaissance de nature mémorielle ou patrimoniale – cérémonie commémorative, commémoration matérielle, toponymie, identification et citation – réalisées par la Ville de Montréal. Il ne vise pas à limiter les autres gestes de reconnaissance que la Ville peut poser pour reconnaître, par exemple, la contribution actuelle d’une personne ou d’un groupe exemplaire. Les sujets de reconnaissance couverts par ce cadre seront conséquemment ceux qui viseront à préserver la mémoire de l’histoire de Montréal. Le Cadre d’intervention en reconnaissance s’adresse aux citoyennes et citoyens, aux élues et élus et aux unités d’affaires de la Ville (services et arrondissements). Il constitue un document commun de référence pour la mise en place ou la révision d’interventions officielles en reconnaissance. Dans cette perspective, il apparaît judicieux de soumettre à l’examen de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports le projet de Cadre d'intervention en reconnaissance, élaboré par la Division du patrimoine de la Direction de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité avec la collaboration de plusieurs autres services de la Ville centre, notamment le Bureau des relations internationales et le Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Direction générale, le Service de la culture et le Service de la diversité et de l'inclusion sociale. Le projet de cadre a été présenté à plusieurs membres de la société civile montréalaise au cours d'une démarche consultative composée de trois ateliers qui se sont déroulés les 16, 23 et 30 mars 2021, animés par l'Institut du Nouveau Monde.

Le projet de Cadre d'intervention en reconnaissance a été révisé à la suite de cette démarche consultative. Il devient pertinent de soumettre sa version révisée à une consultation plus large lors d'une consultation publique, tenue par la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports.

JUSTIFICATION

La tenue d'une consultation publique permettra de compléter le travail réalisé par la Division du patrimoine du Service de l’urbanisme et de la mobilité et le comité d'experts et de mettre à profit la connaissance fine qu'ont les citoyennes et citoyens des enjeux de reconnaissance. En outre, elle permettra de valider l'approche proposée par la Division du patrimoine pour la mise en place d'interventions de reconnaissance officielle par la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Après la tenue de la consultation, des ressources financières seront nécessaires à la mise en oeuvre du Cadre d'intervention en reconnaissance. Ces ressources seront évaluées en fonction de la démarche adoptée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La construction de l'identité montréalaise, corollaire du Cadre d'intervention en reconnaissance, est un facteur de renforcement du pilier social du développement durable. Cette démarche s'inscrit dans le plan stratégique Montréal 2030 (Orientation 2 : Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion et Orientation 3 : Amplifier la démocratie et l'inclusion).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les recommandations de la Commission contribueront à préciser le projet de Cadre d'intervention en reconnaissance en fonction des besoins des citoyennes et citoyens en vue de son adoption par le conseil municipal à l'automne 2021.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le présent dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la Covid-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication seront coordonnées avec les travaux de la Commission.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séances de travail avec la Commission en vue d'une présentation publique : Mai et juin 2021

- Dépôt des recommandations de la Commission : Août 2021
- Adoption du Cadre d'intervention en reconnaissance par le conseil municipal : Automne 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean LABERGE
Architecte

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-06

Sonia VIBERT
Chef de division - Patrimoine

Tél : 872-4768
Télécop. : 868-4912

Tél : 514-872-0352
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514-501-8756
Approuvé le : 2021-05-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2021-05-06

CADRE D'INTERVENTION EN RECONNAISSANCE

CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE, COMMÉMORATION MATÉRIELLE, TOPONYMIE, IDENTIFICATION ET CITATION

Cahier 1

Règles applicables aux reconnaissances officielles de la Ville de Montréal

Préparé par :

Division du patrimoine

Direction de l'urbanisme

Service de l'urbanisme et de la mobilité

5 mai 2021

Table des matières

1. Contexte **3**

2. Portée et objectifs du cadre **3**

2.1 Outils de reconnaissance visés 4
2.2 Les autres outils de reconnaissance de la Ville 6

3. Une vision d'avenir pour la reconnaissance **7**

3.1 Évaluation de la recevabilité d'un sujet de reconnaissance 7
3.2 Choix de l'outil ou des outils de reconnaissance 11
3.3 Constitution de listes indicatives de reconnaissance 12
3.4 Calendrier de mise en œuvre des reconnaissances 1**Erreur ! Signet non défini.**
3.5 Entretien et conservation optimale des reconnaissances 15
3.6 Évaluation de reconnaissances existantes 15

4. Outils de reconnaissance **17**

4.1 Cérémonie commémorative 17
4.2 Commémoration matérielle 20
4.3 Toponymie 23
4.4 Identification 26
4.5 Citation 29

1. Contexte

La reconnaissance est implantée à Montréal depuis longtemps et nous avons hérité collectivement de nombreux marqueurs de reconnaissance issus des choix du passé. Divers modes d'encadrement des interventions se sont succédé au fil des lois, règlements, politiques, administrations et acteurs civils, ainsi que des changements à l'environnement municipal. La situation actuelle présente des défis du fait que les reconnaissances sont attribuées au cas par cas, selon les propositions qui proviennent de nombreux acteurs et sans vision d'ensemble. En encadrant l'avenir des reconnaissances, la Ville de Montréal souhaite que ses actions témoignent d'une manière plus éloquente de l'histoire de la société montréalaise et des valeurs qu'elle partage, afin de renforcer l'identité plurielle de Montréal.

Dans la société actuelle, de nouveaux enjeux de reconnaissance surgissent. La découverte de nouvelles informations ou des changements de valeurs provoquent parfois des questionnements relatifs à des événements ou des personnes reconnus à une autre époque et parfois contestées aujourd'hui qui peuvent occasionner des demandes de révision de certains gestes de reconnaissance passés.

Devant ces enjeux et cette profusion de reconnaissances, la Ville se positionne par le biais du présent cadre sur les outils de reconnaissance qui sont à sa disposition et sur les façons de leur offrir un meilleur encadrement. La démarche d'élaboration du Cadre d'intervention en reconnaissance poursuit l'ambition de composer un corpus d'interventions de reconnaissance qui représente l'ensemble des Montréalaises et Montréalais et contribue à la construction de leur identité et à leur épanouissement.

2. Portée et objectifs du cadre

L'élaboration du présent cadre s'inscrit en continuité avec la **Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec**, la **Charte montréalaise des droits et responsabilités** et la **Politique du patrimoine** de la Ville de Montréal adoptée en 2005. Le cadre répond à un des engagements du **Plan d'action en patrimoine 2017-2022** qui insiste sur la nécessité d'encadrer les interventions de commémoration à la Ville de Montréal, en précisant que *« [l]'enjeu de la mémoire est collectif et la stratégie déployée devra tenir compte à la fois des enjeux de signification et des moyens de commémoration possibles. »*[1] Le cadre s'inscrit par ailleurs dans le plan stratégique **Montréal 2030**[2], notamment dans ses orientations 2 et 3, «

[1] Ville de Montréal. 2017. *Plan d'action en patrimoine 2017-2022*, p. 54.

[2] Ville de Montréal. 2017. *Plan stratégique Montréal 2030.* https://montreal.ca/articles/montreal-2030-un-premier-plan-strategique

Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion » et « Amplifier la démocratie et la participation ». Le cadre s'inscrit également dans la **Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025** de la Ville de Montréal.[3]

Le Cadre d'intervention en reconnaissance concerne essentiellement les interventions officielles de reconnaissance de nature mémorielle ou patrimoniale posées par la Ville de Montréal. Il ne vise pas à limiter les autres gestes de reconnaissance que la Ville peut poser pour reconnaître par exemple la contribution actuelle d'une personne ou d'un groupe exemplaire. Les sujets de reconnaissance couverts par ce cadre seront conséquemment ceux qui viseront à préserver la mémoire de l'histoire de Montréal.

Le Cadre d'intervention en reconnaissance s'adresse aux citoyennes et citoyens, aux élues et élus et aux unités d'affaires de la Ville (services et arrondissements). Il constitue un document commun de référence pour la mise en place ou la révision d'interventions officielles en reconnaissance.

À titre de responsable de l'élaboration et de la coordination du présent cadre et d'unité d'affaires conseillère en matière de patrimoine, la Division du patrimoine a produit le présent document. Elle a travaillé avec plusieurs autres unités d'affaires de la Ville, notamment la Présidence du conseil, le Bureau des relations gouvernementales et municipales, le Bureau des relations internationales, le Bureau de la lutte contre le racisme et la discrimination systémiques et le Bureau du Protocole de la Direction générale, le Bureau d'art public et le MEM - Centre des mémoires montréalaises du Service de la culture, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, le Service de la planification et de la gestion immobilière ainsi que le Service du greffe. L'élaboration du présent cadre s'appuie par ailleurs sur différents documents mentionnés en bibliographie (dans le cahier 3), notamment sur *Le cadre pour l'histoire et la commémoration*,[4] publié par l'agence Parcs Canada, qui identifie des pratiques clés pour l'histoire publique dans les lieux patrimoniaux.

2.1 Outils de reconnaissance visés

La cérémonie commémorative, la commémoration matérielle, la toponymie, l'identification et la citation font partie des outils dont dispose par la Ville de Montréal pour reconnaître son patrimoine et son identité. Par la mise en œuvre du présent Cadre, la Ville de Montréal entend appliquer ces outils de façon globale et cohérente.

[3] Ville de Montréal. 2020. *Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025*. https://montreal.ca/articles/strategie-de-reconciliation-avec-les-peuples-autochtones-2020-2025
[4] Parcs Canada. 2019. *Cadre pour l'histoire et la commémoration* : https://www.pc.gc.ca/fr/lhn-nhs/plan/cadre-framework

La **cérémonie commémorative** est une intervention protocolaire posée par l'administration municipale pour reconnaître des personnes décédées, des événements historiques ou des anniversaires.

La **commémoration matérielle** renvoie à l'ensemble des interventions permanentes visant à rappeler des faits passés, des personnages décédés ou des pratiques culturelles significatives dans l'histoire de Montréal, par l'érection de monuments, la pose de plaques, la réalisation d'aménagements ou de tout autre marqueur physique qui se veut permanent sur le domaine public.

La **toponymie** est un pouvoir municipal exercé par la Ville, en respect des règles de la Commission de toponymie du Québec, qui consiste en la dénomination des lieux publics. Bien qu'elle représente le principal véhicule de reconnaissance sur le territoire montréalais, sa fonction première est d'assurer le repérage efficace et sécuritaire dans la ville. Ainsi, plusieurs dénominations toponymiques ne sont pas des sujets de reconnaissance.

L'**identification** est un pouvoir accordé aux municipalités par la Loi sur le patrimoine culturel et qui leur permet d'identifier des éléments du patrimoine immatériel, un personnage historique décédé, un événement ou un lieu historique.[5] Ce pouvoir n'a pas encore été exercé par la Ville de Montréal.

Finalement, la **citation** est aussi un pouvoir accordé aux municipalités en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel et qui leur permet de citer, en tout ou en partie, un document lui appartenant, un immeuble, un site patrimonial situé sur son territoire ou un objet patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présentent un intérêt public. La citation n'est pas qu'une intervention de reconnaissance. Elle vise de surcroît à encadrer les interventions sur les biens cités.

Les objectifs généraux du Cadre d'intervention en reconnaissance sont de :

- Renforcer l'identité montréalaise;
- Mettre en valeur l'histoire, le patrimoine et la mémoire des Montréalaises et Montréalais;
- Exprimer certains aspects de la culture, de l'identité et des valeurs de la communauté montréalaise;
- Reconnaître la contribution passée de personnes, de groupes de personnes, d'événements ou de savoir-faire à l'identité montréalaise;
- Favoriser la conservation et la mise en valeur des éléments significatifs de l'identité montréalaise.

Les principes et critères établis dans ce cadre visent à assurer la cohérence des gestes de reconnaissance de la Ville de Montréal, qui entend agir de façon exemplaire en ce sens. Sa portée se limite aux interventions que la Ville peut poser en vertu de ses champs de compétence, des lois ou de la réglementation en vigueur.

[5] Bien que l'identification n'ait pas encore été exercée au niveau municipal, son équivalent provincial, la désignation, a été utilisée par le Gouvernement du Québec notamment pour la Tenue de l'Exposition universelle de Montréal de 1967.

- En matière de cérémonie commémorative, le présent cadre s'applique à certains événements de nature mémorielle organisés par la Ville ou auxquels elle est appelée à participer ou à contribuer, tant par la présence d'un de ses représentants officiels que par un soutien financier.
- En matière de commémoration matérielle et de toponymie, le cadre s'applique aux interventions et dénominations visant un élément du domaine public (tels un parc, une rue ou une place) ou un immeuble (bâtiment, terrain, structure ou vestige) appartenant à la Ville.
- En matière d'identification et de citation, le cadre s'applique aux reconnaissances que la Ville peut faire conformément à la Loi sur le patrimoine culturel, celle-ci permettant notamment d'identifier ou de citer des propriétés n'appartenant pas à la Ville.

2.2 Ce qui est exclu du présent cadre

Bien que le Cadre porte sur les cinq principaux outils de reconnaissance, l'action de la Ville en ce domaine ne se limite pas à ceux-ci. La Ville, entre autres :

- organise plusieurs cérémonies protocolaires comme la remise des clés de la Ville, la nomination des membres de l'Ordre de Montréal ou la remise de nombreux prix donnés par la Ville;

- honore des personnes décédées récemment (mise en berne de drapeaux, funérailles, etc.);

- gère le Programme d'art mural de la Ville, qui permet des gestes de reconnaissance selon fonctionnement propre et n'est pas soumis aux balises du présent cadre;
- souligne l'intérêt patrimonial d'immeubles et de secteurs, notamment par la diffusion en ligne de répertoires et de documents ainsi qu'à travers ses outils d'urbanisme[6];
- œuvre aussi plus largement à la mise en valeur du patrimoine mémoriel, notamment par les activités du MEM - Centre des mémoires montréalaises et la conservation de ses collections.

Les interventions de reconnaissance ne sont pas que l'apanage de la Ville. Les autres paliers de gouvernement, la société civile, les entreprises, les associations et autres regroupements, de même que des citoyennes ou citoyens, posent aussi des gestes de reconnaissance, qu'ils initient et gèrent à leur façon. Les organismes autres que la Ville de Montréal ne sont pas soumis à ce cadre, mais sont cependant invités à en adopter les valeurs et à en appliquer les principes et critères dans l'organisation de leurs propres gestes de reconnaissance.

[6] Parmi ces outils, mentionnons le Plan d'urbanisme de Montréal qui identifie des secteurs (patrimoine bâti et archéologique), des propriétés institutionnelles, des ensembles urbains et industriels d'intérêt, en plus de comprendre des listes d'immeubles d'intérêt pour chacun des arrondissements municipaux.

3. Une vision d’avenir pour la reconnaissance

Le Cadre d’intervention en reconnaissance vise à établir des balises pour les interventions de reconnaissance publique municipale que la Ville entend accorder dans les années à venir en termes de cérémonie commémorative, de commémoration matérielle, de toponymie, d’identification et de citation. Le présent document propose un processus de planification globale pour ces reconnaissances, dans le but d’éviter de les traiter à la pièce au gré des propositions reçues de toutes parts et de mieux représenter, mettre en valeur et renforcer l’identité montréalaise.

La méthodologie pour ce faire s’établit en six temps, décrits dans les sections suivantes :

3.1. Évaluation de la recevabilité et la pertinence d’un sujet de reconnaissance proposé par une citoyenne ou un citoyen, un groupe ou une instance municipale;

3.2. Choix de l’outil ou des outils de reconnaissance les plus appropriés – cérémonie commémorative, commémoration matérielle, toponymie, identification ou citation – ou renvoi du sujet vers une autre forme de reconnaissance municipale ou à un autre palier de gouvernement;

3.3. Établissement de listes indicatives pour chacun des cinq outils de reconnaissance indiquant les priorités pour leur mise en œuvre dans un horizon de cinq ans;

3.4. Mise en œuvre des reconnaissances retenues;

3.5. Entretien et conservation optimale des reconnaissances mises en œuvre;

3.6. Actualisation ou révision de certaines reconnaissances en fonction de l’évolution de la société.

Chacune de ces étapes est décrite dans le présent document. Des critères et principes sont prévus avant de passer aux étapes subséquentes. Ils sont décrits dans le présent document.

3.1. Évaluation de la recevabilité d’un sujet de reconnaissance

Différents types de sujets peuvent incarner l’identité et les valeurs montréalaises : personnes décédées, groupes de personnes, institutions, phénomènes sociaux et culturels, événements, traditions, pratiques et savoir-faire, lieux, ensembles urbains, bâtiments, biens mobiliers, etc.

La Ville de Montréal est constamment sollicitée par des citoyennes, des citoyens et des groupes qui proposent des reconnaissances officielles pour des sujets qui leur tiennent à cœur. Les Élus sont aussi à l’origine de certaines demandes. Des banques de noms de personnages ont dans le passé été établies. Parmi les plus récentes, mentionnons la banque *Toponym’Elles* qui

comporte 375 noms de femmes qui ont marqué l'histoire de Montréal. Dans certains cas, des appels publics de propositions pourraient contribuer à enrichir les banques existantes de sujets.

La première étape du processus de mise en place du Cadre d'intervention en reconnaissance est l'évaluation de la recevabilité de l'ensemble des sujets proposés. Cette étape devrait considérer l'apport de chacun des sujets au renforcement de l'identité montréalaise, son accord avec les valeurs énoncées dans la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* de la Ville de Montréal et sa réponse aux critères d'évaluation d'un sujet de reconnaissance édictés dans cette section.

3.1.1 L'identité montréalaise

Dans le contexte du Cadre d'intervention en reconnaissance, le concept d'identité montréalaise fait référence non pas à une identité personnelle, par exemple de genre, à une identité sociale, par exemple liée à un groupe d'âge ou à une origine ethnique, mais à une identité territoriale utilisée pour décrire la relation concrète ou symbolique des individus ou des groupes sociaux à l'espace.[7]

La Politique du Patrimoine nous offre, dans son préambule, une description assez convaincante de ce que représente l'identité montréalaise. Le Cadre d'intervention en reconnaissance intègre cette description, que voici :

> Montréal s'affirme aujourd'hui comme métropole distinctive en Amérique, haut lieu de la francophonie et, à l'échelle continentale et mondiale, comme important centre culturel, économique, scientifique et intellectuel. Elle le doit en grande partie à son identité : à la fois solidement ancrée dans son histoire et résolument tournée vers l'avenir.
>
> Montréal est l'une des rares villes nord-américaines dont la culture et le développement sont redevables aux Premières Nations, aux sociétés française et britannique ainsi qu'à la contribution de nombreux groupes d'immigrants. Cette profondeur historique inscrite dans son territoire rend plus palpables encore la qualité et l'importance de son patrimoine, et confère à Montréal sa texture particulière.[8]

Les sujets de reconnaissance devraient dans un premier temps être analysés et les listes à la disposition de la Ville évaluées sur la base de la contribution de ces sujets au renforcement de l'identité montréalaise.

[7] Yves Guermond. 2006. *L'identité territoriale : l'ambiguïté d'un concept géographique*, dans *L'Espace géographique* 2006/4 (Tome 35), pages 291 à 297. https://www.cairn.info/journal-espace-geographique-2006-4-page-291.htm

[8] Ville de Montréal. 2005. *Politique du patrimoine*. Montréal : Service du greffe, 99 pages, p. 9.

3.1.2 Valeurs montréalaises

Les différentes propositions de sujets de reconnaissance doivent ensuite être analysées en fonction de leur accord avec les valeurs énoncées dans la version la plus récente de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités, Partie I*. Ce document de la Ville est révisé périodiquement. Il faut s'assurer de faire l'analyse avec la version la plus récente. La partie I s'énonce comme suit dans la version de 2020 de ce document :

ARTICLE 1 | La ville constitue un territoire et un espace de vie où doivent être promues la dignité et l'intégrité de l'être humain, la tolérance, la paix, l'inclusion ainsi que l'égalité entre toutes les citoyennes et tous les citoyens.

ARTICLE 2 | La dignité de l'être humain ne peut être sauvegardée sans que soient constamment et collectivement combattues la pauvreté ainsi que toutes les formes de discrimination, notamment celles fondées sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur, l'âge, la condition sociale, l'état civil, la langue, la religion, le sexe, l'identité et l'expression de genre, l'orientation sexuelle ou le handicap.

ARTICLE 3 | Le respect, la justice et l'équité sont des valeurs desquelles découle une volonté collective de renforcer et de consolider Montréal en tant que ville démocratique, solidaire et inclusive.

ARTICLE 4 | La gestion transparente des affaires de la Ville contribue à la promotion des droits démocratiques des citoyennes et des citoyens.

ARTICLE 5 | La participation des citoyennes et des citoyens aux affaires de la Ville contribue au renforcement de la confiance envers les institutions démocratiques, au renforcement du sentiment d'appartenance à la ville ainsi qu'à la promotion d'une citoyenneté active.

ARTICLE 6 | L'épanouissement des citoyennes et des citoyens nécessite qu'ils évoluent dans un environnement physique, culturel, économique et social qui protège et enrichit l'habitat collectif.

ARTICLE 7 | La protection de l'environnement et le développement durable se répercutent positivement sur le développement économique, culturel et social et contribuent au bien-être des générations actuelles et futures.

ARTICLE 8 | La reconnaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine concourent au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens ainsi qu'au rayonnement de l'identité montréalaise.

ARTICLE 9 | La culture est au cœur de l'identité, de l'histoire et de la cohésion sociale de Montréal. Elle est un moteur essentiel de son développement et de son dynamisme.

ARTICLE 10 | Une offre de services équitable tient compte de la diversité des besoins des citoyennes et des citoyens.

ARTICLE 11 | Les loisirs, l'activité physique et le sport sont des composantes de la qualité de

vie qui contribuent au développement global des personnes ainsi qu'à l'intégration culturelle et sociale.

ARTICLE 12 | Le cosmopolitisme de Montréal représente une richesse mise en valeur par la promotion de l'inclusion et de relations harmonieuses entre les communautés et les individus de toutes les origines.

ARTICLE 13 | Montréal est une ville de langue française où les services municipaux à l'intention des citoyennes et des citoyens sont, eu égard à la loi, également accessibles en anglais.

ARTICLE 14 | Chaque citoyenne et chaque citoyen de la ville de Montréal a le devoir de ne pas porter atteinte aux droits des autres.[9]

3.1.3 Critères d'analyse des sujets de reconnaissance

Dans un troisième lieu, les propositions de sujets de reconnaissance doivent être analysés selon les critères suivants :

- La portée, la valeur d'exemple, de référence ou d'influence positive du sujet;
- L'ancrage du sujet dans le territoire montréalais ou témoignant d'une réalité montréalaise ou du rayonnement international de Montréal;
- La considération d'une plus grande diversité de sujets, notamment autres que les individus, afin de reconnaître les contributions collectives et de limiter les contestations éventuelles;
- La compatibilité avec les reconnaissances accordées préalablement (cérémonie commémorative, commémoration matérielle, toponymie, identification ou citation). Les sujets déjà reconnus par un des cinq outils de reconnaissance ne devraient pas être retenus afin de laisser la place à des sujets encore peu reconnus et plus diversifiés;
- L'évitement des sujets dont la portée est essentiellement personnelle ou familiale, ceux pouvant servir de publicité et les sujets péjoratifs, grossiers ou suscitant la dissension.

Cette première étape du processus servira à constituer une banque de sujets de reconnaissance consolidée et épurée qui permettra de passer aux étapes subséquentes.

[9] Ville de Montréal. 2020. *Charte montréalaise des droits et responsabilités. Partie I*. 4e édition. Montréal : Service du greffe, 24 pages, p. 9.
https://res.cloudinary.com/villemontreal/image/upload/v1584629650/portail/ctundtdubp9nr9m4mfao.pdf

3.2. Choix de l’outil ou des outils de reconnaissance

Une fois les sujets de reconnaissance validés selon les valeurs de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* et les critères d’analyse, les sujets retenus seront priorisés pour servir au choix de l’outil – ou des outils – de reconnaissance approprié au sujet – cérémonie commémorative, commémoration matérielle, toponymie, identification et citation.

Les critères d’analyse suivants serviront à attribuer un ou plusieurs des cinq outils de reconnaissance régis par le présent cadre aux sujets retenus.

3.2.1. Nature du sujet de reconnaissance

La nature du sujet de reconnaissance retenu guidera l’usage d’un des outils de reconnaissance dont il pourra faire l’objet. Par exemple:

Personnage décédé : Cérémonie commémorative, commémoration matérielle, toponymie, identification

Groupe de personnes : Cérémonie commémorative, commémoration matérielle, toponymie, identification

Institution : Cérémonie commémorative, commémoration matérielle, toponymie, identification

Phénomène social ou culturel : Cérémonie commémorative, commémoration matérielle, toponymie, identification

Événement historique : Cérémonie commémorative, commémoration matérielle, toponymie, identification, citation

Anniversaire : Cérémonie commémorative, commémoration matérielle, identification

Tradition : Cérémonie commémorative, commémoration matérielle, identification

Élément du patrimoine immatériel (pratique ou savoir-faire) : Cérémonie commémorative, identification

Lieu : Identification, citation

Immeuble et site : Citation

Bien mobilier ou objet appartenant à la Ville : Citation

Un sujet peut aussi être dirigé vers un niveau de reconnaissance provincial ou fédéral ou vers un autre outil de reconnaissance ou de protection municipal hors du Cadre d'intervention en reconnaissance (ex. : les cérémonies autres que commémoratives, le Programme d'art mural, les outils de protection du Plan d'urbanisme et de mobilité, etc.).

3.2.2. Distanciation temporelle

Le choix des outils pourra dans un deuxième temps se faire selon la distanciation temporelle associée au sujet de reconnaissance, c'est à dire le délai écoulé depuis le décès d'une personne, la tenue d'un événement, la création d'un élément, le développement d'un savoir-faire, la construction d'un bâtiment ou la fondation d'un site, etc.

- Distance temporelle de 5 ans ou plus : Cérémonie commémorative
- Distance temporelle de 5 ans ou plus : Toponymie
- Distance temporelle de 25 ans ou plus : Commémoration matérielle, identification (autre qu'élément du patrimoine immatériel)
- Distance temporelle de 40 ans ou plus : Citation
- Distance temporelle de 50 ans ou plus : Identification (élément du patrimoine immatériel)

Il sera possible d'amorcer l'étude d'un projet de reconnaissance dans les deux ans précédant l'atteinte de la distanciation temporelle mentionnée ci-haut.

3.3. Constitution de listes indicatives de reconnaissance

Puisque les possibilités de reconnaissance sont limitées, notamment par l'espace disponible pour les accueillir et les ressources financières de la Ville, il importe d'établir une programmation des futures interventions de reconnaissance en les inscrivant sur des listes indicatives et en établissant des priorités. Ces listes serviront à établir la programmation des interventions de reconnaissance pour les cinq années suivant leur adoption.

Chaque outil de reconnaissance aura une liste indicative comportant un maximum de 10 sujets. La toponymie, qui est l'outil le plus utilisé du fait qu'elle doit répondre aux exigences du développement du territoire, pourra comporter jusqu'à 100 sujets prioritaires, dont certains pourraient être associés à des arrondissements ou des quartiers particuliers.

Les listes indicatives seront constituées en fonction des critères suivants:

3.3.1. Documentation adéquate

Les sujets faisant l'objet d'une documentation adéquate, factuelle, solide et rigoureuse, par une expertise professionnelle reconnue, y compris dans la collecte de témoignages oraux, fournie par le demandeur et complétée par la Ville au besoin, seront considérés en priorité dans la constitution des listes indicatives.

3.3.2. Opportunités de reconnaissance

Les nouveaux lieux à nommer (rues, places publiques, bâtiments, etc.), les projets d'aménagement du domaine public et autres opportunités municipales pourront déclencher la mise en œuvre d'une intervention de reconnaissance en toponymie ou en commémoration matérielle. Dans ces cas, les sujets inscrits sur les listes indicatives ayant un lien avec l'arrondissement, le quartier ou le lieu géographique seront à prioriser.

3.3.3. Anniversaires ou événements marquants

Les dates anniversaires par dix ans des jalons de l'histoire de Montréal (anniversaire de la fondation de Ville-Marie en 1642, Grande Paix avec les Premières Nations en 1701, Grand incendie de Montréal en 1852, Expo 67, Jeux Olympiques de 1976, création du Jardin botanique de Montréal en 1931, etc.) peuvent être des occasions de procéder à des reconnaissances multiples simultanées. Les cinq outils de reconnaissance pourraient alors être mis à contribution et les projets en découlant être inscrits sur les listes indicatives concernées.

3.3.4. Bonnes pratiques en reconnaissance

Dans la constitution des listes indicatives propres aux différents outils de reconnaissance, il importe de respecter les bonnes pratiques en la matière, qui sont les suivantes.

- Viser la cohérence et l'équilibre entre les gestes posés et leurs contextes environnants, le cas échéant;
- Viser une répartition des reconnaissances sur l'ensemble du territoire;
- Obtenir l'accord du propriétaire du lieu, de la personne, de ses proches, des acteurs des événements ou des détenteurs des savoir-faire concernés;
- Tenir compte des conditions favorables à la conservation à long terme et à la mise en valeur des gestes de reconnaissance.

3.3.5. Gestes de reconnaissance spontanés

Les reconnaissances spontanées ou à la pièce ne sont pas favorisées par le présent Cadre d'intervention en reconnaissance. Une situation particulière nécessitant une reconnaissance rapide (ex. : un événement collectif ayant un impact sur l'ensemble de la population, comme la crise du verglas de 1998 ou la pandémie de coronavirus du début des années 2020) devrait normalement se faire par une cérémonie ou une installation éphémère. Le recours aux autres outils ne devrait se faire qu'une fois la distanciation temporelle mentionnée ci-haut atteinte. Ce processus linéaire ne pourra cependant jamais remplacer totalement les propositions fortuites et les opportunités à saisir.

3.4. Mise en œuvre des reconnaissances

En fonction des ressources humaines et matérielles de la Ville, les projets de reconnaissance figurant sur les listes indicatives seront mises en œuvre dans les proportions approximatives suivantes.

- Cérémonie commémorative : Environ 6 nouvelles cérémonies commémoratives par année (dont 2 nécessitant l'avis du CPM)
- Commémoration matérielle : Environ 2 installations par année
- Toponymie : Environ 25 nouveaux toponymes par année
- Identification : Environ 2 identifications par année
- Citation : Environ 2 citations par année

Les citoyennes et citoyens de Montréal pourraient être consultés pour prioriser l'ordre de mise en œuvre des reconnaissances identifiées sur les listes indicatives.

La mise en œuvre d'une intervention devra se faire en conformité avec la section propre à l'outil de reconnaissance retenu dans la section 4 du présent document et respecter les balises suivantes :

- Expliquer, par un mode d'interprétation donné, les intentions de départ, les contextes historiques et les courants artistiques dans lesquels l'intervention est réalisée afin de faire comprendre les motivations du geste selon les valeurs de la société au moment de sa création;

- Programmer si possible le dévoilement de la reconnaissance à une date anniversaire liée au sujet.

3.5. Entretien et conservation optimale des reconnaissances

Une reconnaissance est un geste qui se veut pérenne. Les reconnaissances passées témoignent des valeurs collectives à l'époque de leur mise en place et représentent à ce titre un patrimoine qui témoigne de l'histoire de Montréal.

3.5.1 Conservation et pérennité

La Ville doit assurer cette pérennité des reconnaissances, qu'elles soient existantes ou nouvelles, par des mesures de conservation et de mise en valeur des interventions à long terme, dans une approche de pédagogie mémorielle. La prise en compte des conditions favorables à la conservation à long terme est également nécessaire. La transmission des savoir-faire reconnus doit par ailleurs faire l'objet de mesures spécifiques afin de les garder vivants.

3.5.2 Bilan quinquennal

Pour toutes les interventions de reconnaissance, le Cadre prévoit un bilan quinquennal, qui permettra d'en mesurer l'évolution et de réviser la programmation de futurs projets de reconnaissance. Un mécanisme de veille permanent pourrait par ailleurs être mis en place pour suivre cette évolution. Le bilan quinquennal pourrait en outre être l'occasion de réviser certaines règles du cadre en fonction des constats relevés.

3.6. Évaluation de reconnaissances existantes

Le cadre propose enfin une approche pour l'évaluation de gestes de reconnaissance passés si nécessaire. Une reconnaissance passée pourrait être évaluée dans certaines situations exceptionnelles, par exemple lorsque la reconnaissance vise un personnage, un événement, un toponyme ou un autre sujet jugé offensant ou préjudiciable au regard des valeurs montréalaises, ou pour assurer le maintien de la paix sociale. La modification d'un toponyme est aussi acceptable si elle permet de corriger un problème de repérage.

La modification ou le retrait d'une reconnaissance existante devrait demeurer une mesure d'exception. La contextualisation d'une reconnaissance sera toujours l'approche favorisée.

Un processus d'évaluation d'une reconnaissance héritée du passé doit se baser sur une analyse spécifique à chaque cas et considérer les valeurs de la *Charte montréalaise des droits*

et responsabilités, les critères relatifs aux sujets de reconnaissance et les autres balises édictées dans le présent cadre, en tenant compte du recul historique caractérisant l'élément évalué.

Afin d'évaluer d'une reconnaissance existante, il y a lieu de produire une documentation historique rigoureuse de la reconnaissance existante, pour ensuite procéder à une évaluation de son intérêt patrimonial, effectuée par l'unité d'affaires responsable du dossier, avec la participation de personnes aptes à éclairer cette démarche. Cette évaluation doit être accompagnée d'une analyse de la perte de la valeur subie et du gain anticipé par la révision.

Suite à cette analyse, une recommandation est faite à l'instance consultative en reconnaissance, en s'appuyant notamment sur le présent Cadre et les lignes directrices du *Cadre pour l'histoire et la commémoration*[10] publié par l'agence Parcs Canada en 2019, dans l'annexe intitulée *Conflit et controverse : La revue approfondie des désignations existantes*.

Une démarche d'évaluation d'une reconnaissance doit s'appuyer sur les postulats suivants :

> *1. Les interprétations historiques du passé sont en constante évolution et devraient refléter les changements dans la société et de notre connaissance du passé.*
>
> *2. Les interprétations de l'histoire devraient mettre l'accent sur une gamme de voix, de perspectives et d'expériences, et* […] *faire appel aux membres du public.*
>
> 3. *L'histoire est écrite à partir d'une certaine conception du monde. Les désignations antérieures reflètent l'époque et le contexte où elles ont été désignées et ne devraient pas être effacées. Par ailleurs, la manière dont nous en interprétons l'importance et la portée doit évoluer.*

L'instance consultative en reconnaissance devra donner un avis quant à l'approche à favoriser. Les propositions doivent par la suite être soumises à l'instance décisionnelle, qui se prononcera sur la base des recommandations de l'unité d'affaires et des instances consultatives sollicitées.

La Ville communiquera et assurera au besoin un suivi auprès des personnes directement concernées par une telle décision.

[10] Parcs Canada. 2019. *Cadre pour l'histoire et la commémoration. Le plan du réseau des lieux historiques nationaux*, Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le directeur général de l'Agence Parcs Canada, pp. 44 et 45. : https://www.pc.gc.ca/fr/lhn-nhs/plan/cadre-framework

4. Outils de reconnaissance

4.1 Cérémonie commémorative

Contexte

Les cérémonies concernées par le présent Cadre d'intervention en reconnaissance sont des gestes protocolaires posés par l'administration municipale pour reconnaître des personnes décédées, des événements historiques ou des anniversaires. Certaines de ces cérémonies sont récurrentes et inscrites sur un calendrier annuel.

Typologies

Les cérémonies couvertes par le présent cadre peuvent être de plusieurs types, notamment :

Anniversaires (notamment de la fondation de Ville-Marie, le 17 mai)
Commémorations (par exemple celle du féminicide de l'École polytechnique, le 6 décembre)
Expositions commémoratives
Installations artistiques commémoratives éphémères

Champ d'application

Les cérémonies commémoratives sont en général initiées par le cabinet de la mairie, le comité exécutif, la présidence du conseil ou un conseil d'arrondissement. Les unités d'affaires de la Ville peuvent aussi suggérer des sujets de cérémonies commémoratives.

Les cérémonies commémoratives se passent à plusieurs niveaux. Certaines se font à l'échelle de la Ville et d'autres d'un arrondissement, parfois en partenariat avec d'autres paliers de gouvernement, de la société civile ou d'entreprises privées.

Toute cérémonie commémorative menée par la Ville de Montréal dans l'espace public devrait se conformer aux objectifs généraux, aux valeurs montréalaises, aux critères d'analyse des sujets et aux bonnes pratiques énoncés dans le présent Cadre d'intervention en reconnaissances.

Le présent chapitre sur les cérémonies commémoratives décline les responsabilités de la Division du patrimoine, l'unité responsable de la coordination du cadre, qui pourra être consultée pour donner un avis sur la compatibilité des projets de cérémonie commémorative publique de la Ville de Montréal avec le cadre. La forme de la cérémonie commémorative et son organisation sera cependant laissée au Bureau du protocole ou à l'arrondissement concerné, selon les règles qui leur sont propres.

Cadre législatif et réglementaire

Les cérémonies commémoratives ne sont régies par aucun cadre législatif. Elles sont initiées de façon discrétionnaire par le cabinet de la mairie, le comité exécutif, la présidence du conseil ou par d'autres unités d'affaires de la Ville, notamment les arrondissements. Elles peuvent prendre une multitude de formes selon le sujet célébré, le lieu où elles prennent place, la communauté à laquelle elle s'adresse et les circonstances qui les motivent.

Objectifs

Outre les objectifs généraux mentionnés auparavant, les objectifs spécifiques à une cérémonie commémorative sont :

- D'offrir une alternative de reconnaissances à des demandes de commémoration matérielle, de toponymie ou d'identification reçues par la Ville;
- De compléter ou d'accompagner un autre mode de reconnaissance (commémoration matérielle, toponymie, identification ou citation).

Critères spécifiques aux cérémonies commémoratives

Les sujets de cérémonie commémorative (personnes décédées, groupes sociaux, institutions, actes d'héroïsme, phénomènes ou événements historiques, traditions, pratiques ou savoir-faire) devraient s'inscrire dans les objectifs généraux, se faire dans le respect des valeurs montréalaises et adopter les principes de bonnes pratiques énoncées dans le présent document. Les critères suivants devraient s'ajouter à ces considérations dans l'évaluation d'un projet de cérémonie commémorative.

Les **critères de choix du lieu** de tenue d'une cérémonie commémorative sont les suivants :

- La pertinence de la relation entre le sujet célébré et le lieu de la cérémonie;

- L'accessibilité et la qualité du lieu de la cérémonie et de son environnement immédiat, qui doivent être à la hauteur du sujet célébré et avoir une prestance solennelle adéquate;

- La compatibilité et l'équilibre des sujets lorsque la cérémonie comporte plus d'un hommage ou d'une célébration, afin de s'assurer que chacun des sujets y trouve la place relative qui lui revient.

Les **critères de choix du moment** d'une cérémonie commémorative sont les suivants :

- La pertinence de la date de la cérémonie, qui pourrait correspondre à un anniversaire (préférablement par dizaine) relatif au sujet célébré;

- La compatibilité de l’heure de la cérémonie avec les disponibilités des sujets honorés et des publics qui pourraient s’y intéresser.

La cérémonie commémorative doit être gérée et coordonnée par le Protocole de la Ville ou l’arrondissement concerné selon leurs standards.

4.2 Commémoration matérielle

Contexte

La commémoration matérielle renvoie à l'ensemble des interventions visant à rappeler des faits, des personnages décédés ou des pratiques culturelles significatives par l'installation d'un marqueur physique sur le domaine public. Les actions municipales de commémoration matérielle représentent une responsabilité importante puisqu'elles marquent le territoire de façon pérenne. Elles s'inscrivent dès leur implantation dans la collection d'art public de la Ville de Montréal. Les diverses formes d'intervention doivent ainsi demeurer pertinentes et résister à l'épreuve du temps.

Typologies

Les interventions de commémoration matérielle sont des repères permanents intégrés à l'environnement, tels que :

- Monument
- Buste
- Plaque
- Cénotaphe
- Épigraphe
- Fontaine
- Œuvre d'art
- Objet
- Arbre ou autre élément existant auquel on applique une portée commémorative
- Aménagements paysagers, parc ou place comportant une composante commémorative

Les projets de murales, de par leur nature éphémère, ne sont pas soumis aux balises du présent cadre, mais sont régis par le programme Mural de la Ville, qui a son fonctionnement propre.

Champ d'application

Les interventions de commémoration matérielle s'implantent dans la ville à plusieurs échelles et en divers endroits sur le domaine public. Certaines se font en partenariat avec d'autres paliers de gouvernement, la société civile ou des entreprises privées. Certaines sont le résultat de dons en provenance d'autres paliers de gouvernement, d'organismes locaux, nationaux ou étrangers et d'autres sont issues de mobilisations collectives ou offertes par des donateurs privés.

Toute intervention de commémoration matérielle installée par la Ville de Montréal dans l'espace public doit se conformer aux objectifs généraux, aux valeurs montréalaises et aux bonnes pratiques énoncés dans le présent document ainsi qu'aux principes et critères spécifiques aux

commémorations matérielles du présent chapitre. Les mêmes objectifs, valeurs et critères doivent être appliqués pour évaluer les dons d'objets, de monuments ou d'aménagements projetés sur le domaine public et les demandes de modification ou de retrait d'interventions existantes.

Tout sujet ou lieu envisagé pour une commémoration matérielle doit être soumis à la Division du patrimoine qui, avec les autres unités d'affaires de la Ville concernées, en évaluera la pertinence sur la base des objectifs, valeurs et critères du présent cadre. Dans le cas où on envisage de procéder à la reconnaissance par le biais d'une œuvre d'art, d'une murale ou d'un aménagement paysager, le projet devra faire l'objet d'un concours, qui sera géré par le Service de la culture ou toute autre unité d'affaires de la Ville concernée, selon ses critères et règles habituels.

Cadre législatif et réglementaire

Aucune loi et aucun règlement ne régit les interventions de commémoration matérielle. Celles-ci ne sont encadrées que par les analyses des services municipaux et les instances décisionnelles de la Ville. Cependant, les dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel et des différents règlements municipaux s'appliquent sur les territoires où ces interventions s'implantent.

Objectifs

Les objectifs d'une commémoration matérielle sont de :

- Reconnaître de façon permanente la contribution d'une personne décédée, d'un groupe de personnes ou de tout autre sujet au renforcement de l'identité montréalaise;

- Raconter l'histoire de Montréal par la constitution d'un corpus commémoratif qui renseigne les citoyennes et citoyens sur les sujets de commémoration propres à différentes époques de cette histoire.

Critères spécifiques à la commémoration matérielle

Outre le choix du sujet de reconnaissance, un projet de commémoration matérielle comporte plusieurs aspects, qu'il s'agisse du lieu d'implantation, des moyens utilisés ou autres. En plus des objectifs généraux du Cadre et des critères d'analyse des sujets édictés précédemment, les projets de commémoration matérielle doivent être analysés en se basant sur les critères spécifiques énoncés dans le présent chapitre.

Les **critères d'évaluation d'un lieu** d'implantation d'une commémoration matérielle sont les suivants :

- La pertinence de la relation du sujet de la commémoration avec l'arrondissement, le quartier et le lieu spécifique où il sera implanté, en compatibilité avec l'histoire du lieu

choisi;

- La répartition géographique des gestes de commémoration matérielle sur l'ensemble du territoire montréalais, dans les divers arrondissements et quartiers;

- Le nombre de repères commémoratifs dans un secteur donné de la ville devrait tendre à limiter leur concentration afin d'éviter la confusion des messages.

Les **critères d'évaluation d'un moyen** de commémoration matérielle – à considérer si le projet fait l'objet d'un concours – sont les suivants :

- La cohérence entre le moyen proposé et le sujet de commémoration;

- La lisibilité, l'originalité et les qualités artistique et technique de la proposition;

- La qualité de l'interprétation de la commémoration matérielle (sujet, lieu d'implantation, concepteurs, matériaux, procédés de fabrication) adaptée aux usagers du lieu où se situe l'intervention.

4.3 Toponymie

Contexte

La toponymie, c'est l'ensemble des noms propres attribués dans un territoire. La toponymie, c'est aussi une pratique qui s'exerce depuis des siècles et qui prend forme avec l'attribution de noms aux lieux publics. Bénéficiant d'une vue d'ensemble du territoire municipal, c'est le conseil de ville qui exerce le pouvoir en toponymie, en collaboration avec les arrondissements.

Le toponyme permet d'assurer le repérage efficace d'un lieu: c'est son premier rôle. Il peut aussi contenir des informations culturelles et historiques selon les choix qui sont faits. Un nom de lieu peut ainsi nous renseigner sur un fait, un personnage ou un événement. En ce sens, il devient un véhicule de reconnaissance et est porteur de mémoire.

Nommer un lieu est un geste significatif qui doit s'inscrire à l'intérieur de règles bien établies. Ce chapitre présente les balises spécifiques à la toponymie qui complètent les objectifs, valeurs et principes de bonnes pratiques énoncés dans les sections générales du Cadre.

Typologies

Pour recevoir un nom, un lieu doit se distinguer des autres lieux environnants, notamment par son aménagement, par une identité cadastrale distincte ou par une adresse :

- une voie de communication (rue, avenue, boulevard, place publique, etc.);
- un espace public (parc, jardin, passage, place commémorative, etc.);
- un édifice ou un équipement public.

Champ d'application

En matière de toponymie, l'action de la Ville se limite aux lieux qu'elle peut nommer à titre de propriétaire. Il n'est pas possible pour la Ville de nommer des lieux privés ou qui relèvent d'autres juridictions, quoique la Ville offre un accompagnement technique lorsque de telles situations se présentent et assure le lien avec la Commission de toponymie du Québec dans tous les cas.

Cadre législatif et réglementaire

Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques :

- Établissent les principes à la base des règles et critères qui sont appliqués au niveau international en matière de toponymie. Les autorités nationales s'en inspirent.

Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11) :

- Encadre l’affichage des toponymes et le rôle de la Commission de toponymie du Québec, qui officialise toponymes adoptés par les villes.

Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) :

- Fonde les pouvoirs de la Ville en matière de toponymie pour les lieux publics qui relèvent de la gestion municipale.

Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d’arrondissement (02-002) :

- Délègue aux conseils d’arrondissement le pouvoir de nommer certains lieux publics.

Objectifs

Outre les objectifs et balises applicables à toutes les reconnaissances qu’elle attribue, la Ville vise certains objectifs supplémentaires pour ses interventions en toponymie :

- Favoriser un repérage géographique efficace;
- Conserver et mettre en valeur le patrimoine toponymique existant.

Principes

À chaque époque, les noms attribués sont le fruit de choix qui correspondent aux valeurs du moment. En plus de nous orienter de la ville, la richesse de la toponymie réside en sa capacité de nous fournir des renseignements sur l’histoire de son développement et fait l’objet d’une appropriation citoyenne qui traverse les générations. C’est en s’appuyant sur cette connaissance des différentes fonctions de la toponymie et sur des principes fondamentaux que la Ville intervient dans ce corpus riche et complexe.

- Assurer la pérennité des toponymes

  Une ville où les noms de lieux seraient continuellement remplacés ou modifiés serait en proie à une confusion généralisée. Les changements doivent donc s’appuyer sur des motifs sérieux et sur une analyse approfondie. Si un changement à un toponyme officiel s’avère nécessaire, l’appui de la Commission de toponymie du Québec doit être obtenu avant de procéder.

- Considérer les lieux à nommer comme des ressources non renouvelables

  Avec moins d’une trentaine de décisions par année, la toponymie est un véhicule qui ne peut porter l’ensemble des sujets proposés par la population ou l’administration municipale. La disponibilité des lieux à nommer est la principale limitation à l’augmentation de leur nombre et à ce titre, les espaces sans nom constituent une ressource à exploiter avec discernement.

- Viser un ancrage optimal des toponymes dans leur territoire d'accueil

  Pour s'assurer que les noms soient attribués aux lieux les plus pertinents et ainsi s'intégrer de manière durable au territoire, la Ville doit s'appuyer sur une documentation rigoureuse qui comprend une connaissance approfondie du territoire d'accueil et des éléments historiques et biographiques qui confirment l'intérêt des propositions de sujets qu'elle reçoit. Mais bien qu'il soit préférable d'attribuer un nom dans l'arrondissement le plus pertinent, il peut être difficile d'associer, par exemple, un nom qui présente un intérêt national à un arrondissement en particulier. Les décisions ne peuvent donc pas toutes être fondées sur un ancrage local.

Critères spécifiques à la toponymie et règles d'écriture

La Ville de Montréal applique les critères de la Commission de toponymie du Québec et les règles de l'Office québécois de la langue française qui concernent l'écriture des toponymes.

Critères d'association d'un toponyme à un lieu :

- Sa compatibilité avec la nature du lieu : voie, parc, place publique ou immeuble;
- Sa contribution au lieu à nommer : sa fonction, sa localisation géographique et son contexte, qu'il soit résidentiel, commercial, industriel ou culturel;
- Son ancrage dans l'histoire de la ville ou du quartier sur les plans urbain et social;
- Son unicité, afin d'éviter tout nouveau dédoublement d'un nom sur le territoire de la ville et d'harmoniser les nouvelles dénominations avec le patrimoine toponymique du secteur;
- Son association naturelle avec la communauté résidente concernée;
- Sa conformité avec les orientations de la Ville en matière de sécurité publique.

Dénominations à éviter :

- Noms déjà présents dans la toponymie montréalaise;
- Noms de personnes vivantes ou décédées depuis moins de cinq ans;
- Dénominations banales ou utilisées fréquemment.

4.4 Identification

Contexte

Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel en 2012, la notion de patrimoine culturel, qui se limitait principalement aux monuments, sites et arrondissements historiques sous l'ancienne Loi sur les biens culturels, s'est élargie afin d'inclure notamment le patrimoine immatériel. Cette loi donne ainsi le pouvoir au ministre de désigner des éléments du patrimoine immatériel ou des personnages, des lieux et des événements historiques. Ce pouvoir est également donné aux municipalités qui peuvent maintenant identifier de tels éléments.

La Ville de Montréal ne s'est pas encore prévalue de ce nouveau pouvoir d'identification. Le ministre de la Culture et des Communications a pour sa part procédé, depuis 2012, à la désignation d'éléments liés directement à l'histoire de Montréal, comme la désignation de la fondation de Montréal et de la tenue d'Expo 67 à titre d'événements historiques, du cœur historique du Sault-au-Récollet à titre de lieu historique et de Jeanne Mance à titre de personnage historique.

Typologies

Une identification peut viser :

- un élément du patrimoine immatériel;
- un personnage historique décédé;
- un événement historique;
- un savoir-faire;
- un lieu historique.

Champ d'application

L'identification est un statut légal octroyé par une municipalité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel visant à reconnaître officiellement la valeur culturelle d'un élément du patrimoine immatériel, d'un personnage historique décédé, d'un événement ou d'un lieu historique.

Cadre législatif et réglementaire

L'identification se fait par l'adoption d'un règlement municipal. Ce processus est régi par le chapitre IV de la Loi sur le patrimoine culturel. Seul le conseil de Ville peut adopter un règlement d'identification, en prenant avis auprès du Conseil du patrimoine de Montréal (qui sera possiblement remplacé à cet effet par le Comité consultatif de reconnaissance). Cette démarche est menée par la Division du patrimoine.

L’élément du patrimoine immatériel, le personnage historique, l’événement ou le lieu historique identifié est inscrit au registre du patrimoine culturel et les informations associées sont diffusées sur le Répertoire du patrimoine culturel du Québec.

Objectif

L’identification est un geste qui témoigne de l’importance qu’une municipalité accorde à un élément de son patrimoine culturel. Son objectif est d’encourager et de valoriser la connaissance, la reconnaissance et la transmission de ce patrimoine historique et immatériel.

Contrairement à la citation, ce statut ne vise pas à encadrer les gestes à l’égard d’un élément identifié, ni d’assujettir les personnes qui les posent à des obligations. L’identification n’entraîne donc pas d’obligations légales pour la municipalité ou les citoyens, comme c’est le cas pour la citation.

L’identification peut par ailleurs constituer une alternative de reconnaissances à des demandes de commémoration matérielle ou de toponymie reçues par la Ville.

Principes et critères spécifiques à l’identification

Afin de déterminer la recevabilité d'une proposition d’identification, la Ville tient compte, en plus des objectifs, des valeurs et des principes de bonnes pratiques énoncés dans le présent cadre, de l’ensemble des critères suivants :

1. Le caractère exceptionnel de l’élément considéré (patrimoine immatériel, personnage, événement ou lieu) qui doit présenter un intérêt patrimonial associé à l’identité et à l’histoire de Montréal :

- Élément du patrimoine immatériel :
  doit avoir été développé ou transformé sur le territoire de Montréal;
  doit être « recréé en permanence » dans la communauté ou le groupe qui le porte et le transmet depuis plus de 50 ans.

- Événement historique :
  doit être lié à l’histoire de Montréal, avoir eu lieu sur son territoire ou avoir eu un impact social sur les Montréalaises et Montréalais.

- Personnage historique :
  doit avoir vécu, posé les gestes qui lui confèrent son importance sur le territoire de Montréal, ou joué un rôle reconnu comme significatif dans l'histoire de Montréal;
  son profil biographique et son apport dans son domaine doivent être exceptionnels.

- Lieu historique :
  doit se trouver sur le territoire de Montréal.

2. L’intérêt patrimonial à l’échelle panmontréalaise de l’élément du patrimoine immatériel, du personnage, du lieu ou de l’événement.

3. La présence de conditions favorables à la transmission de l’élément du patrimoine immatériel ou de la mémoire du personnage, de l’événement ou du lieu dont on envisage l’identification, notamment :

- des conditions favorables à sa mise en valeur ou sa transmission à long terme;
- un potentiel documentaire et d’évocation;
- un potentiel d’accessibilité du public dans le cas d’un lieu historique,
- l’opportunité de reconnaître cet élément dans le cadre d’une célébration ou d’un projet majeur de mise en valeur;
- un contexte sociopolitique favorable;
- l’intérêt des personnes responsables, des descendants ou des gardiens de mémoire de l’élément immatériel, du personnage, du lieu ou de l’événement.

4. La compatibilité et la non-redondance des reconnaissances accordées préalablement ou en parallèle au même sujet (cérémonie, commémoration matérielle, toponymie ou citation).

4.5 Citation

Contexte

Depuis 1986, les municipalités du Québec peuvent, à l'instar du ministre de la Culture et des Communications et du gouvernement du Québec, octroyer un statut de protection à des sites et des immeubles en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. La Ville de Montréal et certaines municipalités aujourd'hui fusionnées à celle-ci se sont prévalues de ce pouvoir au fil des ans en citant plusieurs immeubles et sites.

Typologies

Quatre types de biens peuvent être visés par une citation :

- un immeuble patrimonial ;
- un site patrimonial ;
- un objet patrimonial appartenant à la municipalité ;
- un document patrimonial appartenant à la municipalité.

Champ d'application

La citation constitue le plus haut niveau de reconnaissance qu'une municipalité peut accorder à un bien ou une partie de son territoire présentant un intérêt patrimonial et dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présentent un intérêt public.

La citation est un statut légal octroyé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, qui permet à une municipalité de protéger en tout ou en partie un bien patrimonial et d'encadrer certaines interventions le visant.

Cadre législatif et réglementaire

La citation d'un bien se fait par l'adoption d'un règlement municipal. Ce processus est régi par le chapitre IV de la Loi sur le patrimoine culturel. Seul le conseil de Ville peut adopter un règlement de citation, en prenant avis auprès du Conseil du patrimoine de Montréal. Cette démarche est menée par la Division du patrimoine.

Selon la nature des interventions proposées sur un immeuble cité ou situé dans un site cité, l'application du règlement de citation relève du conseil de l'arrondissement concerné (prenant avis auprès de son comité consultatif d'urbanisme qui joue alors le rôle de conseil local du patrimoine) ou du conseil de ville (qui prend avis auprès du Conseil du patrimoine de Montréal).

L'application du règlement de citation visant un objet ou un document relève du conseil de la Ville qui prend avis auprès du Conseil du patrimoine de Montréal.

Les biens cités sont inscrits au registre du patrimoine culturel et les informations associées sont diffusées sur le Répertoire du patrimoine culturel du Québec.

Objectifs

La citation constitue un geste fort exceptionnel dont l'objectif premier est la reconnaissance de l'intérêt patrimonial d'un bien à l'échelle montréalaise et dont la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission présentent un intérêt public.

La citation vise à préserver les valeurs et les caractéristiques patrimoniales d'un bien et est assortie d'obligations légales de son propriétaire qui doit prendre les mesures nécessaires en ce sens. Toute personne souhaitant réaliser une intervention sur un bien cité doit se conformer aux conditions relatives à la conservation de ces valeurs patrimoniales auxquelles la Ville de Montréal peut l'assujettir. En contrepartie, la citation pourrait permettre à un propriétaire d'avoir une forme d'aide financière ou technique pour la connaissance, la protection, la transmission ou la mise en valeur du bien cité.

La citation d'un bien ne doit toutefois pas être motivée uniquement par la possibilité d'obtenir une aide financière pour la réalisation de travaux ou par la crainte d'une intervention pouvant nuire à sa conservation. Les expériences passées ont démontré que la décision de procéder à une citation doit être prise à la lumière de principes et critères qui permettront d'atteindre son objectif premier.

Principes et critères spécifiques à la citation

Afin de déterminer la recevabilité d'une proposition de citation, la Ville tient compte, en plus des objectifs, des valeurs et des bonnes pratiques énoncés dans le présent cadre, de l'ensemble des critères suivants :

1. Le caractère exceptionnel (représentativité remarquable ou unicité) du bien considéré.

Le bien présente des valeurs et des caractéristiques patrimoniales exceptionnelles associées à l'identité de Montréal, notamment sur le plan historique, symbolique, paysager, architectural ou artistique, et constitue :

- un exemple représentatif remarquable de son époque ou de sa typologie

ou

- un exemple rare ou unique à Montréal.

2. L'intérêt patrimonial à l'échelle panmontréalaise du bien.

3. La présence de conditions favorables à la transmission du bien et à sa mise en valeur à long terme, notamment :

- un état d'intégrité permettant sa conservation;
- un bon degré d'authenticité;
- un contexte environnant propice à sa mise en valeur;
- un potentiel documentaire et d'évocation;
- un potentiel d'utilisation et d'accessibilité du public;
- l'opportunité de reconnaître ce bien dans le cadre d'une célébration ou d'un projet majeur de mise en valeur;
- un contexte sociopolitique favorable et une adhésion populaire;
- l'intérêt du propriétaire à sa mise en valeur.

4. La compatibilité et la non-redondance des reconnaissances accordées préalablement ou en parallèle au même sujet (cérémonie, commémoration matérielle, toponymie ou identification).

CADRE D'INTERVENTION EN RECONNAISSANCE

CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE, COMMÉMORATION MATÉRIELLE, TOPONYMIE, IDENTIFICATION ET CITATION

Cahier 2

Intervenants et cheminement des demandes

Préparé par :

Division du patrimoine

Direction de l'urbanisme

Service de l'urbanisme et de la mobilité

5 mai 2021

Table des matières

1. Intervenants 3

1.1 Société civile 3

1.2 Instances consultatives 3

1.3 Unités d’affaires de la Ville 5

1.4 Instances décisionnelles 9

1.5 Autres intervenants 10

2. Cheminement d’une demande de reconnaissance 11

1. Intervenants

1.1 Société civile

Les intervenants sont nombreux en reconnaissance. Mais comme en fait foi l'organigramme de la Ville de Montréal, ce sont les citoyens qui sont l'autorité suprême des décisions municipales en choisissant les décideurs par l'exercice de la démocratie. Ceux-ci sont parfois représentés par plusieurs organismes non gouvernementaux dans les assemblées et consultations publiques. Les gestes de reconnaissances sont le reflet de la culture et des valeurs montréalaises et tous les citoyens, individuels ou corporatifs peuvent soumettre des propositions de reconnaissance et donner leur avis sur les formes qu'elles prennent, leur pérennité ou leur modification.

1.2 Instances consultatives

La profusion et la variété des gestes de reconnaissance avec les outils à la disposition de la Ville de Montréal – qu'il s'agisse de cérémonie commémorative, de commémoration matérielle, de toponymie, d'identification ou de citation – requièrent une cohérence et un regard expert concernant les choix de sujets, modes ou lieux de reconnaissance.

Dans la situation actuelle, les projets de citation et, éventuellement, d'identification doivent être soumis à l'avis du Conseil du patrimoine de Montréal, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Les projets de toponymie sont soumis au comité de toponymie et, dans les cas concernant une nomination autochtone, au comité de toponymie autochtone. Les projets de cérémonie et de commémoration matérielle n'ont quant à eux pas besoin d'être soumis à une instance consultative.

Il devient impérieux de gérer l'ensemble des reconnaissances de façon globale et d'assurer la plus grande rigueur et la plus grande impartialité possible dans leur attribution. La création d'une nouvelle instance consultative pour accompagner ou compléter les instances actuelles et couvrir l'ensemble des reconnaissances devrait contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

Conseil du patrimoine de Montréal

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) exerce la fonction de conseil local du patrimoine dans le cadre d'un processus d'identification ou de citation, comme prescrit dans la LPC et le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136). Il donne son avis sur les propositions d'identification et les projets de règlement, est responsable de la tenue des séances publiques d'information et entend les représentations de toutes les personnes

intéressées par ces projets. Les projets de commémoration matérielle sont quant à eux soumis au Conseil du patrimoine ou au Comité mixte (combinant le Conseil du patrimoine et le Comité Jacques-Viger) quand ils sont projetés dans des secteurs de la ville soumis à leur avis.

Comité Jacques-Viger

Le Comité Jacques-Viger (CJV) est l'instance consultative de la Ville en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture, de design urbain et d'architecture de paysage. Il forme, avec le Conseil du patrimoine de Montréal, le Comité mixte, qui peut être appelé à donner son avis sur un projet de commémoration matérielle situé dans un secteur dans lequel il exerce un droit d'avis ou sur des modifications à certains bâtiments ou sites cités.

Comité de toponymie de la Ville de Montréal

Pour choisir les toponymes les plus appropriés, la Division du patrimoine fait appel au comité de toponymie de la Ville de Montréal, fort d'une tradition de plus de 75 ans. Il s'agit d'un comité consultatif externe formé de membres spécialistes de la toponymie (historiens, urbanistes, architectes, etc.). Le comité se réunit plusieurs fois par année afin d'étudier les différentes propositions et pour émettre ses recommandations.

L'un des rôles du comité de toponymie de la Ville est d'établir une banque prévisionnelle de noms pour nommer les nouveaux lieux de Montréal. Cette banque réunit les noms de personnes décédées qui ont marqué l'histoire et qui ont eu une importance particulière pour les Montréalais. On y trouve aussi des noms de métiers, d'événements, de légendes et d'autres types de noms évocateurs qui sont propres à identifier des lieux de Montréal. Lorsque vient le temps de procéder à la dénomination d'un lieu public, la banque prévisionnelle est une référence des plus pertinentes.

L'actuel comité de toponymie est appelé à disparaître et à être intégré dans le futur Comité consultatif en reconnaissance décrit ultérieurement.

Comité de toponymie autochtone

Dans le cadre des célébrations des dix ans de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, le 13 septembre 2017, la Ville de Montréal annonçait son intention de changer le nom de la rue Amherst. Il a été proposé de mettre en place un processus novateur basé sur la réconciliation pour déterminer, entre autres, le nouveau nom de cette rue.

Le comité *ad hoc* de toponymie autochtone a été créé à l'initiative du Bureau des relations gouvernementales et municipales et bénéficie dans ses travaux de l'appui de la Division du patrimoine et du comité de toponymie de la Ville. Il est une tribune exceptionnelle permettant la consultation de représentants de différentes nations autochtones présentes à Montréal, dans l'esprit de la Stratégie de réconciliation de la Ville de Montréal.

Formé pour le dossier du changement de nom de la rue Amherst, devenue Atateken en 2019, le comité de toponymie autochtone poursuit ses travaux. C'est ce dernier qui évaluera les

propositions en lien avec les noms autochtones, en plus d'avoir la responsabilité de créer une banque prévisionnelle de toponymes autochtones qui pourront servir dans l'avenir. Il pourrait être joint de façon permanente au Comité consultatif en reconnaissance en voie de création ou demeurer un organe consultatif à l'endroit de ce comité pour certains dossiers relatifs aux communautés autochtones.

Comités de toponymie en arrondissements

Afin de proposer des noms ancrés dans le territoire local, certains arrondissements ont mis sur pied des comités de toponymie locaux qui contribuent de manière dynamique à la recherche de noms inspirants et inspirés de son histoire et des populations qui s'y sont succédé au fil du temps.

Création d'une nouvelle instance consultative en reconnaissance

Compte tenu de l'absence de comité légalement constitué en matière de toponymie et de commémoration, de l'absence de ressources dédiées au patrimoine immatériel dans l'actuel CPM et comme proposé dans le Plan d'action en patrimoine, un nouveau Comité consultatif en reconnaissance (CCR) sera créé officiellement par règlement municipal.

Ses membres seront choisis de façon à compléter les expertises des instances existantes, à couvrir tous les champs d'intervention du Cadre et à assurer une diversité et une représentativité des communautés qui ont construit l'identité montréalaise (notamment les communautés autochtones et culturelles).

Le CCR donnera des avis sur les propositions de la Division du patrimoine ou de toute autre unité d'affaire de la Ville en matière de reconnaissance, sauf pour les citations, qui demeureront la compétence du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM). Il sera consulté en comité mixte avec le CPM sur la recevabilité d'un sujet de reconnaissance, le choix d'un outil de reconnaissance pour un sujet donné – cérémonie commémorative, commémoration matérielle, toponymie, identification ou citation – et la constitution des listes indicatives quinquennales attribuées à chacun des cinq outils de reconnaissance. Le CCR sera consulté au moment de la mise en œuvre des interventions de commémoration matérielle, de toponymie et d'identification et, occasionnellement sur certains projets de cérémonies commémoratives. Il pourra de plus être consulté en comité mixte avec le CPM pour toute évaluation d'une reconnaissance existante. Le CCR organisera enfin les consultations publiques requises par la Loi sur le patrimoine culturel pour une identification ou toute autre consultation publique jugée nécessaire pour une cérémonie commémorative, une commémoration matérielle ou une intervention en toponymie.

L'actuel comité de toponymie sera dissous et le comité de toponymie autochtone sera remplacé par un comité de reconnaissance autochtone ad-hoc qui contribuera à suggérer des reconnaissances de nature autochtone en amont du processus.

1.3 Unités d'affaires de la Ville

Différentes unités d'affaires de la Ville de Montréal sont responsables de la mise en œuvre du présent Cadre d'intervention en reconnaissance. En voici une liste non exhaustive, qui peut être appelée à s'adapter à chaque cas spécifique.

Division du patrimoine

La Division du patrimoine (DP) est responsable de l'élaboration et de la coordination de la mise en œuvre du Cadre d'intervention en reconnaissance. En collaboration avec des partenaires internes, la division élabore des orientations en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine, planifie le développement du territoire et encadre des projets[1].

La DP peut être sollicitée par le cabinet de la Mairesse pour évaluer la pertinence et la cohérence des projets de cérémonie commémorative ou de commémoration matérielle avec les autres interventions en reconnaissance de la Ville décrites dans le présent Cadre d'intervention en reconnaissance.

Dans le cas des projets de commémoration matérielle, la DP doit consulter le Bureau d'art public du Service de la culture pour analyser le projet, en relation avec les interventions d'art public déjà implantées dans le territoire montréalais, et pour l'organisation d'un concours si cette approche est retenue.

En matière de toponymie, la DP assure aussi un travail d'expertise à plusieurs niveaux :

- Réception des propositions, analyses et suggestions de noms pour identifier les lieux;
- Vérification des conditions nécessaires à l'amorce d'un dossier de toponymie (propriété publique des lieux à nommer, configuration et état d'avancement des projets d'aménagement, etc.);
- Vérification de la conformité des noms soumis aux critères de choix et règles d'écriture mis de l'avant par la Commission de toponymie du Québec;
- Application de critères de choix propres à Montréal.

Dans ces travaux, la Division du patrimoine entretient des échanges réguliers avec la Commission de toponymie du Québec afin d'assurer que les toponymes soumis respectent les critères de choix de noms et les règles d'écriture reconnus par l'Office de la langue française.

La Division entretient également des échanges avec les différents demandeurs, qu'ils soient institutionnels (arrondissements montréalais, institutions publiques et privées), issus de groupes communautaires ou encore de citoyens.

En plus de l'analyse de la conformité aux règles et critères, la DP travaille au développement d'une toponymie vivante et ancrée dans l'histoire et le territoire montréalais. Elle veille aussi à la diffusion et à la mise en valeur du riche patrimoine toponymique dont elle a la responsabilité.

[1] Mission de la Division du patrimoine, Ville de Montréal. Octobre 2019, page 1.

Pour effectuer ce travail, elle s'appuie sur l'expertise du comité de toponymie de la Ville de Montréal.

La Division du patrimoine est responsable de l'application du présent cadre relatif aux cinq modes de reconnaissance – cérémonie commémorative, commémoration matérielle, toponymie, identification et citation. Elle reçoit les propositions, coordonne la réalisation des études nécessaires, évalue l'intérêt des sujets de reconnaissance déposés à la Ville, recommande un mode de reconnaissance approprié aux sujets reçus, consulte les instances consultatives concernées sur les sujets et modes de reconnaissance, achemine les dossiers jusqu'au conseil de ville et rédige les règlements qui s'y raccrochent le cas échéant.

Finalement, le bilan quinquennal de l'état de conservation et la veille permanente sur les lieux et objets de reconnaissance relèvent de la Division du patrimoine.

Bureau des relations gouvernementales et municipales

Le Bureau des relations gouvernementales et municipales, qui relève de la Direction générale, est associé avec la Division du patrimoine du SUM dans l'élaboration du Cadre d'intervention en reconnaissance pour qu'y soient incluses des considérations sur les réalités autochtones, suite à la publication de la *Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025* par la Ville de Montréal en octobre 2020.

Bureau du protocole et Présidence du conseil

L'organisation des cérémonies impliquant la mairesse, un membre de l'exécutif ou la présidence du conseil est prise en charge par le Bureau du protocole ou la Présidence du Conseil, qui relèvent de la Direction générale, alors que les cérémonies qui se déroulent à l'échelle des arrondissements sont normalement organisées par ces unités d'affaires locales.

Bureau de lutte contre le racisme et la discrimination systémiques

Le Bureau de lutte contre le racisme et la discrimination systémiques, qui relève de la Direction générale, est associé avec la Division du patrimoine du SUM dans l'élaboration du Cadre d'intervention en reconnaissance pour qu'y soient incluses des considérations sur les réalités des personnes racisées, suite à la publication du rapport de l'OCPM intitulé *Le racisme et la discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal* en juin 2020.

Service de la Culture

Le Bureau d'art public du Service de la culture (SC) collabore avec la DP pour analyser tout projet de commémoration matérielle, en relation avec les interventions d'art public déjà implantées dans le territoire montréalais.

Une fois accepté par les instances décisionnelles de la Ville, un concours peut être lancé auprès de concepteurs ou d'artistes montréalais reconnus pour déterminer la forme que prendra la commémoration matérielle. Le concours est en général organisé par le SC selon sa pratique en matière d'art public. L'entretien à long terme de l'élément de commémoration matérielle fait partie des responsabilités du Bureau d'art public.

Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Le Bureau de l'intégration des nouveaux arrivants (BINAM), du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, est associé avec la Division du patrimoine du SUM dans l'élaboration du Cadre d'intervention en reconnaissance.

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) peut être impliqué dans les projets de commémoration matérielle implantés dans les parcs dont il a la juridiction. L'entretien à long terme d'un aménagement de commémoration matérielle non entretenu par le SC ou d'un parc cité fait partie des responsabilités du SPPMRS.

Service de la gestion et de la planification immobilière

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) peut être impliqué dans les projets de commémoration matérielle implantés ou d'intervention sur les bâtiments municipaux cités. L'entretien à long terme des bâtiments cités, ou faisant partie d'un site patrimonial, qui sont la propriété de la Ville fait partie des responsabilités du SGPI.

Arrondissements

Les arrondissements sont au cœur de plusieurs décisions en reconnaissances à Montréal, notamment en toponymie.

Il est vrai que le choix des toponymes, des identifications et des citations constitue une prérogative du conseil de ville dans le but de maintenir une cohérence des décisions à l'échelle de la Ville. En revanche, il faut reconnaître que les décisions touchant les gestes de reconnaissance ont un impact sur le territoire des arrondissements. C'est pourquoi plusieurs

décisions de reconnaissance prises par le conseil de ville font l'objet d'une étroite collaboration avec les arrondissements.

En matière de toponymie, les arrondissements sont responsables de l'affichage conforme des toponymes sur leur territoire. Ils sont aussi responsables d'informer la Ville des projets à venir comportant des besoins en matière de toponymie et de leur état d'avancement. Ces informations sont très précieuses pour un développement harmonieux des projets.

Les arrondissements peuvent également poser certains gestes de reconnaissance sur leurs territoires respectifs, à condition de suivre les objectifs communs, les principes et critères du présent cadre et d'être accompagnés par la Division du patrimoine, qui s'assurera de la cohérence des gestes posés à l'échelle de la Ville et des autres arrondissements.

Il est important que la Ville planifie les ressources humaines et les budgets nécessaires à l'application du présent cadre dans toutes ses étapes de mise en œuvre, de l'étude des dossiers soumis jusqu'à l'installation et à l'entretien à long terme des gestes de reconnaissance.

Les arrondissements et services concernés par une proposition d'identification sont appelés à collaborer à la démarche en participant dans certains cas à l'évaluation patrimoniale du bien et en formulant des commentaires sur le projet de règlement d'identification.

Les arrondissements et services concernés par une proposition de citation sont appelés à collaborer à la démarche en participant à l'évaluation patrimoniale du bien et en formulant des commentaires sur le projet de règlement de citation.

2.4 Instances décisionnelles

Comité exécutif

Le comité exécutif sera sollicité en amont du processus de reconnaissance. La Division du patrimoine, à la suite de son analyse du dossier en vertu des objectifs, valeurs et critères du présent cadre et de consultation du Comité consultatif de reconnaissance, soumettra un dossier décisionnel au Comité exécutif afin d'obtenir de sa part un mandat pour poursuivre l'étude de chaque demande de reconnaissance. Une fois l'étude complétée, le comité exécutif entérinera le projet, qui sera soumis au conseil de ville pour décision.

Conseil de ville

Le présent Cadre d'intervention en reconnaissance sera entériné par le comité exécutif et adopté par le conseil de ville en 2021. Par la suite, les différents projets de reconnaissance seront soumis à la décision de cette instance lorsque requis, notamment s'il s'agit d'une demande de modification ou de retrait d'un geste de reconnaissance passé.

Si le contexte le requiert, le conseil de ville peut être appelé à prendre une décision sur un projet de cérémonie commémorative ou de commémoration matérielle.

Le conseil de ville a la responsabilité de nommer les lieux publics sur le territoire des 19 arrondissements de Montréal. Les recommandations sont d'abord soumises au comité exécutif qui les étudie et les recommande ensuite au conseil municipal en vue de l'adoption d'une résolution. Cette prérogative permet notamment d'assurer une cohérence des noms attribués afin de maintenir un repérage efficace à l'échelle municipale.

Conformément à la Loi sur le patrimoine culturel, le conseil de ville est la seule instance habilitée à adopter des règlements d'identification ou de citation.

Conseils d'arrondissement

Lors de la séance du 17 juin 2013, le conseil municipal adoptait une modification visant l'intégration de nouvelles dispositions relatives à l'exercice de la compétence déléguée en matière de toponymie locale (règlement 02-002). L'adoption de ce règlement a permis de donner un rôle décisionnel aux arrondissements en matière de toponymie en leur délégant la dénomination d'aménagements ou constructions publics (à l'exception des bâtiments) situés dans les parcs. Il est important de noter que cette nouvelle compétence déléguée ne s'applique qu'à l'intérieur des parcs dont les arrondissements sont responsables de la gestion. Elle exclut aussi, au moment d'écrire ces lignes, les noms des bâtiments municipaux construits dans les parcs.

2.5 Autres intervenants

Commission de toponymie du Québec

La Commission de toponymie du Québec a la responsabilité d'officialiser l'ensemble des toponymes municipaux. Appliquant les règles d'écriture et critères de choix de noms mis de l'avant par la Commission, la Ville doit s'assurer que sa toponymie respecte les articles de la Charte de la langue française.

La Commission accompagne la Ville tout au long des travaux qui précèdent l'adoption d'une résolution du conseil municipal.

Ministère de la Culture et des Communications du Québec

Bien que les statuts d'identification et de citation soient attribués en vertu d'une loi provinciale, le rôle du ministère de la Culture et des Communications se limite, dans ces cas, à l'inscription des éléments identifiés et cités au registre du patrimoine culturel du Québec.

3. Cheminement d'une demande de reconnaissance

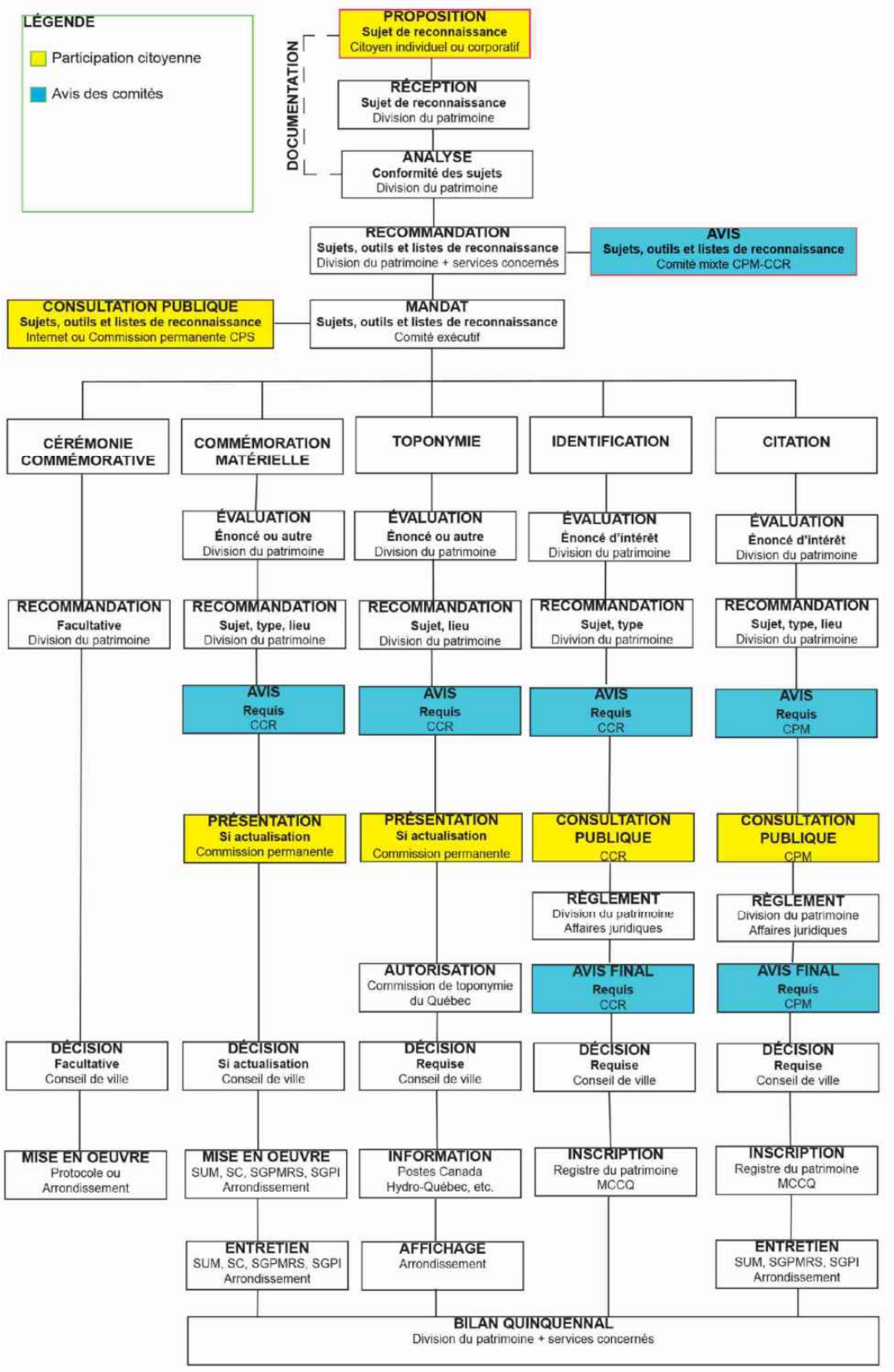

CADRE D'INTERVENTION EN RECONNAISSANCE

CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES, COMMÉMORATION MATÉRIELLE, TOPONYMIE, IDENTIFICATION ET CITATION

Cahier 3

Annexes

Préparé par :

Division du patrimoine

Direction de l'urbanisme

Service de l'urbanisme et de la mobilité

5 mai 2021

Table des matières

A1. Bref historique de la reconnaissance municipale 3

A2. Définitions 10

A3. Bibliographie 16

A1. Bref historique de la reconnaissance municipale

Des marqueurs de reconnaissance ont sans doute été posés depuis les débuts de la présence humaine sur le territoire montréalais. Les premiers peuples vénèrent depuis longtemps leurs ancêtres, la faune et la flore qu'ils côtoient ainsi que de nombreux lieux, ayant souvent de grandes significations spirituelles. Ces reconnaissances, nommées par la voie des traditions orales et prenant parfois la forme de contes et légendes ou de lieux, ont parfois été transmises à travers le temps jusqu'à aujourd'hui. Les traditions orales étant en général, par leur nature même, moins présentes dans notre environnement actuel, c'est la fondation de Ville-Marie en 1642 et la position de Montréal en tant que métropole du Québec qui génèrent la plupart des gestes de reconnaissance matériels qui sont parvenus jusqu'à nous. Les premiers de ces gestes encore présents se manifestent dans la nomination des rues et des places – la toponymie – dès le 17e siècle. S'ajoutent par la suite des marquages monumentaux intentionnels, qui apparaissent au début du 19e siècle, d'abord pour souligner les victoires militaires de la mère patrie britannique ainsi que l'arrivée de certains événements de portée collective, comme l'épidémie de typhus, qui a coûté la vie à des milliers d'Irlandais. Puis dans la foulée de la vogue internationale d'implantation de monuments commémoratifs dans les villes au tournant du 20e siècle, apparaissent à Montréal plusieurs sculptures commémoratives ou allégoriques, comme le monument à Sir George Étienne Cartier dans le parc du Mont-Royal. Par la suite, l'idée d'utiliser le bâti historique comme ensemble de monuments à reconnaître, née en France au siècle des Lumières, s'est étendue à toute l'Europe et, plus tardivement, à l'Amérique. Cette idée s'est concrétisée au Québec par l'adoption des premières lois de conservation des monuments historiques, dès 1922, jusqu'à l'entrée en vigueur de l'actuelle Loi sur le patrimoine culturel en 2011. Cette loi permet aujourd'hui aux municipalités d'enchâsser dans des documents législatifs l'identification d'éléments du patrimoine immatériel et de personnages, lieux et événements historiques, ainsi que la citation de biens patrimoniaux et de paysages culturels.

Cérémonie commémorative

Depuis toujours, l'île de Montréal semble avoir été le lieu de cérémonies commémoratives initiées par les différents groupes culturels qui ont habité et parcouru le territoire.

Chez les peuples autochtones qui ont fréquenté l'île et l'archipel de Montréal, les cérémonies commémoratives ont sans doute été nombreuses. Ce phénomène mériterait d'être étudié davantage. Ce que l'on sait, c'est que les cérémonies spirituelles ponctuaient de façon récurrente la vie des autochtones, qui ont toujours conservé une grande admiration pour leurs ancêtres et leurs aînés.[1]

[1] *Ibidem*

D'autres types de cérémonies commémoratives sont apparus très rapidement après la fondation de Ville-Marie par Paul Chomedey de Maisonneuve et Jeanne-Mance. Témoin de cette période, la messe annuelle, célébrée à la basilique Notre-Dame encore aujourd'hui, rappelle la première messe sur le territoire a été célébrée par le père jésuite Barthélemy Vimont[2] dès le lendemain de l'arrivée des cofondateurs, sur le site qui s'appellera plus tard la pointe à Callière, le 18 mai 1642. Cette messe annuelle peut être considérée comme une cérémonie commémorative. D'autres cérémonies commémoratives ont par ailleurs sans doute été célébrées à Ville-Marie sous le régime français.

La petite mission française de Ville-Marie se développe lentement jusqu'à sa prise de contrôle dès 1760 par des élites politiques anglophones. Montréal obtient une première charte municipale en 1833. Ses élites économiques sont en grande partie anglophones, mais du point de vue identitaire, les francophones de la ville sont toujours largement majoritaires. Lors des fêtes du tricentenaire de 1942, c'est la fondation missionnaire, catholique et française de Ville-Marie que l'on choisit de commémorer comme le geste fondateur de la Ville, et non son incorporation par l'obtention de la charte municipale de 1833 et l'officialisation du nom de Montréal.[3]

Au 20e siècle, de nombreuses cérémonies commémoratives se sont tenues, d'abord beaucoup pour commémorer les pertes de vie des soldats impliqués dans les deux guerres mondiales, comme l'Armistice en lien avec la Grande Guerre, célébrée chaque année le 11 novembre, la marche annuelle de la communauté irlandaise vers le Black Rock en mai depuis une centaine d'années, l'anniversaire de la fondation de Ville-Marie le 17 mai et plusieurs autres. Plus récemment, la commémoration des victimes du féminicide de l'École Polytechnique en 1989 est devenue une cérémonie annuelle, qui se déroule le 6 décembre de chaque année au belvédère Kondiaronk sur le mont Royal et à la place du 6-décembre-1989.

Commémoration matérielle

Le plus ancien monument commémoratif montréalais encore debout, la colonne Nelson, est complété en 1809 pour marquer la victoire de la flotte britannique dirigée par l'amiral Nelson sur la flotte française de Napoléon à la bataille de Trafalgar. Le monument aux Pionniers, par J-A-U Beaudry, est par la suite érigé pour le 250e anniversaire de Montréal en 1892 à l'initiative de la Société historique de Montréal. Les monuments jouissent d'un engouement certain au Québec entre 1880 et 1930, représentant notamment des personnages issus de l'élite politique, financière ou religieuse, des héros civils et militaires ou des politiciens. À cette époque, ce sont surtout des regroupements de citoyens éminents ou des institutions qui financent ces

[2] http://vieux.montreal.qc.ca/inventaire/fiches/chrono.php?per=1

[3] Bérubé, Harold. 2004. *Commémorer la ville : une analyse comparative des célébrations du centenaire de Toronto et du tricentenaire de Montréal*. Montréal, Département d'histoire, Université du Québec à Montréal, in *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Volume 57, Numéro 2, Automne 2003, p. 209–236. https://www.erudit.org/fr/revues/haf/2003-v57-n2-haf726/009143ar/

monuments à partir de souscriptions publiques. L'état ou la municipalité y participe rarement financièrement, sauf pour autoriser leur implantation sur le domaine public, jusqu'à ce que de fortes pressions les incitent à le faire. La Ville de Montréal commence alors au début du 20e siècle à financer et à ériger de nombreux monuments commémoratifs dans ses parcs et ses espaces publics, par exemple le monument à Louis-Hippolyte La Fontaine, dans le parc éponyme. Par la suite, les deux grandes guerres mondiales donnent lieu à l'érection de «monuments aux morts» par le gouvernement du Dominion dans tout le Canada, y compris dans plusieurs lieux publics montréalais, dans le but de consolider l'identité canadienne.

Entre 1950 et 1990, on constate un déclin de la vogue des monuments commémoratifs. L'érection de monuments commémorant des faits, des personnages, des pratiques culturelles significatives ou des lieux importants – selon la définition de la Politique du patrimoine – se fait rare. Le rapport Arpin sur le patrimoine culturel du Québec, publié en 2000, parle d'une période de «quasi-purgatoire» de la commémoration par l'État québécois depuis les années 1950.[4] Il semble que la situation soit la même à la Ville de Montréal pendant cette période.

Les municipalités et gouvernements optent alors plutôt pour la réalisation d'œuvres d'art publiques et l'intégration d'œuvres d'art à l'architecture. De nouvelles œuvres artistiques à part entière, qui évoquent une intention artistique ou des valeurs communes plutôt que de commémorer un personnage ou un événement historique, s'implantent peu à peu dans la ville. Cette tendance se traduit lors des grands évènements internationaux tenus à Montréal tels que l'Exposition universelle de 1967 et les Jeux olympiques de 1976. Parmi les œuvres d'art public de cette période, les plus importantes sont sans contredit *Trois disques (L'Homme)* d'Alexander Calder (1967) et *La joute* de Jean-Paul Riopelle (1976). La Politique d'intégration des arts à l'architecture, mise en place dans les années 1980 par le gouvernement du Québec, lance une période significative en termes d'implantation d'œuvres d'art publiques. Dans le cadre de cette politique, la Ville de Montréal fait l'acquisition d'œuvres d'art pour ses nouvelles constructions, notamment ses bibliothèques.

Au cours des années 1990, l'installation d'aménagements combinés à des œuvres d'art commémoratives apparaît graduellement dans le paysage montréalais. Un exemple de ce nouveau type de commémoration est la *Nef pour quatorze reines* en hommage aux victimes de la tragédie de l'École polytechnique, réalisée par l'artiste Rose-Marie Goulet et l'architecte paysagiste Marie-Claude Robert en 1999, qui a redéfini une place publique du quartier Côte-des-Neiges en la renommant *place du 6-Décembre-1989*. Le panneau explicatif de cet événement, d'abord installé en 2006, a été modifié depuis qu'il a été reconnu officiellement comme féminicide le 6 décembre 2019.

En parallèle de ces innovations dans le domaine de la commémoration au cours de cette période, la demande pour des monuments figuratifs avec une posture plus traditionnelle refait surface. Un exemple de ce retour est l'érection du monument à l'ancien maire Jean Drapeau en

[4] Groupe conseil sur la politique du patrimoine du Québec. 2000. *Notre patrimoine, un présent du passé* (Rapport Arpin), Québec, p. 82. https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/rapport-Arpin-complet.pdf

2001, à peine deux ans après sa mort, par l'artiste Annick Bourgeau, sur la place De La Dauversière, ou le monument en hommage à Émile Nelligan, par Roseline Granet (2005) au square Saint-Louis. Aujourd'hui, avec des installations demandées par plusieurs citoyens et groupes de citoyens, la demande pour des monuments commémoratifs sur le domaine public ne semble pas en voie de s'estomper.[5] Dans la foulée des déboulonnages des monuments aux confédérés états-uniens, le phénomène des demandes de retrait de commémorations matérielles se présente comme un nouvel enjeu à Montréal. Un exemple récent est le retrait fortuit de la statue à sir John Alexander Macdonald du monument dans lequel elle se trouvait le 29 août 2020 en est une illustration.

Toponymie

Les communautés autochtones qui ont fréquenté et habité l'île de Montréal ont de tout temps attribué des noms aux lieux pour s'orienter et marquer leurs symboles spirituels. Le fleuve et les rivières étaient notamment considérés comme des « chemins qui marchent » et avaient une valeur spirituelle tout autant que structurante. Chez les communautés mohawks, les traditions orales nous apprennent que Montréal était appelée « Tiohtià:ke » (Là où les courants se séparent), qui réfère aux nombreux chemins d'eau séparés par les îles de l'archipel de Montréal.

L'usage de ces noms de lieux-dits a sans doute été adopté par les premiers Européens qui ont fréquenté l'île de Montréal dès le 16e siècle. Canada, Québec, Ottawa et Hochelaga sont des noms dérivés des langues autochtones. Mais l'histoire écrite de la toponymie urbaine montréalaise commence plus spécifiquement en 1672, lorsque le supérieur des sulpiciens, François Dollier de Casson (1636-1701), planifie le premier tracé de rues à l'intérieur des fortifications. Ces noms sont souvent descriptifs (rue de l'Hôpital, rue du Saint-Sacrement), ou rappellent les saints patrons de personnages qui ont marqué l'histoire de la ville. Par exemple, la rue Saint-Paul rappellerait Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve (1612-1676).

Le premier inspecteur montréalais et alors seul fonctionnaire municipal, l'arpenteur Louis Charland (1772-1813), poursuit dans les faubourgs les voies de circulation qui rejoignent les vieilles rues nommées par Dollier de Casson et en adopte les toponymes. Jacques Viger (1787-1858), qui remplace Charland à son décès, constituera un relevé complet des rues et ruelles de la ville.

En 1818, des planchettes de bois, sur lesquelles sont inscrits les noms des rues, sont installées aux intersections des rues et devant les places publiques. À partir de 1851, les odonymes y

[5] Plusieurs données historiques de cette section sont tirées de Cloutier, Ginette (2005) et de Malack, Dominique-Valérie (2003). Voir bibliographie.

sont inscrits en français et en anglais. À cette époque, la plupart des rues prennent les noms des propriétaires qui lotissent leurs terres et des membres de leurs familles.

Suivant l'expansion urbaine sans précédent du début du 20e siècle, la Ville de Montréal intègre plusieurs des municipalités qui l'entourent, le point culminant étant l'annexion de la Cité de Maisonneuve en 1918. Au fil de ces annexions, plusieurs modifications aux noms de rues sont apportées afin d'éviter les dédoublements qui nuisent au bon repérage. Les élus municipaux attribuent alors principalement des noms de rues et de places publiques en souvenir des grands personnages de l'histoire montréalaise.

En 1943, la Ville crée un *Comité de toponymie et des monuments historiques*. Ce comité consultatif adresse ses recommandations au directeur du Service de l'urbanisme, qui les achemine ensuite au comité exécutif. Le rôle du comité est de proposer des odonymes pour les nouvelles voies et d'élaborer des politiques générales de dénomination. Au fil des années, sous différentes formes, plusieurs comités et commissions se succèderont, portant toujours le mandat de recommander des noms aux instances décisionnelles de la Ville.

Avec l'adoption de la *Charte de la langue française* par le Gouvernement du Québec en 1977, la Commission de toponymie du Québec obtient la responsabilité d'officialiser l'ensemble des toponymes municipaux. Appliquant les règles d'écriture et critères de choix de noms mis de l'avant par la Commission, la Ville doit dorénavant s'assurer que sa toponymie respecte cette Charte.

La réorganisation municipale de 2002 a eu pour effet d'agrandir considérablement le territoire de la Ville de Montréal. Dès lors, les décisions en matière de toponymie relèvent du Conseil municipal, et la Division du patrimoine, de concert avec le comité de toponymie de la Ville, recommande les nouvelles dénominations et s'assure de mettre en valeur le patrimoine toponymique hérité des siècles passés. Pour ce faire, l'appui des arrondissements et la collaboration des différents comités et sociétés d'histoire locales représentent des atouts majeurs pour la recherche de nouveaux noms.

Ces dernières années, les nouvelles dénominations toponymiques visent à faire connaître l'histoire et la géographie de Montréal, s'inspirent de l'environnement immédiat et cherchent à marquer la présence de groupes qui demeurent sous-représentés dans la toponymie comme les femmes, les peuples autochtones et les communautés culturelles. L'opération *Toponym'Elles*, mise en place en 2016, vise justement à augmenter la visibilité des femmes par la constitution d'une banque de noms de femmes ou liés à l'histoire des femmes qui sert d'inspiration pour les nouvelles dénominations qui se veulent paritaires. Par ailleurs, la mise sur pied en 2019 d'un comité de toponymie autochtone, dans la mouvance de *Montréal, métropole de réconciliation*, permet d'envisager avec confiance le développement d'une toponymie qui reflète l'apport des premiers occupants du territoire. Le travail de ce comité a été mis à profit

dans la récente dénomination de la rue Atateken, en remplacement de l'ancien toponyme « rue Amherst ».[6]

Identification

Au Canada, la reconnaissance des personnages, lieux et événements historiques prend forme avec la création de la *Commission des monuments et lieux historiques nationaux du Canada* en 1919. Au Québec, le pouvoir pour le Gouvernement et les municipalités d'identifier des éléments du patrimoine immatériel, des personnages historiques décédés, des événements ou des lieux historiques n'existe que depuis la promulgation de la Loi sur le patrimoine culturel dans sa forme actuelle en 2011. À l'échelle du Gouvernement du Québec, plusieurs personnages, notamment les anciens premiers ministres, événements, lieux et savoir-faire ont été désignés. Certaines municipalités se sont déjà prévalues de la disposition leur permettant d'identifier des éléments du patrimoine immatériel, notamment la Technique de la ceinture fléchée de L'Assomption. La Ville de Montréal ne s'est toutefois pas encore prévalue de ce pouvoir.[7]

Citation

Au Québec, la *Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique* est promulguée en 1922. Cette loi permet le classement de trois premiers monuments historiques, dont le château De Ramezay à Montréal. En 1952, la *Loi relative aux monuments, sites et objets historiques ou artistiques* vient modifier la loi précédente. Dans les années 1960, l'État québécois décide de se doter d'outils d'intervention plus efficaces en matière de patrimoine en adoptant la *Loi des monuments historiques*, qui permet désormais d'étendre la protection légale à tout un territoire et non plus seulement à des éléments particuliers. C'est dans cette foulée qu'est nommé l'Arrondissement historique de Montréal, communément appelé le Vieux-Montréal. En 1972, la *Loi sur les biens culturels* accorde au ministre des Affaires culturelles, et non plus au Conseil exécutif du Gouvernement du Québec, le pouvoir de classer ou de reconnaître un bien, même contre la volonté de son propriétaire. L'adoption d'un nouveau chapitre sur la protection des biens culturels par les municipalités en 1985 permet aux municipalités de protéger leur patrimoine immobilier par deux mesures distinctes : la citation d'un monument historique et la constitution d'un site du patrimoine. C'est grâce à cette disposition que le Site du patrimoine du Mont-Royal a été constitué en 1987.

---

[6] Plusieurs données historiques de cette section sont tirées de : Ville de Montréal. 1996. *Les rues de Montréal : répertoire historique.* Montréal : Les Éditions du Méridien, 547 p.

[7] Plusieurs données historiques de cette section sont tirées du site internet du ministère de la Culture et des communications https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5122

L'entrée en vigueur en 2012 de la *Loi sur le patrimoine culturel* marque une nouvelle étape dans l'histoire de la protection du patrimoine culturel au Québec. Elle a pour objet la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission des biens patrimoniaux (mobiliers et immobiliers), comme la loi précédente, mais aussi des paysages culturels patrimoniaux, du patrimoine immatériel, des personnages, des événements et des lieux historiques.[8]

Le corpus montréalais des biens cités entre 1987 et 2002 témoigne des considérations patrimoniales qui prévalaient à l'époque. Parmi ces sites et immeubles, soulignons la constitution du site du patrimoine du Mont-Royal en 1987, un geste précurseur visant à reconnaître la richesse du patrimoine « historique et naturel » de la montagne. Cette première citation est ensuite suivie d'autres attributions de statuts visant surtout le patrimoine plus monumental (lieux de culte, couvents, théâtres, résidences cossues), ou rappelant le passé villageois ou rural de certains secteurs de la ville. Certaines citations ont par ailleurs été faites dans un contexte d'urgence afin d'éviter la démolition d'immeubles ou d'assurer un meilleur contrôle des interventions.

Après une pause de plusieurs années, la Ville de Montréal a procédé entre 2007 et 2012 à la citation de huit immeubles dont deux incontournables du patrimoine moderne montréalais, soit Habitat 67 et la station-service conçue par l'architecte Mies van der Rohe à l'île des Sœurs. La Ville a également cité deux sites patrimoniaux, soit une partie de l'île Sainte-Hélène en 2007 ainsi que le square Dorchester et la place du Canada en 2012. Cette période est aussi marquée par l'élaboration et l'adoption d'un processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial des lieux et l'élaboration de règlements de citation plus précis et opérationnels comportant les motifs de citation, l'identification des principales caractéristiques du bien protégé et des conditions de conservation et de mise en valeur.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel en 2012, les municipalités peuvent citer une plus grande diversité de biens, soit des objets ou des documents municipaux, ou des intérieurs de bâtiments, ce que ne permettait pas l'ancienne loi. La Ville de Montréal ne s'est pas encore prévalue de ces nouveaux pouvoirs.

[8] Plusieurs données historiques de cette section sont tirées du site internet du ministère de la Culture et des communications https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5122

A2. Définitions

Art public

Comprend l'ensemble des œuvres d'art situées sur le domaine public, tels que les places et les parcs, ou intégrées à des édifices ou à des aménagements paysagers. Ce corpus est principalement constitué de sculptures, de monuments, de murales, d'œuvres virtuelles et d'éléments du paysage.

Cérémonie commémorative

Cérémonie, fête ou geste protocolaire posé par l'administration municipale pour rappeler un événement passé ou reconnaître des personnes décédées, des événements historiques ou des anniversaires significatifs à l'échelle montréalaise.

Citation

La citation est un statut légal octroyé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, qui permet à une municipalité de protéger en tout ou en partie un bien patrimonial et d'encadrer certaines interventions le visant. C'est le plus haut niveau de reconnaissance qu'une municipalité peut accorder à un bien ou une partie de son territoire présentant un intérêt patrimonial et dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Commémoration

La commémoration renvoie à l'ensemble des gestes visant à rappeler des faits, des personnages, des pratiques culturelles significatives ou des lieux importants dans l'histoire de Montréal. Ces gestes peuvent comprendre autant l'installation de monuments, de cénotaphes, de plaques ou œuvres d'art public que des aménagements urbains, des cérémonies, des déclarations ou des désignations toponymiques. (Ville de Montréal. *Politique du patrimoine*, mai 2005. p. 55)

Commémoration matérielle

La commémoration matérielle renvoie à l'ensemble des gestes visant à rappeler des faits, des personnages ou des pratiques culturelles significatives par l'érection de monuments, la pose de plaques ou la réalisation d'un aménagement sur le domaine public. Les cérémonies commémoratives sont des gestes de commémoration immatériels éphémères, alors que les installations de commémoration matérielle prennent la forme d'interventions pérennes.

Document patrimonial

Selon le cas, un support sur lequel est portée une information intelligible sous forme de mots, de sons ou d'images, délimitée et structurée de façon tangible ou logique, ou cette information elle-même, qui présente un intérêt pour sa ou ses valeurs patrimoniales, notamment des archives.

Énoncé de l'intérêt patrimonial

Document public préparé par la Division du patrimoine qui expose les différentes valeurs (historique, symbolique, architecturale, paysagère, sociale…) d'un lieu, d'un savoir-faire, d'un personnage, d'un événement ou d'un phénomène, et qui identifie les caractéristiques qui expriment ces valeurs. Chaque énoncé est réalisé sur la base d'une documentation préalable et des réflexions d'un groupe de travail spécifiquement constitué pour un lieu donné (secteur, ensemble, bâtiment, monument, jardin, paysage…) ou un événement du patrimoine immatériel, dans un objectif de connaissance et de valorisation du patrimoine. Les énoncés sont publiés sur le site Internet de la Division du patrimoine.

Événement historique

Fait qui s'est produit dans le passé ou l'aboutissement d'un processus historique reconnu comme significatif dans l'histoire de Montréal ou dans un domaine de cette histoire. Il peut être associé à une date précise, mais il peut aussi être lié de façon plus large à une période historique. L'événement historique peut s'être déroulé à l'extérieur de Montréal et avoir eu des répercussions exceptionnelles dans l'histoire de Montréal.

Identification

Pouvoir accordé aux municipalités du Québec, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, de reconnaître des éléments du patrimoine immatériel, des personnages, des lieux ou des événements historiques présentant un intérêt patrimonial et dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public à l'échelle de leur territoire.

Identité montréalaise

Dans le contexte du Cadre d'intervention en reconnaissance, le concept d'identité montréalaise fait référence non pas à une identité personnelle, par exemple de genre, à une identité sociale, par exemple liée à un groupe d'âge ou à une origine ethnique, mais à une identité territoriale utilisée en géographie pour étudier la relation concrète ou symbolique des individus ou des groupes sociaux à l'espace. L'identité montréalaise fait donc référence au sentiment d'appartenance que les Montréalaises et Montréalais entretiennent à l'endroit du territoire de la Ville de Montréal et de ses 19 arrondissements dans leurs particularités urbaines de diverses densités, et de son histoire particulière.

Immeuble patrimonial

Tout bien immeuble qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique ou technologique,

notamment un bâtiment, une structure, un vestige ou un terrain. (Extrait de la Loi sur le patrimoine culturel)

Immeuble patrimonial cité

Tout bien immeuble qui présente un intérêt patrimonial et qui a fait l'objet d'une citation par le conseil municipal en vertu de l'article 127 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Immeuble patrimonial classé

Tout bien immeuble qui présente un intérêt patrimonial et qui a fait l'objet d'un classement en vertu de l'article 29 de la Loi sur le patrimoine culturel

Intérêt patrimonial

Importance ou signification d'un lieu basée sur les valeurs que lui attribue à un moment défini une population, une génération ou un groupe donné. L'énoncé patrimonial en fait la synthèse (Ville de Montréal, 2008)

Lieu historique

Emplacement reconnu comme significatif dans l'histoire de Montréal ou dans un domaine de cette histoire. Il peut être associé à un personnage, à un groupe ou à un événement significatif et doit être situé à Montréal.

Objet patrimonial

Tout bien meuble, autre qu'un document patrimonial, qui présente un intérêt pour sa ou ses valeurs patrimoniales, notamment une œuvre d'art, un instrument, de l'ameublement ou un artéfact.

Ouvrage de génie civil d'intérêt

Un ouvrage de génie (viaduc, pont, etc.) qui témoigne d'un savoir-faire ou d'une esthétique propre à une période donnée du développement de Montréal, notamment l'utilisation de matériaux ou de techniques constructives particulières.

Patrimoine archéologique

Comprend les couches de sol, les vestiges, les objets mis au jour et toute autre trace de l'existence humaine en provenance de lieux où se sont exercées des activités. Il s'agit notamment de structures, de constructions, de groupes de bâtiments et de sites aménagés ainsi que leur environnement et de tous les témoins mobiliers qui y sont associés.

Patrimoine archivistique

Comprend des plans, des photographies, des films, des enregistrements sonores et informatiques et des documents écrits témoignant des réalisations d'une foule de personnes et d'institutions ayant œuvré à Montréal. Il constitue l'ensemble des documents produits ou reçus par une personne ou un organisme pour ses besoins ou dans l'exercice de ses activités et conservés pour leur valeur d'information générale.

Patrimoine bâti

Comprend les diverses formes urbaines caractéristiques de Montréal et leurs composantes, telles que la trame de rues, les infrastructures ou d'autres éléments structurants du domaine public, de même que des immeubles et des ensembles d'immeubles, incluant les particularités de leurs sites et leurs divers modes d'intégration au paysage. Le patrimoine bâti couvre aussi de nombreuses catégories de biens liés aux modes de vie ou à des usages spécifiques dans un contexte sociohistorique donné.

Patrimoine immatériel

Les savoir-faire, les connaissances, les expressions, les pratiques et les représentations transmis de génération en génération et recréés en permanence, en conjonction, le cas échéant, avec les objets et les espaces culturels qui leur sont associés, qu'une communauté ou un groupe reconnaît comme faisant partie de son patrimoine culturel et dont la connaissance, la sauvegarde, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public. (Extrait du glossaire du MCCQ, qui définit les termes fréquemment employés dans la Loi sur le patrimoine culturel.)[9]

Patrimoine mobilier

Comprend les collections municipales à caractère archéologique, documentaire, ethno-historique et scientifique. Il inclut autant les œuvres de création que les objets archéologiques, les spécimens végétaux ou animaliers et le mobilier corporatif, industriel et urbain.

Patrimoine paysager

Comprend les sites, les ensembles aménagés et les parties de territoire dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. Composé d'éléments naturels et culturels, le paysage évolue dans le temps, sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains.

Patrimoine naturel

Comprend principalement les sites et les ensembles naturels, les écoterritoires et les milieux riverains et aquatiques. On y trouve les formations physiques, biologiques et hydrographiques importantes à Montréal ainsi que les milieux de vie assurant l'équilibre des espèces vivantes, tant végétales qu'animales, qui sont présentes en milieu urbain.

[9] https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5037 (26 avril 2021)

Paysage

Partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. (Conseil de l'Europe, 2000)

Personnage historique

Personne ayant réellement existé et ayant joué un rôle reconnu comme significatif dans l'histoire de Montréal ou dans un domaine de cette histoire. Il peut également s'agir d'un groupe de tels personnages. Le personnage peut provenir de Montréal, mais avoir acquis sa notoriété à l'extérieur de Montréal. Le personnage peut provenir de l'extérieur de Montréal, mais s'être illustré à Montréal. Le personnage peut aussi provenir de l'extérieur de Montréal, et ses actions peuvent avoir eu des répercussions significatives dans l'histoire de Montréal.

Reconnaissance

Reconnaissance (cérémonie commémorative, commémoration matérielle, toponymie, identification ou citation) accordée par la Ville de Montréal pour la contribution à la société montréalaise des bienfaits reçus de la part d'un individu, d'un groupe d'individus, d'un événement historique, d'un savoir faire, d'un lieu, d'un bâtiment ou d'une collection de biens mobiliers.

Site archéologique

Tout site témoignant de l'occupation humaine préhistorique ou historique. (MCCQ)

Site patrimonial

Un lieu, un ensemble d'immeubles ou un territoire qui présente un intérêt pour sa ou ses valeurs patrimoniales.

Site patrimonial

Un lieu, un ensemble d'immeubles ou, dans le cas d'un site patrimonial visé à l'article 58 de la Loi sur le patrimoine culturel, un territoire qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, urbanistique ou technologique.

Site patrimonial cité

Lieu ou ensemble d'immeubles qui a fait l'objet d'une citation par le conseil municipal en vertu de l'article 127 de la Loi sur le patrimoine culturel

Site patrimonial classé

Lieu ou ensemble d'immeubles qui a fait l'objet d'un classement en vertu de l'article 29 de la Loi sur le patrimoine culturel

Site patrimonial déclaré

Territoire qui a fait l'objet d'une déclaration par le gouvernement du Québec en vertu de l'article 58 de la Loi sur le patrimoine culturel

Site patrimonial potentiel

Lieu, ensemble d'immeubles ou territoire identifié au Plan d'urbanisme qui pourrait faire l'objet d'études détaillées en vue d'établir la pertinence de constituer de nouveaux sites patrimoniaux.

Toponymie

La toponymie consiste en la désignation des lieux. Chaque dénomination comprend un élément générique décrivant la nature de l'entité dénommée, et un élément spécifique particularisant le lieu. En tant qu'activité courante de la Ville, la toponymie représente un véhicule privilégié de perpétuation de la mémoire de faits, de personnages, de pratiques ou de lieux. (Ville de Montréal. *Politique du patrimoine*, mai 2005. p. 56)

Valeurs montréalaises

Les valeurs montréalaises contemporaines sont celles énoncées dans la version la plus récente de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, publiée et révisée périodiquement par la Ville de Montréal.

Valeur patrimoniale

Importance ou signification symbolique, paysagère, historique, artistique ou autre perçue par une population, une génération ou un groupe à un moment donné. (Getty Conservation Institute 2002).

A3. Bibliographie

Cloutier, Ginette. 2005. *Le contexte de commémoration dans les villes nord-américaines. Plaques, monuments et art public commémoratifs.* Montréal : Ville de Montréal, 63 pages plus annexes.

Commission de la capitale nationale du Québec. 2005. *Politique de commémoration dans la capitale.* Collection Documents.

Commission des biens culturels du Québec. 1998. *Pour une politique de commémoration au Québec : bilan et pistes de discussion.*

Commission des lieux et monuments historiques du Canada. 2003. *Politiques, critères et lignes directrices.*

Gouvernement du Québec. 2000. *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec*, Québec : Éditeur officiel du Québec, c. 56, ann. I; 2017, c. 16, a. 1.t, chapitre C-11.4.

Gouvernement du Québec. 2012. *Loi sur le patrimoine culturel*. Québec : Éditeur officiel du Québec, chapitre P-9.002, 51 pages.

Gouvernement du Québec. 2015. *Guide toponymique municipal. Les noms de lieux : une responsabilité partagée*. Québec : Éditeur officiel du Québec, 17 pages.

Groupe conseil sur la politique du patrimoine du Québec. 2000. *Notre patrimoine, un présent du passé* (Rapport Arpin), Québec, 241 pages.

Malack, Dominique-Valérie. 2003. *Identités, mémoires et constructions nationales; la commémoration extérieure à Québec, 1889-2001*. Université Laval.

Ministère de la Culture et des Communications du Québec et Ville de Montréal. 1998. *Le patrimoine de Montréal. Document de référence.*

Parcs Canada. *Montréal, une ville d'histoire. Guide des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale sur l'île de Montréal.* 2004.

UNESCO. 2004. *Conférence internationale sur la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel : Vers une approche intégrée*. UNESCO : Nara, Japon, 308 p.

UNESCO. 2004. *WHC-04/7 EXT.COM/INF.9. Déclaration de Yamato sur les approches intégrées de la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel concernant le patrimoine.* UNESCO : Paris, 12 p.

Vallée Bernard. 2014. *Élaboration de critères de sélection visant à encadrer le développement de la toponymie de la Ville de Montréal*. Montréal : Division du patrimoine, Direction de la culture, 56 p.

Vallée Bernard. 2014. *Guide pour choisir une dénomination toponymique. Document de travail.* Montréal : Division du patrimoine, Direction de la culture, 22 p.

Ville de Montréal. 1996. *Les rues de Montréal : répertoire historique*. Montréal : Les Éditions du Méridien, 547 p.

Ville de Montréal. 2005. *Politique du patrimoine*, 97 pages.

Ville de Montréal. 2012. *Diagnostic des pratiques commémoratives à la Ville de Montréal*. Montréal, 22 pages

Ville de Montréal. 2012. *Montréal, son histoire et ses témoins. Document de travail*. Ville de Montréal, 82 p.

Ville de Montréal. 2017. *S'ancrer dans l'identité urbaine montréalaise. Plan d'action en patrimoine 2017-2022*. Montréal, 67 pages.

Ville de Montréal. 2017. *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, 3e édition.

Ville de Québec. 2005. *Politique culturelle.*

Ville de Québec. 2013. *Cadre d'intervention en* commémoration. Québec, 17 pages.

Références sur Internet

Assemblée nationale française. Bicentenaire de la naissance de Victor Hugo : http://www.assemblee-nationale.fr/evenements/victor-hugo-3.asp

Bérubé, Harold. 2004. *Commémorer la ville : une analyse comparative des célébrations du centenaire de Toronto et du tricentenaire de Montréal*. Montréal, Département d'histoire, Université du Québec à Montréal, in *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Volume 57, Numéro 2, Automne 2003, p. 209–236. https://www.erudit.org/fr/revues/haf/2003-v57-n2-haf726/009143ar/

UNESCO. 2004. *WHC-04/7 EXT.COM/INF.9 Déclaration de Yamato sur les approches intégrées de la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel concernant le patrimoine.* file:///S:/BureauPatrimoine/Comit%C3%A9s%20sectoriels/Reconnaissance/Archives%20du%20comit%C3%A9/R%C3%A9f%C3%A9rences%20savantes/UNESCO_Yamato_whc04-7extcom-inf09f.pdf

UNESCO. 2004. *Conférence internationale sur la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel : Vers une approche intégrée*. UNESCO : Nara, Japon. file:///C:/Users/ulabezr/Downloads/UNESCO_Yamato_Colloque.pdf

Gouvernement du Québec. *Historique de la protection du patrimoine culturel au Québec* : https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5122

Groupe conseil sur la politique du patrimoine du Québec. 2000. *Notre patrimoine, un présent du passé* (Rapport Arpin) : https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/rapport-Arpin-complet.pdf

Ministère de la Culture et des Communications. *Histoire de la protection du patrimoine au Québec* : https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5122

Mission chez nous. *La spiritualité autochtone. Les rituels et cérémonies*. https://www.missioncheznous.com/la-spiritualite-autochtone/les-rituels-et-ceremonies/

Parcs Canada. 2019. *Cadre pour l'histoire et la commémoration*. Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le directeur général de l'Agence Parcs Canada : https://www.pc.gc.ca/fr/lhn-nhs/plan/cadre-framework

Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports

Échéancier potentiel - Consultation sur le cadre d'intervention en reconnaissance

	ST= *séance de travail de la Commission* AP= *assemblée publique*	May-21	Jun-21	Jul-21	Aug-21
Préparation de la consultation : Préparer et présenter le document de soutien à la consultation	ST - Présentation du dossier à la Commission à huis clos et échanges sur les objets de la consultation	13			
	Mandat de consultation donné à la Commission par le conseil municipal	17			
	Document(s) de soutien à la consultation finalisés par le Service et transmis aux arrondissements par la secrétaire recherchiste de la Commission	17			
	Parution de l'avis public - annonce de la consultation documentation en ligne disponible)	18			
	AP - Présentation publique du dossier par le Service (2 semaines minimum après parution de l'avis public)	31			
Audition des mémoires: Choisir 4 dates d'assemblées *Il est possible de tenir deux séances la même journée, l'une en après-midi et l'autre en soirée	**AP - Audition des mémoires (Assemblée 1)** (3 semaines minimum après présentation du dossier)		***21 PM***		
	AP - Audition des mémoires (Assemblée 2)		***21 soirée***		
	AP - Audition des mémoires (Assemblée 3)		***22 PM***		
	AP - Audition des mémoires (Assemblée 4) ***(si nécessaire)***		***22 soirée***		
Recommandations et rapport: rédiger et valider	**ST à huis clos - Recommandations (Rencontre 1)**		30		
	ST à huis clos- Recommandations (Rencontre 2)			7	
	ST à huis clos- Recommandations (Rencontre 3)			13	
	ST à huis clos- Recommandations (Rencontre 4)			16	
	AP - Adoption des recommandations				18
	Rédaction du rapport et validation			Entre le 16 juillet et le 16 août	
Dépôt	*Inscription à l'ordre du jour du conseil (via le CE)*				16
	CM - **Dépôt du rapport et des recommandations**				23

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.04

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1208746002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division sécurité et aménagement durable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	1. Offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, aux conditions prévues à l'offre de services proposée, de prendre en charge la négociation des termes d'une entente avec Astral Media Affichage S.E.C. (Astral) pour l'exploitation de bornes «Montréal à Pied» (MàP) sur le territoire des arrondissements participants pour la période se terminant en 2034 et de prendre en charge certains aspects de l'application et de la gestion de cette entente, une fois qu'elle sera entérinée par les règlements des conseils d'arrondissements participants. 2. Autoriser un budget annuel additionnel de revenus et de dépenses de six cent mille dollars (0,6M$), entièrement financé par les redevances versées par Astral à la Ville, au budget de fonctionnement du service de l'Urbanisme et de la Mobilité. 3. Autoriser la création de deux postes temporaires pour permettre la mise à jour du système MàP et la planification de distribution des bornes sur le territoire de la Ville.

Il est recommandé de:
1. Offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, aux conditions prévues à l'offre de services proposée, de prendre en charge la négociation des termes d'une entente avec Astral Media Affichage S.E.C. (Astral) pour l'exploitation de bornes «Montréal à Pied» (MàP) sur le territoire des arrondissements participants pour la période se terminant en 2034 et de prendre en charge certains aspects de l'application et de la gestion de cette entente, une fois qu'elle sera entérinée par les règlements des conseils d'arrondissements participants.

2. Autoriser un budget annuel additionnel de revenus et de dépenses de six cent mille dollars (0,6M$), entièrement financé par les redevances versées par Astral à la Ville, au budget de fonctionnement du service de l'Urbanisme et de la Mobilité.

3. Autoriser la création de deux postes temporaires pour permettre la mise à jour du système MàP et la planification de distribution des bornes sur le territoire de la Ville.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-26 09:12

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208746002**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division sécurité et aménagement durable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	1. Offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, aux conditions prévues à l'offre de services proposée, de prendre en charge la négociation des termes d'une entente avec Astral Media Affichage S.E.C. (Astral) pour l'exploitation de bornes «Montréal à Pied» (MàP) sur le territoire des arrondissements participants pour la période se terminant en 2034 et de prendre en charge certains aspects de l'application et de la gestion de cette entente, une fois qu'elle sera entérinée par les règlements des conseils d'arrondissements participants. 2. Autoriser un budget annuel additionnel de revenus et de dépenses de six cent mille dollars (0,6M$), entièrement financé par les redevances versées par Astral à la Ville, au budget de fonctionnement du service de l'Urbanisme et de la Mobilité. 3. Autoriser la création de deux postes temporaires pour permettre la mise à jour du système MàP et la planification de distribution des bornes sur le territoire de la Ville.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet Montréal à Pied (MàP) vise à installer, près des grands pôles piétons et arrêts et stations de transport en commun, un système innovant de bornes d'orientation et d'acheminement des piétons à la hauteur des meilleures pratiques internationales. Certaines bornes offriront de l'affichage de contenu dynamique, des contenus interactifs ainsi que des relais MTLWIFI. Le projet profite de partenariats avec la Société de transport de Montréal (STM) et Tourisme Montréal.
Objectifs du projet MàP :

- Permettre aux Montréalais et aux touristes de découvrir plus facilement la Ville de Montréal par une meilleure mise en valeur des attraits, des activités et des services publics.
- Favoriser les déplacements intelligents et la mobilité durable.

Les caractéristiques du système de bornes d'orientation et d'acheminement MàP

- facilite l'évaluation du temps de marche et le recours à d'autres modes de transport durable

- permet une meilleure accessibilité des services par une utilisation judicieuse des technologies de l'information
- permet d'étendre l'accès gratuit au web (MTLWIFI)
- est facile à reconnaître et à comprendre grâce à son uniformité sur tout le territoire, dans la continuité des systèmes de la STM

Appel d'intérêt lancé par la Ville en 2017

Afin d'améliorer l'offre de signalétique piétonne présente à Montréal, le Service de l'urbanisme (SUM) a procédé en 2017 à un appel d'intérêt sur invitation afin d'identifier les partenaires potentiels intéressés à développer le projet MàP à coût nul pour la Ville.
Afin d'établir les paramètres permettant d'identifier le meilleur partenaire pour la Ville, deux évaluations indépendantes ont été réalisées :

- une étude des coûts de développement et de la durée d'amortissement de l'investissement en capital que représente le projet MàP selon les produits et technologies disponibles sur le marché (juillet 2017);
- un portrait de valeur de l'affichage publicitaire sur le domaine public montréalais (décembre 2016).

Un comité d'analyse composé de représentants des unités suivantes a été formé :

1. Service de l'urbanisme et de la mobilité (anciennement Service des infrastructures, de la voirie et des transports - SIVT);
2. Service de la culture;
3. Service de l'expérience citoyenne et des communications (anciennement le Service des communications) ;
4. Service de la concertation des arrondissements;
5. Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal.

Les membres du comité d'analyse ont alors, de façon consensuelle, exprimé une préférence pour un partenariat avec Astral notamment en raison des facteurs suivants :

- Compréhension approfondie des besoins et des enjeux (mobilité piétonne et transport collectif, potentiel de l'internet des objets, vie privée, acceptabilité sociale, etc.);
- Expertise multidisciplinaire de l'équipe et finesse de la recherche de solutions;
- Distinction claire et équilibre sain entre les contenus publicitaires et les contenus de services de la Ville et de ses partenaires;
- Proposition de services surpassant les attentes initiales de la Ville;
- Déploiement d'une gamme de mobilier de signalétique piétonne diversifié autofinancé plutôt qu'un simple projet strictement publicitaire basé sur le revenu;

De plus, pour les arrondissements qui sont visés par l'entente SOTIP (communément appelé colonnes Morris) de 1992 (Ville-Marie, Sud-Ouest, Plateau-Mont-Royal, Côte-des-Neige-Notre-Dame-de-Grâce, Rosemont-la-Petite-Patrie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Ahuntsic-Cartierville, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-

Trembles) et l'entente des méga colonnes de 2004 (Ville-Marie seulement) avec Astral et qui choisissent de participer au projet MàP :

- la nouvelle entente remplacera les anciennes ententes;
- le mobilier existant sera retiré et;
- autant que possible, les sites existants seront utilisés pour localiser le nouveau mobilier.

Cas de figure	Effet de l'entente Montréal à Pied	Informations complémentaires
Arrondissement signataire de l'entente 1992 et/ou 2004 et acceptant l'offre de service pour le projet MàP	Le mobilier MàP sera déployé sur le territoire de l'arrondissement et exploité selon les dispositions de l'entente avec Astral.	Le mobilier MàP sera déployé en priorisant les sites accueillant le mobilier SOTIP existant sur le territoire de l'arrondissement et le positionnement du mobilier non-publicitaire devra être fourni à Astral.
Arrondissement signataire de l'entente 1992 et/ou 2004 et refusant l'offre de service pour le projet MàP	Aucun effet	Les ententes de 1992 et de 2004 prévoient qu'à l'échéance de celles-ci le 31 octobre 2023, la propriété du mobilier existant revient aux arrondissements de la Ville de Montréal. Aucun budget de retrait des structures n'est prévu.
Arrondissement non-signataire de l'entente 1992 et/ou 2004 et acceptant l'offre de service pour le projet MàP	Le mobilier MàP sera déployé sur le territoire de l'arrondissement et exploité selon les dispositions de l'entente avec Astral	Le mobilier MàP sera déployé sur de nouvelles localisations sur le territoire de l'arrondissement et le positionnement du mobilier non-publicitaire devra être fourni à Astral.
Arrondissement non-signataire de l'entente 1992 et/ou 2004 et refusant l'offre de service pour le projet MàP	Aucun effet	S.O

Suite à cet exercice, le SUM et ses partenaires ont poursuivi les discussions afin de développer le projet MàP selon quatre volets :

Le **volet de Sélection des attraits** a permis de mettre à jour des catégories et des critères de sélection des attraits et des destinations qui apparaissent sur les bornes. Les firmes Lemay+DAA et l'ESG-UQAM ont fait cette mise à jour sous l'égide du Service de la culture, de Tourisme Montréal et du ministère de la Culture et des Communications. Les 19 arrondissements ont été invités à participer à cette étude, ainsi que d'autres partenaires corporatifs et externes. Le Service de l'expérience citoyenne et des communications a notamment participé à ce volet afin de déterminer le contenu qui sera offert aux citoyens sur les plates-formes numériques.

Le **volet Communications** a permis de développer la plate-forme graphique du projet MàP ainsi que les grandes orientations éditoriales, en collaboration avec les partenaires. C'est dans le cadre de ce volet qu'a été développée une expérience usager visant à répondre de

façon optimale aux besoins des citoyens et des visiteurs. Les balises du déploiement numérique des contenus ont aussi été définies.

Le **volet infrastructure physique** concerne le développement de la gamme de bornes d'orientation et d'acheminement.

Le **volet infrastructure numérique**, sous la responsabilité du Service des Technologies de l'Information (STI), a permis de valider les spécifications techniques et les critères de performance des bornes interactives afin de s'assurer que l'architecture réseau du projet MàP soit complémentaire à celle de la Ville, notamment pour le relais du signal MTLWIFI.

Le projet MàP est maintenant prêt à être déployé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA04 241074, 02 novembre 2004. Adoption d'un règlement autorisant l'occupation du domaine public dans l'arrondissement de Ville-Marie pour l'installation de 40 structures publicitaires de grands formats (Méga colonnes). Convention établie en 2004 et venant à échéance en 2023 avec Astral Media Affichage S.E.C.

- **CO98 02264, septembre 1998**. Modification du règlement adopté en 1992 (9256, modifié) afin de permettre entre autres l'installation de 70 unités additionnelles au réseau SOTIP et l'électrification de certaines des colonnes SOTIP existantes.
- **CO94 00511, mars 1994.** Modification du règlement adopté en 1992 (9256) afin de permettre entre autres l'installation de 30 unités additionnelles au réseau SOTIP.
- **CO92 02744, octobre 1992.** Adoption du règlement autorisant l'occupation du domaine public dans 9 arrondissements de la Ville de Montréal avec un réseau de structures destinées à l'orientation touristique et à l'information publique (S.O.T.I.P.) et autorisant l'exploitation de ce réseau (9256) jusqu'en 2023.

DESCRIPTION

En vertu des articles 67 et 67.1 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) (ci-après la « Charte »), le pouvoir de régir l'occupation du domaine public est exercé par les conseils d'arrondissement sur le territoire de la Ville de Montréal, à l'exception de certains cas prévus à l'article 67.1 de la Charte, lesquels ne trouvent pas application au présent projet.

Il est recommandé au conseil de la ville d'offrir à l'ensemble des conseils d'arrondissement de prendre en charge la négociation des termes d'une entente avec *Astral Media Affichage S.E.C.* dans le cadre de l'exploitation des bornes Montréal à Pied et de prendre en charge l'application de certains aspects prévus dans cette entente à la suite de l'adoption du règlement sur l'occupation du domaine public, auquel sera jointe ladite entente. Cette offre de service est conditionnelle à la participation de l'arrondissement de Ville-Marie et ne tient que si les arrondissements acceptent les termes et le cadre définis dans l'entente telle qu'elle sera négociée.

Le transfert de la responsabilité de négocier et de gérer certains aspects de l'entente avec Astral au Service de l'urbanisme et de la mobilité, au Service de l'expérience citoyenne et des communications et au Service de la culture, nécessite l'adoption d'une résolution par le conseil de la ville offrant aux conseils d'arrondissement de fournir de tels services. Cette offre de services sera acceptée, pour chaque arrondissement concerné, à compter de l'adoption par son conseil d'une résolution acceptant la fourniture de services, et ce, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte. (Voir le détail de l'offre de service en pièce jointe).

Investissements d'Astral

Les services corporatifs ont négocié avec Astral la fabrication et l'installation d'un nombre maximal de 260 bornes publicitaires et d'un nombre maximal de bornes non publicitaires de 450 dans les arrondissements participants. Pourra participer tout arrondissement ayant accepté cette offre de service du conseil municipal et ayant adopté un règlement d'occupation du domaine public auquel est jointe l'entente qui sera négociée par Astral et le SUM.

Répartition des bornes dans les arrondissements participants :

Une proposition de répartition des bornes publicitaires MàP entre les arrondissements a été convenue avec Astral, à titre indicatif, en prenant en compte le nombre de bornes existantes en vertu des ententes de 1992 et de 2004, ainsi que le potentiel de revenu publicitaire.

Voici cette répartition proposée :

Arrondissements	**Nombre maximales de bornes MàP publicitaires prévus**
Ville-Marie	155
Côtes-des-Neige-Notre-Dame-de-Grâce	21
Rosemont-la-Petite-Patrie	17
Ahuntsic-Cartierville	11
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	11
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	10
Le Sud-Ouest	9
Anjou	7
Verdun	5
Saint-Laurent	5
Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles	3
Outremont et autres	6
TOTAL	**260**

Ce tableau est appelé à évoluer (aussi bien les arrondissements participants et le nombre de bornes dans chaque territoire) en fonction des règlements qui seront effectivement adoptés. Douze mois après l'adoption par le conseil municipal de cette offre de service, les bornes MàP publicitaires réservées pour des arrondissements qui n'auront pas accepté cette offre de services et adopté le règlement correspondant seront réparties entre les arrondissements participants qui souhaitent les accueillir. Les bornes non publicitaires seront réparties entre les arrondissements selon les besoins.

Des rencontres de travail entre les équipes des services centraux et des équipes des arrondissements participants sont prévues dès l'adoption du règlement d'occupation de l'espace public afin de positionner le mobilier MàP, publicitaire et non-publicitaire, sur le territoire des arrondissements participants.

Redevances à la Ville de Montréal :
Pendant toute la durée de la convention, Astral est tenue de verser annuellement à la Ville, à titre de redevances, des montants calculés selon les revenus bruts annuels générés par l'exploitation du réseau de bornes publicitaires. Le calcul de redevances représente 18% des revenus publicitaires des bornes MàP et 30% de ceux des Méga colonnes (dans l'arrondissement Ville-Marie seulement). Ces revenus annuels des redevances publicitaires sont évalués à environ 3,4 millions par année à partir de l'année 2024. Un minimum annuel garanti (MAG) de 600 000$ versé par tranches de 150 000$ à chaque début de trimestre au SUM et ce, peu importe le montant des revenus d'Astral. Une fois les coûts d'exploitation payés par le SUM, le montant résiduel du MAG sera distribué à tous les arrondissements participants.

Comme la nouvelle entente prévoit remplacer les ententes de 1992 et de 2004, les redevances provenant du mobilier existant seront combinées aux redevances provenant du nouveau mobilier de la nouvelle entente pour représenter les revenus totaux. Une fois les dépenses payées, le montant restant sera réparti entre les arrondissements, au prorata des revenus.

Visibilité pour la Ville et ses partenaires :
En plus de ces redevances monétaires, Astral offrira gratuitement à la Ville 10% de la boucle publicitaire numérique et statique sur l'ensemble du réseau des bornes MàP (valeur de cette visibilité évaluée à 1,69 M$ par année à partir de 2024).

De plus, la moitié des faces présentes sur les bornes larges interactives et une des trois faces des bornes Morris digitales seront dédiées aux messages de la Ville et de ses partenaires. Ce qui représente un potentiel de plus de 210 écrans dynamiques grand format et 50 surfaces statiques.

Période de validité de l'entente
L'entente avec Astral a une durée de 10 ans et s'étendra jusqu'au 31 décembre 2034. Cette période de validité ne comprend pas la période d'implantation du mobilier MàP qui s'étendra de l'adoption de l'entente par les arrondissements jusqu'à 36 mois plus tard pour l'arrondissement de Ville-Marie et jusqu'à 24 mois plus tard pour les autres arrondissements mais ne pouvant pas dépasser le 31 décembre 2024. C'est pendant cette période d'implantation que l'ancien mobilier SOTIP sera remplacé et/ou retiré des arrondissements participants (voir calendrier des étapes subséquentes ci-dessous pour plus de détail).

Création de deux postes temporaires (A/P) à la Ville de Montréal pour gérer l'entente
L'entente prévoit la création de deux postes temporaires à la Ville de Montréal qui seront financés à même les redevances payées par Astral à la Ville. Le coût moyen de ces deux postes est de 186 000$/par année.

- Le premier poste sera attaché au Service de l'expérience citoyenne et des communications alors que le deuxième sera attaché au Service de l'urbanisme et de la mobilité.

Un sommaire décisionnel sera rédigé par le Service des ressources humaines à cette fin.

Budget annuel additionnel de revenus et de dépenses
Un budget additionnel de revenus et de dépenses au budget de fonctionnement du service de l'Urbanisme et de la Mobilité de six cent milles dollars annuellement (0,6 M$) doit être autorisé afin de financer les dépenses de fonctionnement du projet Montréal à pied. Ce budget sera entièrement financé par les redevances payées par Astral à la Ville.

JUSTIFICATION

Le projet Montréal à Pied représente un gain important pour la Ville en répondant aux besoins en signalétique piétonne recensés dans divers plans et politiques municipaux :

1. Mise à jour de la Politique de signalisation touristique
2. Plan d'action Municipalités Amies des ainées (MADA)
3. Plan de mise en œuvre des Quartiers culturels
4. Politique de développement culturel 2017-2022
5. Plan de mise en valeur du Vieux-Montréal
6. Plan d'action du Laboratoire de l'innovation urbaine de Montréal (LIUM)
7. Politique sur l'industrie du taxi
8. Projets spécifiques dans les arrondissements (ex. : Parcours Gouin)
9. Stratégie Montréal 2030.

Voici les principaux gains pour les arrondissements participants :

- En acceptant l'offre de service de la Ville centre, les arrondissements participants s'assurent d'une gestion efficace et cohérente des opérations liées à l'exploitation du mobilier MàP : uniformité de la signalétique piétonne sur le territoire, des ressources attitrées au bon fonctionnement du réseau de bornes et une mise à jour coordonnée des bases de données des attraits.

- Solution clé en main et à coût nul pour la Ville : les pièces de mobilier urbain seront fabriquées, installées et entretenues par Astral.

- Des redevances annuelles brutes sur les revenus publicitaires projetées de 3,4M$ à partir de l'année 2024 (une augmentation de 70% par rapport aux revenus des ententes en cours avec Astral de l'année 2019). De plus, un minimum annuel garanti de 600 000$ de redevances est également prévu à l'entente (versé à l'arrondissement de Ville-Marie), et ce, peu importe le montant des revenus d'Astral.

- Réduction d'un total de 16% des sites publicitaires (260 sites publicitaires maximum VS les 310 des ententes actuelles).

- Une valeur de 4,9M$ en infrastructures et équipements télécom à l'usage exclusif de la Ville.

- 10% de la boucle numérique offerte gratuitement à la Ville sur l'ensemble du réseau des bornes MàP (visibilité évaluée à 1,69 M$ par année à partir de 2024).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Redevances
La nouvelle entente s'étirant jusqu'en 2034 prévoit des redevances estimées à trois millions quatre cents mille dollars annuellement (3,4M$). Incluant un montant minimum garanti (MAG) de six cent mille dollars (0,6 M$) pouvant couvrir entièrement les dépenses d'exploitation de la Ville liées à cette entente estimées entre deux cent mille dollars (200 000$) et deux cent cinquante mille dollars (250 000$). À des fins administratif, le MAG sera inclus dans l'entente de l'arrondissement de Ville-Marie mais versé dans le fond commun de la Ville de Montréal. Une fois les coûts d'exploitation payés par le SUM, le montant résiduel du MAG sera distribué à tous les arrondissements participants. De plus, les redevances liées à l'exploitation des colonnes régies par les anciennes ententes (1992 et 2004) continueront à être payées par Astral tant que les nouvelles bornes MàP ne les remplacent pas et/ou jusqu'à ce que les ententes viennent à échéance. Ces redevances serviront également à payer les coûts d'exploitation du réseau des bornes MàP dans les arrondissements adoptant la nouvelle entente.

Coûts d'exploitation et distribution des redevances :
Les redevances seront distribuées par la Ville Centre aux arrondissements participants au prorata des revenus générés par les bornes publicitaires présentes sur leur territoire respectif. Cependant, les redevances tirées de l'exploitation des Méga colonnes (présentes seulement dans l'arrondissement Ville-Marie) seront redistribuées exclusivement à l'arrondissement Ville-Marie. L'offre de service prévoit qu'une partie des redevances pourra financer deux postes temporaires pour permettre la mise à jour du système MàP et la planification de distribution du mobilier urbain sur le territoire des arrondissements participants. Les deux postes seront au Service de la mobilité et de l'urbanisme et au Service de l'expérience citoyenne et des communications. Une partie des redevances servira également à payer les frais de déplacement et de retrait de bornes à la demande des arrondissements. Le transfert des montants associés aux redevances par arrondissement, moins les coûts d'exploitation, sera fait chaque année à la fin de l'année civile.

Un montant de dépense devra être prévu chaque année au budget de fonctionnement afin de financer la portion de la TVQ non récupérable sur la valeur des services offerts par Astral. Ce montant sera déterminé en fonction du déploiement du mobilier urbain et sera calculé annuellement selon le nombre de pièces de mobilier déployé sur le territoire de la Ville.

Il est requis à cet effet de :

1. Autoriser un budget annuel additionnel de revenus et de dépenses au budget de fonctionnement du service de l'Urbanisme et de la Mobilité de six cent milles dollars (0,6 M$) Ce budget sera entièrement financé par les redevances payées par Astral à la Ville.

2. Autoriser la création de deux postes temporaires à temps plein pour permettre la mise à jour du système MàP et la planification de distribution des bornes sur le territoire de la Ville.

Investissements

Bien que le projet Montréal à Pied (59060) est à coûts nuls pour la Ville, une somme de 4,6M$ a été réservée au PDI pour les 3 prochaines années afin de financer l'achat et l'installation des contrôleurs de feux de circulation qui sont intégrés physiquement dans des colonnes Morris existantes :

Sources	Montant total	Utilisation des fonds
Budget de fonctionnement	• 95 000$	• Depuis 2013: études préliminaires et analyses.
PTI antérieurs	• 80 272$ • 757 222$	• Montant dépensé depuis 2013 en études préliminaires, recherche et développement et dans le développement de la plate-forme graphique Montréal à Pied. • Montant dépensé depuis début 2019 pour le développement et la fabrication/installation de 510 modules d'affichage libre Phase I (Dossier : 1187286004).
PDI 2021-2030	• 4,6M$ ◦ 2021: 2,2M$ ◦ 2022: 1,2M$ ◦ 2023: 1,2M$	• **2021 :** 2,2M$ pour fabrication/installation des modules d'affichage-libre Phase II et III (Dossier : 1187286004) et bonification de la plate-forme graphique MàP • **À partir de 2022** : 1,2 M$/année pour achat/installation/déplacement des contrôleurs de feux dans les colonnes Morris

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2021 -2030 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de $) :

Projet	2021	2022	2023	TOTAL
59060 – Montréal à pied	2200	1200	1200	4600

Les dépenses au PDI seront financées par le règlement d'emprunt de compétence locale 1208862002- Règlement autorisant un emprunt de 4 600 000 $ pour financer les travaux d'aménagement du domaine public afin d'y installer un système intelligent d'orientation et d'acheminement des piétons.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avec sa vocation vraisemblablement piétonne, le projet Montréal à Pied encouragera les déplacements piétons vers des points d'attraits locaux dans les arrondissements participants. Avec le positionnement des bornes MàP dans les pôles de mobilité ainsi qu'avec les différents partenariats avec les acteurs de la mobilité active et collective de la région métropolitaine, le projet encouragera également l'inter modalité dans les déplacements quotidiens des montréalais.
Le projet MàP n'a pas d'incidence directe sur l'adaptation aux changements climatiques. Toutefois, en favorisant la mobilité active, il contribue à la réduction des GES qui sont fortement responsables des changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par ce projet, nous espérons encourager les mobilités actives et collectives, aider les Montréalais et les touristes à découvrir la ville ainsi que mieux mettre en valeur les attraits culturels montréalais et les services de la Ville.
L'impact d'une décision tardive ou non favorable pourrait compromettre le projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le modèle d'affaires de notre partenaire Astral étant principalement basé sur des revenus tirés de l'exploitation de structures publicitaires sur le domaine public, l'impact du confinement s'est fait grandement sentir : une chute d'environ 50% des revenus pendant la période de janvier à octobre 2020. Des retards dans le développement du projet se sont également fait sentir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications. Celle-ci sera mise en oeuvre par ce service.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- **17 mai 2021 :** Adoption de l'offre de services aux arrondissements par le conseil municipal
- **Janvier à décembre 2021 :** Tournée des arrondissements pour le positionnement du mobilier Montréal à Pied.
- **Juin 2021 à mai 2022 :** Acceptation de l'offre de services du CM par les conseils d'arrondissement voulant participer au projet Montréal à Pied.
- **Juin 2021 à mai 2022 :** Adoption par les conseils d'arrondissements participants des règlements d'occupation du domaine public entérinant l'entente négociée avec abrogation des anciens règlements avec entente s'il y a lieu.
- **Été 2021:** création des deux postes, un au Service de l'urbanisme et de la mobilité et un autre au Service de l'expérience citoyenne et des communications.
- **De l'adoption du règlement d'occupation du domaine public au 31 décembre 2024 :** Période de déploiement du mobilier MàP dans les arrondissements participants.
- **1er Janvier 2025 :** entrée en vigueur de l'entente avec Astral.
- **31 décembre 2034 :** Fin de l'entente Montréal à Pied.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin BLAIS, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Marie-Odile MELANÇON, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-04-22
Maurice OVIEDO conseiller(ere) en amenagement	Ève LEDUC Chef de division
Tél : 514-702-9775 **Télécop. :**	**Tél :** 514-773-0047 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Valérie G GAGNON Directrice **Tél :** 514 868-3871 **Approuvé le :** 2021-04-23	Valérie G GAGNON Directrice **Tél :** 514 868-3871 **Approuvé le :** 2021-04-23

Offre de service aux arrondissements dans le cadre du projet Montréal à Pied

Cette offre de services consiste donc, eu égard aux pouvoirs des conseils d'arrondissement, à ce que les services centraux désignés dans le tableau ci-après prennent en charge les rôles et responsabilités suivants :

Services impliqués	Rôle et responsabilités
Service de l'urbanisme et de la Mobilité * *Une ressource en géomatique prévue	● Négocier une entente avec Astral au nom de la Ville ● Gérer l'entente avec Astral, incluant la gestion de la transition de structures existantes sous l'égide de la nouvelle entente ● Coordonner le déploiement du système universel d'orientation et d'acheminement des piétons ● Mettre à jour le fond de carte et la signalétique piétonne du projet ● Gérer le positionnement et les déplacements/retraits du mobilier MàP ● Mettre à jour le service de cartographie en ligne MàP ● Gérer la réception des redevances, le paiement des frais et la redistribution aux arrondissements ● Rencontrer les arrondissements minimalement une fois par mois pour présenter les résultats des négociations et afin de tenir compte des enjeux pratiques pour les arrondissements.
Service de l'expérience citoyenne et des communications* *Une ressource professionnelle en communication prévue	● Développer et mettre à jour la charte éditoriale du projet Montréal à Pied ● Développer et maintenir une charte numérique (cahier des normes graphiques) ● Définir les besoins d'affaires et leur évolution en matière d'interactivité ● Assurer la relation avec Astral pour le soutien et le maintien des outils utilisés pour la gestion des contenus Ville sur le réseau MàP ● Soutenir les arrondissements quant à l'utilisation de l'outil de gestion

	des contenus (CMS) ● Produire et gérer les contenus des services centraux (publicitaires, messages Ville côté civique et contenus partenaires)
Service de la culture	● Mettre à jour la base de données des attraits MàP avec l'aide des arrondissements (permet d'avoir des cartes à jour) ● Collaborer avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications et les arrondissements participants pour mettre en valeur les activités et attraits culturels locaux

La présente offre de service est formulée dans la mesure où les arrondissements participants prendront en charge les rôles et responsabilités suivants :

- Adoption d'un règlement d'occupation du domaine public entérinant l'entente négociée.
- Gestion et émission des permis d'occupation du domaine public pour le mobilier MàP (installation et déplacements)
- Positionnement du mobilier sans publicité (bornes d'orientation et d'acheminement)
- Préparation et publication des contenus locaux à diffuser sur le mobilier MàP sur leurs territoires (si souhaité)

PROJET DE CONVENTION MONTRÉAL À PIED (MÀP)

ENTRE

L'arrondissement de _____

VILLE DE MONTRÉAL

ET

ASTRAL MEDIA AFFICHAGE, S.E.C.

[DATE]2021

Ce projet d'entente est joint au dossier décisionnel à titre informatif seulement. L'entente prendra effet lorsqu'elle sera entérinée et jointe en annexe au règlement d'occupation du domaine public qui sera adopté par un conseil d'arrondissement, le cas échéant.

Table des matières

CONVENTION MONTRÉAL À PIED (MÀP)

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, ayant une adresse au 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée aux présentes par _____, dûment autorisé en vertu de la résolution CA_____;

Ci-après appelé la « **Ville** » ou l'« **Arrondissement** »

ET : **ASTRAL MEDIA AFFICHAGE, S.E.C.**, société en commandite, ayant sa principale place d'affaires au 87 rue Ontario Ouest, Montréal, Province de Québec, H2X 1Y8, agissant et représentée aux présentes par son commandité ASTRAL MÉDIA AFFICHAGE INC., elle-même représentée et agissant aux présentes par Mme Karine Moses, Présidente;

Ci-après appelée « **Astral** »

ATTENDU QUE la Ville a lancé le 31 juillet 2017 un appel d'intérêts pour *la conception, fabrication, mise en place et entretien du mobilier et des équipements d'un système d'orientation et d'acheminement des piétons* et qu'Astral a manifesté son intérêt pour le projet en date du 28 novembre 2017;

ATTENDU QUE le projet consiste à concevoir, développer, fabriquer, installer et entretenir une gamme de Mobilier de signalétique piétonne avec système de signalisation « *Wayfinding* » en utilisant notamment des colonnes numériques et interactives (le « **Projet MÀP** »);

ATTENDU QU'Astral pourra commercialiser de l'espace publicitaire sur le Mobilier de signalétique piétonne afin de financer le Projet MÀP;

ATTENDU QU'Astral opérait déjà le réseau de Colonnes SOTIP et Méga Colonnes sur le territoire de la Ville en vertu de l'Entente de 1992 telle que modifiée en 1994 et en 1998 et de l'Entente de 2004;

ATTENDU QUE les parties désirent que la présente convention remplace immédiatement l'Entente de 1992 et l'Entente de 2004 à l'égard de l'Arrondissement, afin de devenir l'entente principale entre les parties quant à son objet; et

ATTENDU QUE les parties désirent consigner par écrit l'entente convenue entre elles dans le contexte de ce qui précède;

ATTENDU QUE chaque arrondissement a compétence pour autoriser l'occupation du domaine public de la Ville de Montréal en vertu des articles 67 et 67.1 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

ATTENDU QUE la Ville a adopté un Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes.

LES PARTIES AUX PRÉSENTES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. DÉFINITIONS

Dans la présente convention (incluant dans chacune des Annexes), à moins que le contexte n'indique un sens différent ou qu'une définition spécifique soit prévue dans l'une ou l'autre des Annexes, les termes suivants sont définis comme suit :

« **Année contractuelle** » signifie, pendant la durée de cette convention, chaque période de douze (12) mois consécutifs commençant le 1er janvier et se terminant le 31 décembre de la même année calendrier, à l'exception de la première année qui est partielle et commence à la Date d'entrée en vigueur pour se terminer le 31 décembre de la même année;

« **Bill of Material (BOM)** » signifie le bordereau des matériaux utilisés dans la fabrication de chaque type de Nouvelles Bornes tel que prévu à l'Annexe B, laquelle Annexe pourra être modifiée de temps à autre;

« **Bornes électrifiées** » signifie collectivement (i) les Colonnes Morris; (ii) les Bornes larges numériques; et (iii) les Bornes statiques étroites électrifiées;

« **Bornes larges numériques**» signifie les bornes larges numériques telles que décrites en Annexe A;

« **Bornes non publicitaires** » signifie toutes les Bornes autres que les Bornes publicitaires, incluant les Fléchettes directionnelles ;

« **Bornes numériques** » signifie collectivement (i) les Colonnes Morris et (ii) les Bornes larges numériques;

« **Bornes publicitaires** » signifie les Bornes numériques et les Colonnes existantes;

« **Bornes statiques étroites**» signifie les Bornes statiques étroites inertes et les Bornes statiques étroites électrifiées;

« **Bornes statiques étroites électrifiées**» signifie les Bornes statiques étroites alimentées en électricité et pouvant être munies de WiFi et d'équipement de télécommunication;

« **Bornes statiques étroites inertes** » signifie les colonnes statiques étroites qui ne sont pas munies de WiFi, ni d'équipement de télécommunication;

« **Cas de force majeure** » signifie un évènement à la fois imprévisible et irrésistible et indépendant de la volonté de l'une ou l'autre des parties rendant impossible l'exécution d'une obligation aux présentes et comprend, sans toutefois s'y restreindre, tous et chacun des cas suivants : une guerre, un désastre, une pandémie, une émeute, une grève, touchant les employés de l'une ou l'autre des parties.

« **Colonnes existantes** » signifie collectivement : i) les Colonnes SOTIP, ii) les Colonnes QDS, iii) les Colonnes QIM et iii) les Mega colonnes,;

« **Colonnes Morris** » signifie les colonnes Morris dynamiques telles que décrites en Annexe A, déjà en place dans l'Arrondissement à la Date d'entrée en vigueur et opérées par Astral sous l'égide de l'Entente de 1992;

« **Colonnes QDS** » signifie les Colonnes existantes situées dans le Quartier des Spectacles déjà en place dans l'Arrondissement à la Date d'entrée en vigueur et opérées par Astral sous l'égide de l'Entente de 1992;

« **Colonnes QIM** » signifie les Colonnes existantes situées dans le Quartier International de Montréal (QIM) déjà en place dans l'Arrondissement à la Date d'entrée en vigueur et opérées par Astral sous l'égide de l'Entente de 1992;

« **Colonnes SOTIP**» signifie les Colonnes existantes qui sont des structures supportant de l'affichage destiné à l'orientation touristique et à l'information publique déjà en place dans l'Arrondissement à la Date d'entrée en vigueur et opérées par Astral sous l'égide de l'Entente de 1992;

« **Date d'entrée en vigueur** » signifie la date de l'adoption du règlement sur l'occupation du domaine public auquel est jointe la présente convention;

« **Dépenses en infrastructures** » a la signification prévue à l'article 5.1.

« **Destinataire** » désigne la partie à laquelle des Informations confidentielles de l'Émetteur sont communiquées ou autrement rendues disponibles dans le contexte de la présente convention;

« **Directeur** » désigne le directeur de l'arrondissement Ville-Marie ou le Directeur du service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville ou son représentant dûment autorisé;

« **Droits de propriété intellectuelle** » signifie les brevets, inventions, marques de commerce, noms d'affaires, sites Web, achalandage, listes de clients, listes de fournisseurs, le matériel publicitaire, plans, dessins, devis, croquis, marques, logos, noms, codes, logiciels, matrices, compositions sonores et visuelles et animations et tous les documents et autres données nécessaires ou liés à ce qui précède;

« Écran grand format » signifie un écran digital installé dans une colonne dans un format portrait avec une largeur (côté étroit) entre 90 cm et 130 cm;

« Émetteur » désigne toute personne divulguant, ou autrement rendant disponible, au Destinataire dans le contexte de la présente convention, des Informations confidentielles lui appartenant ou étant sous son contrôle;

« **Entente de 1992** » signifie la convention entre la Ville et 165561 Canada inc. (maintenant Astral) et ses annexes, signée le 23 octobre 1992, telle que modifiée et remplacée de temps à autre et venant à échéance en 2023 ;

« **Entente de 2004** » signifie la convention entre la Ville et Astral et ses annexes, signée le 20 décembre 2004, telle que modifiée et remplacée de temps à autre et venant à échéance en 2023 ;

« **Fléchettes directionnelles** » signifie les fléchettes directionnelles telles que décrites en Annexe A;

« **Frais d'occupation du domaine public** » signifie les sommes prévues à l'article 11.2;

« Information(s) confidentielle(s) » désigne toute information, communication ou autre renseignement, produit, fourni, préparé ou autrement obtenu d'une partie, sous quelque forme que ce soit et qui ne circule pas librement et publiquement ou dont la divulgation pourrait occasionner un préjudice à cette partie. La notion d'Informations confidentielles vise, entre autres, les notes, les registres, les renseignements techniques, les analyses, les compilations et toute autre donnée colligée, étude de marché ou analyse préparée en lien avec cette convention, ainsi que toute information commerciale, technique, scientifique, financière, juridique, personnelle ou autre se rapportant aux activités commerciales d'une partie, de même qu'à ses stratégies et opportunités d'affaires, sa Propriété Intellectuelle, ses fournisseurs, clients, finances ou son personnel. Pour les fins de cette convention, toute information divulguée par l'Émetteur au Destinataire sera présumée confidentielle à moins d'instructions écrites explicites et expresses à l'effet contraire;

« **Invendus** » signifie les espaces publicitaires vacants (*filler*) du Mobilier de signalétique piétonne, comblés ou non, à la discrétion d'Astral, par des visuels d'autopromotion, caritatifs ou messages public;

« **Mega colonnes**» signifie les mega colonnes telles que décrites en Annexe A déjà en place dans l'Arrondissement à la Date d'entrée en vigueur et opérées par Astral sous l'égide de l'Entente de 2004;

« **Mobilier de signalétique piétonne** » signifie collectivement : i) les Colonnes existantes et ii) les Nouvelles Bornes;

« **Montant annuel garanti** » a la signification prévue à l'article 11.2

« **Nombre minimal de Bornes publicitaires** » a la signification prévue à l'article 9.1.5;

« **Nouvelles Bornes** » signifie collectivement les (i) nouvelles colonnes Morris; (ii) les Bornes larges numériques; (iii) les Bornes statiques étroites et (iv) les Fléchettes directionnelles, dans chaque cas installées et opérées par Astral dans l'Arrondissement dans le cadre du Projet MÀP;

« **Période d'implantation** » signifie la période d'implantation du Projet MÀP, soit la période commençant à la Date d'entrée en vigueur et se terminant 36 mois après cette date, à moins d'entente écrite à l'effet contraire entre les parties;

« **Plafond** » a la signification prévue à l'article 5.1.

« **Plan de déploiement** » signifie le plan convenu entre les parties pour le déploiement des Nouvelles Bornes, lequel comprend les quantités de chacun des éléments de Mobilier de signalétique piétonne, leur emplacement et leur date d'installation, tel que mis à jour de temps à autre par les parties;

« **Relevé annuel** » a la signification prévue à l'article 11.3;

« **Revenus bruts de publicité »** désigne la somme de tous les montants facturés par Astral, découlant directement de la vente de publicité sur le Mobilier de signalétique piétonne dans l'Arrondissement, incluant les commandites et projet spéciaux, que ces sommes soient effectivement perçus ou non moins :
(i) les commissions payées ou à être payées par Astral à des agences de publicité ou des agences de publicité ou maisons de représentation employées par Astral et les frais payés ou à être payés par Astral à des intermédiaires technologiques de type programmatique;
(ii) l'escompte accordé aux clients d'Astral pour prompt paiement dans les dix (10) jours suivant la facturation, jusqu'à concurrence de deux pour cent (2%) de la facturation;
(iii) les montants de facturation à des annonceurs dont le paiement est en retard à 180 jours ou plus et qui sont traités par Astral comme des créances irrécouvrables (étant toutefois entendu que toute somme ayant fait l'objet d'une telle déduction à titre de mauvaise créance qui est subséquemment recouvrée sera, au moment de son recouvrement, incluse dans le calcul des Revenus bruts de publicité).

Pour plus de clarté, l'expression « Revenus bruts de publicité » exclut :
(i) les revenus de production et d'installation des publicités dans le Mobilier de signalétique piétonne;
(ii) les allocations publicitaires ou contrats-échange intervenus de temps à autre entre Astral et des tiers dans la mesure où Astral en aura informé la Ville et que la valeur totale annuelle de ces contrats-échange n'excède en aucun temps 5% de la valeur totale des contrats publicitaires de l'année précédente. À cet effet, Astral produira annuellement un relevé certifié par son directeur financier identifiant chaque contrat-échange conclu au cours de l'année précédente et sa valeur;
(v) les Invendus; et;
(vi) les revenus liés à la location d'espaces sur le Mobilier de signalétique piétonne telle que prévue à l'article 11.7.

Pour fins de clarifications, tout autre revenu découlant de l'exploitation du Mobilier de signalétique piétonne comme les revenus de location d'espaces pour microcellules ne font pas partie des Revenus bruts de publicité.

« **Terme initial** » a la signification prévue à l'article 17.1.

ANNEXES

Les annexes à la présente convention, incluant les annexes énumérées ci-dessous telles que modifiées et complétées par les parties de temps à autre dans un écrit signé par les deux parties, font partie intégrante de cette convention :

Annexe A: Description de chaque type de Nouvelles Bornes

Annexe B: Bill of Material (BOM)

Annexe C : Répartition des bornes publicitaires dans les arrondissements

2. OBJET

2.1 Conformément aux termes et conditions de la présente convention et de ses Annexes, lesquelles font partie intégrante de la présente convention, la Ville autorise Astral, à :

(a) installer, opérer, exploiter et entretenir (incluant le remplacement) les Nouvelles Bornes dans l'Arrondissement.

(b) continuer à opérer, exploiter et entretenir les Colonnes existantes dans l'Arrondissement jusqu'à leur remplacement, le cas échéant, en conformité avec la transition prévue à l'article 13.

3. OBLIGATIONS D'ASTRAL

3.1 Astral est responsable de la conception, du développement, de la fabrication, de la fourniture, de l'installation et de l'entretien du Mobilier de signalétique piétonne, notamment :

(a) la prise de connaissance et l'application de la plate-forme graphique préliminaire fournie par la Ville;

(b) l'élaboration conceptuelle des Nouvelles Bornes, la fabrication de maquettes volumétriques pour chaque type de Nouvelles Bornes et l'essai des maquettes;

(c) la validation de la fonctionnalité et la mise à jour, à la discrétion d'Astral, des éléments technologiques des Nouvelles Bornes et des éléments interactifs qui s'y trouvent, telle que prévue à l'Annexe A des présentes de façon à ce que lesdits éléments soient fonctionnels pendant toute la durée de la convention;

(d) le développement technique (plans et devis de fabrication) des éléments de Nouvelles Bornes;

(e) le *Bill of Material* (BOM) pour chaque type de Nouvelle Borne et la fourniture au Directeur de toute version révisée avant l'installation, le cas échéant, et le Directeur aura alors 30 jours pour approuver ce BOM révisé, à défaut de quoi il sera réputé approuvé ;

(f) la fabrication de l'ensemble des éléments des Nouvelles Bornes et leur implantation;

(g) l'achat et l'assemblage de l'ensemble des éléments technologiques dans les éléments des Nouvelles Bornes;

(h) la mise en place et le maintien à jour d'une base de données commune partagée avec la Ville, laquelle base de donnée indique l'emplacement en temps réel des Nouvelles Bornes et leur numéro de permis d'occupation du domaine public;

(i) la fourniture du module Alto d'Ayuda pour permettre à la Ville, sujet aux modalités de licence applicables, de gérer la diffusion de ses contenus sur le pourcentage de la boucle numérique des faces publicitaires qui lui est octroyé en vertu des paragraphes 12.3 (a)(i) et 12.3 (b)(i), étant entendu, pour fins de précision, que le droit d'utilisation de ce module par la Ville prendra fin en cas d'expiration ou de terminaison de la convention;

(j) l'identification et la fourniture d'un logiciel de gestion de contenus existant dans le marché et choisi par Astral et validé par le Directeur, pour permettre à la Ville de gérer ses contenus sur l'ensemble des faces civiques numériques qui lui sont dédiées;

(k) l'installation des éléments sur le site de Nouvelles Bornes incluant l'obtention des permis d'occupation du domaine public (incluant les permis reliés au déploiement de la fibre optique), avec la collaboration de la Ville;

(l) le raccord électrique des Bornes électrifiées;

(m) l'impression et l'installation des cartes mises à jour, incluant l'infographie apposée sur le Mobilier de signalétique piétonne;

(n) l'opération du Mobilier de signalétique piétonne, incluant toutes ses composantes mais excluant les éléments directement opérés par la Ville en vertu de l'article 4.1;

(o) la collaboration avec la Ville et l'ensemble des partenaires.

(p) la fourniture des équipements pour le WiFi sur les Bornes électrifiées tels que décrits à l'Annexe B, étant entendu que la Ville sera néanmoins responsable de négocier son entente avec le fournisseur de bande passante et d'assumer les frais, obligations et responsabilités liés à l'accès à un tel service WiFi et à son utilisation par les usagers.

Nonobstant quelque autre disposition de la présente convention, toute Nouvelle borne sera conçue et installée pour être en tous points sécuritaire et conforme aux règles de l'art ainsi qu'à la réglementation.

Astral s'engage à investir la somme nécessaire pour couvrir ses obligations.

3.2 *Nombre de Nouvelles bornes*

Le nombre de Nouvelles Bornes à fournir par Astral est :

(a) Colonne Morris dynamique numérique et Borne large numérique : 155 unités (pouvant varier entre 140 et 170 unités)

(b) Borne étroite statique : 1,4X le nombre Colonne Morris dynamique et Borne large numérique (224 unités)

(c) Support signalétique simple : 75 unités

3.3 *Déploiement*

(a) Astral propose un plan de déploiement pour les Colonnes Morris dynamique numérique et de Bornes larges numériques durant la Période d'implantation :

(i) Astral priorisera les emplacements des Colonnes existantes, notamment pour les nouveaux supports de Nouvelles Bornes.

(ii) Astral pourra déplacer et/ou démanteler, à ses frais, certaines Colonnes existantes et enlever en tout ou en partie les cabines téléphoniques.

(iii) Des sites de réserve seront occupés par des Bornes étroites et pourront servir à accueillir d'autres types de Bornes numériques lorsque des chantiers nécessiteront leur déplacement.

(iv) Tous les sites pour les Bornes électrifiées seront choisis d'un commun accord par les Parties et tous les sites pour les Bornes statiques étroites inertes seront choisis par la Ville.

(b) *Révision annuelle du Plan de déploiement.* Le Plan de déploiement sera révisé conjointement par les parties en septembre 2021, janvier 2022, janvier 2023 et janvier 2024 afin d'être ajusté au besoin pour refléter le progrès réel

réalisé et les éléments de contingence identifiés ou identifiables à tel moment.

(c) Les supports signalétiques simples seront disponibles pour la Ville de Montréal dès l'adoption du règlement. Pour les recevoir, la Ville doit en faire la demande écrite à Astral qui aura alors trois mois pour les fournir et les installer.

(d) Pour chaque Colonne Morris dynamique et chaque Bornes large numérique installée, un nombre de Borne étroite statique équivalent à 1,4X est rendu disponible pour la Vile. Pour les recevoir, la Ville doit en faire la demande écrite à Astral qui aura alors trois mois pour les fournir et les installer.

(e) Astral verra à ce que plus de la moitié du Mobilier de signalétique piétonne soit des Bornes non-publicitaires tout au long de la Période d'implantation.

3.4 *Sous-traitants.* Dans le contexte de la conception, du développement, de la fabrication, de l'installation et de l'entretien des Nouvelles Bornes :

(a) Astral peut utiliser les sous-traitants et fournisseurs de son choix pour sous-contracter certaines de ses tâches, obligations et responsabilité en vertu de cette convention, dans la mesure où ces derniers :

(i) possèdent les qualités requises pour exécuter toute ou partie des obligations qui incombent à Astral aux termes de cette convention, le tout conformément aux spécifications et modes de réalisations convenus; et

(ii) ne sont pas inscrits au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou s'ils y sont inscrits, leur période d'inadmissibilité est terminée.

(b) Le Directeur pourra, par avis écrit à Astral, exiger qu'Astral cesse d'utiliser les services d'un sous-traitant dans le contexte du Projet MÀP si, de l'avis du Directeur,

agissant raisonnablement, tel sous-traitant ne respecte pas les critères ci-hauts décrits.

(c) Suivant la réception d'un tel avis écrit du Directeur, Astral aura alors un délai de quatre-vingt-dix (90) jours pour remplacer tel sous-traitant par un autre sous-traitant.

(d) Nonobstant toute sous-traitance, Astral demeure entièrement responsable de l'exécution de l'ensemble des obligations prévues aux présentes.

4. OBLIGATIONS DE LA VILLE

4.1 La Ville est responsable de chacun des aspects et éléments suivants du Projet MÀP :

(a) livraison d'un cahier de normes graphiques pour les Nouvelles Bornes, lesquelles normes graphiques ne pourront être altérées par un tiers ou à la demande d'un tiers pour toute raison, incluant en lien avec des équipements de télécommunication;

(b) coordination avec l'ensemble des partenaires de la Ville impliqués;

(c) élaboration, gestion et mise à jour du contenu à présenter sur le Mobilier de signalétique piétonne (excluant la publicité);

(d) gestion de l'image de marque de la Ville;

(e) définition et mise à jour des orientations éditoriales de Montréal À Pied;

(f) rassemblement et production de contenus statiques, dynamiques et interactifs;

(g) validation des critères de protection de la vie privée et des renseignements personnels, conformément aux lois en vigueur pour les organismes publics;

(h) validation des technologies et des interactions avec *l'architecture* de la Ville;

(i) contrôle et acceptation des applications partenaires, le tout sujet à l'approbation d'Astral;

(j) facilitation et gestion de la médiation avec les différents arrondissements;

(k) négociation des ententes avec des partenaires de la Ville pour le développement et la diffusion de contenus;

(l) collaboration avec Astral pour les demandes de permis permissions, servitudes et autres droits requis pour l'installation des Nouvelles Bornes;

(m) mise à jour des cartes et des bases de données;

(n) mise à jour de la base de données sur les attraits;

(o) rédaction d'un guide des bonnes pratiques fourni aux arrondissements pour le respect d'une distance minimale entre deux éléments de mobilier urbain, le respect des dégagements nécessaires à la visibilité, l'usage et l'entretien du Mobilier de signalétique piétonne;

(p) gestion de cette convention avec Astral et concertation continue avec les partenaires de la Ville, notamment par l'intermédiaire de la personne-ressource dédiée qui sera le point de contact avec Astral et les partenaires de la Ville;

(q) approuver ou non les projets de campagne publicitaires spéciaux soumis par Astral à l'intérieur d'un délai maximal de cinq (5) jours ouvrables.

5. COÛTS

5.1 Sous réserve de ce qui est expressément prévu à cette convention à l'égard de la répartition de certains coûts, le coût pour le design, le développement, la construction et l'installation des Nouvelles Bornes (les « **Dépenses en infrastructures** ») est assumé exclusivement par Astral**.** Par ailleurs, Astral s'engage également à faire déployer et brancher de la fibre optique sur certaines Bornes électrifiées où la fibre est requise tel qu'indiqué à l'Annexe A, sans frais pour la Ville.

5.2 Astral assume par ailleurs tous les coûts d'opération et d'entretien du Mobilier de signalétique piétonne, incluant notamment les frais d'électricité, les frais de télécommunication (mais à l'exception de la bande passante MTL WI-FI) et le coût des diverses licences (incluant pour les logiciels d'exploitation).

6. MATÉRIAUX

6.1 Les matériaux utilisés devront, en tout temps, être conformes aux matériaux décrits dans le *Bill of Material* (BOM).

6.2 Les matériaux utilisés doivent être neufs ou remis à neuf et conformes aux conditions prévues à la présente convention. Ils doivent être correctement façonnés et mis en place selon les règles de l'art.

6.3 Les Nouvelles Bornes doivent être fabriquées et installées selon les exigences du Code national du bâtiment.

6.4 Les parties doivent convenir de la façon dont le logo d'Astral peut être identifié sur les Nouvelles Bornes.

6.5 Astral doit afficher sur chacune des Nouvelles Bornes le numéro de celle-ci, de même que le numéro de téléphone de l'équipe d'urgence.

7. INSTALLATION

7.1 Astral devra déposer une demande d'occupation du domaine public pour les Nouvelle Bornes et les installations devront en tout temps être conformes à ce qui est prévu dans les permis émis par la Ville.

7.2 Astral assume tous les coûts liés à l'installation des Nouvelles Bornes, incluant la construction de bases de béton pouvant accueillir les structures.

7.3 Astral s'engage à faire installer, sans frais pour la Ville, la fibre optique sur les Bornes électrifiées où la fibre est requise tel qu'indiqué à l'Annexe A.

7.4 Astral s'engage à donner accès aux Bornes Électifiées où la télécommunication est requise pour les antennes de WiFi publics à

la Ville tel qu'indiqué à l'Annexe A afin qu'elle puisse y installer sa fibre optique.

7.5 La Ville s’engage également à privilégier le remplacement de Colonnes existantes (nombre et emplacements à déterminer par les parties) pour utiliser les bases de béton et l’électrification et permettre le retrait ou démantèlement de Colonnes existantes (nombre à déterminer).

7.6 Bien que les parties n’anticipent pas que de Nouvelles Bornes occupent un terrain privé, dans le cas où une Nouvelle Borne occupe à la fois le domaine public et un terrain privé ou un terrain privé exclusivement (sujet à l’article 7.7), Astral doit :

(a) coordonner l’interaction avec le propriétaire privé et conclure une entente avec le propriétaire de ce terrain pour son occupation et payer les redevances convenues au propriétaire en question;

(b) prévoir dans cette entente l'intervention de la Ville et le droit d'accès de cette dernière à l'emplacement.

7.7 L’occupation d’un terrain privé par du Mobilier de signalétique piétonne n’affecte en rien les obligations d’Astral envers la Ville et n’a aucun effet sur les redevances qui doivent être payées à cette dernière. Toutefois, ces redevances ne sont payables que pendant la durée de l’entente entre Astral et le propriétaire dudit terrain.

7.8 Il est convenu qu'advenant le cas où le coût estimé des travaux pour l'installation d'une Nouvelle Borne sur un emplacement soit supérieur au coût moyen d'installation d’une borne du même type au cours de l’Année contractuelle précédente, Astral pourra soumettre une demande pour un nouvel emplacement qui devra dès lors faire l'objet de l'ensemble des procédures d'approbation prévues à la présente convention.

7.9 La base de chaque Nouvelle Borne doit être ancrée dans une base de béton et l'ancrage doit résister aux pressions du vent, conformément aux normes établies dans le Code national du bâtiment. A cet effet, un plan d’ingénierie signé et scellé devra être fourni à la Ville pour l’ensemble du Mobilier de signalétique piétonne.

7.10 La visibilité et le dégagement autour d'une Borne publicitaire, tels que convenus de temps à autre entre les parties, ne peuvent être diminués de façon permanente par la Ville; Dans le cas où un obstacle gênerait considérablement la vue d'une Borne publicitaire, les parties devront s'entendre sur une solution dans les meilleurs délais.

7.11 Astral détermine l'ordre de déploiement dans lequel elle installe les Nouvelles Bornes. Astral s'engage, dans les dix (10) jours suivant la date d'installation de chacune des Nouvelles Bornes à aviser la Ville par écrit de l'installation de telles Nouvelles Bornes et à l'ajouter à la base de données commune sur l'emplacement du Mobilier de signalétique piétonne.

7.12 Dans le cas où une demande d'approbation d'un emplacement serait refusée par la Ville ou dans la mesure où une demande de raccordement électrique serait refusée par la Commission des Services électriques de la Ville ou par Hydro-Québec, cet emplacement sera retiré pour être remplacé par un nouvel emplacement pour lequel Astral devra présenter une demande d'approbation conformément à la présente convention.

8. ENTRETIEN

8.1. Astral assume, pendant toute la durée de la présente convention, l'entretien de tout le Mobilier de signalétique piétonne et, à cet égard, elle doit notamment :

8.1.1 assurer le remplacement des cartes pour tout ou une partie du réseau à tous les deux (2) ans et Astral sera responsable des coûts de ces remplacements.

8.1.2 vérifier de façon périodique l'état de la construction et remplacer les matériaux brisés par des matériaux de même qualité ou de qualité équivalente qui auront reçu l'approbation du Directeur, tel que prévu à la présente convention;

8.1.3 au moins deux (2) fois par année (au printemps et à l'automne), nettoyer le Mobilier de signalétique piétonne et procéder au lavage des vitres et à l'application de peinture sur les parties abîmées ou détériorées.

8.1.4 à tous les quatorze (14) jours, enlever les graffiti, étiquettes gommées et affiches non autorisées par la présente convention;

8.1.5 déneiger trente (30) centimètres autour du Mobilier de signalétique piétonne dans les quarante-huit (48) heures suivant les opérations de déneigement de la Ville pour chaque précipitation de neige supérieure à dix (10) centimètres;

8.1.6 réparer les dommages causés par vandalisme;

8.1.7 dans les vingt-quatre (24) heures d'un avis écrit donné par le Directeur, réparer toutes formes de bris causés au Mobilier de signalétique piétonne nécessaires pour assurer la sécurité du public ou le bon fonctionnement du Mobilier de signalétique piétonne, étant entendu que toute autre réparation non prioritaire sera effectuée au printemps, chaque année.

8.2 Malgré ce qui précède, Astral pourra exceptionnellement, avec l'autorisation du Directeur, bénéficier d'un délai additionnel pour réaliser ces travaux, dans la mesure où elle justifie raisonnablement une extension de ce délai.

8.3 À défaut par Astral d'effectuer les travaux mentionnés aux paragraphes 8.1.1 à 8.1.6 dans les délais qui y sont prévus, le Directeur devra en aviser Astral par écrit et Astral bénéficiera d'un délai additionnel de vingt-quatre (24) heures pour effectuer lesdits travaux à défaut de quoi la Ville pourra les faire, aux frais d'Astral. Ces frais seront calculés selon les pratiques en vigueur à la Ville au moment de la facturation mais ne pourront en aucun cas excéder de plus de 15% les frais habituellement payés par Astral pour des services semblables. À défaut par Astral d'effectuer les travaux mentionnés à 8.1.7 dans les vingt-quatre (24) heures d'un avis écrit donné par la Ville, la Ville pourra les faire, aux frais d'Astral. Ces frais seront calculés selon les pratiques en vigueur à la Ville au moment de la facturation mais ne pourront en aucun cas excéder de plus de 15% les frais habituellement payés par Astral pour des services semblables.

8.4 Pour des raisons de sécurité, aucune des faces du Mobilier de signalétique piétonne ne peut, en aucun temps, être laissée vacante.

9. ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES, DÉPLACEMENT DU MOBILIER DE SIGNALÉTIQUE PIÉTONNE, AJUSTEMENTS.

9.1 Nonobstant toutes les conditions qui précèdent, Astral devra respecter les conditions qui suivent :

9.1.1 Le Directeur se réserve le droit, en tout temps, d'exiger le déplacement temporaire du Mobilier de signalétique piétonne pour fins d'entretien ou réparation de ses infrastructures, de réparations urgentes dues à un bris ou à un accident quelconque. À cet effet, un avis écrit de vingt-quatre (24) heures sera donné et Astral devra procéder au déplacement. Si Astral fait défaut d'effectuer le déplacement dans les délais, la Ville pourra effectuer les travaux aux frais d'Astral mais ces frais ne pourront en aucun cas excéder de plus de 15% les frais habituellement payés par Astral pour des services semblables.

Malgré ce qui précède et sauf en cas d'urgence, Astral pourra exceptionnellement, avec l'autorisation du Directeur, bénéficier d'un délai additionnel pour réaliser ces travaux, dans la mesure où elle justifie raisonnablement une extension de ce délai.

Astral déduit les coûts ainsi assumés des Frais d'occupation du domaine public qu'elle doit verser à la Ville, sur présentation de pièces justificatives.

9.1.2 Le Directeur se réserve aussi le droit d'exiger le déplacement permanent des Nouvelles Bornes pour la construction ainsi que l'aménagement des rues, parcs et places publiques. Astral doit procéder à tel déplacement dans les meilleurs délais, suite à la réception d'un avis écrit donné par la Ville à cet effet.

Astral assume les frais de remise en état des lieux et ceux de ce déplacement qu'elle déduira des Frais d'occupation du domaine public à être versés à la Ville, sur présentation de pièces justificatives. Quant à la remise en état des lieux, Astral devra l'effectuer en prenant compte la matérialité utilisée de façon à ce que les impacts de ce retrait soient minimes.

9.1.3 Astral assume, toutefois, tous les coûts de déplacement des Nouvelles Bornes, y compris la remise en état des lieux, lorsque ce déplacement est effectué à sa demande. Astral doit ragréer les finis avec les mêmes matériaux que la surface environnante.

9.1.4 Dans le cas de tout déplacement exigé par le Directeur, ce dernier propose à Astral dans les meilleurs délais, un autre emplacement pour la réinstallation de la Nouvelle borne ou, si un nouvel emplacement n'est pas disponible, et dans la mesure du possible, un site de réserve pendant la durée des travaux, soit une Borne étroite électrifiée qui pourra accueillir une Borne publicitaire. Astral peut également proposer un emplacement pour Mobilier de signalétique piétonne et les dispositions des paragraphes 9.1.1 et 9.1.2 s'y appliqueront.

9.1.8 Le montant dû par la Ville à Astral en vertu du présent article, le cas échéant, est déduit des Frais d'occupation du domaine public à être versés par Astral à cette dernière.

9.1.9 Si, dans une année donnée, la différence entre d'une part le montant total des Frais d'occupation du domaine public à être versés à la Ville et d'autre part le total des sommes qu'Astral peut déduire, conformément aux articles 9.1.1, 9.1.2 et 9.1.7 des Frais d'occupation du domaine public à être versés à la Ville résulte en un montant *inférieur à zéro*, ledit montant de différence sera réputé zéro.

10. GARANTIES

10.1 Pour garantir la bonne et fidèle exécution des obligations d'Astral prévues à la présente convention ainsi qu'à toute autre convention relative au Projet MÀP, Astral fournira à la Ville la garantie suivante :

10.1.1 Astral doit fournir et maintenir en vigueur une lettre de garantie bancaire irrévocable payable à première demande nonobstant toute objection ou dispute entre la Ville et Astral, d'un montant de un million cinq cent mille dollars (1,500,000,00 $).

10.1.2 Cette lettre de garantie bancaire sera exécutoire si Astral ne remédie pas à son défaut de respecter les obligations contenues à l'article 13.3.1, relativement aux délais d'installation dans les trente (30) jours d'un avis écrit du Directeur à cet effet et à l'article 3 de l'Annexe D relativement au nombre de Bornes non-publicitaires, sous réserve des dispositions prévues à l'article 25.1.

10.1.3 La lettre de garantie bancaire irrévocable, inconditionnelle et payable à première demande nonobstant tout litige, émise par une institution financière faisant affaire au Québec et encaissable dans la Ville de Montréal.

10.2 Astral doit de plus souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente convention, une police d'assurance responsabilité civile nommant la Ville comme assurée additionnelle.

10.3 Cette police d'assurance doit prévoir une protection d'au moins deux millions de dollars (2 000 000,00 $) par sinistre et montant global pour les produits et travaux terminés. Aucune franchise ne sera payable par la Ville.

10.4 Astral assume tous les coûts liés à la police d'assurance.

10.5 Astral doit prendre fait et cause pour la Ville dans toute poursuite ou réclamation découlant directement de la présente convention.

10.6 Astral doit tenir la Ville indemne de tout jugement qui pourrait être prononcé à son encontre, en capital, intérêts et frais, découlant directement de la présente convention, à moins qu'il n'y ait faute contributoire de la Ville et que plus de 50% des dommages soient attribuables à la faute de la Ville, auquel cas la Ville assumera et acquittera sa part de la condamnation en capital, intérêt et frais, et devra tenir Astral indemne à tel égard.

11. REVENUS ET FRAIS D'OCCUPATION

11.1 La Ville permet à Astral d'occuper le domaine public défini aux présentes pour l'installation, l'opération, l'exploitation et l'entretien du Mobilier de signalétique piétonne et consent à Astral les droits publicitaires prévus aux présentes sur le Mobilier de signalétique piétonne. Tous les revenus de publicité sur le Mobilier de signalétique piétonne reviendront en totalité à Astral.

11.2 En considération des droits consentis à Astral, pour chaque Année contractuelle à compter de la Date d'entrée en vigueur, Astral paiera à la Ville le plus élevé des deux montants suivants :

(i) un montant annuel garanti établi à six cent mille dollars (600 000$) plus la TPS et la TVQ applicable (ci-après désigné le « **Montant annuel garanti** »); et

(ii) un montant annuel équivalent à DIX HUIT POUR CENT (18%) des Revenus bruts de publicité annuels plus la TPS et la TVQ applicable pour le Mobilier de signalétique piétonne installé dans l'Arrondissement, à l'exception toutefois des Mega colonnes pour lesquelles ce montant sera de TRENTE POUR CENT (30%) des Revenus bruts de publicité annuels plus la TPS et la TVQ applicable résultant desdites Mega colonnes (ci-après collectivement, les « **Frais d'occupation du domaine public** »).

Le Montant annuel garanti sera payable au fond général de la Ville en quatre versements de cent cinquante mille dollars (150 000$) le 1er jour de chaque trimestre, soit le premier jour ouvrable suivant chacun du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre. Le Montant annuel garanti s'accumule quotidiennement et si, pour une raison quelconque, il devient nécessaire de calculer le Montant annuel garanti pour des périodes irrégulières inférieures à un (1) an, un rajustement proportionnel approprié sera effectué sur une base de 365 jours afin de calculer le montant minimal garanti pour telle période irrégulière.

11.3 Astral fournira à la Ville un relevé annuel certifié par son directeur financier des Revenus bruts de publicité au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de l'Année contractuelle (le « **Relevé Annuel** ») et paiera l'excédent entre le montant des Frais d'occupation du domaine public et le Montant annuel garanti, le cas échéant, à l'intérieur de cette même période de quatre-vingt-dix (90) jours.

11.4 Astral doit tenir une comptabilité distincte de ses Revenus bruts de publicité sur le Mobilier de signalétique piétonne. Astral s'engage à permettre aux vérificateurs de la Ville d'examiner et de vérifier, aux frais de la Ville, sur préavis écrit d'au moins sept (7) jours ouvrables et uniquement durant les heures normales d'affaires, tous les registres et livres ainsi que toutes les pièces comptables et justificatives ou autres documents en la possession ou sous le contrôle d'Astral se rapportant aux revenus d'Astral sur le

Mobilier de signalétique piétonne en lien avec la présente convention, étant convenu que les vérificateurs de la Ville ne pourront avoir accès à toute autre information d'Astral, ses clients et fournisseurs.

11.5 Astral s'engage à faciliter le travail des vérificateurs de la Ville. Ceux-ci devront avoir la possibilité de prendre des copies numériques de documents pertinents en regard de la présente convention, et ce, gratuitement. La Ville s'engage à préserver la confidentialité de telles informations fournies par Astral et à ne pas les divulguer sans le consentement préalable écrit d'Astral.

11.6 La Ville reconnaît que les Revenus bruts de publicité sur le Mobilier de signalétique piétonne peuvent varier d'année en année, en raison notamment de divers facteurs internes ou externes (incluant sans limitation des facteurs macro-économiques, la concurrence du marché et l'évolution technologique) et qu'Astral ne peut garantir quelconque niveau ou volume d'affichage publicitaire ou de revenus afférents.

11.7 Astral peut à tout moment, à son entière discrétion, louer des espaces sur le Mobilier de signalétique piétonne aux fins d'installation d'antennes ou autres équipements de télécommunication 4G et, le cas échéant, pourra louer tels espaces aux entreprises de son choix.

11.8 Tout accessoire, appareil ou élément publicitaire, fixé au Mobilier de signalétique piétonne, après autorisation écrite du Directeur, relève de la responsabilité d'Astral pendant toute la durée de la présente convention.

11.9 La Ville s'engage à ne pas mettre en œuvre ou exploiter un projet qui viendrait directement en concurrence avec le Projet MÀP. Astral reconnaît toutefois que la cartographie utilisée dans le cadre du Projet MÀP appartient à la Ville et que cette cartographie pourrait être utilisée par des partenaires de la Ville.

12. AFFICHAGE PUBLICITAIRE

12.1 Astral est responsable de la conclusion et de la gestion des contrats de publicité sur le Mobilier de signalétique piétonne, à l'exception des ententes que la Ville peut conclure en vertu de l'article 12.3.

12.2 L'affichage publicitaire sous la responsabilité d'Astral doit respecter, entre autres, les conditions suivantes :

(a) ne pas dénigrer ou déprécier des personnes ou groupes de personnes;

(b) ne pas permettre une publicité qui serait contraire aux lois, règlements et politiques de la Ville alors en vigueur.

(c) Astral s'assure que les publicités respectent les obligations de la Ville en matière de respect des droits de la personne, les valeurs de l'organisation ainsi que la Charte de la langue française. La Ville peut, en cas de geste contestable de la part d'un annonceur, demander le retrait d'une publicité spécifique. Un geste contestable peut être, entre autre, un geste qui porte atteinte à l'image de la Ville, à ses citoyens ou à sa réputation.

12.3 Astral doit allouer à la Ville une section dédiée à la visibilité (autopromotion) de la Ville sur l'ensemble des Nouvelles Bornes de la façon suivante afin d'assurer à la Ville une présence en continu :

(a) Colonnes Morris :

La Ville pourra être présente sur :

(i) 14 % de la boucle numérique en tout temps, sauf en période de grande demande publicitaire pendant laquelle la présence de la Ville pourra être réduite à 7% de la boucle numérique (étant entendu que la moyenne trimestrielle de cette présence devra au minimum équivaloir à 10% du temps publicitaire total); et

(ii) 10% de l'ensemble des faces publicitaires statiques, étant entendu qu'Astral fournira à la Ville la liste des faces disponibles;

(iii) une face statique sera dédiée (100%) à la Ville.

(b) Bornes larges numériques :

(i) Sur la 1ere face, 14 % de la boucle numérique en tout temps, sauf en période de grande demande publicitaire pendant laquelle la présence de la Ville pourra être réduite à 7% de la boucle numérique (étant entendu que la moyenne trimestrielle de cette présence devra au minimum équivaloir à 10% du temps publicitaire total);

(ii) la 2e face sera dédiée (100%) à la Ville et comportera soit un écran numérique et un écran numérique tactile ou une face statique.

(c) Bornes étroites statiques : la Ville contrôlera le contenu de cette borne à 100 %. Il n'y aura aucune publicité.

(d) Fléchettes directionnelles : la Ville contrôlera le contenu à 100 %. Il n'y aura aucune publicité.

(e) À la fin de chaque Année contractuelle, Astral s'engage à transmettre à la Ville la valeur de l'ensemble de la visibilité offerte à la Ville pour cet exercice, en même temps que le Relevé annuel prévu à l'article 11.3.

Nonobstant ce qui précède, Astral pourra, de temps à autre, utiliser la place autrement allouée à la Ville en vertu de a) i) et ii) ou b) i) ci-dessus sur les faces publicitaires d'Astral pour un client spécifique si l'ensemble des espaces sur les Bornes publicitaires sont vendus. Cette provision ne dégage pas Astral de respecter le minimum de 10% d'allocation à la Ville en moyenne par trimestre.

13. TRANSITION DES COLONNES EXISTANTES

13.1 Les parties conviennent, dans la mesure où elles s'appliquent à l' Arrondissement, de résilier, à la date effective des présentes, l'Entente de 1992 et de l'Entente de 2004, et de les remplacer par la présente convention, et ce malgré les modalités d'expiration et de résiliation de l'Entente de 1992 et de l'Entente de 2004, sous réserve toutefois de l'article 13.2. Par conséquent et sous réserve de l'article 9.3, la Ville consent par la présente convention à Astral le droit exclusif de fournir, d'installer, de maintenir et d'afficher de la publicité sur les Colonnes existantes et d'en percevoir les revenus, et ce, conformément aux modalités de la présente convention.

13.2 Malgré ce qui précède, aucune des parties n'est libérée de payer à l'autre des sommes qui lui seraient dues, le cas échéant, à titre de loyer ou redevance pour la période en cours à la date des présentes, soit le moment de la résiliation de l'Entente de 1992 et de l'Entente de 2004.

13.3 La transition des Colonnes existantes sera effectuée par Astral sous réserve de ce qui suit et de l'article 5 (Coûts) ci-dessus:

13.3.1 toutes les Colonnes SOTIP seront remplacées par de Nouvelles Bornes pendant la Période d'implantation, sous réserve toutefois de l'approbation de l'arrondissement ;

13.3.2 chaque Colonne QDS demeurera en place jusqu'à la fin de sa vie utile respective; auquel moment elle sera remplacée par une Nouvelle Borne à même l'inventaire des Nouvelles Bornes prévues.

13.3.3 En ce qui concerne les Colonnes QIM :

13.3.3.1 celles qui se trouvent dans des endroits stratégiques convenus entre les parties seront remplacées pendant la Période d'implantation; et

13.3.3.2 celles qui sont situées hors des endroits stratégiques devront faire l'objet d'une décision conjointe pour un nouvel emplacement pendant la Période d'implantation.

13.3.4 En ce qui a trait aux Mega Colonnes, les parties procèderont à une évaluation durant l'année calendrier 2023 afin de déterminer, si le design de ces dernières devra être conforme au design des Nouvelles Bornes.

13.3.5 Toutes les Colonnes existantes qui ne seront pas remplacées dans le cadre du Projet MÀP seront néanmoins régies par les dispositions de la présente convention, y compris, pour fins de précision, l'article 9.3.

13.4 Astral devra disposer de toutes les Colonnes existantes ainsi remplacées ou retirées de façon écoresponsable en privilégiant le recyclage.

14. ÉLECTRIFICATION

14.1 Toutes les Bornes numériques, y compris les bandeaux d'identification les couronnant, doivent être éclairées toute l'année, depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever, à moins d'une entente écrite particulière entre le Directeur et Astral. L'éclairage des bandeaux d'identification ne doit en aucun cas être supérieur en intensité aux normes municipales en vigueur.

14.2 L'alimentation électrique des Bornes électrifiées doit être souterraine mais Astral pourra prévoir, de temps à autre, l'alimentation électrique temporaire par voie aérienne, sous réserve de l'approbation du Directeur.

14.3 Astral doit entamer et poursuivre avec diligence des pourparlers avec Hydro-Québec (laquelle fait le relais avec la Commission des Services électriques de la Ville (C.S.E.V.M.)) pour la construction des conduits souterrains destinés à l'alimentation des Bornes électrifiées.

14.4 Si la conclusion de l'entente prévue au paragraphe qui précède s'avérait impossible, Astral devra entamer des pourparlers avec Hydro-Québec à cet effet.

14.5 Astral assume le coût de toute redevance annuelle de la location des conduits qui pourrait être due à Hydro-Québec ou la C.S.E.V.M., lequel lui est facturé par la Ville.

14.6 Astral doit conclure une entente avec la C.S.E.V.M. relativement à la construction de la base de chacune des Bornes électrifiées et à la réfection des abords de cette base.

14.7 Astral assume le coût de l'énergie électrique des Bornes électrifiées de même que celui du raccordement avec le réseau électrique.

14.8 Si l'ensemble des travaux prévus au présent article qui sont nécessaires à l'électrification d'une Bornes électrifiée dépasse le coût moyen d'électrification d'une Borne électrifiée au cours de l'Année contractuelle précédente, cet emplacement pourra être remplacé par un nouvel emplacement pour lequel Astral devra présenter une demande d'approbation conformément à la présente convention, à l'exception des frais d'étude.

15. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

15.1 Aucune modalité des présentes n'a pour effet de créer un transfert de Droits de propriété intellectuelle de l'une partie ou ses personnes liées ou concédant de licence en faveur de l'autre partie sous réserve de ce qui est prévu aux articles 17.3 et 18.1.

15.2 Sans limiter la généralité de ce qui précède, à l'égard des parties entre elles :

(a) Astral (et chaque concédant de licence d'Astral) conserve tous les Droits de propriété intellectuelle relatifs aux Nouvelles Bornes et leurs composantes, Colonnes existantes et leurs composantes, toutes les marques de commerce et tous les noms d'affaires d'Astral ou des personnes de son groupe qu'Astral peut de temps à autre afficher sur les Nouvelles Bornes ou Colonnes existantes;

(b) La Ville (et chaque concédant de licence de la Ville) conserve tous les Droits de propriété intellectuelle relatifs à la dénomination « Montréal à Pied », aux contenus de nature civique, notamment la plate-forme graphique et l'identité visuelle qu'elle contient, la plate-forme graphique de MÀP, fournie par la Ville pour être affichés sur le Mobilier de signalétique piétonne.

15.3 Chaque partie s'engage à ne pas utiliser ou permettre une utilisation des Droits de propriété intellectuelle de l'autre partie, à quiconque et pour quelque fin que ce soit, pendant toute la durée de cette convention, sauf dans la mesure permise expressément par cette convention. Nonobstant ce que précède, Astral consent à ce que la Ville puisse reproduire de temps à autres et selon les directives d'Astral à cet égard, les marques de commerce d'Astral nécessaires aux seules fins de la promotion des services de la Ville en lien avec le Projet MÀP.

16. CADRE DE GOUVERNANCE

16.1 Chaque partie désigne son représentant autorisé aux fins de la gouvernance de la relation entre les parties en vertu de cette convention.

16.2 À cet égard, Astral désigne en date des présentes son Directeur général Aéroports, Transits & Réseaux Style de Vie à titre de

représentant autorisé et la Ville désigne son Directeur, à titre de représentant autorisé. Chaque partie peut remplacer à tout moment à son entière discrétion son représentant autorisé par préavis écrit à l'autre partie à cet effet.

Chaque partie atteste et confirme que, sous réserve des exigences de la loi applicable, son représentant autorisé a le pouvoir de prendre et communiquer toute décision pour et en son nom à l'égard de cette convention et que l'autre partie est en droit de présumer que tel représentant de l'autre partie a tels pouvoirs et est dûment autorisé(e).

17. DURÉE DE LA CONVENTION

17.1 La présente convention prend effet à la Date d'entrée en vigueur et, sous réserve des autres dispositions qui y sont prévues, se termine le 31 décembre 2034 (le « **Terme initial** »). Toutefois, l'entrée en vigueur de certains droits et obligations des parties peut être assujettie aux modalités de l'échéancier de transition établi de temps à autre, lorsque cela est prévu expressément ou cela découle logiquement de la transition entre l'Entente de 1992 ou l'Entente de 2004 et la présente convention.

17.2 À la fin du Terme initial mentionné ci-dessus, les parties pourront, par consentement mutuel écrit, renouveler la présente convention pour une période additionnelle à déterminer entre les parties.

17.3 Astral s'engage à céder à la Ville, à l'expiration de la durée prévue de la convention, à titre gratuit, la propriété matérielle du Mobilier de signalétique piétonne alors installé sur le territoire de Ville et régi spécifiquement par cette convention ainsi que tous les Droits de propriété intellectuelle nécessaires à leur utilisation.

13.5 17.4 À l'échéance de la présente convention et dans le but de compléter les campagnes publicitaires en cours et maximiser les revenus et le loyer correspondant, Astral pourra maintenir la publicité sur le Mobilier de signalétique piétonne pendant une période additionnelle d'au plus douze (12) mois, en payant uniquement à la Ville les Frais d'occupation du domaine public applicable pour ladite période (mais non le Montant annuel garanti) dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de ladite période additionnelle. Dans cette éventualité, les autres modalités de la

présente convention continuent de s'appliquer et la cession prévue à l'article 17.3 est automatiquement reportée à la fin de telle période additionnelle.

17.5 À l'échéance de la présente convention, si l'entente n'est pas renouvelée, Astral devra retirer à ses frais toutes les Nouvelles Bornes et les Colonnes existantes installées sur le territoire de l'Arrondissement de façon écoresponsable en privilégiant le recyclage.

18. RÉSILIATION AVANT TERME DE LA CONVENTION

18.1 La Ville peut résilier la présente convention si Astral est en défaut de respecter l'une ou l'autre de ses obligations importantes en vertu de la présente convention et ne prend pas les moyens pour remédier à tel défaut à l'intérieur d'un délai de soixante (60) jours suivant un avis écrit du Directeur à cet effet (décrivant en détail les faits pertinents au défaut allégué et les modalités pertinentes de cette convention). Advenant une telle résiliation, la propriété du Mobilier de signalétique piétonne sera transférée à la Ville sans autre formalité avec tous les Droits de propriété intellectuelle nécessaires à leur utilisation, et, à l'entière discrétion de la Ville, il pourra être mis fin à tout bail d'espaces sur le Mobilier de signalétique piétonne aux fins d'installation d'antennes ou autres équipements de télécommunication.

18.2 Sans limiter la généralité de ce qui précède, Astral est en défaut de respecter l'une ou l'autre de ses obligations importantes en vertu de la présente convention si elle:

18.2.1 enfreint de façon importante les lois, décrets, arrêtés en conseil et règlements relativement aux obligations d'Astral prévues à la présente convention;

18.2.3 fait une cession de bien, est réputée avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

18.2.4 abandonne l'installation et le maintien du réseau du Mobilier de signalétique piétonne;

18.2.5 abandonne l'exploitation du réseau du Mobilier de signalétique piétonne.

19. TAXES ET IMPÔTS

19.1 Astral assume les impôts sur ses revenus de même que les taxes à la consommation relativement à la fabrication, l'installation et l'entretien du Mobilier de signalétique piétonne ainsi qu'à la vente de publicité par Astral sur les Nouvelles Bornes en lien avec la présente convention. Advenant l'adoption de décret, loi ou réglementation (ou la modification d'un décret, d'une loi ou d'un règlement) par un palier quelconque de gouvernement fédéral, provincial ou municipal, par un organisme gouvernemental public ou parapublic, par la Ville elle-même ou par un arrondissement, dans tous les cas imposant à Astral de nouveaux droits, taxes ou redevances à l'égard du Mobilier de signalétique piétonne (à l'exclusion d'impôt sur le revenu et taxe à la consommation), Astral pourra déduire le montant de tels droits, taxes ou redevances du montant des Frais d'occupation du domaine public autrement payables pour l'Année contractuelle pertinente.

19.2 La Ville s'engage à remettre la TPS et la TVQ perçues d'Astral en vertu de la présente convention aux autorités fiscales compétentes.

19.3 Les parties conviennent que, dans le cas où il y aurait échange de fournitures entre elles en vertu de la présente convention, la valeur de la contrepartie de la fourniture effectuée par chaque partie est égale (basée sur la carte des tarifs escomptés d'Astral). Le cas échéant, à la fin de chaque Année contractuelle, Astral fera parvenir à la Ville un document indiquant la valeur totale des fournitures effectuées au cours de l'Année contractuelle par chaque partie au terme de cet échange de fournitures ainsi que les montants de TPS et TVQ à percevoir de chaque partie pour sa fourniture respective et réputés payés en date de ce document. Chaque partie s'engage à remettre ces montants de TPS et TVQ perçues aux autorités fiscales compétentes. Puisque le montant total de la contrepartie, de la TPS et de la TVQ payable entre les parties est égal, les parties conviennent qu'il y a paiement par compensation entre les parties et qu'aucun échange monétaire n'est requis.

19.4 Astral confirme qu'elle est dûment inscrite aux fichiers de la TPS/TVH en vertu de la Loi sur la taxe d'accise (Canada) (TPS/TVH 1341523RT0001) et de la TVQ en vertu de la Loi sur la taxe de vente du Québec (TVQ 1014660131TQ0001). Astral avisera la Ville sans délai de tout changement dans son statut d'inscription à la TPS/TVH ou à la TVQ.

19.5 La Ville confirme qu'elle est dûment inscrite aux fichiers de la TPS/TVH en vertu de la Loi sur la taxe d'accise (Canada) (TPS/TVH R121364749) et de la TVQ en vertu de la Loi sur la taxe de vente du Québec (TVQ 1006001374TQ002). La Ville avisera Astral sans délai de tout changement dans son statut d'inscription à la TPS/TVH ou à la TVQ.

20. SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

20.1 Chaque partie reconnaît que toute solution technologique sur un réseau numérique comporte des risques inhérents à la communication d'information via l'Internet ou des réseaux privés, incluant le risque que de l'information soit perdue, interceptée, modifiée ou diffusée, et ce même sans la faute de l'une ou l'autre des parties.

20.2 Chaque partie reconnaît également que la Ville est la seule des parties qui pourra, de temps à autres, recueillir des données personnelles.

21. LOIS APPLICABLES

21.1 La présente convention est régie et interprétée conformément aux dispositions des lois du Québec et des lois du Canada qui s'y appliquent et toute procédure judiciaire s'y rapportant devra être soumise aux tribunaux du district de Montréal, lesquels auront la compétence exclusive.

21.2 Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse, dans le district judiciaire de Montréal, dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

22.3 La Ville renonce expressément à l'application des articles 2125 et 2129 du Code Civil du Québec, dans la mesure où cette convention pourrait être interprétée comme étant un contrat de services au sens de ces articles du Code civil du Québec.

22. AVIS

22.1 À moins d'indications contraires spécifiques dans la présente convention, les avis et les autres communications qu'il est nécessaire ou permis de donner en vertu des présentes, doivent être

par écrit et doivent être donnés par courriel, par messager avec preuve de livraison ou être livrés en main propre de la manière prévue ci-après. Si un tel avis ou une telle autre communication est envoyée par courriel, il est réputé avoir été reçu le jour ouvrable suivant l'envoi. S'il est livré par messager ou en main propre, il est réputé avoir été reçu au moment où il est livré à l'adresse applicable indiquée ci-après soit à la personne désignée ci-dessous soit à une personne se trouvant à cette adresse et ayant apparemment le pouvoir d'accepter les livraisons au nom de la personne dont le nom est indiqué dans cette adresse. Les avis de changement d'adresse sont également régis par le présent paragraphe. En cas d'interruption de livraisons par messager ou impossibilité de transmettre à une adresse courriel pour quelconque motif, les avis et les autres communications doivent être livrés en main propre et sont réputés avoir été reçus en conformité avec le présent article. Les avis et les autres communications doivent être adressés comme suit :

Si à la Ville :
Le directeur du Service de l'urbanisme et de la mobilité
À l'attention de: Luc Gagnon
Courriel : luc.gagnon@montreal.ca

Avec copie (mais n'ayant pas elle-même force d'avis) à :
La directrice de la Direction de la mobilité
À l'attention de: Valérie Gagnon
Courriel : valerie.gagnon@montreal.ca

Si à Astral:

87 rue Ontario Ouest,
Montréal, Québec,
H2X 1Y8
À l'attention de: Benjamin Mathieu, Directeur général Aéroports, Transits & Réseaux Style de Vie
Courriel : bmathieu@astral.com

Avec copie (mais n'ayant pas elle-même force d'avis) à :
1717 boulevard René-Lévesque Est,
Montréal, Québec,
H2L 4T9
À l'attention de: Maryse Tellier, Conseillère juridique principale

Courriel : maryse.tellier@bellmedia.ca

23. CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS

23.1 Les parties reconnaissent et conviennent que le Projet MÀP contient des renseignements financiers et commerciaux de nature confidentielle et qui ne sont destinés qu'à la Ville et à aucune autre personne et que des Informations confidentielles ont été échangées ou autrement rendues disponibles, de part et d'autre dans le cadre de cette convention. À cet effet, sous réserve des obligations générales et spécifiques de la Ville en matière de droits de l'accès à l'information et du cadre statutaire s'appliquant à tels droits, chacune des parties convient: i) de préserver le caractère confidentiel de ces informations, avec au moins le degré de soin raisonnablement nécessaires à la protection de telles Informations confidentielles; ii) de n'utiliser ces Informations confidentielles seulement aux fins envisagées à la présente convention, et dans tous les cas de s'abstenir d'utiliser telles Informations confidentielles à son propre bénéfice ou à celui d'un tiers; iii) de garder confidentiel et de ne pas reproduire, dupliquer, distribuer, divulguer, publiciser ou autrement rendre accessible les Informations confidentielles de quelque autre façon, en tout ou en partie, à moins que ceci ne soit faite : (A) aux membres de son personnel ou à ses conseillers ayant besoin d'en prendre connaissance pour la réalisation de toute obligation contractée aux termes de la présente convention; ou (B) à toute autre personne, pour autant que l'Émetteur y ait consenti au préalable par écrit; et iv) à la demande de l'Émetteur, de retourner de façon sécuritaire à l'Émetteur ou d'irrévocablement détruire ou effacer toute Information Confidentielle et sous réserve des droits de préservation à des fins d'archivages et audit prévus ci-dessous, de n'en conserver aucune copie.

23.2 Sous réserve des obligations générales et spécifiques de la Ville en matière de droits de l'accès à l'information et du cadre statutaire s'appliquant à tels droits, chaque partie convient d'aviser son personnel à qui de l'Information confidentielle est divulguée: (i) que cette information est hautement confidentielle et sujette à des obligations de confidentialité très strictes; et (ii) qu'aucune Information confidentielle ne peut être divulguée sans avoir obtenu un consentement préalable de l'autre partie à cet effet.

23.3 Dans l'éventualité où le Destinataire était légalement contraint de divulguer toutes ou partie des Informations confidentielles de l'Émetteur, alors celui-ci devra sans délai et avant de se conformer à ses obligations légales (sous réserve de celles-ci et notamment sous réserve des obligations générales et spécifiques de la Ville en matière de droits de l'accès à l'information et du cadre statutaire s'appliquant à tels droits), en aviser l'Émetteur par écrit, afin de lui permettre d'obtenir, à sa charge, une ordonnance préventive ou d'exercer tout autre recours ou, encore, de renoncer au respect des dispositions de cette convention. Si l'Émetteur n'obtient pas telle ordonnance ou ne peut exercer d'autres recours pour quelque raison que ce soit (autre que par le fait ou la faute du Destinataire) ou renonce au respect des dispositions de cette convention, alors le Destinataire convient de ne divulguer que l'Information confidentielle qu'il est légalement tenu de divulguer et de faire tout ce qui est raisonnablement nécessaire afin d'obtenir l'assurance que telle Information confidentielle sera traitée de la sorte.

23.4 Advenant que le Destinataire apprenne ou ait connaissance de la survenance: (i) de toute perte ou vol d'Informations confidentielles de l'Émetteur; (ii) de tout accès, reproduction, duplication, divulgation, modification, altération, suppression ou usage accidentel ou non autorisé d'Informations confidentielles de l'Émetteur; (iii) de tout évènement pouvant risquer de porter atteinte à la sécurité ou à la confidentialité d'Informations confidentielles de l'Émetteur; ou (iv) de toute violation des obligations de confidentialité de ce Destinataire aux termes de la présente convention, alors le Destinataire convient d'avertir sans délai l'Émetteur de la survenance d'un des évènement décrits aux points (i) à (iv) et de prendre toute mesure raisonnablement requise pour éviter ou minimiser tout dommage et perte (actuels ou potentiels) que pourrait causer tel évènement décrit aux points (i) à (iv).

23.5 Sous réserve de ce qui est prévu à la présente convention, toute Information confidentielle, de même que toute copie, note ou compilation autorisée contenant, incluant ou reflétant telle Information confidentielle (peu importe le support) demeurera la propriété de l'Émetteur. À cet effet et à la demande de l'Émetteur, le Destinataire s'engage à cesser d'utiliser (ou empêcher l'utilisation) de toute Information Confidentielle communiquée ou autrement rendue disponible par l'Émetteur et, à la discrétion de

l'Émetteur, (i) à les lui retourner de façon sécuritaire; ou (ii) à détruire ou irrévocablement effacer toute Information confidentielle ou document, tel qu'attesté par le biais d'un certificat confirmant la destruction ou la suppression irrémédiable des informations. Nonobstant ce qui précède, le Destinataire peut conserver des données ou documents aux fins d'archivage et d'audit en conformité à la loi et à ses politiques internes à cet égard.

23.6 Le présent article n'a pas pour effet d'empêcher le Destinataire de divulguer ou d'utiliser des Informations confidentielles de l'Émetteur si celles-ci : (i) étaient disponibles ou connues du public au moment de leur divulgation ou leur utilisation, sans que cela ne résulte d'un manquement du Destinataire à la présente convention; (ii) étaient déjà en la possession du Destinataire sans aucune obligation de confidentialité tel qu'établi par une preuve documentaire; (iii) étaient connues du Destinataire ou lui avaient été communiquées par un tiers avant la date de la présente convention, pour autant que ni le Destinataire ni le tiers n'ait enfreint d'obligation(s) de confidentialité à l'égard de l'Émetteur; (iv) ont été élaborées de façon indépendante par le Destinataire sans avoir recours aux Informations confidentielles de l'Émetteur, ou (v) leur divulgation a été autorisée par l'Émetteur, le tout tel qu'attesté par des pièces justificatives pertinentes.

23.7 Advenant que le Destinataire viole en tout ou en partie le présent article, alors l'Émetteur disposera de tous les recours utiles afin d'assurer le plein respect des obligations et engagements du Destinataire en vertu du présent article, et notamment du recours en injonction (ou d'ordonnances similaires), lequel pourra constituer un remède nécessaire, et ce, sans préjudice aux autres recours que l'Émetteur pourrait avoir.

23.8 Les engagements au présent article 23 survivront pour une période de sept (7) ans suivant l'expiration ou résiliation de cette convention ou dans le cas de secrets de commerce, jusqu'à ce que telle information ne constitue plus un secret de commerce.

24. ANNONCE PUBLIQUE ET CONFIDENTIALITÉ DE LA CONVENTION

24.1 Aucune partie ne peut faire de communiqué de presse, ni autre divulgation, annonce ou publicité conjointe concernant l'objet de la présente convention sans le consentement préalable écrit de l'autre partie. Nonobstant ce qui précède, Astral pourra, dès la signature de la présente convention, émettre un communiqué de presse concernant l'objet de la présente convention.

25. FORCE MAJEURE

25.1 Ni l'une ni l'autre des parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution de ses obligations en Cas de force majeure.

25.2 Sans limiter la généralité de l'article 25.1, les parties reconnaissent expressément que la pandémie du COVID-19 et toute vague subséquente et les mesures prises par les autorités gouvernementales (municipales, provinciales, fédérales et étrangères), incluant sans limiter ce qui précède, la fermeture temporaire ou prolongée d'entreprises, le confinement à domicile, les restrictions aux déplacements régionaux et toutes autres contraintes à la libre circulation des individus et des biens, telles que ces mesures peuvent exister à la Date d'entrée en vigueur ou être imposées dans le futur, de même que les conséquences de la pandémie et des contraintes sur les chaînes d'approvisionnement de biens et services et sur l'accessibilité aux ressources humaines et la baisse substantielle possible des budgets publicitaires des annonceurs, peuvent constituer un Cas de force majeure, malgré le caractère prévisible, à la date des présentes, de certains aspects de ladite pandémie et de certaines restrictions, à condition que les autres critères compris dans la définition d'un Cas de force majeure à l'article 1 des présentes soient réunies, c'est-à-dire le caractère imprévisible et indépendant de la volonté des parties de l'événement et la démonstration que tel cas rend impossible l'exécution de l'obligation.

Nonobstant ce qui est prévu ci-dessus, Astral ne peut toutefois invoquer la Force majeure à l'égard des sommes qui sont payables à la Ville en vertu de la présente convention.

26. ENTENTE COMPLÈTE ET AMENDEMENTS

26.1 La présente convention, y compris ses annexes, constitue l'entente complète entre les parties relativement aux matières qui y sont traitées et remplace toute entente antérieure relative à son objet .

26.2 Aucune modification à la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des deux parties consigné dans un document signé par les deux parties.

26.3 Il n'existe aucune déclaration, garantie ou condition (incluant celles qui peuvent être inférées des lois) et il n'existe aucune convention, représentation ou garantie relativement à ces matières, sauf celles spécifiquement énoncées ou auxquelles il est fait référence dans la présente convention. Aucune foi ne doit être accordée à une déclaration, garantie ou opinion ou à un avis ou énoncé de fait de la part d'une partie aux présentes ou de la part de ses administrateurs, dirigeants, employés ou agents, à toute autre partie aux présentes ou à ses administrateurs, dirigeants, employés ou agents, sauf dans la mesure où cette déclaration, garantie, opinion, avis ou énoncé de faits a été consigné par écrit et incorporé dans la présente convention. Il ne peut en conséquence y avoir aucune réclamation en responsabilité, contractuelle ou extra contractuelle, relativement à une telle déclaration, garantie ou opinion ou un tel avis ou énoncé de fait, sauf dans la mesure énoncée aux présentes.

27. SUCCESSEURS

27.1 La présente convention lie les successeurs, ayants droit et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations d'Astral ne peuvent être cédés à un tiers sans le consentement préalable écrit de la Ville. Malgré ce qui précède, Astral pourra céder la présente convention et ses droits, titres et intérêts aux termes de celle-ci et ce, par simple avis écrit à la Ville dans chacun des cas suivants : (i) à toute Société ou personne appartenant au même groupe que Astral Media Affichage inc., (ii) à toute institution financière, à titre de sûreté ou autrement, dans le cadre d'un financement des opérations de Astral ou de Astral Media Affichage inc. ou de l'une ou l'autre de leurs sociétés mères, (iii) lors de la cession de la totalité ou d'une partie importante des actifs ou opérations d'Astral ou lors de la fusion, regroupement ou autre combinaison de la totalité ou d'une partie importante des actifs ou opérations d'Astral à toute personne, et ce dans la mesure, pour chacun des cas spécifiés ci-haut où le cessionnaire s'engage par écrit à respecter les modalités de la présente convention.

28. RENONCIATIONS

28.1 Sauf tel qu'expressément prévu dans la présente convention ou par une convention subséquente à la présente convention prévoyant une procédure de modification des annexes aux présentes, aucune modification ou renonciation à la présente convention ou aux annexes à celle-ci ne lie les parties à moins qu'elle ne soit consignée dans un écrit signé par toutes les parties aux présentes. Une renonciation à une disposition de la présente convention ou aux annexes à celle-ci ne constitue pas une renonciation à une autre disposition de la présente convention et aucune renonciation à une disposition de la présente convention des annexes à celle-ci ne constitue une renonciation permanente à moins d'une disposition expresse à cet effet. Sauf tel qu'autrement spécifiquement prévu aux présentes, aucun consentement requis en vertu des présentes ne peut être retenu sans motif raisonnable, étant entendu que, selon les circonstances, des motifs de nature économiques pour la partie qui est amenée à donner son consentement peuvent constituer des motifs raisonnables.

29. RÈGLES D'INTERPRÉTATION

29.1 Aucune condition ou stipulation contenue ou implicite de la présente convention ne peut affecter ou préjudicier aux droits, pouvoirs et devoirs de la Ville en matière de sécurité publique.

29.2 Les parties n'ont pas l'intention de créer entre elles, aux termes des présentes, quelque société, co-entreprise ou « joint venture », l'intention des parties étant que chacune de la Ville et Astral soit une partie et un entrepreneur indépendant.

29.3 Les titres figurant à la présente convention ne peuvent servir à son interprétation et ne constituent que des points de repère destinés à en faciliter la lecture.

29.4 Le singulier comprend le pluriel et vice versa; le masculin comprend le féminin et vice versa et tout mot désignant des personnes comprend les personnes morales, les sociétés et les associations.

29.5 Toute référence à une loi comprend et est réputée être une référence à cette loi et aux règlements adoptés en vertu de celle-ci, avec toutes les modifications qui y sont apportées et qui sont en vigueur de temps à autre et à toute loi ou règlement qui peut être

adopté ayant pour effet de compléter ou de remplacer cette loi ou les règlements y afférents.

29.6 Si l'une quelconque des dispositions de la présente convention est déclarée nulle ou non exécutoire par un tribunal ou un arbitre, cette décision n'a aucun effet sur les autres dispositions de la présente convention ou sur leur caractère exécutoire.

29.7 À moins de stipulation expresse à l'effet contraire, toute référence à la convention constitue également une référence à ses Annexes et toute référence à une Annexe constitue également une référence aux appendices et pièces jointes de cette Annexe.

29.8 En cas de conflit entre les dispositions des documents suivants, ils doivent être interprétés en accordant préséance aux règles qui sont formulées selon l'ordre suivant : (1) la convention (à l'exclusion de ses Annexes et appendices); (2) les Annexes (à l'exclusion de ses appendices et autres pièces jointes); et (3) les appendices et autres pièces jointes aux Annexes.

[signatures sur page suivante]

EN FOI DE QUOI, les parties aux présentes ont fait signer la présente convention par leurs représentants dûment autorisés ce _____jour de _____2021.

Arrondissement _____

Par : _____
Nom :
Titre :

ASTRAL MEDIA AFFICHAGE S.E.C., par son commandité Astral Média Affichage Inc.,

Par : _____
Nom :
Titre : Présidente

Annexe A **DESCRIPTION DE CHAQUE TYPE DE NOUVELLES BORNES**

1. ***Intégration d'équipements technologiques et de services numériques.*** **Astral concevra et équipera les Nouvelles Bornes du Mobilier de signalétique piétonne de la façon suivante :**

	Alimentation en électricité	Fibre optique	Carte de la ville remplacée par Astral tous les deux ans	Point d'accès Mtl WiFi	Équipement de télécommunication	Écran de 55 ou 85 po pour	Écran de 55 ou 85 po pour la	Espace pour publicité statique	Écran interactif de 10 à 14 po avec micro, haut-parleur et	Espace pour technologie future (tels IdO, RFID, NFC,	Nombre visé
Colonne Morris dynamique	**X**	**Z**	**Sur une face**	**Y**	**Z**	**X**		**X**		**X**	**50**
Borne large numérique	**X**	**Z**	**Sur une face si l'écran de 55 ou 85 po est absent**	**Y**	**Z**	**X**	**Y**		**Y**	**X**	**210**
Borne étroite	**Z**	**Z**	**Sur deux faces**	**Y**	**Z**					**X**	**375**

X sera toujours présent

Y sera présent si le budget d'Astral le permet, selon le souhait de la ville de Montréal.

Z Pourra être présent à la discrétion d'Astral, n'affecte pas les Dépenses en infrastructures qu'Astral consacre à ce projet.

En plus des Nouvelles Bornes ci-dessus, Astral fournira 75 Fléchettes directionnelles pour être installées sur un support signalétique simple ou sur des futs d'éclairage existants.

Le déploiement commercial et la mise à jour d'équipements de télécommunications, intégré au réseau national de l'opérateur, sera conditionnel au respect de toutes les normes gouvernementales

applicables, notamment celles d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada et Santé Canada.

Si une technologie expérimentale à laquelle le public n'a pas accès, est déployée, l'opérateur télécom de cette technologie devra obtenir le consentement applicable de la Ville, dans le respect de toutes les normes gouvernementales applicables, notamment celles d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada et Santé Canada.

Annexe B **BILL OF MATERIAL (BOM)**

MaP Project - BOM

Zone	Parts number	Manufacturer	Description	QTY BI-85	QTY BI-55	QTY -CM	QTY BE
Zone 4 -Microcell & WiFi		Telus	MicroCell antenna	0-4	0-3	0-4	0-2
Zone 4 -Microcell & WiFi	MA-ANT-20	Cisco	Meraki 4/7 dBi Dual-Band Omni Antenna Set	0-2	0-2	0-2	0-2
Zone 4 -Microcell & WiFi	RF4-0001-10	InfinitsCables	10ft LMR-400 N-Type Male to N-Type Female Cable - 10ft	0-4	0-4	0-4	0-4
Zone 4 -Microcell & WiFi	AP-CWG-Q-S222	AirGain	AIRGAIN ULTRAMAX, CELL/WIFI/GPS, BOLT, SMA/RPSMA/SMA BLACK, 6 feet	0-1	0-1	0-1	0
Zone 3 - Display area	OH85N-S	Samsung	Samsung 85" Outdoor display UHD	1-2		1	
Zone 3 - Display area	OH55T	Samsung	Samsung 55" Outdoor display HD		1-2		
Zone 2 - Media & I.T.	DEX5550-W-58DT	aOpen	CPU i5-7300U, Wide Temp. DDR4, 8GB, 120GB M.2 SSD, Win10 IoT 2019 (w/o GPIO)	1-2	1-2	1	
Zone 2 - Media & I.T.	DEX5550-EXTWARR2	aOpen	Extended Warranty 2 years (Total 5 years)	1-2	1-2	1	
Zone 2 - Media & I.T.	AA39-00311A	Samsung	Samsung dongle (3.5mm to Serial)	1-2	1-2	1	
Zone 2 - Media & I.T.	EYN257T-0010-FF	Blackbox	Blackbox RS-232 Shielded Null Modem Cable - Metal Hoods DB9 Female/Female, 10-ft	1-2	1-2	1	
Zone 2 - Media & I.T.	DP2HDMM3MB	Startech	Startech DISPLAYPORT TO HDMI CABLE 3M BLACK	1-2	1-2	1	
Zone 2 - Media & I.T.	C6ASPAT3BK	Startech	Startech 3 FT CAT6A ETHERNET CABLE - STP BLACK	3-6	3-6	4	0-2
Zone 2 - Media & I.T.	PC-XEN-1219GNH	Xenarc	12.1" Touchscreen (16:9)/1280x800 Capacitive IP67/NEMA6P/IK08 1000 NITS -30 to 85 Celcius W/built in speakers w/ ambiant sens	0-1	0-1		
Zone 2 - Media & I.T.	BXP-320	Qbic	4gb RAM/32gb Storage/ARM Dual-Core A72 + Quad-core A53, 64 bit 1.8GHz Android 8.1 -40 to 70 Celcius	0-1	0-1		
Zone 2 - Media & I.T.	50626		C2G 5FT SELECT IN WALL HDMI HS W ETHER CBL'	0-1	0-1		
Zone 2 - Media & I.T.	MIC480AJ	Commend	Commend Weatherproof Microphone with noise canceling (IP53) with 3.5mm jack end	0-1	0-1		
Zone 2 - Media & I.T.			Weatherproof Speakers and amplifier (TBD)	0-1	0-1		
Zone 2 - Media & I.T.			Weatherproof NFC reader (TBD)	0-1	0-1		
Zone 2 - Media & I.T.	449		Weatherproof 3.5mm TRRS Female to 3.5mm TRRS Bulkhead Adapter | 1/2' Hole	0-1	0-1		
Zone 2 - Media & I.T.	CAB-AUD-260-06		3.5mm (1/8 inch) 4C TRRS male to male 28AWG FT4 Cable - Black - 6ft	0-1	0-1		
Zone 2 - Media & I.T.	IE-4000-8T4G-E	Cisco	Cisco IE-4000-8T4G-E	1-2	1-2	1-2	0-1
Zone 2 - Media & I.T.	E1214-T	ioLogik	DC power manager 6 relay (DO)	2	2	1	
Zone 2 - Media & I.T.	HLG-320H-12	Meanwell	IP67 12v outdoor rated Power supply 22A/264W (-40C to +90C)	1	1	1	0-1
Zone 2 - Media & I.T.	Watchdog100	Geist	Watchdog 100 - Temperature/humidity/contactor sensor	1	1	1	
Zone 2 - Media & I.T.	7939WG-GY		Honeywell Surface Magnetic Contact - Grey	2	2	2	
Zone 1 - Electrical & Fiber	HD1	Thomas & Betts ?	Electrical box HD1 Micro 100A Junction box 120/240v	1	1	1	0-1
Zone 1 - Electrical & Fiber	P700	Bell	Multiplexor (Fiber)	0-1	0-1	0-1	0-1
Zone 1 - Electrical & Fiber	SHP-01	Bell	Multiplexor (Fiber)	0-1	0-1	0-1	0-1
Zone 2 - Media & I.T.	AXIS 30 W POE injector	Axis	AXIS 30 W POE injector Outdoor Midspan	0-1	0-1	0-1	0-1
Zone 2 - Media & I.T.	MR84	Cisco	Meraki Dual Band 802.11ac Wave 2 4x4:4 MU-MIMO Cloud Managed Outdoor Access Point	0-1	0-1	0-1	0-1
Zone 1 - Electrical & Fiber	QO8L100RB	Square D	Load center, QO, 1 phase, 8 spaces, 8 circuits, 100A convertible main lugs, NEMA3R, UL	1	1	1	0-1

Annexe C

ANNEXE C

Répartition des produits publicitaires

Arrondissements	Inventaire actuel			Inventaire projetée			
	Entente 1992	Entente 2004		Bornes publicitaires		Bornes non publicitaires	
	SOTIP	QIM	Megacolonne	Bornes numériques	Megacolonnes	Bornes statiques étroites	Fléchettes directionnelles
Ville-Marie	141	22	40	155	40	224	75
Plateau Mont-Royal	46			0		0	
Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce	28			21		30	
Rosemont / Petite-Patrie	18			17		25	
Villeray / St-Michel / Parc-Extension	13			11		16	
Ahuntsic / Cartierville	12			11		16	
Mercier / Hochelaga-Maisonneuve	11			10		14	
Sud-Ouest	7			9		13	
Rivières-des-Prairies / P.A.T.	3			3		4	
Anjou	0			7		10	
Verdun	0			5		7	
Ville St Laurent	0			5		7	
Autres	0			6		9	
Grand Total	279	22	40	260	40	375	75

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.05

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1212689001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2020 - volet conseil municipal

Il est recommandé :

- D'adopter un budget supplémentaire de 323 260,0 $ au PDI 2021-2030, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2020, et ce, pour l'ensemble des arrondissements selon le document présenté en pièce jointe.
- De signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement, les arrondissements doivent prévoir les dépenses d'opération découlant de l'ouverture du nouvel équipement, en vertu des règles de la Réforme du financement des arrondissements (RFA).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-05-11 11:15

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1212689001**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2020 - volet conseil municipal

CONTENU

CONTEXTE

L'objet du présent dossier vise l'adoption d'un budget supplémentaire au PDI 2021-2030 provenant du report des surplus budgétaires des arrondissements au 31 décembre 2020. Les dépenses réelles au net des arrondissements pour l'année 2020, s'élèvent à un montant de **121 971,0 $.** Un portrait des résultats des arrondissements au 31 décembre 2020 est présenté en pièce jointe au présent dossier.

Il est important de rappeler que la gestion budgétaire des dépenses d'immobilisations s'effectue selon la base d'une limite d'emprunt à la charge des contribuables (PDI au net), l'enveloppe budgétaire allouée aux arrondissements est basée sur la dépense au brut déduite des dépôts de promoteurs, des contributions provenant du budget de fonctionnement et des subventions. Ainsi, le montant de **323 260,0 $** de dépenses d'immobilisations relevant du conseil municipal, reporté aux arrondissements a été calculé de la façon suivante : budget net modifié au 31 décembre 2020 moins la dépense réelle au net. Le résultat de ces reports est présenté en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 1219 -10 décembre 2020 - Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM20 0408 - 20 avril 2020 - Reporter les budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2019 - volet conseil municipal
CM19 1251 - 16 décembre 2019 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM19 0590 **-** 14 mai 2019 - Reporter les budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2018 - volet conseil municipal
CM18 1403 - 28 novembre 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM18 0531 - 24 avril 2018 - Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2017

CM18 0157 - 13 février 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM17 0468 - 28 avril 2017 - Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2016
CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM16 0470 - 19 avril 2016 - Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2015

DESCRIPTION

Afin de permettre aux arrondissements de finaliser les projets amorcés et non terminés, les budgets non utilisés au 31 décembre 2020 des dépenses d'immobilisations seront reportés en cours d'année 2021 pour leurs PDI 2021-2030. Rappelons que le montant des reports représente l'écart cumulé entre les dépenses réelles et le budget modifié 2020 pour l'ensemble des projets de chacun des arrondissements

JUSTIFICATION

L'objet du présent dossier vise l'adoption d'un budget supplémentaire au PDI 2021-2030 provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2020

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets relevant du conseil municipal reportés en 2020 se chiffrent à **323 260,0 $** pour les arrondissements. Ces budgets incluent des transferts de PDI des services centraux pour un montant global de **52 087,0 $**. L'état des reports est présenté en pièce jointe au présent dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report des budgets d'arrondissement permettra notamment aux arrondissements de poursuivre les investissements prévus à leur programmation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le transfert des sommes reportées à chacun des arrondissements sera effectué après approbation du présent dossier par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert CLAIROUX
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514 872-2291
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-29

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'invessement

Tél : 887-4009
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 514 872-3402
Approuvé le : 2021-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2021-04-23

SUIVI BUDGÉTAIRE DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS DES ARRONDISSEMENTS (AU NET)
AU 31 DÉCEMBRE 2020
(Milliers $)

REPORTS 2020

Total Ville	Budget Original	Budget Modifié	Réel	Reports Avant ajust.	Ajustements	Reports après ajustements	Conseil d'arrond.	Conseil municipal	Conseil d'agglo.
Ahuntsic-Cartierville	7 113	20 504	5 135	15 369	-	15 369	11 178	4 191	-
Anjou **(1)**	5 663	14 838	4 426	10 412	(367)	10 045	9 836	209	-
Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-De-Grâce **(1)**	6 830	20 437	5 123	15 314	(297)	15 017	14 400	617	-
Lachine	3 677	19 446	1 150	18 296	-	18 296	12 742	5 554	-
LaSalle	7 432	21 416	6 922	21 416	-	21 416	20 491	925	-
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève	2 927	15 953	5 806	10 147	-	10 147	9 384	763	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve **(1)**	9 787	35 853	7 404	28 449	(66)	28 383	28 011	372	-
Montréal-Nord	6 714	25 896	13 021	12 875	-	12 875	12 170	705	-
Outremont	2 561	10 391	1 953	8 438	-	8 438	8 202	236	-
Pierrefonds-Roxboro **(1)**	5 799	11 837	2 314	9 523	36	9 559	9 559	-	-
Plateau-Mont-Royal	4 695	19 038	7 322	11 716	-	11 716	10 834	882	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	12 730	65 778	10 160	55 618	-	55 618	47 156	8 462	-
Rosemont-La Petite-Patrie	8 840	25 593	5 563	20 030	-	20 030	14 043	5 987	-
Saint-Laurent **(1)**	9 620	26 959	10 198	16 761	(46)	16 715	16 067	648	-
Saint-Léonard	5 940	10 553	5 851	4 702	-	4 702	3 315	1 387	-
Sud-Ouest	5 839	20 063	6 829	13 234	-	13 234	12 217	1 017	-
Verdun	4 115	18 798	7 550	11 248	-	11 248	11 053	195	-
Ville-Marie	14 185	39 042	6 629	32 413	(131)	32 282	12 753	19 529	-
Villeray-St-Michel-Parc-Extension	6 981	16 785	8 615	8 170	-	8 170	7 762	408	-
Total Ville	**131 448**	**439 180**	**121 971**	**324 131**	**(871)**	**323 260**	**271 173**	**52 087**	**-**

Conseil municipal	Budget Original	Budget Modifié	Réel	Reports Avant ajust.	Ajustements	Reports après ajustements	Conseil d'arrond.	Conseil municipal	Conseil d'agglo.
Ahuntsic-Cartierville	7 113	20 504	5 135	15 369	-	15 369	11 178	4 191	-
Anjou **(1)**	5 663	14 838	4 426	10 412	(367)	10 045	9 836	209	-
Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-De-Grâce **(1)**	6 830	20 437	5 123	15 314	(297)	15 017	14 400	617	-
Lachine	3 677	19 446	1 150	18 296		18 296	12 742	5 554	-
LaSalle	7 432	21 416	6 922	21 416	-	21 416	20 491	925	-
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève	2 927	15 953	5 806	10 147	-	10 147	9 384	763	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve **(1)**	9 787	35 853	7 404	28 449	(66)	28 383	28 011	372	-
Montréal-Nord	6 714	25 896	13 021	12 875	-	12 875	12 170	705	-
Outremont	2 561	10 391	1 953	8 438	-	8 438	8 202	236	-
Pierrefonds-Roxboro **(1)**	5 799	11 837	2 314	9 523	36	9 559	9 559	-	-
Plateau-Mont-Royal	4 695	19 038	7 322	11 716		11 716	10 834	882	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	12 730	65 778	10 160	55 618	-	55 618	47 156	8 462	-
Rosemont-La Petite-Patrie	8 840	25 593	5 563	20 030	-	20 030	14 043	5 987	-
Saint-Laurent	9 620	26 913	10 198	16 715		16 715	16 067	648	-
Saint-Léonard	5 940	10 553	5 851	4 702	-	4 702	3 315	1 387	-
Sud-Ouest	5 839	20 063	6 829	13 234	-	13 234	12 217	1 017	-
Verdun	4 115	18 798	7 550	11 248	-	11 248	11 053	195	-
Ville-Marie **(1)**	14 185	38 911	6 629	32 282		32 282	12 753	19 529	-
Villeray-St-Michel-Parc-Extension	6 981	16 785	8 615	8 170		8 170	7 762	408	-
Total Conseil municipal	**131 448**	**439 003**	**121 971**	**323 954**	**(694)**	**323 260**	**271 173**	**52 087**	**-**

Conseil d'agglomération	Budget Original	Budget Modifié	Réel	Reports Avant ajust.	Ajustements	Reports après ajustements	Conseil d'arrond.	Conseil municipal	Conseil d'agglo.
Ahuntsic-Cartierville	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Anjou	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-De-Grâce	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lachine	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LaSalle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montréal-Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Outremont	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pierrefonds-Roxboro	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plateau-Mont-Royal	-					-	-	-	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rosemont-La Petite-Patrie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Laurent **(1)**	-	46		46	(46)	-	-	-	
Saint-Léonard	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sud-Ouest	-			-	-	-	-	-	-
Verdun	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ville-Marie **(1)**	-	131	-	131	(131)	-	-	-	-
Villeray-St-Michel-Parc-Extension	-					-	-	-	
Total Conseil d'agglomération	**-**	**177**	**-**	**177**	**(177)**	**-**	**-**	**-**	**-**

Note 1 : Report non requis à la demande de l'arrondissement.

REPORT DES SURPLUS DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS 2020 (AU NET)

Conseil municipal

Données au 19 février 2021

(milliers $)

Arrondissements	Sous-projet	Conseil d'arrond.	Conseil municipal	Total
Ahuntsic-Cartierville	2155836000	11 178		11 178
	2155836005		4 191	4 191
	Total	11 178	4 191	15 369
Anjou	2034909-100	9 836		9 836
	1834909-112		209	209
	Total	9 836	209	10 045
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2055839-001	14 400		14 400
	2055839-002		617	617
	Total	14 400	617	15 017
Lachine	2155900-000	12 742		12 742
	2155900-001		5 554	5 554
	Total	12 742	5 554	18 296
LaSalle	2155900-000	20 491		20 491
	2155900-001		925	925
	Total	20 491	925	21 416
Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2118506-000	9 384		9 384
	2118506-001		763	763
	Total	9 384	763	10 147
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2155835-000	28 011		28 011
	2155835-001		372	372
	Total	28 011	372	28 383
Montréal-Nord	2155016-100	12 170		12 170
	2155016-200		705	705
	Total	12 170	705	12 875
Outremont	1955910-001	8 202		8 202
	1955910-002		236	236
	Total	8 202	236	8 438
Pierrefonds-Roxboro	2155513-000	9 559		9 559
	2155513-100		-	-
	Total	9 559	-	9 559
Plateau-Mont-Royal	1855834-000	10 834		10 834
	1855834-001		882	882
	Total	10 834	882	11 716
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2055731-200	47 156		47 156
	2055731-201		8 462	8 462
	Total	47 156	8 462	55 618
Rosemont–La Petite-Patrie	2155837-001	14 043		14 043
	2155837-002		5 987	5 987
	Total	14 043	5 987	20 030
Saint-Laurent	2055515-001	16 067		16 067
	2055515-002		648	648
	Total	16 067	648	16 715
Saint-Léonard	2055514-001	3 315		3 315
	2055514-002		1 387	1 387
	Total	3 315	1 387	4 702
Sud-Ouest	2155833-002	12 217		12 217
	2155833-001		1 017	1 017
	Total	12 217	1 017	13 234
Verdun	1455612-000	11 053		11 053
	1455612-001		195	195
	Total	11 053	195	11 248
Ville-Marie	2155832-000	12 753		12 753
	2155832-020		19 529	19 529
	Total	12 753	19 529	32 282
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2155838-000	7 762		7 762
	2155838-001		408	408
	Total	7 762	408	8 170
Total		271 173	52 087	323 260

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.06

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1216254001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2020, la détermination des surplus de gestion des arrondissements, adopter l'affectation de surplus 2020 à des dossiers spécifiques.

Il est recommandé :

1. D'adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion, dégagés de l'exercice financier de 2020 de la Ville de Montréal;

2. D'approuver la méthode de calcul permettant d'établir les résultats financiers de 2020 des arrondissements, dans le but d'établir leur surplus de gestion;

3. D'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 92 495,0 $ (en milliers de dollars) aux arrondissements et d'en autoriser les transferts;

4. De récupérer, à partir du fonds de stabilisation des taux de redevances de la Commission des services électriques, un montant de 849,0 $ (en milliers de dollars);

5. D'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 174 586,4 $ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour financer la portion locale du déficit cumulé de l'agglomération;

6. D'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 12 296,3 $ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour l'équilibre budgétaire 2021;

7. D'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 178 500,0 $ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour l'équilibre budgétaire 2021 lié à l'aide gouvernementale pour la COVID-19;

8. D'adopter l'affectation du surplus des autres demandes d'affectations, pour un montant total de 2 083,8 $ (en milliers de dollars), conformément aux informations inscrites dans le sommaire décisionnel;

9. D'autoriser le transfert des soldes inutilisés de surplus affectés d'un montant de 5 158,1 $ (en milliers de dollars) vers les surplus non affectés.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-05-11 11:17

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1216254001**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2020, la détermination des surplus de gestion des arrondissements, adopter l'affectation de surplus 2020 à des dossiers spécifiques.

CONTENU

CONTEXTE

Le rapport financier consolidé, vérifié de la Ville de Montréal, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, sera déposé à l'Assemblée du conseil municipal du 17 mai 2021 (GDD 1218395002).
Ce rapport démontre que la Ville de Montréal dégage un surplus global de 247,0 M$, composé d'un surplus de 442,6 M$ pour le volet municipal et d'un déficit de 195,6 M$ pour le volet agglomération.

Les surplus ou les déficits, dégagés des activités du volet municipal, appartiennent à la Ville et aux arrondissements. Il revient au conseil municipal d'en disposer, d'en établir les utilisations et le mode de partage..

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0410 - 20 avril 2020 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2019, la détermination des surplus de gestion des arrondissements, adopter l'affectation de surplus 2019 à des dossiers spécifiques.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à présenter les résultats financiers de l'exercice de 2020, l'appropriation de ces résultats et l'établissement du surplus de gestion des arrondissements.

Sommaire financier de l'appropriation de surplus au 31 décembre 2020

*(en milliers de dollars)**

	Volet municipal	Volet agglomération	Total
Surplus libre cumulé au 31 décembre 2020	53 116,6	(36 934,1)	16 182,5
Résultat / surplus (déficit) - Exercice 2020	442 631,8	(195 635,8)	246 996,0
Surplus libre disponible avant affectations	**495 748,4**	**(232 569,9)**	**263 178,5**
Affectations			
Surplus de gestion des arrondissements	(92 495,0)	-	(92 495,0)
CSE - Fonds pour la stabilisation des taux de redevances	849,0	-	849,0
Portion locale du déficit cumulé de l'agglomération	(174 586,4)	-	(174 586,4)
Équilibre budgétaire 2021	(12 296,3)	-	(12 296,3)
Aide gouvernementale COVID-19	(178 500,0)	-	(178 500,0)
Sous-total - Affectations	**(457 028,7)**	-	**(457 028,7)**
Surplus disponible avant demandes d'affectations	**38 719,7**	**(232 569,9)**	**(193 850,2)**
Autres demandes d'affectations			
Chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest	(200,0)	-	(200,0)
Contribution de la fondation EPLV	(90,0)	-	(90,0)
Report du budget des élections 2020 inutilisé en 2021	(1 793,8)	-	(1 793,8)
Sous-total - Autres demandes d'affectation	**(2 083,8)**	-	**(2 083,8)**
Ajustements			
Surplus affectés retournés au surplus libre	5 158,1	-	5 158,1
Surplus libres disponible après affectations et ajustements	**41 794,0**	**(232 569,9)**	**(190 775,9)**
Surplus affectés au 31 décembre 2020	472 658,5	6 710,5	479 369,1
Affectations 2020	453 954,5	-	453 954,5
Surplus affectés après affectations	**926 613,0**	**6 710,5**	**933 323,5**
Total des surplus libres et affectés au 31 décembre	**968 407,0**	**(225 859,4)**	**742 547,6**

** Les chiffres ont été arrondis.*

Le détail des informations inscrites dans le sommaire financier de l'appropriation de surplus au 31 décembre 2020 est présenté en pièces jointes.

JUSTIFICATION

L'affectation des surplus est nécessaire, selon les politiques établies, et permet le transfert des surplus (déficits) aux arrondissements, à la CSE et au financement de certains projets spécifiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les sommes allouées aux unités à des fins d'affectations seront disponibles une fois que le présent sommaire décisionnel aura été approuvé par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LAMOUREUX
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514-872-1913
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-10

Dominique MARTHET
Chef de division - Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif

Tél : 514-463-3549
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financiere et fiscale
Tél : 514-243-5262
Approuvé le : 2021-05-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2021-05-10

DESCRIPTION DES AJUSTEMENTS AU SURPLUS DE GESTION 2020 DES ARRONDISSEMENTS

Ajustements surplus de gestion 2020	Explications
Activités financières d'immobilisations	L'ajustement comptable vise à régulariser la valeur des dépenses d'immobilisation payées au comptant. Par exemple, les écarts relatifs à l'utilisation du budget de fonctionnement pour des projets PTI comparativement aux dépenses réelles et le retour au surplus des engagements financiers non utilisés.
Réserves financières et fonds réservés	L'ajustement comptable vise à régulariser les dépenses de fonctionnement financées par les fonds réservés ou le fonds de roulement des arrondissements. L'ajustement concerne les écritures de fin d'année qui n'ont pas été effectuées par les arrondissements ou des ajustements au réel du Service des finances en période RÉG-20.
Plan d'action Canopée / autres dépenses non capitalisables financées par règlement d'emprunt	Le plan d'action Canopée vise l'achat et la plantation d'arbres selon le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. L'arrondissement de Montréal-Nord a également enregistré une transaction d'affectation pour la piscine Henri-Bourassa en 2020. L'ajustement comptable sert à réduire les dépenses de fonctionnement des arrondissements, car ces dépenses sont financées par emprunt même si elles sont non capitalisables.
Taxe d'arrondissement	L'ajustement vise à corriger l'écart entre la taxation estimée lors de la confection du budget et la taxation réelle de l'arrondissement.
Vente de terrains	L'ajustement relatif à la vente de terrains (pour fins de revente et actif à long terme) vise à verser aux arrondissements une partie des gains comptables découlant de la vente. L'ajustement de 2020 représente une remise de 20 % du gain comptable.
Stationnements tarifés	Le stationnement tarifé, contrôlé par parcomètre et distributeur de borne de stationnement sur le réseau de voirie locale, a été centralisé en 2015 suite aux travaux sur la réforme sur le financement des arrondissements. En 2020, certains arrondissements ont reçu et comptabilisé des revenus à cet effet. Tandis que d'autres arrondissements ont dépensé des montants pour des raisons particulières relativement au stationnement. Les ajustements visent donc à régulariser ces situations.
Correction SST budget SBA / Réel et Imputabilité SST	L'ajustement sert à refléter les dépenses réelles en matière de santé et sécurité au travail (SST) selon l'historique des lésions de l'arrondissement.
Mutualisation du surplus de permis de construction et modification	Mutualisation des surplus de revenus de permis de construction/modification, découlant de la réforme sur le financement des arrondissements. L'ajustement vise à répartir les surplus de permis entre les arrondissements à 75 % en fonction de la participation au surplus et à 25 % au prorata des budgets 2014 paramétrés en considérant les déficits, le cas échéant. Les surplus (déficits) sont déterminés sur la base du budget 2014, établi par chacun des arrondissements.
Remboursement libérés syndicaux cols bleus par le syndicat	L'ajustement représente le montant à rembourser aux arrondissements pour les libérations syndicales assumées par le syndicat des cols bleus (notamment l'article 8.08 sur les libérations aux frais du syndicat). Pour les surplus 2020, le calcul a été basé sur des estimés.
Répartition libérés syndicaux cols bleus assumés par la Ville	L'ajustement sert à partager les heures de libérations syndicales des cols bleus, non assumées par le syndicat, et ce, entre les arrondissements selon leur masse salariale. Pour les surplus 2020, le calcul a été basé sur des estimés.

Ajustements surplus de gestion 2020	Explications
Matières résiduelles	Cette activité relève du conseil municipal depuis 2015 à la suite des travaux sur la réforme du financement des arrondissements, mais les travaux en régie sont délégués aux arrondissements. L'ajustement vise à récupérer les surplus et compenser tout déficit aux arrondissements.
Mesures transitoires relatives au régime de retraite	Participation des arrondissements à l'abolition de la mesure transitoire sur les régimes de retraite. La portion locale de cette mesure a été répartie au prorata de la masse salariale des unités administratives.
Remboursement des chargements de neige additionnels	Le conseil de la Ville est devenu compétent du déneigement sur le réseau de la voirie locale en 2015. Le Service de la concertation des arrondissements s'occupe de la gestion des contrats avec les entrepreneurs privés et les arrondissements effectuent le déneigement de certains territoires en régie. Ces derniers sont dotés pour le financement de cinq chargements de neige. Advenant le cas où plus de cinq chargements de la neige sont décrétés dans une année, des crédits additionnels sont octroyés pour chaque chargement supplémentaire. De plus, un deuxième chargement de neige décrété localement par un arrondissement est aussi remboursé par les surplus de gestion (GDD # 1194631001 - CM19 0589).
Répartition des résultats des charges interunités	Depuis 2020, les arrondissements doivent répartir les résultats financiers de leur activité de charge interunité entre leurs arrondissements clients. Les informations présentées au surplus de gestion 2020 proviennent des ajustements autorisés par les conseils d'arrondissement pour les activités découlant des charges interunités en 2019.
Remboursement camps de jour	Conformément à la résolution CE20 1061 (dossier décisionnel # 1204815002), il s'agit d'un ajustement visant à financer la mise en place des camps de jour dans le contexte de la COVID-19 sur le territoire montréalais et à compenser les arrondissements.
Ajustement résultat des activités de gestion de l'eau	Ajustement non récurrent nécessaire pour corriger des virements effectués le 22 janvier 2021 en lien avec le GDD 2200184001 pour les arrondissements Lachine, Lasalle et L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. De plus, cet ajustement tient compte des écritures qui n'ont pas été réalisées au système comptable pour tenir compte du résultat final dans les arrondissements.
Remboursement fonds d'énergie	Le fonds a été créé en 2008 (CE08 1163) afin d'accorder des prêts aux projets de réfection d'immeubles qui génèrent des économies d'énergie. L'ajustement correspond au remboursement des prêts des arrondissements, via le surplus de gestion, sur une période de 6 ans, à même les économies d'énergie générées. Le fonds d'énergie a été officiellement fermé par la résolution CM17 1254, mais les remboursements se poursuivent jusqu'à l'échéance du prêt dans les surplus non affectés de la Ville.

Sommaire des surplus de gestion 2020 des arrondissements
Version finale

en millier $

Arrondissement	Surplus/(Déficit) comptable avant affectations	Activités financières d'immobilisations	Réserves financières et fonds réservés	Plan d'action canopée / autres dépenses non capitalisables	Surplus(Déficit) après affectations	Taxe d'arrondissement	Vente de terrains 20% du gain net	Stationnements tarifés	Correction SST Budget SBA /Réel	Imputabilité SST	Mutualisation - surplus de revenus permis construction - modif.	Remboursement libérés syndicaux cols bleus par le syndicat	Répartition des libérés syndicaux assumés par la Ville	Matières résiduelles	Mesures transitoires régime de retraite	Remboursement chargements de neige additionnels	Répartition résultats 2019 charges interunités	Remboursement camps de jour	Activités de gestion de l'eau	Remboursement fonds d'énergie	Autres ajustements (Note 1)	Surplus /(Déficit) 2020 de l'exercice
Ahuntsic-Cartierville	186,4			633,5	819,9	67,0			209,8	1 312,3	1 083,4	49,6	30,1	1 154,5	(251,4)	69,3	164,3	318,9				**5 027,7**
Anjou	1 751,4			388,5	2 139,9	(10,2)			88,4	5,2	641,8	0,6	(25,4)	0,6	(119,1)	54,9	15,6		(0,5)	(50,0)		**2 741,8**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2 997,1	5,6		262,7	3 265,4	(8,2)	5,8		212,5	771,8	2 645,7	49,8	35,3	361,1	(276,1)		211,3	278,5		(50,0)		**7 502,9**
Lachine	1 634,2			122,6	1 756,8	12,6	3,6		86,4	166,1	(30,4)	2,5	(35,8)	83,9	(128,7)		11,7	73,7	(151,0)	(23,0)	552,8	**2 381,2**
LaSalle	2 275,2			512,8	2 788,0	39,5			126,5	441,7	2 071,4	1,0	(43,0)	(82,9)	(154,1)		34,7	83,9	190,3			**5 497,0**
L'Île-Bizard–Ste-Geneviève	(435,1)			83,6	(351,5)	(1,1)	3,1		41,3	392,7	131,5	0,6	(15,5)	(34,4)	(47,9)	4,7		18,6	28,0			**170,1**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	3 577,4			555,1	4 132,5	(89,9)	1,2		234,7	(784,1)	986,7	35,3	2,4	647,9	(295,7)		194,6	491,4		(50,0)		**5 507,0**
Montréal-Nord	2 437,2		0,1	514,3	2 951,6	(1,0)	26,0		132,3	284,1	816,0	2,8	23,2	172,7	(197,2)	35,6	20,1	62,9				**4 329,1**
Outremont	557,5			70,0	627,5	(85,0)		12,2	41,8	(78,9)	516,4	1,4	(13,1)	15,6	(68,5)		8,7	141,7		(50,0)		**1 069,8**
Pierrefonds–Roxboro	1 868,6			117,4	1 986,0	15,9			105,6	37,3	426,9	28,2	(14,2)	45,6	(143,8)	17,0						**2 504,5**
Plateau Mont-Royal	1 609,5	(368,2)		345,1	1 586,4	0,1	35,4		164,2	192,5	871,2	6,8	(66,3)	427,8	(264,3)		168,8	182,1	(5,7)			**3 299,0**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	4 558,1			582,1	5 140,2	13,0	101,6		182,2	(283,3)	647,6	32,8	26,7	349,8	(248,1)	77,9	186,1	220,0	22,7	(100,0)		**6 369,2**
Rosemont–La Petite-Patrie	4 944,7			541,8	5 486,5	(35,2)			291,0	(2 794,8)	551,5	99,1	161,9	488,3	(285,3)		(1 147,1)	503,2				**3 319,1**
Saint-Laurent	4 100,1			233,3	4 333,4	(56,9)		(25,4)	167,7	41,8	1 571,0	11,4	(4,6)	35,0	(317,0)							**5 756,4**
Saint-Léonard	856,7			127,6	984,3	(19,9)			99,5	391,8	662,5	3,8	(34,1)	(84,1)	(144,5)	67,5	(84,9)	89,7	3,7			**1 935,3**
Sud-Ouest	3 134,8			461,4	3 596,2	(6,1)	22,0		160,5	(559,2)	1 725,8	41,3	(33,6)	115,3	(252,6)		(14,3)	262,1		(50,0)	155,3	**5 162,7**
Verdun	64,4			241,5	305,9	(43,0)		44,4	123,1	(1 006,8)	965,7	-	(46,6)	(8,1)	(168,4)		21,7	199,2				**387,1**
Ville-Marie	11 341,3			117,5	11 458,8	101,7	5 018,7	(365,6)	264,6	550,4	8 392,1	85,4	63,3	86,8	(383,7)		71,8	209,1	(11,2)		(1 300,0)	**24 242,2**
Villeray–St-Michel–Parc-Extension	1 682,0	(106,7)		357,2	1 932,5	(66,0)	(85,0)		218,1	1 177,0	1 118,8	59,6	(10,7)	717,1	(262,0)		136,9	357,2	(0,6)			**5 292,9**
Total - Arrondissements	**49 141,5**	**(469,3)**	**0,1**	**6 268,0**	**54 940,3**	**(172,7)**	**5 132,4**	**(334,4)**	**2 950,2**	**257,6**	**25 795,6**	**512,0**	**-**	**4 492,5**	**(4 008,4)**	**326,9**	**-**	**3 492,2**	**75,7**	**(373,0)**	**(591,9)**	**92 495,0**

Note 1

Lachine + 552,8 $: Déficit assumé pour le port de plaisance de Lachine - position prise dans le cadre de la réforme sur le financement des arrondissements (CM14 1127) et fermeture du port de plaisance.
Sud-Ouest + 155,3 $: Remboursement de plantation d'arbres suite à des travaux du Service de l'eau. L'écriture a été demandée trop tardivement pour être intégrée au système comptable.
Ville-Marie (1 300,0 $) : Participation pour soutenir la relance économique du centre-ville (GDD # 1219177001).

VILLE DE MONTRÉAL

Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal

Objectif

Adopter des règles de conduite en matière de détermination, d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion, dégagés de l'exercice financier 2020, de même que les règles de remboursement des déficits des exercices 2020 et antérieurs.

Une révision annuelle de la politique de surplus de gestion est souhaitable, considérant d'importants impondérables qui pourraient entraver tout engagement à long terme.

Définition des surplus budgétaires de l'exercice financier de 2020

Les surplus budgétaires sont définis comme étant tout excédent, entre les résultats de fin d'année et le budget, autant pour les dépenses que pour les revenus, suite aux ajustements mentionnés ci-après. Les déficits budgétaires sont définis comme un manque à gagner entre les résultats finaux et le budget, autant au niveau des dépenses que des revenus, après les mêmes ajustements.

Ajustements établissant les surplus de gestion des arrondissements pour 2020

L'établissement des surplus de gestion des arrondissements est présenté au schéma qui suit :

Description		**Commentaires**
« Surplus (déficit) » au 31 décembre 2020 - Dépenses	XX	Résultats par rapport au budget de 2020 des arrondissements se rapportant à une de ces catégories.
« Surplus (déficit) » au 31 décembre 2020 - Revenus	XX	
Total Surplus/(Déficit) avant ajustements	***XX***	
Ajustements		
a) Taxe d'arrondissement	YY	Ajustement lié à la variation réelle des revenus de taxation locale.
b) Vente des actifs municipaux	YY	Remise de 20 % du gain comptable sur la vente de terrains.
c) Imputabilité SST	YY	Imputabilité de la dépense réelle SST pour chacun des arrondissements.
d) Mutualisation des surplus de revenus de permis de construction / modification	YY	Ajustement découlant de la Réforme sur le financement des arrondissements. Répartition des surplus de revenus de permis de construction et modification à 75 % selon la participation au surplus et à 25 % selon les budgets paramétrés.
e) Corrections particulières	YY	Ajustements spécifiques à certains arrondissements.
f) Corrections et régularisations de fin d'année telles : le stationnement tarifé, les libérations syndicales, les remboursements des prêts liés au fonds d'énergie, les affectations, les matières résiduelles, les mesures transitoires relatives au régime de retraite, les chargements de neige additionnels, les camps de jour, l'activité de gestion de l'eau, etc.	YY	Corrections de dépenses à être imputées ou créditées aux arrondissements concernés.
Total ajustements	***YY***	
Total Surplus / (Déficit) de gestion	***XX+YY***	

Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal

Affectation des surplus de gestion alloués aux arrondissements

Seuls les arrondissements qui présentent un surplus de gestion se verront attribuer les sommes ainsi dégagées, qu'ils pourront affecter à des fins précises, au regard des modalités particulières retenues par leur conseil d'arrondissement respectif.

La présente politique propose l'affectation des sommes provenant du surplus de 2020, par ordre de priorité :

1. Le comblement du déficit cumulé au 31 décembre 2020, en fonction du plan de remboursement adopté par le conseil d'arrondissement ;

2. Le comblement, jusqu'à concurrence de 50 % du budget annuel d'enlèvement de la neige de l'arrondissement, de la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement à partir des surplus dégagés de cette activité. La somme allouée à la création de cette réserve ne peut dépasser le surplus de gestion établi ;

3. Le comblement, jusqu'à concurrence de 100 % du budget annuel (estimé des coûts 2020), d'une réserve dédiée à la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail » à partir des surplus dégagés de ce poste budgétaire. La somme allouée à la création de cette mesure ne peut dépasser le surplus de gestion établi ;

4. Le comblement, jusqu'à concurrence de 1,5 % du budget annuel de l'arrondissement, de la réserve pour imprévus, dans la mesure où il existe un solde disponible ;

Tout solde du surplus de gestion de 2020, déterminé pour l'arrondissement, est considéré comme un surplus libre à l'usage de l'arrondissement pour se doter d'une marge de manœuvre ou combler certains besoins.

Les montants transférés aux réserves pour l'enlèvement de la neige, « santé et sécurité au travail » et pour imprévus tiennent compte des soldes disponibles de ces réserves inscrites aux livres comptables au moment de l'affectation.

Règles de comblement des déficits de gestion des arrondissements

Les arrondissements ne présentant pas de surplus de gestion devront compenser ce manque à gagner (déficit de gestion) selon les priorités établies ci-après :

1. Le comblement du déficit d'opération de l'activité de l'enlèvement de la neige, à même la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement créée en 2002 et suivantes;

2. Le comblement du déficit d'opération lié aux coûts de santé et sécurité au travail, à même la réserve dédiée à la stabilisation des coûts de santé et sécurité au travail créée en 2008;

3. L'utilisation des surplus libres créés par la politique d'utilisation des surplus de gestion de 2002 et suivantes, afin de combler le solde du déficit, s'il en existe toujours un;

4. L'utilisation de la réserve pour imprévus, créée par la politique d'utilisation des surplus de gestion de 2002 et suivantes, afin de combler le solde de déficit, s'il en existe toujours un;

5. Un plan d'optimisation, à court terme, du budget de 2021, afin de compenser, s'il en existe toujours un, le solde du déficit de gestion de 2020, ou tout autre mode de financement proposé par l'arrondissement.

Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal

Partage du surplus 2020 entre le comblement du déficit et l'utilisation des réserves

Les arrondissements devront faire adopter une résolution, par leur conseil d'arrondissement, établissant le partage des sommes à recevoir et du renflouement des déficits cumulés au 31 décembre 2020, ainsi que de l'utilisation des réserves, le cas échéant.

Approbation

Le comité exécutif soumettra au conseil municipal la politique des surplus de gestion, en fonction des règles retenues.

Mise en application de la politique

Les arrondissements sont responsables de l'application de la politique des surplus dans le respect des règles précitées.

Date d'entrée en vigueur

La mise en œuvre de cette politique s'effectuera à la suite du dépôt des états financiers de 2020 vérifiés et signés par le trésorier.

Description des affectations liées à l'appropriation de surplus au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	Volet municipal	Volet agglomération	Total	Description
Surplus libre cumulé au 31 décembre 2020	53 116,6	(36 934,1)	16 182,5	Surplus libre cumulé des années antérieures.
Résultats / Surplus (déficit) - Exercice 2020	442 631,8	(195 635,8)	246 996,0	Résultats financiers de 2020 selon le rapport financier consolidé de la Ville.
Surplus libre disponible avant affectations	**495 748,4**	**(232 569,9)**	**263 178,5**	
Affectations				
Surplus de gestion des arrondissements	(92 495,0)		(92 495,0)	Le surplus de gestion inclut le retour des sommes non dépensées liées aux opérations courantes ainsi que d'autres ajustements, non reflétés dans le système comptable, dont le détail est inclus dans les pièces jointes « Distribution du surplus de gestion 2020 des arrondissements ».
CSE - Fonds pour la stabilisation des taux de redevances	849,0		849,0	Déficit 2020 de la Commission des services électriques (CSE) retranché du fonds pour la stabilisation des taux de redevances.
Portion locale du déficit cumulé de l'agglomération	(174 586,4)		(174 586,4)	Cette affectation représente la part que la Ville de Montréal doit assumer du déficit cumulé de l'agglomération. Cette somme s'ajoute au montant de 17,6 M$ déjà prévu dans les surplus affectés pour atteindre 192,2M$.
Équilibre budgétaire 2021	(12 296,3)		(12 296,3)	
Aide gouvernementale COVID-19	(178 500,0)		(178 500,0)	
Sous-total - Affectations	**(457 028,7)**	**-**	**(457 028,7)**	
Surplus disponible avant demandes d'affectations	**38 719,7**	**(232 569,9)**	**(193 850,2)**	
Autres demandes d'affectations				
Chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest	(200,0)	-	(200,0)	Campagne de promotion de la rue Sainte-Catherine Ouest (SECC)
Contribution de la fondation EPLV	(90,0)	-	(90,0)	Contribution de la fondation d'EPLV pour activités spécifiques
Report du budget des élections 2020 inutilisé en 2021	(1 793,8)	-	(1 793,8)	Report des travaux préparatoires en 2021 (Greffe)
	-	-	-	
Sous-total - Autres demandes d'affectation	**(2 083,8)**	**-**	**(2 083,8)**	
Ajustements				
Surplus affectés retournés au surplus libre (note 1)	5 158,1	-	5 158,1	Surplus affectés non requis qui peuvent retourner au surplus libre
Surplus libres disponible après affectations et ajustements	**41 794,0**	**(232 569,9)**	**(190 775,9)**	
Surplus affectés au 31 décembre 2020	472 658,5	6 710,5	479 369,1	Surplus affectés des années antérieures.
Affectations 2020	453 954,5	-	453 954,5	
Surplus affectés après affectations	**926 613,0**	**6 710,5**	**933 323,5**	
Total des surplus libres et affectés au 31 décembre	**968 407,0**	**(225 859,4)**	**742 547,6**	

Description des affectations liées à l'appropriation de surplus au 31 décembre 2020

Note 1 - Divers dossiers à retourner au surplus libre

Créances à recevoir - Stationnement Montréal	1 700,0
Assainissement Site - Pointe St-Charles	2 432,0
Production rapport pré-électoral	900,0
Divers dossiers dont les soldes ne sont plus requis	126,1
Service en actuariat RH (83,9)	
Fonds de dynamisation des rues commerciales (11,3)	
Implantation projet aménagement ateliers mécaniques 5s (9,4)	
Remplacement camion tasseur (6,9)	
Communication (6,2)	
Arts game (5,8)	
Groupe citoyens testeurs - projet pilote déc. 2015(1,6)	
Intégration réfugiés BINAM(1,0)	
Total	**5 158,1**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.01

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1216744002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2021) (20-045) afin de modifier l'article 45 pour ajouter la Biosphère aux institutions d'Espace pour lavie, ajouter les tarifs de forfaits pour 5 institutions d'Espace pour la vie et ajouter les tarifs de location des espaces de la Biosphère à l'annexe 2.

Il est recommandé :

1. d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2021) (20-045), afin de :

- modifier l'article 45 pour ajouter la Biosphère dans la liste des institutions d'Espace pour la vie;
- ajouter les tarifs de forfaits comprenant les 5 institutions d'Espace pour la vie;
- modifier l'annexe 2 pour ajouter les tarifs de location des espaces de la Biosphère.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2021-04-23 15:52

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur général adjoint par intérim
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1216744002**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2021) (20-045) afin de modifier l'article 45 pour ajouter la Biosphère aux institutions d'Espace pour lavie, ajouter les tarifs de forfaits pour 5 institutions d'Espace pour la vie et ajouter les tarifs de location des espaces de la Biosphère à l'annexe 2.

CONTENU

CONTEXTE

L'intégration de la Biosphère à Espace pour la vie nécessite la modification de l'article 45 du Règlement sur les tarifs 2021 pour y intégrer les tarifs relatifs à ce 5e musée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0213 (22 avril 2021) - Approuver un projet de lettre d'entente entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau visant l'occupation des espaces intérieurs de la Biosphère à des fins muséales à partir du 1er avril 2021
CM20 1369 (15 décembre 2020) - d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à:

- Ajouter la Biosphère à la liste des musées d'Espace pour la vie. La visite de la Biosphère sera offerte aux mêmes tarifs de droits d'entrée que les autres musées d'Espace pour la vie.
- Ajouter les tarifs de forfaits donnant accès aux 5 institutions d'Espace, qui se liront comme suit :

	tarification régulière	détenteur de la carte Accès Montréal	résident du Québec	Groupe de 15 personnes et plus (par personne)	Visite organisée par un organisme touristique (par pers.)
enfant 5-17 ans	41,75 $	27,25 $	33,25 $	30,25 $	27,75 $
étudiant 18 ans et +	63,50 $	36,75 $	50,75 $	41,25 $	37,50 $

personne de 18 à 64 ans	83,50 $	53,50 $	67,50 $	59,50 $	54,50 $
personne de 65 ans et +	78,25 $	44,50 $	61,50 $	54,50 $	48,50 $
famille (max 2 adultes + 3 enfants)	228,00 $	125,25 $	173,75 $	nsp	nsp
programme école montréalaise	nsp	nsp	nsp	29,50 $	nsp

- Modifier l'annexe 2 (mentionnée à l'article 60) portant sur les locations de salles pour y ajouter les tarifs de location des espaces de la Biosphère :

Hall principal : 250$/h
Salle immersive (Salle 2) : 250$/h
Salle d'exposition (Salle 7 - 5e étage) : 350$/h
Belvédère : 300$/h
Salle d'exposition et Belvédère : 500$/h
Salle de réunion : 100$/h
Salle de conférence : 150$/h

JUSTIFICATION

Afin de maintenir une uniformité, les tarifs pour la Biosphère seront les mêmes que pour les autres musées d'Espace pour la vie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrimé à la vision de Montréal 2030, Espace pour la vie a un rôle majeur à jouer en termes d'engagement et de mobilisation des citoyen.nes pour la préservation de la biodiversité. Accompagner les citoyen.es dans la transition écologique du Montréal de demain, voilà l'une des missions principales du plus grand complexe muséal en sciences naturelles du Canada, et particulièrement de la Biosphère, le seul musée de l'environnement en Amérique du Nord.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce dossier n'est pas approuvé, la mise en vente des billets de la Biosphère sur la billetterie en ligne d'Espace pour la vie ainsi que les opérations de communication, prévus pour la saison estivale, seront retardées et pourraient ainsi se dérouler dans une période moins propice. L'ouverture de la Biosphère au public en serait peut-être aussi retardée. Ces différents effets pourraient entraîner une baisse des recettes.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les musées d'Espace pour la vie mettent en oeuvre les mesures sanitaires imposées par la santé publique pour ce type d'installations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera développé pour promouvoir la Biosphère.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ouverture de la Biosphère : dès que les opérations de transition seront finalisées et que les infrastructures seront prêtes à accueillir les visiteurs.
Mise en vente des billets : si possible deux semaines avant la date d'ouverture.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josée BÉDARD, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale LOISELLE
Agent(e) de marketing

Tél : 514-868-3051
Télécop. : 514-868-4979

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-13

Albane LE NAY
C/d Communications et marketing

Tél : 514-872-4321
Télécop. : 514 868-4979

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie JODOIN
Directrice du Service Espace pour la vie (par interim)
Tél : 514 872-9033
Approuvé le : 2021-04-23

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1216744002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2021) (20-045) afin de modifier l'article 45 pour ajouter la Biosphère aux institutions d'Espace pour lavie, ajouter les tarifs de forfaits pour 5 institutions d'Espace pour la vie et ajouter les tarifs de location des espaces de la Biosphère à l'annexe 2.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML - 1216744002 Règl. modif. règl tarifs ville 2021 Biosphère - 20210423.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-589-7594

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-23

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-589-7449
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2021) (20-045)

Vu les articles 244.1 à 244.10 et 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le paragraphe 1° de l'article 45 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045) est modifié par l'ajout, du sous-paragraphe suivant :

« e) la Biosphère. »

2. Le titre de la sous-section 3 de la section III du Chapitre III de ce règlement est modifié par l'insertion, après le mot « ALCAN », de « , BIOSPHÈRE ».

3. L'artice 51 de ce règlement est modifié par le remplacement du mot « aux » par le mot « à ».

4. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 51, du suivant :

« **51.1.** Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux cinq (5) institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu

1° droit d'entrée individuel :

a) tarification régulière

i. enfant de 5 ans à 17 ans	41,75 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	63,50 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans	83,50 $
iv. personne de 65 ans et plus	78,25 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	228,00 $

b) détenteur de la carte Accès Montréal

i. enfant de 5 ans à 17 ans	27,25 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	36,75 $

iii. personne de 18 ans à 64 ans 53,50 $
iv. personne de 65 ans et plus 44,50 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 125,25 $

c) résident du Québec

i. enfant de 5 ans à 17 ans 33,25 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 50,75 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans 67,50 $
iv. personne de 65 ans et plus 61,50 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 173,75 $

2° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 30,25 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 41,25 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 59,50 $

d) personne de 65 ans et plus 54,50 $

e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs 29,50 $

3° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 27,75 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 37,50 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 54,50 $

d) personne de 65 ans et plus 48,50 $ »

5. L'article 1 de l'annexe 2 de ce règlement est modifié par l'ajout, à la fin, du paragraphe suivant :

« 5° Biosphère :

a) hall principal	250,00 $
b) salle immersive (Salle 2)	250,00 $
c) salle d'exposition (Salle 7 - 5e étage)	350,00 $
d) belvédère	300,00 $
e) salle d'exposition et belvédère	500,00 $
f) salle de réunion	100,00 $
g) salle de conférence	150,00 $ »

GDD 1216744002

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.02

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1213243001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division équipements culturels et bureau d'art public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 674 000 $ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'oeuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme décennal d'immobilisations

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 5 674 000 $ afin de financer l'acquisition et l'installation d'oeuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme décennal d'immobilisations.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2021-04-14 09:14

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Service de l'Espace pour la vie , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1213243001**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division équipements culturels et bureau d'art public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 674 000 $ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'oeuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme décennal d'immobilisations

CONTENU

CONTEXTE

En se dotant d'un cadre d'intervention en art public en 2010, la Ville de Montréal indiquait clairement l'importance qu'elle accorde à cet «élément» d'aménagement du domaine public que sont les oeuvres d'art public de même que les oeuvres d'art intégrées aux immeubles. L'équipe du Bureau d'art public s'associe donc à différents projets planifiés par des services centraux ou des arrondissements. Conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisation, les projets d'acquisition, d'installation ou de restauration d'oeuvres d'art sont assumés par des emprunts dans la mesure où ils se concrétisent dans le cadre de travaux d'aménagement, de construction ou de restauration inscrits au Plan décennal des immobilisations (PDI). Le Service de la culture assume soit une partie du budget nécessaire à la réalisation de l'oeuvre, soit sa totalité selon les projets.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0858 - 25 septembre 2012 - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 $ pour l'acquisition et la restauration d'oeuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations
CM11 0092 - 22 février 2011 - Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 $ pour l'acquisition et la restauration d'oeuvres d'art, d'objets d'art, de plaques et de monuments commémoratifs.
CM10 0483 - 15 juin 2010 - Approbation du Cadre d'intervention en art public.
CG07 0473 - 13 décembre 2007 - Autoriser la mise à jour de la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisation

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 5 674 000 $ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'oeuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme décennal d'immobilisations. Ce dossier traite les dépenses à couvrir pour les projets de champs de compétence de la Ville. À titre d'exemple: les oeuvres à la bibliothèque Maisonneuve, à l'esplanade Tranquille, au parc Des Rapides ou encore les murales réalisées dans le cadre du Programme d'art mural (volet 3).

Projet	2022	2023	2024	2025	Total

36206 (Milliers $)	1 424	1 200	1 000	1 000	**4 624**
39601(Milliers $)	150	300	300	300	**1 050**
Total (Milliers $)	**1 574**	**1 500**	**1 300**	**1 300**	**5 674**

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service de la culture d'obtenir les crédits nécessaire pour effectuer les dépenses visant la réalisation des divers projets convenus avec les services centraux et les arrondissements en matière d'art public.
Ce dossier s'inscrit dans les priorités organisationnelles de la Ville (Orientation 4 / Priorité 15) en ce qu'il contribue au soutien de la vitalité culturelle de Montréal et de son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement des projets 36206 - Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisation et 39601 - Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisation prévu à la programmation du PDI 2021-2030.
Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisation.
L'ensemble de ces travaux sera assumé par la ville centre .

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations, approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La recommandation d'adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 5 674 000 $ afin de financer l'acquisition et la restauration d'oeuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme décennal d'immobilisations» est en accord avec les engagements du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020, en particulier les actions no. 10 et 11 qui visent à "Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais" puis "Soutenir le développement de la culture locale" pour assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé (priorité 3).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville reconnaît l'importance de l'art public pour la qualité du milieu de vie et le rayonnement de Montréal comme métropole culturelle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact liée à la COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion au conseil municipal 17 mai 2021
Adoption du règlement d'emprunt au conseil municipal 14 juin 2021

Approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Snejanka POPOVA
Ingénieure

Tél : 514 872-9640
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-08

Stéphanie ROSE
Chef de division par intérim

Tél : 514 868-5856
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Geneviève PICHET
Directrice
Tél : 514-872-8562
Approuvé le : 2021-04-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture
Tél : 514.872.9229
Approuvé le : 2021-04-07

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1213243001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division équipements culturels et bureau d'art public
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 674 000 $ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'oeuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme décennal d'immobilisations

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

HP - 1213243001 - Oeuvres d'art public.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-589-7285

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-25

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-589-7285
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 5 674 000 $ AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET LA RESTAURATION D'ŒUVRES D'ART PUBLIC ACCESSOIRES À DES PROJETS D'IMMOBILISATIONS

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 5 674 000 $ est autorisé afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations.

2. Cet emprunt comprend les dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1213243001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1213243001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Division équipements culturels et bureau d'art public
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 674 000 $ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'oeuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme décennal d'immobilisations

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

RE 1213243001 projets 36206 et 39601 Culture.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Agent comptable analyste
Tél : 872-4014

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-09

Julie NICOLAS
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-7660
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.03

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1211081003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 43 300 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements ainsi que les tests et l'intégration de produits écoresponsables

Il est recommandé :
Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 43 300 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements ainsi que les tests et l'intégration de produits écoresponsables.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-04-09 14:01

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1211081003**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 43 300 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements ainsi que les tests et l'intégration de produits écoresponsables

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 approuvé par le conseil municipal, le Service du matériel roulant et des ateliers doit faire adopter les règlements d'emprunt nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les investissements pour le remplacement de véhicules et d'équipements ainsi que les tests et l'intégration de produits écoresponsables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 1810 - 12 novembre 2020 - Dépôt du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM20 1219 - 10 décembre 2020 - Adoption du Programme triennal d'immobilisation 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 43 300 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements ainsi que les tests et l'intégration de produits écoresponsables.

Le programme à financer est :

- Programme de remplacement de véhicules et d'équipements - Ville centre pour 40 000 000 $ (68102) et programme de test et d'intégration de produits écoresponsables - Ville centre pour 3 300 000 $ (68106).

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service du matériel roulant et des

ateliers d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant le remplacement des véhicules et équipements rendus désuets ou non fonctionnels ainsi que l'acquisition d'équipements dans le but de tester et intégrer des produits écoresponsables. La Ville possède un parc d'environ 8 400 véhicules et équipements d'une valeur globale de 771 M$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 10 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM18 0120.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les prochains remplacements de véhicules sous-compacts seront 100 % électriques ou hybrides si les opérations le permettent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les investissements pour le remplacement des véhicules et équipements permettent de maintenir des services sécuritaires et efficaces aux citoyens de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : Le 17 mai 2021
Adoption : Le 14 juin 2021

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dave ST-PIERRE
directeur-ateliers mecaniques

Tél : 514 872-9003
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-08

Dave ST-PIERRE
directeur-ateliers mecaniques

Tél : 514 872-9003
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Simon CLOUTIER
Directeur de service - matériel roulant et ateliers
Tél : 514-872-0873
Approuvé le : 2021-04-09

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1211081003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 43 300 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements ainsi que les tests et l'intégration de produits écoresponsables

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1211081003 - Produits écoresponsables.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-23

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 43 300 000 $ AFIN DE FINANCER LE REMPLACEMENT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS AINSI QUE L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS ÉCORESPONSABLES

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 43 300 000 $ est autorisé afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements ainsi que l'acquisition d'équipements dans le but de tester et d'intégrer des produits écoresponsables.

2. Cet emprunt comprend les dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 10 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD 1211081003

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1211081003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 43 300 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements ainsi que les tests et l'intégration de produits écoresponsables

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1211081003 - Règlement d'emprunt MRA véhicules - CORPO.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-10

Françoise TURGEON
Conseillère budgetaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.04

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1217632002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé ''Règlement autorisant un emprunt de 19,3M$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville'', dépenses relevant de la compétence du Conseil municipal.

Il est recommandé :
d'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 19,3 M$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville" pour les dépenses qui relèvent du conseil municipal."

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-04-23 12:05

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217632002**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé ''Règlement autorisant un emprunt de 19,3M$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville'', dépenses relevant de la compétence du Conseil municipal.

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au cœur de la «Cité administrative historique» de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification «LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants » de niveau Or. Le projet est réalisé selon le mode «Gérance de construction » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 50 lots de travaux, s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés. La réouverture complète de l'hôtel de ville est prévue pour l'été 2023 comportant un scénario d'occupation graduelle de l'édifice dès la fin de l'année 2022.

De ce qui précède, des travaux de rénovation majeurs sont à réaliser à l'hôtel de ville en 2021-2023. Afin de poursuivre les travaux de rénovation, un règlement d'emprunt est requis afin de couvrir la proportion des dépenses qui relèvent du Conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 1810 12 novembre 2020, Dépôt du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM20 1219 10 décembre 2019, Adoption du Programme triennal d'immobilisation 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM19 0777 18 juin 2019, Adoption d'un règlement d'emprunt intitulé ''Règlement autorisant un emprunt de 42,8 M$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville'' pour les dépenses qui relèvent de la compétence du Conseil municipal.
CM17 0344 28 Mars 2017, Adoption d'un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 23 200 000 $ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal" pour les dépenses qui relèvent de la compétence du Conseil municipal.

DESCRIPTION

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin

d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :
- la mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- la mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

L'enveloppe totale prévue pour réaliser le projet hôtel de ville est de 139,6 M$

JUSTIFICATION

Le projet hôtel de ville s'inscrit dans un programme de travaux qui inclut un total de 5 projets. Ce programme bénéficie d'une enveloppe totale globale de 159,9 M$, soit 139,6 M$ pour le projet principal de restauration et de mise aux normes de l'édifice hôtel de ville ainsi que 20,3 M$ pour les autres projets déjà réalisés du programme de projet de rénovation de l'hôtel de ville.
Le Plan Décennal d'Investissement, soit le PDI, a pour objet de combler les besoins en investissement estimés pour les années concernées et se basent sur des estimations. Pour réaliser le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'édifice hôtel de ville et sur la base du PDI 2021-2030, il est maintenant requis de compléter le financement au moyen de la présente demande.

À ce jour, le chantier respecte toujours le budget et aucun dépassement de coût n'est prévu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes requises pour les travaux sont inscrites au PDI 2021-2030, projet 66034 (incluant les sommes requises en ultérieur). Le terme du projet de règlement d'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Ce projet est de compétence mixte. Un sommaire similaire sera présenté pour un règlement d'emprunt concernant les dépenses relevant du Conseil d'agglomération (1217632001).
Pour les deux GDD concernant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville (1217632001 et 1217632002), nous demandons le solde du financement pour le projet en entier, soit 34M$. Nous avons déjà 125,9M$ de règlements, nous allons donc chercher les montants manquants pour l'ensemble du programme. Les montants incluent subventions, taxes et ristournes.

	Programme de projet global	**Règlements d'emprunts existants**	**Nouvelles demande sur la base du PDI 2021-2030**
Agglomération	**65 835,00**	**51 000,00**	**14 835,00**
Corporatif	**94 118,00**	**74 900,00**	**19 218,00**
Total	**159 953,00**	**125 900,00**	**34 053,00**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édifice hôtel de ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et pour tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'objectif d'obtenir la certification « LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants » de niveau Or fait partie intégrante du projet.
Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, le SGPI a mandaté une équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique. L'équipe de conception est constituée de consultants « professionnels agréés LEED » dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable suivants :

- L'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques;

- La gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;

- L'adoption de bonnes pratiques de développement durable, telles que l'apport des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;

- L'interdiction d'utiliser les produits qu'on retrouve sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en tant que premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra assurément un modèle de développement durable. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera également les démarches ultérieures afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un éventuel retard dans la disponibilité des budgets inscrits au PDI 2021-2030 entraînerait des retards importants dans l'avancement des travaux et aurait un impact direct sur le cheminement critique de livraison du projet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication pour ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon le calendrier du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Philippe CLOUTIER
Conseiller - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-872-0045
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-08

Sébastien CORBEIL
Chef de division - Bureau de projet et gestion de l'information

Tél : 514 872-7903
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sébastien CORBEIL
en remplacement de Johanne Rouillard, directrice du Bureau de projet (du 19 au 23 avril 2021)
Tél : 514 872-7903
Approuvé le : 2021-04-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Michel SOULIÈRES
en remplacement de Sophie Lalonde 23-04-21 -directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2021-04-23

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1217632002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé ''Règlement autorisant un emprunt de 19,3M$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville'', dépenses relevant de la compétence du Conseil municipal.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

HP - 1217632002 - Rénovation Hôtel de Ville.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-589-7285

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-25

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-589-7285
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 19 300 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 19 300 000 $ est autorisé afin de financer les travaux de rénovation de l'Hôtel de ville de Montréal.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception, de confection des plans et devis et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1217632002

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217632002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé ''Règlement autorisant un emprunt de 19,3M$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville'', dépenses relevant de la compétence du Conseil municipal.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1217632002 - Règlement d'emprunt GPI Hôtel-de-Ville - CORPO.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-10

Françoise TURGEON
Conseillère budgetaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.05

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1208168007

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-22 16:53

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208168007**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal s'est fixée comme objectif la protection de 10 % du territoire terrestre de l'agglomération de Montréal. Cette cible inscrite au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* de 2015 s'ajoute aux principes établis dans la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* de 2004.
Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 15 000 000 $ pour l'acquisition de terrains et la protection de milieux naturels relevant de la compétence du conseil municipal de la Ville de Montréal.

Le Programme décennal d'immobilisations 2021-2030, adopté par le conseil municipal, prévoit dans les trois prochaines années des investissements de 15 000 000 $ pour l'acquisition de terrains et la protection de milieux naturels hors des limites des parcs à caractère régional. L'acquisition de terrains est un levier important pour la protection des milieux naturels.

Le Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 prévoit également des investissements pour l'acquisition de terrains relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Un second projet de règlement d'emprunt sera soumis aux instances dans le cadre du sommaire décisionnel 1208168006.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 1219 - 10 décembre 2020 - Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2021 -2030 de la Ville de Montréal (volet Ville centre).

CM18 1541 - 18 décembre 2018 - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels.

CM18 1168 - 18 septembre 2018 - Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'obtenir l'approbation d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 15 000 000 $ pour réaliser l'acquisition d'immeubles et les travaux sur ces immeubles (installation de barrières pour sécuriser le site, clôtures, démolition de bâtiments, etc.) visant la protection des milieux naturels relevant du conseil municipal. Les acquisitions à prévoir peuvent résulter de transactions de gré à gré avec des propriétaires qui consentent à céder leurs terrains.

JUSTIFICATION

L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra de procéder aux prochaines acquisitions, sans avoir à retourner au conseil municipal pour un règlement d'emprunt spécifique, et ainsi réaliser plus rapidement la programmation prévue par le Services des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

La capacité de financer rapidement l'acquisition de terrains pouvant être évalués à plusieurs millions de dollars est essentielle pour les transactions assujetties aux courts délais liés au droit de préemption, et également, pour pouvoir concurrencer les acheteurs privés potentiels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du programme 32300 - Programme d'acquisition des milieux naturels prévu au PDI 2021-2030.
La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition de terrains et la protection de milieux naturels est l'une des actions du Plan climat de la Ville (Action 19 : Augmenter la superficie terrestre des aires protégées à 10 % sur le territoire de la collectivité montréalaise).
L'acquisition de terrains et la protection de milieux naturels s'inscrit également dans l'axe Transition écologique du plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision défavorable des instances compromettrait les acquisitions de terrains qui sont anticipées et constituerait un frein à l'atteinte de l'objectif du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* qui vise la protection de 10 % du territoire terrestre de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La pandémie de la COVID-19 augmente la fréquentation des parcs de la Ville de Montréal par la population montréalaise. À terme, l'acquisition de nouveaux terrains voués à la protection des milieux naturels offrira aux citoyens de nouveaux lieux de contact sécuritaires avec la nature.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications, aucune opération de communication n'est envisagée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion: 17 mai 2021
2. Adoption: 14 juin 2021
3. Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
4. Prise d'effet à compter de la date de publication du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie MOTA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Antoine LAMOUREUX
Conseiller en planification

Tél : 514 820-7097
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-09

Véronique ANGERS
c/d developpement stratégique et programmation - grands parcs

Tél : 514 546-6657
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE

directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2021-04-22

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1208168007

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1208168007 - Milieux naturels corpo 16avril2021.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 15 000 000 $ AFIN DE FINANCER LES ACQUISITIONS D'IMMEUBLES ET LES TRAVAUX VISANT LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 15 000 000 $ est autorisé afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1208168007

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208168007

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Projet 32300 - GDD 1208168007.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie MOTA
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-21

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.06

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1219126001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division soutien à la gestion
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 65 942 000$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la construction d'équipements aquatiques intérieurs.

Il est recommandé :
1. D'adopter le « Règlement autorisant un emprunt de 65 942 000 $ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la construction d'équipement d'aquatiques intérieurs ».

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-12 09:18

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1219126001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division soutien à la gestion
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 65 942 000$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la construction d'équipements aquatiques intérieurs.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal s'est dotée en 2012 d'un plan directeur des équipements aquatiques, un instrument de planification offrant une vision et des orientations communes pour le développement de la pratique d'activités et de sports aquatiques qui reflète ses caractéristiques, sa vaste étendue, sa démographie et son rôle distinctif. Le plan directeur des équipements aquatiques de la Ville de Montréal comprend le portrait des dix-neuf arrondissements, un diagnostic pour l'ensemble de la Ville de Montréal ainsi qu'un plan d'intervention.
En avril 2013, le conseil municipal a adopté le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025. Ce plan présente les objectifs, les engagements et les actions qui permettront à la Ville de tendre vers un réseau aquatique multiforme au bénéfice de tous les Montréalais. C'est dans ce contexte que le comité exécutif a approuvé le « Programme aquatique de Montréal - volet construction d'équipements aquatiques intérieurs » (PAM - volet construction) le 29 août 2018.

Le Programme prévoit notamment de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de construction de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels dans les zones d'influence sous-dotées ou de remplacement d'équipements existants non adéquats. Les caractéristiques des projets soutenus doivent favoriser la pratique du sport régional et l'accueil d'événements, notamment des compétitions régionales de natation.

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) agit à titre de gestionnaire de ce programme et a notamment comme responsabilités sa mise en application et le respect de celui-ci.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 1355 - 15 décembre 2020
Adopter à offrir aux arrondissements concernés, les services professionnels du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Service de la gestion et de la planification immobilière pour faire la gestion globale et réaliser les projets d'aménagement du Programme aquatique de Montréal - volet construction d'équipements aquatiques intérieurs, conformément à l'article 8 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

CM20 1219 - 10 décembre 2020
Adopter le programme décennal d'immobilisations 2021-2030 du conseil municipal

CM18 1389 - 19 novembre 2018
Adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 21 800 000$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la construction d'équipements aquatiques intérieurs", sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

CE18 1454 - 29 août 2018
Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet construction d'équipements aquatiques intérieurs

CM14 1123 - 24 novembre 2014
Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014

CM13 0340 - 23 avril 2013
Adopter la Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 65 942 000 $ pour financer le PAM - volet construction, un programme de soutien destiné aux arrondissements pour la construction d'équipements aquatiques intérieurs.
Le SGPMRS et le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) collaborent à la réalisation des projets identifiés dans le PAM - volet construction avec la contribution et pour le bénéfice des arrondissements.

JUSTIFICATION

Le réseau des équipements récréatifs et sportifs de la Ville s'est constitué au fil des ans sous l'égide des anciennes municipalités qui la composent. Cherchant à répondre aux besoins exprimés par sa collectivité, chaque communauté, selon un rationnel qui lui était propre, s'est dotée de différents équipements aquatiques. Aujourd'hui, les citoyens de Montréal profitent donc d'un parc d'équipements aquatiques variés et répartis de façon non uniforme sur le territoire. Pour certains arrondissements, l'offre d'équipements aquatiques intérieurs est inexistante ou minime.
Les futurs équipements aquatiques intérieurs doivent être conçus comme lieux de vie, de bien-être et de santé, attirant une clientèle diversifiée et composée de personnes de tous âges qui cherchent une détente ou une activité physique plus intense.

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au SGPMRS d'obtenir les crédits nécessaires pour financer le programme et ainsi exécuter des projets de construction d'équipements aquatiques, par exemple le Complexe aquatique et récréatif de Pierrefonds-Roxboro et les autres projets aquatiques projetés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de s'assurer de la mise en œuvre du PAM - volet construction et de dépenser les budgets en immobilisations qui lui sont consacrés au PDI 2021-2025, l'adoption d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 65 942 000 $ est requise. Ce règlement d'emprunt sera à la charge des citoyens de la Ville centrale, et la période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.
Les sommes inscrites ci-dessous correspondent au PDI adopté pour les années 2021-2030.

Budget autorisé	2021	2022	2023
38340 Programme aquatique Montréal - Volet construction	15 959 000 $	32 244 000 $	17 739 000 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.
Par ailleurs, les projets de nouveaux centres aquatiques intérieurs prévoient mettre de l'avant des mesures de développement durable afin d'obtenir une certification « LEED Or », et ce en accord avec la « Politique de développement durable des édifices municipaux de la Ville de Montréal ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement de ce programme de soutien aux arrondissements pour la construction d'équipements aquatiques intérieurs municipaux permettra de développer dans les zones sous dotées l'offre de services aquatiques avec des équipements performants et mieux adaptés aux besoins et une haute qualité d'usage.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

17 mai 2021 Avis de motion par le conseil municipal
14 juin 2021 Adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal
Juillet - Août 2021 Approbation du règlement d'emprunt par le gouvernement du Québec

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie MOTA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Veronique VALLEE
Conseillère en planification

Tél : 514-872-8690
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-18

Christine LAGADEC
c/d orientations

Tél : 514-872-6133
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur
Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2021-04-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2021-04-12

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1219126001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division soutien à la gestion
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 65 942 000$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la construction d'équipements aquatiques intérieurs.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

HP - 1219126001 - Équipements aquatiques intérieurs 20210512.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-589-7285

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-31

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-589-7285
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1219126001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division soutien à la gestion
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 65 942 000$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la construction d'équipements aquatiques intérieurs.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Projet 38340 - GDD 1219126001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie MOTA
Agente comptable analyste
Tél : 514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-22

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-0709
Division : Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.07

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1219131001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption – Règlement autorisant un emprunt de 27 600 000 $ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 27 600 000 $ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-25 16:20

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1219131001**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption – Règlement autorisant un emprunt de 27 600 000 $ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel.

CONTENU

CONTEXTE

Une réalité urbaine en évolution
Axe historique, la rue Peel forme un lien continu entre le fleuve et la montagne. Bien que l'intensité commerciale et le cadre bâti varient selon le segment, la rue est caractérisée par l'alternance des fonctions majoritairement commerciales avec des activités institutionnelles de deux universités (l'École de technologie supérieure et l'Université McGill). D'importants investissements immobiliers privés ont été faits et sont annoncés le long de cette rue et dans les quartiers adjacents, apportant un achalandage important à la rue par de nouveaux usagers et résidents. La rue Peel traverse plusieurs territoires visés par des documents de planification urbaine plus particuliers, dont la Stratégie Centre-Ville et les Programmes particuliers d'urbanisme (PPU) Griffintown, au sud de la rue Notre-Dame, et du Quartier des gares entre la rue Notre-Dame et le boulevard René-Lévesque. De plus, la section de la rue Peel au nord de la rue Docteur-Penfield est comprise dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal.

Des infrastructures à remplacer : une opportunité pour redéfinir l'aménagement urbain

Les infrastructures d'aqueduc et d'égout sont à remplacer sous plusieurs segments de la rue Peel, et ce à très court terme ; les travaux ont déjà été entrepris sur certains segments.

Ce projet donne à la Ville de Montréal l'opportunité unique de réaménager le domaine public sur l'un des rares axes de la ville qui part du canal Lachine et mène jusqu'au mont Royal, tout en intégrant les objectifs des deux PPUs de façon complémentaire.

Le projet de la rue Peel : projet en plusieurs lots

Étant donné la longueur de la rue et l'urgence des interventions sur certains tronçons, le projet est divisé en plusieurs lots, décrits ci-après :
Lot A – entre les rues Smith et Notre-Dame, représentant un segment de 590 mètres – travaux en cours, fin prévue pour 2021 ;
Lot B – entre la rue Notre-Dame et le boulevard René-Lévesque, représentant un segment de 680 mètres – travaux en cours, fin prévue pour 2021 ;
Lot C1 – entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, représentant un segment de 240 mètres – début des travaux prévu en 2022. Pour ce tronçon, les

infrastructures souterraines approchent la fin de leur vie utile et doivent être mise à niveau rapidement ;
Lot C2 – entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard de Maisonneuve, représentant un segment de 170 mètres – calendrier des travaux en élaboration ;
Lot C3 – entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Sherbrooke, représentant un segment de 180 mètres – calendrier des travaux en élaboration ;
Lot D – entre les rues Sherbrooke et des Pins, représentant un segment de 516 mètres – complété ;
Lot E – sur toute la longueur de la rue Peel, mise en valeur des découvertes archéologiques selon les principes de la stratégie de Réconciliation avec les Premières Nations – installation partielle prévue dès 2021 ;
Lot H – rue De La Gauchetière entre les rues Peel et de la Cathédrale, représentant un segment de 80 mètres – calendrier des travaux en élaboration.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 1219 – 10 décembre 2020 – Adoption du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet ville centre)

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'adoption d'un règlement d'emprunt de 27 600 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement du domaine public du projet de la rue Peel – lot C, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke et autres travaux connexes sur la rue Peel. Cet emprunt comprend les frais relatifs à la confection des plans et devis, à la surveillance des travaux et aux autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
Les travaux prévus pour le lot C, qui inclut les tronçons C1, C2 et C3, consistent en :

- le remplacement des conduites d'eau et des entrées de services ;
- le remplacement des conduites d'égout ;
- l'aménagement du domaine public, incluant la reconstruction des trottoirs,
- l'agrandissement des fosses de plantation des arbres, la mise aux normes de l'éclairage et de la signalisation et l'aménagement d'une piste cyclable du Réseau Express Vélo (REV), dont le tracé exact et la configuration restent à peaufiner (tronçons C1 et C2).

Les travaux permettant l'enfouissement des réseaux techniques urbains (dont ceux de la Commission des services électriques de Montréal, d'Énergir et de Bell) seront également intégrés aux travaux de la Ville.

Le lot E consiste à la fabrication et l'installation d'objets ayant pour objectif la mise en valeur des découvertes archéologiques effectuées en 2017. Ces objets de forme sphérique seront installés à plusieurs endroits le long de la rue Peel, entre les rues Smith et des Pins. Notons que ce volet du projet ne bénéficie pas d'un financement qui lui est propre, mais est plutôt financé à partir des autres lots du projet Peel, jusqu'à une valeur de 1% du coût total du projet.

Le lot H, comprenant la rue De La Gauchetière, consiste à réaménager le domaine public et à remplacer les infrastructures souterraines, incluant les RTU. Le projet est toujours en conception, mais prévoit :

- le remplacement d'une conduite d'eau ;
- le remplacement d'une conduite d'égout ;

- l’aménagement du domaine public, incluant la reconstruction des trottoirs, l’ajout de fosses d’arbres et la mise aux normes de l’éclairage et de la signalisation.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d’emprunt permettra au Service de l'urbanisme et de la mobilité d’obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant les services professionnels, les travaux d'aménagement et d'infrastructures souterraines entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke (lot C), les travaux restants du projet de la rue Peel en lien avec la reconfiguration permanente de l’intersection de la rue De La Gauchetière (lot H) et la fabrication des objets culturels pour la mise en valeur des découvertes archéologiques liées aux Premières Nations sur toute la longueur de la rue (lot E).
La mise à jour des infrastructures entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine (lot C1) est urgente en raison de leur âge (fin XIXe siècle). Il est opportun d’effectuer en parallèle la mise à jour des aménagements de surface.

Les travaux sur la rue De La Gauchetière visent à redresser la chaussée dans la grille orthogonale du centre-ville et sécuriser les intersections à la croisée du REV sur la rue Peel. Le remaniement des infrastructures est nécessaire afin de les situer dans ce nouvel axe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement, dont fait l'objet le présent dossier, servira au financement des travaux d’exécution des lots C, E et H, incluant les services professionnels liés à la production des plans et devis définitifs et la surveillance des travaux qui sont prévus au PDI 2021-2030 (numéro 75101).
Réaménagement de la rue Peel – Estimation du budget (en milliers de $)

Compétence	2021	2022	2023	Total
Agglo	160	1 120	1 120	2 400
Corpo	**1 840**	**12 880**	**12 880**	**27 600**
Total	2 000	14 000	14 000	30 000

Ces travaux et honoraires professionnels financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans, conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le règlement d’emprunt proposé s’accorde avec la vision énoncée par le Plan Climat Montréal 2020-2030, notamment par certaines actions figurant au Chantier B – Mobilité, urbanisme et aménagement :
Action 11 – Dans tous les quartiers, développer le transport collectif et actif, et favoriser l’autopartage, le taxi, et le covoiturage ;
Action 20 – Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres en priorité dans des zones vulnérables aux vagues de chaleur.

Le projet prévoit une bonification des espaces dédiés à la mobilité active. Les travaux visent également à augmenter le nombre d’arbres le long de la rue et à bonifier leurs conditions de vie, contribuant à réduire les effets d'îlot de chaleur.

De plus, la reconstruction des infrastructures ayant actuellement des fuites d'eau potable permettra une meilleure économie des ressources d'eau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'un règlement d'emprunt ou en cas de retard important, l'octroi et l'exécution des contrats de services professionnels pour la conception de l'aménagement du lot C1, prévus pour 2021, ne pourront pas avoir lieu. Ceci aurait pour conséquence de retarder le début de certains travaux en 2022, allongeant potentiellement la durée totale des travaux. Rappelons par ailleurs que, pour le lot C1, les infrastructures souterraines doivent être mises à niveau rapidement étant donné leur âge et leur état.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 17 mai 2021
Adoption du règlement d'emprunt par le Conseil municipal – deuxième lecture : 14 juin 2021

Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : printemps-été 2021

Prise d'effet : à la date de publication du règlement

Octroi du contrat de services professionnels pour la conception du lot C1: été 2021

Conception du lot C1 : été 2021 à hiver 2022

Début des travaux du lot C1 : printemps 2022

Conception des lots C2, C3 et H : 2021-2022.

Début des travaux du lot E : 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie MOTA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephane BILODEAU
Conseiller en aménagement

Tél : (514) 872-6095
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-24

Jean HAMAOUI
Chef de division par intérim

Tél : 514-868-0035
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2021-04-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2021-04-23

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1219131001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets
Objet :	Adoption – Règlement autorisant un emprunt de 27 600 000 $ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - Projet rue Peel 22avril2021.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 27 600 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX PRÉVUS DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PEEL

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 27 600 000 $ est autorisé afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel, incluant les travaux d'infrastructures souterraines.

2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires professionnels, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux, les frais relatifs à la fabrication et à l'installation d'outils de mise en valeur des découvertes archéologiques et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue par le présent règlement.

_____

GDD1219131001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1219131001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets
Objet :	Adoption – Règlement autorisant un emprunt de 27 600 000 $ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Projet 75101- GDD 1219131001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie MOTA
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-30

Francine LEBOEUF
Professionnelle - Chef d'équipe
Tél : 514-872-0985
Division : Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.08

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1200769001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 $ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés et la mise en place de nouveaux procédés en géomatique.

Il est recommandé :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés et la mise en place de nouveaux procédés en géomatique » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-30 06:25

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1200769001**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 $ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés et la mise en place de nouveaux procédés en géomatique.

CONTENU

CONTEXTE

En appui à différentes unités de la Ville de Montréal, la Division de la géomatique fournit l'information sur le territoire dont elles ont besoin. Plus particulièrement dans un contexte de planification et de mise en œuvre de travaux, une information complète, fiable et à jour est essentielle.

Les développements technologiques ne cessent d'offrir de multiples possibilités et ainsi, plusieurs nouvelles expertises se développent actuellement à la Division de la géomatique : l'usage de drones pour des levés sur le terrain, l'observation de phénomènes physiques telles les températures de surface et leur représentation (en collaboration avec le milieu universitaire), l'exploration des faisabilités pour une représentation par modélisation du domaine public et des données d'infrastructure municipales (bâtiments, ouvrages d'art et de génie civil) - connue sous l'appellation *Building Information Modeling* (BIM), la représentation vidéo du cadre bâti (maquette 3D) et la migration d'une cartographie de base vers un fond de carte virtuel.

Pour déployer et bénéficier pleinement de ces nouvelles expertises, des investissements deviennent nécessaires.

En parallèle, le maintien des activités de mise à jour avec pour cible une information en temps réel et ce pour l'ensemble du territoire, demande de revoir nos façons de faire.

Ce projet de mise en place de nouveaux procédés se veut également une réponse aux volets suivants du Plan stratégique Montréal 2030 :

- Accélérer la transition écologique,
- Stimuler l'innovation et la créativité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer le projet ci-dessous qui fait partie du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR).

• $ 1,300 M : 75056 – Projet d’acquisition et installation d'équipements spécialisés et la mise en place de nouveaux procédés en géomatique

Plus exactement, ce projet comprend les **actions** suivantes :

1. Passer d'un greffe commun papier à un greffe commun numérique pour l'ensemble des minutes des arpenteurs-géomètres de la Ville;
2. Développer un outil de gestion des dossiers d'arpentage foncier;
3. Remplacer les carnets de notes terrain actuellement en papier par des tablettes;
4. Bonifier le réseau d'antennes GPS permettant la géolocalisation adéquate des infrastructures municipales, des données sur le territoire et des travaux;
5. Moderniser nos équipements spécialisés pour les levés sur le terrain;
6. Élargir nos modes de levés sur le terrain avec une approche par données LIDAR captées par drone;
7. Offrir de la formation et un encadrement adéquat pour la concrétisation de projets BIM (actuellement en projets pilotes) regroupant des infrastructures civils, des infrastructures vertes et des paramètres thermiques;
8. Conclure une entente de partenariat avec le milieu universitaire pour le développement du système géomatique de l'Observatoire spatial urbain (OSU).

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et les instances décisionnelles du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'acquisition des équipements et l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement le projet en question.

Le règlement d'emprunt permettra à la Division de la géomatique :

- D'accompagner le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) dans son projet de mettre en œuvre plusieurs mesures innovantes découlant du Plan climat. Cela se fera par le développement du système géomatique de l'OSU, initié en 2017, qui se veut un outil d'aide à la décision compilant l'observation et la représentation de phénomènes en lien avec les changements climatiques. (**actions** 6, 7 et 8 de la description ci-dessus);

- Également, d'accompagner le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) autant pour la planification des travaux que pour la mise en application de son Plan d'urbanisme. Ceci passera par une meilleure connaissance du territoire notamment les enjeux de vulnérabilités (absence de canopée, toits verts, toits blancs, etc.);

- De mieux répondre aux demandes du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) quant aux documents fonciers requis pour les transactions immobilières en lien avec les travaux et le développement du territoire, telles les réserves pour parcs et l'acquisition de terrain à des fins de logements sociaux. (**actions** 1, 2 et 5 de la description ci-dessus);

- De mieux protéger les infrastructures municipales lors de la planification et la réalisation des travaux. Ceci passera par une meilleure connaissance de leur localisation permettant une juste représentation dans les inventaires (bases de données) et éventuellement dans un BIM (**actions** 4 et 7 de la description ci-dessus).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différentes acquisitions d'équipements et différents octrois de contrats sont prévus au programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal.
Le montant total du règlement d'emprunt s'élève à 1 300 000 $.

Projet	2021	2022	2023	Ultérieur	PDI Total
75056	265 000	115 000	115 000	805 000	1 300 000

La période de financement ne doit pas excéder 10 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non disponibilité du règlement d'emprunt pourrait entraîner un retard dans la mise à jour des informations sur les infrastructures et le territoire, retarder le développement du système géomatique de l'OSU et de projets BIM, compromettre l'accompagnement attendu par nos partenaires internes et mettre à risque la protection des infrastructures municipales.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Acquisitions d'équipements spécialisés en 2021, 2024 et 2026
Octroi de contrats de 2021 à 2025
Ententes de partenariat avec le milieu universitaire en 2022
Déploiement de nouvelles approches à partir de 2022
Mise sur pieds du système géomatique de l'OSU en 2023
Déploiement de projets BIM en 2024
Bonification du système géomatique de l'OSU et augmentation de projets BIM par la suite

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie MOTA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David COUTURE-HACQUIN
Agent(e) de bureau principal

Tél : 514 872-3072
Télécop. : 514 872-0145

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-19

Marie PARENT
Chef de division

Tél : 514 884-1840
Télécop. : 514 872-0145

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2021-04-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nathalie M MARTEL
Directrice
Tél : -
Approuvé le : 2021-04-29

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1200769001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division de la géomatique
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 $ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés et la mise en place de nouveaux procédés en géomatique.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1200769001 - Équipements spécialisés.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-23

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 300 000 $ AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS ET LA MISE EN PLACE DE NOUVEAUX PROCÉDÉS EN GÉOMATIQUE

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 1 300 000 $ est autorisé afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés et la mise en place de nouveaux procédés en géomatique.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 10 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue par le présent règlement.

_____

GDD1200769001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1200769001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division de la géomatique
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 $ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés et la mise en place de nouveaux procédés en géomatique.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Projet 75056 - GDD 1200769001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie MOTA
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-23

Catherine TOUGAS
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2288
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.09

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1214990001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division gouvernance et développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) afin de prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois et les établissements du Québec

Il est recommandé :
D'adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) afin de prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois et les établissements du Québec.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-05-07 12:18

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1214990001**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division gouvernance et développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) afin de prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois et les établissements du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Le 16 décembre 2010, la Ville de Montréal (ci-après la « Ville ») adopte sa première Politique de gestion contractuelle. L'adoption d'une telle politique est une exigence alors requise par la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux (LQ, 2010, c. 1) qui a introduit l'article 573.3.1.2 à la Loi sur les cités et les villes (RLRQ c C-19) (ci-après la « LCV »). En effet, cette dernière disposition oblige toutes les municipalités à se doter d'une politique de gestion contractuelle, au plus tard, le 1er janvier 2011.
Cette première Politique de gestion contractuelle subit plusieurs modifications au cours des années suivant son adoption, notamment en 2011, 2012, 2013 et 2016. La dernière version de cette politique, datée du 23 août 2016, est devenue, le 1er janvier 2018, un règlement par le seul effet des articles 278 et 282 de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter, à ce titre, leur autonomie et leurs pouvoirs (LQ 2017, c 13) (ci-après la « Loi 122 »). Par la suite, ce règlement a été modifié en 2018 et en 2020.

Le Règlement 18-038, qui est actuellement en vigueur sur le territoire de la Ville de Montréal, s'applique aux arrondissements en vertu de la résolution CM18 1016 adoptée par le conseil municipal le 21 août 2018 et de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ c. C-11.4) (ci-après la « Charte »). Pour ce qui est de l'agglomération, elle dispose de son propre Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (18-024), adopté le 26 mars 2020, dont le contenu est toutefois identique à celui du Règlement 18-038 du conseil municipal.

Le 25 mars 2021, la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant certaines dispositions (2021, chapitre 7) (ci-après le « PL 67 »), était sanctionnée par le gouvernement du Québec. Le PL 67 prévoit notamment une disposition obligeant les municipalités à prévoir dans leur règlement de gestion contractuelle, pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, des mesures favorisant les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec, et ce, pour tout contrat comportant une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui peut être adjugé

qu'après une demande de soumissions publique.

Le présent sommaire décisionnel propose donc l'adoption du Règlement modifiant le Règlement du conseil municipal sur la gestion contractuelle (18-038) afin de se conformer à cette obligation légale introduite par le PL 67.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0310 du 23 mars 2020 (1204184001) - 1) Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038). 2) Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009).
CG20 0158 du 26 mars 2020 (1204184002) - 1) Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024). 2) Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle (RCG 18-025).

CM18 0859 du 18 juin 2018 (1184990001) - 1) Remplacer la version du Règlement sur la gestion contractuelle adoptée par le conseil municipal le 23 août 2016 par le Règlement sur la gestion contractuelle joint au présent sommaire décisionnel. 2) Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) afin que soit délégué au comité exécutif l'exercice de certains pouvoirs liés à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle avec la possibilité que le comité exécutif les sous-délègue à un fonctionnaire.

CG18 0387 du 21 juin 2018 (1184990002) - 1) Remplacer la version du Règlement sur la gestion contractuelle adoptée par le conseil d'agglomération le 25 août 2016 par le Règlement sur la gestion contractuelle joint au présent sommaire décisionnel. 2) Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle afin que soit délégué au comité exécutif l'exercice de certains pouvoirs liés à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle avec la possibilité que le comité exécutif les sous-délègue à un fonctionnaire.

CM16 0963 du 23 août 2016 et CG16 0507 du 25 août 2016 (1164990001) - Approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle pour tenir compte des développements qui ont pris place depuis l'approbation de la dernière politique en 2013;
Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville compétent à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter une PGC unique applicable à l'ensemble de ceux-ci.

CM13 0552 du 13 juin 2013 et CG13 0246 du 20 juin 2013 (1130088002) - Approuver les modifications à la politique de gestion contractuelle afin d'y ajouter l'article 2.4 visant certaines situations particulières.

CG12 0493 du 20 décembre 2012 (1124915003) - Approuver les modifications à la politique de gestion contractuelle.

CG11 0123 du 14 avril 2011 (1113631001) - Approuver une modification à la politique de gestion contractuelle afin de permettre la tenue de concours d'architecture et de design.

CG10 0458 du 16 décembre 2010 (1104915001) - Adoption de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

La modification proposée au Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18 -038) consiste en l'ajout d'un chapitre concernant les mesures pour favoriser les biens et les services québécois ainsi que les établissements au Québec pour tout contrat comportant une dépense inférieure au seuil de ceux devant faire l'objet d'une demande de soumissions publiques, en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19). Le présent dossier vise également à corriger la formulation d'une disposition (art. 24) qui présentait une coquille grammaticale.

Le projet de Règlement modifiant le Règlement 18-038 est joint au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Le PL 67 a été sanctionné le 25 mars dernier.
L'article 124 de cette loi prévoit que « Pour une période de trois ans, à compter du 25 juin 2021, le règlement de gestion contractuelle de toute municipalité, toute communauté métropolitaine et toute société de transport en commun doit prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ».

L'adoption du présent Règlement, modifiant le Règlement 18-038, est donc nécessaire afin de se conformer à cette disposition de la Loi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'achat local permet de réduire la consommation de carburant nécessaire pour transporter les produits, ce qui a une grande incidence sur la pollution de l'air et les changements climatiques. Il permet aussi la création d'emplois et le maintien de la main d'œuvre, en plus de soutenir les commerces, les entreprises et les producteurs locaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera diffusée afin d'informer les différentes unités de la Ville des modifications effectuées au Règlement sur la gestion contractuelle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 12 mai 2021
Avis de motion du conseil municipal : 17 mai 2021
Adoption du Règlement par le conseil municipal : 14 juin 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hamid SIDER
Conseiller(ere) en approvisionnement

Tél : 514 872-1060
Télécop. : 514 872-0751

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-06

Pierre GATINEAU
Chef de division Gouvernance et normalisation

Tél : 514-872-0349
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Yasmina BELLACHE
Directrice Architecture développement d'affaires
Tél : 514 868-3422
Approuvé le : 2021-05-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - Approvisionnement

Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2021-05-07

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1214990001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division gouvernance et développement
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) afin de prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois et les établissements du Québec

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

FICHIERS JOINTS

Règl. mod. Règlement 18-038 RGC CM.rtf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-05-06

Jean-Philippe GUAY
Avocat et chef de division
Tél : 514 872-8594
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU CONSEIL DE LA VILLE SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (18-038)

Vu les articles 573.3.1.2 et 573.3.4 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu l'article 124 de la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant certaines dispositions (2021, chapitre 7);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 24 du Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) est modifié par le remplacement, au paragraphe 1° du premier alinéa, des mots « à cette dernière ainsi que toute personne pour laquelle elle agissait » par les mots « à ce dernier ainsi que toute personne pour laquelle il agissait ».

2. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 34, du chapitre suivant :

« **CHAPITRE V.1**
MESURES POUR FAVORISER LES BIENS ET SERVICES QUÉBÉCOIS ET LES ÉTABLISSEMENTS AU QUÉBEC

34.1. Pour tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 $ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), la Ville sollicite au moins 3 fournisseurs, assureurs ou entrepreneurs qui offrent des biens ou services québécois ou qui ont un établissement au Québec, s'ils s'en trouvent, en mesure de réaliser le contrat.

Les mesures prévues au premier alinéa doivent demeurer en vigueur minimalement jusqu'au 25 juin 2024. ».

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans *Le Journal de Montréal* le XXXXXXXX.

GDD : 1214990001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.01

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1217796004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement régissant les heures d'exploitation de permis d'alcool pour certains établissements commerciaux situés sur le territoire de la Ville de Montréal

Il est recommandé :
- d'adopter le règlement régissant les heures d'exploitation de permis d'alcool pour certains établissements commerciaux situés sur le territoire de la Ville de Montréal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-03-27 23:34

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217796004**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement régissant les heures d'exploitation de permis d'alcool pour certains établissements commerciaux situés sur le territoire de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le 21 septembre 2017 était adoptée la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* . Cette loi introduit de nouvelles dispositions en regard de la *Loi sur les permis d'alcool* qui permettent désormais à la Ville de Montréal de prévoir, par règlement, des heures d'exploitation différentes de celles prévues par la *Loi sur les permis d'alcool.*
Au début de l'année 2021, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a procédé à des modifications réglementaires importantes visant le milieu de la restauration et des bars. L'une d'elles visait à autoriser l'exploitation d'un café-terrasse dans les secteurs de faible intensité commerciale. Actuellement, dans ces zones, seulement 10 établissements (9 restaurants et 1 bar) exploitent, en droits acquis, un café-terrasse. Ce nombre pourrait ultimement grimper à 110 si l'ensemble des restaurants profite de l'allègement pour en installer un sur le domaine privé ou public.

Le présent dossier décisionnel vise à adopter un Règlement permettant de régir les heures d'exploitation des permis d'alcool sur les terrasses aménagés sur le domaine privé dans les secteurs de faible intensité commerciale afin de maintenir une bonne cohabitation entre les fonctions commerciale et résidentielle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1096 (13 juin 2018) : approuver le Plan d'action en commerce intitulé : « Vivre Montréal », un des huit plans d'action mettant en œuvre la Stratégie de développement économique *Accélérer Montréal.*

DESCRIPTION

Le règlement proposé vise à définir des heures d'exploitation des permis autorisant la vente ou le service de boissons alcooliques pour consommation sur place différentes de celles prévues par la Loi, pour certains établissements commerciaux situés sur le territoire de la Ville de Montréal.
Plus précisément, les établissements situés dans les zones déterminées par le règlement, soit des secteurs à faible densité commerciale de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, pourront exploiter leur permis autorisant la vente ou le service de boissons alcooliques pour

consommation d’alcool sur un café-terrasse aménagé sur le domaine privé, à tous les jours de 7h à 22h.

Pouvoir d'ordonnance

Le projet de règlement délègue également des pouvoirs au comité exécutif, à savoir de :

- modifier les heures d'exploitation prévues au règlement;
- ajouter, retirer ou modifier toute zone où les heures d'exploitations des permis d'alcool sont régies par le biais du règlement.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal dispose maintenant des pouvoirs lui permettant de régir les heures d'exploitation des permis autorisant la vente ou le service de boissons alcooliques pour consommation pour les établissements situés sur son territoire. Le présent projet de règlement permet d'établir les conditions propices à la cohabitation entre les fonctions commerciales et résidentielles.

L’impact économique pour les établissements disposant déjà d'une terrasse sur le domaine privé serait acceptable, considérant les gains pour des dizaines d’autres établissements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent projet de règlement n’engendre aucun coût supplémentaire pour la Ville. Le Service de police de la Ville de Montréal a été informé de la préparation du présent sommaire décisionnel, considérant que les inspections en lien avec la *Loi sur les permis d'alcool* et la *Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques* relèvent de ce Service. Aucun avis défavorable n'a été émis.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En soutenant le dynamisme des artères commerciales situées au coeur des quartiers, la Ville favorise la présence d'établissements commerciaux à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas adopter le projet de règlement soumis dans le présent dossier décisionnel mettrait à risque le nouveau règlement de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal permettant à des établissements commerciaux d'installer un café-terrasse sur le domaine publique et empêcherait une cohabitation harmonieuse entre les fonctions commerciale et résidentielle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera développée en collaboration avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville de Montréal et la Division des relations avec les citoyens et des communications de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : avril 2021
Adoption : mai 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève GIRARD GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Simon S LEMIEUX, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Noémie LUCAS
Commissaire au développement économique

Tél : 438-368-6672
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-25

Josée CHIASSON
Directrice mise en valeur des pôles économiques

Tél : 514-868-7610
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Géraldine MARTIN
Directrice
Tél :
Approuvé le : 2021-03-26

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1217796004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Adopter le Règlement régissant les heures d'exploitation de permis d'alcool pour certains établissements commerciaux situés sur le territoire de la Ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir documents ci-joints.

FICHIERS JOINTS

Regl._Heures_Exploitation_Alcool_Plateau_VF.docx

Annexe 1 - Plan.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève GIRARD GAGNON
Avocate, Droit public et législation
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-26

Jean-Philippe GUAY
Avocat, Chef de division
Tél : 514-872-6887
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT RÉGISSANT LES HEURES D'EXPLOITATION DE PERMIS D'ALCOOL POUR CERTAINS SECTEURS DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Vu l'article 61.1 de Loi sur les permis d'alcool (RLRQ, chapitre P-9.1);

Vu l'article 47 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu la stratégie de développement économique 2018-2022 (CG18 0245 du 26 avril 2018);

Vu le plan économique conjoint Ville de Montréal – Ministère de l'Économie, de la Science et de l'innovation (MESI) (CE18 0491 du 28 mars 2018);

À l'assemblée du le conseil municipal décrète :

SECTION I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots et expressions suivants signifient :

« établissement commercial » : établissement disposant d'un permis autorisant la vente ou le service de boissons alcooliques délivré par la Régie des alcool, des courses et des jeux en vertu de la Loi sur les permis d'alcool (RLRQ, chapitre P-9.1);

« loi » : Loi sur les permis d'alcool (RLRQ, chapitre P-9.1).

SECTION II
OBJET

2. Le présent règlement vise à déterminer des heures d'exploitation des permis autorisant la vente ou le service de boissons alcooliques pour consommation sur place différentes de celles prévues par la loi pour certains secteurs du territoire de la Ville de Montréal.

SECTION III
APPLICATION

3. Malgré les dispositions de la loi, un établissement commercial situé dans l'une des zones montrées sur le plan de l'annexe 1 ne peut exploiter son permis autorisant la vente ou le service de boissons alcooliques pour consommation sur un café-terrasse aménagé sur le domaine privé que de 7h à 22h, du lundi au dimanche.

4. Malgré les dispositions du présent règlement, les dispositions non incompatibles prévues à la loi continuent de s'appliquer à tout établissement commercial situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

5. Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende, tel que prévu à la section XIV de la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques (RLRQ, chapitre I-8.1).

SECTION V
ORDONNANCES

6. Le comité exécutif peut, par ordonnance :

1° modifier les heures d'exploitation prévues à l'article 3 du présent règlement;

2° ajouter, retirer ou modifier toute zone identifiée à l'annexe 1.

ANNEXE 1
PLAN DÉLIMITANT LES ZONES OÙ LES HEURES D'EXPLOITATION D'UN PERMIS D'ALCOOL SONT RÉGIES – ARRONDISSEMENT PLATEAU-MONT-ROYAL

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le .

GDD 1217796004

LÉGENDE

Zone où les heures d'exploitation de permis d'alcool sont régies



Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 42.02

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1210543001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 1 495 000 $ pour la réalisation des travaux de remplacement de la chaussée, de construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et d'un poste de pompage sanitaire sur la rue Terrasse Martin et sur une partie du Chemin du Bord-du-Lac dans l'arrondissement de L'Île Bizard- Sainte-Geneviève

Il est recommandé par le conseil municipal:
D'adopter le règlement autorisant un emprunt de 1 495 000 $ pour la réalisation des travaux de remplacement de la chaussée, de construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et d'un poste de pompage sanitaire sur la rue Terrasse Martin et sur une partie du Chemin du Bord-du-Lac dans l'arrondissement de L'Île Bizard- Sainte-Geneviève.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-03-27 00:24

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1210543001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 1 495 000 $ pour la réalisation des travaux de remplacement de la chaussée, de construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et d'un poste de pompage sanitaire sur la rue Terrasse Martin et sur une partie du Chemin du Bord-du-Lac dans l'arrondissement de L'Île Bizard- Sainte-Geneviève

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514.620.6941

Télécop. : 000-0000

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.02

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1210543001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 1 495 000 $ pour la réalisation des travaux de remplacement de la chaussée, de construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et d'un poste de pompage sanitaire sur la rue Terrasse Martin et sur une partie du Chemin du Bord-du-Lac dans l'arrondissement de L'Île Bizard-Sainte-Geneviève.

Il est recommandé:
D'adopter le règlement autorisant un emprunt de 1 495 000 $ pour la réalisation des travaux de remplacement de la chaussée, de construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et d'un poste de pompage sanitaire sur la rue Terrasse Martin et sur une partie du Chemin du Bord-du-Lac dans l'arrondissement de L'Île Bizard- Sainte-Geneviève.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2021-03-26 08:02

Signataire : Pierre Yves MORIN

_____

directeur d'arrondissement par intérim
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1210543001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 1 495 000 $ pour la réalisation des travaux de remplacement de la chaussée, de construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et d'un poste de pompage sanitaire sur la rue Terrasse Martin et sur une partie du Chemin du Bord-du-Lac dans l'arrondissement de L'Île Bizard-Sainte-Geneviève.

CONTENU

CONTEXTE

L'infrastructure routière existante de la rue Terrasse Martin est désuète et nécessite des travaux de réfection dans les meilleurs délais. Les citoyens de la rue Terrasse Martin ne sont pas desservis par un égout sanitaire public, et donc, suite à une demande insistante de ces derniers et l'accord de la majorité à défrayer les sommes d'argent nécessaires pour la construction de l'égout sanitaire et le poste de pompage confirmé par les résultats du sondage individuel organisé par l'arrondissement, l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève a sollicité les services de la firme ''AXOR Experts-Conseil'' (AEC), conformément à l'entente-cadre 2019-09, pour l'élaboration des plans et devis pour la reconstruction de la chaussée ainsi que la construction d'un nouvel égout sanitaire et pluvial avec un poste de pompage sanitaire.
Initialement, le drainage de la terrasse Martin devait se faire par les fossés existants, avec un reprofilage à certains endroits. Suite au relevé d'arpentage, plusieurs contraintes ont été relevées au drainage de la rue. L'arrondissement a donc demandé à AEC de lui proposer une alternative pour améliorer l'écoulement des eaux de ruissellement.

L'alternative la plus viable techniquement et la moins dispendieuse était de construire un égout pluvial au centre de la rue avec un nouvel émissaire pluvial et un système de contrôle qualitatif des eaux de pluie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 28 281 (GDD 1190543004): Accorder un contrat à ''AXOR Experts-Conseil'', conformément à l'entente-cadre 2019-09, pour l'élaboration des plans et devis pour la reconstruction de la chaussée ainsi que la construction d'un nouvel égout sanitaire avec un poste de pompage de la rue Terrasse Martin, pour un montant de 210 052,43 $, t.t.i., plus 15 % de budget contingent, totalisant une somme de 241 560,29 $, t.t.i.

DESCRIPTION

Le projet dans sa globalité consiste en la construction d'approximativement:
- 1000 m d'égout sanitaire;

- 1000 m de chaussée en reconstruction totale;
- 630 m d'égout pluvial;
- 370 m de chaussée en réfection de coupe;
- un poste de pompage sanitaire.

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 1 495 000 $ représentant la part des citoyens qui bénéficient du projet pour financer les travaux cités ci-dessous. La partie du montant, en complément de celle versée par les citoyens bénéficiaires du projet, pour réaliser complètement le projet sera versée par l'arrondissement.

Ce règlement d'emprunt permettra de financer partiellement le projet pour la construction de :

- l'égout sanitaire;
- l'égout pluvial;
- un poste de pompage sanitaire.

Une taxe d'améliorations locales, représentant partiellement le coût des travaux d'installation d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et d'un poste de pompage sanitaire, sera prélevée entre les propriétaires visés sur la base de la superficie des immeubles.

JUSTIFICATION

Les résidents de la rue Terrasse Martin ne sont pas desservis par le réseau d'égout sanitaire de l'arrondissement. Ils possèdent des systèmes individuels d'évacuation de leurs eaux usées, lesquelles, selon l'affirmation des résidents, ne fonctionnent pas adéquatement et ne respectent pas les nouvelles normes du ministère de l'environnement et des changements climatiques (MELCC). La chaussée est en très mauvais état et le système de drainage initialement par fossés n'existent plus. La construction d'un égout pluvial, d'un système de traitement qualité des eaux et d'un émissaire est indispensable pour drainer correctement la rue et respecter les règles de rejet des eaux pluviales du MELCC.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt est de 20 ans, conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations de la Ville de Montréal.
Le mode de répartition du coût des travaux entre les propriétaires visés par la taxe (voir bassin de taxation à l'annexe A du règlement) sera établi en fonction de la superficie des immeubles, telle que portée au rôle d'évaluation foncière en vigueur.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N\A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N\A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N\A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt: 19 avril 2021
Adoption: 17 mai 2021
Approbation MAMH:

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Nathalie HAMEL, Service des finances
Noureddine HANOUZ, Service de l'eau

Lecture :

Nathalie HAMEL, 22 février 2021
Noureddine HANOUZ, 19 février 2021
Hermine Nicole NGO TCHA, 19 février 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514.620.6941
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-21

Pierre Yves MORIN
directeur d'arrondissement par intérim

Tél : 514-620-6779
Télécop. : 000-0000

Arrondissement L'Île-Bizard Sainte-Geneviève

Direction d'arrondissement

Bureau des projets d'ingénierie

proportion Ville-citoyens variante finale

Option avec égout pluviale au centre de la rue et Jelly fish-

Description	Montant	TPS	TVQ	Total	Ville	citoyens	Remarque
Plans et devis et rapport géotechnique	231 000,00 $	11 550,00 $	23 042,25 $	265 592,25 $	174 053,60 $	91 538,65 $	
Surveillance des travaux	50 000,00 $	2 500,00 $	4 987,50 $	57 487,50 $	37 673,94 $	19 813,56 $	
Drainage de la chaussée	610 050,00 $	30 502,50 $	60 852,49 $	701 404,99 $	350 702,49 $	350 702,49 $	
Jelly fish et émissaire	283 140,00 $	14 157,00 $	28 243,22 $	325 540,22 $	325 540,22 $		
TERRASSE MARTIN :ÉGOUT SANITAIRE	368 150,00 $	18 407,50 $	36 722,96 $	423 280,46 $		423 280,46 $	
TERRASSE MARTIN : CHAUSSÉE	639 550,00 $	31 977,50 $	63 795,11 $	735 322,61 $	735 322,61 $		
TERRASSE MARTIN : CIRCULATION ET DIVERS	86 000,00 $	4 300,00 $	8 578,50 $	98 878,50 $	64 799,17 $	34 079,33 $	
CHEMIN BORD-DU-LAC : ÉGOUT SANITAIRE	162 275,00 $	8 113,75 $	16 186,93 $	186 575,68 $	186 575,68 $		
CHEMIN BORD·DU·LAC : CHAUSSÉE ET BORDURE	287 850,00 $	14 392,50 $	28 713,04 $	330 955,54 $	330 955,54 $		
CHEMIN BORD DU LAC :CIRCULATION ET DIVERS	41 000,00 $	2 050,00 $	4 089,75 $	47 139,75 $	30 892,63 $	16 247,12 $	
Contingences (10%)	145 782,50 $	7 289,13 $	14 541,80 $	167 613,43 $	109 844,02 $	57 769,41 $	
STATION DE POMPAGE TM (incluant contingences 10%)	338 289,00 $	16 914,45 $	33 744,33 $	388 947,78 $	97 236,94 $	291 710,83 $	
Total	3 243 086,50 $	162 154,33 $	323 497,88 $	3 728 738,70 $	**2 443 596,84 $**	**1 285 141,86 $**	

L'Île-Bizard Sainte-Geneviève Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 2 février 2021	Résolution: CA21 28 026

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction de la chaussée et de l'émissaire pluvial ainsi que la construction d'un nouvel égout sanitaire avec un poste de pompage, sur la rue Terrasse Martin, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2021-2023 du Service de l'eau, Direction des Réseaux d'Eau (DRE) et du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM).

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Normand MARINACCI

Et résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève prenne en charge la coordination, la réalisation et la surveillance des travaux visant la reconstruction de la chaussée et de l'émissaire pluvial ainsi que la construction d'un nouvel égout sanitaire avec un poste de pompage, sur la rue Terrasse Martin, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2021-2023 du Service de l'eau, Direction réseaux d'eau (DRE) et du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1217474005

Normand MARINACCI
_____
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 3 février 2021

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1210543001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 1 495 000 $ pour la réalisation des travaux de remplacement de la chaussée, de construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et d'un poste de pompage sanitaire sur la rue Terrasse Martin et sur une partie du Chemin du Bord-du-Lac dans l'arrondissement de L'Île Bizard-Sainte-Geneviève.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

HP - 1210543001 - travaux rue Terrasse Martin.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-589-7285

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-25

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-589-7285
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 495 000 $ POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT SANITAIRE, D'UN ÉGOUT PLUVIAL ET D'UN POSTE DE POMPAGE SANITAIRE SUR LA RUE TERRASSE MARTIN ET SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DU BORD-DU-LAC DANS L'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD–SAINTE-GENEVIÈVE

Vu le paragraphe 1º du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 1 495 000 $ est autorisé pour le financement des travaux de construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et d'un poste de pompage sanitaire sur la rue Terrasse Martin et sur une partie du chemin du Bord-du-Lac dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, compris au bassin de taxation montré à l'annexe A, une taxe spéciale à un taux suffisant pour assurer le remboursement de l'emprunt, répartie en fonction de la superficie de ces immeubles, telle que portée au rôle d'évaluation foncière en vigueur chaque année.

Dans le cas d'immeubles non imposables compris au bassin de taxation montré à l'annexe A, le coût attribué à ces immeubles est à la charge de l'ensemble des immeubles imposables situés sur le territoire de l'arrondissement et réparti en fonction de la valeur foncière de ces immeubles telle que portée au rôle d'évaluation foncière en vigueur chaque année.

Cette taxe sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la taxe foncière générale.

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ANNEXE A
PLAN DU BASSIN DE TAXATION

GDD1210543001

ANNEXE A

PLAN DU BASSIN DE TAXATION

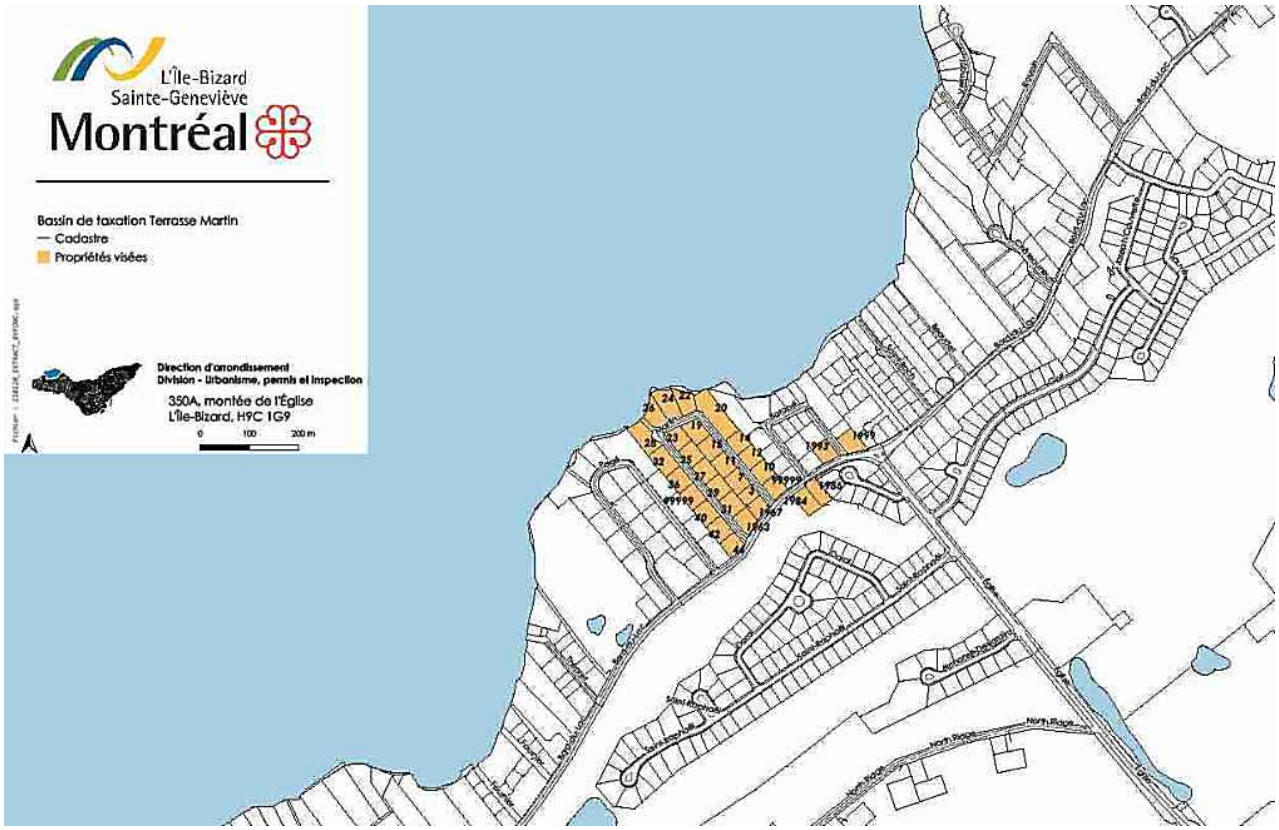

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.03

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1215950001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Aménagement et design urbain
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain et l'acquisition d'immeubles » dans le cadre d'interventions municipales dans des secteurs stratégiques

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain et l'acquisition d'immeubles »

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-01 14:24

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1215950001**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Aménagement et design urbain
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain et l'acquisition d'immeubles » dans le cadre d'interventions municipales dans des secteurs stratégiques

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier est coordonné par la Direction de l'urbanisme (DU) du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM).
En intervenant dans les secteurs en planification, les projets urbains et les projets patrimoniaux, la DU vise à améliorer la qualité du cadre de vie des citoyen-ne-s dans une perspective de transition écologique et de relance économique, conformément aux objectifs municipaux. Par ailleurs, la transformation de ces secteurs répond à la volonté de la Ville de créer les conditions gagnantes favorisant les investissements privés et publics, et contribuant ainsi à la création de richesse collective. Ainsi, ce budget doit permettre d'assurer, avec agilité, la réalisation d'interventions dans l'ensemble du portefeuille des secteurs stratégiques et des projets urbains de la DU tels qu'inscrits au PDI 2021-2030 de la Ville centrale.

Le présent dossier décisionnel vise à adopter un règlement d'emprunt de 60 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructure et d'aménagement urbain et l'acquisition d'immeubles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 1219 - 9 décembre 2020 - Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet ville centrale);
CM18 1390 - 19 novembre 2018 - Adoption - Règlement déterminant les secteurs de planification urbaine sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et les fins pour lesquelles des immeubles peuvent y être ainsi acquis; Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009);
CM18 1380 - 19 novembre 2018 - Résolution du conseil de la Ville de Montréal désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et les fins pour lesquelles ils peuvent être ainsi acquis dans certains secteurs de planification urbaine.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à adopter un règlement d'emprunt de 60 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructure et d'aménagement urbain et l'acquisition

d'immeubles.
Découlant à la fois du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (2015) et des priorités municipales établies en 2018 et 2020, plusieurs interventions dans les secteurs en cours de planification ou en cours de mise en oeuvre nécessiteront des investissements au cours des dix prochaines années, incluant notamment des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public et l'acquisition d'immeubles ou de terrains, en cohérence avec la stratégie immobilière de la DU, par l'entremise, entre autres, du droit de préemption. Le règlement d'emprunt, objet du présent dossier, permettra de répondre avec agilité aux attentes des citoyen-ne-s et aux priorités municipales.

Parmi les secteurs en planification se trouvent :

- Quartier Namur-Hippodrome;
- Bridge-Bonaventure;
- Louvain Est;
- Partie Nord de l'Île-des-Soeurs;
- Lachine-Est.

D'autres secteurs prioritaires sont également visés, notamment :

- Abords des voies ferrées : Plateau Est et Rosemont;
- Bellechasse;
- Assomption Nord, Assomption Sud–Longue-Pointe;
- Anjou-Langelier;
- Quartier Des Faubourgs.

Quant aux projets urbains en cours de mise en oeuvre, notons principalement :

- MIL Montréal;
- Griffintown;
- le Triangle;
- Place des Montréalaise;
- Pôle Gérald-Godin.;
- Les abords du CUSM

Enfin, de nombreux projets patrimoniaux sont parties intégrantes du portefeuille de projets de la DU.

Une stratégie immobilière concertée

La DU vise, par une stratégie immobilière établie en concertation avec le Service de la gestion et de la planification immobilière, à conjuguer différents mécanismes d'acquisition.

Ainsi, s'ajoutant aux acquisitions stratégiques négociées de gré à gré et à certaines transactions faites par l'entremise d'une expropriation, le droit de préempter un immeuble permet de protéger les intérêts de la Ville en obtenant un droit de premier refus sur certains immeubles dont l'acquisition est planifiée à moyen terme, mais non requise dans l'immédiat. Essentiellement, l'objectif de la DU est de pouvoir réaliser des transactions immobilières au moment opportun pour le propriétaire, à la valeur marchande de l'immeuble, et de minimiser le recours aux mécanismes d'expropriation, généralement plus dispendieux pour la Ville. Ainsi, ces fonds additionnels permettent de minimiser le risque, pour la Ville, de perdre des occasions d'acquisition avantageuses offertes par le droit de préemption.

JUSTIFICATION

Le mise en vigueur du règlement d'emprunt de 60 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain et l'acquisition d'immeubles permettra notamment au Service de l'urbanisme et de la mobilité de réaliser les travaux tels qu'inscrits au PDI 2021-2030 de la Ville centrale.
Aux principaux secteurs prioritaires et projets urbains pourront s'ajouter des priorités d'interventions identifiées par les instances notamment dans les secteurs des Abords des voies ferrées - Plateau Est, Bridge-Bonaventure (Black Rock), Assomption Nord, Bellechasse, les abords du CUSM (intersection Décarie et Maisonneuve) ou le pôle Gérald-Godin. Les interventions dans ces secteurs couvrent le domaine public et privé de la Ville, et l'encadrement du développement privé dans les secteurs identifiés. Elles permettront, sans s'y limiter, d'améliorer la qualité des milieux de vie, de bonifier la mobilité active, collective et véhiculaire, et de générer des retombées économiques et sociales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement des projets précités, tels qu'inscrits au PDI 2021-2030 de la Ville centrale.
Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses d'immobilisations. Les dépenses associées à ces travaux seront entièrement assumées par la ville centrale. Toutefois, il est à noter que le présent règlement d'emprunt couvre partiellement les sommes requises pour mener à terme les projets visés.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans, conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil municipal par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce règlement d'emprunt permettra de soutenir la mise en œuvre des interventions municipales dans les secteurs stratégiques afin de créer des quartiers conviviaux et favoriser la diversité des activités urbaines ainsi que la mobilité active.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est essentielle, notamment pour assurer la mise en œuvre de la vision de la Ville en matière d'intervention dans les secteurs stratégiques, en cohérence avec ses plans, politiques et stratégies.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Il n'y a pas d'impacts liés à la COVID-19 sur le présent dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - règlement d'emprunt (conseil municipal) : 19 avril 2021

- Adoption du règlement d'emprunt (conseil municipal) : mai 2021

- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : T3 2021
- Prise d'effet :T3 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Francine FORTIN, Service de la gestion et de la planification immobilière
Annie GERBEAU, Service des affaires juridiques

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel CORBEIL
Conseiller en aménagement

Tél : 514 894-8009
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-12

Karim CHAREF
Chef de division par interim

Tél : 514 872-8109
Télécop. : 514 872-1598

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514-501-8756
Approuvé le : 2021-04-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2021-04-01

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1215950001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Aménagement et design urbain
Objet :	Adopter un règlement intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain et l'acquisition d'immeubles » dans le cadre d'interventions municipales dans des secteurs stratégiques

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

HP - 1215950001 - Travaux infra. et acquisitions imm..doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-589-7285

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-16

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-589-7285
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 60 000 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET L'ACQUISITION D'IMMEUBLES

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 60 000 000 $ est autorisé afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain et l'acquisition d'immeubles pour toutes fins municipales telles que la constitution d'une réserve foncière et la construction d'équipements collectifs, de rues et d'espaces publics.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue par le présent règlement.

_____

GDD1215950001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1215950001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Aménagement et design urbain
Objet :	Adopter un règlement intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain et l'acquisition d'immeubles » dans le cadre d'interventions municipales dans des secteurs stratégiques

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

RE 1215950001 projet 40183.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Agent comptable analyste
Tél : 872-4014

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-29

Fidel COTÉ-FILIATRAULT
Conseiller budgétaire
Tél : 872-
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 43.01

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1217252002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier le règlement 20-041 visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial afin d'y ajouter une zone de logement abordable

Il est recommandé :
- d'adopter le projet de règlement modifiant le règlement 20-041 visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial afin d'y ajouter une zone de logement abordable;
- de poursuivre la procédure d'adoption conformément aux règles de l'arrêté ministériel 433-2021 du 21 mars 2021 en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (article 125 RLRQ, c. A-191) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-04-27 14:25

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1217252002**

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier le règlement 20-041 visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial afin d'y ajouter une zone de logement abordable

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement 20-041 (Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial, aussi appelé Règlement pour une métropole mixte) prévoit des exigences en matière de logement abordable pour tous les projets résidentiels de plus 450 m² qui se situent à l'intérieur d'une zone abordable 1 ou 2 identifiée à ce même règlement. À l'action 2.3 de l'orientation 1 («Assurer une offre de logements diversifiée et équilibrée qui répond aux besoins des ménages montréalais»), il est prévu au Plan d'urbanisme que des exigences additionnelles en matière de logement abordable s'appliquent progressivement dans certains secteurs en lien avec les nouvelles possibilités de densification résidentielle qu'il offrira.

Conformément à l'action 2.3, lorsqu'une modification du Plan d'urbanisme a pour effet de hausser significativement la densité résidentielle dans un secteur, il y a lieu de modifier le règlement 20-041 pour y ajouter une zone de logement abordable.

Les balises suivantes ont été élaborées afin de guider les modifications futures du règlement 20-041. Ces balises ont été formulées dans le dossier décisionnel du règlement (1207252001).

Impact de la modification au Plan d'urbanisme	**Exigence associée**
Modification du coefficient d'occupation du sol ou de la hauteur (calculée en mètres ou en étages) permettant de hausser la superficie résidentielle constructible de 20 % à 40 %, en tenant compte des autres paramètres du Plan d'urbanisme (zone abordable 1)	10 % de logement abordable
Modification du coefficient d'occupation du sol ou de la hauteur (calculée en mètres ou en étages) permettant de hausser la superficie résidentielle constructible de plus de 40 %, en tenant compte des autres paramètres du Plan d'urbanisme (zone abordable 2)	20 % de logement abordable
Changement d'affectation afin d'autoriser la composante résidentielle (zone abordable 2)	20 % de logement abordable

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 16 0103 (2021-04-06) - Avis de motion et adoption du projet de « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 1 350 949 du cadastre du Québec et l'adresse civique 480, avenue Querbes.
CM21 0103 (2021-01-26) - Adoption du règlement intitulé « Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial »

CM20 1192 (2020-11-17) - Modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin de définir les orientations aux fins de l'adoption d'un Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial

DESCRIPTION

La modification consiste à remplacer l'annexe B du règlement afin d'ajouter une zone de logement abordable 2 à l'emplacement correspondant au lot numéro 1 350 949 du cadastre du Québec. Une zone de logement abordable 2 correspond à une exigence de 20% de logement abordable.
Un tableau et une carte illustrant cette modification sont inclus en pièce jointe.

JUSTIFICATION

L'arrondissement d'Outremont prévoit effectuer une modification au Plan d'urbanisme afin d'autoriser un projet de conversion d'un immeuble institutionnel en immeuble multifamilial avec une composante garderie. La modification prévue au Plan d'urbanisme aura pour effet de doubler le potentiel constructible résidentiel sur le lot visé.
Sur la base des balises mises de l'avant dans le dossier décisionnel 1207252001, cette modification doit donner lieu à la création d'une zone de logement abordable 2. Ces balises ont guidé la création des zones de logement abordable qui apparaissent déjà au règlement. La présente modification s'inscrit donc en cohérence avec ces décisions antérieures.

Rappelons que les balises mises en place pour la création des zones abordables reposent sur l'analyse des retombées financières d'une modification de densité. Les exigences en logement abordable se concentrent uniquement dans les secteurs où une modification du Plan d'urbanisme a haussé la densité résidentielle. Les économies d'échelle et la valeur créées par la hausse du potentiel constructible dans ces secteurs permettent de compenser le coût des logements abordables exigés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette modification s'inscrit dans la continuité de la mise en oeuvre du règlement 20-041, lequel contribue à assurer une offre résidentielle suffisante, équilibrée et diversifiée, respectant la capacité de payer des ménages.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sur la base de la superficie résidentielle estimée du projet à développer, laquelle s'élève à 13 500 m², les engagements en logement abordable pourraient prendre la forme de :

- Environ 2 700 m² de logement abordable (plus ou moins 30 logements) sur l'emplacement du projet ou environ 3 000 m² de logement abordable (plus ou moins 33 logements) sur un autre emplacement, à moins de 2 km.
- Une contribution financière d'environ 850 000 $.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication a été mis au point avec le Service des communications, dans la continuité des communications effectuées dans le cadre du Règlement 20-041.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conformément au décret 433-2021 du 21 mars 2021, l'assemblée publique prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est remplacé par une consultation écrite d'une durée de 15 jours. La consultation se tiendra par le biais du site web de la Ville.

- Parution de l’avis publique - 18 mai
- Accès à la documentation - 18 mai
- Consultation écrite d’une durée de 15 jours : 18 mai au 1er juin
- Adoption du règlement - 14 juin

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Tom FLIES, Outremont
Caroline LÉPINE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Tom FLIES, 26 avril 2021
Caroline LÉPINE, 23 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurent LUSSIER
Conseiller en développement - habitation

Tél : 514-872-2559
Télécop. : 514 872-3883

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-21

Martin ALAIN
Chef de division

Tél : 514 872-3488
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2021-04-27

Résumé des modifications au Plan d'urbanisme - Lot 1 350 949



No Secteur	**Type de modification**	Modification concernée	Hausse estimée de potentiel constructible	Impact
1	Hausse du potentiel constructible	hauteur max passe de 3 à 6 étages	100%	Zone de logement abordable 2 (20%)

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1217252002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Objet :	Modifier le règlement 20-041 visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial afin d'y ajouter une zone de logement abordable

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièce jointe

FICHIERS JOINTS

Règlement modifiant le RMM_26 avril 2021.docxAnnexe 1.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-26

Jean-Philippe GUAY
Avocat et chef de division
Tél : 514 872-6396
Division : Division Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
20-041-1

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT VISANT À AMÉLIORER L'OFFRE EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL, ABORDABLE ET FAMILIAL (20-041)

Vu les articles 145.30.1 à 145.30.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

À l'assemblée du 2021, le conseil de la Ville de Montréal décrète ce qui suit :

1. Le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) est modifié par le remplacement de son annexe B par l'annexe 1 jointe au présent règlement.

ANNEXE 1
ANNEXE B INTITULEE « ZONES DE LOGEMENT ABORDABLE »

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans le XXXXXX.

Zones de logement abordable

Montréal
Service de l'habitation
avril 2021

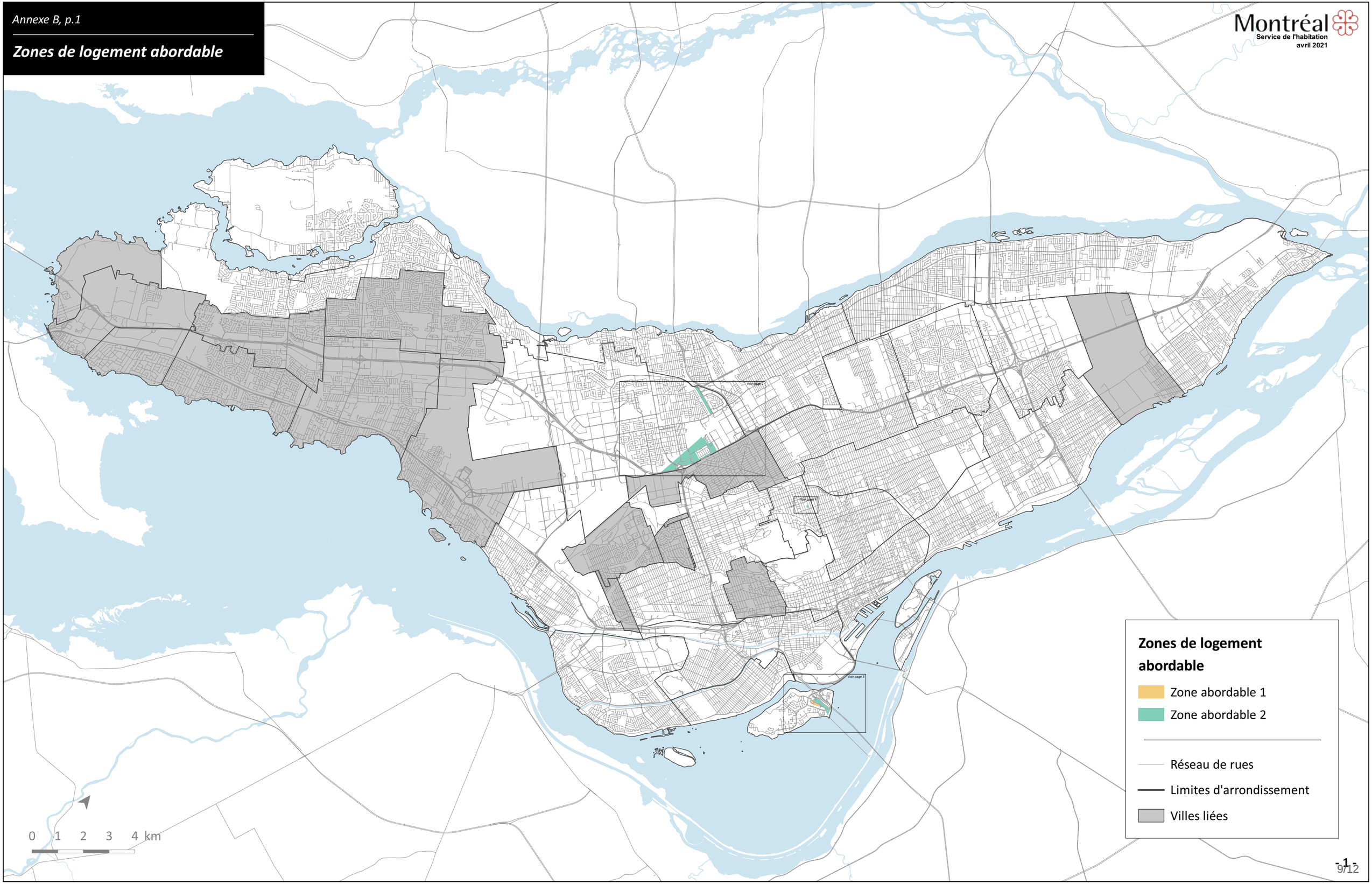

Zones de logement abordable

Montréal
Service de l'habitation
septembre 2020

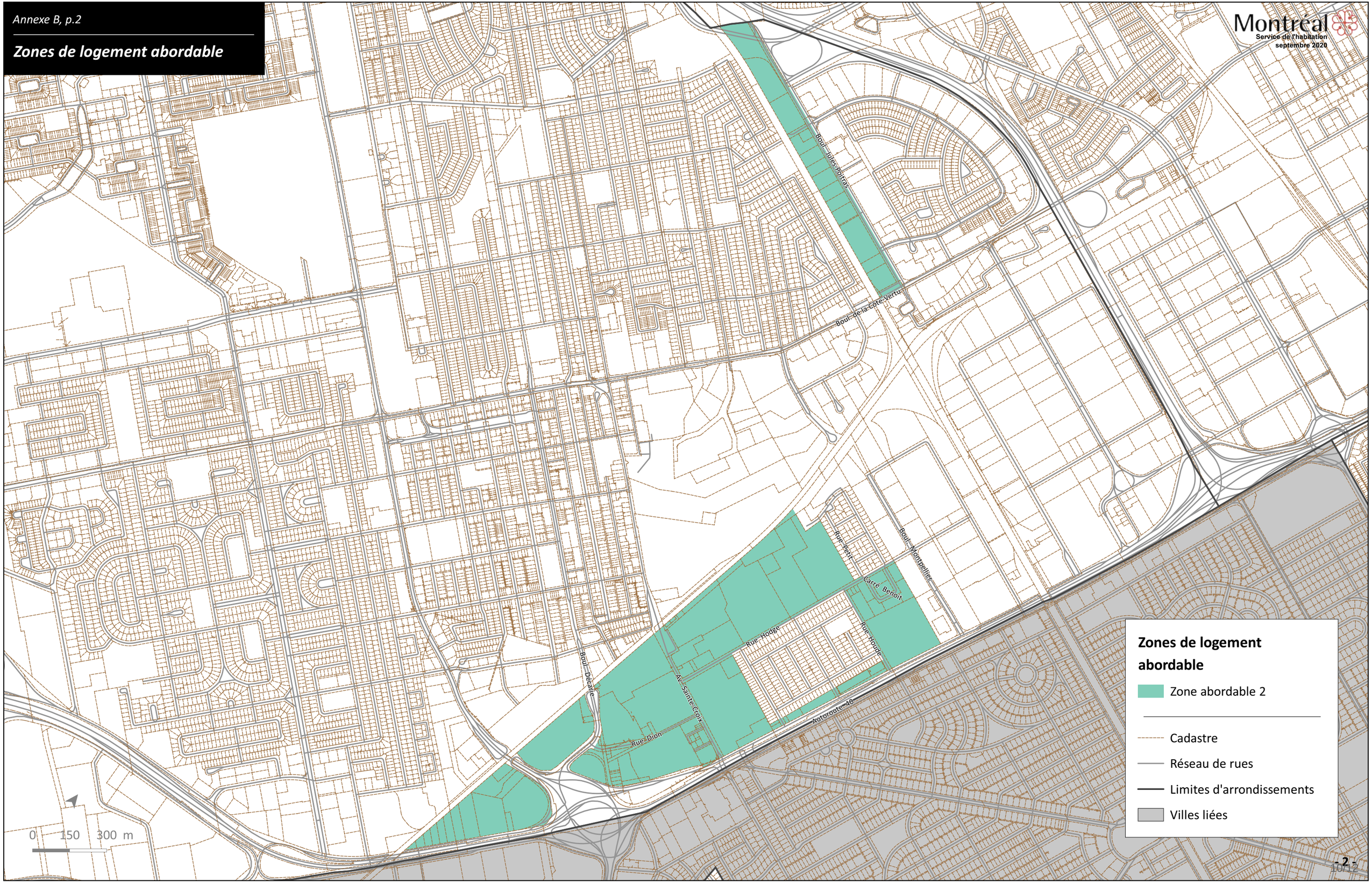

Zones de logement abordable

Montréal
Service de l'habitation
octobre 2020

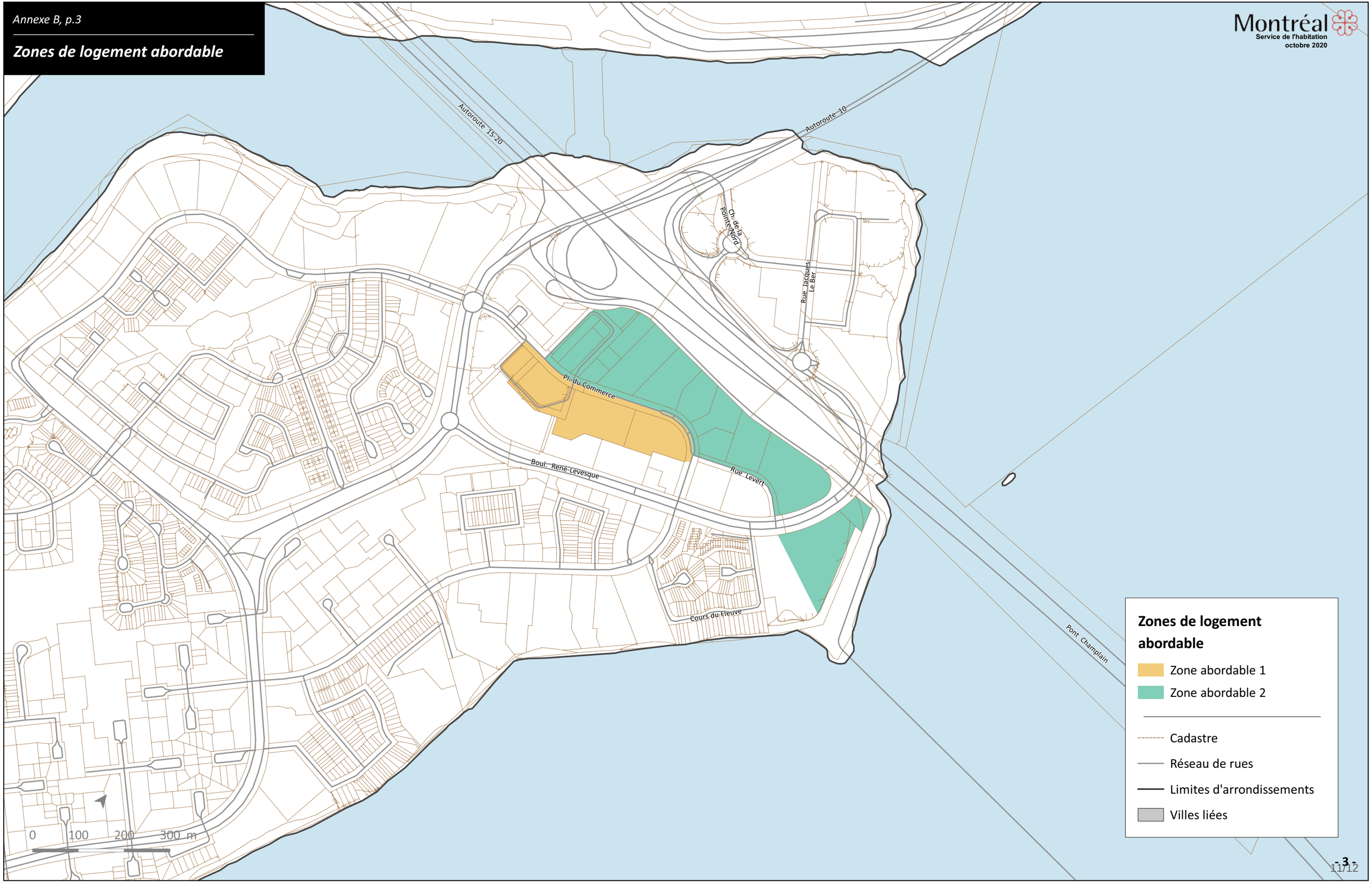

Zones de logement abordable

Montréal
Service de l'habitation
avril 2021

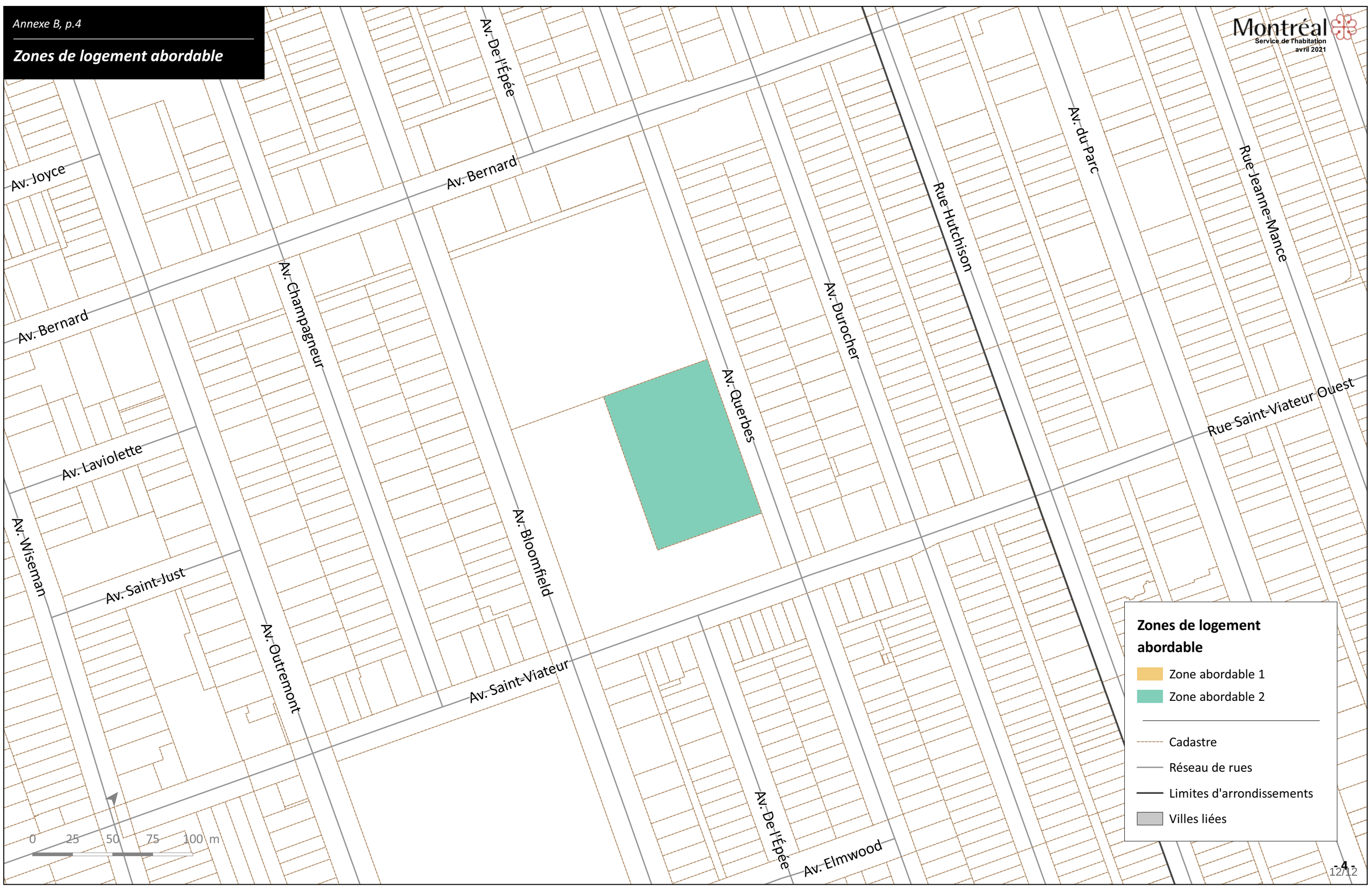

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 44.01

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1208770046

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de créer un nouveau secteur de densité à même le secteur 02-04, dans le secteur du parc Jean-Desprez sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou

Il est recommandé :
d'adopter, sans changement, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de créer un nouveau secteur de densité à même le secteur 02-04, dans le secteur du parc Jean-Desprez sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, pour adoption par le conseil municipal, conformément à l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-14 20:53

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 13 avril 2021	Résolution: CA21 12102

Transmettre, sans changement, le projet de « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de créer un nouveau secteur de densité à même le secteur 02-04, dans le secteur du parc Jean-Desprez sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, pour adoption par le conseil municipal, conformément à l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

Considérant qu'une consultation écrite a été tenue du 27 mars au 10 avril 2021 et les commentaires reçus lors de cette consultation;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De transmettre, sans changement, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de créer un nouveau secteur de densité à même le secteur 02-04, dans le secteur du parc Jean-Desprez sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, pour adoption par le conseil municipal, conformément à l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

ADOPTÉE

40.15 1208770046

Nataliya HOROKHOVSKA
_____
Secrétaire d'arrondissement par intérim

Signée électroniquement le 14 avril 2021

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1208770046

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de créer un nouveau secteur de densité à même le secteur 02-04, dans le secteur du parc Jean-Desprez sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou

CONTENU

CONTEXTE

Considérant qu'une consultation écrite a été tenue du 27 mars au 10 avril 2021 et les commentaires reçus lors de cette consultation, ce sommaire addenda vise à transmettre, sans changement, le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de créer un nouveau secteur de densité à même le secteur 02-04, dans le secteur du parc Jean-Desprez sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, pour adoption par le conseil municipal, conformément à l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nataliya HOROKHOVSKA
secrétaire recherchiste

514 493 8005
Tél :
Télécop. : 000-0000

RAPPORT DE CONSULTATION ÉCRITE

« Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin de créer la zone P–312 et d'ajouter la grille des usages et des normes

« Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de créer un nouveau secteur de densité à même le secteur 02-04, dans le secteur du parc Jean-Desprez sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou

Mise en contexte

Le conseil d'arrondissement a adopté à sa séance du 22 mars 2021, le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin de créer la zone P-312 et d'ajouter la grille des usages et des normes », ainsi que le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de créer un nouveau secteur de densité à même le secteur 02-04, dans le secteur du parc Jean-Desprez sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou.

L'objet du « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) », vise à créer la zone « P–312 » aux dépens de la zone « P-310 » et d'ajouter une nouvelle grille de spécifications de la zone « P–312 ».

L'objet du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » vise à créer le secteur établi 02-11 à même le secteur établi 02-04 dans le secteur du parc Jean-Desprez, situé sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou.

En vertu de l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020, numéro 2020-074, du ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2), toute procédure, autre que référendaire, qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Déroulement de la consultation écrite

Un avis public a été publié sur le site Internet de l'arrondissement d'Anjou le 26 mars 2021 décrivant l'objet de ces règlements et invitant les personnes désirant s'exprimer à ce sujet à transmettre leurs observations ou commentaires par courriel ou par la poste.

La consultation écrite s'est tenue du 27 mars au 10 avril 2021 inclusivement. À l'expiration de la période prévue pour la consultation, les commentaires ci-dessous ont été reçus. Ils sont reproduits ici textuellement**.** Toutefois les renseignements nominatifs (noms et coordonnées) ont été retirés.

Le présent rapport est annexé aux dossiers décisionnels 1208770046 et 1208770048.

Fait à Montréal, le 12 avril 2021.

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement par intérim

01-	*31 mars 2021, 13 h 07*	Bonjour, Le projet remplit un besoin d'ajouter une école secondaire dans l'arrondissement d'Anjou. L'école sera collée sur la voie de service de l'autoroute 40 et la carte intitulée La synthèse des enjeux locaux montre un lien cyclable vers le viaduc Bourget. Le sommaire décisionnel indique que le projet permet d'améliorer la mobilité active en se rattachant directement au réseau cyclable de l'arrondissement. Le projet va-t-il permettre de développer le réseau cyclable en implantant le lien cyclable vers le viaduc Bourget? La grille de spécifications pour la zone P-312 indique des marges de 0 mètres, cela veut-il dire que le projet d'école pourra être collé sur les zones voisines? Le sommaire décisionnel ne mentionne pas les impacts de circulation du projet dans le secteur. Le comité de circulation a-t-il analysé le projet? La voie de service sera-t-elle à 30 km/hr devant l'école? Merci **Réponse :** La construction de l'école secondaire est un projet de la SQI et du CSSPI alors que la planification d'un lien cyclable sur le viaduc Bourget est de la compétence de la Ville de Montréal. Donc, les deux projets ne sont pas nécessairement liés. Pour les marges 0, celles-ci sont calculées à partir des limites du terrain et non de la zone. La nouvelle zone projetée n'est pas contiguë à une zone résidentielle, car la butte et le sentier multifonctionnel demeurent dans la zone P-310, c'est-à-dire le parc. Dans le sommaire décisionnel, en annexe, la fiche de présentation du projet de l'école comprend un résumé d'une étude de circulation effectuée dans le cadre de ce projet. Un centre de service séparera l'école de la voie de desserte de l'autoroute. Ainsi, l'école sera en retrait de plus de 180 mètres de la voie de desserte. Il demeure que le comité de circulation pourra faire ses recommandations.

Les courriels reçus après l'échéance de la période de consultation ne sont pas inclus à ce rapport.
Aucun commentaire reçu par la poste.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 44.01

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1208770046

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de créer un nouveau secteur de densité à même le secteur 02-04, dans le secteur du parc Jean-Desprez sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou

Considérant que la population de l'arrondissement d'Anjou se renouvelle et que la clientèle scolaire augmente rapidement;
Considérant que les études du CSSPI confirment le manque de classes de niveau secondaire pour le territoire d'Anjou, soit 1 649 places manquantes pour l'année scolaire 2023-24;
Considérant que dès la rentrée scolaire 2021-22, des roulottes de chantier seront utilisées pour accueillir des élèves;
Considérant que le territoire de l'arrondissement d'Anjou est presque entièrement construit;
Considérant que c'est le seul terrain disponible pour accueillir un tel établissement;
Considérant que les coûts élevés d'une expropriation pour obtenir un terrain appartenant à un propriétaire privé;
Considérant que le projet est adjacent au plus grand secteur résidentiel de l'arrondissement d'Anjou;
Considérant que l'école est destiné à des élèves provenant seulement du territoire de l'arrondissement d'Anjou;
Considérant qu'il serait judicieux de planifier la création de parcs et d'espaces verts dans ou à proximité des écoterritoires afin de bonifier des secteurs déjà voués à la mise en valeur du milieu naturel et de favoriser l'interconnectivité des milieux naturels;
Considérant que la superficie totale des terrains pouvant potentiellement être aménagés en espace vert dans l'est de l'île de Montréal atteint dans ou à proximité des écoterritoires environ 1 852 441 mètres carrés (19 939 509 pieds carrés);
Considérant que le projet va créer 180 emplois lors de l'ouverture de l'école;
Considérant que la présence de lignes d'autobus à proximité;
Considérant que la STM est ouverte à bonifier son offre de service;
Considérant que le projet permet d'améliorer la mobilité active en se rattachant directement au réseau cyclable de l'arrondissement;

IL EST RECOMMANDÉ

Le conseiller _____ donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente du conseil municipal, il sera adopté le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de créer un nouveau secteur de densité à même le secteur 02-04, dans le secteur du parc Jean-Desprez sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou.

D'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de créer un nouveau secteur de densité à même le secteur 02-04, dans le secteur du parc Jean-Desprez sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou.

De mandater la secrétaire d’arrondissement pour tenir une consultation écrite.

Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Signé par Marc DUSSAULT **Le** 2021-03-19 09:41

Signataire : Marc DUSSAULT

_____

directeur(trice) d'arr. (arr. < 60 000)
Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1208770046**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de créer un nouveau secteur de densité à même le secteur 02-04, dans le secteur du parc Jean-Desprez sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou

CONTENU

CONTEXTE

Dans les dernières années, le Centre de services scolaires de la Pointe-de-l'Île (CSSPI), en collaboration avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, a déterminé ses futurs besoins pour sa clientèle scolaire. La présentation « Clientèle et infrastructure 2023-2024 », réalisée en 2019, du CSSPI précise que l'école secondaire existante sur le territoire de l'arrondissement pouvait alors accueillir un maximum de 1 508 élèves.
En tenant compte du nombre d'enfants de niveau primaire actuellement présent sur le territoire, et ce, sans tenir compte de l'immigration, le CSSPI prévoit cependant devoir accueillir 2 594 élèves angevins de niveau secondaire pendant l'année scolaire 2023-24. Présentement, l'école secondaire Anjou existante accueille aussi des étudiants de l'extérieur de l'arrondissement. En prenant en considération ce fait, plus de 3 557 étudiants de niveau secondaire devraient être accueillis par la seule école francophone publique existante sur le territoire d'Anjou. Ainsi, en tenant compte des capacités actuelles d'accueil, dès l'année scolaire 2023-24, il manquera un total de 1 649 places de niveau secondaire sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou.

Par conséquent, le CSSPI projette construire une école dans un terrain non aménagé de l'arrondissement d'Anjou pour répondre à cette demande. De surcroît, rappelons-le, ces données ne tiennent pas compte de l'immigration. Il est à noter que ce terrain non aménagé fait partie officiellement d'un parc.

Afin d'accueillir ce projet, une cession de terrains doit être conclue entre le CSSPI et la Ville de Montréal. La cession de terrains concerne les lots suivants :

- 1 110 503, 1 110 504, 1 110 505, 1 110 506, 1 110 507, 1 110 510, 1 110 525, 1 114 667 et 3 649 2719.

Le lot 4 919 612 appartient à la compagnie Lafarge et des démarches sont en cours afin que la Ville devienne propriétaire et qu'elle le cède au CSSPI. (Voir sommaire 1187723001.)

Par la suite, un nouveau lotissement viendra créer les nouveaux lots à être cédés et ceux qui demeureront la propriété de la Ville de Montréal.

Présentement, au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), le site visé est situé dans le secteur établi 02-10 où les paramètres de construction limitent les bâtiments à deux étages hors sol.

Le présent sommaire vise une modification au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047). Plus précisément, cette modification touche à deux des quatre paramètres du Plan d'urbanisme applicables à l'arrondissement, soit :

- la synthèse des enjeux locaux : retirer le site visé de la carte;

- la densité de construction : création du nouveau secteur établi 02-11 correspondant au site visé par la cessation de terrains et qui comprend les paramètres de construction suivants : bâti de deux à cinq étages hors sol, implantation isolée et taux d'implantation au sol faible ou moyen;

- les parcs et espaces verts : retirer le site visé de la carte 2.5.1 intitulée « Les parcs et espaces verts ».

Ce sommaire est lié au sommaire 1208770048 dont l'objet est l'adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » afin de créer la zone P-311 et d'y ajouter la grille des spécifications.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) a été adopté le 23 novembre 2004 et il est entré en vigueur le 10 décembre 2004.

DESCRIPTION

Le projet propose la construction d’une école secondaire, d’un Centre de service éducatif et de deux chemins privés, soit les chemins Roger-Rousseau, dans l’axe nord-sud et Émile-Legault, dans l’axe ouest-est. Le site complet aura une superficie de 42 740 mètres carrés. L’école secondaire et ses aménagements extérieurs occuperont la plus grande superficie du site, soit 32 380 mètres carrés alors que le Centre de service éducatif occupera une superficie d’environ 1 250 mètres carrés pour le bâtiment et 9 000 mètres carrés pour le stationnement et les aménagements extérieurs.
Le bâtiment proposé se divise en trois sections : l’école secondaire, le complexe sportif et le noyau unissant l’école et le complexe sportif.

Afin d’assurer une intégration du bâtiment dans son milieu, le complexe sportif est projeté à proximité des secteurs résidentiels de l’avenue Jean-Desprez puisqu’il n’a que deux étages, comparativement à la section qui comprend les classes, qui elle a cinq étages. Dans sa partie la plus élevée, le bâtiment atteindra une hauteur de 23,1 mètres.

Le bâtiment propose une architecture moderne avec de nombreuses ouvertures et l’utilisation de matériaux de qualité comme le béton et le granite. Les couleurs choisies sont intemporelles, telles que le blanc, le beige. On retrouve aussi des éléments en bleu Québec insérés à plusieurs endroits, tels que sur des bacs de plantations ou sur certaines élévations extérieures dont sur les murs extérieurs de l’entrée principale et au pourtour de l’entrée de l’école située sur le chemin Roger-Rousseau.

Au niveau des ouvertures, l’intégration d’éléments architecturaux vient créer des rythmes verticaux et horizontaux qui démarquent les différents volumes du bâtiment. Certaines modulations distinctives viennent aussi marquer les façades afin de réduire l’effet de longueur que ce type de bâtiment pourrait créer.

Les principales données préliminaires du projet :

- superficie projetée du terrain : 42 740 mètres carrés;
- lot projeté pour l’école secondaire : 32 380 mètres carrés;
- implantation projetée du bâtiment : 9475 mètres carrés;
- taux d’implantation projeté : 29,3 %;
- C.O.S. : 0,85;
- nombre d’étages minimum : 2;
- nombre d’étages maximum : 5;
- hauteur du bâtiment : 23,1 mètres.

Pour le stationnement, le site de l’école secondaire propose :

- 154 cases pour autos;
- 10 cases pour voitures de plus grande dimension (dimension des cases supérieures aux exigences réglementaires);
- 2 cases pour personnes à mobilité réduite;
- 4 casses pour voitures électriques;
- 20 cases dans un débarcadère dédié du côté est;
- 41 cases disponibles pour les utilisateurs du terrain de soccer, situées au sud du terrain;
- 15 cases pour autobus dans un débarcadère dédié;
- 60 cases pour motos;
- 24 espaces pour vélos.

L’aménagement paysager du site comprend les éléments suivants :

- aménagement de places publiques près des entrées principales du bâtiment;
- aménagement d'un terrain de basketball à l'est du site, loin des résidences;
- utilisation de plusieurs pavés de couleurs différentes pour créer un parcours autour du site. L’utilisation d’un pavé bleu vient créer une « rivière » entre les différents lieux de rassemblements;
- plantation d’arbres en grande quantité;
- implantation de bacs de plantations;
- intégration de l’aménagement extérieur avec la butte existante.

L’accès à l’école secondaire pourra se faire :

- directement sur le boulevard Métropolitain via le chemin privé Roger-Rousseau;
- ou par les avenues Jean-Desprez et Émile-Legault et le chemin privé Émile-Legaut.

Le chemin privé Émile-Legaut sera aménagé entre le chemin Roger-Rousseau, situé à l’est du site et l’avenue Jean-Desprez à l’ouest afin de créer un lien est-ouest entre les deux et d'offrir une plus grande fluidité sur le site.

Sur le site, le chemin Roger-Rousseau existant sera réaménagé et asphalté. Pour la section comprise entre le boulevard Métropolitain est et l'avenue Émile-Legault, un trottoir sera aménagé de chaque côté. Des espaces de stationnement sont prévus pour cette section. Pour la section comprise entre l'avenue Émile-Legault et l’extrémité sud, un trottoir sera aménagé que du côté ouest. Une bande gazonnée plantée séparera la rue du débarcadère

d’autobus et de la place publique. Un débarcadère est aménagé pour une vingtaine de voitures à la hauteur de l’entrée de l’école, entre le débarcadère d’autobus et la boucle de virage. La boucle de virage est ajoutée à l’extrémité afin de permettre aux différents véhicules qui accèdent à l’école de pouvoir sortir du site. On retrouvera dans cette même boucle un accès à un deuxième stationnement qui sera disponible pour les utilisateurs du terrain de soccer.

Quatre sites ont été analysés pour l'implantation de l'école secondaire. Seul le site retenu n'est pas aménagé et permet l'implantation d'une nouvelle construction. Il a été retenu car il répond aux exigences de la SQI et du CSSPI en termes d'espace disponible pour l'aménagement d'une école secondaire et pour sa proximité aux secteurs résidentiels de l'arrondissement.

Par ailleurs, une première évaluation du potentiel de développement de parcs et d’espaces verts dans l’est de l’île a permis de constater la présence de nombreux sites propices dans ou à proximité des deux écoterritoires de l’est, totalisant 19 939 509 pieds carrés.

Le projet de la modification du Plan d'urbanisme vise à :

a) retirer le site visé de la carte intitulé La synthèse des enjeux locaux;
b) retirer le site visé de la carte 2.5.1 - Les parcs et espaces verts;
c) créer, à partir du site visé, un nouveau secteur établi, le secteur 02-11, sur la carte 3.1.1 - La densité de construction et y appliquer les paramètres suivants :

- bâti de deux à cinq étages hors sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

JUSTIFICATION

Considérant que :
· la population de l’arrondissement d’Anjou se renouvelle et que la clientèle scolaire augmente rapidement;
· les études du CSSPI confirment le manque de classes de niveau secondaire pour le territoire d’Anjou, soit 1 649 places manquantes pour l'année scolaire 2023-24;
· le territoire de l’arrondissement d’Anjou est presque entièrement construit;
· c’est le seul terrain disponible pour accueillir un tel établissement;
· les coûts élevés d’une expropriation pour obtenir un terrain appartenant à un propriétaire privé;
· le projet est adjacent au plus grand secteur résidentiel de l’arrondissement d’Anjou;
· l’école est destinée à des élèves provenant seulement du territoire de l’arrondissement d’Anjou;
· il serait judicieux de planifier la création de parcs et d’espaces verts dans ou à proximité des écoterritoires afin de bonifier des secteurs déjà voués à la mise en valeur du milieu naturel et de favoriser l’interconnectivité des milieux naturels;
· la superficie totale des terrains pouvant potentiellement être aménagés en espace vert dans l’est de l’île de Montréal atteint dans ou à proximité des écoterritoires environ 1 852 441 mètres carrés (19 939 509 pieds carrés);
· le projet va créer 180 emplois lors de l’ouverture de l’école;
· la présence de lignes d’autobus à proximité;
· la STM est ouverte à bonifier son offre de service;
· le projet permet d’améliorer la mobilité active en se rattachant directement au réseau cyclable de l’arrondissement.

Lors de la réunion du 21 décembre 2020, les membres du comité consultatif d’urbanisme

ont procédé à l'analyse de la demande de modification au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et suite à l'analyse, ont recommandé que la demande soit acceptée.

Lors de la réunion du comité Jacques-Viger, tenue le 12 février 2021, les membres du comité ont émis un avis favorable à la demande visant à modifier le Plan d'urbanisme pour augmenter la hauteur permise ainsi que le retrait de l'affectation « parc » tout en émettant les recommandations suivantes :

- proposer des gestes de verdissement audacieux afin de pallier la perte d'un espace vert;
- revoir à la baisse le nombre de cases de stationnement;
- repenser certains espaces minéralisés, dont le débarcadère d'autobus, afin d'en faire des espaces multifonctionnels.

À ces recommandations, la Société Québécoise des Infrastructures donne les réponses suivantes:

Proposer des gestes de verdissement audacieux afin de pallier la perte d'un espace vert :
Les plans évoluant encore, les gestes posés sur le terrain, les modifications et leur amélioration sont dans l'objectif commun d'augmenter la verdure. À ce jour les surfaces perméables ont encore été diminuées depuis la version remise au CJV et des bandes de verdure ont été ajoutées et sont encore en évolution. Le comité Jacques-Viger peut être assurer que notre objectif est d'augmenter les espaces verts et de rendre cohérent notre idée centrale de l'arbre au cœur de l'école et de le retrouver sur le site. Nous considérons l'architecture comme instrument nécessaire pour concilier le rapport homme/nature/société au cœur de ce beau projet et part le fait même les espaces verts doivent être maximisés.

Revoir à la baisse le nombre de cases de stationnement :
Le stationnement sera conçu pour réduire les îlots de chaleur, les places sont au minimum de ce qui est requis pour les usagers de l'école et du terrain de soccer. Les stratégies qui ont été utilisées : places de stationnement convenant aux usagers de l'école seulement (aucune place n'est prévue pour les étudiants), des places ont été retirées du stationnement pour les disposer sur Roger Rousseau afin d'éliminer le plus possible la surface du stationnement principal – partage des espaces de stationnement avec la ville (pour l'accès au terrain de soccer) pour éviter d'ajouter des places de stationnement et maintenir la condition existante.

Repenser certains espaces minéralisés, dont le débarcadère d'autobus, afin d'en faire des espaces multifonctionnels :
Une stratégie d'espace convertible en piste de course est présentement envisagée, ce qui pourrait répondre à cette recommandation.

À la demande du Service de l'urbanisme et de la mobilité, une étude de vent a été déposée par la SQI suite à la présentation du 12 février au comité Jacques-Viger. Cette étude de vent a pris en considération les critères énumérés au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45) afin de déterminer si le projet ne présentait pas de contraintes au niveau du vent. L'étude conclu que la faible volumétrie du bâtiment sur le site, le positionnement des entrées en retrait et la présence de saillies à proximité des espaces publics extérieurs permet d'avoir des conditions de vent qui devraient respecter l'ensemble des critères énumérés dans le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45).

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande que la demande de modifications au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) soit acceptée, mais à la condition que la cession du terrain prévoit une servitude de passage permettant aux Angevins de rejoindre le terrain de soccer.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Avec le développement de ce projet, les principales retombées économiques sont les suivantes :
- construction du bâtiment par des entreprises locales;
- création de 180 postes;
- investissement de 90 millions de dollars.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet prévoit la construction d'un bâtiment qui pourrait avoir la certification Leed argent.
Il prévoit aussi favoriser le transport actif avec l'aménagement d'une ouverture dans l'alignement du boulevard de Châteauneuf afin de permettre un accès direct à l'entrée située au complexe sportif, sur l'élévation ouest.

Aussi, les aires de stationnement seront aménagées de façon écoresponsable par la présence d'un pavé drainant avec une importante présence d'îlots de verdure avec des arbres offrant une importante canopée. Plus de 193 arbres seront plantés sur le site. Du pavé drainant sera utilisé pour les cases de stationnement, réduisant ainsi les eaux de ruissellement. Ces aires de stationnement seront aussi disponibles aux citoyens en dehors des heures de cours pour les utilisateurs du terrain de soccer du parc Roger-Rousseau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la réalisation de ce projet, 1 649 écoliers seront instruits dans des roulottes pendant plusieurs années et des autobus achemineront une autre partie de ces enfants à l'extérieur de l'arrondissement d'Anjou. D'ailleurs, dès la rentrée 2021, des roulottes seront nécessaires pour accommoder la clientèle scolaire de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En vertu de l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020, numéro 2020-074, du ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2), toute procédure, autre que référendaire, qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020, numéro 2020-074, une consultation écrite sera tenue pendant 15 jours.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

22 mars 2021 : CA avis de motion.
22 mars 2021 : CA adoption du premier projet de règlement.
23 mars 2021 : publication d'un avis public pour la tenue d'une consultation écrite.
24 mars 2021 au 7 avril : consultation écrite.
13 avril 2021 : CA transmission d'une résolution demandant au Conseil municipal d'adopter le règlement modificateur.
17 mai 2021 : CM adoption du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine COULOMBE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Caroline LÉPINE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Francine FORTIN, Service de la gestion et de la planification immobilière
Véronique ANGERS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Pierre-Antoine LAMOUREUX, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Pierre-Antoine LAMOUREUX, 18 mars 2021
Francine FORTIN, 17 mars 2021
Véronique ANGERS, 17 mars 2021
Caroline LÉPINE, 14 mars 2021
Catherine COULOMBE, 12 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu PERREAULT
Conseiller en aménagement

France Girard, secrétaire de direction pour Mathieu Perreault

Tél : 514 493-5110
Télécop. : 514 493-8089

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-09

Robert DENIS
Directeur de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises

Tél : 514 493-5101
Télécop. : 514 493-8089

DEMANDE DE MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME PROJET D'ÉCOLE SECONDAIRE

ARRONDISSEMENT D'ANJOU

PRÉSENTATION AU COMITÉ JACQUES-VIGER

12 FÉVRIER 2021

SECTION 1 : CONTEXTE DE LA DÉMARCHE

Dans les dernières années, le Centre de services scolaires de la Pointe-de-l'Ile (CSSPI), en collaboration avec le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, à déterminer ses futurs besoins pour sa clientèle scolaire.

La présentation « Clientèle et infrastructure 2023-2024», réalisée en 2019, du CSSPI précise que l'école secondaire existante sur le territoire de l'arrondissement pouvait alors accueillir un maximum de 1508 élèves.

En tenant compte du nombre d'enfants de niveau primaire actuellement présent sur le territoire, et ce, sans tenir compte de l'immigration, le CSSPI prévoit cependant devoir accueillir 2 594 élèves angevins de niveau secondaire pendant l'année scolaire 2023-24. Présentement, l'école secondaire Anjou existante accueille aussi des étudiants de l'extérieur de l'arrondissement. En prenant en considération ce fait, plus de 3557 étudiants de niveau secondaire devraient être accueillis par la seule école francophone publique existante sur le territoire d'Anjou.

Ainsi, en tenant compte des capacités actuelles d'accueil, dès l'année scolaire 2023-24, il manquera un total de 1649 places de niveau secondaire sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou.

Par conséquent, le CSSPI projette construire une école dans un terrain vacant de l'arrondissement d'Anjou pour répondre à cette demande. De surcroît, rappelons-le, ces données ne tiennent pas compte de l'immigration. Il est à noter que ce terrain vacant fait partie officiellement d'un parc.

Afin d'accueillir ce projet, une cession de terrain doit être conclue entre le CSSPI et la Ville de Montréal. La cession de terrain concerne les lots 1 110 503, 1 110 504, 1 110 505, 1 110 506, 1 110 507, 1 110 510, 1 110 525, 1 114 667, 3 649 271 et 4 919 612 du cadastre officiel du Québec. Un nouveau lotissement viendra créer les nouveaux lots à être cédés et ceux qui demeureront la propriété de la Ville de Montréal. Le lot 4 919 612 appartient à Lafarge et les démarches sont en cours pour que ce lot appartienne à la Ville et qu'il soit cédé, en parti, au CSSPI.

Le présent projet vise donc à autoriser la construction d'une école secondaire d'une hauteur maximale variant entre 2 et 5 étages, de 9592 m^2, pouvant accueillir 1863 élèves de niveau secondaire et 180 membres du personnel, sur un terrain vacant, situé à l'intersection du boulevard Métropolitain est et de l'avenue Jean-Desprez, dans l'arrondissement d'Anjou. À terme, le site prévoit aussi l'implantation d'un centre de service éducatif pour adultes d'une superficie de 1250 m^2. Il sera construit entre le boulevard Métropolitain est et la nouvelle école secondaire. Le CSSPI souhaite effectuer la mise en chantier pour le Centre de services en mars 2022.

À cette fin, une modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et du Règlement concernant le zonage (RCA 40) est requise.

Le site à l'étude

Il s'agit d'un terrain vacant de 42 740 m² de forme rectangulaire. On y retrouve des dénivelés, des buttes, des débris et du remblai. Quelques arbres sont présents mais de façon éparse et une bonne partie du site est recouverte de friche. Finalement, il compte trois milieux humides d'origine anthropique, où l'on retrouve principalement deux espèces exotiques envahissantes, soit le roseau commun et le phalaris roseau sont présents.

Milieu d'insertion

Le site retenu est situé à l'extrémité sud-est de l'arrondissement d'Anjou.

Plus précisément, il est encadré sur sa limite:

- nord par la voie de desserte de la A-40, soit le boulevard Métropolitain. Un mur antibruit sépare le boulevard de l'autoroute. Aucune entrée ou sortie de la A-40 ne coïncide avec la limite du terrain à l'étude ;
- est, par un terrain vacant industriel et une carrière ;
- sud, par un terrain synthétique de soccer municipal ;
- ouest, par deux buttes d'une hauteur moyenne de 2m encloisonnant sur environ 300m une piste multifonctionnelle. Ils forment ensemble un parc linaire séparant le site à l'étude d'un quartier résidentiel de grande superficie. La butte du côté de l'école à une largeur variant entre 14 et 18 m. Une ouverture a été aménagée à proximité du terrain de soccer synthétique afin d'y permettre l'accès depuis le prolongement de l'avenue de Châteauneuf. De nombreux arbres feuillus et conifères ont été plantés sur chacune des deux buttes.

Ce secteur résidentiel s'étend de l'avenue Jean-Desprez à la A-25 et à l'arrondissent de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Il fut développé durant les années 1980 et 1990. Ce secteur comprend des habitations unifamiliales isolées, jumelées et contiguës ainsi que des habitations multifamiliales, toutes d'une hauteur de 2 étages.

Note : *Il est prévu que la CSSPI pourrait utiliser le terrain de soccer de l'arrondissement dans le cadre de l'entente Reflexe. Ce type d'entente régit le partage des installations et des équipements scolaires en municipaux entre l'arrondissement d'Anjou et le CSSPI. Le parc Roger-Rousseau et le centre communautaire du même nom, sont situés à une distance de moins de 250 mètres du site retenu.*

SECTION 2 : ANALYSE DES TERRAINS DISPONIBLES SUR LE TERRITOIRE D'ANJOU

Le territoire de l'arrondissement d'Anjou est presqu'entièrement construit. Différents emplacements ont été évalués pour l'implantation de cette nouvelle école secondaire. L'analyse du potentiel de terrains disponibles sur le territoire de l'arrondissement, réalisée par La Société Québécoise des Infrastructures (SQI), a identifiée quatre sites, dont les 3 suivants qui n'ont pas été retenus pour les raisons ci-dessous:

a) Le parc Roger-Rousseau, propriété de la Ville : Des investissements importants ont été réalisés sur ce site au cours des dernières années afin de doter la population d'équipements communautaires et de loisirs. Un jardin communautaire avec un bâtiment de service ont été aménagés. De plus, le centre communautaire Roger-Rousseau adjacent au parc du même nom sera prochainement agrandi afin d'avoir plus d'espace pour des cuisines collectives et permettre l'accessibilité universelle. Il a semblé inapproprié de réaliser un projet d'école secondaire sur ce site et priver ainsi l'ensemble des citoyens des équipements actuels. De plus, envisager l'utilisation de ce site pour la future école secondaire aurait provoqué une levée de bouclier des résidents dans le secteur.



b) Les Galeries d'Anjou, propriété privée : Le site des Galeries d'Anjou offre un potentiel de redéveloppement, mais l'implantation d'une école secondaire à l'intersection des autoroutes 25 et 40 n'est pas souhaitable sans compter les nombreuses contraintes de mise en œuvre et de coûts. L'arrondissement ajoute à cette conclusion de la SQI que déjà une grande partie du stationnement accessoire à ce centre de commerces régional sera prochainement transformé en chantier aux fins du prolongement de la ligne bleue.



c) Le Club de Golf Métropolitain d'Anjou, propriété privée : Le terrain du golf est une possibilité qui a été évoquée. Toutefois l'immeuble appartient à un propriétaire privé. De plus, ce terrain est situé dans le parc des affaires d'Anjou et adjacent au secteur industriel de Montréal-Est. L'arrondissement ajoute à cette conclusion de la SQI, que cet établissement est ainsi entouré d'industries qui crées des nuisances importantes au niveau du bruit, d'émissions et des odeurs dans l'air, comme l'entreprise AIM qui est en pleine expansion et qui opère 24 h sur 7 jours des broyeurs industriels pour le recyclage de métaux, de véhicules en fin de vie et de rebuts de construction. Effectivement, le golf est situé à la limite ouest de la Ville de Montréal-Est dont le zonage permet les usages industriels lourds, dont les raffineries. De plus, le site est entouré par une voie ferrée du CN, une ligne à haute tension d'Hydro-Québec. Aussi, le secteur a un fort transit pour le transport de marchandises par camion via les boulevards du Golf et Henri-Bourassa Est. Ces voies publiques desservent les 600 entreprises et les 24 000 emplois du secteur industriel d'Anjou. Finalement, des projets sont présentement en construction sur le boulevard du Golf. Effectivement, un projet de développement commercial et industriel avec aménagement de rues est présentement à l'étude sur la partie du golf désaffectée et un tel autre projet majeur est à l'étude sur la partie du golf encore en activité. Par ailleurs, si ce site avait été retenu, il impliquerait qu'une forte proportion des élèves

devrait voyager en transport motorisé, bien qu'une piste cyclable soit projetée dans ce secteur.



POTENTIEL DE LA TRAME VERTE DE L'EST

Le site à l'étude est situé à un plus de 2,5 kilomètres de deux écoterritoires, soit l'écoterritoire de la Trame verte de l'Est et l'écoterritoire de la Coulée verte du Ruisseau-De Montigny, identifiés Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (SAD).

Selon le SAD, « un écoterritoire est une zone où se trouvent des espaces naturels d'intérêt écologique dont la protection a été jugée prioritaire, des aires protégées existantes (grands parcs, réserves naturelles, etc.) ainsi que des espaces urbanisés » (SAD, p. 84). Toutefois, ce n'est pas l'entièreté d'un écoterritoire qui est protégée. Il demeure pertinent de concentrer les efforts à développer le réseau de parcs et d'espaces verts dans ou à proximité d'un écoterritoire, d'autant plus qu'il y a, comme mentionné précédemment, de nombreux sites potentiels pouvant être ciblés pour une intensification de la superficie vouée aux parcs et espaces verts à proximité ou à l'intérieur des deux écoterritoires situés à l'est et à l'ouest du site à l'étude.

Le site visé est identifié comme *Parc* sur la carte *Les parcs et les espaces verts* du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. En conséquence, l'arrondissement d'Anjou a procédé à une première évaluation du potentiel de développement de la trame verte dans l'est de l'île. Pour ce faire, l'arrondissement a identifié des propriétés, privées ou publiques, sur lesquelles il y avait une portion non développée d'une superficie suffisante pour y prévoir un parc ou un espace

vert. Cette évaluation couvre le territoire compris entre l'extrémité ouest de l'arrondissement d'Anjou et la pointe est de l'île de Montréal.

Les résultats de cette évaluation permettent de constater qu'il y a de nombreuses propriétés propices à l'aménagement d'un parc ou d'un espace vert à proximité ou à même les deux écoterritoires, soit deux secteurs ayant une grande valeur environnementale.

En effet, une première évaluation a permis d'identifier plusieurs propriétés, représentant une superficie d'environ 944 768 mètres carrés (10 169 398 pieds carrés) à l'intérieur de l'écoterritoire de la Trame verte de l'Est et une superficie d'environ 613 949 mètres carrés (6 608 492 pieds carrés) adjacente à cet écoterritoire. Au niveau de l'écoterritoire de la Coulée verte du Ruisseau-De Montigny, les propriétés identifiées représentent une superficie d'environ 190 168 mètres carrés (2 046 951 pieds carrés) à l'intérieur de l'écoterritoire et une superficie d'environ 103 556 mètres carrés (1 114 668 pieds carrés) adjacente à cet écoterritoire. La superficie totale des terrains pouvant potentiellement être aménagés en espace vert atteint donc environ 1 852 441 mètres carrés (19 939 509 pieds carrés).



Également, il est important de considérer que convertir en parcs et espaces verts les propriétés identifiées précédemment permettrait d'atteindre certains objectifs de conservation et d'aménagement identifiés au SAD, soit :

Écoterritoire de la Trame verte de l'Est :

- « maximiser la connexion et l'accessibilité des espaces naturels pour la population et la faune et créer des liens avec les rives du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Prairies, dans le cadre du déploiement de la Trame verte et bleue » (SADR, p. XXXI);
- « conserver et agrandir les bois situés le long de l'autoroute 40 comme protection antibruit et comme élément de qualité visuelle de ce milieu fortement industrialisé qui constitue une porte d'entrée de Montréal » (SADR, p. XXXI).



Écoterritoire de la Coulée verte du Ruisseau-De Montigny :

- « préserver un écosystème viable autour du ruisseau et consolider le Parc-nature du Ruisseau-De Montigny » (SADR, p. XXXI);
- « favoriser l'aménagement de liens pédestres, cyclables et nautiques afin de mettre en réseau un territoire fragmenté par des infrastructures routières majeures » (SADR, p. XXXI).



L’arrondissement est ainsi d’avis qu’il est judicieux de planifier la création de parcs et d’espaces verts dans ou à proximité des écoterritoires afin de bonifier des secteurs déjà voués à la mise en valeur du milieu naturel et de favoriser l’interconnectivité des milieux naturels.

SITE RETENU

Le site retenu à l'étude à front sur le boulevard Métropolitain est, à l'intersection de l'avenue Jean-Desprez. Il est actuellement vacant et non aménagé. Il est de forme relativement rectangulaire. Il comprend toutefois un dénivelé dans la partie nord du terrain. Il est formé de buttes et de dépressions découlant de remblais. Sa longueur approximative, du nord au sud, permet d'ériger l'école à une distance de plus de 180 mètres du boulevard Métropolitain est et de construire le centre de formation aux adultes. L'ensemble permet de réduire les effets négatifs du bruit provenant du boulevard Métropolitain sur le site de l'école.



Ce site est composé des lots 1 110 503, 1 110 504, 1 110 505, 1 110 506, 1 110 507, 1 110 510, 1 110 525, 1 114 667, 3 649 271 et 4 919 612 du cadastre officiel du Québec. À ce jour, le projet prévoit la création d'un nouveau lot pour l'école secondaire et d'un nouveau lot pour le Centre de service.

Note : *L'arrondissement est à évaluer sa capacité financière de construire deux rues sur le site à l'étude afin de desservir l'école et le centre. Plus précisément, il prolongerait l'avenue Émile-Legault en direction est et transformerait le chemin Roger-Rousseau en rue, sur toute sa longueur.*

SECTION 3 : LE PROJET

Son concept

Le projet s'articule autour du concept suivant (citation provenant du document déposé par la SQI):

Le concept se symbolise par l'implantation d'un arbre mature au cœur du bâtiment, à la rencontre de trois axes forts :

- *L'axe X du rez-de-chaussée situé à 3.2 m plus haut que le niveau moyen du sol. Il articule l'entrée place publique vers la place sportive extérieure à l'image d'une école dans son parc.*
- *L'axe Y du rez-de-jardin situé à 1.0 m plus bas que le niveau moyen du sol. Il articule l'entrée principale du bâtiment vers l'espace dédié aux gymnases via l'atrium amphithéâtre ouvert en double hauteur.*
- *L'axe Z incarne la verticalité. L'arbre renvoie à la métaphore des rites de passage de la vie, surtout sur la période cruciale de l'adolescence. En ce sens, nous appuyons la signification de l'arbre qui grandit, dépose au sol sa future semence et se régénère. Une circulation tourne autour de cet élément pour rejoindre les zones d'apprentissage aux étages.*

L'arbre prend racine au rez-de-jardin pour s'ériger sur plusieurs niveaux, assurant une présence forte et rassurante partout dans l'école. Autour de ce coeur, les espaces sont ouverts et la circulation intuitive. Le programme qui s'organise autour de l'arbre aux niveaux rez-de-jardin et rez-de-chaussée comprend les espaces les activités collectives de corps et d'esprit significatifs de l'écosystème recherché.

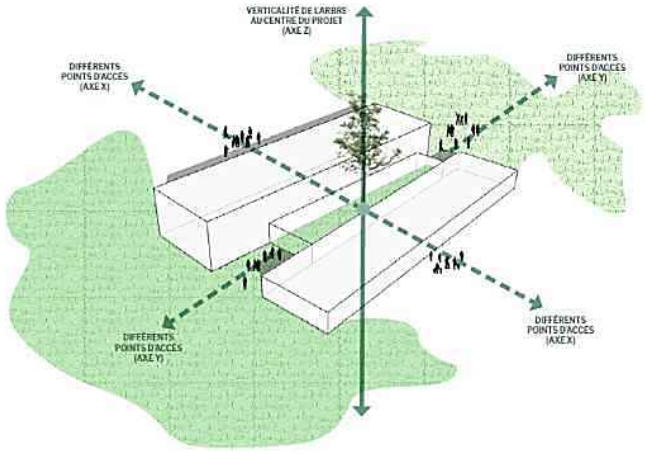

Description

Le projet propose la construction d'une école secondaire, d'un Centre de service éducatif et de deux chemins privés, soit les chemins Roger-Rousseau, dans l'axe nord-sud et Émile-Legault, dans l'axe ouest-est (voir note page 12). Le site complet aura une superficie de 42 740 mètres carrés. L'école secondaire et ses aménagements extérieurs occuperont la plus grande superficie

du site, soit 32 380 mètres carrés alors que le Centre de service éducatif occupera une superficie d'environ 1250 mètres carrés pour le bâtiment et 9000 mètres carrés pour le stationnement et les aménagements extérieurs.

Le bâtiment proposé se divise en 3 sections : l'école secondaire, le complexe sportif et le noyau unissant l'école et le complexe sportif.

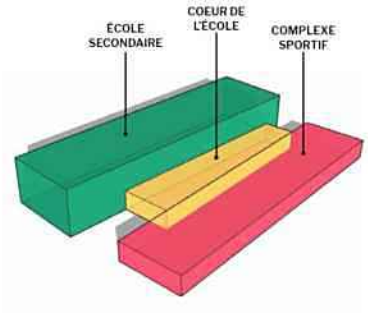

Le bâtiment a été pensé afin de s'ouvrir sur le terrain de soccer déjà aménagé tout en s'assurant de créer des espaces extérieurs variés. Au cœur du bâtiment et des axes d'aménagement, le projet prévoit la plantation d'un arbre qui symbolisera l'ancrage du bâtiment dans son milieu.

Afin d'assurer une intégration du bâtiment dans son milieu, le complexe sportif est projeté à proximité des secteurs résidentiels de l'avenue Jean-Desprez puisqu'il n'a que 2 étages comparativement à la section qui comprend les classes, qui elle a 5 étages. Dans sa partie la plus élevée, le bâtiment atteindra une hauteur de 23,1 mètres.



Le bâtiment propose une architecture moderne avec de nombreuses ouvertures et l'utilisation de matériaux de qualité comme le béton et le granite. Les couleurs choisies sont intemporels, tel que le blanc, le beige. On retrouve aussi des éléments en bleu Québec insérés à plusieurs endroits, tels que sur des bacs de plantation ou sur certaines élévations extérieures dont sur les murs extérieurs de l'entrée principale et au pourtour de l'entrée de l'école située sur le chemin Roger-Rousseau.

Au niveau des ouvertures, l'intégration d'éléments architecturaux vient créer des rythmes verticaux et horizontaux qui démarquent les différents volumes du bâtiment. Certaines

modulations distinctives viennent aussi marquées les façades afin de réduire l'effet de longueur que ce type de bâtiment pourrait créer.



Élévation avant (nord)



Élévation latérale (est)



Élévation latérale (ouest)

Données préliminaires :

- Superficie projetée du terrain : 42 740 m^2
- Lot projeté pour l'école secondaire : 32 380 m^2
- Implantation projetée du bâtiment : 9475 m^2
- Taux d'implantation projeté : 29,3%
- C.O.S. : 0,85
- Nombre d'étages minimum : 2
- Nombre d'étages maximum : 5
- Hauteur du bâtiment : 23,1 mètres

Pour le stationnement, le site de l'école secondaire propose :

- 154 cases pour autos ;
- 10 cases pour voitures de plus grande dimension (dimension des cases supérieures aux exigences réglementaires) ;
- 2 cases pour personnes à mobilité réduite ;
- 4 casses pour voitures électriques ;
- 20 cases dans un débarcadère dédié du côté est ;
- 41 cases disponibles pour les utilisateurs du terrain de soccer, situées au sud du terrain.
- 15 cases pour autobus dans un débarcadère dédié ;
- 60 cases pour motos ;
- 24 espaces pour vélos

Équipements récréatifs accessoires extérieurs

Un terrain de basketball est prévu sur le site. Il est situé loin des résidences afin de réduire les risques de nuisances sonores et assurer la quiétude du voisinage en.

Plusieurs lieux de socialisation sont prévus, autant à l'avant du site que dans la cour arrière.

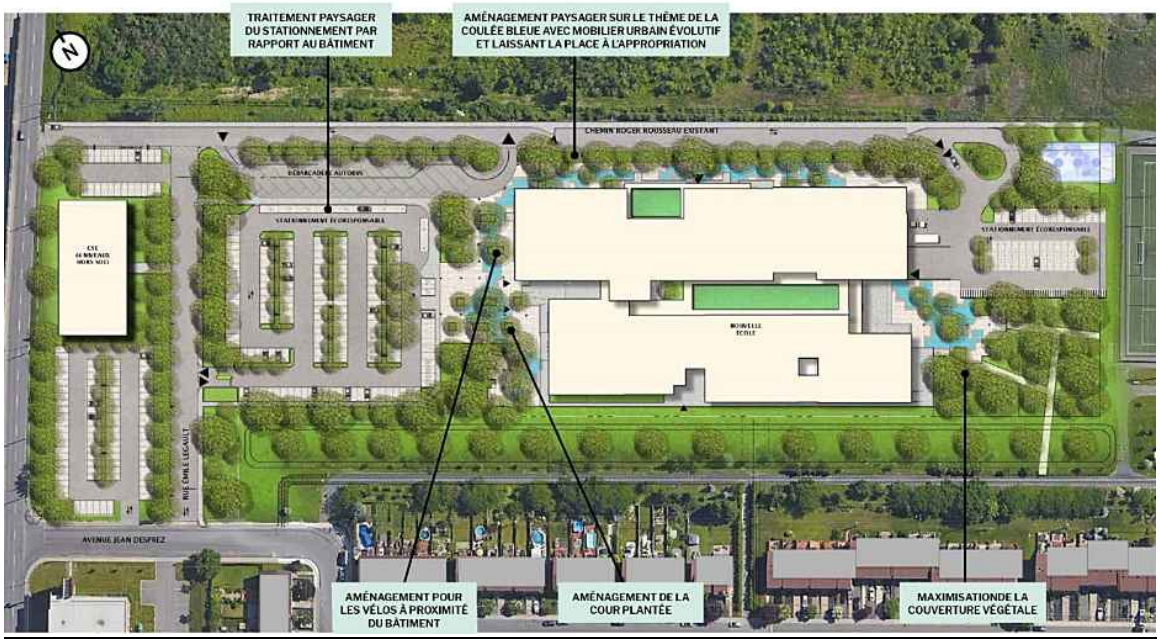

Aménagement paysager

Des espaces verts sont aménagés tout autour du bâtiment, entre les espaces de socialisation, le bâtiment et les espaces de stationnement.



LÉGENDE

① ENTRÉE RDC AVEC MOTIF DE RIVIÈRE BLEUE
② DÉBARCADÈRE AUTOBUS
③ STATIONNEMENT ÉCORESPONSABLE EN PAVÉ ALVÉOLÉ
④ ENTRÉE AVEC ESCALIERS ET RAMPE INTÉGRÉES
⑤ SENTIER DE CRIBLURE DE PIERRE
⑥ PLACE DES SPORTS
⑦ TERRAIN DE SOCCER EXISTANT
⑧ PLACE DES ARTS AVEC SALONS DE SOCIALISATION
⑨ ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE
⑩ SUPPORTS À VÉLOS
⑪ PLACE PUBLIQUE/ENTRÉE DES ÉTUDIANTS
⑫ CLASSE VERTE EXTÉRIEURE
⑬ BUTTE ENGAZONNÉE
⑭ L'ARBRE CENTRAL EN ATRIUM
▲ ENTRÉE AU BÂTIMENT

L'aménagement paysager du site comprend les éléments suivants :

- Aménagement de places publiques près des entrées principales du bâtiment;
- L'utilisation de plusieurs pavés de couleurs différentes pour créer un parcours autour du site. L'utilisation d'un pavé bleu vient créer une « rivière » entre les différents lieux de rassemblements;
- La plantation d'arbres en grande quantité;
- L'implantation de bacs de plantation;
- Intégration de l'aménagement extérieur avec la butte existante.

<u>Accès au site</u>

L'accès à l'école secondaire pourra se faire:

- directement sur le boulevard Métropolitain via le chemin privé Roger-Rousseau;
- ou par les avenues Jean-Desprez et Émile-Legault et le chemin privé Émile-Legaut.

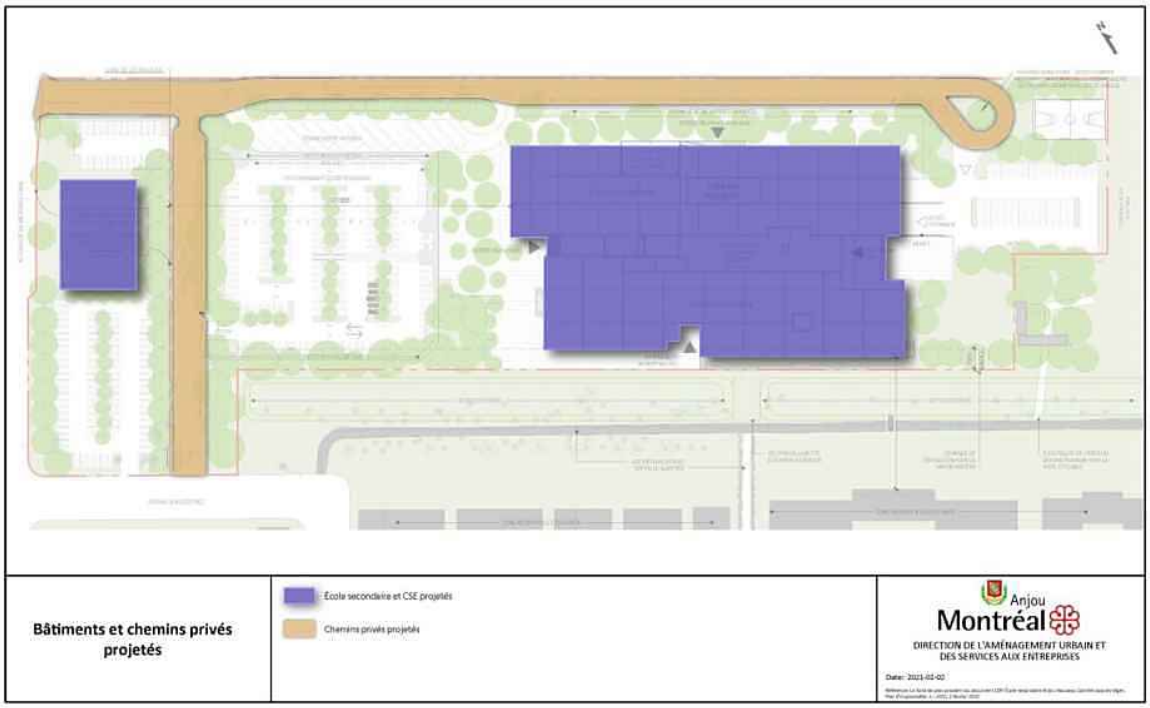

Le chemin privé Émile-Legaut sera aménagé entre le chemin Roger-Rousseau, situé à l'est du site et l'avenue Jean-Desprez à l'ouest afin de créer un lien est-ouest entre les deux et offrir une plus grande fluidité sur le site. (Voir note page 12).

Sur le site, le chemin Roger-Rousseau existant sera réaménagé et asphalté. Pour la section comprise entre le boulevard Métropolitain est et la rue privée Émile-Legault, un trottoir sera aménagé de chaque côté. Des espaces de stationnement sont prévus pour cette section. Pour la section comprise entre la rue Émile-Legault et l'extrémité sud, un trottoir sera aménagé que du côté ouest. Une bande gazonnée plantée séparera la rue du débarcadère d'autobus et de la place publique. Un débarcadère est aménagé pour une vingtaine de voitures à la hauteur de l'entrée de l'école, entre le débarcadère d'autobus et la boucle de virage. La boucle de virage est

ajoutée à l'extrémité afin de permettre aux différents véhicules qui accèdent à l'école de pouvoir sortir du site. On retrouvera dans cette même boucle un accès à un 2ième stationnement qui sera disponible pour les utilisateurs du terrain de soccer.



Au niveau du transport en commun, présentement la STM dessert le secteur par le circuit 85 ainsi que 141. L'arrêt le plus proche est situé à l'intersection du boulevard Chateauneuf et de l'avenue Rondeau. Des pourparlers avec la STM permettront de bonifier l'offre en transport collectif. Il est aussi question d'arrimer les réseaux existants avec le nouveau site, soit en ajoutant des arrêts à l'intersection du boulevard Châteauneuf et Jean-Desprez ou en ajoutant des arrêts sur la nouvelle rue Emile-Legault.

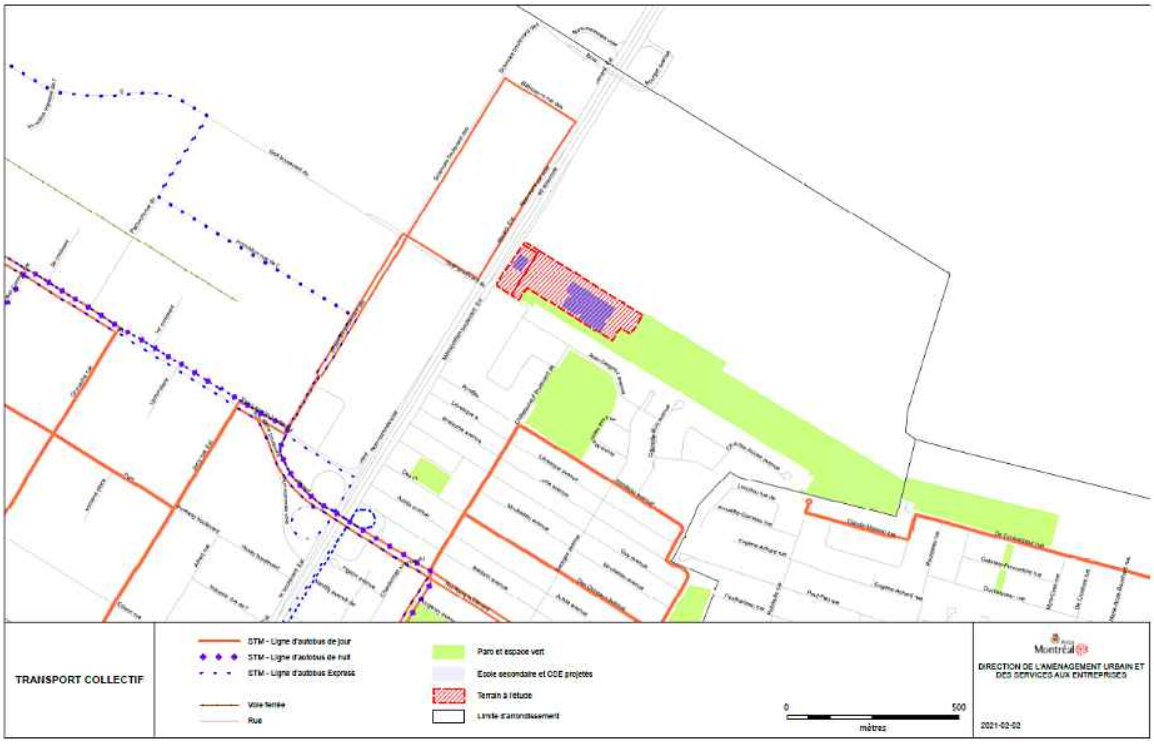

Finalement, le transport actif est fortement favorisé par la connexion du site au sentier multifonctionnel situé à l'arrière des résidences de l'avenue Jean-Desprez et au réseau de pistes cyclables présent sur l'avenue Jean-Desprez.

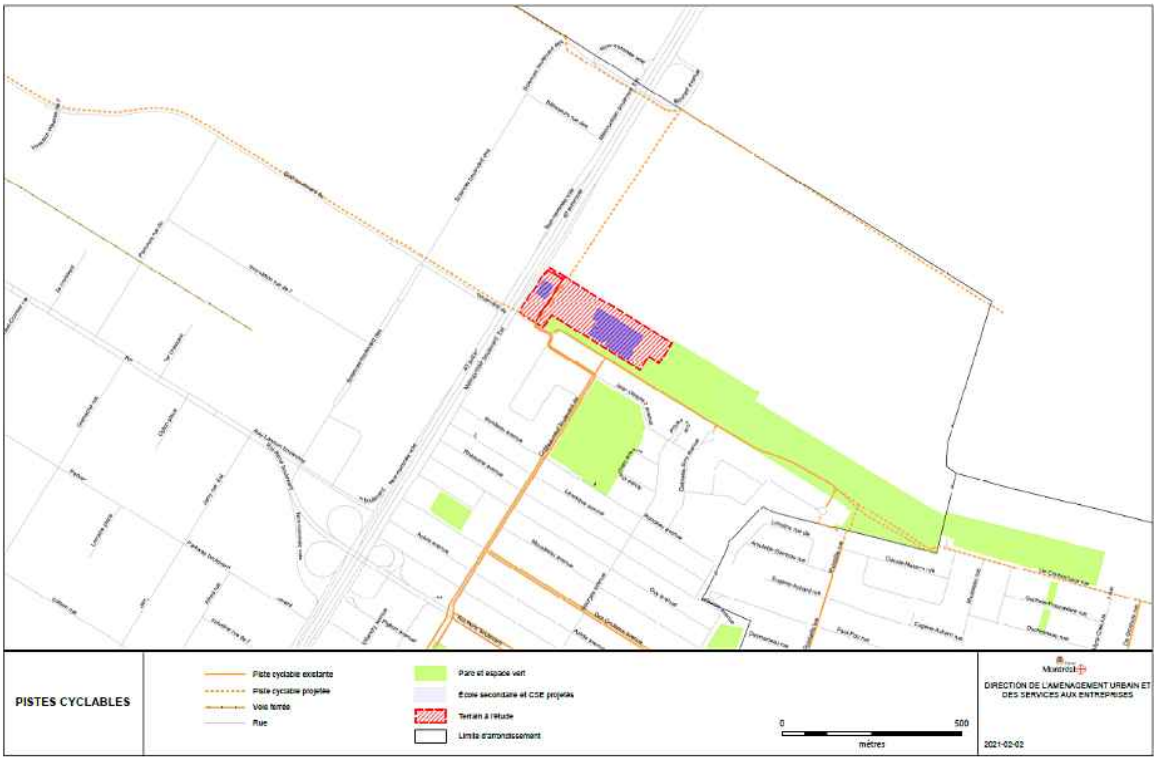

Transition écologique

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment qui pourrait avoir la certification Leed argent.

Le projet prévoit favoriser le transport actif avec l'aménagement d'une ouverture dans l'alignement du boulevard Chateauneuf afin de permettre un accès direct à l'entrée située au complexe sportif, sur l'élévation ouest.

Les stationnements seront aménagés de façon écoresponsable par la présence d'un pavé drainant avec une importante présence d'ilots de verdure avec arbres offrant une importante canopée. Plus de 193 arbres seront plantés sur le site. Du pavé drainant sera utilisé pour les cases de stationnement, réduisant ainsi les eaux de ruissèlement. Les stationnements seront disponibles aux citoyens en dehors des heures de cours pour les utilisateurs du terrain de soccer du Parc Roger-Rousseau.

Données économiques du projet

- Un investissement de 90 millions de dollars
- 180 nouveaux emplois créés

SECTION 4 : RÈGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE RCA 40

L'analyse réglementaire présentée dans cette section s'applique seulement au projet d'école secondaire, le projet de centre de service éducatif faisant l'objet d'une demande ultérieure. L'analyse est effectuée selon les paramètres suivants du règlement de zonage RCA40 :

Disposition en vigueur	**Modification proposée**	**Commentaires**
Usages autorisés : - P1. Aménagement de détente et d'activité physique - P2d. Établissement culturel et sportif ou relié aux affaires publiques et aux services communautaires	Usages autorisés : - P1. Aménagement de détente et d'activité physique - P2d. Établissement culturel et sportif ou relié aux affaires publiques et aux services communautaires - **P2b. Établissement d'enseignement**	*Le projet prévoit l'implantation d'une école secondaire de porter locale*.
Lotissement, ligne avant minimale : 5 mètres	Aucun changement	*Le lotissement actuel n'est pas final mais le lot créé aura plus de 5 mètres pour sa ligne avant.*
Type d'implantation : isolé	Aucun changement	*Le bâtiment projeté est isolé.*
Hauteur du bâtiment, en étages : Minimum : 1 Maximum : 2	Hauteur du bâtiment, en étages : **Minimum : 2** **Maximum : 5**	*Le projet prévoit la construction d'une section de 5 étages, à l'écart des habitations résidentielles.*
Marges de reculs exigées : - avant : 7,6 m - arrière : 7,6 m - latérale 1 : 7,6 m - latérale 2 : 7,6 m	Marges de reculs exigées : - **avant : 0 m** - **arrière : 0 m** - **latérale 1 : 0 m** - **latérale 2 : 0 m**	*Les plans actuels ne permettent pas de déterminer les marges de recul exactes. Seule une marge, celle de l'élévation ouest, serait à 0 mètre. Il pourrait éventuellement s'agir d'une marge latérale ou arrière, dépendamment que le prolongement de l'avenue Émile-Legault devienne une rue publique ou non.*
Taux d'implantation maximum : 70%	Aucun changement	*Selon les plans actuels, l'implantation serait de 29,3%.*
Coefficient d'occupation du sol maximum : 1,25	Aucun changement	*Selon les plans actuels, l'implantation serait de 0,85.*
Art. 132 : Nombre de cases stationnement - requises : 180 - proposées : 190	Aucun changement	
Art. 133 : Dimensions des cases de stationnement : 2,6 x 5,3 m Aucune disposition pour les cases pour personnes à mobilité réduite.	Des dispositions pour les cases de stationnement pour personnes à mobilité réduite seront ajoutées au chapitre sur le stationnement.	*Des aménagements particuliers accompagnent les espaces de stationnement pour les personnes à mobilité réduite. Des dispositions doivent être ajoutées pour tenir compte des orientations gouvernementales.*
Art. 176 : Le revêtement de bois n'est pas autorisé dans les zones « P »	Une disposition particulière pour la zone sera ajoutée pour permettre le bois comme revêtement extérieur.	*La proposition architecturale du projet, avec des composantes de bois, nécessite d'ajuster le règlement de zonage pour l'autoriser spécifique pour ce projet.*

Grille des usages et des normes proposée :

Ville de Montréal - Arrondissement d'Anjou		
Numéro de zone	P-312	
CATÉGORIE D'USAGES PERMIS		
HABITATION		
H 1. habitation unifamiliale		
H 2. Habitation bi-familiale et tri-familiale		
H 3. habitation multifamiliale		
COMMERCE		
C 1. Commerce de quartier		
C 2. Commerce local		
C 3. Hôtellerie et divertissement commercial		
C 4. Service automobile	C 4a. Vente d'essence et de produits d'épicerie	
	C 4b. Vente d'essence et réparation mineure de véhicules automobiles	
	C 4c. Vente ou location de véhicules autres que des véhicules lourds	
	C 4d. Réparation de véhicules autres que des véhicules lourds	
C 5. Commerce de moyenne ou grande surface		
C 6. Commerce lourd, commerce de gros et entrepôt		
INDUSTRIE		
I 1. Recherche et développement		
I 2. Fabrication		
I 3. Carrière		
RÉCRÉATIF		
R1. Terrain de golf		
ÉQUIPEMENT COLLECTIF ET INSTITUTIONNEL		
P1. Aménagement de détente et d'activité physique		*
P2. Institution	P2a. Établissement de culte	
	P2b. Établissement d'enseignement	*
	P2c. Établissement de santé et de services sociaux	
	P2d. Établissement culturel et sportif ou relié aux affaires publiques et aux services communautaires	*
P3. Service d'utilité publique		
P4. Parc de conservation		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS/PERMIS		
exclus		
permis		
NOTES RELATIVES AUX USAGES		
Le stationnement est autorisé		

NORMES PRESCRITES

TERRAIN		
superficie minimale		
ligne avant minimale		5 m
profondeur minimale		
MODE D'IMPLANTATION DU BÂTIMENT		
isolé		*
jumelé		
contigu		
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		
hauteur en étages	minimale	1 étage
	maximale	5 étages
hauteur en mètres	minimale	
	maximale	
superficie de plancher	minimale	
	maximale	
largeur	minimale	
	maximale	
MARGES		
avant		0 m
latérale 1		0 m
latérale 2		0 m
arrière		0 m
RAPPORTS DE SUPERFICIE		
coefficient d'occupation du sol	min	0
	max	1,25
taux d'implantation au sol	min	
	max	70%
taux de cour arrière	min	
NOTES RELATIVES AUX NORMES		

Plan de zonage modifié :

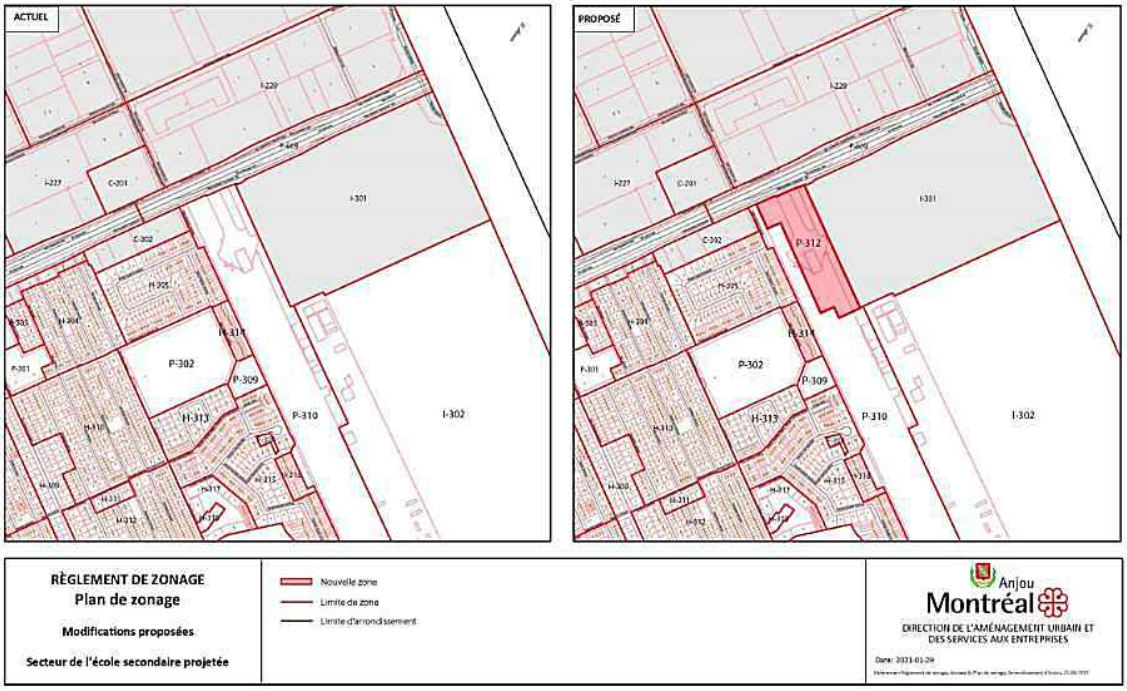

SECTION 5 : PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL NUMÉRO 04-047

Le chapitre d'arrondissement d'Anjou du Plan d'urbanisme de Montréal prévoit 4 paramètres réglementaires applicables à l'arrondissement. Ces 4 paramètres sont :

- L'affectation du sol;
- La densité de construction
- Les parcs et les espaces verts
- Le patrimoine bâti.

Dans le cadre du projet d'école secondaire et du CSE, deux de ces éléments nécessitent d'être modifiés afin de permettre le projet. Le tableau suivant explique ces modifications :

Paramètres du Plan d'urbanisme applicables à l'arrondissement	**En vigueur**	**Modification proposée**	**Commentaires**
Affectation du sol	Le site identifié par le CSSPI est dans l'affectation « Secteur résidentiel »	Aucune modification	*L'affectation actuelle au Plan d'urbanisme autorise déjà les écoles.*
Densité de construction Secteur établis 02-04	- Bâti de un ou deux étages hors-sol - Taux d'implantation au sol faible ou moyen	- Nouveau secteur établi créé; - bâti de deux à cinq étages hors-sol; - taux d'implantation au sol faible ou moyen.	*Le projet prévoit la construction d'une école ayant 5 étages. Afin de permettre ce nombre d'étages, un nouveau secteur doit être créé avec les paramètres proposés. La distance entre le milieu résidentiel adjacent d'une hauteur de 2 étages et le projet permet une intégration harmonieuse du projet dans son milieu.*
Les parcs et espaces verts	Le site identifié par le CSSPI est considéré comme un parc	La carte est modifiée par le retrait du site visé de la carte « Les parcs et espaces verts »	*Cette modification vise à permettre un équipement institutionnel de portée régionale. Il est à noter que dans les faits, l'école projetée n'accueillera que des angevins. Elle aurait donc pu être considérée portée locale. Il demeure que le centre de services est de portée régionale.*
Le patrimoine bâti	Ne s'applique pas au site		

Modifications au Plan d'urbanisme proposées :





SECTION 6 : CONFORMITÉ AUX ORIENTATIONS ET AUX OBJECTIFS DU PLAN D'URBANISME

Orientation 2.1 : Des milieux de vie de qualité, diversifiés et complets
Objectif 1 – Améliorer la qualité des milieux de vie existants

- Ce projet répond à l'action 1.2 *Aménager des espaces verts publics ou privés qui contribuent à enrichir les milieux de vies* par le moyen de mise en œuvre suivant :
    - Le projet s'effectue en partenariat entre le CSSPI et l'arrondissement d'Anjou afin d'optimiser les infrastructures sportives et de loisirs existantes, et à venir, au bénéfice de la clientèle scolaire et de la population angevine. À cette fin, l'entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville, arrondissement d'Anjou et la CSSPI sera révisée.

- Ce projet répond à l'action 1.4 *Améliorer les services à la population par le maintien ou l'implantation des équipements collectifs ou institutionnels locaux dans les milieux de vie* par le moyen de mise en œuvre suivants :
    - Le projet vise, notamment, à bonifier la gamme de service et d'équipements collectifs du milieu, notamment par l'ajout d'une école, d'équipements sportifs, de loisirs et d'espaces verts à un milieu résidentiel et ainsi répondre aux besoins des angevins, notamment des familles. Il est important de mentionner que dès la rentrée 2021-2022, la capacité d'accueil des écoles d'Anjou sera dépassée. Ainsi, dès lors, une partie des écoliers sera instruite temporairement dans des roulottes.

Orientation 2.2 : des réseaux de transports structurants, efficaces et bien intégrés au tissu urbain
Objectif 3 – Consolider et mettre en valeur le territoire en relation avec les réseaux de transport existants et projetés

- Ce projet répond à l'action 3.2 *Soutenir une urbanisation favorisant l'utilisation du transport collectif* par la mise en œuvre suivante :
    - Ce projet permettra d'accroître l'utilisation du transport collectif par la venue de nouveaux usagers (diversité de fonctions) ne disposant majoritairement pas de permis de conduire avec la bonification de l'offre de la STM par la mise en place d'une navette.

Orientation 2.3 : Un centre prestigieux, convivial et habité
Ne s'applique pas.

Orientation 2.4 : Des secteurs d'emplois dynamiques, accessibles et diversifiés
Ne s'applique pas.

Orientation 2.5 : Un paysage urbain et une architecture de qualité
Objectif 12 - Favoriser une architecture de qualité et consolider le cadre bâti en harmonie avec le caractère de chaque lieu

- Ce projet répond à l'action 12.1 *Encourager une production architecturale de qualité, écologique et respectueuse du caractère montréalais* par les mises en œuvre suivantes :
    - Ce projet enrichit le paysage urbain par le traitement du bâtiment, dans son milieu, qui est planifié dans une perspective de pérennité. L'emploi de matériaux sobres et de qualité confère une intemporalité à son architecture. Sur

le long terme, par son emplacement et sa fonction, ce lieu deviendra un repère identitaire pour les angevins;
- Par son objectif de certification Leed Argent, le projet intègre des mesures pour assurer la performance éco-énergitique du bâtiment;
- L'intégration de toits verts au bâtiment et de pavé-drainant favorise une meilleure rétention des eaux de pluies sur le site;
- La qualité architecturale du bâtiment sera encadrée via les objectifs et critères du règlement sur les PIIA de l'arrondissement d'Anjou.

Orientation 2.6 : Un patrimoine bâti, archéologique et naturel valorisé
Ne s'applique pas.

Orientation 2.7 : Un environnement sain
Objectif 17 - Assurer une gestion optimale des ressources dans un contexte urbain

- Ce projet répond à l'action 17.1 *Soutenir un aménagement urbain plus sain* par les mises en œuvres suivantes :
  - Ce projet propose l'aménagement d'aires de stationnement éco-responsable par l'utilisation de pavés drainant avec une proportion d'ilots de verdure supérieure aux exigences réglementaires;
  - Ce projet prévoit le verdissement de tous les espaces publics extérieurs.
  - Le bâtiment projeté aura une certification LEED.

- Ce projet répond à l'action 17.2 *Réduire les effets des polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre* par la mise en œuvre suivante :
  - La réalisation du projet permet d'optimiser des infrastructures de mobilité active existantes en favorisant l'implantation d'un équipement collectif connecté à un réseau déjà en place et qui aura un fort potentiel pour attirer de nouveaux utilisateurs, soit les enfants du quartier, réduisant ainsi le besoin de véhicules moteurs pour accéder au site.

- De plus, d'autres mesures permettent de répondre à l'orientation 7, soit :
  - Le transport par autobus scolaire qui réduit l'utilisation de la voiture solo;
  - L'amélioration de la desserte en transport collectif par la bonification du circuit de la STM.

SECTION 7 : ÉTUDES

Étude d'ensoleillement

L'étude d'ensoleillement démontre que le site n'affectera pas les secteurs résidentiels avoisinants à tout moment, l'implantation du bâtiment créant des ombrages vers la carrière et non vers les résidences de l'avenue Jean-Desprez. (Voir présentation de la SQI)

Étude d'éclairage

L'étude d'éclairage compris dans l'étude du projet démontre que les équipements proposés seront discrets et qu'ils n'auront pas d'impact sur les secteurs résidentiels. (Voir présentation de la SQI)



Étude écologique

Le site apparait avoir été fortement perturbé par des activités de remblayage. Le site à l'étude ne comprend aucun milieu hydrique, mais que trois milieux humides d'origine anthropique où l'on retrouve principalement deux espèces exotiques envahissantes, soit le roseau commun et le phalaris roseau.

L'analyse potentielle de présence des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées est peu probable, attribuable à la faible diversité du milieu et de perturbations importantes. Cependant, le site présente les caractéristiques d'un habitat pour la couleuvre brune, bien qu'aucune n'ait été observée.

Étude environnementale

Le terrain a été contaminé en HAP et métaux. Sa réhabilitation n'a pas été terminée. De plus, les buttes et piles de sol et débris ainsi que le remblai sont d'une qualité environnementale inconnue et représente donc une préoccupation à ce niveau.

Étude de circulation

Secteur à l'étude

L'étude se concentre principalement sur le boulevard Métropolitain est, l'avenue Jean-Desprez et le boulevard Châteauneuf et les différentes intersections du secteur, soit :

- Voie de service A40 E/Avenue Jean-Desprez : Arrêt à l'approche sud seulement;
- Avenue Jean-Desprez/Avenue Émile-Legault : Arrêt à l'approche sud seulement;
- Avenue Jean-Desprez/Boulevard Châteauneuf : Arrêts à chaque approche.

Conditions actuelles

Les conditions de circulation actuelles dans le secteur sont excellentes pour les 2 périodes d'analyse. Autant pour les automobilistes que les piétons, les débits sont relativement faibles.

Dans ce secteur, on retrouve 2 lignes d'autobus. La ligne 85 possède un arrêt à 325 mètres de la future école et pour la ligne 141, l'arrêt le plus proche est à 600 mètres.

Pour les transports actifs, les rues locales possèdent des trottoirs 1,8 mètre alors que le long du boulevard Métropolitain est, un trottoir de 1,5 mètre de large est présent mais s'arrête à l'avenue Jean-Desprez. Une piste cyclable est présente sur le boulevard Chateauneuf et elle continue sur l'avenue Jean-Desprez, vers le nord jusqu'à la future avenue Émile-Legault. Elle se connecte au sentier multifonctionnel, qui est présent à l'arrière des propriétés, en parallèle de l'avenue Jean-Desprez.

Il est important de mentionner que la présence de feux de circulation sur le boulevard Métropolitain est, à la hauteur du boulevard Roi-René et à 800 mètres du site d'analyse, permet aux véhicules désirant accéder au boulevard Métropolitain de s'y insérer facilement, ce qui permet de conserver les excellents niveaux de service actuels.

Finalement, il a été considéré dans l'analyse que de nombreux élèves accéderont à l'école en utilisant le sentier multifonctionnel, le bassin d'étudiants potentiels ayant un accès plus facile et direct à l'école par ce sentier.

Méthodologie

Malgré que les heures d'opération de l'école n'aient été confirmées, l'étude a été produite en tenant compte des heures d'opération de l'école secondaire Anjou :

- Heure de pointe am : 7h30 à 8h30
- Heure de pointe pm : 15h45 à 16h45

Des comptages ont été effectués durant ces mêmes périodes. Cependant, il est important de mentionner que ces comptages ont été réalisés pendant la période du 2ième confinement lié à la COVID-19 et que les débits ont été majorés de 30% afin de tenir compte de la réduction des débits que le confinement peut créer.

L'étude se concentre sur le niveau de service à l'aide d'indicateurs de performance présentés dans le tableau ci-bas :

Tableau 2-3 Délais associés au niveau de service

Niveau de service	Qualité de l'écoulement	Délais moyens par véhicule (intersection gérée par des arrêts)	Délais moyens par véhicule (intersection gérée par des feux de circulation)
A	Excellent	≤ 10 sec.	≤ 10 sec.
B	Très bon	> 10 et ≤ 15 sec.	> 10 et ≤ 20 sec.
C	Bon	> 15 et ≤ 25 sec.	> 20 et ≤ 35 sec.
D	Acceptable	> 25 et ≤ 35 sec.	> 35 et ≤ 55 sec.
E	Difficile	> 35 et ≤ 50 sec.	> 55 et ≤ 80 sec.
F	Critique	> 50 sec.	> 80 sec.

Impacts du projet

Le projet de construction de l'école secondaire d'Anjou de même que pour la construction du CSE engendreront des déplacements additionnels sur le réseau routier par la présence de 1863 étudiants et 180 membres du personnel. Le site prévoit la présence d'une quinzaine d'autobus pour les arrivées et les départs. L'analyse des déplacements tient compte des nouveaux accès qui seront aménagés, soit le chemin Roger-Rousseau ainsi que l'avenue Émile-Legaut.

Le tableau suivant indique les nouveaux déplacements nets générés :

Tableau 3-3 Déplacements nets générés aux heures de pointe du matin et de l'après-midi

Usage	Journée typique de semaine					
	Heure de pointe AM			Heure de pointe PM		
	Entrée (dépl/h)	Sortie (dépl/h)	Total (véh/h)	Entrée (dépl/h)	Sortie (dépl/h)	Total (dépl/h)
École secondaire	259	128	387	50	55	105
CSE	79	25	104	15	75	90
GRAND TOTAL	**338**	**153**	**491**	**65**	**130**	**195**

Recommandations

Les simulations ont démontré que les niveaux de services, avec l'augmentation des débits, demeureront similaires aux conditions actuelles. Seul un léger impact est constaté à l'intersection de l'avenue Jean-Desprez et du boulevard Métropolitain est à l'heure de pointe de l'après-midi dû à l'augmentation de véhicules désirant accéder au boulevard Métropolitain. Mais le niveau de service demeure très bon, soit «B».

Les recommandations suivantes sont émises:

1) Modifier des circuits d'autobus du transport en commun pour offrir une meilleure desserte de l'école par les moyens suivants :
    - Ajouter des arrêts à l'intersection du boulevard Châteauneuf et de l'avenue Jean-Desprez;

- Ajouter des arrêts sur la nouvelle rue est-ouest, à proximité de l'accès à l'école. Dans ce cas, l'autobus devra faire une boucle par le boulevard Métropolitain et la nouvelle rue nord-sud;
- Prévoir l'accès des autobus du transport en commun sur les nouvelles rues construites pour l'école afin de permettre un arrêt le long du tronçon nord-sud. Dans ce cas, la géométrie des nouvelles rues devra être revue pour être plus permissive.

2) Ajouter des passages piétonniers à l'intersection du boulevard Châteauneuf et de l'avenue Jean-Desprez;

3) Bonifier les accès aux sentiers multifonctionnels en ajoutant des accès dans le secteur sud;

4) Réaménager l'accès principal du sentier multifonctionnel, dans le prolongement du boulevard Châteauneuf, pour assurer une desserte optimale et sécuritaire par les moyens suivants :
   - Bonification de l'éclairage;
   - Ouverture du talus dans le prolongement du boulevard Châteauneuf.

5) Revoir la signalisation relative au stationnement sur rue pour mieux organiser les déplacements des parents aux heures d'entrée et de sortie des écoliers, soit :
   - Modifier l'horaire d'interdiction de stationnement sur l'avenue Jean-Desprez et sur le boulevard Châteauneuf pour permettre le stationnement de 7 h 30 à 9 h 30 et de 14 h 30 à 17 h tous les jours. (Décaler la période d'interdiction pour le nettoyage des rues);
   - Mettre des zones d'interdiction d'arrêt à proximité de l'intersection du boulevard Châteauneuf avec l'avenue Jean-Desprez pour éviter les manœuvres de dépose-minute;
   - Mettre une zone de débarcadère aux heures d'entrée et de sortie des écoliers avec une durée maximale de stationnement.

D’autres études pourraient être déposées dans les prochains jours :

- Étude de vent (en cours);
- Étude d’acoustiques (en cours);
- Étude de son et vibrations (en cours);
- Étude la qualité de l’air (en cours).

IMPACT MAJEURS

Sans la réalisation de ce projet, 1649 écoliers seront instruits dans des roulottes pendant plusieurs années et des autobus achemineront une autre partie de ces enfants à l’extérieur de l’arrondissement d’Anjou. D’ailleurs, dès la rentrée 2021, des roulottes seront nécessaires pour accommoder la clientèle scolaire de l’arrondissement.

SECTION 8 : JUSTIFICATION

Considérant que :

- la population de l'arrondissement d'Anjou se renouvèle et que la clientèle scolaire augmente rapidement;
- les études du CSSPI confirme le manque de classes de niveau secondaire pour le territoire d'Anjou;
- le territoire de l'arrondissement d'Anjou est presque entièrement construit;
- c'est le seul terrain disponible pour accueillir un tel établissement;
- les coûts élevés d'une expropriation pour obtenir un terrain appartenant à un propriétaire privé;
- le projet est adjacent au plus grand secteur résidentiel de l'arrondissement d'Anjou;
- l'école est destiné à des élèves provenant seulement du territoire de l'arrondissement d'Anjou;
- il serait judicieux de planifier la création de parcs et d'espaces verts dans ou à proximité des écoterritoires afin de bonifier des secteurs déjà voués à la mise en valeur du milieu naturel et de favoriser l'interconnectivité des milieux naturels;
- la superficie totale des terrains pouvant potentiellement être aménagés en espace vert dans l'est de l'île de Montréal atteint dans ou à proximité des écoterritoires environ 1 852 441 mètres carrés (19 939 509 pieds carrés);
- le projet va créer 180 emplois lors de l'ouverture de l'école;
- la présence de lignes d'autobus à proximité;
- la STM est ouverte à bonifier son offre de service;
- le projet permet d'améliorer la mobilité active en se rattachant directement au réseau cyclable de l'arrondissement.

Lors de la réunion du 21 décembre 2020, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des demandes de modifications au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et au Règlement concernant le zonage (RCA 40), et suite à l'analyse, ont recommandé que les demandes soient acceptées.

La Direction de l'Aménagement Urbain et des Services aux Entreprises recommande que les demandes de modifications au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et au Règlement concernant le zonage (RCA 40) soient acceptées mais à la condition que la cession du terrain prévoit une servitude de passage permettant aux Angevins de rejoindre le terrain de soccer et d'utiliser au moins 41 cases de stationnement localisées à proximité du terrain de soccer ainsi que 20 cases de stationnement situées en bordure du chemin Roger-Rousseau.

SECTION 9 : ÉCHÉANCIER

Calendrier de mise en vigueur de la modification du Plan d'urbanisme et du Règlement concernant le zonage

- ***21 décembre 2020– Réunion extraordinaire du CCU***
  - *Avis pour la modification du Plan d'urbanisme*
  - *Avis pour la modification du Règlement concernant le zonage*
  - *Avis préliminaire pour le plan d'implantation et d'intégration architecturale*
- ***12 Février 2021 – Réunion du CJV***
  - *Présentation de la modification au Plan d'urbanisme*
- ***Mars 2021 - Avis du CJV (vers le 12 mars)***
  - *Réception de l'avis **favorable ou défavorable** du CJV par les services et l'arrondissement.*
- ***Mars 2021 - séance du CA extraordinaire (vers le 22 mars)***
  - *Avis de motion, il sera adopté le règlement intitulé le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la ville de Montréal (04-047);*
  - *Adopter le projet de règlement intitulé règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la ville de Montréal (04-047);*
  - *Donner un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté le règlement intitulé le règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40);*
  - *Adopter le projet de règlement intitulé règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40);*
- ***Avril 2021 - consultation publique (vers le 8 avril)***
  - *Publication d'un avis public pour la tenue d'une consultation au moins 15 jours avant la consultation publique;*
  - *Consultation publique tenue par le maire d'arrondissement.*
- ***Avril 2021 - séance du CA extraordinaire (vers le 8 avril)***
  - *Adopter une résolution demandant au Conseil municipal d'adopter le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la ville de Montréal (04-047);*
  - *Adopter un projet de règlement (avec ou sans modification) intitulé règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40);*
- ***Avril 2021***
  - *Dépôt officiel de la demande de permis de construction avec procuration si le terrain n'appartient pas encore à la SQI. Il est à noter qu'une partie de la propriété visée appartient à un tiers, soit Lafarge. Il semble que la SQI pourrait produire un document nous permettant de lui délivrer le permis, même si la transaction immobilière n'était pas régularisée.*

- ***Avril 2021 - séance du comité exécutif***
    - *Mettre à l'ordre du jour du CM le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la ville de Montréal (04-047);*
- ***19 mai – séance du conseil municipa****l*
    - *Adopter le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la ville de Montréal (04-047);*
- ***Juin 2021 - Entrée en vigueur du règlement modifiant le plan (vers le 19 juin)***
    - *Processus de conformité conformément à la loi (délai de 30 jours)*
- ***Juin-Juillet 2021 (dépendra de l'entrée en vigueur de la modification du plan d'urbanisme)***
    - *Délivrance du certificat de conformité et entrée en vigueur du règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40)*
- ***Juin 2021 (vers le 21 juin)***
    - *CCU extraordinaire pour analyser le plan d'implantation et d'intégration architecturale de construction (PIIA)*
    - *CA extraordinaire approuver le PIIA et autoriser la délivrance du permis de construction*
- ***Juin 2021***
    - *Délivrance du permis*
    - *Mise en chantier*

Note : la SQI doit mettre en chantier en juillet 2021

AVIS DU COMITÉ JACQUES-VIGER
À la suite de sa réunion du 12 février 2021

Secteur du parc Jean-Desprez
Nouvelle école secondaire

C21-ANJ-01

Libellé du projet :	Modification du Plan d'urbanisme afin d'augmenter le nombre d'étages permis dans le secteur du parc Jean-Desprez en vue de la construction d'une nouvelle école secondaire.
Localisation :	Terrain situé à l'angle de l'avenue Jean-Desprez et du boulevard Métropolitain, dans l'arrondissement d'Anjou
Demandeur :	Arrondissement d'Anjou

Le Comité Jacques-Viger (CJV)* émet un avis à la demande de l'Arrondissement, conformément au paragraphe 1 de l'article 11 de son règlement, considérant que le projet requiert une modification au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

OBJET DE LA DEMANDE

La demande vise à modifier le Plan d'urbanisme dans le but d'augmenter la hauteur de construction permise dans une section du secteur 02-04 où la hauteur autorisée à l'heure actuelle est de un ou deux étages. On souhaite créer un nouveau secteur de densité, le 02-11, où la hauteur autorisée serait plutôt de deux à cinq étages. On souhaite également retirer de l'affectation « parc » une partie de ce secteur pour y permettre des activités d'enseignement. Cette demande de modification est initiée par le Centre de services scolaires de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) dans le but de procéder à la construction d'une nouvelle école secondaire pour les jeunes de l'arrondissement d'Anjou.

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Le territoire visé par la demande se situe à l'intersection du boulevard Métropolitain et de l'avenue Jean-Desprez, dans l'arrondissement d'Anjou. À l'heure actuelle, il s'agit d'un terrain non-aménagé désigné comme un parc. Au nord de ce terrain, on retrouve une voie de desserte du boulevard Métropolitain. À l'est se trouve un terrain industriel vacant et une carrière, et au sud un terrain de soccer municipal à surface synthétique. À l'ouest, finalement, on retrouve un secteur résidentiel ainsi que deux buttes d'une hauteur moyenne de 2 m encloisonnant une piste multifonctionnelle.

* Le Comité Jacques-Viger est l'instance consultative de la Ville en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture, de design et d'architecture de paysage (Règlement de la Ville de Montréal 12-022).

Comité Jacques-Viger
Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, bureau 6A-26
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4055
ville.montreal.qc.ca/cjv



Territoire visé par la demande (Source : Google Maps)



En rouge : nouveau secteur de densité proposé au Plan d'urbanisme (Source : Arrondissement d'Anjou)

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de construction consiste en une école dont les 9475 mètres carrés seraient répartis en deux blocs principaux (académique et sportif) suivant la topographie en buttes et en dénivèlements. Elle accueillerait 1864 élèves de niveau secondaire.

Le bâtiment proposé se divise en trois sections : l'école secondaire, le complexe sportif, ainsi qu'un noyau unissant ces deux sections. Le complexe sportif d'une hauteur de deux étages est prévu à l'ouest, à proximité des secteurs

résidentiels de l'avenue Jean-Desprez. Le bloc académique quant à lui se trouve à l'est. Il aurait cinq étages. Au cœur du bâtiment, entre les deux blocs, on prévoit planter un arbre. Le projet propose également un stationnement de 154 places au nord du terrain.

Le bâtiment aurait une architecture moderne, avec de nombreuses ouvertures et des matériaux tels le béton et le granite. Les couleurs choisies pour l'extérieur sont le blanc, le beige ainsi que le bleu pour marquer certains accents. L'aménagement paysager du site comprend notamment des places publiques près des entrées principales du bâtiment, des pavés de couleurs différentes afin de créer un parcours autour du site, des arbres, des bacs de plantation ainsi que l'intégration de l'aménagement extérieur à la butte existante.



Plan d'implantation de l'école secondaire (Source : Arrondissement d'Anjou)

ANALYSE DES ENJEUX

Le Comité Jacques-Viger (CJV) a reçu, lors de sa réunion par vidéoconférence du 12 février 2021, les représentants de l'Arrondissement d'Anjou, du Service de l'urbanisme et de la mobilité, de la Société québécoise des infrastructures ainsi que de l'externe. Les représentants ont fait une brève présentation du projet, de sa mise en situation, des constats et des enjeux. Le CJV les remercie pour leur présentation et a identifié certains enjeux pour le présent dossier.

Pertes d'espaces verts et verdissement

Le comité est sensible aux difficultés et aux considérations économiques et administratives relatives à la construction d'une nouvelle école secondaire, ainsi qu'à la rareté des terrains disponibles compte tenu du haut pourcentage de construction de l'arrondissement. Néanmoins, il se désole de constater la perte d'un espace vert, soit le lot zoné parc sur lequel l'école sera construite. Bien que ce terrain ne soit pas aménagé et que son caractère esthétique soit limité, le CJV rappelle qu'il s'agit d'un parc, qu'il fait partie d'une trame verte et qu'il s'agit de l'un des derniers terrains libres de l'arrondissement. En ce sens, il soulève des inquiétudes quant à la tentation de considérer des parcs comme étant des espaces en attente d'être construits.

En conséquence, le CJV s'attend à des gestes audacieux de verdissement de la part des concepteurs afin de pallier cette perte. Il sera essentiel de prévoir des opérations de verdissement substantielles comme la plantation massive d'arbres de gros calibre et d'en faire une partie intégrante de la réussite du projet.

Places de stationnement et autres surfaces minéralisées

Le CJV est d'avis que le nombre de places de stationnement prévu dans le projet est trop élevé et qu'il présume que la circulation augmentera notablement dans ce corridor plutôt tranquille d'Anjou. Ces places de stationnement amplifient également la minéralité de la proposition. Pour l'éviter, le CJV souhaite la diminution du nombre de cases de stationnement afin de laisser place à plus de végétation.

Il estime également qu'afin de diminuer l'impact des espaces minéralisés, la conception des surfaces pavées pourrait être revue afin de les rendre plus multifonctionnelles. À titre exemple, le débarcadère d'autobus pourrait peut-être être végétalisé et servir également de terrain de jeux afin de ne pas multiplier les espaces minéralisés.

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Le Comité Jacques-Viger émet un avis favorable à la demande visant à modifier le Plan d'urbanisme pour augmenter la hauteur permise ainsi que le retrait de l'affectation « parc » de ce secteur, selon le projet qui lui est présenté. Il déplore cependant la perte d'un espace vert, même s'il n'est pas aménagé.

En conséquence, le comité s'attend à ce qu'une attention particulière soit portée au verdissement du site visé par la demande et émet les recommandations suivantes :

01 Proposer des gestes de verdissement audacieux afin de pallier la perte d'un espace vert;

02 Revoir à la baisse le nombre de cases de stationnement;

03 Repenser certains espaces minéralisés, dont le débarcadère d'autobus, afin d'en faire des espaces multifonctionnels.

Note adressée au demandeur :
Veuillez vous référer au document « Suivi des recommandations » (transmis en annexe).

Le président du Comité Jacques-Viger,

Original signé

Jean Paré
Le 5 mars 2021

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.

ANNEXE

SUIVI DES RECOMMANDATIONS

Secteur du parc Jean-Desprez
Nouvelle école secondaire

C21-ANJ-01 (AVIS)

Fiche adressée au demandeur de l'avis

Note : Ce tableau a pour but d'informer le Comité Jacques-Viger (CJV) et le conseil municipal (ou le conseil d'arrondissement) des mesures entreprises par le demandeur suite aux recommandations du présent avis.
Veuillez remplir le tableau ici-bas et l'inclure au dossier qui sera transmis au conseil municipal (ou au conseil d'arrondissement). Veuillez également le transmettre par courriel à la permanence du CJV.
Veuillez aussi noter que ce tableau demeure un outil de travail afin de favoriser les échanges et de faciliter la compréhension de l'évolution du projet.

	Recommandations (thèmes) *	**Suivi effectué** *(texte à inclure, si applicable)*
01	Gestes de verdissement audacieux	Les plans évoluant encore, les gestes posés sur le terrain, les modifications et leur amélioration sont dans l'objectif commun d'augmenter la verdure. A ce jour les surfaces perméables ont encore été diminuées depuis la version remise au CJV et des bandes de verdure ont été ajoutées et sont encore en évolution. Le comité Jacques Viger peut être assurer que notre objectif est d'augmenter les espaces verts et de rendre cohérent notre idée centrale de l'arbre au cœur de l'école et de le retrouver sur le site. Nous considérons l'architecture comme instrument nécessaire pour concilier le rapport homme/nature/société au cœur de ce beau projet et part le fait même les espaces verts doivent être maximisés.
02	Revoir à la baisse les cases de stationnement.	Le stationnement sera conçu pour réduire les ilots de chaleur, les places sont au minimum de ce qui est requis pour les usagers de l'école et du terrain de soccer. Les stratégies qui ont été utilisées : - places de stationnement convenant aux usagers de l'école seulement (aucune place n'est prévue pour les étudiants), -des places ont été retirées du stationnement pour les disposer sur Roger Rousseau afin d'éliminer le plus possible la surface du stationnement principal – Partage des espaces de stationnement avec la ville (pour l'accès au terrain de

Comité Jacques-Viger
Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, bureau 6A-26
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4055

		soccer) pour éviter d'ajouter des places de stationnement et maintenir la condition existante.
03	Repenser certains espaces minéralisés afin de les rendre multifonctionnels.	Une stratégie d'espace convertible en piste de course est présentement envisagée, ce qui pourrait répondre à cette recommandation.

* *Vous référer aux recommandations intégrales à la section « Avis et recommandations du Comité Jacques-Viger » de l'avis.*

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
04-047-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)

Vu l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu les articles 109 et 109.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

À l'assemblée du ..... 2021, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. La carte 2.5.1 intitulée « Les parcs et espaces verts » incluse à la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) est remplacée, à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Anjou, par la carte jointe en annexe A au présent règlement.

2. La carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » incluse à la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) est remplacée, à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Anjou, par la carte jointe en annexe B au présent règlement.

3. La section 2.3 du chapitre 2 de la partie II de ce plan d'urbanisme concernant l'arrondissement d'Anjou est modifié par le remplacement de la carte intitulée « La synthèse des enjeux locaux » par la carte jointe en annexe C au présent règlement.

4. La section 2.4 du chapitre 2 de la partie II de ce plan d'urbanisme concernant l'arrondissement d'Anjou est modifié par la création d'un nouveau secteur établi « 02-11 » dont les caractéristiques de densité de construction sont les suivantes :

« Secteur 02-11 :
- bâti de deux à cinq étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen ».

ANNEXE A
CARTE 2.5.1 INTITULÉE « LES PARCS ET ESPACES VERTS »

ANNEXE B
CARTE 3.1.2 INTITULÉE « LA DENSITÉ DE CONSTRUCTION »

ANNEXE C
CARTE INTITULÉE « LA SYNTHÈSE DES ENJEUX LOCAUX »

À la suite de l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site internet le XX 2021, et conformément aux articles 137.10 et suivants et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce règlement est réputé conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à compter du XX 2021 et entre en vigueur à cette date.

L'avis public relatif à l'entrée en vigueur de ce règlement est affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site internet le XX 2021.

GDD : 1208770046

ANNEXE A - CARTE RÉSULTANTE

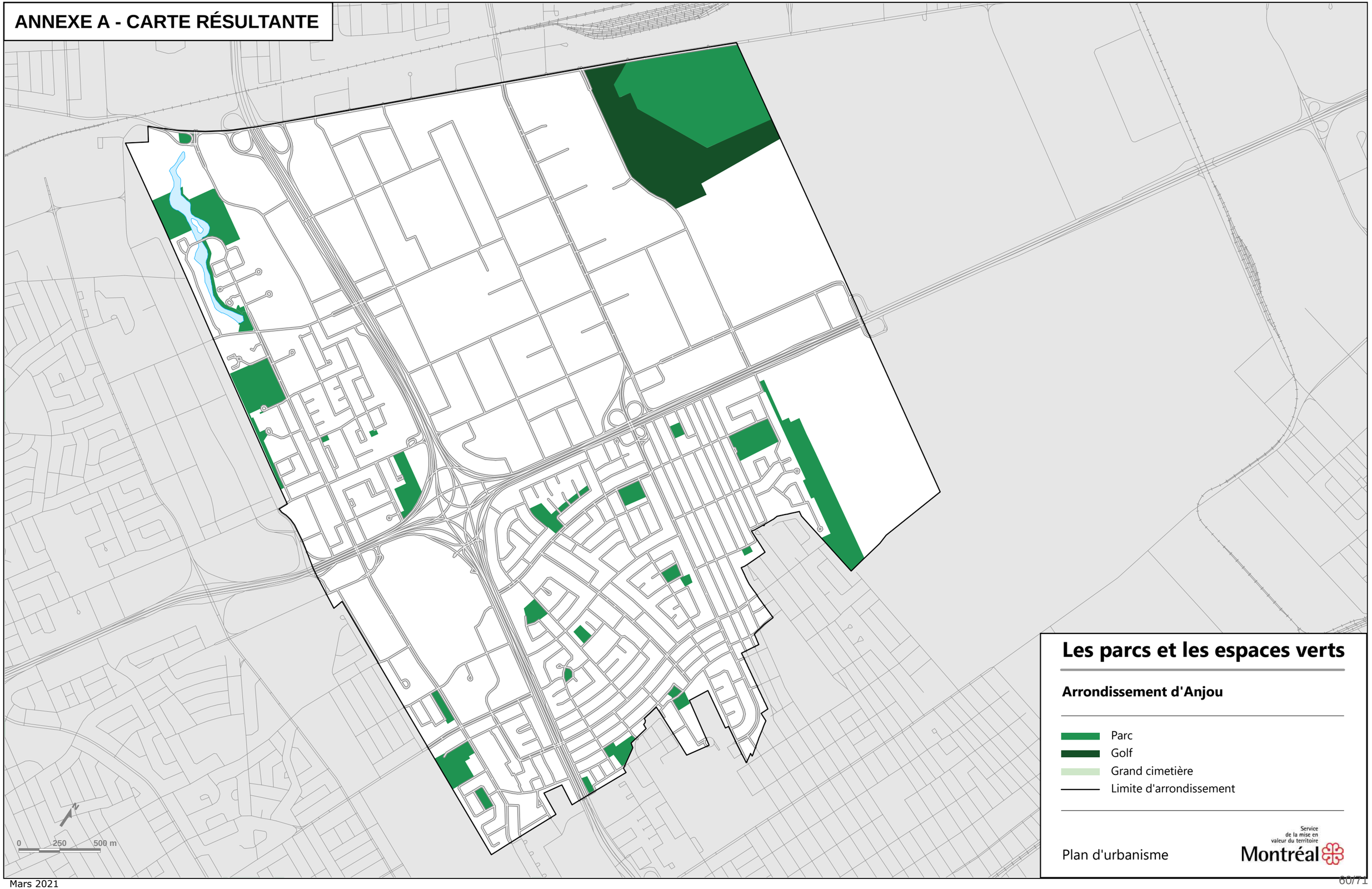

Les parcs et les espaces verts

Arrondissement d'Anjou

- Parc
- Golf
- Grand cimetière
- Limite d'arrondissement

Plan d'urbanisme

Service de la mise en valeur du territoire
Montréal

Mars 2021

ANNEXE B - CARTE RÉSULTANTE

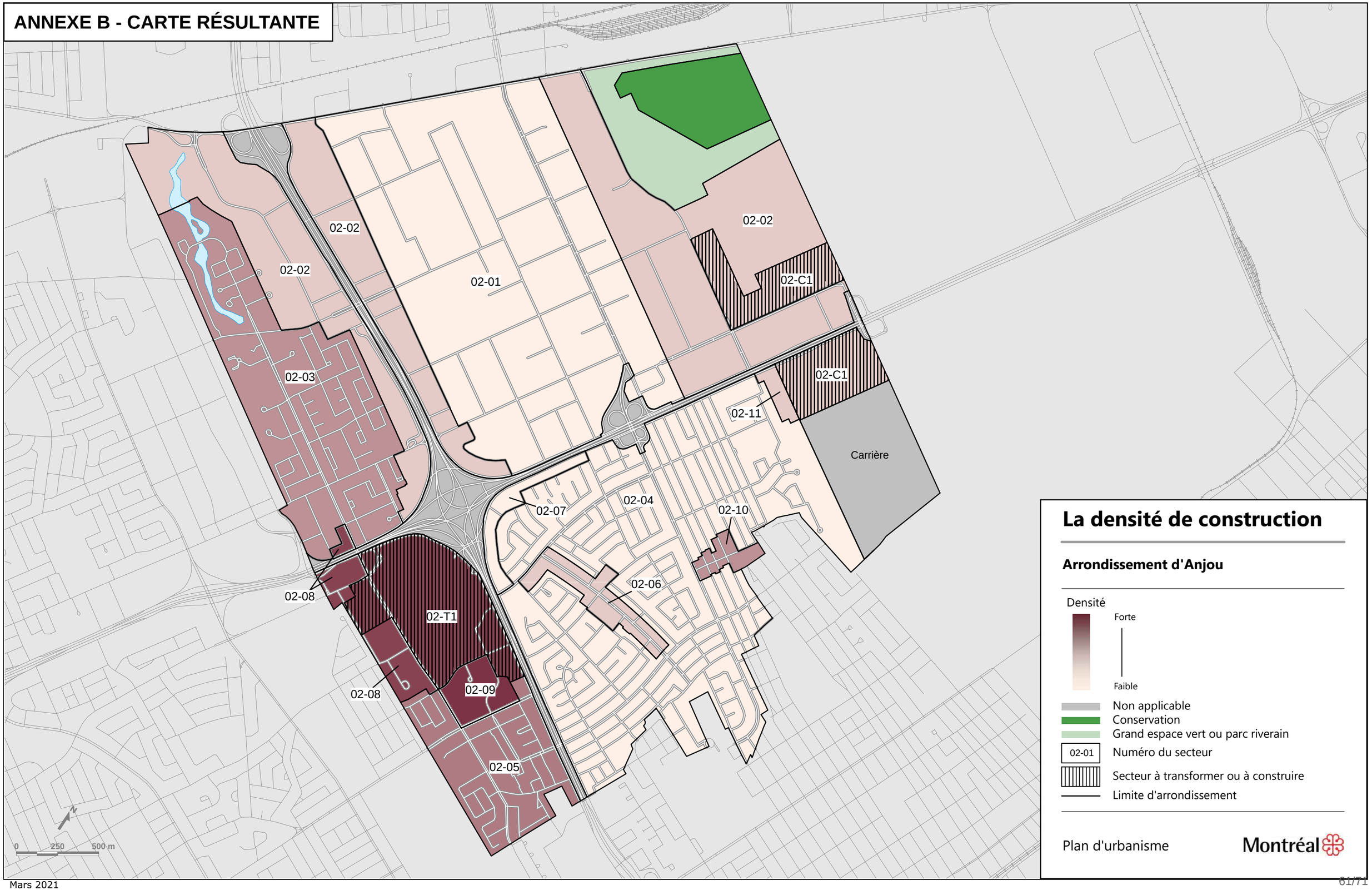

La densité de construction

Arrondissement d'Anjou

Densité

Forte

Faible

Non applicable

Conservation

Grand espace vert ou parc riverain

02-01 Numéro du secteur

Secteur à transformer ou à construire

Limite d'arrondissement

Plan d'urbanisme

Montréal

Mars 2021

ANNEXE C - CARTE RÉSULTANTE

RAYONNEMENT DES SECTEURS D'EMPLOIS
Poursuivre le développement
du secteur industriel et d'affaires

PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ
ET DE L'IDENTITÉ DES MILIEUX DE VIE
Améliorer la desserte des
espaces verts municipaux

Parc-nature

Golf
métropolitain

boulevard Louis-H.-La Fontaine

boulevard Ray-Lawson

boulevard Des Galeries-D'Anjou

PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ
ET DE L'IDENTITÉ DES MILIEUX DE VIE
Améliorer la desserte
du réseau cyclable

PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ
ET DE L'IDENTITÉ DES MILIEUX DE VIE
Améliorer la desserte
du réseau cyclable

QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE
Aménagement d'un espace vert entre
les milieux de vie et la carrière

autoroute 40

Carrière
Lafarge

boulevard Roi-René

Réseau cyclable

Réseau cyclable

autoroute 25

boulevard Yves-Prévost

PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ
ET DE L'IDENTITÉ DES MILIEUX DE VIE
Favoriser la rénovation urbaine
du Vieux-Anjou

RAYONNEMENT DES SECTEURS D'EMPLOIS
Intensifier et densifier les activités urbaines du
secteur multifonctionnel de l'Est

PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ
ET DE L'IDENTITÉ DES MILIEUX DE VIE
Préserver la forme urbaine
et le paysage du secteur Central

PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ
ET DE L'IDENTITÉ DES MILIEUX DE VIE
Améliorer la desserte
du réseau cyclable

N

0 250 500 m

La synthèse des enjeux locaux

Arrondissement d'Anjou

Plan d'urbanisme

Montréal

RAPPORT

ÉCOLE SECONDAIRE ANJOU

MONTRÉAL, QC

ÉVALUATION DU CONFORT AU VENT

PROJET #: 2100940
24 FÉVRIER 2021

PRÉSENTÉ À

Antoine Cardinal, OAQ|LEED Green Associate
Architecte
acardinal@neufarchitectes.com

Antoine Cousineau
antoine@neufarchitectes.com

Neuf Architects
630, boul. René-Lévesque O.
32e étage
Montréal (QC) H3B 1S6

PRÉSENTÉ PAR

Saba Saneinejad, Ph.D.
Coordinatrice technique / Associée
Saba.Saneinejad@rwdi.com

Sonia Beaulieu, M.Sc., PMP, P.Eng.
Gestionnaire de projet/ Associée
Sonia.Beaulieu@rwdi.com

RWDI
600 Southgate Drive
Guelph, ON N1G 4P6
T: 519.823-1311 x 2429

This document is intended for the sole use of the party to whom it is addressed and may contain information that is privileged and/or confidential. If you have received this in error, please notify us immediately. ® RWDI name and logo are registered trademarks in Canada and the United States of America.

1. INTRODUCTION

Rowan Williams Davies & Irwin Inc. (RWDI) a été retenu pour évaluer les conditions de vent pour les piétons sur et autour de l'école secondaire Anjou proposée à Montréal, au Québec.

L'objectif de cette étude est de fournir une évaluation qualitative des conditions de confort du vent autour du projet et de commenter sur l'impact potentiel du projet proposé sur les conditions de vent dans les zones publiques au niveau du sol**.** Cette évaluation qualitative se base sur les données suivantes:

- un examen des données météorologiques régionales à long terme de l'aéroport international Trudeau de Montréal;
- les récentes études en soufflerie entreprises par RWDI dans la région de Montréal;
- les dessins reçus par RWDI le 21 janvier et 22 février 2021;
- notre jugement technique, notre expérience et notre connaissance des débits d'air autour des édifices[1-3]; et
- l'utilisation de logiciels développés par RWDI (Windestimator[2]) dans le but d'estimer les conditions potentielles de vents autour de formes de bâtiments typiques.

Cette approche qualitative permet un examen préalable d'éventuelles conditions de vent. Il est généralement nécessaire de procéder à des tests sur un modèle à l'échelle pour quantifier ces conditions ou pour affiner des mesures d'atténuation conceptuelles. Il faut noter que d'autres questions relatives aux vents, telles que le confort thermale, le réentraînement des gaz d'échappement, l'accumulation de la neige, la pression sur les portes, etc., ne font pas partie du mandat de cette évaluation.



Image 1: Vue aérienne du site existant et de ses environs (Source : Google™ Earth)

1. C.J. Williams, H. Wu, W.F. Waechter and H.A. Baker (1999), "Experience with Remedial Solutions to Control Pedestrian Wind Problems", 10th International Conference on Wind Engineering, Copenhagen, Denmark.
2. H. Wu, C.J. Williams, H.A. Baker and W.F. Waechter (2004), "Knowledge-based Desk-Top Analysis of Pedestrian Wind Conditions", ASCE Structure Congress 2004, Nashville, Tennessee.
3. H. Wu and F. Kriksic (2012). "Designing for Pedestrian Comfort in Response to Local Climate", Journal of Wind Engineering and Industrial Aerodynamics, vol.104-106, pp.397-407.

2. INFORMATIONS À PROPOS DU SITE ET DE L'ÉDIFICE

Le développement sera situé du côté est de l'autoroute Métropolitaine, au nord de l'avenue Jean-Desprez, à Anjou (voir l'image 1). Le site proposé est actuellement inoccupé. Il est immédiatement entouré de terrains inoccupés et de développements résidentiels ou commerciaux à faible hauteur dans toutes les directions. Le fleuve Saint-Laurent est situé à environ 3,5 km à l'est.

L'aménagement proposé est un bâtiment de 5 étages (voir l'image 2). Les principales zones piétonnes sur le site du projet de développement et autour de celui-ci comprennent les entrées principales sur les côtés sud, nord, est et ouest, les espaces d'agrément extérieurs, le terrain de basket-ball et les parcs de stationnement (voir l'image 3).



Image 2: : Représentations du développement proposé (vue de l'ouest)



Image 3: plan du site

3. DONNÉES MÉTÉOROLOGIQUES

Les statistiques des vents enregistrées à l'Aéroport International Trudeau de Montréal entre 1988 et 2018 ont été analysées pour les saisons d'été (avril à septembre, 6 h à 22 h) et d'hiver (octobre à mars, 8 h à 18 h). Les heures et mois utilisés afin de définir les saisons correspondent à ceux utilisés par RWDI dans le cadre d'études menées dans le passé à Montréal. En raison de la réduction du nombre d'heures pendant l'hiver, les piétons sont moins susceptibles de passer du temps à l'extérieur lorsqu'il fait noir et que la température est basse.

L'image 4 illustre la distribution de la fréquence des vents et leurs directions pour les deux saisons. Toutes données afférentes au vent confondues, les vents dominants proviennent du sud-ouest jusqu'à l'ouest autant en été qu'en hiver. Les vents du nord-nord-est et du nord-est sont aussi considérés comme étant dominants, spécialement durant l'hiver, comme indiqué par la rose des vents en bas à droite.

Des vents forts d'une vitesse de plus de 30 km/h mesurés à l'aéroport (à l'aide d'un anémomètre situé à une hauteur de 10 m) se produisent plus souvent en hiver qu'en été. Les vents provenant du sud-ouest jusqu'à l'ouest, du nord-nord-est et du nord-est sont les plus importants selon l'évaluation des conditions de vent autour du développement proposé.

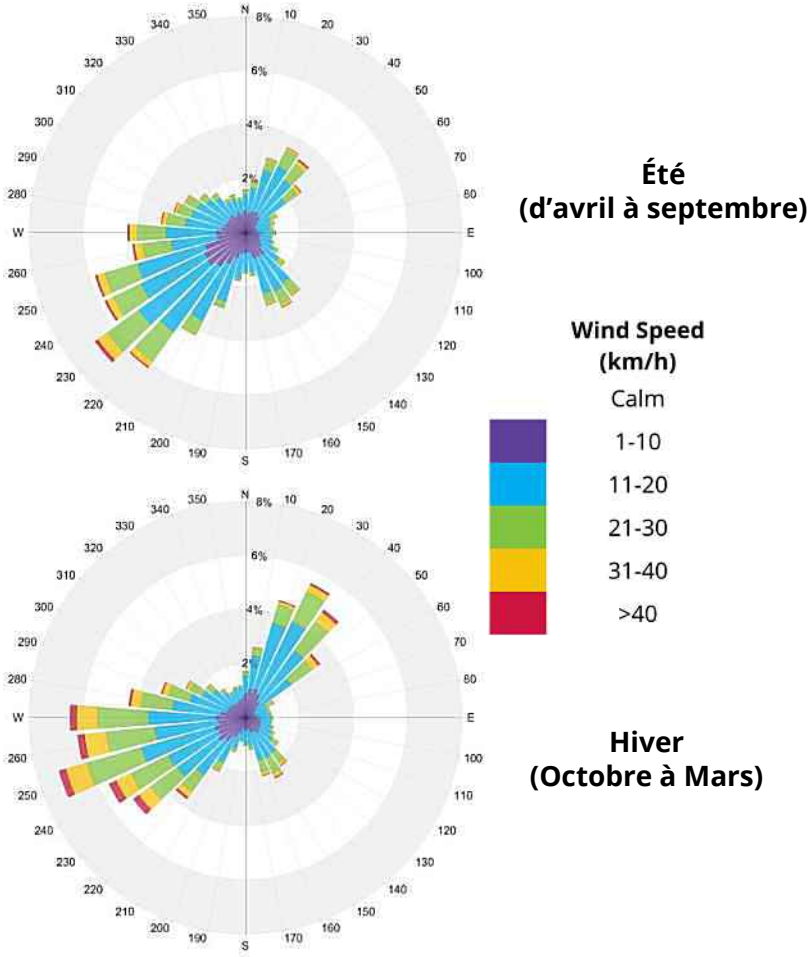

Image 4: Distribution directionnelle (%) des vents (en provenance de) Aéroport international de Montréal Trudeau de 1988 à 2018

4. CRITÈRES POUR LE VENT

L'arrondissement d'Anjou (Ville de Montréal, arrondissement d'Anjou, règlement numéro RCA 45) utilise un seuil de vitesse moyenne du vent de 22 km/h en été et de 15 km/h en hiver pour ses critères de confort piétonnier. La fréquence à laquelle de telles vitesses de vent peuvent être dépassées dépend de l'emplacement autour du projet et de l'utilisation de l'espace qu'on en fait, comme suit :

- Les conditions de vent, dans tout parc public ou espace récréatif, ne peuvent dépasser les critères pendant plus de 10 % du temps (critère pour « **parcs** »); et,

- Les conditions de vent ne doivent pas dépasser la vitesse maximale pendant plus de 25 % du temps dans la plupart des rues (critère pour « **rues** »).

En plus des critères de confort fondés sur la vitesse moyenne du vent, la vitesse des vents dans les rafales ne peut en aucun cas dépasser 75 km/h dans plus de 1 % des cas par saison en ce qui a trait à la **Sécurité contre le vent**.

Ces lignes directrices représentent le niveau de tolérance à des vents de vitesse moyenne. L'âge, le niveau de santé, l'habillement, etc. constituent aussi des variables pouvant affecter la perception qu'un individu aura de la climatologie du vent. L'impact du vent selon la saison est aussi considéré en vertu de la loi, avec une valeur seuil de la vitesse du vent plus basse en hiver.

5. CONDITIONS DU VENT PIÉTONNIER

5.1 Contexte

Plusieurs facteurs doivent être pris en considération pour prévoir de manière précise la vitesse ainsi que la fréquence des vents autour d'un bâtiment. Ces facteurs comprennent la géométrie du bâtiment, l'orientation, la position et la hauteur des bâtiments aux alentours, le terrain en amont et la climatologie locale des vents. Au cours des dernières années, RWDI a mené plusieurs milliers d'études de modélisation en soufflerie afin de quantifier les conditions de vent pour les piétons autour de bâtiments divers, élaborant par le fait même une vaste base de connaissances à ce sujet. Ces connaissances ont été intégrées dans le logiciel propriétaire de RWDI qui permet, dans de nombreuses situations, d'effectuer une estimation qualitative, dans le cadre de l'examen préalable, des conditions de vent prévues pour les zones piétonnes sans effectuer d'essai en soufflerie.

5.2 Conditions existantes

5.2.1 Confort

On s'attend à ce que les vents autour du site existant respectent le critère de la catégorie « parcs » lors des mois d'été. En hiver, la vitesse du vent est saisonnièrement plus élevée et les conditions devraient actuellement satisfaire au critère de «rues» dans les zones exposées.

5.2.2 Sécurité

Selon notre travail précédant à Montréal, ainsi que selon la modélisation pour ce site, nous estimons que les conditions de vents pour les piétons dans la plupart des zones entourant le site existant répondent actuellement au critère de sécurité en vigueur (c-a-d, avec des vents de rafales qui ne dépasse pas une vitesse de 75 km/h dans plus de 1 % des cas par saison).

5.3 Conditions futures

5.3.1 Confort

Le développement proposé possède une faible hauteur et, par conséquent, son ajout au site ne devrait pas modifier les conditions existantes de façon importante ni entraîner des vitesses de vent élevées.

Entrées principals

Les entrées principales du bâtiment (marquées par des triangles bleus à l'image 5) sont soit en retrait, soit protégées des vents dominants par une saillie du bâtiment au-dessus d'elles. Par conséquent, nous prévoyons que les conditions de vent pour toutes les entrées conviendront à la catégorie « Parcs » tout au long de l'année.

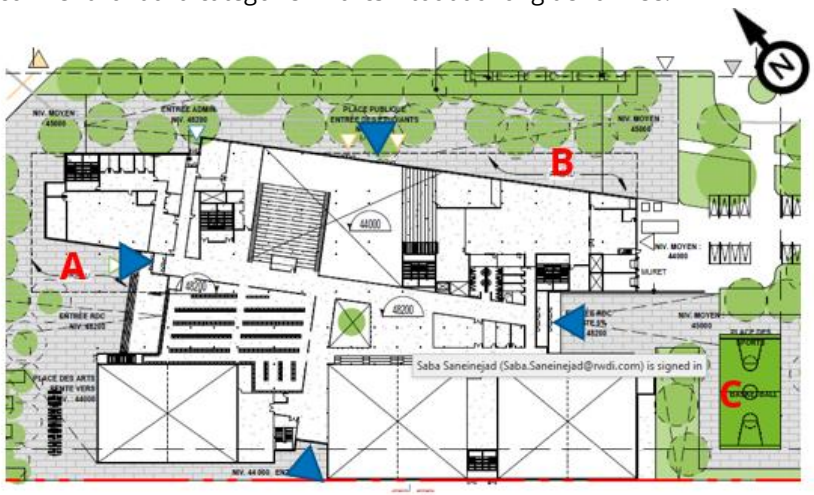

Image 5: Plan du rez-de-chaussée

Espaces d'agrément extérieurs et terrain de basket-ball

Les deux espaces d'agrément extérieurs (lettres A et B sur l'image 5) sont protégés des vents dominants par les saillies du bâtiment au-dessus d'elles. Cependant, une légère accélération des vents est possible dans ces zones en raison de l'accélération des vents sous les saillies.

Le terrain de basket-ball (lettre C sur l'image 5) est protégé des vents de l'ouest par le bâtiment lui-même. Toutefois, il demeure exposé aux vents du sud-ouest et du nord-est.

Les conditions de vent dans ces trois zones devraient répondre au critère « Parcs » pendant l'été et presque tout l'hiver, tandis qu'elles pourraient parfois être classées dans la catégorie « Rues » durant l'hiver. Ces conditions plus venteuses en hiver sont considérées comme appropriées, car ces zones ne seront pas utilisées fréquemment pendant les mois les plus froids.

Parcs de stationnement

Les parcs de stationnement sont situés à l'ouest du bâtiment proposé (voir l'image 3). Les conditions de vent au niveau de ces parcs de stationnement devraient être semblables aux conditions existantes, c'est-à-dire qu'elles devraient répondre au critère « Parcs » en été et au critère « Rues » en hiver, ce qui convient à l'utilisation prévue pour ces zones.

Trottoirs et bâtiments avoisinants

En raison de la faible hauteur du développement proposé et de sa distance des trottoirs sur le chemin Roger-Rousseau (nouveau) et l'avenue Jean-Desprez et des bâtiments résidentiels avoisinants au sud, le bâtiment proposé ne devrait pas avoir d'incidence sur les conditions de vent dans ces zones, et les conditions de vent demeureront appropriées pour l'utilisation prévue.

5.3.2 Sécurité

Les vitesses de vent sur le site et autour de celui-ci devraient répondre aux critères de sécurité éolienne annuelle en raison de la hauteur limitée du bâtiment proposé.

6. RÉSUMÉ

Cet examen est fondé sur une modélisation numérique des conditions de vent locales, des dimensions des bâtiments et de données sur les zones environnantes, ainsi que sur notre expérience relative à des projets de soufflerie aérodynamique antérieurs à Montréal. Les critères de vent établis par l'arrondissement d'Anjou ont été utilisés dans cette étude (Ville de Montréal, arrondissement d'Anjou, règlement numéro RCA 45).

En raison de la faible hauteur du développement proposé et de certaines caractéristiques de conception positives (telles que les entrées en retrait et les saillies de bâtiment au-dessus des espaces d'agrément extérieurs), les conditions de vent pour toutes les entrées, les espaces d'agrément, le terrain de basket-ball, les parcs de stationnement et les trottoirs avoisinants devraient répondre aux critères de sécurité applicables à tous les emplacements. Des conditions de vent appropriées pour l'utilisation prévue devraient également prévaloir tout au long de l'année.

7. APPLICABILITÉ DES RÉSULTATS

L'évaluation était fondée sur les dessins reçus le 21 janvier 2021. Dans l'éventualité où l'on apporte des changements majeurs à la conception, la construction ou l'exploitation du bâtiment ou à certains ajouts aux alentours du bâtiment à l'étude, RWDI pourrait fournir une évaluation de leur impact sur la conception envisagée dans ce rapport. Il en est de la responsabilité des autres parties d'entrer en contact avec RWDI afin d'entamer un tel processus.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 46.01

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1219026003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renommer « jardin communautaire des Belles-Roses » le jardin communautaire des Deux-Sapins dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Il est recommandé :

- de renommer « jardin communautaire des Belles-Roses » le jardin communautaire des Deux-Sapins (nom usuel) situé du côté est de la 89e Avenue, près du boulevard Perras, et formé du lot numéro 1 248 658 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comme indiqué sur la fiche jointe au dossier.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-03-03 12:36

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1219026003**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renommer « jardin communautaire des Belles-Roses » le jardin communautaire des Deux-Sapins dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

CONTENU

CONTEXTE

Le jardin communautaire des Deux-Sapins est situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Il porte ce nom usuel depuis plus de vingt ans en raison d'une erreur d'identification, évoquant erronément deux grandes épinettes qui faisaient partie du jardin. Or, depuis cette époque, les épinettes ont été abattues afin de permettre la construction du terrain adjacent. Les responsables du jardin souhaitent changer le nom du jardin afin le renommer « jardin communautaire des Belles-Roses », car ils ont entrepris de planter des rosiers (rugosa et grimpant) dans son pourtour, participant ainsi à l'embellir et à y attirer les pollinisateurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Renommer « jardin communautaire des Belles-Roses » le jardin communautaire des Deux-Sapins (nom usuel) situé du côté est de la 89e Avenue, près du boulevard Perras, et formé du lot numéro 1 248 658 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comme indiqué sur la fiche jointe au dossier.

JUSTIFICATION

Jardin communautaire des Belles-Roses

Les responsables du jardin communautaire considèrent que la dénomination actuelle du jardin n'est plus appropriée, puisque d'une part, elle découle d'une erreur d'identification et, d'autre part, les deux épinettes ayant erronément servi à nommer le jardin des Deux-Sapins ont été abattues. Ils souhaitent une nouvelle dénomination qui ne réfère plus à un arbre résineux, mais plutôt à un élément végétal qui est présent dans le jardin et qui permet d'attirer les pollinisateurs bénéfiques aux récoltes de fruits et de légumes.

Par ailleurs, on retrouve différentes variétés de rosiers sur le territoire de la Ville de Montréal. Le Jardin botanique de Montréal possède également une collection importante de rosiers dans sa roseraie, dont certains sont des variétés indigènes (rugosa). Le jardin communautaire prévoit développer quelques variétés indigènes de cet arbuste.

Les responsables du jardin ont proposé de remplacer le nom du jardin communautaire des Deux-Sapins par le nom « jardin communautaire des Belles-Roses ». L'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles appuie cette initiative citoyenne.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a appuyé cette proposition lors de la séance du 11 décembre 2020.

L'identification officielle et distincte des lieux publics a pour objectif un repérage efficace.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Service de l'expérience citoyenne et des communications, en collaboration avec l'arrondissement, travaille à l'élaboration d'une opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.

L'affichage toponymique pourra être effectué par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal et que le nouveau toponyme aura été officialisé par la Commission de toponymie du Québec.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Normand LABBÉ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Marie-Eve LAVIOLETTE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Normand LABBÉ, 25 janvier 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie POIRIER
conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514-872-5309
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-22

Mathieu PAYETTE-HAMELIN
Chef de section Division du patrimoine

Tél : (514) 868-7897
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514-501-8756
Approuvé le : 2021-03-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514-501-8756
Approuvé le : 2021-03-03

Montréal

FICHE IMMOBILIÈRE

Identification

imm_id: 1001

N° DOSSIER : **11-013-001-00**

N° CODE : **31H12-005-5674-02**

Localisation :
Côté EST de la 89e AVENUE, près du boulevard PERRAS

Arrondissement :
(33) Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Adresse :
99999 89e Avenue

Nom de l'immeuble :
Jardin communautaire Les deux Sapins



Description générale

Catégorie : PT = Parcs et terrains de jeux

Vocation : Parc - jardin communautaire

Développable : Utilisé à des fins corporatives

Plan d'action : Aucun

Évaluation municipale

Terrain :	358,800.00$
Bâtiment :	0.00$
Totale :	358,800.00$

Dimensions terrain *(unités impériales)*

Frontage :	127,30
Profondeur :	118,47
Superficie :	14855.28

Éléments significatifs

- [X] égout
- [X] aqueduc
- [ ] gaz
- [X] électricité aérienne
- [ ] électricité sous-terraine
- [X] rue asphaltée
- [ ] trottoir

Normes réglementaires *(à être utilisées en complément du règlement d'urbanisme)*

N° UEV	Règlement municipal	Catégorie d'usage	Hauteurs		Étages		Taux d'impl.	Superficie	Densité maximale
			min.	max.	min.	max.			
02053167	RCA09-Z01	Habitation	N/A	14m	2m	4m	N/A	181739	N/A
05030641	RCA09-Z01		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1359	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

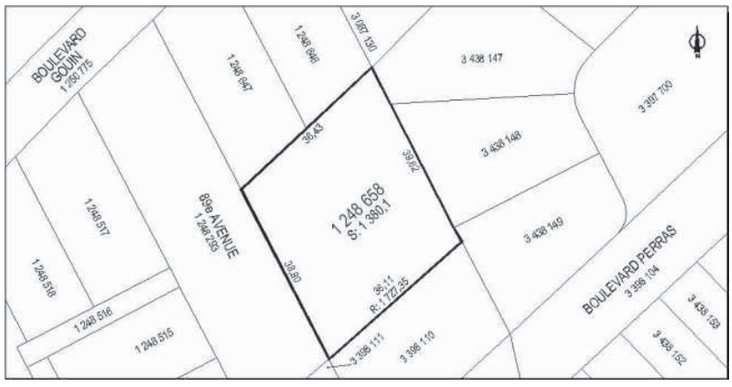

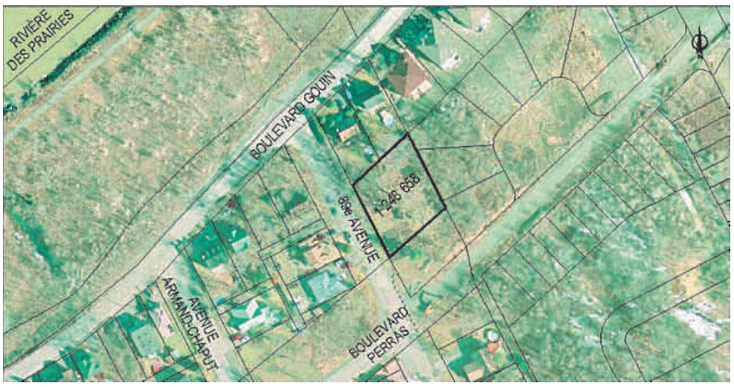

Informations complémentaires

Date de mise à jour :
2009-02-12 14:31:06

Date d'impression :
01-12-2020

Direction des stratégies et transactions immobilières

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement. La Ville, ses employées, les membres de son comité exécutif et de son conseil municipal ne sauraient être tenus responsables d'erreur ou d'omission relative aux informations contenues dans le présent document.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 50.01

2021/05/17
13:00

(1)

Dossier # : 1219098001

Unité administrative responsable :	Commission de la fonction publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renouveler le mandat de Mme Micheline Van-Erum à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal pour une durée de 4 ans.

Il est recommandé :

De renouveler le mandat de Mme Micheline Van-Erum à titre de vice-présidente de la CFPM pour un mandat de 4 ans, à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-04-15 11:56

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1219098001**
Unité administrative responsable :	Commission de la fonction publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renouveler le mandat de Mme Micheline Van-Erum à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal pour une durée de 4 ans.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux dispositions prévues à la charte de la ville de Montréal (art. 57.7) et au règlement municipal 04-061 intitulé *Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal,* la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) est gérée par un président et deux vice-présidents nommés par le conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0416 - 13 mars 2019 : Renouveler le mandat de Mme Marie-Chantal Lamothe à titre de vice-présidente pour un mandat de 4 ans et maintenir la rémunération de chacun des vice-présidents à quinze mille dollars (15 000 $).
CM17 0824 - 13 juin 2017 : Nommer Mme Micheline Van-Erum à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) pour un mandat de 4 ans, à compter du 13 juin 2017.

DESCRIPTION

Il est recommandé de renouveler le mandat de Mme Micheline Van-Erum à titre de vice-présidente de la CFPM pour une durée de 4 ans.

JUSTIFICATION

Mme Micheline Van-Erum détient un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal et a été admise au Barreau du Québec en 1985. Elle a travaillé durant 31 ans au Ministère de la justice du Canada, où elle a cumulé, de 1985 à 2010, des fonctions d'avocate-plaideuse en litiges civils (1985-1999), de directrice adjointe (2000-2001) et de directrice (2001-2006) au Bureau régional du Québec, dans la Direction des affaires civiles et celle du droit réglementaire. Par la suite, elle a été promue directrice générale régionale (2006-2010) de la Direction générale à ce même Bureau. En 2010, Mme Van-Erum a été nommée sous-procureure générale adjointe au Portefeuille des services du droit fiscal, poste qu'elle a occupé jusqu'en 2016. Elle oeuvre depuis en tant qu'avocate à la retraite. Dans le cadre de ses fonctions, Mme Van-Erum a été membre de plusieurs comités d'importance du Ministère de la Justice du Canada et de l'Agence du revenu du Canada et elle a siégé au Conseil des gouverneurs de la Fondation canadienne de fiscalité. En plus de son parcours professionnel jalonné de succès, Mme Van-Erum a reçu, en 2015, le Prix John Tait pour l'excellence dans

le respect des normes de conduite professionnelles les plus élevées et la représentation d'une fonction publique exemplaire. Ses qualifications ainsi que sa vaste expérience dans la fonction publique font d'elle une candidate de choix pour occuper le poste de vice-présidente à la Commission de la fonction publique de Montréal pour ce deuxième mandat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que stipulé dans la résolution CM13 1024, Mme Van-Erum aura droit à une rémunération maximale de quinze mille dollars (15 000 $) par année. Le budget est disponible à la Commission de la fonction publique de Montréal. Il n'y a donc pas d'impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le présent dossier ne fera pas l'objet d'une opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lara EL-SABAEI
Secrétaire d'unité administrative

Tél : 438-825-0993
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-09

Isabelle C CHABOT
Présidente de la commission de la fonction publique de Montréal

Tél : 514-267-9073
Télécop. :

CURRICULUM VITAE

Micheline Van-Erum

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE :

Depuis avril 2016 — **Avocate à la retraite**

Présidente de l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Sauvage
Membre du Comité Consultatif en Environnement de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

Octobre 2010 à avril 2016 — Ministère de la Justice
Portefeuille des services du droit fiscal
Sous-ministre adjointe

Dirige, supervise et coordonne au niveau national l'ensemble de la prestation des services juridiques à l'Agence du revenu du Canada.

Responsable d'un budget de plus de 70 M$ et d'un effectif national de près de 500 avocats, parajuristes et membres du personnel de soutien administratif et juridique

Mars 2006 à octobre 2010 — Ministère de la Justice du Canada
Bureau régional du Québec, Direction générale
Directrice générale régionale

Dirige, supervise et coordonne une équipe d'environ 420 personnes, dont 200 avocats et notaires.

Responsable de la prestation des services juridiques à l'ensemble des ministères, agences et organismes fédéraux au Québec dans les affaires de nature non contentieuse et les litiges qui les concernent sauf en matière de poursuites pénales.

Responsable des activités de planification et de gestion régionale et stratégique des opérations juridiques et corporatives y compris la gestion des ressources humaines et la gestion budgétaire (budget de 35 millions de dollars).

Novembre 2001 à mars 2006 — Ministère de la Justice du Canada
Bureau régional du Québec, Direction du droit réglementaire
Directrice

Dirige, supervise et coordonne une équipe de plus de 65 personnes, dont environ 35 avocats et notaires qui œuvrent dans tous les domaines du litige et du conseil de nature civile, à l'exception du droit de l'immigration.

Responsable de toutes les activités de planification et de gestion de la direction y compris la gestion des ressources humaines (classification et dotation, supervision et relations de travail) et la gestion budgétaire (recouvrement, négociation d'entente, budgets salariaux et de fonctionnement et entretien).

Janvier 2000 à octobre 2001 — Ministère de la Justice du Canada
Bureau régional du Québec, Direction des affaires civiles
Directrice adjointe

1985 - 1999 — Ministère de la Justice du Canada
Bureau régional du Québec, Direction des affaires civiles
Avocate

Conduite de litiges civils complexes et/ou médiatisés devant les différents tribunaux judiciaires de la province de Québec et la Cour fédérale du Canada dans différents domaines du droit comme le droit commercial, droit de la faillite, droit du travail, droit de l'environnement, responsabilité civile contractuelle et extracontractuelle et droit public.

ÉTUDES :

1985	Barreau du Québec Admise au Tableau de l'Ordre des avocats - Montréal
1984	Baccalauréat en droit (LL.B.) Université de Montréal
1980	D.E.C. en technique juridique Collège Ahuntsic - Montréal

AUTRES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES :

Au cours des dernières années au ministère de la Justice du Canada :

1. Membre du Comité exécutif et du Comité de gestion du Ministère de la Justice.

2. Membre du Comité de gestion de l'Agence du revenu du Canada

3. Gouverneur de l'Association fiscale canadienne (Canadian Tax Foundation)

4. Membre du Comité de liaison entre l'Association du Barreau canadien et la Cour canadienne de l'impôt

5. Membre du comité patronal-syndical du ministère de la Justice

6. Présidente du Conseil de direction des gestionnaires des Portefeuilles des services du droit fiscal du Ministère de la Justice

7. Membre du Comité directeur sur l'intégrité de l'Agence du revenu du Canada

8. Membre du Comité directeur sur l'accès à l'information et les renseignements personnels de l'Agence du revenu du Canada

9. Divers rôles de direction pour la campagne de charité en milieu de travail y compris :

    - Co-présidente de la campagne du Ministère de la Justice (2011, 2012 et 2013)

    - Membre du cabinet Centraide de Montréal et co-présidente de la campagne pour le gouvernement fédéral de la grande région de Montréal (2007)

10. Championne du groupe des parajuristes de Ministère de la Justice et championne en santé mentale

En 2015, récipiendaire du Prix John Tait pour l'excellence dans le respect des normes de conduite professionnelles les plus élevées et la représentation d'une fonction publique exemplaire.

Micheline Van-Erum

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 50.02

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1218451001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division recherche de talents et dotation - cadres
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de Emmanuel Tani-Moore à titre de Directeur de service - Greffe et greffier dans la fourchette salariale FM11, à compter du 31 mai 2021 et ce, pour une durée indéterminée.

Approuver la nomination de Emmanuel Tani-Moore à titre de Directeur de service - Greffe et greffier dans la fourchette salariale FM11, à compter du 31 mai 2021 et ce, pour une durée indéterminée.
Que le greffier actuel, Me Yves Saindon, en plus d'assurer la transition avec le nouveau greffier et directeur du Service du greffe, continue, jusqu'à son départ effectif, à agir à titre d'assistant greffier et ce, conformément à l'article 96 de la Loi sur les cités et villes.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-04-12 17:00

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1218451001**
Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division recherche de talents et dotation - cadres
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de Emmanuel Tani-Moore à titre de Directeur de service - Greffe et greffier dans la fourchette salariale FM11, à compter du 31 mai 2021 et ce, pour une durée indéterminée.

CONTENU

CONTEXTE

Le poste de directeur de service, Greffe et greffier deviendra vacant suite à l'annonce du départ à la retraite du titulaire du poste. Afin de combler le rôle dans les meilleurs délais, un processus de dotation interne et externe a été amorcé en février 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Le candidat retenu a été soumis à deux étapes d'évaluation.

Il a été évalué en entrevue de sélection par un comité constitué de trois membres : madame Diane Bouchard, directrice générale adjointe, Services institutionnels, monsieur Alain Dufort, directeur général adjoint, Services aux citoyens et madame Carmela Gentile, conseillère en acquisition de talents.

Les compétences génériques de gestion ont été évaluées par la firme Humance. À l'issue de ce processus, Monsieur Emmanuel Tani-Moore a été retenu pour exercer les fonctions de directeur de service, Greffe et greffier.

Cumulant plus de 17 ans d'expérience, monsieur Tani-Moore est diplômé en droit à l'université de Montréal et détient également un diplôme de deuxième cycle en management municipal. Monsieur Tani-Moore s'est joint à la Ville en 2003 comme avocat à la direction des affaires juridiques. Il y a occupé le rôle de chef de division en 2009; poste qu'il occupe toujours à ce jour à titre de greffier adjoint, réglementation, accès à l'information et élections.

Les compétences de Monsieur Emmanuel Tani-Moore viennent compléter celles de l'équipe de la direction générale et nous sommes assurés qu'il sera en mesure de relever les nombreux défis.

Me Tani-Moore assumera ses nouvelles fonctions à compter du 31 mai 2021.

Afin d'assurer la meilleure transition possible et dans le contexte de l'année électorale, le greffier et directeur du Service de greffe actuel, Me Yves Saindon, a accepté de demeurer à l'emploi de la Ville jusqu'à une date qui sera déterminée de concert avec le nouveau greffier et pouvant aller jusqu'à la date du scrutin de novembre prochain. Afin de permettre à Me Saindon de continuer à soutenir les instances et lui permettre de poser tous les actes et gestes officiels rattachés à la fonction de greffier d'une municipalité, Me Saindon aura, à compter du 31 mai 2021 jusqu'à son départ effectif, le statut d'assistant-greffier et ce, conformément à l'article 96 de la Loi sur les cités et villes. À ce sujet, un poste de directeur - assistant greffier sera créé temporairement sur lequel Me Saindon sera assigné et les conditions de travail de Me Saindon demeureront inchangées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Emmanuel Tani-Moore sera embauché à titre de directeur de service, Greffe et greffier dans la fourchette salariale FM11 (131 306 $ - 164 135$ - 196 963$) Sa rémunération annuelle est établie à 150 673$, ce qui représente une augmentation de 9%.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La nomination de Emmanuel Tani-Moore est conforme à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal. De plus, à la suite des vérifications effectuées, le Service des ressources humaines atteste que ce dossier respecte les règlements et encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carmela GENTILE
CONSEILLERE EN DOTATION

Tél : 438-925-6176
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-06

Julie MEUNIER
Chef de division recherche de talents et dotation

Tél : 438-993-9369
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Josée LAPOINTE
Directrice
Tél : 514 872-5849
Approuvé le : 2021-04-09

Emmanuel Tani-Moore

- **Langues parlées et écrites** : français et anglais
- **Connaissances informatiques** : suites Office et Google, Système de gestion des dossiers décisionnels (GDD)

EXPÉRIENCES DE TRAVAIL

- **Chef de division – Réglementation, accès à l'information et élections / Greffier adjoint** (2009 – …) (12 ans et 1 mois)
  Service du greffe (Ville de Montréal)
  - Coordonner et diriger les activités relatives à la planification, l'organisation, la mise en œuvre et le bon déroulement des élections, scrutins référendaires et processus d'enregistrement sur le territoire de la Ville
  - Gérer les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles de l'unité administrative
  - Assurer le respect des règles et formalités relatives à l'entrée en vigueur des règlements municipaux, à la signature d'actes officiels et à la rémunération des élus municipaux (depuis 2014)
  - Assister le greffier dans la préparation, la tenue et le suivi des séances du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération (depuis 2015)
  - Fournir le soutien juridique de première ligne en matière d'accès à l'information (depuis 2020)
  - Apporter le soutien professionnel, opérationnel et logistique aux commissions permanentes en regard des études, recherches et analyses inhérentes aux dossiers relevant de ces commissions (2009-2019)

- **Avocat – Droit contractuel et expropriation** (2007 – 2008) (1 an et 2 mois)
  Charest, Séguin, Caron (Ville de Montréal)
  - Négocier et rédiger les engagements contractuels de la Ville
  - Rédiger des opinions juridiques
  - Conseiller les services corporatifs et les arrondissements

- **Avocat – Droit public et législation** (2003 – 2007) (4 ans)
  Charest, Séguin, Caron (Ville de Montréal)
  - Rédiger des opinions juridiques
  - Rédiger des règlements municipaux
  - Conseiller les services corporatifs et les arrondissements

FORMATION SCOLAIRE

- **Programme court de deuxième cycle en management municipal** (2010 – 2012)
  École nationale d'administration publique
- **Formation professionnelle du Barreau du Québec** (2002 – 2003)
  École du Barreau du Québec
- **Baccalauréat en droit** (1999 – 2002)
  Université de Montréal

HABILETÉS, COMPÉTENCES ET RÉALISATIONS

- **Membre du Comité des scrutins** (2014 – …)
  Corporation des officiers municipaux agréés du Québec
  - Analyser et formuler des recommandations au conseil d'administration sur toute question relative aux procédures électorales
  - Préparer et diffuser toute l'information et tout document pertinent à l'application des lois en matière électorale
  - Former les présidents d'élection pour leur permettre d'appliquer les principales procédures et étapes du processus électoral municipal

- **Administrateur / membre du Comité de gestion des honoraires** (2007 – 2008)
  Charest, Séguin, Caron (Ville de Montréal)
  - Tenir les livres, registres et autres documents comptables relatifs aux honoraires des avocats
  - Effectuer les distributions

- **Avocat responsable du Secrétariat à la mise en place de l'agglomération de Montréal** (2004 – 2006)
  Ville de Montréal
  - Coordonner la mise en place d'un nouveau modèle de gouvernance selon le cadre juridique applicable
  - Assurer la cohérence interne de la Ville de Montréal dans la mise en place de l'agglomération
  - Élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'intervention efficace auprès des intervenants externes

- **Journaliste-stagiaire** (Été 2002)
  La Presse
  - Écrire sur une base quotidienne des articles portant sur une variété de sujets d'actualité
  - Produire un grand reportage : effectuer une recherche approfondie sur un sujet donné (dopage sportif)

DISTINCTIONS

- **Certificat de reconnaissance** (2015)
  Ville de Montréal
  - Décerné à l'équipe du Bureau des élections pour l'engagement et le dévouement en matière d'accessibilité universelle dans le cadre de l'élection générale de 2013

- **Certificat de reconnaissance** (2002)
  Woodlands Yacht Club
  - Décerné pour la contribution bénévole exceptionnelle depuis plusieurs années

- **Bourse de finissant en Sciences humaines** (1999)
  Fondation du Cégep André-Laurendeau
  - Accordée aux deux meilleurs étudiants de sciences humaines

- **Certificat de remerciement** (1998)
  Société Royale de Sauvetage – Conseil du Commonwealth
  - Décerné pour la qualité de l'implication bénévole au service du développement de la surveillance aquatique et de la prévention de la noyade au Québec

RÉFÉRENCES

- Seront fournies sur demande

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 51.01

2021/05/17
13:00

(2)

Dossier # : 1217181003

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de Mme Myriam Boileau au Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, de mai 2021 à mai 2024. Approuver le renouvellement du mandat de Mme Audrey-Frédérique Lavoie, pour un second mandat de trois ans, de mai 2021 à mai 2024.

Il est recommandé de :

- nommer Mme Myriam Boileau, comme membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de 3 ans se terminant en mai 2024, en remplacement de Mme Anne Xuan-Lan Nguyen;
- d'approuver le renouvellement de Mme Audrey-Frédérique Lavoie, comme membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second mandat de 3 ans se terminant en mai 2024.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-04-28 21:01

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1217181003**

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de Mme Myriam Boileau au Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, de mai 2021 à mai 2024. Approuver le renouvellement du mandat de Mme Audrey-Frédérique Lavoie, pour un second mandat de trois ans, de mai 2021 à mai 2024.

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051) encadre le fonctionnement du CjM. Ce règlement prévoit que le CjM est composé de 15 membres, dont une personne siégeant à la présidence et deux personnes siégeant à la vice-présidence (article 3). Lorsqu'il y a des départs ou des fins de mandat, les postes devenus vacants doivent être comblés.
Nomination de nouveaux membres et renouvellement de mandat:
L'article 7 du Règlement 19-051 prévoit que les personnes membres du CjM sont nommées par le conseil de la Ville pour un mandat d'une durée de 3 ans, sur recommandation du comité de sélection. Un mandat est renouvelable pour la même période de façon consécutive une fois. Un poste est à pourvoir à la suite de la démission d'une membre. L'article 10 du règlement mentionne qu'en cas de vacance, le poste doit être comblé par le conseil de ville, dans les 6 mois de la date où elle survient.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1043 en date du 16 septembre 2019 - Adopter le règlement intitulé « Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal ».
CM20 1193 en date du 17 novembre 2020 - Désigner M. Benjamin Herrera à titre de président du Conseil jeunesse de Montréal (CjM), ainsi que Mme Audrey-Frédérique Lavoie et M. Pentcho Tchomakov à titre de vice-président-es, pour un mandat de douze mois, de janvier à décembre 2021. Approuver les nominations de M. Gabriel Laferrière et de M. Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un premier mandat de trois ans, de novembre 2020 à novembre 2023.
CM19 1005 en date du 16 septembre 2019 - Approuver le renouvellement des mandats

de Mmes Alice Miquet et Anne Xuan-Lan Nguyen à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un second terme de 3 ans, d'octobre 2019 à octobre 2022. Approuver les nominations de Mme Rime Diany et de M. Pentcho Tchomavok à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, d'octobre 2019 à octobre 2022.
CM18 0605 en date du 29 mai 2018 - Approuver les nominations de Mmes Niamh Leonard et Valérie Du Sablon comme membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de trois ans se terminant en avril 2021. Approuver la nomination de Mme Audrey-Frédérique Lavoie comme membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de trois ans se terminant en mai 2021.

DESCRIPTION

1- Remplacements de membres :
Membre démissionnaire:

Nom	Date de fin initiale du mandat	Date de fin du mandat
Mme Anne Xuan-Lan Nguyen	Octobre 2022	24 Mars 2021

Il est recommandé de nommer Mme Myriam Boileau comme membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de 3 ans se terminant en mai 2024, en remplacement de Mme Anne Xuan-Lan Nguyen.

Nom	Date de début du mandat	Date de fin du mandat	Remplacement de
M. Myriam Boileau	Mai 2021	Mai 2024	Mme Anne Xuan-Lan Nguyen

2- Renouvellements de mandats :

Mme Audrey-Frédérique Lavoie est membre depuis mai 2018. Elle a accompli un premier mandat qui se termine en mai 2021, en plus d'occuper le poste de vice-présidente depuis janvier 2020. Elle désire poursuivre son engagement pour un deuxième mandat.
Sachant que Mme Lavoie a démontré l'intérêt, la motivation, l'engagement et les habiletés à occuper ce poste et participe assidûment aux diverses activités du Conseil jeunesse de Montréal, les membres du comité exécutif du CjM recommandent de la nommer pour une 2e mandat se terminant en 2024.

Nom	Date de fin du mandat	Date de début du 2e mandat	Date de fin du 2e mandat
Mme Audrey-Frédérique Lavoie	Mai 2021	Mai 2021	Mai 2024

JUSTIFICATION

Nomination d'une nouvelle membre:
Afin de recruter les membres du CjM, un appel de candidatures a été réalisé du 2 novembre 2020 au 10 janvier 2021.

Étapes de réalisation de la campagne de recrutement :

I. Appel public de candidatures : publication d'un communiqué de presse, diffusion aux partenaires jeunesse montréalais, aux institutions d'enseignement et dans le réseau municipal et campagne dans les réseaux sociaux du CjM.
II. Présélection des candidatures selon les critères stipulés dans le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051).
III. La constitution d'un comité de sélection composé de M. Younes Boukala, élu pour Projet Montréal, M. Benoît Langevin, élu pour Ensemble Montréal et M. Mehdi Lekehal, conseiller en planification au Service de la diversité et de l'inclusion sociale (DSIS). Mme Geneviève Coulombe, secrétaire-recherchiste du CjM, qui a agi à titre de coordonnatrice du processus.
IV. Entrevues de sélection des candidat-es par le comité;
V. Création d'une banque de candidatures ayant réussi l'entrevue de sélection pour d'éventuelles nominations.

Soixante-dix candidatures ont été reçues au cours de la campagne de recrutement. Une candidature été déclarée inadmissible en regard des critères de sélection. Vingt-cinq personnes ont été convoquées en entrevue, vingt-trois ont été vues en entrevue et dix-huit ont été retenues. Une liste de ces candidat-es (liste de réserve) a été constituée pour combler les futurs postes vacants.

La liste des candidat-es retenu-es a été constituée en tenant compte de la qualité de la contribution des candidat-es dans le domaine de la jeunesse et de la volonté de refléter la diversité géographique, linguistique, culturelle et sociale de la jeunesse montréalaise, ainsi qu'une parité entre les hommes et les femmes. Dix-hui candidat-es ont réussi le processus de sélection selon une grille d'entrevue et de pointage.

La sélection des candidat-es a été faite de telle sorte à respecter le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051):
"Pour être membre du Conseil jeunesse de Montréal, chaque personne doit :

> 1° être âgée entre 16 et 30 ans au moment de la nomination;
> 2° résider sur le territoire de la Ville de Montréal;
> 3° manifester de l'intérêt et posséder de l'expérience à l'égard des questions relatives aux jeunes;
> 4° ne pas être membre d'un conseil jeunesse d'un arrondissement ou ne pas siéger au conseil d'administration du Forum jeunesse de l'Île de Montréal;
> 5° faire preuve de disponibilité afin de participer aux assemblées du conseil et aux réunions de ses comités de travail chargés d'étudier des questions particulières;
> 6° ne pas être à l'emploi de la Ville de Montréal ou d'un parti politique œuvrant en politique municipale montréalaise; 19-051**/**4
> 7° ne pas avoir, directement ou indirectement, par elle-même ou par un associé, un contrat avec la Ville de Montréal ou avec un parti politique œuvrant en politique municipale montréalaise, sous réserve des exceptions prévues à l'article 116 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)."

La candidature de Mme Myriam Boileau été sélectionnée parmi les personnes inscrites sur la liste de réserve. Ce choix tente d'assurer une représentativité de la diversité géographique,

linguistique, culturelle et sociale de la jeunesse montréalaise ainsi qu'une parité entre les hommes et les femmes. En effet, advenant la nomination de Mme Myriam Boileau et le renouvellement de Mme Audrey-Frédérique Lavoie, le Conseil jeunesse de Montréal réunira 8 femmes et 7 hommes, provenant des 11 arrondissements suivants:

· Ahuntsic-Cartierville (2);
· Anjou (1);
· Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (1);
· Le Plateau-Mont-Royal (2);
· Le Sud-Ouest (1);
· Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (2);
· Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1);
· Rosemont La-Petite-Patrie (1);
· Saint-Laurent (1);
· Ville-Marie (1);
· Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (2).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant alloué pour le fonctionnement du CjM est assuré à 100 % par la Ville de Montréal qui alloue des ressources pour son fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintien du nombre de membres requis assurant le bon fonctionnement dans la poursuite des activités du CjM.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communiqués de presse annonçant les nominations.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève COULOMBE
Secretaire- recherchiste

Tél : 514-250-8258
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-28

Marie-Eve BONNEAU
Cheffe de division
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Service du greffe

Tél : 514 872-0077
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2021-04-28

CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL– TABLEAU DES MANDATS DES MEMBRES – Mai 2021

NOM	ARRONDISSEMENT	1er mandat Membre	2e mandat Membre	1er mandat P/VP	2e mandat P/VP
Audrey-Frédérique Lavoie ***Vice-présidente***	Ville-Marie	**Juin 2018 - Mai 2021** GDD 1187670002 CM18 0605 du 29 mai 2018		**Jan.2020 – Déc. 2020** GDD 1197181005 CM 19 1208 du 18 nov. 2019	**Jan. 2021 – Déc. 2021** GDD 1207181003 CM20 1193 du 17 nov. 2020
Michael Wrobel	Ahuntsic-Cartierville	**Déc. 2015 – Déc. 2018** GDD 1156467001 CM15 1465 du 14 déc. 2015	**Déc. 2018 – Déc. 2021** GDD 1187181001 CM18 1489 du 17 déc. 2018		
Yazid Djenadi	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	**Déc. 2018 – Déc. 2021** GDD 1187181001 CM18 1489 du 17 déc. 2018		**Jan.2020 – Déc. 2020** GDD 1197181005 CM 19 1208 du 18 nov. 2019	
Benjamin Herrera ***Président***	Le Sud-Ouest	**Déc. 2018 – Déc. 2021** GDD 1187181001 CM18 1489 du 17 déc. 2018		**Jan. 2021 – Déc. 2021** GDD 1207181003 CM20 1193 du 17 nov. 2020	
Rizwan Ahmad Khan	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	**Mars 2019 – Mars 2022** GDD 1197181001 CM19 0163 du 25-02-2019			
Xiya Ma	Saint-Laurent	**Avril 2016 - Avril 2019** GDD 1167181003 CM16 0429 du 18 avril 2016	**Avril 2019 – Avril 2022** GDD 1197181001 CM19 0163 du 25 fév. 2019		
Alice Miquet	Le Plateau Mont-Royal	**Oct. 2016 - Oct. 2019** GDD 1167181005 CM16 1187 du 24 oct. 2016	**Oct. 2019 – Oct. 2022** GDD 1197181004 CM 19 1005 du 16 sept. 2019	**Jan.2019 – Déc. 2019** GDD 1187181001 CM18 1489 du 17 déc. 2018	**Jan.2020 – Déc. 2020** GDD 1197181005 CM 19 1208 du 18 nov. 2019
Pentcho Tchomakov ***Vice-président***	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	**Oct. 2019 – Oct. 2022** GDD 1197181004 CM 19 1005 du 16 sept. 2019		**Jan. 2021 – Déc. 2021** GDD 1207181003 CM20 1193 du 17 nov. 2020	
Rime Diany	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	**Oct. 2019 – Oct. 2022** GDD 1197181004 CM 19 1005 du 16 sept. 2019			

Shophika Vaithyanathasarma	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	**Nov. 2019 – Nov. 2022** GDD 1197181005 CM 19 1208 du 18 nov. 2019			
Sherlyne Duverneau	Anjou	**Janv. 2020 – Janv. 2023** GDD 1197181007 CM 20 0079 du 27 janv. 2020			
Jessica Condemi	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	**Sept. 2017 – Sept. 2020** GDD 1177670001 CM17 1174 du 25 sept. 2017	**Sept. 2020 – Sept. 2023** GDD 1207181002 CM20 0946 du 22 sept. 2020		

Myriam Boileau

Résumé

- Dynamique, travaillante, organisée et fiable
- Grande facilité à travailler en équipe et avec le public
- Excellente maîtrise du français

Expériences

Activités d'ordre professionnel

- Intervenante à la Maison des jeunes d'Outremont (530 av. Querbes) 2019-...
- Monitrice au Camp Soleil d'Outremont 2018-2019
- Cuisinière, Le Placard (2129 av. Mont-Royal) 2017-2019
- Vendeuse, L'Autre Placard (2036 av. Mont-Royal) 2017
- Service à la clientèle, Pâtisserie Mercier (200 Jarry Est) 2016-2017

Activités au sein de la communauté

- Chroniqueuse hebdomadaire à Radio Ville-Marie (Émission « *Culture à la carte »*) 2019-...
- Apparitions médiatiques (*Radio Canada, Gouvernement du Québec, La Presse, Le Devoir, Journal d'Outremont, Magazine Curium*) 2013-...
- Membre de la Commission des études du cégep de St-Laurent 2017-2019
- Membre de l'exécutif de l'Association étudiante du cégep de St-Laurent 2017- 2019
- Création/gestion d'un café étudiant à l'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont (PGLO) 2013- 2017
- Membre du conseil d'établissement de PGLO 2014 – 2017
- Présidente (secrétaire, vice-présidente) du conseil étudiant de PGLO 2012-2017
- Membre de la Table unifiée des conseils étudiants 2016-2017
- Participation Forum de discussion Desjardins 2016
- Animations diverses (Secondaire en spectacle, soirées Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, ateliers de théâtre, conférences, panels, etc.) 2016- ...
- Membre de l'Association militante des élèves du secondaire 2015
- Journal étudiant de PGLO 2014-2015
- Bénévolats (enfants avec déficiences, corvée du Mont-Royal, etc.) 2013- 2016

Compétences

Communication

Dû à mes diverses activités au sein de la communauté, j'ai une grande habilité à communiquer avec le public (conférences et animation, médias sociaux, rédaction, etc.).

Leadership

En raison de mon implication, j'ai dû, à plusieurs occasions, faire preuve de leadership afin de mener à terme des projets, certains d'une grande complexité, telle la création d'un café étudiant.

Engagement social

Mon travail d'intervenante dans une Maison des jeunes me permet de mieux mesurer ce qui se passe concrètement sur le terrain en matière d'enjeux sociaux les plus divers, approfondissant de ce fait ma réflexion à ce sujet. Ainsi, mon engagement social entrepris depuis maintenant plusieurs années a pris plus de profondeur.

Études

- Université de Montréal Baccalauréat en sociologie (orientation « Féminismes, genres et sexualités » 2019-...
- Cégep de Saint-Laurent, Sciences humaines, Profil « Enjeux internationaux »
  Diplôme d'études collégiales 2017-2019
- École secondaire Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont
  Diplôme d'études secondaires 2012 à 2017

Compléments : Stage en Bolivie 2019
Stage chez Bicom Communications 2015
Concentration art dramatique à PGLO 2012- 2017
Académie de danse d'Outremont 2006-2017

Prix

- Bourse universitaire Forces AVENIR Élève engagée 2019-2022
- Deux Prix Forces AVENIR : Projet engagé et Élève engagée 2017
- Nomination 100 jeunes leaders de demain Mouvement Desjardins 2017
- Médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse 2017

- Médaille du Souverain pour les bénévoles 2017
- Prix du Mérite en histoire (Mouvement national des Québécoises et Québécois) 2017
- Huit bourses et subventions pour le projet de Café étudiant 2016-2017
- Prix Art dramatique PGLO (leadership, coopération, interprétation) 2013-2016

AUDREY-FRÉDÉRIQUE LAVOIE

COMPÉTENCES CLÉS

Affaires gouvernementales
Relations publiques
Communication politique
Analyse politique
Rédaction
Gestion de projets
Organisation événementielle
Gestion des réseaux sociaux

ÉDUCATION

BACCALAURÉAT, MAJEURE SCIENCES POLITIQUES ET MINEURE COMMERCE (HONOURS)
UNIVERSITÉ MCGILL | **2017 - 2021**

CERTIFICAT EN HUMANITÉ ET SCIENCES POLITIQUES
SCIENCES PO PARIS | **JANV. 2019 - MAI 2019**

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES EN RELATIONS INTERNATIONALES ET SCIENCES POLITIQUES AVEC MATHÉMATIQUES
COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF (ET ÉCHANGE À MARIANOPOLIS EN 2017) | **2015 - 2017**

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

CONSEILLÈRE-RECHERCHISTE EN RELATIONS GOUVERNEMENTALES
RYAN AFFAIRES PUBLIQUES | **JANV. 2020 - AUJOURD'HUI**

CONSULTANTE EN COMMUNICATIONS DIGITALES
POUR LA CHEFFE DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC (PLQ) | **SEPT. 2019 - JANV. 2020**

STAGIAIRE EN DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES ET INITIATIVES QUÉBEC
PLACEMENTS PRIVÉS QUÉBEC, CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC | **AVRIL - SEPT. 2018**

STAGIAIRE EN DONS, COMMANDITES ET RAYONNEMENT DES AFFAIRES
CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC | **MAI - AOÛT 2017**

PROJETS ET BÉNÉVOLAT

VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL (CJM)
VILLE DE MONTRÉAL | **MARS 2018 - AUJOURD'HUI**

COORDONNATRICE AUX COMMUNICATIONS DIGITALES
ÉQUIPE DE MARC GARNEAU (PLC) - ÉLECTIONS FÉDÉRALE 2019 | **AOÛT - OCT. 2019**

DIRECTRICE AUX RELATIONS AVEC LES LEADERS ET LES MÉDIAS
DESAUTELS SUSTAINABLE NETWORK ET MONTREAL YOUTH SUMMIT ON SUSTAINABLE BUSINESS 2020 | **AVRIL 2019 - JANV. 2020**

MEMBRE DE L'ÉQUIPE DES COMMUNICATIONS
JUNIOR DIPLOMAT INITIATIVE FRANCE | **JANV. - MAI 2019**

MEMBRE DU CERCLE DE LA RELÈVE
FONDATION DE L'HÔPITAL DE MONTRÉAL POUR ENFANTS | **MAI 2018 - JANV. 2020**

DÉLÉGUÉE OFFICIELLE AU FORUM PUBLIC 2018 DE L'OMC À GENÈVE
YOUNG DIPLOMATS OF CANADA (YDC) | **AOÛT - OCT. 2018**

FORMATRICE ET COACH POUR L'ÉQUIPE MODEL UNITED NATIONS
COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF | **SEPT. 2017 - AVRIL 2018**

BÉNÉVOLE À L'UNITÉ D'ONCOLOGIE
CENTRE HOSPITALIER CHU STE-JUSTINE | **OCT. 2016 - MAI 2017**

PRIX

DISTINCTION BRÉBEUF
COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF | **MAI 2017**

PRIX AURA 2016 - DANS LE CADRE DE NOTRE PERFORMANCE À LA SIMULATION DES NATIONS UNIES À NEW YORK (NMUN)
ASSOCIATION DES COLLÈGES PRIVÉS DU QUÉBEC | **AVRIL 2016**

CERTIFICATIONS

CERTIFICAT EN IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
JEUNE CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL (JCCM) | **AVRIL - SEPT. 2020**

Recommandation du comité exécutif du Conseil jeunesse de Montréal sur le renouvellement du mandat de Mme Audrey-Frédérique Lavoie

Le 28 avril 2021,

Madame, monsieur,

Par la présente, le comité exécutif du Conseil jeunesse de Montréal (« **CjM** ») désire vous faire part de sa recommandation quant au renouvellement du mandat de Mme Audrey-Frédérique Lavoie, pour un second mandat de trois ans à titre de personne membre du CjM débutant en mai 2021.

ATTENDU QUE l'article 7 du *Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal* (r. 19-051) prévoit que le renouvellement d'une personne membre est décidé par le conseil de ville sur recommandations du comité exécutif du CjM;

ATTENDU QUE le CjM a adopté le 21 avril 2021 sa *Procédure de renouvellement des mandats* qui soumet la finalité de la recommandation du comité exécutif au vote anonyme de l'ensemble des personnes membres du CjM;

ATTENDU QU'au 28 avril 2021, une majorité de personnes membres du CjM s'est prononcée en faveur du renouvellement du mandat de Mme Lavoie;

ATTENDU QUE le 28 avril 2021, le comité exécutif du CjM, sauf Mme Lavoie, vice-présidente du CjM, qui ne pouvait prendre part au processus de recommandation en sa capacité de personne membre visée par le processus de renouvellement, a entériné le vote de l'ensemble des personnes membres du CjM.

AU VU DE CE QUI PRÉCÈDE, LE COMITÉ EXCUTIF DU CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL,

RECOMMANDE au conseil de ville le renouvellement du mandat de Mme Audrey-Frédérique Lavoie pour un second mandat d'une durée de trois ans.

Benjamin Herrera
Président

Pentcho Tchomakov
Vice-président

Point 51.02

Nomination aux commissions permanentes

Aucun document ne sera livré.

Motion de l'Opposition officielle **65.01**

Séance du conseil municipal du 17 mai 2021

Motion afin de maintenir le financement et le port d'armes à feu chez l'ensemble des policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

Attendu que les policiers ont le devoir d'assurer le maintien de la paix et l'ordre et d'assurer la sécurité des citoyens;

Attendu que les policiers montréalais répondent à plus de 30 000 appels par année pour des situations de crise, soit une centaine par jour;

Attendu que Montréal est située à quelques dizaines de kilomètres de la frontière américaine où l'on retrouve le plus grand nombre d'armes à feu au monde;

Attendu que le nombre d'armes à feu achetées légalement au Canada et revendues à des personnes qui les utilisent à des fins criminelles a «considérablement augmenté» selon plusieurs autorités à travers le pays, dont la police de Toronto;

Attendu que le nombre d'armes de poing au Canada a plus que doublé depuis 2012 (passant de 465 000 à 935 000) et que ces armes, selon Statistique Canada, sont à l'origine d'environ 24 % de tous les homicides au pays;

Attendu que selon un article publié dans le *Journal de Montréal*, 443 crimes impliquant des armes à feu se sont produits sur le territoire de Montréal l'an dernier, une hausse de 15% par rapport à 2019, et qu'un événement impliquant une arme à feu a été recensé en moyenne tous les 3,6 jours au cours de l'année 2020 par le SPVM;

Attendu que selon ce même média, le SPVM a procédé à la saisie de 700 armes à feu à Montréal en 2020, soit autant qu'à l'époque où les gangs de rue constituaient sa «priorité numéro un» et que la violence de ces groupes criminels atteignait son pic, et que la saisie de ces armes relèvent d'un travail de longue haleine tandis que les démarches pour s'en procurer ont été qualifiées comme un «jeu d'enfant»;

Attendu que projet de loi fédéral C-21 sur le contrôle des armes à feu donnerait encore plus de responsabilités à la Ville de Montréal, qui pourrait désormais établir ses propres règles sur le contrôle des armes de poing sur son territoire;

Attendu que plusieurs interventions policières qui se voulaient initialement communautaires au moment de l'appel ont finalement nécessité l'utilisation d'une arme à feu par les policiers sur les lieux de l'incident afin d'assurer leur sécurité et celle des citoyens;

Attendu que la Fraternité des policiers et policières de Montréal, qui représente les quelques 4 800 policiers actifs du SPVM, estime que le désarmement de certains de ses membres mettrait en danger la sécurité des agents et du public;

Attendu que lors du congrès de Projet Montréal le 11 avril dernier, les militants du parti ont adopté à huis-clos la proposition de «revoir la nécessité que tous les agents du corps policier portent une arme à feu»;

Attendu que l'administration actuelle de la Ville de Montréal n'a jamais établi une position claire sur son intention de définancer le SPVM;

Il est proposé par Abdelhaq Sari, conseiller de la Ville du district de Marie-Clarac;
Et appuyée par Suzanne Décarie, conseillère de la Ville du district de Pointe-aux-Trembles

Que la Ville de Montréal s'engage à maintenir le port d'armes à feu chez l'ensemble des policiers du SPVM;

Que la Ville de Montréal s'engage à ne pas définancer le SPVM.

Motion de l'Opposition officielle **65.02**

Séance du conseil municipal du 17 mai 2021

Motion pour mettre fin à la crise des campements de fortune à Montréal

Attendu que les pertes d'emplois induites par la COVID-19, jumelées à la crise du logement, ont eu pour effet de précariser et d'accentuer la précarité d'un grand nombre de Montréalais et Montréalaises, et que, par conséquent, certains d'entre eux se sont retrouvés à la rue;

Attendu qu'en mars 2020, l'état d'urgence sanitaire local a été proclamé par la Ville de Montréal parce que les ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance avaient besoin de renfort;

Attendu qu'à l'été 2020, alors que la Ville de Montréal fermait progressivement les refuges temporaires qu'elle avait ouverts, la crise atteignait son paroxysme avec l'apparition du campement de fortune situé sur la rue Notre-Dame ainsi que dans plusieurs autres arrondissements;

Attendu que l'an passé, les campements de fortune ont posé des enjeux de sécurité se manifestant notamment par la prostitution, l'intoxication et par l'incendie ayant poussé le Service de sécurité incendie de Montréal à ordonner l'évacuation des lieux le long de la rue Notre-Dame;

Attendu que la façon dont a été démantelé le campement de fortune par la police montée du SPVM a été fortement dénoncée par les organismes communautaires ainsi que par l'Opposition officielle;

Attendu que dès avril 2021, de nouveaux campements de fortune ont vu le jour dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Ville-Marie, Lachine et du Plateau-Mont-Royal, que la fermeture progressive des refuges temporaires par la Ville de Montréal entamé au mois de mai aura pour effet de générer un scénario similaire à celui vécu l'an passé et que l'administration n'a toujours pas dévoilé de plan d'action pour l'éviter;

Attendu qu'en plus de poser des enjeux de sécurité aux personnes vivant au sein des campements de fortunes, l'apparition de ces derniers pose des enjeux de sécurité pour les résidents et que la Ville de Montréal est garante de la sécurité de tous et toutes sur son territoire;

Attendu que l'Opposition officielle a demandé à maintes reprises à l'administration d'augmenter le financement des organismes œuvrant sur le terrain, de maintenir les mesures hivernales et de bonifier le nombre d'équipes mixtes de policiers et d'intervenants sociaux, en vain;

Attendu que les enjeux en matière d'itinérance figurent aussi parmi les responsabilités de la Ville de Montréal et que, face à une crise de l'ampleur de celle des campements de fortune, elle a le devoir de proposer des solutions applicables à court terme pour loger adéquatement les personnes présentes sur les campements et celles à risque de s'y retrouver;

Attendu que la création de maisons de chambres permet de loger rapidement et de manière permanente les personnes en situation d'itinérance et se révèle ainsi comme une mesure efficace pour répondre à l'urgence, que le programme fédéral l'*Initiative rapide pour la création de logement* a permis de financer plusieurs projets de logements permanents et maisons de chambres portées par les organismes communautaires et que la Ville de Montréal a le pouvoir d'acquérir un immeuble en vue de développer au plus vite une maison de chambres;

Attendu que depuis le début de la pandémie, la Ville de Toronto a acquis 5 hôtels pour loger temporairement les personnes en situation d'itinérance avec l'objectif à long terme de créer du logement permanent, qu'elle a récemment mis en place le *Pathway Inside program* visant à sécuriser des chambres privées dans plusieurs hôtels pour les personnes vivant dans 4 campements identifiés et leur offrir des services psychosociaux ainsi que des services de relogement permanent et que les mesures appliquées par la Ville de Toronto ont permis d'aider 400 personnes qui vivaient initialement sur des campements de fortune;

Attendu qu'en raison de la fermeture des frontières et des restrictions de déplacements, au moins 85 % des chambres d'hôtels sont vides depuis plus de six mois et que le manque à gagner au niveau des revenus d'hébergement s'élève à plus de 707 millions de dollars pour les établissements du Grand Montréal;

Attendu que le programme de supplément au loyer (PSL) figure parmi les solutions avancées pour loger de manière permanente les personnes en situation d'itinérance mais que selon certains organismes communautaires, le nombre d'unités subventionnées est actuellement insuffisant pour répondre à l'urgence des campements de fortune;

Attendu que les organismes Mission Old Brewery et Mission Bon Accueil ont récemment lancé une initiative conjointe de relogement rapide financée par le CIUSSS Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal en collaboration avec des organismes locaux, que cette initiative est composée de deux programmes : l'Équipe mobile urgence logements, qui vise à mettre en relation les personnes en situation d'itinérance avec des organismes afin de leur trouver du logement permanent adapté à leurs besoins, et le Programme Bienvenue, qui consiste en un projet pilote de trois mois visant notamment à offrir une subvention pour les premiers mois de loyers;

Il est proposé par Benoît Langevin, conseiller de ville du district de Bois-de-Liesse
Et appuyé par Karine Boivin-Roy, conseillère de ville du district Louis-Riel

Que la Ville de Montréal adopte une stratégie diversifiée, et ce, dans les plus brefs délais afin de loger adéquatement les personnes vivant sur les campements de fortune ainsi que celles à risque de s'y retrouver en s'engageant à :

- requalifier des hôtels en maisons de chambres en vue de créer rapidement des logements permanents;
- demander à Québec d'augmenter urgemment le nombre de logements subventionnés dans le cadre du PSL destinés aux personnes en situation d'itinérance*;*
- assurer la continuité des services de ressources temporaires de la Ville de Montréal et bonifier le soutien financier apporté aux organismes œuvrant auprès des personnes en situation d'itinérance pour leur permettre de répondre aux besoins grandissants;

Que la Ville s'engage dès maintenant à planifier les ressources nécessaires à la saison hivernale 2021-2022 avec l'ensemble des partenaires.

Point 65.03

Motion non-partisane
22 mars 2021

Motion visant à utiliser le vote par correspondance pour augmenter la participation électorale à Montréal dans un contexte de pandémie

Attendu que les élections générales municipales du Québec auront lieu en novembre 2021 et que les craintes liées à la pandémie de COVID-19 seront encore bien présentes, ce qui pourrait atténuer l'envie d'aller voter des citoyens de Montréal, notamment les plus vulnérables;

Attendu que la COVID-19 continue à avoir des répercussions sur notre société et qu'il est probable que cette situation persiste pour une période indéterminée;

Attendu que, pour protéger la santé publique, notre société a dû effectuer des changements sans précédent comme interdire les rassemblements publics, exiger la quarantaine volontaire et promouvoir la distanciation sociale et que ces mesures pourraient, d'une façon ou d'une autre, être prolongées pour la majeure partie de l'année 2021, voire toute l'année;

Attendu que plusieurs démocraties du monde utilisent le vote par correspondance et que certaines administrations exigent même que le vote soit exercé exclusivement par correspondance;

Attendu que la possibilité de voter par correspondance réconfortera grandement les personnes qui hésitent à se rendre à un bureau de vote en raison du coronavirus et celles qui se considèrent comme trop à risque pour se déplacer;

Attendu que si l'on ne permet pas le vote par correspondance, on peut s'attendre à une réduction importante du taux de participation aux prochaines élections municipales;

Attendu que le conseil municipal a adopté à l'unanimité une motion demandant au gouvernement du Québec d'offrir des solutions de rechange pour participer aux prochaines élections, dont le vote par correspondance;

Attendu que le gouvernement du Canada a annoncé son intention d'adopter, au cours des prochaines semaines, la *Loi C-19*, qui prolongera le nombre de jours de vote et généralisera le vote par correspondance, ce qui permettra aux électeurs d'expédier leurs bulletins par la poste ou de les déposer dans des boîtes de réception sécurisées;

Attendu que, selon certaines estimations, si la *Loi C-19* est adoptée, jusqu'à 10 millions d'électeurs pourraient décider de voter par la poste lors des prochaines élections fédérales canadiennes;

Attendu que le gouvernement du Québec a déposé la *Loi 85*, qui permettra à un nombre très limité d'électeurs de la Ville de Montréal de voter par correspondance;

Attendu que lors des élections présidentielles et de la Chambre des représentants qui ont eu lieu en novembre 2020, la libéralisation des règles permettant le vote par correspondance dans l'ensemble des 50 États des États-Unis d'Amérique a permis d'augmenter la participation des électeurs et que celle-ci a atteint un niveau qui n'avait pas été constaté depuis plus d'un siècle;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la démocratie montréalaise que les électeurs disposent de plus de possibilités pour exercer leur droit de vote;

Il est proposé par Marvin Rotrand, conseiller municipal du district de Snowdon;

Appuyé par Lionel Perez, conseiller municipal du district de Darlington;

Que le Conseil municipal reconnaisse que le vote par correspondance est une méthode sécuritaire et éprouvée qui permet d'augmenter la participation des électeurs;

Que le Conseil municipal reconnaisse que le vote par correspondance permet de rassurer les électeurs en leur offrant un moyen d'exprimer leur voix sans mettre leur santé à risque;

Que le Conseil municipal déplore la portée limitée de la *Loi 85*et exhorte l'Assemblée nationale à l'élargir afin de permettre à tous les électeurs ou, au minimum, à tous les électeurs de 65 ans et plus de voter par la poste dans le cadre d'élections municipales au Québec.

Point 65.04

Motion non partisane
Conseil municipal, 17 mai 2021

MOTION VISANT À EXAMINER DES SYSTÈMES DE GESTION DES PREUVES QUI RÉDUISENT LE TEMPS ET LES COÛTS RELATIFS À LA PRÉPARATION ADMINISTRATIVE DES DOSSIERS JURIDIQUES, AINSI QUE LES COÛTS DE STOCKAGE DES DONNÉES RECUEILLIES À L'AIDE DE CAMÉRAS CORPORELLES.

Attendu que l'Ontario prévoit mettre en œuvre, pour ses services de police, un système numérique de gestion des preuves qui, selon cette province, permettra aux agents de se concentrer sur la résolution et la prévention de la criminalité plutôt que sur la préparation de dossiers papier destinés à être présentés devant les tribunaux;

Attendu que selon la solliciteure générale, Sylvia Jones, le système infonuagique que le gouvernement de l'Ontario mettra en œuvre dans toute cette province permettra à la police de recueillir, stocker, gérer et échanger des preuves numériques en toute sécurité;

Attendu que ce système de gestion des preuves permet de stocker et d'échanger facilement de lourds fichiers audio, vidéo et photographique et de les transmettre en toute sécurité aux avocats de la Couronne et à d'autres corps de police comme la police provinciale de l'Ontario, la police des Premières Nations et l'unité de la surveillance et des enquêtes pour les services correctionnels;

Attendu que la police régionale de Peel et le service de police de Toronto utilisent déjà un système de gestion numérique qui, selon ces corps policiers, réduit considérablement le temps et les coûts administratifs relatifs à la préparation des agents pour se présenter en cour et permet un échange fluide, efficace et sécurisé des dossiers soumis en preuve entre le service de police et les tribunaux;

Attendu que le service de police de Toronto utilise Axon Evidence, une plateforme de gestion numérique des preuves en nuage qui réduit les coûts, les ressources et le matériel relatifs aux infrastructures de TI et procure des économies considérables en permettant au service de police de Toronto et aux autres organismes qui utilisent le système de trier, gérer, examiner, étiqueter, transcrire et échanger ces preuves sous forme numérique afin qu'elles puissent être utilisées plus rapidement dans le cadre d'enquêtes et par les tribunaux, et ce, de manière plus économique;

Attendu que les services de police de toute l'Amérique du Nord font appel à des solutions technologiques pour stocker et gérer, à un coût extrêmement abordable, les énormes quantités de données produites par les caméras corporelles, ce qui a convaincu de nombreux corps policiers d'équiper tous leurs agents de caméras corporelles;

…/2

Attendu qu'il existe, sur le marché, diverses solutions technologiques qui permettent aux services de police de stocker et gérer efficacement de grandes quantités de données à un coût suffisamment bas pour que les systèmes de gestion numérique soient considérés comme abordables et ne constituent pas un obstacle à l'utilisation de caméras corporelles;

Attendu que les systèmes de gestion fondés sur des données probantes peuvent offrir un avantage supplémentaire en réduisant les retards relatifs aux procédures du système de justice municipal, augmentant ainsi les revenus et la rentabilité;

Attendu que la Ville de Montréal est de plus en plus isolée, car les coûts annuels de stockage et de gestion estimés par son administration sont considérablement plus élevés que les dépenses de corps policiers comme les services de police de New York et de Toronto et la Gendarmerie royale du Canada;

Il est proposé par le conseiller municipal Marvin Rotrand

Avec l'appui de Luis Miranda, Andrée Héneault et Giovanni Rapanà

Que le directeur général soit mandaté pour étudier les systèmes numériques de gestion des preuves, incluant spécifiquement celui utilisé par la police régionale de Peel et le service de police de Toronto, lequel est en cours de déploiement dans l'ensemble de l'Ontario, ainsi que tout autre système sur lequel il obtiendra de l'information via un appel à manifestation d'intérêt, afin de nourrir une analyse éclairée et détaillée des coûts et bénéfices du déploiement des caméras corporelles et d'en faire rapport, au moins de façon préliminaire, au conseil municipal à sa réunion de septembre 2021.

Que le directeur général ajoute à son rapport une liste des services de police des grandes villes du Canada et des États-Unis qui utilisent des caméras corporelles, ainsi qu'une analyse des coûts, notamment en ce qui concerne l'achat et le stockage.

Point 65.05

Motion non partisane pour la prolongation du trajet de la branche nord du REM à l'Est de l'A25

- ATTENDU QUE le projet du REM de l'Est annoncé le 15 décembre dernier est une avancée incroyable pour la mobilité dans l'Est de Montréal;

- ATTENDU QU'en signant la Déclaration de l'Est en décembre 2018, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal se sont engagés à consolider une vision commune, intégrée et innovante pour le développement de l'Est de Montréal et à réaliser, dans un esprit de collaboration, le grand chantier de revitalisation de ce territoire à fort potentiel de développement;

- ATTENDU QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux- Trembles adhère aux principes et objectifs de la Déclaration de l'Est;

- ATTENDU QU'un des axes prioritaires de la Déclaration a pour objectif de favoriser une mobilité durable et intégrée;

- ATTENDU QUE l'Est de Montréal souffre d'un manque important d'offre en transport en commun et en transport actif;

- ATTENDU QUE cette Déclaration reconnaît les défis majeurs de l'Est de Montréal en matière de mobilité et prévoit la réalisation des études nécessaires pour remédier à la situation;

- ATTENDU QU'à la suite de la signature de cette déclaration, le gouvernement du Québec a mandaté la Caisse de dépôt et placement du Québec en mai 2019 pour réaliser l'étude pour un nouveau mode de transport pour desservir l'Est;

- ATTENDU QU'à la suite de cette étude, la Caisse a annoncé en décembre 2020 un projet structurant de 10 milliards de dollars pour doter l'Est de Montréal d'un REM entièrement électrique;

- ATTENDU QUE ce projet est une excellente nouvelle pour le transport collectif dans l'Est de Montréal, et qu'il s'agira d'une véritable révolution attendue depuis longtemps pour notre territoire;

- ATTENDU QUE le trajet actuel de la branche Nord présenté par la CDPQ a comme terminus le CÉGEP Marie-Victorin, situé à la limite Ouest du quartier Rivière-des Prairies;

- ATTENDU QUE Rivière-des-Prairies est un quartier enclavé entre l'autoroute 25, l'autoroute 40 et la rivière des Prairies;

- ATTENDU QU'il s'agit de barrières importantes à la mobilité, difficiles à franchir à pied ou par d'autres modes de transport actif;

- ATTENDU QUE le trajet actuel du REM ne prévoit pas de station à l'Est de l'autoroute 25 et au Nord de l'autoroute 40 alors que plus de 50 000 personnes y vivent;

- ATTENDU QUE tout projet structurant de cette envergure doit prendre en compte les besoins de la population et viser l'acceptabilité sociale.

- ATTANDU QUE cette même résolution a été adoptée à l'unanimité au Conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Tremble du 2 Février 2020, par la mairesse Caroline Bourgois et tous les élus : Richard Guay, Suzanne Decarie, Giovanni Rapanà, Gilles Deziel, Lisa Christensen, Nathalie Pierre-Antoine.

Il est proposé par **Giovanni Rapanà,** Conseiller de la ville du district de Rivière-des-Prairies;
Il est appuyé par **Marvin Rotrand,** Conseiller de ville du district de Snowdon

QUE la Ville de Montréal demande officiellement à la CDPQ et au gouvernement du Québec de répondre positivement aux besoins de la population de Rivière-des-Prairies en prolongeant le trajet du REM à l'Est de l'autoroute 25 afin de desservir ce quartier.

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.01

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1217075002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une (1) option de prolongation prévue au contrat 18-17022 avec la firme GFL Environmental Inc (Services Matrec) pour le tri, le traitement et la mise en marché des résidus de construction, rénovation, démolition et des encombrants de 33 territoires et sept (7) écocentres de l'agglomération de Montréal pour une période maximale de 12 mois, d'un montant total maximal de 6 673 040 $ taxes incluses (montant de prolongation total d'une valeur de 6 478 679 $ plus un montant de contingences totalisant 194 361 $), majorant le montant total du contrat à 25 546 355 $ taxes incluses.

Il est recommandé au Conseil d'agglomération :

1. d'exercer une (1) option de prolongation de douze (12) mois pour le tri, le traitement et la mise en marché des résidus de construction, rénovation, démolition et des encombrants valorisables de 33 territoires et sept (7) écocentres de l'agglomération de Montréal, pour la période du 24 août 2021 au 23 août 2022, dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental Inc. (Services Matrec) pour un montant total de 6 673 040 $, incluant un budget de contingences d'un montant de 194 361$, taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Agglomération.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2021-04-23 11:37

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur général adjoint par intérim
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217075002**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une (1) option de prolongation prévue au contrat 18-17022 avec la firme GFL Environmental Inc (Services Matrec) pour le tri, le traitement et la mise en marché des résidus de construction, rénovation, démolition et des encombrants de 33 territoires et sept (7) écocentres de l'agglomération de Montréal pour une période maximale de 12 mois, d'un montant total maximal de 6 673 040 $ taxes incluses (montant de prolongation total d'une valeur de 6 478 679 $ plus un montant de contingences totalisant 194 361 $), majorant le montant total du contrat à 25 546 355 $ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q.;chapitre E-20. 001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la loi précitée, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières résiduelles constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée. Le Service de l'environnement de la Ville de Montréal assume cette responsabilité pour l'agglomération. Le 23 août 2018, un (1) contrat d'une durée de 36 mois pour le tri, le traitement et la mise en marché de 201 148 tonnes estimées de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et des encombrants de l'agglomération de Montréal était accordé à l'entreprise Koncas Recyclage, unique soumissionnaire conforme dans le cadre de l'appel d'offres 18-17022. Cet exercice de sollicitation du marché succédait à deux (2) précédentes tentatives non concluantes, les appels d'offres numéros 17-16236 et 18-16973. Dans le cadre de ces trois (3) sollicitations, peu d'entrepreneurs avaient manifesté de l'intérêt à soumissionner pour traiter cette catégorie de matières résiduelles :

A/O 17-16236 le 2017-12-18

▪ Il y a eu (2) deux soumissionnaires
▪ Le plus bas soumissionnaire n'était pas conforme.
▪ Le deuxième soumissionnaire avait présenté une offre à 20% supérieure à l'estimation et n'avait pas au final son certificat de l'AMP.

A/O 18-16973 le 2018-04-11
▪ Il n'y a eu aucun soumissionnaire.

A/O 18-17022 le 2018-05-04
▪ Il y a eu deux (2) soumissionnaires dont un (1) qui était conforme, soit Koncas Recyclage.

L'entreprise Koncas Recyclage a depuis été acquise (le 1er janvier 2020) par la firme GFL Environmental Inc (Services Matrec). Le contrat 18-17022 vient à échéance le 23 août 2021. Il prévoit deux (2) options de prolongation d'un (1) an avec l'acceptation des entrepreneurs (12 mois + 12 mois).

Afin d'assurer la continuité de l'ensemble des services de tri, traitement et mise en marché de résidus de CRD et des encombrants, le Service de l'environnement recommande d'appliquer une (1) option de prolongation de 12 mois à l'échéance du contrat le 23 août 2021. Cette stratégie s'appuie notamment sur :

1) les recommandations du Service de l'approvisionnement à la suite d'une analyse de l'état du marché effectuée conjointement avec le Service de l'environnement en 2020;

2) les coûts jugés actuellement compétitifs;

3) une évaluation de satisfaction du contrat jugée satisfaisante par le Service de l'environnement malgré certaines difficultés de l'entreprise à atteindre les taux de valorisation visés au contrat en raison notamment du peu de débouchés de certains types de résidus et de la qualités des matières livrées.

L'analyse de marché s'est déroulée principalement sous forme de consultations auprès de différents acteurs du milieu : Recyc-Québec, autres villes du Québec et entreprises spécialisées de la grande région de Montréal. Cette analyse démontre un état défavorable du marché actuel du secteur d'activité de tri, de conditionnement et de valorisation résidus de CRD notamment par :

- un faible nombre d'acteurs dans la région de Montréal, situation s'étant exacerbée depuis l'inscription de l'entreprise Mélimax sur la liste du RENA par le gouvernement du Québec en 2019;
- la difficulté des entreprises de tri de trouver des débouchés de valorisation pour certaines matières ayant un potentiel théorique de valorisation;
- la hausse des coûts de traitement et de valorisation au cours des dernières années.

La prolongation du contrat 18-17022 d'une (1) année permettra à la Ville d'approfondir ses connaissances sur le portrait actuel de la structure du marché des résidus de CRD, des débouchés réels pour les matières récupérées, du potentiel de concurrence et des enjeux existants et de revoir sa stratégie de sollicitation du marché afin :

- d'optimiser la récupération des matières résiduelles de CRD et d'encombrants;
- d'accroître leur recyclage et leur valorisation dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E;
- de favoriser la concurrence et l'intérêt des fournisseurs à soumissionner.

Cette démarche est en cohérence avec les orientations du Plan stratégique Montréal 2030, du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 et du Plan de développement durable 2016-2020.

Le présent sommaire décisionnel a pour objet l'application d'une (1) période de renouvellement prévue au contrat 18-17022 de douze mois. Le 3 février 2021, le Service de l'approvisionnement a sollicité l'intention de l'adjudicataire de prolonger d'une (1) année le contrat. Le consentement du représentant de l'adjudicataire a été obtenu le 9 février 2021.

Le montant total associé à la prolongation s'élève à 6 673 040 $ incluant des contingences d'un montant total de 194 361 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 18 0454 - 23 août 2018 - Accorder à l'entreprise Koncas Recyclage (9260-5286 Qc) un (1) contrat d'une durée de 36 mois au montant de 18 873 315,80 $ (taxes incluses) pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants de 33 territoires et sept (7) écocentres - Appel d'offres public # 18-17022 / (Un (1) soumissionnaire conforme). Le contrat pourra être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an chacune. Autoriser un virement budgétaire de 493 131,49 $ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 1 364 759,99 $ en 2019, de 1 561 407,68 $ en 2020 et de 1 233 525,62 $ en 2021.
CG 18 0353 - 21 juin 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 602 322,44 $, taxes incluses, pour la poursuite du contrat octroyé à la firme Koncas Recyclage (CG14 0587) pour la réception, le tri et la mise en valeur de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants majorant ainsi le montant total de 7 045 038,60 $ à 7 647 361,04 $, taxes incluses. Autoriser une prolongation de la date des contrats des firmes Recyclage Notre-Dame (CE16 1593), Koncas (CE15 1026) et Matrec/LEEP (CE13 0848 et CE14 1907) pour une durée de deux (2) mois (juillet et août 2018).

CG 18 0239 - **26 avril 2018** - Autoriser une dépense additionnelle de 328 670,87 $, taxes incluses, pour la poursuite des contrats octroyés à la firme Koncas Recyclage (CG14 0587) pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants et à la firme Services Matrec (anciennement LEEP) (CG15 0379), majorant ainsi le montant total des contrats de 7 412 537,94 $ à 7 741 208,81 $, taxes incluses.

CG 15 0379 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Multi Recyclage S.D. et à Les Entreprises Environnementales Pierrefonds (LEEP) pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants pour une période approximative de 36 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours - Dépense totale de 1 205 557,40 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14219 (5 soumissionnaires).

CG 14 0587 - 18 décembre 2014 - Accorder un contrat à Koncas Recyclage pour la réception, le tri et la mise en marché des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants, pour une période de 43 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours - Dépense totale de 6 749 421 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13817 (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Sous la compétence du Conseil d'agglomération, autoriser la mise en application d'une (1) option de prolongation de 12 mois prévue à la clause *15.02* du Contrat 18-17022 pour la période du 24 août 2021 au 23 août 2022 pour les services de réception, le tri et la mise en marché d'un total de 67 051 tonnes de résidus de CRD et d'encombrants récupérés. L'entreprise visée par la prolongation est GFL Environmental Inc. Ce contrat dessert 33 territoires et sept (7) écocentres de l'Agglomération de Montréal et assure la réception, le tri et la mise en valeur des résidus valorisables. Les résidus triés jugés non valorisables sont acheminée par à l'enfouissement.

JUSTIFICATION

La prolongation de ce contrat est nécessaire pour permettre à la Ville de finaliser sa révision stratégique visant à conduire une prochaine sollicitation du marché par appel d'offres public en concordance avec un marché qui est restreint, difficile et en évolution. Cette stratégie visera également à assurer une stabilisation des coûts et de garantir la réception et le traitement de l'ensemble des tonnages de résidus de CRD et encombrants générés par les citoyens et qui sont récupérés dans les différentes voies de collecte. Enfin, la prolongation permettra d'analyser le marché et d'évaluer la mise en place d'un projet pilote de récupération de gypse, une matière qui n'est pas valorisée actuellement en raison des modes de collecte en place, des modes opérationnels du centre de tri et du faible potentiel de rentabilité. À noter que le gypse est une matière avec un fort potentiel de recyclabilité et de valorisation, mais pour cela, il doit être trié à la source.
Conformité de l'adjudicataire actuel (contrat 18-17022):

- L'entreprise GFL Environmental Inc. détient l'attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) et un certificat d'autorisation pour l'exploitation d'un centre de tri.
- Elle n'est pas retrouvée au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), ni sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La période de prolongation dans le présent sommaire est d'une durée de douze (12) mois sur deux (2) années financières, soit 2021 et 2022. Le coût de la prolongation s'élève à 6 673 040 $ toutes taxes incluses, représentant 26 % de la valeur totale du contrat octroyé et majorant le montant total du contrat à 25 546 355 $ taxes incluses. Le montant de la prolongation inclut également une contingence de trois (3) % pour un total, avec taxes, de 194 361 $. La contingence a été ajoutée dans un contexte d'augmentation annuelle de l'utilisation des services de récupération et de valorisation des CRD et encombrants par les citoyens et afin de pallier à une variation de quantité potentielle.
La répartition du coût annuel des contrats est présentée comme suit :

Écocentres et 33 territoires	**2021**	**2022**	**Total**
CRD et encombrants valorisables	1 560 523 $	3 183 468 $	4 743 991 $
CRD et encombrants non valorisables	570 621 $	1 164 067 $	1 734 688 $
Contingence de 3%	63 934 $	130 426 $	194 360 $
Total taxes incluse	**2 195 079 $**	**4 477 961 $**	**6 673 040 $**

La contingence de trois (3) % sera financée par la baisse des tonnages aux contrats d'ordures ménagères et les économies budgétaires réalisées par le Service de l'environnement.

En accord avec les clause du contrat (clause), les prix seront ajustés une (1) fois, le 1er

janvier 2022. L'ajustement se fera en fonction de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal publié par Statistique Canada.

L'agglomération doit payer les redevances à l'enfouissement de 24,93 $ / tonne, taxe nette, sur la portion non valorisable des matières. Le montant estimé pour ces redevances s'élève à 402 598 $ (taxe nette) pour 15 676 tonnes des matières non valorisables et n'est pas inclus dans les coûts de la prolongation faisant l'objet de ce sommaire décisionnel. Dans le cadre du paiement de cette redevance, la Ville reçoit en retour une somme équivalente par le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles sous forme de subventions pour financer des activités liées à la préparation, à la mise en œuvre et à la révision des plans de gestion des matières résiduelles.

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement, à la Division collecte, transport et traitement des matières résiduelles, au poste budgétaire services techniques. Cette dépense sera assumée entièrement par l'Agglomération. Tous les détails sont retrouvés dans la pièce jointe « Aspect financier ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plan stratégique **Montréal 2030**

Le contrat (18-17022) de réception, tri, traitement et mise en marché des résidus de CRD et encombrants est en concordance avec la priorité 5 du plan stratégique Montréal 2030, soit *"Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles"* . Il contribue également aux priorités 1; *"Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050"* et 4; *"Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité".*

Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 - **Montréal, zéro déchet**

Ce contrat est en cohérence directe avec l'action numéro quatre (4) découlant des objectifs du PDGMR, soit d'augmenter la récupération et la valorisation des résidus de CRD et des encombrants générés.

De plus, la prolongation de 12 mois de ce contrat permettra également de répondre aux actions suivantes :

- 6.1.1 " Analyser et réaliser une veille sur la structure du marché des matières recyclables et des CRD, le potentiel de concurrence et les enjeux pour l'agglomération de Montréal";
- 6.1.3 " Stimuler de nouveaux marchés locaux de matières recyclables et CRD ".

Plan de développement durable 2016-2020

Enfin, dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent dossier contribue à l'atteinte de la cible suivante : Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prolongation du contrat permettra d'assurer pour une année la poursuite des services de réception, le tri et la mise en marché de résidus de CRD et d'encombrants récupérés dans les territoires de l'agglomération et dans les écocentres du réseau montréalais. Tous les

services liés à ces prolongations de contrats sont nécessaires pour permettre à la Ville de poursuivre ses objectifs de détournement de l'enfouissement des matières résiduelles, édictées par le gouvernement par l'entremise de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.
Ne pas prolonger le contrat impliquerait une sollicitation du marché dans un contexte présentant des signes défavorables. Cette situation représenterait un risque pour la Ville, notamment, une hausse des coûts de traitement et la perspective que l'ensemble de la matière générée ne soit pas prise en charge par un centre de tri spécialisé.

L'année de prolongation viendra contribuer à assurer la performance dans la mise en oeuvre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal adopté par le Conseil d'agglomération et l'atteinte des objectifs gouvernementaux de réduction et de récupération des matières résiduelles de recyclage ou de valorisation

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les services de gestion des matières résiduelles sont, depuis le début de la pandémie associé à la COVID -19, considérés comme des activités prioritaires et services jugés essentiels :

- Services de collecte et d'élimination des déchets;
- Services de collecte et de tri des matières recyclables;
- Services de collecte et de traitement des matières dangereuses;
- Services de collecte et traitement de matières organiques, incluant le vidage de fosses septiques;
- Services de collecte et traitement des déchets biomédicaux;
- Entreprises de gestion parasitaire (pour le contrôle des puces de lit, rats et souris notamment).

Dans ce contexte de pandémie relié à la COVID-19, la poursuite des activités prioritaires doit se faire en cohérence avec les recommandations spécifiques développées par les autorités de la santé publique et de santé et sécurité au travail compétentes. Les entreprises spécialisées dans la gestion des matières résiduelles ont mis en place plusieurs mesures préventives afin de protéger la santé de leurs employés, tout en maintenant la prestation de services.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : 5 mai 2021
CM : 17 mai 2021
CG : 20 mai 2021
Fin du contrat : 23 août 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samira GALMAI H)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Richard DAGENAIS, Service de l'approvisionnement
Jeanne PARISEAU, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Samira GALMAI H, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sébastien D DEMERS
agent(e) de recherche

Tél : 514-245-4654
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-10

Frédéric SAINT-MLEUX
chef de section - opérations

Tél : 514-258-0429
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2021-04-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2021-04-15

Écocentres et 33 territoires	**2021**	**2022**	**Total**
CRD et encombrants valorisables	1 560 523 $	3 183 468 $	4 743 991 $
CRD et encombrants non valorisables	570 621 $	1 164 067 $	1 734 688 $
Contingence de 3%	63 934 $	130 426 $	194 360 $
Total taxes incluse	**2 195 079 $**	**4 477 961 $**	**6 673 040 $**

Évaluation du coût de la prolongation du contrat pour la réception et le traitement des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants
33 territoires et 7 écocentres - 2021 - 2022 (12 mois)

	Prolongation d'une année							
Période	**2021 - 4 mois**		**2022 - 8 mois**		**Total**		**Grand total - prolongation**	**Grand total - contrat et prolongation**
Lieu	**CRD et encombrants valorisables**	**CRD et encombrants non valorisables**	**CRD et encombrants valorisables**	**CRD et encombrants non valorisables**	**CRD et encombrants valorisables**	**CRD et encombrants non valorisables**		
Écocentres	10 590	1 177	21 180	2 353	31 769	3 530	35 299	141 197
Prix unitaires - tonne	78.47 $	94.98 $	80.04 $	96.88 $				
Coût total Écocentres - avant taxes	**830 982 $**	**111 758 $**	**1 695 202 $**	**227 986 $**	**2 526 184 $**	**339 743 $**	**2 865 927 $**	**11 216 756 $**
33 territoires	6 535	4 049	13 071	8 097	19 606	12 146	31 752	127 008
Prix unitaires - tonne	80.53 $	94.98 $	82.14 $	96.88 $				
Coût total territoires - avant taxes	**526 290 $**	**384 542 $**	**1 073 632 $**	**784 466 $**	**1 599 923 $**	**1 169 009 $**	**2 768 932 $**	**10 833 250 $**
Contingences territoires (3%)	**40 718 $**	**14 889 $**	**83 065 $**	**30 374 $**	**123 783 $**	**45 263 $**	**169 046 $**	**169 046 $**
Grand total - $ avant taxes	**1 397 990 $**	**511 189 $**	**2 851 900 $**	**1 042 826 $**	**4 249 890 $**	**1 554 015 $**	**5 803 905 $**	**22 219 052 $**
TPS (5%)	69 900 $	25 559 $	142 595 $	52 141 $	212 495 $	77 701 $	290 195 $	1 110 953 $
TVQ (9,975%)	139 450 $	50 991 $	284 477 $	104 022 $	423 927 $	155 013 $	578 940 $	2 216 350 $
Total taxes incluses	**1 607 339 $**	**587 740 $**	**3 278 972 $**	**1 198 989 $**	**4 886 311 $**	**1 786 728 $**	**6 673 040 $**	**25 546 355 $**
Total taxe nette	**1 467 715 $**	**536 685 $**	**2 994 138 $**	**1 094 837 $**	**4 461 853 $**	**1 631 521 $**	**6 093 375 $**	**23 327 228 $**

Redevance - coût net		134 199 $		268 399 $		**402 598 $**		

Imputation comptable

CRD valorisable	1001-0010000-103125-04383-54503-014476-00000
CRD non valorisable	1001-0010000-103125-04383-54503-014403-000000
Redevances	1001.0010000.103162.04383.54503.014468

Item	Lieu	Tonnage	2018 (4 mois)		2019		2020		2021 (8 mois)		Prolongation d'une année 2021 (4 mois)		2022 (8 mois)		Total		Grand total - Écocentres	
			CRD et encombrants valorisables (90%)	CRD et encombrants non valorisables (10%)	CRD et encombrants valorisables (90%)	CRD et encombrants non valorisables (10%)	CRD et encombrants valorisables (90%)	CRD et encombrants non valorisables (10%)	CRD et encombrants valorisables (90%)	CRD et encombrants non valorisables (10%)	CRD et encombrants valorisables (90%)	CRD et encombrants non valorisables (10%)	CRD et encombrants valorisables (90%)	CRD et encombrants non valorisables (10%)	CRD et encombrants valorisables (90%)	CRD et encombrants non valorisables (10%)	CRD et encombrants valorisables (90%)	CRD et encombrants non valorisables (10%)
1	Écocentres	105 898	10 023.3	1 113.7	30 969.9	3 441.1	31 869.0	3 541.0	22 446.0	2 494.0	10 589.8	1 176.6	21 179.6	2 353.3	31 769.4	3 529.9	127 077.6	14 119.7

			2018				2019				2020				2021				Prolongation d'une année 2021 (4 mois)				Prolongation d'une année 2021 (8 mois)				Total				Grand total - Territoires			
	Provenance des matières		Cours de voirie		Bordure de rue		Cours de voirie		Bordure de rue		Cours de voirie		Bordure de rue		Cours de voirie		Bordure de rue		Cours de voirie		Bordure de rue		Cours de voirie		Bordure de rue		Cours de voirie		Bordure de rue		Cours de voirie		Bordure de rue	
	Territoires	Tonnage	CRD et encombrants valorisables (40%)	CRD et encombrants non valorisables (60%)	CRD et encombrants valorisables (70%)	CRD et encombrants non valorisables (30%)	CRD et encombrants valorisables (40%)	CRD et encombrants non valorisables (60%)	CRD et encombrants valorisables (70%)	CRD et encombrants non valorisables (30%)	CRD et encombrants valorisables (40%)	CRD et encombrants non valorisables (60%)	CRD et encombrants valorisables (70%)	CRD et encombrants non valorisables (30%)	CRD et encombrants valorisables (40%)	CRD et encombrants non valorisables (60%)	CRD et encombrants valorisables (70%)	CRD et encombrants non valorisables (30%)	CRD et encombrants valorisables (40%)	CRD et encombrants non valorisables (60%)	CRD et encombrants valorisables (70%)	CRD et encombrants non valorisables (30%)	CRD et encombrants valorisables (40%)	CRD et encombrants non valorisables (60%)	CRD et encombrants valorisables (70%)	CRD et encombrants non valorisables (30%)	CRD et encombrants valorisables (40%)	CRD et encombrants non valorisables (60%)	CRD et encombrants valorisables (70%)	CRD et encombrants non valorisables (30%)	CRD et encombrants valorisables (40%)	CRD et encombrants non valorisables (60%)	CRD et encombrants valorisables (70%)	CRD et encombrants non valorisables (30%)
2	Ahuntsic/Cartierville	1 800	16.0	24.0	112.0	48.0	48.0	72.0	336.0	144.0	48.0	72.0	336.0	144.0	32.0	48.0	224.0	96.0	16.0	24.0	112.0	48.0	32.0	48.0	224.0	96.0	48.0	72.0	336.0	144.0	192.0	288.0	1 344.0	576.0
3	Anjou	650	5.8	8.7	40.4	17.3	17.3	26.0	121.3	52.0	17.3	26.0	121.3	52.0	11.6	17.3	80.9	34.7	5.8	8.7	40.4	17.3	11.6	17.3	80.9	34.7	17.3	26.0	121.3	52.0	69.3	104.0	485.3	208.0
4	Baie d'Urfé	250	1.1	1.7	17.6	7.6	3.3	5.0	52.7	22.7	3.3	5.0	52.7	22.7	2.2	3.3	35.1	15.1	1.1	1.7	17.6	7.6	2.2	3.3	35.1	15.1	3.3	5.0	52.7	22.7	13.3	20.0	210.7	90.7
5	Beaconsfield	3 900	34.7	52.0	242.7	104.0	104.0	156.0	728.0	312.0	104.0	156.0	728.0	312.0	69.3	104.0	485.3	208.0	34.7	52.0	242.7	104.0	69.3	104.0	485.3	208.0	104.0	156.0	728.0	312.0	416.0	624.0	2 912.0	1 248.0
6	Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce	3 200	28.4	42.7	199.1	85.3	85.3	128.0	597.3	256.0	85.3	128.0	597.3	256.0	56.9	85.3	398.2	170.7	28.4	42.7	199.1	85.3	56.9	85.3	398.2	170.7	85.3	128.0	597.3	256.0	341.3	512.0	2 389.3	1 024.0
7	Côte-St-Luc	3 800	50.7	76.0	206.9	88.7	152.0	228.0	620.7	266.0	152.0	228.0	620.7	266.0	101.3	152.0	413.8	177.3	50.7	76.0	206.9	88.7	101.3	152.0	413.8	177.3	152.0	228.0	620.7	266.0	608.0	912.0	2 482.7	1 064.0
8	DDO	250	11.1	16.7			33.3	50.0			33.3	50.0			22.2	33.3			11.1	16.7	0.0	0.0	22.2	33.3	0.0	0.0	33.3	50.0	0.0	0.0	133.3	200.0	0.0	0.0
9	Dorval	4 700	62.7	94.0	255.9	109.7	188.0	282.0	767.7	329.0	188.0	282.0	767.7	329.0	125.3	188.0	511.8	219.3	62.7	94.0	255.9	109.7	125.3	188.0	511.8	219.3	188.0	282.0	767.7	329.0	752.0	1 128.0	3 070.7	1 316.0
10	Hampstead	350	7.8	11.7	13.7	5.9	23.3	35.0	41.0	17.7	23.3	35.0	41.0	17.7	15.6	23.3	27.3	11.8	7.8	11.7	13.7	5.9	15.6	23.3	27.3	11.8	23.3	35.0	41.0	17.7	93.3	140.0	164.0	70.7
11	Kirkland	3 000	13.3	20.0	210.0	90.0	40.0	60.0	630.0	270.0	40.0	60.0	630.0	270.0	26.7	40.0	420.0	180.0	13.3	20.0	210.0	90.0	26.7	40.0	420.0	180.0	40.0	60.0	630.0	270.0	160.0	240.0	2 520.0	1 080.0
12	Ile-Bizard/Ste-Geneviève	1 850	24.7	37.0	100.8	43.2	74.0	111.0	302.3	129.7	74.0	111.0	302.3	129.7	49.3	74.0	201.6	86.4	24.7	37.0	100.8	43.2	49.3	74.0	201.6	86.4	74.0	111.0	302.3	129.7	296.0	444.0	1 209.3	518.7
13	Lachine	3 400	37.8	56.7	198.3	85.0	113.3	170.0	595.0	255.0	113.3	170.0	595.0	255.0	75.6	113.3	396.7	170.0	37.8	56.7	198.3	85.0	75.6	113.3	396.7	170.0	113.3	170.0	595.0	255.0	453.3	680.0	2 380.0	1 020.0
14	LaSalle	3 400	30.2	45.3	211.6	90.7	90.7	136.0	634.7	272.0	90.7	136.0	634.7	272.0	60.4	90.7	423.1	181.3	30.2	45.3	211.6	90.7	60.4	90.7	423.1	181.3	90.7	136.0	634.7	272.0	362.7	544.0	2 538.7	1 088.0
15	Mercier/Hochelaga-Maisonneuve	4 200	37.3	56.0	261.3	112.0	112.0	168.0	784.0	336.0	112.0	168.0	784.0	336.0	74.7	112.0	522.7	224.0	37.3	56.0	261.3	112.0	74.7	112.0	522.7	224.0	112.0	168.0	784.0	336.0	448.0	672.0	3 136.0	1 344.0
16	Montréal-Est	1 000	8.9	13.3	62.2	26.7	26.7	40.0	186.7	80.0	26.7	40.0	186.7	80.0	17.8	26.7	124.4	53.3	8.9	13.3	62.2	26.7	17.8	26.7	124.4	53.3	26.7	40.0	186.7	80.0	106.7	160.0	746.7	320.0
17	Montréal-Nord	3 900	34.7	52.0	242.7	104.0	104.0	156.0	728.0	312.0	104.0	156.0	728.0	312.0	69.3	104.0	485.3	208.0	34.7	52.0	242.7	104.0	69.3	104.0	485.3	208.0	104.0	156.0	728.0	312.0	416.0	624.0	2 912.0	1 248.0
18	Montréal-Ouest	150	3.3	5.0	5.9	2.6	10.0	15.0	17.7	7.7	10.0	15.0	17.7	7.7	6.7	10.0	11.8	5.1	3.3	5.0	5.9	2.6	6.7	10.0	11.8	5.1	10.0	15.0	17.7	7.7	40.0	60.0	70.7	30.7
19	Mont-Royal	1 300	28.9	43.3	50.6	21.7	86.7	130.0	151.7	65.0	86.7	130.0	151.7	65.0	57.8	86.7	101.1	43.3	28.9	43.3	50.6	21.7	57.8	86.7	101.1	43.3	86.7	130.0	151.7	65.0	346.7	520.0	606.7	260.0
20	Outremont	5 600	74.7	112.0	304.9	130.7	224.0	336.0	914.7	392.0	224.0	336.0	914.7	392.0	149.3	224.0	609.8	261.3	74.7	112.0	304.9	130.7	149.3	224.0	609.8	261.3	224.0	336.0	914.7	392.0	896.0	1 344.0	3 658.7	1 568.0
21	Pierrefonds/Roxboro	3 400	30.2	45.3	211.6	90.7	90.7	136.0	634.7	272.0	90.7	136.0	634.7	272.0	60.4	90.7	423.1	181.3	30.2	45.3	211.6	90.7	60.4	90.7	423.1	181.3	90.7	136.0	634.7	272.0	362.7	544.0	2 538.7	1 088.0
22	Plateau Mont-Royal	4 200	37.3	56.0	261.3	112.0	112.0	168.0	784.0	336.0	112.0	168.0	784.0	336.0	74.7	112.0	522.7	224.0	37.3	56.0	261.3	112.0	74.7	112.0	522.7	224.0	112.0	168.0	784.0	336.0	448.0	672.0	3 136.0	1 344.0
23	Pointe-Claire	1 200	10.7	16.0	74.7	32.0	32.0	48.0	224.0	96.0	32.0	48.0	224.0	96.0	21.3	32.0	149.3	64.0	10.7	16.0	74.7	32.0	21.3	32.0	149.3	64.0	32.0	48.0	224.0	96.0	128.0	192.0	896.0	384.0
24	RDP/PAT	6 350	56.4	84.7	395.1	169.3	169.3	254.0	1 185.3	508.0	169.3	254.0	1 185.3	508.0	112.9	169.3	790.2	338.7	56.4	84.7	395.1	169.3	112.9	169.3	790.2	338.7	169.3	254.0	1 185.3	508.0	677.3	1 016.0	4 741.3	2 032.0
25	Rosemont/Petite-Patrie	3 400	30.2	45.3	211.6	90.7	90.7	136.0	634.7	272.0	90.7	136.0	634.7	272.0	60.4	90.7	423.1	181.3	30.2	45.3	211.6	90.7	60.4	90.7	423.1	181.3	90.7	136.0	634.7	272.0	362.7	544.0	2 538.7	1 088.0
26	Sainte-Anne-de-Bellevue	400	1.8	2.7	28.0	12.0	5.3	8.0	84.0	36.0	5.3	8.0	84.0	36.0	3.6	5.3	56.0	24.0	1.8	2.7	28.0	12.0	3.6	5.3	56.0	24.0	5.3	8.0	84.0	36.0	21.3	32.0	336.0	144.0
27	St-Laurent	4 850	43.1	64.7	301.8	129.3	129.3	194.0	905.3	388.0	129.3	194.0	905.3	388.0	86.2	129.3	603.6	258.7	43.1	64.7	301.8	129.3	86.2	129.3	603.6	258.7	129.3	194.0	905.3	388.0	517.3	776.0	3 621.3	1 552.0
28	Sennevville	150	3.3	5.0	5.9	2.6	10.0	15.0	17.7	7.7	10.0	15.0	17.7	7.7	6.7	10.0	11.8	5.1	3.3	5.0	5.9	2.6	6.7	10.0	11.8	5.1	10.0	15.0	17.7	7.7	40.0	60.0	70.7	30.7
29	St-Léonard	3 300	29.3	44.0	205.3	88.0	88.0	132.0	616.0	264.0	88.0	132.0	616.0	264.0	58.7	88.0	410.7	176.0	29.3	44.0	205.3	88.0	58.7	88.0	410.7	176.0	88.0	132.0	616.0	264.0	352.0	528.0	2 464.0	1 056.0
30	Sud-Ouest	4 200	37.3	56.0	261.3	112.0	112.0	168.0	784.0	336.0	112.0	168.0	784.0	336.0	74.7	112.0	522.7	224.0	37.3	56.0	261.3	112.0	74.7	112.0	522.7	224.0	112.0	168.0	784.0	336.0	448.0	672.0	3 136.0	1 344.0
31	Verdun	2 150	19.1	28.7	133.8	57.3	57.3	86.0	401.3	172.0	57.3	86.0	401.3	172.0	38.2	57.3	267.6	114.7	19.1	28.7	133.8	57.3	38.2	57.3	267.6	114.7	57.3	86.0	401.3	172.0	229.3	344.0	1 605.3	688.0
32	Ville-Marie	8 700	270.7	406.0	203.0	87.0	812.0	1 218.0	609.0	261.0	812.0	1 218.0	609.0	261.0	541.3	812.0	406.0	174.0	270.7	406.0	203.0	87.0	541.3	812.0	406.0	174.0	812.0	1 218.0	609.0	261.0	3 248.0	4 872.0	2 436.0	1 044.0
33	Villeray/St-Michel/Parc-Extension	4 200	37.3	56.0	261.3	112.0	112.0	168.0	784.0	336.0	112.0	168.0	784.0	336.0	74.7	112.0	522.7	224.0	37.3	56.0	261.3	112.0	74.7	112.0	522.7	224.0	112.0	168.0	784.0	336.0	448.0	672.0	3 136.0	1 344.0
34	Westmount	2 050	45.6	68.3	79.8	34.2	136.7	205.0	239.3	102.7	136.7	205.0	239.3	102.7	91.1	136.7	159.6	68.4	45.6	68.3	79.8	34.2	91.1	136.7	159.6	68.4	136.7	205.0	239.3	102.7	546.7	820.0	957.3	410.7
	Total arrondissement	**95 250**	**1 164.4**	**1 746.7**	**5 370.9**	**2 302.0**	**3 493.3**	**5 240.0**	**16 112.7**	**6 906.0**	**3 493.3**	**5 240.0**	**16 112.7**	**6 906.0**	**2 328.9**	**3 493.3**	**10 741.8**	**4 604.0**	**1 164.4**	**1 746.7**	**5 370.9**	**2 302.0**	**2 328.9**	**3 493.3**	**10 741.8**	**4 604.0**	**3 493.3**	**5 240.0**	**16 112.7**	**6 906.0**	**13 973.3**	**20 960.0**	**64 450.7**	**27 624.0**

1) les autres territoires pour une durée de 36 mois
2) Un léger écart de 6 tonnes entre le tonnage total et les tonnages répartis est dû à l'arrondissement décimal. Le prix soumis est calculé à partir des tonnages répartis.

Écocentres:
En 2018, le tonnage total a été révisé à la baise de 4 mois au lieu de 8 mois (contrat octroyé fin août au lieu de début mai: de 22 274 t à 11 137t)
En 2021, le tonnage total a été révisé à la hausse de 8 mois au lieu de 6 mois (fin contrat octroyé fin août au lieu de fin juin: de 18 705 t à 24 940t)

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 3 février 2021

Monsieur Martin Leclerc
Directeur au développement des affaires
SERVICES MATREC (GFL Environment Inc.)
10930 Sherbrooke
Montréal-Est Québec H1B 1B4

Courriel : m.leclerc@koncasrecyclage.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 18-17022
Réception, tri et mise en marché des résidus de construction, rénovation démolition et encombrants pour l'agglomération de Montréal – 2018-2021

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné tel que décrit aux modalités prévues à l'article 15.02 Renouvellement du document Contrat

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat porte sur une durée supplémentaire d'une (1) fois douze (12) mois et serait effectif du 24 août 2021 au 23 août 2022 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions en nous retournant par courriel à hugues.kyongomnyampara@montreal.ca **au plus tard le 22 février 2021** la partie ci-dessous dûmement remplie,afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : MARTIN LECLERC _____ 09/02/2021
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Hugues K. M'Nyampara
Agente d'approvisionnement II
Courriel : hugues.kyongomnyampara@montreal.ca

LN91Fbssp

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217075002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Autoriser une (1) option de prolongation prévue au contrat 18-17022 avec la firme GFL Environmental Inc (Services Matrec) pour le tri, le traitement et la mise en marché des résidus de construction, rénovation, démolition et des encombrants de 33 territoires et sept (7) écocentres de l'agglomération de Montréal pour une période maximale de 12 mois, d'un montant total maximal de 6 673 040 $ taxes incluses (montant de prolongation total d'une valeur de 6 478 679 $ plus un montant de contingences totalisant 194 361 $), majorant le montant total du contrat à 25 546 355 $ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_ENV_GDD 1217075002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Samira GALMAI H
Préposé au budget
Tél : 514 872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-12

Leilatou DANKASSOUA
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.02

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1211543002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première année d'option de prolongation pour une période d'un an, soit du 1er novembre 2021 au 30 avril 2022 et autoriser une dépense additionnelle de 462 243,78 $, taxes incluses, pour les services de déneigement dans le cadre des contrats accordés à Paysagiste Solarco Inc. (Lot 1), à 178001 Canada Inc./Groupe Nicky (Lot 2) et à Les entreprises Daniel Robert Inc. (Lot 3) (CG19 0470), majorant ainsi le montant total des contrats de 924 487,53 $ à 1 386 731,31 $, taxes incluses

Il est recommandé au comité exécutif :
1- d'exercer la première année d'option de prolongation pour une période d'un an, soit du 1er novembre 2021 au 30 avril 2022 et autoriser une dépense additionnelle de 21 717,06 $, taxes incluses, pour les services de déneigement dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Daniel Robert Inc. (Lot 3), majorant ainsi le montant total du contrat de 43 434,11 $, taxes incluses à 65 151,17 $;

Il est recommandé au Conseil d'agglomération:

2- d'exercer la première année d'option de prolongation pour une période d'un an, soit du 1er novembre 2021 au 30 avril 2022 et autoriser une dépense additionnelle de 440 526,72 $, taxes incluses, pour les services de déneigement dans le cadre des contrats accordés à Paysagiste Solarco Inc. (Lot 1), à 178001 Canada Inc./Groupe Nicky (Lot 2), majorant ainsi le montant total des contrats de 881 053,43 $, taxes incluses à 1 321 580,15 $, taxes incluses;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Paysagiste Solarco Inc.	Lot 1	294 152 $
178001 Canada Inc./Groupe Nicky	Lot 2	146 375 $

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'agglomération à 17,37%, soit 73 317,06 $.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-12 09:20

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1211543002**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première année d'option de prolongation pour une période d'un an, soit du 1er novembre 2021 au 30 avril 2022 et autoriser une dépense additionnelle de 462 243,78 $, taxes incluses, pour les services de déneigement dans le cadre des contrats accordés à Paysagiste Solarco Inc. (Lot 1), à 178001 Canada Inc./Groupe Nicky (Lot 2) et à Les entreprises Daniel Robert Inc. (Lot 3) (CG19 0470), majorant ainsi le montant total des contrats de 924 487,53 $ à 1 386 731,31 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) assume les responsabilités des activités relatives à l'entretien extérieur de ses installations, dont le déneigement. Suite au rapatriement de ces responsabilités au Service par le Règlement 08-056, ces activités sont coordonnées par la Division de la gestion des installations sportives (DGIS) de la Direction des sports. Un appel d'offres public (19-17715) a eu lieu le 26 juin 2019 afin de conclure une entente d'une durée de deux (2) saisons pour les périodes hivernales situées entre le 1er novembre 2019 et le 30 avril 2021. Les clauses de l'appel d'offres prévoient la possibilité de prolonger le contrat à deux (2) reprises pour une période maximale de 12 mois chacune. La présente demande de prolongation est d'une durée d'un (1) an, soit du 1er novembre 2021 au 30 avril 2022.
Le présent dossier recommande donc de prolonger les trois (3) contrats suivants pour une période d'une année:

1-Paysagiste Solarco Inc. pour la fourniture de services de déneigement pour le Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin pour en montant de 294 152,04 $, taxes incluses
2-178001 Canada Inc./Groupe Nicky pour la fourniture de services de déneigement pour le Stade de soccer de Montréal, le TAZ, et le parc Frédéric-Back pour un montant de 146 374,68 $, taxes incluses
3-Les entreprises Daniel Robert Inc. pour la fourniture de services de

déneigement pour l'aréna Maurice-Richard pour un montant de 21 717,06 $, taxes incluses

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0470 - 24 octobre 2019
Accorder trois contrats totalisant la somme de 924 487,53 $, taxes incluses, pour la fourniture de services de déneigement, aux firmes ci-après, plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales en regard de chacun d'elle, pour la période du 1er novembre 2019 au 30 avril 2021, incluant une option de prolongation de deux périodes de 12 mois: Paysagiste Solarco inc., pour le Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin (Lot 1), pour une somme maximale de 588 304,08 $, taxes incluses; 178001 Canada inc./Groupe Nicky, pour le Stade de soccer de Montréal, Le TAZ, et le parc Frédéric-Back (Lot 2), pour une somme maximale de 292 749,35 $, taxes incluses; Les entreprises Daniel Robert inc., pour l'aréna Maurice-Richard (Lot 3), pour une somme maximale de 43 434,11 $, taxes incluses. Autoriser une dépense maximale de 844 180,34 $, nette de taxes, pour la fourniture de services de déneigement des installations sportives relevant de la Division de la gestion des installations sportives et de la Division de la concertation et Bureau du Mont-Royal. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE17 1500 du 30 août 2017
Autoriser la prolongation jusqu'au 30 avril 2018, des contrats (CE15 1998) octroyés à 178001 Canada Inc./Groupe Nicky pour la fourniture de services de déneigement du Complexe sportif Claude-Robillard, de l'aréna Michel-Normandin, du Stade de soccer de Montréal et du Taz, pour une somme maximale de 108 996,30 $, taxes incluses et aux Entreprises Daniel Robert Inc. pour la fourniture de services de déneigement à l'aréna Maurice-Richard, pour une somme maximale de 15 959,68 $, taxes incluses.

CE15 1998 du 11 novembre 2015
Accorder à 178001 Canada Inc./Groupe Nicky, plus bas soumissionnaire conforme pour le secteur 1, un contrat pour la fourniture de services de déneigement pour le Complexe sportif Claude-Robillard, l'aréna Michel-Normandin, le Stade de soccer de Montréal et le TAZ, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 217 992,60 $, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2015 au 30 avril 2017, conformément aux documents d'appel d'offres public 15-14663 / Accorder à Les Entreprises Daniel Robert Inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le secteur 2, pour la fourniture de services de déneigement à l'aréna Maurice-Richard, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 31 919,36 $, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2015 au 30 avril 2017, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14663 / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour le TAZ, de 7 276 $ par année, pour les années 2016 et 2017.

DESCRIPTION

Le devis original prévoit la réalisation du déneigement, d'épandage d'abrasif et le chargement de la neige des espaces spécifique du SGPMRS.
Le cahier de charges en vigueur via l'appel d'offres 19-17715 permet à la Ville d'exercer deux périodes de prolongation.

JUSTIFICATION

Depuis les deux (2) dernières saisons, les trois (3) entreprises ont réalisés les travaux spécifiés au devis du contrat de déneigement avec diligence et professionnalisme. Considérant la satisfaction de la réalisation des travaux par ces compagnies, et tel que

prévu au cahier des charges, nous proposons de prolonger les contrats pour la saison hivernale 2021-2022, soit pour la première année d'option de prolongation des contrats en vigueur.

En approuvant cette prolongation, l'offre de services aux citoyens sera maintenue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contrats ne prévoient aucune clause d'indexation de prix pour l'ensemble des années de prolongation du contrat.

An	Montant, avant taxes	Montant, taxes incluses	Montant net
Année #1 2019-20	402 038,50 $	462 243,78 $	422 090,17 $
Année #2 2020-21	402 038,50 $	462 243,78 $	422 090,17 $
Prolongation #1 2021-22	402 038,50 $	462 243,78 $	422 090,17 $

Le montant net nécessaire à ce dossier est de 422 090,17 $. Cette dépense sera assumée par la Ville centre à 82,63% soit 348 773,11 $ et par l'agglomération à 17,37%, soit 73 317,06 $, pour les services de déneigement au Parc Frédéric-Back.

Les crédits requis pour ce dossier sont disponibles dans la base budgétaire de la DGIS ainsi qu'à la division de la Concertation du Bureau du Mont-Royal du SGPMRS.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier décisionnel concorde avec l’orientation du plan Montréal 2030, de la Ville de Montréal, soit que la population puisse s'approprier les espaces publics et puisse se déplacer sans contrainte de manière sécuritaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prolongation de ce contrat est essentielle afin d'éviter une rupture des opérations de déneigement pour la saison 2021-2022 des installations du SGPMRS. Advenant l'annulation de la prolongation des trois (3) contrats, la sécurité et l'accès de la population montréalaise aux installations pourrait être compromise.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte où les services ne seraient pas rendus à cause de la COVID-19, la Ville n'aura pas à défrayer de coûts pour des services qui n'auront pas été rendus. Les paiements seront effectués en fonction des biens et services livrés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1er novembre 2021 Début de la période de prolongation
30 avril 2022 Fin de la période de prolongation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Hugues KYONGO M'NYAMPARA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin GINCE
c/s centre sportif et installations dcqmvde

Tél : 514-872-0976
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-30

Jean-François DULIÈPRE
c/d gestion des installations (dir sports)

Tél : 514-872-7990
Télécop. : 514 872-4718

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur
Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2021-04-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2021-04-08

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1211543002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Objet :	Exercer la première année d'option de prolongation pour une période d'un an, soit du 1er novembre 2021 au 30 avril 2022 et autoriser une dépense additionnelle de 462 243,78 $, taxes incluses, pour les services de déneigement dans le cadre des contrats accordés à Paysagiste Solarco Inc. (Lot 1), à 178001 Canada Inc./Groupe Nicky (Lot 2) et à Les entreprises Daniel Robert Inc. (Lot 3) (CG19 0470), majorant ainsi le montant total des contrats de 924 487,53 $ à 1 386 731,31 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17715_Reponse_Lettre renouvellement Lot 1 - Solarco.pdf

19-17715_Reponse_Lettre renouvellement Lot 3 - D.Robert.pdf

19-17715_Reponse_Lettre renouvellement Lot 2 - G.Nicky.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugues KYONGO M'NYAMPARA
Agente d'approvisionnement niv. 2
Tél : 514-872-1858

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-01

Richard DAGENAIS
Chef de Section - stratégie en biens
Tél : 514-872-2608
Division : Direction - Acquisition

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 22 février 2021

Monsieur Stéphane Charland
Paysagiste Solarco Inc.
2060, Av. Francis-Huges
Laval (QC) H7S 1N4
Courriel : solarco@videotron.ca

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 19-17715
Service de déneigement des sentiers, terrasses et stationnements Service des grands parcs du Mont-Royal des sports – Lot 1 : Complexe sportif Claude robillard et Aréna Michel-Normandin

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er novembre 2021 au 30 avril 2022 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat, un cautionnement d'exécution au pourcentage de 40 %, selon les exigences prévues au Contrat, poste 4.00.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à michael.saoumaa@montreal.ca **au plus tard le 5 mars 2021** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : Stéphane Charland — Nom en majuscules et signature — 24 fév 2021 — Date

Je refuse le renouvellement : _____ Nom en majuscules et signature — _____ Date

Michael Saoumaa
Conseiller en approvisionnement
Courriel : michael.saoumaa@montreal.ca

LN91Fbssp

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 22 février 2021

Monsieur Daniel Robert
Les Entreprises Daniel Robert inc.
11 550, Av. Philippe-Panneton
Montreal (QC) H1E 4G4
Courriel : drobert@biz.videotron.ca

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 19-17715
Service de déneigement des sentiers, terrasses et stationnements Service des grands parcs du Mont-Royal des sports – Lot 3 : l'aréna Maurice Richard.

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er novembre 2021 au 30 avril 2022 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat, un cautionnement d'exécution au pourcentage de 40 %, selon les exigences prévues au Contrat, poste 4.00.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à michael.saoumaa@montreal.ca **au plus tard le 5 mars 2021** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : Jean-François Robert — 23-02-21
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Michael Saoumaa
Conseiller en approvisionnement
Courriel : michael.saoumaa@montreal.ca

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 22 février 2021

Monsieur Nick Luongo
178001 Canada inc. (Groupe Nicky)
9771, rue Waverly
Montreal (QC) H3L 2V7
Courriel : nicky@groupenicky.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 19-17715
Service de déneigement des sentiers, terrasses et stationnements Service des grands parcs du Mont-Royal des sports – Lot 2 : le TAZ, Le Stade de soccer & le Parc Frederic-Back

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er novembre 2021 au 30 avril 2022 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat, un cautionnement d'exécution au pourcentage de 40 %, selon les exigences prévues au Contrat, poste 4.00.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à michael.saoumaa@montreal.ca **au plus tard le 5 mars 2021** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : MR. CARMEN LUONGO _____ 22-02-21
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Michael Saoumaa
Conseiller en approvisionnement
Courriel : michael.saoumaa@montreal.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1211543002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Objet :	Exercer la première année d'option de prolongation pour une période d'un an, soit du 1er novembre 2021 au 30 avril 2022 et autoriser une dépense additionnelle de 462 243,78 $, taxes incluses, pour les services de déneigement dans le cadre des contrats accordés à Paysagiste Solarco Inc. (Lot 1), à 178001 Canada Inc./Groupe Nicky (Lot 2) et à Les entreprises Daniel Robert Inc. (Lot 3) (CG19 0470), majorant ainsi le montant total des contrats de 924 487,53 $ à 1 386 731,31 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds_GDD 1211543002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-01

Alpha OKAKESEMA
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Div. Conseil Et Soutien Financier - Point De Serv. Brennan

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.03

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1211029002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de renouvellement pour la fourniture de stations de recharge avec accessoires d'installation pour les véhicules électriques, dans le cadre du contrat accordé à Westburne (CG18 0169)

Il est recommandé :

1. d'approuver la prolongation d'une durée d'un an de l'entente-cadre 1268917, pour un montant de 584 435,17 $, taxes incluses, avec le distributeur Westburne pour la fourniture de stations de recharge pour véhicules électriques;

2. d'imputer ces dépenses au budget du PTI du SGPI, et ce, au rythme des besoins à combler selon les projections 2021-2025 pour la livraison de véhicules électriques.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-04-23 10:55

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1211029002**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de renouvellement pour la fourniture de stations de recharge avec accessoires d'installation pour les véhicules électriques, dans le cadre du contrat accordé à Westburne (CG18 0169)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme chapeauté par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour l'implantation de stations de recharge pour les véhicules électriques fournis par le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), une entente-cadre pour la fourniture de stations de recharge avec accessoires d'installation a été conclue en mars 2018 avec Westburne pour une durée de trois ans et venant à échéance le 28 mars 2021. Celle-ci prévoyait, à l'échéance, une option pour le renouvellement de l'entente pour une année supplémentaire selon les termes et conditions du Contrat aux prix indiqués au bordereau de soumission augmentés de 2 % pour la période visée de renouvellement. Le fournisseur désigné suite à un appel d'offres organisé par le Service de l'approvisionnement est Westburne qui propose le modèle CoRe+ de AddÉnergie.
Le SMRA prévoit remplacer 50 véhicules cette année (2021) pour différents services et arrondissement de la Ville. Par conséquent, des stations de recharge doivent être implantées afin de permettre la recharge de ces véhicules.

En attendant un prochain appel d'offres pour la fourniture de stations de recharge pour véhicules électriques, la prolongation de l'entente-cadre 1268917 permettrait de répondre à la demande jusqu'au 28 mars 2022, d'autant plus que le montant alloué à cette entente sur le budget du SGPI (1 150 342 $) n'a été consommé seulement à près de la moitié.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0169 - 29 mars 2018 - Conclure une entente-cadre, d'une durée estimée de 3 ans, pour la fourniture de 270 stations de recharge pour véhicules électriques et des accessoires d'installation et d'opération associés; accorder à Westburne, Division de Rexel Canada Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16629 et imputer ces dépenses au budget du PTI du Service de la gestion et de la planification immobilière, et ce, au rythme des besoins à combler selon les projections 2018-2020 pour la livraison de véhicules électriques.

DESCRIPTION

Le programme prévoit l'achat de 50 stations de recharge avec ses accessoires pour la durée de renouvellement d'un an. Il s'agit d'une entente-cadre puisque des prix unitaires pour chaque item constituant la station de recharge ont été fixés pendant 3 ans avec le fournisseur avec une option de renouvellement.
Les éléments faisant l'objet de prix pré-négociés dans l'entente-cadre sont les suivants : stations de recharge, accessoires pour montage sur piédestal, systèmes de câble rétractable, cartes/porte-clés à puce RFID, passerelles de communication, licences pour logiciel de gestion de la recharge et services cellulaire.

JUSTIFICATION

La prolongation de l'entente-cadre pour l'acquisition de stations de recharge permettra de bénéficier du volume envisagé sur une durée d'un an à un coût unitaire compétitif pour chacun des clients qui devra acquérir la station via un bon de commande. De plus, cette entente-cadre permet d'uniformiser les stations de recharge installées dans l'ensemble du territoire de la Ville. En conséquence, ce sont l'entretien et la gestion du réseau à distance qui seront facilités avec un seul modèle de station de recharge.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Environ la moitié du coût total de l'entente-cadre qui était de 1 150 342,12 $, taxes incluses, a été consommée.
Bien que négociés dans l'entente-cadre, les frais de mise en réseau cellulaire sont exclus du présent sommaire décisionnel. Les frais de mise en réseau cellulaire devront être payés à même le budget d'opération de chaque client.

Le coût des stations de recharge acquises par les clients via l'entente-cadre est inclus dans le budget global du SGPI pour l'implantation de stations de recharge. La répartition de la dépense est déterminée en fonction de la provenance du demandeur via un dossier décisionnel (GDD).

Les frais cellulaires sont requis pour la mise en réseau des stations de recharge pour les véhicules électriques afin d'accéder aux enregistrements (données de facturation et statistiques d'utilisation) nécessaires, entre autres, au SMRA pour la gestion et le suivi de ses véhicules. À cet effet et pour l'instant, seul le SMRA pourra autoriser l'utilisation des cartes, car à priori la carte ou le porte clé donnant accès à la station de recharge doit être assigné à un véhicule Ville afin d'en contrôler l'utilisation.

De plus, la mise en réseau permet de connaître à distance l'état d'une station incluant les bris pour planifier une intervention. Tel que mentionné, le programme du SGPI pour l'implantation des stations de recharge couvre seulement les coûts capitalisables et non ceux d'opération. Néanmoins, lors de l'appel d'offres, nous avons choisi de fixer un montant avec le soumissionnaire afin d'éviter des coûts de mise en réseau très élevés une fois l'entente-cadre signée. Le prix pour la mise en réseau d'une station pour une durée de 5 ans à compter de mars 2018 est de 642 $ avec le fournisseur Westburne, soit 10,70 $ par mois par station. Les différents clients (services centraux et arrondissements) pourront donc bénéficier de ce prix négocié.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le déploiement de stations pour la recharge de véhicules électriques est en accord avec la priorité d'intervention « Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies

fossiles » du plan Montréal durable 2016-2020 émis par le Bureau du développement durable de la Ville. L'installation de stations de recharge s'inscrit dans la volonté de la Ville de diminuer son empreinte environnementale en réduisant l'émission de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est primordial d'installer des stations de recharges pour s'arrimer à la conversion de la flotte des véhicules de la Ville vers des véhicules électriques amorcée par le SMRA. La prolongation de l'entente-cadre permet de répondre à la demande d'ici le 28 mars 2022 tout en bénéficiant d'un prix unitaire avantageux en attendant un appel d'offres pour les années subséquentes.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication à l'externe n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Quantité de stations 2021 – Véhicules électriques SMRA : 50
CM : 17 mai 2021
CG : 20 mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEBLANC LANDRY, Service de la gestion et de la planification immobilière
Jean WALSH, Service de la gestion et de la planification immobilière
Wasiu YESUFU, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Wasiu YESUFU, 20 avril 2021
Dominique LEBLANC LANDRY, 6 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Belgacem HIMEUR
Gestionnaire immobilier

Tél : 872-7912
Télécop. : 872-2222

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-08

Erlend LAMBERT
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-8634
Télécop. : abc

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2021-04-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2021-04-23

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 janvier 2021

Madame Marie-Claude Martin
Westburne, Division de Rexel Canada Électrique Inc.
3555, rue Sartelon
Montréal (Québec) H4R 0K5

Courriel : marie-claude.martin@westburne.ca

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres no 18-16629
FOURNITURE DE STATIONS DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET DES ACCESSOIRES D'INSTALLATION ET D'OPÉRATION ASSOCIÉS

Madame,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 29 mars 2021 au 28 mars 2022 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat, un cautionnement d'exécution au pourcentage de 2 %, selon les exigences prévues au Contrat, poste 4.00.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à marc-andre.deshaies@montreal.ca **au plus tard le 20 janvier 2021** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : Jacques Fiset _____ 11 Jan 2021
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Marc-André Deshaies
Agent d'approvisionnement II
Courriel : marc-andre.deshaies@montreal.ca

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.04

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1211073001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction connectivité , Division connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer les options de prolongation pour une période de deux (2) ans, soit du 31 mai 2021 au 31 mai 2023, et autoriser une dépense additionnelle de 398 171,82 $, taxes incluses, pour la fourniture d'équipements de télécommunication, incluant assistance technique et formation, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG18 0274), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 912 186,59 $ à 2 310 358,41 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 398 171,82 $, taxes incluses, pour la fourniture d'équipements de télécommunication, incluant assistance technique et formation, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG18 0274), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 912 186,59 $ à 2 310 358,41 $, taxes incluses;

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-24 23:45

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1211073001**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction connectivité , Division connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer les options de prolongation pour une période de deux (2) ans, soit du 31 mai 2021 au 31 mai 2023, et autoriser une dépense additionnelle de 398 171,82 $, taxes incluses, pour la fourniture d'équipements de télécommunication, incluant assistance technique et formation, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG18 0274), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 912 186,59 $ à 2 310 358,41 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) s'est dotée d'une vision pour les dix prochaines années, Montréal 2030, afin d'affronter les défis d'aujourd'hui et de mieux se préparer à ceux de demain. Les efforts mis en place par le Service des TI s'inscrivent directement dans cette lignée.
La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

En 2011, la Ville de Montréal (Ville) adoptait, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement autorisant un emprunt de 87 M$ pour le développement et la mise en place du nouveau système de radiocommunication SÉRAM (Système Évolué de Radiocommunication de l'Agglomération de Montréal). Le projet SÉRAM était composé des trois (3) phases suivantes :

- Phase 1 Infrastructure (implantation août 2012) : Acquisition, installation, gestion et maintenance d'un réseau de surface composé d'antennes, d'émetteurs et de récepteurs dispersés sur le territoire de l'agglomération de Montréal, de systèmes d'enregistrement, de serveurs et de consoles radio.

- Phase 2 Équipements (implantation juin 2013) : Acquisition, installation et maintenance de terminaux d'utilisateur (TDU) comprenant des radios mobiles, des radios portatives, des postes fixes et des accessoires.
- Phase 3 Réseau du métro (implantation juin 2013) : Réseau souterrain composé de points de transmission et de réception distribués sur l'ensemble du réseau du métro de Montréal.

En juin 2016, une révision du projet SÉRAM était présentée au comité exécutif et aux élus. Le projet SÉRAM "révisé" comprend une portée bonifiée à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire initiale de 87 M$ avec les éléments suivants pour chaque phase révisée du projet :

- Phase 1 (Infrastructure) révisée :
  Bonification de l'infrastructure de la Ville incluant les licences et les configurations pour ajouter des fonctionnalités critiques, telles que la géolocalisation d'urgence et des composantes supplémentaires d'infrastructure de radiocommunication.
  Plan d'action pour la stabilisation et l'amélioration de l'infrastructure.

- Phase 2 (Équipements) révisée :
  Bonification au niveau des équipements comprenant l'acquisition d'équipements additionnels requis pour répondre à des besoins particuliers de la clientèle et l'optimisation des équipements courants, afin d'assurer une meilleure performance avec l'infrastructure présente.

Dans le cadre de la bonification de la phase 2 (Équipements) du projet SÉRAM, des besoins spécifiques pour rehausser la sécurité des employés du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) ont été recensés et des équipements spécialisés identifiés pour améliorer la portée des radiocommunications entre les pompiers intervenant sur les lieux d'un incendie, les répartiteurs et leurs collègues en dehors des zones sinistrées. En effet, le mode « Simplex » (communication bidirectionnelle locale) utilisé par les intervenants dans les zones d'incendie est le mode le plus répandu pour les communications entre les pompiers sur les lieux, mais comporte une portée plus limitée. Il ne permet pas les échanges entre les pompiers et la répartition.

Afin d'augmenter la portée des radiocommunications, de permettre l'enregistrement et surtout de transmettre l'alarme de détresse aux consoles de répartition au Centre de communication en sécurité incendie (CCSI) lors des interventions du SIM, l'acquisition de nouveaux équipements est requise. Pour répondre à ces besoins, l'appel d'offres public 17-16448 pour l'achat des équipements de radiocommunication a été lancé le 27 septembre 2017, et publié sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO ainsi que dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 décembre 2017.

Le 31 mai 2018, un contrat d'une durée de 3 ans a été octroyé à Motorola Solutions Canada inc. (CG18 0274) pour l'acquisition d'équipements de télécommunication, incluant assistance technique et formation pour un montant maximal de 1 912 186,59 $, taxes incluses.

Sur avis écrit de la Ville, en donnant à l'adjudicataire au moins trente (30) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat, le présent contrat peut être prolongé d'un (1) an, pour un maximum de deux (2) prolongations à l'entière discrétion de la Ville.

Le présent dossier vise à exercer les options de prolongation pour une période de deux (2) ans, soit du 31 mai 2021 au 31 mai 2023, et autoriser une dépense additionnelle de 398 171,82 $, taxes incluses, pour la fourniture d'équipements de télécommunication, incluant assistance technique et formation, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG18 0274), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 912 186,59 $ à 2 310 358,41 $, taxes incluses

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0274 - 31 mai 2018 - Accorder un contrat à Motorola Solutions Canada inc. pour la fourniture d'équipements de télécommunication, incluant assistance technique et formation, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 1 912 186,59 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16448 (1 soum.)
CG18 0167 - 29 mars 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 379 609,57 $, taxes incluses, pour l'achat de trois répéteurs, dans le cadre du contrat accordé à Airbus DS Communications Corp. pour le projet SÉRAM (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 47 932 964,99 $ à 48 312 574,56 $, taxes incluses.

CG16 0704 - 22 décembre 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 206 209,96 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP., majorant ainsi le montant du contrat de 47 726 755,03$ à 47 932 964,99 $, taxes incluses.

CG16 0687 - 16 décembre 2016 - Adopter le règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054).

CG15 0348 – 28 mai 2015 – Autoriser une dépense additionnelle de 2 827 419,25 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP. (anciennement Cassidian Communications Corp.) (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 44 899 335,78 $ à 47 726 755,03 $, taxes incluses.

CG14 0407 -18 septembre 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 117 791,89 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP. (anciennement Cassidian Communications Corp.) (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 44 781 543,89 $ à 44 899 335,78 $, taxes incluses.

CG14 0298 - 19 juin 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 857 830,44 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 42 923 713,45 $ à 44 781 543,89 $, taxes incluses.

CG14 0131 - 27 mars 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 290 402,65 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 42 633 310,80 $ à 42 923 713,45 $, taxes incluses.

CG13 0313 - 29 août 2013 - Autoriser une dépense additionnelle de 86 029,07 $, taxes incluses, pour deux (2) demandes de changement dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 42 547 281,73 $ à 42 633 310,80 $, taxes incluses.

CG13 0239 - 20 juin 2013 - Accorder à Motorola Solutions Canada inc. le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 $, taxes incluses (Appel d’offres public 12-12217 – 1 soum.).

CG13 0221 - 20 juin 2013 - Approuver la convention de collaboration entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM. Autoriser un virement budgétaire de 100 000,00 $ pour 2013, en provenance des dépenses générales d'administration et approuver un budget maximum de 300 000,00 $ qui sera dépensé en 2014, prévu dans les autres postes budgétaires relevant de la compétence d'agglomération.

CG12 0208 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat à CASSIDIAN Communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73 $, taxes incluses - Appel d'offres public (# 11 -11630) - (2 soumissionnaires).

CG12 0025 - 26 janvier 2012 - Règlement autorisant un emprunt de 87 000 000 $ pour le financement du système de radiocommunication vocale de l'agglomération de Montréal (SÉRAM).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à exercer les options de prolongation prévue au contrat pour une période de deux (2) ans, soit du 31 mai 2021 au 31 mai 2023. Un avis écrit d'intention de prolongation a été transmis par le Service de l'approvisionnement en avril 2021 à Motorola Solutions Canada inc.

JUSTIFICATION

La Ville sera en mesure de continuer à respecter ses obligations d'améliorer la santé et la sécurité des intervenants du SIM en leur permettant d'être en contact avec la répartition et leurs collègues sur le système de radiocommunications SERAM et de recevoir les alarmes et les appels de détresse sur les consoles de répartition du CCSI.
La prolongation de l'entente actuelle permettra au SIM :

- d'être en mesure de maintenir sa capacité opérationnelle;
- de mobiliser davantage les pompiers sur le terrain;
- d'assurer la maintenance et le remplacement des répéteurs véhiculaires en cas de bris à long terme.

Après vérification, Motorola Solutions Canada inc. n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une dépense maximale de 398 171,82 $, taxes incluses (363 583,94$ net de taxe), sera imputée au budget de fonctionnement du SIM. Les achats qui seront effectués auprès du fournisseur se feront au rythme de l'expression des besoins.
Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne le SIM qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Avec les 2 années de prolongation :

La Ville sera en mesure de soutenir et de respecter ses obligations d'améliorer la santé et la sécurité des intervenants du SIM en leur permettant d'être en contact avec la répartition et leurs collègues sur le système de radiocommunications SERAM et de recevoir les alarmes et les appels de détresse sur les consoles de répartition du CCSI.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La crise sanitaire a accéléré le virage vers le télétravail de la Ville en permettant une plus grande mobilité des employés. En raison de la COVID-19 et l'état d'urgence sur tout le territoire de l'île de Montréal, le SIM doit mettre en place des mesures visant à assurer la protection de la population. De ce fait, il est impératif que les intervenants du SIM soient dotés d'équipements spécialisés pour améliorer la portée des radiocommunications et pour soutenir leurs opérations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le CE - 5 mai 2021;
- Approbation du dossier par le CM - 17 mai 2021;
- Approbation du dossier par le CG - 20 mai 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain LECOURS, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvain LECOURS, 16 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves G GAGNÉ
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514 208-4970
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-15

Demis NUNES
chef division reseaux de telecommunications

Tél : 514-887-9047
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gervais THIBAULT
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique et justice
Tél : 514-880-9577
Approuvé le : 2021-04-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information
Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2021-04-22

PAR COURRIEL

Monsieur George Krausz / Christian Barabé
Président
Motorola Solutions Canada inc.
8133 Warden Avenue
Markham, Ontario L8G 1B3

Courriel : george.krausz@motorolasolutions.com, martin.ferland@motorolasolutions.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 17-16448
Acquisition d'équipements de télécommunication avec support, entretien et formation

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er juin 2021 au 31 mai 2023 et ce, selon les termes et conditions du Contrat. Ref. : (Clauses administratives particulières : 5.)

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à bernard.boucher@montreal.ca **au plus tard le 21 avril 2021** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

De plus Motorola Canada s'engage à fournir l'attestation de l'Autorité des marchés publics , anciennement l'Autorité des marchés financiers.(AMF), en pièce jointe a la présente demande pour la période visée et le cas échéant fournir le renouvellement de celle-ci durant cette meme période.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : George Krausz 4/20/2021

Nom en majuscules et signature — Date

George Krausz, President ,Motorola Solutions Canada

Bernard Boucher
Agent d'approvisionnement II
Courriel : bernard.boucher@montreal.ca

Le 10 janvier 2020

MOTOROLA SOLUTIONS CANADA INC.
A/S MONSIEUR MATTHEW D SWARNEY
8133, WARDEN AVE
MARKHAM (ON) L6G 1B3

Nº de décision : 2020-DAMP-1021
Nº de client : 3000290578

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. MOTOROLA SOLUTIONS CANADA INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **9 janvier 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.05

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1208468001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière d'un montant maximal de 75 000 $ à l'organisme TechnoMontréal (aussi connu sous le nom de "Numana") pour l'organisation de l'événement Experience technologique Campus Party Montréal qui se tiendra les 5, 6 et 7 novembre 2021 à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé:
1- d'accorder un soutien financier maximal de 75 000 $ à TechnoMontréal afin d'appuyer l'organisation de l'événement Expérience technologique Campus Party Montréal 2021;

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-26 11:02

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208468001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière d'un montant maximal de 75 000 $ à l'organisme TechnoMontréal (aussi connu sous le nom de "Numana") pour l'organisation de l'événement Experience technologique Campus Party Montréal qui se tiendra les 5, 6 et 7 novembre 2021 à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

M. Juliano Lissoni, Directeur général du MCI Group Canada, agence multinationale de marketing et d'organisation d'événements, et membre du conseil d'administration de l'événement Expérience Technologique Campus Party Montréal, a contacté la Ville de Montréal le 13 novembre 2019 pour solliciter son soutien financier de l'événement Campus Party, lequel devait se tenir pour la première fois à Montréal et au Canada, ainsi que pour la première fois dans une région francophone, en août 2020. Un partenariat entre MCI Group Canada et l'OBNL TechnoMontréal (maintenant appelée Numana) a été signé en janvier 2020 pour l'organisation de l'événement à Montréal. Chaque année, plusieurs pays organisent des éditions de «Campus Party». En 2020 en raison de la pandémie de la COVID -19, une édition virtuelle de l'événement fut organisée du 9 au 11 juillet sous le thème général «Redémarrer notre planète» durant laquelle plusieurs villes qui avaient organisé l'événement dans le passé se sont mises ensemble pour tenir une activité en ligne de grande envergure.
Campus Party tiendra son édition 2021 en s'adaptant à l'évolution de la situation sanitaire. Deux scénarios pour la tenue de l'événement sont envisagés :

Scénario 1 : événement hybride du 5 au 7 novembre 2021 au Palais des congrès de Montréal
Scénario 2 : événement en mode virtuel du 5 au 7 novembre 2021 en utilisant une plateforme en ligne

Fondée en 2007, TechnoMontréal (Numana) est un organisme à but non lucratif, contribuant à la vitalité économique et sociale en réunissant les intervenants des secteurs privé, institutionnel et public des technologies autour d'objectifs communs et d'actions concertées. TechnoMontréal s'est donnée comme mission d'accélérer les innovations d'ici qui génèrent les technologies pour les humains de demain.

Le présent dossier propose l'octroi d'une contribution financière de 75 000 $ à l'OBNL

TechnoMontréal (Numana) pour la réalisation de l'événement Expérience Technologique Campus Party 2021, lequel se tiendra à Montréal les 5, 6 et novembre 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 20 2071 - 23 décembre 2020 : Accorder une contribution financière de 50 000 $ à TechnoMontréal pour mettre en oeuvre le projet Achetons plus ici, consistant à déployer une escouade d'étudiants en commerce électronique afin de favoriser une meilleure connaissance des technologies disponibles par les commerçants sur le territoire de l'agglomération montréalaise
CE 20 0812 - 3 juin 2020 : Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 197 866 $ à six organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'appel de proposition pour le soutien technique aux entreprises. (TechnoMontréal 79 975 $)

CE 17 0648 - 27 avril 2017 - Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 $ à TechnoMontréal pour la réalisation d'une analyse prospective sur le positionnement et les opportunités d'affaires technologiques liés au secteur du transport intelligent terrestre du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal et de la région des Laurentides / Approuver un projet de convention à cet effet

DESCRIPTION

L'Expérience technologique Campus Party Montréal 2021 se réalisera en s'adaptant à l'évolution de la situation sanitaire. Deux scénarios pour la tenue de l'événement sont envisagés :
Scénario 1 : événement hybride du 5 au 7 novembre 2021 Palais des congrès de Montréal
Scénario 2 : événement en mode virtuel du 5 au 7 novembre 2021 en utilisant une plateforme en ligne

L'événement proposera également des ateliers des hackathons, un grand concours, un marché de l'emploi ainsi que des activités de divertissement. L'objectif étant de mobiliser les organisations, entreprises et les jeunes à initier des changements bénéfiques pour notre société et économie. D'autres activités seront organisées pour présenter des projets créatifs par les universités montréalaises (avec comme thème l'éducation de demain), pour présenter des projets dans le domaine de la robotique et pour la présentation de simulateurs de vol et de réalité virtuelle seront organisées. Un espace principal sera dédié à des conférenciers de haut niveau du Canada et internationaux, et des espaces thématiques seront organisés pour que les participants puissent faire du maillage avec les conférenciers invités.

Résultats attendus

- 1500 participants pour l'édition hybride et entre 4000/5000 participants pour l'édition virtuelle
- 150 projets soumis pour l'appel à projets
- 100 offres d'emplois diffusées (durant la tenue de l'événement) avec comme objectif de 35 % des postes comblés

Les organisateurs de l'événement soulignent que l'égalité et l'inclusion seront également seront pris en compte avec un équilibre entre les sexes pour les conférenciers locaux et internationaux sera assuré, incluant des conférenciers représentant les minorités ethniques et représentants des Premières Nations.

Budget

La demande de contribution financière déposée à la Ville est de 75 000 $, ce qui représente 7.1% du budget total de 1 043 800 $ soumis par les promoteurs du projet pour la tenue de l'événement.
La dernière version du budget fourni par les organisateurs compte un 53.9 % de contributions des différents paliers gouvernementaux et 46.1 % de revenus privés, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

Type de revenu	Partenaire	Revenus prévisionnels	% du budget prévisionnel total
Revenus publics	Ville de Montréal	75 000 $	7,1 %
	Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) et Services Québec	250 000 $	24,0 %
	Gouvernement fédéral (ESDC)	238 000 $	22,8 %
	Sous-total Revenus publics	**563 000 $**	**53.9 %**
Revenus privés	Commandites	250 800 $	24,0 %
	Billetterie	80 000 $	7.7 %
	Biens et Services	150 000 $	14.4 %
	Sous-total Revenus privés	**480 800 $**	**46.1 %**
Total		**1 043 800 $**	**100 %**

JUSTIFICATION

Cet événement se présente comme une importante plateforme de maillage, de promotion du talent et de projets innovateurs (en technologie, entrepreneuriat jeunesse, sciences, etc.) menés notamment par les jeunes. C'est un événement qui s'est positionné au cours des années dans le milieu universitaire et technologique international, ayant déjà eu lieu en Europe, en Amérique latine et en Asie. Campus Party a le potentiel de contribuer positivement au rayonnement international de Montréal, compte tenu de sa capacité à attirer une forte participation internationale. En 2020, l'édition virtuelle a réuni 31 pays participants, et a été diffusée à un public de 1,4 million de spectateurs. De plus, l'événement s'oriente sur des secteurs très significatifs pour l'économie montréalaise, comme l'Intelligence artificielle, les Technologies de l'information, les effets visuels ainsi que les jeux vidéo ainsi que le développement durable.
Au niveau local, un grand nombre de jeunes engagés dans la technologie, l'innovation et la créativité pourraient profiter de cette plateforme pour :

- présenter et bonifier un projet grâce aux interactions avec les autres participants;
- suivre des formations, ateliers, etc;
- réseauter;
- découvrir des opportunités d'emploi.

2.
Montréal compte un grand bassin de jeunes talents, soit 200 000 étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur, dont près de 30 000 venant de l'étranger, qui pourrait potentiellement participer à l'événement. Selon le rapport "2019 *Scoring Canadian Tech Talent",* la Ville de Montréal arrive au sommet des 10 villes canadiennes ayant le plus

grand nombre de diplômés universitaires spécialisés en technologies et en ingénierie (plus de 15 000 étudiants universitaires inscrits dans un programme lié aux TI). En plus, Montréal compte plusieurs des établissements offrant des diplômes et des certificats liés aux domaines abordés par l'événement, comme par exemple les technologies de pointe, les technologies propres ou l'intelligence artificielle.

La forme et l'étendue que prendrait l'implication du Service du développement économique reste à définir. La Ville pourrait coordonner ou participer lors des conférences thématiques ou organiser des activités portant sur l'entrepreneuriat jeunesse et la promotion du bassin de talent local.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 75 000 $. Les crédits sont prévus au budget du Service du développement économique - Direction Partenariat stratégiques et affaires internationales - plan de relance phase 2 (mesure 10) (enveloppe de 50 M$) et plan d'action en Affaires économiques internationales (enveloppe de 150 M$).

Les versements sont prévus selon le calendrier suivant :

Année	Source budgétaire	Montant
2021	Enveloppe 50 M$ (Régulier)	60 000 $
2022	Enveloppe 150 M$ (Réflexe)	15 000 $
TOTAL		**75 000 $**

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Cette dépense n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'événement inclura diverses activités en lien avec le développement durable, comme par exemple des hackathons pour la mise en valeur de projets innovateurs pour soutenir les objectifs du de Montréal de devenir carboneutre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution financière permettra d'assurer le rayonnement de la Ville de Montréal auprès d'un grand public centré sur la technologie et l'innovation, et lui donnera la possibilité d'impliquer des jeunes, des universités ainsi que des entrepreneurs dans ses activités. Ceci dit, l'implication de la Ville dans cet événement est cohérente avec les alignements stratégiques pour le développement économique de la Ville

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les organisateurs de l'édition 2021 de Campus Party compte s'adapter à l'évolution de la situation sanitaire durant les prochains mois. Deux scénarios pour la tenue de l'événement sont donc envisagés :

Scénario 1 : événement hybride 5 au 7 novembre 2021 au Palais des congrès de Montréal
Scénario 2 : événement virtuel 5 au 7 novembre 2021 Plateforme en ligne

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La convention liée à cette contribution financière inclut dans son Annexe 2 un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Novembre 5, 6 et 7 2021 :
Scénario 1 : événement hybride du 5 au 7 novembre 2021 au Palais des congrès de Montréal
Scénario 2 : événement en mode virtuel du 5 au 7 novembre 2021 en utilisant une plateforme en ligne

Janvier 2022 : Dépôt du rapport final d'activités

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane GUIDOIN, Direction générale
Sidney RIBAUX, Direction générale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Samir TOUHAMI
Commissaire - developpement economique

Tél : 514 261-6233
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-19

Valérie POULIN
Directrice - Investissement et développement stratégique

Tél : 438 274-1735
Télécop. : 514 872-0049

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2021-04-26

Montréal, le 16 avril 2021

Ville de Montréal
Service de développement économique
À l'attention de Mme Véronique Doucet
Directrice Service de développement économique
700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage
Montréal (Québec) H3B 5M2

Objet : Lettre de demande d'appui et de contribution financière

Madame Doucet,

Campus Party est l'un des plus grands festivals d'innovation, de créativité et de technologie au monde. Événement rassembleur, favorisant l'innovation, la créativité, l'entrepreneuriat et le divertissement, il s'adresse aux jeunes geeks et aux participants désireux de contribuer aux solutions technologiques de demain. Campus Party soutient l'éducation de haut niveau et l'engagement pour que les villes et les régions soient en mesure de s'inscrire dans une économie fondée sur la connaissance et l'information.

L'existence de ce projet repose sur de nombreuses raisons. Nous observons un changement majeur dans les perspectives du marché du travail, un changement sans précédent, qui touche tous les secteurs, tous les pays et toutes les villes. Le résultat le plus complexe de ce changement est la disparition de certains emplois et, parallèlement, le manque de talents pour répondre aux nouvelles demandes dans un monde plus numérique.

Au cœur de cette nouvelle ère, nous observons les progrès de l'intelligence artificielle, du Machine Learning, Blockchain, IoT, Robotique, Calcul Quantique, CRISPR et bien d'autres à venir…L'offre de talents et la compréhension des employeurs des compétences dont ils ont besoin, peine à se maintenir.

Les gouvernements, entreprises et organismes devront redéfinir leur vision du marché du travail et repenser leur stratégie d'attraction et de rétention de talents. Campus Party permettra avant tout aux talents, universités, entreprises et à toutes les parties prenantes de collaborer ensemble afin d'apporter des premiers éléments de réponses face aux besoins du marché du travail.

L'événement, qui devait se tenir en août 2020 a finalement eu lieu pour la première fois de son histoire, virtuellement du 13 au 19 juillet 2020. Le succès de l'événement fut au rendez-vous, au total, plus d'un millions de participants se sont connectés pour profiter des 2 500 conférences à travers les 31 pays, couvrant des sujets d'actualités dans des domaines variés en lien avec la technologie et l'innovation.

Nous soulignons également la forte mobilisation de l'écosystème et acteurs locaux pour le volet canadien lors de cette édition digitale, qui ont répondu présent rapidement à l'appel pour participer au contenu de la programmation en tant que conférencière(s).

Cette année l'événement se déroulera du 5 au 7 novembre 2021*.

*(*Deux scénarios sont proposés ci-dessous et sous réserve de modifications en fonction des limitations de la province pour les rassemblements publics)*

QUELQUES CHIFFRES DE L'ÉDITION PRÉCÉDENTE (virtuelle - juillet 2020)

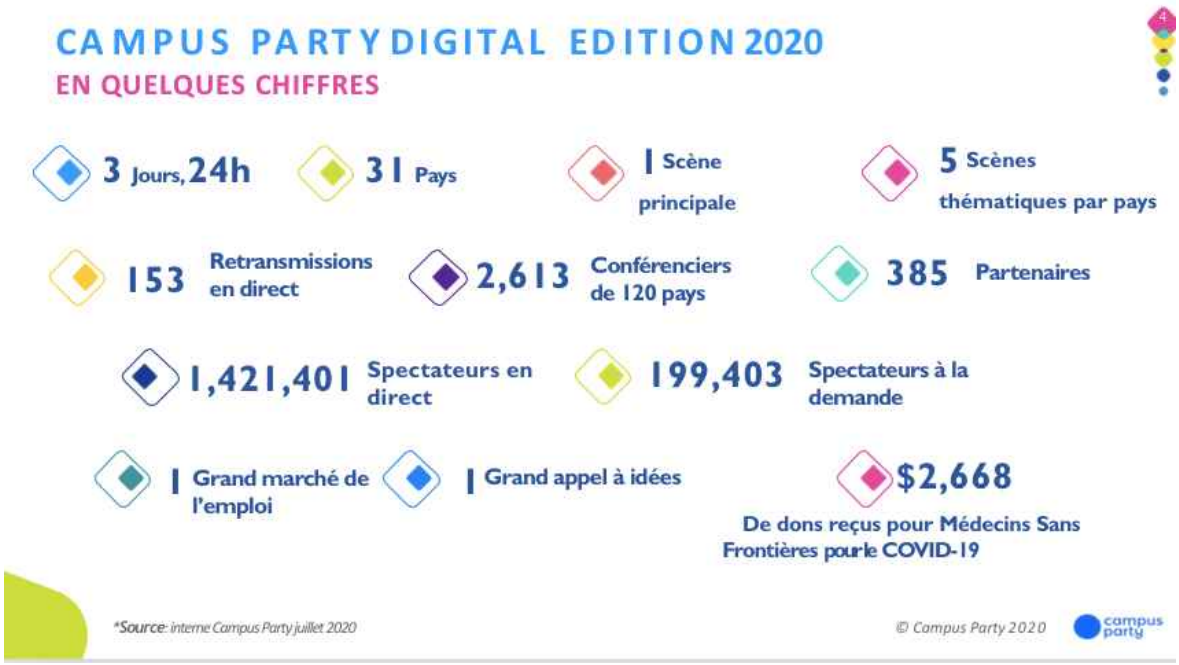

PROPOSITION DE VALEUR

Campus Party est unique et a le potentiel d'établir un projet durable et pertinent au Canada, pour la province du Québec et la métropole de Montréal. Cet événement vient également compléter l'offre événementielle existante, notamment celle visant davantage les dirigeants d'entreprises (ex : C2 Montréal) et les startups (ex : Startup Fest).

En effet, ce mouvement rassembleur s'adresse aux étudiants et jeunes professionnels concernés par les domaines des nouvelles technologies, et qui souhaitent connecter et s'impliquer ensemble dans les solutions innovantes de demain. Les entreprises, organisations et communautés seront également invitées à prendre part aux discussions et au contenu.

OBJECTIFS DU PROJET

- Donner à la jeunesse un espace d'échange, de création et de co-développement,

- Inspirer les jeunes grâce à la présence de conférenciers de renommée mondiale,

- Impliquer les participants dans les solutions technologiques de demain dans les principaux domaines suivants : durabilité, énergie, avenir du travail, mieux-vivre, l'avenir de l'éducation,

- Engager les participants, à travers différentes activités : ateliers, Hackathons, concours,

- Soutenir la ville de Montréal et la province du Québec dans l'attraction de talents, grâce à la mise en place d'un vaste marché de l'emploi, où les organisations partenaires et entreprises pourront diffuser leurs offres d'emploi et offrir des sessions de mentorat aux participants.

ÉCOSYSTÈME CAMPUS PARTY

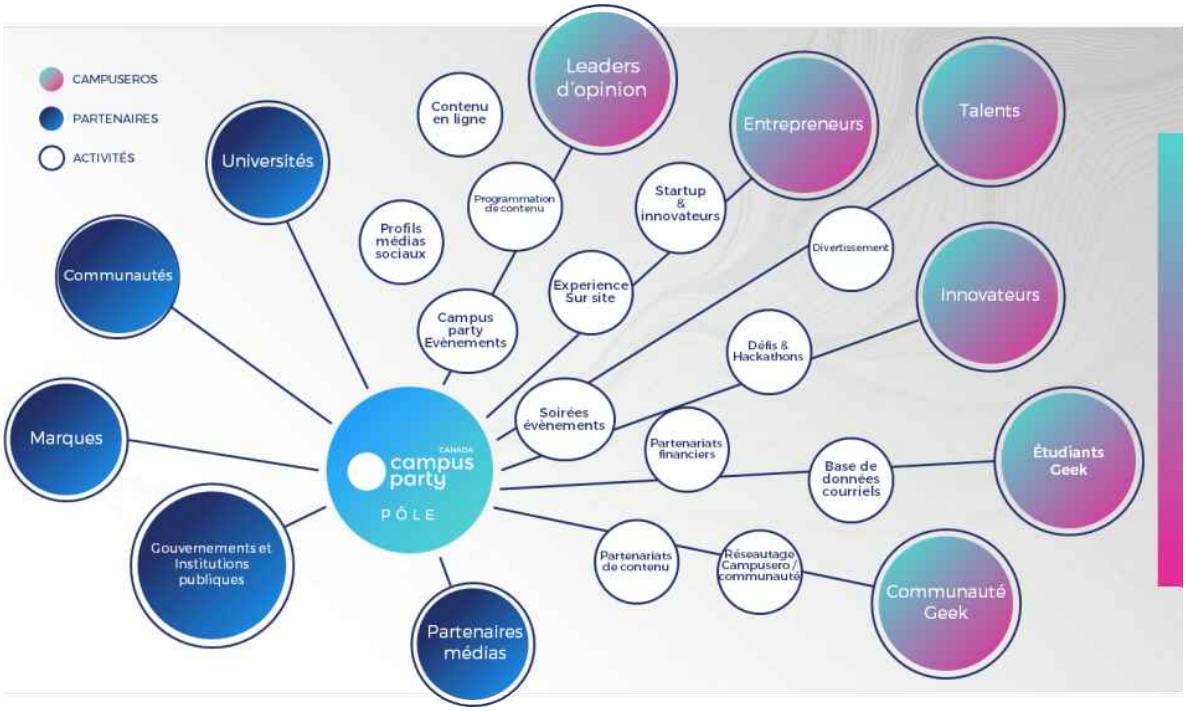

Le projet rassemble différents types de participants et tous appartiennent à des groupes démographiques engagés dans la technologie et l'innovation. L'événement s'adresse principalement aux jeunes de 16 à 24 ans.



Talents & innovateurs

Étudiants qualifiés et jeunes professionnels



Entrepreneurs

Fondateurs, créateurs, inventeurs, mentors



Influenceurs

Leaders d'opinion, célébrités, blogeurs



Fans

Geeks, fans de gadgets, premiers utilisateurs des nouvelles technologies

L'ALLIANCE NUMANA ET CAMPUS PARTY

TechnoMontréal a progressivement élargi sa sphère d'influence et a lancé des projets impliquant l'industrie technologique qui vont au-delà du Grand Montréal avec des partenaires provinciaux et internationaux. Afin de mieux refléter cette évolution, TechnoMontréal a récemment changé son nom pour celui de **« Numana »**.

Les priorités stratégiques de Numana restent alignées avec celles de Campus Party, à savoir le recrutement de talents dans l'industrie des technologies et la connexion avec la jeune génération de geeks et d'innovateurs.

L'expertise de Numana dans la conduite de projet structurant pour l'industrie des technologies au Québec, et l'expérience de MCI Group, société de gestion d'événements de renommée mondiale et propriétaire du projet Campus Party en Amérique du Nord, permettra d'offrir à l'écosystème Montréalais un solide allié stratégique afin de soutenir la ville et le gouvernement dans la réponse aux enjeux, notamment liés à l'attraction de talents dans le domaine des technologies.

ÉVÉNEMENT "EXPÉRIENCE TECHNOLOGIQUE CAMPUS PARTY MONTRÉAL 2021"

Fort de sa raison d'être et de l'engagement de sa communauté, Campus Party tiendra son édition 2021 en s'adaptant à l'évolution de la situation sanitaire. Deux scénarios pour la tenue de l'événement sont envisagés aujourd'hui :

Scénario 1 : événement hybride
5 au 7 novembre 2021*
Palais des congrès de Montréal

Scénario 2 : événement virtuel
5 au 7 novembre 2021
Plateforme en ligne

*(*sous réserve de modifications en fonction des limitations de la province pour les rassemblements publics)*

Scénario 1 : événement hybride

L'événement hybride "**Expérience Technologique Campus Party Montréal"** se déroulera à Montréal au Palais des congrès du 5 au 7 novembre 2021*, le thème sera défini sous peu. Une programmation inspirante à contenu multiple sera développée grâce à la présence de conférenciers canadiens et internationaux, les sujets innovants concernant les préoccupations des jeunes et les défis des entreprises y seront abordés.

Des groupes de travail encadrés seront également proposés avant l'événement afin de permettre aux jeunes d'échanger sur les thèmes et sujets de l'événement.

Durant l'événement, des ateliers, Hackathons, des parcours personnalisés, un marché de l'emploi ainsi que des activités de divertissement seront proposés. L'objectif étant de mobiliser les organisations, entreprises et jeunes à créer le changement. L'accès à l'événement sera payant (à travers différentes catégories de billets) et limité (selon les consignes sanitaires régionales applicables).

Le projet s'inscrit dans le cadre d'une entente de collaboration avec le Palais des congrès de Montréal pour les trois prochaines années. La grande qualité des dispositifs de sécurité sanitaires mis en place par le Palais des congrès de Montréal, viendra renforcer le niveau de confiance auprès des participants et partenaires.

- **Les espaces**

- **Marché aux emplois** : espace entièrement dédié à la rencontre des talents et des entreprises afin de palier à la pénurie de main d'œuvre dans le secteur des technologies et du numérique notamment.

- **Zone des drones** : un espace entièrement dédié à la démonstration des drones et au fonctionnement de cette nouvelle technologie, de plus en plus présente dans de nombreux domaines

- **Simulateurs** : une des activités les plus emblématiques de Campus Party, qui, à chaque édition, met en avant les nouvelles innovations technologiques et propose différents types de simulateurs de vol, de voiture et de réalité virtuelle

- **L'avenir de l'éducation** : en partenariat avec les universités et les collèges, les jeunes étudiants et les autres participants seront invités à créer et à présenter des projets créatifs pour repenser l'éducation de demain

- **Espace robotique** : un espace dédié à l'interaction et aux activités liées à la robotique

- **Scène principale** : scène centrale de Campus Party, elle accueille des intervenants nationaux et internationaux de renom ouverts à partager leurs connaissances et expériences pour inspirer les participants et les engager à agir dans le cadre de projets à impact positif sur la société. Le contenu sera diffusé en direct sur les écrans des différents espaces et en ligne sur Internet.

- **Espaces thématiques** : Dans ces espaces thématiques, les intervenants seront invités à engager une discussion avec le public autour des technologies actuelles et futures. Une excellente occasion pour les participants de se rapprocher des conférenciers et interagir directement avec eux. Le contenu de ces échanges sera également retransmis en ligne sur Internet.

- **Un appel à projets** sera organisé, invitant les jeunes participants à déposer leur projet. Des prix seront également décernés.

Parallèlement aux principales activités de contenu proposées, les régions pourront accueillir des événements physiques ou hybrides qui se dérouleront simultanément. Ces activités pourront se tenir dans différents lieux, universités ou collèges par exemple et seront re-diffusées sur la plateforme de l'événement.
Il est également envisagé que certaines des activités puissent être organisées dans différents endroits de la Ville de Montréal.

Scénario 2 : événement virtuel

Suite au succès de l'édition digitale de 2020, cette formule sera reconduite et bonifiée avec une programmation mondiale et pancanadienne, invitant la jeunesse du monde entier à profiter des contenus et des activités proposés par chaque pays.

Les grands thèmes et sujets de notre société en lien avec la technologie y seront abordés à travers des conférences, discussions et activités engageantes.

Le Marché de l'emploi, permettra également de rendre accessible aux participants les offres d'emplois diffusées par les organisations et entreprises, les étudiants pourront également candidater pour des stages.

RÉSULTATS ATTENDUS

- 1500 participants pour l'édition hybride et entre 4000/5000 participants pour l'édition virtuelle
- 150 projets soumis pour l'appel à projets
- 100 offres d'emplois diffusées (région de Québec), 35% de postes comblés

L'égalité et l'inclusion seront également les maîtres mots, un équilibre entre les sexes pour les conférenciers locaux et internationaux sera assuré, incluant des conférenciers représentant les minorités ethniques et représentants des Premières Nations.

APERÇU PLAN DE PROJET

Juin 2021*
Lancement du plan de communication de l'événement "Expérience Technologique Campus Party Montréal" (scénario A ou B) et des groupes de travail.

*(*sous réserve de modifications en fonction des limitations de la province pour les rassemblements publics pour l'édition hybride de septembre)*

Novembre 2021*
5 au 7 novembre : Événement "Expérience Technologique Campus Party Montréal" (scénario A ou B)

LES COMITÉS

- **Comité aviseur local**

Un comité aviseur local composé de sept experts mobilisateurs, dans les domaines couverts par Campus Party a été constitué afin d'accompagner dans les meilleurs conditions l'équipe du MCI dans leurs démarches auprès de l'écosystème Montréalais

- Stéphane Martel : président du comité consultatif local, Yulism
- Katya Marc : directrice associée, Université McGill
- Stéphane Ricoul : spécialiste des impacts de l'économie numérique sur la société civile et citoyenne, Talsom
- Cassie Rhéaume : fondatrice de Lighthouse Labs et de Canada Ladies Learning Code
- Phil Telio : directeur général, Startup Fest
- Ilias Benjelloun : directeur de l'innovation ouverte, MTL Newtech et Desjardins Lab
- Valérie Saint-Jean : fondatrice, 4e éléments

Nouveaux membres invités

- Denise Williams : présidente du Conseil technique des Premières Nations
- Natasha Arsenijevich : directrice générale "Transformation Initiative"

- **Comité de gestion**

MCI Group fera partie du comité de gestion, soutenant les décisions relatives au contenu local et aidera à la recherche et à la gestion des fonds provenant des partenariats publics et privés.

- **Comité de conformité**

- François Borrelli : président, Numana
- Sylvie Thifault : directrice administrative et financière, Numana
- Juliano Lissoni : directeur général, Campus Party Amérique du Nord

BUDGET (PLAN DE FINANCEMENT DÉTAILLÉ) ci-joint.

POURQUOI CAMPUS PARTY À MONTRÉAL ?

- Son pôle d'excellence dans les domaines de la technologie contribue à l'impact économique au Canada et au Québec.

- Sa renommée mondiale de son écosystème lié à l'intelligence artificielle notamment, pour les effets visuels, les jeux vidéo, l'aérospatiale ainsi que toutes les technologies de l'information constituent un facteur de développement significatif offrant une place de premier choix pour tenir Campus Party.

- Son dynamisme et son ouverture sur le monde, permet à des étudiants, professionnels du monde entier de se côtoyer dans cette ville cosmopolite. Campus Party permettra de rassembler la communauté et créer une expérience unique afin de connecter les participants, partenaires locaux, régionaux et internationaux tout en unissant les compétences techniques et en favorisant la créativité.

- Montréal possède les compétences et atouts majeurs pour devenir l'un des principaux pôles mondiaux des technologies de demain.

Campus Party souhaite contribuer à soutenir la stratégie de développement économique 2018-2022 de la Ville de Montréal "Accélérer Montréal" ainsi que certaines actions du plan de relance économique.

L'événement permettra de renforcer l'image de Montréal à l'international grâce aux sujets couverts notamment en lien avec les technologies de l'information et soutenir les initiatives gouvernementales pour l'attraction des talents. Plus spécifiquement, nous sommes convaincus que Campus Party est une opportunité bien alignée avec les orientations stratégiques suivantes : miser sur les talents et le savoir, stimuler l'entrepreneuriat et propulser Montréal à l'international.

LES OPPORTUNITÉS POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

- **Innovation ouverte** : Engager les participants à réfléchir et collaborer ensemble pour développer et trouver des solutions aux différents enjeux sociétaux, technologiques, environnementaux et scientifiques grâce aux Hackathons, appel à idées, et autres activités..

- **Rayonnement de la ville** : Renforcer l'image d'une ville ouverte, jeune et avant-gardiste auprès de la communauté et de l'écosystème et bénéficier de la renommée internationale du Campus Party.

- **Ville intelligente** : Contribuer à et accélérer la transformation de la ville en mobilisant une communauté internationale engagée.

- **Attraction des talents** : Susciter l'intérêt des jeunes, étudiants et professionnels aux nouveaux besoins du marché de l'emploi dans les domaines des technologies et favoriser le recrutement.

- **Contenu spécifique** : Inspirer et engager les participants sur des thèmes et enjeux spécifiques qui répondent aux besoins locaux.

- **Retombées économiques directes** : Favoriser l'implication des prestataires de services et partenaires locaux pour la réalisation de l'événement, est une priorité de Campus Party.

PROPOSITION DE COLLABORATION

Ville de Montréal - "**Expérience Technologique Campus Party Montréal"**

<u>Participer au contenu de la programmation</u> :

- **Association à l'une des activités (hors Hackathon) : Montréal ville durable et sobre en carbone** (à discuter) :
  Dans la mesure où les villes sont aux premières lignes des conséquences fâcheuses découlant des perturbations du climat, celles-ci doivent contribuer aux efforts planétaires
  de lutte contre les changements climatiques et de réduction des gaz à effet de serre (GES).

- **Association à l'une des activités (hors Hackathon) : Montréal ville équitable et intelligente** (à discuter) :
  Le phénomène d'urbanisation et la mobilité des populations s'accentuent et modifient la manière dont nous administrons nos villes. Celles-ci souhaitent mettre l'accent sur les mesures qui assurent un accès équitable à ses services et à ses équipements culturels, sportifs et de loisirs.

<u>Développer vos relations avec la relève</u> :

- **L'espace des talents**
  Espace dédié à la Ville de Montréal pour la mise en valeur de ses atouts et actions, afin de favoriser l'attraction et le développement de talents en sciences et technologies.

<u>Partager l'événement avec la jeunesse Montréalaise, Québécoise et vos partenaires</u> :

- **Billets**
  Nous vous proposons, dans le cadre de notre entente, de vous permettre d'inviter 200 participants :

  100 billets "Bâtir le Futur" d'une valeur de 250$ ou 250 billets "Réguliers" d'une valeur de 100$

<u>Profiter de la visibilité de l'événement</u> :

- **Rayonnement international**
  Associer la Ville de Montréal au rayonnement international du Campus Party afin d'attirer les talents et partenaires internationaux.

<u>Autres activités (à discuter)</u> :

- Prix reconnaissances projets jeunesse

Madame Doucet, nous vous remercions pour l'intérêt que vous porterez au projet Campus Party à Montréal.

Afin de rendre possible la tenue de cet événement innovant et unique à Montréal, nous soumettons cette lettre, demandant à la Ville de Montréal une contribution financière de 75 000 $ CAN.

Au plaisir d'échanger avec vous pour répondre à vos questions et de poursuivre notre collaboration sur ce beau projet.

Meilleures salutations,

Juliano Lissoni
Directeur général et membre
du Conseil d'Administration
Campus Party North America
MCI Group
Directeur général
18 Keewatin Ave.
Toronto,ON, M4P 1Z8

François Borrelli
Président directeur général
Numana
550, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 1770, Tour Ouest
H3A 1B9, Montréal, QC

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

ET **TECHNOMONTREAL,** personne morale sans but lucratif, constituée sous la Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38), dont l'adresse principale est 550, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1770, Tour Ouest Montréal, Québec, H3A 1B9, agissant et représentée par M. François Borrelli, Président-directeur général, en vertu de la résolution CA20171002-4 du conseil d'administration de TechnoMontréal;

Numéro d'inscription T.P.S. : 828844357RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q : 1212963590TQ0001

Ci-après, appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme a pour mission de mobiliser l'écosystème des technologies du Grand Montréal;

ATTENDU QUE l'Organisme est le partenaire principal pour la réalisation de l'événement « Campus Party Tech 2021 » à Montréal;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : La Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Le Service du Développement économique de la Ville;

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français. Il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les installations ou locaux de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** »), et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil

d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seul toute la responsabilité à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de soixante-quinze mille dollars (75 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant soixante-mille dollars (60 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de quinze mille dollars (15 000 $), au plus tard 30 jours après la réception à satisfaction de la Ville du rapport d'activités;

  Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.

6.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 ou 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 mars 2022.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 0000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 550, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1770, Tour Ouest Montréal, Québec, H3A 1B9, et tout avis doit être adressé à l'attention du Président-directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage, Montréal (Québec) H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne

forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le 23e jour de Avril 2021

TechnoMontréal

Par : _____
M. François Borrelli
Président-directeur général

Cette convention a été approuvée par le Comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de …… 20__ (Résolution CE2021xxxx…….).

ANNEXE 1

PROJET

Nom du Projet : Campus Party édition 2021
Date de l'événement : les 5, 6 et 7 novembre 2021
Promoteur : TechnoMontréal (aussi connu sous le nom de « Numana »)

L'expérience technologique Campus Party est un festival international de grande envergure orienté sur les nouvelles technologies, de l'innovation et des industries créatives. Il s'adresse principalement aux jeunes entre 16 et 24 ans, intéressés ou ayant des projets ou solutions technologiques avant-gardistes aux défis de l'économie actuelle. Selon les organisateurs : « Campus Party met l'accent sur l'éducation de haut niveau et l'engagement pour que les villes et les régions soient en mesure de s'inscrire dans une économie fondée sur la connaissance et l'information ».

L'écosystème Campus Party est formé, d'un côté par les partenaires qui s'impliquent dans la réalisation de l'événement, dont les universités, les gouvernements, les médias et les grandes entreprises commanditaires; et d'un autre côté les participants ou « campuseros», dont les étudiants, les entrepreneurs les jeunes professionnels de la technologie et les communautés « geeks ».

Dans le cadre des éditions passées, tenues en mode présentiel, dont 14 en Amérique latine, 5 en Europe et 1 à Singapour, l'événement a profité de la participation de plus 30 000 personnes, l'implication de plus de 1 500 universités et d'une large gamme de partenaires publics et privés.

L'Expérience technologique Campus Party Montréal 2021 se réalisera en s'adaptant à l'évolution de la situation sanitaire. Deux scénarios sont envisagés aujourd'hui :

Scénario 1 : événement hybride 5 au 7 novembre 2021* Palais des congrès de Montréal
Scénario 2 : événement virtuel 5 au 7 novembre 2021 Plateforme en ligne

L'événement proposera également des ateliers des hackathons, un grand concours, un marché de l'emploi ainsi que des activités de divertissement. L'objectif étant de mobiliser les organisations, entreprises et jeunes à créer le changement. D'autres activités seront organisées pour présenter des projets créatifs par les universités (ayant comme thème l'éducation de demain), pour présenter des projets dans le domaine de la robotique et pour la présentation de simulateurs de vol et de réalité virtuelle seront organisées.

Un espace principal sera dédié à des conférenciers de haut niveau du Canada et internationaux, et des espaces thématiques seront organisés pour que les participants puissent faire du maillage avec les conférenciers.

Résultats attendus

- 1500 participants pour l'édition hybride et entre 4000/5000 participants pour l'édition virtuelle
- 150 projets soumis pour l'appel à projets
- 100 offres d'emplois diffusées (région de Québec), 35% de postes comblés

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

L'organisme subventionné doit respecter le protocole de visibilité qui lie la Ville de Montréal au ministère de la Culture et des Communications du Québec.

En fonction de l'importance du soutien financier accordé et des impacts médiatiques du projet, il est essentiel de :

1. VISIBILITÉ

1.1. Développer et présenter au responsable du projet de la Ville une stratégie ou des actions de communication et en assurer la réalisation.

1.2. Faire approuver le positionnement des logotypes de tous les partenaires du projet à la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant toute publication.

1.3. S'assurer que tous les sous-traitants engagés respectent les obligations en matière de communication et de normes de visibilité ainsi que la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

2.1. Reconnaissance de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec

- Faire état de la contribution de la Ville et du gouvernement du Québec et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville (@MTL_Villepour Twitter et @mtlville pour Facebook) et le gouvernement du Québec (@MCCQuebec pour Twitter et @mccquebec pour Facebook) pour leur soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville et du gouvernement du Québec lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les outils de communication imprimés et numériques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le programme officiel, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, les objets promotionnels, etc.

Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule.

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville et du gouvernement du Québec n'est pas possible, l'organisme doit ajouter la phrase suivante : **Projet financé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec.**

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et du gouvernement du Québec et tous les documents où figurent les logos de la Ville et du gouvernement du Québec, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville et du gouvernement du Québec en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaires principaux, ils devront être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville et du MCC (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville et du gouvernement du Québec, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville et le ministère de la Culture et des Communications :

- Inviter par écrit la mairesse et la ministre de la Culture et des Communications à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;

- Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif et au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;

- Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif et au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

1) Pour envoyer une invitation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif ou pour une demande de citation dans un communiqué ou un mot de la mairesse, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2) Pour envoyer une invitation au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications ou demander un mot de la ministre, écrivez à : ministre@mcc.gouv.qc.ca.

Dans les deux cas, il est important de préciser que le projet ou l'activité est subventionné(e) par le biais de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.3. Normes graphiques et positionnement à respecter

Sur tous les outils de communication (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.) :

- Logos : respecter les normes et règles d'utilisation du logo de la Ville et de celui du gouvernement du Québec disponibles sur : http://ville.montreal.qc.ca/culture/logos-et-signatures-graphiques
  - Positionnement : respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville, du gouvernement du Québec et des autres partenaires.

De façon générale, le logo du gouvernement du Québec doit toujours se retrouver à l'extrême droite.

- À NOTER : Afin de respecter le visuel convenu avec le ministère de la Culture et des Communications, les panneaux de chantier doivent être réalisés par la Ville.
  À cet effet, vous devez transmettre votre demande à visibilite@ville.montreal.qc.ca en indiquant qu'il s'agit d'un projet réalisé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et au MCC, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications sur le site Internet du projet ou de l'événement

Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **30 jours ouvrables** à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré de la page 3 du présent document.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminé) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité.

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville et du gouvernement du Québec dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics (autres que les événements médiatiques)

- Inviter la mairesse et la ministre de la Culture et des Communications à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec les deux cabinets politiques en avisant le responsable du projet de la Ville.
- Valider les règles protocolaires des deux cabinets en matière d'événements publics.
-

Pour joindre les cabinets politiques pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles ci-dessus, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par le biais de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.6. Bilan de visibilité

- Remettre au responsable du projet de la Ville en annexe au bilan, en format numérique :

- tous les outils de communication développés pour la publicité et l'information publique relative aux activités du projet ou de l'activité (ex : images des mentions, logos sur les affiches, etc);

- s'il y a lieu, une revue de presse incluant les mentions verbales ou écrites diffusées à la radio ou à la télévision, dans les journaux et imprimés de même que sur le web;

- s'il y a lieu, une photo des différents montages où figurent les logos de la Ville et du gouvernement du Québec (ex. : conférence de presse).

Pour faire approuver un texte ou un document, ou si vous avez des questions concernant la visibilité de la Ville, veuillez adresser votre demande par courriel à : **visibilite@ville.montreal.qc.ca**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208468001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Objet :	Accorder une contribution financière d'un montant maximal de 75 000 $ à l'organisme TechnoMontréal (aussi connu sous le nom de "Numana") pour l'organisation de l'événement Experience technologique Campus Party Montréal qui se tiendra les 5, 6 et 7 novembre 2021 à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SDE - 1208468001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Prepose(e) au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-23

Laura VALCOURT
conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.06

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1215035003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice , Division sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Axon Public Safety Canada inc. (ci-après Axon), pour l'acquisition d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) avec service d'installation, d'intégration et de configuration, pour la période du 17 juin 2021 au 16 juin 2024, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour une somme maximale de 595 864,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18142) - (5 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à la firme Axon Public Safety Canada inc. (ci-après Axon), pour l'acquisition d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) avec service d'installation, d'intégration et de configuration, pour la période du 17 juin 2021 au 16 juin 2024, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour une somme maximale de 595 864,70 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (20-18142).

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100,00 % par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-24 23:52

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1215035003**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice , Division sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Axon Public Safety Canada inc. (ci-après Axon), pour l'acquisition d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) avec service d'installation, d'intégration et de configuration, pour la période du 17 juin 2021 au 16 juin 2024, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour une somme maximale de 595 864,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18142) - (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) s'est dotée d'une vision pour les dix prochaines années, Montréal 2030, afin d'affronter les défis d'aujourd'hui et de mieux se préparer à ceux de demain. Les efforts mis en place par le Service des TI s'inscrivent directement dans cette lignée.
La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

Pour l'enregistrement des interrogatoires, les enquêteurs utilisent actuellement une solution technologique désuète qui est installée dans des salles d'interrogatoire réparties à travers différents édifices du SPVM. L'acquisition de la nouvelle solution d'enregistrement des interrogatoires est requise afin de :

- compléter l'aménagement des salles d'interrogatoire du nouvel édifice du Service spécialisé en enquêtes criminelles situé au 10351 Sherbrooke Est;
- assurer la continuité du service, étant donné que la solution actuelle date de plus de 20 ans et n'est plus supportée;
- assurer une solution uniforme pour toutes les salles d'interrogatoire du SPVM.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé l'appel d'offres public visant l'acquisition d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du SPVM avec service d'installation, d'intégration et de configuration, numéro 20-18142, en date du 27 juillet 2020. Cet appel d'offres public a été publié sur le site du SÉAO (Système électronique d'appel d'offres du Québec) ainsi que dans Le Journal de Montréal. La durée initiale

accordée aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission était de 42 jours, soit jusqu'au 8 septembre 2020. Compte tenu de deux reports de la date d'ouverture des soumissions, la durée réelle de la période d'appel d'offres était de 56 jours, soit jusqu'au 22 septembre 2020.

Au total, sept (7) addenda ont été publiés aux dates suivantes :

# Addenda	Date d'émission	Description	Impact sur les prix
1	10 août 2020	Réponses aux questions techniques des fournisseurs	Oui
2	21 août 2020	Report de la date d'ouverture des soumissions au 20 septembre 2020.	Non
3	24 août 2020	Réponses aux questions techniques des fournisseurs et report de la date d'ouverture des soumissions au 22 septembre 2020.	Non
4	28 août 2020	Réponses aux questions administratives et techniques des fournisseurs	Non
5	3 septembre 2020	Réponses aux questions techniques des fournisseurs	Non
6	10 septembre 2020	Réponses aux questions administratives et techniques des fournisseurs	Oui
7	15 septembre 2020	Réponses aux questions techniques des fournisseurs	Non

La Ville a reçu cinq (5) offres qui ont été déclarées conformes administrativement et techniquement. Ces offres étaient valides jusqu'au 21 mars 2021 et ont été prolongées au 19 juin 2021.

Après vérification par le SPVM, l'accréditation de sécurité requise pour l'octroi de ce contrat a été satisfaisante à la firme Axon Public Safety Canada inc.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat à la firme Axon Public Safety Canada inc. (ci-après Axon), pour l'acquisition d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) avec service d'installation, d'intégration et de configuration, pour la période du 17 juin 2021 au 16 juin 2024, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour une somme maximale de 595 864,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18142) - (5 soumissionnaires).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent dossier comprend un seul lot et la nature du service se décline comme suit :

- la fourniture d'une solution d'enregistrement pour salles d'interrogatoire incluant la totalité des équipements, logiciels et accessoires requis tel que définies au présent devis technique;
- l'installation, l'intégration et la configuration de toutes les composantes de la solution proposée pour en faire un système d'enregistrement complet et fonctionnel pour les salles d'interrogatoire ainsi que les salles de régies, tel que définies au présent devis technique;

- formation de super-utilisateurs, administrateurs et formateurs internes à la Ville de Montréal sur la nouvelle solution;
- la documentation technique de toutes les composantes en français ainsi que le plan technique détaillé d'interconnexion de la solution avec la liste de tous les accessoires et matériels installés;
- un catalogue composé d'équipements et de services additionnels.

Ce contrat comporte une clause de deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune.

JUSTIFICATION

Sur un total de dix-neuf (19) preneurs du cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission, soit 26,30 % des preneurs, alors que quatorze (14) n'ont pas soumissionné. De ces quatorze (14) firmes, deux (2) d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement.
Les raisons de désistements invoquées sont :

- une (1) firme avait des engagements dans d'autres projets ne lui permettant pas d'effectuer le nôtre dans les délais;
- une (1) autre firme ne fournit pas les produits/services demandés.

Les autres firmes n'ont pas donné de réponse. Il est à noter que parmi les preneurs du cahier des charges, il y a eu deux (2) organismes publics et deux (2) municipalités.

Les propositions se déclinent comme suit :

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS *** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Axon Public Safety Canada inc.	595 864,70 $		595 864,70 $
Noxe inc.	693 924,71 $		693 924,71 $
SISCOM	781 308,01 $		781 308,01 $
Maestrovision	963 885,44 $		963 885,44 $
VIQ Solutions	1 388 135,37 $		1 388 135,37 $
Dernière estimation réalisée ($)			1 397 176,20 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			(801 311,50) $ (57,35 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			98 060,04 $ 16,46 %

(*) : Le prix mentionné dans le tableau ci-dessus n'inclut pas le prix des deux années de prolongation.

L'estimation de cet appel d'offres, soit 1 397 176,20 $, taxes incluses, est basée sur les coûts unitaires de l'appel d'offres public 19-17004 qui a été annulé suite à la non-conformité

des deux soumissionnaires. On constate un écart favorable de (57,35 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation qui s'explique, d'une part, par une plus grande compétition suite à la relance de cet appel d'offres et d'autre part, par une soumission très compétitive d'un soumissionnaire n'ayant pas participé au premier appel d'offres public.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le cadre de cet appel d'offres.

Après vérification, la firme Axon Public Safety Canada inc. n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale du contrat de 595 864,70 $, taxes incluses, se répartit comme suit par année et par item :

Item	**2021** (Juin à Décembre)	**2022**	**2023**	**2024** (Janvier à Juin)	**Total** Taxes incluses
Dépenses capitalisables (PDI) : • Équipements et logiciels de dix-huit (18) salles d'interrogatoire et de dix-huit (18) salles de régie incluant une garantie de 3 ans. • Tableaux blancs de dix-huit (18) salles d'interrogatoire. • Bureaux de dix-huit (18) salles de régie. • Travaux d'installation incluant câblage, accessoires et matériel. • Travaux de configuration.	399 643,97 $	N/A	N/A	N/A	**399 643,97 $**
Dépenses au budget de fonctionnement (BF) : a) Support et maintenance (BF du Service des TI)	16 032,08 $	32 064,15 $	32 064,15 $	16 032,10 $	**96 192,48 $**
b) Catalogue (BF du SPVM) : • Disques durs de 2 To additionnels pour les unités de stockage des salles de régie. • Travaux de configuration additionnelle. • Formation additionnelle.	19 545,75 $	39 091,50 $	30 468,38 $	10 922,62 $	**100 028,25 $**
Sous-total BF (a+b) - Taxes incluses	**35 577,83 $**	**71 155,65 $**	**62 532,53 $**	**26 954,72 $**	**196 220,73 $**
Total (PDI+BF) - Taxes incluses	**435 221,80 $**	**71 155,65 $**	**62 532,53 $**	**26 954,72 $**	**595 864,70 $**

Dépenses capitalisables (PDI) :
La dépense de 399 643,97 $, taxes incluses (364 928,21 $, nette de taxes), sera imputée au PDI 2021 du Service des TI au Projet 68305 - Modernisation des opérations policières et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG17-013.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération puisqu'elle concerne le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM), qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Dépenses au budget de fonctionnement (BF) :
a) Support et maintenance :
La dépense maximale de 96 192,48 $, taxes incluses (87 836,56 $ net de taxes), pour les trois (3) premières années du support et maintenance, sera imputée au budget de fonctionnement du Service des TI.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

b) Catalogue (au besoin) :
Les achats et services qui seront effectués via le catalogue auprès de l'adjudicataire se feront au rythme de l'expression des besoins du SPVM. Les dépenses, dont le montant ne doit pas excéder 100 028,25 $, taxes incluses, seront assumées à même le budget de fonctionnement du SPVM, dont la compétence est 100% agglomération, pour toute la durée du contrat.

Estimation des années de prolongation du contrat :
Le présent contrat pourrait bénéficier de deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour une somme totale de 96 192,66 $, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L’acquisition, l'installation, l'intégration et la configuration de la nouvelle solution d’enregistrement des interrogatoires permettront au SPVM, d'une part, de se doter de neuf (9) nouvelles salles d'interrogatoire pour le Service spécialisé aux enquêtes criminelles et d'autre part, d'équiper les salles d'interrogatoire actuelles des quatre (4) centres opérationnels d'une technologie à la fine pointe.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

Approbation du dossier par le CE : 5 mai 2021;
Approbation du dossier par le CM : 17 mai 2021;
Approbation du dossier par le CG : 20 mai 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Abdenour TAHRAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Myriam GAUTHIER, Service de police de Montréal

Lecture :

Myriam GAUTHIER, 20 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelhak BABASACI
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-8783
Télécop. : 514 872-3964

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-20

Sébastien BERTEAU
Chef de division - solutions d'affaires - systemes corporatifs

Tél : 514-605-3848
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gervais THIBAULT

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER

Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique et justice
Tél : 514-880-9577
Approuvé le : 2021-04-21

Directeur du service des technologies de l'information
Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2021-04-22

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1215035003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice , Division sécurité publique
Objet :	Accorder un contrat à la firme Axon Public Safety Canada inc. (ci-après Axon), pour l'acquisition d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) avec service d'installation, d'intégration et de configuration, pour la période du 17 juin 2021 au 16 juin 2024, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour une somme maximale de 595 864,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18142) - (5 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18142 PV.pdf 20-18142 DetCah.pdf 20-18142 Intervention.pdf 20-18142 TCP.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdenour TAHRAOUI
Agent d'approvisionnement II
Tél : 5142404343

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Denis LECLERC
Chef de division
Tél : 5148725396
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18142

No du GDD : 1215035003

Titre de l'appel d'offres : Acquisition d'une solution d'enregistrement pour les Salles d'interrogatoire avec service d'installation, d'intégration et de configuration pour le Service de Police de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 27 - 7 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 8 - 9 - 2020

Ouverture faite le : 22 - 9 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 7

Date du dernier addenda émis : 15 - 9 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 56 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 19

Nbre de soumissions reçues : 5

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 26,32

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 90 jrs

Date d'échéance initiale : 21 - 3 - 2021

Date d'échéance révisée : 19 - 6 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
AXON Public Safety Canada Inc.	$ 595 864,70	√	
NOXE Inc.	$ 693 924,71		
Son-Image-Systèmes pour la communication SISCOM Inc.	$ 781 308,01		
Maestrovision Inc.	$ 963 885,44		
VIQ Solutions Inc.	$ 1 388 135,37		

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs de cahier des charges n'ayant pas déposé une soumission indique que: UNE (1) firme avait des engagements dans d'autres projets ne lui permettant pas d'effectuer le nôtre dans les délais, UNE (1) autre firme ne fournit pas les produits/services demandés. Les autres n'ont pas donné de réponse. Parmi les preneurs de cahier des charges, il y a eu DEUX (2) organismes publics et Deux (2) municipalités. Il est à noter que les montants indiqués dans le tableau ci-dessus concernent la période de base seulement et n'incluent pas les prolongations.

Préparé par : Abdenour TAHRAOUI

Le 21 - 4 - 2021

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
20-18142

Agent d'approvisionnement
Abdenour TAHRAOUI

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
AXON Public Safety Canada Inc.										
Total (AXON Public Safety Canada Inc.)									**518 255,88 $**	**595 864,70 $**
NOXE Inc.										
Total (NOXE Inc.)									**603 544,00 $**	**693 924,71 $**
Son-Image-Systèmes pour la Communication SISCOM Inc.										
Total (Son-Image-Systèmes pour la Communication SISCOM Inc.)									**679 546,00 $**	**781 308,01 $**
Maestrovision Inc.										
Total (Maestrovision Inc.)									**838 343,50 $**	**963 885,44 $**
VIQ Solutions Inc.										
Total (VIQ Solutions Inc.)									**1 207 336,70 $**	**1 388 135,37 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18142
Numéro de référence : 1394542
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition d'une solution d'enregistrement pour les Salles d'interrogatoire avec service d'installation, d'intégration et de configuration pour le Service de Police de la Ville de Montréal

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Solotech Inc. 5200, rue Hochelaga Montréal, QC, H1V 1G3 http://www.solotech.com NEQ : 1162827803	Madame Diana Silva Téléphone : 514 526-7721 Télécopieur : 514 526-7727	**Commande : (1770700)** 2020-07-28 8 h **Transmission :** 2020-07-28 8 h	3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse 2020-08-10 14 h 09 - Courriel 3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date 2020-08-21 13 h 45 - Courriel 3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement 2020-08-24 14 h 20 - Courriel 3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis) 2020-08-28 13 h 44 - Courriel 3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau) 2020-08-28 13 h 44 - Téléchargement 3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses 2020-09-03 9 h 17 - Courriel 3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses 2020-09-10 13 h 39 - Courriel 3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse 2020-09-15 13 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Solutions Oxilio Inc. 651, de Balboa Boucherville, QC, J4B 7E9 http://www.oxilio.com NEQ : 1162215264	Monsieur Jean-François Pharand Téléphone : 514 871-4721 Télécopieur :	**Commande : (1778505)** 2020-08-18 11 h 34 **Transmission :** 2020-08-18 11 h 34	3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse 2020-08-18 11 h 34 - Téléchargement 3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date 2020-08-21 13 h 45 - Courriel 3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement 2020-08-24 14 h 20 - Courriel 3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis) 2020-08-28 13 h 44 - Courriel

				3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau) 2020-08-28 13 h 44 - Téléchargement 3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses 2020-09-03 9 h 17 - Courriel 3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses 2020-09-10 13 h 39 - Courriel 3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse 2020-09-15 13 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Sûreté du Québec 1701, rue Parthenais, ES-43 UO 2003 Bureau de la gestion contractuelle Montréal, QC, H2K3S7 NEQ :	Madame Rosalie Duchesneau Téléphone : 514 598-4455 Télécopieur :	**Commande : (1774682)** 2020-08-07 10 h 45 **Transmission :** 2020-08-07 10 h 45	3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse 2020-08-10 14 h 09 - Courriel 3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date 2020-08-21 13 h 45 - Courriel 3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement 2020-08-24 14 h 20 - Courriel 3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis) 2020-08-28 13 h 44 - Courriel 3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau) 2020-08-28 13 h 44 - Téléchargement 3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses 2020-09-03 9 h 17 - Courriel 3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses 2020-09-10 13 h 39 - Courriel 3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse 2020-09-15 13 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	TELUS Communications inc. 300, rue St-Paul bureau 600 Québec, QC, G1K 7R1 NEQ : 1148459481	Madame Julie Théberge Téléphone : 418 780-8357 Télécopieur : 418 694-2075	**Commande : (1770844)** 2020-07-28 11 h 13 **Transmission :** 2020-07-28 11 h 13	3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse 2020-08-10 14 h 09 - Courriel 3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date 2020-08-21 13 h 45 - Courriel 3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement 2020-08-24 14 h 20 - Courriel 3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis) 2020-08-28 13 h 44 - Courriel 3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau) 2020-08-28 13 h 44 - Téléchargement 3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses 2020-09-03 9 h 17 - Courriel

				3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses 2020-09-10 13 h 39 - Courriel 3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse 2020-09-15 13 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Blainville. 1000 chemin du Plan-Bouchard Blainville, QC, J7C 3S9 NEQ :	Madame Stéphanie Loiselle Téléphone : 450 434-5206 Télécopieur : 450 434-8279	**Commande : (1788205)** 2020-09-14 15 h 36 **Transmission :** 2020-09-14 15 h 36	3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse 2020-09-14 15 h 36 - Téléchargement 3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date 2020-09-14 15 h 36 - Téléchargement 3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement 2020-09-14 15 h 36 - Téléchargement 3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis) 2020-09-14 15 h 36 - Téléchargement 3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau) 2020-09-14 15 h 36 - Téléchargement 3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses 2020-09-14 15 h 36 - Téléchargement 3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses 2020-09-14 15 h 36 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Ville de Québec 50 Rue Marie de l'Incarnation 2e étage Québec, QC, G1N 3E7 http://www.ville.quebec.qc.ca NEQ :	Monsieur Claude Morrissette Téléphone : 418 641-6411 Télécopieur : 418 641-6511	**Commande : (1771437)** 2020-07-30 10 h 03 **Transmission :** 2020-07-30 10 h 03	3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse 2020-08-10 14 h 09 - Courriel 3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date 2020-08-21 13 h 45 - Courriel 3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement 2020-08-24 14 h 20 - Courriel 3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis) 2020-08-28 13 h 44 - Courriel 3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau) 2020-08-28 13 h 44 - Téléchargement 3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses 2020-09-03 9 h 17 - Courriel 3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses 2020-09-10 13 h 39 - Courriel 3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse 2020-09-15 13 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	VIQ Solutions Inc	Daryl Duda	**Commande : (1770979)**	3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse

	5915 Airport Road, Suite 700, Suite 700 Mississauga, ON, L4V 1T1 NEQ :	Téléphone : 416 579-2456 Télécopieur :	2020-07-28 16 h 31 **Transmission :** 2020-07-28 16 h 31	2020-08-10 14 h 09 - Courriel 3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date 2020-08-21 13 h 45 - Courriel 3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement 2020-08-24 14 h 20 - Courriel 3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis) 2020-08-28 13 h 44 - Courriel 3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau) 2020-08-28 13 h 44 - Téléchargement 3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses 2020-09-03 9 h 17 - Courriel 3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses 2020-09-10 13 h 39 - Courriel 3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse 2020-09-15 13 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	XYZ Technologie Culturelle Inc 5700 rue Fullum Montréal, QC, H2G 2H7 http://xyz-tc.com NEQ : 1162680186	Madame Appel d'offres Téléphone : 514 340-7717 Télécopieur : 514 658-1254	**Commande : (1771210)** 2020-07-29 13 h 37 **Transmission :** 2020-07-29 13 h 37	3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse 2020-08-10 14 h 09 - Courriel 3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date 2020-08-21 13 h 45 - Courriel 3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement 2020-08-24 14 h 20 - Courriel 3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis) 2020-08-28 13 h 44 - Courriel 3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau) 2020-08-28 13 h 44 - Téléchargement 3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses 2020-09-03 9 h 17 - Courriel 3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses 2020-09-10 13 h 39 - Courriel 3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse 2020-09-15 13 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Applied Electronique Ltée 1260 Kamato Road Mississauga, ON, L4W 4N9 http://www.appliedelectronique.com NEQ : 1160095791	Monsieur Marcel Joanis Téléphone : 514 333-3324 Télécopieur : 514 333-1512	**Commande : (1783956)** 2020-09-01 14 h 40 **Transmission :** 2020-09-01 14 h 40	3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse 2020-09-01 14 h 40 - Téléchargement 3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date 2020-09-01 14 h 40 - Téléchargement 3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement 2020-09-01 14 h 40 - Téléchargement

3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis)
2020-09-01 14 h 40 - Téléchargement

3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau)
2020-09-01 14 h 40 - Téléchargement

3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses
2020-09-03 9 h 17 - Courriel

3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses
2020-09-10 13 h 39 - Courriel

3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse
2020-09-15 13 h 13 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Axon Public Safety Canada
8454 12th Avenue
Burnaby, BC, V3N 2L6
NEQ :

Madame Tender Manager
Téléphone : 604 805-7570
Télécopieur :

Commande : (1770661)
2020-07-27 19 h 49
Transmission :
2020-07-27 19 h 49

3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse
2020-08-10 14 h 09 - Courriel

3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date
2020-08-21 13 h 45 - Courriel

3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement
2020-08-24 14 h 20 - Courriel

3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis)
2020-08-28 13 h 44 - Courriel

3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau)
2020-08-28 13 h 44 - Téléchargement

3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses
2020-09-03 9 h 17 - Courriel

3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses
2020-09-10 13 h 39 - Courriel

3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse
2020-09-15 13 h 13 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Bell Canada
1, Carrefour Alexander-Graham-Bell
Aile B, 5 étage
Montréal, QC, H3E 3B3
NEQ : 1172462849

Madame Josée Trempe
Téléphone : 514 391-0237
Télécopieur : 514 766-4612

Commande : (1770734)
2020-07-28 9 h 09
Transmission :
2020-07-28 9 h 09

3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse
2020-08-10 14 h 09 - Courriel

3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date
2020-08-21 13 h 45 - Courriel

3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement
2020-08-24 14 h 19 - Courriel

3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis)
2020-08-28 13 h 44 - Courriel

3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau)

				2020-08-28 13 h 44 - Téléchargement 3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses 2020-09-03 9 h 16 - Courriel 3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses 2020-09-10 13 h 38 - Courriel 3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse 2020-09-15 13 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	CBCI Telecom Canada Inc. 2260 46 ieme avenue Montréal, QC, H8T 2P3 http://www.cbcitelecom.com NEQ : 1147421458	Madame Jennifer Jallet Téléphone : 514 422-9333 Télécopieur : 514 422-9661	**Commande : (1770755)** 2020-07-28 9 h 25 **Transmission :** 2020-07-28 9 h 25	3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse 2020-08-10 14 h 09 - Courriel 3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date 2020-08-21 13 h 45 - Courriel 3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement 2020-08-24 14 h 20 - Courriel 3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis) 2020-08-28 13 h 44 - Courriel 3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau) 2020-08-28 13 h 44 - Téléchargement 3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses 2020-09-03 9 h 17 - Courriel 3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses 2020-09-10 13 h 39 - Courriel 3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse 2020-09-15 13 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Fujitsu Canada (Réception des appels d'offres) 8660, avenue Villeneuve Québec, QC, G1G 2S9 http://fujitsu.com/ca NEQ : 1143039486	Madame Danielle Carbonneau Téléphone : 418 840-5100 Télécopieur : 418 840-5105	**Commande : (1771236)** 2020-07-29 14 h 28 **Transmission :** 2020-07-29 14 h 28	3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse 2020-08-10 14 h 09 - Courriel 3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date 2020-08-21 13 h 45 - Courriel 3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement 2020-08-24 14 h 19 - Courriel 3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis) 2020-08-28 13 h 44 - Courriel 3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau) 2020-08-28 13 h 44 - Téléchargement 3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses 2020-09-03 9 h 16 - Courriel 3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses 2020-09-10 13 h 38 - Courriel

				3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse 2020-09-15 13 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	MaestroVision 21060 Daoust Sainte-Anne-de-Bellevue, QC, h9x4c7 NEQ : 1148379325	Monsieur Claude Turcotte Téléphone : 450 424-5505 Télécopieur : 514 457-5515	**Commande : (1770681)** 2020-07-28 7 h 13 **Transmission :** 2020-07-28 7 h 13	3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse 2020-08-10 14 h 09 - Courriel 3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date 2020-08-21 13 h 45 - Courriel 3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement 2020-08-24 14 h 20 - Courriel 3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis) 2020-08-28 13 h 44 - Courriel 3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau) 2020-08-28 13 h 44 - Téléchargement 3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses 2020-09-03 9 h 17 - Courriel 3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses 2020-09-10 13 h 39 - Courriel 3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse 2020-09-15 13 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ministère des Transports (Direction des contrats de construction et de services) Salle des soumissions de Québec 700, boul. René-Lévesque Est, 2e étage, salle 2.47A Québec, QC, G1R4Y9 NEQ :	Monsieur Philippe Carpentier Téléphone : 418 646-0700 Télécopieur :	**Commande : (1770759)** 2020-07-28 9 h 27 **Transmission :** 2020-07-28 9 h 27	Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Novipro 1010, rue De La Gauchetière Ouest, (QC) bureau 1900 Montréal, QC, H3B2N2 http://www.novipro.com NEQ : 1145282845	Madame Valérie Lucas Téléphone : 514 744-5353 Télécopieur :	**Commande : (1770798)** 2020-07-28 10 h 07 **Transmission :** 2020-07-28 10 h 07	3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse 2020-08-10 14 h 09 - Courriel 3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date 2020-08-21 13 h 45 - Courriel 3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement 2020-08-24 14 h 20 - Courriel 3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis) 2020-08-28 13 h 44 - Courriel 3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau) 2020-08-28 13 h 44 - Téléchargement 3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses 2020-09-03 9 h 16 - Courriel

3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses
2020-09-10 13 h 39 - Courriel

3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse
2020-09-15 13 h 13 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Noxe Inc
102-17775 Rue des Gouverneurs
Mirabel, QC, J7J 0T9
NEQ : 1170394366

Monsieur Jonathan Aubut
Téléphone : 514 838-5272
Télécopieur :

Commande : (1788262)
2020-09-14 16 h 45
Transmission :
2020-09-14 16 h 45

3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse
2020-09-14 16 h 45 - Téléchargement

3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date
2020-09-14 16 h 45 - Téléchargement

3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement
2020-09-14 16 h 45 - Téléchargement

3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis)
2020-09-14 16 h 45 - Téléchargement

3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau)
2020-09-14 16 h 45 - Téléchargement

3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses
2020-09-14 16 h 45 - Téléchargement

3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses
2020-09-14 16 h 45 - Téléchargement

3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse
2020-09-15 13 h 13 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Securmax Systèmes Intégrés de Sécurité inc.
5654 Thimens
St-Laurent
Montréal, QC, h4r 2k9
http://www.securmax.com NEQ : 1145764511

Monsieur Mario Laflamme
Téléphone : 514 333-6633
Télécopieur : 514 333-6633

Commande : (1771238)
2020-07-29 14 h 34
Transmission :
2020-07-29 14 h 34

3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse
2020-08-10 14 h 09 - Courriel

3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date
2020-08-21 13 h 45 - Courriel

3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement
2020-08-24 14 h 20 - Courriel

3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis)
2020-08-28 13 h 44 - Courriel

3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau)
2020-08-28 13 h 44 - Téléchargement

3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses
2020-09-03 9 h 17 - Courriel

3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses
2020-09-10 13 h 39 - Courriel

3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse
2020-09-15 13 h 13 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Siscom .. 2930, ave Watt, suite 103 Québec, QC, G1X 4G3 http://www.siscom.ca NEQ : 1143061589	Monsieur Félix Joncas Hébert Téléphone : 418 659-1960 Télécopieur :	**Commande : (1770698)** 2020-07-28 7 h 53 **Transmission :** 2020-07-28 7 h 53	3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse 2020-08-10 14 h 09 - Courriel 3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date 2020-08-21 13 h 45 - Courriel 3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement 2020-08-24 14 h 20 - Courriel 3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis) 2020-08-28 13 h 44 - Courriel 3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau) 2020-08-28 13 h 44 - Téléchargement 3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses 2020-09-03 9 h 17 - Courriel 3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses 2020-09-10 13 h 39 - Courriel 3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse 2020-09-15 13 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1215035003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice , Division sécurité publique
Objet :	Accorder un contrat à la firme Axon Public Safety Canada inc. (ci-après Axon), pour l'acquisition d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) avec service d'installation, d'intégration et de configuration, pour la période du 17 juin 2021 au 16 juin 2024, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour une somme maximale de 595 864,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18142) - (5 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



Certification de fonds GDD 1215035003.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Iulia Ramona BOAR BUCSA
Préposée au budget
Tél : (514) 872-9964

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0962
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.07

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1218008001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Conclure avec Pronex excavation inc une entente cadre d'une durée de 3 (trois) ans pour l'exécution des travaux d'entretien du réseau de captage du biogaz et rehaussement des puits au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 1 522 409.75$ (taxes incluses) et contingences de 114 975.00 $ (taxes incluses) - Appel d'offres public 440913 ENV CESM 2021-01 SEAO 1443466 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. D'accorder à Pronex excavation inc plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de type entente cadre pour la réfection du réseau de captage du biogaz au CESM, pour une somme maximale de 1 637 384,75 $ (taxes incluses) conformément aux documents de l'appel d'offres public ENV CESM 2021-01;
2. Pour le service de l'environnement, d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.
3. Pour le Service des grands parcs, du mont-Royal et des sports (SGPMRS), d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération, pour un montant de 713 201,06 $.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2021-04-19 17:18

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

_____

Directeur général adjoint par intérim
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1218008001**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Conclure avec Pronex excavation inc une entente cadre d'une durée de 3 (trois) ans pour l'exécution des travaux d'entretien du réseau de captage du biogaz et rehaussement des puits au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 1 522 409.75$ (taxes incluses) et contingences de 114 975.00 $ (taxes incluses) - Appel d'offres public 440913 ENV CESM 2021-01 SEAO 1443466 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel vise à conclure une entente cadre pour répondre exclusivement aux besoins du Service de l'environnement et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), pour des travaux d'entretien du réseau de captage du biogaz et du rehaussement des puits et des infrastructures de suivi environnemental au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) à la suite de l'appel d'offres public SEAO 440913 et ce, pour une période de trois (3) ans.
Le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) est composé principalement d'un ancien site d'enfouissement d'une superficie de 72 hectares où ont été éliminées ± 39 millions de tonnes de matières résiduelles de différentes natures. La portion organique de matières résiduelles enfouies produit, sous certaines conditions, un gaz appelé biogaz constitué principalement de méthane (CH_4) et de dioxyde de carbone (CO_2).
Le biogaz en question est généré tant qu'il reste de la matière organique à décomposer et sa production s'étendra encore sur quelques décennies.

Depuis la reprise de la carrière Miron en 1988 par la Ville de Montréal, plusieurs dizaines de millions de dollars ont été investis afin de capter ce gaz explosif et nocif pour la santé et l'environnement.
Un réseau de conduites de diamètres allant de 100 à 600 mm a d'abord été mis en place avec plus de 300 puits de captage (aujourd'hui 265) pour ensuite évoluer dans le temps en fonction des besoins opérationnels.

Parallèlement aux activités de gestion des biogaz, le CESM a procédé au recouvrement final de l'ancien site d'enfouissement pour qu'ensuite le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) y amorce un ambitieux projet d'aménagement d'un parc métropolitain grandiose qui porte maintenant le nom de parc Frédéric Back. L'avancement de ce dernier projet a permis en août 2017, l'accès au public à une partie du site représentant environ 20 % de l'ancienne zone exploitée pour l'enfouissement des matières résiduelles.

Au fil des ans, plusieurs contrats se sont donc succédé afin de procéder aux modifications et à l'entretien du réseau de captage de biogaz qui, sous l'effet du tassement des déchets, se déforme ou se disloque, rendant des portions de conduite et éléments du réseau inopérants. Le présent contrat comporte donc 2 volets principaux qui sont:

- L'entretien du réseau de captage de biogaz;
- Le rehaussement des puits de captage, piézomètres et infrastructures nécessaires pour l'aménagement du parc Frédéric Back en surface.

Maintenant qu'une partie du site est aménagée et accessible au public, et que d'autres s'ajouteront au fil du temps, ceci introduit des besoins additionnels soient :

- La préparation des espaces dans les secteurs déjà aménagés en prévision de travaux sur le réseau de biogaz souterrain;
- La remise en état des lieux après les interventions.

Le lancement de l'appel d'offres public par le biais du Service électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) a eu lieu le 25 janvier 2021, l'ouverture le 25 février (30 jours).
Aucun addenda n'a été émis.
Le délai de validité des soumissions est de 120 jours.
Des visites du site pouvaient être réalisées durant toute la période d'appel d'offres. La seule condition imposée était de faire une demande par écrit au bureau des soumissions demandant une date et heure pour l'obtention d'un rendez-vous. Aucun soumissionnaire n'a visité le site.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0291 - 31 mai 2018 : Accorder un contrat d'une durée de 3 ans à Pronex excavation inc. pour l'entretien du réseau de captage du biogaz et rehaussement des puits au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 1 369 682,31 $, taxes incluses - Appel d'offres public ENV CESM 2018-01 (2 soum.)

CE15 1317 - 29 juillet 2015 : Accorder à Opsis, Gestion d'infrastructures inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour le rehaussement des puits de captage, piézomètres et infrastructures, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 337 977,06 $, taxes incluses, conformément aux documents de l’appel d'offres public 15 -6745 ;

CE15 0329 - 4 mars 2015 : Accorder à Construction et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réfection du réseau de captage du biogaz au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 495 289,31 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ENV CESM 2014-02;

CG12 0101 - 19 avril 2012 : Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc. pour des services techniques de rehaussement de puits de captage de biogaz, la réfection et la mise

en place du réseau de captage final de biogaz au Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 1 275 743,58 $, taxes incluses - Appel d'offres public11-534944 - (2 soum.)

CG09 0293 - 27 août 2009 : Octroyer un contrat, pour une durée de 3 ans, à Environnement Routier NRJ pour la réfection du réseau de biogaz au Complexe environnemental Saint-Michel - Dépense de 1 933 365 $, taxes incluses - Appel d'offres public 9908 (3 soum.)

DESCRIPTION

Les travaux consistent principalement à :

- La réparation, le remplacement et à l'entretien des conduites enfouies en polyéthylène de divers diamètres liant les puits de captage de biogaz aux équipements destinés à l'aspirer pour le valoriser ou l'éliminer.

- Le rehaussement, l'abaissement, le redressement et l'élimination de puits de biogaz.
- Le rehaussement, la dissimulation, l'élimination de piézomètres et des infrastructures.
- La remise en état des lieux particulièrement dans les zones déjà aménagées du parc Frédéric Back.

Les contingences représentent 7.5 % du montant du contrat.
Aucune dépense incidente pour le Service de l'environnement.

On dénombre quatre (4) preneurs de cahier des charges. Deux (2) soumissions ont été déposées et toutes deux étaient conformes. Cela représente 50 % des preneurs de documents d'appel d'offres. Les motifs de désistement pour ceux qui n'ont pas déposé d'offres sont inconnus.

Les preneurs du cahier des charges sont :

1- CMS Entrepreneurs Généraux Inc.
2- Construction Deric Inc
3- Entreprises G.N.P. inc.
4- Pronex Excavation inc.

JUSTIFICATION

Afin de respecter ses engagements en matière de protection de l'environnement et de sécurité du public, le CESM possède un réseau périphérique de deux conduites de 3.1 kilomètres et plusieurs branches totalisant approximativement 17 kilomètres raccordés aux 265 puits de captage actuellement en activité. Ce réseau installé principalement dans la première couche du recouvrement final est sujet à des bris lorsqu'il est soumis à des tensions générées par le tassement normal des déchets en perpétuelle décomposition.

Compte tenu du fait que des travaux de réparation du réseau de captage de biogaz sont à prévoir afin de conserver notre efficacité de soutirage, il est impératif de préparer par le biais d'un contrat externe, les interventions requises incluant la machinerie, l'outillage, les pièces et la main-d'oeuvre,
et ce, pour une période de trois ans. L'équipe du CESM ne possède ni l'expertise, ni la formation, ni l'équipement nécessaire à la réalisation de ces interventions sporadiques.
De plus, pour faciliter la gestion des activités et le respect de la loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), les deux volets soient l'entretien du réseau de captage et l'aménagement du site suite aux interventions sur le réseau de captage ont été regroupés.

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), a participé à la rédaction du devis technique, à la production des estimés requis et à la conformité technique de leur domaine d'expertise.

Soumissions conformes	**Prix (taxes incluses)**	**Contingences (taxes incluses)**	**Total (taxes incluses)**
Pronex	1 522 409,75	114 975,00	1 637 384,75
CMS construction	3 113 590,84	114 975,00	3 228 565,84
Estimation des professionnels ($) Estimation faite par professionnel interne	1 049 523,42	114 975,00	1 164 498,42
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)			2 318 000,30
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes la plus basse)/la plus basse x 100)			52,26%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute - la plus basse)			1 591 181,09
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)			104,52%
Écart entre l'estimation des professionnels ($) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)			472 886,33
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)			45,06%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)			1 591 181,09
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)			104,52%

Comme information complémentaire, nous désirons mentionner que l'estimation des coûts a été faite en fonction des travaux et contrats passés. Lors des dernières années, l'équipe du CESM a effectué plusieurs contrats de nature similaire. Les coûts pour l'entretien du réseau de captage, le rehaussement des puits et piézomètres, l'aménagement ou le réaménagement du terrain ont été estimés par des professionnels.

Le prix déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur de 45.06 % à l'estimation réalisée à l'interne. Les facteurs qui peuvent expliquer cet écart de prix sont les suivants :

- La reprise des activités dans le domaine de la construction et la pénurie de main-d'oeuvre spécialisée expliquent en partie la hausse des prix du marché;
- La nature du contrat sans projet et échéancier défini crée une incertitude et des difficultés supplémentaires qui se reflètent sur les montants soumissionnés et qui se concrétisent par le fait qu'aucun des trois derniers adjudicataires n'a déposé d'offres;
- Les tâches et l'environnement de travail particulier (biogaz et parc) nécessitent des

précautions hors de l'ordinaire qui augmente le niveau de risque de l'entrepreneur et ont aussi des incidences sur les prix;
- L'expertise dans le domaine est rare et explique la faible concurrence d'où la compétitivité réduite;

Quant à l'écart de 104,52 % entre le plus bas soumissionnaire et la soumission de la compagnie CMS Construction, voici les hypothèses;

- Disponibilité de sa main-d'oeuvre qualifiée et un besoin potentiel du recrutement qui est plus complexe chaque année.
- Vision mal adaptée pour travailler dans un ancien lieu d'enfouissement sanitaire. L'entreprise a eu un contrat de nature similaire au début des années 2000 et à l'époque le site était un dépotoir avec des conditions de travail beaucoup plus difficiles. Nous devons mentionner que la visite des lieux était suggérée, mais pas obligatoire pour soumissionner. Le soumissionnaire ne s'est pas prévalu de ce droit, il n'avait donc possiblement pas une bonne connaissance des conditions du terrain. Il a donc dans certains cas privilégié le pire des scénarios pour estimer les coûts.
- Expérience lointaine et non représentative dans ce genre de projet sans planification possible de ressources et main-d'oeuvre. Les interventions sont nécessaires seulement s'il y a bris des infrastructures. Il n'y a donc un inconnu supplémentaire pour lui VS Pronex.
- Type de travaux. Le soumissionnaire est spécialisé dans des travaux de génie civil "brut ou grossier". Les travaux de finition doivent être exécutés par des sous-traitants.
- Au moment de déposer les soumissions en février 2021, toujours beaucoup d'incertitudes en lien avec la Covid-19.

Pour conclure, les écarts d'un grand nombre de postes dans la soumission déposée par CMS construction, sont considérables, mais que les informations recueillies ne permettent pas de conclure qu'il y a eu collusion ou geste délibéré afin de ne pas déposer d'offre compétitive.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe budgétaire maximale des travaux est évaluée 1 637 384,75 $ taxes et contingences incluses, ce qui permettra de couvrir plusieurs mandats pour une période de (trois) 3 ans.
Le montant net, montant imputable moins la ristourne de TPS et TVQ, est de 1 495 150,52 $.

Il s'agit d'un contrat de travaux par mandat sans imputation budgétaire dont les travaux seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des services.

Chaque mandat devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses en conformité avec les règles prévues aux articles du Règlement de délégation de pouvoirs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le captage et l'élimination/valorisation du biogaz font partie de la mission principale du CESM en terme d'engagements réglementaires et sociaux à long terme.
Le projet de rehaussement des puits de captage, des piézomètres et des infrastructures, permet de poursuivre le captage du biogaz, ce qui s'inscrit dans la liste des priorités (priorité no 1) de protection environnementale du plan stratégique de Montréal 2030 en termes de gaz à effet de serre (GES) puisque le méthane est l'un des gaz les plus dommageables parmi les (GES), 25 fois plus que le CO_2 (dioxyde de carbone). Il permet du même coup la valorisation d'une grande quantité d'énergie, celle-ci étant actuellement

convertie en électricité à la centrale Biomont.

Le contrat va contribuer au maintien du bilan des émissions de GES des activités du CESM, de plus, l'action # 18 du Plan Climat consiste à encourager le verdissement alors que l'aménagement du parc Fréderic Back est un important projet de verdissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit d'abord pour le Service de l'environnement de respecter ses engagements de capter le biogaz, un gaz explosif et puissant GES (25 fois plus dommageable que le CO_2) en maintenant le rendement optimum du réseau.
Ainsi, la Ville de Montréal confirme son intention de lutter contre les facteurs menant aux changements climatiques par le biais de la vérification et l'entretien des 17 kilomètres de conduites qui acheminent le biogaz vers sa valorisation ou son élimination
plutôt que sa migration dans les sols environnants ou dans l'atmosphère. Le second objectif est de permettre la poursuite des travaux d'aménagement du parc métropolitain, Frédéric Back, qui s'étend sur l'ensemble du site.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : mai 2021
Début des travaux : juin 2021
Fin des travaux : juin 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Prosper Olivier RAMAMONJISOA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures du réseau routier
Clément ARNAUD, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Gabrielle FONTAINE-GIROUX, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Clément ARNAUD, 26 mars 2021
Véronique PARENTEAU, 25 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain LEROUX
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-7684
Télécop. : 514 872-7685

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-23

Éric BLAIN
C/d sout technique infrastructures CESM

Tél : 514 872-3935
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2021-04-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2021-04-15

RÉSUMÉ DES INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Réalisé par la Direction des infrastructures (SIRR)

Identification

No de l'appel d'offres : 440913 — No du GDD : 1218008001

Titre de l'appel d'offres : Travaux par mandats: entretien du réseau de captage de biogaz et rehaussement des puits et infrastructures de suivi environnemental au CESM contrat

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 25 - 1 - 2021 — Ouverture originalement prévue le : 25 - 2 - 2021

Ouverture faite le : 25 - 2 - 2021 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 0

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4 — Nbre de soumissions reçues : 2 — % de réponses : 50

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0.0

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 25 - 6 - 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant)
	Total $
PRONEX EXCAVATION INC.	1 522 409.75
C.M.S. ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC.	3 113 590.84

Estimation **interne** 1 086 513.75 $

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **40.1%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **104.5%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** ☐ **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ	☐	X	AMP	X	☐	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA	☐	X	Revenu Qc	☐	X	

Préparé par l'équipe Sollicitation des marchés et conformité de la Division de la gestion de projets et économie de la construction

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218008001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Objet :	Conclure avec Pronex excavation inc une entente cadre d'une durée de 3 (trois) ans pour l'exécution des travaux d'entretien du réseau de captage du biogaz et rehaussement des puits au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 1 522 409.75$ (taxes incluses) et contingences de 114 975.00 $ (taxes incluses) - Appel d'offres public 440913 ENV CESM 2021-01 SEAO 1443466 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

ENV_1218008001_Info_Comptable.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Prosper Olivier RAMAMONJISOA
Préposé au budget
Tél : 514 872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-01

Leilatou DANKASSOUA
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.08

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1213438009

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée approximative de vingt-quatre mois à Mofax électrique ltée, pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée - Dépense totale de 752 218.48 $ taxes incluses - Appel d'offres public SP21016-167032-C - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Mofax électrique ltée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée pour une somme maximale de 752 218,48 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP21016-167032-C ;

2. de procéder à une évaluation du rendement de Mofax électrique ltée;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-22 11:25

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1213438009**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée approximative de vingt-quatre mois à Mofax électrique ltée, pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée - Dépense totale de 752 218.48 $ taxes incluses - Appel d'offres public SP21016-167032-C - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) est responsable de l'entretien des équipements de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station), des intercepteurs, des grands collecteurs, ainsi que de nombreuses stations de pompage, édicules et chambres de vannes. Ces infrastructures doivent être maintenues dans un état optimal de fonctionnement et de disponibilité, afin de rencontrer les exigences opérationnelles et environnementales de traitements et de rejets des eaux usées.
Pour atteindre cet objectif, la DEEU doit exécuter divers travaux d'entretien et de réparation en tout temps, rapidement et souvent dans des circonstances dont l'ampleur ne peut être constatée qu'une fois sur les lieux. Pour faire face aux imprévus et aux différentes éventualités opérationnelles (vacances, maladies, besoins de main-d'oeuvre spécialisée ou autres), il est impératif que la DEEU puisse compter sur une main-d'oeuvre d'appoint pour compléter ses équipes de la division entretien.

La DEEU prévoit réaliser des travaux avec de la main-d'œuvre contractuelle, si un des critères suivants est rencontré :

• travaux d'améliorations;

• échéancier de réalisation serré;

• main-d'œuvre interne de la division entretien n'est pas disponible pour réaliser ces travaux dans un délai raisonnable;

• main-d'œuvre interne de la division entretien n'est pas qualifiée pour réaliser ces travaux.

L'appel d'offres SP21016-167032-C a été publié le 19 février 2021 sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le Journal de Montréal. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 mars 2021 au Service du greffe. La durée de la publication a été de 26 jours. Les soumissions sont valides durant 120 jours, soit jusqu'au 16 juillet 2021. Aucun addenda a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0123 - 28 mars 2019 - Accorder un contrat à Mofax Électrique ltée pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 656 419,51 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP18115-167032-C (4 soum.)

CE17 1947 - 13 décembre 2017 - Accorder un contrat à La Cie Électrique Britton ltée pour des travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 404 897,11 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17066-167032-C;

CE14 1279 - 13 août 2014 - Accorder un contrat à Mofax Électrique ltée plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 373 692,97 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2080-AE

DESCRIPTION

Le contrat inclut la fourniture de main-d'œuvre à taux horaire dans différentes disciplines de la construction : contremaître, électricien, électromécanicien, estimateur et chef d'équipe. Un montant forfaitaire au bordereau des prix a été prévu pour le transport des matériaux, la location d'équipements (grue, équipements spécialisés, etc.), l'achat de matériaux (pièces, accessoires électriques etc.), la fourniture d'outillage et de biens non durables (propane, essence, diesel, etc.).

Chaque mandat réalisé en vertu du contrat fait l'objet d'une estimation détaillée par l'entrepreneur, laquelle doit être approuvée par la Ville. Les travaux sont exécutés sur la base de temps et matériel (régie contrôlée) et toutes les feuilles de temps ainsi que les pièces justificatives doivent être approuvées et fournies avec la facture de l'entrepreneur.

Ce contrat ne prévoit aucun budget pour des contingences.

La durée prévue de ce contrat est de vingt-quatre mois ou jusqu'à l'épuisement des crédits.

JUSTIFICATION

Pour cet appel d'offres, il y a eu six preneurs du cahier des charges, incluant un organisme provincial. Aucun avis de désistement n'a été reçu. La liste des preneurs du cahier des charges est annexée au dossier.
L'analyse de conformité des offres a permis de constater que les quatre soumissions reçues étaient conformes.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Mofax électrique ltée	752 218,48 $	-	752 218,48 $
La Cie Électrique Britton ltée.	814 383,16 $	-	814 383,16 $
Poulin Électrique inc.	849 050,13 $	-	849 050,13 $
Quantum Électrique inc.	992 816,31 $	-	992 816,31 $
Dernière estimation réalisée ($)	780 054,79 $	-	780 054,79 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(27 836,31 $) (3,57 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			62 164,68 $ 8,26 %

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation est favorable de 3.57%.

Il est recommandé d’octroyer le contrat à Mofax électrique ltée. au prix de sa soumission, soit 752 218,48 $

Dans le cadre de cet appel d'offres l'autorisation de contracter de l'AMP n'était pas requise.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé:

- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA),
- n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ),
- n'est pas sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant de la Ville,
- n'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Conformément à l'encadrement C-OG-APP-D-21-001, ce contrat fera l'objet d'une évaluation de rendement de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour l’exécution de travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la DEEU est de 752 218,48 $ taxes incluses.
Ceci représente un montant de 686 875.74 $, net de ristournes de taxes.

Un montant de 225 665,54 $ (30%) taxes incluses sera comptabilisé au budget de fonctionnement et la différence (526 552,94 $) sera financé par emprunt à la charge de l'agglomération.

La répartition annuelle prévue pour le budget de fonctionnement est la suivante:

2021: 45 133,10 $

2022: 90 266,22 $

2023: 90 266,22 $

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention de la certification de fonds du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent contrat contribue à maintenir dans un état optimal de fonctionnement et de disponibilité les équipements et les infrastructures de la DEEU, afin de rencontrer les exigences opérationnelles et environnementales de traitements et de rejets des eaux usées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le recours à une main-d'œuvre spécialisée et d'appoint pour accomplir divers travaux urgents et non prévisibles, le fonctionnement optimal des équipements et des infrastructures sous la responsabilité de la DEEU pourrait être compromis. Par conséquent, les risques de débordements d'égouts et de rejets d'eaux non traitées au fleuve Saint-Laurent seraient élevés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication, tel que recommandé par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 20 mai 2021
Fin prévue du contrat : juin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 705-0659
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-29

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2021-03-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2021-04-21

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : SP21016-167032-C
Numéro de référence : 1454655
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Exécution de travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca	Monsieur Luc Claveau Téléphone : 514 354-0609 Télécopieur :	**Commande : (1853690)** 2021-02-21 20 h 22 **Transmission :** 2021-02-21 20 h 22	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur :	**Commande : (1853343)** 2021-02-19 13 h 14 **Transmission :** 2021-02-19 13 h 14	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
La Cie électrique Britton Ltée. 8555 chemin Devonshire Montréal, QC, H4P 2L3 http://www.britton.ca	Monsieur André Gagnon Téléphone : 514 342-5520 Télécopieur : 514 342-5108	**Commande : (1853880)** 2021-02-22 9 h 10 **Transmission :** 2021-02-22 9 h 10	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Mofax Electrique Ltée 850 Marshall Laval, QC, H7S 1K1	Monsieur Jean-Sébastien Giguère Téléphone : 450 667-6877 Télécopieur : 450 667-4277	**Commande : (1853982)** 2021-02-22 10 h 03 **Transmission :** 2021-02-22 10 h 03	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Poulin Électrique (Claude Poulin) 1828 ch Sainte-Angélique Saint-Lazare, QC, j7t 2x8 http://www.poulinelectrique.com	Madame Ioana Rusu Téléphone : 514 867-3149 Télécopieur :	**Commande : (1859962)** 2021-03-03 8 h 45 **Transmission :** 2021-03-03 8 h 45	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Quantum Électrique inc. 1421 rue Michelin Laval, QC, h7l 4s2 http://www.quantumelectrique.com	Monsieur Benjamin Sauvé Téléphone : 514 883-1286 Télécopieur :	**Commande : (1853199)** 2021-02-19 10 h 46 **Transmission :** 2021-02-19 10 h 46	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1213438009

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat d'une durée approximative de vingt-quatre mois à Mofax électrique ltée, pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée - Dépense totale de 752 218.48 $ taxes incluses - Appel d'offres public SP21016-167032-C - 4 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1213438009_InfoCompt_DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Agent de gestion des ressources financières
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-01

Nathalie FRIGON
Conseillere budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.09

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1218115003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 $, taxes incluses (contrat : 1 082 489,63 $ + contingences : 162 373,44 $) - Appel d'offres public IMM-15673 - (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Summa métal Architectural et Structural Inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit 1 082 489,63 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15673;
2. d'autoriser une dépense de 162 373,44 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. de procéder à une évaluation du rendement de Summa métal Architectural et Structural inc.;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 43,54 % par l'agglomération, pour un montant de 472 022,96 $, taxes incluses et à 56,46 % par la ville centre pour un montant de 612 090,41 $, taxes incluses.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-04-15 15:55

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1218115003**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 $, taxes incluses (contrat : 1 082 489,63 $ + contingences : 162 373,44 $) - Appel d'offres public IMM-15673 - (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au cœur de la *«Cité administrative historique»* de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* .

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- la mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- la mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- amélioration de l’accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l’accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification «*LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode «*Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 50 lots de travaux, incluant le présent lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

La réouverture complète de l'hôtel de ville est prévue pour l'été 2023 comportant un scénario d'occupation graduelle de l'édifice dès la fin de l'année 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0142 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Échafauds Plus (Laval) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 480 958,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15683 (2 soum., 1 seul conforme)
CE21 0312 du 10 mars 2021 - Accorder au seul soumissionnaire Unicel Architectural Corp, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 629 138,26 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15678

CE21 0314 du 10 mars 2021 - Accorder à Vitrerie RD ltée*,* plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 373 262,77 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15676

DB219057007 du 9 mars 2021 - Autoriser un rehaussement de 21 731,65 $ (incluant taxes), du contrat gré à gré, à J. Flams transport & excavation pour le déneigement du chantier de construction de l'hôtel de ville lors de la saison 2020-2021 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. (DA208864003) Majorant ainsi le montant total à autoriser de 20 598,92 $, taxes incluses, incluant contingences à 42 330,57$, taxes incluses, prévisions et contingences).

CG21 0084 du 25 févier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.)

DB219057005 du 15 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à WILLIAM SCOTSMAN pour la location de roulottes de chantier pour les travailleurs dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 100 520,34 $, taxes incluses (contrat : 91 382,13 $ + contingences : 9 138,21 $).

DB219057004 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à Groupe PROMDEM pour la démolition de dalles et de bordures de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 102 316,26 $, taxes incluses (contrat: 93 014,78$ + contingences: 9 301,48 $)

DB219057003 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à UCIT Online Security Inc.

(D.B.A Stealth Monitoring) pour un système de surveillance par caméras du chantier dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 97 700,01 $, taxes incluses (contrat: 88 818,19$ + contingences: 8 881,82$ $)

DB219057002 du 5 février 2021 - Accorder un contrat sur invitation de 66 225,60 $ (incluant taxes) à Expert nettoyage EXPN pour le nettoyage et désinfection des aires de repos et des installations sanitaires dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 79 470,72 $ (incluant taxes et contingences).

DA218115001 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat de 19 643,48 $ (incluant taxes) à Béton concept
A.M. pour la réalisation des travaux de construction du Lot 0304 «Renforts de carbone» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 23 572,18 $ (incluant taxes et contingences). – Appel d'offres publiques IMM-15671

CG21 0042 du 28 janvier 2021- Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 $, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 $ + contingences : 1 403 637,80 $) - Appel d'offres public IMM-15526 - (2 soumissionnaires).

CG21 0019 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 $, taxes incluses (contrat : 1 874 163,67 $ + contingences : 281 124,55 $) - Appel d'offres public IMM-15529 - (1 soumissionnaire).

CG21 0017 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 172 802,49 $, taxes incluses (contrat : 1 019 828,25 $ + contingences : 152 974,24 $) - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soumissionnaire)

CG21 0015 du 28 janvier 2021 - Autoriser un ajustement de 141 736,05 $, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 $ (taxes et contingences incluses) à 4 252 081,48 $ (taxes et contingences incluses).

DB219057001 du 12 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 518,80 $ (incluant taxes) à Plomberie Benoît Prévost Division drainage pour les travaux de vérification de la plomberie dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Cette dépense additionnelle majore la dépense maximale totale à 10 761,66 $ (incluant taxes).

CE20 1920 du 2 décembre 2020 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion financière (construction) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 309 052,80 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18407 (4 soumissionnaires conformes et

2 non-conformes).

CE20 1623 du 28 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axia Services pour la fourniture de main-d'œuvre de gardien de sécurité pour des services de surveillance en continue des lieux, une période de 2 ans, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 467 704,64 $, taxes incluses (contrat : 406 699,69 $ + contingences : 61 004,95 $) - Appel d'offres public 20-18238 - (8 soumissionnaires)

CG20 0447 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 $, taxes incluses (contrat : 847 365,75 $ + contingences : 127 104,86 $) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3 soumissionnaires, 2 conformes).

CM20 0820 du 24 août 2020 - Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme ÉcoPerformance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 $ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques.

CG18 0606 du 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses;

CG18 0555 du 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville; Approuver le contrat par lequel Pomerleau inc.,firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961;

CG17 0372 du 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés,équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

DESCRIPTION

Les travaux du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » consistent principalement en la fourniture de la main d'oeuvre, des matériaux, des équipements, du matériel et des services nécessaires pour exécuter les travaux de structure d'acier de la salle polyvalente, incluant la démolition de la tente existante.
L'appel d'offres public IMM-15673, publié le 22 février 2021 dans le *Journal de Montréal,* ainsi que dans le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) du gouvernement du Québec, a procuré aux soumissionnaires un délai de trente-neuf (39) jours pour obtenir les documents nécessaires auprès du SEAO et déposer leur soumission. Les soumissions demeurent valides pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit le 29 juillet 2021.

Un (1) addenda a été publié et la nature de celui-ci est résumée dans le tableau suivant :

Addenda	**Date d'émission**	**Description**	**Impact monétaire**
No.1	2021-03-19	Précisions techniques, ajout des mesures entourant la gestion sanitaire Covid-19, et un report de date de clôture	Oui

L'addenda a causé un report de la date d'ouverture des soumissions, initialement prévue le 23 mars 2021, au 1er avril 2021, soit un délai de 9 jours.

JUSTIFICATION

Le tableau ci-dessous présente le résultat de l'appel d'offres public IMM-15673 pour lequel il y a eu deux (2) preneurs du cahier des charges pour ce lot, parmi lesquels un seul a déposé une soumission (50%). Un preneur a acheté les documents à titre informatif, il s'agit de l'Association de la construction du Québec (ACQ).

La seule soumission jugée conforme en vertu des dispositions des documents d'appel d'offres a été remise par :

- *Summa Métal Architectural et Structural Inc.*

Firmes soumissionnaires	**Prix soumissionnés (taxes incluses) $**	**Autres contingences (taxes incluses) $**	**Total (taxes incluses) $**
Summa Métal Architectural et Structural Inc.	1 082 489,63 $	162 373,44 $	1 244 863,07 $
Dernière estimation réalisée par le Gérant de construction	1 189 460,00 $	178 419,00 $	1 367 879,00 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme - estimation)			(123 015,93) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) [(la plus basse conforme - estimation)/estimation] x 100			-8,99 %

Les montants inscrits dans le présent tableau comprennent les taxes applicables au moment de la date d'ouverture des soumissions.

Analyse du résultat de l'appel d'offres

Suite à l'analyse du résultat de l'appel d'offres, le Gérant de construction ont recommandé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Summa Métal Architectural &

Structural inc.

Les dernières estimations pour le projet étaient à 1 189 460 $, taxes incluses, incluant le coût estimé pour l'addenda émis. Il s'agit d'un écart de -8,99% par rapport au montant proposé par le plus bas soumissionnaire.

Analyse détaillée, éléments clés :

Il y a un écart de prêt de -9 % entre l'estimation du Gérant et la proposition du soumissionnaire unique. Aucun poste spécifique n'a pu être identifié comme seule explication, c'est plutôt une répartition généralisée. Il est possible que le Gérant ait surestimé le prix de la fourniture de l'acier en raison des fluctuations importantes du marché actuel. Notons qu'un écart de moins de 10 % est considéré comme étant à l'intérieur des marges dites normales d'estimation.

Une rencontre avec le soumissionnaire unique tenue le 12 avril 2021 a été organisée par la Ville de Montréal. Lors de cette rencontre, le soumissionnaire a présenté son analyse détaillée du mandat, nous permettant de conclure qu'il a une compréhension adéquate de la portée des travaux et des enjeux de mobilisation.

Conformément aux articles 5.5,5.6,5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001, une évaluation du rendement de l'adjudicataire sera effectuée.

L'entreprise *Summa Métal Architectural et Structural Inc.* ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) au moment de la rédaction du présent dossier. De plus, le Registre des entreprises ne fait état d'aucune irrégularité et les contractants ne sont pas visés par la Liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville, ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plus bas soumissionnaire conforme *Summa Métal Architectural et Structural Inc.* s'engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 1 082 489,63 $, incluant les taxes.
La provision pour contingences de 15 %, soit 162 373,44 $, incluant taxes, servira à couvrir des imprévus qui pourraient survenir au cours de l'exécution des travaux.

Étant donné que les travaux sont répartis en plus de 50 contrats de construction, le budget pour incidences servant à couvrir le coût des laboratoires, expertises, fouilles archéologiques ou des travaux à exécuter par des tiers, fera au besoin l'objet de demandes d'autorisation budgétaires distinctes par le biais de dossiers décisionnels délégués relatifs au projet. En conséquence, aucun montant en incidence n'est demandé pour le présent dossier.

La dépense totale à autoriser est donc de 1 244 863,07 $, incluant les taxes, les contingences et les incidences, avant ristourne. Elle est prévue en totalité en 2021.

La part du projet # 66034 *« Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville »* de 1 244 863,07 $ (taxes incluses) est financée comme suit :

<u>Service de la gestion et de la planification immobilière</u> (SGPI) :

- un montant de 702 849,69 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 19-036 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

- un montant de 542 013,38 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 19-019 - Travaux de protection d’immeubles.

Le taux de répartition de la dépense entre la Ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville. La répartition de l'hôtel de ville en 2021 est de 43,54 % agglo et de 56,46 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édifice hôtel de ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et pour tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'objectif d’obtenir la certification « LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants » de niveau Or fait partie intégrante du projet.
Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, le SGPI a mandaté une équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique. L'équipe de conception est constituée de consultants
« professionnels agréés LEED » dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable suivants :

- L'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques;

- La gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;

- L'adoption de bonnes pratiques de développement durable, telles que l'apport des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;

- L'interdiction d'utiliser les produits qu'on retrouve sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en tant que premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra assurément un modèle de développement durable. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera également les démarches ultérieures afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat de travaux pour le lot 0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente» doit avoir lieu en mai 2021 afin de respecter le calendrier de réalisation du projet. Un retard dans l'octroi du contrat de travaux aurait un impact sur les lots subséquents du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue à cette étape du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au comité exécutif : 5 mai 2021
Passage au conseil municipal : 17 mai 2021
Passage au conseil d’agglomération : 20 mai 2021
Début du mandat de l’adjudicataire (approximation) : 24 mai 2021
Période de travaux : Septembre à fin novembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Sur la base des vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charlotte SAINT-HILAIRE
Gestionnaire immobilier

Tél : 5148722407
Télécop. : 5142803597

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-08

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-977-9883
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2021-04-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2021-04-15

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

Lot 0505: Structure d'acier de la salle polyvalente
Description: Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
Contrat: 15673

Summa Métal Architectural et Structural inc.

					Tps 5,0%		Tvq 9,975%		Total
Contrat:	**Montants pour travaux forfaitaires**		**%**	**$**					
	Conditions générales		1,1%	10 700,00	10 700,00		1 067,33		**22 467,33**
	Travaux de démolition		3,4%	32 000,00	1 600,00		3 192,00		**36 792,00**
	Structure d'acier		95,0%	894 800,00			0,00		**894 800,00**
	Montants pour items à prix unitaires								
	Mesures sanitaires COVID		0,4%	4 000,00	200,00		399,00		**4 599,00**
	Sous-total :		**100,0%**	**941 500,00**	**47 075,00**		**93 914,63**		**1 082 489,63**
	Contingences		15,0%	141 225,00	7 061,25		14 087,19		162 373,44
	Total - Contrat :			**1 082 725,00**	**54 136,25**		**108 001,82**		**1 244 863,07**
Incidences:	Dépenses générales								
	Dépenses spécifiques								
	Total - Incidences :		0,0%	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)			**1 082 725,00**	**54 136,25**		**108 001,82**		**1 244 863,07**
Ristournes:	Tps	100,00%			54 136,25				54 136,25
	Tvq	50,0%					54 000,91		54 000,91
	Coût après rist. (Montant à emprunter)			**1 082 725,00**	**0,00**		**54 000,91**		**1 136 725,91**

POMERLEAU

SIÈGE SOCIAL/HEAD OFFICE 521, 6e AVENUE, SAINT-GEORGES QC G5Y 0H1 CANADA **T**_418 228-6688
ST. JOHN'S 99 AIRPORT ROAD, SUITE 200, ST. JOHN'S NL A1A 4Y3 CANADA **T**_709 739-5652
HALIFAX 1496 BEDFORD HIGHWAY, SUITE 500, BEDFORD NS B4A 1E5 CANADA **T**_902 468-3669
QUÉBEC 562, CHEMIN OLIVIER, LÉVIS QC G7A 2N6 CANADA **T**_418 626-2814
MONTRÉAL 500, RUE SAINT-JACQUES, BUREAU 300, MONTRÉAL QC H2Y 1S1 CANADA **T**_514 789-2728
OTTAWA 220-343 PRESTON STREET, OTTAWA ON K1S 1N4 CANADA **T**_613 244-4828
TORONTO 185 THE WEST MALL, SUITE 1100, TORONTO ON M9C 5L5 CANADA **T**_416 207-0848
CALGARY 6228, 2ND STREET S.E., SUITE 230, CALGARY AB T2H 1J5 CANADA **T**_403 283-2799
VANCOUVER 900 HASTINGS STREET WEST, SUITE 1100, VANCOUVER, BC V6C 1E5 CANADA **T**_604 592-9767

RBQ_2748-1162-70 ISO_9001:2015 **POMERLEAU.CA**

Montréal, le 12 avril 2021

Monsieur Guy Daigneault, arch.
Chargé de projet – Grands projets immobiliers
VILLE DE MONTRÉAL
303, rue Notre-Dame est, bur.3A-24.08
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

POM_VILLE-MTL.047

PROJET : Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'Hôtel de ville de Montréal

OBJET : Recommandation
Lot 0505 – Structure d'acier de la salle polyvalente
Contrat #15673

Monsieur,

Suite à l'ouverture des soumissions reçues le 1er avril 2021, nous vous transmettons notre recommandation.

Seulement un (1) entrepreneur a retiré le *Cahier des charges* pour ce lot public et il a déposé une soumission. L'unique soumissionnaire fut donc *SUMMA MÉTAL ARCHITECTURAL & STRUCTURAL INC.* au montant de neuf cent quarante et un mille cinq cents dollars (941 500,00$) TPS/TVQ en sus.

Nous avons étudié l'unique soumission reçue pour le lot mentionné en titre. Étant donné la situation d'unique soumissionnaire et afin de discuter et comprendre le prix reçu, nous suggérons à la Ville de rencontrer le soumissionnaire. La rencontre a eu lieu, le 12 avril avec le soumissionnaire, le professionnel en structure NCK, la Ville et nous. Cette réunion nous a permis de constater que le soumissionnaire unique a bien compris la portée des travaux de ce lot.

Pour ce lot, l'estimé du Gérant est à un million trente-quatre mille cinq cent trente-huit dollars (1 034 538,00$) TPS/TVQ en sus. Le budget révisé de ce lot est de sept cent trente et un mille trois cent quarante dollars (731 340,00$). Nous trouvons donc un écart de 9% par rapport à notre estimé.

…/2

Avec l'analyse, nous observons qu'aucun élément particulier ne pourrait expliquer l'entièreté de l'écart. C'est plutôt une répartition généralisée. Nous avons possiblement surestimé le prix de la fourniture de l'acier avec tous les faits constatés sur le marché actuel de l'acier. Aussi, nous croyons que les connaissances du projet de ce soumissionnaire, puisqu'il a un autre contrat en cours, ont été bénéfiques et que ceci s'est révélé dans son prix déposé. Étant donné le peu d'écart entre notre estimé et celui de la soumission reçue, et aussi la rareté des entrepreneurs spécialisés dans ce domaine, nous sommes d'avis que la Ville devrait octroyer le mandat à l'unique soumissionnaire.

Enfin, nous joignons à la présente le tableau qui a servi de base à notre étude. Par ailleurs, une certaine contingence doit être envisagée étant donné que nous sommes dans un bâtiment existant et que certains imprévus pourraient survenir pendant les travaux.

Enfin, nous vous recommandons d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit **SUMMA MÉTAL ARCHITECTURAL & STRUCTURAL INC.** à un montant de **NEUF CENT QUARANTE ET UN MILLE CINQ CENTS DOLLARS (941 500,00$)** TPS/TVQ en sus. Cette soumission est donc conforme aux exigences des documents d'appel d'offres.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

POMERLEAU INC.

Patricia Nicol, ing.
Gérante de projets sénior

PN/hc

p.j. Analyse des soumissions

c.c.	Mme Charlotte Saint-Hilaire	Gestionnaire immobilier	VILLE DE MONTRÉAL
	Mme Caroline Doyon	Conceptrice des aménagements	VILLE DE MONTRÉAL
	M. Claude Fortin	Gestionnaire pré-construction	POMERLEAU

ANALYSE DES SOUMISSIONS
Restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal

LOT 0505 - STRUCTURE D'ACIER DE LA SALLE POLYVALENTE

Description	**ENTREPRENEURS**	**REMARQUES**
	SUMMA MÉTAL ARCHITECTURAL ET STRUCTURAL INC.	
Appel d'offres public:		
Visite de chantier du **1er au 26 mars 2021**	02/03/2021	
Fermeture du lot: **01/04/2021 à 13h30**	✓	
Documentation:		
Formulaire de soumission et signature	✓	
Date de la soumission	**Pas datée**	
Période de validité - 120 jours	✓	
Liste des documents reçus: Addenda (1)	✓	
Ventilation des coûts	✓	
Liste des prix unitaires	N/A	
Cautionnement de soumission	✓	
Cautionnement d'exécution	✓	
Cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services	Lettre d'engagement	
Convention relative à l'émission d'un cautionnement d'exécution	Lettre d'engagement	
Résolution de signature	**M. Nestor Stella**	
Licence RBQ et date d'expiration	Échéance 4 novembre	
Attestation du ministère du Revenu du Québec (90jours)	Échéance 30 juin 2021	
Certificat d'assurances et avenant	Lettre d'intention incluse Resp. civile à 1M$ Resp. auto à 1M$ Montant global à 5M$	
Autorité des marchés financiers	Échéance 29 novembre 2021	
Autres éléments:		
Proposition alternative	N/A	
Résultats:		
	PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME, mais non datée	

ANALYSE DES SOUMISSIONS

Restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal

LOT 0505 - STRUCTURE D'ACIER DE LA SALLE POLYVALENTE

						ESTIMÉS	
					ENTREPRENEURS	PROF.	GÉRANT
Description *(à partir de la ventilation de la soumission)*		**Quantité propable**	**Unité**	**Prix unitaire**	***SUMMA MÉTAL ARCHITECTURAL ET STRUCTURAL INC.***	***BMAA***	***Pomerleau***
Chapitre 00 - Conditions générales							
0.1	Cautionnement et assurances	1	Lot		10 700.00 $		8 000.00 $
0.2	Frais généraux de chantier incluant l'administration et profit	1	Lot		INCLUS AUX AUTRES ARTICLES		40 000.00 $
	TOTAL DU CHAPITRE 00 - Conditions générales				**10 700.00 $**	**0.00 $**	**48 000.00 $**
Chapitre 01 - TRAVAUX DE DÉMOLITION		**Quantité propable**	**Unité**	**Prix unitaire**			
1.1	Démolition et disposition de la tente existante	1	Lot		12 800.00 $		10 500.00 $
1.2	Démolition de béton pour l'installation de renforts	1	Lot		7 200.00 $		10 000.00 $
1.3	Démolition pour ancrage à la structure existante	1	Lot		12 000.00 $		5 000.00 $
	TOTAL DU CHAPITRE 01 - TRAVAUX DE DÉMOLITION				**32 000.00 $**	**0.00 $**	**25 500.00 $**
Chapitre 02 - STRUCTURE D'ACIER		**Quantité propable**	**Unité**	**Prix unitaire**			
2.1	**Charpente de la salle polyvalente**						
2.1.1	Fabrication et livraison	1	Lot		**366 300.00 $**		**894 115.00 $**
2.1.2	Montage	1	Lot		**486 800.00 $**		**Inclus dans 2.1.1**
2.1.3	Finition	1	Lot		**Incluse**		**Inclus dans 2.1.1**
2.1.4	Pontage métallique	1	Lot		**41 700.00 $**		**35 107.00 $**
2.2	**Autres éléments**						
2.2.1	Linteaux pour mur rideau	1	Lot		**Inclus**		**11 816.00 $**
2.2.2	Ragréage de béton - coulis	1	Lot		**Inclus**		**20 000.00 $**
	TOTAL DU CHAPITRE 02 - STRUCTURE D'ACIER				**894 800.00 $**	**0.00 $**	**961 038.00 $**
ITEMS À PRIX UNITAIRES INCLUS DESCRIPTION		**Quantité propable**	**Unité**	**Prix unitaire**			
A.1	*Mesures sanitaires supplémentaires - Selon le Guide Covid-19*	4	Mois	1000	4 000.00 $		Non évalués
	TOTAL DES ITEMS À PRIX UNITAIRES				**4 000.00 $**	**0.00 $**	**Non évalués**
	SOUS-TOTAL				**941 500.00 $**	**0.00 $**	**1 034 538.00 $**
	TPS 5%				**47 075.00 $**	**0.00 $**	**51 726.90 $**
	TVQ 9.975%				**93 914.63 $**	**0.00 $**	**103 195.17 $**
	Grand total avec les taxes :				**1 082 489.63 $**	**0.00 $**	**1 189 460.07 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : IMM-15673
Numéro de référence : 1453344
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : RESTAURATION PATRIMONIALE ET MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL LOT L0505 – STRUCTURE D'ACIER DE LA SALLE POLYVALENTE

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca NEQ :	Monsieur Luc Claveau Téléphone : 514 354-0609 Télécopieur :	**Commande : (1854677)** 2021-02-22 21 h 02 **Transmission :** 2021-02-22 21 h 02	3481854 - Addenda 1 - report de date et ajout de visites 2021-03-19 12 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Summa Métal Architectural & Structural Inc. 3140, Boul. des Entreprises Terrebonne, QC, J6X 4J8 http://www.summametal.com NEQ : 1170620653	Monsieur NESTOR STELLA Téléphone : 514 546-7742 Télécopieur :	**Commande : (1855246)** 2021-02-23 15 h 38 **Transmission :** 2021-02-23 15 h 38	3481854 - Addenda 1 - report de date et ajout de visites 2021-03-19 12 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218115003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 $, taxes incluses (contrat : 1 082 489,63 $ + contingences : 162 373,44 $) - Appel d'offres public IMM-15673 - (1 soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1218115003 - Travaux de construction du lot L0505 Hôtel-de-Ville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-13

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.10

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1218161001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder un contrat à St-Denis Thompson Inc., pour des travaux de maintien d'actif au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 1 844 818,73 $, taxes incluses (contrat : 1 583 662,20 $ + contingences (10 %) : 158 366,22 $ + incidences : 102 790,31 $) - Appel d'offres public (21-6572) - (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. D'accorder à St-Denis Thompson Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de maintien d'actif au parc du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 583 662,20 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (21-6572);

2. D'autoriser une dépense de 158 366,22 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. D'autoriser une dépense de 102 790,31 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. De procéder à une évaluation du rendement de St-Denis Thompson Inc.;
5. D'imputer cette dépense, ***après avoir opéré le virement budgétaire requis,*** conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 1 844 818,73 $.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-25 16:26

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1218161001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder un contrat à St-Denis Thompson Inc., pour des travaux de maintien d'actif au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 1 844 818,73 $, taxes incluses (contrat : 1 583 662,20 $ + contingences (10 %) : 158 366,22 $ + incidences : 102 790,31 $) - Appel d'offres public (21-6572) - (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) souhaite procéder à des travaux de réaménagement ponctuels, en lien avec le maintien de son actif, pour des aménagements et ouvrages qui ont atteint un niveau de désuétude parfois critique, dans quatre secteurs du parc du Mont-Royal :

- l'entrée Peel, située sur le flanc sud;
- l'entrée Trafalgar, située sur le versant ouest;
- le secteur du lac aux Castors;
- le chemin de ceinture dans sa partie nord.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0280 – 31 mai 2018 – Accorder un contrat à 2633-2312 Québec inc. (Arthier), pour l'aménagement extérieur des kiosques et la fabrication d'un quai, secteur du lac aux Castors au parc du Mont-Royal. Site patrimonial déclaré – Dépense totale de 1 079 519,90 $, taxes incluses – Appel d'offres public n° 18-6974 – 2 soumissionnaires.
CG17 0489 – 20 septembre 2017 – Accorder un contrat à Ramcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar–Côte-des-Neiges au parc du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 758 263,53 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6027 - 2 soumissionnaires.

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat comprennent :
Flanc sud (entrée Peel) :

- Reconstruction de sections d'escaliers;
- Reconstruction et bonification des ouvrages de gestion d'eau;
- Travaux de plantation (arbres, arbustes et vivaces indigènes);
- Installation de mobilier.

Escalier Trafalgar et chemin Smith :

- Reconstruction et prolongation de l'escalier en bois;
- Installation de nouveaux lampadaires, construction d'un massif électrique et retrait de poteaux de bois et des fils aériens;
- Travaux de plantation (arbres, arbustes et vivaces indigènes);
- Installation de mobilier et de signalisation.

Sentier à l'est du lac aux Castors :

- Travaux de nivellement, de resurfaçage et de gazonnement.

Chemin de ceinture :

- Ajout de bollards amovibles sur le chemin de ceinture.

Pour ce contrat, un montant équivalent à 10 % de sa valeur est prévu en contingences, soit 158 366,22 $ taxes incluses. Un montant de 102 790,31 $ taxes incluses, est prévu en incidences.

Le processus de sollicitation du marché suivi pour le présent dossier est un appel d'offres public. La période d'appel d'offres a débuté le 5 mars 2021 et elle s'est terminée 35 jours plus tard, soit le 8 avril 2021, à 13 h 30. L'appel d'offres public a été publié dans le Journal de Montréal et diffusé sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Cinq (5) addenda ont été émis respectivement le 16, 19, 29, 30 mars et le 1er avril 2021. L'addenda no 1 concernait le report de la date d'ouverture des soumissions et comprenait l'ajout des plans des travaux d'électricité et de structures. Les autres addenda ont apporté des précisions aux documents d'appels d'offres et ont permis de répondre aux questions posées. Les cinq (5) addenda émis ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Sur l'ensemble des treize (13) preneurs des documents d'appel d'offres, trois (3) ont déposé une soumission, soit 23 % des preneurs. Dans tous les cas, les soumissions déposées ont été jugées conformes. Les dix (10) autres preneurs, qui n'ont pas déposé de soumission, n'ont pas indiqué leurs raisons.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences - 10 %)	**TOTAL** (taxes incluses, moins les incidences)
St-Denis Thompson Inc.	1 583 662,20 $	158 366,22 $	1 742 028,42 $
Les Entreprises Ventec inc.	1 874 816,84 $	187 481,68 $	2 062 298,52 $
Aménagement Côté Jardin inc.	1 892 079,60 $	189 207,96 $	2 081 287,56 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 286 492,60 $	128 649,26 $	1 415 141,86 $

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			326 886,56 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]			23,10 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			320 270,10 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]			18,38 %

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont supérieurs de 23,10 % à l'estimation réalisée par la Ville, Rousseau-Lefebvre inc. et Les Services EXP inc.

- La comparaison par poste de dépenses entre les soumissions conformes et l'estimation démontre que la plupart des prix sont plus élevés. Une grande variation de prix est également observable pour certains items, dont les matériaux (bois et structure métallique).
- La situation de la Covid-19 crée de l'incertitude chez les entrepreneurs quant aux façons de faire, aux chaînes d'approvisionnement et aux dépenses à assumer.
- Le taux d'occupation des entrepreneurs et l'explosion récente du coût des matériaux expliquent les différences observées.

Il est proposé d'octroyer ce contrat, car la possibilité d'obtenir un meilleur prix dans le cadre d'un nouvel appel d'offres est peu probable à court et à moyen terme.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville et il détient l'autorisation requise de l'Autorité des marchés publics, datée du 22 juin 2017 et toujours valide.

En conformité avec l'encadrement administratif portant sur l'évaluation du rendement pour un contrat d'exécution de travaux et dont le montant net du contrat est supérieur à 1 000 000,00 $, une évaluation du rendement sera effectuée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 1 844 818,73 $, taxes incluses, incluant un montant de contingences de 158 366,22 $, sera assumé comme suit :

La dépense, net de ristournes sur les taxes, de 1 684 565,40 $ sera financée par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports via le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 19-033 - Prog. réaménagement parc Mont-Royal - CG19 0631.

La dépense de 1 684 565,40 $ est subventionnée au montant de 309 467,50 $ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net

à la charge de la Ville de 1 375 097,90 $ et a fait l'objet des recommandations de crédit suivantes : 17-01.02.06.00-0134 et 18-01.02.01.00-0174.

Numéro de recommandation de crédit	MCC	Ville de Montréal	Total
17-01.02.06.00-0134	0 $	253 655,00 $	253 655,00 $
18-01.02.01.00-0174	309 467,50 $	309 467,50 $	618 935,00 $
(Somme des recommandations de crédit)	309 467,50 $	563 122,50 $	872 590,00 $

Pour donner suite à ce dossier, le budget requis de 1 684 565,40 $ est prévu et disponible au PDI 2021-2030 et il est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet investi	2021	2022	Total
34250 - Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	1 619 565,40 $	65 000,00 $	1 684 565,40 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En plus d'améliorer la gestion des eaux de ruissellement dans plusieurs secteurs de la montagne, les aménagements proposés s'inscrivent dans le Plan Montréal durable 2016-2020, notamment :

- Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources;
- Assurer l’accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report des travaux aura un impact sur divers ouvrages existants qui continueront à se détériorer, ce qui nuira à l'accessibilité et à la sécurité des déplacements des usagers du parc.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Un article est prévu aux clauses administratives spéciales du contrat afin de répondre aux directives émises par la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service de l’expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes d'approbation du dossier décisionnel :

- 5 mai 2021 : Comité exécutif
- 17 mai 2021 : Conseil municipal
- 20 mai 2021 : Conseil d'agglomération

Étapes suivantes :

- Septembre 2021 : Début des travaux

- Décembre 2021 : Fin des travaux (Possibilité que certains travaux de plantation soient effectués au printemps 2022.)

Le calendrier de réalisation des travaux a été élaboré en conformité avec les lois de protection de la faune permettant des travaux à certaines périodes de l'année seulement et comportant des arrêts de chantier au printemps et en été.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mirabelle MADAH)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michele DE BENEDICTIS
Architecte paysagiste

Tél : 514 546-2692
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-19

Clément ARNAUD
Chef de division - aménagement des grands parcs métropolitains

Tél : 514 984-1706
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics
Tél : 514 872-5638

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514.872.1456

Approuvé le : 2021-04-23

Approuvé le : 2021-04-23

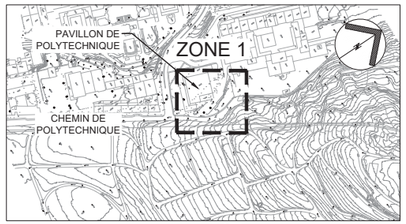

01 001 PLAN - SECTEUR DU CHEMIN DE CEINTURE
ÉCHELLE 1:5000

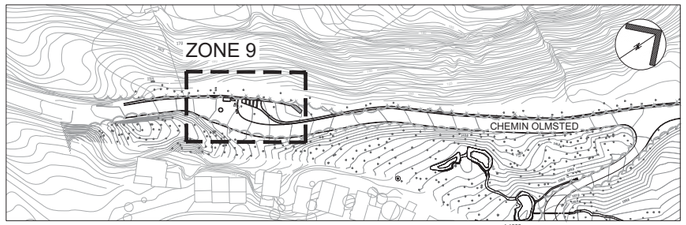

02 001 PLAN - SECTEUR DU RÉGULATEUR
ÉCHELLE 1:1500

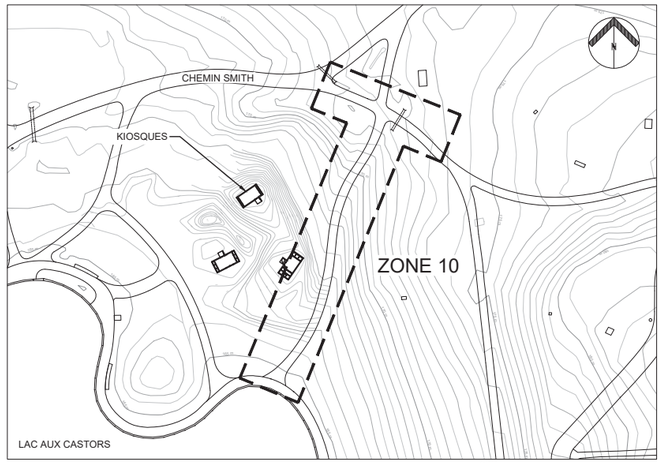

03 001 PLAN - SECTEUR DES KIOSQUES DU LAC AUX CASTORS
ÉCHELLE 1:1000

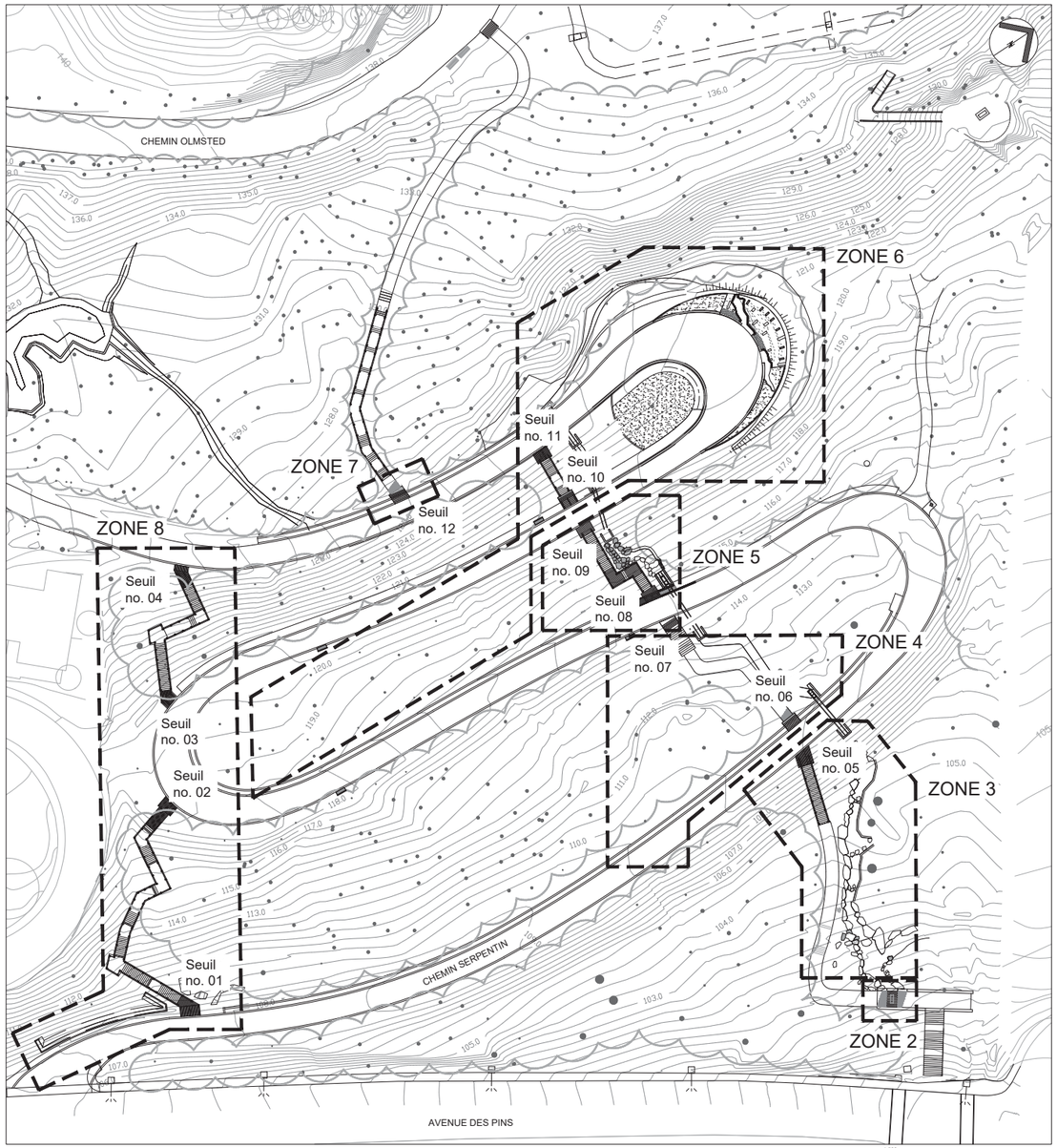

04 001 PLAN - SECTEUR CENTRAL
ÉCHELLE 1:500

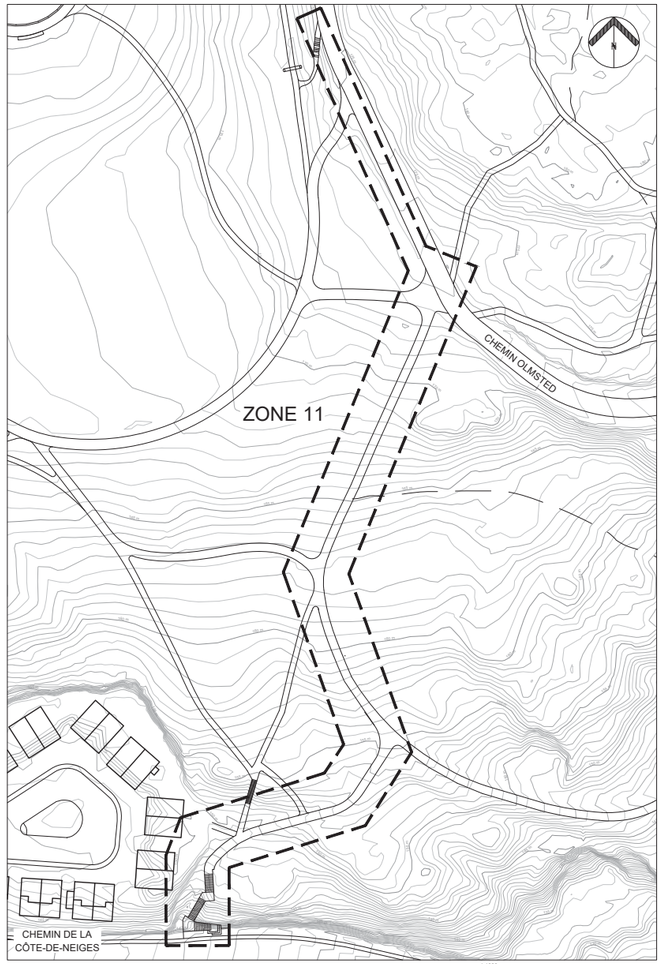

05 001 PLAN - SECTEUR DE L'ESCALIER TRAFALGAR
ÉCHELLE 1:1000

Fichier : 20471-PLD

Légende:

Plan clé :

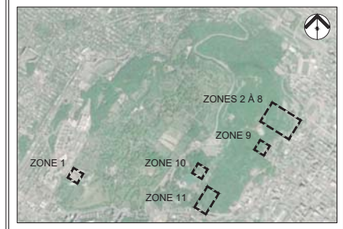

ROUSSEAU LEFEBVRE
Environnements performants

LAVAL
100, rue Tourangeau Est,
Laval (Québec), H7G 1L1
t: 450.663.2145
MONTRÉAL
2030, boul. Pie-IX, bureau 403,
Montréal (Québec), H1V 2C8
t: 514.523.9559

No	Description	Date	Par
01	ÉMIS POUR SOUMISSION	26-02-21	MG

Révisions

B.M.
Élévation :

Échelle : INDIQUÉE
Date : FÉVRIER 2021
Dessin : ALAN VIGNON
Responsable du projet : MATHIEU CONTINELLI
Approbation : MÉLANIE GLORIEUX

ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC
Mélanie Glorieux
#352
26-02-2021

Nom du projet :

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT SUR LE FLANC SUD ET ESCALIER TRAFALGAR

Numéro de contrat : 21-6572

Titre du plan :

SECTEURS D'INTERVENTION

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Montréal

Chef de division : CLÉMENT ARNAUD

No du plan : 001
No de l'index : 0225-220

No 02 / 25

P:\P - PROJETS EN COURS\0471-MH - FLANC SUD_MONT-ROYAL_MONTREAL\GP\LAYOUTS_ANS\20471-PLD.DWG

TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION DE CE DESSIN EST INTERDITE SANS AUTORISATION ÉCRITE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 22 juin 2017

ST-DENIS THOMPSON INC.
A/S MONSIEUR SERGE MARCHAND
1215, RUE HICKSON
VERDUN (QC) H4G 2L6

N° de décision : 2017-CPSM-1036796
N° de client : 3000145968

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous SONOJET et SONO-JET, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). ST-DENIS THOMPSON INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **31 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Sophie Sirois

De: pascale.ouellet@amp.quebec
Envoyé: 21 avril 2020 07:48
À: Denise Dubois
Objet: RE: AMP - dossier St-Denis Thompson inc.
Pièces jointes: AMP-RGB_c7afbc87-9688-407c-b29a-9f35ba2c3318.png

Madame,

Je confirme que le dossier pour le renouvellement de St-Denis Thompson inc. est complet et présentement en cours en vérification auprès de nos partenaires.

Voici quelques précisions pertinentes :

Puisque vous avez envoyé votre demande de renouvellement avant la date du 90 jours, l'autorisation de votre entreprise demeure valide, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant sa révocation, jusqu'à ce que l'Autorité procède à son renouvellement. Vous serez donc autorisé durant la période d'analyse de votre demande à poursuivre l'exécution de vos contrats en cours, de même qu'à conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics.

Votre entreprise reste en vigueur dépassé la date du premier 3 ans, et le REA – Registre des entreprises autorisées AMP, **fait foi de tout** : https://amp.quebec/rea/

Vous pouvez donc imprimer le résultat de vos recherches et joindre la copie à votre soumission

Salutations,

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Pascale Ouellet
Agente d'autorisation aux marchés publics
Autorité des marchés publics
T. 418 646-1566
525, boul. René-Lévesque Est, RC.30, Québec (Québec) G1R 5S9
pascale.ouellet@amp.quebec

De : Denise Dubois [mailto:ddubois@stdenisthompson.com]
Envoyé : 20 avril 2020 15:59
À : Ouellet, Pascale <pascale.ouellet@amp.quebec>
Objet : AMP - dossier St-Denis Thompson inc.

Bonjour madame Ouellet,

Nous avons fait notre renouvellement en décembre dernier, est-ce que vous pouvez me dire où en est notre dossier? Nous avons des soumissions qui ferment au début mai et ils nous demandent une lettre de l'AMP, est-ce que vous avez un document que nous pouvons mettre dans notre soumission.

Merci de votre collaboration et bonne journée,

St-Denis Thompson
Restauration de bâtiments
Entrepreneur général

Denise Dubois, CPA, CGA
Contrôleur
ddubois@stdenisthompson.com
1215, rue Hickson, Montréal QC H4G 2L6
T. 514 523-6162, p. 207 - F. 514 528-1880

stdenisthompson.com
ISO 9001
RBQ 8005-4331-86

Le présent message contient des renseignements de nature confidentielle réservés uniquement à l'usage du destinataire. Toute diffusion, distribution, divulgation, utilisation ou reproduction de la présente communication, et de tout fichier qui y est joint, est strictement interdite. Si vous avez reçu le présent message électronique par erreur, veuillez informer l'expéditeur et supprimer le message immédiatement.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 21-6572
Numéro de référence : 1458926
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Réaménagement sur le flanc sud et escalier Trafalgar

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
2633-2312 Québec Inc. Aménagement Pavatech Arthier Construction 77 Omer DeSerres suite 7A Blainville, QC, J7C5N3 NEQ : 1142636142	Madame Brigitte Clermont Téléphone : 450 434-0038 Télécopieur :	**Commande : (1865786)** 2021-03-11 20 h 52 **Transmission :** 2021-03-11 20 h 52	3476282 - Addenda 01_Report (devis) 2021-03-16 8 h 24 - Courriel 3476283 - Addenda 01_Report (plan) 2021-03-16 8 h 24 - Courriel 3476284 - Addenda 01_Report (bordereau) 2021-03-16 8 h 24 - Téléchargement 3476340 - Addenda 01_Report_suite (devis) 2021-03-16 8 h 24 - Courriel 3476341 - Addenda 01_Report_suite (plan) 2021-03-16 8 h 24 - Courriel 3476342 - Addenda 01_Report_suite. (devis) 2021-03-16 8 h 25 - Courriel 3476343 - Addenda 01_Report_suite. (plan) 2021-03-16 8 h 25 - Courriel 3476349 - Addenda 01_Report_suite.. 2021-03-16 8 h 26 - Courriel 3476350 - Addenda 01_Report_suite... 2021-03-16 8 h 26 - Courriel 3481554 - Addenda 02 (devis) 2021-03-19 11 h 15 - Courriel 3481555 - Addenda 02 (bordereau) 2021-03-19 11 h 15 - Téléchargement 3488221 - Addenda 03 (devis) 2021-03-29 7 h 44 - Courriel 3488222 - Addenda 03 (plan) 2021-03-29 7 h 44 - Courriel 3488223 - Addenda 03 (bordereau) 2021-03-29 7 h 44 - Téléchargement 3488225 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (devis) 2021-03-29 8 h 09 - Messagerie 3488226 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (plan) 2021-03-29 8 h - Courriel 3489680 - Addenda 04 2021-03-30 9 h 56 - Courriel 3493653 - Addenda 05 2021-04-01 18 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Aménagement Coté Jardin Inc 4303 rue Hogan Montréal, QC, H2H 2N2 NEQ : 1143147123	Monsieur Jean-Patrick Blanchette Téléphone : 514 939-3577 Télécopieur : 514 939-3174	**Commande : (1866070)** 2021-03-12 10 h 02 **Transmission :** 2021-03-12 10 h 02	3476282 - Addenda 01_Report (devis) 2021-03-16 8 h 24 - Courriel 3476283 - Addenda 01_Report (plan) 2021-03-16 8 h 24 - Courriel 3476284 - Addenda 01_Report (bordereau) 2021-03-16 8 h 24 - Téléchargement 3476340 - Addenda 01_Report_suite (devis) 2021-03-16 8 h 24 - Courriel 3476341 - Addenda 01_Report_suite (plan) 2021-03-16 8 h 24 - Courriel 3476342 - Addenda 01_Report_suite. (devis) 2021-03-16 8 h 25 - Courriel 3476343 - Addenda 01_Report_suite. (plan) 2021-03-16 8 h 25 - Courriel 3476349 - Addenda 01_Report_suite.. 2021-03-16 8 h 26 - Courriel 3476350 - Addenda 01_Report_suite... 2021-03-16 8 h 26 - Courriel 3481554 - Addenda 02 (devis) 2021-03-19 11 h 15 - Courriel 3481555 - Addenda 02 (bordereau) 2021-03-19 11 h 15 - Téléchargement 3488221 - Addenda 03 (devis) 2021-03-29 7 h 44 - Courriel 3488222 - Addenda 03 (plan) 2021-03-29 7 h 44 - Courriel 3488223 - Addenda 03 (bordereau) 2021-03-29 7 h 44 - Téléchargement 3488225 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (devis) 2021-03-29 8 h 06 - Messagerie 3488226 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (plan) 2021-03-29 7 h 59 - Courriel 3489680 - Addenda 04 2021-03-30 9 h 55 - Courriel 3493653 - Addenda 05 2021-04-01 18 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BT Alliance	Monsieur Joey Pileggi	**Commande : (1862803)**	3476282 - Addenda 01_Report (devis)

11725, Boul. Rivière-des-Prairies Montréal, QC, H1C1R2 NEQ : 1172662505	Téléphone : 514 494-2624 Télécopieur : 514 494-0621	2021-03-08 12 h 58 **Transmission :** 2021-03-08 12 h 58	2021-03-16 8 h 24 - Courriel 3476283 - Addenda 01_Report (plan) 2021-03-16 8 h 24 - Courriel 3476284 - Addenda 01_Report (bordereau) 2021-03-16 8 h 24 - Téléchargement 3476340 - Addenda 01_Report_suite (devis) 2021-03-16 8 h 25 - Courriel 3476341 - Addenda 01_Report_suite (plan) 2021-03-16 8 h 25 - Courriel 3476342 - Addenda 01_Report_suite. (devis) 2021-03-16 8 h 25 - Courriel 3476343 - Addenda 01_Report_suite. (plan) 2021-03-16 8 h 25 - Courriel 3476349 - Addenda 01_Report_suite.. 2021-03-16 8 h 26 - Courriel 3476350 - Addenda 01_Report_suite... 2021-03-16 8 h 26 - Courriel 3481554 - Addenda 02 (devis) 2021-03-19 11 h 15 - Courriel 3481555 - Addenda 02 (bordereau) 2021-03-19 11 h 15 - Téléchargement 3488221 - Addenda 03 (devis) 2021-03-29 7 h 44 - Courriel 3488222 - Addenda 03 (plan) 2021-03-29 7 h 44 - Courriel 3488223 - Addenda 03 (bordereau) 2021-03-29 7 h 44 - Téléchargement 3488225 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (devis) 2021-03-29 8 h 11 - Messagerie 3488226 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (plan) 2021-03-29 8 h - Courriel 3489680 - Addenda 04 2021-03-30 9 h 56 - Courriel 3493653 - Addenda 05 2021-04-01 18 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca NEQ : 1169078178	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur :	**Commande : (1862417)** 2021-03-08 9 h 12 **Transmission :** 2021-03-08 9 h 12	3476282 - Addenda 01_Report (devis) 2021-03-16 8 h 24 - Courriel 3476283 - Addenda 01_Report (plan) 2021-03-16 8 h 24 - Courriel 3476284 - Addenda 01_Report (bordereau) 2021-03-16 8 h 24 - Téléchargement 3476340 - Addenda 01_Report_suite (devis) 2021-03-16 8 h 24 - Courriel 3476341 - Addenda 01_Report_suite (plan) 2021-03-16 8 h 24 - Courriel 3476342 - Addenda 01_Report_suite. (devis) 2021-03-16 8 h 25 - Courriel 3476343 - Addenda 01_Report_suite. (plan) 2021-03-16 8 h 25 - Courriel 3476349 - Addenda 01_Report_suite.. 2021-03-16 8 h 26 - Courriel 3476350 - Addenda 01_Report_suite... 2021-03-16 8 h 26 - Courriel 3481554 - Addenda 02 (devis) 2021-03-19 11 h 15 - Courriel 3481555 - Addenda 02 (bordereau) 2021-03-19 11 h 15 - Téléchargement 3488221 - Addenda 03 (devis) 2021-03-29 7 h 43 - Courriel 3488222 - Addenda 03 (plan) 2021-03-29 7 h 43 - Courriel 3488223 - Addenda 03 (bordereau) 2021-03-29 7 h 43 - Téléchargement 3488225 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (devis) 2021-03-29 8 h 04 - Messagerie 3488226 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (plan) 2021-03-29 7 h 59 - Courriel 3489680 - Addenda 04 2021-03-30 9 h 55 - Courriel 3493653 - Addenda 05 2021-04-01 18 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Groupe Thermo-Lite inc 9065 rue champ d'eau Montréal, QC, h1p3m3 https://www.Thermo-Lite.ca NEQ : 1167168765	Madame Daphné Laberge Téléphone : 438 494-4034 Télécopieur :	**Commande : (1870269)** 2021-03-19 8 h 59 **Transmission :** 2021-03-19 8 h 59	3476282 - Addenda 01_Report (devis) 2021-03-19 8 h 59 - Téléchargement 3476283 - Addenda 01_Report (plan) 2021-03-19 8 h 59 - Téléchargement 3476284 - Addenda 01_Report (bordereau) 2021-03-19 8 h 59 - Téléchargement 3476340 - Addenda 01_Report_suite (devis) 2021-03-19 8 h 59 - Téléchargement 3476341 - Addenda 01_Report_suite (plan) 2021-03-19 8 h 59 - Téléchargement 3476342 - Addenda 01_Report_suite. (devis) 2021-03-19 8 h 59 - Téléchargement 3476343 - Addenda 01_Report_suite. (plan) 2021-03-19 8 h 59 - Téléchargement 3476349 - Addenda 01_Report_suite.. 2021-03-19 8 h 59 - Téléchargement 3476350 - Addenda 01_Report_suite... 2021-03-19 8 h 59 - Téléchargement

3481554 - Addenda 02 (devis)
2021-03-19 11 h 15 - Courriel

3481555 - Addenda 02 (bordereau)
2021-03-19 11 h 15 - Téléchargement

3488221 - Addenda 03 (devis)
2021-03-29 7 h 44 - Courriel

3488222 - Addenda 03 (plan)
2021-03-29 7 h 44 - Courriel

3488223 - Addenda 03 (bordereau)
2021-03-29 7 h 44 - Téléchargement

3488225 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (devis)
2021-03-29 8 h 08 - Messagerie

3488226 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (plan)
2021-03-29 8 h - Courriel

3489680 - Addenda 04
2021-03-30 9 h 55 - Courriel

3493653 - Addenda 05
2021-04-01 18 h 44 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Les Entreprises Ventec Inc
5600 rue Notre-Dame O Bureau 104
Montréal, QC, H4C 1V1
https://ventecinc.com/ NEQ : 1145668878

Monsieur Domenico A. Scirocco
Téléphone : 514 932-5600
Télécopieur : 514 932-8972

Commande : (1866982)
2021-03-15 10 h 30
Transmission :
2021-03-15 17 h

3476282 - Addenda 01_Report (devis)
2021-03-16 8 h 24 - Courriel

3476283 - Addenda 01_Report (plan)
2021-03-16 10 h 11 - Messagerie

3476284 - Addenda 01_Report (bordereau)
2021-03-16 8 h 24 - Téléchargement

3476340 - Addenda 01_Report_suite (devis)
2021-03-16 8 h 24 - Courriel

3476341 - Addenda 01_Report_suite (plan)
2021-03-16 10 h 19 - Messagerie

3476342 - Addenda 01_Report_suite. (devis)
2021-03-16 8 h 25 - Courriel

3476343 - Addenda 01_Report_suite. (plan)
2021-03-16 10 h 28 - Messagerie

3476349 - Addenda 01_Report_suite..
2021-03-16 10 h 47 - Messagerie

3476350 - Addenda 01_Report_suite...
2021-03-16 10 h 53 - Messagerie

3481554 - Addenda 02 (devis)
2021-03-19 11 h 15 - Courriel

3481555 - Addenda 02 (bordereau)
2021-03-19 11 h 15 - Téléchargement

3488221 - Addenda 03 (devis)
2021-03-29 7 h 44 - Courriel

3488222 - Addenda 03 (plan)
2021-03-29 7 h 46 - Messagerie

3488223 - Addenda 03 (bordereau)
2021-03-29 7 h 44 - Téléchargement

3488225 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (devis)
2021-03-29 8 h 19 - Messagerie

3488226 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (plan)
2021-03-29 8 h 19 - Messagerie

3489680 - Addenda 04
2021-03-30 9 h 56 - Courriel

3493653 - Addenda 05
2021-04-01 18 h 44 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Marc Morin Électrique Inc.
343 avenue Broadway
Montréal-Est, QC, H1B 5A7
NEQ : 1142932608

Monsieur Marc Morin
Téléphone : 514 252-0558
Télécopieur : 514 259-5652

Commande : (1867876)
2021-03-16 10 h 09
Transmission :
2021-03-16 10 h 09

3476282 - Addenda 01_Report (devis)
2021-03-16 10 h 09 - Téléchargement

3476283 - Addenda 01_Report (plan)
2021-03-16 10 h 09 - Téléchargement

3476284 - Addenda 01_Report (bordereau)
2021-03-16 10 h 09 - Téléchargement

3476340 - Addenda 01_Report_suite (devis)
2021-03-16 10 h 09 - Téléchargement

3476341 - Addenda 01_Report_suite (plan)
2021-03-16 10 h 09 - Téléchargement

3476342 - Addenda 01_Report_suite. (devis)
2021-03-16 10 h 09 - Téléchargement

3476343 - Addenda 01_Report_suite. (plan)
2021-03-16 10 h 09 - Téléchargement

3476349 - Addenda 01_Report_suite..
2021-03-16 10 h 09 - Téléchargement

3476350 - Addenda 01_Report_suite...
2021-03-16 10 h 09 - Téléchargement

3481554 - Addenda 02 (devis)
2021-03-19 11 h 15 - Courriel

3481555 - Addenda 02 (bordereau)
2021-03-19 11 h 15 - Téléchargement

3488221 - Addenda 03 (devis)
2021-03-29 7 h 43 - Courriel

3488222 - Addenda 03 (plan)
2021-03-29 7 h 43 - Courriel

3488223 - Addenda 03 (bordereau)
2021-03-29 7 h 43 - Téléchargement

3488225 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (devis)
2021-03-29 8 h 05 - Messagerie

3488226 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (plan)
2021-03-29 7 h 59 - Courriel

3489680 - Addenda 04
2021-03-30 9 h 55 - Courriel

			3493653 - Addenda 05 2021-04-01 18 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8 NEQ : 1166302126	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1863555)** 2021-03-09 11 h 02 **Transmission :** 2021-03-09 13 h 25	3476282 - Addenda 01_Report (devis) 2021-03-16 8 h 24 - Courriel 3476283 - Addenda 01_Report (plan) 2021-03-16 10 h 13 - Messagerie 3476284 - Addenda 01_Report (bordereau) 2021-03-16 8 h 24 - Téléchargement 3476340 - Addenda 01_Report_suite (devis) 2021-03-16 8 h 25 - Courriel 3476341 - Addenda 01_Report_suite (plan) 2021-03-16 10 h 22 - Messagerie 3476342 - Addenda 01_Report_suite. (devis) 2021-03-16 8 h 25 - Courriel 3476343 - Addenda 01_Report_suite. (plan) 2021-03-16 10 h 52 - Messagerie 3476349 - Addenda 01_Report_suite.. 2021-03-16 10 h 48 - Messagerie 3476350 - Addenda 01_Report_suite... 2021-03-16 10 h 54 - Messagerie 3481554 - Addenda 02 (devis) 2021-03-19 11 h 15 - Courriel 3481555 - Addenda 02 (bordereau) 2021-03-19 11 h 15 - Téléchargement 3488221 - Addenda 03 (devis) 2021-03-29 7 h 44 - Courriel 3488222 - Addenda 03 (plan) 2021-03-29 7 h 50 - Messagerie 3488223 - Addenda 03 (bordereau) 2021-03-29 7 h 44 - Téléchargement 3488225 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (devis) 2021-03-29 8 h 21 - Messagerie 3488226 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (plan) 2021-03-29 8 h 21 - Messagerie 3489680 - Addenda 04 2021-03-30 9 h 56 - Courriel 3493653 - Addenda 05 2021-04-01 18 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐ Ramcor Construction Inc. 9434 Boulevard Pie-IX Montréal, QC, H1z 4E9 NEQ : 1161184792	Monsieur Guy Cormier Téléphone : 514 329-4545 Télécopieur : 514 329-4818	**Commande : (1861968)** 2021-03-05 14 h 43 **Transmission :** 2021-03-05 20 h 56	3476282 - Addenda 01_Report (devis) 2021-03-16 11 h 03 - Télécopie 3476283 - Addenda 01_Report (plan) 2021-03-16 10 h 12 - Messagerie 3476284 - Addenda 01_Report (bordereau) 2021-03-16 8 h 24 - Téléchargement 3476340 - Addenda 01_Report_suite (devis) 2021-03-16 11 h 07 - Télécopie 3476341 - Addenda 01_Report_suite (plan) 2021-03-16 10 h 20 - Messagerie 3476342 - Addenda 01_Report_suite. (devis) 2021-03-16 10 h 29 - Messagerie 3476343 - Addenda 01_Report_suite. (plan) 2021-03-16 10 h 29 - Messagerie 3476349 - Addenda 01_Report_suite.. 2021-03-16 10 h 47 - Messagerie 3476350 - Addenda 01_Report_suite... 2021-03-16 10 h 54 - Messagerie 3481554 - Addenda 02 (devis) 2021-03-19 13 h 59 - Télécopie 3481555 - Addenda 02 (bordereau) 2021-03-19 11 h 15 - Téléchargement 3488221 - Addenda 03 (devis) 2021-03-29 10 h 58 - Télécopie 3488222 - Addenda 03 (plan) 2021-03-29 7 h 48 - Messagerie 3488223 - Addenda 03 (bordereau) 2021-03-29 7 h 44 - Téléchargement 3488225 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (devis) 2021-03-29 8 h 20 - Messagerie 3488226 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (plan) 2021-03-29 8 h 20 - Messagerie 3489680 - Addenda 04 2021-03-30 12 h 43 - Télécopie 3493653 - Addenda 05 En cours d'envoi - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐ Saho construction 424 boul. Raymond Québec, QC, G1C8K9 NEQ : 1167019216	Monsieur Dan Renauld Téléphone : 418 614-3425 Télécopieur : 418 661-1177	**Commande : (1864069)** 2021-03-09 22 h 22 **Transmission :** 2021-03-10 9 h 06	3476282 - Addenda 01_Report (devis) 2021-03-16 8 h 24 - Télécopie 3476283 - Addenda 01_Report (plan) 2021-03-16 10 h 13 - Messagerie 3476284 - Addenda 01_Report (bordereau) 2021-03-16 8 h 24 - Téléchargement 3476340 - Addenda 01_Report_suite (devis) 2021-03-16 11 h 07 - Télécopie 3476341 - Addenda 01_Report_suite (plan) 2021-03-16 10 h 22 - Messagerie 3476342 - Addenda 01_Report_suite. (devis) 2021-03-16 10 h 27 - Messagerie

3476343 - Addenda 01_Report_suite. (plan)
2021-03-16 10 h 27 - Messagerie

3476349 - Addenda 01_Report_suite..
2021-03-16 10 h 46 - Messagerie

3476350 - Addenda 01_Report_suite...
2021-03-16 10 h 55 - Messagerie

3481554 - Addenda 02 (devis)
2021-03-19 11 h 16 - Télécopie

3481555 - Addenda 02 (bordereau)
2021-03-19 11 h 15 - Téléchargement

3488221 - Addenda 03 (devis)
2021-03-29 7 h 44 - Télécopie

3488222 - Addenda 03 (plan)
2021-03-29 7 h 46 - Messagerie

3488223 - Addenda 03 (bordereau)
2021-03-29 7 h 43 - Téléchargement

3488225 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (devis)
2021-03-29 8 h 16 - Messagerie

3488226 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (plan)
2021-03-29 8 h 16 - Messagerie

3489680 - Addenda 04
2021-03-30 9 h 56 - Télécopie

3493653 - Addenda 05
2021-04-01 18 h 45 - Télécopie

Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ St-Denis Thompson Inc.
1215 rue Hickson
Montréal, QC, H4G 2L6
http://www.stdenisthompson.com NEQ : 1144491694

Monsieur Serge Marchand
Téléphone : 514 523-6162
Télécopieur : 514 528-1880

Commande : (1864478)
2021-03-10 11 h 55
Transmission :
2021-03-10 11 h 55

3476282 - Addenda 01_Report (devis)
2021-03-16 8 h 24 - Courriel

3476283 - Addenda 01_Report (plan)
2021-03-16 8 h 24 - Courriel

3476284 - Addenda 01_Report (bordereau)
2021-03-16 8 h 24 - Téléchargement

3476340 - Addenda 01_Report_suite (devis)
2021-03-16 8 h 24 - Courriel

3476341 - Addenda 01_Report_suite (plan)
2021-03-16 8 h 24 - Courriel

3476342 - Addenda 01_Report_suite. (devis)
2021-03-16 8 h 25 - Courriel

3476343 - Addenda 01_Report_suite. (plan)
2021-03-16 8 h 25 - Courriel

3476349 - Addenda 01_Report_suite..
2021-03-16 8 h 26 - Courriel

3476350 - Addenda 01_Report_suite...
2021-03-16 8 h 26 - Courriel

3481554 - Addenda 02 (devis)
2021-03-19 11 h 15 - Courriel

3481555 - Addenda 02 (bordereau)
2021-03-19 11 h 15 - Téléchargement

3488221 - Addenda 03 (devis)
2021-03-29 7 h 44 - Courriel

3488222 - Addenda 03 (plan)
2021-03-29 7 h 44 - Courriel

3488223 - Addenda 03 (bordereau)
2021-03-29 7 h 44 - Téléchargement

3488225 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (devis)
2021-03-29 8 h 08 - Messagerie

3488226 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (plan)
2021-03-29 8 h - Courriel

3489680 - Addenda 04
2021-03-30 9 h 56 - Courriel

3493653 - Addenda 05
2021-04-01 18 h 44 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Terrassement Multi-Paysages
1355 rue Lépine
Joliette, QC, J6E 4B7
NEQ : 1140382590

Monsieur Stéphane Valois
Téléphone : 450 756-1074
Télécopieur : 450 756-8997

Commande : (1865699)
2021-03-11 16 h 11
Transmission :
2021-03-11 16 h 11

3476282 - Addenda 01_Report (devis)
2021-03-16 8 h 24 - Courriel

3476283 - Addenda 01_Report (plan)
2021-03-16 8 h 24 - Courriel

3476284 - Addenda 01_Report (bordereau)
2021-03-16 8 h 24 - Téléchargement

3476340 - Addenda 01_Report_suite (devis)
2021-03-16 8 h 24 - Courriel

3476341 - Addenda 01_Report_suite (plan)
2021-03-16 8 h 24 - Courriel

3476342 - Addenda 01_Report_suite. (devis)
2021-03-16 8 h 25 - Courriel

3476343 - Addenda 01_Report_suite. (plan)
2021-03-16 8 h 25 - Courriel

3476349 - Addenda 01_Report_suite..
2021-03-16 8 h 26 - Courriel

3476350 - Addenda 01_Report_suite...
2021-03-16 8 h 26 - Courriel

3481554 - Addenda 02 (devis)
2021-03-19 11 h 15 - Courriel

3481555 - Addenda 02 (bordereau)
2021-03-19 11 h 15 - Téléchargement

3488221 - Addenda 03 (devis)
2021-03-29 7 h 44 - Courriel

3488222 - Addenda 03 (plan)
2021-03-29 7 h 44 - Courriel

3488223 - Addenda 03 (bordereau)
2021-03-29 7 h 44 - Téléchargement

3488225 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (devis)

2021-03-29 8 h 07 - Messagerie

3488226 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (plan)
2021-03-29 7 h 59 - Courriel

3489680 - Addenda 04
2021-03-30 9 h 55 - Courriel

3493653 - Addenda 05
2021-04-01 18 h 44 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Urbex Construction Inc
3410 Rue Hormidas-Deslauriers H8T 3P2
Montréal, QC, H8T 3P2
http://www.urbexconstruction.com NEQ : 1161557807

Monsieur Marc-André Bastien
Téléphone : 514 556-3075
Télécopieur : 514 556-3077

Commande : (1862055)
2021-03-05 16 h 11
Transmission :
2021-03-05 16 h 11

3476282 - Addenda 01_Report (devis)
2021-03-16 8 h 24 - Courriel

3476283 - Addenda 01_Report (plan)
2021-03-16 8 h 24 - Courriel

3476284 - Addenda 01_Report (bordereau)
2021-03-16 8 h 24 - Téléchargement

3476340 - Addenda 01_Report_suite (devis)
2021-03-16 8 h 25 - Courriel

3476341 - Addenda 01_Report_suite (plan)
2021-03-16 8 h 25 - Courriel

3476342 - Addenda 01_Report_suite. (devis)
2021-03-16 8 h 25 - Courriel

3476343 - Addenda 01_Report_suite. (plan)
2021-03-16 8 h 25 - Courriel

3476349 - Addenda 01_Report_suite..
2021-03-16 8 h 26 - Courriel

3476350 - Addenda 01_Report_suite...
2021-03-16 8 h 26 - Courriel

3481554 - Addenda 02 (devis)
2021-03-19 11 h 15 - Courriel

3481555 - Addenda 02 (bordereau)
2021-03-19 11 h 15 - Téléchargement

3488221 - Addenda 03 (devis)
2021-03-29 7 h 44 - Courriel

3488222 - Addenda 03 (plan)
2021-03-29 7 h 44 - Courriel

3488223 - Addenda 03 (bordereau)
2021-03-29 7 h 44 - Téléchargement

3488225 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (devis)
2021-03-29 8 h 11 - Messagerie

3488226 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (plan)
2021-03-29 8 h - Courriel

3489680 - Addenda 04
2021-03-30 9 h 56 - Courriel

3493653 - Addenda 05
2021-04-01 18 h 45 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218161001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Objet :	Accorder un contrat à St-Denis Thompson Inc., pour des travaux de maintien d'actif au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 1 844 818,73 $, taxes incluses (contrat : 1 583 662,20 $ + contingences (10 %) : 158 366,22 $ + incidences : 102 790,31 $) - Appel d'offres public (21-6572) - (3 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds_1218161001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mirabelle MADAH
Préposée au Budget
Tél : 514 872-9547

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Alpha OKAKESEMA
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.11

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1210652002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Immobilier Belmon inc. pour l'exécution de travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux Ateliers municipaux Rouen situé au 5035 rue de Rouen dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 418 169 $, taxes incluses (contrat : 1 982 169 $ + contingences : 396 433,80 $ + incidences : 39 643,38 $) - Appel d'offres public (IMM-15720) - (6 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Immobilier Belmon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux Ateliers municipaux Rouen situé au 5035 rue de Rouen dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 982 169 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15720;

2. d'autoriser une dépense de 396 433,80 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 39 643,38 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Immobilier Belmon inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 49,9% par l'agglomération pour un montant de 1 206 704,84$ taxes incluses et 50,1% par la ville centre pour un montant de 1 211 541,34 $ taxes incluses.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2021-04-23 10:06

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1210652002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Immobilier Belmon inc. pour l'exécution de travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux Ateliers municipaux Rouen situé au 5035 rue de Rouen dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 418 169 $, taxes incluses (contrat : 1 982 169 $ + contingences : 396 433,80 $ + incidences : 39 643,38 $) - Appel d'offres public (IMM-15720) - (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Les Ateliers municipaux Rouen sont situés au 5035 rue de Rouen dans un immeuble d'un étage construit en 1965 et rénové en 2004 selon les besoins d'aménagement du Service du matériel roulant et ateliers (SMRA).
Le SMRA assure les services d'entretien, de réparation et de gestion de véhicules et d'équipements motorisés de la Ville de Montréal. Il offre des services spécialisés adaptés aux besoins de sa clientèle dans un milieu de travail sécuritaire et écoresponsable. Il assume l'entretien et la fiabilité des véhicules municipaux.

La carrosserie et la peinture de véhicules sont les principales activités des Ateliers municipaux Rouen. Le rez-de-chaussée d'une superficie de 8 500 mètres carrés comprend des cabines de peinture pressurisée spécifiques pour carrosserie automobile, des postes de travail de carrosserie, une aire de lavage, des postes de soudure, une table de redressement de châssis, des salles de toilettes, un bureau de contremaître, des espaces d'entreposage et des locaux techniques. À l'étage sont aménagés un atelier de sérigraphie, des vestiaires d'employés, des salles de toilettes et des salles de formation.

Les équipements et aménagements existants répondent aux besoins du SMRA. Toutefois, d'importants problèmes de drainage de la dalle et d'obturation du réseau de plomberie engendrent des accumulations d'eau à plusieurs endroits dans le garage. Celles-ci doivent être dissipées manuellement vers les drains à l'aide de raclette afin d'éliminer les risques de chutes ou d'altération des qualités d'ouvrage de finition.

Un relevé d'arpentage a confirmé que les pentes de drainage de la dalle existante sont presque nulles et que les drains de plancher sont à des niveaux plus élevés que l'ensemble de la dalle. Une inspection du réseau de plomberie sous-dalle a également révélé que les

pentes des conduites sont trop faibles et n'assurent pas une bonne évacuation des eaux usées et des particules solides.

Outre les problématiques énumérées précédemment, les Ateliers Rouen présentent des problèmes de circulation intérieure, d'emplacement de la table de redressement de châssis, d'évacuation d'air vicié des postes de soudure, de corrosion des conduites d'air comprimé, d'extraction d'air vicié, de purge des systèmes de lave-yeux, de résistance structurale de la mezzanine de rangement, de captation des gaz d'échappement, de corrosion des bas de mur des chambres de peinture et de désuétude des installations sanitaires.

C'est dans ce contexte qu'un projet a été initié par le SMRA afin de corriger les principales problématiques de l'immeuble.

L'appel d'offres public IMM-15720 de ce projet a été publié dans Le Journal de Montréal et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 36 jours, soit du 1er mars au 6 avril 2021. La soumission est valide pour une durée de cent vingt (120) jours, ce qui porte la validité de cette soumission au 4 août 2021 .

Huit (8) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres. Les portées de ces addenda consistaient à préciser différentes informations mentionnées aux plans et devis. Leur émission a eu une incidence monétaire mineure sur l'estimation des coûts du projet.

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	22 mars 2021	Réponses aux questions des soumissionnaires et précisions des informations aux plans et devis	oui
2	23 mars 2021	Réponses aux questions des soumissionnaires et précisions des informations aux plans et devis	oui
3	23 mars 2021	Réponses aux questions des soumissionnaires et précisions des informations aux plans et devis	oui
4	25 mars 2021	Réponses aux questions des soumissionnaires et précisions des informations aux plans et devis	oui
5	25 mars 2021	Réponses aux questions des soumissionnaires et précisions des informations aux plans et devis	oui
6	26 mars 2021	Réponses aux questions des soumissionnaires et précisions des informations aux plans et devis	oui
7	29 mars 2021	Réponses aux questions des soumissionnaires et précisions des informations aux plans et devis	oui
8	30 mars 2021	Réponses aux questions des soumissionnaires et précisions des informations aux plans et devis	oui

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1340 -19 novembre 2018 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc. pour la mise en oeuvre de divers projets relatifs au maintien de l'actif immobilier - Dépense totale de 2 714 020,52 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17094 (7 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise Immobilier Belmon Inc. pour l'exécution de travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux Ateliers municipaux Rouen situés dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Ce projet corrigera les principales problématiques citées précédemment.

L'envergure des travaux du projet se résume comme suit :

- réfection de la dalle du garage avec pente de drainage;
- réfection du réseau de drainage avec système de captation des sédiments;
- installation d'une nouvelle porte de garage afin d'améliorer la circulation intérieure;
- relocalisation de la table de redressement de châssis;
- installation d'un système d'évacuation d'air vicié des postes de soudure;
- remplacement du réseau d'air comprimé;
- remplacement des systèmes de lave-yeux;
- remplacement de la mezzanine de rangement;
- amélioration des salles de toilettes;
- remplacement des systèmes de ventilation;
- installation de système de captation des gaz d'échappement;
- réalisation de travaux connexes.

La liste des dépenses incidentes prévues est la suivante :

- service de quincaillerie par la Ville de Montréal;
- contrôleur de chantier;
- service de raccordement aux systèmes de sécurité et contrôle de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public IMM-15720, douze (12) entreprises se sont procuré le cahier des charges et six (6) soumissions, soit 50 %, ont été déposées et analysées par les professionnels.
Quatre entreprises ont indiqué qu'ils n'ont pas pu compléter la soumission avec les sous-traitants par manque de temps. Alors qu'un autre preneur du cahier des charges a affirmé ne pas avoir été en mesure de trouver un sous-traitant pour les travaux.

À la suite de cette analyse, toutes les soumissions déposées ont été déclarées conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.

Firmes soumissionnaires	Prix soumissionnés (Taxes incluses) $	Autres Contingences (Taxes incluses) $	Total (Taxes incluses) $
Immobilier Belmon inc.	1 982 169,00	396 433,80	2 378 602,80
Axe construction inc.	2 122 561,22	424 512,24	2 547 073,46
Afcor construction inc.	2 174 177,25	434 835,45	2 609 012,70
R3 construction inc.	2 230 132,16	446 026,43	2 676 158,59
Procova inc.	2 267 307,00	453 461,40	2 720 768,40
L'Archevêque & Rivest ltée	2 582 000,00	516 400,00	3 098 400,00
Dernière estimation réalisée par les professionnels	2 228 354,62	445 670,92	2 674 025,54
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			-295 422,74
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100)			-11,05%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			168 470,66
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)			7,08%

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par Immobilier Belmon Inc. est 11,05 % (295 422,74 $ taxes incluses) plus bas que l'estimation des professionnels qui était de 2 228 354,62 $ taxes incluses. Les professionnels justifient cet écart par l'indexation de 10% liée à la pandémie du COVID-19 qu'ils auraient surestimés dans leur estimation finale.

Après analyse des soumissions, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à Immobilier Belmon Inc. qui a présenté la plus basse soumission conforme (voir pièce jointe no 1).

L'entreprise Immobilier Belmon Inc. est autorisée à soumissionner puisqu'elle ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de la liste des entreprises non admissibles du RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics).

L'entreprise Immobilier Belmon Inc. est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

Une évaluation du rendement de l'adjudicataire sera effectuée conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001."

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 2 418 246,18 $ taxes incluses. Ce montant comprend (voir pièce jointe no 2) :

- le prix de la soumission de l'entrepreneur de 1 982 169,00 $, taxes incluses;
- un montant pour travaux contingents de 396 433,80 $, taxes incluses;
- un montant pour dépenses incidentes de 39 643,38 $, taxes incluses.

Les sommes nécessaires au présent dossier sont prévues au PDI d'immobilisations 2021-2030 du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) dans le Programme 66460 - Programme de protection des bâtiments industriels et seront financées par les règlements d'emprunts local 20-018 - Travaux de protection d'immeubles et d'agglomération RCG 20-021 Protection et développement d'immeubles CG20 0234

Cette dépense sera assumée à 49,9% par l'agglomération pour un montant de 1 206 704,84$ taxes incluses et 50,1% par la ville centre pour un montant de 1 211 541,34 $ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les directives de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal qui ont été appliquées selon la nature et l'ampleur de ce projet sont la gestion des déchets de construction et l'utilisation de peinture sans composés organiques volatiles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'autorisation de ce dossier risque de compromettre la réalisation des travaux qui ont été coordonnés avec le calendrier des activités de l'immeuble. Les Ateliers municipaux Rouen seront fermés durant la période de réalisation des travaux, les activités et ses occupants seront temporairement relocalisés dans un autre immeuble municipal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la COVID-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche de chantier appropriée, prévue à même le budget du contrat, sera installée à l'extérieur du bâtiment pour informer les citoyens des travaux entrepris.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : juin 2021
Fin des travaux : novembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan LAROCHELLE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-0537
Télécop. : 514 872-2222

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Jabiz SHARIFIAN
c/d gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-8702
Télécop. : 514-872-2222

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2021-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2021-04-23

Tableau de calcul des coûts SGPI

Appel d'offres IMM_15720 Contrat; 15720
ATELIERS ROUEN - Réfection de la dalle du garage, du drainage et divers travaux

			TPS 5,0%	TVQ 9,975%	Total
	%	$			
Montant forfaitaire		**1 724 000,00 $**	86 200,00 $	171 969,00 $	1 982 169,00 $
Sous-total		**1 724 000,00 $**	86 200,00 $	171 969,00 $	1 982 169,00 $
Contingences construction	20,0%	**344 800,00 $**	17 240,00 $	34 393,80 $	396 433,80 $
Total contrat		**2 068 800,00 $**	**103 440,00 $**	**206 362,80 $**	**2 378 602,80 $**
Dépenses incidentes					
Générales	2,0%	**34 480,00 $**	1 724,00 $	3 439,38 $	39 643,38 $
Coût des travaux (montant à autoriser)		**2 103 280,00 $**	**105 164,00 $**	**209 802,18 $**	**2 418 246,18 $**
Calcul du coût après la ristourne					
Ristourne TPS	100,00%		**105 164,00 $**		
Ristourne TVQ	50,00%			**104 901,09 $**	
Coût des travaux (montant à emprunter)		**2 103 280,00 $**		**104 901,09 $**	**2 208 181,09 $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1210652002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Accorder un contrat à Immobilier Belmon inc. pour l'exécution de travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux Ateliers municipaux Rouen situé au 5035 rue de Rouen dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 418 169 $, taxes incluses (contrat : 1 982 169 $ + contingences : 396 433,80 $ + incidences : 39 643,38 $) - Appel d'offres public (IMM-15720) - (6 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1210652002 - Travaux Ateliers municipaux Rouen.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-20

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.12

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1211029001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gestion Septem inc., pour le remplacement du système de dépoussiérage de la menuiserie des Carrières, sans option de prolongation - Dépense totale de 2 479 320,90 $, taxes incluses (contrat : 2 066 100,75 $ + contingences : 309 915,11 $ + incidences 103 305,04 $) - Appel d'offres public IMM-15700 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Gestion Septem inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement du système de dépoussiérage de la menuiserie des Carrières, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 066 100,75 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15700;

2. d'autoriser une dépense de 309 915,11 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 103 305,04 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Gestion Septem inc.;
5. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 49,90 % par l'agglomération, pour un montant de 1 237 181,13 $.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-04-23 09:49

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1211029001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gestion Septem inc., pour le remplacement du système de dépoussiérage de la menuiserie des Carrières, sans option de prolongation - Dépense totale de 2 479 320,90 $, taxes incluses (contrat : 2 066 100,75 $ + contingences : 309 915,11 $ + incidences 103 305,04 $) - Appel d'offres public IMM-15700 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'atelier de menuiserie des Carrières (0113) est situé au 1350, rue des Carrières dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie. Il est exploité par le Service du matériel roulant et ateliers (SMRA) pour desservir l'agglomération de Montréal en mobilier urbain (bancs, tables de pique-nique et poubelles).
Cet important atelier a fait l'objet d'un déménagement en 2015 du 200, rue Bellechasse vers le garage des Carrières avec lequel il partage les espaces. Un agrandissement a été nécessaire pour loger le dépoussiéreur et pour la réception des matières premières avec quai de déchargement.

Afin d'accroître la productivité de la menuiserie et de permettre le plein rendement des équipements dans un contexte sécuritaire, le remplacement du dépoussiéreur ainsi que l'adaptation du système de dépoussiérage sont requis. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a décidé d'aller en appel d'offres pour un projet clé en main en qualifiant les firmes potentielles. Étant donné que ce projet exige des connaissances particulières dans le traitement des poussières, une firme spécialisée a été retenue pour valider l'offre de l'adjudicataire du présent contrat (voir analyse et recommandation de l'ingénieur en pièces jointes). Il est à noter que le système de dépoussiérage proposé tient compte de la nouvelle machine à commande numérique de précision (CNC) que le SMRA entend acquérir dans un avenir proche.

Le marché a été sollicité via un appel d'offres public dans le journal *Le Devoir* et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 8 décembre 2020 au 16 février 2021, date d'ouverture des soumissions, offrant soixante-neuf (69) jours calendrier aux soumissionnaires pour se procurer le cahier des charges, visiter les lieux et déposer leur soumission. La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours calendrier à compter de la date de dépôt, soit jusqu'au 15 juin 2021.

Aucun addenda n'a été émis pendant la période d'appel d'offres.

Les visites des lieux se sont déroulées du 14 au 18 décembre 2020 et du 7 janvier 2021 au 5 février 2021 conformément au *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle.*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0745 - Séance du 9 mai 2018 - Autoriser une dépense de 258 210,86 $, taxes incluses, pour l'installation d'un convoyeur pneumatique pour le dépoussiéreur de la menuiserie des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant et accorder à 9282-0786 Québec inc. faisant affaires sous la raison sociale Groupe DCR, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 249 150,83 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5950.
CM14 0390 - Séance tenue le 29 avril 2014 - Accorder un contrat à Hulix Construction pour l'aménagement des ateliers de menuiserie et agrandissement du garage des Carrières - Dépense totale de 7 395 786,36 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5645 (7 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer à Gestion Septem inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de construction pour le remplacement du système de dépoussiérage des ateliers de menuiserie des Carrières. Ces travaux visent principalement à :

- Remplacer le dépoussiéreur par deux autres dépoussiéreurs de type différent adaptés à la configuration des machines de l'atelier de menuiserie des Carrières;
- Remplacer le système de captation des poussières des machines en utilisant des conduits lisses;
- Remplacer le ventilateur du dépoussiéreur par 2 autres ventilateurs adaptés aux nouveaux dépoussiéreurs;
- Adapter le convoyeur pneumatique pour accommoder les 2 dépoussiéreurs;
- Adapter la protection explosion;
- Adapter la protection incendie.

Ces travaux visent à atteindre le principal objectif qui est de fournir au client (SMRA) un système de dépoussiérage performant, fiable et sécuritaire conforme en tous points aux normes en la matière.

Les équipements du système de dépoussiérage rencontrent les normes de la CNESST pour notamment le bruit ambiant et toutes les normes applicables pour le traitement des poussières afin d'assurer la sécurité des travailleurs. Pendant la durée des travaux, les activités de l'atelier de menuiserie seront dirigées vers les postes d'assemblage du mobilier urbain et des dépoussiéreurs individuels pourraient être utilisés au besoin.

Bien qu'il s'agisse d'un projet clé en main pour lequel l'adjudicataire doit livrer un système de dépoussiérage conforme et répondant aux besoins du SMRA, un budget de contingences de 309 915,11 $, soit 15 % du montant du contrat, est réservé aux imprévus (conditions de chantier).

Le budget d'incidences de 103 305,04 $, soit 5 % du montant du contrat, est principalement dédié à des services professionnels requis concernant le contrôle qualité des systèmes de protections incendie et d'explosion en plus des garanties fournies par l'adjudicataire dans le cadre de son contrat.

Les principales dispositions contractuelles liées aux échéanciers qui seront appliquées dans le cadre de ce projet sont celles énumérées dans le Cahier des clauses administratives générales (CCAG) sous le titre "pénalités" au paragraphes 5.1.14.

JUSTIFICATION

Parmi les cinq (5) preneurs du cahier des charges, deux (2) ont déposé une soumission (40 %), deux (2) sont des sous-traitants (40 %) et un (1) n'a pas déposé de soumission (20 %) en raison d'un carnet de commandes présentement complet.
Les deux soumissions reçues se sont avérées conformes selon l'analyse de conformité (voir pièce jointe no.4).

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (Taxes incluses)	AUTRES CONTINGENCES (Taxes incluses)	TOTAL (Taxes incluses)
Gestion Septem inc.	2 066 100,75 $	309 915,11 $	2 376 015,86 $
Groupe DCR 3 9282-0786 Québec inc.	2 184 523,85 $	327 678,58 $	2 512 202,43 $
Dernière estimation réalisée	1 838 450,25 $	275 767,54 $	2 114 217,79 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme - la dernière estimation)*			261 798,08 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme-la dernière estimation) / dernière estimation) X 100*			12,38%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *la deuxième plus basse - la plus basse*			136 186,57 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100*			5,73%

Les deux soumissions reçues présentent un écart minime justifié par le fait qu'on retrouve les deux mêmes sous-traitants dans chaque soumission. Il existe très peu de firmes ayant l'expertise en traitement de poussières capables de remplir les conditions énumérées dans le cahier des charges. La firme Capt-Air est spécialisée dans la construction de dépoussiéreur.

L'estimation à l'interne quant à elle est basée sur l'expertise réalisée par la firme Beaulier mandatée par le SMRA pour réaliser l'expertise de tout le système de dépoussiérage. L'écart d'environ 12 % semble acceptable compte tenu de la particularité du projet clé en main et des circonstances du marché liées à la pandémie de la Covid 19.

Le coût des travaux supplémentaires et des imprévus sera défrayé à même les contingences du contrat (15 %).

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise et l'entreprise n'a pas à obtenir une telle attestation dans le cadre de ce contrat.

Par ailleurs l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

En outre, l'adjudicataire n'est pas rendu non-conforme en vertu du *Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville* et ne figure pas sur la liste des firmes à rendement insuffisant.

Une évaluation du rendement (articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement C-OG-APP-D-21-001 - Encadrements administratifs - 1. Thèmes), sera effectuée au terme du présent contrat de construction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total brut du contrat à octroyer, sans les contingences et incluant les taxes, est de 2 066 100,75 $.
Le montant des contingences est de 309 915,11 $ (15 %), taxes incluses.

Le montant des incidences est de 103 305,04 $ (5 %), taxes incluses.

Le partage des dépenses entre la ville centre et l'agglomération est respectivement de 50,10 % et de 49,90 % (voir intervention du Service des finances).

Les travaux devraient être complétés en 2021.

La dépense totale pour ces travaux est prévue au programme décennal d'immobilisations (PDI) du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) dans le programme de protection des bâtiments industriels (no. 66460).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier compromettrait la mission du SMRA auprès de ses clients que sont la ville centre et les arrondissements pour la fourniture de mobilier urbain.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 pourrait avoir un impact sur ce dossier en termes de coût et de disponibilité des matériaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

No. de projet : IMM-PR20-0038 - No contrat : 15700
Octroi de contrat au CG : Mai 2021

Réalisation des travaux : Juin à novembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Raoul PASCAL, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Belgacem HIMEUR
Gestionnaire immobilier

Tél : 872-7912
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Erlend LAMBERT
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-8634
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2021-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2021-04-23


2



Projet :	Menuiserie des Carrières (0113) - Dépoussiéreur			**Mandat :**	19932-2-001
Adresse :	1350, rue des Carrières - Montréal - Québec - H2G 1V8			**Contrat :**	15700
Date :	12-avr-21				
Étape :	Octroi de contrat				

				Budget	**TPS**	**TVQ**	**TOTAL**
					5%	9,975%	
	Travaux de rénovation			1 797 000,00 $	89 850,00 $	179 250,750 $	2 066 100,75 $
	Contingences de construction		15%	269 550,00 $	13 477,50 $	26 887,613 $	309 915,11 $
	Total - Contrat			**2 066 550,00 $**	103 327,50 $	206 138,363 $	2 376 015,86 $
Incidences	**Total - Incidences**		5%	89 850,00 $	4 492,50 $	8 962,538 $	103 305,04 $
	Coût des travaux (montant à autoriser)			**2 156 400,00 $**	**107 820,00 $**	**215 100,90 $**	**2 479 320,90 $**
Ristournes	**TPS**	100%			-107 820,00 $		-107 820,00 $
	TVQ	50%				-107 550,45 $	-107 550,45 $
	Coût après ristournes (montant à emprunter)						**2 263 950,45 $**

* Prix déposé par le plus bas soumissionnaire conforme

En raison de la particularité du projet clé en main, les contingences sont limitées à 5 % pour d'éventuelles améliorations et / ou bonifications du projet qui s'avèreraient appréciables enterme de qualité ou autres.

Rythme prévu des déboursés : 100 % des travaux réalisés en 2021

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : IMM-15700
Numéro de référence : 1428949
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Menuiserie des Carrières – Dépoussiéreur

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
CAPT-AIR INC. 8001 Rue Larrey Montréal, QC, H1J 2L4	Monsieur Julien Rouette Téléphone : 514 273-4331 Télécopieur :	**Commande : (1831560)** 2021-01-14 12 h 16 **Transmission :** 2021-01-14 12 h 16	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GESTION SEPTEM 2600 Jean Désy Longueuil, QC, J4G 1G5	Monsieur Simon Labrecque Téléphone : 450 670-7077 Télécopieur : 450 670-7277	**Commande : (1846753)** 2021-02-10 9 h 18 **Transmission :** 2021-02-10 9 h 18	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe DCR 1490, Joliot-Curie, suite 101 Boucherville, QC, J4B7L9	Monsieur Francois Sansfacon Hamel Téléphone : 514 525-8109 Télécopieur :	**Commande : (1823975)** 2020-12-17 8 h 31 **Transmission :** 2020-12-17 8 h 31	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Naxo 1062 Rue Levis Terrebonne, QC, J6W 4L1	Monsieur Julien Couture Téléphone : 450 818-9714 Télécopieur : 450 818-9715	**Commande : (1828044)** 2021-01-07 10 h 21 **Transmission :** 2021-01-07 10 h 21	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ventilation Jean Roy 1999 Inc. 740 Marion Joliette, QC, J6E 8S2	Monsieur Guy Lafortune Téléphone : 450 752-1115 Télécopieur :	**Commande : (1841771)** 2021-02-02 10 h 28 **Transmission :** 2021-02-02 10 h 28	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1211029001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Objet :	Accorder un contrat à Gestion Septem inc., pour le remplacement du système de dépoussiérage de la menuiserie des Carrières, sans option de prolongation - Dépense totale de 2 479 320,90 $, taxes incluses (contrat : 2 066 100,75 $ + contingences : 309 915,11 $ + incidences 103 305,04 $) - Appel d'offres public IMM-15700 - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1211029001 - Travaux menuiserie des Carrières.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.13

2021/05/20 17:00

(1)

Dossier # : 1218144001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Le groupe Desfor pour la fourniture de services professionnels et techniques en foresterie, pour une période de trois (3) ans, renouvelable pour une période additionnelle d'un an - Dépense totale de 4 786 652,13 $, taxes incluses (contrat : 4 351 501,94 $ + variation des quantités 435 150,19 $) - Appel d'offres public 20-18351 - (deux soumissionnaires).

Il est recommandé :
1. d'accorder à la firme Le groupe Desfor, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de trois ans, les commandes pour la fourniture de services professionnels et techniques en foresterie, au prix de leur soumission, soit pour la somme maximale de 4 351 501,94 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18351;

2. d'autoriser une dépense de 435 150,19 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3. de procéder à une évaluation du rendement de la firme Le groupe Desfor;

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 46,5 % par la ville centrale et 53,5 % par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-15 11:04

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1218144001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Le groupe Desfor pour la fourniture de services professionnels et techniques en foresterie, pour une période de trois (3) ans, renouvelable pour une période additionnelle d'un an - Dépense totale de 4 786 652,13 $, taxes incluses (contrat : 4 351 501,94 $ + variation des quantités 435 150,19 $) - Appel d'offres public 20-18351 - (deux soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) mène une lutte efficace contre l'agrile du frêne afin d'éviter une explosion des coûts et une perte substantielle dans les nombreux bienfaits qu'offrent les arbres aux citoyens. De plus, avec l'adoption de son Plan climat 2020-2030, la Ville de Montréal s'est engagée à planter 500 000 arbres sur les domaines public et privé.
Le Plan de la forêt urbaine vise deux objectifs opérationnels principaux :

1. Poursuivre la lutte contre l'agrile du frêne : puisque la situation en rues et parterres aménagés est sous contrôle, en ciblant particulièrement les frênes en milieux naturels et sur le domaine privé.
2. Accélérer le rythme des plantations sur les domaines public et privé, par la poursuite des programmes de plantation et la mise en oeuvre du programme de déminéralisation (création ou réfection de fosses de plantation), notamment pour contrecarrer les pertes de canopée occasionnées par l'arrivée de l'agrile du frêne.

L'appel d'offres public 20-18351 lancé par le Service de l'approvisionnement a été publié le 5 octobre 2020 dans le quotidien Le Journal de Montréal et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en plus d'être affiché sur le portail officiel de la Ville de Montréal. La durée de la publication dans le SÉAO a été de 37 jours. De plus, l'agent

d'approvisionnement a informé sept firmes spécialisées en foresterie urbaine par courriel du lancement de l'appel d'offres. L'ouverture des soumissions s'est déroulée le 12 novembre 2020. Les soumissions déposées sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture des soumissions. La firme retenue a accepté une prolongation de la durée de la validité de sa soumission jusqu'au 31 mai 2021.

L'octroi est fait au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis (système à deux enveloppes avec un comité de sélection). Cette façon de procéder assure à la Ville de Montréal l'obtention du meilleur prix avec une qualité de services professionnels et techniques conformes aux attentes.

Un addenda a été émis le 2 novembre 2020 reportant l'ouverture des soumissions de sept jours (du 5 au 12 novembre 2020) à la suite d'une demande en raison des exigences des garanties de soumission et d'exécution qui doivent être fournies sous forme de cautionnement uniquement.

L'appel d'offres vise à répondre à différents besoins de l'ensemble du SGPMRS :
- Principalement pour mettre en oeuvre le Plan de la forêt urbaine (mise en oeuvre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne et du plan de renforcement de la canopée, inventaire de sites potentiels pour les plans maître de plantation des arrondissements et inventaires forestiers).
- Assister pour le reboisement dans les grands parcs et les parcs nature ainsi que la lutte aux espèces végétales exotiques envahissantes à la suite des travaux d'abattage de frênes et d'arbres dangereux en milieux naturels.
- Répondre à des demandes ponctuelles telles que des évaluations d'arbres ou de sites de plantation.

En février 2018, un contrat a été octroyé suite à un appel d'offres public et ce contrat arrive à échéance le 30 avril 2021. Compte tenu de l'ensemble des besoins et des expériences passées, il a été jugé préférable d'encadrer les nouveaux besoins dans le cadre d'un nouvel appel d'offres public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 1374 - 26 mars 2021 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 57 000 000 $ afin de financer la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine.
CG19 0491 - 28 novembre 2019 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 $ pour le financement de la mise en œuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

CG18 0187 - 3 avril 2018 - Accorder un contrat de services professionnels et techniques à Le groupe Desfor pour la fourniture de services en foresterie urbaine, pour une somme maximale de 2 418 877,39 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15665 (4 soum., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

L'adjudicataire fournira des services professionnels et techniques en foresterie afin d'assister le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) dans différentes tâches reliées à la gestion de la forêt urbaine et plus particulièrement :

- Stratégie de lutte contre l'agrile du frêne : suivi de contrats; surveillance de chantiers; martelage (marquage des arbres à abattre); examen de frênes avant et après traitement; vérification de remplacement de frênes; installation et relevé de pièges à agriles; planification, réalisation et suivi des opérations de reboisement.

- Plan de renforcement de la canopée : suivi de contrats; réalisation de plans de foresterie urbaine; travaux préalables à la plantation; caractérisation de sites de plantation; préparation, surveillance, inspection et suivi de plantations.
- Inventaires forestiers : mise à jour des inventaires sur le domaine public et privé; réalisation d'inventaires dans les grands parcs et les parc natures; caractérisation d'arbres ornementaux.
- Mandats spécifiques en foresterie : rapports d'expertise en génie forestier et en agronomie; travaux sylvicoles manuels (plantation en milieux naturels par exemple).

Le contrat représente une banque d'heures de services professionnels et techniques qui seront sollicités dans le cadre de mandats particuliers en fonction des besoins du SGPMRS sur un ensemble de volets reliés à la mise en oeuvre du plan de gestion de la forêt urbaine. Les ressources sollicitées sont les suivantes :

- ingénieur forestier senior et intermédiaire;
- technicien en foresterie ou arboriculture senior, intermédiaire et junior;
- technicien en horticulture intermédiaire;
- ouvrier sylvicole;
- agronome;
- employé de bureau.

Les services professionnels et techniques pour ce contrat s'échelonneront jusqu'en 2024 ou à l'épuisement du budget alloué. L'ensemble des services sera rémunéré selon la méthode du taux horaire et selon la méthode forfaitaire pour les déplacements hors Québec.

Un montant représentant 10 % de la valeur du contrat est prévu pour la variation des quantités : 435 150,19 $ taxes incluses.

À son expiration, le contrat peut être renouvelé pour une période additionnelle d'un an. Les prix applicables pendant cette période seront les derniers prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement (soit ceux de 2023). Ces prix ne font l'objet d'aucun ajustement pendant la période visée par le renouvellement.

JUSTIFICATION

Huit (8) firmes se sont procuré le cahier des charges sur le SÉAO pour l'appel d'offres public 20-18351. Deux entreprises ont déposé une soumission, soit 25 % des preneurs. Les deux soumissions sont jugées conformes.
Le Service de l'approvisionnement a reçu quatre formulaires de désistement : deux firmes ne disposent pas des ressources humaines nécessaires, une n'a pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres et de préparer une soumission et pour une autre, le projet ne se situe pas dans leur secteur d'activités.

À la suite de l'analyse des soumissions, la firme Le groupe Desfor est déclarée l'adjudicataire puisqu'elle a obtenu la meilleure note finale :

Soumissionnaires conformes	Note intérim	Note finale	Prix soumis (taxes incluses)
Le groupe Desfor	81,67 %	0,30	4 351 501,94 $
Trame-Verte (9262-0160 Québec inc.)	73,67 %	0,29	4 211 825,32 $
Dernière estimation réalisée ($)			4 823 647,25 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) (l'adjudicataire – estimation)			(472 145,31) $

Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100	(9,79) %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire ($) (2e meilleure note finale – adjudicataire)	(139 676,32) $
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%) ((2e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100	(3,21) %

La soumission de l'adjudicataire recommandé est inférieure de -9,79 % par rapport à la dernière estimation effectuée. L'écart favorable se situe au niveau des coûts de la main-d'oeuvre.

Le présent contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Le groupe Desfor détient une attestation de l'autorité des marchés publics (AMP) en date du 27 août 2019 qui est valide jusqu'au 26 août 2022.

En date du 1er décembre 2020, la firme Le groupe Desfor n'était pas :

· sur la Liste des firmes à rendement insatisfaisant;
· inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
· rendue non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle.

Au terme du contrat, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports produira une évaluation du rendement de la firme Le groupe Desfor.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut du contrat s'élève à 4 351 501,94 $ taxes incluses, soit 3 973 501,28 $ net de ristourne. Il répond à des besoins sur le domaine public relevant du conseil municipal et dans les grands parcs et les parcs nature relevant du conseil d'agglomération.
Montant pour la variation des quantités (10 % du contrat) : 435 150,19 $ taxes incluses, soit 397 350,13 $ net de ristourne.

Sur l'ensemble du contrat, la répartition des honoraires prévus a été établie à 46,5 % pour des activités relevant de la compétence corporative et 53,5 % pour des activités de la compétence d'agglomération.

Un montant maximal de 4 370 851,41 $ net de ristourne sera financé par les règlements d'emprunt suivants :
- RCM 20-050 de compétence municipale (CM20 1374), un montant maximal de 2 031 093,63 $ net de ristourne;
- RCG 19-024 de compétence d'agglomération (CG19 0491), un montant maximal de 2 339 757,78 $ net de ristourne.

La répartition de la dépense prévue par année se répartit comme suit (montants net de ristourne) :

Projet	2021	2022	2023	2024	Total
20-050 Contrat	703 724,65 $	748 516,78 $	370 585,93 $	23 621,40 $	1 846 448,76 $
19-024 Contrat	549 194,34 $	697 715,69 $	743 965,57 $	136 176,92 $	2 127 052,52 $
20-050 Variation des quantités	70 372,46 $	74 851,68 $	37 058,59 $	2 362,14 $	184 644,87 $
19-024 Variation des quantités	54 919,44 $	69 771,57 $	74 396,56 $	13 617,69 $	212 705,26 $

Dépense totale	1 378 210,89 $	1 590 855,72 $	1 226 006,65 $	175 778,15 $	4 370 851,41 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi du contrat va permettre de contribuer à l'atteinte de cibles du Plan climat 2020-2030 :

Action 18 du chantier B «Mobilité, urbanisme et aménagement» : «Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres, en priorité dans les zones vulnérables aux vagues de chaleur.»

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat est nécessaire à la mise en oeuvre du plan de gestion de la forêt urbaine. Un report de l'octroi entraînerait un retard dans les activités de lutte contre l'agrile du frêne et de plantation (en rue, parterres aménagés et milieux naturels).
L'octroi de ce contrat à la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 permettra le début de plusieurs mandats dès le mois de juin.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En 2020, les mesures sanitaires et les restrictions d'accès mises en place pour cause de la pandémie ont eu pour effet d'arrêter l'exécution de ce type de contrat pendant 6 semaines. Si de telles mesures se répétaient pendant le contrat, l'exécution de certains mandats serait donc retardée. Puisqu'il s'agit d'un contrat à taux horaires, seules les heures réellement travaillées seront payées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance visée pour approbation par le comité exécutif : 5 mai 2021;

Séance visée pour approbation par le conseil municipal : 17 mai 2021;

Séance visée pour approbation par le conseil d'agglomération et début du contrat : 20 mai 2021;

Début des mandats : juin 2021;

Fin du contrat : 20 mai 2024 ou à l'épuisement du budget alloué;

Début de la première année de prolongation (si applicable) : 20 mai 2024;

Fin de la première année de prolongation (si applicable) : 20 mai 2025 ou à l'épuisement du budget alloué.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Patrice P BLANCHETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc ST-HILAIRE
Chef d'équipe

Tél : 514-820-7114
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-31

Daniel BÉDARD
Chef de division

Tél : 514 872-1642
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Georges-Edouar LELIEVRE-DOUYON
Directeur gestion des grands parcs et milieux naturesl
Tél : 514 872-7403
Approuvé le : 2021-04-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2021-04-14

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1218144001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Objet :	Accorder un contrat à la firme Le groupe Desfor pour la fourniture de services professionnels et techniques en foresterie, pour une période de trois (3) ans, renouvelable pour une période additionnelle d'un an - Dépense totale de 4 786 652,13 $, taxes incluses (contrat : 4 351 501,94 $ + variation des quantités 435 150,19 $) - Appel d'offres public 20-18351 - (deux soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18351_Intervention.pdf 20-18351_Résultat global.pdf AO 20-18351 PV.pdf

20-18351_DET_CAH.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patrice P BLANCHETTE
Agent d'approvisionnement niv.2
Tél : 514-872-5514

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-31

Richard DAGENAIS
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18351 — No du GDD : 1218144001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels et techniques en foresterie pour le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 5 - 10 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 5 - 11 - 2020

Ouverture faite le : 12 - 11 - 2020

Date du comité de sélection : 1 - 12 - 2020

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 2 - 11 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 37 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 8

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 25

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 20 jrs

Date d'échéance initiale : 11 - 5 - 2021

Date d'échéance révisée : 31 - 5 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Le Groupe Desfor	4 351 501,94	√	
La Trame Verte	4 211 825,32		

Information additionnelle

Huit (8) firmes se sont procurés les cahiers des charges sur le site SEAO. Deux (2) soumissions ont été reçues. Les raisons invoquées pour le non-dépôt de soumission sont: 1- Le projet ne se situe pas dans notre secteur d'activités; 2- Manque de temps pour étudier l'appel d'offres; 3- Manque d'effectifs. Un (1) addenda a été émis pour un report de date.

Préparé par : Patrice Blanchette — Le 31 - 3 - 2021

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 27 août 2019

LE GROUPE DESFOR-CONSULTANTS FORESTIERS S.E.N.C.
A/S MONSIEUR MARTIN TREMBLAY
1689, RUE DU MARAIS
BUR. 300
QUÉBEC (QC) G1M 0A2

No de décision : 2019-DAMP-0745
N° de client : 3000244281

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affairesDESFOR, LE GROUPE DESFOR, LE GROUPE DESFOR ET COMPAGNIES ASSOCIÉES, LE GROUPE DESFOR S.E.N.C., le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LE GROUPE DESFOR-CONSULTANTS FORESTIERS S.E.N.C. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **26 août 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

20-18351 - Services professionnels et techniques en foresterie pour le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Capacité de production et échéancier 25%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 30%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Le Groupe Desfor	3,67	8,00	19,67	27,67	22,67	81,67	4 351 501,94 $	**0,30**	**1**
Trame Verte	3,83	8,33	16,50	22,33	22,67	73,67	4 211 825,32 $	**0,29**	**2**
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	
Agent d'approvisionnement	**Michael Saoumaa**								

Comité	
Date	**mardi 01-12-2020**
Heure	**13 h 00**
Lieu	**Visio-conférence**
	Multiplicateur d'ajustement
	10000
Facteur «K»	**50**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18351
Numéro de référence : 1411142
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels et techniques en foresterie pour le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
AECOM Consultants Inc. 1 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 http://www.aecom.com NEQ : 1161553129	Madame Louise Michaud Téléphone : 514 798-7845 Télécopieur : 514 287-8600	**Commande : (1797035)** 2020-10-07 14 h 16 **Transmission :** 2020-10-07 14 h 16	3396409 - 20-18351_Addenda no 1 2020-11-02 11 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Conseil UDA 426, chemin des Patriotes Saint-Charles-sur-Richelieu, QC, J0H 2G0 NEQ : 1143109248	Madame Sylvie Lavoie Téléphone : 450 584-2207 Télécopieur : 450 584-2523	**Commande : (1795652)** 2020-10-05 9 h 28 **Transmission :** 2020-10-05 9 h 28	3396409 - 20-18351_Addenda no 1 2020-11-02 11 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le groupe Desfor.. 1689-300 du Marais Québec, QC, G1M 0A2 http://htt;//www.desfor.com NEQ : 3341900366	Monsieur Martin Tremblay Téléphone : 418 660-2037 Télécopieur : 418 660-6288	**Commande : (1796040)** 2020-10-05 15 h 12 **Transmission :** 2020-10-05 15 h 12	3396409 - 20-18351_Addenda no 1 2020-11-02 11 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Nadeau Foresterie Urbaine Inc. 233, boul. Ste-Rose Bureau 420 Laval, QC, H7L 1L7 NEQ : 1168800929	Monsieur Luc Nadeau Téléphone : 450 628-1291 Télécopieur : 450 628-6196	**Commande : (1797158)** 2020-10-07 16 h 42 **Transmission :** 2020-10-07 16 h 42	3396409 - 20-18351_Addenda no 1 2020-11-02 11 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Novafor inc. 735, Boulevard Industriel Suite 102 Blainville, QC, J7C 3V3 NEQ : 1142043232	Monsieur Marc Lyrette Téléphone : 450 818-2121 Télécopieur : 866 840-6836	**Commande : (1801524)** 2020-10-20 13 h 58 **Transmission :** 2020-10-20 13 h 58	3396409 - 20-18351_Addenda no 1 2020-11-02 11 h 28 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pépinière Dominique Savio ltée 101 rang des soixante Marieville Marieville, QC, j3m 1n9 NEQ : 1142844514	Monsieur Pierre Lavallée Téléphone : 450 460-7962 Télécopieur : 450 460-4883	**Commande : (1805695)** 2020-10-30 12 h 27 **Transmission :** 2020-10-30 12 h 27	3396409 - 20-18351_Addenda no 1 2020-11-02 11 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sylva Croissance inc. 985, Local E, Rue Notre-Dame Lavaltrie, QC, J5t 1r4 http://www.sylva.ca NEQ : 1166089194	Monsieur Julien Moreau Téléphone : 450 586-0448 Télécopieur :	**Commande : (1796322)** 2020-10-06 10 h 23 **Transmission :** 2020-10-06 10 h 23	3396409 - 20-18351_Addenda no 1 2020-11-02 11 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	TRAME-VERTE | 9262-0160 Québec inc. 75, Jacques-Bourdon Boucherville, QC, J4B 2T1 http://www.trame-verte.com NEQ : 1168192210	Madame Gynnie Tremblay Téléphone : 514 562-1911 Télécopieur :	**Commande : (1797037)** 2020-10-07 14 h 19 **Transmission :** 2020-10-07 14 h 19	3396409 - 20-18351_Addenda no 1 2020-11-02 11 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218144001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Objet :	Accorder un contrat à la firme Le groupe Desfor pour la fourniture de services professionnels et techniques en foresterie, pour une période de trois (3) ans, renouvelable pour une période additionnelle d'un an - Dépense totale de 4 786 652,13 $, taxes incluses (contrat : 4 351 501,94 $ + variation des quantités 435 150,19 $) - Appel d'offres public 20-18351 - (deux soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD1218144001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Immacula CADELY
Préposée au budget
Tél : 514 872-9547

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-07

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514- 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.14

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1217953001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à La Piscine, pour un montant de 143 718, 75 $ incluant toutes taxes, pour des services professionnels de gestion, de coordination et d'accompagnement du parcours entrepreneurial, Le Cabinet Créatif (gré à gré avec un OBNL) - Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. D'accorder un mandat à La Piscine, pour un montant de 143 718,75 $ incluant toutes les taxes, pour des services professionnels de gestion, de coordination et d'accompagnement du parcours entrepreneurial, Le Cabinet Créatif (gré à gré avec un OBNL);
2. D'approuver le projet de convention à cet effet;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-13 20:32

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1217953001**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à La Piscine, pour un montant de 143 718, 75 $ incluant toutes taxes, pour des services professionnels de gestion, de coordination et d'accompagnement du parcours entrepreneurial, Le Cabinet Créatif (gré à gré avec un OBNL) - Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La crise sanitaire et économique de la Covid-19 a fragilisé un bon nombre d'entreprises culturelles montréalaises. Pour la plupart, elles doivent notamment composer avec de nouvelles réalités en plus de faire face à une chute radicale de revenus ainsi qu'a une remise en question de leurs modèles d'affaires. Le plan de relance de la Ville "*Une imp ulsi on pour la métropole : agir maintenant"* contient des objectifs généraux et des actions en lien direct avec ces enjeux.
Dans ce contexte, le SDÉ souhaite reconduire le parcours entrepreneurial, Le Cabinet Créatif, pour accélérer la commercialisation à l'international de 20 industries créatives et culturelles, par le biais d'accompagnement et de formation. Le Cabinet Créatif conserve sa mission initiale qui est de soutenir les entreprises dans leur croissance internationale. Toutefois, il a été adapté afin de s'adapter à la réalité d'aujourd'hui. Ce parcours est plus pertinent que jamais pour soutenir les entreprises culturelles dans leur relance économique à l'international. Il est important d'aider les entrepreneurs culturels par le biais d'initiatives visant à stimuler la commercialisation à l'international des entreprises qui étaient actives sur les marchés étrangers et qui font rayonner Montréal.

Ce projet a été co-développé avec Air Canada et est soutenu par Services Québec et la SODEC.

Pour la réalisation de ce Projet, le Service du développement économique a besoin de support pour la coordination, la logistique, la gestion des ententes partenaires et fournisseurs ainsi que la gestion du budget. La Ville a également besoin que l'on développe un accompagnement sur mesure pour la croissance internationales des entreprises créatives et culturelles et que l'on s'occupe des communications afférentes au projet.

L'ensemble des activités ont été consolidés afin de pouvoir effectuer des économies d'échelle et faciliter l'ensemble de la coordination du parcours. L'ensemble de ses activités doivent également être réalisé à l'interne par le même organisme. L'an passée une

recherche exhaustive de soumissionnaires a été effectuée et seulement deux OBNL se qualifièrent et déposèrent des soumissions. L'OBNL sélectionnée, La Piscine, avec qui nous voulons reconduire le mandat, se démarquait nettement de son concurrent de par sa faculté à pouvoir effectuer l'accompagnement à l'interne.

La Piscine est un organisme à but non lucratif, qui a pour mission de catalyser et soutenir la première communauté dédiée au développement de l'entrepreneuriat du secteur des industries culturelles et créatives à Montréal et au Québec.De plus, la Piscine offre des services adaptés aux entreprises privées et aux institutions publiques leur permettant de mobiliser les joueurs les plus innovants des industries créatives et culturelles pour résoudre leurs problématiques par l'élaboration de solutions pertinentes et efficaces.

Le présent dossier concerne l'approbation d'octroi de contrat à La Piscine pour des services professionnelles de gestion, de coordination et d'accompagnement du parcours entrepreneurial, Le Cabinet Créatif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1709 (17 octobre 2018) – Autoriser le projet pilote "Le Cabinet Créatif de Montréal" pour la période 2018-2019
CG18 0245 (26 avril 2018) – Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022

CE18 0914 (23 mai 2018) – Adopter le plan d'action en entrepreneuriat intitulé « Entreprendre Montréal », un des huit plans d'action de la Stratégie de développement économique « Accélérer Montréal »

DESCRIPTION

Le "Cabinet Créatif de Montréal" est une initiative basée sur la formation et l'accompagnement en exportation afin de mieux outiller 20 entrepreneurs créatifs et culturels montréalais dans leur démarche à l'international. L'initiative permet par le fait même de faciliter le parcours entrepreneurial des entrepreneurs créatifs. Finalement, par le biais d'accompagnement spécialisé, le projet permet de mieux valoriser le contenu créatif des entreprises à l'international.
La mandat de La Piscine s'articulerait autour de ces différents volets:

Coordination & logistique
Coordination logistique : 27 000 $
Coordination communication : 14 000 $

Gestion des contrats et des ententes de service

Gestion des ententes fournisseurs et partenaires : 5000 $
Gestion, développement et réalisation des formation (4) :15 000 $

Administration du budget global
Administration comptable : 3000 $

Gestion de l'accompagnement
Accompagnement 20 entreprises : 20 000 $

Communication
Communication (média, production contenu, animation communauté, vidéo, identité visuelle) : 40 000 $

Évaluation et bureau
Frais de bureau et production de document d'analyse: 1000 $

Indépendamment de ces livrables, **La Piscine** devra accompagner l'ensemble des participants dans leur cheminement, s'assurer qu'ils progressent bien et qu'ils n'éprouvent pas certaines difficultés avec leurs interlocuteurs (coachs et experts export). **La Piscine** sera le principal point de chute de tous les répondants.

Le montant total du mandat s'élève à 125 000 $ plus taxe, soit **143 718, 75** $ et s'échelonnerait de mai 2021 à 2022.

Quant au budget total du projet, il s'élève à 425 000 $. Il est déjà appuyé par plusieurs partenaires: Services Québec, Air Canada pour entreprise, la SODEC et Lavery. L'apport monétaire de ces partenaires représente 215 000 $. L'apport en services de ces partenaires représente une valeur de 85 000 $. Ces contributions prendront la forme de consultation et de billets d'avion.

La contribution financière des participants reliée à leur inscription représenterait 15 000 $, soit 750 $ par participant.

Revenus prévisionnels	Type de contribution	2021	2022	Total
Ville de Montréal	Argent	87 500 $	37 500 $	125 000 $
Air Canada pour entreprise	Billet d'avion, kit de voyage	----------	55 000 $	55 000 $
	Argent	27 500 $	27 500 $	55 000 $
Lavery	Services juridiques	----------	30 000 $	30 000 $
Sodec	Argent	20 000 $		20 000 $
Services Québec	Argent	62 500 $	62 500 $	125 000 $
Contribution des participants	Argent (15 *750 $)	15 000 $		15 000$
Total des contributions financières		**212 500 $**	**212 500 $**	**425 000 $**

JUSTIFICATION

La pandémie mondiale a eu d'importantes répercussions sur les entreprises culturelles et créatives. Il est très important de maintenir les différents projets visant à augmenter la capacité et la résilience économique des ICC dans un contexte de déconfinement progressif, ainsi que de stimuler à court et moyen-terme une relance économique durable pour l'ensemble du secteur.
75% des entreprises créatives doivent exporter pour survivre. Il est nécessaire qu'elles soient accompagner dès maintenant dans leur planification stratégique d'exportation sur les marchés étrangers afin d'être opérationnelles à l'ouverture des frontières.

Le Cabinet Créatif est réponse adaptée aux besoins formulés par le secteur créatif et culturel montréalais en lien avec leur enjeux d'exportation et croissance actuelle.

La Piscine a su démontrer qu'il est le meilleur OBNL pour réaliser le mandat attendu par la Ville, car il est le seul à pouvoir effectuer la majorité du mandat à l'interne. C'est également au coeur de sa mission principale que d'accompagner les entreprises créatives dans leur croissance. Elle a les ressources internes pour accompagner les entreprises culturelles et leur offrir un service diligent.

Finalement, elle a déjà réalisé le mandat l'an passé donc elle a acquit une expérience non négligeable à l'égard du parcours. Les services rendus étaient excellents.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le mandat de 143 718, 75 $ de la Ville de Montréal concerne exclusivement les services professionnels mentionnés plus haut.
Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Ce dossier n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

Les crédits requis au mandat de services professionnels sont prévus au budget 2021-2022 du Service du développement économique, Entente 150 M$, Réflexe Montréal.

Les versements sont prévus selon le calendrier suivant :

2021	2022	Total
100 603, 13 $	43 115, 63 $	143 718, 75$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet permettra de :
- Accroître l'indice entrepreneurial
- Accroître le taux de survie des entreprises
- Augmenter les ventes à l'international pour les entreprises créatives et culturelles
- Favoriser le rayonnement de Montréal à l'international.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La pandémie mondiale a eu d’importantes répercussions sur nos entreprises culturelles et créatives. Il est important de maintenir les différents projets visant à augmenter la capacité et la résilience économique des ICC dans un contexte de déconfinement progressif, ainsi que de stimuler à court et moyen-terme une relance économique durable pour l’ensemble du secteur. Le Cabinet Créatif conserve sa mission initiale qui est de soutenir les entreprises dans leur croissance internationale. Toutefois, il a été adapté afin de s’adapter à la réalité d’aujourd’hui.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution inclut un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'organisme.
Les obligations de l'organisme en matière de visibilité ont été incluses dans la convention signée avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 pour plus d'information).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du parcours 5 mai 2021
Fin du parcours 5 mai 2022, incluant la future phase de recrutement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine C LAREAU
Commissaire au développement économique

Tél : 514 868 7673
Télécop. : 514 872 6414

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-06

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél : 514 872-2248
Télécop. : 514 872 6414

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2021-04-12

CABINET CRÉATIF

BILAN 2020

Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence
Volet au soutien aux activités et aux projets structurants

Une initiative de la Ville de Montréal, propulsée par Air Canada pour entreprise.

Montréal AIR CANADA POUR ENTREPRISE Québec

Quand la créativité montréalaise rayonne, c’est tout Montréal qui brille.

CABINET CRÉATIF

SOMMAIRE

P. 4 PRÉSENTATION : LE CABINET CRÉATIF DE MONTRÉAL

P. 5 AVANT-PROPOS: ACCOMPAGNER EN 2020

P. 8 LES OBJECTIFS DU PARCOURS

P. 9 LES LAURÉATS DE LA COHORTE N°2

P. 10 NOS PARTENAIRES

P. 12 LES PARCOURS

P. 24 SERVICES & ACTIVITÉS 2020

P. 26 2021, ANNÉE CHARNIÈRE

CABINET CRÉATIF

LE CABINET CRÉATIF DE MONTRÉAL

Le Cabinet Créatif est un parcours de commercialisation à l'international en entrepreneuriat créatif à destination des jeunes entreprises créatives et culturelles montréalaises qui désirent développer de nouveaux marchés internationaux.

Porté par la Ville de Montréal et Air Canada pour entreprise, ce parcours qui se déroule sur 12 mois a permis à 25 entreprises créatives sélectionnées d'être formées, accompagnées et coachées aux rouages de l'exportation.
Cette initiative permet de renforcer le succès et la croissance des entreprises créatives à l'international.

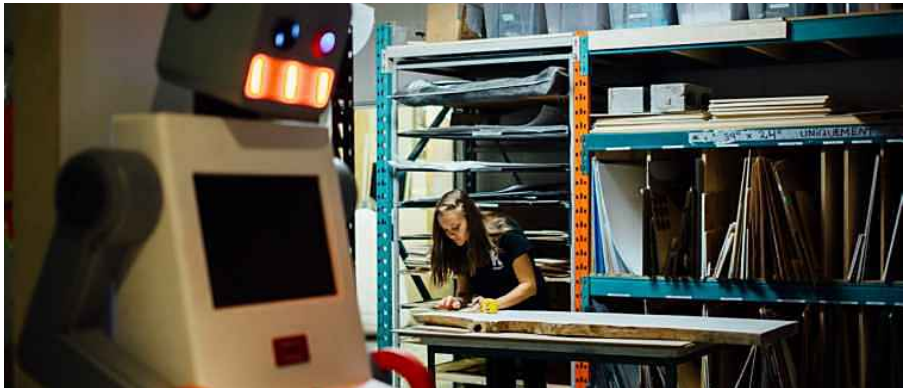

En savoir +

ACCOMPAGNER EN 2020

Pour le Cabinet Créatif de Montréal, ses lauréats et bien d'autres, 2020 n'aura défitivement pas été comme les autres.

Ce bilan symbolise à merveille la force et capacité d'adaptation et d'innovation exemplaires de nos industries créatives et culturelles.

Lancées en 2020, les activités ont dû être mises sur pause au mois de mars. Pour autant, Le Cabinet Créatif n'a pas fait relâche pendant cette période du premier confinement: notre équipe a suivi chacune des entreprises dans leurs réactions et adaptations à cette crise sans précédent et a pu être témoin de leur adaptabilité. Notre équipe a su soutenir les envies et répondre aux besoins et envies des entreprises accompagnées tout au long de cette année.

Les entreprises ont tellement bien su rebondir que les activités d'exportation ont pu reprendre dans le courant de l'été 2020 et s'achèvent sur cette fin d'année en respectant presque exactement le calendrier initial.

Le Cabinet Créatif s'est adapté en proposant une formule complètement digitale de ses formations et en proposant de revoir les accompagnements en fonction des besoins des entrepreneurs si nécessaire. Tout en conservant la cohésion, l'engagement et l'esprit de cohorte cher aux entreprises participantes.

ACCOMPAGNER EN 2020

Toutes les entreprises ont poursuivi leur réflexion et stratégie de développement à l'international. L'accompagnement leur a même permis de la repenser suite à la nouvelle situation. Le Cabinet Créatif a également fourni un accompagnement plus centré sur la stratégie de reprise lorsque les entreprises en ont eu besoin.

L'accompagnement personnalisé en plus des formations données a réellement permis de suivre avec finesse les besoins et stratégies de chacune des entreprises.

Plusieurs ont effectué des missions virtuelles au cours de l'année et ont ainsi pu déclencher des opportunités d'affaires concrètes ou à concrétiser en 2021. Avec la possibilité offerte par Air Canada pour entreprise, elles pourront réaliser leur mission sur l'ensemble de l'année 2021.

Le Cabinet Créatif a également été très fier de voir que l'ensemble des partenaires ont maintenu leur engagement. Leur soutien a été vital dans la poursuite de notre mission auprès des entrepreneurs.

Quelques exemples de succès :

- Mazaam a réussi à percer le marché américain,
- Urbania a signé un important contrat français pendant le premier confinement,
- Lucid Dreams a signé un partenariat avec un éditeur japonais pour le lancement de son jeu vidéo en 2020

3/4 **des entreprises de la cohorte ont complété le parcours de formation à plus de 80% et celui-ci se poursuit sur 2021.**



Formation du Cabinet Créatif Perrier Jablonski autour de la Présentation d’affaires

LES OBJECTIFS DE PARCOURS

1/ **Fournir des clés de réussite** en exportation pour les industries créatives et culturelles

2/ **Optimiser en amont le déplacement** des entreprises créatives sur les marchés étrangers par la formation et l'accompagnement personnalisé

3/ **Réduire le risque** associé à l'exportation pour les entreprises créatives et culturelles montréalaises

4/ **Échanger les meilleures pratiques** entre les entreprises créatives de toutes tailles en ce qui a trait à la commercialisation à l'international.

NOS LAURÉATS 2020

Depuis sa création en **2018**, Le Cabinet Créatif de Montréal a accompagné **45 entreprises créatives** et culturelles montréalaises dans leurs projets d'exportation. Pour la première fois depuis sa création, le Cabinet Créatif a également eu une cohorte diversité.

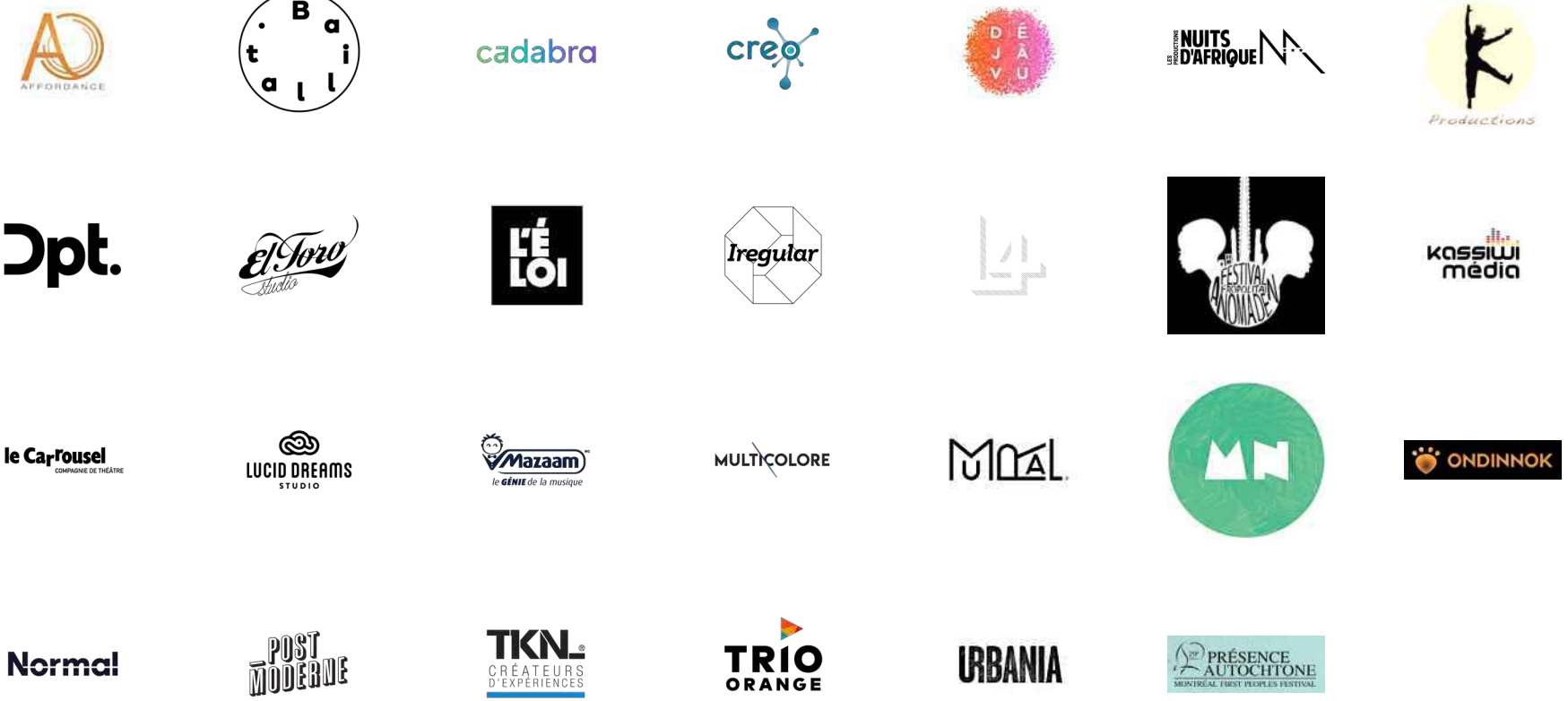

NOS PARTENAIRES

Partenaires officiels

PROPULSER

Montréal

AIR CANADA POUR ENTREPRISE

Québec

Partenaire majeur

AMPLIFIER

QUÉBECCRÉATIF

SODEC Québec

Partenaires stratégiques

OUTILLER

lavery Avocats

demersbeaulne alliés en affaires

Créer des opportunités,
quand le monde se ferme.

CABINET
CRÉATIF

LES PARCOURS

Malgré le contexte, Le Cabinet Créatif a montré d'autant plus sa pertinence au soutien des entrepreneurs créatifs. Parce que rayonnement local et international vont souvent de pair, en plus des missions programmées, notre équipe d'experts et coachs sont également parvenus à accompagner les entrepreneurs dans la réalisation de projets à impact local, ainsi que dans l'exercice délicat du pivot, vital pour certains.

DES ENTREPRENEURS PRÊTS À PRENDRE LEUR ENVOL

1

Missions déjà réalisées

6

Missions prêtes à être effectuées en 2021

7

Missions en cours de validation pour 2021

3

Contrats importants signés à l'étranger

IMPACT LOCAL BONIFIÉ

- Implication de nombreux lauréats dans le projet Oasis (Dpt, Déjà Vu, Baillat...)
- Un festival iconique montréalais entièrement réinventé (Mural)

STABILITÉ ASSURÉE

100%

Des entreprises et organismes engagés dans le parcours **sont toujours en activité**

LES PARCOURS

AFFORDANCE

DESCRIPTION :
Son approche de design collaboratif intègre le contenu des experts dans des solutions innovantes, ludiques et efficaces. L'utilisation des jeux de formation sont des solutions modernes et avantageuses.

SEGMENT DE MARCHÉ :
Jeux vidéos

MARCHÉ SÉLECTIONNÉ :
Etats-Unis

STRATÉGIE :
Développement du marché américain avec le développement du jeu Windigo.

RÉSULTATS PROBANTS :
Si le produit prévu initialement pour l'exportation a pris du retard, Affordance a travaillé sur plusieurs lignes d'affaires et notamment une offre de service sur un modèle Saas sur le principe de gamification et un modèle IP en développant des partenariats par le biais d'un structure collaborative, Asylum. L'accompagnement à l'exportation reprend en 2021, pour la préparation de la mission sur le 2ème semestre 2021.

BAILLAT STUDIO

DESCRIPTION :
Studio de communications graphiques et créations immersives.

SEGMENT DE MARCHÉ :
Industrie de la publicité

MARCHÉ SÉLECTIONNÉ :
Etats-Unis

STRATÉGIE :
Appropriation des concepts propres à l'exportation afin de pouvoir dupliquer la méthode. Identification du marché US et de clients cibles sur ce marché.

RÉSULTATS PROBANTS :
Ouverture de leads et de marchés aux US. Préparation d'une mission en 2021. A participé au projet immersif Oasis, installé de manière permanente au Palais des Congrès de Montréal.

LES PARCOURS

CADABRA

DESCRIPTION :
Studio de création multidisciplinaire dont la mission est de transformer le savoir en spectacle

SEGMENT DE MARCHÉ :
Institutions culturelles, muséales, touristiques

MARCHÉ SÉLECTIONNÉ :
Etats-Unis

STRATÉGIE :
Stratégie à l'exportation révisée basée sur les nouvelles formules en développement de Cadabra et étude de potentiel associée (secteurs d'activité à cibler/zones géographiques à privilégier).

RÉSULTATS PROBANTS :
Contrat important signé pour un mandat à Toronto. Prépare une mission US pour 2021.

CRÉO

DESCRIPTION :
CREO développe et distribue des produits de vulgarisation scientifique innovants et multiplateformes pour aider ses partenaires à améliorer leurs activités éducatives, de communication et de marketing.

SEGMENT DE MARCHÉ :
Institutions de culture scientifique tels que les centres de science, les aquarium, les zoo, les parcs et réserves naturelles.

MARCHÉ SÉLECTIONNÉ :
France

STRATÉGIE :
Travail sur la proposition de valeur ajoutée pour le marché cible et la prospection avec l'identification de clients cibles en France.

RÉSULTATS PROBANTS :
Repérages et prises de contacts déjà réalisés, la mission est préparée pour 2021 dès que la situation sanitaire le permettra.

LES PARCOURS

DPT.

DESCRIPTION :
Dpt. est un studio d'expérience interactive oeuvrant à l'intersection du film et du jeu, de l'art et du code, du design et de la recherche.

SEGMENTS DE MARCHÉ :
Compagnies de technologie et des agences de publicité et de marketing expérientiel.

MARCHÉ SÉLECTIONNÉ :
Etats-Unis

STRATÉGIE :
Priorisation des marchés à attaquer, choix du canal de vente et prospection de marché.

RÉSULTATS PROBANTS :
Sélectionné pour la vitrine de Hub Montréal. A participé au projet immersif Oasis, installé de manière permanente au Palais des Congrès de Montréal. Prises de contact effectuées et préparation de la mission pour 2021.

EL TORO

DESCRIPTION :
Eltoro Studio se spécialise dans la création et la production de contenu vidéo original pour de multiples plateformes de diffusion.

SEGMENTS DE MARCHÉ :
Télévisuel, arts de la scène

MARCHÉ SÉLECTIONNÉ :
Etats-Unis

STRATÉGIE :
Restructuration en 2020, reprise des activités de développement en 2021.

RÉSULTATS PROBANTS :
A participé au projet immersif Oasis, installé de manière permanente au Palais des Congrès de Montréal.
Ils ont connu une année très particulière avec une pause covid d'un mois et un changement organisationnel important. Ils ont tout de même obtenu énormément de contrats. D'ailleurs ils travaillent sur l'émission de fin d'année "Le Bye Bye".

LES PARCOURS

L'ÉLOI

DESCRIPTION :
Studio de production pour représenter des photographes remarquables et offrir les services de production pour faciliter au maximum le processus et laisser libre cours aux créateurs pour qu'ils se concentrent sur leur art.

SEGMENT DE MARCHÉ :
Publicité

MARCHÉS SÉLECTIONNÉS :
Los Angeles et Dubaï

STRATÉGIE :
S'appuyer sur la signature artistique de l'Eloi (proposition de valeur ajoutée), soutenue par un édifice puissant et une offre cohérente, pour attaquer le marché international. Entrée sur le marché avec intermédiaire (mode "affiliate").

RÉSULTATS PROBANTS :
Clients identifiés sur Los Angeles, prêts pour la réalisation de la mission. Mission réussie à Dubaï avec Iregular.

IREGULAR

DESCRIPTION :
Studio de création de contenu interactif captivant.

SEGMENTS DE MARCHÉ :
Municipalités, propriétaires immobiliers, festivals, Industrie Médiatique et de Marketing Expérientiel.

MARCHÉ SÉLECTIONNÉ :
Dubaï

RÉSULTATS PROBANTS :
Projet Antibodies, créé pendant le confinement. Sélectionnés pour la vitrine de Hub Montréal. Mission réalisée à Dubaï, dans le cadre de Dubaï by Design : plusieurs contrats et l'embauche à venir d'un.e directeur.trice des opérations.

LES PARCOURS

L4 STUDIO

DESCRIPTION :
L4 Studio conceptualise et produit des œuvres d'art à grande échelle activées par le public. Ils utilisent la lumière comme médium pour amuser, inspirer et révéler des moments inoubliables.

SEGMENTS DE MARCHÉ :
Municipalités, des propriétaires immobiliers et des festivals

MARCHÉS SÉLECTIONNÉS :
Asie (Chine et Corée du Sud) et Europe (Italie et France)

STRATÉGIE :
Réalisation d'un diagnostic à l'exportation spécifique au marché asiatique, développement de la stratégie de pénétration, identification de clients cibles, préparation de la mission.

RÉSULTATS PROBANTS :
L'activité internationale ne s'est jamais arrêtée pour L4. Présents sur la vitrine de Hub Montréal, leads déclenchés sur le marché italien. Travail en parallèle sur leur stratégie vers le marché asiatique : rebranding, adaptation au marché, prises de contacts sur le marché coréen. Ils préparent la mission dès que possible en 2021.

LE CARROUSEL

DESCRIPTION :
Compagnie de théâtre éducatif pour jeunes publics

SEGMENT DE MARCHÉ :
Diffuseurs

MARCHÉS SÉLECTIONNÉS :
Royaume Uni et France

STRATÉGIE :
Dans le contexte lié à la COVID-19, questions quant à son développement international et la stratégie à adopter : stabiliser les marchés existants et développer de nouveaux marchés. Dans le cadre du Cabinet Créatif, Le Carrousel s'est concentré sur le marché anglophone.

RÉSULTATS PROBANTS :
Identification d'une stratégie d'entrée sur le marché au Royaume-Uni. Coaching revu pour accompagner le nouveau positionnement et la marque de la Compagnie. Planification de la mission pour 2021 ou éventuellement 2022 en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

LES PARCOURS

LUCID DREAMS STUDIO

DESCRIPTION :
Entreprise de jeux vidéo fondée début 2017 par ses deux co-fondateurs, Maxime Grégoire et Francis Lapierre, qui ont tous deux participé à la scène du jeu vidéo montréalais depuis 2008.

SEGMENT DE MARCHÉ :
Éditeurs de jeux vidéos

MARCHÉ SÉLECTIONNÉ :
Japon

STRATÉGIE :
Lancement international de leur jeu vidéo grâce à un partenariat avec un éditeur.

RÉSULTATS PROBANTS :
Partenariat conclu avec un éditeur japonais pour le lancement de leur jeu vidéo en octobre sur les marchés américains (Nord et Sud) et européen.

MAZAAM

DESCRIPTION :
Application ludo-éducative pour tablettes et téléphones intelligents, destinée aux enfants d'âge préscolaire. Mazaam est un outil pédagogique adapté au développement cognitif et social des enfants de 4 à 6 ans dans lequel la musique classique est au premier plan.

SEGMENT DE MARCHÉ :
Orchestres

MARCHÉ SÉLECTIONNÉ :
États Unis

STRATÉGIE :
Déterminer le modèle d'affaires adapté pour les clients internationaux et définir le segment de marché cible.

RÉSULTATS PROBANTS :
Percée sur le marché américain pendant l'année 2020, malgré la pandémie. Grâce à l'accompagnement, ils ont défini leur clientèle cible et le marché le plus prometteur. Ils ont établi une liste de clients potentiels et démarré la prospection. Ils sont prêts pour la mission commerciale en 2021.

LES PARCOURS

MULTICOLORE

DESCRIPTION :
L'organisation responsable de la production des événements montréalais que sont Piknic Électronik et Igloofest, ainsi que les festivals MEG, Super Fête et Matane Productions.

RÉSULTATS PROBANTS :
L'accompagnement a pivoté sur une réflexion autour de la monétisation de contenu, plus pertinente pour l'entreprise dans la situation actuelle, avec le développement d'une nouvelle division d'affaires, pour se recentrer sur l'international par la suite.

MURAL

DESCRIPTION :
Le Festival MURAL est un événement de 11 jours célébrant le mouvement international d'art urbain à Montréal.

SEGMENTS DE MARCHÉ :
Festivaliers et commanditaires

MARCHÉ SÉLECTIONNÉ :
Côte Nord Ouest Amérique (Vancouver, Portland)

STRATÉGIE :
Se concentrer pour l'export sur les activités "core" pour Mural : apporter une expérience enrichie aux festivaliers et montrer aux commanditaires et subventionnaires l'accès à un vaste public.

RÉSULTATS PROBANTS :
Gros été pour Mural : festival d'été maintenu en virtuel et participation à l'animation de la Ville de Montréal. Ils ont réussi à travailler dès l'automne sur l'internationalisation. Mission planifiée en 2021 sur la côte Nord-Ouest américaine (Vancouver, Portland).

LES PARCOURS

NORMAL STUDIO

DESCRIPTION :
Studio créatif intégré qui conçoit et réalise des environnements visuels spectaculaires et uniques.

SEGMENTS DE MARCHÉ :
Arts de la scène, Divertissement, Installations publiques

MARCHÉ SÉLECTIONNÉ :
Japon

STRATÉGIE :
Concrétiser la réalisation d'expériences immersives en Asie par le biais de partenaires de production.

RÉSULTATS PROBANTS :
En raison de la pandémie, Normal Studio s'est recentré sur ses activités courantes et a mis sur pause le projet d'exportation sur l'année 2020. L'accompagnement effectué avec le Lead Coach a conforté la stratégie sur la marché japonais et il a été convenu de commencer l'accompagnement à l'exportation début 2021. La mission devra être alors prévue pour fin 2021. Ils ont par ailleurs été sélectionnés pour la vitrine de Hub Montréal.

POST MODERNE

DESCRIPTION :
Maison de postproduction située au cœur du Mile-End, Post-Moderne contribue depuis 15 ans à l'essor du cinéma québécois.

RÉSULTATS PROBANTS :
Avec la situation de pandémie, Post Moderne a dû revoir son modèle et ses activités. La période a pu être particulièrement difficile d'un point de vue entrepreneurial et personnel. Le projet d'exportation a dû être mis à l'arrêt pour 2020 et 2021.

LES PARCOURS

STIMULATION DÉJÀ VU

DESCRIPTION :
Déjà Vu crée des expériences olfactives et multi sensorielles de destination, mariant science cognitive et créativité, qui invitent à revivre des émotions en faisant appel à la mémoire et la stimulation des sensations.

SEGMENT DE MARCHÉ :
Tourisme (aéroports, compagnies aériennes, villes, offices de tourisme)

MARCHÉS SÉLECTIONNÉS :
France puis Ontario

STRATÉGIE :
Consolider le marché français et profiter du Cabinet Créatif pour explorer un nouveau marché (Ontario identifié). Puis travailler sur la stratégie d'approche et la planification.

RÉSULTATS PROBANTS :
Développement de nouveaux produits en réponse à la situation sanitaire, déployés au Québec. Après avoir adressé le marché français, se tourne également vers le reste du Canada. A participé au projet immersif Oasis, installé de manière permanente au Palais des Congrès de Montréal. Préparent la mission pour 2021.

TKNL

DESCRIPTION :
TKNL est une firme québécoise spécialisée en création d'expériences événementielles, immersives et muséales.

SEGMENTS DE MARCHÉ :
Événements et marketing expérientiel

MARCHÉ SÉLECTIONNÉ :
Ontario

STRATÉGIE :
Identification du profil client cible, recherche des clients potentiels et organisation des rencontres en 2021.

RÉSULTATS PROBANTS :
Pivot à 360° pendant la pandémie, développement d'un tout nouveau studio pour événements virtuels et hybrides en réponse à la situation sanitaire. Sélectionnés pour la vitrine de Hub Montréal. TKNL a vécu une grosse année 2020 avec un superbe repositionnement et une forte résilience face à la crise. Plutôt que de viser tout de suite le marché américain, ils ont préféré orienter la mission sur l'Ontario et préparent les rencontres et la mission pour 2021.

LES PARCOURS

TRIO ORANGE

DESCRIPTION :
Trio Orange est un leader en production télé et en création de contenus et de marques.

SEGMENT DE MARCHÉ :
Télévision documentaire

MARCHÉ SÉLECTIONNÉ :
États-Unis

STRATÉGIE :
Exportation du projet de série documentaire Mégantic

RÉSULTATS PROBANTS :
Avec la pandémie, le projet a été vendu sur le marché local et un partenaire d'affaires a pris en charge la stratégie d'exportation. Nous travaillons actuellement avec l'expert export et Trio Orange à développer la stratégie d'exportation dans le cadre de nouveaux projets.

URBANIA

DESCRIPTION :
URBANIA est un générateur de contenu multiplateforme qui a su développer une expertise en création, en production et en diffusion de contenu auprès d'un auditoire jeune, sophistiqué et curieux.

SEGMENT DE MARCHÉ :
Publicité

MARCHÉ SÉLECTIONNÉ :
France

STRATÉGIE :
Urbania s'était récemment incorporé en France et procédé à l'acquisition d'une entreprise. Ils ont un directeur des ventes en France sur lequel s'appuyer.

RÉSULTATS PROBANTS :
Installés sur le marché français. L'accompagnement a permis de poursuivre avec leur directeur des ventes en France l'ouverture d'opportunités. Signature d'un contrat important en France en pleine pandémie. Préparent la mission pour 2021.



Installation POINTS IN COMMON d'Irregular sélectionnée dans le cadre du Dubai Design Week 2020.

SERVICES & ACTIVITÉS

Voici l'ensemble des services et activités fournies aux entreprises en complément de l'accompagnement individuel, en plus du coaching individualisé proposé sur toute l'année à chaque entreprise.

DATE	THÈME	FORMATEUR
23 janvier 2020	Formation Croissance et Leadership	Perrier Jablonski
	Test psychométrique	Atman
13 février 2020	Atelier ressources à l'exportation	Mangrove
27 février 2020	Formation - Gérer son équipe en contexte de changement	HEC - École des Dirigeants
3 mars 2020	Lunch & Learn SXSW	Marie Côté
5 mars 2020	Atelier Exportation 1	École des Entrepreneurs du Québec (ÉEQ)
16 septembre 2020	Formation - Présentation d'affaires	Perrier Jablonski
7 octobre 2020	Formation - Identité & Marque	Vibrant
13 octobre 2020	Formation - Architecture Commerciale	Vibrant
28 octobre 2020	Formation - Négociation	HEC - École des Dirigeants
18 novembre 2020	Atelier Exportation 2	École des Entrepreneurs du Québec (ÉEQ)
À la carte	Ateliers individuels - Conseils juridiques	Demers Beaulne
5 novembre 2020	Atelier juridique - Propriété intellectuelle	Lavery
8 décembre 2020	Atelier juridique - Aspects légaux corporatifs et commerciaux	Lavery

SERVICES & ACTIVITÉS

BILAN DES TESTS PSYCHOMÉTRIQUES : voir bilan Atman.

BILAN DES FORMATIONS ET ATELIERS :

Les formations et ateliers ont été très bien reçus, avec une moyenne générale de satisfaction de 4,3 / 5.

Un point d'amélioration à prendre en considération pour la prochaine édition sera tout de même d'adapter encore davantage les formations selon la maturité des entreprises participantes.

Le bilan complet des activités par entreprise ainsi que le rapport des formations se trouvent en annexe.



2021, ANNÉE CHARNIÈRE

Nous avons pu le voir cette année: l'exportation reste un enjeu important pour la croissance et le rayonnement de nos talents créatifs et culturels à l'international. 2020, après avoir été une année de stabilisation pour certains,

En ce sens, l'accompagnement du Cabinet Créatif reste plus que jamais pertinent et nécessaire pour aider les entrepreneurs à :

- sélectionner le meilleur marché,
- choisir la bonne approche de pénétration de marché,
- générer des leads sur le marché sélectionné.

L'accompagnement collectif et individuel ainsi que la mission permettent aux entreprises d'acquérir les bons outils dans leur démarche d'exportation. L'expertise des intervenants et la force de la cohorte sont les éléments gagnants de ce parcours.

Pour 2021, nous nous attacherons à cibler encore davantage les besoins de chacun des lauréats pour créer des parcours personnalisés adaptés à leur situation particulière, tout en favorisant les partages d'expériences au sein de la cohorte lors des activités collectives.

CABINET CRÉATIF

www.cabinetcreatif.ca

Copyright 2021 - Le Cabinet Créatif de Montréal est développé par la Ville de Montréal et Air Canada pour entreprise. Tous droits réservés.

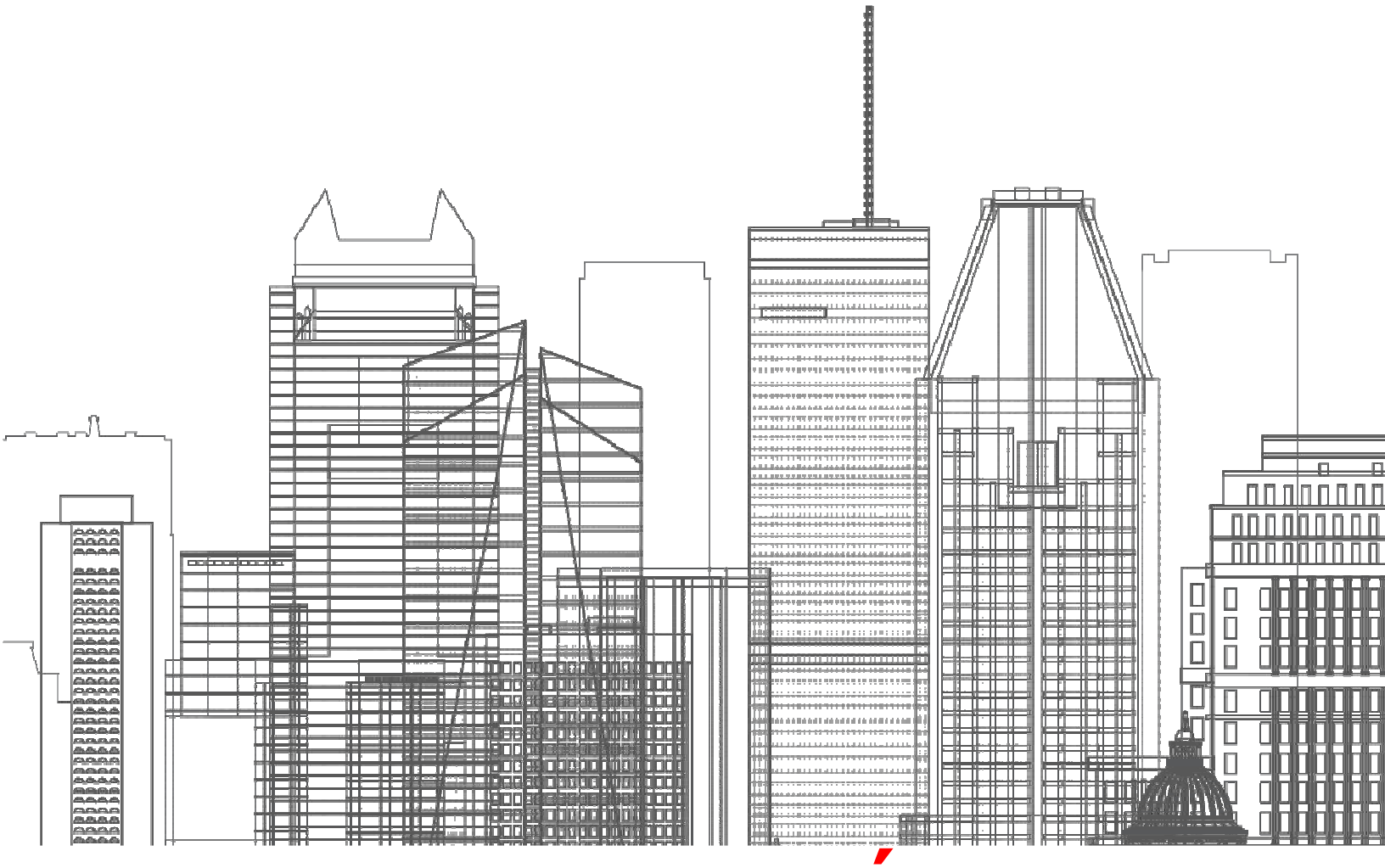

LE CABINET CRÉATIF

PROJET DE COMMERCIALISATION DES ENTREPRISES CRÉATIVES
Une initiative de la Ville de Montréal, propulsée par Air Canada

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Catherine Lareau
Commissaire du Développement Économique – Secteur Créatif & Culturel
Ville de Montréal

Développement économique Montréal

RÉSUMÉ

Le cabinet créatif est un projet de commercialisation à l'international en entrepreneuriat créatif à destination des jeunes entreprises créatives et culturelles montréalaises qui désirent développer de nouveaux marchés internationaux. Porté par la Ville de Montréal et Air Canada, Affaires Plus, ce projet qui se déroule sur un an permettra à 20 entreprises créatives sélectionnées d'être formées, accompagnées et coachées aux rouages de l'exportation. Cette initiative permettra de renforcer le succès et la croissance des entreprises créatives à l'internationale.

LE CABINET CRÉATIF DE MONTRÉAL

Une initiative de la ville de Montréal, propulsée par Air Canada

SOMMAIRE

I. RÉSUMÉ

1. MISE EN CONTEXTE

1.1 PROBLÈMES IDENTIFIÉS
1.2 MISE EN PLACE D'UN CADRE ADAPTÉ
1.3 PROJET DÉTAILLÉ
1.4 OBJECTIFS

2. DÉROULÉ DU PROJET

2.1 PHASE 1 : SÉLECTION ET CADRE D'ACCOMPAGNEMENT
2.2 PHASE 2 : COMMUNICATION ET MARKETING

LE CABINET CRÉATIF DE MONTRÉAL

Une initiative de la ville de Montréal, propulsée par Air Canada

1. MISE EN CONTEXTE

Selon le Registre des entreprises, en 2016, plus de **99% des entreprises de la région administrative de Montréal étaient des PME** et plus de 50%, des micro-entreprises constituées de moins de quatre employés. En 2016, Montréal comptait entre 1800 et 2600 *startups* seulement.

Montréal se place dans les premiers rangs pour le lancement d'entreprises :

- 7e rang en Amérique du nord d'emplois en haute technologie[1]
- Ville UNESCO du design
- 1er rang des 20 plus grandes métropoles nord-américaines pour la compétitivité des coûts d'exploitation[1]
- Les entreprises émergentes de Montréal ont reçu au total 800 millions$, une augmentation de 64% depuis 2016[2]
- Toronto arrive seconde avec 779 millions, une diminution de 22% comparativement à 2016[2]

1.1 PROBLÈMES IDENTIFIÉS

Piliers de l'identité et du caractère distinctif de Montréal, les industries créatives et culturelles combinent, à la fois créativité, culture, technologie et innovation. Elles sont d'importants leviers de cohésion sociale et elles ont un haut potentiel de développement économique. Catalyseur de richesse et de rayonnement, elles représentent aujourd'hui à elle seule plus de **8,6 milliards de dollars** en retombés économiques pour la métropole. C'est également plus de **92 000 emplois** qui sont directement liés au secteur créatif et culturel.

Or, aujourd'hui les marchés sont de plus en plus complexes et sont en constante évolution. C'est pourquoi l'accès aux marchés internationaux demeure un défi sectoriel persistant afin de stimuler la croissance et assurer la pérennité des industries créatives et culturelles. **Alors que la**

[1] : *Le Grand Montréal : Le Pouvoir de vous faire réussir*. Facteurs d'Attractivité de Montréal International
[2] : *MoneyTree Canada Report 2017* de PwC Canada

mondialisation des échanges et des produits s'accélère, le potentiel commercial de la créativité doit être localement mieux encadré.

Plusieurs raisons ont été identifiées comme frein à la commercialisation à l'international des entreprises créatives et culturelles :

- Tout d'abord, la multiplication des ressources à l'exportation vient complexifier le parcours lié à la commercialisation à l'international pour les entrepreneurs créatifs.

- L'offre en exportation est également très segmentée; il y a les bourses à la mobilité, les remboursements de frais à l'exportation, le développement d'affaires payant, les missions commerciales ainsi que les différentes formes d'accompagnement. Rien ne consolide l'ensemble de cette offre à un seul endroit ou sous forme de parcours structurant pour les jeunes entreprises créatives.

- De plus, l'accompagnement actuel offert pour l'exportation, notamment par le biais de missions commerciales, s'adresse à des PME de relativement grosses envergures et est peu adapté à la réalité des jeunes entreprises créatives et culturelles.

- Plusieurs bilans de missions à l'international dénotent également le manque de préparation en amont des entreprises créatives à la commercialisation. Les bilans parlent d'importantes lacunes au niveau de la présentation et de la vente des produits et des services créatifs et culturels.

- Enfin, Il n'y a aucun programme intégré pour la commercialisation internationale, qui inclut formation, accompagnement et coaching spécialisé, spécifique aux entreprises créatives et culturelles.

1.2 MISE EN PLACE D'UN CADRE ADAPTÉ

Le service du développement économique, appuyé d'Air Canada, Affaire Plus, familiers des écueils rencontrés par les entreprises créatives et culturelles lors de leur commercialisation à l'international ont décidé d'unir leurs expertises afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins formulés par le secteur créatif et culturel montréalais.

Le renforcement des organisations et des entreprises créatives passent par le développement des compétences entrepreneuriales des entrepreneurs créatifs et culturels. Nous devions donc intégrer cette dimension de support et d'accompagnement des entrepreneurs créatifs afin de soutenir, propulser et permettre aux entreprises créatives et culturelle de se distinguer à l'international.

De plus, si en amont il faut assurer le développement de contenu original protégé et inculquer le réflexe de la valorisation de la propriété intellectuel, les entrepreneurs créatifs doivent cependant être outillés pour mettre en œuvre un tell approche. Ceci implique un soutien aux entrepreneurs dans tous les aspects de la gestion de la propriété intellectuelle, tant sur le plan de la protection que de la négociation de contrat. Cette dimension a donc également été intégrée au projet.

Ainsi, nous avons développé une initiative innovante basée sur la formation, l'accompagnement et le coaching en exportation afin de mieux outiller 15 entrepreneurs créatifs et culturels montréalais dans leur démarche à l'international. L'initiative permet par le fait même de faciliter le parcours entrepreneurial des entrepreneurs créatifs en consolidant l'ensemble des ressources à l'exportation à un seul endroit. Finalement, par le biais de consultation juridique, le projet permet de mieux valoriser le contenu créatif des entreprises à l'international.

1.3 PROJET DÉTAILLÉ

Le Cabinet créatif a pour objet d'accompagner 20 entrepreneurs créatifs et culturels sélectionnés par un jury composé d'experts en entrepreneuriat et créativité tout au long de leur processus de développement à l'international. Cette initiative innovante de cinq mois s'articule autant sur la formation théorique en lien avec l'exportation que sur l'accompagnement pratique des entrepreneurs dans la prise de rendez-vous qualifié sur les marchés visés. Le projet se clôture par une mission individuelle personnalisée pour chaque entreprise en fonction du marché qu'elles auront ciblé. Le déplacement des 20 entreprises sera dispensé par **Air Canada, pour entreprises**, partenaire fondateur de l'initiative.

Afin de mener à terme ce projet, une approche partenariale a été privilégiée afin de mutualiser l'expertise de l'ensemble des parties prenantes. En effet, la Ville de Montréal peut compter sur un écosystème entrepreneurial foisonnant qui, par sa mobilisation, lui permet de répondre aux objectifs économiques qu'elle s'est récemment fixée :

- Contribuer au développement des entreprises créatives montréalaises sur les marchés internationaux;
- Renforcer la notoriété et le positionnement de la Ville de Montréal sur la scène internationale ;
- Accélérer la croissance des entreprises et stimuler l'entrepreneuriat;

Volet 1 : Capacité organisationnelle et intelligence de marché à l'international

Test Psychométrique

Dans un premier temps afin d'évaluer les talents au sein des entreprises et voir quelles sont les ressources les mieux adaptées à effectuer du démarchage à l'international les lauréats réaliseront des tests psychométriques. Ces tests révèleront plusieurs particularités sur les ressources humaines nécessaires à la stratégie d'exportation des entreprises participantes

Diagnostic à l'exportation

Ensuite, afin de sélectionner le marché définitif sur lequel travailleront les entreprises du parcours, un diagnostic à l'exportation sera effectué afin d'évaluer les capacités organisationnelles de l'entreprise telles que les liquidités, la production, etc. De trois marchés ciblés lors de la remise du dossier de candidature, chaque entreprise passera à un marché à cette étape ci. Il s'agit d'une pré-validation de marché. Cette étape cruciale sert également à mailler l'entreprise avec le meilleur coach pour elle. Possibilité d'avoir des coachs qui sont déjà sur le marché cible.

Planification de la croissance à l'international (de la stratégie à la prospection

Une stratégie de croissance sera alors développer avec le coach de l'entreprise. C'est à cette étape que le coach de l'entreprise détermine de quoi sera constitué l'accompagnement de chacune des entreprises, en fonction de leur marché, de leur besoin et de leur niveau d'avancement dans le processus. Une entreprise qui est très avancé dans son processus pourrait alors bénéficier de 40 heures de prospection.

Volet 2 : Développement des compétences managériales

Formation et co-développement (Commun)

4 formations spécifiques pour les gestionnaires d'entreprise dispensée par **l'École des dirigeants du HEC**

Plusieurs ateliers à la carte sont offerts par nos partenaires de contenu : Demers Beaulne en fiscalité, Lavery en propriété intellectuelle, L'école des entrepreneurs du Québec sur les processus d'exportation.

> L'enjeu lié à la valorisation de la propriété intellectuelle est majeur. **Le cabinet d'avocat Lavery** s'est joint au projet afin de mettre à contribution son expertise et orienter les entreprises participantes sur le contenu en lien à la négociation de contrat à l'international et la protection de la propriété intellectuelle. Ils ont développé des ateliers à cet effet.

Par l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal

- **La croissance (5 h)**

Présentation du modèle Roue de croissance et des étapes qui la composent

L'explication du taux d'échec élevé des entrepreneurs

L'importance de la vision

L'internalisation dans la vision de croissance de l'entreprise

Présentation du concept de récurrence de ventes (« Repeat business »)

Adaptation des compétences de l'entrepreneur pour le développement international durable

Planifier les étapes de sa croissance avec l'escalier de croissance

- **L'exportation et l'implantation (8 h)**

Le processus d'exportation en 5 étapes

Avantages, inconvénients et défis de l'exportation

La définition des marchés cibles

La gestion de la croissance vers l'exportation (RH)

La planification de la démarche d'exportation (RH)

La stratégie de croissance en intégrant l'exportation (RH)

L'étude de marché internationale

La stratégie de pénétration du marché - stratégie d'entrée

Adaptation de l'offre produit/service

La stratégie de prix à l'international

Le financement et la planification financière du projet d'exportation

Analyse de l'implantation du pays – facteurs clés et risques

Le réseau pour le développement vers l'exportation et l'implantation (RH)

- **Préparer son départ, faire des affaires et assurer le suivi (12h)**

Comprendre les différentes cultures d'affaires à l'international (RH)

Se préparer pour participer à une mission commerciale, un trade show ou une foire

commerciale

Suivi et rétroaction post-mission

Atelier : Préparer sa présentation d'affaires

Monter son pitch deck

Techniques de négociation et de vente dans un contexte international

Classe de maître (Commun)

Par Perrier Jablonski

- Leadership

Volet 3 : Accompagnement personnalisé

Accompagnement supplémentaire à l'exportation

- Cartographier l'ensemble des outils de support en exportation
- Préparer les dossiers de financement pour les différents programmes gouvernementaux d'exportation
- Comité de suivi de l'accompagnement

Accompagnement en démarchage à l'international et soutien à la prospection

IQI

- Créer des liens avec les chambres de commerce des pays ciblés
- Établir les contacts avec les ressources pertinentes et les délégués commerciaux (provincial et fédéral)
- Prendre les rendez-vous qualifiés avec les acheteurs ciblés
- Monter l'agenda d'affaires des entreprises créatives
- Suivre les entreprises créatives pendant la mission

CATHERINE LAREAU

- Retour de mission, débrief et suivi des livrables

Volet 5 : Développement des affaires et croissance

Une mission commerciale sur mesure (durée déterminée par l'entreprise)

Par Air Canada, Affaires Plus

- 2 billets d'avion par entreprise
- Une trousse de déplacement complète
- Une boîte à outils du voyageur d'affaires

Un suivi post mission

- Rapport des ventes
- Suivi du matériel à envoyer
- Devis

À ces partenariats s'ajoute une volonté de rassembler les différents acteurs et leaders de l'écosystème créatif et de les faire collaborer autour d'un projet commun qui sera bénéfique pour l'ensemble de la communauté créative de Montréal. C'est pourquoi nous sommes allés à la rencontre de plusieurs acteurs afin de leur présenter notre démarche et de les intégrer au projet, chacun possédant une expérience et une expertise clef.

COMITÉ CONSULTATIF

- MTLAB (Simon Trépanier)
- La Guilde (Nadine Gelly)
- Rodier, La Piscine (Delphine Beauchamp)
- Parcours C3 (André Menand)
- Centre Phi (Myriam Achard)
- SODEC (Véronique Le sayec)
- Zù (Guillaume Thérien)

Ce qui nous permettra de :

- Assurer la pertinence et la légitimité du projet;
- Maximiser le potentiel d'impact;
- Déterminer les opportunités et les objectifs à atteindre pour les lauréats;
- Valider le processus d'admission des entreprises participantes:
  - Critères d'admission des lauréats;
  - Documents à transmettre;
  - Processus d'évaluation des entreprises.
- Effectuer la délibération préliminaire des lauréats.

Le Cabinet créatif initié par la Ville de Montréal et propulsé par Air Canada fédère plusieurs acteurs du secteur créatif et du milieu entrepreneurial de Montréal, mettant en commun ressources et initiatives qui ensemble donner naissance à un projet ambitieux et innovant. Mutualisation d'expertise, partenariat, développement de contenu, fédération d'acteurs et accompagnement théorique et pratique de long terme constituent la solution nécessaire au support à la commercialisation internationale des entreprises et culturelles.

1.4 OBJECTIFS

Le cabinet créatif a pour objectif d'accompagner 20 entreprises créatives dans le développement de leur nouveau marché respectif, en fournissant **des clefs de réussites et des outils à long terme.** Ce projet développé sur mesure pour les entreprises créatives vise à :

- Propulser les jeunes entreprises créatives et culturelles lors de leurs premières étapes à l'international
- Optimiser en amont le déplacement des entreprises créatives sur les marchés étrangers
- Échanger les meilleures pratiques entre les entreprises créatives de toutes tailles en ce

qui a trait à la commercialisation à l'international

- Faciliter la navigation de l'entrepreneur créatif à travers l'offre en exportation
- Amplifier l'offre actuelle en exportation en complémentarité aux programmes existants

2. DÉROULÉ DU PROJET

2.1 Phase 1 : Sélection et cadre d'accompagnement

Afin de déterminer qui seront les 20 entrepreneurs qui auront l'opportunité de participer au Cabinet créatif et seront accompagner dans leur croissance à l'international, un appel aux entreprises créatives et culturelles sera lancé le 15 février 2021.

Une stratégie de communication sera également déployé sur les médias sociaux afin de mettre de l'avant la Cabinet Créatifs et rejoindre le plus d'entrepreneurs créatifs de Montréal. Les détails associés à cette campagne sont élaborés dans la partie subséquente.

Afin de sélectionner les entreprises ayant le plus de potentiel de croissance à l'international, nous aimerions être en mesure de recueillir une centaine de candidatures. Les dossiers reçus devront respecter les critères d'admissibilité élaborés conjointement avec le comité consultatif.

Conditions spécifiques d'admissibilité

Les entreprises voulant postuler doivent démontrer leur capacité à s'internationaliser et à agir sur les marchés internationaux. Les demandes soumises doivent démontrer qu'elles ont un fort potentiel de croissance grâce à l'exportation.

Règles et admissibilités

- Être une entreprise ou OBNL située à Montréal;
- Appartenir aux secteurs créatif et culturel;

- Avoir au moins une année d'existence;
- Être en mesure de fournir au moins un État financier consolidé;
- Avoir un minimum de 2 employés à temps-plein et un maximum de 250 employés;
- S'acquitter d'un montant de $750 couvrant l'ensemble des activités du Cabinet Créatif;
- Pouvoir libérer 1-2 répondants pour toutes les activités organisées par le « Cabinet Créatif » dans le cadre du programme;
- Avoir un minimum de 21 ans;
- Postuler entre 15 février et le 2 avril 2021
- Fournir une résolution du Conseil d'administration

Suite au lancement du projet recrutement, les candidats intéressés devront d'abord s'enregistrer sur le site Internet du Cabinet Créatif en fournissant les informations suivantes.

- Nom prénom de la personne répondante
- Nom de l'entreprise
- Sous secteur d'activité
- Nombre d'employés
- Chiffre d'affaire
- Expérience à l'exportation (3 niveaux ciblés : exploration, consolidation, accélération)

EXPLORATION (AUCUNE EXPÉRIENCE)
CONSOLIDATION (MISSION MAIS AUCUNE VENTE)
ACCÉLÉRATION (QUELQUES VENTES À l'INTERNATIONAL)

Une séance d'information sera offerte le 17 mars à 16h afin de présenter en détail le projet. Un formulaire d'inscription complet sera envoyé à toutes les personnes désireuses de participer au Cabinet Créatif via un courriel de bienvenu.

Deux séances de complétion de dossiers avec 28 plages horaires différentes (3 mars et 24 mars) seront offerts aux entreprises désireuses d'être accompagnée à cette étape)

CATHERINE LAREAU

LE CABINET CRÉATIF DE MONTRÉAL

Une initiative de la ville de Montréal, propulsée par Air Canada

Les demandeurs devront soumettre un dossier complet comprenant les documents suivants :

Le formulaire d'inscription expliquant la démarche d'exportation envisagée :

INTENTION :

- Description de l'entreprise et du projet d'exportation (offre, plus-value, opportunités, niveau d'exportation actuel)
- La sélection de 3 marchés potentiels (géographiques ou sectoriels)
- La stratégie commerciale envisagée pour les percer (structure organisationnelle, compétences, contacts);
- Les objectifs et les apprentissages visés;
- Les retombées attendues ainsi que les indicateurs de performance prévus;

ENJEUX :

- Les défis actuels de l'entreprise;
- L'apport que le Cabinet Créatif peut apporter dans la démarche d'exportation;

LOGISTIQUES :

- Les états financiers du dernier exercice complété;
- Un budget équilibré de la démarche d'exportation envisagée;
- La structure de gouvernance de l'entreprise;

Suite à cela un jury composé d'experts en entrepreneuriat et de spécialistes des industries créatives et culturelles se réunira afin de délibéré sur les dossiers reçus et sélectionner 30 dossiers qu'ils remettront au comité de sélection final.

Le Comité d'experts préliminaire sera composé de **:**
Nadine Gelly, **Guilde**
Simon Trépanier, **MTLab**

CATHERINE LAREAU

LE CABINET CRÉATIF DE MONTRÉAL

Une initiative de la ville de Montréal, propulsée par Air Canada

Myriam Achard, **Centre Phi**

Delphine Beauchamps, **La Piscine/Le Rodier**

Géraldine Dallaire, **Parcours C3**

Emmanuelle Hébert**, Service de la Culture, Ville de Montréal**

Véronique Le Sayec**, SODEC**

CRITÈRE D'ÉVALUATION

- La concordance de la démarche d'internationalisation et le stade de croissance de l'entreprise;
- La pertinence de la démarche de commercialisation à l'international;
- La clarté et la pertinence du processus d'exportation envisagé ou des besoins de l'entreprise
- La démonstration du potentiel structurant du Cabinet Créatif dans la démarche;
- La compréhension de l'entreprise du processus d'exportation;
- La qualité du dossier remis; critères d'évaluation suivant.

La capacité de l'entreprise à mettre en œuvre un projet d'exportation sera également évaluer en fonction des éléments suivants :

- Éléments liés à la direction générale
- Ressources humaines
- Finances (liquidité)
- Ventes actuelles et potentielles
- Innovation et technologies

Le Comité de sélection sera composé de :

- **Direction de l'entrepreneuriat, SDÉ |** Géraldine Martin
- **Service de la Culture, Ville de Montréal |** Emmanuelle Hébert

CATHERINE LAREAU

- **PME MTL** | Pierre Lemieux
- **AIR CANADA** | Robert Trudeau
- **Services Québec** | Donal Violette
- **Merks** | Rachel Machalani
- **XN Québec** | Jenny Thibeault
- **Lavery** | Charles Celeen Brasseur
-

Les secteurs d'activités privilégiés seront les suivants :

Art de la Scène | Exemple : *Le Cirque du Soleil*

Divertissement | Exemple : *Moment Factory*

Multimédia (Web, animation et effets visuels) | Exemple : *Rodeo Fx, El Toro, Technicolor;*

Jeux vidéo | Exemple : *Ubisoft, Behavior Interactive;*

Média (cinéma et édition) | Exemple : *Édition Lux, Post-Moderne;*

AR|VR | Exemple : *Felix & Paul, Dpt.co;*

Mode, Design & architecture | Exemple : Bonvilain, Le Cartel, Baltic Club

2.2 PHASE 2 : COMMUNICATION ET MARKETING

Ayant pour objectif principal de faciliter l'exportation de la créativité montréalaise sur les marchés internationaux par le biais d'un projet de support à la commercialisation à l'international pour 20 entrepreneurs créatifs, Le Cabinet Créatif de Montréal désire avoir un rayonnement important sur l'île afin de pleinement remplir son rôle d'accompagnateur des industries créatives à l'international.

Pour ce faire, la première étape pour le Cabinet Créatif sera de se doter d'une identité forte afin de :

- Créer un sentiment de confiance autour de l'initiative;
- Faciliter le recrutement;

- Mobiliser la communauté entrepreneuriale;
- Générer la fierté;
- Rayonner à l'international

Nous aimerions obtenir approximativement 100 candidatures afin de s'assurer de propulser à l'international les 20 futurs fleurons créatifs montréalais. Par conséquent, nous allons donc élaborer un plan de promotion afin de rencontrer cet objectif et maximiser la visibilité du Cabinet Créatifs auprès de notre clientèle cible.

Une fois les entreprises sélectionnées, nous désirons également mettre en valeur les activités du Cabinet Créatif et l'apport du projet dans la croissance des entreprises participantes. En effet, au-delà du parcours des 20 entrepreneurs créatifs, nous désirons développer un guide des meilleurs pratiques en matière d'exportation de la créativité afin de soutenir l'ensemble de l'écosystème créatif. Nous visons ainsi à enrichir et bonifier l'offre générale en exportation à Montréal.

Objectifs communicationnels du Cabinet Créatif de Montréal

- Se positionner comme un partenaire des industries **créatives et culturelles** montréalaises tout au long de leur croissance.
- Stimuler et renforcer l'exportation des entreprises
- Collecter des données afin de développer une meilleure connaissance du cycle de croissance des entrepreneurs créatifs et culturels
- Renforcer la notoriété et le positionnement de la ville de Montréal dans l'écosystème entrepreneurial.

Objectifs Marketing

- Affiner notre connaissance sur le type de parcours d'exportation le plus optimal pour les industries créatives et culturelles.
- Démystifier l'offre dédiée à l'exportation et offrir un meilleur accès aux différentes ressources en les consolidant à un même endroit

Stratégie de promotion

Relation de presse

Placement publicitaire et référencement

Médias sociaux

Site Web

ANNEXE 1
INDICATEURS DE PERFORMANCE

100 candidatures déposées;
20 entreprises sélectionnées et accompagnées;
Analyse de performance des 20entreprises sur 3 ans;

- Chiffre d'affaires
- Nombre d'employés
- Exportation | Nouveaux Marchés
- Investissement | entente commerciale
- Taux de survie
- Augmentation des revenus

CABINET CRÉATIF 2021 2022

Préparez une mission d'exportation sur-mesure.

Une initiative de la Ville de Montréal, propulsée par Air Canada pour entreprise.

Montréal AIR CANADA POUR ENTREPRISE Québec

LE PROGRAMME

Le Cabinet Créatif est **un parcours entrepreneurial de commercialisation à l'international**, dédié aux entreprises créatives et culturelles montréalaises qui désirent **développer de nouveaux marchés**.

Porté par la Ville de Montréal et Air Canada pour entreprise, ce projet permet annuellement à **20 entreprises créatives** sélectionnées d'être formées et accompagnées aux rouages de l'exportation. Cette initiative permet de renforcer le succès et la croissance des entreprises à l'international. La valeur du parcours est de 20,000$* incluant les billets d'avion par entreprise.

La période d'enregistrement pour l'édition 2021 débutera le 15 février. Vous avez jusqu'au 2 avril 2021 pour déposer votre candidature.

Dépôt des candidatures ici



Ateliers pratiques



Accompagnement personnalisé



Formations théoriques et conférences



Voyage d'affaires



Soutien logistique



Communauté de pratique et mentorat

EN BREF

Les parcours se déroulent sur une période **d'un an**, incluant **deux voyages d'affaires.**

1/ PRÉPAREZ VOTRE CROISSANCE

2/ CIBLEZ VOTRE MARCHÉ

3/ DÉVELOPPEZ LES BONNES STRATÉGIES

4/ POSITIONNEZ-VOUS SUR LE MARCHÉ

5/ PRÉPAREZ VOTRE MISSION

6/ DÉCOLLEZ !

PARMI NOS LAURÉATS

Depuis sa création en **2018**, Le Cabinet Créatif de Montréal a accompagné **40 entreprises créatives** et culturelles montréalaises dans leurs projets d'exportation, dont :

NOS PARTENAIRES 2021-2022.

Partenaires officiels

PROPULSER

Montréal

AIR CANADA POUR ENTREPRISE

Québec

Partenaire majeur

AMPLIFIER

QUÉBECRÉATIF

SODEC Québec

Partenaires stratégiques

OUTILLER

lavery Avocats

demersbeaulne alliés en affaires db

DATES À RETENIR

15 FÉVRIER — **LANCEMENT RECRUTEMENT**

03 MARS — **SESSION DE COMPLÉTION DES DOSSIERS #1**

Deux experts du Cabinet Créatifs aideront les candidats à compléter leur dossier. 9h à 17h.

17 MARS — **SESSION D'INFORMATION**

Inscription à la session d'info

24 MARS — **SESSION DE COMPLÉTION DES DOSSIERS #2**

Deux experts du Cabinet Créatifs aideront les candidats à compléter leur dossier. 9h à 17h.

02 AVRIL — **FIN DES CANDIDATURES**

AVRIL — **SÉLECTION DES LAURÉATS**

MAI — **ANNONCE DES LAURÉATS**

Quand la créativité montréalaise rayonne, c’est tout Montréal qui brille.

CABINET CRÉATIF

CABINET CRÉATIF

www.cabinetcreatif.ca

Copyright 2021 - Le Cabinet Créatif de Montréal est développé par la Ville de Montréal et Air Canada pour entreprise. Tous droits réservés.

VILLE DE MONTRÉAL

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DEVIS DESCRIPTIF DE SERVICES PROFESSIONNELS

POUR

Coordination, logistique, gestion des partenariats et l'administration comptable du Cabinet Créatif 2021

Préparé par :
Catherine Lareau, commissaire au développement économique
Service du développement économique
Direction de l'entrepreneuriat
Ville de Montréal

22 février 2021

Développement économique Montréal

1. ORIENTATION RELATIVE À LA RÉALISATION DU MANDAT

1.1. Contexte général

Piliers de l'identité et du caractère distinctif de Montréal, les industries créatives et culturelles combinent, à la fois créativité, culture, technologie et innovation. Elles sont d'importants leviers de cohésion sociale et elles ont un haut potentiel de développement économique. Catalyseur de richesse et de rayonnement, elles représentent aujourd'hui à elle seule plus de 9,4 milliards de dollars en retombés économiques pour la métropole. C'est également plus de 100 000 emplois qui sont directement liés au secteur créatif et culturel.

Or, aujourd'hui les marchés sont de plus en plus complexes et sont en constante évolution. C'est pourquoi l'accès aux marchés internationaux demeure un défi sectoriel persistant afin de stimuler la croissance et assurer la pérennité des industries créatives et culturelles. Alors que la mondialisation des échanges et des produits s'accélère, le potentiel commercial de la créativité doit être localement mieux encadré.

Plusieurs raisons ont été identifiées comme frein à l'exportation des entreprises créatives et culturelles :

- Tout d'abord, la multiplication des ressources à l'exportation vient complexifier le parcours lié à la commercialisation à l'international pour les entrepreneurs créatifs.

- L'offre en exportation est également très segmentée; il y a les bourses à la mobilité, les remboursements de frais à l'exportation, le développement d'affaires payant, les missions commerciales ainsi que les différentes formes d'accompagnement. Rien ne consolide l'ensemble de cette offre à un seul endroit ou sous forme de parcours structurant pour les jeunes entreprises créatives.

- De plus, l'accompagnement actuel offert pour l'exportation, notamment par le biais de missions commerciales, s'adresse à des PME de relativement grosses envergures et est peu adapté à la réalité d'entreprises créatives et culturelles de plus petite taille.

- Plusieurs bilans de missions à l'international dénotent également le manque de préparation en amont des entreprises créatives à la commercialisation. Les bilans parlent d'importantes lacunes au niveau de la présentation et de la vente des produits et des services créatifs et culturels.

1.2 MISE EN PLACE D'UN CADRE ADAPTÉ

Le Service du Développement Économique, appuyé d'Air Canada pour entreprise et du Gouvernement du Québec, ont décidé d'unir leurs expertises afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins formulés par le secteur créatif et culturel montréalais.

Selon nous, le renforcement des organisations et des entreprises créatives passent par le développement des compétences entrepreneuriales des entrepreneurs créatifs et culturels. La dimension d'accompagnement et de formation des entrepreneurs créatifs afin de permettre aux entreprises créatives et culturelles de se distinguer à l'international a donc été intégrée au sein de ce parcours entrepreneurial de la Ville de Montréal.

De plus, si en amont il faut assurer le développement de contenu original protégé et inculquer le réflexe de la valorisation de la propriété intellectuelle, les entrepreneurs créatifs doivent être outillés pour mettre en œuvre une telle approche. Ceci implique un soutien aux entrepreneurs dans tous les aspects de la gestion de la propriété intellectuelle, tant sur le plan de la protection que de la négociation de contrat. Cette dimension a donc également été intégrée au projet.

Ainsi, nous avons développé une initiative basée sur la formation, l'accompagnement et le coaching en exportation afin de mieux outiller annuellement 20 entrepreneurs créatifs

et culturels montréalais dans leur démarche à l'international. L'initiative permet par le fait même de faciliter le parcours entrepreneurial des entrepreneurs créatifs en consolidant l'ensemble des ressources à l'exportation à un seul endroit.

2. CONTEXTE SPÉCIFIQUE

Tel que mentionné, le Cabinet Créatif a pour mission d'accompagner 20 entrepreneurs créatifs et culturels sélectionnés par un jury composé d'experts en entrepreneuriat créatif tout au long de leur processus de développement à l'international. Cette initiative d'un an s'articule autant sur la formation théorique en lien avec l'exportation que sur l'accompagnement pratique des entrepreneurs dans la prise de rendez-vous qualifié sur les marchés visés. Le projet se clôture par une mission personnalisée sur mesure pour chaque entreprise en fonction du marché qu'elles auront ciblé.

Ainsi, le Cabinet Créatif fédère plusieurs acteurs du secteur créatif et du milieu entrepreneurial de Montréal, mettant en commun ressources et initiatives qui ensemble donnent naissance à un projet ambitieux et innovant. Mutualisation d'expertise, partenariat, développement de contenu, fédération d'acteurs et accompagnement théorique et pratique de long terme constituent la solution nécessaire au support à la commercialisation internationale des entreprises créatives et culturelles.

2.1 Composantes du parcours et méthodologie

Le projet propose aux entreprises sélectionnées un parcours d'accompagnement et de formation d'un an. Chaque participant bénéficiera d'un programme de formation générale axé sur les compétences de gestion nécessaire à toute taille d'entreprise en croissance : leadership, marketing, alignement stratégique des talents, présentation d'affaires, négociation, gestion du changement, intelligence d'affaires, etc. Chaque participant pourra compléter son parcours par des ateliers pratiques à la carte en

fonction d’un diagnostic d’exportation qui sera posé en début de parcours par le mandataire sélectionné. Les ateliers s’articuleront davantage sur des compétences précises à renforcir : comptabilité, fiscalité, PI, Exportation 1 et 2.

Ensuite, le parcours d’accompagnement se divisera en 5 volets d’apprentissage à travers lesquels, l’entreprise évoluera avec son coach en fonction de ses besoins et de son niveau de préparation. Le projet se clôture par une mission individuelle personnalisée pour chaque entreprise en fonction du marché qu’elles auront ciblé.

1) Préparer sa croissance

2) Cibler son marché

3) Définir ses stratégies

4) Se positionner sur le marché visé

5) Planifier sa mission et ses ventes

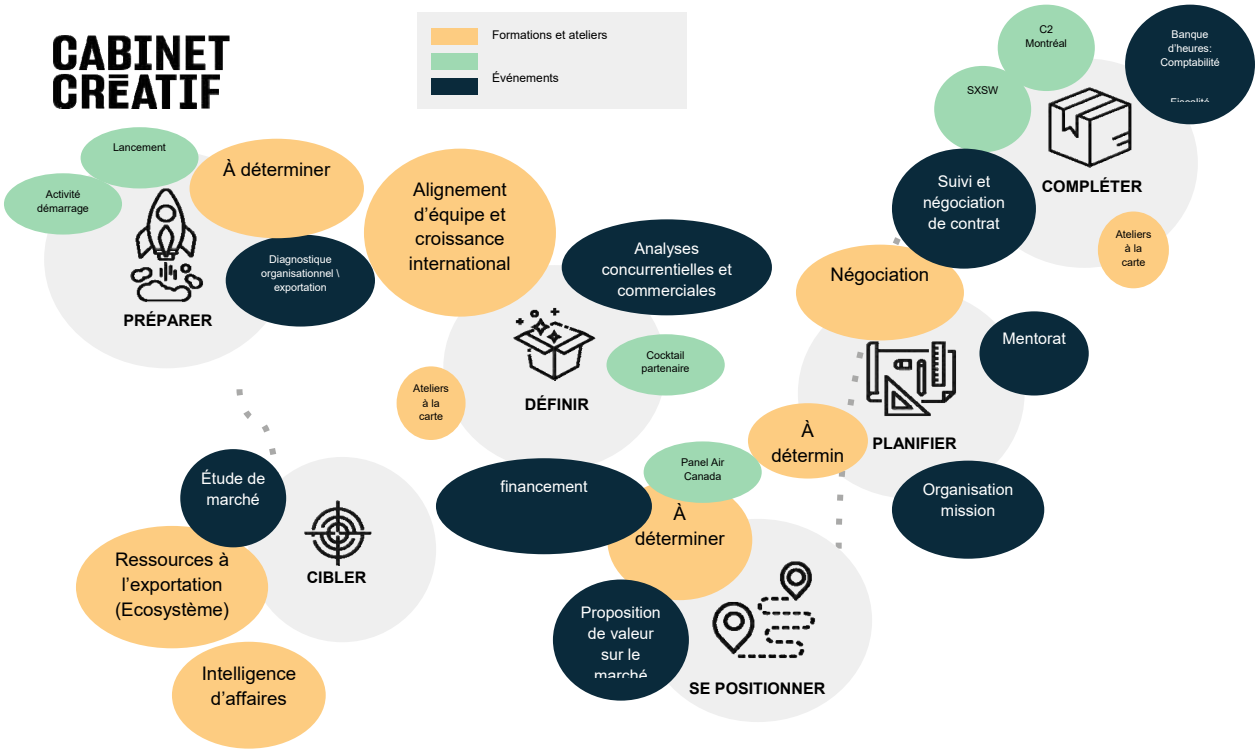

2.2 Objectif du projet

Le cabinet créatif a pour objectif de fournir des clefs de réussites et des outils à long terme aux entrepreneurs culturels et créatifs. Ce projet développé sur mesure pour les entreprises créatives vise à :

- Propulser les entreprises créatives et culturelles lors de leurs premières étapes à l'international ou amplifier le processus de commercialisation d'entreprises créatives déjà à l'international
- Optimiser en amont le déplacement des entreprises créatives sur les marchés étrangers
- Échanger les meilleures pratiques entre les entreprises créatives de toutes

tailles en ce qui a trait à la commercialisation à l'international

- Faciliter la navigation de l'entrepreneur créatif à travers l'offre de support en exportation
- Amplifier l'offre actuelle en exportation en complémentarité aux programmes existants

Le mandat qui sera accordé à la suite de l'analyse de soumissions a pour but de trouver le mandataire qui épaulera la Ville et ses partenaires dans la bonne réalisation du Cabinet Créatif en 2021 que ce soit du point de vue de la coordination que de l'accompagnement des entreprises créatives et culturelles sélectionné.

La Ville de Montréal ne peut opérationnaliser l'ensemble du Parcours Cabinet Créatif seul et désir s'adjoindre d'un collaborateur qui saura à la fois s'arroger de manière diligente des tâches et responsabilités qui lui seront attitrées, pourra émettre les recommandations nécessaires au comité expert afin de toujours améliorer le contenu du parcours, et finalement pourra accompagner l'écosystème créatif qu'il desservira.

2. OBJECTIFS DU MANDAT

Sous la responsabilité de la Ville de Montréal, le mandat a pour objectif général de supporter le SDE dans la Coordination, la logistique, la gestion des partenariats, l'administration comptable, la gestion des fournisseurs, la communication ainsi que l'accompagnement des entreprises du Cabinet Créatif 2021. La Ville désire être dans une position de plus en plus stratégique et désir collaborer avec un OBNL qui pourra réaliser l'ensemble des tâches liées à l'opérationnalisation du Cabinet Créatif, viendra bonifier sa programmation et son rendement et finalement sera en mesure d'accompagner l'écosystème créatif.

Dans cette optique, le contractant devra globalement :

- Accompagner et représenter l'ensemble des entreprises dans l'évolution de leur parcours (indépendamment du coaching qui fera l'objet d'une convention distincte);

- Coordonner l'ensemble des activités en lien avec le Cabinet Créatif incluant le prochain recrutement (Formation générale, atelier à la carte, rencontre entre les coachs, les experts et les entreprises, événements);

- S’occuper de la logistique en lien avec la réalisation des différentes activités (Salle, boîte à lunch et communication aux participants);

- S’occuper des contrats entre le Cabinet Créatif et les différents fournisseurs de service;

- Gérer les partenariats du projet Cabinet Créatif (signature de convention, reddition de compte auprès des partenaires);

- Administrer le budget (factures, paiements, contributions financières) sous l’autorité du SDÉ;

- Présenter des recommandations au SDÉ qui découleront du présent mandat;

- Développer une stratégie de communication en adéquation des besoins du Cabinet Créatif et gérer toutes la mise en œuvre, l’opérationnalisation des stratégies associées, incluant la production visuelle ainsi que la stratégie média.

3. MANDAT DU CONSULTANT

3.1 Mandat détaillé

Cette section permettra de bien définir les tâches et responsabilités attendues de l’OBNL.

En amont le SDÉ s’attend à ce que l’OBNL :

S’approprie les étapes liées au projet;

Rencontre les différentes parties prenantes afin de mieux maitriser les spécificités liées au projet, leur rôle et leur mandat respectif;

Élabore l’échéancier des différentes activités qui se dérouleront pendant le parcours en collaboration avec la Ville de Montréal finalise la programmation avec le SDÉ

S’occupe de contacter par courriel les entreprises qui ne seront pas sélectionnées à cette troisième cohorte et les réfèrent aux ressources externes préalablement identifiées;

Participe activement au jumelage entre les entreprises sélectionnées et les coachs à l’exportation de façon transparente et en fonction du profil de l’entreprise. Il sera responsable de proposer des coachs pertinents pour les entreprises sélectionnées;

Organise et anime les comités d'accompagnement responsables du suivi des entreprises lauréates;

Développe des outils de communication interne permettant d'évaluer l'avancement de chaque entreprise à travers les différents volets d'apprentissage / étapes du participant;

Élabore une stratégie de communication pour le Cabinet Créatif cohorte 3 afin de promouvoir le parcours d'accompagnement;

Développe des outils de communication externe en lien avec la stratégie de communication;

Gère les ententes avec les fournisseurs et les partenaires du Cabinet Créatif, notamment en ce qui a trait aux formations, tests psychométriques et accompagnement

S'occupe de la prochaine campagne de recrutement du Cabinet Créatif;

3.2 Livrables attendus

Pour chacun des objectifs mentionnés précédemment, le consultant devra :

3.2.1 Coordination & logistique

Effectuer le lien entre le Cabinet Créatif et les différentes parties prenantes;

Coordonner l'ensemble des activités qui se dérouleront pendant le Parcours (Formations, ateliers, événements);

Assumer la gestion de l'accompagnement des entreprises de sorte que celui-ci commence par un diagnostic, un maillage avec coach et se complète par la réalisation d'une mission;

Trouver les salles nécessaires pour le bon déroulement de chacune des activités de formations incluant les ateliers à la carte;

Effectuer les communications internes auprès des participants, des partenaires et des fournisseurs de services. Une adresse courriel sera remise à la personne responsable;

Développer un courriel type de rappel aux événements;

S'occuper du traiteur (boîte à lunch) pour l'ensemble des activités de formation, incluant les ateliers à la carte;

Élaborer conjointement les ateliers pratiques avec les partenaires en fonction des besoins ciblés des participants;

Développer les outils didactiques (cahier des participants) pour les lauréats du Parcours;

Appuyer le SDÉ lors de la réalisation des gros événements (communication aux participants, lien evenbrite, liste d'invitation, salles et traiteurs);

Développer une stratégie de communication pour la troisième cohorte du Cabinet Créatif

3.2.2 Gestion des contrats et des ententes de service

Gérer l'ensemble des ententes entre les partenaires du Cabinet Créatif et la Ville de Montréal (Air Canada, Lavery, Sodec, Demers Beaulne). Les contrats seront émis entre le partenaire et l'OBNL. À partir d'un modèle type, l'OBNL sera responsable d'effectuer la reddition de compte auprès des différents partenaires. Il sera responsable d'actualiser cette reddition de compte en fonction de ce qui sera demandé par le partenaire et de la valider avant remise auprès du SDÉ

Gérer les différents contrats de service professionnel en lien avec le projet. Un contrat type lui sera fourni. Il sera responsable de l'actualiser en fonction du mandat de chacune des parties prenantes (Coach, Experts, formateurs). Il devra le faire valider par le SDÉ avant signature.

3.2.3 Administration du budget global

Réceptionner l'ensemble des contributions financières des partenaires liées au projet;

S'acquitter des factures et des dépenses en lien avec le projet à valider avec le SDÉ

Recevoir le paiement des entreprises participantes (750$ + Taxes x 20 entreprises) et l'administre en fonction des postes de dépense identifiés.

3.2.4 Évaluation

Recueillir sous la forme de sondage l'appréciation des entreprises après chacune des activités;

Fournir un rapport sur le rendement de chacune des activités;

Synthétiser les renseignements obtenus sous forme de tableaux;

Formuler des recommandations à la Ville de Montréal pour s'assurer d'un encadrement dans les actions à entreprendre par les parties prenantes;

R**éaliser** son mandat sous la supervision de représentants de la Ville ;

Fournir à la Ville de Montréal un rapport détaillé final;

***Indépendamment de ces livrables, l'OBNL devra accompagner l'ensemble des participants dans leur cheminement, s'assurer qu'ils progressent bien et qu'ils n'éprouvent pas certaines difficultés avec leurs interlocuteurs (coachs et experts export). L'OBNL sera le principal point de chute de tous les répondants. Cet accompagnement est indépendant du coaching qui fera l'objet d'un autre devis technique.

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Afin de mesurer la performance et la pertinence de l'offre de service proposée par chacune des parties prenantes nous retiendrons les indicateurs de performance suivants mesurés tout au long du parcours et durant l'année suivant la fin des activités :

- Taux d'assiduité dans les activités;
- Création d'emplois;
- Augmentation des revenus
- Augmentation du chiffre d'affaires à l'international;
- Développement des compétences des entrepreneurs par thématique;
- Nombre de nouvelles propriétés intellectuelles développées;
- Nombre de contrats signés à l'étranger ;
- Taux de satisfaction des entreprises.

3.3 Calendrier de travail préliminaire

Le mandat se divise en cinq étapes :

Étape 1 : Octroi du contrat
Étape 2 : Mise en place de la programmation, échéancier et jumelage des entreprises avec les experts
Étape 3 : Rapport d'étape (diagnostic), présentation
Étape 4 : Réalisation

Étape 5 : Reddition de compte Partenaires
Étape 6 : Rapport final et présentation des recommandations.

Ce travail se déroulera en fonction des limites approximatives du calendrier suivant :

- Dépôt de la soumission au plus tard le 3 mars à 17h à l'attention de madame Catherine Lareau (catherine.lareau@ montreal.ca);
- Début du mandat vers le 1ier mai 2021;
- Présentation du rapport d'étape (à déterminer par le contractant);
- Présentation du rapport final préliminaire (à déterminer par le contractant);
- Approbation du rapport final (à déterminer par le contractant);
- Fin du mandat et présentation publique vers le 1ier avril 2022;

L'offre de services devra présenter un programme de travail respectant les délais mentionnés ci-haut.

3.4 Budget

Le prix soumis par le contractant doit comprendre la fourniture de tous les services, location de salle (excepté pour les événements à l'extérieur) et opérations bancaires (incluant les transactions relatives au frais d'inscription des entreprises) et de tous les biens visés par le contrat les frais généraux et toutes autres dépenses inhérentes à la réalisation du contrat.

Le paiement se fera en deux versements. 70 % suite à la présentation du rapport d'étape et la présentation d'une facture et 30 % en fin de mandat, suite au dépôt du rapport final et la présentation d'une facture. Les paiements seront effectués à condition que les travaux soient considérés conformes en tous points à ce qui avait été prévu au devis et au contrat de services professionnels.

3.5 Engagement du soumissionnaire

Après avoir soumis son offre, le soumissionnaire ne peut ni la retirer, ni la modifier, ni la corriger pour quelque raison que ce soit et il reste engagé par sa proposition pendant une période de 90 jours.

5. POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

La Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*. Une copie de ladite Politique est jointe au

présent devis. Le cas échéant, la Ville pourra appliquer à sa seule discrétion, les sanctions qui y sont prévues.

6. COMMUNICATIONS CONCERNANT L'APPEL À PROPOSITION

Le soumissionnaire ne doit en aucun cas s'adresser à une personne autre que le responsable de l'appel d'offres pendant la période de soumission. Le nom de ce responsable apparaît à la fin du présent devis. À défaut pour le soumissionnaire de respecter cette obligation, la Ville pourra, à sa seule discrétion, rejeter la soumission.

7. REPRÉSENTANT DE LA VILLE RESPONSABLE DE LA GESTION DU MANDAT

Le représentant de la Ville de Montréal responsable de la gestion du mandat est :

Madame Catherine Lareau
Commissaire au développement économique
Service du développement économique
700, rue De la Gauchetière Ouest, 28e étage
Montréal (Québec) H3B 5M2
Téléphone : 514 868-7673
Courriel : catherine.lareau2@montreal.ca

OFFRE DE SERVICES

Mandat

Porteur du parcours | Cabinet Créatif édition 2021
Coordination, logistique, gestion des partenariats, gestion de l'accompagnement, gestion des communications et administration comptable

Présenté à

Catherine Lareau, commissaire au développement économique
Service du développement économique
Direction de l'entrepreneuriat
Ville de Montréal
700, rue De la Gauchetière Ouest, 28e étage
Montréal (Québec) H3B 5M2

Date

4 février 2021

Dans le cadre de l'édition 2021 du Cabinet Créatif, La Piscine propose ses services comme porteur du parcours en offrant une expertise et des services de coordination, de logistique, de gestion des partenariats, de gestion de l'accompagnement, de gestion des communications et d'administration comptable visant la bonne réalisation du projet.

Description générale du mandat proposé dans cette offre :

- Coordonner l'ensemble des activités en lien avec le Cabinet Créatif.
- S'occuper de la logistique liée à la réalisation des différentes activités.
- Effectuer le suivi de l'accompagnement des entrepreneurs.
- Assurer la gestion des communications.
- S'occuper des contrats entre le Cabinet Créatif et les différents fournisseurs de service.
- Gérer les partenariats et les mandats des fournisseurs de service oeuvrant au projet Cabinet Créatif.
- Administrer le budget (factures, paiements, contributions financières) sous l'autorité du SDÉ.
- Présenter des recommandations au SDÉ qui découleront du présent mandat.
- Gérer la période de recrutement 2021

Description détaillée des services de La Piscine :

1. Coordination et logistique

- Assister aux réunions de coordination, de maillage, de suivi entre le SDÉ et La Piscine visant à la préparation, au bon déroulement et au suivi du parcours Cabinet Créatif.
- Assister aux réunions de coordination et de logistique avec les parties prenantes du parcours.
- Mettre à jour les 2 documents graphiques (Roue de la programmation et Cahier du participant) selon les documents originaux fournis par le SDÉ.
- Assurer les communications internes entre les entreprises et les coachs selon le déroulement du calendrier établi et incluant:
    - Les Formations (voir calendrier ci-dessous)
    - Les Ateliers à la carte (à déterminer)
    - Les Rencontres personnalisées avec les coachs et le comité d'experts (personnalisé pour chaque entreprise)
    - Les Événements. (voir calendrier ci-dessous)

Le SDÉ s'assurera de fournir les coordonnées de toutes les entreprises, fournisseurs, experts et coach impliqués dans le projet.

- Assurer la logistique en lien avec la réalisation des différentes activités et en respectant les budgets élaborés par le SDÉ et incluant:
    - La location des salles (excluant les salles du Rodier lorsque disponibles et incluses dans la présente offre)
    - La commande des boîtes à lunch

2. Gestion de l'accompagnement

- Faire le diagnostic des participants en collaboration avec les accompagnants.
- Préparer et valider le parcours d'accompagnement individuel de chaque entreprise en collaboration avec le SDÉ.
- Faire les suivis et les analyses des livrables transmis par les fournisseurs de services avec les entreprises.
- Assurer le suivi de l'accompagnement des entreprises.
- Produire le rapport d'accompagnement.

3. Gestion des communications

- Préparer la stratégie et le plan de communication, en collaboration avec le SDÉ.
- Administrer le site internet du Cabinet Créatif.
- Produire les contenus médias sociaux.
- Assurer le plan de contenus des réseaux sociaux.
- Faire appel aux fournisseurs de services requis pour la production de contenus (production vidéo, etc.)

4. Gestion des contrats et des ententes de services

- Gérer et actualiser l'ensemble des contrats de services professionnels en lien avec le parcours et selon un contrat type fourni avec le SDÉ. Faire valider les contrats par le SDÉ avant les signatures.
- Gérer l'ensemble des ententes entre les partenaires du Cabinet Créatif et la Ville de Montréal (Air Canada, Lavery, Sodec, Demers Beaulne). Les contrats seront émis selon un modèle type fourni par le SDÉ.
- Effectuer la reddition de compte auprès des différents partenaires. Faire valider avant remise auprès du SDÉ.

5. Administration du budget global

- Réceptionner l'ensemble des contributions financières des partenaires liées au projet.

- S’acquitter des factures et des dépenses en lien avec le projet à valider avec le SDÉ.
- Recevoir le paiement des entreprises participantes (750$ + Taxes x 20 entreprises) et l’administrer en fonction des postes de dépense identifiés.

6. Évaluation

- Recueillir sous la forme de sondage l’appréciation des entreprises après chacune des activités;
- Fournir un rapport sur le rendement de chacune des activités.
- Synthétiser les renseignements obtenus sous forme de tableaux.
- Formuler des recommandations à la Ville de Montréal pour s’assurer d’un encadrement dans les actions à entreprendre par les parties prenantes.
- Réaliser son mandat sous la supervision de représentants de la Ville.
- Fournir à la Ville de Montréal un rapport détaillé final.

Calendrier des formations et événements

DATE	ACCOMPAGNEMENT	DESCRIPTION
mi-mai 2021	Formation 1	Onboarding - Brise glace
Juin 2021	Comité de suivi 1	Ciblage du programme suite à l’autodiagnostic
Juin 2021	Formation 2	Présentation des cliniques
Juillet 2021	Formation 3	RH
Août 2021	Formation 4	Structure organisationnelle et intelligence d’affaires
Début septembre 2021	Comité de suivi 2	Suivi de l'alignement du parcours avec les objectifs visés et de la mission prévue
Septembre 2021	Formation 5	Aspects interculturels
Octobre 2021	Formation 6	Négociation
En continu dans le programme	Cliniques individuelles	20h par expertise (Juridiques, PI, Finances, Ressources à l’exportation, RH)

Décembre 2021	Comité de suivi 3	Suivi post mission
Décembre 2021		Fin de programme

Durée du mandat et échéancier

DATE	DESCRIPTIF
Avril 2021	Mise en place du calendrier de programmation
Mai 2021	Sélection et distribution des coachs et expert
Mai 2021	Présentation du rapport d'étape Diagramme de Gantt, échéancier
Décembre 2021	Présentation du rapport final préliminaire
Mars 2022	Approbation du rapport final
Avril 2022	Fin du mandat et présentation publique

Honoraires professionnels

Pour la réalisation du mandat décrit ci-haut, La Piscine chargera des honoraires professionnels d'une valeur forfaitaire de **125 000 $**.

Détails

POSTE	**TAUX HORAIRE**	**MONTANT TOTAL**
Coordination générale		
Gestion des Opérations		5000 $
Gestion des ententes fournisseurs		15 000 $
Coordination du programme	55$/h	27 000 $
Coordination logistique / événements	45$/h	14 000 $
Tenue de livre / comptabilité	50$/h	3000 $

Frais de bureau		1000 $
Coordination des communications		
Stratégie média et calendrier	45$/h	9000 $
Production de contenus	45$/h	5000 $
Gestion contractuelle		2000 $
Placement médias	Externalisé	10 000 $
Production vidéos	Externalisé	14 000 $
Gestion de l'accompagnement		
Gestion de l'accompagnement	65$/h	20 000 $

Modalités de paiement

Le paiement se fera en deux versements. 90 % suite à la présentation du rapport d'étape et la présentation d'une facture et 10 % en fin de mandat, suite au dépôt du rapport final et la présentation d'une facture. Les paiements seront effectués à condition que les travaux soient considérés conformes en tous points à ce qui avait été prévu au devis et au contrat de services professionnels.

Les expertises des équipes de La Piscine

Gestion des programmes et des partenariats (2 personnes) :

- Recrutement des entreprises participantes,
- Recrutement et coordination des coachs et experts,
- Exécution et suivi des activités d'accompagnement et d'animation,
- Coordination des outils de suivi du programme,
- Planification de l'échéancier et le suivi budgétaire,
- Développement et logistique des activités de connexion avec les partenaires,
- Veille stratégique, optimisation des programmes.

Gestion des communications (2 personnes) :

- Elaboration et mise en oeuvre de plan de communication et calendrier éditorial et gestion des budgets associés,
- Développement du ton et de l'image de marque,
- Production de supports de communications et de promotions : site internet, réseaux sociaux, communiqués de presse, infolettres, outils promotionnels sur le web, etc.);

et ce en relation avec les fournisseurs (relations presse, graphistes, imprimeurs, vidéastes etc.)

Coordination logistique et événements (1 personne) :

- Gestion de programmation,
- Organisation, préparation, installation et démontage d'événements
- Animation de communauté.

La Piscine

La Piscine est un OBNL créé en 2015 avec pour mission de catalyser et soutenir la première communauté dédiée au développement de l'entrepreneuriat du secteur des industries culturelles et créatives à Montréal et au Québec.

Depuis sa création, l'organisation a mis en place avec succès des programmes d'accélération visant à accompagner le développement d'entrepreneurs et d'entreprises culturels et créatifs à fort potentiel de croissance.

De plus, la Piscine offre des services adaptés aux entreprises privées et aux institutions publiques leur permettant de mobiliser les joueurs les plus innovants des industries créatives et culturelles pour résoudre leurs problématiques par l'élaboration de solutions pertinentes et efficaces.

La Piscine travaille présentement avec Gestion Georges Coulombe au développement du projet Rodier, le premier site dédié à l'entrepreneuriat culturel et créatif à Montréal.

Signatures

Approuvé par :

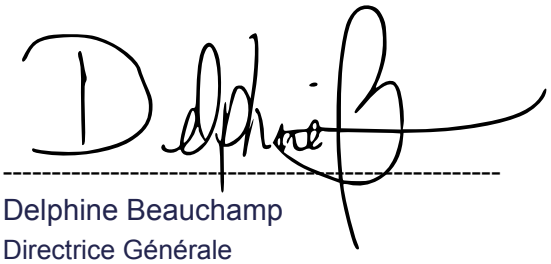

Delphine Beauchamp
Directrice Générale

26-03-21

Date

Accepté par :

Catherine Lareau
Commissaire au développement économique et au nom de Service du développement économique, Direction de l'entrepreneuriat Ville de Montréal

---

Date

CONVENTION DE SERVICES AVEC UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisée, aux fins des présentes en vertu du Règlement CG 06-006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

(ci-après nommée la **« Ville »**)

ET : **LA PISCINE,** personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est le 914 Rue Notre-Dame Ouest, Montréal, QC H3C 1J9, agissant et représentée par Mme Delphine Beauchamp, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'il le déclare

N° d'inscription T.P.S. : 796886281 RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1222870671 TQ0001

(ci-après nommé le **« Contractant »**)

Le Contractant et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « Partie » ou les « Parties ».

ATTENDU QUE le Contractant œuvre dans le domaine de l'accompagnement de l'écosystème entrepreneurial créatif;

ATTENDU QUE la Ville requiert les services du Contractant, lesquels sont plus amplement décrits à l'article 2 des présentes;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement au Contractant;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Annexe 1** » : Description de la prestation de service du Contractant soumis le 26 mars 2021

1.2 « **Responsable** » : La Directrice de l'entrepreneuriat du Service du développement économique de la Ville ou son représentant dûment autorisé.

1.3 « **Unité administrative** » : Le Service du développement économique

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services professionnels du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et de l'Annexe 1 jointe(s) aux présentes, pour la coordination et la logistique, la gestion des ententes partenaires et fournisseurs, la gestion et l'administration comptable du budget, les communications ainsi que la gestion et la coordination de l'accompagnement des entreprises du Cabinet Créatif de Montréal 2021

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

3.1 Le préambule et l'Annexe 1 font partie intégrante de la présente convention.

3.2 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

Nonobstant la date de sa signature, la présente convention prend effet le 1 mai 2021 et se termine lorsque le Contractant aura complètement exécuté ses services, mais au plus tard le 1 mai 2022

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville doit :

5.1 assurer au Contractant la collaboration du Responsable;

5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés comme exacts, à moins que le Responsable ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Responsable sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant;

5.4 lui verser les sommes prévues à l'article 8 de la présente convention.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

En considération des sommes qui lui sont versées par la Ville, le Contractant s'engage à :

6.1 exécuter les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Responsable et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant conserve le libre choix des moyens d'exécution de la présente convention;

6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et à l'Annexe 1;

6.3 assumer ses frais généraux tel le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;

6.4 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;

6.5 transmettre au Responsable, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Responsable, un rapport faisant état des services rendus, des coûts afférents, du respect des échéanciers et de la performance générale des activités;

6.6 n’offrir aucune prestation de service susceptible d’entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l’autorisation écrite de la Ville;

6.7 respecter les lois et les règlements en vigueur, se procurer tout permis ou toute licence exigée par les autorités compétentes et payer toutes les taxes et redevances qui pourraient être exigées en vertu de la présente convention;

6.8 rendre disponibles les ressources nécessaires à l’exécution de la présente convention, le recours à la sous-traitance est interdit sauf de manière accessoire et le Contractant s’engage à fournir l’essentiel des services à même ses propres ressources;

6.9 prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne de tout jugement ou toute décision qui pourrait être prononcée à son encontre, en capital, intérêts et frais, dans toute poursuite ou réclamation découlant directement des activités décrites dans la présente convention;

6.10 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention une copie de ses lettres patentes;

6.11 offrir l’accès sans discrimination à toute personne se prévalant des services offerts en vertu de la présente convention;

6.12 ne divulguer aucun des renseignements personnels recueillis aux fins des services rendus en vertu de la présente convention;

6.13 adresser toute communication à la Ville en français. Il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l’affichage du Contractant dans les locaux de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l’article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l’autre langue en termes de visibilité.

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU RESPONSABLE

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Responsable a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la présente convention;

7.2 refuser les travaux, rapports, prestations et tout autre document du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la présente convention ou des Annexes;

7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, rapports, prestations et tous autres documents aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

8.1 En contrepartie de l’exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s’engage à lui verser une somme maximale de cent vingt cinq mille dollars (125 000 $) couvrant tous ses honoraires ainsi que les autres dépenses inhérentes au projet incluant les honoraires des différents fournisseurs de service. Cette somme n’inclut toutefois pas les taxes et il incombe au contractant de les rajouter dans sa facturation.

8.2 Les honoraires prévus au présent article sont payables comme indiqué à l’Annexe 1.

Les factures du Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les

factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

8.3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder cent vingt-cinq mille dollars (125 000 $).

9.2 La prétention du Contractant selon laquelle ses services ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville. Aucune somme additionnelle ne sera versée à titre de taxes au Contractant. Le Contractant doit prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales à cet égard.

ARTICLE 10
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En considération des honoraires prévus à l'article 8.1, le Contractant :

10.1 cède à la Ville tous ses droits de propriété intellectuelle se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux;

10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits de propriété intellectuelle relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;

10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11
RÉSILIATION

11.1 La Ville peut mettre fin à la présente convention en tout temps. Le Responsable avise le Contractant par écrit de son intention de recommander à la Ville de mettre fin à la présente convention. À la réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Responsable tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des services rendus qui demeurent impayés à la date de l'avis du Responsable en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.

11.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS

Advenant la résiliation de la présente convention ou à l'arrivée de son terme, il est entendu que les dispositions nécessaires au respect des obligations souscrites par le

Contractant en vertu de la présente convention survivent à sa résiliation ou à l'arrivée de son terme.

ARTICLE 13
DÉFAUTS

13.1 Il y a défaut :

13.1.1 si le Contractant n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

13.1.2 si le Contractant fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

13.1.3 si l'administration du Contractant passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Contractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

13.1.4 si le Contractant perd son statut d'organisme sans but lucratif.

13.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 13.1.1, le Responsable avise par écrit le Contractant du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que le Contractant n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, le Contractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

13.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 13.1.2, 13.1.3 ou 13.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

13.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 13.2 ou 13.3, la Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable ou de l'événement selon le cas. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des articles 13.2 ou 13.3.

ARTICLE 14
ASSURANCES ET INDEMNISATION

14.1 Le Contractant doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux million dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

14.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par le Contractant ou par l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

14.3 Le Contractant s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. Le Contractant doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 15
REPRÉSENTATION ET GARANTIE

15.1 Le Contractant déclare et garantit :

15.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

15.1.2 que les services visés par la présente convention s'inscrivent dans le cadre de sa mission et qu'il a les compétences requises et les ressources pour les fournir;

15.1.3 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec la présente convention ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

15.1.4 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de céder tous ses droits de propriété intellectuelle prévus à l'article 10 de la présente convention;

15.1.5 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 16
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

16.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

16.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

16.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

16.4 **Représentations du Contractant**

Le Contractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

16.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux Parties.

16.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

16.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droits respectifs.

16.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

16.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile du Contractant

Le Contractant fait élection de domicile au 914 rue Notre Dame Ouest suite 400 H3C 1J9 Montréal, et tout avis doit être adressé à l'attention de Delphine Beauchamps. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

16.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, A LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Sainfon, Greffier

Le 29 e jour de mars 20 21

LA PISCINE

Par : _____
Delphine Beauchamps, Directrice Générale

Cette entente a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de …… 20__ (Résolution __.

ANNEXE 1

Cahier de charges

Mise en situation

Piliers de l'identité et du caractère distinctif de Montréal, les industries créatives et culturelles combinent, à la fois créativité, culture, technologie et innovation. Elles sont d'importants leviers de cohésion sociale et elles ont un haut potentiel de développement économique. Catalyseur de richesse et de rayonnement, elles représentent aujourd'hui à elle seule plus de 9,4 milliards de dollars en retombés économiques pour la métropole. C'est également plus de 100 000 emplois qui sont directement liés au secteur créatif et culturel.
Or, aujourd'hui les marchés sont de plus en plus complexes et sont en constante évolution. C'est pourquoi l'accès aux marchés internationaux demeure un défi sectoriel persistant afin de stimuler la croissance et assurer la pérennité des industries créatives et culturelles. Alors que la mondialisation des échanges et des produits s'accélère, le potentiel commercial de la créativité doit être localement mieux encadré.

Plusieurs raisons ont été identifiées comme frein à l'exportation des entreprises créatives et culturelles :

Tout d'abord, la multiplication des ressources à l'exportation vient complexifier le parcours lié à la commercialisation à l'international pour les entrepreneurs créatifs.

L'offre en exportation est également très segmentée; il y a les bourses à la mobilité, les remboursements de frais à l'exportation, le développement d'affaires payant, les missions commerciales ainsi que les différentes formes d'accompagnement. Rien ne consolide l'ensemble de cette offre à un seul endroit ou sous forme de parcours structurant pour les jeunes entreprises créatives.

De plus, l'accompagnement actuel offert pour l'exportation, notamment par le biais de missions commerciales, s'adresse à des PME de relativement grosses envergures et est peu adapté à la réalité d'entreprises créatives et culturelles de plus petite taille.

Plusieurs bilans de missions à l'international dénotent également le manque de préparation en amont des entreprises créatives à la commercialisation. Les bilans parlent d'importantes lacunes au niveau de la présentation et de la vente des produits et des services créatifs et culturels.

Mise en place d'un cadre adapté

Le Service du Développement Économique, appuyé d'Air Canada pour entreprise et du Gouvernement du Québec, ont décidé d'unir leurs expertises afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins formulés par le secteur créatif et culturel montréalais.

Selon nous, le renforcement des organisations et des entreprises créatives passe par le développement des compétences entrepreneuriales des entrepreneurs créatifs et culturels. La dimension d'accompagnement et de formation des entrepreneurs créatifs afin de permettre aux entreprises créatives et culturelles de se distinguer à l'international a donc été intégrée au sein de ce parcours entrepreneurial de la Ville de Montréal.

De plus, si en amont il faut assurer le développement de contenu original protégé et inculquer le réflexe de la valorisation de la propriété intellectuelle, les entrepreneurs créatifs doivent être outillés pour mettre en œuvre une telle approche. Ceci implique un soutien aux entrepreneurs dans tous les aspects de la gestion de la propriété intellectuelle, tant sur le plan de la protection que de la négociation de contrat. Cette dimension a donc également été intégrée au projet.
Ainsi, nous avons développé une initiative basée sur la formation, l'accompagnement et le coaching en exportation afin de mieux outiller annuellement 27 entrepreneurs créatifs et culturels montréalais dans leur démarche à l'international. L'initiative permet par le fait même de faciliter le parcours entrepreneurial des entrepreneurs créatifs en consolidant l'ensemble des ressources à l'exportation à un seul endroit.

Contexte spécifique

Tel que mentionné, le Cabinet Créatif a pour mission d'accompagner 20 entrepreneurs créatifs et culturels sélectionnés par un jury composé d'experts en entrepreneuriat créatif tout au long de leur processus de développement à l'international. Cette initiative d'un an s'articule autant sur la formation théorique en lien avec l'exportation que sur l'accompagnement pratique des entrepreneurs dans la prise de rendez-vous

qualifié sur les marchés visés. Le projet se clôture par une mission personnalisée sur mesure pour chaque entreprise en fonction du marché qu'elles auront ciblé.

Ainsi, le Cabinet Créatif fédère plusieurs acteurs du secteur créatif et du milieu entrepreneurial de Montréal, mettant en commun ressources et initiatives qui ensemble donnent naissance à un projet ambitieux et innovant. Mutualisation d'expertise, partenariat, développement de contenu, fédération d'acteurs et accompagnement théorique et pratique de long terme constituent la solution nécessaire au support à la commercialisation internationale des entreprises créatives et culturelles.

Composantes du parcours et méthodologie

Le projet propose aux entreprises sélectionnées un parcours d'accompagnement et de formation d'un an. Chaque participant bénéficiera d'un programme de formation générale axé sur les compétences de gestion nécessaire à toute taille d'entreprise en croissance : leadership, marketing, alignement stratégique des talents, présentation d'affaires, gestion des ententes partenariales, gestion du changement. Chaque participant pourra compléter son parcours par des ateliers pratiques à la carte en fonction d'un diagnostic d'exportation qui sera posé en début de parcours par La Piscine et le comité de suivi. Chaque participant bénéficiera de 40 heures d'accompagnement qui seront réparties auprès des intervenants nécessaires à leur croissance. Les ateliers s'articuleront davantage sur des compétences précises à renforcer : comptabilité, fiscalité, PI, marchés et secteurs distincts.

Ensuite, le parcours d'accompagnement se divisera en 5 volets d'apprentissage à travers lesquels, l'entreprise évoluera avec son accompagnateur. Le projet se clôture par une mission individuelle personnalisée pour chaque entreprise en fonction du marché qu'elles auront ciblé. Les heures seront réparties en fonction des besoins de chaque entreprise.

1) Préparer sa croissance
2) Cibler son marché
3) Définir ses stratégies
4) Se positionner sur le marché visé
5) Planifier sa mission et ses ventes

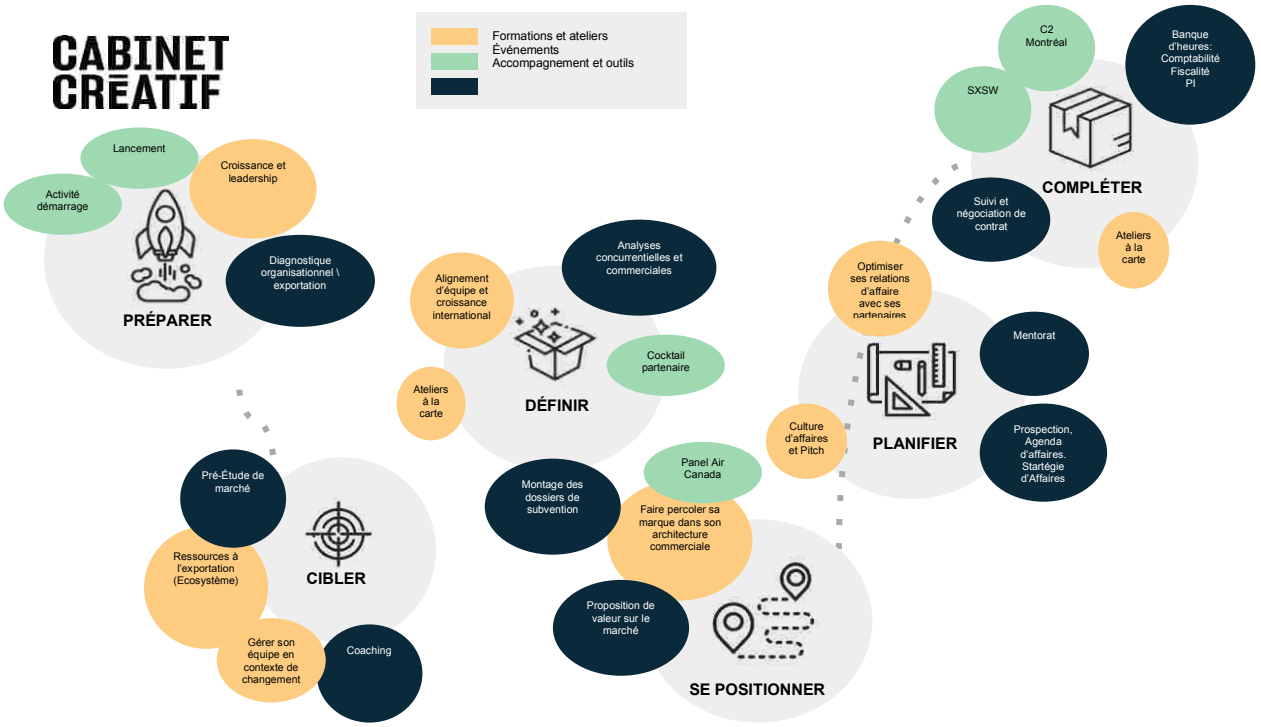

2.2 Objectif du projet

Le cabinet créatif a pour objectif de fournir des clefs de réussites et des outils à long terme aux entrepreneurs culturels et créatifs. Ce projet développé sur mesure pour les entreprises créatives vise à :

- Propulser les entreprises créatives et culturelles lors de leurs premières étapes à l'international ou amplifier le processus de commercialisation d'entreprises créatives déjà à l'international
- Optimiser en amont le déplacement des entreprises créatives sur les marchés étrangers
- Échanger les meilleures pratiques entre les entreprises créatives de toutes tailles en ce qui a trait à la commercialisation à l'international
- Faciliter la navigation de l'entrepreneur créatif à travers l'offre de support en exportation
- Amplifier l'offre actuelle en exportation en complémentarité aux programmes existants

Le mandat accordé à **La Piscine** a pour but d'épauler la Ville et ses partenaires dans la bonne réalisation du Cabinet Créatif en 2021 que ce soit autant du point de vue de la coordination que de l'accompagnement des entreprises créatives et culturelles sélectionnées.

La Ville de Montréal ne peut opérationnaliser l'ensemble du Parcours Cabinet Créatif seul et désir s'adjoindre d'un collaborateur qui saura à la fois s'arroger de manière diligente des tâches et responsabilités qui lui seront attitrées, pourra émettre les recommandations nécessaires au comité expert afin de toujours améliorer le contenu du parcours, et finalement pourra accompagner l'écosystème créatif qu'il desservira.

Objectifs du mandat

Sous la responsabilité de la Ville de Montréal, le mandat a pour objectif général de supporter le SDE dans la Coordination, la logistique, la gestion des partenariats, l'administration comptable, les communications ainsi que l'accompagnement des entreprises du Cabinet Créatif 2021. La Ville désire être dans une position de plus en plus stratégique et désire collaborer avec La Piscine qui pourra réaliser l'ensemble des tâches liées à l'opérationnalisation du Cabinet Créatif, viendra bonifier sa programmation et son rendement et finalement sera en mesure d'accompagner l'écosystème créatif.

Dans cette optique, le contractant devra globalement :

- Accompagner et représenter l'ensemble des entreprises dans l'évolution de leur parcours (indépendamment du coaching qui fera l'objet de convention distincte).
- La Piscine devra s'assurer en amont que chaque entreprise est outillée pour son départ en fonction de son niveau de préparation et de ses besoins (proposition de valeur, stratégie, vente et prospection)
- Coordonner l'ensemble des activités en lien avec le Cabinet Créatif (Formations générales, ateliers à la carte, rencontre entre les coachs et le comité de suivi, événements).
- S'occuper de la logistique en lien avec la réalisation des différentes activités (Salle, boîte à lunch et communication aux participants).
- S'occuper des contrats entre le Cabinet Créatif et les différents fournisseurs de service (à partir d'un format type qui lui sera remis).

- Gérer les partenariats du projet Cabinet Créatif (signature de convention, reddition de compte auprès des partenaires).
- Administrer le budget (factures, paiements, contributions financières) sous l'autorité du SDÉ.
- Présenter des recommandations au SDÉ qui découleront du présent mandat.

3. MANDAT DU CONSULTANT

3.1 Mandat détaillé

Cette section permettra de bien définir les tâches et responsabilités attendues de **La Piscine**.

En amont le SDÉ s'attend à ce que **La Piscine.**

S'approprie les étapes liées au projet;

Rencontre les différentes parties prenantes afin de mieux maitriser les spécificités liées au projet, leur rôle et leur mandat respectif;

Élabore l'échéancier des différentes activités qui se dérouleront pendant le parcours en collaboration avec la Ville de Montréal et finalise la programmation avec le SDÉ;

Trouve les salles où devront se dérouler les formations;

Participe activement au jumelage entre les entreprises sélectionnées et les coachs de façon transparente et en fonction du profil de l'entreprise. Il sera responsable de proposer des accompagnateurs pertinents pour les entreprises sélectionnées;

Développe des outils de communication interne permettant d'évaluer l'avancement de chaque entreprise à travers les différents volets d'apprentissage / étapes du participant;

Met sur pied une stratégie promotionnelle des activités du Cabinet Créatif et s'occupe de l'animation de sa communauté.

Élabore les outils de suivi de l'évolution de chaque entreprise dans le parcours du Cabinet Créatif et s'assure que leur accompagnement corresponde à leur attente et besoin.

3.2 Livrables attendus

Pour chacun des objectifs mentionnés précédemment, le consultant devra :

3.2.1 Coordination & logistique

Effectuer le lien entre le Cabinet Créatif et les différentes parties prenantes;

Coordonner l'ensemble des activités qui se dérouleront pendant le Parcours (Formations, ateliers, événements);

Trouver les salles nécessaires pour le bon déroulement de chacune des activités de formations incluant les ateliers à la carte;

Effectuer les communications internes auprès des participants, des partenaires et des fournisseurs de services. Une adresse courriel sera remise à la personne responsable;

Développer un courriel type de rappel aux événements;

S'occuper du traiteur (boîte à lunch) pour l'ensemble des activités de formation, incluant les ateliers à la carte;

Élaborer conjointement les ateliers pratiques avec les partenaires en fonction des besoins ciblés des participants;

Développer les outils didactiques (cahier des participants) pour les lauréats du Parcours;

Appuyer le SDÉ lors de la réalisation des gros événements (communication aux participants, lien Evenbrite, liste d'invitation, salles et traiteurs);

Émettre un rapport détaillé mensuellement des heures effectuées en lien avec le projet;

Totalité des heures : Coordination logistique (27 000 $) : 490 heures à 55 $ de l'heure = + ou – 10 heures par semaine Coordination communication (14 000$): 312 heures à 45 $ de l'heure = + ou 5 heures par semaine

3.2.2 Gestion des contrats et des ententes de service

Gérer l'ensemble des ententes entre les partenaires du Cabinet Créatif et la Ville de Montréal (Air Canada, Lavery, Sodec). Les contrats seront émis entre le partenaire et **La Piscine**. À partir d'un modèle type, **La Piscine** sera responsable d'effectuer la reddition de compte auprès des différents partenaires. Il sera responsable d'actualiser cette reddition de compte en fonction de ce qui sera demandé par le partenaire et de la valider avant remise auprès du SDÉ;

Gérer les différents contrats de service professionnel en lien avec le projet. Un contrat type lui sera fourni. Il sera responsable de l'actualiser en fonction du mandat de chacune des parties prenantes (Coach, Experts, formateurs). Il devra le faire valider par le SDÉ avant signature.

Gérer les ententes en lien avec les formations et le HEC

Totalité des heures : Gestion des ententes (frais administratif) = 5000 $ Ententes formation HEC= 15 000 $

3.2.3 Administration du budget global

Réceptionner l'ensemble des contributions financières des partenaires liées au projet;

S'acquitter des factures et des dépenses en lien avec le projet à valider avec le SDÉ. Une partie de l'argent reçu de la Ville de Montréal sert à s'arroger de cette tâche;

Recevoir le paiement des entreprises participantes (750$ + Taxes x 20 entreprises) et l'administre en fonction des postes de dépense identifiés.

Totalité des heures
Administration comptable (3000 $) : 60 heures

3.2.4 Gestion de l'accompagnement

Élaborer une stratégie d'accompagnement via un comité de suivi et produire l'échéancier associé**.**

Gérer l'accompagnement de l'ensemble des entreprises et s'assurer qu'ils sont outillés et prêt lorsque leur mission viendra;

Élaborer les outils de suivi de l'évolution de chaque entreprise dans le parcours du Cabinet Créatif et s'assure que leur accompagnement corresponde à leur niveau de préparation et besoin

Développer un guide pour le comité de suivi;

Faire le diagnostic des participants en collaboration avec les accompagnants

Préparer et valider le parcours d'accompagnement individuel de chaque entreprise en collaboration avec le SDÉ.

Faire les suivis et les analyses des livrables transmis par les fournisseurs de services avec les entreprises.

Assurer le suivi de l'accompagnement des entreprises.

Produire le rapport d'accompagnement.

Totalité des heures pour : Accompagnement 20 000 $ (65$ *310 heures +ou- 15 heures par entreprises**)**

3.2.5 Communication

Préparer la stratégie et le plan de communication, en collaboration avec le SDÉ.

Administrer le site internet du Cabinet Créatif.

Produire les contenus médias sociaux.

Assurer le plan de contenus des réseaux sociaux.

Faire appel aux fournisseurs de services requis pour la production de contenus (production vidéo, etc.)

Animer les réseaux du Cabinet Créatif et développer le contenu en lien avec ce dernier (capsule vidéo, GIF, stratégie média);

Totalité des heures pour :
Communication 40 000 $

3.2.6 Évaluation

Recueillir sous la forme de sondage l'appréciation des entreprises après chacune des activités;

Fournir un rapport sur le rendement de chacune des activités;

Synthétiser les renseignements obtenus sous forme de tableaux;

Formuler des recommandations à la Ville de Montréal pour s'assurer d'un encadrement dans les actions à entreprendre par les parties prenantes;

Réaliser son mandat sous la supervision de représentants de la Ville ;

Fournir à la Ville de Montréal un rapport détaillé final;

Indépendamment de ces livrables, **La Piscine** devra accompagner l'ensemble des participants dans leur cheminement, s'assurer qu'ils progressent bien et qu'ils n'éprouvent pas certaines difficultés avec leurs interlocuteurs (coachs et experts export). **La Piscine** sera le principal point de chute de tous les répondants. Cet accompagnement est indépendant du coaching qui fera l'objet d'un autre devis technique.

Frais de 1000 $ pour le matériel de bureau

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Afin de mesurer la performance et la pertinence de l'offre de service proposée par chacune des parties prenantes nous retiendrons les indicateurs de performance suivants mesurés tout au long du parcours et durant l'année suivant la fin des activités :

- Taux d’assiduité dans les activités;
- Création d’emplois;
- Augmentation des revenus;
- Augmentation du chiffre d’affaires à l’international;
- Développement des compétences des entrepreneurs par thématique;
- Nombre de nouvelles propriétés intellectuelles développées;
- Nombre de contrats signés à l’étranger ;
- Taux de satisfaction des entreprises.

Paiements

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de cent vingt-cinq mille (**125 000$) plus taxes.**

La somme sera remise à l'Organisme sur présentation de facture en deux paiements :

- Une facture initiale au montant de **quatre-vingt sept mille cinq cent dollars (87 500 $**) à la signature de la présente convention;

- Un versement final au montant de **trente-sept mille cinq cent dollars (37 500 $)** à la remise du bilan de la présente cohorte.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217953001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Accorder un contrat à La Piscine, pour un montant de 143 718, 75 $ incluant toutes taxes, pour des services professionnels de gestion, de coordination et d'accompagnement du parcours entrepreneurial, Le Cabinet Créatif (gré à gré avec un OBNL) - Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1217953001 - Service profesionnel La Piscine.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au Budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-12

Sabiha FRANCIS
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances-Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.15

2021/05/20 17:00

(1)

Dossier # : 1215006001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire , Division intelligence d'affaires et géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres avec la firme suivante : Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour de la fourniture de prestation de services de développement de tableau de bord QLik Sense Enterprise (lot 1 au montant de 474 823,76 $, taxes incluses - 2 soumissionnaires) et pour de la prestation de services d'ingénierie de la donnée Python (lot 2 au montant de 422 372,16 $, taxes incluses – 1 soumissionnaire) pour une durée de 24 mois, soit du 20 mai 2021 au 20 mai 2023, avec (2) deux options de prolongation de 12 mois pour chacun des lots - Appel d'offres public (21-18583).

Il est recommandé :
1. de conclure des ententes-cadres avec la firme désignée ci-après pour les deux (2) lots ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 24 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, de prestations de services pour la gestion de tableau de bord Qlik et système de gestion Python pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18583;

Firme	Description	Montant
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1 – prestation de services de développement de Tableau de bord Qlik	474 823,76 $
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2 – prestation de services pour la gestion des outils Python	422 372,16 $

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-24 23:51

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1215006001**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire , Division intelligence d'affaires et géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres avec la firme suivante : Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour de la fourniture de prestation de services de développement de tableau de bord QLik Sense Enterprise (lot 1 au montant de 474 823,76 $, taxes incluses - 2 soumissionnaires) et pour de la prestation de services d'ingénierie de la donnée Python (lot 2 au montant de 422 372,16 $, taxes incluses – 1 soumissionnaire) pour une durée de 24 mois, soit du 20 mai 2021 au 20 mai 2023, avec (2) deux options de prolongation de 12 mois pour chacun des lots - Appel d'offres public (21-18583).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal s'est dotée d'une vision pour les dix prochaines années, Montréal 2030, afin d'affronter les défis d'aujourd'hui et de mieux se préparer à ceux de demain. Les efforts mis en place par le Service des TI s'inscrivent directement dans cette lignée. La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux divers projets de transformation organisationnelle.
La Direction Gestion du territoire de la Ville, souhaite s'adjoindre les services d'une ou plusieurs firme(s) afin d'assurer la complémentarité de ses services pour de l'analyse, le développement et l'intégration de tableaux de bord Qlik Sense et de sa plate-forme analytique au sein des différents services et arrondissements de la Ville afin de prendre part à la réalisation de plusieurs projets et de prestations de services et de programmation multi -plateforme fonctionnelles orientée objet Python.

La Ville travaille actuellement sur plusieurs projets d'envergure simultanément. Pour ce faire, elle a un besoin temporaire de ressources supplémentaires.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé l'appel d'offres public 21-18583 en date du 20 janvier 2021. Cet appel d'offres a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) ainsi que dans *Le Journal de Montréal.*

Au total, cinq (5) addenda ont été publiés aux dates suivantes :

Addenda	Date	Description
1	2021-01-28	Demande pour exemplaire de copie certifiée et sur les limites de responsabilités du fournisseur.
2	2021-02-03	Précisions suite à des questions techniques.
3	2021-02-08	Précisions suite à des questions administratives.
4	2021-02-15	Précisions suite à des questions sur le formulaire de soumission et de qualification.
5	2021-02-16	Précisions suite à des questions sur les modalités de paiement de facturation.

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 23 février 2021. Un délai de 33 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission. La durée de la validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier, suivant leur ouverture.

Le présent dossier vise donc à conclure deux (2) ententes-cadres avec la firme suivante : Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour de la fourniture de prestation de services de développement de tableau de bord QLik Sense Enterprise (lot 1 au montant de 474 823,76 $, taxes incluses - 2 soumissionnaires) et pour de la prestation de services d'ingénierie de la donnée Python (lot 2 au montant de 422 372,16 $, taxes incluses – 1 soumissionnaire) pour une durée de 24 mois, soit du 20 mai 2021 au 20 mai 2023, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune. - Appel d'offres public (21-18583).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA 187655004 - Approuver la grille d'évaluation utilisée dans le cadre d'appels d'offres pour des prestations de services TI requis pour supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne deux ententes-cadres de prestation de services pour 1) la gestion de Tableau de bord (TdB) Qlik et 2) pour des services d'ingénierie et d'analyses d'affaires Python soit :
1) La prestation de service du lot 1 consiste à analyser, développer et intégrer l'outil de tableaux de bord et de la plate-forme analytique Qlik Sense au sein des différents services et arrondissements de la Ville en fournissant des experts en développement de tableaux de bord (TdB) et sur la manipulation de données géo-spatiales afin de prendre part à la réalisation de plusieurs projets définis selon le Service des TI.

2) La prestation de service du lot 2 consiste à fournir des services d'ingénierie de données, des analyses d'affaires, des analyses d'assurance qualité avec le langage de programmation multi-paradigme et multiplateformes Python doté d'une gestion automatique de la mémoire, d'un système de gestion d'exceptions, de conception, de développement et de déploiement de diverses tâches d’intégration de données (ex: nettoyage, fusion, agrégation, etc.) impliquant diverses sources de données (ex. : Base de données SQL et non-SQL, queues de messages, fichiers plats, APIs REST, etc.) ainsi que la réalisation de tâches d'entraînement et de déploiement de modèles en apprentissage automatique.

Le tableau ci-dessus décrit les deux (2) lots spécifiques ainsi qu'une nomenclature (non exhaustive) de principaux projets couverts :

Lots	Principaux projets ou initiatives
Lot 1 : Gestion de TdB et multiforme Qlik	70750 - Migration du bureau d'affaires (Finances et Approvisionnement) 70751 - Solutions en intelligence d'affaires pour services et arrondissements (SIASA)
Lot 2 : Ce lot permet d'effectuer des analyses d'affaires, des analyses d'assurance qualité avec le langage de programmation Python	70330 - Libération publique des données corporatives (données ouvertes) 70750 - Migration du bureau d'affaires (Finances et Approvisionnement) 70751 - Solutions en intelligence d'affaires pour services et arrondissements (SIASA)

Les prestations de services devant être rendues à la Ville seront définies de façon précise, par projet de prestation de services dans le temps, avec des livrables définis à l'avance selon les besoins spécifiques de la Ville.

Ces contrats pourraient bénéficier de deux (2) années de prolongation optionnelle. Les prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement seront ajustés selon l'indice des prix à la consommation (IPC). Si la Ville désire se prévaloir de la clause de prolongation, elle devra faire connaître son intention à l'adjudicataire, par écrit, au moins soixante (60) jours avant la date d'expiration du contrat et obtenir le consentement de ce dernier.

JUSTIFICATION

Sur un total de sept (7) preneurs du cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission, sur un ou plusieurs lots, soit 28% des preneurs, alors que cinq (5) firmes n'ont pas déposé de soumission. De ces cinq (5) firmes, deux (2) d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement.
Les raisons de désistement invoquées sont les suivantes :

- une (1) firme manque de temps/réalisations avec référence client;
- une (1) firme affirme ne pas avoir les ressources disponibles pour y répondre.

Les deux (2) soumissions déposées sont conformes d'un point de vue administratif.

L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et de critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 31 janvier 2019 (DA 187655004). Le résultat de cette évaluation se décline comme suit :

Lot 1 : Gestion des TdB Qlik

Pour ce lot, sur un total de deux (2) soumissionnaires, les deux (2) soumissionnaires sont déclarés conformes d'un point de vue administratif, alors qu'un (1) soumissionnaire est déclaré non conforme techniquement et qualitativement, à savoir la firme Keyrus Canada,

n'ayant pas atteint le seuil minimal requis de 70% comme note intérimaire.

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	76,3	2,66	474 823,76 $		474 823,76 $
Dernière estimation réalisée			900 000,00 $		900 000,00 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					(425 176,24 $) (47 %)

L'écart favorable entre l'adjudicataire et la dernière estimation s'explique de la façon suivante :

- le tarif horaire estimé a été effectué sur la base de l'historique des coûts génériques en matière de prestation de services professionnels et sur un nombre estimatif de 6000 heures sur 24 mois. Or, le profil recherché qui est très spécifique et pour lequel nous ne disposions pas d'historique s'est démarqué par un coût très compétitif.

Le présent contrat portant sur le lot 1 pourrait bénéficier de deux (2) années de prolongation optionnelle pour une somme approximative de 237 420,00 $ taxes incluses sur la base d'une projection de 3000 heures de prestation de service sur 12 mois. Le prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement sera ajusté selon l'indice des prix à la consommation (IPC).

Lot 2 : Python

Pour ce lot, une (1) soumission a donc été reçue et a été considérée conforme tout autant administrativement que techniquement et qualitativement, à savoir l'offre de CGI inc.

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	76,9	3,00	422 372,16 $		422 372,16 $
Dernière estimation réalisée			800 000,00 $		800 000,00 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					(377 627,84 $) (47 %)

L'écart favorable entre l'adjudicataire et la dernière estimation s'explique de la façon suivante :

- le tarif horaire estimé a été effectué sur la base de l'historique en général en matière de prestation de services professionnels et sur un nombre estimatif de 8000 heures sur 24 mois. Or, le profil recherché qui est très spécifique et pour lequel nous ne disposions pas d'historique s'est démarqué par un coût très compétitif.

Le présent contrat portant sur le lot 2 pourrait bénéficier de (2) années de prolongation optionnelle pour une somme approximative de 210 200,00 $, taxes incluses, sur la base d'une projection de 4000 heures de prestation de service sir 12 mois. Le prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement sera ajusté selon l'indice des prix à la consommation (IPC).

L'autorisation de l'*Autorité des marchés publics* (AMP) n'est pas requise dans le cadre de cet appel d'offres public. Après vérification, la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le *Registre des personnes inadmissibles* en vertu du *Règlement de gestion contractuelle* (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées au PDI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée des contrats. Les prestations de services professionnels seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment, selon la nature des projets et pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Toutes les stratégies proposées par l'adjudicataire devront tenir compte des standards sur l'accessibilité du Web, tels que définis par le *Gouvernement du Québec* , et qui s'intègrent au 2e défi de développement durable pour Montréal (Montréal équitable) visant à améliorer l'accès aux services et aux infrastructures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces deux (2) ententes avec CGI permettront au Service des TI de bénéficier notamment des impacts suivants :

- faciliter la migration du bureau d'affaires (Finances et Approvisionnement);
- permettre la libération publique des données corporatives (données ouvertes);
- améliorer les solutions en intelligence d'affaires pour les services et arrondissements (SIASA);
- augmenter la capacité interne pour ce genre d'expertise (technologies Qlik et langage Python);
- livrer des projets visant à consommer et analyser des données, et à livrer des projets d'intelligence artificielle et profiter pleinement de la valeur des données dont la Ville dispose, permettre ainsi de remplir les mandats de démocratisation et d'ouverture des données et de mieux positionner Montréal comme leader mondial en développement de technologies liées à l'intelligence artificielle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :
- Approbation du dossier par le CE : 5 mai 2021
- Approbation du dossier par le CM : 17 mai 2021
- Approbation du dossier par le CG : 20 mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Abdenour TAHRAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

José SIMON
conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514-953-8238
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Vincent DECROIX
chef de division - solutions d'affaires - systemes corporatifs

Tél : 514-872-4281
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ghayath HAIDAR
Directeur, gestion du territoire

Tél : 514-872-7710
Approuvé le : 2021-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information
Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2021-04-22

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1215006001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire , Division intelligence d'affaires et géomatique
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres avec la firme suivante : Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour de la fourniture de prestation de services de développement de tableau de bord QLik Sense Enterprise (lot 1 au montant de 474 823,76 $, taxes incluses - 2 soumissionnaires) et pour de la prestation de services d'ingénierie de la donnée Python (lot 2 au montant de 422 372,16 $, taxes incluses – 1 soumissionnaire) pour une durée de 24 mois, soit du 20 mai 2021 au 20 mai 2023, avec (2) deux options de prolongation de 12 mois pour chacun des lots - Appel d'offres public (21-18583).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

21-18583 PV.pdf
21-18583 Det_Cah.pdf
21-18583 Intervention LOT 1.pdf
21-18583 Intervention LOT 2.pdf
21-18583 LOT 1 Résultat Global.pdf
21-18583 LOT 2 Résultat Global.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdenour TAHRAOUI
Agent d'approvisionnement II
Tél : 5142404343

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 21-18583

No du GDD : 1215006001

Titre de l'appel d'offres : Prestation de services de développement de tableau de bord Qlik Sense Enterprise et prestation de services d'ingénierie de la donnée avec Python **LOT 1**

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 20 - 1 - 2021

Ouverture originalement prévue le : 23 - 2 - 2021

Ouverture faite le : 23 - 2 - 2021

Date du comité de sélection : 30 - 3 - 2021

Nombre d'addenda émis durant la période : 5

Date du dernier addenda émis : 16 - 2 - 2021

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 28,57

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Keyrus Canada Inc.	N'a pas obtenu la note minimale de passage à l'étape 2.

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 22 - 8 - 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 22 - 8 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Conseillers en Informatique et Gestion CGI Inc.	$ 474 823,76	√	1

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné indique que: UNE (1) firme n'avait pas de ressouces disponibles pour y répondre et UNE (1) autre firme manquait de temps et de qu'elle n'avait pas de réalisations avec référence client. Les autres firmes n'ont pas fourni de réponse.

Préparé par : Abdenour TAHRAOUI

Le 22 - 4 - 2021

21-18583 - Prestation de services de développement de tableau de bord Qlik Sense Enterprise et prestation de services d'ingénierie de la donnée avec Python LOT 1

FIRME	Présentation de l'offre de services TI 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires 15%	Expérience du coordonnateur des services 10%	Description des processus et méthodologies 20%	Qualité du centre d'expertise 20%	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques 20%	0 0%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Conseillers en Informatique et Gestion CGI Inc.	4,00	8,00	12,50	7,25	18,00	12,50	14,00		76,3	474 823,76 $	2,66	1
Keyrus Canada Inc.	2,75	7,00	11,50	8,25	11,25	7,00	15,75		63,5			Non conforme
0									-		-	
0									-		-	
0									-		-	
Agent d'approvisionnement	**Abdenour TAHRAOUI**											

Comité	
Date	mardi 30-03-2021
Heure	13h00
Lieu	Visio-conférence
Multiplicateur d'ajustement	10000
Facteur «K»	50

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 21-18583

No du GDD : 1215006001

Titre de l'appel d'offres : Prestation de services de développement de tableau de bord Qlik Sense Enterprise et prestation de services d'ingénierie de la donnée avec Python **LOT 2**

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 20 - 1 - 2021

Ouverture originalement prévue le : 23 - 2 - 2021

Ouverture faite le : 23 - 2 - 2021

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 5

Date du dernier addenda émis : 16 - 2 - 2021

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 14,29

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 22 - 8 - 2021

Date d'échéance révisée : 22 - 8 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Conseillers en Informatique et Gestion CGI Inc.	$ 422 372,16	√	2

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné indique que: UNE (1) firme n'avait pas de ressouces disponibles pour y répondre et UNE (1) autre firme manquait de temps et de qu'elle n'avait pas de réalisations avec référence client. Les autres firmes n'ont pas fourni de réponse.

Préparé par : Abdenour TAHRAOUI

Le 22 - 4 - 2021

21-18583 - Prestation de services de développement de tableau de bord Qlik Sense Enterprise et prestation de services d'ingénierie de la donnée avec Python LOT 2

FIRME	Présentation de l'offre de services TI 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires 15%	Expérience du coordonnateur des services 10%	Description des processus et méthodologies 20%	Qualité du centre d'expertise 20%	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques 20%	0 0%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Conseillers en Informatique et Gestion CGI Inc.	4,00	8,00	12,88	7,25	18,00	12,50	14,25		76,9	422 372,16 $	3,00	1
0									-		-	
0									-		-	
0									-		-	
0									-		-	
Agent d'approvisionnement	**Abdenour TAHRAOUI**											

Comité	
Date	mardi 30-03-2021
Heure	13h00
Lieu	Visio-conférence
Multiplicateur d'ajustement	10000
Facteur «K»	50

Liste des commandes

Numéro : 21-18583
Numéro de référence : 1442396
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Prestation de services de développement de tableau de bord Qlik Sense Enterprise et prestation de services d'ingénierie de la donnée avec Python (2 Lots)

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com NEQ : 1160358728	Madame Sophie Di Cienzo Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	**Commande : (1835147)** 2021-01-21 9 h 08 **Transmission :** 2021-01-21 9 h 08	3439020 - 21-18583 Addenda 1 QR/Modifications 2021-01-28 9 h 26 - Courriel 3443795 - 21-18583 Addenda 2 QR/Modifications 2021-02-03 13 h 22 - Courriel 3447322 - 21-18583 Addenda 3 QR/Modifications 2021-02-08 14 h 26 - Courriel 3452756 - 21-18583 Addenda 4 QR 2021-02-15 11 h 01 - Courriel 3454133 - 21-18583 Addenda 5 QR/Modifications 2021-02-16 14 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Keyrus Canada Inc 387A St Paul Ouest Montréal, QC, H2Y 2A7 NEQ : 1146926457	Monsieur Richard Durocher Téléphone : 514 554-5686 Télécopieur :	**Commande : (1835266)** 2021-01-21 10 h 24 **Transmission :** 2021-01-21 10 h 24	3439020 - 21-18583 Addenda 1 QR/Modifications 2021-01-28 9 h 26 - Courriel 3443795 - 21-18583 Addenda 2 QR/Modifications 2021-02-03 13 h 22 - Courriel 3447322 - 21-18583 Addenda 3 QR/Modifications 2021-02-08 14 h 26 - Courriel 3452756 - 21-18583 Addenda 4 QR 2021-02-15 11 h 01 - Courriel 3454133 - 21-18583 Addenda 5 QR/Modifications 2021-02-16 14 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
MOMENTUM TECHNOLOGIES INC. 825, boul. Lebourgneuf, bur. 412 Québec, QC, G2J 0B9 http://www.momentumtechnologies.ca NEQ : 1173994220	Monsieur Éric Pronovost Téléphone : 418 681-6363 Télécopieur : 418 681-7720	**Commande : (1835241)** 2021-01-21 10 h 06 **Transmission :** 2021-01-21 10 h 06	3439020 - 21-18583 Addenda 1 QR/Modifications 2021-01-28 9 h 26 - Courriel 3443795 - 21-18583 Addenda 2 QR/Modifications 2021-02-03 13 h 22 - Courriel

				3447322 - 21-18583 Addenda 3 QR/Modifications 2021-02-08 14 h 26 - Courriel 3452756 - 21-18583 Addenda 4 QR 2021-02-15 11 h 01 - Courriel 3454133 - 21-18583 Addenda 5 QR/Modifications 2021-02-16 14 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Nexeo Conseil Canada inc. 4 Place-Ville Bureau 300 Montréal, QC, H3B2E7 NEQ : 1174886235	Madame Jennifer Dulac Téléphone : 438 509-2411 Télécopieur :	**Commande : (1837321)** 2021-01-25 16 h 40 **Transmission :** 2021-01-25 16 h 40	3439020 - 21-18583 Addenda 1 QR/Modifications 2021-01-28 9 h 26 - Courriel 3443795 - 21-18583 Addenda 2 QR/Modifications 2021-02-03 13 h 22 - Courriel 3447322 - 21-18583 Addenda 3 QR/Modifications 2021-02-08 14 h 26 - Courriel 3452756 - 21-18583 Addenda 4 QR 2021-02-15 11 h 01 - Courriel 3454133 - 21-18583 Addenda 5 QR/Modifications 2021-02-16 14 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Société Conseil Groupe LGS (Montréal) 1 Place Ville-Marie Bureau 2200 Montréal, QC, H3B 3M4 http://www.lgs.com NEQ : 1142691709	Monsieur Mark Menard Téléphone : 438 931-0481 Télécopieur :	**Commande : (1839263)** 2021-01-28 9 h 38 **Transmission :** 2021-01-28 9 h 38	3439020 - 21-18583 Addenda 1 QR/Modifications 2021-01-28 9 h 38 - Téléchargement 3443795 - 21-18583 Addenda 2 QR/Modifications 2021-02-03 13 h 22 - Courriel 3447322 - 21-18583 Addenda 3 QR/Modifications 2021-02-08 14 h 26 - Courriel 3452756 - 21-18583 Addenda 4 QR 2021-02-15 11 h 01 - Courriel 3454133 - 21-18583 Addenda 5 QR/Modifications 2021-02-16 14 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur : 418 626-5464	**Commande : (1836796)** 2021-01-25 9 h 54 **Transmission :** 2021-01-25 9 h 54	3439020 - 21-18583 Addenda 1 QR/Modifications 2021-01-28 9 h 26 - Courriel 3443795 - 21-18583 Addenda 2 QR/Modifications 2021-02-03 13 h 21 - Courriel 3447322 - 21-18583 Addenda 3 QR/Modifications 2021-02-08 14 h 26 - Courriel 3452756 - 21-18583 Addenda 4 QR 2021-02-15 11 h 01 - Courriel 3454133 - 21-18583 Addenda 5 QR/Modifications 2021-02-16 14 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	TALAN 60 St Jacques St #7 Montréal, QC, H2Y 1L5 http://ca.talan.com NEQ : 1169006146	Monsieur Erwan LE CORVAISIER Téléphone : 514 583-9351 Télécopieur :	**Commande : (1842254)** 2021-02-02 18 h 39 **Transmission :** 2021-02-02 18 h 39	3439020 - 21-18583 Addenda 1 QR/Modifications 2021-02-02 18 h 39 - Téléchargement 3443795 - 21-18583 Addenda 2 QR/Modifications 2021-02-03 13 h 21 - Courriel 3447322 - 21-18583 Addenda 3 QR/Modifications 2021-02-08 14 h 26 - Courriel 3452756 - 21-18583 Addenda 4 QR 2021-02-15 11 h 01 - Courriel 3454133 - 21-18583 Addenda 5 QR/Modifications 2021-02-16 14 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.16

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1210154001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 95 000 $ au Groupe de ressources techniques Bâtir son quartier pour 2021 en vue de soutenir la mise en oeuvre d'un projet pilote d'acquisition collective d'un immeuble non résidentiel à des fins de maintien d'espaces de travail abordables pour les entrepreneurs / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :
1- d'accorder une contribution financière de 95 000 $ au Groupe de ressources techniques Bâtir son quartier pour 2021 en vue de soutenir la mise en oeuvre d'un projet pilote d'acquisition collective d'un immeuble non résidentiel à des fins de maintien d'espaces de travail abordables pour les entrepreneurs;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et l'organisme établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

4- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer cette convention pour et au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-24 23:37

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1210154001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 95 000 $ au Groupe de ressources techniques Bâtir son quartier pour 2021 en vue de soutenir la mise en oeuvre d'un projet pilote d'acquisition collective d'un immeuble non résidentiel à des fins de maintien d'espaces de travail abordables pour les entrepreneurs / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le présent projet est situé au 305 rue Bellechasse, dans le secteur Bellechasse, identifié par le Service du développement économique comme un pôle d'emploi et par le Service de l'urbanisme et de la mobilité comme un secteur de planification pour lequel un DAP, cahier A (justification), est planifié pour 2021. Ce secteur est destiné à devenir un écoquartier en menant une opération d'urbanisme exemplaire, en innovant en matière de transition écologique et en maximisant la maîtrise foncière publique des immeubles à développer.
La mise en vente du 305, rue de Bellechasse a été annoncée à l'été 2020 et a soulevé de nombreuses préoccupations puisque tous les locataires, artistes et non artistes, ont dû quitter le bâtiment qui est donc complètement vide à l'heure actuelle.

Suite au changement récent de propriétaire, un premier regroupement d'artistes s'est formé pour faire valoir ces mêmes préoccupations, demandant à la Ville la mise en place d'un plan d'action visant à protéger l'accès à des espaces de travail abordables et pérennes dans les quartiers centraux.

La situation du marché immobilier à Montréal est préoccupante pour certains entrepreneurs et organismes qui ont de la difficulté à trouver des locaux abordables dans les quartiers centraux pour y développer leurs activités (artistes, jeunes pousses, entreprises en démarrage, commerçants par exemple).

Dans ce contexte, PME MTL Centre-Est a le mandat de mettre sur pied un projet d'acquisition du 305, rue de Bellechasse pour le redévelopper, en concertation avec le milieu, afin d'en faire un lieu multi-services où se côtoieront lieux d'emplois, espaces culturels, centre d'innovation, espaces dédiés aux ateliers d'artistes et petites entreprises.

Aussi, le groupe de ressources techniques (GRT) Bâtir son quartier a déposé une offre d'achat pour l'acquisition du bâtiment. Celle-ci a été acceptée jusqu'au 6 juin 2021, il est question d'une offre d'achat exclusive. Il est prévu d'y accueillir des entreprises à la sortie

d’incubateurs, de la technologie, de l’économie sociale et des ateliers d’artistes.

Le présent dossier décisionnel a pour objet d'accorder un soutien financier non récurrent de 95 000 $ au GRT Bâtir son quartier afin de soutenir la mise en oeuvre d'un projet pilote d'acquisition collective d'un immeuble non résidentiel à des fins de maintien d'espaces de travail abordables pour les entrepreneurs et d'approuver un projet de convention à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L’enjeu de l’abordabilité des espaces de travail pour les entrepreneurs (artistes, entreprises d'économie sociale et solidaire, pépinières, commerçants, etc.) est largement présent depuis les dernières années, en particulier dans les quartiers centraux.
Le projet du 305 Bellechasse n’est donc pas un projet isolé mais davantage un cas typique de mobilisation du milieu et des besoins qui en découlent, qui se traduisent par le fait même en sollicitation du milieu envers la Ville et les autres paliers de gouvernement.

La situation est en effet complexe car reposant sur deux temporalités, à savoir:
- une très courte, celle du marché immobilier: vente rapide nécessitant une réactivité des acquéreurs tout en complexifiant le montage financier, visant l’abordabilité des espaces, alors que les prix de ventes ne cessent d’augmenter;
- une longue, celle du développement du plan d’affaires (montage financier et structuration juridique): les étapes de constitution de partenariats, de création d’entité(s) acquéreuse(s) et gestionnaire(s) puis des démarches financières, juridiques, requièrent un délai d’environ un an.

Le défi est donc de trouver les outils et moyens nécessaires pour réussir à réconcilier les deux temporalités suivantes, sans quoi les projets ne peuvent mathématiquement se concrétiser.

La contribution financière au GRT Bâtir son quartier permettra ainsi de soutenir un projet pilote d'acquisition collective dans de courts délais. Cette contribution financière permettra de compléter le montage financier du GRT lui permettant de développer le projet et entres autres de réaliser des études, vérifications diligentes et le développement du plan d’affaires du projet d’achat d’acquisition collectif, ceci afin de déposer une offre d'achat finale au promoteur en juin 2021.

Le soutien de ce projet aura une portée rétroactive puisque les études ont commencé au début avril 2021, soit avant l'approbation du projet de convention.

JUSTIFICATION

La question d'abordabilité des locaux est crucial pour le développement économique de Montréal et pour le soutien des entrepreneurs montréalais. Ce projet pilote permettra d'identifier l'ensemble des étapes requises pour mettre en oeuvre un projet d'acquisition collective afin d'offrir des locaux abordables aux entrepreneurs. Cela permettra d'outiller la Ville de Montréal et l'ensemble des acteurs concernés par ce type de projets pour reproduire facilement ce modèle d'affaires dans le futur.

Ce soutien financier intervient dans le cadre de la mesure 7 (un développement du territoire adapté à l'économie de demain) du plan de relance économique 2021 "agir maintenant pour préparer la relance".

Ce programme vient également mettre en oeuvre l'axe 2 du plan d'action Bâtir Montréal de la stratégie économique "Accélérer Montréal".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier décisionnel, il y a lieu d'autoriser une dépense maximale non récurrente de 95 000$ pour l'année 2021. Les crédits requis sont prévus au budget régulier du Service du développement économique (SDÉ) et proviennent de l'enveloppe de 50 M$.
Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet pilote d'acquisition collective vise à offrir des locaux abordables dans un quartier central de la Ville de Montréal. Cela permet de soutenir les entrepreneurs qui contribuent à la vitalité des quartiers et donc à la qualité des milieux de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas soutenir le projet pilote de Bâtir son quartier empêchera la Ville de Montréal et les acteurs impliqués dans le développement de projets d'acquisition collective de documenter, d'expérimenter et de reproduire facilement ce modèle d'affaires à d'autres opportunités similaires.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la COVID-19 n'est prévu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution financière comporte des modalités relatives à la visibilité de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation d'études requises pour la poursuite du projet : mai 2021.

Dépôt d'une offre d'achat finale par Bâtir son quartier : juin 2021.

Reddition de compte à fournir à la Ville de Montréal : juillet 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre GAUFRE
Conseiller en développement économique

Tél : 514 872 8522
Télécop. : 000 000 0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-15

Josée CHIASSON
directeur - mise en valeur des poles economiques

Tél : 514-868-7610
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2021-04-22

Projet d'acquisition - 305, rue de Bellechasse

Demande de soutien financier pour la vérification diligente

Mars 2021

1. Contexte de la demande

PME MTL Centre Est a été mandaté par la Ville de Montréal afin de piloter la structuration des acteurs économiques et financiers, spécialisés en économie sociale, pour élaborer un projet conjoint d'acquisition du 305, rue Bellechasse.
A terme, ce projet permettra à la fois la pérennité des usages d'ateliers d'artistes, de maintenir l'offre de locaux abordables pour de jeunes entreprises et développer un pôle d'entreprenariat, de création et d'innovation au cœur de l'arrondissement Rosemont-la Petite-Patrie.

Cette démarche a pour objectif d'en inspirer d'autres à l'échelle des quartiers centraux de la Ville de Montréal. Dans un contexte où la valeur marchande des propriétés est en rapide croissance, où de plus en plus d'artistes, créateurs et petites entreprises ont du mal à absorber l'augmentation de leurs loyers et où paradoxalement, la résilience des quartiers passe par le maintien d'emplois, la création de circuits d'économie circulaire, le maillage d'entreprises technologiques avec des artisans ou des entreprises d'économie sociale, il importe que des pôles de type multi services puissent voir le jour.

Pour la réalisation de ce mandat, PME MTL Centre-Est a sollicité Bâtir son quartier, organisme reconnu dans le milieu de l'immobilier dont la mission est d'offrir des services en développement et réalisation de projets immobiliers (résidentiel, commercial) ainsi qu'en gestion immobilière et administrative. L'organisme a déposé une offre d'achat au propriétaire actuel de l'immeuble au montant de 14M$. Si toutes les conditions sont rencontrées (vérification diligente et financement), l'acquisition de la propriété devrait pouvoir se faire à la fin du printemps 2021.

Bâtir son quartier sollicite, le Ministère de l'économie, le Service du développement économique de la Ville de Montréal, le service de la culture de la Ville de Montréal, l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie ainsi que la Caisse d'économie solidaire afin de financer une partie des honoraires professionnels liés à la vérification diligente (voir détail point 2).

2. Démarches d'acquisition et vérification diligente préalable

Dans le cadre de l'offre d'achat déposée, il a été convenu avec le Vendeur qu'une vérification diligente sera nécessaire à la fois pour produire les expertises nécessaires sur la propriété et préparer un plan d'affaires lié à l'acquisition et à la réalisation des travaux de rénovation et d'améliorations locatives **dans un délai de 120 jours**.

Une **première estimation des coûts des expertises représente 155 000 $ (toutes taxes incluses)**, soit près de 1% du coût d'acquisition et comprend honoraires professionnels suivants :

- Évaluateur (Juste valeur marchande pour résidentiel et non résidentiel)
- Analyse des titres sur la propriété
- Caractérisation matériaux contrôlés (amiante, moisissure, plomb, etc)

- Inspection, évaluation, analyse réglementaire, PFT architecture
- Inspection, évaluation génie structure
- Inspection, évaluation génie électromécanique
- Montage financier, négociations vendeur, coordination professionnelle
- Contingence

En plus de coordonner l'ensemble des professionnels impliqués dans l'élaboration d'un diagnostic sur la propriété, le GRT Bâtir son quartier sera en charge d'administrer les dépenses reliées à la vérification diligente.

3. Échéancier prévisionnel

PME MTL Centre-Est et Bâtir son quartier disposent d'un délai de 120 jours pour la réalisation des étapes suivantes :

Étapes	Date
Période de vérification diligente	Février-avril 2021
Production d'un programme fonctionnel et technique	Mars 2021
Montage financier et démarche financement	Février - avril 2021
Acquisition de la propriété	Mai-juin 2021

4. Parties prenantes

Des démarches ont été entreprises afin de fédérer des acteurs clés pour la mise en œuvre du projet. A ce jour, des entrepreneurs, ateliers d'artistes (Ateliers Belleville) et incubateurs et accélérateurs universitaires ont signifié leur intérêt à voir se développer le 305 rue Bellechasse, en concertation avec le milieu, en un lieu multi-services où se côtoieront lieux d'emplois, centre d'innovation et espaces dédiés aux ateliers d'artistes et petites entreprises.

5. Vision de développement préconisée

Le projet d'acquisition vise à développer en concertation avec la communauté, le 305, rue Bellechasse afin d'en faire un lieu multi-services où se côtoieront **lieux d'emplois et d'innovation**, espaces dédiés **aux ateliers d'artistes** et **entreprises**, espaces culturels, **commerces et** lieux de rencontres. Les zones d'emploi intégrées à même le tissu résidentiel et commercial des quartiers centraux constituent un atout indéniable pour Montréal tant en termes de développement économique que de développement durable, et ce à plusieurs égards.

Véritable lieu de convergence du quartier, le 305 Bellechasse se veut :

- **Innovant**, par le développement d'une zone d'emplois dynamique incluant des espaces de bureaux, un centre d'innovation et de recherche, et des services de soutien à l'entrepreneuriat pour les entreprises en démarrage et en croissance
- **Pluridisciplinaire**, avec une offre diversifiée incluant des commerces, des services de proximité et de commodité, ateliers d'artistes, un lieu de diffusion culturel, scientifique et créatif
- **Mixte**, véritable lieu de rassemblement où se fréquenteront quotidiennement artistes, entrepreneurs, chercheurs, résidents, visiteurs et artistes
- **Générateur d'impacts** sur la communauté et le territoire qu'il dessert.

6. Historique du bâtiment visé[1]

Construite en 1911, l'usine Catelli abrite la fabrication de pâtes alimentaires. Elle est typique des premières usines (briques, linteaux de pierre, fenestration importante). Le nom Catelli est encore visible sur la façade sur Drolet. En 1948, elle est rachetée par la famille Shiff qui y installe une manufacture de manteaux. L'usine ferme en 1997 et les grands espaces sont transformés en ateliers d'artistes. Rachetée en 2018 par des promoteurs immobiliers, le bâtiment illustre la problématique de la gentrification et de l'éviction des artistes des anciennes friches industrielles du Mile-End et de Rosemont.
En juillet 2019, l'OBNL Ateliers créatifs Montréal reçoit une subvention de la Ville de Montréal pour négocier un usufruit de 30 ans sur l'immeuble au complet pour les artistes. Les pourparlers avec les propriétaires n'ont pas abouti à l'entente espérée. Le financement promis par la Ville n'a donc pas été débloqué. Un compromis serait en cours de discussion: les propriétaires laisseraient un des quatre étages de la bâtisse aux artistes qui souhaitent rester. L'espace est insuffisant pour les 150 artistes qui occupaient le bâtiment. En 2020, en partenariat avec le Conseil des arts de Montréal, la Ville de Montréal bonifie son aide au milieu culturel en triplant le budget de la Subvention aux artistes en arts visuels et métiers d'art. Ce devrait être la première étape d'un plan d'action municipal global pour le développement et la pérennisation des ateliers d'artistes à Montréal.



[1] Memento - Ensemble pour la protection du patrimoine métropolitain

7. A propos de Bâtir son quartier

Plus de 40 ans à bâtir des quartiers solidaires

Depuis le début de ses interventions en 1976, Bâtir son quartier a coordonné la réalisation de 14 078 logements communautaires dans le cadre de 446 projets répartis sur l'ensemble du territoire de la région métropolitaine de Montréal, en plus de nombreux projets de centres de la petite enfance (CPE), de centres communautaires et d'installations pour des organismes communautaires et des entreprises collectives. Bâtir son quartier est une entreprise d'économie sociale qui accompagne les organismes et les ménages à faible ou modeste revenu dans la prise en charge collective de leurs conditions de logement et la création de milieux de vie solidaires. Pour ce faire, elle coordonne la réalisation de projets d'habitation et d'immobilier communautaire, développés principalement selon des formules coopératives ou à but non lucratif.

Au cœur de la mission : l'accompagnement visant la prise en charge individuelle et collective, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, le développement de milieux de vie solidaires, la revitalisation des quartiers et l'accroissement d'un parc immobilier collectif durable pour la société.

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
1210154001

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par madame Véronique Doucet, directrice du Service du développement économique, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution CG21 XXXX;

No d'inscription TPS : 121364749
No d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

ET : **GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES "BÂTIR SON QUARTIER"**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C38), dont l'adresse principale est le 2155, rue Saint-Patrick, Montréal (Québec) H3K 0B9, agissant et représentée par Assia Kada, présidente, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 1016934107 TQ0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 138678875RT0001

Ci-après, appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme coordonnateur et accompagnateur d'organismes et de ménages afin d'encourager la réalisation de projets d'habitation et d'immobilier communautaire, développés principalement selon des formules coopératives ou à but non lucratif et de permettre l'acquisition collective de biens immobiliers;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente Convention, prévoir les conditions qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule, l'Annexe 1 et l'Annexe 2 font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : les normes de visibilité mentionnées à l'article 4.4 de la présente Convention;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape et final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la directrice du Service du développement économique ou son représentant dûment autorisé.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet (ci-après le « **Projet** »).

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, il est entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir, à ses frais, toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français. Il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les locaux de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité.

4.4 Promotion et publicité

Faire état de la participation financière de la Ville, conformément aux dispositions concernant le Protocole de visibilité et d'affaires publiques (ci-après les « **Normes de visibilité** ») joint à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, il est entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville et ses représentants, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à leurs questions et leur fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives leur permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention. Les pièces justificatives originales et les registres afférents à la présente Convention devront être conservés par l'Organisme pour une période d'au moins six (6) ans après la Date de terminaison ou jusqu'au règlement des litiges et réclamations, s'il y a lieu, selon la plus tardive des deux dates;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, toute demande, tous recours ou toutes poursuites intentées contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11, et la tient indemne, en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seul toute la responsabilité à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.9 Communications des informations

L'Organisme doit fournir, sur demande, tous les rapports, comptes, dossiers ou documents de toute nature, relatifs à la présente Convention, à toute personne autorisée par la Ville afin qu'elle puisse les examiner, les vérifier et en prendre copie. Ces documents doivent demeurer disponibles pendant six (6) ans suivant la date de réclamation;

4.10 Clauses particulières

4.10.1 conserver son statut d'organisme sans but lucratif pendant toute la durée de la présente Convention. Par conséquent, l'Organisme s'engage à aviser la Ville dans les dix (10) jours de la perte de son statut d'organisme sans but lucratif;

4.10.2 respecter les dispositions de la Charte de la langue française applicables et promouvoir l'usage du français auprès de sa clientèle et de ses employés et avoir un message d'accueil en français;

4.10.3 à la demande de la Ville, participer à un processus d'assurance qualité, de suivi et d'évaluation.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de quatre-vingt-quinze mille dollars (95 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de soixante-dix mille dollars (70 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 $), au plus tard le 31 juillet 2021, suite à la réception de la reddition de compte du Projet (voir Annexe 1).

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

5.5 Respect des obligations

Aucun versement fait à l'Organisme ne constitue une reconnaissance du fait que ce dernier a respecté ses obligations en vertu de la présente Convention.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme ;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, salaire, honoraires, rabais ou avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versé à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.

6.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme fait défaut de respecter l'une ou plusieurs des obligations prévues à la présente Convention, après que la Ville l'ait avisée par écrit de remédier dans un délai de trente (30) jours, à un ou plusieurs défauts;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales;

7.1.5 si l'Organisme a, directement ou par l'entremise de ses représentants, présenté des renseignements faux, trompeurs ou incomplets à la Ville.

7.2 Dans le cas prévu au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 ou 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 Dans le cas prévu au sous-paragraphe 7.1.5, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès que la Ville a connaissance de l'événement;

7.5 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2, 7.3 ou 7.4, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme et même réviser le niveau de sa contribution financière.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet rétroactivement le 1er avril 2021, nonobstant les dates de signature par les Parties, et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 juillet 2021.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 11
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient tous les droits et a acquis de tout tiers, le cas échéant, lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 2155, rue Saint-Patrick, Montréal (Québec) H3K 0B9, et tout avis doit être adressé à l'attention de la présidente. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Véronique Doucet, Directrice

Le .....e jour de ..... 20__

GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES "BÂTIR SON QUARTIER"

Par : _____
Assia Kada, Présidente

Cette Convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le 20e jour de mai 2021 (Résolution CG …….).

ANNEXE 1

PROJET

Projet d'acquisition - 305, rue de Bellechasse

Demande de soutien financier pour la vérification diligente Mars 2021

1. Contexte de la demande

PME MTL Centre Est a été mandaté par la Ville de Montréal afin de piloter la structuration des acteurs économiques et financiers, spécialisés en économie sociale, pour élaborer un projet conjoint d'acquisition du 305, rue Bellechasse.
A terme, ce projet permettra à la fois la pérennité des usages d'ateliers d'artistes, d e maintenir l'offre de locaux abordables pour de jeunes entreprises et développer un pôle d'entreprenariat, de création et d'innovation au cœur de l'arrondissement Rosemont-la Petite-Patrie.

Cette démarche a pour objectif d'en inspirer d'autres à l'échelle des quartiers centraux de la Ville de Montréal. Dans un contexte où la valeur marchande des propriétés est en rapide croissance, où de plus en plus d'artistes, créateurs et petites entreprises ont du mal à absorber l'augmentation de leurs loyers et où par adoxalement, la résilience des quartiers passe par le maintien d'emplois, la création de circuits d'économie circulaire, le maillage d'entreprises technologiques avec des artisans ou des entreprises d'économie sociale, il importe que des pôles de type multi services puissent voir le jour.

Pour la réalisation de ce mandat, PME MTL Centre-Est a sollicité Bâtir son quartier, organisme reconnu dans le milieu de l'immobilier dont la mission est d'offrir des services en développement et réalisation de projets immobiliers (résidentiel, commercial) ainsi qu'en gestion immobilière et administrative. L'organisme a déposé une offre d'achat au propriétaire actuel de l'immeuble au montant de 14M$. Si toutes les conditions sont rencontrées (vérification diligente et financement), l'acquisition de la propriété devrait pouvoir se faire à la fin du printemps 2021.

Bâtir son quartier sollicite, le Ministère de l'économie, le Service du développement économique de la Ville de Montréal, le service de la culture de la Ville de Montréal, l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie ainsi que la Caisse d'économie solidaire afin de financer une partie des honoraires professionnels liés à la vérification diligente (voir détail point 2).

2. Démarches d'acquisition et vérification diligente préalable

Dans le cadre de l'offre d'achat déposée, il a été convenu avec le Vendeur qu'une vérification diligente sera nécessaire à la fois pour produire les expertises nécessaires sur la propriété et préparer un plan d'affaires lié à l'acquisition et à la réalisation des travaux de rénovation et d'améliorations locatives **dans un délai de 120 jours**.

Une **première estimation des coûts des expertises représente 155 000 $ (toutes taxes incluses)**, soit près de 1% du coût d'acquisition et comprend honoraires professionnels suivants :

- Évaluateur (Juste valeur marchande pour résidentiel et non résidentiel)
- Analyse des titres sur la propriété
- Caractérisation matériaux contrôlés (amiante, moisissure, plomb, etc)
- Inspection, évaluation, analyse réglementaire, PFT architecture
- Inspection, évaluation génie structure
- Inspection, évaluation génie électromécanique
- Montage financier, négociations vendeur, coordination professionnelle
- Contingence

En plus de coordonner l'ensemble des professionnels impliqués dans l'élaboration d'un diagnostic sur la propriété, le GRT Bâtir son quartier sera en charge
d'administrer les dépenses reliées à la vérification diligente.

3. Échéancier prévisionnel

PME MTL Centre-Est et Bâtir son quartier disposent d'un délai de 120 jours pour la réalisation des étapes suivantes :

Étapes	Date
Période de vérification diligente	Février-avril 2021
Production d'un programme fonctionnel et technique	Mars 2021
Montage financier et démarche financement	Février - avril 2021
Acquisition de la propriété	Mai-juin 2021

4. Parties prenantes

Des démarches ont été entreprises afin de fédérer des acteurs clés pour la mise en œuvre du projet. A ce jour, des entreprene urs, ateliers d'artistes (Ateliers Belleville) et incubateurs et accélérateurs universitaires ont signifié leur intérêt à voir se développer le 305 rue Bellechasse, en concertation avec le milieu, en un lieu multi-services où se côtoieront lieux d'emplois, centre d'innovation et espaces dédiés aux ateliers d'artistes et petites entreprises.

5. Vision de développement préconisée

Le projet d'acquisition vise à développer en concertation avec la communauté, le 305, rue Bellechasse afin d'en faire un lieu multi-services où se côtoieront **lieux d'emplois et d'innovation**, espaces dédiés **aux ateliers d'artistes** et **entreprises**, espaces culturels, **commerces et** lieux de rencontres. Les zones d'emploi intégrées à même le tissu résidentiel et commercial des quartiers centraux constituent un atout indéniable pour Montréal tant en termes de dével oppement économique que de développement durable, et ce à plusieurs égards.

Véritable lieu de convergence du quartier, le 305 Bellechasse se veut :

- Innovant, par le développement d'une zone d'emplois dynamique incluant des espaces de bureaux, un centre d'innovation et de recherche, et des Soutien à l'entrepreneuriat pour les entreprises en démarrage et en croissance
- Pluridisciplinaire, avec une offre diversifiée incluant des commerces, des services de proximité et de commodité, ateliers d'artistes, un lieu de diffusion culturel, scientifique et créatif
- Mixte, véritable lieu de rassemblement où se fréquenteront quotidiennement artistes, entrepreneurs, chercheurs, résidents, visiteurs et artistes
- Générateur d'impacts sur la communauté et le territoire qu'il dessert.

6. Historique du bâtiment visé[1]

Construite en 1911, l'usine Catelli abrite la fabrication de pâtes alimentaires. Elle est typique des premières usines (briques, linteaux de pierre, fenestration importante). Le nom Catelli est encore visible sur la façade sur Drolet. En 1948, elle est rachetée par la famille Shiff qui y installe une manufacture de manteaux. L'usine ferme en 1997 et les grands espaces sont transformés en ateliers d'artistes. Ra chetée en 2018 par des promoteurs immobiliers, le bâtiment illustre la problématique de la gentrification et de l'éviction des artistes des anciennes friche s industrielles du Mile-End et de Rosemont.

des anciennes friches industrielles du Mile-End et de Rosemont.

En juillet 2019, l'OBNL Ateliers créatifs Montréal reçoit une subvention de la Ville de Montréal pour négocier un usufruit de 30 ans sur l'immeuble au complet pour les artistes. Les pourparlers avec les propriétaires n'ont pas abouti à l'entente espérée. Le financement promis par la Ville n'a donc pas été débloqué. Un compromis serait en cours de discussion: les propriétaires laisseraient un des quatre étages de la bâtisse aux artistes qui souhaitent rester. L'espace est insuffisant pour les 150 artistes qui occupaient le bâtiment. En 2020, en partenariat avec le Conseil des arts de Montréal, la Ville de Montréal bonifie son aide au milieu culturel en triplant le budget de la Subvention aux artistes en arts visuels et métiers d'art. Ce devrait être la première étape d'un plan d'action municipal global pour le développement et la pérennisation des ateliers d'artistes à Montréal.



[1] Memento - Ensemble pour la protection du patrimoine métropolitain

7. A propos de Bâtir son quartier

Plus de 40 ans à bâtir des quartiers solidaires

Depuis le début de ses interventions en 1976, Bâtir son quartier a coordonné la réalisation de 14 078 logements communautaires dans le cadre de 446 projets répartis sur l'ensemble du territoire de la région métropolitaine de Montréal, en plus de nombreux projets de centres de la petite enfance (CPE), de centres
communautaires et d'installations pour des organismes communautaires et des entreprises collectives. Bâtir son quartier est une entreprise d'économie sociale qui accompagne les organismes et les ménages à faible ou modeste revenu dans la prise en charge collective de leurs conditions de logement et la création de milieux de vie solidaires. Pour ce faire, elle coordonne la réalisation de projets d'habitation et d'immobilier communautaire, développés principalement selon des formules coopératives ou à but non lucratif.

Au cœur de la mission : l'accompagnement visant la prise en charge individuelle et collective, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, le développement de milieux de vie solidaires, la revitalisation des quartiers et l'accroissement d'un parc immobilier collectif durable pour la société.

Reddition de compte :

Dans les 30 jours suivants la terminaison du Projet, l'Organisme doit remettre au Responsable une reddition de compte du Projet comprenant notamment :

- Une copie des études et de tout rapport réalisé à l'aide de la contribution financière;

- Le détail des frais encourus pour la réalisation du Projet;

- La liste de toutes les démarches mises en oeuvre depuis le début du Projet permettant le dépôt d'une offre d'achat final auprès du promoteur;

- Tout autre élément requis par le Responsable.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

· Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

· Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

· Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan;

· Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas po ssible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal.

· Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figu rent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

· S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participan ts au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

· Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

· Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

· Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

- Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

- Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

- Offrir au cabinet de la mairesse et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairedemontreal.ca/, section «**Communiquer avec nous»**.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

· Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

· Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

· Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

· Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

· Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

· Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

· Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

· Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

· Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

· Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

· Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

· Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

· S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

· Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;

· Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse;

· Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1210154001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Accorder une contribution financière de 95 000 $ au Groupe de ressources techniques Bâtir son quartier pour 2021 en vue de soutenir la mise en oeuvre d'un projet pilote d'acquisition collective d'un immeuble non résidentiel à des fins de maintien d'espaces de travail abordables pour les entrepreneurs / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SDE - 1210154001 - 2.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Prepose(e) au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-21

Laura VALCOURT
conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction des revenus

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.17

2021/05/20 17:00

(1)

Dossier # : 1217102002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Division concertation et bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder une contribution financière au Centre de la montagne pour la réalisation de son projet Paroles de paysage dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, pour la somme maximale de 201 450 $, répartie du 25 mai 2021 au 30 avril 2024. Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Centre de la montagne à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 201 450 $ au Centre de la montagne afin de réaliser son projet Paroles de paysage, retenu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, pour la période du 25 mai 2021 au 30 avril 2024;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et le Centre de la montagne, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier pour une période de trois ans, se terminant le 30 avril 2024;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-22 08:00

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217102002**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Division concertation et bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder une contribution financière au Centre de la montagne pour la réalisation de son projet Paroles de paysage dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, pour la somme maximale de 201 450 $, répartie du 25 mai 2021 au 30 avril 2024. Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Centre de la montagne à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre de la montagne, organisme œuvrant sous la bannière Les amis de la montagne, offre depuis 1981 des services d'éducation à l'environnement et d'interprétation des patrimoines, des services récréatifs et des services d'accueil dans le parc du Mont-Royal et sur l'ensemble du territoire de la montagne.
Depuis plus de 30 ans, Les amis de la montagne, le Centre de la montagne et la Ville de Montréal ont établi un partenariat pour la mise en œuvre de plans, programmes et projets sur le Mont-Royal.

Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, le Centre de la montagne et Les amis de la montagne ont soumis un projet d'animation et de mise en valeur des patrimoines du mont Royal, intitulé *Paroles de paysages* , couvrant la période du 25 mai 2021 au 30 avril 2024. Ce projet a reçu l'approbation officielle du ministère de la Culture et des Communications (direction de Montréal).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0523 - Accorder un soutien financier de 772 000 $ au Centre de la montagne afin de réaliser son projet de demande de soutien à la mission pour la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2023 (GDD 1217102001 - décisions à venir du CM du 19 avril et du CG du 26 avril 2021)

CG20 0139 - Approuver un projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Centre de la montagne et Les amis de la montagne (CG15 0699) prolongeant la durée de la convention, pour une période d'un an, du 1er mai 2020 au 30 avril 2021

CG15 0699 - Accorder un soutien financier de total de 1 930 000 $ au Centre de la montagne et Les Amis de la montagne (Mont-Royal) inc., pour soutenir les activités de plein air, d'accueil, d'éducation à l'environnement, d'interprétation des patrimoines, de patrouille de conservation et d'entretien de la maison Smith, au parc du Mont-Royal, pour une période de 5 ans, du 1er mai 2015 au 30 avril 2020

DESCRIPTION

Le projet *Paroles de paysages* vise à offrir aux visiteurs des pôles d'animations sur trois sites emblématiques du Mont-Royal, tournés vers la lecture de paysages :

- Le secteur du Chalet du Mont-Royal et Belvédère Kondiaronk : Regard vers le sud, entre fleuve et montagnes.
- Le secteur du Belvédère du parc Tiohtià:ke Otsirakéhne : Regard vers le nord, la montagne habitée.
- Le secteur du Pavillon du Lac-aux-Castors : Regard intérieur, la Clairière, paysage aménagé.

Le projet se décline en deux volets :

- Des animations spécifiques *in situ* , offrant en chaque lieu des outils d'information, d'interprétation et de découverte du secteur.
- Une programmation de médiation culturelle saisonnière, invitant les usagers à la découverte de la diversité du patrimoine du Mont-Royal, incluant des spectacles, conférences, randonnées, visites guidées et activités familiales.

Ses objectifs principaux sont de :

1) **Émerveiller** en mettant en valeur le patrimoine culturel et naturel du Mont-Royal au moyen de la lecture de paysages.
2) **Mettre en lumière** les composantes du patrimoine culturel, dont le patrimoine immatériel.
3) **Mettre en valeur** la présence autochtone sur le territoire, notamment dans le cadre de la programmation visant le parc Tiohtià:ke Otsirakéhne.
4) **Sensibiliser** aux enjeux de conservation et à l'importance de l'écoresponsabilité et de l'engagement collectif.

Les fonds demandés serviront à financer le développement des contenus, des partenariats et des outils d'animation, le déploiement des activités d'animation et de programmation culturelle, ainsi que les frais de communication, de gestion et d'administration directement liés au projet.

Un rapport de reddition de compte sera déposé par l'organisme au plus tard le 30 septembre de chaque année et des rapports de suivis semestriels seront aussi déposés les 10 juin et 10 décembre de chaque année, selon les termes prévus à la convention de contribution financière.

JUSTIFICATION

Le projet *Paroles de paysages* permettra de mieux sensibiliser et mettre en valeur les patrimoines naturel et culturel du site patrimonial déclaré du Mont-Royal. Il s'agit d'un ajout important à la programmation habituelle du Centre de la montagne et des Amis de la montagne, qui permettra de développer de nouveaux contenus mettant notamment en valeur les études réalisées récemment sur le site patrimonial. Ces contenus pourront être intégrés à l'offre habituelle des deux organismes à l'issue du projet.
De plus, l'ajout d'une offre d'animation dans le parc Tiohtià:ke Otsirakéhne est une nouveauté qui permettra de mettre en valeur le patrimoine autochtone du site.

Le projet a été retenu et approuvé dans le cadre de l'Axe 1 - Patrimoine de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière, soit 201 450 $, sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 18-035 Partie 2019-2020 Entente Développement culturel 2018-2021 / Années antérieures CG18 0625.
Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, selon la répartition annuelle suivante :

Année	**Durée**	**Montant**
2021 (25 mai au 31 décembre)	7 mois	64 200 $
2022	12 mois	70 800 $
2023	12 mois	50 750
2024 (1er janvier au 30 avril)	4 mois	15 700 $
Total	**35 mois**	**201 450 $**

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.

Comme il s'agit de fonds reportés d'une entente précédente, la dépense de 201 450 $ est subventionnée à 0 $ par le ministère de la Culture et des Communications, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 201 450 $ et a fait l'objet des recommandations de crédit suivantes:

Recommandation de crédit	**Montant**
12-01.02.03.01-0398	10 832 $
13-01.02.03.01-0399	10 435 $
14-01.02.03.01-0400	180 183 $
Total	**201 450 $**

La convention prévoit deux versements par année, soit 66,7 % du montant le 1er mai de chaque année et 33,3 % le 1er janvier sur remise des rapports de reddition de compte à la satisfaction de la Ville, sauf la dernière année où un troisième versement de 10 % est retenu jusqu'à la remise du rapport de suivi couvrant les six derniers mois de la convention.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet présenté par le Centre de la montagne et Les amis de la montagne vise notamment la sensibilisation des visiteurs aux enjeux de conservation et à l'importance de l'écoresponsabilité et de l'engagement collectif. Ces actions contribuent au chantier "Mobilisation de la communauté montréalaise" du Plan climat 2020-2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet permettra de faire rayonner, auprès de la population montréalaise, québécoise et touristique, les patrimoines culturel, naturel et autochtone de cet attrait exceptionnel que constitue le site patrimonial du Mont-Royal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités grand public prévues au projet se dérouleront à partir de l'hiver 2022, et peuvent être adaptées selon l'évolution de la situation sanitaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes partenaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance visée pour approbation par le comité exécutif : 5 mai 2021
Séance visée pour approbation par le conseil municipal : 17 mai 2021
Séance visée pour approbation par le conseil d'agglomération : 20 mai 2021
Signature de la convention par la Ville de Montréal : mai 2021
Début du projet : 25 mai 2021
Fin du projet : 30 avril 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2021-04-09
Geneviève DORVAL-DOUVILLE	Daniel BÉDARD	

Conseillère en planification	Chef de division
Tél : 514-465-4434	**Tél :** 514 872-1642
Télécop. :	**Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Georges-Edouar LELIEVRE-DOUYON
Directeur
Tél : 514 872-7403
Approuvé le : 2021-04-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2021-04-21

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C8, agissant et représentée aux présentes par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006**;**

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

ET : **CENTRE DE LA MONTAGNE**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 1260, chemin Remembrance, Montréal, Québec, H3H 1A2, agissant et représentée par Mme Hélène Panaïoti, directrice générale, dûment autorisée aux fins de la présente convention telle qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 103019725
Numéro d'inscription TVQ : 10063655414
Numéro d'organisme de charité : 103019725RR0001

Ci-après, appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la présente convention (ci-après la « **Convention** ») s'inscrit dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2012-2015 entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications (ci-après le « **MCC** ») (ci-après l'« **Entente** »);

ATTENDU QUE le MCC et la Ville ont convenu que cette dernière assumerait la gestion de l'Entente;

ATTENDU QUE l'Organisme, oeuvrant sous la bannière Les amis de la montagne, a pour mission de protéger et mettre en valeur le mont Royal en privilégiant l'éducation à l'environnement et l'engagement de la communauté, et pour objet de promouvoir la conservation du mont Royal et d'offrir des services d'éducation relative à l'environnement et des services récréatifs sur le mont Royal;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'Entente, l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente Convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente Convention, prévoir les conditions qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule, l'Annexe 1 et l'Annexe 2 font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : les normes de visibilité mentionnées à l'article 4.4 de la présente Convention;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape et final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même

que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables et tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ou son représentant dûment autorisé.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet (ci-après le « **Projet** »).

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, il est entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés relatifs au Projet et les activités qui y sont reliées;

4.2.3 dans la mesure où la contribution financière accordée à l'Organisme en vertu de la présente Convention serait appliquée sur un projet de construction couvert par le Décret concernant la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (M-17.1, r.1.1) (ci-après le « **Décret** »), s'assurer d'appliquer les règles et les obligations découlant du Décret à la réalisation du Projet;

4.2.4 dans la mesure où le Projet pourrait nécessiter des interventions archéologiques sur le site patrimoine déclaré de Montréal et sur le site patrimoine déclaré du Mont-Royal, l'Organisme s'engage, en ce qui concerne ses propriétés, à prendre les mesures nécessaires afin que soient assurées la connaissance et la mise en valeur du potentiel archéologique des sites faisant l'objet de travaux, et ce, en vertu de la contribution financière prévue à la présente Convention;

4.3 Respect des lois

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français. Il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les locaux de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville et de celle du MCC, conformément aux dispositions concernant le Protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention et faire en sorte que ces documents reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et par le MCC par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. Tout écrit relatif au Projet doit être approuvé par le Responsable et par le MCC avant diffusion;

4.4.2 associer et inviter la Ville et le MCC aux différents événements concernant le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, il est entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte comprend un rapport de suivi semestriel, qui doit lui être remis au plus tard le 10 juin et le 10 décembre de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente convention et le 31 octobre pour la première année et les périodes du 1er

novembre au 30 avril et du 1er mai au 31 octobre pour les années subséquentes.

La Reddition de compte comprend aussi un rapport détaillé de reddition de compte qui doit être remis les 30 septembre 2022 et 2023 et doit couvrir la période comprise entre le 1er mai de l'année précédente et le 30 avril de l'année en cours.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel au plus tard le 30 septembre suivant la fin de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard au plus tard le 30 septembre suivant la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif,

transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable les états financiers de l'Organisme, le tout au plus tard le 30 septembre suivant la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, toutes demandes et recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation, demande, recours ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention.

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.9 Communications des informations

L'Organisme autorise la Ville à transmettre au MCC une copie de la présente Convention ainsi que, sur demande, toute information, financière ou autre, ou tout document concernant l'Organisme ou la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de deux cent un mille quatre cent cinquante dollars (201 450 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année **2021 :**

5.2.1.1 une somme maximale de soixante-quatre mille deux cents dollars (64 200,00 $) à la signature de la convention;

5.2.2 Pour l'année **2022 :**

5.2.2.1 une somme maximale de trente-deux mille cent dollars (32 100,00 $) le 1er janvier 2022, sur remise du rapport de suivi semestriel du 10 décembre 2021 et du rapport détaillé de reddition de compte à la satisfaction du Responsable;

5.2.2.2 une somme maximale de trente-huit mille sept cents dollars (38 700,00 $) le 1er mai 2022;

5.2.3 Pour l'année **2023 :**

5.2.3.1 une somme maximale de dix-neuf mille trois cent cinquante dollars (19 350,00 $) le 1er janvier 2023, sur remise du rapport de suivi semestriel du 10 décembre 2022 et du rapport détaillé de reddition de compte à la satisfaction du Responsable;

5.2.3.2 une somme maximale de trente et un mille quatre cents dollars (31 400,00 $) le 1er mai 2023;

5.2.4 Pour l'année **2024 :**

5.2.4.1 une somme maximale de dix mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars (10 990,00 $) le 1er janvier 2024, sur remise du

rapport de suivi semestriel du 10 décembre 2023 et du rapport détaillé de reddition de compte à la satisfaction du Responsable;

5.2.4.2 une somme maximale de quatre mille sept cent dix dollars (4 710,00 $) sur remise du rapport de suivi semestriel couvrant la période du 1er novembre 2023 au 30 avril 2024 à la satisfaction du Responsable.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, salaire, honoraires, rabais ou avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versé à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.

6.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 ou 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 avril 2024.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limites territoriales, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle relatifs le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1260, chemin Remembrance, Montréal, Québec, H3H 1A2, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Centre fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan – pavillon Duke, 4e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de ..... 20__

LE CENTRE DE LA MONTAGNE

Par :_____
Hélène Panaïoti, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 20__ (Résolution CG …….).

ANNEXE 1
PROJET

LE CENTRE DE LA MONTAGNE ET LES AMIS DE LA MONTAGNE :

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE PROJET PAROLES DE PAYSAGE DÉPOSÉ À L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

L'Organisme doit respecter le protocole de visibilité qui lie la Ville de Montréal au ministère de la Culture et des Communications du Québec.

En fonction de l'importance du soutien financier accordé et des impacts médiatiques du projet, il est essentiel de :

1. VISIBILITÉ

1.1. Développer et présenter au responsable du projet de la Ville une stratégie ou des actions de communication et en assurer la réalisation.

1.2. Faire approuver le positionnement des logotypes de tous les partenaires du projet à la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant toute publication.

1.3. S'assurer que tous les sous-traitants engagés respectent les obligations en matière de communication et de normes de visibilité ainsi que la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

2.1. Reconnaissance de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec

-Faire état de la contribution de la Ville et du gouvernement du Québec et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au projet.

-Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville (@MTL_Ville pour Twitter et @mtlville pour Facebook) et le gouvernement du Québec (@MCCQuebec pour Twitter et @mccquebec pour Facebook) pour leur soutien.

-Mentionner verbalement la participation financière de la Ville et du gouvernement du Québec lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.

-Apposer les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les outils de communication imprimés et numériques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le programme officiel, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, les objets promotionnels, etc.

Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule.

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville et du gouvernement du Québec n'est pas possible, l'organisme doit ajouter la phrase suivante : **Projet financé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec.**

-Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et du gouvernement du Québec et tous les documents où figurent les logos de la Ville et du gouvernement du Québec, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.

-S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville et du gouvernement du Québec en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaires principaux, ils devront être mis en évidence.

-Ajouter les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

-Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville et du MCC (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville et du gouvernement du Québec, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

-Lors d'une annonce importante impliquant la Ville et le ministère de la Culture et des Communications :

- inviter par écrit la mairesse et la ministre de la Culture et des Communications à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
- soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif et au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
- offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif et au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

1) Pour envoyer une invitation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif ou pour une demande de citation dans un communiqué ou un mot de la mairesse, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2) Pour envoyer une invitation au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications ou demander un mot de la ministre, écrivez à : ministre@mcc.gouv.qc.ca.
Dans les deux cas, il est important de préciser que le projet ou l'activité est subventionné(e) par le biais de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.3. Normes graphiques et positionnement à respecter

Sur tous les outils de communication (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.) :

-Logos : respecter les normes et règles d'utilisation du logo de la Ville et de celui du gouvernement du Québec disponibles sur : http://ville.montreal.qc.ca/culture/logos-et-signatures-graphiques

-Positionnement : respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville, du gouvernement du Québec et des autres partenaires.
De façon générale, le logo du gouvernement du Québec doit toujours se retrouver à l'extrême droite.

À NOTER : Afin de respecter le visuel convenu avec le ministère de la Culture et des Communications, les panneaux de chantier doivent être réalisés par la Ville. À cet effet, vous devez transmettre votre demande à visibilite@ville.montreal.qc.ca en indiquant qu'il s'agit d'un projet réalisé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.4. Publicité et promotion

-Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et au MCC, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média.

-Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications sur le site Internet du projet ou de l'événement.

-Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.

-Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement. La publicité sera fournie par la Ville.

-Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **30 jours ouvrables** à l'avance. Pour adresser une

demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré de la page 3 du présent document.

-Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminé) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.

-Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).

-Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

-Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

-S'assurer de la présence du logo de la Ville et du gouvernement du Québec dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics (autres que les événements médiatiques)

-Inviter la mairesse et la ministre de la Culture et des Communications à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

-Coordonner et effectuer le suivi des événements avec les deux cabinets politiques en avisant le responsable du projet de la Ville.

-Valider les règles protocolaires des deux cabinets en matière d'événements publics.

Pour joindre les cabinets politiques pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles ci-dessus, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par le biais de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.6. Bilan de visibilité

-Remettre au responsable du projet de la Ville en annexe au bilan, en format numérique :

- tous les outils de communication développés pour la publicité et l'information publique relative aux activités du projet ou de l'activité (ex : images des mentions, logos sur les affiches, etc);
- s'il y a lieu, une revue de presse incluant les mentions verbales ou écrites diffusées à la radio ou à la télévision, dans les journaux et imprimés de même que sur le web;
- s'il y a lieu, une photo des différents montages où figurent les logos de la Ville et du gouvernement du Québec (ex. : conférence de presse).

Pour faire approuver un texte ou un document, ou si vous avez des questions concernant la visibilité de la Ville de Montréal, veuillez adresser votre demande par courriel à : **visibilite@ville.montreal.qc.ca**

Si vous avez des questions concernant la visibilité gouvernementale ou l'application du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, veuillez communiquer avec : **visibilite@mcc.gouv.qc.ca**

PAROLES DE PAYSAGES : TROIS REGARDS SUR LA MONTAGNE

Projet présenté par le Centre de la montagne et Les amis de la montagne dans le cadre l'Entente sur le développement culturel de Montréal

Avril 2021

Avec leur projet *Paroles de paysages : Trois regards sur la montagne*, le Centre de la montagne, oeuvrant sous la bannière publique « Les amis de la montagne », vise à offrir aux visiteurs des pôles d'animation sur trois sites emblématiques du mont Royal, tournés vers la lecture des paysages de la montagne.

Les sites choisis et les thématiques abordées mettent en valeur, par l'observation directe, le patrimoine culturel et naturel du mont Royal :

1. **Le secteur du Chalet du Mont-Royal et Belvédère Kondiaronk : Regard vers le sud, entre fleuve et montagnes**
   À partir du point de vue du belvédère Kondiaronk, l'animation sera axée sur la mise en valeur des montérégiennes, le développement de Montréal, la création du parc du Mont-Royal et la place du mont Royal dans la ville. Elle mettra aussi en valeur le Chalet du Mont-Royal, son histoire, ses caractéristiques architecturales et la collection de peintures historiques.
2. **Le secteur du Belvédère du parc Tiohtià:ke Otsirakéhne : Regard vers le nord, la montagne habitée**
   L'observation du paysage permettra de mettre en valeur l'histoire et les aménagements marquants touchant le flanc Nord du mont Royal : les cimetières, Ville Mont-Royal (conçu par Frederick G. Todd), l'Université de Montréal (la couronne institutionnelle), le chemin de ceinture, et la création du parc du sommet Outremont. À partir du toponyme Tiohtià:ke Otsirakéhne et de l'œuvre *L'étreinte des temps,* l'animation retracera la présence autochtone sur le territoire du mont Royal. La biodiversité et les enjeux de conservation seront aussi abordés.
3. **Le secteur du pavillon du Lac-aux-Castors : Regard intérieur, la Clairière, paysage aménagé**
   La Clairière est un secteur emblématique du parc du Mont-Royal. L'observation à partir de différents points de vue fera découvrir comment les différents aménagements définissent le secteur. L'animation présentera la vision de Frederick Law Olmsted, l'aménagement du lac aux Castors et sa restauration, la construction du pavillon, l'aménagement des kiosques. Enfin, l'animation retracera les usages du secteur, principalement les loisirs hivernaux, et présentera la paléoécologie, la géomorphologie, et les caractéristiques écologiques du secteur.

Le projet permettra d'élargir la portée de l'animation et de la médiation culturelle déjà réalisée par Les amis de la montagne. Axé sur la diffusion de contenus plus fouillés sur divers patrimoines incluant le patrimoine autochtone, le projet se décline deux volets :

I. **Animations spécifiques in situ,** offrant en chaque lieu un accueil, de l'information, et des outils d'interprétation et de découverte du secteur. Trois unités mobiles seront développées afin de créer un pôle d'animation temporaire formel pour chaque site. Le concept de chaque unité invite à l'observation du paysage et est adapté aux caractéristiques de chaque lieu (accessibilité, espace disponible et ambiance, public présent, thématiques abordées, etc.)

Ces unités d'animation deviennent des lieux d'échange et de diffusion d'information et de point de départ pour des activités de découverte autonomes.

II. **Une programmation de médiation culturelle, invitant les usagers à** découvrir la diversité du patrimoine du mont Royal. La programmation, réalisée avec des partenaires culturels variés, viendra lier les patrimoines de la montagne. Cette programmation proposera des activités in situ ou numériques pouvant comprendre des spectacles, conférences, randonnées et visites guidées ou activités familiales.

OBJECTIFS

Le volet d'animation in situ cherche à rejoindre les visiteurs au cœur de leur expérience. Le volet de médiation culturelle vise à apporter un regard complémentaire par une programmation variée offertes avec des partenaires. Les objectifs principaux sont les suivants :

1) **Émerveiller** en mettant en valeur le patrimoine culturel et naturel du mont Royal au moyen de la lecture du paysage à l'aide de contenus fouillés sur les lieux et les thèmes emblématiques de la montagne
2) **Mettre en lumière** les composantes du patrimoine culturel, dont le patrimoine immatériel
3) **Mettre en valeur** la présence autochtone sur le territoire, notamment dans le cadre de la programmation visant le parc Tiohtià:ke Otsirakéhne
4) **Sensibiliser** aux enjeux de conservation et à l'importance de l'écoresponsabilité et de l'engagement collectif.

A ceux-ci s'ajoutent des objectifs spécifiques :

1) **Proposer une nouvelle offre d'animation dans le parc Tiohtià:ke Otsirakéhne :** Ceci vient répondre à un manque identifié et permettra d'évaluer et de mieux définir les besoins et potentiel du site.
2) **Développer de nouveaux partenariats,** particulièrement pour les volets touchant l'art public et la présence autochtone.

BUDGET – à compter du 25 mai 2021

BUDGET	TOTAL	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Conception et développement ▪ Concepts d'animation ▪ Développement des contenus ▪ Fabrication modules et matériel d'animation ▪ Développement de partenariats	78 500 $	51 000 $	18 500 $	9 000 $
Déploiement ▪ Animation ▪ Programmation culturelle ▪ Communications	96 000 $	32 000 $	32 000 $	32 000 $
Gestion de projet et administration	26 950 $	13 300 $	7 550 $	6 100 $
Grand total	**201 450 $**	96 300 $	58 050 $	47 100 $

CALENDRIER

L'entente couvrira la période de mai 2021 à avril 2024.

Étape du projet	An 1 : 2021-2022	An 2 : 2022-2023	An 3 : 2023-2024
Concept préliminaire des deux volets du projet	été / automne		
Élaboration des contenus pour l'animation in situ	été / automne		
Conception des unités mobiles	automne / hiver		
Fabrication des unités mobiles	automne / hiver		
Élaboration des partenariats et des contenus pour la médiation culturelle	automne / hiver		
Formation des éducateurs de l'animation in situ et de la médiation	automne / hiver		
Animations spécifiques in situ sur les trois sites et accueil du public	hiver	mai / été / automne / hiver	mai / été / automne / hiver
Programmation de médiation culturelle saisonnière	hiver	mai / été / automne / hiver	mai / été / automne / hiver

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Moyen d'action	Indicateur	Résultat ciblé
Unités mobiles et animation in situ Création de trois lieux formels temporaires, de rencontre, d'échange et de diffusion des connaissances avec les visiteurs du parc.	Nombre de jour d'animation (à compter de mai 2022)	140 jours
	Fréquentation / Personnes accueillies (sur la durée du projet)	15 000 visiteurs
Médiation culturelle Cette programmation proposera des activités in situ ou numériques pouvant comprendre de spectacles, conférences, randonnées et visites guidées ou activités familiales	Nombre d'événements réalisés (sur la durée du projet)	12 événements
	Nombre de partenariat (sur la durée du projet)	6 partenaires
	Fréquentation / Personnes accueillies (sur la durée du projet)	600 participants

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217102002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Division concertation et bureau du Mont-Royal
Objet :	Accorder une contribution financière au Centre de la montagne pour la réalisation de son projet Paroles de paysage dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, pour la somme maximale de 201 450 $, répartie du 25 mai 2021 au 30 avril 2024. Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Centre de la montagne à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds GDD #1217102002 .xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Immacula CADELY
Préposée au budget
Tél : 514 872-9547

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-14

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : (514) 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.18

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1218741001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'Addenda 1, à la convention initiale entre la Ville de Montréal et le Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé Inc. et La porte ouverte Montréal (CG20 0686), reportant la date de fin des conventions respectives au 31 juillet 2021 et accordant un soutien financier additionnel totalisant 150 000 $, soit 100 000 $ à Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé Inc., majorant le soutien de 100 000 $ à 200 000 $ et 50 000 $ à La porte ouverte Montréal le majorant de 50 000 $ à 100 000 $ - Approuver les projets de conventions à cet effet

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'Addenda 1 à la convention initiale (CG20 0686), entre la Ville de Montréal et le Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé Inc. et la Ville de Montréal et La porte ouverte Montréal, reportant la date de fin des conventions au 31 juillet 2021 et accordant aux deux organismes un soutien financier additionnel totalisant 150 000 $, soit un soutien additionnel respectif de 100 000 $ et de 50 000 $, majorant ainsi le soutien financier de 100 000 $ à 200 000 $ pour le premier organisme et de 50 000 $ à 100 000 $ pour le deuxième;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2021-04-23 16:17

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur général adjoint par intérim
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1218741001**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'Addenda 1, à la convention initiale entre la Ville de Montréal et le Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé Inc. et La porte ouverte Montréal (CG20 0686), reportant la date de fin des conventions respectives au 31 juillet 2021 et accordant un soutien financier additionnel totalisant 150 000 $, soit 100 000 $ à Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé Inc., majorant le soutien de 100 000 $ à 200 000 $ et 50 000 $ à La porte ouverte Montréal le majorant de 50 000 $ à 100 000 $ - Approuver les projets de conventions à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la prolongation des mesures hivernales, les projets des organismes Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé Inc. et La porte ouverte Montréal seront prolongés jusqu'au 30 juin 2021 pour tenir compte des besoins persistants. Cette prolongation implique une augmentation de dépense totalisant pour les deux organismes 150 000 $, soit 100 000 $ et 50 000 $ respectivement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0686 du 17 décembre 2020
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 371 525 $ à cinq différents organismes en soutien à leur offre en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri, dont 100 000 $ à Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé Inc. et 50 000 $ à La porte ouverte Montréal, dans le cadre de projets relatifs à l'initiative de subvention de Fondation AMC au titre du fonds COVID-19 d'aide communautaire pour populations vulnérables

DESCRIPTION

Les activités de ces deux projets seront modifiées et prolongées, entraînant ainsi une prolongation de la durée des projets. La prolongation des activités occasionnera également des coûts supplémentaires, d'où la bonification des demandes de budgets supplémentaires.

JUSTIFICATION

La prolongation des mesures hivernales s'est avérée nécessaire afin de répondre aux besoins persistants en matière d'hébergement d'urgence des sans abris

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'approbation du projet d'Addenda 1 aura un impact financier sur les conventions initiales. Un budget supplémentaire de 150 000 $ est nécessaire à ce dossier. Ce montant supplémentaire est prévu au Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS). Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. La dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Organisme	Projet	Soutien additionnel recommandé 2021	Soutien total avec soutien additionnel
La porte ouverte Montréal	« Ouverture 24h/7 »	50 000 $	100 000 $
Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé Inc.	« Ancien YMCA »	100 000 $	200 000 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette initiative s'inscrit dans le Chantier A du nouveau Plan climat 2020-2030 Pour une ville inclusive, résiliente et carboneutre : « Mobilisation de la communauté montréalaise »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du projet d'Addenda 1 permettra de prolonger l'offre de service au profit des populations vulnérables.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La prolongation des projets permettra d'amoindrir les effets néfastes de la pandémie auprès des populations les plus vulnérables. Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ces projets auront besoin de plus d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et les organismes devront s'entendre sur les ajustements souhaitables. Or, les clauses COVID-19, permettent la flexibilité nécessaire à cet effet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2021 Présentation au comité exécutif
Mai 2021 Présentation au conseil d'agglomération pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aissata OUEDRAOGO
Agent de recherche

Tél : 5148728849
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Ramana ZANFONGNON
Cheffe de division - Lutte contre la pauvreté et l'itinérance

Tél : 4383546851
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nadia BASTIEN
c/d diversite sociale
Tél : (514) 872-3510
Approuvé le : 2021-04-21

ADDENDA 1
Addenda Modèle général Covid-19

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après, appelée la « **Ville** »

ET : **CARREFOUR D'ALIMENTATION ET DE PARTAGE ST-BARNABÉ INC.**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 1475, avenue Bennett, Montréal, Québec, H1V 2S5, agissant et représentée par Mme Isabelle Piché, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 13207 4121 RT0001
Numéro d'inscription TVQ : 1011509343 DQ0001
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 0919720-09

Ci-après, appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également collectivement désignés dans le présent addenda comme les « **Parties** ».

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville accorde une contribution financière de 100 000 $ à Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé en soutien à la réalisation de son projet « Ancien YMCA », laquelle a été approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG20 0686 en date du 17 décembre 2020 (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme nécessite certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. La Convention initiale est modifiée à l'Article 5, intitulée **OBLIGATIONS DE LA VILLE** :

   - Au 1e paragraphe de la section 5.1, intitulée **Contribution financière,** en remplaçant « la Ville convient de lui verser la somme maximale de **CENT MILLE** dollars (**100 000** $) »;
     Par ce qui suit :
     « la Ville convient de lui verser la somme maximale de **DEUX CENT MILLE** dollars (**200 000 $**) »

2. La Convention initiale est modifiée à l'Article 5, intitulé **OBLIGATIONS DE LA VILLE** :

- Au 2e paragraphe de la section 5.2, intitulée **Versements**, en remplaçant :
  « un deuxième versement au montant de **DIX MILLE** dollars (**10 000** $), au plus tard le 31 mars 2021 »
  Par ce qui suit :
  « un deuxième versement au montant de **QUATRE VINGT DIX MILLE** dollars (90 000 $), à la signature du présent addenda;
  Et, par l'ajout de ce qui suit :
  un dernier versement au montant de **VINGT MILLE** dollars (**20 000** $), au plus tard le 31 juillet 2021 »

3. La Convention initiale est modifiée à l'Article 9, intitulé **DURÉE** au 1e paragraphe par le remplacement de ce qui suit : « mais au plus tard le 30 avril 2021 »
   Par ce qui suit :
   « mais au plus tard le 31 juillet 2021 »

4. La Convention initiale est modifiée en remplaçant au long de la Convention initiale la date du 30 avril 2021, notamment en 4.1.4. par celle du 31 juillet 2021.

5. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

6. Le présent addenda entre en vigueur à la date de la dernière signature.

LA PRÉSENTE CONVENTION A ÉTÉ SIGNÉE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, EN LA VILLE DE MONTRÉAL, PAR LES PARTIES À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Montréal, le e jour de 2021

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Montréal, le e jour de 2021

CARREFOUR D'ALIMENTATION ET DE PARTAGE ST-BARNABÉ INC.

Par : _____
Mme Isabelle Piché, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le jour de 2021 (résolution CG21).

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

GDD 1208741008

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **CARREFOUR D'ALIMENTATION ET DE PARTAGE ST-BARNABÉ INC.**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 1475, avenue Bennett, Montréal, Québec, H1V 2S5, agissant et représentée par Mme Isabelle Piché, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 13207 4121 RT0001
Numéro d'inscription TVQ : 1011509343 DQ0001
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 0919720-09

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec la pauvreté et l'exclusion sociale en aidant les populations défavorisées et vulnérables sur le plan de la sécurité alimentaire et de l'hébergement;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet, soit la demande de soutien avec la description du Projet, l'échéancier de ce dernier et la reddition de compte;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été

employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la directrice du Service de la diversité et de l'inclusion sociale ou son représentant autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : le Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet;

4.1.4 déposer un Rapport final sous forme projet le 20 janvier 2021 et un Rapport final à la fin du projet tenant compte des corrections et mises à jour et intégrant les commentaires de la Ville, le cas échéant;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille

dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **CENT MILLE** dollars (**100 000** $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de **QUATRE-VINGT-DIX MILLE** dollars (**90 000** $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de **DIX MILLE** dollars (**10 000** $), au plus tard le 31 mars 2021

Tel que spécifié en 4.1.4., un Rapport final sous forme projet est attendu au plus tard le 20 janvier 2021 et sous forme finale au plus tard le 30 avril 2021, un mois après la fin du projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La

Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 avril 2021.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de DEUX MILLIONS dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1475, avenue Bennett, Montréal, Québec, H1V 2S5, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de 2020

CARREFOUR D'ALIMENTATION ET DE PARTAGE ST-BARNABÉ INC.

Par : _____
Mme Isabelle Piché, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2020 (Résolution CG20 …….).

ADDENDA 1
Addenda Modèle général Covid-19

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après, appelée la « **Ville** »

ET : **LA PORTE OUVERTE MONTRÉAL**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 3535, avenue du Parc, Montréal, Québec, H2X 2H8, agissant et représentée par Mme Mélodie Racine, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 831334453 RT0001
Numéro d'inscription TVQ : 1166795675
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 811334453R001

Ci-après, appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également collectivement désignés dans le présent addenda comme les « **Parties** ».

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville accorde une contribution financière de 50 000 $ à La porte ouverte en soutien à la réalisation de son projet «Ouverture 24h/7», laquelle a été approuvée par le comité exécutif par la résolution CE20 2016 en date du 9 décembre 2020 (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme nécessite certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. La Convention initiale est modifiée à l'Article 5, intitulée **OBLIGATIONS DE LA VILLE** :

   - Au 1e paragraphe de la section 5.1, intitulée **Contribution financière,** en remplaçant « la Ville convient de lui verser la somme maximale de **CINQUANTE MILLE** dollars (**50 000** $) »;
     Par ce qui suit :
     « la Ville convient de lui verser la somme maximale de **CENT MILLE** dollars (**100 000 $**) »

2. La Convention initiale est modifiée à l'Article 5, intitulé **OBLIGATIONS DE LA VILLE** :

   - Au 2e paragraphe de la section 5.2, intitulée **Versements**, en remplaçant :

« un deuxième versement au montant de **CINQ MILLE** dollars (**5 000** $), au plus tard le 31 mars 2021 »

Par ce qui suit :
« un deuxième versement au montant de **QUARNTE CINQ MILLE** dollars (45 000 $), à la signature du présent addenda;

Et, par l'ajout de ce qui suit :
un dernier versement au montant de **DIX MILLE** dollars (**10 000** $), au plus tard le 31 juillet 2021 »

3. La Convention initiale est modifiée à l'Article 9, intitulé **DURÉE** au 1e paragraphe par le remplacement de ce qui suit : « mais au plus tard le 30 avril 2021 »

   Par ce qui suit :
   « mais au plus tard le 31 juillet 2021 »

4. La Convention initiale est modifiée en remplaçant au long de la Convention initiale la date du 30 avril 2021, notamment en 4.1.4. par celle du 31 juillet 2021.

5. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

6. Le présent addenda entre en vigueur à la date de la dernière signature.

LA PRÉSENTE CONVENTION A ÉTÉ SIGNÉE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, EN LA VILLE DE MONTRÉAL, PAR LES PARTIES À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Montréal, le e jour de 2021

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Montréal, le e jour de 2021

LA PORTE OUVERTE

Par : _____
Mme Mélodie Racine, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le jour de 2021 (résolution CG21).

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

GDD 1208741008

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LA PORTE OUVERTE MONTRÉAL**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 3535, avenue du Parc, Montréal, Québec, H2X 2H8, agissant et représentée par Mme Mélodie Racine, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 831334453 RT0001
Numéro d'inscription TVQ : 1166795675
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 811334453R001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec la pauvreté et l'exclusion sociale en aidant les populations défavorisées et vulnérables sur le plan de la sécurité alimentaire et de l'hébergement;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de

la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet, soit la demande de soutien avec la description du Projet, l'échéancier de ce dernier et la reddition de compte;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout

autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la directrice du Service de la diversité et de l'inclusion sociale ou son représentant autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : le Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet;

4.1.4 déposer un Rapport final sous forme projet le 20 janvier 2021 et un Rapport final à la fin du projet tenant compte des corrections et mises à jour et intégrant les commentaires de la Ville, le cas échéant;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de

CENT MILLE dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de CENT MILLE dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de CENT MILLE dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **CINQUANTE MILLE** dollars (**50 000** $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de **QUARANTE-CINQ MILLE** dollars (**45 000** $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de **CINQ MILLE** dollars (**5 000** $), au plus tard le 31 mars 2021

Tel que spécifié en 4.1.4., un Rapport final sous forme projet est attendu au plus tard le 20 janvier 2021 et sous forme finale au plus tard le 30 avril 2021, un mois après la fin du projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La

Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 avril 2021.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de DEUX MILLIONS dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 3535, avenue du Parc, Montréal, Québec, H2X 2H8, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de 2020

LA PORTE OUVERTE MONTRÉAL

Par : _____
Mme Mélodie Racine, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2020 (Résolution CE …….).

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218741001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Objet :	Approuver un projet d'Addenda 1, à la convention initiale entre la Ville de Montréal et le Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé Inc. et La porte ouverte Montréal (CG20 0686), reportant la date de fin des conventions respectives au 31 juillet 2021 et accordant un soutien financier additionnel totalisant 150 000 $, soit 100 000 $ à Carrefour d'alimentation et de partage St -Barnabé Inc., majorant le soutien de 100 000 $ à 200 000 $ et 50 000 $ à La porte ouverte Montréal le majorant de 50 000 $ à 100 000 $ - Approuver les projets de conventions à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1218741001 MTESS.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-20

Ronald ST-VIL
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-2999
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.19

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1214464004

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à SuccessFinder d'une durée de cinq ans pour l'administration d'un inventaire de personnalité pour le recrutement des emplois pompier et policier pour une somme maximale de 267 920,49$, taxes incluses - Appel d'offres public no. 21-18558 (1 soumissionnaire conforme)

Il est recommandé :
-d'accorder au seul soumissionnaire SuccessFinder, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels pour l'administration d'un inventaire de personnalité pour le recrutement des emplois pompier et policier pour une somme maximale de 267 920,49$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel no. 21-18558 (1 seul soumissionnaire);

-d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-04-27 11:27

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1214464004**

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à SuccessFinder d'une durée de cinq ans pour l'administration d'un inventaire de personnalité pour le recrutement des emplois pompier et policier pour une somme maximale de 267 920,49$, taxes incluses - Appel d'offres public no. 21-18558 (1 soumissionnaire conforme)

CONTENU

CONTEXTE

Les métiers de pompiers et de policiers sont exigeants et les modes d'interactions tant avec les collègues qu'avec les citoyennes et les citoyens sont omniprésents et requièrent de bonnes habiletés interpersonnelles. Pour ces deux emplois, une bonne stabilité émotive est nécessaire puisque les pompières et pompiers ainsi que les policières et policiers sont exposés à des situations particulièrement anxiogènes.
De plus, 950 candidatures par année doivent être évaluées dans le cadre de ces 2 emplois. Ainsi, il est essentiel de réduire le bassin à un coût peu élevé. Dans ce contexte, le Service des ressources humaines (SRH) prévoit une première étape d'évaluation permettant de s'assurer que les candidatures des emplois de pompiers et policiers répondent au profil de personnalité recherché spécifique à l'emploi postulé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0617 du 24 novembre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Les Systèmes d'information Ullix inc. pour l'administration et la gestion des résultats d'un inventaire de personnalité (OPQ32r), pour une somme maximale totale de 211 773 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

DESCRIPTION

Le contrat est d'une durée de cinq ans à compter de sa date d'entrée en vigueur.
La firme retenue devra proposer un inventaire de personnalité reconnu fidèle, valide et non discriminatoire permettant :

- de mesurer les traits de personnalité en lien avec les compétences des profils de pompier et policier;
- d'établir un profil de traits de personnalité spécifiques à l'emploi de pompier au Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM) et de générer un

rapport de résultats fournissant minimalement un pourcentage d'adéquation entre le profil du candidat et le "profil pompier";
- d'établir un profil de personnalité spécifique à l'emploi de policier au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et de générer un rapport de résultats fournissant minimalement un pourcentage d'adéquation entre le profil du candidat et le "profil policier". La personne responsable du projet ainsi que les personnes clés de l'équipe projet doivent être membres en règle de l'Ordre des psychologues du Québec.

L'objectif principal de cette première étape d'évaluation est de permettre aux spécialistes en acquisition de talents de pouvoir rencontrer en entrevue seulement les candidatures présentant le meilleur indice d'adéquation avec le profil de l'emploi ainsi que de disposer d'une information détaillée sur les traits de personnalité rattachées à chacune des compétences lors de l'entrevue permettant ainsi d'enrichir leur évaluation.

De plus, les connaissances de l'expertise n'étant pas évaluée lors de cette première étape, il nous est possible d'inviter des femmes et des personnes issues des minorités ethniques et visibles au processus de recrutement même si ces personnes ne disposent pas de la formation académique. Si elles réussissent le processus de dotation, elles pourront compléter la formation avant d'être embauchées. Par conséquent, l'inventaire de personnalité nous permet de répondre aux enjeux de diversité tant pour l'emploi pompier que pour celui policier.

JUSTIFICATION

Sur les 5 preneurs de cahiers des charges :

- 4 n'ont pas soumissionné.
- 1 seul soumissionnaire a postulé, a été jugé conforme administrativement et a obtenu la note de passage

Le résultat final est présenté dans le tableau suivant :

Soumission conforme	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final
SuccessFinder	82,3%	267 920,49 $	4,94
Montant estimé par le SRH avant de lancer l'appel d'offre	327 678,75$		
Écart entre l'adjudicataire et l'estimé du SRH	• 60 000,00$		
Écart exprimé en pourcentage	18%		

Le SRH a effectué un estimé en fonction des prix unitaires disponibles sur le marché sans connaître précisément l'étendue d'une baisse possible du coût unitaire, relativement à un volume d'achat important, ce qui peut expliquer la différence entre notre estimé et le montant de l'adjudicateur.

Les vérifications suivantes ont été effectuées et dans tous les cas, l'adjudicataire s'est avéré conforme, à ce titre, l'adjudicataire n'était pas inscrit:
- au Registre des entreprises non admissibles (RENA)
- dans la liste des personnes ayant contrevenu à la Politique de Gestion Contractuelle
- au registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle (RGC)
- dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)

De plus, tel qu'attendu, l'adjudicataire est inscrit au registre des entreprises du Québec (REQ) et a présenté une validation de conformité de la CNESST.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les prix de SuccessFinder présentés dans la section précédente reposent sur les estimés suivants :

Services	Quantité	Prix	Total
Administration de l'inventaire de personnalité	4750 pour 5 ans (950 par année)	60$ chacun	285 000,00$
Montant total hors taxes			285 000,00$
Montant total taxes incluses			327 678,75$

Nous n'avions pas estimé le coût pour 235 heures de mandats d'accompagnement pour calcul des normes sur une période de 5 ans puisque nous pensions qu'il serait peu probable d'utiliser autant d'heures pour effectuer cette tâche. La firme SuccessFinder a estimé avoir besoin de seulement 75 heures en mandat d'accompagnement principalement pour déterminer le profil d'adéquation pour l'emploi de policier et calculer les normes requises.

Ainsi, le contrat octroyé à la firme Successfinder s'élève à une somme maximale de 267 920.49$ taxes incluses représentant 244 647,12$ net des ristournes.

Pour 2021, le coût pour cette dépense, soit une somme de 37 191.821$ net de ristournes, a déjà été prévu lors de la confection du budget 2021 du Service des ressources humaines. En 2022 et jusqu'au 2025, un montant de 47 874.30$ net de ristournes sera priorisé dans le cadre de la confection du budget du Service des ressources humaines. Pour l'année 2026, un montant de 15 958.10$ net de ristourne sera priorisé dans le cadre de la confection du budget.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

Le Service de ressources humaines fait partie des services désignés comme une unité de soutien dans le règlement sur les dépenses mixtes d'administration générales de compétence d'agglomération (RCG 06-054).
Contrairement aux budgets des services de proximité, ceux des unités de soutien ne sont pas déterminés par une répartition (pourcentage) entre ceux de compétence d'agglomération ou de compétence locale. La participation de l'agglomération aux dépenses de l'ensemble des unités de soutien, dont fait partie le service des ressources humaines, se fait via un frais d'administration exprimé en dollars, chargé globalement en fonction des dépenses réelles totales d'agglomération.
.

La répartition de la dépense avant taxes se présente comme suit :

- Mai à décembre 2021 : 35 425,00$
- Janvier à décembre 2022 : 45 600,00$
- Janvier à décembre 2023 : 45 600,00$
- Janvier à décembre 2024 : 45 600,00$
- Janvier à décembre 2025 : 45 600,00$
- Janvier à mai 2026 : 15 200,00$

Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la décision d'octroyer le contrat était refusée ou reportée, certaines informations critiques relatives à la personnalité des candidates et candidats ne seraient pas disponibles. L'absence de ces informations pourrait affecter la qualité de l'embauche et, conséquemment, l'efficience de l'organisation. De plus, l'inventaire de personnalité étant déjà administré depuis 3 ans pour l'emploi de pompier, l'examen de connaissances a été retiré et permet de réduire considérablement le bassin de candidatures à rencontrer en entrevue. Le développement et l'administration d'un tel examen requiert un investissement de temps élevé et ne nous permet pas de répondre aux enjeux de diversité.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet permettra de faciliter le respect des valeurs précisées à la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal, approuvée par le comité exécutif le 28 septembre 2011 (CE11 1565).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Madalina ROSCA)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anjeza DIMO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine ÉTHIER
Chef de section dotation sécurité publique

Tél : 514 246-5620
Télécop. : 514 280-3680

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Simon LEFRANÇOIS
Directeur dotation et diversité en emploi

Tél : 514 872-2592
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Josée LAPOINTE
Directrice
Tél : 514 872-5849
Approuvé le : 2021-04-16

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1214464004

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à SuccessFinder d'une durée de cinq ans pour l'administration d'un inventaire de personnalité pour le recrutement des emplois pompier et policier pour une somme maximale de 267 920,49$, taxes incluses - Appel d'offres public no. 21-18558 (1 soumissionnaire conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

21-18558_PV.pdf 21-18558_DetCah.pdf 21-18558_Intervention.pdf

21-18558_RésultatComitéSélection.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Madalina ROSCA
Agente d'approvisionnement niv.II
Tél : 5148683727

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Elie BOUSTANI
Chef de section
Tél : 514 838-4519
Division : Service de l'approvisionnement, Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 21-18558 — No du GDD : 1214464004

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour un inventaire de personnalité (tests) pour le recrutement pompier et policier

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 25 - 1 - 2021

Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : 25 - 2 - 2021

Date du comité de sélection : 17 - 3 - 2021

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 19 - 2 - 2021

Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 20

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 24 - 8 - 2021

Date d'échéance révisée : 24 - 8 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
SuccessFinder Inc.	267 920,49 $	√	

Information additionnelle

Les motifs de non-participation sont : un (1) pour lequel la demande apparaît restrictive, et trois (3) qui n'ont pas répondu à notre demande.

Préparé par : Madalina Rosca — Le 21 - 4 - 2021

21-18558 - Services professionnels pour un inventaire de personnalité (tests) pour le recrutement pompier et policier

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Approche proposée 30%	Capacité de production et échéancier 20%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 15%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
SuccessFinder Inc.	4,00	9,00	27,33	16,33	13,67	12,00	82,3	267 920,49 $	4,94	1
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	**Madalina Rosca**									

Comité	
Date	mardi 17-03-2020
Heure	10 h 00
Lieu	Vidéoconférence

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	50

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 21-18558
Numéro de référence : 1441892
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels pour un inventaire de personnalité (tests) pour le recrutement pompier et policier

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
5149945849 546 Sainte-Madeleine Montréal, QC, H3K 2K9 NEQ : 1169688208	Madame Eva Verreault Téléphone : 514 994-5849 Télécopieur :	**Commande : (1837987)** 2021-01-26 14 h 25 **Transmission :** 2021-01-26 14 h 25	3438165 - 21-18558 Addenda 1 2021-01-27 11 h 24 - Courriel 3448455 - 21-18558 Addenda 2 2021-02-09 14 h 30 - Courriel 3454301 - 21-18558 Addenda 3 2021-02-16 15 h 18 - Courriel 3457935 - 21-18558 Addenda 4 2021-02-19 14 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AtmanCo inc. 1050 de la Montagne Bureau 400 Montréal, QC, H3G 1Y8 NEQ : 1173983553	Monsieur Ilias Belarbi Téléphone : 514 935-5959 Télécopieur :	**Commande : (1837946)** 2021-01-26 13 h 55 **Transmission :** 2021-01-26 13 h 55	3438165 - 21-18558 Addenda 1 2021-01-27 11 h 24 - Courriel 3448455 - 21-18558 Addenda 2 2021-02-09 14 h 30 - Courriel 3454301 - 21-18558 Addenda 3 2021-02-16 15 h 18 - Courriel 3457935 - 21-18558 Addenda 4 2021-02-19 14 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Brisson Legris & Associés 8329 St-Denis Montréal, QC, H2P 2G9 http://www.brissonlegris.com NEQ : 1172181837	Madame Tracy-Ann Lugg Téléphone : 514 381-6269 Télécopieur : 514 381-6260	**Commande : (1839022)** 2021-01-27 16 h 59 **Transmission :** 2021-01-27 16 h 59	3438165 - 21-18558 Addenda 1 2021-01-27 16 h 59 - Téléchargement 3448455 - 21-18558 Addenda 2 2021-02-09 14 h 30 - Courriel 3454301 - 21-18558 Addenda 3 2021-02-16 15 h 18 - Courriel 3457935 - 21-18558 Addenda 4 2021-02-19 14 h 51 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Coefficient RH 491 rue Bonaventure Trois-Rivières, QC, G9A2B6 NEQ : 1172075880	Madame Marili B Desrochers Téléphone : 514 222-2488 Télécopieur :	**Commande : (1844871)** 2021-02-08 8 h 42 **Transmission :** 2021-02-08 8 h 42	3438165 - 21-18558 Addenda 1 2021-02-08 8 h 42 - Téléchargement 3448455 - 21-18558 Addenda 2 2021-02-09 14 h 30 - Courriel 3454301 - 21-18558 Addenda 3 2021-02-16 15 h 18 - Courriel 3457935 - 21-18558 Addenda 4 2021-02-19 14 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ M2D Leadership 666, rue Sherbrooke Ouest bureau 1708 Montréal, QC, H3A 1E7 http://m2dleadership.com/ NEQ : 1169941672	Monsieur Claude Paquet Téléphone : 514 861-9344 Télécopieur :	**Commande : (1837585)** 2021-01-26 9 h 36 **Transmission :** 2021-01-26 9 h 36	3438165 - 21-18558 Addenda 1 2021-01-27 11 h 24 - Courriel 3448455 - 21-18558 Addenda 2 2021-02-09 14 h 30 - Courriel 3454301 - 21-18558 Addenda 3 2021-02-16 15 h 18 - Courriel 3457935 - 21-18558 Addenda 4 2021-02-19 14 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1214464004

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à SuccessFinder d'une durée de cinq ans pour l'administration d'un inventaire de personnalité pour le recrutement des emplois pompier et policier pour une somme maximale de 267 920,49$, taxes incluses - Appel d'offres public no. 21-18558 (1 soumissionnaire conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1214464004 - Contrat serv. prof. SuccessFinder.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anjeza DIMO
Préposée au budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier - HDV
Tél : 514-872-4764

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Luis Felipe GUAL
Conseiller budgétaire

Tél : 514-872-9504
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier - HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.20

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1213838001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois du contrat conclue avec La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal selon les clauses de l'appel d'offres public 17-16525. Le montant estimé pour la période de prolongation est de 80 482.50 $ (taxes incluses), ce montant faisant partie du montant total du contrat initial de 308 723,28 $ (taxes incluses), n'ayant pas été utilisé complètement.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la prolongation du contrat conclue avec La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée pour une période de douze (12) mois, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 17-16525 (CG18 0220). Le montant total estimé pour la période de prolongation est de 80 482.50 $ (taxes incluses), ce montant faisant partie du montant total du contrat initial de 308 723,28 $ (taxes incluses), n'ayant pas été utilisé complètement.

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-04-27 11:39

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1213838001**

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois du contrat conclue avec La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal selon les clauses de l'appel d'offres public 17-16525. Le montant estimé pour la période de prolongation est de 80 482.50 $ (taxes incluses), ce montant faisant partie du montant total du contrat initial de 308 723,28 $ (taxes incluses), n'ayant pas été utilisé complètement.

CONTENU

CONTEXTE

Le 26 avril 2018, un contrat a été conclue avec La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 308 723,28 $ (taxes incluses). Ce contrat prévoit deux options de prolongation d'une durée de douze (12) mois. Le présent dossier a pour objet d'exercer une première option de prolongation pour une période de douze (12) mois, selon les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 17-16525.

En date du 2021-03-23, le contrat a été consommé en proportion de 53 %, représentant un montant total de 187 719.81 $ (taxes incluses).

La compagnie La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée a confirmé l'acceptation de prolonger le contrat initial pour une période supplémentaire de douze (12) mois. La prolongation sera effective pour la période du 26 avril 2021 au 25 avril 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0220 – 26 avril 2018 – Accorder un contrat à La Boutique du Plongeur (Triton) ltée pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 36 mois avec deux options de renouvellement de 12 mois, pour une somme maximale de 308 723,28 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16525 (1 soum.).

DESCRIPTION

Ces équipements sont localisés dans cinq sites afin de répondre efficacement aux besoins de réapprovisionnement de cylindres pour l'ensemble des casernes, soit trois casernes, la Division des services techniques et le Centre de formation du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

JUSTIFICATION

À ce jour, le SIM se déclare satisfait des services fournis par La Boutique du Plongeur (Triton) ltée, notamment au niveau du service à la clientèle offert.
Avant d'entamer l'analyse proprement dite de l'éventuelle prolongation du contrat, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'adjudicataire recommandé sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de son contrat.

L'adjudicataire du contrat n'est pas déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle et ni inscrit au Registre des entreprises non admissibles. Le présent dossier décisionnel ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

L'exercice de l'option d'une année de prolongation permettra de maintenir les prix actuels.

Conséquemment, il est recommandé de prolonger le contrat existant qui nous garantit les mêmes conditions pour une période de douze (12) mois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le Service de sécurité incendie de Montréal qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Les crédits seront disponibles au budget de fonctionnement du SIM. Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le SIM a effectué une estimation préalable de la dépense pour la prolongation de contrat s'élevant à 80 482.50 $, taxes incluses, pour les douze (12) prochains mois.

Cette estimation est basée sur la consommation au cours des vingt-quatre (24) derniers mois, calculée en fonction des derniers prix payés.

Le montant demandé pour cette prolongation est de 80 482.50 $, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le respect des entretiens selon les recommandations du manufacturier permet d'atteindre la durée de vie espérée pour ce type d'équipement et de réaliser des économies liées à des réparations pour des bris suite à un manque d'entretien.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des entretiens et réparations conformément à la réglementation et aux recommandations du manufacturier permet de se conformer au programme de gestion de l'air comprimé respirable et d'assurer notre obligation en matière de santé et sécurité pour les effectifs pompiers.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Continuité du programme d'entretien et de réparation selon le calendrier recommandé par la réglementation et les recommandations du manufacturier, selon le type d'inspections : mensuel, semestriel et annuel.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Saiv Thy CHAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Madalina ROSCA, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Madalina ROSCA, 30 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2021-03-23
Gabriela IBARRA IZQUIERDO	Simon LIMOGES	

Chef de section

Tél : 514 872-4730
Télécop. : 514-872-6894

CD - Sécurite incendie de Montréal

Tél : 514-872-4711
Télécop. : 514-872-6894

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain LECOURS
Assistant-directeur p.i. - SIM
Tél : 514-872-8420
Approuvé le : 2021-03-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN
Directeur
Tél : 514 872-4298
Approuvé le : 2021-03-29

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 12 mars 2021

Monsieur Sylvain Lecompte
Président
La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée
1355, boulevard des Laurentides
Laval (Québec) H7M 2Y2

Courriel : sylvain@boutiqueduplongeur.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 17-16525
SERVICES D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DES COMPRESSEURS D'AIR ET DES STATIONS DE REMPLISSAGE POUR LA GESTION DE L'AIR RESPIRABLE

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 26 avril 2021 au 25 avril 2022 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

En acceptant la prolongation de ce contrat, j'autorise la Ville de Montréal à conserver la garantie d'exécution fournie pour la durée initiale du contrat sous forme de chèque certifié au montant de 10 000 $.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à madalina.rosca@montreal.ca **au plus tard le 19 mars 2021** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : SYLVAIN LECOMPTE — 15/03/2021
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ — _____
Nom en majuscules et signature — Date

Madalina Rosca
Agente d'approvisionnement II
Courriel : madalina.rosca @montreal.ca

LN91Fbssp

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1213838001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois du contrat conclue avec La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal selon les clauses de l'appel d'offres public 17-16525. Le montant estimé pour la période de prolongation est de 80 482.50 $ (taxes incluses), ce montant faisant partie du montant total du contrat initial de 308 723,28 $ (taxes incluses), n'ayant pas été utilisé complètement.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

ÉJ GDD 1213838001 - La boutique du plongeur.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Saiv Thy CHAU
Conseiller budgétaire

Tél : 514-872-6012

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Hélène DÉRY
Chef d'équipe - Professionnelle domaine d'expertise
Tél : 514-265-3805
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.21

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1217956001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 000 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion de la qualité et de la diversité de la gastronomie et des restaurateurs et des restauratrices indépendants en 2021, conditionnellement à l'autorisation par le Ministre de l'Économie et de l'Innovation d'un plan d'action pour le centre-ville - Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder, conditionnellement à l'autorisation par le Ministre de l'Économie et de l'Innovation d'un plan d'action pour le centre-ville, un soutien financier non récurrent de 1 000 000 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion de la qualité et de la diversité commerciale, de la gastronomie et des restaurateurs indépendants en 2021 ;

2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-26 13:46

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217956001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 000 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion de la qualité et de la diversité de la gastronomie et des restaurateurs et des restauratrices indépendants en 2021, conditionnellement à l'autorisation par le Ministre de l'Économie et de l'Innovation d'un plan d'action pour le centre-ville - Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (OCTGM), connu sous le nom Tourisme Montréal, est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de fédérer l'effort de promotion et d'accueil pour le positionnement de la destination «Montréal» auprès des marchés de voyages d'affaires et d'agrément et de créer des occasions d'affaires pour ses membres et ses partenaires. Il lui incombe de générer des retombées économiques pour la région et d'orienter le développement du produit touristique montréalais en fonction de l'évolution des marchés. Ainsi, l'OCTGM met sur pied des activités, au Canada comme à l'international, afin d'attirer des congrès et des réunions d'affaires à Montréal. L'organisme offre également un soutien logistique aux organisateurs de congrès ainsi qu'aux journalistes de la presse étrangère spécialisée. De plus, il conçoit et élabore des outils destinés à convaincre les voyageurs d'agrément de séjourner à Montréal.
En 2019, la Ville et l'OCTGM ont signé une entente de contribution triennale qui couvre les années 2019, 2020 et 2021. Cette entente prévoit un contribution financière de 930 000$ pour chacune des trois années. Il est à noter que la Ville appuie financièrement l'OCTGM depuis plusieurs années.

Depuis mars 2020, la désertion du centre-ville par les touristes et les travailleurs ainsi que les mesures de confinement prolongées ont eu des répercussions économiques particulièrement fortes sur le centre-ville de Montréal, notamment sur les entreprises du secteur de la restauration. Le 18 mars 2021, la Ville de Montréal et le Ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) ont annoncé un investissement total de 25 000 000 $ pour la relance du centre-ville. Le 25 mars 2021, le MEI a conclu avec la Ville de Montréal une convention de subvention pour un montant maximal de 15 000 000 $ pour l'exercice financier 2020-2021, pour financer certaines mesures de relance de son centre-ville.

Ce sommaire vise à à accorder une contribution financière à l'organisme afin de lui permettre de réaliser une campagne de promotion axée sur la gastronomie au cours de l'été et de l'automne 2021 dans la cadre du plan pour le centre-ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0152 - 25 mars 2021 - Approuver un projet d'entente avec le Ministre de l'Économie et de l'Innovation relatif à l'octroi d'une subvention de 15 M$ pour la mise en oeuvre d'un ensemble de mesures et de projets visant la relance du centre-ville de Montréal durant la période 2021 à 2023.
CG20 0380 - 27 août 2020 - Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion visant à relancer l'activité économique de l'agglomération de Montréal.

CG19 0467 - 24 octobre 2019 - Accorder un soutien financier non récurrent de 2 790 000 $, sur une période de trois ans (2019, 2020 et 2021), à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal.

CG18 0688 - 20 décembre 2018 - Accorder un soutien financier de 930 000 $, pour l'année 2018, à l'OCTGM, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal.

CG18 0430 - 23 août 2018 - Approuver l'entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG17 0474 - 28 septembre 2017 - Accorder un soutien financier de 1 070 000 $, pour l'année 2017, à l'OCTGM, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal et à assurer la mise en oeuvre du Plan de développement en tourisme culturel.

DESCRIPTION

Le projet de convention vise à soutenir financièrement le projet de la campagne de promotion sur la gastronomie à Montréal proposé par l'OCTGM qui vise à inciter les citoyens montréalais, des banlieues et du Québec à visiter Montréal afin de découvrir l'offre culinaire montréalaise, tout en respectant les mesures sanitaires recommandées. Ce plan vise l’ensemble du territoire de la Ville de Montréal, mais des efforts de promotion additionnels viseront spécifiquement le territoire du centre-ville puisque l'un des objectifs de communication poursuivi par la campagne vise à rebâtir la notoriété du centre-ville comme étant un lieu vibrant, animé et gourmand en faisant découvrir aux visiteurs de nouveaux restaurants.
Cette campagne devrait supporter l'écosystème commercial et le secteur de la gastronomie affectés par la crise sanitaire. Dans le cadre de ce projet, l'OCTGM prévoit une campagne qui se décline en plusieurs volets, notamment:

- Une campagne publicitaire;
- Une édition adaptée du festival MTL à table;
- Une stratégie de diffusion de contenu promotionnel sur des plateformes web et les médias sociaux;
- Des activités de relations de presse.

La campagne de promotion sera réalisée durant l'été 2021.

JUSTIFICATION

Cette campagne s'inscrit dans les mesures de relance estivale du centre-ville annoncées le 18 mars 2021 par la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec et leurs partenaires. Ces mesures ont pour objectif d'amorcer concrètement la relance du cœur économique et culturel montréalais en venant supporter l'écosystème commercial du centre-ville.
Cette campagne puise sa source de financement dans l'entente entre le Ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la Ville de Montréal pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 15 000 000 $ pour la relance du centre-ville, approuvée par résolution à la séance du 25 mars 2021 (CG21 0152). Selon cette entente avec le MEI, la Ville a l'obligation de produire et de soumettre au Ministre un plan d'action comportant une planification des activités, une liste des dépenses admissibles et un échéancier. Ce plan d'action doit être déposé au Comité d'orientation du Plan Économique conjoint (PEC) et être autorisé par le Ministre. Par conséquent, l'obtention du financement requis pour la campagne qui fait l'objet du présent dossier décisionnel est conditionnel à l'approbation du plan pour le centre-ville par le Ministre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 1 000 000 $.
Les crédits requis sont prévus dans l'entente entre le Ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la Ville de Montréal pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 15 000 000 $ pour la relance du centre-ville, approuvée par résolution à la séance du 25 mars 2021 (CG21 0152).

Les versements sont prévus selon le calendrier suivant :

	2021	**Total**
Tourisme Montréal	1 000 000 $	1 000 000 $
Total	1 000 000 $	1 000 000 $

Le versement de la somme à l'OCTGM est conditionnel à l'autorisation du plan d'action pour le centre-ville par le Ministre.

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas octroyer cette contribution financière ne permettrait pas à l'OCTGM de déployer la campagne de promotion qui doit venir stimuler l'écosystème commercial du centre-ville de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Cette initiative s’inscrit dans le plan pour le centre-ville dont l'objectif est de contribuer à la relance du centre-ville et contrer les répercussions de la crise sanitaire sur les entreprises. La manière dont se dérouleront certaines activités prévues dans le cadre de la convention sera adaptée en fonction de l’évolution du contexte sanitaire (ex.: promotion de la livraison à domicile vs. consommation sur place).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La convention entre la Ville et l'OCTGM comprend un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'Organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en oeuvre des activités prévues dans la cadre de la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-04-21
Charles-André MAJOR Conseiller au développement économique	Josée CHIASSON directeur - mise en valeur des poles economiques
Tél : 438 368-4248 **Télécop. :**	**Tél :** 514-868-7610 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2021-04-26

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **L'OFFICE DES CONGRÈS ET DU TOURISME DU GRAND MONTRÉAL INC.,** personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies, ayant son siège au 800, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2450, Montréal, Québec H3B 1X9, agissant et représentée aux présentes par monsieur Yves Lalumière, président-directeur général, et par madame Manuela Goya, vice-présidente développement de la destination et affaires publiques, dûment autorisés tels qu'ils le déclarent;

Numéro d'inscription T.P.S. : 122310428
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1006114918

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme œuvre à développer et faire rayonner Montréal comme destination qui se distingue par les expériences uniques et authentiques qu'elle offre à ses visiteurs, afin de maximiser les retombées économiques;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre du plan de relance économique - phase 2 de la Ville "Agir maintenant pour préparer la relance" pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Annexe 3** » : la demande de contribution financière de l'Organisme;

2.4 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.5 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.6 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.7 « **Responsable** » : Directrice du Service du développement économique ou son représentant dûment autorisé;

2.8 « **Unité administrative** » : Service du développement économique de la Ville de Montréal.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, il est entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés relatifs au Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français. Il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les installations de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité.

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** »), et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements relatifs le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, il est entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les dix (10) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins

de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les cent quatre-vingt (180) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard cent quatre-vingt (180) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard cent quatre-vingt (180) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville

d’assister, à titre d’observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d’administration de l’Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l’Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L’Organisme s’engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l’article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu’elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seul toute la responsabilité à l’égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l’exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de UN MILLION de dollars (1 000 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de HUIT CENT CINQUANTE MILLE dollars (850 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de CENT CINQUANTE MILLE dollars (150 000 $), dans les quatre-vingt dix (90) jours suivant la remise d'une reddition de compte finale du Projet à la satisfaction de la Responsable.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme ;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, salaire, honoraires, rabais ou avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versé à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux

paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.

6.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 ou 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur

préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 1er décembre 2021

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de CINQ MILLIONS de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** »)

appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle relatifs au Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel

recours.

13.4 Représentations de l’Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n’est valide si elle est effectuée sans l’accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l’une ou l’autre des Parties ne peuvent être cédés qu’avec l’accord écrit préalable de l’autre Partie.

L’Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l’Organisme

L’Organisme fait élection de domicile au 800, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2450, Montréal, Québec, H3B 1X9, et tout avis doit être adressé à l'attention du président-directeur général. Pour le cas où il changerait d’adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l’Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage, Montréal, Québec, H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention de la Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de ..... 20__

L'OFFICE DES CONGRÈS ET DU TOURISME DU GRAND MONTRÉAL INC.

Par : _____
Yves Lalumière, président-directeur général

Par :_____
Manuela Goya, vice-présidente, développement de la destination et affaires publiques

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de …… 20__ (Résolution CG ……).

ANNEXE 1
PROJET

Campagne « La gastronomie à Montréal - stratégie de commercialisation 2021 » (voir annexe 3 ci-jointe)

Face aux impacts de la COVID-19 sur l'industrie touristique, sur le secteur de la restauration, ainsi que sur le centre-ville Tourisme Montréal réalisera une campagne de promotion de la qualité et de la diversité de la gastronomie et des restaurateurs indépendants. Cette campagne s'inscrit dans la logique de la Mesure 1 du Plan de relance phase 2 de la Ville de Montréal intitulé « Agir maintenant pour préparer la relance ».

La campagne proposée se décline en quatre grands volets :
1. Une campagne publicitaire;
2. Une édition adaptée du festival MTL à table;
3. Une stratégie de diffusion de contenu promotionnel sur des plateformes web et les médias sociaux;
4. Des activités de relations de presse.

Reddition de compte

Un bilan faisant état des activités, des réalisations et des retombées de la campagne au plus tard le 15 novembre 2021.

■ Indicateurs

Le bilan de la campagne doit comprendre notamment les bénéfices ou retombées obtenus en lien avec les indicateurs suivants :

- Volet Campagne publicitaire
  - nombre d'outils publicitaire produits et utilisés;

- Volet MTL à table
  - nombre de restaurants participants et leur positionnement sur une carte;
  - nombre de clients ayant visités les restaurants participants dans le cadre de MTLATABLE RÉINVENTÉ;
  - nombre de tables d'hôtes vendues par les restaurants participant dans le cadre de MTLATABLE RÉINVENTÉ;
  - valeur des dépenses effectués par les clients dans les restaurants participants (ex : dépenses totales, facture moyenne);
  - nombre de SDC ayant collaboré à l'événement;
  - couverture médiatique (articles, commentaires, mentions) : presse – médias électroniques – médias sociaux;
  - nombre de partenaires et de commanditaires ayant soutenu/collaboré;

- Volet Plateformes web et médias sociaux
  - nombre de chefs et de restaurateurs mis de l'avant sur les plateformes et les médias sociaux;

- nombre de boutiques culinaires mises de l'avant sur les plateformes et les médias sociaux;
- nombre de vidéos et d'articles mis en ligne;
- nombre et liste des événements, circuits culinaires et visites guidées mis en ligne sur la plateforme;
- nombre d'internautes ayant visité les plateformes;
- nombre d'interactions (s'il y a lieu) des internautes réalisés via la plateforme et les médias sociaux;
- nombre de redirections effectuées à partir les plateformes et les médias sociaux vers les sites des restaurants, boutiques culinaires, partenaires, événements, etc.;

- Volet Activités de relations de presse
  - nombre de journalistes et de bloggeurs rejoints par les tournées de familiarisation ainsi que les marchés qu'ils couvrent;
  - couverture médiatique (articles, commentaires, mentions) : presse – médias électroniques – médias sociaux.

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

1.1. Développer et présenter au responsable du projet de la Ville une stratégie ou des actions de communication et en assurer la réalisation.

1.2. Faire approuver le positionnement des logotypes de tous les partenaires du projet à la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant toute publication.

1.3. S'assurer que tous les sous-traitants engagés respectent les obligations en matière de communication et de normes de visibilité ainsi que la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

2.1. Reconnaissance de la Ville de Montréal

-Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au projet.

-Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville (@MTL_Ville pour Twitter et @mtlville pour Facebook).

-Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.

-Apposer les logos de la Ville sur tous les outils de communication imprimés et numériques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le programme officiel, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, les objets promotionnels, etc.

Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule.

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter la phrase suivante : **Projet financé par la Ville de Montréal.**

-Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.

-S'il y a lieu, ajouter les logos de la du Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaires principaux, ils devront être mis en évidence.

-Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

-Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

-Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
- inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
- soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
- offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

Pour envoyer une invitation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif ou pour une demande de citation dans un communiqué ou un mot de la mairesse, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et positionnement à respecter

Sur tous les outils de communication (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.) :

-Logos : respecter les normes et règles d'utilisation du logo de la Ville disponible sur : http://ville.montreal.qc.ca/culture/logos-et-signatures-graphiques

-Positionnement : respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires.

À NOTER : Afin de respecter le visuel convenu avec le ministère de la Culture et des Communications, les panneaux de chantier doivent être réalisés par la Ville.
À cet effet, vous devez transmettre votre demande à visibilite@ville.montreal.qc.ca en indiquant qu'il s'agit d'un projet réalisé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.4. Publicité et promotion

-Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média.

-Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du projet ou de l'événement.

-Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.

-Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement. La publicité sera fournie par la Ville.

-Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **30 jours ouvrables** à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré de la page 3 du présent document.

-Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminé) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.

-Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).

-Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité.
Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

-Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

-S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics (autres que les événements médiatiques)

-Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

-Coordonner et effectuer le suivi des événements avec les deux cabinets politiques en avisant le responsable du projet de la Ville.

-Valider les règles protocolaires des deux cabinets en matière d'événements publics.

Pour joindre les cabinets politiques pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles ci-dessus.

2.6. Bilan de visibilité

-Remettre au responsable du projet de la Ville en annexe au bilan, en format numérique :
- tous les outils de communication développés pour la publicité et l'information publique relative aux activités du projet ou de l'activité (ex : images des mentions, logos sur les affiches, etc);

- s’il y a lieu, une revue de presse incluant les mentions verbales ou écrites diffusées à la radio ou à la télévision, dans les journaux et imprimés de même que sur le web;
- s’il y a lieu, une photo des différents montages où figurent les logos de la Ville (ex. : conférence de presse).

Pour faire approuver un texte ou un document, ou si vous avez des questions concernant la visibilité de la Ville de Montréal, veuillez adresser votre demande par courriel à : **visibilite@ville.montreal.qc.ca**

ANNEXE 3

Document intitulé « La gastronomie à Montréal - stratégie de commercialisation 2021 » déposé par l'Organisme auprès de la Ville de Montréal le 21 avril 2021

La gastronomie à Montréal

Stratégie de commercialisation 2021

TOURISME / MONTRÉAL

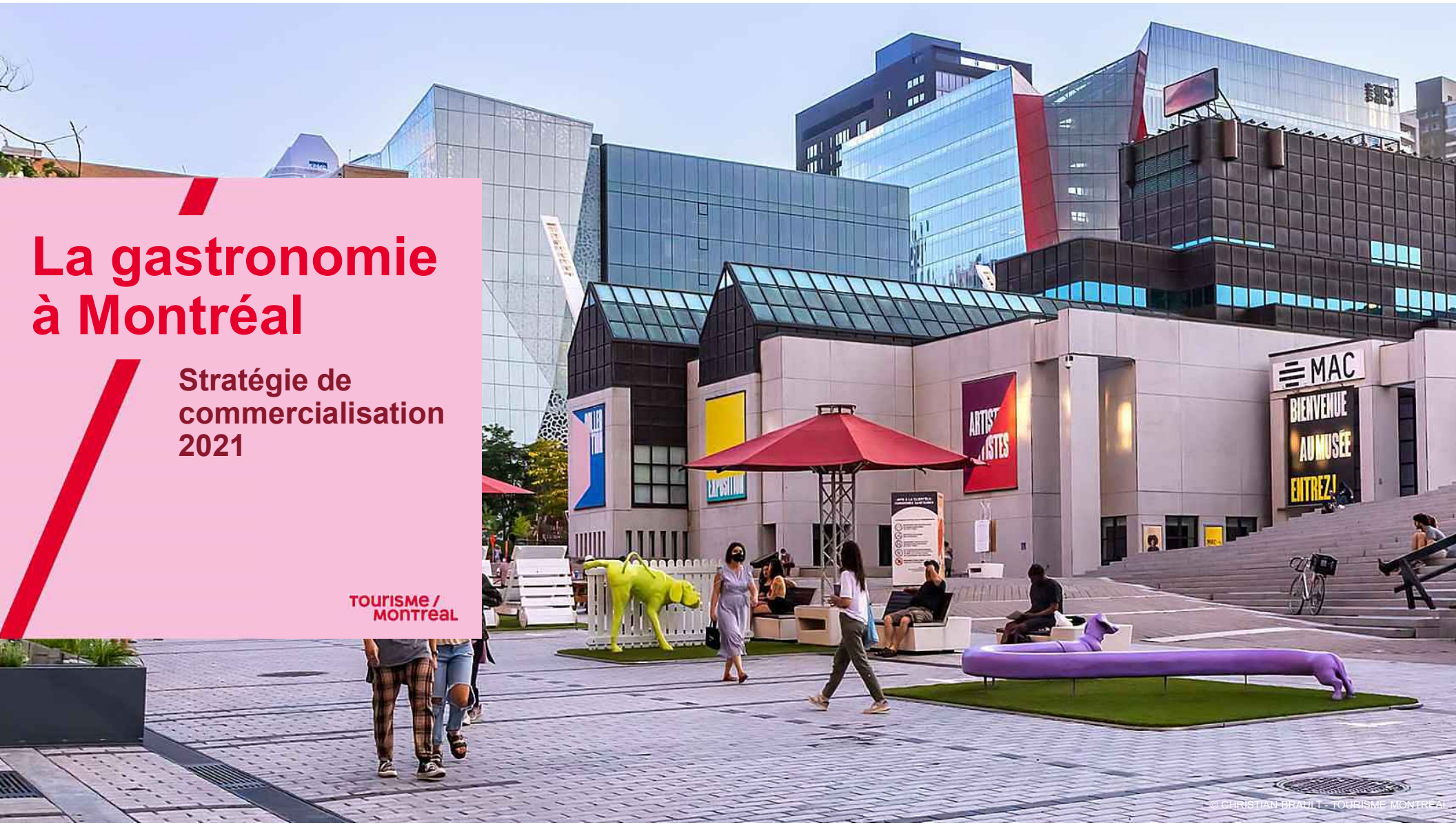

© CHRISTIAN BRAULT - TOURISME MONTRÉAL



Ordre du jour

TOURISME / MONTRÉAL

1. Contexte et objectifs
2. Partis pris stratégiques
3. Stratégie de commercialisation
4. Budget préliminaire

Contexte et objectifs



Contexte

La gastronomie, un créneau prioritaire pour l'industrie touristique

La crise COVID-19 a des impacts catastrophiques sur l'industrie de la restauration à Montréal et pourrait impacter négativement la perception touristique du Montréal gastronomique.

Depuis quelques années, la gastronomie a pris sa place dans l'esprit du touriste. Elle fait partie des créneaux prioritaires pour toutes les destinations et Montréal ne fait pas exception. C'est pourquoi, depuis 10 ans, Tourisme Montréal travaille d'arrache pied à positionner la gastronomie comme produit phare sur ses marchés prioritaires.

Afin de conserver notre positionnement de chef de fil, il est impératif de se doter d'un plan visant à relancer la gastronomie à Montréal.

Ce plan devra d'abord viser les clientèles locales et de proximité avant de se tourner vers l'international. Nous devrons faire de ces cibles, des ambassadeurs de la gastronomie à Montréal.



Positionnement de la gastronomie

Une envie folle de goûter à tout

À Montréal, on joue avec la nourriture. En cuisine, les chefs construisent et déconstruisent. Créativité et diversité signent tous les plats. Que vous choisissiez une table gastronomique, un marché public ou un camion de bouffe de rue, vous découvrirez les multiples saveurs de la ville. Arrivez l'estomac vide.

5



L’opportunité

Déjà une bonne base de « foodies »

À travers les années, Tourisme Montréal a su développer une excellente connaissance de l’industrie et a tissé des liens étroits avec l’ensemble des acteurs culinaires montréalais.

De plus, avec le lancement de l’événement phare Mtl à table en 2011, Tourisme Montréal s’est doté d’un nombre impressionnant d’adeptes de la gastronomie par le biais de sa base de données et ses médias sociaux propriétaires.

Cette base établie de contacts « foodies » nous permet d’engager rapidement une conversation avec ceux-ci et de les inciter à faire partie de la relance gastronomique à Montréal.

De plus, Tourisme Montréal a annuellement lancé des campagnes publicitaires axées sur la gastronomie à Montréal ainsi qu’à l’intra-Québec. En 2014, Tourisme Montréal gagnait le prix média de l’année avec sa campagne Mtl à table.



Nos objectifs marketing

Créer un sentiment d'urgence

On sent déjà la fébrilité des Montréalais à reconnecter avec leurs restaurants favoris ainsi qu'avec leurs tables fétiches. Bien que l'engouement sera fort à la réouverture, il est important de réfléchir à un plan à plus long terme afin de permettre aux restaurateurs de se refaire une santé financière. De plus, ce plan vise l'ensemble du territoire de Montréal mais des efforts additionnels viseront spécifiquement le centre-ville élargi. Nos deux grands objectifs marketing :

1 **Accroître la dépense dans les restaurants**

Favoriser l'augmentation de la facture moyenne

2 **Accroître la fréquence en restaurants**

Inciter Montréalais et Québécois à faire de leurs sorties aux restaurants un rendez-vous hebdomadaire



Nos objectifs de communication

Assurer l’étalement

L’été dernier, les Montréalais ont investi leur quartier et se sont réappropriés leur petit resto du coin, souvent au détriment du centre-ville. Ils ont préféré resté prêt de la maison et ne pas trop s’aventurer dans les autres quartiers.

Cette année, nous devons valoriser la variété gastronomique sur l’ensemble du territoire. Nous devons faire circuler nos concitoyens, leur faire découvrir de nouveaux petits bijoux et les inciter à s’emparer du centre-ville gourmand.

1 **Redonner ses marques de noblesse au centre-ville**

Rebâtir la notoriété d’un centre-ville vibrant, animé et surtout gourmand

2 **Favoriser l’étalement**

Inciter Montréalais et Québécois à découvrir l’offre culinaire sur l’ensemble du territoire

Partis-pris stratégiques

Nos partis-pris stratégiques

1 S’inscrire dans la campagne estivale

Tourisme Montréal lancera une campagne estivale visant à inciter les Montréalais à planifier leur « staycation » et aux Québecois à planifier des vacances à Montréal. Cette offensive gastronomique doit s’inscrire dans cette mouvance.

2 Un message pertinent pour le consommateur

Encourager et contribuer au succès des restaurateurs : un objectif mais pas un message consommateur.

3 Préparer l’avenir

Ces offensives doivent nous permettre de forger des ambassadeurs Montréalais et Québécois qui nous permettront d’accroître la notoriété du Montréal gastronomique auprès de nos marchés internationaux.

Stratégie de commercialisation

4 priorités pour activer la stratégie

1 Campagne publicitaire axée sur la gastronomie

Favoriser un mix média diversifié sur les marchés de Montréal, de l'intra-Québec et éventuellement de l'Ontario.

2 Une édition spéciale de MTLàTABLE

Imaginer une édition repensée de l'événement phare MTLàTABLE adapté au contexte économique et sanitaire actuel.

3 Miser sur nos équipes et plateformes propriétaires

Reconnecter avec notre base de *foodies* déjà captifs en les informant des événements, des nouveautés, des offres et autres, et en les incitant à passer à l'action. Travailler avec les équipes de contenu et relations de presse



Profil cible

Montréalais et Québecois *foodies*

Les *foodies* ont un intérêt plus marqué pour la gastronomie. Ils habitent Montréal, ses banlieues et la ville de Québec. Ce sont en majorité des femmes. Ils sont curieux de découvrir de nouveaux restaurants et de nouvelles saveurs en bonne compagnie.

Ils cherchent le plaisir de partager un bon repas, sans culpabilité. On doit les encourager à se gâter.

* Cible secondaire : Ontariens



1. Campagne publicitaire

Bâtir sur nos acquis

Depuis le lancement de l'événement MTLàTABLE il y a 11 ans déjà, Tourisme Montréal a su adapter ses stratégies marketing aux habitudes de consommation des clientèles Montréalaises et Québécoises. Nos stratégies médias mises sur les trois grands principes directeurs suivants :

1. Privilégier des environnements contextuels tout en maximisant la portée
2. Optimiser le poids média dans le temps, en fonction des opportunités et du *mindset* du consommateur
3. Être opportuniste en termes de *timing* et de choix d'environnements (Rejoindre la cible aux bons moments)

1. Campagne publicitaire

Bâtir sur nos acquis : les apprentissages 2019

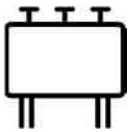

Miser sur une stratégie d'impact pour maximiser la portée de la campagne



Les environnements contextuels *foodies* assurent des visites qualifiées et un plus grand taux de conversions



Peu d'interactions sont nécessaires pour convertir les consommateurs. Miser sur une stratégie média de portée plutôt que sur une stratégie de fréquence

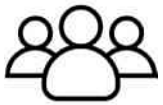

La cible anglophone ainsi que certaines audiences de notre « data management platform » s'avèrent être des sources de croissance notables

Les tactiques d'Attractivité et de Considération ont joué un rôle majeur dans les conversions générées



2. Édition adaptée de Mtl à table

Pour créer un sentiment d'urgence

Pour inciter Montréalais et Québécois à visiter plus de restos, plus souvent et dépenser davantage, on doit créer un sentiment d'urgence.

Mais comment peut-on réellement goûter à tout ?

Cette édition de MTLàTABLE doit permettre de multiplier les sorties, les délices et les découvertes. Pour goûter à tous ces restaurants et profiter réellement de cette quantité et variété de plats, il faudrait littéralement se dédoubler.



2. MTLàTABLE

Du 24 juin au 11 octobre

Rêvons d'une grande fête extérieure autour de la gastronomie

- Conditionner l'expérience par des menus inspirés de produits québécois qui arrivent au gré des mois et saisons.
- Continuer de miser sur des tables d'hôte de restaurants participants, mais oublier les prix fixes et la notion de rabais.
- Créer un événement rassembleur qui met les restaurants, leurs terrasses, les rues piétonnes et les produits québécois au cœur de l'été 2021.
- Retrouver des activations gourmandes partout dans la Ville en respect de la thématique mensuelle.
- Favoriser la visite de plusieurs quartiers en créant des parcours ou routes de saveurs montréalaises.

2. MTLàTABLE

3 volets pour un événement gagnant

1 Les tables d'hôtes

Orchestré et dirigé par Tourisme Montréal le site MTLàTABLE mettra de l'avant non seulement des menus incluant les produits québécois mais également les contenus propices à découvrir de nouveaux restaurants toutes les semaines et mois.

Mobiliser, solliciter des centaines de restaurants à offrir leurs menus et informer les montréalais sur leur aménagement sécuritaire: terrasse, capacité, heures d'ouvertures ect…

2 Activer les SDC pour mettre de l'avant gastronomie

Les SDC deviennent des partenaires clés pour assurer des aménagements extérieurs propices à une fête sécuritaire:

- Terrasses, rues piétonnières, tables à piques-niques et placottoirs, ruelles aménagées
- Mobilisation des commerçants afin de mettre la thématique à l'honneur (Ex.: poissonneries, biérologues, boutiques)
- Promotion des routes et parcours des saveurs

3 Favoriser des activations extérieures et pop-up éphémères

Favoriser la participation de restaurants haut de gamme qui risquent de demeurer fermés en créant des événements éphémères (1 x par mois ou 2 x par mois) dans des lieux incontournables des quartiers (Ex. : Quartier des spectacle, Vieux-Port, Canal Lachine). Ces événements de style « pop-up » suggèrent des installations temporaires afin de permettre aux chefs de s'installer et de proposer des plats pour emporter selon la thématique des produits-

Ceci n'est pas planifié dans le budget disponible.



3. Miser sur nos plateformes

Déjà une bonne base de « foodies »

Via ses différentes plateformes web et médias sociaux, Tourisme Montréal s'est bâtie une base de données riche en *foodies* Montréalais et Québécois.

Nos différentes plateformes propriétaires et notre équipe de contenu ont déjà bâti les bases d'une relance gastronomique.

De plus, nos stratégies de CRM et nos audiences qualifiées nous permettent d'engager une conversation avec une cible prête à être convertie.

Finalement, la mobilisation des équipes internes (gestion de projet et des relations; création et production de contenu; relations de presse) permettra d'assurer le succès de l'événement.

3. Miser sur nos plateformes

Site mtl.org

Page d'accueil et section dédiée à la gastronomie



Section « Offres » qui réfère aux plateformes des partenaires

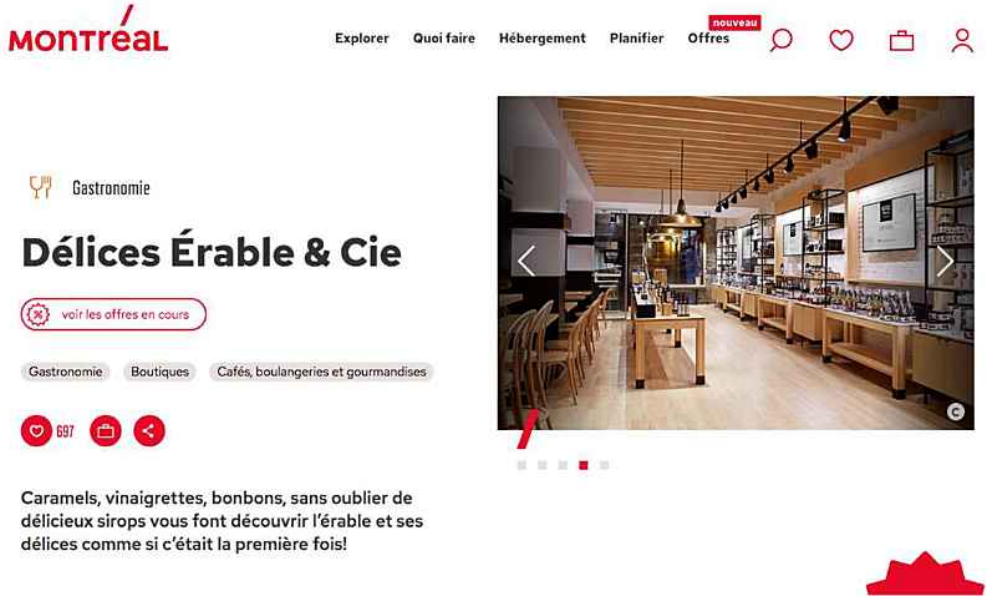

3. Miser sur nos plateformes

Médias sociaux de Tourisme Montréal

Plateforme	Abonnés / adeptes
Facebook – Visit Montréal	336 928
Twitter fr - @monmontreal	91 826
Twitter en – @montreal	169 788
Instragram – montreal	307 793
Pinterest – Visit Montréal	4 097
Youtube- Tourisme Montréal	12 420



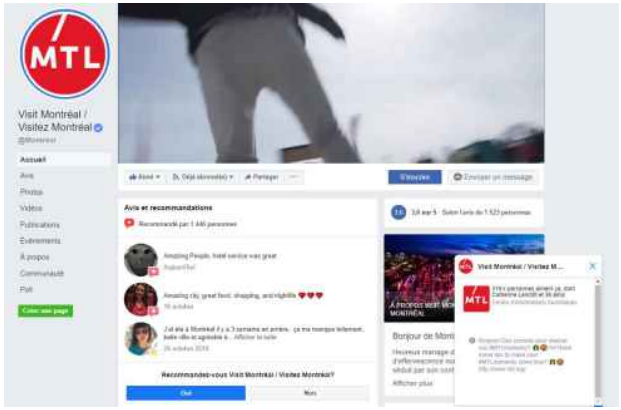



Infolettre

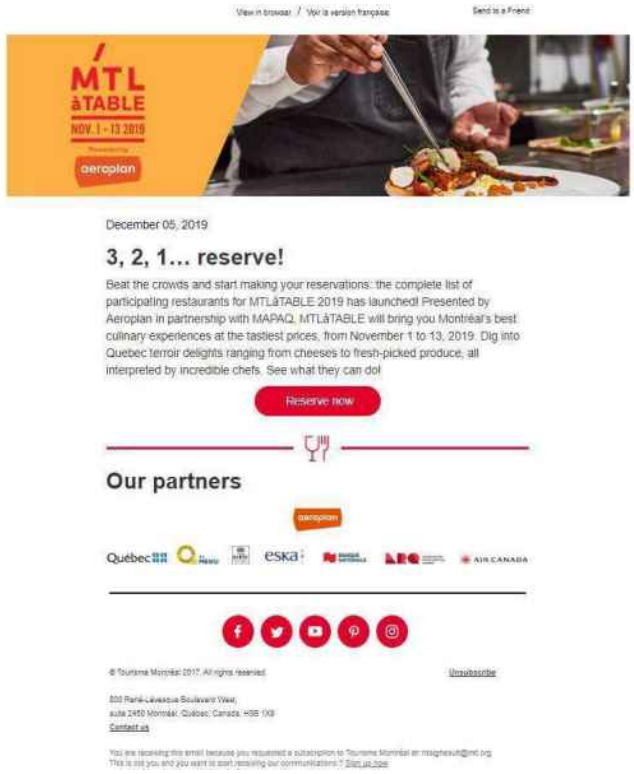

3. Miser sur nos plateformes

Relations de presse

Relations de presse

- Lancement de l'événement
- Infolettre aux médias québécois et ontariens
- Tournées de presse
- Activations des influenceurs

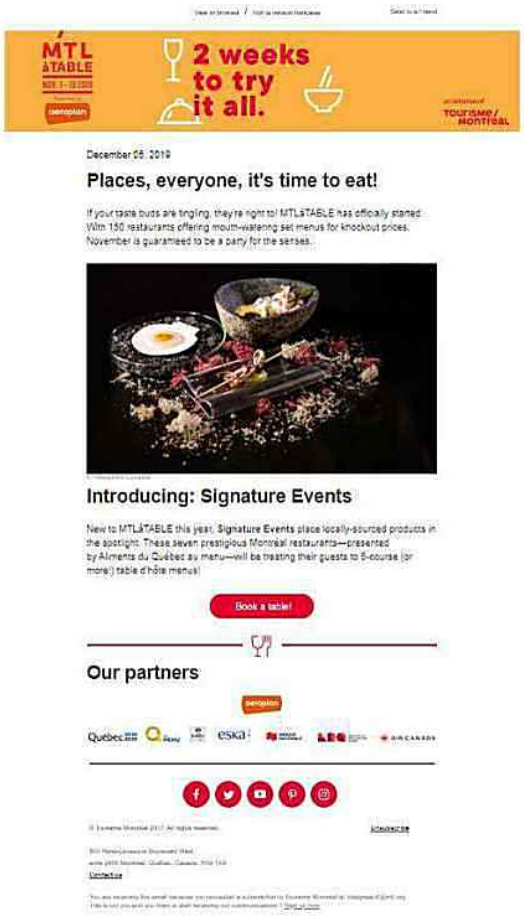

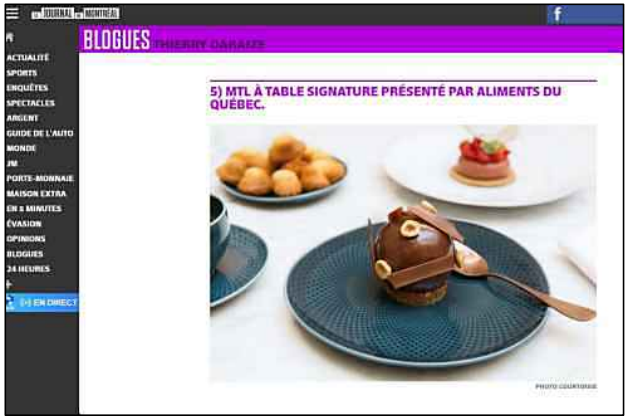



3. Miser sur nos plateformes

Site et médias sociaux de MTLàTABLE

Site MTLàTABLE – Édition 2019

478 999 visites

4 352 389 pages consultées

5:31 durée moyenne par visite

95,53% des visites proviennent du Canada

Médias sociaux

Plateforme	Abonnés / adeptes
Facebook – MTLATABLE	15 340
Instagram – @MTLATABLE	26 234
Twitter fr – @MTLATABLE	4 153







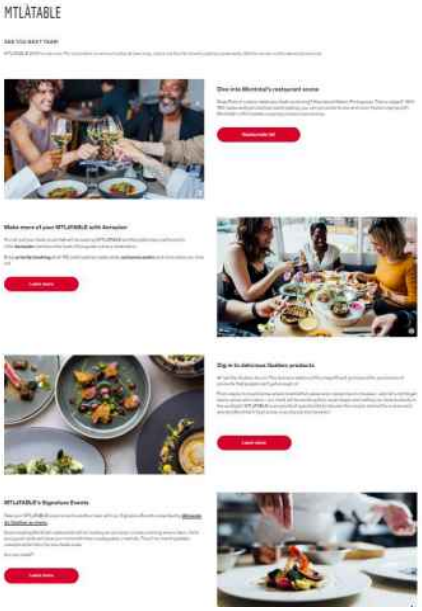

TOURISME / MONTRÉAL

Budget

Budget préliminaire

Un budget détaillé sera soumis pour approbation une fois le projet confirmé

Tactique	Budget
Campagne publicitaire MTLàTABLE Montréal et intra-Québec	350 000 $ (20% prod / 80% média)
Campagne publicitaire gastronomie Montréal et intra-Québec	300 000 $ (20% prod / 80% média)
Tournées de familiarisation et activation influenceurs	50 000 $
Création de contenu (photos; texte; vidéos) sur les plateformes propriétaires	100 000 $
Mise à niveau et création de contenu pour le site MTLàTABLE	150 000 $
Gestion de l'événement MTLàTABLE et production d'outils de promotion	50 000 $
Total	**1 000 000 $**

Échéancier préliminaire

L’échéancier est sujet à changement selon l’évolution de la situation sanitaire

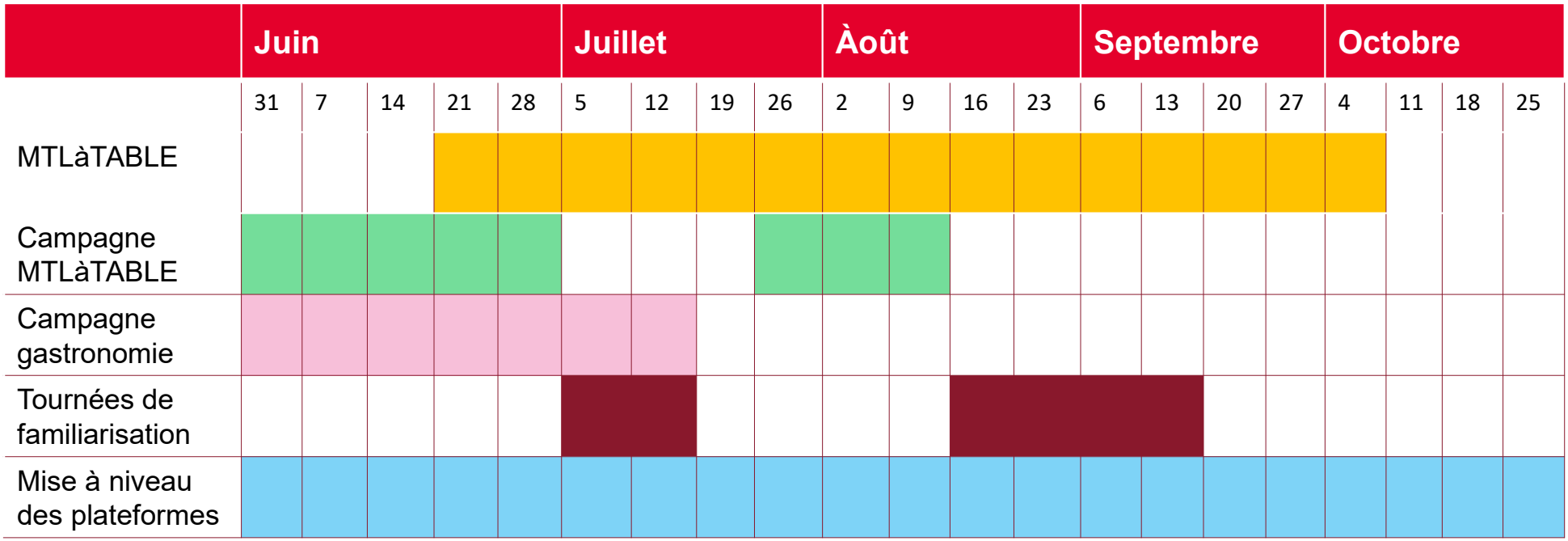

TOURISME / MONTRÉAL

Merci

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217956001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 000 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion de la qualité et de la diversité de la gastronomie et des restaurateurs et des restauratrices indépendants en 2021, conditionnellement à l'autorisation par le Ministre de l'Économie et de l'Innovation d'un plan d'action pour le centre-ville - Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SDE - 1217956001 - 2.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Prepose(e) au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-26

Laura VALCOURT
conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.22

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1217231008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 87 028,49$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien, dans le cadre du contrat # 329801, accordé à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., (CG20 0313), majorant ainsi le montant total des contingences de 608 276,50 $ à 1 300 000 $, taxes incluses et du contrat de 3 649 659,01 $ à 3 736 687,50 $, taxes incluses / Autoriser le transfert d'un montant de 604 695,01 $, taxes incluses, du poste «Contrat» vers le poste «Contingences»

Il est recommandé:
1. d'autoriser une dépense additionnelle de 87 028,49 $, taxes incluses, pour compléter les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien, dans le cadre du contrat # 329801, accordé à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc. (CG20 0313), majorant ainsi le montant total des contingences de 608 276,50 $ à 1 300 000,00 $, taxes incluses, et du contrat de 3 649 659,01 $ à 3 736 687,50 $, taxes incluses;

2. d'autoriser le transfert d'un montant de 604 695,01 $, taxes incluses, du poste «Contrat» vers le poste «Contingences»;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-05-03 08:59

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217231008**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 87 028,49$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien, dans le cadre du contrat # 329801, accordé à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., (CG20 0313), majorant ainsi le montant total des contingences de 608 276,50 $ à 1 300 000 $, taxes incluses et du contrat de 3 649 659,01 $ à 3 736 687,50 $, taxes incluses / Autoriser le transfert d'un montant de 604 695,01 $, taxes incluses, du poste «Contrat» vers le poste «Contingences»

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'environnement de la Ville de Montréal a mandaté le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) en 2020 pour réaliser les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur le boulevard Métropolitain-Est entre l'avenue Broadway-Nord et l'avenue Marien. Ces travaux s'intègrent dans le programme d'implantation du centre de traitement des matières organiques (CTMO) à Montréal-Est, mandat accordé en 2019 par les instances à SUEZ Canada Waste services inc. (CG19 0388). Afin de permettre à Suez Canada Wast services inc. d'entreprendre ses travaux d'excavation sur le terrain du CTMO, certains travaux préparatoires d'infrastructures sont requis dont la relocalisation d'une conduite d'égout existante sur le boulevard Métropolitain.
Pour réaliser ces travaux préparatoires, un contrat a été accordé à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc. par le Conseil d'agglomération du 18 juin 2020 au montant de 3 041 382,51$ taxes incluses. De plus, un montant de 608 276,50$ et un montant de 247 000,00$, taxes incluses, ont été autorisé respectivement pour les dépenses contingentes et les dépenses incidentes (CG20 0313).

Les travaux consistent sans s'y limiter à :

- La reconstruction d'une conduite d'égout pluvial de 900 millimètres de diamètre (395 mètres) et sa relocalisation dans le boulevard Métropolitain;
- Le prolongement d'une conduite d'égout unitaire de 300 millimètres de diamètres (180 mètres) pour desservir les lots 5553293, 5553294 et 5553295;
- Le prolongement d'une conduite d'eau secondaire de 300 millimètres de diamètre (210 mètres) pour alimenter en façade des lots 5553293, 5553294 et 5553295;
- Le raccordement, avec deux nouvelles chambres de vannes principales, de la nouvelle conduite d'eau secondaire de 300 millimètres de diamètre sur la conduite d'eau principale existante de 500 millimètres de diamètre dans l'Avenue Broadway Nord, tel qu'exigé par la Direction de l'eau potable (DEP);
- La reconstruction de la dalle aux endroits requis à cause de l'excavation des conduites (2200 mètres carrés);
- Le ressurfaçage du pavage sur la pleine largeur du boulevard Métropolitain (4700 mètres carrés) tel qu'exigé par Montréal-Est.

Le délai contractuel pour réaliser ces travaux est de 84 jours. Les travaux ont débuté le 19 août 2020 et le degré d'avancement des travaux est actuellement de 80 %.

Avant le début des travaux, deux (2) directives de changements ont été émises par la Division de la conception des travaux (DCT) de la Direction des infrastructures (DI) du SIRR :

#1. Directive liée aux travaux de conduite d'eau principale qui permet d'ajouter, de modifier et de relocaliser les chambres de vannes par rapport aux documents de soumission,
#2. Directive pour relocaliser les entrées de service.

Considérant que ces deux directives de changements ont été émises après l'octroi du contrat, une demande d'estimation budgétaire pour ces changements a été transmise par la Division de la réalisation (DRT) de la DI à l'entrepreneur. Il est à noter que ces deux directives ont un impact direct sur la réalisation des travaux. En effet, les travaux relatifs à la conduite d'eau principale (directive de changement #1) ont été annulés en raison d'un écart majeur entre l'estimation interne de la DI et l'estimation budgétaire transmise par l'entrepreneur.
Pour ce qui est de la directive #2 (relocalisation des entrées de service), les travaux n'ont pu être réalisés via les items aux bordereaux puisque la nature de ces changements était trop importante. Le coût associé à cette directive a donc été absorbé via le budget des contingences.

De plus, lors de l'exécution des travaux, l'entrepreneur a rencontré un conflit entre les conduites d'égouts et les massifs électriques appartenant à Hydro-Québec. Suite à une vérification dans les documents contractuels, le surveillant des travaux a confirmé que la position théorique des massifs diffère de celle in situ. Cet imprévu de chantier a occasionné des frais et des délais supplémentaires liés à la démolition et à la reconstruction de ces massifs qui n'étaient pas prévus contractuellement. Considérant que ces massifs appartenaient à Hydro-Québec, une série d'ententes entre partenaires ont dû faire l'objet d'approbations diverses avant d'entamer le début des travaux de démolition. La négociation de ces ententes a eu un impact direct sur l'échéancier de l'entrepreneur et ainsi retarder la date de fin des travaux prévue contractuellement en 2020. Étant donné que les travaux n'ont pas pu être complétés en 2020, la mise en place d'un pavage temporaire était requise afin d'assurer l'accessibilité et la sécurité des usagers durant la période hivernale (non prévu au contrat).

En raison de ce qui précède, la Division de la réalisation des travaux de la DI estime que les fonds disponibles dans l'enveloppe des contingences du projet seront insuffisants pour compléter les travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0313 - 18 juin 2020 - Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est, de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien - Dépense totale de 3 896 659,01 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 329801 - 4 soumissionnaires - 1207231050;
CG19 0379 - 22 août 2019 - Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal relativement à l'exécution de travaux d'infrastructures municipales pour les centres de traitement des matières organiques de l'agglomération - 1180549001;

CG19 0388 - 22 août 2019 - Accorder un contrat à l'entreprise SUEZ Canada Waste Services inc. pour les services de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au coin de l'avenue Broadway Nord et du boulevard Métropolitain Est, ville de Montréal-Est. Dépense totale de 167 037 504,39 $, taxes incluses — Appel d'offres 5914 (1 soumissionnaire) | Autoriser un ajustement à la base budgétaire du budget de fonctionnement du Service de l'environnement de 16 310 843,03 $ (taxes au net) pour couvrir les années 2022 à 2027 - 190749001.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à majorer le budget de contingences d'un montant maximal de 691 723,50 $, taxes incluses, passant de 608 276,50 $ à 1 300 000,00 $, financé par des économies de 604 695,01 $ taxes incluses réalisées au bordereau des travaux contractuels et par une demande d'autorisation d'une dépense additionnelle de 87 028,49 $ taxes incluses.
Le montant des économies dans les travaux du contrat est principalement lié aux travaux suivants:

- Les travaux annulés dans le contrat suite à l'écart de prix en lien avec la directive #1 et la décision du requérant d'annuler cette portion des travaux du contrat - 327 000 $;
- Les travaux des entrées de services non réalisés à partir des items du bordereau - 200 000 $;
- Les autres montants restants des items non utilisés du bordereau - 70 000 $.

Les travaux additionnels comprennent les travaux suivants, sans s'y limiter:

- Les travaux en lien avec la directive #2 pour le déplacement des entrées de service - 206 900 $;
- Démolition et reconstruction des massifs électriques - 300 000 $:
- La mise en place et l'enlèvement du pavage temporaire - 206 000 $;
- Frais reliés à la prolongation du contrat (Maintien de circulation supplémentaire, frais de mobilisation et démobilisation 2021) - 129 500 $;
- Frais d'accélération fin 2020 - 37 500 $;
- Budget de contingences sur les travaux du contrat à compléter - 59 200 $.

Les contingences sont aussi utilisées pour pallier aux quantités de maintien et autres insuffisantes prévues dans la soumission pour un montant de 185 000$.

Les directives présentées par la Direction de la conception sont jointes au présent dossier.

Le délai contractuel sera majoré de 37 jours pour tenir compte des différents changements. Ainsi, le délai du contrat initial passera donc de 84 à 121 jours calendrier.

Aucune autre majoration ne sera demandée en lien avec le présent dossier.

JUSTIFICATION

La Direction de l'eau potable (DEP) a prévu, avant l'octroi du contrat à Demix Construction, d'apporter des modifications à la conduite d'eau principale. Les demandes de modification ont été présentées à l'entrepreneur afin d'évaluer leurs impacts sur l'exécution des travaux. Le prix proposé par l'entrepreneur par rapport à une des directives (travaux de conduite d'eau principale) représentait le triple du montant prévu par la DEP. Notre requérant a décidé d'annuler l'ensemble des travaux du contrat relatifs à la conduite d'eau principale. À la suite de ces changements et des contraintes rencontrées au chantier occasionné par la présence des massifs électriques, une réflexion s'est amorcée pour évaluer l'option d'annuler ce contrat. Après discussions avec les différents intervenants, l'annulation du contrat n'était pas acceptable car le report ou l'annulation de ces travaux aurait un impact direct sur le projet du CTMO (mandat accordé à SUEZ Canada Waste services inc.) et la Ville risquerait de payer des pénalités si le branchement des conduites n'est pas complété à temps. Avec toutes ces informations, la DI a décidé de poursuivre les travaux et de brancher les conduites avant la date butoir du 31 décembre 2020. Considérant toutes les circonstances rencontrées et les retards cumulés au projet, des travaux de fin de semaine ont été planifiés et des quarts de travail ont été prolongés afin de compléter les travaux de branchement à temps.

À ce jour, considérant le degré d'avancement des travaux, une économie est connue dans le bordereau de quantités. Cette économie est de l'ordre de 604 695,01 $ taxes incluses. L'ensemble des besoins estimés dans l'enveloppe des contingences s'élèvent à 1 300 000,00 $ taxes incluses. Considérant que le budget initial de cette enveloppe était de 608 276,50 $, le déficit à combler est de 691 723,50 $. Ce déficit peut être assuré par l'économie qui sera réalisé dans l'enveloppe des travaux évaluée à 604 695,01 et par une majoration du budget des contingences de 87 028,49 $ taxes incluses.

Il est à noter aussi qu'il est nécessaire de conserver les sommes disponibles dans l'enveloppe des incidences pour les travaux du contrat au cours du printemps 2021.

Une analyse approfondie de la disponibilité des enveloppes autorisées a été effectuée, dont le détail se trouve en pièce jointe du présent dossier.

Cette modification, quoique importante des travaux déjà prévus au contrat, n'en change pas la nature. Elle s'avère accessoire à celui-ci majorant ainsi le montant total du contrat incluant les contingences que de 87 028,49 $ taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La majoration de l'enveloppe des contingences demandée de 691 723,50 $, taxes incluses pour le contrat # 329801 sera financée par un transfert de 604 695,01 $ et d'un montant supplémentaire de 87 028,49 $ présentés aux instances. La majoration du contrat et des contingences de 87 028,49 $ représente une augmentation nette de 2,4 %. En effet, la valeur du contrat initial incluant les contingences autorisées au montant de 3 649 659,01 $ est majorée à 3 736 687,50 $, taxes incluses.
Il est à noter cependant que l'enveloppe des contingences du contrat prévue à 608 276,50 $, taxes incluses (20 % du coût des travaux) passe à 1 300 000,00 $, taxes incluses, soit 42,7 % du coût initial des travaux du contrat.

Le transfert de 604 695,01 $ taxes incluses, provenant de l'enveloppe des travaux vers l'enveloppe des contingences du contrat, entièrement assumé par l'agglomération, est imputé dans le PTI du Service de l'environnement et représente un coût de 552 167,14 lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt # RCG13-006.

La dépense additionnelle de 87 028,49 $ taxes incluses, entièrement assumé par l'agglomération, est imputé dans le PTI du Service de l'environnement et représente un coût de 79 468,61 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt # RCG13-006.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la majoration de la dépense est reportée à une date ultérieure, le projet ne pourra pas être complété jusqu'à la décision des instances et pénalisera la reprise des travaux. Advenant que la dépense n'est pas autorisée, les travaux de dalles de chaussées et de pavage permanent ne peuvent être complétés. Le pavage temporaire mis en place vers la fin de l'année 2020 commencera à se dégrader très rapidement, ce qui risque d'avoir un impact important sur la sécurité routière des usagers. Les travaux restants devront faire partie d'un autre contrat.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s’applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a déjà été élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : Mai 2021
Adoption au conseil d'agglomération : Mai 2021
Poursuite des travaux : Mai 2021
Fin des travaux : Juillet 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samira GALMAI H)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

François L LAMBERT, Service de l'environnement
Claire DUVAL, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

François L LAMBERT, 29 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hamza JABER
Ingénieur

Tél : 514 245-4912
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-07

Étienne BLAIS
Chef de section - Réalisation des travaux.

Tél : 514-872-8422
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2021-04-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur par intérim
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2021-04-30

Dépense additionnelle et Virement des fonds dans le contrat #329801 - Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien

Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc.
GDD # 1217231008

Taxes incluses

	Contrat: Demix 3 649 659.01 $		Incidences	GRAND TOTAL
	Travaux	**Contingences**		
Enveloppes budgétaires autorisées (GDD 1207231050)	**3 041 382.51 $**	**608 276.50 $**	**247 000.00 $**	**3 896 659.01 $**
				- $
				- $
Travaux payés à ce jour	1 807 303.82 $	50 859.03 $		**1 858 162.85 $**
				- $
Travaux engagés à ce jour:	37 183.54 $			**37 183.54 $**
				- $
Démolition et reconstruction des massifs d'Hydro Québec		259 843.50 $		**259 843.50 $**
Directive 02_Déplacement des entrées de service		206 955.00 $		**206 955.00 $**
Maintien de circulation correction par rapport au bordereau de soumission		137 970.00 $		**137 970.00 $**
Frais d'accélaration fin 2020		37 500.00 $		**37 500.00 $**
Massif Bell en conflit		40 000.00 $		**40 000.00 $**
Dépassement des quantités 2020		47 114.23 $		**47 114.23 $**
Mise en place du pavage temporaire		106 038.23 $		**106 038.23 $**
Diverses contingences engagés mais en traitement		125 000.00 $		**125 000.00 $**
Incidences payées et engagés			233 941.14 $	**233 941.14 $**
Total (payé+engagé+imprevus) Ville	**1 844 487.36 $**	**1 011 279.99 $**	**233 941.14 $**	**3 089 708.48 $**
Montant disponible pour les travaux et incidences à ce jour :	**1 196 895.15 $**	**(403 003.49) $**	**13 058.86 $**	**806 950.53 $**
Travaux à venir (pavage final)	592 200.15 $	59 220.01 $		**651 420.16 $**
- Enlèvement du Pavage Temporaire		100 000.00 $		**100 000.00 $**
- Mobilisation et Démobilisation 2021		54 500.00 $		**54 500.00 $**
- Mise en place et maintien de signalisation en 2021		75 000.00 $		**75 000.00 $**
Incidences à venir			13 058.86 $	**13 058.86 $**
				- $
Total estimé des travaux et incidences	**2 436 687.50 $**	**1 300 000.00 $**	**247 000.00 $**	**3 983 687.50 $**
Surplus (insuffisance) budgétaire pour compléter le contrat	**604 695.01 $**	**(691 723.50) $**	**- $**	**(87 028.49) $**
Virement à faire autoriser				**87 028.49 $**

	Avant majoration	**Majoration**	**Après majoration**	**% d'augmentation du contrat**
Travaux	3 041 382.51 $	(604 695.01) $	2 436 687.50 $	
Contingences	608 276.50 $	691 723.50 $	1 300 000.00 $	
Total	**3 649 659.01 $**	**87 028.49 $**	**3 736 687.50 $**	**2.4%**
Pourcentage des contingences sur le coût initial des travaux du contrat	**20.0%**		**42.74%**	
Pourcentage des contingences sur le coût Révisé des travaux du contrat			**53.4%**	

Répartition des coûts entre les deux payeurs

Montant du contrat total
Contingences
Total

Coût pour les travaux annulés par le service de l'eau
Contingences (20 %)
Total (avant taxes)
Total (avec taxes)

Après l'annulation des travaux du service del l'eau

Montant du contrat total
Contingences

Le surplus est assumé par l'environnement et il est de 581 257,71 $ taxe

Coût asusmés par le service de l'eau (avec taxes)
Coût asusmés par l'environnement (avec taxes)
Total du contrat avec taxes

à la suite de cette analyse, un virement de fond doit être fait au service

Pour le GDD

GDD 1217231008

Montant assumé par ENV. (avant taxes) sans les incidences
2 243 901.71 $
398 611.12 $
2 642 512.83 $

84 946.49 $
16 989.30 $
101 935.79 $
117 200.67 $

Montant assumé par ENV. (avant taxes)
2 243 901.71 $
398 611.12 $
2 642 512.83 $

Coût du contrat Global

es incluses

RÉSUMÉ DES COÛTS

Travaux (avec taxes)
97 667.23 $
2 339 020.27 $
2 436 687.50 $

de l'eau de 494 229,22 $ taxes incluses

Travaux
Contingences
Incidences

Transfert de l'enveloppe des travaux vers contingences
Majoration de l'enveloppe des contingences
total

Montant assumé par Eau (avant taxes) sans les incidences	Total (avant taxes)
401 353.79 $	2 645 255.50 $
130 439.98 $	529 051.10 $
531 793.77 $	3 174 306.60 $
	Coût Total accordé

429 857.98 $

Montant assumé par Eau (avant taxes)	Total (avant taxes)
84 946.49 $	2 328 848.20 $
16 989.30 $	415 600.41 $
101 935.79 $	2 744 448.61 $
	3 250 000.00 $
	Surplus (avec taxes)

S PAR CATÉGORIE

Contingences (avec taxes)	Incidences (avec taxes)
19 533.45 $	30 000.00 $
1 280 466.55 $	217 000.00 $
1 300 000.00 $	247 000.00 $

Avant taxes	Taxes incluses
316 407.30 $	363 789.29 $
113 450.68 $	130 439.92 $
- $	- $
Total	**494 229.22 $**

604 695.01 $
87 028.49 $
691 723.50 $

Total (avec taxes) sans les incidences
3 041 382.51 $
608 276.50 $
3 649 659.01 $
3 649 659.01 $

Total avec taxes
2 677 593.22 $
477 836.58 $
3 155 429.79 $
3 736 687.50 $
581 257.71 $

Total(avec taxes)
147 200.67 $
3 836 486.83 $
3 983 687.50 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 87 028,49$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien, dans le cadre du contrat # 329801, accordé à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., (CG20 0313), majorant ainsi le montant total des contingences de 608 276,50 $ à 1 300 000 $, taxes incluses et du contrat de 3 649 659,01 $ à 3 736 687,50 $, taxes incluses / Autoriser le transfert d'un montant de 604 695,01 $, taxes incluses, du poste «Contrat» vers le poste «Contingences»

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_ENV_GDD 1217231008.xlsx

Information_comptable_DEP_GDD 1217231008.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Samira GALMAI H
Préposé au budget
Tél : 514 872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-28

Leilatou DANKASSOUA
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.23

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1216025004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc. des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 12 934 pi², pour une durée de 5 ans, à compter du 1er octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2025, pour les besoins du point de service de la cour municipale (secteur est). La dépense totale représente un montant de 1 813 182,71 $, incluant les taxes. Bâtiment 3670-003.

Il est recommandé :

1. d'approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., pour une période de 5 ans, à compter du 1er octobre 2020, un local d'une superficie de 12 934 pi² faisant partie de l'immeuble situé au 7275, rue Sherbrooke Est à Montréal, et utilisé pour les besoins du point de service de la cour municipale (secteur est) du Service des affaires juridiques. La dépense totale de loyer pour le terme représente 1 506 418,78 $, incluant les taxes;
2. d'autoriser à cette fin le coût des travaux d'aménagement, payable en 2021, au locateur Place Versailles inc., représentant un montant maximal de 266 522,68 $, auquel s'ajoute des contingences d'un montant de 40 241,25 $, pour une dépense maximale de 306 763,93 $;
3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières incluses au sommaire décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-04-23 10:59

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1216025004**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc. des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 12 934 pi², pour une durée de 5 ans, à compter du 1er octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2025, pour les besoins du point de service de la cour municipale (secteur est). La dépense totale représente un montant de 1 813 182,71 $, incluant les taxes. Bâtiment 3670-003.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des affaires juridiques (SAJ) dispose d'un chef-lieu et de quatre points de service répartis sur le territoire montréalais afin d'offrir les services en matière pénale et criminelle à la population. Depuis 2010, la Ville de Montréal loue un local à l'intérieur de la Place Versailles pour les besoins du point de service de la cour municipale (secteur est).
Le bail est échu depuis le 30 septembre 2020. À la demande du SAJ, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), exerce l'option de renouvellement prévu au bail et prolonge le terme de celui-ci pour une période de cinq (5) ans, soit du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2025.

Ce dossier est présenté en retard à cause de la pandémie de la COVID-19 qui a occasionné un retard pour l'obtention des soumissions pour les travaux d'aménagement, ainsi qu'un retard dans la signature de la convention de renouvellement de bail par le locateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0508 - 18 décembre 2009 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. pour une période de 10 ans, débutant le 15 août 2010 jusqu'au 31 août 2020, un local d'une superficie de 12 934 pi², pour les besoins du point de service de la cour municipale (secteur est).

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. des locaux d'une superficie de 12 934 pi² situés à l'intérieur du centre commercial Place Versailles au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du point de service (secteur est), de la cour municipale et ce, pour une période

de cinq (5) ans, à compter du 1er octobre 2020, moyennant un loyer total de 1 506 418,78 $, incluant la TPS et la TVQ.
Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux d'aménagement, selon un projet clé en main, pour effectuer des travaux d'amélioration locative, représentant un montant maximum à remettre au locateur de 266 522,68 $, auquel s'ajoutent les contingences pour totaliser 306 763,93 $, incluant les taxes. Les travaux d'amélioration locative consistent principalement à des travaux de peinture et de réparations de portes intérieures et cadrages, d'ébénisterie, de revêtements de plancher, d'électricité, etc.

La dépense totale pour le terme, incluant le loyer et le coût des travaux d'aménagement, représente 1 813 182,71 $.

JUSTIFICATION

Cette première convention de prolongation du bail permettra au SAJ de poursuivre sa mission spécifiquement dans ce secteur (secteur est de la Ville). Les lieux loués conviennent parfaitement aux besoins des occupants et des citoyens, car ils sont facilement accessibles par transport en commun (édicule du métro situé en face) et ils bénéficient de plusieurs espaces de stationnements gratuits pour la clientèle de la Place Versailles. De plus, les lieux loués sont accessibles universellement et des aménagements spécifiques à une cour judiciaire ont été conçus, tel que des salles d'audience, des espaces réservés aux juges, etc. Le taux unitaire brut est de 20,26 $/pi², ce qui est conforme au taux de location pour un espace comparable dans ce secteur qui se situe entre 20 $/pi² et 25 $/pi².

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense totale de loyer :
Le tableau suivant représente la dépense en loyer pour une période de 5 ans à compter du 1er octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2025.

Superficie locative de 12 934 pi²	**Loyer annuel antérieur**	**Loyer annuel 2020-2021**	**1er octobre 2020 au 30 septembre 2025 (5 ans)**
Loyer incluant les frais d'exploitation et les taxes foncières	16,50 $/pi²	17,00 $/pi²	1 099 390,00 $
Frais d'entretien ménager	1,54 $/pi²	1,86 $/pi²	120 286,20 $
Frais d'électricité	1,40 $/pi²	1,40 $/pi²	90 538,00 $
Total avant taxes	19,44 $/pi²	20,26 $/pi²	1 310 214,20 $
TPS (5 %)			65 510,71 $
TVQ (9,975 %)			130 693,87 $
Total incluant taxes			**1 506 418,78 $**
Ristourne de TPS			(65 510,71) $
Ristourne de TVQ (50 %)			(65 346,95) $
Coût total net			1 375 561,12 $

Le loyer de base, incluant les frais d'exploitation et les taxes foncières, est augmenté de 0,50 $ par pied carré, soit de 16,50 $/pi² à 17 $/pi², tel qu'il est prévu dans l'option de renouvellement du bail initial.

La dépense d'entretien ménager pour le terme de 5 ans est d'environ 120 286,20 $, avant

taxes. Les frais d'entretien ménager seront ajustés annuellement en fonction de l'indice général de variation des prix à la consommation.

La dépense pour le coût d'électricité pour le terme de 5 ans est d'environ 90 538,00 $, avant taxes. Les dépenses d'électricité et de taxes foncières seront ajustées annuellement selon leur coût réel.

Coût des travaux d'aménagement :

	2021
Coût des travaux d'aménagement clé en main	231 809,25 $
TPS - 5 %	11 590,46 $
TVQ - 9,975 %	23 122,97 $
Coût total des travaux à remettre au locateur	**266 522,68 $**
Contingences	**35 000,00 $**
TPS - 5 %	1 750,00 $
TVQ - 9,975 %	3 491,25 $
	40 241,25 $
Total	**306 763,93 $**
Recouvrement TPS (100 %)	13 340,46 $
Recouvrement TVQ (50 %)	13 307,11 $
Coût net des travaux	280 116,36 $

La dépense totale pour le terme, incluant la dépense totale de loyer, le coût des travaux d'aménagement, les contingences, est de 1 813 182,71 $, taxes incluses.

Le coût du loyer est assumé par le SGPI à même sa base budgétaire. Le coût des travaux d'aménagement est prévu au PTI 2021 du SGPI. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mission de ce point de service est en parfaite adéquation avec la priorité de la Ville d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins exposée dans sa planification stratégique Montréal 2030. De plus, le devis d'entretien ménager des lieux loués prévoit l'utilisation de produits d'entretien écologiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de ce bail comporte des risques importants pour la continuité des opérations de la cour municipale, dont notamment au niveau des revenus et des règles judiciaires pour la tenue des audiences, ainsi que pour l'échéancier de la réalisation des travaux d'aménagement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 a occasionné un retard dans le traitement du dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue lors du conseil d'agglomération du 20 mai 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sylvie ROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine AUBÉ, Service des affaires juridiques
Patrice GUAY, Service des affaires juridiques

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève QUESNEL
Conseillère en immobilier

Tél : 514-872-0394
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-14

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier, en remplacement de Mme Nicole Rodier, chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-0324
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers, en remplacement de Sophie Lalonde, directrice de service, le 23 avril 2021

Tél :	514-868-3844	**Tél :**	514-872-2619
Approuvé le :	2021-04-21	**Approuvé le :**	2021-04-23

Bail no. 3670-003 - Cour municipale pds est - 7275, rue Sherbrooke Est
Renouvellement : 1er octobre 2020 au 30 septembre 2025
Superficie (pi²) : 12 934
Loyer brut annuel ($/pi²) : 20,26

	Années :	2020 (3 mois)	2021	2022	2023	2024	2025 (9 mois)	Total
Loyer incluant les frais d'exploitation et les taxes foncières	17$/pi²	54 969,50 $	219 878,00 $	219 878,00 $	219 878,00 $	219 878,00 $	164 908,50 $	1 099 390,00 $
Frais entretien ménager		6 014,31 $	24 057,24 $	24 057,24 $	24 057,24 $	24 057,24 $	18 042,93 $	120 286,20 $
Frais d'électricité		4 526,90 $	18 107,60 $	18 107,60 $	18 107,60 $	18 107,60 $	13 580,70 $	90 538,00 $
Total avant taxes		65 510,71 $	262 042,84 $	262 042,84 $	262 042,84 $	262 042,84 $	196 532,13 $	1 310 214,20 $
TPS (5%)		3 275,54 $	13 102,14 $	13 102,14 $	13 102,14 $	13 102,14 $	9 826,61 $	65 510,71 $
TVQ (9,975%)		6 534,69 $	26 138,77 $	26 138,77 $	26 138,77 $	26 138,77 $	19 604,08 $	130 693,87 $
Total incluant taxes		75 320,94 $	301 283,76 $	301 283,76 $	301 283,76 $	301 283,76 $	225 962,82 $	1 506 418,78 $
Ristourne de TPS		(3 275,54) $	(13 102,14) $	(13 102,14) $	(13 102,14) $	(13 102,14) $	(9 826,61) $	(65 510,71) $
Ristourne de TVQ (50%)		(3 267,35) $	(13 069,39) $	(13 069,39) $	(13 069,39) $	(13 069,39) $	(9 802,04) $	(65 346,95) $
Coût total net		68 778,05 $	275 112,23 $	275 112,23 $	275 112,23 $	275 112,23 $	206 334,17 $	1 375 561,12 $

* Les frais d'entretien ménager seront ajustés annuellement en fonction de l'indice général de variation des prix à la consommation.
** Les dépenses d'électricité et de taxes foncières seront ajustées annuellement selon leur coût réel.

PREMIÈRE CONVENTION DE PROLONGATION DU BAIL

ENTRE : **PLACE VERSAILLES INC.**, personne morale légalement constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, ayant son siège au 5125, rue du Trianon, suite 300, Montréal, Québec, H1M 2S5, agissant et représentée par Monsieur William Gregory, dûment autorisé aux fins des présentes;

(ci-après appelée le «**Locateur**»)

ET :

VILLE DE MONTRÈAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006.

(ci-après appelée le «**Locataire**»)

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE les parties ont conclu une convention de bail datée du 3 février 2010 (le « Bail Initial ») pour la location des espaces situés au 2e étage d'un immeuble portant le numéro civique 7275, rue Sherbrooke Est, Montréal (les « Lieux Loués »), faisant partie du Centre commercial Place Versailles, d'une superficie de 12 934 pieds carrés (la « Superficie des Lieux Loués »);

ATTENDU QUE le Bail Initial se termine le 30 septembre 2020;

ATTENDU QUE le Locataire désire prolonger le Bail Initial des Lieux Loués à compter du 1er octobre 2020 aux termes et conditions stipulés ci-après et que le Locateur y consent;

ATTENDU QUE le Locataire a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19); et

ATTENDU QUE le Locateur déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics.*

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. PREAMBULE :

Le préambule fait partie intégrante de la présente première convention de prolongation du bail (la « Première Convention de prolongation »).

2. SUPERFICIE DES LIEUX LOUES :

Le Locataire occupe une superficie locative 12 934 pieds carrés.

Paraphes	
Locateur	Locataire

3. DUREE :

La durée du Bail pour les Lieux Loués est prolongée pour une période de cinq (5) ans commençant le 1er octobre 2020 et se terminant le 30 septembre 2025 (le « Terme Prolongé »).

4. LOYER PAYABLE PENDANT LE TERME PROLONGE :

Pour fins de précision, la présente convention de prolongation du bail est consentie en considération d'un loyer annuel de DEUX CENT DIX-NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX-HUIT DOLLARS (219 878,00 $), payable en douze versements mensuels égaux de DIX-HUIT MILLES TROIS CENT VINGT-TROIS DOLLARS ET DIX-SEPT CENTS (18 323,17 $), à compter du 1er octobre 2020, auquel montant s'ajoutent les taxes applicables.

5. ENTRETIEN MÉNAGER :

5.1 Coût unitaire : À compter du Terme Prolongé, l'article 6.3 (c) du Bail Initial est annulé et remplacé par :

Le coût unitaire des frais d'entretien ménager, pour l'année 2020, est d'UN DOLLAR ET QUATRE-VINGT-CINQ CENTS PAR PIED CARRÉ (1,86 $/pi^2), de la superficie locative, excluant les Taxes de vente et ce montant est final et lie les parties à titre d'année de base. L'ajustement des frais d'entretien ménager selon l'IPC, tel que décrit à l'article 6.6 du Bail Initial demeure. De plus, l'Annexe D du Bail Initial est également annulé et remplacé par l'Annexe C ci-jointe.

5.2 Appels d'urgence : Le Locataire pourra, à ses frais, prendre contact avec le concierge du Locateur, pour des demandes autres que celles qui relèvent de la responsabilité du Locateur aux termes du Bail. Les appels d'urgence seront facturés au Locataire au taux horaire de 20$ de l'heure, plus les taxes applicables. Or, les appels d'urgence d'entretien, excédant UNE (1) heure, seront facturés au taux horaire de 28,05$, plus les taxes applicables.

6. TRAVAUX DE BASE :

Le Locateur devra effectuer, à ses frais, les Travaux de base concernant la nouvelle porte double d'issue en métal à installer, tel que décrit à l'Annexe B ci-jointe (point 19) (les « Travaux de base »).

Le coût des Travaux de base, lequel représente un montant forfaitaire de CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (5 250,00 $) plus les Taxes de vente, payable par le Locateur.

7. TRAVAUX D'AMENAGEMENT :

Le Locateur devra effectuer, à ses frais, selon un projet clé en main, les Travaux d'aménagement requis par le Locataire et décrits à l'Annexe B ci-jointe (les « Travaux d'aménagement »).

Paraphes	
Locateur	Locataire

8. DEMANDE DE PERMIS ET FIN DES TRAVAUX DE BASE ET DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT :

La réalisation des Travaux de base et des Travaux d'aménagement est conditionnelle à l'octroi d'un permis par la Ville. Suivant la signature des présentes, le Locateur agira avec diligence pour soumettre une demande de permis à la Ville pour les Travaux de base et les Travaux d'aménagement.

Toutefois, le Locateur n'aura l'obligation d'effectuer les Travaux de base et les Travaux d'aménagement que si un permis est octroyé par la Ville selon les plans soumis (Annexe B), et plus précisément, le Locateur ne sera pas responsable d'effectuer des révisions pouvant être demandées par la Ville suivant la demande de permis. Dans tous les cas, le Locateur ne sera pas responsable envers quiconque, pour quelque somme que ce soit, dans le cadre du permis qui sera demandé à la Ville, notamment mais sans limitation en ce qui concerne des délais ou des coûts supplémentaires.

Sous réserve de ce qui précède, les Travaux d'aménagement et les Travaux de base devront être terminés et avoir fait l'objet d'une acceptation définitive par le Locateur et le Locataire, laquelle ne sera retenue déraisonnablement, au plus tard le 27 août 2021.

9. PAIEMENT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT :

Le coût des Travaux d'aménagement attribuable aux améliorations locatives du Locataire, lequel représente un montant forfaitaire de CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE HUIT CENT NEUF DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (196 809,25 $) plus les Taxes de vente, est payable par le Locataire au Locateur, sur présentation de factures, lors de l'acceptation définitive des Travaux d'aménagement.

S'additionnent aux coûts des Travaux d'aménagement, les frais d'architecture et de permis, en lien avec les Travaux d'aménagement attribuables aux améliorations locatives du Locataire, lesquels représente un montant maximal de TRENTE CINQ MILLE DOLLARS (35 000,00 $) incluant les Taxes de vente, lequel est payable par le Locataire au Locateur, sur présentation de factures, lors de l'acceptation définitive des Travaux d'aménagement.

Les parties conviennent qu'aucun coût supplémentaire (extra), s'il y a lieu, ne sera payé sans avoir fait préalablement l'objet d'une approbation écrite du Locataire.

10. STATIONNEMENT :

10.1 Stationnements réservés : Le Locateur fournit au Locataire trois (3) espaces intérieurs de stationnement « réservés à la magistrature » et deux (2) espaces extérieurs de stationnement « réservés à la magistrature », le tout sans frais additionnel pour le Locataire. Les stationnements sont montrés sur le plan annexé aux présentes à l'Annexe A.

10.2 Droit de stationnement : un permis noir fourni par le Locateur est requis afin d'utiliser un espace de stationnement. Ce permis sera l'unique source d'identification requise par le Locateur pour l'utilisation des stationnements susdits.

10.3 Gestion des permis : les permis seront gérés par le Locataire. Le Locateur s'engage à fournir au Locataire 25 permis noirs qui seront répartis de la façon suivante :

17 permis permanents pour :
Juges assignés de façon régulière : 13 permis

Paraphes	
Locateur	Locataire

Juges assignés temporairement (ouverture 3e salle) : 4 permis

8 permis en réserve :
Permis en réserve à la magistrature au bureau du chef de section : 4 permis
Permis en réserve au point de service au bureau de l'agent principal : 4 permis.

Le Locataire se réserve le droit d'obtenir de nouveaux permis sur demande adressée au Locateur.

10.4 **Mesures en cas d'évacuation** : lorsque le Locateur doit procéder à l'évacuation des espaces de stationnement, il devra communiquer avec la personne responsable identifiée, dans l'ordre de priorité décrit :

1ère personne ressource : 514-872-0097, Agent principal du point de service de l'est

2e personne ressource : 514-872-6870, Chef de section à la magistrature

3e personne ressource : 514-872-2520, Secrétaire de direction de la magistrature

11. AUTRES CONDITIONS :

11.1 À compter du Terme Prolongé, l'article 1.1 du Bail Initial, ainsi que l'Annexe B concernant le stationnement sont tous deux annulés et remplacés par l'article 10 ci-haut et l'Annexe A ci-jointe.

11.2 À compter du Terme Prolongé, l'article 2.0 du Bail Initial concernant la superficie est annulé et remplacé par l'article 2 ci-haut.

11.3 Le Locataire s'engage à prendre à sa charge le coût de la publication de la présente Première Convention de prolongation, sous la forme d'un avis de bail.

11.4 La présente Première Convention de prolongation est conditionnelle à l'approbation du Conseil d'agglomération du Locataire. La remise au Locateur d'un exemplaire de la présente Première Convention de prolongation dûment signée et paraphée par le représentant autorisé du Locataire attestera que ladite approbation a été obtenue.

12. RATIFICATION :

À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail Initial demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail Initial.

Paraphes	
Locateur	Locataire

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, électroniquement, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le 8 e jour du mois de avril 2021

LE LOCATEUR : PLACE VERSAILLES INC.

Par : _____
M. William Gregory

Le _____e jour du mois de _____ 2021

LE LOCATAIRE : VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Cette Première Convention de prolongation a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____.

Résolution no _____.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ANNEXE A – STATIONNEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS RÉSERVÉS

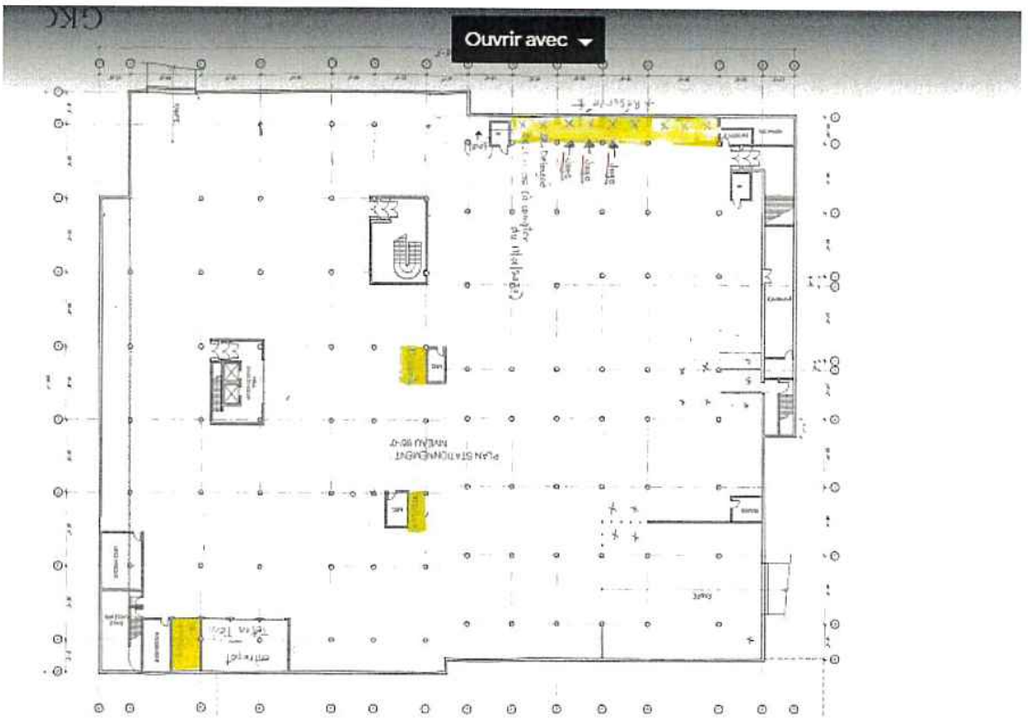

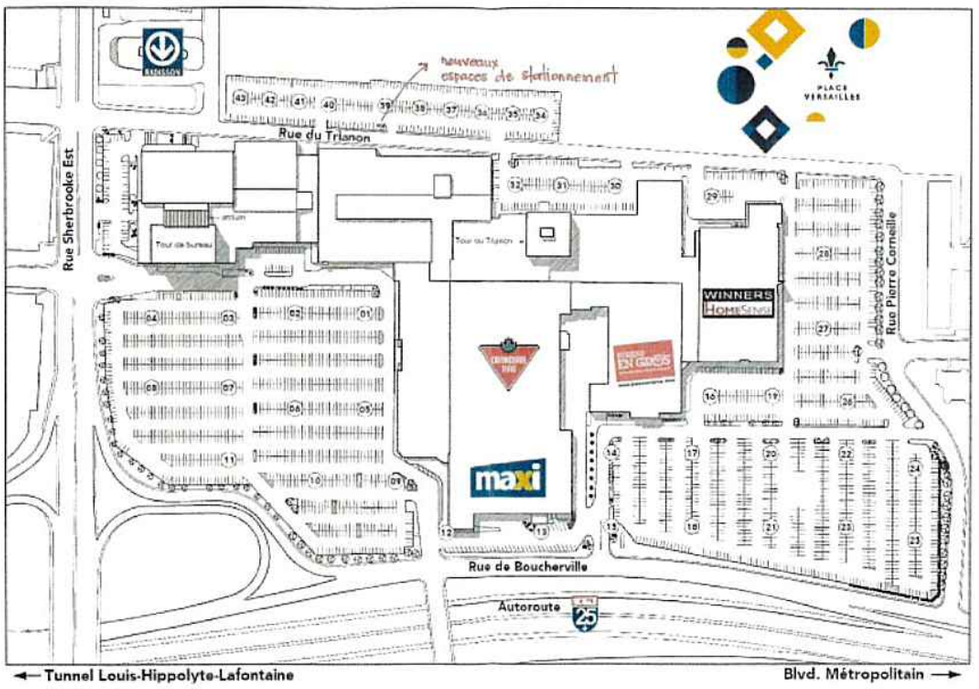

Paraphes	
Locateur	Locataire

ANNEXE B - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET TRAVAUX DE BASE

Voir le Plan de réaménagement réalisé par GKC Architectes, no. A200 R-01 et ses notes générales.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ANNEXE C – DEVIS D'ENTRETIEN MÉNAGER

Devis

Service d'entretien ménager

Révisé par Lucie Dauphinais, Martine Aubé et Véronique Marier
Le 8 juillet 2019

Point de service de la cour municipale

De l'est de l'île

7275, rue Sherbrooke Est,

2e étage, bureau 2202

Section comptoirs et points de service
Division de la perception et du service à la clientèle
Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal

Paraphes	
Locateur	Locataire

Normes d'entretien ménager des Lieux Loués :

1. Objet du devis technique :

Le Locateur doit assurer les services d'entretien ménager, le ménage annuel et le nettoyage des tapis, dans les Lieux Loués par le Locataire, selon les situations qui s'appliquent aux Lieux Loués en utilisant des produits d'entretien écologiques. Ces exigences s'appliquent en plus des prescriptions consignées dans les lois, codes, normes et règlements concernant l'hygiène, la santé et la salubrité.

2. Étendu de la qualité du service :

2.1 Le Locataire requiert un édifice propre partout tous les jours de la semaine.

2.2 Le Locateur doit soumettre un horaire pour les travaux.

3. Définitions :

Les mots Aire administrative, Aire publique, Toilettes et Cuisine utilisés dans le présent devis ont le sens qui leurs sont donnés dans la description des lieux à moins d'indication contraire.

Lieux	Description des lieux
Aire administrative :	Tous les locaux non accessibles au public
Aire publique :	Les salles d'audience, les comptoirs du service à la clientèle, le poste du gardien de sécurité, le comptoir d'accueil, le comptoir de rédaction, les plumitifs, le vestibule, l'aire d'attente, les salles de rencontres, les bacs à fleurs.
Toilette :	Toilettes de l'aire publique, de l'aire administrative et des juges.
Cuisine :	L'aire de repos des employés.
Salle électrique : Salle de télécommunications : Entrée des juges rue du Trianon : Conciergerie : Dépôt :	Salle électrique Salle de télécommunications Entrée des juges rue du Trianon Conciergerie Dépôt

Responsable de l'application du devis : l'Agent principal du point de service ou son représentant.

Paraphes	
Locateur	Locataire

4. Demande urgente :

Une demande d'intervention d'entretien ménager pourra être faite par l'agent principal du point de service ou son représentant et devra être exécutée dans un délai maximum de 1 heure.

5. Service d'entretien ménager requis dans les Lieux Loués :

À TOUS LES JOURS :

Aire administrative :

- Les corbeilles de papier à recycler et les poubelles sont vidées;
- Les taches apparentes sur le couvre-plancher de linoléum et le tapis sont enlevées;
- L'aspirateur est passé, si nécessaire.

Aire publique :

- La fontaine réfrigérée est nettoyée et polie;
- Les vitres des comptoirs de service à la clientèle et des portes du vestibule sont nettoyées;
- Les réceptacles à rebuts et à recyclage (si applicable) sont vidés, nettoyés et les sacs sont changés
- Les taches apparentes sur le couvre-plancher de linoléum et les tapis sont enlevées;
- L'aspirateur est passé, si nécessaire, sur les couvre-planchers.

Toilette :

- Tous les couvre-planchers en carreaux de céramique des toilettes sont lavés avec une solution germicide;
- Les taches apparentes sur les murs sont enlevées;
- Les miroirs et les comptoirs sont lavés et polis;
- Les réceptacles à serviettes hygiéniques sont vidés, lavés et polis;
- Les accessoires de porcelaine (tels qu'urinoirs, lavabos, cabinets d'aisance) sont désinfectés, détachés et essuyés;
- Les réceptacles à rebuts sont vidés, nettoyés et les sacs sont changés au besoin;
- Les distributeurs de papier à main, de savon à main et de papier hygiénique sont remplis avec les produits fournis par le Locateur.

Cuisine :

- Les distributeurs de papier à main et de savon sont remplis avec les produits fournis par le Locateur;
- Le miroir et l'évier sont nettoyés et polis;
- Les réceptacles à rebuts et à recyclages sont vidés et nettoyés et les sacs changés;
- Les taches apparentes sur le couvre-plancher de linoléum sont enlevées.

Paraphes	
Locateur	Locataire

À TOUTES LES SEMAINES :

Aire administrative :

- L'aspirateur est passé sur les couvre-planchers de linoléum, les tapis, les carpettes et sous les bureaux.

Aire publique :

- Les comptoirs du service à la clientèle sont lavés et désinfectés;
- Les poignées de porte de l'aire publique sont lavées et désinfectées;
- L'aspirateur est passé sur tous les couvre-planchers;
- Les couvre-planchers en linoléum sont lavés toutes les semaines
- Les vitres des portes de l'entrée principale sont nettoyées;
- Les salles d'audience sont époussetées.

Toilette :

- Les poignées des portes sont lavées et désinfectées.

Cuisine :

- L'aspirateur est passé sur le couvre-plancher;
- Le couvre-plancher est lavé;
- Le four micro-ondes est lavé à l'intérieur et à l'extérieur;
- Le réfrigérateur est lavé sur la surface extérieure seulement;
- Le dessus des tables est lavé et désinfecté ;

À TOUS LES MOIS :

Aire administrative :

- Les marques de doigts et autres taches sont enlevées proprement des plaques de commutateurs, des cloisons, des portes, des encadrements, des murs, des vitres des guichets du côté de l'aire administrative;
- Les couvre-planchers en linoléum sont lavés, polis, selon la méthode appropriée à la surface et les marques de souliers sont enlevées;
- L'aspirateur est passé dans le vestiaire des juges;
- L'aspirateur est passé dans l'entrée et l'escalier des juges de la rue Trianon tous les mois
- Le mobilier de tous les locaux est poli et détaché et les appareils téléphoniques y sont désinfectés.

Aire publique :

- Les couvre-planchers en linoléum sont polis, selon la méthode appropriée à la surface et les marques de souliers sont enlevées;
- Les chaises de l'aire d'attente, du comptoir du service à la clientèle et des salles de rencontre sont nettoyées;
- Le bac à fleurs et le mobilier dans les salles de rencontre et dans les salles d'audience sont nettoyés et les appareils téléphoniques y sont désinfectés.

Paraphes	
Locateur	Locataire

Toilette :

- Les éclaboussures, les taches et les marques de doigts sur les murs, les cloisons, les plaques de commutateurs, les portes et les encadrements sont nettoyées;
- Les portes des cloisons des toilettes dans l'aire publique sont lavées et désinfectées avec une solution germicide.

Cuisine :

- Les taches sur les portes, les encadrements, les plaques de commutateur et les murs, particulièrement près des réceptacles à rebuts, sont nettoyées;
- Le couvre-plancher est lavé et poli selon la méthode appropriée à la surface et les marques de souliers sont enlevées;
- La surface extérieure de toutes les portes d'armoires est lavée;
- Nettoyer et polir les petits électroménagers sur le comptoir.

DEUX FOIS PAR ANNÉE (s'appliquent à l'ensemble des Lieux Loués) :

- Les tapis et les carpettes sont nettoyés ;
- Les encadrements et les plinthes sont nettoyés ;
- L'intérieur et l'extérieur des fenêtres sont lavés ;
- Les diffuseurs d'air et les grilles d'aération sont époussetés et nettoyés.

ANNUELLEMENT :

Aire administrative :

- Les stores sont nettoyés une fois par année selon la technique adéquate au mois de mai incluant ceux de la cuisine;

Aire publique :

- Les fauteuils et les chaises en tissus sont nettoyés à l'aspirateur;
- Les pieds et piétements des tables et des chaises sont nettoyés.

Toilette :

- Les joints des couvre-planchers en céramique sont nettoyés à la brosse avec un produit approprié.

Cuisine :

- Les pieds et piétements des tables et des chaises sont nettoyés.

Salle de télécom, conciergerie, dépôt, salle électrique :

- L'aspirateur est passé;
- Les planchers sont lavés.

Paraphes	
Locateur	Locataire

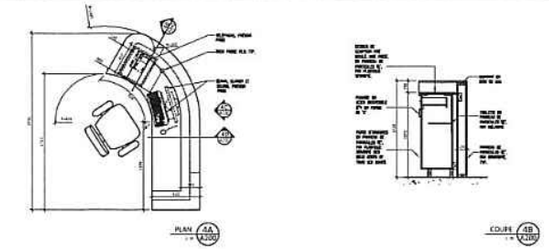

PLAN 4A A200

COUPE 4B A200

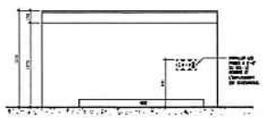

ÉLÉVATION 4C A200

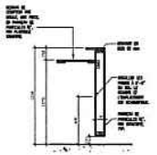

COUPE 4D A200

DÉTAIL DU COMPTOIR DE SÉCURITÉ 4 A200

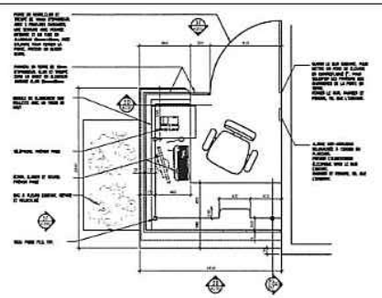

PLAN 3A A200

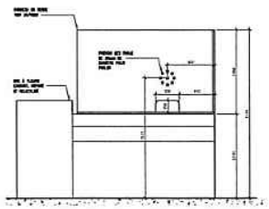

ÉLÉVATION 3B A200

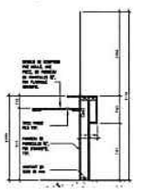

COUPE 3C A200

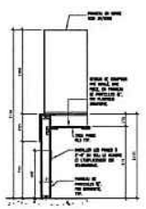

COUPE 3D A200

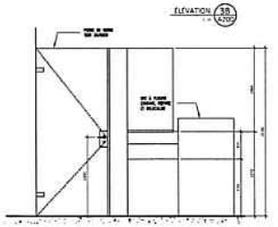

ÉLÉVATION 3E A200

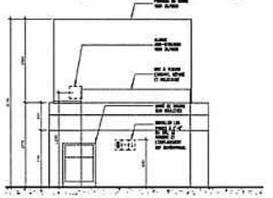

ÉLÉVATION 3F A200

DÉTAIL DU COMPTOIR D'ACCUEIL 3 A200

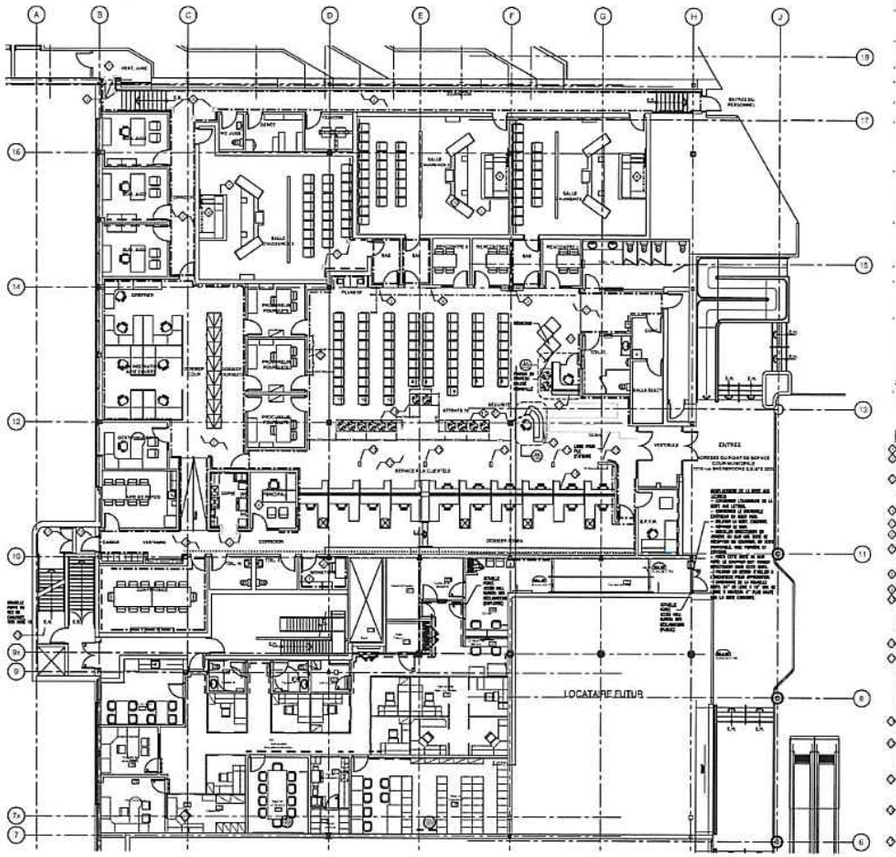

PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT - (2ème ÉTAGE) 2 A200

BUREAU DE SÉCURITÉ - À ENLEVER



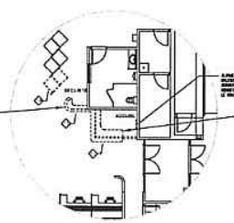

BUREAU D'ACCUEIL - À DÉMOLIR



PLAN PARTIEL DE DÉMOLITION - (2ème ÉTAGE) 1 A200

GKC ARCHITECTES

No	Date	Remarque	Par

PLACE VERSAILLES PRÈS DE VOUS

Renovation - Cour Municipale

Montréal Québec

ARCHITECTURE

PLAN DE REAMENAGEMENT

dessiné par : MKZ vérifié par : NB

échelle : Tel qu'indiqué

date : 20047 A200 R-01

20/21

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1216025004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc. des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 12 934 pi², pour une durée de 5 ans, à compter du 1er octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2025, pour les besoins du point de service de la cour municipale (secteur est). La dépense totale représente un montant de 1 813 182,71 $, incluant les taxes. Bâtiment 3670-003.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1216025004 7275 Shertbrooke E Place Versailles, bail et améliorations.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sylvie ROUSSEAU
Préposée au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-4232
Co-auteur :
Pierre-Luc Stében
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
tél. : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Mustapha CHBEL
Agent de gestion des ressources financières

Tél : 514-872-0470

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.24

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1216025005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie d'environ 4 100 pi², pour une durée de 5 ans, à compter du 7 novembre 2020 jusqu'au 6 novembre 2025, pour les besoins du Bureau des réclamations. La dépense totale représente un montant de 508 737,65 $, incluant les taxes. Bâtiment 3670-004.

Il est recommandé :

1. d'approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., pour une période de 5 ans, à compter du 7 novembre 2020, un local d'une superficie de 4100 pi² faisant partie de l'immeuble situé au 7275, rue Sherbrooke Est, à Montréal, et utilisé pour les besoins du Bureau des réclamations du Service des affaires juridiques. La dépense totale de loyer pour le terme représente 497 324,36 $, incluant les taxes;
2. d'autoriser à cette fin le coût des travaux d'aménagement, payable en 2021, au locateur Place Versailles inc., représentant un montant maximal de 9 918,61 $, auquel s'ajoute des contingences d'un montant de 1 494,68 $, pour une dépense maximale de 11 413,29 $;
3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières incluses au sommaire décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-04-23 11:01

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1216025005**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie d'environ 4 100 pi², pour une durée de 5 ans, à compter du 7 novembre 2020 jusqu'au 6 novembre 2025, pour les besoins du Bureau des réclamations. La dépense totale représente un montant de 508 737,65 $, incluant les taxes. Bâtiment 3670-004.

CONTENU

CONTEXTE

Le Bureau des réclamations est l'entité administrative de la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques, responsable de recevoir et de traiter les situations pouvant donner lieu à une réclamation contre la Ville. Depuis 2011, la Ville de Montréal loue un local à l'intérieur de la Place Versailles pour les besoins du Bureau des réclamations.
Le bail est échu depuis le 6 novembre 2020. À la demande du Service des affaires juridiques (SAJ), le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) exerce l'option de renouvellement prévu au bail et prolonge le terme de celui-ci pour une période de cinq (5) ans, soit du 7 novembre 2020 au 6 novembre 2025.

Ce dossier est présenté en retard à cause de la pandémie de la COVID-19 qui a occasionné un retard pour l'obtention des soumissions pour les travaux d'aménagement, ainsi qu'un retard dans la signature de la convention de renouvellement de bail par le locateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0168 - 24 mai 2011 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. pour une période de 9 ans, débutant le 1er décembre 2011 jusqu'au 30 novembre 2020, un local d'une superficie de 4 100 pi², pour les besoins du Bureau des réclamations.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. des locaux d'une superficie d'environ 4 100 pi² situés à l'intérieur du centre commercial Place Versailles au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Bureau des réclamations, et ce, pour une période de cinq (5) ans, à compter du 7 novembre 2020, moyennant un loyer total de 497 324,36 $, incluant la TPS et

la TVQ.
Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux d'aménagement, selon un projet clé en main, pour effectuer des travaux d'amélioration locative, représentant un montant maximum à remettre au locateur de 9 918,61 $, auquel s'ajoutent les contingences pour totaliser 11 413,29 $, incluant les taxes. Les travaux d'amélioration locative consistent principalement à des travaux de peinture et de réparations de portes intérieures et cadrages.

La dépense totale pour le terme, incluant le loyer et le coût des travaux d'aménagement, représente 508 737,65 $.

JUSTIFICATION

Cette première convention de prolongation du bail permettra au SAJ de poursuivre sa mission. Les lieux loués conviennent parfaitement aux besoins des occupants et des citoyens, car ils sont facilement accessibles par transport en commun (édicule du métro situé en face) et ils bénéficient de plusieurs espaces de stationnements gratuits pour la clientèle de la Place Versailles.
Le taux unitaire brut est de 21,10 $/pi², ce qui est représentatif du taux de location pour un espace comparable dans ce secteur se situant entre 22 $/pi² et 28 $/pi².

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense totale de loyer :
Le tableau suivant représente la dépense en loyer pour une période de 5 ans à compter du 7 novembre 2020 jusqu'au 6 novembre 2025.

Superficie locative de 4 100 pi²	**Loyer annuel antérieur**	**Loyer annuel 2020-2021**	**7 novembre 2020 au 6 novembre 2025 (5 ans)**
Loyer incluant les frais d'exploitation et les taxes foncières	17,50 $/pi²	18,00 $/pi²	369 000,00 $
Frais d'entretien ménager	1,69 $/pi²	1,69 $/pi²	34 645,00 $
Frais d'électricité	1,41 $/pi²	1,41 $/pi²	28 905,00 $
Total avant taxes	20,60 $/pi²	21,10 $/pi²	432 550,00 $
TPS (5 %)			21 627,50 $
TVQ (9,975 %)			43 146,86 $
Total incluant taxes			**497 324,36 $**
Ristourne de TPS			(21 627,50) $
Ristourne de TVQ (50 %)			(21 573,43) $
Coût total net			454 123,43 $

Le loyer de base, incluant les frais d'exploitation et les taxes foncières, est augmenté de 0,50 $/pi², soit de 17,50 $/pi² à 18 $/pi², tel qu'il est prévu dans l'option de renouvellement du bail initial.

La dépense d'entretien ménager pour le terme de 5 ans est d'environ 34 645 $, avant taxes. Les frais d'entretien ménager seront ajustés annuellement en fonction de l'indice général de variation des prix à la consommation.

La dépense pour le coût d'électricité pour le terme de 5 ans est d'environ 28 905 $, avant

taxes. Les dépenses d'électricité et de taxes foncières seront ajustées annuellement selon leur coût réel.

Coût des travaux d'aménagement :

	2021
Coût des travaux d'aménagement clé en main	8 626,75 $
TPS - 5 %	431,34 $
TVQ - 9,975 %	860,52 $
Coût total des travaux à remettre au locateur	**9 918,61 $**
Contingences	**1 300,00$**
TPS - 5 %	65,00 $
TVQ - 9,975 %	129,68 $
	1 494,68 $
Total	**11 413,29 $**
Recouvrement TPS (100 %)	496,34 $
Recouvrement TVQ (50 %)	495,10 $
Coût net des travaux	10 421,85 $

La dépense totale pour le terme, incluant la dépense totale de loyer, le coût des travaux d'aménagement, les contingences, est de 508 737,65 $, taxes incluses.

Le coût du loyer est assumé par le SGPI à même sa base budgétaire. Le coût des travaux d'aménagement est prévu au PTI 2021 du SGPI. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mission de ce point de service est en parfaite adéquation avec la priorité de la Ville d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins exposée dans sa planification stratégique Montréal 2030. De plus, le devis d'entretien ménager des lieux loués prévoit l'utilisation de produits d'entretien écologiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de ce bail comporte des risques importants pour la continuité des opérations du Bureau des réclamations, ainsi que pour l'échéancier de la réalisation des travaux d'aménagement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 a occasionné un retard dans le traitement du dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue lors du conseil d'agglomération du 20 mai 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sylvie ROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Francis LAVALLÉE, Service des affaires juridiques
Patrice GUAY, Service des affaires juridiques

Lecture :

Francis LAVALLÉE, 14 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève QUESNEL
Conseillère en immobilier

Tél : 514-872-0394
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-14

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier, en remplacement de Mme Nicole Rodier, chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-0324
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2021-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers, en remplacement de Sophie Lalonde, directrice de service, le 23 avril 2021
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2021-04-23

Bail no. 3670-004 - Bureau des réclamations - 7275, rue Sherbrooke Est
Renouvellement : 7 novembre 2020 au 6 novembre 2025
Superficie (pi²) : 4 100
Loyer brut annuel ($/pi²) : 21,1

	Années :	2020 (2 mois)	2021	2022	2023	2024	2025 (10 mois)	Total
Loyer incluant les frais d'exploitation et les taxes foncières	18$/pi²	12 300,00 $	73 800,00 $	73 800,00 $	73 800,00 $	73 800,00 $	61 500,00 $	369 000,00 $
Frais entretien ménager		1 154,83 $	6 929,00 $	6 929,00 $	6 929,00 $	6 929,00 $	5 774,17 $	34 645,00 $
Frais d'électricité		963,50 $	5 781,00 $	5 781,00 $	5 781,00 $	5 781,00 $	4 817,50 $	28 905,00 $
Total avant taxes		14 418,33 $	86 510,00 $	86 510,00 $	86 510,00 $	86 510,00 $	72 091,67 $	432 550,00 $
TPS (5%)		720,92 $	4 325,50 $	4 325,50 $	4 325,50 $	4 325,50 $	3 604,58 $	21 627,50 $
TVQ (9,975%)		1 438,23 $	8 629,37 $	8 629,37 $	8 629,37 $	8 629,37 $	7 191,14 $	43 146,86 $
Total incluant taxes		16 577,47 $	99 464,87 $	99 464,87 $	99 464,87 $	99 464,87 $	82 887,40 $	497 324,36 $
Ristourne de TPS		(720,92) $	(4 325,50) $	(4 325,50) $	(4 325,50) $	(4 325,50) $	(3 604,58) $	(21 627,50) $
Ristourne de TVQ (50%)		(719,11) $	(4 314,69) $	(4 314,69) $	(4 314,69) $	(4 314,68) $	(3 595,57) $	(21 573,43) $
Coût total net		15 137,44 $	90 824,68 $	90 824,68 $	90 824,68 $	90 824,69 $	75 687,25 $	454 123,43 $

* Les frais d'entretien ménager seront ajustés annuellement en fonction de l'indice général de variation des prix à la consommation.
** Les dépenses d'électricité et de taxes foncières seront ajustées annuellement selon leur coût réel.

PREMIÈRE CONVENTION DE PROLONGATION DU BAIL

ENTRE : **PLACE VERSAILLES INC.**, personne morale légalement constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, ayant son siège au 5125, rue du Trianon, suite 300, Montréal, Québec, H1M 2S5, agissant et représentée par Monsieur William Gregory, dûment autorisé aux fins des présentes ;

(ci-après appelée le «**Locateur**»)

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006.

(ci-après appelée le «**Locataire**»)

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE les parties ont conclu une convention de bail datée du 31 mai 2011 (le « Bail ») pour la location des espaces situés au 2e étage d'un immeuble portant le numéro civique 7275, rue Sherbrooke Est, Montréal (les « Lieux Loués »), faisant partie du Centre commercial Place Versailles, d'une superficie de 4 100 pieds carrés (la « Superficie des Lieux Loués ») ;

ATTENDU QUE les parties ont conclu un addenda au bail daté du 26 octobre 2012 relativement à l'ajustement des taxes municipales et scolaires ;

ATTENDU QUE le Bail et l'Addenda sont ci-après collectivement désignés le « Bail Initial ») ;

ATTENDU QUE le Bail Initial se termine le 6 novembre 2020 ;

ATTENDU QUE le Locataire désire prolonger le Bail Initial des Lieux Loués à compter du 7 novembre 2020 aux termes et conditions stipulés ci-après et que le Locateur y consent ;

ATTENDU QUE le Locataire a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ; et

ATTENDU QUE le Locateur déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics.*

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. PREAMBULE :

Le préambule fait partie intégrante de la présente première convention de prolongation du bail (la « Première Convention de prolongation »).

Paraphes	
Locateur	Locataire

2. DUREE :

La durée du Bail pour les Lieux Loués est prolongée pour une période de cinq (5) ans commençant le 7 novembre 2020 et se terminant le 6 novembre 2025 (le « Terme Prolongé »).

3. LOYER PAYABLE PENDANT LE TERME PROLONGE :

Pour fins de précision, le loyer de base prévu à l'article 6.3 (a) est fixé à DIX-HUIT DOLLARS PAR PIED CARRÉ (18,00$/pi^2). La présente convention de prolongation du bail est consentie en considération d'un loyer annuel de SOIXANTE-TREIZE MILLE HUIT CENT DOLLARS (73 800,00 $), payable en douze versements mensuels égaux de SIX MILLES CENT CINQUANTE DOLLARS (6 150,00 $), à compter du 7 novembre 2020, auquel montant s'ajoutent les taxes applicables.

4. TRAVAUX D'AMENAGEMENT :

Le Locateur devra effectuer, à ses frais, selon un projet clé en main, les travaux d'aménagement requis par le Locataire et décrits à l'Annexe A ci-jointe.

5. FIN DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT :

Les travaux d'aménagement devront être terminés et avoir fait l'objet d'une Acceptation définitive par le Locateur et le Locataire, au plus tard le 27 août 2021.

6. PAIEMENT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT :

Le coût des travaux d'aménagement attribuable aux améliorations locatives du Locataire, lequel représente un montant forfaitaire de HUIT MILLE SIX CENT VINGT-SIX DOLLARS ET SOIXANTE-QUINZE CENTS (8 626,75 $) excluant les Taxes de vente, est payable par le Locataire au Locateur, sur présentation d'un facture, lors de l'Acceptation définitive des travaux.

Les parties conviennent qu'aucun coût supplémentaire (extra), s'il y a lieu, ne sera payé sans avoir fait préalablement l'objet d'une approbation écrite du Locataire.

7. AUTRES CONDITIONS :

7.1 Le Locataire s'engage à prendre à sa charge le coût de la publication de la présente Première Convention de prolongation, sous la forme d'un avis de bail.

7.2 La présente Première Convention de prolongation est conditionnelle à l'approbation du Conseil d'agglomération du Locataire. La remise au Locateur d'un exemplaire de la présente Première Convention de prolongation dûment signée et paraphée par le représentant autorisé du Locataire attestera que ladite approbation a été obtenue.

8. RATIFICATION :

À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail Initial demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail Initial.

Paraphes	
Locateur	Locataire

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, électroniquement, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le 8 e jour du mois de avril 2021

LE LOCATEUR
PLACE VERSAILLES INC.

Par : _____
M. William Gregory

Le _____e jour du mois de _____ 2021

LE LOCATAIRE
VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Cette Première Convention de prolongation a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____.

Résolution no _____.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ANNEXE A - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Voir le Plan de réaménagement réalisé par GKC Architectes, no. A200 R-01 et ses notes générales.

Paraphes	
Locateur	Locataire

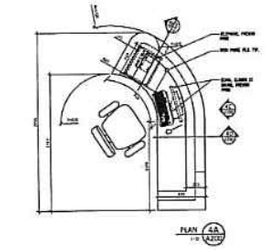

PLAN 4A

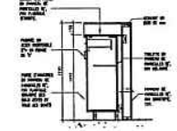

COUPE 4B

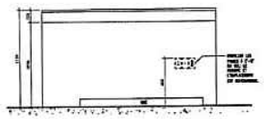

ÉLÉVATION 4C

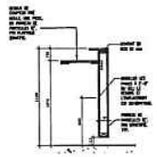

COUPE 4C

DÉTAIL DU COMPTOIR DE SÉCURITÉ 4

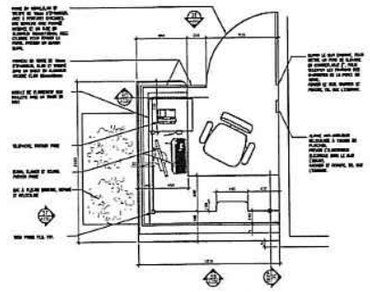

PLAN 3A

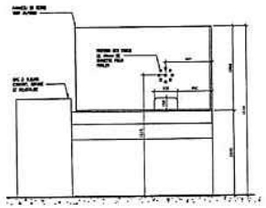

ÉLÉVATION 3B

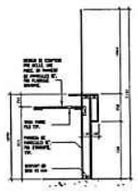

COUPE 3C

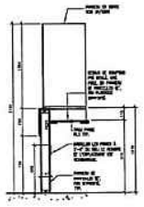

COUPE 3D

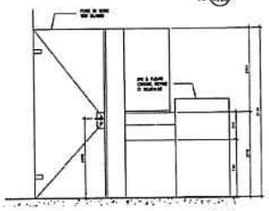

ÉLÉVATION 3E

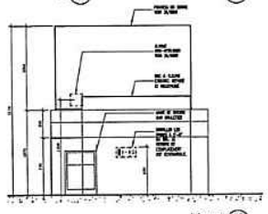

ÉLÉVATION 3F

DÉTAIL DU COMPTOIR D'ACCUEIL 3

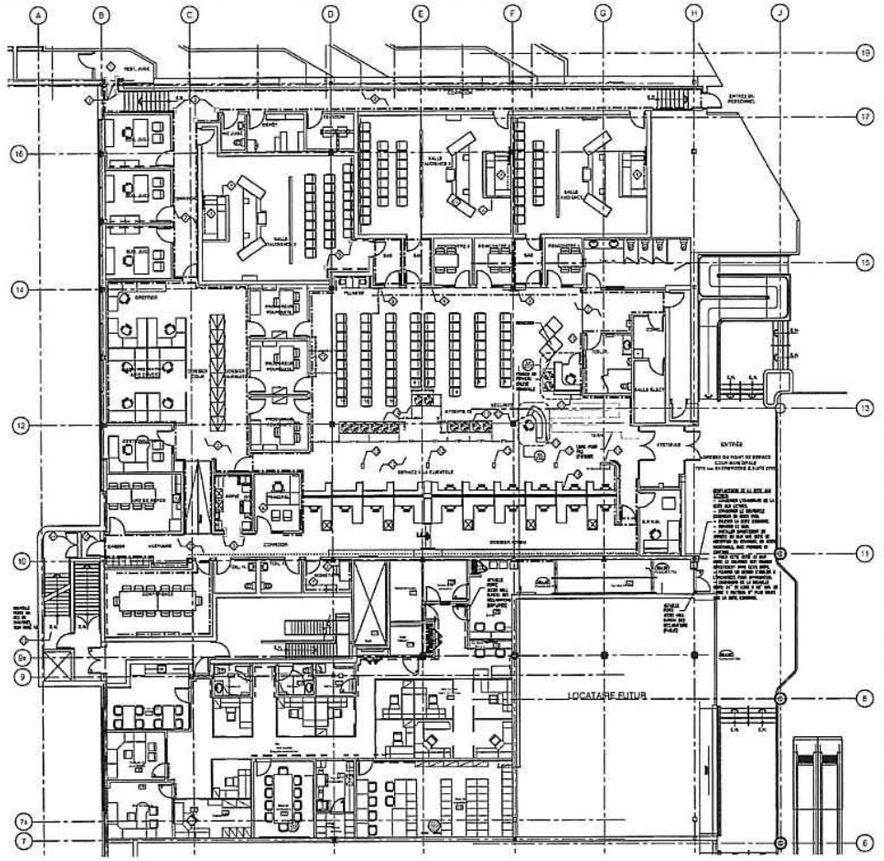

PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT - (2ème ÉTAGE) 2

BUREAU DE SÉCURITÉ - À ENLEVER



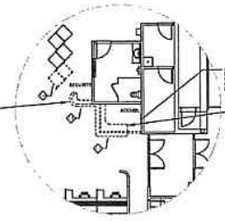

BUREAU D'ACCUEIL - À DÉMOLIR



PLAN PARTIEL DE DÉMOLITION - (2ème ÉTAGE) 1

GKC ARCHITECTES

PLACE VERSAILLES PRÈS DE VOUS

Renovation - Cour Municipale

Montréal Québec

ARCHITECTURE

PLAN DE REAMENAGEMENT

Tel qu'indiqué

20047 A200 R-01

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1216025005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie d'environ 4 100 pi², pour une durée de 5 ans, à compter du 7 novembre 2020 jusqu'au 6 novembre 2025, pour les besoins du Bureau des réclamations. La dépense totale représente un montant de 508 737,65 $, incluant les taxes. Bâtiment 3670-004.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1216025005 7275 Shertbrooke E Place Versailles, bail et améliorations batim. 3670-004.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sylvie ROUSSEAU
Préposée au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-4232
Co-Auteur : Pierre-Luc H.Steben
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
tél. : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-19

Mustapha CHBEL
Agent de gestion des ressources financières

Tél : 514-872-0470

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.25

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1216232001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente de gré à gré d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « La Société canadienne de la Croix-Rouge » et la Ville de Montréal - Autoriser le versement des honoraires mensuels à « La Société canadienne de la Croix-Rouge » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 38 304,76 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 343 210,65 $, taxes incluses

Il est recommandé :
1. D'approuver le protocole d'entente d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « La Société canadienne de la Croix-Rouge » et la Ville de Montréal.

2. D'autoriser le versement des honoraires mensuels à « La Société canadienne de la Croix -Rouge » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 38 304,76 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 306 438,08 $ (incluant toutes taxes applicables). Des frais de gestion de 12 % seront appliqués au montant total, soit un montant de 36 772,57 $. Les déboursés mensuels des frais de gestion de 12 % sont de 4 596,57 $. Le montant total mensuel à débourser est de 42 901.33 $. Le total de l'entente avec la Croix-Rouge se chiffre à 343 210.65 $ (incluant toutes taxes applicables).

3. D'autoriser le directeur du SIM à signer cette entente au nom de la Ville, aux fins de l'agglomération.

4. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-04-27 08:31

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1216232001**
Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente de gré à gré d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « La Société canadienne de la Croix-Rouge » et la Ville de Montréal - Autoriser le versement des honoraires mensuels à « La Société canadienne de la Croix-Rouge » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 38 304,76 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 343 210,65 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le protocole d'entente de gré à gré suivant est nécessaire pour poursuivre la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme: la Société canadienne de la Croix-Rouge (ci-après, « Croix-Rouge ») et la Ville de Montréal, car l'entente antérieure est venu à échéance le 31 décembre 2020. Afin de pouvoir conclure une entente à plus long terme sur 5 ans en 2021, la Croix-Rouge doit avoir une autorisation de l'autorité des marché publics (AMP), qui est retardée par des délais administratifs. Il est primordial de poursuivre cette aide à compter de la date rétroactive du 1er janvier 2021 puisque cette aide est considérée comme le prolongement de l'intervention du SIM.
La Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire. De plus, la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté, et est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles.

Les services de deuxième ligne sur le territoire de l'agglomération de la Ville de Montréal sont fournis par la Croix-Rouge. La Croix-Rouge a convenu de faire une entente avec la Ville de Montréal afin d'assurer une dispensation de services uniformes sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal.

Après avoir examiné plusieurs hypothèses, il a donc été jugé pertinent et préférable de proposer un modèle global sur le territoire de l'île en associant l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du SIM, comme le prolongement des interventions du Service de sécurité incendie, afin de s'assurer que toutes les personnes sinistrées sur le territoire soient traitées de façon équitable avec des services répondant partout aux mêmes critères de qualité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0017 - 31 janvier 2019 - Accorder un soutien financier annuel de 596 202,44 $, taxes incluses, indexé de 2 % au 1er janvier 2020, pour une période de 2 ans, soit du 18 janvier 2019 au 17 janvier 2021, pour une somme totale de 1 204 328,93 $, taxes incluses, à La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec et Jeunesse au Soleil pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet (sommaire décisionnel # 1186232001)
CG17 0009 - 26 janvier 2017 - Accorder un soutien financier annuel de 569 700 $, taxes incluses, indexé de 2,6 % au 1er janvier 2018, pour une période de 2 ans, soit du 18 janvier 2017 au 17 janvier 2019, pour une somme totale de 1 154 212,20 $, taxes incluses, à La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec et Jeunesse au Soleil pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet (sommaire décisionnel # 1161887002)

CG10 0441 - 16 décembre 2010 - Autoriser une dépense de 54 500 $ afin de verser un soutien financier additionnel, à compter du 1er janvier 2011, à Jeunesse au Soleil inc., conformément à la convention intervenue entre la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec, l'organisation Jeunesse au Soleil inc. et la Ville de Montréal (CG07 0507) / Approuver le projet d'avenant no 2 à cet effet (sommaire décisionnel # 1100124001).

CG09 0345 - 27 août 2009 - Accorder un soutien financier additionnel de 430 358 $ à la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec, pour la prestation de services d'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal, pour les années 2008-2010 / Approuver le projet d'avenant no 1 à la convention intervenue entre la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec, la Ville de Montréal et Jeunesse au Soleil inc. (sommaire décisionnel # 1092673001).

DESCRIPTION

Le projet de protocole d'entente gré à gré soumis pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du SIM sur le territoire de l'agglomération de Montréal, entre la Croix-Rouge et la Ville de Montréal, vise à établir les paramètres de collaboration entre les parties. Il est important de préciser que cette entente ne couvre pas les services aux personnes sinistrées dans le cadre d'un sinistre comme défini dans la *Loi sur la sécurité civile* lorsque l'intervention d'urgence dépasse les capacités habituelles du SIM, nécessitant une coordination par l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (OSCAM).
Le protocole définit le rôle et les obligations de chacune des parties au plan opérationnel en s'appuyant sur les missions et les forces de chacune des parties.

En modifiant l'expression « personnes sinistrées d'incendies » utilisée antérieurement par « personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du SIM », cela élargit l'implication de l'organisme à d'autres situations pour lesquelles des citoyens doivent être temporairement et de manière urgente être pris en charge, à titre d'exemple, des personnes dont le logement est inondé à la suite d'une rupture d'une canalisation, les cas d'éviction urgente, etc.

La prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du SIM et le suivi de l'entente demeurent donc sous la responsabilité du SIM. La Croix-Rouge convient de former un comité de gestion de l'entente sur les services aux personnes sinistrés qui aura pour mandat d'évaluer l'efficacité opérationnelle relativement à l'exercice des rôles et obligations de chacune des parties et d'apporter sans délai les ajustements nécessaires au bon fonctionnement de l'aide aux personnes sinistrées.

JUSTIFICATION

L'occasion de devoir trouver une solution pour la relève des services aux personnes sinistrées à travers l'agglomération de Montréal a permis de revoir le dossier de ces services sur une base globale afin d'assurer l'homogénéité, l'équité et l'uniformité dans la dispensation des services en mettant à contribution les ressources les plus appropriées parmi les organismes humanitaires et communautaires.
La Croix-Rouge est un organisme d'envergure nationale et internationale en secours d'urgence qui peut offrir des ressources d'appoint provenant de l'extérieur de l'île advenant que les ressources bénévoles viennent à manquer sur le territoire de l'agglomération de Montréal, en raison du nombre d'interventions d'urgence en cours simultanément. Il est à noter que la Croix-Rouge dispense déjà ce service dans les arrondissements et dans les villes liées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'approbation de ce protocole d'entente implique le versement des honoraires mensuels de 38 304,76 $ (incluant toutes taxes applicables) à compter du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 306 438,08 $. Des frais de gestion de 12% seront appliqués au montant total, soit un montant de 36 772,57 $. Les déboursés mensuels des frais de gestion de 12 % sont de 4 596,57 $. Le montant total mensuel à débourser est de 42 901,33 $. Le total de l'entente avec la Croix-Rouge se chiffre à 343 210,65 $ (incluant toutes taxes applicables).
Le montant reçu du SIM pour l'entente, permet à la Croix-Rouge de défrayer le 2/3 des coûts d'aide directe pour les sinistrés sur le territoire de l'île de Montréal, en partenariat avec le SIM. La collecte de fonds annuelle aide la Croix-Rouge canadienne à assumer l'autre 1/3 des coûts.

Les frais administratifs de 12% demandés par la Croix-Rouge font maintenant partie des ententes avec ses partenaires pour l'ensemble du territoire canadien. Ces coûts sont liés aux infrastructures que la Croix-Rouge doit mettre en place pour assurer les services de qualité et les frais du personnel de maintenance. (mise à jour de la base de données, système des cartes prépayées qui sont remises aux sinistrés pour les services, centrale d'appel…).

Le versement des honoraires mensuels de la Ville sera versé au début de chaque mois.

Le budget 2021 nécessaire à ce dossier soit, une somme de 343 210.65 $ (net de ristourne) est prévue à la base budgétaire du SIM.

Le SIM s'assurera de prioriser cette dépense à son budget de fonctionnement 2021. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les parties (Croix-Rouge et la Ville de Montréal) ont conclu une entente pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du SIM sur le territoire de l'agglomération qui a pris fin le 31 décembre 2020 d'où l'importance de conclure une nouvelle entente de gré à gré à compter de la date rétroactive du 1er janvier 2021, afin d'assurer et de poursuivre la continuité des services aux personnes sinistrées.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à l'alinéa 3.3.6 du protocole d'entente, entreprendre les actions de communication nécessaires afin d'informer le personnel concerné de la Ville du protocole d'entente ainsi que des modalités de son fonctionnement.

1. Par ailleurs, l'entente prévoit également que sur les lieux d'un sinistre la personne ressource du SIM, en relation avec les médias, mentionne le travail de collaboration avec la Croix-Rouge.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : le 12 mai 2021

- Conseil municipal : le 17 mai 2021
- Conseil d'agglomération : le 20 mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Guy AUCOIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dave WATERHOUSE
Chef aux opérations

Tél : 514.872.6761
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-14

Sylvain LECOURS
assistant-directeur - ssim

Tél : 514 872-8420
Télécop. : 514 872-1907

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alexandre MIZOGUCHI
Assistant-Directeur
Tél : 514 872-4304
Approuvé le : 2021-04-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN
Directeur
Tél : 514 872-4298
Approuvé le : 2021-04-19

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1216232001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Objet :	Approuver le protocole d'entente de gré à gré d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « La Société canadienne de la Croix-Rouge » et la Ville de Montréal - Autoriser le versement des honoraires mensuels à « La Société canadienne de la Croix-Rouge » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 38 304,76 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 343 210,65 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Protocole d'entente Croix-Rouge visé -8 mois - 1er janvier au 31 août 2021.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-20

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886
Division : Droit contractuel



PROTOCOLE D'ENTENTE

Pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal

==========

ENTRE : **LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE,** personne morale sans but lucratif constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et ayant son siège social au 6, Place du Commerce, Verdun, Québec, H3E 1P4; représentée par Pascal Mathieu, vice-président, Larry Mills, chef des finances et des services intégrés et par Jean-Philippe Tizi, chef des opérations, dûment autorisés aux fins des présentes tel qu'ils le déclarent.

Ci-après désignée la « **Croix-Rouge** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M. Richard Liebmann, dûment autorisé en vertu de la résolution CG_____ adoptée à son Conseil d'agglomération du _____2021.

Ci-après désignée la « **Ville** »

ATTENDU QUE les parties souhaitent conclure une entente pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (ci-après appelé le « **SIM** ») sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

ATTENDU QUE le SIM a la responsabilité de s'assurer que toutes les personnes sinistrées sur ce territoire soient traitées de façon équitable avec des services répondant partout aux mêmes critères de qualité;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a pour mission d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, intervient conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté et selon les règles régissant l'aide humanitaire lesquelles sont jointes à l'Annexe A des présentes;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et les municipalités, lors de sinistres, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE Jeunesse au Soleil est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie 3 de la *Loi sur les compagnies*, ayant son siège social au 6700 Avenue du Parc, Montréal, Québec, H2V 4H9 (ci-après désigné « **Jeunesse au Soleil** ») qui

intervient lorsque nécessaire lors des interventions d'urgence, et ce, en support à la Croix-Rouge et que la Ville a conclu une convention avec Jeunesse au Soleil à cet effet;

ATTENDU QUE les parties conviennent de conclure la présente entente concernant les interventions d'urgence relevant du SIM;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. **DÉFINITIONS**

1.1 Dans le cadre de la présente entente et son préambule, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions ou mots suivants signifient :

a) « Intervenant de première ligne »: membre du personnel de la Croix-Rouge qui est le premier à porter secours à des sinistrés sur les lieux d'un sinistre;

b) « Intervenant de deuxième ligne »: membre du personnel de la Croix-Rouge qui porte secours à des sinistrés une fois que ceux-ci ont été évacués des lieux d'un sinistre;

c) « Intervention d'urgence »: toute activité d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal qui a exigé l'intervention du SIM et nécessitant les services aux sinistrés offerts par la Croix-Rouge, comme convenu dans la présente entente;

d) « Jours »: lorsque des délais sont prévus, ils sont calculés en nombre de jours civils, c'est-à-dire que les samedis, les dimanches et les jours fériés sont inclus;

e) « Partie » ou « Parties »: désignent individuellement ou collectivement la Croix-Rouge et la Ville;

f) « Personnel de la Croix-Rouge »: ensemble des personnes qui travaillent pour la Croix-Rouge, dont mais sans limiter la généralité de ce qui précède, ses employés permanents ou contractuels, ses bénévoles et ses cadres;

g) « Personne sinistrée »: toute personne devant évacuer d'urgence un lieu par mesure préventive ou, suite à un événement, qui met en cause son intégrité physique, suite à une Intervention d'urgence du SIM.. L'avis d'évacuation d'urgence où les mesures de confinement doivent être émis par le SIM;

h) « Services aux sinistrés »: intervention de la Croix-Rouge qui consiste à dispenser des services aux personnes sinistrées dans les catégories suivantes : l'inscription et renseignements (rétablissement des liens familiaux), accueil et information, hébergement de secours, alimentation de secours, habillement de secours et services personnels;

i) « Sinistre »: événement régi par la Division du centre des communications, de la planification opérationnelle et de la vigie Sécurité civile du SIM, susceptible d'être l'objet d'un code 10-42, ayant requis l'intervention du SIM et qui implique l'évacuation d'urgence de personnes sinistrées par mesure préventive ou qui met en cause leur intégrité physique.

2. OBJET DE L'ENTENTE

2.1 Cette entente vise à établir les paramètres de collaboration entre les Parties en ce qui a trait à l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du SIM, sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

2.2 Pour plus de certitude, cette entente ne couvre pas la mission d'aide aux personnes sinistrées de la Croix-Rouge dans le cadre d'un sinistre majeur, tel que défini dans la *Loi sur la sécurité civile*. La Ville reconnait et convient que les services aux personnes sinistrées de la Croix-Rouge dans le cadre d'un sinistre majeur font l'objet d'une entente séparée.

3. DURÉE DE L'ENTENTE

3.1 La présente entente est d'une durée de 8 mois et entre en vigueur (rétroactivement, le cas échéant) le 1er janvier 2021, nonobstant la date de sa signature par les représentants autorisés de chaque Partie; et se termine donc le 31 août 2021, à moins d'une résiliation avant l'expiration de l'entente conformément aux termes de l'article 9 de la présente entente.

4. RÔLE ET OBLIGATIONS DES PARTIES

4.1 Rôle et obligations de la Croix-Rouge

La Croix-Rouge s'engage à :

4.1.1 agir à titre d'intervenant de première ligne sur les lieux d'une intervention d'urgence du SIM et mettre à la disposition de la Ville, 24 heures sur 24 et 365 jours par année, des ressources humaines, composées principalement de bénévoles, dans la mesure de leur disponibilité et sans mettre en danger leur santé ou leur sécurité, ainsi que les ressources matérielles requises afin d'assurer la prise en charge des personnes suite à une intervention d'urgence, ce qui comprend:

4.1.1.1. sur appel de la Division du centre des communications, de la planification opérationnelle et de la vigie Sécurité civile du SIM, la Croix-Rouge a l'obligation de dépêcher dans un délai maximal de 60 minutes des ressources sur les lieux d'un sinistre, de signaler son arrivée auprès d'un membre de l'état-major et de s'enquérir du nombre et de l'état des personnes sinistrées, ainsi que de l'ampleur des dommages. À tout moment, si elle le juge approprié, elle peut s'adjoindre un intervenant de Jeunesse au Soleil;

4.1.1.2. s'assurer que toute ressource de la Croix-Rouge qui entre dans le périmètre de sécurité porte l'équipement de sécurité approprié,



comprenant minimalement un casque, des lunettes et des chaussures de protection;

4.1.1.3. l'intervenant de la Croix-Rouge doit fixer, avec la collaboration du SIM, un lieu de rencontre aux personnes sinistrées, procéder à leur recensement et évaluer leurs besoins sur les lieux de toute intervention d'urgence;

4.1.1.4. l'intervenant de la Croix-Rouge doit offrir aux personnes sinistrées, en fonction de l'évaluation des besoins, l'hébergement et l'alimentation de secours pour une période pouvant aller jusqu'à 72 heures, l'habillement de secours ainsi que les services personnels (couvertures, trousses d'hygiène et jouets) conformément aux « Directives nationales d'aide aux sinistrés - phase d'urgence de la Croix-Rouge canadienne »;

4.1.1.5. l'intervenant de la Croix-Rouge peut, s'il le juge à propos, référer les citoyens concernés vers les ressources psychosociales existantes;

4.1.1.6. l'intervenant de la Croix-Rouge doit informer les personnes sinistrées au sujet des services offerts par le Centre local d'emploi et doit les y référer lorsque nécessaire afin qu'elles puissent bénéficier d'une aide financière;

4.1.1.7. l'intervenant de la Croix-Rouge doit, dans un délai n'excédant pas 24 heures, transmettre la liste des personnes sinistrées et leurs besoins en hébergement temporaire au SIM, à Jeunesse au Soleil, au Service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal (« **OMHM** ») et au Centre local d'emploi;

4.1.2 travailler en étroite collaboration avec les intervenants de la Ville lorsqu'un membre de l'état-major du SIM estime que, vu le grand nombre de personnes sinistrées, un centre d'hébergement doit être ouvert afin d'accueillir les personnes sinistrées, étant entendu que la responsabilité d'ouvrir un tel centre incombe à la Ville; le cas échéant, le SIM informe la personne de garde du Centre de sécurité civile;

4.1.3 fournir, à la Ville et à Jeunesse au Soleil, l'information sur son système d'alerte afin qu'ils puissent en tout temps faire appel à la Croix-Rouge pour obtenir les services d'aide aux personnes sinistrées;

4.1.4 travailler en étroite collaboration avec les organismes du milieu afin d'éviter les dédoublements de services offerts aux personnes sinistrées;

4.1.5 informer les personnes sinistrées qu'un intervenant de Jeunesse au Soleil entrera en contact avec eux dans les meilleurs délais afin de leur offrir de l'aide supplémentaire;

4.1.6 informer la Ville et Jeunesse au Soleil, de tout changement pouvant modifier la prestation de l'aide aux personnes sinistrées, et ce, dans un délai de 30 jours de tel changement;



4.1.7 transmettre au SIM, dans les 90 jours après la fin de chaque année de calendrier, un rapport d'activités comportant une description de l'utilisation des fonds mis à sa disposition par la Ville;

4.1.8 identifier, dans le cadre de ses Interventions d'urgence sur les lieux d'un sinistre, tout son personnel et son matériel avec l'emblème de la Croix-Rouge;

4.1.9 nommer un porte-parole autorisé qui travaillera de concert avec le responsable des communications de la Ville et, le cas échéant, de Jeunesse au Soleil;

4.1.10 travailler avec les services gouvernementaux appropriés afin de venir en aide aux enfants non accompagnés de moins de 16 ans (ci-après, les « **Enfants** ») et aux personnes adultes vulnérables jusqu'à ce qu'ils retrouvent un membre de leur famille qui n'est ni un enfant ni un adulte vulnérable ou pris en charge par le service gouvernemental approprié. Chaque membre du personnel de la Croix-Rouge qui viendra en aide aux Enfants ou aux adultes vulnérables aura fait l'objet d'une vérification de ses antécédents judiciaires avant d'être habilité à effectuer de telles surveillances.

4.2 **Obligations de la Ville**

La Ville s'engage à :

4.2.1 assurer la présence et l'accès aux autobus du SIM sur le site de l'intervention d'urgence, ou à désigner tout autre endroit si l'espace sur le site de l'intervention d'urgence est insuffisant, afin de permettre aux intervenants de la Croix-Rouge et, le cas échéant, de Jeunesse au Soleil, d'assurer la prestation des services aux sinistrés;

4.2.2 fournir, à titre de référence, à la Croix-Rouge et, le cas échéant, à Jeunesse au Soleil, les formulaires et le guide de procédures existants avant le début de la présente entente;

4.2.3 s'assurer que le Service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal ou, le cas échéant, toute autre instance désignée, prenne en charge, lorsque requis, les personnes sinistrées référées par la Croix-Rouge conformément à la liste que la Croix-Rouge lui aura fournie à cet effet et en fonction des critères établis;

4.2.4 procéder avec diligence à l'évaluation de l'habitabilité d'un logement par l'entremise du personnel du SIM et à transmettre l'information à l'intervenant de la Croix-Rouge au moment de l'intervention d'urgence, au Service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal, à Jeunesse au Soleil, au Centre local d'emploi et à toute autre instance appropriée;

4.2.5 assurer qu'il y ait un contact entre le Centre de sécurité civile de la Ville et la Croix-Rouge ou Jeunesse au Soleil lorsque l'Intervention d'urgence dépasse les capacités habituelles du SIM, nécessitant une coordination par l'Organisation de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal;

4.2.6 informer le personnel concerné de la Ville de la présente entente ainsi que des modalités de son fonctionnement;



4.2.7 identifier une personne ressource sur les lieux de tout sinistre pour les relations avec les médias et mentionner dans les communications avec les médias le travail de collaboration avec la Croix-Rouge et Jeunesse au Soleil;

4.2.8 informer, dans un délai préalable de 30 jours, la Croix-Rouge et Jeunesse au Soleil de tout changement pouvant modifier la prestation de services aux sinistrés prévue à la présente entente, auquel cas une modification devra alors être effectuée à la présente entente d'un commun accord entre les Parties;

4.2.9 verser des honoraires mensuels à la Croix-Rouge à partir du 1er janvier 2021 au montant de 38 304,76 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021, pour un total 306 438,08 $. Des frais de gestion de 12 % seront appliqués au montant total, soit un montant de 36 772,57 $. Les déboursés mensuels des frais de gestion de 12 % sont de 4 596,57 $. Le montant total mensuel à débourser est de 42 901,33 $. Le total de l'entente avec la Croix-Rouge se chiffre à 343 210,65 $ (incluant toutes taxes applicables);

4.2.10 les honoraires seront versés en 8 versements égaux payables le premier de chaque mois à compter du 1er janvier 2021, jusqu'au 1er août 2021 inclusivement;

4.2.11 dans le cas où le nombre de personnes sinistrées auxquelles la Croix-Rouge fournit ses services aux sinistrés pendant la durée de la présente entente dépasse 864 personnes sinistrées, verser à la Croix-Rouge, un montant équivalent au produit obtenu en multipliant le nombre de toute telles personnes sinistrées supplémentaires pendant la durée de l'entente par le coût moyen établi à 260,00 $, incluant toutes les taxes applicables. Le nombre de personnes sinistrées auxquelles la Croix-Rouge aura fourni ses services aux sinistrés sera établi à partir des statistiques tenues par la Croix-Rouge et le SIM. En cas de divergence, les statistiques du SIM prévaudront. Le montant prévu au présent article sera versé par la Ville à la Croix-Rouge dans les 30 jours suivant la fin de la présente entente;

4.2.12 respecter les normes d'utilisation de l'emblème et du logo de la Croix-Rouge pour l'identification des services, du personnel ainsi que pour le matériel, notamment par l'obtention du consentement écrit de la Croix-Rouge avant l'utilisation de celui-ci;

L'emblème de la Croix-Rouge est une croix rouge sur fond blanc, un signe reconnu internationalement comme un symbole de protection et de neutralité, tandis que le logo de la Croix-Rouge est constitué de l'emblème et la phrase « Croix-Rouge canadienne/Canadian Red Cross »;

4.2.13 collaborer avec la Croix-Rouge dans l'application des règles relatives à l'aide et à la surveillance des Enfants et des personnes adultes vulnérables;

4.2.14 assurer la gestion de la présente entente incluant sa gestion financière.

5. MÉCANISMES DE SUIVI DE L'ENTENTE

5.1 Les Parties conviennent de former un comité de gestion de l'entente sur les services aux personnes sinistrées (ci-après appelé le « **CGESPS** ») qui aura pour mandat d'évaluer l'efficacité opérationnelle en lien avec l'exercice des rôles et



obligations de chaque partie et d'apporter sans délai les ajustements nécessaires au bon fonctionnement des services aux sinistrés.

5.2 Le CGESPS est composé de 5 membres, dont un représentant du SIM, un membre de la Croix-Rouge, un membre de Jeunesse au Soleil, un représentant du service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal et un représentant du Centre local d'emploi. La désignation des membres du CGEPSS est faite par chacune des Parties et Jeunesse au Soleil.

5.3 Chaque membre du comité sera par défaut réputé être l'agent de liaison de son organisation aux fins de l'application opérationnelle de l'entente. Il sera loisible à chacune des Parties de désigner un agent de liaison autre que le membre du CGESPS à condition que l'autre Partie en soit avisée par écrit.

5.4 Le CGESPS se réunira au besoin, afin d'assurer une transition coordonnée de la prestation des services aux sinistrés.

6. CONFIDENTIALITÉ

6.1 Les Parties reconnaissent que tous les renseignements personnels recueillis aux fins de la constitution des dossiers découlant de l'application de la présente entente ont été divulgués à la Croix-Rouge en tant que renseignements personnels, protégés par la politique de confidentialité de la Croix-Rouge et par toute législation applicable protégeant la confidentialité des renseignements personnels.

6.2 La Croix-Rouge s'engage à informer les personnes sinistrées, de façon verbale ou écrite, de la raison de la cueillette des renseignements personnels, de la façon dont ils seront utilisés et qui y aura accès.

6.3 Les Parties reconnaissent qu'une personne sinistrée pourra exiger que les renseignements personnels qu'elle a divulgué à la Croix-Rouge ne puissent être transmis à la Ville et/ou Jeunesse au Soleil. Le cas échéant, la Croix-Rouge divulguera uniquement à la Ville et/ou Jeunesse au Soleil le nombre de personnes visées par une telle restriction.

6.4 La Ville s'engage à respecter le caractère confidentiel de tous les renseignements et documents lui étant fournis par la Croix-Rouge qu'ils soient ou non expressément identifiés comme étant « confidentiels ». De plus, la Ville convient d'utiliser ces renseignements seulement aux fins de la prestation de ses obligations selon la présente entente et à aucune autre fin.

6.5 Les Parties reconnaissent que les obligations de confidentialité ci-dessus devront faire l'objet d'exception pour des motifs d'urgence ou de sécurité, par exemple pour la recherche de personnes manquant à l'appel suite à un sinistre. Dans de tels cas, les informations transmises seront seulement celles qui seront nécessaires à ces fins d'urgence ou de sécurité.

6.6 Toutes les obligations de confidentialité demeurent valides une fois la présente entente terminée pour quelque raison que ce soit.



7. GESTION DE L'ENTENTE

7.1 Les Parties et Jeunesse au Soleil désignent les représentants suivants pour assurer la gestion et le suivi de la présente entente ainsi que pour recevoir tous les avis envoyés dans le cadre de cette entente :

Représentant la Croix-Rouge :
Madame Claudie Laberge
Directrice – Service, Gestion des urgences
6, Place du Commerce
Verdun (Québec) H3E 1P4
Téléphone : 418 648-9066, poste 6485302
Télécopieur : 418 648-1320
Courriel : ententesmunicipales@croixrouge.ca

Représentant Jeunesse au Soleil :
Monsieur Eric Kingsley
6700, avenue du Parc
Montréal (Québec) H2V 4H9
Téléphone : 514 795-9974
Télécopieur : 514 842-5241
Courriel : eric@sunyouthorg.com

Représentant la Ville :
Monsieur Dave Waterhouse
6150, avenue Royalmount
Montréal (Québec) H4P 2R3
Téléphone : 514 466-0205
Télécopieur : 514 280-0710
Courriel : dave.waterhouse@montreal.ca

8. RÈGLEMENT DE DIFFÉRENDS

8.1 Si un différend survient dans le cours de l'exécution de la présente entente ou sur son interprétation, les Parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution à l'amiable de ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon des modalités à convenir, pour les assister dans la recherche de la solution.

9. RÉSILIATION

9.1 Toute Partie peut résilier la présente entente en tout temps par l'envoi, à l'autre Partie, d'un avis écrit de résiliation transmis dans les trente (30) jours.

9.2 En cas de résiliation de la présente entente, la Croix-Rouge aura le droit, le cas échéant, au remboursement des dépenses encourues pour toutes les activités réalisées dans le cadre de cette entente avant sa résiliation, sans autre compensation ni indemnité que ce soit.



10. **DISPOSITIONS FINALES**

10.1 Les Parties conviennent que les services aux sinistrés dispensés lors d'une intervention d'urgence du SIM doivent être rendus pour une période pouvant aller jusqu'à 72 heures maximum. Dans certains cas particuliers, les services aux sinistrés pourront être offerts pour plus de 72 heures selon les critères établis entre les Parties et l'OMHM.

10.2 Rien dans la présente entente ne fait naître une relation de travail ou un lien de subordination entre les Parties, sauf si cette situation est prévue dans une loi.

10.3 Chaque Partie s'engage à tenir l'autre partie indemne de toute réclamation de tiers pour un préjudice découlant :

a) D'une faute commise par son personnel dans l'exécution de leurs fonctions;

b) De l'utilisation, de l'usage ou de la manipulation du matériel ou de l'équipement fourni par une partie et sous sa supervision.

10.4 Sous réserve des dispositions de l'article 10.3 ci-dessus, la Croix-Rouge est en tout temps responsable de la sécurité de son personnel et dégage la Ville de toute responsabilité pour tout dommage subi par celui-ci en lien avec cette entente.

10.5 Chaque Partie est détentrice des droits d'auteur sur tous les documents qu'elle utilise lors d'une intervention d'urgence et en a l'usage exclusif.

10.6 Une Partie ne peut céder ses droits et obligations en vertu de la présente entente sans le consentement écrit de l'autre Partie.

10.7 Une Partie n'est pas tenue responsable des engagements contractuels pris par l'autre Partie avec un tiers pour l'exécution de ses obligations en vertu de la présente entente.

10.8 Dans le cas d'une force majeure, les Parties se consulteront pour décider des mesures appropriées pour le respect des obligations découlant de la présente entente.

10.9 Les annexes mentionnées à la présente entente font partie intégrante de celle-ci. En cas de conflit entre une annexe et la présente entente, cette dernière prévaudra.

10.10 Les Parties peuvent modifier la présente entente en tout temps avec le consentement préalable mutuel et écrit des Parties.

10.11 La présente entente est régie par le droit applicable au Québec et, en cas de contestation, les tribunaux du Québec, district de Montréal, seront seuls compétents.



EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN TROIS (3) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2021

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Par : _____
Pascal Mathieu, vice-président

Par : _____
Larry Mills, chef des finances et
des services intégrés

Par :_____
Jean-Philippe Tizi, chef des opérations

Le e jour de 2021

VILLE DE MONTRÉAL

Par :_____
Richard Liebmann, directeur

Cette entente a été approuvée par la résolution CG _____ adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du _____.



Annexe A

LES PRINCIPES ET LES RÈGLES RÉGISSANT
L'AIDE HUMANITAIRE DE LA CROIX-ROUGE

Les principes et les règles de la Croix-Rouge proviennent d'un code de conduite formulé et adopté en 1994 par huit des plus anciens et importants organismes d'assistance du monde, dont la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Comité international de la Croix-Rouge. Depuis, pas moins de 142 gouvernements ont donné leur appui au code.

Ce code n'a aucun caractère coercitif et peut être appliqué librement par toute organisation humanitaire. Il propose des principes d'action qui sont des normes professionnelles pour agir en cas de catastrophes.

Voici les dix principes essentiels que nous devons respecter et qui rejoignent nos principes fondamentaux :

1. L'impératif humanitaire est une priorité absolue.

2. L'aide doit être apportée sans aucune distinction de race, de croyance ou de nationalité du bénéficiaire et sans discrimination d'aucune sorte. Les priorités en matière d'assistance sont déterminées en fonction des seuls besoins.

La Croix-Rouge, qui s'efforce de prévenir et d'alléger la souffrance humaine, considère comme un devoir essentiel de : secourir toutes les victimes de désastre sans discrimination et de façon indépendante; apporter une aide humanitaire aux sinistrés à la mesure de leur souffrance; procéder à une analyse des besoins sur le terrain et soulager, par priorité, les détresses les plus urgentes.

3. L'aide ne doit pas être utilisée pour subvenir à des besoins de convictions politiques ou religieuses, quelles qu'elles soient.

L'aide humanitaire de la Croix-Rouge est apportée gratuitement et sans aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale ou d'appartenance politique et respecte les sept principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge: humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité.

4. Nous nous efforcerons de ne pas servir d'instrument à la politique étrangère des gouvernements.

5. Nous respecterons les cultures et les coutumes.

6. Nous chercherons à fonder nos interventions sur les capacités locales.

7. Nous nous emploierons à trouver les moyens d'associer les bénéficiaires des programmes à la gestion des secours.

8. Les secours doivent viser autant à limiter les vulnérabilités futures qu'à satisfaire les besoins essentiels.

L'aide de la Croix-Rouge a, en principe, un caractère auxiliaire et complémentaire et s'exerce en premier lieu durant la phase d'urgence. Des circonstances particulières lors d'un sinistre pourraient amener la Croix-Rouge à développer un programme d'assistance exceptionnelle à plus long terme et temporaire. Lors d'un sinistre majeur, l'aide de la Croix-Rouge comble les besoins non couverts par les décrets gouvernementaux ou les polices d'assurance, selon l'analyse des besoins essentiels de première nécessité. La Croix-Rouge, le cas échéant, couvre des projets de développement ou de prévention.



9. Nous nous considérons responsables tant à l'égard des bénéficiaires potentiels de nos activités que vis-à-vis nos donateurs

10. Dans nos activités d'information, de promotion et de publicité, nous présentons les victimes comme des êtres humains dignes de respect et non comme des sujets de compassion.



Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1216232001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Objet :	Approuver le protocole d'entente de gré à gré d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « La Société canadienne de la Croix-Rouge » et la Ville de Montréal - Autoriser le versement des honoraires mensuels à « La Société canadienne de la Croix-Rouge » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 38 304,76 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 343 210,65 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Intervention financière - Dossier 1216232001 - Croix Rouge 2021 - 8 mois gré à gré.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Guy AUCOIN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-4231

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Hélène DÉRY
Chef d'équipe - Professionnelle d'expertise
Tél : 514 872-9782
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.26

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1216232002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente de gré à gré d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « Jeunesse au Soleil » et la Ville de Montréal - Autoriser le versement des honoraires mensuels à « Jeunesse au Soleil » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 13 690,05 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 122 662,88 $, taxes incluses

Il est recommandé :
1. D'approuver le protocole d'entente d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « Jeunesse au Soleil » et la Ville de Montréal.

2. D'autoriser le versement des honoraires mensuels à « Jeunesse au Soleil » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 13 690,05 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 109 520,41 $ (incluant toutes taxes applicables). Des frais de gestion de 12 % seront appliqués au montant total, pour un montant total de 13 142,45 $. Les déboursés mensuels des frais de gestion de 12 % sont de 1 642,81 $. Le montant total mensuel à débourser est de 15 332,86 $. Le total de l'entente avec Jeunesse au Soleil se chiffre à 122 662,88 $ (incluant toutes taxes applicables).

3. D'autoriser le directeur du SIM à signer cette entente au nom de la Ville, aux fins de l'agglomération.

4. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-04-27 08:37

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1216232002**
Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente de gré à gré d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « Jeunesse au Soleil » et la Ville de Montréal - Autoriser le versement des honoraires mensuels à « Jeunesse au Soleil » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 13 690,05 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 122 662,88 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le protocole d'entente de gré à gré suivant est nécessaire pour poursuivre la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme suivant: Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal, car l'entente antérieure est venu à échéance le 31 décembre 2020. Afin de pouvoir conclure une entente à plus long terme sur 5 ans en 2021, Jeunesse au Soleil doit avoir une autorisation de l'autorité des marché publics (AMP), qui est retardée par des délais administratifs. Il est primordial de poursuivre cette aide à compter de la date rétroactive du 1er janvier 2021 puisque cette aide est considérée comme le prolongement de l'intervention du SIM.
Les services de deuxième ligne sur le territoire de l'agglomération de la Ville de Montréal sont fournis par Jeunesse au Soleil. Jeunesse au Soleil a convenu de faire une entente avec la Ville de Montréal afin d'assurer une dispensation de services uniformes sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal.

Après avoir examiné plusieurs hypothèses, il a donc été jugé pertinent et préférable de proposer un modèle global sur le territoire de l'île en associant l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du SIM, comme le prolongement des interventions du Service de sécurité incendie, afin de s'assurer que toutes les personnes sinistrées sur le territoire soient traitées de façon équitable avec des services répondant partout aux mêmes critères de qualité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0017 - 31 janvier 2019 - Accorder un soutien financier annuel de 596 202,44 $, taxes incluses, indexé de 2 % au 1er janvier 2020, pour une période de 2 ans, soit du 18 janvier 2019 au 17 janvier 2021, pour une somme totale de 1 204 328,93 $, taxes incluses, à La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec et Jeunesse au Soleil pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet (sommaire décisionnel # 1186232001)
CG17 0009 - 26 janvier 2017 - Accorder un soutien financier annuel de 569 700 $, taxes incluses, indexé de 2,6 % au 1er janvier 2018, pour une période de 2 ans, soit du 18 janvier 2017 au 17 janvier 2019, pour une somme totale de 1 154 212,20 $, taxes incluses, à La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec et Jeunesse au Soleil pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet (sommaire décisionnel # 1161887002)

CG10 0441 - 16 décembre 2010 - Autoriser une dépense de 54 500 $ afin de verser un soutien financier additionnel, à compter du 1er janvier 2011, à Jeunesse au Soleil inc., conformément à la convention intervenue entre la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec, l'organisation Jeunesse au Soleil inc. et la Ville de Montréal (CG07 0507) / Approuver le projet d'avenant no 2 à cet effet (sommaire décisionnel # 1100124001).

CG09 0345 - 27 août 2009 - Accorder un soutien financier additionnel de 430 358 $ à la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec, pour la prestation de services d'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal, pour les années 2008-2010 / Approuver le projet d'avenant no 1 à la convention intervenue entre la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec, la Ville de Montréal et Jeunesse au Soleil inc. (sommaire décisionnel # 1092673001).

DESCRIPTION

Le projet de protocole d'entente de gré à gré soumis pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du SIM sur le territoire de l'agglomération de Montréal, entre Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal, vise à établir les paramètres de collaboration entre les parties. Il est important de préciser que cette entente ne couvre pas les services aux personnes sinistrées dans le cadre d'un sinistre comme défini dans la *Loi sur la sécurité civi l* lorsque l'intervention d'urgence dépasse les capacités habituelles du SIM, nécessitant une coordination par l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (OSCAM).
Le protocole définit le rôle et les obligations de chacune des parties au plan opérationnel en s'appuyant sur les missions et les forces de chacune des parties.

En modifiant l'expression « personnes sinistrées d'incendies » utilisée antérieurement par « personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du SIM », cela élargit l'implication de l'organisme à d'autres situations pour lesquelles des citoyens doivent être temporairement et de manière urgente être pris en charge.

La prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du SIM et le suivi de l'entente demeurent donc sous la responsabilité du SIM. Jeunesse au Soleil convient de former un comité de gestion de l'entente sur les services aux personnes sinistrés qui aura pour mandat d'évaluer l'efficacité opérationnelle relativement à l'exercice des rôles et obligations de chacune des parties et d'apporter sans délai les ajustements nécessaires au bon fonctionnement de l'aide aux personnes sinistrées.

JUSTIFICATION

L'occasion de devoir trouver une solution pour la relève des services aux personnes sinistrées à travers l'agglomération de Montréal a permis de revoir le dossier de ces services sur une base globale afin d'assurer l'homogénéité, l'équité et l'uniformité dans la dispensation des services en mettant à contribution les ressources les plus appropriées parmi les organismes humanitaires et communautaires.
Jeunesse au Soleil est un organisme en secours d'urgence qui peut offrir des ressources d'appoint en complément de la Croix-Rouge sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Il est à noter que Jeunesse au Soleil dispense déjà ce service dans les arrondissements et dans les villes liées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Jeunesse au Soleil est déjà impliquée en deuxième ligne et agit à titre d'intervenant d'appui à la demande de la Croix-Rouge lors d'une intervention d'urgence du SIM, cet organisme connaît bien les problématiques associées à la détresse d'un incendie. De plus, Jeunesse au Soleil possède une grande diversité de programmes autres que les services d'urgence, de manière à pouvoir mieux aider les personnes sinistrées dans toutes les facettes de leurs besoins et sur l'ensemble de l'île. L'aide peut constituer en du logement, des vêtements, de la médication et autres effets de subsistance pour les sinistrés qui peut aller jusqu'au-delà des 72 heures prévus suite à un incident.
L'approbation de ce protocole d'entente implique le versement des honoraires mensuels de 13 690,05 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021, pour un total de 109 520,41 $ (incluant toutes taxes applicables). Des frais de gestion de 12 % seront appliqués au montant total, pour un total de 13 142,45 $. Les déboursés mensuels des frais de gestion de 12 % sont de 1 642,81 $. Le montant total mensuel à débourser est de 15 332,86 $. Le total de l'entente avec Jeunesse au Soleil se chiffre à 122 662,88 $ (incluant toutes taxes applicables).

Les frais de 12% se justifient notamment par l'augmentation des délais et l'ajout d'une lourdeur administrative liée à l'impact des mesures sanitaires liées à la COVD-19. Les besoins des personnes sinistrés augmentent et se complexifient, ce qui demande à Jeunesse au Soleil une réponse plus adaptée au contexte actuel.

Le versement des honoraires mensuels de la Ville sera versé au début de chaque mois.

Le budget 2021 nécessaire à ce dossier soit, une somme de 122 662,88 $ (net de ristourne) est prévue à la base budgétaire du SIM.

Le SIM s'assurera de prioriser cette dépense à son budget de fonctionnement 2021. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les parties (Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal) ont conclu une entente pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du SIM sur le territoire de l'agglomération qui a pris fin le 31 décembre 2020, d'où l'importance de conclure une nouvelle entente de gré à gré à compter du 1er janvier 2021, afin d'assurer et de poursuivre la continuité des services aux personnes sinistrées.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à l'alinéa 3.3.6 du protocole d'entente, entreprendre les actions de communication nécessaires afin d'informer le personnel concerné de la Ville du protocole d'entente ainsi que des modalités de son fonctionnement.

1. Par ailleurs, l'entente prévoit également que sur les lieux d'un sinistre la personne ressource du SIM, en relation avec les médias, mentionne le travail de collaboration avec Jeunesse au Soleil.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : le 12 mai 2021

- Conseil municipal : le 17 mai 2021
- Conseil d'agglomération : le 20 mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Guy AUCOIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-04-14

Dave WATERHOUSE
Chef aux opérations

Tél : 514.466.0205
Télécop. :

Sylvain LECOURS
assistant-directeur - ssim

Tél : 514 872-8420
Télécop. : 514 872-1907

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alexandre MIZOGUCHI
Assistant-Directeur
Tél : 514 872-4304
Approuvé le : 2021-04-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN
Directeur
Tél : 514 872-4298
Approuvé le : 2021-04-19

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1216232002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Objet :	Approuver le protocole d'entente de gré à gré d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « Jeunesse au Soleil » et la Ville de Montréal - Autoriser le versement des honoraires mensuels à « Jeunesse au Soleil » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 13 690,05 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 122 662,88 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Protocole d'entente Jeunesse au Soleil.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886
Division : Droit contractuel

PROTOCOLE D'ENTENTE

Pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal

==========

ENTRE : **JEUNESSE AU SOLEIL**, organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie 3 de la *Loi sur les compagnies*, ayant son siège social au 6700, avenue du Parc, Montréal, Québec, H2V 4H9, représenté par madame Giovanna Saltarelli, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare.

Ci-après désignée « Jeunesse au Soleil »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M. Richard Liebmann, dûment autorisé en vertu de la résolution CG_____ adoptée à son Conseil d'agglomération du_____2021.

Ci-après désignée la « Ville »

ATTENDU QUE les Parties souhaitent conclure une entente pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (ci-après appelé le « SIM ») sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

ATTENDU QUE le SIM a la responsabilité de s'assurer que toutes les personnes sinistrées sur ce territoire soient traitées de façon équitable avec des services répondant partout aux mêmes critères de qualité;

ATTENDU QUE Jeunesse au Soleil est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie 3 de la *Loi sur les compagnies*, ayant son siège social au 6700 Avenue du Parc, Montréal, Québec, H2V 4H9 (ci-après désigné « **Jeunesse au Soleil** ») qui intervient lorsque nécessaire lors d'interventions d'urgence, et ce, en support à la Croix-Rouge avec laquelle la Ville a conclu une convention à cet effet;

ATTENDU QUE les Parties conviennent de conclure la présente entente concernant les interventions d'urgence relevant du SIM;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. **DÉFINITIONS**

Dans le cadre de la présente entente et son préambule, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions ou mots suivants signifient :

a) « Intervenant de première ligne » : membre du personnel de Jeunesse au Soleil qui est le premier à porter secours à des sinistrés sur les lieux d'un sinistre;

b) « Intervenant de deuxième ligne » : membre du personnel de Jeunesse au Soleil qui porte secours à des sinistrés une fois que ceux-ci ont été évacués des lieux d'un sinistre;

c) « Intervention d'urgence » : toute activité d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal qui a exigé l'intervention du SIM et nécessitant les services aux sinistrés offerts par Jeunesse au Soleil, comme convenu dans la présente entente;

d) « Jours » : lorsque des délais sont prévus, ils sont calculés en nombre de jours civils, c'est-à-dire que les samedis, les dimanches et les jours fériés sont inclus;

e) « Partie» ou « Parties» : désignent individuellement ou collectivement Jeunesse au Soleil et la Ville.

f) « Personnel de Jeunesse au soleil » : ensemble des personnes qui travaillent pour Jeunesse au Soleil, dont mais sans limiter la généralité de ce qui précède, ses employés permanents ou contractuels, ses bénévoles et ses cadres;

g) « Personne sinistrée » : toute personne devant évacuer d'urgence un lieu par mesure préventive ou, suite à un événement, qui met en cause son intégrité physique, suite à une intervention d'urgence du SIM. L'avis d'évacuation d'urgence où les mesures de confinement doivent être émis par le SIM;

h) « Services aux sinistrés » : intervention de la Croix-Rouge qui consiste à dispenser des services aux personnes sinistrées dans les catégories suivantes : l'inscription et renseignements (rétablissement des liens familiaux), accueil et information, hébergement de secours, alimentation de secours, habillement de secours et services personnels;

i) « Sinistre » : événement régi par la Division du centre de communications, de la planification opérationnelle et de la vigie sécurité civile du SIM, susceptible d'être l'objet d'un code 10-42, ayant requis l'intervention du SIM et qui implique l'évacuation d'urgence de personnes sinistrées par mesure préventive ou qui met en cause leur intégrité physique.

2. **OBJET DE L'ENTENTE**

2.1 Cette entente vise à établir les paramètres de collaboration entre les Parties en ce qui a trait à l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du SIM, sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

2.2. Cette entente ne couvre pas les services aux personnes sinistrées dans le cadre d'un sinistre majeur comme défini dans la *Loi sur la sécurité civile*.

3. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente est d'une durée de 8 mois et entre en vigueur (rétroactivement, le cas échéant) le 1er janvier 2021, nonobstant la date de sa signature par les représentants autorisés de chaque Partie; et se termine donc le 31 août 2021, à moins d'une résiliation avant l'expiration de l'entente conformément aux termes de l'article 9 de la présente entente.

4. RÔLE ET OBLIGATIONS DES PARTIES

4.1 Rôle et obligations de Jeunesse au Soleil

Jeunesse au Soleil s'engage à :

4.1.1 agir à titre d'intervenant d'appui à la demande de la Croix-Rouge lors d'une intervention d'urgence du SIM;

4.1.2 s'assurer que toute ressource de Jeunesse au Soleil qui entre dans le périmètre de sécurité porte l'équipement de sécurité approprié, comprenant minimalement un casque, des lunettes et des chaussures de protection;

4.1.3 offrir des services complémentaires aux personnes sinistrées en fonction de l'évaluation des besoins établis par l'intervenant de la Croix-Rouge. Les services complémentaires sont, sans en limiter la portée: le transport des personnes sinistrées, faciliter l'obtention de médicaments d'ordonnance, les effets de base pour bébé, l'habillement, l'alimentation de secours et tout autre matériel nécessaire et disponible, et ce, en dehors des heures d'ouverture des commerces;

4.1.4 procéder à une mise à l'abri temporaire des personnes sinistrées, selon les besoins, pour les accueillir entre le site de l'intervention d'urgence et le lieu d'hébergement temporaire;

4.1.5 rencontrer les personnes sinistrées suite à la réception de la liste produite par la Croix-Rouge dans les heures suivant le sinistre ou au plus tard le lendemain, afin d'évaluer leurs besoins immédiats ou subséquents et d'offrir des services additionnels aux personnes sinistrées ainsi que d'assurer le suivi de leurs démarches;

4.1.6 assurer un suivi auprès des personnes sinistrées qu'elles aient été ou non prises en charge par le Service de référence de l'Office municipal d'habitation après 48 heures suivant le sinistre;

4.1.7 travailler en collaboration avec les organismes du milieu afin d'éviter les dédoublements de services offerts aux personnes sinistrées;

4.1.8 fournir à la Croix-Rouge et à la Ville l'information sur son système d'alerte afin que ces derniers soient en mesure, en tout temps, de le contacter au besoin pour se rendre sur les lieux de l'intervention d'urgence;

4.1.9 informer la Ville et la Croix-Rouge, dans un délai de 30 jours, de tout changement pouvant modifier la prestation de l'aide aux personnes sinistrées;

4.1.10 transmettre au SIM, dans les 90 jours après la fin de chaque année de calendrier, un rapport d'activités comportant une description de l'utilisation des fonds mis à sa disposition par la Ville;

4.1.11 identifier, dans le cadre de ses interventions sur les lieux d'un sinistre, tout son personnel avec l'emblème de Jeunesse au Soleil.

4.2 <u>Obligations de la Ville</u>

La Ville s'engage à :

4.2.1 assurer la présence et l'accès aux autobus du SIM sur le site de l'intervention d'urgence, ou à désigner tout autre endroit si l'espace sur le site de l'intervention d'urgence est insuffisant, afin de permettre aux intervenants de la Croix-Rouge et, le cas échéant, de Jeunesse au Soleil, d'assurer la prestation des services d'aide aux personnes sinistrées;

4.2.2 fournir, à titre de référence, à Jeunesse au Soleil, les formulaires et le guide de procédures existants avant le début de la présente entente;

4.2.3 s'assurer que le Service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal ou, le cas échéant, toute autre instance désignée, prenne en charge, lorsque requis, les personnes sinistrées référées par la Croix-Rouge conformément à la liste que la Croix-Rouge lui aura fournie à cet effet et en fonction des critères établis;

4.2.4 procéder avec diligence à l'évaluation de l'habitabilité d'un logement par l'entremise du personnel du SIM et à transmettre l'information à l'intervenant de la Croix-Rouge au moment de l'intervention d'urgence, au Service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal, à Jeunesse au Soleil, au Centre local d'emploi et à toute autre instance appropriée;

4.2.5 assurer qu'il y ait un contact entre le Centre de sécurité civile de la Ville et la Croix-Rouge ou Jeunesse au Soleil lorsque l'intervention d'urgence dépasse les capacités habituelles du SIM, nécessitant une coordination par l'Organisation de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal;

4.2.6 informer le personnel concerné de la Ville de la présente entente ainsi que des modalités de son fonctionnement;

4.2.7 identifier une personne ressource sur les lieux de tout sinistre pour les relations avec les médias et mentionner dans les communications avec les médias le travail de collaboration avec la Croix-Rouge et Jeunesse au Soleil;

4.2.8 informer, dans un délai préalable de 30 jours, la Croix-Rouge et Jeunesse au Soleil de tout changement pouvant modifier la prestation de l'aide aux personnes sinistrées prévue à la présente entente, auquel cas une modification devra alors être effectuée à la présente entente d'un commun accord entre les Parties;

4.2.9 verser des honoraires mensuels à Jeunesse au Soleil à partir du 1er janvier 2021 de 13 690,05 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021, pour un total de 109 520,41 $ (incluant toutes taxes applicables). Des frais de gestion de 12 % seront appliqués au montant total, pour un total de 13 142,45 $. Les déboursés mensuels des frais de gestion de 12 % sont de 1 642,81 $. Le montant total mensuel à débourser est de 15 332,86 $. Le total de l'entente avec Jeunesse au soleil se chiffre à 122 662,88 $ (incluant toutes taxes applicables);

4.2.10 les honoraires seront versés en 8 versements égaux payables le premier de chaque mois de la présente entente; à compter du 1er janvier 2021, jusqu'au 1er août 2021 inclusivement;

4.2.11 respecter les normes d'utilisation de l'emblème et du logo de Jeunesse au Soleil pour l'identification des services, du personnel ainsi que pour le matériel, notamment par l'obtention du consentement écrit de Jeunesse au Soleil avant l'utilisation de celui-ci;

4.2.12 collaborer avec Jeunesse au Soleil dans l'application des règles relatives à l'aide et à la surveillance des enfants et des personnes adultes vulnérables;

4.2.13 assurer la gestion de la présente entente incluant sa gestion financière.

5. MÉCANISMES DE SUIVI DE L'ENTENTE

5.1 Les Parties conviennent de former un comité de gestion de l'entente sur les services aux personnes sinistrées (ci-après appelé le « CGESPS ») qui aura pour mandat d'évaluer l'efficacité opérationnelle en lien avec l'exercice des rôles et obligations de chaque Partie et d'apporter sans délai les ajustements nécessaires au bon fonctionnement de l'aide aux personnes sinistrées.

5.2 Le CGESPS est composé de 5 membres, dont un représentant du SIM, un membre de Jeunesse au Soleil, un membre de la Croix-Rouge, un représentant du Service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal et un représentant du Centre local d'emploi. La désignation des membres du CGEPSS est faite par chacune des Parties.

5.3 Chaque membre du comité sera par défaut réputé être l'agent de liaison de son organisation aux fins de l'application opérationnelle de l'entente. Il sera loisible à chacune des Parties de désigner un agent de liaison autre que le membre du CGESPS à condition que l'autre Partie en soit avisée par écrit.

5.4 Le CGESPS se réunira au moins une fois par année, à l'exception de la première année d'application, année au cours de laquelle des rencontres plus fréquentes sont à prévoir afin d'assurer une transition coordonnée de la prestation de l'aide aux personnes sinistrées.

6. CONFIDENTIALITÉ

6.1 Jeunesse au Soleil s'engage à informer les personnes sinistrées, de façon verbale ou écrite, de la raison de la cueillette de renseignements personnels, de la façon dont ils seront utilisés et qui y aura accès.

6.2 Les Parties reconnaissent qu'une personne sinistrée pourra exiger que les renseignements personnels qu'elle a divulgués à Jeunesse au Soleil ne puissent être transmis à la Ville et/ou la Croix-Rouge. Le cas échéant, Jeunesse au Soleil divulguera uniquement à la Ville et/ou la Croix-Rouge le nombre de personnes visées par une telle restriction.

6.3 La Ville et Jeunesse au Soleil s'engagent à respecter le caractère confidentiel de tous les renseignements et documents lui étant fournis par la Croix-Rouge qu'ils soient ou non expressément identifiés comme étant « confidentiels ». De plus, la Ville et Jeunesse au Soleil conviennent d'utiliser ces renseignements seulement aux fins de la prestation de leurs obligations selon la présente entente et à aucune autre fin.

6.4 Les Parties reconnaissent que les obligations de confidentialité ci-dessus devront faire l'objet d'exceptions pour des motifs d'urgence ou de sécurité, par exemple pour la recherche de personnes manquant à l'appel suite à un sinistre. Dans de tels cas, les informations transmises seront seulement celles qui seront nécessaires à ces fins d'urgence ou de sécurité.

6.5 Toutes les obligations de confidentialité demeurent valides une fois la présente entente terminée pour quelque raison que ce soit.

7. GESTION DE L'ENTENTE

Les Parties et la Croix-Rouge désignent les représentants suivants pour assurer la gestion et le suivi de la présente entente ainsi que pour recevoir tous les avis envoyés dans le cadre de cette entente :

Représentant Jeunesse au Soleil :
Monsieur Eric Kingsley
6700, avenue du Parc
Montréal (Québec) H2V 4H9
Téléphone : 514 795-9974
Télécopieur : 514 842-5241
Courriel : eric@sunyouthorg.com

Représentant la Croix-Rouge :
Madame Claudie Laberge
Directrice – Service, Gestion des urgences
6, Place du Commerce
Verdun (Québec) H3E 1P4
Téléphone : 418 648-9066, poste 6485302
Télécopieur : 418 648-1320
Courriel : ententesmunicipales@croixrouge.ca

Représentant la Ville :
Monsieur Dave Waterhouse
6150, avenue Royalmount
Montréal (Québec) H4P 2R3
Téléphone : 514 466-0205
Télécopieur : 514 280-0710
Courriel : dave.waterhouse@montreal.ca

8. RÈGLEMENT DE DIFFÉRENDS

8.1 Si un différend survient dans le cours de l'exécution de la présente entente ou sur son interprétation, les Parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution à l'amiable de ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon les modalités à convenir, pour les assister dans la recherche de la solution.

9. RÉSILIATION

9.1 Toute Partie peut résilier la présente entente en tout temps par l'envoi, à l'autre Partie, d'un avis écrit de résiliation transmis dans les trente (30) jours. Elles peuvent également la modifier en tout temps avec le consentement mutuel écrit des Parties.

9.2 En cas de résiliation de la présente entente, Jeunesse au soleil aura le droit, le cas échéant, au remboursement des dépenses encourues pour toutes les activités réalisées dans le cadre de cette entente avant sa résiliation, sans autre compensation ni indemnité que ce soit.

10. DISPOSITIONS FINALES

10.1 Les Parties conviennent que le service dispensé aux personnes sinistrées lors d'une intervention d'urgence du SIM doit être rendu pour une période pouvant aller jusqu'à 72 heures maximum. Dans certains cas particuliers, les

services pourront être offerts pour plus de 72 heures selon les critères établis entre les partis et l'Office municipal d'habitation de Montréal.

10.2 Rien dans la présente entente ne fait naître une relation de travail ou un lien de subordination entre les Parties, sauf si cette situation est prévue dans une loi.

10.3 Chaque Partie s'engage à tenir l'autre Partie indemne de toute réclamation de tiers pour un préjudice découlant :

a) D'une faute commise par son personnel dans l'exécution de leurs fonctions;

b) De l'utilisation, de l'usage ou de la manipulation du matériel ou de l'équipement fourni par une Partie et sous sa supervision.

10.4 Sous réserve des dispositions de l'article **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ci-dessus, Jeunesse au Soleil est en tout temps responsable de la sécurité de son personnel et dégage la Ville de toute responsabilité pour tout dommage subi par celui-ci en lien avec cette entente.

10.5 Chaque Partie est détentrice des droits d'auteur sur tous les documents qu'elle utilise lors d'une intervention d'urgence et en a l'usage exclusif;

10.6 Une Partie ne peut céder ses droits et obligations en vertu de la présente entente sans le consentement écrit des autres parties.

10.7 Une Partie n'est pas tenue responsable des engagements contractuels pris par l'autre Partie avec un tiers pour l'exécution de leurs obligations en vertu de la présente entente.

10.8 Dans le cas d'une force majeure, les Parties se consulteront pour décider des mesures appropriées pour le respect des obligations découlant de la présente entente.

10.9 Les annexes mentionnées à la présente entente font partie intégrante de celle-ci. En cas de conflit entre une annexe et la présente entente, cette dernière prévaudra.

10.10 Les Parties peuvent modifier la présente entente en tout temps avec le consentement préalable mutuel et écrit des Parties.

10.11 La présente entente est régie par le droit applicable au Québec et, en cas de contestation, les tribunaux du Québec, district de Montréal, seront seuls compétents.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN TROIS (3) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2021

JEUNESSE AU SOLEIL

Par :_____
Giovanna Saltarelli, directrice générale

Le e jour de 2021

VILLE DE MONTRÉAL

Par :_____
M. Richard Liebmann, directeur

Cette entente a été approuvée par la résolution CG _____ adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du _____.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1216232002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Objet :	Approuver le protocole d'entente de gré à gré d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « Jeunesse au Soleil » et la Ville de Montréal - Autoriser le versement des honoraires mensuels à « Jeunesse au Soleil » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 13 690,05 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 122 662,88 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Intervention financière - Dossier 1216232002 - Jeunesse au soleil 2021 - 8 mois gré à gré.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Guy AUCOIN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-4231

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-23

Anne POIRIER
Chef de division
Tél : 514 516-5877
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.27

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1218440002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 6 397 928 $ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement Sud-Ouest pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Coopérative d'habitation de la Pointe amicale pour le projet Coopérative de la Pointe amicale, rue Bourgeoys et rue Charon.

de recommander au conseil d'agglomération :
1 - d'approuver une subvention additionnelle d'un montant de 6 397 928$ provenant du Fonds d'inclusion sociale et abordable de l'arrondissement Sud-Ouest.

2 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-05-05 19:16

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1218440002**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 6 397 928 $ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement Sud-Ouest pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Coopérative d'habitation de la Pointe amicale pour le projet Coopérative de la Pointe amicale, rue Bourgeoys et rue Charon.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet Coopérative de la Pointe amicale consiste en la réalisation d'un immeuble comportant 93 logements sociaux et communautaires (28 unités d'une chambre à coucher, 29 de deux chambres à coucher, 30 de trois chambres à coucher et 6 de quatre chambres à coucher) et d'un espace communautaire. Le projet est destiné à une clientèle de familles et de personnes seules.
La coopérative a sollicité le financement du programme AccèsLogis Québec, dont les fonds proviennent de la Société d'habitation du Québec (SHQ), auxquels s'ajoute une contribution de l'Agglomération de Montréal remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le programme prévoit qu'une part des fonds doit provenir de prêts d'une institution financière (hypothèque) contractés par l'organisme porteur du dossier.

Comme le projet dépasse les seuils de coûts admissibles du programme et que les budgets disponibles provenant des enveloppes octroyées par le gouvernement du Québec sont insuffisants, le Service de l'habitation a sollicité avec succès l'arrondissement Le Sud-Ouest pour compléter le montage financier du projet au moyen d'une contribution de 6 397 928 $ provenant du fonds d'inclusion constitué en 2012 dans le cadre de la Stratégie d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les projets résidentiel (CE12 0338)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0594 (14 avril 2021) Permettre, dans le cadre du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, l'utilisation des contributions financières du compte corporatif pour le logement abordable à des fins de financement de projets de logement social. Abroger la politique d'inclusion de la Stratégie d'inclusion suite à l'adoption du Règlement sur l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041)
CG17 0572 (14 décembre 2017) Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102). Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement abordable.

CE12 0338 (14 mars 2012) Approbation de la création d'un Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles.

CE05 1708 (24 août 2005) Adoption de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

DESCRIPTION

Malgré les subventions citées dans la rubrique contexte et l'hypothèque qui sera contractée par l'organisme d'AccèsLogis, le projet cumule un manque à gagner qui doit être complété par une aide additionnelle à autoriser par le Conseil d'agglomération.

Ce projet étant financé dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, la SHQ devra émettre l'engagement définitif de subvention lorsque le montage financier du projet aura été complété; cet engagement exige notamment que la viabilité financière du projet soit établie.

JUSTIFICATION

Le projet répond aux engagements de l'Administration municipale en matière d'habitation sociale, ainsi qu'aux orientations de l'arrondissement Sud-Ouest en matière de développement de logements sociaux et abordables. Il fait une place à un bon nombre de logements familiaux également.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'objectif du présent dossier est de liquider les sommes qui demeurent disponibles à ce jour dans le fonds d'inclusion, car ce dernier sera remplacé par le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (1207252001).
La subvention additionnelle provenant du fonds d'inclusion sociale et abordable de l'arrondissement Le Sud-Ouest est de 6 397 928 $:

- 4 817 928$ provenant du fonds d'inclusion social
- 1 580 000$ provenant du fonds d'inclusion abordable

Le logement social est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le détail sur la provenance des fonds et les imputations budgétaires se retrouvent dans l'intervention du Service des finances.

De plus, il est prévu qu'une fois construit, l'immeuble de l’organisme à but non lucratif générera des revenus annuels de taxes foncières estimés à 154 736 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La poursuite des interventions en matière d'habitation permet à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clés du développement durable, dont la consolidation du territoire urbanisé et de sa densification dans les secteurs desservis par le transport collectif, la réponse aux besoins sociaux et, plus largement, le maintien d'une offre résidentielle saine et diversifiée, garante d'une réelle mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce projet ne réussit pas à compléter son montage financier, il n’obtiendra pas le financement de la SHQ et devra être abandonné.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La phase qui sera franchie par le projet Coopérative de la Pointe Amicale, suite au conseil d'agglomération, est celle de l’engagement définitif (ED) qui permet la confirmation des montants de la subvention pour l'organisme et le démarrage du chantier de construction. Comme le chantier ne débutera pas avant juillet 2021, la crise actuelle n'aura probablement aucun impact sur le projet. La convention d’acquisition clé en main qui sera signée avec le promoteur prévoiera des clauses particulières en lien avec les exigences gouvernementales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Valérie LAVIGNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jeanne LESAGE
Conseillère en développement de l'habitation

Tél : 514 872-4778
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2021-05-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2021-05-05

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218440002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 6 397 928 $ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement Sud-Ouest pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Coopérative d'habitation de la Pointe amicale pour le projet Coopérative de la Pointe amicale, rue Bourgeoys et rue Charon.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

(CE12 0338) / 1123251001La création en 2012 d'un Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels (CE12 0338) / 1123251001 visait à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles. Il a initialement été constitué à partir des contributions financières déjà négociées pour l'inclusion de logements sociaux et abordables qui n'avaient pas été affectées à des projets et d'une dotation systématique dédiée de :

- contribution pour logement social et communautaire : lettre d'engagement des donateurs (promoteurs) confirmant que le don est destiné aux seules fins de réalisation de logements sociaux et communautaires. Les contributions résulteront de négociations en vertu de la Stratégie, y compris les projets négociés en arrondissement qui comportent moins de 200 logements;
- contribution pour Logement privé abordable ou pour familles : encaissement de lettres de garantie bancaire, fournies par les promoteurs dans le cadre d'accords de développement pour la réalisation de logements privés abordables ou pour familles, dont les conditions n'ont pas été respectées.

Deux comptes de dépôt corporatifs ont été créés à cette fin, étant donné que le logement social est une compétence de l'agglomération, le compte pour le logement social et communautaire sera identifié comme tel au budget, dans chaque compte, une comptabilité distincte sera tenue pour chaque arrondissement afin de refléter l'origine des contributions reçues.

L'utilisation du fonds est consacré aux :

1- Logement social et communautaire :
· en priorité pour l'achat d'immeubles (terrains ou bâtiments) spécifiquement requis pour le développement de nouveaux projets sociaux et communautaires;
· en second lieu, pour compléter le montage financier de projets en élaboration.

2- Logement privé abordable ou pour familles :
· pour l'achat d'immeubles (terrains ou bâtiments) destinés au développement de nouveaux

logements privés abordables ou pour familles;
· pour le financement de subventions pour des projets de logements abordables privés ou pour familles.

Dans ce dossier, l'utilisation du fond d'inclusion complète un montage financier d'un projet en cours d'élaboration de logement social et communautaire qui est de compétence d'agglomération. Notez bien que la constitution du fond provient des ententes conclues par les arrondissements (compétence locale).

L'objectif du présent dossier est de liquider les sommes qui demeurent disponibles à ce jour dans le fonds d'inclusion, car ce dernier sera remplacé par le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (1207252001).

Finalement, cette dépense de compétence d'agglomération est pleinement et uniquement constituée de contribution de promoteur en provenance de l'arrondissement Sud-Ouest.

FICHIERS JOINTS



GDD1218440002 2.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Valérie LAVIGNE
Préposée au budget
Tél : 514-872-7801

Co-auteurs
Christian Borys
Conseiller budgétaire
514-872-5676

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-05

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : 514.872.6630

Division : Service des finances ,

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.28

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1218440001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 2 186 942 $ provenant du Fonds d'inclusion social de l'arrondissement Sud-Ouest pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Habitation Héritage Pointe St-Charles pour le projet du même nom, rue Bourgeoys et rue Saint-Madeleine.

de recommander au conseil d'agglomération :
1 - d'approuver une subvention additionnelle d'un montant de 2 186 942$ provenant du Fonds d'inclusion sociale de l'arrondissement Sud-Ouest.

2 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-05-05 19:03

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1218440001**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 2 186 942 $ provenant du Fonds d'inclusion social de l'arrondissement Sud-Ouest pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Habitation Héritage Pointe St-Charles pour le projet du même nom, rue Bourgeoys et rue Saint-Madeleine.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet Habitation Héritage Pointe St-Charles consiste en la réalisation d'un immeuble comportant 122 logements sociaux et communautaires (50 unités d'une chambre à coucher, 49 de deux chambres à coucher, 18 de trois chambres à coucher, 5 de quatre chambres à coucher) et d'un espace communautaire. Le projet est destiné à une clientèle de familles et de personnes seules.
L'OBNL a sollicité le financement du programme AccèsLogis Québec, dont les fonds proviennent de la Société d'habitation du Québec (SHQ), auxquels s'ajoute une contribution de l'Agglomération de Montréal remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le programme prévoit qu'une part des fonds doit provenir de prêts d'une institution financière (hypothèque) contractés par l'organisme porteur du dossier.

Comme le projet dépasse les seuils de coûts admissibles du programme et que les budgets disponibles provenant des enveloppes octroyées par le gouvernement du Québec sont insuffisants, le Service de l'habitation a sollicité avec succès l'arrondissement Le Sud-Ouest pour compléter le montage financier du projet au moyen d'une contribution de 2 186 942 $ provenant du fonds d'inclusion constitué en 2012 dans le cadre de la Stratégie d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les projets résidentiel (CE12 0338)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0594 (14 avril 2021) Permettre, dans le cadre du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, l'utilisation des contributions financières du compte corporatif pour le logement abordable à des fins de financement de projets de logement social.Abroger la politique d'inclusion de la Stratégie d'inclusion suite à l'adoption du Règlement sur l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041).
CG17 0572 (14 décembre 2017) Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102). Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement abordable.

CE12 0338 (14 mars 2012) Approbation de la création d'un Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles.

CE05 1708 (24 août 2005) Adoption de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

DESCRIPTION

Malgré les subventions citées dans la rubrique contexte et l'hypothèque qui sera contractée par l'organisme d'AccèsLogis, le projet cumule un manque à gagner qui doit être complété par une aide additionnelle à autoriser par le Conseil d'agglomération.
Ce projet étant financé dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, la SHQ devra émettre l'engagement définitif de subvention lorsque le montage financier du projet aura été complété; cet engagement exige notamment que la viabilité financière du projet soit établie.

JUSTIFICATION

Le projet répond aux engagements de l'Administration municipale en matière d'habitation sociale, ainsi qu'aux orientations de l'arrondissement Le Sud-Ouest en matière de développement de logements sociaux et abordables. Il fait une place à un bon nombre de logements familiaux également.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'objectif du présent dossier est de liquider les sommes qui demeurent disponibles à ce jour dans le fonds d'inclusion, car ce dernier sera remplacé par le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (1207252001).
La subvention additionnelle provenant du fonds d'inclusion sociale de l'arrondissement Le Sud-Ouest est de 2 186 942 $.

Le logement social est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le détail sur la provenance des fonds et les imputations budgétaires se retrouvent dans l'intervention du Service des finances.

De plus, il est prévu qu'une fois construit, l'immeuble de l'organisme à but non lucratif générera des revenus annuels de taxes foncières estimés à 232 229 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La poursuite des interventions en matière d'habitation permet à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clés du développement durable, dont la consolidation du territoire urbanisé et de sa densification dans les secteurs desservis par le transport collectif, la réponse aux besoins sociaux et, plus largement, le maintien d'une offre résidentielle saine et diversifiée, garante d'une réelle mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce projet ne réussit pas à compléter son montage financier, il n'obtiendra pas le financement de la SHQ et devra être abandonné.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La phase qui sera franchie par le projet Habitation Héritage Pointe St-Charles, suite au conseil d'agglomération, est celle de l'engagement définitif (ED) qui permet la confirmation des montants de la subvention pour l'organisme et le démarrage du chantier de construction. Comme le chantier ne débutera pas avant l'été 2021, la crise actuelle n'aura probablement aucun impact sur le projet. La convention d'acquisition clé en main qui sera signée avec le promoteur prévoira des clauses particulières en lien avec les exigences gouvernementales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mirabelle MADAH)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jeanne LESAGE
Conseillère en développement de l'habitation

Tél : 514 872-4778
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2021-05-05

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218440001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 2 186 942 $ provenant du Fonds d'inclusion social de l'arrondissement Sud-Ouest pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Habitation Héritage Pointe St-Charles pour le projet du même nom, rue Bourgeoys et rue Saint-Madeleine.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

La création en 2012 d'un Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels (CE12 0338) / 1123251001 visait à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles. Il a initialement été constitué à partir des contributions financières déjà négociées pour l'inclusion de logements sociaux et abordables qui n'avaient pas été affectées à des projets et d'une dotation systématique dédiée de :

- contribution pour logement social et communautaire : lettre d'engagement des donateurs (promoteurs) confirmant que le don est destiné aux seules fins de réalisation de logements sociaux et communautaires. Les contributions résulteront de négociations en vertu de la Stratégie, y compris les projets négociés en arrondissement qui comportent moins de 200 logements;
- contribution pour Logement privé abordable ou pour familles : encaissement de lettres de garantie bancaire, fournies par les promoteurs dans le cadre d'accords de développement pour la réalisation de logements privés abordables ou pour familles, dont les conditions n'ont pas été respectées.

Deux comptes de dépôt corporatifs ont été créés à cette fin, étant donné que le logement social est une compétence de l'agglomération, le compte pour le logement social et communautaire sera identifié comme tel au budget, dans chaque compte, une comptabilité distincte sera tenue pour chaque arrondissement afin de refléter l'origine des contributions reçues.

L'utilisation du fonds est consacré aux :

1- Logement social et communautaire :
· en priorité pour l'achat d'immeubles (terrains ou bâtiments) spécifiquement requis pour le développement de nouveaux projets sociaux et communautaires;
· en second lieu, pour compléter le montage financier de projets en élaboration.

2- Logement privé abordable ou pour familles :
· pour l'achat d'immeubles (terrains ou bâtiments) destinés au développement de nouveaux

logements privés abordables ou pour familles;
· pour le financement de subventions pour des projets de logements abordables privés ou pour familles.

Dans ce dossier, l'utilisation du fond d'inclusion complète un montage financier d'un projet en cours d'élaboration de logement social et communautaire qui est de compétence d'agglomération. Notez bien que la constitution du fond provient des ententes conclues par les arrondissements (compétence locale).

L'objectif du présent dossier est de liquider les sommes qui demeurent disponibles à ce jour dans le fonds d'inclusion, car ce dernier sera remplacé par le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (1207252001).

Finalement, cette dépense de compétence d'agglomération est pleinement et uniquement constituée de contribution de promoteur en provenance de l'arrondissement Sud-Ouest

---

FICHIERS JOINTS



Certification de fonds_1218440001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mirabelle MADAH
Préposée au Budget
Tél : 514 872-9547

Et
Christian Borys
Conseiller budgétaire
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
516 872-5676

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-05

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : 514 872-6630

Division : Service des finance

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.29

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1219168001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 788 488$ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Maison Le Parcours Inc. pour le projet Habitations Sainte-Anne.

de recommander au conseil d'agglomération :
1 - d'approuver une subvention additionnelle d'un montant de 788 488$ provenant du Fonds d'inclusion sociale et abordable de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie.

2 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-05-05 19:14

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1219168001**

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 788 488$ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Maison Le Parcours Inc. pour le projet Habitations Sainte-Anne.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet Habitations Sainte-Anne consiste en la réalisation d'immeuble comportant 39 logements sociaux et communautaires (39 chambres) et d'espaces communautaires. Le projet est destiné à une clientèle de personnes seules présentant des besoins en santé mentale.

La Maison Le Parcours a sollicité le financement du programme AccèsLogis Québec, dont les fonds proviennent de la Société d'habitation du Québec (SHQ), auxquels s'ajoute une contribution de l'Agglomération de Montréal remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le programme prévoit qu'une part des fonds doit provenir de prêts d'une institution financière (hypothèque) contractés par l'organisme porteur du dossier.

Comme le projet dépasse les seuils de coûts admissibles du programme et que les budgets disponibles provenant des enveloppes octroyées par le gouvernement du Québec sont insuffisants, le Service de l'habitation a sollicité avec succès l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie pour compléter le montage financier du projet au moyen d'une contribution de 788 488 $ provenant du fonds d'inclusion constitué en 2012 dans le cadre de la Stratégie d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les projets résidentiel (CE12 0338)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0594 (14 avril 2021) Permettre, dans le cadre du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, l'utilisation des contributions financières du compte corporatif pour le logement abordable à des fins de financement de projets de logement social.Abroger la politique d'inclusion de la Stratégie d'inclusion suite à l'adoption du Règlement sur l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041).
CG17 0572 (14 décembre 2017) Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102). Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement abordable.

CE12 0338 (14 mars 2012) Approbation de la création d'un Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles.

CE05 1708 (24 août 2005) Adoption de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

DESCRIPTION

Malgré les subventions citées dans la rubrique contexte et l'hypothèque qui sera contractée par l'organisme d'AccèsLogis, le projet cumul un manque à gagner qui doit être complété par une aide additionnelle à autoriser par le Conseil d'agglomération.
Ce projet étant financé dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, la SHQ devra émettre l'engagement définitif de subvention lorsque le montage financier du projet aura été complété; cet engagement exige notamment que la viabilité financière du projet soit établie.

JUSTIFICATION

Le projet répond aux engagements de l'Administration municipale en matière d'habitation sociale, ainsi qu'aux orientations de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie en matière de développement de logements sociaux et abordables. Il fait une place à un bon nombre de logements pour personnes ayant des problèmes de santé mentale .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'objectif du présent dossier est de liquider les sommes qui demeurent disponibles à ce jour dans le fond d'inclusion, car ce dernier sera remplacé par le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (1207252001).
La subvention additionnelle provenant du fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie est de 788 488$:

- 498 488$ provenant du fonds d'inclusion social
- 290 000$ provenant du fonds d'inclusion abordable

Le logement social est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le détail sur la provenance des fonds et les imputations budgétaires se retrouvent dans l'intervention du Service des finances.

De plus, il est prévu qu'une fois construit, l'immeuble de l’organisme à but non lucratif générera des revenus annuels de taxes foncières estimés à 43 980 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La poursuite des interventions en matière d'habitation permet à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clés du développement durable, dont la consolidation du territoire urbanisé et de sa densification dans les secteurs desservis par le transport collectif, la réponse aux besoins sociaux et, plus largement, le maintien d'une offre résidentielle saine et diversifiée, garante d'une réelle mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce projet ne réussit pas à compléter son montage financier, il n’obtiendra pas le financement de la SHQ et devra être abandonné.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La phase qui sera franchie par le projet Habitations Sainte-Anne, suite au conseil d'agglomération, est celle de l’engagement définitif (ED) qui permet la confirmation des montants de la subvention pour l'organisme et le démarrage du chantier de construction. Comme le chantier ne débutera pas avant l’automne 2021, la crise actuelle n'aura probablement aucun impact sur le projet. Le contrat de construction qui sera signé avec l'entrepreneur prévoit déjà des clauses particulières en lien avec les exigences gouvernementales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mirabelle MADAH)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle PICHÉ
Conseillère en développement

Tél : 514-872-4051
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2021-05-05

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1219168001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 788 488$ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Maison Le Parcours Inc. pour le projet Habitations Sainte-Anne.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

La création en 2012 d'un Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels (CE12 0338) / 1123251001 visait à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles. Il a initialement été constitué à partir des contributions financières déjà négociées pour l'inclusion de logements sociaux et abordables qui n'avaient pas été affectées à des projets et d'une dotation systématique dédiée de :

- contribution pour logement social et communautaire : lettre d'engagement des donateurs (promoteurs) confirmant que le don est destiné aux seules fins de réalisation de logements sociaux et communautaires. Les contributions résulteront de négociations en vertu de la Stratégie, y compris les projets négociés en arrondissement qui comportent moins de 200 logements;
- contribution pour Logement privé abordable ou pour familles : encaissement de lettres de garantie bancaire, fournies par les promoteurs dans le cadre d'accords de développement pour la réalisation de logements privés abordables ou pour familles, dont les conditions n'ont pas été respectées.

Deux comptes de dépôt corporatifs ont été créés à cette fin, étant donné que le logement social est une compétence de l'agglomération, le compte pour le logement social et communautaire sera identifié comme tel au budget, dans chaque compte, une comptabilité distincte sera tenue pour chaque arrondissement afin de refléter l'origine des contributions reçues.

L'utilisation du fonds est consacré aux :

1- Logement social et communautaire :
· en priorité pour l'achat d'immeubles (terrains ou bâtiments) spécifiquement requis pour le développement de nouveaux projets sociaux et communautaires;
· en second lieu, pour compléter le montage financier de projets en élaboration.

2- Logement privé abordable ou pour familles :
· pour l'achat d'immeubles (terrains ou bâtiments) destinés au développement de nouveaux logements privés abordables ou pour familles;

· pour le financement de subventions pour des projets de logements abordables privés ou pour familles.

Dans ce dossier, l'utilisation du fond d'inclusion complète un montage financier d'un projet en cours d'élaboration de logement social et communautaire qui est de compétence d'agglomération. Notez bien que la constitution du fond provient des ententes conclues par les arrondissements (compétence locale).

L'objectif du présent dossier est de liquider les sommes qui demeurent disponibles à ce jour dans le fonds d'inclusion, car ce dernier sera remplacé par le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (1207252001).

Finalement, cette dépense de compétence d'agglomération est pleinement et uniquement constituée de contribution de promoteur en provenance de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie

---

FICHIERS JOINTS



Certification de fonds_1219168001 2.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mirabelle MADAH
Préposée au Budget
Tél : 514 872-9547

Et
Christian Borys,
Conseiller(ere) budgetaire
Service Des Finances; Direction Du Conseil Et Du Soutien Financier
(514) 872-5676

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-05

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : (514) 872-6630

Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.30

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1219053001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 2 007 500 $ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Les Habitations communautaires Mainbourg pour le projet Les Habitations communautaires Mainbourg - Honoré-Beaugrand.

De recommander au conseil d'agglomération :
1 - d'approuver une subvention additionnelle d'un montant de 2 007 500$ provenant du Fonds d'inclusion sociale et abordable de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

2 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-05-05 19:18

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1219053001**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 2 007 500 $ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Les Habitations communautaires Mainbourg pour le projet Les Habitations communautaires Mainbourg - Honoré-Beaugrand.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet Les Habitations communautaires Mainbourg - Honoré-Beaugrand consiste en la réalisation d'un immeuble comportant 67 logements sociaux et communautaires (38 unités d'une chambre à coucher et 29 de deux chambres à coucher). Le projet est destiné à une clientèle de personnes âgées autonomes.
L'organisme Les Habitations cimmunautaires Mainbourg a sollicité le financement du programme AccèsLogis Québec, dont les fonds proviennent de la Société d'habitation du Québec (SHQ), auxquels s'ajoute une contribution de l'Agglomération de Montréal remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le programme prévoit qu'une part des fonds doit provenir de prêts d'une institution financière (hypothèque) contractés par l'organisme porteur du dossier.

Comme le projet dépasse les seuils de coûts admissibles du programme et que les budgets disponibles provenant des enveloppes octroyées par le gouvernement du Québec sont insuffisants, le Service de l'habitation a sollicité avec succès l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour compléter le montage financier du projet au moyen d'une contribution de 2 007 500 $ provenant du fonds d'inclusion constitué en 2012 dans le cadre de la Stratégie d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les projets résidentiel (CE12 0338)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0594 (14 avril 2021) Permettre, dans le cadre du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, l'utilisation des contributions financières du compte corporatif pour le logement abordable à des fins de financement de projets de logement social.Abroger la politique d'inclusion de la Stratégie d'inclusion suite à l'adoption du Règlement sur l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041).

CG17 0572 (14 décembre 2017) Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)* . Adoption du *Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement abordable .*

CE12 0338 (14 mars 2012) Approbation de la création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles.

CE05 1708 (24 août 2005) Adoption de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.*

DESCRIPTION

Malgré les subventions citées dans la rubrique contexte et l'hypothèque qui sera contractée par l'organisme d'AccèsLogis, le projet cumul un manque à gagner qui doit être complété par une aide additionnelle à autoriser par le Conseil d'agglomération.
Ce projet étant financé dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, la SHQ a déjà émis en date du 15 février 2021 son Engagement définitif. Toutefois, ce projet nécessite un engagement définitif modifié.

JUSTIFICATION

Le projet répond aux engagements de l'Administration municipale en matière d'habitation sociale, ainsi qu'aux orientations de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en matière de développement de logements sociaux et abordables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'objectif du présent dossier est de liquider les sommes qui demeurent disponibles à ce jour dans le fonds d'inclusion, car ce dernier sera remplacé par le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (1207252001).

La subvention additionnelle provenant du fonds d'inclusion sociale et abordable de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve est de 2 007 500 $:
- 1 547 500 $ provenant du fonds d'inclusion social
- 460 000$ provenant du fonds d'inclusion abordable

Le logement social est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le détail sur la provenance des fonds et les imputations budgétaires se retrouvent dans l'intervention du Service des finances.

De plus, il est prévu qu'une fois construit, l'immeuble de l’organisme à but non lucratif générera des revenus annuels de taxes foncières estimés à 104 076 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La poursuite des interventions en matière d'habitation permet à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clés du développement durable, dont la consolidation du territoire urbanisé et de sa densification dans les secteurs desservis par le transport collectif, la réponse aux besoins sociaux et, plus largement, le maintien d'une offre résidentielle saine et diversifiée, garante d'une réelle mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce projet ne réussit pas à compléter son montage financier, il n’obtiendra pas le financement de la SHQ et devra être abandonné.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Comme le projet est réalisé selon la formule clé en main qui prévoit un prix ferme d'acquisition, la crise actuelle n'aura probablement aucun impact sur le projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc GUIMOND
Conseiller en développement de l'habitation

Tél : 514-872-5478
Télécop. : 514-872-3883

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2021-05-05

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1219053001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 2 007 500 $ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Les Habitations communautaires Mainbourg pour le projet Les Habitations communautaires Mainbourg - Honoré-Beaugrand.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

La création en 2012 d'un Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels (CE12 0338) / 1123251001 visait à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles. Il a initialement été constitué à partir des contributions financières déjà négociées pour l'inclusion de logements sociaux et abordables qui n'avaient pas été affectées à des projets et d'une dotation systématique dédiée de :

- contribution pour logement social et communautaire : lettre d'engagement des donateurs (promoteurs) confirmant que le don est destiné aux seules fins de réalisation de logements sociaux et communautaires. Les contributions résulteront de négociations en vertu de la Stratégie, y compris les projets négociés en arrondissement qui comportent moins de 200 logements;
- contribution pour Logement privé abordable ou pour familles : encaissement de lettres de garantie bancaire, fournies par les promoteurs dans le cadre d'accords de développement pour la réalisation de logements privés abordables ou pour familles, dont les conditions n'ont pas été respectées.

Deux comptes de dépôt corporatifs ont été créés à cette fin, étant donné que le logement social est une compétence de l'agglomération, le compte pour le logement social et communautaire sera identifié comme tel au budget, dans chaque compte, une comptabilité distincte sera tenue pour chaque arrondissement afin de refléter l'origine des contributions reçues.

L'utilisation du fonds est consacré aux :

1- Logement social et communautaire :
· en priorité pour l'achat d'immeubles (terrains ou bâtiments) spécifiquement requis pour le développement de nouveaux projets sociaux et communautaires;
· en second lieu, pour compléter le montage financier de projets en élaboration.

2- Logement privé abordable ou pour familles :
· pour l'achat d'immeubles (terrains ou bâtiments) destinés au développement de nouveaux

logements privés abordables ou pour familles;
· pour le financement de subventions pour des projets de logements abordables privés ou pour familles.

Dans ce dossier, l'utilisation du fond d'inclusion complète un montage financier d'un projet en cours d'élaboration de logement social et communautaire qui est de compétence d'agglomération. Notez bien que la constitution du fond provient des ententes conclues par les arrondissements (compétence locale).

L'objectif du présent dossier est de liquider les sommes qui demeurent disponibles à ce jour dans le fonds d'inclusion, car ce dernier sera remplacé par le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (1207252001).

Finalement, cette dépense de compétence d'agglomération est pleinement et uniquement constituée de contribution de promoteur en provenance de l'arrondissement Mercier-Hochelaga -Maisonneuve.

FICHIERS JOINTS



GDD1219053001 3.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Immacula CADELY
Préposée au budget
Tél : 514 872-9547

Co-auteurs
Christian Borys
Conseiller budgétaire
Tél: 514 872-5676

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-05

Yves COURCHESNE
Directeur de service - Finances et trésorier
Tél : 514 245-8779

Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.31

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1217597001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 808 000$ provenant du Fonds d'inclusion social de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme RESAC pour le projet Jean-Brien

De recommander au conseil d'agglomération :
1 - d'approuver une subvention additionnelle d'un montant de 808 000$ provenant du Fonds d'inclusion sociale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

2 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-05-05 19:13

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217597001**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 808 000$ provenant du Fonds d'inclusion social de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme RESAC pour le projet Jean-Brien

CONTENU

CONTEXTE

Le projet Jean Brien consiste en la transformation d'un immeuble comportant 20 logements sociaux et communautaires (20 unités d'une chambre à coucher) et d'un espace communautaire. Le projet est destiné à une clientèle de personnes seules ayant des besoins spéciaux en habitation.
L'OBNL a sollicité le financement du programme AccèsLogis Québec, dont les fonds proviennent de la Société d'habitation du Québec (SHQ), auxquels s'ajoute une contribution de l'Agglomération de Montréal remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le programme prévoit qu'une part des fonds doit provenir de prêts d'une institution financière (hypothèque) contractés par l'organisme porteur du dossier.

Comme le projet dépasse les seuils de coûts admissibles du programme et que les budgets disponibles provenant des enveloppes octroyées par le gouvernement du Québec sont insuffisants, le Service de l'habitation a sollicité avec succès l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour compléter le montage financier du projet au moyen d'une contribution de 808 000 $ provenant du fonds d'inclusion constitué en 2012 dans le cadre de la Stratégie d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les projets résidentiel (CE12 0338)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0594 (14 avril 2021) Permettre, dans le cadre du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, l'utilisation des contributions financières du compte corporatif pour le logement abordable à des fins de

financement de projets de logement social. Abroger la politique d'inclusion de la Stratégie d'inclusion suite à l'adoption du Règlement sur l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041).
CG17 0572 (14 décembre 2017) Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)* . Adoption du *Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement abordable .*

CE12 0338 (14 mars 2012) Approbation de la création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles.

CE05 1708 (24 août 2005) Adoption de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.*

DESCRIPTION

Malgré les subventions citées dans la rubrique contexte et l'hypothèque qui sera contractée par l'organisme d'AccèsLogis, le projet cumul un manque à gagner qui doit être complété par une aide additionnelle à autoriser par le Conseil d'agglomération.
Ce projet étant financé dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, la SHQ devra émettre l'engagement définitif de subvention lorsque le montage financier du projet aura été complété; cet engagement exige notamment que la viabilité financière du projet soit établie.

JUSTIFICATION

Le projet répond aux engagements de l'Administration municipale en matière d'habitation sociale, ainsi qu'aux orientations de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal en matière de développement de logements sociaux et abordables, en favorisant une mixité sociale dans le secteur. Il fait une place à un bon nombre de logements pour personnes seules à risque d'itinérance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'objectif du présent dossier est de liquider les sommes qui demeurent disponibles à ce jour dans le fonds d'inclusion, car ce dernier sera remplacé par le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (1207252001).
La subvention additionnelle provenant du fonds d'inclusion social de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est de 808 000 $.

Le logement social est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le détail sur la provenance des fonds et les imputations budgétaires se retrouvent dans l'intervention du Service des finances.

De plus, il est prévu qu'une fois construit, l'immeuble de l'organisme à but non lucratif générera des revenus annuels de taxes foncières estimés à 23 881 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La poursuite des interventions en matière d'habitation permet à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clés du développement durable, dont la consolidation du territoire urbanisé et de sa densification dans les secteurs desservis par le transport collectif, la réponse aux besoins sociaux et, plus largement, le maintien d'une offre résidentielle saine et diversifiée, garante d'une réelle mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce projet ne réussit pas à compléter son montage financier, il n'obtiendra pas le financement de la SHQ et devra être abandonné.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La phase qui sera franchie par le projet Jean Brien, suite au conseil d'agglomération, est celle de l'engagement définitif (ED) qui permet la confirmation des montants de la subvention pour l'organisme et le démarrage du chantier de construction. Le contrat de construction qui sera signé avec l'entrepreneur prévoit déjà des clauses particulières en lien avec les exigences gouvernementales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LAPLANTE
Conseiller en développement de l'habitation

Tél : 5148725482
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2021-05-05

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217597001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 808 000$ provenant du Fonds d'inclusion social de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme RESAC pour le projet Jean-Brien

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

La création en 2012 d'un Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels (CE12 0338) / 1123251001 visait à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles. Il a initialement été constitué à partir des contributions financières déjà négociées pour l'inclusion de logements sociaux et abordables qui n'avaient pas été affectées à des projets et d'une dotation systématique dédiée de :

- contribution pour logement social et communautaire : lettre d'engagement des donateurs (promoteurs) confirmant que le don est destiné aux seules fins de réalisation de logements sociaux et communautaires. Les contributions résulteront de négociations en vertu de la Stratégie, y compris les projets négociés en arrondissement qui comportent moins de 200 logements;
- contribution pour Logement privé abordable ou pour familles : encaissement de lettres de garantie bancaire, fournies par les promoteurs dans le cadre d'accords de développement pour la réalisation de logements privés abordables ou pour familles, dont les conditions n'ont pas été respectées.

Deux comptes de dépôt corporatifs ont été créés à cette fin, étant donné que le logement social est une compétence de l'agglomération, le compte pour le logement social et communautaire sera identifié comme tel au budget, dans chaque compte, une comptabilité distincte sera tenue pour chaque arrondissement afin de refléter l'origine des contributions reçues.

L'utilisation du fonds est consacré aux :

1- Logement social et communautaire :
· en priorité pour l'achat d'immeubles (terrains ou bâtiments) spécifiquement requis pour le développement de nouveaux projets sociaux et communautaires;
· en second lieu, pour compléter le montage financier de projets en élaboration.

2- Logement privé abordable ou pour familles :
· pour l'achat d'immeubles (terrains ou bâtiments) destinés au développement de nouveaux logements privés abordables ou pour familles;

· pour le financement de subventions pour des projets de logements abordables privés ou pour familles.

Dans ce dossier, l'utilisation du fond d'inclusion complète un montage financier d'un projet en cours d'élaboration de logement social et communautaire qui est de compétence d'agglomération. Notez bien que la constitution du fond provient des ententes conclues par les arrondissements (compétence locale).

L'objectif du présent dossier est de liquider les sommes qui demeurent disponibles à ce jour dans le fonds d'inclusion, car ce dernier sera remplacé par le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (1207252001).

Finalement, cette dépense de compétence d'agglomération est pleinement et uniquement constituée de contribution de promoteur en provenance de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal

---

FICHIERS JOINTS



Certification de fonds GDD 1217597001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Iulia Ramona BOAR BUCSA
Préposée au budget
Tél : (514) 872-9964

Co-auteurs:
Christian Borys
Conseiller budgétaire
Tél: (514) 872-5676

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-05

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : (514) 245-8779

Division : Service des finances,

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.32

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1217597003

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 1 614 000$ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Hapopex pour le projet Hapopex - Henri-Bourassa 2

De recommander au conseil d'agglomération :
1 - d'approuver une subvention additionnelle d'un montant de 1 614 000$ provenant du Fonds d'inclusion sociale et abordable de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

2 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-05-05 19:09

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217597003**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 1 614 000$ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Hapopex pour le projet Hapopex - Henri-Bourassa 2

CONTENU

CONTEXTE

Le projet Hapopex - Henri-Bourassa 2 consiste en la réalisation d'un immeuble comportant 72 logements sociaux et communautaires (26 studios, 32 unités d'une chambre à coucher, 10 de deux chambres à coucher et 4 de trois chambres à coucher). Le projet est destiné à une clientèle de familles et de personnes seules.
L'OBNL a sollicité le financement du programme AccèsLogis Québec, dont les fonds proviennent de la Société d'habitation du Québec (SHQ), auxquels s'ajoute une contribution de l'Agglomération de Montréal remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le programme prévoit qu'une part des fonds doit provenir de prêts d'une institution financière (hypothèque) contractés par l'organisme porteur du dossier.

Comme le projet dépasse les seuils de coûts admissibles du programme et que les budgets disponibles provenant des enveloppes octroyées par le gouvernement du Québec sont insuffisants, le Service de l'habitation a sollicité avec succès l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville pour compléter le montage financier du projet au moyen d'une contribution de 1 614 000 $ provenant du fonds d'inclusion constitué en 2012 dans le cadre de la Stratégie d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les projets résidentiel (CE12 0338)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0594 (14 avril 2021) Permettre, dans le cadre du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, l'utilisation des contributions financières du compte corporatif pour le logement abordable à des fins de

financement de projets de logement social. Abroger la politique d'inclusion de la Stratégie d'inclusion suite à l'adoption du Règlement sur l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041).
CG17 0572 (14 décembre 2017) Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)* . Adoption du *Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement abordable .*

CE12 0338 (14 mars 2012) Approbation de la création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles.

CE05 1708 (24 août 2005) Adoption de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.*

DESCRIPTION

Malgré les subventions citées dans la rubrique contexte et l'hypothèque qui sera contractée par l'organisme d'AccèsLogis, le projet cumul un manque à gagner qui doit être complété par une aide additionnelle à autoriser par le Conseil d'agglomération.
Ce projet étant financé dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, la SHQ devra émettre l'engagement définitif de subvention lorsque le montage financier du projet aura été complété; cet engagement exige notamment que la viabilité financière du projet soit établie.

JUSTIFICATION

Le projet répond aux engagements de l'Administration municipale en matière d'habitation sociale, ainsi qu'aux orientations de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville en matière de développement de logements sociaux et abordables. Il fait une place à un bon nombre de logements familiaux également.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'objectif du présent dossier est de liquider les sommes qui demeurent disponibles à ce jour dans le fonds d'inclusion, car ce dernier sera remplacé par le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (1207252001).
La subvention additionnelle provenant du fonds d'inclusion sociale et abordable de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville est de 1 614 000$:

- 1 144 000$ provenant du fonds d'inclusion social
- 470 000$ provenant du fonds d'inclusion abordable

Le logement social est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le détail sur la provenance des fonds et les imputations budgétaires se retrouvent dans l'intervention du Service des finances.

De plus, il est prévu qu'une fois construit, l'immeuble de l'organisme à but non lucratif générera des revenus annuels de taxes foncières estimés à 73 118$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La poursuite des interventions en matière d'habitation permet à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clés du développement durable, dont la consolidation du territoire urbanisé et de sa densification dans les secteurs desservis par le transport collectif, la réponse aux besoins sociaux et, plus largement, le maintien d'une offre résidentielle saine et diversifiée, garante d'une réelle mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce projet ne réussit pas à compléter son montage financier, il n’obtiendra pas le financement de la SHQ et devra être abandonné.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La phase qui sera franchie par le projet Hapopex - Henri-Bourassa 2, suite au conseil d'agglomération, est celle de l’engagement définitif (ED) qui permet la confirmation des montants de la subvention pour l'organisme et le démarrage du chantier de construction. Le contrat de construction qui sera signé avec l'entrepreneur prévoit déjà des clauses particulières en lien avec les exigences gouvernementales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LAPLANTE
Conseiller en développement de l'habitation

Tél : 5148725482
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2021-05-05

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217597003

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 1 614 000$ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Hapopex pour le projet Hapopex - Henri-Bourassa 2

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

La création en 2012 d'un Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels (CE12 0338) / 1123251001 visait à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles. Il a initialement été constitué à partir des contributions financières déjà négociées pour l'inclusion de logements sociaux et abordables qui n'avaient pas été affectées à des projets et d'une dotation systématique dédiée de :

- contribution pour logement social et communautaire : lettre d'engagement des donateurs (promoteurs) confirmant que le don est destiné aux seules fins de réalisation de logements sociaux et communautaires. Les contributions résulteront de négociations en vertu de la Stratégie, y compris les projets négociés en arrondissement qui comportent moins de 200 logements;
- contribution pour Logement privé abordable ou pour familles : encaissement de lettres de garantie bancaire, fournies par les promoteurs dans le cadre d'accords de développement pour la réalisation de logements privés abordables ou pour familles, dont les conditions n'ont pas été respectées.

Deux comptes de dépôt corporatifs ont été créés à cette fin, étant donné que le logement social est une compétence de l'agglomération, le compte pour le logement social et communautaire sera identifié comme tel au budget, dans chaque compte, une comptabilité distincte sera tenue pour chaque arrondissement afin de refléter l'origine des contributions reçues.

L'utilisation du fonds est consacré aux :

1- Logement social et communautaire :
· en priorité pour l'achat d'immeubles (terrains ou bâtiments) spécifiquement requis pour le développement de nouveaux projets sociaux et communautaires;
· en second lieu, pour compléter le montage financier de projets en élaboration.

2- Logement privé abordable ou pour familles :
· pour l'achat d'immeubles (terrains ou bâtiments) destinés au développement de nouveaux logements privés abordables ou pour familles;

· pour le financement de subventions pour des projets de logements abordables privés ou pour familles.

Dans ce dossier, l'utilisation du fond d'inclusion complète un montage financier d'un projet en cours d'élaboration de logement social et communautaire qui est de compétence d'agglomération. Notez bien que la constitution du fond provient des ententes conclues par les arrondissements (compétence locale).

L'objectif du présent dossier est de liquider les sommes qui demeurent disponibles à ce jour dans le fonds d'inclusion, car ce dernier sera remplacé par le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (1207252001).

Finalement, cette dépense de compétence d'agglomération est pleinement et uniquement constituée de contribution de promoteur en provenance de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville

---

FICHIERS JOINTS



GDD1217597003 2.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Immacula CADELY
Préposée au budget
Tél : 514 872-9547

Co-auteurs
Christian Borys
Conseiller budgétaire
Tél: 514 872-5676

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-05

Yves COURCHESNE
Directeur de service - Finances et trésorier
Tél : 514 245-8779

Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.33

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1217520002

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de service en gré à gré d'une durée de trois ans au fournisseur unique LinkedIn Corporation afin d'optimiser la visibilité de la Ville et les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 374 061,85$ (taxes incluses) et selon les termes de l'offre de services

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de service d'une durée de trois ans au fournisseur unique LinkedIn Corporation afin d'optimiser la visibilité de la Ville et les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 374 061,85 $ **;**
2. d'autoriser la Directrice du Service des ressources humaines, à signer tous les documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville;
3. d'Imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-04-23 12:52

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1217520002**

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de service en gré à gré d'une durée de trois ans au fournisseur unique LinkedIn Corporation afin d'optimiser la visibilité de la Ville et les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 374 061,85$ (taxes incluses) et selon les termes de l'offre de services

CONTENU

CONTEXTE

Dans un contexte où le recrutement de main-d'œuvre qualifiée s'avère de plus en plus difficile, les employeurs doivent innover en matière de stratégies de recrutement et sont maintenant en mode « proactif ». L'ère où il suffisait d'afficher un poste et d'attendre que les candidats se manifestent est maintenant révolue.
Ainsi, depuis 2015, le Service des ressources humaines (SRH) utilise les services du réseau social professionnel LinkedIn pour réaliser ses activités de recrutement, notamment pour afficher des postes à combler et pour entrer en communication et solliciter des candidats potentiels.
Considéré comme un outil indispensable dans le domaine de la recherche et de l'acquisition de talents, il permet d'avoir accès à des centaines de milliers de candidats, en recherche active d'emplois ou non.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0176 du 18 avril 2019 - Accorder un contrat de services de gré à gré, pour une durée de 2 ans, à LinkedIn Corporation pour optimiser les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 275 401 $, taxes incluses (fournisseur unique).

DESCRIPTION

Le contrat est d'une durée de 3 ans s'échelonnant du 24 mai 2021 au 23 mai 2024 et propose :
· 2 accès « recruteur » permettant un accès à la totalité de la communauté LinkedIn, soit plus de 740 millions de membres au total, dont 17 millions de membres au Canada et 2,3 millions de membres au Québec. Ces licences permettent également de faire des recherches avancées parmi ces membres. Les 2 accès seront partagés auprès des recruteurs du Service de ressources humaines.
· Une page carrière dédiée à la Ville de Montréal permettant une visibilité accrue de

l’organisation, et permettant aussi aux membres de s'abonner aux nouvelles et aux emplois de la Ville;
· Une possibilité d'afficher jusqu'à 51 offres d’emploi simultanément sur la page carrière LinkedIn de la Ville de Montréal;
· Une fonction permettant de publier les offres d’emploi de la Ville de manière automatisée, depuis le site Carrière de la Ville;;
· 5 accès à une variété de tableaux de bord permettant de suivre l’évolution de l'utilisation des services et le comportement des recruteurs de la Ville.

JUSTIFICATION

Dans le contexte de la guerre des talents, la Ville est préoccupée par la recherche de candidats de plus en plus qualifiés. Les employeurs doivent être visibles et proactifs pour les repérer et les attirer.
Ayant à son actif quelques 28 000 employés, la Ville de Montréal a d’importants besoins en termes de dotation et doit constamment solliciter le marché de l'emploi pour assurer le comblement de tout type de postes.

Avec de nombreux départs à la retraite prévus au cours des prochaines années, la Direction générale de la Ville a placé les enjeux de main-d’œuvre dans ses priorités organisationnelles; avec la priorité Mobiliser une main-d’oeuvre riche en diversité.

L'outil LinkedIn permet à la Ville de faire des économies substantielles. En effet, lorsqu'un poste est difficile à combler, la "chasse de tête" devient une activité essentielle et LinkedIn permet à la Ville d'être autonome dans cette pratique. Sans cet outil, la Ville devrait se tourner vers des firmes externes spécialisées en chasse de têtes. Les coûts pour ce type de service externe varient entre 18 % et 33 % du salaire annuel offert à la personne recrutée, selon la rareté des candidats et l'envergure des responsabilités assumées. Dans ce contexte, l'embauche d'un seul cadre pourrait alors engendrer des coût de l'ordre d'au moins 25 000 $ (25 % de 100 000 $ de salaire annuel).

Considérant que le réseau social professionnel est l’un des meilleurs moyens d’entrer en contact avec les candidats passifs (qui ne sont pas en recherche d’emploi) et actifs (en recherche d’emploi), il devient nécessaire de poursuivre cette stratégie numérique efficace. Le bassin de candidats en recherche active d'emploi n'est plus suffisant pour répondre aux besoins de la Ville.

LinkedIn est le seul réseau social professionnel à :

- disposer d’un nombre de membres significatifs par rapport au nombre d’employés (740 millions) de la Ville de Montréal (28 000);
- présenter un bassin considérable de candidats localisé au Québec (2,3 millions);
- publier un nombre substantiel d’offres d’emploi incitant ainsi les candidats à les consulter;

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat qui sera octroyé à la firme LinkedIn Corporation s'élève à une somme maximale de 374 061,85$ taxes incluses représentant un montant de 341 568,33$ net de ristournes. Payable en mai 2021, mai 2022 et mai 2023; donc, un montant net de 113 856,11$/année. Le détail des coûts est présenté en pièce jointe, dans la soumission fournie par le fournisseur.
Pour 2021, le coût pour cette dépense, soit une somme de 113 856,11$ net de ristournes, a déjà été prévu lors de la confection du budget 2021 du Service des ressources humaines. En 2022 et 2023, un montant de 113 856,11$ net de ristournes sera priorisé dans le cadre de la confection du budget du Service des ressources humaines.

Le Service de ressources humaines fait partie des services désignés comme une unité de soutien dans le règlement sur les dépenses mixtes d'administration générales de compétence d'agglomération (RCG 06-054).
Contrairement aux budgets des services de proximité, ceux des unités de soutien ne sont pas déterminés par une répartition (pourcentage) entre ceux de compétence d'agglomération ou de compétence locale. La participation de l'agglomération aux dépenses de l'ensemble des unités de soutien, dont fait partie le service des ressources humaines, se fait via un frais d'administration exprimé en dollars, chargé globalement en fonction des dépenses réelles totales d'agglomération.
Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la décision d'octroyer le contrat était refusée ou reportée, cela aurait pour impacts :

- De ne pas être mesure d'avoir accès à un bassin de candidats compétents permettant de combler les besoins de main-d'œuvre de l'organisation et ainsi répondre à sa mission;
- De limiter significativement le bassin de candidats potentiels;
- D'augmenter significativement les délais de comblement de postes et ainsi impacter les unités concernées;
- De diminuer la visibilité des publications d'emplois de la Ville;
- De diminuer la visibilité de l'organisation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En choisissant LinkedIn Corporation, considérant que ce fournisseur est unique dans sa catégorie, la Ville de Montréal répond aux dispositions légales concernant l'octroi de contrats, plus spécifiquement l'article 573.3 (5) de la Loi sur les cités et villes qui permet à la Ville de conclure, de gré à gré, un contrat ayant pour objet la promotion/l'affichage d'offres d'emploi avec LinkedIn, et ce, nonobstant sa valeur.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anjeza DIMO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie MEUNIER
Chef de division, dotation des cadres)

Tél : 438 993-9369
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-19

Simon LEFRANÇOIS
Directeur dotation et diversité en emploi

Tél : 514 872-2592
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Josée LAPOINTE
Directrice
Tél : 514 872-5849
Approuvé le : 2021-04-23

LinkedIn Corporation
1000 W. Maude Avenue, Sunnyvale, CA 94085 USA
Federal Tax ID: 47-0912023

Your LinkedIn Representative
Quentin Debeunne
qdebeunne@linkedin.com
+1 416-545-6917

Order Form For Ville De Montréal

Bon de commande pour Ville De Montréal

Go to Online Checkout	**Complete this order using our online checkout (fastest option)**

or sign below and return to LinkedIn / ou signez ci-dessous et retournez sur LinkedIn

I hereby represent that: (i) I am an authorized signatory; (ii) I agree to the terms of this order available at https://www.linkedin.com/legal/l/order-terms/sub-public ("Order Terms") and (iii) I understand that I am entering into a legally binding contract.

Par la présente, je déclare que : (i) je suis un signataire autorisé ; (ii) j'accepte les conditions de cette commande disponibles dans https://www.linkedin.com/legal/l/order-terms/sub-public ("les Conditions de commande") et (iii) je comprends que je conclus un contrat exécutoire.

Customer Signature / Signature du client

Name / Nom

Title / Titre

Date / Date



LinkedIn Signature
Signature de LinkedIn

Katie Lock, Revenue on behalf of LinkedIn Corporation
April 21, 2021

How to return this signed order form to LinkedIn / Comment renvoyer ce formulaire de commande signé à LinkedIn

Secure upload (fastest option)
Go to Online Checkout

Email
qdebeunne@linkedin.com

Please do not send by postal mail

Chargement sécurisé (option la plus rapide)
Accéder au paiement en ligne

E-mail
qdebeunne@linkedin.com

Ne pas envoyer par courrier postal

Primary Contact

Simon Lefrançois
simon.lefrancois@montreal.ca
514 209-0023

Billing Contact

Simon Lefrançois
simon.lefrancois@montreal.ca
514 209-0023

Bill to

Ville De Montréal
3711 Rue Saint-Antoine O
Bureau 100
Montréal QC H4C 0C1
Canada

Ship to

Ville De Montréal
3711 Rue Saint-Antoine O
Bureau 100
Montréal QC H4C 0C1
Canada

Order Information

Order Number: FLD6544804304

Requested start date: May 24, 2021

Term: 36 months

PO Number: (None)

Billing Frequency: ANNUAL

Payment Method: Invoice

Payment term: NET30

Order Form For Ville De Montréal (continued)

Bon de commande pour Ville De Montréal (suite)

Currency: CAD

Order Notes:

About Requested Start Date for Renewal Order Forms: If Customer's access to the Services is deactivated due to Customer's failure to timely execute this Order Form, and Customer then executes this Order Form after the deactivation, then the Start Date will be the date of execution.

Description	Unit price	Quantity	Total
Job Slot 36 months Reserved job posting with ability to change, update, remove on demand.	CA$3,292.20	51	CA$167,902.20
Recruiter Corporate 36 months LinkedIn Recruiter account with team collaboration, auditing, and unparalleled network search capabilities. Includes at least 150 InMails/month per license as well as basic training and support.	CA$29,894.85	2	CA$59,789.70
Career Pages - Multi National basic package 36 months Custom content on LinkedIn company profile page. Includes: preferred placement on company page for custom content, Life and Jobs tabs, customizable modules. 12-month package includes $27K traffic driver budget (~900K impressions), 5 audience views, Enhanced analytics	CA$97,650.00	1	CA$97,650.00
Job Wrapping 36 months Jobs ported from external sources and posted to LinkedIn via job slots	CA$0.00	1	CA$0.00
Jobs Dashboard Manager 36 months Free seat to manage jobs in LinkedIn Recruiter without the people search functionality of the standard Recruiter seat.	CA$0.00	5	CA$0.00

This order includes a one-off additional discount of CA$24,488.10

Subtotal:	CA$325,341.90
Estimated Tax:	CA$0.00
Estimated Order Total (CAD):	**CA$325,341.90**

Tax Information: Quebec Sales Tax (QST) may apply to your LinkedIn Order based on your ship-to address. Any QST charges will appear on your final invoice. Please direct any tax related questions to our tax team at taxinquiry@linkedin.com. To remove the QST charge on this order, please provide us with your Quebec QST registration number or other applicable QST exemption form. Note: Reverse charge procedure may apply to your order.

By completing this order, you agree to the terms of this order available at https://www.linkedin.com/legal/l/order-terms/sub-public ("Order Terms").

Order Form For Ville De Montréal (continued)

Bon de commande pour Ville De Montréal (suite)

La traduction suivante est fournie à titre de commodité

Contact principal

Simon Lefrançois
simon.lefrancois@montreal.ca
514 209-0023

Contact de facturation

Simon Lefrançois
simon.lefrancois@montreal.ca
514 209-0023

Facture adressée à

Ville De Montréal
3711 Rue Saint-Antoine O
Bureau 100
Montréal QC H4C 0C1
Canada

À expédier à

Ville De Montréal
3711 Rue Saint-Antoine O
Bureau 100
Montréal QC H4C 0C1
Canada

Commande

Numéro de commande : FLD6544804304

Date de début demandée : 24 mai 2021

Terme : 36 mois

Numéro du bon de commande : (Aucun)

Fréquence de facturation : ANNUELLE

Mode de règlement : Facture

Modalités de paiement : NET30

Devise : CAD

Notes de commande :

À propos de la date de début demandée pour les formulaires de commande de renouvellement : Si l'accès du Client aux Services est désactivé en raison de l'incapacité du Client à exécuter le présent Formulaire de commande et que le Client exécute ce Formulaire de commande par la suite, après la désactivation, la Date de début sera alors la date d'exécution.

Descriptif	Prix unitaire	Quantité	Total
Job Slot 36 mois Reserved job posting with ability to change, update, remove on demand.	3 292,20 CAD	51	167 902,20 CAD
Recruiter Corporate 36 mois LinkedIn Recruiter account with team collaboration, auditing, and unparalleled network search capabilities. Includes at least 150 InMails/month per license as well as basic training and support.	29 894,85 CAD	2	59 789,70 CAD
Career Pages - Multi National basic package 36 mois Custom content on LinkedIn company profile page. Includes: preferred placement on company page for custom content, Life and Jobs tabs, customizable modules. 12-month package includes $27K traffic driver budget (~900K impressions), 5 audience views, Enhanced analytics	97 650,00 CAD	1	97 650,00 CAD

Order Form For Ville De Montréal (continued)

Bon de commande pour Ville De Montréal (suite)

Descriptif	Prix unitaire	Quantité	Total
Job Wrapping 36 mois Jobs ported from external sources and posted to LinkedIn via job slots	0,00 CAD	1	0,00 CAD
Jobs Dashboard Manager 36 mois Free seat to manage jobs in LinkedIn Recruiter without the people search functionality of the standard Recruiter seat.	0,00 CAD	5	0,00 CAD

Cette commande comprend une réduction unique de 24 488,10 CAD

Sous-total :	325 341,90 CAD
Taxe sur les ventes (estimation) :	0,00 CAD
Total estimé de la transaction (CAD) :	**325 341,90 CAD**

Informations sur les taxes : la taxe de vente du Québec (TVQ) peut s'appliquer à votre commande LinkedIn en fonction de votre adresse d'expédition. Les frais liés à la TVQ apparaîtront sur votre facture finale. Veuillez vous adresser à notre équipe en charge des taxes (taxinquiry@linkedin.com) si vous avez des questions à ce sujet. Pour supprimer les frais de TVQ de cette facture, veuillez nous fournir votre numéro de TVQ québécoise ou un formulaire d'exonération de TVQ applicable. Remarque : la procédure d'auto-liquidation peut s'appliquer à votre commande.

En terminant cette commande, vous vous engagez à respecter nos https://www.linkedin.com/legal/l/order-terms/sub-public ("conditions générales d'utilisation.").

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217520002

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
Objet :	Accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de service en gré à gré d'une durée de trois ans au fournisseur unique LinkedIn Corporation afin d'optimiser la visibilité de la Ville et les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 374 061,85$ (taxes incluses) et selon les termes de l'offre de services

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD1217520002 - Contrat de service de 3 ans - LinkedIn Corporation.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anjeza DIMO
Préposée au budget
Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier – HDV
Tél : 514-872-4764

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Luis Felipe GUAL
Conseiller budgétaire

Tél : 514-872-9504
Division : Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier – HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.34

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1213838003

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Aréo-Feu ltée et avec Boivin et Gauvin inc., des ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation pour une année additionnelle, pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie, à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, de marque Globe Noire et de marque Fire Dex - Appel d'offres public 20-18251 - 3 soumissionnaires pour le lot 1 (1 conforme) - 2 soumissionnaires pour le lot 2 (2 conformes) - montant estimé de 777 231 $ pour la firme Aréo-Feu ltée et de 569 126.25 $ pour la firme Boivin et Gauvin inc., taxes incluses.

Il est recommandé :
1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, avec possibilité d'une option de prolongation de 12 mois additionnelle, par laquelle Aéro-Feu ltée, seul soumissionnaire conforme pour le lot 1, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des bottes de protection pour le combat incendie, de marque Globe Noire, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales de 777 231 $, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18251 et au tableau de prix reçus;

2. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, avec possibilité d'une option de prolongation de 12 mois additionnelle, par laquelle Boivin et Gauvin Inc, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des bottes de protection pour le combat incendie, de marque Fire Dex, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales de 569 126.25$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18251 et au tableau de prix reçus;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler. Ces dépenses seront assumées à 100 % par l'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-04-27 08:51

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1213838003**
Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Aréo-Feu ltée et avec Boivin et Gauvin inc., des ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation pour une année additionnelle, pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie, à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, de marque Globe Noire et de marque Fire Dex - Appel d'offres public 20-18251 - 3 soumissionnaires pour le lot 1 (1 conforme) - 2 soumissionnaires pour le lot 2 (2 conformes) - montant estimé de 777 231 $ pour la firme Aréo-Feu ltée et de 569 126.25 $ pour la firme Boivin et Gauvin inc., taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Les présentes ententes-cadres permettront l'acquisition de bottes de protection pour le combat incendie, à l'usage des pompiers du Service de Sécurité Incendie de la Ville de Montréal (SIM), pour une période de deux (2) ans, et une année de prolongation aux mêmes termes et conditions.
Dans la poursuite de l'objectif santé et sécurité qui vise la réduction des accidents liés aux chutes et glissades, des critères de performance en matière de glissement et d'adhérence qui tiennent compte des conditions de Montréal ont été établis par le comité santé et sécurité paritaire des pompiers de Montréal pour le choix des bottes de protection. Ainsi, les modèles de bottes de protection retenus rencontrent ces critères de performance supérieure et ont fait l'objet d'une évaluation par un laboratoire externe afin d'évaluer leur performance quant à leur coefficient de friction sur différentes surfaces et conditions.

Afin de répondre aux différentes problématiques de confort rencontrées par le passé, un choix pourra être fait pour les pompiers parmi deux modèles de bottes. Ainsi, l'appel d'offres comprend deux (2) lots dans le but d'offrir deux modèles de bottes de protection pour le combat incendie qui permettra aux pompiers de faire un choix de bottes de protection adaptées à leur morphologie. De plus, cette approche assure une pérennité d'approvisionnement dans le cas où un fournisseur fermerait les portes ou ne serait plus en

mesure d'honorer le contrat.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Journal de Montréal et dans le système électronique SÉAO le 30 septembre 2020 pour une ouverture des soumissions le 3 novembre 2020 et reportée le 10 novembre 2020, permettant ainsi 41 jours pour déposer une soumission. La période de validité des soumissions est de 180 jours civils suivant la date d'ouverture des soumissions. Toutefois, une prolongation de 30 jours a été demandée, étant donné que les soumissions expirent le 9 mai 2021 et que le conseil d'agglomération a lieu le 20 mai 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0116 - 28 mars 2019 - Conclure des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation pour une année additionnelle, avec Boivin et Gauvin inc. et Aréo -feu ltée pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie, de marque Globe suprême et de marque Cosmas Titan, à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 18-17229 (2 soum., 1 seul conforme pour le lot 1 et 3 soum. pour le lot 2).
Entente-cadre 1245801 - Entreprises Forlini-Division Équipement de sécurité Universel Inc. pour la fourniture de bottes de protection pour le combat des incendies, pour une somme de 78 872,85 $, taxes incluses, pour une période de douze mois - période de validité du 22 décembre 2017 au 21 décembre 2018 - Appel d'offres sur invitation 17-16623.

Entente-cadre 1212340 - Équipements incendies CMP Mayer inc. - pour la fourniture de bottes de protection pour le combat des incendies, pour une somme de 77 358,06 $ - Appel d'offres 17-16187 - période de validité du 4 juillet 2017 au 3 juillet 2018

DESCRIPTION

Les ententes-cadres pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie permettront l'offre de deux modèles différents de bottes de protection afin de répondre aux besoins morphologiques des pompiers. Ces deux modèles sont jugés équivalents quant aux critères de performance supérieure recherchés en ce qui à trait au glissement et à l'adhérence.
Chaque entente-cadre prévoit une quantité prévisionnelle de 2 000 paires de bottes de protection. La durée de vie moyenne des bottes de protection varie de 3 à 5 ans.
Un laboratoire externe a effectué des essais basés sur les critères de performance supérieure recherchée quant au glissement et à l'adhérence. Les résultats de ces tests ont permis d’établir la conformité technique des items proposés lors de l’appel d’offres.

Afin qu’un produit soit jugé équivalent, les résultats des tests devaient répondre aux critères de performance supérieurs établis en fonction des produits de référence.

Le remplacement de la botte actuelle en cuir sera effectué selon l’usure ou besoin particulier.

L’adjudicataire garantit les biens contre tout défaut de fabrication pendant une période minimale de trois (3) ans à partir de la date de l’acceptation de la livraison par la Ville.

Les bottes sont conformes et certifiées aux normes suivantes pour le combat des incendies de structure :
· NFPA 1971-2018 « Protective ensembles for structural fire fighting and proximityfire fighting »;
· CSA Z195-14« Canadian Standards Association – Chaussures de protection »;
· NFPA 1851 « Selection, care and maintenance of protective ensembles forstructural fire fighting and proximity fire fighting ».

JUSTIFICATION

Lot 1

Trois (3) soumissions ont été déposées. La soumission d'Aréo-Feu ltée est conforme, celle de Boivin et Gauvin inc. a été déclarée non conforme techniquement et le soumissionnaire CMP Mayer inc. a refusé la prolongation de la durée de validité de la soumission.

Le 29 janvier, le Service de l'approvisionnement a reçu une correspondance de CMP Mayer (L'Arsenal) pour se retirer de l'appel d'offres, précisant que le manufacturier, dû à des contraintes d'approvisionnement, est dans l'incapacité de livrer les biens offerts.
Le produit proposé par CMP Mayer a été évalué. Le comité paritaire en santé et sécurité a conclu que le modèle de substitution ne répondait pas au besoin en raison de la présence d'une fermeture éclair sur la botte qui est difficile à atteindre et qui ralentit significativement le temps d'habillage.

Firme soumissionnaire - Lot 1	Prix de base (sans taxes) Lot 1	Autres	Total (tx incl.)
Aréo-Feu ltée (modèle Globe Noire)	676 000 $		777 231 $
Dernière estimation réalisée	537 500 $		617 990.63 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			159 240.37 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			25.8 %

Lot 2

Deux (2) soumissions conformes ont été déposées.

Firmes soumissionnaires - Lot 2	Prix de base (sans taxes)	Autre	Total (taxes inc.)
Boivin et Gauvin inc. (modèle Fire Dex)	495 000 $		569 126.25 $
Aréo-Feu ltée (modèle Globe réfléchissante)	744 000 $		855 414 $
Dernière estimation réalisée	537 500 $		617 990.63 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			712 270.13 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			25 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			286 287.75 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			50 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 48 864.38 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 7.91 %

Pour le lot 1, l'écart de 25.8 % entre l'estimation réalisée et la plus basse soumission conforme s'explique par le fait que les montants pour les déplacements des prises de mesures en caserne et pour les recrues n'ont pas été inclus dans l'estimation de prix.

Pour le lot 2, l'écart de 50 % entre les deux soumissionnaires conformes s'explique par le fait que la compagnie Aréo-Feu ltée offre un type de bottes qui répond à tous les critères de performance demandée, et ce, à un coût beaucoup plus élevé que Boivin et Gauvin inc., soit un prix unitaire de 699 $ versus de 480 $ pour Boivin et Gauvin inc. De plus, les prix des déplacements pour les prises de mesures en caserne et pour les recrues sont également beaucoup plus élevés pour Aréo-Feu ltée, soit de 320 $ (casernes) et 580 $ (recrues) versus de 100 $ (casernes) et 200 $ (recrues) pour Boivin et Gauvin inc.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de la soumission reçue. Les soumissionnaires dans ce dossier ne sont pas déclarés non conformes en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle (RGC) de la Ville de Montréal.

Les soumissionnaires ne sont pas inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Le présent dossier d'appel d'offres n'exige pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Les adjudicataires recommandés par leurs soumissions affirment être conformes en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal (RGC).

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a effectué une estimation préalable de la dépense.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale de 1 346 357.25 $, taxes incluses, pour les lots 1 et 2 sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal.
Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 1 346 357.25 $, taxes incluses, sera répartie comme suit:

2021 : 336 589.31 $, taxes incluses
2022 : 673 178.63 $, taxes incluses
2023 : 336 589.31 $, taxes incluses

Les crédits seront disponibles au budget de fonctionnement du SIM pour couvrir les dépenses au fur et à mesures des besoins.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les bottes de cuir ont une résistance supérieure aux traditionnelles bottes faites de caoutchouc. De ce fait, leur durée de vie est aussi prolongée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les modèles de bottes de protection de combat incendie retenus rencontrent des critères de performance supérieurs, particulièrement quant au glissement et à l'adhérence. Ces critères de performance visent la réduction des accidents liés aux chutes et glissades pour les pompières, pompiers et chefs du Service.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'octroi de contrat, des commandes seront effectuées au fur et à mesure des besoins à combler de remplacement de bottes de combat incendie pour les pompières, pompiers et chefs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Madalina ROSCA)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Guy AUCOIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriela IBARRA IZQUIERDO
Chef de section

Tél : 438 830-3732
Télécop. : 514 872-6894

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-20

Simon LIMOGES
CD - Sécurite incendie de Montréal

Tél : 514-872-4711
Télécop. : 514-872-6894

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alexandre MIZOGUCHI
Directeur adjoint p.i.
Tél : 514 872-4304
Approuvé le : 2021-04-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN
Directeur
Tél : 514 872-4298
Approuvé le : 2021-04-26

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 13 avril 2021

Madame Chloé Renaud
BOIVIN ET GAUVIN INC.
162, rue Vachon
Trois-Rivières (Québec) G8T 1Z7
Courriel: ventes@1200-degres.com

Objet : Prolongation de la durée de validité de soumission
Appel d'offres n° 20-18251
Fourniture de bottes de protection pour le combat incendie

Madame,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 9 juin 2021.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies avec les soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues, ayant répondu de façon affirmative à la demande de prolongation de la durée de validité de leur soumission.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 16 avril 2021.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le délai de prolongation :

13 avril 2021
Signature Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature Date

Madalina Rosca
Agente d'approvisionnement II
Courriel: madalina.rosca@montreal.ca

LN86Fbssp

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 13 avril 2021

Madame Jessie Boulay
ARÉO-FEU LTÉE1
5205, rue J.-Armand-Bombardier
Longueuil (Québec) J3Z 1G4
Courriel: jboulay@areo-feu.com

Objet : Prolongation de la durée de validité de soumission
Appel d'offres n° 20-18251
Fourniture de bottes de protection pour le combat incendie

Madame,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 9 juin 2021.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies avec les soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues, ayant répondu de façon affirmative à la demande de prolongation de la durée de validité de leur soumission.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 16 avril 2021.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le délai de prolongation :



Signature — 13 avril 2021 (Date)

Je refuse le délai de prolongation :

Signature — Date

Madalina Rosca
Agente d'approvisionnement II
Courriel: madalina.rosca@montreal.ca

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 13 avril 2021

Monsieur Robert Legault
ÉQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC.
2250, rue André-C.-Hamel
Drummondville (Québec) J2C 8B1
Courriel: info@larsenal.ca

Objet : Prolongation de la durée de validité de soumission
Appel d'offres n° 20-18251
Fourniture de bottes de protection pour le combat incendie

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 9 juin 2021.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies avec les soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues, ayant répondu de façon affirmative à la demande de prolongation de la durée de validité de leur soumission.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 16 avril 2021.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le délai de prolongation :

Signature	Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature	Date
	15 avril 2021

Madalina Rosca
Agente d'approvisionnement II
Courriel: madalina.rosca@montreal.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1213838003

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Objet :	Conclure avec Aréo-Feu ltée et avec Boivin et Gauvin inc., des ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation pour une année additionnelle, pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie, à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, de marque Globe Noire et de marque Fire Dex - Appel d'offres public 20-18251 - 3 soumissionnaires pour le lot 1 (1 conforme) - 2 soumissionnaires pour le lot 2 (2 conformes) - montant estimé de 777 231 $ pour la firme Aréo-Feu ltée et de 569 126.25 $ pour la firme Boivin et Gauvin inc., taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18251 PV.pdf 20-18251_TCP.pdf 20-18251 Intervention.pdf 20-18251 DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Madalina ROSCA
Agente d'approvisionnement niv.II
Tél : 5148683727

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Elie BOUSTANI
Chef de section
Tél : 514 838-4519
Division : Service de l'approvisionnement, Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18251 — No du GDD : 1213838003

Titre de l'appel d'offres : Fourniture de bottes de protection pour le combat incendie

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 30 - 9 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 3 - 11 - 2020

Ouverture faite le : 10 - 11 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 29 - 10 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 41 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 3

% de réponses : 42,86

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de rejets : 66,66

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
BOIVIN & GAUVIN INC. (lot 1)	technique
Équipements Incendies CMP Mayer inc. (lot 1)	administratif

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 9 - 5 - 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : 30 jrs

Date d'échéance révisée : 9 - 6 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
AÉRO-FEU Ltée	777 231,00 $	√	1
BOIVIN & GAUVIN INC.	569 126,25 $	√	2
AÉRO-FEU Ltée	855 414,00 $		2

Information additionnelle

Les motifs de non-participation sont : un (1) à titre informatif (Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles), et trois (3) qui n'ont pas répondu à notre demande.

Préparé par : Madalina Rosca — Le 21 - 4 - 2021

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
20-18251

Agent d'approvisionnement
Madalina Rosca

Conformité Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
1	Bottes de protection pour le combat incendie lot 1	AÉRO-FEU Ltée	1	Bottes de protection pour le combat incendie	1000	paires	1	631,00 $	631 000,00 $	725 492,25 $
			2	Déplacement pour prise de mesures en caserne ou unité administrative	50	chaque	1	320,00 $	16 000,00 $	18 396,00 $
			3	Déplacement pour prise de mesures recrues	50	jours	1	580,00 $	29 000,00 $	33 342,75 $
		Total (AÉRO-FEU Ltée)							**676 000,00 $**	**777 231,00 $**
2	Bottes de protection pour le combat incendie lot 2	BOIVIN & GAUVIN INC.	1	Bottes de protection pour le combat incendie	1000	paires	1	480,00 $	480 000,00 $	551 880,00 $
			2	Déplacement pour prise de mesures en caserne ou unité administrative	50	chaque	1	100,00 $	5 000,00 $	5 748,75 $
			3	Déplacement pour prise de mesures recrues	50	jours	1	200,00 $	10 000,00 $	11 497,50 $
		Total (BOIVIN & GAUVIN INC.)							**495 000,00 $**	**569 126,25 $**
		AÉRO-FEU Ltée	1	Bottes de protection pour le combat incendie	1000	paires	1	699,00 $	699 000,00 $	803 675,25 $
			2	Déplacement pour prise de mesures en caserne ou unité administrative	50	chaque	1	320,00 $	16 000,00 $	18 396,00 $
			3	Déplacement pour prise de mesures recrues	50	jours	1	580,00 $	29 000,00 $	33 342,75 $
		Total (AÉRO-FEU Ltée)							**744 000,00 $**	**855 414,00 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18251
Numéro de référence : 1410051
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture de bottes de protection pour le combat incendie

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Aréo-feu ltée 5205, J.A. Bombardier Longueuil, QC, J3Z 1G4 NEQ : 1145941218	Madame Melanie Mondoux Téléphone : 450 651-2240 Télécopieur :	**Commande : (1794640)** 2020-10-01 8 h 24 **Transmission :** 2020-10-01 8 h 24	3388706 - 20-18251 Addenda no 1 2020-10-15 13 h 06 - Courriel 3394820 - 20-18251 Addenda no 2 Report de date 2020-10-28 16 h 05 - Courriel 3395438 - 20-18251 Addenda no 3 2020-10-29 15 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Boivin & Gauvin inc 162 rue Vachon Trois-Rivières, QC, G8T 1Z7 http://www.1200-degres.com NEQ : 1170146808	Madame Chloé Renaud Téléphone : 819 909-9944 Télécopieur :	**Commande : (1794614)** 2020-10-01 7 h 54 **Transmission :** 2020-10-01 7 h 54	3388706 - 20-18251 Addenda no 1 2020-10-15 13 h 06 - Courriel 3394820 - 20-18251 Addenda no 2 Report de date 2020-10-28 16 h 05 - Courriel 3395438 - 20-18251 Addenda no 3 2020-10-29 15 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Chaussures Belmont Inc 655 de l'Argon Québec, QC, G2N2G7 http://www.belmont-inc.com NEQ : 1144004109	Monsieur Marquy Dubois Téléphone : 514 721-5550 Télécopieur : 514 721-6961	**Commande : (1794895)** 2020-10-01 14 h 12 **Transmission :** 2020-10-01 14 h 12	3388706 - 20-18251 Addenda no 1 2020-10-15 13 h 06 - Courriel 3394820 - 20-18251 Addenda no 2 Report de date 2020-10-28 16 h 05 - Courriel 3395438 - 20-18251 Addenda no 3 2020-10-29 15 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Équipements Incendies CMP Mayer inc. 2250 André-C.-Hamel Drummondville, QC, J2C 8B1 http://www.larsenal.ca NEQ : 1142911370	Monsieur Marc-André Lemaire Téléphone : 819 474-2111 Télécopieur :	**Commande : (1794682)** 2020-10-01 9 h 15 **Transmission :** 2020-10-01 9 h 15	3388706 - 20-18251 Addenda no 1 2020-10-15 13 h 06 - Courriel 3394820 - 20-18251 Addenda no 2 Report de date 2020-10-28 16 h 05 - Courriel

				3395438 - 20-18251 Addenda no 3 2020-10-29 15 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Haix USA 2320 fortune dr, ste 120 ste 120 LEXINGTON, KY, 40509 NEQ :	Madame Andrea Bailey Téléphone : 418 905-4355 Télécopieur :	**Commande : (1801573)** 2020-10-20 15 h 12 **Transmission :** 2020-10-20 15 h 12	3388706 - 20-18251 Addenda no 1 2020-10-20 15 h 12 - Téléchargement 3394820 - 20-18251 Addenda no 2 Report de date 2020-10-28 16 h 05 - Courriel 3395438 - 20-18251 Addenda no 3 2020-10-29 15 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles 5700, 4e Avenue Ouest, local D 413 Québec, QC, G1H 6R1 NEQ :	Monsieur Frédéric Brochu Téléphone : 418 627-6280 Télécopieur : 418 643-5928	**Commande : (1795823)** 2020-10-05 11 h 25 **Transmission :** 2020-10-05 11 h 25	Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Sécurité Landry 1600 Bernard Lefebvre Laval, QC, H7C 0A5 NEQ : 1142145326	Monsieur Carl Gosselin Téléphone : 514 387-0553 Télécopieur :	**Commande : (1803229)** 2020-10-23 15 h 58 **Transmission :** 2020-10-23 15 h 58	3388706 - 20-18251 Addenda no 1 2020-10-23 15 h 58 - Téléchargement 3394820 - 20-18251 Addenda no 2 Report de date 2020-10-28 16 h 05 - Courriel 3395438 - 20-18251 Addenda no 3 2020-10-29 15 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1213838003

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Objet :	Conclure avec Aréo-Feu ltée et avec Boivin et Gauvin inc., des ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation pour une année additionnelle, pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie, à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, de marque Globe Noire et de marque Fire Dex - Appel d'offres public 20-18251 - 3 soumissionnaires pour le lot 1 (1 conforme) - 2 soumissionnaires pour le lot 2 (2 conformes) - montant estimé de 777 231 $ pour la firme Aréo-Feu ltée et de 569 126.25 $ pour la firme Boivin et Gauvin inc., taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

ÉJ GDD 1213838003 - Entente Aréo-Feu et Boivin&Gauvin (Bottes).xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Guy AUCOIN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-4231

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-23

Anne POIRIER
Chef de division
Tél : 514 516-5877
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.35

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1218197001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Parko inc. pour la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 5 427 292,32 $, taxes incluses (contrat de 4 579 215,10 $ + contingences : 686 882,27 $ + incidences de 161 194,95 $)- Appel d'offres public 20-6513 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Parko inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 579 215,10 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (20-6513);

2. d'autoriser une dépense de 686 882,27 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 161 194,95 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Parko inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-15 15:13

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1218197001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Parko inc. pour la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 5 427 292,32 $, taxes incluses (contrat de 4 579 215,10 $ + contingences : 686 882,27 $ + incidences de 161 194,95 $)- Appel d'offres public 20-6513 - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet vise le remplacement d'une grande passerelle de 500 mètres et d'un belvédère au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. Plusieurs ouvrages et aménagements (belvédères, passerelles et sentiers) qui permettaient de profiter pleinement de l'environnement du parc-nature ont été démolis en raison de leur forte dégradation.
Un contrat de réalisation pour le remplacement de ces ouvrages s'est amorcé à l'automne de 2016. Parmi ces ouvrages, deux passerelles d'importance - la Moyenne Passerelle (100 mètres) et la Grande Passerelle (500 mètres) - permettaient de traverser le parc et d'en relier toutes les parties depuis l'intérieur. Elles constituaient le seul lien nord-sud qui traversent le marais et la vaste zone de marécage.

En septembre 2017, le Bureau de l'inspecteur général (BIG) a procédé à la résiliation du contrat de l'entrepreneur mandaté en raison d'irrégularités de sa part. Le chantier a donc été interrompu et l'entrepreneur n'a pas été en mesure de réaliser l'ensemble des travaux prévus à son contrat.

La construction de la Moyenne Passerelle de même que celle d'un belvédère situé au nord du parc, à la Pointe-aux-Carrières, ont pu être réalisées dans le cadre de contrats distincts.

Pour la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor, il a été nécessaire de revoir la proposition d'aménagement afin de pallier aux difficultés techniques

éprouvées lors du chantier initial (le contrat résilié par le BIG). Une étude d'avant-projet a été réalisée et il a été proposé d'opter pour une promenade flottante plutôt qu'un ouvrage sur pieux forés, tel que le spécifiait le projet initial.

Le travail de conception de la Grande Passerelle et du Petit Butor a été réalisé par le SGPMRS en collaboration avec Les Services EXP inc.

Le processus suivi dans ce dossier est un appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres a débuté le 10 février 2021 et devait se terminer 36 jours plus tard, soit le 18 mars 2021. Afin de permettre au plus grand nombre de soumissionnaires de déposer une proposition, l'addenda no 2 a permis de reporter l'ouverture des soumissions de 7 jours, soit jusqu'au 25 mars 2021. La durée réelle de l'appel d'offres a donc été de 43 jours.

L'appel d'offres a été publié dans le journal La Presse la première journée et sur le site internet de la Ville et du SÉAO durant toute la période d'appel d'offres.

Trois addenda ont été émis et rendus disponibles à tous les preneurs de documents d'appel d'offres, dans les délais prescrits :

- Addenda no 1 : 3 mars 2021 - Révision de plusieurs dessins (plans) et réponse aux questions soulevées par les soumissionnaires afin de préciser davantage la nature des travaux.
- Addenda no 2 : 10 mars 2021 - Report de la date d'ouverture au 25 mars 2021.
- Addenda no 3 : 15 mars 2021 - Révision du Formulaire de soumission afin de cerner plus précisément le coût de deux items.

Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 23 juillet 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0230 – 16 mai 2019 : Accorder un contrat à Déric Construction inc., pour la construction de la Moyenne Passerelle et divers travaux d'aménagement au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard – Dépense totale de 2 346 326,68 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-6335) - (6 soumissionnaires).
CG18 0668 – 20 décembre 2018 - Accorder un contrat à Les Services EXP inc. pour les services professionnels de génie-conseil quant à différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour une somme maximale de 821 151,45 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17224 (2 soumissionnaires).

CG18 0340 - 21 juin 2018 : Accorder un contrat à Manufacturier Sheltec inc. pour la reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières, au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 1 409 571,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-6187 (5 soumissionnaires).

CG17 0411 - 28 septembre 2017 : Dépôt de la décision du Bureau de l'inspecteur général - Résiliation du contrat visant la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Appel d'offres public no 16-6853.

CG16 0498 - 7 juillet 2016 : Accorder un contrat à Construction Généphi inc., pour la

reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 11 284 767,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6853 - (2 soumissionnaires) et autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 $ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

DESCRIPTION

Le projet vise la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor, au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard. La Grande Passerelle est une longue promenade flottante qui traverse un marais sur 500 mètres. Elle est accessible aux piétons, cyclistes et petits véhicules de service. Le belvédère du Petit Butor est un point d'observation sur le marais et l'aire marécageuse. Il est accessible au moyen d'une rampe d'accès. Les deux sites sont dotés d'un abri contre le soleil et les intempéries et permettent d'observer le milieu.
Le projet prévoit les travaux suivants :

- Aménagement des aires d'entreposage;
- Mesures de protection des milieux humides et du milieu naturel;
- Démolition et enlèvement des restes et débris provenant du précédent chantier et d'aires d'entreposage;
- Enlèvement de pieux foncés provenant de la passerelle initiale en bois;
- Terrassement;
- Construction du belvédère du Petit Butor : fondations sur pieux forés, structure d'acier, plancher de bois en sapin de Douglas, garde-corps en aluminium, abri couvert et mobilier;
- Construction de la Grande Passerelle : passerelle d'accès aux deux extrémités, promenade flottante (châssis d'aluminium, plancher de bois en sapin de Douglas, garde-corps en aluminium) sur caissons de polyéthylène, système d'ancrage, abri couvert, mobilier;
- Aménagements favorables à la faune : boîtiers pour les pieux existants préservés, billots de bois flottants, îlots flottants;
- Travaux d'ensemencement;
- Travaux de plantation d'arbres, d'arbustes, de vivaces et de plantes aquatiques;
- Travaux arboricoles : abattage d'arbres en mauvaise condition et de frênes, enlèvement de nerprun (plante envahissante), débroussaillage.

Le pourcentage de contingences a été fixé à 15 % en raison des facteurs de risque associés à l'accès difficile en milieu naturel et à la logistique complexe de mise en œuvre des travaux en milieu naturel sensible (milieux humides). De plus, l'échéancier du projet est soumis à la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et à la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* , ce qui rend le contexte d'intervention plus difficile.

L'appel d'offres était ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. Les documents ont été pris par 15 entrepreneurs, sous-traitants, fournisseurs et individus qui n'ont pas demandé l'anonymat.

Preneurs du cahier des charges :

- 2633-2312 Québec inc. (Aménagement Pavatech, Arthier Construction)
- Construction Deric inc.
- Construction BSL inc.
- DEVCOR (1994)
- Emcon

- Environnement Routier NRJ inc.
- Excavation ESM inc.
- Les Entreprises 3L inc.
- Les Entreprises Denexco inc.
- Les Entreprises Ventec inc.
- Manufacturier Sheltec inc.
- Parko inc.
- Poralu Marine inc.
- Structurmarine
- M. Yves Bécotte

JUSTIFICATION

Sur l'ensemble des 15 preneurs du cahier des charges, 4 entreprises ont déposé une soumission, soit 27 % des preneurs. Sur celles-ci, 2 soumissions sont automatiquement rejetées puisque les soumissionnaires ont indiqué un prix à l'item « Assurances, garanties et frais généraux de chantier » qui dépasse 7 % de la valeur totale de la soumission, tel que le précise le cahier des Instructions aux soumissionnaires.
Il y a donc 2 soumissions conformes.

Firmes soumissionnaires	Prix de base incluant taxes	Contingences incluant taxes	Total incluant taxes
Parko inc.	4 579 215,10 $	686 882,27 $	5 266 097,37 $
Construction Deric inc.	6 863 442,97 $	1 029 516,45 $	7 892 959,42 $
Construction BSL inc. ***rejeté***	*5 143 249,99 $*	*771 487,50 $*	*5 914 737,49 $*
PSM Technologie inc. ***rejeté***	*5 590 321,83 $*	*838 548,27 $*	*6 428 870,10 $*
Dernière estimation réalisée	3 520 058,30 $	528 008,75 $	4 048 067,05 $
Coût moyen des soumissions conformes ($) (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumission)			6 579 528,39 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			24,94 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			2 626 862,05 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			49,88 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme - estimation)			1 218 030,32 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			30,09 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)			2 626 862,05 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			49,88 %

Le plus bas soumissionnaire conforme est Parko inc.

La soumission de Construction Deric inc. présentait des erreurs de calcul. Le montant de la soumission (prix de base) est de 6 863 442,97 $ et non de 7 079 674,16 $.

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont supérieurs de 30,09 % à l'estimation réalisée par la Ville et Les Services EXP inc. La comparaison par poste de dépense entre les soumissions conformes et l'estimation démontre que la plupart des prix sont plus élevés.

Des efforts importants de rationalisation ont été consentis lors de la conception. Ainsi, bien que le prix obtenu soit supérieur à l'estimation, il permet néanmoins d'obtenir un projet 35 % moins cher que le dernier contrat.

Ces différences de prix s'expliquent par les bouleversements causés par la pandémie qui affectent notamment les façons de faire, les chaînes d'approvisionnement, les dépenses à assumer par les entrepreneurs.

Le taux d'occupation des entrepreneurs et l'explosion récente du coût des matériaux expliquent les différences observées. Le coût des matériaux est également très volatile et les entrepreneurs peuvent difficilement l'établir pour un projet qui se réalisera dans quelques mois, ce qui les amènent à soumettre des prix élevés.

Le caractère non conventionnel de ce projet a fait également en sorte que les soumissionnaires ont été très prudents dans l'établissement de leurs prix. La variabilité des prix entre les deux soumissions conformes indique une répartition non représentative des coûts et que certains de ceux-ci ont certainement été augmentés par incertitude de leur part.

De plus, il faut considérer que la passerelle initiale de bois qui prenait place dans le marais est démolie depuis 2016, que le contrat précédent de réalisation a été résilié par le BIG et que les citoyens attendent impatiemment de profiter davantage du parc. Cet ensemble de situations est susceptible d'être connu des soumissionnaires et a pu influer sur leurs prix.

Il est proposé d'octroyer ce contrat étant donné que l'accès au parc est limité depuis 2016. Aussi, la possibilité d'obtenir un meilleur prix dans le cadre d'un nouvel appel d'offres est peu probable à court et à moyen termes.

Le contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* puisque la dépense pour ce contrat de travaux de construction se situe sous le seuil de 5 M$. L'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés publics.

Les validations requises ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes.

Le présent contrat d'exécution de travaux doit être référé à la Commission permanente sur l'examen des contrats pour les raisons suivantes :

- Il a une valeur de plus de 2 M $;
- Il y a un écart de prix de plus de 20 % entre la plus basse soumission retenue et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;
- Il y a un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la plus basse soumission retenue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 5 266 097,37 $, taxes incluses, incluant un montant de 686 882,27 $, taxes incluses, pour les contingences.

La dépense totale à considérer est donc de 5 427 292,32 $, taxes incluses, car le montant requis pour les dépenses incidentes est de 161 194,95 $, taxes incluses. Les incidences représentent 3,1 % de la valeur du contrat.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération et représente un coût net de 4 955 841,29 $ en considérant les ristournes pour la TPS et la TVQ.

Le montant de 4 955 841,29 $ net des ristournes sur les taxes sera financé par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports via le règlement d'emprunt RCG 16-049. Pour donner suite à ce dossier, le budget requis de 4 955 841,29 $ est prévu et disponible au PDI 2021-2030 et il est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet investi	2021	2022	Total
34333 - Programme de réhabilitation des parcs-nature et espaces riverains	2700 k$	2256 k$	4956 k$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La reconstruction de la passerelle et du belvédère se rattache aux actions proposées dans le Plan Montréal durable 2016-2020.
Le projet contribue aux déplacements actifs et encourage la pratique de l'activité physique avec des ouvrages accessibles à tous.

Il assure la pérennité des ressources et réduit la génération de matières résiduelles en optant pour l'utilisation de l'aluminium, qui peut être recyclé, et pour l'utilisation du sapin de Douglas, en remplacement de bois exotique importé. De plus, des efforts de rationalisation ont été consentis afin d'avoir un impact environnemental moindre et de réduire la consommation des ressources.

Le projet permet d'exercer une gestion écologique du site en retirant des espèces végétales envahissantes ainsi que des frênes infectés par l'agrile. Il contribue également à la protection du milieu naturel tout en lui donnant accès en respect de celui-ci. Ce projet améliore la qualité de vie des citoyens et leur offre une expérience de découverte de ce milieu naturel exceptionnel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En raison de la résiliation du contrat précédent et des difficultés techniques éprouvées, les ouvrages initiaux de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor sont démolis depuis 2016. Les usagers ne peuvent plus traverser le parc dans l'axe nord-sud et ne parviennent plus à profiter pleinement de cet environnement remarquable. Le report de l'octroi du contrat priverait les usagers encore plus longtemps de la fréquentation des secteurs les plus prisés du parc-nature et, tout particulièrement, des marais, réels sanctuaires d'oiseaux.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Un article est prévu aux clauses administratives spéciales du contrat afin de répondre aux directives émises par la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 28 avril 2021

- Commission permanente sur l'examen des contrats : 5 mai 2021
- Comité exécutif : 12 mai 2021
- Conseil municipal : 17 mai 2021
- Conseil d'agglomération - octroi du contrat : 20 mai 2021
- Démarrage du contrat : 31 mai 2021, pour tâches administratives et préfabrications
- Début des interventions au chantier, conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation émis par le MELCC : 1er septembre 2021
- Pause estivale en raison de la période de nidification des oiseaux et de reproduction des amphibiens et reptiles : 1er avril 2022 au 31 août 2022
- Reprise des travaux : 1er septembre 2022
- Fin prévue des travaux : 30 novembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre Yves MORIN, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Anne DESAUTELS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin GUAY
architecte paysagiste

Tél : 514.546.6631
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-06

Steve BILODEAU BALATTI
Chef de division

Tél : 514 895-3775
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics
Tél : 514.207.6466
Approuvé le : 2021-04-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514.236.5925
Approuvé le : 2021-04-15

PARC-NATURE DU BOIS-DE-L'ÎLE-BIZARD

Reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor

SOUMISSION 20-6513

INDEX 9502

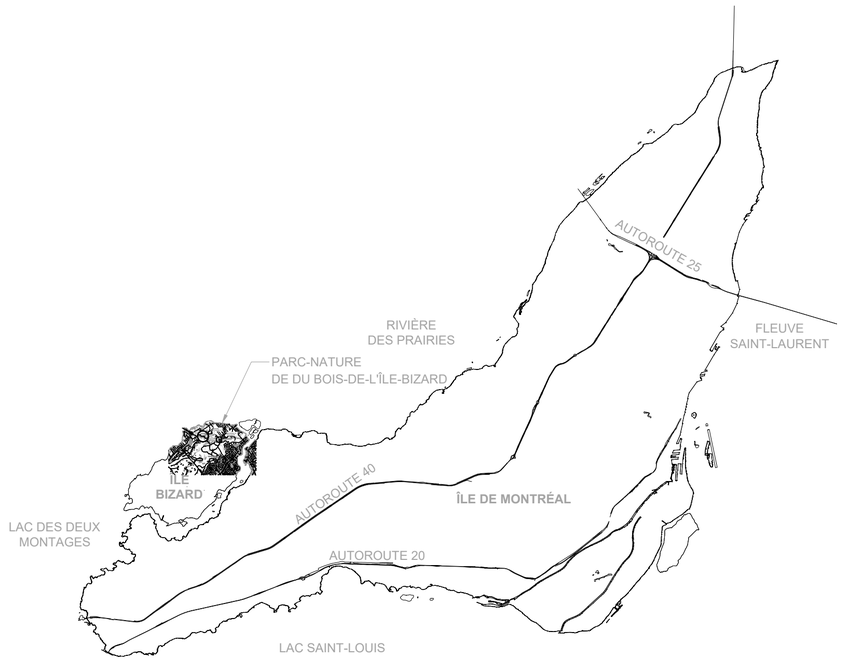

PLAN DE LOCALISATION DU PARC-NATURE DU BOIS-DE-L'ÎLE-BIZARD

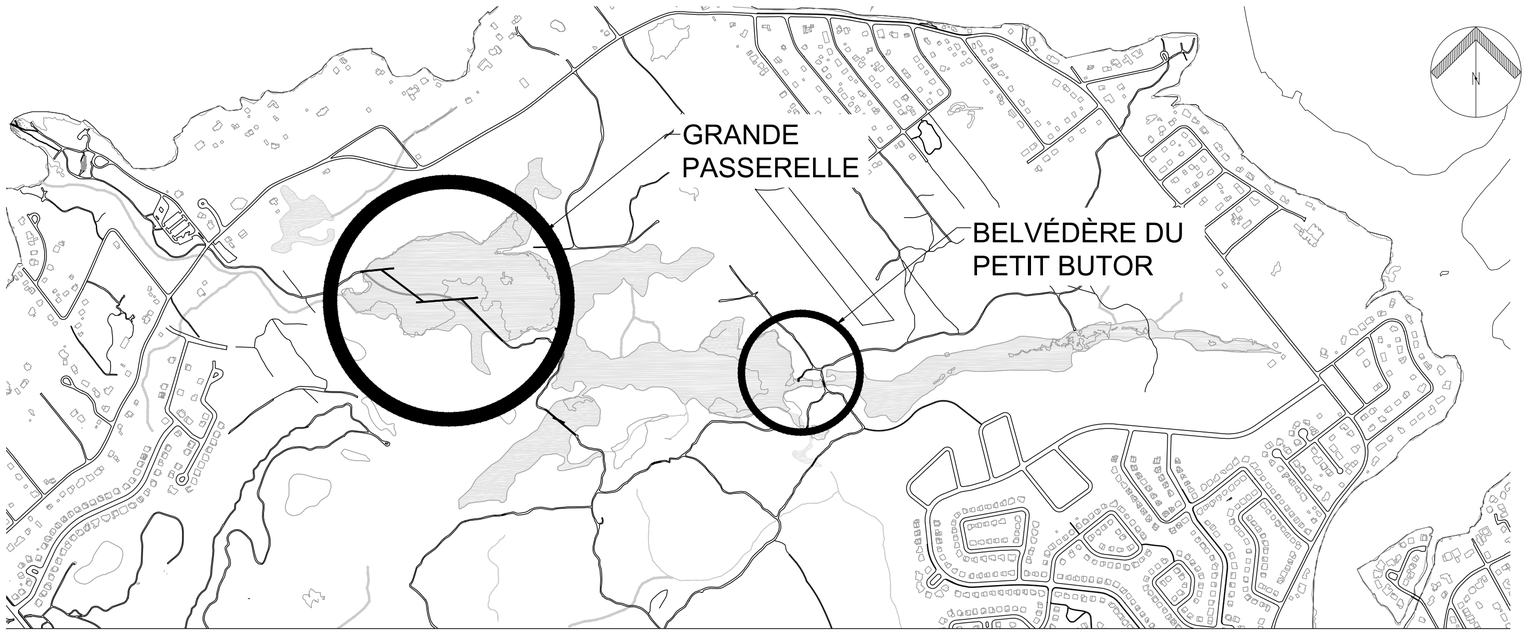

PLAN DE LOCALISATION

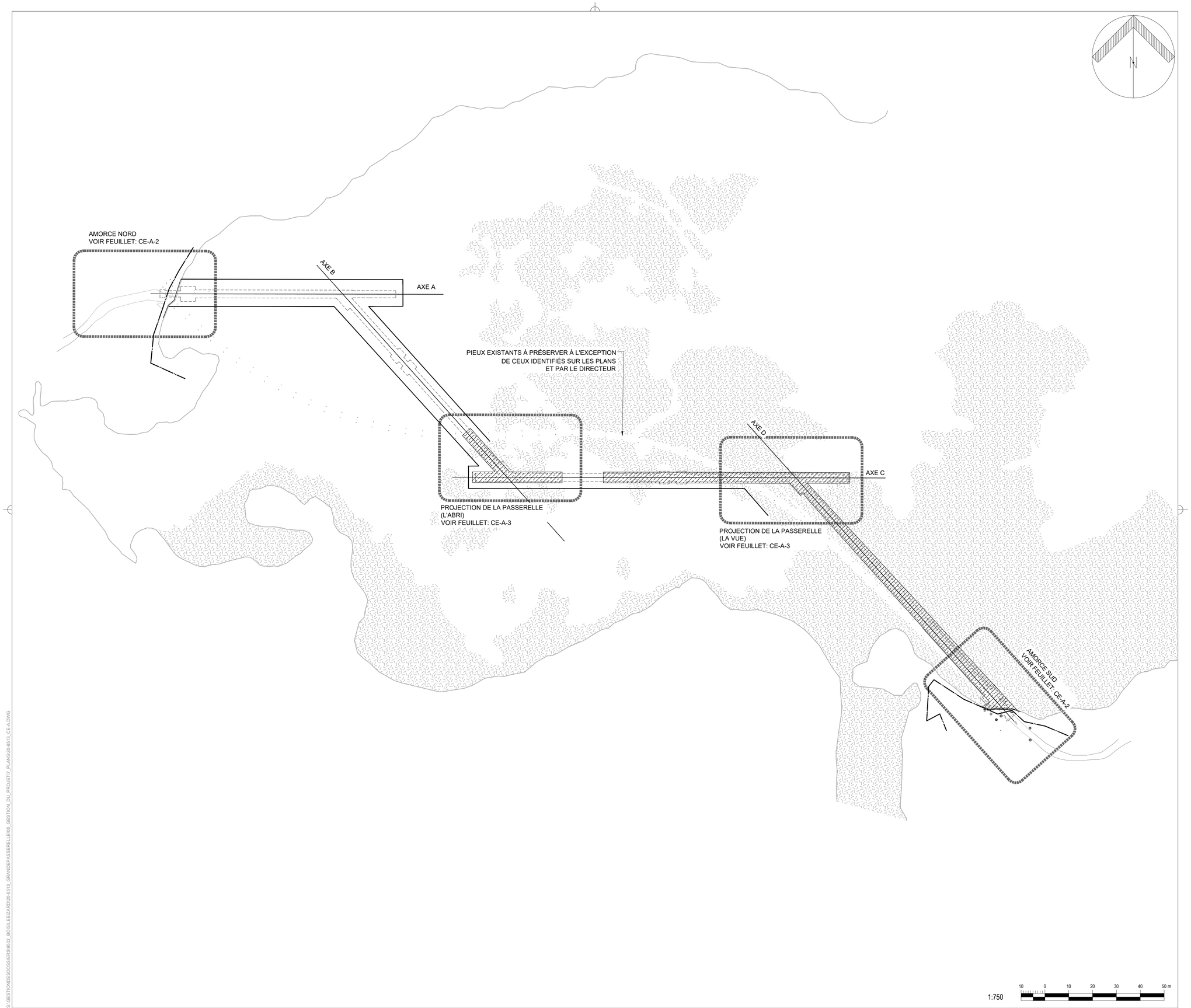

Fichier : 20-6513_CE-A

Légende:

- VÉGÉTATION ÉMERGENTE
- VÉGÉTATION ÉMERGENTE À COUPER VOIR FASC. DTSP-3C
- ARBRE EXISTANT
- LIGNE D'EAU RELEVÉE AU PRINTEMPS 2015
- LIGNE DE CRUE DE RÉCURRENCE 0-2 ANS
- NOUVELLE PASSERELLE
- BARRIÈRE À SÉDIMENTS FLOTTANTE VOIR FASC. 01-575
- 00.000 NIVEAU EXISTANT FE: FOND DE L'EAU RI: RIVAGE (EAU RELEVÉ PRINTEMPS 2015)

No	Description	Date	Par
----	----	----	----
----	----	----	----
----	----	----	----
00	ÉMIS POUR SOUMISSION	27-01-2021	M.G.

Révisions

B.M. .

Élévation : .

Échelle : 1:750

Date : JANVIER 2021

Dessin : T.A.M./G.M.

Responsable du projet : M.G./S.M.

Approbation : S.B.B.

Nom du projet :

PARC-NATURE DU BOIS-DE-L'ÎLE-BIZARD
RECONSTRUCTION DE LA GRANDE PASSERELLE ET DU BELVÉDÈRE DU PETIT BUTOR

Numéro de contrat : 20-6513

Titre du plan :

GRANDE PASSERELLE - CONDITIONS EXISTANTES, DÉMOLITION ET PROTECTION

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Montréal

Chef de division : Steve Bilodeau Balatti

No du plan : CE-A-1

No de l'index : 9502

No 06 / 37

S:\GESTION\DESSOSSIERS\9502_BOISILEBIZARD\20-6513_GRANDEPASSERELLE\00_GESTION_DU_PROJET\7_PLANS\20-6513_CE-A.DWG

TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION DE CE DESSIN EST INTERDITE SANS AUTORISATION ÉCRITE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

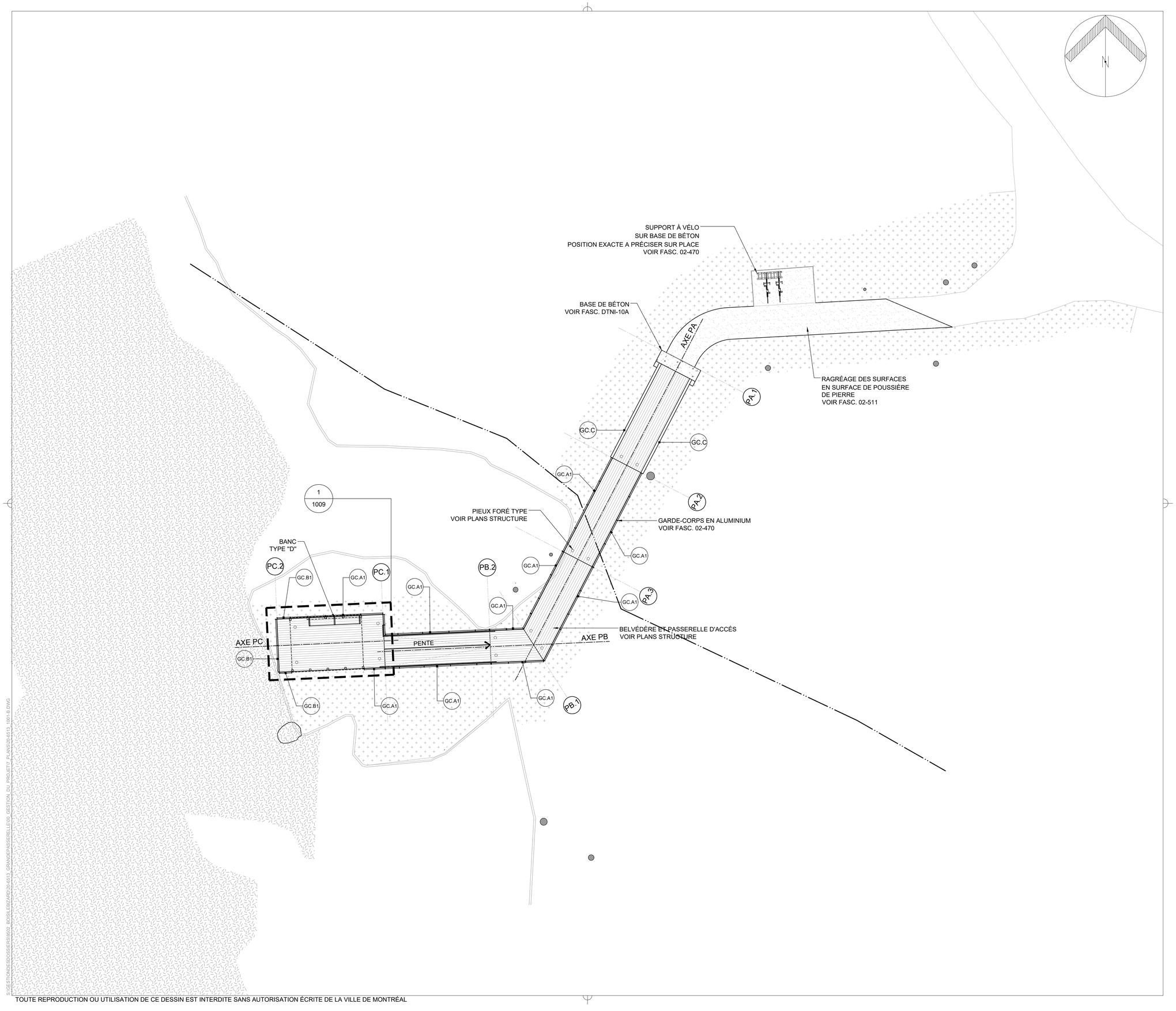

Fichier : 20-6513_1001-B

Légende:

DESCRIPTION DES TRAVAUX

- PLATELAGE DE BOIS VOIR FASC. 02-470
- DALLE DE BÉTON
- LIT DE PLANTATION
- ARBRE EXISTANT
- LIGNE D'EAU RELEVÉE AU PRINTEMPS 2015
- LIGNE DE CRUE DE RÉCURRENCE 0-2 ANS

GC.X — TYPE DE GARDE-CORPS

- GC.A1 GARDE-CORPS (ALUMINIUM) SECTION EN RAMPE, REVÊTEMENT EN LUMINIUM DÉPLOYÉ VOIR DÉTAIL 1/1011
- GC.B1 GARDE-CORPS (ALUMINIUM) BARREAUX VERTICAUX VOIR DÉTAIL 1/1011
- GC.C GARDE-CORPS (ALUMINIUM) REVÊTEMENT DE BOIS VOIR DÉTAIL 1/1014

----	----	----	----
----	----	----	----
----	----	----	----
00	ÉMIS POUR SOUMISSION	27-01-2021	M.G.

No	Description	Date	Par

Révisions

B.M. .

Élévation : .

Échelle : INDIQUÉE

Date : JANVIER 2021

Dessin : T.A.M.

Responsable du projet : M.G./S.M.

Approbation : S.B.B.

Nom du projet :

PARC-NATURE DU BOIS-DE-L'ÎLE-BIZARD
RECONSTRUCTION DE LA GRANDE PASSERELLE ET DU BELVÉDÈRE DU PETIT BUTOR

Numéro de contrat : 20-6513

Titre du plan :

BELVÉDÈRE DU PETIT BUTOR - DESCRIPTION DES TRAVAUX

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Montréal

Chef de division : Steve Bilodeau Balatti

No du plan : 1001-B

No de l'index : 9502

No 14 / 37

S:\GESTIONDESDOSSIERS\9502_BOISILEBIZARD\20-6513_GRANDEPASSERELLE\00_GESTION_DU_PROJET\7_PLANS\20-6513_1001-B.DWG

TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION DE CE DESSIN EST INTERDITE SANS AUTORISATION ÉCRITE DE LA VILLE DE MONTRÉAL





LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-6513
Numéro de référence : 1447750
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
2633-2312 Québec Inc. Aménagement Pavatech Arthier Construction 77 Omer DeSerres suite 7A Blainville, QC, J7C5N3 NEQ : 1142636142	Madame Brigitte Clermont Téléphone : 450 434-0038 Télécopieur :	**Commande : (1862811)** 2021-03-08 13 h 06 **Transmission :** 2021-03-08 13 h 06	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-08 13 h 06 - Téléchargement 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-08 13 h 06 - Téléchargement 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 40 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca NEQ : 1169078178	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur :	**Commande : (1847620)** 2021-02-11 9 h 04 **Transmission :** 2021-02-11 9 h 04	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 40 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca NEQ : 1169078178	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur :	**Commande : (1863077)** 2021-03-08 16 h 04 **Transmission :** 2021-03-08 16 h 04	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-08 16 h 04 - Téléchargement 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-08 16 h 04 - Aucun Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Constructions BSL Inc. 315, rue De Rotterdam Saint-Augustin-de-Desmaures, QC, G3A 2E5 http://www.bsl.qc.ca NEQ : 1141120692	Madame Louise Desnoyers Téléphone : 418 878-4448 Télécopieur : 418 878-2455	**Commande : (1850327)** 2021-02-16 9 h 30 **Transmission :** 2021-02-16 10 h	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 09 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 18 h 54 - Messagerie 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 40 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	DEVCOR (1994) 17705 RUE DES GOUVERNEURS suite 100 Mirabel, QC, J7J0T9 http://www.devcor.net NEQ : 1140703001	Monsieur Guillaume Nadon Téléphone : 450 431-8080 Télécopieur : 450 431-6464	**Commande : (1850336)** 2021-02-16 9 h 36 **Transmission :** 2021-02-16 10 h 02	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 39 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Emcon 3145, rue Delaunay Laval, QC, H7L 5A4 NEQ : 1167005546	Monsieur Eric Meilleur Téléphone : 450 934-9064 Télécopieur : 450 934-9790	**Commande : (1849002)** 2021-02-12 15 h 53 **Transmission :** 2021-02-12 18 h 05	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 18 h 53 - Messagerie 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 40 - Courriel

				3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1847814)** 2021-02-11 10 h 59 **Transmission :** 2021-02-11 10 h 59	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 39 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 58 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 58 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Excavation ESM Inc. 1361 boul. Lionel-Boulet Varennes, QC, J3X1P7 NEQ : 1163352314	Madame Marie-Ève Fortin Téléphone : 450 649-0442 Télécopieur : 450 649-0441	**Commande : (1851017)** 2021-02-16 18 h 02 **Transmission :** 2021-02-16 18 h 02	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 09 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 13 h 09 - Courriel 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 40 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises 3L inc 2305 chemin Brunelle Carignan, QC, j3l0l2 NEQ : 1160156304	Monsieur Sébastien Landry Téléphone : 450 930-5888 Télécopieur :	**Commande : (1846649)** 2021-02-10 8 h 19 **Transmission :** 2021-02-10 8 h 19	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan)

				2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 39 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Denexco inc. 176, rue Principale Stanbridge Station, QC, J0J 2J0 http://www.denexco.ca NEQ : 1167554717	Monsieur Luc Marchessault Téléphone : 450 248-4241 Télécopieur :	**Commande : (1850198)** 2021-02-16 8 h 10 **Transmission :** 2021-02-16 8 h 19	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 09 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 13 h 09 - Courriel 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 40 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1 https://ventecinc.com/ NEQ : 1145668878	Monsieur Domenico A. Scirocco Téléphone : 514 932-5600 Télécopieur : 514 932-8972	**Commande : (1846989)** 2021-02-10 11 h 46 **Transmission :** 2021-02-10 14 h 51	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 09 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 18 h 53 - Messagerie 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 40 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐	Manufacturier Sheltec Inc 5313 Boul Cléroux Laval, QC, H7T 2E5 http://www.sheltec.ca NEQ : 1143176999	Madame BARBARA MERGL Téléphone : 450 688-9293 Télécopieur : 450 681-0775	**Commande : (1864674)** 2021-03-10 14 h 48 **Transmission :** 2021-03-10 18 h 56	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-10 14 h 48 - Téléchargement 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-10 14 h 48 - Messagerie 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 14 h 48 - Téléchargement 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 58 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 58 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Parko Inc 3120 boul. Moïse-Vincent, suite 201 Saint-Hubert, QC, J3Z 0C4 http://www.parko.ca NEQ : 1148136253	Monsieur Ghyslain Bergeron Téléphone : 418 849-7140 Télécopieur : 418 841-1421	**Commande : (1847248)** 2021-02-10 14 h 49 **Transmission :** 2021-02-10 18 h 42	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 40 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Poralu Marine Inc 345 Boulevard Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C9 http://www.poralu.com NEQ : 1143661545	Monsieur Nicolas Décarie Téléphone : 450 491-6505 Télécopieur : 450 491-3379	**Commande : (1853593)** 2021-02-19 21 h 48 **Transmission :** 2021-02-19 21 h 48	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 09 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 13 h 09 - Courriel 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 40 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF

				2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	STRUCTURMARINE 12645, rue April Montréal, QC, H1B 5P6 NEQ : 1163674600	Madame Stephanie Moisan Téléphone : 514 645-4000 Télécopieur : 514 645-6396	**Commande : (1846872)** 2021-02-10 10 h 35 **Transmission :** 2021-02-10 10 h 35	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 39 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 58 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 58 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	yves becotte 360 terrasse de l intendant Trois-Rivières, QC, g8z4h8 https://www.etpopsm.com NEQ : 1167529263	Monsieur Yves Bécotte Téléphone : 514 856-5646 Télécopieur :	**Commande : (1851995)** 2021-02-18 8 h 14 **Transmission :** 2021-02-18 8 h 17	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 18 h 52 - Messagerie 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 39 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 58 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 58 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218197001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
Objet :	Accorder un contrat à Parko inc. pour la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 5 427 292,32 $, taxes incluses (contrat de 4 579 215,10 $ + contingences : 686 882,27 $ + incidences de 161 194,95 $)- Appel d'offres public 20-6513 - 2 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



Certification des fonds_GDD 1218197001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-09

Alpha OKAKESEMA
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Div. Conseil Et Soutien Financier - Point De Serv. Brennan

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.35

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1218197001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
Objet :	Accorder un contrat à Parko inc. pour la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 5 427 292,32 $, taxes incluses (contrat de 4 579 215,10 $ + contingences : 686 882,27 $ + incidences de 161 194,95 $)- Appel d'offres public 20-6513 - 2 soumissionnaires.

Rapport_CEC_SMCE218197001.pdf

Dossier # :1218197001

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE218197001

Accorder un contrat à Parko inc. pour la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 5 427 292,32 $, taxes incluses (contrat de 5 266 097,37 $ + incidences de 161 194,95 $) - Appel d'offres public 20-6513 - 2 soumissionnaires

"Original signé"

Karine Boivin Roy
Présidente

"Original signé"

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE218197001

Accorder un contrat à Parko inc. pour la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 5 427 292,32 $, taxes incluses (contrat de 5 266 097,37 $ + incidences de 161 194,95 $) - Appel d'offres public 20-6513 - 2 soumissionnaires

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ;*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que des travaux ont eu lieu en 2016 pour reconstruire des belvédères, des passerelles et des sentiers, mais que ledit contrat a dû être résilié par le BIG en 2017. En ce qui concerne l'appel d'offres, les devis ont été modifiés afin de les simplifier et d'évacuer certaines difficultés techniques identifiés dans le premier contrat. L'appel d'offres a été d'une durée de 43 jours et a permis de recevoir 4 soumissions, dont 2 se sont avérées conformes. Il est à noter que, parmi les 3 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 30,09% défavorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle. Il

existe par ailleurs un écart de 49,88% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué que le taux d'occupation des entrepreneurs, l'explosion du coût des matériaux, le bouleversement de la chaîne d'approvisionnement en raison de la pandémie et le caractère non conventionnel du projet peuvent expliquer les écarts de prix observés. Des précisions ont été données sur l'abattage des frênes et les améliorations et simplifications apportées à l'appel d'offre initial. La Commission a fait part de ses inquiétudes à l'effet que seul le prix ait été considéré pour octroyer ce contrat, sans considération particulière pour les compétences des soumissionnaires, et ce, malgré l'historique du dossier et la complexité du projet. Au final, la Commission constate la conformité du processus d'octroi de contrat et salue le meilleur prix obtenu suite au deuxième appel d'offres, de même que l'effort de rationalisation du projet. Il s'agit certes d'un projet attendu par les citoyen.ne.s, mais la Commission se serait cependant attendue à plus de prudence et d'analyse à l'égard de la compétence des soumissionnaires dans ce projet afin d'éviter de revivre les problèmes rencontrés lors du premier appel d'offre résilié par le BIG.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ;*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE218197001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.36

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1215110001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de permettre la réalisation de divers projets par le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une durée de 4 ans avec une possibilité de prolongation d'un (1) an - (Montant estimé des ententes : 4 721 717,36 $, taxes et contingences incluses (contrat 1 : 1 528 107,43 $; Contrat 2 : 3 193 609,93 $) - Appel d'offres public 21-18598 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé au conseil d'agglomération:
1. de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de 4 ans avec une possibilité de prolongation d'un (1) an, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en architecture et ingénierie afin de réaliser divers projets de la DGPI, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18598.

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C	Service professionnels en Architecture et Ingénierie	1 328 789,07 $
Groupe Marchand architecture et design inc.	Service professionnels en Architecture et Ingénierie	2 777 052,11 $

2. d'autoriser une dépense de 615 876,18 $, taxes incluses (lot 1 : 199 318,36 $, taxes incluses. Lot 2 : 416 557,82 $, taxes incluses), à titre de budget de contingences;
3. de procéder à une évaluation du rendement de Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et

Groupe Marchand architecture et design inc.

4. d'imputer ces dépenses à même les budgets des services et des arrondissements selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le**	2021-04-22 12:51

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1215110001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de permettre la réalisation de divers projets par le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une durée de 4 ans avec une possibilité de prolongation d'un (1) an - (Montant estimé des ententes : 4 721 717,36 $, taxes et contingences incluses (contrat 1 : 1 528 107,43 $; Contrat 2 : 3 193 609,93 $) - Appel d'offres public 21-18598 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville est propriétaire de plus de 1800 bâtiments répartis dans diverses catégories d'actifs : commercial, culturel, administratif, protection et sécurité, loisir et communautaire, industriel et sportif. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) gère une partie du parc immobilier de la Ville et a sous sa responsabilité d'exploiter, d'entretenir et d'assurer le maintien des actifs. Les services centraux et les arrondissements sont aussi des requérants des projets de maintien d'actifs et de développement. La réalisation des projets immobiliers est exécutée par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) du SGPI.
Les présentes ententes permettent à la DGPI de réduire ses délais de réalisation des projets et d'en augmenter l'efficience globale de réalisation. La rétention de services professionnels permettra de mettre en œuvre divers projets afin de faire la mise aux normes, la mise à niveau d'équipements, et d'effectuer des réfections importantes ayant pour objectif d'assurer l'intégrité des bâtiments et la pérennité du parc immobilier.

L'appel d'offres public 21-18958 visait l'acquisition de deux ententes-cadres de services professionnels en Architecture et Ingénierie. Il a été publié dans le Système Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) et dans le journal Le Devoir le 3 février 2021, et a offert aux soumissionnaires un délai de trente-cinq (35) jours afin d'obtenir les documents nécessaires et de déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est d'une période de cent quatre-vingts (180) jours à partir de la date de dépôt des soumissions, soit le 29 août 2021.

Trois addenda ont été émis :

Numéro addenda	Date	Contenu	Impact monétaire
1	**4 février 2021**	Réponses à des questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres;	Non
2	**15 février 2021**	Réponses à des questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres;	Non
3	**18 février 2021**	Réponses à des questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres.	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1465 - 5 septembre 2012 : Approuver les grilles standards d'évaluation et leur pondération pour l'octroi de contrats de services professionnels.

DESCRIPTION

L'adjudicataire aura comme mission de prendre en charge la fourniture des services professionnels en architecture et ingénierie (mécanique et électricité, structure et génie civil). Les présents contrats nécessitent le regroupement de firmes professionnelles en vue de former une équipe multidisciplinaire capable de travailler à la fois dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie. La responsabilité de la coordination technique et administrative des professionnels du présent contrat appartiendra à la firme d'architectes. Les firmes auront à rendre pour leur discipline respective, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

· Relevés et études préliminaires;
· Estimation des coûts des travaux selon l'avancement des plans et devis;
· Plans et devis;
· Documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme et de la demande de permis;
· Documents d'appel d'offres;
· Surveillance des travaux;
· Suivis durant la période de garantie.

Dans le cadre de cet appel d'offres, la liste prévisionnelle de projets, inscrite au devis, s'y trouvait à titre indicatif seulement et incluait uniquement une envergure de coût des travaux. Cette liste reflète les priorités de la DGPI au moment de la préparation de l'appel d'offres. Les choix des projets qui seront réalisés à l'intérieur de ces ententes-cadres seront effectués en début de mandat. Ces projets provenant de clients variés, incluant les Services de l'eau et de l'Environnement, pourront être répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal selon les besoins et priorités.

La rémunération des professionnels est mixte, c'est-à-dire que les services de base sont à pourcentage, selon les modalités prévues aux documents contractuels, tandis que les services additionnels pourront être à taux horaire ou forfaitaire.

L'estimation interne est basée sur une liste prévisionnelle de projets inscrits au PTI et aux carnets de commandes de ses clients. Le pourcentage utilisé pour réaliser l'estimation se base sur les ententes-cadres antérieures et l'instabilité du marché dû à la pandémie de Covid-19.

Un montant additionnel de 15 % sera ajouté en contingences aux deux ententes-cadres (600 742,59 $ taxes incluses) afin de pallier d'éventuels imprévus en cours de projet. Dans

le cadre du lot 1, le montant de 15 % équivaut à 199 318,36 $, taxes incluses et 401 424,23 $ pour le lot 2.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de cet appel d'offres, l'attribution des contrats s'est fait lors du comité de sélection. Une même firme pouvait soumettre une proposition pour chacun des lots (2), mais ne pouvait obtenir qu'un seul lot. Le comité de sélection recommande de retenir les services des firmes qui ont obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.
Lors de l'appel d'offres, il y a eu dix-sept (17) preneurs du cahier des charges, dont onze (11) firmes d'architecture et six (6) firmes d'ingénierie. Sur ce nombre, deux (2) ont remis une soumission pour chacun des lots.

Pour le lot 1, les preneurs du cahier des charges ayant remis des soumissions sont :

- Groupe Marchand architecture et design inc. (GMAD)

- Parizeau Pawulski Architectes

Pour le lot 1, il y a eu 2 offres de service soumises et elles ont été jugées conformes. Les soumissionnaires ont tous obtenu des pointages supérieurs à 70 %. Parizeau Pawulski Architecte a obtenu le meilleur pointage final pour ce lot.

SOUMISSIONS CONFORMES LOT 1	**NOTE INTÉRIMAIRE**	**NOTE FINAL**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (contingences 15 %)	**TOTAL** (taxes incluses)
Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C	74,33	0,94	1 328 789,07 $	199 318,36 $	1 528 107,43 $
GMAD	78,00	0,38	3 354 799,93 $	503 219,99 $	3 858 019,92 $
Dernière estimation réalisée			4 999 021,02 $	882 180,18 $	5 881 201,20 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					- 4 353 093,77 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					- 74,01 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*					2 329 912,49 $
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					152,47 %

Les membres du comité de sélection, tenu le 23 mars 2021, recommandent de retenir l'offre de Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C pour le lot 1.

L'estimation par la DGPI a été réalisée en se basant sur les moyennes des taux par discipline des derniers contrats octroyés en 2019 et 2020. Une tendance marquée à la hausse, des taux en architecture et en ingénierie, combiné avec la pandémie de Covid-19 rend difficile l'évaluation du marché en ce moment. Le prix et les taux soumis par Parizeau Pawulski Architectes sont inattendus puisqu'ils se comparent a des taux du début des années 2010 avec des honoraires à seulement 11 % des coûts de travaux. Le Service de l'approvisionnement à communiqué avec la firme Parizeau Pawulski Architecte afin de s'assurer qu'ils ont bien compris le mandat et valider s'ils étaient en mesure de mener à bien le contrat. Cette dernière a confirmé que son équipe est prête et qu'ils attendent avec impatience un nouveau mandat avec la Ville.

L'écart entre l'estimation interne et le prix du soumissionnaire conforme s'explique par le fait que, contrairement à plusieurs firmes qui ont un carnet de commande saturé, Parizeau Pawulski Architectes avait plusieurs ententes-cadres avec la Ville qui arrivent à échéance et obtenir une entente active avec la Ville accorde une stabilité en temps de Pandémie. L'adjudicataire à donc été volontairement très compétitif dans ses prix afin d'obtenir le contrat.

Parizeau Pawulski Architectes ne figure pas sur la liste du Registre des entreprises non admissible (RENA) et détient une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) dans le cadre de ce contrat (voir pièce jointe).
MLC ne figure pas sur la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) et détient une attestation de l'AMP dans le cadre de ce contrat (voir pièce jointe).

Pour le lot 2, les preneurs du cahier des charges ayant remis des soumissions sont :

- Groupe Marchand architecture et design inc. (GMAD)

- Parizeau Pawulski Architectes

Pour le lot 2 il y a eu 2 offres de service soumises et elles ont été jugées conformes. Les soumissionnaires ont tous obtenu des pointages supérieurs à 70 %. Parizeau Pawulski Architecte ayant remporté le lot 1, GMAD à donc obtenu le contrat du lot 2.

SOUMISSIONS CONFORMES LOT 2	**NOTE INTÉRIMAIRE**	**NOTE FINAL**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (contingences 15 %)	**TOTAL** (taxes incluses)
GMAD	78	0,48	2 777 052,11 $	416 557,82 $	3 193 609,93 $
Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C	74,33	-	-	-	-
Dernière estimation réalisée			3 582 032,33 $	632 123,35 $	4 214 155,68 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					- 1 020 545,75 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					- 23,22 %

Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*	L'enveloppe de Parizeau Pawulski n'a pas été ouverture puisqu'il a remporté le premier lot
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*	L'enveloppe de Parizeau Pawulski n'a pas été ouverture puisqu'il a remporté le premier lot

Les membres du comité de sélection, tenu le 23 mars 2021, recommande de retenir l'offre de Groupe Marchand Architecture & Design Inc. pour le lot 2.

L'estimation par la DGPI a été réalisée en se basant sur les moyennes des taux par discipline des derniers contrats octroyés en 2019 et 2020. Une tendance marquée à la hausse, des taux en architecture et en ingénierie, combiné avec la pandémie de Covid-19 rend difficile l'évaluation du marché en ce moment. Le prix fournis par GMAD se retrouve plus près des limites attendues (-23 %) par la DGPI en comparaison des prix reçus en 2020 (pré pandémie).

GMAD ne figure pas sur la liste du Registre des entreprises non admissible (RENA) et détient une attestation de l'AMP dans le cadre de ce contrat (voir pièce jointe).
Les Services EXP Inc. ne figure pas sur la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) et détient une attestation de l'AMP dans le cadre de ce contrat (voir pièce jointe).

Le présent dossier répond à plusieurs critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le coût estimé des services professionnels dépasse les 1 000 000 $ et

- Il y a un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation pour le lot # 1;
- Il y a un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire pour le lot # 1 et 2;

Une évaluation du rendement de l'adjudicataire sera effectuée conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture des services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets sous la responsabilité de la DGPI.
Les mandats seront attribués sur demande en fonction des besoins et de la planification des projets. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

Ces ententes-cadres sont limitées aux projets réalisés par la DGPI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lorsque les projets seront dans les paramètres requis, une certification LEED sera exigée. Dans le cas contraire, les principes de base LEED seront appliqués sans faire une demande de certification.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant des appels d'offres et des négociations à la pièce. Ceci aurait pour effet rallonger les délais et d'augmenter la charge de travail des chargés de projets du SGPI.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les variations observées sur les marchés à cause de la pandémie, la COVID-19 n'a pas d'impact sur le dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

28 avril 2021 : Premier passage au CE
5 mai 2021 : Présentation à la CEC
12 mai 2021 : Deuxième passage au CE
17 mai 2021 : Conseil Municipal
20 mai 2021 : Conseil d'agglomération

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2021-04-12
Dominique LEBLANC LANDRY Chef d'équipe	Erlend LAMBERT Chef de division	
Tél : (514) 772-2703	**Tél :** 438 992-7383	

Télécop. :

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2021-04-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2021-04-22

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 5 septembre 2019

PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES S.E.N.C.
A/S MADAME DOROTHÉE PAWULSKI
9880, RUE CLARK
BUR. 205
MONTRÉAL (QC) H3L 2R3

No de décision : 2019-DAMP-0778
N° de client : 3000817439

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES S.E.N.C. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **4 septembre 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 15 août 2019

MLC ASSOCIÉS INC.
A/S MONSIEUR FRANCIS CHARBONNEAU
2990, AV PIERRE-PÉLADEAU
BUR 400
LAVAL (QC) H7T 3B3

No de décision : 2019-DAMP-0695
N° de client : 3000386939

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). MLC ASSOCIÉS INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **14 août 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Le 24 juillet 2020

GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS LEMAY
555, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
BUR. 1700
MONTRÉAL (QC) H2Z 1B1

Nº de décision : 2020-DAMP-1637
Nº de client : 3000971734

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous A + SM ARCHITECTURE & DESIGN, GMAD, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **23 juillet 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 13 mars 2020

LES SERVICES EXP INC.
A/S MADAME AHN HAE-JIN
56, QUEEN ST E
SUITE 301
BRAMPTON (ON) L6V 4M8

Nº de décision : 2020-DAMP-1269
Nº de client : 2700027173

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous EXP SERVICES INC. et PROJI-CONTROLE, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LES SERVICES EXP INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **12 mars 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Plaintes
- Liste des commandes
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 21-18598
Numéro de référence : 1447821
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services Professionnels en Architecture et ingénierie

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 8ème étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999	Monsieur Mohamed El Salahi. Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1844238)** 2021-02-05 10 h 49 **Transmission :** 2021-02-05 10 h 49	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-05 10 h 49 - Téléchargement 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 55 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Architectes Labonté Marcil 202- 2100 Rue Fleury Est Montréal, QC, H2B 1J5 NEQ : 3362242961	Madame Claire Cabot Téléphone : 514 374-9656 Télécopieur :	**Commande : (1850348)** 2021-02-16 9 h 43 **Transmission :** 2021-02-16 9 h 43	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-16 9 h 43 - Téléchargement 3453378 - 21-18598

				ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-16 9 h 43 - Téléchargement 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Atelier Urban Face inc. 220 avenue des Pins 6 Montréal, QC, H2W 1R9 https://www.atelierurbanface.ca NEQ : 1161741609	Madame Sylvie Perrault Téléphone : 514 931-9168 Télécopieur :	**Commande : (1845257)** 2021-02-08 12 h 45 **Transmission :** 2021-02-08 12 h 45	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-08 12 h 45 - Téléchargement 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 55 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Beaupré Michaud et Associés, Architectes 3981 boulevard Saint-Laurent, porte 605 Montréal, QC, H2W 1Y5 http://bmaarchitectes.com/ NEQ : 3341668880	Monsieur Menaud Lapointe Téléphone : 514 849-5617 Télécopieur : 514 849-5879	**Commande : (1843484)** 2021-02-04 11 h 49 **Transmission :** 2021-02-04 11 h 49	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-04 20 h 22 - Courriel 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 55 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-

				Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Bouthillette Parizeau Inc. 8580 avenue de l'Esplanade Bureau 200 Montréal, QC, H2P 2R8 http://www.bpa.ca NEQ : 1142591438	Madame Milena Toffolo Téléphone : 514 383-3747 Télécopieur : 514 383-8760	**Commande : (1843180)** 2021-02-04 9 h 08 **Transmission :** 2021-02-04 9 h 08	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-04 20 h 22 - Courriel 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 55 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	CIMA+s.e.n.c. 2147 de la Province Longueuil, QC, j4g 1y6 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Linda Fontaine Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1845982)** 2021-02-09 10 h 19 **Transmission :** 2021-02-09 10 h 19	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-09 10 h 19 - Téléchargement 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 56 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Cimaise. 4000, rue St-Ambroise bureau 395 Montréal, QC, H4C 2C7 http://www.cimaise.com NEQ : 1162634092	Monsieur François Guignard Téléphone : 514 272-8125 Télécopieur : 514 274-4756	**Commande : (1843256)** 2021-02-04 9 h 52 **Transmission :** 2021-02-04 9 h 52	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-04 20 h 22 - Courriel 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 56 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Espace symbiose architecture Inc. 95 rue Beaudry Nord Joliette, QC, J6E 6A4 NEQ : 1168396944	Madame Claire Cabot Téléphone : 514 374-9656 Télécopieur :	**Commande : (1843572)** 2021-02-04 13 h 23 **Transmission :** 2021-02-04 13 h 23	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-04 20 h 22 - Courriel 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 56 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Figurr collectif d'architectes 3550 St-Antoine Ouest Montréal, QC, H4A1S9 NEQ : 1149267263	Monsieur Michelle Carangi Téléphone : 514 861-5122 Télécopieur : 514 861-	**Commande : (1842820)** 2021-02-03 15 h 06 **Transmission :** 2021-02-03 15 h 06	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-04 20 h 22 - Courriel 3453378 - 21-18598 ADDENDA

		5383		No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 56 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GBi Experts-Conseils inc. 13200, boul. Métropolitain Est Montréal, QC, H1A5K8 http://www.gbi.ca NEQ : 1148115281	Madame Karine Thibault Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017	**Commande : (1843777)** 2021-02-04 15 h 34 **Transmission :** 2021-02-04 15 h 34	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-04 20 h 22 - Courriel 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 55 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GHD Consultants Limitée 4600 boul de la Côte-Vertu Montréal, QC, H4S 1C7 http://www.ghd.com NEQ : 1171077796	Monsieur Philippe Savoie Téléphone : 514 333-5151 Télécopieur : 514 333-4674	**Commande : (1843144)** 2021-02-04 8 h 48 **Transmission :** 2021-02-04 8 h 48	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-04 20 h 22 - Courriel 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 55 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse

				2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Groupe Marchand Architecture & Design 1700-555 boul René-Lévesque Ouest Montréal, QC, H2Z 1B1 http://www.gmad.ca NEQ : 1164690340	Monsieur François Lemay Téléphone : 514 904-2878 Télécopieur :	**Commande : (1844350)** 2021-02-05 12 h **Transmission :** 2021-02-05 12 h	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-05 12 h - Téléchargement 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 56 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1843457)** 2021-02-04 11 h 34 **Transmission :** 2021-02-04 11 h 34	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-04 20 h 22 - Courriel 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 56 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Parizeau Pawulski Architectes			3445132 - 21-18598

☐	(9112-4701 Québec inc.) 9880, rue Clark, bureau 205 Montréal, QC, H3L 2R3 NEQ : 3364451057	Madame Lynda Nadeau Téléphone : 514 481-4669 Télécopieur : 514 481-9899	**Commande : (1844078)** 2021-02-05 9 h 13 **Transmission :** 2021-02-05 9 h 13	ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-05 9 h 13 - Téléchargement 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 55 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Riopel & Associés 777, rue de la Commune Ouest bureau 400 Montréal, QC, H3C 1Y1 http://www.riopel-associes.com NEQ : 1163438360	Madame Sylvie St-Martin Téléphone : 514 521-2138 Télécopieur : 514 521-2139	**Commande : (1843277)** 2021-02-04 10 h 01 **Transmission :** 2021-02-04 10 h 01	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-04 20 h 23 - Télécopie 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 56 - Télécopie 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 05 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	SID LEE architecture inc. 2050-1 Place Ville Marie Montréal, QC, H3B2C4 http://www.sidleearchitecture.com NEQ : 1165658882	Madame Jacinthe De Guire Téléphone : 514 224-7634 Télécopieur :	**Commande : (1851555)** 2021-02-17 12 h 47 **Transmission :** 2021-02-17 12 h 47	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-17 12 h 47 - Téléchargement 3453378 - 21-18598 ADDENDA

				No2_Question-Réponse 2021-02-17 12 h 47 - Téléchargement 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon. Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1843505)** 2021-02-04 12 h 13 **Transmission :** 2021-02-04 12 h 13	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-04 20 h 22 - Courriel 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 55 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

La sélection d'un fournisseur est obligatoire.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

- Aide en ligne
- Formation en ligne
- Glossaire
- Plan du site
- Accessibilité
- UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

- Grille des tarifs
- Contactez-nous
- Nouvelles
- Marchés publics hors Québec
- Registre des entreprises non admissibles
- Autorité des marchés publics
- Autorité des marchés financiers

À propos

- À propos de SEAO
- Info et publicité sur Constructo
- Conditions d'utilisation
- Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec

CGI

tc MEDIA

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1215110001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de permettre la réalisation de divers projets par le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une durée de 4 ans avec une possibilité de prolongation d'un (1) an - (Montant estimé des ententes : 4 721 717,36 $, taxes et contingences incluses (contrat 1 : 1 528 107,43 $; Contrat 2 : 3 193 609,93 $) - Appel d'offres public 21-18598 - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

21-18598 SEAO _ Liste des commandes.pdf

21-18598 TABLEAU_Résultat Global Final _ LOT 1.pdf

21-18598 TABLEAU_Résultat Global Final LOT2.pdf

21-18598 Intervention Nouvelle Appel D'offres LOT1.pdf

21-18598 Intervention Nouvelle Appel D'offres LOT2.pdfPV 21-18598.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement, niv 2
Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-13

Denis LECLERC
c/s acquisition
Tél : 514-872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 21-18598 — No du GDD : 1215110001

Titre de l'appel d'offres : Services Professionnels en Architecture et ingénierie

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 3 - 2 - 2021

Ouverture originalement prévue le : 9 - 3 - 2021

Ouverture faite le : 9 - 3 - 2021

Date du comité de sélection : 23 - 3 - 2021

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 18 - 2 - 2021

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 17

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 11,76

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 5 - 9 - 2021

Date d'échéance révisée : 5 - 9 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Groupe Marchand Architecture & Design Inc	3 354 799,93 $		
Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C.	1 328 789,07 $		1

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat 1 à la firme : Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C. ayant obtenu le plus haut pointage final. Des QUINZE (15) autres firmes détentrices du cahier des charges:4, délai court, 2 devis pas clair, 5 n'avait pas la capacité, 4 n'ont pas répondu

Préparé par : Eddy DUTELLY — Le 13 - 4 - 2021

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 21-18598 — No du GDD : 1215110001

Titre de l'appel d'offres : Services Professionnels en Architecture et ingénierie

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 3 - 2 - 2021

Ouverture originalement prévue le : 9 - 3 - 2021

Ouverture faite le : 9 - 3 - 2021

Date du comité de sélection : 23 - 3 - 2021

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 18 - 2 - 2021

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 17

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 11,76

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Parizeau Pawulski Architectes	Adjudicataire lot 1

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 5 - 9 - 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 5 - 9 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Groupe Marchand Architecture & Design Inc.	2 777 052,11 $	√	2

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat 2 à la firme : Groupe Marchand Architecture & Design Inc. ayant devenu la seule firme conforme pour le contrat 2. Des QUINZE (15) autres firmes détentrices du cahier des charges:4, délai court, 2 devis pas clair, 5 n'avait pas la capacité, 4 n'ont pas répondu

Préparé par : Eddy DUTELLY — Le 13 - 4 - 2021

21-18598 - Services Professionnels
en Architecture et ingénierie

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 20%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 15%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Groupe Marchand Architecture & Design Inc.	3,67	15,33	24,00	11,00	24,00	78,00	3 354 799,93 $	**0,38**	**2**
Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C.	3,67	14,67	22,00	11,67	22,33	74,33	1 328 789,07 $	**0,94**	**1**
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	
Agent d'approvisionnement	**Eddy Dutelly**								

Comité	LOT 1
Date	**mardi 23-03-2021**
Heure	**15 h 30**
Lieu	**Via vidéo conférence**
	Multiplicateur d'ajustement
	10000
Facteur «K»	**50**

21-18598 - Services Professionnels en Architecture et ingénierie

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 20%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 15%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Groupe Marchand Architecture & Design Inc.	3,67	15,33	24,00	11,00	24,00	78,00	2 777 052,11 $	**0,46**	**1**
Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C.	3,67	14,67	22,00	11,67	22,33	74,33		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	
Agent d'approvisionnement	**Eddy Dutelly**								

Comité — **LOT 2**

Date	**mardi 23-03-2021**
Heure	**15 h 30**
Lieu	**Via vidéo conférence**

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	**50**

Dossier # : 1215110001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de permettre la réalisation de divers projets par le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une durée de 4 ans avec une possibilité de prolongation d'un (1) an - (Montant estimé des ententes : 4 721 717,36 $, taxes et contingences incluses (contrat 1 : 1 528 107,43 $; Contrat 2 : 3 193 609,93 $) - Appel d'offres public 21-18598 - (2 soumissionnaires)

Rapport_CEC_SMCE215110001.pdf

Dossier # :1215110001

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE215110001

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de permettre la réalisation de divers projets par le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une durée de 4 ans avec une possibilité de prolongation d'un (1) an - (Montant estimé des ententes : 4 721 717,36 $, taxes et contingences incluses (contrat 1 : 1 528 107,43 $; Contrat 2 : 3 193 609,93 $) - Appel d'offres public 21-18598 - (2 soumissionnaires)

"Original signé"

Karine Boivin Roy
Présidente

"Original signé"

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE215110001

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de permettre la réalisation de divers projets par le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une durée de 4 ans avec une possibilité de prolongation d'un (1) an - (Montant estimé des ententes : 4 721 717,36 $, taxes et contingences incluses (contrat 1 : 1 528 107,43 $; Contrat 2 : 3 193 609,93 $) - Appel d'offres public 21-18598 - (2 soumissionnaires)

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1;*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire pour les lots 1 et 2.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de permettre la réalisation de divers projets par le SGPI, pour une durée de quatre ans avec une possibilité de prolongation d'un an.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que ces contrats visent la réalisation de divers projets de mise aux normes et de mise à niveau d'équipements visant à

assurer l'intégrité des bâtiments et la pérennité du parc immobilier de la Ville. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 35 jours et a permis de recevoir deux soumissions, qui se sont avérées conformes. Il est à noter que, parmi les 3 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 74,01% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle pour le Lot 1 et de 23,22% favorable à la Ville pour le Lot 2. Également, il existe un écart de prix de 152,47% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme pour le Lot 1.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué que les prix des soumissionnaires n'ont pas été indexés aux prix du marché et que l'adjudicataire a déjà eu des contrats similaires avec la Ville, et ce, à sa satisfaction. L'adjudicataire a également été rencontré afin de valider sa compréhension des travaux à effectuer. La Commission constate que peu de détails sont donnés sur les raisons expliquant le peu de soumissions reçues (2) compte tenu du nombre élevé de preneurs du cahier de charges (17) et invite le Service de l'approvisionnement à expliciter ces motifs autant que faire se peut dans ses sommaires décisionnels ultérieurs. La Commission se dit satisfaite de la réception d'un prix avantageux pour ce contrat.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1;*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire pour les lots 1 et 2;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE215110001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.37

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1214656002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater - Dépense totale de 4 814 562,49 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public no 10348 (6 soumissions). Autoriser une dépense de 133 472,64 $, taxes incluses (contrat entente : 116 063,16 $ + contingences : 11 606,32 $ + incidences : 5 803,16 $) pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat ainsi qu'une dépense de 570 561,16 $ (contrat entente : 430 991,38 $ + contingences : 86 198,28 $ et incidences: 53 371,50 $) qui sont remboursables, respectivement, par Bell Canada et la Ville de Westmount en vertu d'ententes conclues avec la Ville de Montréal.

Il est recommandé :
1. d'accorder à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service en plomb, incluant les travaux d'infrastructures de Bell Canada sous la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose -de-Lima et l'avenue Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 923 872,78 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 10348;

2. d'autoriser un montant de 517 819,24 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser un montant de 372 870,48 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'autoriser une dépense de 570 561,16 $, taxes incluses (contrat entente : 430 991,38 $ + contingences : 53 371,50 $), pour les travaux de la Ville de Westmount intégrés au contrat de l'entrepreneur qui sont remboursables par Westmount en vertu de l'entente;

5. d'autoriser une dépense de 133 472,64 $, taxes incluses (contrat entente : 116 063,16 $ + contingences : 11 606,32 $), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;

6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 77,60 % par l'agglomération pour un montant de 3 736 113,80 $, taxes incluses, et sera assumée à 4,41 % par la ville centrale pour un montant de 212 302,68 $, taxes incluses, et sera assumée à 3,37 % par les citoyens pour le remplacement des entrées de service en plomb pour un montant de 162 112,23 $, taxes incluses, et sera assumée à 11,85 % par la Ville de Westmount pour un montant de 570 561,14 $, taxes incluses.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-15 15:01

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1214656002**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater - Dépense totale de 4 814 562,49 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public no 10348 (6 soumissions). Autoriser une dépense de 133 472,64 $, taxes incluses (contrat entente : 116 063,16 $ + contingences : 11 606,32 $ + incidences : 5 803,16 $) pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat ainsi qu'une dépense de 570 561,16 $ (contrat entente : 430 991,38 $ + contingences : 86 198,28 $ et incidences: 53 371,50 $) qui sont remboursables, respectivement, par Bell Canada et la Ville de Westmount en vertu d'ententes conclues avec la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

La conduite principale d'aqueduc de 750 mm de diamètre en béton précontraint à cylindre d'acier de type (C301) sous la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater, a subi un bris majeur en août 2016. À la suite de ce bris, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau a procédé à une auscultation de la conduite en mai 2017 afin de valider son état réel. Les résultats d'auscultation de cette conduite ont révélé la présence de plusieurs tuyaux endommagés; près de 22 % des tuyaux sont endommagés sur ce tronçon de 500 mètres. Compte tenu de l'état de la conduite et dans le but d'éliminer tout risque associé à un autre bris, la DEP a décidé de procéder à sa reconstruction. Ces travaux sont prioritaires pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable des secteurs Saint-Henri, Ville-Émard et Côte-Saint-Paul dans l'arrondissement du Sud-Ouest.
Ce tronçon de la rue Saint-Antoine Ouest est partagé par la Ville de Montréal (côté sud) et par la Ville de Westmount (côté nord). Les bâtiments des deux côtés de la rue Saint-Antoine Ouest sont branchés sur la même conduite d'eau secondaire de 300 mm. Dans le cadre des travaux de la DEP, la Direction des réseaux d'eau (DRE) compte remplacer les entrées de service en plomb qui se trouvent du côté sud de la rue. Dans un souci de limiter les impacts des travaux sur le voisinage, la Ville de Westmount souhaite également profiter des travaux de la DEP pour effectuer des travaux de remplacement de leurs entrées de service en plomb branchées sur la même conduite d'eau secondaire de 300 mm.

La DEP, agissant en tant qu'exécutante du projet, tiendra les différents intervenants informés de l'avancement des travaux et veillera au respect de l'enveloppe budgétaire allouée par chacun. Tout au long des travaux, la DEP utilisera les outils développés pour le remplacement des entrées de service en plomb et complétera le rapport de remplacement (RDR) conformément à la directive S-DRE-SE-D-2020-001 et selon la fréquence prévue. À la fin des travaux, tous les livrables seront transmis aux différents partenaires et les plans finaux seront fournis conformément à l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011.

L'appel d'offres public n° 10348 a été publié dans le quotidien *Le Journal de Montréal* ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 25 janvier 2021. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 2 mars 2021. La durée initiale de publication était de 29 jours calendaires, mais cette durée a été prolongée de 7 jours calendaires à la suite du report de la date d'ouverture.

Six addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du Cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres et des réponses aux questions.

Addenda	Date	Objet
1	11-02-2021	• Modifications à la section 3 (Clauses administratives spéciales), à la section 4 (Clauses techniques DTSI-O) et au formulaire de soumission, en raison des nouveaux articles en lien avec les remplacements des entrées de service en plomb • Modification au plan 18A32TR01-02 • Réponses aux questions
2	15-02-2021	• Modification au devis circulation (DTSI-M)
3	18-02-2021	• Réponses aux questions
4	19-02-2021	• Report de la date d'ouverture au 02/03/2021 • Réémission du formulaire de soumission • Réponses aux questions
5	22-02-2021	• Modifications à la section 3 (Clauses administratives spéciales)
6	26-02-2021	• Réponses aux questions

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb. 1218126001

DESCRIPTION

Les travaux de reconstruction de la conduite de 750 mm de diamètre sur la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater, sont localisés dans l'arrondissement du Sud-Ouest.
Essentiellement, le projet consiste, sans s'y limiter, à réaliser les travaux suivants :

- La reconstruction de la conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre sur 515 m.lin;
- La disjonction du raccordement de la conduite principale de 350 mm de diamètre de la conduite secondaire de 300 mm et son raccordement sur la conduite principale de 750 mm de diamètre dans une nouvelle chambre de raccordement;
- La construction de deux chambres de vidange préfabriquées;
- L'enlèvement de trois chambres de raccordement aux intersections avec la rue Bel-Air et l'avenue Greene;
- La construction de deux chambres de raccordement aux intersections avec l'avenue Brewster et l'avenue Greene;
- La reconstruction de la chambre de mesure de débit située à l'intersection de la rue Marin ;
- Le remplacement jusqu'à l'intérieur des immeubles, de quatorze entrées de service d'eau en plomb de 50 mm ou moins du côté sud de la rue Saint-Antoine Ouest (côté Ville de Montréal);
- Le remplacement de vingt-huit entrées de service d'eau en plomb, de six branchements d'eau et de deux poteaux d'incendie du côté nord de la rue Saint-Antoine Ouest (côté Ville de Westmount);
- L'installation d'un réseau d'alimentation temporaire et protection contre incendie;
- La reconstruction de deux sections d'égout unitaire;
- La réfection de surfaces : une réfection temporaire au-dessus des tranchées sera réalisée.

Des interventions ponctuelles en lien avec les travaux de la Ville de Montréal sont prévues sur le réseau de Bell-Canada telles que, la reconstruction au besoin de conduits et de massifs.

Un plan de localisation est joint au présent sommaire décisionnel. Le délai de réalisation alloué pour l'exécution de l'ensemble des travaux est de 120 jours calendaires avec un début de travaux planifié pour le mois de juillet 2021.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est de 517 819,24 $, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 13,20 % du coût des travaux.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts ainsi que de marquage et de signalisation. Des frais incidents sont également prévus pour la surveillance des travaux, la surveillance en circulation et la surveillance environnementale ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux.

Les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes tout au long de la période de conception et avant le lancement de l'appel d'offres. Ainsi, plusieurs rencontres ont été tenues afin de permettre à chacun des intervenants d'établir ses besoins. Le projet a été planifié en lien avec d'autres travaux du secteur et s'inscrit dans une séquence globale. La Division AGIR, l'arrondissement et la Direction de la mobilité ont été impliqués dans la planification des entraves.

Les dispositions contractuelles liées au retard dans l'exécution des travaux sont décrites à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'Entrepreneur doit payer à la

Ville de Montréal une pénalité de 0,1 % du prix du Contrat, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ). Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1 000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans ce contrat.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n° 10348, il y a eu quinze preneurs du Cahier des charges sur le site SEAO et six soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du Cahier des charges se trouve en pièce jointe au dossier.
Les motifs de désistement des neuf preneurs du Cahier des charges sont les suivants :

- Trois preneurs sont des fournisseurs;

- Six preneurs n'ont fourni aucun motif de désistement.

Une analyse des prix des six soumissions reçues a été effectuée. Cependant, l'analyse de la conformité n'a été faite que sur les deux plus basses soumissions conformément à l'article 3.2.2 du guide d'élaboration des appels d'offres, d'adjudication de contrats et de gestion contractuelle. L'Entrepreneur Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. a présenté la plus basse soumission conforme.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES**	**TOTAL** (taxes incluses)
Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc.	3 923 872.78 $	n/a	3 923 872.78 $
Eurovia Québec Grands Projets inc.	4 930 804,95 $	n/a	4 930 804,95 $
CEGERCO	5 173 875,00 $	n/a	5 173 875,00 $
Roxboro Excavation	5 387 000,00 $	n/a	5 387 000,00 $
Cogenex inc.	5 479 107,76 $	n/a	5 479 107,76 $
Demix Construction inc.	6 192 403,69 $	n/a	6 192 403,69 $
Dernière estimation réalisée ($)	5 127 841,93 $	n/a	5 127 841,93 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(1 203 969,15) $ -23,48 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			1 006 932,17$ 25,66 %

L'estimation de la soumission effectuée par la DEP a été établie avant l'appel d'offres et a été révisée pendant la période d'appel d'offres.

L'analyse des soumissions réalisée par la DEP a permis de constater que le soumissionnaire conforme ayant le plus bas prix a présenté une soumission avec un écart favorable de 1 203 969,15 $,
soit 23,48 %, taxes incluses, par rapport à l'estimation.

97,74 % des écarts se trouve dans les items suivants:

- 51,59 % des écarts, soit un montant 621 107,60 $, taxes incluses, se trouve dans l'item II -1A-1306 : Conduite d'eau proposée 750 mm en béton-acier (tranchée unique);

- 16,17 % des écarts, soit un montant de 194 709,47 $, taxes incluses, se trouve dans les items II-1A-4201 et II-1A-4802 relatifs au remplacement de branchements d'eau de 50 mm et moins sur conduite existante;
- 29,98 % des écarts, soit un montant de 360 961,60 $, taxes incluses, se trouve dans les items II-1A-5302, II-1A-5307, II-1A-5308, et II-1A-5709 relatifs à la reconstruction des chambres de vannes.

Le reste des écarts, soit 27 190,48 $, taxes incluses, est réparti entre différents articles du bordereau de soumission.

L'écart entre le soumissionnaire conforme ayant soumis le deuxième plus bas prix et le soumissionnaire recommandé est de 1 006 932,17 $, soit 25,66 %, taxes incluses.

98,87 % des écarts se trouve dans les items suivants :

- 30,31 % des écarts, soit un montant de 305 156,30 $, taxes incluses, se trouve dans l'item II-1A-1306 : Conduite d'eau proposée 750 mm en béton-acier (tranchée unique);
- 29,43 % des écarts, soit un montant de 296 340,47 $, taxes incluses, se trouve dans l'item II-1A-4201 relatif au remplacement de branchements d'eau de 50 mm et moins sur conduite existante;
- 21,45 % des écarts, soit un montant de 215 978,12 $, taxes incluses, se trouve dans les items II-1A-5302, II-1A-5307, II-1A-5308, et II-1A-5709 relatifs à la reconstruction des chambres de vannes;
- 17,68 % des écarts, soit un montant de 178 070,98 $, taxes incluses, se trouve dans les items généraux à savoir : II-IS-1100, II-AS-1307, II-AS-1400 et II-AS-1500.

Le reste des écarts, soit 11 386,30 $, taxes incluses, est réparti entre différents articles du bordereau de soumission.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L`adjudicataire recommandé, Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP), laquelle est valide jusqu'au 9 octobre 2020 et un renouvellement a été demandé le 26 juin 2020 respectant le 90 jours. Une copie de cette attestation et du renouvellement se trouve en pièce jointe au dossier.

Le service de l'eau recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

Le dossier sera soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats, pour les critères suivants :

contrat d'exécution de travaux de plus de 2M$ pour lequel :

- il existe un écart de plus de 20% entre la soumission interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

- il existe un écart de plus de 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux s'élève à un montant maximal de 4 814 562,49 $, taxes incluses, incluant le prix de base des travaux, de contingences et d'incidences, le tout selon la ventilation financière suivante :

- Le contrat avec Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour un montant de 3 923 872,78 $, taxes incluses;
- Les dépenses pour des travaux contingents (13,20 % du coût du contrat) de 517 819,24 $, taxes incluses;
- Les dépenses incidentes (9,5 % du coût du contrat) de 372 870,48 $, taxes incluses.

Les coûts des travaux seront assumés par la DEP, la DRE, Bell-Canada et la Ville de Westmount.

Cette dépense est répartie entre les différents programmes décennaux d'immobilisations (PDI) des unités d'affaires impliquées dans le projet de la façon suivante :

DÉPENSES ASSUMÉES par la DEP

La dépense de ce contrat sera assumée à 78,69 % par la DEP, cela représente 3 087 697,35 $, taxes incluses. Ce montant est majoré de 12 %, soit 370 523,68 $, taxes incluses, pour les frais contingents et de 9 %, soit 277 892,76 $, taxes incluses, pour les frais incidents qui permettront de couvrir les frais de surveillance des travaux et d'éventuels travaux effectués par des tiers. La dépense totale de la DEP est de 3 736 113,79 $, soit une dépense de 3 411 569,89 $ nette de ristourne qui sera assumée par le règlement d'emprunt RCG-20-015

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».

Cette dépense est financée par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

Les informations financières relatives à ce sommaire décisionnel sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉPENSES ASSUMÉES par la DRE - Entrée de service en plomb partie publique

La dépense de ce contrat sera assumée à 4,72 % par la DRE pour le remplacement des entrées de service en plomb du côté public, cela représente un montant de 166 664,29 $, taxes incluses. Ce montant est majoré de 24 999,64 $ (11 %), taxes incluses, pour les frais contingents et de 35 803,07 $ (21,48 %), taxes incluses, pour les frais incidents qui permettront de couvrir les frais de surveillance des travaux et d'éventuels travaux effectués par des tiers. La dépense totale de la DRE - partie publique est de 227 467,00 $, soit une dépense de 207 707,69 $ nette de ristourne qui sera assumée par les règlements d'emprunt # 20-002. Le montant total est à la charge du contribuable.

DÉPENSES ASSUMÉES par la DRE - Entrée de service en plomb partie privée

La dépense de ce contrat sera assumée à 3,05 % par la DRE pour le remplacement des entrées de service en plomb du côté privé, cela représente un montant de 122 456,60 $, taxes incluses. Ce montant est majoré de 24 491,32 $ (17 %), taxes incluses, pour les frais contingents. La dépense totale de la DRE - partie privée est de 146 947,92 $, soit une dépense de 134 183,04 $ nette de ristourne qui sera facturée aux citoyens concernés, conformément au règlement d'emprunt # 20-030.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉPENSES ASSUMÉES par Bell Canada

La dépense de ce contrat sera assumée à 2,96 % par Bell, cela représente 116 063,16 $, taxes incluses. Ce montant est majoré de 10 %, soit un montant de 11 606,32 $, taxes incluses, pour les frais contingents et de 5 803,16 $, taxes incluses, pour les frais incidents. La dépense totale est de 133 472,64 $, soit une dépense de 121 878,30 $ nette de ristourne.

La Ville de Montréal financera une partie des travaux de reconstruction d'infrastructures de Bell pour ensuite facturer, en fin de projet, les coûts réels des travaux effectués. Le montant maximum prévu à cet effet est estimé à 133 472,64 $, taxes incluses, (contrat entente : 116 063,16 $ + contingences : 11 606,32 $ + incidences : 5 803,16 $), ce qui représente un montant de 121 878,31 $ net de ristourne.

Sur le plan budgétaire, cette dépense n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville, compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉPENSES ASSUMÉES par la Ville de Westmount

La dépense de ce contrat sera assumée à 10,98 % par la Ville de Westmount, cela représente un montant de 430 991,38 $, taxes incluses. Ce montant est majoré de 20 %, soit un montant de 86 198,28 $, taxes incluses, pour les frais contingents et de 53 371,50 $, taxes incluses pour les frais incidents. La dépense totale est de 570 561,16 $, soit une dépense de 520 998,39 $ nette de ristourne.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout.

De plus, les travaux de remplacement des entrées de service en plomb (Directive S-DRE-SE -D-2020-001) s’inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait engendrer, ce qui suit :

- Un risque de conflit avec d'autres projets planifiés par le SUM, tel que le réseau express vélo (REV);
- Un risque d'augmenter le nombre de bris d'aqueduc;
- Un risque de provoquer une augmentation des coûts pour l'entretien du réseau d'aqueduc principal et secondaire.

La validité des soumissions est de 120 jours, soit du 2 mars 2021 au 30 juin 2021.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'Entrepreneur agira comme maître d'oeuvre au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST). Ainsi, ce dernier sera responsable d'implanter les mesures recommandées par le gouvernement et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) en matière de précautions à mettre en place pour protéger la santé des travailleurs. Ces mesures étant déjà en place, aucun impact n'est à prévoir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l’expérience citoyenne et des communications, en collaboration avec la Ville de Westmount.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Commission permanente sur l'examen des contrats : 5 mai 2021
- Octroi de contrat : 20 mai 2021
- Mobilisation en chantier : Juillet 2021
- Délai contractuel : 120 jours
- Fin des travaux : Novembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sandra PICARD, Le Sud-Ouest
Normand HACHEY, Service de l'eau
Mammar MENDIL, Service de l'eau

Lecture :

Normand HACHEY, 12 avril 2021
Roger KANYINDA, 6 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lakhdar KHADIR
Ingenieur chargé de projets

Tél : 514 292-1368
Serge Martin Paul,
Chef de section
514-510-4417
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-29

Jean-François DUBUC
Chef de division

Tél : 514 868-4028

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2021-04-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2021-04-14

Montréal

SERVICE DE L'EAU
DIRECTION DE L'EAU POTABLE
DIVISION INFRASTRUCTURES RÉSEAU PRINCIPAL
SECTION GESTION D'ACTIFS, PROJETS ET ENTRETIEN

RECONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EAU PRINCIPALE DE 750 mm ET REMPLACEMENT D'ENTRÉES DE SERVICES D'EAU EN PLOMB SUR LA RUE SAINT-ANTOINE ENTRE LA RUE ROSE-DE-LIMA ET L'AVENUE ATWATER

CONTRAT: 18A32TR01

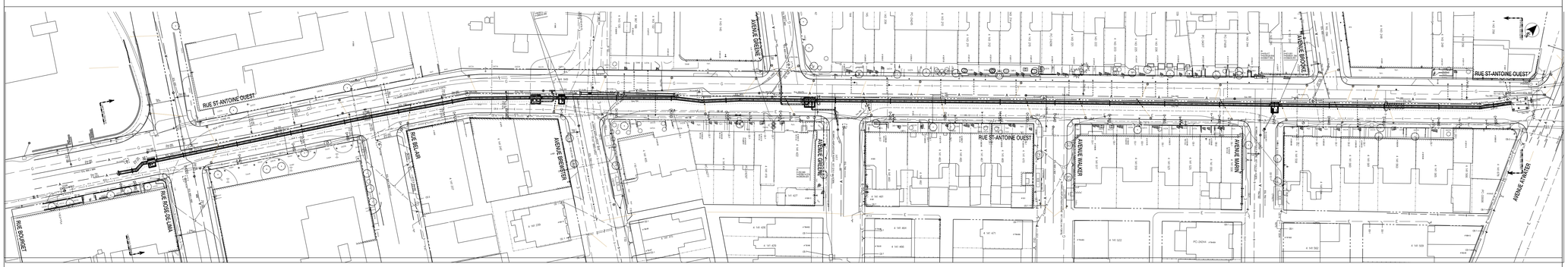

Orientation

Repère géodésique

RUE / RUE
ALTITUDE : XX.XXXm
(LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83

Feuillet : 00

Référence(s)

PLAN(S) DE LA GÉOMATIQUE :
1HE3834_CARTO.DGN / 1HE3833_CADVIL.DGN
WESTMOUNT-EGOUT.DGN
WESTMOUNT_AQU.DGN
CSEM_février_2017.DWG
PLAN(S) ET PROFIL(S) :
M-v
M-3WESTMOUNT
I 41687-2
I 41687-3
I 41687-4
2533-G-96
1342-S-163
1957-Z-20
PLAN(S) AQUEDUC PRINCIPAL :
1109-EGA-06
1111-EGA-09
PLAN(S) DE POSE :
PLAN(S) ÉGOUT(S) :
PLAN(S) AQUEDUC SECONDAIRE :
ÉTUDE(S) HYDRAULIQUE(S) :
RELEVÉ DE TERRAIN :

Note(s) :

-

Émission(s)

Émission	Description	Date	Par
1	Émis pour soumission	2021/03/18	HK

Plan de localisation

PLAN CLÉ



Surveillance

Ingénieur :
Prénom Nom, ing.
Surveillant :
Prénom Nom, ag. tech.
Prénom Nom, ag. tech.

Intervenants

Préparé par :
Hakim Kamel, ag. tech.
Dessiné par :
Hakim Kamel, ag. tech.
Vérifié par :
Lakhdar Khadir, ing.

Sceaux :

Projet :

18A32TR01

RECONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EAU PRINCIPALE DE 750 mm ET REMPLACEMENT D'ENTRÉES DE SERVICES D'EAU EN PLOMB SUR LA RUE SAINT-ANTOINE ENTRE LA RUE ROSE-DE-LIMA ET L'AVENUE ATWATER

Titre du plan :

LOCALISATION

Montréal

Service de l'eau
Direction de l'eau potable
Division Infrastructures réseau principal
Section Gestion des actifs, projets et entretien

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle :

Plan no : **18A32TR01-00**

Soumission : **10348**

Cartouche révisé le : 2018-10-11 FORMAT : A0

180117-scrs-st-antoine-relevé_18A32-1_20210208.dgn 2021-03-18 08:42:58 "CHEMIN=S:\Proj\Construction\13.02_Aqueduc\Egout\01_Construction\Amenagement\Contrats\18A32_Saint-Antoine (A-213-2)\6. Plans\6.1-Avant soumission\C-Feuillets\"

Montréal

SOUMISSION 10348 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie dans la rue Saint-Antoine, de la rue Rose-de-Lima à l'avenue Atwater
Saint-Antoine O., de la rue Rose-de-Lima à l'avenue Atwater	Les travaux sont répartis en 2 phases et une phase préparatoire. **Délai** : 75 jours - 2021 **PHASE 0 (préparatoire) :** Installation du réseau d'eau temporaire sur la rue Saint-Antoine O. entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater: **Horaire de travail** : Lundi à vendredi 7h à 19h00; **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Entraver partiellement la chaussée, d'un côté à la fois de la rue Saint-Antoine O. entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater avec maintien de deux (2) voies de circulation selon le marquage existant; - Dans le cas où l'installation du réseau d'eau temporaire implique une excavation transversale dans la chaussée, l'Entrepreneur doit maintenir en tout temps une (1) voie de circulation d'une largeur minimale de 4 mètres en direction ouest sur la rue Saint-Antoine Ouest. **PHASE 1A** : Travaux de conduites d'eau à l'intersection Saint-Antoine / Rose-de-Lima: **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h à 19h, samedi 8h à 19h et dimanche 9h à 19h (partie ouest); vendredi 22h30 à lundi 5h (centre de l'intersection); **Maintien de la mobilité :** L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation en direction ouest d'une largeur minimale de 4m sur la rue Saint-Antoine O., entre les rues Rose-de-Lima et Bel-Air; - Fermer complètement la bretelle de sortie de l'A720-E de fin de semaine et maintenir la voie réservée avec obligation de virage à droite vers la rue Saint-Antoine O. direction ouest (travaux au centre de l'intersection). **PHASE 1B** : Travaux de conduites d'eau et d'égout, et de remplacement d'entrées de service sur le côté sud de la rue Saint-Antoine entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Greene: **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 7h à 19h, samedi 8h à 19h et dimanche 9h à 19h; vendredi 22h à lundi 5h (intersection Saint-Antoine O. / Bel-Air); **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation en direction ouest d'une largeur minimale de 4m sur la rue Saint-Antoine, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Greene; - Lorsque requis, fermer complètement la rue Bel-Air et l'avenue Brewster avec maintien de la circulation locale et mise à double sens. **PHASE 1C** : Travaux de conduites d'eau à l'intersection Saint-Antoine / Greene: **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 7h à 19h, samedi 8h à 19h et dimanche 9h à 19h; vendredi 12h à lundi 5h (fermeture complète de Saint-Antoine O.); **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation en direction ouest d'une largeur minimale de 4m sur la rue Saint-Antoine O., entre l'avenue Brewster et l'avenue Walker; - Fermer complètement l'avenue Greene entre la rue Saint-Jacques et la rue Saint-Antoine O. avec maintien de la circulation locale et mise à double sens; **Travaux lors du raccordement transversal :** - Fermer complètement la rue Saint-Antoine O. entre l'avenue Greene et l'avenue Atwater de fin de semaine et mettre le tronçon entre la rue Bel-Air et l'avenue Greene à double sens; - Fermer complètement l'avenue Greene entre la rue Saint-Jacques et la rue Prospect avec maintien de la circulation locale et fermer complètement de la direction sud; maintenir une voie en direction nord entre la rue Prospect et le boulevard Dorchester; - Fermer complètement les avenues Brewster, Walker et Marin avec maintien de la circulation locale et mise à double sens.

Secteur	Travaux de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie dans la rue Saint-Antoine, de la rue Rose-de-Lima à l'avenue Atwater
	PHASE 1D : Travaux de conduites d'eau sur le côté sud de la rue Saint-Antoine entre l'avenue Greene et l'avenue Atwater: **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 7h à 19h, samedi 8h à 19h et dimanche 9h à 19h; **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation en direction ouest d'une largeur minimale de 4m sur la rue Saint-Antoine O., entre l'avenue Greene et l'avenue Atwater; - Lorsque requis, fermer complètement les avenues Walker et Marin avec maintien de la circulation locale et mise à double sens. **PHASE 1E** : Travaux de remplacement d'entrées de service sur le côté sud de la rue Saint-Antoine entre l'avenue Greene et l'avenue Atwater: **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 7h à 19h, samedi 8h à 19h et dimanche 9h à 19h; vendredi 12h à lundi 5h (fermeture complète de Saint-Antoine O.); **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation en direction ouest d'une largeur minimale de 4m sur la rue Saint-Antoine, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Greene; - S'il n'est pas possible de maintenir une voie d'une largeur minimale de 4m, fermer complètement la rue Saint-Antoine O. entre l'avenue Greene et l'avenue Atwater de fin de semaine avec maintien de la circulation locale; - Lorsque requis, fermer complètement les avenues Walker et Marin avec maintien de la circulation locale et mise à double sens. **PHASE 1F** : Travaux de conduites d'eau et de remplacement d'entrées de service sur la rue Saint-Antoine entre l'avenue Brooke et l'avenue Atwater: **Horaire de travail** : Vendredi 12h à lundi 5h; **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Saint-Antoine O. entre l'avenue Greene et l'avenue Atwater; - Fermer complètement les avenues Walker et Marin avec maintien de la circulation locale et mise à double sens; - Fermer complètement l'avenue Brooke avec maintien de la circulation locale et mise à double sens. **PHASE 2A** : Travaux de remplacement d'entrées de service sur le côté nord de la rue Saint-Antoine entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Greene: **Horaire de travail** : Lundi à samedi de 7h à 19h; **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation en direction ouest d'une largeur minimale de 4m sur la rue Saint-Antoine O., entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Greene. **PHASE 2B** : Travaux de remplacement d'entrées de service sur le côté nord de la rue Saint-Antoine entre l'avenue Greene et l'avenue Atwater. **Horaire de travail** : Lundi à samedi de 7h à 19h; **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation en direction ouest d'une largeur minimale de 4m sur la rue Saint-Antoine O., entre l'avenue Greene et l'avenue Atwater. L'Entrepreneur est autorisé à installer un (1) PMVM sur l'avenue Atwater, en amont du boulevard René-Lévesque O. pour la direction sud et (1) PMVM sur la rue Saint-Antoine O. en amont de l'avenue Atwater pour la direction ouest; L'Entrepreneur doit abaisser la vitesse à 30km/h.

Secteur	Travaux de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie dans la rue Saint-Antoine, de la rue Rose-de-Lima à l'avenue Atwater
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum; - Utiliser des repères visuels de type T-RV-10 pour séparer les voies de circulation à contresens, si requis; - Installer des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur. - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au devis technique spécial infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité » (DTSI-M).

ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'ENTRÉES DE SERVICE D'EAU

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6

Ci-après appelée « **MONTRÉAL** »

ET : **VILLE DE WESTMOUNT**, personne morale de droit public, dont l'adresse principale est au 4333 , rue Sherbrooke Ouest à Westmount, province de Québec, H3Z 1E2, agissant et représentée par Me Andrew Brownstein, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution numéro 2021-02-21

Ci-après appelée « **WESTMOUNT** »

Ci-après collectivement désignées les « **PARTIES** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le territoire des municipalités parties à l'entente constitue en partie l'agglomération de Montréal en vertu de l'article 4 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, RLRQ, c. E-20-001;

ATTENDU QUE Montréal désire aller en appel d'offres pour réaliser des travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb, localisées sous la rue St-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater, sur le territoire de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE la Ville de Westmount souhaite profiter des travaux de Montréal pour remplacer ses entrées de service d'eau et a demandé à la Ville de Montréal d'intégrer le tout à son contrat de travaux ;

ATTENDU QUE les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb du côté sud de la rue relèvent de la compétence de MONTRÉAL et que cette dernière désire procéder à tels travaux (ci-après le « PROJET »), ce terme étant également plus amplement défini à l'article 4 ;

ATTENDU QUE les entrées de service d'eau branchées sur la conduite d'eau secondaire de 300 mm de diamètre situées du côté nord de la rue, soit sur le territoire de WESTMOUNT relèvent de la compétence de cette dernière et qu'elle désire procéder à leur remplacement (ci-après l' « OUVRAGE »), ce terme étant également plus amplement défini à l'article 4;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public que les travaux de remplacement des entrées de service d'eau de WESTMOUNT soient effectués en même temps que les travaux sur les conduites d'eau sous la responsabilité de Montréal ;

ATTENDU QUE les PARTIES reconnaissent la nécessité de conclure une entente spécifique entre elles relative à la réalisation de l'OUVRAGE incluant les études et expertises techniques requises pour mener à bien ce PROJET, ainsi que la répartition des obligations et des coûts en vue de la réalisation de l'OUVRAGE ;

ATTENDU QUE l'adoption le 5 décembre 2019 de la *Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*, modifie la *Loi sur les cités et villes* et que l'article 572.1 permet à deux municipalités de s'unir pour poser des actes reliés à un contrat d'exécution de travaux ou de services;

ATTENDU QUE WESTMOUNT désire mandater MONTRÉAL pour agir à titre de donneur d'ouvrage dans le cadre de la réalisation de l'OUVRAGE, et ce, conformément aux conditions et modalités du partage des obligations prévues aux présentes ;

ATTENDU QUE MONTRÉAL et WESTMOUNT ont respectivement adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elles s'en sont respectivement remis une copie.

À CES FINS, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. PRÉAMBULE

Le préambule et les annexes mentionnés aux présentes font partie intégrante de la présente entente et lient les PARTIES au même titre que les articles ci-dessous. Les annexes sont :

a) Annexe A : la copie conforme de la résolution de MONTRÉAL;

b) Annexe B : la copie conforme de la résolution de WESTMOUNT;

c) Annexe C : le plan de localisation des travaux ;

d) Annexe D : tableau de partage des responsabilités.

Les PARTIES déclarent avoir pris connaissance des annexes et les acceptent. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de l'entente a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

2. OBJET

La présente entente a pour objet d'établir les conditions et les modalités du partage des obligations des PARTIES pour la réalisation de l'OUVRAGE qui sera exécuté dans le cadre du PROJET, comprenant les services professionnels, les expertises et les travaux requis pour sa réalisation.

3. MANDAT

Par la présente, WESTMOUNT mandate MONTRÉAL, qui accepte, pour la représenter dans le cadre du processus contractuel, incluant l'octroi et l'exécution des contrats nécessaires à la réalisation de l'OUVRAGE. Les PARTIES conviennent que les règles d'adjudication des contrats seront celles applicables à MONTRÉAL, incluant son *Règlement sur la gestion contractuelle*. .

Après l'ouverture des soumissions pour les travaux requis pour la réalisation de l'OUVRAGE, Montréal confirmera à WESTMOUNT le montant nécessaire pour les travaux relatifs à l'OUVRAGE. À la réception de cette information, WESTMOUNT s'engage à faire diligence pour demander à l'instance compétente de voter les crédits à ces fins, lesquels seront alors considérés comme faisant partie intégrante des présentes.

Ce mandat est donc conditionnel à l'obtention par WESTMOUNT, préalablement à l'octroi des travaux relatifs à l'OUVRAGE, d'une résolution de l'instance compétente autorisant les crédits nécessaires pour la réalisation des travaux relatifs à l'OUVRAGE, aux fins de l'octroi du contrat par MONTRÉAL.

WESTMOUNT reconnaît qu'une fois adoptée la résolution de l'instance compétente ci-dessus mentionnée, elle est liée à MONTRÉAL concernant les travaux pour la conception et la réalisation de l'OUVRAGE comme si elle était elle-même partie à tout contrat octroyé par MONTRÉAL dans le cadre de la réalisation du PROJET. Tout contrat pour la réalisation de l'OUVRAGE, ce qui inclut tout appel d'offres, doit être soumis préalablement à WESTMOUNT pour vérification et acceptation. Toute modification subséquente à la vérification par WESTMOUNT doit faire l'objet d'une nouvelle vérification par WESTMOUNT.

Si le montant de la soumission dépasse de 20% l'estimation pour la réalisation de l'OUVRAGE. WESTMOUNT se réserve le droit de ne pas octroyer la portion de ses travaux. Le cas échéant, MONTRÉAL réalisera les travaux sans la portion de WESTMOUNT.

4. DÉFINITIONS

Les termes et les expressions suivants de la présente entente ont, à moins que le contexte ne l'indique autrement, le sens suivant :

« FOURNISSEUR » : désigne toute firme, toute entreprise, toute société privée ou toute compagnie de services publics mandatée par MONTRÉAL pour dispenser les services professionnels et pour exécuter les travaux.

« PROJET » : désigne les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb du côté sud, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater, sur le territoire de la Ville de Montréal;

« OUVRAGE » : désigne les travaux de remplacement des entrées de service d'eau et d'une borne d'incendie branchées sur la conduite d'eau secondaire de 300 mm de diamètre. Celles-ci sont localisées dans la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater et sont sous la juridiction de WESTMOUNT, et consistent principalement en ce qui suit :

- l'enlèvement des déblais en place de la ligne d'infrastructure de l'élément de surface jusqu'à l'élévation du fond de l'excavation ;
- l'enlèvement du branchement d'eau, des raccords et des accessoires existants lorsqu'ils sont dans la même excavation que le branchement d'eau proposé ;
- l'installation du branchement d'eau proposé en excavation jusqu'à 450 mm derrière la ligne de propriété, lorsque cela est possible ;
- le raccordement à la conduite d'eau existante ;
- le raccordement au branchement d'eau existant ;
- la réfection temporaire en enrobé bitumineux aux endroits des tranchées des trottoirs et de la chaussée.

5. CONTRIBUTION FINANCIÈRE

5.1 Les PARTIES conviennent que WESTMOUNT assumera cent pour cent (100 %) des coûts réels reliés à la réalisation de l'OUVRAGE, et ce, conformément à l'Annexe D.

Aux fins de la présente entente, les coûts réels représentent le coût de tous les services professionnels, expertises et travaux requis pour la réalisation de l'OUVRAGE.

Le coût réel pour les services professionnels et expertises pour la conception et la surveillance des travaux relatifs à l'OUVRAGE sont les crédits autorisés par WESTMOUNT aux fins des présentes.

Le coût réel pour l'exécution des travaux relatifs à l'OUVRAGE sont ceux qui auront été approuvés par l'instance compétente de WESTMOUNT, conformément à l'article 3 des présentes.

5.2 Tout dépassement des coûts réels indiqués au paragraphe 5.1 doit être préalablement approuvé par WESTMOUNT, autant ceux liés aux travaux que ceux liés aux services professionnels, expertises ou ordres de changement relatifs aux travaux de l'OUVRAGE. À défaut pour MONTRÉAL d'obtenir le consentement écrit préalable de WESTMOUNT, cette dernière se réserve le droit de ne pas assumer les coûts inhérents à ces changements.

6. OBLIGATIONS DES PARTIES

6.1 D'une part, pour la réalisation du PROJET, WESTMOUNT s'engage à :

a) collaborer avec MONTRÉAL à toutes les étapes qui concernent l'OUVRAGE;

b) assumer cent pour cent (100%) du coût des services professionnels, des expertises, de la surveillance de chantier et des travaux requis pour la réalisation de l'OUVRAGE;

Le paiement du coût des services professionnels, des expertises et des travaux que WESTMOUNT assume en vertu des présentes, incluant les taxes applicables, se fera

sur la base des pièces justificatives et des décomptes progressifs et finaux que MONTRÉAL aura préparés et que WESTMOUNT aura approuvés;

WESTMOUNT paiera directement à MONTRÉAL, dans les soixante (60) jours de leur réception, les factures qui lui seront adressées par MONTRÉAL ;

WESTMOUNT émettra ses chèques à l'ordre de MONTRÉAL ;

c) participer au comité de coordination présidé par MONTRÉAL et dont le mandat est d'assurer le suivi et le bon déroulement du PROJET incluant les travaux de construction et l'ensemble des mesures d'atténuation et de gestion des impacts.

6.2 D'autre part, pour la réalisation du PROJET, MONTRÉAL s'engage à :

a. préparer ou à faire préparer, à titre de donneur d'ouvrage et à la suite d'appels d'offres conformément à la loi, les études, les plans, les devis et cahier de charges, de même que les estimations pour la réalisation de l'OUVRAGE ;

b. Indiquer aux documents d'appel d'offres que MONTRÉAL est mandatée pour représenter WESTMOUNT dans le cadre de l'octroi et de l'exécution des contrats nécessaires à la réalisation de l'OUVRAGE ;

c. préparer un bordereau de soumission qui distinguera les travaux de l'OUVRAGE des autres travaux et indiquer aux documents d'appel d'offres que MONTRÉAL se réserve le droit de retirer et de ne pas octroyer le contrat avec la portion des travaux concernant l'OUVRAGE;

d. réaliser ou à faire réaliser l'OUVRAGE, à titre de donneur d'ouvrage et à la suite d'appels d'offres conformément à la loi et aux termes du mandat plus spécifiquement détaillé à l'article 3 des présentes;

e. assumer ou à faire assumer, à titre de donneur d'ouvrage et à la suite d'appels d'offres, lorsque requis par la loi, la surveillance et le contrôle qualitatif et quantitatif des matériaux et de leur mise en œuvre pour la réalisation de l'OUVRAGE ;

f. MONTRÉAL paiera directement le coût des expertises, des services professionnels et des travaux de l'OUVRAGE que WESTMOUNT aura dûment approuvés et qui lui seront facturés par les FOURNISSEURS qu'elle aura retenus à titre de donneur d'ouvrage, et ce, dans les trente (30) jours de la réception de toute facture à cet effet;

g. MONTRÉAL transmettra à WESTMOUNT toute facture représentant sa contribution financière en vertu des présentes avec les pièces justificatives à l'appui afin que WESTMOUNT puisse payer MONTRÉAL conformément à l'article 6.1 b) des présentes ;

h. faire approuver par WESTMOUNT, en lui accordant un délai de trois (3) jours ouvrables pour donner son approbation :

i) tous les documents préparés en vertu du paragraphe a) du présent article ;

ii) toutes les modifications ultérieures à l'acceptation des plans et devis initiaux préparés en vertu du paragraphe a) du présent article, et ce, préalablement à la mise en œuvre des travaux visés par ces modifications ;

iii) les prix obtenus des FOURNISSEURS à la suite d'un appel d'offres lancé en vertu des paragraphes c) et d) du présent article, avant d'octroyer le contrat ;

iv) les ordres de changements relatifs à l'OUVRAGE survenant en cours d'exécution des travaux, jusqu'à l'acceptation provisoire des travaux ;

i. accorder en tout temps à WESTMOUNT un droit de regard et de surveillance sur les travaux de l'OUVRAGE, avec accès au chantier ;

j. remettre à WESTMOUNT dans les quatre-vingt-dix (90) jours à la suite de l'acceptation finale des travaux :

AB

i) une copie électronique des plans de construction révisés « Tels que construits », des dessins d'atelier et des plans finaux pour l'OUVRAGE ;

ii) une copie électronique des devis finaux de l'OUVRAGE ;

iii) une copie électronique (version non modifiable) des documents de chantier ;

iv) une copie électronique des documents attestant son acceptation des travaux ;

k. présider un comité de coordination dont le mandat est d'assurer le suivi et le bon déroulement des travaux incluant les travaux de construction et l'ensemble des mesures d'atténuation et de gestion des impacts ;

l. indiquer dans les documents d'appel d'offres que toutes les garanties et assurances demandées doivent être délivrées au nom de WESTMOUNT et de MONTRÉAL ;

m. indiquer dans les documents d'appel d'offres que le Décret 1049-2013 et le Décret 795-2014 s'appliquent aux travaux de WESTMOUNT relatifs à l'OUVRAGE et que tout entrepreneur et sous-contractant qui exécuteront ces travaux devront détenir une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics (AMP) si la dépense est supérieure au seuil prévu au Décret applicable pour les travaux visés;

n. effectuer l'analyse des plaintes et des questions reçues des soumissionnaires dans le cadre des appels d'offres et les traiter conformément à la procédure de réception des plaintes en vigueur à MONTRÉAL. Le représentant de WESTMOUNT devra collaborer avec MONTRÉAL le cas échéant ;

o. traiter les demandes de réclamations occasionnées par l'OUVRAGE en conformité avec la Loi sur les cités et Villes. La personne ressource à cet effet sera le Chef de division - Bureau des réclamations, pouvant être joint à l'adresse suivante : francis.lavallee@montreal.ca (avec copie à : anik.millier@montreal.ca) ;

p. accuser réception des demandes dès que raisonnablement possible.

7. MAÎTRE D'OUVRAGE

Les PARTIES conviennent que, conformément à la présente entente, MONTRÉAL sera le maître d'ouvrage des travaux pour la réalisation de l'OUVRAGE.

8. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente prend effet à sa date de signature et se termine lorsque l'ensemble des obligations des PARTIES prévues aux présentes auront été réalisées.

9. GESTIONNAIRE DU CONTRAT

Dans le but de faciliter la gestion de la présente entente, MONTRÉAL désigne le _____ à titre de gestionnaire de celle-ci. WESTMOUNT désigne quant à elle, et aux mêmes fins, M. Cristian Sipos. Toute demande ou correspondance par voie électronique ou autrement doit être adressée au gestionnaire de l'entente. Ceux-ci peuvent toutefois désigner une autre personne pour les représenter.

10. DISPOSITIONS DIVERSES

10.1 La présente entente lie les PARTIES, leurs successeurs et ayants droit respectifs.

10.2 Tout avis ou communication en vertu de la présente entente doit être écrit et est réputé dûment donné si expédié par courrier recommandé, par poste prioritaire ou par télécopieur à l'adresse suivante :

Pour MONTRÉAL

Ville de Montréal

À l'attention de :

Avec copie à Me Yves Saindon - greffier
Hôtel de Ville

275, rue Notre-Dame Est
MONTRÉAL (QC) H2Y 1C6

Télécopieur : 514 -872-5655

Pour WESTMOUNT

Ville de Westmount

À l'attention de : Elisa Gaetano,
directrice du Service du génie
1 rue Bethune
WESTMOUNT (QC) H3Z 2L2
Télécopieur : 514-989-5313

Avec copie à Me Andrew Brownstein
Hôtel de Ville
4333 rue Sherbrooke Ouest
WESTMOUNT (QC) H3Z 1E2
Télécopieur : 514-989-5270

10.3 La présente entente est interprétée selon les lois de la province de Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) ORIGINAUX, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE

À MONTRÉAL, ce ___ jour de _____ 2020

« **MONTRÉAL** »

_____
Me Yves Saindon, greffier

À WESTMOUNT, ce 1er jour de mars 2020

« **WESTMOUNT** »

_____
Me Andrew Brownstein, greffier

ANNEXE A

Résolution MONTRÉAL

(Résolution qui sera adoptée autorisant la signature de l'entente)

ANNEXE B

Résolution WESTMOUNT

RÉSOLUTION N° 2021-02-21

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE LE 15 FÉVRIER 2021 :

RESOLUTION No 2021-02-21

AT THE REGULAR MEETING OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE CITY OF WESTMOUNT HELD ON FEBRUARY 15, 2021:

Sont présents / Were present:

La mairesse / The Mayor :	C.M. Smith, présidente / Chairman
Les conseillers / Councillors:	A. Bostock
	M. Brzeski
	P.A. Cutler
	M. Gallery
	K. Kez
	C. Lulham
	C. Peart
	J.J. Shamie

Formant le conseil au complet. / Forming the entire council.

8. ENTENTE INTER MUNICIPALE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU ET L'OPTIMISATION D'UN RÉSEAU D'AQUEDUC SECONDAIRE

ATTENDU QU'en vertu de l'article 572.1. de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), une municipalité peut s'unir, de gré à gré et à titre gratuit, à une autre municipalité pour poser des actes qui sont reliés à un éventuel contrat d'exécution de travaux ;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal désire aller en appel d'offres pour réaliser des travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb sur une conduite secondaire de 300 mm, en parallèle avec la conduite principale de 750 mm, localisées sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater, à la limite de la Ville de Westmount et l'arrondissement Le Sud-Ouest ;

8. INTERMUNICIPAL AGREEMENT WITH THE *VILLE DE MONTRÉAL* FOR THE REHABILITATION OF WATER MAINS AND THE OPTIMIZATION OF A SECONDARY WATER SUPPLY SYSTEM

WHEREAS pursuant to section 572.1. of the *Cities and Towns Act* (CQLR, chapter C-19), a municipality may, by mutual agreement and gratuitously, unite with another municipality to perform acts to be performed in connection with an eventual contract for the performance of work;

WHEREAS the *Ville de Montréal* wishes to issue a call for tenders for the reconstruction of a 750 mm diameter water main and the replacement of lead water service entrances on a 300 mm secondary water main, parallel to the 750 mm main, located under Saint-Antoine Street West between Rose-de-Lima Street and Atwater Avenue, at the limit of the City of Westmount and *Le Sud-Ouest* borough;

ATTENDU QUE la Ville de Westmount souhaite profiter des travaux de la Ville de Montréal pour optimiser son réseau d'aqueduc secondaire et lui a demandé d'intégrer le tout à son contrat d'exécution des travaux ;

WHEREAS the City of Westmount wishes to take advantage of the *Ville de Montréal* work to optimize its secondary water supply system and has asked them to include this in their contract for the performance of work;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public que les travaux d'optimisation du réseau d'aqueduc secondaire de la Ville de Westmount soient effectués en même temps que les travaux de reconstruction de la conduite principale de 750 mm ;

WHEREAS it is in the public interest that the optimization work on the City of Westmount's secondary water supply system be carried out at the same time as the reconstruction work of the 750 mm water main;

ATTENDU QUE, pour réaliser cet engagement, la Ville de Westmount doit au préalable signer une entente intermunicipale avec la Ville de Montréal.

WHEREAS, in order to fulfill this commitment, the City of Westmount must first sign an intermunicipal agreement with the *Ville de Montréal*.

Il est proposé par le conseiller Cutler, appuyé par le conseiller Shamie

It was moved by Councillor Cutler, seconded by Councillor Shamie

QUE le directeur des Services juridiques et greffier de la ville soit autorisé à signer l'Entente intermunicipale avec la Ville de Montréal pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau et l'optimisation d'un réseau d'aqueduc secondaire ci-jointe ;

THAT the Director of Legal Services and City Clerk be authorized to sign the attached *Entente intermunicipale avec la Ville de Montréal pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau et l'optimisation d'un réseau d'aqueduc secondaire*;

QUE la Ville de Westmount s'engage à assumer cent pour cent (100 %) des coûts réels reliés à la réalisation des travaux, conformément à l'Annexe D de l'entente.

THAT the City of Westmount commit to bear one hundred percent (100%) of the actual costs related to the completion of the work, as outlined in Schedule D of the agreement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

Christina M. Smith
Mairesse / Mayor

Andrew Brownstein
Greffier de la ville / City Clerk

Copie certifiée conforme / Certified a true copy
Le / on 2021 - 03 - 01
aaaa/yyyy mm jj/dd

Andrew Brownstein
Greffier / City Clerk
Ville de / City of Westmount

ANNEXE C

Plan de localisation des travaux

ANNEXE D

Montréal

SERVICE DE L'EAU
DIRECTION DE L'EAU POTABLE
DIVISION INFRASTRUCTURES RÉSEAU PRINCIPAL
SECTION GESTION D'ACTIFS, PROJETS ET ENTRETIEN

RECONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EAU PRINCIPALE DE 750 mm ET REMPLACEMENT D'ENTRÉES DE SERVICES D'EAU EN PLOMB SUR LA RUE SAINT-ANTOINE ENTRE LA RUE ROSE-DE-LIMA ET L'AVENUE ATWATER

CONTRAT: 18A32TR01

FEUILLE	TITRE	PLAN NO
00	PAGE TITRE, LISTE DES PLANS ET LOCALISATION	18A33-00
	PLAN ET PROFIL	
01	PLAN ET PROFIL, RUE SAINT-ANTOINE, CHAINAGE 0+000 À CHAINAGE 0+110	18A33-01
02	PLAN ET PROFIL, RUE SAINT-ANTOINE, CHAINAGE 0+110 À CHAINAGE 0+330	18A33-02
03	PLAN ET PROFIL, RUE SAINT-ANTOINE, CHAINAGE 0+330 À CHAINAGE 0+514	18A33-03
04	STRUCTURE ET TUYAUTERIE, CHAMBRE DE VIDANGE ET TROU D'HOMME CP S 01, CHAINAGE 0+000, PLANS ET COUPES	18A33-04
05	STRUCTURE ET TUYAUTERIE, CHAMBRE DE RACCORD CP S 02, CHAINAGE 0+110, PLANS ET COUPES	18A33-05
06	STRUCTURE ET TUYAUTERIE, CHAMBRE DE VIDANGE CP S 03, CHAINAGE 0+190, PLANS ET COUPES	18A33-06
07	STRUCTURE ET TUYAUTERIE, CHAMBRE DE RACCORD CP S 04, CHAINAGE 0+330, PLANS ET COUPES	18A33-07
08	STRUCTURE ET TUYAUTERIE, CHAMBRE DE DÉRIVATION CP S 05, CHAINAGE 0+430, PLANS ET COUPES	18A33-08
09	PLAN DE STRUCTURE EXISTANTE ET CHAMBRES EXISTANTES, C-44-3, C-44-3 ET C-44-4	18A33-09
10	PLAN DE STRUCTURE EXISTANTE ET CHAMBRES EXISTANTES, C-44-4 ET C-44-10	18A33-10
11	PLAN DE STRUCTURE EXISTANTE DES GUTTES ET LE DÉTAIL DE DÉMOLITION AU CIE 0+235 ET 0+400	18A33-11
12	PLAN DE STRUCTURE EXISTANTE DE LA CHAMBRE DE VANNE C-44-22	18A33-12
13	PLAN DÉTAILS TYPES	18A33-13

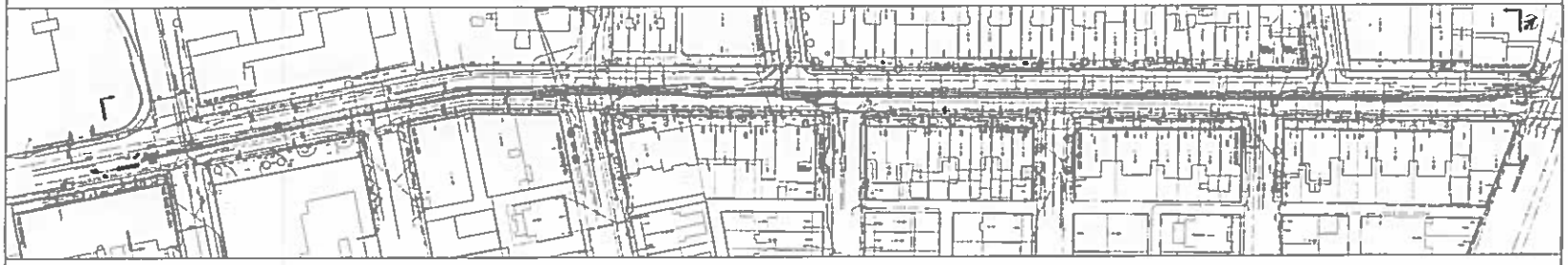

Orientation

00

Référence(s)

Note(s) :

Émission(s)

Plan de localisation



Intervenants

18A32TR01

RECONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EAU PRINCIPALE DE 750 mm ET REMPLACEMENT D'ENTRÉES DE SERVICES D'EAU EN PLOMB SUR LA RUE SAINT-ANTOINE ENTRE LA RUE ROSE-DE-LIMA ET L'AVENUE ATWATER

PAGE TITRE ET LOCALISATION

Montréal

Service de l'eau
Direction de l'eau potable
Division Infrastructures réseau principal
Section Gestion des actifs, projets et entretien

18A33-00

18346

Service de l'eau
Direction de l'eau potable
999, rue Dupuis
Montréal (Québec) H4G 3L4

Le 7 avril 2021

Monsieur Frédéric Boucher
Gestionnaire principal approvisionnement de réseau
Bell Canada
600, rue Jean-Talon, 8e étage
Montréal (Québec) H2R 3A8

Objet : 18A32 - Travaux de conduites d'eau principale et secondaire, de conduite d'égout secondaire, de voirie et de massifs de Bell-Canada dans la rue Saint-Antoine Ouest, de la rue Rose-de-Lima à l'avenue Atwater.

Soumission n° : 10348

Monsieur,

Dans le cadre des travaux de reconstruction de conduites d'eau et d'égout et de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb, des interventions auront lieu sur les massifs de Bell Canada « ci-après (Bell) ».

Comme convenu, ces travaux seront exécutés par un entrepreneur mandaté par la Ville de Montréal « ci-après (Ville) » et par un sous-traitant accrédité par Bell. La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour l'octroi est :

- Entrepreneur général : Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc.
- Sous-traitant accrédité par Bell : Transelec Common inc.

Le montant des travaux payé par Bell est évalué à **133 472,64 $ (contingences et taxes incluses).** Ce montant correspond à 116 063,16 $, taxes incluses, soit l'estimation de Bell plus une majoration de 15 % aux items requis et à laquelle s'ajoute un montant de 11 606,32 $, taxes incluses, pour des contingences de 10 % et un montant de 1 160,63 $ aux coûts associés au maintien de la mobilité ainsi qu'un montant de 4 642,53 $, taxes incluses, pour les coûts associés à la gestion environnementale des sols, au contrôle qualitatif. À cet effet, vous trouverez annexé à la présente un tableau de calcul de la répartition des coûts et l'entente entre Duroking Construction et Transelec Common inc.

...2

Lors de l'exécution des travaux, si l'entrepreneur devait rencontrer certains imprévus (sols contaminés, élévation de roc, etc.) liés à sa portion des travaux, les coûts réels engendrés par ces contraintes seraient l'objet d'un avis de changement préparé et signé par le surveillant de Bell et pourraient être facturés en sus de l'estimation initiale si le montant prévu en contingences était insuffisant.

Par la signature de la présente, Bell s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général ci-dessus mentionné. L'entrepreneur sera payé entièrement par la Ville, et Bell sera facturée par la Ville selon la portion à sa charge.

Pour plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec M. Lakhdar Khadir, ing., chargé de projet, au 514-292-1368.

Prière de nous retourner cette lettre dûment signée par une personne autorisée par Bell Canada avant le **12 avril 2021** afin que notre Direction puisse transmettre le dossier aux instances de la Ville pour l'octroi du contrat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Alain Larrivée
Directeur, Direction de l'eau potable

AL/la

p. j. Tableau de calcul de la répartition des coûts de Bell Canada
Entente entre Duroking Construction et Transelec Common inc. de la soumission n° 10348

c. c. M. Jean-François Dubuc, ing., chef de division, Infrastructures réseau principal, Ville de Montréal
M. Serge Martin Paul, ing., M.Ing., chef de section, Gestion d'actifs, projets et entretien, Ville de Montréal
M. Lakhdar Khadir, ing., chargé de projet, Gestion d'actifs, projets et entretien, Ville de Montréal

---

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et je souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du projet n° 10348.

J'ai signé le 7 Avril 2021, à Montréal.

Frédéric Boucher, Ing.
Gestionnaire Principal – Réseau Bell Canada

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 25 mai 2018

9200-2088 QUÉBEC INC.
A/S MADAME JOCELYNE DUROCHER
370, LARRY-BALL
SAINT-JÉRÔME (QC) J5L 2P6

N° de décision : 2018-CPSM-1033206
N° de client : 3000149027

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous CONSTRUCTION DUROKING et DUROKING CONSTRUCTION, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). 9200-2088 QUÉBEC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **9 octobre 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Sonia Richard
Coordonnatrice
Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires

En vertu de la subdélégation de pouvoir du 22 mai 2018

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
www.amp.quebec

Le 6 août 2020

9200-2088 QUÉBEC INC.
12075, RUE ARTHUR-SICARD
100
MIRABEL QC J7J 0E9

Objet : Accusé de réception - Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics)

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics) ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000149027
N° de demande :	2000033734

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
www.amp.quebec

Le 26 juin 2020

9200-2088 QUÉBEC INC.
12075, RUE ARTHUR-SICARD
100
MIRABEL QC J7J 0E9

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000149027
N° de demande :	2000028820
N° de confirmation de paiement :	062792

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10348
Numéro de référence : 1443685
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de conduites d'eau principale et secondaire, de conduite d'égout secondaire, de voirie et de massifs de Bell dans la rue Saint-Antoine Ouest, de la rue Rose-de-lima à l'avenue Atwater

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Canada Pipe Ltd 1, rue Morin Lacolle, QC, J0J1J0 https://www.canadapipe.com	Monsieur David Rouleau Téléphone : 438 223-6882 Télécopieur :	**Commande : (1844858)** 2021-02-08 8 h 30 **Transmission :** 2021-02-08 8 h 30	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 53 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 47 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 40 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 40 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cegerco Inc. 1180 Bersimis, C.P 8420 Chicoutimi, QC, G7H 5C2	Madame Marcelle Bolduc Téléphone : 418 543-6159 Télécopieur : 418 543-0706	**Commande : (1838735)** 2021-01-27 13 h 30 **Transmission :** 2021-01-27 13 h 30	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 53 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 47 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 40 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 40 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel

			3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4 https://cmsgenie.qc.ca	Monsieur André Bolduc Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	**Commande : (1837531)** 2021-01-26 9 h 07 **Transmission :** 2021-01-26 10 h 16	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 58 - Messagerie 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 53 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 40 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 40 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Madame Iulia Savescu Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	**Commande : (1841954)** 2021-02-02 12 h 54 **Transmission :** 2021-02-02 14 h 34	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 58 - Messagerie 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 53 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 40 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 40 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com	Monsieur Jonathan Groulx Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1837463)** 2021-01-26 8 h 25 **Transmission :** 2021-01-26 8 h 25	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 53 - Téléchargement

			3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 40 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 40 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 12075, rue Arthur-Sicard, suite 100 Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.duroking.com	Madame Melanie Lozon Téléphone : 450 430-3878 Télécopieur :	**Commande : (1837533)** 2021-01-26 9 h 08 **Transmission :** 2021-01-26 9 h 08	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 53 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 47 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 40 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 40 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Madame Anick Pelletier Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1838281)** 2021-01-27 8 h 07 **Transmission :** 2021-01-27 8 h 07	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 53 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 47 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 40 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 40 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2	Madame Nathalie Ethier Téléphone : 450 664-5314 Télécopieur : 450 664-6478	**Commande : (1838419)** 2021-01-27 9 h 47 **Transmission :** 2021-01-27 10 h 49	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 56 - Messagerie 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 53 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 40 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 40 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Excavation Civilpro inc 2810 Montée de Picardie Varennes, QC, J3X2B5	Madame Valérie Laplante Téléphone : 450 652-0986 Télécopieur : 450 652-6012	**Commande : (1838260)** 2021-01-27 7 h 38 **Transmission :** 2021-01-27 8 h 30	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 54 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 8 h - Messagerie 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 54 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 10 h - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 41 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 41 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3	Madame Carole Haley Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	**Commande : (1837587)** 2021-01-26 9 h 38 **Transmission :** 2021-01-26 9 h 38	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 54 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 54 - Courriel 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 54 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 10 h - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 41 - Courriel

			3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 41 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
KF Construction inc. 1410, rue de Jaffa, bureau 201 Laval, QC, H7P4K9	Monsieur Jean-Francois Béluse Téléphone : 514 863-5849 Télécopieur :	**Commande : (1837868)** 2021-01-26 12 h 57 **Transmission :** 2021-01-26 12 h 57	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 54 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 59 - Messagerie 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 54 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 10 h - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 41 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 41 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1838387)** 2021-01-27 9 h 28 **Transmission :** 2021-01-27 9 h 28	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 54 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 54 - Courriel 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 54 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 10 h - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 41 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 41 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Cogenex Inc. 3805, boul. Lite, bureau 300 Laval, QC, H7E1A3	Monsieur Carlo Rivera Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	**Commande : (1837230)** 2021-01-25 15 h 27 **Transmission :** 2021-01-25 15 h 37	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 54 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 59 - Messagerie

			3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 54 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 41 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 41 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Michaudville Inc. 270, rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H0M6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1837998)** 2021-01-26 14 h 33 **Transmission :** 2021-01-26 14 h 33	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 53 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 40 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 40 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur : 514 788-4606	**Commande : (1837676)** 2021-01-26 10 h 32 **Transmission :** 2021-01-26 11 h 06	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 57 - Messagerie 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 53 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 40 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 40 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1214656002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Accorder un contrat à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater - Dépense totale de 4 814 562,49 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public no 10348 (6 soumissions). Autoriser une dépense de 133 472,64 $, taxes incluses (contrat entente : 116 063,16 $ + contingences : 11 606,32 $ + incidences : 5 803,16 $) pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat ainsi qu'une dépense de 570 561,16 $ (contrat entente : 430 991,38 $ + contingences : 86 198,28 $ et incidences: 53 371,50 $) qui sont remboursables, respectivement, par Bell Canada et la Ville de Westmount en vertu d'ententes conclues avec la Ville de Montréal.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable__GDD_1214656002_DRE.xlsx

Information_comptable_DEP_1214656002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514-872-0893

Prosper Olivier RAMAMONJISOA
Préposé au budget 514-872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-13

Patrick TURCOTTE
Conseiller budgetaire
Tél : 517-872-0000

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1214656002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Accorder un contrat à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater - Dépense totale de 4 814 562,49 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public no 10348 (6 soumissions). Autoriser une dépense de 133 472,64 $, taxes incluses (contrat entente : 116 063,16 $ + contingences : 11 606,32 $ + incidences : 5 803,16 $) pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat ainsi qu'une dépense de 570 561,16 $ (contrat entente : 430 991,38 $ + contingences : 86 198,28 $ et incidences: 53 371,50 $) qui sont remboursables, respectivement, par Bell Canada et la Ville de Westmount en vertu d'ententes conclues avec la Ville de Montréal.

Rapport_CEC_SMCE214656002.pdf

Dossier # :1214656002

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE214656002

Accorder un contrat à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater - Dépense totale de 4 814 562,49 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public no 10348 (6 soumissions). Autoriser une dépense de 133 472,64 $, taxes incluses (contrat entente : 116 063,16 $ + contingences : 11 606,32 $ + incidences : 5 803,16 $) pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat ainsi qu'une dépense de 570 561,16 $ (contrat entente : 430 991,38 $ + contingences : 86 198,28 $ et incidences: 53 371,50 $) qui sont remboursables, respectivement, par Bell Canada et la Ville de Westmount en vertu d'ententes conclues avec la Ville de Montréal.

"Original signé"	*"Original signé"*
Karine Boivin Roy Présidente	Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE214656002

Accorder un contrat à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater - Dépense totale de 4 814 562,49 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public no 10348 (6 soumissions). Autoriser une dépense de 133 472,64 $, taxes incluses (contrat entente : 116 063,16 $ + contingences : 11 606,32 $ + incidences : 5 803,16 $) pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat ainsi qu'une dépense de 570 561,16 $ (contrat entente : 430 991,38 $ + contingences : 86 198,28 $ et incidences: 53 371,50 $) qui sont remboursables, respectivement, par Bell Canada et la Ville de Westmount en vertu d'ententes conclues avec la Ville de Montréal.

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater.

Les responsables du dossier ont en outre expliqué les différents travaux prévus dans ce contrat, notamment la reconstruction de la conduite principale et le raccordement et le remplacement d'entrées de service en plomb. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 36 jours et a permis de recevoir 6 soumissions. Il est à noter que, parmi les 6 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 23,48% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle. Il existe également un écart de prix de 25,66% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué que plusieurs rencontres ont eu lieu avec le SUM pour coordonner ces travaux avec ceux relatifs au prolongement du REV, notamment via le phasage de ces derniers. En regard des prix des soumissions plus bas que l'estimé de contrôle, il est également rappelé que les entreprises sont plus disponibles et agressives afin de remplir leur carnet de commandes. Par conséquent, le prix proposé par le soumissionnaire apparaît juste à la lumière des explications fournies par le Service de l'eau.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE214656002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.38

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1208057004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 4 966 920,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18092) - (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024.

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme Constellio inc., ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien, pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec possibilité de prolongation de trois (3) périodes de vingt-quatre (24) mois, pour un montant maximal de 4 966 920,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (20-18092);
2. d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées à 19,96% par l'agglomération et à 80,04% par la Ville centre selon le taux de répartition appliqué aux activités mixtes d'administration générale;
3. d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024;
4. d'autoriser le Directeur de la direction Institutionnelle du Service des technologies de l'information à signer les documents à cette fin.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-15 22:17

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1208057004**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 4 966 920,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18092) - (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024.

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.
Le projet consiste à acquérir un système de gestion électronique de documents (GED) afin de répondre aux besoins pour la gestion des documents électroniques pour l'ensemble des services et arrondissements de la Ville de Montréal. La GED deviendra une plate-forme normalisée dans le catalogue applicatif du Service des TI pour toutes les unités d'affaires.

La gestion électronique des documents (GED) consiste en un ensemble de fonctionnalités logicielles qui visent à organiser et gérer des informations et des documents électroniques, et ce, selon les normes archivistes et les lois et règlements qui la régissent. Celles-ci permettent de maîtriser la création, l'organisation, la recherche, le stockage, soit le cycle de vie des documents produits et reçus dans le cadre des activités de la ville concernant sa clientèle, ses employés, ses partenaires d'affaires, ses fournisseurs, ses produits et ses services.

Dans le contexte actuel, où la mobilité liée au télétravail est grandissante, une telle application permettra un gain en productivité et en collaboration tout en rehaussant la sécurité des actifs pour les employés et en assurant une meilleure conservation des connaissances à la Ville.

Plusieurs initiatives sont déjà en cours afin de se préparer au déploiement de cette solution; des travaux ayant déjà été amorcés avec les services et les arrondissements de la Ville de Montréal. À terme, tous les services et arrondissements pourront s'intégrer au système de gestion électronique des documents de la Ville. Les projets pour livrer cette intégration se poursuivront donc pendant plusieurs années.

Les documents d'appel d'offres stipulent que l'octroi du contrat sera effectué à un seul soumissionnaire. Ainsi, le 8 avril 2020, la Ville publiait l'appel d'offres public 20-18092, pour l'octroi d'un contrat pour la fourniture de services d'acquisition d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien. Afin d'ouvrir le marché et d'obtenir des offres concurrentielles, cet appel d'offres fut publié dans le Journal de Montréal et sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) et a fait l'objet de 6 addenda. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 juin 2020. Un délai de 70 jours a donc été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission. La durée de validité des soumissions était de 180 jours suivant leur ouverture. Le soumissionnaire a accepté notre demande de prolongation et la nouvelle durée de validité de sa soumission est de 362 jours suivant l'ouverture.

Durant la période de sollicitation, six (6) addenda ont été publiés**:**

Addenda	Date d'émission	Description de l'addenda	Impact sur les prix
1	27 avril 2020	Réponses aux questions des soumissionnaires (questions techniques).	oui
2	30 avril 2020	Réponses aux questions des soumissionnaires (questions contractuelles) et report de date.	non
3	5 mai 2020	Réponses aux questions des soumissionnaires (questions techniques et contractuelles).	oui
4	15 mai 2020	Réponses aux questions des soumissionnaires (questions techniques) et report de date.	oui
5	28 mai 2020	Réponses aux questions des soumissionnaires (questions techniques et contractuelles).	oui
6	5 juin 2020	Réponses aux questions des soumissionnaires (questions techniques et contractuelles) et report de date.	oui

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 4 966 920,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18092) - (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024.

Le cheminement du dossier a été retardé du fait du retrait temporaire du dossier à des fins de validations administratives additionnelles requises.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA208057001 - 1er avril 2020 - Approuver la grille d'évaluation des soumissionnaires dans le cadre de l'appel d'offres public no 20-18092 pour l'acquisition d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien.

DESCRIPTION

La présente acquisition vise à doter la Ville d'une solution centralisée de gestion électronique des documents (GED); solution où la gestion des documents institutionnels sera garantie et tous les aspects contractuels et légaux seront pris en charge. La solution sera offerte à tous les employés des services et arrondissements de la Ville de Montréal. Elle permettra la préservation et la gestion des documents institutionnels de la Ville afin d'en assurer la protection et l'intégrité; principalement en permettant la mise en place d'un plan de classement et de conservation uniforme, un étiquetage (métadonnées) centralisé des documents ainsi que des processus standardisés d'approbation.
La solution sera également une fondation technologique sur laquelle pourra se greffer et se développer un bon nombre de systèmes reliés faisant appel à de la gestion documentaire et au cycle de vie des documents (exemple : gestion des factures et permis). Cette solution s'intégrera, entre autres, avec la nouvelle suite bureautique Google.

Ce contrat comporte une clause de trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune à la discrétion de la Ville.

JUSTIFICATION

Lors du processus d'appel d'offres, sur un total de 36 preneurs du cahier des charges, 4 preneurs (11,11 %) ont déposé une soumission alors que 32 (88,89 %) n'ont pas soumissionné. De ces 32 firmes, 9 d'entre elles ont transmis un avis de désistement. Les raisons de désistements invoquées sont :

- une (1) firme a mentionné ne pas être en mesure de rencontrer certaines exigences;
- deux (2) firmes stipulent que la demande leur paraissait restrictive;
- quatre (4) organismes de nature municipale et gouvernementale ont pris possession des documents de l'appel d'offres, dont un (1) en a pris possession à deux (2) reprises;
- deux (2) firmes étaient partenaires de deux (2) soumissionnaires;
- les autres firmes n'ont pas fourni des raisons de désistement.

L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 1er avril 2020 (DA208057001).

Suite à l'évaluation des soumissions, le Service de l'approvisionnement de la Ville a déclaré que trois (3) soumissions fut jugées non conformes, une (1) pour des raisons administratives, une (1) soumission avec une offre financière conditionnelle et une (1) une soumission n'a pas obtenu la note de passage suite à l'analyse de comité de sélection.

La proposition de la firme restante se décline comme suit :

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de	**TOTAL** (taxes incluses)

				quantités) (taxes incluses)	
Constellio inc.	91,19	0,25	4 966 920,00 $		4 966 920,00 $
Dernière estimation réalisée					5 518 800,00 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					(551 800,00 $)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					(10,00%)

L'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et la soumission de l'adjudicataire s'explique essentiellement au niveau du coût des licences. Les principaux éléments qui expliquent cet écart sont les suivants :

- l'estimation réalisée se basait principalement sur les prix d'une solution offerte au CSPQ dont le prix est plus élevé;
- le taux d'escompte obtenu de l'adjudicataire sur le prix affiché est plus important que le taux d'escompte anticipé pour l'estimé.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu des critères suivants :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$, et répondant à la condition suivante :

  - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP). La firme Constellio inc. a obtenu son accréditation le 6 juillet 2020 et cette dernière demeure valide.

Après vérification, la firme Constellio inc. n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 4 966 920,00 $, taxes incluses et selon la dernière estimation des quantités prévisionnelles des licences qui seront déployées, le montant estimé de la dépense est de 2 364 253,90 $ et sera réparti comme suit:

Année	du 1er juin 2021 au 31 mai 2022	du 1er juin 2022 au 31 mai 2023	du 1er juin 2023 au 31 mai 2024	du 1er juin 2024 au 31 mai 2025	Total
BF	-	236 425,39 $	472 850,78 $	709 276,17 $	1 418 552,34 $
PDI	236 425,39 $	236 425,39 $	236 425,39 $	236 425,39 $	945 701,56 $
Total	**236 425,39 $**	**472 850,78 $**	**709 276,17 $**	**945 701,56 $**	**2 364 253,90 $**

Budget PDI :

La dépense de 945 701,56 $, taxes incluses (863 551,58 $ net de taxes), sera imputée au PDI du Service des TI au projet 71350 - Gestionnaire électronique de documents et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG17-013 et de compétence locale 17-034.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 49,9% pour 2021. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes. Ce taux sera révisé annuellement.

Budget de fonctionnement :

La dépense de 1 418 552,34 $, taxes incluses (1 295 327,37 $ net de taxes), sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

Cette dépense sera financée par un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023, et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il n'y a pas présentement de solution globale de gestion documentaire pour l'ensemble de la Ville. Cette solution permet de centraliser l'archivage des documents pour l'ensemble des services et arrondissements et éliminer les copies, mais également la duplication des copies informatiques.
La conservation des documents en format électronique étant une source de pollution, réduire le nombre de copies et versions aura un impact favorable sur l'empreinte carbone de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de contrat aura comme principaux impacts :

- la mise en place d'une solution de gestion documentaire uniforme pour l'ensemble de la Ville, ce qui simplifiera les échanges entre les services et arrondissements; tout en simplifiant le support et la formation requis;
- l'optimisation des processus d'affaires en lien avec la conservation et la publication des documents; incluant la publication des documents sur le site web de la Ville;
- une amélioration dans le maintien des connaissances contenues dans les différents documents de la Ville.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La crise sanitaire augmente le besoin de mobilité des employés, la gestion électronique des documents supporte pleinement ce besoin.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Mandat donné par le comité exécutif lors de sa séance du 25 novembre 2020;
- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : le 5 mai 2021;
- Retour du dossier au comité exécutif : le 12 mai 2021;
- Approbation du dossier par le conseil municipal : le 17 mai 2021;
- Approbation du dossier par le conseil d'agglomération : le 20 mai 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Abdenour TAHRAOUI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Gilles BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naim MANOUCHI
Conseiller Solutions Institutionnelles

Tél : 514-872-7301
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-11-03

Antoine FUGULIN-BOUCHARD
chef de division - solutions d'affaires - systemes corporatifs

Tél : 438-221-1706
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires

Tél : 514-448-6733
Approuvé le : 2020-11-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information
Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2021-04-15

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1208057004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels
Objet :	Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 4 966 920,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18092) - (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18092_PV.pdf 20-18092_DetCah.pdf 20-18092 Intervention VF.pdf

20-18092 Tableau d'Analyse et d'Évaluation VF2.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdenour TAHRAOUI
Agent d'approvisionnement II
Tél : 5142404343

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-11-11

Martha Paola MURCIA VELASQUEZ
Chef de section
Tél : 5148725249
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18092

No du GDD : 1208057004

Titre de l'appel d'offres : Acquisition d'une solution logicielle pour la gestion électronique des documents et du soutien

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 8 - 4 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 15 - 5 - 2020

Ouverture faite le : 18 - 6 - 2020

Date du comité de sélection : 3 - 9 - 2020

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 5 - 6 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 70 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 36

Nbre de soumissions reçues : 4

% de réponses : 11,11

Nbre de soumissions rejetées : 3

% de rejets : 75

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Alythia Canada inc.	N'a pas obtenu la note de passage
Open Text Corporation	Administratif
SIA Innovations inc.	Administratif

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 15 - 12 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 15 - 12 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Constellio inc.	4 966 920,00 $	√	

Information additionnelle

Des avis de désistement ont été reçus :

Une (1) firme a mentionné ne pas être en mesure de rencontrer certaines exigences.

Deux (2) firmes stipulent que la demande leur paraissait restrictive.

Quatre (4) organismes de nature municipale et gouvernementale ont pris possession des documents de l'appel d'offres, dont un (1) en a pris possession à deux (2) reprises.

Deux (2) firmes étaient partenaires de deux (2) soumissionnaires.

Les autres firmes n'ont pas fourni des raisons de désistement.

Préparé par : Abdenour Tahraoui Le 9 - 11 - 2020

AO: 20-18092	Acquisition d'une solution logicielle pour la gestion électronique des documents et soutien

Constellio

Grille d'évaluation	Note à saisir		Total pondéré	Pondération
Critère 1 éliminatoire: Note de passage 21/30	25,75		25,75	30,00 %
		Total	91,19	100,00 %

(Pointage intérimaire + 35) x 10 000/Prix = Pointage final	0,25

Prix de la soumission

Sous-total	TPS	TVQ	Total
4 320 000,00 $	216 000,00 $	430 920,00 $	4 966 920,00

Alithya

Grille d'évaluation	Note à saisir		Total pondéré	Pondération
Critère 1 éliminatoire: Note de passage 21/30	18,50		18,50	30,00 %

Rejetée :
N'a pas obtenu la note de passage (21/30)

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 02 MARS 2021

Monsieur Rida Benjelloun
Constellio Inc.
1265 boul Charest, Bureau 1040
Québec (Québec) G1N 2C9

Courriel: rida.benjelloun@constellio.com

Objet : **Prolongation de la durée de validité de soumission**
Appel d'offres n° 20-18092
Acquisition d'une solution logicielle pour la gestion électronique des documents et du soutien

---

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au **15 JUIN 2021**.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies avec les soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues, ayant répondu de façon affirmative à la demande de prolongation de la durée de validité de leur soumission.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le 05 MARS 2021.**

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le délai de prolongation :



02/03/2021

Signature Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature Date

Abdenour Tahraoui
Agent d'approvisionnement II
Courriel: abdenour.tahraoui@montreal.ca

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 15 juin 2020

CONSTELLIO INC.
A/S MONSIEUR RIDA BENJELLOUN
1265, BOUL CHAREST O
SUITE 1040
QUÉBEC (QC) G1N 2C9

Nº de décision : 2020-DAMP-0389
Nº de client : 1100084006

Objet : Autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l' « AMP ») accorde à l'entreprise ci-dessus mentionnée, faisant également affaire sous CONSTELLIO et DOCULIBRE, une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), RLRQ, c. C-65.1. CONSTELLIO INC. est donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « REA ») tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **14 juin 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.quebec.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

Liste des commandes

Numéro : 20-18092
Numéro de référence : 1361229
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition d'une solution logicielle pour la gestion électronique des documents et du soutien

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
6133025595 275 Slater Street, Suite 900 Ottawa, ON, K1P5H9	Monsieur Jeff Telford Téléphone : 613 302-5595 Télécopieur : 613 302-5595	**Commande : (1736401)** 2020-05-01 17 h 58 **Transmission :** 2020-05-01 17 h 58	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-05-01 17 h 58 - Téléchargement 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-05-01 17 h 58 - Téléchargement 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 28 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Alithya Canada inc. 725, boulevard Lebourgneuf, bureau 525 Québec, QC, G2J 0C4 http://www.alithya.com	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	**Commande : (1727623)** 2020-04-09 9 h 19 **Transmission :** 2020-04-09 9 h 19	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 16 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
BiblioMondo Inc. / MONDO-In Inc. 7695 avenue Papineau Montréal, QC, H2E 2H1 http://www.mondoin.com/	Madame Lucie Babin Téléphone : 514 337-3000 Télécopieur : 514 282-8011	**Commande : (1727580)** 2020-04-09 8 h 49 **Transmission :** 2020-04-09 8 h 49	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel

			3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 28 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BINATEK INC. 7951, rue Vauban Montréal, QC, H1J2V1	Monsieur Natale Sapone Téléphone : 514 933-3326 Télécopieur : 514 933-3756	**Commande : (1727668)** 2020-04-09 9 h 59 **Transmission :** 2020-04-09 9 h 59	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BKG Logiciels Canada Inc. WeWork pour BlueKanGo 1275 Avenue des Canadiens-de-Montréal Montréal, QC, H3B 0G4 http://www.bluekango.com	Monsieur Thibault Genève Téléphone : 514 443-0984 Télécopieur :	**Commande : (1728895)** 2020-04-14 18 h 18 **Transmission :** 2020-04-14 18 h 18	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 16 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Canon Canada Inc - Division des Solutions d'Affaires 8000 Mississauga Road Brampton, ON, L6Y 5Z7 http://www.canon.ca	Monsieur Mark Phillips Téléphone : 905 863-8311 Télécopieur :	**Commande : (1727721)** 2020-04-09 11 h 03 **Transmission :** 2020-04-09 11 h 03	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel

			3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	**Commande : (1727756)** 2020-04-09 11 h 38 **Transmission :** 2020-04-09 11 h 38	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Constellio inc. 1265 boul Charest bureau 1040 Québec, QC, G1N 2C9 http://www.doculibre.com	Monsieur Rida Benjelloun Téléphone : 418 262-3222 Télécopieur :	**Commande : (1728086)** 2020-04-10 8 h 59 **Transmission :** 2020-04-10 8 h 59	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 34 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 28 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Consultant Benoit Charron 31 Avenue Du Parc Gatineau, QC, J8Y 1G5	Monsieur Benoit Charron Téléphone : 819 968-7404 Télécopieur :	**Commande : (1728388)** 2020-04-13 15 h 02 **Transmission :** 2020-04-13 15 h 02	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 16 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Docu-Depot Inc 2301 Cannes brules Montréal, QC, h8n 3g1	Madame SUZAN LECLERC Téléphone : 514 236-3900 Télécopieur :	**Commande : (1729194)** 2020-04-15 13 h 30 **Transmission :** 2020-04-15 13 h 30	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Edward IA inc. 3370 rue Lefort Trois-Rivières, QC, g8y5r2 http://www.edward-ia.ca	Monsieur Yvan Caron Téléphone : 819 374-6560 Télécopieur :	**Commande : (1727662)** 2020-04-09 9 h 49 **Transmission :** 2020-04-09 9 h 49	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Geomap GIS America 1440 Hocquart Suite 220 Saint-Bruno, QC, J3V 6E1	Monsieur Jean-Francois Belanger Téléphone : 450 461-1158 Télécopieur : 450 461-1159	**Commande : (1727543)** 2020-04-09 7 h 58 **Transmission :** 2020-04-09 7 h 58	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 16 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Gestion Deloitte s.e.c. Bay Adelaide East 8 Adelaide Street West, Suite 200	Madame Mary Conway Téléphone : 613 751-	**Commande : (1728012)** 2020-04-09 17 h 07	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 34 - Courriel

Toronto, ON, M5H 0A9 http://www.deloitte.ca	6696 Télécopieur :	**Transmission :** 2020-04-09 17 h 07	3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 28 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
IBM Canada ltée 2700, boulevard Laurier, bureau 4000 Québec, QC, G1V4K5 http://www.ibm.com	Monsieur Luc Masson Téléphone : 418 653-6574 Télécopieur : 418 523-6868	**Commande : (1727598)** 2020-04-09 9 h 02 **Transmission :** 2020-04-09 9 h 02	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 16 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Iron Mountain 1655 Fleetwood Laval, QC, H7N 4B2	Monsieur Eric Mueller Téléphone : 514 409-0096 Télécopieur :	**Commande : (1728071)** 2020-04-10 8 h 28 **Transmission :** 2020-04-10 8 h 28	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 34 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 28 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Irosoft Inc. 3100 Cote-Vertu bureau 510 Montréal, QC, H4R 2J8 http://www.irosoft.com	Monsieur Yves Pelletier Téléphone : 514 920-0020 Télécopieur : 514 920-0028	**Commande : (1728349)** 2020-04-13 12 h 35 **Transmission :** 2020-04-13 12 h 35	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-28 9 h 19 - Télécopie 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 15 h 59 - Télécopie 3306959 - 20-18092 2020-05-06 9 h 32 - Télécopie 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses

			2020-05-19 9 h 19 - Télécopie 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Télécopie 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Télécopie 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
IsoVision / Sogi Informatique 952 du Chasseur Lévis, QC, G6Z 2S1 http://www.isovision.com	Monsieur Bernard Néron Téléphone : 418 563-0295 Télécopieur :	**Commande : (1727856)** 2020-04-09 14 h 07 **Transmission :** 2020-04-09 14 h 07	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 16 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
IXTROM Group Inc. 790, rue Principale Ouest Magog, QC, J1X 2B3 http://www.ixtrom.com	Madame Soledad R. Bourque Téléphone : 819 868-1262 Télécopieur : 819 868-1263	**Commande : (1729918)** 2020-04-16 16 h 16 **Transmission :** 2020-04-16 16 h 16	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Levio Conseils inc. 1001, boul. De Maisonneuve Bureau 320 Montréal, QC, H3A 3C8 http://www.levio.ca	Madame Kathy Tremblay Téléphone : 418 914-3623 Télécopieur :	**Commande : (1727583)** 2020-04-09 8 h 50 **Transmission :** 2020-04-09 8 h 50	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 34 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 28 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel

			3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Liferay 240 Richmond Street West Toronto, ON, M5V 1V6	Monsieur Youcef Boudouh Téléphone : 647 890-3851 Télécopieur :	**Commande : (1740604)** 2020-05-12 12 h 41 **Transmission :** 2020-05-12 12 h 41	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-05-12 12 h 41 - Téléchargement 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-05-12 12 h 41 - Téléchargement 3306959 - 20-18092 2020-05-12 12 h 41 - Téléchargement 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Microsoft Corporation 100 Queen St., Suite 500 Ottawa, ON, K1P 1J9	Monsieur Patrick Gilligan Téléphone : 613 212-3872 Télécopieur :	**Commande : (1727627)** 2020-04-09 9 h 24 **Transmission :** 2020-04-09 9 h 24	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 28 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ministère de la Justice 1200, route de l'Église 8e étage Québec, QC, G1V 4M1	Madame Marilou Lemay Téléphone : 418 644-4396 Télécopieur : 418 643-4224	**Commande : (1743833)** 2020-05-20 12 h 46 **Transmission :** 2020-05-20 12 h 46	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-05-20 12 h 46 - Téléchargement 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-05-20 12 h 46 - Téléchargement 3306959 - 20-18092 2020-05-20 12 h 46 - Téléchargement 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-20 12 h 46 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Ministère de la Justice 1200, route de l'Église 8e étage Québec, QC, G1V 4M1	Madame Marilou Lemay Téléphone : 418 644-4396 Télécopieur : 418 643-4224	**Commande : (1758027)** 2020-06-19 16 h 03 **Transmission :** 2020-06-19 16 h 03	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-06-19 16 h 03 - Téléchargement 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-06-19 16 h 03 - Téléchargement 3306959 - 20-18092 2020-06-19 16 h 03 - Téléchargement 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-06-19 16 h 03 - Téléchargement

			3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-06-19 16 h 03 - Téléchargement 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-19 16 h 03 - Téléchargement 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 16 h 03 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
NUXEO SAS 46 Rue René Clair PARIS 18, , 75018	Madame PASCALINE GAUTIER Téléphone : 336 756-17852 Télécopieur :	**Commande : (1728054)** 2020-04-10 5 h 09 **Transmission :** 2020-04-10 5 h 09	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Oki Data Americas, Inc 1405 Trans Canada 480 Dorval, QC, H9P2V9	Monsieur Domenic Durante Téléphone : 514 626-3195 Télécopieur : 514 626-3417	**Commande : (1728298)** 2020-04-13 9 h 47 **Transmission :** 2020-04-13 9 h 47	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Open-Text Corporation 275 Frank Tompa Drive Waterloo, ON, N2L0A1	Monsieur Ryan Campbell Téléphone : 519 497-7530 Télécopieur :	**Commande : (1745760)** 2020-05-25 10 h 50 **Transmission :** 2020-05-25 10 h 50	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-05-25 10 h 50 - Téléchargement 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-05-25 10 h 50 - Téléchargement 3306959 - 20-18092 2020-05-25 10 h 50 - Téléchargement 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-25 10 h 50 - Téléchargement 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
OpenTextEast 75, Queen suite 4400 Montréal, QC, H3C 2N6	Monsieur Robert Wright Téléphone : 418 931-8307 Télécopieur :	**Commande : (1727674)** 2020-04-09 10 h 04 **Transmission :** 2020-04-09 10 h 04	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 34 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 28 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel

			3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Oracle Canada ULC 600 Maisonneuve O 19e etage Montréal, QC, h3a 3j2 http://www.oracle.com	Madame Karen Margossian Téléphone : 514 918-9528 Télécopieur :	**Commande : (1728348)** 2020-04-13 12 h 29 **Transmission :** 2020-04-13 12 h 29	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 16 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
PG SOLUTIONS INC. 3655 Avenue des Grandes Tourelles #210 Boisbriand, QC, j7h0e2 http://www.pgsolutions.com	Madame Mélissa Murphy Téléphone : 1866 617-4468 Télécopieur :	**Commande : (1728144)** 2020-04-10 11 h 35 **Transmission :** 2020-04-10 11 h 35	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 34 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 28 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SIA Innovations Inc. 1000 de la Gauchetiere ouest Suite 3960 Montréal, QC, H3B 4W5 http://www.siainnovations.com	Monsieur Alexandre Lanoue Téléphone : 514 842-5764 Télécopieur : 514 842-6854	**Commande : (1729275)** 2020-04-15 15 h 01 **Transmission :** 2020-04-15 15 h 01	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 16 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sia Partenaires inc. (Sia Partners inc.) 294 Rue Saint-Paul O, Montréal Montréal, QC, H2Y2a3 http://www.sia-partners.com	Monsieur Patrick Robert Téléphone : 514 281-1737 Télécopieur : 514 281-1524	**Commande : (1727644)** 2020-04-09 9 h 37 **Transmission :** 2020-04-09 9 h 37	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Solutions d'affaires Konica Minolta (Montréal) inc. 8555, route Transcanadienne bureau 102 Montréal, QC, H4S1Z6 http://www.konicaminolta.ca	Madame Kelly St Denis Téléphone : 514 906-8123 Télécopieur : 514 335-4007	**Commande : (1727656)** 2020-04-09 9 h 44 **Transmission :** 2020-04-09 9 h 44	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Télécopie 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 16 - Télécopie 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Télécopie 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Télécopie 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Télécopie 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Télécopie 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ville de Laval 1, place du Souvenir (Bureau du greffier-Soumissions) Laval, QC, H7V1W7	Madame Linda Pellerin Téléphone : 450 978-6888 Télécopieur : 450 662-4580	**Commande : (1727877)** 2020-04-09 14 h 21 **Transmission :** 2020-04-09 14 h 21	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Ville de Longueuil . 4250, Chemin de la Savane Longueuil, QC, J3Y 9G4	Madame Marie-Ève Caron Téléphone : 450 463-7100 Télécopieur : 450 463-7404	**Commande : (1753432)** 2020-06-10 9 h 58 **Transmission :** 2020-06-10 9 h 58	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-06-10 9 h 58 - Téléchargement 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-06-10 9 h 58 - Téléchargement 3306959 - 20-18092 2020-06-10 9 h 58 - Téléchargement 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-06-10 9 h 58 - Téléchargement 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-06-10 9 h 58 - Téléchargement 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-10 9 h 58 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Ville de Québec	Monsieur Samuel Dubé-	**Commande**	Mode privilégié : Ne pas recevoir

50 Rue Marie de l'Incarnation 2e étage Québec, QC, G1N 3E7 http://www.ville.quebec.qc.ca	Leblanc Téléphone : 418 641-6164 Télécopieur : 418 641-6480	**: (1729984)** 2020-04-17 7 h 37 **Transmission :** 2020-04-17 7 h 37	
Xerox 3400 boulevard de Maisonneuve Ouest suite 900 Montréal, QC, H3Z3G1	Monsieur Mathieu Charbonneau Téléphone : 514 939-4262 Télécopieur : 514 939-8128	**Commande : (1727569)** 2020-04-09 8 h 39 **Transmission :** 2020-04-09 8 h 39	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208057004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels
Objet :	Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 4 966 920,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18092) - (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Virement crédit_GDD 1208057004_PTI.xlsx

GDD 1208057004 BF aj. base budgétaire 2023 et 2024 récurrent.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Tél : (514) 872-0962

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-14

Yves COURCHESNE
Directeur du Service des finances et trésorier

Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.38

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1208057004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels
Objet :	Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 4 966 920,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18092) - (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024.

Rapport_CEC_SMCE208057004.pdf

Dossier # :1208057004

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE208057004

Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 4 996 920,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18092) - (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024.

"Original signé"	*"Original signé"*
Karine Boivin Roy Présidente	Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE208057004

Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 4 996 920,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18092) - (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024.

À sa séance du 25 novembre 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe :*
    - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des technologies de l'information ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois options de prolongation de vingt-quatre mois chacune.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que, dans le contexte actuel où la mobilité liée au télétravail est grandissante, une telle application permettra de mieux organiser le stockage des documents et leur partage ainsi que d'améliorer la gestion du cycle de vie de ces derniers. En ce qui concerne l'appel d'offres, celui-ci a été d'une durée de 70 jours et a permis de recevoir quatre soumissions, dont une seule qui s'est avérée conforme. Il est à noter que, parmi les 6 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, cinq ont eu un impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis

par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 10,00% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué que le cheminement du dossier a été retardé du fait du retrait temporaire du dossier à des fins de vérification administrative. Des précisions ont également été données concernant les motifs pour lesquels trois soumissions ont été jugées non conformes. La Commission est rassurée de savoir que les soumissionnaires font tous systématiquement l'objet d'un examen de sécurité pour des contrats qui impliquent la gestion des données confidentielles de la Ville et que cette dernière demeure maître de cette solution d'affaires. En sommes, les explications concernant les désistements des preneurs du cahier de charges, les délais dans l'octroi du contrat, les soumissions non conformes et les vérifications de sécurité des soumissionnaires ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe :*
    - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE208057004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.39

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1217910002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure une entente-cadre avec K.F. Construction inc. pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire (trois années) - au montant de 11 510 601,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public n° 10360 - (5 soumissionnaires).

Il est recommandé :
1. de conclure une entente-cadre avec K.F. Construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contra pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire (trois années) au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 510 601,22 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10360;

2. de procéder à une évaluation du rendement du K.F. Construction inc.;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et de la direction de l'eau potable au rythme des besoins à combler.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-15 10:52

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217910002**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure une entente-cadre avec K.F. Construction inc. pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire (trois années) - au montant de 11 510 601,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public n° 10360 - (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre rapidement et efficacement aux bris et aux divers besoins d'entretien d'envergure sur les réseaux d'aqueduc, le Service de l'Eau a pris les dispositions nécessaires pour se doter d'une entente-cadre pour la fourniture d'équipes de travail, d'équipements et de matériaux pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire. Cette entente-cadre sera également utilisée par les arrondissements, en collaboration avec la Direction des réseaux d'eau (DRE), pour réparer des bris et des fuites sur le réseau d'aqueduc secondaire qui surviennent sur des conduites en béton-acier.
Le contrat actuel est en vigueur pour une durée maximale de trente-six (36) mois, soit de 2018 à 2021 ou jusqu'à l'épuisement des crédits. Dans le cadre de ce contrat, plusieurs interventions de plus grande envergure ont dû être réalisées à la suite d'une détérioration des chambres d'aqueduc et des conduites. À ce jour, près de 90 % des montants prévus au contrat sont épuisés. Le budget restant ne sera pas suffisant pour répondre à la demande de l'année 2021. Ainsi, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'Eau a lancé un appel d'offres public.

Bien que l'entretien des conduites principales soit une activité déléguée aux arrondissements et aux villes liées, lorsque des réparations majeures et complexes sont requises, les arrondissements et les villes liées font appel, très régulièrement à la DEP pour prendre en charge les travaux, car ces derniers n'ont ni les moyens, ni les capacités, ni l'expertise technique pour faire face à ces situations.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Journal de Montréal ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 15 janvier 2021. L'ouverture des

soumissions pour la réalisation des travaux a eu lieu au Service du greffe le 23 février 2021. La durée de publication a été de vingt-huit (28) jours. Les soumissions sont valides pendant les cent vingt (120) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 23 juin 2021.

Durant l'appel d'offres, 3 addendas ont été émis :

Addenda 1	12 février 2021	Ajout de l'item lié à l'inventaire des conduites d'eau en béton acier.
Addenda 2	13 février 2021	Réponse à des questions des soumissionnaires
Addenda 3	17 février 2021	Réponse à des questions des soumissionnaires

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0365 - 21 juin 2018 - Conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans avec Eurovia Québec Grands Projets inc., pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal - Appel d'offres public 10259 (2 soum.)
CG15 0757 - 17 décembre 2015 - Conclure une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans avec Les entreprises Michaudville inc., pour la fourniture d'une équipe de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc primaire et des réservoirs - Dépense totale : 5 895 855,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10184 **-** (6 soumissionnaires).

CG14 0121 - 27 mars 2014 - Conclure une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans avec Entreprises C. R. Ménard inc., pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements pour la réparation du réseau principal d'aqueduc en cas de nécessité, au montant de 3 684 120,93 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10137 - (5 soumissionnaires).

CG10 0324 - 28 septembre 2010 - Conclure une entente cadre d'une durée de trois (3) ans avec Louisbourg SBC, s.e.c., division Construction Louisbourg, pour la fourniture d'une équipe de travail, des équipements et des matériaux nécessaires pour les réparations d'urgence sur le réseau principal d'aqueduc dans l'agglomération de Montréal, au montant de 3 367 287 $ - Appel d'offres public 9967- (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à conclure une entente-cadre avec la firme K.F. Construction inc., pour une durée de trois (3) ans ou jusqu'à l'épuisement des crédits, pour la fourniture d'une équipe de travail, d'équipements et de matériaux pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal.
Les travaux à exécuter dans le cadre de cette entente-cadre comprennent entre autres:

Pour les arrondissements:

- les réparations de fuites et de bris d’aqueduc localisés sur les conduites secondaires en béton-acier.

Pour le Service de l'eau :

- le remplacement d’un ou plusieurs segments de conduites principales détériorées;
- les réparations de fuites et de bris d’aqueduc localisés sur les conduites principales;
- le remplacement ou la réfection de chambres ou de toits de chambres d’aqueduc détériorés;

- la réfection des infrastructures de surfaces.

Aucune enveloppe budgétaire pour les travaux contingents n'est prévue dans le cadre de cette entente-cadre. Les travaux sont payables selon un taux horaire d'équipement et de main-d'œuvre, tel que spécifié au bordereau de prix.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n° 10360, il y a eu douze (12) preneurs du Cahier des charges sur le site SEAO et cinq (5) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du Cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Les motifs de désistement des sept (7) preneurs sont les suivants :
- un (1) preneur est un fournisseur de conduite en béton acier;

- six (6) preneurs n'ont fourni aucune réponse.

Après analyse des soumissions par la DEP, il s'avère que les cinq (5) soumissionnaires sont conformes et que K.F. Construction inc. présente la soumission la plus basse conforme.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES**	**TOTAL** (taxes incluses)
K.F. Construction inc.	11 510 601,22 $	n/a	11 510 601,22 $
Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc.	12 104 190,19 $	n/a	12 104 190,19 $
Eurovia Québec Grands Projets inc.	12 265 163,68 $	n/a	12 265 163,68 $
Loiselle inc.	12 450 943,00 $		12 450 943,00 $
DUROKING Construction / 9200-2088 Québec inc.	13 094 376,88 $	n/a	13 094 376,88 $
Dernière estimation réalisée ($)	14 628 154,55 $	n/a	14 628 154,55 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 3 117 553,43 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 21,3 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			593 588,97 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			5,2 %

De façon générale, l'écart entre la dernière estimation et la moyenne des prix soumis par les cinq (5) entrepreneurs est de -19,1 %.

L'analyse des soumissions a permis de constater qu'il y a un écart favorable de -21,3 % (- 3 117 553,43 $), taxes incluses, entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée à l'interne. Cet écart s'explique par la diminution des prix aux items suivants du Bordereau de soumission. La somme de ces écarts représente près de 60 % de l'écart entre la dernière soumission et le plus bas soumissionnaire, soit un montant de 1 856 299,43 $, taxes incluses. Ces articles sont :

- Les items concernant les conduites d'eau en béton acier
- II-M-3001 - Camion de service (3 Tonnes)

- II-M-3003 - Chargeuse-pelleteuse sur pneus
- II-TS-2001 - Excavation d'une dalle amovible d'une chambre de vannes existante
- II-IS-1100 - Assurances, garanties et frais de chantier généraux
- II-M-1001 - Coordination et organisation de chantier

Le reste de l'écart, soit 1 261 254,00 $, taxes incluses, est réparti entre différents articles du bordereau de soumission.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L`adjudicataire recommandé, K.F. Construction inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP), laquelle est valide jusqu'au 29 octobre 2022. Une copie de cette attestation et du renouvellement se trouve en pièce jointe au dossier.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire recommandé K.F. Construction inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction dont la dépense nette est supérieure à 1 000 000 $. Le processus d'évaluation de rendement est précisé à l'article 4.4 du cahier des clauses administratives générales et la grille d'évaluation est incluse à l'article 6 du cahier des clauses administratives spéciales.

Étant donné qu'il s'agit d'un contrat de plus de 10 M$ et que l'écart entre le plus bas soumissionnaire et la dernière estimation est supérieur à 20 %, le dossier sera soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette entente-cadre est de 11 510 601,22 $, taxes incluses.

Les achats seront financés au PTI et au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable et au budget de fonctionnement des arrondissements, en respectant les limites maximales de leur budget annuels prévus.

La DEP administrera les travaux sur le réseau d'aqueduc principal qui sont de compétence d'agglomération. Les arrondissements en collaboration avec la DRE administrera les travaux exécutés sur le réseau d'aqueduc secondaire qui sont de compétence locale. Il s'agit d'un contrat de type « entente-cadre » sans imputation budgétaire pour une durée de 3 ans, soit de 2021 à 2024 ou jusqu'à épuisement des crédits.
Chacun des mandats devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre. Chaque bon de commande aura dans la case "Référence au contrat" la mention de l'entente-cadre afin de permettre une bonne gestion des mandats

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réparation des conduites d'eau endommagées contribuera à la diminution des bris sur le réseau et assurera une gestion responsable des ressources, en lien avec la *Politique de développement durable de la Ville de Montréal.* Ces travaux répondent à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Lorsqu'un bris survient sur le réseau d'aqueduc principal, il est difficile de trouver des entrepreneurs spécialisés pour répondre rapidement à ces situations d'urgence afin de procéder aux réparations dans les plus brefs délais. L'octroi de cette entente-cadre permet de diminuer les délais d'intervention, assurer l'entretien préventif et correctif sur les actifs du réseau d'aqueduc principal dans le but de garantir la fiabilité du système de distribution d'eau potable et de la protection incendie.
Advenant que cette entente-cadre ne serait pas octroyé dans les délais planifiés, l'opération du réseau d'aqueduc principal pourrait être à risque et vulnérable selon les situations qui peuvent survenir.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'Entrepreneur agira comme maître d'oeuvre au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST). Ainsi, ce dernier sera responsable d'implanter les mesures recommandées par le gouvernement et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) en matière de précautions à mettre en place pour protéger la santé des travailleurs. Ces mesures étant déjà en place, aucun impact n'est à prévoir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des stratégies de communication seront élaborées en accord avec le Service des communications, selon les incidents qui peuvent survenir dans la période de cette entente-cadre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 5 mai 2021

- Octroi de contrat : 20 mai 2021
- Mobilisation en chantier : Juin 2021
- Fin des travaux : Juin 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Rémi LACROIX, Service de l'eau

Lecture :

Rémi LACROIX, 22 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume COURSOL TELLIER
chargé de projets

Tél : 514-872-1148
Serge Martin Paul
Chef de section
514-210-4417
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-10

Jean-François DUBUC
Chef de division

Tél : 514 872-4647

Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2021-03-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2021-04-13

Résumé des mesures de maintien de la circulation et de gestion des impacts	
Mesure de gestion des impacts pour toutes les phases et sous-phases du projet	- Se conformer en tout point aux exigences en circulation des Arrondissements et des Villes liées, les exigences détaillées au tableau 2 « Principe de gestion de la circulation » du devis technique – circulation ainsi qu'au DTNI-8A.
	- Communiquer et effectuer la coordination requise avec les différentes parties prenantes (arrondissements, STM, Hydro-Québec, entreprises, etc.) selon les délais requis par les documents contractuels.
	- Assurer la circulation piétonnière, cyclistes et véhicules motorisés à proximité de la zone de travaux.
	- Ajuster la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux.
	- Protéger les aires de travail, les excavations et les aires d'entreposage à l'aide de clôtures autoportantes temporaires au pourtour de l'aire de travail afin d'éviter l'intrusion des piétons/cyclistes, le tout selon les exigences du devis de *Maintien et gestion de la Mobilité* et de la sécurité routière du *Cahier des clauses administratives spéciales*.
	- Protéger les aires de travail des voies de circulation à l'aide de glissières de sécurité pour chantier, le tout selon les exigences du devis de *Maintien et gestion de la Mobilité* et de la sécurité routière du *Cahier des clauses administratives spéciales (ex. : protection des obstacles n'ayant pas un dégagement latéral adéquat)*.
	- Maintenir, au minimum, en tout temps les nombres de voies de circulation ainsi que les largeurs décrites au devis de *Maintien et gestion de la Mobilité* et de la sécurité routière du *Cahier des clauses administratives spéciales*. - Enlever les entraves et redonner les voies de circulation dès la fin des travaux complétés.
	- Assurer la présence de signaleurs en nombre suffisant pour répondre aux besoins des chantiers, à la gestion de la circulation et selon les recommandations du surveillant.
	- Adapter les méthodes de travail et échéancier pour considérer l'environnement où sont réalisés les travaux.
	- Assurer le bon fonctionnement des opérations de déneigement.

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 30 octobre 2019

K.F. CONSTRUCTION INC.
A/S MADAME JOSÉE LATOUR
1410, RUE DE JAFFA
BUR. 201
LAVAL (QC) H7P 4K9

No de décision : 2019-DAMP-1025
N° de client : 3000680424

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). K.F. CONSTRUCTION INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **29 octobre 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **dimanche, 28 février 2021 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : K.F. CONSTRUCTION INC.
Adresse du siège social : 1410, RUE DE JAFFA, BUR. 201, LAVAL, QC, H7P 4K9, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000680424
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1160669041

Autres noms d'affaires
• Aucun

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10360
Numéro de référence : 1441242
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'eau principal (3 années)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com	Madame Karine Ross Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	**Commande : (1832679)** 2021-01-18 6 h 53 **Transmission :** 2021-01-18 7 h 15	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 24 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 24 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4 https://cmsgenie.qc.ca	Monsieur André Bolduc Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	**Commande : (1832773)** 2021-01-18 10 h 47 **Transmission :** 2021-01-18 10 h 52	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4 https://cmsgenie.qc.ca	Monsieur André Bolduc Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	**Commande : (1838081)** 2021-01-26 15 h 41 **Transmission :** 2021-01-27 7 h 39	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Camara 711 Harwood Vaudreuil-Dorion, QC, j7v0m7 http://constructioncamara.ca	Monsieur Alexandre Dubé Téléphone : 450 455-9726 Télécopieur : 450 455-4165	**Commande : (1834182)** 2021-01-19 16 h 23 **Transmission :** 2021-01-20 8 h 34	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement

			3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com	Monsieur Jonathan Groulx Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1833870)** 2021-01-19 12 h 04 **Transmission :** 2021-01-19 12 h 04	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Dragon Construction Limitee 1700 boul. Hymus Dorval, QC, H9P2N6	Monsieur Gilles Gauthier Téléphone : 514 685-3150 Télécopieur : 514 685-1520	**Commande : (1835280)** 2021-01-21 10 h 31 **Transmission :** 2021-01-21 14 h 21	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 12075, rue Arthur-Sicard, suite 100 Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.duroking.com	Madame Melanie Lozon Téléphone : 450 430-3878 Télécopieur :	**Commande : (1833359)** 2021-01-18 16 h 56 **Transmission :** 2021-01-18 16 h 56	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	**Commande : (1832906)** 2021-01-18 13 h 13 **Transmission :** 2021-01-18 13 h 13	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3	Madame Carole Haley Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	**Commande : (1832770)** 2021-01-18 10 h 34 **Transmission :** 2021-01-18 10 h 34	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau)

			2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
KF Construction inc. 1410, rue de Jaffa, bureau 201 Laval, QC, H7P4K9	Monsieur Jean-Francois Béluse Téléphone : 514 863-5849 Télécopieur :	**Commande : (1832846)** 2021-01-18 12 h 43 **Transmission :** 2021-01-18 13 h 08	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Michaudville Inc. 270, rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H0M6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1835467)** 2021-01-21 12 h 55 **Transmission :** 2021-01-21 12 h 55	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Loiselle inc. Forage directionnel, Fonçage & Éclatement 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca	Monsieur Olivier Gaignard Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	**Commande : (1850224)** 2021-02-16 8 h 37 **Transmission :** 2021-02-16 8 h 37	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-16 8 h 37 - Téléchargement 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-16 8 h 37 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-16 8 h 37 - Téléchargement 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Manorex Inc 330 rue Joseph Carrier Suite 100 Vaudreuil-Dorion, QC, J7V5V5 https://www.manorex.ca	Madame Catherine Lambert Téléphone : 450 218-6060 Télécopieur :	**Commande : (1832992)** 2021-01-18 13 h 37 **Transmission :** 2021-01-18 14 h 23	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.39

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1217910002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Conclure une entente-cadre avec K.F. Construction inc. pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire (trois années) - au montant de 11 510 601,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public n° 10360 - (5 soumissionnaires).

Rapport_CEC_SMCE217910002.pdf

Dossier # :1217910002

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217910002

Conclure une entente-cadre avec K.F. Construction inc. pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire (trois années) - au montant de 11 510 601,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public n° 10360 - (5 soumissionnaires).

"Original signé"	*"Original signé"*
Karine Boivin Roy Présidente	Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217910002

Conclure une entente-cadre avec K.F. Construction inc. pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire (trois années) - au montant de 11 510 601,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public n° 10360 - (5 soumissionnaires).

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe :*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que la présente entente-cadre permettra d'effectuer autant des travaux planifiés que des travaux urgents. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 28 jours et a permis de recevoir cinq soumissions avérées conformes. Il est à noter que, parmi les 3 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 21,3% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué que les estimations sont basées sur l'historique des coûts des contrats similaires octroyés par la Ville. Dans le cas présent, les soumissionnaires n'ont pas ajusté leurs prix relatifs à la main-d'œuvre

et aux matériaux, alors que l'estimé de la Ville tient compte de l'inflation et de l'évolution du marché. Il a été mentionné que l'adjudicataire a la compétence et l'expérience nécessaire pour effectuer ce contrat puisqu'il a déjà réalisé d'autres contrats pour le Service de l'eau, et ce, à sa satisfaction. Il est ajouté que plusieurs contrats de ce type ont débouché sur des soumissions plus basses que les estimés au cours de l'année. Par conséquent, le prix proposé par le soumissionnaire apparaît juste à la lumière des explications fournies par le Service de l'eau.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE217910002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.40

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1219119001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , Division expertise conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder 3 contrats aux firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de 6 mois - Dépense totale de 5 395 155,89 $, taxes incluses (4 691 439,90 $ contrats + 703 715,99 $ contingences) - Appel d'offres public #20-18297 - (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées pour chacun des articles ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 21 mois, les commandes pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public **(#20-18297)** et au tableau de prix reçus;

Firmes	Montant (taxes incluses)
Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc	1 495 537,31$
Englobe Corp.	1 574 755,09$
GBI Experts-Conseils	1 621 147,50$

2. d'autoriser une dépense de 703 715,99 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences**;**

3**.** de procéder à une évaluation du rendement des firmes : Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc.;

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le**	2021-04-19 11:37

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1219119001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , Division expertise conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder 3 contrats aux firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de 6 mois - Dépense totale de 5 395 155,89 $, taxes incluses (4 691 439,90 $ contrats + 703 715,99 $ contingences) - Appel d'offres public #20-18297 - (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

En janvier 2020, la Direction de la comptabilité et des informations financières du Service des finances a informé le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ainsi que le Service de l'environnement de la mise en place éventuelle d'une nouvelle norme comptable (SP-3280 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations) dont le but est d'inclure dans le rapport financier de la Ville les coûts reliés à la décontamination de bâtiments de la Ville. La collaboration du SGPI a été sollicitée afin d'honorer les obligations de cette nouvelle norme comptable.
Le respect de cette nouvelle exigence vise à ce que la Ville engage des coûts pour le démantèlement, la désaffection, la surveillance ou l'assainissement découlant de l'utilisation normale des immobilisations en vue de leur mise hors service (retrait des immobilisations du service de façon permanente soit par la vente, l'abandon ou la sortie de quelque autre manière).

Ceci inclut les immobilisations corporelles (bâtiments, infrastructures, etc.) acquises, construites, développées ou mises en valeur. Par exemple, un bâtiment contenant de l'amiante. Certaines dispositions réglementaires obligent à respecter des consignes particulières concernant la manipulation et la mise au rebut de l'amiante lorsque les matériaux qui en contiennent sont perturbés, par exemple lors de la rénovation ou de la démolition du bâtiment.

Le SGPI s'est engagé à fournir les données financières reliées aux coûts de démolition et de dégarnissage de l'amiante dans tous les bâtiments où la Ville de Montréal est propriétaire au plus tard le 31 décembre 2023.

Un appel d'offres public no 20-18297 d'une durée de 37 jours a été tenu du 26 octobre 2020 au 2 décembre 2020 et publié le 2 novembre 2020 dans le quotidien «Le Journal de Montréal» et le 26 octobre 2020 dans le système électronique SEAO. Suite à l'addenda de report de date, l'appel d'offres a été republié le 2 novembre 2020 dans SEAO et le 5 novembre 2020 dans le quotidien « Le Journal de Montréal ».Les soumissions sont valides pour une période de 180 jours, soit jusqu'au 3 juin 2021.

2 addendas ont été émis lors du processus d'appel d'offres

No addenda	Date	Raison
1	2 novembre 2020	Report de date d'ouverture du 26 novembre 2020 au 3 décembre 2020
2	4 novembre 2020	Répondre à des questions d'ordre technique et administratif

Ce contrat débute dès l'approbation du CG et se terminera le 31 décembre 2022, avec une possibilité de prolongation de 6 mois à partir du 1er janvier 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0287 - 23 mars 2020 - Adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2020 de l'Agence de mobilité durable / Autoriser l'affectation de 2 992 000 $ provenant du surplus accumulé non affecté de compétences locale (GDD1205205001).

DESCRIPTION

La division expertise-conseil du SGPI a été sollicité par le Service des finances afin que la Ville puisse répondre aux exigences comptables relatives à la nouvelle norme comptable SP-3280 «Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations» devant être mise en application pour l'exercice financier 2023 afin d'engager des frais pour déterminer l'évaluation des coûts concernant le démantèlement, la désaffection, la surveillance ou l'assainissement découlant de l'utilisation normale des immobilisations en vue de leur mise hors service.
Pour les bâtiments contenant de l'amiante, certaines dispositions réglementaires obligent à respecter des consignes particulières concernant la manipulation et la mise au rebut de l'amiante lorsque les matériaux qui en contiennent sont perturbés, par exemple lors de la rénovation ou de la démolition du bâtiment. Bien que le moment auquel l'amiante sera enlevé dépende du fait que le bâtiment soit rénové ou démoli, nous sommes en présence d'une obligation de mise hors service.

Le SGPI de la Ville de Montréal souhaite recourir aux services professionnels de plusieurs firmes pour mener en premier lieu une étude de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante pour l'ensemble de ses immeubles et équipements extérieurs dans ses 19 arrondissements. Suite à ces études de caractérisation, une estimation budgétaire pour la démolition/dégarnissage de l'amiante retrouvé dans les matériaux devra être produite. Le mandat doit s'échelonner sur une période de 2 ans environ après l'émission de la lettre d'octroi et de démarrage du contrat envoyé par le Service de la gestion et de la planification immobilière.

Afin de respecter les délais impartis et en raison de l'envergure du projet, l'appel d'offres est séparé en 4 lots et un soumissionnaire ne peut se faire attribuer qu'un seul lot. Ainsi, le soumissionnaire obtenant la meilleure note se voit attribuer le 1er lot, le soumissionnaire obtenant la 2e meilleure note se voit attribuer le 2e lot, et ainsi de suite.

Le mode de rémunération des professionnels est à taux horaire selon le nombre d'heures estimé par lot et aussi par prix à l'échantillon selon l'estimation par bâtiment.

JUSTIFICATION

L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 3 décembre 2020. Les soumissions ont été analysées par un comité de sélection. Douze (12) entreprises se sont procurées les documents d'appel d'offres et quatre (4) ont présenté des soumissions, soit 33 % d'entre elles :
Englobe Corp
GBI Experts-Conseils inc.
Le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc.
Nvira Environnement inc.

Huit (8) firmes se sont procurées le cahier des charges sur SEAO mais ont finalement décidé de ne pas déposer de soumission. Les principales raisons évoquées sont les suivantes :

Preneurs de cahier de charge	Raison évoquée
2 preneurs de cahier de charge	Manque de temps pour étudier l'appel d'offres et préparer la soumission dans le délai alloué
2 preneurs de cahier de charge	Carnet de commandes complet (manque de capacité)
2 preneurs de cahier de charge	Manque de personnel pour compléter le mandat
2 preneurs de cahier de charge	Engagement dans d'autres projets qui ne permettent pas d'effectuer le mandat dans le délai requis

La firme Nvira Environnement n'a pas obtenu la note de passage de 70% pour son offre qualitative, elle a donc été déclarée non conforme pour tous les lots. Ses offres financières n'ont pas été retenues et ses enveloppes de prix n'ont pas été ouvertes et lui ont été retournées.

L'évaluation a été faite avec un système de pondération à double enveloppes. Les prix soumis sont fixes jusqu'au 31 décembre 2022. Une option de prolongation de contrat de six (6) mois a été incluse. Les contingences de 703 715,99 $ sont appliquées au total des trois contrats octroyés. L'utilisation se fera au besoin selon l'avancement des travaux.

L'estimation initiale réalisée à l'interne du SGPI était de 8 000 000,00 $ pour environ 750 bâtiments à expertiser (2 000 000 $ par lot) et a été basée entre autres sur le taux horaire moyen du personnel requis pour effectuer l'expertise et sur le prix pour une analyse selon le marché. L'écart du montant final de l'octroi de contrat s'explique en premier lieu par le fait que le 4e lot n'a pas été attribué, considérant le manque de soumission conforme pour réaliser l'expertise de ce lot. Deuxièmement, les taux horaires des différents types d'emplois fournis par les soumissionnaires sont inférieurs à l'estimation que nous avons faite et plus bas que sur le marché habituel considérant l'envergure du projet.

Les expertises prévues au 4e lot seront réalisées à l'interne par l'expertise conseil du SGPI et par assignation aux trois adjudicataires comme travaux supplémentaires à l'intérieur de la limite du 15% de contingences.

LOT 1

SOUMISSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de	TOTAL (taxes incluses)

				quantités) (taxes incluses)	
Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc.	88,67%	93%	1 495 537,31 $		1 495 537,31 $
Englobe Corp.	70,00 %	76 %	1 574 755,09 $		1 574 755,09 $
GBI Experts-Conseils inc.	70,67 %	74 %	1 621 147,50 $		1 621 147,50 $
Dernière estimation réalisée			2 000 000,00 $		
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					504 462,69 $ - 25,2 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ^{e} meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ^{e} meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					79 217,78 $ 5,3 %

LOT 2

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Englobe Corp.	70,00 %	76 %	1 574 755,09 $		1 574 755,09 $
GBI Experts-Conseils inc	70,67 %	74 %	1 621 147,50 $		1 621 147,50 $
Soumissionnaire 3					
Soumissionnaire 4					
Soumissionnaire 5					
Dernière estimation réalisée			2 000 000 $		
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					425 244,91 $ - 21,26 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ^{ème} meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ^{ème} meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					46 392,41 $ 2,95 %

LOT 3

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
GBI Experts-Conseils inc	70,67%	74%	1 621 147,50 $		1 621 147,50 $
Soumissionnaire 2					
Soumissionnaire 3					
Soumissionnaire 4					
Soumissionnaire 5					
Dernière estimation réalisée			2 000 000 $		
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					378 852,50 $ - 18,94 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					N/A N/A

Les trois (3) firmes retenues sont inscrites au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité des marchés publics (AMP). Aucune n'est inscrite au Registre des entreprises non admissibles. Elles n'ont pas de restrictions imposées sur leur licences de la RBQ, ne sont pas présentes sur la liste des des personnes ayant contrevenu à la Politique de gestion contractuelle, ne sont pas rendues non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle et ne sont pas inscrites à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Comme contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$, ce dossier doit être référé à la Commission permanente sur l'examen des contrats selon le critère suivant :

· Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire des lots 1 et 2.

· Un seul soumissionnaire pour un contrat de services professionnels de plus 1M$, pour le lot 3.

Conformément aux articles 5.5,5.6,5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001, une évaluation du rendement des firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc.a effectuée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des contrats à octroyer incluant les taxes et les contingences est de 5 395 155,89 $. Les contingences de 15 % ont été calculées sur le montant total des trois (3) contrats à octroyer incluant les taxes.
Les coûts reliés aux contrats de services professionnels seront assumés par des surplus accumulés affectés en 2019 par les instances municipales adoptés par la résolution CM20

0287.

L'estimation des dépenses pour 2021 et 2022 est répartie de la façon suivante :

	2021	2022
Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc.	498 512,44 $	997 024,87 $
Englobe Corp.	524 918,36 $	1 049 836,73 $
GBI Experts-Conseils inc.	540 382,5 $	1 080 765,00 $
Contingences	234 572,00 $	469 143,99 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'octroi des contrats ferait en sorte que la Ville de Montréal ne pourrait pas être en mesure de respecter les exigences de la mise en application de la nouvelle norme comptable SP-3280 «Obligations liées à la mise hors service des immobilisations», ce qui pourrait entraîner une réserve au niveau du rapport des auditeurs devant accompagner le rapport financier de la Ville pour l'année 2023 devant être émis au printemps 2024.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST lors des visites de bâtiments, la COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 28 avril 2021
Commission d'examen des contrats : 5 mai 2021
Conseil municipal : 17 mai 2021
Conseil d'agglomération : 20 mai 2021
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles.
Début du mandat : juin 2021
Fin du mandat : 31 décembre 2022 (30 juin 2023 si le délai de 6 mois additionnels est utilisé)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.
En conformité avec l'article 57.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), le SGPI effectuera en cours de contrat, une évaluation du fournisseur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois LAUZON
c/d expertise-conseil technique

Tél : 438-992-7228
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-25

Johanne ROUILLARD
Directrice- Bureau de projet

Tél : 514 872-9097
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Johanne ROUILLARD
Directrice- Gestion immobilière et exploitation
Tél : 514 872-9097
Approuvé le : 2021-04-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice de service
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2021-04-19

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1219119001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , Division expertise conseil
Objet :	Accorder 3 contrats aux firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de 6 mois - Dépense totale de 5 395 155,89 $, taxes incluses (4 691 439,90 $ contrats + 703 715,99 $ contingences) - Appel d'offres public #20-18297 - (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18297_Intervention pour le SGPI.pdf

20-18297_Notes Lot 1.pdf

20-18297_Notes Lot 2.pdf

20-18297_Notes Lot 3.pdf

20-18297_Notes Lot 4.pdf

AMP Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc.pdf

AMP Englobe Corp.pdf

AMP GBI EXPERTS-CONSEILS INC.pdf

AMP Nvira environnement.pdf

AO 20-18297 PV.pdf

SEAO _ Liste des commandes.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexandre MUNIZ
Agent d'approvisionnement 2
Tél : 514-872-1028

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-29

Elie BOUSTANI
Chef de section
Tél : 514 838-4519
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18297

No du GDD : 1219119001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 26 - 10 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 26 - 11 - 2020

Ouverture faite le : 3 - 12 - 2020

Date du comité de sélection : 1 - 2 - 2021

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 4 - 11 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 37 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 12

Nbre de soumissions reçues : 4

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de réponses : 33

% de rejets : 25

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 6 - 2021

Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

LOT 1 - Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc	1 495 537,31 $	√	1
Englobe Corp	1 574 755,09 $		
GBI Experts-Conseils inc.	1 621 147,50 $		

LOT 2 - Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
Englobe Corp	1 574 755,09 $	√	2
GBI Experts-Conseils inc.	1 621 147,50 $		

LOT 3 - Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
GBI Experts-Conseils inc.	1 621 147,50 $	√	3

LOT 4 - Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
Aucune firme retenue (voir la section Information additionnelle plus bas)	n/a	n/a	4

Information additionnelle

Tel que défini dans les documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue par lots (quatre lots de valeur estimée identique), en fonction de la note obtenue lors du comité de sélection et du prix soumis. La soumission de Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc. est administrativement conforme pour le lot 1, cette dernière a obtenu la note de passage (+70%) par le comité de sélection et son prix est le plus bas, elle est donc recommandée comme adjudicataire pour le lot 1. La soumission de Englobe Corp est administrativement conforme pour le lot 2, cette dernière a obtenu la note de passage (+70%) par le comité de sélection et son prix est le plus bas, elle est donc recommandée comme adjudicataire pour le lot 2. La soumission de GBI Experts-Conseils inc. est administrativement conforme pour le lot 3, cette dernière a obtenu la note de passage (+70%) par le comité de sélection et elle est le seul soumissionnaire conforme pour le lot 3, elle est donc recommandée comme adjudicataire pour ce lot. Le lot 4 demeure orphelin puisque les firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp et GBI Experts-Conseils inc. ont obtenu respectivement les lots 1, 2 et 3, elles ne peuvent obtenir le lot 4, ni aucun autre lot, selon la méthode d'adjudication entendue pour cet appel d'offres (maximum d'un lot par firme). Également, la firme Nvira Environnement inc. n'a pas obtenu la note de passage (70%) pour son offre qualitative, ses offres financières n'ont pas été tenues en compte (ses enveloppes de prix n'ont pas été ouvertes et lui seront retournées). Les offres financières de Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc (lots 2,3,4), Englobe Corp (lots 3,4) et GBI Experts-Conseils inc. (lot 4) n'ont pas été tenues en compte selon la méthode d'adjudication entendue pour cet appel d'offres (maximum d'un lot par firme), leurs enveloppes de prix n'ont pas été ouvertes et leur seront retournées. À noter que la firme Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc. sera la firme mandatée pour l'inspection des postes du SPVM et des usines de filtration d'eau, ses employés mandatés ont donc subi une enquête d'antécédents criminels par le SPVM.

En date du 25 mars 2021, les entreprises recommandées ne sont pas inscrites au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'ont pas de restrictions imposées sur leur licences de la RBQ, ne sont pas présentes sur la Liste des personnes ayant contrevenu à la Politique de Gestion Contractuelle, ne sont pas rendues non-conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle et ne sont pas inscrites à la Liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI). Les entreprises recommandées détiennent une autorisation de l'AMP, lesquelles sont jointes à cette intervention. Les raisons invoquées pour le non-dépôt d'une soumission sont: 1-Nous n'avons pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres et de préparer notre soumission dans le délai alloué; 2-Notre carnet de commandes est complet présentement (manque de capacité); 3-Nous n'avons pas assez de personnel pour compléter le mandat; 4-Nos engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le vôtre dans le délai requis.

Préparé par : Alexandre Muniz, Agent d'approvisionnement II Le 25 - 3 - 2021

20-18297 - Services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante - LOT 1

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 25%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Englobe Corp	4,67	8,67	15,00	21,67	20,00	70,00	1 574 755,09 $	**0,76**	**2**
GBI Experts-Conseils inc.	4,33	7,00	18,33	21,00	20,00	70,67	1 621 147,50 $	**0,74**	**3**
Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc.	4,33	7,67	26,33	22,33	28,00	88,67	1 495 537,31 $	**0,93**	**1**
Nvira Environnement	4,33	7,67	18,00	15,67	18,33	64,00			**Non conforme**
0						-	- $	-	
Agent d'approvisionnement	**Alexandre Muniz**								

Comité	
Date	**lundi 01-02-2021**
Heure	**10 h 15**
Lieu	**Visioconférence Google Meet**
	Multiplicateur d'ajustement
	10000
Facteur «K»	**50**

20-18297 - Services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante - LOT 2

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 25%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Englobe Corp	4,67	8,67	15,00	21,67	20,00	70,00	1 574 755,09 $	**0,76**	**1**
GBI Experts-Conseils inc.	4,33	7,00	18,33	21,00	20,00	70,67	1 621 147,50 $	**0,74**	**2**
Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc.	4,33	7,67	26,33	22,33	28,00	88,67			**Non conforme**
Nvira Environnement	4,33	7,67	18,00	15,67	18,33	64,00			**Non conforme**
0						-	- $	**-**	
Agent d'approvisionnement	**Alexandre Muniz**								

Comité	
Date	**lundi 01-02-2021**
Heure	**10 h 15**
Lieu	**Visioconférence Google Meet**
	Multiplicateur d'ajustement
	10000
Facteur «K»	**50**

20-18297 - Services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante - LOT 3

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 25%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Englobe Corp	4,67	8,67	15,00	21,67	20,00	70,00			Non conforme
GBI Experts-Conseils inc.	4,33	7,00	18,33	21,00	20,00	70,67	1 621 147,50 $	0,74	1
Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc.	4,33	7,67	26,33	22,33	28,00	88,67			Non conforme
Nvira Environnement	4,33	7,67	18,00	15,67	18,33	64,00			Non conforme
0						-	- $	-	
Agent d'approvisionnement	**Alexandre Muniz**								

Comité	
Date	lundi 01-02-2021
Heure	10 h 15
Lieu	Visioconférence Google Meet

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	50

20-18297 - Services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante - LOT 4

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 25%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Englobe Corp	4,67	8,67	15,00	21,67	20,00	70,00			Non conforme
GBI Experts-Conseils inc.	4,33	7,00	18,33	21,00	20,00	70,67			Non conforme
Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc.	4,33	7,67	26,33	22,33	28,00	88,67			Non conforme
Nvira Environnement	4,33	7,67	18,00	15,67	18,33	64,00			Non conforme
0						-	- $	-	
Agent d'approvisionnement	**Alexandre Muniz**								

Comité	
Date	lundi 01-02-2021
Heure	10 h 15
Lieu	Visioconférence Google Meet
Multiplicateur d'ajustement	10000
Facteur «K»	50

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 8 mars 2019

LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN INC.
A/S MADAME ISABELLE POIRIER
6705, RUE JEAN-TALON E
BUR. 211
SAINT-LÉONARD (QC) H1S 1N2

No de décision : 2019-DAMP-0109
N° de client : 3000818606

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- LE GROUPE GESFOR
- LE GROUPE GESFOR POIRIER, PINCHIN INC.
- LE GROUPE PINCHIN
- THE PINCHIN GROUP

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **7 mars 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 9 janvier 2020

ENGLOBE CORP.
A/S MONSIEUR ALAIN ROBICHAUD
505, BOUL DU PARC-TECHNOLOGIQUE
BUREAU 200
QUÉBEC (QC) G1P 4S9

N° de décision : 2020-DAMP-1015
N° de client : 2700022980

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

COENTREPRISE ENGLOBE/FNX-INNOV
COENTREPRISE LVM-INSPEC-SOL
COENTREPRISE LVM-QUALITAS
COENTREPRISE LVM-TECHNILSOL/QUALITAS
COENTREPRISE LVM-TECHNISOL/QUALITAS, UNE DIVIISON DE ENGLOBE CORP.
COENTREPRISE WIINIBEK/ENGLOBE
CONSORTIUM AQUA-TERRA
CONSORTIUM AQUA-TERRA, UNE DIVSION DE ENGLOBE CORP.
CONSORTIUM LVM-SHERMONT
CRANDALL, A DIVISION OF ENGLOBE COP.
CRANDALL, UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP.
DST CONSULTING, A DIVISION OF ENGLOBE CORP.
EG
ENGLOBE
ENGLOBE-LAMONT
EXCAVATION RENÉ ST-PIERRE INC, ENGLOBE CORP. EN CO-ENTREPRISE,OPÉRANT SOUS LE NOM DE KATHRYN SPIRIT DJV
GROUPEMENT ENGLOBE - GCNN
LES CONSULTANTS DST,UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP.
LVM/TECHNO REM
NUNATECH-ENGLOBE PARTNERSHIP
PARTENARIAT NUNATECH-ENGLOBE
STANTEC/ENGLOBE
TANKNOLOGIE
TANKNOLOGIE, UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP.
TANKNOLOGY
TANKNOLOGY, A DIVISION OF ENGLOGE CORP.

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. ENGLOBE CORP. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **8 janvier 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

Autorité des marchés publics
Québec

Le 27 mai 2019

GBI EXPERTS-CONSEILS INC.
A/S MONSIEUR SERGE BEAUDOIN
255, BOUL CRÉMAZIE E
9È ÉTAGE
MONTRÉAL (QC) H2M 1L5

N° de décision :2019-DAMP-0362
N° de client : 2700007729

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public amendé

Monsieur,

La présente décision annule et remplace la décision numéro 2018-cpsm-1028448 rendue le 24 juillet 2018. L'Autorité des marchés publics (l' « **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous BEAUDOIN HURENS, CONSULTANTS ENVIROCONSEIL, ÉCLIPSO DESIGN-CONSTRUCTION et GBI, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). GBI EXPERTS-CONSEILS INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide jusqu'au **23 mai 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

c.c. : Me Ricardo Hrtschan

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 6 janvier 2021

NVIRA ENVIRONNEMENT INC.
A/S MADAME VÉRONIQUE BRISSON
5165, RUE JOHN-MOLSON
BUR. 100
QUÉBEC (QC) G1X 3X4

N° de décision : 2021-DAMP-0015
N° de client : 1100151255

Objet : Autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l' « AMP ») accorde à l'entreprise ci-dessus mentionnée, faisant également affaire sous :

- NVIRA ENVIRONMENT
- NVIRA ENVIRONNEMENT
- TECSOL
- TECSOL ENVIRONNEMENT

une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), RLRQ, c. C-65.1. NVIRA ENVIRONNEMENT INC. est donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « REA ») tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **5 janvier 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.quebec.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice de l’admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Plaintes
- **Liste des commandes**
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 20-18297

Numéro de référence : 1381522

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Alliance Analyses d'Amiante Inc 55 rue Castonguay Bureau 202 Saint-Jérôme, QC, J7Y 2H9 https://www.allianceamiante.com	Madame Sophie Allegrezza Téléphone : 514 668-4681 Télécopieur :	**Commande : (1804077)** 2020-10-27 9 h 30 **Transmission :** 2020-10-27 9 h 30	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-02 9 h 50 - Courriel 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-04 14 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Englobe 100, Rue Jean Coutu, bureau 101 Varennes, QC, J3X 0E1 http://www.englobecorp.com	Madame Annie Vachon Téléphone : 1418 227-6161 Télécopieur :	**Commande : (1804361)** 2020-10-27 15 h 15 **Transmission :** 2020-10-27 15 h 15	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-02 9 h 50 - Courriel 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-04 14 h

			08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Environnement S-Air inc 371, rue Léger Sherbrooke, QC, J1C 0B2 http://www.sair.ca	Monsieur Louik Taillon Téléphone : 819 822-1145 Télécopieur :	**Commande : (1809880)** 2020-11-11 13 h 10 **Transmission :** 2020-11-11 13 h 10	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-11 13 h 10 - Téléchargement 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-11 13 h 10 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
EnviroServices inc.. 589, rue St-Jean-Baptiste Terrebonne, QC, J6W 4R2 http://www.enviroservices.qc.ca	Madame Jennifer Ortega Téléphone : 450 471-0552 Télécopieur :	**Commande : (1804624)** 2020-10-28 9 h 48 **Transmission :** 2020-10-28 9 h 48	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-02 9 h 50 - Courriel 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-04 14 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.fnx-innov.com	Madame Sophie Pelletier Téléphone : 450 686-6008 Télécopieur : 450 686-9662	**Commande : (1804349)** 2020-10-27 15 h 04 **Transmission :** 2020-10-27 15 h 04	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-02 9 h 50 - Courriel 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-04 14 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GBi Experts-Conseils inc. 13200, boul. Métropolitain Est Montréal, QC, H1A5K8 http://www.gbi.ca	Madame Karine Thibault Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017	**Commande : (1804558)** 2020-10-28 8 h 46 **Transmission :** 2020-10-28 8 h 46	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-02 9 h 50 - Courriel 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-04 14 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Groupe Gesfor, Poirier, Pïnchin inc. 6705, rue Jean-Talon Est Bureau 211 Montréal, QC, H1S 1N2	Monsieur Didier Rorive Téléphone : 514 251-1313 Télécopieur : 514 251-1818	**Commande : (1805666)** 2020-10-30 11 h 49 **Transmission :** 2020-10-30 11 h 49	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-02 9 h 50 - Courriel 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-04 14 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1804240)** 2020-10-27 12 h 46 **Transmission :** 2020-10-27 12 h 46	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-02 9 h 50 - Courriel 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-04 14 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Nvira - Environnement Inc. 5165, rue John Molson	Madame Sandra	**Commande : (1817130)**	3396163 - 20-18297_Addenda

Suite 100 Québec, QC, G1X 3X4	Fournier Téléphone : 418 647-3800 Télécopieur :	2020-11-30 13 h 01 **Transmission :** 2020-11-30 13 h 01	#1 2020-11-30 13 h 01 - Téléchargement 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-30 13 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Nvira - Hygiène, santé et sécurité Inc. 5165 John-Molson, suite 100, Québec, QC, G1X 3X4	Madame Solange Lévesque Téléphone : 877 809-5478 Télécopieur :	**Commande : (1805841)** 2020-10-30 17 h 19 **Transmission :** 2020-10-30 17 h 19	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-02 9 h 50 - Courriel 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-04 14 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SNC-Lavalin GEM Québec inc.- Projet 125046 360, rue Saint-Jacques Ouest, 16e étage Montréal, QC, H2Y1P5 http://www.snclavalin.com/fr/environment-geosciences	Monsieur Mohamed El Salahi Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1804447)** 2020-10-27 17 h 31 **Transmission :** 2020-10-27 17 h 31	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-02 9 h 50 - Courriel 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-04 14 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils ltée 100 Boul. Alexis-Nihon suite 110 Montréal, QC, H4M 2N6	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054	**Commande : (1804217)** 2020-10-27 11 h 56 **Transmission :**	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-02 9 h 50 - Courriel

	Télécopieur : 418 626-5464	2020-10-27 11 h 56	3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-04 14 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Terrapex Environnement Ltée. 135, rue Singapour Saint-Augustin-de-Desmaures, QC, G3A0P6 http://www.terrapex.ca	Monsieur Martin Lebel Téléphone : 418 573-6311 Télécopieur :	**Commande : (1813216)** 2020-11-19 10 h 38 **Transmission :** 2020-11-19 10 h 38	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-19 10 h 38 - Téléchargement 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-19 10 h 38 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Précédent

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?
Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire

Service clientèle
Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles

À propos
À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo

Partenaires
Secrétariat du Conseil du trésor Québec

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1219119001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , Division expertise conseil
Objet :	Accorder 3 contrats aux firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de 6 mois - Dépense totale de 5 395 155,89 $, taxes incluses (4 691 439,90 $ contrats + 703 715,99 $ contingences) - Appel d'offres public #20-18297 - (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1219119001 - Services professionnels amiante.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

Co-auteure :
Nathalie Bouchard
Conseiller(ere) en gestion - finances
Service des finances - Direction De La Comptabilité Et Des Informations Financière
514-872-0325

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Raoul CYR
Directeur - comptabilité et informations financières
Tél : 514-926-2436

Division : Service des finances - Direction De La Comptabilité Et Des Informations Financière

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.40

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1219119001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , Division expertise conseil
Objet :	Accorder 3 contrats aux firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de 6 mois - Dépense totale de 5 395 155,89 $, taxes incluses (4 691 439,90 $ contrats + 703 715,99 $ contingences) - Appel d'offres public #20-18297 - (4 soumissionnaires).

Rapport_CEC_SMCE219119001.pdf

Dossier # :1219119001

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE219119001

Accorder 3 contrats aux firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de 6 mois - Dépense totale de 5 395 155,89 $, taxes incluses (4 691 439,90 $ contrats + 703 715,99 $ contingences) - Appel d'offres public #20-18297 - (4 soumissionnaires)

"Original signé"

Karine Boivin Roy
Présidente

"Original signé"

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE219119001

Accorder 3 contrats aux firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de 6 mois - Dépense totale de 5 395 155,89 $, taxes incluses (4 691 439,90 $ contrats + 703 715,99 $ contingences) - Appel d'offres public #20-18297 - (4 soumissionnaires)

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire des lots 1 et 2;*
    - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres pour le lot 3.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition et de dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de 6 mois.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que les travaux permettront de fournir les données financières reliées aux coûts de démolition et de dégarnissage de l'amiante dans tous les bâtiments où la Ville de Montréal est propriétaire, tel que le requiert le gouvernement du Québec. En ce qui concerne cet appel d'offres, il a été d'une durée de 37 jours et a permis de recevoir 4 soumissions, dont 3 ont été jugées conformes. Il est à noter que, parmi les 2 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 25,20% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle pour le Lot 1, de 21,26% favorable à la Ville pour le Lot 2 et de 18,94% favorable à la Ville pour le Lot 3. Par ailleurs, une seule soumission conforme a été reçue pour le Lot 3.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué qu'environ 750 bâtiments de la Ville pourraient contenir de l'amiante et doivent être inspectés. Il est également précisé que la firme a possiblement baissé ses coûts pour être compétitive en raison du grand nombre d'analyses à effectuer et de bâtiments à expertiser (Lots 1 et 2). Il est précisé que les firmes retenues sont bien connues et possèdent beaucoup d'expérience et que leurs travaux feront l'objet d'un suivi rigoureux par le SGPI tout au cours de leur réalisation. La Commission comprend que ce contrat doit être donné pour respecter les normes gouvernementales en vigueur, et ce, à l'intérieur des échéanciers établis par le gouvernement. Elle se dit satisfaite des explications reçues.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire des lots 1 et 2 ;*
    - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres pour le lot 3.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE219119001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.41

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1213438005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Deric inc, pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame - Dépense totale de 5 407 471,18 $, taxes incluses (contrat 4 506 225,98 $ + contingences : 901 245,20 $) - Appel d'offres public IP21001-181541-C - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Construction Déric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 506 225,989 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP21001-181541-C;

2. d'autoriser une dépense de 901 245,20 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. de procéder à une évaluation du rendement de Construction Déric inc.;

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-19 10:03

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1213438005**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Deric inc, pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame - Dépense totale de 5 407 471,18 $, taxes incluses (contrat 4 506 225,98 $ + contingences : 901 245,20 $) - Appel d'offres public IP21001-181541-C - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme décennal d'immobilisation, la Ville de Montréal (Ville) doit entreprendre et poursuivre plusieurs projets de mise à niveau de ses infrastructures autant sur son réseau d'égouts qu'à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte (Station).
La station de pompage de l'île Notre-Dame est située dans l'arrondissement Ville-Marie, à l'extrémité nord-est de l'île Notre-Dame, en bordure du chemin Robert Boulet. Elle a été construite en 1967. La majeure partie de ses équipements datent de son année de construction et ont pour la plupart atteint leur durée de vie utile. Des travaux de mise à niveau sont donc rendus nécessaires, pour assurer la sécurité des installations et la pérennité des équipements.

L'appel d'offres IP21001-181541-C a été publié le 1 er février sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le Journal de Montréal. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 mars 2021 au Service du greffe. La durée de publication initiale était de 30 jours. Elle fut prolongée à 43 jours, afin de donner plus de temps aux preneurs du cahier des charges pour préparer leur soumission. Les soumissions sont valides pour une période de 120 jours, soit jusqu'au 16 juillet 2021.

Huit addenda ont été publiés, afin d'apporter certaines précisions administratives et techniques:

Addenda	Date d'émission	Description
1	11 février	prolongation de la période de visite obligatoire
2	15 février	report de la date d'ouverture des soumissions et questions / réponses
3	17 février	questions / réponses
4	25 février	amendement au devis d'architecture
5	4 mars	questions/réponses
6	5 mars	report de la date d'ouverture des soumissions
7	8 mars	questions / réponses
8	12 mars	questions / réponses

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne la fourniture de la main d'œuvre, du matériel, des équipements, de la supervision ainsi que l'outillage nécessaire à la réalisation des travaux de rénovation et de mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame.
Le contrat inclut entre autres:

- d'importants travaux de décontamination visant le retrait de l'amiante, de moisissures et de revêtements de peinture contenant du plomb;
- le retrait et le remplacement d'équipements mécaniques et électriques;
- l'ajout d'un groupe électrogène d'urgence permettant le fonctionnement de la station, en cas de panne du réseau électrique;
- la fourniture et l'installation de nouveaux équipements de ventilation, de plomberie et de chauffage;
- la mise à niveau du bâtiment (travaux de peinture, réfections architecturales à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment);
- des travaux d'aménagement extérieurs (gazonnement, asphaltage, remblai et autres).

L'échéancier des travaux prévoit que pendant le Grand Prix du Canada, soit du 5 au 14 juin 2021 inclusivement, l'accès au site sera interdit.

Compte tenu des imprévus reliés à l'âge et à l'état des installations, un budget de 20% de la valeur du contrat est recommandé pour les contingences.

JUSTIFICATION

Pour cet appel d'offres public. il y a eu dix preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO. Cinq d'entre eux étaient des sous-traitants. Aucun avis de désistement n'a été reçu. La liste des preneurs du cahier des charges est annexée au dossier.

L'analyse de conformité des offres a permis de constater que les trois soumissions reçues étaient conformes.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**CONTINGENCES** (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)

Construction Déric inc.	4 506 225,98 $*	901 245,20 $	5 407 471,18 $
Trempro construction inc. (Tommy Tremblay)	6 033 425,43 $	1 206 685,09 $	7 240 110,52 $
Allen Entrepreneur Général inc.	6 495 627,60 $	1 299 125,52 $	7 794 753,12 $
Dernière estimation réalisée ($)	4 385 532,82 $	877 106,56 $	5 262 639,38 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			144 831,80 $ 2,75 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			1 832 639,34 $ 33,89 %

* Prix corrigé (erreur de calcul constatée et corrigée dans la soumission)

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation est défavorable de 2,75 %.

Par contre, l'écart entre la deuxième plus basse soumission et la plus basse est de 33,89 % ou 1 832 639,34 $. Cet écart se retrouve principalement aux articles suivants du bordereau de prix:

- 2.0 Travaux civils et aménagement: 906 303 $ ou 49% de l'écart, dont 714 118 $ uniquement pour l'article 2.7 qui couvre l'installation de systèmes de pompage temporaire. Le prix soumis par Trempro construction inc. est nettement supérieur au prix du marché, selon l'évaluation effectuée par des professionnels internes et externes.
- 3.0 Travaux de structure: 414 379 $ ou 23% de l'écart;
- 6.0 Travaux électriques: 292 775,71 $ ou 16% de l'écart.

Il faut mentionner qu'en raison de la particularité des travaux à effectuer (pompage temporaire, travaux en espaces clos, etc.) l'évaluation des risques et des coûts effectuée par les entrepreneurs peut grandement varier selon leur expertise et leur expérience. Construction Déric inc. n'en est pas à son premier contrat de mise à niveau d'une station de pompage.

Il est donc recommandé d’octroyer le contrat à Construction Déric inc. au prix de sa soumission, soit 4 506 225,98 $.

L’adjudicataire recommandé possède une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) valide jusqu'au 15 novembre 2023. Une copie de cette attestation est jointe au présent dossier.

Les validations requises ont démontré que l’adjudicataire recommandé n’est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n’a pas de restrictions imposées sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) , n’est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville et n’est pas rendu non-conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville;

Conformément à l'encadrement C-OG-APP-D-21-001, ce contrat fera l'objet d'une évaluation de rendement de l'adjudicataire.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG11 0082), ce contrat sera soumis à ladite commission pour

étude, puisqu'il s'agit d'un contrat pour l'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2M$ répondant au critère suivant:

- écart de prix de plus de 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame est de 5 407 471,18 $ taxes incluses, incluant 901 245,20 $ $ pour les contingences. Ceci représente un montant de 4 937 741,95 $ net de ristournes de taxes.
Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention pour la certification de fonds du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Cette dépense est financée par emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à optimiser la gestion de l'eau et sa qualité de manière durable et responsable sur l'ensemble du territoire montréalais. En effet, la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame va permettre d'assurer pour plusieurs années l'acheminement des eaux usées des îles Notre-Dame et Sainte-Hélène vers la Station afin qu'elles soient traitées avant leurs rejets au fleuve Saint-Laurent (Fleuve).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le projet de mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame n'était pas réalisé, des arrêts imprévus d'équipements pourraient survenir et causer des déversements d'eaux usées non traitées au Fleuve.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats: 5 mai 2021

Octroi du contrat: 20 mai 2021

Début des travaux: juin 2021

Fin des travaux: mars 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 705-0659
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-29

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2021-03-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2021-04-09

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 16 novembre 2020

CONSTRUCTION DERIC INC.
A/S MONSIEUR PATRICE DAIGNAULT
5145, RUE RIDEAU
QUÉBEC (QC) G2E 5H5

N° de décision : 2020-DAMP-1811
N° de client : 3000350548

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

DERIC CONSTRUCTION INC. DERIC FONDATIONS & MARITIME
DERIC FOUNDATIONS & MARINE

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. CONSTRUCTION DERIC INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **15 novembre 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

525, boul. René-Lévesque Est, RC. 30
Québec (Québec) G1R 5S9 | 1 888 335-5550
amp.quebec

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : IP21001-181541-C
Numéro de référence : 1446813
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Trempro Construction Inc. 112 rue Industrielle #200 Delson, QC, J5B 1W4 http://www.tremproconstruction.com	Monsieur Tommy Tremblay Téléphone : 514 903-5460 Télécopieur : 514 903-5450	**Commande : (1848911)** 2021-02-12 14 h 37 **Transmission :** 2021-02-12 14 h 43	3450784 - Addenda 1 2021-02-12 14 h 37 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com	Madame Guylaine Simoneau Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur : 418 882-2721	**Commande : (1843643)** 2021-02-04 14 h 09 **Transmission :** 2021-02-04 15 h 28	3450784 - Addenda 1 2021-02-11 15 h 25 - Courriel 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-02-15 17 h 33 - Courriel 3453412 - Addenda 2 (bordereau) 2021-02-15 17 h 33 - Téléchargement 3455251 - Addenda 3 (devis) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3455252 - Addenda 3 (plan) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3462729 - Addenda 4 (devis) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3462730 - Addenda 4 (plan) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3468477 - Addenda 5 2021-03-04 10 h 21 - Courriel 3469375 - Addenda 6 2021-03-05 8 h 48 - Courriel 3470809 - Addenda 7 (devis) 2021-03-08 13 h 16 - Courriel 3470810 - Addenda 7 (bordereau) 2021-03-08 13 h 16 - Téléchargement 3475096 - Addenda 8 (devis) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel 3475097 - Addenda 8 (plan) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur :	**Commande : (1841505)** 2021-02-01 17 h 58 **Transmission :** 2021-02-01 17 h 58	3450784 - Addenda 1 2021-02-11 15 h 25 - Courriel 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-02-15 17 h 33 - Courriel 3453412 - Addenda 2 (bordereau) 2021-02-15 17 h 33 - Téléchargement 3455251 - Addenda 3 (devis) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3455252 - Addenda 3 (plan) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3462729 - Addenda 4 (devis) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel

			3462730 - Addenda 4 (plan) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3468477 - Addenda 5 2021-03-04 10 h 21 - Courriel 3469375 - Addenda 6 2021-03-05 8 h 48 - Courriel 3470809 - Addenda 7 (devis) 2021-03-08 13 h 15 - Courriel 3470810 - Addenda 7 (bordereau) 2021-03-08 13 h 15 - Téléchargement 3475096 - Addenda 8 (devis) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel 3475097 - Addenda 8 (plan) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur :	**Commande : (1863077)** 2021-03-08 16 h 04 **Transmission :** 2021-03-08 16 h 04	3450784 - Addenda 1 2021-03-08 16 h 04 - Aucun 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-03-08 16 h 04 - Aucun 3453412 - Addenda 2 (bordereau) 2021-03-08 16 h 04 - Aucun 3455251 - Addenda 3 (devis) 2021-03-08 16 h 04 - Aucun 3455252 - Addenda 3 (plan) 2021-03-08 16 h 04 - Aucun 3462729 - Addenda 4 (devis) 2021-03-08 16 h 04 - Aucun 3462730 - Addenda 4 (plan) 2021-03-08 16 h 04 - Aucun 3468477 - Addenda 5 2021-03-08 16 h 04 - Aucun 3469375 - Addenda 6 2021-03-08 16 h 04 - Aucun 3470809 - Addenda 7 (devis) 2021-03-08 16 h 04 - Aucun 3470810 - Addenda 7 (bordereau) 2021-03-08 16 h 04 - Aucun Mode privilégié : Ne pas recevoir
Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 http://www.filtrum.qc.ca	Madame samuelle Auger-Chrétien Téléphone : 819 699-0144 Télécopieur : 418 687-3687	**Commande : (1841953)** 2021-02-02 12 h 53 **Transmission :** 2021-02-02 12 h 53	3450784 - Addenda 1 2021-02-11 15 h 25 - Courriel 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-02-15 17 h 33 - Courriel 3453412 - Addenda 2 (bordereau) 2021-02-15 17 h 33 - Téléchargement 3455251 - Addenda 3 (devis) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3455252 - Addenda 3 (plan) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3462729 - Addenda 4 (devis) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3462730 - Addenda 4 (plan) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3468477 - Addenda 5 2021-03-04 10 h 21 - Courriel 3469375 - Addenda 6 2021-03-05 8 h 48 - Courriel 3470809 - Addenda 7 (devis) 2021-03-08 13 h 15 - Courriel 3470810 - Addenda 7 (bordereau) 2021-03-08 13 h 15 - Téléchargement

			3475096 - Addenda 8 (devis) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel 3475097 - Addenda 8 (plan) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Mécano inc. 894 rue Bergar Laval, QC, H7L 5A1	Monsieur Jonathan Lavoie Téléphone : 450 736-2006 Télécopieur :	**Commande : (1856537)** 2021-02-25 14 h 05 **Transmission :** 2021-02-25 14 h 05	3450784 - Addenda 1 2021-02-25 14 h 05 - Téléchargement 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-02-25 14 h 05 - Téléchargement 3453412 - Addenda 2 (bordereau) 2021-02-25 14 h 05 - Téléchargement 3455251 - Addenda 3 (devis) 2021-02-25 14 h 05 - Téléchargement 3455252 - Addenda 3 (plan) 2021-02-25 14 h 05 - Téléchargement 3462729 - Addenda 4 (devis) 2021-02-25 14 h 05 - Téléchargement 3462730 - Addenda 4 (plan) 2021-02-25 14 h 05 - Téléchargement 3468477 - Addenda 5 2021-03-04 10 h 21 - Courriel 3469375 - Addenda 6 2021-03-05 8 h 48 - Courriel 3470809 - Addenda 7 (devis) 2021-03-08 13 h 15 - Courriel 3470810 - Addenda 7 (bordereau) 2021-03-08 13 h 15 - Téléchargement 3475096 - Addenda 8 (devis) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel 3475097 - Addenda 8 (plan) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Denexco inc. 176, rue Principale Stanbridge Station, QC, J0J 2J0 http://www.denexco.ca	Monsieur Luc Marchessault Téléphone : 450 248-4241 Télécopieur :	**Commande : (1841992)** 2021-02-02 13 h 28 **Transmission :** 2021-02-02 13 h 28	3450784 - Addenda 1 2021-02-11 15 h 25 - Courriel 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-02-15 17 h 33 - Courriel 3453412 - Addenda 2 (bordereau) 2021-02-15 17 h 33 - Téléchargement 3455251 - Addenda 3 (devis) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3455252 - Addenda 3 (plan) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3462729 - Addenda 4 (devis) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3462730 - Addenda 4 (plan) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3468477 - Addenda 5 2021-03-04 10 h 21 - Courriel 3469375 - Addenda 6 2021-03-05 8 h 48 - Courriel 3470809 - Addenda 7 (devis) 2021-03-08 13 h 15 - Courriel 3470810 - Addenda 7 (bordereau) 2021-03-08 13 h 15 - Téléchargement 3475096 - Addenda 8 (devis) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel 3475097 - Addenda 8 (plan) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Mabarex inc.. 2021 rue Halpern St-Laurent Montréal, QC, H4S 1S3 http://www.mabarex.com	Madame Julie Archambault Téléphone : 514 334-6721 Télécopieur : 514 332-1775	**Commande : (1842206)** 2021-02-02 16 h 09 **Transmission :** 2021-02-02 16 h 09	3450784 - Addenda 1 2021-02-11 15 h 25 - Courriel 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-02-15 17 h 33 - Courriel 3453412 - Addenda 2 (bordereau) 2021-02-15 17 h 33 - Téléchargement 3455251 - Addenda 3 (devis) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3455252 - Addenda 3 (plan) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3462729 - Addenda 4 (devis) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3462730 - Addenda 4 (plan) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3468477 - Addenda 5 2021-03-04 10 h 21 - Courriel 3469375 - Addenda 6 2021-03-05 8 h 48 - Courriel 3470809 - Addenda 7 (devis) 2021-03-08 13 h 15 - Courriel 3470810 - Addenda 7 (bordereau) 2021-03-08 13 h 15 - Téléchargement 3475096 - Addenda 8 (devis) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel 3475097 - Addenda 8 (plan) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Nordmec Construction inc. 390, rue Siméon, local 3 Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2	Monsieur Yanick Gougeon Téléphone : 819 429-5555 Télécopieur : 819 429-6555	**Commande : (1842034)** 2021-02-02 13 h 58 **Transmission :** 2021-02-02 13 h 58	3450784 - Addenda 1 2021-02-11 15 h 25 - Courriel 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-02-15 17 h 33 - Courriel 3453412 - Addenda 2 (bordereau) 2021-02-15 17 h 33 - Téléchargement 3455251 - Addenda 3 (devis) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3455252 - Addenda 3 (plan) 2021-02-17 18 h 20 - Messagerie 3462729 - Addenda 4 (devis) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3462730 - Addenda 4 (plan) 2021-02-25 14 h 40 - Messagerie 3468477 - Addenda 5 2021-03-04 10 h 21 - Courriel 3469375 - Addenda 6 2021-03-05 8 h 48 - Courriel 3470809 - Addenda 7 (devis) 2021-03-08 13 h 15 - Courriel 3470810 - Addenda 7 (bordereau) 2021-03-08 13 h 15 - Téléchargement 3475096 - Addenda 8 (devis) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel 3475097 - Addenda 8 (plan) 2021-03-12 9 h 01 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Quantum Électrique inc. 1421 rue Michelin Laval, QC, h7l 4s2 http://www.quantumelectrique.com	Monsieur Benjamin Sauvé Téléphone : 514 883-1286 Télécopieur :	**Commande : (1856390)** 2021-02-25 11 h 46 **Transmission :** 2021-02-25 14 h 23	3450784 - Addenda 1 2021-02-25 11 h 46 - Téléchargement 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-02-25 11 h 46 - Téléchargement 3453412 - Addenda 2 (bordereau) 2021-02-25 11 h 46 - Téléchargement 3455251 - Addenda 3 (devis) 2021-02-25 11 h 46 - Téléchargement 3455252 - Addenda 3 (plan) 2021-02-25 11 h 46 - Messagerie 3462729 - Addenda 4 (devis) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3462730 - Addenda 4 (plan) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3468477 - Addenda 5 2021-03-04 10 h 21 - Courriel 3469375 - Addenda 6 2021-03-05 8 h 48 - Courriel 3470809 - Addenda 7 (devis) 2021-03-08 13 h 16 - Courriel 3470810 - Addenda 7 (bordereau) 2021-03-08 13 h 16 - Téléchargement 3475096 - Addenda 8 (devis) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel 3475097 - Addenda 8 (plan) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tomy électrique 8255 boul. Lévesque Est Laval, QC, H7A 1V5	Monsieur Antonio Miccoli Téléphone : 450 665-1509 Télécopieur : 450 665-7760	**Commande : (1843998)** 2021-02-05 8 h 13 **Transmission :** 2021-02-05 8 h 13	3450784 - Addenda 1 2021-02-11 15 h 25 - Courriel 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-02-15 17 h 33 - Courriel 3453412 - Addenda 2 (bordereau) 2021-02-15 17 h 33 - Téléchargement 3455251 - Addenda 3 (devis) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3455252 - Addenda 3 (plan) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3462729 - Addenda 4 (devis) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3462730 - Addenda 4 (plan) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3468477 - Addenda 5 2021-03-04 10 h 21 - Courriel 3469375 - Addenda 6 2021-03-05 8 h 48 - Courriel 3470809 - Addenda 7 (devis) 2021-03-08 13 h 15 - Courriel 3470810 - Addenda 7 (bordereau) 2021-03-08 13 h 15 - Téléchargement 3475096 - Addenda 8 (devis) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel 3475097 - Addenda 8 (plan) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Trempro Construction Inc. 112 rue Industrielle #200 Delson, QC, J5B 1W4 http://www.tremproconstruction.com	Monsieur Tommy Tremblay Téléphone : 514 903-5460 Télécopieur : 514 903-5450	**Commande : (1848036)** 2021-02-11 14 h 11 **Transmission :** 2021-02-11 14 h 11	3450784 - Addenda 1 2021-02-11 15 h 25 - Courriel 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-02-15 17 h 33 - Courriel

3453412 - Addenda 2 (bordereau)
2021-02-15 17 h 33 - Téléchargement

3455251 - Addenda 3 (devis)
2021-02-17 13 h 49 - Courriel

3455252 - Addenda 3 (plan)
2021-02-17 13 h 49 - Courriel

3462729 - Addenda 4 (devis)
2021-02-25 12 h 34 - Courriel

3462730 - Addenda 4 (plan)
2021-02-25 12 h 34 - Courriel

3468477 - Addenda 5
2021-03-04 10 h 21 - Courriel

3469375 - Addenda 6
2021-03-05 8 h 48 - Courriel

3470809 - Addenda 7 (devis)
2021-03-08 13 h 15 - Courriel

3470810 - Addenda 7 (bordereau)
2021-03-08 13 h 15 - Téléchargement

3475096 - Addenda 8 (devis)
2021-03-12 8 h 45 - Courriel

3475097 - Addenda 8 (plan)
2021-03-12 8 h 45 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1213438005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Construction Deric inc, pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame - Dépense totale de 5 407 471,18 $, taxes incluses (contrat 4 506 225,98 $ + contingences : 901 245,20 $) - Appel d'offres public IP21001-181541-C - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1213438005_InfoCompt_DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Agent de gestion des ressources financières
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-30

Nathalie FRIGON
Conseillere budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.41

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1213438005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Construction Deric inc, pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame - Dépense totale de 5 407 471,18 $, taxes incluses (contrat 4 506 225,98 $ + contingences : 901 245,20 $) - Appel d'offres public IP21001-181541-C - 3 soumissionnaires

Rapport_CEC_SMCE213438005.pdf

Dossier # :1213438005

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE213438005

Accorder un contrat à Construction Deric inc, pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame - Dépense totale de 5 407 471,18 $, taxes incluses (contrat 4 506 225,98 $ + contingences : 901 245,20 $) - Appel d'offres public IP21001-181541-C - 3 soumissionnaires

"Original signé"	*"Original signé"*
Karine Boivin Roy	Julie Demers
Présidente	Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE213438005

Accorder un contrat à Construction Deric inc, pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame - Dépense totale de 5 407 471,18 $, taxes incluses (contrat 4 506 225,98 $ + contingences : 901 245,20 $) - Appel d'offres public IP21001-181541-C-3 soumissionnaires

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que cette station de pompage reçoit toutes les eaux usées des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame et que des défaillances peuvent entraîner des déversements d'eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 43 jours et a permis de recevoir 3 soumissions avérées conformes. Il est à noter que, parmi les 8 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 2,75% défavorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle. Il existe par ailleurs un écart de 33,89% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué que les contraintes du projet, en outre le calendrier serré, les travaux spécialisés à effectuer ainsi que la

nécessité de maintenir la station en fonction durant les travaux, peut expliquer les prix plus élevés des soumissionnaires qui auraient moins d'expérience pour ce type de projet. Des explications ont également été données concernant l'arrimage entre les travaux et les activités du parc Jean-Drapeau. Au terme de la discussion, le prix proposé par le soumissionnaire apparaît juste et la Commission s'est déclarée satisfaite des explications.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE213438005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.42

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1218867001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder un contrat à WAA Montréal inc., pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, pour une période de 55 mois - Dépense totale de 1 074 979,95 $, taxes incluses (contrat : 977 254,50 $ + contingences : 97 725,45 $) - Appel d'offres public (21-18538) - (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. D'accorder au seul soumissionnaire WAA Montréal inc.**,** ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de **55 mois**, le contrat pour la fourniture de services professionnels, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 977 254,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **21-18538** et au tableau des prix reçus;

2. D'autoriser une dépense de 97 725,45 $, taxes incluses, à titre de contingences;

3. De procéder à une évaluation du rendement de WAA Montréal inc.;

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-15 15:49

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1218867001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder un contrat à WAA Montréal inc., pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, pour une période de 55 mois - Dépense totale de 1 074 979,95 $, taxes incluses (contrat : 977 254,50 $ + contingences : 97 725,45 $) - Appel d'offres public (21-18538) - (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) met de l'avant un projet d'aménagement du secteur du marécage situé sur le territoire du Site patrimonial déclaré du Mont-Royal. Le projet s'inscrit dans les grands objectifs du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* (PPMVMR) adopté en 2009 ainsi que dans la *Stratégie Montréal 2030* qui vise notamment le rehaussement de la résilience écologique de la métropole.
Le secteur d'intervention couvre une superficie approximative de 20 hectares. Il est situé à l'ouest du secteur du chalet et du belvédère Kondiaronk, soit un des secteurs des plus fréquentés du parc.

Le SGPMRS prévoit travailler avec une firme externe en raison de la pluridisciplinarité du projet, des expertises particulières nécessaires au développement du projet et des délais.

Ainsi, le Service de l'approvisionnement a publié un appel d'offres public dans le journal La Presse et il l'a diffusé sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 15 février 2021. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 mars 2021, respectant la période minimale de 32 jours de calendrier pour un appel d'offres public. Un addenda, de portée mineure, a été émis dans les délais prescrits afin de corriger un article du document d'appel d'offres portant sur la méthode de paiement des honoraires.

L'offre de services professionnels est valide pour une période de 180 jours de calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. Elle a été évaluée le 30 mars 2021 à partir de la grille de pointages applicable aux contrats de services professionnels par un comité de sélection formé de quatre membres.

La durée du contrat de 55 mois, soit de juin 2021 à novembre 2025, couvre les étapes de plans et devis ainsi que de réalisation des travaux, lesquels sont échelonnés du printemps 2022 à l'automne 2025 pour respecter les lois de protection de la faune.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0130 - 30 avril 2009 - Adopter le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels à la firme *WAA Montréal inc.,* l'unique soumissionnaire ayant répondu à l'appel d'offres public. La soumission est conforme et elle a obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection, et de leurs pondérations préétablies, dans les documents d'appel d'offres. Le mode de paiement de l'adjudicataire est forfaitaire.
L'octroi du contrat de services professionnels permettra principalement de :

- Élaborer les plans, devis, demandes de permis et certificats et documents de l'appel d'offres visant la réalisation des travaux d'aménagement;
- Assurer la surveillance de chantier.

Le projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant (bassin de répartition des eaux de ruissellement) visera donc à :

- Restaurer et soutenir l'intégrité du marécage, incluant la protection de ses habitas, afin de protéger cet écosystème du noyau écologique à valeur exceptionnelle (PPMVMR);
- Offrir des installations attrayantes et sécuritaires au plus grand nombre d'usagers du parc du Mont-Royal;
- Intégrer des ouvrages de gestion de l'eau pour la mettre en valeur, réduire l'érosion et alléger le système d'égout récepteur;
- Pérenniser ce secteur comme haut lieu d'éducation à la nature et à l'écologie.

Enjeux liés au projet d'aménagement du secteur du marécage

- Recherche de l'équilibre entre la fréquentation grandissante et la sensibilité du milieu;
- Amélioration des services offerts aux usagers du parc du Mont-Royal;
- Conformité aux politiques et aux plans de la Ville de Montréal et du MCC dont notamment:
    - Priorités en termes de transition écologique;
    - Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal;
    - Plan de conservation du Mont-Royal;
    - Politique de mise en valeur des milieux naturels;
- Conformité aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC) par la préservation et la consolidation des valeurs patrimoniales qui caractérisent le Site patrimonial déclaré du Mont-Royal.

Risques et mesures de mitigation

- Dégradation des paysages, des actifs et du cadre naturel:
    - Prioriser les projets en considération de l'état de dégradation et de l'irréversibilité;
    - Minimiser l'impact des usagers dans les secteurs vulnérables;
    - Améliorer les conditions d'entretien.
- Acceptabilité des interventions dans ce milieu emblématique:
    - Concertation et consultation des parties prenantes et information du public.

JUSTIFICATION

Au total, il y a eu dix preneurs du cahier des charges:

- Une seule firme a déposé une offre de services professionnels et l'offre est conforme. La firme est : *WAA Montréal inc.*
- Sur les neuf preneurs qui n'ont pas déposé de soumission, un seul preneur (soit une proportion de 11 %) a indiqué ses raisons de ne pas donner suite à l'appel d'offres, lesquelles sont liées aux conditions du contrat qui ne lui correspondent pas.

Par ailleurs, même si le cahier des charges traite clairement des documents à produire dans le cadre du projet, il est possible que des contingences surviennent en cours de mandat. En effet, des éléments liés à la complexité de ce site patrimonial et à la sensibilité environnementale du milieu pourraient impliquer des tâches ou des services difficiles à prévoir présentement. Ainsi, un budget de contingences de 97 725,45 $, taxes incluses, a été ajouté au montant de la soumission, soit 10 % du prix de la soumission.

L'écart entre les coûts estimés par le SGPMRS pour ces services professionnels et la dépense à approuver est de - 4,67 %, tel que détaillé ci-après :

Soumission conforme	Note Intérim	Note finale	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
WAA Montréal inc.	72 %	1,25	977 254,50 $	97 725,45 $	1 074 979,95 $
Dernière estimation réalisée			1 025 082,61 $	102 508,26 $	1 127 590,87 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					(52 610,92 $) - 4,67 %

Le comité de sélection recommande l'octroi du contrat au seul soumissionnaire conforme WAA Montréal inc.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville et il détient l'autorisation requise de l'Autorité des marchés financiers, datée du 31 octobre 2018 et valide jusqu'au 22 octobre 2021.

Étant donné que le montant de la dépense, incluant les taxes et les contingences, est supérieur à 1 000 000,00 $ et que le processus d'appel d'offres a donné lieu à une seule soumission conforme, ce contrat devra faire l'objet d'un examen de la conformité par la Commission permanente sur l'examen des contrats.

En conformité avec l'encadrement administratif portant sur l'évaluation du rendement des services professionnels, et dont le montant net du contrat est supérieur à 500 000,00 $, une évaluation du rendement sera effectuée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale, incluant les contingences de 97 725,45 $, est évaluée à 1 074 979,95 $, taxes incluses.
Information budgétaire :
La dépense net de ristournes sur les taxes de 981 599,98 $ sera financée par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports via le règlement d'emprunt RCG 19-033.

Pour donner suite à ce dossier, le budget requis de 981 599,98 $ est prévu et disponible au PDI 2021-2030 et il est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet investi	2021	2022	2023	2024	2025	Total
34250 - Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	451 928,22 $	178 458,90 $	103 137,54 $	103 137,54 $	144 937,78 $	981 599,98 $

Information comptable/vote de crédits :

La dépense maximale de 981 599,98 $ net de ristournes sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne le mont Royal en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

La dépense est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018. Dans le cadre de cette entente, la dépense de 981 599,98 $ est assumée à 100% par la Ville afin d'équilibrer son écart d'investissement avec le ministère de la Culture et des Communications. Cela laisse donc un emprunt net à la charge de la Ville de 981 599,98 $ et a fait l'objet de la recommandation de crédits suivante : 17-01.02.07.00 -0130.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le réaménagement du secteur du marécage et de son bassin versant est en phase avec le plan de développement durable. Il permettra d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de promouvoir l'importance des milieux humides pour la biodiversité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier est requise dans les meilleurs délais afin :

- D'assurer l'accessibilité des sentiers dans ce secteur;
- De corriger les problèmes importants d'érosion;
- De rétablir l'intégrité du marécage durement touchée par la perte des frênes et les effets des changements climatiques; et
- De préserver la biodiversité du noyau écologique à valeur exceptionnelle du mont Royal.

Tout retard dans le processus pourrait entraîner le non respect de l'échéancier prévu.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Un article est prévu aux clauses contractuelles afin de répondre aux directives émises par la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes d'approbation du dossier décisionnel :

- 28 avril 2021 : Comité exécutif
- 5 mai 2021 : Commission d'examen des contrats
- 12 mai 2021 : Comité exécutif
- 17 mai 2021 : Conseil municipal
- 20 mai 2021 : Conseil d'agglomération

Étapes suivantes :

- Juin 2021 : Début du contrat de services professionnels
- Hiver 2022 : Appel d'offres public pour les travaux de réalisation et octroi de contrat
- Printemps 2022 : Début du contrat de réalisation des travaux
- Automne 2025 : Fin des travaux

Le calendrier de réalisation des travaux a été élaboré en conformité avec les lois de protection de la faune permettant des travaux à certaines périodes de l'année seulement et comportant des arrêts de chantier au printemps et en été.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Patrice P BLANCHETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Michèle PERRON
Architecte paysagiste

Tél : 514-820-7099
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-06

Clément ARNAUD
Chef de division - Aménagement des grands parcs métropolitains

Tél : 514-984-1706
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics
Tél : 514-207-6466
Approuvé le : 2021-04-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514-236-5925
Approuvé le : 2021-04-15

PLAN DE LOCALISATION DU PROJET



Bassin versant

- Bassin versant de 20 hectares

Marécage

- Plus grand milieu humide naturel de la montagne;











AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 31 octobre 2018

WAA MONTRÉAL INC.
A/S MADAME RACHEL E PHILIPPE-AUGUSTE
55, AV DU MONT-ROYAL O
BUR. 805
MONTRÉAL (QC) H2T 2S6

N° de décision : 2018-CPSM-1059500
N° de client : 3000648229

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). WAA MONTRÉAL INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide jusqu'au **22 octobre 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Sania Richard

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Directrice des contrats publics par intérim

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 28 janvier 2021

VINCI CONSULTANTS INC.
A/S MONSIEUR MARIO ROBERT GENDRON
350, AV DE LA MENNAIS
LA PRAIRIE (QC) J5R 2E7

Nº de décision : 2021-DAMP-0073
Nº de client : 3000858493

Objet : Autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l' « AMP ») accorde à l'entreprise ci-dessus mentionnée, une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), RLRQ, c. C-65.1. VINCI CONSULTANTS INC. est donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « REA ») tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **27 janvier 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.quebec.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 24 juillet 2020

LASALLE | NHC INC.
A/S MONSIEUR MARC VILLENEUVE
9620, RUE SAINT-PATRICK
LASALLE (QC) H8R 1R8

Nº de décision : 2020-DAMP-0462
Nº de client : 3001153386

Objet : Autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l' « AMP ») accorde à l'entreprise ci-dessus mentionnée, faisant également affaire sous CONSULTANTS LASALLE | NHC, une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), RLRQ, c. C-65.1. LASALLE | NHC INC. est donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « REA ») tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **23 juillet 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.quebec.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

Autorité des marchés publics
Québec

Le 8 avril 2019

BUREAU D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES INC.
A/S MONSIEUR LUCIANO FRONTEDDU
4235, RUE D'IBERVILLE
MONTRÉAL (QC) H2H 2L5

No de décision : 2019-DAMP-0208
N° de client : 3000757155

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous BUREAU D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). BUREAU D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **7 avril 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Nom du service : Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Nom de la direction, division, etc. :
Direction de l'aménagement des parcs et des espaces publics
Division de l'aménagement des grands parcs métropolitains

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES 21-18538
Date de publication : 2021-02-15
Date d'ouverture : 2021-03-18

Liste des preneurs des cahiers des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	AECOM Consultants Inc
2	BC2 Groupe Conseil inc.
3	CIMA s.e.n.c.
4	FNX-INNOV inc.
5	Les Services EXP Inc
6	Pageau Morel Inc.
7	SNC-Lavalin GEM Québec inc.
8	Stantec Experts-conseils ltée
9	WAA Montréal inc.
10	WSP Canada Inc.
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1218867001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Objet :	Accorder un contrat à WAA Montréal inc., pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, pour une période de 55 mois - Dépense totale de 1 074 979,95 $, taxes incluses (contrat : 977 254,50 $ + contingences : 97 725,45 $) - Appel d'offres public (21-18538) - (1 soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

21-18538 SEAO Liste des preneurs.pdf
AO 21-18538 PV.pdf
21-18538 Résultats global.pdf
21-18538 intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patrice P BLANCHETTE
Agent d'approvisionnement niv.2
Tél : 514-872-5514

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-07

Richard DAGENAIS
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 21-18538 — No du GDD : 1218867001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour l'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 2 - 2021

Ouverture originalement prévue le : 18 - 3 - 2021

Ouverture faite le : 18 - 3 - 2021

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 23 - 2 - 2021

Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 10

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 10

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 14 - 9 - 2021

Date d'échéance révisée : 14 - 9 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
WAA Montréal inc.	977 254,50 $	√	

Information additionnelle

Raison des désistements:
Le chargé de projet doit être un architecte du paysage, pas d'avant-projet fourni
et toutes les activités au bordereau de soumission sont à forfait, sans avoir exactement ce qui sera à concevoir, surveillance en résidence.

Préparé par : Patrice Blanchette — Le 7 - 4 - 2021

21-18538 - Services professionnels pour l'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 15%	Méthodologie proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 20%	Qualification et expérience du chargé de projet 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
WAA Montréal inc.	3,75	10,75	10,75	14,50	14,50	17,75	72,0	977 254,50 $	1,25	1
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	**Patrice Blanchette**									

Comité	
Date	mardi 30-03-2021
Heure	9 h 30
Lieu	Google Meet

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	50

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218867001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Objet :	Accorder un contrat à WAA Montréal inc., pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, pour une période de 55 mois - Dépense totale de 1 074 979,95 $, taxes incluses (contrat : 977 254,50 $ + contingences : 97 725,45 $) - Appel d'offres public (21-18538) - (1 soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds GDD 1218867001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Iulia Ramona BOAR BUCSA
Préposée au budget
Tél : (514) 872-9964

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-13

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.42

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1218867001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Objet :	Accorder un contrat à WAA Montréal inc., pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, pour une période de 55 mois - Dépense totale de 1 074 979,95 $, taxes incluses (contrat : 977 254,50 $ + contingences : 97 725,45 $) - Appel d'offres public (21-18538) - (1 soumissionnaire).

Rapport_CEC_SMCE218867001.pdf

Dossier # :1218867001

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE218867001

Accorder un contrat à WAA Montréal inc., pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, pour une période de 55 mois - Dépense totale de 1 074 979,95 $, taxes incluses (contrat : 977 254,50 $ + contingences : 97 725,45 $) - Appel d'offres public (21-18538) - (1 soumissionnaire)

"Original signé"	***"Original signé"***
Karine Boivin Roy Présidente	Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE218867001

Accorder un contrat à WAA Montréal inc., pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, pour une période de 55 mois - Dépense totale de 1 074 979,95 $, taxes incluses (contrat : 977 254,50 $ + contingences : 97 725,45 $) - Appel d'offres public (21-18538) - (1 soumissionnaire)

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe :*
    - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que les travaux permettront de restaurer et de soutenir l'intégrité du marécage, d'offrir des installations sécuritaires aux usagers, de mettre en valeur les composantes historiques et paysagères du site patrimoniale et de pérenniser ce secteur comme haut lieu d'éducation à la nature et à l'écologie. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 32 jours et a permis de recevoir une soumission avérée conforme. Il est à noter qu'un seul addenda mineur a été publié au cours de l'appel d'offres et n'a eu aucun impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 4,67% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué qu'il n'est pas rare de recevoir peu de soumissions pour un projet multidisciplinaire sur un site patrimonial, dans un milieu sensible et pour lequel un niveau d'expertise élevé est requis. Le Service n'a pas négocié avec l'adjudicataire le prix soumis puisque l'écart de prix était favorable à la Ville, même si les commissaires l'auraient souhaité vu le contexte d'un soumissionnaire unique. À la lumière des explications données toutefois, le prix proposé apparaît juste.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe :*
    - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE218867001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.43

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1219057006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes incluses (contrat : 1 461 102,30 $ + contingences : 219 165,35 $) - Appel d'offres public IMM-15686 - (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire Summa métal Architectural et Structural Inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 «Métaux ouvrés» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit 1 461 102,30 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15686;
2. d'autoriser une dépense de 219 165,35 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. de procéder à une évaluation du rendement de Summa métal Architectural et Structural inc.;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 43,54 % par l'agglomération, pour un montant de 731 588,53 $, taxes incluses et à 56,46 % par la ville centre pour un montant de 948 679,11 $, taxes incluses.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-04-15 15:59

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1219057006**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes incluses (contrat : 1 461 102,30 $ + contingences : 219 165,35 $) - Appel d'offres public IMM-15686 - (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au cœur de la *«Cité administrative historique»* de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* .
Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- la mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- la mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- amélioration de l’accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l’accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification «*LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode *«Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l’exécution des travaux est scindée en plus de 50 lots de travaux, incluant le présent lot L0502 « Métaux ouvrés », s’effectuant

successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

La réouverture complète de l'hôtel de ville est prévue pour l'été 2023 comportant un scénario d'occupation graduelle de l'édifice dès la fin de l'année 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0123 du 25 mars 2021 - Accorder au seul soumissionnaire Unicel Architectural Corp, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 629 138,26 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15678
CG21 0124 du 25 mars 2021 - Accorder à Vitrerie RD ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 373 262,77 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15676

DB219057007 du 9 mars 2021 - Autoriser un rehaussement de 21 731,65 $ (incluant taxes), du contrat gré à gré, à J. Flams transport & excavation pour le déneigement du chantier de construction de l'hôtel de ville lors de la saison 2020-2021 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. (DA208864003) Majorant ainsi le montant total à autoriser de 20 598,92 $, taxes incluses, incluant contingences à 42 330,57$, taxes incluses, prévisions et contingences).

CG21 0084 du 25 févier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.)

DB219057005 du 15 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à WILLIAM SCOTSMAN pour la location de roulottes de chantier pour les travailleurs dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 100 520,34 $, taxes incluses (contrat : 91 382,13 $ + contingences : 9 138,21 $).

DB219057004 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à Groupe PROMDEM pour la démolition de dalles et de bordures de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 102 316,26 $, taxes incluses (contrat: 93 014,78$ + contingences: 9 301,48 $)

DB219057003 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à UCIT Online Security Inc. (D.B.A Stealth Monitoring) pour un système de surveillance par caméras du chantier dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 97 700,01 $, taxes incluses (contrat: 88 818,19$ + contingences: 8 881,82$ $)

DB219057002 du 5 février 2021 - Accorder un contrat sur invitation de 66 225,60 $ (incluant taxes) à Expert nettoyage EXPN pour le nettoyage et désinfection des aires de repos et des installations sanitaires dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 79 470,72 $ (incluant taxes et contingences).

DA218115001 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat de 19 643,48 $ (incluant taxes) à

Béton concept A.M. pour la réalisation des travaux de construction du Lot 0304 «Renforts de carbone» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 23 572,18 $ (incluant taxes et contingences). – Appel d'offres publiques IMM-15671

CG21 0042 du 28 janvier 2021- Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 $, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 $ + contingences : 1 403 637,80 $) - Appel d'offres public IMM-15526 - (2 soumissionnaires).

CG21 0019 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 $, taxes incluses (contrat : 1 874 163,67 $ + contingences : 281 124,55 $) - Appel d'offres public IMM-15529 - (1 soumissionnaire).

CG21 0017 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 172 802,49 $, taxes incluses (contrat : 1 019 828,25 $ + contingences : 152 974,24 $) - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soumissionnaire)

CG21 0015 du 28 janvier 2021 - Autoriser un ajustement de 141 736,05 $, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 $ (taxes et contingences incluses) à 4 252 081,48 $ (taxes et contingences incluses).

DB219057001 du 12 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 518,80 $ (incluant taxes) à Plomberie Benoît Prévost Division drainage pour les travaux de vérification de la plomberie dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Cette dépense additionnelle majore la dépense maximale totale à 10 761,66 $ (incluant taxes).

CE20 1920 du 2 décembre 2020 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion financière (construction) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 309 052,80 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18407 (4 soumissionnaires conformes et 2 non-conformes).

CE20 1623 du 28 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axia Services pour la fourniture de main-d'œuvre de gardien de sécurité pour des services de surveillance en continue des lieux, une période de 2 ans, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 467 704,64 $, taxes incluses (contrat : 406 699,69 $ + contingences : 61 004,95 $) - Appel d'offres public 20-18238 - (8 soumissionnaires)

CG20 0447 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux nor8mes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 $, taxes incluses (contrat : 847 365,75 $ + contingences : 127 104,86 $) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3

soumissionnaires, 2 conformes).

CM20 0820 du 24 août 2020 - Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme ÉcoPerformance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 $ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques.

CG18 0606 du 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15 %) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses;

CG18 0555 du 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville; Approuver le contrat par lequel Pomerleau inc.,firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961;

CG17 0372 du 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés,équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

DESCRIPTION

Les travaux du lot L0502 « Métaux ouvrés » consistent principalement en la fourniture de la main d'oeuvre, des matériaux, des équipements, du matériel et des services nécessaires pour exécuter tous les travaux relatifs aux métaux ouvrés du bâtiment.
L'appel d'offres public IMM-15686, publié le 10 février 2021 dans le *Journal de Montréal,* ainsi que sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) du gouvernement du Québec, a procuré aux soumissionnaires un délai de quarante-deux (42) jours pour obtenir les documents nécessaires auprès du SÉAO et déposer leur soumission. Les soumissions demeurent valides pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit le 20 juillet 2021.

Deux (2) addendas ont été publiés et la nature de ceux-ci est résumée dans le tableau suivant :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
No.1	2021-02-22	Prolongation de la période de visites au 12 mars 2021; Modifications dues à la COVID-19; Réponses aux questions de soumissionnaires; Modification du bordereau de soumission; Report de la date d'ouverture au 18 mars 2021.	Oui
No.2	2020-02-24	Prolongation de la période de visites au 19 mars 2021; Réponses aux questions de soumissionnaires; Report de la date d'ouverture au 23 mars 2021.	Non

Les addendas ont eu un impact de 12 jours sur la date d'ouverture des soumissions qui était initialement prévue le 11 mars 2021, soit un report d'ouverture au 23 mars 2021.

JUSTIFICATION

Le tableau ci-dessous présente le résultat de l'appel d'offres public IMM-15686 (lot L0502) pour lequel il y a eu trois (3) preneurs du cahier des charges, parmi lesquels un seul a déposé une soumission (33,3 %). Un preneur a acheté les documents à titre informatif, il s'agit de l'Association de la construction du Québec (ACQ).

Un suivi a été effectué auprès de l'autre preneur du cahier des charges pour connaître les raisons pour lesquelles il n'a pas déposé de soumission. La raison fournie est que le délai de soumission était insuffisant.

La seule soumission jugée conforme en vertu des dispositions des documents d'appel d'offres a été remise par :

- *Summa Métal Architectural et Structural Inc.*

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (15%) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Summa métal Architectural et Structural	1 461 102,30 $	219 165,35 $	1 680 267,65 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 058 009,15 $	158 701,37 $	1 216 710,52 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			463 557,12 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			38 %

Les montants inscrits dans le présent tableau comprennent les taxes applicables au moment de la date d'ouverture des soumissions.

Analyse du résultat de l'appel d'offres

Suite à l'analyse du résultat de l'appel d'offres, l'architecte Beaupré Michaud et associés a recommandé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme Summa Métal Architectural et Structural Inc.

Nos dernières estimations pour le projet étaient à 1 058 009,15 $, taxes incluses, incluant les coûts estimés pour les addendas émis. Il s'agit d'un écart de 38 % par rapport au montant correspondant du plus bas soumissionnaire.

Analyse détaillée, éléments clés :

Par rapport à l'estimation, on identifie les principaux écarts suivants (montants avant taxes) :

- Au chapitre 1.1.8, Protections et renforts, petits ouvrages en métaux ouvrés, au 5e étage et en toiture, le soumissionnaire propose un prix de 83 399 $. Ceci représente un écart de 68 399 $ par rapport à l'estimation des professionnels.
- Au chapitre 1.2.1, Mains-courantes et garde-corps neufs (hors escaliers), au 5e étage et en toiture, le soumissionnaire propose un prix de 98 034 $. Ceci représente un écart de 88 034$ par rapport à l'estimation des professionnels.

Une rencontre avec le soumissionnaire unique tenue le 29 mars 2021 a été organisée par la Ville de Montréal. Lors de cette rencontre, le soumissionnaire a présenté son analyse détaillée des plans en indiquant sa compréhension de la portée des travaux. Cette présentation était exhaustive et elle a permis de constater que le soumissionnaire avait une bonne compréhension de l'ouvrage ainsi que des contraintes du site existant. Suite à la discussion, le prix du soumissionnaire est demeuré inchangé.

Lors de cette rencontre, le soumissionnaire a spécifiquement décrit les travaux prévus concernant les deux chapitres mentionnés ci-haut. Les méthodes de mobilisation requises pour effectuer ces travaux en hauteur ont été incluses à ces postes budgétaires, ce qui n'est pas le cas des estimations des professionnels.

Le soumissionnaire a par ailleurs fait état d'une hausse subite des coûts d'approvisionnement de la matière première qu'il a pu constater au cours des dernières semaines. Les prix proposés par le soumissionnaire reflètent ces données nouvelles du marché.

Le marché se situe dans une tendance haussière et que le coût des matières premières pour ces travaux représente une part importante pouvant expliquer en partie d'écart avec les estimations des professionnels.

Le présent appel d'offres fait l'objet d'un deuxième appel d'offres, le premier ayant été annulé puisque la seule soumission présentée représentait un écart de près de 200%, nous avons pris contact l'unique soumissionnaire du premier appel d'offres afin d'éclaircir la portée des travaux. Des éléments contraignants ont été retirés à la portée des travaux tels que les encrages pour les végétaux situés au 4e étages, la simplification des certains détails d'assemblage, le retrait du laiton dans les portiques ainsi que le retrait de la portion haute des cabanons sur le toit.

Conformément aux articles 5.5,5.6,5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001, une évaluation du rendement de l'adjudicataire sera effectuée.

Ce dossier doit être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats à la demande du président du comité exécutif.

L'entreprise *Summa Métal Architectural et Structural Inc.* ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) au moment de la rédaction du présent dossier. Pareillement, le Registre des entreprises ne fait état d'aucune irrégularité et les contractants ne sont pas visés par la Liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville, ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plus bas soumissionnaire conforme *Summa Métal Architectural et Structural Inc.* s'engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 1 461 102,30 $, incluant les taxes.
La provision pour contingences de 15 %, soit 219 165,35 $, incluant taxes, servira à couvrir des imprévus qui pourraient survenir au cours de l'exécution des travaux.

Étant donné que les travaux sont répartis en plus de 50 contrats de construction, le budget pour incidences servant à couvrir le coût des laboratoires, expertises, fouilles archéologiques ou des travaux à exécuter par des tiers, fera au besoin l'objet de demandes d'autorisation budgétaires distinctes par le biais de dossiers décisionnels délégués relatifs au projet. En conséquence, aucun montant en incidence n'est demandé pour le présent dossier.

La dépense totale à autoriser est donc de 1 680 267,65 $, incluant les taxes, les contingences et les incidences, avant ristourne. Elle est répartie sur un an de la façon suivante : 60 % en 2021 et 40 % en 2022.

La part du projet # 66034 « *Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville* » de 1 680 267,65 $ (taxes incluses) est financée comme suit :

Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) :

- un montant de 948 679,11 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 19-036 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

- un montant de 731 588,53 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 19-019 - Travaux de protection d'immeubles.

Le taux de répartition de la dépense entre la Ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville. La répartition de l'hôtel de ville en 2021 est de 43,54 % agglo et de 56,46 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édifice hôtel de ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et pour tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'objectif d'obtenir la certification « LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants » de niveau Or fait partie intégrante du projet.
Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, le SGPI a mandaté une équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique. L'équipe de conception est constituée de consultants « professionnels agréés LEED » dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable suivants :

- L'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques;
- La gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;
- L'adoption de bonnes pratiques de développement durable, telles que l'apport des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;
- L'interdiction d'utiliser les produits qu'on retrouve sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en tant que premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra assurément un modèle de développement durable. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera également les démarches ultérieures afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un nouveau report de ces travaux sur le chantier entraînerait des retards importants dans l’avancement des ouvrages connexes et que cela aurait un impact direct sur le cheminement critique de livraison

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue à cette étape du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au comité exécutif : 28 avril 2021
Passage à la Commission permanente sur l'examen des contrats: 5 mai 2021
Recommandation d'octroi par le comité exécutif: 12 mai 2021
Recommandation d'octroi par le conseil municipal : 17 mai 2021
Octroi du contrat par le conseil d’agglomération : 20 mai 2021
Début du mandat de l’adjudicataire (approximation) : 24 mai 2021
Période de travaux : mai 2021 à l'automne 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Sur la base des vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline DOYON
Conceptrice des aménagements - immeubles

Tél : 514 872-2803
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-08

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-868-7854
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2021-04-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2021-04-15

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

Lot 0502: Métaux ouvrés
Description: Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
Contrat: 15686

Summa Métal Architectural et Structural Inc.

					Tps 5,0%		Tvq 9,975%		Total
Contrat:	**Montants pour travaux forfaitaires**		**%**	**$**					
	Conditions générales		2,0%	25 000,00	1 250,00		2 493,75		**28 743,75**
	Métaux ouvrés		98,0%	1 245 800,00	62 290,00		124 268,55		**1 432 358,55**
							0,00		**0,00**
	Montants pour items à prix unitaires								
	Mesures sanitaires COVID		0,0%	0,00	0,00		0,00		**0,00**
	Sous-total :		**100,0%**	**1 270 800,00**	**63 540,00**		**126 762,30**		**1 461 102,30**
	Contingences		15,0%	190 620,00	9 531,00		19 014,35		219 165,35
	Total - Contrat :			**1 461 420,00**	**73 071,00**		**145 776,65**		**1 680 267,65**
Incidences:	Dépenses générales								
	Dépenses spécifiques								
	Total - Incidences :		0,0%	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)			**1 461 420,00**	**73 071,00**		**145 776,65**		**1 680 267,65**
Ristournes:	Tps	100,00%			73 071,00				73 071,00
	Tvq	50,0%					72 888,32		72 888,32
	Coût après rist. (Montant à emprunter)			**1 461 420,00**	**0,00**		**72 888,32**		**1 534 308,32**

Beaupré Michaud et
Associés, Architectes

Charlotte Saint-Hilaire, ing., MGP, PMP
Gestionnaire immobilier
Division des projets corporatifs, Direction de la gestion des projets immobiliers
Service de la gestion et de la planification immobilière
Ville de Montréal

303, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Cellulaire : 514-617-4151
Charlotte.Saint-Hilaire@montreal.ca

réf
LOT L0502 Métaux ouvrés
Restauration de l'hôtel de ville de Montréal
Soumission : 15686
Mandat : 16864-2-001

Montréal, le 7 avril 2021

Madame Saint-Hilaire,

Nous vous transmettons ci-après notre recommandation au sujet des soumissions pour le projet mentionné en titre. L'appel d'offres public a été publié par le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO). Le numéro de référence SEAO est le 1449046. Les documents ont été rendus disponibles le 2 février 2021. La date de clôture a été fixée au 23 mars 2021.

Deux entreprises se sont procuré les documents selon les données de SEAO. Le rapport du Gérant nous confirme que le soumissionnaire a visité le site.

Deux (2) addendas ont été émis, dont l'un au sujet des mesures entourant la gestion sanitaire Covid-19, ainsi qu'un report de date de clôture.

Le 23 mars 2021, la Ville de Montréal nous a transmis par courriel l'ensemble des documents déposés par les soumissionnaires. Une seule soumission a été reçue et a été déclarée conforme par l'analyse du Gérant. Le prix soumis avec les taxes est le suivant :

Summa Métal Architectural et Structural Inc.	**1 458 243,00$**

Le tableau d'analyse des prix ventilés est joint à la présente. Ce tableau permet de constater que le plus bas soumissionnaire a fourni les prix demandés selon le bordereau de soumission. Une erreur de calcul dans le montant des taxes a cependant été observée : le montant ayant été arrondi par le soumissionnaire.

Résultats
Le plus bas soumissionnaire, *Summa Métal Architectural et Structural Inc.* propose de réaliser la totalité du mandat pour 1 458 243,00$ incluant les taxes.

Nos dernières estimations pour le projet étaient à 1 058 009,15 $ ttc, incluant les coûts estimés pour les addendas émis. Il s'agit d'un écart de 38% par rapport au montant correspondant du plus bas soumissionnaire.

Analyse détaillée, éléments clés :
Par rapport à l'estimation, on identifie les principaux écarts suivants (montants avant taxes) :

- Au chapitre 1.1.8, Protections et renforts, petits ouvrages en métaux ouvrés, au 5e étage et en toiture, le soumissionnaire propose un prix de 83 399$. Ceci représente un écart de 68 399$ par rapport à l'estimation des professionnels.

- Au chapitre 1.2.1, Mains-courantes et garde-corps neufs (hors escaliers), au 5e étage et en toiture, le soumissionnaire propose un prix de 98 034$. Ceci représente un écart de 88 034$ par rapport à l'estimation des professionnels.

Une rencontre avec le soumissionnaire unique tenue le 29 mars 2021 a été organisée par la Ville de Montréal. Lors de cette rencontre, le soumissionnaire a présenté son analyse détaillée des plans en indiquant sa compréhension de la portée des travaux. Cette présentation était exhaustive et elle a permis de constater que le soumissionnaire avait une bonne compréhension de l'ouvrage ainsi que des contraintes du site existant.

Lors de cette rencontre, le soumissionnaire a spécifiquement décrit les travaux prévus concernant les deux chapitres mentionnés ci-haut. Les méthodes de mobilisation requises pour effectuer ces travaux en hauteur ont été incluses à ces postes budgétaires, ce qui n'est pas le cas des estimations des professionnels.

Le soumissionnaire a par ailleurs fait état d'une hausse subite des coûts d'approvisionnement de la matière première qu'il a pu constater au cours des dernières semaines. Les prix proposés par le soumissionnaire reflètent ces données nouvelles du marché.

Recommandation au sujet des soumissions ouvertes le 23 mars 2021.

Le gérant de construction a procédé à la vérification de conformité des dossiers présentés. Le rapport de vérification est joint à cette lettre.

Considérant

Qu'un premier appel d'offres pour ces travaux a été mené du 8 octobre au 19 novembre 2020 et qu'il a été annulé puisque la seule soumission présentée affichait un écart de près de 200% ;

Qu'une rencontre avec le soumissionnaire unique a permis de constater que le soumissionnaire a démontré une très bonne compréhension des travaux à réaliser et des contraintes associées au bâtiment existant ;

Qu'un nouveau report de ces travaux sur le chantier entraînerait des retards importants dans l'avancement des ouvrages connexes et que cela aurait un impact direct sur le cheminement critique de livraison ;

Que le marché se situe dans une tendance haussière et que le coût des matières premières pour ces travaux représente une part importante pouvant expliquer en partie d'écart avec les estimations des professionnels,

Nous vous recommandons d'octroyer le contrat de du lot mentionné en objet pour les travaux à l'Hôtel de Ville de Montréal à l'entreprise *Summa Métal Architectural et Structural Inc.* au prix soumis.

Merci de votre attention,



Menaud Lapointe, architecte associé

De: Caroline DOYON <caroline.doyon@montreal.ca>
Envoyé: 29 mars 2021 15:09
À: Patricia Nicol; Menaud Lapointe (menaud.lapointe@bmaarchitectes.com)
Cc: Guy DAIGNEAULT; Charlotte SAINT-HILAIRE; Guillaume Cadieux
Objet: L0502 Métaux ouvrés - Conformité de soumission - Projet HDV

Bonjour Menaud et Patricia,

Nous vous confirmons que Summa Métal Inc., unique soumissionnaire a déposé une soumission conforme.

Mauvais calcul de taxe

- Quant au calcul des taxes, nous devons corriger le montant au bon taux de taxation. Par ailleurs, il faut simplement informer le soumissionnaire de la correction et qu'il nous confirme son accord.

Mauvais formulaire de soumission

- Quant au formulaire de soumission, bien qu'il aurait dû utilisé celui de l'addenda #1 compte tenu que la modification n'a aucune incidence sur le contenu ni le prix, il s'agit d'une non-conformité mineure et on peut y passer outre.

Nous procédons alors à la rédaction du dossier décisionnel pour octroyer le contrat. Les orientations sont de présenter le dossier à la commission permanente d'examen des contrats le 5 mai 2021 et d'un octroie le 20 mai 2021.

Bonne journée

Caroline Doyon
Conceptrice des aménagements - Immobiliers - Grands projets immobiliers
Division des projets corporatifs
Direction de la gestion de projets immobiliers
Service de la gestion et de la planification immobilière
Ville de Montréal

303, rue Notre-Dame Est, Bur. SS2B-302.42
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Téléphone: 514 872-2803
Cellulaire: 450 848-3690
Courriel: caroline.doyon@montreal.ca

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

ANALYSE DES SOUMISSIONS
Restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal

LOT 0502 / MÉTAUX OUVRÉS

Description	**ENTREPRENEURS**	**REMARQUES**
	SUMMA MÉTAL ARCHITECTURAL ET STRUCTURAL INC.	
Appel d'offres public:		
Visite de chantier du **15 février au 19 mars 2021**	02/03/2021	
Fermeture du lot: **23/03/2021 à 13h30**	✓	
Documentation:		
Formulaire de soumission et signature	✓	
Date de la soumission	**Pas datée**	
Période de validité - 120 jours	✓	
Liste des documents reçus: Addenda (2)	✓	
Ventilation des coûts	✓	
Liste des prix unitaires	N/A	
Cautionnement de soumission	✓	
Cautionnement d'exécution	✓	
Cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services	Lettre d'engagement	
Convention relative à l'émission d'un cautionnement d'exécution	Lettre d'engagement	
Résolution de signature	**M. LeandroStella**	
Licence RBQ et date d'expiration	Échéance 4 novembre	
Attestation du ministère du Revenu du Québec (90jours)	Échéance 30 avril 2021	
Certificat d'assurances et avenant	Lettre d'intention incluse Resp. civile à 1M$ Resp. auto à 1M$ Montant global à 5M$	
Autorité des marchés financiers	Échéance 29 novembre 2021	
Autres éléments:		
Proposition alternative	N/A	
Résultats:		
	PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME, mais non datée et erreur lors du calcul de la TVQ	**ET MAUVAIS INTITULÉ POUR L'ARTICLE 1.7 DU BORDEREAU (SECTION C)**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : IMM-15686
Numéro de référence : 1449046
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : PROJET RESTAURATION ET MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL - LOT L0502 – MÉTAUX OUVRÉS

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca NEQ :	Madame Camélia Pais Téléphone : 514 354-8249 Télécopieur :	**Commande : (1847448)** 2021-02-10 21 h 26 **Transmission :** 2021-02-10 21 h 26	3469486 - Addenda 1 - report de date et ajout de visites (devis) 2021-03-05 10 h 08 - Courriel 3469487 - Addenda 1 - report de date et ajout de visites (bordereau) 2021-03-05 10 h 08 - Téléchargement 3477148 - Addenda 2 - report de date et ajout de visites 2021-03-15 17 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Métal Laurentide 75 rue de Lisbone Saint-Augustin-de-Desmaures, QC, G3A0M9 http://www.metal-laurentide.com NEQ : 1141768532	Monsieur Guy Weiland Téléphone : 418 688-4515 Télécopieur :	**Commande : (1847119)** 2021-02-10 13 h 32 **Transmission :** 2021-02-10 13 h 32	3469486 - Addenda 1 - report de date et ajout de visites (devis) 2021-03-05 10 h 08 - Courriel 3469487 - Addenda 1 - report de date et ajout de visites (bordereau) 2021-03-05 10 h 08 - Téléchargement 3477148 - Addenda 2 - report de date et ajout de visites 2021-03-15 17 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Summa Métal Architectural & Structural Inc. 3140, Boul. des Entreprises Terrebonne, QC, J6X 4J8 http://www.summametal.com NEQ : 1170620653	Monsieur NESTOR STELLA Téléphone : 514 546-7742 Télécopieur :	**Commande : (1847690)** 2021-02-11 9 h 39 **Transmission :** 2021-02-11 9 h 39	3469486 - Addenda 1 - report de date et ajout de visites (devis) 2021-03-05 10 h 08 - Courriel 3469487 - Addenda 1 - report de date et ajout de visites (bordereau) 2021-03-05 10 h 08 - Téléchargement 3477148 - Addenda 2 - report de date et ajout de visites 2021-03-15 17 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1219057006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes incluses (contrat : 1 461 102,30 $ + contingences : 219 165,35 $) - Appel d'offres public IMM-15686 - (1 soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1219057006 - Travaux de construction du lot L0502 Hôtel-de-Ville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-13

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.43

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1219057006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes incluses (contrat : 1 461 102,30 $ + contingences : 219 165,35 $) - Appel d'offres public IMM-15686 - (1 soumissionnaire).

Rapport_CEC_SMCE219057006.pdf

Dossier # :1219057006

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE219057006

Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes incluses (contrat : 1 461 102,30 $ + contingences : 219 165,35$) - Appel d'offres public IMM-15686 - (1 soumissionnaire)

"Original signé"	*"Original signé"*
Karine Boivin Roy Présidente	Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE219057006

Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes incluses (contrat : 1 461 102,30 $ + contingences : 219 165,35 $) - Appel d'offres public IMM-15686 - (1 soumissionnaire)

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que le projet vise à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes qui y travaillent, de poursuivre son utilisation tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillance technique. En ce qui concerne cet appel d'offres, il a été d'une durée de 42 jours et a permis de recevoir une seule soumission, qui s'est avérée conforme. Il est à noter que, parmi les 2 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, un seul a un un impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 38,00% défavorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, il a également été expliqué que la portée des travaux a été ajustée entre le premier et le deuxième appel d'offres afin de réduire les coûts et de simplifier sa réalisation. Il est précisé que le prix unitaire dans l'estimé de contrôle était basé sur des prix historiques qui ne prennent pas en compte la volatilité des prix des matériaux nécessaires à la réalisation de ce contrat. Il est mentionné que le soumissionnaire unique a également été rencontré afin de valider sa compréhension des travaux et obtenir un prix moindre, cette dernière démarche s'avérant sans succès. Le Service souligne par ailleurs la bonne compréhension des travaux par l'adjudicataire. La Commission salue la gestion serrée du projet de mise au norme de l'hôtel de ville et apprécie grandement la présentation intégrée de la cinquantaine de lots liés à ce projet. Elle invite par ailleurs les autres services de la Ville à présenter les contrats associés à un même projet selon une formule similaire, notamment le Service des technologies de l'information qui y gagnerait beaucoup. Finalement, la Commission se dit satisfaite des explications reçues.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE219057006 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.44

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1217343001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure deux (2) contrats "A" et "B" de type "entente-cadre" de services professionnels en ingénierie et en architecture, d'une durée de 7 ans avec le regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc. (contrat A) et le regroupement Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc. (contrat B), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable - Dépense totale de 15 808 174,32 $ (contrat : 13 746 238,54 $ et dépenses : 2 061 935,78 $) taxes incluses, pour le contrat A et de 19 803 768,27 $ (contrat : 17 220 668,06 $ et dépenses : 2 583 100,21 $) pour le contrat B - Appel d'offres public no 20-18260 - (Contrat A : 4 soumissionnaires conformes, Contrat B: 3 soumissionnaires conformes).

Il est recommandé :
1. de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de sept (7) ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18260;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc.	contrat A	13 746 238,54 $

Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc.	contrat B	17 220 668,06 $

2. d'autoriser une dépense de 2 061 935,78 $ pour le contrat A et de 2 583 100,21 $ pour le contrat B, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-22 11:20

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217343001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure deux (2) contrats "A" et "B" de type "entente-cadre" de services professionnels en ingénierie et en architecture, d'une durée de 7 ans avec le regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc. (contrat A) et le regroupement Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc. (contrat B), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable - Dépense totale de 15 808 174,32 $ (contrat : 13 746 238,54 $ et dépenses : 2 061 935,78 $) taxes incluses, pour le contrat A et de 19 803 768,27 $ (contrat : 17 220 668,06 $ et dépenses : 2 583 100,21 $) pour le contrat B - Appel d'offres public no 20-18260 - (Contrat A : 4 soumissionnaires conformes, Contrat B: 3 soumissionnaires conformes).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a lancé l'un des plus vastes chantiers de son histoire il y a de cela quelques années. Ce chantier concerne la réhabilitation de ses infrastructures liées à l'eau et à la gestion efficace de cette ressource sur son territoire. Un des aspects de ce grand chantier est la rénovation et la mise à niveau des usines, des réservoirs et des stations de pompage desservant l'agglomération de Montréal en eau potable. En effet, un grand nombre d'équipements sont désuets et doivent être remplacés ou réhabilités afin d'assurer la pérennité de ces actifs et ainsi maintenir la résilience des activités de production et distribution d'eau potable.

Dans le but de mettre à niveau ses équipements et afin de rattraper le déficit d'entretien, la Ville de Montréal à travers la Direction de l'eau potable (ci-après « DEP ») doit effectuer des investissements considérables, et ce, sur plusieurs années. Pour ce faire, la Ville a eu recours dans le passé à des services professionnels en ingénierie et architecture pour l'accompagner à réaliser cette mission.

Ainsi, afin de compléter les projets selon la planification établie, la DEP doit augmenter sa capacité de réalisation de projets et désire, ainsi, octroyer deux contrats de services professionnels (ingénierie et architecture) visant les études, la conception et la surveillance de divers projets dans ses usines, réservoirs et les stations de pompage.

La sollicitation du marché s'est réalisée par un appel d'offres public n°20-18260 sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et publiée dans *Le Journal de Montréal* le 4 novembre 2020. La durée de la publication a été de quatre-vingt-onze jours. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 4 février 2021 dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de Ville. La durée de validité des offres est de cent quatre-vingts jours, à compter de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 3 août 2021.

Sept addendas ont été émis durant la période de soumission afin d'apporter des précisions sur le projet et de répondre aux différentes questions des preneurs du cahier des charges (voir tableau ci-après).

Les questions répondues dans les divers addenda sont partagées principalement en trois différentes catégories soit :

· Des demandes de précisions supplémentaires concernant certaines clauses contractuelles (juridiques);
· Des demandes de clarification d'informations qui se trouvent déjà dans le cahier des charges;
· Des demandes de report de la date d'ouverture des offres.

N°	Date de publication	Description
1	16 novembre 2020	· Report de la date d'ouverture au 17 décembre 2020, à la demande du marché. · Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels
2	27 novembre 2020	· Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels.
3	11 décembre 2020	· Report de la date d'ouverture au 14 janvier 2021. · Précision d'une clause concernant la facturation. · Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels.
4	18 décembre 2020	· Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels.
5	8 janvier 2021	· Report de la date d'ouverture au 28 janvier 2021. · Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels.
6	19 janvier 2021	· Report de la date d'ouverture au 4 février 2021, à la demande du marché.
7	28 janvier 2021	· Remplacement d'une clause concernant les retenues (facturation) · Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Octroi d'un contrat de services professionnels d'ingénierie à SNC-Lavalin inc. (CG11 0211, 12 597 824 $, taxes incluses) afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal.
Octroi de deux (2) contrats de services professionnels en ingénierie pour divers travaux dans les usines de production d'eau potable - Contrat no. 1 à Stantec Experts-conseils ltée, pour une somme maximale de 3 842 018,98 $, taxes incluses - Contrat no. 2 à CIMA+ s.e.n.c., pour une somme maximale de 3 093 977,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15793 - (5 soumissionnaires) / Approuver deux projets de conventions à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer les deux (2) contrats-cadres de services professionnels en Ingénierie et Architecture ci-dessous, pour une durée de sept (7) ans, soit de 2021 à 2028 ou au moment de l'épuisement du budget alloué au contrat, selon la première éventualité :

· Contrat A au Regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc.

· Contrat B au Regroupement Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc.

L'ensemble des services visés par ces contrats consiste à prendre en charge toutes les phases de divers projets ou seulement une partie selon la définition du mandat. Les phases sont de leur planification à leur livraison finale, en passant par les activités de conception, d'approvisionnements et de surveillance complète de l'exécution des travaux. Les projets consistent principalement en la réfection et la mise à niveau des actifs des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable.

Les principaux domaines d'expertise requis pour ces contrats sont :

- l'architecture;
- la mécanique de procédé et de poste de pompage;
- l'alimentation et la distribution électrique;
- la mécanique et l'électricité du bâtiment et les systèmes de protection d'incendie;
- l'automatisation et le contrôle;
- la télécommunication;
- la structure;
- le génie civil;
- la géotechnique;
- l'hydraulique et l'hydrologie;
- la sécurisation machine;
- la santé et sécurité (BPC, amiante, peinture et métaux);
- le contrôle d'accès, caméras (sécurité bâtiment);
- toute discipline connexe requise pour réaliser les mandats confiés.

La rémunération des professionnels pour la prestation des services sera calculée sur une base horaire ou à pourcentage, selon les taux présentés dans l'offre et ce conformément aux exigences du cahier de charges .

Le coût de base du contrat A s'élève à 13 746 238,54 $ taxes incluses; et celui du contrat B à 17 220 668,06 $ taxes incluses.

Des enveloppes pour déboursés (contingences) de 2 061 935,78 $ et de 2 583 100,21 $ taxes incluses, soit respectivement 15 % du coût de base du contrat A et du contrat B, sont ajoutées au budget pour couvrir les dépenses admissibles prévues au cahier de charges.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n°20-18260, quatorze (14) preneurs du cahier des charges se sont procuré les documents sur le site SÉAO, dont la liste se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Huit (8) d'entre eux soit (57,14 %) font partie des cinq (5) regroupements ayant déposé une soumission. Chaque regroupement est composé d'une (1) firme d'architecture et d'une (1) firme d'ingénierie.

Les motifs de désistement des six (6) autres preneurs du cahier de charges (soit 42,86 %) sont indiqués dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

L'analyse d'admissibilité administrative des soumissionnaires réalisée par le Service de l'approvisionnement a permis de constater qu'une (1) soumission, sur les cinq (5) reçues était non admissible. Les détails y relatifs se trouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement**.**

Quatre (4) soumissions ont donc été transmises au comité de sélection. Lequel comité composé de trois (3) membres a siégé les 17 et 25 mars 2021.

Le comité de sélection est arrivé aux résultats suivants:

Contrat A:

4 soumissions conformes ont été déposées pour le contrat A.

Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le contrat A soit accordé au Regroupement ayant obtenu le plus haut pointage final, soit les firmes Tetra Tech Qi inc. et STGM Associés Architectures inc.

Le tableau ci-dessous présente les résultats du contrat A:

Soumissions conformes	**Note Intérim**	**Note Finale**	**Prix soumis** (taxes incluses)	**Autres (contingences + variation de quantités)** (taxes incluses)	**Total** (taxes incluses)
1- Tetra Tech Qi inc. et STGM Associés Architectes inc.	70,70 %	0,0587	13 746 238,54 $	2 061 935,78 $	15 808 174,32 $
2- Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc.	81,80 %	0,0533	17 220 668,06 $	2 583 100,21 $	19 803 768,27 $
3- Les Services EXP inc. et MDTP Atelier d'Architecture inc.	75,20 %	0,0532	16 001 645,63 $	2 400 246,84 $	18 401 892,47 $
4- SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte inc.	79,20 %	0,0495	18 021 066,53 $	2 703 159,98 $	20 724 226,51 $
Dernière estimation réalisée			15 032 981,25 $	2 254 947,19 $	17 287 928,44 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*					-1 479 754,12 $ -8,56 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)					3 995 593,95 $

(la deuxième plus basse – la plus basse)	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) [(la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100]	25,28 %

Le plus bas soumissionnaire (Regroupement ayant obtenu le plus haut pointage final) a présenté une offre avec un écart favorable de 8,56 % (soit 1 286 742,71 $, avant contingences, taxes incluses), par rapport à la dernière estimation réalisée par la DEP.

Le contrat étant rémunéré de deux façons, soit par la méthode à pourcentage et par la méthode à taux horaire, l'écart observé ci-dessus s'explique principalement par le fait que le plus bas soumissionnaire a soumis un pourcentage 1,9 % inférieur à celui considéré dans l'estimation.

Le 2e plus bas soumissionnaire (Regroupement ayant obtenu le 2e meilleur pointage final) a présenté un prix supérieur de 25,28 % (soit 3 474 429,52 $, avant contingences, taxes incluses), par rapport à la plus basse soumission. Cet écart s'explique principalement par la différence de 4,4 % (soit 3 985 665,86 $, avant contingences, taxes incluses) observée entre les pourcentages respectifs soumis par ces deux soumissionnaires à l'égard de la partie du contrat rémunérée à pourcentage. Cette différence peut être liée à de nombreux facteurs comme les décisions d'affaires de chacune de ces firmes (marge bénéficiaire relative à la taille de l'entreprise, tolérance aux risques), de leurs méthodes de travail et aussi de la situation de leurs carnets de commandes au moment du dépôt des soumissions.

Les firmes du Regroupement recommandé, soit Tetra Tech Qi inc. et STGM Associés Architectures inc., détiennent chacune leur autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP); lesquelles sont valides jusqu'au 28 janvier 2023 pour Tetra Tech Qi inc. et jusqu'au 5 octobre 2023 pour STGM Associés Architectures inc. Une copie de ces autorisations est jointe au présent dossier. Une vérification a été faite auprès de l'AMP à savoir que les firmes Tetra Tech Qi inc. et STGM Associés Architectures inc. figurent sur le registre des entreprises autorisées à contracter (REA).

Les validations requises à l'effet que les firmes recommandées Tetra Tech Qi inc. et STGM Associés Architectures inc. ne font pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. De plus, ces firmes sont conformes en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville et ne sont pas inscrites sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce que la valeur du contrat est de plus de 10 M$ et aussi parce qu'il existe un écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire.

Il convient de mentionner qu'en obtenant le contrat A, le Regroupement Tetra Tech Qi inc. et STGM Associés Architectures inc., est automatiquement exclu du processus d'octroi pour le contrat B, et ce, conformément aux règles d'adjudication stipulées dans le contrat.

Contrat B:

3 soumissions conformes ont été déposées pour le contrat B.

Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le contrat B soit accordé au Regroupement ayant obtenu le plus haut pointage final, soit les firmes Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc.

Le tableau ci-dessous présente les résultats du contrat B:

Soumissions conformes	**Note Intérim**	**Note Finale**	**Prix soumis** (taxes incluses)	**Autres (contingences + variation de quantités)** (taxes incluses)	**Total** (taxes incluses)
1- Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc.	81,80 %	0,0533	17 220 668,06 $	2 583 100,21 $	19 803 768,27 $
2- Les Services EXP inc. et MDTP Atelier d'Architecture inc.	75,20 %	0,0532	16 001 645,63 $	2 400 246,84 $	18 401 892,47 $
3- SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte inc.	79,20 %	0,0495	18 021 066,53 $	2 703 159,98 $	20 724 226,51 $
Dernière estimation réalisée			15 032 981,25 $	2 254 947,19 $	17 287 928,44 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*					2 515 839,83 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*					14,55 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*					-1 401 875,79 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) [(la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100]					-7,08 %

Le plus bas soumissionnaire (Regroupement ayant obtenu le plus haut pointage final) a présenté une offre avec un écart défavorable de 14,55 % (soit 2 187 686,81 $, avant contingences, taxes incluses), par rapport à la dernière estimation réalisée par la DEP.

Le contrat étant rémunéré de deux (2) façons, soit par la méthode à pourcentage et par la méthode à taux horaire, l'écart observé ci-dessus s'explique principalement par le fait que le plus bas soumissionnaire a soumis un pourcentage 2,5 % supérieur (soit 2 239 138,13 $, avant contingences, taxes incluses), à celui considéré dans l'estimation.

Le 2e plus bas soumissionnaire (Regroupement ayant obtenu le 2e meilleur pointage final) a présenté un prix inférieur de 7,08 % (soit 1 219 022,43 $, avant contingences, taxes incluses), par rapport à la plus basse soumission. Cet écart s'explique principalement par la différence de 2,00 % (soit 1 791 310,50 $, avant contingences, taxes incluses) observée entre les pourcentages respectifs soumis par ces deux (2) soumissionnaires à l'égard de la partie du contrat rémunérée à pourcentage.

Les firmes du Regroupement recommandées, soit Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc., détiennent chacune leur autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP); lesquelles sont valides jusqu'au 14 mars 2022 pour Stantec Experts-conseils ltée et jusqu'au 16 juin 2023 pour TLA Architectes inc. Une copie de ces autorisations est jointe au présent dossier. Une vérification a été faite auprès de l'AMP à savoir que les firmes Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc. figurent sur le registre des entreprises autorisées à contracter (REA).

Les validations requises à l'effet que les firmes recommandées Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc. ne font pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. De plus, ces firmes sont conformes en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville et ne sont pas inscrites sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce que la valeur du contrat est de plus de 10 M$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat A est de 13 746 238,54 $, taxes incluses; et celui du contrat B est de 17 220 668,06 $, taxes incluses.

Les dépenses totales de 15 808 174,32 $, taxes incluses pour le contrat A, et de 19 803 768,27 $, taxes incluses pour le contrat B, comprennent respectivement un montant de 2 061 935,78 $, taxes incluses et de 2 583 100,21 $, taxes incluses, pour les contingences (15 % de la valeur des contrats).

Ces dépenses totales de 15 808 174,32 $, taxes incluses pour le contrat A, et de 19 803 768,27 $, taxes incluses pour le contrat B représentent respectivement des coûts nets de 14 434 970,22 $, et 18 083 480,07 $, lorsque diminuées des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglom érations .*

Ces deux contrats sont de type « entente-cadre » sans imputation budgétaire, pour des services professionnels, pour une durée de 7 ans, soit de 2021 à 2028 ou jusqu'à épuisement des crédits. Les différents mandats seront effectués sur demande et la DEP du Service de l'eau en fera la gestion.

Chacun des mandats confiés à l'une ou l'autre des firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre. Chaque bon de commande aura dans la case "Référence au contrat" la mention de l'entente-cadre afin de permettre une bonne gestion des mandats.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet contribuera à pratiquer une gestion responsable des ressources et à améliorer la qualité de vie des citoyens de l'agglomération de Montréal. En effet, la mise à niveau et le maintien des actifs des usines, des réservoirs et stations de pompage d'eau potable visent à assurer la production et la distribution fiables d'une eau potable de qualité

exemplaire, en quantité suffisante, et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal et en maintenir la pérennité pour les générations futures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

NA

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

NA

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates prévisionnelles :

· Commission permanente sur l'examen des contrats: 5 mai 2021;
· Octroi du contrat (CG) : 20 mai 2021;
· Début du contrat : 28 juin 2021
· Fin du contrat : 28 juin 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Cherifa HELLAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Franck NINGUE
Chargé de projets

Tél : 514-243-3860
Télécop. :

Faïçal BOUZID
Chef de section - Bureau Projets usines et réservoirs
Tél: 514-502-4385

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-15

Christian MARCOUX
Chef de division - Infrastructures Usines & Réservoirs

Tél : 514 653-6801
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2021-04-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2021-04-21

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 15 mars 2019

STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE
A/S MONSIEUR PAUL JEREMY DAVID ALPERN
10220, 103 AVE NW
BUR.400
EDMONTON (AB) T5J 0K4

No de décision : 2019-DAMP-0131
N° de client : 3000241872

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- DESSAU/CIMA+
- DESSAU/GÉNIPUR
- GESTRANS
- GROUPEMENT DESSAU - CIMA +
- GROUPEMENT DESSAU – GENIVAR
- GROUPEMENT DESSAU – GFBH
- GROUPEMENT DESSAU -SM- ROCHE
- GROUPEMENT DESSAU/ BPR
- GROUPEMENT DESSAU/PLURITEC
- GROUPEMENT DESSAU/SNC LAVALIN
- GROUPEMENT DST
- LVM/DESSAU
- SOCIÉTÉ GESTRANS
- STANTEC CONSULTING LTD.
- STANTEC/HYDROSYS

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **14 mars 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 6 octobre 2020

ST-GELAIS MONTMINY & ASSOCIES ARCHITECTES INC.
A/S MADAME DOMINIQUE ST-GELAIS
2980, BOUL SAINTE-ANNE
QUÉBEC (QC) G1E 3J3

Nº de décision : 2020-DAMP-0616
Nº de client : 1100093327

Objet : Autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l' « AMP ») accorde à l'entreprise ci-dessus mentionnée, faisant également affaire sous :

- CODEX CONSULTANTS EN CODES ET NORMES
- IDEA - INTÉGRATION DESIGN & ARCHITECTURE
- PARTIE 5 - EXPERTS EN ENVELOPPE DU BÂTIMENT
- STGM ARCHITECTES
- STGM ARCHITECTS
- TOPO PLANIFICATION

une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), RLRQ, c. C-65.1. ST-GELAIS MONTMINY & ASSOCIES ARCHITECTES INC. est donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « REA ») tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **5 octobre 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.quebec.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Le 29 janvier 2020

TETRA TECH QI INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS MORIN
7400, BOUL DES GALERIES D'ANJOU
500
ANJOU (QC) H1M 3M2

N° de décision : 2020-DAMP-1054
N° de client : 3000162555

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous TETRA TECH QI INC., le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. TETRA TECH QI INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **28 janvier 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 17 juin 2020

TLÄ ARCHITECTES INC.
A/S MONSIEUR DENIS G. TREMBLAY
2372, BOUL SAINT-MARTIN E
BUR. 200
LAVAL (QC) H7E 5A4

N° de décision : 2020-DAMP-1576
N° de client : 3000902523

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous TLÄ ARCHITECTS INC., TLÄ ARCHITECTES ASSOCIÉS, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. TLÄ ARCHITECTES INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **16 juin 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18260
Numéro de référence : 1420238
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition des services professionnels d'ingénierie et d'architecture visant les études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux relatifs aux installations d'eau potable.

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999	Monsieur Mohamed El Salahi Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1808245)** 2020-11-06 10 h 29 **Transmission :** 2020-11-06 10 h 29	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 42 - Courriel 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CIMA s.e.n.c. 740 rue Notre-Dame Ouest Bureau 900 Montréal, QC, H3C 3X6 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1807563)** 2020-11-05 7 h 42 **Transmission :** 2020-11-05 7 h 42	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 42 - Courriel 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	FNX-INNOV inc. 5101, rue Buchan Bureau 400 Montréal, QC, H4P 1S4 http://www.fnx-innov.com NEQ : 1174002437	Madame Sophie Pelletier Téléphone : 450 686-6008 Télécopieur : 450 686-9662	**Commande : (1810217)** 2020-11-12 9 h 36 **Transmission :** 2020-11-12 9 h 36	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 42 - Courriel 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GBi Experts-Conseils inc. 13200, boul. Métropolitain Est Montréal, QC, H1A5K8 http://www.gbi.ca NEQ : 1148115281	Madame Karine Thibault Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017	**Commande : (1809079)** 2020-11-10 8 h 53 **Transmission :** 2020-11-10 8 h 53	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 42 - Courriel 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Le groupe Ultragen ltée 50, de lauzon 2e étage Boucherville, QC, J4B 1E6 http://www.ultragen.com NEQ : 1143144252	Madame Genevieve Toupin Téléphone : 450 650-0770 Télécopieur : 450 650-0780	**Commande : (1808624)** 2020-11-09 9 h 20 **Transmission :** 2020-11-09 9 h 20	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 42 - Courriel 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 08 - Courriel

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1808315)** 2020-11-06 11 h 37 **Transmission :** 2020-11-06 11 h 37	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 43 - Courriel 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Nicolas Blais Architecte 10626, ave Péloquin Montréal, QC, H2C 2K3 NEQ :	Monsieur Louis-Etienne Rose Téléphone : 514 858-9229 Télécopieur : 514 858-0011	**Commande : (1821405)** 2020-12-10 10 h 20 **Transmission :** 2020-12-10 10 h 20	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-12-10 10 h 20 - Téléchargement 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-12-10 10 h 20 - Téléchargement 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 42 - Courriel 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Petrone Architecture inc 4501, rue Bishop suite 301 Longueuil, QC, J3Y9E1 http://www.petronearchitecture.com NEQ : 1142480095	Monsieur Mario Petrone Téléphone : 450 676-8899 Télécopieur : 450 676-8895	**Commande : (1831813)** 2021-01-14 16 h 22 **Transmission :** 2021-01-14 16 h 22	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2021-01-14 16 h 22 - Téléchargement 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2021-01-14 16 h 22 - Téléchargement 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2021-01-14 16 h 22 - Téléchargement 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2021-01-14 16 h 22 - Téléchargement 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-14 16 h 22 - Téléchargement

				3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Réal Paul Architecte Inc. 5605 avenue de Gaspé bureau 403 Montréal, QC, H2T 2A4 NEQ : 1170528856	Madame Geneviève Chemouil Téléphone : 514 954-0003 Télécopieur : 514 954-0111	**Commande : (1808828)** 2020-11-09 13 h 36 **Transmission :** 2020-11-09 13 h 36	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 42 - Courriel 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur : 418 626-5464	**Commande : (1807655)** 2020-11-05 9 h 15 **Transmission :** 2020-11-05 9 h 15	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 43 - Courriel 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Tetra Tech QI Inc. 7400, boulevard des Galeries-d'Anjou bureau 500 Montréal, QC, H1M 3M2 NEQ : 1169411510	Madame Caroline Champagne Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur : 514 257-2804	**Commande : (1808005)** 2020-11-05 17 h 30 **Transmission :** 2020-11-05 17 h 30	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 42 - Courriel

				3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	TLÄ Architectes inc. 2372, boul. St-Martin est ,2e étage Laval, QC, H7E 5A4 http://www.tla-architectes.com NEQ : 1168619295	Monsieur Denis G. Tremblay Téléphone : 450 629-9992 Télécopieur : 450 629-9994	**Commande : (1809146)** 2020-11-10 9 h 37 **Transmission :** 2020-11-10 9 h 37	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 42 - Courriel 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Montréal 255 boulevard Crémazie Est 4e étage, bureau 400 Montréal, QC, H2M 1M2 NEQ :	Madame Catherine Aubin Téléphone : 514 872-1881 Télécopieur : 514 872-9619	**Commande : (1840837)** 2021-02-01 8 h 52 **Transmission :** 2021-02-01 8 h 52	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2021-02-01 8 h 52 - Téléchargement 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2021-02-01 8 h 52 - Téléchargement 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2021-02-01 8 h 52 - Téléchargement 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2021-02-01 8 h 52 - Téléchargement 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-02-01 8 h 52 - Téléchargement 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-02-01 8 h 52 - Téléchargement 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-02-01 8 h 52 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1807883)** 2020-11-05 14 h 23 **Transmission :** 2020-11-05 14 h 23	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel

3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date
2020-12-11 13 h 42 - Courriel

3420741 - 20-18260_ADDENDA 4
2020-12-18 15 h 32 - Courriel

3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date
2021-01-08 14 h 46 - Courriel

3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date
2021-01-19 13 h 22 - Courriel

3439299 - 20-18260-ADDENDA 7
2021-01-28 12 h 07 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1217343001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Objet :	Conclure deux (2) contrats "A" et "B" de type "entente-cadre" de services professionnels en ingénierie et en architecture, d'une durée de 7 ans avec le regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc. (contrat A) et le regroupement Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc. (contrat B), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable - Dépense totale de 15 808 174,32 $ (contrat : 13 746 238,54 $ et dépenses : 2 061 935,78 $) taxes incluses, pour le contrat A et de 19 803 768,27 $ (contrat : 17 220 668,06 $ et dépenses : 2 583 100,21 $) pour le contrat B - Appel d'offres public no 20-18260 - (Contrat A : 4 soumissionnaires conformes, Contrat B: 3 soumissionnaires conformes).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

PV AMENDÉ 20-18260.pdf
20-18260_Liste DetCah.pdf
20-18260_Tableau des résultats Contrat A.pdf
20-18260_Tableau des résultats Contrat B.pdf
20-18260_Intervention Contrat A.pdf
20-18260_Intervention Contrat B.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cherifa HELLAL
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-0486

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Denis LECLERC
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-5149
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18260

No du GDD : 1217343001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition des services professionnels d'ingénierie et d'architecture visant les études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux relatifs aux installations d'eau potable - CONTRAT A

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 11 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 8 - 12 - 2020

Ouverture faite le : 4 - 2 - 2021

Date du comité de sélection : 17 - 3 - 2021

Nombre d'addenda émis durant la période : 7

Date du dernier addenda émis : 28 - 1 - 2021

Délai total accordé aux soumissionnaires : 91 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 14

Nbre de soumissions reçues : 5

% de réponses : 35,7

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 20

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
CIMA s.e.n.c. et Petrone Architecture inc.	Petrone Architecture inc. ne détient pas l'AMP à la date d'ouverture des soumissions.

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 8 - 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 3 - 8 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des regroupements (firme d'ingénierie et firme d'architecture)	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
SNC-Lavalin inc. Et Réal Paul Architecte Inc.	18 021 066,53 $		
Les Services EXP Inc et MDTP atelier d'Architecture inc.	16 001 645,63 $		
Stantec Experts-conseils ltée et TLÄ Architectes inc.	17 220 668,06 $		
Tetra Tech QI Inc. Et STGM Architectes inc.	13 746 238,54 $	√	1

Information additionnelle

Parmis les quatorze (14) preneurs du cahier des charges, huit (8) firmes font partie des cinq (5) regroupements ayant déposé des offres. Les six (6) preneurs qui n'ont pas soumissionné ont évoqué les raisons suivantes :
trois (3) firmes pour manque de capacité pour un projet de cet ampleur
une (1) firme est un sous-traitant d'un regroupement soumissionnaire
un (1) preneur a acheté les documents d'appel d'offres pour information
une (1) firme n'a pas completé le fomulaire de désistement
Il est a souligner que le comité de sélection s'est déroulé en deux jours soit le 17 et 25 mars 2021.

Préparé par : Cherifa Hellal Le 16 - 4 - 2021

20-18260 - Contrat A- Acquisition des services professionnels d'ingénierie et d'architecture visant les études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux relatifs aux installations d'eau potable

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Approche proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
SNC-Lavalin inc.	3,67	6,67	11,17	17,33	25,00	15,33	79,2	18 021 066,53 $	0,0495	4
Les Services EXP Inc	3,83	6,67	12,33	14,67	22,33	15,33	75,2	16 001 645,63 $	0,0532	3
Stantec Experts-conseils ltée	3,83	7,67	12,00	16,33	25,00	17,00	81,8	17 220 668,06 $	0,0533	2
Tetra Tech QI Inc.	3,67	6,00	10,67	14,00	22,67	13,67	70,7	13 746 238,54 $	0,0587	1
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	**Cherifa Hellal**									

Comité	
Date	17-03-2021
Heure	10 h 00
Lieu	Visioconférence (via google meet)

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	10

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18260

No du GDD : 1217343001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition des services professionnels d'ingénierie et d'architecture visant les études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux relatifs aux installations d'eau potable - CONTRAT B

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 11 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 8 - 12 - 2020

Ouverture faite le : 4 - 2 - 2021

Date du comité de sélection : 17 - 3 - 2021

Nombre d'addenda émis durant la période : 7

Date du dernier addenda émis : 28 - 1 - 2021

Délai total accordé aux soumissionnaires : 91 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 14

Nbre de soumissions reçues : 5

% de réponses : 35,7

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de rejets : 40

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
CIMA s.e.n.c. et Petrone Architecture inc.	Petrone Architecture inc. ne détient pas l'AMP à la date d'ouverture des soumissions.
Tetra Tech QI Inc./STGM Architectes inc.	La soumission de ce Regreoupement est inadmissible pour le contrat B en vertu de la règle d'adjudication (Clause 1.13 de la Régie de l'appel d'offres). De plus, cette soumission est non conforme parce que l'offre financière qui vise ce Contrat a été insérée dans l'enveloppe financière qui vise le Contrat A.

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 8 - 2021

Date d'échéance révisée : 3 - 8 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des regroupements (firme d'ingénierie et firme d'architecture)	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
SNC-Lavalin inc. Et Réal Paul Architecte Inc.	18 021 066,53 $		
Les Services EXP Inc et MDTP atelier d'Architecture inc.	16 001 645,63 $		
Stantec Experts-conseils ltée et TLÄ Architectes inc.	17 220 668,06 $	√	Lot 2

Information additionnelle

Parmis les quatorze (14) preneurs du cahier des charges, huit (8) firmes font partie des cinq (5) Regroupements ayant déposé des offres. Les six (6) preneurs qui n'ont pas soumissionné ont évoqué les raisons suivantes :
trois (3) firmes pour manque de capacité pour un projet de cet ampleur
une (1) firme est un sous-traitant d'un regroupement soumissionnaire
un (1) preneur a acheté les documents d'appel d'offres pour information
une (1) firme n'a pas completé le fomulaire de désistement
Il est a souligner que le comité de sélection s'est déroulé en deux jours soit le 17 et 25 mars 2021.

Préparé par : Cherifa Hellal Le 16 - 4 - 2021

20-18260 - Contrat B- Acquisition des services professionnels d'ingénierie et d'architecture visant les études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux relatifs aux installations d'eau potable

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Approche proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
SNC-Lavalin inc.	3,67	6,67	11,17	17,33	25,00	15,33	79,2	18 021 066,53 $	0,0495	3
Les Services EXP Inc	3,83	6,67	12,33	14,67	22,33	15,33	75,2	16 001 645,63 $	0,0532	2
Stantec Experts-conseils ltée	3,83	7,67	12,00	16,33	25,00	17,00	81,8	17 220 668,06 $	0,0533	1
									-	
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	**Cherifa Hellal**									

Comité	
Date	17-03-2021
Heure	10 h 00
Lieu	Visioconférence (via google meet)

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	10

Dossier # : 1217343001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Objet :	Conclure deux (2) contrats "A" et "B" de type "entente-cadre" de services professionnels en ingénierie et en architecture, d'une durée de 7 ans avec le regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc. (contrat A) et le regroupement Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc. (contrat B), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable - Dépense totale de 15 808 174,32 $ (contrat : 13 746 238,54 $ et dépenses : 2 061 935,78 $) taxes incluses, pour le contrat A et de 19 803 768,27 $ (contrat : 17 220 668,06 $ et dépenses : 2 583 100,21 $) pour le contrat B - Appel d'offres public no 20-18260 - (Contrat A : 4 soumissionnaires conformes, Contrat B: 3 soumissionnaires conformes).

Rapport_CEC_SMCE217343001.pdf

Dossier # :1217343001

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217343001

Conclure deux (2) contrats "A" et "B" de type "entente-cadre" de services professionnels en ingénierie et en architecture, d'une durée de 7 ans avec le regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc. (contrat A) et le regroupement Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc. (contrat B), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable - Dépense totale de 15 808 174,32 $ (contrat : 13 746 238,54 $ et dépenses : 2 061 935,78 $) taxes incluses, pour le contrat A et de 19 803 768,27 $ (contrat : 17 220 668,06 $ et dépenses : 2 583 100,21 $) pour le contrat B - Appel d'offres public no 20- 18260 - (Contrat A: 4 soumissionnaires conformes, Contrat B: 3 soumissionnaires conformes).

"Original signé"	*"Original signé"*
Karine Boivin Roy Présidente	Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217343001

Conclure deux (2) contrats "A" et "B" de type "entente-cadre" de services professionnels en ingénierie et en architecture, d'une durée de 7 ans avec le regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc. (contrat A) et le regroupement Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc. (contrat B), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable - Dépense totale de 15 808 174,32 $ (contrat : 13 746 238,54 $ et dépenses : 2 061 935,78 $) taxes incluses, pour le contrat A et de 19 803 768,27 $ (contrat : 17 220 668,06 $ et dépenses: 2 583 100,21 $) pour le contrat B - Appel d'offres public no 20- 18260 - (Contrat A : 4 soumissionnaires conformes, Contrat B: 3 soumissionnaires conformes).

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M$ (Contrat A);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe :*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (Contrat A) ;*
- *Contrat de plus de 10 M$ (Contrat B).*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, des réservoirs et des stations de pompage d'eau potable.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que ces contrats couvrent la gestion de projets, la réalisation d'études, la conception et la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance de travaux pour rattraper le déficit d'entretien des infrastructures de l'eau. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 91 jours et a permis de recevoir 5 soumissions. Il est à noter que, parmi les 7 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 8,56% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle pour le contrat A. Il existe par ailleurs un écart de 25,28% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (contrat A). Quant au contrat B, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 14,55% défavorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué les distinctions relatives aux différentes méthodes de rémunération (horaire versus par pourcentage), qui expliquerait l'écart entre le prix de l'adjudicataire et celui de la deuxième plus basse soumission conforme (contrat A). Des précisions sont également données sur le processus d'évaluation des soumissions suivi par le Service de l'approvisionnement ainsi que sur la façon de déterminer les contingences pour les contrats de la Ville. Enfin, il est mentionné que la durée de ces ententes-cadres est déterminée de façon à couvrir l'ensemble du projet et ainsi éviter des problèmes de coordination dans la réalisation des projets. La Commission se dit satisfaite des explications obtenues.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M$ (Contrat A) ;*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe :*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (Contrat A);*
- *Contrat de plus de 10 M$ (Contrat B);*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE217343001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.01

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1216945001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Déléguer au conseil municipal, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard à l'arrondissement de LaSalle, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux.

Il est recommandé de :
Déléguer au conseil municipal, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard à l'arrondissement de LaSalle, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-22 10:24

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1216945001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Déléguer au conseil municipal, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard à l'arrondissement de LaSalle, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet des réseaux de l'ouest, la Direction de l'eau potable (DEP) doit construire une conduite de 900 mm de diamètre entre l'usine Charles-J.-Des Baillets et le réseau de Lachine. Cette conduite constitue un des trois nouveaux liens à construire, totalisant environ 12 kilomètres, dans un horizon de 10 ans afin de desservir le réseau de Lachine par le réseau Atwater/Charles-J.-Des Baillets, et d'abandonner à terme l'usine de production d'eau potable de Lachine.
Il est prévu de construire un premier tronçon de la conduite de 900 mm dans l'emprise d'Hydro-Québec, entre l'avenue Dollard et la 90e Avenue, en 2022. Pour rejoindre l'emprise, la conduite doit traverser l'avenue Dollard, l'usine Charles-J.-Des Baillets se trouvant du côté est de celle-ci. Or, l'arrondissement de LaSalle a récemment obtenu le financement pour effectuer les travaux de réfection et de configuration de la chaussée de l'avenue Dollard, entre les rues Salley et Jean-Brillon. Ainsi, afin de ne pas effectuer de nouveau des travaux en 2022 dans l'avenue Dollard récemment reconstruite, il est requis de s'intégrer au projet de l'arrondissement pour construire un segment d'environ 100 mètres de conduite principale, incluant la chambre de vannes et raccords sur le site de l'usine Charles-J.-Des Baillets.

Selon l'article 19 par. 5 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, le projet de construction de la conduite d'eau potable principale est lié à l'exercice de la compétence d'agglomération relative à l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux, puisqu'il concerne une conduite du réseau d'agglomération. Aussi, afin que la Ville de Montréal puisse accepter l'offre de l'arrondissement de réaliser les

travaux relatifs au projet, le conseil d'agglomération doit d'abord déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal la réalisation de ceux-ci.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0034 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, d'une durée de dix ans, avec FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 $, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (15 436 424,21 $, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de deux projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 $ taxes et contingences incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 $ (contingences incluses) pour le contrat B - Appel d'offres public 19-17711 (contrat A : 2 soum., contrat B: 1 soum.)
CG19 0158 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et de Dorval

A18 20 0053 - Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction de la fondation et pavage, trottoir et feux de circulation de l'avenue Dollard entre Jean-Brillon et Salley dans le cadre de la mise en oeuvre des programmations 2018-2020 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT)

DESCRIPTION

Il s'agit de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux relatifs au projet de construction d'une conduite de 900 mm sous l'avenue Dollard afin de pouvoir donner suite à l'offre de l'arrondissement de LaSalle qui propose à la Ville de prendre en charge les travaux, notamment :

- la gestion des projets;
- la préparation des appels d'offres et l'octroi des contrats;
- le suivi de la surveillance des travaux.

JUSTIFICATION

Cette délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au conseil municipal peut s'effectuer par voie de résolution en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, qui stipule que « le conseil d'agglomération et le conseil ordinaire de la municipalité centrale peuvent, par des résolutions similaires, prévoir la délégation, pour une période déterminée, de l'exercice d'une compétence d'agglomération à l'égard de la municipalité ou sur son territoire ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux de construction de la conduite principale d'eau potable sont prévus au règlement d'emprunt.
Le financement des travaux de conduite d'eau potable principale continuera à être assumé par l'agglomération conformément à l'article 65 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations selon lequel les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice d'une compétence d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des autres compétences.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La construction de la conduite principale d'eau potable de 900 mm de diamètre s'inscrit dans le projet des réseaux de l'ouest qui vise la fermeture des usines de Lachine et de Dorval, ce qui permettra d'optimiser les installations en eau potable et par le fait même de réduire les coûts d'exploitation annuels et récurrents au budget de fonctionnement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Acceptation de la délégation du conseil d'agglomération par le conseil municipal : 17 mai 2021
Délégation du conseil d'agglomération au conseil municipal en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations : 20 mai 2021

Conclusion d'une entente de gouvernance de projet entre la ville centrale et l'arrondissement de LaSalle : Mai 2021

Acceptation par le conseil municipal de l'offre de l'arrondissement de LaSalle de la gestion et de la réalisation du projet en vertu de l'article 85, al.2, de la Charte de la Ville de Montréal : 14 juin 2021

Offre au conseil municipal par le conseil d'arrondissement de LaSalle de prendre en charge les travaux : 12 juillet 2021

Octroi de contrat par le conseil d'arrondissement : 12 juillet 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie PLOUFFE, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Lyne LAMBERT, LaSalle
Leilatou DANKASSOUA, Service des finances
Farid CHABOUNI, LaSalle

Lecture :

Lyne LAMBERT, 16 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

France-Line DIONNE
Ingenieur(e)

Tél : 514 216-3919
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-14

Romain BONIFAY
Chef de section - projets de construction

Tél : 514-467-4001
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2021-04-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2021-04-21

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1216945001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Objet :	Déléguer au conseil municipal, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard à l'arrondissement de LaSalle, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Suivant l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001), le conseil d'agglomération et le conseil ordinaire de la municipalité centrale, soit le conseil municipal de la Ville de Montréal, peuvent, par des résolutions similaires, prévoir la délégation, pour une période déterminée, de l'exercice d'une compétence d'agglomération à l'égard de la municipalité ou sur son territoire. Le présent sommaire décisionnel est conforme à cet article.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate
Tél : 514 872-8594
Division : Droit public et législation

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.02

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1218862001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une appropriation de 1 253 000 $ de la réserve de voirie locale et de 845 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et des besoins opérationnels au budget de fonctionnement 2021 du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité.

Il est recommandé :

1. d'autoriser l'appropriation d'un montant de 1 253 000 $ en provenance de la réserve de voirie locale ainsi que d'un montant de 845 000 $ en provenance de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et des besoins opérationnels au budget de fonctionnement 2021 du Service de l'Urbanisme et de la mobilité pour la période de juin à décembre 2021;

2. d'imputer ces affectations conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-05-03 12:14

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1218862001**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une appropriation de 1 253 000 $ de la réserve de voirie locale et de 845 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et des besoins opérationnels au budget de fonctionnement 2021 du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la Mobilité du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité a pour mission d'accélérer la transition écologique de Montréal en étant un modèle nord-américain de la mobilité durable pour tous et du nouveau partage de la rue. Afin d'être en mesure de financer certaines activités prévues dans le cadre de l'exercice 2021, une appropriation des réserves de voirie locale et d'agglomération est requise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0252 - 21 mai 2019 - Autoriser une appropriation de 2 089 700 $ de la réserve de voirie locale et de 375 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2019 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (dossier 1195056001).

CG18 0242 - 26 avril 2018 - Autoriser une appropriation de 270 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération et une appropriation de 4 627 000 $ de la réserve de voirie locale afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (dossier 1187287001).

CG17 0278 - 16 juin 2017 - Autoriser une appropriation de 5 372 000 $ de la réserve de voirie locale et de 825 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (dossier 1177326002).

CG17 0050 - 23 février 2017 - Autoriser une appropriation de 1 437 000 $ de la réserve de voirie locale et de 1 382 400 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du

Service des infrastructures, de la voirie et des transports / Autoriser une appropriation de 2 333 761 $ de la réserve de voirie locale à la suite du changement de compétence des travaux d'aménagement et d'infrastructures au centre-ville (dossier 1177326001).

CG16 0505 - 25 août 2016 - Autoriser une appropriation de 3 113 000 $ de la réserve de voirie locale et de 1 806 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (dossier 1165056001).

CG15 0359 - 29 mai 2015 - Autoriser une appropriation de 1 400 739 $ de la réserve de voirie locale et de 185 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (dossier 1150032003).

CG14 0373 - 21 août 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 211 367,59 $ en provenance de la réserve du fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports pour consolider et assurer la planification intégrée et la coordination des travaux 0-5 ans sur le réseau artériel de la Ville de Montréal (dossier 1144372002).

CG14 0227 - 1 mai 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 270 608,48 $ de la réserve du fonds de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports en vue de réaliser le portrait et le diagnostic du stationnement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (dossier 1133455002).

CM14 0415 - 29 avril 2014 - Autoriser une appropriation de 960 000$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables et la mise aux normes des feux de circulation (dossier 1140776002).

CG14 0157 - 27 mars 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 4 396 631$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest afin de réaliser des études, des expertises et l'avant-projet préliminaire en vue d'obtenir l'autorisation de passer en phase réalisation qui sera imputable au PTI dès l'amorce de l'avant-projet définitif (dossier 1146428001).

CG14 0156 - 27 mars 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 600 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables (dossier 1140776001).

CM13 1136 - 16 décembre 2013 - Autoriser une appropriation de crédits de 211 367,59 $ en provenance de la réserve du fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports pour consolider et assurer la planification intégrée et la coordination des travaux 0-5 ans sur le réseau artériel de la Ville de Montréal (dossier 1134822067).

DESCRIPTION

L'appropriation de la réserve de voirie locale vise à financer les activités suivantes pour la période de juin à décembre 2021 :
1. Étude de faisabilité relative au projet de réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance (400 000 $)
Ce projet inscrit au PDI 2021-2030 vise principalement à améliorer le confort, l'expérience et la sécurité des usagers de la Voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance et à mettre en valeur le patrimoine historique et naturel du mont Royal.

La phase d'exécution des travaux est prévue de 2023 à 2026.

2. Avant-projet définitif relatif aux lots C et H du projet de réaménagement de la rue Peel (293 000 $)
Ce projet inscrit au PDI 2021-2030 vise également à améliorer le confort et l'expérience des usagers, en plus de contribuer à la mise en valeur des immeubles et lieux d'intérêt bordant la rue (square Dorchester et place du Canada notamment) et à consolider le rôle de la rue en tant que lien entre le canal de Lachine et le mont Royal.
La phase d'exécution des travaux est prévue de 2022 à 2023.

3. Études et inspections relatives aux ponts et tunnels (200 000 $)
Le montant prévu permettra de financer les travaux d'urgence et d'entretien effectués par des entrepreneurs sur les structures routières sous notre responsabilité.

4. Maintenance et fonctionnement du Centre de la gestion de la mobilité urbaine (200 000 $)
Le montant prévu doit servir à assurer le fonctionnement du Centre qui fait l'objet d'un déficit de financement structurel.

5. Études en lien avec le développement et la planification de la mobilité (160 000 $)
Sont visées des études de besoins et de solutions, notamment les études suivantes : seuils d'accès à l'université de Montréal, réaménagement des rues pour l'arrivée d'écoles à Montréal-Nord, réaménagement d'intersection dans le cadre du projet du pont de l'Ile Bizard, etc.

L'appropriation de la réserve de voire d'agglomération vise quant à elle à financer les activités suivantes :

1. Finalisation de l'avant-projet préliminaire et avant-projet définitif relatifs au projet de prolongement de l'avenue Souligny et du boulevard de l'Assomption (245 000 $)
Ce projet inscrit au PDI 2021-2030 vise notamment à faciliter l'accès au port de Montréal, à alléger le camionnage sur la rue Notre-Dame, à désenclaver un vaste quadrilatère situé entre la rue Hochelaga, la rue Dickson, la rue Notre-Dame et la cour de triage du CN et à prolonger le réseau cyclable dans le secteur.

2. Implantation d'aménagements cyclables (600 000 $)
Ce montant servira à planifier, concevoir et financer des projets en lien avec la réalisation d'aménagements cyclables dans l'agglomération, notamment sur Christophe-Colomb, des axes REV complémentaires, des mises aux normes ainsi que des liens cyclables secondaires.

Compte tenu de leur nature, les activités susmentionnées doivent être financées au budget de fonctionnement.

JUSTIFICATION

Le virement budgétaire concerne des activités prioritaires pour l'administration.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail des informations budgétaires et comptables concernant ces affectations budgétaires est indiqué dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où le financement ne serait pas accordé, les impacts seraient les suivants :
- report de l'échéancier de réalisation des projets Camillien-Houde, Peel (lots C et H) et Assomption-Souligny ;
- report de projets d'aménagements cyclables initialement prévus en 2021 et années ultérieures ;
- report d'études ou d'inspections en lien avec les ponts et tunnels et le développement et la planification de la mobilité ;
- fonctionnement altéré du Centre de la gestion de la mobilité urbaine (report du remplacement ou de la maintenance de certains équipements, lignes cellulaires associées au fonctionnement des caméras temporairement désactivées, etc.)
- report d'études de besoins et de solutions pour des projets à réaliser dans les prochaines années (report de l'étude de l'Université de Montréal alors que la ville va adopter le plan directeur et une entente de collaboration avec l'université, report d'aménagements des grands projets, report d'aménagements liés à l'implantation d'écoles).

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par les instances (CM et CG) : Mai 2021
Réalisation : Juin à décembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie MOTA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mona NOVAC
Contrôleuse de projet

Tél : 514-280-2098
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-19

Damien LE HENANFF
Chef de section - gestion du portefeuille de projets

Tél : 514-295-1930
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2021-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2021-04-22

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218862001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Direction
Objet :	Autoriser une appropriation de 1 253 000 $ de la réserve de voirie locale et de 845 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et des besoins opérationnels au budget de fonctionnement 2021 du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Intervention GDD 1218862001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie MOTA
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514-868-3837

Co-Auteur
Nathalie Bouchard
Conseillère en gestion Finances
514-872-0325

Co-Auteur
Pascal-Bernard Ducharme
Chef de section
514-513-4860

Co-Auteur
Isabel-Christina Olier
Conseillère budgétaire
514-872-3752

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Yves COURCHESNE
Directeur du Service des Finances
Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.03

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1210805002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le remboursement du coût de projet de construction du nouveau poste de quartier 5, situé au 393, boulevard St-Jean à Pointe-Claire pour un montant maximal de 9 084 473,68 $ et autoriser un budget d'incidences de 316 181,25 $ pour une dépense totale de 9 400 654,93 $, incluant les taxes. Bâtiment 7999.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 9 084 473.68 $, taxes incluses, pour le remboursement des dépenses du projet de construction du nouveau poste de quartier n° 5 à la Ville de Pointe-Claire;
2. d'autoriser une dépense maximale de 316 185,25 $ en incidences pour l'aménagement et la sécurisation du poste de quartier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-05-11 09:40

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1210805002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le remboursement du coût de projet de construction du nouveau poste de quartier 5, situé au 393, boulevard St-Jean à Pointe-Claire pour un montant maximal de 9 084 473,68 $ et autoriser un budget d'incidences de 316 181,25 $ pour une dépense totale de 9 400 654,93 $, incluant les taxes. Bâtiment 7999.

CONTENU

CONTEXTE

Le poste de quartier n° 5 (PDQ 5) actuel, situé au 395, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire, est la propriété de la Ville de Pointe-Claire. Cet immeuble héberge également la caserne n° 55 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et le service de Sécurité publique de Pointe-Claire.
En 2015, le SPVM a informé la Ville de Pointe-Claire que les locaux actuels du PDQ 5 ne répondaient plus à leurs besoins opérationnels. En effet, les nouveaux standards de sécurité du SPVM requièrent des fonctions différentes.

En avril 2018, la Ville de Pointe-Claire a confirmé au SPVM sa volonté de construire un nouveau PDQ. Elle est disposée à assumer tout le processus et toutes les étapes relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, sur un terrain qui lui appartient. Ce terrain est à moins de 60 mètres au sud-ouest du PDQ 5 actuel.

À la suite de l'entente entre les directeurs généraux, messieurs Serge Lamontagne et Robert-F Weemaes, survenue le 27 mars 2019, la Ville de Montréal et le SPVM étaient favorables à la proposition de Pointe-Claire de construire un nouveau PDQ sur le terrain proposé. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a été mandaté afin d'amorcer les discussions et les négociations pour mettre en œuvre ce projet.

Le SGPI et les représentants de la Ville de Pointe-Claire ont défini les paramètres encadrant ce projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG20 0308 - 18 juin 2020 - Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire portant sur la délégation de la construction du nouveau poste de quartier 5.

DESCRIPTION

À la suite de l'entente du 21 novembre 2019 entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire, cette dernière a procédé à l'embauche des firmes MDA Architectes et Rochon experts -conseils pour la préparation des plans et devis, la gestion de l'appel d'offres et la surveillance des travaux pour la construction du nouveau PDQ 5. Les plans et devis ont permis à la Ville de Pointe-Claire d'aller en appel d'offres pour la construction du nouveau PDQ. Le présent dossier vise à approuver le remboursement des sommes engagées par la Ville de Pointe-Claire pour le projet global, c'est-à-dire les coûts des services professionnels et les coûts de construction.
La réalisation de ce projet est faite par la Ville de Pointe-Claire en étroite collaboration avec le SPVM et le SGPI. Les plans et devis ont été réalisés selon le Programme Fonctionnel et Technique (PFT) fourni par le SGPI et approuvé par le SPVM. Le SGPI est présent tout le long du projet, afin de s'assurer de la réalisation du projet selon les critères établis. Aucun changement ou ajout aux travaux de construction ne sera réalisé sans l'approbation du SGPI et du SPVM.
Le nouveau PDQ sera à l'usage exclusif des policiers du SPVM et les effectifs du PDQ 5 actuels déménageront dans les nouveaux locaux à l'été 2022.

JUSTIFICATION

La construction d'un nouveau PDQ est nécessaire pour répondre aux besoins opérationnels du SPVM. Le contrat de travaux sera octroyé par la Ville de Pointe-Claire au plus bas soumissionnaire conforme. La soumission retenue aux fins de l'octroi du contrat de construction respecte le cadre financier de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense totale (taxes incluses) du projet payée par la Ville de Montréal :

Frais d'honoraires professionnels	321 257,40 $
Coût de construction	6 493 079,66 $
Contingence de construction	1 298 615,93 $
Contingence de projet	971 520,69 $
Total entente financière avec Pointe-Claire	**9 084 473,68 $**
Incidences	316 181,25 $
Coût total du projet	**9 400 654,93 $**

Le montant maximal servant à couvrir l'entente financière avec la Ville de Pointe-Claire est de 9 084 473,68 $.

De plus, un montant de 316 181,25 $, taxes incluses, est prévu pour les incidences. Le budget des incidences servira à payer les frais pour l'acquisition du nouveau mobilier et d'équipements spécialisés, par exemple les caméras, ainsi que pour les frais relatifs au déménagement de l'équipe du SPVM. L'estimation envoyée par la ville de Pointe-Claire pour la construction du PDQ s'élève à 7 462 690 $.

Le montant total de la dépense à autoriser, incluant les taxes, est de 9 400 654,93 $. Ce montant inclut les services professionnels, les travaux, les frais d'administration, les

contingences et les incidences.

Le coût du projet est prévu au Programme décennal d'immobilisations (PDI) du SGPI dans le Programme de protection des bâtiments du SPVM (64021).

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 60% en 2021 et à 40% en 2022, mais facturés à 100 % en 2022.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le bâtiment a été conçu selon les exigences de la division de la transition écologique du SGPI et les plans soumis par les professionnels ont été validés, afin de respecter nos critères en matière de développement durable.
Le projet inclut plusieurs actions en développement durable :

· installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques;
· installation de thermopompe efficace dans le bâtiment;
· installation de luminaires à diodes électroluminescentes (DEL) dans tout le bâtiment;
· intégration d'un design universel pour améliorer l'accessibilité aux citoyens;
· conception favorisant l'entrée de lumière naturelle dans le bâtiment.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est important de donner suite au présent dossier, car celui-ci fait l'objet d'une entente déjà entérinée par le conseil d'agglomération de juin 2020 et la Ville de Pointe-Claire a octroyé le 4 mai dernier, le contrat de construction du nouveau poste de quartier.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Numéro de projet : IM-DV-19-0001
Approbation par le CAG : prévue le 20 mai 2021
Réalisation des travaux : prévue de juillet 2021 à juin 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Myriam GAUTHIER, Service de police de Montréal

Lecture :

Myriam GAUTHIER, 10 mai 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie CÔTÉ
Gestionnaire immobilier

Tél : 5148954787
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-07

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2021-05-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2021-05-11

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1210805002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Approuver le remboursement du coût de projet de construction du nouveau poste de quartier 5, situé au 393, boulevard St-Jean à Pointe-Claire pour un montant maximal de 9 084 473,68 $ et autoriser un budget d'incidences de 316 181,25 $ pour une dépense totale de 9 400 654,93 $, incluant les taxes. Bâtiment 7999.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1210805002 - Construction du nouveau PDQ 5.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-11

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.01

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1213843004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-03-29 09:17

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1213843004**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020)

CONTENU

CONTEXTE

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomération* . Le potentiel fiscal est le critère de répartition qui s'applique par défaut, à moins que la loi ou que le conseil d'agglomération n'ait prévu d'autres critères.
Jusqu'au 31 décembre 2013, l'article 68 du décret 1229-2005 prévoyait que :

- les coûts réels de l'alimentation en eau potable étaient partagés entre les villes desservies par l'agglomération de Montréal selon la consommation réelle;
- les usines de Dorval et de Pointe-Claire étaient exploitées par les municipalités où elles étaient situées.

Cet article du décret, dont l'application se terminait le 31 décembre 2013, n'a pas été reconduit. Depuis le 1er janvier 2014, les usines de Dorval et Pointe-Claire sont donc exploitées par la ville centre qui dessert en eau potable l'ensemble des municipalités de l'agglomération.

Depuis le 1er janvier 2017, les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont réparties entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. Ceci représente la mise en application de l'entente signée le 4 mars 2016 entre les villes reconstituées et la Ville de Montréal au sujet du partage des dépenses relatives à l'alimentation en eau potable.

Ainsi, aux fins de l'établissement de la quote-part représentant les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des seize municipalités liées, le taux est établi à 0,2173 $ par m^3 pour l'exercice financier de 2020. Ce taux se compare au taux de 0,2086 $ par m^3 pour l'exercice financier de 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0334 - 18 juin 2020 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2019) - RCG 20-023
CG19 0628 - 19 décembre 2019 - Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) - RCG 19-031
CG19 0196 - 18 avril 2019 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2018) - RCG 19-015
CG18 0032 - 25 janvier 2018 - Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2018) - RCG 18-003
CG18 0257 - 26 avril 2018 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2017) - RCG 18-014
CG17 0168 - 27 avril 2017 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2016) - RCG 17-019
CG16 0276 - 21 avril 2016 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2015) - RCG 16-042
CG15 0361 - 28 mai 2015 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2014) - RCG 15-061
CG14 0226 - 1er mai 2014 - Adoption - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2013)
CG13 0133 - 25 avril 2013 - Adoption - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable, aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2012)

DESCRIPTION

Le *Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020)* prévoit qu'au terme de l'exercice financier de 2020, la Ville fixe, par règlement du conseil d'agglomération le taux définitif de la quote-part en fonction du coût relatif à l'alimentation en eau potable qu'elle a assurée sur le territoire des municipalités liées au cours de cet exercice financier. Ce règlement établit également les modalités de paiement ou de remboursement ainsi que le montant des intérêts.

JUSTIFICATION

Le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020) prévoit que la quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable est transmise au plus tard le 30 janvier 2020. Un ajustement du montant de la quote-part est effectué lorsque le taux définitif de la quote-part pour l'alimentation en eau potable est fixé, au terme de l'exercice financier de 2020 et que la consommation réelle de chacune des municipalités liées est connue. Il équivaut à la différence entre la quote-part pour l'alimentation en eau potable et la quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aux fins de l'établissement de la quote-part représentant les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités liées, le taux est établi à 0,2173 $ par m^3 pour l'exercice financier de 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-03-25

Eleni KOUROS
Conseillère - Recettes fiscales

Tél : 514 868-4438
Télécop. :

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus
Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2021-03-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2021-03-26

FOURNITURE DE L'EAU POTABLE AUX VILLES LIÉES
EXERCICE 2020 - CALCUL DU COÛT RÉEL

(en milliers de dollars)

	Réel 2020	Réel 2019
1. Approvisionnement et traitement de l'eau potable	52 867,2	54 485,4
2. Réseau de distribution de l'eau potable	27 746,6	24 475,5
	80 613,8	78 960,9
Frais généraux d'administration applicable à la fourniture de l'eau potable	14,55%	14,55%
	11 729,3	11 488,8
Coût direct de fourniture en eau potable	**92 343,1**	**90 449,7**
Volumes d'eau distribués nets (m3) - 2020	**424 941 110**	**433 623 163**
Tarif réel 2020 pour les villes liées	**0,2173 $/m3**	**0,2086 $/m3**

Données : Vision 2 en date du 27 janvier 2021 (DÉC-20)

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1213843004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Objet :	Adopter un Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AG - 1213843004- Taux définitif de l'eau 2020.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocat
Tél : 514-589-7285

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-26

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-589-7449
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX AU MÈTRE CUBE DE L'EAU EN FONCTION DES COÛTS RÉELS RELATIFS À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE AUX FINS DE LA QUOTE-PART TARIFAIRE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (EXERCICE FINANCIER DE 2020)

Vu les articles 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'article 4 du Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020) (RCG 19-031);

À l'assemblée du _____ , le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

CHAPITRE I
DISPOSITION GÉNÉRALE

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« coûts relatifs à l'alimentation en eau potable » : les charges relatives à l'exercice des compétences d'agglomération qui sont imputées, conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale, aux activités *Approvisionnement et traitement de l'eau potable* et *Réseau de distribution de l'eau potable* de la fonction *Hygiène du milieu* au rapport financier annuel 2020 de la Ville de Montréal, auxquelles sont ajoutés des frais généraux d'administration équivalant à 14,55% de ces charges;

« la Ville » : la Ville de Montréal;

« municipalité liée » : une municipalité visée à l'article 4 de la Loi;

CHAPITRE II
LA QUOTE-PART POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

2. Aux fins du financement des coûts relatifs à l'alimentation en eau potable assurée par la Ville sur le territoire des municipalités liées, le taux définitif de la quote-part pour l'alimentation en eau potable est établi à 0,2173 $/m^3 pour l'exercice financier de 2020.

CHAPITRE III
ENTRÉE EN VIGUEUR

3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication et s'applique à l'exercice financier de 2020.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.02

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1212675025

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Division sécurité civile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 17 juin 2021

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-04-29 08:57

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1212675025**

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Division sécurité civile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 17 juin 2021

CONTENU

CONTEXTE

L'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la Covid-19 le 11 mars 2020. Le 13 mars 2020, le gouvernement a adopté le Décret 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, lequel a été renouvelé le 20 mars 2020 (Décret 222-2020 renouvelant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois) pour une période de 10 jours, soit jusqu'au 29 mars 2020. La déclaration de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois a été renouvelée périodiquement jusqu'à aujourd'hui.

La mairesse de Montréal, municipalité centrale de l'agglomération de Montréal, a déclaré l'état d'urgence local en vertu de l'article 43 de la Loi sur la sécurité civile le 27 mars 2020 et le conseil d'agglomération a renouvelé l'état d'urgence pour une période de 5 jours le 29 mars 2020. Le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) a d'ailleurs été adopté le 3 avril 2020, ce qui permet au comité exécutif de prolonger l'état d'urgence pour des périodes maximales de 5 jours. Ce Règlement déléguait initialement ce pouvoir jusqu'au 1er juin 2020, mais le conseil d'agglomération a adopté, le 28 mai 2020, une modification à ce Règlement (RCG 20-014-1) afin de prolonger la délégation jusqu'au 2 juillet 2020, une autre modification à ce Règlement (RCG 20-014-2) afin de prolonger la délégation jusqu'au 31 août 2020, une autre modification à ce Règlement (RCG20-014-3) afin de prolonger la délégation jusqu'au 24 septembre 2020, une autre modification à ce Règlement (RCG 20-014-4) afin de prolonger la délégation jusqu'au 22 octobre 2020, une autre modification à ce Règlement (RCG20-014-5) afin de prolonger la délégation jusqu'au 19 novembre 2020, une autre modification à ce Règlement (RCG 20-014-6) afin de prolonger la délégation jusqu'au 17 décembre 2020, une autre modification à ce Règlement (RCG 20-014-7) afin de prolonger la délégation jusqu'au 28 janvier 2021 et une autre modification à ce Règlement (RCG20-014-8) afin de prolonger la délégation jusqu'au 25 février 2021. Jusqu'à présent, le comité exécutif a renouvelé l'état d'urgence le 3 avril (CE20 0452), le 8 avril (CE20 0490), le 13 avril 2020(CE20 0499), le 16 avril 2020 (CE20 0562), le 21 avril 2020 (CE20 0568), le 26

avril (CE20 0573), le 1er mai (CE20 0601), le 6 mai 2020 (CE20 0614), le 11 mai (CE20 0625), le 16 mai 2020 (CE20 0684) et le 21 mai (CE20 0760), le 25 mai (CE20 0768), le 30 mai (CE20 0771) et le 4 juin 2020 (CE20 0839), le 9 juin (CE20 0841), le 14 juin (CE20 0966), le 18 juin (CE20 0993), le 23 juin (CE20 0995) et le 26 juin (CE20 1003), le 30 juin (CE20 1008), le 5 juillet 2020 (CE20 1010), le 10 juillet 2020 (CE20 1073), le 15 juillet 2020 (CE20 1077), le 20 juillet (CE20 1081), le 25 juillet (CE20 1083), le 30 juillet (CE20), le 3 août (CE20 1091), le 7 août (CE20 1128), le 12 août (CE20 1214), le 17 août 2020 (CE20 1231), le 22 août 2020 (CE20 1315), le 26 août 2020 (CE20 1317), le 31 août 2020 (CE20 1324), le 4 septembre 2020 (CE20 1337), le 9 septembre 2020 (CE20 1381), le 14 septembre 2020 (CE20 1389), le 19 septembre 2020 (CE20 1444), le 24 septembre 2020 (CE20 1447), le 29 septembre 2020 (CE20 1449), le 4 octobre 2020 (CE20 1480), le 9 octobre 2020 (CE20 1544), le 14 octobre 2020 (CE20 1593), le 19 octobre 2020 (CE20 1614), le 24 octobre 2020 (CE20 1616), le 29 octobre 2020 (CE20 1648), le 3 novembre 2020 (CE20 1650), le 8 novembre 2020 (CE20 1744), le 13 novembre 2020 (CE20 1842), le 18 novembre 2020 (CE20 1844), le 23 novembre 2020 (CE20 1847), le 27 novembre 2020 (CE20 1873), le 2 décembre 2020 (CE20 1967), le 7 décembre 2020 (CE20 1985), le 12 décembre 2020 (CE20 2050) et le 16 décembre 2020 (CE20 2052), le 21 décembre 2020 (CE20 2054), le 26 décembre 2020 (CE20 2089), le 31 décembre 2020 (CE20 2092), le 5 janvier 2021 (CE21 0002), le 10 janvier 2021 (CE21 0013), le 15 janvier 2021 (CE21 0072), le 20 janvier 2021 (CE21 0120), le 25 janvier 2021 (CE21 0135), le 29 janvier 2021 (CE21 0137) et 3 février (CE21 0156), le 8 février 2021 (CE21 0160), le 12 février 2021 (CE21 0207), le 17 février 2021 (CE21 0243), le 22 février 2021 (CE21 0264), le 26 février 2021 (CE21 0285), le 3 mars 2021 (CE21 0288), le 8 mars 2021 (CE21 0290), le 12 mars 2021 (CE21 0377), le 17 mars 2021 (CE21 0413), le 22 mars 2021 (CE21 0439), le 26 mars 2021 (CE21 0445), le 31 mars 2021 (CE21 0469), le 5 avril 2021 (CE21 0477), le 9 avril 2021 (CE21 0552), le 14 avril 2021 (CE21 0605), le 19 avril 2021 (CE21 0624), le 23 avril 2021 (CE21 0627), le 28 avril 2021 (CE21 0661) et le 3 mai 2021 (CE21 0669).

L'île de Montréal est la région du Québec la plus touchée par la Covid-19. On y compte plus de 126 087 cas de personnes infectées à la Covid-19 et 4 681 décès ce qui représente environ 36 % des cas et 43 % des décès liés à la Covid-19 dans la province. Les chiffres démontrent clairement que le défi de la métropole est unique au sein de la province, soit un qui est en partie explicable par un territoire densément peuplé et une concentration de personnes vulnérables.

Parmi les populations vulnérables, Montréal compte une forte concentration de personnes en situation d'itinérance (PSI). La capacité des services habituels dédiés ayant été réduite pour cette population, la situation continue d'exiger la mise en œuvre et le maintien de mesures d'atténuation pour réduire la propagation du coronavirus. De plus, on estime que la pandémie aurait engendré une hausse du nombre de PSI sur le territoire Montréalais et que, malgré avoir réussi à maintenir ouverts le même nombre de lits qu'avant la COVID-19, Montréal a dû soutenir les efforts du milieu communautaire et du réseau de la santé pour ouvrir des lits et services supplémentaires, surtout depuis les saisons froides arrivées. Spécifiquement, l'agglomération continue de soutenir en partie trois sites d'hébergement d'urgence pouvant accueillir environ 500 personnes la nuit ainsi qu'un centre de jour pouvant accueillir 350 personnes.

Par ailleurs, l'application des consignes de distanciation sociale demeure un enjeu important pour Montréal en raison de la densité de son territoire bâti et de sa population ainsi que l'importance de ses activités économiques qui s'y déroulent. Malgré ces défis, l'agglomération – par l'entremise des mesures d'atténuation qu'elle a réalisées – a réussi à atténuer la propagation du virus au courant de l'été. Toutefois, la rentrée scolaire ainsi que toutes les activités connexes qui ont repris rendent la situation plus en plus difficile à contrôler. Pour cette raison, il est essentiel que l'agglomération poursuive toutes les mesures d'atténuation en cours qui demeurent pertinentes et qu'elle instaure de nouvelles mesures pour s'adapter aux conditions changeantes de la pandémie.

Selon la Santé publique, le Québec se trouve dans la troisième vague de la pandémie. La propagation des variants est au cœur de cette troisième vague. Ce qui demeure inconnu est plutôt l'ampleur ultime de cette vague ainsi que ses caractéristiques. Pour sa part, Montréal réussit par ses actions à stabiliser les impacts de la pandémie, mais n'est pas encore sur une tendance décroissante claire.

Le gouvernement du Québec avait établi le système d'alertes régionales et d'intervention graduelle. À l'aide d'un code par couleur, ce système précise pour chacune des régions sociosanitaires du Québec, les mesures additionnelles à déployer, au besoin, pour assurer la sécurité de tous. En effet, chaque mode d'alerte supérieur exige de nouvelles mesures d'atténuation.

Montréal est actuellement en zone rouge (alerte maximale) depuis le jeudi 1er octobre 2020 et des règles sanitaires particulières applicables aux zones rouges ont été adoptées par le gouvernement du Québec afin de limiter la propagation du virus.

Afin de freiner la progression de la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Québec a adopté une série de nouvelles mesures sanitaires depuis le 9 janvier 2021. Entre autres, un couvre-feu est maintenant en vigueur pour la population montréalaise (initialement entre 20 h et 5 h, et maintenant entre 21 h 30 et 5 h), ce qui demande son application par le SPVM, exige certaines dérogations réglementaires sur l'espace public et nécessite que l'agglomération adapte son offre de service en conséquence.

Vu ce qui précède, il demeure essentiel que l'agglomération poursuivre ses efforts et ses interventions humaines, matérielles et logistiques notamment dans les espaces publics, dans le transport collectif, à proximité des écoles et sur les lieux de travail afin d'assurer la protection de la population et l'atténuation de la transmission communautaire présente sur le territoire.

Ainsi, dans le contexte actuel explicité ci-dessus et compte tenu des effets toujours inconnus sur la propagation du virus et sa transmission communautaire, il est à prévoir qu'il sera requis de prolonger l'état d'urgence au-delà du 20 mai 2021. En ce contexte de pandémie, il demeure non souhaitable que le conseil d'agglomération soit tenu de se réunir aux cinq jours afin de renouveler l'état d'urgence. Ainsi, le présent sommaire décisionnel vise à permettre la modification du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin de prolonger cette délégation jusqu'au 17 juin 2021 inclusivement.

Une telle délégation est possible en vertu de l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et de l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0228 - 22 avril 2021 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) »
CG21 0169 - 25 mars 2021 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) »
CG21 0097 - 25 février 2021 - Adopter du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil

d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014)
CG21 0052 - le 28 janvier 2021 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)
CG20 0712 - le 17 décembre 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)
CG20 0620 - le 19 novembre 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)
CG20 0537 - le 22 octobre 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)
CG20 0479 - le 24 septembre 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)
CG20 0424 - le 31 août 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)
CG20 0344 - le 30 juin 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)
CG20 0287 - le 28 mai 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)
CG20 0170 - le 2 avril 2020 - Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)
CG20 0167 - le 29 mars 2020, résolution du conseil d'agglomération pour renouveler l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19
Déclaration de l'état d'urgence de la mairesse du 27 mars 2020 selon l'article 43 de la Loi sur la sécurité civile.

DESCRIPTION

En ce contexte de pandémie, il n'est pas souhaitable que le conseil d'agglomération soit tenu de se réunir aux cinq jours afin de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile. Ainsi, le présent sommaire décisionnel vise à permettre la modification du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin que le pouvoir délégué du comité exécutif prenne fin le 17 juin 2021 plutôt que le 20 mai 2021 tel que le prévoit actuellement le Règlement.
Une telle délégation est possible en vertu de l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et de l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4). Toute décision en ce sens du conseil d'agglomération doit comporter à la fois la majorité des voix des membres qui

représentent les municipalités constituées.

À noter qu'en vertu de l'article 49 de la Loi sur la sécurité civile, le conseil d'agglomération peut mettre fin à l'état d'urgence dès qu'il estime que celui-ci n'est plus nécessaire. Ainsi, le conseil d'agglomération conservera le pouvoir de mettre fin à l'état d'urgence lorsqu'il le jugera opportun.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-04-28

Annick MALETTO
Chef de section

Tél : 514 280-4030
Télécop. : 514 280-6667

Annick MALETTO
Chef de section

Tél : 514 280-4030
Télécop. : 514 280-6667

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN
Directeur
Tél : 514 872-4298
Approuvé le : 2021-04-28

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1212675025

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Division sécurité civile
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 17 juin 2021

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièce jointe

FICHIERS JOINTS

PROJET Règl. modifiant le RCG 20-014_jusqu'au 17 juin 2021.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-30

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396
Division : Division Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION AU COMITÉ EXÉCUTIF DU POUVOIR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE RENOUVELER L'ÉTAT D'URGENCE EN VERTU DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ CIVILE

Vu les articles 42, 43 et 49 de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, chapitre S-2.3);

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005, tel que modifié);

Vu l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du 2021, le conseil d'agglomération décrète :

1. L'article 1 du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) est modifié par le remplacement de la date du « 20 mai » par la date du « 17 juin ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans *Le Journal de Montréal* le XX.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 45.01

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1217945003

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-200 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 120 900 925 $ pour financer le projet « Programme de Réfection des Infrastructures surface (PRI surface) - phase 2 » pour un terme de vingt (20) ans et approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2021-2030

Il est recommandé
d'approuver le règlement R-200 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 120 900 925 $ pour financer le projet « Programme de Réfection des Infrastructures surface (PRI surface) - phase 2 » pour un terme de vingt (20) ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);

d'approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2021-2030 de la Société de transport de Montréal.

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2021-04-22 10:20

Signataire : Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1217945003**

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-200 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 120 900 925 $ pour financer le projet « Programme de Réfection des Infrastructures surface (PRI surface) - phase 2 » pour un terme de vingt (20) ans et approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2021-2030

CONTENU

CONTEXTE

Voir pièces jointes

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fara - Ext MÉRILAN
Assistante - Secrétariat corporatif

Tél : 514-350-0800 poste 85214

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Frédérick - Ext ROUSSEL
Secrétaire corporatif adjoint

Tél : 514 350-0800 poste 85203

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Frédérick - Ext ROUSSEL
Secrétaire corporatif adjoint

Tél : 514 350-0800 poste 85203
Approuvé le : 2021-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain - Ext JOLY
Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Tél : 514 280-5200
Approuvé le : 2021-04-22

stm	**Sommaire décisionnel du règlement**		
Titre	Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 2	**Date :**	7 avril 2021
Numéro	R-200	**Montant :**	RE : 120 900 925 $

CONTENU

CONTEXTE

Le vieillissement des infrastructures de surface de la STM provoque un nombre croissant d'interventions d'entretien dont les impacts se reflètent directement sur l'exploitation. Une partie de ces interventions doit ainsi se faire en mode non planifié (réparation, sécurisation), ce qui engendre des difficultés d'organisation pour l'exploitation ainsi qu'un manque d'efficacité dans la réalisation des projets. Ultimement, ce déficit en maintien d'actif peut compromettre l'expérience client.

Dans cette optique, le programme d'entretien majeur des infrastructures (PEMI) a été autorisé en mars 2016 afin de prendre en charge l'entretien des infrastructures qui n'était pas couvert par les autres programmes existants. Une vision étalée sur 16 années et comportant 3 phases a été proposée lors de son autorisation. Le **Programme de Réfection des Infrastructures surface (PRI surface) – phase 2** correspond à la 2e phase.

DÉCISION ANTÉRIEURE

Le projet a été présenté :

- **18 février 2021** : Comité GPP – porte 2 → Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.
- **11 mars 2021** : Comité de suivi des actifs (CSA) → Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.

DESCRIPTION

Le programme d'une durée de 4 ans se déroulera de 2021 à 2024. Le coût complet de cette phase 2 du programme est évalué à 121,3 M$. Le budget tient compte des mesures transitoires requises pour minimiser les impacts sur les opérations et le maintien de l'offre de service actuelle.

Les principaux livrables concernent notamment les toitures, l'enveloppe de plusieurs bâtiments (murs, fenêtres), les portes de garage et coupe-feu, les systèmes de chauffage, ventilation et air climatisé (CVAC), l'éclairage, la distribution électrique et les génératrices, les équipements de production liés à l'infrastructure, les dalles/pavages intérieurs et extérieurs, la mise aux normes de locaux techniques (chambres à batterie, chambres des huiles et autres), les équipements pétroliers et d'huiles usées, les dispositifs anti-refoulement (DAR), les équipements de levage et de sécurité.

JUSTIFICATION

Le projet vise à :

- Assurer la livraison du service dans un environnement sécuritaire pour les clients et les employés;
- Assurer la fiabilité des installations et le maintien des opérations;
- Optimiser les investissements en intervenant au moment opportun durant le cycle de vie des infrastructures, afin de prolonger leurs durées de vie et ainsi produire un effet de levier pour améliorer les performances opérationnelles et financières de la STM;
- Réduire le déficit de maintien d'actif;
- Assurer la pérennité des infrastructures, la conformité aux lois et normes en vigueur;
- Améliorer l'image de la STM.

stm	**Sommaire décisionnel du règlement**		
Titre	Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 2	**Date :**	7 avril 2021
Numéro	R-200	**Montant :**	RE : 120 900 925 $

ASPECTS FINANCIERS

Le coût complet du projet est de 121 300 925 $, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 120 900 925 $ et d'un montant de 400 000 $ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	118 525 794 $
Frais financiers	2 375 131 $
Total RE	**120 900 925 $**
Budget spécial d'exploitation	400 000 $
Coût complet du projet	**121 300 925 $**

Admissibilité des projets à une subvention :

Suite à une évaluation du dossier par la direction Finances, ce projet est admissible à une subvention selon les modalités du programme régulier. Nous évaluons qu'environ 96 % des dépenses du règlement d'emprunt seront admissibles. Cette admissibilité devra être confirmée par le MTQ.

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le projet contribue à 6 des 16 objectifs du *Plan stratégique organisationnel 2025* de la STM :

- Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise;
- Améliorer l'expérience client - Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible;
- Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance - Agir comme chef de file en mobilité et développement durable;
- Maîtriser les finances - Améliorer l'efficience des processus et la productivité;
- Attirer, développer et mobiliser les talents - Encourager l'implication et le leadership.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à 6 des 9 chantiers du *Plan de développement durable 2025* de la STM :

- Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques;
- Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients;
- Maintenir un positionnement d'employeur responsable;
- Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles;
- Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols;
- Renforcer la démarche en approvisionnement responsable.

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation du financement RE par le CA-STM	7 avril 2021
Autorisation du RE par le MAMH	Août 2021
Activités de préparation à la mise en œuvre (PMEO) et de mise en œuvre (MEO)	Décembre 2020 à décembre 2024
Fermeture / Dépôts des bilans de fermeture	Juin 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
tenue le 7 avril 2021
Par vidéoconférence

CA-2021-034 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-200 AUTORISANT UN EMPRUNT DE CENT VINGT MILLIONS NEUF CENT MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ DOLLARS (120 900 925 $) POUR FINANCER LE PROJET « PROGRAMME DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SURFACE (PRI SURFACE) – PHASE 2 » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2021-2030

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que dans le cadre l'exploitation de son réseau d'autobus et de métro, la Société possède des infrastructures de surface, notamment les centres de transports et le Plateau Youville;

ATTENDU que dans le cadre du programme d'entretien majeur des infrastructures (PEMI), comportant 3 phases, et mis en place en 2016, il doit être donné suite à la première phase actuellement en cours s'échelonnant de 2016 à 2021;

ATTENDU qu'afin d'assurer la livraison du service dans un environnement sécuritaire pour les clients et les employés et assurer la fiabilité des installations et le maintien des opérations ainsi que pour optimiser les investissements, la Société met sur pied le projet « Programme de réfection des infrastructures surface (PRI Surface) – Phase 2 » (ci-après le : « projet »);

ATTENDU que de façon générale, outre le remplacement ou la réparation des infrastructures en fin de vie utile, le projet permet une optimisation des investissements en intervenant au moment opportun durant le cycle de vie des infrastructures, afin de prolonger leurs durées de vie et ainsi produire un effet de levier pour améliorer les performances opérationnelles et financières de la STM et permet de réduire le déficit de maintien d'actif en plus d'assurer la pérennité des infrastructures;

ATTENDU que de façon spécifique, le projet prévoit, pour une durée de 4 ans, la réfection notamment des toitures et de l'enveloppe de plusieurs bâtiments, des portes de garage et coupe-feu, des systèmes de chauffage, ventilation et air climatisé, d'éclairage, de distribution électrique et des génératrices, des équipements liés à ceux-ci, des dalles et pavages intérieurs et extérieurs, de la mise aux normes de locaux techniques, des équipements pétroliers et d'huiles usées, des dispositifs anti-refoulement et des équipements de levage et de sécurité;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services et de services professionnels pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Programme de réfection des infrastructures surface (PRI Surface) – Phase 2 » doit être ajouté à la rubrique « Réseau de bus » au « Programme des immobilisations 2021-2030 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **CENT VINGT MILLIONS NEUF CENT MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ DOLLARS (120 900 925 $)** incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **CENT VINGT MILLIONS NEUF CENT MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ DOLLARS (120 900 925 $)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **DOUZE MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX MILLE QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS (12 090 092 $)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° de modifier le livre PI 2021-2030, afin d'ajouter le projet « Programme de réfection des infrastructures surface (PRI Surface) – Phase 2 » pour un montant total de 121 300 925 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers;

2° d'adopter le « Règlement R-200 autorisant un emprunt de **CENT VINGT MILLIONS NEUF CENT MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ DOLLARS (120 900 925 $)** pour financer le projet « Programme de réfection des infrastructures surface (PRI Surface) – Phase 2 » pour un terme de vingt (20) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée maximale;

4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **DOUZE MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX MILLE QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS (12 090 092 $)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Frédérick Roussel
Signé avec ConsignO Cloud (08/04/2021)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

COPIE CONFORME
Me FRÉDÉRICK ROUSSEL
SECRÉTAIRE CORPORATIF ADJOINT
MONTRÉAL, 22 Avril 2021

RÈGLEMENT R-200
RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE CENT VINGT MILLIONS NEUF CENT MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ DOLLARS (120 900 925 $) POUR FINANCER LE PROJET « PROGRAMME DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SURFACE (PRI SURFACE) – PHASE 2 » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS.

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro ;

ATTENDU que dans le cadre l'exploitation de son réseau d'autobus et de métro, la Société possède des infrastructures de surface, notamment les centres de transports et le Plateau Youville ;

ATTENDU que dans le cadre du programme d'entretien majeur des infrastructures (PEMI), comportant 3 phases, et mis en place en 2016, il doit être donné suite à la première phase actuellement en cours s'échelonnant de 2016 à 2021 ;

ATTENDU qu'afin d'assurer la livraison du service dans un environnement sécuritaire pour les clients et les employés et assurer la fiabilité des installations et le maintien des opérations ainsi que pour optimiser les investissements, la Société met sur pied le projet « Programme de réfection des infrastructures surface (PRI Surface) – Phase 2 » (ci-après le : « projet ») ;

ATTENDU que de façon générale, outre le remplacement ou la réparation des infrastructures en fin de vie utile, le projet permet une optimisation des investissements en intervenant au moment opportun durant le cycle de vie des infrastructures, afin de prolonger leurs durées de vie et ainsi produire un effet de levier pour améliorer les performances opérationnelles et financières de la STM et permet de réduire le déficit de maintien d'actif en plus d'assurer la pérennité des infrastructures ;

ATTENDU que de façon spécifique, le projet prévoit, pour une durée de 4 ans, la réfection notamment des toitures et de l'enveloppe de plusieurs bâtiments, des portes de garage et coupe-feu, des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé, d'éclairage, de distribution électrique et des génératrices, des équipements liés à ceux-ci, des dalles et des pavages intérieurs et extérieurs, de la mise aux normes de locaux techniques, des équipements pétroliers et d'huiles usées, des dispositifs anti-refoulement et des équipements de levage et de sécurité ;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services et de services professionnels pour la réalisation de ce projet ;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet ;

ATTENDU que le projet « Programme de réfection des infrastructures surface (PRI Surface) – Phase 2 » doit être ajouté à la rubrique « Réseau de bus » au « Programme des immobilisations 2021-2030 » de la Société ;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **CENT VINGT MILLIONS NEUF CENT MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ DOLLARS (120 900 925 $)** incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme ;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires ;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter ce ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes ;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée ;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **CENT VINGT MILLIONS NEUF CENT MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ DOLLARS (120 900 925 $)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt ;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt

pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **DOUZE MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX MILLE QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS (12 090 092 $)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-200 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

ARTICLE 2 La Société est autorisée à emprunter pour un terme d'une durée de **VINGT (20) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **CENT VINGT MILLIONS NEUF CENT MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ DOLLARS (120 900 925 $)**, dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante ;

ARTICLE 3 La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée prévue à l'article 2 ;

ARTICLE 4 La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **DOUZE MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX MILLE QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS (12 090 092 $)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son adoption ;

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL

Philippe Schnobb
Signé avec ConsignO Cloud (09/04/2021)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

PHILIPPE SCHNOBB
Président du conseil d'administration

Sylvain Joly
Signé avec ConsignO Cloud (08/04/2021)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

PROCHAINE PAGE : ANNEXE 1

COPIE CONFORME
Me FRÉDÉRICK ROUSSEL
SECRÉTAIRE CORPORATIF ADJOINT
MONTRÉAL, 22 Avril 2021

ANNEXE 1

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT R-200

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE CENT VINGT MILLIONS NEUF CENT MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ DOLLARS (120 900 925 $) POUR FINANCER LE PROJET « PROGRAMME DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SURFACE (PRI SURFACE) – PHASE 2 » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS.

VENTILATION DES COÛTS

	Montant estimé*	Total*
Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 2 Études, plans et devis, équipements et systèmes, infrastructure, composantes mécaniques, gestion et contrôles des coûts, autres services professionnels, frais de bureau, main-d'œuvre interne et autres dépenses diverses. Main-d'œuvre interne Biens et services	 13 593 776 $ 83 549 923 $	 97 143 699 $
Sous-total avant taxes, contingences, inflation et frais financiers :		**97 143 699 $**
Taxes nettes de ristournes Contingences de programme / risques Inflation	4 167 052 $ 9 825 487 $ 7 389 556 $	 21 382 095 $
Sous-total avant frais financiers :		**118 525 794 $**
Frais financiers	2 375 131 $	2 375 131 $
Total :		**120 900 925 $**

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

stm

Recommandation R-200 Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 2

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2021-2030, pour ajouter dans la section autorisée pour le Réseau de bus le projet « Programme de Réfection des Infrastructures surface (PRI surface) » pour un montant total de 121 300 925 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

D'APPROUVER un règlement autorisant un emprunt de 120 900 925 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers pour un terme de vingt (20) ans pour financer le projet « Programme de Réfection des Infrastructures surface (PRI surface) ».

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 12 090 092 $ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : $ –

DE responsable : Planification et Finances	**DE responsable :**
Linda Lebrun Signé avec ConsignO Cloud (25/03/2021) Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.	
Nom : Linda Lebrun	Nom :

Secrétaire de l'assemblée : *Sylvain Joly*
Signé avec ConsignO Cloud (08/04/2021)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

☑ Améliorer l'expérience client ☑ Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance ☑ Maîtriser les finances ☑ Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise

Améliorer l'expérience client - Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible

Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs

Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance - Agir comme chef de file en mobilité et développement durable

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Maîtriser les finances - Améliorer l'efficience des processus et la productivité

Attirer, développer et mobiliser les talents - Encourager l'implication et le leadership

Modification du Programme des immobilisations 2021-2030
Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet Programme de Réfection des Infrastructures surface (PRI surface), pour le Réseau de bus, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2021-2030.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat Président (cochez si requis) : ☐ Vice-président (cochez si requis) : ☐

Directeur général:		

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : R-200 Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 2

Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions ☑ *S/O*

☐ Nouveau contrat ☐ Prolongation ☐ Sur invitation ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ De gré à gré ☐ Public ☐ Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres: Nombre de soumissions déposées :

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) Date: (jj/mm/an) 18 02 2021
Comité : Comité suivi des actifs Date: (jj/mm/an) 11 03 2021

Démarche, solution proposée et conclusion

Le programme d'entretien majeur des infrastructures (PEMI) a été autorisé en mars 2016 afin de prendre en charge l'entretien des infrastructures qui n'était pas couvert par les autres programmes existants. Une vision sur 16 années et comportant 3 phases a été proposée lors de son autorisation. Le **Programme de Réfection des Infrastructures surface (PRI surface)** correspond ainsi à la 2e phase.

Le programme d'une durée de 4 ans se déroulera de 2021 à 2024. Le coût complet de cette phase 2 du programme est évalué à 121,3 M$. Le budget tient compte des mesures transitoires requises pour minimiser les impacts sur les opérations et le maintien de l'offre de service actuelle.

Les principaux livrables concernent notamment les toitures, l'enveloppe de plusieurs bâtiments (murs, fenêtres), les portes de garage et coupe-feu, les systèmes de chauffage, ventilation et air climatisé (CVAC), l'éclairage, la distribution électrique et les génératrices, les équipements de production liés à l'infrastructure, les dalles/pavages intérieurs et extérieurs, la mise aux normes de locaux techniques (chambres à batterie, chambres des huiles et autres), les équipements pétroliers et d'huiles usées, les dispositifs anti-refoulement (DAR), les équipements de levage et de sécurité.

☑ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Développement durable / Accessibilité universelle ☐ S/O *(Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)*

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 1 - Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques

DD - 2 - Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients

DD - 3 - Maintenir un positionnement d'employeur responsable
DD - 4 - Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles
DD - 5 - Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols
DD - 6 - Renforcer la démarche en approvisionnement responsable

☐ *Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle*

Préparé par : Conseiller corporatif - projets
Nom : Yves Jacques

Service : Trésorerie, Portefeuille de projets et invest.
Nom : Louis-Samuel Cloutier

Certification juridique
En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

Josie Castronovo
Signé avec ConsignO Cloud (25/03/2021)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GENERAL
☑ RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : R-200 Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 2

Informations financières ☑ *S/O*

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[1]	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts ☑ *S/O*

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2021	2022	2023 et suivantes[3]	Total
(A) Base[2]				0 $
(B) TPS	0 $	0 $	0 $	0 $
(C) TVQ	0 $	0 $	0 $	0 $
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0 $	0 $	0 $	0 $
(E) Ristourne TPS et TVQ	0 $	0 $	0 $	0 $
(F) Montant net (D – E)	0 $	0 $	0 $	0 $

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☐ *S/O*

Suite à une évaluation du dossier par la direction Finances, ce projet est admissible à une subvention selon les modalités du programme régulier. Nous évaluons qu'environ 96 % des dépenses du règlement d'emprunt seront admissibles. Cette admissibilité devra être confirmée par le MTQ.

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier : *Linda Lebrun*
Signé avec ConsignO Cloud (25/03/2021)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GENERAL
☑ RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : R-200 Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 2

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☑ Exposé du besoin / PSO-2025 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Autorisation d'emprunt

Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025). Celui-ci permettra de soutenir la STM dans ses objectifs d'efficacité opérationnelle.

COPIE CONFORME
Me FRÉDÉRICK ROUSSEL
SECRÉTAIRE CORPORATIF ADJOINT
MONTRÉAL, 22 avril 2021

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO 2025 ☐ Subvention
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Le projet vise à :

- Assurer la livraison du service dans un environnement sécuritaire pour les clients et les employés;
- Assurer la fiabilité des installations et le maintien des opérations;
- Optimiser les investissements en intervenant au moment opportun durant le cycle de vie des infrastructures, afin de prolonger leur durée de vie et ainsi produire un effet de levier pour améliorer les performances opérationnelles et financières de la STM;
- Réduire le déficit de maintien d'actif;
- Assurer la pérennité des infrastructures, la conformité aux lois et normes en vigueur;
- Améliorer l'image de la STM.

Volet financier :

Le coût complet du projet est de 121 300 925 $, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 120 900 925 $ et d'un montant de 400 000 $ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	118 525 794 $
Frais financiers	2 375 131 $
Total RE	**120 900 925 $**
Budget spécial d'exploitation	400 000 $
Coût complet du projet	**121 300 925 $**

ANNEXE 1

VENTILATION DES COÛTS

	Montant estimé*	Total*
Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 2		
Études, plans et devis, équipements et systèmes, infrastructure, composantes mécaniques, gestion et contrôles des coûts, autres services professionnels, frais de bureau, main-d'œuvre interne et autres dépenses diverses.		
Main-d'œuvre interne	13 593 776 $	
Biens et services	83 549 923 $	97 143 699 $
Sous-total avant taxes, contingences, inflation et frais financiers :		**97 143 699 $**
Taxes nettes de ristournes	4 167 052 $	
Contingences de programme / risques	9 825 487 $	
Inflation	7 389 556 $	21 382 095 $
Sous-total avant frais financiers :		**118 525 794 $**
Frais financiers	2 375 131 $	2 375 131 $
Total :		**120 900 925 $**

* Les montants indiqués en regard de chacun des projets étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un de ses projets s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans un autre projet prévu au présent règlement, dont la dépense est plus élevée.

Point 51.01

Nomination(s) à la Société de transport de Montréal

Aucun document ne sera livré.

Point 51.02

Nominations aux commissions permanentes

Aucun document ne sera livré.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 51.03

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1215330006

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination temporaire de M. François Limoges, conseiller de la Ville, au sein du comité d'audit de la Ville en remplacement de Mme Laurence Lavigne-Lalonde, conseillère de la Ville

Il est recommandé au conseil d'agglomération,
d'approuver la nomination temporaire de M. François Limoges, conseiller de la Ville, au sein du comité d'audit de la Ville, en remplacement de madame Laurence Lavigne-Lalonde, conseillère de la Ville.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-05-11 10:18

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1215330006**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination temporaire de M. François Limoges, conseiller de la Ville, au sein du comité d'audit de la Ville en remplacement de Mme Laurence Lavigne-Lalonde, conseillère de la Ville

CONTENU

CONTEXTE

Le comité d'audit de la Ville de Montréal a pour mission de conseiller les diverses instances de la Ville en matière d'audit, notamment quant aux rapports d'audit, aux états financiers, aux prévisions budgétaires et au plan annuel d'audit de la Vérificatrice générale (VG). Le comité agit également comme intermédiaire entre le conseil municipal, le conseil d'agglomération et la Vérificatrice général afin de s'assurer que cette dernière puisse accomplir ses mandats adéquatement et soit informée des préoccupations des Conseils. Le Comité s'assure aussi du suivi de la mise en œuvre des plans d'action en réponse aux recommandations de la vérificatrice générale, de l'auditeur externe et du contrôleur général. Le comité d'audit est actuellement composé de huit (8) membres, soit 3 membres indépendants et 5 membres élus. Parmi les membres élus, madame Laurence Lavigne-Lalonde, conseillère de la Ville dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, est présentement en congé parental et reviendra au comité un peu plus tard cette année. Il est requis au conseil d'agglomération de procéder à ce remplacement temporairement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0156 - 25 mars 2021 - Adopter le projet de modification de la Charte du comité d'audit de la Ville de Montréal afin de modifier l'article 4
CG21 0172 - 25 mars 2021 - Approuver le renouvellement des mandats de Mmes Lisa Baillargeon et Suzanne Bourque et de M. Yves Gauthier à titre de membres indépendants du comité d'audit de la Ville de Montréal, et procéder à la désignation de Mme Lisa Baillargeon comme Présidente et de M. Yves Gauthier comme Vice-président de ce comité

CG20 0480 (24 septembre 2020) - Nomination de madame Sophie Mauzerolle, conseillère de la Ville, au sein du comité d'audit de la Ville de Montréal

CG20 0217 (23 avril 2020) - Adopter le projet de modification de la Charte du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

M. François Limoges est nommé dans le but de remplacer temporairement Mme Laurence Lavigne-Lalonde, présentement en congé de parental, à titre de membre du comité d'audit, et ce, à partir du 20 mai 2021.

JUSTIFICATION

L'article 11 de la Charte du comité d'audit prévoit qu'en tout temps, le conseil d'agglomération peut, par résolution, remplacer un membre du comité. De plus, cette nomination temporaire est requise afin de se conformer à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes et permettre la tenue des réunions du comité d'audit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) prévoit une rémunération additionnelle payable aux membres élu.es qui siègent sur le comité d'audit. En effet, la rémunération prévue est constituée d'un jeton de présence de 750 $/séance, jusqu'à concurrence du montant annuel qui peut être versé à un membre d'une commission permanente du conseil d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette nomination temporaire est requise afin de permettre la tenue des réunions du comité d'audit et d'en assurer le quorum.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 12 mai 2021
Conseil municipal : 17 mai 2021
Conseil d'agglomération: 20 mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fredy Enrique ALZATE POSADA
Conseiller en analyse

Tél : 514 8722895
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-10

Domenico ZAMBITO
Chef de division soutien aux instances

Tél : 514 872-326
Télécop. :